DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

40 Élisabeth II

VOLUME III, 1991

COMPRENANT LA PÉRIODE DU VINGT-CINQUIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1991
AU VINGT-CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE 1991, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 septembre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, hier, des représentants de la collectivité canadienne croate ont rencontré des parlementaires de la Chambre. Ils ont demandé l'aide du Canada pour obtenir le concours de la collectivité mondiale en vue d'en arriver à une paix permanente et de reconnaître le droit de la Croatie à l'autodétermination.

Comme les Nations Unies ont déjà fait leurs preuves avec des interventions similaires, des députés de tous les côtés de la Chambre ont convenu que la première étape devrait être la médiation des Nations Unies sous la forme de troupes de maintien de la paix de pays tiers.

Nous devons intervenir immédiatement pour mettre fin au conflit yougoslave. Un nombre incalculable de personnes souffrent et meurent, victimes de la violence et de la répression actuelles. Des organismes indépendants, comme Amnistie internationale, ont eu des difficultés pour obtenir des renseignements exacts quant à la diversité et à l'étendue des souffrances causées par ce conflit.

Si le Canada va assumer ses responsabiltiés dans le cadre du nouvel internationalisme, il doit faire en sorte que les droits de la personne, les droits individuels et les droits des minorités soient placés au-dessus des droits absolus des États souverains.

Les Nations Unies peuvent et doivent faciliter cette démarche. Alors que le Conseil de sécurité de l'ONU se prépare pour sa réunions spéciale demain sur ce sujet, je demande au gouvernement et à la Chambre de se mettre aujourd'hui en rapport avec l'ONU pour lui demander d'envoyer immédiatement en Croatie des troupes chargées d'assurer le maintien de la paix.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés joindront leurs voix à la mienne pour exhorter le gouvernement à intervenir rapidement pour aider les agriculteurs de l'Ouest à sortir de la situation critique dans laquelle ils se trouvent. On se défendra cependant d'oublier que l'agriculture est une industrie d'importance vitale pour la région de l'Atlantique aussi.

Les agriculteurs de la région de l'Atlantique attendent que le gouvernement du Canada leur donne un signe clair et sans équivoque qu'il reconnaît le système actuel de gestion de l'offre, si indispensable à l'agriculture de leur région, comme un principe inviolable qui ne risque pas de servir de monnaie d'échange dans les négociations du GATT.

Les agriculteurs de cette région s'inquiètent également de voir l'efficacité du programme d'aide au transport des céréales fourragères s'amenuiser constamment. Ils voudraient que le gouvernement leur indique clairement qu'il a l'intention de mettre en oeuvre la phase II du projet de développement des productions fourragères dans la région de l'Atlantique. La valeur à la ferme des produits avicoles et les produits d'élevage venant de cette région totalise 500 millions de dollars par année. Cette industrie compte quelque 4 000 exploitations agricoles d'envergure commerciale et emploie plus de 25 000 personnes.

J'exhorte donc le gouvernement, plus particulièrement les ministres de l'Agriculture et du Développement régional, à ne pas oublier les agriculteurs de la région de l'Atlantique et à tenir leurs représentants parfaitement au courant de leurs intentions.

* * *

LES PÊCHES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, des milliers d'hommes et de femmes qui vivent de la pêche ou qui travaillent dans les usines de transformation du poisson, et leurs familles, font face à la pire catastrophe économique jamais vue dans l'histoire.

La pêche le long des côtes du Labrador et de la côte nord-est de Terre-Neuve a été, à toutes fins pratiques, un échec total. Même les autorités de Pêches et Océans avouent n'avoir jamais rien vu de tel. Des milliers de personnes n'ont pas pêché assez de poisson ou travaillé assez longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Article 31 du Règlement

Le ministre des Pêches et des Océans a laissé entendre qu'il pourrait faire quelque chose à un moment donné. Les habitants de Cartwright ne peuvent pas attendre ce «moment donné», ni ceux de Fogo. C'est tout de suite qu'ils ont besoin d'aide. On ne nourrit pas sa famille, pas plus qu'on ne l'habille, avec du vent et des promesses en l'air.

Il faut doter les pêcheurs de Terre-Neuve d'un programme d'assurance pour insuffisance de prises; en attendant, ils ont besoin d'aide. Le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités et agir aujourd'hui même.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter la Générale Électrique du Canada, de Peterborough, qui vient de décrocher dans le domaine de la technologie de pointe un contrat d'exportation de plusieurs millions de dollars portant sur des machines robotisées de chargement pour le deuxième réacteur CANDU vendu à la Corée du Sud.

Le réacteur CANDU est unique au monde pour sa remarquable conception qui permet de le recharger pendant qu'il produit de l'électricité à pleine puissance.

La Générale Électrique prévoit que le contrat générera 65 années-personnes de travail à Peterborough pour les cinq prochaines années.

Comme vous le savez, monsieur le Président, l'Énergie atomique du Canada Ltée avait conclu l'an dernier, à Noël, la vente du réacteur CANDU au montant de 1,2 milliard de dollars à la Corée du Sud. La réputation internationale que s'est acquise la Générale Électrique du Canada dans le domaine de la technologie nucléaire en dit long sur la capacité de notre pays de soutenir la concurrence sur le rude marché international de la technologie de pointe.

Je vous inviterais, monsieur le Président, à vous joindre à moi et aux autres députés pour applaudir à cette importante réalisation canadienne.

* * *

LE PREMIER MINISTRE FRANK MCKENNA

M. Guy Arsenault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, lundi dernier, le 23 septembre, grâce à son honnêteté, à son acharnement et à sa détermination, le premier ministre Frank McKenna a remporté une victoire éclatante aux élections, recevant des gens du Nouveau-Brunswick son deuxième mandat de suite.

Depuis 1987, année où il a été élu pour la première fois, M. McKenna assure dans sa province un leadership qui est reconnu et qui se fonde sur des principes. En mettant l'accent sur des questions importantes pour tous les gens du Nouveau-Brunswick comme l'éducation, la protection de l'environnement et l'économie, M. McKenna s'est montré digne de la confiance des Néo-Brunswickois.

[*Français*]

En outre, avec son talent de chef, M. McKenna a réussi à réduire le chômage et à assurer au Nouveau-Brunswick le premier rang au chapitre de la croissance économique en Amérique du Nord. Monsieur le Président, je n'ai aucun doute qu'au cours des quatre prochaines années, les Néo-Brunswickois et les Canadiens seront très bien servis par le gouvernement McKenna et l'exemple qu'il nous donne tous. Je désire exprimer mes sincères félicitations à M. McKenna ainsi qu'à tous les membres de son gouvernement en leur souhaitant la meilleure des chances pour les quatre prochaines années.

* * *

[*Traduction*]

LES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement, et l'honorable William K. Reilly, administrateur de l'*U.S. Environmental Protection Agency*, ont été les co-récipiendaires de la médaille d'or de 1991 que l'*America's Society* remettait lundi dernier, le 23 septembre, à New York. Ce prix est décerné à des personnes qui se sont distinguées dans l'avancement de la cause de l'amitié et de la compréhension entre Canadiens et Américains.

Cette année, la médaille d'or a été accordée en reconnaissance de la signature de l'accord canado-américain sur la qualité de l'air et de sa contribution au contrôle des pluies acides des deux côtés de la frontière. Le ministre Charest a accepté le prix au nom du premier ministre et de la population canadienne.

Nous sommes tous très fiers de l'honneur qui a été rendu au Canada, et je tiens à remercier le ministre de m'avoir invité à me joindre aux représentants officiels qui devaient assister à la cérémonie de remise des prix. Comme vous le savez, monsieur le Président, ainsi que la plupart des députés, je m'intéresse de près au problème des pluies acides.

[*Français*]

LES PROTHÈSES MAMMAIRES

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, des milliers de Canadiennes continuent d'avoir des effets secondaires terribles, des cicatrices horribles et leur vie hypothéquée à la suite de l'implantation de prothèses mammaires, surtout les prothèses Même. Et le gouvernement continue toujours à refuser d'agir en prétendant qu'une preuve anecdoctique est insuffisante. Mais il y a une dizaine d'années, le gouvernement interdisait la MIUF et payait des millions de dollars pour la faire retirer des maisons sur la foi de témoignages également anecdoctiques.

Est-ce que ce gouvernement considère les maisons plus importantes que les femmes? Monsieur le Président, les femmes et nous les hommes qui partageons leur vie et voyons leurs souffrances exigeons: le retrait immédiat de la prothèse Même et un contrôle plus sévère des vérifications sur toutes les autres prothèses mammaires mises sur le marché. Deuxièmement, on veut qu'une aide immédiate et concrète soit donnée aux femmes aux prises avec la prothèse Même afin qu'elles puissent la faire enlever.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, quel impact économique la séparation du Québec aurait-elle sur le reste du Canada? Elle perturberait certainement le commerce entre les provinces. Comme toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, exportent beaucoup au Québec, une séparation nécessiterait sans doute la négociation d'un accord commercial Canada-Québec.

En échange de la signature d'un tel accord, le Québec voudrait probablement avoir son mot à dire dans l'élaboration des politiques budgétaire et monétaire du nouveau Canada, puisqu'elles auraient une incidence sur le remboursement de la part de notre dette nationale qui incombe au Québec.

Sans le marché québécois, les États-Unis pourraient mettre fin non seulement à l'Accord de libre-échange, mais aussi au Pacte de l'automobile. Le nouveau Canada ne ferait sûrement pas partie du Groupe des sept. Sa cote de crédit baisserait, et le coût de ses emprunts augmenterait.

Article 31 du Règlement

Qui paierait le coût de la séparation? Le Canadien ordinaire.

* * *

[*Français*]

LES PRODUCTEURS LAITIERS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les producteurs laitiers canadiens sont inquiets et avec raison. Le gouvernement du Canada vient de terminer une autre ronde de négociations au GATT et, selon plusieurs, s'apprêterait à sacrifier l'article XI du GATT qui permet au Canada d'établir des politiques de gestion de l'offre en matière de produits agricoles.

Les agriculteurs jouissent d'un système de quota depuis au-delà de 20 ans et les producteurs laitiers en particulier ont besoin d'un tel système sans quoi leur industrie serait inondée par la surproduction étrangère, particulièrement celle des États-Unis.

Nous, du Parti libéral, supportons toujours notre système de quota. J'invite le gouvernement conservateur d'en face à appuyer lui aussi la gestion de l'offre, ce système qui nous a si bien servi depuis au-delà de deux décennies.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le ministre des Forêts a annoncé plus tôt aujourd'hui le lancement du «Programme de partenariat en développement durable des forêts», programme de 100 millions de dollars qui s'échelonnera sur six ans. Dans le secteur de la production forestière canadienne, ce programme permettra l'établissement d'un réseau de forêts modèles où seront expérimentées, sur une vaste échelle, les meilleures méthodes de gestion globale.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement du Canada accélérera et favorisera le développement de la recherche forestière d'un océan à l'autre. Par exemple, le bureau des Maritimes de Forêts Canada jouera, un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un programme national de gestion intégrée des insectes qui sera particulièrement axé sur la tordeuse des bourgeons et des pousses de l'épinette et sur le charançon du pin blanc.

Conjuguée à d'autres activités scientifiques comme l'examen des répercussions possibles des changements climatiques, cette recherche marquera le début d'une nouvelle ère de la technologie et des sciences sylvicoles dans les provinces maritimes canadiennes.

Article 31 du Règlement

Les forêts modèles constitueront, sans contredit, le fer de lance de l'engagement du Canada au chapitre du développement durable.

* * *

ISRAËL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, en 1975, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 3379 déclarant que le sionisme était une forme de racisme.

À l'époque, le Canada s'est vigoureusement opposé à cette résolution, et nous devons certes nous associer aux efforts qui se font en ce moment aux Nations Unies pour la faire annuler. Par contre, le Canada doit signifier clairement au gouvernement israélien que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur le Moyen-Orient, notamment les résolutions 242 et 338, doivent être respectées. Il faut qu'Israël mette un terme dès maintenant aux violations du droit international dans les territoires occupés: expulsions, sanctions collectives, détentions, violence et surtout colonisation illégale.

Chose certaine, le Canada ne doit consentir aucune garantie de prêt à Israël avant que ne cessent ces violations fondamentales du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Il n'y aura de paix durable dans la région que lorsque les pays arabes mettront fin à l'état de guerre avec Israël et que les droits légitimes des Palestiens à l'autodétermination et à la formation d'un État bien à eux seront respectés. Ces souffrances n'ont que trop duré.

* * *

LA CONSTITUTION

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, hier, j'ai été très heureux de lire, dans la proposition de renouvellement de la Constitution canadienne présentée par le gouvernement: «Il faut modifier le Charte canadienne des droits pour qu'elle garantisse le droit à la propriété».

En mai 1988, ma motion d'initiative parlementaire qui proposait d'ajouter à l'article 7 de la Charte les mots «et à la jouissance de ses biens» a été adoptée par la Chambre des communes.

Si l'Accord du lac Meech avait été adopté, le premier ministre avait promis aux Canadiens, en avril 1987, que d'autres questions constitutionnelles, comme celle du droit à la propriété, seraient réglées.

En tant que député, je suis heureux qu'un simple député réussisse parfois à obtenir une réforme constitutionnelle importante, comme je l'ai fait, en remportant d'abord un vote à la Chambre et grâce ensuite à l'intervention du premier ministre, qui, fidèle à sa parole, a inclus le droit à la propriété, que je réclamais, dans la proposition de renouvellement de la Constitution.

* * *

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): L'industrie de la pêche du homard de l'Île-du-Prince-Édouard reste dans un état chaotique parce que le ministère des Pêches et des Océans refuse obstinément de revenir sur sa décision de relever la longueur de la carapace des prises et retenir la longueur minimale de 2,5 pouces en vigueur dans l'ensemble des districts de la province.

La question de la longueur de la carapace frise aujourd'hui le ridicule. L'Île-du-Prince-Édouard compte trois zones de pêche ayant chacune une longueur spécifique à respecter. Ainsi, des pêcheurs qui se côtoient peuvent pratiquer la pêche dans deux zones différentes et, par conséquent, ne pas toucher le même salaire. Pour leur part, les acheteurs du secteur de l'Est se retrouvent parfois devant un camion rempli de homards provenant de deux zones différentes et dont la longueur de carapace n'est pas la même.

Le gouvernement devrait annuler les longueurs accrues déjà en vigueur dans les districts 25 et 26A. Le fait est que les pêcheurs du district 25 ont enregistré une baisse de plus de 25 p. 100 au cours des deux dernières années. Il existe pourtant un marché pour les petits homards, et la conservation n'est pas en cause. Bref, il n'y a pas lieu de maintenir cette politique.

Je demande au ministre de mettre immédiatement un frein à toutes les augmentations prévues, de constater les effets désastreux des augmentations en vigueur et de prêter une oreille attentive aux pêcheurs et aux conditionneurs. S'il suit mon conseil, je ne doute pas qu'il va finir par annuler sa décision.

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, voilà qui est de bon augure. Les propositions déposées par le premier ministre, hier, sous le titre de *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* représentent un parfait dosage de précision et de souplesse.

La plupart des anglophones du Canada admettent aisément le caractère distinct du Québec en raison de l'unicité de sa langue, de sa culture et de son Code civil. Ce sont pourtant ces mêmes gens qui, par crainte de l'inconnu, se sont opposés à la notion de la «société distincte» dans l'Accord du lac Meech. L'article 25.1 proposé devrait les rassurer puisqu'il donne une définition de cette notion et en limite le champ d'application.

La souplesse de ces propositions sera une bénédiction pour le nouveau comité mixte spécial. Ainsi, c'est à lui qu'il reviendra de concevoir le nouveau Sénat en fonction non seulement des recommandations du gouvernement, mais aussi des désirs exprimés par les Canadiens.

Nous connaissons maintenant la réaction des gouvernements provinciaux, et le gouvernement a reconnu les réalités de la formule de modification de la Constitution. En cet automne de 1991, la réalité politique sera telle qu'on n'acceptera pas une optique régionale, peu importe son attrait pour les férus de sciences politiques. Tout changement apporté à l'article 41 exige un consentement unanime, mais l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne suffira pour réaliser tous les changements suggérés hier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas les choses comme il faut en inscrivant dès maintenant dans la Constitution le droit inaliénable des autochtones à l'autonomie gouvernementale? Pourquoi attendre dix ans?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, à mon avis, c'est une bonne chose que les travaux du comité mixte spécial commencent incessamment pour que ces questions puissent y être discutées.

C'est une question légitime et importante. Le chef de l'opposition n'ignore pas, compte tenu de sa longue expérience en tant que ministre des Affaires indiennes, que la proposition énoncée dans ce document constitue un pas de géant en faveur de l'inscription dans la Constitution du droit général des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. On a fixé une période de dix ans pour laisser le temps aux autochtones de déterminer avec certitude ce qu'ils considèrent être leurs droits constitutionnels. Par ailleurs, comme le chef de l'opposition le sait, les accords conclus pendant cette période de négociation recevront aussitôt une protection constitutionnelle. Je pense que c'est une position raisonnable et sensée.

Le but ultime de ces propositions est de faire l'unanimité dans l'ensemble du pays. Je pense que cette proposition sera concluante, mais il reste que ces questions, entre autres, seront discutées au comité mixte spécial, qui tiendra sa première réunion plus tard aujourd'hui.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre. Pourquoi ne fait-il pas exactement ce qui a été fait en 1981? Après un long débat, beaucoup de juristes de toute la ville nous disaient que nous ne pouvions pas faire ce que nous avions fait; mais nous l'avions fait. Et nous l'avions fait au comité avec la collaboration des trois partis représentés à la Chambre. On avait invoqué la même argumentation, à savoir qu'il nous fallait attendre quelques années avant de pouvoir faire cela, et la Chambre des communes avait décidé de le faire à ce moment-là. Pourquoi ne fait-on pas la même chose en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je dirai tout d'abord que cela me réjouit fort de constater que le chef de l'opposition appuie ici, pour le compte de son parti, la notion d'autonomie gouvernementale. Cela nous sera certes utile au cours des délibérations que nous entreprenons.

• (1420)

Notre problème à cet égard n'a rien à voir avec les juristes. Certes, il y en a beaucoup trop en ville.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Clark (Yellowhead): Maureen est à Halifax, monsieur le Président.

Le problème, monsieur le Président, c'est d'arriver à mettre au point une proposition qui ait l'appui général des Canadiens de tout le pays et qui crée les conditions les plus propices à l'établissement d'un système judiciaire pour les autochtones, les Indiens inscrits et d'autres.

Comme ne l'ignore pas le chef de l'opposition, notre gouvernement a déjà pris une mesure historique, cet été, en chargeant une commission royale d'enquête d'examiner certaines de ces questions.

Les questions constitutionnelles sont urgentes. Nous croyons que l'occasion est belle de faire un très grand pas vers la constitutionnalisation du droit à l'autonomie gou-

vernementale et nous comptons sur l'appui du Parlement du Canada à cet égard.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, toujours le dossier constitutionnel, je voudrais poser une question au premier ministre. Pourquoi, dans l'union économique qui a été proposée hier, est-ce qu'on démontre autant de réticence, alors qu'on permettra à trois provinces, et peut-être à la majorité de la population du Canada, de se retirer de cette union économique, alors que le Parti libéral du Québec, dans le rapport Allaire, a accepté la proposition suivante, et je cite: «Les législatures canadiennes doivent renoncer à imposer quelque restriction que ce soit à la libre circulation des personnes, des produits et des capitaux.» Pourquoi ne ferions-nous pas au Canada ce qu'on a déjà fait en Europe?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la proposition sur les chapitres 121 et 91 répond essentiellement justement à des demandes de la part de M. Parizeau, M. Bourassa, le Parti libéral du Québec, etc., tout le monde qui réclame une union économique au Canada plus étanche et plus sérieuse. C'est justement ce que l'on propose. On rejoint essentiellement des revendications traditionnelles de plusieurs intervenants, y compris les joueurs principaux au Québec. Maintenant, c'est un pouvoir en vertu de 91 qui est un nouveau pouvoir, pour le fédéral il est vrai, de légiférer tout simplement pour mieux assurer le fonctionnement de l'union économique. Mais c'est un pouvoir bien balisé parce que ça s'applique à 7/50, avec un droit de retrait, pour le Québec, par exemple.

Donc, les sottises qu'on a entendues hier soir à la télévision à l'effet que ce pouvoir aura pour effet de matraquer le Québec, ce sont des faussetés éhontées, et tous les Canadiens et les Québécois le savent.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Ma question s'adresse au premier ministre, monsieur le Président. La grande majorité des Canadiens et des Québécois est en faveur de l'union économique du pays. Mais, pour faire avancer le débat, il faut mettre de côté les fantômes. C'est très clair que l'union économique ne touche et ne devrait aucunement toucher les grandes institutions de développement économique: La Caisse de dépôt et placement, les Caisses populaires, le *Heritage Fund*. Le premier ministre pourrait-il confirmer qu'il est d'accord avec ce point de vue?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président je suis parfaitement d'accord avec la déclaration de mon ami. D'ailleurs, les but d'une union économique sont quand même assez limpides: c'est de majorer la productivité au Canada, d'améliorer notre situation concurrentielle et d'améliorer notre prospérité. D'ailleurs, la Commission MacDonald et l'Association des manufacturiers canadiens ont indiqué qu'une amélioration dans l'union économique de cette nature aurait pour effet de sauver pour chaque famille canadienne, avec deux enfants, à peu près 1 500 $ par année. Alors c'est quand même pour les consommateurs et les citoyens, le simple citoyen canadien, une grande amélioration dans son sort personnel.

En ce qui concerne le but principal recherché, on vise essentiellement une union économique, comme je le mentionnais tantôt, ce que M. Parizeau a toujours réclamé, ce que M. Bourassa a réclamé, et sur laquelle le général de Gaulle a insisté auprès de l'Europe avec l'intégration de l'Europe pour 1992. Cela a commencé en grande partie avec le Traité de Rome, puis cela est passé par le général de Gaulle. J'ai toujours pensé que si c'était bon pour le général de Gaulle, c'était bon pour moi.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Je m'en rappelle du général de Gaulle et je ne suis pas sûr, monsieur le premier ministre!

[*Traduction*]

J'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Dans le projet de réforme constitutionnelle, le gouvernement a proposé d'inscrire le droit à la propriété dans la Charte, de transférer les pouvoirs résiduels aux provinces et de retirer de la compétence du gouvernement les domaines de la foresterie et des mines. Ces propositions, fort discutables, soulèveront sûrement beaucoup de controverses. Malheureusement, ce n'est pas là l'objet du débat d'aujourd'hui.

Ma question est très précise. Le ministre garantira-t-il à cette Chambre qu'aucune de ces propositions ne nuira de quelque manière que ce soit au pouvoir du gouvernement d'édicter ou de faire exécuter des lois nationales énergiques en matière d'environnement?

[*Français*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si mon ami me le permet, au nom de mon collègue, évidemment je lui donne la garantie en question. Mais je pense qu'avec les absurdités en politique qu'on a entendues hier, on a battu tous les records hier soir en tentant de faire croire par exemple aux Canadiens et aux Québécois que la Caisse de dépôt était menacée par la réforme constitutionnelle, les Caisses Pop, l'Hydro-Québec, puis après les Nordiques, puis Michel Louvain. C'est de la folie pure! C'est de rire. . . c'est de prendre les Québécois pour des insignifiants. Les Québécois savent fort bien que les propositions constitutionnelles visent à améliorer l'unité du Canada, mais visent également à améliorer l'union économique et cela a pour effet d'améliorer la prospérité de chaque famille québécoise.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans son projet de réforme constitutionnelle, le gouvernement propose de céder les pouvoirs résiduels aux provinces. Ainsi, bien entendu, à l'avenir, si un domaine n'est pas considéré de compétence fédérale, il sera alors du ressort des provinces.

Or, la Constitution ne précise pas expressément que l'environnement est de compétence fédérale et ainsi, cette compétence pourrait être cédée complètement aux provinces.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser si son gouvernement a l'intention d'abandonner la compétence fédérale en matière d'environnement?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a signalé dans une réponse qu'il a donnée tout à l'heure, ce n'est certes pas notre intention.

Je tiens à rappeler au chef du Nouveau Parti démocratique qu'il suffit de lire le document pour s'apercevoir qu'en ce qui concerne les pouvoirs résiduels, le gouvernement fédéral entend se réserver la disposition relative à la paix, l'ordre et le bon gouvernement afin de préserver sa compétence à l'égard des questions et des urgences nationales.

Je tiens également à lui souligner que le gouvernement a proposé de parler de développement durable dans le préambule de la Constitution, afin de préciser clairement non seulement que l'environnement est une question qui nous intéresse tous, mais également que le gouvernement considère le développement durable comme une valeur fondamentale au Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

Manifestement, je pense que tous les Canadiens reconnaissent que l'environnement doit nous préoccuper tous, mais dans ses propositions, le gouvernement parle de céder ses compétences en matière de foresterie et de mines aux provinces. Il pourrait également renoncer à ses compétences dans des domaines comme la conservation et la protection de la faune, le transport de marchandises dangereuses et la conservation de l'eau et des sols. Ce sont toutes des questions reliées à l'environnement. Manifestement, elles touchent toutes les provinces et tous les territoires et le gouvernement fédéral doit donc avoir un certain droit de regard.

Le ministre pourrait-il nous dire si son gouvernement serait prêt à s'engager aujourd'hui à appuyer l'inclusion dans la Constitution d'une déclaration très claire selon laquelle l'environnement est de compétence fédérale?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il suffit de se reporter à ce dont j'ai parlé plus tôt pour voir que le gouvernement se préoccupe manifestement de l'environnement. Si nous entendions nous retirer du secteur de l'environnement, nous l'aurions proposé carrément. Nous n'en avons rien fait, car ce n'est pas du tout notre intention. Selon nous, c'est là un domaine dans lequel on doit respecter et maintenir l'état actuel des compétences fédérales.

• (1430)

Si le chef du Nouveau Parti démocratique souhaite proposer une modification qui affaiblirait le pouvoir fédéral en matière d'environnement, elle sera libre de le faire au comité, mais ce n'est pas dans nos intentions.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à adresser au ministre.

Évidemment, l'environnement ne respecte pas les frontières. Les Canadiens doivent avoir droit à de l'air pur et à de l'eau propre. Ma question pour le ministre est la suivante: Est-ce que le ministre peut tout simplement garantir ces droits pour les Canadiens et les Canadiennes, les droits à un environnement propre grâce à une charte sociale?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, pour la première fois, la question de l'environnement est proposée d'être enchâssée dans la Constitution. Cela, c'est une partie de notre proposition.

Le chef du Parti néo-démocrate parle des droits. Et comme elle le sait, le mot «droit» a certaines implications. Je peux indiquer clairement la détermination de notre gouvernement de garder et respecter la juridiction sur l'environnement, la juridiction fédérale qui existe.

[*Traduction*]

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable ministre des Affaires constitutionnelles. Les autochtones et les gens du Nord sont déçus de la proposition constitutionnelle du gouvernement, car cette proposition place leurs aspirations constitutionnelles dans les limbes. On demande aux autochtones d'attendre dix ans, pendant que l'on définit leur droit à l'autonomie.

Pourquoi le gouvernement a-t-il mis les gens du Nord et les autochtones en attente?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je regrette de ne pas avoir les capacités du député en inuktitut. En fait ce que l'on dit à mon sujet dans cette langue serait certainement difficile à traduire de façon favorable.

Le député soulève deux points importants. En ce qui concerne les territoires et la question de l'évolution du gouvernement, nous avons dit clairement que nous respecterions les engagements qui pourraient permettre aux territoires actuels d'obtenir le statut de province en vertu de la formule 7/50. Je sais que ce n'est pas le premier choix de la population des territoires, comme l'indiquent clairement les discussions que j'ai eues avec les chefs de gouvernement des deux territoires plus tôt cette semaine à propos de l'amélioration de la situation actuelle.

En ce qui concerne les autochtones, nous proposons une mesure historique, celle de reconnaître leur droit à l'autonomie dans la Constitution.

Une voix: Ça existe déjà.

M. Clark (Yellowhead): Le député n'a pas tout à fait raison. Ce n'est pas quelque chose qui existe déjà. C'est un changement important qui figure dans les propositions constitutionnelles et qui, pensons-nous, sera accepté dans tout le pays. Nous proposerions certainement de commencer immédiatement des discussions sur cette base et nous proposerions certainement d'inscrire dans la Constitution les arrangements sur l'autonomie gouvernementale auxquels nous serions arrivés par négociations.

Je pense que le député admettra comme moi qu'il serait prématuré de définir maintenant un régime particulier d'autonomie, vu la diversité des cultures, des traditions et des situations des autochtones de ce pays.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je tiens à le féliciter pour le discours qu'il a prononcé devant l'amicale des anciens étudiants de l'Université Queen's, à Kingston.

Dans les propositions constitutionnelles présentées hier, on demande encore une fois aux autochtones d'attendre encore dix années la définition de leur droit à l'autonomie gouvernementale. Dans son discours du 9 septembre, le ministre avait déclaré qu'il serait déraisonnable et malcommode d'arrêter la signification exacte du droit à l'autonomie, car on risquerait d'empêcher que cette notion évolue et tienne compte de certaines différences. Nous voulons simplement que l'on reconnaisse le droit inhérent à l'autonomie.

Comment le ministre fait-il le lien entre les déclarations qu'il a faites et les limites imposées à la définition de l'autonomie dans les propositions d'hier?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, en réalité, la question est de savoir si nous sommes prêts à constitutionnaliser un droit général ou un droit qualifié d'inhérent.

Le gouvernement de l'Ontario, qui a agi dans les limites de sa compétence, a opté en faveur du droit inhérent. J'ai dit à ce moment que le gouvernement ontarien nous précédait tous un peu sur cette question particulière et, qu'à mon avis, il en resterait probablement là.

Néanmoins, nous proposons là un changement fondamental de la situation actuelle, un changement très important en vue de reconnaître à la fois l'histoire des premières nations de ce pays et la situation actuelle au Canada. D'une façon générale, on considérera que non seulement cette proposition nous fait franchir un grand pas, mais qu'elle a de bonnes chances d'être acceptée.

À l'égard de ces questions, nous essayons de faire preuve de pragmatisme et de trouver des solutions acceptables, de sorte que nous ne faisons pas que parler de changement, nous le réalisons. Nous pouvons réaliser ensemble ce changement.

LA FISCALITÉ

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

On a rapporté plus tôt cette semaine que le gouvernement fédéral accepterait que les neuf provinces qui ne le font pas déjà perçoivent leur propre impôt sur le revenu des particuliers directement auprès des contribuables.

Est–ce vrai? Dans l'affirmative, pourquoi le gouvernement veut–il accroître, et les frais liés de la paperasserie, et les impôts des contribuables, dans la plupart des régions du pays?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député se rappellera que, le 24 juin, nous avons diffusé un document de travail pour savoir s'il était opportun de tenir compte, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, des demandes des provinces, qui désirent bénéficier d'une plus grande souplesse dans leur perception de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Nous accueillons actuellement ces opinions, et serions très heureux de recevoir un mémoire du député.

L'hon Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, le ministre peut–il dire à la Chambre quels seront les frais supplémentaires liés à la paperasserie et l'administration si les neuf provinces concernées commencent à percevoir leur propre impôt sur le revenu directement des particuliers?

S'il ne peut pas nous donner ce chiffre, pourquoi veut–il imposer ce fardeau supplémentaire aux contribuables qui croulent déjà sous le poids des impôts du gouvernement?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, bien entendu, c'est un des facteurs dont nous tiendrons compte.

La taxe sur les produits et services est un tentative pour instaurer une taxe nationale, une seule taxe, un seul régime de perception dans tout le pays, bref un pas vers l'harmonisation du régime fiscal. Si le député convient que le régime de perception d'impôt sur le revenu appliqué par le gouvernement au nom des provinces permet de réduire les frais liés à la paperasserie, alors je suis certain qu'il souscrira à un régime de taxe de vente nationale.

L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au début de la journée, à Ottawa, les syndicats du blé des Prairies ont présenté une autre demande de paiement en espèces d'un milliard de dollars pour les producteurs de lait.

Étant donné que cette année, le revenu moyen par famille des agriculteurs des Prairies est beaucoup moins élevé que celui des cinq années précédentes, je voudrais savoir si le premier ministre accédera à leur demande et s'il peut les assurer d'un paiement en espèces d'un milliard de dollars cet automne.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, j'ai eu la chance hier de rencontrer les représentants des Syndicats du blé des Prairies. Nous avons eu l'occasion ces dernières semaines d'assister à des manifestations où les agriculteurs ont exprimé beaucoup d'inquiétude au sujet de leurs problèmes financiers. Nous savons tous qu'ils traversent des temps extrêmement difficiles. Nous avons rencontré les agriculteurs par le passé et nous leur avons déclaré que le gouvernement était disposé à faire son possible pour les appuyer à l'avenir.

• (1440)

Il ne s'agit pas seulement de leur donner un appui financier. Nous devons tout faire pour les aider, sur la scène internationale comme nous le faisons maintenant. Le premier ministre s'efforce de mettre un terme à la guerre commerciale qui affaiblit énormément nos agriculteurs et qui les a placés dans la situation difficile qu'ils connaissent.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai demandé expressément si un versement d'un milliard de dollars serait effectué aux fermiers au cours de l'automne. Si je pose cette question, c'est parce que le revenu annuel moyen d'une famille agricole dans les Prairies est inférieur, malgré l'aide existante, à 6 500 $ par an.

Comme question supplémentaire, j'aimerais demander au premier ministre, au cas où un tel versement ne serait pas prévu cet automne, d'expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement du Canada tient absolument à maintenir le revenu agricole dans les Prairies à environ le quart du revenu défini comme le seuil de la pauvreté?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, jeudi dernier, qui était un jour réservé à l'opposition, nous avons eu un débat très intéressant. Nous avons traité de ce problème de façon essentiellement impartiale. Nous reconnaissons tous qu'il y a un problème. Si on examine les mesures prises par ce gouvernement jusqu'ici, on peut dire qu'il a beaucoup fait pour aider le secteur agricole à surmonter cette période très difficile.

Nous n'avons absolument pas l'intention de laisser les agriculteurs aux prises avec un problème dont ils ne sont pas responsables. Nous venons d'avoir une des meilleures récoltes jamais vues, une récolte de premier choix. Le monde entier a besoin de produits alimentaires et nous comptons bien veiller à ce que nos agriculteurs s'en sortent de façon à pouvoir profiter de meilleurs prix une fois la situation rétablie.

J'ai assisté au Manitoba aux deux manifestations auxquelles participaient non seulement des agriculteurs extrêmement mécontents et inquiets, mais aussi des gens d'affaires qui dépendent des agriculteurs. Ainsi que je l'ai déjà dit aux agriculteurs, je répète que nous comptons faire tout notre possible pour les aider à surmonter cette période extrêmement difficile.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait que les syndicats du blé des Prairies demandent un milliard de dollars en aide d'urgence pour couvrir les pertes subies par les agriculteurs au cours de la campagne de 1990. Le premier ministre sait que les agriculteurs se voient dans une situation critique. Il devrait aussi se rendre compte que les efforts déployés jusqu'à maintenant par le gouvernement pour les aider sont par trop insuffisants. Un de ses collègues, le député de Brandon—Souris, a même déclaré publiquement que, et je cite: «Les efforts déployés par le gouvernement pour venir en aide aux agriculteurs ont été insuffisants.»

Quand le premier ministre annoncera-t-il un programme d'aide d'urgence pour les agriculteurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Sans répéter la réponse que j'ai déjà donnée aux deux questions précédentes, monsieur le Président, je dirai qu'un système est en place pour s'occuper des problèmes auxquels fait allusion le député.

Le député sait que nous avons eu une importante réunion à Winnipeg il y a environ un mois. Une nouvelle rencontre doit avoir lieu la semaine prochaine pour discuter de ce qu'il est convenu d'appeler la troisième ligne de défense. Nous devons attendre les recommandations que le comité compétent aura à formuler.

Nous comprenons le problème. Je suis convaincu que nous comprenons le problème. Je le répète, nous ferons tout notre possible pour trouver une solution à cette situation qui appelle une réponse parce que les agriculteurs ne se sont pas mis eux-mêmes dans la situation où ils se voient maintenant.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre sait que des manifestations ont lieu dans tout le pays, notamment à Lucknow en Ontario ainsi qu'à Miami et à Russell, au Manitoba. D'autres sont prévues dans l'ensemble des Prairies. Les agriculteurs se rassemblent pour protester parce que le gouvernement n'a pas fourni l'aide provisoire d'urgence qu'il avait promise au printemps dernier, quand le programme de protection du revenu agricole a été instauré pour faire face à la pire crise financière de cette génération.

Puisque le ministre a assisté à certaines de ces manifestations, combien d'agriculteurs devront-ils encore manifester ainsi, dans ces collectivités? Encore combien d'entre eux devront-ils perdre leur ferme? Combien de familles d'agriculteurs devront-elles être divisées encore avant que ce gouvernement réagisse?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Le député n'a pas à s'emporter ni à s'adonner à du sentimentalisme pour présenter son point de vue.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Monsieur le Président, à écouter le député, on pourrait croire que les politiques de ce gouvernement sont la source de tout le problème. Permettez-moi de préciser que ce secteur a déjà reçu un soutien considérable.

J'ai assisté aux deux manifestations dont le député nous a parlé. Une autre manifestation importante est prévue lundi, à Rosetown, en Saskatchewan. Nos députés y seront pour appuyer l'industrie agricole. Je le répète, nous tentons de nous montrer compréhensifs. Nous attendons de voir quelles seront les conclusions de la réunion sur la troisième ligne de défense qui se tiendra à Winnipeg la semaine prochaine et d'entendre ce que les agriculteurs eux-mêmes ont à dire.

Entre-temps, le député devrait savoir que nous avons dit que nous ferions tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir nos agriculteurs, pour les aider à surmonter ces difficultés.

* * *

LA SOCIÉTÉ INTERNATIONAL NICKEL

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, Inco Limitée a annoncé hier l'élimination de 600 emplois à Sudbury. Avec sa politique de dollar fort et d'intérêts élevés, le gouvernement éreinte une industrie qui est déjà aux prises avec d'autres difficultés. Je demande au premier ministre de bien vouloir ordonner à son ministre des finances de mettre une halte aux politiques économique et fiscale nuisibles du gouvernement.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je n'apprends certes rien à la députée en lui disant qu'INCO Limitée vend du nickel dans le monde entier et que la diminution des bons de commandes correspond à une tendance mondiale sur le marché du nickel attribuable surtout des difficultés que connaît l'industrie de l'automobile.

Croyez-moi, la mise à pied de 600 personnes dans cette ville est loin de me réjouir, mais je dois admettre que le problème est d'envergure internationale, non seulement canadienne. Nous devons nous efforcer au Canada, de venir en aide aux gens qui sont mis à pied, et ce sera fait grâce aux mesures que le gouvernement a déjà mises en place.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, à l'origine, il y a deux mois, on avait parlé de 200 emplois. Le 9 septembre, on a annoncé que 400 emplois seraient supprimés. Et aujourd'hui, ce nombre atteint 600. Pendant ce temps, la valeur du dollar ne cesse d'augmenter.

Les habitants de Sudbury, les habitants du Canada, demandent quand tout cela va-t-il finir? Quand le Premier ministre et son gouvernement écouteront-ils enfin les Canadiens, quand mettront-ils un frein à la désindustrialisation du pays et quand proposeront-ils de nouveaux programmes économiques?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je répète que les programmes du gouvernement du Canada ne peuvent pas faire grand-chose pour régler la surabondance de nickel qui existe aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Cela est indépendant de notre volonté.

Ma collègue a mentionné certains aspects de la politique du gouvernement. Les taux d'intérêt au Canada ont chuté d'environ 5,5 points de pourcentage depuis mai l'an dernier alors qu'ils avaient atteint leur maximum. Nous avons vu se rétrécir l'écart entre les taux d'intérêt du Canada et ceux des États-Unis, ce qui vise à favoriser la reprise économique qui est déjà amorcée, comme le sait très bien ma collègue. Nous avons vu une amélioration de la performance économique durant le deuxième trimestre de cette année, de l'ordre de 5 p. 100 en termes annuels. Nous retombons donc sur nos pieds. Et les programmes que nous appliquerons à l'avenir renforceront cette démarche.

* * *

L'IRAK

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plus tôt cette année, le Secrétaire général adjoint de l'ONU avait qualifié de quasi apocalyptiques les conditions régnant dans l'Irak d'après-guerre et avait constaté que les enfants irakiens avaient cessé de grandir à cause du manque de nourriture.

Une équipe médicale de Harvard a déclaré que plus de 55 000 enfants de moins de cinq ans étaient morts à cause d'une alimentation déficiente, de mauvaises conditions d'hygiène et du manque de soins médicaux.

Voici ma question au premier ministre: quelles mesures d'urgence concrètes notre gouvernement prend-il, en tant que membre de la coalition du temps de guerre, pour venir en aide aux enfants qui meurent en Irak, et pour faire en sorte, surtout en ce moment, que les ventes de blé canadien à l'Irak reprennent dès maintenant?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement se préoccupe bien sûr beaucoup des pertes de vies où que ce soit, et, par le truchement d'organismes humanitaires oeuvrant sous les auspices des Nations Unies, le Canada a fait ce que nous estimons être des contributions importantes pour venir en aide à ceux qui en ont besoin.

Le mieux qui pourrait arriver pour le bien des enfants irakiens, pour le bien de la population irakienne, serait que Saddam Hussein cesse d'agir comme un hors-la-loi international et se comporte d'une façon qui lui permette de réintégrer la communauté internationale. C'est alors, et seulement alors, que tous les habitants de l'Irak trouveront la paix et la prospérité auxquelles ils ont droit.

Questions orales

• (1450)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, les enfants irakiens innocents ne devraient sûrement pas être victimes de ce genre de politique insensée.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, qui a coprésidé en septembre de l'année dernière le Sommet mondial de l'enfance. La déclaration publiée à l'issue du sommet affirmait qu'il fallait respecter les besoins essentiels des enfants et des familles même en temps de guerre et dans les régions en proie à la violence.

Étant donné que l'équipe médicale de Harvard dont j'ai déjà parlé a calculé que 170 000 enfants de moins de cinq ans allaient mourir à cause des effets à retardement de cette guerre dans le Golfe, je tiens à demander encore une fois au premier ministre quelles mesures le Canada prend maintenant pour venir en aide à ces enfants afin de les protéger de la mort, de la famine et de conditions d'hygiène dévastatrices. Que faisons-nous pour aider ces enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, bien que le Canada vienne au 34e rang quant à sa population, il se classe au quatrième ou au cinquième rang dans le monde quant à ses contributions aux Nations Unies et à tous ses organismes affiliés, dont l'UNICEF.

Nos contributions à l'UNICEF et le rôle de premier plan que nous jouons en faveur des enfants passent généralement pour très importants. Il est absolument tragique de penser qu'environ 40 000 enfants meurent chaque jour dans les pays d'Afrique en voie de développement et partout dans le tiers monde faute d'un investissement de 5 $ par enfant.

Le Canada a assuré à mon avis un leadership très important, et nous sommes en passe de faire davantage pour aider les enfants du monde entier. Il est extrêmement tragique qu'un enfant innocent meure par manque de nourriture ou à cause des conditions créées par son gouvernement.

Nous déployons nos efforts par le truchement des Nations Unies, du Conseil de sécurité et de tous les organismes des Nations Unies. Nous avons déjà fait beaucoup et sommes prêts à faire bien davantage pour venir en aide aux enfants des pays en voie de développement et bien sûr aussi de l'Irak.

Mais le problème des enfants irakiens est principalement attribuable au dirigeant de l'Irak: si ce dernier voulait remédier à beaucoup de ces problèmes, il pourrait le faire immédiatement en se conduisant de façon civilisée, en cessant d'agir comme un hors-la-loi international et en réintégrant la communauté des nations.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le document qui a été déposé hier sur la réforme constitutionnelle propose, et je cite: «Que soit donné au Parlement fédéral la compétence exclusive pour légiférer en toute matière qu'il déclare utile à l'efficacité de fonctionnement de l'union économique.»

Pourtant, le gouvernement prétend, aujourd'hui, comme hier, qu'il n'a pas l'intention d'entraver, en aucune façon, les activités d'institutions financières fondamentales au Québec, comme la Caisse de dépôt et le Mouvement Desjardins. Mais au-delà des bonnes intentions, est-ce que le premier ministre n'est pas obligé de reconnaître que la formulation extrêmement large du texte donne ce pouvoir au Parlement fédéral et qu'il pourrait ainsi obliger le Québec à supporter l'odieux de recourir à une clause dérogatoire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a lu le premier paragraphe de l'article. Il a négligé de lire les deux autres qui se lisent comme suit: «Une loi fédérale édictée au titre du présent article n'a d'effet que si elle est agréée par les gouvernements d'au moins deux tiers des provinces dont la population confondue représente, selon le recensement général le plus récent à l'époque, au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces.»

Une voix: Comme en 1982!

M. Mulroney: Bien, il y a un autre article, il y en a trois. Le troisième article dit que si le Québec, par exemple, n'est pas satisfait, il peut se retirer complètement.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, la vérité éclate au grand jour. Le Parlement fédéral—on me contredira si on le peut—le Parlement fédéral se verrait ainsi confier le pouvoir d'adopter une législation qui couperait les ailes des institutions financières du Québec et qui obligerait chaque fois le gouvernement du Québec à gérer son économie par une clause dérogatoire. Monsieur le Président, je voudrais dire au premier ministre, comme il le sait bien, qu'un ministre en remplace un autre, qu'un gouvernement en remplace un autre et que nous avons vu en cette Chambre un gouvernement libéral tenter d'adopter la loi S-31 qui aurait eu cet effet.

Quelles garanties peut-on nous donner maintenant qu'il n'y aura pas un jour, assis sur ces bancs, un gouvernement qui va utiliser les pouvoirs à cette fin?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je ne veux pas utiliser les mots que je dois utiliser. Ce que le député a dit, c'est d'une malhonnêteté totale!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président: Le très honorable ministre doit sûrement savoir que ses paroles dépassent les bornes; je lui demanderais de les retirer et de poursuivre sa réponse.

[*Français*]

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, si les mots ne sont pas acceptables au Parlement, naturellement je vais suivre les règlements du Parlement. Mais je dois dire que le comportement du député qui a peur des faits, qui cherche à décevoir les citoyens du Québec, cela aussi, c'est inacceptable dans une démocratie comme la nôtre.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Récemment, le gouvernement du Canada et celui de la Saskatchewan ont conclu une entente historique qui a permis de régler des revendications territoriales en suspens. M. Ovide Mercredi, chef national de l'Assemblée des premières nations, aurait déclaré, d'après les médias, que cette entente ne doit pas être interprétée comme une solution pour d'autres provinces.

Cela m'inquiète beaucoup. N'a-t-on pas raison de penser que cette entente pourrait au moins servir de base à de futures ententes fédérales-provinciales?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député de Regina—Waskana a posé une question très importante quant à savoir à quel point le gouvernement est résolu à honorer les engagements historiques que nous avons pris en signant des traités.

Je voudrais que les députés sachent combien nous sommes fiers d'avoir conclu il y a une semaine et demie une entente territoriale historique avec le premier ministre de la Saskatchewan, l'honorable Grant Devine, entente grâce à laquelle quelque 27 bandes de la Saskatchewan jouissant de droits de propriété issus de traités verront doubler la superficie des terres qu'elles possédaient, c'est-à-dire obtiendront 1,5 million d'acres supplémentaires et une somme de 481 millions de dollars.

C'est un règlement honorable dont s'est félicité vivement le chef national de l'Assemblée des premières nations, qui était présent à cette occasion.

* * *

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que la récession est terminée et que la reprise économique est bien amorcée. Les Canadiens ne sont pas dupes. D'ailleurs, les représentants de l'industrie de la construction domiciliaire au Canada n'y croient pas non plus, même qu'ils estiment que c'est tout le contraire.

M. Gary Reardon, président de l'ACCH, déclare que l'industrie ne fonctionne qu'à 60 p. 100 de sa capacité et que des milliers de travailleurs de la construction attendent encore la reprise économique que leur avait promise le gouvernement.

Ma question s'adresse au ministre responsable de l'habitation. Acceptera-t-il enfin de mettre en oeuvre le programme concernant le versement initial de 5 p. 100, qui permettrait à des milliers de nos concitoyens d'acheter leur première maison et à des milliers d'ouvriers de retourner au travail?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député a participé à de nombreuses discussions que nous avons eues à la Chambre et ailleurs; il sait donc qu'il existe de nombreuses façons d'aider ceux qui veulent acheter une première maison.

Nous étudions plusieurs possibilités, mais nous n'avons encore pris aucune décision. Dès que nous le ferons, nous en aviserons le député.

• (1500)

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, depuis plus d'un an, le gouvernement a laissé en veilleuse cette proposition, qui s'est pourtant avérée utile par le passé, sans rien coûter aux contribuables.

Je répète ma question. Quand le gouvernement cessera-t-il de faire l'autruche et quand prendra-t-il des mesures pour aider le secteur du bâtiment ainsi que les consommateurs qui attendent l'occasion de pouvoir acheter leur première maison?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, aujourd'hui, les taux hypothécaires ont atteint leur plus bas niveau depuis six ou sept ans. C'est la meilleure façon que nous avons trouvée pour aider les consommateurs à acheter une maison. Chaque fois que les taux d'intérêt diminuent d'un point de pourcentage, des milliers de Canadiens ont les moyens de verser un paiement initial pour l'achat d'une maison.

Les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 p. 100 au cours de la dernière année. C'est la chose la plus importante que nous pouvons faire pour le secteur du bâtiment.

* * *

L'INDUSTRIE MARITIME DU CANADA ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne un rapport dans lequel son ministère recommande que des frais soient imposés à tous les bateaux qui visitent les ports du Canada atlantique pour l'utilisation des aides à la navigation.

Il s'agit simplement d'une autre taxe qui rendra l'industrie maritime du Canada atlantique encore moins concurrentielle.

Le ministre peut-il nous assurer aujourd'hui à la Chambre qu'il n'imposera pas cette nouvelle taxe à l'industrie maritime du Canada atlantique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait certainement que, l'an dernier, le ministère des Transports a présenté une politique de frais d'utilisation et a amorcé un processus de consultation à cet égard. Maintenant que les divers groupes ayant un intérêt dans cette industrie nous ont communiqué leur opinion sur le sujet, nous sommes en train de réexaminer la situation et ferons connaître notre proposition définitive sous peu.

* * *

LA SANTÉ

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je vais surprendre bon nombre de mes collègues de la Chambre en adressant ma question au ministre de la Santé et du Bien-être social et en le félicitant, lui et le réseau CBC, de l'examen et de l'introspection extraordinaires qu'ils ont faits au sujet de sa mitose, à l'émission *The Journal* de lundi soir dernier.

Des voix: Bravo!

M. Nowlan: Je comprends parfaitement ses difficultés. J'ai fait partie du même caucus que lui. Lui et moi avons eu des divergences de vues, et je crois qu'il a été très blessant à mon égard lorsque l'Accord du lac Meech m'a posé un problème.

Ma question concerne les propositions dont le premier ministre a saisi la Chambre hier. Je dois dire franchement que je trouve la question du Conseil de la fédération très nébuleuse. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que, indépendamment du sort que connaîtront les propositions, mais justement en raison de ces propositions, le régime d'assurance-maladie universel dont bénéficient les Canadiens et qui est, à mon avis, l'une de nos prérogatives ou l'un de nos droits fondamentaux, ne sera pas touché?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de joindre ma voix à celle de mon collègue pour féliciter le ministre, non seulement d'avoir fait excellente figure à cette émission, mais aussi pour les garanties qu'il a données au sujet du régime d'assurance-maladie, qui demeurera une dimension importante et fondamentale de l'unité nationale canadienne.

J'aimerais pouvoir donner au député davantage de garanties dans d'autres domaines, mais je ne pourrai le faire que lorsque le réseau CBC tracera un portrait aussi flatteur de moi.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un représentant de la commission présidentielle tanzanienne, M. Pius Msekwa, vice-président du Parlement de la Tanzanie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: J'attire également l'attention des députés sur la présence à la tribune de deux membres du sous-comité de la défense et de la sécurité de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, M. Anders Sjaastad, député du parlement norvégien, et M. Hans Haekkerup, député du parlement danois.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ DE LA REINE POUR LE CANADA ET MINISTRE RESPONSABLE DES AFFAIRES CONSTITUTIONNELLES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai été très choqué d'entendre le député de l'Alberta tout à l'heure utiliser le mot «malhonnête» envers un de nos confrères de la Chambre, le député de Lac-Saint-Jean.

M. le Président: Un moment s'il vous plaît. L'honorable ministre a retiré absolument ses propos. Par conséquent, l'incident est clos. Est-ce que l'honorable député a un autre recours au Règlement?

M. Plamondon: Je voudrais faire une remarque au Président. L'honorable ministre a dit: «Je me conforme au Règlement.» Mais il n'a pas retiré le mot «malhonnête». Et c'est ce que je lui demande de faire.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, si l'inférence n'était pas assez claire pour le député, je vais respecter le Règlement de la Chambre, et je suis prêt à retirer le mot. Je vous remercie.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, au nom du très honorable Joe Clark, président du Conseil privé, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre aujourd'hui le Rapport annuel au Parlement, du Bureau de la sécurité des transports du Canada, sur la gestion des lois sur l'accès à l'information, et enfin celui sur la protection des renseignements personnels, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 3 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent de l'environnment intitulé *Rupture d'équilibre: Le risque de changements climatiques irréversibles.*

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Si la Chambre donne son consentement, je voudrais en proposer maintenant l'adoption.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

(La motion est adoptée.)

* * *

INDUSTRIE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts) propose:

Que trois députés et un recherchiste du Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie et du développement régional et du Nord soient autorisés à voyager à Victoria, en Colombie-Britannique, du samedi 28 septembre au mercredi 2 octobre 1991 afin d'assister au Forum national des conseils consultatifs en sciences et en technologie.

Mme le vice-président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à l'honorable secrétaire parlementaire pour qu'il propose sa motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

APPROBATION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, conformément à l'avis de motion que j'ai déposé, j'aimerais proposer que soit agréé le premier rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, présenté à la Chambre le lundi 17 juin 1991.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition à la Chambre.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'aider les producteurs de céréales et d'oléagineux qui sont aux prises avec de terribles problèmes d'argent cette année. Ils exhortent le gouvernement, comme mon collègue d'Algoma l'a fait plus tôt aujourd'hui, à les secourir en cette période très difficile.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je dépose une pétition signée par des électeurs de la région d'Ottawa-Carleton.

Les pétitionnaires demandent que le film *The Burning Times* soit retiré de la circulation et que l'Office national du film présente de excuses officielles aux catholiques.

Selon eux, la présentation des faits historiques et les commentaires sont tendancieux et hostiles à l'Église catholique. Toujours selon les pétitionnaires, le film vise à susciter la haine et l'incompréhension pour la religion catholique.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, j'invoque l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par des citoyens du sud-ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires prient le Parlement premièrement de demander au gouvernement d'envisager de redonner un financement adéquat à la CBC pour que le réseau public puisse remplir son mandat et jouer son rôle central dans la vie de notre pays, et, deuxièmement, de réexaminer les priorités du gouvernement en ce qui concerne la diminution des ressources accordées aux institutions canadiennes et la privatisation.

L'ÉDUCATION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition signée par des Canadiens.

Étant donné que nous devons devenir plus compétitifs sur le plan mondial, que nous avons besoin, pour cela, d'une main d'oeuvre compétente et que notre grand pays connaît un taux d'analphabétisme scandaleux de 38 p. 100, ces pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre en place, en consultation avec les gouvernements provinciaux, des normes nationales minimales pour les jeunes qui poursuivent leurs études et leurs carrières au Canada.

L'AGRICULTURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition qui demande au gouvernement de s'attaquer à une très grave question concernant les problèmes auxquels font face les producteurs de gains et d'oléagineux du Canada qui n'ont pas d'argent pour passer l'automne et encore moins pour vivre jusqu'au printemps. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de fournir l'aide proposée par le comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes, le 29 août 1991.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent) : Madame la Présidente, je viens aussi présenter ici aujourd'hui une pétition signée par des agriculteurs. Cette année a été catastrophique pour eux. Compte tenu des prix extrêmement faibles des produits agricoles, ils ont beaucoup de mal à simplement rentrer dans leur frais. Ils sont dans une situation catastrophique et ils demandent au gouvernement de leur venir en aide cette année.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 septembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif F, ainsi que la motion de M. Vincent (p. 2536).

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je me réjouis de prendre la parole au sujet de ce projet de loi et d'attirer l'attention de tous les citoyens sur les répercussions catastrophiques d'un projet de loi de ce genre et sur ce qu'il signifiera pour tous les membres

défavorisés de notre collectivité : les pauvres, les malades, les personnes âgées et les femmes.

J'attire l'attention de la Chambre sur ce que prévoit au juste ce projet de loi, dont on dit par dévision, qu'il est la râpe sur le RAPC, le RAPC étant le Régime d'assistance publique du Canada si utile aux démunis.

Il est paradoxal de voir que quelqu'un venant d'une province démunie de la région canadienne de l'Atlantique exhorte le gouvernement à repenser à ce que ce projet de loi va faire aux provinces dites nanties que sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Je crois que pour tous les programmes sociaux au Canada, c'est le commencement de la fin. Bien que le projet de loi vise les provinces riches qui, diront d'aucuns, sont le mieux à même d'encaisser le coup, je ne suis pas persuadé que tout le monde comprenne que cela représente une réduction des paiements de transfert fédéraux d'un peu plus de deux milliards de dollars sur cinq ans, réduction qui ne pourra que nuire à ces provinces.

Le régime a été créé dans le but louable d'aider tout le monde et chacune des régions du pays, le gouvernement fédéral absorbant la moitié des coûts du programme. Aucun plafond n'avait été fixé parce qu'il n'y a pas de fin aux ravages d'une économie en déroute. Nous sommes à même de le constater depuis quelques années, que la politique monétaire du gouvernement et sa politique de taux d'intérêt élevés ont transcendé toutes les frontières des provinces. Pourtant, les démunis ont besoin d'aide, ils ont besoin de ressources.

Pour vous donner une idée de l'affectation des fonds du RAPC, ce sont des familles monoparentales, des personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, des personnes âgées, des enfants et des personnes ayant besoin de protection contre les mauvais traitements et la négligence, les sans-emploi, les familles et les personnes traversant des crises, les gagne-petit et les femmes battues qui en ont bénéficié. Ce ne sont là que quelques-uns des groupes de notre société qui sont durement touchés par la récession et qui ont besoin d'aide. Voilà que cette aide sera dorénavant plafonnée.

Autre chose que beaucoup d'entre nous oublient et qui mérite d'être soulignée, plus de la moitié des pauvres du Canada vivent dans ces provinces riches. Ils subiront certainement les contrecoups de cette mesure. Je vous rappelle ce qui s'est passé en Ontario où le gouvernement a adopté, à tort ou à raison, un budget massivement déficitaire. Vous pouvez être sûrs que les groupes dont nous venons de parler ne recevront pas l'aide qu'ils méritent parce que même les provinces les plus riches ne sont pas en mesure de la fournir.

• (1520)

Autre fait intéressant, et scandaleux certes, les enfants forment le groupe le plus important de prestataires de l'aide sociale. D'après les données dont je dispose, ils représentent en fait approximativement 37 p. 100 des prestataires. Il y a de quoi être bouleversé. Pourtant, la mesure législative à l'étude leur rendrait la vie encore plus dure. À mon humble avis, et vous en conviendrez avec moi, madame la Présidente, il est à tout le moins immoral de faire la vie dure à des enfants.

De plus, pour citer certains faits et chiffres associés à ce problème particulier, il est clair que le rythme de croissance des dépenses dans ce domaine a déjà dépassé le plafond, de sorte qu'il y aura un manque. En moyenne, pour l'ensemble du pays, le taux de croissance a été de 7 p. 100. En Ontario, au cours des quelques dernières années, les dépenses ont augmenté de 15 p. 100, alors que le plafond fédéral est fixé à 5 p. 100. La situation est tout à fait intenable.

Certains faits présentent aussi de l'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des provinces comme le Nouveau-Brunswick où l'on sabre dans les dépenses et dans le genre de programmes sociaux exigeant une participation fédérale. D'après une coupure de journal traitant des soins de santé et des normes qui les régissent au Nouveau-Brunswick, le ministre de la Santé et des Services communautaires, Ray Frenette, a déclaré, et je cite: «Le gouvernement fédéral ne devrait pas s'attendre que les provinces respectent des normes de soins de santé élevées s'il n'est pas disposé à contribuer à leur coût».

Le ministre Frenette a ajouté: «S'il y a un domaine qui risque d'être touché par les restrictions, c'est bien le budget des soins de santé du Nouveau-Brunswick, qui se chiffre à un milliard de dollars. Il a fallu recourir au financement fédéral seulement pour suivre les coûts de l'assurance-maladie qui ne cessent de monter en flèche.»

L'année dernière, le gouvernement McKenna a imposé des restrictions aux médecins quant au recours au régime d'assurance-maladie et il a freiné les projets de construction d'hôpitaux. Le ministre ne précise pas le genre de restrictions qui pourraient être mises de l'avant au cours de l'exercice 1991-1992, mais il fait observer que les coûts dépasseraient de loin le niveau de financement disponible.

Voilà une province qui est aux prises avec un grave problème en ce qui concerne les normes de soins de santé. Si on touche à ces normes que va-t-il advenir des autres aspects du filet de sécurité sociale au Canada?

Tout le monde sait que le Régime d'assistance publique du Canada est la principale source de financement des services sociaux. Il représente environ 38,5 p. 100 des dépenses provinciales dans ce domaine. Si nous acceptons le plafond proposé, c'est-à-dire si les recettes diminuent, le manque devra être comblé autrement. La facture va être refilée au dernier chaînon du système, si bien que si le gouvernement fédéral se désengage ou appporte des réductions, ce sont les provinces qui vont écoper. Et si celles-ci n'ont pas les reins suffisamment solides, il faudra mettre les municipalités à contribution.

Au Nouveau-Brunswick, les municipalités ne sont pas responsables des programmes sociaux, mais c'est le cas dans certaines provinces. Je sais pertinemment que des municipalités ontariennes sont confrontées à de sérieux problèmes parce qu'on a déchargé la responsabilité des programmes sociaux sur leurs épaules. Or, la municipalité est le palier de gouvernement le moins en mesure de faire face à une montée des coûts et c'est elle qui devra supporter fardeau le plus lourd.

Pour conclure, je vais vous lire un extrait d'un article de Ronald Melchers paru dans *Perceptions*: «En rompant avec l'engagement qu'il a pris de contribuer au soulagement et à l'élimination de la pauvreté à part égale avec les provinces, le gouvernement fédéral remet en cause le dépôt sacré des programmes sociaux du Canada. Le RAPC est un élément fondamental et essentiel du filet de sécurité social canadien. Si l'on ne peut garantir ce minimum, il ne reste plus qu'à compter sur la charité. En instaurant le Régime d'assistance publique du Canada en 1966, le Canada se joignait aux pays d'avant-garde du monde. Il assumait ainsi la responsabilité essentielle d'un gouvernement qui est d'assurer la subsistance de ses citoyens. Avec le projet de loi C-69 et son prolongement, le projet de loi C-32, le Canada ferait un grand pas en arrière.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous faisons un grand pas en arrière en procédant de cette façon avec cette loi. Nous devons maintenir les mesures de protection sociale qui unissent ce pays. Elles constituent l'un des principaux éléments qui font que nous sommes tous des Canadiens, qui nous gardent unis. Nous ne pouvons pas accepter un régime de sécurité sociale à deux niveaux, pas plus qu'un régime d'assurance-maladie à deux niveaux. Nous devons offrir un financement suffisant pour que tous les Canadiens puissent être traités également. Ce projet de loi fera exactement le contraire. C'est une mesure répréhensible, et le gouvernement devrait reconsidérer son plan malavisé de plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis très heureux de disposer de ce court laps de temps pour parler du projet de loi en question, que l'on qualifie parfois de plafond imposé au RAPC.

Ce projet de loi émane à l'origine du désir de la part du gouvernement d'imposer un certain contrôle sur les dépenses fédérales. En soi, je ne pense pas que cela soit une mauvaise chose. Nous, à la Chambre, nous rendons compte que le gouvernement fédéral dépense beaucoup plus qu'il encaisse en recettes fiscales. Bien que le contribuable se plaigne depuis assez longtemps, nous n'avons toujours pas assez de recettes fiscales pour faire face au genre de dépenses que nous sommes appelés à engager en tant que pays.

Aussi dans cette simple perspective de gestion financière, toute initiative pour réglementer les dépenses est la bienvenue.

La principale objection que j'ai et que nous avons ici dans l'opposition est le fait que cette initiative de gestion financière, c'est ainsi qu'on l'appelle et qu'on la décrit, est aveugle. Elle est aveugle aux besoins des pauvres et aux problèmes des administrateurs provinciaux qui prennent l'argent fédéral et le distribuent aux divers rouages provinciaux. Elle ne tient tout simplement aucun compte des réalités quotidiennes au Canada cette année.

Il en est ainsi parce que les fonds que nous donnons au palier fédéral ne sont pas remis directement entre les mains de la personne à qui ils sont destinés. Ces dépenses sont mises de côté et servent à défrayer les prestations d'aide sociale d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, quand nous à la Chambre des Communes approuvons ce genre de dépenses, nous savons que cet argent va pratiquement être envoyé dans toutes les régions de notre pays.

Quand nous nous sommes entendus avec les provinces pour payer la moitié de ces dépenses, on n'a sans doute pas calculé exactement combien nous allions réellement dépenser chaque année. Nous avons simplement convenu de payer 50 p. 100 de ce que les provinces, par l'intermédiaire de leurs propres municipalités, décideraient de dépenser en aide sociale.

Voilà peut-être l'erreur qui a été commise au départ. De toute façon, maintenant le gouvernement estime qu'il doit imposer un plafond, une limite à ce que nous dépensons.

Dans ma circonscription de l'Ontario, il s'est produit deux grands phénomènes macro-économiques distincts.

• (1530)

L'un d'eux est notre récession d'origine canadienne qui a grossi le nombre des personnes qui ont vraiment besoin de l'aide sociale. Quand on parle de cette question, on pense généralement à l'essentiel, à la nourriture et à un abri. Aussi le nombre des personnes qui sont vraiment dans le besoin dans ma province a augmenté, et je suis certain que c'est aussi le cas dans de nombreuses régions de notre pays.

Deuxièmement, les réfugiés qui sont arrivés au Canada depuis trois, quatre ou cinq ans ont grossi les rangs des nécessiteux. C'est un problème qui est particulièrement évident dans la région de Toronto, et je suis certain qu'il existe aussi dans d'autres grandes municipalités où se sont installés—au moins provisoirement—de nombreux réfugiés.

En dépit de cette forte hausse du nombre de pauvres, du nombre de personnes nécessiteuses qui ont besoin d'aide, le gouvernement a décidé de plafonner artificiellement les dépenses à 5 p. 100.

Le chiffre de 5 p. 100 ne tient pas compte de deux réalités structurelles, non pas les deux réalités historiques dont je viens de parler, mais du fait qu'en fixant un plafond le nombre réel de pauvres peut augmenter. J'ai déjà fait allusion au nombre de personnes dites «pauvres» qui sont les victimes de la crise concoctée chez nous qu'a provoquée, semble-t-il, la politique de lutte contre l'inflation. Ce n'est pas leur faute, mais celle de la Banque du Canada et du gouvernement qui ont décidé d'agir comme ils l'ont fait l'an dernier.

Il ne tient pas compte non plus des coûts réels que représentent pour les pauvres des besoins essentiels comme le logement et la nourriture qui, dans certaines localités, ont augmenté de plus de 5 p. 100. Ce ne sont pas les pauvres, ni la Chambre nécessairement, qui sont responsables du coût du logement à Vancouver, à Whitehorse, à St. John's ou à Toronto. C'est tout simplement une réalité économique que le logement augmente de plus de 5 p. 100.

Ce projet de loi fait fi des réalités qui sont le lot des pauvres. Il est vrai qu'il existe certaines contraintes budgétaires, mais mes collègues et moi estimons que cette mesure ne peut être appliquée d'une manière équitable. C'est pourquoi nous nous y opposons.

Je voudrais qu'avant d'imposer un tel plafonnement, le gouvernement, qui doit rendre des comptes au Parlement, reconnaisse qu'il n'y a pas de différence entre des enfants qui ont faim peu importe où ils vivent. S'il faut vraiment comprimer les dépenses destinées à combler les besoins essentiels comme l'alimentation, il faut trouver un autre moyen pour veiller à ce que tous les enfants soient traités sur le même pied.

Tout cela me fait penser à la parabole des pains et des poissons. Heureusement que le Seigneur n'avait pas un budget à respecter à cette époque-là. Il n'en avait pas, mais il avait heureusement d'autres moyens. À moins que ce projet de loi, qui répond, certes à un besoin sur le plan budgétaire, ne tienne vraiment compte des réalités auxquelles sont comfrontés les pauvres au Canada, madame la Présiente, nous ne l'appuierons pas. Je vous remercie.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je m'oppose énergiquement à ce projet de loi. Le C-32 est une mauvaise mesure législative et le gouvernement devrait donc le retirer et recommencer à zéro. Ce projet de loi maintient pendant trois années de plus le plafonnement des transferts fédéraux aux provinces au titre de l'assistance sociale dans le cas de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Il aura des répercussions catastrophiques pour des millions de Canadiens, et il est important de souligner que ce projet de loi montre bien quel est l'ordre des priorités du gouvernement devant les problèmes qui affligent le pays.

En effet, je voudrais vous préciser pour qui sont le Régime d'assistance publique du Canada et les programmes sociaux ainsi touchés par cette mesure législative. Le Régime d'assistance publique du Canada, qui est financé conjointement par le gouvernement fédéral et les diverses provinces dans tout le pays, s'adresse aux enfants maltraités et négligés qui ont besoin de protection, aux handicapés physiques et mentaux, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux petits salariés ainsi qu'aux familles et aux particuliers en situation de crise. Il sert à financer des foyers pour personnes âgées ou malades, des refuges pour les femmes victimes de sévices, des hospices pour les pauvres et les sans-abri, et des centres de ré-éducation. Il permet d'offrir des services de protection de l'enfance et des services de garderie grâce à des subventions offertes aux Canadiens à faible revenu.

Or, en l'occurrence, le gouvernement limite pour cinq autres années les crédits destinés à répondre aux besoins légitimes de ceux qui profitent du Régime d'assistance publique du Canada.

Déjà en Colombie-Britannique, la province que je représente, les banques d'alimentation viennent, chaque mois, en aide à 43 400 personnes, dont 18 000 enfants. Le taux de chômage est supérieur à 10 p. 100 et il va en augmentant. Des milliers d'autres personnes sont sous-employées et arrivent à peine à s'en sortir; elles vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Le Régime d'assistance publique du Canada est l'un des rares programmes pour les pauvres. Il y a au Canada plus d'un million d'enfants vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et à ce chapitre, notre situation est pire que celle de la plupart des pays occidentaux. En Colombie-Britannique, comme dans l'ensemble du Canada, l'écart entre les riches et les pauvres est scandaleux et pourtant, ce gouvernement propose de remédier à ses difficultés budgétaires en plafonnant le Régime d'assistance publique.

Bien qu'en Colombie-Britannique, on calcule que ce projet de loi, en transférant cette part du fardeau fédéral à la province, coûtera au trésor provincial plus de 900 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Malheureusement, nous avons, au moins pendant trois semaines encore, un gouvernement qui passe simplement la facture aux pauvres.

Rita Johnson a déjà déclaré publiquement qu'aux prises avec cette facture, son gouvernement n'hésitera pas à la refiler aux pauvres. Elle a dit: «Nous en faisons bien peu actuellement pour ces gens qui ne peuvent se débrouiller seuls.» Elle avait bien raison. Elle a aussi ajouté: «Si nous devons demander aux contribuables de la Colombie-Britannique d'assumer une responsabilité encore plus lourde, ce sera la misère.» Elle a averti que, dans les budgets provinciaux à venir, on l'entendrait désormais dire «non, pas maintenant» beaucoup plus souvent que par le passé. Je fais remarquer qu'il s'agit là d'un gouvernement provincial qui possède un des pires bilans au Canada pour ce qui est du traitement des pauvres et des démunis.

Ce projet de loi, qui se répercute directement sur les pauvres, ne doit pas voir le jour.

Le gouvernement invoque ses difficultés financières quand il répond aux critiques que lui adressent à ce sujet les députés de ce côté-ci de la Chambre. Pourtant, au cours des six dernières années, les ministériels ont réduit les impôts des grandes sociétés de 20 p. 100, même si leurs bénéfices avaient augmenté de 34 p. 100 pendant la même période. Le gouvernement ne touche pas aux échappatoires fiscales prévues par les libéraux et les conservateurs, qui entraîne pourtant, pour lui, un man-

que à gagner de 6 milliards de dollars par année. Il préfère s'en prendre aux pauvres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

Madame la Présidente, ce projet de loi est mauvais. Il ne faut pas l'adopter. Nous voterons contre.

• (1540)

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler du projet de loi C-32 qui, à mon avis, punit vraiment les gens. Même si le gouvernement veut nous faire croire qu'il ne vise qu'à réduire le déficit et la dette et à régler les problèmes budgétaires, je pense que nous devons examiner ce que le Régime d'assistance publique du Canada fait actuellement pour les Canadiens, ce qu'il a fait pour eux naguère et ce qu'il fera pour eux à l'avenir.

Il est clair que l'imposition d'un plafond au Régime d'assistance publique du Canada, surtout en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, équivaut essentiellement à dire ceci aux administrations provinciales et municipales: «Au gouvernement fédéral, nous estimons qu'il ne nous revient pas, de faire plus que l'augmentation de 5 p. 100 pour subvenir aux besoins des habitants de vos provinces qui se trouvent dans des situations difficiles.»

En 1965, le premier ministre Pearson a présenté le Régime d'assistance publique du Canada, qui constituait, dans une certaine mesure, sa déclaration de guerre contre la pauvreté. Il y a environ huit mois, mes collègues et moi avons sillonné le Canada pour examiner les effets des politiques économiques du gouvernement et les effets de la récession «made in Canada», provoquée par ce gouvernement, sur les travailleurs, hommes et femmes, de notre pays.

Dans les 35 villes que nous avons visitées, nous avons constaté que les gens souffraient beaucoup et étaient très anxieux, que des hommes et des femmes perdaient leur emploi et devaient demander des prestations d'aide sociale parce qu'ils avaient cessé de recevoir des prestations d'assurance-chômage. En effet, à cause d'une autre tentative malheureuse de ce gouvernement de créer l'égalité dans le cadre du projet de loi C-21, les sans-emploi ne peuvent plus compter sur l'assurance-chômage et doivent s'inscrire à l'aide sociale dans les municipalités.

Les dirigeants municipaux, les dirigeants provinciaux, les chefs d'entreprise et les groupes communautaires et sociaux ont tous déclaré que la récession a un effet désastreux sur la vie des gens. Les administrations municipales et provinciales sont maintenant forcées, sur le plan financier, de subvenir aux grands besoins de leurs citoyens, le gouvernement fédéral s'étant déchargé de sa responsabilité, de ses obligations sociales et morales qui étaient essentiellement, depuis 1965, d'aider les gens, sans qu'aucune question ne soit posée.

Nous reconnaissons tous que nous devons mettre de l'ordre dans nos finances, réduire le gaspillage qui se fait au gouvernement et nous fixer des limites de dépenses. Mais nous n'avons certainement pas besoin de nous départir du plus important filet de sécurité que nous ayons jamais eu dans ce pays, c'est-à-dire le Régime d'assistance publique du Canada.

Parlons un peu du but du Régime d'assistance publique du Canada. Ce régime vise essentiellement à diminuer la pauvreté, à en enrayer les causes et à éviter les situations de dépendance à l'égard de l'aide sociale.

Oui, nous sommes dans les années 90 et certains ont peut-être la vie facile, mais c'est loin d'être le cas pour beaucoup de gens. En effet, le pays compte 1,5 million de chômeurs. L'an dernier, plus de 800 000 personnes ont bénéficié d'une assistance sociale, avec l'aide des gouvernements provinciaux et des municipalités. Cette assistance a été accordée sous la forme d'une allocation d'entretien, de soins dentaires, de soins à domicile, de refuges pour femmes victimes de sévices, de foyers nourriciers pour enfants victimes d'abus, de garderies subventionnées pour les familles à faible revenu, de logements, de vêtements, de nourriture et d'hospices pour les sans-abri. Alors, à quoi sert le Régime d'assistance publique du Canada? À aider les gens. Si le gouvernement voulait essentiellement économiser de l'argent, il pourrait certainement puiser dans d'autres postes de son budget restreint, au lieu de s'en prendre au programme de soutien social qui vise à aider les Canadiens.

En laissant entendre que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta sont les mieux en mesure de répondre aux besoins de leur population et en plafonnant le RAPC en conséquence, le gouvernement fédéral tente certes de créer deux catégories de citoyens: ceux qui viennent des provinces riches et ceux qui viennent des provinces moins fortunées. Le gouvernement a déposé le projet de loi C-69, concernant le Régime d'assistance publique du Canada, dans son dernier budget. Ce projet de loi devait maintenir le plafonnement pendant deux ans. Les provinces en ont saisi les tribunaux qui ont dit que le gouvernement fédéral a le pouvoir de faire ce qu'il a fait, soit de modifier son contrat social. Alors, il le fait encore une fois cette année en disant qu'il va infliger ces souffrances aux municipalités, aux provinces et à la population en prolongeant le plafonnement pour trois ans.

À mon avis, cela est vraiment hypocrite, car dans les propositions constitutionnelles que le gouvernement a présentées hier, il a parlé de collaboration et d'un conseil de la fédération où les provinces se réuniraient avec le gouvernement fédéral pour discuter du budget et de la façon de coordonner leurs programmes. Le gouvernement dit une chose au sujet de la façon dont il désire traiter avec les autres gouvernements et il fait exactement le contraire dans des projets de loi comme le C-32.

Si les propositions constitutionnelles, telles que les conservateurs les envisagent, étaient en place, est-ce qu'ils auraient le culot de faire ce qu'ils font aux provinces, mettre un plafond au RAPC? Ce ne serait pas permis. La Constitution ne permettrait pas au gouvernement de faire ce qu'il essaie de faire par des voies détournées, imposer le plafonnement du RAPC.

J'ai entendu le premier ministre, parler de société compatissante et de la façon dont ce pays doit être unifié, il nous disait que nous devons travailler ensemble à résoudre nos problèmes constitutionnels, nos problèmes économiques et nosproblèmes constitutionnels, nos problèmes économiques et nos problèmes sociaux. Pourtant, à la première occasion où attaque-t-il? Il attaque le tissu social même de ce pays, portant atteinte à ce filet de sécurité que les gouvernements libéraux précédents avaient mis en place. Il le déchire et est prêt à regarder les gens passer à travers.

Il est prêt à dire que si nous nous attaquons au déficit, nous voulons que les provinces et les municipalités y participent également. Les édiles municipaux, en particulier en Ontario, qui ont des élections ce mois-ci, sont bien placés pour savoir qu'ils ont dû augmenter les impôts fonciers parce que leur facture d'aide sociale a bondi de 100 ou 200 p. 100. Les gouvernements provinciaux sont contraints de consacrer plus d'argent aux prestations d'aide sociale. Pourquoi? Parce que ce gouvernement a renoncé à son obligation morale d'aider chaque citoyen de ce pays.

Je trouve répréhensible que ce gouvernement puisse parler de collaboration, de pays compatissant, d'unification et, en même temps, être prêt à donner un coup de scalpel dans le filet de sécurité, dans nos prestations sociales et à laisser les gens se défendre pratiquement eux-mêmes.

Je ne suis pas sûr que les Canadiens puissent accepter ce genre de gouvernement, je suis persuadé qu'ils veulent plus que cela. Si le gouvernement veut réellement s'attaquer aux problèmes financiers qu'il a créés. Il a eu sept ans de très bonnes conditions économiques pour équilibrer son budget et pourtant il a toujours un déficit de 30 milliards. Notre dette est passée de 200 à 400 milliards. Je dis que le problème n'est pas le Régime d'assistance publique du Canada, mais le gouvernement lui-même.

Ce dont nous avons besoin, c'est une nouvelle vision de ce pays et un nouveau gouvernement pour la mettre en oeuvre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais, tout comme mon collègue de London-Est, discuter du projet de loi C-32, un projet de loi qui essaie de limiter le Régime d'assistance publique du Canada. Je suppose qu'un débat de ce genre permettra aux Canadiens moyens qui suivent les débats du Parlement de savoir ce qu'est un conservateur.

Je m'exprime ainsi parce que cette mesure fait partie de leur programme. C'est prévu dans leur programme d'intervenir dans un régime qui existe depuis 1966, un régime qui permet au gouvernement fédéral, avec la participation financière des provinces, d'offrir une aide sociale aux Canadiens qui en ont besoin et qui y ont droit.

En présentant un instrument législatif comme le projet de loi C-32 au cours de l'une des pires récessions qu'il a lui-même créées dans ce pays, le gouvernement conservateur démontre son peu d'égards pour les efforts que nous avons dû déployer pour en arriver au Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement ne comprend-il pas que les Canadiens sont en train de traverser des temps très difficiles?

• (1550)

La solution à nos problèmes sociaux serait de créer des politiques et des programmes économiques efficaces et solides. Malheureusement, nous n'avons pas de tels programmes. Nous n'avons pas de programmes économiques efficaces.

Permettez-moi de dire aux gens d'en face que ma propre ville de Toronto, que l'on traite souvent de ville de riches, a aussi un côté moins reluisant. On y trouve en effet, notamment dans ma propre circonscription, un taux de chômage supérieur à 10 p. 100.

Il y a un nombre record d'usines qui ferment leurs portes à Toronto pour s'en aller vers le Sud. Il y a un nombre record de travailleurs qui, pour la première fois de leur vie, se trouvent sans emploi et sont gênés de s'adresser à leur député pour remplir une demande de prestation d'assurance-chômage. Ils sont gênés parce qu'ils sentent atteints dans leur dignité.

Il y a un nombre record de travailleurs qui passent d'un emploi à plein temps à un emploi à temps partiel. Il y a un nombre record de diplômés d'universités et de collèges qui ne peuvent pas trouver leur place dans la société.

Il y a un nombre record de gens qui font la queue devant les banques d'alimentation. Ils sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient pendant la Grande dépression que ce pays a connue il y a quelques années. Il y a un nombre record de familles à Toronto dont les enfants ont faim.

Le gouvernement doit tendre l'oreille et ouvrir les yeux pour comprendre que les Canadiens ont mal. Oui, les Canadiens s'attendent à de bonnes politiques économiques. Ils le veulent et le méritent. Ils reconnaissent aussi qu'en période de besoin, la tradition dans ce pays veut que les citoyens—et cela fait partie du contrat social conclu avec eux—qui ont contribué durant les bonnes années puissent compter sur une forme d'aide, de protection sociale lorsque les choses vont moins bien.

Un projet de loi comme le projet C-32 ôterait en grande partie leur capacité d'intervention aux gouvernements de provinces comme l'Ontario, où la récession s'est fait le plus durement sentir, où la base industrielle a été le plus durement touchée, où la fermeture d'usines a affecté la plupart des habitants. Une telle mesure s'attaque aux fondements des régimes qui offrent de l'aide aux Canadiens, lorsque les temps sont durs.

Le gouvernement ne peut tout simplement pas ignorer ses politiques à l'égard du dollar, des taux d'intérêt, sa politique budgétaire ou le fait qu'il n'a rien prévu pour permettre aux Canadiens de retrouver du travail. Il ne peut ignorer cela et, en même temps, se décharger de toute obligation sociale en cette période de crise économique.

Il ne peut faire les deux à la fois et s'attendre à ce que les Canadiens lui fassent confiance, arrivent à s'en sortir et se sentent fiers de vivre dans un pays qui a pourtant fait l'envie du monde entier.

Il ne peut faire les deux à la fois, c'est ignorer les besoins économiques et supprimer l'aide sociale, car autrement beaucoup de Canadiens risquent à la fin du mois de ne pouvoir joindre les deux bouts.

De nombreux députés voient arriver le samedi matin, dans leur bureau de circonscription, des Canadiens qui se trouvent dans une situation désespérée. Ce sont des travailleurs de la classe moyenne qui ont du mal à conserver leur niveau de vie. Ils viennent nous voir pour nous demander simplement comment faire, avec des enfants qui vont à l'école, qu'il faut nourrir et habiller. Les deux parents travaillent. Leur emprunt hypothécaire n'est pas encore remboursé. Les impôts fonciers continuent d'augmenter. La TPS existe bel et bien. Tous les paliers de gouvernement augmentent les taxes. Lorsque ces gens ont besoin d'aide, car ils ne se sont pas mis eux-mêmes dans le pétrin et ils ne contrôlent pas l'économie de leur collectivité, ils constatent que les programmes qui ont pris une telle importance depuis 1966, lorsque M. Pearson a créé le Régime d'assistance publique du Canada, peuvent vous donner de moins en moins.

Maintenant que l'on nous a présenté des propositions constitutionnelles, que les ministériels pensent au rôle du gouvernement national, aux normes nationales et aux moyens de donner à tous les Canadiens un sentiment de dignité et un mode de vie convenable à leurs yeux. Si les conservateurs sont sincères lorsqu'ils parlent d'un véritable rôle national, ils ne peuvent pas envisager sérieusement l'adoption du projet de loi C-32 à cette étape-ci.

À la limite, ce projet de loi pourrait se défendre lorsque la situation économique est bonne. Cependant, ce n'est pas le cas actuellement pour les Canadiens et les collectivités canadiennes. Mais nous ne pouvons probablement pas légiférer en fonction de périodes économiques bonnes ou mauvaises parce que le Canada en traverse et de bonnes et de mauvaises.

Les Canadiens, sachant que leur pays connaîtra des périodes de prospérité économique et des périodes moins bonnes, veulent avoir l'assurance d'un minimum reposant sur des bases solides et stables qui n'est pas constamment remis en cause. Depuis 1984, nous avons vu le gouvernement intervenir dans le champ social, une année, c'était dans le dossier des retraités et cette année, c'est dans celui du Régime d'assistance publique. Nous avons vu que ses interventions ont pour but de miner des programmes pour lesquels nous sommes battus avec férocité dans l'arène politique. Nous ne pouvons pas commencer à miner et à démembrer en si peu de temps ce qu'il a fallu au Canada des générations à édifier.

Je pense qu'en cette ère de cynisme on peut expliquer en partie la perte de confiance des Canadiens envers leurs institutions et leurs députés par le fait qu'ils ont l'impression qu'eux-mêmes et leur pays perdent trop de choses trop rapidement, notamment en termes de souveraineté, par nos relations étroites avec les États-Unis, par le libre-échange et par l'ouverture des espaces aériens. Même sur la scène nationale, ils ont l'impression de perdre des choses qu'ils chérissent et qui ont donné un véritable sens au terme «canadianité».

De ce côté-ci, nous exhortons le gouvernement à jeter un second regard sur le projet de loi C-32, à comprendre la douleur des Canadiens et à commencer à sympathiser avec eux. Si les conservateurs parviennent à éprouver un tel sentiment, ils retireront le projet de loi C-32 parce qu'ils seront alors parvenus à faire preuve de compassion et d'un sens du devoir.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je souhaite aussi dire quelques mots au sujet du projet de loi C-32 qu'étudie la Chambre. Ce projet de loi aurait effectivement pour résultat de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada dans les trois provinces prétendues riches: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Venant d'une province qui ne sera pas touchée par cette loi, vous, madame la Présidente, pourriez être portée à dire: «Où est le mal? Vous êtes riches en Alberta. Il n'y a pas de pauvres chez vous.» Je doute que ce soit là votre pensée, mais d'autres pourraient raisonner ainsi et vouloir que nous fassions un sacrifice pour le bien général.

D'abord, on a appris au cours de la fin de semaine, que le ministère de Affaires extérieures aurait apparemment dépensé 140 millions de dollars pour installer un système de communication qui ne fonctionne pas.

• (1600)

Vous devez savoir, madame la Présidente, que l'an dernier, le gouvernement fédéral a dépensé 500 millions de dollars pour promener ses fonctionnaires à travers le Canada. J'ai moi-même fait partie du voyage. Le gouvernement consacre à peu près 160 milliards de dollars par an, en ce moment, à des choses qui, aux yeux de la plupart des Canadiens, sont tout simplement au-dessus de nos moyens.

Je vais m'étendre un peu là-dessus, même si je n'ai que quelques minutes. Je voudrais parler de la pauvreté en Alberta, car beaucoup de gens croient qu'il n'y a pas de pauvres en Alberta. Détrompez-vous, il y en a. Il y en a dans les familles monoparentales de ma propre circonscription, et j'en ai rencontré beaucoup. Les pauvres sont invariablement des femmes parce que, tout le monde le sait, le divorce ou la séparation condamne instantanément les femmes à la pauvreté. En fait, une mère célibataire m'a dit récemment que, d'après ses calculs, le revenu du mari augmente considérablement au moment de la séparation et celui de la femme diminue énormément.

Il y a donc beaucoup de pauvreté en Alberta et, malheureusement, le problème s'accentue rapidement. Il y a 49 000 ménages en Alberta qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il y a les gagne-petit, dont vous connaissez également l'existence. Les enfants en Alberta sont maintenant dans une situation légèrement pire que ceux de la famille canadienne moyenne. Je me demande combien de personnes en dehors de la Colombie-Britannique et de l'Alberta le savent. La pauvreté est en fait plus grande en Alberta qu'elle ne l'est à l'échelle nationale.

Toutes sortes d'indices indéniables montrent que les pauvres et les gagne-petit en Alberta sont loin de vivre dans le luxe. A cause de ce projet de loi, madame la Présidente—vous le savez pertinemment à l'heure qu'il est, j'en suis certain—il nous sera plus difficile de fournir de l'aide, et des services dans le domaine de l'éducation. Il sera plus difficile pour les gens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario de fournir des choses qui font probablement partie du ciment qui lie le Canada.

Si le gouvernement actuel supprime un trop grand nombre de ces liens, je crains énormément pour l'avenir de mon pays. Bien sûr, seulement trois provinces sont en cause, mais, l'an prochain, qu'allons-nous faire si c'est le tour du Manitoba, ou encore de la Saskatchewan, où les prix agricoles n'ont probablement jamais été si bas en ce siècle, y compris dans le temps de la crise. Si le gouvernement est capable de faire une telle chose à ces trois provinces, il peut très bien en faire autant ailleurs.

J'exhorte les députés à presser le gouvernement de retirer le projet de loi étant donné la conjoncture actuelle, car il affaiblira trois provinces canadiennes qui comptent des milliers et des milliers de familles pauvres qui ont besoin d'aide en matière d'éducation et de soins hospitaliers. Il affaiblira ces provinces dans leur capacité à fournir ces services.

Selon les calculs du gouvernement, les trois provinces visées perdront 2,13 milliards en transferts fédéraux en cinq ans, soit jusqu'en 1995-1996. Les estimations des provinces sont sensiblement plus élevées.

En vertu du RAPC, comme vous le savez, madame la Présidente, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent moitié-moitié les frais de nourriture, de logement, d'habillement, de services d'utilité publique et d'articles de maison auxquels ont droit gratuitement certaines personnes. Dans le cadre du RAPC, ils offrent par exemple des soins dentaires pour les pauvres et les gagne-petit, des services essentiels pour les personnes handicapées, des foyers d'accueil pour les enfants maltraités, un logement sûr pour les femmes victimes d'abus et des garderies subventionnées pour les familles à faible revenu.

Le plafonnement du RAPC, comme on dit, a été reconduit par le gouvernement conservateur et, évidemment, nous savons que la justice lui a récemment reconnu le droit de le faire. En raison de cette décision, le gouvernement cherchera à se faire rembourser les fonds transférés à ces trois provinces dans le cadre du RAPC, soit 40 millions de dollars pour la Colombie-Britannique, 400 millions pour l'Ontario et je ne saurais dire combien pour l'Alberta malheureusement.

Notre parti, et je suis fier de le dire, s'est toujours opposé au plafonnement du RAPC. Nous sommes contre les mesures que les conservateurs utilisent pour faire payer la dette nationale et les réductions du déficit fédéral aux dépens des pauvres du Canada et, en l'occurrence, les pauvres des provinces dont j'ai parlé.

Je me réjouis de voir qu'un si grand nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre sont intervenus pour exprimer leur opposition au projet de loi. Je pense, madame la Présidente, que vous allez bientôt entendre une collègue de Sudbury qui en fera autant. À titre d'Albertain et de Canadien de l'Ouest, je trouve déplorable qu'un gouvernement présente une mesure qui causera beaucoup de tort à, dans ces trois provinces, des concitoyens qui ont du mal à joindre les deux bouts à la fin du mois.

Je vous ferai remarquer, madame la Présidente, que cette mesure est une parodie de l'engagement que le premier ministre avait pris lors des élections de 1984 en affirmant que les programmes sociaux constituaient un «dépôt sacré». Elle fait table rase du principe d'universalité. Elle pourrait très bien sonner le glas—le mot est peut-être trop fort—de l'assurance-maladie comme le prétendent certains experts de la santé. Les groupes de lutte contre la pauvreté ont dit que les pauvres deviendraient sans défense. Le Conseil national des autochtones du Canada a dit de ce projet de loi et de celui qui l'avait précédé, le C-69, qu'ils constituaient «un désastre national pour des gens qui vivent déjà dans des conditions comparables à celles du tiers monde».

Ce projet de loi est inacceptable pour mon parti et, je crois, pour la vaste majorité des Canadiens et certes des habitants des trois provinces concernées.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour traiter du projet de loi C-32 visant à plafonner les dépenses relatives au RAPC. Essentiellement, le RAPC, ou Régime d'assistance publique du Canada, c'est la loi en vertu de laquelle le gouvernement verse aux provinces des subventions ou une somme équivalant aux crédits investis par les provinces, afin de soutenir un certain nombre de mesures d'aide sociale et de programmes sociaux établis surtout à l'intention des personnes âgées, des enfants, des femmes et de tous ceux qui ont eu le malheur de perdre leur emploi, qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage et qui ont désespérément besoin d'aide sociale. Naturellement, il existe une loi qui précise que, lorsque les gens sont admissibles aux programmes d'aide municipaux, les municipalités doivent s'en occuper.

Comme vous le savez, cet état de choses ajoute énormément au fardeau des municipalités qui doivent alors augmenter leurs taxes foncières. Dans ma localité et dans bien d'autres ailleurs en Ontario, l'impôt foncier est déjà très élevé. On saigne les gens à blanc et cela continue.

Permettez-moi d'ajouter un commentaire. Cela me paraît bien étrange d'intervenir à la Chambre, de parler essentiellement au nom des Ontariens, de les défendre, eux et leur gouvernement néo-démocrate, de reconnaître que le gouvernement ontarien est aux prises avec un énorme déficit et que cette mesure aggravera certainement la situation, et je me demande pourquoi aucun de mes collègues néo-démocrates ne s'est levé récemment à la Chambre pour prononcer un discours à ce sujet. Cela me semble extrêmement bizarre que je doive, moi, une députée libérale, défendre la position du gouvernement néo-démocrate de Bob Rae, en Ontario, quand je sais qu'il a de nombreux collègues ici qui n'ont pas l'air de vouloir intervenir.

Néanmoins, cette question me préoccupe énormément. Quelqu'un doit, à mon avis, intervenir pour plaider la cause de ceux qui ont bien dû mal à se défendre à l'intérieur de notre régime social.

Je n'ai rien contre la réduction du déficit et le contrôle des dépenses. Ce sont là des initiatives très louables, mais je me demande souvent comment un gouvernement peut, d'une part, annoncer qu'il résorbera le déficit, en en faisant porter le fardeau aux démunis et, d'autre part, trouver de l'argent pour financer de nombreux projets l'intéressant ou intéressant ses bons copains. Le gouvernement a tout l'argent qu'il lui faut pour acheter du matériel et du logiciel informatiques. Nous avons eu vent l'autre jour d'un achat aux Affaires étrangères qui devait coûter à l'origine 28 millions de dollars, mais qui coûtera en fait 148 millions de dollars. Le gouvernement conservateur a trouvé les fonds nécessaires. Et il trouvera toujours, j'en suis sûre, l'argent nécessaire pour financer de nombreux autres projets qui plaisent à ses amis.

• (1610)

Je suis surprise de voir que, soudainement, le gouvernement n'a pas d'argent pour les provinces qui semblent riches, bien que je doute qu'elles le soient encore aujourd'hui, car beaucoup d'emplois sont disparus pour fort longtemps dans le secteur industriel en Ontario.

Ce n'est pas la même chose que lors de la dernière récession, dans les années 80. On se souviendra que, au début des années 80, notre pays traversait une terrible récession. En fait, on peut dire que le monde entier était en récession.

Au début des années 80, les emplois disparaissaient temporairement et non de façon permanente. Aujourd'hui, ces emplois n'existent plus. Il me semble que nous devons tenir compte du fardeau qui retombera sur la province et sur les municipalités, car il est évident que le gouvernement provincial ne pourra pas absorber dans son budget les réductions qui lui sont imposées par le gouvernement fédéral. Comme il a déjà dépassé ses prévisions budgétaires dans de nombreux secteurs, il va passer le fardeau aux municipalités et à leurs contribuables.

J'ai déjà été conseillère municipale et conseillère régionale, et je me souviens à quel point il était difficile de hausser les taxes. Les taxes municipales que doivent payer les habitants de Sudbury sont presque les plus élevées en Ontario, et pourtant, le budget des services sociaux a déjà dépassé tout ce qui avait été prévu. Il faudra manifestement trouver cet argent quelque part.

Le problème ne se limite pas à l'aide sociale. Il touche aussi d'autres secteurs, comme les personnes âgées et les foyers pour personnes âgées. Chaque jour, nous lisons que certains de ces foyers sont sous-financés. L'autre jour, je lisais un article sur un foyer—je ne sais pas exactement à quel endroit—où les employés ont dû aller faire la lessive eux-mêmes parce qu'il n'y avait plus de linge propre et plus d'argent.

Avons-nous oublié qu'il est de notre devoir de nous assurer qu'on s'occupe bien des personnes âgées? Nous ne devons pas oublier que nous avons une dette envers elles. Elles ont fait beaucoup pour nous, et c'est maintenant à nous de les aider.

Nous ne devons pas oublier non plus ceux qui viendront après nous, nos enfants. Vous savez tous, évidemment, que beaucoup de nos enfants sont dans le besoin. Beaucoup d'entre eux vivent dans la pauvreté. Ils vivent dans des foyers où le revenu est très bas, où il n'y a qu'un seul parent. Ce parent n'a peut-être pas d'emploi et dépend peut-être de l'aide sociale.

Quel est le sort de ces enfants? Quel genre d'espoir pouvons-nous leur donner? Je suis convaincue que, d'une façon ou d'une autre, nous devons commencer à collaborer avec tous les niveaux de gouvernement. Ce n'est pas juste qu'un gouvernement puisse imposer sa volonté à un autre gouvernement. On doit mettre en place un mécanisme qui permettrait à tous les niveaux de gouvernement de se concerter et de dire: «Écoutez, nous avons des problèmes. Nous reconnaissons que le déficit et la dette sont des problèmes».

Nous avons aussi un problème avec les chômeurs et les assistés sociaux. Nous avons les enfants et l'homme de la rue à revenu moyen qui est absolument imposé au maximum. Si vous êtes jamais allé dans n'importe laquelle des subdivisions où les gens ont gardé leur logement et où l'assiette de leur impôt foncier augmente continuellement tous les ans, trouvez-vous étonnant qu'ils se révoltent?

Avons-nous oublié que peu importe de quelle poche vient l'argent, de la gauche ou de la droite? C'est toujours la même personne qui débourse.

À mon avis, il faudrait pouvoir se rencontrer. N'adoptons pas ce projet de loi C-32. Revenons avec un projet où tous les paliers de gouvernement collaboreront pour venir en aide à tous les secteurs. Nous pourrions peut-être trouver des solutions.

Je sais que ce n'est pas facile, mais il n'y a pas de solutions de facilité. Manifestement, cette mesure ne convient pas. Mais la solution n'est certainement pas facile.

Je supplie les députés d'en face de m'écouter. Je sais qu'un grand nombre d'entre eux sont compatissants. Ils ne croient pas tous qu'il est nécessaire de s'attaquer aux gens. Je les supplie de bien vouloir se réunir et collaborer pour essayer de résoudre certains de ces problèmes.

Il ne sert à rien de faire des compressions budgétaires et d'imposer des décisions. Ce n'est vraiment pas la solution.

Je serais, pour ma part, très heureuse de rencontrer ces personnes et de dire: «Oui, serrons-nous la ceinture, mais n'oublions pas ceux qui ont aussi besoin de notre aide.» Dans bien des cas, nous pouvons nous-mêmes réduire nos dépenses et aider ceux qui sont sans ressource.

C'est terrible de songer qu'actuellement, dans les années 1990, partout où l'on aille, semble-t-il, il y a des gens tourmentés par la faim qui font la queue dans les banques d'alimentation. C'est une catastrophe nationale dans un pays disposant d'autant de ressources et ayant le niveau de vie que nous connaissons.

Je comprend qu'il n'est pas toujours facile de remédier à ces problèmes, mais en est assurément un qui en vaut la peine. Je dois demander à nouveau si nos collègues de gauche seront disposés à prendre la parole pour défendre la province de l'Ontario. Dans ma circonscription, trois députés provinciaux sont des néo-démocrates. Je me demande ce qu'ils pensent de cette situation et si les gens de leur parti ici dans la capitale nationale sont prêts à exprimer leur avis à ce sujet. Je n'en ai entendu aucun. J'imagine que peut-être quelques-uns ont parlé de cette question. Se sont-ils simplement désintéressés du sort de nos pauvres Canadiens? Je l'ignore.

Je comprends que les membres du Parti conservateur ne veuillent pas intervenir parce qu'ils ont honte. J'aurais honte aussi si je prenais ces mesures à l'égard de ceux qui ont moins d'argent que moi. Je peux compatir. J'aurais honte aussi.

Une voix: Je n'ai pas honte.

Mme Marleau: Le député d'en face me dit qu'il n'a pas honte. C'est une exception, je crois. Sinon, pourquoi ne prennent-ils pas la parole pour défendre leur position et ne disent-ils pas pourquoi ils vont traiter ainsi tous ces pauvres gens?

Je voudrais vous remercier, madame la Présidente, pour votre patience, et je voudrais vous demander de faire tout en votre pouvoir pour convaincre le gouvernement d'être équitable et d'agir honorablement à l'égard de nos pauvres.

M. Bob Wood (Nipissing): Madame la Présidente, je suis ravi d'avoir la possibilité de dire ce que je pense du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Comme vous le savez, le Régime a été créé en 1966 pour permettre au gouvernement fédéral de conclure des ententes de partage des frais avec les provinces, afin de fournir des services d'aide sociale aux Canadiens dans le besoin.

Que fait le projet de loi? Il réaffirme, à mon avis, l'objectif que le gouvernement poursuit depuis maintenant sept ans, c'est-à-dire de tailler en pièces le filet de sécurité sociale que le pays a mis des décennies à tisser, pendant qu'il essaie de réduire au petit bonheur la dette et le déficit qui ne tient aucun compte de la dette et des déficits énormes que nous avons au niveau social. Bien gouverner, c'est savoir trouver un juste équilibre entre les possibilités qui s'offrent à l'économie et les impératifs de la justice sociale.

Le projet de loi présenté au nom du ministre des Finances donne suite à une mesure qui a été annoncée dans le budget de 1991. Elle privera les provinces touchées, le gouvernement fédéral le reconnaît, de plus de 2,2 milliards en paiements de transfert fédéraux pendant cinq ans se terminant en 1996.

Pour leur part, les provinces en question—l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique—s'attendent à des pertes beaucoup plus élevées en dollars réels. Peu importe les chiffres, au bout du compte ce sont les mêmes qui pâtissent. Il se trouve que les provinces visées par ces mesures de restriction abritent à peu près la moitié des familles pauvres au Canada; 54 p. 100 des bénéficiaires d'aide sociale en vertu du RAPC y vivent.

C'est donc la majorité de la population la plus vulnérable au Canada qui sera la plus durement touchée. L'impact de cette mesure va évidemment s'ajouter aux répercussions d'une disposition semblable qui avait été adoptée dans le budget 1990 et qui ralentit la croissance des mêmes paiements de transfert du RAPC pour 1991 et 1992.

Quelles dépenses le gouvernement fédéral entend-il comprimer par cette mesure? J'y vois une opération un peu louche. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral partage également avec les provinces le coût des nécessités de base, comme la nourriture, le logement, les vêtements, les services d'utilité publique et les articles ménagers, dont ont besoin les membres les plus démunis de notre société.

Seul un Conservateur pourrait insinuer que ces programmes essentiels sont un luxe ou constituent des dépenses frivoles. Voilà ce qu'il faut conclure du projet de loi C-32. Le RAPC permet d'offrir des services aux enfants qui sont dans des centres d'accueil et qui ont besoin de protection parce qu'ils sont maltraités ou abandonnés, aux personnes handicapées physiquement ou mentalement, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux familles ou aux personnes en difficulté, aux travailleurs à faible revenu et aux femmes victimes de violence.

• (1620)

S'agit-il là de personnes qui ont le loisir de se serrer la ceinture, comme ne cesse de nous le répéter le ministre des Finances? Les services fournis dans le cadre du RAPC comprennent les soins dentaires, les services essentiels pour les personnes handicapées, les familles d'accueil pour les enfants maltraités, les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, les services de garderie subventionnés pour les familles à faible revenu. De nombreux Canadiens reconnaissent que le gouvernement fédéral a des responsabilités financières à assumer, mais celui-ci semble-t-il gaspiller ou dilapider des fonds en investissant dans ces programmes? Pas précisément. Je suis d'ailleurs certain que le plupart des Canadiens sont de cet avis.

Les compressions prévues dans le projet de loi C-32, en elles-mêmes, condamnables, prouvent encore une fois à l'ensemble du pays que le gouvernement a choisi de s'en prendre aux plus vulnérables de notre société. Elles rappellent à tous que, pour les gagne-petit, les temps sont vraiment très durs en régime conservateur. Elles montrent à ceux qui ont aujourd'hui besoin de l'aide que le gouvernement entend d'abord mener sa croisade contre le déficit. Elles leur rappellent aussi que le gouvernement continuera de s'attaquer, en priorité, uniquement au problème du déficit.

Alors que le Canada entame la décennie 90, nous avons toutes les raisons de craindre pour la survie des mesures de protection sociales de notre pays, et ce, à cause du gouvernement. Depuis 1984, le gouvernement conservateur a adopté des mesures législatives et budgétaires qui s'écartent carrément de nos valeurs fonadamentales et de nos priorités nationales.

La loi qui visait à réassujettir à l'impôt les allocations familliales et la pension de vieillesse et qui a porté atteinte à l'universalité des prestations aux enfants et aux personnes âgées en est un exemple. Comme le disait un observateur, il est vrai que, sous le régime conservateur, la responsabilité en matière de politique sociale semble être passée du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social à celui des Finances, ce dernier ne pouvant se targuer d'être la conscience sociale du gouvernement fédéral.

Nous commençons à peine à découvrir ce qu'il en coûte d'avoir confié la politique sociale aux économistes et aux fiscalistes du ministère des Finances.

En une période relativement courte de sept ans, le gouvernement a clairement rejeté les acquis que le Canada avait réalisés en se faisant le défenseur de la justice sociale et en améliorant ses mesures de protection sociale, symbole d'une société humanisée.

Faisons maintenant une rétrospective. La Loi sur l'assurance-chômage a été adoptée en 1940. Les allocations familiales universelles ont été instituées en 1945; la Loi nationale sur l'habitation était adoptée en 1944, et, en 1941, c'était la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. Toutes ces mesures visaient à réduire l'écart séparant les pauvres des riches au Canada.

Durant les années 50, les mesures de protection sociale ont fait un pas en avant au pays. Les dispositions concernant la sécurité du revenu des personnes âgées et des personnes hadicapées ont été considérablement modifiées. Une loi prévoyant le paiement de la moitié des prestations d'aide sociale versées par les provinces et le partage des coûts des programmes provinciaux d'assurance-hospitalisation a par ailleurs été adoptée en 1956.

Le Régime de pensions du Canada, le supplément de revenu garanti pour les personnes âgées et le Régime d'assistance publique du Canada ont, quant à eux, vu le jour dans les années 60. Durant les années 70, ces programmes ont permis aux Canadiens de vivre dans le genre de société qu'ils souhaitaient et à laquelle ils croyaient. Au début des années 80, la Loi canadienne sur la santé a, dans la même optique, réaffirmé l'universalité du régime d'assurance-santé et mis un terme à la surfacturation par les provinces.

Ce sont des réalisations en faveur desquels les Canadiens se sont prononcés par l'entremise de gouvernements antérieurs. Quel était le but de ces mesures? Elles ont permis au pays de réunir ses ressources collectives pour favoriser l'épanouissement des hommes, des femmes et des enfants et donner à chacun l'occasion de se réaliser grâce aux études, aux services de santé et à la qualité du logement.

Pourrait-on soutenir aujourd'hui que ces mesures n'ont pas été bonnes pour le Canada et pour tous les Canadiens? Pourtant, le gouvernement actuel semble croire que sa plus grande réalisation a été d'aller à contre-courant de ces grands progrès et souvent de manière hypocrite, par des voies détournées, jamais de manière ouverte, en proposant une nouvelle politique aux Canadiens au moment des élections.

Depuis 1984, le gouvernement a jugé bon de s'attaquer à cette réalisation du Canada qu'est un juste équilibre entre les impératifs économiques et la justice sociale. Le projet de loi C-32 fait partie de cette offensive.

Les Canadiens se rappellent tous les mesures régressives que le gouvernement a prises. Il y a eu des coupes dans le régime d'assurance-maladie et le financement des études supérieures par le biais de la diminution du FPE, la récupération fiscale des prestations de sécurité de la vieillesse et des allocations familiales, la suppression de la déduction pour revenus d'intérêt, déduction qui était si favorable aux personnes âgées. Il y a eu aussi des coupes dans le régime d'assurance-chômage qui n'ont épargné aucune région. Des frais spéciaux sur les prêts aux étudiants alourdissent encore le fardeau de l'éducation. Ajoutons encore la désindexation des crédits d'impôt pour enfants, le projet des services de garderies, qui a été abandonné non pas une mais trois fois, les coupes dans les programmes de logement, et ainsi de suite.

Le projet de loi C-32 est une nouvelle initiative à ajouter à la liste des mesures régressives que le gouvernement a prises au fil des ans pour réduire les dépenses sociales au nom de l'austérité financière et de la réduction du déficit. Mais ce projet est également un symbole très important de l'approche à courte vue choisie par le gouvernement. Celui-ci ferme les yeux sur un grand nombre de besoins sociaux réels, préférant ne voir qu'une chose, le déficit.

Lorsque les ministres se sont rendus à leur bureau en belle limousine ce matin, des centaines de milliers de Canadiens sont restés à la maison parce qu'ils n'ont plus d'emploi. Le gouvernement semble oublier le triste sort des mendiants dans les rues, des familles qui s'enfoncent dans la pauvreté, des familles qui n'arrivent plus à se nourrir et à se vêtir convenablement. C'est de cette négligence que témoigne le projet de loi C-32, mesure qui vise à priver de leurs prestations les Canadiens les plus nécessiteux. Les députés savent que c'est vrai.

La réduction du déficit est au premier rang des priorités du gouvernement. Le premier ministre le dit, le dernier ministre des Finances et son successeur aussi. Ce que le gouvernement n'a pas appris, c'est que la réduction du déficit n'est pas une politique sociale. Impossible de remplacer une bonne politique sociale prévoyante par une politique de réduction du déficit. Le bon gouvernement nécessite toujours une approche plus équilibrée.

Le gouvernement n'a pas appris qu'il faut tenir compte non seulement des déficits économiques, financiers du pays, mais aussi de la dette et des déficits sociaux énormes qui sont les nôtres. Nous ne pouvons pas agir comme si l'un des deux problèmes n'existait pas et ne nous occuper que de l'autre, comme le gouvernement le fait. Nous ne pouvons pas abandonner nos objectifs en matière de politique sociale pour nous conformer à une idéologie aveugle et étroite selon laquelle le déficit devrait être notre seule préoccupation. Le gouvernement a commis l'erreur de ne pas adopter une démarche équilibrée.

À elle seule, la réduction du déficit ne répondra pas à bien des besoins réels du Canada en matière de formation professionnelle, d'éducation, de recherche et de développement. Elle est incapable d'améliorer les compétences d'un seul travailleur ou de nourrir les gens qui font la queue aux banques d'alimentation. Pour relever ces défis, il faut équilibrer les politiques économiques par des politiques sociales généreuses en matière de garderies et de soutien du revenu, par exemple. Pour bâtir un Canada compatissant, il nous faut tout cela.

Ainsi, les Canadiens pourraient considérer de nouveau leur gouvernement national comme un reflet fidèle de leurs valeurs communes. La réalisation d'une société plus équitable fait partie de nos objectifs nationaux au même titre que le redressement de notre économie.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Le projet de loi C-32 tend à modifier une loi qui impose un plafond sur les sommes que le gouvernement fédéral verse aux provinces, ne recevant pas de paiements de péréquation, au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

En effet, le gouvernement a fixé un plafond de 5 p. 100 sur les transferts à ces provinces pour 1990-1991 et 1991-1992. Aujourd'hui, le projet de loi C-32 va maintenir ce plafond jusqu'en 1994-1995. Les provinces en question, madame la Présidente, sont l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario.

Dans son discours du 23 septembre dernier, le ministre d'État (Finances et Privatisation) justifiait l'importance de ce projet de loi en disant qu'il fallait mettre en oeuvre un programme d'austérité. Selon lui, ce programme d'austérité était nécessaire pour mettre de l'ordre dans les finances publiques. Mais, madame la Présidente, il ne faudrait pas oublier que ce sont les politiques économiques malsaines de ce gouvernement qui sont responsables pour la première récession faite au Canada.

Même si le gouvernement dit à tout moment que la récession est terminée, on voit à chaque jour, et encore aujourd'hui on a vu dans la circonscription de Sudbury, circonscription de ma collègue ici à côté de moi, que 600 emplois ont été perdus. Alors, même quand le ministre dit que la récession est finie, elle ne l'est pas, madame la Présidente. Nous la vivons tous les jours.

• (1630)

Donc, cette récession que nous vivons actuellement rend les services fournis par le Régime d'assistance publique encore plus nécessaires que jamais. Vous le savez très bien, madame la Présidente, les contributions au Régime d'assistance publique du Canada aident à répondre aux besoins les plus fondamentaux, tels que l'alimentation, le logement et l'habitation, de même que le soutien social sous diverses formes. En effet, le ministre d'État aux Finances l'a reconnu dans son discours lundi dernier.

C'est pour cette raison que je me demande comment le ministre peut justifier l'extension de ces plafonds, quand, plus que jamais, les Canadiens en ont besoin. Les Canadiens sont durement touchés, actuellement, madame la Présidente, par la TPS, les mises à pied et la récession qu'a créée le gouvernement alors que ce dernier décide de plafonner l'aide aux citoyens dans trois provinces. Voilà encore une fois la logique des Conservateurs.

Le ministre d'État a continué son intervention en disant que le projet de loi C-32 repose sur une doctrine économique dont le gouvernement s'inspire depuis 1984. Et cela m'inquiète beaucoup, madame la Présidente. Je me souviens, en 1984, le premier ministre avait fait toute sa campagne électorale sur la création de *jobs*, *jobs* et *jobs*. Et voilà qu'après sept ans et tout au long de ces sept années, il faut le souligner, madame la Présidente, nous avons eu une période de croissance économique comme

nous n'avions jamais vue dans l'histoire du Canada. Mais pourtant, après sept ans et après une croissance économique formidable comme celle que nous avons eue au cours des années 1984, 1985, 1986 et 1987, nous nous trouvons avec le même taux de chômage qu'il y avait en 1984 quand le premier ministre voulait créer des *jobs* et encore des *jobs* comme il l'avait promis à tous les Canadiens, soit de créer des *jobs* et de leur donner la prospérité.

Mais voilà que nous sommes dans une récession créée au Canada par ce même gouvernement et que l'on coupe le paiement aux provinces. Madame la Présidente, pendant l'été, comme plusieurs députés, j'ai moi aussi profité de la période de relâche parlementaire pour faire comme on dit, du porte-à-porte pour visiter les électeurs. Dans ma circonscription, celle de Saint-Léonard, parce que le gouvernement fédéral avait coupé les paiements de transfert aux provinces, les provinces ont coupé les paiements de transfert aux municipalités et la municipalité de Saint-Léonard a été obligée d'imposer une taxe sur les vidanges à tous les citoyens, qu'ils soient propriétaires, locataires ou commerçants. C'était justement au cours de cette période que je faisais du porte-à-porte que les citoyens de Saint-Léonard recevaient cette facture. Je peux vous dire qu'ils n'étaient pas contents et ils étaient désespérés. Ils me disaient: «Écoutez là, il faut que cela cesse. Toujours des taxes, des taxes».

Quand j'ai essayé de leur expliquer la situation, j'ai compris une chose, madame la Présidente, que c'est bien beau de dire et il m'aurait été facile de dire à mes commettants: Ce n'est pas de mon domaine, je suis au fédéral et cela relève du niveau municipal. Allez voir vos conseillers. Mais ils savaient très bien d'où cela provenait. Ils disaient: Cela a commencé au fédéral; vous avez coupé au fédéral, le provincial a coupé au municipal, mais c'est toujours les mêmes contribuables qui paient. D'un côté, nous augmentons les taxes et d'un autre côté, nous coupons les services. Et donc, les citoyens sont désespérés, madame la Présidente, et bien sûr, cela ne peut pas continuer comme cela. Ils en ont vraiment assez.

Donc, madame la Présidente, depuis qu'on est rentré, on a eu tous les débats sur la question de Montréal. Depuis 1986, il y a 10 000 chômeurs de plus à Montréal. Tous les jours, on voit une fermeture. Donc, comment allons-nous nous sortir de cela? Et si, à ce même moment, les citoyens ont besoin plus que jamais de l'assistance publique et que nous la coupons, cela ne peut pas définitivement aider la situation. Cela va empirer et c'est à cause de cela que les crimes augmentent et que nous avons tous les troubles que nous vivons aujourd'hui dans notre société. C'est justement parce que la situation économique est tellement terrible, le fardeau est tellement lourd que les citoyens sont vraiment désespérés.

Madame la Présidente, je sais que mon temps s'écoule—on est à la période de dix minutes—mais avant de conclure, je ne voudrais pas oublier de remercier ma collègue, la députée de Mount Royal, qui a dirigé ce débat pour nous, de l'opposition officielle. J'aimerais donc la féliciter pour le travail exceptionnel qu'elle a fait au cours des derniers jours.

Et j'espère, quand arrivera le temps de voter, que les députés du côté gouvernemental vont penser aux pauvres, aux malades, aux sans-abri dans leurs comtés, qui ont besoin de ces programmes d'aide à l'assistance publique.

Madame la Présidente, c'est impossible de remplacer une politique sociale, adéquate et juste, par une politique de diminution du déficit seulement. Je suis d'accord sur le fait qu'il faille trouver une solution plus équilibrée aux problèmes économiques et sociaux du pays. Le Régime d'assistance publique du Canada est la pierre angulaire de notre régime de sécurité sociale. C'est un service de dernier ressort pour plusieurs Canadiens, peu importe la province où ils résident parce que les problèmes sont un peu partout les mêmes, madame la Présidente. Tout ce que ce projet de loi réussit à accomplir, c'est la destruction des mesures de sécurité sociale. Voilà la vraie doctrine des conservateurs.

[*Traduction*]

Comme le dit clairement le titre d'un article paru en août dans le *Winnipeg Sun*: «Le gouvernement fédéral aggravera la pauvreté. Il y aura toujours des pauvres, mais par la faute des conservateurs de Mulroney, ils seront plus nombreux et plus pauvres.» On ne peut mieux résumer la situation dans laquelle les Canadiens se trouvent aujourd'hui. Le gouvernement mène la charge contre les pauvres et nous entendons les Canadiens lui dire qu'ils n'en peuvent plus.

Une jeune femme est venue me voir à mon bureau, en août, et elle m'a dit: «M. Gagliano, c'est facile, pour vous, de dire que nous devrions être fiers de notre pays, mais comment puis-je être fière du Canada, alors que j'ai fini mes études, il y a deux ans, et que je n'ai pas encore trouvé d'emploi. C'est facile pour vous: vous avez un emploi. Moi, je n'en ai pas.»

Voilà ce que nous disent nos électeurs, quand nous revenons dans nos circonscriptions. En ce jour où des députés et des sénateurs se réunissent dans une pièce, pas loin d'ici, pour commencer le débat sur l'unité nationale, j'espère qu'ils n'oublieront pas que nous avons besoin de la prospérité économique pour garder notre pays uni. Il nous faut des politiques économiques et sociales qui permettent aux Canadiens d'espérer des jours meilleurs. Nos jeunes ont besoin d'aller à l'école en sachant qu'ils pourront trouver un emploi quand ils auront leur diplôme. Nos personnes âgées et nos pauvres devraient pouvoir être sûrs de se loger, de se nourrir et de se faire soigner convenablement, en cas de besoin.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, le fait de devoir aujourd'hui prendre la parole au sujet de ce projet de loi C-32 me bouleverse énormément, car j'enrage à l'idée que ce même gouvernement qui qualifiait nos programmes sociaux de principe inviolable demande maintenant à la Chambre d'approuver le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada.

Ce gouvernement me semble terriblement coupé de la réalité canadienne. S'il y a une chose dont on nous rebat les oreilles, nous les hommes et femmes politiques, jour après jour, c'est que nous sommes coupés des Canadiens. J'aime croire que je n'ai pas perdu le pouls de mes électeurs. Je ne puis comprendre comment un gouvernement peut être aussi insensible et vide de moralité qu'il puisse vouloir faire adopter une telle loi.

L'autre jour, lorsqu'il a déposé le projet de loi à la Chambre, le ministre a déclaré que le plafonnement du RAPC servirait à maîtriser la dette. Il a affirmé que les fonds ainsi épargnés serviraient à appuyer les programmes que réclament les Canadiens. De quels Canadiens parle-t-il? Si le gouvernement avait pris la peine d'expliquer aux Canadiens sa vision de l'avenir et les idées qu'il entretient pour le pays, s'il avait parlé de choix qui s'offraient, alors j'aurais peut-être compris.

• (1640)

Aux termes du projet de loi, on continuerait de réduire les fonds versés aux provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario sous prétexte qu'elles sont les plus riches. Pourtant, d'une semaine à l'autre, mois après mois, on entend parler de coups durs en Ontario, ma province, du nombre croissant d'entreprises qui ferment, du nombre toujours grandissant de faillites et du taux de plus en plus élevé de chômage.

Les citoyens de Northumberland, que je représente, ont été durement touchés. Si les députés conservateurs n'ont pas entendu parler, dans leur bureau de circonscription, des conséquences des programmes du gouvernement sur leurs électeurs, permettez-moi de vous décrire brièvement leur incidence sur ceux que je représente.

Par ses compressions gouvernementales, son manque de perspective et de détermination, ainsi que ses politiques budgétaires et monétaires inadéquates, le gouvernement est responsable de l'augmentation constante du taux de chômage dans la circonscription de Northumberland que je représente.

En 1988, le taux de chômage ne dépassait pas 5,9 p. 100 dans ma circonscription. Au mois d'août 1989, il était de 3,7 p. 100. Au mois d'août 1990, il s'élevait à 7,9 p. 100. Cette année, toujours en août, il atteignait 10 p. 100, mais il faut noter qu'il s'agissait d'une baisse, puisqu'il avait dépassé 16 p. 100 au cours de l'année.

Ma circonscription est durement touchée. Les gens ne sont même plus inscrits au chômage, car ils désespèrent de trouver du travail lorsque leurs prestations d'assurance-chômage prennent fin. Ils s'en remettent donc aux programmes d'aide sociale, la seule raison d'être du Régime d'assistance publique du Canada.

Dans ma circonscription, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale s'est accru sensiblement, passant, par exemple, d'à peine 200 au mois d'août 1989 à 900 au mois d'août de cette année.

Du point de vue statistique, la courbe de la demande d'aide sociale descend en août dans ma circonscription, mais, elle n'a cessé de s'élever depuis janvier cette année. On s'inquiète beaucoup de ne pas voir cette courbe ralentir. Et les chômeurs sont de plus en plus nombreux à recourir à l'aide sociale pour subvenir à leurs besoins essentiels.

Les bénéficiaires de l'aide sociale font la queue devant les banques d'alimentation et reçoivent de l'aide de divers organismes de bienfaisance de la circonscription de Northumberland.

Le plafonnement du RAPC aura des répercussions très directes non seulement sur les plus pauvres de notre société, qui méritent et qui nécessitent le plus le genre d'aide qui est fournie dans le cadre de ce programme, mais encore sur les professionnels qui, au sein de divers organismes, essaient de fournir des services financés à même le RAPC.

Outre ces professionnels, il touche aussi les bénévoles compatissants qui passent de très nombreuses heures à essayer de fournir les services nécessaires aux plus démunis de ma circonscription.

À cette époque-ci de l'année, dans toutes les localités de la circonscription de Northumberland, la campagne Centraide bat son plein. Un tel événement ne saurait être couronné de succès sans les nombreuses heures de dévouement que fournissent les bénévoles. Le fait que le gouvernement a contribué dans le passé aux programmes dans le cadre desquels oeuvrent ces bénévoles a constitué un encouragement. Cela a aidé nos bénévoles à consacrer de nombreuses heures de travail au service des plus pauvres de notre région. La même chose vaut pour toutes les localités de notre pays.

Le plafonnement du RAPC touche à plusieurs programmes, que d'autres députés avant moi ont signalés. Disons seulement, pour résumer, que le RAPC fournit de l'aide sociale aux personnes dans le besoin, y compris aux familles monoparentales. Dans notre société, on considère que les familles monoparentales comptent parmi les plus pauvres de tous les pauvres. L'aide sociale contribue à satisfaire aux besoins des personnes âgées, des personnes handicapées, des chômeurs, je le répète, et de ces héros oubliés que sont les travailleurs à faible revenu qui n'arrivent tout bonnement pas à faire vivre leurs enfants avec le salaire minimum. Le RAPC assure des soins dans les foyers pour personnes âgées. Il finance des garderies et des refuges, des foyers de transition pour les femmes battues.

Le déclin de notre économie a eu des conséquences tragiques pour les enfants de la circonscription de Northumberland. En 1991, le nombre des enfants ayant besoin d'une place de garderie est en hausse de 88,4 p. 100 par rapport à 1984, étant passé de 509 à 959. Au cours de la même période, le nombre des cas d'enfants maltraités a augmenté de 279 p. 100.

Si vous posez la question aux services de police de ma région, on vous répondra que, contrairement à ce qui se passe dans les villes, ce ne sont pas les cas d'abus de drogues ou de crimes liés aux drogues qui sont les plus nombreux, mais bien les cas de violence familiale qui augmentent le plus rapidement et causent le plus de difficulté à nos policiers. Ceux-ci attribuent sans équivoque cette recrudescence de cas de violence familiale aux problèmes financiers des familles qui se retrouvent subitement sans emploi et ne peuvent plus faire face à leurs obligations personnelles et familiales.

On sait que 40 p. 100 des bénéficiaires de l'aide sociale au Canada sont des enfants. Le plafonnement du RAPC aura des effets directs sur ces enfants, qui souffrent déjà.

Notre premier ministre a participé au sommet de l'enfance qui s'est tenu à New York en septembre 1990 et au terme duquel tous les pays ont été appelés à ratifier une convention sur les droits des enfants. Les enfants ont le droit de bien vivre, c'est-à-dire qu'ils ont le droit d'être nourris, logés et habillés convenablement. Ce sont des besoins essentiels. Ce projet de loi, qui plafonne le RAPC, aura pour effet d'empêcher nombre d'enfants de jouir de ces droits fondamentaux.

Je ne trouve pas les mots pour dire combien je suis bouleversée lorsque, de retour dans ma circonscription, j'entends jour après jour parler de familles dont les plans sont chambardés à cause de la récession et du fait que le gouvernement entend régler le problème de la dette au détriment des pauvres. Je trouve qu'il fait fausse route. En fait, il va créer un effet d'entraînement puisqu'en appauvrissant les gens, il ne fait qu'accroître les coûts de la pauvreté.

Je ne peux tout simplement pas appuyer le projet de loi C-32.

[*Français*]

Mme le vice-président: Question de privilège, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FORMATION DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Cet après-midi, madame la Présidente, me promenant dans les couloirs du Parlement, j'ai constaté que la Commission mixte sur la Constitution, qui a été fixée par ordre de renvoi de cette Chambre le 19 juin 1991, avait commencé ses travaux. Or, j'ai vérifié les documents officiels de la Chambre et je me suis aperçu que la nomination des membres n'avait pas encore été effectuée. Et comme, en tant que député du Bloc québécois, j'ai procédé à toutes les démarches nécessaires pour être membre du Comité mixte constitutionnel, j'ai été surpris que ce comité puisse commencer ses travaux sans que les membres aient été nommés et que leurs noms aient été publiés dans les *Débats* de cette Chambre ici et que je puisse à ce moment-là voir si moi, en tant que député, ai droit de siéger comme membre ou si on m'a exclu comme tel.

J'ai soulevé le point au comité et le comité m'a dit que la liste des membres avait été déposée au Bureau du greffier ici après l'ajournement de la Chambre hier soir, prétextant que la Chambre ne siégeait pas cette journée-là.

• (1650)

Or, on ne peut interpréter l'ordre de renvoi de cette façon, parce que si on prend le temps de dire, dans un ordre de renvoi, qu'on peut déposer la liste des membres lorsque la Chambre ne siège pas, cela veut dire qu'on peut la déposer lorsque la Chambre siège, uniquement pendant les heures de la Chambre et qu'ainsi les noms soient publiés le lendemain. Sinon, on dirait tout simplement: le greffier d'un comité peut en tout temps déposer, entre les mains du greffier de la Chambre, la liste des gens, et que ça fait effet. On ne prendrait pas le temps de préciser si la Chambre ne siège pas.

Alors, moi je considère que dès que la Chambre a siégé, ne serait-ce qu'une seule heure pendant une journée, il aurait fallu que le gouvernement ou que le responsable dépose la liste pendant que la Chambre siégeait et que durant les autres heures de cette journée-là, le gouvernement ne peut pas, à la dérobée, déposer un document au greffier et croire que cela a le même effet. Et je vous rappelle que, sinon, ça n'a plus aucun sens. Le gouvernement va se mettre à déposer toutes sortes de documents et attendre qu'on ait ajourné nos travaux à 8 heures le soir pour les déposer et que ça ait exactement le même effet.

Alors, comme atteinte à mes droits de député aujourd'hui, je ne sais pas, en lisant les Journaux de la Chambre, si je suis membre ou si on m'a exclu comme député du Bloc québécois.

J'ai un deuxième point à soulever. Sur la liste qui a été déposée hier, en vertu de l'ordre de renvoi, il s'agit d'une liste qui nommait 30 députés. Et sur la liste qui a été déposée, je remarque qu'il y a 32 députés qui ont été nommés par leurs noms. Et cette liste vous est sûrement disponible, madame la Présidente, par le greffe de cette Chambre.

On remarque, à la fin de la liste, que les quatre derniers noms, tous des députés du Nouveau parti démocratique, sont précédés d'un astérisque. Et on semble prétendre que le whip de ce parti pourra, à son gré, décider qu'un est suppléant un jour, ou membre ordinaire l'autre jour, et vice-versa, et se promener ainsi. Je comprends que le NPD ait des problèmes à désigner ses membres, mais on va se retrouver avec le problème que certains de ces députés-là vont occasionner des frais de transport à la Chambre, des frais d'hôtel à l'extérieur d'Ottawa, à Ottawa ou ailleurs au pays, et énormément d'autres dépenses par le seul fait qu'ils sont devenus membres on ne sait pas à quel titre.

Alors, pour ces deux raisons, madame la Présidente, je soutiens que le comité qui siège aujourd'hui de façon officielle et qui reçoit en ce moment le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, ce comité-là siège illégalement. Ce comité a, cet après-midi, pris différentes décisions. Moi, comme député, je ne pouvais rien proposer, je ne pouvais pas appuyer, je ne pouvais pas demander un vote, je ne pouvais absolument rien faire, alors que, comme député de cette Chambre, j'avais au moins autant le droit que qui que ce soit d'être là et de poser ces gestes-là. Alors ce comité qui a, entre autres, décidé de la radiodiffusion des débats du comité, entraînant des dépenses substantielles, siège actuellement de façon illégale.

C'est la raison pour laquelle je m'adresse à vous cet après-midi, à une heure de préavis, plutôt que de le faire à 15 heures, l'heure généralement réservée pour les questions de privilège. Et je vous demande, madame la Présidente, étant donné cette situation d'illégalité de la part de la commission mixte. . . et je ferai remarquer que je suis surpris d'ailleurs que moi, qui suis élu, qui ai gagné une élection, qu'on me refuse le droit de participer, alors qu'on nomme des sénateurs qui sont non élus. Mais ça c'est un autre problème dont on pourra parler ultérieurement, madame la Présidente.

Alors, il y a actuellement 30 personnes ou 32, on ne sait plus, 30 ou 32 personnes qui siègent, se prétendant agir en comité de cette Chambre et qui siègent de façon illégale, entraînant des dépenses et jetant de la confusion partout, chez tous les Canadiens et les Canadiennes, et les Québécois.

Madame la Présidente, je vous demande de rendre une décision immédiate sur ces deux questions.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je voudrais vous aider à clarifier les choses dans ce que je considère être une question essentielle et une affirmation importante de la part du député. Je tiens à vous signaler très clairement que ce n'est que très tard hier que le Comité permanent de la gestion de la Chambre, l'ancien comité de sélection, est enfin parvenu à une entente sur la façon de mettre en oeuvre l'accord conclu par le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et la députée du Yukon, mon chef.

Malheureusement, on n'avait pas convoqué les membres de ce comité durant l'été, afin de discuter de la composition du comité constitutionnel. En fait, sauf erreur, ce n'est que lundi matin que le greffier du comité nous a convoqués pour la première fois officiellement, afin que nous puissions nous réunir; nous avons donc travaillé pendant un certain nombre de jours. Ce n'est que tard hier que nous avons été en mesure de nous entendre sur un libellé. Or, le temps qu'on fasse approuver cette décision du comité par les trois whips et qu'elle

soit transmise aux greffiers par le vice-président du comité, la Chambre avait ajourné ses travaux.

Il y avait également le fait qu'on devait donner un préavis au sujet d'une réunion d'organisation à 3 heures cet après-midi. Il aurait été très difficile de le faire à l'appel de l'ordre du jour à 15 heures aujourd'hui, alors que la salle du Comité des chemins de fer était pleine de députés, de sénateurs, de journalistes et de gens intéressés qui souhaitaient voir commencer les travaux.

Nous croyons nous en être tenus à la motion qui a été adoptée à la Chambre le 18 juin 1991 et qui précise très clairement que: «Si la Chambre ne siège pas au moment du rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, ledit rapport sera approuvé d'office quand il sera déposé auprès du Greffier de la Chambre des communes».

L'autre point que je voudrais soulever porte sur la taille du comité. La motion prévoit la nomination de 20 députés. Une liste des députés est consignée au compte rendu. En outre, les 19e et 20e noms portent un astérisque, et on précise qu'en tant que whip de mon caucus, je peux combler ces deux postes en faisant appel comme bon me semble, à n'importe lequel des quatre députés dont le nom figure sur cette liste. La motion adoptée à la Chambre le 18 juin donne aux whips des trois caucus, le caucus du gouvernement et ceux de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique, le pouvoir de remplacer certains membres du comité. Ainsi, notre initiative ne va pas à l'encontre de cette décision.

Je vous invite donc, madame la Présidente, à examiner très sérieusement cette question, à vérifier auprès des greffiers la procédure qui a été suivie et à nous faire rapport en conséquence.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, en tant que whip de l'opposition officielle je voudrais dire que, comme mon collègue du Nouveau parti démocratique l'a dit plus tôt, nous essayons depuis lundi de former ce comité, selon le Règlement. Malheureusement, à cause de questions d'interprétation et de négociations qui sont intervenues entre le ministre responsable pour la Constitution et le chef du Nouveau parti démocratique, nous ne pouvions pas avant tard hier soir en arriver à une entente afin que le comité puisse siéger aujourd'hui.

Nous croyons qu'il est très important que le comité commence à siéger tout de suite et nous croyons avoir respecté le Règlement qui a été adopté le 18 juin en cette Chambre, c'est-à-dire qu'il y a 20 députés et 10 sénateurs, et disons qu'il y a trois sièges néo-démocrates dans ce comité et que le whip néo-démocrate pourrait les remplacer avec deux autres noms. Mais il est clair, dans la motion qu'on a déposée hier auprès du greffier de la Chambre, qu'il y a trois membres du Parti néo-démocrate et qu'il y a deux déplacements qu'il peut faire. C'est la même courtoisie ou le même privilège qui a été accordé aux quatre membres qui peuvent remplacer ou se substituer aux trois membres réguliers. C'est la même proportion qui a été donnée et qui est valable pour le gouvernement tout comme pour l'opposition officielle, madame la Présidente.

• (1700)

Donc, je crois que nous avons agi selon le Règlement adopté en cette Chambre, en juin, et selon le Règlement adopté par le Comité de gestion de la Chambre ainsi que ces mêmes règlements, adoptés ici à la Chambre.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, justement, l'ordre de la Chambre stipule qu'il y aurait une nomination de 20 députés et 10 sénateurs. J'ai aussi la liste des membres qui font partie de ceux qui ont été nommés, les sénateurs et les députés, et il y a 22 membres de cette Chambre.

Alors, l'ordre était simplement pour 20 et non pas 22. Cela me paraît étrange parce que, finalement, nos privilèges comme membres sont brimés. On n'a pas été consultés, on n'a pas été informés de cette chose-là. Alors, à mon avis, vous devriez certainement agir et résoudre la question. Je pense que le député de Mégantic—Compton—Stanstead a fait valoir un point extrêmement valable quant à la question de privilège.

[*Traduction*]

M. Angus: Madame la Présidente, je m'excuse d'intervenir une deuxième fois. Je voudrais simplement indiquer clairement que la question dont nous sommes saisis ne vise pas expressément à savoir si des députés indépendants ont le droit ou l'obligation de siéger à ce comité. C'est une question distincte, et nous ne nous opposons certes pas à ce que des députés indépendants y siègent. En fait, selon le Règlement de la Chambre, tout député peut participer aux délibérations du comité. Il le fait ordinairement après la série habituelle de questions;

donc, tous les députés ont le droit en tout temps de participer aux délibérations du comité.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je ne suis pas tellement versé sur la question des différents comités et la façon dont cela doit fonctionner, mais il y a une chose qui me paraît évidente à faire, c'est que vous preniez cela en délibéré pour pouvoir l'étudier davantage, parce que les deux questions me semblent relativement complexes.

Il y a une chose qui me fait sourire quelque peu, c'est de voir jusqu'à quel point, dans un parti politique, on peut avoir de la difficulté à s'entendre pour nommer véritablement des membres. Quant aux substituts, vous savez que tous les partis vont en nommer. Mais je trouve cela quand même curieux qu'à l'intérieur d'un parti, on ait de la difficulté à s'entendre sur les personnes qui, véritablement, vont siéger au comité.

Madame la Présidente, je vous conseillerais, et en fait bien humblement parce que vous savez plus que moi comment traiter ces questions, de prendre la question en délibéré afin de pouvoir rendre une décision dans un proche avenir.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, vous voudrez probablement prendre cette question en délibéré et en faire rapport plus tard à la Chambre, mais j'attire à nouveau l'attention de la Chambre sur la motion présentée par le ministre responsable des Affaires constitutionnelles le 18 juin 1991. Vous voudrez peut-être réfléchir à cette motion qui appuie les observations qu'a mentionnées le whip en chef de l'opposition.

Quant aux observations faites par mes autres collègues au sujet de la violation de leurs droits, je voudrais lire, pour la gouverne des députés, ainsi que la vôtre, madame la Présidente, l'article 119 du Règlement:

> Tout député. . .
>
> . . .qui n'est pas membre d'un comité permanent, spécial ou législatif peut, sauf si la Chambre ou le comité en ordonne autrement, prendre part aux délibérations publiques du comité, mais il ne peut ni y voter ni y proposer une motion, ni faire partie du quorum.

Cela comprend les députés qui représentent des partis autres que les trois principaux partis politiques de la Chambre.

Même si vous n'êtes pas membre d'un comité permanent, spécial ou législatif, vous pouvez, comme le prévoit l'article 119 du Règlement, prendre part aux délibérations publiques de ce comité.

Il est certain que les présidents de ces comités respectent un certain décorum, une certaine façon de procéder. Le Règlement indique très clairement que les comités décident eux-mêmes de leurs propres règles et de leur ordre du jour, et ils peuvent poursuivre leurs travaux conformément à cette directive.

Je vous dis cela, madame la Présidente, parce que je pense que vous voudrez peut-être réfléchir davantage à cette question, à la motion présentée le 18 juin, ainsi qu'aux dispositions de l'article 119 du Règlement.

[*Français*]

M. Gérin: Madame la Présidente, des deux questions que j'ai soulevées, il est évident que la deuxième, celle qui fait en sorte que le NPD a actuellement cinq membres sur le comité, pourrait immédiatement être réglée assez facilement, si le whip en chef du NPD, qui est ici en cette Chambre, disait immédiatement à la Présidence que des cinq noms qui sont sur la liste que je vais déposer officiellement auprès du greffier. . . et vous allez voir qu'elle comprend MM. Lorne Nystrom et Phillip Edmonston, M^me^ Lynn Hunter et MM. Howard McCurdy et Ian Waddell.

Alors, si le whip voulait indiquer immédiatement que deux de ces cinq noms ont été inscrits par erreur et informer immédiatement la Chambre, cela corrigerait déjà la moitié du problème. Il resterait à vérifier si les deux personnes qu'il retire de la liste ont cet après-midi proposé une motion, appuyé une motion, passé un vote, et faire les rectifications en conséquence. Parce qu'on peut se demander si c'est le 32^e^ ou le 31^e^ qui a passé la motion ou qui a voté, ou si c'est cette même personne-là qui a demandé à ce que moi je ne puisse pas voter. Alors, qui vote pour m'exclure? Alors, ce problème-là pourrait être réglé si le whip voulait se lever et nous indiquer lequel des deux néo-démocrates ne sera pas content demain matin?

Sur la première question, je vous rappelle, madame la Présidente, que lorsqu'on dit que la Chambre siège, de toute évidence, ça veut dire que la Chambre siège cette journée-là. Sinon, on n'emploiera jamais plus cette expression-là, jamais plus. Cela ne voudrait plus rien dire.

Or, il faut interpréter les mots en voulant leur donner un sens. Il faut interpréter les phrases en voulant leur donner un sens. Si cela ne veut rien dire, on ne l'aurait pas inscrit, on ne l'aurait pas marqué là.

Alors, madame la Présidente, je dépose la liste des personnes, membres du comité, qui a été prise au comité mixte cet après-midi et qui indique qu'il y a 32 membres. On ne sait plus lequel est le vrai, lequel n'est pas le vrai, lequel a du bon sens. Est-ce qu'il ne serait pas mieux d'avoir un membre du Bloc québécois, quelqu'un qui représente les souverainistes? On ne le sait plus.

Alors, je voudrais déposer officiellement ce document auprès du Bureau.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, il est bien évident que je ne sais pas exactement tout ce qui a pu se passer entre les trois whips. Là je vous parle en tant que parlementaire. Ce n'est pas toujours facile. Il y a eu des ententes hier soir. Je suis un homme qui ordinairement est très discipliné et qui se soumet à des décisions qui sont prises pour l'harmonie de la Chambre, pour l'efficacité des comités. Je n'en discute pas. Mais ma surprise arrive au moment où j'assiste cet après-midi au comité. J'aime ce comité, j'en étais membre en 1972, j'ai parcouru tout le Canada, j'ai présidé plusieurs comités parlementaires, alors je pense être un peu à l'aise pour vous soumettre seulement quelques commentaires pour votre réflexion.

Et je suis très surpris de constater que le pauvre greffier. . . on n'a pas le droit de demander à un greffier de choisir entre l'un ou l'autre. Le greffier est un homme neutre dans un comité. C'est un officier de la Chambre.

[*Traduction*]

À partir de maintenant, je m'exprimerai en anglais. Je vois que dans les listes des membres, des participants et de ceux qui votent venant. . .

[*Français*]

. . .de la Direction des comités, il y a effectivement 10 sénateurs. Et puis là on continue, on voit *MPs*, députés. Il y a 18 députés qui n'ont rien de plus particulier que d'être de simples députés, puis je remarque qu'il y a quatre nom de députés marqués d'un astérisque. Je comprends très bien ce qui peut se passer, mais je voudrais bien qu'on nous informe officiellement de ce qui se passe réellement.

• (1710)

Tout le monde sait que mon estimé et distingué whip, qui connaît mon intérêt dans la question constitutionnelle, sait que je suis à sa disposition. Il le sait, je lui dis devant tout le monde. Ce n'est pas agréable ce que je fais pour mon ami le whip, mais je lui dis: Je suis disponible, et si par hasard les députés Ouellet, Allmand, Guarnieri et Duhamel ne sont pas disponibles, je lui dis que s'il veut bien me considérer, je serai disponible. Le Règlement stipule ce qui suit: Le whip envoie au greffier, qui n'a pas d'autre ordre à recevoir de personne, que de dire: le whip du Parti libéral, du Parti progressiste conservateur ou du NPD demande que M. Mark Assad, qui est intéressé aussi dans la question puisqu'il a été membre d'autres comités, remplace M. Ouellet ou remplace qui de droit. Donc, le même règlement pour tout le monde. Pas d'exception, parce qu'à ce moment-là je vais exiger dès la semaine prochaine, de mon whip, de mon *house leader* qu'il y ait une série de noms de députés libéraux marqués d'un astérisque et puis on verra à ce moment-là lequel est le plus ou le moins important.

Je me suis soumis avec beaucoup de respect à la décision de mon parti. Ils ont choisi six députés. On a l'assurance qu'ils ne pourront pas être disponibles tout le temps, toute l'année. Donc, le whip, pour les gens disciplinés comme moi qui ont du respect pour les institutions, décidera qui remplacera qui en temps utile. Et je répète publiquement que je serai à sa disposition s'il le juge à propos, et que même s'il ne le jugeait pas à propos, ce n'est pas interdit à un député qui a beaucoup d'intérêt d'aller s'asseoir et d'écouter. C'est ce que je fais, c'est ce que je ferai et je sais que mon whip ne m'en voudra pas.

Donc, vous avez ce dossier, ce document qui est assez inhabituel. Et je conclus en vous disant que comme vieux parlementaire, je dois vous dire que c'est la première fois en 27 ans et plusieurs mois que je vois une chose semblable. Alors, j'aimerais comprendre, puis je ne veux pas avoir de réponse immédiatement, je suis un homme qui est habitué à la patience. Lorsque vous le jugerez à propos, revenez-nous donc dans votre sagesse pour nous dire exactement ce qui doit être fait, ce qui devrait se faire.

[*Traduction*]

M. Angus: Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de me lever une troisième fois, mais, avant que la réunion d'organisation ne commence cet après-midi, il importe d'informer la Chambre qu'une formule intitulée *Composition des comités; substitutions et modifications* a été déposée auprès du greffier du comité. On y lit ce qui suit: «Conformément à l'article 114 du Règlement, avis est par la présente donné des substitutions ou des modifications apportées à la composition du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Le membre 19 a été remplacé par M. Edmonston et le membre 20, par M^me^ Hunter.»

Je puis assurer le député qu'il n'y a jamais eu plus de trois votes à la fois venant des députés néo-démocrates membres de ce comité. Il n'est jamais arrivé qu'un des autres membres néo-démocrates du comité propose ou appuie des motions présentées à ce comité.

À moins qu'il ne se soit produit cet après-midi au comité un incident que j'ignore, je doute qu'une motion ait été présentée dans le but de demander que le comité soit élargi, afin d'y inclure des indépendants. Cette décision avait été prise à la Chambre en juin dernier, par le biais d'un vote par assis et debout; en passant, je souligne que mon caucus s'était opposé à la création de ce comité et au nombre de membres qui devaient le composer. Si quelque modification devait y être apportée, elle aurait dû l'être en juin, au moment où la Chambre a été saisie de cette motion.

M. Gérin: Je voudrais poser une simple question. Qui sont les trois néo-démocrates désignés comme membres permanents?

M. Prud'homme: Je voudrais le savoir, moi aussi. Ce n'est pas une blague. Il s'agit d'un comité parlementaire. Trois de vos députés sont membres, qui sont-ils? La question est simple.

M. Angus: Madame la Présidente, je peux dire que pour aujourd'hui, les députés du caucus du Nouveau parti démocratique qui seront membres votants du comité spécial sont M. Nystrom, M^me^ Hunter et M. Edmonston. Ce sera peut-être différent demain, si le comité se réunit demain, tout comme les députés libéraux ou les députés conservateurs qui siègent à ce comité peuvent changer, mais pour aujourd'hui ce sont ces trois personnes que je désigne comme membres votants.

M. Prud'homme: Je dis, respectueusement, madame la Présidente, que le député a absolument raison pour ce qu'il vient de dire. Aujourd'hui, ces trois députés sont membres du comité. Parfait. S'il veut les changer demain, tout ce qu'il doit faire c'est ce que fait tout whip de parti, envoyer un message au greffier pour l'informer qu'aujourd'hui M. X, qui avait été oublié hier et qui sera peut-être M. Waddell pour M. Edmonston est le représentant du parti. C'est ainsi que l'on procède, mais pourquoi les cinq noms devraient-ils figurer dans le document? Le député sait bien que je ne reçois pas mes directives du caucus ou de qui que ce soit. Je m'intéresse à un développement harmonieux du Règlement de la Chambre et je le suis. C'est regrettable si certains n'aiment pas ça. C'est embarrassant pour moi parce que j'aime bien avoir de bonnes relations avec les gens, mais ce n'est absolument pas une façon harmonieuse de procéder. Il ne devrait y avoir que trois noms à un moment donné. Il n'y a que six noms de libéraux. Et à n'importe quel moment ne figurent que dix sénateurs.

Naturellement que le whip a le droit de les échanger demain, ou même tous les jours, mais est-il en train de me dire et de dire à la Chambre que seuls ces cinq-là siégeront? Qu'arrivera-t-il si aucun de ces cinq membres n'est en mesure d'assister aux séances, mais que vous vouliez avoir trois représentants quand même? Pourquoi ne pas mettre un autre astérisque. Allez-vous nommer tout votre caucus et allez-vous accepter que mon whip fasse la même chose?

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead a donné une heure d'avis à la Présidence et a soulevé une question de privilège qui a soulevé des débats pour le moins intéressants et qui ont impliqué des députés de tous les côtés de la Chambre. Je veux tout d'abord remercier l'honorable député de la clarté avec laquelle il a présenté les points qui l'intéressent et de la façon brève avec laquelle il l'a fait. Je veux de plus remercier l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan, l'honorable député de Saint-Léonard, l'honorable député de Saint-Denis et l'honorable député de Beauharnois—Salaberry.

Le point soulevé en est un qui est quand même assez complexe. L'honorable député me dit d'abord que, selon lui, la nomination des membres de ce comité n'a pas été effectuée selon les règles. Il me parle du livre des Débats, enfin, des Journaux des Débats de ce matin, dans lesquels la liste des députés n'est pas apparue. Il semble vouloir accuser le gouvernement d'avoir déposé la liste, et je le cite, «à la dérobée». Il me demande, en plus, de prendre une décision rapide, de le faire maintenant, en donnant tort ou raison à quelqu'un maintenant.

Je comprends son impatience, mais je pense aussi qu'il voudra me permettre de faire preuve d'un petit peu plus de sagesse, de prendre le temps de revérifier avec les greffiers l'ordre spécial du 18 ou 19 juin—que je n'ai pas sous la main—et de m'assurer du moment où la nomination des membres du comité a été faite, à quelle heure et, ensuite, d'en arriver à une interprétation, à savoir ce que veut dire vraiment: «lorsque la Chambre siège et lorsque la Chambre ne siège pas», définition qu'il a mise lui-même en doute tout à l'heure.

Alors, si lui-même, qui est un avocat, n'arrive pas à donner une seule interprétation à cela, il me permettra de prendre quand même un petit peu de temps pour en arriver à une que je rapporterai à la Chambre.

• (1720)

Quant au deuxième point qu'il a soulevé, il s'agit ici du nom des députés qui ont été nommés à ce comité, comité dont la nomination n'a peut-être pas été effectuée selon les normes si j'en crois ce que dit le député dans son premier point. On parle des représentants du Nouveau parti démocratique. L'honorable whip du parti nous a donné sa façon de voir les choses; d'autres députés nous ont donné la leur. Je pense qu'il tiendra à la Présidence et au greffier d'étudier ensemble ces différents sujets, d'en reparler peut-être aussi, d'avoir l'opinion des whips qui ont participé à ces nominations. Et je veux assurer l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead que je reviendrai à la Chambre avec des réponses les plus précises possible, le plus tôt possible.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Vincent (p. 2536).

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je me joins aujourd'hui à la cause des gens de ce côté-ci de la Chambre qui s'opposent fortement à la présentation du projet de loi C-32, ce projet intitulé par euphémisme Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je dis «euphémisme», parce que c'est un peu comme si on qualifiait une décapitation de migraine.

Avant d'aborder mon propos, cependant, je veux faire part de mon inquiétude envers le député de Winnipeg-Nord-Centre, M. David Walker, qui ne se sent pas bien actuellement et qui est chez lui, à Winnipeg. Je sais que ce n'est pas la coutume à la Chambre de signaler l'absence d'un député, mais j'ai voulu faire une exception dans ce cas. Le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est opposé de façon ferme et réfléchie à ce projet de loi et j'aurais du mal à faire aussi bien que lui aujourd'hui. Je lui souhaite donc un prompt rétablissement.

Malgré son absence, je suis heureux de constater que tant de membres de notre caucus ont pris la parole au sujet du projet de loi C-32. Mes collègues ont été prompts à dénoncer les inéquités flagrantes contenues dans ce projet de loi.

Je constate qu'hier, et la journée précédente, pas moins de 20 députés de mon caucus ont exprimé leurs préoccupations et leur mécontentement face à ce gouvernement. Je suis donc heureux d'avoir la chance de faire mes propres commentaires aujourd'hui, au nom de mes électeurs de Cap-Breton Highlands—Canso.

Je pense que ce dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est un exemple classique de l'attitude du gouvernement qui tente de fermer la porte de l'écurie une fois que le cheval s'est échappé. Ça va encore plus loin, cependant, c'est beaucoup plus insidieux. Notre gouvernement tente de refiler le fardeau de la dette nationale, dont il est le premier responsable, aux gouvernements provinciaux et municipaux. C'est une détestable façon de tirer son épingle du jeu, et ce sont les Canadiens les plus démunis qui vont finalement payer la note.

Des journalistes éclairés se sont demandé ce qui poussait le gouvernement à mettre ce projet de loi de l'avant et à prendre d'autres mesures semblables. Ils ont avancé l'hypothèse d'une stratégie électoraliste globale visant à donner l'impression qu'il exerce de façon compétente ses responsabilités financières. De plus en plus de Canadiens se rendent compte que la responsabilité financière est la dernière expression qui peut être associée à ce gouvernement dont la performance sur la scène économique est catastrophique.

Ce gouvernement a hérité d'une dette publique de 167 milliards de dollars en 1984 et a réussi, en sept brèves années, à la faire passer à 400 milliards de dollars. C'est ce gouvernement qui a pris le pouvoir en 1984 avec un déficit annuel de 16 milliards de dollars et l'a fait passer à plus de 30 milliards.

Devant ces faits, comment le ministre d'État chargé des Finances a-t-il pu soutenir lundi à la Chambre que son gouvernement «a pris des mesures pour réduire les dépenses gouvernementales afin que nous vivions selon nos moyens»?

Au nom de la responsabilité financière, le gouvernement essaie de se décharger de la dette sur les provinces et les municipalités. Avec le projet de loi C-32, il le fait en sabrant dans les budgets des programmes d'aide sociale les plus importants. Ce faisant, il s'est déchargé de la difficile question de savoir qui, en bout de ligne, seraient les victimes.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux députés que le Régime d'assistance publique du Canada a été établi par le gouvernement du très honorable Lester Pearson en 1966.

Il a permis au gouvernement fédéral de s'entendre avec les provinces pour partager le coût des services de bien-être social offerts aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Ce sont ces mêmes Canadiens que le gouvernement voudrait abandonner aujourd'hui avec tant de cynisme. Le projet de loi C-32 prévoit la mise en oeuvre de l'une des mesures les plus ignobles du budget fédéral de 1991, c'est-à-dire le prolongement de deux ans à cinq ans du plafond de 5 p. 100 imposé au taux de croissance des paiements de transfert au titre du Régime d'assistance publique du Canada.

Le premier plafond a été imposé dans le budget fédéral de 1990 aux provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Indéniablement, le prolongement de ce plafond empêchera sérieusement les gouvernements de ces provinces de partager avec le gouvernement fédéral le coût des programmes d'aide sociale. Le gouvernement estime que, dans le seul cas de l'Ontario, le coût s'élèvera à un milliard de dollars par année. De façon générale, ce plafond coûtera aux provinces touchées 2 135 millions de dollars à un moment où l'économie canadienne essaie de se sortir de la récession que ce gouvernement a créée.

Nous savons tous que l'Ontario a été dévastée par cette récession ainsi que d'autres politiques mal avisées de ce gouvernement telles que l'Accord de libre-échange, qui a poussé une série de compagnies à s'en aller aux États-Unis, et la TPS, qui a fait augmenter le magasinage transfrontière au détriment des commerces installés tout le long de la frontière entre l'Ontario et les États-Unis.

Dans les provinces atlantiques, nous ne sommes pas à l'abri des conséquences du grand déclin économique de l'Ontario. Tôt ou tard, en effet, lorsque le pire de la récession sera passé en Ontario, nous en subirons à notre tour tous les contrecoups dans les provinces atlantiques. Déjà, nous commençons à sentir dans l'est de la Nouvelle-Écosse que notre économie s'enfonce de plus en plus dans la récession.

Examinons de plus près les programmes d'aide sociale qui risquent le plus d'être touchés: les logements subventionnés pour les Canadiens à faible revenu, les foyers d'accueil pour les enfants maltraités, les refuges pour les femmes battues et les services essentiels pour les personnes handicapées.

Est-ce que ce sont ces Canadiens qui devraient faire les frais de la mauvaise gestion financière de ce gouvernement? Je crois que non, madame la Présidente, pas en Ontario, pas en Colombie-Britannique, nulle part.

Il ne s'agit là que de quelques exemples. Chacun sait que les Canadiens qui seront le plus touchés sont ceux qui sont sans défense, les pauvres, les malades, les femmes et les enfants. Mais une fois venu le temps des élections, vous pouvez être certains que les membres du gouvernement crieront sur tous les toits leur interprétation des événements et se vanteront de la façon dont ils ont restauré le sens de la responsabilité financière. Que de paroles creuses quand on pense au potentiel humain perdu et aux souffrances que cela a entraînées.

Hier, le premier ministre a déposé à la Chambre le nouveau projet de réforme constitutionnelle du gouvernement. Le gouvernement a manifestement appris, au détriment des Canadiens, qu'il ne peut exclure le public d'un processus sans que cela ne donne lieu à de graves problèmes. Le gouvernement a maintenant promis d'examiner les changements proposés selon un processus ouvert et de leur donner suite. Et pourtant, il continue, en introduisant ce projet de loi, à exclure les Canadiens qui ont le plus désespérément besoin de notre aide. Il n'a pas appris, avec l'accord du lac Meech, qu'exclure les gens de la scène politique ou économique, c'est faire fi de l'histoire et de la culture de notre nation.

Le gouvernement a jugé bon d'inclure le droit à la propriété dans la Charte, mais n'a pas jugé utile de protéger les personnes qui n'ont rien, celles qui ont le plus besoin d'aide. Ce gouvernement s'est toujours désin-

téressé du sort des Canadiens défavorisés. Il continue de le faire avec le projet de loi C-32.

Pour conclure, l'expérience porte à croire, d'après moi, que si ce gouvernement ne revoie pas ses politiques dans ce domaine des plus critiques, il met en jeu non seulement l'avenir des citoyens les plus défavorisés, mais aussi l'avenir de la nation.

• (1730)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, avec ce projet de loi, le gouvernement continue aujourd'hui de s'en prendre aux plus démunis de la société. Ce n'est pas nouveau de sa part.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que la première mesure que les conservateurs ont présentée à leur arrivée au pouvoir en 1984 dans le domaine de la politique sociale visait à désindexer les pensions des personnes âgées, qui se sont révoltées en masse et sont venues manifester sur la Colline. Si elles n'avaient pas eu la volonté ou les moyens de lutter, nous, les députés, n'aurions pu à nous seuls faire obstacle à cette mesure. C'est l'expression de leur volonté politique qui a obligé le gouvernement à faire marche arrière.

Qu'est-ce qu'il fait maintenant? Il continue dans la même veine. Il a finalement réussi à récupérer les pensions des personnes âgées. Il a arraché le coeur à bon nombre des personnes âgées qui ont protesté.

Il continue aujourd'hui sur sa lancée avec une mesure visant à retirer le Régime d'assistance publique du Canada, qui, comme l'ont expliqué mes collègues, est le dernier recours des pauvres. Quand une personne ne peut obtenir d'aide ailleurs, elle doit recourir aux programmes sociaux qui font partie du Régime d'assistance publique du Canada.

Quand il a mis en place ce programme, le gouvernement fédéral a dit aux provinces qu'il allait partager la moitié des frais de leurs remarquables programmes d'aide sociale. Mais qu'a-t-il fait? Il l'a plafonné à 5 p. 100 par an pour l'Ontario, et ce, à un moment bien particulier de notre histoire économique, c'est-à-dire en juin 1990, alors que le chômage en Ontario atteignait 5,8 p. 100.

Nous sommes tous préoccupés par le déficit et la dette nationale. Si on peut trouver des façons d'économiser, soit! Cette mesure avait peut-être quelque justification en juin 1990, bien que je l'aie dénoncé vigoureusement à ce moment-là parce qu'il s'agissait d'un programme qui s'adressait aux plus nécessiteux dans notre société. Il était peut-être justifié de réduire les dépenses consacrées au RAPC lorsque l'Ontario avait un taux de chômage de 5,9 p. 100.

Les conservateurs n'ont pas mis beaucoup de temps à présenter un autre programme. Huit mois plus tard, en février 1991, non contents de dire que ce plafonnement de 5 p. 100 allait être imposé pendant deux ans, ils ont présenté un budget annonçant qu'il allait durer cinq ans. Ce plafonnement des dépenses du RAPC privera de 2,135 milliards de dollars les pauvres d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario.

Lorsqu'ils ont annoncé cette mesure de prolongation dans leur budget de février 1990-1991, le taux de chômage ne s'établissait plus à 5,8 p. 100 en Ontario, mais à 9,5 p. 100. Aujourd'hui, le taux de chômage y est encore légèrement inférieur à la moyenne nationale, mais il est passé à 9,9 p. 100.

Même si l'on peut dire que ce plafonnement était justifié en 1990 parce qu'il fallait économiser et qu'il n'était imposé qu'aux provinces riches comme l'Ontario, cette justification ne tient plus. En février 1991, lorsque le gouvernement a présenté son budget, ou aujourd'hui quand on nous demande de nous prononcer sur le projet de loi, l'Ontario connaît un chômage élevé.

Quand il a présenté son projet de loi initial en juin 1990, le taux de chômage s'établissait à 4,5 p. 100 à Toronto. Il dépasse maintenant la moyenne nationale. Il est honteux que la principale ville du Canada connaisse un taux de chômage de 10,8 p. 100. Qu'est-ce que cela signifie pour les pauvres de ma ville, l'agglomération métropolitaine de Toronto? Qu'est-ce que cela signifie pour les pauvres de l'Ontario?

Il n'y a pas que les chômeurs dont le nombre a énormément augmenté depuis que les conservateurs ont présenté leur projet de loi, il y a aussi les assistés sociaux. Les dépenses consacrées à l'aide sociale en Ontario ont en effet augmenté de 64 p. 100 depuis un an, mais la croissance des dépenses du RAPC y sera plafonnée à 5 p. 100. Cela n'a absolument aucun rapport avec les besoins des gens.

Cela serait peut-être justifié en vertu d'une certaine philosophie néo-conservatrice si ces gens avaient d'autres choix. Un néo-conservateur dirait peut-être que les assistés sociaux n'ont qu'à se débrouiller pour trouver un emploi, mais comment en trouver dans la région de Toronto quand le taux de chômage y atteint aujourd'hui 10,8 p. 100? Ce n'est pas leur faute s'ils sont chômeurs. C'est le gouvernement conservateur qui a créé cette récession, reconnue comme étant d'origine purement canadienne, en poursuivant sa lutte obsessionnelle contre l'inflation. Au nom de l'inflation, il a fait monter les taux d'intérêt dans notre pays de sorte que l'écart entre nos taux et ceux en vigueur aux États-Unis a atteint un niveau record. Jamais auparavant, depuis que le Canada existe, cet écart n'a atteint 5,8 p. 100.

Quel a été le résultat? La valeur de notre dollar a augmenté de quelque 29 p. 100 au cours des dernières années, dépassant aujourd'hui les 88 cents.

Les conservateurs nous disent, comme l'a fait le ministre des Finances l'autre jour à la Chambre, que la force de notre dollar indique une confiance accrue dans notre économie. Monsieur le Président, c'est absolument ridicule.

Le groupe de travail du Parti libéral sur la désindustrialisation a parcouru la province pendant trois mois, à partir du mois d'avril. Nous avons écouté les gens, les entreprises—petites et grandes—les syndicats, les experts, les conseillers municipaux, les chômeurs. Nous les avons rencontrés dans les hôtels de ville, dans les bureaux des syndicats, dans les usines fermées. Le message était le même: le gouvernement nous a donnés le libre-échange, mais il nous a enlevé en même temps notre capacité de livrer concurrence. La valeur de notre dollar s'est accrue de quelque 20 p. 100. Les taux d'intérêt ont augmenté. Le gouvernement fédéral nous a imposé 32 hausses d'impôt, de sorte que nous ne pouvons pas livrer concurrence aux Américains. Et le gouvernement de l'Ontario menace de faire adopter toutes sortes d'autres mesures législatives, ce qui veut dire que les entreprises ne viendront pas au Canada.

Vous savez, tous les députés libéraux espèrent que la récession achève— il y a certains signes qui indiquent que la situation est peut-être en train de s'améliorer. Toutefois, je parlais récemment à un grand entrepreneur dans le secteur de la construction industrielle. Je lui ai demandé comment il allait. Il m'a répondu: «Je pourrai peut-être tenir le coup pendant un an encore. C'est seulement parce que j'ai quelques immeubles en banque.» Et il a ajouté: «Il n'y a cependant aucun nouveau projet de construction industrielle dans le moment.» C'est ce qu'on entend partout. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange il y a deux ans et demi, le Canada a perdu 261 000 emplois dans le secteur manufacturier, soit 13 p. 100. Monsieur le Président, même si on peut espérer que la récession soit enfin terminée, beaucoup de ces emplois ne reviendront pas. Ils ont été transférés aux États-Unis et au Mexique, et avec eux se sont envolés les espoirs de nombreux jeunes Canadiens.

Le gouvernement a donc appliqué une politique récessionniste au Canada. N'importe qui aurait pu vous dire— et nous l'avions d'ailleurs fait—que cette politique ferait perdre des emplois au Canada. Et que faisons-nous maintenant pour les gens qui souffrent le plus, aux assistés sociaux, aux personnes qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage, aux personnes qui veulent des emplois mais ne peuvent pas en trouver, aux parents seuls, aux handicapés, aux personnes âgées?

• (1740)

Que faisons-nous pour les aider? Nous réduisons les montants versés pour l'aide sociale. Monsieur le Président, il vient un moment, dans la vie d'une société, où il faut savoir dire: «Ça suffit. Ce n'est pas juste, ce n'est pas bien, ce n'est pas acceptable.» On ne jugera pas notre société en fonction des Skydome, des Colisée, des grands immeubles de Bay Street, des ports ou des quais. Ce n'est pas là le patrimoine que nous transmettons à nos enfants. L'histoire nous jugera à la manière dont nous traitons nos frères humains, à notre compassion, à notre sollicitude. Lorsque certains étaient dans le besoin, les avons-nous secourus, ayant les moyens de le faire?

Le souvenir que nous laisserons sera celui de notre attitude envers les plus démunis de notre société, envers ceux qui n'ont pas la force de se rebeller, ceux qui ne sont pas mobilisés, pas syndiqués, ceux qui ne peuvent pas venir sur la colline du Parlement et faire comprendre au premier ministre ce qu'il est en train de leur faire. Nous allons essayer de les représenter à la Chambre. Quelle misère! Le RAPC lui-même ne suffit pas. Nous devrions miser sur ces personnes, les recycler, leur donner les moyens de s'affirmer et de participer activement à notre vie économique et sociale.

Voilà ce que nous demandons. Ce que le gouvernement est en train de faire est une vraie honte pour tous les Canadiens.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je prends la parole, aujourd'hui, pour profiter de l'occasion qui m'est offerte de faire quelques commentaires sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada. Par ce projet de loi, le gouvernement fédéral réduira les paiements versés, au titre du Régime d'assistance publique du Canada, à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario.

Ce régime a été adopté par la Chambre des communes en 1966. Il donne aux provinces le pouvoir de conclure des accords de partage des frais avec le gouvernement fédéral pour leur permettre d'offrir de l'aide et des

services sociaux. Le gouvernement fédéral paie 50 p. 100 des frais approuvés dans le cadre de ce programme.

Le Régime d'assistance publique du Canada est en place depuis 25 ans. Certes, il a connu sa part de problèmes. Les provinces s'en sont même déjà plaintes, mais il a fonctionné relativement bien, en général.

Je sais que dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, il a permis de fournir de nombreux services que nous n'aurions pas pû nous payer autrement.

Le projet de modification à l'étude cet après-midi signifie que le gouvernement fédéral réduira de 2,2 milliards de dollars ses transferts dans les provinces concernées, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Deux milliards deux cent millions en cinq ans, c'est beaucoup d'argent.

Voici, en gros, à quoi sert cet argent. Il est destiné aux enfants qui sont dans les garderies ou qui ont besoin de protection contre la violence ou la négligence, aux personnes handicapées mentalement ou physiquement, aux familles monoparentales, aux personnes âgées, aux chômeurs, aux familles et aux individus en crise, aux travailleurs à faibles revenus et aux femmes battues.

Ce ne sont que quelques exemples des divers usages que les provinces font de l'argent qui leur est versé par le gouvernement fédéral, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Je sais que le mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui, en l'occurence le projet de loi C-32, ne vise pas la région de l'Atlantique.

Or, je me fais du souci pour l'avenir et c'est cette préoccupation que je veux exprimer cet après-midi. Le gouvernement actuel a fait preuve d'insensibilité en restreignant le financement de services dans une région où vivent la moitié des défavorisés du pays. Si le gouvernement enlève le pain de la bouche de la moitié de ces défavorisés, qu'est-ce qui l'empêchera de réserver le même traitement à l'autre moitié qui vit dans les autres provinces?

Ce que je crains au fond, c'est que si le gouvernement va de l'avant avec le projet de loi C-32, et je n'en doute pas puisqu'il est majoritaire, il aura créé, selon moi, un dangereux précédent.

Ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, reçoit environ 30 millions de dollars par an aux termes du Régime d'assistance publique du Canada. Comme je viens de le dire, le gouvernement fédéral finance à peu près la moitié des services offerts par la province dans le cadre de ce régime. Ces sommes sont affectées à des services tout à fait essentiels, à des services dont les provinces ont vraiment besoin. Ainsi, l'Île-du-Prince-Édouard a un programme de services d'aide à domicile qui est très demandé. Il permet à des personnes âgées de demeurer chez elles puisqu'on vient s'occuper d'elles.

Un grand nombre des bénéficiaires de ce service sont âgés de 70, 80 ans et plus. La plupart vivent depuis très longtemps dans la même localité. Dans les régions rurales—la mienne l'est largement—, nous ne disposons généralement pas des installations qu'il faut pour répondre aux besoins des personnes âgées. D'où l'importance particulière des services d'aide à domicile. Il est important que ces personnes-là puissent rester à la maison et vivre dans un environnement qu'elles connaissent bien et où elles ont beaucoup d'amis, dans une collectivité à laquelle elles ont tant contribué lorsqu'elles étaient plus jeunes.

Voilà un programme qui est offert dans ma province grâce au financement du RAPC. C'est un merveilleux programme auquel les personnes âgées tiennent énormément.

Il y a une foule d'autres programmes que la province finance à même les fonds du RAPC. Il y a les ateliers pour les personnes handicapées mentalement, les foyers communautaires pour les gens qui ont besoin de cette aide. La province soutient également les organismes communautaires qui s'occupent du transport des personnes handicapées. Dans bien des cas, si elles ne pouvaient compter sur ces organismes pour se déplacer, les personnes handicapées seraient sans doute forcées de rester à la maison. Grâce à ces organismes, elles peuvent participer à des activités, à des réunions et à des divertissements.

Cet argent que l'Île-du-Prince-Édouard reçoit par le truchement du RAPC est consacré à des services très essentiels.

• (1750)

Il y a aussi les services de consultation et les familles d'accueil pour les enfants maltraités.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes, de sorte que je ne pourrai pas donner d'autres exemples de services hors pair que ma province peut offrir grâce au RAPC.

Certes, en ma qualité d'ancienne ministre des Services sociaux, je me rends compte des pressions croissantes que les coûts exercent sur le budget provincial. Je sais égale-

ment que des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard sont déterminées à maintenir des services de qualité.

En comprimant les dépenses du RAPC au moyen du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le gouvernement accentue les pressions financières sur les provinces touchées au moment où la plupart d'entres elles pratiquent une politique d'austérité.

Comme je l'ai dit plus tôt, le Régime d'assistance publique du Canada est essentiel à ma province, l'Île-du-Prince-Édouard. Je sais que ce projet de loi ne touche pas, dans l'immédiat, la région de l'Atlantique, mais je crains pour l'avenir. En adoptant ce projet de loi—et je ne doute pas qu'il le fera puisqu'il a la majorité—, ce gouvernement montre une fois de plus qu'il entend mettre en oeuvre ses politiques budgétaires au détriment des défavorisés.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, s'il est adopté, le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, plafonnera les paiements de transfert versés à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario.

Le gouvernement estime que ces trois provinces peuvent se passer des paiements de péréquation. Ce qu'il ne dit pas, c'est que plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale offerte grâce au RAPC vivent dans ces trois provinces. Environ un milliard de dollars échappera à l'Ontario, cette année, en raison du plafonnement du RAPC.

Qu'arrive-t-il lorsque les paiements de transfert sont réduits ou cessent carrément? Je vais vous le dire: les gens souffrent. Le gouvernement qualifie l'Ontario de province «nantie». Qu'entend-on par là? De quoi regorge cette province «nantie»?

Elle croule sous le poids d'un taux de chômage galopant, d'innombrables fermetures d'usines, comme à Swansea, dans la circonscription que je représente. Des gens qui ont travaillé toute leur vie adulte se retrouvent sans le sou et sans emploi parce qu'ils ont épuisé leurs prestations de l'assurance-chômage. Des gens dans la cinquantaine, certains même dans la soixantaine, doivent continuer de travailler parce l'employeur ne leur a pas offert une pension de retraite suffisante.

Que font-ils, tous ces gens? Ils se retournent vers l'aide sociale. D'ailleurs, ils n'ont pas le choix. C'est soit cela, soit faire la queue aux banques d'alimentation. Quelle humiliation! Quelle perspective déprimante. Il y a deux ans, l'aide sociale du Grand Toronto devait répondre à 36 000 demandes. L'an dernier, le nombre avait bondi à 50 000 et, cette année, il est de presque 88 000. Quatre-vingt-huit mille bénéficiaires de l'aide sociale et cela, dans une province «nantie».

Dernièrement, un groupe de travail libéral a tenu des audiences un peu partout en Ontario, y compris dans les grands centres urbains et dans les petits villages. J'y étais, lorsque le groupe a siégé à Toronto. Nous y avons entendu le président de la municipalité du Grand Toronto, M. Alan Tonks, et reçu un mémoire du maire de la ville de Toronto, M. Art Eggleton. À eux seuls, ces deux messieurs représentent plus de deux millions de personnes, soit beaucoup plus que bien des premiers ministres. On ne se rend pas compte que certaines villes sont plus peuplées que beaucoup de provinces. Or, ces deux dirigeants doivent assurer des services et des soins à plus de deux millions de personnes. Et je n'oublierai jamais qu'ils ont affirmé tous les deux que le gouvernement fédéral avait abandonné les grandes villes.

Nous avons entendu, lors de la période des questions, à quel point Montréal a été abandonnée et tous les malheurs économiques qui s'abattent sur cette ville. Le gouvernement a abandonné Windsor. On a entendu parler des prix et du taux de chômage élevés qui règnent dans cette ville. Il a abandonné Hamilton et il a abandonné la ville de Toronto.

Permettez-moi de vous faire part de statistiques alarmantes. Dans le Grand Toronto, 130 000 personnes touchent aujourd'hui des prestations d'assurance-chômage. Le gouvernement peut-il m'assurer que ces personnes trouveront un emploi lorsque leurs prestations seront épuisées? J'en doute. Elles vont devoir recourir à l'aide sociale. Le premier ministre croit-il toujours que l'Ontario est une province nantie? Croit-il que la Colombie-Britannique et l'Alberta sont des provinces nanties?

J'ai mené récemment un sondage auprès de tous les ménages de ma circonscription. Dans leur réponse au questionnaire, mes électeurs ont répété la même chose: tous les Canadiens devraient être égaux et toutes les provinces devraient être égales. Ils savent que le projet C-69 était répréhensible. Ils savent que ce projet de loi C-32 est répréhensible. On ne traite pas les Canadiens également, quand on fait la distiction entre des provinces «nanties» ou «riches» et des provinces «pauvres».

Les gens qui sont très malades doivent avoir une chance égale d'obtenir des soins hospitaliers. Où est le principe d'universalité si cher aux Canadiens depuis si longtemps? C'est le pivot de la justice au Canada et ce gouvernement n'en tient même pas compte.

La région métropolitiane de Toronto a engagé 350 travailleurs sociaux pour s'occuper des assistés sociaux l'an dernier, et il lui a fallu en engager 250 autres cette année. Dernièrement, un de mes électeurs m'a demandé une lettre de référence, parce que je le connais depuis une quinzaine d'années maintenant. Ce propriétaire d'une entreprise de photographie est venu me voir en disant: «M. Flis, j'ai dû vendre tout mon matériel et j'ai besoin d'une lettre de référence.» Quand je lui ai demandé s'il en avait besoin pour recevoir de l'aide sociale, il m'a répondu que ce n'était pas le cas, mais que c'était plutôt pour pouvoir travailler pour le bureau d'aide sociale. On

a dû augmenter considérablement le nombre des bureaux et des employés de l'aide sociale pour pouvoir traiter ces 88 000 dossiers. J'ai donc félicité mon électeur puisque, au lieu d'allonger la liste des assistés sociaux, il a postulé un emploi au bureau d'aide sociale pour servir les autres.

Le gouvernement conservateur s'appuie sur la décision de la Cour suprême qui déclare que le gouvernement fédéral a le pouvoir de plafonner unilatéralement les augmentations des paiements au titre du Régime d'assistance publique du Canada. Or, le gouvernement fédéral est moralement tenu d'aider les provinces à fournir des services et des soins aux gens les plus défavorisés—il y a les personnes handicapées, ceux qui doivent recevoir des soins dentaires, les personnes âgées qui sont alitées et à qui il faut donner des soins intensifs, les foyers d'accueil pour les enfants victimes de mauvais traitements et les refuges pour femmes battues, les subventions pour les garderies pour les enfants des familles à faible revenu—et l'étiquette «famille à faible revenu» peut être trompeuse.

Dans une lettre qu'elle m'adressait récemment, une mère dans ma circonscription, qui devait s'occuper seule de sa famille, me disait qu'elle se trouvait très chanceuse parce qu'elle gagnait 37 000 $ par année. Elle m'a indiqué ce qu'elle payait pour le loyer, pour la garde d'enfants et pour divers services. À la fin du mois, il ne lui reste que 34 $ pour amener ses enfants au cinéma, par exemple. Elle se demande sérieusement s'il vaut la peine de se lever à six heures du matin jour après jour, et songe à devenir bénéficiaire de l'aide sociale.

• (1800)

Si une personne qui touche 37 000 $ a de la difficulté, qu'on imagine ceux qui ont un revenu de 15 000 $ ou 20 000 $ par année!

Mon parti a proposé au gouvernement un moyen de soustraire un certain nombre de ces personnes à l'aide sociale, mais il ne veut rien entendre. Nous sommes d'accord pour aider à freiner le déficit et à réduire la dette publique. Cependant, il y a au Canada des milliers d'exilés volontaires qui ne pouvaient pas travailler en attendant d'obtenir le statut d'immigrant reçu. Le gouvernement refusait de leur accorder des permis de travail. Ils voulaient travailler, mais le gouvernement a jugé plus rentable de les faire bénéficier de l'aide sociale que de leur offrir des permis de travail. Puis, il a plafonné le RAPC pour réduire les paiements de transfert aux provinces. À leur tour, les provinces ont chargé les villes, comme Toronto, de verser des prestations d'aide sociale à ces gens. Je ne comprends pas comment le gouvernement peut dire qu'il gère très bien le pays. Avec une mauvaise gestion de la sorte, il n'est pas étonnant que les listes d'assistés sociaux se multiplient à Toronto. Il n'est guère étonnant que des étudiants viennent me voir pour me dire qu'ils n'ont pas les moyens de fréquenter l'université cet automne, en raison de ces compressions et du plafonnement du RAPC.

J'espère que tous ceux qui écoutent feront des pressions et réclameront le rejet du projet de loi C-32.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi aussi que de pouvoir prendre la parole au nom des électeurs de ma circonscription de Winnipeg–Nord, du Parti libéral, et de mes collègues du groupe parlementaire libéral qui aimeraient eux aussi prendre la parole, si le temps le leur permettait. Le projet de loi à l'étude ici, qui s'intitule Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, est très important. De fait, je me demande si nous ne pourrions pas parler ici d'une loi modifiant le Canada. Car le gouvernement conservateur n'épargne rien. Pour lui, il n'y a vraiment rien de sacré.

Il ne donne rien; par contre, il coupe. Il a coupé dans les services ferroviaires et à la Société Radio–Canada. Il taxe le tabac mais n'utilise jamais les recettes pour aider les gens à arrêter de fumer. Il bloque les paiements de transfert, met en péril l'assurance–maladie et diminue les fonds des prêts étudiants. Il prend l'argent destiné à ces prêts et impose aux étudiants une taxe de trois cents sur chaque dollar qu'ils reçoivent.

Ce gouvernement n'a pas de coeur. Et on le trouve encore plus sans coeur quand on voit le peu d'attention qu'il porte aux enfants du Canada. L'imposition d'un plafond au Régime d'assistance publique du Canada réduit les programmes sociaux. Mais qui profite des programmes sociaux? Les gens qui ne possèdent rien, et bon nombre d'entre eux ont des enfants.

Il y a beaucoup d'enfants sur les listes d'assistés sociaux. Ces enfants se rendent souvent à l'école le ventre vide, parce que leur mère n'a rien pour les nourrir. Pensez-vous qu'il est facile de se concentrer sur les mathématiques et la lecture le ventre vide? Ces enfants ne peuvent apprendre avec les obstacles que leur pose le gouvernement.

Le gouvernement affirme qu'il veut être plus efficace, qu'il veut se débarrasser du superflu et chercher essentiellement à être rentable. Mais l'essentiel, dans la cas d'un enfant affamé, se résume à ceci:

Sa famille est pauvre. Son père a été mis à pied. Le directeur de l'usine a mis cela sur le compte du libre-échange. Sa mère reste à la maison pour prendre soin de sa petite soeur. Les garderies: inabordables. Il va à l'école le ventre vide. Il est de petite taille pour son âge. Il n'est pas en bonne santé, il a honte, et il prend de plus en plus de retard en classe. Les autres enfants le taquinent, le traitent de tous les noms à cause de ses vieux vêtements. Est-ce à cela que ressemble un système plus efficace? Réduire les coûts, est-ce que cela veut dire ôter leur sécurité à un enfant et à ses parents?

Les programmes sociaux ne sont responsables que de 6 p. 100 du déficit fédéral. Entretemps, selon l'ouvrage *The Quick and the Dead—Brian Mulroney, Big Business and Seduction of Canada, dont l'auteur est Linda McQuaig, le gouvernement peut amasser 6,8 milliards de dollars de plus en* supprimant les allégements fiscaux.

Permettez-moi de parler brièvement de ce livre de Linda McQuaig, une éminente journaliste. Il brosse un terrible portrait de la cupidité et de l'ambition des gens au plus haut niveau, ainsi que des répercussions de tout ceci sur le sort de la nation. Essayons-nous de modifier le Canada avec ce projet de loi?

Pourquoi ne pas faire disparaître les échappatoires fiscales plutôt que de venir enlever le pain de la bouche des enfants? Le gouvernement a-t-il peur de déplaire aux gens qui comptent le plus pour lui, les riches dirigeants de sociétés et leurs héritiers? Est-ce ces gens qui représentent les 12 p. 100 que le gouvernement obtient encore dans les sondages? Les autres 88 p. 100 se retrouvent-ils dans la classe moyenne et chez les petits salariés? Je le suppose.

Non, le gouvernement ne pouvait risquer de menacer sa popularité en offensant les riches et les grosses sociétés. Oubliez les petites entreprises du pays. Oubliez que ce sont les gens de la classe moyenne qui paient la majeure partie des impôts au Canada.

Dans une oeuvre intitulée *Unto This Last, Essay iii*, l'écrivain et philosophe John Ruskin a déclaré:

> Attendu qu'on considère depuis longtemps que les pauvres n'ont aucun droit sur les biens des riches, je souhaite qu'on considère également que les riches n'ont pas plus le droit de s'approprier les biens des pauvres.

Pourquoi le gouvernement ne laisse-t-il pas aux pauvres ce qu'ils ont et n'essaie-t-il pas d'améliorer leur sort au lieu de leur prendre le peu qu'il leur reste?

Pour 1,5 million de Canadiens, les problèmes d'impôt sur le revenu et l'impôt foncier ne sont plus des sujets de préoccupation. Pourquoi? Parce que le gouvernement a fait disparaître leur emploi et va probablement leur prendre leur maison également, en appliquant une politique qui consiste à laisser jouer les lois du marché, la loi de la jungle. Les intéressés sont sans travail et ils craignent pour l'avenir de leurs familles. Le sort des chômeurs et des pauvres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique n'est pas différent de celui de leurs semblables dans toute autre province, comme le Manitoba par exemple. Un pauvre est toujours un pauvre.

Or, 54 p. 100 de ces pauvres vivent dans les trois provinces qui vont être touchées par ce projet de loi. Le gouvernement affirme qu'elles sont riches. Par rapport à quelles autres provinces? Tout est relatif. La plus grande aspiration de toutes les provinces devrait-elle être d'avoir un déficit également? Je m'inquiète du précédent qu'on établit pour les autres provinces à l'avenir, car le gouvernement est obsédé par la réduction du déficit.

J'aimerais attirer brièvement l'attention de la Chambre sur le Comité permanent des Affaires sociales, des Sciences et de la Technologie qui, dans son rapport du 1er janvier 1991, *La pauvreté dans l'enfance: Vers un avenir meilleur*, dit clairement qu'il faut investir pour aider les enfants dans la pauvreté. Dans 20 ans, nous récolterons beaucoup plus d'avantages de nos dépenses pour réduire la pauvreté que pour réduire le déficit, car c'est un investissement dans l'avenir de notre pays.

Selon le gouvernement, il s'agit d'un projet de loi de finances. Lors de la séance d'information qui a été tenue pour l'opposition, les fonctionnaires du ministère des Finances nous ont expliqué l'objet du projet de loi, la nécessité de faire des économies et ils nous ont mis en gard: «Le gouvernement ne peut pas faire une bonne gestion financière, au nom des contribuables canadiens, si l'on permet que ces paiements de transfert augmentent sans restrictions.»

Comment se fait-il que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ne nous ait pas fait de séance d'information pour nous expliquer comment, au nom des Canadiens, le gouvernement allait faire une bonne gestion sociale en faisant adopter ce projet de loi? Je n'ai pas vu le ministre de la Santé prendre la parole pour défendre ce projet de loi. Je me demande s'il n'est pas honteux de son gouvernement. Je suppose qu'il devrait l'être.

Il sait bien qu'il a placé le fardeau de la dette nationale sur le dos des malades, des jeunes, des chômeurs et des personnes âgées du Canada. Ce sont les femmes battues, les enfants abandonnés et toutes les autres victimes qui devront supporter la dette. Il n'y a plus de sécurité, plus rien de sûr, dans ce qu'on appelle le Canada.

Faire payer la dette nationale par les pauvres est devenu le mot d'ordre de ce gouvernement.

Travaux de la Chambre

• (1810)

J'aimerais conclure en vous rappelant que le 24 novembre 1989, il y a plus que deux ans, la Chambre des communes adoptait à l'unanimité une motion qui disait: «Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.»

Je voudrais aussi attirer l'attention de la Chambre sur le fait qu'en 1965, il y a près de 26 ans, dans le discours du Trône, le Régime d'assistance publique du Canada était l'un des cinq éléments d'un programme conçu pour abolir la pauvreté au Canada. Que faisons-nous aujourd'hui? Nous proposons un projet de loi qui vise à abolir le programme même qui devait supprimer la pauvreté au Canada. C'est là un exemple de la sensibilité de ce gouvernement, il a vraiment l'écorce dure, monsieur le Président. Pas la moindre conscience sociale. J'aimerais que ce gouvernement se réveille et retire ce projet de loi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est prête à adopter à l'unanimité la motion suivante à laquelle nous avons travaillé une bonne partie de la journée:

> Que, nonobstant le Règlement et les usages de la Chambre, lorsque commencera le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, les projets de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, et C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soient réputés avoir été appelés en même temps que le projet de loi C-19, pour le débat en deuxième lecture;
>
> Que l'application de l'article 11(2) du Règlement soit suspendue pour la durée du débat;
>
> Que le débat porte sur la teneur des trois projets de loi;
>
> Que, dès que la Chambre aura disposé du projet de loi C-19, le Président mette immédiatement et successivement aux voix, sans autre débat ni amendement, toutes les questions nécessaires pour disposer du projet de loi C-28, puis du projet de loi C-34 à l'étape de la deuxième lecture; et Que les projets de loi C-19, C-28 et C-34 soient renvoyés au Comité permanent des finances.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pensais que le député allait continuer et ajouter un autre paragraphe où les émoluments du premier ministre auraient été ramenés à 1 $, mais puisqu'il ne l'a pas fait, je crois que notre parti est disposé à accepter le texte de la motion.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis aussi leader parlementaire aujourd'hui.

Oui, monsieur le Président, il y a eu des consultations et nous sommes disposés à appuyer la motion. Je veux simplement souligner que puisque nous facilitons le débat en combinant trois projets de loi, nous espérons que le gouvernement laissera tous les députés qui le veulent prendre la parole sans recourir à l'attribution de temps ou à la clôture.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je répondrai simplement au député que si le premier ministre était rémunéré selon les normes du secteur privé pour les responsabilités qu'il assume et pour sa compétence, son traitement serait au minimum six ou sept fois ce qu'il est maintenant.

Monsieur le Président, je crois que vous constaterez également que la Chambre est prête à adopter à l'unanimité la motion suivante:

> Que, lorsque le débat cessera en deuxième lecture sur ce projet de loi C-32, la motion ne soit pas mise aux voix; et Que la présidence déclare qu'il est 19 heures et procède aux affaires émanant des députés.

Si la Chambre accepte cette motion—et je le dis pour tous les députés qui attendent derrière le rideau ou ailleurs—il n'y aura pas de vote aujourd'hui et le prochain vote formel aura probablement lieu lundi vers 18 h, ce qui donnera le temps aux députés de bien saisir toutes les répercussions de la motion.

M. Dingwall: Oui, monsieur le Président, je désire moi aussi faire part du consentement de mon parti au sujet de la deuxième motion. À titre de précision et de façon à ce qu'il n'y ait aucune ambiguité, je précise que mon collègue d'Eglinton—Lawrence, mon collègue de Prince-Edward—Hastings, mon collègue d'Ottawa-Sud et mon collègue de Halifax prendront la parole après moi. Puis, conformément à la motion, lue par le whip en chef du gouvernement, on va déclarer qu'il est 19 heures, sans vote aujourd'hui, le vote ayant lieu vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai l'intention d'appeler cet article vendredi matin et, si personne ne prend la parole, je propose que nous procédions au vote par oui et non et que le vote nominal soit reporté à lundi 18 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la première motion à propos des projets de loi à incidences financières.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime en ce qui concerne la deuxième motion sur le projet de loi C-21?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Hawkes est adoptée).

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F, ainsi que de l'amendement de M. Vincent (p. 2536).

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, vous avez dû remarquer, tout comme quelques-uns de mes collègues, que presque personne dans ce débat ne s'est prononcé en faveur du projet de loi. C'est peut-être parce que tous ceux qui suivent ce débat, tant à la Chambre qu'ailleurs, sont impressionnés par les éléments négatifs de ce projet de loi.

Nous connaissons tous les prétentions du gouvernement qui affirme vouloir régler le problème du déficit et de la dette nationale, et redonner au pays une stabilité économique qui lui permette de répondre aux aspirations et aux besoins de tous les Canadiens.

Pourtant, il nous a présenté un instrument législatif comme le projet de loi C-32 pour prolonger tous les éléments négatifs du projet de loi C-69 qui, à la dernière session, avait imposé un plafond au Régime d'assistance publique du Canada.

J'aimerais faire ressortir un ou deux points qui méritent d'être soulignés. Quelques-uns de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, plus particulièrement ceux de mon parti, ont démontré par des arguments éloquents, clairs, précis et solides que ce projet de loi était très injuste. Il est injuste pour plusieurs raisons.

Premièrement, il révèle qu'en ce qui a trait au déficit et à la dette nationale, le gouvernement est en train de se décharger de ses responsabilités sur les provinces et de là, sur les citoyens qui sont les moins en mesure de supporter ce fardeau.

Tous les députés de cette Chambre savent déjà qu'à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1984, la dette nationale s'élevait, bien sûr, à 170 milliards de dollars. Aujourd'hui, après sept ans de pouvoir de ce gouvernement et cinq ans de croissance économique, de richesse et de prospérité sans précédent au Canada, notre dette nationale dépasse les 400 milliards pour se rapprocher des 420 milliards.

À cause de cette dette le gouvernement s'en remet maintenant aux gouvernements provinciaux et à leurs citoyens. Les politiques économiques du gouvernement ont modifié les règles de façon qu'elles soient défavorables pour tous les citoyens. Le gouvernement a maintenant décidé que trois provinces, l'Alberta, la Colombie-Britannique et ma province, l'Ontario, doivent maintenant encaisser le coup et assumer les conséquences de son inefficacité, de ses actions inadéquates, de son incompétence et de sa stupidité en matière de politiques économiques ainsi que de gestion des questions budgétaires et monétaires au cours de la présente législature.

Une voix: Il ne sait même pas ce qu'il fait.

M. Volpe: Nous étudions un projet de loi qui dit essentiellement que les citoyens de ce pays où qu'ils vivent, étaient jadis égaux, parce qu'ils avaient les mêmes chances d'accès aux services gouvernementaux. Ils avaient le même statut devant la loi, et ils pourraient obtenir la même qualité de services pour les impôts que chacun a payés, équitablement. Maintenant, les citoyens de ces trois provinces doivent être traités différemment.

Les citoyens ont maintenant différents niveaux de statut. La citoyenneté n'apporte plus automatiquement le même niveau de service dans toutes les provinces.

• (1820)

Il a peut-être déjà été vrai que l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario jouissaient d'une plus grande prospérité. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et c'est grâce, dans une large mesure et même presque entièrement, aux politiques de ce gouvernement. On les connaît. On en a la preuve. Nous avons pu voir d'innombrables documents, des statistiques de sources différentes—du monde des affaires, du monde syndical ou même de Statistique Canada—attribuer la destruction de l'industrie de fabrication à l'Accord de libre-échange et montrer que la capacité du gouvernement national de soutenir les programmes s'amenuisait à cause de ses habitudes de dépense. Dans tout cela, on ne voit pas une seconde le souci de l'intérêt pour l'unité nationale, qui devrait pourtant être une priorité. Pourtant, le gouvernement en a parlé avec

tellement d'éloquence au cours des deux derniers jours, dans le cadre de sa proposition pour l'unité du Canada.

Comment peut-on favoriser l'unité quand on a déjà décidé de traiter les Canadiens différemment d'une province à l'autre, en imposant une loi? Comment peut-on parler d'unité en de telles circonstances? Comment peut-on parler de responsabilité quand on présente parallèlement un projet de loi comme le C-32 qui, essentiellement, fait fi de la responsabilité du gouvernement fédéral. À l'origine, ce programme venait appuyer cette responsabilité, en permettant de partager le coût des besoins fondamentaux de tous les Canadiens également avec les provinces, qu'il s'agisse de la nourriture, du logement, du vêtement, des services publics ou des articles ménagers.

C'était un principe fondamental, monsieur le Président, et ce projet de loi vient l'altérer. On a déjà gravement affaibli ce principe avec le projet de loi C-69, au cours de la dernière session, et on recommence de manière encore plus infâmante avec le projet de loi C-32.

Mes collègues ont déjà fait remarquer, même à l'intention des députés, qui semblent faire la sourde oreille à ce genre d'arguments, qu'avec ce projet de loi le gouvernement fédéral se dérobe à l'obligation de verser 2 135 milliards de dollars jusqu'en 1995 qui normalement seraient allés à ces provinces.

Si l'on tolère que des citoyens de trois provinces soient privés de ce qui leur appartient légalement, en tant que participant à l'économie de notre pays, monsieur le Président, quelle valeur accordons-nous alors à la citoyenneté canadienne? Que faisons-nous de la confiance que les Canadiens placent dans leurs politiques, dans leur gouvernement élu, qui est censé les assurer que les mesures de protection qu'il adopte à leur intention les protégeront contre les aléas de l'économie et les périls d'un marché cyclique. Peu de choses, je vous assure.

L'autre point que je voulais soulever, c'est qu'à l'instar des autres programmes fiscaux et économiques du gouvernement, et je suis généreux, celui-ci arrive à un mauvais moment ou encore il est mal ciblé. Avons-nous perdu la tête? Nous sommes en train de demander à la Chambre d'accepter un réduction de fonds qui ont pour but de fournir des services qui sont habituellement dispensés aux plus défavorisés d'entre nous. Et qui sont-ils? Quelque 54 p. 100 de toutes les personnes qui appartiennent à cette catégorie la plus défavorisée vivent dans les provinces qui sont visées par le projet de loi, 54 p. 100 qui seraient dans le besoin si elles ne pouvaient pas compter sur les services qu'il faudra maintenant réduire. Et que l'on soit bien clair, aussi, le projet de loi va réduire des services comme les soins dentaires et les services essentiels aux handicapés. Il y aura moins de foyers d'accueil pour les enfants maltraités, moins de refuges pour les femmes battues, et moins de logements pour les familles à faible revenu à cause de cette mesure.

Qui va souffrir le plus? Vous avez entendu mon collègue de Willowdale parler de la crise que traversent les fabricants de l'Ontario. L'Ontario n'est plus la province prospère qu'elle était, et ce, grâce aux bons soins du gouvernement. Je vois deux ou trois députés et secrétaires parlementaires se gonfler le torse, s'attribuant le mérite des assauts dévastateurs que subit l'Ontario. Je pense que c'est honteux, en particulier parce que ce plafond imposé au RAPC représente une augmentation d'impôt supplémentaire.

Et à qui demande-t-on de payer davantage? Dans la seule province de l'Ontario, ce projet de loi pourrait représenter une réduction supplémentaire qui coûterait aux contribuables ontariens 1 milliard de dollars de plus l'année prochaine. Cela représente environ 112 $ par personne ou à peu près 450 $ pour une famille moyenne. C'est une augmentation d'impôt et pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, cela vient s'ajouter à l'augmentation des cotisations d'assurance-chomage de 25 p. 100 l'année dernière et de 35 p. 100 cette année. Le fait est que les personnes qui pouvaient supporter le fardeau fiscal ne sont plus en mesure de le faire.

Nous voyons, par exemple, dans ma ville de Toronto—je regrette de le dire—que le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 73 p. 100 entre juillet 1990 et juillet 1991. On prévoit qu'il va passer à 250 000 au cours de l'année prochaine. Quand on parle de gens dans le besoin, il suffit de regarder Toronto. Le taux de chômage y est plus élevé que dans les autres grandes villes. Il a doublé depuis l'année dernière, il s'élevait à 10,8 p. 100 cet été, ce qui représente 226 000 chômeurs, et cela à cause de la politique économique du gouvernement.

On va maintenant demander à ces mêmes personnes de payer davantage. Que vont-ils faire lorsqu'ils ne recevront plus l'assurance-chômage? Ils vont devenir eux aussi des assistés sociaux.

Je sais que vous me demandez de m'arrêter, Monsieur le Président. Je vous laisserez avec ce triste bilan qui devrait encourager tous les députés à voter contre ce projet de loi. Dans ma circonscription, 20 p. 100 seulement des usines sont encore en activité. Nous avons perdu le secteur de la fabrication et il y a 85 p. 100 de chômage dans le bâtiment.

Il nous faut un gouvernement qui a le sens des valeurs, qui assume ses responsabilités financières comme il convient et qui demande de l'argent à ceux qui en ont.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, je veux moi aussi intervenir quelques instants ce soir à la Chambre pour parler de cette mesure ridicule que le gouvernement veut faire adopter de force à la Chambre et aux Canadiens leprojet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

Je veux simplement prendre quelques instants pour expliquer aux Canadiens ce qu'est le Régime d'assistance publique du Canada; je suis convaincu qu'ils se rendront clairement compte des faux résultats que poursuit le gouvernement et de la bêtise dont il fait preuve en continuant à réduire les dépenses de cette façon.

Le Régime d'assistance publique du Canada est un programme qui aide les Canadiens moins favorisés à jouir des services dont nous, Canadiens, sommes fiers de dire que nous avons pu jusqu'à maintenant faire bénéficier ces éléments malchanceux de notre société. Jusqu'à ce que le gouvernement majoritaire ait réussi à faire adopter le projet de loi, ce programme contribuait pour moitié avec les provinces à financer beaucoup de ces services.

Les libéraux se sont toujours opposés au plafonnement des dépenses du Régime d'assistance publique du Canada, et je puis vous assurer qu'ils continueront de le faire, car cela est incompatible avec nos principes.

Encore une fois, le gouvernement fait passer le fardeau de la dette du pays sur le dos de ceux qui sont le moins en mesure de payer. Il dit, je le sais, que cette mesure a été contestée devant les tribunaux. Nous savons tous que le gouvernement de la Colombie-Britannique en a saisi la cour provinciale et qu'il a gagné sa cause. Mais le gouvernement fédéral en a appelé de cette décision devant la Cour suprême où il a eu gain de cause.

Nous pouvons donc dire que la mesure qu'il veut faire adopter est légalement acceptable. Mais, je le demande aux Canadiens, est-elle moralement acceptable?

M. Volpe: Absolument pas!

M. Vanclief: Mon collègue d'Eglinton—Lawrence répond «Absolument pas!». Elle n'est pas moralement acceptable.

Nous nous vantons au Canada de traiter tous les Canadiens sur un pied d'égalité. Dans le cas de la mesure à l'étude, le gouvernement avait annoncé dans son budget de 1990 qu'il allait plafonner les dépenses du RAPC, que les provinces d'Alberta, de Colombie-Britannique et d'Ontario allaient recevoir un financement majoré de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente; mais si leurs besoins étaient plus grands, ce serait bien dommage, car ces trois provinces ne toucheraient pas plus de 5 p. 100 d'augmentation. Dans les autres provinces du Canada, si le besoin était là, elles devaient s'en remettre à la responsabilité morale du gouvernement fédéral. Mais, pour ces trois provinces, il y a un plafond de 5 p. 100.

• (1830)

Une voix: C'est une augmentation.

M. Vanclief: Oui, c'est une augmentation, c'est indéniable. Mais ce n'est pas une juste augmentation. Ce n'est pas une augmentation juste pour l'Ontario, par exemple—et je vais m'étendre là-dessus un moment—la province d'où je viens, comme d'autres, la province qui, au cours des dernières années, a perdu des centaines de milliers d'emplois et où des centaines de milliers de personnes ont joint les rangs des assistés sociaux, de ceux qui ont besoin de programmes sociaux. Tout cela à cause des mesures prises par le gouvernement.

Mais il n'y a pas de plafond pour les autres provinces, monsieur le Président. Il nous incombe comme parlementaires d'avertir les sept autres provinces—nous leur devons bien cela—que le gouvernement a maintenant un pied dans la porte et qu'il agit, oui, effectivement, dans la légalité, mais, moralement, d'une manière répréhensible. Et je tiens à le souligner.

Cinquante-quatre p. 100 des citoyens canadiens qui ont besoin de services sociaux se trouvent dans les trois provinces mêmes dont les augmentations sont plafonnées; 54 p. 100.

Une des tâches, un des devoirs, une des obligations d'un gouvernement central est de recueillir et de partager la richesse nationale, de la distribuer d'une manière égale partout au Canada, enfin le plus également possible. Mais je ferais également remarquer à la Chambre, aux députés d'en face notamment, que le gouvernement a le devoir et l'obligation de le faire non seulement partout au Canada, mais aussi à l'intérieur de chaque province. Il ne fait aucun doute qu'ils se soustraient à leur devoir et à leur obligation.

Les crédits consacrés à ce programme permettent de fournir aux pauvres et aux citoyens à faible revenu des services essentiels, comme les soins dentaires qui sont entièrement ou partiellement subventionnés, d'offrir des services essentiels améliorant les conditions de vie des personnes handicapées, de subventionner des foyers d'accueil pour les enfants maltraités, des foyers d'hébergement pour les femmes victimes de violence et des garderies pour les familles à faible revenu. C'est ce genre de programmes d'aide que le gouvernement abandonne, qu'il laisse tomber. Je le répète, il se soustraie à sa responsabilité.

Il s'est engagé dans cette voie lorsqu'il a déposé son budget en 1990, document dans lequel il annonçait le plafonnement des dépenses pendant deux ans. Ensuite, dans son budget de 1991, il a prolongé la durée du gel, et aujourd'hui il nous dit qu'il plafonnera les dépenses jusqu'en 1995. Que le reste des provinces se le tiennent pour dit, un jour, ce sera votre tour. Le gouvernement ne vous oubliera pas. Le processus est déjà amorcé.

Avant de conclure, je voudrais simplement vous décrire, au moyen de quelques statistiques, les répercussions de cette mesure sur ma circonscription de Prince Edward—Hastings. J'ai discuté avec certains de mes électeurs et, en particulier, avec des habitants du comté de Hastings pas plus tard qu'aujourd'hui. Je leur ai demandé ce qui se passait dans leur région et si le besoin pour ce genre de programmes s'était accru. Voici les données que j'ai recueillies. Au mois d'août 1991, le nombre d'assistés sociaux dans le comté de Hastings avait augmenté de 58 p. 100. par rapport à l'année précédente et de 91 p. 100 par rapport au mois d'août 1989. Si l'on compare la situation seulement dans le comté de Hastings à celle dans la métropole torontoise, en chiffres réels, cela ne donne pas un nombre effarant, mais en pourcentage, cela veut dire que 4,94 p. 100 des habitants du comté vivent des prestations d'aide sociale, soit en tout 5 154 personnes.

Du mois d'août 1990 au mois d'août 1991, les prestataires d'assurance-chômage dans ma région ont augmenté de 20 p. 100. À cause des changements que le gouvernement, par manque de discernement, a jugé bon de proposer dans le projet de loi C-21 modifiant la *Loi sur l'assurance-chômage*, de plus en plus de gens deviennent inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage et demandent par conséquent des prestations d'aide sociale, ce qui ajoute aux coûts.

Nous n'avons pas besoin de cela en Ontario. Le Canada n'en a pas besoin, pas plus que nos familles à faible revenu. Le gouvernement est à la fois peingre et dépensier au moment même où nous devrions, en tant que pays et nation, reconnaître à quel point il est important d'aider ces gens et reconnaître également le rôle crucial que ces gens peuvent jouer au sein de notre population active, dans nos entreprises et ailleurs. Au moment où nous devrions investir dans nos ressources humaines, le gouvernement les abandonne et renonce à sa responsabilité, à son devoir et à son obligation morale.

Le gouvernement, en proposant cette mesure, commet une grossière erreur. Au fil des ans, c'est notre pays, notre nation, qui en paiera le prix.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui m'engager dans ce débat au sujet du projet de loi C-32. Je crois qu'il est à propos de discuter de ce projet de loi aujourd'hui juste après les annonces du gouvernement au sujet de la Constitution canadienne, parce qu'à mon avis, c'est un projet de loi qui s'applique directement aux relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

[*Traduction*]

Ce dont je ne suis pas certain en ce qui concerne ce projet de loi, c'est s'il est plus injuste ou plus trompeur. On peut certainement lui attribuer ces deux caractéristiques, mais je ne sais pas laquelle des deux est prédominante.

Il est injuste pour beaucoup des raisons que mon collègue de Prince Edward vient d'énumérer. Il réduit les fonds versés à l'Ontario, à la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois provinces où habitent plus de 50 p. 100 des Canadiens qui ont besoin d'aide sociale. Il s'agit d'une réduction en termes réels puisqu'on limite la croissance des fonds versés à ces provinces à un moment où l'économie, particulièrement en Ontario, est très faible depuis le début de la récession, au deuxième trimestre de 1990, et demeure faible encore aujourd'hui.

La question n'est pas de savoir si, théoriquement, nous sommes sortis de la récession ou non. Au Canada, nous mesurons une récession de la façon suivante: elle commence quand la courbe commence à descendre et finit quand la courbe commence à monter. Même si on peut dire que la reprise est arrivée dans ce sens que la courbe a commencé à monter, nous sommes encore loin d'être retombés sur nos pieds.

Nous allons continuer de traverser une période dans laquelle un grand nombre de Canadiens auront besoin d'aide sociale. C'est donc injuste de réduire à ce moment-ci les paiements aux provinces où habitent la majorité des personnes nécessiteuses.

Comme je l'ai dit en français il y a quelques instants, ce qui me déplaît vraiment dans ce projet de loi, c'est qu'il arrive à un moment où nous discutons de certains des aspects les plus importants de notre fédération. Il arrive à un moment où les efforts qu'il faut déployer pour préserver l'unité nationale pèsent lourd sur nous tous qui sommes actifs sur la scène publique, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

Le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de réduire sa participation à des programmes de partage des coûts établis de longue date.

Mme Clancy: C'est un scandale.

M. Manley: Et cette décision arrive alors que ces programmes n'ont jamais été aussi nécessaires, en partie à cause de la récession qui a été décrite par le Conference Board du Canada comme la première récession d'origine entièrement canadienne, attribuable aux mesures prises par le gouvernement d'en face.

Une voix: Nous sommes les seuls à avoir connu une récession.

M. Manley: Mon collègue de Stratford dit que nous sommes les seuls à avoir connu une récession. J'ai cité le Conference Board du Canada. Ce n'est pas le Parti libéral qui le dit. Ce sont des économistes de l'extérieur qui disent qu'il s'agit de la première récession à avoir pris naissance au Canada, à cause des mesures prises par le gouvernement canadien. Permettez-moi d'ajouter qu'en 1989, le gouvernement canadien s'est particulièrement employé à maintenir les taux d'intérêt élevés. Pourquoi a-t-il suivi cette orientation en 1989? Parce que le gouvernement d'en face a essayé, en 1988, d'acheter l'issue du scrutin à un moment où la croissance au Canada était d'environ 5 p. 100. Il a réduit les impôts. Il a permis une politique monétaire plus ouverte, et il s'en est suivi une forte inflation en 1989, ainsi que des taux d'intérêt élevés qui ont provoqué la récession de 1990. Que fait le gouvernement à ce sujet? Il réduit les paiements d'aide sociale aux provinces en plafonnant leur augmentation à 5 p. 100.

• (1840)

Non seulement ces programmes sont-ils nécessaires à cause de la récession, mais le gouvernement a aussi entrepris à l'échelle canadienne une réforme de l'assurance-chômage qui s'est traduite par une augmentation du nombre de personnes ayant besoin de l'aide sociale. En outre, pour traiter les nombreuses demandes de statut de réfugié, le gouvernement s'est donné une ligne de conduite tout à fait désespérante: il accepte ceux qui débarquent chez nous pour y chercher asile, mais qui, en attendant la décision au sujet de leur statut de réfugié, sont incapables de travailler au Canada, ce qui les oblige à demander de l'aide sociale.

Qui paie pour cela? Les municipalités qui reçoivent l'aide des provinces. Comme vous le savez, avec ce projet de loi et le projet de loi C-69 qui l'a précédé l'an dernier, l'aide que les provinces devait recevoir du gouvernement fédéral est plafonnée à 5 p. 100, alors que le gouvernement fédéral est directement responsable de la situation des nécessiteux.

En réalité, ce projet de loi qui s'appelle officiellement la Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, devrait plutôt s'intituler la Loi sur le transfert de la dette fédérale. La mesure à l'étude est un stratagème pour faire croire aux Canadiens que le gouvernement tente de réduire le déficit et la dette alors que, en réalité, il est en train de refiler sa dette aux provinces.

Et voici que le premier ministre, adoptant un comportement disgracieux, s'en va à l'étranger pour laver notre linge sale devant les investisseurs japonais, critiquant le gouvernement ontarien, dont je n'approuve pas les politiques, mais à qui le gouvernement fédéral a transféré cette année un milliard de dollars de sa dette, en une seule année, en plafonnant les versements du RAPC.

Ce que la province et le gouvernement fédéral doivent faire, on ne devrait pas me contredire là-dessus, c'est se concerter au sujet des modalités et de la prestation de l'aide sociale. Donnons aux autorités fédérales un certain rôle dans la conception des programmes pour que la coopération se fasse dans les deux sens. Que des engagements irrévocables soient alors pris pour le financement des programmes convenus.

Ce qui se passe en ce moment, c'est que, d'une part, les provinces dépensent des fonds fédéraux qui sont consentis sans contrôle aucun et sans plafonnement et que, d'autre part, le gouvernement réduit les fonds sans consultation. Pas étonnant que ça ne marche pas.

Ce n'est pas une solution que de refiler la dette aux provinces. La semaine dernière, le ministre des Finances a imputé aux emprunts des gouvernements provinciaux la forte valeur du dollar. Je suis désolé, mais, si le gouvernement fédéral, en diminuant les paiements de transfert pour les études supérieures et la santé et en plafonnant sa participation au RAPC, force les provinces à accroître leur déficit, comment le ministre des Finances peut-il reprocher aux provinces de trop emprunter? Voilà pourquoi il me semble que ce projet est aussi trompeur qu'injuste.

En ce moment, les fédérations éprouvent bien des difficultés dans le monde entier. Le Canada a l'occasion de faire bien fonctionner son régime fédéral, ce qui pourrait servir d'exemple à d'autres fédérations. Voici ce que je propose au gouvernement. Il devrait retirer ce projet ridicule et proposer une concertation aux provinces en disant: « Nous avons un problème. Ce sont les Canadiens, et non le gouvernement fédéral ou les provinces, qui sont aux prises avec ce problème.

Essayons de trouver un moyen de nous attaquer à ce problème tous ensemble, en collaborant. Essayons de trouver des solutions aux difficultés qui se présentent: récession, faiblesse de l'économie, pauvreté et criminalité dans les villes, car bientôt le plus lourd déficit du Canada ne sera pas le déficit financier, déjà énorme, mais celui que représentent les vies humaines gaspillées, les espoirs déçus».

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je prends la parole pour parler de ce projet de loi, comme je l'ai fait pour beaucoup d'autres projets de loi, depuis près de trois ans que je suis députée de Halifax. Je tiens d'abord à dire que je suis déçue, triste et presque découragée.

Le Régime d'assistance publique du Canada devrait être l'un des programmes qui s'appliquent au même taux, de la même manière et avec les mêmes avantages, aux personnes dans le besoin de toutes les régions du Canada. Geler ce régime, c'est dire à trois provinces que leurs pauvres ne sont pas aussi pauvres que ceux des autres provinces.

Je suis une Canadienne de l'Atlantique et une néo-écossaise, comme tout le monde le sait. Depuis que nous avons décidé, il y a 124 ans, de nous joindre à la Confédération, décision que nous n'avons jamais regrettée et dont nous sommes fiers, notre situation économique s'est constamment détériorée.

Parmi les nombreuses causes de notre déclin, on compte des changements dans l'économie mondiale et des programmes gouvernementaux qui ont travaillé contre les intérêts du Canada atlantique et pour ceux du Canada central, mais je ne m'étendrai pas sur la question. Je me contenterai de dire que la pauvreté et même l'extrême pauvreté ne sont malheureusement pas inconnues dans ma région. Il y a très peu de gens, dans les quatre provinces de l'Est, qui ne la connaissent pas. Ils ne l'ont peut-être pas connue eux-mêmes, mais ils en ont été témoins. Ils ont travaillé avec les pauvres et ils ont lutté contre la pauvreté.

Cela peut paraître étrange, mais certains députés du côté du gouvernement ont prétendu, en un sens, que le blocage du RAPC dans les provinces dites riches était à l'avantage des provinces pauvres. Ce n'est pas cela, le Canada, et ce n'est pas ce que veulent les régions pauvres et nos électeurs.

Nous croyons en l'universalité de notre filet de sécurité sociale. Nous croyons que l'un des éléments du dépôt sacré—oserai-je utiliser ces mots qui ont été tellement galvaudés ces dernières années?—de la population canadienne est la question de la dignité que garantissent les programmes sociaux. Pour que les gens qui comptent sur l'aide du gouvernement conservent leur dignité, il faut maintenir l'universalité.

Si, tout d'un coup, trois provinces sont traitées différemment des autres, si on établit pour elles un niveau de financement différent fondé sur des pourcentages par habitant, c'est qu'il y a plusieurs catégories de Canadiens. C'est une chose dont on pourrait se passer en ces temps de crise constitutionnelle, où il faut consacrer toutes nos énergies au renouvellement de la Constitution et du pays.

• (1850)

Il n'y a pas plusieurs niveaux de canadianité. Il n'y a pas plusieurs niveaux de citoyenneté. Peut-être y a-t-il divers niveaux de talent, de besoin ou d'engagement, mais quand il s'agit d'accès aux services gouvernementaux, les Canadiens sont censés être égaux. Plafonner le RAPC dans trois provinces équivaut à contredire cette affirmation.

Que va-t-il se produire dans les faits en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario? Face à ce plafonnement pour les cinq prochaines années, ces trois gouvernements vont-ils être forcés de prendre à l'un pour donner à l'autre? Pour financer l'aide sociale, vont-ils être forcés de puiser, dans le Trésor provincial, des fonds destinés à des programmes dont le besoin se fait désespérément sentir?

En examinant les effets de cette pernicieuse mesure législative, on ne peut pas passer sous silence les autres éléments qui affectent les budgets provinciaux et municipaux partout au pays et qui découlent directement des politiques du gouvernement actuel. Je veux évidemment parler de réforme, et j'emploie le mot au sens le plus large possible, de la Loi de l'assurance-chômage dont on nous a rebattu les oreilles au cours de la dernière session. Nul d'entre nous n'est prêt de l'oublier.

Le gouvernement est parvenu à émasculer le régime d'assurance-chômage à l'échelle nationale. Il a démuni des gens qui, dans le passé, ont pu se tirer eux-mêmes d'embarras en période de chômage, et notamment lors de la récession qui a connu le plus haut taux de faillites de notre histoire, une récession provoquée par ses politiques. Tout fout le camp. Le filet de sécurité sociale que

représentait l'assurance-chômage est effectivement disparu.

Il est disparu de ma région et on m'a dit qu'il avait également disparu de certains coins du nord et de l'est de l'Ontario, du nord du Canada en général, du nord de la Colombie-Britannique et du nord de l'Alberta. Il est assurément disparu des grandes villes comme Vancouver, Calgary et Edmonton, ainsi que des villes populeuses de l'Ontario. L'assurance-chômage n'est plus et toutes les personnes ici présentes en sont bien conscientes. Chose certaine, les députés de mon parti le déplorent.

Les conséquences? Des gouvernements provinciaux encore plus harcelés et des budgets provinciaux encore plus serrés. Ces gouvernements étaient pourtant en droit d'espérer une certaine stabilité de la part d'un gouvernement fédéral qui dit croire que tous les Canadiens sont égaux.

D'aucuns affirment encore que l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont des provinces riches. En Nouvelle-Écosse, dans la circonscription de Halifax que je représente, les pauvres ne sont pas plus pauvres en définitive que les indigents de Toronto ou que les sans-abri de Vancouver ou que les nécessiteux du nord de l'Ontario. Il n'y a pas de degré dans la pauvreté: on est pauvre ou on ne l'est pas, et le gouvernement provincial n'est que çà, un gouvernement dont le pouvoir d'action est limité. Il ne dispose que de tel budget, qu'il doit étirer de manière à assurer l'essentiel pour que les gens survivent.

Nous n'avons même pas eu le temps d'aborder la question de la dignité de l'être humain, qui a besoin de savoir qu'il peut, en situation d'urgence, compter sur l'aide sociale et l'assurance-chômage. Plafonner le RAPC, tout comme torpiller l'assurance-chômage, revient à porter un dur coup aux gagne-petit du Canada, aux gouvernements provinciaux de tout le pays. C'est aussi un dur coup porté aux autorités municipales. Le gouvernement fédéral signale clairement qu'il n'y a plus de filet de sécurité sociale au Canada, qu'il n'y a plus de contrat social, que ce sera dorénavant le règne du plus fort et que, si l'on est faible, inutile de se tourner vers le gouvernement comme vers une bouée de sauvetage.

Cette image ne correspond pas notre conception du Canada. Ce n'est pas pour çà que nous et nos collègues d'en face avons été élus. Ce n'est pas la façon canadienne de faire les choses. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons continuer de défendre.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec un ordre pris plus tôt aujourd'hui et l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

MOTION VISANT À MODIFIER LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin de permettre, rétroactivement, à tout employé de la Fonction publique qui a perdu son emploi le ou après le 1er janvier 1988, à la suite d'un programme de réduction du nombre d'emplois au sein de la Fonction publique et qui avait atteint cinquante ans et comptait à son crédit au moins dix ans de service donnant droit à une pension, de recevoir une pension qui sera diminuée du produit obtenu en multipliant: *a)* 5 p. 100 du montant de la pension qui aurait été payable à l'employé s'il avait eu 55 ans au moment de la perte de l'emploi par *b)* 55 moins l'âge de l'employé au moment de la perte de l'emploi.

—Monsieur le Président, aujourd'hui, il me fait plaisir de proposer que les amendements que j'ai déjà soumis dans ma résolution no M-385 qui traite de la Loi sur la pension dans la fonction publique, soient acceptés.

Ma résolution vise à apporter des changements à la Loi sur la pension dans la fonction publique en vue de corriger la situation dans laquelle se retrouve les personnes touchées par des réductions de postes.

Actuellement, les employés qui ont entre 50 et 54 ans reçoivent une pension considérablement moindre que ceux qui se trouvent dans la même situation, mais qui sont âgés de 55 ans et plus.

[*Traduction*]

Dans le cas d'un fonctionnaire de 55 ans ou plus qui a été employé dans la fonction publique à plein temps pendant dix ans au moins et dont les services deviennent inutiles par suite de la réduction de la fonction publique, la Loi sur la pension de la fonction publique prévoit ceci: «[. . .] si au moment où il cesse d'être ainsi employé il a atteint l'Age de cinquante-cinq ans, a été employé dans la fonction publique à plein temps pendant une durée de dix ans au moins répartie sur une ou plusieurs périodes et ne quitte pas volontairement la fonction publique, une

allocation annuelle payable immédiatement, à la cessation de son emploi, égale au moment de la pension différée mentionnée à la division (A) diminué du produit obtenu en multipliant: (I) 5 p. 100 du montant de cette pension par (II) trente moins le nombre d'années, arrondi au dixième d'année le plus proche, de service ouvrant droit à pension à son crédit [. . .]»

Autrement dit, lorsqu'un fonctionnaire fédéral âgé entre 60 et 65 ans est mis à pied, il a droit à une pleine pension. Entre 55 et 60 ans, la personne qui est mise à pied touche 75 p. 100 de la pension qu'elle aurait touché à 60 ans.

La loi ajoute: «[. . .] sauf que, dans un cas de ce genre, le Conseil du Trésor peut renoncer au droit d'effectuer en totalité ou en partie la diminution prévue par la présente division [. . .]»

Je crois savoir que le Conseil du Trésor a renoncé à ce droit dans certains cas où la personne visée avait 55 ans ou plus.

• (1900)

[*Français*]

Ce qui se trouve en cause ici, c'est que les personnes qui perdent leur emploi dans la Fonction publique ont droit, soit à ces bénéfices de la retraite, soit à une dérogation circonstancielle consentie par le Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Le fait est que, compte tenu des pratiques actuelles du gouvernement, beaucoup de fonctionnaires de moins de 55 ans sont mis à pied sans avoir fait quoi que ce soit pour mériter cela. Selon des statistiques que mon bureau a obtenues pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1990, 357 employés qui avaient été nommés à des postes indéterminés et permanents conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique ont perdu leur emploi au cours de cette année civile. Sur ce nombre, 60 avaient plus de 55 ans et 31 avaient entre 50 et 54 ans. Les 266 autres avaient moins de 50 ans.

[*Français*]

La circonscription que je représente ne compte pas moins de 10 000 hommes et femmes qui ont déclaré, lors du recensement de 1986, qu'ils travaillaient à la Fonction publique fédérale. Il s'agit d'une des plus importantes concentrations de fonctionnaires dans la région et dans tout le pays.

De ce fait, monsieur le Président, les gens dans ma circonscription vont d'autant plus souffrir des réductions de postes, de la sous-traitance, des déménagements et de toutes les autres mesures que le gouvernement choisit d'imposer à ces fonctionnaires.

[*Traduction*]

Il faut défendre dans cette enceinte les gens de 50 ans et plus. Malheureusement, la société n'accepte pas totalement de réembaucher des gens de cet âge. Ce n'est pas de gaieté de coeur que je fais cette déclaration qui paraît injuste, mais qui est pourtant vraie.

Les centres d'emploi et les cabinets d'experts-conseils privés comme Casey and Associates Business Centres Limited, situés dans ma circonscription, sont confrontés à cette réalité tous les jours. La propriétaire de ce cabinet, Fernande Casey, était un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral avec 28 ans d'expérience lorsqu'à 53 ans, elle a été victime de cette loi désuète. Son seul recours consistait à accepter une pension réduite ou à engager un avocat pour obtenir sa pleine pension. Cela lui a coûté des milliers de dollars et lui a causé des mois d'anxiété et de très gros problèmes personnels. Elle aide maintenant de ses conseils de nombreux anciens fonctionnaires à faire face à ces conséquences pécuniaires. Elle porte fréquemment à mon attention la dure réalité à laquelle sont confrontés une grande partie de ses clients. Après avoir consacré leurs meilleures années à la fonction publique, les intéressés ont bien du mal à accepter le choc causé par leur licenciement et les incertitudes entourant leur avenir sur le marché du travail.

Il faut tout d'abord leur redonner confiance et leur trouver ensuite un emploi. Elle s'empresse de signaler que la plupart de ses clients sont d'anciens fonctionnaires âgés de 50 à 60 ans, soit un groupe d'âge qui n'est pas particulièrement intéressant pour de nombreux employeurs; de plus, leurs compétences acquises dans le secteur public peuvent difficilement leur servir dans le secteur privé. Qui est prêt à engager un ancien fonctionnaire spécialisé, disons, en dotation ou en préparation de notes documentaires à l'intention de ministres? Dans la conjoncture actuelle, il est déjà extrêmement difficile pour les jeunes de se trouver un emploi; vous pouvez bien alors vous imaginer ce qu'il en est pour les travailleurs plus âgés.

Après avoir consacré ses meilleures années à la fonction publique, je le répète, monsieur le Président, ce doit être tout un choc d'être tout à coup licencié sans savoir si on sera en mesure de se trouver un autre emploi.

En octobre 1990, j'ai demandé au président du Conseil du Trésor de me fournir des statistiques sur les gens âgés de 50 à 54 ans qui avaient perdu leur poste dans la fonction publique à la suite de l'application de la politique de réduction des effectifs du gouvernement. Voici ce qu'on m'a répondu: «Depuis le 1er février 1990, 149 employés âgés de 50 à 54 ans ont été licenciés. De ce nombre, 36 ont retrouvé un emploi dans la fonction publique.

[*Français*]

Seulement 36 personnes ont réussi à réintégrer la Fonction publique.

Si l'on extrapole, peut-être pouvons-nous dire que l'entreprise privée a réussi à en récupérer un même nombre, ce qui laisse les deux-tiers des employés sur le carreau.

[*Traduction*]

Dans le cas de ces employés mis à pied, dont l'âge se situe entre 50 et 54 ans, qui doivent prendre leur retraite, on applique la disposition 13(1)*c*)(2)*d*) de la Loi sur la pension de la fonction publique, selon laquelle leur pension est égale à la pension de celui qui a atteint l'âge de 55 ans, moins le produit obtenu en multipliant 5 p. 100 du montant total de la pension annuelle qui est versée lorsque l'âge se situe entre 50 et 60 ans.

L'employé qui est mis à pied à l'âge de 50 ans reçoit une pension réduite de 25 p. 100 de plus par rapport à celle de l'employé mis à pied à l'âge de 55 ans. Plus précisément, l'employé de 55 ans qui est mis à pied reçoit une pension réduite de 25 p. 100 pendant cinq ans. L'employé dont l'âge se situe entre 50 et 54 ans reçoit cette pension réduite de 25 p. 100 de plus, ce qui donne une réduction totale de 50 p. 100.

Tous ces calculs tiennent compte du fait que chaque employé compte à son crédit au moins dix ans de service donnant droit à une pension.

[*Français*]

Ma résolution cherche à corriger cette situation grâce aux amendements que j'apporte à la Loi. Ce faisant, le Parlement devrait prendre conscience qu'un employé ne devrait subir aucune punition actuarielle du fait qu'il ou elle se voit remercié de ses services, sans qu'il en soit de sa faute. La Loi sur la pension dans la fonction publique considère qu'un fonctionnaire qui a atteint 50 ans, et qui a accumulé des économies pendant 10 ans, a droit à la pension. Il ne faudrait pas que le Parlement permette d'exercer de la discrimination envers un groupe d'employés à cause de l'âge. En réduisant le montant de leur pension, nous punissons davantage ces employés et nous empirons leur situation.

[*Traduction*]

En juin 1990, la Chambre des communes a adopté le projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes. Le règlement établi conformément à ce projet de loi clarifie en termes généraux les dispositions qui s'appliquent à tous les Canadiens qui veulent prendre une retraite anticipée. Ce projet de loi C-52 exige qu'il n'y ait aucune réduction du montant des prestations de retraite anticipée prévu dans un régime de retraite enregistré si l'individu qui reçoit des prestations est admissible selon la loi à la retraite.

Je rappelle à la Chambre que la Loi sur la pension de la fonction publique prévoit effectivement des prestations de retraite pour l'employé âgé de 50 ans qui est mis à pied et qui compte à son crédit au moins dix ans de service. Cet employé est donc considéré comme une personne admissible selon la loi à des prestations de retraite anticipée.

Dans le huitième rapport du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, déposé le 7 juin 1990, une entente a été conclue entre le comité et le ministère des Finances concernant la modification du projet de règlement. Au sujet de la retraite anticipée, le comité a proposé que «le règlement renferme une disposition permettant d'envisager le paiement de pensions anticipées sans pénalités actuarielles aux membres dont le départ à la retraite est causé par l'automatisation, la fermeture d'usines ou les compressions de personnel.»

Encore une fois, en juillet 1991, le ministre des Finances a rendu public un projet de modification du règlement de l'impôt sur le revenu, qui prévoyait d'accorder des prestations spéciales aux personnes des secteurs privé et public dont l'emploi cesse en raison d'un programme de compression de personnel approuvé par le ministre du Revenu national.

[*Français*]

Si je prends la peine de mentionner tout ceci, monsieur le Président, c'est pour montrer comment le Parlement a réagi au phénomène de la retraite anticipée. Je souhaite attirer votre attention également sur le fait que si la plupart des fonctionnaires provinciaux peuvent prendre une retraite anticipée à 55 ans avec pénalités, il existe des provinces, comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, par exemple, où, en certaines occasions précises, et pour un temps limité, comme en période de réduction de postes, on permet aux fonctionnaires mis à pied de bénéficier d'une retraite anticipée, sans pénalité.

Cela est toujours possible en Saskatchewan, autant pour les employés mis à pied que pour ceux que le gouvernement a muté à l'extérieur de Regina. Encore une fois, monsieur le Président, je me permets de faire état de ces précédents afin que la Chambre accepte les réalités qui confrontent la fonction publique dans les années 1990 en constatant comment d'autres parlements ont résolu la question.

• (1910)

Personne ne pouvait prévoir les circonstances dans lesquelles nous sommes maintenant placés, quand le Parlement a adopté la Loi sur la pension dans la fonction publique pour la première fois.

[*Traduction*]

Je termine avec l'exemple des prestations de pension accordées à un de mes électeurs qui a été contraint de prendre sa retraite en raison du programme de compression des effectifs dans la fonction publique fédérale. Ce monsieur a décidé de toucher sa pension à l'âge de 50 ans. Par conséquent, elle a été réduite de 5 p. 100 par année jusqu'à ce qu'il ait 60 ans, c'est-à-dire que si l'on multiplie 5 p. 100 par 10 ans, on obtient 50 p. 100 de réduction de sa pension totale.

Si ce monsieur avait été âgé de 55 ans au moment de sa mise à pied, il aurait touché le montant maximal. Il m'a écrit: «À mon avis, les prestations des personnes admissibles qui comptent au moins 10 ans de service ne devraient être réduites qu'à partir de l'âge de 55 ans et non pas de 60 ans, comme c'est actuellement la pratique. Ainsi, je toucherais 75 p. 100 du montant maximal, au lieu de 50 p. 100, comme c'est le cas actuellement.»

Nous devons être justes. À cause des politiques de compression des effectifs du gouvernement, une partie de ses employés sont pénalisés financièrement. Or, on peut corriger cette situation en approuvant ma motion et des modifications à la Loi sur la pension de la fonction publique.

Je demande au gouvernement d'admettre que la loi a besoin d'être modifiée et ce, rapidement, de sorte que lorsque les effets de Fonction publique 2000 se feront pleinement sentir, les employés dont l'âge varie entre 50 et 54 ans ne soient pas désavantagés encore plus.

[*Français*]

Nous devons agir avec justice. Nous devons reconnaître la qualité qu'apportent les fonctionnaires dans l'exercice de leurs nombreuses et importantes tâches. L'attitude que nous adopterons dans nos relations de travail avec la Fonction publique enrichira les retombées du programme Fonction publique 2000. Et nous saurons que les employés qui devront quitter la Fonction publique à l'âge de 50 à 54 ans ne seront pas davantage désavantagés.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Carleton—Gloucester d'avoir présenté la motion M-385. À titre de porte-parole néo-démocrate en matière de pensions, j'appuie sans réserve la proposition présentée par le député.

Pour que la situation soit claire, je relis le texte de la motion:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la *Loi sur la pension de la fonction publique* afin de permettre, rétroactivement, à tout employé de la fonction publique qui a perdu son emploi le ou après le 1er janvier 1988 à la suite d'un programme de réduction du nombre d'emplois au sein de la fonction publique et qui avait atteint cinquante ans et comptait à son crédit au moins dix ans de service donnant droit à une pension, de recevoir une pension qui sera diminuée du produit obtenu en multipliant:. . .

Et il se sert de la formule du 5 p. 100 à l'âge de 55 ans. Je veux dire aux députés que baisser l'âge de 55 ans à 50 ans aura pour effet d'appliquer à ce groupe le même traitement accordé aux fonctionnaires dont l'admissibilité à la pension a été abaissée de 60 ans à 55 ans. Il y a, dans ma circonscription, une personne qui travaille pour Parcs Canada et qui se trouve exactement dans la situation dont nous parlons.

Il s'agit d'un employé de la fonction publique qui a moins de 55 ans. Comme on réduit le nombre d'emplois au sein de la fonction publique, on l'a appelé pour lui faire savoir qu'il était admissible à une prime d'incitation à la retraite et à la pension de retraite. Il a accepté cette proposition, est parti, et a attendu avec impatience sa prime et sa pension. Peu de temps après, on lui a fait savoir qu'il n'était admissible ni à la pension, ni à la prime. On l'avait complètement exclu.

Voici un autre cas. Il ne s'agit pas d'un employé de la fonction publique, mais d'une société d'État, la Société canadienne des postes. Une personne âgée, non syndiquée, était rendue à six mois de la date à laquelle elle devait recevoir sa pension et être admissible à sa pension. Au bureau de poste où elle travaillait, on supprimait graduellement des emplois.

On lui a offert une indemnité de départ de 16 000 $. Même le secteur privé n'aurait pas traité un employé de cette façon. On l'aurait gardé pendant six mois de plus pour qu'elle ait droit à sa pension. Mais non on lui a donné 16 000 $. Elle a transféré l'argent dans un REER estimant devoir protéger ses droits à une pension.

Elle s'est ensuite rendue au bureau d'assurance-chômage pour réclamer des prestations et elle a constaté alors qu'elle n'y avait pas droit en raison de l'indemnité qu'elle avait reçue. Cette personne a non seulement perdu sa pension, mais elle a perdu son assurance-chômage. Voilà le genre de chose que nous voyons.

Lorsque le gouvernement réduit le nombre d'emplois, il doit être tenu pour responsable. Il doit être responsable de ses fonctionnaires et je ne pense pas que ce projet de loi aille assez loin. Je dois dire toutefois que je l'appuie entièrement.

À mon avis, dans ce cas, vu que la personne a déjà travaillé dix ans, il ne devrait pas y avoir de pénalité, absolument aucune. L'employeur étant le gouvernement, devrait compenser la différence de cinq ans de façon que l'employé ait une pension équitable.

Dans cinq ans, lorsque l'employé atteindra 55 ans, le coût de la vie et tout ce qui sera intervenu entre-temps lui auront imposé une pénalité considérable. Et ce n'est absolument pas de sa faute.

Il est certain que la personne ne pourra pas trouver d'autre travail—le gouvernement dit que il est possible de transférer les pensions d'un secteur à un autre—car, comme vous l'avez si bien dit 50 ans il est très difficile de trouver du travail.

Je pense que l'employeur a la responsabilité soit de trouver un autre travail à l'employé jusqu'a ce qu'elle atteigne l'âge de la pension ou de trouver un moyen comme celui que vous proposez. Je voudrais dire au député de Carleton—Gloucester que c'est une initiative qu'on attend depuis longtemps. J'invite le gouvernement à la considérer sérieusement en raison des politiques qu'il présente et des divers changements dont nous parlons.

Je ne suis pas d'accord avec certains des changements dont nous parlons en ce qui concerne FP-2000 et certains des autres programmes qui ont été mentionnés. Dieu du ciel, si on doit commencer à changer et à réduire, alors considérons l'ensemble, toute la Loi sur la pension de la fonction publique et la façon dont elle touche les employés. Ou alors, lançons un recyclage quelconque pour que les gens que nous remercions puissent au moins continuer à travailler dans un autre domaine.

Mais ce n'est pas ce qui se produit, et ce qui est regrettable, c'est que nous allons voir un nombre de plus en plus grand de ces situations. La motion du député tombe à pic. J'invite le gouvernement à la considérer et a présenter un projet de loi qui pourrait être débattu et adopté.

Faute de cela, nous allons nous trouver devant des problèmes au niveau des programmes sociaux. Pourquoi devrait-il en être ainsi alors que les gens pourraient avoir droit à une pension après dix ans de service. Beaucoup pourraient être entre 50 et 55 ans. Ils n'ont pas tous 50 ans. Il y a une période de cinq ans pour trouver un mécanisme de façon à garantir que ces gens ne perde pas leur pension en raison des initiatives du gouvernement.

J'invite le gouvernement à permettre que ce projet de loi soit adopté et j'encourage ce type de mécanisme de façon que les employés qui ont travaillé pour nous pendant de nombreuses années aient une pension décente et ne soient pas laissés pour compte. Ils ne seraient pas en mesure de trouver d'autre travail.

Je suis tout à fait en faveur du projet de loi.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de me prononcer sur le fond de la motion aujourd'hui.

Les intentions du député de Carleton—Gloucester sont louables parce que la motion porte sur la sécurité financière des fonctionnaires qui ont perdu ou qui perdront leur emploi par suite d'un programme de réduction des effectifs dans la fonction publique. Si je ne m'abuse, la motion propose que le gouvernement modifie la Loi sur la pension de la fonction publique pour adopter une autre méthode de calcul des pensions dans le cas des employés qui ont atteint cinquante ans, qui comptent au moins dix ans de service donnant droit à une pension et qui ont perdu leur emploi par suite d'un programme de réduction des effectifs dans leur secteur de travail.

• (1920)

Ces employés auraient droit à une pension diminuée du produit obtenu en retranchant de la pension qui leur aurait été payable s'ils avaient eu cinquante-cinq ans au moment de la perte de leur emploi 5 p. 100 par année de différence avec cet âge.

Je présume tout d'abord qu'en vertu de la formule proposée, la pension ne serait pas réduite dans le cas d'une personne qui perd son emploi dans ces circonstances et qui a déjà atteint cinquante-cinq ans. Au fond, c'est ce que prévoit actuellement la Loi sur la pension de la fonction publique quoique l'approbation du Conseil du Trésor soit nécessaire dans chaque cas.

La loi actuelle se distingue toutefois de la motion proposée en ce qui a trait aux crédits de service que l'employé doit compter pour avoir droit à la pension.

En vertu des dispositions actuelles, pour avoir le droit de renoncer à une réduction de la pension, l'employé doit avoir atteint cinquante-cinq ans et compter au moins dix ans de service dans la fonction publique. La motion proposée exige dix ans de service donnant droit à une pension.

Au sens de la Loi sur la pension de la fonction publique, les années de service donnant droit à une pension comprennent diverses périodes qui n'ont pas toutes besoin d'être créditées dans la fonction publique du Canada. Si, par exemple, un employé antérieurement au service d'un employeur de l'extérieur de la fonction publique a importé des droits de pension en vertu d'un accord réciproque de transfert des droits de pension, ces droits sont portés au compte des années de service ouvrant droit à pension.

Selon la modification proposée dans la motion aujourd'hui, une personne pourrait avoir 10 ans de service ouvrant droit à pension et avoir droit à une pension non réduite même si pratiquement aucune desdites années n'a été passée au service de la Fonction publique du Canada.

Prenons un autre exemple. Étant donné que la Loi sur la pension de la fonction publique ne permet pas encore de comptabiliser les années de service dans le cas d'un employé qui travaille régulièrement moins de 30 heures par semaine, un employé qui aurait travaillé pour la fonction publique pendant dix ans mais qui aurait travaillé à temps partiel pendant une partie de cette période, n'aurait pas droit à des prestations de retraite en vertu de la motion proposée aujourd'hui.

En ce qui concerne le droit à un traitement spécial en cas de mise à pied ou de réduction du nombre d'emplois, le critère exigeant dix années d'emploi, au lieu de dix années de service ouvrant droit à pension, me paraît juste car il tient compte des années effectivement passées au service de la fonction publique, que ce soit à temps plein ou à temps partiel, contrairement aux crédits de pension accumulés à l'extérieur qui peuvent être transférés au régime de pension de retraite.

L'âge de cinquante-cinq ans proposé dans la motion semble assez juste. Toutefois, dans le cas des employés ayant entre 50 et 55 ans, je ne vois pas très bien comment ça fonctionne. La motion propose que les employés ayant droit à une pension reçoivent une pension réduite calculée en multipliant le nombre d'années qui leur manque pour avoir 55 ans par 5 p. 100 du montant de la pension qui leur aurait été payable s'il avait eu 55 ans au moment de la perte de son emploi.

Lorsqu'il fait allusion à la pension payable à l'employé si celui-ci avait eu 55 ans, le député veut-il parler d'une pension réduite ou non réduite? En vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, à l'âge de 55 ans, seuls les fonctionnaires comptant 30 années ou plus de service ouvrant droit à une pension auraient droit à une pension non réduite.

À l'âge de 55 ans, les employés comptant moins de 30 années de service auraient droit à une pension réduite. Par exemple, si un employé était mis à pied à l'âge de 52 ans et qu'il avait 26 années de service, il aurait droit, en vertu de la loi actuelle, à recevoir immédiatement une allocation annuelle réduite de 20 p. 100. En vertu de la formule proposée dans la motion, à cause du principe même de la loi, cette personne aurait toujours une pension réduite de 20 p. 100 à 55 ans. La motion veut que cette pension soit réduite d'une autre tranche de 15 p. 100 parce qu'il manque trois ans à l'employé pour avoir 55 ans.

Il est possible que dans l'esprit du député, nous devions présumer dans cet exemple que l'employé aurait accumulé trois années de plus de service donnant droit à une pension à 55 ans. Dans ce cas, sa pension ne serait réduite que de 5 p. 100, aux termes de la présente Loi sur la pension de la fonction publique.

Prenons cette pension représentant 95 p. 100 du maximum et réduisons-là de 15 p. 100, comme le veut la formule établie dans la motion. Nous obtenons un montant qui est très près de celui qu'on obtiendrait en vertu des dispositions actuelles de la Loi sur la pension de la fonction publique.

Dans cet exemple, l'employé recevrait 81,5 p. 100 de la pleine pension en vertu de la formule proposée, plutôt que 80 p. 100 en vertu des dispositions actuelles.

Pour l'employé qui n'a pas dépassé les 25 années de service au moment de sa mise à pied, la situation s'améliore légèrement. À l'âge de 52 ans, un employé ayant 15 ans de service subit une réduction de 40 p. 100 en vertu de la loi actuelle, ce qui signifie que la pension payable représente 60 p. 100 du maximum. À l'âge de 55 ans, cette réduction n'est plus que de 25 p. 100. Selon l'amendement proposé, cette pension de 75 p. 100 serait encore réduite de 15 p. 100, ce qui laisserait à l'employé une pension équivalente à 64,5 p. 100 du plein montant.

Dans cet exemple, comme dans celui de tout à l'heure, il n'est pas clair si le député veut que des années de service soient créditées aux employés visés lorsqu'il parle de la pension qui aurait été payable si l'employé avait atteint 55 ans. Si c'est le cas, cette proposition devient très coûteuse et serait tout simplement inacceptable en regard des nouvelles dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et du règlement régissant l'aide fiscale à l'épargne-retraite.

Dans un régime de retraite à prestations déterminées, comme celui qui est défini dans la Loi sur la pension de la fonction publique, on ne peut pas accorder de crédits de pension pour des années au cours desquelles les bénéficiaires n'ont pas travaillé. Si le député suppose qu'à partir de 55 ans, toutes les pensions de la fonction publique ne doivent plus être réduites, il fait une proposition extrêmement coûteuse puisqu'elle aurait pour effet de réduire l'âge de la retraite prévue dans le régime de pension. Cette proposition tranche tellement sur les pratiques suivies dans le secteur privé qu'elle est inacceptable.

Quant au caractère rétroactif de la motion, je dirai qu'il est tout à fait inhabituel de bonifier des pensions rétroactivement, surtout qu'ici, il s'agit de quatre ans. Habituellement, les modifications de régimes de retraite ne portent que sur l'avenir en raison des sommes en jeu et de la complexité des calculs des prestations et des rajustements rétroactifs dont bénéficient les retraités ou leurs survivants.

En conclusion, je dois dire à la Chambre que la motion comporte bien des défauts et que sa mise en application soulève bien des questions. Si le député souhaite améliorer les pensions de retraite des personnes mises à pied entre l'âge de 50 et 55 ans, il doit s'y prendre autrement. Néanmoins, il se trouve que les mécanismes de pension existants sont déjà relativement généreux et bien qu'ils favorisent les travailleurs âgés, il en est ainsi à cause des difficultés que ces derniers rencontrent pour trouver un autre emploi après avoir été licenciés par la fonction publique.

Dans le cas de travailleurs un peu plus jeunes, une pension réduite leur est offerte pour compléter leur revenu dans le cas où ils ne trouveraient pas un autre emploi à un salaire comparable à celui qu'ils touchaient à la fonction publique.

Les pensions de la fonction publique sont indexées au coût de la vie, comme le savent les députés.

• (1930)

Les députés peuvent aussi vouloir tenir compte du fait que les fonctionnaires ont reçu des indemnités de cessation d'emploi et autres prestations dans le cadre de la politique concernant le réaménagement des effectifs de sorte qu'ils sont traités équitablement par rapport à leurs homologues du secteur privé qui se trouvent dans des circonstances similaires.

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, j'aimerais également féliciter le député de Carleton—Gloucester d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question et le remercier de la proposition qu'il a faite à ce sujet et aussi de l'exemple qu'il a donné concernant l'employé du Service des parcs.

Cependant, avant que le gouvernement ne dépose un tel projet de loi, je recommanderais que la proposition lui soit expliquée dans les moindres détails; je suis convaincu aussi que le président du Conseil du Trésor voudra connaître le point de vue du comité consultatif.

Indépendamment de la proposition à l'étude, je pense que la Chambre devrait se demander s'il est judicieux d'apporter ainsi un changement au régime de retraite des fonctionnaires avant que ne soit mis en place le train de réformes touchant les pensions dans le secteur public. J'estime que toute la question devrait être examinée et je suis sûr qu'on reconnaîtra que, si un changement est apporté dans ce domaine, il peut se répercuter ailleurs et pénaliser d'autres personnes.

Les députés savent bien qu'il a longtemps qu'on travaille à apporter des changements aux régimes de pension législatifs de la fonction publique. En fait, je crois comprendre que le président du Conseil du Trésor espère présenter à la Chambre dans un proche avenir tout un ensemble de propositions de réforme.

L'impulsion de la réforme, en fait la nécessité de la réforme, vient de diverses sources. Par exemple, dans les diverses études qui ont suivi l'entrée en vigueur de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, il y a quelques domaines où le gouvernement s'est engagé à

étudier la question dans le contexte de la réforme des pensions.

Certaines de ces questions ont bel et bien été examinées dans le cadre du projet de loi sur le remariage adopté par le Parlement en juin 1989, mais il en reste quelques autres à examiner dans le contexte de la réforme des pensions.

Je ne suis pas sûr que ceci se rapporte carrément à l'article 15, mais un des problèmes qui découlent du rapport *Égalité pour tous* du comité parlementaire sur les droits à l'égalité concerne le partage des crédits de pension en cas de rupture du mariage. À ce sujet, je suis certain que de nombreux députés ont reçu des plaintes ou des demandes de réforme de la part d'électeurs.

Les dispositions législatives actuelles ne prévoient aucune obligation de verser des prestations de pension à qui que ce soit d'autre que l'adhérent au régime ou ses enfants survivants, sauf sur ordonnance d'un tribunal contraignant une personne à une obligation alimentaire. Cette dernière ordonnance est prévue dans la Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions. Ces dispositions se limitent au conjoint du participant qui a droit à un soutien financier en vertu d'une ordonnance du tribunal.

La Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions ne s'applique pas à la division du patrimoine familial. Je suis certain que, comme je l'ai déjà dit, de nombreux députés ont reçu des demandes d'ex-conjoints de fonctionnaires qui veulent que le régime de pension soit modifié pour qu'il se prête au partage, sur ordonnance du tribunal, comme les autres éléments du patrimoine familial, au moment de la rupture du mariage. C'est un point qu'il faudrait examiner.

La nécessité d'une réforme des pensions provient aussi de la Loi de l'impôt sur le revenu, qu'on a modifiée récemment pour instituer des règles justes concernant l'allégement fiscal accordé relativement aux cotisations aux régimes de pension. Le montant maximum des prestations qu'un régime de pension agréé peut donner est maintenant prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu et dans son règlement d'application. Seules les cotisations à un régime de pension agréé sont déductibles d'impôt. Nous reconnaissons que les employeurs peuvent vouloir offrir aux employés à la retraite des arrangements qui excèdent les limites prévues pour les régimes de pension agréés, mais la loi renferme des dispositions concernant les conventions de retraite.

Le traitement fiscal des conventions de retraite est différent de celui des régimes de pension agréés.

Je ne veux pas m'attarder plus longtemps aux nouvelles règles régissant l'épargne-retraite. Toutefois, je veux insister sur le fait qu'il existe un nouveau système que tous les régimes privés de pension doivent respecter, et je suis certain que les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il est important que la structure des régimes de pension de la fonction publique fédérale soit conforme aux exigences actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension nécessite aussi une réforme des régimes de pension dans le secteur public fédéral.

Cette loi vise tous les régimes de pension offerts par un employeur relevant de la juridiction fédérale. Les régimes de pension liés à un emploi au service de Sa Majesté du chef du Canada sont cependant expressément exclus de son application.

Dans la Loi de l'impôt sur le revenu, il est question des prestations maximales qui peuvent provenir d'un régime de pension, parce que l'objectif de cette loi est la répartition équitable du fardeau fiscal, tandis que la Loi sur les normes des prestations de pension vise davantage la protection des participants à un régime de pension.

Pour protéger les participants, cette loi réglemente diverses questions, dont le financement et le placement des fonds, le caractère fiduciaire des régimes de pension, le droit à l'information des participants, les comités mixtes employés-employeur, la protection des régimes de pension en cas de vente, d'acquisition et de fusion, et l'interdiction de réduire rétroactivement les prestations accumulées.

La Loi de 1985 sur les normes des prestations de pension établit aussi des exigences minimales au sujet des avantages devant découler d'un régime de pension. Ces exigences minimales visent notamment la période probatoire maximale avant l'adhésion à un régime, la couverture des employés à temps partiel, la période de dévolution et de blocage de deux ans avant d'avoir droit à la pension, le taux d'intérêt maximal sur le remboursement des cotisations, la transférabilité garantie, le droit à la pension dans le cas d'une retraite anticipée, et les prestations minimales de survivant avant et après la retraite.

Comme les députés le savent, les régimes de pension de la fonction publique sont bons, sûrs et équitables. Toutefois, si ces régimes vont au-delà de certaines exigences minimales de la Loi sur les normes de prestation de pension, ce n'est pas le cas de tous les régimes de pension.

La réforme des pensions devrait porter sur le non-respect des exigences qui sont imposées aux régimes de pension privés du secteur fédéral. Ce qui précède s'applique plus ou moins aux pressions externes qui s'exercent en faveur d'une réforme des pensions. Les députés sont sûrement conscients des nombreuses pressions internes qui vont dans le même sens. Je pense notamment au cas d'un régime de retraite anticipée à l'intention des employées des services correctionnels.

Si j'ai insisté sur les pressions en faveur d'une réforme, c'était pour faire ressortir qu'il n'était peut-être ni prudent ni opportun de mettre l'accent sur une seule question pour promouvoir une réforme globale. Quant à l'idée maîtresse de la mesure législative, la Loi de l'impôt sur le revenu et son règlement d'application ainsi que la Loi sur les normes de prestation de pension prévoient des dispositions liées à la retraite anticipée. Il est manifeste que toute modification devra être évaluée à la lumière des directives parlementaires concernant les régimes de pension privés.

Il existe une question de portée encore plus large, c'est la possibilité d'exiger que toutes les nouvelles formules de régime de pension tiennent compte des mesures adoptées dans le cadre de la réforme.

Bref, pour moi, il n'est pas opportun d'adopter cette motion alors que nous sommes à la toute veille de procéder à une réforme globale des pensions. J'estime également que tout ce que je viens de dire devrait être pris en considération le moment venu.

Encore une fois, je remercie le député d'avoir soulevé cette question. On nous a cité des exemples. Certes, il faut quelque chose en ce qui concerne les régimes de pension de la fonction publique, mais dans la perspective d'une réforme globale. Je suis persuadé que le député voudra presser le président du Conseil du Trésor de saisir le Parlement de ce projet de réforme le plus tôt possible.

M. Doug Fee (Red Deer): Dans la foulée de mon prédécesseur, je suis convaincu que le député de Carleton—Gloucester pressera le Conseil du Trésor d'apporter des changements. Je suis certain qu'il aura l'appui de bon nombre d'entre nous pour certains de ces changements. Je le félicite de l'intérêt, de la compassion et du sentiment dont il fait preuve à l'égard des fonctionnaires fédéraux. Son attitude est fort louable dans ce dossier qui nous intéresse tous.

J'ai eu l'occasion, cet été, de rencontrer des membres de l'association des retraités de Red Deer. Ils m'ont esquissé l'historique des négociations tenues avec le Conseil du Trésor, dont certaines préoccupations qu'ils font valoir depuis de très nombreuses années auprès de divers gouvernements. Ils espèrent que beaucoup de leurs préoccupations seront étudiées au même moment.

Je souhaiterais aujourd'hui commenter la motion à l'étude dans le contexte des dispositions déjà généreuses de retraite anticipée que prévoit la Loi sur la pension de la fonction publique. Bien que le gouvernement et chacun d'entre nous reconnaissent qu'il y a toujours moyen d'améliorer et de changer un régime, les dispositions actuelles de la loi relativement à la retraite anticipée répondent généreusement aux besoins des employés de la fonction publique.

En tant qu'employeur, le Conseil du Trésor est manifestement convaincu que, lorsque sonnera l'heure de la retraite anticipée des employés les plus âgés, ceux-ci auront droit à une pension honnête et suffisante et qu'ils disposeront d'une certaine souplesse dans les choix à faire. Monsieur le Président, vous savez fort bien, tout comme moi, qu'il incombe au Conseil du Trésor d'évaluer les avantages sociaux accordés aux employés, afin de s'assurer que les employés sont traités de façon équitable et que leurs avantages sociaux sont suffisants.

• (1940)

Pour notre part, à titre de députés, nous avons également des responsabilités envers les employés du gouvernement, mais nous devons aussi tenir compte de celles que nous avons à l'égard des contribuables. Il nous faut, en outre, nous préoccuper du sort des pensionnés qui ne travaillent plus pour le gouvernement.

Je le répète, on examine le régime actuel. Le secteur privé fait de même. Bien des intéressés envient les avantages offerts à nos fonctionnaires. En effet, par rapport aux leurs, le régime de la fonction publique est généreux.

Pour la gouverne des députés qui ne sont pas au courant, je voudrais énumérer brièvement les avantages dont profitent nos fonctionnaires en vertu du régime de pension actuel.

Pour commencer, l'âge normal ouvrant droit à pension est de 60 ans. Ainsi, tout fonctionnaire qui a au moins cinq années de service validables et qui est âgé de 60 ans a droit immédiatement à une pension. Elle sera calculée ainsi: le nombre d'années de service validables multiplié par 2 p. 100 et par la moyenne de son traitement annuel pendant les six meilleures années consécutives de service.

Pour la gouverne des députés qui écoutent mon intervention, je devrais peut-être m'étendre là-dessus. Dans le cas d'une personne qui n'a travaillé que cinq années, on me dit que la pension sera calculée sur la moyenne des années totales de service, et non six ans, bien entendu.

En général cependant, les gens ne commencent pas à travailler pour le gouvernement fédéral à 55 ans. Beaucoup d'entre eux entrent à la fonction publique beaucoup plus jeunes. La Loi sur la pension de la fonction publique renferme des dispositions sur la retraite anticipée ou spéciale pour les employés qui ont au moins 55 ans et 30 ans ou plus d'années de service validables. Les gens ont droit à une pleine pension. On calcule le montant de cette pension en appliquant la même formule que je viens de décrire, soit 2 p. 100 du salaire annuel moyen, multiplié par le nombre d'années de service.

Depuis quelques années, on parle beaucoup de l'âge de la retraite. Je tiens à signaler que dans le cas des régimes de retraite privés, 65 ans demeure l'âge généralement accepté. Selon une étude que Statistique Canada a effectuée en 1988 sur les régimes de pensions au Canada, 90 p. 100 de tous les régimes de retraite couvrant 80 p. 100 de tous les participants à ces régimes, prévoient encore que l'âge normal de la retraite est de 65 ans.

Je voudrais préciser qu'en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique, l'âge normal de la retraite est relativement moins élevé et qu'en outre, cette loi permet aux fonctionnaires de prendre une retraite spéciale plus rapidement que les employés du secteur privé. Au Canada, très peu de régimes de retraite contiennent des dispositions spéciales de retraite anticipée, et dans ceux qui en contiennent, 60 ans est l'âge d'admissibilité le plus fréquent, et 30 ans de service, le nombre minimal d'années de service le plus fréquent.

En ce qui concerne les dispositions de retraite anticipée, c'est-à-dire les dispositions prévoyant une réduction de la pension des employés qui quittent leur emploi avant d'avoir atteint l'âge de 60 ans ou l'âge de 55 ans mais avec 30 ans de service ou plus, la Loi sur les pensions de la fonction publique prévoit deux formules de calcul des prestations. La formule utilisée dépend du crédit de services ouvrant droit à pension, c'est-à-dire du crédit qu'une personne possède à sa retraite, et de l'âge du cotisant.

La formule de retraite habituelle de tout cotisant qui a atteint l'âge de 50 ans consiste à réduire la pension qui serait payable à l'âge de la retraite. C'est ce que les professionnels des avantages sociaux appellent une rente différée. Elle correspond à 5 p. 100 par année, pour chaque année où l'âge de l'employé est inférieur à 60 ans.

À 55 ans, la pension d'une personne serait diminuée de 25 p. 100. On obtient ce pourcentage en multipliant la différence d'âge de cinq ans par 5 p. 100. Si nous appliquons cette formule aux employés qui prennent leur retraite à 50 ans, la rente différée se trouverait diminuée de 50 p. 100. Cette formule équivaut en gros à une réduction actuarielle. Une telle réduction tient compte du fait qu'une pension de retraite qui commence à être payée plus tôt qu'à la retraite normale est payée sur une plus longue période. Par conséquent, elle devrait être diminuée pour tenir compte de la plus longue période sur laquelle les paiements s'échelonnent comparativement à la période de paiement d'une pension qui est différée jusqu'à ce que le cotisant atteigne l'âge de la retraite.

La réduction actuarielle, c'est impressionnant. Cela signifie simplement, comme on l'a indiqué ici, qu'il y a une certaine espérance de vie pour le Canadien moyen et que la pension de celui qui prend une retraite anticipée sera diminuée, de telle sorte qu'il recevra environ le même total s'il vit aussi longtemps que le Canadien moyen.

La Loi sur la pension de la fonction publique prévoit une autre formule qui favorise l'employé qui a accumulé de nombreuses années de service. C'est le cas d'un employé qui compte au moins 25 ans de service et qui a atteint l'âge de 50 ans. Sa pension serait diminuée du plus grand des deux produits suivants; soit 5 p. 100 multiplié par le nombre d'années qui le séparent de 55 ans, soit 5 p. 100 multiplié par le nombre d'années de service validables qui lui manquent pour atteindre 30.

Par exemple, un employé âgé de 52 ans, qui compte 29 ans de service recevrait une pension égale à sa pension différée réduite de 15 p. 100. La diminution est plus grande au niveau de l'âge, car 55 moins 52 égale 3 fois 5 p. 100, ce qui donne la réduction de 15 p. 100.

Par contre, 30 ans de service moins 29 aurait donné une réduction de 5 p. 100, mais on utilise le nombre le plus grand.

En vertu de cette formule, un employé âgé d'au moins 50 ans qui arrête de travailler après avoir accumulé au moins 25 ans de service validable se verrait imposer une réduction maximale de 25 p. 100. En d'autres termes, cet employé recevrait 75 p. 100 de sa pension différée. On peut évidemment comparer ce cas à celui de cette même personne si elle n'a pas accumulé beaucoup d'années de service. Sa pension serait réduite de 50 p. 100.

Certains députés sont au courant qu'il existe une autre disposition spéciale dans cet ensemble de dispositions sur la retraite des employés de la fonction publique. Je me reporte à la disposition qui permet au Conseil du Trésor de renoncer à la réduction en cas de retraite anticipée ou à la pénalité, comme on le dit parfois. La Loi sur la pension de la fonction publique en énonce les conditions. L'employé doit avoir atteint l'âge de 55 ans, avoir au moins 10 ans de service dans la fonction publique et prendre sa retraite involontairement. Comme cette disposition est apparue en 1971, elle a été appliquée dans bien des cas de mise à pied ou lorsque le poste d'un fonctionnaire a été déclaré excédentaire.

Cependant, ces dernières années, le Conseil du Trésor est allé jusqu'à approuver préalablement, en principe, la renonciation à la réduction de la pension lorsque le poste d'un employé a été déclaré excédentaire conformément aux dispositions de la politique de rajustement des effectifs de la fonction publique.

Ainsi, les travailleurs âgés admissibles qui perdent leur emploi à cause de programmes de rajustement des effectifs ou de compression d'effectifs ne verront pas leur pension réduite, même s'ils n'ont pas atteint l'âge de 60 ans ou les seuils de 55 ans avec 30 ans de service.

J'ajouterai enfin que toutes les pensions de retraite anticipée et spéciale sont indexées, conformément à la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, à partir de l'année qui suit la cessation de l'emploi. Cette indexation immédiate constitue une mesure de sécurité inestimable pour les employés qui quittent la population active avant d'avoir atteint l'âge de la retraite.

Comme je l'ai dit plus tôt, il est facile d'accorder de meilleures prestations de pensions. Le problème, c'est de trouver l'argent pour les payer. Parmi les améliorations les plus coûteuses du régime de pension, citons la réduction de l'âge à laquelle on a droit à une pension non réduite. Étant donné que les dispositions de la Loi sur la pension de la fonction publique sont déjà généreuses pour ce qui est de l'âge donnant droit à pension et que les améliorations dont nous discutons seraient des plus coûteuses, il m'est difficile d'appuyer la motion d'aujourd'hui. Même si elle s'applique à une portion relativement restreinte des employés de la fonction publique, elle serait considérée comme excessive par les employés du secteur privé dont beaucoup n'ont absolument aucun régime de retraite ou jouissent d'une protection moins complète. Je crois que les dispositions de la fonction publique en matière de pension doivent être conformes à celles des autres employeurs du Canada.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, la discussion que nous avons ici ce soir est en grande partie dépourvue d'intérêt et ennuyeuse. Malheureusement, il est difficile d'animer un tel débat. Je sais gré de leurs efforts aux personnes ici présentes ce soir, mais encore une fois, il est vraiment difficile de donner une dimension humaine à des chiffres froidement jetés.

Je sais que j'ai très peu de temps, mais j'ai une intervention assez importante à faire ce soir. J'espère, si ce débat doit être remis, les participants m'informeront de sa reprise afin que je puisse comparaître devant la Chambre et poursuivre mon intervention si je ne puis la terminer ce soir. Il est regrettable de voir que lorsqu'on a dressé la liste des intervenants, on n'ait pas davantage tenu compte des informations que je possède. La question n'est pas simple et il pourrait être utile de préciser certains faits aux participants ici présents ce soir.

• (1950)

La Loi sur la pension de la fonction publique vise environ 308 000 fonctionnaires dont elle régit les conditions de protection en matière de pensions. Actuellement, aux termes de la loi, une pleine pension ne peut être versée que lorsque le bénéficiaire a atteint l'âge de 60 ans et compte au moins cinq ans de service ouvrant droit à pension, lorsqu'il a 55 ans et 30 ans de service ouvrant droit à pension, ou encore lorsqu'il prend sa retraite en raison d'une invalidité, encore une fois à la condition qu'il ait à son crédit au moins cinq ans de service ouvrant droit à pension.

La loi contient également des dispositions sur les rentes de retraite anticipées réduites, ce que l'on appelle les allocations annuelles. Elles permettent à un cotisant ayant au moins cinq années de service ouvrant droit à pension de prendre sa retraite dès l'âge de 50 ans et de toucher immédiatement une pension de retraite. Cependant, la pension est réduite de 5 p. 100 pour chaque année de différence entre 60 ans et l'âge du retraité, ce qui veut dire que la pension peut être réduite de 50 p. 100 au maximum.

Cette disposition est nécessaire pour tenir compte de la période plus longue pendant laquelle la pension sera payée. La réduction de la pension des bénéficiaires qui prennent leur retraite à 50 ans ou avec 25 ans ou plus de service ouvrant droit à pension est plutôt calculée par rapport à l'âge de 55 ans et aux 30 années de service que

par rapport à l'âge de 60 ans. Donc, la réduction maximale possible est de 25 p. 100 plutôt que de 50 p. 100.

Dans le cas des mises à pied, le Conseil du Trésor peut exempter les employés de la réduction à la condition que l'employé ait 55 ans et un minimum de 10 ans de service ouvrant droit à pension. Cette disposition a été introduite dans la loi en 1971 et a été bonifiée en juillet 1987 par une décision du Conseil du Trésor qui exempte plus ou moins automatiquement les employés mis à pied lors d'une réduction d'effectifs des pénalités.

Selon la motion du député de Carleton—Gloucester, l'allocation annuelle serait payable jusqu'à cinq ans plus tôt qu'en ce moment aux employés mis à pied. Bien que la réduction maximale de 25 p. 100 resterait la même, la logique veut que la politique actuelle supprimant la réduction soit élargie en fonction des nouvelles dispositions.

Il en résulterait le versement d'une pension sur une plus longue période, à partir de l'âge de 50 ans plutôt que de 55 ans, ce qui entraînerait une hausse du coût. L'importance de cette hausse serait directement liée au nombre de pensions payées en vertu de ces nouvelles dispositions. Ce coût supplémentaire devrait être payé par les cotisants et par le gouvernement, en tant qu'employeur, et pourrait engendrer une hausse des contributions. Comme cette contribution représente déjà 7,5 p. 100 du salaire, toute augmentation, même faible, pourrait ne pas être bien accueillie par les cotisants.

J'essaie seulement de faire comprendre à la Chambre que ce que propose cette motion serait réalisé plus efficacement dans le cadre du processus de réforme des pensions de la fonction publique, plutôt que par un amendement de la loi, le gouvernement ayant annoncé son intention de présenter un projet de loi à cette fin, dès cet automne. Il est impossible de savoir avant le dépôt de ce projet de loi quel impact il aura sur les dispositions de retraite anticipée prévues dans le régime actuel. Je rappelle cependant aux députés qu'un projet de réforme des pensions de la fonction publique a déjà été présenté, le projet de loi C-33, mort au *Feuilleton* lors du déclenchement des dernières élections fédérales. Ce projet aurait changé considérablement les dispositions du régime de pensions de la fonction publique.

Ce n'est pas le temps approprié pour décrire tous les changements proposés, mais je voudrais dire que l'aspect financier et comptable du régime aurait été examiné pour le rendre plus conforme aux exigences et aux contraintes imposées par le gouvernement aux autres employeurs et améliorer la sécurité financière prévue au sein de la fonction publique.

Le coût du service offert après la réforme aurait été partagé également entre l'employeur, c'est-à-dire le gouvernement, et les participants et les avantages auraient été entièrement financés à mesure qu'ils auraient été gagnés.

Un Conseil de gestion mixte, employeur-participant, de la pension aurait été établi pour la fonction publique pour permettre aux participants de contribuer à la gestion du régime de pension et pour refléter le partage égal des coûts et des risques prévu dans les nouveaux arrangements.

Le Conseil de gestion de la pension aurait eu un rôle important à jouer dans la conception du régime et il aurait eu six mois à partir de sa nomination pour recommander au président du Conseil du trésor les changements à apporter au régime de pension de la fonction publique pour le rendre conforme aux normes et aux pratiques en vigueur dans les autres régimes de pension mis sur pied par les employeurs.

Ces changements auraient formé la base de la phase II de la réforme de la pension de la fonction publique. Les députés peuvent donc constater que le Conseil de gestion de la pension aurait examiné tous les éléments du régime de pension de la fonction publique. Il aurait été en mesure. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 55.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «LE FÉDÉRALISME CANADIEN ET L'UNION ÉCONOMIQUE: PARTENARIAT POUR LA PROSPÉRITÉ»

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le document intitulé «Le fédéralisme canadien et l'union économique: partenariat pour la prospérité».

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

LA FRAPPE D'UNE MÉDAILLE POUR LES VÉTÉRANS DE LA GUERRE DE CORÉE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, il y a au *Feuilleton* une motion inscrite à mon nom, la motion nº 383.

Elle invite le gouvernement à créer une médaille pour les vétérans de la Guerre de Corée, ce qu'il a déjà fait. Je demande donc qu'on retire la motion et que ce retrait soit consigné aux *Procès-verbaux*.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la requête du député. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter ce matin.

La première est signée par des Canadiens de Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec qui demandent au Parlement d'appuyer le plan du NPD visant à restaurer les services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 janvier 1990, à maintenir et à améliorer s'il y a lieu les services aux régions éloignées dont dépendent de nombreux Canadiens, à donner un cadre législatif à VIA Rail et à lui fournir les ressources dont elle a besoin pour devenir un système de transport de voyageurs moderne, d'une qualité comparable à celle que l'on trouve partout ailleurs dans le monde occidental.

• (1010)

LES ÉTATS BALTES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, un certain nombre de citoyens de ma ville de Thunder Bay m'ont demandé de présenter une pétition dans laquelle ils expriment leur inquiétude à l'égard de la situation en Europe de l'Est, notamment dans les États baltes. Ils demandent au Parlement d'allouer et de faire débloquer des crédits pour l'exportation de céréales fourragères à la Lituanie et aux États baltes voisins.

LE TIMOR-ORIENTAL

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis heureuse de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition concernant la situation qui règne à Timor-Oriental.

L'Indonésie occupe Timor-Oriental depuis 1975, contrevenant ainsi au droit international, et l'occupation militaire a fait des milliers de morts parmi les hommes, les femmes et les enfants de Timor-Oriental.

Le Canada a montré au monde entier qu'il appuie le travail des Nations Unies et il a récemment envoyé des forces armées pour aider le Koweït à chasser son agresseur.

Les citoyens de ma circonscription et de toute la Colombie-Britannique demandent au gouvernement canadien de travailler à mettre un terme à l'occupation militaire de Timor-Oriental par l'Indonésie et au génocide des habitants de Timor-Oriental.

LES DÉPUTÉS

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Président, en ma qualité de députée, je présente aujourd'hui une pétition de plusieurs centaines de personnes qui s'opposent au programme de taux de rémunération et d'avantages sociaux destinés aux députés que le gouvernement du Canada a appliqué le 1er janvier 1991 et qui demandent à ce dernier d'annuler ces mesures budgétaires pour donner l'exemple au reste du Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Cooper: Je suggère, madame la Présidente, que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des finances.

LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean Corbeil (au nom du ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des finances.

Mme le vice-président: Le débat porte donc sur la teneur des trois projets de loi.

[*Traduction*]

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, aujourd'hui, nous franchissons une étape importante du processus que nous avons amorcé il y a plusieurs années. Les mesures législatives dont nous sommes saisis aujourd'hui entraînent une réforme importante des lois régissant les institutions financières au Canada.

Nous voulons tout d'abord souligner la contribution de l'ex-ministre des Finances, ainsi que des comités des finances de la Chambre des communes et de l'autre endroit, à ce projet. Nous voulons également remercier de leur collaboration les innombrables particuliers et groupes qui représentaient autant les industries directement touchées que la population en général.

Cette étape particulière de la réforme des institutions financières comporte l'étude de quatre projets de loi. La première de ces mesures a été le projet de loi C-4, qui a déjà été étudié en comité et qui applique les principes de la réforme aux sociétés de fiducie et de prêt à charte fédérale. Nous en sommes maintenant à examiner les trois autres projets de loi qui appliquent ces mêmes principes aux banques à charte dans le cas du C-19, aux sociétés d'assurances à charte fédérale, pour le C-28, et aux associations coopératives de crédit régies par les lois fédérales dans le cas du C-34.

Les projets de loi sont tous conçus de la même façon. Ils comportent cependant certaines différences, puisqu'ils appliquent les principes sous-jacents de la réforme à divers genres d'institutions. Je voudrais expliquer brièvement comment la réforme est abordée dans chacun des trois projets de loi qui franchissent actuellement l'étape de la deuxième lecture. Auparavant, je voudrais revoir les aspects plus généraux de notre réforme qui s'appliquent aux trois mesures législatives.

Parmi les points les plus importants, il faut retenir le fait que cette réforme harmonisera, comme jamais auparavant, toutes les lois fédérales régissant les institutions fédérales. C'est un exploit notable, et le gouvernement en est très fier.

Les objectifs de la réforme sont clairs et faciles à comprendre. La réforme vise à accroître la protection offerte aux déposants et aux souscripteurs, à favoriser les consommateurs en intensifiant la concurrence et en élargissant la gamme de services offerts par les institutions financières, à renforcer la capacité de nos institutions financières à soutenir la concurrence tant au pays qu'à l'étranger et à jeter les bases des consultations avec les provinces au sujet de l'harmonisation, étant donné que les institutions financières relèvent de nos deux niveaux de gouvernement.

Ces buts sont importants, madame la Présidente, et je suis heureux d'avoir pu les inclure dans une réforme législative et réglementaire.

Je sais que les députés connaissent les grandes lignes des propositions. Il en a déjà été question durant le débat sur le projet de loi C-4 et sur l'autre mesure qui l'avait précédé. Je veux toutefois parler de façon plus précise de certains points.

Tout d'abord, je veux parler du problème des opérations avec apparentés. Des règles plus strictes seront établies. Le rôle d'autosurveillance des directeurs et des vérificateurs sera renforcé dans leur mandat. Les pouvoirs du surintendant des institutions financières seront accrus de sorte qu'il pourra exiger des renseignements qui lui permettront de prévoir les problèmes. Le surintendant aura donc accès à des renseignements auxquels il n'avait pas accès auparavant.

Deuxièmement, il sera plus facile pour les consommateurs de choisir des services financiers parmi un éventail plus vaste, car la concurrence entre les banques et les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance sera plus directe. Grâce aux nouvelles possibilités d'expansion que leur donne ces mesures législatives, les institutions financières seront plus en mesure de répondre aux nouvelles exigences des marchés mondiaux.

Les institutions financières pourront aussi se diversifier en faisant l'acquisition d'institutions dans d'autres secteurs de l'industrie. Par exemple, les banques pourront posséder des sociétés de fiducie et des sociétés d'assurance, et les sociétés d'assurance pourront posséder d'autres institutions financières. Dans le cas des sociétés mutuelles, comme la propriété est très dispersée, elles pourront posséder des banques à charte. Les changements importants touchant la propriété des institutions financières seront soumis à l'approbation du ministre des Finances, qui jugera si les transferts sont avantageux pour le système financier canadien.

Ensemble, ces propositions établissent un cadre qui assurera une concurrence juste et qui permettra à toutes les institutions de participer aux activités du secteur financier. Ces projets de loi et leurs règlements d'application prévoient beaucoup de changements en raison de la taille et de l'importance du secteur financier et de la diversité des institutions et des situations régies par ces mesures. Après tout, si on examine l'ensemble de ce secteur, on constate qu'il y a plus de 3 000 institutions financières canadiennes, dont les actifs totalisent quelque 900 milliards de dollars. Parmi les 25 plus grandes institutions, dont les actifs totaux atteignent 760 milliards de dollars, 23 sont des institutions à charte qui relèvent du gouvernement fédéral.

Cependant, ce n'est pas seulement la taille du secteur qui lui donne son importance.

• (1020)

Il ne faut pas oublier que la santé de ces institutions est un élément clé de notre vitalité et de notre force économiques, et qu'elle constitue une protection pour nous ainsi que pour les épargnants et les investisseurs.

Les activités de ces institutions ont des répercussions sur nos hypothèques et sur nos achats de biens et services. Le secteur financier offre une protection pour les épargnes, il les investit et il permet les investissements dont ont besoin les industries nouvelles ou en expansion.

À mon avis, grâce aux réformes que nous proposons, ces institutions fonctionneront plus efficacement, elles seront plus concurrentielles et elles répondront davantage aux besoins des Canadiens. En élaborant une mesure législative et une réglementation qui protègent la population tout en encourageant l'innovation et la compétitivité au lieu d'y faire obstacle, nous avons reconnu l'importance des institutions financières. Par la même occasion, nous avons aussi reconnu les intérêts qui sont en concurrence dans le secteur financier et, même si nous avons tenté de satisfaire le plus possible les parties visées, il était impossible de concilier tous les intérêts. En pareils cas, nous avons cherché un compromis raisonnable.

Je voudrais parler de certaines dispositions des projets de loi C-19, C-28 et C-34 qui sont uniques.

Le projet de loi C-19, qui vise les banques à charte, ressemble beaucoup à son prédécesseur, le projet de loi C-95, déposé au cours de la dernière session. Il comporte toutefois certaines modifications relativement mineures. Je vais vous en expliquer la teneur.

Premièrement, parce qu'il est fondé sur le projet de loi C-4, le projet de loi tient compte des modifications proposées au moment de l'étude en comité du projet de loi C-83, projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt présenté au cours de la dernière session.

Deuxièmement, nous avons apporté un certain nombre de modifications visant uniquement les banques, à la suite des commentaires que nous avons reçus depuis le dépôt du projet de loi C-95.

Troisièmement, le projet de loi comprend un nouveau libellé de l'article qui restreint le commerce de l'assurance par les banques. Cette disposition, qui correspondait à l'article 4.17 dans l'ancien projet de loi, correspond maintenant à l'article 4.16. Le nouveau libellé proposé traduit clairement l'intention du gouvernement. Nous avons reformulé l'article parce que certains craignaient que la disposition correspondante du projet de loi C-4 sur les sociétés de fiducie et de prêt dont nous nous étions inspirés pour l'ancien libellé ne constitue pas une indication claire de l'intention de limiter le commerce de l'assurance par les institutions de dépôt.

Je dois ajouter que l'ébauche de règlement révisé qui a été publiée avec le projet de loi C-19 tient compte de ces modifications, ainsi que des observations et présentations portant sur l'ébauche précédente, au sujet du commerce au détail de l'assurance.

Cela veut dire que les banques, les sociétés de fiducie et de prêt ne pourront pas vendre dans leurs succursales la plupart des produits de détail de l'assurance. On garantira de la sorte que les assurances seront encore vendues par des courtiers et des agents compétents et autorisés qui travailleront indépendamment des institutions de dépôt.

Notre approche générale à l'égard de la propriété des institutions financières a été reprise pour tenir compte des besoins particuliers des banques à charte. Nous avons maintenu le principe de la propriété dispersée pour les banques de l'annexe I, y compris les six grandes banques à charte canadiennes. Par conséquent, aucun particulier et aucun groupe de personnes associées ne peut posséder plus de 10 p. 100 d'une catégorie quelconque des actions d'une banque.

Le deuxième projet de loi, le C-28, vise les sociétés d'assurance. Outre les dispositions sur la propriété dont j'ai déjà parlé, certains éléments de la réforme sont conçus pour répondre aux besoins de ces sociétés. Les pouvoirs leur permettant de faire des prêts à la consommation et des prêts commerciaux seront accrus.

En outre, cette mesure législative tient compte de la place importante des mutuelles dans l'ensemble du système. Ces sociétés obtiennent de nouveaux pouvoirs pour mobiliser des capitaux en émettant des titres de créance et des actions privilégiées.

Enfin, le projet tient compte de la position des souscripteurs avec participation et établit de nouvelles règles pour communiquer avec eux et obtenir leur approbation au sujet de modifications fondamentales.

Le projet de loi C-34 applique les mêmes principes généraux à un troisième élément du secteur, les coopératives de crédit de ressort fédéral. Encore plus que dans le cas des autres éléments du secteur, il y a pour ces établissements partage des compétences avec les provinces.

Actuellement, une seule association est régie par la loi, alors que six sociétés centrales enregistrées sont assujetties à la loi fédérale et à une loi de leur province. Cependant, les coopératives de crédit locales sont toujours constituées en sociétés au niveau provincial et régies exclusivement par des lois provinciales.

Ce projet de loi donne aux asssociations le pouvoir d'offrir divers services comparables à ceux que peuvent fournir les sociétés de fiducie et de prêt, conformément au projet de loi C-4. Il existe une différence essentielle, cependant: les associations ne peuvent toujours offrir leurs services qu'à leurs membres, essentiellement.

Le nouveau projet de loi permet aux associations de fournir aux autres institutions coopératives les services nécessaires à l'exercice de leur fonction d'associations commerciales.

En adaptant la règle sur les investissements énoncée dans le projet de loi C-4 à la situation particulière des coopératives financières sous réglementation fédérale, ce projet de loi tient compte de l'importante fonction des associations en matière de liquidités.

Enfin, ce projet de loi facilitera l'accès des associations fédérales aux capitaux en leur permettant d'émettre des actions privilégiées que des non-membres pourront acheter. Ces actions ne comportent pas de droit de vote en règle, cependant, afin que le contrôle des associations reste au sein du système coopératif.

En somme, nos propositions représentent un équilibre entre les intérêts individuels, nationaux, internationaux, provinciaux et commerciaux, et les considérations de prudence.

Ces propositions servent très bien l'intérêt public. Elles renforceront le secteur des institutions financières et lui permettront de croître et de prospérer et de contribuer à la vitalité économique du Canada.

Je demande à tous les députés de collaborer avec le gouvernement pour étudier rapidement ces projets de loi.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer ce matin au débat en deuxième lecture du projet de loi C-19, la nouvelle loi sur les banques, et du projet de loi C-28, la nouvelle loi sur les sociétés d'assurances. C'est mon collègue de Moncton qui traitera de la loi sur les coopératives au nom de mon parti.

Qu'il soit clair dès le départ que le Parti libéral du Canada appuie en principe cette mesure législative. Les banques et les sociétés d'assurances l'attendent depuis longtemps. Bien que nous ayons des observations à faire au sujet des deux projets de loi, nous attendrons que ceux-ci soient renvoyés au comité pour les formuler.

La Loi sur les sociétés d'assurances date de plusieurs décennies et la Loi sur les banques a plus de dix ans. Les deux lois ont donc sérieusement besoin d'être actualisées. Dans le cas de la Loi sur les sociétés d'assurances, le besoin est encore plus criant, mais le gouvernement actuel se traîne les pieds depuis six ans en ce qui concerne la réforme du secteur financier, en fait depuis qu'il est au pouvoir.

Le processus de réforme a débuté en 1985 avec le Livre vert. Une année plus tard, soit en 1986, le Livre bleu a été publié. Enfin, l'année dernière, en septembre, le gouvernement a publié le Livre blanc sur la réforme financière. Six ans se sont donc écoulés depuis la publication du Livre vert. Il est plus que temps que nous faisions quelque chose avec cette mesure législative dont nous sommes saisis ce matin.

Lorsque le gouvernement a proposé dans cette nouvelle Loi sur les banques que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui soit révisée cinq ans après son entrée en vigueur, mon parti s'est plutôt prononcé en faveur d'un délai de trois ans.

Notre argument était qu'en 1997, cela aurait fait douze ans que le Livre vert, première étape du processus, aurait été publié et sept ans que le premier projet de loi sur la réforme financière aurait été présenté à la Chambre.

• (1030)

C'est long, 12 ans, pour un secteur qui évolue aussi rapidement que celui des services financiers. Les députés ministériels siégeant au comité voyaient notre proposition d'un autre oeil puisqu'ils ont rejeté notre amendement.

Cela fait trop longtemps que le gouvernement restreint les institutions financières canadiennes qu'il réglemente avec une loi dépassée. Il faut conférer à nos institutions financières les pouvoirs dont elles ont besoin pour être concurrentielles dans le nouveau milieu des affaires mondial et il faut aussi s'assurer que les consommateurs canadiens sont bien servis et que la vigueur du secteur financier du Canada est non seulement préservée mais accrue. C'est pourquoi notre parti donne à ce projet de loi son accord de principe.

À part aider nos institutions financières à être concurrentielles, la réforme a pour autre objectif principal de protéger les déposants. Encore là, les lenteurs du gouvernement dans l'ensemble de ce secteur ont pu être nuisibles.

Le nouveau programme gouvernemental de réforme donne au surintendant des institutions financières plus de pouvoirs que jamais, dont ceux d'établir des normes de comptabilité et d'inspecter les livres de la société mère d'une institution financière.

Ce projet de loi aurait peut-être permis de sauver la Standard Trust. J'ai posé la question au surintendant des institutions financières à la séance du 28 novembre du Comité des finances. Je lui ai alors demandé s'il estimait avoir été entravé par une loi insuffisante dans l'affaire de la Standard Trust. Je tiens à citer sa réponse directement à partir du compte rendu.

> Il est très difficile pour moi de m'étendre plus longuement sur le cas de cette société car, je le répète, presque tout ce que nous avons d'autre à son sujet comme au sujet de toutes les autres sociétés est confidentiel.
>
> Avec le recul, toutefois, on se rend compte que certaines dispositions du projet de loi auraient pu, et je dis bien «auraient», modifier le sort de cette société ou d'autres sociétés qui éprouvent ou risquent d'éprouver des problèmes de développement.
>
> La première est celle que j'ai citée, car elle a un effet de levier nettement plus grand sur les politiques comptables. Elle aurait peut-être changé quelque chose.
>
> La deuxième est celle qui nous donne accès à l'information détenue par les sociétés mères et les sociétés apparentées. Cela aurait pu faire une différence.
>
> La troisième est celle qui concerne la création de comités de révision composés d'administrateurs et chargés d'examiner toutes les transactions avec des apparentés. Enfin, bien sûr, il y a tout le système des interdictions et interdits frappant les transactions avec des apparentés. Tout cela aurait peut-être pu changer les choses, je ne sais trop.

Personne ne le sait de façon certaine, mais les 150 000 déposants de la Standard Trust dont les comptes ont été gelés le 18 avril auraient sans doute préféré que le gouvernement ait tenu sa promesse et qu'il ait mis en oeuvre ces nouvelles normes de comptabilité il y a quelques années.

Voici un autre exemple qui concerne la nouvelle loi sur les sociétés d'assurances. Jusqu'à l'entrée en vigueur du projet de loi C-28, ces compagnies devront continuer de prendre des dispositions juridiques complexes pour faire des choses que la loi actuelle autorise, mais rend très difficiles.

Les consommateurs ou les assurés doivent bien sûr assumer ces frais judiciaires supplémentaires en payant des primes plus élevées.

Avec cette nouvelle loi dont nous sommes saisis ce matin, les sociétés d'assurances pourront agir plus librement, ce qui se traduira par une baisse des frais judiciaires.

Pour vous montrer combien la loi peut-être périmée, en vertu des dispositions actuelles, le conseil d'administration des sociétés d'assurances doit approuver les salaires des employés qui gagnent plus de 40 000 $. Cette disposition a de toute évidence été établie il y a longtemps, à une époque où les compagnies ne comptaient sans doute que deux ou trois cadres supérieurs gagnant plus de 40 000 $. Voilà qui montre à quel point le gouvernement a laissé la loi sur les sociétés d'assurances se démoder.

Ces exemples montrent très clairement pourquoi le gouvernement se doit d'agir sans tarder pour améliorer la législation applicable au secteur financier.

Je voudrais, ce matin, parler de points particuliers des projets de loi C-19 et C-28. Comme je l'ai dit plus tôt, mon collègue de Moncton traitera de la loi sur les coopératives au nom de mon parti. Ensemble, les projets de loi C-19 et C-28 comprennent 1 400 articles et plus de 800 pages. Ils sont tous deux volumineux. Je voudrais, ce matin, souligner quelques-uns des aspects les plus importants de chacun d'entre eux ainsi que certaines des questions qu'ils soulèvent.

Je commencerai par les articles communs aux deux projets de loi, et ils sont légion.

Le premier porte sur les pouvoirs des personnes physiques. Les sociétés d'assurances et les banques pourront faire tout ce qui n'est pas expressément interdit par la loi. Sous le régime de la loi actuelle, les sociétés d'assurances ne peuvent faire que ce qui est clairement autorisé par la loi. C'est donc une modification importante.

Les lois régissant les banques et les sociétés d'assurances ont aussi en commun des mesures visant à en protéger les assises. Bien sûr, les deux projets de loi comportent de tels facteurs parce que l'on cherche surtout à protéger l'épargne des consommateurs canadiens. Nous voulons éviter que ne se reproduise ici ce qui est arrivé aux États-Unis; nous voulons être absolument certains que nos déposants sont protégés.

Dans ce projet de loi, les deux genres d'institution, c'est-à-dire les banques et les sociétés d'assurances, devront s'assurer que le tiers de leurs administrateurs est sans lien avec la compagnie. Par exemple, si une société d'assurances a 21 administrateurs, au moins sept d'entre eux ne peuvent, entre autres, être employés ou dirigeants de la compagnie, ni détenir un investissement substantiel dans celle-ci ou avoir une entreprise dont plus de 10 p. 100 du chiffre d'affaires dépendent de la société d'assurances.

En procédant de cette façon, le gouvernement tente évidemment d'assurer un certain niveau d'indépendance au conseil d'administration.

La société d'assurances ou la banque devra aussi avoir établi des règles convenables pour traiter les conflits d'intérêts.

• (1040)

Il est question ici de conflits d'intérêts. Les institutions devront établir deux comités, un comité de vérification et un comité de révision, qui auront pour rôle, naturellement, de protéger les intérêts des déposants et des consommateurs.

Le comité de vérification a pour mandat d'étudier les problèmes soulevés par le vérificateur, dans son rapport, tandis que le comité de révision se consacrera à l'examen d'éventuels cas d'opérations avec apparentés.

Il y a opération avec apparentés, par exemple, lorsque l'administrateur d'une compagnie y exerce une influence telle qu'il pourrait en tirer des avantages personnels.

Un élément que les libéraux ont été heureux de relever dans les deux projets de loi est l'article relatif aux plaintes des consommateurs. Il reprend une modification proposée par le Parti libéral à la Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt qu'a adoptée le Comité des finances en mars dernier.

Comme je l'ai dit, c'est un amendement qui avait été proposé au comité des finances à propos de la Loi sur les fiducies et les prêts. Nous sommes extrêmement heureux que le gouvernement l'ait maintenant inclus dans la Loi sur les banques et la Loi sur les sociétés d'assurance. Il a pour effet de garantir le droit des clients de se plaindre

s'ils ont un problème avec la banque, la société d'assurances ou toute autre institution financière. Le client peut également se plaindre des frais de services ou d'autres choses.

Il doit tout d'abord se plaindre à l'institution financière elle-même. Si le différend ne peut pas être résolu à ce niveau, le client peut ensuite aller directement au surintendant des institutions financières. Il a le droit de le faire. Par exemple, si une banque saisit un agriculteur en retard dans ses remboursements de prêt, celui-ci peut estimer que la banque agit de façon injuste. Il a maintenant le droit de s'adresser au responsable des plaintes des consommateurs de la banque. Si le responsable et l'agriculteur ne peuvent résoudre le problème, ce dernier peut aller directement au sommet, c'est-à-dire au bureau du surintendant des institutions financières.

Le surintendant doit maintenant inclure dans son rapport annuel un chapitre sur ces plaintes. Le nombre et le type des plaintes reçues par le bureau du surintendant figureront dans ce chapitre, ainsi qu'une description générale de la façon dont ces plaintes ont été réglées.

Certes, de ce côté de la Chambre nous espérons qu'en exigeant des banques et des autres institutions financières qu'elles aient une procédure de plaintes en place, on améliorera le service aux clients.

Il y a quelques autres éléments de la Loi sur les sociétés d'assurance que l'on retrouve également dans la Loi sur les banques, comme les règles concernant la propriété. Les sociétés d'assurance pourront maintenant posséder des institutions financières telles que des banques de l'Annexe II et des sociétés de fiducie. Naturellement, les banques pourront également posséder des sociétés d'assurance et de fiducie. Les deux catégories d'institutions pourront aussi posséder des sociétés du secteur des services financiers comme des sociétés de crédit-bail financier et des sociétés de traitement de l'information.

La loi limite les possibilités d'investissement des sociétés d'assurance et des banques dans les autres sociétés que je viens de mentionner. Si ces institutions financières ne désirent pas posséder au moins 51 p. 100 des actifs, elles n'auront pas le droit d'en posséder plus de 10 p. 100. Ainsi, elles ne seraient pas en mesure d'acheter 30 p. 100 d'une société. Il faut que ce soit 10 p. 100 ou 51 p. 100.

Il semblerait que l'objectif du gouvernement dans ce cas soit de réduire le risque qu'une banque se lance dans un nouveau type d'entreprise qu'elle ne connaîtrait pas bien et qu'elle ne serait pas en mesure de contrôler. Les banques et les sociétés d'assurance prétendent que ces nouvelles règles les empêcheront de se lancer dans des co-entreprises ou de s'associer à un partenaire principal ou un partenaire qui a la compétence nécessaire pour les aider à administrer la société. Une fois encore, c'est quelque chose que nous aimerions discuter en comité.

Il y a de nombreux éléments communs aux deux projets de loi, mais il y en a bien sûr certains qui sont particuliers au secteur des assurances ou à celui des banques. Je commencerai avec le projet de loi sur les sociétés d'assurance.

Prochainement, les sociétés d'assurance auront le pouvoir de prêter de l'argent aux entreprises et aux particuliers. Autrement dit, elles pourront faire des prêts au grand public et non seulement à leurs seuls détenteurs de police.

Ces détenteurs de police obtiendront également de nouveaux droits en vertu de la nouvelle loi. Ils seront traités davantage comme des actionnaires d'une société. Dorénavant, ils seront avisés régulièrement de leurs droits en tant que souscripteurs et ceux qui sont intéressés seront également informés à l'avance des réunions du conseil d'administration.

Les souscripteurs seront également en mesure, lorsque leur nombre est suffisant, de soumettre des propositions au conseil d'administration.

Une modification extrêmement importante dans ce projet de loi permettra maintenant aux sociétés d'assurance mutuelle—c'est-à-dire les sociétés qui appartiennent à leurs souscripteurs—d'émettre des actions privilégiées pour obtenir le capital dont elles ont besoin.

Le gouvernement propose également de laisser les sociétés d'assurance mutuelle modifier leurs statuts, afin de pouvoir prendre des actionnaires en plus de leurs souscripteurs. Cette autre façon d'obtenir des capitaux soulève de nombreuses questions également: quels seront les droits des souscripteurs par rapport aux actionnaires? Ainsi, plusieurs questions se posent en l'occurrence et nous devrons certes nous pencher là-dessus au comité.

En bref, ce sont là certains des principaux éléments de la nouvelle Loi sur les sociétés d'assurances. Sauf erreur, le secteur de l'assurance accueille généralement bien ce projet de loi, mais il nous reste à entendre le point de vue de divers groupes intéressés.

Il y a cependant un groupe qui a déjà exposé sa position, l'Association des banquiers canadiens; elle a certaines réserves au sujet du projet de loi C-28. Selon elle, en fait, le projet de loi n'empêche pas les sociétés d'assurances d'accepter des dépôts et d'offrir des services de tirage de chèques. Comme nous le savons, les banques ne peuvent, en vertu de ce projet de loi, vendre de l'assurance et elles souhaitent empêcher les sociétés d'assurances d'entrer dans le secteur bancaire.

L'Association des banquiers canadiens veut également que les sociétés d'assurances soient assujetties aux mêmes exigences que les banques et les sociétés de fiducie en ce qui concerne la divulgation de leurs frais d'administration et des ententes de réseau, ainsi que la remise au gouvernement des comptes de propriétaire inconnu.

Elle a, en outre, d'autres préoccupations que nous examinerons au comité.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur les principaux articles de la nouvelle Loi sur les banques. L'une d'elles continuera d'empêcher les banques de s'implanter davantage sur le marché de l'assurance.

Le Parti libéral a entendu des arguments pour et contre ces dispositions et je voudrais prendre un instant, ce matin, pour aborder certains des arguments présentés par les partisans et les adversaires de cette mesure.

• (1050)

On nous a dit que la possibilité pour les banques de vendre de l'assurance s'avérerait plus économique et plus pratique pour les consommateurs.

On nous a aussi dit qu'il n'y aurait aucun risque de ventes liées, c'est-à-dire que jamais une banque n'exercerait des pressions sur un client pour qu'il souscrive une assurance chez elle en le menaçant de lui refuser une hypothèque.

On nous a dit de plus que partout dans le monde, y compris le Canada, les institutions de dépôt vendaient de l'assurance sans que le consommateur en souffre et que celui-ci bénéficie même de prix très concurrentiels.

Par contre, on a aussi fourni de nombreuses raisons pour ne pas conférer aux banques des pouvoirs étendus en matière d'assurance. Tout d'abord, il n'y aurait aucune preuve qu'à long terme, les banques pourraient vendre de l'assurance-vie, qui est le principal type d'assurance qu'elles veulent vendre, à des prix plus avantageux que ceux des sociétés d'assurances. On soutient qu'effectivement, à court terme, les banques pourraient vendre moins cher que les sociétés d'assurances afin de s'emparer d'une part du marché, et les consommateurs en bénéficieraient à court terme. Cependant, à long terme, il n'est absolument pas garanti que les banques offriraient de l'assurance-vie à des prix très concurrentiels.

Par exemple, une étude réalisée en 1989 par le Centre de recherche sur l'intérêt public révélait que les consommateurs pourraient économiser, si les banques vendaient de l'assurance. Or, cette étude a été démentie en 1991 par une autre étude faite par Eckler and Partners.

De plus, on a soutenu qu'il serait injuste d'accorder aux banques des pouvoirs étendus en matière d'assurance étant donné leur importance. À elle seule, la Banque Royale possède un actif de 126 milliards de dollars, de sorte qu'elle est plus importante que toute l'industrie des assurances. Il est question de six grandes banques. Ensemble, ces six grandes banques possèdent 90 p.100 de l'actif des banques au Canada, qui se chiffre à 584 milliards de dollars.

On soutient donc que la possibilité d'une concurrence inégale est très réelle.

On a également laissé entendre que les énormes banques à charte et les sociétés d'assurance-vie, beaucoup plus petites, risquent de se livrer une bataille très brève, mais intense, qui pourrait donner lieu à des perturbations massives dans le secteur des assurances.

Au Canada, ce secteur regroupe 170 compagnies et 20 000 agents. Donc, beaucoup de Canadiens risquent de perdre leur emploi et une telle bataille entre concurrents inégaux pourrait causer des préjudices permanents à un secteur des assurances très prospère qui dessert les Canadiens des régions rurales et urbaines.

Certains faits indiquent en outre que les ventes liées, que j'ai décrites plus tôt, pourraient présenter un problème. L'Association canadienne des sociétés d'assurances de personnes a mené une étude, en 1990, sur les organismes de réglementation des assurances. Elle a correspondu avec 22 organismes américains de réglementation des assurances. Les résultats ont confirmé que beaucoup d'États n'autorisent pas les banques à s'occuper d'assurances et que ceux qui le font se préoccupent vivement de la coercition et de l'usage abusif des renseignements concernant les clients.

Cela ne veut pas nécessairement dire que nous risquons d'avoir le même problème au Canada, mais c'est certainement un facteur dont nous devons tenir compte lorsque nous examinons cette question. La possibilité que les banques vendent des rentes viagères est une question qui est certes liée aux assurances. Ces rentes sont un produit de retraite qui n'est vendu que par les sociétés d'assurances à l'heure actuelle. Or, les banques veulent une part de ce marché. Elles soutiennent qu'avec le vieillissement de la population canadienne, de plus en

plus de clients auront besoin de rentes viagères et devraient pouvoir les acheter à leurs banques.

Les banques prétendent que les consommateurs seront les gagnants si elles pénètrent le marché des rentes viagères. Elles estiment que ces rentes sont cruciales pour tout régime de retraite. Elles disent qu'avec leur réseau de distribution qui est supérieur, il sera plus facile pour les Canadiens de se préparer à la retraite. Par contre, les sociétés d'assurances soutiennent que les rentes viagères devraient être comprises dans l'interdiction générale de vente d'assurances par les banques.

C'est là une question que nous voudrons sûrement étudier plus à fond en comité. Comme vous pouvez le constater, nous avons eu, jusqu'à maintenant, des points de vue très différents sur la possibilité de permettre aux banques de vendre des assurances. Étant donné l'importance de l'enjeu, le Parti libéral étudie soigneusement sa position.

Je voudrais également parler d'un point qui concerne les consommateurs, à savoir si les banques et les sociétés de fiducie devraient pouvoir se livrer à des activités de crédit-bail automobile. Ici encore, les opinions divergent. Nous avons entendu dire que les consommateurs obtiendraient de meilleurs prix, qu'il serait plus pratique, pour eux, de prendre des arrangements de crédit-bail automobile auprès d'une banque qu'auprès d'un vendeur d'automobiles.

Par ailleurs, on craint que cela ne donne lieu à une concurrence déloyale. En effet, une banque qui consentirait un prêt à un vendeur d'automobiles posséderait des renseignements détaillés sur lui. Forte de ces renseignements sur son principal concurrent, elle pourrait proposer un meilleur marché que lui pendant aussi longtemps qu'il le faut pour le conduire à la faillite. Ici encore, nous devons étudier soigneusement notre position.

Laissons de côté les questions touchant les consommateurs et passons à des questions d'ordre international. La nouvelle Loi sur les banques modifie les règles applicables aux banques étrangères qui viennent s'établir au Canada. À l'heure actuelle, pour être admissible à un permis de banque étrangère figurant à l'annexe II, une banque doit prouver au gouvernement qu'elle est une banque dans son pays d'origine.

Compte tenu de cette définition, le Parti libéral et d'autres ont été très surpris d'apprendre qu'un permis de banque étrangère avait été accordé à la société American Express (AMEX). Il est clair que cette société n'est pas une banque aux États-Unis selon l'esprit de la loi et les propres lignes directrices du gouvernement. Pourtant, le gouvernement a déclaré qu'elle satisfaisait à la définition de banque prévue par la loi.

Il est également bizarre que cette société, qui appuie fortement l'accord de libre-échange, ait reçu son permis le 21 novembre 1988. Tous les députés de cette Chambre se souviennent de ce jour-là. C'était évidemment le jour des élections, le jour où AMEX a obtenu sa licence.

On peut certainement se poser de graves questions et se demander si le gouvernement ne jouait pas à la politique avec le système financier du Canada.

Quoi qu'il en soit, le projet de loi C-19 pourrait ouvrir la voie à d'autres sociétés comme AMEX, parce que d'après la nouvelle Loi sur les banques, le gouvernement peut accorder une licence à une société étrangère de l'annexe II s'il s'agit d'une banque ou d'un établissement à capital largement réparti ou d'un établissement quelconque qui offre des services financiers. Cette disposition va à l'encontre de ce qui était prévu au Livre blanc de septembre 1990 dans lequel le gouvernement disait que la société en question devait être soit une banque soit un établissement financier réglementé dans le pays où se trouve son siège social.

• (1100)

La nouvelle Loi sur les banques ne dit rien au sujet de cette réglementation obligatoire, ce qui cause beaucoup d'inquiétude aux banques canadiennes. Elles craignent, en effet, que la nouvelle loi n'ouvre la porte à tout un éventail de sociétés étrangères non bancaires et non réglementées, y compris la section financière des géants américains comme Ford, Chrysler, Sears, IBM et General Electric.

Ces sociétés étrangères non bancaires offrent beaucoup de services semblables à ceux de nos banques canadiennes. Elles mobilisent des fonds en acceptant non pas des dépôts, mais des prêts à court terme appelés effets de commerce. Elles ressemblent ainsi à des banques malgré leurs liens commerciaux et l'absence de réglementation.

Évidemment, ces sociétés seraient réglementées si elles s'installaient au Canada en qualité de banques. Le fait de tolérer au Canada de telles sociétés commerciales met en doute notre équité vis-à-vis des banques canadiennes et compromet la solidité de nos propres sociétés financières. Nous pouvons donc nous demander légitimement si, par cette nouvelle législation, le gouvernement ne met pas nos banques dans une position désavantageuse.

Nous nous inquiétons également des pouvoirs discrétionnaires que la nouvelle Loi sur les banques accorde au ministre des Finances en ce qui concerne l'octroi des licences à ces banques étrangères. Le ministre peut déci-

der ce qu'est une société financière et ce qu'est une «société à capital largement réparti».

Il en résulte bien sûr que le gouvernement s'expose à un lobbying intense de la part de sociétés étrangères qui ne répondent peut-être pas aux conditions nécessaires pour avoir une licence canadienne et qui pourraient miner par leur présence la confiance que l'on a dans le système bancaire du Canada. Comme nous l'avons vu dans le cas d'AMEX, lorsqu'on mêle le système bancaire à la politique internationale, ce sont souvent les sociétés financières canadiennes qui écopent.

Toute ces questions sont extrêmement importantes et elles doivent être réglées en comité. Les changements apportés par le gouvernement au rôle des banques étrangères soulèvent toute la question du commerce international et des services financiers.

Comme le savent le Canadiens, le Canada participe à deux séries de négociations internationales: la première avec les États-Unis et le Mexique; la deuxième avec les membres du GATT, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Même si le gouvernement n'a pas encore dévoilé sa stratégie dans ces négociations, il est déjà évident que les pays étrangers demanderont ce que nous avons accordé aux États-Unis dans l'Accord de libre-échange. Le Parti libéral réaffirme une fois de plus que le gouvernement ne doit pas se servir de ces négociations commerciales pour affaiblir la position concurrentielle des institutions financières canadiennes.

Je conclus en énonçant brièvement la position de mon parti. Le Parti libéral donne son accord de principe aux nouvelles lois du gouvernement sur les banques et les assurances, mais non sans quelques importantes réserves, notamment celles que j'ai mentionnées aujourd'hui. Nous attendons avec impatience de discuter de nos préoccupations devant le Comité des finances.

M. Angus: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous nous sommes entendus entre nous et je pense que tout le monde ici sera d'accord pour autoriser mon collègue de Nickel Belt à parler pendant 40 minutes de ces trois projets de loi.

Comme vous le savez, s'il parlait de chaque projet séparément, il aurait droit à 60 minutes. Il est donc aujourd'hui très conservateur. Vous noterez que je n'ai pas demandé une période de temps illimitée car, comme nous avons déjà pu le constater, il peut s'étendre longtemps sur un sujet.

M. Milliken: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député, particulièrement sur sa dernière observation. C'est avec plaisir que nous accédons à sa demande.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je crois savoir que les personnes à ma droite sont également d'accord. La parole est donc au député de Nickel Belt, qui a 40 minutes.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'essaierai de respecter le délai de 40 minutes qui m'a été accordé.

Ces trois projets de loi sont très complexes. J'ai longuement et durement réfléchi à la façon dont je pourrais m'y prendre pour présenter ces mesures législatives extrêmement compliquées et emberlificotées aux gens qui nous écoutent et qui nous regardent afin qu'ils comprennent les subtilités et les méandres et les dessous des opérations des institutions financières de notre pays.

Je me suis dit que je devrais présenter les choses de façon que les gens comprennent, et que personne ne saurait mieux le faire qu'Ésope. Je me suis donc conformé pour mes remarques d'introduction au modèle des fables d'Ésope.

Tout le monde est prêt? Tout le monde est là? Il était une fois, peu après 1929, certains animaux qu'on a mis dans des cages. Il y avait quatre cages. Dans la première se trouvaient les lapins. Disons que ces lapins représentaient les courtiers en placements. Nous avons donc des lapins comme courtiers en placements.

Dans la cage suivante, on a mis les lions. Le lion, c'est le roi des animaux. C'étaient les banques. Ils ont été mis dans des cages dont on a verouillé la porte.

Dans la troisième cage on a mis les mangoustes. C'étaient les sociétés d'assurances qu'on enfermait ainsi dans une cage.

Dans la quatrième cage, on a mis les cobras, les sociétés de fiducie. Et le gardien a mis le verrou à la cage. Nous avions donc les quatre cages: les lapins, les lions, les mangoustes et les cobras. Tout le monde sait qu'ils étaient gardés ainsi depuis 1929. Avant 1929, ils s'attaquaient terriblement; c'est pourquoi on les a mis dans des cages.

Toujours est-il qu'en 1987, quelqu'un dont le nom commence par T et se termine par Y, un mot de quatre lettres, est venu furtivement une nuit ouvrir la cage des lapins et des lions. Nous savons tous que les lions mangent les lapins. C'est donc ce qui s'est produit. Les lions ont mangé les lapins. Les banques ont mangé les courtiers en valeurs mobilières.

Ce qui me rappelle le limerick:

Un jeune courtier de Vancouver

Avec un banquier alla prendre l'air

Ils sont revenus peu après, le courtier bien au frais

Dans l'estomac du banquier pervers

C'est ce qui s'est produit. Peut-être que ce n'était pas censé se produire, mais tout le monde sait que si l'on met des lions et des lapins ensemble, les lions mangent les lapins, et c'est ce qui s'est produit.

Nous voici maintenant en 1991, et quelqu'un dont le nom commence par T et se termine par Y, un mot de quatre lettres, va furtivement ouvrir les cages qui séparent les cobras des mangoustes et des lions, au moyen des projets de loi C-19 et C-28.

• (1110)

Nous savons ce qui va se passer. Nous savons ce que la mangouste fait au cobra, elle le tue. Et que fait le lion à la mangouste? Il la mange. Nous allons immanquablement nous retrouver avec un animal tout nouveau lorsque la poussière sera retombée.

Il va avoir une tête de lion, le corps d'un cobra, les pattes d'un lapin et les dents de la mangouste. Savez-vous ce qu'il mange? Les consommateurs. Et qui est là pour nourrir cet animal avec tous ses attributs, cette nouvelle création, ce nouvel hybride, et s'interposer entre ce monstre et sa proie?

Eh bien, nous avons fait venir ce qu'on appelle le BSIFC. Vous voyez d'ici, ce grand oiseau avec son chapeau de dompteur de lions et son petit fouet, et c'est tout ce qu'il y a entre ce monstre hybride et les consommateurs.

Nous avons essayé d'illustrer avec cette petite fable ce qui est en fait la réalité des projets de loi C-19, C-28 et C-4, sur les institutions nationales, que nous appelions auparavant le projet de loi C-83. Ce que nous faisons aujourd'hui avec ces projets de loi, c'est ouvrir les cages. Nous dans notre parti avons toujours dit que quand vous le ferez, quand les piliers s'écrouleront, quand vous ouvrirez les cages, il se produira en fait une concentration de pouvoir économique.

Un beau jour nous nous réveillerons et on n'aura plus affaire au lutteur Hulk Hogan. Il n'y aura plus qu'un seul énorme lutteur sumo que nous aurons formé pour mener une lutte universelle. C'est le danger qui nous guette.

Je n'ai pas à rappeler aux députés ce qui se passe en Californie où, avant la déréglementation qui a lieu sous Ronald Reagan, il y avait beaucoup de banques et d'établissements financiers. Si on y allait aujourd'hui, on verrait le marché dominé par deux banques, la Bank of America et Securities Pacific. Il y en a aussi une de moindre importance, la First Interstate Bank of California. Quand les choses se seront tassées, il ne fait aucun doute qu'il ne restera plus qu'une seule et unique banque en Californie.

Nous avons donc de graves sujets d'inquiétude. Quand on ouvre les cages, les bêtes sont lâchées, et la plus grosse et la plus agressive l'emporte sur les autres. Nous avons dit et répété qu'il ne fallait pas toucher aux piliers de l'économie. Il n'y pas de mal, quant à nous, à ce que les banques passent des accords de co-entreprise pour vendre de l'assurance. Toutefois, du moment où l'on tolère pareille gloutonnerie, pareille voracité, il est aussi sûr que deux et deux font quatre qu'on va se retrouver un beau jour avec une seule et gigantesque institution financière desservant tous les Canadiens en matière de services bancaires et financiers.

Cela ne sera pas salutaire pour le marché. Qu'un gouvernement conservateur, qui idolâtre le marché et se met à plat ventre devant ses grands prêtres, aille jusqu'à détruire le marché, je n'en reviens pas. Si ces bêtes ont été mises en cages après 1929, c'est justement à cause du comportement déchaîné qu'elles avaient eu auparavant. Nous pratiquons l'ouverture maintenant. Nous voulons un marché qui puisse être réglementé, parce que nous voulons nous assurer qu'il se comporte d'une manière socialement responsable.

Avec le monopole qu'ils veulent instaurer, les conservateurs sont en train de détruire le marché. L'histoire nous a appris que seul un nouveau monopole peut régir un monopole. Donc, les conservateurs sont partisans d'un gouvernement omniprésent, ce qu'il fallait démontrer. Il nous faudra un monstre pour régir ce monopole.

Regardez les projets de lois et les règlements. Partout, on voit: «Le ministre doit. . .» ou «le BSIFC doit. . .», ou encore. . . «le gouvernement doit. . .» Il me semble que nous devrions plutôt rechercher des structures intégrées qui, par leur nature même, réglementeront l'industrie.

Si l'on recherche ces règles et ces structures intégrées, il me semble qu'on obtiendra ainsi un système de freins et de contrepoids, comme par exemple les piliers de l'éco-

nomie, ou encore la restriction de 10 p. 100 appliquée à la propriété.

Il faut craindre, en outre, que la déréglementation va laisser les institutions financières devenir gigantesques, ayant une telle puissance sur l'économie, qu'elles en viendront à défier l'État. En réalité, ce sont des gouvernements privés puissants, qui cherchent à contrôler trois pouvoirs: le pouvoir de créer de l'argent, le pouvoir de contrôler la productivité, autrement dit la vraie richesse, et le pouvoir de contrôler la technologie. Comme je l'ai déjà mentionné, nous sommes en train de donner naissance à un énorme lutteur sumo.

Écoutez les banques, elles ne parlent que de ça, de mondialisation. Nous allons nous retrouver avec un énorme lutteur sumo, et omniprésent de surcroît. Il se répandra partout, parce que vous ne réussirez pas à le contenir à l'intérieur de vos murs. Il franchira les frontières. Vous trouvez le problème du magasinage outre-frontières difficile à régler! Attendez d'arriver au financement transfrontalier; il n'y aura pas d'organisme international de réglementation pour garder un oeil sur lui. J'imagine facilement des BCCI un peu partout.

On a vraiment affaire ici à la destruction du marché national dans un souci de concurrence internationale. Les banques seront autorisées à posséder des sociétés d'assurances. Elles ne peuvent vendre de l'assurance au détail. Voyons, c'est ridicule! Elles comptent 7 000 succursales. Je veux une assurance sur mon auto. Pourquoi les banques ne pourraient-elles pas se lancer dans la commercialisation des polices d'assurances?

Si je voulais une assurance sur ma voiture, je n'aurais qu'à m'adresser à ma succursale bancaire et à donner au commis tous les renseignements nécessaires, l'année du véhicule, etc. Il pourrait à l'aide de l'ordinateur me montrer une longue liste de compagnies et me conseiller la compagnie et la police qui conviennent le mieux à mes besoins! Et j'imagine que ce serait également moins cher!

En fait, on peut faire bien des tours de passe-passe pour montrer que les banques devraient être autorisées à le faire. Mais les banques connaissent tous les trucs du métier.

• (1120)

Elles vont ouvrir de petites filiales de sociétés d'assurances. Elles vont diriger le marché avec leurs cartes de crédit aux consommateurs. Elles vont se faire une clientèle. C'est ridicule. Cela n'a aucun sens. On devrait les réenfermer dans leur cage. Que les banquiers s'occupent d'affaires bancaires, les sociétés d'assurances, d'assurances, et les sociétés de fiducie et de prêt, de fiducie et de prêt. C'est bien simple.

Qu'on regarde donc ce qui s'est passé au sud. Ils voulaient déréglementer; on ne peut pas dire qu'ils ont manqué les caisses d'économie. Ils leur ont donné toutes sortes de pouvoirs leur permettant de se lancer dans l'immobilier. Ce projet de loi prévoit pour les sociétés financières des dispositions bien réelles concernant l'immobilier. Il y a beaucoup de choses là-dedans. Et ça continue. Les institutions financières deviendront des promoteurs immobiliers. Vous vous souvenez du lion qui va tout dévorer? Nous y arrivons.

Il me semble que ces projets de loi font une large place au dynamisme du système bancaire canadien pour pouvoir prédire le système et non pour servir le consommateur, dont ils ne font qu'une bouchée. Tel en est le principe. Il y a déjà trop de banques. Une banque, c'est fait pour s'occuper d'affaires de banque, non? Et les sociétés d'assurances qui se mettraient à accepter des dépôts! Elle vendraient des instruments financiers. On trouve des sociétés de fiducie partout. Pour un peuple de 26 millions d'habitants, il y a trop de banques.

Une faim dévorante ne va pas tarder à se manifester, je vous le dis. Et on va se retrouver au bout du compte avec une entité hybride, une seule et unique super-institution financière.

Une voix: Les banques ont besoin de concurrence.

M. Rodriguez: Elles ont besoin de concurrence entre elles et c'est de cela que nous devons nous assurer. Là, dans le monde bancaire, elles sont bien en concurrence. Les sociétés d'assurances doivent vendre de l'assurance, non faire des opérations bancaires. Voilà le principe.

J'ai entendu l'ex-président du Comité des finances exposer maintes et maintes fois cette théorie: «Vous êtes banquier, occupez-vous d'opérations bancaires. Vous êtes une société d'assurances, occupez-vous d'assurance.»

Une voix: Est-ce que l'American Express vendrait de l'assurance?

M. Rodriguez: Je vais y arriver à l'American Express, ne vous inquiétez pas.

Nous sommes contre les changements à la structure des institutions financières qui concentrent le pouvoir économique, car nous estimons que dans ce genre d'environnement, ce sont les consommateurs qui sont les perdants, c'est la société qui y perd. À notre avis, les banques ne devraient pas posséder de sociétés d'assurances.

Il y a autre chose qui nous inquiète; tout est lié; je vais vous présenter le tout comme une mosaïque. Mon dieu! je ne peux pas tourner le dos à ce gars-là, il a dégainé son épée. Je veux vous dire une chose—excusez-moi de vous tourner le dos. Ne vous fâchez pas.

L'autre aspect du projet de loi qui nous inquiète, c'est la question de la propriété. Pour les institutions financières, l'une des meilleures sauvegardes et l'une des meilleures garanties est la propriété dispersée. C'est pourquoi nous avons prévu dans la Loi sur les banques que nul groupe ou particulier ne possédera plus de 10 p. 100 des actions d'une banque. C'est ce que nous avons dit et je pense que cela a donné de bons résultats. Ce ne sont pas les grandes banques du pays dont les activités posent un problème, qui font des histoires, ce sont les sociétés de fiducie. Voyez ce que nous avons fait, nous leur avons permis d'être des institutions à capital fermé. La règle de 10 p. 100 ne s'applique pas aux sociétés de fiducie, et pourtant nous leur accordons dans ces projets de loi tous les pouvoirs d'une banque.

Elles s'en réjouissent. Elles peuvent tout faire. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que lorsqu'on commence à mêler les opérations commerciales et les opérations des institutions financières, on court au-devant des problèmes. Nous venons d'en voir un exemple avec la Standard Trust. Qu'est-ce qu'un expert des mines va faire dans les banques? C'est ce que nous avons. Que diriez-vous d'une banque Lavallin? Ou, oserais-je dire, d'une banque Campeau ou d'une banque Algoma? De telles règles auraient permis de les établir. N'est-ce pas merveilleux?

C'est très dangereux. Je ne suis pas le seul à le penser, et notre parti n'est pas le seul à le penser. Je voudrais citer le témoignage d'un certain E. Gerald Corrigan. C'est le président de la Federal Reserve Bank de New York. Il a comparu le jeudi 3 mai 1990 devant le Comité sénatorial américain des banques, du logement et des affaires urbaines. Voici ce qu'il a dit:

> Deuxièmement, je m'oppose vivement à la fusion des banques et des sociétés commerciales et à tout arrangement permettant à des entreprises commerciales de posséder ou de contrôler des sociétés de portefeuille bancaires ou des sociétés de portefeuille de services financiers comprenant des institutions de dépôt. J'ai déjà expliqué au comité pourquoi cette question m'inquiète et j'ai fourni un extrait de ce témoignage à l'annexe 5. Cela m'inquiète encore beaucoup, voire énormément, lorsque je pense à ce qui pourrait arriver sur le plan économique, financier et peut-être même social si Chase Manhattan appartenait à Exxon, si Citicorp appartenait à Ford et si J.P. Morgan appartenait à RJR Nabisco. J'ai évidemment exagéré en donnant ces exemples pour mieux faire passer mon message. Cependant, une fois que la porte sera ouverte, il n'y a absolument aucune façon de prévoir comment les choses tourneront avec le temps. Par conséquent, pour les raisons convaincantes dont j'ai parlé plus tôt dans mon témoignage et qui ont trait à la politique publique, je recommande fortement que les banques et les entreprises commerciales restent séparées.

Non seulement la structure de nos institutions bancaires et financières permet la propriété non financière en amont, mais nous nous dirigeons maintenant vers la propriété non financière en aval. Certaines provinces y songent sérieusement.

C'est une question que tous les députés doivent prendre au sérieux. Nous avons donné aux responsables des pouvoirs accrus après que certaines banques ont fait faillite dans l'Ouest. Nous avons donné à M. Mackenzie des pouvoirs accrus, mais le système de surveillance s'est quand même avéré inefficace. Il y a eu le cas de la société Standard Trust et il y en aura probablement d'autres.

L'autre point qui nous préoccupe, et j'en ai déjà parlé, c'est les activités des institutions financières sur le marché immobilier. Aux termes du projet de loi C-19, les banques, les institutions financières, pourront consacrer jusqu'à 70 p. 100 de leur capital réglementaire à l'acquisition d'intérêts immobiliers. On parle ici de milliards de dollars, puisque ces institutions comprennent les sociétés de fiducie, les sociétés d'assurances et les banques.

Peut-être qu'à court terme ces établissements viendront en aide aux promoteurs, mais songez aux conflits d'intérêt possibles. Les établissements qui comptent parmi leurs clients des promoteurs se trouveront en concurrence avec ces clients.

• (1130)

Songez au monopole qu'ils pourront exercer si ces milliards de dollars sont investis dans trois ou quatre grands centres au pays. Songez au contrôle qu'ils exerceront sur le marché immobilier, au potentiel de ce pouvoir économique. Je vous parierais ma chemise que, lorsque cela se produira, la valeur de l'immobilier ne baissera plus jamais dans les grands centres urbains. Plus jamais.

Nous aurons réussi à maintenir les prix. Pourquoi précipiter les choses? Il me semble que les règles actuellement en vigueur suffisent amplement. Qu'en pensez-vous? Voulez-vous permettre aux institutions financières de réclamer prématurément le remboursement des prêts, ou encore de saisir des biens immobiliers afin d'en faire elles-mêmes l'acquisition?

Encore une fois, on leur ouvre les portes. Je ne veux abuser de métaphores ou, comme disait quelqu'un, ouvrir la boîte de Pandore. Il n'en reste pas moins qu'on leur ouvrirait les portes, et cela nous inquiète.

Ensuite, et c'est là que les choses deviennent intéressantes, je voudrais parler d'harmonisation. Voilà le genre de mesures sur lesquelles nous devrions nous pencher. Chaque province a actuellement sa propre réglementation en ce qui concerne les institutions financières. La réglementation financière fédérale vient s'ajouter à cela. L'Ontario s'est par ailleurs donné certaines règles particulières.

Ces réglementations sont très divergentes. Le projet de loi C-19 comporte, par exemple, la règle des 10 ou 50 p. 100. Si une banque désire acheter une entité financière, elle doit en acheter moins de 10 p. 100 ou plus de 50 p. 100.

L'Ontario a adopté une clause omnibus qui interdit de dépasser un certain niveau. Par conséquent, il se peut qu'en essayant de se conformer à la réglementation fédérale une institution financière enfreigne celle de la province.

Les exemples d'achoppements entre les réglementations fédérale et provinciale concernant les institutions financières sont légion. Scotia-McLeod, qui était incidemment un des lapins, en est un. Cette institution s'appelait autrefois McLeod, Weir, Young. Vous vous souvenez des lapins dans les cages?

C'était un des lapins que le lion, la Banque de Nouvelle-Écosse, a dévoré en 1987. L'institution s'appelle maintenant Scotia—McLeod. En réalité, il s'agit d'une filiale de la Banque de Nouvelle-Écosse.

En vertu de la législation actuelle, son courtier en placements peut faire ses affaires directement dans la tour dorée. Ses bureaux sont en effet situés dans la tour dorée de Toronto. Il porte un veston au motif écossais que l'on appelle le tartan McLeod et qui permet de le reconnaître lorsqu'il est sur le parquet de la bourse. Il a des couleurs pour son équipe. C'est étonnant. Il a formé une équipe. Il porte une petite casquette aux couleurs de son équipe.

Quoi qu'il en soit, sa présence est autorisée dans la banque. Celle-ci peut référer ses clients qui ont besoin de services de placements à Scotia-McLeod. En Colombie-Britannique, ils disent que les courtiers en valeurs mobilières peuvent maintenant recevoir une formation et détenir un permis pour vendre de l'assurance.

Nous aurons donc ce courtier à veston et à casquette à carreaux qui est à la fois courtier, agent d'assurance et agent d'immeubles. La loi fédérale actuelle ne permet pas cela: on ne peut pas annoncer des services d'assurance dans une banque. Alors, voici ce qu'on fait.

En Colombie-Britannique, on craint que les banques ne transmettent aux courtiers en valeurs mobilières, qui sont aussi des agents d'assurance, de l'information sur leurs clients qui veulent avoir des services d'investissement.

La loi dit pourtant que les banques ne peuvent pas transmettre à leurs filiales qui vendent de l'assurance de l'information personnelle sur leurs clients. Elles peuvent seulement leur envoyer de la publicité par la poste, avec leur carte de crédit Visa. N'est-ce pas étonnant? Nous avons donc ces courtier qui est à la fois courtier et agent d'assurances et qui fait toutes sortes de trucs autour des cages. C'est absolument incroyable, mais c'est vrai.

Il y a une autre anomalie. Si une banque crée une filiale qui vend de l'assurance, la loi lui interdit de transmettre directement à cette filiale de l'information sur ses clients. Par contre, une société d'assurance qui possède une société de fiducie a le droit de lui transmettre toute l'information qu'elle veut. Si ce qui est bon pour l'un ne l'est pas pour l'autre, il y a une anomalie dans la législation.

Nous disons donc qu'une harmonisation s'impose. Il nous semble, comme nous l'avons dit et répété maintes fois, qu'il faudrait, en fait, charger un groupe de travail national d'harmoniser les règlements qui régissent les institutions financières et obtenir à cet égard la participation des gouvernements provinciaux. Je dirais même plus, madame la Présidente. J'irais jusqu'à dire que si les établissements financiers constitués au niveau provincial veulent avoir accès à l'assurance-dépôt fédérale et au système de compensation, qu'ils se conforment d'abord à la réglementation fédérale. Autrement, ils peuvent toujours établir leur propre assurance-dépôt, à l'exemple du Québec, et prendre leurs propres dispositions pour ce qui est de la compensation. Toutefois, j'ai l'impression que cela leur serait très difficile. Mais il faut que tout le monde suive les mêmes règles. On ne peut pas monter les uns contre les autres.

Un autre aspect de ce projet de loi qui nous inquiète, madame la Présidente, c'est ce qu'on appelle les entités étrangères qui entrent au Canada et qui envahissent les marchés financiers canadiens. Bien sûr, nous savons que la journée des élections, en 1988, le ministre des Finances de l'époque avait annoncé que la société American Express serait une banque. Cela a été le début. Ce projet de loi confirme que les non-banques étrangères peuvent venir ici quand elles le veulent et sous la forme qu'elles désirent. Elles peuvent venir, bien sûr, en tant que sociétés d'assurances ou sociétés de fiducie. Elles peuvent s'appeler Sears Financial ou Toyota Financial ou encore BCCI. Elles n'ont même pas besoin d'être des banques.

Et il me semble que si aucune de ces structures ne leur convient vraiment—si elles ne souhaitent pas être des sociétés d'assurances, par exemple—eh bien, elles peuvent toujours passer par la porte du provincial. Si la porte du fédéral ne leur convient pas, elles peuvent toujours emprunter celle du provincial et faire toutes sortes de choses.

Je dirais que dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada a cédé sur toute la ligne pour ce qui est des institutions financières, sans rien obtenir en retour sur le marché américain.

Je précise que ce n'est pas seulement le NPD qui le dit, madame la Présidente. Je voudrais citer un extrait du dernier livre de Linda McQuaig, *The Quick and the Dead*. Elle écrit, à la page 172:

> Le Canada a également cédé beaucoup de terrain dans le secteur clé des services financiers, qui a toujours été fermement protégé. Aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les banques, maisons de courtage et sociétés d'assurances américaines, par exemple, ont pratiquement les mêmes avantages que leurs concurrents canadiens sur notre marché.

Et Doug Peters, qui est vice-président principal et économiste en chef à la Banque Toronto-Dominion, a dit et je cite: «L'Accord de libre-échange ne donne pas aux banques un accès plus grand au marché américain que celui dont elles jouissent à l'heure actuelle.»

• (1140)

Rien n'a changé.

L'autre question dont je voulais parler est celle des coentreprises. Je trouve fort préoccupant de savoir qu'il y a environ 900 villes au Canada qui dépendent d'une seule industrie. Les banques et les grandes institutions financières ont des succursales dans la plupart d'entre elles et font de bonnes affaires en acceptant les dépôts de la population. Mais dès que l'industrie en cause fait faillite, elles ne tardent guère à fermer boutique et à plier bagage. Qu'en est-il donc de la responsabilité sociale?

J'ai cherché s'il y avait dans ce projet de loi des dispositions présentant une certaine flexibilité parce que je sais, par exemple, que la Loi sur les banques interdit toute espèce de prise de participation dans des sociétés commerciales par les banques sous forme d'achat d'actions. J'ai essayé de trouver une certaine flexibilité dans le projet de loi, une disposition aux termes de laquelle, dans certaines circonstances autorisées et très précises, les banques pourraient assumer leurs responsabilités sociales dans ces villes à industrie unique. Il n'est pas juste que ce soit toujours un organisme gouvernemental qui subventionne, garantisse un prêt et assume tous les risques. Que ceux qui récoltent sèment un peu!

Pour terminer, nos préoccupations sont donc très claires.

Une voix: Vous ne voulez pas de lutteurs sumo.

M. Rodriguez: Vous avez parfaitement raison, cher ami, nous ne voulons pas de lutteurs sumo. Qu'on lui remette le prix, il a vraiment porté attention. Non, nous ne souhaitons pas de lutteurs sumo, mais plutôt de bons vieux Mad Dog Vachon et quelques Johnny Rougeau. Nous voulons des banques qui soient réellement au service des Canadiens, qui se conforment à leur charte. Nous voulons les voir réintégrer leurs cages et entendre le bruit du verrou.

Nous voulons que les règles de propriété s'appliquent à toutes les institutions financières. J'admets que certaines de ces institutions sont très petites. Je rappelle toutefois que l'un des témoins entendus, le Canada Trust, est aussi important qu'une banque et qu'il aimerait bien en devenir une, même s'il ne le peut pas.

À mon avis, la règle du 10 p. 100 devrait s'appliquer à toutes les institutions financières, et nous devrions appliquer très sévèrement l'interdiction d'avoirs financiers en amont et de participation financière en aval.

Nous voulons que leur pénétration sur le marché de l'immobilier soit restreinte car une telle présence serait fort dangereuse.

Il faudra aussi harmoniser. Il en est fait mention dans les propositions de réforme constitutionnelle. Une telle harmonisation est inéluctable. On ne peut tolérer beaucoup plus longtemps la multitude de règles en vigueur un peu partout au pays, les gens agissant à leur gré, voguant entre les écueils. Ce qui leur est interdit ici est permis là-bas. On ne peut tolérer des règles conflictuelles. On ne peut non plus accroître le coût d'observation de toutes ces règles que doivent payer les institutions financières.

Les entités étrangères ne devraient avoir accès au marché financier canadien que si elles ont une contrepartie à offrir. On n'entre pas à moins d'être une banque, et si on entre, c'est pour obéir aux règles auxquelles sont assujetties les institutions financières canadiennes. Il doit s'agir d'une institution financière.

Les coentreprises pressent le gouvernement de songer à inclure dans la loi des dispositions d'autorisation, accompagnées de mesures de protection pertinentes, sans préciser lesquelles. On peut prévoir une participation limitée à court terme dans une région vivant d'une industrie, à condition que les banques et autres institutions financières assument certaines responsabilités communautaires, des responsabilités envers la collectivité où elles exercent leurs activités.

Nous voulons nous adresser au comité pour faire en sorte que ces modifications soient apportées. Lors de la dernière session, lorsque nous avons été saisis du projet de loi C-83, la dernière fois que nous avons parlé de la Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt, l'actuel projet de loi C-4, nous avons essayé d'apporter quelques modifications. Sentant que je n'avais pas d'appui, surtout de la part des ministériels, je n'ai pas proposé les amendements que j'aurais voulu présenter. Je les réserve pour l'étape du rapport.

Ces amendements portent sur les questions à l'étude. Je ne vois pas de problème à ce que les banques vendent des assurances élaborées et gérées par les sociétés d'assurances, parce qu'elles finiront de toute façon par contourner le règlement. Nous ne contribuons qu'à en majorer le prix.

Une voix: Elle entraînera des fermetures de petites entreprises.

M. Rodriguez: Elle n'aura aucunement pour effet d'entraîner la fermeture de petites entreprises. L'argumement a du poids, mais voyons ce qu'il en est. En quoi cette mesure aurait-elle pour effet d'entraîner la fermeture de petites entreprises? Les sociétés d'assurances seront les propriétaires des polices. La banque ne fera que vendre leur assurance. La banque établit donc déjà ses filiales de sorte qu'elles puissent commercialiser cette assurance. Si les courtiers sont inquiets, ils devraient se préoccuper de la concurrence que leur livraient déjà les banques.

Une voix: Venez au Québec; la situation n'est pas si mauvaise que cela.

M. Rodriguez: Dans d'autres pays, en Europe, les sociétés d'assurances qui ne veulent pas que les banques vendent de l'assurance ont des filiales, des institutions financières, qui vendent leur assurance et cela n'a aucune répercussion sur le marché.

En fait, je vais vous dire ce que les banques font; elles viennent prendre aux sociétés d'assurances leurs courtiers, qui sont déjà formés, pour leurs filiales dans le domaine de l'assurance. Elles le font déjà.

Madame la Présidente, nous allons essayer au comité de rendre le projet de loi plus humain et les institutions financières plus humaines. J'espère avoir bien expliqué la situation aujourd'hui, afin que tout le monde comprenne la façon d'agir de ces bêtes malfaisantes. Je crois donc, madame la Présidente, qu'il faut les remettre en cage et s'assurer qu'ils ne s'échappent pas; un point c'est tout.

Mme le vice-président: Il s'agissait d'un discours de 40 minutes et non d'une période illimitée. Je vais maintenant devoir demander le consentement de la Chambre, pour ce qui est des questions ou observations. Normalement, après un discours de 40 minutes, il n'y a aucune période de questions ou d'observations. En l'occurrence, nous avons laissé le député prolonger son intervention. Avec le consentement de la Chambre, je vais permettre des questions ou des observations.

Des voix: D'accord.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté avec une grande attention le discours du député de Nickel Belt et il a soulevé de nombreux points avec lesquels je suis tout à fait d'accord.

Toutefois, il y avait aussi beaucoup d'autres parties de son discours avec lesquelles je ne suis pas d'accord; en particulier lorsqu'il parlait de la concentration du pouvoir au sein des institutions financières; il me rappelait Conrad Black. Je n'aurais jamais pensé que je verrais le jour où le député de Nickel Belt se prononcerait en faveur de la concentration des pouvoirs au sein des institutions bancaires. Je ne comprends pas où il veut en venir.

Ce que j'entends de la part de très nombreuses petites sociétés, ou même de sociétés moyennes et plus grandes de ce pays, c'est qu'il y a une concentration du pouvoir au sein des institutions de prêts qui nuit à la concurrence. Autrement dit, si un dirigeant de petite entreprise demande un prêt à sa succursale de la Banque Royale ou de la Banque de Nouvelle-Écosse, et qu'on lui refuse, il peut avoir l'impression qu'il n'a plus aucun autre recours.

Je pense que c'est l'un des problèmes que nous avons dans ce pays. Le ministère des Finances peut bien prendre la parole et citer des statistiques, jour après jour, au sujet de la baisse des taux d'intérêt qui sont maintenant à 9,5 ou 9,25 p. 100, des taux qui sont affichés en gros dans toutes les banques. Il n'empêche que le dirigeant de petite entreprise qui essait d'obtenir un prêt peut très bien ne pas en avoir en raison du manque de capitaux disponibles.

• (1150)

Si je comprends bien ce projet de loi, et j'en arrive à ma question au député, les sociétés d'assurance, qui ont des grosses sommes d'argent disponibles, seront en mesure de les mettre sur le marché et elles seront donc dans une meilleure position pour aider les petites entreprises en leur fournissant des prêts à des taux acceptables.

Je n'aurais jamais pensé que le député de Nickel Belt aurait vu l'aide aux petites et moyennes entreprises, grâce à la concurrence faite aux grandes banques, comme une mauvaise chose. Je voudrais lui demander pourquoi il dit cela. Nous avons un responsable de la réglementation et nous avons un surintendant. Pourquoi est-il contre la création de plus d'espoir, ou de plus de marché ou de plus de possibilités pour les petites et moyennes

entreprises qui auront accès à de nouvelles sources de capitaux pour développer leur entreprise?

M. Rodriguez: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je lui propose d'examiner la pléthore de possibilités qui s'offrent au propriétaire d'une petite entreprise. Il y a dans toutes les collectivités des coopératives de crédit qui ont pour mandat de les servir. Je suis membre d'une coopérative de crédit dans ma localité, et elle possède un conseil d'administration. Les petites entreprises y demandent des emprunts et les obtiennent. Nous avons cela.

Ce que je dis dans mon discours, c'est qu'en fait ce projet de loi ouvre les cages, alors que les sociétés d'assurances sont loin d'avoir la taille d'une banque. Les banques risquent de dévorer les sociétés d'assurances et, un beau jour, ces dernières verront s'envoler leur rêve de mettre des capitaux en commun. C'est pourquoi elles veulent se retirer de la forme mutuelle. Avec toutes ces mises en commun de capitaux, elles veulent devenir des banques. Tous les témoignages que nous avons entendus confirment qu'il y a trop de banques. Elles risquent de commencer à se dévorer les unes les autres.

Si l'on veut réellement protéger le marché, il ne faut pas ouvrir les cages et laisser les lions dévorer les mangoustes, les lapins et les cobras, mais plutôt avoir en place des règlements pour les contrôler.

Alors, je n'accepte pas l'argument selon lequel, en autorisant les sociétés d'assurances à devenir des banques, d'une façon ou d'une autre, on créera ce formidable marché concurrentiel.

Je vous ai dit ce qui s'est passé en Californie, si vous vous rappelez mon discours. Ronald Reagan voulait encourager la participation de plus de joueurs, de sorte qu'il y aurait plus d'argent et de crédit en circulation. Que se passe-t-il aujourd'hui? Il y a deux grandes banques en Californie et, bientôt, il n'y en aura peut-être plus qu'une seule.

Nous avons connu la même expérience avec le secteur de l'aviation commerciale. «Qu'on déréglemente le secteur de l'aviation commerciale, qu'on supprime les règles et on encouragera ainsi plus de gens à y investir»; entendait-on dire. Aujourd'hui, nous avons deux compagnies aériennes chancelantes et l'on dit qu'il n'en restera bientôt qu'une seule. Ce projet de loi traite de la déréglementation. Je vous dis que si on laisse les animaux sortir de la cage, il n'y aura plus de concurrence à long terme. Certes, à court terme, il y aura beaucoup de petits poissons qui prêteront de l'argent, mais à longue échéance, ils seront tous disparus comme le dronte, je vous l'affirme.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je voudrais apporter une précision sur ce que mon collègue vient de déclarer et c'est au sujet de la vente d'assurance par des institutions financières.

Pendant le discours de mon collègue, certains ont demandé si une telle mesure serait dans l'intérêt des consommateurs ou même des courtiers.

J'ai déjà entendu ce débat. En effet, j'ai pris part à un débat semblable au Québec. Mon collègue de Vancouver trouvera peut-être un intérêt particulier à ce débat qui touche le Québec, car cela s'est produit lorsque les Caisses populaires Desjardins ont voulu vendre de l'assurance. Pour en décider, nous avons tenu des audiences qui ont pris beaucoup de temps. En gros, les courtiers nous ont dit ceci: «Si vous autorisez cette vente, nous perdrons nos emplois; les prix ne seront pas plus avantageux qu'ils le sont à l'heure actuelle et, au bout du compte, on contrôlera le marché.»

Je me suis opposé à ces arguments en disant que cela n'avait pas de sens. Les caisses vendent maintenant des assurances depuis plus de cinq ans et l'expérience s'est avérée excellente. Les Caisses populaires Desjardins n'ont pas exploité la situation. Il n'y a pas eu une seule plainte concernant des ventes liées. Nous suivons la situation de près.

De plus, si la concurrence est l'argument fondamental, car je crois qu'elle doit l'être, et que la concurrence, comme le dit mon collègue libéral, doit susciter une baisse des prix et une amélioration du service, c'est ce qui se produit. Je constate que pas un seul emploi n'a été perdu par suite de la concurrence plus vive.

Je voudrais aussi soulever un point concernant le débat selon la ligne du parti. Si on n'accepte pas que les députés du NPD ou d'autres partis émettent des opinions qui ne cadrent pas avec l'idéologie du parti, je me demande bien quel genre de débat est permis. Il devrait se dérouler, dans cette Chambre, des discussions intelligentes, pas seulement des discussions partisanes. Venant moi-même du Québec, connaissant la situation du Québec, ayant vécu la question à savoir si les banques devraient être autorisées à vendre des assurances et participant aujourd'hui à ce débat, je vous conseillerais d'étudier vrai-

ment la question ou, au moins, de venir voir ce qui se passe au Québec.

Nous connaissons les avantages pour les consommateurs. Si les libéraux et les conservateurs cherchent essentiellement à protéger les consommateurs, alors qu'ils mettent de côté l'esprit de parti et qu'ils aillent voir ce qui se passe ailleurs. Qu'ils viennent au Québec. Ils verront que les raisons qu'ils invoquent ne tiennent pas. Personne ne perdra son emploi, les prix seront plus concurrentiels et les consommateurs n'en seront que mieux servis.

La concurrence existe. Tous devraient être en faveur de la concurrence, pas seulement le NPD.

M. Rodriguez: Je serai bref, madame la Présidente. Je voulais simplement rappeler que lorsque mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, était premier ministre de la Colombie-Britannique, son gouvernement a introduit le régime public d'assurance-automobile. À qui croyez-vous qu'ils ont confié les ventes? Aux coopératives de crédit et aux courtiers. Les courtiers n'ont pas perdu leurs emplois. Les habitants des collectivités rurales et des villes pouvaient souscrire leur assurance dans leur coopérative de crédit ou auprès de leur courtier. Personne n'a perdu son emploi.

À l'intention de mon collègue libéral pour qui j'ai beaucoup de respect, je tiens à dire quelques mots au sujet de la compétitivité. Je crois sincèrement que la compétitivité n'est pas quelque dieu devant qui nous devons nous prosterner et que nous devons adorer. Souvent, lorsqu'un nouveau champ s'ouvre sans qu'il y ait de règles et de mesures de contrôle suffisantes, ce sont les plus forts qui survivent. Ils dévorent alors ceux qui ne réussissent pas, pour une raison ou une autre, à soutenir la concurrence. Il faut des arbitres en position de force. Il faut des règles strictes. Et je pense que c'est ce que nous voulons, un système équitable.

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui parler de la mesure législative sur les institutions financières dont nous sommes saisis. J'ai eu beaucoup de plaisir à écouter le député de Nickel Belt nous faire part de sa perception des institutions financières et débiter ses sornettes sur la nécessité d'enfermer toutes les institutions dans des cages. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous menons le raisonnement néo-démocrate à son aboutissement logique, toutes nos institutions seraient dans des cages. Nous savons tous ce qui arrive aux animaux enfermés en permanence dans des cages. Ils n'ont plus de vie, ils manquent de vitalité et ils deviennent léthargiques. Nous devons au contraire nous efforcer d'atteindre un équilibre dans nos systèmes pour atteindre le bon dosage, d'une part, de compétitivité, de dynamisme et de toutes les autres qualités essentielles et, d'autre part, de règlements nécessaires pour protéger le consommateur.

• (1200)

Ma collègue de Malpèque nous a donné un exposé très détaillé sur les mesures législatives à l'étude. Je veux parler un peu de la Loi sur les associations coopératives de crédit et de ce qui leur arrivera, ainsi que de nos institutions financières et des orientations que leur donneront la programme législatif présenté à la Chambre.

À titre d'information, l'accord général était que nous présenterions un projet de loi pour chacun des quatre piliers des institutions financières et que nous les examinerions tous en même temps. La Chambre est maintenant saisie de ces projets de loi.

Espérons qu'on en termine rapidement avec cette question. Je ne voudrais pas rappeler combien de temps il nous a fallu pour en arriver où nous en sommes aujourd'hui. J'ai l'impression que les sociétés financières en ont tellement assez qu'elles sont prêtes à approuver le projet de loi dans le seul but d'avancer et d'arriver à quelque chose en ce qui les concerne.

En toute honnêteté, je dois reconnaître que les mesures législatives présentées constituent un bon compromis. Les députés de ce côté-ci sont en faveur de renvoyer le projet de loi devant un comité, d'obtenir les points de vue dont nous avons besoin et d'apporter les changements nécessaires pour régler les derniers détails de façon à pouvoir présenter un projet de loi amélioré.

L'examen de la Loi sur les associations coopératives de crédit et de la législation dans ce domaine nous offre à mon avis la possibilité, au Canada, de renforcer ce type d'institutions. Car c'est une bonne institution. Beaucoup de gens sont membres de caisses ou coopératives de crédit. Ils savent le rôle que jouent ces caisses et coopératives au sein de la communauté. Il savent l'engagement des coopératives de crédit envers chacun de leurs membres. C'est cette approche qui va aider le consommateur en ces temps difficiles de mondialisation et de concurrence accrue de l'étranger, avec tous les problèmes que cela entraîne.

Contrairement aux grandes institutions financières, les coopératives offrent les services personnalisés que recherchent les particuliers.

À mon avis, les coopératives ont apporté une énorme contribution à notre économie et offrent à présent d'autres débouchés. Je pense que les coopératives peuvent faire une telle contribution pour les chefs de petites entreprises ou les individus, parce qu'elles fondent beaucoup de leurs décisions, non pas sur des théories et des programmes prétentieux qui déterminent qui est admissible ou non, mais plutôt sur la personne. Elles déterminent en grande partie l'ordre de grandeur d'un prêt en fonction de la personne qui le demande. Ce serait bien qu'il y ait au moins une institution financière capable d'étudier une demande de prêt selon de tels critères.

La loi offre aussi un avantage aux coopératives de crédit en ce sens qu'elles ont le droit de mobiliser des fonds. L'une des difficultés des caisses de crédit et, en fait, de tous les types de coopératives, c'est que le seul moyen pour elles d'obtenir des fonds pour faire des affaires est de vendre des parts ou de s'endetter. Ce projet de loi leur donne la possibilité d'accumuler du capital au moyen d'actions. C'est une démarche positive, et je félicite le gouvernement à cet égard.

J'ai hâte d'entendre les réactions des coopératives de crédit à cet égard, pour voir si la loi est efficace ou s'il devrait y avoir d'autres moyens de les aider à obtenir des fonds.

Dans l'ensemble, ce projet de loi est un document très volumineux, qui recouvre beaucoup d'éléments. Je pense qu'il permettra aux coopératives de crédit d'être compétitives avec les autres institutions financières et leur donnera une chance de contribuer à notre économie.

Si vous me permettez, j'aimerais m'écarter de la question des coopératives de crédit et parler des institutions financières de manière plus générale. Le mot de l'heure au sein des entreprises dans ce domaine, c'est «compétitivité». C'est intéressant de voir le Nouveau Parti démocratique se fendre en quatre pour tenter d'atteindre la compétitivité dans un sens tout en restant non compétitif dans tous les autres sens.

Ce serait bien s'il pouvait concilier toutes ses actions et poursuivre une fin ou une autre, plutôt que de tourner en rond comme il l'a fait ce matin.

Mon collègue dit que ce parti ne sait pas ce qu'il fait et je pense qu'il a clairement démontré ce matin qu'il n'avait pas la moindre idée de la manière dont fonctionne l'économie. Ses députés sont tous partis. J'en suis désolé. Je ne suis pas censé dire qu'ils sont tous partis. Je suppose qu'ils sont partis, mais je ne suis pas censé le dire. Je m'en veux donc d'avoir dit qu'ils n'étaient plus ici.

Une voix: Ils ont pris la porte.

Mme le vice-président: Plus je vous écoute, plus je pense que le député de Moncton essaie de contourner le Règlement.

M. Rideout: Madame la Présidente, j'accepte votre réprimande.

J'aimerais dire que nous avons une excellente occasion de mettre nos sociétés financières dans une position très concurrentielle, de discuter de la situation de l'économie mondiale et aussi d'en faire profiter les consommateurs.

Nous admettons tous, je crois, que la concurrence fera effectivement baisser les prix pour les consommateurs, leur offrira de nouveaux produits et provoquera tous ces changements qui, en fin de compte, leur seront bénéfiques. En essayant de renforcer la concurrence, nous devons être vigilants afin protéger nos consommateurs contre des calamités comme celles qui se sont produites aux États-Unis avec la chute des sociétés d'épargne et de crédit et aussi la faillite de plusieurs banques.

Avouons-le, le Canada ne s'en est pas sorti sain et sauf lui non plus. Nous avons vu ce qui est arrivé à la Standard Trustco et à la BCCI. Nous devons donc faire preuve de vigilance et nous assurer que le mécanisme de surveillance et de réglementation reste intact.

Tout en favorisant la concurrence, nous devons aussi renforcer le mécanisme de surveillance afin que ces sociétés demeurent solides et énergiques.

Je remarque aussi, dans le document qui vient de nous être remis sur la Constitution, qu'on y reconnaît que la restructuration du Canada et la réforme de la Constitution auront de l'influence sur nos institutions financières.

Justement, dans le *Report on Business* du *Globe and Mail* du 25 septembre, on souhaite qu'un des résultats des changements constitutionnels qui seront apportés sera d'éliminer un certain chevauchement et d'harmoniser les règlements.

Dans un des articles, dont le titre laisse entrevoir un rayon d'espoir pour le secteur financier, l'auteur dit qu'Ottawa envisage de s'attaquer au chevauchement des règles de sécurité qui régissent les compagnies de fiducie. On lit plus loin dans l'article que l'industrie proteste depuis longtemps contre le chevauchement des règlements touchant les services financiers et qu'elle préférerait être régie par un ensemble national de règlements, comme le sont les banques.

Je pense que ce serait bien si nous pouvions faire des progrès dans ce sens. Les provinces et le gouvernement canadien seraient évidemment obligés de parvenir à une entente acceptable.

C'est mentionné dans le document, où il est question de simplifier les propositions et d'éviter le chevauchement entre les différents paliers de gouvernement. Tout le monde profitera de ces changements.

• (1210)

Je dois ajouter que je m'inquiète de l'effet que pourra avoir le traité de libre-échange Canada-Mexique-États-Unis en ce qui concerne les institutions financières. Nous avons été floués dans la dernière série de négociations, alors que nous avons ouvert nos frontières et que les Américains, eux, ne l'ont pas fait, de sorte que l'accès à différents produits que nous devions obtenir d'après les négociations nous est resté fermé. J'ai bien peur, maintenant que nous nous acheminons vers la prochaine étape des négociations avec le Mexique, que nous nous heurtions sensiblement aux mêmes problèmes, étant donné que le secteur des institutions financières au Mexique est très fermé et très restreint. Alors, le Canada ouvrirait ses institutions financières à celles du Mexique en voie d'évolution, sans même être assuré de la réciprocité de pouvoir commercer dans ce pays ni de voir ses institutions financières jouer un rôle dans l'économie du Mexique?

Comme je l'ai indiqué, nous du Parti libéral sommes partisans de l'orientation générale et de l'idée maîtresse de ce projet de loi. Il nous tarde d'avoir l'occasion de bénéficier des conseils et de la contribution des nombreux secteurs et institutions concernés et de participer de façon constructive au débat sur nos institutions financières. Nous devons prendre des mesures pour renforcer ces institutions et leur permettre d'être concurrentielles à l'échelle mondiale et de fournir à nos consommateurs une gamme étendue de produits, tout en accordant à ces derniers la protection voulue pour qu'ils sachent que leurs investissements dans ces institutions sont à l'abri et que celles-ci sont solides.

Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir donné la possibilité de vous parler de cette question.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Moncton. Je voudrais aujourd'hui aborder ce débat sous un angle légèrement différent, car j'estime que la plupart des Canadiens ont une expérience des banques différente de ce que nous faisons valoir bien souvent à la Chambre.

J'ai parcouru ma circonscription de long en large ces derniers mois, car, évidemment, la Chambre ne siégeait pas. À cause de la forte récession que nous connaissons, de nombreux établissements bancaires ont une politique de crédit très dure. Bien des gens d'affaires et des propriétaires de maisons m'ont dit que les banques au Canada semblent vouloir prêter de l'argent quand on n'en a pas besoin, et ne pas vouloir en prêter quand on en a besoin.

Un petit entrepreneur est venu me trouver l'autre jour pour me raconter qu'il avait entendu dire que la Banque de Montréal avait abaissé son taux préférentiel à 9,5 p. 100. Tout content, il s'est rendu à la banque, où le gérant lui a confirmé que tel était bien le taux en vigueur, sauf qu'il n'avait pas d'argent à lui prêter.

J'entends de plus en plus d'histoires semblables. Dans les expériences que j'ai eues moi-même avec des établissements bancaires du pays, souvent—je ne dis pas toujours, mais souvent—, j'ai trouvé que les gérants avaient une tournure d'esprit très enrégimentée. Je ne les ai pas trouvé très créatifs; on aurait dit que leur vie était dirigée par *Bay Street.* Autrement dit, l'administration centrale envoie une note disant qu'il faut réduire les lignes de crédit ou cesser de prêter de l'argent, ou encore, qu'il faut toujours vérifier auprès d'elle avant d'en prêter.

Ce qui a un double résultat. D'abord, ce contrôle de l'administration centrale enlève toute créativité au gérant de banque. Je vais me répéter souvent à la Chambre au cours des prochaines semaines, jusqu'à ce que je sois vraiment convaincu d'avoir été entendu par le gouvernement.

Deuxièmement, cela mine vraiment le facteur espoir dont les entrepreneurs ont besoin pour prendre de l'expansion, courir des risques et créer des emplois au Canada. La frontière est bien souvent ténue entre poursuivre la lutte pour rester en affaires en période difficile et abandonner tout simplement.

J'en ai vu un cas très précis il y a un mois à peine. Deux médecins de ma ville ont sauvé une entreprise manufacturière à Woodstock, en Ontario. Cette entreprise, appelée Amertek, fabrique les meilleurs camions à incendie en Amérique du Nord, probablement les meilleurs au monde, à tel point qu'elle a obtenu des commandes de l'armée américaine et l'a remporté sur des fabricants américains et européens. En fait, un des camions à incendie d'Amertek protège le président des États-Unis à la Maison Blanche de même qu'au Camp David. Son camion à incendie a servi dans le golfe Persique, et lorsque son concurrent tomba en panne à cause de la chaleur et du sable du désert, le camion canadien fut le seul à être à la hauteur de la situation. Cela valut une autre commande au fabricant.

Pour en arriver là, l'entreprise a dû faire beaucoup de recherche et de développement et a dû recourir énormément à sa marge de crédit auprès de la banque. Je ne nommerai pas la banque, car je ne veux pas l'embarrasser et je ne voudrais pas non plus que cette excellente entreprise manufacturière canadienne, Amertek, en souffre.

Elle a connu une expérience éprouvante car, alors qu'elle allait commencer à honorer cette nouvelle commande, juste comme elle lançait la chaîne de production et se préparait à livrer une première fournée de camions, le directeur de la banque lui a réduit sa marge de crédit de 20 p. 100 sans préavis. Incroyable, sans préavis, alors qu'elle devait payer les salaires et payer ses fournisseurs. Oh! je ne devrais pas dire sans préavis. L'entreprise a naturellement eu une discussion avec le directeur de la banque, mais évidemment, après avoir perdu du terrain dans la discussion, le directeur a tout simplement appelé un jour pour annoncer que la marge de crédit était réduite de près de 20 p. 100.

Grâce à la Corporation commerciale canadienne, qui relève du ministre du Commerce extérieur, l'entreprise a été sauvée. Elle livre ses camions à incendie. Elle a obtenu une autre commande de l'Egypte. Elle emploie 180 des meilleurs ouvriers du pays à Woodstock, et elle poursuit ses activités.

Je ne crois pas que la centralisation des pouvoirs par les institutions bancaires au Canada soit bon. Je ne crois pas que cela serve bien le consommateur canadien. Je ne crois pas que cela aidera les petites et moyennes entreprises. J'admets que nous avons besoin de lois en matière de crédit. Je veux bien veiller à ce que le surintendant des institutions financières ou bancaires ait accès aux livres et registres de tous les établissements bancaires, mais ce à quoi je m'oppose, c'est au fait que les cinq ou six grandes banques au pays semblent former une clique, se serrer les coudes. Si une banque refuse de vous aider, les cinq autres en feront probablement autant.

Nous devons trouver le moyen de faire savoir surtout aux petites et moyennes entreprises qu'il existe d'autres solutions, d'autres sources de financement. Si j'appuie fermement ce projet de loi, et naturellement nous pouvons nous adresser au comité et apporter quelques changements sur certains aspects, c'est entre autres en raison de l'objectif qu'il vise. Nous devons intensifier la concurrence dans le secteur financier. Nous devons redonner espoir aux propriétaires de petites et de moyennes entreprises.

• (1220)

Pas plus tard que lundi, j'ai rencontré le président d'une grande maison de commerce du centre-ville de Toronto. Nous avons discuté du fait qu'il semble y avoir très peu de fonds sur le marché, très peu d'argent que les banques accepteraient de prêter pour assurer la reprise économique. À cause de leur déficit, les gouvernements fédéral et provinciaux contractent tellement d'emprunts importants que les effets s'en font ressentir sur notre dollar, dont la valeur augmente à cause de la conversion des emprunts à l'étranger. Cependant, de nombreuses sociétés d'assurances possèdent actuellement des ressources considérables en capitaux. Ainsi, à mon avis, toute mesure prévoyant une restructuration qui rendrait ces capitaux plus accessibles aux petites et moyennes entreprises est une bonne chose pour le pays.

Si les entreprises ont un sentiment de confiance, dans le sens qu'elles peuvent compter sur un financement adéquat, alors elles seront naturellement plus disposées à prendre des risques et, en prenant plus de risques, elles créeront plus d'emplois. Si nous pouvons créer plus d'emplois, cela réduira nos dépenses au titre de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et même de l'aide aux réfugiés.

Actuellement, il y a environ 2 millions de chômeurs au Canada, et c'est un problème. L'esprit d'entreprise dans notre pays est presque au point mort. Les entreprises fonctionnent essentiellement d'un mois à l'autre. Il y a beaucoup de nervosité, et le moral est bas. Le crédit est limité, les liquidités sont rares et, par conséquent, les entreprises ne veulent pas prendre de risques.

Je sais que le député de Mississauga est d'accord avec moi à ce propos. Nous devons trouver une façon de raviver l'esprit d'entreprise. Actuellement, je crois que la meilleure façon d'y arriver, c'est d'essayer de montrer

aux entreprises que, même si une des grandes banques du pays refuse de les aider, tout ne s'arrête pas là.

Le député de Mississauga-Sud m'a signalé plus tôt aujourd'hui qu'il y avait, au Canada, environ 55 institutions bancaires auxquelles les entreprises peuvent faire appel. C'est une chose qu'il est important de savoir parce que je crois que la plupart des Canadiens, particulièrement les petits entrepreneurs, ont l'impression qu'il y a seulement les cinq grandes banques. La plupart des gens ne se rendent pas compte qu'il y a tout un éventail d'institutions financières à leur disposition. À mon avis, les députés de cette Chambre doivent insister sur le fait qu'il existe de nombreuses institutions financières.

Les sociétés d'assurances qui disposent d'énormes capitaux devraient toutefois avoir la possibilité—et cette question pourrait être étudiée par un comité—d'organiser leurs activités de prêt, conformément à une réglementation, de façon à respecter certains objectifs sociaux. Le député de Chambly dit que les choses ne se passeront pas ainsi. Si c'est le cas, nous avons le choix de ne faire absolument rien et de maintenir le statu quo. Laissons-les dans leurs cages. Je ne partage pas cette façon de voir et je vais vous expliquer pourquoi. Je ne la partage pas parce que les grandes institutions de prêt du pays ne nous ont donné aucun signe qu'elles allaient changer d'attitude à l'égard des petites et moyennes entreprises en l'absence d'autres concurrents.

Le député et moi ne sommes pas du même avis, mais je dois dire que je respecte son expérience au Québec. Je voudrais aussi lui signaler une situation où, sauf erreur, la Caisse de dépôt et de placements du Québec investira réellement dans de petites et moyennes entreprises et transformera en prêts son avoir propre dans ces entreprises. Est-ce exact?

Je vois cela d'un bon oeil. Je souhaite que nos grandes institutions de prêt soient plus progressistes à cet égard. Vous devez comprendre ce que j'essaie de faire. J'essaie d'encourager l'esprit d'entreprise qui existe au Canada.

Les mécanismes qui sont en place actuellement n'ont pas cet effet. Je pense que l'idée de la Caisse de dépôt d'investir dans de petites et moyennes entreprises est excellente. Selon moi, il faut promouvoir cette idée et l'appliquer dans toutes les régions du Canada, car il s'agit d'une mesure progressiste.

Nous avons besoin de mesures de ce genre. Si nous en avions pris chez nous, nous n'aurions pas risqué de perdre le potentiel d'une entreprise comme Amertek, qui a frôlé la faillite il y a un mois et a été rescapée par la Corporation commerciale canadienne. J'appuie ce projet de loi. À moins qu'on ne puisse me convaincre que je fais fausse route, je maintiens ma position.

La députée de l'Île-du-Prince-Édouard a parlé aussi d'une autre question, le service des plaintes commerciales. Rares sont les clients des banques qui connaissent l'existence de ce service. Il s'agit d'une nouvelle disposition de ce projet de loi. Toutes les plaintes doivent figurer dans le rapport du surintendant des institutions financières. Il faut que les Canadiens soient au courant de cette caractéristique très importante.

Si un député ou une personne qui est en affaires commet une erreur, il faut qu'il rende des comptes. On peut se lever un beau matin et, même si on n'a pas l'impression d'avoir fait quoi que ce soit de mal, voir qu'il est question de soi à la une des journaux ou à la télévision nationale. Il me semble que nos institutions financières bénéficient d'un traitement de faveur. Elles sont à l'abri de toute accusation comme quoi elles ne traiteraient pas bien leurs clients. Par conséquent, je me félicite de cette disposition du projet de loi, de ce service auquel peut s'adresser quiconque estime avoir été lésé. Les consommateurs ont un recours. Autrement dit, si vous avez l'impression que le directeur d'une succursale ne vous traite pas équitablement, vous pouvez maintenant vous adresser au service des plaintes, et le surintendant des institutions financières doit faire rapport de votre plainte, justifiée ou non.

Je souscris certainement à l'idée du Nouveau Parti démocratique au sujet des coopératives de crédit. Ces établissements, qui ont accompli un travail fantastique, dans l'ouest du Canada notamment, ne semblent pas occuper autant de place dans ma région, celle de Toronto. Je pense qu'on tient l'occasion de faire valoir les services de ces coopératives. Je n'ai certainement rien contre elles.

Ce que je veux dire, en somme, c'est que les grandes institutions bancaires du Canada donnent l'impression, justifiée ou non, de ne pas être là pour stimuler, pour soutenir l'esprit d'entreprise. J'ai rencontré bien des directeurs de banque dans ma carrière et certains d'entre eux sont carrément hautains. Le croiriez-vous?

• (1230)

Nous devons faire comprendre de manière constructive à nos institutions de prêt que leur attitude à l'égard des entrepreneurs est déterminante pour l'ensemble de notre économie. Je me dois d'appuyer tout ce qui peut favoriser la concurrence, le respect de la compétitivité qui permet de faire avancer notre pays et de créer des emplois. À moins que, au comité, on me prouve que le projet de loi est négatif à cet égard, je dois l'appuyer sans réserve.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue. Il dit qu'il appuie le projet de loi parce qu'il n'est vraiment pas satisfait de la façon dont les banques fonctionnent.

Peut-il me dire pourquoi il couche avec les banques, car il sait qu'elles veulent ce projet de loi. Elles y tiennent. Ne voit-il pas qu'elles sont les plus fortes, maintenant, et qu'elles le deviendront encore plus, avec ces nouvelles dispositions.

Par exemple, une des banques investit déjà dans l'immobilier. Elle va bâtir un gros édifice pour Hydro-Ontario. La Banque canadienne impériale de commerce est déjà un promoteur immobilier. Ne voit-il pas que si nous ouvrons les cages; elles feront exactement ce que nous ne voulons pas qu'elles fassent. En fait, il est du même côté que les banquiers, en ce qui concerne ce projet de loi. Pourquoi pense-t-il qu'elles le veulent tant?

Si elles avaient une raison quelconque de penser que ce projet de loi empiète sur leurs pouvoirs, les banques exerceraient d'énormes pressions sur tous les députés. Et pourtant, le député est du même côté que les banques, en appuyant ce projet de loi. Je trouve cela plutôt contradictoire.

M. Mills: Madame la Présidente, j'ai beaucoup de respect pour le député de Nickel Belt. Je commence ma quatrième année à la Chambre des communes et je l'ai regardé pendant des années auparavant, quand j'avais le privilège de travailler au bureau de M. Trudeau. Je l'ai toujours trouvé intéressant.

Je ne peux pas croire que je me contredis en appuyant ce projet de loi. Ce dernier sera renvoyé au comité et, s'il ne peut pas rendre le marché plus compétitif, s'il ne peut pas aider les petites et moyennes entreprises de la même façon que la Caisse de dépôt et placements, au Québec, s'il ne peut pas faire en sorte que nos institutions attirent plus de capitaux sur le marché, il est évident que je ne le vois pas du même oeil que le député.

Le fait que les banquiers veulent ce projet de loi ne signifie pas qu'il ne peut pas du tout servir le bien commun. Je ne trouve pas qu'il renforce les institutions bancaires. Comment cette mesure peut-elle consolider la position des institutions bancaires alors qu'en fait, nous multiplions leurs concurrents?

Et les sociétés d'assurances ne sont pas les seules concernées. Il y a également les institutions étrangères. Que le député de Mississauga-Sud me corrige si j'ai tort. Est-ce que cela ne va pas ouvrir la porte à d'autres institutions étrangères. . .

Une voix: La BCCI.

M. Mills: Vous pouvez citer la BCCI. Je pense aussi à AMEX, American Express. C'est à cela que je songeais pendant l'intervention de la députée de Malpèque.

À mon avis, le Canada n'a pas encore pleinement tiré parti de l'approbation du Cabinet en ce qui concerne American Express. Pour la plupart d'entre nous, American Express, c'est la carte verte ou la carte or, n'est-ce pas? Pendant que j'écoutais la députée de Malpèque, l'idée m'est venue qu'American Express ne diffère pas tellement de la Banque de Montréal ou de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Peut-être devrions-nous conseiller à toutes nos petites et moyennes entreprises de tenter l'expérience de s'adresser à elle. Nous nous trouverions encore à élargir la base concurrentielle. Je ne suis pas contre le fait qu'American Express possède une charte bancaire dans la mesure où elle assume les responsabilités et les fonctions d'une institution bancaire. Si nous constatons qu'elle ne prête pas aux petites entreprises et autres, eh bien, je suis d'avis que l'on renvoie l'affaire au comité en disant que c'est de la blague. Mais pour l'instant, on n'en sait rien, faute d'avoir essayé.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de poser une question à mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, parce que sa courte intervention était des plus pertinentes.

Le discours du député de Nickel Belt, quoique long, m'a plutôt laissé perplexe quant à la position du NPD. Je sais que le député de Broadview—Greenwood n'est pas un expert en cette matière, mais il a entendu le discours du député de Nickel Belt, et je me demande s'il pourrait éclairer notre lanterne. Quelle est la position du NPD? Les néo-démocrates disent qu'ils sont en faveur d'une plus grande concurrence, dans le secteur des assurances à tout le moins. J'ai cru comprendre qu'ils étaient favorables à l'idée de permettre aux banques de faire l'acquisition de sociétés d'assurances et de vendre de l'assurance avec les autres services qu'elles offrent.

Une voix: Mais non.

M. Milliken: Eh bien, j'ai entendu le député de Chambly dire qu'il était favorable au fait que les caisses populaires du Québec puissent vendre aussi de l'assurance. Il a ajouté que si les caisses pouvaient le faire, rien ne s'opposait à ce que les banques en fassent autant. Voilà que les néo-démocrates disent maintenant que ce n'est pas leur position, que ce n'est pas correct pour les banques de vendre de l'assurance. Ou est-ce le contraire? Je pense que le député de Nickel Belt n'a pas les idées bien claires et je me demande si le député de Broadview—Greenwood comprend mieux que moi ce discours-là.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, mon collègue, le député de Kingston et les Îles, me rend les choses très difficiles parce que, comme je l'ai dit lorsque j'ai posé ma première question, le député de Nickel Belt m'a désorienté quelque peu, mais je puis vous dire que, après qu'il eût pris la parole, je suis allé dans la salle lui demander ce qu'il avait voulu dire, car je n'avais pas compris. Je dois dire au député de Kingston et les Îles, qu'il a bel et bien clarifié certaines de ses opinions—non pas à la Chambre, mais derrière le rideau. Si j'osais. . .

M. Milliken: Lui faire dire des choses.

M. Mills: Lui faire dire des choses, oui. Le député de Nickel Belt n'est pas contre la concurrence. Il n'a rien contre le fait d'aider les petites et moyennes entreprises. Mais nos opinions diffèrent. Il craint que la concurrence qu'on suscitera en permettant à ces autres institutions financières de participer au libre flux des capitaux ne soit que de courte durée.

Je ne suis pas d'accord. Je crois qu'elle sera plus que de courte durée. Je crois que tout le monde en bénéficiera longtemps. En ce qui concerne le risque que des gens perdent leur emploi, il faudrait qu'on me donne davantage d'explications, car je ne vois pas où est ce risque.

Quant au député de Chambly, j'aime cette idée de la Caisse de dépôt et de placements qui investit dans des petites et moyennes entreprises. Je voudrais bien qu'on trouve le moyen de voler cette idée au Québec et de l'appliquer à l'Ontario ou à d'autres régions de notre pays. Et je souhaiterais que nos grands établissements financiers s'inspirent de la Caisse de dépôt.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, si je participe à ce débat, c'est seulement pour faire à la Chambre l'historique du projet de loi et du travail considérable que les députés de tous les partis ont réalisé pour formuler les projets de loi à l'étude et l'autre texte législatif, le projet de C-4, étudié par le Comité des finances.

• (1240)

Rappelons tout d'abord que la question a pris de l'importance en 1982 lorsque le gouvernement d'alors a formé le comité Dimma chargé d'étudier la reréglementation des banques et des autres institutions financières, sociétés de fiducie, sociétés d'assurances et autres.

Après les élections de 1984, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, alors ministre d'État chargée des Finances, a déposé un livre vert, lequel était une analyse des institutions financières canadiennes. Immédiatement après, le Comité des finances de la Chambre des communes a étudié minutieusement les répercussions d'ordre financier du livre vert et a produit un très long rapport.

Ce long rapport était, dans une certaine mesure, coloré par l'effondrement de la Banque canadienne de commerce et de la Northland Bank et par la disparition, chaque mois durant la seule année 1985, d'une société de fiducie, de prêt hypothécaire ou d'assurances.

Nous avons abattu une tâche énorme, ici. Dans la foulée du rapport du Comité des finances et du rapport de la commission Estey faisant enquête sur la BCC et la Northland, suite aux travaux du Sénat, le gouvernement a déposé un livre bleu, sous les auspices de l'honorable député de London-Est, alors ministre d'État chargé des Finances.

Ce livre a suscité un très vif débat d'un bout à l'autre du pays. Toutes les institutions et tous les députés y ont pris part. Je me souviens particulièrement des efforts du député de Kamloops, qui à l'époque était le porte-parole néo-démocrate au sein du Comité des finances. Il a été remplacé par l'ancien député d'Ottawa-Centre, Michael Cassidy. Le Parti libéral était représenté par M. Raymond Garneau et M^me^ Nicholson, de Toronto, qui ont tous deux, avec beaucoup de diligence, oeuvré au sein de ce comité pour déterminer la structure de ces institutions et trouver des moyens de légiférer.

D'après moi, nous sommes aujourd'hui saisis d'une mesure législative apolitique, puisqu'elle est le fruit d'un travail de collaboration considérable entre les parlementaires depuis 1981.

Ce projet de loi reçoit l'approbation de presque tous les membres de l'industrie des assurances, du mouvement des coopératives et de l'ensemble des compagnies de fiducie au Canada, de même que des membres de l'Association des banquiers canadiens au grand complet.

Ces gens s'attendent tous à en tirer un avantage quelconque et il faudra que nous fassions un peu d'arbitrage, car les porte-parole de tous ces groupes sont venus me voir, en ma qualité d'ancien président du Comité des finances, et ils ont rencontré aussi d'autres députés. Ils ont insisté en disant que ce projet de loi était important, car il fallait établir de nouveaux règlements et moderniser les façons de fonctionner, de telle sorte que toute la population en bénéficie.

Nous avons accompli beaucoup, mais le Comité des finances a encore beaucoup à faire pour garantir que les projets de loi soient le plus efficace possible. Il faut féliciter les députés pour l'effort spécial qu'ils fournissent pour élaborer des projets de loi comme ceux dont la Chambre est saisie.

Ce projet de loi est apolitique. Ce n'est pas un projet de loi des néo-démocrates, des libéraux ou des conservateurs. Il a été élaboré pendant la législature actuelle et les deux législatures précédentes, par des députés qui ont travaillé sérieusement ensemble pour bien maîtriser le dossier.

Il nous reste encore du travail à faire, et nous devons nous y mettre sans tarder, car nous tenons à consacrer à la question toute l'attention qu'elle mérite.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention du député et je respecte ce qu'il a à dire vu son expérience à titre de président du Comité des finances.

Il a mentionné, et cela m'intrigue beaucoup, qu'il estime qu'il reste du travail à faire. Cela signifie qu'il n'est pas entièrement satisfait du projet de loi. Je suis sûr qu'aucun projet de loi n'est parfait, qu'on peut toujours faire mieux.

J'aimerais qu'il saisisse cette occasion, d'une manière non partisane, parce qu'il a raison, ce projet de loi n'a pas été présenté par les néo-démocrates, c'est même loin d'être un projet de loi néo-démocrate, mais ce n'est pas non plus un projet de loi conservateur ni un projet de loi libéral, pour me faire part des réserves auxquelles il a fait allusion. Cela nous permettra peut-être de découvrir que nos objections se rejoignent quelque part. Cela pourrait peut-être faciliter la tâche au comité, lorsqu'il en fera l'étude.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, comme cela a été expliqué à la députée de Malpèque, les trois projets de lois que nous avons ici font un peu plus de trois pouces et quart ou de trois pouces et demi de papier imprimé en petits caractères. L'autre projet de loi que nous avons déjà adopté faisait environ un pouce. Nous avons donc ici quatre pouces et demi, au moins, de papier imprimé en petits caractères pour tenter de réformer un système financier.

Je crois qu'il y a certaines petites anomalies. Par exemple, je ne vois pas pourquoi les banques seraient tenues d'avoir deux vérificateurs, tandis que les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances peuvent n'en avoir qu'un. J'en ai discuté avec des gens de différents secteurs. Il ont exprimé des réserves, mais ont indiqué qu'il y avait place à discussion. À mon avis, c'est vraiment le déposant qui paie, c'est vraiment l'assuré qui paie et si vous augmentez les frais généraux d'une institution, celle-ci pourra payer moins d'intérêt à ses déposants et deviendra moins efficace.

Certains mémoires ont mentionné le droit des sociétés d'assurances d'emprunter sur le marché. Je veux examiner cette question et celle du pouvoir qu'on leur confère, à toutes fins utiles, d'accepter des dépôts.

D'après moi, il y a un certain malentendu quand vous dites que les sociétés d'assurances doivent s'occuper d'assurances, et les banques, d'opérations bancaires. Il y a très longtemps que ces établissements ont cessé de fonctionner ainsi. Au pays, les sociétés d'assurances font seulement 20 p. 100 de leurs affaires dans les assurances. Cela peut paraître étrange, mais effectivement, nos prin-

cipales compagnies d'assurance-vie vendent des rentes, des certificats de dépôt, et de fait, agissent comme des banquiers qui se rendent à votre domicile.

La loi traite de cet aspect. Il est donc important qu'elle soit adoptée. Il est important que nous comprenions que les chevauchements qui existent déjà dans les milieux financiers sont très considérables. Il est important que la réglementation soit assez conforme à celle qui est exposée dans les projets de loi.

Je voudrais dire qu'en ce moment, il ne reste plus vraiment qu'à mettre la dernière main au projet de loi, car le Comité des finances l'a déjà passablement revu. Vous vous rappelez peut-être les audiences qu'on a tenues pour tous les témoins, bien avant Noël de l'année dernière, et qui portait sur un livre blanc réalisé par le ministre actuel. Il a fait une grande unanimité. Puis, nous avons consacré beaucoup de temps à l'étude article par article de ce qui est maintenant le projet de loi C-4. Je présume que lorsqu'on parle de différences et de modifications qui s'imposent, on parle en fait de questions très mineures.

• (1250)

Dans une large mesure, on a arrangé toutes les questions de sorte que chaque secteur de responsabilité financière ou pilier, si l'on veut, ait une compétence définie et qu'on puisse facilement examiner et inspecter cette compétence, afin de garantir le caractère sacré de l'argent des déposants, le caractère sacré des droits de ceux qui paient des primes d'assurance, et cetera.

Nous devons nous assurer que les compagnies qui reçoivent des privilèges et des avantages et qui sont autorisées à faire une certaine catégorie d'affaires au Canada fonctionnent réellement au profit des clients et cherchent à protéger leurs dépôts. Notre travail est de nous assurer que ces compagnies fonctionnent aussi bien que possible.

Je pense que nous atteignons notre objectif; alors, lorsqu'on me demande ce qu'il y a à faire, je réponds: certaines choses, mais pas beaucoup.

M. Edmonston: Monsieur le Président, j'ai cru qu'à ce stade-ci, nous reprenions le débat. La présidence pourrait-elle m'apporter certains éclaircissements?

[*Français*]

Le président suppléant (M. Bernier): Est-ce qu'il y a d'autres questions?

Une voix: Non.

Le président suppléant (M. Bernier): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Chambly.

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'intervention de mes collègues et plus particulièrement celle de l'ancien président du Comité des finances. Il est allé droit au but et a fait preuve d'une grande concision, et je vais essayer de suivre son exemple.

Je tiens à signaler qu'il ne s'agit pas de jouer sur les mots en l'occurrence. C'est là un projet de loi important. Il aura, à mon avis, d'importantes répercussions pour les consommateurs de tout le pays. Il a fallu trois, quatre ou cinq années pour en arriver là. On ne nuira certes pas à ces institutions, qui connaissent des années record, en prenant le temps d'examiner sérieusement les répercussions possibles. Selon moi, ce faisant, on défendra également les intérêts des consommateurs en général.

Pour ma part, je considère qu'il est inutile de modifier un système qui fonctionne bien. Je ne suis pas persuadé que l'intervention du Parlement s'impose dans le cas présent et que ce projet de loi soit utile à ce stade-ci. Je tiens à souligner que le NPD n'a rien contre la concurrence. Nous croyons au contraire qu'elle est utile. Cependant, nous nous opposons à juste titre à ce projet de loi, car après l'avoir analysé de façon rationnelle et objective, selon moi, en nous attardant sur son texte même et non sur les questions d'idéologie seulement, nous ne croyons pas que cette mesure permet d'atteindre les objectifs que le gouvernement dit viser. C'est pourquoi nous avons un débat aujourd'hui.

Je voudrais aborder certains aspects du projet de loi C-19 et m'attarder plus particulièrement sur la question des pouvoirs abusifs peut-être, ainsi que sur la possibilité pour les banques de vendre de l'assurance.

En un sens, nous sommes tout à fait en faveur d'accorder ce droit aux banques. Je le répète, j'ai utilisé l'exemple du Québec. En tant que Québécois, je suis très heureux de voir que le Québec donne l'exemple à ce sujet. Cependant, je dois répondre à certaines affirmations de mes collègues libéraux. Selon eux, cela signifie

que les banques devraient être en mesure de posséder des sociétés d'assurances.

Je prétends que ce n'est pas là du tout le sens de cette mesure. Le Québec a un système de caisses populaires, et je n'ai absolument rien contre le fait que ces caisses vendent de l'assurance.

[*Français*]

Et j'aimerais bien m'exprimer, au moins pour renseigner un peu mes collègues libéraux, sur le fait qu'au Québec cela fait plusieurs années que nous, les Québécois, avons appris que de permettre aux Caisses populaires de vendre de l'assurance est une décision qui pourra bénéficier à tous, à toute la collectivité. Et je me souviens que nous avons eu le même genre de débat à l'Assemblée nationale et celui-ci impliquait des courtiers d'assurance qui sont venus dire: Mon Dieu, si on laisse les Caisses populaires vendre de l'assurance, on va perdre tous nos emplois.

J'ai de plus entendu certains groupes de protection au consommateur—et c'est une des rares fois où je me suis inscrit en faux—qui eux ont dit: Si on laisse les Caisses populaires vendre de l'assurance, ça va nous coûter très cher, parce qu'elles vont nous forcer à acheter leurs assurances parce qu'elles vont faire ce qu'on appelle le *tied-in selling*. Elles ne nous donneront pas notre hypothèque, les Caisses populaires ne nous permettront pas de faire autre chose si on n'achète pas notre assurance d'elles. Elles vont prendre avantage de leurs pouvoirs sur le marché.

Une autre objection est celle que les Caisses populaires Desjardins sont tellement fortes au Québec, qu'elles vont finalement contrôler le marché. J'ai entendu mes collègues libéraux parler du fait que cela ne se peut pas, que l'on va perdre des emplois. Ils ont soulevé les mêmes arguments à l'effet que l'on pourrait perdre des emplois, que l'on ne pourra plus avoir d'autres marchés, qu'il y a tellement de problèmes que cela va restreindre l'entrepreneurship. Mais je peux vous dire qu'au Québec, au moins, si on parle d'entrepreneurship, il n'y a jamais eu de législation qui, à mon avis, aurait réduit l'esprit d'entrepreneurship dans cette province.

Mais quand nous parlons de laisser les banques vendre de l'assurance au même titre que les Caisses Pop, il faut comprendre la différence. Une Caisse populaire, surtout la Caisse populaire Desjardins, a un mandat différent des banques. Elle a aussi une responsabilité différente, parce qu'elle est la propriété de ses membres. La Caisse populaire Desjardins et les autres caisses populaires ne sont pas des banques. En d'autres termes, elles ne sont pas des banquiers. Mon collègue a parlé de l'attitude *smug*, de l'attitude arrogante ou anti-consommateur. On ne voit pas cela avec les Caisses populaires, on ne le voit pas du tout. Ce sont des organismes qui sont vraiment intégrés, faisant partie intégrale de la société. Ils reflètent les besoins de la société.

Donc, je trouve que l'on «charrie» un peu quand on dit que les Caisses populaires Desjardins ou les caisses populaires au Québec, le fait qu'elles vendent de l'assurance, qu'elles font la mise en marché de l'assurance, cela veut dire que les compagnies, surtout les banques, devraient avoir le droit de se porter acquéreurs de sociétés d'assurances. Moi je dis non. Laissez les banques, comme le président du Comité des finances l'a déjà dit—il a d'ailleurs été cité par mon collègue de Nickel Belt—laissez les banques faire le travail de banque, laissez les autres compagnies faire leur propre travail. Moi je trouve que c'est très sage et j'endosse entièrement ce que mon collègue semble avoir cité de l'ancien président du Comité des finances.

Maintenant, laissez-moi vous parler d'abus de pouvoir, parce que j'ai vu cela pour avoir travaillé très longtemps comme protecteur du consommateur. J'ai vu de l'abus de pouvoir fait par des banques. Je me souviens vraiment de façon très frappante de l'expérience que j'ai eue avec la Banque Nationale du Canada, la BNC. Je pense que le président à ce moment-là était Michel Bélanger, un des coprésidents de la Commission Bélanger-Campeau. Dans le mémoire que j'ai soumis à celle-ci, j'ai parlé du fait que la Banque Nationale du Canada avait une certaine vue de la société québécoise, dans le sens que c'est une vue corporative. Je n'endosse pas ce genre de vue ou de vision de la Banque nationale du Canada, tel qu'exprimé par ces actions.

La cause que j'ai citée est celle que l'on retrouve dans un jugement de la Cour suprême, soit le jugement de Houle contre la Banque nationale du Canada. Les faits exprimés dans ce jugement de la Cour suprême portent sur l'abus de pouvoir, et ils sont terrifiants. Il s'agit d'une banque qui, justement, a mis en faillite le président ou le propriétaire d'une petite compagnie en ce sens qu'ils n'ont pas donné une chance au propriétaire de cette petite compagnie de payer sa dette. Ils ont procédé à une saisie avant jugement, et le monsieur a été obligé de faire faillite.

Mme le vice-président: Je m'excuse de devoir interrompre momentanément l'honorable député de Chambly. Il pourra reprendre son intervention un peu plus tard cet après-midi.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, au cours des 30 dernières années, le Québec s'est donné des institutions économiques et politiques en fonction de ses besoins. Il l'a fait à sa manière, et avec ses propres moyens. La population et les gens d'affaires sont fiers de ces réalisations. De plus, ils travaillent très fort en vue de les rendre plus efficaces.

Aujourd'hui le gouvernement fédéral veut se mêler de nos affaires. Il veut créer de nouveaux pouvoirs, de nouvelles normes, de nouvelles ententes, et les imposer aux Québécois. C'est totalement inacceptable. Premièrement, cela va entraîner de nouvelles confrontations et aggraver les tensions existantes. En deuxième lieu, cela va alourdir et ralentir le processus politique et législatif et nuire au développement économique du Québec.

J'invite donc les Québécois et les Québécoises à rejeter le projet constitutionnel du gouvernement fédéral.

* * *

[*Traduction*]

LE SALVADOR

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les gens du Salvador connaissent la dévastation, la destruction et la mort depuis 12 ans, en raison de la guerre civile.

Hier, les dirigeants du FMLN et du gouvernement salvadorien ont signé un accord de paix sous les auspices de l'ONU qui laisse entrevoir un espoir de cessez-le-feu avant la fin de l'année.

De plus, les mesures acceptées dans le cadre de cet accord de paix devraient permettre d'engager un processus de démocratisation politique au Salvador.

Les néo-démocrates appuient depuis longtemps une solution pacifique à la guerre civile et nous avons fréquemment soulevé à la Chambre des communes notre inquiétude au sujet du peuple du Salvador en raison des violations des droits de la personne, ainsi qu'au sujet de l'aide internationale et de la politique canadienne en Amérique centrale.

Nous applaudissons les efforts du secrétaire général Perez de Cuellar et son rôle dans les négociations qui ont conduit à cet accord, et nous prions le FMLN et les représentants du gouvernement du Salvador de rester sur cette voie vers la paix.

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, la situation concernant le virus PVY-N qui frappe l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard est en train de tourner à la farce. L'industrie a été conduite au chaos, les frontières ont été fermées et des millions de dollars ont été perdus, et voilà que nous apprenons que les méthodes d'essai qui ont conduit à tout cela étaient fautives.

Lors d'essais de contrôle, huit échantillons sur dix qui avaient été considérés comme positifs ont été trouvés négatifs, soit une erreur de 80 p. 100. Agriculture Canada, qui manque considérablement de personnel dans le domaine technique, a pris une décision qui était en grande partie basée sur des conclusions erronées.

Nous avons maintenant, en Saskatchewan, le cas d'un tubercule importé des États-Unis qui est porteur du virus. Ce diagnostic a été confirmé par trois laboratoires distincts.

Je demande au ministre de l'Agriculture d'intervenir et d'ordonner un nouveau programme d'essais complet pour éliminer les erreurs qui ont été faites; de prendre des mesures pour que les États-Unis mettent sur pied un programme d'essais similaire à celui qui a été imposé à l'Île-du-Prince-Édouard. Je lui demande également d'imposer aux États-Unis les mêmes restrictions d'importation qui ont été imposées contre nous, et finalement de lancer une enquête sur toute cette question, de sorte que l'on puisse régler cela une fois pour toutes et que l'industrie sache où elle se situe, tant sur le plan national que sur le plan international.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, la publicité dynamique, le taux de change et la taxe sur l'essence sont tous des facteurs importants qui entrent en ligne de compte dans le magasinage transfrontière.

Tous les députés savent que, depuis quelques années, la popularité du magasinage transfrontière est en hausse et que la fréquence des excursions d'un jour aux États-Unis monte à un rythme alarmant dans les localités frontalières comme Sarnia—Lambton que je représente.

Cette tendance ne peut pas continuer. Le magasinage transfrontière comporte des conséquences économiques énormes pour le Canada et entraîne sur l'emploi de graves répercussions qui inquiètent à la fois le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Les pertes fiscales sont considérables aux deux paliers de gouvernement. D'après une étude faite par la firme d'experts-conseils Ernst & Young, les pertes fiscales, à l'exclusion des impôts sur le revenu, s'élevaient à environ 15 millions de dollars en 1990 dans la seule région de Sault Ste. Marie. Que signifie donc encore ce chiffre? Cela signifie la perte de recettes fiscales pour les provinces et, bien sûr, des difficultés pour le commerce de détail, en particulier dans les localités frontalières comme la mienne qui est une des premières à être touchées par ce phénomène.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, hier en Yougoslavie, les forces fédérales de la Croatie ont attaqué des cibles dans la ville de Vinkovci avec des bombes au napalm et des bombes à dispersion.

D'après des sources de renseignement occidentales, l'une de ces cibles était une grange qui avait été transformée en hôpital de campagne et qui était clairement marquée d'une croix rouge. En tant que signataire de la Convention de Genève et de la Charte des droits des Nations Unies, le Canada se doit de dénoncer l'usage de bombes au napalm et de bombes à dispersion sur des civils et des installations de la Croix-Rouge. Nous devons utiliser notre influence auprès de la communauté internationale pour mettre un terme aux atrocités qui se commettent en Croatie.

Il s'agit là d'une situation qui menace sérieusement l'ordre mondial. Le monde entier s'est mobilisé lorsque Saddam Hussein a menacé d'utiliser des armes chimiques contre des innocents au Koweït. Il doit en faire autant aujourd'hui pour les habitants de la Croatie et le Canada doit prendre les devants à cet égard.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'ai siégé longtemps à la Commission Bélanger-Campeau. J'ai observé un long silence par respect pour mes collègues et pour l'institution que je représente.

On a demandé, tout au long de cette Commission, un projet de société. On a demandé, autant comme autant, une union économique. On a demandé une reconnaissance de société distincte. Le document que le premier ministre vient de présenter me permet de dire que le Québec a tout cela.

Les éteignoirs, les bonshommes «Sept heures», les méfiants éternels, les démolisseurs, les Bouchard, Larose, Brassard et compagnie sont à l'oeuvre pour démolir notre maison qui fait partie du patrimoine national. Les lois sur le patrimoine, au Québec comme au Canada, ne permettront pas à ces vendeurs d'illusions, à ces sépulcres ambulants d'atteindre leurs fins personnelles en démolissant ce que les gens du Québec chérissent le plus: notre sentiment d'appartenance et notre fierté.

Et à ceux qui ne le sauraient pas, je le déclare en français, dans notre Parlement à Ottawa.

* * *

[*Traduction*]

LA MINISTRE DE LA JUSTICE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président. La semaine dernière, le premier ministre de la justice de sexe féminin du Canada a compromis tous les principes féministes qu'elle prétend épouser. Récemment, son collègue le député conservateur de Burlington a traité de salope une députée du caucus libéral.

La ministre de la Justice a dit que ce n'était pas grave, parce que la députée avait provoqué l'insulte. Elle a dit que la députée. . .

M. le Président: Il y a une longue tradition à la Chambre qui veut que les propos des députés ne doivent pas constituer une attaque personnelle contre d'autres députés. Je pense que cette intervention est en train de prendre une telle orientation, et cela m'inquiète. Si le député veut terminer et en venir au fait, je suis évidemment disposé à l'écouter.

M. MacLellan: Le fait est qu'il est inconcevable que la ministre de la Justice ait aussi dangereusement défendu l'indéfendable pour des raisons partisanes, elle qui a organisé une conférence sur la femme et la loi et qui se définit souvent elle-même comme une féministe.

Puis-je suggérer à la ministre qu'elle réévalue ses propres principes qui lui permettent de laisser entendre qu'une femme mérite d'être attaquée de façon aussi perverse et haineuse parce qu'elle. . .

M. le Président: Un instant. Le député est un membre distingué de cette assemblée depuis longtemps et je sais que la question le touche profondément. Je crois cependant que nous devrions poursuivre et je vais céder la parole à un autre député.

Article 31 du Règlement

Le député de Portage—Interlake.

LA CONSTITUTION

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé à Deborah Wehrle, charmante étudiante en droit à la Société du barreau d'Ottawa, son opinion sur les propositions constitutionnelles, elle a répondu:

> Les propositions constitutionnelles présentées aux Canadiens le mardi 24 septembre, constituent un plan innovateur pour éliminer les barrières au commerce interprovincial au Canada. Un tel changement aidera à relancer l'économie et à assurer la prospérité future du Canada. Regardons ce qui se passe en Europe. Des pays européens se sont engagés à éliminer les barrières au commerce dans un marché commun afin d'accroître leur compétitivité. Il s'agit là d'un excellent exemple. Au Canada, nous sommes déjà unis dans une seule nation. Nous avons une longue tradition de travail acharné et de coopération. Il est temps que les Canadiens reconnaissent quels ont été les éléments qui nous ont assuré 124 ans de réussite. Notre pays a pu prospérer en raison d'une volonté d'aller au-delà des différences, de surmonter les distances et de mettre en commun les atouts de la nation.

• (1410)

Le Parti conservateur est déterminé à créer un marché intérieur bien capable de soutenir la concurrence sur la scène internationale. Il est temps de créer un marché interne efficace et une union économique forte pour garantir la prospérité du Canada tout au long du XXI^e^ siècle et au-delà.

* * *

LA SOCIÉTÉ ALGOMA STEEL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je veux parler d'Algoma Steel.

En mai de cette année, j'ai demandé au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie ce qu'il pensait de l'idée de la participation des employés dans le rachat de l'entreprise. Il approuvait le principe. Il m'avait alors conseillé d'en parler au ministre des Finances. J'ai donc demandé à ce dernier, à la Chambre, ce qu'il en pensait et il s'est aussi dit d'accord avec le principe.

J'ai rencontré le ministre la semaine dernière et il m'a dit: «Je ne peux pas vous donner une réponse. J'attends l'avis du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.» Donc, c'est à lui de jouer.

Si vous me permettez, je citerai le ministre de l'Industrie et des Sciences. Il a dit: «J'aiderai Algoma lorsque j'aurai la certitude que l'entreprise sera complètement restructurée.»

L'entreprise est en train de se restructurer. Nous perdrons entre 1 600 et 1 800 emplois. Comment le ministre définit-il une restructuration lorsque 3 000 personnes perdent leur emploi ou qu'une usine ferme ses portes?

Nous demandons au ministre de recommander au ministre des Finances de nous aider maintenant, que ce soit au moyen de crédits d'impôts, d'un programme d'adaptation des travailleurs âgés, de pensions de raccordement ou par tout autre moyen. Nous demandons au gouvernement de ne pas rester sans rien faire pendant qu'Algoma procède à une restructuration. Le gouvernement fédéral doit faire quelque chose.

* * *

L'EXTRADITION

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je me réjouis de la décision prise par la Cour suprême du Canada aujourd'hui de renvoyer Joseph Kindler et Charles Ng aux États-Unis.

Ainsi, les personnes du genre de Ng et de Kindler ne considéreront plus le Canada comme un endroit sûr où se réfugier pour échapper à la peine de mort.

Les personnes de leur genre n'envisageront plus de s'échapper de prison pour se soustraire à la justice américaine.

Les victimes aux États-Unis ne seront plus privées de leur droit à la justice. Ng devra répondre devant les tribunaux des 19 meurtres avec violence dont il est accusé en Californie.

Je remercie de leur contribution les députés de la Chambre, les membres du Comité permanent de la justice et ceux du mouvement Victims of Violence International qui ont contribué pendant sept ans aux efforts en vue de de faire extrader Ng et Kindler. Je suis doublement satisfait d'informer les familles des victimes de Ng aux États-Unis que justice sera finalement rendue dans cette affaire.

Pour conclure, je tiens à remercier les 185 000 personnes qui, du Canada et des États-Unis, ont écrit aux députés de la Chambre des communes pour demander que Ng soit renvoyé aux États-Unis pour être jugé comme il le mérite.

* * *

L'ARMÉNIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, samedi dernier, les Arméniens ont voté à 99,3 p. 100 pour l'indépendance, mettant ainsi fin à 71 ans de régime communiste.

Ça a été un moment historique pour ce peuple victime de persécutions, de l'occupation de son territoire et de catastrophes naturelles.

Le génocide commis par l'Empire ottoman en 1915 a coûté la vie à 1,5 million d'Arméniens. L'Arménie a accédé à l'indépendance en 1918, pour être immédiatement occupée, en 1920, par l'Union soviétique.

Ces trois dernières années, les Arméniens ont connu les pires affrontements ethniques jamais vus dans les républiques. Deux mille personnes ont été tuées.

Le peuple d'Arménie et la communauté arménienne au Canada rêvaient du jour où leur pays serait enfin indépendant. Aujourd'hui, nous partageons leur joie.

L'Arménie fait face aujourd'hui à un grand nombre de problèmes économiques attribuables notamment à l'exode des Arméniens qui fuient l'Azerbaïdjan et au tremblement de terre de 1988, à la suite duquel 500 000 personnes se sont retrouvées sans abri.

Nous attendons avec impatience le jour où les Arméniens de Nagorno-Karabakh verront cette terre réunie à l'Arménie. Nous demandons à la communauté internationale et au Canada de reconnaître le génocide qui a frappé ce peuple.

Nous demandons au gouvernement du Canada de reconnaître l'Arménie et d'aider ce pays à atteindre à la prospérité et à la démocratie.

* * *

[*Français*]

LE CHEF DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, les Québécois commencent à découvrir les vrais motifs qui se cachent dans l'attitude négative du chef du Bloc québécois. Chaque fois qu'il ouvre la bouche, on se rend compte qu'il n'a plus rien à proposer et qu'il ne cherche qu'à détruire le Canada. Son sport national c'est de rejeter du revers de la main toute proposition qui ne vient pas de son petit cerveau.

À l'écouter, monsieur le Président, les enfants et les naïfs du Québec vont finir par croire que toutes les Caisses populaires vont déménager en Alberta. Rien de moins que de la terreur intellectuelle de la part du Bloc québécois.

Monsieur le Président, les Québécois n'accepteront plus longtemps l'indignation permanente et les demi-vérités qui sortent de la bouche des députés du Bloc québécois. Au lieu de faire des propositions concrètes, le chef du Bloc québécois préfère agir, au Parlement fédéral, comme le perroquet de Jacques Parizeau et de Gérald Larose. Quelle honte pour les Québécois et les Québécoises!

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il y a plus de cinq ans, le gouvernement avait promis de modifier la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Les Canadiens attendent toujours cette mesure législative importante. Hier, le juge Joseph McDonald a déclaré que cette loi est inconstitutionnelle parce qu'elle n'empêche pas les lesbiennes, les homosexuels et les bisexuels d'être victimes de discrimination. Le droit d'être libéré de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle figure dans la loi du Québec, du Yukon, du Manitoba et de l'Ontario.

Je demande au gouvernement et à la ministre de la Justice de proposer ces modifications longtemps attendues à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Il est temps de permettre aux lesbiennes, aux homosexuels et aux bisexuels canadiens de vivre dans la dignité, sans aucune discrimination.

* * *

LES FORÊTS

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, hier a été une journée très importante pour toutes les personnes concernées par les forêts de notre pays. Notre ministre a annoncé à Toronto le nouveau programme: Partenariat en développement durable des forêts. Cette initiative permettra d'établir un réseau de forêts qui deviendra un modèle de développement durable des forêts. Cette forêt modèle appliquera des méthodes scientifiques, des techniques et des pratiques sylvicoles de pointe.

Le programme de partenariat favorisera l'équilibre entre tous les usagers de nos forêts et prouvera l'engagement du Canada à l'égard de nos responsabilités internationales en tant que l'un des plus grands pays forestiers du monde. Grâce au partenariat essentiel avec les provinces, l'industrie, les propriétaires de forêts, les groupes d'autochtones et les organisations environnementales, ce programme est un autre exemple du soutien apporté par le Canada au principe de développement durable.

Questions orales

LA CONSTITUTION

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, notre gouvernement a récemment publié un ensemble de propositions pour renouveler le fédération canadienne. J'espère que les Canadiens les étudieront et exprimeront leur inquiétudes et leurs idées d'une manière franche et rationnelle. Cette question devrait être considérée la tête froide. Il s'agit principalement du fédéralisme, de l'économie et de l'histoire.

Les Canadiens sont sur le point de défaire ce que la Communauté économique européeene s'efforce de réaliser depuis 50 ans. La séparation du Québec entraînerait l'isolement des provinces Maritimes. Cela pourrait conduire à la séparation de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, et de là à la destruction du Canada qui est devenu l'un des deux pays du monde où les gens préfèrent vivre.

L'avenir de notre pays est entre nos mains. Canadiens, faisons preuve de maturité, réveillons-nous, familiarisons-nous avec notre histoire afin que nous puissions avoir un avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. La Loi concernant la Banque du Canada stipule que le rôle de la Banque est d'atténuer, par l'entremise de la politique monétaire, et je cite: «. . .les fluctuations du niveau général de la production, du commerce, des prix et de l'emploi. . .»

Les propositions concernant l'union économique, qui ont été déposées ce matin, veulent éliminer toute référence à la production, au commerce et à l'emploi. Je demande donc ceci au ministre des Finances: Pourquoi veut-il retirer au gouverneur de la Banque du Canada son obligation qui consiste, lorsqu'il planifie sa politique monétaire, à s'assurer que des emplois seront créés pour les chômeurs de ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition sera d'accord pour dire que la stabilité des prix est indispensable à une croissance durable. C'est un fait établi. D'ailleurs, il suffit de voir ce qui se passe dans certains des principaux pays industrialisés, surtout au Japon et en Allemagne, pour se rendre compte qu'ils connaissent une excellente croissance et que les prix y sont très stables.

Ce que nous cherchons à faire, ici, c'est à clarifier le mandat de la Banque du Canada. On lui a reproché, dans certains milieux, d'être trop général, ambigu et parfois inconséquent avec lui-même dans son approche. C'est en ce sens que nous voulons clarifier le rôle que doit jouer la Banque du Canada dans l'instauration de prix stables et réaliser ainsi une croissance durable et la création d'emplois.

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, depuis cinq ans le gouvernement et le gouverneur de la Banque du Canada luttent avec frénésie contre l'inflation. Pourtant, aujourd'hui, le chômage atteint un niveau record pour la sixième année d'affilée, et le taux d'inflation reste encore très élevé.

Je voudrais que le ministre me dise pourquoi il tient à retirer au gouverneur de la Banque du Canada la responsabilité d'établir la politique monétaire et, partant, l'obligation de s'occuper des chômeurs et des chômeuses. Pourquoi veut-il donner au gouverneur le loisir de se désintéresser complètement de la situation de l'emploi au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il existe peut-être une différence fondamentale entre les buts et objectifs du gouvernement conservateur et la position que défend le Parti libéral.

Ce que le chef du Parti libéral préconiserait à la place, c'est un taux d'inflation élevé, des taux d'intérêts élevés, des déficits élevés, un faible taux de croissance et un taux de chômage élevé. Si l'on prend la période de 1950 à 1973 par exemple, on constate que le taux d'inflation moyen était alors de 2,8 p. 100 au Canada, tandis que le taux de croissance dépassait 5 p. 100. Quand l'inflation a grimpé aux alentours de 9 p. 100, le taux de croissance a chuté à 3 ou 3,1 p. 100.

Le Canada n'est pas le seul à s'être fixé de tels objectifs. Les buts et objectifs globaux du Groupe des Sept visent la stabilité des prix et la croissance durable, comme ceux de l'OCDE d'ailleurs. Tout récemment encore, M. Laidler, C.D. Howe Institute, déclarait que l'objectif de la stabilité des prix est à la fois opportun et accessible, et que le mandat de la Banque du Canada devrait être modifié en conséquence.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on peut viser la croissance et on peut viser la stabilité des prix, mais il faut s'assurer en cours de route de ne pas créer de chômage au pays. Une bonne manière d'y parvenir est d'avoir une bonne union économique. Je suis ravi de constater que le gouvernement a enfin lu le document intitulé *Les fondements constitutionnels de l'union économique canadienne*, que j'ai déposé à la Chambre il y a dix ans et qui a été critiqué par tous les députés de ce parti. Nulle part, dans ce document, avons-nous voulu retirer au gouverneur de la banque sa responsabilité de s'occuper des sans-emploi au Canada.

Le gouvernement acceptera-t-il de changer son fusil d'épaule et de voir à ce que la politique monétaire du Canada tienne compte du fait qu'il faut créer des emplois pour les Canadiens? Un taux d'inflation ramené à zéro ne vaudra strictement rien si 25 p. 100 de la population chôme. Ce que nous voulons, ce sont des emplois pour les Canadiens.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la meilleure manière de créer des emplois est d'avoir une croissance durable, et on peut parvenir à une croissance durable grâce à la stabilité des prix.

Vous me voyez très content de voir que le député est satisfait de l'ensemble des mesures. Pour faire suite à la question qu'il vient de poser, je pense qu'il aimera que je lui cite, relativement à la stabilité des prix, un passage du document, à la page 42, où il est dit: «. . .il faut viser une politique monétaire fondée sur le sentier de la stabilité des prix qui contribue le mieux à la réalisation des autres objectifs de l'économie canadienne.» Il va de soi que ces objectifs canadiens comprennent la croissance, la création d'emplois et l'activité économique dans tout le pays, de l'est à l'ouest.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances.

Le ministre parle de préciser simplement le mandat de la Banque du Canada, mais, dans le document qu'il a déposé aujourd'hui, il dit: «Il faudrait éliminer la mention du rôle consistant à mitiger, par son influence, les fluctuations de la production, du commerce, des prix et de l'emploi.» Ce n'est pas de l'élimination, c'est du massacre.

Si le ministre des Finances tient sérieusement à encourager la création d'emplois, la production et la croissance, pourquoi veut-il en faire disparaître toute mention dans le mandat de la Banque du Canada? Comment peut-on le prendre au sérieux si la mention en est éliminée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, on prend la chose au sérieux, car cela est prix au sérieux dans le monde entier. Que ce soit dans le Groupe des Sept pays les plus industrialisés, que ce soit parmi les pays membres de l'OCDE, que ce soit aux États-Unis, au Japon ou en Allemagne, tout le monde poursuit l'objectif de la stabilité des prix, car la stabilité des prix est gage de croissance durable, et la croissance durable est gage de création d'emplois.

C'est ce que soutient ici même au Canada le C.D. Howe Institute qui n'est certainement pas un groupe d'analystes conservateur. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: . . .et que le député cite très souvent. Je lui rappelle la recommandation de M. Laidler publiée dans un journal disant que l'objectif de stabilité des prix était opportun et accessible et que le mandat de la Banque devrait être modifié en conséquence, et c'est précisément ce que nous voulons faire.

L'hon Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le ministre fait grand cas de sa politique de stabilité des prix. Que nous a-t-elle apporté? Une récession d'origine purement canadienne, un million et demi de chômeurs et un secteur des exportations en crise.

Pourquoi le ministre veut-il, par la politique qu'il a annoncée aujourd'hui, continuer à imposer encore et toujours aux Canadiens une politique de récession et de chômage et forcer les provinces à faire la même chose? Peut-il expliquer cela aux Canadiens qui ploient déjà sous le fardeau de sa politique malavisée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député fait une interprétation absurde. J'ai tâché de faire cette mise au point en répondant à des questions précédentes. Le député préconise en réalité une politique de forte inflation, de taux d'intérêt élevés, de grands déficits, de croissance lente et de chômage élevé. Les Canadiens en ont eu assez. Ce n'est qu'en endiguant l'inflation et en maintenant la stabilité des prix qu'on réussira à obtenir une croissance durable.

On n'a qu'à voir ce qui s'est passé au Japon: faible inflation, forte croissance, prospérité; ou en Allemagne: faible inflation, forte croissance, création d'emplois. On n'a qu'à voir ce qui se passe dans le pays: la prospérité est liée très clairement à la croissance durable et à la stabilité des prix, et c'est ce que nous cherchons à réaliser.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. La stabilité des prix est certes importante, mais les gens qui n'ont pas d'emploi, qui ne peuvent rien acheter, ce qui les préoccupe, c'est de trouver du travail pour pouvoir contribuer à la vie de la société.

Hier, le ministre a dit en comité qu'il pourrait être disposé à réexaminer la proposition visant à faire de la réduction de l'inflation la priorité centrale de la Banque du Canada. Je demande au ministre s'il est prêt aujourd'hui à affirmer, à convaincre son collègue le ministre des Finances, que le plein emploi, une politique de notre parti, représente une priorité importante de la Banque du Canada.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, si ma mémoire est bonne, j'ai dit hier plus exactement que, si la formulation de notre document ne traduisait pas assez bien notre intention, je serais disposé à essayer de la rendre plus précise.

Comme l'a dit mon collègue le ministre des Finances, il n'y a pas à revenir sur l'engagement du gouvernement concernant la création d'emplois. On dirait que les députés essaient de brouiller les pistes aujourd'hui à la Chambre. Évidemment, c'est leur droit.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Il est très important que les chômeurs et les chômeuses aient un emploi, et il y a beaucoup d'inquiétudes à travers le Canada concernant le taux de chômage: Il y a 1,5 million de chômeurs et de chômeuses au Canada. Je demande donc encore au ministre: Est-il prêt à constater aujourd'hui que le plein emploi devrait être un objectif du gouvernement du Canada et que la Banque du Canada doit aussi être responsable pour cet objectif?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, aujourd'hui je suis prêt à faire deux choses: Premièrement, d'indiquer que le gouvernement du Canada demeure engagé envers des politiques qui peuvent créer des emplois permanents et substantiels à travers le Canada. Et c'est exactement la sorte de politique que mon collègue, le ministre des Finances, vient d'expliquer, qui peut avoir ce résultat. Deuxièmement, si la députée a un amendement, une amélioration, une autre proposition à soumettre, elle peut le faire.

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre des Finances et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles parlent de l'importance que revêt la stabilité des prix. Nous essayons de dire qu'il faut rendre le processus plus ouvert, qu'il faut reconnaître la réalité canadienne, que de nombreux citoyens réclament l'intervention du gouvernement pour qu'ils puissent gagner leur vie convenablement. Beaucoup d'autres ont besoin de se loger dans notre pays.

Je pose la question suivante au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Selon les propositions du gouvernement, le logement relèverait uniquement des provinces. Au nom du grand nombre de Canadiens qui comptent sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour financer le logement social, je veux demander au ministre s'il est disposé à transférer aux provinces les fonds consacrés actuellement à l'habitation sociale, dans le cas où le gouvernement fédéral cède cette responsabilité.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, par notre proposition, nous voulons faire savoir que nous ne nous intéressons pas seulement à des modifications théoriques du fédéralisme, mais que nous sommes prêts à apporter des changements précis à l'exercice des pouvoirs. Et nous respectons certains principes à cet égard.

Entre autres, nous voulons respecter davantage le partage des compétences établi dans la Constitution. Un autre principe est l'efficacité, soit de confier la tâche au niveau de gouvernement qui est le mieux placé pour s'en acquitter.

Comme je l'ai fait remarquer hier, dans d'autres domaines comme l'environnement, le gouvernement entend continuer à garder et à exercer tous les pouvoirs qu'il a. Mais nous avons fait savoir clairement que nous sommes disposés à discuter avec les provinces des moda-

lités de la reconnaissance de leur compétence exclusive dans certains domaines, comme le logement.

Je pense que si la députée examine ces propositions, elle constatera qu'il s'agit d'une façon constructive de traduire concrètement les principes que tous les députés appuient, je pense, c'est-à-dire de rendre le régime fédéral plus efficace et de permettre aux provinces comme le Québec de tenir compte de leurs défis particuliers et de leur situation particulière.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Dans le débat sur l'union économique, il y a un écart énorme entre le fait que le Québec comprend et maîtrise le rôle de l'État comme moteur de développement économique et le projet du gouvernement qui l'omet.

Alors, voici ma question: Pour clore le débat d'hier, le gouvernement est-il prêt à enchâsser, à garantir, dans la Constitution même, le droit pour les provinces, non seulement de créer, mais de maintenir, d'innover, de prendre l'initiative de nouvelles institutions de développement économique comme la Caisse de dépôt ou le *Heritage Fund*?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le document que nous diffusons aujourd'hui permettra peut-être de dissiper la confusion et de déterminer le véritable contenu de nos propositions. On a beaucoup extrapolé sur le contenu du document et sur ses répercussions. Grâce au document que nous oublions aujourd'hui, je suis convaincu que nous apaiserons bon nombre des craintes qui ont été exprimées, au Québec par exemple, sur la possibilité que le gouvernement fédéral intervienne dans le processus budgétaire des provinces. Le document ne mentionne aucune intervention de ce genre.

Je crois que le document diffusé aujourd'hui servira à éclaircir un grand nombre des points qu'a soulevés le député.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, mes propos ont peut-être été mal traduits. J'ai clairement demandé si le gouvernement était disposé à garantir dans la Constitution le droit des provinces de créer leurs propres institutions économiques, comme le Fonds du patrimoine et la Caisse de dépôt.

Je voudrais maintenant poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur. Il est inacceptable qu'on bâtisse une union économique sur l'économie d'hier, et c'est ce que le gouvernement ne semble pas avoir compris. Il ne sert pas à grand-chose de prôner la libre circulation des biens si on n'a pas de produits à vendre ou encore personne pour les acheter. Dans le document sur la compétitivité qui paraîtra bientôt, le ministre s'engagera-t-il clairement à consacrer au moins 25 p. 100 de notre produit national brut au secteur manufacturier afin de fournir des emplois aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député perd toute crédibilité quand il déclare, comme il vient de le faire, que nous n'avons pas su faire le rapprochement entre l'unité et une économie solide. C'était pourtant clairement mentionné dans le discours du Trône et dans la déclaration que le premier ministre a faite mardi dernier, et c'est clairement mentionné dans le document.

Comme le signalait également le député, nous diffuserons deux documents sur la compétitivité et la formation qui viendront appuyer nos déclarations. De toute évidence, nous établirons un processus de consultation qui nous permettra de répondre aux questions du député. Nous serons ainsi en mesure de veiller à l'augmentation de nos exportations et de nos activités sur le marché international, ce qui aidera le secteur manufacturier, qui semble inquiéter le député.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je veux demander au président du Conseil du Trésor pourquoi le gouvernement, qui a maintenu sa décision de geler les traitements des fonctionnaires, a décidé de continuer d'accorder une rémunération au rendement à plus de 4 000 gestionnaires de la fonction publique. Dans certains cas, cette rémunération peut représenter jusqu'à 10 p. 100 de leur traitement de base. Pourquoi deux poids deux mesures?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Un ancien gouvernement, et je crois que c'était un gouvernement libéral, a décidé que la rémunération des gestionnaires de la fonction publique serait divisée en deux parties. Il a enlevé 15 p. 100 de la masse salariale et a établi un traitement de base. Comme dans le cas des employés syndiqués, où l'ancienneté fera augmenter les salaires malgré le 0 p. 100, les gestionnaires auront droit à une augmentation statutaire analogue.

Ce système a été mis en place pour les gestionnaires. Leur traitement sera gelé, mais ils auront droit à une augmentation statutaire, comme les employés syndiqués.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, entendons-nous bien sur ce point. Le ministre a déjà dit à la presse qu'il n'y aurait aucune augmentation des primes parce qu'elles font partie du traitement et que les traitements sont gelés.

Cela veut-il dire que la prime de fin d'année que le président-directeur général du CN reçoit en plus de son traitement annuel de 300 000 $ sera gelée à 80 000 $, et que celle que le président-directeur général de la Société canadienne des postes reçoit en plus de son traitement annuel de 250 000 $ sera gelée à 70 000 $? Les pauvres! Ils se mettront bientôt à appeler le ministre M. Gèle-Tout.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): En vieillissant, le député deviendra plus sage et apprendra qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

En ce qui concerne les cadres supérieurs des sociétés d'État, nous n'avons pas encore reçu la recommandation du conseil des gouverneurs. Je peux toutefois assurer au député que, quelle que soit la recommandation, notre réponse sera zéro.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement utilise encore une fois deux poids, deux mesures.

Les conservateurs ont imposé des compressions et font la vie dure aux travailleurs, mais ils ont trouvé des fonds pour offrir de généreuses primes aux directeurs et aux hauts fonctionnaires des sociétés d'État.

Le président du Conseil du Trésor croit qu'il est juste de consentir une prime de l'ordre de 84 000 $ au président du CN, alors que les profits de cette société ont piqué du nez. Aux commis de la fonction publique qui ne gagnent même pas le quart de la prime offerte à M. Lawless, le gouvernement offre pourtant 0 p. 100 d'augmentation, quelle que soit leur productivité.

• (1440)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois être trop futé. J'ai donné la réponse avant qu'on me pose la question.

Si 0 p. 100 est une offre si généreuse, pourquoi l'AFPC ne l'accepte-t-elle pas?

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis certain que si les membres de l'AFPC se faisaient offrir les mêmes primes, ils s'empresseraient de les accepter.

Monsieur le Président, si un salaire de 366 000 $ n'est pas, en soi, un encouragement suffisant, qu'est-ce qui peut bien l'être? Une prime de 10 p. 100 que l'on accorderait à 4 000 membres représenterait 24 millions de dollars.

Le principe d'équité est en cause. Le gouvernement ne peut, d'un côté, prétendre qu'il n'a pas d'argent pour l'équité salariale et, de l'autre, dilapider les deniers publics en accordant des primes à ses gros bonnets. Le gouvernement va-t-il cesser d'utiliser deux poids, deux mesures et dépenser l'argent là où c'est vraiment nécessaire?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à la question. Lorsqu'on lui recommandera d'accorder des primes au rendement à des gestionnaires, quelles qu'elles soient, le gouvernement s'en tiendra à sa réponse du 0 p. 100.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. La semaine dernière, M. Lou MacEachern, de Calgary, a reçu le prix d'entrepreneur de l'année. Lorsqu'on lui a remis ce prix, il a annoncé que, à cause de la TPS, de la valeur élevée du dollar et de toutes les tracasseries administratives, il vendait son entreprise, qui emploie 300 personnes, et quittait le Canada.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de surcharger les petites entreprises d'impôts et de tracasseries.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'étais sur les lieux ce soir-là et M. MacEachern a dit bien clairement qu'il ne quittait pas le Canada.

Il a signalé quelques points et je puis en comprendre un certain nombre. Il faut prendre conscience. . .

M. Tobin: Lesquels comprenez-vous?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si vous posez la question, je vous répondrai.

Si le député avait été à cette réception, il aurait entendu le point de vue de beaucoup d'entrepreneurs qui n'étaient pas d'accord avec M. MacEachern, qui vont bâtir des entreprises, saisir les occasions et relever les défis qui se présentent et s'imposer dans le monde entier. Voilà le type d'esprit d'entreprise qui s'affirme au Canada et qui sera renforcé par les politiques découlant de nos mesures visant à accroître la compétitivité.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il dit comprendre ces points de vue. Semaine après semaine, il brandit des statistiques au sujet des taux d'intérêt que la Banque du Canada abaisse. À quoi bon des taux d'intérêt plus faibles si la Banque fédérale de développement et les banques à charte refusent tout de même de prêter aux entrepreneurs et aux sociétés canadiennes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que le gouvernement se refuse à dicter leur conduite aux banques à charte et à leur dire à qui elles doivent consentir des prêts. Ni ce gouvernement ni aucun autre n'a jamais agi de la sorte.

Ce que nous avons fait, et j'invite le député à travailler dans le même sens, c'est d'examiner toutes les possibilités, toutes les idées pour encourager l'injection de ressources plus considérables dans le capital de risque, dans le financement des entrepreneurs, des entreprises en croissance.

Si le député à des moyens à proposer pour faire augmenter le financement disponible, je me ferai un plaisir de les étudier avec le plus grand soin. S'ils sont satisfaisants, j'en ferai part à mon collègue, le ministre des Finances, et je l'inviterai à en tenir compte dans son budget.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, quand l'un de mes collègues a demandé si le gouvernement fédéral avait l'intention de permettre à toutes les provinces de percevoir elles-mêmes leur impôt sur le revenu des particuliers, le ministre a éludé la question.

Aujourd'hui, le ministre pourrait-il répondre sans détours à cette question très sérieuse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, il existe, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, des ententes fiscales qui permettent au gouvernement fédéral de percevoir l'impôt pour les provinces. Les impôts provinciaux sont calculés en fonction des taux de l'impôt fédéral.

Les provinces désirent maintenant revoir ces ententes pour obtenir plus de flexibilité. C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral a rédigé un document de travail sur cette question, en se basant sur un certain nombre de principes, notamment la flexibilité, la transparence, l'harmonisation et la simplicité.

Le député devrait savoir que toutes les provinces peuvent se retirer des ententes fiscales quand elles le veulent. La discussion actuelle vise seulement à mettre en place un régime fiscal harmonisé. S'il faut l'améliorer, nous l'améliorerons.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre dira-t-il, au moins, à la Chambre, s'il est d'accord avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante pour dire que cette proposition pourrait entraîner une énorme ponction fiscale et engendrer un régime fiscal terriblement complexe?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante soulève une question très sérieuse.

C'est de cela dont nous discutons actuellement. La députée voudra peut-être en parler à son ministre provincial des Finances, qui a appuyé cette proposition, et discuter en profondeur, avec lui, de la question de l'impôt

sur le revenu des particuliers et des ententes fiscales fédérales-provinciales. L'opinion de M. Bulloch sera évidemment prise très au sérieux par le groupe qui étudie cette question, par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux aussi, j'espère.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES MÊME

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Hier, la FDA a annoncé que les fabricants d'implants mammaires doivent fournir aux médecins de l'information à transmettre aux patientes sur les risques que comportent leurs implants. Cette information doit être rédigée dans des termes facilement compréhensibles.

Le sous-ministre a déclaré à la presse qu'il n'était pas nécessaire de faire la même chose au Canada. Le ministre va-t-il donner la même directive au Canada pour les produits encore sur le marché, afin qu'on puisse analyser les données relatives à l'efficacité et à l'innocuité de ces produits?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée de Coquitlam n'ignore pas que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a produit, il y a trois ans, un document sur l'augmentation mammaire. Elle sait que ces renseignements étaient à la disposition des femmes au Canada bien avant qu'ils ne le soient aux États-Unis.

Quant à la question qu'elle a posée, le sous-ministre m'a parlé hier de la directive américaine sur les implants mammaires. Je demanderai la même chose des fabricants d'implants vendus au Canada.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Est-ce que cette brochure est celle dont vous parlez? C'est un document publié par l'association des chirurgiens esthétiques du Québec et la société des chirurgiens esthétiques du Canada. On y lit: «En conclusion, les résultats de cette opération sont excellents, et le degré de satisfaction des patientes est élevé.»

Le ministre doit sûrement veiller à ce que cette nouvelle information de la FDA soit transmise sans embellir la réalité et ne dise pas aux femmes que les implants sont sans danger.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'aime guère que la députée affirme que les renseignements donnés dans ce document ne sont pas exacts. Ce document comprend d'excellents renseignements qui sont mis à jour périodiquement par le ministère. La prochaine mise à jour est d'ailleurs pour bientôt.

J'ajouterai que les renseignements que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a donnés aux femmes au sujet des implants mammaires ont toujours été fondés sur la réalité scientifique.

J'espère que la députée sera d'accord avec moi pour dire que ce sont des renseignements des plus pertinents. Je répète ce que j'ai dit hier. S'il existe d'autres renseignements que nous pourrions communiquer aux femmes sur la question des implants mammaires, nous serons heureux de le faire.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. À l'instar du chef du Bloc québécois, M. Claude Béland, de la Fédération des caisses populaires, a dit et je cite: «Ce qui me préoccupe, c'est la législation par rapport à l'économie. C'est carrément inacceptable.» Même le premier ministre du Québec, M. Bourassa, a dit et je cite: «Il y a aussi des risques très importants, notamment dans toute cette question de l'union économique. Tel que présenté, ce n'est pas acceptable.»

Je demande donc au ministre responsable des Affaires constitutionnelles: Qui fait les campagnes de peur? Est-ce qu'il est prêt à dire que MM. Bourassa et Béland sont engagés dans des campagnes de peur, dans des faussetés, dans de la malhonnêteté? Ils reprennent pourtant exactement les mêmes arguments que ceux du chef du Bloc québécois, hier. Est-ce qu'il peut admettre qu'il est en train de mettre en péril les pouvoirs du Québec à ce moment-ci avec son projet?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, ce que le premier ministre Bourassa a dit, c'est que dans la forme actuelle, ce n'est pas acceptable. Et cela il l'a dit, non pas dans le contexte des Caisses Pop, pas dans d'autres contextes. C'est une fausseté pour le député de suggérer que c'est dans ce contexte que le premier minis-

tre Bourassa a parlé. Le député me demande qui mène une campagne de peur. Est-ce M. Béland? Non. Est-ce M. Bourassa? Non. Est-ce M. Lucien Bouchard? Oui. Est-ce M. Lapierre? Oui.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. À partir du moment où le ministre responsable des Affaires constitutionnelles veut essayer de départager les bons et les mauvais, je voudrais lui demander ceci: Hier, à une question du chef du Bloc québécois, le premier ministre, en faisant référence aux nouveaux pouvoirs fédéraux, a dit et je cite: «Le troisième article dit que si le Québec, par exemple, n'est pas satisfait, il peut se retirer complètement.»

Pourtant, son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social dit ce matin dans les journaux, et je cite: «Il s'agit seulement d'un sursis pour permettre à une province de s'ajuster.»

Je veux savoir si cet article 3 est une mesure de transition ou un droit permanent de retrait. Qui est le marchand d'illusions, le premier ministre ou le ministre de la Santé?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le marchand d'illusions, c'est le député de Shefford, et il continue d'essayer de vendre ses illusions. C'est une question importante et j'y ai répondu, hier, au comité parlementaire, quand j'ai dit que c'est dans les pouvoirs du comité de décider si oui ou non on veut prolonger ou établir sur une base permanente le droit de retrait. Cela est clair. J'espère, maintenant que cela est clair, que le député du parti séparatiste du Canada va quitter, va *stopper* ses efforts de rendre les citoyens canadiens confus.

* * *

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme.

Le 18 juillet 1991, le ministre a assisté à une réunion au sommet sur le magasinage transfrontalier, qui s'est tenue à Toronto et qui regroupait des entrepreneurs, des travailleurs, des consommateurs, des maires et des ministres du gouvernement de l'Ontario.

Toute une série d'engagements ont été pris au nom du gouvernement fédéral. Celui d'envisager la possibilité de réduire ou d'éliminer les droits exigés par des tiers pays sur des produits de consommation qui ne concurrencent pas des produits analogues de fabrication canadienne mais nuisent quand même à la compétitivité de nos détaillants revêt une importance toute particulière.

Le ministre pourrait-il rendre compte à la Chambre des progrès accomplis pour concrétiser cet engagement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé la question. Le ministère est en train de passer en revue, un à un, les droits exigés sur des produits de consommation n'originant pas des États-Unis, particulièrement ceux qui ont une incidence marquée sur les prix au détail.

Dans le cadre de cet examen, nous serons de toute évidence en mesure de prendre les mesures correctrices qui s'imposent.

Je sais gré au député de l'intérêt qu'il porte à la question et je peux lui assurer que le dossier avance bien.

* * *

LA JUSTICE

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la Justice, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Depuis que le rapport de l'enquête sur l'administration de la justice au Manitoba a été publié, le 8 septembre dernier, le gouvernement a préféré ne pas tenir compte des propositions contenues dans ce rapport et dont l'application contribuerait grandement à corriger le traitement inéquitable qu'on réserve aux autochtones dans l'administration de la justice.

Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui à charger un groupe de travail mixte fédéral-provincial-autochtone d'apporter au système de l'administration de la justice les modifications qui s'imposent d'urgence?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre de la justice, je remercie ma collègue d'avoir posé la question.

Le gouvernement ne fait aucunement fi des conclusions de l'enquête manitobaine ni des autres enquêtes qui ont été menées récemment. En fait, nous en tenons compte.

Ma collègue n'ignore pas que la ministre de la Justice a tenu récemment, à Whitehorse, une conférence sur l'administration de la justice et les autochtones. Cette conférence était fort valable. J'y ai participé moi-même et je crois que nous en avons tous beaucoup bénéficié. Nous attendons les résultats des divers colloques qui ont eu

lieu. Je puis assurer à ma collègue que le gouvernement se propose d'agir à l'égard de ces questions.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre.

À en juger par la réponse du ministre et même par l'ensemble des propositions constitutionnelles du gouvernement, il est bien évident que celui-ci n'a pas les connaissances, le courage ni l'autorité qu'il lui faudrait pour assurer l'autonomie gouvernementale des autochtones du Canada.

Comme l'enquête manitobaine fournit un modèle d'autonomie gouvernementale, le ministre reconnaîtra-t-il le droit des autochtones à établir leur propre système d'administration de la justice dans le cadre de la reconnaissance de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et cela, immédiatement et non pas dans dix ans là aussi?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis assurer à ma collègue que, à l'instar de tous les députés à la Chambre, le gouvernement est toujours à l'affût de nouvelles connaissances et de nouveaux moyens d'améliorer sa compétence à résoudre les problèmes; cela ne fait aucun doute.

Je dirai aussi à ma collègue que nous ne manquons pas de courage ni de détermination lorsqu'il s'agit de nous attaquer à ce problème.

Je lui répéterai, enfin, ce que la ministre de la Justice et moi-même avons déjà dit. Nous croyons que le système actuel d'administration de la justice est suffisamment souple pour tenir compte des préoccupations des autochtones. Nous travaillons à l'améliorer, et je saurais gré à ma collègue de sa collaboration.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Encore une fois, le Canada se voit reprocher par l'opinion mondiale de ne pas prendre les mesures qui s'imposent dans le domaine de la protection de l'environnement. Un groupe environnementaliste du nom de Great Lakes United a même jugé bon de demander aux États-Unis de se pencher sur le non-respect flagrant des engagements internationaux que le gouvernement a pris dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Quand le gouvernement va-t-il se décider à prendre des mesures pour stopper la pollution des Grands Lacs par les produits toxiques? Attend-il d'y être forcé par le tribunal de l'opinion mondiale?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord d'apporter une correction. Je crois que la députée s'est trompée en disant que le groupe environnementaliste a fait des démarches auprès des Américains. Il s'agissait plutôt des Nations Unies.

Le dossier des Grands Lacs pose assurément des problèmes très importants, mais ma collègue d'en face reconnaîtra que d'énormes progrès ont été accomplis, même s'il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement actuel s'est engagé à poursuivre ses efforts dans ce domaine. La semaine prochaine, la Commission mixte internationale se réunit, et j'ai l'intention de prendre part à ses délibérations en compagnie de mon homologue, M. Bill Riley. Nous espérons pouvoir informer les participants à la CMI des efforts déployés jusqu'ici par le gouvernement et leur faire connaître nos projets.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le fait est que nos relations avec le gouvernement américain dans ce domaine ont été sérieusement altérées parce que le gouvernement actuel a constamment remis sa participation à un plan de prévention de la pollution canado-américain et que le Canada a fini par se retirer de l'accord.

On nous a fait des promesses. En juin dernier, le ministre avait promis que des pourparlers étaient en cours et qu'un communiqué n'allait pas tarder à paraître. Nous sommes en septembre, bientôt octobre, et les poisons qui polluent les Grands Lacs n'ont toujours pas disparu. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire pour que le Canada retrouve sa crédibilité dans le domaine de l'environnement?

• (1500)

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la députée quand elle dit que cette question a fait du tort à nos relations avec les autorités américaines. C'est absolument faux.

Pas plus tard que lundi, j'étais à New York avec mon homologue pour y recevoir, au nom de tous les Canadiens, le prix de l'Accord relatif à la qualité de l'air. Je suis convaincu que la plupart des Canadiens et l'ensemble des députés estiment qu'il s'agit là d'une importante réalisation qui sera suivie d'autres initiatives.

En ce qui concerne les Grands Lacs, je rappelle également à la députée que nous avons été très actifs dans ce dossier. Mentionnons d'abord la Voie maritime du Saint-Laurent qui a entraîné des dépenses de l'ordre de 110 millions de dollars. En 1989, le gouvernement a annoncé la mise en oeuvre du plan d'action concernant les Grands Lacs pour un montant de 125 millions de dollars. Plus récemment, le gouvernement a créé un fonds pour la prévention de la pollution, auquel il a affecté 25 millions de dollars. Bref, les choses ont bougé dans ce domaine.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, dans sa réponse au rapport du Comité permanent de l'environnement intitulé *En rupture d'équilibre*, le ministre de l'Environnement fait remarquer que le Canada s'est engagé à stabiliser ses émissions de dioxyde de carbone aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et que c'est au coeur du Plan vert du gouvernement.

Pourtant, la semaine dernière, lorsque j'ai posé la question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il a répondu ceci: «[. . .] Le Canada a pour politique de stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz contribuant à l'effet de serre.» Il n'a pas mentionné expressément le dioxyde de carbone ni le plafonnement aux niveaux de 1990.

Je voudrais poser la question suivante au ministre de l'Environnement: Le gouvernement entend-il stabiliser ses émissions de CO2 aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Oui.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Comment peut-il concilier cette réponse avec le rapport de l'Office national de l'énergie sur l'offre et la demande en matière énergétique au Canada qui a été publié la semaine dernière et dans lequel on prévoit que les émissions canadiennes de dioxyde de carbone pourraient augmenter de plus de 1 p. 100 par année de 1990 à l'an 2010.

Où est donc le plafond en question? Comment peut-on même parler de stabilisation?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je recommande au député d'aller lire le rapport de l'Office national de l'énergie. Il s'apercevra alors qu'on n'a pas tenu compte des mesures que le gouvernement entend prendre pour atteindre son objectif.

La situation à laquelle nous faisons face à l'heure actuelle en ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone est très semblable à ce qui s'est passé dans le cas des pluies acides. Nous savions que nous voulions imposer un plafond, mais nous ignorions à l'époque exactement comment nous y prendre. Nous nous étions cependant fixé des objectifs. La même chose s'applique en l'occurrence, et nous entendons bien réaliser cet objectif.

Il n'y a aucune contradiction dans le cas présent et le député devrait lire le rapport de l'Office national de l'énergie pour s'en convaincre.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune du très hon. Peter Brooke, député au Parlement britannique et secrétaire d'État chargé de l'Irlande du Nord.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également annoncer à la Chambre que la députée de Beaver River entend faire une déclaration personnelle, afin de rendre hommage à un collègue sénateur.

* * *

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR STAN WATERS

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Je vous remercie, monsieur le Président. Je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au sénateur Stan Waters, qui est décédé hier, à Calgary, après avoir lutté contre le cancer.

Le sénateur Stan Waters est né à Winnipeg, le 14 juin 1920, de parents anglais qui avaient immigré au Canada. Il a fréquenté des écoles des Prairies, dont l'école secondaire Garneau—Strathcona, à Edmonton.

En 1933, ses parents l'ont envoyé en Angleterre pour un an pour diversifier sa formation scolaire. Puis, il est entré à l'Université de l'Alberta, en 1938, avant d'aller à la guerre.

En 1941, le sénateur Waters a quitté l'université pour se joindre à l'escadron B du King's Own Regiment, à Stettler, d'abord comme simple soldat. Cette même année, il fut promu caporal et est allé à l'étranger avec son régiment.

Quand il a été nommé officier, en 1942, il a demandé à faire partie du corps de parachutistes qui venait d'être formé et, après la période d'entraînement, il a été affecté aux premières Forces d'opérations spéciales canado-américaines qui étaient spécialisées dans les opérations de commandos et de parachutistes.

Avec les premières Forces d'opérations spéciales, Stan a pris part aux sanglantes batailles dans les montagnes du sud de l'Italie et au débarquement d'Anzio. Son unité a été la première à entrer dans Rome, le 4 juin 1944. Stan avait atteint le rang de major quand l'unité a été dissoute. Il s'est donc joint au premier bataillon de parachutistes canadiens et a combattu dans le nord-ouest de l'Europe, en 1945.

Hommage

La guerre terminée, il a occupé divers postes de commandement et d'état-major, dont le commandement du Princess Patricia's Canadian Light Infantry et de la première Brigade d'infanterie canadienne, à Calgary. Il a aussi participé à des missions de maintien de la paix de l'ONU et s'est acquitté d'obligations pour l'OTAN en Europe.

En 1971, il a été promu lieutenant-général et, de 1973 à 1975, il a assumé le commandement de l'armée canadienne. Grâce à une série d'affectations importantes qu'il a remplies à Ottawa, Stan a eu l'occasion d'observer de près le fonctionnement du gouvernement canadien et de ses ministères.

Après avoir mené une carrière militaire remarquable, il est entré au service de la société Mannix, à Calgary, en juin 1975.

Sa transition au milieu des affaires a été à la fois rapide et réussie. En un peu plus de six mois seulement, il est devenu président du groupe Loram, engagé dans des activités nationales et internationales, dans la construction d'équipement lourd, dans le pétrole et le gaz, le charbon, le génie et la fabrication.

Cette expérience du secteur privé, alliée à toutes les forces vives de l'économie complexe de l'Alberta, a conféré à Stan des connaissances et des compétences inestimables pour l'élaboration d'une politique pour l'Ouest et le reste du Canada.

À sa carrière dans le secteur privé, Stan a apporté la loyauté, le leadership, le sens du devoir et la détermination qu'il avait acquis au cours d'une longue carrière militaire.

En août 1989, le Parti réformiste du Canada l'a désigné candidat à l'élection d'un sénateur de l'Alberta. Le 16 octobre 1989, il a été élu par une forte majorité, recueillant près de deux fois plus de voix que le deuxième candidat. Après une attente de près de neuf mois, le premier ministre a accédé aux désirs de l'électorat albertain et a nommé Stan Waters au Sénat en juin 1990.

J'étais ici lorsque le sénateur Stan est arrivé à Ottawa en juin 1990 pour être assermenté en tant que premier sénateur élu au Canada. Comme il a été excitant de participer à ce moment historique! Au cours de l'année où le sénateur Waters a siégé au Sénat, j'ai apprécié sa connaissance et sa compréhension profondes d'une vaste gamme de sujets. Quelle compagnie et quel réconfort il m'a apportés personnellement, aussi bien que politiquement!

Je me souviendrai toujours de Stan Waters, droit comme un militaire, commandant le respect de tous ceux avec qui il entrait en contact. Mais je me souviendrai également toujours de Stan, entrant d'un pas alerte dans mon bureau, se laissant tomber dans un fauteuil et demandant: «Eh bien, Deborah, que pouvons-nous faire pour le pays aujourd'hui?»

Stan était honnête, direct et n'allait pas par quatre chemins pour faire ce qu'il fallait. Il ne dérogeait jamais à ses principes.

J'ai eu la chance de connaître Stan sur le plan personnel. Nous avons souvent travaillé côte à côte, nous avons voyagé ensemble, nous avons dîné ensemble ici, à Ottawa. Il prenait de mes nouvelles et était prêt à me défendre, comme un père l'aurait fait pour sa fille.

J'aimerais dire, en terminant, que le fait de connaître Stan Waters a enrichi ma vie. Il était un fervent partisan de la réforme du Sénat, et c'est avec plaisir que j'ai vu le gouvernement proposer la réforme du Sénat à la table constitutionnelle avant qu'il ne meure. C'est un hommage qui lui a été rendu en tant que pionnier du mouvement de réforme du Sénat.

Le Canada a perdu un grand homme d'État. J'aimerais remercier son épouse, Barbara, et ses enfants, Claudia, Mark, Virginia, Caroline et leurs familles, d'avoir bien voulu partager Stan avec nous.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, au nom de mon parti je désire m'associer aux regrets qui ont déjà été exprimés à l'égard du sénateur Waters.

Stanley Waters a mené une vie exemplaire et simple. Il avait de fortes convictions et la détermination de travailler à les faire accepter.

Il est entré dans l'armée pendant la Deuxième Guerre mondiale et il a gravi les échelons jusqu'au rang de lieutenant-général, commandant du contingent de l'armée de terre des Forces canadiennes au moment de sa retraite.

Il est alors entré dans le monde des affaires et a travaillé comme gérant général du respecté Groupe Mannix pendant près de 15 ans.

Il avait des opinions politiques bien arrêtées et, même si nous ne les partageons pas toutes, nous admirions sa tenacité et sa détermination.

Parmi ses idées que nous partageons il y a celle d'un Sénat élu. Lorsque la possibilité s'est présentée de briguer un siège au Sénat, il a eu la force de caractère non seulement de se présenter, mais de remporter les élections, puis d'attendre patiemment pendant de nombreux mois que le Gouvernement du Canada accepte le verdict de la population.

Il est regrettable que la santé du sénateur Waters ne lui ait pas permis de servir plus longtemps au Sénat où il était le porte-parole actif d'un point de vue quelque peu différent des autres à la Chambre haute.

Nous voulons nous joindre à nos collègues et exprimer nos sincères condoléances à M^me^ Waters, ses filles et son fils à ce moment particulièrement difficile.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me joindre à la députée de Beaver River et au leader à la Chambre du Parti libéral, et rendre hommage au défunt sénateur Stan Waters.

Je connaissais Stan depuis de nombreuses années. En fait, je l'ai connu lorsqu'il est arrivé à Calgary, après sa retraite de l'armée, même si je l'avais rencontré avant, à l'époque où il était encore dans l'armée. C'était un Canadien extraordinaire, il n'y a aucun doute à ce sujet. Sa carrière militaire le montre clairement. Il était membre de la fameuse brigade du Diable dont les exploits ont fait l'objet d'un film. Cette brigade avait été nommée ainsi par les Allemands qui avaient constaté que ce groupe de Canadiens et d'Américains était vraiment à craindre. Il a gravi les échelons et est devenu commandant de l'armée. À sa retraite il s'est installé à Calgary où il a accepté un poste de direction avec le groupe de compagnies Mannix. J'ajouterais que Peter Lougheed aussi est sorti des rangs du Groupe Mannix. Il semblerait donc que cette compagnie produise des gens passablement actifs sur le plan politique.

• (1510)

Stan, pendant la majeure partie de sa vie politique a été un de nos alliés et de nos partisans. Nos chemins ont divergé au cours des deux ou trois dernières années de sa vie, mais jamais au sujet de la valeur d'un Sénat élu et, à cet égard, ses efforts méritent d'être applaudis, car ils ont contribué utilement à l'évolution de la structure constitutionnelle de ce pays.

Je voudrais également me joindre aux autres députés et présenter mes condoléances à sa femme et à ses enfants, et leur dire qu'en ces temps difficiles, ils ont au moins la satisfaction de savoir que leur mari, leur père, était un grand Canadien qui a beaucoup donné à ce pays.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole brièvement pour exprimer les condoléances du caucus du Nouveau Parti démocratique à la famille et aux amis du sénateur Stan Waters. Comme la plupart des gens de l'Alberta et la grande majorité des Canadiens, je ne connaissais pas Stan Waters, mais j'en avais bel et bien entendu parler.

Stan était un de ces géants que l'Alberta, et d'autres parties du pays également, mais surtout l'Alberta, semblent produire de temps à autre; une personne d'une intégrité monumentale, d'une détermination de granit et d'une foi dans ce qu'il percevait correct qui étaient suffisante pour lui permettre de passer par dessus tous les obstacles. À cet égard, il personnifiait ce qu'il y avait de mieux dans l'esprit de l'Alberta et du Canada.

Avec la mort de Stan Waters, nous avons tous perdu un champion. Je suis certain toutefois que sa mémoire lui survivra et que son oeuvre restera utile aux Canadiens pendant des décennies.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi prendre la parole et dire que j'ai toujours perçu le sénateur Stan Waters, que je n'ai connu que dix ans environ, comme une personne compatissante, d'approche facile et dévouée. Je voudrais exprimer mes sincères condoléances à M^me^ Waters, à sa famille et à tous ses petits-enfants.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, au nom de la population de Calgary-Nord-Est, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à la famille Waters. Nous connaissions tous Stan comme un homme de principes, un homme qui prendra sa place dans l'histoire aux côtés de ceux qui ont contribué à sensibiliser les Canadiens au fait que les pouvoirs de certaines de nos institutions nationales n'étaient pas fondés sur la démocratie.

Le général Waters représentait les Albertains avec une grande dignité. Nous sommes en particulier fiers de sa contribution au changement politique et de sa place dans l'histoire comme premier sénateur canadien élu. On se souviendra de lui comme d'un grand Canadien.

M. le Président: Pour que la Chambre sache ce que nous ferons ensuite, je vais accepter la question habituelle du jeudi et, ensuite, je dois entendre une question de privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Pouvons-nous avoir un aperçu des travaux de vendredi et de la semaine prochaine?

Privilège

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Demain, j'ai l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-32 dont nous terminerons l'étude en deuxième lecture, le projet de loi C-11 dont nous terminerons l'étude en troisième lecture et le projet de loi C-21 dont nous terminerons l'étude en deuxième lecture.

Lundi, j'ai l'intention de reprendre le débat sur les propositions relatives à la réforme financière et j'aimerais ensuite m'entendre comme d'habitude avec les représentants de l'opposition au sujet des travaux de la Chambre pour le reste de la semaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Aujourd'hui, pendant la période des questions, je me suis adressé au ministre du Commerce par votre intermédiaire pour lui annoncer que l'entrepreneur de l'année, M. MacEachern, allait vendre son entreprise et quitter le pays. Le ministre s'est levé pour me démentir.

Une contre-vérification faite immédiatement par mon personnel a permis de confirmer que c'était bien le cas pas plus tard qu'hier après-midi. Je crois que le ministre du Commerce extérieur a trompé la Chambre par mégarde lorsqu'il a démenti mon affirmation. M. MacEachern compte bel et bien vendre son entreprise et quitter le pays.

M. le Président: Bien sûr, je donnerai la parole au leader parlementaire du gouvernement dans un instant. J'aimerais seulement souligner à la Chambre qu'il s'agit là d'une contradiction portant sur des faits et je doute fort qu'il y ait matière à un recours au Règlement. La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Étant assis à côté du ministre du Commerce extérieur, j'ai vu dans *The Calgary Herald* l'article qui cite M. MacEachern disant qu'à 58 ans il n'allait certainement pas quitter le Canada. Il ne va pas étendre son entreprise comme il l'a fait par le passé, mais il a l'intention de poursuivre son travail au Canada.

M. le Président: Je remercie le leader parlementaire du gouvernement. Je pense que ces échanges montrent la difficulté à laquelle nous nous heurtons lorsqu'il y a divergence d'opinions ou discussion sur une question de fait.

Toutefois, je ne veux pas que les députés estiment devoir s'abstenir d'invoquer le Règlement à propos de quelque chose qu'ils peuvent avoir dit qui risque d'avoir jeté la confusion ou qu'ils désirent peut-être éclaircir.

Cet échange indique que l'on doit se montrer prudent sur ces questions.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ACCÈS AU DOCUMENT SE RAPPORTANT AUX PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai l'honneur d'être à la Chambre des communes depuis maintenant douze ans. Le dossier constitutionnel a été celui qui a retenu le plus mon attention au cours de ces douze années.

J'ai assisté, comme observateur, à l'ensemble des conférences fédérales-provinciales sur la Constitution et j'ai voulu m'acquitter avec le plus grand sens du devoir possible de mes obligations comme représentant élu. Or voilà, monsieur le Président, qu'au cours des derniers jours a été déposé en cette Chambre le document qu'on dit le plus important de cette session, eu égard à l'avenir des relations Québec-Ottawa, peu importe le modèle.

Monsieur le Président, j'apprends aujourd'hui—et c'est dans ce sens que je veux soulever ma question de privilège—j'apprends aujourd'hui que moi, comme élu du peuple, j'ai eu accès à ce document à 10 heures précisément, mardi, au moment où le premier ministre se levait dans cette Chambre. J'apprends aujourd'hui également que M. Paul Desmarais, que M. Roger D. Landry, que les gens du *Globe and Mail* et que d'autres, qui n'ont été élus par personne, dont la seule qualité est d'avoir ou de l'influence ou un gros portefeuille, ont eu accès à ce document, donné directement par le premier ministre, au cours de la journée de lundi.

Monsieur le Président, j'ignore sous quelle forme exprimer quel affront c'est au Parlement et quel affront ce geste est pour tous mes électeurs. Comment, comme représentant élu de 75 000 à 80 000 personnes, ayant un mandat ici pour régler les questions ayant trait à l'avenir, peut-on être ignorés et nous remettre cela à la dernière minute? Y a-t-il des citoyens dans ce pays qui, à cause de leur influence, sont plus égaux parmi les égaux?

Comment devons-nous accepter cela, nous, comme députés et plus particulièrement comme députés d'opposition, de voir que le document qu'on est appelés à critiquer, nous avons dû le faire au pied levé. Contrairement aux partis traditionnels, nous n'avons même pas eu accès à une séance d'information à l'avance et d'autres personnes, qui sont à l'extérieur de cette Chambre, juste

par leurs pouvoirs monétaires ou leurs pouvoirs d'influence, ont droit à des privilèges, sans compter d'autres. Je suis convaincu qu'ils sont alliés du gouvernement.

• (1520)

Monsieur le Président, je me demande jusqu'à quel point cette Chambre peut accepter un tel affront. Comment pouvons-nous considérer que le gouvernement a un respect pour les élus du peuple quand il utilise un double standard, deux poids, deux mesures! Et je suis obligé de vous dire, monsieur le Président, que de ne pas y avoir eu accès en même temps que Paul Desmarais ou Roger D. Landry, cela m'a empêché de pouvoir réagir aussi subitement que l'ensemble des députés qui y ont eu accès. . . ou les chefs de partis. . . Seulement les chefs de partis auraient eu accès à une séance d'information, à ce qu'on me dit. On n'a même pas voulu leur laisser le document. On ne faisait pas confiance aux chefs de partis officiels, mais on faisait confiance aux amis du régime!

Monsieur le Président, j'aimerais que vous, comme gardien des droits de cette Chambre et gardien des droits individuels des députés, puissiez réfléchir sur ce manque de respect envers le Parlement, sur cet accroc envers la démocratie. J'aimerais vous soumettre les copies des articles qui ont été publiés. Je peux même vous dire que je suis certain que Lysiane Gagnon avait eu une très bonne idée du texte, si on regarde son article de mardi matin, avant tous les députés.

Monsieur le Président, je pense que cet affront au Parlement, cet accroc à la démocratie mérite d'être pris en considération par vous, et j'attends finalement vos indications pour savoir comment cet affront peut être corrigé.

[*Traduction*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'aurais aimé avoir été prévenu de l'intention du député de poser cette question, surtout qu'il commence par un argument qu'il essaie de fonder sur les précédents de la Chambre.

Il est depuis longtemps de coutume d'avertir lorsque l'on veut engager ce genre de discussion. En principe, nous ne soulevons pas ces questions à moins de vouloir marquer un point sur le plan politique. Et voici qu'on les soulève sans préavis. Si nous sommes réellement soucieux de nous en tenir aux précédents de la Chambre, nous devrions les soulever d'une autre façon.

J'ignore, monsieur le Président, ce que vous en pensez, mais rien de ce qu'a dit le député n'a trait aux privilèges de la Chambre. Il s'agit d'un grief. Donner raison au député voudrait dire que le gouvernement ne peut rien discuter avec personne tant qu'il n'a pas déposé de document à la Chambre des communes.

Si le député fouille dans sa mémoire, il se rappellera que les députés ont été avertis assez longtemps à l'avance que mardi de cette semaine, à 10 heures, il y aurait des déclarations de ministres et que les députés pourraient se procurer le document.

Le député a peut-être remarqué que j'étais à mon fauteuil pendant tout le discours du premier ministre et les réponses des chefs des partis d'opposition et que je n'avais pas d'exemplaire du document. Il a eu ce document une bonne heure avant moi parce qu'il a été distribué dans les halls le plus rapidement possible après le début du discours du premier ministre, comme il avait été promis.

Si vous recherchez des précédents, monsieur le Président, il vous suffit de remonter au 18 juin 1987, lorsque le député de Shefford était ministre, je crois, et que le Président a entendu une question de privilège sur une série de principes très semblables à ceux que ce même député a évoqués, tournant autour de l'obligation supposée du gouvernement d'informer la Chambre. Il était alors question d'un énoncé financier et non pas d'un budget.

De l'autre côté, on invoquait l'application de modèles se rapportant au budget à un énoncé financier. Je pense que vous constaterez qu'il n'existe aucune obligation de la sorte. D'autres présidents avant vous ont déclaré que le gouvernement n'est pas tenu d'informer les députés. Il est clair que dans le cas qui nous occupe, le gouvernement n'avait aucune information à donner.

Je pourrais même aller plus loin, monsieur le Président, et rappeler au député de Shefford que dans d'autres parlements où on suit la tradition parlementaire britannique, lorsqu'un député décide de changer de parti, il est tenu par la loi de démissionner et de se présenter à des élections complémentaires pour revenir à la Chambre avec une certaine légitimité.

Le député n'a pas été élu pour morceler le Canada, pourtant, il soutient à la Chambre que c'est là son intention.

M. le Président: Je crois que nous nous éloignons du sujet.

Chambre des communes

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je pense que mon collègue de Shefford a soulevé une question de privilège assez importante, et je l'appuie là-dessus. Parce que lundi dernier le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a clairement indiqué, et je le cite:

[*Traduction*]

«Nous avons donné, dans ce document, une indication assez générale à un certain nombre d'organismes, comme elle le sait pertinemment. . .

[*Français*]

—on fait allusion à la députée qui a posé la question—

[*Traduction*]

«. . .y compris le Congrès du travail du Canada, de nos intentions.» Ce document n'a pas été diffusé.

[*Français*]

C'est important de le souligner. De plus, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a continué dans la même veine en disant:

[*Traduction*]

«Il sera d'abord déposé à la Chambre des communes.»

[*Français*]

C'est nous qui aurions ces documents en premier, à l'exception de ceux qui vont avoir les 12 copies, c'est-à-dire les premiers ministres des provinces, et nous croyons que c'est approprié.

Monsieur le Président, pour agir comme député à la Chambre des communes, il faut avoir l'information, et ce avant que les autres qui ne sont pas députés ne la reçoivent. Si on a un certain respect pour la Chambre des communes, on ne peut pas envoyer de tels documents à M. Desmarais, au *Globe and Mail*, ou encore à M. Landry. Ce n'est pas parlementaire, ce n'est pas démocratique, et moi je pense que mon honorable collègue soulève ici une question de privilège très importante parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive. Il ne s'agit pas seulement de l'honorable député du Bloc québécois, c'est tous les députés, parce qu'on a vu cela à maintes reprises avec ce gouvernement.

Monsieur le Président, en votre qualité de Président de cette Chambre, on demande que vous statuiez là-dessus clairement, et ce afin qu'une telle pratique soit évitée à l'avenir.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: J'ai écouté avec une certaine préoccupation l'intervention de l'honorable député de Shefford et l'appui apporté par l'honorable député de Chambly à cette intervention. J'ai également considéré les commentaires de l'honorable député de Calgary-Ouest.

Nous sommes ici devant une situation où quelques députés ne semblent pas du tout contents du fait que quelques personnes aient reçu le document en question, avant la présentation à la Chambre des communes. Mais je pense que c'est très important de considérer immédiatement la différence entre un document concernant les propositions constitutionnelles, par exemple, et le Budget. C'est une situation très différente. Il y a une différence. En fait, les députés de Shefford et de Chambly ne sont pas les seuls à se retrouver devant cette situation, c'est-à-dire sans avoir reçu le document en question avant la présentation à la Chambre des communes. De fait, cette situation a pu s'appliquer à n'importe quel député de la Chambre des communes, à l'exception peut-être de certains membres du Cabinet. Mais le point souligné par l'honorable député de Shefford est très clair. Il y a peut-être là matière à grief, mais je crois nécessaire de trouver si le grief est suffisamment grave que les obligations de l'honorable député ont été diminuées dans l'exercice de ses fonctions parlementaires. L'honorable député, qui est un «ancien combattant» ici comprend bien la différence entre un grief, une plainte et une question de privilège.

• (1530)

Par conséquent, à titre de Président, il me revient de rendre une décision claire. Donc, selon la longue tradition de cet endroit et selon les circonstances ici, il ne s'agit pas d'une question de privilège. Je remercie de leur présentation, l'honorable député de Shefford, l'honorable député de Chambly et aussi l'intervention de l'honorable député de Calgary—Ouest.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président: Je voudrais annoncer à la Chambre que, comme le savent tous les députés, le député d'Ed-

monton-Nord—je m'excuse auprès du député et de ses électeurs—qui est ici depuis longtemps et est naturellement l'un des présidents suppléants, ne peut pas être parmi nous pendant plusieurs semaines car il vient de subir une opération, mais nous attendons son retour avec impatience.

Entre temps, nous avons dû procéder à certains changements et demander l'aide des députés pour faire occuper le fauteuil de temps en temps pendant le débat. Je sais que les députés le feront, quand il ne sera pas possible pour moi ou d'autres personnes de venir ici, et quand nous aurons demandé à nos collègues à la Chambre d'occuper le fauteuil, je sais que tous les autres députés apporteront la plus grande coopération et courtoisie à leurs collègues qui auront offert d'occuper ce poste très dangereux.

C'est dans ce sens que j'avise la Chambre que le député d'Elgin—Norfolk est prêt à prendre ma place pendant au moins une heure. Je vous remercie.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Je m'excuse de vous interrompre au moment où vous vous préparez à quitter le fauteuil, monsieur le Président, mais je vous prierais de bien vouloir transmettre au député d'Edmonton-Nord les meilleurs voeux de prompt rétablissement que lui offrent tous ses collègues députés qui se disent que son absence ne sera que temporaire et que nous aurons très bientôt le plaisir de le voir reprendre sa place à la présidence la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens à dire à l'estimable député d'Esquimalt—Juan de Fuca—un très vieil ami à moi ainsi qu'un ancien premier ministre de la province d'où je viens et un vieux routier de la vie parlementaire—que je suis lui sais gré de ses bons voeux et que je ne manquerai pas de les transmettre au député qui les acceptera, je crois, dans le même esprit de compréhension qu'a témoigné le député en les offrant.

Il nous arrive en tant que députés de faire les raisonneurs et d'avoir des divergences de vues, mais nous avons ici un exemple de la haute considération que les membres distingués de cette institution ont les uns pour les autres. Je remercie le député de tout coeur.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

* * *

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude des motions: que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires; le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels; et le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soient lus pour la deuxième fois et renvoyés au Comité permanent des finances.

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, avant cette brève interruption, nous débattions du projet de loi C-19 relatif à la Loi sur les banques et j'expliquais en gros pourquoi, en tant que parti, nous étions contre cette loi, tout en étant d'accord pour autoriser les banques à offrir et à vendre des polices d'assurances. Cette position nous est inspirée, à moi et à mon parti, par l'expérience des Caisses populaires du Québec, qui le font depuis des années.

J'ai parlé à certains de mes collègues du Parti libéral comme du Parti conservateur, et une des choses que l'on sait des Caisses populaires, c'est que, dans la vente d'assurances, la satisfaction des clients peut dépendre de la manière dont la caisse fonctionne. Ici encore, comme les Caisses populaires rendent des comptes à leurs propriétaires, qui sont les gens de la collectivité, on peut trouver, j'imagine, des caisses qui sont peut-être plus responsables ou plus concurrentielles que d'autres. Je vous le concède.

La différence capitale entre ce que les Caisses populaires font et ce que les banques feraient si elles devenaient propriétaires—et c'est le mot clé—de sociétés d'assuran-

ces, c'est que les banques ne rendraient pas nécessairement des comptes à la collectivité. Elles en rendraient à leurs actionnaires. Les sociétés d'assurances n'auraient pas à rendre de compte à leurs assurés, en tant que tels, mais à leurs actionnaires qui seraient les banques.

Comprenez-nous bien, notre position n'est pas anti-sociétés. Ni partisane ou anti-banques. Nous voulons être pro-consommateurs. Nous voulons que la concurrence joue. Nous voulons que les banques sautent dans l'arène et vendent de l'assurance comme les caisses populaires le font, parce que nous sommes convaincus que, à l'exemple des caisses, cela susciterait la concurrence, sur le plan des taux et des services. En prime, les employés ne perdraient pas leur emploi. En fait, au Québec, ça s'est très bien passé, particulièrement de 1985 à 1991.

Je voulais juste expliquer pourquoi nous sommes d'accord que les banques se lancent dans la commercialisation d'assurances, mais pas qu'elles puissent posséder des sociétés d'assurances.

J'aimerais simplement mentionner un dernier point pour les députés parmi nous qui viennent des Prairies, qui ont constaté la grande bonté des banques envers les agriculteurs incapables de payer leur hypothèque. Je me demande ce qui arriverait si les banques détenaient ds sociétés d'assurances et que des agriculteurs ou des consommateurs étaient incapables de payer leurs primes d'assurances. Qu'est-ce qui se passerait? De quels pouvoirs les banques disposeraient-elles?

Je suis vraiment d'avis que le fait que les banques et les coopératives puissent se lancer dans la commercialisation surtout favoriserait la concurrence et protégerait le consommateur. C'est pourquoi notre parti, qui veut maximiser la protection du consommateur, est en faveur de cet aspect.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la question de l'abus de pouvoir. Cette question me préoccupe dans la mesure où nous donnons plus de pouvoir aux banques. En tant que défenseur du consommateur, j'ai déjà constaté que cela pouvait aller à l'encontre des intérêts des consommateurs.

J'ai mentionné un arrêt très intéressant rendu par la Cour Suprême dans l'affaire *Houle C. Banque nationale du Canada*. Cet arrêt, en Français et en anglais, montre comment les banques, avec le pouvoir qu'elles ont, peuvent véritablement acculer à la faillite un petit entrepreneur. Je pensais à la Commission Bélanger-Campeau, dont le coprésident était en fait le président de la Banque nationale du Canada, qui s'est opposé vigoureusement au mémoire dans lequel je critiquais sa banque par rapport à l'affaire *Houle C. Banque nationale du Canada* entendue par la Cour Suprême du Canada. Il a dit que la plainte n'était pas fondée. Moi, j'estime qu'elle l'est.

M. Bélanger a dit qu'il y a déjà beaucoup de protection pour le consommateur, quels que soient les pouvoirs que nous donnerons aux banques aujourd'hui en adoptant ce projet de loi. Les consommateurs auront un mécanisme grâce auquel faire entendre leurs doléances. C'est vrai. Mais il y a la théorie et il y a la pratique. En réalité, il n'y a pas tant de protection.

• (1540)

Qui protégeait les consommateurs? J'ai ici un texte fort intéressant sur le sujet. Il est tiré d'un ouvrage de John C. Strick intitulé *The Economics of Government Regulation Theory and Canadian Practice*.

L'auteur parle du nombre croissant de faillites d'institutions financières au cours des années 80 et des difficultés que d'autres ont éprouvées, facteurs qui ont remis en question l'efficacité des systèmes de détection anticipée et de réglementation des institutions financières. Le déséquilibre entre l'actif et le passif, la qualité douteuse de certains prêts et le manque de diversification ne sont que quelques-uns des facteurs qui ont causé la faillite de sociétés de fiducie de même que de la Northland Bank et de la Canadian Commercial Bank.

Je m'inquiète du peu de pouvoirs que nous avons en réalité à l'égard des pratiques des banques. Comme l'a dit mon collègue de Nickel Belt: «Laissons-les chacun dans leurs cages respectives. Donnons-leur les pouvoirs limités qu'ils ont déjà. Laissons les banquiers dans les banques.»

Nous devrions regarder ce qui s'est passé dans le cas d'American Express. J'ai écrit au président de cette société il y a plus d'un mois. Je n'ai reçu aucune réponse. Il était question dans cette lettre des restaurateurs québécois qui se sont aperçu que les 5 p. 100 qu'ils devaient payer à American Express pour que les clients puissent se servir de leurs cartes de crédit représentaient exactement le double de ce que les restaurateurs doivent payer aux États-Unis.

Les restaurateurs trouvent cela injuste. Ils boycottent donc American Express. J'ai simplement demandé au président de cette société de m'expliquer la raison de

cette anomalie, et je n'ai pas encore reçu de réponse. Et on dit qu'il existe des recours.

Si un député ne peut obtenir de réponse, qui donc y parviendra?

Pour boucler la boucle, je vais parler de la société American Express et des taux d'intérêt.

Examinons la baisse des taux d'intérêt que nous tous, parlementaires, avons observée et dont les députés d'en face ne se sont pas privés de nous parler. Je suis content qu'ils le fassent parce que, chaque fois que j'examine mon relevé de Visa ou d'une autre société, je constate que les taux d'intérêt ne diminuent pas beaucoup, qu'ils restent plutôt stables.

Quels sont nos recours? Nous n'en avons aucun. Quelle est la responsabilité sociale des banques? Je ne crois pas qu'elles y accordent une grande importance. Serait-il possible de demander aux banques de faire preuve de responsabilité sociale et de diminuer leur taux d'intérêt? Quand on parle de 21 p. 100, c'est la moyenne. Dans certains cas, les taux d'intérêt atteignent jusqu'à 28 p. 100. Ce n'est pas ce que j'appelle de la responsabilité sociale.

J'en viens à parler du député de Nickel Belt. Il a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire visant à plafonner les taux d'intérêt, de sorte qu'ils ne seraient que de quelques points de pourcentage supérieurs au taux général. Toutefois, sa suggestion, qui me semble pourtant bonne, n'a jamais été étudiée.

Je vous résume la position de notre parti. Nous sommes en faveur de la concurrence. Nous acceptons que les banques diversifient davantage leurs activités. Les problèmes découlant des prêts consentis aux pays en développement et de la récession font que les banques ont besoin d'une certaine protection que la diversification pourrait peut-être leur accorder. Par contre, nous ne voulons pas permettre aux banques de devenir polyvalentes au point où elles se transformeraient en fauves prêts à ne faire qu'une bouchée des consommateurs.

Le président suppléant (M. Monteith): Le temps accordé au député est écoulé. Nous passons maintenant à la période de dix minutes consacrée aux questions et aux observations.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux d'abord faire deux ou trois observations avant de poser une question à mon collègue.

Mon collègue de Chambly est peut-être le seul Canadien à s'être acquis une aussi solide réputation de défenseur des consommateurs. Il a été tellement efficace à ce titre que chez nos voisins du Sud, Ralph Nader est maintenant connu comme le Phil Edmonston des États-Unis.

Mon collègue a fait des remarques très intéressantes sur le rôle des coopératives de crédit et le fait que les simples citoyens sont représentés, par leur participation et leur effort coopératif, au sein des institutions financières qui leur appartiennent et dont ils sont actionnaires.

Leurs décisions ne s'appuient pas seulement sur des considérations économiques, mais aussi sur des considérations sociales. Le Québec nous a donné un exemple du poids que la population peut avoir au sein des caisses populaires.

Je parlerai plus tard de notre expérience en Colombie-Britannique.

Le député peut-il nous expliquer pourquoi, pendant les années qui ont précédé son élection à la Chambre, les gouvernements qu'il a dénoncés n'ont pas exercé de pressions pour qu'on élargisse le rôle des caisses populaires et des coopératives de crédit en concurrence avec les banques? Pourquoi celles-ci craignent-elles la concurrence?

M. Edmonston: Monsieur le Président, en tant que député fédéral du Québec, j'ai l'impression que le référendum a forcé les Québécois à se replier sur eux-mêmes et à développer leur esprit d'entreprise et s'affirmer sur le plan économique dans toute la mesure où les lois le permettaient.

Ce fut une bonne chose, à mon avis, parce que, après la dernière récession, le Québec fourmillait d'idées très intéressantes et beaucoup de gens, y compris un de mes collègues libéraux, disaient que la province s'affirmait sur le plan économique. Je pense que tout le Canada en a profité.

Le Québec a été forcé d'imaginer de nouvelles solutions parce qu'il s'est trouvé tout seul. Il ne l'était pas vraiment, mais il avait l'impression de l'être et il s'est dit qu'il devrait développer son économie à sa façon.

Je crois que d'autres provinces se trouvent dans la même situation. Je pense en particulier à la Caisse de dépôt. Depuis quelques semaines, l'Ontario dit qu'elle voudrait posséder un levier économique comme la Caisse et se donner une orientation économique semblable à celle que le Québec a pû se donner grâce à la Caisse, en se servant de ce fonds pour réformer et recycler son économie et assurer son développement industriel et s'affirmer, elle aussi. Je pense que c'est une bonne idée.

Au fond, nous sommes en train de nous libérer des idéologies partisanes qui nous obligent à penser d'une façon donnée, selon que nous sommes libéraux, néo-démocrates ou conservateurs.

Je pense, en particulier, aux propositions constitutionnelles du gouvernement. Il y a beaucoup de choses à négocier et je pense qu'elles seront discutées sans esprit de parti. C'est un bon début.

Quand nous parlons de banques et de principes économiques, j'aimerais que nous évitions l'idéologie pure, et. . .

[*Français*]

. . .je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il y a une expression au Québec qui dit qu'il faut utiliser le gros bon sens. Il faut avoir un sens pragmatique. Il faut avoir une idée raisonnable sur une chose. Et le Québec, si je peux le décrire d'une certaine façon comme étant une province extrêmement pragmatique, n'a jamais cherché à restreindre l'esprit d'entrepreneurship, mais, au contraire, il a même donné à la Caisse de dépôt l'ouverture et même l'outil pour promouvoir l'esprit d'entrepreneur ship au Québec.

Et je vois la même chose avec Bob Rae, en Ontario, surtout avec une conscience sociale dans le sens que ce n'est pas seulement de gagner de l'argent, mais c'est de gagner de l'argent en créant de l'emploi et en cherchant à impliquer les gens, les consommateurs, les hommes et les femmes d'affaires, les syndiqués, à la base, sur le terrain.

Je peux vous dire qu'au Québec il existe un fonds de solidarité. Moi, j'attends ce fonds de l'Ontario. Je l'attends aussi de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, parce que c'est une idée pleine de gros bon sens.

En conclusion, monsieur le Président, pour répondre à la question de mon honorable collègue, je pense qu'il est inévitable que nous devrons, à cause des problèmes économiques actuels, prendre l'exemple du Québec et d'autres provinces—je peux même parler de la Colombie-Britannique avec l'assurance-automobile, etc.—pour justement nous guider, à l'avenir.

• (1550)

Je pense que les gens qui nous écoutent ne veulent par avoir de démagogie ou de partisanerie. Ils ne veulent pas avoir cela, ils veulent avoir des idées qui sont pragmatiques, réalisables.

Monsieur le Président, je suis très content de voir cela, parce que je me souviens que les gens de mon comté, Chambly, m'ont dit, le jour de mon élection: «Phillip, il ne faut pas que tu tombes dans la partisanerie. Utilise le gros bon sens. C'est pour cette raison que nous t'avons élu.» Alors, je pense que nous tous pouvons bénéficier de tels conseils.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi vous féliciter d'avoir accepté d'occuper le fauteuil en l'absence de notre collègue d'Edmonton-Nord. Je voudrais souhaiter mes meilleurs voeux de prompt rétablissement au Président suppléant et vice-président des comités pléniers. Il est non seulement un président suppléant compétent, mais un collègue et un ami. Je lui souhaite donc bonne chance.

Pour le bénéfice des autres députés, monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas parler du concours international de labourage qui s'est tenu la semaine dernière dans ma circonscription. J'estime que vous êtes autant à votre place dans ce fauteuil, monsieur le Président, que vous l'étiez aux commandes du tracteur lorsque vous avez gagné le championnat de labour, catégorie dignitaires. Je m'incline devant vous, car j'ai dû me contenter de la deuxième place. Je dois dire que mon adversaire était de taille!

Monsieur le Président, vous étiez aussi à l'aise dans le concours de débitage. Je devrais expliquer au ministre des Pêches qu'il fallait scier une bille de bois franc de 16 pouces de diamètre et que le député de Kenora—Rainy River et moi avons mis 22 secondes à le faire. Le Président et son collègue ont mis un peu plus de temps. Quand je dis que c'est une bille de bois franc de 16 pouces de diamètre, le ministre des Pêches devrait savoir que la même règle sert à mesurer les billes et les poissons. On pourrait peut-être parler de règle à glissière très bien huilée. Bien sûr, je n'ai pas précisé s'il s'agissait du gros ou du petit bout de la bille.

Quoi qu'il en soit, j'étais très fier de la participation de mes collègues aux diverses épreuves du concours international de labourage. Ce fut un concours très réussi dont je serai toujours fier, et je suis fier des députés qui ont assisté à cet événement dans ma circonscription.

Plusieurs députés ont parlé de la société American Express aujourd'hui. En ce qui me concerne, je me sens dans l'obligation de vous faire part d'une expérience que j'ai vécue il y a quelques jours à peine. Quand on observe une concentration d'entreprises, et pas les moindres, dans un secteur du marché, que fait-on? Cela remonte à quelques années, à l'époque où je me servais beaucoup de ma carte de crédit.

Par suite d'une erreur qu'avait commise la compagnie en me créditant un montant autre que celui du chèque que j'avais fait pour payer ma facture, on m'a menacé et harcelé de toutes les façons jusqu'à ce que l'erreur soit enfin corrigée. Je ne sais toujours pas à l'heure actuelle si cette affaire s'est trouvée à ternir ma cote de crédit.

J'étais scandalisé et très mécontent. Lorsque j'ai reçu ma nouvelle carte, il y a trois moins environ, j'ai décidé—car, étant d'origine écossaise, j'ai horreur de payer pour quelque chose dont je n'ai nul besoin—j'ai décidé, dis-je, de mettre les ciseaux dedans et de la renvoyer à la compagnie en lui demandant de fermer mon compte.

Il en coûte 55 $ par année pour avoir la carte, mais si on renvoie celle-ci après l'avoir détruite, le compte devrait évidemment être fermé et cette cotisation de 55 $ ne devrait pas être perçue.

Cependant, un mois plus tard, j'ai reçu un avis de cotisation de 55 $. Hier encore, j'ai reçu un avis que mon compte serait annulé si je ne réglais pas les 55 $. Tout cela, en dépit du fait que j'avais averti la compagnie par écrit en lui renvoyant ma carte dûment invalidée!

Comment faut-il s'y prendre avec une compagnie pareille? Si je parle de cela aujourd'hui, c'est que j'ai envoyé ce matin à la compagnie une lettre par courrier recommandé exposant tous ces détails. Demain matin, je vais lui envoyer une autre lettre, accompagnée d'un exemplaire du hansard d'aujourd'hui. On verra bien ce que cela donnera.

J'ai participé au débat sur les modifications apportées à la dernière loi sur les banques au début des années 80, et c'est donc avec plaisir que je prends part au débat, en deuxième lecture, des projets de loi C-19 et C-28. Je tiens à bien préciser que le Parti libéral du Canada appuie en principe cette nouvelle législation.

Les industries des banques et des assurances attendent depuis longtemps cette nouvelle législation et, bien que les deux projets de loi soient pour le parti une source de préoccupations, il ne s'opposera pas à leur adoption. Il attendra plutôt le renvoi au comité pour les valoir ses objections.

Monsieur le Président, je voudrais seulement dire quelques mots au sujet des préoccupations que j'ai moi-même, en tant qu'agriculteur, et que vous devez aussi avoir puisque vous représentez une circonscription assez analogue à la mienne.

Le fait que, depuis plusieurs années, notre industrie agricole subisse les attaques de divers secteurs me préoccupe énormément. Ainsi, on accuse nos offices de commercialisation de voler le consommateur.

J'ai mené ma petite étude à ce sujet cet été. J'ai continué d'assumer mes fonctions de parlementaire, mais avec l'aide de mon personnel compétent, soit Nick Heisler, attaché de recherche, et Susan Mogensen et Sue Richardson, j'ai fait une étude en bonne et due forme, intitulée *À parts inégales*. J'ai ici, monsieur le Président, un graphique, car cette étude comporte des illustrations, un graphique, donc, et des chiffres fournis par Statistique Canada ou Agriculture Canada selon lesquels le prix des intrants à la ferme grimpe tandis que le revenu suit une tendance inverse.

Aucune entreprise ne peut survivre à un tel phénomène. Si vous examinez bien le graphique, vous constaterez qu'une grande partie des augmentations est attribuable aux taux d'intérêt. À la comparaison, on constate qu'un écart de taille sépare les taux d'intérêt au Canada de ceux des États-Unis. Et quand on s'arrête aux prix du carburant au Canada, par rapport à ceux des États-Unis, encore une fois, on voit une nette différence. Cependant, cette étude a permis de découvrir des choses vraiment surprenantes. Ainsi, le prix versé aux producteurs de lait a augmenté de 19c. le litre au cours des dix dernières années, soit une augmentation bien inférieure à l'inflation, alors que la différence entre le prix payé au producteur et celui exigé du consommateur a augmenté de 73c. le litre ou 97 p. 100. Cela représente une augmentation de 9,7c. par année, ce qui est tout à fait inacceptable.

En ce qui concerne le fromage, le prix versé au producteur a augmenté de 1,53 $ le kilo, alors que le consommateur a subi une augmentation de 5,34 $ le kilo ou 86,4 p. 100. Là encore, c'est deux fois le niveau de l'inflation.

Dans le cas du poulet, les consommateurs ont dû payer 2,20 $ le kilo de plus ou 87 p. 100, alors que le prix versé au producteur n'a augmenté que de 28c. le kilo. Au moment même où les prix du maïs en Ontario baissaient—on le constate depuis les dix dernières années—le prix à la consommation des flocons de maïs a augmenté de 97 p. 100. Au cours des dix dernières années, le prix versé aux agriculteurs pour leur blé a baissé alors que le prix de vente au détail des biscuits sucrés a augmenté de 111 p. 100 et ceux des biscuits salés, des céréales de blé entier et des craquelins, de 132 p. 100, 192,6 p. 100 et 235 p. 100 respectivement.

Pendant tout ce temps, les taux d'intérêt sont demeurés élevés; le gouvernement a décidé en effet de faire monter ces taux d'intérêt afin de contrer l'inflation, de la juguler. Ce faisant, il a frappé durement un très grand

nombre de Canadiens, surtout les producteurs de produits primaires.

• (1600)

On nous parle sans cesse de compétitivité; nos vis-à-vis affirment que nous devons être plus compétitifs, afin de pouvoir concurrencer les autres pays sur le marché mondial. Pourtant, voyez les ravages que le magasinage effectué par les Canadiens aux États-Unis cause dans les localités situées à proximité de la frontière américaine. En fait, en raison de la concentration du secteur agro-alimentaire, les augmentations de prix que font subir les intermédiaires aux consommateurs sont plusieurs fois supérieures au taux d'inflation; pourtant, le gouvernement n'intervient pas.

Pourquoi le gouverneur de la Banque du Canada ne s'est-il pas penché sur cette cause de l'inflation? Où est-il? Il me fait penser à l'oiseau qui a quitté son nid. Pourquoi n'a-t-il pas surveillé cette augmentation, et que faisait pendant ce temps le Bureau de la concurrence. Nous savons où étaient certains de ces messieurs; ils critiquaient nos agriculteurs et nous disaient que nous devions être plus compétitifs. Ils s'attaquaient à nos offices de commercialisation qui sont les outils plus perfectionnés du monde.

Monsieur le Président, cette étude montre que nos offices de commercialisation des produits agricoles remplissent parfaitement leurs fonctions. Ils nous fournissent des denrées de haute qualité à des prix très raisonnables, et pourtant le consommateur se fait voler par les intermédiaires entre le producteur et lui.

Je m'attarde en l'occurrence sur la concentration sur le marché; si on permet qu'elle se poursuive, cela va encore toucher durement d'autres secteurs de notre société.

Cela se produit déjà. Nous savons que le ministre de l'Agriculture a commandé à l'Association des consommateurs du Canada une étude sur les offices de commercialisation qui était basée sur de fausses hypothèses. Pourquoi n'a-t-on pas examiné le secteur privé et la concentration des entreprises? J'aimerais simplement souligner un point, monsieur le Président. L'an dernier, l'une de nos chaînes d'alimentation au détail de l'ouest du Canada, qui sert une clientèle de 7,5 millions à 8,5 millions de personnes principalement dans la région allant de Thunder Bay à la côte du Pacifique, a retourné 545 millions de dollars de dividendes à la société mère située aux États-Unis. Comment pouvons-nous fonctionner de deux façons: dire aux nôtres qu'ils doivent être compétitifs et laisser filer 545 millions de dollars hors de ce pays, sous forme de dividendes? Il y a quelque chose qui ne marche pas.

Pour assurer sa survie, l'agriculteur canadien doit recevoir sa juste part du dollar alimentaire des consommateurs.

Monsieur le Président, je me préoccupe vivement de la concentration du pouvoir dans le secteur des entreprises. Je crains que ce gouvernement ne devienne un gouvernement où ce sont les entreprises qui décident. Si cette concentration du pouvoir se poursuit, qui assurera l'équilibre sur le marché? Jusqu'à maintenant, dans le secteur rural, dans le secteur de l'agriculture, ce sont les offices de commercialisation qui assuraient l'équilibre, mais s'ils disparaissent lors des prochaines négociations du GATT, qui s'en chargera?

Il y a un un an à peine, le ministre du Commerce extérieur, qui est aujourd'hui ministre des Pêches et des Océans, reprochait au ministre de l'Agriculture d'avoir versé aux agriculteurs des subventions de 8,8 milliards de dollars, dont 2,2 milliards allaient aux producteurs de lait. Ce n'était pas là le montant réel des subventions versées aux agriculteurs; ce montant était de 267 milions. Vous savez cela, monsieur le Président.

Il se servait d'une mesure globale de soutien, qui était un chiffre inventé. Il a pris la différence entre ce que les agriculteurs américains recevaient pour le lait et ce que les agriculteurs canadiens recevaient pour le lait et ont appelé cela une subvention de 2,2 milliards de dollars, sans tenir compte du fait que les coûts des intrants sont 25 p. 100 plus élevés de ce côté-ci de la frontière. Si on estime qu'il s'agissait là d'une subvention aux producteurs de lait du Canada, je maintiens qu'il faut plutôt en parler comme d'une subvention aux banques, puisque les taux d'intérêt d'ici sont 25 p. 100 plus élevés que ceux des États-Unis. Ce qui vaut pour les uns vaut pour les autres. J'espère que ce gouvernement s'en rendra compte avant de commencer à céder sur tous les points lors des négociations du GATT qui auront lieu prochainement.

Je crains que les institutions financières ne connaissent le même sort.

Permettez-moi de citer un éditorial:

> Le monopole des sociétés du secteur agro-alimentaire continue de s'étendre. Non seulement notre gouvernement fédéral a permis cette concentration croissante, il l'a souvent encouragée. Nous croyons que cette concentration des entreprises dans le secteur agro-alimentaire fait baisser les prix des produits agricoles et ralentit la reprise de notre économie. Parmi les six grandes sociétés qui dominent le commerce des grains, les trois principales contrôlent 80 p. 100 de celui des bovins finis et il y en a quatre ou cinq qui dirigent en outre celui de la volaille et du porc. Certaines des plus grandes sociétés possèdent leurs propres parcs d'engraissement de bovins, ainsi que des installations pour l'élevage de la volaille et du porc. Elles vendent et exportent des grains, fabriquent et transforment des aliments. On continue de «s'interroger» devant des faits étranges. L'offre globale de grains et de fèves n'a jamais été aussi faible depuis 30 ans, pourtant les prix demeurent plus bas que jamais auparavant. Au cours de quatre dernières semaines, les marchés des bovins se sont effondrés. Selon les exploitants d'abattoirs, les prix sont plus bas parce que des rapports

du ministère américain de l'Agriculture indiquent qu'il y a un surplus de bovins bien engraissés dans les parcs d'engraissement.

Monsieur le Président, tout cela doit vous être familier, puisque vous êtes vous-même agriculteur, mais cet éditorial était extrait de *The Thumb Farm News* de l'État du Michigan. À mon avis, il va nous arriver la même chose au Canada si cela continue.

Je voudrais citer un autre article intitulé: «Nourrir un monde affamé quand l'armoire est vide». Cet article fait clairement ressortir que l'offre de grains, soit de céréales et de maïs, est actuellement très, très faible aux États-Unis à l'heure actuelle. Voici ce qu'on y écrit:

Les seuls surplus alimentaires importants se trouvent en Europe de l'Ouest et au Canada. Les récoltes de l'automne vont commencer et tout indique que celles du maïs et de fèves seront réduites[. . .] Cette réduction pourrait se répercuter à son tour sur la production de lait, de viande et de volaille. Entre-temps, les prix agricoles aux États-Unis, rajustés en dollars de 1982, sont plus bas qu'ils ne l'ont jamais été et montrent peu de signes d'une remontée.

Le système de divulgation des prix sur le marché ne fonctionne pas. Les agriculteurs canadiens sont des victimes de cela tout comme ils sont les victimes des programmes de stimulation des exportations. Je dois dire que même le Sénat américain commence maintenant à mettre en doute les estimations des récoltes américaines, il commence à se douter que les estimations de l'USFDA sont bien supérieures à la réalité et qu'elles conduisent à induire le marché et la population américaine en erreur, avec les conséquences qui s'ensuivent pour les marchés mondiaux.

Tout cela influe sur le revenu agricole canadien. Lorsque je regarde la structure de la dette des agriculteurs canadiens, je frémis. L'industrie agricole ne peut pas continuer dans les conditions actuelles et si le gouvernement sacrifie notre secteur du lait et de la volaille au GATT, vous verrez immédiatement une baisse considérable des investissements. En raison de leurs mauvaises dettes aux pays du Tiers monde, les banques ont obtenu la radiation de quelque 3 milliards de dollars de recettes fiscales attendues par le gouvernement depuis le milieu des années 80. J'estime, monsieur le Président, que les agriculteurs canadiens devraient bénéficier du même traitement.

Ce n'est pas de leur faute si le prix des grains s'est effondré, ce n'est pas en raison d'une mauvaise gestion de leurs exploitations. Ils sont dans une situation désespérée pour des raisons qui échappent à leur volonté. Le secteur du lait et celui de la volaille sont les seuls de l'économie canadienne qui assurent un rendement raisonnable pour l'investissement, la gestion et le risque, un rendement qui est maintenant menacé en raison des mesures globales de soutien et autres programmes aux noms ronflants qui sont considérés comme des subventions. Je veux que cela figure au compte rendu officiel. Il faut cesser de penser que l'on peut troquer les meilleurs systèmes au monde, des systèmes qui ont garanti d'amples approvisionnements en nourriture de haute qualité aux consommateurs canadiens, à des prix raisonnables, et pour cela je demande au gouvernement de surveiller la structure corporative de ce pays et la concentration des pouvoirs. Plus particulièrement, je demande au gouverneur de la Banque du Canada et au Bureau de la concurrence d'examiner plus étroitement les raisons de l'inflation et de prendre des mesures pour la prévenir, de sorte que le consommateur canadien ne soit pas exploité et que nos agriculteurs aient un revenu comparable à celui du reste de la société. Un revenu qui leur permette de survivre et de continuer à produire de la nourriture, non seulement pour la population canadienne, mais également pour les millions de personnes au monde qui meurent de faim.

• (1610)

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire une très brève observation.

J'ai été frappé par l'exposé du député de Lambton—Middlesex. Il souligne un point qui n'a pas été soulevé avec beaucoup de vigueur aujourd'hui. Pendant qu'il a expliqué et illustré les conditions qui règnent dans la collectivité agricole, il a touché à un point qui nous concerne tous. Le consommateur, bien que notre parti accepte en principe le projet de loi, attend encore d'obtenir les garanties appropriées.

Le député souligne les iniquités de notre économie, surtout en ce qui a trait aux prix à la production et aux conditions à réunir pour qu'un secteur très important de notre économie obtienne un rendement raisonnable. Les producteurs agricoles se trouvent dans une situation où ils récoltent beaucoup moins de dollars, en termes réels, qu'il y a dix ans. Nous n'avons pas été assez chanceux, ces sept dernières années, pour avoir un gouvernement qui tienne compte de cette réalité.

Notre collègue a souligné avec une grande lucidité que les prix de vente au détail ont également beaucoup augmenté, tandis que, en fin de compte, le producteur continue de toucher un revenu inférieur à celui dont il bénéficiait il y a seulement dix ans.

Il me semble qu'avec ce projet de loi, nous répétons la même erreur, mais cette fois-ci dans le domaine des banques. Nous ne tenons pas compte du consommateur et ne prêtons peut-être pas assez d'attention à l'infrastructure que nous mettons sur pied.

Si nous avions examiné beaucoup plus attentivement la situation du secteur agricole, nous aurions peut-être pu offrir aux producteurs et à cette composante de notre économie un rendement équitable, ce que nous, des régions urbaines, estimons justifié. Cela semblerait normal si l'on tient compte du prix que les consommateurs paient pour les produits agricoles.

Je me demande si mon collègue de Lambton—Middlesex peut nous donner une idée de ce que nous pourrions faire pour accroître les profits, actuellement extrêmement infimes, des agriculteurs tout en donnant satisfaction aux consommateurs qui exigent des prix inférieurs à ceux qu'ils doivent aujourd'hui payer.

Mon collègue de Lambton—Middlesex a fait un excellent travail lors des compétitions internationales de labourage. Il y était en tant que participant, un concurrent amical. Il a donné une leçon aux députés des villes, comme moi, tout en faisant ressortir l'importance du monde agricole dans l'économie du Canada.

Je me demande s'il peut nous faire part de ses commentaires sur la question.

M. Ferguson: Monsieur le Président, j'ai beaucoup réfléchi là-dessus avec les années. Je me suis toujours occupé des associations agricoles. J'en ai vu les hauts et les bas. J'ai vu la stabilité que cette Chambre a apportée à ces associations en votant des lois pour les agriculteurs.

Les lois qui ont amené la stabilité tant dans le secteur de la volaille que dans celui des produits laitiers ont été adoptées en 1935 par un gouvernement conservateur. C'est à ce gouvernement-là que l'on doit la création de la Commission canadienne du blé grâce à laquelle ce secteur d'activité, qui est fortement frappé actuellement, a pu se stabiliser dans les Prairies. Comme je l'ai déjà dit, ces lois nous ont permis d'élaborer les systèmes de commercialisation les plus perfectionnés du monde entier.

Je suis très choqué de voir que ces lois risquent d'être affaiblies et que des négociations se tiennent à huis clos. La Chambre n'a pas voix au chapitre et je dois me demander comment une société démocratique peut se permettre de neutraliser des lois votées dans cette Chambre en tenant des négociations secrètes, à huis clos, sans même faire appel à la participation des agriculteurs.

J'en ai parlé le 18 mars dans un discours que j'ai prononcé en fin de soirée à ce sujet; j'ai alors signalé que le gouvernement n'a rien fait pour contrebalancer les subventions à l'exportation, n'a pas eu recours aux dispositions du chapitre 18 de l'Accord de libre-échange, précisant la marche à suivre lorsque l'un des pays n'est pas satisfait des mesures prises par son partenaire.

Je devrais remonter encore plus loin pour rappeler que les signataires avaient convenu de ne pas subventionner leur marché respectif, mais que les dispositions du chapitre 18 prévoient la consultation et le dédommagement des pertes encourues. Cela ne s'est pas produit.

Je crois aussi que nous devrions appuyer et améliorer nos offices de commercialisation des produits, nos agences et nos commissions plutôt que de leur enlever leurs pouvoirs législatifs. Le bruit court qu'ils pourraient perdre leur formule de coûts de production. Selon la rumeur, ils pourraient perdre la protection de l'article XI d'après lequel tout pays qui dispose d'un système interne de production planifiée peut appliquer ces mêmes restrictions à ses importations.

Cela s'est avéré très efficace au Canada. Les États-Unis bénéficient d'une telle protection depuis des années, depuis le milieu des années 50, en vertu de l'article XXII du GATT. Nous pourrions perdre cette protection. Si l'on pense que ça compense ou que c'est juste d'échanger l'article XI contre l'article XXII, on rêve. Les intrants sont plus chers de 25 p. 100 au Canada.

Comment peut-on se tailler une place sur un autre marché, dans un autre pays, avec des coûts de production plus élevés? C'est impossible. Je pense que les consommateurs devraient exiger de siéger au conseil des offices de commercialisation, parce que les conseils d'administration des grandes sociétés du secteur agro-alimentaire sont responsables des fortes hausses des prix à la consommation, parce qu'ils ont la mainmise sur les aliments à partir de leur sortie de l'usine de transformation.

Depuis le 9 janvier, 36 usines de transformation alimentaire ont fermé en Ontario. Nous savons qu'elles ne sont pas responsables de l'escroquerie, qui se produit après que les aliments quittent les usines. Il faudrait nommer des consommateurs aux conseils d'administration des sociétés responsables de ces hausses. S'ils siègent déjà aux conseils d'administration des organismes de producteurs, ils devraient en faire autant dans ce secteur.

Ces sociétés sont beaucoup plus puissantes que n'importe lequel de nos offices de commercialisation, au Canada. Le volume des aliments qu'elles traitent représente beaucoup plus d'argent.

Je pense qu'il faudra envisager la possibilité de constituer une commission royale d'enquête sur la commercialisation des aliments, entre l'usine de transformation et le moment où ils tombent dans le chariot d'épicerie du consommateur.

Je pense même qu'il faudrait renforcer l'article XI, au point d'y inclure des dispositions visant les pays qui pratiquent une agriculture viable.

Je crois aussi que si nos agriculteurs doivent faire concurrence à des produits d'autres pays, les mêmes règles sanitaires devraient s'appliquer dans ceux-ci. Les mêmes herbicides et insecticides, les mêmes produits chimiques et hormonaux qui sont interdits au Canada devraient être interdits pour tous les produits importés. Ce sont des choses que nous pouvons faire pour garantir la qualité des aliments importés offerts ici aux consommateurs, s'il nous faut les importer. Au Canada, nos propres aliments sont parmi les meilleurs au monde sur le plan de la qualité. Je suis de ceux qui désirent que ces normes de qualité soient maintenues même dans le cas des produits alimentaires importés.

• (1620)

Je pourrais continuer encore longtemps, ainsi que mon collègue. Sa question allait droit au but. Je dois le féliciter pour l'adresse dont il a fait preuve au jeu de fers, lors du championnat international de labourage qui a eu lieu la semaine dernière à Toronto. J'étais ravi d'être son hôte. Vous avez vu combien il est expert. Pour un député du centre de Toronto, il s'est extrêmement bien débrouillé.

Une voix: Que reprochez-vous au centre de Toronto?

M. Ferguson: J'entends dire qu'un autre collègue ici présent, qui vient de faire une observation, n'a pas osé participer à ce match. Je me propose de l'emmener un de ces jours à la ferme où j'espère que vous m'accompagnerez, monsieur le Président, pour m'aider à lui dire comment se préparer au match de l'an prochain.

Le président suppléant (M. Monteith): Il est de mon devoir, en vertu de l'article 38 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement sont les suivantes: le député d'Eglinton—Lawrence—le commerce extérieur; le député de Glengarry—Prescott—Russell—le système COSICS; le député de Halifax—le port de Halifax; le député de Cap-Breton—The Sydneys—les droits de l'enfant; le député de Parkdale—High Park—les passeports canadiens.

La parole est au député de Willowdale pour la reprise du débat.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, je voudrais remonter dans le passé et essayer pour la gouverne de la Chambre de reconstruire du mieux que je pourrai, à partir des faits dont nous disposons, une histoire qui est sordide, à mon avis, et qui demande une rectification.

Cela a commencé vers le milieu de l'année 1986. Une société portant le numéro et le nom de 158792 Canada Limitée dont le siège social se trouvait au 101 McNab Street, à Markham, en Ontario, a demandé un permis pour ouvrir une banque—pas un permis ordinaire au Canada, mais un permis pour une banque de l'annexe B, une banque étrangère s'installant au Canada.

On a octroyé de nombreux permis à des banques étrangères aux termes des dispositions normales de la loi qui a été élargie considérablement depuis 1980. Normalement, on accordait automatiquement à ces banques leur charte et le droit d'exercer leur activité au Canada. Cela faisait partie de la politique du gouvernement précédent et de l'actuel.

Cependant, quelque chose s'est produit. La demande de permis pour cette banque a été stoppée. Pendant 27 mois, nos fonctionaires ici à Ottawa ont rejeté cette demande.

Passons à deux ou trois ans plus tard. Aux élections de 1988, et la campagne électorale a été menée d'une manière très passionnée en 1988, on a assisté à des revirements spectaculaires dans les sondages et la question principale dont débattaient les Canadiens était celle du libre-échange. Ces derniers peuvent légitimement être pour ou contre le libre-échange; c'était une question primordiale.

Il s'est produit une chose qui, à mon avis, est inhabituelle dans l'histoire électorale de notre pays, à savoir que pendant les derniers jours de cette campagne électorale un financement massif et un lobbying intensif a commencé à avoir lieu au Canada et on a vu des campagnes de diffamation partout à la télévision et dans les journaux.

Qui a lancé cette campagne? Il y avait une campagne financée massivement aux États-Unis en faveur du libre-échange dirigée par M. James Robinson et M. Ross Johnson. Le premier est le président d'American Express et M. Johnson, un directeur de cette même société, était avec J.R. Nabisco.

Au Canada, un lobby sous la houlette du Conseil canadien des chefs d'entreprises, présidé par M. David Culver, a mené la campagne en faveur du libre échange. Était-ce une coïncidence si M. Culver était aussi un directeur d'American Express U.S.? Le jour des élections

a vu non seulement confirmer la victoire du gouvernement conservateur, ce que tout le monde sait, bien que beaucoup de Canadiens, la majorité en fait, n'aient pas voté pour le libre-échange. Enfin! Le 21 novembre, jour d'élections, à part les résultats des scrutins, un décret a été adopté.

Comment le greffier du Conseil privé a-t-il fait, un jour d'élections, par mauvais temps, pour recueillir à toute vitesse les signatures de trois ministres du Cabinet concernant un décret bien précis? Ce décret, adopté le 21 novembre 1988, jour des élections, était un décret pour créer la Banque AMEX du Canada.

Le 17 décembre 1988, le samedi avant Noël, un petit entrefilet paraissait dans le *Globe and Mail* annonçant que la compagnie à numéro 158792 Canada Limitée avait l'intention de solliciter des lettres patentes afin de devenir la Banque AMEX du Canada.

En janvier 1989, le député de York-Centre s'est rendu compte de ce qui se passait et a réclamé une enquête. Le 1er février 1989, j'ai soulevé cette affaire publiquement et demandé des détails complets. Le 3 février, le ministre des Finances—j'ignore encore si c'est la gêne qui l'a fait agir ou quelque chose qu'il nomme justice, j'étais tout à fait d'accord que c'était la chose à faire—a dit aux Canadiens par l'intermédiaire de la Chambre: «Nous n'accorderons pas de lettres patentes à la Banque AMEX du Canada, tant que toutes les lois financières relatives aux banques ne seront pas en place.» Le projet était à l'étude depuis de nombreuses années, mais le gouvernement s'efforçait de le mener à terme.

Pourquoi nous sommes-nous, à ce moment-là, tant opposés à ce qu'American Express fasse affaires au Canada en tant que banque? Très brièvement, monsieur le Président, c'est qu'American Express contrevenait à cinq des neuf conditions du gouvernement régissant l'admission de banques étrangères au Canada. Voilà pourquoi nos fonctionnaires compétents avaient bloqué cette demande pendant plus de deux ans et ne l'avaient pas acceptée. Cinq des neuf conditions du gouvernement actuel ont été violées le jour où la Banque AMEX a été autorisée à exercer ses activités au Canada.

C'était sans précédent. Pas étonnant que le ministre fût embarrassé et se soit engagé à nous saisir du projet de loi avant que cette institution ne puisse exercer des activités bancaires. Mais il n 'en a rien été.

Plus tard, au printemps de 1989, on apprenait qu'on ne pouvait pas attendre la présentation du projet de loi sur les banques; il était trop urgent d'accorder à American Express l'autorisation de faire affaires au Canada. Finalement, le 25 avril 1990, le gouvernement s'est décidé, et je suis convaincu que certains membres du gouvernement ne voulait pas avoir à prendre cette décision. Il a délivré les lettres patentes à American Express, lui donnant le droit d'exercer des activités bancaires au Canada en violation de cinq des neuf conditions qui n'avaient pas été modifiées, et malgré l'opposition de l'Association des banquiers canadiens et de tous les Canadiens qui estiment que personne ne devrait être au-dessus des lois.

• (1630)

Pourquoi cette hâte indécente? Pourquoi mettre la charrue avant les boeufs pour accorder des privilèges à une société? Cela avait-il quelque chose à voir avec l'accord de libre-échange et avec le rôle de premier plan qu'American Express avait joué tant au Canada qu'aux États-Unis pour appuyer cet accord? La société avait le droit de le faire. Tout le monde a le droit de lutter ouvertement pour les politiques qu'il souhaite voir adopter au Canada, mais il n'est pas juste qu'un gouvernement accorde des privilèges spéciaux à qui que ce soit, en violation de ses propres lignes directrices, peu importe les liens étroits qu'il entretient avec ses alliés politiques.

Avec le projet de loi modifiant la Loi sur les banques dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous voyons, dans le cas d'American Express, que le gouvernement n'a même pas bien réglé le problème. Il cherche à modifier rétroactivement les conditions d'admission des banques étrangères. D'après le gouvernement, il n'est pas nécessaire d'être une banque dans son pays d'origine; il va donc élargir la portée de ce principe pour l'appliquer à des sociétés comme American Express.

Cette dernière n'était pas une banque dans son pays d'origine, les États-Unis, et elle n'y était pas réglementée comme banque. Qu'a fait le gouvernement? Il a décrété qu'à peu près n'importe quelle institution financière des États-Unis ou de l'étranger pouvait venir s'établir au Canada.

Dans les lignes directrices que le ministre a déposées l'automne dernier concernant la réforme des institutions financières fédérales, il a annoncé son intention d'élargir les désignations des banques inscrites à l'Annexe II pour y inclure les non-banques appartenant à des institutions financières réglementées et largement ouvertes qui ne sont pas elles-même des banques.

L'expression-clé ici était «institutions financières réglementées». La retrouvons-nous dans les nouvelles lignes directrices régissant ce genre de situation? Non, la notion de réglementation est disparue. Donc, n'importe quel type d'institution financière aurait le privilège d'entrer grâce à la mesure législative que le gouvernement veut faire adopter pour justifier rétroactivement le fait

qu'il a accordé un traitement de faveur à American Express. Est-ce bon pour les institutions financières du Canada et pour notre climat financier? Cela crée beaucoup d'incertitude.

Faut-il comprendre que de grandes institutions financières comme les services de crédit de Ford, de Chrysler, de Sears, d'IBM et de la Générale électrique, qui émettent des effets de commerce et font crédit aux clients qui achètent leurs produits, pourront désormais concurrencer nos banques?

La BCCI était une banque étrangère; elle est venue au Canada. D'après certains indices, elle appartenait peut-être en fait à une société de portefeuille non bancaire du Luxembourg.

Est-il juste d'imposer à nos organismes de réglementation l'obligation de surveiller toutes ces banques, les quelques banques canadiennes et les autres, les banques étrangères dont le nombre correspond à 60 p. 100 des banques faisant des affaires au Canada, de leur imposer la nécessité d'intervenir et de réglementer ces banques, d'examiner ce qu'elles font ailleurs pour voir si elles sont solvables, si elles respectent la loi, si elles agissent dans la légalité ou si elles blanchissent de l'argent? Non. Nous voulons au moins veiller—et le contribuable canadien veut en avoir le droit—à ce que les banques étrangères qui viennent au Canada soient réglementées selon les normes strictes que nous jugeons appropriées. Nous protégerons ainsi les investisseurs canadiens, les clients canadiens des banques. Voilà qui est bien et qui est juste. Pourquoi ouvrir les portes à toutes sortes d'institutions financières?

Mais il n'y a pas que cela. Dans la version finale de l'Accord de libre-échange—que nous n'avions pas vu en septembre—, il y avait des annexes. L'annexe B étendait le libre-échange à diverses industries de services, dont les services de tourisme, y compris les services de tourisme à caractère financier. Je voudrais bien savoir qui a fait du lobbying auprès du gouvernement pour que ces services de tourisme à caractère financier soient inclus dans l'accord de libre-échange à la dernière minute. Les Canadiens ont le droit de le savoir.

Était-ce un des géants du tourisme international? Était-ce une entreprise étrangère? Pourquoi cet élément a-t-il été ajouté? Qui devait en profiter? Pourquoi n'était-il pas dans les documents lorsqu'ils ont été étudiés en septembre? Pourquoi a-t-il été ajouté en novembre 1988?

Un autre problème que nous pose l'accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est que nos banques n'ont pas obtenu la réciprocité avec les banques américaines. Maintenant, il y a le traitement national, ce qui veut dire que les banques américaines qui viennent au Canada peuvent faire la même chose que les banques canadiennes. American Express peut également faire au Canada des choses que les banques canadiennes ne peuvent pas faire; elle peut vendre toutes sortes de produits aux gens qui ont sa carte de crédit; elle peut être active dans le secteur du tourisme. Les banques canadiennes sont-elles traitées aux États-Unis de la même façon qu'American Express est traitée ici? Non.

La Glass-Stegall Act empêche les banques canadiennes de faire l'acquisition de maisons de courtage américaines. Et nous n'avons pas obtenu ce droit dans l'accord de libre-échange. Ainsi, les banques américaines ont des privilèges au Canada que les banques canadiennes n'ont pas aux États-Unis.

Il y a aussi la McFeddran Act. Aux États-Unis, les banques à succursales inter-États sont assujetties à certaines restrictions. Les banques canadiennes qui vont aux États-Unis sont aussi assujetties à ces restrictions. Pourtant, nous n'imposons pas de restrictions de ce genre aux banques américaines qui viennent au Canada.

Nous n'avons donc même pas obtenu des règles équitables pour nos banques canadiennes. Non seulement on a enfreint les lois canadiennes pour accorder des privilèges spéciaux à American Express, mais cela met nos propres institutions financières dans une position concurrentielle désavantageuse.

Les banques demandent aux Canadiens de leur donner des privilèges, la possibilité d'être actives dans le secteur des assurances, dans le secteur de la location de voitures, et bien d'autres choses encore. Ce sont des privilèges qui ne leur ont pas été accordés.

Les banques ont bien raison quand elles disent: «Pourquoi ne pouvez-vous pas nous accorder les mêmes privilèges qu'à la société American Express? Pourquoi devrions-nous être pénalisées en tant qu'institutions financières?»

Au Canada, les banques remplissent deux fonctions. En tant qu'industrie de service, elles contribuent, grâce à nos dépôts, à encourager les investissements, à financer des entreprises et à créer des emplois.

• (1640)

Elles constituent des outils importants pour une économie dynamique en pleine croissance. Elles fournissent des emplois, procèdent à des innovations, conçoivent des changements technologiques, contribuent au PNB, tout cela grâce à leurs activités au Canada et à leurs opérations bancaires à l'étranger.

Quand les banques se présentent à la Chambre des communes et font savoir au gouvernement qu'elles veulent plus de privilèges, comment le gouvernement peut-il, en toute conscience, répondre: «Non, nous refusons de vous accorder plus de privilèges, mais nous serons heureux de le faire pour la société American Express.»

J'avais espéré que cette mesure législative sur les banques aborde cette question. J'espère que le comité aura amplement l'occasion de rencontrer les représentants d'American Express, les représentants du gouvernement et de demander à nos bureaucrates pourquoi ils ont refusé d'accéder à la demande d'American Express pendant une période de 24 à 27 mois.

Il faut faire la lumière sur cette question. Il est essentiel, à mon avis, de redonner confiance aux Canadiens dans l'application impartiale de toutes nos lois.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cet exposé très bien présenté, objectif, clair, soigneusement documenté et profond des raisons pour lesquelles M. Grinch est venu visiter le Canada et a laissé sa trace dans deux ou trois domaines, par l'intermédiaire de l'Accord de libre-échange et aussi dans un secteur très important de notre société, le secteur bancaire.

Je tiens vraiment à remercier mon collègue et voisin de pupitre d'avoir porté cette question à l'attention des Canadiens. Peu d'entre nous étaient au courant de cette histoire. Étant donné que les dés sont pipés contre nous dans ce domaine et dans un certain nombre d'autres secteurs à cause des accords mal négociés conclus par nos collègues d'en face, pourrait-il nous expliquer pourquoi les principales banques du Canada ne sont pas intervenues?

Ensuite, quand ce projet de loi ira au comité, peut-il nous assurer que les grands patrons respecteront les règles du jeu, qu'ils remettront les rapports que nous leur demanderons et qu'il feront preuve de l'ouverture nécessaire pour nous permettre de comprendre pourquoi le père Grinch s'est serré la ceinture, ou plutôt, s'est fait avoir dans cet Accord?

M. Peterson: Monsieur le Président, je remercie de sa question ma voisine, la députée de Mont-Royal.

Permettez-moi d'abord de vous dire ceci. Lorsque les banques canadiennes ont constaté ce qui se produisait dans ce secteur, elles ont parlé. Ce sont elles qui ont été consternées par l'inefficacité de la loi, par son impuissance et par le fait que le ministre a usé de son pouvoir discrétionnaire pour enfreindre ses propres lignes directrices et accorder un traitement préférentiel.

Mme Finestone: Cinq sur neuf.

M. Peterson: Il a enfreint cinq de ses neuf lignes directrices, ce que les banques canadiennes ont dénoncé publiquement.

Elles continuent d'ailleurs de dénoncer la situation car elles sont inquiètes. Maintenant que le gouvernement a adopté ces lignes directrices très souples pour justifier rétroactivement sa conduite à l'égard d'American Express, toutes sortes d'institutions financières pourront s'immiscer en douce et concurrencer les institutions canadiennes.

Si c'est là l'intention du gouvernement, qu'il le dise et qu'il nous explique pourquoi il veut que les sociétés Ford, Sears et Chrysler viennent implanter chez nous leurs coopératives de crédit que nous considérerons comme des banques. Qu'il nous explique ses raisons. Si ses explications sont effectivement valables dans bon nombre de cas, j'aimerais bien les connaître.

Ces institutions financières seront très différentes de celles qui existent au Canada. Elles nécessiteront une réglementation très différente. Si nous laissons toutes les catégories d'institutions financières s'installer au Canada, qu'elles soient assujetties ou non à la réglementation de leur pays d'origine, la tâche sera extrêmement fastidieuse pour ceux qui devront rédiger la réglementation et la faire appliquer.

Les Canadiens ont le droit de savoir ce qu'ils retirent de pareille situation, ils ont le droit d'en connaître les raisons et d'en discuter ouvertement. Nous n'en avons pas suffisamment discuté.

Voici ce que le ministre a dit au sujet d'American Express: «Puisque cette entreprise exerce déjà certaines activités financières au Canada, il vaut mieux lui accorder un permis de banque qui nous permettra de l'assujettir à la réglementation des banques.» Cette explication ne fait pas le poids. Le comité sera saisi de la question, et j'espère que la députée de Mont-Royal, qui est reconnue pour son sens de la justice et son habilité à poser des questions percutantes, viendra demander aux représen-

tants du ministère des Finances et à ceux des banques comment ce permis a pu être délivré.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le député de Willowdale a parlé, dans son discours fort bien conçu et lucide, de cet abominable permis que le gouvernement a accordé à l'American Express le jour des élections, en 1988.

Comme le député a de vastes connaissances sur les affaires mondiales et surtout sur les affaires des banques, pourrait-il dire à la Chambre si, à son avis, l'octroi de cette licence était lié de quelque manière aux fonds dépensés par les entreprises qui ont fait de la publicité en faveur du libre-échange pendant la campagne électorale, incitant ainsi les électeurs à se prononcer pour le Parti conservateur?

M. Peterson: Je ne puis affirmer carrément à la Chambre qu'il y a vraiment eu un marché ni que quelqu'un dit: «Nous allons appuyer massivement le libre-échange si vous nous donnez un permis.»

Une voix: C'est toute une coïncidence.

M. Peterson: Je ne sais pas. Les faits sont les suivants: les principaux défenseurs du libre-échange, dans les derniers jours de la campagne électorale de 1988, de part et d'autre de la frontière, étaient étroitement liés à l'American Express. Peu après, le gouvernement du Canada a accordé une faveur spéciale à cette société le jour même des élections, le 21 novembre 1988. Le temps n'était pas des plus cléments. Personne ne tenait à se trouver dehors.

Pour que le décret soit pris, un greffier du Conseil privé a dû faire des pieds et des mains pour avoir la signature de trois ministres. Je voudrais bien savoir de qui il s'agit. Je crois que nous avons le droit de le savoir.

Pourquoi fallait-il à tout prix faire signer ce décret le jour des élections? Peut-être le résultat des élections était-il trop incertain et, peu importe leur issue, fallait-il absolument un décret pour American Express. Je n'en sais rien. Est-ce normal de signer des décrets le jour même des élections? J'aimerais bien savoir ce qu'était la pratique des gouvernements précédents à cet égard. Combien de décrets sont signés le jour même d'élections?

Une voix: Où ont-ils trouvé des ministres le jour des élections? Ils se trouvaient assurément dans leur circonscription, ce jour-là.

M. Peterson: Ils ont dû aller les chercher dans les circonscriptions.

Je crois que nous avons suffisamment de questions sans réponse. Je demande au député de Kingston et les Îles, qui maîtrise si bien la procédure de la Chambre, de nous éclairer à ce sujet. Quelle serait la meilleure façon de procéder? Faudrait-il en saisir le Comité des finances?

M. Milliken: Effectivement.

M. Peterson: Vaudrait-il mieux créer un comité spécial? Je serais heureux d'avoir votre avis. J'estime que cette question transcende le sectarisme politique et qu'elle inquiète les banques canadiennes depuis longtemps. Notre réputation en tant que nation au sein de la communauté des nations, une nation pour qui prime le respect de la loi, qui ne fait pas de privilèges, où tous sont traités sur un pied d'égalité, en est compromise. Cette réputation parmi les meilleures au monde ne saurait être souillée. Elle mérite que nous la défendions.

J'estime qu'en tant que députés, nous avons l'obligation d'y voir.

• (1650)

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat qui revêt une grande importance puisque ce n'est qu'à tous les dix ans qu'on peut vraiment analyser en profondeur le système bancaire et son fonctionnement.

J'ai trouvé paradoxal de devoir faire le trajet en voiture entre Prince-Albert et Saskatoon pour prendre l'avion à destination d'Ottawa, où je me rendais pour discuter du projet de loi sur les banques. Avant d'arriver à l'aéroport, je me suis arrêté chez moi à Laird, en Saskatchewan, pour voir mes parents qui venaient tout juste de terminer la récolte. Ils ont 75 ans, mais travaillent encore sur la ferme parce que les jeunes agriculteurs n'ont pas les moyens de se lancer en affaires. Je me suis donc arrêté, et mes parents m'ont dit qu'ils étaient pas mal bouleversés par la fermeture de la banque de Laird, qui existait depuis 1912 ou 1914.

Telle était la toile de fond de ce que j'avais l'intention de dire au sujet de ce projet de loi. C'est-à-dire qu'encore une fois, comme il arrive si souvent avec les lois que

nous étudions ici, ce projet de loi pourrait fort bien régler les problèmes pour les régions intérieures du Canada, mais être totalement désastreux pour les régions périphériques. Je voudrais remercier le député d'Edmonton–Sud-Est d'avoir parlé de cette notion de régions intérieures et périphériques. Je pense qu'elle recoupe assez bien la réalité.

Sur le plan interne, il se pourrait que certaines dispositions du projet de loi soient souhaitables. C'est le cas de la déréglementation, du fait de permettre aux différentes catégories d'établissements financiers de fusionner et d'exercer leurs activités, de s'associer, etc. Il y a peut-être un peu de vrai dans l'argumentation selon laquelle, pour être concurrentiels au niveau international, pour être présents à Genève, Paris, Stockholm, Tokyo et partout où nous devons être pour fonctionner à ce niveau, il nous faille des établissements financiers plus importants.

Mais le danger, ici, c'est de créer ce que le député de Nickel Belt a qualifié aujourd'hui d'une toute nouvelle caste de lutteurs sumo déchaînés, soit des sociétés tellement énormes qu'elles en deviennent pratiquement impossibles à réglementer ni à assujettir de quelque façon que ce soit à l'intérêt public.

Cela a peut-être du sens pour les affairistes de Toronto, Vancouver et Montréal et les gens qui voient une véritable aubaine pour eux-mêmes et pour les actionnaires qu'ils représentent dans le traité de libre-échange que nous avons déjà conclu et peut-être dans celui que l'on propose de conclure avec le Mexique. Comme je ne représente pas des personnes de ce genre, je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir personnellement avec elles, mais je sais ce que les Canadiens des régions pensent du système bancaire.

Dans les régions, on voit le système bancaire d'une autre oeil, comme vous le savez, monsieur le Président, puisque vous représentez vous-même une circonscription rurale. Les petits entrepreneurs, les petits commerçants ont en horreur beaucoup des méthodes que pratiquent les banques, surtout dans les petites localités. Lorsque je m'entretiens avec les gens d'affaires de Prince-Albert, une ville de 35 000 habitants, je n'entends parler que de marges de crédit supprimées, d'emprunts refusés sans raison, même pour des projets valables de sociétés bien établies, mais il suffit, semble-t-il, qu'un article intitulé: «La Saskatchewan est dans le pétrin» paraisse à Toronto pour que, tout à coup, les capitaux disparaissent de la Saskatchewan. C'est un scénario courant dans notre province, ces dernières années du moins.

Ce fait ressort abondamment des sondages que nous, députés, effectuons auprès des petites et moyennes entreprises qui placent les banques et les services bancaires très bas dans l'échelle des moyens utiles à la conduite de leurs affaires.

Voyons maintenant quelle est la perception que le Canada rural a du système bancaire. Pour les populations rurales, le système bancaire évoque la saisie de biens, le fait d'être traîné à la cour par les banques. Ce qui me préoccupe, c'est, bien sûr, que le gouvernement ne fait rien de concret pour améliorer la situation financière des agriculteurs, mais également le fait que, lorsque des institutions financières s'entendent pour former des conglomérats, il peut très bien arriver que l'on se fasse saisir sa ferme ou ses machines parce qu'on n'a pas acquitté ses primes d'assurance. Cette mesure législative élargira de beaucoup les recours que les banques pourront avoir contre les agriculteurs, les consommateurs en général et les gens d'affaires, en raison des interrelations qui seront ainsi créées.

J'ajouterais que les choses risquent d'empirer du fait que le système agricole, jadis stable, est de plus en plus perturbé, et ce, non seulement à cause des facteurs internationaux, mais également parce que nous avons adopté le concept politique de l'aide ponctuelle à l'agriculture. Résultat, pour obtenir un prêt, nos agriculteurs doivent aller à la banque et convaincre le directeur qu'ils pourront bientôt profiter de la manne du fédéral que ne manqueront pas d'apporter les élections en Saskatchewan. Telle est la situation des populations rurales.

Je voudrais profiter de ce débat pour évoquer la situation du Canada périphérique, le front pionnier. Ma circonscription englobe presque toute la moitié nord de la Saskatchewan, région regroupant 43 collectivités en forêt, dont de nombreux villages amérindiens, ainsi que des collectivités minières. Il existe beaucoup de collectivités isolées de ce genre un peu partout au Canada.

Avec le temps, les banques ont tiré des milliards de dollars de ces collectivités. Des richesses se chiffrant à des centaines de millions de dollars ont été créées par les mines, les forêts et la pêche. Et pourtant, les banques n'ont jamais cru de leur devoir de fournir en échange des services à ces collectivités. La moitié nord de la Saskatchewan ne compte que trois institutions bancaires. Il s'ensuit que, dans certains cas, des gens d'affaires doivent faire deux, trois ou quatre heures de voiture et même prendre l'avion pour aller à une banque. Les gens qui veulent obtenir une marge de crédit ne le peuvent tout simplement pas, car les banques considèrent que toute

personne qui vit à plus de 50 milles de leur établissement n'est pas dans leur territoire commercial.

Nous avons donc un système bancaire qui tire des milliards de dollars des régions éloignées, mais qui ne leur offre aucun service. Je tiens à dire à cet égard qu'on réalise certains progrès grâce aux initiatives des gens. Je parle en l'occurrence de la grande initiative lancée par les Coopératives de l'Arctique qui ont décidé de créer des coopératives de crédit dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que, dans ma propre circonscription, les Buffalo Narrows Credit Unions qui, pour la première fois, offriront des services bancaires au nord-ouest de la Saskatchewan.

De là ma question. Nous parlons du système bancaire du Canada, manifestement, il ne fonctionne pas. Nous constatons un autre recul sur un autre front qui touche exactement la même question. C'est la question qui a été soulevée aujourd'hui durant la période des questions par mon chef, la députée du Yukon. Je veux parler de la décision du gouvernement de limiter les fonctions de la Banque du Canada. Il propose de restreindre son rôle au contrôle de l'inflation, au maintien de l'inflation à 0 p. 100. C'est une réduction importante du rôle de la banque.

Par le passé, la Banque du Canada devait également s'occuper de choses comme la croissance, le chômage et les services offerts aux régions. Cela n'entre plus dans son mandat. Si nous ne pouvons plus compter sur le secteur privé ni sur la Banque du Canada, quel mécanisme avons-nous pour nous assurer qu'on investit des capitaux aux endroits où nous avons un cruel besoin d'argent et qu'on n'offre pas des services seulement là où les huiles pensent pouvoir s'enrichir? Fondamentalement, on ne répond pas à cette question, et ce que je reproche surtout à ce projet de loi, c'est qu'il a une vision trop étroite du système bancaire.

Le temps me presse, mais en terminant, je voudrais parler de ce que je considère être un aspect positif de ce projet de loi, soit les modifications apportées à la Loi sur associations coopératives de crédit. Les coopératives de crédit fonctionnent fort bien au Canada et elles constituent le seul espoir des régions éloignées et de tous les Canadiens qui seront laissés pour compte à la suite de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Il y a au Canada près de 2 600 coopératives de crédit. Leurs neuf millions de membres représentent plus du tiers des Canadiens. Avec des actifs de l'ordre de 69 milliards de dollars, elles constituent déjà une institution importante. Je dois reconnaître qu'avec ce projet de loi, le gouvernement, le comité des finances et d'autres encore mettent à la disposition des coopératives de crédit de nouveaux outils qui leur permettront d'effectuer des prêts commerciaux et d'exercer les mêmes pouvoirs et de jouir des mêmes avantages que les sociétés de fiducie. Elles pourront aller sur les marchés des capitaux pour se procurer du financement afin d'améliorer leur position concurrentielle au lieu de compter strictement sur leurs membres.

• (1700)

Je crois que ce sont des pas en avant. En outre, ces coopératives de crédit pourront mieux financer les autres coopératives, en offrant des services et de meilleures perspectives économiques dans de nombreuses régions au Canada.

Je me rends compte de l'heure, monsieur le Président, mais je voudrais ajouter que le gouvernement a franchi un pas dans un domaine très important en faisant en sorte que les coopératives de crédit et autres puissent jouer le rôle qui leur revient légitimement.

Je déplore toutefois le fait que nous continuons à rejeter obstinément le système financier et la structure économique qui pourraient donner à tous les Canadiens la conviction que l'économie est là pour les aider et non pour servir les riches et les puissants.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ACOMPTES TRIMESTRIELS

M. John Harvard (Winnipeg St. James) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

—Monsieur le Président, j'estime que c'est un privilège que d'avoir pu présenter cette motion et d'avoir l'honneur de lancer ce débat.

Les personnes âgées de ce pays ne bénéficient pas du choix qu'elles méritent. Elles ont travaillé longtemps et fort en vue de leur retraite et elles méritent le choix de ne pas payer leurs impôts en quatre acomptes trimestriels. Les personnes âgées ou à leur compte qui doivent plus de 1 000 $ d'impôt doivent verser des acomptes trimestriels de l'impôt annuel estimatif. Les dates des paiements doivent être strictement respectées et les estimations du revenu de l'année suivante doivent être fiables. C'est la loi.

Un certain nombre de personnes âgées de ma circonscription ont attiré mon attention sur cette question car, comme des milliers d'autres au Canada elles avaient mal calculé leur revenu ou, accidentellement ou par inadvertance, elles avaient laissé passer la date de paiement.

Lorsque cela se produit, le gouvernement impose des intérêts énormes sur le paiement en retard. Au lieu de leur donner le bénéfice du doute, Revenu Canada estime automatiquement que ces personnes âgées essaient malicieusement de ne pas payer leurs impôts ou de frauder le gouvernement.

La grande majorité des Canadiens n'ont même pas besoin de s'inquiéter du paiement de leurs impôts. C'est simplement déduit de chacun de leurs chèques de paye, mais la plupart des personnes âgées, monsieur le Président, n'ont pas ce luxe. Tout comme les personnes à leur compte, elles doivent le calculer elles-mêmes.

Le gouvernement aimerait que tout le monde paie ses impôts chaque semaine ou chaque deux semaines car, idéalement, l'impôt devrait être payé au fur et à mesure que le revenu est gagné.

À première vue, des paiements trimestriels paraissent un compromis raisonnable entre des paiements toutes les deux semaines et le paiement en une somme annuelle, mais pour de nombreuses personnes de notre société ce compromis ne fonctionne pas. Je vous présenterai un témoignage à cet égard dans quelques minutes.

Le gouvernement justifie les acomptes trimestriels en prétendant que si on permettait un versement annuel ce serait comme donner aux personnes âgées un prêt sur le montant d'impôt payable. En théorie, c'est vrai, mais en pratique, monsieur le Président, de nombreuses personnes âgées prêtent de l'argent au gouvernement entre les versements.

Souvent, les personnes âgées surestiment leur revenu et donc paient trop au gouvernement, car elles ne sont guère en mesure de juger combien de revenu elles vont avoir.

L'autre raison que le gouvernement invoque pour appuyer les versements obligatoires, c'est qu'il essaie d'aider les personnes âgées à éviter des problèmes éventuels de gestion de leur budget.

Qu'on me pardonne mon cynisme, mais je doute que beaucoup de Canadiens soient reconnaissants au gouvernement de donner des conseils financiers. Nous n'avons vraiment pas besoin de traiter les Canadiens à la retraite comme des adolescents. La majeure partie des personnes âgées paient de l'impôt sur le revenu depuis des décennies et ont appris à gérer un budget, après avoir traversé la dépression et plusieurs récessions.

Des études ont révélé que ces personnes peuvent généralement être qualifiées d'économes et qu'elles sont moins susceptibles que les autres d'utiliser des cartes de crédit. Ce n'est réellement pas un groupe d'âge qui se dit: «Achetons maintenant, payons plus tard.» Les personnes âgées pourraient probablement enseigner quelques trucs au gouvernement. On leur a déjà soutiré assez d'argent. Elles sont aux prises avec la récupération des pensions de sécurité de la vieillesse, avec un régime de santé qui s'effrite et avec le plafonnement du financement d'autres programmes sociaux.

Notre pays ne s'est pas préparé au vieillissement de sa société. Nous traitons souvent les personnes âgées comme un fardeau, au lieu d'un atout, puis, tous les trois mois, nous leur disons de payer. À mon avis, nous sommes un peu insensibles.

Cela ne ferait certainement pas de tort à la Chambre de faire preuve d'un peu de compassion et de souplesse pour une fois. Oui, nous ferions une exception pour une partie de notre société, mais il ne s'agit pas ici d'en avantager une au détriment d'une autre. Tous les Canadiens pourraient tirer parti de cette motion à un moment donné.

Je ne peux pas croire que la possibilité de payer des impôts en une fois serait réellement trop coûteuse pour le gouvernement. À l'heure actuelle, il faut payer une armée d'employés de Revenu Canada pour évaluer et réévaluer chaque versement d'impôt que fait une personne âgée. Même les comptables à la retraite doivent avoir du mal à prévoir avec précision chaque cent qu'ils toucheront au cours de la prochaine année. L'option d'un paiement unique pourrait éliminer ce travail de devinette auquel se livrent les personnes âgées ainsi que la nécessité, pour Revenu Canada, d'examiner constamment leur compte.

Le gouvernement peut faire valoir que les personnes âgées ne devraient pas avoir de difficulté à calculer leur revenu. Après tout, comme elles sont habituellement à la retraite, leur revenu ne devrait pas tellement varier d'une année à l'autre. En théorie, cela devrait être vrai, et c'est probablement le cas pour de nombreuses person-

nes âgées, j'en conviens. Mais il y a beaucoup de personnes âgées qui ont des revenus plus compliqués à calculer. Elles ont des placements qui varient d'une année à l'autre, elles ont des emplois à temps partiel, et les déductions au titre des frais médicaux peuvent énormément varier d'une année à l'autre.

Pour couronner le tout, si, par inadvertance, elles paient moins qu'elles auraient dû payer, on ne le leur dit pas. On leur dit simplement de payer la différence, avec les intérêts. Je tiens à souligner qu'on leur fait payer les intérêts. Aucun rappel, aucun relevé ne leur permet de voir où elles se sont trompées. Elles doivent simplement payer les intérêts. Aucune entreprise de ce pays ne traite ces clients ainsi. On nous donne 30 ou 60 jours pour acquitter nos factures. On nous prévient du montant que nous aurons à payer si nous ne respectons pas l'échéance.

Le gouvernement peut bien dire que nos personnes âgées devraient savoir combien elles doivent payer et quand, parce que ce sont elles qui, au départ, ont calculé les versements. Mais cet argument présente une grande lacune: il ne tient pas compte du fait que nous tous, autant que nous sommes, pourrions avoir les idées moins claires et la mémoire moins vive lorsque nous atteindrons un certain âge. On ne devrait pas être puni pour cela. C'est ce qui arrive à de nombreuses personnes âgées, et c'est un fait dont le gouvernement devrait tenir compte.

À cause des versements trimestriels, il est très fréquent de voir des gens payer de l'impôt sur un revenu qu'ils n'ont jamais vu. Des électeurs m'ont confié que même si leurs obligations d'épargne du Canada et leurs autres placements ne viennent à échéance qu'à l'automne, ils sont obligés de payer de l'impôt applicable en mars.

• (1710)

Une femme a écrit et je cite: «Payer l'impôt chaque trimestre, c'est payer l'impôt sur un revenu que je n'ai pas encore reçu. Je perds donc des intérêts sur l'argent payé d'avance, tandis que Revenu Canada perçoit des intérêts sur cet argent. Cela revient, d'après moi, à payer deux fois des intérêts.»

Les personnes âgées de nos jours n'ont pas connu les programmes sociaux que nos jeunes tiennent maintenant pour acquis. Les personnes âgées ne cherchent pas à tirer tout ce qu'elles peuvent du gouvernement. Souvent, elles sont trop fières pour réclamer les services auxquels elles ont droit. D'un autre côté, elles ont tendance à se donner à ce pays. Elles font du bénévolat. Elles se battent pour d'autres groupes et elles paient leurs impôts.

Il est rare que ce Parlement ait la chance de donner quelque chose en retour aux citoyens du Canada. Nous passons tant de temps à débattre des politiques publiques qui enlèvent des choses aux Canadiens. Pour une fois, nous pouvons faire ce qu'il faut faire et rendre la vie un peu plus facile à quelques personnes âgées.

Si nous pouvions admettre que le système actuel a nui à beaucoup de personnes âgées, nous serions sur la bonne voie. Si nous pouvions épargner à quelques-uns les tracasseries et les confusions causées par le paiement d'acomptes trimestriels d'impôt sur le revenu, nous aurions alors réussi.

J'ai porté cette motion à l'attention de mes électeurs, il y a de cela plusieurs mois. Depuis lors, j'ai reçu beaucoup de lettres à ce sujet. Si vous le permettez, j'aimerais que l'on consigne au registre parlementaire quelques extraits de ces lettres en faveur des personnes âgées et en faveur du changement fiscal proposé.

Voici une copie d'une lettre que j'ai reçue. Elle s'adresse à Revenu Canada. On y lit ceci:

«Vous trouverez ci-joint des chèques totalisant 1 099,55 $. Le chèque de 162,89 $ couvre l'intérêt sur les acomptes provisionnels, comme vous les appelez, que vous avez le culot de me faire payer. Le chèque de 936,66 $ couvre deux paiements de 468,33 $ pour les 15 mars et 15 juin 1991.

Je suis une personne âgée et pendant de nombreuses années j'ai payé de l'impôt sur le revenu. J'ai toujours tout payé le 30 avril, comme il se doit. Je ne vois aucune raison de changer cela et je suis indigné de me faire dire que je dois payer des acomptes provisionnels ou payer de l'intérêt.»

J'ai reçu copie de cette lettre datée du 7 juin, adressée à Revenu Canada.

J'ai ici une autre lettre datée, celle-là, du 30 juillet. Je vous en lit un extrait:

«On ne m'a jamais dit que je devais payer mes impôts de 1990 par acomptes provisionnels. En tout, je dois payer 6 046,38 $ dont 1 796,77 $ ont déjà été déduits par prélèvements mensuels par mon régime de pension, ce qui me laisse 4 249,61 $ à payer. J'ai posté mon chèque et Revenu Canada m'a envoyé une autre lettre me disant que je ne devais rien.

Deux mois plus tard, j'ai reçu une autre lettre dans laquelle on me réclamait 336 $ parce que je n'avais pas payé mes impôts par acomptes provisionnels. On me dit que je devrais maintenant payer 1 062 $ chaque trimestre pour mes impôts de 1991. J'ai payé les 336 $ et je continue de soutenir que ce n'est pas juste.»

Voici encore une autre lettre reçue d'un électeur. Elle est datée du 25 juillet 1991. Elle commence comme suit:

«Il reste cinq mois avant Noël. Je suis entièrement d'accord avec la proposition voulant que les personnes âgées ne paient leur impôt sur le revenu qu'en un seul versement chaque année. Il est ridicule qu'une personne âgée doive payer en mars des impôts sur un revenu d'intérêt sur des obligations d'épargne du Canada reçu en novembre.»

J'ai ici encore une autre lettre d'appui pour la motion. Elle est aussi datée du 25 juillet. Elle me vient de l'un de mes électeurs. Il dit notamment: «Nous avons un revenu fixe, et chaque 100 $ gagné nous aide à boucler notre budget quotidien et à ne pas avoir recours à l'aide sociale. Nous tentons de vivre de nos revenus d'intérêt, et si nous pouvions investir pour toute l'année les acomptes trimestriels que nous versons maintenant à Revenu Canada, ce serait un pas dans la bonne direction.»

Voici une autre lettre que j'ai reçue récemment sur le sujet. Elle est datée du 12 septembre. C'est une lettre très courte et elle dit ce qu'elle a à dire.

Objet: la conception d'une loi de l'impôt plus juste

Nous sommes d'accord pour dire que la loi est injuste dans sa forme actuelle et qu'elle devrait être corrigée. Vous avez notre appui, et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans vos efforts en vue de corriger cette injustice.

J'ai encore une autre lettre. Celle-ci est datée du 24 juillet et dit notamment: «À peine quelques années encore et nous retirerons aussi notre pension de retraite. La vérité, c'est que la perspective de payer notre impôt trimestriellement ne nous réjouit pas.»

J'en ai une autre datée du 25 juillet. Je n'en lirai qu'un passage: «Par la présente, je vous signale que j'approuve entièrement la motion que vous allez présenter à la Chambre visant à abolir le paiement trimestriel des impôts pour les retraités.»

Vous avez ainsi une idée de l'opinion bien ancrée qu'inspire cette question aux retraités. Je vais présenter encore quelques lettres, puisqu'il me reste quatre ou cinq minutes.

Celle-ci est datée du 6 août: «En tant que retraité, je trouve que c'est toute une tracasserie de déterminer chaque année combien d'impôts je devrais payer pour éviter d'être pénalisé. Votre proposition me paraît excellente, et j'espère que vous réussirez à faire adopter la motion présentée au Parlement.»

Je vous lirai maintenant juste le premier paragraphe d'une lettre qui m'a été adressée en date du 29 juillet: «Ma femme et moi-même appuyons vivement votre proposition concernant la cotisation fiscale des personnes âgées, que vous avez exposée dans votre dernier bulletin.»

J'ai une autre lettre, également datée de juillet, qui dit ceci: «Le fait de savoir que vous faites tout votre possible pour défendre les intérêts des personnes âgées au Canada me remonte assurément le moral. Ma belle-mère a près de 80 ans. Elle a servi dans les forces armées et travaillé pour le gouvernement jusqu'à sa retraite. Elle n'a jamais touché de prestations d'assurance-chômage, pas plus que mon père. Ils avaient bien entendu cotisé au régime.

Aujourd'hui, maintenant qu'elle peut se reposer, ma belle-mère doit se préoccuper de toute la paperasserie qu'exigent les acomptes trimestriels.»

Cette lettre d'une autre personne âgée est datée du 22 août: «Je suis une personne âgée et n'aime pas avoir à payer tous les trois mois. Je pense que nous devrions payer des impôts une seule fois par an.»

Encore une lettre, celle-ci du 12 août. Elle est très courte et directe, madame la Présidente: «J'appuie votre motion qui déchargerait les retraités de l'obligation de payer des impôts en quatre versements trimestriels.»

Celle-ci, et ce sera la dernière, est un peu plus longue. Là, l'auteur s'est lancé dans certains calculs. Voici ce qu'elle dit:

Monsieur,

C'est un exemple classique de la façon dont le gouvernement s'en prend à une veuve de 86 ans parce qu'elle a payé 200 dollars de moins qu'elle aurait dû sur 75 p. 100 de son revenu imposable et 549,44 $ de moins sur le plein montant.

Le total des impôts à payer pour 1990 était: 2 398,19 $

Le total des crédits d'impôts pour 1990 était: 1 848,75 $

Le solde à payer et acquitté par chèque en avril 1991 était: 549,44 $

Le montant des intérêts et/ou des pénalités sur 549,44 $ était: 61,44 $

Et l'auteur poursuit:

Chaque mois, de janvier à novembre 1990, des retenues de 100 $ ont été effectuées sur les chèques de pension de son mari disparu, ainsi que, en décembre 1990, une retenue de 175 $, ce qui porte à un total de 1 275 $ pour l'année d'imposition 1990. Des frais d'intérêt ou de pénalité ont été exigés parce que les sommes versées (1 275 $) pendant les 12 mois de 1990 ne représentaient pas 75 p. 100 du revenu imposable qui aurait dû être payé sur le revenu net. Conséquemment, une note du gouvernement fédéral a été envoyée pour dire que des intérêts avaient été facturés étant donné qu'au moins un des versements était en retard ou insuffisant.

Un autre contribuable devra 5 000 $ ou 10 000 $ à la fin de l'année, mais s'il a payé 75 p. 100 du revenu imposable cette année-là, il n'aura pas de frais d'intérêts ou de pénalité à payer sur les 5 000 $ ou 10 000 $ qui n'ont pas été payés durant l'année d'imposition.

Le problème pourrait être résolu par l'établissement d'une moyenne générale couvrant les trois années précédentes, sans frais pour les contribuables.

L'auteur de cette lettre conclut en disant:

> Le gouvernement fédéral envoie des chèques de pension de vieillesse et des chèques de pensions du Canada tous les mois par ordinateur. Il peut donc faire des déductions mensuelles. Ainsi les personnes âgées n'auraient plus à se souvenir d'avoir à tirer un chèque quatre fois par année.

• (1720)

Je pense que, par ces lettres, les personnes âgées au Canada montrent clairement qu'elles appuient cette motion et qu'elles sont en faveur d'un changement.

Je demande au Parlement de donner son appui à cette motion. Je pense qu'une chance nous est donnée à tous de prendre une décision qui sera utile aux Canadiens qui se sont dépensés sans compter pour leur pays. Je sais qu'ils en seraient reconnaissants.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Je me réjouis que le hasard ait fait que je sois de service à la Chambre cet après-midi. J'ai ainsi eu la chance de prendre connaissance de la motion de mon collègue, qui porte sur un sujet qui m'intéresse moi aussi.

J'ai du mal à imaginer qu'il puisse y avoir un seul député qui n'aurait pas été contacté par des personnes, surtout des personnes âgées, qui s'inquiètent parce qu'elles doivent payer des acomptes provisionnels d'impôt avec des intérêts parfois alors que, bien souvent, elles ne savaient pas qu'elles étaient tenues de le faire. Il se peut qu'elle viennent seulement de dépasser le seuil au-delà duquel il est nécessaire de verser de tels acomptes, ont été prises en défaut et se sont vu imposer des intérêts et des pénalités.

Je me suis donc penché sur cette question et sur les solution éventuelles. Je voudrais adresser quelques commentaires au député pour lui expliquer pourquoi, selon moi, la solution qu'il propose ne convient pas. Je voudrais également lui suggérer une solution de rechange de mon cru, qui va dans le même sens et que je me proposais de mettre à l'étude à mon comité, c'est-à-dire le Comité des Finances dont je suis le président. J'espère arriver à le convaincre que ma méthode est meilleure que la sienne. Qui sait, peut-être sera-t-il d'accord.

Je crois qu'il faut bien comprendre la raison d'être des acomptes. Grosso modo, il s'agit d'une mesure qui vise les personnes qui touchent un revenu qui n'est pas imposé à la source. Dans le cas des salariés, l'impôt est défalqué de leur chèque de paie tous les mois, voire plus souvent encore, et la somme ainsi prélevée est automatiquement versée au gouvernement. Pour les personnes qui sont à leur compte et qui tirent leur revenu soit des bénéfices provenant de leur entreprise, soit d'investissements, d'intérêts, de dividendes et d'autres sources, nous leur demandons de payer l'impôt sur le revenu tous les trimestres parce que si on leur disait qu'ils n'ont qu'à les payer à la fin de l'année ce serait injuste à l'égard des salariés qui doivent les payer tous les mois par des déductions automatiques.

Aussi, pour essayer d'être équitable, nous disons que les gens qui percoivent des revenus d'intérêts et d'autres sources devraient payer leurs impôts au moins tous les trimestres.

En général, je pense que le principe est bon pour les personnes âgées ou pour n'importe qui d'autre. Je ne crois pas que nous devrions forcément désigner les personnes âgées parce qu'il y a beaucoup d'autres personnes qui peuvent être obligées de verser des acomptes provisionnels comme les exploitants de petites entreprises qui viennent de se lancer en affaires alors que les montants sont relativement faibles.

Le problème est que la somme de 1 000 $ qui oblige les gens à payer des acomptes provisionnels a été érodée par l'inflation au point qu'un grand nombre de personnes qui sont visées par le système ne devraient pas l'être.

Je voudrais seulement dire au député qu'à mon avis l'objectif ici est de dire à un grand nombre de personnes qui gagnent une somme d'argent relativement faible, provenant d'intérêts ou d'autres sources, qu'ils ne devraient pas verser d'accomptes provisionnels et qu'ils ne devraient payer leurs impôts qu'une fois par an. Je pense que c'est juste. Cependant, ce que nous devrions faire, au lieu de dire que nous devrions appliquer une règle à toutes les personnes âgées selon laquelle elles n'ont pas à payer d'accomptes provisionnels, c'est relever la limite de 1 000 $ à laquelle les gens doivent verser des accomptes provisionnnels à peut-être un montant plus raisonnable comme 10 000 $ de revenu annuel.

Nous établirions un régime qui serait équitable pour tous, les personnes âgées et les autres, mais nous dirions aussi que, si on perçoit d'importants revenus d'investissement—disons qu'on a placé un million de dollars à la banque et qu'on touche 100 000 $ d'intérêts par an—on devrait verser des accomptes provisionnels, comme les salariés qui eux doivent payer tous les mois.

L'ennui, quand on cherche à exempter un groupe de contribuables, c'est qu'on exempte également des gens à

propos desquels certains d'entre nous à la Chambre soutiennent qu'ils devraient payer encore plus d'impôts, des gens riches à millions peut-être et qui touchent de gros montants en dividendes et en intérêts. Je ne pense pas que nous voulions dire qu'on devrait exempter ces derniers de payer leurs impôts par versements réguliers.

Nous devrions plutôt tâcher de faire hausser la limite pour que seuls les contribuables dont les revenus d'intérêt sont supérieurs à 10 000 $, plutôt que la limite actuelle de 1 000 $, doivent payer par acomptes. Cela ferait probablement disparaître du rôle des acomptes 95 p. 100 des personnes âgées de même qu'un certain nombre d'autres contribuables qui n'auraient alors qu'à payer tout simplement à la fin de l'année en produisant leur déclaration de revenu.

J'inviterais le député à présenter sa suggestion au Comité des finances, soit sous la forme qu'il lui a donné en l'occurrence soit autrement selon ce qu'il pense de mes observations. Je tiens à lui dire que nous avons l'intention—le député d'Ontario était ici à la Chambre—de former bientôt un sous-comité où nous voulons recueillir les suggestions des députés et autres personnes. Le député devrait communiquer sa suggestion au député d'Ontario. Nous allons tenir des audiences où, espérons-le, nous pourrons recueillir des idées comme celle-ci et les examiner attentivement afin de pouvoir faire des recommandations au ministre des Finances pour son prochain budget.

Nous espérons mettre ce processus en marche peu après le congé de l'Action de grâces. J'espère que le député en profitera pour présenter cette suggestion. J'inviterais également tous les autres députés à présenter leurs suggestions sur ce sujet et d'autres. Nous cherchons des idées, non des idées qui coûteront cher au trésor public, mais des idées comme celle-ci qui n'entraînent vraiment aucune dépense. Elles allégeraient le fardeau administratif pour beaucoup de gens qui sont pris non intentionnellement dans le système simplement parce que la règle existe depuis 20 ou 30 ans sans avoir été adaptée à l'inflation. On n'avait pas vraiment l'intention de faire entrer tous ces gens dans le système quand la règle a été fixée initialement. Ce serait équitable pour tous les contribuables.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, premièrement, permettez-moi de féliciter mon collègue de Winnipeg qui a eu cette idée exceptionnelle. Je voudrais également remercier notre collègue du parti ministériel qui a laissé entendre que le gouvernement étudierait tout au moins le concept mis de l'avant pas le député. De tous les arguments que le ministériel a soulevés, il y en a un qui m'a fait sursauter. Il a déclaré qu'un consommateur de 30 ans pourrait s'offusquer des avantages offerts aux personnes de 75 ans.

L'idée est exceptionnelle. Elle correspond aux suggestions que m'ont faites de nombreuses personnes âgées. La population vieillit et de plus en plus de gens préféreront ne pas avoir à verser d'acomptes trimestriels, contrairement à ce que le gouvernement a prévu.

J'ai écrit à Revenu Canada pour demander pourquoi ils agissaient ainsi. Ils m'ont répondu: «Nous ne tenons pas nécessairement à le faire, mais c'est le ministère des Finances qui nous y oblige.» Ils ont ajouté que les options offertes aux personnes âgées étaient clairement décrites dans le guide sur les acomptes trimestriels, dont ils m'ont fait parvenir copie. Je reviendrai à ce guide dans un moment pour vous montrer à quel point les options y sont clairement expliquées. Même un comptable qui s'occupe constamment de ces choses-là aurait dû mal à s'y retrouver.

• (1730)

Quand j'ai discuté avec un haut fonctionnaire du ministère des Finances, à Ottawa, de cette mesure défavorisant les personnes âgées et les travailleurs autonomes, il m'a répondu: «C'est impossible. C'est une mesure dictatoriale. Les personnes âgées devraient, à mon avis, avoir le choix. Je crois que vous faites erreur. Je vérifie et je vous en reparle.»

Une semaine plus tard, il m'avouait: «Je suis désolé. J'étais dans l'erreur. C'est bien une politique du ministère des Finances. C'est prévu dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous n'y pouvons rien. Je suis désolé.» Ainsi, le fait que même le ministère des Finances a admis que c'est mesquin me permet de croire que le gouvernement et le ministère examineront attentivement cette décision que les personnes âgées jugent discriminatoire à leur endroit.

Pourquoi le gouvernement doit-il se faire le conseiller financier des personnes âgées? Elles disent: «Laissez-moi décider moi-même de ce que je vais faire avec mon argent.» Le gouvernement dit: «Nous vous faisons une faveur. Nous allons vous permettre de payer tous les trois mois au lieu de vous faire tout payer d'un seul coup à la fin de l'année.» Et les personnes âgées disent: «Je ne veux pas cette possibilité. Ne me faites pas de faveur, je vous en prie.»

Le fait est que Revenu Canada va aller chercher cet argent auprès des personnes âgées de toute façon, parce qu'il peut retenir le remboursement de la TPS, comme il le fait souvent. Il le retiendra pour les cinq prochaines années. Il n'y a donc aucun danger que Revenu Canada n'ait pas sa part. Il va chercher son argent d'une façon ou d'une autre.

On m'a aussi dit de ne pas m'en faire, que les personnes âgées seraient invitées à participer à ce programme d'acomptes trimestriels. La voici, cette invitation. Je dois admettre qu'il s'agit d'une photocopie de la brochure en question. C'est du charabia qui serait difficile à comprendre pour n'importe qui, encore plus pour une personne âgée. En fait, voici ce qu'on y dit: «Vous pouvez être tenu de payer vos impôts pour 1990 par acomptes trimestriels.»

En tant qu'ex-enseignant, je vois que le mot-clé ici est «pouvez». On ne dit pas «vous devez». Une personne âgée qui lit cela dira: «Bravo, je ne suis pas obligé de faire cela.» Cependant, elle se fera assommer plus tard.

Ce ne sont pas nécessairement des gens riches. Une personne dont le revenu total est de 21 000 $ n'est pas riche.

Voici ce qu'on dit dans la Déclaration des droits du contribuable. Vous êtes en droit de vous attendre à ce que le gouvernement fasse tous les efforts raisonnables pour vous donner accès, dans des délais opportuns, à des renseignements exacts et complets sur la Loi de l'impôt sur le revenu et sur les droits qu'elle vous confère. La déclaration dit aussi: Vous avez droit à une audition impartiale.

Des personnes âgées sont venues me voir et m'ont dit: «Je veux contester ce point.» Je le conteste donc en leur nom. Voici ce que dit Revenu Canada: «Vous pouvez contester et nous allons attendre, mais si la décision est maintenue, vous devrez payer les intérêts courus. Vous serez alors dans le pétrin.» Attendez que je vous parle des intérêts que doivent payer les personnes âgées lorsqu'elles font parvenir leurs acomptes trimestriels en retard.

Voici ce qu'on nous dit: «Une nouvelle pénalité a été instituée pour l'année d'imposition 1990, pour les contribuables qui versent leurs acomptes provisionnels en retard ou qui versent des acomptes insuffisants. Une pénalité de 50 p. 100 du montant des intérêts sur l'acompte provisionnel qui dépasse le plus élevé des montants suivants est calculée.» Et nous qui pensions que les sociétés de crédit étaient mesquines.

Voici l'exemple que l'on présente à une personne âgée: Pierre doit, en 1991, verser quatre acomptes provisionnels de 1 535 $ le 15 mars, le 15 juin, le 15 septembre et le 15 décembre. Il fait toutefois son premier versement le 31 mars—c'est-à-dire 16 jours plus tard que prévu. Pour compenser son retard à effectuer le versement, Pierre verse son acompte provisionnel de juin le 29 mai au lieu du 15 juin. S'il verse son acompte provisionnel de juin hâtivement, aucun intérêt sur l'acompte provisionnel ne sera calculé, l'an prochain, au moment de la vérification de sa déclaration de 1991, pour autant qu'il verse ses autres acomptes dans les délais prévus. Comprenez-vous quelque chose, madame la Présidente? Personne ne comprend.

Voici maintenant un conseil à l'intention des personnes âgées. Si vous constatez, au cours de l'année, que vous avez fait des versements inférieurs au moment exigé—Comment peut-on le savoir?—ou si un ou plusieurs de vos versements ont été effectués tardivement, vous pouvez vous éviter des frais d'intérêt sur vos acomptes provisionnels ou les réduire en faisant, la prochaine fois, un paiement hâtif ou en versant une somme supérieure au moment prévu. Je le répète, madame la Présidente, personne ne peut comprendre, encore bien moins une personne âgée.

Je ne vais pas vous lire tous les exemples que j'ai en main parce qu'ils sont trop nombreux et que je ne veux pas vous ennuyer. Plus loin, près de la fin de ce document, ce guide d'information sur les acomptes, on dit employer un langage simple pour expliquer comment se présente généralement la question de l'impôt sur le revenu. C'est tout sauf un langage simple.

Mais je m'éloigne du principe. Nous estimons que le choix devrait être laissé aux personnes âgées. Elles devraient pouvoir se retirer de ce splendide programme que le ministère des Finances leur a concocté.

Enfin, une rubrique est consacrée à l'amélioration du guide: «Le présent guide est révisé chaque année. Si vous avez des observations ou des propositions à faire pour améliorer les explications qui sont fournies dans ces pages, n'hésitez pas à communiquer avec nous.» Les personnes âgées de tous les coins du pays, et beaucoup de nos collègues aussi, semble-t-il, proposent au ministère des Finances de faire disparaître ce guide et avec lui les acomptes provisionnels et de laisser à ces contribuables le choix qu'ils réclament. Les personnes âgées ont assurément mérité le droit de décider quand elles vont payer leurs impôts. Elles n'essaient pas de frauder le percepteur. Elles vont payer, d'une manière ou d'une autre, mais elles tiennent à avoir le choix.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie. Cette motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

Je voudrais remercier le député de Winnipeg St. James d'avoir présenté cette motion, permettant ainsi à plusieurs d'entre nous de donner leur avis et à la Chambre tout entière, de l'étudier.

De quoi s'agit-il? Du fait que les personnes âgées qui n'occupent plus un emploi salarié et reçoivent sans doute une sorte de pension, certaines plus qu'autres, sont tenues de payer l'impôt sur le revenu tous les trimestres. Elles doivent évaluer leur revenu annuel et déterminer le montant à payer tous les trimestres.

Quel est le problème? C'est qu'il arrive fréquemment qu'elles sous-estiment le montant à payer ou qu'elles sont en retard dans leurs paiements. Et lorsqu'elles paient en retard, Revenu Canada leur impose de lourdes pénalités et des intérêts élevés.

Le problème, c'est que les personnes âgées et d'autres contribuables qui doivent plus de mille dollars d'impôt par année doivent verser des acomptes trimestriels, à défaut de quoi ils s'exposent à de lourdes pénalités. Ils doivent respecter rigoureusement les dates de paiement et remettre des estimations sérieuses de leur revenu de l'année suivante. Chaque année, des milliers de Canadiens font de simples erreurs de calcul dans ces estimations ou font à l'occasion un paiement en retard. Or, le gouvernement fédéral choisit de traiter ces gens-là, qui n'ont fait qu'une simple erreur ou accusent un retard de quelques jours, comme de véritables fraudeurs en leur imposant des frais d'intérêt élevés.

Une voix: Quelle honte!

M. Vanclief: À bien y penser, j'admets que les acomptes trimestriels semblent constituer un bon compromis entre les modalités paiement de la majorité des contribuables, dont l'impôt sur le revenu est retenu à la source et qui font un seul paiement annuel. Mais il faut y regarder de plus près.

• (1740)

Les acomptes trimestriels sont censés niveler, prévenir le traitement privilégié d'une couche de la société par rapport à une autre. Cependant, pour bien des personnes, ce compromis est injuste.

Comme je l'ai déjà affirmé, les personnes âgées font souvent des surestimations et versent donc des acomptes trop élevés parce qu'elles sont incapables de deviner ce que sera leur revenu. Les taux d'intérêt fluctuent. Elles ne savent pas ce que seront leurs gains pour l'année et, par conséquent, elles ne peuvent les répartir par trimestre. Je me souviens en particulier d'un monsieur qui, si je ne fais pas erreur, versait 350 $ chaque trimestre. À la fin de l'année, il a reçu un imprimé lui indiquant qu'au 30 avril, il avait payé tout l'impôt qu'il devait. On y avait aussi ajouté qu'il aurait dû faire des acomptes trimestriels l'année précédente. Comme il ne l'avait pas fait, on lui servait un avertissement—j'oublie les mots exacts, mais c'était un avertissement. Autrement dit, on lui demandait de faire mieux l'année suivante.

Comme m'a dit ce monsieur, il avait jadis un seul puits de lumière dans la salle de famille. Cet avertissement a eu un tel effet de bombe qu'il doit maintenant envisager d'y installer un autre puits de lumière pour combler le trou laissé par la déflagration. . . Il m'a affirmé avoir été absolument hors de lui. Il a effectué des versements selon ses calculs et, parce qu'il s'est trompé, on le pénalise.

Le gouvernement a prétendu que les acomptes trimestriels aidaient les Canadiens âgés à éviter les trous budgétaires. Je soutiens que ces personnes, qui ont survécu au grand krach, à la Seconde Guerre mondiale, aux récessions et à l'actuel niveau d'imposition du gouvernement, n'ont pas besoin d'aide pour établir leur budget. Si leur budget leur cause des difficultés, qu'en est-il du nôtre?

Les personnes âgées ne sont pas des adolescents qui ont besoin qu'on leur montre comment gérer leur argent. Ce sont elles qui nous l'ont appris, sauf peut-être au gouvernement actuel. Je suis convaincu que celui-ci aurait beaucoup à apprendre de ces personnes, s'il voulait seulement se donner la peine d'écouter.

Comme le disait le député de Winnipeg St. James, nos personnes âgées ont déjà fait leur part. On a récupéré leur sécurité de la vieillesse, on a changé le régime de soins de santé, on a plafonné l'assistance publique et d'autres programmes sociaux. Le gouvernement traite le troisième et le quatrième âges comme s'ils étaient un fardeau, plutôt que l'actif qu'ils représentent. Et chaque trimestre, le gouvernement leur demande de cracher des sous.

Madame la Présidente, la Chambre ne perdrait rien à faire preuve envers les personnes âgées de notre pays d'un peu de compassion, de compréhension et de gratitude pour ce qu'ils ont accompli au cours de leur vie active. Je félicite le président du Comité des finances, le député ministériel d'Edmonton-Nord-Ouest, qui vient de prendre la parole. Comme il l'a dit lui-même, il préside le comité. Je le félicite pour sa proposition, mais je lui ferai valoir qu'il préside ce comité et je suis persuadé que mon collègue qui a pris la parole plus tôt, cet après-midi, va examiner la possibilité de soulever la question. Si nous décidons de ne pas consentir aux versements annuels, la meilleure chose que nous puissions faire est sans doute effectivement de porter le plafond à plus de 1 000 $.

Oui, nous ferions une exception pour un segment de notre société, madame la Présidente, mais je crois que nous le lui devons bien. Nous avons ici l'occasion en tant que Parlement de rendre un peu de leur contribution aux personnes âgées du Canada. Pour une fois, nous pourrions faire ce qu'il faut et adoucir un peu le sort des personnes âgées. Je recommande vivement au Comité des finances d'accorder son attention à cette motion et de prendre des mesures en ce sens.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, au moment où j'interviens, je pense à une personne âgée du Manitoba qui m'a demandé récemment: «Qu'est–ce qui se passe à Ottawa? Pourquoi ne nous écoute–t–on pas?»

Le gouvernement n'écoute peut–être pas, madame la Présidente, mais mon collègue de Winnipeg St. James le fait. Je le félicite pour son initiative et je le remercie de me donner la possibilité d'intervenir au sujet de cette motion.

Je vais vous la lire à nouveau; voici:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

Fondamentalement, cette motion demande au gouvernement de permettre aux personnes âgées de payer leur impôt sur le revenu en un seul acompte annuel, et de leur accorder un délai, au besoin. J'écoute les personnes âgées. En fait, je tiens à dire au gouvernement qu'il ferait mieux de commencer à le faire.

Il y a 70 ans, un Canadien sur 20 seulement était âgé de plus de 65 ans. En l'an 2021, la proportion sera de un sur cinq. Contrairement à l'idée préconçue que la plupart des gens se font des personnes âgées, ce sont rarement des êtres faibles et fragiles. En effet, 67 p. 100 des personnes âgées de 65 à 74 ans affirment être en bonne ou excellente santé.

Ce sont des gens qui vivent pleinement leur vie. Ils ont des amis, une famille, des petits–enfants et des passe–temps. Ils adorent les sports et se tiennent au courant de l'actualité et de la politique. Ils regardent régulièrement nos travaux dans cette enceinte. Je suis persuadé que beaucoup d'entre eux le font en ce moment, alors que nous discutons de cette motion.

De nombreuses personnes âgées profitent de leur retraite pour retourner à l'école. Contrairement à ce qui se faisait dans le passé, les universités et les collèges ne sont plus des endroits pour les jeunes seulement, de nos jours, tous les groupes d'âge y sont représentés.

Tenons compte des besoins des personnes âgées. Ce sont des gens occupés. Ils n'ont pas le temps de remplir des formules d'impôt tous les trois mois. Ils ne veulent pas être mariés à un comptable ou passer d'innombrables soirées à estimer leurs revenus. Pourquoi ne pourraient–ils pas payer leurs impôts une fois par année? Est–il si difficile d'accorder ce souhait à nos personnes âgées qui ont contribué à l'essor de notre pays?

La Manitoba Society of Seniors aide souvent des personnes âgées qui ont des problèmes avec leur impôt. Carol Roberts, directrice générale de la société, affirme que les problèmes d'impôt exaspèrent au plus haut point les personnes âgées.

Il leur faut parfois retirer de l'argent de la banque plus tôt ou perdre un mois d'intérêt sur une obligation, afin de payer leurs impôts. Pendant ce temps, le ministère du Revenu affirme que les acomptes trimestriels facilitent la tâche aux personnes âgées, car cela leur apprend à établir un budget.

Imaginez. Avez–vous déjà entendu quelque chose de plus ridicule, madame la Présidente? Ces gens se sont établis au Canada et ont élevé leur famille. En fait, je le répète, ils ont bâti notre pays. Ils ont traversé de bonnes périodes et beaucoup de mauvaises. Bon nombre ont économisé de l'argent en prévision de leurs années de retraite. Beaucoup continuent de travailler jusqu'à leurs derniers jours, et le gouvernement croit qu'ils ne savent pas gérer un budget!

Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est insultant. En fait, je pense que les personnes âgées pourraient enseigner des choses au premier ministre, au gouvernement et au ministre des Finances sur la gestion d'un budget. M^me^ Roberts dit: «Un paiement d'impôt annuel réduira les dépenses et les soucis. Ce n'est que logique.»

Où s'est envolé le bon sens? Ce n'est pas qu'avec les impôts que les personnes âgées ont de la difficulté. Elles constatent que le gouvernement a remplacé le facteur par une superboîte installée à trois coins de rue de leur maison.

À Winnipeg–Nord, ma circonscription, cela signifie qu'en hiver elles doivent faire trois coins de rue dans le verglas, la neige et les vents violents pour aller chercher une lettre de leur fils ou de leur fille. Elles doivent faire trois coins de rue dans la pluie ou à une température au–dessous de zéro pour aller chercher leur chèque de

pension. Honte à la Société canadienne des postes pour avoir sacrifié le service au profit des bénéfices!

Ce n'est que lorsque le gouvernement a tenté de désindexer les pensions qu'il a ressenti toute la colère des personnes âgées. J'ai été heureux de constater qu'il a eu le bon sens, à ce moment-là, de revenir sur une décision aussi stupide.

Le gouvernement a maintenant une autre occasion splendide de se racheter, de jeter son manteau d'arrogance et d'insensibilité. Il peut montrer qu'il écoute la voix du bon sens et de la décence et accepter cette motion d'initiative parlementaire.

• (1750)

À l'occasion, il vaut la peine d'écouter les personnes âgées. J'espère que le gouvernement s'en rendra compte; en fait, s'il écoutait davantage, il comprendrait rapidement, car les personnes âgées sont dignes de confiance. Elles ont de l'expérience et de la sagesse.

J'appuie vivement la motion de mon collègue du Parti libéral, le député de Winnipeg St. James.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je me joins au débat sur cette motion. Je tiens à remercier le député de Winnipeg St. James qui l'a présentée. J'ai la certitude que la plupart d'entre nous avons dans nos circonscriptions des électeurs âgés qui, en avril ou en mai, au moment où il faut envoyer les déclarations d'impôt sur le revenu, avaient accompli leur devoir et mis leur déclaration à la poste en y joignant le montant dû, dans bien des cas, mais à qui le gouvernement a envoyé, un peu plus tard la réponse suivante: «Nous avons bien reçu votre chèque. Nous acceptons tout ce que vous avez déclaré concernant le montant dû, mais il y a une difficulté. Vous n'avez pas versé les acomptes trimestriels, comme vous auriez dû le faire. Vous n'avez pas versé 75 p. 100 des impôts qui étaient dus sur une base trimestrielle. Par conséquent, même si vous avez payé vos impôts, il vous faut payer une pénalité de même que les intérêts.» Je crois que nous avons tous eu connaissance de cas de ce genre, au printemps dernier.

Pour ma part, c'était sûrement la première fois que j'entendais une histoire pareille. Cela ne s'était pas produit les années précédentes. J'ignore pourquoi, mais c'est arrivé cette année. Voilà pourquoi je comprends que le député ait présenté cette motion.

Je dois souligner qu'à mon bureau, j'ai reçu la visite de personnes âgées, notamment celle d'un couple, la femme approchant les 80 ans et le mari venant de les dépasser. Ces gens avaient déclaré un revenu et payé le peu d'impôt qu'ils devaient et voilà qu'ils recevaient cet avis les informant qu'ils auraient dû verser des acomptes trimestriels.

La question de la dame, qui a rempli sa déclaration et celle de son mari, était la suivante: «Pourquoi ne me l'a-t-on pas dit?» «Pourquoi ne m'a-t-on pas avertie que je devais verser ces acomptes?» Je lui ai répondu que le gouvernement donne cet avertissement dans une publication—il y en a plusieurs, je crois qu'un des orateurs précédents en a mentionné certaines. Chaque année, le gouvernement du Canada joint à un chèque de la pension de vieillesse un avis concernant les acomptes trimestriels à verser et informant la personne âgée—en fait toute personne qui reçoit un chèque du gouvernement—de la façon de procéder pour verser ses impôts non seulement en acomptes trimestriels, mais aussi mensuels si elle le préfère.

La dame m'a répondu: «Eh bien, on devrait insister là-dessus, parce que je voudrais bien faire ces acomptes trimestriels. Je voudrais le faire parce que les impôts sont une lourde charge pour nous.» À eux deux, ils doivent payer environ 2 800 $ d'impôts par année. Elle m'a dit qu'elle et son mari avaient trouvé très difficile de faire un chèque de 2 800 $ à la fin de l'année, qu'ils auraient préféré pouvoir échelonner les paiements et verser 700 $ tous les trois mois. C'est vrai, les personnes âgées doivent établir un budget, et comme l'a si bien dit un député de Winnipeg, nul doute qu'elles savent comment s'y prendre, personne ne conteste cela, mais elles ont des problèmes, et je suis sûr que tous les députés ici présents en conviendront: bon nombre d'entre elles ont de la difficulté à joindre les deux bouts, elles n'ont pas assez d'argent pour se procurer toutes les choses qu'elles jugent nécessaires ou faire tout ce qu'elles aimeraient faire.

Parfois, si vous n'avez qu'à faire ce versement trimestriel, vous avez tendance, je le sais puisque je le fais et que d'autres, j'en suis sûr, le font aussi, à prendre 10 $ sur votre compte en banque en vous disant que vous le redéposerez le mois suivant ou le mois d'après. Arrive le mois suivant, vous ne le redéposez pas. Pour les personnes âgées, la situation devient particulièrement difficile. Je comprends ce que certains députés ont dit, que les personnes âgées se font un point d'honneur d'acquitter leurs factures. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se produit quand les villes envoient les comptes de taxes. Les

personnes âgées sont les premières à venir payer, elles veulent être sûres de régler leur compte à temps.

Donc, leur permettre de ne faire qu'un seul paiement par année pose un problème. Certaines d'entre elles préfèrent avoir le choix de faire des versements trimestriels.

Dans la motion présentée par le député, rien n'interdit à une personne âgée de faire des versements trimestriels si elle le désire.

J'en arrive à l'autre partie de l'équation. Les versements trimestriels sont simplement une forme de protection pour les personnes âgées, et très peu de personnes âgées entrent dans cette catégorie. Pouvez-vous imaginer une situation où, comme plusieurs l'ont dit, les gens touchent les intérêts des obligations d'épargne du Canada en octobre ou en novembre, mais doivent payer de l'impôt six mois avant, en mars? Pas seulement les obligations d'épargnes du Canada, il y a beaucoup de personnes âgées qui ont des régimes enregistrés de revenu de retraite qui paient vers la fin de l'année ou des certificats d'épargne des banques. Les paiements d'intérêts sont versés ainsi.

Pouvez-vous imaginer une autre circonstance. Par exemple, les Bronfman sont actionnaires de grandes sociétés et ces sociétés pourraient ne payer des dividendes qu'en décembre. Je connais pas le revenu des Bronfman mais il est certainement substantiel.

Pouvez-vous imaginer de leur dire: «Vous allez avoir des millions de dollars de dividendes cette année qui vous seront payées au mois de décembre. C'est parfait, vous n'avez pas à faire de versements trimestriels sur ces revenus.»

Je peux vous dire que les députés de l'autre côté de la Chambre et même ceux de ce côté, moi en particulier, ne seraient pas très contents de savoir que des gens comme les Bronfman, les McCain, les Irving, les Reichman ne paient leurs impôts qu'une fois par an. J'aurais beaucoup de difficulté à accepter cela. C'est pourquoi j'ai du mal à admettre le principe de la motion tel qu'il est présenté.

Vous avez entendu le député d'Edmonton Nord-Ouest parler d'une proposition à faire au Comité des finances. Je peux vous dire que lorsque j'ai commencé à recevoir ces appels, au mois d'avril, alors que nous étions en train de mettre sur pied le calendrier du Comité des finances, une des suggestions très claires que j'ai faites, c'est que nous devrions étudier un certain nombre de mesures fiscales qui n'ont pas nécessairement d'effet sur les recettes du gouvernement. La façon dont elles sont structurées ne fonctionne pas.

C'était une des motions à laquelle je pensais, mais il y en a plusieurs autres. Le Comité a reconnu, avec l'appui de tous ses membres—libéraux, NDP et conservateurs—qu'il y avait un certain nombre de questions fiscales que nous devrions aborder.

Je puis dire au député d'Edmonton-Nord-Ouest que le comité acceptera des présentations et que nous espérons commencer notre travail sur ces sujets et d'autres très voisins, au cours des trois prochaines semaines, en vue de produire un rapport contenant des recommandations précises.

Je suppose que je pourrais ajouter, même si je n'appuie pas forcément la motion telle qu'elle est rédigée, que je suis en faveur de l'idée pour un groupe de gens, personnes âgées ou autres, qui sont au seuil de la pauvreté. Ceux qui doivent payer plus de 1 000 $ par an d'impôt, devrait avoir le choix de ne payer leurs impôts qu'une fois par an. Ils devraient pouvoir choisir. Pour cette dame qui est venue dans mon bureau et qui préfère payer tous les trimestres, je ne voudrais pas lui enlever cette possiblité, si c'est ce qu'elle préfère.

Je pense qu'il devrait y avoir en place un mécanisme qui permettrait aux gens de faire leur paiement une fois par année, au moment où est faite la déclaraton d'impôt, à la fin de mars. Je pense qu'il existe un seuil acceptable sur lequel la Chambre peut s'entendre de façon à ce que les personnes âgées n'aient pas de problèmes.

Quel est ce seuil? Je ne sais pas très bien. J'ai utilisé les noms de quelques familles bien connues. J'ignore quels sont leurs revenus. Nous pouvons seulement faire des suppositions. Ce que je veux dire par là, je pense, c'est que je ne crois pas que ce genre de choses devrait s'appliquer à tous. En fait, nombre de personnes âgées travaillent encore. Certaines personnes qui ont plus de 65 ans occupent un emploi pour lequel elles reçoivent un salaire mensuel. Elles reçoivent un chèque. Leurs impôts sont retenus à la source.

D'autres personnes âgées doivent payer une fois par mois ou tous les quinze jours, selon la façon dont elles sont rémunérées. On aurait d'autres règles pour les personnes âgées qui touchent un autre type de revenu.

• (1800)

L'idée du député me plaît. Je peux vous dire, madame la Présidente, en tant que membre du Comité des finances, que cette question a été examinée de façon préliminaire. Notre charge de travail ne nous a pas encore

permis d'aller plus loin. Pas plus tard qu'hier, nous en avons discuté pour finalement décider que nous devions auparavant avancer sur d'autres questions.

Il y a un ou deux autres points à l'ordre du jour du Comité des Finances, mais nous devrions, espérons-nous, être en mesure dans le courant de la semaine prochaine de demander aux députés de faire plus que simplement se pencher sur cette proposition en matière d'impôt. Je pense cependant qu'il est de nombreux points de la sorte où un changement, ne serait-ce que mineur, ferait plaisir à bien des gens. Il n'en coûterait vraiment rien au Gouvernement du Canada qui ne perdrait pas d'argent, et ce serait un geste constructif que de voir à ce que le système d'imposition soit aussi juste que possible pour le plus grand nombre de gens possible, si toutefois on peut parler d'équité en matièr d'impôt.

Personne n'aime payer des impôts. Nous reconnaissons tous que nous recevons du gouvernement de nombreux services pour lesquels nous devons payer. Les gens veulent bien payer leur juste part, mais faisons-le de façon à faciliter les choses pour ceux qui ont des difficultés à payer chaque mois ou chaque trimestre. J'attends avec impatience que le comité des finances examine cette question.

Mme le vice-président: La période consacrée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je veux revenir à une question que j'avais soulevée le 31 mars 1991 au sujet du commerce international, plus précisément, au sujet des répercussions de l'Accord de libre-échange sur le commerce international.

J'avais alors été très précis. J'avais demandé au ministre des Finances d'examiner sérieusement les méthodes d'inspection des produits canadiens exportés aux États-Unis par les douaniers de ce pays. Je leur reprochais de faire preuve d'un zèle excessif qui était dommageable aux produits canadiens entrant aux États-Unis tandis que les douaniers canadiens faisaient preuve d'un peu plus de générosité en appliquant les règlements douaniers canadiens aux produits américains.

Le ministre des Finances m'avait alors laissé entendre qu'il examinerait la question. Lorsque je lui a donné des renseignements très précis, surtout sur le secteur de l'édition dont les 70 000 employés subissent les conséquences de cette état de fait, le ministre m'avait répondu qu'il examinerait la situation en disant, et je cite: «[. . .] cela me permettra d'examiner la question plus en profondeur. Je lui donnerai une réponse plus tard.»

Nous sommes aujourd'hui le 26 septembre. Rien n'a encore été fait pour mettre les produits des deux pays sur le même pied. Vous vous souviendrez, madame la Présidente, que l'Accord de libre-échange était censé soumettre les marchés et les producteurs de nos deux pays aux mêmes règles, et devait déboucher sur l'ouverture des marchés d'un côté et de l'autre de la frontière. Cela ne s'est pas produit.

Le 31 mars, j'ai donné des exemples très précis de clients américains de producteurs canadiens qui fermaient leurs comptes parce que les consommateurs américains rejettent les produits portant la mention «Fait au Canada». Je trouve cela honteux.

Le temps que met le ministre à répondre est tout à fait inexcusable, d'autant plus qu'une série d'études produites depuis ce temps ont révélé les répercussions de l'Accord de libre-échange sur les emplois et les fabricants canadiens.

Par exemple, une étude a révélé que 315 000 emplois ont été perdus dans le seul domaine de la fabrication au cours de 29 premiers mois qui ont suivi l'adoption de l'Accord de libre-échange, et la plupart de ceux-ci se trouvaient dans la province de l'Ontario. Ces emplois sont partis au sud. En fait, le conseiller principal du ministre des Finances d'alors a fait ce lamentable aveu que je cite: «Le problème est maintenant que nous perdons notre industrie de fabrication au profit des États-Unis et qu'une fois que ces emplois auront quitté le pays, ils ne vont pas revenir.» Il a préféré rester anonyme pour des raisons évidentes.

Non seulement nous perdions des marchés, mais aussi réellement notre capacité de produire qui nous permet de créer des débouchés. La principale raison de cette situation, encore une fois, est le fait que les États qui bordent le Canada mènent une campagne contre notre secteur de la fabrication, une campagne extrêmement compétitive, agressive et peut-être pas absolument honnête, dirais-je.

L'Association des manufacturiers canadiens a fait une enquête au printemps dernier auprès de quelque 635 membres et 237 d'entre eux ont conclu qu'il serait plus économique d'aller s'installer aux États-Unis, dans les États frontaliers. Cent cinquante-six d'entre eux ont, en fait, reçu des offres des gouvernements de ces États pour déménager au Sud. Ces avantages englobent des taxes moins élevées, des prix de terrain et des frais d'exploitation plus bas ainsi que d'autres genres de subventions que nous ne pouvons pas offrir. Ces genres de subventions étaient sensées être interdites par l'Accord de libre-échange.

J'attendais avec impatience d'obtenir une réponse du ministre des Finances pour expliquer aux Canadiens pourquoi nous devrions tolérer ce genre de pratiques au sud de la frontière qui saignent à blanc notre secteur de la fabrication, mais que nous ne pouvons pas en faire autant ici.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'en profite pour clarifier la question de l'honorable collègue d'Eglinton—Lawrence des exigences américaines sur le marquage des pays d'origine qui préoccupent l'industrie canadienne de l'impression.

Selon le *Tariff Act* de 1930 des États-Unis, tout article étranger importé aux États-Unis doit afficher le nom du pays d'origine à un endroit bien visible et de la façon la mieux lisible et la plus indélébile et permanente que le permet la nature de l'article. Le Congrès américain voulait ainsi que l'acheteur ultime puisse connaître par inspection le pays d'origine de l'article et donc décider s'il veut ou non l'acheter.

Le gouvernement, madame la Présidente, comprend les préoccupations de l'industrie canadienne de l'impression sur cette question. Pendant les négociations de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, nous nous sommes efforcés d'obtenir l'élimination de ces exigences pour les produits canadiens.

Le gouvernement américain a alors refusé d'envisager une modification substantielle de sa réglementation sur le marquage. Nous allons à nouveau soulever la question avec les États-Unis et le Mexique dans les négociations trilatérales sur le libre-échange nord-américain. Nous ferons tous les efforts pour obtenir l'élimination de ces exigences sur le marquage pour les produits originaires du Canada, mais nous ne voyons pas clairement quelles mesures pourront être acceptées pendant ces négociations.

Nous avons aussi soulevé cette question au GATT dans le contexte de l'Uruguay Round. Madame la Présidente, l'honorable député a aussi soulevé la question de l'application des règlements canadiens sur le marquage. C'est une question pour le ministre du Revenu national, mais je peux dire que l'honorable Otto Jelinek a récemment écrit au président de l'Association canadienne de l'impression pour l'assurer que les responsables des douanes à Revenu Canada réexaminent l'administration du Décret sur le marquage de marchandises importées pour garantir que le décret est administré dans l'esprit du respect des mêmes règles du jeu.

[*Traduction*]

LE SYSTÈME COSICS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le 23 septembre dernier, j'ai posé une question à la Chambre sur le fameux contrat du COSICS.

Laissez-moi vous rafraîchir un peu la mémoire. Durant l'été de 1987, trois entreprises ont présenté des soumissions en vue de réaliser le contrat du système informatique COSICS pour le compte du ministère des Affaires extérieures. L'une d'elles était Fenco/Lavalin, et les deux autres, SHL Systemhouse et DMR.

En octobre 1987, les soumissionnaires ont été avisés qu'un nouvel appel d'offres allait être lancé et qu'ils devaient présenter leurs soumissions de nouveau d'ici à janvier 1988. Malheureusement, il semblerait que les soumissions étaient «visibles», c'est-à-dire que le soumissionnaire qui avait le moins de chance a pu mettre la main sur des renseignements qui lui ont permis d'améliorer son offre.

Toujours est-il qu'en janvier 1988, il y avait trois soumissionnaires, les trois mêmes. Une fois le processus d'adjudication terminé, les soumissionnaires non retenus ont prétendu qu'il y avait eu truquage de soumissions, et la GRC a été chargée de faire enquête.

• (1810)

Dans le cadre d'une autre enquête—relativement à une arnaque présumée dont aurait été victime un représentant de l'autre endroit—la Commission d'enquête Marin a entendu le témoignage d'un des soumissionnaires non retenus, à savoir M. Ducros, qui a affirmé avoir eu un déjeuner d'affaire dans un restaurant de Montréal avec—et je lis ici la transcription—«le sénateur Michel Cogger» et un autre sénateur dont le nom a été rayé. Le nom figure sur le document de la cour que j'ai ici. Il a été rayé. Tout ce qu'on peut voir, c'est que son nom se termine par un «u».

Madame la Présidente, de nombreuses allégations du genre ont été faites relativement à cet appel d'offres. Il y a eu des dépassements de coûts effarants. Nous venons en outre d'apprendre, à l'occasion d'une entrevue que le ministres des Approvisionnements et Services a accordée au début de la semaine, que non seulement tout ce système qui a déjà coûté quelque 53 millions de dollars, pour la première phase du projet seulement, ne fonctionne pas, mais qu'il ne fonctionnera jamais. La seule chose qu'il va permettre de faire, c'est de relier Ottawa et Washington. Pour assurer la liaison entre les deux capitales, il suffit pourtant trois fois par jour, d'envoyer par avion une personne munie d'un porte-documents.

[*Français*]

Nous n'avons pas besoin de dépenser 53 millions et d'avoir tout ce scandale pour ne rien connaître. J'ai hâte de connaître la réponse. Qui est cette personne, avec onze lettres à son nom, et qui se termine par la lettre «u»?

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, le ministère des Approvisionnements et Services, au nom du ministère des Affaires extérieures, a signé un contrat pour l'acquisition d'un réseau canadien d'information et de communication protégé à accès direct.

Jusqu'à aujourd'hui, le ministère des Affaires extérieures a dépensé 53 millions, non pas 140, d'un budget qui totalise 56 millions pour la première phase de COSICS, un nouveau système sécuritaire de télécommunications devant remplacer l'ancien système que le ministère utilise sur une échelle mondiale au nom de tous les ministères.

Par conséquent, la Phase I de COSICS est en deça du budget alloué par les ministères siégeant au Conseil du Trésor en 1987. Le projet accuse un retard de deux ans. Ce n'est pas une excuse, là j'en conviens, mais ça représente un des plus complexes et des plus importants projets en transmission de données jamais entrepris au Canada. La Phase I de COSICS est opérationnelle; et depuis la fin de 1989, elle est devenue l'armature de notre système nord-américain de communications protégées, avec 1 100 utilisateurs quotidiens. Maintenant que l'installation du système est complétée, nous nous attendons à recevoir les autorisations finales quant à la sécurité du système d'ici la fin de l'année.

Madame la Présidente, le ministère n'a pas arrêté le projet, bien au contraire. Ce projet a été conçu en deux phases, précisément pour fin de vérifications quant à la fiabilité dudit système. La progression rapide de la technologie dans ce domaine depuis 1987 démontre bien la sagesse de cette approche, et le député de Glengarry—Prescott—Russell va sûrement être d'accord avec moi. Le ministère a recours aux ressources d'ordinateurs personnels pour combler le temps perdu, et afin de compléter le projet en respectant la limite imposée par le budget de 1987.

Je ne vais certainement pas, madame la Présidente, répondre à des suppositions, ou à douze lettres d'un nom, soi-disant sur un document qu'on n'a pas vu et que le député dit avoir en main. Je n'ai pas de données et ce n'est pas à moi à jouer ce rôle. Que la cour fasse son travail, madame la Présidente!

[*Traduction*]

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je prends la parole ce soir, comme je l'ai fait à maintes reprises cette année et l'an dernier, dans l'espoir resté vain jusqu'à maintenant de convaincre le gouvernement que le port de Halifax est en grave difficulté.

La dernière fois, c'était jeudi de la semaine dernière, et j'ai alors demandé au Premier ministre de nous dire ce qu'il en était d'un rapport préparé à la demande de Ports Canada, qui, semble-t-il, est terminé mais qu'on n'a pas l'intention de rendre public, ni de remettre aux députés de Halifax, de Dartmouth ou de la Nouvelle-Écosse en général. J'ai demandé si le Premier ministre pouvait nous dire quelque chose qui nous porterait à croire qu'un désir existe quelque part de sauver un de nos grands ports au Canada, un port qui est à l'agonie.

Malheureusement, j'ai encore eu droit à une réponse évasive. J'estime que le gouvernement doit prendre les moyens dès maintenant pour empêcher que ce joyau parmi les ports du Canada ne sombre dans l'oubli. Nous ne demandons pas l'aumône.

Halifax a réussi à se tirer d'affaires avec bien moins d'aide que certains de ses concurrents. Nous l'acceptons. Sans nous plaindre, cependant, nous remarquons que le port de Montréal obtient des services de brise-glace et de pilotage quasiment gratis. Nous remarquons aussi que Marine Industrie a bénéficié d'une aide financière de l'ordre de 350 millions de dollars.

Je fais remarquer plus particulièrement, comme je l'ai déjà fait, que le gouvernement du Canada a décidé d'aider CP Rail à acheter la compagnie ferroviaire Delaware and Hudson. C'est tourner le fer dans la plaie des Haligoniens et des Néo-Écossais en général.

Ce chemin de fer est en train de détourner du port de Halifax des clients, nombreux, qui sont attirés par les avantages du port de New York.

Le gouvernement parle de compétitivité, probablement pour chercher à rationaliser nos pratiques avec celles des États-Unis; nous n'avons rien contre cette démarche non plus. Le port de Halifax a été compétitif et peut encore l'être pourvu que le gouvernement ne le condamne pas à mort par ses décisions.

Les Américains, par exemple, ont investi 750 millions de dollars dans la rénovation des ports de New York et de Baltimore. Quelle sorte de conséquences cette subvention va-t-elle avoir pour Halifax? Pour Saint John? Comment le port de Montréal va-t-il s'en ressentir?

Étant donné le silence du gouvernement à propos de cette affaire, celui-ci doit penser que tout cela sera sans conséquences. Je peux vous dire le contraire, madame la Présidente. Des conséquences, il y en a et il y en aura.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que le CN est actuellement non concurrentiel, au point que ça en est grotesque? Le CN est non concurrentiel à cause de la Loi sur les transports nationaux et parce qu'il lui a fallu huit ans pour se rendre compte que ses tarifs sont trop élevés et non compétitifs parce que le chemin de fer doit payer beaucoup plus d'impôt que ses concurrents américains.

Le gouvernement fédéral doit nous aider à établir ces fameuses règles du jeu équitables dont on parle si souvent. Il faut rendre le CN compétitif. Alléger le fardeau fiscal, tant pour le port que pour l'infrastructure vitale qui l'entoure.

Si le gouvernement donne à Halifax une bonne chance au lieu de subventionner ses concurrents, nous, à Halifax, pourrons faire ce que nous avons toujours fait le mieux. Nous voulons une chance. De quoi s'agit-il?

Il faut faire transiter par notre port les marchandises destinées au monde entier, par le port de Halifax, le port qui est le meilleur au monde. Si seulement on nous donnait la chance de le prouver.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je pense que nous avons répondu à la question à maintes reprises pour la députée.

J'ignore si elle voudra bien l'admettre, mais le problème auquel fait face le port de Halifax est dû à l'âpre concurrence des échanges internationaux, et c'est un problème pour tous les ports.

Il est temps que tous ceux qui se préoccupent du sort de Halifax se serrent les coudes. Il est clair que c'est ce que nous faisons de ce côté-ci de la Chambre. Le premier ministre du Canada s'est entretenu avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, qui a soumis des propositions constructives, des propositions sérieuses concernant le port de Halifax.

De plus, la Société canadienne des postes et le CN ont travaillé très fort à accroître leur compétitivité en matière de commercialisation. Le CN s'est fermement engagé en ce qui concerne la voie de Halifax et il loue actuellement des wagons porte-conteneurs à deux niveaux pour le fret en conteneurs.

De plus, la société ferroviaire augmente actuellement la hauteur libre sur le tronçon de la ligne principale du CN qui relie Halifax à Moncton. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a engagé jusqu'à 11,1 millions de dollars pour l'acquisition de wagons modernes à deux niveaux de chargement.

Dans sa question, ma collègue d'en face a parlé d'un rapport concernant la compétitivité. Je crois savoir que la Société canadienne des ports a fait une analyse sur la situation des conteneurs. Elle a toutefois décidé de ne pas rendre le rapport public.

À son avis, ce qui importe pour le port de Halifax, c'est qu'elle a entrepris une série de consultations exhaustives auprès des groupes qui ont à coeur la survie de ce grand port et qui ont un rôle à jouer dans sa rentabilité.

• (1820)

Je tiens à dire clairement à la Chambre qu'aucun de nous ne prend à la légère les problèmes auxquels le port de Halifax fait face. Néanmoins, il serait plus utile de vanter les qualités de ce port au lieu d'en faire ressortir les aspects négatifs à chaque occasion qui se présente.

La députée pourrait peut-être admettre aussi que, malgré les problèmes d'aujourd'hui, le port est beaucoup plus productif qu'il y a cinq ans. En fait, la Société du port de Halifax rapporte que le port a connu une croissance continuelle de 1984 jusqu'à cette année.

Je peux assurer à la députée, comme l'a dit le premier ministre, que notre gouvernement travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement provincial, la société ferroviaire et les autorités portuaires pour assurer la prospérité future de Halifax.

L'ajournement

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, le gouvernement, en refusant de ratifier la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, embarrasse tous les Canadiens.

Madame la Présidente, comme vous le savez, nous avons signé ce document. Notre propre premier ministre a été coprésident de la conférence qui en a élaboré le texte. Pourtant, lui et son gouvernement refusent mordicus de le ratifier. Cela me paraît inacceptable.

Je crois savoir ce qui se passe. Voici un passage de la convention:

> [. . .] tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on n'estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant [. . .]

Ces quelques lignes sont très progressistes. C'est un document de valeur et notre gouvernement, en ne le ratifiant pas, prive les enfants d'une protection dont ils ont bien besoin. Pourquoi? Parce qu'il contredit la politique du gouvernement qui consiste à transférer les jeunes délinquants dans des prisons pour adultes pour y purger leurs sentences.

Les jeunes délinquants suscitent beaucoup d'inquiétudes, dans les grandes villes, surtout, parce qu'ils commettent beaucoup de crimes et qu'ils sont rapidement remis en liberté. Les gens ne comprennent pas, cependant, que le problème des jeunes délinquants a sa source dans les politiques du gouvernement qui les enferme dans des prisons pour adultes où ils sont victimes d'agressions sexuelles et autres, où ils apprennent à commettre toutes sortes de crimes et d'où ils sortent assez rapidement, sans avoir été le moindrement réadaptés.

C'est inacceptable. Les jeunes délinquants devraient rester en prison assez longtemps pour bénéficier d'une réadaption et d'une aide appropriées. Cela pourrait entraîner de plus longues périodes d'incarcération. Mais c'est sûrement acceptable. Ce qui ne l'est pas, c'est de renvoyer ces jeunes à la rue sans leur offrir l'aide qui convient. Les incarcérer en compagnie d'adultes ne fait qu'empirer les choses et accroître le risque qu'ils deviennent des criminels endurcis en sortant de prison.

On agit ainsi parce qu'il n'est pas politiquement rentable de construire des établissements de détention pour les jeunes. C'est le reflet de nos propres carences. Mais il est nécessaire de créer un programme pour les jeunes qui répondra aux besoins. Les problèmes de violence ont maintenant envahi nos villes. Nous devons regarder les choses en face. C'est pourquoi il faut que le gouvernement ratifie cette convention et s'attaque à la question.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je répondrai à la question du député concernant la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Comme vous le savez tous, la convention est entrée en vigueur le 2 septembre 1990 et le Canada l'a signée le 28 mai 1991.

Le ministère de la Justice a coordonné l'examen des lois et des politiques fédérales à la lumière de la convention. Nous sommes fiers de signaler que les lois et les politiques canadiennes touchant aux droits des enfants sont progressistes et vont bien au-delà des objectifs de la convention.

En ce qui a trait plus particulièrement à la détention des enfants, la convention prévoit qu'un enfant qui est privé de sa liberté doit être séparé des adultes, à moins qu'il ne soit dans son intérêt de ne pas l'être. Nous adhérons à ce principe, mais nous estimons qu'une réserve s'impose. Et cela, pour deux raisons.

D'abord, nous devons pouvoir tenir compte d'autres considérations pertinentes, tel le bien-être des autres enfants gardés en captivité ou la sécurité de la population.

Ensuite, nous sommes en train de consulter les gouvernements provinciaux et territoriaux sur le genre d'endroit où il convient de garder de jeunes contrevenants en captivité.

Nous avons besoin de temps pour terminer ce processus de façon responsable. Nous tentons de trouver une solution qui soit des plus appropriées et en tenant compte de toutes les circonstances des jeunes contrevenants qui ont été renvoyés au tribunal pour adultes, ainsi que d'autres jeunes contrevenants.

Le député a laissé entendre que la situation des jeunes contrevenants détenus se détériorera avec l'adoption du projet de loi C-12, modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, dont la Chambre des communes est actuellement saisie. Il se reporte au projet d'amendement qui impose des critères au renvoi d'un jeune contrevenant au tribunal pour adultes, mais qui tient compte de l'intérêt de la société et qui précise que ce principe englobe l'objectif suivant: la protection du public et la réinsertion sociale de l'adolescent.

L'objectif du gouvernement fédéral est de permettre que la meilleure décision possible soit prise au sujet d'un transfèrement, dans l'intérêt tant du jeune qui comparaît devant les tribunaux que du public. Les critères proposés ne visent pas à permettre plus de transfèrements, et ceux-ci sont destinés à rester une procédure exceptionnelle.

Considérant la marge de manoeuvre qu'on a toujours appliquée dans l'interprétation des critères actuels, on a pensé qu'il était fortement souhaitable de réduire l'application inégale de ces critères et de renforcer la notion que les besoins des jeunes et la protection du public doivent primer.

Nous croyons savoir que l'ensemble des provinces et des territoires approuvent la ratification de cette convention importante et nous travaillons ensemble à promouvoir et améliorer la situation des jeunes contrevenants gardés en détention. Cette réserve nous permettrait de ratifier la convention avant la fin de l'année, sans attendre les conclusions de la consultation fédérale-provinciale-territoriale.

LES PASSEPORTS CANADIENS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, la semaine dernière, comme le chef de mon parti et le député de Scarborough-Ouest, critique des questions d'immigration de mon parti, j'ai soulevé à la Chambre la question des faux passeports. Depuis, je suis de plus en plus préoccupé par l'attitude du gouvernement et par la réponse que nous avons obtenue.

Lorsque je voyage à l'étranger, je suis très bien reçu grâce à mon passeport canadien. Lorsque mes électeurs deviennent des citoyens canadiens, ils sont ébahis de constater tout le respect qu'inspire leur passeport aux postes frontières où, auparavant, ils n'étaient pas les bienvenus.

En sera-t-il ainsi encore longtemps? Les Canadiens seront-ils encore les bienvenus lorsque la communauté internationale apprendra que le gouvernement émet de faux passeports en trois jours si celui ou celle qui le demande se présente en personne et en deux semaines si il ou elle poste sa demande?

Le ministre responsable a déclaré, et je cite: «La sécurité est notre principal souci lorsque nous délivrons des passeports.»

J'ai effectué certaines vérifications et la sécurité n'est pas vraiment respectée au bureau des passeports. J'ai été scandalisé quand j'ai découvert qu'on ne vérifiait les garants qu'au hasard. Au cours de ma carrière de directeur d'école et de député, j'ai signé des dizaines de formulaires comme garant. Dans toute ma carrière de plus de 30 ans, on ne m'a appelé que deux fois pour vérifier si je connaissais le demandeur de passeport.

Quand les garants sont vérifiés, après la délivrance du passeport, comment le ministre propose-t-il de récupérer celui-ci après coup, en particulier étant donné que le passeport obtenu en fraude a été probablement envoyé à une fausse adresse.

J'ai aussi été scandalisé devant la facilité avec laquelle les certificats de naissance peuvent être falsifiés, quelquefois avec seulement une bouteille de liquide correcteur blanc et un photocopieur. Manifestement, il faut adopter des mesures plus strictes.

Je demande au gouvernement de préparer immédiatement des normes pour les certificats de naissance, des normes qui seraient les mêmes pour toutes les provinces. On dépense des quantités considérables d'argent pour l'impression des passeports pour s'assurer que personne ne puisse les falsifier, mais on consacre très peu de temps à s'assurer que l'on ne délivre pas de passeports sur la foi de documents falsifiés.

Je demande au gouvernement d'utiliser le surplus de 5 millions dans le fonds renouvelable des passeports pour embaucher suffisamment de gens pour appeler personnellement chacune des personnes attestant de l'identité d'un demandeur de passeport. Il arrive qu'un de mes électeurs vienne dans mon bureau pour me demander de l'aide pour obtenir un document de voyage dans l'attente de son statut d'immigrant reçu. Je ne peux pas vous dire, madame la Présidente, combien de fois je me suis fait répondre: «Est-ce que vous nous demandez de procéder sans faire les vérifications de sécurité qui s'imposent? Est-ce que vous nous demandez de compromettre l'intégrité des documents de voyage canadiens?»

Je demande que l'intégrité du Canada et des passeports canadiens soit maintenue à tout prix. En tant que citoyen canadien, je m'attends à ce que le gouvernement fasse quelque chose au sujet de cette situation. Je m'attends à ce que seuls les citoyens canadiens aient un passeport. Je ne veux pas que des espions, des criminels, des barons de la drogue ou des personnes tout simplement assez riches pour pouvoir payer entre 20 000 $ et 40 000 $ sur le marché noir se promènent avec des passeports canadiens.

En terminant, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures affirme qu'elle a demandé à son ministère d'enquêter sur la situation et de présenter un rapport complet. J'aimerais que la secrétaire parlementaire me dise si la ministre a l'intention de déposer ce rapport à la Chambre et quand?

J'aimerais également qu'elle assure la Chambre que la ministre déposera un seul rapport exact plutôt que trois ou quatre versions comme dans l'affaire Al Mashat.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, le 19 septembre dernier, l'honorable député de Parkdale—High Park a interrogé la secrétaire d'État aux Affaires extérieures au sujet de reportages parus dans les journaux, qui faisaient état de la délivrance de passeports frauduleux.

Je tiens à souligner qu'au niveau international, le passeport canadien a la réputation d'être l'un des titres de voyage le plus sûr. Comme la secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a déclaré, nous prenons très au sérieux la question de la sécurité entourant la délivrance des passeports. Le Bureau des passeports travaille en étroite collaboration avec la GRC pour assurer l'intégrité de nos titres de voyage.

Je tiens à souligner que les procédures et la technologie que nous utilisons sont continuellement évaluées dans le but de répondre à ces défis. Aucun système, quelles que soient les mesures de sécurité prises, est complètement à l'abri de la fraude et des fausses déclarations.

Les honorables députés doivent réaliser qu'il faut établir un compromis entre la sécurité accrue et la mesure dans laquelle nous pouvons offrir un service efficace, à un coût raisonnable. Notre objectif a toujours été de conserver un juste équilibre.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué que les fonctionnaires de son ministère formuleront dans les meilleurs délais des recommandations visant à améliorer la sécurité des passeports. Nous croyons que de telles mesures pourront être mises en oeuvre, à un coût relativement modeste, et en occasionnant un minimum de désagréments pour le public canadien.

Madame la Présidente, en terminant, j'ose espérer que ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures va tenir compte des recommandations positives faites par le député de Parkdale—High Park.

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 septembre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FORMATION DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Avant que nous passions aux Ordres émanant du gouvernement, je voudrais partager avec les honorables députés la décision à laquelle j'en suis venue suite à la question de privilège soulevée par l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead un peu plus tôt cette semaine.

Le mercredi 26 septembre 1991, l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead a soulevé une question de privilège ayant trait à la formation et à la composition du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Il a prétendu que le Comité spécial avait commencé ses travaux de façon illégale parce que, premièrement, le rapport du Comité de gestion composant le Comité spécial mixte avait été remis au greffier de la Chambre après les heures de séance de mardi, 24 septembre, et que l'ordre adopté par la Chambre le 19 juin 1991 ne prévoyait pas un tel processus pour un jour où la Chambre siégeait.

Deuxièmement, il s'est objecté au fait que le rapport du Comité de gestion fasse mention de 22 noms de députés en laissant le choix au whip du Parti néo-démocrate de choisir deux députés d'une liste de quatre noms pour combler deux des trois postes qui reviennent à ce parti sur le Comité spécial mixte.

Les députés de Saint-Léonard, de Cape Breton—Richmond-Est, de Calgary-Nord, de Saint-Denis et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé sont tous intervenus pour éclairer la Présidence et je leur en suis reconnaissante.

Avant de répondre aux points précis de l'honorable député, je dois l'informer que la question soulevée n'est pas une question de privilège. Cependant, il y a certainement matière sur laquelle il pourrait fonder un rappel au Règlement, et c'est sous cet angle que la Présidence lui répondra.

Sur le premier point de l'honorable député, je lui signale que le libellé de l'ordre spécial adopté par la Chambre le 19 juin 1991, qui apparaît aux *Procès-verbaux* de ce jour à la page 226, ne fait aucune mention des ajournements de la Chambre, mais tout simplement des moments où la Chambre ne siège pas, ce qui, de l'avis de la Présidence, peut inclure soit les périodes d'ajournement prolongées comme l'été, soit les périodes d'ajournement plus courtes telles que celles d'une journée de séance à une autre ou encore la période de la fin de semaine.

En conséquence, je décide que le dépôt du rapport du Comité de gestion auprès du greffier à 19 h 28, le mardi 24 septembre, est conforme à l'ordre de la Chambre du 19 juin 1991 et ne comporte aucun problème.

• (1010)

Je fais remarquer au député que ledit rapport a été imprimé au Procès-verbal du jeudi 26 septembre, et qu'il était disponible au Bureau le 25 septembre.

Venons-en au deuxième point soulevé par l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead.

[*Traduction*]

Le rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre donne la composition initiale du comité spécial et précise comment le whip du NPD pourra combler deux des trois sièges accordés à son parti. Il est important de remarquer qu'en vertu des termes de l'ordre spécial, on donne au whip de chaque parti toute la latitude voulue pour choisir les députés qui représenteront leur caucus et pour les remplacer à volonté.

Il s'agit maintenant de savoir si ce rapport revient sur l'ordre spécial en précisant que lorsque le whip du NPD

comble deux des trois sièges conférés au NPD à ce comité, il doit choisir parmi les quatre députés néo-démocrates nommés dans le rapport? La présidence ne peut que conclure par l'affirmative. Or, cela n'a-t-il pas pour effet d'imposer à un des partis une restriction qui n'a jamais été prévue dans l'ordre adopté le 19 juin 1991?

Normalement, le rapport du comité permanent aurait été présenté à la Chambre qui aurait pu l'étudier en profondeur avant qu'une motion d'adoption ne soit présentée. La Chambre aurait eu amplement la possibilité d'éclaircir certaines questions soulevées par la procédure inhabituelle du rapport. Cependant, l'ordre adopté le 19 juin dernier nie, en fait, à la Chambre et à la présidence cette possibilité en tenant le rapport pour adopté.

Nous devons maintenant examiner le rapport alors qu'il est un fait accompli, c'est-à-dire après que le comité spécial a tenu sa réunion d'organisation, élu son président et son vice-président et entrepris ses audiences. En ne respectant pas strictement l'ordre du 19 juin 1991, qui prévoyait la formation d'un comité de 20 membres et en s'écartant de la procédure traditionnelle des rapports sur la composition des comités, le Comité permanent de la gestion de la Chambre a mis la présidence dans l'embarras. Les ouvrages de référence en matière de procédure mettent en garde contre les conséquences d'une telle façon d'agir. Dans la quatrième édition l'ouvrage *Parliamentary Procedure* de Bourinot, aux pages 469 et 470, on lit:

> C'est un principe évident et incontestable de droit parlementaire qu'un comité doit s'en tenir à la question qui fait l'objet du renvoi et qu'il n'a pas la faculté de s'en écarter. Ce principe est essentiel à l'expédition des affaires, car si on admettait que dans un cas, un comité est libre de s'écarter des instructions de la Chambre, c'en serait fini des affaires, et tant que les circonstances fourniraient un prétexte, les procédures de la Chambre seraient mises dans une confusion sans fin.

Les interventions des députés mercredi ont montré clairement que le rapport semait, en fait, la confusion la plus totale au sujet de la composition de ce comité spécial. Le problème est lié à la nomination des 19e et 20e députés, ainsi qu'à la note explicative réduisant la portée de l'ordre du 19 juin 1991. Les dispositions en question sont tout à fait irrecevables.

[*Français*]

L'ordre de la Chambre du 19 juin, à la page 226 des *Procès-verbaux*, dans son deuxième paragraphe, donne mandat au Comité de gestion simplement et seulement de «désigner» 20 députés de cette Chambre comme membres du Comité spécial mixte. Il n'y aucune mention de membre surnuméraire ou de membre désigné par des numéros auxquels s'affixe un astérisque relié à la liste des substituts.

Le mandat d'un comité de sélection dans la pratique parlementaire canadienne est très étroit.

À moins qu'une instruction spécifique de la Chambre l'en autorise, de tels comités ne peuvent faire rapport que des noms des députés qui composeront les comités parlementaires.

Le Comité de gestion n'a pas respecté son mandat en dérogeant à l'ordre de la Chambre du 19 juin. Dans un premier temps, le comité n'a nommé que 18 députés, et dans un deuxième temps, il a proposé une formule de substitution pour deux postes numérotés revenant au NPD.

Cette deuxième partie du rapport du Comité de gestion, à mon avis, est clairement irrecevable et sur cet aspect du rapport, l'objection du député de Mégantic—Compton—Stanstead est fondée.

Cela dit, la Présidence doit-elle alors rejeter en entier le rapport du Comité de gestion avec les conséquences sérieuses qui pourraient suivre? J'estime qu'il ne serait pas logique de rejeter tout le travail du Comité de gestion et celui du Comité mixte spécial. Les trois whips étaient de concert dans leurs efforts et cherchaient de bonne foi une solution à une demande du Parti néo-démocrate.

Je ne vois donc pas de raison convaincante pour recommencer complètement le processus de sélection et de forcer le Comité mixte spécial à arrêter ses travaux. En conséquence, je déclare que les 18 députés désignés comme membres du comité sont bel et bien nommés par la Chambre en vertu du rapport du Comité de gestion et en conformité de l'ordre du 19 juin; je déclare également que le reste du rapport du Comité de gestion est nul et sans conséquence. Enfin, j'invite le Comité de sélection, par voie d'un rapport supplémentaire à celui du 24 septembre, à désigner deux autres députés du Parti néo-démocrate, et que sur dépôt dudit rapport, soit en Chambre ou soit auprès du Greffier, en vertu de l'ordre du 19 juin, ledit rapport supplémentaire sera réputé adopté également en vertu de l'ordre du 19 juin 1991.

En terminant, la Chambre comprendra que cette décision est inusitée de la part de la Présidence, mais elle n'est pas sans précédent, car le 14 février 1944 et le 23 avril 1975, la Présidence est intervenue dans des cas qui touchaient des rapports de comité. Ces cas ne sont pas tout à fait identiques à celui-ci, à celui qui nous concerne aujourd'hui, mais l'esprit de ma décision aujourd'hui est conforme à l'esprit des décisions de mes prédécesseurs qui également ont refusé dans des circonstances semblables de mettre une halte catégorique aux travaux de la Chambre.

Je remercie les honorables députés de leur indulgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 septembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif F, ainsi que la motion de M. Vincent (p. 2536).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier invoque le Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je demande la patience de la Chambre, mais il y a tout de même dans le débat sur ce projet de loi C-32, lundi le 23 septembre 1991, on me fait dire des choses au *hansard* que je n'ai pas dites et je voudrais tout simplement faire la correction, parce que cela n'a pas de bon sens. Une traduction mauvaise ou quelque chose de ce genre-là, mais en français, là je parlais en français, madame la Présidente, des familles monoparentales de mon comté qui sont dirigées par des femmes en grande partie, à 85 p. 100 du temps. Et en anglais, on a traduit «mère» par *mere children*. Et je pense qu'il y a eu aussi une erreur et la phrase ne devrait pas se lire comme elle se lit:

[*Traduction*]

«Il y a aussi les familles monoparentales. Dans ma circonscription, du total des familles dans Ottawa—Vanier, 20 p. 100 sont des familles monoparentales avec à la tête, dans 85 p. 100 des cas, des enfants.» Je voulais dire en fait «des mères sans enfant».

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Je m'excuse. C'est plutôt «des mères avec des enfants».

[*Français*]

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable député d'avoir porté à l'attention de la Présidence et des députés cette erreur de traduction ou faute de frappe et je pense qu'il pourra lui-même s'assurer, et nous le ferons aussi, que la correction soit effectuée avant que l'impression finale soit complétée.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Chambly.

• (1020)

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, en reprenant de débat sur le projet de loi C-32, je pense qu'il est essentiel de revenir sur l'explication générale de l'importance que revêt ce projet de loi.

Le Régime d'assistance publique du Canada, ou RAPC, a été créé par les libéraux en 1966. Il est rare qu'on fasse la louange des autres partis à la Chambre à cause de l'esprit de parti qui règne ici, mais le NPD reconnaît que les libéraux ont eu une bonne idée en 1966.

En établissant le RAPC, on cédait en fait la responsabilité constitutionnelle des programmes de redistribution de revenus comme les programmes d'aide sociale destinés à l'ensemble des Canadiens. C'était un programme à frais partagés qui fonctionnait bien. . .

Mme le vice-président: La conversation qu'ils tiennent est sûrement intéressante, mais les deux whips devraient savoir qu'ils ne peuvent s'interposer entre la présidence et la personne qui a la parole.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis heureux que vous ayez attiré notre attention là-dessus. J'allais le faire moi-même. J'allais signaler à la Chambre que les deux whips étaient en grande conversation.

Je pense que c'est plutôt répugnant, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Nous sommes vendredi matin. Je remercie le député de son sens de l'humour.

Je tiens à m'excuser d'avoir interrompu le député. La parole est au député de Chambly.

M. Edmonston: Merci, madame la Présidente, je partage votre préoccupation. J'apprécie en outre l'humour subtil dont on semble vouloir faire preuve pour nous aider ce matin à bien commencer la journée, en ce beau vendredi. C'est bon signe.

Comme je disais, le Régime d'assistance publique du Canada est un programme très important. Il a été lancé par les libéraux en 1966. Même le rapport Nielsen, commandé par le gouvernement conservateur en vue de trouver des moyens de rationaliser l'appareil gouvernement, de le rendre moins coûteux et plus efficace a conclu que le RAPC, le Régime d'assurance publique du Canada, était un très bon programme. Le rapport a loué la manière dont le régime a su rendre plus harmonieuses les relations entre les provinces et Ottawa, quoique ses auteurs se sont dits préoccupés des coûts, et surtout de l'aspect non limitatif du régime.

Le rapport Nielsen ayant suscité des inquiétudes au sujet des coûts et de l'aspect non limitatif du régime, ce programme paritaire à frais partagés, le gouvernement a laissé clairement entendre, bien des années plus tard, il y a un an en fait, qu'il avait l'intention de plafonner le RAPC. Je le répète, ce régime confère la responsabilité constitutionnelle de la redistribution des revenus, et notamment des programmes d'aide sociale destinés à l'ensemble des Canadiens. Quelle que soit la province d'où l'on venait, on était tous admissible au même montant.

Cela n'était pas sans inquiéter grandement les députés conservateurs, principalement en raison de la dépense en jeu. La dépense s'explique-t-elle par le fait qu'il s'agit d'un arrangement paritaire à frais partagés? Toutes les fois qu'elles augmentent les coûts, les provinces peuvent compter sur le gouvernement fédéral pour acquitter la moitié des coûts ainsi majorés. C'est ce qui est à l'origine du mécontentement du gouvernement. Frustré de ne pas avoir d'autre choix, il doit payer les coûts majorés par les provinces.

Il a donc présenté le projet de loi C-69 qui a été adopté. Il plafonnait pendant deux ans la croissance des contributions fédérales au RAPC dans le cas de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Le fait que la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario soient considérés comme des provinces riches dans le projet de loi C-69 est intéressant. Actuellement, l'Ontario semble loin d'être riche, aux prises comme il l'est avec le chômage, le déficit, la récession et les conséquences du libre-échange, comme beaucoup d'autres.

Une voix: Comme la Colombie-Britannique.

M. Edmonston: Y compris la Colombie-Britannique, si j'en crois le député. Le projet de loi C-69 qualifie de riches des provinces qui ne le sont pas et impose un plafonnement de deux ans. Le gouvernement cherche ainsi à réduire du mieux qu'il peut ses dépenses, mais il le fait au détriment de ceux qui peuvent le moins en faire les frais.

Les provinces ont contesté le projet de loi C-69. L'affaire a été portée jusqu'en Cour suprême, les tribunaux de première instance ayant donné gain de cause au gouvernement. Les provinces ont soutenu que le gouvernement s'était engagé à payer le coût de ces programmes. On constate que ce gouvernement fait peu de cas de ses engagements politiques, même lorsqu'il s'agit de principes inviolables. Si vous donnez votre parole. . .

Une voix: C'est un dépôt sacré.

M. Edmonston: Un dépôt sacré, selon le député conservateur. L'expression n'est pas nouvelle.

La Cour suprême a statué que cette loi ne pouvait être contestée, que le Parlement était souverain. Le Parlement peut vous donner sa parole un jour et la retirer le lendemain. Lorsque le Parlement siège, si l'on admet qu'il est souverain, aucune bourse et aucune vie ne sont à l'abri.

Nous l'avons constaté dans le cas du projet de loi C-69. Par suite du jugement de la Cour suprême, qui dit clairement que le Parlement est souverain, le gouvernement revient à la charge avec le projet de loi C-32 qui prolonge le plafonnement pour trois autres années.

Cette mesure inquiète beaucoup notre parti en raison de la clientèle qu'elle frappe, soit les Canadiens qui ont recours au programme d'assistance publique. Je vous donne très rapidement un liste des gens dont il est question ici: les enfants maltraités et négligés qui ont manifestement besoin de protection, les personnes handicapées mentalement et physiquement, les familles monoparentales, les personnes âgées, les chômeurs et les travailleurs à faible revenu, les femmes battues, les familles et les personnes en situation de crise.

Par suite du plafonnement du RAPC, un mouvement se dessine de la part d'un certain nombre de provinces, de l'Ontario notamment, et de notre parti, ici, à Ottawa, en vue de faire constitutionnaliser un contrat social qui protégerait les gens que je viens de nommer. Le gouvernement n'aurait constitutionnellement pas le droit de prendre un engagement pour revenir ensuite sur sa parole.

Lorsqu'on me demande comment ce contrat social toucherait immédiatement les Canadiens, je réponds qu'il empêcherait le gouvernement de faire ce qu'il a fait avec le projet de loi C-69 et ce qu'il essaie encore de faire avec le projet de loi C-32. Lorsqu'il est question de contrat social, il est extrêmement important que les Canadiens comprennent que ce que nous essayons notamment de faire, c'est de corriger les abus—je dirais même les pratiques abusives, même si elles étaient légitimes conformément à la décision de la Cour suprême—que le gouvernement a commis dans sa première loi, le projet de loi C-69, et qu'il continue de commettre dans le projet de loi C-32.

En conséquence, notre parti conteste évidemment ce projet de loi. Nous désapprouvions la méthode employée. Nous la jugions inéquitable, en ces temps de débat constitutionnel.

[*Français*]

—madame la Présidente, que nous, les gens du Québec, on cherche de plus en plus pour avoir des raisons de demeurer Canadiens. On cherche de plus en plus d'avoir raison d'avoir confiance dans le gouvernement fédéral. Et quand nous voyons des législations telles C-69 et C-32, ça c'est une provocation. C'est un exemple d'un gouvernement qui veut se retirer de ses responsabilités. Et je peux vous dire, madame la Présidente, qu'au Québec on a un grand débat sur la pertinence d'un gouvernement fédéral, et aussi le chevauchement des compétences. Et le problème fondamental est celui-ci: Est-ce que nous, comme Québécois, on peut faire confiance à ce gouvernement?

Une voix: Phillip, serais-tu devenu séparatiste?

M. Edmonston: Quelqu'un me demande: Phillip, serais-tu devenu séparatiste? Non, je suis Québécois. Je suis Québécois comme les gens ici. Et je cherche surtout à donner les deux côtés de la médaille. Ce que je dis, c'est ce que beaucoup de Québécois disent.

• (1030)

Le problème ici, ce n'est pas juste Québec. Comme mon ami d'Alberta vient de dire, Québec pose les mêmes questions que l'Alberta a posées, que la Colombie-Britannique a posées, que l'Ontario a posées. Maintenant qu'on cherche à cimenter ce pays ensemble, on a des actions de ce gouvernement qui est en train de nous fracturer, de causer des fissures partout. Voilà le problème fondamental.

Vous savez, il y a un sénateur libéral qui a parlé du fait que la perception, c'est la réalité. Mais la perception venant des gens du Québec sur nos actions ici, à Ottawa, cette perception, c'est que le fédéralisme comme tel, cela ne fonctionne pas. Et je dirais, en conclusion, madame la Présidente, que cela est dû en grande partie aux actes de ce gouvernement qui a enlevé, les unes après les autres, les institutions nationales.

Alors madame la Présidente, notre parti est contre, bien sûr, ce projet de loi et comme Québécois, j'appuie bien sûr mon parti.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 30 septembre 1991.

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 juin 1991, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je ne sais pas combien de fois j'ai bien pu me lever au sujet du port de Halifax, que ce soit en rapport direct avec le tarif de l'Est ou sur diverses questions ayant trait à la crise que connaît actuellement le port de Halifax.

Grâce au tarif de l'Est, on a pu maintenir à un niveau fixe les frais de transport, par chemin de fer, du grain et de la farine jusqu'aux ports de l'est du Canada, notamment celui de Halifax et celui de Saint John, au Nouveau-Brunswick. Cette subvention avait été conçue pour permettre à ces ports de l'est du Canada de soutenir la

concurrence des ports de la côte est des États-Unis et d'autres ports canadiens. Ce principe simple s'est avéré efficace.

En juillet 1989, le tarif de l'Est a été abandonné, sans le moindre recours à la loi. En effet, le 15 juillet 1989, on a mis fin à la subvention et depuis, les ports de Halifax et de Saint John en subissent les répercussions. Nous avons attendu que le gouvernement constate son erreur ou du moins qu'il légifère. Après deux ans et deux mois sans cette subvention, nous arrivons donc enfin à la troisième lecture du projet de loi. Cette mesure législative ne passera sûrement pas inaperçue auprès de la population de Halifax et de Saint John.

Quelles ont été les répercussions sur ces deux ports de la perte de la subvention? Nous connaissons tous celles qui se sont manifestées à Saint John, au Nouveau-Brunswick. L'élévateur à grains ne fonctionne plus et les emplois sont disparus. Le port a subi un dur coup. Elsie Wayne, la mairesse de Saint John qui est bien connue pour son éloquence, a maintes fois fait appel au gouvernement, mais ce dernier est resté sourd et c'est la ville qui subit les dommages.

À Halifax, l'élévateur à grains ne fonctionne qu'au quart de sa capacité normale. On peut dire la même chose de la minoterie du port de Halifax. Le nombre d'emplois perdus a fait un tort considérable à l'économie de Halifax et à la vie du port, qui est aussi la vie de la ville et même, dans une certaine mesure, la vie de la province et de la région.

En 1988, la dernière année complète de la subvention pour le transport vers l'Est, 337 914 tonnes de grain et 182 957 tonnes de farine sont passées par le port de Halifax. Selon le capitaine Claude Bell de la Société du port de Halifax, il faut environ un manutentionnaire pour chaque millier de tonnes de grain ou de farine exportés.

Cela signifie que, dans ce seul secteur, nous avons une perte d'environ 500 emplois, dans une ville où la population n'est que de 100 000 habitants. Faites vos calculs et vous verrez que cette perte est loin d'être négligeable. Elle entraînera des difficultés considérables pour la ville qui, pendant des années, s'est enorgueillie d'être autosuffisante et cela surtout grâce à son port.

La subvention pour le transport vers l'Est était en vigueur depuis le début des années 60. Comme je l'ai dit auparavant, sa raison était de permettre aux ports de l'Est, celui de Saint John et celui de Halifax, de soutenir la concurrence des grands ports de la côte est des États-Unis, New York et Baltimore en particulier.

Depuis la suppression de la subvention, pour aggraver encore les choses, pour mettre du sel sur les blessures des gens de Halifax et de Dartmouth, ainsi que de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, la société de chemin de fer Canadien pacifique, entre autres choses, avec l'aide financière bienveillante du gouvernement, a acheté la D&H-Railroad. Cette société dessert les ports américains de l'Est et est en concurrence directe avec le CN pour la liaison Halifax-Montréal. Y a-t-il encore des subventions pour le CN? Non. Le programme du tarif de l'Est est mort. Même sans mesure législative, il est mort depuis deux ans, deux mois et deux semaines.

Le programme du tarif de l'Est est mort, mais D&H est florissant. D&H s'en tire très bien, avec l'aide compétente du gouvernement du Canada. Il y a donc des emplois au Maryland et dans l'État de New York. Ces ports se débrouillent très bien. Il y a des emplois sur le chemin de fer D&H.

Ce qui se passe à Halifax et dans le reste de la Nouvelle-Écosse, c'est que 500 emplois disparaîtront dans le port, d'autres emplois disparaîtront sur le chemin de fer, et ainsi de suite. Une litanie de catastrophes qui prennent des proportions épiques. Mais c'est très bien. Qu'on laisse agir les forces du marché libre. Les choses vont bien à Baltimore et à New York. Halifax devra simplement apprendre à se débrouiller sans l'aide du gouvernement national.

Le programme du tarif de l'Est a également d'autres ramifications pour les Néo-Écossais. Je laisserai aux collègues qui en savent davantage que moi sur le secteur agricole le soin de décrire pleinement ces problèmes.

Je voudrais souligner un autre point. En Nouvelle-Écosse, cette année, nous avons connu un été merveilleux sur le plan du tourisme et du beau temps. Nous avons eu des jours chauds et ensoleillés et de magnifiques ciels bleus. Mais au mois de juillet, nous avons eu le quart des pluies habituelles. Par conséquent, les récoltes de foin des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse sont à moins de la moitié de la production annuelle habituelle, ce qui rendra les choses très difficiles pour les éleveurs de bétail de la province.

Quel était l'autre avantage du programme du tarif de l'Est pour les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard? Une assez bonne source de grain fourrager à un prix raisonnable. Or, cet avantage a disparu. Les prairies de fauche produisent deux fois moins qu'à l'accoutumée, ce qui

affectera les éleveurs de bétail de la Nouvelle-Écosse et des Maritimes en général. Ceux de mes collègues qui connaissent bien le secteur de l'agriculture en conviendront: les éleveurs de bétail de la Nouvelle-Écosse vont connaître une période très difficile.

• (1040)

La Nouvelle-Écosse est une petite province. Il suffit qu'un secteur subisse un choc pour que toute la province s'en ressente. C'est pourquoi les Haligoniens s'inquiètent autant que les habitants de la partie industrielle du Cap-Breton du sort de la Sydney Steel. C'est pourquoi les habitants du South West Nova s'inquiètent autant que les Haligoniens du port de Halifax. C'est pourquoi tous les habitants de la Nouvelle-Écosse savent que les problèmes des agriculteurs dans toutes nos zones rurales les concernent tous.

Nous sommes petits. La province compte 800 000 habitants au maximum, dont 250 000 vivent dans la zone métropolitaine que le député de Darmouth et moi-même représentons—je crois qu'il y a un autre député, mais j'oublie son nom. Ils s'inquiètent du sort de la province tout entière, de son avenir économique et de sa stabilité.

La subvention du tarif de l'Est n'existe plus depuis deux ans, deux mois et deux semaines. Aujourd'hui, le gouvernement fait franchir la dernière étape au projet de loi. Les habitants de la Nouvelle-Écosse et de Halifax-Dartmouth s'en souviendront. Ils se rappelleront bien qui a fait du tort à leur port jadis puissant. Les habitants de la Nouvelle-Écosse ont la mémoire longue.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, comme vous l'avez dit plus tôt, on est vendredi matin et c'est le vendredi que les députés tiennent habituellement leurs plus beaux discours, parce qu'ils savent qu'il faut nous assurer que le gouvernement a appris sa leçon pour le week-end en attendant notre retour à la Chambre lundi. J'ose donc espérer qu'au cours des quelques minutes qui me sont réservées, j'aurai l'occasion d'inculquer un peu de discipline aux députés d'en face.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, comme je l'ai dit plusieurs fois, tout comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, est une mesure régressive que le gouvernement a bâclée dès la première fois qu'il a tenté de la déposer.

Comme l'a mentionné la députée de Halifax, le Programme des subventions au tarif de l'Est, qui était essentiel à notre système de transport des céréales, est mort depuis quelque temps. Le programme a disparu depuis deux ans.

Il se trouve que le gouvernement a présenté un projet de loi et qu'il a décidé de supprimer cette subvention avant même que le projet de loi ne soit adopté.

J'ai déjà pris la parole dans le débat sur ce projet de loi; ça fait trois fois aujourd'hui, je pense. Je me garderai donc de parler précisément des effets que la suppression de l'aide aura sur le secteur agricole des provinces atlantiques, en particulier ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Je me bornerai à faire remarquer que le gouvernement a décidé une fois de plus, de façon délibérée, de punir les citoyens des provinces atlantiques sans doute parce qu'ils se trouvent à l'est du pays, peut-être parce qu'ils ont compris aux dernières élections et qu'ils ont élu, pour la plupart, des libéraux.

Malheureusement, comme ils étaient trop avisés pour réélire ce gouvernement parce qu'ils savaient, ce qui allait se passer dans le pays, ces gens de l'Atlantique ont élu des libéraux. Nous devrons attendre encore un peu pour réparer si c'est possible les dommages que ce gouvernement a causés par ses politiques, en particulier dans les provinces atlantiques.

Je voudrais parler un peu de ce qui est arrivé au port de Halifax. Il n'y a plus de tarif de l'Est, cette subvention au titre du transport des céréales fourragères vers les ports de la côte est. J'ai dit dans des discours antérieurs que je n'allais certainement pas être de ceux qui clament qu'on devrait par conséquent éliminer les subventions appliquées aux tarifs marchandises dans l'Ouest ou toute subvention aux fins de l'infrastructure de la voie maritime du Saint-Laurent. Dans la voie maritime, les services des brise-glace, d'aide à la navigation et autres sont gratuits.

Il doit pourtant y avoir une justice quelque part. Si le gouvernement nous traite d'une façon, tout le monde devrait avoir le même traitement. S'il traite l'Ouest d'une façon, il devrait réserver le même traitement à l'Est. Ce gouvernement applique la bonne vieille méthode de diviser pour régner. Pour le port de Halifax, la disparition du programme du tarif de l'Est n'est qu'un élément de plus dans la série de coups que lui a portés ce gouvernement.

Ma collègue de Halifax a mentionné très brièvement les difficultés qu'avait causées la perte du tarif de l'Est pour le port. Elle a parlé des 500 emplois perdus dans une région comptant seulement 100 000 habitants.

Mais il y a bien plus que cela. Juste pour vous donner une idée des conséquences de l'abolition du tarif de l'Est, je vais vous dire ce qui s'est produit à Halifax au cours des 12 derniers mois. Le port de Halifax est l'un des plus efficaces en Amérique du Nord. Ce n'est pas un de ces endroits dont on peut dire qu'il faut couper dans le gras afin de le rendre plus compétitif. Il est extrêmement compétitif, un fait reconnu par l'industrie mondiale du transport.

Le problème est qu'à cause des politiques du gouvernement en matière de transport, le port de Halifax n'a pas perdu seulement 20 ou 30 millions de dollars mais a perdu en fait, si vous ajoutez la suppression de la subvention au tarif de l'Est à la baisse de trafic observée au cours des douze derniers mois, pour près de 60 millions de dollars de trafic. Cinq cent personnes ont perdu leur emploi par suite de la réduction ou de la suppression de la subvention au tarif de l'Est, et au moins 400 autres ont perdu leur emploi au cours de ces derniers mois.

On a demandé à maintes reprises au gouvernement, à la Chambre des communes, de s'attaquer aux problèmes qui se posent au port de Halifax et d'arrêter de lui faire du tort et de nuire à ses opérations. Mais il s'est toujours refusé à le faire.

Le gouvernement vient au contraire de lui porter un autre coup, il n'y a pas bien longtemps. Il a en effet décidé de modifier le règlement concernant l'inspection de la viande congelée qui entre au Canada. Pourquoi donc, bonté divine? Parce qu'il ne le trouvait pas assez efficace? Non. Tout simplement, parce que les responsables de la société des chemins de fer Canadien Pacifique Ltée ont su, par leurs pressions, le convaincre de le faire.

En principe, le règlement veut que tout produit de viande congelé importé au Canada soit inspecté à son arrivée au port. Mais il n'en est plus ainsi. Depuis qu'elle a acquis la société ferroviaire D & H qui dessert les États-Unis, la société Canadien Pacifique Ltée fait activement concurrence aux ports comme celui de Halifax. «Nous devons, a-t-elle dit au fédéral, faire transiter une plus grande partie des marchandises destinées aux marchés du centre du Canada par les ports américains à présent que nous avons une voie ferrée qui les dessert. Si vous changez le règlement sur l'inspection de la viande pour que les produits de viande congelés qui entrent au Canada par un port américain ne soient plus arrêtés à la frontière et ne soient inspectés qu'une fois arrivés à l'entrepôt, nous pourons ainsi voler une partie de leurs opérations aux ports comme celui de Halifax.»

Rien que l'an dernier, quelque 50 000 tonnes de produits de viande congelés provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande sont entrés par le port de Halifax. Qu'est-ce que ça peut faire au gouvernement? Il lui importe peu qu'un changement de règlement fasse perdre du trafic au port de Halifax au profit des ports de Philadelphie ou de New York. Ça lui est bien égal. Il n'a même pas consulté l'industrie, il a tout simplement changé le règlement.

En supprimant la subvention au tarif de l'Est, le gouvernement a porté le premier coup à la compétitivité du port de Halifax. Et je crois qu'il faut s'attendre à pire. J'ai demandé ici au ministre des Transports d'ordonner à l'Office national des transports, l'ONT, de faire enquête parce des gens du milieu ont dit que nous verrions d'autres choses comme l'abolition du tarif de l'Est, les horaires de moins en moins concurrentiels du Canadien national, des tarifs de fret peut-être trop élevés pour les expéditions par le CN entre le port de Halifax et les ports intérieurs, notamment Montréal, et peut-être les subventions à la voie maritime du Saint-Laurent.

À Halifax, les gens nous disent que les transbordements entre les ports de Halifax et de Montréal ou de Toronto doivent être rentables. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons perdu le tarif de l'Est. C'est pourquoi nous ne pouvons pas réviser les tarifs de fret ou tenter d'abaisser les tarifs du CN. Il faut recouvrer les coûts.

Vous savez quoi, madame la Présidente? Lorsque Hapag-Lloyd a quitté le port de Halifax, nous avons perdu pour 24 millions de dollar d'affaires et 400 emplois. Savez-vous où cet argent et ces emplois sont allés? Cinquante pour cent sont allés à New York et 50 p. 100 sont remontés par la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Montréal.

L'Est du Canada ne demande pas que d'autres régions soient malmenés comme le Canada atlantique, mais nous demandons un traitement équitable pour les infrastructures des transports de la côte atlantique, plus particulièrement, pour nos ports.

Ce n'est pas la dernière fois, madame la Présidente, que vous nous entendrez aborder ce sujet, moi ou d'autres députés de l'Atlantique, car si nous perdons ces infrastructures, si nos ports ne sont plus concurrentiels en raison de la négligence ou de mesures délibérées du gouvernement—des mesures comme l'abolition du tarif de l'Est—nous ne pourrons plus soutenir la concurrence.

Nous sommes à nouveau en période de réforme constitutionnelle et nous parlons d'instaurer plus d'égalité au Canada; pourtant, chaque fois que le gouvernement décide de prendre des mesures pour économiser un dollar, il semble que le Canada atlantique doive écoper plus que toute autre région.

• (1050)

Hier, le gouvernement a déposé un document où il est beaucoup question de la nécessité d'une union économique. J'appuie entièrement cette idée. Je crois que pratiquement tous les Canadiens appuient le principe de la libre circulation des biens, des véhicules et des gens au Canada. Mais, mon Dieu, comment peut-on légitimement établir une union économique dans notre pays alors que le gouvernement, dans toutes les mesures qu'il a prises dans le secteur des transports du Canada atlantique, a supprimé ou réduit notre capacité de faire du commerce et d'être concurrentiels sur le marché intérieur?

Si le port de Halifax est affaibli et si nous perdons le terminal pour conteneurs, la minoterie et le silo à céréales, cela signifie que nous ne pourrons pas être concurrentiels. Si on permet au Canadien National de garder des tarifs si élevés que personne ne voudra faire des expéditions par nos ports, mais qu'on y ira aux États-Unis pour les faire, le CN va très rapidement annoncer que son trafic a diminué à cause de ses tarifs et de son service et que par conséquent il va demander à supprimer des lignes ferroviaires. Nous avons déjà vu ce scénario, nous ne l'avons pas apprécié alors et nous ne l'aimons assurément pas davantage maintenant.

Aussi, pour conclure, je dirais que la Chambre a déjà été saisie de ce projet de loi si souvent que j'en ai parlé peut-être à dix reprises. Si je pouvais le faire, j'en parlerais vingt fois. Ce projet de loi fait preuve d'insensibilité et d'un manque absolu de jugement; c'est le genre de projet de loi qui fait beaucoup pour détruire l'unité dans notre pays. Parce que le Canada ne va pas rester uni si les gens ne pensent pas que c'est dans leur intérêt économique. Quand on voit le gouvernement qui choisit une région de notre pays pour lui infliger un traitement particulièrement brutal dans la manière où il légifère, si vous pensez que c'est en faveur de l'unité nationale, alors nous devrions peut-être en discuter ensemble parce que je ne pense pas que ce soit le cas.

Ce projet de loi va probablement être adopté, plus tôt que plus tard parce qu'il est depuis longtemps à l'ordre du jour du gouvernement. Les habitants du Canada atlantique, le secteur agricole, les entreprises, les minoteries et les gens de cette région qui ont perdu leur emploi ont déjà été piqués au vif par ce projet de loi avant même qu'il soit même adopté par la plus haute instance de notre pays, le Parlement du Canada. Madame la Présidente, pour conclure, je lance mon dernier appel au gouvernement pour qu'il revienne à la raison et retire ce projet de loi, qu'il rétablisse le tarif de l'Est, et qu'il le fasse immédiatement.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre part aujourd'hui au débat sur le tarif de l'Est. Aussi éloquents qu'aient été les députés de la région de l'Atlantique dans leurs déclarations, je persiste à croire que le problème n'est pas propre à cette région. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi.

À une étape antérieure de ce débat, qui se poursuit depuis belle lurette, des députés néo-démocrates de l'Ouest ont pris fait et cause pour les habitants de la région de l'Atlantique afin de s'opposer à cette manoeuvre en particulier. Les gens s'en rappellent, je crois.

Si nous nous y sommes opposés, c'est parce qu'il y a plusieurs principes en cause ici, tous extrêmement importants. Tout d'abord, nous avons affaire à une autre tentative de la part du gouvernement pour démanteler l'infrastructure qui cimente notre pays, et plus particulièrement celle du transport. Je vous rappelle qu'à l'origine, notre pays a été édifié sur une infrastructure de transport. La création d'une nation dont rêvaient John A. Macdonald et ses successeurs reposait manifestement sur une volonté de réaliser l'union économique de notre pays au moyen d'une infrastructure de transport.

C'est sur quoi reposait notre économie agricole. On n'a pas tardé à se rendre compte que les grandes régions productrices de céréales de notre pays, c'est-à-dire les Prairies, se trouvaient bien loin des grandes voies de navigation et des ports donnant accès aux marchés d'exportation. Le Canada se distingue en cela de tous ses principaux concurrents; en Australie par exemple, la quasi-totalité des céréales sont cultivées à 200 milles ou moins des côtes. C'est la même chose en Argentine. Les États-Unis, eux, possèdent d'importantes voies navigables, notamment le réseau fluvial du Mississippi qui

facilite le transport à bon marché entre le coeur du pays et les régions en périphérie.

L'ouest du Canada et les Prairies étaient les seules régions céréalières au monde n'ayant pas un marché national suffisant pour absorber leur production. Qui plus est, ces régions sont loin des bassins fluviaux.

L'infrastructure qui a été instituée tenait une place très importante dans la trame de notre pays. Plus particulièrement, elle faisait partie intégrante de l'industrie agricole à mesure que celle-ci se développait.

Que se passe-t-il aujourd'hui? Toute cette infrastructure est de plus en plus menacée par un changement de mentalité qui soutient que l'infrastructure n'est pas importante, qu'il n'appartient pas au gouvernement de se préoccuper du tableau global, que le rôle du gouvernement consiste uniquement à s'assurer que toute entreprise ou société, qu'il s'agisse d'une compagnie ferroviaire ou céréalière qui veut accroitre ses profits, a les moyens de le faire.

Le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont renoncé à l'idée voulant que le gouvernement fédéral ait le devoir de maintenir la cohésion de l'infrastructure. L'érosion a débuté avec l'assaut lancé contre le tarif du Pas du nid-de-Corbeau, je m'en souviens comme si c'était hier, par l'ancien ministre des Transports, Jean-Luc Pépin.

Même si notre loi sur les transports dans l'Ouest conserve certains éléments de l'ancienne structure tarifaire du nid-de-Corbeau, l'essentiel est assurément disparu. La structure tarifaire s'effiloche d'une année à l'autre et devient de moins en moins efficace.

Le tarif de l'Est est un autre élément essentiel de tout ce débat. Ce tarif a permis deux choses: tout d'abord, d'acheminer le grain de l'Ouest vers les Maritimes à un tarif compétitif de sorte que les agriculteurs de la région de l'Atlantique aient accès à ce grain, et deuxièmement, d'utiliser une autre série de ports lorsque cela devient nécessaire. C'était particulièrement important étant donné que ces ports sont ouverts douze mois par année et ne sont pas bloqués par les glaces en hiver comme c'est le cas des ports des Grands Lacs.

Nous avons bien des ports sur la côte ouest qui sont ouverts toute l'année, mais il n'y a pas moyen d'accéder à l'océan Atlantique douze mois par année à moins d'emprunter les ports des Maritimes. C'est ce que le tarif de l'Est nous a permis de faire.

Or, madame la Présidente, nous avons assisté à l'un des processus législatifs les plus honteux que j'aie vus depuis que je suis devenu député en 1988. Il appartient sûrement au gouvernement de traiter sa propre législation et son processus législatif avec respect, mais il ne l'a pas fait en l'occurrence.

Il a dû penser que d'une façon ou d'une autre la voix des Maritimes ne se ferait pas entendre ici, que les agriculteurs y étaient si peu nombreux que leur voix ne serait pas entendue, ou que les 500 travailleurs qu'on est sur le point de mettre à pied ou qui ont déjà perdu leur emploi n'avaient aucune importance. Je ne sais pas ce que le gouvernement a pu penser. J'ai du mal à comprendre sa façon de penser.

Mais ce que je sais, c'est que le 19 juillet 1989, le gouvernement a unilatéralement, et probablement illégalement, supprimé les paiements relatifs au tarif de l'Est. Il les a rendus inopérants, et il fonctionne sur cette base depuis.

Deux ans plus tard, nous n'avons toujours pas de loi pour autoriser le gouvernement à achever ce qu'il a imposé arbitrairement. Cette façon de faire est totalement inacceptable d'un point de vue législatif, surtout sur une question aussi importante pour l'infrastructure nationale.

Je demande instamment aux membres du gouvernement de réexaminer leurs positions, non seulement par rapport au tarif de l'Est, mais aussi et surtout par rapport à l'ensemble du processus, afin de ne pas répéter les mêmes erreurs.

Si le gouvernement a du coeur au ventre et des convictions morales, il devrait indemniser les gens qui ont subi des pertes au cours des deux dernières années du fait de la suppression illégale du tarif de l'Est.

En toile de fond, il y a aussi la crise qui sévit dans l'agriculture canadienne en général. Le moment est certes très mal choisi pour commencer à démembrer l'infrastructure agricole, par exemple en abandonnant des lignes de chemin de fer dans l'ouest du Canada. Le gouvernement fédéral s'est en outre déchargé de programmes cofinancés comme l'assurance-récoltes sur le dos des provinces, qui n'ont pas les reins assez solides, et cela donne lieu à un méli-mélo de programmes d'un bout à l'autre du pays.

C'est dans le sens inverse que nous voudrions aller. Nous assistons aussi à une véritable crise de trésorerie qui menace probablement le tiers ou la moitié des familles d'agriculteurs du Canada, y compris celles des Maritimes.

Les producteurs de bétail et les gens qui dépendent des minoteries pour leur survie se retrouvent dans l'impossibilité de planifier ne serait-ce qu'à court terme; je ne parle même pas du long terme.

On porte un autre coup de massue au bien-être économique des agriculteurs, non seulement dans les Maritimes, mais dans tout le Canada; quand ces marchés des Maritimes auront disparu à cause de la suppression des tarifs de l'Est, les agriculteurs de l'ouest du Canada auront une chance de moins de vendre leur grain dans leur propre marché.

Je vois que le temps file, madame la Présidente. Il est clair que nous avons besoin d'une agriculture capable de servir la collectivité agricole d'un océan à l'autre, capable de garantir que nous avons une infrastructure qui assure la sécurité de l'approvisionnement alimentaire pour toutes les familles canadiennes; il ne faut pas menacer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire comme le fait le gouvernement.

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'EXTRADITION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Merci, madame la Présidente. Je voudrais féliciter la Cour suprême du Canada qui a décidé hier d'extrader Charles Ng et Joseph Kindler aux États-Unis où ils pourraient être exécutés pour les crimes qu'ils ont commis.

Rappelons que Charles Ng aurait sauvagement torturé et assassiné plus de 12 victimes en Californie. Les membres de l'organisme Victimes de violence, tant des États-Unis que du Canada, seront heureux et soulagés d'apprendre la décision qui a été rendue hier.

Charles Ng a tourné nos lois d'extradition en dérision, en exploitant les procédures d'appel, ce qui a coûté aux contribuables canadiens plus de 6 millions de dollars depuis 1985. J'ai déjà soulevé l'affaire Charles Ng à la Chambre des communes à plusieurs occasions afin d'inciter le gouvernement à remettre M. Ng aux autorités américaines et à renforcer nos lois d'extradition.

J'exhorte la ministre de la Justice à faire adopter rapidement le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur

l'extradition, afin d'envoyer un message clair et précis aux criminels américains et de leur faire comprendre que le Canada ne sera plus le refuge des assassins. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA JUSTICE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, les tribulations des conservateurs prennent une tournure de plus en plus étrange. Hier, on a imposé le secret sur tous les témoignages qui seront entendus dans l'affaire opposant l'ex-député conservateur, Michel Gravel, et Revenu Canada. Non seulement la teneur des prochaines audiences demeurera-t-elle secrète jusqu'à la fin des procédures, mais même les preuves qui ont été amplement diffusées la semaine dernière tomberont désormais sous le coup du secret.

Ce n'est pas la première fois que les Canadiens se voient refuser le droit d'apprendre ce qui s'est dit sous serment au sujet des conservateurs accusés de fraude, d'abus de confiance et de trafic d'influence qui défilent constamment devant les tribunaux. Tant que les poursuites judiciaires dont l'ancien ministre conservateur Roch LaSalle fait l'objet ne seront pas toutes réglées, nous ne saurons pas ce qui s'est dit pendant les 17 journées d'audience alors que des allégations de corruption ont été portées contre plus d'une douzaine de conservateurs bien en vue.

De plus, le rôle qu'a joué le sénateur Michel Cogger reste un mystère. . .

Mme le vice-président: Le député sait pertinemment que nous ne devrions pas attaquer les gens.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT EN COMMUN

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, le désengagement unilatéral du gouvernement fédéral vis-à-vis le service de transport en commun touche plusieurs milliers de ses employés et est tout à fait inconséquent avec ses responsabilités comme grand employeur et comme citoyen corporatif et ceci, à l'égard de l'environnement, la congestion des routes et des ponts, et même de l'économie d'énergie. De plus, ce refus du gouvernement fédéral d'honorer ses engagements antérieurs est inacceptable et totalement injustifié et injustifiable.

Article 31 du Règlement

J'appuie, madame la Présidente, le conseil de ville de Gatineau qui presse le gouvernement fédéral de reconsidérer sa position et d'honorer l'engagement qu'il a, de sa propre initiative, contracté dans le cadre de l'entente tripartite susmentionnée par l'entente avec la CCN.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, le fait que le Canada a reconnu officiellement l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie a naturellement réjoui les partisans de l'indépendance du Québec. Ils ont été tout aussi enchantés lorsque le premier ministre a annoncé que le Canada reconnaîtrait également les résultats d'un référendum sur l'indépendance de l'Ukraine.

Cependant, les souverainistes québécois vont-ils, eux, reconnaître le droit à l'autodétermination des Cris et des Inuit du nord du Québec? «Bien sûr que non, dit M. Parizeau, nous sommes au Québec.» Le droit à l'autodétermination n'est-il pas un droit universel?

* * *

L'AÉROPORT DE HAMILTON

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, saviez-vous que l'aéroport de Hamilton a permis au ministre chargé des Affaires constitutionnelles de se tirer d'un mauvais pas? En effet, le ministre devait se rendre à Toronto pour prononcer un discours, mais son avion n'a pu atterrir à l'aéroport international Pearson et a dû aller se poser à celui de Hamilton. Encore une fois, le message est clair: on doit se servir davantage de l'aéroport de Hamilton.

La ministre d'État chargée des Transports, la députée de Lincoln, et le ministre des Transports ne respectent pas ce que leur dicte le bon sens. Le ministre des Transports veut dépenser 800 millions de dollars, non pas pour améliorer l'aéroport de Hamilton, pour y attirer une plus grande clientèle, mais bien pour effectuer des travaux de rénovation dans deux aérogares de l'aéroport Pearson. Il devrait écouter son collègue conservateur de Bramalea—Gore—Malton, qui représente la circonscription où est situé l'aéroport Pearson et dont les idées sont pleines de bon sens. Que suggère-t-il? «Le gouvernement devrait commencer à faire des plans pour l'aménagement d'un autre aéroport. J'ai visité l'aéroport de Hamilton et j'ai bien aimé ce que j'y ai vu. Ce serait une bonne solution pour décongestionner un peu l'aéroport Pearson.»

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, nous célébrons cette année la septième Semaine nationale de la famille. En 1991, elle a pour thème les familles et leur environnement. Les familles constituent la pierre angulaire de notre société, elles sont l'étoffe de notre beau pays. Nos enfants sont notre richesse la plus précieuse. L'épanouissement, le bien-être et l'éducation de nos jeunes sont essentiels à la réussite du Canada dans ce monde en mutation et hautement compétitif.

Je pense que la Semaine nationale de la famille est pour nous le moment de renouveler notre engagement à l'égard de notre famille, en resserrant nos liens avec nos conjoints, nos enfants et les autres parents qui nous sont chers.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, au lieu d'obtenir le milliard de dollars dont elles ont désespérément besoin, les familles d'agriculteurs au Canada sont encore une fois sacrifiées dans l'intérêt politique des conservateurs.

Lundi dernier, nous avons assisté à un étrange spectacle. Le gouvernement a rejeté une motion visant à accorder une aide financière d'urgence que ses propres députés membres du Comité de l'agriculture avaient recommandée. Cela s'est produit en dépit des signes encourageants donnés par le ministre d'État chargé des Céréales et malgré la troisième ligne d'assistance qui avait été promise lorsqu'on nous a présenté le PARB et le CSRN.

Dans les salles de comité du PC de la Saskatchewan, le bruit court que des paiements de stabilisation seront annoncés durant la troisième semaine de la campagne électorale de Grant Devine.

Il faut cesser d'utiliser les familles d'agriculteurs à des fins politiques. Si le gouvernement a une annonce à faire au sujet des paiements de stabilisation aux céréaliculteurs, qu'il la fasse maintenant et non pas au moment qui sied le mieux à Grant Devine.

Le premier ministre pourrait aussi relire ma lettre du 7 août, dans laquelle je l'invitais à un sommet agricole qui se tiendra à Prince Albert. En revenant dans la ville de John Diefenbaker et en écoutant les agriculteurs, il commencera peut-être à regagner la crédibilité qu'il a perdue dans les milieux agricoles canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

M. André Plourde (Kamouraska—Rivière-du-Loup): Madame la Présidente, depuis un an et demi, 6 000 emplois ont été créés dans le Bas-Saint-Laurent.

En effet, selon le Bulletin du mois d'août 1991 sur le marché du travail publié par Emploi et Immigration Canada, la région du Bas-Saint-Laurent comptait 91 700 personnes au travail en août 1991, soit le niveau historique le plus élevé pour cette période. Cette performance exceptionnelle vient contredire de façon officielle et non équivoque les gens qui parlent de pertes d'emplois dans la région.

Le Bulletin indique un gain de 3 700 emplois dans le Bas-Saint-Laurent entre mai et juillet 1991. L'économiste responsable du Bulletin écrit: «La région du Bas-Saint-Laurent continue d'étonner avec une performance exceptionnelle du marché du travail en août 1991». Nous pouvons constater que l'emploi dans la région du Bas-Saint-Laurent est en constante progression depuis maintenant 17 mois. Les statistiques sont fort révélatrices et démontrent encore une fois que par le dynamisme des entreprises et des initiatives de notre gouvernement, la région du Bas-Saint-Laurent fait partie de quatre seules régions du Québec sur treize qui ont connu. . .

• (1110)

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

La parole est à l'honorable député de Broadview—Greenwood.

* * *

[*Traduction*]

L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE TORONTO

M. Dennis Mills (Broadview-Greenwood): Madame la Présidente, j'ai de bonnes nouvelles à annoncer aujourd'hui aux électeurs de Broadview—Greenwood. L'orchestre philharmonique de Toronto, formation de calibre mondial, donnera ses concerts de la saison 1992 sur la Danforth. L'orchestre se produira au Music Hall et le directeur musical, Paul Robinson, invitera de grands artistes du monde entier.

Le premier concert aura lieu le dimanche 27 octobre. Au programme, le concerto pour piano nº 2 de Rachmaninov, avec le virtuose lituanien Arthur Ozolins.

Nous tenons à ce que tous les députés sachent que la culture se porte bien à Broadview—Greenwood, dans le centre-ville de Toronto. Nous invitons tous les Canadiens, et non seulement les Torontois, à se joindre à nous pour un concert de l'orchestre philharmonique et à profiter de l'occasion pour dîner dans l'un de nos 300 restaurants.

* * *

LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, l'initiative de diversification de l'économie de l'Ouest a été annoncée en 1987. Le départ a été lent au Manitoba, mais aujourd'hui le succès est éclatant, aussi bien du point de la création d'emplois que de celui des nouveaux investissements. Des entreprises de Portage-la-Prairie, dans ma circonscription, ont reçu ces deux dernières années près de 18 millions de dollars en prêts sans intérêt et 12 millions pour une initiative de développement du sud de la province.

La liste des réalisations est impressionnante: WMC Enterprises, Go For Cart, South Port Aerospace, Western Combine, Southern Development Initiative et enfin Can Oat, entreprise que le ministre est en train d'inaugurer au moment où je vous parle.

Ça rapporte gros d'élire une bon député conservateur qui travaille fort. Il y a des résultats concrets.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, la communauté acadienne des provinces atlantiques est préoccupée concernant l'avenir de Radio-Canada en tant qu'outil privilégié de promotion de la culture française au Canada. Depuis près d'un an, la *Coalition pour une télévision de langue française en Acadie* s'oppose au transfert des pouvoirs du fédéral aux provinces en matière de culture et de communications et, de façon plus particulière, revendique une présence accrue de la Société Radio-Canada en région.

À l'heure où l'on déplore la méconnaissance qu'ont les Canadiens les uns envers les autres, il est inconcevable que la culture et les communications soient confiées aux provinces. Ce transfert de juridiction aurait pour effet d'isoler davantage les communautés de langues officielles. Nous ne pouvons nous permettre d'ébranler davantage une culture acadienne déjà vulnérable. La Coalition mérite l'appui de tout parlementaire qui croit à l'importance de la culture et des communications pour le main-

Article 31 du Règlement

tien et le développement d'une identité nationale, créée à partir de la diversité et de la richesse de ses communautés, y compris la collectivité acadienne des provinces atlantiques.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, la Semaine nationale de la famille sera célébrée pour la septième fois du 7 au 13 octobre prochains. Le thème de cette semaine: «Mettez-y du coeur», souligne le fait que l'amélioration de l'environnement familial exige la collaboration de tous les membres de la famille.

La famille a toujours été une source de force et de réconfort pour ses membres. Nous savons que nos familles nous aimeront et nous appuieront toujours, quoi qu'il nous arrive.

Malheureusement, ce n'est pas tout le monde qui appartient à une famille unie et aimante. C'est pourquoi, en célébrant notre bonne fortune, nous ne devons pas oublier les femmes et les enfants qui sont victimes de violence dans leurs familles.

La semaine de la famille nous offre l'occasion de nous demander comment les individus, les groupes et les gouvernements peuvent venir en aide aux victimes de la violence familiale. C'est par l'amélioration de la vie familiale que commence l'amélioration de la qualité de la vie de toute la société.

* * *

PETRO-CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, le 21 février 1990, le ministre d'État responsable de la privatisation a déclaré que l'avenir de l'industrie énergétique canadienne «dépendait de l'exploitation de nos vastes réserves et que, pour prendre part à ce projet, Petro-Canada avait besoin de capitaux».

Après la privatisation, Petro-Canada a presque terminé la vente de ses avoirs dans le projet Syncrude d'exploitation des sables bitumineux. Première prise!

Le ministre a déclaré devant le comité, le 6 novembre 1990, que la privatisation était «le moyen qui favoriserait le plus la croissance de Petro-Canada, la création d'emplois». Mais, maintenant, Petro-Canada vend la participation d'un tiers qu'il détient dans l'usine d'additif pour essence à l'éther méthylique du tert-butanol d'Edmonton. Deuxième prise!

À la même séance du comité, le ministre a déclaré que l'argent de la vente de privatisation «aiderait beaucoup l'entreprise, surtout en ce qui concerne sa participation à Hibernia et à Terra Nova». Mais, Petro-Canada essaie maintenant de vendre une partie de ses avoirs dans ces trois projets extracôtiers.

Trois prises. Retrait au bâton.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA POMME DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, que se passerait-il si un député à la Chambre n'avait pas été rémunéré pour le travail qu'il a fait l'année dernière? Que diriez-vous, vous-même?

C'est pourtant le cas des producteurs de Île-du-Prince-Édouard qui n'ont pas encore été dédommagés aux termes de la Loi sur la protection des plantes pour le virus PVY-N qui a ravagé leurs récoltes en 1990.

Après d'intenses négociations entre la province, ses agriculteurs et le gouvernement fédéral, un régime de compensation a fini par être instauré au printemps de 1991. Jusqu'à présent, à peine un quart des agriculteurs admissibles ont reçu leurs chèques de compensation. Pour quelle raison, madame la Présidente? Est-ce intentionnel?

Ce qui n'arrange rien, c'est que ce n'est pas encore possible d'obtenir les formulaires de demande pour la récolte de 1991. C'est tout à fait inacceptable. S'il y a quelque chose que les producteurs de pommes de terre ou les autres agriculteurs détestent, c'est bien d'enterrer leurs récoltes en les labourant. Devoir faire disparaître inutilement leurs produits, comme beaucoup y ont été contraints cette année, et constater après que la compensation promise tarde à rentrer et qu'il n'est même pas possible d'obtenir les formulaires de demande, c'est vraiment navrant.

Les familles agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont dû faire des emprunts à la banque pour survivre, d'où les coûts supplémentaires. Pourquoi cela? Le gouvernement doit répondre à cette question et faire en sorte que les chèques. . .

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est maintenant écoulé.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Madame la Présidente, le député d'Acadie—Bathurst est en train de faire peur aux Acadiens en leur affirmant faussement que le gouvernement fédéral a l'intention de transférer Radio-Canada aux gouvernements provinciaux. Je pense qu'il s'agit d'une erreur fondamentale. Le député d'Acadie—Bathurst est en train d'imiter, malheureusement, les députés du Bloc québécois, en faisant des peurs au monde et en sortant des bonshommes Sept heures.

Je veux rassurer les Québécois, ainsi que les Canadiens français outre-Québec, que le gouvernement fédéral a l'intention de conserver la juridiction sur Radio-Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne sais pas à qui je dois poser ma question, parce que les sièges sont un peu vides en avant. . .

An hon. member: There is no Minister.

An hon. member: The place is empty!

M. Chrétien: Je voudrais, madame la Présidente, demander à celui qui répondra au nom du gouvernement s'il est exact, comme j'ai pu le lire à la page 19 des Propositions constitutionnelles du gouvernement, que les offices de commercialisation des produits agricoles, système qui s'applique à travers tout le Canada, seraient une entrave à la liberté de circulation des produits au Canada. Est-ce exact que le gouvernement a l'intention de mettre fin à ce système qui s'applique dans toutes les provinces du Canada, et non pas seulement dans une province, et qui a permis aux cultivateurs d'avoir une stabilité de production et de revenus? Est-ce que le gouvernement a vraiment l'intention de mettre fin aux offices de stabilisation des prix?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rassurer le chef de l'opposition. Il soulève en effet une question extrêmement importante. Ces offices ont joué, à travers notre pays, dans l'économie de notre pays, un rôle extrêmement important de stabilisation. Et je peux lui dire qu'il est prévu dans la réforme que nous proposons que, grâce aux politiques d'intérêt national, ces offices seront parfaitement protégés.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): C'est très heureux, madame la Présidente, mais qu'ils n'écrivent pas alors qu'ils veulent supprimer les offices de commercialisation.

J'ai une question à poser au même ministre. À l'heure actuelle, le prix d'un boisseau de blé au Canada a atteint son niveau le plus bas depuis 1931 en chiffres réels. Le gouvernement parle d'un programme qui était en vigueur l'an dernier et d'un autre qui prendra effet l'an prochain. En attendant, des milliers d'agriculteurs sont dépossédés de leur ferme.

Je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention de faire quelque chose, non pas pour l'an dernier, non pas l'an prochain, mais pour cette année afin que les agriculteurs puissent conserver leur ferme et ne soient pas forcés de s'exiler à la ville pour chercher des emplois qui n'existent pas de toute façon à cause des politiques économiques du gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, il faudrait faire remarquer au chef de l'opposition la position du gouvernement canadien au cours des dernières années au niveau des céréales. Je crois que si un gouvernement s'est occupé des producteurs de céréales, c'est bien ce gouvernement.

Je voudrais ajouter que le chef de l'opposition sait très bien également que dans le secteur des céréales, le problème que nous avons actuellement est au niveau international. Si nous avons des prix qui sont aussi dépréciés, ça dépend surtout de la guerre absolument épouvantable que se livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis.

• (1120)

Les négociations commerciales au GATT ont repris il y a à peine une semaine. Le ministre de l'Agriculture rencontrera M. MacSharry, le responsable de l'agriculture au niveau de la Communauté économique européenne pas plus tard que, je crois, mardi ou mercredi prochain, en Europe.

Je rencontrerai moi-même M. Dunkel quelques jours plus tard au niveau des négociations pour défendre les intérêts canadiens au niveau international, madame la Présidente, de façon à ce que les prix puissent être rétablis sur une base à long terme.

En attendant, madame la Présidente, ce que nous avons fait, nous avons mis deux programmes en place, le programme GRIP et le programme NISA qui ont été préparés par les producteurs agricoles, pour les producteurs agricoles, qui vont permettre d'avoir des centaines de millions de dollars dès cette année à l'intérieur de ces programmes, madame la Présidente. Nous avons défendu les intérêts des agriculteurs. . .

Mme le vice-président: Je pense que nous allons maintenant dans un discours. L'honorable chef de l'opposition.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, je sais que leur programme va s'appliquer l'an prochain. Qu'en est-il de cette année? C'est ça la question. Les agriculteurs n'ont pas besoin de discours, mais d'aide dès cette année. Par ailleurs, pendant que les agriculteurs canadiens sont forcés d'abandonner leur ferme, des milliers et des milliers de pêcheurs de la région de l'Atlantique doivent cesser leurs activités.

La situation est tellement mauvaise, les prises ont été tellement rares cet été, que des milliers de pêcheurs n'auront même pas droit à l'assurance-chômage cet hiver.

Je demande donc au président du Conseil du Trésor s'il va aider ces pêcheurs de la côte atlantique à passer un hiver confortable en les rendant admissibles à des programmes dont la raison d'être est justement d'atténuer les effets de crises comme celle-ci.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de se préoccuper des énormes difficultés qui assaillent les pêcheurs de la région de l'Atlantique cette année. C'est en effet une tragédie que les pêcheurs de la côte du Labrador n'aient pratiquement rien pris et que ceux de certaines parties de la côte de Terre-Neuve aient subi de très lourdes pertes.

Notre gouvernement s'en inquiète beaucoup. Il a même pris des mesures au printemps en raison d'un amoncellement de glaces jamais vu de mémoire d'homme. Il a versé 18 millions de dollars aux pêcheurs, qui ne pouvaient aller pêcher. Nous faisons le plus vite que nous pouvons dans les circonstances. Le ministre des Pêches est retourné à Terre-Neuve la semaine dernière où il a rencontré le premier ministre et des dirigeants du secteur de la pêche. Nous annoncerons d'ici quelques jours ce que nous pouvons faire pour venir en aider aux pêcheurs qui en ont besoin.

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, car nous entendons le même discours depuis deux semaines—presque tous les jours, ces deux dernières semaines, un député de Terre-Neuve et du Labrador a pris la parole pour signaler ici les dettes et la tragédie et la ruine du secteur de la pêche côtière. Je me suis entretenu avec des pêcheurs qui n'ont pas réglé une facture depuis des mois, des pêcheurs qui se demandent si on va leur couper l'électricité, des pêcheurs dont les garde-manger sont vides, des pêcheurs qui vivent littéralement dans la crainte de ne plus pouvoir nourrir leur famille dans les semaines à venir. Et le gouvernement dit: «Nous menons une enquête.»

Madame la Présidente, nous voulons que des mesures soient prises dès maintenant. Le président du Conseil du Trésor va-t-il nous dire aujourd'hui qu'on répondra effectivement très bientôt à l'appel à l'aide désespéré des pêcheurs de la région canadienne de l'Atlantique, et plus particulièrement de Terre-Neuve et du Labrador?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je rappelle au député qu'il y a ici des écouteurs qu'il pourrait utiliser s'il a du mal à entendre. Je puis vous dire qu'on fait l'impossible pour aider ces gens-là. Toutefois, on ne peut pas pondre un programme sans précédent en une nuit. Un programme de ce genre n'existe pas, mais on va en créer un.

Je répète au député exactement ce que je viens tout juste de répondre au chef de son parti—il n'a qu'à s'y reporter.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au même ministre. On ne pond pas un programme en une nuit.

On ne peut pas, non plus, nier les faits. Nous vivons une année sans précédent, mais il est aussi vrai que nous allons rater l'occasion si nous ne la saisissons pas dès maintenant.

Si vous ne faites rien maintenant pour le littoral du Labrador, il sera trop tard en novembre. Une action immédiate s'impose, pas la semaine prochaine, mais bien cette semaine. Annoncez aujourd'hui que le programme sera mis en oeuvre.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je répète au député du Labrador que nous avons pris des mesures cette année.

Ce programme a été éliminé parce qu'il s'agissait d'un programme d'indemnisation du fait de la présence de glaces. En tout, quelque 18 millions de dollars ont été versés. Le député d'en face l'admettra volontiers. D'autres mesures seront prises sous peu en vue d'aider les gens dont il se préoccupe.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, la semaine dernière les employés du gouvernement étaient à la table des négociations. Le grain des agriculteurs, qui ont cette année une excellente récolte et des prix d'une faiblesse record, était acheminé normalement.

Aujourd'hui, tout cela va s'arrêter. Le gouvernement a permis que les négociations échouent. Nous venons d'entendre le ministre des Consommateurs et des Sociétés nous dire que le gouvernement s'inquiète de la situation des céréales et des agriculteurs.

Est-ce que le président du Conseil du Trésor n'accepterait pas de nommer un médiateur dans cette affaire, pour être sûr que les céréales continuent d'être acheminés?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la députée devrait être un peu plus prudente dans sa description de la situation.

Nous n'avons pas fait échouer les négociations. Pas plus tard que sept heures hier soir, nous avons fait deux offres importantes au syndicat qui nous a déclaré: «Nous allons les étudier et nous vous laisserons savoir ce que nous en pensons.»

Aujourd'hui, M. Bean s'est présenté à la télévision en disant: «Nous ne pouvons pas résoudre cela à la table des négociations.» Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'a dit la députée. Je me demande même si l'AFPC veut vraiment négocier.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, en dépit de ce que le président du Conseil du Trésor disait hier au sujet des primes accordées aux dirigeants des sociétés d'État, il n'en demeure pas moins qu'en février dernier, à la veille du budget, 41 dirigeants de sociétés d'État ont reçu des primes.

Quatre mille des 4 700 hauts fonctionnaires fédéraux ont reçu des primes pouvant atteindre 10 p. 100 de leur salaire au cours de l'été dernier, alors que le gouvernement refusait de négocier l'équité salariale pour les femmes de la fonction publique.

Est-ce que vous ne discernez pas un peu d'hypocrisie là-dedans? Le ministre accepterait-il la médiation pour voir exactement ce qui est juste?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, il n'y a pas la moindre hypocrisie là-dedans.

La députée sait très bien que nous avons ce type d'arrangements avec nos hauts fonctionnaires. Ils existent depuis des décennies et ils s'appliquent également aux sociétés d'État.

Ce qui est clair, c'est que cette année, d'avril 1991 à avril 1992, tout le monde aura ce que j'appelle une année «zéro». Il n'y aura aucune augmentation salariale et il n'y aura aucune prime pour ces gens, ce qui fait que cela revient à une baisse de salaire d'environ 5 p. 100.

Nous essayons d'être justes dans des circonstances difficiles. Nous avons pris de nombreuses mesures difficiles au moment du budget, dont la réduction de 10 p. 100 de l'effectif de nos gestionnaires. Ce n'est pas une chose facile à faire, je pense donc qu'elle devrait arrêter de faire des comparaisons et regarder ce que sont de justes règlements.

Je pense que ce que nous avons offert à l'AFPC est juste.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je suis sûr que le ministre admettra que la négociation collective est une pratique qui était bien établie avec les employés du gouvernement également.

Le ministre n'aime peut-être pas le syndicat et n'aime peut-être pas Daryl Bean, mais je n'irais pas jusqu'à croire que le gouvernement méprise ses travailleurs ou éprouve tellement de dédain à leur égard qu'il veuille les forcer à retourner au travail sans avoir nommé un médiateur pour essayer de résoudre ce conflit de manière honnête.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je répète que, hier soir à sept heures, nous avons mis sur la table une importante proposition qui aurait garanti l'emploi des travailleurs dont le poste à la fonction publique devait disparaître du fait des marchés publics ou de la privatisation.

C'est quelque chose que le syndicat demandait depuis très longtemps. Nous avons réussi à nous asseoir avec lui et à nous entendre sur quelque chose. Nous avons fait une proposition hier soir.

Nous avons également garanti un paiement forfaitaire pour tous les employés gagnant moins de 27 000 $. Nous avons amélioré nos offres hier en y ajoutant un paiement forfaitaire de 500 $. Nous avons présenté également plusieurs autres choses à la table de négociations, mais nous n'avons eu une réponse à aucune d'entre elles.

• (1130)

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Depuis des semaines, nous insistons auprès du gouvernement pour qu'il nomme un médiateur, afin de mettre un terme, de façon équitable, au conflit qui l'oppose à ses fonctionnaires, tout en respectant le processus de la négociation collective. Le gouvernement n'agit pas raisonnablement et c'est encore la population qui est perdante.

Quand le ministre reviendra–t–il à la raison? Quand nommera–t–il un médiateur qui pourra ramener un peu de raison et de justice dans cette situation, de sorte que les services à la population soient rétablis?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la députée me permettra peut–être, avant de répondre à sa question, de fournir au chef de l'opposition quelques renseignements concernant sa première question.

Des voix: Règlement!

Mme le vice–président: À l'ordre! Si le ministre veut faire d'autres commentaires ou corriger une réponse à une question antérieure, je lui donnerai certainement la parole après la période des questions. Pour l'instant, il peut répondre ou non à la question qui lui a été posée.

M. Loiselle: Je vous prie d'excuser mon manque d'expérience, madame la Présidente. Comme je viens de le dire, nous avons suivi un processus de négociation. Nous l'avons d'ailleurs fait pendant 90 jours avant le déclenchement de la grève. Nous avons vécu 60 jours de négociation et 30 jours de conciliation. Nous avons eu recours aux offices d'un tiers, mais cela n'a rien donné.

Nous avons agi de bonne foi. Nous avons déposé des offres. Elles ont fait l'objet de discussions pendant une semaine, de sorte que nous pensions avancer. Hier soir, nous avons même présenté deux nouvelles propositions aux responsables de l'AFPC.

Ils nous ont répondu qu'ils allaient les étudier et nous dire ce qu'ils en pensaient. Ils ne l'ont pas fait. Nous les attendons toujours à la table des négociations.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, ma seconde question s'adresse au même ministre.

Il affirme, en fait, qu'il ne fera pas pour ses propres employés ce qu'il a fait pour les employés des postes, afin de parvenir à un règlement sensé, pendant que les services continuent d'être assurés. Le ministre dit aux Canadiens qu'il est disposé à faire d'eux les victimes du conflit qui l'oppose à ses employés.

Une voix: C'est honteux!

Mme Catterall: La population souffre, car le ministre et le gouvernement sont trop entêtés pour agir de façon équitable et prendre les mesures qui s'imposent, afin de trouver une solution.

Je demande une fois de plus au ministre de suivre nos recommandations, de respecter le processus de négociation collective prévu dans la loi, et de nommer un médiateur impartial qui pourra nous sortir de ce pétrin en trouvant des solutions équitables et sensées. Le ministre est–il disposé à le faire? Dans la négative, pourquoi?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'ai déjà signalé à la députée que des négociations sont toujours en cours. Nous ne les avons pas rompues. Nous avons soumis de nouvelles offres et je m'attends à ce qu'elles soient étudiées.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le 27 mai, dans cette Chambre, j'ai demandé au ministre de donner ordre à l'Office national des transports de faire une enquête approfondie sur la compétitivité du port de Halifax. Au lieu d'une enquête, nous apprenons maintenant que le ministre envisage d'imposer une nouvelle taxe à tous les navires qui font des trajets réguliers en eaux canadiennes, taxe qui rendra le port de Halifax encore moins concurrentiel.

Puisque le ministre a déclaré qu'il allait reconsidérer cette nouvelle taxe, est–il prêt à reconsidérer ma demande du 17 mai et à ordonner à l'Office national des

transports de tenir une enquête approfondie sur la compétitivité du port de Halifax?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, nous essayons, avec les autorités du port de Halifax, les expéditeurs et les transporteurs, de faire tout ce que nous pouvons pour améliorer le port.

Je crois que le député devrait tenir compte du fait qu'à l'heure actuelle, moins de marchandises transitent par le port de Halifax. Cela ne fait aucun doute.

Nous devrions aussi nous rappeler que le port de Halifax se trouve dans une bien meilleure position qu'il y a cinq ans. Le port a toujours été victime des changements cycliques qui surviennent dans le transport et dans les expéditions. Il connaît à présent un déclin, et nous faisons notre possible pour tenter d'augmenter la quantité de marchandises qui y transitent.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, j'ai une autre question à ce sujet. Elle s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le gouvernement a cédé aux pressions de la société Canadien Pacifique Limitée et modifié son règlement sur l'inspection des produits de viande réfrigérés qui entrent au Canada. Ce changement aura pour effet de faciliter l'entrée des produits de viande importés par les ports américains, et non par les ports canadiens.

Puisque plus de 50 000 tonnes métriques de produits de viande réfrigérés transitent chaque année par le port de Halifax, le ministre abrogera-t-il immédiatement ce nouveau règlement qui, assurément, va faire un tort, peut-être irréparable, à la compétitivité de ce port?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, comme le député l'a souligné, nous savons tous qu'il y a, de temps en temps, des problèmes au niveau des frontières dans des cas bien précis. Cependant, nous devrions également savoir que le Canada est un exportateur net dans ce secteur, et nous devons faire très attention, en ce qui concerne les importations et les exportations, aux règlements aux frontières.

Notre but, c'est d'être plus compétitifs et d'exporter davantage de produits afin d'accroître nos exportations. Nous sommes donc en mesure de surveiller nos frontières et nos règlements. Je peux garantir au député que nous allons étudier ces problèmes et que nous lui en reparlerons.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je voudrais revenir à la Constitution et poser une question au vice-premier ministre, quel qu'il soit.

Le projet de modification de l'article 121 de la Constitution prévoit la libre circulation non seulement des biens, mais également des services, des personnes et des capitaux. Je voudrais demander au ministre ce qui se passerait si cette disposition était en vigueur dans le cas, par exemple, d'une société d'État comme Sask Energy, en Saskatchewan, que Grant Devine a essayé sans succès de privatiser il y a deux ans. Cette disposition exigerait-elle, par exemple, que Sask Energy soit privatisée, ce qui l'obligerait à se conformer aux mêmes régimes juridiques, financiers et fiscaux que les sociétés d'énergie du secteur privé? Est-ce que ce serait le cas aux termes de l'article 121, qui prévoit la libre circulation des capitaux?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, l'objet de l'article 121 est très clair, mais comme l'a souligné plus tôt le chef de l'opposition au sujet des offices de commercialisation, il y est écrit plus loin que certaines institutions, comme celles qui sont expressément visées, seraient protégées dans l'intérêt national.

Le projet de loi C-21 indique que nous devrions nous efforcer de supprimer tous les obstacles, ou la plupart d'entre eux. Mais nous prévoyons des dispositions à l'égard du développement régional, des disparités régionales et d'autres interventions qui peuvent être jugées dans l'intérêt national.

Quoi qu'il en soit, ce n'est que lorsque le projet de loi approprié sera rédigé que nous pourrons savoir comment s'appliqueront ces dispositions. Je ne suis pas en mesure pour le moment d'émettre un jugement sur l'interprétation d'un projet de loi qui n'a même pas encore été rédigé.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, c'est précisément ce que je veux dire. Le ministre dit qu'il ne peut pas se prononcer sur la loi, et pourtant, ils proposent un amendement constitutionnel. La société Sask Energy n'est pas un office de commercialisation. Qu'est-ce qui nous garantit qu'elle sera déclarée

d'intérêt national. C'est là ma question. Elle est très importante, madame la Présidente.

En plus de cette question fondamentale, j'aimerais en poser un autre au ministre. D'après le *Toronto Star* de ce matin, le ministre chargé des Affaires constitutionnelles aurait déclaré que si un gouvernement provincial décidait de souscrire à une disposition du nouvel amendement apporté à l'article 91 de l'union économique, un gouvernement subséquent ne pourrait pas revenir sur cette décision. Est-ce dire que le gouvernement subséquent serait lié à la politique de son prédécesseur? Selon les propres termes employés par le ministre, «on est engagé, on est lié par cette situation». Ce qui veut dire, théoriquement, que le gouvernement de l'Ontario n'aurait peut-être pas pu prendre la toute dernière orientation qu'il a prise dans son budget il y a quelques mois.

Le ministre des Finances a dit le contraire. Je me demande donc lequel des ministres a la bonne interprétation: le ministre chargé des Affaires constitutionnelles qui parle d'une interdiction ou le ministre des Finances?

• (1140)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, pour répondre aux questions soulevées par le député au sujet de la budgétisation ou de la perspective macroéconomique, je dois dire que le sens fondamental de notre proposition devrait être évident pour tous les Canadiens. Nous avons dans ce pays onze gouvernements qui, bien sûr, ne voudraient pas être en désaccord les uns avec les autres. En dernier ressort, il est très clair dans mon esprit que les gouvernements provinciaux sont souverains. De la même façon qu'ils peuvent conclure un marché, ils devraient pouvoir s'en défaire.

D'après moi, le problème soulevé par le député est un faux problème. En somme, nous voulons créer un mécanisme qui permettra à nos autorités gouvernementales de s'asseoir, de regarder les choses ensemble, d'essayer d'en venir à une entente et de l'appliquer, espérons-le, pour le bien de tous les Canadiens.

L'ARMÉNIE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Samedi dernier, je me trouvais en Arménie en qualité d'observateur officiel du Canada au référendum historique sur l'indépendance. Les Arméniens se sont prononcés à une majorité écrasante de 99,31 p. 100 pour l'indépendance, pour se libérer du joug du communisme auquel ils se trouvaient assujettis depuis sept décennies. Samedi, c'était l'euphorie. Mais à présent, le nouveau gouvernement doit faire face aux dures réalités qui président à l'édification. . .

Mme le vice-président: Le député a très certainement une question à poser.

M. Attewell: Madame la Présidente, je désire savoir si le Canada fournira au gouvernement arménien toute l'aide et l'assistance technique possibles dont il a besoin pour bâtir l'avenir du pays.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, tout d'abord, j'aimerais remercier le député d'avoir accepté d'être mon représentant personnel au référendum sur l'indépendance, qui s'est soldé par une victoire pour l'Arménie.

Nous sommes prêts à appuyer et à aider l'Arménie. J'aimerais rappeler que lors du terrible tremblement de terre qui a secoué cette région il y a quelques années, le Canada a été l'un des premiers et des plus grands donateurs d'aide, et qu'au sommet du G-7, à Londres cet été, le premier ministre s'est engagé à fournir à l'Union soviétique une somme de 25 millions au titre de l'assistance technique. Ces fonds profiteront également à l'Arménie.

Un groupe de travail examine actuellement les capacités techniques que nous pouvons offrir pour déterminer quelle pourrait être notre contribution. Je suis sûre que les Canadiens de souche arménienne voudront aussi participer directement aux efforts en vue d'aider leur pays.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports.

Le CN s'apprête à vendre sa voie ferrée entre Truro et Sydney, en Nouvelle-Écosse. Les appels d'offres seront lancés aujourd'hui. Cette voie est vitale pour l'économie de l'est de la Nouvelle-Écosse, y compris pour la société Stora Forest Industries qui donne des emplois directs à plus de 2 000 personnes.

Pourquoi la ministre a-t-elle permis au CN de vendre cette voie ferrée vitale pour la Nouvelle-Écosse?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le CN a soumis un projet selon une formule qui est acceptée au Canada. L'appel d'offres est assorti d'une seule condition, c'est que le preneur s'engage à maintenir le même niveau de service que celui qui est actuellement offert sur cette voie.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je rappelle à la ministre que l'article 99 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur en conseil à donner des directives aux sociétés d'État.

La ministre ordonnera-t-elle aujourd'hui au CN de renoncer à la privatisation de la ligne Truro-Sydney? Je rappelle également à la ministre que Route Canada a fait faillite quelques années après que le gouvernement eut autorisé le CN à la privatiser.

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, tant que l'appel d'offres n'aura pas été publié, que les offres n'auront pas été reçues et que nous ne pourrons pas avoir une vue d'ensemble de la situation, aucune décision ne sera prise.

* * *

LE SOMMET INTERNATIONAL POUR L'ENFANCE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

C'est en fin de semaine le premier anniversaire du Sommet international pour l'enfance organisé par les Nations Unies. Le principal objectif de ce sommet était d'encourager les gouvernements à ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous savons que le Canada n'a pas encore signé et ratifié cette convention.

Ma question au premier ministre suppléant est la suivante: quelles étapes le gouvernement doit-il encore franchir avant de signer cet accord?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je pense que ce gouvernement et le premier ministre ont dit très clairement que nous avons un engagement de longue date à cet égard, et tout progresse normalement. Nous maintenons cet engagement. Le premier ministre l'a répété plusieurs fois.

Je veux simplement confirmer à ma collègue que notre position n'a pas changé.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, c'est la réponse la plus frustrante que j'aie jamais reçue à la Chambre. Nous savons que l'argent destiné à aider les gens dans le besoin est rare pour tous les gouvernements, surtout depuis que celui-ci a plafonné le Régime d'assistance publique du Canada, et c'est de là que devait venir l'argent.

Compte tenu du fait que vous venez de faire enfiler une camisole de force aux provinces, il y a une question que j'aimerais vraiment poser au ministre: cette convention et le sommet n'étaient-ils pas au fond qu'un exercice de relations publiques du premier ministre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, absolument pas. J'ai passé la plus grande partie de cette semaine à New York, aux Nations Unies, et j'avais soulevé la question du sommet de l'enfance dans mon discours, il y a un an. J'ai également discuté avec des collègues d'autres pays de la réponse globale et unifiée que nous visons.

Le Canada agira dans peu de temps. Nous avons travaillé très activement à la préparation de notre réponse, et je suis sûre que la députée sera contente des résultats, qu'elle verra très bientôt.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, les statistiques sur les faillites qui ont été publiées aujourd'hui montrent que la récession n'est pas encore derrière nous et que la reprise tarde encore. Les faillites commerciales ont augmenté de 7 p. 100 depuis juillet, et le total des faillites est en hausse de 17 p. 100 par rapport à l'an dernier.

J'aimerais demander au gouvernement quels changements il compte apporter à sa politique économique, vu que le chômage augmente, que la production du secteur manufacturier baisse et, maintenant, que les faillites commerciales sont plus fréquentes.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le nombre de faillites au Canada est inacceptable. Croyez-moi, nous ne tirons aucun plaisir à voir des gens et des entreprises déclarer faillite.

Il y a une chose que je peux vous dire, cependant, à ce sujet, c'est que la tendance est à la baisse, et non à la hausse, et c'est bon signe. Les taux d'intérêt diminuent, hier encore une baisse de neuf dizièmes de point a été enregistrée, et cette tendance se poursuit déjà depuis un bon moment. Nous croyons que cela va aider naturellement les entreprises, voire tout le pays, à retomber sur leurs pieds.

Bien sûr, nous demeurons fermement convaincus, et l'on nous appuie beaucoup dans ce sens, qu'il faut faire baisser le taux d'inflation et les taux d'intérêt. La meilleure chose que nous puissions faire pour faciliter la reprise économique au pays sera de maintenir les deux à un faible niveau. Nous travaillons d'arrache-pied pour y arriver.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le gouvernement soutient que la résorption de l'inflation est la clé de la reprise et pourtant la Banque du Canada vient de signaler que 41 p. 100 de l'inflation actuelle provient de la TPS et des autres taxes.

Pourquoi le gouvernement provoque-t-il un mouvement inflationniste avec ces taxes, alors qu'il dit chercher à réduire l'inflation? Il semble y avoir une grave contradiction qui cause du tort à bien des gens à travers le pays.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député a raison. Mais il y a une chose qu'il oublie de dire, cependant, c'est que le gouvernemnt avait prédit que la TPS ferait augmenter le taux d'inflation de 1,25 p. 100. C'est exactement ce qui s'est produit.

L'opposition avait dit que le taux augmenterait de 7 p. 100, il me semble.

L'autre facteur important, où la politique fédérale est en cause, qui a fait augmenter le taux d'inflation est la hausse de la taxe sur les cigarettes.

Le député est-il contre cette taxe?

* * *

• (1150)

LA FISCALITÉ

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances.

Cette semaine, Inter-City Products, une société canadienne a fermé une de ses usines américaines et a transféré des emplois au Canada. La semaine dernière, Colgate-Palmolive, une société américaine, a fermé une de ses usines canadiennes et a transféré des emplois aux États-Unis.

Le ministre ne conviendrait-il pas que les propriétaires canadiens sont ceux qui sont les plus susceptibles de conserver des emplois au Canada? Dans l'affirmative, le gouvernement ne va-t-il pas encourager la propriété canadienne en augmentant plutôt qu'en diminuant le crédit d'impôt pour dividendes?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la meilleure façon de garder les sociétés au Canada est de faire en sorte que nos politiques économique, commerciale et fiscale favorisent notre compétitivité sur le marché international. C'est ce dont il s'agit.

C'est ce que fait l'Accord de libre-échange et c'est pour cette raison qu'on a supprimé la taxe sur les ventes des fabricants qui pénalisait nos producteurs canadiens par rapport à leurs concurrents étrangers.

Nous pensons que notre impôt sur le revenu des sociétés est conforme à celui de nos concurrents et nous avons adapté notre impôt dans ce sens dans la réforme fiscale de 1987.

J'ai lu avec intérêt qu'il y avait 300 emplois qui allaient être transférés ici à Brantford. On ferme une usine aux États-Unis et on transfère des emplois au Canada.

Je viens récemment de rendre visite à IBM. Cette société ouvre une nouvelle usine à Brockville et elle étend ses activités à London, et tout cela grâce à l'Accord de libre-échange. On est en période d'adaptation, mais cela représente beaucoup de bonnes nouvelles pour le Canada.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Hier, la compagnie Donohue Matane Inc. a annoncé qu'elle fermait ses portes pour une période indéterminée, causant 400 mises à pied.

Des analystes affirment que l'industrie papetière ne peut pas concurrencer avec un dollar à 88 cents.

Voici ma question au ministre: Est-ce que le ministre est prêt à réviser sa politique monétaire, pour donner une chance à une région dont le taux de chômage est supérieur à 25 p. 100?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, puisque l'honorable député de Saint-Léonard parle du taux de change du dollar, je voudrais lui rappeler la difficulté, si vous voulez, de contrôler le prix du dollar, et l'idée que se font les gens de l'opposition que le gouver-

nement pourrait, en pesant sur un bouton, amener le dollar à descendre artificiellement.

Dans les six premiers mois de cette année, les gouvernements provinciaux ont emprunté à l'étranger près de 10 milliards de dollars, ce qui est plus que toute l'année dernière. Ces emprunts étrangers sont évidemment transformés en dollars, créant une grande demande pour le dollar canadien, et le prix augmente. C'est l'offre et le marché qui situent, je dirais, le niveau de notre monnaie, et non pas les décisions du gouvernement.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais peut-être rappeler au ministre une résolution que les intervenants économiques au Québec ont passée il y a à peine une semaine, au sommet Rendez-vous économique 1991, et qui demandait au gouvernement fédéral d'intervenir et changer sa politique monétaire et ainsi relancer, si vous voulez, l'économie au Québec. Ma question est très simple: Il a enjoint le nouveau ministre responsable du développement économique du Québec. . . le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait fait une annonce flagrante, à Matane, pour sauver cette région qui connaît un taux de chômage de plus de 25 p. 100. Où est-il aujourd'hui? Et qu'est-ce qu'il va faire pour les 400 nouveaux chômeurs à Matane?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, permettez-moi de signaler à mon collègue qu'il y a bien d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte dans la décision de suspendre les opérations à l'usine de Matane.

En effet, la demande accuse une baisse énorme. Elle a fléchi de 10 p. 100 cette année, tandis que le prix de ce genre de produit chutait, diminuant de 22 p. 100.

Il est évidemment bien triste de voir une usine aussi moderne et aussi bien outillée ne pas survivre à sa période de démarrage ni arriver à percer sur le marché.

Comme je le disais, l'usine est équipée d'un matériel de pointe sur le plan environnemental aussi bien que technique. Cela augure bien pour l'avenir. J'espère qu'elle ne restera pas fermée trop longtemps.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, dans le port de Halifax, la subvention au transport du grain vers l'Est n'existe plus.

La contribution publique au nouveau programme de transport par wagons porte-conteneurs à deux niveaux entre Halifax et Montréal est strictement provinciale. Une nouvelle taxe est envisagée et, à cause de la politique du gouvernement fédéral, il est plus facile d'importer de la viande au Canada en passant par les ports américains. Or, le premier ministre a dit la semaine dernière qu'il avait des propositions concrètes.

Le ministre des Transports pourrait-il nous dire en quoi consistent ces propositions concrètes? Quelles sont, pour changer, les bonnes nouvelles pour le port de Halifax?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, je comprends l'inquiétude de la députée pour sa région, et c'est d'ailleurs pour ça que nous sommes tous ici à la Chambre, pour travailler à la croissance de notre pays et à sa prospérité.

Comme je l'ai déjà dit, le port de Halifax connaît actuellement des problèmes. Cela tient notamment au fait que le tonnage du fret maritime a diminué et qu'il y a donc moins de marchandises qui transitent par le port de Halifax. Le transport par conteneurs y a certainement diminué.

Il est cependant encore plus important qu'il ne l'était autrefois. D'après certaines projections, il augmentera encore à l'avenir. Entre-temps, nous travaillons avec les autorités portuaires. Comme la députée le sait, la province et le gouvernement fédéral ont travaillé avec les autorités portuaires pour voir ce qu'il serait possible de faire.

Nous devons tous y travailler ensemble, avec la députée de Halifax. Nous devrions également nous rappeler que la municipalité a également quelque chose à voir avec la compétitivité d'un port. La députée sait peut-être que les taxes municipales payées par le port de Halifax sont plus élevées que celles que paient d'autres ports nord-américains, comme ceux de New York et de Montréal. Nous devons tous collaborer à la bonne marche du port.

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, la question qu'on se pose encore, c'est de savoir ce que le gouvernement fédéral va faire. Les belles paroles n'arrangeront rien dans le port de Halifax, où les affaires vont mal en comparaison avec l'an dernier, et la ministre le sait bien.

Si la ministre ne peut nous dire ce que le gouvernement fédéral entend faire, et il semble que ce soit le cas, elle peut peut-être nous dire pourquoi Ports Canada refuse de communiquer son rapport sur la compétitivité de ports comme celui de Halifax.

Que cache le gouvernement? Quelles sont les mauvaises nouvelles?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, on ne cache rien. Ports Canada publiera ce rapport quand il sera terminé et qu'on sera en mesure. . .

Mme Clancy: Il est terminé.

Mme Martin: . . .quand tous les travaux nécessaires seront terminés, le rapport sera publié.

La députée ne doit pas oublier que nous devons nous occuper de tous les ports du pays, pas juste de celui de Halifax. Nous nous en soucions.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Beau travail à St. John's.

Mme Martin: La situation nous préoccupe.

La députée soulève la question de St. John's. Elle pourrait interroger son collègue de Thunder Bay—Nipigon au sujet du port de Thunder Bay pour savoir à quel point il a profité des mesures prises.

Mme Clancy: Ce sera facile à faire accepter à Halifax.

Mme Martin: Je sais que ce sera facile à faire accepter dans le port de Halifax, madame la Présidente, car la députée représente bien sa circonscription. Mais il y a d'autres circonscriptions au pays dont ont doit tenir compte en ce qui a trait aux ports. Nous travaillons à la situation du port de Halifax et nous continuerons à le faire.

Mme le vice-président: Le député de Comox—Alberni.

* * *

L'APHABÉTISATION

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, en mai dernier, le gouvernement a promis de réduire de moitié le taux d'analphabétisme au Canada d'ici l'an 2000. Selon les propres statistiques du gouvernement, 4,5 millions de Canadiens sont pour ainsi dire analphabètes ou savent à peine lire et écrire. Le gouvernement devra donc trouver des fonds pour financer au cours des neuf prochaines années des programmes d'alphabétisation à l'intention de 2,25 millions de Canadiens. Pourtant, le ministre ne prévoit aucun crédit supplémentaire dans son budget et continue simplement de subventionner des projets pilotes à court terme.

Ma question s'adresse à quiconque remplace le ministre aujourd'hui ou encore au ministre des Finances. Cette promesse figurait dans le dernier discours du Trône. Comment le gouvernement compte-t-il pouvoir régler les problèmes que pose l'analphabétisme au Canada, problèmes qui nous coûtent 10 milliards de dollars par année, si le budget du ministre ne renferme pas les fonds nécessaires pour subventionner à long terme les programmes d'alphabétisation?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme le signale le député, le gouvernement mentionnait dans le discours du Trône nos objectifs en matière d'alphabétisation, de même que de nombreuses autres initiatives faisant partie de notre stratégie globale. Pour assurer notamment la prospérité de notre pays, nous sommes bien conscients que nous devons régler de graves problèmes, dont l'analphabétisme et le taux d'abandon au niveau secondaire. À cette fin, notre gouvernement met sur pied des programmes appropriés, avec la collaboration des provinces de qui relève l'éducation.

• (1200)

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser.

Il a été établi que les projets pilotes subventionnés par le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté réussissent à aider les analphabètes. Pourtant, ces projets cessent d'être subventionnés au bout d'un an ou deux, à cause de la politique de financement à court terme du ministère.

Je vous cite en exemple le centre Write Place de Parksville, en Colombie-Britannique, qui a dû, malgré le succès qu'il remportait, fermer ses portes il y a trois semaines, faute de fonds.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le succès est puni dans le cadre de ce programme de financement? Quand s'attaquera-t-il sérieusement au problème de l'analphabétisme en accordant un financement soutenu aux bons programmes d'alphabétisation?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, je ne suis pas en mesure de fournir des renseignements précis au sujet du programme que mentionne le député. Je vais m'informer et je tenterai de répondre dès que possible à la question du député.

L'AGRICULTURE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Il y a quelques instants, le président du Conseil du Trésor a dit que les offices de commercialisation des produits agricoles seraient protégés en vertu des dispositions relatives à l'intérêt national prévues dans les propositions constitutionnelles.

Pourquoi alors le gouvernement a-t-il déposé, deux jours après la présentation de ces propositions, un document sur l'union économique où l'on décrit les offices de commercialisation comme étant des obstacles indésirables au commerce? Le gouvernement est-il en faveur des offices de commercialisation ou est-il contre? Les Canadiens veulent savoir.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, dans le document sur l'union économique, nous énumérons toutes sortes d'organismes et de règlements qui constituent des entraves à la mobilité au Canada. Les offices de commercialisation figurent évidemment sur cette liste. Cependant, ils jouent aussi un autre rôle relativement au marché extérieur, comme mon collègue l'a bien expliqué ce matin.

Dans certains cas, l'intérêt national aura la priorité. Dans ce cas en particulier, nous avons l'intention de lui accorder la priorité.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le document sur l'union économique canadienne décrit clairement l'Office de commercialisation des produits agricoles comme étant, et je cite, «au détriment du maintien d'un grand nombre de nos barrières internes».

Comment se fait-il donc que le ministre qualifie nos offices de commercialisation comme étant *detrimental*? Est-il pour ou contre les commissions de mise en marché pour nos agriculteurs?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, au sujet des offices de commercialisation, nous avons toujours affirmé que nous avions pris une décision politique de les maintenir et je peux réaffirmer à mon collègue, qu'avec son appui et avec celui de l'autre parti, nous allons faire tout en notre possible pour maintenir les offices de commercialisation dans le secteur agricole, madame la Présidente.

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement tout simplement pour rappeler, compte tenu de la première question du leader de l'opposition, que, bien sûr, il faut lire ce document-là dans sa totalité et en entier.

Il a lu un extrait dans lequel on relève des institutions ou des obstacles au mouvement libre. Il est évident qu'un office qui réglemente et qui contrôle constitue, par définition, un obstacle. Il y a des obstacles qui sont désirables. Et à la page 23 du document sur l'union économique, on dit précisément que «pour la gestion du marché intérieur, le gouvernement propose d'adopter des lois, des programmes, des pratiques. . . la modification prévoit des exceptions dans l'intérêt national.»

Je lui dis que cela, c'est une exception dans l'intérêt national. C'est à la page 23, au bas de la page, à droite.

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable ministre, mais il ne faudrait pas, pour une correction, entrer dans un débat. L'honorable chef de l'opposition demande la parole?

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Madame la Présidente, oui, je désire prendre la parole, parce que le gouvernement est complètement confus!

Dans un document, le gouvernement déclare qu'il veut maintenir les offices de mise en marché, dans l'autre, ils déclare qu'il veut les enlever. Et pendant ce temps-là, il y a des milliers et des milliers d'agriculteurs qui ne savent pas ce qui va leur arriver. Et ces gens-là ont des paiements auprès des banques, ils ont à s'acquitter de leurs obligations. On demande donc au gouvernement: Êtes-vous pour ou contre? Si vous êtes pour, bien, enlevez ce qui est dans le deuxième document. Et si vous êtes contre, bien, enlevez ce qui est dans le deuxième document, mais enlevez-le d'un bord ou de l'autre.

Mme le vice-président: L'honorable leader de l'opposition était lui aussi entré dans un débat. Un début de débat en a animé un autre. Je pense que nous allons continuer avec les Affaires courantes. Est-ce que l'honorable ministre des Transports demandait la parole?

[*Traduction*]

ÉCLAIRCISSEMENT D'UNE RÉPONSE

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse que j'ai donnée à la députée de Halifax.

J'ai dit que le port de Halifax payait plus de taxes. Je voulais dire que les terminaux pour conteneurs payaient plus de taxes dans le port de Halifax. Je voulais simplement éclaircir ce point.

Mme le vice-président: Je remercie la ministre de cette précision.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, et si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Le greffier de la Chambre donne lecture du rapport.*]

Mme le vice-président: Est-ce qu'il y aurait consentement unanime pour être dispensé de faire lecture du document?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Rocheleau: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

M. Rocheleau: Oui. J'aimerais cela, madame la Présidente, entendre le nom des membres des comités, étant donné que le Bloc québécois a déjà fait appel à participer à ces comités-là. J'aimerais savoir lesquels de mes collègues y sont. Je voudrais entendre cela, moi.

Mme le vice-président: Il y a des copies sur le Bureau. Je suis certaine que l'honorable député pourra y référer et je peux même lui en faire parvenir une copie à l'instant même.

M. Rocheleau: Vous êtes trop gentille, madame la Présidente, mais je pense que l'ensemble des Canadiens et Canadiennes aimeraient connaître ceux qui les représentent.

Mme le vice-président: Puisqu'il n'y a pas consentement unanime, je demanderais au greffier de nous faire la lecture.

[*Note de l'éditeur: Le greffier de la Chambre donne lecture du rapport. Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

M. Gauthier: Madame la Présidente, ce matin, vous avez rendu une décision concernant le fait que le Nouveau Parti démocratique essaie de marquer d'un astérisque les noms de ses députés désignés pour faire partie du comité sur la Constitution. Je voudrais avoir l'assurance que, dans ce cas, il n'y aura pas d'étoile à côté des noms des députés désignés par le NPD et que ceux-ci ne seront donc pas traités de façon spéciale par la Chambre des communes.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, étant donné ses nombreuses années d'expérience à la Chambre, le député sait certainement que tous les néo-démocrates sont des étoiles.

[*Français*]

M. Rocheleau: Madame la Présidente, je m'excuse d'avoir obligé cette Chambre à entendre toute la liste des comités et tous les membres de cette Chambre qui en font partie. Simplement pour vous dire que nous, du Bloc québécois, avions offert toute notre collaboration à faire partie de l'un ou l'autre des comités. Et on nous a placés uniquement sur les comités à caractère général, comme substituts.

On ne semble pas faire partie de cette Chambre à part entière, et cela paraît.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose, que le huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

• (1220)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

MESURE MODIFICATIVE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je demande que l'avis de motion nº 33 inscrit à mon nom au *Feuilleton*, sous la rubrique des Affaires émanant des députés, soit retiré.

Il y est question de la modification des dispositions de la Loi sur les produits dangereux qui concernent les vêtements de nuit d'enfants. Nous reprochons très souvent au gouvernement de ne pas faire ce que nous souhaitons. Voilà toutefois une situation où le gouvernement a pris des mesures dont bénéficieront l'ensemble des consommateurs canadiens, relativement à l'utilisation de tissus ignifuges pour les vêtements de nuit pour enfants.

J'ai vérifié, et la loi a été rectifiée. La situation est maintenant beaucoup plus acceptable qu'au moment où j'ai présenté cette motion.

En terminant, je vous signale que j'ai parlé au médecin hygiéniste en chef de Winnipeg, celui qui a entrepris cette croisade. Il s'est dit très satisfait des mesures prises par le gouvernement.

Il faut féliciter les employés de la Direction des produits dangereux du ministère des Consommateurs et des Sociétés pour le travail qu'ils ont accompli.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LA SÉLECTION DES PRÉSIDENTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je crois que la Chambre serait disposée à accepter la motion suivante. Elle fait suite au huitième rapport:

Que, nonobstant toute disposition du Règlement ou l'usage de la Chambre ou de ses comités permanents ou comités mixtes permanents, les présidents des comités permanents et des comités mixtes permanents qui sont en fonction restent en fonction jusqu'à ce que le comité en cause en décide autrement; que, toutefois, lorsque le président d'un comité permanent ou d'un comité mixte permanent cesse d'en être membre, l'élection d'un nouveau président figure comme premier article de l'ordre du jour des travaux de ce comité.

Nous avons déjà adopté une motion semblable le 8 octobre 1989. Il s'agit de la procédure habituelle en pareille situation.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA FISCALITÉ

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, j'ai dix pétitions à présenter.

Les signatures de la première ont été recueillies par l'Association of Iroquoi and Allied Nations depuis la Saskatchewan jusqu'en Nouvelle-Écosse.

Cette pétition rappelle aux députés que, en vertu des droits autochtones et des droits issus de traités, les premières nations sont exemptes de l'impôt, même si le gouvernement fédéral a mis en place une taxe sur les biens et services que paieront les autochtones.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'honorer ses obligations envers les premières nations du Canada en prenant des mesures immédiates pour rectifier les lignes directrices, notamment en apportant des changements qui mettront à l'abri de l'impôt les citoyens des premières nations tant dans les réserves qu'à l'extérieur, y compris ceux qui n'ont pas encore de réserves reconnues.

LA SCOTIA SYNFUELS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je voudrais présenter une pétition qui a été signée par plus de 3 000 personnes de la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso.

Les pétitionnaires viennent des quatre coins de ma circonscription, et leur requête concerne le projet de la Scotia Synfuels. En ce moment, l'économie de l'est de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton est au plus mal.

Les pétitionnaires voient dans le projet de la Scotia Synfuels le meilleur espoir de développement industriel dans cette région. Il créerait 2 000 emplois dans l'économie du Cap-Breton et donnerait au Canada une nouvelle source d'énergie. Il utiliserait une de nos richesses naturelles, soit le charbon du Cap-Breton, et notre excellent port en haut profonde.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'inciter le gouvernement à appuyer ce projet extrêmement valable.

Initiatives ministérielles

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai été priée de présenter une pétition réclamant la modification du projet de loi C-21 pour accorder aux parents adoptifs les mêmes congés payés qu'aux autres parents.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 17 juin 1991, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Avant de reconnaître le prochain orateur, je voudrais simplement dire un mot aux députés. Comme nous l'avons vu hier, en l'absence d'un de nos collègues, certains députés qui sont des présidents de comités, qui font partie de ce panel de nos présidents, ont bien voulu accepter de remplacer l'occupant du fauteuil pendant une courte période de temps, et je sais que vous accorderez à la personne qui va me remplacer pendant à peu près une heure la même courtoisie dont vous avez toujours fait preuve à mon égard. Je remercie l'honorable député de Saint-Denis d'avoir accepté de me remplacer pendant quelques minutes.

La parole est à l'honorable député d'Egmont.

[*Traduction*]

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, je voudrais profiter de cette occasion pour parler de la décision que le gouvernement a prise, dans le budget de 1989, de mettre fin au tarif de l'Est, la subvention pour l'exportation des céréales et de la farine. Cette décision, qui a été appliquée en juillet 1989, reflète l'insensibilité et l'indifférence dont le gouvernement fait souvent preuve à l'égard des aspirations de tous les Canadiens, et surtout du Canada atlantique.

Plus de deux ans après avoir appliqué cette décision, le gouvernement essaie encore de la faire approuver par le Parlement. Oui, madame la Présidente, il essaie de la faire approuver rétroactivement, après deux ans. Quel mépris à l'égard du Parlement!

La suppression de cette subvention était censée contribuer à la réduction des dépenses du gouvernement et du déficit. Tout le monde veut réduire le déficit, mais un peu de recherche et deux ans d'expérience montrent que la suppression de cette subvention a eu l'effet opposé et a contribué à l'augmentation du déficit, à la hausse du taux de chômage et à l'aggravation d'autres problèmes sociaux.

En septembre 1989, la Commission de transport des provinces de l'Atlantique a soumis une étude montrant que l'épargne nette résultant de la suppression de cette subvention serait minime et qu'un seul investissement mineur dans la modernisation du terminal de Saint John pour permettre le déchargement des navires aurait permis à cette subvention de stimuler l'économie de la région de l'Atlantique.

Au lieu d'étudier ce document et d'avoir la courtoisie de répondre aux suggestions qu'il contenait, le gouvernement n'a même pas répondu aux gens de l'Atlantique.

On dirait que la politique dont on parle tant de consultation de la population avant qu'une décision soit prise ne s'applique pas aux provinces de l'Atlantique. La fermeture de la base de Summerside en est un autre exemple.

Je voudrais maintenant passer brièvement en revue certains éléments du mémoire de la Commission des transports dans les provinces de l'Atlantique pour rappeler au gouvernement actuel le désir et le besoin de ces provinces de garder ouverts les silos portuaires de Halifax et de Saint John afin de répondre aux besoins de la population de la région et de fournir des emplois.

Cette étude a montré qu'en 1988, la dernière année d'existence de la subvention, cette dernière avait coûté un peu plus de 32 millions de dollars au gouvernement du Canada. L'étude a montré également que les pertes entraînées par la suppression de la subvention se sont élevées à environ 27,5 millions de dollars, ce qui donne une économie nette de 4,5 millions de dollars seulement. Or la même étude a démontré que la modernisation du silo de Saint John grâce à l'ajout d'un quai de déchargement avait permis de réduire de 22 millions de dollars le coût de la subvention. Au lieu de coûter 4,5 millions, la

subvention aurait permis à l'économie canadienne de faire un gain de 17,5 millions si on l'avait maintenue.

Ces chiffres démontrent que la décision de supprimer la subvention a été prise à partir de la fausse hypothèse que cela ferait diminuer le coût pour l'économie canadienne, alors que c'est le contraire qui devait se produire. Le mémoire faisait d'autres recommandations pour qu'on puisse continuer à exploiter de façon rentable les silos portuaires de Halifax et de Saint John et pour que les cargaisons de grain et de farine destinées à l'exportation puissent continuer de transiter par ces ports-là.

• (1230)

En voici quelques-unes: Permettre que les céréales fourragères du Plan C arrivent par mer à Halifax et à Saint John. Supprimer le droit compensateur sur le maïs américain. Je crois qu'on l'a fait. Doter le port de Saint John d'installations pour recevoir le grain par mer. Utiliser le port de Halifax pour exporter la farine. Permettre d'importer des céréales fourragères de pays étrangers.

Lorsque la question a été débattue, il y a plus de deux ans, la Commission des transports des provinces de l'Atlantique a déclaré:

> L'abolition du tarif de l'Est aura de graves conséquences économiques sur les ports des Maritimes ainsi que sur d'autres activités qui dépendent du transport des grains et de la farine d'exportation acheminés par nos ports. Notons par exemple les silos, l'emploi dans les ports et l'utilisation des chemins de fer. Il y a également des conséquences négatives relativement aux minoteries et au transport des céréales fourragères vers la région de l'Atlantique. Il est de la plus haute importance pour toute la région de l'Atlantique que le silo de Halifax demeure une entreprise rentable.

Le silo de Saint John ne dessert que le marché des exportations, mais le trafic ferroviaire que représente le transport des grains d'exportation sur le tronçon reliant Montréal à Saint John comptait pour beaucoup dans la rentabilité de ce tronçon.

Les exportations de farine acheminées par le port de Halifax donnaient beaucoup d'emplois dans ce port.

Le programme de subvention au tarif de l'Est pour le grain et la farine d'exportation a de graves conséquences pour plusieurs industries canadiennes de la région de l'Atlantique, y compris l'élevage, les minoteries et le transport ferroviaire.

L'annulation de ce programme met en péril la rentabilité des silos de Halifax et de Saint John.

Voyons maintenant ce qui s'est passé pendant les deux années qui se sont écoulées depuis que cette décision a été prise.

Le silo de Saint John a fermé ses portes, ce qui a fait disparaître des emplois. Une étude sur les moyens à prendre pour assurer la rentabilité de ce silo révèle que, si le gouvernement insiste pour maintenir ses politiques actuelles, il n'y aura jamais réouverture.

À cause surtout de l'importance limitée du marché des céréales fourragères, il faudrait expédier par ce port 250 000 tonnes de grain destiné à l'exportation. À moins d'une intervention de l'État, on ne saurait y compter.

À Halifax, nous n'exportons en ce moment que 60 000 tonnes de grain. La demande de céréales fourragères ne comblera jamais l'écart. Pour réaliser des bénéfices et être rentable à long terme, le port aurait besoin de 400 000 tonnes. Si le gouvernement n'intervient pas, cela ne se produira pas.

Nous avons déjà perdu beaucoup d'emplois au port de Halifax. La Commission des transports des provinces de l'Atlantique concluait dans une vaste étude publiée cette année:

> Dans les conditions d'exploitation qui sont les leurs aujourd'hui, les silos à grain du Canada atlantique n'arriveront peut-être pas à assurer leur rentabilité à long terme si le gouvernement ne fait rien.

Pour assurer la rentabilité, il faut accroître les exportations de grain. Sans cela, le silo de Saint John restera fermé et celui de Halifax fermera ses portes.

La perte de cette activité économique dans les deux ports aura des conséquences terribles.

Il ne faut pas oublier non plus ce qui se passera dans le secteur agricole. Le coût des céréales fourragères devrait augmenter de 10 $ la tonne. Ce sera l'arrêt de mort pour l'élevage et l'aviculture, qui ne seront plus rentables. Les menaces pèsent déjà. Seul un gouvernement aussi borné et insensible que celui-ci peut refuser d'en tenir compte.

Le Canada atlantique souffre déjà des politiques du gouvernement dans de nombreux secteurs: pêches, transports, ports pour petites embarcations, services postaux et ainsi de suite.

L'agriculture des provinces de l'Atlantique mérite un meilleur sort que celui qui sera le sien si le tarif de l'Est n'est pas rétabli.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je veux prendre la parole encore une fois pour parler de ce projet de loi. Cette mesure législative arrive à un moment où l'infrastructure des transports dans le Canada atlantique est en péril. Au moment même où le gouvernement fait d'importantes propositions pour la création d'une union économique et d'un marché commun au Canada, cette mesure législative, qui supprime le tarif de l'Est sans prévoir de solution de rechange raisonnable, bat en brèche tous ces objectifs louables.

Si nous n'avons pas, dans le Canada atlantique, une infrastructure adéquate et concurrentielle dans le secteur des transports—et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous faisons partie de ce pays depuis la Confédération—comment pouvons-nous espérer participer à une union économique viable? C'est là le fond du débat d'aujourd'hui.

Cette mesure législative arrive deux ans trop tard, car le gouvernement a déjà supprimé le tarif de l'Est sans même consulter le Parlement. En fait, lorsque le projet de loi initial, le C-26, a été présenté à la Chambre au cours de la dernière législature, le tarif de l'Est avait déjà été supprimé et les conséquences de cette décision s'étaient déjà fait sentir, notamment la fermeture du silo portuaire de Saint John et la réduction des activités au silo portuaire de Halifax.

Cela m'amène à soulever une question de procédure qui découle de l'arrogance dont le gouvernement a fait preuve en présentant cette mesure législative après que le programme avait été supprimé et, pour comble, en la présentant de nouveau sans respecter les étapes normales à suivre lorsqu'un gouvernement ouvre une nouvelle législature avec un discours du Trône.

Cet abus du Parlement et l'arrogance dont le gouvernement a fait preuve en procédant de cette façon ne sont qu'un autre affront envers les habitants du Canada atlantique.

Je ne voudrais pas, à ce moment-ci, limiter mes remarques à cette question de procédure parce que le fond du projet de loi est aussi très important. Le tarif de l'Est était un bon moyen de faire baisser les prix des produits agricoles au Canada atlantique en facilitant le transport des céréales dont les producteurs de l'Est ont besoin. Par conséquent, la suppression de cette subvention sans solution de rechange adéquate met les producteurs agricoles du Canada atlantique dans une situation précaire, sans parler des minotiers de Halifax.

Ce qui est surprenant aussi dans toute cette affaire, c'est que le gouvernement avait le choix. Il pouvait faire autre chose que simplement supprimer cette subvention. En fait, il a demandé qu'une étude soit effectuée à ce sujet. Les auteurs du rapport ont proposé au gouvernement une méthode plus efficace et viable de subventionner le transport des céréales dans l'est du pays, afin que les gens et les industries qui comptent énormément sur ce service puissent continuer à profiter d'avantages que le tarif de l'Est aurait pu fournir aux agriculteurs et aux minotiers du Canada atlantique, mais de façon moins efficace et plus coûteuse.

Le gouvernement a plutôt décidé de supprimer les subventions, d'éliminer le programme et d'attendre un bon bout de temps avant de faire entériner sa décision par le Parlement.

Cette décision est une autre insulte faite aux Canadiens de l'Atlantique, puisqu'ils perdent une infrastructure qui leur est essentielle et ont nettement l'impression de ne pas avoir participé au processus décisionnel. Quand ils ont offert leur opinion, quand ils ont accepté de participer, comme l'ont fait les membres de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui ont collaboré à cette étude et fourni au Comité des transports des conseils sur la façon de moderniser et de réorienter les programmes de subvention établis à l'intention de l'est du pays, le gouvernement fédéral a préféré ne pas tenir compte de leur avis. Il leur a dit: «Nous allons de l'avant avec nos propositions. Merci beaucoup de votre collaboration, mais nous ne voulons pas vous écouter. Nous avons déjà pris notre décision.»

• (1240)

Le mépris avec lequel les opinions des Canadiens de l'Atlantique et de leurs associations ont été traitées est l'un des traits caractéristiques du gouvernement, ce qui est d'ailleurs très visible dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

En s'opposant à la mesure législative, les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent montrer que le transport est un sujet qui inquiète les habitants du Canada atlantique. Ceux-ci veulent être en mesure de jouer selon des règles équitables et n'accepteront pas sans broncher l'élimination et l'effondrement de l'infrastructure du transport que prévoit le projet de loi.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Prud'homme): Il n'y a pas d'autre orateur? Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Prud'homme): À mon avis, les oui l'emportent.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Prud'homme): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au lundi 30 septembre 1991, à 18 heures.

* * *

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 septembre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un comité législatif.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Prud'homme): Au moment d'ajourner le débat, l'honorable député d'Ottawa-Centre avait la parole. Il lui reste 15 minutes. L'honorable député a la parole.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, nous débattons aujourd'hui du projet de loi C-21, que le gouvernement a baptisé la Loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

Nous n'avons pas d'objection à ce que le projet de loi soit renvoyé au comité, mais nous voulons d'abord faire quelques observations à son sujet.

Premièrement, je pense que cette loi est quelque peu trompeuse car le gouvernement dit à la population qu'il ouvre un compte pour réduire la dette, il lui dit presque qu'il perçoit des surplus et qu'il va les appliquer à la réduction du déficit. En réalité, que le gouvernement ouvre un, deux, trois ou cent comptes, il n'y a pas d'excédent. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a un déficit entre les recettes totales que le gouvernement perçoit annuellement et le total de ses dépenses annuelles.

Tout compte fait, il y a un déficit. Aussi, le fait de créer un compte distinct et de mettre en place les mécanismes nécessaires pour l'administrer et même le fait de donner l'illusion que le gouvernement s'emploie à réduire le déficit alors qu'en réalité, la création de ce compte ne rime à rien, voilà qui est pour le moins trompeur et curieux.

Si le gouvernement agit comme il le fait, c'est parce que beaucoup de Canadiens qui sont et seront toujours opposés à la TPS, qui s'applique maintenant, ont dit: «Si le gouvernement utilisait le produit net de la TPS pour réduire le déficit, cette taxe nous dérangerait moins. Mais le gouvernement ne fait pas un usage judicieux des recettes, il gère mal l'économie, et c'est pourquoi nous sommes en colère.»

Dans sa grande sagesse, le gouvernement s'est dit: «Essayons de trouver un truc de relations publiques pour faire croire que nous essayons de réduire le déficit, par exemple en créant un compte spécial.» Et c'est ce qu'il a fait. Toutes les recettes de la TPS ou les recettes excédentaires de la TPS seront versées dans ce compte.

En 1988 et même avant, lorsque le ministre des Finances parlait de la TPS, il disait, si je me souviens bien, et les Canadiens s'en souviennent bien, que la TPS ne devait pas avoir d'incidence sur le niveau des recettes. Le rôle premier de la TPS était de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants, parce que celle-ci était mauvaise et parce que le gouvernement voulait prendre une mesure qu'il qualifiait de progressiste. Il a remplacé la taxe sur les ventes des fabricants par la TPS. D'après mes souvenirs, le gouvernement n'avait pas l'intention de réaliser un

excédent. Maintenant qu'il en a un, il veut l'utiliser pour réduire le déficit.

Chose curieuse, il n'y aura pas d'excédent avant 1996. Et même à cette date, il n'y en aura pas. On se demande pourquoi le gouvernement créerait ce compte alors qu'il ne pourra rien en faire avant 1995-1996. C'est pourquoi je pense que le gouvernement a pris une décision peu judicieuse, trompeuse et malavisée. Il suscite les attentes du public pour une solution qui ne sera pas appliquée avant 1995-1996, au plus tôt.

En effet, si vous consultez un comptable agréé ou quiconque sait compter, ils vous diront qu'il est inutile d'ouvrir un compte séparé. Le déficit de 1990-1991 s'est élevé à environ 30,5 milliards. On prévoit que celui de 1990-1991 se situera au même niveau. Quant à ceux des années suivantes, celui de 1992-1993 devrait descendre à 24 milliards, celui de 1993-1994, à 16,6 milliards, celui de 1994-1995, à 10 milliards et celui de 1995-1996, à 6,5 milliards. Entre temps, nous serons toujours en déficit, à la condition que les prévisions du gouvernement soient justes, et nous savons qu'elles ne l'ont pas été, la plupart du temps.

La dette totale qui s'élève maintenant à environ 388 milliards de dollars grimpera à 476 milliards en 1995-1996. Comme vous le savez, quand les libéraux étaient au pouvoir, jusqu'en 1982-1983, elle se situait à 167 milliards. Six ans plus tard, elle a plus que doublé.

C'est beau de dire qu'on veut réduire le déficit, mais le faire, c'est une autre histoire.

• (1250)

À mon avis, si le gouvernement voulait vraiment réduire le déficit, il devrait plutôt investir dans l'avenir des Canadiens. Au lieu de réduire les services, d'attaquer la fonction publique et de détruire l'infrastructure des institutions nationales dont nous sommes fiers, il devrait suivre sa propre idéologie, en investissant dans l'avenir des Canadiens et dans notre jeunesse.

Monsieur le Président, vous serez peut-être déçu d'apprendre que le plus important déficit que nous avons au Canada actuellement est un déficit de ressources humaines. Trente-huit pour cent des Canadiens, c'est-à-dire quatre Canadiens sur dix environ, ont de la difficulté à lire ou à écrire le français ou l'anglais. À mon avis, c'est là une perte. Actuellement, au Canada, un élève du secondaire sur trois interrompt ses études avant de les avoir terminées. Une autre perte. Par rapport aux autres pays industrialisés, le Canada se classe tout au bas de l'échelle pour la productivité de sa main-d'oeuvre. Encore une perte.

Voilà ce dont devrait se préoccuper le gouvernement s'il est vraiment déterminé à réduire la dette.

Le niveau d'alphabétisation des Canadiens est probablement ce qu'il y a de plus alarmant. À moins d'avoir une main-d'oeuvre et une population qui savent lire et écrire, comment pouvons-nous nourrir des espoirs? On peut acquérir la meilleure technologie au monde et l'appliquer au secteur industriel, mais si la main-d'oeuvre est incapable de s'en servir, à quoi bon?

En juin 1991, j'ai parrainé un forum qui regroupait des représentants du gouvernement, du monde syndical, du milieu des affaires et du secteur de l'enseignement. De nombreux collègues y ont assisté. En fait, 122 participants étaient réunis ici, sur la colline, dans la pièce 200 de l'Édifice de l'Ouest. L'événement avait pour thème un partenariat des secteurs public et privé en vue de relever le niveau d'alphabétisation.

J'aimerais partager avec la Chambre et tous les Canadiens certaines des recommandations adoptées à ce forum. Si le gouvernement les examinait une à une et les mettait en oeuvre, nous pourrions, je crois, éliminer les pertes dont je parlais plus tôt et, d'une certaine façon, redresser le déficit budgétaire.

En premier lieu, l'assemblée a recommandé que le gouvernement fédéral joue un rôle de chef de file en mettant l'accent sur l'éducation dans ses politiques.

En deuxième lieu, elle a recommandé que le gouvernement fédéral se dote d'une stratégie nationale d'alphabétisation qui inclue une politique, des normes nationales minimales d'éducation ainsi qu'un programme national de sensibilisation et de propagande, ce qu'il ne fait pas pour l'instant.

Le gouvernement devrait encourager les employeurs et les syndicats à investir dans la formation des travailleurs. Les bénéficiaires de l'aide sociale devraient être poussés à s'instruire et indemnisés s'ils le font.

Le gouvernement devrait aussi, tant qu'à imposer des taxes à droite et à gauche, envisager la possibilité d'établir un crédit d'impôt pour la formation qui encouragerait les entreprises à donner des cours d'alphabétisation à leurs employés. Ainsi, un registre national pourrait être créé afin de regrouper les ressources, les subventions et les personnes-ressources pour l'exécution de programmes, de projets et d'autres activités d'alphabétisation.

De plus, le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces à repenser leur système d'éducation, les objectifs et les programmes de cours de manière à éliminer l'analphabétisme et à en prévenir la perpétuation.

En outre, monsieur le Président, comme on l'a déjà proposé, on devrait instaurer un mécanisme pour contrôler les paiements de transfert fédéraux en matière d'éducation. Lorsque le gouvernement fédéral accorde des sommes aux provinces pour l'enseignement postsecondaire, les gouvernements provinciaux ne devraient pas pouvoir les affecter à la construction de routes ou de ponts, ou à d'autres programmes, comme c'est actuellement le cas.

Le gouvernement fédéral devrait songer à établir un système d'éducation souple qui déborde les frontières provinciales, ainsi qu'un ministère fédéral de l'Éducation pour superviser la participation du fédéral à l'enseignement.

Il faudrait également élaborer des normes nationales d'enseignement, et notamment une note d'excellence. Par-dessus tout, il faudrait que le gouvernement fédéral crée immédiatement un groupe de travail sur l'alphabétisation et l'enseignement au Canada.

Le gouvernement devrait examiner très attentivement les recommandations qui ont été formulées par ce groupe. En fait il devrait les étudier une à une.

Certaines recommandations s'adressent en particulier aux entreprises. Celles-ci devraient promouvoir l'alphabétisation en valorisant leurs employés et en accordant des primes.

On invite les entreprises à établir des programmes de collaboration et de liaison avec l'école et à contribuer à la promotion de l'alphabétisation en parrainant des campagnes de publicité dans les médias.

Ce magnifique groupe de personnes recommande que les médias aient leur rôle à jouer dans ce domaine. Il propose que les médias et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes appuient les initiatives de promotion de l'alphabétisation et jouent un rôle majeur dans l'élaboration d'une campagne nationale de luttre contre l'analphabétisme.

Notre société doit reconnaître que lire et écrire constituent un droit fondamental de la personne. Nous devons examiner ou redéfinir notre technologie et nos aptitudes lorsque nous parlons des gens qui ont du mal à écrire et à lire. Nous devrions nous fixer comme objectif de réduire au moins de moitié d'ici l'an 2000 le nombre de ceux qui doivent participer à un programme d'alphabétisation, de ceux qui suivent un cours de rattrapage et de ceux qui n'ont pas encore reçu de formation.

Ces recommandations sont tirées du rapport de cette tribune sur l'alphabétisation qui a eu lieu en 1991. Le gouvernement est libre de les examiner. Cela me ferait grand plaisir de lui remettre un rapport détaillé.

Si je me suis quelque peu écarté du sujet, c'est que je voulais faire comprendre au gouvernement que le problème réside dans un manque d'investissement. Si le gouvernement veut vraiment réduire le déficit, il devrait se décider à investir dans l'avenir des Canadiens. Il ne devrait pas se contenter de lancer quelque combine appelée «caisse de réduction du déficit», car je ne marche pas. Mes électeurs ne marchent pas et les Canadiens en général ne marchent pas dans des propositions pareilles qui n'ont absolument aucun sens.

Ce qui me dérange dans cette proposition, c'est qu'on veut mettre dans cette caisse tous les dons qui sont faits à la Couronne. Si des organismes, et notamment des organismes de charité, bénéficient de dons de la population, le gouvernement va entrer en concurrence avec eux pour bénéficier de ces mêmes sommes. Aux âmes charitables qui sont prêtes à donner 15 $, 50 $ ou 100 $ à Centraide, le gouvernement va dire ceci: «Écoutez, vous avez une autre option. Vous pouvez contribuer à la réduction du déficit.» Quelle façon scandaleuse pour le gouvernement de donner suite à sa proposition!

Je pourrais vous entretenir encore très longtemps de ce sujet. Franchement, je veux que ce projet de loi soit renvoyé au comité de telle sorte que les groupes d'intérêt spéciaux et mes collègues aient la chance d'y apporter des modifications et de présenter des propositions.

• (1300)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je tiens à vous dire que c'est une question sérieuse que le député d'Ottawa-Centre continue de porter à l'attention de la Chambre, soit le fait que nous sommes confrontés à un grave problème d'analphabétisme au Canada. Cela m'amène à penser que ce projet de loi est fondamentalement un miroir aux alouettes.

Lorsque nous avons entrepris le débat sur la taxe sur les produits et services dans cette enceinte, le gouvernement a déclaré que cette taxe n'aurait aucune incidence sur ses recettes. Or, cela fait maintenant près d'un an que cette taxe est entrée en vigueur et nous savons maintenant qu'il s'agit d'une énorme razzia fiscale.

Qui est le plus durement touché? Nous avons près de deux millions de chômeurs au Canada. Alors que nous traversons cette période de restructuration, que le nombre des sans-emploi s'accroît et que le gouvernement ne cesse de parler de compétitivité, je crois que nous avons là une occasion en or d'aborder la question soulevée par le député d'Ottawa-Centre et de nous préoccuper du perfectionnement des ressources humaines. Si nous voulons être compétitifs sur le marché mondial, nos travailleurs doivent d'abord savoir lire et écrire; c'est fondamental.

Quelle est la première chose que les investisseurs étrangers font avant d'investir au Canada? Ils se penchent sur la main-d'oeuvre. Or, à l'heure actuelle, notre main-d'oeuvre a besoin d'aide. Il faut offrir des programmes de perfectionnement. Les intéressés ont besoin d'aide. Les Collèges Frontières du monde—et je cite cet exemple, car le Collège Frontières se trouve dans ma ville natale de Toronto—ont constamment besoin de fonds.

Voici ce qui est ironique dans toute cette situation. Nous avons ce fonds de réduction de la dette qui n'a tout à fait aucun sens. Selon moi, l'excédent en question devrait être versé dans le fonds des recettes générales, car en définitive, c'est le même bilan. Étant donné que nous avons deux millions de chômeurs au Canada, je ne peux comprendre que le gouvernement ne prenne pas cet excédent tiré de la TPS pour le consacrer au perfectionnement des ressources humaines, à un programme important de lutte contre l'analphabétisme au Canada.

Je voudrais simplement poser cette question au député d'Ottawa-Centre. Ne croit-il pas qu'il serait préférable d'affecter l'excédent tiré de la TPS à un fonds de perfectionnement des ressources humaines et d'alphabétisation, car ce serait là un bien meilleur investissement dans le capital humain du Canada et, en définitive, cela permettrait d'attirer des capitaux étrangers ainsi que de réduire notre déficit et notre dette et de faire baisser les taux d'intérêt du même coup? Selon moi, pour parvenir à réduire notre déficit et notre dette, nous devons prouver que nous avons une main-d'oeuvre qualifiée. À l'heure actuelle, nous avons deux millions de chômeurs dont beaucoup restent chez eux à ne rien faire.

Je voudrais donc demander ceci à mon collègue: Ne croit-il pas qu'on ferait ainsi une bien meilleure utilisation de l'excédent tiré de la TPS?

M. Harb: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Broadview—Greenwood de son excellente intervention. Il a certes toujours les bonnes idées au bon moment. À mon avis, il est opportun que le gouvernement écoute, surtout qu'il y a un débat constitutionnel dans tout le Canada.

Oui, le député a parfaitement raison. Cet argent serait mieux dépensé s'il était investi dans l'avenir des Canadiens, dans la main-d'oeuvre, la formation et le recyclage des travailleurs. Cela ne fait aucun doute.

Il dit cela parce qu'il sait que le président ou un porte-parole de Siemens, une société bien reconnue internationalement, jouissant d'une grande réputation et dotée de techniques de pointe, disait que cette entreprise s'inquiétait de notre capacité, en tant que pays, de lui fournir la main-d'oeuvre nécessaire pour la soutenir.

Bien entendu, il s'agit là d'une seule entreprise, mais il y en a des milliers d'autres qui ne font peut-être même pas de déclarations en public. Par contre, elles décident tranquillement de s'installer ailleurs. Oui, ce compte aurait dû être appelé «compte d'investissement dans l'avenir des Canadiens». Pendant que le gouvernement examine la question de la Constitution, le public devrait prendre note de ceci: une des choses que le gouvernement envisage, c'est d'abandonner son rôle dans la formation professionnelle. À mon avis, cela est extrêmement dangereux, étant donné qu'il y a une absence de leadership. . .

Une voix: Aucune norme nationale.

M. Harb: Absolument. Il y a une absence de leadership dans le domaine de la formation et du recyclage des travailleurs dans tout le Canada.

Je voudrais simplement donner un exemple de l'état honteux de notre système d'éducation. Lorsqu'un étudiant de l'université de Terre-Neuve désire poursuivre ses études dans une université de la Colombie-Britannique, il ne peut même pas obtenir une équivalence de crédits de cours, à cause d'une absence de collaboration entre les provinces dans le domaine de l'enseignement. La situation n'est pas différente lorsqu'il s'agit de la mobilité de la main-d'oeuvre car, à l'heure

actuelle, il n'y a pas de libre-échange dans ce domaine entre les différentes provinces.

Bien sûr, mon collègue met dans le mille lorsqu'il fait son affirmation.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): En premier lieu, je tiens à vous féliciter, monsieur le Président, pour la façon équitable, modérée et judicieuse dont vous menez les délibérations de la Chambre. Vraiment, monsieur le Président, vous êtes un atout pour la Chambre.

Je voudrais maintenant simplement mentionner les deux raisons pour lesquelles je ne peux tolérer ce médiocre projet de loi. La première, c'est que je considère cela comme un tour de passe-passe, une blague. C'est se moquer des contribuables canadiens que de leur dire que nous appliquerons l'excédent des recettes provenant de la TPS à des paiements que nous aurions assumés de toute façon.

Je me sers de l'exemple suivant: Julie, Judith et Jocelyne me doivent de l'argent pour les travaux que je fais pour elles; à mon tour, je dois de l'argent pour les produits que j'achète et qui me permettent de faire les travaux pour lequel je suis payé. Je dois cet argent à Sarah, Sylvie et Suzanne. Il importe peu de savoir dans quel compartiment je mets l'argent que je reçois de Julie, Judith et de Jocelyne puisque, au bout du compte, je dois quand même payer Sarah, Sylvie et Suzanne. Si je le veux, je peux dire que tout l'argent que je recevrai de Julie, je le transférerai directement à Sarah parce que, d'une certaine façon, ce transfert confère à l'argent un caractère différent et spécial. Ce n'est pas le cas, parce que si je ne reçois pas d'argent de Julie, il me faudra quand même payer Sarah. L'argent pourra donc provenir des sommes que me verseront Judith et Jocelyne.

Quand le gouvernement soutient que ce projet de loi établira un régime qui lui permettra de traiter l'argent provenant de la TPS d'une façon spéciale ou distincte, mais non de le transférer directement, alors que le transfert doit se faire de toute façon, le gouvernement agit de façon trompeuse, et je suis gentil d'utiliser ce mot.

J'en viens à la deuxième raison de mon opposition à ce projet de loi, qui est plus importante. Je m'oppose à la TPS. Je m'y suis opposé dès le premier jour. J'ai lutté contre la TPS à Edmonton et au comité permanent. Je demeure résolument contre la TPS. C'est une taxe mauvaise. La TPS est injuste et discriminatoire. Ce n'est pas une taxe à laquelle recourrait un gouvernement équitable pour percevoir des recettes.

Pourtant, ce projet de loi suppose au départ l'existence de la TPS. C'est surtout pour cette raison que je ne peux l'appuyer. Je signale, à cet égard, que le gouvernement semble s'inspirer directement d'une politique du Parti réformiste. Je lis ici la résolution nº 20 adoptée au congrès annuel national de ce parti qui a eu lieu plus tôt, cette année: «Le Parti réformiste appuie la création d'un fonds d'amortissement de la dette auquel toutes les recettes découlant de la TPS ou provenant des ventes de biens de la Couronne pourraient être versées plutôt que d'être incluses dans le processus budgétaire du gouvernement fédéral.»

• (1310)

En adoptant cette résolution, le Parti réformiste applique exactement le même tour de passe-passe que fait le gouvernement avec la loi actuelle.

Il est toutefois intéressant de voir que le Parti réformiste a adopté cette motion explicitement et qu'ainsi, à mon avis, il approuve la perception de la TPS.

Ce que je veux souligner ici, c'est que même si le Parti réformiste s'est vivement opposé à la TPS, au moment où celle-ci a été présentée et adoptée, il semble avoir changé d'avis depuis et même favoriser la perception de cette taxe aux fins énoncées dans ses résolutions. La présentation de ce projet de loi par le gouvernement nous aura au moins rendu un service important. Nous savons maintenant quels sont les partis qui appuient la TPS, et quels sont ceux qui ne l'appuient pas. Ainsi, le Nouveau Parti démocratique est maintenant le seul parti à la rejeter catégoriquement.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il n'y a plus de questions ni de commentaires. Le député de Dartmouth a la parole.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre travail. Je crois que vous avez été extrêmement juste. Je me réjouis que vous occupiez le fauteuil. Vous devriez le faire plus souvent. Peut-être pouvons-nous faire quelque chose à ce sujet?

Je prends les dix minutes dont je dispose pour parler du projet de loi, mais avant, je voudrais apporter une rectifi-

cation. Le député néo-démocrate qui vient de prendre la parole, comme tous les néo-démocrates, s'efforce de faire croire que son parti est le plus vertueux, qu'il est le seul au monde à se préoccuper des taxes, qu'il est le seul à se soucier des pauvres et des défavorisés, qu'ils est le seul à détenir toutes les réponses. Les néo-démocrates essaient constamment de donner cette image d'eux à la Chambre. Je tiens simplement à préciser que le Parti libéral s'est toujours opposé à la taxe régressive sur les produits et services et que c'est le Parti libéral qui recherche des moyens sensés de procéder à une véritable réforme fiscale.

Je tiens à vous dire quelque chose, monsieur le Président. Les députés d'en face n'ont pas leur pareil pour se mettre à l'avant plan avec leurs «moi je», mais ils auraient dû consacrer un peu de temps à la lecture de quelques publications que le député de Broadview—Greenwood a mis considérablement de temps et d'efforts à rédiger pour présenter quelques propositions de véritable réforme fiscale.

Vous vous souvenez tous que la taxe sur les produits et services était la deuxième phase de la réforme fiscale. Elle était censée faire de tout le monde de meilleurs Canadiens et de nous transporter de joie. Cette réforme fiscale devait nous combler de bonheur parce qu'elle serait juste, équitable, qu'elle ne générerait aucune nouvelle recette et qu'elle serait si bien harmonisée qu'il ne resterait plus qu'une taxe. Tout ce que le gouvernement du Canada avait trompeusement amené les Canadiens à croire a fondu comme neige au soleil lorsque le projet de loi sur la TPS, cette phase deux de la réforme fiscale, a été introduit.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a pris beaucoup de temps pour discuter avec les membres de notre parti et des autres partis ainsi qu'avec des Canadiens de tout le pays. Il a demandé leur avis à des spécialistes. Il a payé beaucoup d'argent de sa poche parce qu'il croit, tout comme les députés du Parti libéral qui sont ici, que ce qu'il faut au Canada, c'est de relancer l'économie, c'est de sortir de la psychose collective concernant la langue, la culture, les rapports Est-Ouest et les rapports Centre-Nord, c'est de trouver un moyen quelconque pour éveiller l'intérêt des citoyens. Le moyen à prendre pour y arriver, ce n'est pas d'imposer une taxe sur les produits et services, ce n'est pas de créer une récession et ce n'est pas de détruire nos programmes sociaux. Le moyen à prendre pour y arriver, c'est de créer des emplois, c'est de renforcer l'économie et d'injecter la justice et l'équité dans le système fiscal.

Je tiens à souligner à mes amis d'en face qui sont à ma gauche, aux députés du Nouveau Parti démocratique, que mon collègue de Broadview—Greenwood a élaboré une proposition intéressante, positive, axée sur la réforme, capable de faire toutes les choses qu'eux-mêmes n'auraient jamais songé à faire ensemble et que mes collègues d'en face, les députés du gouvernement, n'ont simplement pas la volonté de faire.

Le projet de loi C-21 sur la réduction de la dette est un véritable canular. Chaque fois que j'entends parler de la TPS, ça me rappelle «les mensonges que mon père me contait»—vous souvenez-vous du livre et du film?

C'est à peu près la même chose que lorsque vous avez affaire aux déclarations du ministre des Finances. Le ministre des Finances a dit aux Canadiens que la TPS n'aurait aucune incidence sur les recettes. Il a dit qu'elle serait juste et équitable, bref qu'elle serait merveilleuse. Et devinez quoi! Tout ce que le ministre nous a raconté au sujet de la TPS est faux, ce n'est pas du tout ce qu'il nous avait fait miroiter.

Nous nous rendons compte en fait que la TPS qui ne devait soi-disant avoir aucune incidence sur le revenu, est en réalité un subterfuge pour extorquer de l'argent aux personnes âgées dans tout le Canada. Les deux millions de chômeurs dont a fait état mon collègue doivent encore payer la TPS. De même, le million d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté seront encore une fois touchés par cette taxe régressive.

Et donc quand le gouvernement en a eu terminé de toutes ses belles promesses et que le peuple canadien lui a déclaré ne pas croire un mot de ce qu'il leur racontait au sujet de cette taxe, il a, voyant qu'il était découvert, décidé de faire appel aux rédacteurs juridiques du ministère des Finances—ceux-là même qui rédigeaient les discours de M. Wilson—si doués pour embrouiller vraiment les choses quand il était question de finances, et de faire des propositions au public. Savez-vous ce qu'ils ont fait? Ils ont concocté ce projet de loi qui n'est autre que frime, vent, illusion, la pire façon de berner le peuple du Canada.

La dette nationale a plus que doublé en sept ans à cause de la mauvaise gestion du gouvernement conservateur, à une époque de recettes record—je dis bien des recettes record. Nous n'avons jamais vu les recettes augmenter autant, parce qu'il continue à percevoir des impôts à un rythme jamais vu auparant, mais il a fait doubler le déficit au cours d'une période de recettes record. On n'a pas besoin d'être une tête à Papineau pour constater que c'est dû à une mauvaise gestion financière. Si vos rentrées de fonds augmentent et que votre dette augmente, cela signifie que vous dépensez comme un marin en permission—avec tout le respect que je dois aux

marins du pays. Je n'aime pas les mettre dans le même bateau que les conservateurs, j'ai trop de respect pour eux.

Ce qui se produit, c'est que les conservateurs ont dit devoir maintenant payer environ 40 ou 45 milliards de dollars par année juste pour le service de la dette. Mais ils ont dit aussi que la TPS était en train de produire exactement ce qui était prévu: elle produit plus de recettes, quelques milliards de plus. On sait que les conservateurs ont besoin d'une caisse noire en prévision de la prochaine campagne électorale. Donc, plutôt que d'annoncer la création d'un fonds avec ces 3 milliards supplémentaires perçus grâce à la TPS cette terrible taxe regressive, et nous savons qu'elle représente tout un trou dans le portefeuille des contribuables canadiens, on aurait pu nous dire que si la TPS permet d'obtenir 3 milliards de plus que la taxe qu'elle a remplacée, soit la taxe sur les ventes des fabricants, on ne se contentera pas de payer 40 milliards en frais d'intérêts—nous devrons payer ces 40 milliards de toute façon, tout va dans la même caisse—mais on prendra ces 3 milliards pour les appliquer directement à la dette.

Ce n'est pas ce que fait ce projet de loi. Mais c'est ce qu'on essaie de dire aux Canadiens, comme on aime embrouiller un peu les choses ici, on essaie de leur faire croire que toutes les recettes excédentaires provenant de la TPS vont servir à rembourser la dette. Ce n'est pas vrai! C'est absolument faux. Si les députés d'en face étaient honnêtes avec eux-mêmes et leur électeurs, ils le leur diraient.

Aussi, si la TPS rapporte 4, 5 ou 10 milliards de dollars supplémentaires, cet argent ne va pas servir à rembourser la dette. Non, monsieur le Président. Il va aller dans un petit fonds qui servira à financer la réélection des conservateurs. C'est exactement ce que les gens d'en face vont faire.

Monsieur le Président, ils vont avoir un fonds et ils vont essayer d'acheter à nouveau les Canadiens—et cette fois-ci avec leur propre argent. Ils vont le faire cette fois-ci avec l'argent qu'ils viennent de voler au public canadien en extorquant ces 5 ou 6 milliards de dollars supplémentaires aux personnes âgées, aux particuliers à revenu fixe, aux familles monoparentales et même aux enfants.

En principe, je pense, nous appuyons ce genre d'initiative. Mais nous voulons que le gouvernement soit franc avec les Canadiens. Si on va demander davantage d'argent, alors il faut indiquer dans le projet de loi qu'on va percevoir 3 milliards de dollars de plus au titre de la TPS qu'avec la TVF, la taxe de vente fédérale que celle-ci remplace. Pourquoi ne pas l'indiquer clairement dans le projet de loi? Si vous le faites, vous aurez certainement l'appui du Parti libéral. Mais quand le gouvernement libéral prendra le pouvoir, il n'y aura aucune tromperie en ce qui concerne l'argent des contribuables dans notre pays, parce que nous encouragerons une vraie réforme fiscale équitable et constructive, le genre de réforme fiscale que mon collègue de Broadview—Greenwood a passé tant de temps et d'efforts à présenter aux Canadiens.

• (1320)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, lorsque nous parlons de la TPS et que j'écoute mes collègues libéraux, je me vois constamment obligé de fouiller dans ma mémoire pour essayer de les suivre. J'ai porté attention à ce que le chef libéral a dit au sujet de la TPS durant la campagne à la direction de son parti. Il a dit qu'il la remanierait. Qu'il la modifierait. Qu'il l'examinerait. Mais, reprenez-moi si je me trompe, je ne l'ai jamais entendu dire qu'il l'abolirait. Nous parlons du chef libéral.

Le Nouveau Parti démocratique, lui, a une seule position. Nous en avons toujours eu une seule. Nous pensons que la TPS n'a pas sa raison d'être. Nous pensons qu'une réforme fiscale s'impose et que la TPS doit être abolie.

Si mes collègues veulent bien m'accorder l'attention que nous, de notre côté, essayons de leur donner, je m'expliquerai.

Parce que la TPS n'est pas visible, qu'elle est injuste et surtout parce qu'elle a été faussement représentée aux consommateurs et aux Canadiens partout au pays, nous avons dit en tant que parti que nous l'abolirions.

Mais tout ce que le député a dit n'était pas dénué de vérité. Je suis même prêt à concéder qu'un de ses propres membres a présenté un document très intéressant sur la réforme fiscale. Et je suis surpris que le parti, pour autant que je sache, n'y ait pas donné plus de crédibilité.

Au lieu de nous reprocher mutuellement les choses que nous n'avons pas faites ou dites, je pense que nous devrions penser à des propositions constructives. Il y en a. Mais la TPS n'en fait pas partie.

Je pense que mes collègues du Québec me donneront raison.

[*Français*]

Je suis certain que les députés conservateurs et libéraux du Québec sont d'accord avec moi que les Québécois sont contre la TPS, majoritairement contre la TPS. C'est pour cette raison que les députés, surtout les députés qui ont été élus du côté gouvernemental, vont avoir énormément de problèmes.

Monsieur le Président, ce que j'essaie de dire c'est que le public est majoritairement contre l'idée d'une TPS, contre cette pratique. Et le problème présentement c'est que nous avons un projet de loi devant nous, qui essaie de nous faire croire que cette TPS va aller exclusivement pour réduire le déficit. Le gouvernement a prétendu à maintes reprises qu'on n'a plus d'argent, nos poches sont vides.

Une voix: C'est vrai.

M. Edmonston: Le député dit que c'est vrai. Dans ce cas, comment avez-vous pu trouver... J'ai une question à vous poser...

Le président suppléant (M. Prud'homme): L'honorable député voudrait-il, selon le Règlement, s'adresser à la Présidence, ce qui éviterait de tels échanges.

M. Edmonston: Vous avez raison, monsieur le Président. Le problème c'est que je pense que lorsque les gens posent des questions assez intéressantes, je suis tenté de répondre directement. Je le ferai désormais par votre entremise.

Je pense que l'argent que l'on va percevoir de la TPS ira dans une espèce de *slush fund*, un fonds tel que décrié par l'honorable député du Parti libéral, qui devrait avoir une connaissance particulière des *slush funds*. Parce que si on a une pratique connue au Canada, si les conservateurs suivent la tradition, c'est parce que les Libéraux ont perfectionné cette méthode de percevoir l'argent et de le dépenser juste avant les élections.

Je peux parler de tout ce qui s'est fait dans le passé, même de certains sénateurs aujourd'hui qui ont été les maîtres de cette perception d'argent, n'est-ce pas?

Monsieur le Président, je pense que ce projet de loi continue dans la grande tradition de chercher à faire croire aux Canadiens qu'on est en train de faire une chose: payer la dette. Ils veulent juste nous faire croire qu'ils sont en train de faire une chose, mais en réalité ils sont en train de faire une chose complètement différente.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que c'est une tactique qui est vraiment difficile à accepter parce que nous au Québec, on sait que notre argent que l'on va payer avec la TPS ne va pas réduire le déficit. On a déjà vu le gouvernement donner 250 millions de dollars, quand il avait dit qu'il n'avait pas d'argent dans ses poches, juste quand une élection en Colombie-Britannique fut déclenchée. Ils ont trouvé 250 millions de dollars pour injecter dans un programme scientifique que même les scientifiques fédéraux canadiens ont dénoncé comme étant un trou noir. Cela est grave!

Comment les gens de Québec...

Une voix: C'est cynique!

M. Edmonston: C'est cynique, bien sûr, mais c'est vraiment... Je pense que les gens du Québec et que tous les Canadiens se demandent comment il peut prétendre qu'il n'a pas d'argent et qu'il peut trouver 250 millions la journée où les élections sont déclenchées en Colombie-Britannique? Moi je m'attends à la même chose en Saskatchewan. Je m'attends à la même chose pour les prochaines élections fédérales. Le gouvernement va prétendre qu'il n'a pas d'argent. La TPS, tout l'argent de la TPS, merci, mais on n'a toujours pas d'argent. Mais ils vont dépenser beaucoup d'argent.

Monsieur le Président, en conclusion, je trouve qu'il faut voter contre ce projet de loi parce que celui-ci n'est pas clair. Ce n'est pas un projet de loi qui va véritablement contribuer à la réduction de notre déficit. Je crois qu'il est essentiel de réduire le déficit, mais il y a une façon facile. Et vous savez quelle est cette façon facile de réduire le déficit?

Une voix: En augmentant les impôts!

M. Edmonston: Non, non. Monsieur le Président, ce n'est pas en augmentant les impôts. Ce n'est pas ça du tout, non, non. Monsieur le Président, la façon de réduire ce déficit maintenant, c'est surtout de réduire les dépenses de ce gouvernement.

Je me pose bien des questions. Pendant que les fonctionnaires de l'État sont prêts à aller en grève une autre fois, parce qu'ils ne croient plus ce gouvernement, ce gouvernement a proposé de donner des millions de dollars à ses hauts fonctionnaires, les plus hauts, les mandarins, les grands des grands, la crème de la crème d'Ottawa. Il donne énormément d'argent...

Des voix: Ce n'est pas vrai!

M. Edmonston: Monsieur le Président, il y a des gens qui disent que ce n'est pas vrai. Il faut lire les journaux. Il faut juste écouter, monsieur le Président, ce que les gens disent du côté du gouvernement. Il est vrai que du côté du gouvernement les gens se contredisent, mais quand même, monsieur le Président, il faut couper les dépenses.

Et maintenant, comme un *gars* du Québec, je peux vous dire que je vois énormément de chevauchement dans les

compétences, et je peux vous dire en plus de ça que je n'ai jamais pu comprendre pourquoi on a besoin de 40 ministères. On a doublé le nombre de ministères et moi je suis sûr que les Canadiens et les Québécois ne sont pas mieux servis aujourd'hui qu'ils l'ont été il y a 20 ans. Même, monsieur le Président, je suis prêt à vous soumettre aujourd'hui que nous les Québécois et les Canadiens ne sommes pas aussi bien servis avec ces 40 ministères que nous l'étions il y a quelque temps quand nous en avions la moitié.

Moi je crois qu'on ne peut pas parler de *big government*. On ne peut pas parler de dépenses astronomiques en même temps qu'on parle de réduire le déficit. Ça ne va pas ensemble. Et surtout, ça c'est le plan que Québec a fait depuis longtemps. Le Québec n'est pas tout seul. Toutes les autres provinces parlent de la même chose. Ils parlent d'un problème de ce gouvernement, que ce gouvernement comprenne la réalité. Il y a deux réalités présentement. La première, c'est que les gens de tout le Canada sont tannés et en bon anglais, ils sont *fed up*! Je peux utiliser une autre expression: ils ont «leur voyage».

• (1330)

Monsieur le Président, quand je dis que le peuple canadien a «son voyage», je ne dis pas qu'il veut aller voyager.

[*Traduction*]

Je ne dis pas qu'ils veulent faire un voyage. Ils préféreraient que ce soit le gouvernement qui en fasse un, définitif, parce qu'il a fait ce que le premier ministre avait dit.

Le gouvernement a fait ce que le premier ministre avait promis. Son gouvernement devait assurer la réconciliation, rassembler les Canadiens, concilier les intérêts. Il l'a fait.

Vous savez comment? Presque tout le monde se méfie de lui, maintenant, c'est un fait. Il y a aussi un autre fait: il ne nous reste plus que 15 ou 18 mois à la supporter, et il y aura ensuite un grand changement.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, d'ailleurs, on dit que cela va être mieux; mais en dix minutes, on ne peut dire grand-chose. Je vais essayer tout de même de mettre certains points sur les i.

Tout d'abord, monsieur le Président, je désire vous féliciter. Je suis très heureux de voir mon ami de Saint-Denis à la présidence de cette Chambre aujourd'hui. On l'appelle le député d'expérience en cette Chambre et je ne peux ni voir ni comprendre pourquoi il n'est pas là en permanence. Mais je respecte, évidemment, la Présidence actuelle. À tout seigneur, tout honneur.

Monsieur le Président, le projet de loi devant nous en est un qu'on a qualifié d'écran de fumée. C'est peut-être ce qu'il est. Certainement qu'il est cosmétique, parce que cela ne changera pas grand-chose au fait que nous ayons une dette nationale de quelque 400 milliards de dollars à la fin de l'année et qu'il faut payer nos dettes avec des intérêts que, parfois, contrôle le gouvernement alors que d'autres fois, ils sont très élevés et occasionnent des paiements donc de quelque 30 à 40 milliards par année d'intérêt. C'est beaucoup d'argent.

Monsieur le Président, quand je dis que ce projet de loi est peut-être cosmétique, c'est parce que cela ne changera rien au fait que les Canadiens sont le peuple le plus taxé actuellement. Cela ne changera rien au fait que nous ayons un gouvernement qui gère les choses publiques d'une façon, peut-être pas aussi compétente que l'on désirerait et qui vient, dans un budget déposé le 26 février dernier—si je ne fais pas erreur—nous annoncer qu'ils vont mettre en place une mesure législative, le projet de loi C-21 que nous discutons, qui vise à créer un fonds à l'intérieur de la structure des comptes publics, un autre compte auquel certaines recettes seraient créditées et dont certaines dépenses seraient débitées.

Je ne sais pas si mon épouse m'écoute, mais c'est un peu comme si, pour l'hypothèque que nous avons sur notre maison, nous avions un compte en banque qui s'appelle «paiement de l'hypothèque» mais qu'on a toujours le même revenu et qu'elle verserait à tous les mois, dans ce compte «réduction de l'hypothèque» une somme d'argent et que, au bout de quelques mois, la société hypothécaire ou la banque téléphonerait et dirait: «Où est notre argent en remboursement de votre hypothèque, madame Gauthier». Elle lui répondrait: «Eh bien, j'ai un beau compte qui s'appelle «réduction de l'hypothèque» et puis c'est dans mon compte de banque». Il lui dirait probablement: «Madame Gauthier, voulez-vous, s'il vous plaît, nous l'envoyer.»

Et c'est cela qui est, peut-être, la question de l'écran de fumée, la mesure cosmétique. C'est une mesure qui ne satisfait pas, monsieur le Président, les Canadiens et Canadiennes totalement parce que, d'une part, on a voulu leur faire croire que les revenus de la TPS seraient suffisamment élevés pour payer la dette nationale. C'est faux, monsieur le Président, c'est faux!

C'est aussi une mesure que l'aile droite du Parti conservateur aime à promouvoir parce que ça fait partie de leur politique d'essayer de faire penser, de faire croire aux gens qu'en ayant différentes tenues de livres, en ayant différentes façons de changer et de manipuler la tenue de livres, on va faire croire aux Canadiens que nous sommes en train de résoudre le problème national: le problème de la dette.

Monsieur le Président, évidemment que la mesure serait valable si le gouvernement avait des sources de

revenus additionnelles. Mais, comme je le disais tantôt, nous sommes un des peuples les plus taxés.

Dans mon porte-à-porte cet été, dans mon comté d'Ottawa—Vanier, ce n'est pas de la Constitution dont on me parlait, ni de l'environnement, mais on me disait: Monsieur Gauthier, pouvez-vous m'expliquer comment il se fait que mon revenu a diminué, mon pouvoir d'achat a diminué avec toutes ces maudites taxes qu'on nous a imposées depuis quelques années? Ce n'est pas facile, monsieur le Président, pour la moyenne des Canadiens, de comprendre que les riches, ceux qui gagnent 100 000 $, eux s'enrichissent, mais que les pauvres s'appauvrissent. Et la classe moyenne en a marre, monsieur le Président, de se faire taxer par ce gouvernement.

Donc, ce projet de loi est une fumisterie. Je voterai contre, non pas parce que la mesure n'est pas une mesure qui pourrait être, si vous voulez, expliquée ou même acceptée si on avait des sources de revenus additionnelles mais, étant donné qu'on est à un seuil de taxation tellement élevé, une saturation, monsieur le Président, au niveau national, je pense que c'est tout simplement une mesure pour leurrer les Canadiens, une espèce de mise en place d'un compte dans les comptes publics, un compte qui ne veut pas dire grand-chose et qui n'apportera pas, comme je l'ai dit tantôt, satisfaction aux Canadiens.

Monsieur le Président, je voudrais tout simplement vous faire connaître les effets de cette mesure législative. On nous parle des revenus de la TPS et des cadeaux que les Canadiens feraient au gouvernement fédéral, et j'ai même de la correspondance du ministre des Approvisionnements et Services nous expliquant comment il fallait répondre aux Canadiens qui voulaient faire des cadeaux à ce compte et au gouvernement.

Le projet de loi, et je le lis textuellement: «Département des Finances—Explication». Le projet de loi, tel qu'annoncé dans le Budget de février 1991, assurerait ce qui suit: 1) Les recettes provenant de la taxe sur les produits et services, TPS, ainsi que le produit net de la vente de sociétés d'État et des contributions des particuliers et des entreprises seront versés au compte de service de la réduction de la dette; 2) Ces recettes seront affectées aux frais de service de la dette et, au fur et à mesure qu'elles augmentent, serviront à réduire l'encours de la dette; et 3) Le compte sera vérifié annuellement par le vérificateur général.

Monsieur le Président, voilà l'objectif de cette mesure législative. Il n'y a rien là-dedans qui dit qu'on va avoir d'autres revenus. Il n'y a rien là-dedans, monsieur le Président, qui dit que ça va régler le problème national d'une dette trop élevée, d'une dette qui est une charge à nos enfants et à nos petits-enfants.

[*Traduction*]

Je vais m'arrêter ici parce qu'il n'y a pas beaucoup à ajouter lorsqu'on a dit que cette mesure était un trompe-l'oeil. Elle ne change rien au déficit annuel.

Je voudrais lire un passage d'un document du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement, car il me paraît très éloquent:

> Le déficit annuel et donc l'évolution d'année en année de la dette nette du gouvernement dépendent du total des recettes et des dépenses. Le projet de loi C-21 n'assure le contrôle ni des recettes ni des dépenses. Ce projet de loi et la mesure qui doit être présentée, le C-21, sur le contrôle des dépenses au titre des programmes assureront simplement que les recettes excédentaires de la TPS ne pourront servir à financer une croissance exceptionnellement forte des dépenses au titre des programmes.

Certains députés croient que le gouvernement, qui voit venir les élections, qui doivent avoir lieu en 1992, on l'espère, car il aura rempli son mandat de quatre ans et devra le faire renouveler, se prépare une caisse noire à utiliser à des fins politiques. Nous nous élevons contre cette mesure et nous voterons contre.

• (1340)

[*Français*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir bien prononcé le nom de ma circonscription.

Je voudrais prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-21 qu'on débat en deuxième lecture. La deuxième lecture d'un projet de loi, c'est la lecture au cours de laquelle on discute de son principe. La loi qui nous touche aujourd'hui, c'est la Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service de la réduction de la dette du Canada. Si on définit le principe de ce projet de loi en disant que c'est une loi visant à créer un compte destiné à réduire le déficit du Canada, je pense que l'ensemble des Canadiens seraient d'accord avec le principe de vouloir réduire le déficit du Canada. Moi aussi, je me compte parmi ces Canadiens-là; j'accepte que le déficit qu'on a actuellement et la dette créée par la série de déficits est bien trop élevée et qu'il est nécessaire qu'elle soit réduite.

Une des priorités de ce gouvernement et des prochains gouvernements doit être de tâcher de réduire le déficit et de réduire la dette. Je n'ai aucune objection sur ce principe. Mais il y a un autre principe encore plus large que celui-là, c'est celui de la crédibilité. Le ministre des Finances, l'ancien ministre des Finances conservateur, tout comme celui qui est là actuellement, sait qu'un gouvernement, pour pouvoir bien gérer l'économie, a besoin d'avoir un minimum de crédibilité. C'est surtout important pour les ministres qui ont la responsabilité, soit en tant que ministre des Finances ou d'autres ministres économiques, de gérer l'économie et de gérer la macro économie, c'est-à-dire de gérer l'économie dans son

ensemble par les leviers qu'ils ont à leur disposition, surtout la responsabilité à l'égard du budget du gouvernement.

C'est ce principe-là que je voudrais aborder dans les minutes qui vont suivre et qui me sont imparties, monsieur le Président. Le fait que le gouvernement d'en face, et surtout le ministre des Finances, en voulant nous mettre ce projet de loi sept ans après le début de son mandat, après qu'ils ont doublé la dette du Canada, après qu'ils ont, contrairement à leurs promesses et à leurs engagements faits tout au début de leur premier mandat, maintenu le niveau du déficit annuel à peu près au même niveau qu'il était dans les années auparavant, en plein milieu d'une récession. Même que l'économie canadienne était en pleine croissance et était, pendant une certaine période de ces années-là, juste avant les dernières élections, même surchauffée.

C'est la perte de crédibilité d'un gouvernement qui, en dépit de ses propos et de ses promesses de vouloir réduire la dette, a même doublé celle-ci. Pour se rendre compte de cela, on n'a qu'à lire les chroniques économiques et l'histoire économique récente du Canada. Juste avant les dernières élections, quand le gouvernement aurait dû mettre les freins aux dépenses économiques, aurait dû mettre les freins au taux de croissance de la monnaie dont le gouverneur de la Banque du Canada était responsable de gérer pour restreindre les pressions inflationnistes, le gouvernement a fait le contraire. Et le ministre des Finances, celui qui était tellement conscient de sa crédibilité en tant que gérant prudent de l'économie canadienne, a fait exactement le contraire qu'il aurait dû faire avant les élections, ce qui a produit, monsieur le Président, une augmentation de l'inflation juste après les élections, et ce qui a créé une autre poussée inflationniste. Puis après les élections, le ministre des Finances vient nous dire que là on est dans une crise, qu'il faut mettre les freins, qu'il faut restreindre les dépenses, qu'il faut augmenter les taxes parce qu'on est en train de conduire l'économie en récession. Et c'est cela qui s'est fait, monsieur le Président.

Alors, comment un ministre des Finances pourrait-il prétendre avoir de la crédibilité, s'il fait exactement le contraire qu'un gérant d'économie doit faire?

J'arrive maintenant précisément à la taxe sur les produits et services. Si le ministre des Finances avait eu le courage, avant les élections, de venir nous dire que la taxe sur les produits et services allait être une source de revenu incroyable, que cela allait faire entrer toutes sortes de fonds pour le gouvernement, et que ce dernier aurait pu mettre ces fonds-là pour réduire la dette canadienne, si le gouvernement d'en face avait eu le courage, avant les dernières élections, d'être franc avec les Canadiens, peut-être que nous de ce côté de la Chambre aurions été prêts à accepter le principe et la taxe sur les produits et services que le gouvernement nous a imposée par la suite.

Je vais terminer dans une minute ou deux, monsieur le Président, parce que je voudrais citer une source que le gouvernement d'en face devrait savoir, qu'il devrait avoir en tête quant à mes propos. Et c'est une confirmation de ce que je viens de dire, c'est une confirmation qui vient de l'OCDE.

[*Traduction*]

Il s'agit de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La semaine dernière, l'OCDE a condamné le gouvernement canadien pour la façon dont il gère le déficit. En fait, l'Organisation a déclaré exactement ce que je viens de dire, soit que le gouvernement avait tenté les premières années de résorber le déficit, mais qu'il a par la suite fait fi de toute prudence.

Nous traversons actuellement une récession que le gouvernement a lui-même créée en gérant mal notre économie et en faisant des largesses juste avant les élections, et cela essentiellement dans le but d'acheter le vote des électeurs.

Rien de surprenant à ce que les députés de ce côté-ci de la Chambre craignent que ce ne soit là encore l'objectif que vise le gouvernement en créant ce compte. Bien que nous appuyions, en principe, l'utilisation de ce compte en vue de la réduction du déficit, nous avons de graves soupçons quant aux intentions du gouvernement, puisque, par le passé, sa crédibilité a été nettement remise en question quand il s'est occupé de ce genre d'affaires.

Nous étudierons la question en comité et tenterons de renforcer cette mesure législative. Nous voudrons apporter des amendements pour veiller à ce que le gouvernement ne parvienne par la ruse à se dégager de ses engagements juste avant les prochaines élections.

• (1350)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois mes collègues et moi avons pris la parole pour dénoncer la TPS. Je ne sais pas combien de voix se sont élevées à la Chambre contre cette razzia fiscale, contre cette taxe injuste, cachée, qui s'attaque aux Canadiens.

Dans ma circonscription, monsieur le Président, la TPS suscite une hostilité largement répandue et qui ne se dément pas. On pourrait même dire qu'elle y suscite autant d'hostilité que le gouvernement lui-même.

Quand je rentre dans ma circonscription, je prends toujours un taxi entre l'aéroport et le centre-ville. Chaque fois que j'entre dans le taxi, mon chauffeur, qui exerce son métier dans la région de Halifax depuis plus de 30 ans, me rappelle que c'est la chose qui l'embête le plus et qui, avec le reste de la politique du gouvernement, désorganise complètement sa vie sur le plan économique comme sur tous les autres.

Monsieur le Président, ce projet de loi visant à réduire la dette qu'on nous invite à étudier aujourd'hui n'est rien de plus qu'un jeu d'illusions. Pourquoi le gouvernement a-t-il une dette aussi énorme? Pourquoi le déficit a-t-il doublé depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir? Pourquoi? Parce qu'ils ne savent pas bien gérer l'économie.

Une voix: C'est exact.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Ils ne pourraient même pas gérer un comptoir à limonade.

Mme Clancy: Je suis convaincue qu'il ne pourraient même pas, comme dit mon collègue de Kingston et les Îles, gérer un comptoir à limonade.

Une voix: Je n'y suis absolument pour rien dans l'augmentation de la dette.

Mme Clancy: Je suis sûre que vous n'y êtes pour rien et que vous n'y serez pour rien non plus. Quelqu'un devra payer, mais ce ne sera pas le député de l'Alberta.

Il est étonnant de voir, monsieur le Président, à quel point la vérité blesse. Elle blesse, mais elle tire également les gens d'en face de leur torpeur, de leur stupeur, j'oserais même dire. Les députés assis là pendant leur période de repos du vendredi après-midi se réveillent soudain en voyant quelqu'un les prendre à partie et leur demander des comptes pour leur épouvantable gestion des affaires financières du pays.

On m'a accusée bien des fois de faire preuve d'esprit de parti à la Chambre.

Une voix: Tout à fait injustement!

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'ai l'esprit de parti et j'en suis fière. J'appartiens à mon parti depuis toujours, mes parents aussi—du moins ma mère—mon grand-père, ainsi de suite. Je suis le produit d'une fière tradition de libéralisme dans la région de l'Atlantique.

Une voix: Si vous aviez choisi vous-même, vous seriez néo-démocrate.

Mme Clancy: Non, je ne serais jamais néo-démocrate. Nous avons beaucoup de sens pratique. L'une des raisons pour lesquelles je suis fière de cette tradition, c'est justement parce qu'elle mêle le sens pratique—comme je viens de le mentionner à mon collègue de Windsor—et la compassion.

Les conservateurs n'ont pas hérité de 50 p. 100 du déficit, comme mon collègue d'Ontario le dit. Ils l'ont doublé, du moins c'est ce que je crois. Le déficit est peut-être encore plus élevé maintenant. Mon collègue de Kingston et les Îles connaît la réponse. Je crois que le déficit a plus que doublé au cours des sept dernières années. Les députés d'en face font preuve de beaucoup de créativité dans leur façon de calculer, mais pas dans leur façon de gérer, malheureusement.

Monsieur le Président, lorsque nous parlons très sérieusement d'un mélange de sens pratique et de compassion, nous parlons d'une tradition que la majorité des Canadiens approuve. Les Canadiens ne croient pas qu'un gouvernement doive faire appel aux personnes les plus démunies pour régler ses problèmes financiers.

Une voix: Bien dit.

Mme Clancy: Ils ne croient pas que les pauvres, les malades, les personnes les plus démunies devraient avoir à porter le fardeau que le gouvernement leur impose.

Lorsque j'ai été élue à la Chambre pour la première fois en 1988, je dois admettre que j'avais certains préjugés propres aux habitants du Canada atlantique. Nous avons tendance à penser, à tort, que nous sommes la seule région du pays à savoir vraiment ce que c'est que la pauvreté, le chômage et la souffrance. Les trois années ou presque que j'ai passées ici jusqu'à maintenant m'ont permis d'apprendre que ce n'est pas le cas. Il y a des pauvres en Ontario, au Québec et dans l'ouest du Canada. Je ne suis pas certaine s'il y a ou non des pauvres à Newmarket. Mais il y a des pauvres au Canada, ailleurs que dans la région atlantique.

Dans toutes les régions, dans toutes les provinces et dans tous les territoires du Canada, il faut des programmes humains, des programmes qui montrent à la population que le gouvernement a à coeur son bien-être.

Ces programmes et ces actions du gouvernement doivent montrer aux pauvres, aux gens de la classe moyenne et aux riches que le gouvernement a à coeur leur bien-être, mais qu'il est aussi responsable et qu'il administrera sainement les affaires de l'État de façon qu'ils puissent, eux et leurs enfants, mener une existence décente.

Actuellement, la plupart des Canadiens vivent dans la crainte du lendemain et se disent: «Je tiens peut-être le coup aujourd'hui, mais que va-t-il m'arriver demain, après-demain et le jour suivant?»

Le gouvernement a perdu toute compassion—pour peu qu'il en ait jamais eu. Mais surtout, il semble maintenant tout à fait impuissant à gérer et à rembourser la dette et le déficit. Ce projet de loi sur la réduction de la dette est un tour de passe-passe et un affront à tous les Canadiens. Il ne rime à rien. Il ne permettra pas de réduire la dette de façon significative.

M. Mills: Encore de la paperasse.

Mme Clancy: Le député de Broadview—Greenwood dit: «Encore de la paperasse», et il a parfaitement raison. Si le gouvernement prenait exemple sur le député de Broadview—Greenwood et s'il parlait d'impôt uniforme et d'équité aux Canadiens, il serait peut-être dans une situation plus enviable que celle où il se trouve aujourd'hui. Toutefois, il lui faudrait pour cela comprendre un peu à quoi tient l'ensemble du problème. Malheureusement, le parti ministériel semble tout à fait dérouté.

Je conclus en répétant ce que j'ai dit au début. La compassion et le sens pratique dont ont fait preuve les gouvernements dans le passé ont bien servi notre pays, et il en sera de même dans l'avenir. Je dis au gouvernement que la TPS n'est pas la solution pour réduire la dette au Canada. D'ailleurs, il sait pertinemment que ce n'est pas là la solution. J'ai bien peur, hélas, qu'il n'ait pas la moins idée de ce qui pourrait réellement réduire la dette de notre pays.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes saisis du projet de loi C-21 en ce vendredi après-midi. Comme toujours, en deuxième lecture, c'est du principe du projet que nous discutons.

Les gens de Scarborough-Ouest, avec leur sens pratique, se demandent quel est le principe de tout projet de loi qui prend le temps de la Chambre des communes.

Première question qui s'impose à l'esprit: pourquoi nous propose-t-on ce projet de loi? Quelle en est la genèse, quelle en est la raison d'être? Pour le savoir, il faut remonter dans le temps. Au départ se trouve dans la volonté du gouvernement d'imposer la TPS aux Canadiens.

Tout le monde s'en souvient, on nous racontait à tout bout de champ, dans tous les discours, que la TPS n'allait pas faire augmenter les recettes. Les Canadiens savaient à quoi s'en tenir. Par exemple, si la taxe sur les ventes des fabricants rapportait 18 milliards par année, cette merveilleuse TPS qui allait la remplacer devait rapporter 18 milliards. Il n'y aurait pas d'augmentation des recettes fiscales. C'est le raisonnement qu'on tenait. Aucune incidence sur les recettes. Les Canadiens n'allaient pas payer davantage que sous l'ancien régime désuet. C'est ce qu'on nous a répété inlassablement jusqu'à ce que la TPS soit adoptée, contre la volonté de la vaste majorité des Canadiens. Nous n'avons pas tardé à nous rendre compte que ces affirmations étaient absolument fausses.

• (1400)

Presque tout de suite après l'imposition de la TPS, nous avons constaté que celle-ci n'était pas sans incidence sur les recettes, qu'elle allait rapporter des centaines de millions, voire des milliards de dollars de plus.

Maintenant, il ne faut pas s'en étonner, la population du Canada, qui s'opposait dans son immense majorité à la taxe sur les produits et services, est devenue encore plus mécontente lorsqu'elle a appris, après avoir été forcée d'accepter et de payer cette taxe injuste, que, contrairement à ce qu'on lui avait dit, cette taxe aurait des incidences sur les recettes.

Elle a donc continué de se plaindre non seulement aux députés de l'opposition à la Chambre, mais aussi, en termes non équivoques à ceux du gouvernement, qui ont dû en entendre à profusion. Ils ont entendu des milliers et des milliers de pétitions signées par des centaines de milliers de gens. Les Canadiens ont vu ce qui est arrivé au gouvernement et à l'autre endroit à cause de la taxe sur les produits et services. Ils ont ensuite appris que la justification du gouvernement pour l'imposition de la taxe sur les produits et services était fausse et que la taxe aurait au contraire des incidences sur les recettes.

Quoi faire alors pour ne pas perdre la face devant la population canadienne? Nous savons que les Canadiens sont prêts à faire leur part, qu'ils veulent réduire la dette. Ils sont prêts à se serrer la ceinture pour qu'on puisse réduire la dette d'une façon appréciable.

Or, au lieu de l'admettre, de dire qu'il a eu tort, qu'il a sciemment donné des renseignements inexacts à maintes reprises, que la taxe va avoir des incidences sur les recettes et qu'elle va en fait rapporter beaucoup d'argent, le gouvernement préfère s'en abstenir et proposer cette

mesure de réduction de la dette—appelons-le par son nom—«le compte de service et de réduction de la dette».

Quelles sommes sont censées être versées dans ce compte? Les recettes tirées de la taxe sur les produits et services, le produit net de la vente de sociétés d'État et les dons de particuliers et d'entreprises. La population de Scarborough-Ouest s'est demandée: «À quoi rime le projet de loi C-21?» Le gouvernement savait depuis le début que cette taxe aurait des incidences sur les recettes. Pourquoi n'a-t-il pas inséré les dispositions du projet de loi C-21 dans le projet de loi sur la TPS qu'il a présenté? Pourquoi n'a-t-il pas eu l'honnêteté de dire à la population canadienne ce qu'il en était en réalité? Mais il n'a pas eu l'honnêteté de le faire bien sûr et voilà maintenant qu'il cherche à faire accepter cette taxe impopulaire en proposant ce soi-disant «compte de service et de réduction de la dette» dans lequel seront versées les recettes de la taxe sur les produits et services, qui était pourtant censée n'avoir aucune incidence sur les recettes. Les recettes supplémentaires qui sont maintenant perçues n'étaient jamais censées l'être selon le gouvernement et le ministre des Finances de l'époque.

Le gouvernement justifie maintenant cette taxe et ce mensonge, à savoir que la TPS était censée n'avoir aucune incidence sur les recettes, par la création de ce compte de service et de réduction de la dette.

Que devons-vous faire de ce côté-ci de la Chambre? Pour une question de principe, certains faits demeurent. C'est un fait que la taxe sur les produits et services est là pour rester, qu'on le veuille ou non. Ceux qui ont regardé nos délibérations savent la lutte farouche que le Parti libéral a menée à la Chambre et à l'autre endroit pour combattre la taxe sur les produits et services. Nous ne nous sommes pas inspirés des néo-démocrates dans notre combat contre la TPS. Tout le monde a été témoin de notre opposition.

Que devons-nous faire maintenant? La TPS est une réalité avec laquelle il faut composer et elle permet de percevoir des recettes excédentaires.

C'est un fait. Il faut l'admettre. Que ferons-nous donc de ces recettes excédentaires? Allons-nous les verser dans le Trésor et laisser le gouvernement actuel les consacrer à ses divers programmes pour qu'il fasse grimper notre dette nationale à plus de 400 milliards et en rejette ensuite la responsabilité sur un parti qui n'a pas été au pouvoir depuis sept ans, car on connaît bien leur rengaine? La vieille tactique du gros mensonge. Ou bien, allons-nous accepter les faits comme ils sont? Nous devons faire quelque chose avec cet argent. Si nous devons payer cette taxe détestée, voyons quels avantages nous pouvons en tirer et versons les recettes dans un fonds de réduction de la dette.

Certes, en principe, cette proposition est sensée, mais je voudrais que la Chambre et les Canadiens se rappellent comment nous en sommes arrivés là. Le gouvernement n'a pas présenté la chose honnêtement; il a préféré user d'un gros mensonge en parlant d'un compte de service et de réduction de la dette.

Une fois au comité, nous allons faire en sorte que cette mesure devienne étanche, de façon que lorsque les recettes excédentaires rentreront, elles ne serviront que les fins du gouvernement, soit la réduction de la dette. S'il ne peut pas nous donner cette garantie, le gouvernement n'aura ni l'appui de l'opposition ni celui des Canadiens parce qu'il n'a cherché qu'à nous berner avec son gros mensonge.

M. Langdon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, parce que des deux derniers députés à prendre la parole, la députée de Halifax s'est dite contre le projet de loi et le député a fait savoir qu'il allait voter en faveur de celui-ci. Quelle est au juste la position du Parti libéral?

Le président suppléant (M. Prud'homme): Je regrette, mais cela relève du débat. Le député a dit ce qu'il avait à dire. Je devais entendre le recours au Règlement du député avant de dire s'il est fondé ou non. En toute justice, je devais d'abord l'entendre, mais je regrette de devoir dire au député qu'il sait pertinemment qu'il n'est pas fondé.

Un autre député veut invoquer le Règlement. Je n'ai évidemment d'autre choix que de l'entendre pour savoir si son recours au Règlement est fondé, ce qu'il sait probablement déjà lui-même. Mais je réagirai promptement.

M. Wappel: Monsieur le Président, en l'absence de ma collègue, la députée de Halifax, je tiens à dire que la position du Parti libéral est on ne peut plus claire et a été clairement établie par un orateur après l'autre. Nous parlons du principe du projet de loi qui vise la réduction du déficit. Qui peut s'opposer à cela?

Le président suppléant (M. Prud'homme): Merci. Je suis persuadé que ce débat intéresse la Chambre. Comme aucun autre député ne veut prendre la parole, puis-je demander à la Chambre si elle est prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Prud'homme): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.)

Le président suppléant (M. Prud'homme): Puis-je dire qu'il est 15 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Prud'homme): En conséquence, comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES CANADIENS D'ORIGINE UKRAINIENNE

LES RÉPARATIONS À ACCORDER POUR LEUR INTERNEMENT

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait:

(1) reconnaître que l'internement, la privation du droit de vote et autres mesures répressives prises contre les Canadiens d'origine ukrainienne entre 1914 et 1920 étaient injustifiées et contraires aux principes de la Charte des droits et libertés;

(2) ordonner à Parcs Canada d'ériger des plaques commémoratives dans chacun des 26 camps de concentration où des Ukrainiens ont été internés, et entreprendre la restauration archéologique du camp d'internement de Castle Mountain dans le Parc national de Banff, notamment en y organisant une exposition historique permanente; et

(3) entreprendre des négociations avec le Comité de réparation de la Commission des libertés civiles du Congrès ukrainien canadien au sujet des réparations à accorder à la collectivité ukrainienne.

• (1410)

—Monsieur le Président, gagnant pour la première fois au tirage des initiatives parlementaires, je suis fort heureux de pouvoir présenter ma motion à la Chambre. De nombreux points sont inscrits à mon nom dans la section des Initiatives parlementaires du *Feuilleton*. J'aurai au moins eu le bonheur de voir une motion débattue à la Chambre, même si ce n'est que brièvement. J'aurais espéré que, vers la fin de l'heure peut-être, le gouvernement permette l'adoption de la motion de sorte que nous puissions voir certaines mesures prises à cet égard, mesures que le gouvernement envisage déjà, en fait.

Bien des Canadiens ignorent les difficultés qu'ont connues les Canadiens d'origine ukrainienne internés durant la Première Guerre mondiale. En fait, lorsque la guerre a éclaté, le gouvernement a déclaré que les Canadiens émigrés de Galacie et de Bucovine, deux territoires occidentaux de l'Ukraine faisant partie de l'empire austro-hongrois, étaient des ennemis étrangers et qu'ils constituaient une menace pour la sécurité nationale.

Le gouvernement a donc décidé d'interner et de détenir dans des camps, pour la durée de la guerre, ces personnes qui étaient bien souvent des citoyens canadiens. C'est ainsi qu'environ 5 000 Canadiens ukrainiens ont été internés dans 26 camps répartis sur l'ensemble du territoire canadien. L'un de ces camps se trouvait dans la circonscription de Kingston et les Îles que je représente, en fait dans le fameux vieux Fort Henry, construit vers le milieu du XIX^{e} siècle.

En outre, 88 000 autres, la plupart d'origine ukrainienne, ont été forcés de se présenter régulièrement au poste de police local et aux bureaux des services de la sécurité intérieure. Pourtant, dans bien des cas, ils ne posaient aucun risque et ne menaçaient en rien la sécurité ou le reste du Canada.

Je voudrais vous lire un passage tiré d'un livre de Lubomyr Luciuk, un de mes électeurs qui enseigne au département de géographie à l'Université Queen's. M. Luciuk est un Canadien d'origine ukrainienne bien connu et un membre du comité qui cherche à obtenir des réparations en l'occurrence, et il a écrit un petit ouvrage intitulé *A Time for Atonement: Canada's First National Internment Operations and the Ukrainian Canadians, 1914*

to 1920. Je voudrais vous citer un passage de ce livre; à la page 19, il dit ceci:

> Lorsqu'on arrêtait une personne, on confisquait tous ses objets de valeur. Une partie de l'argent ainsi confisqué disparaissait. Dès 1915, le général Otter signalait qu'il était difficile de savoir où cet argent était passé.
>
> Dans son rapport final, il a fait remarquer qu'étant donné qu'une bonne partie des personnes internées étaient des résidents du Canada qui possédaient des biens immobiliers, des valeurs mobilières et le reste, ces actifs ont été remis au séquestre des biens ennemis en attendant que le gouvernement prenne une décision à ce sujet à l'avenir.

Les services du receveur général avaient encore en leur possession plus de 32 000 $ en espèces à la fin de cette période d'internement. En dollars d'aujourd'hui, cela représenterait 1,5 million de dollars.

On n'a pas encore calculé la valeur des biens immobiliers, des valeurs mobilières et autres biens qui ont été également confisqués. Le coût humain de cet internement est, bien entendu, incalculable.

La durée d'internement était extrêmement longue, jusqu'en 1920 en fait, mais ce n'est pas là le seul problème auquel ils ont été confrontés. De nombreux députés se souviennent sûrement qu'en 1917, le gouvernement de l'époque a adopté la Loi sur les élections en temps de guerre qui a privé la plupart des Canadiens d'origine ukrainienne, ainsi que bien d'autres personnes, de leur droit de vote.

Les députés n'ont pas oublié également que le droit de vote a été accordé alors aux épouses des membres des forces armées. Il a également été retiré aux Canadiens d'origine allemande et d'autres groupes qui avaient participé à la Première Guerre mondiale en Europe.

Ce n'était pas une loi électorale dont les Canadiens peuvent être fiers. Franchement, c'était une honte nationale. Le gouvernement avait truqué les élections en sa faveur afin de remporter la campagne électorale de 1917. Ainsi, le gouvernement de l'union—comme il s'appelait à l'époque—avait dirigé et remporté les élections cette année-là.

Il en a subi les conséquences, car l'histoire ne l'a pas oublié. En 1921, il a été évincé et remplacé par un gouvernement très raisonnable, dirigé par le très distingué et très compétent William Lyon Mackenzie King.

En 1918, la presse de langue ukrainienne, déjà censurée, a été frappée d'interdit. Bien entendu, c'était presque la fin de la guerre. Au cours de cette dernière, les Canadiens d'origine ukrainienne étaient souvent calomniés dans les journaux régionaux et nationaux. Ils étaient obligés d'occuper des postes de manoeuvres mal rémunérés dans des régions éloignées et étaient souvent réinstallés loin de leur foyer et de leur famille.

Comme je l'ai déjà dit, on confisquait les biens de ceux qui étaient emprisonnés. Certains se sont suicidés pendant leur séjour en prison, d'autres ont été tués lors de tentatives d'évasion infructueuses.

À la fin de la guerre, un grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne étaient toujours internés, et le gouvernement changea leur désignation. Ce n'était plus des «étrangers ennemis» mais des «bolchevistes.» Il les garda prisonniers, de crainte qu'ils ne sympathisent avec le nouveau régime communiste en Union soviétique.

Ce n'est qu'en 1920 que les camps ont enfin été fermés. On n'a jamais présenté, dans aucun endroit public, des preuves que les Canadiens d'origine ukrainienne constituaient une menace pour la sécurité nationale. En fait, le gouvernement n'a jamais produit de preuves à cet effet. En janvier 1915, le Foreign office de Grande-Bretagne a informé le gouvernement fédéral qu'il devait traiter les Canadiens d'origine ukrainienne comme des étrangers amis. On a dit au gouvernement que beaucoup d'Ukrainiens et d'autres ethnies au sein de l'empire austro-hongrois s'opposaient au régime austro-hongrois et qu'ils n'avaient aucune sympathie pour l'ennemi du Canada en temps de guerre.

Le Congrès ukrainien canadien appuie la motion que j'ai présentée à la Chambre. Il désire que le gouvernement reconnaisse officiellement le traitement injuste et injustifié que ces personnes ont subi durant la Première Guerre mondiale.

Il voudrait que des plaques commémoratives soient érigées dans les divers camps d'internement, notamment à Fort Henry et à Kingston, premier endroit où un camp d'internement a été établi.

Je voudrais préciser que ce fort a abrité des prisonniers de guerre durant la Seconde Guerre mondiale et que d'après la Croix-Rouge internationale, ce n'était pas un lieu de détention suffisamment convenable pour des prisonniers. On n'a qu'à penser aux conditions qui régnaient pendant la Première Guerre mondiale, quand aucun organisme international, apparemment, ne veillait au sort des internés.

Le Congrès ukrainien canadien a demandé au cabinet Price Waterhouse de faire une étude sur les pertes financières des personnes qui ont été internées. Un rapport devrait être publié cet automne. Le congrès rencontrera alors le gouvernement pour discuter de la question des réparations.

Le traitement accordé aux Canadiens d'origine japonaise qui ont été internés durant la Seconde Guerre mondiale a clairement créé un précédent. Cependant, il est clair que vu le nombre d'années qui se sont écoulées depuis ces internements, si d'anciens internés sont encore en vie, ils doivent être très peu nombreux. Le Congrès ne cherche donc pas à accorder des réparations sur une base individuelle, mais plutôt à établir un fonds en fiducie pour la communauté ukrainienne au Canada. Ce fonds pourrait être utilisé à diverses fins par la communauté.

• (1420)

La motion que j'ai présentée à la Chambre a pour objet d'inviter les parlementaires à examiner les faits, à se pencher sur ce dossier et à voir si quelque chose ne pourrait pas être fait pour rappeler le tort que notre pays a alors fait à ce peuple.

Ces gens étaient des citoyens canadiens innocents. Ils n'avaient jamais été condamnés pour des crimes, mais ils venaient malheureusement d'une région avec laquelle le Canada était en guerre. Pour cette raison, on a présumé qu'ils ne pouvaient continuer à exploiter leurs fermes et à vivre dans leurs maisons. Peu importe leur lieu de résidence au Canada, on les a rassemblés et internés dans des camps. On les a séparés de leurs amis, de leurs familles et de leurs voisins pour les retenir beaucoup plus longtemps qu'il n'était nécessaire, uniquement parce que le gouvernement les considérait comme un danger pour la sécurité du pays du fait qu'ils venaient d'une certaine partie de l'Europe.

Honnêtement, il me semble évident que cette situation exige des réparations. Comme je l'ai déjà dit, je ne propose pas de verser de l'argent à des particuliers, ni même au congrès ukrainien canadien. Le Congrès cherche à réparer le tort causé à la communauté et à rappeler cet internement en érigeant des plaques commémoratives aux divers endroits au Canada où se trouvaient ces camps d'internement.

En terminant, je me permets de citer un passage de l'article que MM. Luciuk et Bohdan Kordan, tous deux membres de la communauté ukrainienne, ont fait paraître dans le *Kingston–Whig Standard*. L'article résume, je pense, l'opinion de leur communauté et ils écrivaient ceci:

> Naturellement, il est impossible de revenir en arrière et aucune indemnité financière à des particuliers ou à la collectivité ne peut compenser les injustices subies par ces Canadiens. Mais en réglant cette question rapidement, le gouvernement du Canada peut remplir sa promesse publique de traiter avec justice tous les groupes de Canadiens qui, en raison de discrimination ou d'autres mesures injustifiables de la part des autorités fédérales, ont subi de graves torts. Ce faisant, le gouvernement aidera non seulement à remplir un blanc dans l'histoire du Canada, mais il garantira aussi qu'aucun autre Canadien, quelle que soit son origine ethnique, religieuse ou raciale ne soit jamais soumis à une telle humiliation nationale et à une violation aussi flagrante de ses droits fondamentaux.

Je sais que le gouvernement est favorable à ces gens et qu'il regrette ce qu'ils ont dû subir pendant de nombreuses années. Je sais que le gouvernement envisage de faire quelque chose à ce sujet. Je le prie de prendre les choses en main, de les régler rapidement et de tenter de parvenir à une entente qui satisferait tout le monde, de sorte que ce genre de chose ne soit pas oublié, mais commémoré, que ce soit plutôt présenté comme un triste rappel de la façon dont nous oublions parfois nos notions de justice et d'équité, alors que nous avons tendance à les tenir pour acquises dans le Canada d'aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, permettez que je commence par féliciter le député d'avoir présenté cette motion. C'est une question d'actualité et je suis heureux d'en parler tout en reconnaissant les traitements que les Canadiens d'origine ukrainienne ont subis par le passé sous d'autres gouvernements.

Nous admettons tous qu'il est inacceptable d'imposer de mauvais traitements à des Canadiens à cause de leur origine. Malheureusement, l'histoire de notre pays n'a pas toujours traduit les principes de justice et d'égalité qui font notre fierté aujourd'hui. Heureusement, cette triste page de notre histoire est maintenant tournée.

Cependant, nous ne pouvons pas changer le cours de l'histoire. La vérité doit éclater au grand jour. C'est une affaire qui nous concerne tous. Nous croyons sincèrement que les Canadiens doivent être mis au courant des événements de ce genre et qu'il est important de tirer les choses au clair.

Aujourd'hui, notre gouvernement est déterminé à bâtir une société multiculturelle solide, une société qui reste fidèle aux règles de la justice, des droits de la personne et du respect mutuel.

Cet engagement repose sur une définition claire de ce qui compose le Canada. Nous devons être capables de faire face à notre histoire et de reconnaître ce que nous avons fait dans le passé.

Le premier ministre Mulroney a promis de faire des excuses officielles au sujet des Canadiens d'origine ukrainienne qui ont été internés pendant la Première Guerre mondiale.

Nous ne devons pas oublier que les Canadiens d'origine ukrainienne ont participé à la construction de ce pays. Nous ne devons pas oublier que l'histoire de ces Canadiens est étroitement liée à la croissance et au succès des Prairies. La contribution qu'ils apportent encore aujourd'hui à la société canadienne remonte aux années 1800.

La communauté ukrainienne, qui est cinquième en importance parmi les groupes ethniques, est présente dans toutes les facettes de notre société, c'est-à-dire dans la culture, le travail, l'éducation, la politique, la religion et les finances. La communauté, qui a un réseau de plus d'un millier d'organisations et est extrêmement bien structurée, est présente dans plus de 150 villes au Canada.

Les Canadiens ukrainiens ont parcouru beaucoup de chemin. Quatre-vingt-dix pour cent d'entre-eux sont nés au Canada, et sont maintenant parfaitement intégrés à la culture canadienne.

Pourtant, les Canadiens ukrainiens restent fortement attachés à leur héritage et sont donc résolus à préserver leur culture, leur langue et leur idendité.

Ils sont un exemple parfait du pays que nous nous efforçons de bâtir. Ce sont des Canadiens pleinement épanouis à saveur unique de par leur héritage ukrainien. Ils personnifient notre société multiculturelle.

En tant que peuple fidèle à son héritage linguistique, religieux et culturel, la communauté ukrainienne—consciente que la diversité est une caractéristique fondamentale de notre pays et fait partie de notre condition de Canadiens—s'est faite depuis longtemps le défenseur d'une nation multiculturelle.

En 1986, la communauté ukrainienne a publié une étude approfondie, intitulée «*Building the Future: Ukrainian Canadians in the 21st Century*.» Comme ce titre le suggère, ce document est la preuve que les Canadiens ukrainiens sont orientés vers l'avenir. Ce sont des hommes et des femmes d'action.

Ce document établit la stratégie pour le renouveau et la coordination au sein de la communauté ukrainienne au Canada. Il fixe les objectifs dans les domaines de l'éducation, des arts, de la communication, du développement culturel, ainsi que des politiques officielles et des programmes.

Il déclare clairement que le multiculturalisme est le moyen de préserver leur culture tout en s'intégrant pleinement au reste de la société canadienne.

Les Canadiens-ukrainiens se font les promoteurs du trilinguisme fonctionnel et beaucoup d'entre eux donnent l'exemple en parlant couramment l'anglais, le français et l'ukrainien.

Les Ukrainiens peuvent tirer une grande fierté d'avoir été parmi les artisans de la Loi sur le multiculturalisme canadien adoptée en 1988.

En refusant l'assimilation, les Canadiens d'origine ukrainienne ont dû relever des défis car il leur fallait s'intégrer tout en conservant les qualités essentielles de leur patrimoine.

Notre pays est fier des nombreuses personnalités canado-ukrainiennes qui enrichissent toutes les facettes de la vie canadienne. Mentionnons simplement Ray Hnatyshyn, à Rideau Hall; John Sopinka, à la Cour suprême; Dale Hawerchuk et Mike Bossey dans le monde du hockey; Bill Teron dans le monde des affaires. Et il y en a bien d'autres.

Ces milliers de gens, madame la Présidente, témoignent de l'immense contribution des Canadiens-ukrainiens au développement économique et social de notre pays. La communauté ukrainienne du Canada a fait du chemin. En dépit des difficultés, ses membres s'en sont bien tirés. Ils forment une communauté forte et énergique qui continue de prospérer.

Cette année, les Canadiens ukrainiens célèbrent fièrement le centenaire de leur établissement au Canada. Le lancement officiel des festivités qui dureront 12 mois a eu lieu à la fin d'août.

La fin officielle des célébrations du centenaire, en octobre 1992, coïncidera avec le congrès triennal des Canado-Ukrainiens.

Des particuliers et des organisations ont organisé beaucoup d'événements spéciaux qui se dérouleront au niveau national, régional, provincial et local. Les Canadiens-ukrainiens ne sauraient trouver meilleur temps pour commémorer et célébrer leur riche passé historique, souligner leur présent et se doter d'une vision d'avenir. Comme le mentionne le gouvernement dans les propositions pour la réforme constitutionnelle de cette semaine:

> Il est vrai que l'avènement de ce pays ne s'est pas fait sans douleur et sans souffrance. Les autochtones, en particulier, ont payé chèrement la recherche de liberté des autres peuples. Le Canada n'a pas toujours été accueillant pour les étrangers et nombreux sont ceux qui n'ont jamais pu profiter des avantages de la citoyenneté. Malgré ces lacunes, que nous ne faisons que commencer à reconnaître et à essayer de corriger, notre pays demeure un symbole de liberté dans son sens le plus large. Et ils sont nombreux dans le monde à souhaiter ardemment venir s'établir ici et partager avec nous ce que nous avons bâti. Car dans bien des pays, des gens risquent encore leur vie et

sacrifient leur sécurité pour jouir des libertés que les générations précédentes nous ont léguées en ce pays.

• (1430)

Pourrait-il y avoir une meilleure occasion, pour les Canadiens, de reconnaître la contribution de ce groupe ethnique dynamique, qui a connu d'énormes changements depuis 100 ans, mais qui a conservé ses valeurs, ses traditions et sa langue, ainsi que tous les traits caractéristiques du mode de vie canadien.

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Madame la Présidente, je désire aussi remercier et féliciter le député de Kingston d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette affaire qui exige une solution efficace depuis longtemps.

Je voudrais commencer par vous demander et, par votre entremise, demander aux députés ici présents, de conjurer une image dans votre esprit. Imaginez que vous êtes sur la route 1A, celle qui a précédé la Transcanadienne. La route 1 a été construite au nord-ouest de Banff dans la vallée de la rivière Bow, au coeur des Rocheuses. Environ à mi-chemin sur la 1A, entre Banff et le Lac Louise, vous arrivez à une croisée de chemins et vous voyez se dresser devant vous Castle Mountain, un véritable mur de roc qui n'en finit plus de remonter sur le flanc est de la vallée de la rivière Bow.

Imaginez que vous êtes là, sur la route, dans le creux de la vallée en hiver. Peu de gens s'arrêtent sur cette route, surtout l'hiver. Le paysage est à couper le souffle. Les montagnes imposantes sont éblouissantes sous leur couverture de neige fraîche et chaque petite brise soufflant sur les pins enneigés leur fait répandre une cascade de cristaux lumineux. À l'occasion, le silence est rompu par une voiture qui file à toute allure vers Banff au sud ou le Lac Louise et d'autres destinations plus au nord.

Si vous fermez les yeux et restez immobile, vous pouvez imaginer une autre scène, inquiétante celle-là, une scène qui s'est déroulée il n'y a pas si longtemps, à cet endroit même.

Entre 1914 et 1920, dans un des épisodes les plus honteux de toute l'histoire du Canada, des milliers d'immigrants fraîchement débarqués au Canada ont été emprisonnés à cet endroit même. Le camp de concentration près de Castle Mountain, pas très loin de Banff, n'était qu'un camp d'internement parmi les 26 dispersés partout au pays. Des milliers d'Ukrainiens et d'autres personnes d'Europe de l'Est y furent désignés étrangers ennemis, privés de leurs droits civils et leurs biens ont été confisqués. Plus de 80 000 personnes, la plupart d'origine ukrainienne, ont été forcées de porter des papiers d'identité et de se présenter régulièrement devant les forces policières de l'endroit. Au moins 8 000 autres ont été séparées de leur famille, détenues derrière des barbelés et condamnées à des travaux forcés.

Quel crime justifiait donc cet emprisonnement, cette injustice monstrueuse perpétrée en vertu de la Loi sur les mesures de guerre qui venait d'être adoptée? Aucun. Ces Ukrainiens étaient simplement des immigrants récents qui détenaient un passeport autrichien. Beaucoup d'autres n'avaient tout simplement pas d'emploi. Nous n'avions pas affaire à des ennemis du Canada.

En fait, le gouvernement britannique a expressément informé le gouvernement canadien que ces Ukrainiens devaient être considérés comme des alliés. Un grand nombre d'entre eux avaient fui leur pays pour éviter d'être enrôlés dans l'armée austro-hongroise.

Bien qu'ils n'aient commis aucun crime, on a obligé ces nouveaux Canadiens à construire les camps d'internement qui les ont abrités et des routes, notamment celle qui a précédé cette route 1A, à défricher la terre, à couper du bois et à travailler à des projets de construction ferroviaire.

Plus tard, on les a obligés à travailler pour des sociétés privées à des salaires de misère. Des milliers d'entre nous passons tous les ans en voiture devant ces endroits qui étaient autrefois des camps d'internement, pourtant rares sont les Canadiens qui savent combien on a fait souffrir nos concitoyens dans notre pays.

Le Canada devrait finalement reconnaître que cette injustice flagrante s'est produite ici. Nous ne pourrons jamais réparer les torts qui ont été commis, mais nous pouvons apprendre à nos enfants ce qui s'est passé et pour quelle raison, dans l'espoir que le passé puisse leur servir de leçon et qu'une telle injustice ne puisse jamais se reproduire.

Pour cette raison, à l'instar du caucus du Nouveau Parti démocratique dont je suis membre, je voudrais qu'on adopte plusieurs mesures.

Premièrement, le gouvernement devrait reconnaître officiellement les graves injustices dont ces Canadiens d'origine ukrainienne ont été victimes.

Deuxièmement, on devrait ériger des plaques commémoratives à des endroits appropriés à proximité de ces 26 camps d'internement.

Troisièmement, on devrait établir une commission nationale chargée d'examiner les demandes de réparation pour les actes discriminatoires commis par des gouvernements canadiens précédents et recommander des mesures appropriées et expéditives pour résoudre cette question ainsi que d'autres sombres épisodes de notre histoire.

En outre, madame la Présidente, nous sommes partisans de la reconstruction partielle du camp de Castle Mountain en Alberta comme lieu éducatif que pourraient visiter les Canadiens et d'autres visiteurs. On pourrait les encourager à s'arrêter dans leur traversée des Rocheuses majestueuses pour réfléchir à ce qu'ils pourraient faire eux-mêmes pour veiller à ce qu'un tel événement déplorable ne se reproduise jamais plus au Canada. Et ils pourraient peut-être également méditer sur le tort que les sociétés humaines peuvent se faire quand elles sont obnubilées par l'idée de l'ennemi, de l'autre, de ce qui est différent et étranger au point d'oublier ce fait certain que nous sommes tous frères.

Madame la Présidente, c'est une motion tout à fait digne de l'appui non partisan de tous les groupes représentés à la Chambre. J'espère vivement qu'elle recevra cet appui.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je suis honoré de prendre la parole au sujet de la motion présentée par le député, spécialement étant donné l'importance des questions soulevées.

Aujourd'hui, le Canada est un pays vibrant et tolérant qui reconnaît le caractère essentiel de sa réalité multiculturelle. Les Canadiens d'origine ukrainienne ont joué un rôle prépondérant dans la reconnaissance du caractère multiculturel du Canada. Les Canadiens peuvent retracer leurs origines dans toutes les parties du monde. Des gens venus de partout au monde ont contribué à défricher nos terres, à développer nos ressources, à bâtir nos villes et à créer des réseaux de transport sur de grandes distances.

L'internement des Canadiens d'origine ukrainienne pendant la Première Guerre mondiale n'est pas une page de notre histoire dont nous sommes fiers. Cela fait cependant partie de notre histoire, et il faut que les gens le sachent. Le gouvernement prend cette question au sérieux et cherche la meilleure façon de tirer les choses au clair et de montrer qu'il reconnaît que c'est là un moment sombre dans notre histoire.

Plus récemment, le gouvernement du Canada a pris des mesures pour protéger ses citoyens contre ce genre de traitement. La Charte canadienne des droits et libertés garantit à tous le droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, libre de toute discrimination. En adoptant la Loi sur le multiculturalisme canadien, le Parlement du Canada a reconnu que le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de notre société et il s'est engagé à assurer que les individus et les communautés de toute origine puissent, sans restriction et équitablement, participer à notre projet de bâtir l'avenir du Canada.

Le gouvernement a, par exemple, abrogé la Loi sur les mesures de guerre. Encouragés à immigrer au Canada par les autorités canadiennes, les Ukrainiens ont été un élément essentiel du processus de peuplement du Canada, notamment dans les Prairies. Les colons ukrainiens qui se sont installés dans les Prairies ne voulaient rien de plus que la possibilité de vivre et de travailler dans la dignité, dans notre pays, le Canada.

• (1440)

Les Ukrainiens ont été parmi les colons qui ont bâti le Canada. Leur rôle a été particulièrement important dans les Prairies.

Entre 1891 et 1914, 170 000 Ukrainiens ont immigré au Canada. Entre les deux guerres, 68 000 autres sont arrivés. Et enfin, après la dernière grande guerre, nous en avons accueilli encore 33 000.

Avant l'immigration massive de 1891, quelques Ukrainiens s'étaient déjà établis au Canada. Selon la publication *The Canadian Family Tree*, il y avait des soldats d'origine ukrainienne dans les régiments de de Meuron et Watteville qui ont combattu pour le Canada dans la guerre de 1812.

Certains Ukrainiens sont venus à l'époque de lord Selkirk au Manitoba. Il y en a également qui sont arrivés des États-Unis, avant 1891, pour s'établir au Manitoba.

Au début, la vie a été très difficile pour les Ukrainiens quand ils sont arrivés dans les Prairies et qu'ils ont défriché la terre. Malgré ces difficultés, la vie communautaire, culturelle et sociale s'est développée et des organisations, des groupes de femmes, des journaux et des périodiques, l'architecture, le folklore et la poésie ont vu le jour au fil des ans.

En 1905, la St. Nicholas Ukrainian Catholic Church de Winnipeg a fondé la Ukrainian Mutual Benefit Association. En 1939, les travailleurs et les cultivateurs ukrainiens ont mis sur pied un mouvement coopératif, quand ils ont créé la Community Savings and Credit Union, à Saskatoon.

À la fin des années 1960, plus de 60 coopératives de crédit ukrainiennes servaient environ 50 000 membres. Avec le temps, les Canadiens d'origine ukrainienne se sont urbanisés, comme leurs concitoyens.

Selon le recensement de 1981, il y avait, à cette époque, 63 000 citoyens d'origine ukrainiennes à Edmonton, 59 000, à Winnipeg et 51 000, à Toronto. On retrouve aussi une forte concentration d'Ukrainiens à Vancouver, Montréal, Calgary, Saskatoon, Hamilton, Thunder Bay, Regina et dans la péninsule du Niagara.

Sur les 529 615 Ukrainiens qui vivaient au Canada en 1981, 59 p. 100 habitaient dans les provinces des prairies et 25,3 p. 100, en Ontario. Leurs luttes culturelles ont eu surtout pour but d'assurer le maintien de leur langue.

Depuis quelques années, les systèmes publics d'éducation des provinces des prairies offrent une éducation bilingue et même trilingue, puisqu'elle comporte un enseignement en français.

Les Ukrainiens sont un élément essentiel de la mosaïque culturelle du Canada. Selon le rapport de l'Ukrainian Community Development Committee de la région des Prairies publié en 1986 par le Comité ukrainien-canadien, «la situation de la minorité ethno-culturelle ukrainienne est très particulière et cette minorité est intégrée de façon permanente à la société canadienne.»

Il y a plus de 1 000 organisations au sein de la communauté ukrainienne. Les tableaux de William Kurelek, qui s'inspirent de son expérience des Prairies, sont très connus. George Ryga est un écrivain d'origine ukrainienne qui a acquis une réputation nationale.

Les Ukrainiens sont présents également depuis longtemps sur la scène politique municipale. William Harwylak à Edmonton et Stephen Juba, à Winnipeg, ont été des maires importants. Andrew Shandro a été le premier Ukrainien élu à une assemblée législative provinciale, en 1913, en Alberta. En 1926, Michael Luchkovich est devenu le premier Ukrainien élu à la Chambre des communes. Au total, plus de 200 Canadiens d'origine ukrainienne ont été élus au niveau provincial et 60 autres à la Chambre des communes. En 1970, Stephen Worobetz est devenu lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Bien entendu, un ancien député dans cette enceinte, Son Excellence Ray Hnatyshyn, est maintenant le gouverneur général du pays.

Durant la Seconde Guerre mondiale, près de 40 000 Canadiens d'origine ukrainienne ont servi dans les forces armées canadiennes. Les Canadiens-ukrainiens jouent un rôle essentiel dans notre société. Ils ont ouvert la voie vers la reconnaissance de la nature multiculturelle du Canada. Il ne faut pas oublier, cependant, la façon dont on les a traités durant la Première Guerre mondiale.

Nous devons nous assurer que les générations actuelles et futures de Canadiens comprennent notre histoire et notamment des événements comme l'internement des Ukrainiens. De nombreux Canadiens ne connaissent pas les détails de ces événements ou ignorent même qu'ils ont eu lieu. On en parle rarement dans les livres d'histoire officiels, dans nos musées ou dans les reportages sur des événements historiques.

Je remercie le député d'avoir présenté cette motion et de nous donner l'occasion d'intervenir au sujet de l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne. Ce qui est plus important, je suis reconnaissant aux membres de la communauté canadienne d'origine ukrainienne qui ont sensibilisé davantage la population à leur histoire.

Sans cette connaissance de l'histoire, nous risquons de répéter les mêmes erreurs chaque fois que des crises mondiales attisent la peur et l'intolérance.

Une des plus importantes conclusions du rapport du comité Spicer, déposé l'été dernier, c'est que les Canadiens doivent acquérir une plus grande connaissance de leur histoire, d'eux-mêmes et d'autrui.

Si nous voulons que notre pays demeure uni, nous devons encourager les Canadiens à raconter et à écouter leur histoire.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, il y a environ un an et demi, j'ai assisté, pour le ministre, à une réunion au cours de laquelle le Ukrainian Redress Committee a donné, en conférence de presse, un aperçu de l'histoire des Ukrainiens.

C'est l'histoire, dont on se souvient encore avec amertume, d'une minorité du Canada.

La motion présentée par le député de Kingston et les Îles mérite toute l'attention du gouvernement. Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour réparer le tort commis par un gouvernement antérieur. Les suggestions de M. Milliken sont excellentes et devraient être prises en considération.

J'appuierai le renvoi de cette motion.

M. Milliken: Madame la Présidente, je tiens à remercier les députés de Burlington, d'Edmonton-Est, de Carleton—Charlotte et de Don Valley-Nord, pour leurs aimables interventions.

Puisque tout le monde est unanime sur ce point, je me demande si, au lieu de rayer cette motion du *Feuilleton*, nous ne devrions pas l'adopter par consentement unanime.

(La motion est adoptée).

Mme le vice-président: Je pense qu'il y aura également consentement unanime pour déclarer qu'il est seize heures.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: La Chambre s'ajourne donc jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 septembre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR UNE JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-202, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, dont le Comité législatif A a fait rapport sans proposition d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a trois motions d'amendement au *Feuilleton des avis* pour l'étude du rapport du projet de loi C-202, Loi instituant une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes, au nom de la députée de New Westminster—Burnaby.

[*Traduction*]

Toutes les motions sont conformes au Règlement et seront regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion nº 1 s'appliquera aussi aux motions nºs 2 et 3.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby) propose:

Motion nº 1.

27 septembre 1991—Qu'on modifie le projet de loi C-202, dans la version française, dans le préambule, en retranchant la ligne 11, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:

«faite aux femmes;»

[*Français*]

Motion nº 2

—Qu'on modifie le projet de loi C-202, dans la version française, à l'article 2, en retranchant les lignes 23 et 24, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit: «tion et d'action contre la violence faite aux femmes».

Motion nº 3

—Qu'on modifie le projet de loi C-202, dans la version française, dans le titre, en retranchant les lignes 2 à 4, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.»

• (1110)

[*Traduction*]

—Monsieur le Président, comme les amendements visaient simplement à aligner la traduction française sur la version anglaise du projet de loi, je ne tiens pas à prendre la parole à leur sujet. Je voudrais que nous passions au vote là-dessus.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1, inscrite au nom de Mme Black. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le résultat du vote sur la motion nº 1 s'applique également à la motion nº 2 et à la motion nº 3.

(Les motions nºs 2 et 3 sont adoptées.)

[*Traduction*]

M. Angus: J'invoque le Règlement. Monsieur le Président, vous verrez, je crois, que la Chambre convient que les comotionnaires du projet de loi soient la députée de Halifax et la ministre responsable de la Situation de la femme.

Des voix: D'accord.

(Les motions nos 1, 2 et 3 sont adoptées.)

Mme Black propose que le projet de loi modifié soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme Black propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, en préparant mon intervention d'aujourd'hui, mon adjointe et moi avons passé en revue les coupures de journaux que nous avons sur le massacre de Montréal et sur la violence faite aux femmes en général. Il y a tellement de matière sur le sujet, tant de choses à dire qu'il m'est impossible d'en inclure ne serait-ce qu'une infime partie dans mon intervention d'aujourd'hui.

Les photos de presse prises la nuit du massacre nous ont rappelé toute l'horreur et le choc que nous avons ressentis le 6 décembre 1989, lorsque nous avons appris qu'un homme était entré dans la classe de génie de l'École polytechnique de Montréal, avait séparé les hommes des femmes et avait abattu ces dernières au moyen d'une arme semi-automatique légalement achetée.

Un débat troublant a suivi pour déterminer si cet acte était le geste isolé d'un fou ou si la tragédie n'était pas, en fait, apparentée au décès, chaque année, de cent femmes victimes de violence familiale, du décès et des blessures de femmes victimes d'agressions sexuelles commises par des hommes qui haïssent les femmes, par des hommes qui ne conçoivent pas la femme comme leur égale.

Certains ont cherché à se rassurer en se disant qu'il s'agissait de l'acte isolé d'un fou. De la sorte, ils n'avaient pas à craindre que ce genre d'événement se reproduise. Or, ce n'était ni le premier ni, certes, le dernier.

Ce massacre avait ceci de particulier que quatorze jeunes femmes ont été tuées du même coup. Theodore Bundy en a tué 36. Edward Jackson, ce médecin réputé, bon père de famille et pratiquant, en a violé 32. Larry Takahashi, lui, a été jugé coupable du viol de 16 femmes. Cent-vingt-deux autres accusations de viol déposées contre lui n'ont jamais été entendues. Voilà ce dont nous gardons le souvenir, les noms de ceux qui commettent des actes de violence contre les femmes.

Nous oublions les victimes qui demeurent sans nom et sans visage, tout comme elles l'étaient pour leur meurtrier ou agresseur. Je veux énumérer ces noms. Je suis heureuse que les députés de la Chambre souhaitent se lever avec moi pour rappeler le souvenir de celles qui sont mortes. Je leur en sais gré. Les victimes ont pour nom: Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Saigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Marie Klueznick, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault, Annie Turcotte et Maryse Langanier.

Je désire transmettre ma plus vive sympathie aux familles de ces jeunes femmes, de ces étudiantes dont l'une s'est suicidée peu de temps après le massacre, aux familles de ces femmes et jeunes filles mortes des sévices, de la haine et de la démence qui ont cours dans notre société, sans que rien ne soit fait pour les prévenir. Ces événements nous ont tous marqués.

Le 6 décembre demeurera un jour d'horreur macabre. Cependant, bon nombre de gens et moi-même aimerions que quelque chose de bon en résulte.

J'aimerais vous toucher quelques mots de l'une des survivantes du drame, d'une jeune femme que j'admire beaucoup. Il s'agit de Heidi Rathjen, aujourd'hui l'une des dirigeantes du mouvement en faveur du contrôle des armes à feu au Canada. Cette jeune femme, qui a eu le courage de retourner à l'École polytechnique pour obtenir son diplôme, a comparu devant deux comités parlementaires au sujet du contrôle des armes à feu. Elle a contribué à recueillir plus d'un demi-million de signatures pour une pétition plaidant en faveur d'un meilleur contrôle des armes à feu. Elle a entrepris une tournée de conférences sur le sujet partout au pays.

À l'instar de Mlle Rathjen, je pense que nous devons tous lutter activement contre la violence faite aux femmes. Il ne faut pas se contenter d'en parler. Il y a des gens qui en meurent.

Marc Lépine avait dressé la liste de 19 femmes qu'il projetait assassiner. Les qualifiant de «féministes radicales», il voulait les tuer parce qu'il estimait qu'elles avaient ruiné sa vie.

C'étaient des femmes bien en vue, à la carrière comblée. Le talent et le travail avaient très peu de valeur pour M. Lépine. Il avait l'impression qu'elles lui avaient volé sa place dans la société parce qu'il était un homme et qu'il leur était supérieur même s'il n'avait pas leur talent, même s'il n'était pas aussi vaillant qu'elles, même s'il n'avait pas les aptitudes et les compétentes qui devaient les amener là où elles étaient. Il y a encore des gens qui soutiennent que le massacre de Montréal n'est pas affaire de sexisme.

Dans la note qu'il avait rédigée avant de se suicider, Lépine déclarait qu'il voulait sévir pour des «motifs politiques». Je cite ses propos: «Même si les médias me qualifient de tueur fou, je me considère, quant à moi, comme un personne. . . raisonnable. . . forcée de poser des gestes extrêmes.» Il accusait les femmes de vouloir

profiter des avantages de leur condition et de vouloir s'arroger ceux des hommes.

Des attitudes de ce genre sont omniprésentes. Lépine n'a rien inventé. Ce sont des attitudes qui favorisent la violence faite aux femmes. Bien des gens pensent encore que les femmes sont cantonnées dans un rôle et que si elles ne s'y conforment pas, elles risquent d'être injuriées, battues et même tuées, et de devenir la cible idéale des mouvements de rage et de frustration de certains hommes. Ils se disent que les femmes ne sont pas des êtres humains à part entière, ayant des sentiments et des ambitions aussi légitimes que ceux des hommes, et que les hommes sont en droit en quelque sorte d'attendre des faveurs sexuelles et autres des femmes.

• (1120)

Dans un article publié cette année et qui portait sur le viol par une connaissance, on pouvait lire ceci: «Rencontrer une femme dans un bar et boire avec elle pendant plusieurs heures avant d'aller chez elle, ce n'est pas avoir un rendez-vous, mais une invite.»

Un journal, qui se targuait de préconiser les valeurs de la famille, a rejeté la responsabilité de la violence faite aux femmes sur les féministes, tout comme Marc Lépine. Les féministes étaient responsables de tout. D'après ce journal, c'est la destruction de la famille qui est à l'origine de la violence faite aux femmes. Comment ce journal explique-t-il alors la violence qui a fait rage au XVIIIe siècle, voire au XVe?

C'était légal pour un homme, tant au Canada qu'ailleurs à une certaine époque, de battre sa femme. Les femmes ne pouvaient même pas demander le divorce même si elles avaient été sauvagement battues à maintes reprises.

Certains groupes d'extrême-droite ont déformé l'expression «valeurs familiales» au point d'en faire quelque chose de malsain et de dénaturé. Ils ne veulent pas promouvoir la santé et le bien-être des membres de la famille, mais seulement fournir une justification aux hommes qui maltraitent les femmes et les enfants en toute impunité.

Une coordonnatrice d'un centre d'aide aux victimes d'agression sexuelle a déclaré que le massacre de Montréal avait braqué l'attention sur la violence faite aux femmes et que nombre de femmes ne se rendaient pas compte à quel point certains hommes en colère sont prêts à s'en prendre aux femmes pour passer leur colère. Je pense que c'est vrai en particulier des jeunes femmes. Les femmes n'arrivent pas à comprendre comment un ami ou même un inconnu pourrait vouloir leur faire du mal ou aller contre leur volonté.

Beaucoup de survivantes d'agression sexuelle sont simplement en état de choc du seul fait que quelqu'un ait pu leur vouloir autant de mal. Peu importe comment elles s'habillent, quel âge elles ont, qui elles sont, les femmes sont une cible simplement à cause de leur sexe.

Ce centre de crises a reçu 2 327 appels en six mois. Et il est l'un des deux seuls centres qui existent dans cette petite ville. Certains appels provenaient de femmes qui avaient été victimes de mauvais traitements dans leur enfance et qui ne faisaient que commencer à s'en remettre.

Chia-Tsu Liu est une Torontoise qui a été battue à mort par son mari quand elle a voulu le quitter et ne plus jamais revenir.

Nina de Villiers est partie faire du jogging un jour et n'est jamais revenue. Elle était active au sein du mouvement de lutte contre la violence faite aux femmes. On l'a retrouvée morte.

L'ex-petit ami de 15 ans d'une fillette de 13 ans a aspergé celle-ci d'essence et l'a brûlée vive. Avant ce terrible événement, elle avait fait l'objet de menaces et s'était adressée à la police, mais personne ne l'avait aidée.

À Toronto, 20 personnes ont regardé sans rien faire pendant qu'une fillette de 11 ans était victime d'un viol en bande lors d'une surprise-partie.

Une conseillère municipale de Toronto juge que le phénomène de la violence dirigée contre les femmes est exagéré, car aucune de ses amies ni aucun membre de sa famille ne lui a dit avoir été victime d'une agression sexuelle.

Or, une jeune femme de mes amis m'a déclaré qu'elle avait signalé à sa mère qu'elle avait été victime d'une agression sexuelle à l'âge de 17 ans et que sa mère lui avait demandé alors ce qu'elle avait fait pour mériter cela. Cette même jeune femme a dû repousser les avances sexuelles de son oncle, alors qu'elle n'était âgée que de 14 ans et elle ne l'a jamais dit à sa famille. Elle avait peur qu'on ne la croit pas.

Monsieur le Président, j'ai caché à ma propre mère les avances d'un «ami» de la famille alors que j'avais moins de 12 ans.

Étant donné que la société a tendance à blâmer la victime, de nombreuses femmes hésitent à dire à qui que ce soit qu'on a abusé d'elles. Elles craignent de ne pas être crues et elles se blâment elles-mêmes.

Selon les gens qui travaillent dans les centres d'aide aux victimes de viol, sur 20 femmes qui s'adressent à eux, une seule porte plainte à la police. Lorsqu'elles le font, elles sont, bien souvent, traitées en criminelles comme leur agresseur.

Nous entendons parler depuis quelque temps d'abus sexuels dans des internats, ou des orphelinats; il s'agit agressions qui remontent, dans certains cas, à 20 ans. À l'époque, on a tout simplement étouffé l'affaire et on n'a absolument pas tenu compte des accusations portées par les victimes. Ce n'est pas là une façon de résoudre ce grave problème auquel est confrontée notre société. Il faut en parler. Nous devons dire aux victimes qu'elles peuvent compter sur notre aide, qu'elles n'ont pas à surmonter ces épreuves et à faire face à la société seules. Nous devons discuter des solutions et, chose plus importante, nous devons agir de façon concrète.

J'espère que mon projet de loi permettra dans une certaine mesure d'attirer l'attention des gens sur le problème et de mettre en oeuvre certaines solutions. Ce n'est pas pour rien que j'ai parlé d'une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes. En effet, ce projet de loi sera tout à fait inutile, si on ne prend pas des mesures concrètes.

Très peu de femmes échappent à la violence; des femmes de tous âges, de tous les types physiques, de toutes les cultures, de tous les groupes raciaux, de toutes les religions et de tous les groupes socio-économiques sont agressées. Les handicapées et les autochtones sont particulièrement vulnérables. Non seulement les faits montrent que les femmes handicapées sont plus souvent que les autres victimes d'abus, mais elles sont également fort mal servies par le système judiciaire.

Cette année, un homme a été acquitté du viol d'une femme sourde-muette qui s'est débattue de toutes ses forces. Elle a essayé de se défendre. Cependant, cet homme a été acquitté, car la victime n'avait pu lui dire qu'elle ne voulait pas avoir des relations sexuelles avec lui. Comment une personne sourde-muette aurait-elle pu le faire? N'était-il pas suffisant qu'elle se défende de toutes ses forces, à coups de pied notamment?

Au Canada, 62 p. 100 de tous les meurtres de femmes sont reliés à la violence familiale. Pourtant, en Alberta, le service 911 a refusé d'envoyer la police à une maison où un homme était en train d'abattre la porte pour violer une femme, parce qu'on estimait qu'il s'agissait d'une dispute domestique.

Une femme sur quatre est agressée sexuellement. D'autres, qui n'ont été ni agressées ni harcelées, ont cependant peur de se promener le soir, particulièrement seules.

Il y a là un cycle, un cycle de la violence, que l'on doit rompre. Marc Lépine était battu par son père lorsqu'il était jeune. Une étude a révélée que 25 p. 100 des enfants dans les foyers pour femmes battues estimaient qu'il était normal qu'un homme batte sa femme si la maison était mal tenue.

La violence contre les femmes n'est pas un comportement naturel, c'est un comportement appris. Nous donnons aux jeunes garçons des héros violents à imiter. Nous traitons les femmes sans respect au travail et à la maison. Elles sont l'objet de plaisanteries, elles sont utilisées comme objets pour vendre des produits, et celles qui connaissent le succès sont souvent accusées d'avoir accordé des faveurs sexuelles pour arriver au sommet. À ma connaissance, on n'a jamais accusé un homme de faire la même chose.

On donne aux garçons une idée irréaliste de ce que cela signifie que d'être un homme. La force physique et la domination des autres sont perçues comme viriles. Exprimer ses sentiments, prendre soin des autres, résoudre des problèmes d'une façon non violente, ne sont pas des choses considérées comme viriles. La bravade, la parade et le machisme que l'on enseigne aux enfants du sexe masculin leur fait du tort, et fait du tort aux femmes et à toute la société. Les enfants ne manquent pas d'apprendre ces attitudes et le cycle de la violence recommence.

Au lieu de ça, nous devons apprendre aux enfants que tout individu est différent. Il y a des hommes et des femmes qui sont physiquement forts et d'autres qui ne le sont pas. Il y a des hommes et des femmes qui sont intelligents et d'autres qui le sont moins. Qui que vous soyez, vous n'êtes ni mieux ni pire qu'un autre.

Le sous-comité de la Chambre des communes sur la condition féminine, dont je suis membre, a fait de nombreuses recommandations qui ont reçu l'appui de tous les partis au niveau du sous-comité. Il y avait notamment la création de programmes dans toutes les écoles du pays afin de prévenir la violence de façon constante et soutenue et d'apprendre à interpréter le message des médias. Les questions d'égalité entre les sexes devraient faire partie des programmes scolaires aux niveaux élémentaire, intermédiaire et secondaire. La formation des juges et des agents de la GRC dans ce domaine devrait être obligatoire également. Il devrait y avoir des programmes de formation des députés pour qu'ils fassent preuve de sensibilité à l'égard du sexe opposé. Les députés décident des programmes qui restent, de ceux qu'on élimine, de la façon dont l'argent sera dépensé et quelles prestations les gens recevront. Leurs décisions ont un effet direct sur la vie de 26 millions de Canadiens, dont la moitié sont des femmes. Je regrette de le dire, mais certains députés, ici, n'ont pas une connaissance adéquate des problèmes des femmes et n'ont pas la sensibilité nécessaire pour prendre de bonnes décisions au sujet de la vie de celles-ci.

• (1130)

On a aussi recommandé d'élaborer une politique efficace concernant des logements abordables et d'étudier la possibilité de faire sortir du foyer familial l'agresseur et non la victime.

On a demandé une loi rigoureuse de protection contre le viol et l'abolition, dans les cas de viols, de la défense

fondée sur la croyance de consentement. Le sous-comité recommande une plus grande sévérité des lois sur le contrôle des armes à feu. Le sous-comité insiste surtout pour qu'à court terme, on assure un financement approprié des services offerts aux femmes et aux enfants victimes de mauvais traitements. Les refuges pour femmes battues continuent à refuser des femmes et des enfants victimes de mauvais traitements, faute de place.

Nous pouvons commencer par rétablir le financement du Régime d'assistance publique du Canada qui subventionne, entre autres programmes sociaux, les refuges pour femmes battues. Nous pouvons donner suite aux recommandations du sous-comité dès aujourd'hui, sans attendre décembre 1992, moment où le groupe de travail sur la violence dirigée contre les femmes fera rapport et reprendra probablement un bon nombre des recommandations que nous avons faites au sous-comité.

Je tiens à remercier chaleureusement la ministre responsable de la Situation de la femme pour son soutien et pour l'appui qu'elle nous assure au sein de son parti. De la même façon, je remercie ma collègue, la députée de Halifax, pour son soutien et pour l'appui de son parti, ainsi que le leader à la Chambre du Bloc québécois, qui nous assure l'appui de son parti.

Je remercie enfin mes propres collègues néo-démocrates. J'apprécie leurs marques de compréhension et d'appui à l'égard de ces questions. J'exprime ma reconnaissance envers tous les Canadiens qui, d'un océan à l'autre, m'ont fait parvenir de formidables lettres d'encouragement.

Je ne veux surtout pas oublier les femmes qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant toutes ces années, en travaillant dans ces refuges pour femmes battues et en amassant des fonds pour ces refuges, ces femmes qui travaillent dans les centres d'aide aux victimes de viol, de même que les hommes et les femmes qui manifestent dans la rue et qui pressent le gouvernement de mettre un terme à la violence dirigée contre les femmes. Ces gens généreux, hommes et femmes, sont les véritables agents de changement de notre société. Sans eux, aucun changement ne se produira.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je voudrais exprimer mon appui au projet de loi visant à instituer, le 6 décembre, une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence faite aux femmes.

Le 6 décembre 1989, 14 étudiantes de l'Université de Montréal ont été tuées par un assassin qui ne les connaissait pas mais qui leur en voulait parce qu'il haïssait les femmes. Ce tragique événement a ébranlé tout le pays et attristé tous les Canadiens, hommes et femmes. Bon nombre d'entre eux se sont sentis personnellement attaqués. De nombreux Canadiens, surtout des femmes, ont perdu le sentiment de sûreté et de sécurité qui les avaient habités jusque-là. Beaucoup ont vu, dans cette tuerie, l'exemple extrême de la terreur et de la violence faites aux femmes dans la vie de tous les jours.

La violence faite aux femmes revêt de nombreux aspects dont les agressions morales, physiques, sexuelles et le meurtre. Cette violence ne connaît aucune limite et menace les femmes de tous âges, de toutes cultures, de tous milieux, de toutes professions, de tous lieux et de toutes situations économiques.

La violence dirigée contre les femmes est omniprésente dans notre société: dans les blagues à caractère sexuel, la pornographie, le harcèlement, la prostitution, le viol, les mauvais traitements infligés aux enfants et dans l'inceste.

Les statistiques sur la violence faite aux femmes au Canada sont bouleversantes. Une femme sur 10 est agressée par son conjoint; une jeune fille sur quatre sera agressée sexuellement avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans; 80 p. 100 des femmes autochtones ont connu des situations de violence, et presque la moitié des femmes handicapées au pays ont été agressées sexuellement durant leur enfance, tandis que 40 p. 100 ont été violées, maltraitées ou agressées une fois adultes. Par ailleurs, les femmes âgées ne sont pas à l'abri de la violence. Il y a deux fois plus de femmes âgées que d'hommes âgés qui subissent des actes de violence.

On considère qu'il s'agit là d'estimations prudentes. La honte, la peur ou la crainte de représailles portent bon nombre de femmes et de jeunes filles victimes d'agressions à se taire plutôt qu'à parler ou à demander de l'aide. Certaines victimes tentent d'oublier la violence en niant le fait qu'elle ait existé ou en la reléguant très loin dans leurs pensées. Elles ne comprennent pas pleinement le traumatisme profond que crée cette violence et qui, fort probablement, restera à tout jamais en elles.

N'allons surtout pas croire que les effets de cette violence sont purement personnels. On en retrouve l'héritage partout dans notre société, car les innocentes victimes d'agressions paient le prix encore longtemps après avoir été agressées, et nous payons avec elles.

Quand cette violence engendre des dépressions chroniques, des états de dépendance et des troubles alimentaires, la délinquance, le crime et le suicide, nous payons tous et notre société en subit les contrecoups.

Je voudrais citer les propos d'une Manitobaine qui, lorsqu'elle était enfant, a été victime d'environ 2 600 sévices sexuels infligés pas son père. Elle a dit: «Mon père m'a enlevé mon enfance. Je la pleure encore et l'innocence qui caractérise cette période me manquera

toujours. La possibilité de faire les choix qui m'ont été enlevés me manquera également. Lorsque je songe à certaines situations que j'ai été contraintes de vivre pendant mon enfance, je ne cesse de penser: pauvre petite fille, pauvre petite fille.»

La violence faite aux femmes est un voleur qui s'empare des choses qui nous sont le plus chères: l'amour entre un mari et sa femme, la confiance entre un parent et son enfant, la capacité de vivre sans crainte et un état de santé mentale qui nous permet de jouir de la vie et d'y participer pleinement.

Bon nombre d'entre nous sont fiers du sens d'égalité et de franc jeu qui caractérise le Canada. Nous croyons depuis longtemps vivre dans une société du progrès, qui place la compassion et le respect des personnes de toutes les conditions sociales au centre de notre caractère national. Mais la tragédie à l'École polytechnique et la violence qui frappe quotidiennement dans nos foyers et dans nos rues nous rappellent qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire.

La violence contre les femmes est profondément enracinée dans notre société. Elle est fondée sur des attitudes et des stéréotypes qui encouragent la croyance que les femmes sont subordonnées aux hommes. Les points de vue stéréotypés disent que l'homme est le chef du ménage, que la femme doit honorer son partenaire et lui obéir et que les enfants doivent être vus, mais pas entendus. Ces stéréotypes créent un grave déséquilibre entre hommes et femmes et entre adolescents et adolescentes. On s'attend d'une part que les hommes contrôlent et dominent, d'autre part, que les femmes et les filles soient dépendantes et vulnérables.

Lorqu'on ajoute de tels stéréotypes à la tolérance de la société envers la violence, on débouche sur un mélange explosif et parfois mortel, c'est-à-dire des hommes qui abusent de leur pouvoir, des hommes qui se retournent contre leurs proches, des hommes qui usent de violence pour calmer leur colère et leurs frustrations.

Comment s'étonner alors de voir que des femmes reçoivent des coups de pied ou des gifles et qu'on les frappe avec des objects durs ou des couteaux. Comment s'étonner de voir que chaque année, au Canada, une centaine de femmes sont tuées par leurs compagons et qu'en 1990 on a enregistré 27 000 cas d'agression sexuelle. Comment s'étonner de voir que quatorze jeunes femmes innocentes tombent brutalement sous les balles simplement parce qu'elles sont des femmes.

Les Canadiens ont longtemps essayé de détourner les yeux, de se dire que c'était «l'affaire des autres» et qu'on ne devait pas laver le linge sale de la violence en public. Il y en a qui estiment encore que la violence devrait être une affaire qu'on règle en privé.

La vérité, cependant, c'est que la violence contre les femmes n'est pas «l'affaire des autres». C'est notre affaire. C'est l'affaire de nous tous. Lorsque nous détournons les yeux, nous devenons des complices tacites. Lorsque nous croyons que la violence est l'affaire des autres, nous nous déchargeons de la responsabilité de son existence. Lorsque nous refusons de laver le linge sale de la violence en public, nous passons sous silence le triste sort de milliers de femmes qui ont besoin de notre aide et de notre compassion.

• (1140)

Lorsque nous faisons de la violence une affaire qu'il faut régler en privé, nous nous rendons complices des sexistes qui font passer les femmes pour des êtres que l'on peut maltraiter, violer et tuer. Aussi longtemps que des femmes seront battues par leur mari, aussi longtemps que des femmes seront sexuellement agressées par leur partenaire, aussi longtemps qu'elles feront l'objet de harcèlement sexuel au travail, les femmes seront privées du droit fondamental à la sécurité personnelle.

Lorsqu'une personne est privée de ce droit fondamental, elle souffre sur beaucoup de plans. Elle ne peut pas marcher dans la rue sans avoir peur, elle ne peut pas se sentir en sécurité à la maison, à l'université ou au travail, elle ne peut pas vivre sans regarder constamment par-dessus son épaule et sans s'inquiéter des gens avec qui elle doit traiter.

La violence contre les femmes au Canada est tragiquement associée à leur incapacité d'atteindre l'égalité dans notre société. La violence contre les femmes est profondément enracinée dans nos processus de socialisation, notre structure du pouvoir et nos institutions. Ce problème existe partout dans notre société, y compris dans notre système judiciaire, les médias, le système de santé ainsi que les secteurs de l'enseignement et des services sociaux.

L'égalité des femmes va de pair avec l'éradication de la violence. L'égalité économique donnera aux femmes la liberté de se sortir des situations où elles sont soumises à de mauvais traitements et de reconstruire leur vie et celle de leurs enfants. L'égalité politique permettra aux femmes de prendre part aux décisions qui touchent leur vie et la vie de leur famille. L'égalité sociétale représente la voie par laquelle nous pourrons nous débarrasser des

stéréotypes et des attitudes sexistes tratitionnelles qui engendrent la violence contre les femmes.

Dans notre recherche de solutions à la violence contre les femmes, nous devons reconnaître les structures sociales, économiques et politiques qui confinent actuellement les femmes dans des rôles subalternes. Parallèlement, nous devons continuer de trouver des moyens d'élargir l'éventail des possibilités offertes aux femmes.

Au Canada, la nouvelle du massacre de Montréal a suscité bien des réactions. En lançant la première enquête nationale sur la violence contre les femmes et en injectant 136 millions de dollars dans son programme contre la violence en milieu familial, le gouvernement a donné un exemple et a fait preuve de prévoyance. Dans la lutte à la violence faite aux femmes, le gouvernement reconnaît qu'il est essentiel de coordonner nos efforts avec ceux des gouvernements provinciaux et municipaux, avec les groupes féminins, les clubs philantropiques et les associations commerciales, syndicales et professionnelles.

Beaucoup d'organismes canadiens ont réagi à la tragédie de Montréal en réitérant leur engagement à ouvrir les possibilités de carrières aux femmes, surtout dans le domaine des sciences et du génie. La Fédération canadienne des femmes diplômées des universités, le conseil canadien des ingénieurs, la fondation Memorial, la Société Alfred D'allaire ainsi que l'École polytechnique comptent parmi les organismes, institutions et entreprises qui ont créé des programmes de bourses à la mémoire des victimes.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, quand le malheur nous frappe, notre première réaction est d'éprouver un sentiment d'horreur, d'impuissance. On se demande surtout pourquoi c'est arrivé. C'est exactement ce que j'ai ressenti, comme nous tous d'ailleurs, il y a presque deux ans, un soir de décembre, un soir qui, je pense, restera gravé à jamais dans la mémoire de tous.

Ce soir-là, je dînais avec des collègues. L'un d'entre eux était en retard. Alors que nous l'attendions, nous nous demandions ce qui avait pu lui arriver. Lorsqu'il arriva enfin, il nous apprit la terrible nouvelle qui était diffusée sur les ondes dans tout le Canada. Alors qu'il nous mettait au courant, on pouvait voir que la nouvelle gagnait les autres clients attablés dans ce restaurant plein à craquer d'Ottawa. Comme nous nous en souvenons tous, ce drame semblait d'autant plus affreux qu'il s'était produit tout juste avant les Fêtes, à une période où nous aspirons tous à la paix sur la terre et au bien-être de l'humanité. Quand le malheur s'abat sur nous, nous demandons quoi faire, comment le combattre, mais s'il en sort quelque chose de positif, alors nous avons l'impression d'avoir accompli quelque chose et d'avoir retrouvé un sens de l'équilibre, même si l'événement en soi a été terrible.

Le projet de loi proposé par ma collègue, la députée de New Westminster—Burnaby, et la coopération dont ont fait preuve les trois partis représentés à la Chambre, la ministre responsable de la situation de la femme et moi-même, à un moindre degré, montrent, je crois, qu'il est impossible, étant donné l'horreur de l'acte commis, de réparer ou d'oublier ce qui s'est passé, mais que par contre cette tragédie peut servir de catalyseur à long terme pour, espérons-le, améliorer cette terrible situation.

La tragédie de l'École polytechnique a été la manifestation la plus flagrante, ou le résultat, ou la réaction, comme vous voudrez, d'une épidémie qui s'étend non pas seulement dans notre pays, mais dans le monde entier. Même si la mort de ces admirables jeunes femmes au seuil de ce qui aurait dû être une vie merveilleuse et enrichissante a donné quelques fruits, il semble parfois que ce ne soit pas assez. Et c'est évident que ce n'est pas assez, ce ne sont que les premières étapes de ce qui doit être une action concertée.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire a l'appui de tous les partis et nous sommes tous heureux, et même très heureux, qu'il soit présenté.

Mais monsieur le Président, comme elle l'a dit elle-même dans son discours, la députée de New Westminster—Burnaby a présenté ce projet de loi non seulement pour instituer une journée de commémoration, mais aussi pour créer une journée d'action.

Je ne vais pas m'étendre sur la série d'incidents grotesques dont les femmes ont été victimes depuis mon arrivée dans cette Chambre. Ma collègue vous en a donné quelques exemples que nous connaissons tous trop bien. Ma collègue du parti gouvernemental a fait valoir que ce n'est pas un fait qui se limite à un groupe culturel particulier, à une classe socio-économique ou à une région précise, c'est quelque chose qui sévit insidieusement dans le monde entier.

Je pense qu'il y a toujours eu de la violence contre les femmes. Je pense que c'est là l'un des prix que les femmes ont dû payer pour pouvoir se consacrer au bien-être de leur famille et jouer le rôle de soutien du foyer sans avoir à en assurer la subsistance ni la protection.

Je pense que c'est ce qui s'est produit, au cours des 20 dernières années en particulier, depuis que le mouvement féministe s'est avéré l'un des facteurs de changement social les plus irrésistibles que le monde ait connus, ce qui est l'aboutissement de la foi inébranlable de celles qui ont travaillé en ce sens. Il change des choses que beaucoup d'entre nous croyaient immuables et nombre d'entre nous appréhendaient des changements à ce que nous jugions immuable par crainte des bouleversements qu'en subirait la stucture de la famille. Il est venu bouleverser nos vies quotidienne, personnelle et privée. Voilà pourquoi je dis qu'il a été violent.

• (1150)

Des changements de cette envergure entraînent forcément des réactions d'égale intensité.

Le phénomène de la violence faite aux femmes a toujours existé, mais il a été exacerbé par l'afflux des femmes sur le marché du travail et ses effets sur des institutions nationales comme celle-ci—la présence de 40 femmes ne change peut-être pas radicalement le visage de la Chambre, mais elle en modifie au moins dans une certaine mesure la composition.

Les gens en ont peur, et les gens en proie à la peur ont un comportement incacceptable. Malheureusement, dans notre société comme dans bien d'autres de par le monde, le comportement de certaines personnes a une issue fatale.

Je félicite le gouvernement, et plus particulièrement la ministre responsable de la situation de la femme, d'avoir nommé un comité d'experts. Quand j'ai appris qui allait en faire partie, j'ai su que le comité ne pouvait que nous donner le genre de rapport sur la violence faite aux femmes que nous toutes, la députée de New Westminster—Burnaby et toutes les autres femmes qui siègent ici, cherchons à obtenir. Nombre de nos collègues masculins nous ont appuyées dans cette démarche.

Il ne s'agit là que d'un domaine. Je voudrais aujourd'hui, outre l'appui que je donne au projet de loi proposé, porter à votre attention deux autres domaines qui exigent une intervention gouvernementale. Pas sous forme d'initiatives parlementaires, mais bien de politique gouvernementale cette fois.

Le premier domaine est un sujet auquel le gouvernement travaille et que la Chambre examine, mais dont nous sommes tous très préoccupés. Je fais allusion à toute la question du contrôle des armes à feu.

Nous savons tous que cette question du contrôle des armes à feu suscite de très fermes prises de position pour ou contre, mais il y a certains faits qu'on ne peut pas changer. Ils existent.

Le fait est que dans le cas du meurtre d'un conjoint, les armes à feu sont la cause la plus courante de la mort. Il faut y mettre fin et on ne peut y parvenir qu'en adoptant un projet de loi sur le contrôle des armes à feu qui soit plus sévère.

Le deuxième domaine dont on doit s'occuper est celui de la protection en cas de viol qui vient d'être supprimée par la Cour suprême du Canada. Je conviens avec le Fonds d'information et d'intervention juridiques et avec diverses autres associations de femmes de notre pays que nous ne voulons pas que la ministre de la Justice agisse avec précipitation, parce que c'est un domaine juridique difficile et controversé.

Nous à la Chambre ainsi que les hommes et les femmes du Canada, dont la grande majorité, je le sais, en sont partisans, avons besoin d'entendre que le ministre s'occupe de cette question, que les femmes qui ont peur de se faire attaquer auront une mesure législative pour les protéger.

Pour conclure, je voudrais encore une fois féliciter la députée de New Westminster—Burnaby, la ministre responsable de la situation de la femme et tous les hommes de tous les partis de la Chambre qui continuent à appuyer ce qui est une question importante, grave et effrayante. Ce pourrait être la question la plus grave que nous soyons jamais appelés à règler au cours de notre carrière politique.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aimerais joindre ma voix à celle de mes collègues de tous les partis représentés à la Chambre et prendre quelques minutes pour donner mon opinion.

Deux ans déjà se sont écoulés depuis que 14 jeunes femmes ont été assassinées à Montréal pour la seule et unique raison qu'elles poursuivaient des études dans une profession typiquement masculine. Si cette tuerie a, à juste titre, suscité émoi et indignation parmi le peuple canadien, il faut déplorer que la violence au foyer dont des centaines de femmes sont victimes chaque année passe sous silence.

Une femme canadienne sur quatre sera agressée sexuellement à un moment donné de sa vie. Chaque année, 12 p. 100 des Canadiennes sont agressées par leur conjoint; une centaine de ces agressions sont fatales. On estime que les statistiques sur les agressions sexuelles déclarées sont bien inférieures au nombre réel des agressions qui sont commises contre les femmes chaque année. Beaucoup de femmes décident de ne pas signaler leur agression à la police, parce qu'elles savent à quel

point il est traumatisant et difficile de poursuivre l'agresseur en justice. À l'heure actuelle, la pénalité pour une agression est souvent moins sévère que celle pour un vol avec effraction. Il y a quelques années, un homme de 26 ans qui avait agressé une fillette de 13 ans a reçu une condamnation avec sursis.

En refusant d'accorder les fonds nécessaires aux groupes féministes qui combattent cette violence et instituent des services d'aide pour les victimes, le gouvernement ferme ou semble fermer les yeux sur cette déformation des priorités.

Le Canada est pourtant signataire d'un document des Nations Unies qui reconnaît la nécessité de créer un milieu social paisible pour les femmes, un milieu qui est compatible avec la dignité humaine.

Les statistiques démontrent que la plupart des hommes qui agressent des femmes viennent d'un milieu qui encourage ce comportement. Il est donc clair que l'éducation et une action préventive s'impose pour rompre ce cercle vicieux qui emprisonne tant de femmes et d'enfants.

Le projet de loi qui est à l'étude ce matin, et je félicite ma collègue de l'avoir présenté, instituerait une journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes. En l'acceptant, nous démontrons notre volonté de mettre fin à cette violence et nous protégeons le droit des femmes de vivre en sécurité dans notre société.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme on a épuisé l'ordre du jour des Affaires émanant des députés, nous suspendons pour quelques minutes, jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 02.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté mardi, le 17 septembre 1991, et conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre, formée en comité plénier, passe à l'étude du projet de loi C-29, intitulé Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, présenté par M. Loiselle.

—Sur l'article 2: *Définitions*

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint: Débat. La parole est à l'honorable président du Conseil du Trésor.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, aujourd'hui les membres de l'Alliance de la Fonction publique sont de nouveau en grève. Les services à la population canadienne, y compris les services essentiels à la santé et la sécurité des citoyens sont perturbés.

En conséquence, le gouvernement demande au Parlement d'adopter la Loi sur la rémunération du secteur public et de mettre fin à la grève.

Vendredi dernier, le président de l'Alliance de la Fonction publique a rompu l'entente qu'il avait conclue avec moi, le 17 septembre dernier, de ne pas déclencher de grève tant et aussi longtemps que les négociations se poursuivraient. Ce geste, monsieur le Président, est très regrettable. Il n'y a pas plus de treize jours, les parties avaient convenu de retourner à la table de négociations sans condition préalable et de faire tous les efforts raisonnables pour en arriver à un accord.

Au cours de la dernière semaine, les négociateurs des deux parties ont tenu, au total, 35 réunions aux diverses tables de négociations. Les négociateurs du Conseil du Trésor, je ne crains pas de l'affirmer, monsieur le Président, ont négocié avec sérieux et de bonne foi. Les offres que nous avons présentées aux tables de négociations étaient raisonnables et conformes à la politique de restriction salariale du gouvernement.

La politique salariale du gouvernement, monsieur le Président, est bien connue et elle n'a nullement changé. Elle a été annoncée dans le Budget de février dernier. Elle a fait l'objet de nombreux documents et la plupart des députés de la Chambre la connaissent à fond. Elle s'insère dans le cadre de mesures qui ont été annoncées dans le Budget pour sortir le pays de la récession, tout en jugulant le déficit et l'inflation.

Ces mesures, et je crois qu'il est important de le rappeler, comprennent le plafonnement des paiements versés aux provinces, le gel du total des dépenses du gouvernement, la réduction du nombre de gestionnaires, l'établissement d'objectifs au regard de l'inflation et la limitation des salaires.

Le 19 juin, avant l'ajournement d'été, j'ai informé la Chambre que nous ne disposions d'aucune marge de manoeuvre pour négocier quelque augmentation de salaire que ce soit cette année.

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler aux députés que, quelle que soit leur opinion à propos du conflit actuel avec l'Alliance, le gouvernement et le pays sont aux prises avec une situation financière à laquelle il faut faire face. Il est de notre devoir envers la population canadienne de nous conformer aux mesures annoncées dans le budget de février. Il nous faut contenir le déficit et les pressions inflationnistes de façon à faire chuter les taux d'intérêts et à soutenir la reprise économique.

Les mesures annoncées dans le budget donnent des résultats. La reprise économique est amorcée et elle est maintenant compromise par la grève. Certes, je ne suis pas insensible à la cause des dirigeants de l'Alliance et je peux comprendre les raisons pour lesquelles ils sont insatisfaits de l'offre salariale de 0 et 3 p. 100 que le gouvernement leur a faite.

Cependant, je l'ai déclaré en juin dernier et je le répète aujourd'hui, si l'offre du gouvernement n'a rien de très agréable pour les syndicats de la fonction publique, elle ne l'est pas davantage pour le gouvernement. Pourtant, nous avons signé des conventions avec d'autres syndicats qui ont adopté une attitude que je qualifierais de très responsable. Ils ont décidé de négocier des règlements dans le respect du programme de restriction salariale du gouvernement. Ce faisant, ils ont accepté d'emboîter le pas aux employés de la fonction publique de quatre provinces qui ont adopté une politique salariale de 0 p. 100 pour au moins 12 mois, et, dans certains cas, pour deux ans. Il ne faut pas oublier cela.

L'Alliance de la Fonction publique est peut-être le syndicat qui a amené le Parlement à envisager l'adoption du projet de loi C-29, mais elle n'est pas le seul syndicat visé par notre programme des 0 et 3 p. 100. Tous y sont assujettis.

Comme je l'ai expliqué la semaine dernière à la Chambre, la rémunération au rendement a été suspendue pour 1991-1992, non seulement pour les cadres supérieurs, mais également pour les personnes nommées par le gouveneur en conseil, y compris les dirigeants des sociétés d'État.

• (1210)

Combinée au gel des salaires de cette année, la suspension de la rémunération au rendement équivaut à une réduction moyenne de 5 p. 100 de la rémunération de ce groupe d'employés. Ce sont là des mesures rigoureuses, mais nécessaires en période de restrictions.

[*Français*]

La question des restrictions salariales, monsieur le Président, a été une cause de grande difficulté pour l'Alliance. Nous savions qu'il en serait ainsi et pour ma part, je souhaiterais que le gouvernement soit en mesure de faire une offre plus généreuse à ses employés.

Comme je l'ai mentionné en maintes occasions, le programme de 0 et 3 p. 100 ne correspond nullement à ce que nos employés méritent et il n'a aucune commune mesure avec leurs contributions aux travaux de la Fonction publique. Cependant, c'est tout ce que les contribuables canadiens peuvent se permettre d'offrir.

Conscients que le gouvernement doit demeurer ferme dans sa détermination de restreindre les dépenses, nous avons été aussi généreux que nous pouvions l'être en offrant d'améliorer les avantages sociaux des employés. L'offre que nous avons déposée la semaine dernière prévoyait d'importantes améliorations dans certains secteurs qui ont beaucoup d'importance pour l'Alliance, notamment la sécurité d'emploi et la protection du pouvoir d'achat de certains groupes d'employés.

Nous avons offert des avantages améliorés dans de nombreux autres secteurs et je voudrais, monsieur le Président, les passer en revue pour le bénéfice des honorables députés car ils attestent des efforts très sérieux que le Conseil du Trésor a déployés pour en arriver à un règlement juste et raisonnable.

J'ai toujours nettement préféré la négociation à la législation et j'ai donné à nos négociateurs le mandat le plus vaste que nous pouvions accorder comme gouvernement responsable dans les circonstances. L'Alliance de la Fonction publique a été très préoccupée par la sécurité d'emploi de ses membres, notamment en ce qui concerne les activités futures de sous-traitance et de privatisation du gouvernement. À mon avis d'ailleurs, cette crainte a été exagérée car la politique de réaménagement des effectifs du gouvernement fédéral est l'un des meilleurs régimes de protection de l'emploi au pays. Environ 0,5 p. 100 des employés ont perdu leur emploi par suite de réaménagements des effectifs.

[*Traduction*]

La politique prévoit un préavis de six mois avant la date de la perte de l'emploi et les employés touchés ont priorité pour combler d'autres postes de la fonction publique pour lesquels ils sont qualifiés ou peuvent être recyclés.

Les cours de recyclage offerts peuvent durer jusqu'à deux ans. De plus, même apès leur mise en disponibilité, les employés conservent pendant un an leur droit d'être nommés en priorité à des postes de la fonction publique qui deviendraient vacants. À notre connaissance, il existe peu d'autres employeurs qui fournissent une meilleure sécurité d'emploi.

Pourtant, l'Alliance demande plus de garanties et, dans l'espoir d'en venir à un règlement, nous en avons déposé d'autres sur la table. Nous avons dit à l'Alliance que nous étions prêts à offrir une garantie d'emploi aux personnes dont les postes seraient transférés à l'entreprise privée, par suite du recours à la sous-traitance ou de la privatisation.

Nous lui avons également assurée que les personnes ayant décidé de travailler pour le sous-traitant recevraient six mois de salaire en compensation des avantages sociaux moindres du secteur privé. Enfin, nous avons promis qu'une offre raisonnable d'emploi serait présentée à tous les autres employés touchés par le réaménagement des effectifs.

Par ailleurs, l'Alliance a fait valoir que certains employés allaient subir un préjudice grave en raison du 0 p. 100 cette année, et que les employés touchant un revenu plus élevé sont mieux protégés contre les augmentations du coût de la vie.

En réponse à cette préoccupation, nous avons offert une somme forfaitaire unique de 500 $ à tous les employés de la fonction publique nommés pour une période indéterminée, touchant un salaire annuel de moins de 27 000 $, ce qui équivaut à peu près à la moyenne du revenu gagné au Canada, à l'heure actuelle.

Quelque 35 000 employés auraient droit à cette somme.

[*Français*]

L'Alliance a reproché au gouvernement de ne pas avoir à coeur le principe de la parité salariale pour des fonctions équivalentes. Il s'agit là, monsieur le Président, d'une question complexe que le gouvernement s'est acharné à résoudre avec tous les syndicats.

En janvier 1990, lorsque l'Alliance a retiré sa participation à une étude conjointe, et que nous avons constaté que l'issue en était de nouveau retardée, nous avons décidé d'aller de l'avant et de verser en paiements forfaitaires rétroactifs une somme globale de 317 millions de dollars, répartie entre 73 400 employés de la Fonction publique. Des paiements de péréquation d'une valeur de 81 millions de dollars continuent d'être versés chaque année à ce titre.

Telles sont les sommes, monsieur le Président, que le gouvernement a jugé qu'il devait verser, en se fondant sur les données actuelles pour respecter les dispositions de la Loi sur les droits de la personne concernant la parité salariale pour des fonctions équivalentes.

Étant donné que la méthode de calcul fait actuellement l'objet d'un litige devant un tribunal des droits de la personne, les paiements n'ont pas été intégrés aux salaires, mais ils ont été versés en tant que paiements de péréquation distincts. Cependant, et encore là un effort, monsieur le Président, dans l'espoir d'en arriver à un règlement, nous avons offert d'intégrer ces paiements de péréquation aux salaires de base de nos commis et secrétaires. Cette solution garantirait aux employés en question une base salariale plus forte en prévision du calcul des augmentations ultérieures de leurs salaires, leur accordant en définitive plus d'argent et en fin de compte également une meilleure pension.

[*Traduction*]

Le Conseil du Trésor a offert de bonifier les avantages dans d'autres secteurs; il a notamment offert de payer la totalité des cotisations au régime d'assurance de soins de santé de la fonction publique; de rehausser le plafond des dépenses admissibles en vertu du régime de soins dentaires; de faire passer de 75 à 85 p. 100 la contribution de l'employeur au régime d'assurance-invalidité; de faire passer de 10 à 15 le nombre de garderies en milieu de travail; d'améliorer, entre autre, les congés annuels, la prime de poste, la prime de fin de semaine et l'indemnité de repas.

Nous disposons de peu de ressources. Le coût de toute amélioration des avantages devra être imputé aux budgets ministériels établis lors du dépôt du dernier budget. Cette année, certains ministères devraient donc réduire l'embauche visant à assurer la relève des fonctionnaires qui prennent leur retraite.

C'est la meilleure offre possible qu'un gouvernement responsable puisse faire. Pourtant, elle ne satisfait pas l'Alliance. Il ne faut pas oublier que la dette nationale s'élève à 400 milliards de dollars. L'intérêt sur cette dette se chiffre à plus de 40 milliards de dollars par année. Les coffres sont vides et l'Alliance réclame un médiateur. Les coffres sont vides et l'Alliance en demande encore davantage.

Les salaires et les avantages sociaux dont jouissent à l'heure actuelle les employés fédéraux sont supérieurs à ceux des travailleurs canadiens moyens. Les employés que représente l'Alliance gagnent en moyenne 33 500 $ par année, y compris la parité salariale, comparativement au revenu moyen gagné à l'échelle nationale de 27 100 $. Ils disposent d'un régime de retraite entièrement indexé au coût de la vie. Ils possèdent, comme je l'ai mentionné

plus tôt, un des plus hauts niveaux de sécurité d'emploi au Canada, et l'ensemble de leurs avantages sont au moins équivalents à ceux offerts par d'autres employeurs importants.

Le Conseil du Trésor publie cette semaine dans les quotidiens du pays un résumé de l'offre que l'Alliance a rejetée. Le gouvernement a la responsabilité d'informer les Canadiens des sérieux efforts que nous avons déployés pour parvenir à une entente négociée.

• (1220)

Il importe que les Canadiens soient mis au courant des salaires et avantages sociaux dont jouissent déjà les employés fédéraux. Cela est important parce que le gouvernement et tous les Canadiens ont subi de graves perturbations dans les services plus tôt ce mois-ci, perturbations qui ont repris cette fin de semaine lorsque l'Alliance a dressé à nouveau des piquets de grève.

[*Français*]

Ces perturbations nuisent à la santé et à la sécurité et compromettent la reprise économique. J'ai déjà mentionné ici à la Chambre que les silos à céréales ne pouvaient plus contenir les récoltes, que les entreprises s'apprêtaient à effectuer d'importantes mises à pied en raison des retards dans la livraison et que les services essentiels se détérioraient.

Nous ne pouvons permettre la reprise de ces perturbations. L'Alliance de la Fonction publique du Canada refuse d'accepter la meilleure offre que nous puissions faire. Le gouvernement doit en conséquence assumer ses responsabilités et adopter une loi qui mettra fin à la grève.

Des voix: Bravo!

M. Loiselle: Les députés connaissent déjà le projet de loi C-29. Nous en avons discuté les dispositions dans cette Chambre il y a moins de deux semaines. Je n'en donnerai aujourd'hui qu'un bref résumé.

Aux termes du projet de loi C-29, toutes les conventions collectives et tous les régimes de rémunération seraient prolongés de façon à rendre toute grève illégale. Tous les employés seraient appelés à retourner au travail, sous peine d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 000 $ par jour. Les représentants syndicaux seraient passibles d'amendes pouvant aller jusqu'à 50 000 $ par jour et le syndicat 100 000 $ par jour.

Comme je l'ai signalé plus tôt, le projet de loi assujettirait tout le monde au programme d'augmentations salariales de 0 et de 3 p. 100, c'est-à-dire le premier ministre, les ministres, les députés, les sénateurs, le personnel du Parlement, les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada.

Le projet de loi s'applique également aux dirigeants et aux employés d'autres organismes fédéraux à caractère non commercial et qui en temps normal ne s'autofinancent pas.

Le salaire de deux groupes, celui de la vérification, celui de la gestion des systèmes d'ordinateur, serait rajusté pour la période précédant la présente année financière, mais les hausses seraient plafonnées à 0 et à 3 p. 100 pour les années suivantes.

Le projet de loi C-29 ne modifierait en rien les conventions collectives signées avec quatre syndicats, conventions—et je m'en réjouis—qui respectent l'offre de 0 et de 3 p. 100. Le projet de loi ne vise pas les avantages et services prévus aux termes des dispositions conclues par l'entreprise du Conseil national mixte, Comité consultatif syndical patronal. Le Conseil du Trésor peut ainsi continuer d'en discuter avec tous les syndicats.

[*Traduction*]

Bon nombre des améliorations contenues dans l'offre faite à l'Alliance portent sur des questions dont est normalement saisi le Conseil national mixte. Parmi celles-ci, mentionnons l'assurance de soins de santé, l'assurance-invalidité et le régime de soins dentaires. Ces améliorations n'on pas été retenues par l'Alliance et ne seront pas visées par le projet de loi. Afin de tenir dûment compte du processus consultatif prévu par l'intermédiaire du Conseil national mixte, nous souhaitons prolonger de 30 jours la politique de réaménagement des effectifs, saisir à nouveau le Conseil national mixte de ces questions et en discuter avec tous les syndicats de la fonction publique.

En temps normal, les employés seraient privés de toutes les autres améliorations que renferme l'offre soumise à l'Alliance de la Fonction publique. Le gouvernement est cependant prêt à faire une exception. Il convient qu'il est plus facile pour les employés à revenus élevés de se protéger contre les hausses de l'indice du coût de la vie lorsque les salaires sont gelés.

C'est pourquoi je suis donc prêt à verser à tous les employés nommés pour une période indéterminée gagnant moins de 27 000 $ par année une somme forfaitaire unique de 500 $. Le coût de cette mesure sera imputé aux budgets ministériels actuels.

Je suis convaincu que les députés reconnaîtront que ces employés méritent une attention particulière et je les incite à voter pour cet amendement.

En conclusion, la Loi sur la rémunération du secteur public repose sur le principe selon lequel tous les employés du secteur public doivent contribuer à la reprise économique. Étant donné la conjoncture économique actuelle, il est impossible au gouvernement d'offrir des augmentations salariales plus élevées.

Il est regrettable que nous n'ayons pu parvenir à une entente et que nous devions avoir recours à une loi. Les députés et les sénateurs, les Canadiens et nos employés, dont la grande majorité travaillent très dur et ont le sens du service au public, souhaitaient que l'on parvienne à une entente négociée.

Nous devons maintenant rétablir l'ordre dans la fonction publique. Je demande à tous les députés de collaborer en vue d'une adoption rapide du projet de loi.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le président, maintenant que nous siégeons en comité plénier, je crois comprendre que le Règlement donne aux députés un maximum de 20 minutes pour poser des questions ou faire des observations et, plus particulièrement en l'occurrence, pour demander au président du Conseil du Trésor de préciser certains points de son intervention.

Je voudrais tout d'abord demander au ministre s'il peut confirmer ou nier que des représentants du syndicat ont essayé de communiquer avec lui au cours de la fin de semaine afin d'explorer diverses possibilités qui s'offraient aux deux parties à propos du conflit.

Et tandis qu'il y est, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi lui ou ses représentants n'étaient pas disponibles pour réagir aux objections soulevées par l'autre partie?

M. Loiselle: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Vous vous rappellez comme je l'ai dit au début de mon intervention, que nous étions parvenus le 17 septembre à une entente entre le syndicat et le Conseil du Trésor, une entente tellement positive que tous les partis représentés à la Chambre ont convenu de surseoir à l'étude du projet de loi pour donner aux négociations la chance de réussir.

Nous avons procédé de bonne foi. Nous avons tenu au cours de la semaine 35 réunions à différentes tables. Nous avons fait jeudi soir deux nouvelles offres que nous espérions voir prises en considération. Nous n'avons pas quitté la table des négociations, contrairement à l'AFPC qui a déclenché une grève, changeant ainsi unilatéralement les conditions auxquelles nous avions accepté de revenir à la table des négociations.

Dans ces conditions, nous avons jugé que le syndicat n'a pas agi de bonne foi et que nous devions revenir à notre plan initial et légiférer.

M. Dingwall: Monsieur le président, par sa réponse même ou plutôt par le manque de détails et de précisions de sa réponse, le ministre a confirmé deux faits. Tout d'abord, des instances lui ont été faites au cours de la fin de semaine. Deuxièmement, lui qui se targuait il y a une semaine à peine, en sa qualité de président du Conseil du Trésor, de négocier de bonne foi, n'a pas été disponible, en personne ou par l'intermédiaire de ses collaborateurs, pour examiner des propositions de l'autre partie visant à trouver une solution à ce problème.

Je trouve un peu étrange et ennuyeux que le président du Conseil du Trésor n'ait pas profité de toutes les occasions possibles pour tâcher d'insuffler un certain climat de paix et de dignité dans le processus de négociation collective.

Ce n'est pas tout. Je crois comprendre que le ministre tient à participer de très près au débat. Il aura l'occasion de le faire. Nous aimerions volontiers entendre le ministre intervenir à sa façon pittoresque habituelle. Nous serions ravis que le ministre nous fasse part de son point de vue dans sa langue colorée habituelle.

Je tiens à préciser qu'il n'y a pas si longtemps que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a rendu une décision accusant le gouvernement, le ministre, de négocier de mauvaise foi.

M. Loiselle: C'est faux.

M. Dingwall: Le ministre dit que c'est faux. Il aura l'occasion d'expliquer la raison d'être de cette décision et son incidence sur la négociation collective entre le gouvernement, d'une part, et, d'autre part, les fonctionnaires.

Le ministre sait pertinemment qu'il n'a pas négocié de bonne foi. Il a usé de subterfuges pour que le syndicat retourne à la table des négociations, de manière à gagner du temps pour pouvoir revenir à la Chambre et provoquer lui-même une situation au pays. Voilà qui illustre bien le programme conservateur. J'ai pris la parole à la Chambre il n'y a pas plus de dix jours et j'en ai dit autant, monsieur le président, mais, aujourd'hui, nous avons la preuve éclatante que telle est bien la situation, comme en témoignent les décisions et les actes du président du Conseil du Trésor.

• (1230)

Je voudrais poser une deuxième question au ministre: pourrait-il exposer à la Chambre les modifications qu'il entend apporter à ce projet de loi et dont nous avons entendu parler?

Je sais qu'il n'est pas tenu de le faire tant que nous n'en sommes pas à l'étude détaillée du projet de loi, mais je le lui demande parce que des membres du cabinet du leader du gouvernement à la Chambre nous ont informés que nous recevrons des copies des modifications que le ministre entend déposer à la Chambre. Pourrions-nous connaître ces modifications?

M. Loiselle: Le député, je suppose, aime s'entendre parler. Je pourrais lui dire de téléphoner au président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique pour lui demander s'il a, oui ou non, jugé que le gouvernement agissait de mauvaise foi, ce qu'il niera.

Le syndicat lui a posé deux questions: premièrement, est-ce que le gouvernement a agi de mauvaise foi et, deuxièmement, est-ce qu'il a fait tout effort raisonnable. La Commission a déclaré que nous avons agi de bonne foi, mais que nous n'avons pas fait tout effort raisonnable.

Nous avons donc décidé de trouver un moyen de poursuivre. Nous étions convaincus d'avoir fait tout effort raisonnable. Quatre-vingt-dix jours ou 60 jours de négociation, 30 jours de conciliation, avec un syndicat qui a commencé par dire, le jour après le budget, que c'était une lutte politique, qu'il ne céderait jamais et qu'il lutterait contre le gouvernement.

Nous avons tenté de reprendre les discussions. Quant aux offres que le député qualifie de subterfuges, j'aimerais bien qu'il en parle aux 146 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi. Ces gens-là n'ont cessé ces dernières semaines de poser des questions au sujet de nos offres et de nous faire savoir, tous autant qu'ils sont, qu'ils les accepteraient volontiers.

Le député se rend-t-il compte que, l'an dernier seulement, quelque 230 000 Canadiens ont voulu entrer dans cette fonction publique que l'on malmène si durement. Je lui rappellerai que les conservateurs cherchent à mettre de l'ordre dans les finances publiques, non pas à anéantir mais bien à protéger la fonction publique. Si nous avions suivi la voie tracée par les libéraux, si nous avions tenté de rétablir la situation financière du pays en imitant les gouvernements libéraux antérieurs, cela aurait eu des conséquences désastreuses sur la fonction publique. Nous avons négocié, contrairement aux libéraux qui ont préféré légiférer. Nous avons passé 90 jours à la table des négociations. Le bon gouvernement libéral, lui, a légiféré dès le premier jour. C'est parce que la situation est difficile que nous avons à régler ces problèmes. Nous nous sommes engagés à tenter de ne pas augmenter les impôts, de ne pas accroître le déficit et de favoriser la reprise économique.

En ce qui concerne les amendements, je ne peux vous en fournir une liste définitive, mais je peux vous dire qu'il s'agit de changements assez mineurs. L'un d'eux me permettrait, comme j'en ai exprimé le désir, de verser la somme forfaitaire de 500 $, ce que la loi m'interdirait autrement de faire. Il y a un amendement qui porte sur une erreur dans la version française. Cela me permettrait de définir tout d'abord la question de l'indemnisation.

Pendant que la Chambre est saisie de ce projet de loi et tant que la mesure législative ne recevra pas la sanction royale, nous poursuivrons toujours nos négociations avec d'autres groupes de fonctionnaires et pourrions en venir à une entente avec eux. Nous proposons un amendement pour réparer un oubli à la ligne 31 de la version française. Nous voulons aussi compléter la liste des employeurs, auxquels se sont ajoutés deux nouveaux organismes, la Commission canadienne des affaires polaires et le Bureau fédéral du développement régional, depuis l'impression du projet de loi. Voilà pour les changements mineurs que nous avons l'intention de proposer.

M. Dingwall: Monsieur le président, il est intéressant de signaler que le ministre vient de dire à la Chambre des communes que son gouvernement ne veut pas hausser les impôts pour accroître ses recettes.

Je voudrais rappeler au président du Conseil du Trésor que c'est lui et ses collègues des banquettes ministérielles qui, depuis 1984, ont imposé quelque 33 hausses d'impôts aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

C'est extrêmement difficile de croire le président du Conseil du Trésor lorsqu'il dit que son gouvernement n'a pas l'intention de hausser les impôts et que la gestion des deniers publics et de l'économie canadienne lui tiennent beaucoup à coeur.

Il y a quelques années, l'économie canadienne était très prospère, mais nous n'avons vu aucune réduction de la dette du gouvernement fédéral.

Une voix: Ce n'était pas à cause du déficit.

M. Dingwall: Voilà que le ministre assis derrière lui dit: «Ce n'était pas à cause du déficit.» Le gouvernement aime bien changer son fusil d'épaule lorsqu'il a affaire aux gens.

Deuxièmement, le ministre semble penser qu'il détient toutes les réponses lorsqu'il est question des chômeurs. Il y a des chômeurs dans beaucoup de secteurs.

En montant ce groupe contre un autre le ministre ne fait rien pour améliorer le moral dans la fonction publique. Il ne fait rien non plus pour accroître les possibilités économiques en dehors de la fonction publique.

Nous savons tous qu'il y a toutes sortes de gens qui voudraient avoir ces emplois. La question que nous nous posons est la suivante: Pourquoi le gouvernement fait-il subir inutilement une grève aux Canadiens? Pourquoi le gouvernement fait-il cela?

Pendant que le ministre a la parole—je sais que je n'ai pas beaucoup de temps—peut-il nous dire combien de ses copains riches recevront des primes et à combien s'élèveront ces primes? Peut-il expliquer cela aux Canadiens?

M. Loiselle: Comme j'ai beaucoup de respect pour le député, j'espère qu'il ne prendra pas l'habitude de lancer des affirmations gratuites qui, en fin de compte, tendent à déshonorer cet endroit.

Je vais vous expliquer la situation de façon impartiale. Je sais en quoi consiste le rôle de l'opposition. Je ne m'attends pas à ce que le député soit d'accord avec moi, mais je sais d'emblée qu'il peut lancer des chiffres à tort et à travers. Je vais essayer de donner l'heure juste à la population.

Je vais d'abord répondre à la dernière question du député. J'ai déjà dit à la Chambre qu'au moment du dépôt du budget, le gouvernement a décidé de n'accorder aucune augmentation pendant un an .J'ai dit à la Chambre que, du 1er avril 1991 au 1er avril 1992, personne ne toucherait d'augmentation et que ceux qui recevaient habituellement des primes n'en obtiendraient pas. Ils n'auront pas d'augmentation pour cette année-là. Évidemment, cela sera annoncé en temps et lieu, à la fin de l'année, c'est-à-dire au moment où le comité siégera. Il n'y aura absolument aucune augmentation.

Le député a également parlé d'une hausse des taxes et impôts. Aurions-nous dû adopter l'approche libérale au regard de la budgétisation ou de la politique budgétaire? Si nous avions suivi la ligne de conduite libérale, où en serait notre déficit? Il atteindrait 100 milliards de dollars. Où en serait notre dette? Elle serait de 700 milliards de dollars.

Nous avons changé le cours des choses en faisant des compressions de 30 milliards de dollars. Évidemment, nous avons mis de l'ordre dans le domaine fiscal. Nous avons fait des compressions auxquelles l'opposition, au grand complet, s'est à chaque fois opposée. Nous avons essayé de mettre de l'ordre dans les affaires de la Chambre. Chaque fois, on nous a reproché de faire des compressions au mauvais endroit, mais nous avons tenté de recueillir le plus de recettes possible et nous avons beaucoup progressé. D'ici quelques années, nous n'aurons plus à emprunter. C'est un problème très compliqué, à cause de la situation dans laquelle vous avez laissé nos finances.

Le député prétend que nous dressons les groupes les uns contre les autres, ce que je nie catégoriquement. Nous demandons à tout le monde de faire sa part. Faisons-nous preuve d'antisyndicalisme quand nous annonçons à nos gestionnaires l'abolition de 10 p. 100 de leurs postes? Sommes-nous antisyndicalistes quand nous annonçons aux provinces que nous allons réduire la croissance des paiements de transfert pour l'année à venir? Sommes-nous antisyndicalistes de mettre de l'ordre dans nos affaires et de geler nos budgets de fonctionnement?

Nous demandons à tout le monde de faire un effort. Nous avons agi ainsi pour montrer aux autres que la récession était un peu inquiétante. Les dépenses gouvernementales sont trop élevées. Évidemment, lorsqu'il nous faut payer 40 milliards d'intérêt sur notre dette, nous sommes aux prises avec un grave problème.

• (1240)

Voilà le message que nous avons lancé, et il a été bien accueilli car des gouvernements libéraux compétents et solides ont suivi notre mot d'ordre. Le gouvernement a essayé d'être logique et de s'acquitter d'une tâche extrêmement difficile et ingrate, celle de mettre de l'ordre dans les finances publiques.

M. Dingwall: Monsieur le président, dans son allocution d'ouverture, le ministre, répondant à une question, a fait allusion à l'offre présentée aux membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Peut-il confirmer qu'il maintiendra sa proposition de verser un montant forfaitaire de 500 $ à environ 35 000 employés? Va-t-il garantir un poste aux fonctionnaires dont les emplois passent au secteur privé, l'amélioration des avantages sociaux, notamment au chapitre des soins dentaires, de l'assurance-maladie, de l'assurance-invalidité, des congés annuels, des primes de poste, ainsi que des paiements totalisant 81 millions de dollars par an?

Ces éléments figureront-ils dans les amendements proposés par le ministre?

M. Loiselle: Ça ne semble pas être une très bonne offre. Vous dites que c'est de la frime.

Une voix: C'est ça, et maintenant, il veut qu'on la garantisse.

M. Loiselle: Si vous m'aviez écouté, j'ai dit il y a un instant que nous serions disposés à verser les 500 $, car cela nous semble raisonnable. Mais il faudra trouver cet argent dans le budget de fonctionnement.

Toutes les autres questions peuvent être réglées. C'est ce que prévoit le projet de loi, par l'intermédiaire du Conseil national mixte. C'est à ce moment-là que nous discuterons avec tous les syndicats de la sécurité d'emploi et d'autres questions.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le président, le président du Conseil du trésor a dit, dans ses remarques, que le président de la Commission des relations de travail de la fonction publique n'avait pas jugé qu'il avait négocié de mauvaise foi.

C'est plutôt lui qui a interprété la décision du président de la Commission de cette façon, contrairement à l'interprétation généralement acceptée.

Le ministre a parlé de la sécurité des citoyens. Monsieur le président, en 30 ans d'expérience dans le domaine des négociations collectives, je n'ai jamais vu un employeur aussi provocant, aussi sinistre, aussi hypocrite que les négociateurs de la partie patronale l'ont été dans ce conflit.

Vendredi dernier, le ministre a dit que M. Bean avait rompu son entente avec le gouvernement. En fait, ce jour-là, M. Bean a passé trois heures dans mon bureau, à la fin de l'après-midi, à essayer de rejoindre le ministre. Pendant une partie de ce temps-là, au moins, nous savions que le ministre était au troisième étage du même édifice. M. Bean voulait discuter d'une nouvelle proposition pour les négociations avec le ministre, mais celui-ci a refusé.

Au cours de la fin de semaine, plusieurs personnes ont essayé d'organiser une réunion ou, au moins, des discussions entre le syndicat et l'employeur, afin d'éviter le processus que nous connaissons aujourd'hui.

Shirley Carr a appelé le ministre du Commerce extérieur qui l'a assurée qu'il transmettrait le message au ministre. Jack Munro, qui va à un congrès, à Toronto, aujourd'hui, a appelé, lui aussi. Il est très inquiet et il a appelé M. Spector qui l'a assuré que le ministre serait informé de son appel. Le cabinet de notre chef a tenté de rejoindre le ministre, vendredi soir.

Ce soir-là, M. Capello et Daryl Bean se sont fixés un rendez-vous pour 14 heures, samedi, pour poursuivre les discussions et les négociations. Cependant, après avoir téléphoné à son patron, M. Capello a déclaré qu'il n'avait pas de mandat pour poursuivre les négociations, le lendemain. Et cela, en dépit du fait que, vendredi soir, M. Bean avait informé M. Capello qu'il avait en fait une nouvelle proposition à soumettre au ministre.

Je crois que la question qui a été posée à mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, était très juste et très légitime. Cette question visait à savoir si le ministre avait eu ces messages et, dans l'affirmative, pourquoi il n'a pas fait l'impossible pour essayer de résoudre le conflit avant que celui-ci ne dégénère encore aujourd'hui.

Dimanche, il y a eu une rencontre dont le ministre m'a parlé tout à l'heure, mais cette rencontre n'était pas avec M. Capello ni avec le ministre, mais bien avec M. Ian Deans, de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, qui n'a pas le mandat de négocier.

Même si M. Bean avait dit au ministre et à M. Capello qu'il avait une nouvelle proposition à mettre sur la table, le gouvernement a transposé ce conflit sur la scène politique, puis a fermé boutique pour la fin de semaine.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens, à la Chambre et à l'Alliance de la fonction publique comment le gouvernement a pu prendre congé pour la fin de semaine alors que tant de choses étaient en jeu au Canada?

Le ministre a dit préférer négocier que légiférer. Il vient de le dire. Et pourtant, alors que, comme nous venons de le signaler, un tas de gens, dont des parlementaires, des syndicalistes, le président de l'Alliance de la fonction publique et Dieu sait qui encore, ont prié toute la fin de semaine le ministre, par l'entremise de diverses personnes, de se présenter à la table des négociations, mais en vain, le ministre a la témérité de venir nous faire croire ici qu'il préfère négocier que légiférer.

Le ministre a parlé d'un montant forfaitaire qui serait accordé à ceux qui touchent moins de 27 000 $—du moins c'est le chiffre que j'ai cru entendre car il parlait assez vite. Cela représente quelque 35 000 employés.

Et les 120 000 autres fonctionnaires qui travaillent pour le gouvernement, eux? Le ministre est-il sérieux lorsqu'il dit s'attendre à ce que le syndicat accepte de monter les travailleurs les uns contre les autres ou que le syndicat accepte une proposition qui touche 35 000 personnes, mais en exclut 120 000 autres? Le ministre croit-il sincèrement qu'un négociateur syndical peut présenter cette offre à ses membres avec l'espoir qu'ils l'accepteront? Si le ministre connaît si bien les négociations collectives, j'ai beaucoup de mal à me faire à l'idée qu'il puisse croire que c'est possible.

Le ministre a parlé du principe «à travail égal, salaire égal» et de montants forfaitaires. C'est louable. Je suis heureux que le ministre croit à ce principe. S'il en est ainsi, je voudrais savoir si le ministre va retirer l'appel du gouvernement contre la décision rendue à ce sujet par la Commission des droits de la personne.

Le ministre a dit que le Conseil du Trésor avait amélioré les avantages sociaux. À ce propos, je fais mienne la question du député du Parti libéral qui voulait savoir si ces avantages allaient être incorporés dans la convention collective ipso facto ou seulement une fois ce projet de loi adopté.

Le ministre a dit que les sommes nécessaires à la bonification des avantages sociaux seraient prises à même les budget des ministères. Je voudrais savoir si le ministre entend par là que cela entraînera des pertes d'emplois.

Le Conseil du Trésor a fait passer une annonce dans les journaux cette fin de semaine qui portait le titre suivant: L'offre que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a repoussée. Je suggérerais au ministre de rencontrer les représentants de l'Alliance de la Fonction publique et d'examiner les propositions du syndicat.

• (1250)

Le ministre a affirmé que la grève compromettait la sécurité nationale et que le syndicat refusait d'accepter la meilleure offre que puisse faire l'employeur. Assurément, le ministre serait à tout le moins disposé à examiner l'offre du syndicat.

Si le ministre ne l'est pas, nous devons conclure qu'il a une autre idée en tête et qu'il ne négocie pas avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada. En fait, j'oserais prétendre que cet autre objectif du ministre est de se gagner l'appui moral et la sympathie de la population, moyen cynique et détourné s'il en est d'imposer sa volonté à tous les groupes du secteur public, qu'ils soient en train de négocier ou pas, qu'ils soient syndiqués ou non, y compris la GRC, les Forces canadiennes, le SCRS et d'autres qui figurent sur une liste de trois pages.

Je crois que le temps est venu pour le ministre de montrer à quelle enseigne il loge et de cesser de leurrer la population sur ses véritables intentions. Comme dernière question de ma présente intervention, je souhaiterais demander au ministre s'il poursuit effectivement un autre objectif, notamment celui de faire adopter le projet de loi de manière à mâter toute la fonction publique, et pas seulement les membres de l'Alliance?

M. Loiselle: Monsieur le président, je me demande si le président de l'AFPC se trouvait dans le bureau de la députée quand il a décidé, en réponse à notre dernière proposition, de déclencher de nouveau la grève.

Non? Eh bien, il n'en était sûrement pas loin, d'après ce que j'ai su.

Ce n'est pas nous qui avons pas quitté la table de négociations, mais l'AFPC. Nous avons fait des offres jeudi soir et le lendemain. En guise de réponse, ils ont fait la grève. Nous avons supposé que notre offre n'était pas acceptable à leurs yeux et nous nous sommes demandé quel autre choix nous avions.

Nous nous étions entendus. Ils disent avoir de nouvelles propositions maintenant. Nous avions négocié pendant 90 jours avant la grève. Nous avons tenu 35 séances de négociations intensives la semaine dernière à de nombreuses tables. Où étaient ces offres? Je trouve un peu bizarre qu'il puisse soudain y avoir de nouvelles offres qui seraient acceptables.

M. Bean savait exactement, avant la reprise des négociations, quelle était notre position. Nous avons dit que notre marge de manoeuvre était limitée, mais que nous ferions notre possible pour aborder les choses d'une façon positive. C'est ce que nous avons fait. Il ne semble pas possible de concilier nos offres et les demandes de M. Bean. C'est pourquoi nous n'avons pas le choix et que nous devons présenter la loi spéciale.

La députée a dit qu'elle n'a jamais vu un employeur agir d'une manière aussi provocante. Je pourrais vous donner le nom de dizaines d'employeurs qui ont dû licencier leurs employés partout au Canada.

Des voix: Nommez-les.

M. Loiselle: Les finances de ces employeurs étaient dans un bien meilleur état que les nôtres. Nous avons une dette de 400 milliards de dollars et un déficit de 30 milliards de dollars. Nous essayons depuis quelques années de comprimer les dépenses en vue de réduire ce déficit.

Le députée a dit que M. Bean avait des offres à faire à la dernière minute. Eh bien, pour ma part, j'ai trouvé plutôt surprenant qu'il ait décidé de déclencher la grève à 10 heures vendredi; j'ai été sidéré d'apprendre par la télévision, alors que nous étions encore en train de négocier, que les négociations étaient terminées. Ce n'est pas nous qui les avons rompues, mais lui. Il peut toujours prétendre qu'il n'avait pas le choix, mais je ne suis pas d'accord.

La députée affirme que nous montons les syndiqués les uns contre les autres et que nous avons peut-être un programme secret. Nous n'avons qu'un seul programme. Il s'agit pour nous de mettre de l'ordre dans les finances du gouvernement et du pays. Ce n'est pas un objectif facile. Il exige de prendre des décisions extrêmement difficiles qui touchent tout le monde, tout cela en période de récession, comme nous l'étions au moment de la présentation du budget; nous savions alors que la relance commencerait à se faire sentir durant l'été ou au début de l'automne, mais que cette reprise pourrait être menacée si nous ne contrôlions pas bien nos finances, car durant une récession, les recettes du gouvernement diminuent et ses dépenses augmentent. Cependant, ce sont-là des choses dont nous avons tenu compte. Nous avons également constaté que l'inflation risquait fort d'augmenter, ce qui constitue une grave menace pour nos employés et les travailleurs canadiens. Ainsi, nous avons décidé d'envoyer un message très clair, de fixer des objectifs en matière d'inflation et d'agir en conséquence.

Dans le cadre de l'analyse que nous avons effectuée de toute l'économie, nous nous sommes aperçus que l'une des plus graves menaces à laquelle nous devions faire face résidait dans le fait que le coût unitaire de la main-d'oeuvre avait augmenté de 25 p. 100 au Canada, au cours des dernières années, alors qu'il n'avait pas bougé aux États-Unis, et que nous n'étions donc pas compétitifs.

Ainsi, nous avons décidé que dans le cadre de notre programme touchant les gestionnaires, les transferts et les budgets de fonctionnement, nous demanderions à nos employés de faire un sacrifice supplémentaire, afin d'envoyer un message qui a été bel et bien reçu.

La plupart des provinces prennent des décisions difficiles. Certaines d'entre elles vont encore plus loin que nous. Contrairement à nous, elles ne négocient pas, afin de parvenir à la meilleure entente possible; elles légifèrent. Dans certains cas, 0 p. 100 pendant deux ans. Par conséquent, je considère que nous avons agi, non pas de façon provocante mais responsable.

La députée parlait de traitement égal pour un travail de valeur égale. Je suis heureux qu'elle reconnaisse que notre gouvernement, du moins, ait fait quelque chose de très important pour se conformer à la loi, en donnant un versement forfaitaire de 370 millions, ce qui est un effort considérable vu la situation actuelle.

Nous avons dit ensuite que nous étions prêts à donner 81 millions par année à quelque 75 000 employés. C'est notre analyse de notre engagement.

La députée a demandé: «Allez-vous retirer votre appel?» Appel contre quoi? Nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'interprétation qui a été donnée de la signification des principes approuvés par la Chambre. Nous essayons d'obtenir confirmation du fait que notre interprétation est la bonne. C'est ce que nous faisons.

L'autre proposition, causerait beaucoup d'augmentations progressives sur la foi des moyennes et toutes sortes de destructions à l'intérieur du système. Nous estimons que ce n'était pas du tout l'intention de la Chambre. Par conséquent, nous procédons de la façon que nous jugeons correcte.

Nous disons que nous prendrons les ressources additionnelles pour un paiement forfaitaire unique de 500 $ dans les budgets de fonctionnement et que certains postes seront menacés. Naturellement. Je n'en disconviens pas. Devons-nous commencer à imprimer de l'argent, à emprunter davantage ou à hausser les impôts? Nous essayons de gérer selon nos moyens. C'est difficile, mais nous y parvenons. Cela signifiera que les postes resteront, mais qu'ils ne seront pas pourvus aussi rapidement qu'ils le seraient autrement. Nous essayerons de compenser ces sommes par une meilleure affectation des ressources existantes.

Je répète que lorsque la députée dit que nous n'avons pas fait des efforts raisonnables au cours de la fin de semaine, je lui demande où elle était ces derniers mois? Nous sommes à la table des négociations depuis 60 jours. Nous avons été en conciliation pendant près de 30 jours. Nous sommes revenus et nous avons eu 35 réunions différentes et pas une seule offre de l'AFPC.

Au milieu de la nuit, après avoir décidé de retourner en grève, contrairement à l'engagement solennel qui avait été pris dans mon bureau, elle dit que peut-être nous pourrions prendre place à la table et discuter. Je ne suis pas du tout d'accord. Je pense que la seule voie qui nous reste c'est de légiférer.

Mme Langan: Monsieur le président, je constate avec plaisir que le ministre a répondu à une ou deux de mes questions. Il a traité de tous les points que j'avais relevés mais, la plupart du temps, il a choisi de ne pas y répondre.

Je tiens à préciser au ministre que lorsque j'ai mentionné que Daryl Bean était dans mon bureau, je disais bien qu'il y était vendredi, vers la fin de l'après-midi. Le ministre m'a déclaré, plus tôt aujourd'hui, qu'il savait que le syndicat avait envoyé des lettres jeudi. Il ne faudrait pas essayer de brouiller les choses en se demandant quand quelqu'un a décidé ceci ou cela, de négocier ou de ne pas négocier.

Le ministre a déclaré qu'il voulait que l'on sache clairement qu'il trouvait malheureux que le syndicat ait proposé une offre de dernière minute. Eh bien, si le ministre a déjà été présent à une table de négociation, il devrait savoir que les jeux ne sont jamais faits avant la toute fin. Les gens essaient jusqu'à la dernière minute d'éviter un conflit de travail.

M. Bean a déclaré la grève, il n'y a rien d'anormal là. La loi l'autorisait à déclarer la grève, puis à présenter une offre.

• (1300)

Tout au long des négociations, les parties modifient leurs offres selon les propositions qu'on leur fait, selon ce qui sera accepté ou rejeté. Il n'est pas inhabituel que de nouvelles offres soient présentées tout le temps, que l'on tente de modifier des propositions, de les remanier pour que l'autre partie les trouvent acceptables.

Le ministre ne devrait pas laisser entendre que le gouvernement est le seul à avoir des principes, qu'il a été le seul à essayer de régler ce conflit.

Le ministre a fait allusion à la Commission des droits de la personne, en disant qu'il voulait s'assurer que son interprétation était juste et que celle de la Commission était dans l'erreur. Cette attitude est typique du gouvernement, si la décision de la Commission ne lui plaît pas, il en appelle. S'il n'aime pas la conciliation, il n'en tient pas compte. Si le syndicat le contrarie, il l'écrase.

Je pense qu'il est important que nous nous demandions pourquoi nous en sommes rendus à ce point dans ce conflit. J'aimerais vraiment recevoir une réponse du ministre à la question suivante: N'était-ce pas son intention d'en arriver à devoir faire adopter cette mesure législative, de sorte qu'il puisse toucher tout le monde et non seulement l'Alliance de la Fonction publique?

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, il est évident que nous avons ici une querelle un peu philosophique. L'honorable député me fait des leçons sur la façon de négocier. Je lui ferai remarquer que jeudi soir, nous avons fait des propositions nouvelles, enrichies, à M. Bean, et qu'il est parti, en principe, consulter ses membres, pour revenir à la table nous dire ce qu'ils en pensaient. C'est lui qui a décidé, à 10 heures vendredi, à la télévision, de nous informer qu'il s'en allait en grève.

Il a mis fin à un processus et je le regrette, parce que nous avons essayé de négocier. Soixante jours de négociations après le Budget; trente jours de conciliation; trente-cinq réunions, au cours desquelles, à l'évidence, le syndicat n'avait aucunement l'intention de ne jamais accepter la politique salariale du gouvernement. D'ailleurs, M. Bean l'a dit publiquement: «Cette grève n'est pas une grève ordinaire, c'est une grève politique, nous visons la peau du gouvernement». Malgré cela, on n'en a pas fait des histoires. On a dit: Écoutez, il a le droit d'avoir ses opinions. On va essayer. Nous aurions pu faire comme les gouvernements de plusieurs autres provinces qui n'ont pas négocié, et pourtant, on nous reproche de ne pas avoir assez négocié. Ils ont décrété par loi le jour même du Budget, les gouvernements libéraux et d'autres tendances, 0 p. 100, et dans certains cas, ils ont rouvert des conventions collectives qui avaient été signées. Et on vient ici nous faire la morale! Ils ont demandé des règlements de 0 p. 100 pour deux ans et on vient nous faire la morale! Et on nous dit que d'agir de manière responsable en gérant notre budget, c'était provocateur. Allez dire aux Canadiens qui ont été mis en chômage au cours des derniers mois, comment ils aimeraient accepter ces offres. Et c'est pourquoi l'an dernier, nous avons eu 234 000 personnes qui cherchent à entrer dans cette Fonction publique, que selon l'honorable député nous traitons si mal.

Nous avons négocié de bonne foi. M. Bean nous a donné sa réponse par la grève. Alors, nous lui répondons: Nous avions une entente. Nous mettons fin par processus législatif. Vous rentrez au travail. Il a déclenché la grève. Nous repartons le processus législatif.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations préliminaires et demander certains renseignements au ministre avant de proposer un amendement à l'article 2. Il semble que le ministre lui-même ait négligé de tenir compte de cela dans les amendements qui, comme il l'a laissé entendre, seront proposés.

Je voudrais d'abord revenir au processus. Depuis quelque temps cette année, soit cinq, six ou sept mois, selon le groupe dont il s'agit, le gouvernement a été en mesure de négocier avec ses employés. Le ministre répète que le gouvernement a effectivement négocié. Il cherche à nier que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a jugé qu'il a négocié de mauvaise foi.

Permettez-moi de citer les conclusions de la commission: «L'insistance sur des conditions préalables pour négocier les conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec la disposition selon laquelle tout effort raisonnable doit être déployé pour négocier une convention collective. Par conséquent, la commission déclare que l'employeur a agi contrairement à l'article 51 de la Loi et lui ordonne de s'y conformer.»

C'est précisément de la négociation de mauvaise foi. La commission a ordonné au gouvernement de se conformer à la loi du Canada. Au lieu de cela, il a décidé d'utiliser cette décision et son obligation légale de retourner à la table des négociations comme moyen de négociation, comme une autre épée de Damoclès qu'il tient au-dessus de la tête des employés pour les forcer à retourner à la table de négociations aux conditions qui aboutiraient à l'adoption rapide du projet de loi dont nous sommes saisis, avec peu de débat et sans amendements.

Une voix: Qu'on envoie promener les conservateurs!

Mme Catterall: L'important, c'est de régler les problèmes par la négociation. Or, depuis la semaine dernière, le ministre refuse, en tant que président du Conseil du Trésor, de s'adresser directement au président de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Il n'a même pas retourné les appels du président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui a la responsabilité de veiller au bon fonctionnement du système. M. Deans, qui est président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, a hâte d'offrir ses services pour qu'on tente d'en arriver à une entente équitable ici sans qu'il soit nécessaire de recourir à la grève et à une loi sur le retour au travail.

Mais le gouvernement persiste dans son refus de nommer un médiateur qui pourrait jeter une certaine lumière sur la situation, qui pourrait nous permettre d'y voir plus clair et d'en arriver à une entente.

Une voix: Où est le médiateur, Gilles?

Mme Catterall: Mais pourquoi donc le gouvernement refuse-t-il de nommer un médiateur? Je ne vois qu'une raison: il ne veut pas que l'on voie clair dans la situation, qu'un point de vue objectif de la situation soit communiqué aux Canadiens qui pourront alors juger s'il agit avec équité ou non. Je crois que les Canadiens ont déjà leur opinion là-dessus.

Ils savent qu'il n'est pas juste qu'une personne qui gagne 500 000 $ obtienne une prime de 80 000 $, soit l'équivalent du traitement complet de quatre fonctionnaires.

Je voudrais revenir sur certains points soulignés par le ministre et poser certaines questions. Parlons tout d'abord de ce généreux montant de «500 $» offert aux fonctionnaires dont les traitements sont les plus bas.

Je me demande si le ministre peut nous dire pourquoi il estime qu'il est juste, pour une personne qui gagne 26 999 $, d'obtenir une prime de 500 $ au moment de la signature de la convention collective, tandis qu'une personne qui gagne 27 000 $, soit un dollar de plus, n'obtiendra pas cette prime. En fin de compte, la personne qui gagne 26 999 $ se trouve à gagner plus que celle qui a un salaire de 27 000 $. Il y a quelque chose de mystérieux là-dedans. Le ministre pourrait-il nous donner des précisions à ce sujet?

Une voix: C'est un bel exemple de l'économie vue par les conservateurs.

Mme Catterall: Le ministre sait parfaitement que 500 $ quand on a un revenu de 20 000 $, un revenu entièrement consacré à l'achat de biens et de services dont a besoin une famille et qui ne permet pas d'épargner ou de s'offrir des choses superflues, ce montant de 500 $ ne paie pas l'augmentation des coûts entraînée l'an dernier par la taxe sur les produits et services pour cette même famille.

Le ministre sait aussi parfaitement que si les gens ont été en grève pendant sept jours, l'épargne pour le gouvernement a été nettement supérieure à ces 500 $. Je dis bien nettement supérieure.

Les députés d'en face n'arrêtent pas de demander où nous allons trouver l'argent, où nous allons trouver l'argent nécessaire pour traiter de façon responsable des gens dont les salaires ne représentent pas plus de 3 p. 100 du budget national.

• (1310)

J'aimerais demander au ministre d'examiner le reste du budget, ces 88 p. 100, et d'être franc. Est-ce vraiment à ces gens de faire les frais de la gabegie du gouvernement?

Cela fait six ans qu'à chaque fois qu'il présente son budget, le gouvernement, serrant de plus en plus la vis, déclare au public qu'il va diminuer les effectifs de la fonction publique et qu'il se vante d'avoir éliminé 90 000 emplois et d'avoir mis à pied 34 000 personnes. Il décide maintenant de limiter les salaires des employés qui, compte tenu de l'inflation, perdent de l'argent, voient leur pouvoir d'achat non pas rester le même, mais dimi-

nuer. Est-ce ça qui va permettre au gouvernement de venir à bout de la dette et du déficit?

Les Canadiens l'ont peut-être cru au moment du premier budget du gouvernement, en 1988, ou de son deuxième budget, en 1989, ou encore de son troisième, en 1990, mais en 1991 et en 1992, ils commencent à soupçonner le gouvernement de ne pas savoir ce qu'il fait. Il s'obstine à proposer les mêmes solutions, sans jamais régler le problème. Il présente chaque fois une version plus radicale de la même solution, mais le problème reste entier.

Quiconque n'a pas réussi à résoudre un problème après six ans sait qu'il est temps de chercher une nouvelle solution.

J'aimerais que le ministre explique pourquoi les fonctionnaires n'obtiendront rien l'an prochain tandis que les contractuels—et le gouvernement verse plus aux contractuels qu'il ne verse en salaire à l'ensemble de ses employés affiliés à l'Alliance—ne sont soumis à aucune restriction. J'aimerais bien entendre le ministre donner des explications sur cela.

Enfin, j'arrive à l'équité salariale. Je dis clairement au nom du Parti libéral que l'équité salariale n'est pas négociable. Je n'admets pas—et je parle ici au nom de toutes les Canadiennes—que le gouvernement fasse de l'équité salariale un enjeu des négociations collectives pouvant être abandonné pour d'autres avantages. L'équité salariale est un droit légal des Canadiennes, le droit à un traitement égal pour un travail d'égale valeur.

Nous présenterons des amendements visant à obliger le Conseil du Trésor à inclure immédiatement dans les traitements les rajustements qu'il verse aux femmes au lieu de majorer leurs traitements en reconnaissance du travail qu'elles font et pour mettre pleinement en vigueur d'ici un an l'équité salariale.

Bien des questions seront soulevées, mais puisque nous en sommes maintenant à l'article 2, je parlerai des primes. Le ministre a réussi à tourner autour du pot de façon extraordinaire la semaine dernière, car pas plus tard que la semaine précédente, il avait présenté un projet loi qui excluait précisément toutes sortes de bonis, primes, indemnités ou avantages versés dans des circonstances déterminées par le Conseil du Trésor, par exemple les bonis de 80 000 $ accordés à des personnes qui reçoivent déjà un salaire de 500 000 $. Cela m'a peut-être échappé mais je ne l'ai pas entendu dire qu'il allait maintenant retirer cette exception du projet de loi.

Étant donné cependant qu'il a précisément exclu ces bonis du champ d'application de la formule 0-3-3 du budget, il s'est trouvé cette semaine dans l'obligation de dire «eh bien, non, non, non, ils n'obtiendront aucune augmentation à ce chapitre» et de dire ensuite «eh bien, non, non, non, ils n'obtiendront aucun boni, aucune prime de rendement, aucune gratification de ce genre».

Tant que ce ne sera pas dans la loi, je ne saurai pas vraiment ce que le ministre veut dire et je ne crois pas que personne qui nous écoute le sache non plus. On sait qu'il a présenté, il y a deux semaines, un projet de loi qui exemptait les bonis du champ d'application de la formule 0-3-3, et on l'a vu cette semaine essayer de tourner autour du pot en prétendant qu'il allait faire quelque chose d'autre. Eh bien, s'il veut vraiment faire quelque chose d'autre, qu'il le fasse dans le projet de loi.

Avant que le président du Conseil du Trésor ne réponde aux points que j'ai soulevés et qu'il ne me donne l'occasion peut-être de faire d'autres changements, je voudrais proposer des modifications à la disposition sur les définitions du projet de loi. Je sais qu'il est très inhabituel de demander à modifier des définitions ainsi, mais ce que je veux modifier ne revient nulle part ailleurs dans le projet de loi.

Je propose donc:

Que l'on modifie l'article 2 en supprimant les deux lignes du bas de la page 2 et les trois lignes du haut de la page 3 pour que la disposition s'arrête aux termes suivants:

. . .tout montant fixe ou vérifiable de salaire.

Ce que nous supprimons du projet de loi, c'est la disposition disant: «Sont exclus de la présente définition les allocations, bonis, primes, indemnités ou autres avantages versés dans des circonstances déterminées par arrêté du Conseil du Trésor.» De cette façon, il est établi très clairement que les engagements et les déclarations du ministre voulant que la règle du zéro-trois s'applique également aux primes sont inscrits dans la loi et ne sont pas que des beaux discours.

Le ministre a souvent mentionné qu'il a déjà subi une réduction de 20 p. 100 de son salaire. Je n'ai pas l'habitude de donner des exemples personnels, mais le ministre en a lui-même parlé si souvent. . . Je soupçonne que cette réduction de 20 p. 100 n'était pas appliquée sur un salaire de 20 000 $, et je trouve que la prochaine fois qu'il citera cet exemple, il pourrait bien préciser exactement combien il gagnait après cette réduction de 20 p. 100, et où il se plaçait par rapport à tant de gens qui sont actuellement sans contrat.

Une dernière observation: l'un des faits qui m'ont paru les plus décourageants cette semaine, c'est que le président du Conseil du Trésor, refusant de s'adresser directement au président de l'Alliance de la fonction publique et communiquant avec lui par l'intermédiaire de son personnel, lequel a fait savoir qu'on se préparait à donner cette prime de 500 $ à 35 000 membres de l'Alliance. Or, 25 000 d'entre eux sont des femmes. Je ne comprends pas comment un employeur peut claironner que 25 000 des 35 000 personnes du plus bas échelon salarial sont des

femmes et que l'équité salariale n'a donc pas été pleinement établie.

La motion a été présentée, monsieur le Président, et j'aimerais que le ministre se prononce sur les points que j'ai soulevés.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: La Présidence va prendre connaissance de l'amendement présenté par la députée d'Ottawa-Ouest et prend en délibéré la recevabilité de cette motion.

Cela dit, je reconnais à nouveau le président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

M. Loiselle: Monsieur le président, la députée a fait valoir un grand nombre de points et je tenterai d'y répondre le plus brièvement possible. Je pense que l'un des premiers points était de nier que nous avons fait, je dirais, un effort de négociation honnête.

J'aimerais lui rappeler que cela semble un peu étrange, compte tenu que nous en sommes arrivés à un règlement avec quatre syndicats, dans les limites de la règle du zéro-trois. Certains syndicats ont accepté une entente. Nous avons même obtenu des rapports de commissions de conciliation recommandant que les offres respectant la règle du zéro-trois soient acceptées.

Ce n'est pas si exagéré. Nous avons fait des efforts et nous avons remporté certains succès. Par exemple, le rapport de la commission de l'IPFP recommande l'acceptation d'un règlement dans les limites établies. Il ne faut donc pas croire que nous n'avons pas fait d'effort depuis le début pour tenter d'obtenir un règlement. Loin de là. Nous avons essayé depuis le début. Nous savions que la perspective de 0 et 3 p. 100 d'augmentation n'était pas réjouissante et nous le comprenons.

La députée a ensuite fait allusion à l'article 51 où, d'après elle, on nous a reconnus coupables de négocier de mauvaise foi et, par conséquent, elle conclut que c'est vrai. Je voudrais insister pour dire que ce n'est pas le cas. Le syndicat a posé deux questions à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique: Est-ce que le Conseil du trésor a agi de mauvaise foi? A-t-il fait tous les efforts raisonnables?

L'article 51 contient ces deux possibilités. La commission a conclu que nous n'avions pas fait tous les efforts raisonnables, mais pas que nous étions de mauvaise foi. Je pense qu'il faudrait le déclarer clairement.

La députée a alors dit que j'avais refusé de rencontrer le président de l'AFPC et je dois admettre que mes négociateurs ont communiqué avec ce syndicat à la table des négociations et se sont entretenus constamment avec M. Bean. On m'en a tenu informé. Je l'ai rencontré avant que l'on décide de reprendre les négociations et je lui ai dit comment les choses allaient se dérouler et quelles étaient les limites de notre mandat. Il a accepté de reprendre les négociations en stipulant qu'il rappellerait ses membres au travail et que nous arrêterions l'adoption du projet de loi. Alors, les négociations ont eu lieu et, à notre connaissance, on ne nous a pas fait de contre-offre. À quoi servirait un médiateur? Nous avions fait notre proposition à la table des négociations et pour toute réponse ils se sont remis en grève. Par conséquent, je ne vois pas l'intérêt d'autres négociations puisque nous n'avons pas progressé depuis plusieurs mois.

• (1320)

La députée a parlé une ou deux fois de la question des primes. Je dirais que son salaire et ses allocations sont plus élevés que ceux de nombreux membres de l'AFPC, et je suppose qu'il y a une raison pour cela. Il en est de même pour moi.

Nous avons aussi des présidents de grandes sociétés qui doivent être concurrentiels dans le monde réel. Évidemment, une salaire de 300 000 $, cela semble très élevé. C'est effectivement beaucoup. Cela dit, notons que les gestionnaires sont en outre admissibles à la rémunération au rendement. C'est une méthode valable. Nous avons chargé un comité de l'attribuer.

Pour 1991, et je veux que cela soit bien clair, c'est le blocage total. Nous avons gelé absolument tout. Les primes sont attribuées à la fin de l'exercice. Pour celui d'avril 1991 à avril 1992, quelle que soit la recommandation consécutive à leur évaluation, les gestionnaires ne recevront pas un sou de prime. Je ne peux pas en faire la recommandation à ce moment-ci, mais je vous garantis que, dans le Budget, ce sera zéro sur toute la ligne.

Le tour des députés viendra. Notre exercice commence le 1er janvier. Cela va causer toutes sortes de difficultés, notamment du fait que le Parlement bénéficiera d'augmentations plus élevées, mais pour une période plus courte. Nous nous sommes dits: «Nous renouvellerons à terme», comme nous l'avons fait pour les syndicats. En effet, le dépôt du budget n'a pas mis fin à leurs conventions collectives. Certaines sont venues à échéance en août, d'autres en septembre. Dans le cas des gestionnaires, le blocage des salaires est entré en vigueur dès avril dernier. Ils toucheront leur prime à la fin de l'exercice. Il ne leur sera pas versé un sou.

Je voudrais que cela soit compris une fois pour toutes. Je crois que c'est une bonne chose d'offrir à la fois un salaire et les primes de rendement aux gestionnaires de la fonction publique fédérale. C'est un excellent moyen de les récompenser. Elles sont d'ailleurs payées à même les budgets internes. En tout cas, cette année, ils ne toucheront pas un sou, ce qui équivaut à une diminution de 5 p. 100.

La députée a fait allusion aux économies de salaire que nous faisons pendant la grève. Je tiens à lui dire que la grève sème la destruction dans le pays—après tout, les fonctionnaires jouent un rôle important. Pour l'instant, il est difficile de prédire si, tout compte fait, la grève aura eu un effet plus positif que négatif. Quand on pense au tort causé à l'industrie du grain et à l'exploitation des aéroports, je dirais que le gouvernement accuse des pertes financières. Au bout du compte, nous n'aurons peut-être pas économisé d'argent du tout.

Dire que 20 000 $ de salaire, ce n'est pas beaucoup, je le lui concède tout à fait. C'est pour cette raison que ces salaires et ces conventions ont été négociés dans le passé. Nous y sommes arrivés grâce à de bonnes négociations.

Cette année, je dirais que tous les salaires seront bloqués. Nous savons que ce sera plus douloureux pour certains que pour d'autres. Nous avons décidé d'agir avec la latitude dont nous disposons en gelant les salaires et en puisant dans le budget de fonctionnement.

Nous pourrions certes être prodigue et accorder des salaires plus élevés, mais cette option aggraverait le mal davantage, pour nous comme pour n'importe quel gouvernement qui suivra. L'an prochain, nous paierons près de 41 milliards de dollars en intérêts sur la dette. Nous pourrions, bien sûr, aller emprunter 1 milliard et contenter les gens pendant un certain temps, mais cette solution nous mènerait tout droit à la ruine. La sécurité de nos propres employés serait très rapidement menacée, car on ne peut pas les immuniser contre le problème global auquel l'économie fait face. Nos employés doivent participer à la solution, au même titre que les autres Canadiens.

Elle a parlé des contractuels. Si l'employé est engagé à contrat, il est habituellement traité de la même manière que les employés nommés pour une période indéterminée et que les autres contractuels, quels qu'ils soient, engagés au plus bas prix.

Quant à la parité salariale, j'aimerais bien savoir où était son parti toutes ces années. C'est nous qui avons versé 317 millions de dollars au titre de la parité salariale et qui, bon an mal an, affectons 81 millions à la parité salariale, pas les libéraux. Ce problème existe depuis toujours et, enfin, on y remédie. La députée devrait nous féliciter au lieu de nous blâmer.

La députée parle de la réduction de salaire que j'ai eu à subir. C'était une décision prise par le gouvernement du Québec—je dois avouer que je ne me souviens plus très bien du salaire que je gagnais à ce moment-là. Je peux affirmer que la réduction, sans atteindre 50 000 $, était considérable. J'étais loin d'être heureux. C'était bien pire qu'un gel de salaire et tout le système a été touché. Certains des employés moins bien rémunérés n'ont pas non plus été épargnés.

Pour ce qui est du seuil, pourquoi l'établir à 27 000 $? Évidemment, il faut bien un seuil, mais nous essayons comme vous le verrez dans notre proposition d'établir une gradation pour que ce soit le plus juste possible.

La députée a soulevé un certain nombre de questions. J'ai essayé de répondre à la plupart. J'aimerais maintenant revenir au principe de base. Nous avons pris cette décision au moment du budget, parce que nous voulions être sûrs que les finances du pays et notre gestion ne soient pas perturbées. Il y avait une récession, beaucoup moins de rentrées fiscales et beaucoup plus de débours. Il était risqué qu'au moment de la reprise économique les gouvernements s'emparent de tout l'argent disponible, ce que nous ne voulions pas. Nous avons bien montré que nous étions résolus à atteindre de clairs objectifs en matière d'inflation.

Et vous savez quoi, monsieur le Président? Ça marche. La récession tire à sa fin et c'est le début de la reprise économique. C'est pourquoi nous ne pouvons permettre que cette grève perturbe cette fragile reprise.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le président, nous avons affaire à un processus très inhabituel aujourd'hui, à entendre le ministre. Le gouvernement donne l'impression qu'il est prêt à négocier. Il donne l'impression que l'Alliance de la Fonction publique l'a mis dans la terrible obligation d'imposer le retour au travail

par la loi. Il essaie de nous faire croire qu'il a été raisonnable.

Cependant, tout ce qui s'est passé depuis la présentation du budget en février montre bien que le gouvernement lui-même a été peu disposé à négocier franchement, qu'il a fait de l'obstruction, qu'il essaie d'imposer sa propre interprétation du jugement rendu par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Or, alors même qu'il sait, depuis maintenant quelques jours, que l'Alliance de la Fonction publique a fait une offre, il refuse même de l'examiner.

Le ministre a répété maintes et maintes fois aujourd'hui que le gouvernement n'avait plus à négocier puisque M. Bean avait déclenché la grève. Or, le gouvernement savait dès 10 heures du matin vendredi qu'il y aurait grève. Son négociateur avait des réunions prévues même après le déclenchement de la grève, et il s'est présenté aux réunions. Le gouvernement n'a pas dit qu'il cessait de se présenter aux réunions parce que la grève était déclenchée. Il s'est présenté à une réunion à 19 heures vendredi soir. À ce moment-là, alors que la grève durait depuis déjà cinq ou sept heures selon la région du pays, le gouvernement a décidé de quitter la table des négociations. Il l'a fait même en sachant qu'une offre allait venir des travailleurs, de leur syndicat.

On dirait que le gouvernement ne veut pas que les négociations réussissent. On dirait qu'il avait peur qu'on lui fasse une offre qui soit raisonnable. Nous savons que les progrès qui ont été accompli jusqu'à maintenant ne l'ont pas été à l'initiative du gouvernement.

• (1330)

Le gouvernement a dit: «Zéro, c'est tout ce que nous offrons.» Pourtant, on nous proposera aujourd'hui un amendement qui prévoit un paiement forfaitaire de 500 $ pour les employés les moins bien rémunérés, mais ce montant ne sera pas ajouté au traitement, et il n'en sera pas tenu compte dans les avantages à long terme que les employés peuvent toucher. C'est strictement un montant forfaitaire.

Ce n'est pas la générosité qui a poussé le gouvernement à agir de la sorte, car ce n'était pas sa position au départ. Il a proposé ce montant à cause des réactions de l'opinion publique. Le gouvernement sait que l'opinion condamnait la façon dont il traitait ses employés les moins bien rémunérés. Alors, soudain, sa position a commencé à changer.

Pourquoi le gouvernement a-t-il repris les négociations, il y a deux semaines? Pas parce qu'il tenait à négocier, mais parce que le Conseil des relations de travail dans la fonction publique lui a reproché, dans une décision, de violer ses propres lois et de ne pas avoir fait tous les efforts raisonnables pour négocier une convention collective.

Encore une fois, le gouvernement savait que l'opinion publique ne lui était pas favorable. Il ne pouvait pas aller à l'encontre de ses propres lois. Comme l'organisme l'a dit dans sa décision, le gouvernement est un employeur comme les autres et il devrait se conformer aux lois du Canada.

Le ministre dit que c'est la faute du syndicat, qui est trop gourmand et qui s'est engagé à combattre un budget qu'il considère comme politique. Il devrait faire attention à ce qu'il dit lui-même. Le gouvernement ne voulait pas négocier. Il a refusé de parler de rémunération tant qu'il a pu. Il n'était disposé à rien faire pour ses employés les plus mal payés jusqu'à ce que l'opinion publique l'oblige à délier les cordons de la bourse.

Des ministres et des employés du cabinet du premier ministre ont été appelés et se sont fait demander de reprendre les négociations. Auparavant, ma collègue de Mission—Port Moody a rencontré le ministre et lui a dit: «Vous avez une offre. Pourquoi n'allez-vous pas voir en quoi elle consiste?»

J'entends un député conservateur—pardon, il est ministre, maintenant, par la faute du premier ministre—dire: «Pourquoi le syndicat n'a-t-il pas fait cette offre, vendredi matin?» Ce qui importe, c'est que le gouvernement a eu le temps nécessaire pour la discuter.

C'est ce matin, seulement, que le gouvernement a annoncé au public qu'il ramenait ce projet de loi à la Chambre. Il avait le temps, vendredi, de considérer cette offre. Il avait tout samedi et dimanche pour l'étudier. Le gouvernement n'est pas sage de ne pas faire tout effort raisonnable pour régler ce conflit de manière pacifique.

Qu'il y ait eu grève ou pas, vendredi, le gouvernement a eu la possibilité d'écouter ses employés et de négocier avec eux. Comme le montrent les interruptions et les protestations de l'autre côté, ce n'est pas ce que le gouvernement a décidé de faire. Il ne veut pas négocier de bonne foi.

Le ministre n'est pas obligé de retirer le projet de loi de la Chambre. Il pourrait rencontrer le syndicat immédiatement pour essayer de trouver une solution, mais ce n'est pas la solution que le gouvernement a choisie. Il a décidé d'agir autrement.

Au moment où le premier ministre et des ministres demandent au Canadiens de collaborer à la réforme de la Constitution, en s'écoutant et en se parlant les uns les autres, sans préjugés, il est ironique que le gouvernement fasse exactement le contraire avec ses propres employés. Il refuse de leur parler, de les consulter. Il préjuge de la situation parce qu'il n'accepte même pas de considérer l'offre du syndicat. Il ne veut même pas rencontrer les travailleurs pour voir ce qu'ils ont maintenant à offrir.

Je trouve ironique, aussi, ce matin, d'apprendre du médiateur que les négociations progressent entre le Syndicat des postiers du Canada et la Société canadienne des postes.

On a suggéré, entre autres, au cours des deux ou trois dernières semaines, qu'un médiateur essaie de résoudre le conflit entre le gouvernement et l'Alliance. Le gouvernement a refusé et pourtant c'est son ministre du Travail qui a insisté pour que Postes Canada et le Syndicat des postiers du Canada rencontrent un médiateur pour essayer de résoudre leur conflit. Encore une fois, le gouvernement fédéral ne suit pas les mêmes règles que les autres. Il ne respecte pas les règles qu'il demande aux autres de respecter en ce qui concerne la Constitution canadienne. Il ne respecte pas les règles qu'il impose à Postes Canada et aux postiers, il se fixe ses propres règles. C'est ainsi depuis le début!

Par conséquent, je vais donner au ministre une chance de répondre, en lui posant une question très simple: «Pendant que nous discutons de ce projet de loi, quel mal y a-t-il à ce qu'il rencontre la direction de l'Alliance pour entendre ce qu'elle a à dire? Quel mal cela ferait-il au public canadien?»

M. Loiselle: Monsieur le président, je ne peux évidemment pas partager entièrement le point de vue du député sur les négociations. Il semble oublier qu'elles n'ont pas débuté vendredi, qu'elles durent depuis quelques mois déjà. En fait, voilà 90 jours que nous avons engagé des négociations avec l'AFPC. Nous étions encore à la table de négociations cette semaine. Peut-on vraiment avoir foi dans l'AFPC?

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un document signé par les deux parties:

> L'AFPC a accepté. . . et demande à ses membres de rentrer au travail immédiatement et de demeurer à leur poste tant que les négociations se poursuivront.

La partie syndicale a quitté la table de négociations. Pas nous. Nous avons fait de nouvelles offres que le syndicat a refusées. Nous estimons qu'il est inutile de poursuivre le processus plus longtemps puisque le syndicat n'a pas agi de bonne foi, nous laissant croire qu'il n'est pas du tout intéressé à poursuivre les négociations. Contrairement au syndicat, nous n'avons pas quitté la table de négociations.

M. Murphy: Le ministre a refusé de répondre à la question que je lui ai posée. Je ne peux l'y contraindre à la Chambre.

À mon avis, nous ne devrions pas perdre notre temps à nous demander qui est fautif. Quand on examine la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la fonction publique, que cela plaise ou non au ministre, d'aucuns sont d'avis que lui-même et le gouvernement ont été déclarés, plus ou moins explicitement, coupables d'avoir négocié de mauvaise foi en ne faisant pas tous les efforts nécessaires pour aboutir à une solution négociée.

Je pose donc à nouveau au ministre la question que se posent de nombreux Canadiens: Quel mal y a-t-il à ce que lui-même ainsi que le gouvernement reprennent les négociations avec les représentants de l'Alliance, même pendant l'étude de ce projet de loi? Pourquoi ne s'y résoud-il pas dans l'intérêt de la population?

[*Français*]

M. Loiselle: Monsieur le président, pendant que nous choisissions la voie de la négociation,—c'est pour ça que je trouve étrange les accusations de mon collègue—plusieurs autres gouvernements, mis en face de situations semblables à la nôtre, ont choisi de légiférer.

M. Blaikie: Répondez à la question!

M. Loiselle: C'est précisément la question. Le gouvernement a choisi la négociation. Il l'a fait de bonne foi. Nous sommes retournés à la table; nous avons fait de nouvelles propositions et le syndicat a choisi de quitter la table en disant que nos propositions étaient inacceptables—je l'imagine bien, autrement pourquoi l'aurait-il fait? Et par conséquent, je ne vois pas en quoi

ce processus pourrait servir quoi que ce soit, sinon encore une fois nous faire perdre du temps.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le vice-président adjoint: Avant de reconnaître le prochain orateur, la Présidence, après avoir pris en délibéré la motion présentée par la députée d'Ottawa-Ouest, la déclare recevable.

• (1340)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole ce midi pour parler du projet de loi C-29 que le président du Conseil du Trésor vient de déposer à la Chambre.

Je dois vous dire que depuis plusieurs semaines, j'arpente mon comté. J'ai participé à douze lignes ouvertes depuis trois mois et j'ai des commentaires de la population, du petit peuple. Je dois vous dire, mon cher président, qu'aujourd'hui, nous sommes fiers de pouvoir défendre un projet de loi qui, sans doute, fait mal à une classe de citoyens, mais des citoyens qui ont des protections contrairement à beaucoup d'autres qui ont perdu leur emploi, qui ne vivent que de prestations de bien-être social et qui sont à la recherche constante d'emploi, non pas seulement en Beauce, mais partout au Québec et au Canada.

Quand j'ai été élu pour une deuxième fois en 1988, nous avons été élus comme gouvernement pour prendre des décisions et le peuple canadien et québécois disait: «Il faut que vous réduisiez le déficit, il faut que vous vous attaquiez au déficit, aux dépenses gouvernementales qui sont trop élevées; il faut que vous contrôliez l'inflation. Les taux d'intérêt sont trop élevés».

Alors, nous avons pris, depuis ce temps-là, depuis le 21 novembre 1988, des dispositions qui ne sont pas populaires, mais lesquelles il fallait prendre. Le premier ministre a déjà dit en Chambre, ici et à l'extérieur, que notre gouvernement se trouvait devant une situation catastrophique sur le plan financier. Mais on connaît les antécédents de ce gouvernement et on sait quelles mesures nous avons prises et qui ont été impopulaires. Mais il fallait le faire, il fallait apporter un remède et je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Monsieur le président, nous vivons actuellement une récession. La relance, au moment où on se parle, est peut-être fragile, à peine perceptible, mais au moins il y a des signes encourageants à travers le pays et particulièrement dans ma région. Je dois toutefois vous dire que cette récession est à l'échelle mondiale. Et aujourd'hui, si notre gouvernement ne prend pas les dispositions nécessaires, nous serons peut-être comme d'autres pays qui ont eu à faire face à des problèmes beaucoup plus concluants que ceux auxquels on fait face actuellement.

Défendre le projet de loi du gouvernement, ce n'est pas facile. Quand on dit à des gens: Vous n'aurez pas d'augmentation cette année, c'est un gel que nous faisons pour la première année, vous aurez 3 p. 100 l'année suivante et 3 p. 100 l'autre année. Je crois que ce n'est pas facile, mais dans les circonstances, c'est extrêmement raisonnable. Cela prend sûrement du courage pour appuyer une telle décision de notre gouvernement, et je le fais avec grand plaisir parce que je sais que c'est pour le bien des Beaucerons et Beauceronnes, des Québécois et Québécoises.

En Beauce, j'ai rencontré hier après-midi 132 personnes dans une réunion. On m'a posé toutes sortes de questions concernant ce projet de loi. J'ai demandé, à la fin, combien il y en avait parmi eux, sur les 132 qu'on avait comptés, des hommes et des femmes, des adultes, combien il y en avait qui avaient la sécurité d'emploi. Une personne avait la sécurité d'emploi; c'était un fonctionnaire du gouvernement fédéral qui travaille à Québec pour Agriculture Canada, lequel n'était même pas résidant de mon comté. Alors, sur 132 personnes, 131 n'avaient pas la sécurité d'emploi.

Voici, monsieur le président, nous sommes aujourd'hui devant une situation qui, si on ne lui apporte pas de correctifs, deviendra désastreuse. Quand on parle des problèmes qui existent dans chacune des régions de ce pays, et parlons particulièrement du Québec, le centre du Québec, l'Abitibi, la Gaspésie, la région de Montréal, le Bas-du-Fleuve, quand on parle de ces régions, ce n'est pas la grande richesse, c'est le désastre et les gens font leur possible pour pouvoir soutenir les industries existantes.

Dans l'entreprise privée, on a fait, monsieur le Président, des sacrifices pour pouvoir se maintenir hors de l'eau, à un niveau respectable pour ne pas faire faillite. Il y a des employés qui ont accepté, non pas seulement des gels de salaire, mais des réductions de salaire pour conserver leur emploi à 6,50 $, 7 $, 7,50 $ de l'heure. Alors, quand je parle de nos fonctionnaires fédéraux, je dis qu'ils sont passablement bien traités.

Monsieur le président, laissez-moi vous citer quelques chiffres. Je crois qu'actuellement, les fonctionnaires fédéraux—si je ne m'abuse—reçoivent déjà un salaire moyen, je dis bien moyen, de 37 621 $ par année, des pensions entièrement indexées, l'un des meilleurs plans de sécurité d'emploi au Canada.

En outre, il bénéficie d'un régime dentaire entièrement financé par le gouvernement, d'avantages sociaux commes des régimes d'assurance-maladie et d'assurance-invalidité. J'ai posé cette question aux Beaucerons et Beauceronnes que j'ai vus hier: Combien il y en a qui ont ces avantages-là? Pas un, pas une. Ces programmes sont entièrement financés par le gouvernement. Des congés de maladie avec plein salaire, de généreux avanta-

ges de congés, ainsi que des avantages familiaux, tels les congés de maternité payés.

Alors, monsieur le Président, quand on parle d'une protection mur à mur, c'est sûr qu'il pourrait y avoir des améliorations. Si nous étions en meilleure position financière, on pourrait leur donner des augmentations de 2, 3 ou 4 p. 100 pour cette année, mais on est rendu à fixer 0 d'augmentation pour une année.

Monsieur le président, on a un rôle à remplir ici, tous que nous en sommes, de quelque parti politique que nous soyons. Nous devons prendre l'intérêt du pays, c'est-à-dire l'intérêt de ses habitants et habitantes. Je suis encouragé par le fait de voir que beaucoup de gens nous appuient. Vous lirez les éditoriaux ce matin dans les différents journaux, et je sais que sur le plan des éditoriaux anglophones à travers les autres provinces, on nous encourage à poursuivre ce débat et mettre fin à cette grève qui est purement politique.

Il y a, monsieur le président, des instances pour régler ces grèves politiques. Il y a des rouages qui existent, des coutumes qu'on doit observer, des traditions. Cela s'appelle la démocratie. Dans deux ans, si ces fonctionnaires ne sont pas satisfaits, ils voteront contre le gouvernement et là ils auront exprimé de façon démocratique leur opposition, mais pas en venant envahir le Parlement et puis avec des gens qui ne sont même pas membres de la Fonction publique et qui ont été ramassés ici et là pour venir perturber l'atmosphère du Parlement.

Voici ce que l'éditorialiste du journal *Le Soleil* qui est passablement sérieux au Québec, dit ce matin: «Les enfants gâtés du régime»—il s'adresse à nos fonctionnaires. Ce n'est pas écrit par un député du Parti conservateur, c'est écrit par un éditorialiste indépendant, et qui plus souvent qu'à son tour a donné des bons coups de bâton au gouvernement! «Donahue ferme son usine toute neuve à Matane». «Domtar licencie massivement». «Le nombre d'assistés sociaux et de chômeurs atteint de nouveaux sommets». «L'économie montréalaise s'effondre littéralement». Cela, c'est le début de son éditorial.

Jour après jour, les manchettes s'entassent sur les mises à pied auxquelles les entreprises du secteur privé sont forcées de procéder. Mais je dois vous dire qu'en Angleterre, en Allemagne, en France, je ne crois pas que ce soit des Conservateurs qui dominent là-bas et qui dominent la situation politique, mais par contre, ils subissent la même récession que nous.

La sécurité d'emploi a pris une valeur inestimable au cours de ces dernières années, minée par deux récessions. Cette protection est encore plus précieuse dans le secteur public à l'abri des difficultés économiques consécutives à la concurrence ou à la productivité qui peuvent justifier les entreprises privées de débaucher les travailleurs possédant pourtant sur papier une clause de sécurité d'emploi.

Les seuls qui n'ont pas depuis deux ans subi les ravages de la récession, ce sont les fonctionnaires à tous les niveaux, municipal, provincial et fédéral. Nommez m'en qui ont subi les ravages de la récession! Monsieur le président, les gens de la Beauce qui nous écoutent aujourd'hui sont scandalisés de voir l'attitude des fonctionnaires qui agissent de cette façon et qui n'acceptent pas de faire le sacrifice qu'on impose à d'autres Canadiens et Canadiennes, Québécois et Québécoises.

Un autre éditorialiste ici, Pierre Gravel de *La Presse*. A ce que je sache il n'a pas d'accointances avec le Parti conservateur. «Rien ne va plus. Une miraculeuse grève de onze jours n'a pas suffit pour établir un dialogue fructueux entre Ottawa et ses 150 000 fonctionnaires et rien indique qu'un nouveau miracle permettra d'y arriver à court terme».

Il dit dans son texte, et ce serait trop long de tout le dire, de tout l'énumérer, monsieur le président: «L'affrontement a perdu ses allures de simple conflit de travail entre l'État et ses syndiqués pour redevenir ce qu'il a toujours été: un débat essentiellement politique avec le gouvernement sur ses priorités budgétaires.»

• (1350)

Dans la conjoncture actuelle, monsieur le président, aggravée par les tensions constitutionnelles, le Canada ne peut se permettre une paralysie prolongée de son administration publique, ni tolérer ces effets dévastateurs sur les entreprises industrielles ou commerciales déjà dangereusement mal en point.

Le gouvernement doit donc avoir le courage, je dis bien le courage, d'aller au bout de sa logique en adoptant au plus tôt une loi spéciale suspendant le droit de grève et fixant les conditions de travail des fonctionnaires.

Quant aux syndiqués, et je termine là-dessus en ce qui a trait à l'éditorialiste—c'est dans *La Presse* de ce matin—«. . .ils doivent comprendre que ce n'est plus sur des lignes de piquetage que leur combat politique doit se poursuivre, c'est là où les sociétés démocratiques portent un jugement sur les décisions de leur gouvernement, dans les boîtes de scrutin. Aux prochaines élections, vous ferez valoir votre point de vue».

Maintenant, j'ai un message pour M. Daryl Bean qui est président de la fédération de nos fonctionnaires. M. Bean a parlé en fin de semaine, et j'ai entendu ses propos à la télévision, en disant qu'on faisait une grève, on quittait la table, il n'y avait pas de bonne foi—ce que le président du Conseil du Trésor a nié tout à l'heure sur le plan de la bonne foi—et il a dit ceci: «Il va y avoir de la violence». Je crois que son rôle, c'est d'empêcher la violence et de dire à ses membres de manifester publiquement, mais dans l'ordre.

M. Bean a même dit ce matin, à une station radiophonique de Hull, je l'ai entendu, il a même dit qu'il défierait la loi et qu'il était prêt à aller en prison. J'espère, monsieur le président, que le projet de loi ira assez loin pour dompter ces gens qui donnent aux Canadiens, aux Québécois et aux Beaucerons en leur mettant un message dans la bouche qui a une allure de revendication un peu trop osée.

Pourquoi le gouvernement offre-t-il aux employés de la Fonction publique des augmentations de 0-3-3 quand l'inflation est à 6 p. 100? C'est une question qu'on nous a posée. Eh bien, le gouvernement et le pays doivent faire face à une situation financière difficile. L'opposition le sait très bien et particulièrement les membres du Parti libéral qui ont contribué largement à ce déficit pendant 25 ans ou presque. La politique de restrictions salariales qui vise les employés est l'une des mesures prises par le gouvernement pour réduire le déficit et les pressions inflationnistes et nous allons sûrement réussir, monsieur le président.

Je dois vous dire que mes collègues vont défendre le projet de loi et nous allons adopter la législation, même si elle fait mal, parce que nous ne sommes pas ici pour être populaires, nous sommes ici pour administrer les deniers publics de la meilleure façon possible, avec ce que nous avons en main, avec les outils dont nous disposons.

Je crois donc, après avoir reçu des appels téléphoniques de fonctionnaires de ma région en fin de semaine et la semaine dernière, des visites de ces gens-là à mon bureau et même des lettres, ils disent ne pas être prêts à débrayer, ils ne veulent pas débrayer. Daryl Bean est seul avec ses hautes autorités pour décider pour les grandes villes, mais chez nous, en région de la Beauce, nos fonctionnaires acceptent leurs conditions de travail. C'est certain qu'il y a des secrétaires pour 27 000 $, 28 000 $ par année, mais par exemple, il y a des pères de famille chez nous qui n'ont même pas cela en revenu; ils n'ont même pas la moitié ou le quart en revenu d'assurance-chômage ou de bien-être social.

Alors, quand je vois des centaines de personnes qui, aujourd'hui, font la file devant les bureaux d'Emploi et Immigration Canada pour essayer de voir s'il y a des *jobs* encore au Québec et au Canada, je me dis que ces gens-là doivent être protégés.

Il y a une chose qui n'a pas été mentionnée par l'opposition tout à l'heure. Il y a quatre syndicats qui ont déjà accepté la politique du 0-3-3. Il y a sept provinces, au Canada, qui l'ont mise de l'avant et je parle des syndicats de la fonction publique fédérale, soit les syndicats des ingénieurs, des contrôleurs, des traducteurs, des scientifiques physiques, des officiers de marine. Ils ont tous accepté la politique. Ils s'y sont soumis. Et parmi ceux et celles qui font la grève, combien y en a-t-il qui aimeraient mieux se retrouver en arrière de leur bureau et continuer de travailler et recevoir leur salaire au bout de la semaine? Ils sont des milliers, mais ils sont obligés, aujourd'hui, de suivre les autres.

Alors je me dis, monsieur le président, que cela presse. On a dit que le projet de loi serait en vigueur en fin de semaine et c'est beaucoup trop tard. Nous devrions siéger jour et nuit pour qu'on mette définitivement fin à cette grève qui n'a pas sa raison d'être dans le contexte politique qu'on vit.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après consultation, nous avons décidé, pour le bon fonctionnement de la Chambre, de présenter une motion visant à mieux ordonner les travaux pour le reste de la journée.

Je pense que la motion suivante sera bien accueillie.

Je propose:

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou toute pratique habituelle de la Chambre et pour la durée des délibérations en Comité plénier sur le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, chaque fois que l'étude d'un article, d'une annexe ou d'un amendement est terminée, que cet article, annexe ou amendement demeure au Feuilleton pour pouvoir plus tard aujourd'hui être de nouveau débattu ou modifié, ou encore faire l'objet d'un vote; et
>
> Que tout amendement déposé auprès du Président avant 21 heures aujourd'hui soit réputé proposé et fasse l'objet d'un vote sans autre débat à 22 heures aujourd'hui.

Si les députés adoptaient cette motion, cela aurait pour effet de reporter à 22 heures la mise aux voix des amendements portant sur le projet de loi. Nous aurions donc tous les votes par assis et debout qu'il faut pour régler ces questions, ce qui libérerait les députés au cours de la journée pour assister aux séances des comités qui siègent normalement le lundi.

Soit dit en passant, monsieur le Président, cela ne perturberait en rien les votes différés qui doivent avoir lieu à 18 h 15. Ces votes auront lieu comme prévu à 18 h 15 et les votes relatifs au projet de loi C-29 à 22 heures.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que nous en avons discuté et que, pour l'information des auditeurs, cela ne réduit en rien le temps consacré au débat sur cette question fort importante. En fait, le temps alloué au débat s'en trouvera au contraire maximisé.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais seulement ajouter que cela n'empêchera pas les députés de proposer des amendements et, ensuite, d'en donner une courte explication.

M. Hawkes: Monsieur le Président, à mesure qu'on avancera avec les articles du projet de loi, tout cela sera possible.

En vertu des règles qui s'appliquent normalement en comité plénier, si le débat prenait fin à 22 heures en raison de la clôture, aucun autre amendement ne pourrait être mis aux voix. Pour prévenir pareille chose, nous voulons que les amendements déposés avant 21 heures soient au moins étudiés par la Chambre. Ils pourront faire l'objet d'un vote, même si on ne se rend pas à l'étude de l'article visé par l'amendement. Ce serait plus équitable pour tous les députés en raison des contraintes de temps. On pourrait consacrer plus de temps au débat et mettre aux voix tous les amendements. Tel est le sens de la motion.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si je comprends bien, le député veut que chacun des amendements qui seront présentés soit mis aux voix. Ce que je propose, c'est que les députés aient seulement la possibilité, à un moment donné, d'expliquer très succinctement l'essentiel de leur amendement.

Comme le président du Conseil du Trésor a distribué, je crois, des copies de ses amendements aux députés, qui distribueront à leur tour des copies de nos amendements à tous les partis, nous pourrions peut-être disposer d'un instant ou deux pour expliquer les amendements en question.

Le député voudra peut-être appuyer nos amendements. Il serait alors mieux en mesure de convaincre ses collègues du bien-fondé et de la sagesse de ce que nous proposons.

M. Hawkes: En ce qui concerne l'esprit de cette motion et la Chambre à ce moment-ci, il serait sage, je crois, que les députés fassent savoir dès que possible aujourd'hui aux Canadiens et à la Chambre s'ils ont des amendements à proposer et, s'il y a lieu, quelle en est la portée, de telle sorte que nous ayons le temps de les examiner. Je voulais éviter que nous ne commencions à entendre des explications au sujet des amendements à 22 heures, soit au cours du processus d'amendement en tant que tel.

Je crois que la Chambre serait prête à relâcher quelque peu son Règlement habituellement plutôt large en ce qui a trait à la pertinence et à laisser parler les intervenants des choses qui les préoccupent en ce qui concerne toute partie de ce projet de loi. C'est comme cela que je comprends ce que nous essayons de faire ici aujourd'hui.

[*Français*]

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous allez comprendre ma préoccupation, il y a 26 000 fonctionnaires fédéraux qui résident dans l'Outaouais québécois. Si je comprends bien, cet après-midi, nous pourrons déposer des amendements au projet de loi. Mais pour les déposer, il faut avoir l'autorisation et le droit de parole. Est-ce que le Président peut m'assurer que nous aurons le droit de parole, cet après-midi?

• (1400)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vous ferais remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'exercer le droit de parole pour déposer des amendements, tel que le stipule la motion qui régit notre débat aujourd'hui.

Par ailleurs, quant à la reconnaissance du député, le président sera à l'affût, mais je remarque que beaucoup de députés veulent prendre la parole et j'essaierai, bien sûr, de reconnaître autant que possible le plus grand nombre de députés.

La parole est à l'honorable député de Hull—Aylmer.

M. Rocheleau: Monsieur le Président, vous allez quand même comprendre que le fait de déposer un amendement demande des explications. J'aurais souhaité, cet après-midi ou ce soir, pouvoir prendre la parole étant donné que j'ai une implication très importante dans ce dossier-là pour les commettants et commettantes de la région de l'Outaouais québécois.

Le président suppléant (M. DeBlois): La présidence prend bonne note des propos du député de Hull—Aylmer.

Il y a une motion présentée par le whip du gouvernement. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Article 31 du Règlement

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, je reconnaîtrai, à la reprise du débat, l'honorable député d'Ottawa—Vanier.

[*Traduction*]

Comme il est 14 heures, j'ai le devoir de faire état de la question et de demander la permission de reprendre l'étude du projet de loi plus tard aujourd'hui.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. IRVING KURZ

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, la chambre de commerce de Red Deer a rendu honneur, la fin de semaine dernière, au gendarme Irving Kurz de la Gendarmerie royale du Canada en le nommant citoyen de l'année.

Le gendarme Kurz a en effet généreusement consacré plus de 1 900 heures à mettre sur pied, à titre bénévole, un programme d'aide pour les victimes d'actes criminels. Il est connu dans le pays tout entier pour cette oeuvre.

De plus, il fait du bénévolat au sein de multiples autres organismes, dont l'Alberta Mental Health Association, la Red Deer Native Friendship Society, l'Alberta Family and Community Support Service Review, le Red Deer and the Intercity Suicide Prevention Council, le Central Alberta Women's Emergency Shelter, le Centre pour les victimes d'agressions sexuelles, le Comité chargé de la violence familiale et le Comité directeur de la Semaine du bénévolat.

Red Deer est très fière de ses bénévoles et du nombre d'heures que ceux-ci donnent chaque année. Même d'après nos critères, M. Kurz fait un apport exceptionnel. Le gendarme Kurz est un atout pour sa collectivité et l'exemple vivant de l'excellence qui caractérise ceux qui sont au service du Canada et qui portent l'uniforme de la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

LES SERVICES SOCIAUX

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, saviez-vous que le gouvernement refuse d'accorder des millions de dollars à des Canadiens qui ont droit à certains programmes?

Je songe, par exemple, à ce monsieur de 81 ans que j'ai rencontré. Il aurait dû toucher un supplément de revenu garanti, mais il n'en était rien. On lui fait donc des versements à effet rétroactif pour les trois dernières années, mais il n'obtiendra rien pour les treize années qui ont précédé.

Je me souviens aussi de la veuve d'un ancien combattant qui, seule, a élevé cinq enfants, l'aîné ayant douze ans. Elle n'a jamais reçu l'aide à laquelle elle avait droit. Pourtant, elle y a laissé sa maison. Elle essaie maintenant, sans succès, de récupérer une partie de cette somme pour payer les études d'un des enfants.

Quand le gouvernement mettra-t-il fin à cette pratique? Quand se montrera-t-il équitable à l'égard des Canadiens qui ont droit à l'argent qui leur est dû?

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, au cours du week-end dernier, il a été intéressant de voir le chef du Parti réformiste s'attribuer en partie le mérite des propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement à la Chambre il y a environ une semaine.

Il s'attribuait notamment le mérite de la proposition visant à intégrer le droit à la propriété dans la Constitution. Ce serait très bien si Preston Manning cessait de récrire l'histoire. Je me demande où se trouvait le chef du Parti réformiste le 1er juillet 1960, quand le premier ministre John Diefenbaker a présenté publiquement la Déclaration canadienne des droits en ces mots: «Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Le droit à la propriété était au programme des conservateurs il y a 31 ans, tout comme aujourd'hui. Les Canadiens, en particulier ceux de l'ouest, savent ce qu'a fait à cet égard M. Diefenbaker et seront sans aucun doute surpris par les propos de M. Manning.

On se demande bien ce que le Chef dirait s'il était parmi nous aujourd'hui. Probablement parlerait-il d'une façon différente de voir les choses.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral adopte une attitude tout à fait autoritaire et autocratique face à ses fonctionnaires et il n'a certes pas l'appui de la population canadienne à cet égard. Les gens savent très bien que les fonctionnaires

sont dévoués et laborieux et qu'ils méritent d'être traités avec respect et de façon équitable.

Les Canadiens souhaitent que le gouvernement retourne à la table de négociation et qu'il offre à ses employés un règlement salarial juste et équitable. Des milliers et des milliers d'habitants de ma circonscription de Surrey–Nord et de la Colombie–Britannique signent des pétitions pour s'opposer à l'adoption d'une loi de retour au travail et exhorter le gouvernement à retourner à la table de négociation, afin de parvenir à un règlement juste.

Il est temps que le gouvernement revienne à la raison, qu'il fasse preuve d'initiative et qu'il règle cette grève de façon juste et équitable.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS–UNIS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, on ne peut nier qu'il y ait un lien très étroit entre l'accroissement des achats effectués par les Canadiens aux États–Unis et le niveau des taxes sur l'essence au Canada. Ce lien est d'ailleurs prouvé par un certain nombre d'études et d'enquêtes récentes sur le magasinage des Canadiens aux États–Unis.

En Ontario, la firme John Winter Associates a élaboré un modèle sur le magasinage basé sur les habitudes de consommation. Près de la frontière, dans un rayon de 15 minutes, les consommateurs sont disposés à traverser la frontière pour des articles courants comme l'essence toutes les semaines ou tous les 15 jours.

Une enquête sur les petites entreprises de l'Ontario effectuée récemment dans sept régions frontalières a permis de découvrir qu'un tiers des personnes interrogées avaient magasiné aux États–Unis en avril 1991. De ce nombre, 80 p. 100 achetaient régulièrement de l'essence aux États–Unis. L'essence était immanquablement ce que les Canadiens achetaient le plus fréquemment aux États–Unis.

Ces résultats représentent une tendance extrêmement dangereuse pour les consommateurs canadiens. Il est maintenant temps que le gouvernement fédéral prenne des mesures pour remédier à cette situation. Les détaillants dans les localités frontalières attendent avec impatience ces mesures.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cet automne, partout au Canada, et certes dans toute l'Île–du–Prince–Édouard, les associations de hockey mineur se préparent pour une autre saison.

Article 31 du Règlement

Or, cette année, la TPS constituera un facteur dont bon nombre préféreraient se passer. Les associations de hockey doivent payer la TPS sur des dépenses comme le temps d'utilisation de la patinoire et l'équipement de hockey. Elles n'ont pas droit à un remboursement.

Comme ce sont des organismes sans but lucratif, l'augmentation des dépenses de 7 p. 100 doit être imputée à leur budget, aux joueurs ou à leurs parents. Un point, c'est tout.

Cette politique est injuste et contraste radicalement avec l'objectif déclaré du gouvernement: reconnaître le rôle important des organismes sans but lucratif dans la société canadienne.

Je demande donc au gouvernement d'examiner les effets de cette nouvelle taxe sur les organismes sans but lucratif comme les associations de hockey mineur et de patinage artistique, afin d'adopter une politique qui traite équitablement ces organismes importants, comme ils le méritent.

* * *

LES ROUTES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, une des questions les plus pressantes que doit régler la Nouvelle–Écosse actuellement est la construction d'une autoroute à quatre voies allant de la frontière de la province à Truro. Le taux d'accidents est très élevé sur la route actuelle, les décès et les blessures s'y produisent trop souvent.

Le cas de la Nouvelle–Écosse est unique du fait que cette autoroute est la seule qui permette l'entrée dans la province et elle représente en outre la seule route d'accès vers Terre–Neuve.

Comme on a éliminé le service de chemins de fer Terre–Neuve et réduit celui qui dessert la Nouvelle–Écosse, le trafic sur le réseau routier actuel n'est plus acceptable. L'honorable Kenneth Streatch, ministre des Transports de cette province, se trouve à Ottawa aujourd'hui, pour discuter avec le gouvernement fédéral du financement qui permettrait les travaux sur cette autoroute.

J'utilise régulièrement cette route surchargée et je peux donc témoigner personnellement de cette situation intolérable. J'invite les ministres fédéraux intéressés à s'entendre avec leurs homologues provinciaux pour que les travaux soient entrepris sans tarder.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai appris avec intérêt plus tôt que le médiateur nommé relativement au conflit postal réalisait des progrès dans les pourparlers entre le Syndicat des postiers du Canada et la Société canadienne des postes.

Article 31 du Règlement

L'ironie, c'est que le gouvernement ait refusé de nommer un médiateur dans le conflit qui l'oppose à ses propres employés. Il a refusé de nommer un médiateur dans le conflit qui oppose l'Alliance de la fonction publique au Conseil du Trésor.

• (1410)

Je me demande comment le ministre fédéral du Travail peut demander, voire ordonner, à la Société canadienne des postes et au Syndicat des postiers du Canada de rencontrer un médiateur, quand ce même gouvernement refuse de recourir à un médiateur pour tenter de régler le conflit dans la fonction publique.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, on craint beaucoup dans le sud de la Nouvelle-Écosse que l'hélicoptère de patrouille des pêches qui sert aussi aux opérations de recherche et de sauvetage disparaisse lorsque le contrat actuel avec Cougar Helicopters expirera l'an prochain. Je crois savoir que le ministère des Pêches et Océans n'a pas retiré son appui et son financement au service, mais que Transports Canada, lui, a décidé de se retirer. Le résultat c'est que le contrat ne serait pas renouvelé.

La présence de l'hélicoptère à Yarmouth a permis de sauver directement la vie de plusieurs personnes, notamment un groupe de dix tout récemment. De même, la présence de cet hélicoptère a eu pour effet de réduire les activités de pêche illégales dans toute la région de l'ouest de la Nouvelle-Écosse et de la baie de Fundy. L'hélicoptère a réellement fait ce qu'il est censé faire, et le besoin continue d'exister. J'invite le MPO et le MdT à travailler de concert pour parvenir à un accord, de sorte que ce service essentiel puisse continuer.

* * *

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la préoccupation de la plupart des conducteurs est d'obtenir un rendement maximum avec l'essence qu'ils achètent. Plus la voiture est efficace et plus le conducteur économise. De plus, moins on consomme d'essence et moins on pollue.

Certaines compagnies automobiles, pas les trois grandes, continuent de prouver que l'industrie peut fabriquer des voitures plus performantes; toutefois, les modèles 1992 accusent une diminution globale de l'efficacité énergétique. Il est clair qu'il faut fixer des normes d'efficacité énergétique et que le gouvernement fédéral doit les faire appliquer.

Le comité de l'environnement a invité le gouvernement à agir dans ce sens, mais sa réponse, la semaine dernière, a été plutôt décevante. Nous devrons attendre la fin de 1992 avant qu'une mesure législative ne soit présentée au Parlement, sans aucune garantie qu'elle soit adoptée et sans savoir aux modèles de quelle année elle s'appliquera. Il pourrait s'écouler encore des années avant que le consommateur ne profite des améliorations de l'efficacité énergétique.

Pourquoi ce manque de volonté politique de la part du gouvernement?

* * *

[*Français*]

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a décidé, sans consultation nouvelle, d'entraîner ses membres dans une troisième semaine de grève générale. Il est vrai que le gouvernement impose un gel de salaire pour la première année du contrat, mais la logique syndicale dénonçant ce fameux 0 p. 100 est en train de faire perdre aux employés près de 6 p. 100 de leur masse salariale annuelle. Chaque semaine de grève représente en effet une perte de 2 p. 100 du salaire annuel.

Oui, monsieur le Président, le gouvernement propose 0 p. 100, mais l'Alliance, elle, impose moins 6 p. 100 à ses membres. Cette grève ne mène nulle part. Même les enfants d'école se rendent compte que les dirigeants syndicaux Daryl Bean et Johane Hurens se servent de leurs membres comme otages, non pour améliorer leurs conditions de travail, mais pour des raisons politiques, pour ébranler le gouvernement et soutenir leurs complices au Parlement, les députés du NPD.

Il est temps de prendre nos responsabilités et de mettre fin à cette mascarade de mauvais goût.

* * *

[*Traduction*]

LES SOINS DE SANTÉ

M. Reginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Extendicare Hearst, un foyer de soins infirmiers qui se trouve dans ma circonscription de Cochrane—Supérieur, risque à la mi-octobre de connaître une crise s'il ne reçoit pas plus de fonds. Les foyers de soins en Ontario reçoivent, par jour, 34 $ de moins par patient que les foyers municipaux pour personnes âgées. Ce n'est pas juste et cela

obligera sans doute Extendicare Hearst à réduire son personnel, voire à fermer ses portes.

[*Français*]

L'augmentation du coût de la vie, du coût des fournitures et du salaire du personnel médical, ainsi que le fardeau fiscal supplémentaire engendré par la TPS, pèsent très lourd sur les finances de ce centre. En résumé, si cet établissement ne reçoit pas d'aide supplémentaire, il ne pourra pas donner à ses 61 résidents le niveau de soins dont ils ont besoin. Cette situation risque d'aggraver leur état de santé et de porter sérieusement atteinte à la qualité de vie de nos aînés. Je presse donc le gouvernement provincial à remédier immédiatement à cette situation.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, les Canadiens veulent connaître la position du Parti réformiste sur la question du contrôle des armes à feu. Preston Manning veut-il renforcer le projet de loi C-17, ou au contraire l'affaiblir? À moins qu'il ne veuille l'abolir carrément? C'est ce que pensent ses adeptes.

Le Parti réformiste organiserait-il un référendum sur cette question? C'est la position qu'adopte en principe le Parti réformiste: organiser un référendum sur les questions épineuses. En attendant, plaire à tout le monde. De quelle sorte de leadership s'agit-il? Ce n'est pas faire preuve de leadership, c'est y renoncer.

Je défi Preston Manning et la députée de Beaver River de dévoiler leur position, de dire aux Canadiens exactement ce qu'ils pensent du projet de loi C-17, d'être francs avec eux au sujet du contrôle des armes à feu.

* * *

[*Français*]

L'AIDE SOCIALE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, on a appris aujourd'hui que plus de 600 000 personnes au Québec vivent de l'aide sociale. De ce nombre, au moins le quart sont des enfants. Nous sommes en train d'assister à l'appauvrissement dramatique de tous les Québécois et Québécoises. Il y a six ans, Moisson Montréal fournissait un million de dollars de nourriture aux banques alimentaires; cette année, ce sera six millions.

Cette augmentation n'a d'autres causes que la mauvaise gestion économique du gouvernement fédéral. Le résultat des hauts taux d'intérêt de John Crow, le «Séraphin» de la Banque du Canada, ce sont des usines qui ferment partout. Bientôt à Port-Cartier, 200 travailleurs et travailleuses se retrouveront dans la rue.

Il est temps que le gouvernement conservateur reconnaisse ses erreurs. Il faut qu'une aide économique d'urgence soit accordée aux régions qu'il a sinistrées.

* * *

[*Traduction*]

LE SOMMET INTERNATIONAL POUR L'ENFANCE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est le premier anniversaire du Sommet international pour l'enfance. Ce sommet, qui a été présidé par notre propre premier ministre, avait promis de sauver de la mort cinquante millions d'enfants dans le monde au cours de la prochaine décennie.

La tragédie, c'est que quatorze millions d'enfants n'ont pas vécu assez longtemps pour assister à cet anniversaire. Ils ont été dépourvus des soins et du confort nécessaires à leur survie. Ils sont morts de faim ou de maladies que l'on aurait pu éviter. Bon nombre d'entre eux ont été victimes de la guerre.

Tout le monde veut croire, en particulier les enfants, que les 71 chefs d'État participants, dont notre premier ministre, ont respecté leur promesse. Le respect des promesses commence chez soi.

Je demande au gouvernement de déposer à la Chambre le programme destiné à améliorer la vie des enfants. Comment les réductions imposées aux programmes sociaux pourraient-elles aider nos enfants? Les réductions imposées à l'aide au Tiers monde aideront-elles les enfants du monde?

Nous avons les moyens de leur venir en aide. J'exhorte le gouvernement à démontrer maintenant sa volonté de tenir ses promesses.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La manière dont le gouvernement fait face à la grève des fonctionnaires fédéraux cause énormément de tort à l'économie canadienne. Les syndicats du blé évaluent à 36 millions de dollars par semaine les pertes provoquées par la grève des inspecteurs et des peseurs de céréales. Les agriculteurs risquent fort de perdre leurs marchés à l'étranger.

J'aimerais que le ministre me dise pourquoi le gouvernement n'a pas désigné comme essentiels les postes d'inspecteurs et de peseurs de céréales comme il l'a fait pour au moins un tiers de la fonction publique.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, comme le sait le chef de l'opposition, les désignations se font par entente entre les deux parties et, dans le cas des postes dont il parle, il n'y a pas eu d'entente. Nous examinerons la question parce que je conviens avec lui que la situation est tragique pour les agriculteurs ce que certains d'entre eux essaient de nous faire comprendre.

C'est pourquoi j'espérais qu'en retournant à la table des négociations avec l'Alliance et en présentant de nouvelles offres, les négociations aboutiraient. Je crois que tout le monde était d'accord avec cela. C'est pourquoi, aussi, nous avons suspendu le projet de loi de retour au travail. Malheureusement, nous avons obtenu nos réponses à la télévision qui nous a montré des gens reniant un engagement solennel et reprenant la grève.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a 26 navires de cargaison amarrés à Vancouver en ce moment et les fermiers canadiens sont dans une situation complètement désespérée. Le ministre dit qu'ils n'ont pas voulu faire une entente avec ces employés essentiels, les responsables du pesage et les inspecteurs. Je demande au ministre: Combien de fois ces gens-là ont-ils essayé de l'obtenir? Suivant nos informations, le gouvernement n'a pas cherché très fort, et on soupçonne vraiment que le gouvernement a voulu monter les fermiers contre les syndicats pour satisfaire leur agenda de droite.

• (1420)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne crois pas que la situation difficile dans laquelle nous vivons soit améliorée par des déclarations qui sont peut-être intéressantes politiquement, mais qui ne règlent rien.

J'aimerais rappeler au chef de l'Opposition officielle la déclaration de M. Daryl Bean avant même que nous déposions notre Budget, donc avant même que le ministre des Finances de l'époque fasse connaître la position salariale du gouvernement. Il a dit: «Nous commençons à nous préparer pour une grève le lendemain du discours sur le Budget, si le gouvernement fédéral ose mettre un plafond au salaire des employés de la fonction publique.» Le lendemain, il ajoutait: «Je me fous que le gouvernement légifère ou non. Cela n'a aucune espèce d'importance. Je n'ai aucunement l'intention d'obéir à ses lois.»

Alors, si vous croyez que c'est le climat favorable dans lequel faire des négociations, je crois que cela est mal parti. Nous avons essayé calmement de revenir à la table, à l'intérieur d'un mandat restreint, parce qu'il n'est pas question d'augmenter les taxes ou d'augmenter le déficit. Nous essayons de réduire nos dépenses et nous l'avons fait partout, comme l'ont fait d'ailleurs un grand nombre de gouvernements, y compris les gouvernements libéraux placés dans les mêmes circonstances. Sauf qu'eux, au lieu de négocier comme nous, ils ont légiféré immédiatement. On a essayé, nous, de régler par la négociation.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à dire au ministre que jamais le gouvernement provincial n'a accordé de primes se situant entre 60 000 $ et 80 000 $ quelques semaines avant de prendre cette décision.

Si le ministre est sérieux—il était en train de nous dire qu'il savait avant même la présentation du budget que le syndicat était d'humeur à provoquer une confrontation—pourquoi a-t-il été assez négligent pour ne pas retenir entre-temps les services d'un médiateur qui aurait pu proposer au gouvernement et au syndicat quelques solutions? Pourquoi a-t-il choisi la confrontation plutôt que la médiation?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'avons pas cherché l'affrontement, mais seulement le moyen de nous attaquer au déficit et à la dette nationale.

Le chef de l'opposition, ce qui m'étonne, tente de se faire du capital politique en parlant des primes. Ce n'est pas vrai. Il le sait très bien. Je peux réaffirmer très solennellement ici à la Chambre que personne n'obtiendra d'augmentation de salaire et personne n'obtiendra de prime.

Au moment de l'établissement du budget, nous avons tenu compte de la récession, de la diminution des recettes et de l'accroissement des dépenses et nous avons décidé de ne pas faire comme les libéraux et d'alourdir la dette en empruntant. Nous avons décidé de nous serrer la ceinture. Nous n'avons pas voulu un affrontement avec le syndicat. Nous avons éliminé 10 p. 100 des postes de cadres. Nous avons plafonné les transferts aux provinces. Nous avons pris beaucoup de décisions difficiles, y compris celle d'imposer les zéro et trois. Nous voulions donner un exemple. Les provinces l'ont suivi et ça marche.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, dans l'état actuel des choses, notre pays a surtout besoin d'un esprit de tolérance et de compréhension. Pourtant le gouvernement poursuit un programme favorisant la confrontation et les dissensions parmi les Canadiens et ses propres employés, parce qu'il s'efforce désespérément de hausser son faible degré de popularité.

Je demande au ministre de me dire quand le gouvernement compte commencer à assurer une gestion responsable et cesser de bouleverser la vie des Canadiens. J'en appelle à lui, même s'il est bien tard: nommera-t-il un médiateur? Tentera-t-il de régler ce problème de façon juste et équitable?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense qu'entre les deux parties, l'employeur et les employés, et l'AFPC en particulier, c'est bien l'AFPC qui agit de façon irresponsable. Quand on voit ce qui s'est passé samedi, et encore ce matin, dans un hôpital pour anciens combattants où l'on a empêché au personnel d'aller soigner des gens qui avaient absolument besoin de leurs soins, ce n'est pas une attitude raisonnable.

Pour ce qui est de nommer un médiateur, cette façon de procéder peut bien sûr être utile—je ne le nie pas, bien au contraire—mais il faut d'abord qu'il y ait une possibilité d'en arriver à un accord.

Nous avons négocié avec l'AFPC pendant 60 jours, puis nous avons eu recours à la conciliation pendant 30 jours. L'AFPC a déclenché la grève et nous avons proposé de retourner à la table de négociations et de faire un dernier effort. Nous nous sommes rencontrés à 35 reprises. Nous avons fait des offres jeudi soir, des offres très importantes compte tenu des restrictions auxquelles nous sommes soumis. Le jour suivant nous avions la réponse: l'Alliance était en grève. Elle avait pourtant accepté quelque chose. Elle avait accepté de ne pas recommencer la grève tant que les négociations n'étaient pas rompues, et elles ne l'étaient pas.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que selon les conclusions de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, le gouvernement a passé des mois sans négocier de bonne foi. Je presse le ministre, maintenant qu'il a parlé de la possibilité de négocier, si cette possibilité existe, d'épargner aux Canadiens et à ses employés les difficultés qu'ils connaissent actuellement, de nommer un médiateur et de tirer parti de cette possibilité, si infime soit-elle, plutôt que de publier des avis dans tout le pays à grands frais pour les contribuables, avec pour seul but de dire aux Canadiens, à leurs frais, ce qu'ils doivent penser.

Le ministre peut-il me dire s'il compte retirer immédiatement ces messages, admettre qu'il reste une possibilité, nommer un médiateur et utiliser cet argent pour parvenir à un règlement raisonnable.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): La députée admettra sûrement, monsieur le Président, que les citoyens du Canada, qui ont passablement souffert de ces grèves, ont le droit de savoir ce que nous avons offert. Laissons-les décider.

Pour ce qui est de retourner à la table de négociations, comme le propose encore une fois la députée, je vous lis le texte d'un accord conjoint entre le Conseil du Trésor et l'AFPC, qui dit: «Elle retirera ses piquets de grève et demandera à ses membres de retourner dès lors au travail, pour tout le temps que dureront les négociations.» Nous n'avons pas quitté la table de négociations, ce sont eux qui se sont retirés.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor a dit que la seule option du gouvernement était d'aller de l'avant avec la législation ordonnant le retour au travail. Cette législation est, je crois, la dernière option de ce gouvernement. C'est une faillite pour ce gouvernement. Les grévistes ont dit qu'ils retourneraient au travail si le gouvernement nommait un médiateur. Le gouvernement va-t-il nommer un médiateur immédiatement et s'asseoir à la table?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): J'ai déjà expliqué, monsieur le Président, que le gouvernement n'acceptait pas un médiateur parce que déjà PSAC a manifesté sa mauvaise volonté en refusant de suivre un processus très clair de négociation. Ils ont quitté la table. Pendant des mois de négociations, 90 jours avant la grève et 35 réunions intenses par la suite, ils n'ont jamais mis une seule proposition sur la table. Et là, tout à coup, devant cette loi, ils se révèlent avoir une imagination particulièrement fertile. J'ai, quant à moi, perdu confiance dans les leaders de ce syndicat. Je le regrette profondément et nous serons prêts à négocier, si vous le voulez. Mais lorsque les conditions de l'accord que nous avons seront respectées, les fonctionnaires seront au travail.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le refus constant du gouvernement d'aller plus loin et de reprendre les négociations fera que les Cana-

diens vont perdre confiance dans celui-ci. En fait, ils ont déjà perdu confiance en lui.

Je poserai à nouveau au président du Conseil du Trésor la question suivante: si le ministre veut vraiment régler cette question dans l'intérêt des agriculteurs, dont il s'inquiète et dont nous nous inquiétons tous, et dans celui des petites entreprises et de ceux qui peuvent être éprouvés, je redemande au ministre si la position du gouvernement est si faible que celui-ci refuse de s'en remettre à un médiateur? Pourquoi n'en nomme-t-il pas un immédiatement pour revenir à la table des négociations.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si notre intention avait été de ne pas négocier avec les syndicats, cela aurait été extrêmement facile. Nous aurions pu légiférer. De nombreuses provinces l'ont fait. Nous avons choisi de négocier. Nous avons donc agi au grand jour. Nous pensions que nous avions une bonne chance de pouvoir expliquer notre position.

Les Canadiens d'un bout à l'autre de notre pays connaissent une récession très dure. Des centaines de milliers d'entre eux ont perdu leur emploi. Nous voulions que nos fonctionnaires fassent un effort supplémentaire. Je sais qu'ils méritent de meilleures conditions, mais comment peut-on les payer: en augmentant les impôts ou en aggravant le déficit? La mauvaise gestion financière est le plus grand danger qui menace notre fonction publique.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout ce que nous demandons, de ce côté-ci de la Chambre, c'est que le gouvernement fasse un effort supplémentaire.

Nous savons que la loi peut être adoptée d'ici 48 heures. Pourtant, rien n'empêche le gouvernement de continuer à négocier. Des ententes plus draconiennes que celle-ci eut été négociées en 48 heures.

Le ministre prendra-t-il le temps qui reste à négocier une entente avec l'Alliance de la fonction publique du Canada, au lieu de se résigner à ce constat d'échec que serait une loi imposant le retour au travail?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'hésiterons certes pas, je l'ai dit clairement ce matin, à donner suite au projet de loi. Nous verrons comment les événements se dérouleront d'ici là, mais la loi va passer.

Comme c'est inévitable, dans l'intérêt je crois de nos employés qui perdent du salaire—un autre triste résultat de ces grèves—j'espère que nous allons procéder sans tarder.

Comme je l'ai déjà dit, si nous retournons à ce qui avait été convenu à l'origine et sur lequel toute la Chambre était d'accord, nous examinerons ensuite la marche à suivre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Cet après-midi, à Rosetown, en Saskatchewan, plus de 1 500 agriculteurs se réunissent pour dénoncer l'inaction du gouvernement alors qu'ils sont aux prises avec la pire crise financière que les agriculteurs canadiens aient connue depuis une génération.

Le gouvernement s'était engagé l'hiver dernier à fournir une troisième ligne d'assistance financière à ces producteurs. Quand le gouvernement va-t-il la leur accorder?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture assistera à cette assemblée à Rosetown. Il exposera très clairement toute la liste des programmes et des mesures de soutien que notre gouvernement a fournis au secteur agricole.

Le député sait qu'on a annoncé ce printemps un programme constituant une troisième ligne d'assistance financière. Les dépenses à ce titre dépassent 500 millions de dollars. Il sait également que des fonds seront très bientôt débloqués dans le cadre du Compte de stabilisation du revenu net et du programme d'assurance du revenu brut. Plus d'un milliard et demi de dollars seront ainsi distribués aux agriculteurs d'ici Noël.

Les fonds distribués en vertu des mesures mises en place dans le cadre du programme de soutien du revenu, c'est-à-dire le programme spécial qui a été élaboré au printemps avec les agriculteurs, totaliseront plus de 2 milliards de dollars au cours des 12 prochains mois.

Ce n'est pas de la menue monnaie. Plus de 2 milliards en espèces sonnantes et trébuchantes. Cela démontre bien que nous coopérons de très près avec les producteurs canadiens et que nous reconnaissons les très graves difficultés auxquelles ils font face et qui sont avant tout attribuables à la guerre commerciale.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'an dernier, la Société du crédit agricole a saisi plus de 600 fermes en Saskatchewan d'une valeur de plus de 160 millions de dollars.

Le vice-premier ministre sait que la plupart des programmes dont il vient de parler ne fournissent pas de soutien pour les pertes subies par les agriculteurs au cours de la campagne agricole 1990-1991. Ils demandent une aide spéciale, une troisième ligne de défense. Le gouvernement n'a pas répondu.

Quand le vice-premier ministre va-t-il cesser de faire la sourde oreille, quand va-t-il cesser de prendre toujours plus de temps, quand va-t-il cesser de s'abriter derrière des écrans de fumée et se décider à fournir l'argent que demandent les agriculteurs?

Ces agriculteurs ne se rassemblent pas à raison de 2 000 ou 3 000 simplement pour le plaisir. Ils se regroupent parce que leur situation financière est désespérée et ils demandent l'aide du gouvernement.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le député comprenne ce que représentent 2,5 milliards de dollars; c'est 2,5 milliards de dollars qui seront accordés au secteur agricole au cours des 12 prochains mois.

C'est 550 ou 600 millions de dollars qui ont été fournis dans le cadre d'une troisième ligne de défense spéciale annoncée au printemps. D'autres sommes sont versées grâce au Compte de stabilisation du revenu net. D'autres sommes seront accordées conformément au programme d'assurance du revenu brut, le PARB, dont les versements provisoires parviendront aux producteurs entre le milieu et la fin d'octobre.

C'est du comptant.

M. Foster: Ces agriculteurs n'ont pas encore reçu un sou, et vous le savez.

M. Mazankowski: Ils n'ont peut-être pas encore reçu d'argent comptant, mais cela ne saurait tarder. Pourquoi le député en ferait-il peu de cas? Deux milliards et demi de dollars en espèces sonnantes et trébuchantes, c'est pas mal d'argent, et je suis certain que les agriculteurs vont l'apprécier.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, j'aurais voulu poser une question au ministre de l'Agriculture, mais, en son absence, je m'adresserai au vice-premier ministre.

Les comités d'aide aux victimes de la sécheresse des comtés d'Essex et de Kent, formés de représentants de la Fédération de l'agriculture, du Syndicat national des agriculteurs, de groupes de producteurs et de vendeurs de produits agricoles, ont travaillé avec acharnement pendant deux mois pour rédiger des rapports sur les répercussions de la sécheresse dans les comtés de Kent et d'Essex.

Quand les membres du comité du comté d'Essex ont demandé à voir le ministre pour lui remettre leur rapport très exhaustif, on leur a proposé de rencontrer plutôt le conseiller en politique du ministre.

Acceptera-t-il aujourd'hui de s'engager à veiller à ce que le ministre fédéral de l'Agriculture prenne le temps de rencontrer les représentants de l'industrie agricole ainsi que les agriculteurs qui ont perdu des dizaines de millions de dollars cette année.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le sait le député, il existe un processus pour évaluer ce genre de cas. Il s'agit du comité de la troisième ligne de défense, où siègent des agriculteurs et des représentants des gouvernements fédéral et provincial. Ce comité poursuit ses travaux.

En fait, j'ai cru comprendre qu'il tiendra une réunion à Winnipeg, je crois, au cours de la semaine. Sauf erreur, il y aura. . .

Une voix: Ce n'est pas la bonne province.

M. Mazankowski: Nous avons un programme national pour étudier cette question et le comité de la troisième ligne de défense analyse l'état de la situation, non seulement en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta, mais partout au Canada.

C'est à la lumière de ses travaux que nous tenterons d'évaluer les pertes, de déterminer les fonds qui seront nécessaires et les liquidités dont disposeront les producteurs, et de nous faire une idée de la situation. Nous avons établi ce processus afin d'éviter les programmes spéciaux dont le député et certains de nos collègues ont réclamé la disparition. Nous étions d'accord avec eux là-dessus. Il existe un processus. Qu'on s'en serve.

* * *

L'INDUSTRIE DU CONTREPLAQUÉ

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question aussi s'adresse au vice-premier ministre.

Selon des articles parus récemment dans les journaux, la représentante américaine du Commerce extérieur aurait menacé, de façon implicite, d'imposer en guise de représailles un droit sur le contreplaqué canadien exporté aux États-Unis. Elle aurait dit ceci, et je cite:

> Malheureusement, l'histoire a prouvé que notre gouvernement se doit d'adopter une attitude inflexible s'il veut en arriver à un règlement juste de ses différends avec les Canadiens en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

Le ministre a-t-il examiné de près cette question? Verra-t-il à ce que le Canada ne se laisse pas intimider par les Américains dans le cas du contreplaqué comme il l'a été dans le cas de la surtaxe sur le bois d'oeuvre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ça ne sert à rien que le député se mette à trembler chaque fois qu'un Américain parle des échanges commerciaux avec le Canada. Je veux lui communiquer certains faits pour qu'il arrête de s'en faire autant à ce sujet.

Nous avons supprimé la surtaxe, ce qui a déjà eu un effet très positif sur l'économie canadienne. Nous avons très bien présenté nos arguments. Nous ne croyons pas que les Américains puissent avoir une réponse valable. Dieu merci nous ayons le groupe binational pour faire respecter notre décision.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Lors d'une réunion tenue à Winnipeg, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé ont maintenu les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé, y compris l'interdiction du ticket modérateur.

La Colombie-Britannique n'a pas envoyé son ministre de la Santé à cette importante réunion, et le premier ministre de cette province continue de préconiser le ticket modérateur.

Le ministre fédéral de la Santé a-t-il dit au premier ministre de la Colombie-Britannique qu'il ne tolérera pas qu'on impose le ticket modérateur dans cette province?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne veux pas faire de commentaires sur les déclarations du premier ministre d'une province où il y aura bientôt des élections.

Je veux répéter ce que j'ai dit à Winnipeg. Fondamentalement, nous nous opposons bien sûr au ticket modérateur. À ma connaissance, il n'est imposé nulle part au Canada actuellement. Il n'y a donc aucune raison de dire que nous prendrons des mesures à cet égard. Toutefois, si la situation change, je prendrai mes responsabilités.

• (1440)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La réduction des paiements versés aux provinces et territoires au titre du Financement des programmes établis continue de nuire à leur capacité de respecter les normes prévues dans la Loi canadienne sur la santé.

Le gouvernement fédéral a-t-il assuré aux ministres de la Santé, à la réunion tenue récemment, qu'il rétablirait et maintiendrait le financement des soins de santé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis enchanté que le député ait cité ce qui s'est dit à Winnipeg. Cependant, il lui manque une partie de la déclaration, qui disait que nous devrions tenir compte de la situation financière du pays. Cela faisait aussi partie de la déclaration des ministres de la Santé.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'adresse ma question au ministre des Transports. Malheureusement, nous devons nous rendre à l'évidence que l'industrie aérienne du Canada est en chute libre à cause des effets conjugués de mesures gouvernementales comme la déréglementation ou la politique «Ciels ouverts», les taux d'intérêt élevés et la surévaluation du dollar.

Étant donné que nos deux principaux transporteurs aériens nationaux, Air Canada et Canadien, continueront de se débattre pour survivre à défaut d'importantes concessions du gouvernement fédéral, le ministre peut-il nous dire quelles mesures le gouvernement envisage dans l'immédiat pour aider notre industrie aérienne et pour protéger les dizaines de milliers d'emplois qui en dépendent au Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sans doute qu'Air France n'est pas une société aérienne canadienne et qu'elle a dû faire de nombreuses mises à pied la semaine dernière. Il sait probablement aussi que les quatre ou cinq sociétés aériennes américaines qui ont dû faire de même ne sont pas d'origine canadienne. L'industrie aérienne dans le monde entier connaît une période très difficile en ce moment, d'abord à cause de la guerre du Golfe de l'an dernier, puis à cause de l'augmentation effarante des prix du carburant et de la réduction du nombre de voyageurs à l'heure actuelle.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, le ministre ne devrait pas se préoccuper d'Air France. Il devrait s'intéresser d'abord à ce qui se passe chez lui et s'inquiéter d'Air Canada et de Canadien.

Puisque le gouvernement maintient qu'un accord «Ciels ouverts» est en partie la solution, le ministre peut–il expliquer aux Canadiens en quoi on aidera Air Canada et Canadien en autorisant les grands transporteurs américains dont nous venons de parler à survoler notre pays librement et sans aucune restriction? Pourquoi ne pas dire non au cabotage et oui à une industrie aérienne prospère qui serait contrôlée par des sociétés canadiennes?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député sait sans doute que les transporteurs américains assurent actuellement plus de 60 p. 100 du trafic transfrontier et que, annuellement, ils retirent de ce marché 500 millions de dollars de plus que les transporteurs canadiens. Quelque 13 millions de passagers voyagent chaque année d'un pays à l'autre et procurent des recettes de 2,3 milliards de dollars. Il existe des liaisons régulières entre 84 villes du Canada et des États–Unis, y compris des services locaux et régionaux.

L'accord «Ciels ouverts» qui existe actuellement laisse à désirer. Nous avons entamé des pourparlers à ce sujet avec les Américains, car nous voulons que les transporteurs canadiens bénéficient de règles du jeu plus équitables et de meilleures chances de survie.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports. Le Canadien national doit vendre son embranchement qui relie Truro à Sydney, en Nouvelle–Écosse, d'ici à l'automne 1992.

Le ministre des Transports expliquerait–il à la Chambre comment le gouvernement du Canada peut permettre au Canadien national de privatiser cette liaison qui est essentielle pour la région de l'Atlantique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a donné au CN le mandat de devenir le plus rentable possible. Par conséquent, cette compagnie cherche comme il se doit tous les moyens d'améliorer sa compétitivité et de poursuivre ses activités. Le CN étudie en ce moment la possibilité de rendre cette liaison plus rentable. La compagnie pourrait privatiser l'embranchement si elle peut conclure une bonne affaire qui permettrait d'améliorer le service dans cette région, mais aucune décision n'a été prise.

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre sait que le chemin de fer est essentiel à la survie de beaucoup de nos industries: charbon, acier, bois d'oeuvre, poisson qui acheminent leurs produits par train vers les principaux marchés canadiens.

Pourquoi vendre? Pourquoi causer cette incertitude? Le ministre va–t–il faire ce qui s'impose, c'est–à–dire ordonner au CN d'annuler son ordre de privatisation et de laisser cette ligne intacte? Va–t–il le faire?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que le CN entend améliorer le rendement de cette ligne pour donner à la clientèle un meilleur service à meilleur prix. La compagnie ferroviaire s'en trouvera plus compétitive, et les industries qu'elle dessert seront elles aussi plus compétitives et elles pourront assurer une meilleure commercialisation.

Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. Le CN étudie la situation et cherche le moyen de donner un meilleur service à meilleur marché. Il faudrait l'en féliciter.

* * *

LES GARDERIES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant oblige le gouvernement à mettre en place des établissements, des services et des installations pour la garde des enfants.

Ces dernières semaines, le leader parlementaire du gouvernement et le ministre de la Santé ont fait des déclarations contradictoires au sujet de la volonté du gouvernement de remplir les nombreuses promesses qu'il a faites aux Canadiens à propos d'un programme national de garderies.

Comme le premier ministre, qui a coprésidé le sommet sur l'enfance, s'est engagé à ratifier la Convention des Nations Unies, le ministre peut–il dire aux parents du Canada et à leurs enfants, qui attendent depuis si longtemps, quand il va enfin mettre en oeuvre le programme national de garderies? Dites–nous quand, monsieur le ministre?

M. le Président: Je sais que ce n'est sans doute qu'un petit écart de conduite, mais je demanderais aux députés de poser leurs questions par l'entremise de la présidence.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous sommes particulièrement sensibles aux problèmes des enfants, qui forment la catégorie la plus vulnérable de la société canadienne. Je pense que nous avons beaucoup fait pour eux, mais nous voulons faire encore plus, à différents niveaux.

Sur le chapitre des garderies, je voudrais rappeler à la députée qu'en 1988, nous avons fait une proposition qui a été rejetée par les libéraux au Sénat. Jusqu'à maintenant, nous avons consenti une exemption d'impôt.

Nous étudions actuellement de nouvelles stratégies dans ce domaine en tenant compte des nombreux problèmes qui, depuis 1988, assaillent les enfants, dont la pauvreté et la violence. L'an dernier, nous avons consenti 136 millions de dollars, et nous voulons faire plus.

Par ailleurs, nous devons tenir compte des observations du président du Conseil du Trésor. Nous ne pouvons en faire plus que ce que permet la situation financière du pays.

J'espère que la députée ne me demandera pas d'augmenter les impôts, monsieur le Président.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, l'article 24 de la Charte de l'ONU garantit aux enfants l'accès à des services de santé. L'article 27 leur assure un niveau de vie suffisant. L'article 28 vise leur droit à l'instruction.

Comment le gouvernement peut-il se conformer à ces articles puisqu'il a désindexé les allocations familiales, plafonné le Régime d'assistance publique du Canada qui finance les services de garderie et réduit les fonds alloués à l'assurance-maladie et à l'enseignement postsecondaire? Comment le gouvernement peut-il respecter ces articles de la Convention de l'ONU?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit, à savoir que nous convenons tous ici que tout ce qui peut être fait pour les enfants devrait l'être. Mais je crois que beaucoup de députés conviendront aussi que cela doit être fait en fonction de notre capacité de payer. Il faut avoir les ressources voulues.

• (1450)

Je suis étonné que ma collègue et son parti ne comprennent pas qu'on ne peut pas dépenser sans compter, comme le faisait l'ancien gouvernement. Il arrive un moment où il faut payer les services qu'on offre et cela prend des ressources. Nous ne cessons de croire, à l'instar de bien des Canadiens, que mieux nous gérerons la situation et les ressources financières de notre pays, meilleurs seront les services que nous offrirons aux Canadiens. On ne peut pas ne pas tenir compte des uns et des autres, monsieur le Président.

* * *

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la sécurité ferroviaire.

À Stewiacke, en Nouvelle-Écosse, une voie ferrée traverse cinq routes. Au cours des années, onze accidents entraînant des pertes de vie et des blessures s'y sont produits. Les habitants du secteur demandent que des barrières soient érigées depuis des années, voire des décennies.

Le ministre pourrait-il nous informer de l'évolution du dossier? Est-ce que des mesures sont prises, pour éliminer cette situation dangereuse?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Comme lui, je suis très préoccupé par la sécurité ferroviaire. Mon ministère a été saisi du cas en question et une décision est sur le point d'être prise. Je puis assurer au député qu'il recevra sous peu une réponse favorable.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre, étant donné l'absence de son collègue, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le ministre sait certainement que le Conseil national de recherches du Canada étudie actuellement une proposition visant à établir à Winnipeg l'institut de localisation des défectuosités de matériel, un très important centre de recherches pour le Canada.

Le conseil d'administration du CNRC s'est réuni, la semaine dernière, pour prendre une décision conditionnelle à une contribution spéciale de sept millions de

dollars du gouvernement fédéral pour aider à payer le coût en capital.

Je voudrais demander au vice-premier ministre, en cette capacité ou en sa qualité de ministre des Finances, si le gouvernement fédéral s'est engagé à appuyer le nouveau centre de recherches. Peut-il nous dire si la décision a été favorable de sorte que les importants travaux puissent débuter, à Winnipeg?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre au nom du ministre des Sciences.

Il n'est pas question pour nous de nous retirer de la ville de Winnipeg. Je suis heureux de pouvoir annoncer au député que la présence du CNRC y demeurera très forte. Il s'agit plutôt de déterminer si un nouvel institut y sera construit. L'exercice a pour objet de déterminer s'il faut élargir les programmes du CNRC et les loger dans un nouvel institut. L'étude de la question porte donc sur une expansion, non pas sur un retrait. L'engagement de maintenir la présence actuelle à Winnipeg est naturellement très ferme.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, loin de moi l'idée qu'on aurait pu vouloir retirer des services. Ce que je désire savoir en réalité, c'est si le gouvernement fédéral est disposé à faire une contribution égale à l'offre qu'a faite le Conseil national de recherches d'établir un institut de localisation des défectuosités de matériel. Il s'agit d'un domaine qui connaît une croissance rapide dans le monde entier et où le Canada pourrait assumer un rôle de chef de file pour la somme de sept millions de dollars? Comparativement à d'autres contributions faites dans le passé, je dirais que c'est une bonne aubaine.

Peut-être que le ministre des Finances pourrait nous dire s'il s'est engagé, par l'entremise de son ministère, à faire cette contribution, de sorte que le CNRC puisse commencer à élargir ses programmes et à construire le nouveau centre de recherches à Winnipeg?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député sait que le CNRC est déterminé à laisser la majeure partie de ses programmes à Winnipeg. C'est un fait indéniable. Quant à savoir s'il créera un nouvel institut, il n'a pas encore pris de telle décision.

* * *

[*Français*]

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Il y a trois semaines, dans le dossier Grande-Baleine, la cour a ordonné au gouvernement de prendre ses responsabilités, issues de la Convention de la Baie James. Ma question est la suivante: Le ministre va-t-il enfin se «brancher»? Va-t-il se conformer au jugement de la cour fédérale?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): C'est fait, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Quand donc? Vous avez eu trois semaines pour faire cette annonce et on a dû vous y obliger. La raison, c'est que. . .

M. le Président: Le député doit adresser sa question à la présidence, mais il est loisible au ministre d'y répondre.

M. Martin: Monsieur le Président, Grande-Baleine représente seulement un projet. Il y en a deux autres; l'un au Manitoba et l'autre en Ontario. Il y a un an, nous avons demandé au gouvernement de former un groupe pour étudier les effets cumulatifs de ces trois projets.

Une année s'est écoulée et le gouvernement n'a rien fait. Il se croise encore les bras. Quand se décidera-t-il donc à agir?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, tout d'abord, dans le cas de Grande-Baleine, la Cour fédérale a clairement ordonné à l'administrateur fédéral d'exécuter sur-le-champ la décision. Comme je l'ai dit dans ma réponse, c'est ce qui s'est produit.

La décision d'interjeter appel ou non n'a pas encore été prise. Nous sommes en train de l'étudier. Dès que le ministère de la Justice aura fini de l'étudier, nous informerons le député du résultat.

Quant à l'évaluation des effets cumulatifs des divers projets à la baie James et à la baie d'Hudson, nous avons eu des entretiens avec les provinces à ce sujet et nous en aurons encore. Je suis heureux d'informer le député que nous n'avons pas abandonné l'idée d'entreprendre un tel projet. Bien au contraire, nous devrions pouvoir faire une annonce à cet égard dès que nos entretiens auront pris fin.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement prétend que la récession est terminée, mais les chiffres sur la croissance de la production qui ont été publiés aujourd'hui montrent que la relance est très lente en fait; elle ne s'établit qu'à 0,2 p. 100 en juillet, soit un taux aussi faible qu'en juin.

Le gouvernement va-t-il essayer d'accélérer cette relance en faisant baisser les taux d'intérêt de façon marquée, ainsi que la valeur du dollar canadien, afin d'accroître nos exportations et d'aider ainsi les gens dans tout le pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce qui est encourageant, c'est que pour le quatrième mois d'affilée, notre produit intérieur brut a augmenté, et je pense que c'est là un signe clair qui montre que nous sommes sur la voie de la relance.

Il est également très encourageant de constater que la production industrielle a augmenté de 0,6 p. 100 en moyenne, grâce au secteur manufacturier notamment. Ce secteur donne des signes de vigueur puisqu'en juillet, il a connu une croissance pour le quatrième mois d'affilée. Depuis qu'il a atteint le bas de la courbe en mars, sa croissance a été de 5,1 p. 100.

Nous n'avons jamais affirmé que la reprise allait être très forte. Nous avons déclaré que la récession serait beaucoup moins grave que celle de 1981-1982, et c'est le cas. À l'époque, la baisse entre le sommet et le bas de la courbe avait été de plus de 5,5 p. 100. En l'occurrence, elle varie entre 2,5 et 2,8 p. 100. Ainsi, elle n'a pas été aussi marquée ni aussi prolongée. Le deuxième trimestre a été bon, et nous prévoyons pour le troisième et le quatrième trimestres une relance modérée; d'ailleurs les statistiques nous donnent raison là-dessus. Nous devrions en être très satisfaits.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, si le gouvernement est satisfait d'un taux de croissance qui ne fera baisser en rien le chômage au Canada, il devrait alors démissionner aujourd'hui.

Le ministre est-il prêt à accepter un taux de croissance de 0,2 p. 100 par mois, ce qui représente non pas un mois, mais deux mois de croissance lente, même s'il en découle que le taux de chômage au Canada sera supérieur à 10 p. 100 pendant encore une bonne partie de l'année prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis, bien entendu, pas prêt d'accepter cela et ce n'est certes pas ce que je fais.

• (1500)

Ce que j'affirme, c'est que nous sommes sur la voie d'une relance durable qui nous donnera un taux de croissance de 3,5 p. 100 environ, ce qui constitue, soit dit en passant, un des meilleurs taux de croissance prévus, semble-t-il, pour tous les pays industrialisés du monde, du moins pour les pays membres de l'OCDE. Je pense que c'est là une bonne nouvelle.

Le député parle des taux d'intérêt. Ils ont baissé de plus de 5,5 p. 100. Il y a eu la semaine dernière une baisse de 9 centièmes de point. Étant donné que les pressions inflationnistes se font moins fortes, nous prévoyons que les taux d'intérêt pourraient baisser encore davantage. Dans l'affirmative, nous serons sur la voie d'une relance durable accompagnée d'une certaine stabilité des prix et c'est là l'objectif du gouvernement qui entend créer des emplois, assurer une croissance durable et préserver l'intégrité. . .

* * *

LE SERVICE DE RECHERCHE ET SAUVETAGE

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

J'ai reçu un certain nombre d'appels de la part d'habitants du sud de la Nouvelle-Écosse qui s'inquiètent de la possibilité que le service de recherche et sauvetage et de surveillance des pêches par hélicoptère ne soit plus assuré à l'expiration du contrat.

Je me demande si le ministre peut garantir aux pêcheurs et aux autres habitants du sud de la Nouvelle-Écosse que cet important service continuera d'être assuré dans le sud de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le contrat qui assure un service d'hélicoptère a été conclu il y a plusieurs années et ne prend fin qu'en mars 1992.

Aucune décision n'a encore été prise quant à savoir si un service d'hélicoptère sera encore assuré une fois ce contrat terminé. Le ministère étudie actuellement le contrat et l'expérience acquise et décidera, d'ici mars prochain, du renouvellement ou du non-renouvellement du contrat. Il s'agit d'un contrat de 2,35 millions de dollars par année prévoyant 700 heures de surveillance des pêches, ainsi que des services de recherche et sauvetage.

Je comprends l'inquiétude du député à cet égard. Quand une décision sera prise, elle tiendra sûrement compte de son point de vue.

LES OFFICES DE COMMERCIALISATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La semaine dernière, le ministre a déposé à la Chambre son document sur l'union économique, dans lequel il dit au sujet des offices de commercialisation: «L'équilibre des risques évolue clairement, maintenant, au détriment du maintien d'un grand nombre de nos barrières internes.» Et il dit de ces offices qu'ils constituent certaines de ces prétendues barrières.

Je voudrais que le ministre des Finances et ancien ministre de l'Agriculture me dise s'il est toujours en faveur des offices de commercialisation ou s'il a changé d'avis à leur égard.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je ne sais pas au juste ce que cela a à voir, monsieur le Président.

Le député soulève un point qui figure dans le document. J'attire son attention sur la page 55, où l'on dit que les modifications de la clause du marché commun n'invalideraient pas la péréquation ou les programmes de développement régional, ni les programmes déclarés d'intérêt national par le Parlement. S'ils sont réputés déclarés d'intérêt national, les offices de commercialisation devraient être classés dans ces cas, puis seront certes exemptés.

M. Chrétien: Êtes-vous pour ou contre?

M. Mazankowski: Si le chef de l'opposition veut bien être patient et attendre ma réponse, je lui dirai que ces propositions sont avancées aux fins de débat et de discussion. Il a dit que les programmes n'allaient pas assez loin en ce qui a trait au marché intérieur.

Je serais curieux de savoir ce qu'il a à dire à ce sujet.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation du Bundesrat dirigée par M^me^ Eva Ruehmkorf, ministre des Affaires fédérales du Schleswig-Holstein.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Ken Streatch, ministre des Transports et des Communications de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU REGRETTÉ JEAN-THOMAS RICHARD

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec respect et affection que je désire souligner aujourd'hui la perte d'un compatriote, un citoyen exceptionnel. Il s'agit en effet de Jean-Thomas Richard qui m'a précédé en cette Chambre pendant 27 ans. Né dans la Côte-de-Sable, où il a toujours vécu, Jean-Thomas Richard était l'époux de Margaret Maloney et le père de John, Michael, Maria, Suzanne, Pierre, Tom et Adèle.

Avocat de profession, il fut député en cette Chambre de 1945 à 1972. Le comté s'appelait Ottawa-Est, et c'est en 1972, monsieur le Président, que j'ai eu l'honneur de lui succéder.

Toujours disponible pour ses commettants, homme du peuple, travailleur acharné, il aurait été difficile de ne pas l'admirer et le respecter. Je sais qu'il avait beaucoup d'amis en cette Chambre. Ceux qui ont eu le privilège de le connaître vraiment, au-delà du député, énergique qu'il était et toujours présent, attesteront de son amabilité, son affabilité, son honnêteté et sa générosité d'âme et d'esprit. Il était présent. Il était aussi au service de ses concitoyens.

Il y a peu de défis auxquels Jean-Thomas Richard se serait dérobé ou pour lesquels il se serait laissé intimider pendant les 84 ans de son existence. On aurait pu être tenté de croire qu'il aurait même défié la mort. Son nom de Thomas, il le portait bien. Il questionnait beaucoup. Il mettait tout en doute.

Je me joins à tous les citoyens d'Ottawa—Vanier, monsieur le Président, pour offrir à la famille Richard nos plus sincères condoléances.

[*Traduction*]

Vingt-sept ans au service de ses électeurs à la Chambre constituent en soi une réalisation notable. J.T., comme nous l'appelions, comme ses amis l'appelaient affectueusement, a siégé à votre fauteuil, monsieur le Président, à bien des occasions les vendredis après-midi. Il finissait toujours ses fonctions du vendredi en souhaitant à ses collègues du Parlement «un bon et prudent

voyage de retour à la maison et un week-end agréable avec votre famille et vos électeurs».

Nous faisant le porte-parole de tous ceux qui l'aimaient, de tous les habitants de la circonscription d'Ottawa—Vanier, nous disons à sa famille et à ses nombreux amis que Jean-Thomas Richard nous manquera énormément. Il était certes un grand Canadien.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, M. Richard n'était plus ici lorsque j'ai été élu, mais j'ai eu le privilège de le connaître lorsqu'il était député, et je respecte les services dévoués qu'il a fournis au pays pendant si longtemps.

Au nom du gouvernement et de mon parti, et personnellement, je désire m'associer aux expressions de regrets de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

La famille de M. Richard a conservé un grand intérêt pour les affaires publiques et la vie publique. Même après son départ de la Chambre des communes, Jean Richard maintenait un intérêt actif pour les affaires du Parlement, pour les affaires économiques et plus particulièrement pour l'intégrité du pays.

À l'époque, la famille de ma femme vivait dans ce qui était alors sa circonscription. Ils n'étaient pas du même avis sur le plan politique, mais Jean Richard était admiré et respecté par tous ceux qu'il a servis pendant si longtemps à la Chambre des communes.

[*Français*]

Au nom du gouvernement, en mon nom personnel et au nom du Parti progressiste conservateur, je veux nous associer aux propos du député d'Ottawa—Vanier et nous voulons offrir à la famille de Jean-Thomas Richard nos condoléances les plus sincères.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au nom de mes collègues du caucus du Nouveau parti démocratique, je voudrais m'associer à ce qu'a dit le député d'Ottawa—Vanier d'un ancien député de sa circonscription, M. Richard, et exprimer à sa famille nos sincères condoléances, ainsi que me joindre aux députés qui se souviennent de ce collègue. Je n'en suis malheureusement pas.

Il est regrettable que ce soit seulement dans des occasions comme celle-ci que nous ayons l'occasion de réfléchir aux services de nos prédécesseurs et parfois de faire connaissance avec eux.

J'espère que les longs et distingués services du député seront une source de réconfort pour sa famille, car ce sont des services au Canada.

• (1510)

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président c'est dans un but grave et précis que je prends la parole pour dire quelques mots au sujet de Jean T. Richard. Il était ici depuis plusieurs années lorsque j'ai été élu pour la première fois. Je dois dire que pour un nouveau député comme je l'étais, Jean T. Richard était un grand conseiller, car il avait déjà de nombreuses années d'expérience comme politicien connu.

Il était de ces députés que l'on appellerait aujourd'hui des politiciens du bon vieux temps, des gens qui avaient beaucoup de temps pour leurs électeurs. De temps à autre, il prenait une journée et faisait un tour dans l'est de l'Ontario, visitant d'autres circonscriptions.

Nous savons tous ici combien il est important que des députés d'un parti quelconque, aillent visiter certaines des circonscriptions qui n'ont pas vu un député depuis quelque temps et également rencontrer d'autres collègues de la région. Cela crée des liens. Je pense que nous serions bien mieux servis, aujourd'hui, si certains d'entre nous suivaient cette pratique qui était d'usage chez ceux que l'on appelle aujourd'hui les politiciens de l'ancien temps. Ils connaissaient leur travail et ils faisaient leur devoir.

Il était très fier d'être député. Il a bien servi Ottawa—Vanier, tout comme le député actuel qui a parlé si chaleureusement de Jean Richard.

J'ai toujours considéré Jean Richard comme un grand ami et un grand conseiller. Il a travaillé dur pour la Chambre. Il est plutôt ironique que nous lui rendions hommage aujourd'hui, alors que nous étudions cette loi sur la fonction publique. Jean T. Richard prenait toujours la parole lorsqu'un projet de loi touchant la fonction publique était discuté à la Chambre. Il représentait à merveille ses électeurs.

Je voudrais dire qu'il est très important que nous reconnaissions aujourd'hui les députés qui, comme Jean T. Richard, ont servi si longtemps. Cela nous rappelle qu'il était de ceux qui ont contribué énormément à cet endroit. Il a bien servi l'est de l'Ontario. Il a bien servi la fonction publique et il avait le Canada à coeur. C'était

une personne bilingue, toujours prête à prendre la parole n'importe où au pays.

Je voudrais exprimer mes condoléances personnelles à sa famille. C'était un mari, un père et un grand-père pour lequel nous avons tous beaucoup de respect et d'admiration.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège en vous demandant votre avis sur le meilleur moyen de réagir à une annonce parue aujourd'hui, le 30 septembre 1991, dans le journal *The Citizen* d'Ottawa au sujet du différend entre le gouvernement et l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

D'après ce qu'a dit le ministre plus tôt aujourd'hui, j'en déduis que cette annonce a aussi paru dans d'autres journaux du Canada.

Je vous ai remis copie de cette annonce. Ce qui me préoccupe, c'est qu'elle commence par une description de l'offre faite par le gouvernement du Canada à l'Alliance. On y dit:

> Une offre salariale respectant les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire [. . .]

On dit ensuite que ces lignes directrices s'appliquent:

> aux employés de la fonction publique, aux ministres, députés et sénateurs ainsi qu'à leur personnel, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, soit 0 p. 100 la première année et 3 p. 100 la deuxième année.

Dans l'annonce, l'offre salariale faite à l'Alliance est décrite comme étant conforme aux lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire et comme s'appliquant aux groupes que j'ai énumérés.

En fait, les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire, à ma connaissance, ne s'appliquaient pas aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada et ne peuvent pas, sauf par inférence, s'appliquer au personnel des députés et sénateurs.

À mon avis, en disant que les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire s'appliquent aux deux groupes que sont les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement anticipe l'adoption de la mesure législative encore à l'étude à la Chambre, donc susceptible d'être modifiée ou de connaître tout autre sort que la Chambre des communes ou l'autre endroit pourraient lui réserver.

Déclarer que ces lignes directrices, imposées à l'Alliance de la Fonction publique, s'appliquent ne correspond pas aux mesures prises par le gouvernement devant le Parlement et anticipe sur les décisions que la Chambre peut prendre aujourd'hui ou demain.

Je vous demande, monsieur le Président, d'examiner attentivement cette annonce, surtout la partie que j'ai mentionnée, et de déterminer si, oui ou non, la question de privilège est justifiée et, si oui, la motion appropriée sera proposée.

Monsieur le Président, je sais que vous avez déjà examiné des cas semblables où il était justement question de publicité et d'anticipation de décisions du Parlement, tant au cours de la présente législature que de la précédente. J'aimerais également que vous déterminiez si cette annonce constitue un outrage au Parlement et, si oui, quelle mesure s'impose en l'occurrence.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, pour ce qui est de la même question de privilège, je vous prie instamment de prendre cette affaire très au sérieux, comme vous l'avez fait dans le passé pour des affaires semblables, afin que le gouvernement ne présume pas du jugement de la Chambre des communes, que ce soit par la publication d'avis comme celui dont parle la députée ou par toute autre publication.

Le fait d'agir ainsi constitue d'après moi une violation du privilège de la Chambre des communes. Cela ne nous permet pas de faire notre travail comme nous devons le faire, c'est-à-dire de prendre des décisions, puisque le gouvernement se trouve à prédire essentiellement l'issue du débat en publiant ce genre d'avis dont parle la députée, et agit comme si la procédure de la Chambre n'avait pas d'importance.

Essentiellement, le gouvernement dit que les choses se passeront comme il l'entend et qu'il est si sûr d'y parvenir qu'il peut même publier ce genre d'avis. Je pense que c'est un outrage, non seulement envers la Chambre, mais

envers tout le processus démocratique. J'aimerais que vous teniez compte de ces éléments en rendant votre décision à savoir s'il s'agit vraiment d'une question de privilège.

M. le Président: Y a-t-il d'autres députés qui veulent prendre la parole à cet égard?

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je poursuivais une conversation. Je me demande si le député pourrait répéter l'essentiel de son intervention.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je croyais à l'origine que la réticence des ministériels à prendre la parole était due au fait qu'on leur reproche maintenant les mêmes choses qu'ils reprochaient aux autres, d'un air tellement supérieur, quand ils formaient l'opposition.

Mais en fait, ce n'est pas moi qui a soulevé cette question de privilège. Ce que je disais, c'est que publier l'avis dont parlait la députée d'Ottawa-Ouest dans sa question de privilège consiste à anticiper les résultats du débat à la Chambre des communes et à déclarer le processus suivi à toutes fins pratiques inutile, au moyen d'un avis annonçant l'issue du débat prévue par le gouvernement. Je considère qu'il s'agit là d'une violation du privilège de la Chambre des communes.

• (1520)

Nous ne pouvons pas exercer vraiment notre fonction de décideurs si le gouvernement agit comme si la décision avait déjà été prise en publiant des avis.

M. Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai un désavantage considérable. Je me demande s'il serait possible de nous donner quelques minutes pour obtenir une copie de l'annonce afin de savoir de quoi parle le député.

M. le Président: La députée d'Ottawa-Ouest a soulevé la question de privilège et a porté à l'attention de la présidence une annonce qui a paru dans un ou plusieurs journaux disant:

> À tous les Canadiens et Canadiennes: L'offre que l'Alliance de la Fonction publique du Canada a repoussée.

L'annonce décrit ensuite les conséquences des négociations que les parties essayaient de tenir.

La députée d'Ottawa-Ouest a mentionné en particulier le premier paragraphe qui dit ceci:

> . . .une offre salariale respectant les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire qui s'appliquent aux employés de la fonction publique, aux ministres, députés et sénateurs, ainsi qu'à leur personnel, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, soit 0 p. 100 la première année et 3 p. 100 la deuxième année;

Prétendre qu'en agissant ainsi, le gouvernement fait comme si la loi était déjà adoptée dépend de la façon dont on veut interpréter. Il est évident que la députée fait erreur, car elle prétend que les Forces canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada et peut-être le personnel des députés et des sénateurs ont été exclus du champ d'application de la politique budgétaire du gouvernement.

Voilà la question que nous devons trancher. Je suis disposé à me retirer quelques minutes et à entendre les arguments du député de Calgary-Ouest, mettons dans dix minutes ou aussitôt que possible, à moins qu'il ne désire en discuter tout de suite.

M. Hawkes: Monsieur le Président, pendant que vous parliez, quelqu'un m'a remis une copie de l'annonce en question. Je crois à présent être prêt à en discuter, à tout le moins de façon préliminaire.

L'annonce dit, je crois, de façon assez claire que le président de l'Alliance de la fonction publique a lancé un appel pour la reprise de la grève plutôt que de répondre favorablement à l'offre du gouvernement du Canada. Ainsi, le gouvernement du Canada a fait une offre.

Je crois comprendre que cette offre n'outrepasse pas les mesures législatives actuelles. Par exemple, la partie de l'offre concernant les députés et sénateurs est régie par la Loi sur le Parlement du Canada. Quant aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, il existe d'autres lois qui donnent au gouvernement certaines prérogatives quand il s'agit de ces questions.

Il se peut, en fait, que nous remplacions ces lois par la mesure législative dont nous sommes saisis, mais pour le moment le gouvernement n'a rien offert qu'il ne puisse effectivement se permettre. C'est ce que je comprends à première vue. Je serais heureux de vérifier encore une fois, mais à mon avis il n'y a rien dans cette offre qui aille à l'encontre des paramètres de la responsabilité du gouvernement aujourd'hui. Le gouvernement est responsable de ces questions et il s'agit bien d'une offre.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Étant donné les mesures dont la Chambre est saisie, je crois qu'il est préférable de traiter cette question immédiatement au lieu d'attendre.

Premièrement, la députée d'Ottawa-Ouest soulève une question qui a déjà été abordée à la Chambre, en particulier dans une décision que j'ai dû rendre il y a de nombreux mois. Cette décision portait sur les annonces publicitaires que le gouvernement du Canada avait pu-

bliées relativement à la taxe sur les produits et services et qui étaient rédigées de façon, à mon avis, inacceptable et en des termes assez explicites. Les annonces étaient conçues de façon à laisser croire aux lecteurs que la loi avait effectivement été adoptée par la Chambre des communes et qu'elle entrerait en vigueur à une date précise qui était mentionnée dans la publicité. Après avoir écouté attentivement les observations faites à l'époque, j'ai décidé que la publicité n'était pas de mise, parce qu'elle faisait exactement ce qu'il faut éviter, c'est-à-dire qu'elle signalait clairement aux lecteurs que la loi avait bel et bien été adoptée.

Pour des raisons que j'expliquais dans ma décision, j'ai conclu qu'il en fallait peu pour que la publicité constitue un outrage à la Chambre. Néanmoins, cet incident avait grandement inquiété la présidence et, comme les députés des deux côtés de la Chambre ont eu souvent l'occasion de le mentionner, il nous faut nous montrer très prudents dans ce domaine.

Naturellement, le point que font valoir la députée d'Ottawa-Ouest et le député de Winnipeg—Transcona est similaire à l'argument avancé à l'époque.

Je voudrais remercier la députée d'Ottawa-Ouest d'avoir attiré l'attention de la présidence sur cette question. Il n'est pas toujours facile d'évaluer de prime abord ce genre de questions, mais il reste qu'un principe fondamental est en jeu.

J'ai eu l'occasion de lire attentivement l'annonce. Premièrement, comme le mentionnait la députée d'Ottawa-Ouest, la publicité porte sur une offre que le gouvernement a faite à ses fonctionnaires par l'entremise de l'Alliance de la fonction publique au cours de discussions qui se sont déroulées pendant plusieurs jours.

Au paragraphe qui offusque la députée d'Ottawa-Ouest, on peut lire:

> Une offre salariale respectant les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire qui s'appliquent aux employés de la fonction publique, aux ministres, députés et sénateurs ainsi qu'à leur personnel, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada, soit 0 p. 100 la première année et 3 p. 100 la deuxième année.

Cette phrase peut s'analyser de différentes façons et je ne veux pas me faire grammairien. Cependant, il se peut très bien que la députée d'Ottawa-Ouest n'ait pas tout à fait tort quand elle affirme que la publicité pourrait laisser croire que les Forces canadiennes, la Gendarmerie royale du Canada et le personnel des ministres, députés et sénateurs sont touchés par les lignes directrices du gouvernement en matière budgétaire. À mon avis, cet argument est certainement plausible.

D'autres, par contre, pourraient soutenir que cela dépend de la façon dont on interprète la phrase. Je dois admettre que la députée d'Ottawa-Ouest a avancé un argument plausible. Je crois que, selon ce que le lecteur connaît de la situation, cette phrase suscite une certaine confusion.

J'ai examiné attentivement la publicité. Elle n'est pas exactement conforme ou encore très similaire à la publicité concernant la TPS, du fait qu'on n'y parle pas, à mon avis, d'une mesure législative qui a été adoptée ou qui est en vigueur. On parle d'une offre qui a été faite dans des circonstances nous permettant raisonnablement de supposer que le gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour mettre cette offre en application si elle était acceptée. J'en conclus que la publicité ne constitue pas un outrage à la Chambre, contrairement à ce qu'alléguait la députée d'Ottawa-Ouest.

Toutefois, je le répète, la publicité semble susciter la confusion, même dans mon esprit, mais je ne suis pas, naturellement, en mesure de discuter des faits de ce dossier. Il reste que le premier paragraphe sème, à mon avis, la confusion, mais pas du genre qui porte atteinte à la Chambre, bien qu'il puisse certainement faire l'objet d'un débat à la Chambre.

Je voudrais remercier la députée d'Ottawa-Ouest d'avoir attiré mon attention sur cette question. Je remercie également le député de Winnipeg—Transcona et le député de Calgary-Ouest pour leur intervention.

Je demanderais aux députés de veiller, dans la mesure du possible, lorsqu'ils travaillent avec des rédacteurs publicitaires, à ce que le contenu des annonces soit exact et à ce qu'on n'y présume pas de décisions que la Chambre pourrait prendre ou non.

AFFAIRES COURANTES

• (1530)

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 14 pétitions. [*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

PRÉSENTATION DES PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le premier et deuxième rapports de l'Association parlementaire Canada-Europe.

Le premier rapport concerne la 19e réunion annuelle des délégations des Parlements canadien et européen. Je voudrais dire à tous mes collègues de la Chambre que je m'intéresse tout particulièrement à ce rapport, car il porte sur la sylviculture et les projets concernant Grande-Baleine. Les Européens manifestent beaucoup d'intérêt à ces projets.

Vous vous rappelez sans doute ce qu'ils ont fait à l'industrie de la fourrure, aussi je vous exhorterais à appuyer ce rapport et à connaître les sujets que les Parlements européens étudient à propos du Canada.

Le deuxième rapport porte sur les échanges bilatéraux en Turquie et en U.R.S.S.

Ils ont eu lieu en juin 1991. Je voudrais dire, en particulier au ministre de l'Agriculture qui se trouve à Bruxelles, que la Turquie manifeste beaucoup d'intérêt pour le Canada.

Le Canada pourrait jouer un grand rôle dans le projet du GAP alors que la Turquie augmente ses capacités agricoles et je souhaiterais que nous y participions.

L'U.R.S.S. est ouverte au Canada. Ce pays voudrait recevoir très prochainement la visite d'une délégation de parlementaires canadiens.

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) demande à présenter le projet de loi C-302, Loi modifiant le Code criminel (infractions contre le foetus).

—Monsieur le Président, en tant que député, père et grand-père, je suis fermement convaincu du caractère sacré de la vie humaine.

En vertu de l'engagement que j'ai pris envers les électeurs de ma circonscription de protéger les droits de l'enfant à naître, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi à la Chambre aujourd'hui.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE DROIT DES TRAVAILLEURS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition, conforme au Règlement, qui incite le gouvernement fédéral à abandonner ou à rejeter l'imposition de contrôle sur les salaires et réitère son appui au libre exercice du droit de tous les travailleurs canadiens à la négociation collective.

Monsieur le Président, le gouvernement actuel est disposé à priver les travailleurs du Canada de leur droit à la négociation collective, à les menacer de perdre leur emploi, et cela notamment au profit de ceux qui font de la sous-traitance, à s'interposer à la conciliation et à l'arbitrage, et à légiférer pour forcer le retour des employés au travail.

Ces pétitionnaires, monsieur le Président, demande sans délai qu'une action soit prise pour corriger cette situation.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai sous les yeux, conformément aux règles les régissant, trois pétitions.

Deux d'entre elles portent sur la question de l'arrêt de travail, c'est-à-dire la grève. Les requérants déplorent le fait que le gouvernement ait bousillé tout le processus. Ils disent que les fonctionnaires veulent retourner au travail pour ne pas nuire à ce qui se passe au Canada aujourd'hui. Ils sont en faveur de la nomination d'un médiateur ce qui permettrait aux employés de retourner au travail et au pays de fonctionner de nouveau normalement.

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma deuxième pétition a trait à la taxe administrative de 3 p. 100 que certaines personnes considèrent comme immorale, voire peut-être illégale. Il s'agit de cette taxe, monsieur le Président, que l'étudiant doit payer immédiatement sur le prêt dont il a besoin pour poursuivre ses études postsecondaires.

Les requérants détestent particulièrement que le gouvernement se gargarise de mots comme compétitivité et qu'il vienne ensuite taxer les étudiants en dépit du fait qu'il les pénalise déjà avec la TPS sur les livres.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, dûment approuvée, provenant des habitants de la localité de Westport, dans ma circonscription. Je crois que tous ceux qui habitent le long de la route rurale 2 à Westport ont signé la pétition.

Ils protestent contre la façon dont Postes Canada octroie maintenant les contrats de distribution du courrier le long des routes rurales.

Nous avons un courrier de route rural loyal et fidèle qui s'acquitte de cette tâche depuis 25 ans. Il n'a manqué qu'un jour de travail durant tout ce temps, et il vient de voir son contrat lui filer sous le nez pour une poignée de dollars. C'est fondamentalement le problème quand un gouvernement a pour position d'agir uniquement en fonction de considérations financières.

Les pétitionnaires demandent au ministre responsable et à Postes Canada de réexaminer les critères d'octroi des contrats de distribution du courrier le long des routes rurales de sorte qu'ils ne soient pas octroyés uniquement en fonction de considérations financières.

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par de nombreux habitants de diverses localités de partout en Ontario et au Québec.

Les pétitionnaires s'opposent au projet de loi fédéral de retour au travail. Ils sont contre l'imposition d'un gel des salaires. Ils invitent le gouvernement et le Parlement à réaffirmer leur soutien au processus de libre négociation des conventions collectives au Canada et ils demandent en outre que le gouvernement retire son projet de loi et retourne à la table des négociations où ces questions devraient être réglées.

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le président. Moi aussi, j'ai une pétition signée par des Canadiens et des Canadiennes. Ces citoyens et citoyennes demandent à cette Chambre d'exiger du gouvernement qu'il retire ce projet de loi qui prétend forcer les employés du gouvernement à retourner au travail.

Ces pétitionnaires demandent que le Parlement rejette l'imposition des contrôles sur les salaires et réitère son appui au libre exercice du droit de tous les travailleurs canadiens à la négociation collective.

[*Traduction*]

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter à la Chambre cette pétition demandant au gouvernement d'intervenir immédiatement pour interdire la présence de manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle dans tout carburant automobile au Canada.

J'ai été secoué d'apprendre dans le numéro du mois de juin du *Canadian Medical Journal* qu'un pourcentage important d'enfants en bas âge de la ville de Montréal ont une carence en fer. Dans des tests en laboratoire utilisant des animaux, des chercheurs ont constaté que dans les cas de carence en fer la fixation du manganèse s'accroît. À Montréal et ailleurs au Canada, ces enfants, dont la barrière hémato-encéphalique et le système immunitaire ne sont pas encore développés, peuvent donc être victimes de cette insidieuse substance neurotoxique qui s'accumule dans leur système avec le temps.

Au nom des enfants du Canada, je demande au gouvernement d'interdire maintenant le manganèse tricarbonyl méthylcyclopentadiényle.

LA FISCALITÉ

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter d'autres pétitions demandant au Parlement de reconnaître que ce sont les taux d'intérêt élevés, le cours élevé du dollar et les quelque 33 nouvelles taxes ou augmentations de taxes depuis 1984 qui sont la cause des pressions inflationnistes, et non les demandes salariales, et que le programme de rémunération proposé par le gouvernement manque totalement de souplesse et traite tout le monde de la même manière, que l'on soit commis, sous-ministre ou président d'une société d'État.

• (1540)

Nous l'avons bien vu la semaine dernière.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de rejeter les mesures de contrôle des salaires et de réaffirmer le soutien de la libre négociation collective pour les travailleurs canadiens.

M. Maurice Foster (Algoma): Je voudrais présenter une pétition qui porte la signature de plusieurs centaines de Canadiens de Sault-Sainte-Marie, du district d'Algoma, de North Bay et de nombreuses autres localités de l'Ontario; les pétitionnaires déplorent l'imposition de 33 nouvelles taxes depuis septembre 1984 et disent que pareilles hausses de taxes ont aggravé la récession et causé l'inflation.

Ils demandent au gouvernement de ne pas geler les salaires et de réaffirmer le droit à la libre négociation collective des travailleurs canadiens.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais moi aussi présenter un grand nombre de pétitions signées par des Canadiens de diverses régions du pays—du Nouveau-Brunswick, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon, de la région de la Capitale nationale et du nord de l'Ontario—qui dénoncent tous l'imposition, par le gouvernement, de 33 nouvelles taxes depuis 1984, de même que son intention de retirer aux fonctionnaires d'un océan à l'autre le droit à la négociation collective.

[*Français*]

L'IMPOSITION DU GEL DES SALAIRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de déposer une pétition signée par un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes qui s'opposent à la façon dont le gouvernement conservateur maltraite les fonctionnaires en refusant de négocier avec eux.

Ces électeurs veulent se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de demander à la Chambre des communes du Canada qu'elle fasse en sorte de rejeter l'imposition du gel des salaires imposé par le gouvernement conservateur d'en face.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mardi 17 septembre 1991, et conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois, reprend l'étude du projet de loi C-29, intitulé Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence.

Le vice-président adjoint: À l'ordre, s'il vous plaît! À la suspension du débat, j'avais reconnu le député d'Ottawa—Vanier.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'amendement devant nous est assez simple et permettra aux députés du gouvernement et au président du Conseil du Trésor de nous dire de quelle sorte de tissu est fait leur offre.

En fait, monsieur le Président, l'amendement proposé par ma collègue d'Ottawa-Ouest suggère d'appliquer le gel des salaires aux définitions suivantes, et je lis l'article 2, à la page 2: «Sont exclus—et cela serait éliminé du projet de loi—de la présente définition les allocations, bonis, primes, indemnités ou autres avantages versés dans les circonstances déterminées par arrêté du Conseil du Trésor.»

La portée de cet amendement-là c'est justement de donner au président du Conseil du Trésor l'opportunité

d'être clair, limpide dans la position du gouvernement en ce qui concerne ces bonus, ces primes et ces indemnités spéciales.

On se souviendra que la semaine passée il y a eu tout un tollé quand on a appris que des gros *big shots*, des gens qui étaient tellement bien payés qu'il fallait leur donner un *bonus* à tous les ans, et qui recevraient peut-être, ou avaient reçu déjà, des *bonus* comme dans le cas du CN où M. Ron Lawless aurait touché 84 000 $, lui qui fait un salaire de 365 000 $ par année. Ce n'est pas mal! Un *bonus* à Don Lander qui recevrait possiblement 62 000 $ sur une compensation annuelle de 250 000 $. Encore bien payé! Ainsi de suite. Énergie Atomique du Canada: 50 000 $ sur un salaire de 208 000 $.

Donc, il y a eu une certaine perception au sein du grand public et parmi les employés de la Fonction publique un dégoût, justement, de voir que ce gouvernement qui refusait de reconnaître les besoins de ses propres travailleurs pouvait être aussi généreux, pouvait être aussi libre avec l'argent du peuple envers les gros canons des corporations ou des sociétés d'État.

Monsieur le Président, cela c'est le premier constat, c'est-à-dire que si le gouvernement—et chez-nous, c'est comme cela qu'on le voit—si le gouvernement, dis-je, n'avait pas manqué d'intégrité dans cette question, il serait fort possible que l'on soit encore aujourd'hui à la table des négociations. Cela a choqué les fonctionnaires, cela a choqué les syndicats et je ne les blâme pas, monsieur le Président. C'est insultant de se faire dire qu'on ne peut pas avoir de négociation collective, légale, logique, et en même temps se faire «passer des savons» comme on voulait en passer avec les cas du président du CN, du président de la Société canadienne des Postes, etc.

Le projet de loi C-29 qui est devant nous, monsieur le Président, met fin d'après moi à 25 années de négociations collectives entre les fonctionnaires fédéraux et le gouvernement fédéral. La situation ne sera jamais plus la même. Le gouvernement conservateur a maintenant créé une situation tellement mauvaise que je ne vois pas comment on peut s'en sortir, à moins que l'on retourne à la table, que l'on négocie de bonne foi et que l'on revienne après cette expérience malheureuse pour reformuler, revoir, réviser toutes les lois qui touchent à la Fonction publique, c'est-à-dire la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, la Loi sur les relations de travail en particulier, et la Loi sur l'administration financière.

[*Traduction*]

Le Parlement a adopté la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique en 1967. Il a aussi institué la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Lorsqu'il a établi le processus de la négociation collective, le Parlement a délibérément privilégié le principe de fonctionnement du système adversatif. C'est un choix que la Chambre a fait en 1967.

Certains groupes sont exclus de la négociation collective, et d'autres sont assujettis à l'arbitrage. Certains employés n'ont pu adhérer à un syndicat. D'autres ont été désignés essentiels; ils sont alors chargés d'exécuter les services essentiels pour la santé et la sécurité publiques et ne peuvent se joindre à leurs collègues syndiqués en cas de grève.

Les syndicats de la fonction publique ont deux solutions pour résoudre leurs différends. Ils peuvent opter pour l'arbitrage exécutoire, ou alors pour la nomination d'un conciliateur qui présente des recommandations non exécutoires pour faciliter le règlement du différend. S'il y a une impasse et qu'aucune entente n'est possible, les fonctionnaires ont le droit de ne pas se présenter au travail, c'est-à-dire le droit de faire la grève.

À mon avis, les fonctionnaires ont tout à fait raison de dire que le droit à la négociation collective qui leur a été accordé en 1967 est trop restrictif.

• (1550)

Ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre depuis quelques années savent que, en 1984, le gouvernement progressiste conservateur a dit: «Nous allons réviser la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique pour vous donner un peu plus de souplesse.»

Je rappelle à la Chambre que, aux termes de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, des éléments comme les négociations, les promotions, les rétrogradations, les niveaux de dotation, ou la classification, les mises à pied et les pensions ne sont pas négociables. Impossible de négocier ces choses-là. Le Code canadien du travail permet de les négocier, mais pas la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Les employés du secteur public fédéral sont d'habitude bons derniers lorsqu'on les compare au secteur privé, lorsque l'on compare leur régime de rémunération avec celui des fonctionnaires provinciaux ou municipaux. La dernière fois que j'ai étudié la question, je me suis rendu à l'évidence: c'est à tort que certains politiques de droite, au Canada, ont décrit comme des richards les fonctionnaires d'Ottawa et les 75 p. 100 des fonctionnaires qui travaillent en dehors de la capitale. Seulement environ 25 p. 100 de tous les fonctionnaires fédéraux travaillent à Ottawa. On a essayé de nous faire croire que ces fonctionnaires étaient des privilégiés, qu'ils étaient trop payés et ne travaillaient pas assez.

Le gouvernement n'a rien fait pour redorer l'image des fonctionnaires. Je me rappelle, comme tous les autres députés sans doute, ce que M. Mulroney disait des fonctionnaires en 1983. Je ne vais pas reprendre ses propos parce qu'il m'a semblé, à l'époque, qu'il était inacceptable de s'en prendre ainsi aux fonctionnaires pour marquer des points auprès de la droite.

Il est indéniable que le gouvernement a harcelé, provoqué les fonctionnaires, qui se retrouvent dans une situation pénible non pas par leur faute, mais à cause du gouvernement, uniquement. La Commission des relations de travail dans la fonction publique a dit que le gouvernement n'avait pas négocié de bonne foi.

M. O'Kurley: Elle n'a pas dit cela.

M. Gauthier: Lisez la décision. Je peux vous la citer. À la page 10, on lit ceci, entre autres: «La Commission est d'accord, en général, avec l'opinion exprimée dans les causes précitées. L'obligation prévue par la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective n'est pas essentiellement différente pour cet employeur-ci de ce qu'elle est pour les autres employeurs relevant d'autres compétences. . .»

Que vous aimiez cela ou non, la Commission des relations de travail de la fonction publique a dit clairement, si j'ai bien entendu, en français et en anglais, que le gouvernement n'avait pas négocié de bonne foi.

Je reviens à ma première idée. Le gouvernement Mulroney a détruit toute possibilité de paix entre les employeurs et les employés dans un avenir rapproché. De plus, il a renoncé à négocier de bonne foi avec ses employés. À mon avis, il a délibérément provoqué la fonction publique du Canada.

[*Français*]

Des milliers de fonctionnaires, monsieur le Président, d'employés loyaux et compétents sont touchés par ce projet de loi. Cela inclut les commis, secrétaires, bibliothécaires, agents d'information.

Je voudrais revenir aux trois ou quatre points qu'on a soulevés ce matin. On a parlé de l'équité salariale. C'est quoi cela, l'équité salariale, monsieur le Président? J'ai une définition ici. Équité salariale: il s'agit de l'obligation de verser le même salaire aux femmes qu'aux hommes d'une même organisation, s'ils effectuent un travail jugé de valeur égale. La valeur du travail doit être basée sur une combinaison des facteurs suivants: 1) la compétence et la connaissance; 2) l'effort physique et mental; 3) la responsabilité; et 4) les conditions de travail.

Or, monsieur le Président, on a tout ce problème de compensation salariale régionale. Un électricien au service de la Fonction publique du Canada touche 3,94 $ de moins à Saint-Jean, Terre-Neuve, que celui de Victoria en Colombie-Britannique. Le salaire d'un pompier de première classe dans un aéroport fédéral est de 8 000 $ par année moins élevé que celui dans une municipalité canadienne.

L'autre item touche la sécurité d'emploi. Les gens disent, et c'est l'annonce du gouvernement, qu'ils ont une certaine sécurité d'emploi. Monsieur le président, tout le monde sait qu'il y a eu 13 000 postes d'éliminés depuis 1985. Le gouvernement dépense 5 milliards de dollars pour la sous-traitance de services sans savoir si la sous-traitance de ces services est rentable. Essayez de trouver, essayez de comptabiliser la sous-traitance dans les livres du gouvernement. Je défie n'importe quel député, et même le président du Conseil du Trésor de me dire où l'on peut trouver la note finale de la sous-traitance. Les syndicats disent 5 milliards, cela pourrait être probablement beaucoup plus que cela. Il est impossible, dans l'état actuel des choses, de pouvoir déterminer clairement ce que c'est. Même les comptes publics que je préside ont essayé. Ils ne sont pas capables, parce que les livres sont tenus de façon à rendre presque impossible la comptabilité claire et précise sur la sous-traitance.

Monsieur le président, en ce qui touche le coût de la vie, les fonctionnaires comme nous tous se sont vu taxés par ce gouvernement depuis la venue au pouvoir des *Tories*, en 1984. Cela fait sept ans! L'indice du coût de la vie a augmenté de 5,8 p. 100 depuis septembre 1990. Le coût de la vie, les taxes, les impôts augmentent aussi pour les fonctionnaires comme pour tout le monde. Le budget salarial du gouvernement, incluant les bénéfices marginaux, mais excluant les Forces armées, est de 12 milliards de dollars par année; celui des fonctionnaires représentés par l'Alliance est de 4,8 milliards, ce qui représente moins de 3 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral. Ceux en grève actuellement représentent, monsieur le président, moins de 3 p. 100 de l'enveloppe salariale.

À eux seuls, les intérêts sur la dette se chiffrent à 41 milliards de dollars par année. On en a parlé de la dette, la semaine passée, et j'invite les gens qui veulent s'intéresser à ce sujet-là à lire le hansard de la semaine passée, vous allez en avoir pour votre argent!

Monsieur le Président, 67,9 p. 100 de ceux qui gagnent moins de 30 000 $ dans la fonction publique du Canada sont des femmes. Soixante-huit p. 100, monsieur le président! Cinquante p. 100 des membres de l'Alliance de la Fonction publique gagnent moins de 27 000 $ par année.

Plusieurs milliers de fonctionnaires touchés par la grève gagnent moins de 20 000 $. Je vais en venir à cela parce que j'ai des commettants dans mon comté qui m'ont envoyé des lettres, qui m'ont téléphoné, qui m'ont expliqué leur situation.

En 1990, 84 470 fonctionnaires touchaient moins de 35 000 $. Monsieur le président, en 1982, lors d'un débat en cette Chambre, Michael Wilson trouvait, et je le souligne, «injustes» les augmentations salariales de 6 et 5 p. 100 offertes aux fonctionnaires. Il demandait, et je le cite, il demandait au gouvernement du temps «d'envisager un mode de plafonnement des budgets de salaires et de traitements qui permette une souplesse de manière à traiter différemment les fonctionnaires les moins bien rémunérés ainsi que ceux qui méritent certaines augmentations salariales à cause du bon travail qu'ils accomplissent.» Michael Wilson, Chambre des communes, le 29 juin 1982. Monsieur le président, je ne sais pas où il est aujourd'hui, mais ce même ministre en 1982 s'opposait à ce que les fonctionnaires soient injustement traités, surtout ceux qui gagnent moins que la moyenne.

Monsieur le président, je cite textuellement l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi constitutionnelle de 1982: La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous.

Les grandes entreprises canadiennes auraient-elle le droit d'agir de la même façon qu'agit le gouvernement fédéral actuellement? Auraient-elles le droit de ne pas négocier de bonne foi, de refuser de nommer un médiateur, d'imposer ses choix?

• (1600)

Le gouvernement conservateur tente par tous les moyens de détourner l'attention du public des causes et des effets du libre-échange, de la TPS, pour les imputer—Dieu sait quoi—sur le dos des fonctionnaires les moins bien payés du gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, je pourrais vous en parler longtemps, mais je ne dispose que de 20 minutes et je voudrais poser des questions au président du Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

Le gouvernement n'avait aucune raison d'abandonner 25 ans de dur travail dans les relations patronales-syndicales pour entreprendre une lutte pour le pouvoir qui devient de plus en plus répugnante. Les conservateurs ont tort de considérer la fonction publique du Canada comme un ennemi. Ils ont absolument tort.

Sous la direction de M. Mulroney, les conservateurs essaient de monter les Canadiens contre la fonction publique et ils ne réussissent pas. Ils essaient de distraire l'attention des gens de leur image impopulaire en cherchant un bouc émissaire.

Le premier ministre lui-même, M. Mulroney, essaie de faire croire aux Canadiens que les fonctionnaires sont l'ennemi à abattre. Je suis indigné de cette stratégie, comme des milliers de fonctionnaires.

Dans ma circonscription, le salaire d'un membre de l'Alliance de la fonction publique, le syndicat en grève aujourd'hui, s'élève à 27 000 dollars, en moyenne. Dans ma circonscription, bien des membres de l'Alliance gagnent moins de 25 000 dollars. Je suis extrêmement indigné que le gouvernement demande à mes électeurs d'accepter un salaire inférieur et de renoncer à la sécurité d'emploi, à l'équité salariale et au droit de négocier en même temps qu'il les écrase de taxes, en imposant la TPS, par exemple, qu'il augmente les primes d'assurance-chômage, qu'il maintient les taux d'intérêt élevés et que le taux d'inflation se situe à 5,8 p. 100. Il leur demande de faire des sacrifices sans leur donner les moyens de les supporter.

Les fonctionnaires ont la vie dure depuis sept ans, soit depuis l'arrivée au pouvoir, en 1984, de ce gouvernement dont le but avoué était—et je m'en souviens très clairement parce que nous l'avons dénoncé à l'époque et en avons même fait un enjeu électoral—de supprimer des emplois dans la fonction publique, de démoraliser les fonctionnaires en recourant à l'impartition, de privatiser les sociétés d'État, de faire des décentralisations injustes. Je reviens à la décision relative à la Société du crédit agricole qui a été annoncée la semaine dernière.

Quelle coïncidence! Le jour même où on commençait à étudier le projet de loi C-29, le projet de loi forçant le retour au travail des fonctionnaires, le gouvernement a trouvé, m'a-t-on dit, dix millions de dollars pour déménager 200 fonctionnaires à Regina. Or, le jour même, le gouvernement conservateur de la province a déclenché des élections.

Je pourrais si le ministre le désire, lire des lettres de membres de la Société du crédit agricole qui s'offusquent de servir de pions dans le jeu politique qu'il joue.

Cependant comme je ne dispose que d'une minute, je voudrais poser au ministre les questions que je considère comme essentielles dans ce débat. La députée d'Ottawa-Ouest a présenté l'amendement que voici:

> Qu'on modifie l'article 2 en supprimant les deux lignes du bas de la page 2 et les trois lignes du haut de la page 3 pour que la disposition s'arrête aux termes suivants:
>
> . . .tout montant fixe ou vérifiable de salaire.

Autrement dit, le gouvernement va-t-il appuyer cet amendement et montrer du même coup aux Canadiens qu'il ne fera pas de cadeaux, comme ceux qu'il vient de faire à certains privilégiés et que des éditorialistes ont traités de bonis princiers, qu'il n'accordera pas de traitement de faveur à ses amis haut placés?

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Merci, monsieur le Président. J'aimerais tout d'abord dire à l'honorable député quelle est la volonté, voire la décision très ferme du gouvernement pour ne pas qu'il y ait de doute là-dessus, concernant les bonus et les primes au rendement.

Je répète encore une fois que pour l'année en cours, l'année qui va du mois d'avril 1991 au mois d'avril 1992, le salaire de ces personnes a été gelé en avril 1991. Lorsque ce sera le moment de donner un bonus, donc à la fin d'avril 1992, la somme qui leur sera accordée sera zéro cent.

Quant à la législation, je peux dire que j'accueille positivement sa proposition. Le seul danger dans le libellé, me dit-on, c'est que cela ne permettra pas au Conseil du Trésor, par exemple, de faire des ajustements sur les allocations de voyage, ou des trucs du genre, ce qui n'est pas du tout l'objet qui le préoccupe, je crois.

Si vous le voulez bien, je demanderais à mes conseillers de discuter avec l'opposition, si on peut trouver un libellé; mais notre intention, de toute façon, est très claire, il n'est pas question de renverser ça. Que ce soit fait par le biais d'une législation, ou autrement, ce sera fait au niveau du libellé; n'étant pas avocat, et je ne m'en excuse pas d'ailleurs, je n'entrerai pas dans ce sujet.

J'aimerais par contre rappeler au député qu'il est délicat dans la conjoncture actuelle de s'amuser à parler de bonus qui n'ont jamais été versés. Je l'inviterais donc à se prononcer avec une certaine prudence.

Il a fait également une déclaration un peu ronflante en disant que nous mettons fin à 25 ans de négociations. Est-ce qu'il aurait préféré que nous fassions comme deux gouvernements libéraux du Canada, celui de Terre-Neuve et celui du Nouveau-Brunswick, et que dans le Budget nous légiférions 0 p. 100? Nous avons préféré, suite aux 25 ans de négociations, tenter de régler ce problème par le biais de la négociation, et nous avons en fait passé 60 jours à la table des négociations. C'est suivi par une étape de conciliation. Nous avons passé 30 jours en conciliation, et jamais n'avons-nous eu une proposition de l'Alliance de la Fonction publique nous permettant d'espérer de faire quelque progrès que ce soit.

En d'autres mots, si nous avons pris au niveau du Budget une décision difficile en fixant des paramètres de 0-3-3 pour les masses salariales, pour les trois années en cours, c'est que nous faisons face à une situation difficile dans le pays. Il ne faut pas oublier ce qui se passe dans le pays où on a eu un nombre considérable d'entreprises qui se sont trouvées en difficultés; et au moment même où nous sortons de la récession, il était très important de leur envoyer un message très clair que nous étions déterminés, quant à nous, à faire notre part.

Il dit un peu plus loin que nous avons tenté de régler nos problèmes de budget sur le dos des fonctionnaires. Non. Ce que nous demandons aux fonctionnaires, c'est une contribution parmi bien d'autres. Nous demandons aux employés qui sont syndiqués une contribution. Nous avons demandé aux cadres une contribution, puisque nous allons réduire de 10 p. 100 le nombre des postes. Nous avons demandé aux provinces une contribution, puisque nous allons réduire le rythme de croissance des transferts qui vont continuer à augmenter, mais dont la croissance va être diminuée. Nous avons demandé une contribution à tous les ministères, puisque nous allons geler les frais d'opération de l'ensemble des ministères.

Donc, nous avons demandé à tout le monde, y compris au premier ministre, aux ministres, aux leaders de l'opposition, aux députés de cette Chambre de faire leur part. Et si notre processus était celui qu'il décrit, comment se fait-il que quatre syndicats, par ce processus, sont arrivés à signer des ententes avec nous, reconnaissant le 0-3-3? Comment se fait-il que des rapports de conciliation obligatoire ont recommandé des règlements à l'intérieur des paramètres que nous avons fixés? Ne serait-ce pas plutôt parce que l'Alliance de la Fonction publique, avant même que le Budget soit publié, et immédiatement après, a déclaré qu'elle n'avait aucune espèce d'intention de négocier, qu'elle allait entreprendre une lutte politique?

Nous avons quant à nous fait des efforts sérieux. Je vous ai dit le nombre de jours pleins que nous avons passé à la table. Encore cette semaine, 35 séances de négociations.

Alors, nous aurions pu—je veux lui dire—faire comme ces gouvernements, ailleurs au Canada, qui ont pris des mesures encore plus rigoureuses. Ces mesures-là nous sont commandées par une conjoncture extrêmement difficile. Le gouvernement, avec ses déficits et sa dette, occupe beaucoup trop d'espace. Il ramasse tous les capitaux disponibles. L'an prochain, nous allons payer 41 milliards de dollars en intérêts. Nous ramassons tous les capitaux. Et toutes les entreprises qui veulent redémarrer sont bloquées parce que nous ramassons tout. Nous avons décidé, au moment du Budget, de faire un effort. Nous avons vu, au moment du Budget, un danger d'inflation, également, mené par une croissance extrême du coût de la main-d'oeuvre, soit une augmentation de 25 p. 100 par rapport aux États-Unis ces dernières années. Nous avons donc voulu envoyer un message très clair à tout le monde: Attention, il faut se ressaisir. Et la meilleure façon de le faire, c'était nous-mêmes, comme un

des principaux employeurs au Canada, de prendre nos responsabilités. L'honorable député a parlé des employés loyaux qui sont touchés. Il a parlé des gens moins favorisés qui ont des salaires beaucoup plus bas, qui sont touchés. Mais ce n'est pas le Conseil du Trésor qui est allé terroriser ces personnes sur les lignes de piquetage. Ce n'est pas le Conseil du Trésor qui a accusé ces gens-là de *scabs* et de poubelles du monde. Ce sont les patrons de l'Alliance de la Fonction publique qui devraient peut-être s'interroger sur le respect qu'ils portent à leurs propres employés.

• (1610)

Alors, nous avons quant à nous, pour ces employés plus défavorisés, comprenant la situation difficile que leur impose un gel des salaire, offert, et j'ai indiqué ce matin que nous serions prêts à le faire, accorder aux personnes qui gagnent moins de 27 5000 $, une prime de 500 $, un versement forfaitaire pour leur donner un peu la chance de traverser cette période difficile.

Le député parle aussi de la sécurité d'emploi. Il se dit que d'un côté le gouvernement se vante d'avoir fermé 13 000 postes. Ce que nous avons éliminé ce sont des postes. Nous avons rendu la fonction publique moins coûteuse. Mais nous avons protégé nos employés depuis 1986. Il y a à peu près 1 300, 1 400 personnes sur un quart de million qui ont dû quitter leur emploi au gouvernement contre leur gré. Et dans la plupart des cas, c'est qu'ils n'étaient pas en mesure de se déplacer alors que nous étions prêts à leur donner la formation nécessaire et à les aider, ne fut-ce que pendant deux ans, à trouver autre chose.

Nous sommes donc un employeur qui n'a pas de reproches à se faire. Mais nous ne nous excuserons pas de tenter de gérer les finances du gouvernement de manière rigoureuse et d'essayer de maintenir les services au meilleur coût.

Le député a parlé des salaires régionaux, il nous a dit qu'on payait moins cher telle ou telle catégorie d'employés à Terre-Neuve que nous ne le faisions à Toronto. C'est bien évident, et c'est d'ailleurs notre politique, dans un certain nombre de secteurs où nous ne voulons pas arriver dans une région donnée et complètement désorganiser le marché local en arrivant avec des salaires que ne commande pas la réalité du milieu. Alors, c'est notre politique de le faire et c'est tout à fait conforme aux meilleures règles à la fois de la bonne gestion et au bien-être de nos employés.

Alors, si vous voulez, pour l'essentiel, monsieur le président, j'inviterais l'honorable député à réfléchir à mes remarques et à essayer d'être un petit peu plus pondéré dans ses accusations. Je résume: il n'y aura pas cette année, pour l'année 1991-1992 de bonis, de primes au rendement qui seront accordés, si nous trouvons un libellé satisfaisant, de toute façon il n'y en aura pas, si nous trouvons un libellé satisfaisant, je n'ai pas quant à moi d'objection à ce que cela soit mis dans la loi, dans la mesure où cela ne nous empêche pas, si vous voulez, de faire des ajustements aux frais de voyage, etc., qui sont quasi ajustés périodiquement.

Et quant à la négociation, je voudrais rassurer l'honorable député, elle a été menée de bonne foi, nous avons vraiment cherché une solution, et c'est pas nous qui avons quitté la table, c'est le syndicat.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'apprécie les commentaires du ministre au sujet de l'amendement devant nous, il a dit que sauf que le libellé, à l'exception que le libellé pourrait peut-être être resserré, ou requalifié ou enfin refait, il acceptait d'inclure ou d'exclure, si vous voulez les bonis et tout ça.

Je lui demanderais une question très très spécifique. Il a dit: les bonis sont exclus, enfin les bonis il n'y en aura pas, mais il n'y a pas d'augmentation s'il n'y en a pas de bonis, c'est ça qui est la réponse.

M. Loiselle: L'augmentation était dûe le 1er avril; elle n'a pas été accordée; ils ont été maintenus à zéro. Ils sont donc dans l'année zéro, mais le boni lui venant à la fin de l'année, quand il sera accordé il va être d'un montant, un chèque de zéro centime, zéro cent, zéro dollar.

Le vice-président adjoint: Alors avant de reconnaître le député de Saint-Maurice, j'accorde la parole à la députée de Mission—Coquitlam.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le président, je voudrais poser un certain nombre de questions au ministre surtout en ce qui concerne l'article 2. Je vais essayer d'être très précise. Je pourrais peut-être poser toutes mes questions, et le ministre pourrait y répondre d'un trait.

Ma première question a trait à l'alinéa 2(1)*a*). Le ministre peut-il nous dire qui sont les travailleurs assujettis au Code canadien du travail?

Deuxièmement, je voudrais savoir si le gouvernement a l'intention d'envoyer un gel des salaires à tous les travailleurs qui relève du gouvernement fédéral?

Troisième question: Y a-t-il d'autres travailleurs visés par le Code canadien du travail qui ne figurent pas ici?

La quatrième question concerne le Code canadien du travail: Pourquoi, outre les membres de l'Alliance de la fonction publique, cette mesure vise-t-elle les travailleurs assujettis au Code canadien du travail?

Cinquième question: Le gouvernement du Canada est-il l'agent négociateur pour l'ensemble de ces travailleurs?

Sixième question: En ce qui concerne l'alinéa 2(1)*b*) le gouvernement empiète-t-il sur les privilèges du Parlement?

La septième question concerne également l'alinéa 2(1)*b*): Les députés n'ont-ils pas le droit, dans le cadre de leur budget, de déterminer le nombre de leurs employés et leur taux de rémunération?

En ce qui concerne l'alinéa 2(1)*c*), sous la rubrique «Définitions», le gouvernement peut-il expliquer pourquoi il empiète ainsi sur d'autres conventions collectives qui ont été négociées de bonne foi par l'Alliance de la Fonction publique du Canada et d'autres agents négociateurs reconnus?

La neuvième question concerne aussi l'alinéa 2(1)*c*): Étant donné que la loi interdit au personnel d'un député d'être représenté par un syndicat, le ministre a-t-il l'intention de priver de leurs droits et de leur convention collective les employés qui travaillent pour le caucus du NPD et qui ont droit à la négociation collective par accord mutuel?

La dixième question porte aussi sur le même alinéa: Le gouvernement respectera-t-il la convention collective signée entre l'Association parlementaire du groupe de soutien et le caucus du NPD?

Onzième question: Le ministre croit-il au principe de la libre négociation collective?

Le ministre peut-il me dire en outre si l'alinéa *b*)(ii) de la définition de «rémunération» signifie que des rajustements de rémunération seront effectués de temps à autre à la discrétion du ministre avec l'approbation du Conseil du Trésor?

Cela ne met-il pas le ministre à la merci de manoeuvres de coulisses, de tactiques de pression et de ses propres caprices? Cette disposition signifie-t-elle que le ministre peut soustraire des groupes ou des secteurs entiers à la portée de ce projet de loi? Est-ce une clause échappatoire pour le ministre? L'alinéa *b*)(ii) ne signifie-t-il pas aussi que les personnes visées par la définition de «salarié» qui n'ont pas d'agent négociateur peuvent en appeler directement au ministre en tant qu'individus, groupes ou ministères? Cette disposition définit-elle le genre d'instructions, de lignes directrices, de règles ou d'accords que le ministre est en mesure de recommander conformément à l'alinéa *b*)(ii)?

Le ministre est-il résolu à faire adopter ce projet de loi, qui est loin d'être une simple mesure de retour au travail, pour ensuite conclure des marchés avec les puissants ou avec ses amis? Le ministre n'entend-il pas passer ses propres contrats une fois que ce projet de loi aura été adopté? Sinon, pourquoi cette disposition figure-t-elle sous la définition de «rémunération» de ce projet de loi?

Le «régime de rémunération» comprend-il l'accord intervenu entre l'AFPC et le caucus néo-démocrate? Le ministre compte-t-il que les députés et les sénateurs négocient individuellement avec le Conseil du Trésor et lui-même leurs futures hausses salariales? Cette disposition englobe-t-elle les budgets de fonctionnement des députés et des sénateurs?

Selon la définition du «salarié», les députés, ministres et sénateurs doivent-ils être considérés désormais comme des salariés? Pourquoi le ministre n'a-t-il pas tenu compte, dans l'établissement de ce projet de loi, de ses amis, les directeurs généraux et les cadres supérieurs des sociétés d'État?

Faut-il déduire de la définition de «grève» qu'une personne ne peut faire la grève que de concert avec d'autres? Cet article s'applique-t-il aux employés qui font une grève du zèle judicieuse et qui donnent donc l'impression de travailler plus lentement qu'à l'habitude, lorsqu'ils prennent généralement des raccourcis par souci de rapidité et d'efficacité? Cet article inclut-il les députés, les ministres et les sénateurs?

J'aimerais savoir, monsieur le Président, pourquoi la définition de «taux de salaire» ne comprend pas les primes versées aux hauts fonctionnaires? Le ministre peut-il expliquer la différence entre la rémunération et le remboursement de dépenses? Le ministre peut-il préciser quelles allocations ne sont pas incluses? Le ministre peut-il nous dire quelles primes sont exclues? Le ministre peut-il donner le détail des écarts de salaire et des primes qui ne sont pas inclus? Le ministre peut-il expliquer la notion d'«émoluments», en se reportant à la définition du Petit Robert?

En voici la définition: «Rétributions tarifées allouées à un officier ministériel pour un acte de son ministère». Le ministre peut-il nous dire quels avantages ne sont pas compris?

À l'article relatif à l'expiration des régimes de rémunération, le ministre peut-il nous dire combien d'employés n'ont pas une date fixe de révision des taux de salaire et quand ces révisions auraient lieu?

• (1620)

Enfin, je souhaiterais demander au ministre s'il consentirait, à la demande unanime de la Chambre, à ce que MM. Bean et Capello soient appelés à témoigner devant le comité plénier?

M. Loiselle: Monsieur le Président, la réponse à la dernière question est non, mais en ce qui concerne les autres, ma collègue ne me laisse même pas le temps de les prendre en note, et je vais donc attendre d'obtenir le compte rendu avant de lui répondre le plus rapidement possible.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux de participer à ce débat parce que je considère que la situation actuelle a assez duré et qu'elle mérite que le Parlement du Canada puisse permettre une résolution la plus rapide possible du conflit qui oppose les dirigeants de l'Alliance de la Fonction publique au gouvernement du Canada, et en particulier au Conseil du Trésor.

Toutefois, vous me permettrez, dans un premier temps, de faire état de cette tragi-comédie à laquelle le chef de l'opposition s'est adonné durant la période de questions, aujourd'hui. Le chef de l'opposition s'est levé et a sorti son visage le plus crispé et le plus fâché qu'on puisse lui connaître. Il était complètement insulté de voir que le conflit avait causé chez les fermiers, notamment les fermiers de l'Ouest, des pertes allant jusqu'à 30 millions de dollars par semaine. Il disait: «Cela n'a pas d'allure. Cela fait deux semaines que la grève dure. Les gens ont perdu jusqu'à 30 millions de dollars. Cela met en péril l'industrie du transport du grain dans l'Ouest canadien et le ministre n'a même pas pensé inclure ces travailleurs-là dans les services essentiels.»

Il est curieux d'entendre le chef de l'opposition venir nous dire que la grève, après deux semaines, a causé des torts irréparables, qu'il faudrait régler cela vite et qu'il était fâché contre le président du Conseil du Trésor.

C'est drôle, monsieur le Président, mais en 1975, l'actuel chef de l'opposition, celui qui s'est fâché aujourd'hui, qui était alors député de Saint-Maurice, était président du Conseil du Trésor du Canada. Savez-vous ce qui s'est passé en 1975? Tiens, tiens! Il y a eu une grève dans l'Ouest canadien. Ceux qui s'occupent du transport du grain se sont mis en grève alors que le chef de l'opposition était président du Conseil du Trésor. Lui qui, ce matin, était fâché contre notre gouvernement d'avoir enduré la grève pendant 14 jours, en disant que cela n'avait pas d'allure et qu'on allait ruiner l'économie de l'Ouest canadien. Savez-vous ce qu'il a fait, dans le temps, le chef de l'opposition, monsieur le Président? Il a enduré une grève des fonctionnaires dans le transport du grain, pas pendant une semaine, pas pendant deux ou trois semaines comme c'est le cas maintenant, mais il a accepté une grève qui a duré pendant 31 jours. Il était président du Conseil du Trésor. Il est même allé jusqu'à dire: «Le pays va comprendre, je l'espère, qu'il faut parfois souffrir à cause d'une petite grève.» Tiens, tiens! C'était juste une grève des gens qui transportaient les céréales dans l'Ouest canadien. Une grève qui a duré 31 jours. Mais quand c'est lui qui est président du Conseil du Trésor, ce n'est pas grave! Quand le député de Québec est président du Conseil du Trésor, que la grève dure 14 jours et que les négociations sont rompues, cela, c'est grave, et alors il se fâche et il fait une grande crise de nerfs à la Chambre des communes.

En plus de cela, monsieur le Président, si le député de Glengarry—Prescott—Russell veut bien écouter, après 31 jours de grève, en 1975, savez-vous quelle sorte de règlement le gouvernement fédéral a accordé à ses employés dans l'Ouest canadien? Les Canadiens qui écoutent actuellement ce débat vont comprendre pourquoi nous sommes dans une situation de déficit épouvantable dans ce pays, et qu'il est extrêmement difficile d'arriver à en obtenir le contrôle. Le chef de l'opposition actuel a accordé 29,2 p. 100 d'augmentation de salaire pour deux ans, après 31 jours de grève! C'est ce qu'il a réussi à faire, monsieur le Président, avec les conséquences que cela a aujourd'hui sur les jeunes générations. Des enfants qui ne sont même pas au monde vont payer pendant toute leur vie pour les bêtises que ce gouvernement-là a faites dans les années 1960 et 1970.

M. Plourde: Il a donné plus que ce qu'ils demandaient.

M. Pronovost: Il a donné plus que ce qu'ils demandaient, comme dit le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, car les syndiqués avaient demandé un petit peu moins. Le président du Conseil du Trésor, pour acheter la

paix, a donné 1 p. 100 de plus que ce qu'ils avaient demandé. C'est assez fort, quand même.

Tantôt, j'écoutais le député d'Ottawa—Vanier. Évidemment, je le comprends, son électorat est formé de fonctionnaires fédéraux. Je comprends qu'il vienne à leur défense parce que ce sont ses électeurs, comme moi j'ai beaucoup de fonctionnaires fédéraux dans mon comté. Peut-être qu'au Québec, toute proportion gardée, monsieur le Président, c'est peut-être moi qui en a le plus, compte tenu qu'il s'agit d'un comté semi-rural et semi-urbain. Pourtant, je ne me mettrai pas à genoux devant les dirigeants syndicaux, l'Alliance de la Fonction pubique dans ma région. Je ne me mettrai pas à genoux devant eux autres, parce que ce que je sais, c'est que ces gens-là sont pénalisés aujourd'hui. Et c'est vrai, vous savez que ce n'est pas drôle d'avoir 0 p. 100 d'augmentation, pour qui que ce soit.

Par contre, le président du Conseil du Trésor est arrivé avec une formule, compte tenu de la situation budgétaire du Canada, en disant que pour les employés qui sont dans les échelles plus basses de la Fonction publique, on va leur donner une somme de 500 $. Et qu'est-ce que Daryl Bean a dit de cela? Ah 500 $, *it's a slap in the face*. Cinq cents dollars, c'est comme une claque dans la face!

Monsieur le Président, avec le taux de chômage et d'aide sociale qu'il y a dans mon comté à Shawinigan, j'en connais des Québécois puis des Québécoises qui aimeraient cela avoir une claque dans la face de 500 $ en provenance du gouvernement fédéral. Si on additionne cela aussi, combien de Canadiens! Moi je suis heureux que les fonctionnaires fédéraux aient droit, monsieur le Président, à toute une série d'avantages sociaux. Je ne suis pas jaloux de cela. Je considère qu'on les traite bien. Il faudrait peut-être que les dirigeants syndicaux sachent qu'au Canada il y a des millions et des millions de travailleurs qui n'ont absolument pas de plan dentaire payé à 100 p. 100 par le gouvernement, qui n'ont pas une pension entièrement indexée au coût de la vie.

Monsieur le Président, les fonctionnaires fédéraux ont une pension entièrement indexée au coût de la vie. Il s'agit d'un avantage monétaire pour lequel les contribuables canadiens vont payer pendant des années, des années et des années à venir. C'est tout de même raisonnable.

J'entendais le député libéral de la région d'Ottawa... parce que, actuellement, voyez-vous, comme la majorité des fonctionnaires fédéraux sont dans la région d'Ottawa, on n'est plus dans le *Quebec round* ou le *Canada round*. Aujourd'hui, c'est le *Ottawa round*. Vous avez vu cela, monsieur le Président, aujourd'hui, les députés de la région d'Ottawa sont tous là pour venir défendre les fonctionnaires et je les comprends d'une certaine façon.

Ils ont dit: Ah, parce que les libéraux étaient habitués de dépenser, voyons donc, le gouvernement fédéral n'épargnera pas d'argent avec le déficit qu'on a en coupant un peu dans la Fonction publique. Mais pour les gens de Shawinigan et les gens de mon comté, monsieur le Président, des millions et des milliards de dollars sont des sommes qui méritent considération. Le plan de contrôle des salaires de l'actuel gouvernement va permettre au Trésor fédéral d'économiser 675 millions de dollars cette année, puis environ 3 milliards 500 millions sur cinq ans. Ce n'est peut-être pas grand chose aux yeux du député de Glengarry—Prescott—Russell, car quand il était au pouvoir il dépensait.

M. Boudria: Je n'étais même pas ici.

M. Pronovost: Ah, mais tu étais là en pensée, quand même. Tu te promenais dans les autobus, hein, puis tu écoutais ce que les députés disaient. À ce moment-là tu conduisais l'autobus, puis tu étais un employé de la Chambre des communes. Donc, tu savais ce qui se passait. Déjà Libéral de coeur!

Monsieur le Président, pour les Libéraux, une économie de 3 milliards 500 millions de dollars par année cela n'est pas grave. Mais pour le citoyen de Saint-Boniface, dans ma circonscription, savoir qu'avec le plan actuel, sur lequel tous les députés, les ministres, les gens de la GRC, tout le monde sans exception sera impliqué, qu'on réussisse à sauver 3 milliards 500 millions, les gens de chez nous se disent: Bon, bien ce gouvernement-là au moins prend acte de la situation.

On va aller même plus loin. Tantôt, j'écoutais des députés libéraux qui disaient: Ah, les syndicats qui ont accepté les offres 0-3-3, parce qu'il y en a tout de même quatre ici au gouvernement fédéral, ce sont des syndicats qui se sont mis à genoux devant le gouvernement fédéral.

C'est curieux, mais je vais prendre l'exemple de la province de Québec. Dans les six premiers mois de l'année, au Québec, les syndicats de la Fonction publique, sans faire la grève, ont signé une entente—il n'y a pas eu de grève—pour une augmentation salariale de 0 p. 100. Et même le camarade Gérald Larose de la Confédération des syndicats nationaux a signé le document avec le président du Conseil du Trésor du Québec, M. Daniel Johnson. Puis le président de la CSN, le syndicat le plus militant, non pas seulement au Québec, mais au Canada, Gérald Larose a dit: Cela ne fait pas notre affaire, mais le gouvernement du Québec n'a pas le choix parce que dans le secteur privé, il y a des travailleurs qui doivent faire des sacrifices et nous autres les fonctionnaires à Québec, il faut faire la même chose.

Fernand Daoust de la FTQ a dit la même chose, puis Lorraine Pagé de la CEQ, la Centrale de l'enseignement du Québec, a dit: On n'aime pas tellement ça, mais il faut comprendre que le gouvernement du Québec a une situation budgétaire qui a un impact sur tous les citoyens du Canada, puis ils ont signé. Ils n'ont pas brisé quoi que ce soit nulle part, ils ont signé. En Nouvelle-Écosse, un gel que le gouvernement de la province a accepté à 0 p.

100. Saskatchewan, augmentation de 2 p. 100 sur deux ans. Manitoba, 0 et 2 p. 100. Terre-Neuve, 0 p. 100. Nouveau-Brunswick, 0 p. 100. Le gouvernement le plus généreux dans tout le Canada actuellement c'est le gouvernement fédéral avec 0, 3 et 3. On a une grève nationale, le consensus est brisé.

• (1630)

J'aimerais dire ce qui suit: Nous avons connu au Québec, en 1972, une grève épouvantable, une grève terrible dans le domaine de la fonction publique. Les leaders syndicaux de la CSN, de la FTQ et de la CEQ sont même allés en prison. Le contrat social était complètement déchiré. Mais les syndicats au Québec et le gouvernement ont compris une chose: c'est qu'il y va de l'intérêt supérieur de la nation dans de telles négociations. On ne peut pas paralyser, monsieur le président, un pays comme on le fait actuellement, surtout lorsqu'on constate comment M. Daryl Bean et Johane Hurens agissent.

C'est drôle, on dit: si le gouvernement fédéral gèle à 0 p. 100 le salaire des employés de la Fonction publique, cela va leur faire mal. Les syndicats ont raison, cela fait mal à un travailleur qui se fait geler son salaire, c'est tout à fait vrai, et cela je le reconnais amplement. Mais c'est drôle qu'on dise cela en même temps et qu'on sait que depuis le mois de février que le gouvernement a donné son indication très claire sur cette ligne de conduite, on ne s'est pas cachés comme le député de Lac-Saint-Jean, chef du Bloc Québécois, qui est allé couper 20 p. 100 des salaires de la fonction publique au Québec, sans aviser personne, nous au mois de février on a dit: voici la politique budgétaire du gouvernement et voici comment cela va marcher. C'est ce qu'il a fait effectivement. Il y a bien d'autres choses qu'il a faites aussi, mais on va s'en garder pour plus tard.

C'est curieux, monsieur le président, quand on arrive avec une situation comme celle-là, et que, alors, on gèle à 0 p. 100, ce n'est pas drôle, mais c'est la réalité. Au même moment, l'Alliance de la Fonction publique du Canada entraîne ses fonctionnaires dans une grève qui dure trois semaines. Chaque semaine de grève équivaut à peu près à 2 p. 100 du salaire annuel. Cette troisième semaine de grève, le gouvernement fédéral dit c'est 0 p. 100, mais l'Alliance de la Fonction publique dit que c'est rendu moins 6 p. 100. L'Alliance de la Fonction publique du Canada, madame la présidente, vient d'imposer une baisse salariale de 6 p. 100 à tous les membres qui sont dans son syndicat, et on est venu nous dire en même temps que le 0 p. 100 du gouvernement c'était épouvantable.

Daryl Bean, Johane Hurens font le jeu du Nouveau parti démocratique, madame la présidente, ce sont leurs alliés, leurs frères siamois, leurs frères jumeaux, ils tentent de renverser le gouvernement, d'affaiblir le gouvernement, mais je pense que de ce côté-ci de la Chambre, ainsi que chez l'ensemble des citoyens canadiens, qu'on a compris qu'il s'agissait d'une partie politique inacceptable.

Je voudrais parler également d'où en est rendu le conflit aujourd'hui, de l'irresponsabilité de certains dirigeants syndicaux qui ont brisé la loi et l'ordre.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, les grévistes ont troublé, en effet, l'ordre public à un très grand nombre d'endroits hier et aujourd'hui. Prenons un exemple. À l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue à Québec, un hôpital pour anciens combattants, on a dû obtenir une injonction hier afin de limiter les activités des grévistes et d'essayer de forcer les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada à respecter la loi.

Ce matin, les grévistes ont défié cette injonction. Ils ont lancé des oeufs et des tomates aux employés désignés essentiels, notamment le personnel infirmier qui est tenu par la loi de se présenter au travail. Ils les ont empêché d'être à l'heure à leurs postes, ce qui aurait pu menacer la vie de nombreux patients.

Dans toutes les provinces de l'Atlantique et au Québec, ce matin, non seulement les piquets de grève violent le Code criminel du Canada, en interdisant l'accès à de nombreux établissements fédéraux, mais ils contreviennent en outre directement à la décision rendue la semaine dernière par la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui a ordonné aux grévistes de ne pas empêcher les employés désignés essentiels de se présenter au travail.

On a demandé au syndicat de se plier à l'ordonnance de la commission, mais elle n'a pas été respectée aujourd'hui à St. John's, Terre-Neuve, Saint John au Nouveau-Brunswick, Dartmouth, Halifax, Gander, Montréal et Ottawa.

Aujourd'hui, les piquets de grève contreviennent de façon flagrante à cette ordonnance et retardent ou empêchent la prestation de services essentiels.

À l'aéroport de Sydney en Nouvelle-Écosse, ce matin, quelque 200 grévistes venus de nombreux bureaux fédéraux de Sydney, ont bloqué l'aéroport et empêché du même coup le personnel chargé d'assurer les services essentiels de se présenter au travail. Ils avaient pourtant convenu de ne pas le faire. Sur 37 employés, à peine trois

ont été en mesure de se rendre au travail et il a ainsi fallu fermer l'aéroport de 5 h 30 à 9 h 45.

[*Français*]

À l'aéroport de Dorval, les grévistes ce matin ont complètement brisé des installations, ont fait des dégâts également dans plusieurs édifices. Des grévistes ont également «garroché» des clous un peu partout sur les routes qui menaient à l'aéroport de Dorval. C'est intéressant ça, madame la Présidente, de constater du bris semblable.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, au bureau de l'impôt sur la rue Cumberland, à Ottawa, 300 grévistes ont bloqué l'accès à l'entrée de l'immeuble en se couchant dans la rue, ce qui a nécessité la présence de l'escouade anti-émeutes d'Ottawa.

Dans les prisons fédérales de Drummondville, Cowansville et Sainte-Anne-des-Plaines, des agents désignés des services correctionnels ont été retardés ou empêchés de prendre la relève de leurs collègues au poste de nuit.

[*Français*]

Madame la présidente, on pourrait continuer longtemps comme ça à rapporter des incidents qui mettent la sécurité du public, la sécurité des vétérans qui sont dans les hôpitaux, comme au Québec, à Sainte-Anne-de-Bellevue, la sécurité de l'inspection des viandes—est-ce qu'il y a quelque chose de plus important que d'assurer la salubrité alimentaire des Canadiens et des Canadiennes? Nous en sommes rendus aujourd'hui dans une situation et ça me fait drôlement penser à la grève «sauvage» qu'on avait vécu, madame la Présidente, en 1972 au Québec. Le président du Conseil du Trésor—et je vais conclure là-dessus—tout à l'heure nous disait qu'il avait négocié pendant 90 jours avec Daryl Bean. Bien je peux vous dire quelque chose, madame la Présidente, c'est que les gens de Shawinigan, les gens de Grand'Mère dans mon comté, 90 jours, ils trouvent ça bien long avec Daryl Bean.

Le président du Conseil du Trésor a été particulièrement patient d'entendre ces jérémiades alors qu'il avait dit, et ceci les Canadiens doivent le retenir: Au mois de février, lors du dépôt du Budget du gouvernement fédéral, Daryl Bean et Johane Hurens avaient dit dans le lobby de la Chambre, ils avaient dit: Nous allons aller en grève générale. Ils l'ont promis aux Canadiens. On va paralyser le pays. Il faut renverser ce gouvernement-là.

Je comprends les députés du Nouveau parti démocratique d'embarquer dans cette espèce de stratégie-là, parce qu'eux sont heureux quand il y a des grèves, quand il y a des manifestations, les députés du NPD sont en forme. Je comprends moins cependant les députés libéraux qui ont déjà été au pouvoir et qui savent ce que c'est que d'être responsable, madame la Présidente. Je les comprends moins parce que, actuellement, ils essaient de protéger leurs assises politiques dans les circonscriptions de la région d'Ottawa, là où les députés ont été élus grâce aux fonctionnaires fédéraux, mais ils pourraient faire preuve de courage et expliquer à leurs commettants, les fonctionnaires fédéraux, de leur dire que la situation fiscale du Canada actuellement ne permet pas mieux que ça. Elle ne le permet pas mieux dans les autres provinces du Canada et non plus dans toute une série d'entreprises du secteur privé et du secteur public.

Madame la présidente, je termine là-dessus, en vous disant qu'il est très urgent que ce Parlement mette fin à ce débat et s'ils le font, je souhaiterais que nous soyons prêts immédiatement à prendre le vote sur ce projet de loi, parce qu'il serait important que les Canadiens comprennent que le Parlement du Canada est capable de réagir lorsqu'une situation d'urgence l'impose. Je sais que les règles qu'il a fallu négocier avec l'opposition pour étirer cela jusqu'à 22 heures ce soir et demain, mais les citoyens canadiens auraient aimé, madame la Présidente, qu'on agisse autrement.

Je conclus en félicitant le président du Conseil du Trésor pour le courage dont il sait faire preuve et en demandant à tous les Canadiens de tenter d'influencer les députés libéraux et néo-démocrates pour qu'ils changent leur attitude destructive à l'endroit du gouvernement canadien.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, premièrement, j'aimerais féliciter le député de Shawinigan qui vient de parler, non pas que j'étais d'accord avec tout ce qu'il a dit, bien sûr que non, mais je crois qu'il était très sincère dans ses propos et je les ai écoutés attentivement. Il n'y a personne qui est en faveur de cette grève, madame la Présidente. Et j'irai même jusqu'à dire que les grévistes ne sont pas en faveur de la grève eux non plus. La grève n'est pas à souhaiter. Elle n'est pas voulue par personne. Et il n'y a personne qui va me faire croire que mes commettants qui gagnent 24 000 $ ou 23 000 $ ou 22 000 $ par année ont un plaisir à piqueter aujourd'hui pour revendiquer leurs droits. Personne va me faire croire qu'ils n'ont rien de mieux à faire que ça, ou qu'ils ont le luxe de pouvoir se permettre ce genre d'activités. Ce n'est pas là le point, parce que je suis sûr que financièrement c'est au-dessus de leurs moyens, et je suis sûr également qu'ils ont d'autres choses à faire que de rester dehors, dans le froid et par toutes les intempéries d'une journée comme aujourd'hui.

• (1640)

[*Traduction*]

Je voudrais ajouter que je n'appuie absolument aucune forme de violence sur les piquets de grève ou ailleurs. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui ont bloqué l'entrée de la base aérienne, à Uplands, il y a quelques jours. En outre, des enfants ont eu du mal à rentrer chez eux après

l'école. Je ne suis pas d'accord non plus avec les autres incidents violents que le député de Shawinigan a décrits. À mon avis, ils sont carrément horribles et les gens qui les ont perpétrés ont tort. Je tiens à ce que cela soit clair.

Tout comme les patrons, au sein de la fonction publique, ont dit à leurs employés: «Vous venez au travail même si vous êtes en grève, sinon je vous le ferai payer plus tard». C'est injuste. Il est également injuste que M. Daryl Bean dise publiquement, comme on l'a cité dans le *Citizen* d'Ottawa, il y a quelques semaines: «Les briseurs de grève ont ce qu'ils méritent», même si certains de ces prétendus briseurs de grève étaient en fait des employés désignés et que, de toute façon, la plupart d'entre eux étaient membres du syndicat. Cela aussi, c'est injuste.

Alors, personne n'a le monopole de la stupidité. Le gouvernement a négocié de mauvaise foi, à mon avis, et il y a également eu d'autres agissements qui sont injustes, mais on ne répare pas une injustice par une autre.

[*Français*]

Et je dis au président du Conseil du Trésor que lorsqu'il a nommé son médiateur, il y a quelques jours, et lorsque les fonctionnaires ont accepté de retourner à la table des négociations, que l'on aurait pas dû attacher les mains derrière le dos à M. Capello et aux autres qui ont négocié en leur disant: vous pouvez négocier ce que vous voulez, mais on ne dérogera jamais du 0 p. 100. Quelle sorte de négociations est-ce cela, monsieur le président?

[*Traduction*]

Le gouvernement continue de jouer la comédie en posant la question suivante aux Canadiens qui sont en chômage et aux autres: «Préféreriez-vous avoir l'emploi d'Untel ou d'Untel, qui sont des travailleurs actifs mais qui sont en grève?» Tous les chômeurs aimeraient avoir un emploi, mais quelle stratégie que de diviser les Canadiens et de leur dire: «N'aimeriez-vous pas avoir l'emploi de quelqu'un d'autre?»

Depuis quand favorisons-nous ce genre de jalousie entre nos citoyens et prétendons-nous que c'est là l'attitude à adopter?

Certains disent que les fonctionnaires font de l'argent, qu'ils font beaucoup d'argent. Voici la version donnée par le *Citizen* d'Ottawa, dont j'ai ici une copie. Une comparaison est établie entre différents emplois dans le secteur public et dans le secteur privé. Les résultats présentés dans ce journal les suivants. Dans la fonction publique fédérale, un commis de niveau 3 gagne 25 839 $ par année; dans le secteur privé, il gagne 24 930 $. La différence n'est pas tellement grande. Voyons ce qu'il en est d'autres postes. Un analyste de programme principal, qui est expert en informatique, gagne 42 500 $ par an dans la fonction publique; dans le secteur privé, il gagne 45 400 $. Dans la fonction publique, une réceptionniste gagne en moyenne 20 500 $; dans le secteur privé, elle gagne 22 500 $. Autrement dit, elle gagne 2 000 $ de plus par année dans le secteur privé.

Rien ne sert de faire des comparaisons entre les personnes qui ont un emploi et celles qui n'en ont pas. De toute évidence, les personnes en chômage ne travaillent pas. Même le ministre devrait comprendre cela. Alors il ne faudrait pas induire les Canadiens en erreur en leur faisant croire que les personnes au service du public et des Canadiens sont trop rémunérées, car il n'en est rien.

Tous les jours, j'arrive sur la colline du Parlement à 7 heures. Chemin faisant, j'emprunte la rue Catherine, ici, à Ottawa. Je vois des gens qui déjà, dès 6 h 30 et 7 h le matin, sous la pluie, attendent l'ouverture du centre d'emploi à 8 h afin de pouvoir être servis ce jour-là.

Il y a une telle file de gens qui ont recours aux services du gouvernement du Canada et une telle pénurie de personnel pour exécuter le travail que les Canadiens doivent attendre une demi-journée, sous la pluie, pour être servis par leur gouvernement.

[*Français*]

Est-ce que c'est bien, cela, madame la Présidente? Je ne parle pas des Canadiens qui sont outre-mer et qui attendent à l'ambassade du Canada ailleurs, bien qu'on pourrait argumenter ce fait aussi. Mais je parle ici même, dans la ville d'Ottawa, à quelques coins de rue du Parlement. Et cela, madame la Présidente, c'est du mauvais service aux Canadiens.

Le gouvernement peut se péter les bretelles tant qu'il le désire au sujet des coupures dans la Fonction publique, mais qu'il n'aille pas dire que c'est du bon service qu'il accorde aux Canadiens. Lorsque mes électeurs me téléphonent et qu'ils sont frustrés parce qu'il leur est impossible de joindre ici même à Ottawa le bureau du Régime des pensions du Canada et que le téléphone sonne pendant 20 minutes ou une demi-heure et que personne ne répond, qu'on appelle, en désespoir, les députés pour qu'ils tentent de contacter ce même bureau, ce n'est pas du bon service aux Canadiens, cela, madame la Présiden-

te! Ce sont peut-être des coupures; ce sont peut-être de soi-disant économies immédiates pour le gouvernement, mais pour l'électeur qui est «planté» en ligné pour une demi-journée ou qui attend sur le téléphone pendant une demi-heure ou une heure et ne réussit jamais à se faire servir, combien vaut son temps à lui ou à elle? Combien vaut le temps de ces personnes qui attendent pour des services auxquels ils ont droit à titre de citoyens?

Ce n'est pas le ministre qui entre en ligne et ce n'est pas moi non plus. Ce ne sont pas les députés de cette Chambre, car nous avons des lignes spéciales pour tenter d'aider nos commettants et bien sûr, on se doit d'en avoir, car autrement, rien ne pourrait se faire. Mais, madame la Présidente, le gouvernement devrait savoir qu'il n'offre pas de bons services à la population canadienne.

[*Traduction*]

Le gouvernement soutient maintenant que les fonctionnaires ont un emploi assuré pour toute leur vie, ou quelque chose du genre. Or, la Chambre est actuellement saisie des propositions constitutionnelles que le gouvernement a présentées. Selon ces propositions, certains pouvoirs seraient attribués ou transférés aux provinces.

Dans un article du journal *La Presse* du 19 septembre, le ministre québécois André Bourbeau déclare très clairement que, pour fournir les services découlant de ces transferts, il n'aurait pas à engager de personnel, car il n'aurait qu'à recourir aux fonctionnaires déjà en place. Qu'arrivera-t-il à ceux qui travaillent dans ces secteurs?

M. Harb: Ils perdront leur emploi.

M. Boudria: Exactement, mon collègue d'Ottawa-Centre a parfaitement raison. Ces gens perdront leur emploi. C'est le ministre québécois qui le déclare.

[*Français*]

Alors, madame la Présidente, je dis au président du Conseil du Trésor que s'il veut que les Canadiens et Canadiennes le croient lorsqu'il dit qu'il veut resserrer la ceinture, eh bien, il a du travail à faire.

En parlant de travail à faire et de serrage de ceinture, j'ai mon dossier des dépenses gouvernementales ici, madame la Présidente. Laissez-moi vous en faire part.

[*Traduction*]

J'ai ici un article qui s'intitule: «Une erreur informatique coûte 140 millions de dollars aux contribuables.»

[*Français*]

J'ai ici la liste des limousines qui ont été achetées pour les ministres depuis 1988.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Oui, oui, les limousines depuis 1988! Voulez-vous que je vous en fasse lecture, madame la Présidente? Si vous insistez, je vais le faire.

[*Traduction*]

Commençons par les limousines. J'ai ici une liste de limousines qui ont été achetées depuis 1988.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Je sais que les députés d'en face sont toujours un peu susceptibles quand je soulève la question, mais les achats de limousines, depuis les élections du 21 novembre 1988, ont coûté 762 568 $.

Mon collègue me demande de répéter le montant: 762 568 $. Madame la Présidente, pouvez-vous croire qu'un ministre a eu trois limousines depuis le 21 novembre 1988?

Une voix: Qui est-ce?

M. Boudria: Oui, un ministre a eu trois limousines depuis le 21 novembre 1988.

Une voix: Lequel?

M. Boudria: Mon collègue veut savoir de qui je parle. Comme c'est à la demande du peuple, je dois le dévoiler. C'est le président du Conseil du Trésor.

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: Le ministre qui nous demande de nous serrer la ceinture a changé de voiture trois fois en deux ans et demi. En effet, il a eu une Pontiac 1988, une Ford LTD 1989 et une Ford LTD Crown Victoria 1991, tout cela depuis les élections du 21 novembre 1988.

Une voix: C'est sérieux?

• (1650)

M. Boudria: Je suis très sérieux. Savez-vous pourquoi je le dis sérieusement? —Parce que le renseignement m'a été fourni par le leader parlementaire du gouvernement dans le hansard du 19 juin. Et je crois le leader parlementaire du gouvernement. Je le crois réellement. Il ne

chercherait jamais à nous tromper. Harvey dit toujours vrai.

Continuons.

[*Français*]

M. Loiselle: Madame la Présidente, j'aimerais tout simplement signaler que tout cela paraît, évidemment, très intéressant, sauf que si j'avais été président du Conseil du Trésor plus longtemps, ce qui ne m'aurait pas déplu d'ailleurs, j'aurais peut-être pu avoir trois limousines, mais j'ai toujours la même voiture. Elle a peut-être été achetée par mes prédécesseurs, mais j'ai la même voiture que j'avais avant d'être nommé au Conseil du Trésor.

[*Traduction*]

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invite le ministre à prendre le hansard du 19 juin 1991 signé par son collègue, le leader parlementaire du gouvernement.

Le député, qui est maintenant président du Conseil du Trésor, est cité parmi ceux que je viens de mentionner et je crois toujours Harvey, car il ne chercherait jamais à me tromper.

Je voudrais parler de la taxe sur les produits et services. Vous souvenez-vous de la taxe sur les produits et services, la terrible TPS? Voyez-vous, lorsque le gouvernement a commencé à prélever la taxe sur les produits et services, il a embauché 4 200 personnes pour l'administrer. C'est ce qu'a fait un gouvernement qui dit vouloir se serrer la ceinture. De plus, il a dû acheter tous ces ordinateurs, y compris le matériel et puis le logiciel. J'ai là, à côté de moi, un spécialiste en informatique.

Je l'invite donc à écouter ceci. Du 1er janvier au 30 juin 1991, la valeur totale des contrats octroyés pour le logiciel nécessaire à la TPS—c'est la réponse donnée par le leader parlementaire du gouvernement à une question inscrite au Feuilleton, c'est donc une réponse sûre à 100 p. 100—cette valeur s'élève à 9 343 771 dollars.

Une voix: Pas possible!

Une voix: C'est effrayant.

M. Boudria: Mes collègues sont stupéfaits. Je ne peux pas les blâmer.

Permettez que je vous en conte une autre. De nombreux citoyens l'ont trouvée choquante celle-là. Le gouvernement a dépensé 350 000 dollars pour construire une niche à chien à Rigaud.

Une voix: Une niche à chien?

M. Boudria: Une niche pour douze chiens de Douanes et Accise. Vous savez pouquoi? —Parce qu'on a dû enlever l'ancienne niche qui se trouvait sur un court de tennis pour permettre aux gens de jouer au tennis. Pour remplacer la niche, ils ont donc dépensé 350 000 dollars. Encore une fois, j'ai obtenu ce renseignement à la suite d'une demande à l'Accès à l'information, et ce service m'a coûté 462 dollars. Je sais pertinemment que ce renseignement est exact, parce qu'il provient du ministre des Travaux publics du Canada qui, évidemment, dit toujours la vérité.

[*Français*]

La présidente: J'aimerais attirer l'attention de l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell sur le fait que je sais qu'il a toujours beaucoup de documents devant lui et il a sûrement devant lui, aussi, le Règlement de la Chambre. Je pense qu'il aurait peut-être avantage à relire, page 69, l'article 101, le deuxième paragraphe plus particulièrement. Une fois qu'il aura fait cette lecture, je continuerai à l'écouter avec beaucoup d'attention.

L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell a de nouveau la parole.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'avais cru, ce matin, et peut-être que je fais erreur, qu'il y avait eu entente unanime de la Chambre, un peu avant 14 heures, pour qu'on puisse faire des commentaires sur n'importe quelle partie du projet de loi en question et non seulement sur le texte de l'amendement que nous étions en train de discuter, et cela afin de pouvoir offrir tous les amendements simultanément à 21 heures.

Je crois qu'il y a eu consentement unanime à cet effet et que n'importe quel député pourra discuter de n'importe quelle partie du projet de loi entre temps. J'invite la Présidente à commenter là-dessus si je fais erreur.

La présidente: L'entente qui est intervenue, je crois, c'est ceci: on peut discuter des différents articles du projet de loi.

Si on veut utiliser l'article 2, qui sont les définitions et l'interprétation, on peut parler sur n'importe quel article du projet de loi. Par contre, si j'en reviens à l'article 101 où on dit que les discours prononcés en comités pléniers doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition à l'étude, je voudrais quand même qu'on en reste au projet de loi qui est devant nous. Je voulais simplement attirer l'attention du député, sans avoir l'intention d'appliquer ce règlement avec une sévérité outrancière.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la présidente, je suis sûr que vous l'avez compris, j'étais en train de parler de la ligne 45, à la page 2, qui parle du taux de salaire. Bien sûr, le taux de salaire est affecté par le fait que le gouvernement n'a pas les fonds, ou du moins prétend ne pas avoir des fonds, parce qu'ils ont gaspillé les fonds ailleurs, madame le Président. Et c'est pour cela que je soulevais ce point au président du Conseil du Trésor en lui disant de mieux dépenser l'argent des payeurs de taxes et s'il le faisait, il lui en resterait assez pour la ligne 45 de la page 2 du projet de loi, laquelle, bien sûr, veut ajuster le taux des salaires des fonctionnaires.

Je veux m'assurer que le ministre sache qu'il faut, bien sûr, avoir les fonds nécessaires.

[*Traduction*]

Pour conclure, je voudrais rappeler au ministre l'éditorial paru aujourd'hui le *Citizen* d'Ottawa, sous le titre «Bad mistakes on Both Sides». Je conviens qu'il y a eu de graves bourdes des deux côtés.

Je veux rappeler au ministre qu'il doit travailler dans l'intérêt du public. C'est le travail du gouvernement et de la Chambre de faire ce qui est dans l'intérêt du public.

Et donc, même si les deux parties ont également tort—ce que je ne crois pas—mais disons que si les deux parties ont également tort à ce sujet, je veux rappeler au ministre que c'est à lui d'administrer le gouvernement du Canada de façon à veiller aux intérêts des contribuables de notre pays. Le négociateur qui a été désigné l'autre jour avait les mains liées et ne pouvait vraiment offrir comme indemnité salariale qu'une somme de 500 $ aux employés les moins bien payés. J'estime que le gouvernement a agi d'une façon telle que le processus était voué à l'échec.

Pour conclure, je demande au ministre de me dire comment cette offre va marcher: notons en passant qu'une personne qui gagne actuellement 26 999 $ par an aura droit maintenant à 500 $ de plus—autrement dit à un salaire de 27 499 $. Or, il se peut que le superviseur de cet employé, ou son chef, ou son supérieur, quel que soit le nom qu'on leur donne dans le ministère pour lequel il travaille, gagne 27 300 $ et maintenant, son subalterne gagnerait plus que lui. J'ai du mal à comprendre comment ça va fonctionner. Le ministre devrait au moins avoir prévu un certain supplément salarial pour les employés qui gagnent plus de 27 000 $ par année même si, Dieu nous en garde, ce devrait être selon une échelle mobile—mais non faire en sorte qu'une personne qui gagne plus se retrouve avec un salaire moindre que la personne qui avant gagnait moins qu'elle. Encore une fois, j'ai dû mal à voir comment ça peut fonctionner.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la président pour répondre à la dernière question de l'honorable député, je dirais qu'effectivement nous avons prévu précisément ce qu'il propose, une gradation, pour éviter justement qu'il y ait des débordements. Et de toute façon, il ne faut pas oublier aussi qu'il s'agit d'un montant forfaitaire. Mais nous avons fait la gradation de sorte que les gens «ne passeront pas devant» et que cela ne bousculera pas inutilement les échelles.

Ceci étant dit, le député s'amuse beaucoup à parler de certaines dépenses du gouvernement, notamment pour la TPS, qui sont des dépenses tout à fait légitimes et nécessaires. Il a parlé de chenils, et j'espère que le député ne s'oppose pas à la lutte que le gouvernement fait contre les drogues et à l'importance qu'il y a que nos services soient équipés des outils nécessaires. C'est ce que nous faisons, et loin de moi l'idée de nous en excuser. Ce sont des dépenses légitimes.

Pour ce qui est des dépenses illégitimes, par contre, c'est peut-être ce que fait le syndicat, qui en faisant perdre à des employés des sommes importantes par cette grève inutile, à mon avis, leur cause finalement des préjudices beaucoup plus graves, à tel point qu'il faudra beaucoup de temps pour ces employés, dont tout le monde se dit très préoccupés, pour rattraper ce qu'ils viennent de perdre.

• (1700)

Alors, j'invite une dernière fois, si vous voulez, les gens à retrouver un peu leurs sens.

Au niveau des responsabilités, le député dit que nous avons. . .

[*Traduction*]

Notre devoir, en tant que gouvernement, et moi, en tant que Président du Conseil du Trésor est de nous acquitter de nos responsabilités et de protéger les intérêts supérieurs du pays.

Je répète ce que j'ai dit plus tôt: c'est précisément ce que nous avons fait au moment du budget. Nous aurions pu faire comme les libéraux et emprunter, trouver de l'argent ailleurs, dépenser ce que nous n'avons pas.

Nous demandons à nos employés non pas d'accepter ce que j'appelle une offre raisonnable, mais d'accepter une solution raisonnable à une conjoncture difficile. Il faut qu'ils regardent les choses en face. Lorsque nous parlons de comparaisons, nous ne leur demandons pas de se réjouir parce qu'ils ont un emploi pas toujours très bien payé, comme l'a bien dit le député, mais au moins parce qu'ils en ont un.

Durant les consultations qui ont précédé le budget, s'il est un message qui est revenu constamment, c'est que le gouvernement dépense trop. À vrai dire, nous aurons un déficit de 30 milliards de dollars cette année. Il fallait donc que notre détermination à agir ne fasse aucun doute. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons pris tout un éventail de mesures, dont une a trait aux salaires.

Nous ne demandons pas aux membres de la fonction publique de porter tout le poids du déficit sur leurs épaules, mais de contribuer à le réduire, comme tous les autres le font.

[*Français*]

Il a dit que nous avions attaché les mains de notre négociateur et que jamais nous n'allions bouger du 0-3. Bien, je crois que la position du gouvernement a été établie de manière très claire au moment du Budget, effectivement que le gouvernement allait proposer un cheminement vers un taux d'inflation beaucoup plus bas et qu'une des mesures centrales pour envoyer ce message c'était de geler les salaires cette année, la masse salariale, et d'avoir des augmentations de 3 p. 100 au cours des deux années suivantes. Et c'est ce que nous avons fait, et nous l'avons fait afin de donner un message, une invitation, à la fois à l'industrie et aux autres gouvernements, d'être très prudents pour ne pas que nous rations le démarrage qui s'effectue présentement après une récession très dure. Et nous avons bien fait, puisque dans les semaines qui ont suivi, une province après l'autre a adopté notre approche, à la différence que la plupart ont décidé de légiférer à ce moment-là 0 p. 100. Dans certains cas, ils ont légiféré 0 p. 100 pour deux années d'affilée.

Nous avons dit: Nous avons quand même certaines marges. Elles ne sont pas énormes, mais nous allons tenter à l'intérieur de ces marges de faire quelques progrès et plutôt que de légiférer, nous allons aller à la négociation. Nous avons à ce moment-là entendu les déclarations vitupérantes du président de l'Alliance, qui a dit qu'il s'engageait dans un grand débat politique. Nous avons tenté pendant des journées et des journées, des semaines et des mois de négociations de revenir à des choses plus sérieuses, sans succès. Nous avons, jeudi de cette semaine, à 19 heures, mis sur la table de nouvelles propositions, indiqué de nouvelles flexibilités et nos offres n'ont même pas été considérées et la réponse a été le déclenchement de la grève.

Le député a indiqué qu'il faudrait éviter de faire croire que les membres de la Fonction publique, les employés de la Fonction publique font trop d'argent. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Loin de moi l'idée de prétendre que les échelles de salaires attribuées dans la Fonction publique sont tout à fait hors de proportion avec le secteur privé. Je lui demanderais quand même de réfléchir à ce que dit Daryl Bean. Quand quelqu'un doit s'en aller dans l'industrie privée, il demande presqu'un an de plus. Est-ce que par hasard ce serait parce qu'on est mieux ici que dans l'entreprise privée? Et ce sont de toute façon toujours les mêmes Canadiens qui ont les difficultés que vous connaissez, qui doivent payer les taxes.

Alors, nous avons dû envoyer un message très sérieux que nous étions déterminés à nous attaquer au problème et c'est ce que nous avons fait, madame la Présidente.

La présidente: Y a-t-il d'autres orateurs sur l'article no 2?

[*Traduction*]

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Je voudrais dire pour commencer que l'offre du gouvernement de 0, 3 et 3 p. 100 est équitable quand on considère tous les facteurs. Cette offre a été faite dans le budget présenté par Michael Wilson en février dernier.

Mais les Daryl Bean, les Bob White, les Shirley Carr du Canada ont fait preuve de peu de jugement en refusant l'offre du gouvernement et en imposant une grève. Les contribuables du Canada sont furieux de la décision du syndicat.

Le moment est venu que les chefs syndicalistes enlèvent leurs oeillères et prennent des décisions qui soient bénéfiques pour le pays. Le moment est venu que les gouvernements, la direction et les syndicats partagent des buts communs au sujet de l'avenir économique de notre pays. Ce n'est pas le moment que les syndicats profèrent de stridentes menaces militantes.

Le moment est venu pour les chefs syndicalistes de comprendre les réalités du monde dans lequel nous vivons. Personne n'aime proposer une augmentation de salaire de 0 p. 100. Pourtant, comme nous sommes le plus important employeur du Canada, nous devons montrer l'exemple.

Le coût total des salaires est pour le gouvernement d'environ 10 milliards de dollars. Les avantages sociaux s'élèvent à 28 p. 100, soit à 2,8 milliards de dollars. Le total des salaires et des avantages est donc de 12,8 mil-

liards de dollars et il y a en tout environ 400 000 employés, y compris les 196 000 fonctionnaires.

Les Canadiens sortent à peine d'une récession dure et pénible. Le taux de chômage est élevé. Les Canadiens en ont assez des forts impôts. Ils en rendent responsables les trois paliers de gouvernement. Ils attendent de nous que nous fassions plus d'économies et que nous donnions l'exemple dans la manière dont nous gérons les deniers publics.

Pourtant, quand le gouvernement prend des mesures pour respecter son engagement de faire des économies et de faire preuve de responsabilité financière, il est confronté à de violentes protestations de la part des syndicats.

La proposition récente du gouvernement s'applique à totalité des 400 000 employés. Elle englobe, notamment, toutes les forces armées, la GRC et les juges ainsi que le premier ministre, les ministres et tous les députés. Il existe un système pour calculer l'augmentation des députés tous les ans. Celle-ci s'élève à environ 1 p. 100 de moins que le taux d'inflation et elle a été cette année de 3,78 p. 100 à compter du 1er janvier 1991.

Quand ce projet de loi sera adopté, cela signifiera que le salaire des députés sera gelé pendant toute l'année 1992 et augmentera de 3 p. 100 en 1993. Je me réjouis personnellement de ce projet de loi, mais ce n'est manifestement pas le cas de Daryl Bean et de ses collaborateurs.

Les commentaires que Marjorie Nichols a fait récemment dans le *Citizen* d'Ottawa étaient très intéressants et je cite:

> On enverrait se reposer pendant longtemps un chef syndicaliste du secteur privé qui proposerait de conduire ses troupes dans la rue pour protester contre les faibles augmentations de salaire dans les usines de pièces d'automobile de l'Ontario. Or, c'est exactement ce que le président de l'AFPC, Daryl Bean, a fait, aux applaudissements des partis d'opposition.

Mme Nichols poursuit:

> Il est tout simplement lamentable que les libéraux et les néo-démocrates reprochent continuellement au gouvernement d'avoir détruit la libre négociation des conventions collectives dans la fonction publique. Il est évident que le processus de négociation a été court-cicuité par le programme d'austérité du gouvernement qui limite les hausses de salaires dans la fonction publique à 0-3-3 p. 100 au cours des trois prochaines années. Une récession a précisément le même effet sur la négociation dans le secteur privé.

Je n'aurais pas pu mieux dire que Mme Nichols. Écoutez l'argument qui suit:

> Le gouvernement a le devoir moral envers tous ses actionnaires, les citoyens du Canada, de montrer l'exemple et de tenir ferme contre une recrudescence de l'inflation qui ferait grimper les taux d'intérêt et étoufferait la reprise.

Et voici la conclusion de sa chronique:

> Quiconque croit que cette grève tourne autour des revendications salariales doit aussi croire aux contes de fées. Il s'agit d'une grève politique menée par un syndicat politisé avec l'appui des partis politiques qui ont leurs propres ambitions politiques.

Cette grève ne tourne pas autour des revendications salariales. Elle est le fait de gens qui se font du capital politique avec les salaires et la sécurité d'emploi des travailleurs, dont beaucoup n'ont pas les moyens d'être en grève.

Plusieurs gouvernements provinciaux ont montré l'exemple en ces temps difficiles en bloquant les salaires de leurs fonctionnaires.

Le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et le Manitoba ont tous adopté ces derniers mois une mesure législative visant à bloquer les salaires, c'est-à-dire à en limiter la hausse à zéro.

Il y a eu quelques exceptions notables. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario se prépare activement à accorder des hausses générales supérieures à 10 p. 100. Il se montre insensible en faisant peu de cas des contribuables ontariens et de la santé de l'économie ontarienne.

• (1710)

Je crois pour ma part qu'on devrait enlever le droit de grève à tous les fonctionnaires. Les emplois de tous les fonctionnaires devraient être désignés «emplois essentiels». Nous ne devrions pas tolérer ce chaos tous les deux ou trois ans: les grèves sont trop onéreuses.

Certains, surtout les propriétaires de petite entreprise, ne réussissent jamais à survivre. Dans la région métropolitaine de Toronto, nous avons été accablés par une grève paralysante des transports en commun qui venait s'ajouter à celles de l'AFPC et des postiers.

Heureusement, les postiers ont accepté pour le moment au moins de retourner au travail pendant que le médiateur s'entretient avec les représentants des travailleurs et de la direction.

Une fois que ces grèves seront réglées, nous aurons besoin de nous arrêter un instant pour repenser le processus. Il doit y avoir une meilleure façon de procéder. Le tort que ces grèves causent à l'économie doit cesser. Le mouvement syndical devrait réexaminer certaines de ses positions et de ses pratiques désuètes. Il serait très intéressant qu'une loi oblige le syndicat de la fonction publique à divulguer le salaire de ses cadres supérieurs et les augmentations qu'il leur a récemment accordées.

Il vaudrait aussi la peine de se demander si tous les votes syndicaux et non certains seulement ne devraient pas être secrets. Actuellement beaucoup de pression et d'intimidation est encore exercée sur les membres du syndicat.

Le gouvernement doit aussi repenser le droit de grève des employés de la Société canadienne des postes. J'ai déjà recommandé de supprimer le droit de grève à la Société canadienne des postes, qui est un service essen-

tiel. Les grèves font trop de tort aux personnes âgées, aux anciens combattants, aux sociétés de bienfaisance et aux petites entreprises.

Une autre solution à ma proposition d'interdire la grève à la Société canadienne des postes serait de mettre un terme au monopole dont elle jouit actuellement. Autrement dit, il s'agirait de laisser le secteur privé entrer dans le jeu.

La plus récente étude globale des problèmes de la Société canadienne des postes est celle d'Alan Marchment. Dans son rapport, il recommandait de privatiser la Société canadienne des postes si elle ne parvenait pas à réaliser ses objectifs de service et d'autonomie financière en 1990.

En terminant, je voudrais dire qu'il est décevant de penser qu'il faudra probablement une autre semaine pour adopter cette mesure législative. Je suis découragé mais pas surpris que Jean Chrétien et ses libéraux, et Audrey McLaughlin et ses néo-démocrates, n'aient pu résister à la tentation de faire de ce débat un jeu politique.

De toute évidence, ils ne se soucient pas du tort fait aux Canadiens moyens qui sont en train de perdre leur emploi. Ils ne se soucient pas des difficultés économiques créées partout au Canada. Les Canadiens ne seront pas dupes d'un discours politique aussi creux.

Le chef de l'opposition ordonnera probablement à ses sénateurs libéraux d'atermoyer, de retarder le projet de loi C-29 le plus longtemps possible, ce qui aggravera les difficultés économiques des canadiens.

J'ai reçu bien des appels et bien des lettres au sujet de la grève de l'Alliance. Les auteurs de ces lettres et de ces appels sont presque tous d'accord sur la loi de retour au travail émanant du gouvernement. Ils s'opposent à ce que les fonctionnaires prennent le gouvernement en otage et sont très mécontents du tort qu'on leur fait.

Permettez-moi de vous transmettre des observations que m'ont faites deux représentants du monde des affaires de Markham—Whitchurch—Stouffville. Je me suis récemment entretenu avec Maureen Hyman, propriétaire d'une entreprise de ma circonscription. Elle a lutté pendant toute la récession pour sauvegarder son entreprise familiale. M^lle^ Hyman est de plus en plus mécontente des grèves qui assaillent le Canada.

Elle dit que notre pays est dans un chaos total. Elle dit que la notion de sécurité d'emploi, notamment en période de difficultés économiques, est ridicule. Personne ne devrait avoir de sécurité d'emploi. Qu'en est-il de la sécurité d'emploi dans le secteur privé? Personne ne devrait avoir un emploi pour la vie. C'est tout à fait absurde. M^me^ Hyman estime que les travailleurs ne devraient pas avoir le droit de faire la grève et de perturber la vie des Canadiens.

J'ai aussi entendu les commentaires de Joseph Wileman, un électeur qui vit et travaille dans ma circonscription. Il m'a expliqué qu'il n'était pas d'accord avec la décision de l'AFPC de déclencher une grève. M. Wileman, qui a déjà été fonctionnaire, estime que la fonction publique ne devrait pas être syndiquée.

Selon lui, les fonctionnaires n'ont peut-être pas d'augmentation salariale en ce moment, mais leur sécurité d'emploi compense cela largement. Il a ajouté que les fonctionnaires ont un emploi et que cela devrait leur suffire.

Les travailleurs du secteur privé subissent des baisses de salaire lorsque la récession frappe. Ce matin, Grant Heichert m'a téléphoné de Stouffville. Il était furieux contre le syndicat. Voici ce qu'il m'a dit: «Si le syndicat refuse de se conformer à la loi, il devrait être interdit et démantelé. Si les fonctionnaires refusent de rentrer au travail, qu'on les congédie.»

Bref, les Canadiens d'un océan à l'autre sont mécontents de cette grève.

Nous sortons à peine d'une grave récession; des milliers de Canadiens ont perdu leurs emplois. De nombreux autres travaillent, mais s'inquiètent au sujet de leur sécurité d'emploi. Ils ne comprennent pas comment les fonctionnaires fédéraux peuvent présenter des demandes aussi irréalistes.

Les Canadiens en ont assez des taxes et des impôts. Comme je le disais tout à l'heure, ils blâment les trois niveaux de gouvernement. Ils sont mécontents et frustrés. Ils veulent que leurs taxes et impôts soient au moins utilisés avec circonspection et parcimonieusement. Ils ne veulent certainement pas que les fonctionnaires obtiennent une augmentation salariale en ce moment.

Les Canadiens croient que la plupart des fonctionnaires sont relativement bien traités, compte tenu de facteurs comme la sécurité d'emploi, les généreux avantages sociaux, les salaires qui, par comparaison, sont élevés et les pensions entièrement indexées.

Cette grève est très préjudiciable à l'économie. Les céréaliculteurs risquent de voir leur marge brute d'autofinancement considérablement réduite parce qu'ils ne peuvent expédier leur grain; de nombreux manufacturiers utilisent le système de stockage au moment adéquat et, de ce fait, ont vu leurs activités paralysées; des hom-

mes et des femmes ont perdu leurs emplois; des ventes ont été perdues.

J'exhorte les membres de l'AFPC à reconsidérer les conseils malavisés et déraisonnables de leurs dirigeants. Les offres du gouvernement sont équitables. Elles auraient dû être acceptées il y a des mois. À cause des mauvais conseils de Daryl Bean, nous devons adopter une loi de retour au travail cette semaine, pour éviter tout nouveau préjudice à l'économie.

La présidente: Nous débattons toujours de l'article numéro 2. La parole est au député d'Ottawa-Centre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, nous sommes en train de parler d'une loi de rappel au travail et des négociations entre le gouvernement fédéral et l'Alliance de la Fonction publique du Canada. À mon sens, si le ministre tenait vraiment à régler cette crise, il pourrait le plus facilement du monde nommer un médiateur dès maintenant. Tout le monde sortirait gagnant. Les fonctionnaires seraient gagnants et le gouvernement sauverait probablement la face vis-à-vis des fonctionnaires et leurs familles dans tout le pays et du grand public aussi.

Le gouvernement nie avoir fait preuve de mauvaise foi, malgré ce que soutiennent aussi bien le syndicat que la Commission des relations de travail. On lit ce qui suit dans une décision rendue par cette commission:

> Insister sur des conditions préalables à la négociation des conditions d'emploi est incompatible avec l'exigence de faire tous les efforts raisonnables pour négocier une convention collective. En conséquence, la commission déclare que l'employeur est allé à l'encontre de l'article 51 de la loi et lui ordonne de se conformer à cette disposition.

Je ne vois pas comment cela pourrait être plus clairement dit. Le gouvernement aurait dû rougir, retourner à la table des négociations, discuter avec les employés et, s'il n'avait pas pu parvenir à une entente, faire intervenir un arbitre.

Les députés ministériels ont répété tant et plus que les fonctionnaires étaient trop payés. Je tiens à rappeler que toutes les recherches montrent clairement que les augmentations annuelles des fonctionnaires sont loin d'être comparables avec celles du secteur privé.

Ainsi, les employés du secteur privé ont eu droit en 1989 à des augmentations moyennes de 5,3 p. 100 tandis que l'administration fédérale n'accordait que 4,2 p. 100. En 1990, le secteur privé a donné une hausse moyenne de 5,9 p. 100 à ses employés tandis que le fonctionnaire devait se contenter de 5,3 en moyenne. Au premier trimestre de 1991, le secteur privé a accordé 5,5 p. 100 et le fonctionnaire a obtenu 5,4 p. 100.

C'est dire que toutes ces augmentations ont été inférieures au taux d'inflation.

Que se passe-t-il maintenant? Pourquoi les fonctionnaires se plaignent-ils et pourquoi font-ils la grève? Parmi les enjeux, il y a beaucoup des éléments dont a parlé le président du Conseil du Trésor comme la sécurité d'emploi.

• (1720)

Par exemple, depuis 1984, plus de 13 000 employés ont perdu leur emploi. Le gouvernement continue de réduire les effectifs de la fonction publique et beaucoup de fonctionnaires craignent, évidemment, de perdre leur emploi, comme tout le monde, dans n'importe quel secteur.

L'équité salariale est un autre sujet d'inquiétude. Même si un super comité patronal-syndical a conclu, dans une étude, qu'une loi sur l'équité salariale s'imposait, le gouvernement n'a pas encore tenu compte de cet avis.

Il y a une autre question que les fonctionnaires ont soulevée, celle du taux de paye national. La plupart des fonctionnaires sont payés d'après l'emploi qu'ils occupent et non d'après la région où ils habitent. Par exemple, certains membres de l'Alliance sont encore payés selon des taux de paye régionaux. Un électricien de Terre-Neuve touche environ 4 dollars l'heure de moins qu'un électricien de la Colombie-Britannique, qui fait le même travail ce qui est extrêmement injuste.

Il y a aussi l'inégalité de salaires. Les employés du gouvernement fédéral sont moins bien payés que ceux du secteur privé. Comme mon collègue l'a dit, la comparaison entre le secteur public et le secteur privé montre clairement cette inégalité qui est attribuable à la façon sournoise dont le gouvernement traite ses employés.

Les fonctionnaires sont payés 11,73 dollars l'heure, en moyenne alors que les ouvriers non spécialisés du secteur privé—un de mes collègues a prononcé un mot antiparlementaire, mais nous en reparlerons plus tard—touchent entre 14,56 et 15,35 l'heure.

Si on veut comparer des données précises concernant les secteurs public et privé, prenons, par exemple, le cas des secrétaires, des réceptionnistes et des téléphonistes. En moyenne, les employés du secteur public touchent un salaire annuel de 20 500 $ et ceux du secteur privé, 23 500 $, soit un écart de 3 000 $.

Passons maintenant aux groupes professionnels de la fonction publique. Les programmeurs, par exemple, touchent en moyenne, 42 500 $ par an dans le secteur public et 46 400 $, dans le secteur privé, soit un écart de 4 000 $.

Il y a quelque 55 000 secrétaires et employés de bureau qui méritent une augmentation de salaire de 6 p. 100 et qui touchent près de 26 400 $. Je ferai remarquer que la plupart sont des femmes.

Pour le gouvernement, c'est ça ou rien. Il offre évidemment un montant forfaitaire de 500 $ aux fonctionnaires. Je dois préciser que ce montant ne sera versé que pour cette année. Après, tout le monde retourne à son salaire précédent. Ces gens font la grève depuis environ sept jours. À mon avis, ces 500 $, ce sont les économies que le gouvernement a déjà réalisées depuis que les fonctionnaires sont en grève. Le gouvernement actuel pourrait résoudre le problème, mais il n'en a évidemment pas l'intention.

Les fonctionnaires craignent particulièrment la sous-traitance. Il faut noter qu'en 1990, le gouvernement admettait devant le Comité des comptes publics qu'il ignorait lui-même si la sous-traitance était rentable.

À mon avis, quand le gouvernement dépense plus de cinq milliards de dollars en derniers publics, il a intérêt à savoir si l'opération est rentable. Il doit être en mesure de savoir s'il économise ainsi l'argent des contribuables.

L'action et l'inaction du gouvernement suscitent bien des inquiétudes dans la circonscription d'Ottawa-Centre que je représente et où vivent et travaillent beaucoup de gens. Il faut savoir que, selon un sondage, quatre Canadiens sur cinq estiment qu'ils seront personnellement touchés par les suppressions de services gouvernementaux. Bien des ministères fédéraux ont besoin d'une augmentation de personnel et non pas d'une réduction. Il suffit de se rendre au 200, rue Catherine, dans ma circonscription, à 5 h 30 ou 6 heures le matin; vous serez surpris d'apprendre qu'il y a déjà plus de 20 à 30 personnes qui font la queue pour obtenir des services du bureau d'Emploi et Immigration.

Je défie mes collègues de nier le fait qu'au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, il faut augmenter et non réduire le nombre de fonctionnaires. En termes simples, cela découle du fait que le système est surchargé, comme de nombreux députés le savent.

Une majorité de 52 p. 100 des Canadiens affirment qu'une réduction des services offerts au niveau fédéral à la suite de compressions budgétaires aura des répercussions négatives sur l'avenir du pays. C'est, bien entendu, le cas car la fonction publique fédérale est l'infrastructure la plus essentielle à toute croissance et si elle laisse à désirer, rien d'autre ne pourra fonctionner. Ce sont là les gens qui élaborent, présentent et mettent en oeuvre les lois au niveau fédéral.

Une forte majorité de Canadiens, soit près de 71 p. 100, croient qu'ils paient davantage d'impôt et profitent de moins de services. Ce n'est certes pas la faute des fonctionnaires fédéraux; ils font de leur mieux.

Deux Canadiens sur trois jugent que les employés fédéraux travaillent fort et qu'ils méritent leur salaire. Cela va à l'encontre de ce qu'un de mes collègues a déclaré tout à l'heure lorsqu'il a affirmé que les fonctionnaires étaient de gros richards. Je n'en connais aucun. Si l'un des mes collègues en connaît un, il pourrait peut-être se mettre en rapport avec mon bureau ou le cabinet du président du Conseil du Trésor.

Nous comptons sur une des meilleures fonctions publiques du monde et chose certaine, nous n'accordons pas à nos fonctionnaires le meilleur traitement possible.

Le gouvernement devrait retourner à la table de négociation. C'est ce que souhaite la fonction publique.

Je veux poser une question au président du Conseil du Trésor. Je sais qu'il a réussi à l'éviter à de nombreuses reprises en affirmant qu'il ne souhaite pas embaucher un arbitre. Les médias, l'opposition et l'Alliance de la Fonction publique du Canada ont posé la question.

Je prétends que la majorité des Canadiens souhaiteraient qu'il y réponde: Pourquoi refuse-t-il de nommer un médiateur? Si le médiateur prend une décision qui déplaît au gouvernement, il pourra faire comme bon lui semble à ce moment-là. Selon moi, le gouvernement refuse de nommer un médiateur, car il sait qu'il va perdre. Il n'ignore pas qu'en fonction des faits que nous présentons dans cette enceinte et aux Canadiens, il est manifeste que le gouvernement ne traite pas les fonctionnaires comme il le devrait.

M. Loiselle: Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur certains points mentionnés par le député d'Ottawa-Centre.

J'avoue que certaines de ses déclarations m'étonnent. Puisqu'il vient d'Ottawa-Centre, je l'aurais cru plus au courant de la réalité de la fonction publique. Il a déclaré que 13 000 employés avaient perdu leur emploi. C'est faux. Nous avons supprimé des postes, mais nous avons bien fait en sorte de trouver d'autres postes aux employés touchés. Nous nous sommes servis de la compression naturelle des effectifs. Il est très rare que des fonctionnaires quittent la fonction publique contre leur gré.

• (1730)

J'avance un chiffre. Avec 225 000 employés, nous sommes l'un des employeurs les plus importants au pays. De 1986 à aujourd'hui, je crois qu'il y a environ 1 500 personnes qui ont dû quitter la fonction publique contre leur gré. Je ne crois pas que vous puissiez trouver meilleure sécurité d'emploi.

Le député devrait réfléchir à deux fois avant de dire que nous ne nous soucions pas de la sécurité d'emploi. Nous nous en soucions.

Le député a parlé de la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Il a indiqué que, de l'avis de la Commission, nous avions négocié de mauvaise foi. En toute justice, je lui demanderais de poser la question à M. Ian Deans, président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique.

L'article 51 porte sur deux éléments: la «bonne foi» et «tout effort raisonnable». Le syndicat a posé les deux questions à la Commission, et celle-ci a statué que nous n'avions pas fait tout effort raisonnable. Cependant, elle n'a pas déclaré que nous avions agi de mauvaise foi.

Nous avons fait d'autres efforts: la semaine dernière, nous nous sommes réunis 35 fois avec le syndicat. Nous lui avons présenté des offres qu'il n'a même pas étudiées. Je ne vois donc pas pourquoi nous devrions poursuivre les pourparlers.

Il nous a donné des chiffres sur le secteur privé. Les fonctionnaires du Canada aimeraient-ils connaître le même sort que les milliers de Canadiens qui, durant la récession, ont perdu leur emploi et ont dû rouvrir leurs conventions collectives pour préserver la compétitivité de leurs compagnies et tenter de survivre à la récession?

Nous avons été très justes. Évidemment, zéro pour cent, ce n'est pas ce qu'ils méritent, mais c'est ce que nous pouvons nous permettre de leur offrir pour l'instant et cela prouve aussi que nous sommes inquiets de ce qui se passe dans l'ensemble du pays.

Comme vous dites qu'en 1981, des règlements du secteur privé accordaient des augmentations de 5,5 p. 100, les centaines de milliers de Canadiens qui ont trouvé le règlement—ils étaient 146 000 au cours des deux premiers mois—auraient donc aimé avoir une offre de zéro pour cent.

C'est dans ce contexte qu'il a dit que si nous continuons ainsi nous aurons besoin de plus de fonctionnaires. Devrions-nous augmenter les impôts, accroître le déficit et emprunter de l'argent. Les sociétés qui se trouvent dans une telle situation ferment leurs portes parce qu'elles ne peuvent pas se permettre de continuer. Nous, nous continuons parce que nous sommes un gouvernement, mais nous ne pouvons pas exagérer. Nous devons veiller soigneusement à ne pas dépasser une certaine capacité. Autrement, nous mettrions en jeu notre propre capacité de maintenir une fonction publique efficace et forte.

Qu'il nous suffise de nous rappeler que l'année prochaine les seuls intérêts sur notre dette s'élèveront à 41 milliards de dollars. C'est de l'argent que nous n'avons pas, qu'on ne peut utiliser pour payer des salaires ou offrir des services aux Canadiens. Nous pourrions faire passer ce montant à 43 milliards. Pour chaque dollar que nous recevons, un montant de 35c. va au service de la dette. Nous pouvons le laisser monter à 50c. ou à 53c., mais qu'arriverait-il alors à la fonction publique?

Nous devons donc faire la part des choses. Lorsque nous avons établi le budget, nous avons senti qu'en ces temps de récession, il nous fallait regarder loin, nous assurer d'envoyer les bons signaux et prendre des déci-

sions propres à favoriser la relance de l'économie, comme nous le faisons maintenant.

Le député dit que nous devrions retourner à la table des négociations. Je lui rappelle que nous avons négocié pendant soixante jours. Nous avons eu trente jours de conciliation, trente jours entiers. Lorsque nous sommes retournés à la table des négociations après la grève, nous avons eu trente-cinq rencontres et pas une seule fois nous n'avons reçu une offre de la part des représentants de l'Alliance. De toute façon, ce sont eux et non pas nous qui ont quitté la table des négociations.

[*Français*]

La présidente: Il reste trois minutes à la période, c'est tout ce qui reste. L'honorable député d'Ottawa-Centre.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Merci, beaucoup madame le Président. J'espère que le président du Conseil du Trésor n'est pas en train de suggérer que c'est normal d'attaquer ceux, du secteur public, qui gagnent moins de 30 000 $ pour arriver à réduire le déficit.

[*Traduction*]

J'espère bien que le président du Conseil du Trésor n'essaie pas de résoudre le problème du déficit en s'en prenant aux salaires des fonctionnaires. Comme il le sait, les salaires que le gouvernement verse aux fonctionnaires ne représentent pas plus de 12 p. 100 de ses dépenses totales. En fait, c'est moins de 12 p. 100.

Il a laissé entendre que l'année prochaine nous allions avoir un déficit de 40,5 milliards de dollars. J'ose espérer que ce chiffre n'est pas exact. Ils nous ont dit qu'ils allaient réduire le déficit cette année.

Une voix: Il a été réduit. C'est l'intérêt sur la dette.

M. Harb: L'intérêt sur la dette, d'accord. Je retire cela.

Quoi qu'il en soit, les 13 000 emplois dont nous parlons ont été perdus. Il ne fait aucune différence que les employés aient été mis à pied ou congédiés. Ces emplois n'existent plus, ce qui veut dire que les travailleurs pourraient se retrouver sur les listes de l'assurance-chômage ou du bien-être social.

J'aimerais bien savoir comment le ministre peut expliquer qu'il pénalise 55 000 fonctionnaires qui gagnent moins de 30 000 $ par année. Comment peut-il avoir le coeur de s'attendre à ce que ces gens se serrent la ceinture alors que le taux d'inflation dépasse 5 p. 100 depuis un an et que rien ne garantit qu'il se rapprochera de zéro? Il ne l'ignore pas.

Il sait très bien que tout devrait être aligné sur le coût de la vie. Pourquoi forcer uniquement les fonctionnaires à se serrer la ceinture pendant que tous les autres ont un répit?

Pourquoi, madame la présidente, 55 000 travailleurs gagnant moins de 30 000 $ doivent-ils payer la note?

La présidente: Le député attend-il une réponse? Il ne reste pas beaucoup de temps.

M. Loiselle: Madame la présidente, il est un principe qu'on ne semble pas comprendre de l'autre côté de la Chambre, celui de la «capacité de payer».

Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, le gouvernement dépensait 1,33 $ pour chaque dollar qui rentrait. On peut jouir d'une certaine popularité parmi la fonction publique. On peut jouir d'une certaine popularité parmi les Canadiens en empruntant de l'argent et en dépensant plus qu'on ne perçoit en impôt. Nous en avons décidé autrement.

Notre souci est de payer la dette et de mettre de l'ordre dans nos affaires afin d'assurer l'avenir de la fonction publique. Agir autrement signifierait que l'on s'en moque. Ce serait rapidement une menace pour elle comme pour l'ensemble de nos programmes.

Je ne suis pas du tout d'accord avec eux. Dans quel monde vivons-nous? On ne tient aucun compte de la capacité de payer. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de fonctionnaires. Je suis d'accord. Comment les payons-nous? En empruntant de l'argent? Devons-nous suivre l'exemple de l'Argentine, et courir à la ruine? Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons maintenir un certain équilibre.

La récession a été dure. Au lieu de laisser les taux d'intérêt grimper à 22 p. 100, le taux d'inflation à 10 et 14 p. 100, nous avons choisi de réduire les dépenses et de laisser une certaine marge pour permettre une reprise de l'économie. Alors ne prenez pas toute cette marge.

Voilà pourquoi nous avons pris cette mesure. Ce n'est nullement dans le but de pénaliser qui que ce soit. La contribution que nous vous demandons est minime, par rapport à tous les problèmes que connaissent les Canadiens. C'est difficile, j'en conviens, mais j'estime que c'est raisonable.

[*Français*]

La présidente: L'honorable député veut prendre la parole sur l'article 2?

Je voulais simplement m'assurer que les députés étaient bien au courant de la motion qui a été proposée plus tôt aujourd'hui, motion qui fait en sorte que des amendements peuvent être déposés. Si on veut être au courant de ce que disent ces amendements, il faudra peut-être, à un moment donné, suspendre le débat sur l'article 2 et passer à d'autres articles.

Toutefois, mon but n'est pas de dire quoi faire aux députés, mais seulement de leur rafraîchir la mémoire afin de leur faciliter la vie un peu plus tard.

L'honorable député de Laval-Est a la parole.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente: J'accorde la parole à l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Madame la Présidente, vous venez de soulever deux points importants. Je ne veux d'aucune façon m'ingérer dans le droit de parole du député, mais je pense qu'il y a une pratique courante pour les comités pléniers qu'il faudrait peut-être mettre en pratique—je m'excuse d'utiliser le même mot deux fois—afin également de permettre à tous les députés de cette Chambre qui ont des amendements de les déposer avant l'heure du souper pour qu'on puisse tous les voir, les comprendre et prendre une décision individuelle sur chacune de ces modifications-là.

• (1740)

L'autre point, c'est que j'ai remarqué que depuis de matin, à chaque fois qu'un intervenant ou un député a la parole, le président du Conseil du Trésor, en réponse, utilise les 20 minutes, parfois les 15 minutes, pour faire un débat et je pense que c'est contraire au Règlement.

Des voix: Oh! Oh!

M. Gauthier: Écoutez, là. C'est contraire à la pratique habituelle en comité plénier. Regardez le Règlement, vous allez voir que le député a 20 minutes et que dans ces 20 minutes, le ministre qui répond doit être inclus. Et ce qui s'est passé aujourd'hui, jusqu'à maintenant, c'est que chaque fois qu'un député a parlé, le ministre a répondu avec presque autant de temps que le député. Cela veut dire que moins d'entre nous vont pouvoir parler. Cela veut dire que moins de députés vont pouvoir participer au débat. Cela veut dire que le ministre devra répondre dans les contraintes des 20 minutes, comme on le faisait autrefois.

La présidente: Je suis d'accord avec l'honorable député jusqu'à un certain point. D'un autre côté, je pense que le député qui a la parole, si cette personne veut poser des questions, cette personne doit prendre en ligne de compte un temps raisonnable pour permettre au ministre de répondre à la question ou aux questions qui sont posées. Je veux bien comprendre l'honorable député d'Ottawa—Vanier, mais si un député parle pendant 19 minutes, pose 11 questions d'affilée, je pense que personne ne peut s'attendre que le ministre réponde à 11 questions en une minute.

Alors, je pense qu'il s'agit d'une question de bonne entente pour tout le monde et je rappelle à nouveau cette motion qui a été acceptée cet après-midi, que tout amendement qui aura été déposé au Bureau avant 21 heures ce soir, sera considéré comme proposé et, sans débat supplémentaire, sera mis aux voix à 22 heures. Donc, certaines personnes voudront peut-être s'informer des amendements et la seule raison pour laquelle je faisais la suggestion que nous passions peut-être à d'autres articles, c'était pour permettre aux députés qui avaient déposé des amendements, au cours de leur intervention, de nous en donner le contenu.

Nous reprenons toujours sur l'article 2. La parole est à l'honorable député de Laval-Est.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, j'apprécie tous les conseils qui nous sont donnés ici aujourd'hui. Même si le député d'Ottawa—Vanier a quand même une grande expérience, j'ai beaucoup de respect pour lui, mais le débat s'est quand même fait aujourd'hui sur des choses dont les gens veulent parler, comme de leur comté et des travailleurs qu'ils représentent.

Je dois débuter, madame la Présidente, en disant que les fonctionnaires ne se limitent pas à Ottawa. J'ai entendu de l'autre côté des gens qui ont parlé aujourd'hui, qui sont intervenus, qui sont des députés d'Ottawa. C'est bien beau cela, mais il ne doit pas y avoir des fonctionnaires seulement qu'à Ottawa. Il doit y en avoir à Laval, il doit y en avoir en Abitibi, il doit y en avoir à Rivière-du-Loup, il doit y en avoir à Montréal.

Alors, j'ai trouvé cela un peu étonnant de voir à quel point ces gens-là ont des choses à dire. Alors, moi je représente la ville de Laval et dans Laval il y a beaucoup de fonctionnaires. Je dois vous dire qu'il y a cinq prisons dans mon comté. Dans ces cinq prisons, il y a beaucoup de fonctionnaires. Ces gens-là aussi sont des travailleurs qui, à mon avis, font un excellent travail, mais qui sont très malheureux d'être à zéro. La seule chose que je peux dire à ces gens-là qui nous écoutent et qui vont me lire, c'est que moi aussi j'ai zéro. Alors on est dans le même bateau. Alors les choses qui ont été dites par plusieurs ne sont pas vraies, et je vois la députée qui se lève, cela la fait sourire. Elle était la première à lancer. . . Et j'écoutais

aujourd'hui un poste de radio, ce sont tous des fonctionnaires qui téléphonaient et on leur demandait s'ils étaient d'accord avec la grève. C'est sûr que ce sont des gens qui, des fois, en parlant, se vendaient eux-mêmes. Ils disaient: Le gouvernement nous «pile» sur les pieds. Cela prouve tout de suite que ce sont des gens qui travaillent, ils sont fonctionnaires. On leur demande de répondre au sondage.

Bien tantôt la députée a même mentionné dans certaines de ses questions, que les députés se sont votés des augmentations généreuses, et après on a gelé les salaires. Combien de fois on a entendu cela? Combien de fois, et les gens croient cela, parce que quelqu'un l'a dit.

Bien moi je voudrais dire aux gens: Les députés n'ont pas avancé depuis 1984 ici, ils ont reculé. Les députés ont eu en moyenne 2,9 p. 100, par rapport à l'inflation qui était 4,3 p. 100.

Les députés qui sont ici depuis 1984, ceux qui l'ont calculé, selon le coût de la vie, selon les augmentations, ils perdent 7 000 $ de salaire. Mais ce n'est pas grave, ce sont des députés, et je sais que cela fait plaisir à beaucoup de gens. Je le disais cet après-midi à la radio: «Ceux qui nous écoutent vont être contents, les salaires des députés aussi sont gelés, ceux des ministres aussi sont gelés, celui du premier ministre aussi est gelé. Alors, cela va faire une belle affaire, on est tous dans le même bateau.

Aujourd'hui, j'ai aussi entendu des choses effrayantes, madame la Présidente, des gens qui viennent à nos bureaux. Ils nous disent: «On veut travailler.» Il y en a qui sont en grève, ils ont le droit d'être en grève, mais il y a des gens qui ne sont pas en grève et qui voudraient travailler, mais on les empêche.

Une voix: À tous les jours.

M. Della Noce: À tous les jours on leur fait des menaces. Tantôt, à l'extérieur, quelqu'un me disait, à propos de son épouse qui est allée travailler et a reçu des menaces: «Est-ce qu'elle doit y aller demain?» Je lui ai dit: «Qu'elle y aille, demain, et je vais aller la reconduire, moi.» Des menaces parce que des gens veulent travailler!

Il y a des gens, madame la Présidente, c'est ce qu'il y a de plus beau, qui viennent chez nous et qui disent: «Je travaillais pour Air Canada. Je n'ai plus d'emploi. J'aurais accepté 0 p. 100, moi.»

Il y a des gens qui travaillaient pour Canadien ou autres, qui ont perdu leur emploi et qui disaient: «Zéro p. cent! Je signerais un contrat pour dix ans afin d'avoir un emploi.» C'est là que j'ai compris, madame la Présidente. Depuis 1984 que je suis en politique et que je reçois des gens à mon bureau—les députés en reçoivent tous.

Une voix: Tous les jours.

M. Della Noce: Lorsqu'ils viennent chez nous, je leur dis: «Qu'est-ce que je peux faire pour vous aider?» «Je veux une *job*, mais je veux travailler au fédéral, au provincial ou à la ville.» «Pourquoi?» «C'est parce qu'on a la sécurité d'emploi.» C'est là que j'ai compris que ce n'est pas une *job* qu'ils veulent, c'est une position, c'est un endroit où on est sécurisé. C'est une position qu'ils veulent, parce qu'ils savent qu'au gouvernement il y a peut-être 0 p. 100 d'augmentation salariale, mais il y a une belle sécurité d'emploi et il y a beaucoup de petits avantages.

Alors, il y a deux choses que les gens veulent: il y en a qui veulent travailler et il y en a d'autres qui veulent avoir des positions. Des *jobs*, cela n'existe plus. Pourtant, dans mon comté, les gens en veulent des emplois et ils seraient prêts à accepter moins de zéro.

Rappelez-vous ce qui est arrivé au Québec. Quand j'entends le Bloc, de l'autre côté, parler, prêcher, maintenant, dehors, et le député de Hull, qui est avec le Bloc, dont le chef a fait couper le salaire des fonctionnaires québécois non pas de 0 p. 100, non pas de 5 p. 100, non pas de 10 p. 100, non pas de 15 p. 100, 20 p. 100. Là, aujourd'hui, ils sont en amour ensemble. Ils sont là, assis, ils s'embrassent, ils se tiennent par la main. Des belles conférences de presse. Mais est-ce qu'ils prennent les gens vraiment pour des dupes?

Le député de Hull dit n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment et les fonctionnaires ont été coupés de 20 p. 100.

Une voix: Il n'est pas là.

M. Della Noce: Il n'est pas là? Il va revenir tantôt.

Alors, madame la Présidente, il y a bien des gens qui parlent aujourd'hui ici, en faveur des fonctionnaires, mais je pense qu'ils parlent beaucoup plus pour obtenir des votes. Chacun veut protéger sa petite paroisse, surtout les députés d'Ottawa.

Aujourd'hui, j'écoutais à la radio une ligne ouverte, juste pour voir. Sur peut-être 37 appels, il y en avait 36 qui provenaient de fonctionnaires à qui on a demandé: «Es-tu d'accord avec la grève?» «Bien sûr, le gouvernement nous écrase. Le président du Conseil du Trésor nous a menti.» Pourtant, s'il y a un gars qui a été correct, c'est bien le président du Conseil du Trésor. Le ministre a tout accepté. Il a mis le projet de loi sur la glace. Il était d'accord avec le NPD. Il était d'accord avec les Libéraux.

On s'est entendus. Il y a une chance à aller chercher là. Mais non. Or, voici ce qu'on a pu voir à la télévision—malheureusement, j'ai vu ça, moi aussi—de la violence. J'ai vu Daryl Bean qui disait: «Il va y avoir de la violence.» Il a été le premier à défoncer la porte, ici, à l'entrée, alors que ce n'est même pas sa propriété. Daryl Bean, un ancien mécanicien. Je suis peiné de voir des gens comme ça.

Chez nous, par exemple, des citoyens de Laval nous ont appelé et nous appellent encore tous les jours, en disant: «Faites donc un message au président du Conseil du Trésor. Dites-lui qu'il ne lâche pas, qu'il maintienne l'ordre.» Ils ont un bon *job*. C'est vrai qu'ils méritent plus; nous aussi on mérite plus, ici. Tout le monde mérite plus. Mais où va-t-on aller chercher l'argent? Il y en a plus d'argent. Le sac est vide. C'est fini.

Alors, que faut-il dire aux gens? Soyez chanceux, on a sauvé 6 000 jobs. Les gars d'Air Canada, à Laval, auraient aimé ça garder leur *job*. Ils l'aimaient leur *job*.

Je vois des gens qui sont contents de voir qu'enfin on a gelé les salaires des députés. J'ai dit à mon fils: Prends ma carte de député et dis au recteur que je suis député et que mon salaire a été gelé. Non, cela a coûté 1 500 $ quand même. Je ne sais pas si le recteur a mal compris ou s'il n'aime pas les députés, mais mon fils qui va à l'Université de Montréal, ce n'est plus 500 $, c'est 1 500 $. Mais, mon salaire a été gelé. Ce n'est pas drôle ça. Ce n'est pas drôle pour la Fonction publique, ce n'est pas drôle pour moi non plus.

• (1750)

Ce n'est pas drôle de voir de la violence. J'en ai organisé des grèves, moi, et les bâtons de baseball, je les mettais en dessous du camion. Il y a moyen de négocier.

Mon collègue de Toronto, qui a des leçons à me donner, calmez-vous. Et je veux dire à mon collègue, peut-être que vous devriez aller dehors les calmer au lieu de «les pomper», les fonctionnaires, à faire ce qu'ils font là, parce que c'est vous autres qui les «pompez» au lieu de leur dire la vérité. Dites-leur qu'ils se calment. Ils ont quelque chose de bien entre les mains, qu'ils ne lâchent pas ça, ce *job*-là. Ce n'est pas un *job*, c'est une position. C'est sécuritaire «au boutte»!

Ils étaient en train de négocier, le président leur a fait une belle offre. M. Bean avait sauvé sa face; on devrait l'appeler tUncle Beano»! Il est arrivé, et tout d'un coup il a lâché la table et c'est nous autres qui sommes malhonnêtes. Et les fonctionnaires disent que le gouvernement est malhonnête. Qui est parti de la table de négociations? Est-ce que c'est le gouvernement qui a lâché? Non, ce sont les autres.

Les députés! Ah! Les pauvres députés! On ne dit que des faussetés ici. Souvent, je vois la méchanceté, la fausseté quand certains disent ici, vous avez voté. . . On a donné pour excuse qu'on donne des primes de 80 000 $! On a oublié de dire qu'on a coupé ces gens-là de 15 p. 100 pour leur donner des primes s'ils faisaient un bon travail.

J'ai toujours été dans l'entreprise privée, et un gars qui fait des efforts, cela mérite une prime. Je ne suis pas contre les primes. Mais même les primes ont été gelées, le ministre l'a encore dit cet après-midi. C'est zéro pour tout le monde. Il n'y en aura pas de primes!

Depuis ce matin, j'ai vu des choses extraordinaires. J'ai vu des fonctionnaires dire que c'est toujours la faute du gouvernement. On est rendus à un point que l'opposition est en train de si bien faire ça, en incluant le Bloc québécois, que si le stade de Montréal est en train de se défaire, c'est encore la faute de Mulroney. Pourtant ce n'est pas lui qui a vendu le ciment! Je le connais le gars qui a vendu le ciment, et ce n'est pas Brian Mulroney.

Pour un nombre de mes collègues, c'est toujours la faute du pauvre gars qui essaie de régler la patente que vous nous avez laissée. Quelqu'un disait cet après-midi: Après sept ans, vous deviez régler ça. Mais le marasme est assez gros, et cela prend plus que sept ans, cela va peut-être prendre vingt ans avant de régler toute la dette que vous nous avez laissée. Sept ans ce n'est pas assez! Les taux d'intérêt étaient si élevés. . . Les taux d'intérêt ont monté à 13,5 p. 100. Vous n'avez pas été en affaires souvent! Moi, je l'ai été pendant 25 ans. L'administration, c'est important.

Je regardais les services essentiels. Qu'est-ce que c'est que cette farce des services essentiels? Qui donne les services essentiels? C'est une blague. Allez voir dans les hôpitaux si on vous donne les services essentiels. Qu'il aille voir M. Bean si son frère ou son père était là! Il verrait les services qu'on ne donne pas à nos personnes âgées. Pour nos personnes qui sont dans le besoin, où sont les services essentiels? On a jeté des clous à terre, on a frappé des gens, on les a poussés, on donne des services

essentiels. . . C'est de la «bouillie pour les chats», comme on dit au Québec. Il n'y en a pas de services essentiels. Il dit au gars: Si tu rentres, ton nom va être sur le mur, et la semaine prochaine on va te sacrer une volée. J'ai hâte de voir ces gars-là. J'ai hâte que les noms soient donnés. Il y a des gens qui ont le droit de faire la grève, il y a des gens qui ont le droit de travailler, car il y en a qui on le coeur encore au travail.

Souvent on disait chez-moi: les gens nous ont appelé. . . je ne sais pas s'ils vont travailler, mais retournez-les au travail. On va les retourner au bureau, toujours bien! Parce que vous savez ce qu'on dit: je regrette d'avoir une «loi de force». . . On peut forcer le cheval à l'abreuvoir, mais on ne peut pas le forcer à boire. Mais au moins on va le forcer. On va les retirer de devant les bureaux car ils embêtent ceux qui ont encore le coeur au travail. Il y en a qui ont le coeur au travail. Je connais des gens qui travaillent avec moi à mon bureau de comté, qui donnent 110 p. 100 d'effort, car ils rentrent à 5 heures le matin pour servir nos citoyens. Ces gens-là veulent travailler, laissez-les travailler! Tu ne veux pas travailler, va-t-en de côté, reste sur le gazon, il fait beau, on a l'été des Indiens qui s'en vient. Mais les gens nous disent: Dites au ministre qu'il pousse, qu'il ne recule pas, car on est dernière lui. Ce n'est pas vrai ce qu'ils disent ici, à savoir que tout le monde est en faveur de la grève. C'est sûr qu'ils ne peuvent pas se tirer avec un revolver, voyons donc! Ils n'en sont pas rendus à ce point-là. Mais ils se sont tirés dans le pied, par exemple, en quittant la table de négociations.

Le ministre le disait si bien cet après-midi. En Nouvelle-Écosse, on a réglé pour un gel de 0 p. 100. On l'a imposé. Au Québec, il y a quelques années, le chef du Bloc avait négocié pour 20 p. 100 de moins. En Saskatchewan, c'est moins 2 p. 100; au Manitoba, c'est 0; au Québec, 0 p. 100 pour six mois et moins 3 p. 100 en 1992; Terre-Neuve, 0 p. 100; au Nouveau-Brunswick, 0 p. 100; en Colombie-Britannique, on a mis une limitation. Alors, il y a des gens qui ont compris pourquoi avant nous autres. Tout le monde a respecté l'entente, tout le monde est là. Vous pensez que le taux de chômage est seulement. . .

Je regardais, plus tôt, avec mon collègue d'Abitibi où le chômage est à 12 p. 100; au Lac Saint-Jean, 13,1 p. 100; en Gaspésie, 14,8 p. 100 et on parle ici même de traverser des périodes difficiles que nous connaissons au niveau des taux de chômage. Le nombre passe à huit; parmi ces dernières, nous retrouvons depuis maintenant une assez longue période, l'importante région de Montréal et Laval.

Mon collègue de Saint-Léonard qui nous parle à tous les jours de Montréal, il ne parle pas de Laval. Mais c'est tout juste à côté. On a toujours des petites retombées, qu'elles soient économiques positives ou négatives, mais on parle souvent de Montréal. Mais quand on parle de Montréal, comme mon collègue le dit, on parle d'une région et cela comprend Laval. C'est vrai qu'à Laval, on est dynamiques; c'est vrai qu'à Laval, on n'a pas le style NPD, soit haïr l'argent et aimer le gars. On aime tout; si le gars a de l'argent et qu'il veut investir à Laval, il est bienvenu. On a un maire extraordinaire et dynamique et ça bouge!

À Montréal, il y en a qui ne voient pas les affaires de la même façon, quoi! Il y a eu des problèmes. L'autre jour, mon collègue de Saint-Léonard nous a fait toute une liste. Il a cité tous les journaux depuis six mois. C'était bien, c'était la vérité, mais il a oublié le dernier de Merck Frosst. Celui-là, il n'en a pas parlé car c'était positif; il y a 300 *jobs*, 300 millions de dollars. Mais il a parlé aussi des raffineries. À Montréal, on a coupé quatre raffineries. Ce n'est pas nous qui les avons coupées, c'est le système, le programme énergétique de M. Lalonde. Il en avait fermé onze au Canada, dont quatre à Montréal. Cela ne peut pas aller bien. C'est sûr que cela va aller un peu mal.

Mais aujourd'hui, madame la Présidente, en terminant ici je voudrais juste citer l'éditorial de Pierre Gravel du journal *La Presse* du 30 septembre où il dit: «Dans la conjoncture économique actuelle, aggravée par les tensions constitutionnelles, le Canada ne peut se permettre une paralysie prolongée de son administration publique ni tolérer ses effets dévastateurs sur des entreprises industrielles ou commerciales déjà dangereusement mal en point. Le gouvernement doit donc avoir le courage d'aller au bout de sa logique en adoptant, au plus tôt, une loi spéciale suspendant le droit de grève et fixant les conditions de travail des fonctionnaires». C'est exactement ce que les hommes d'affaires et les industriels m'ont dit chez nous: «Ça va assez mal, lâchez-nous avec des pressions et des affaires de grève! On ne peut plus supporter cela.» Et ils ont raison.

Quand on sait qu'un fonctionnaire, quelqu'un qui travaille pour la Fonction publique—il a une position et non un *job*—qui gagne 33 500 $ en moyenne, alors que chez nous, un travailleur normal, lequel a un *job* et non une position, il n'a pas de sécurité, il n'a rien lui. Ce dernier gagne 27 000 $ et il regarde cela à la télévision et ne trouve pas le spectacle très, très joli. Il ne trouve pas cela drôle du tout et il me téléphone et me dit de dire au ministre qu'il y aille et qu'il donne la claque! Ce n'est pas parce qu'on ne les aime pas ces gens-là; ce sont des gens qui font un travail extraordinaire. Je le dis, je le répète et je le répéterai encore, ils servent le Canada, ils servent leur pays comme jamais. Mais il y a une chose qu'il faut comprendre, c'est que plus d'argent, c'est plus d'impôt. Quand on dit qu'il faut en donner plus si on veut payer des impôts, il ne faut pas demander cela aux députés d'Ottawa, il ne faut pas demander cela aux fonctionnaires, il faut demander cela à ceux qui n'ont pas de *jobs* à l'autre bout et qui paient des impôts. Demandez-leur s'ils sont d'accord pour donner plus. Je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens qui doivent dire: On en a assez des taxes; c'est assez cher, il y a eu assez d'augmentations de taxes, c'est assez! Il faut commencer à couper. Mais où couper?

Il faut commencer par mettre de l'ordre dans notre cabane chez nous. Ainsi, si les gens peuvent être un peu plus d'affaires qu'être politiciens, peut-être que ce pays s'en portera mieux. Si ce n'est pas de jouer dans le déficit, c'est de jouer dans la violence, c'est de jouer dans la concertation, l'affrontement, c'est tout ce qu'on fait au lieu de régler les problèmes comme un homme d'affaires doit les régler, c'est-à-dire que si tu gagnes 1 000 $ par mois, tu ne peux pas en dépenser 3 500 $. Le gérant devient un ami extraordinaire, il s'en vient nous voir, puis il cogne à notre porte. Le premier mois c'est beau; le deuxième mois c'est moins beau, puis le troisième mois il s'empare de la chose, puis il ne vous en laisse pas. C'est ça la vie. C'est sûr que le gouvernement ne peut pas faire faillite. Mais c'était très clair quand les gens comme Pierre Gravel, un journaliste bien connu à Montréal, qui sait de quoi il parle, puis il n'est pas toujours d'accord avec le gouvernement.

Une voix: Pas souvent!

M. Della Noce: Mais il y a une chose, par exemple. Il a dit: Mettez vos culottes, les *boys*, ça presse, parce qu'il y a des gens qui sont malades pour avoir les services, puis il y a des gens qui veulent voyager. Quelqu'un posait une question aujourd'hui sur le transport aérien. Le transport pique du nez. Je comprends, mais ce n'est pas juste à Montréal, ni à Toronto, c'est mondial. Mais là on est en train de le faire piquer encore plus du nez, puis il va entrer dans l'asphalte si ça continue, parce que là on empêche les gens de voyager, ceux qui ont encore le courage de voyager, ceux qui ont encore de l'argent pour voyager. Mais pensez aux gens qui n'ont pas de jobs en Gaspésie, en Abitibi, dans Bellechasse. . .

Une voix: Dans le Témiscamingue.

M. Della Noce: . . .dans le Témiscamingue, partout, Trois-Rivières, ces gens-là eux disent: Qu'est-ce qu'ils ont à se plaindre? Comment se fait-il que le NPD défend cela ces gens-là, si fort? C'est sûr.

Une voix: Ce sont eux qui ont organisé cela!

M. Della Noce: Bien ce sont des organisateurs de grève, la violence. Il n'y a pas de sang. Ils ne sont pas heureux. Il va y en avoir là. Continuez de même, il y en aura. Mais quand il y en aura, par exemple, vous serez les premiers à aller l'essuyer.

Cela n'a pas de bon sens quand on voit des choses comme cela. Les gens chez nous me le disent. C'est pour cela que vous n'avez pas eu de votes chez nous, puis vous n'en aurez probablement jamais, parce que les gens veulent travailler, puis ils n'aiment pas cela quand quelqu'un les empêche de travailler. Puis ce n'est pas le gouvernement qui les empêche de travailler. Ce sont d'autres gens qui veulent protéger non pas leur job, leur syndicat, leur position, qui empêchent les autres de travailler pour devenir plus forts. Je les écoutais cet après-midi à la télévision. . .

La présidente: Je regrette, mais je me dois de mettre fin. Le temps à la disposition de l'honorable député est maintenant terminé.

Comme il est 18 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du projet de loi plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question).

[*Traduction*]

Comme il est dix-huit heures, conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre va maintenant procéder au vote différé sur le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

* * *

LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude interrompue le vendredi 27 septembre de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-32, loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F, ainsi que de la motion de M. Vincent (p. 2536).

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Vincent est adoptée.)

(Vote N° 40)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)—121

Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Friesen
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Weiner
Wilbee

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Brewin
Caccia
Chrétien
Dingwall
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Catterall
Clancy
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
Manley
Marleau
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Pickard
Simmons
Stewart
Waddell
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—68

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anawak
Callbeck
Cooper
Kaplan
Redway

Blondin
Collins
Edwards
MacLaren
Worthy

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Saint-Léonard invoque le Règlement.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense qu'il pourrait y avoir consentement unanime pour que le vote qu'on vient de prendre s'applique de la même façon sur la deuxième lecture et renvoi au Comité législatif du projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assurance publique au Canada, ainsi que de la motion du ministre des Transports, portant troisième lecture du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Madame la Présidente, je suis d'accord à condition qu'on indique que sur le C-11, je vote contre.

• (1830)

[*Traduction*]

M. Hawkes: Madame la Présidente, nous serions d'accord pour procéder ainsi. Je voudrais en profiter pour rappeler aux députés que, à la fin de l'étude en comité plénier à 10 heures ce soir, le vote commencera, mais il n'y aura pas de sonnerie. C'est une procédure très inhabituelle. Il faut peut-être rappeler aux députés qu'il n'y aura pas de sonnerie à 10 heures.

Mme le vice-président: Je remercie le whip du gouvernement.

La Chambre a entendu la proposition du député de Saint-Léonard. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Tout le monde a remarqué la dissidence du député de Rosemont.

(La motion de M. Mazankowski est adoptée.)

(*Vote N° 41*)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Friesen
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Rosemont)
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)—121
Koury
Langlois
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Weiner
Wilbee

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Brewin
Caccia
Chrétien
Dingwall
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Walker
Young (Acadie—Bathurst)
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Catterall
Clancy
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
Manley
Marleau
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Pickard
Simmons
Stewart
Waddell
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—68

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anawak
Callbeck
Cooper
Kaplan
Redway
Blondin
Collins
Edwards
MacLaren
Worthy

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comtié législatif F)

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue vendredi le 27 septembre, de la motion de M. Corbeil: Que le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (subventions pour le grain et la farine), soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 42)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Beatty
Bernier
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Casey
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clifford
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Fee
Ferland
Greene
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Ricard
Robitaille
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Van De Walle
Vézina
Weiner
Wilbee
Andre
Attewell
Belsher
Bertrand
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Epp
Feltham
Friesen
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McLean
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
White
Wilson (Etobicoke Centre)—120

CONTRE

Députés

Allmand
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Brewin
Caccia
Chrétien
Dingwall
Ferguson
Fisher
Foster
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvey (Edmonton East)
Jordan
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacLellan
Marchi
Martin (Lasalle—Émard)
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Rodriguez
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Waddell
Wood
Young (Beaches—Woodbine)—69
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Butland
Catterall
Clancy
Duhamel
Finestone
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
Manley
Marleau
McLaughlin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Pickard
Simmons
Stewart
Tremblay (Rosemont)
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anawak
Callbeck
Cooper
Kaplan
Redway
Blondin
Collins
Edwards
MacLaren
Worthy

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Initiatives ministérielles

LA LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne, reprend l'étude du projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence.

Article 2—*Définitions*

M. Hawkes: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Vous vous rappellez sans doute que nous avons plus tôt dans la journée adopté une motion pour mettre en place une façon quelque peu différente de procéder en comité plénier, c'est-à-dire pour que tous les députés puissent veiller à ce que leurs amendements à cette mesure législative soient effectivement soumis à la Chambre avant la clôture des travaux aujourd'hui et puissent être mis aux voix.

Comme il est 18 h 30 et que nous en sommes encore à l'article 2, nous avons pensé—et je ne crois pas qu'on y voit d'objection, madame la présidente—donner ensuite la parole au député de l'opposition officielle, qui pourrait expliquer à la Chambre une série d'amendements qui ont été déposés sur le Bureau ou le seront sous peu pour que tous les députés en aient le texte. On donnerait quelques explications et ensuite, un représentant des néo-démocrates ferait de même pour leurs amendements.

D'autres députés ayant déposé des amendements voudront peut-être aussi les expliquer, puis nous finirons avec le président du Conseil du Trésor, qui pourrait expliquer ses amendements et répondre aux questions. Ensuite nous pourrions passer à l'article 3, à l'article 4, et accélérer un peu. Il est à espérer que les députés seront alors disciplinés dans leurs questions et leurs réponses concernant les articles étudiés.

Puis ceux qui ont des observations générales à formuler sur l'article 2 pourraient le faire dès demain, à l'étape de la troisième lecture. Les discours de vingt minutes auraient peut-être davantage leur place à ce moment-là; d'ici 19 heures, la discussion pourrait porter sur les propositions d'amendement de quelque député que ce soit.

Je ne crois pas qu'on y voit d'objection.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, je voudrais confirmer que justement il y a eu des pourparlers avant qu'on prenne le vote. En effet, on permettrait à chaque porte-parole de chacun des partis de présenter différents amendements, de même que tout autre député qui aurait des amendements afin qu'ensuite, on puisse continuer le débat de sorte que d'ici 22 heures, on ait expliqué tous les amendements.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Effectivement il y a eu des discussions et le caucus néo-démocrate juge acceptable la proposition du whip du gouvernement.

Je pourrais dire que c'est une procédure inhabituelle, mais elle répond, je pense, à une situation hors du commun et d'ailleurs à une interprétation peu commune de la motion qui a été adoptée à l'unanimité au début de la journée.

Certains d'entre nous ont pensé à ce moment-là qu'il s'agissait simplement d'une façon d'étudier les amendements qu'on n'aurait peut-être pas eu la possibilité de proposer à la Chambre, mais le gouvernement voyait les choses autrement. Il a abordé le problème avec cette conception en acceptant la proposition en question, et je l'en remercie parce que cela donnera à tous les députés l'occasion de dire quels amendements ils ont déposés et pour quelle raison.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): À mon avis, étant donné la limite de temps imposée au débat, il est relativement important que pour le reste de nos discussions en comité plénier tous les députés sachent quels amendements ont été déposés ou vont l'être.

Je voudrais donc proposer les amendements suivants en plus de celui déjà proposé pour l'article 2. Le premier de ces amendements serait le suivant:

> Qu'on modifie l'article 3 du projet de loi C-29 en ajoutant immédiatement après la ligne 26, à la page 3, ce qui suit:
>
> *e*) aux personnes engagées comme entrepreneurs indépendants.

Cet amendement a pour objet que veiller à ce que les personnes engagées en dehors de la fonction publique pour effectuer un travail pour celle-ci soient traitées exactement de la même manière que les fonctionnaires.

Nous, de l'opposition officielle ne voyons aucune raison d'imposer aux employés du gouvernement, qu'il soient nommés pour une période déterminée ou non, aucune augmentation de salaire pendant un an et seulement 3 p. 100 l'année suivante, et d'offrir un régime de faveur aux personnes engagées comme entrepreneurs indépendants pour faire le même travail. Si le gouvernement veut vraiment faire des restrictions budgétaires, alors assurément cela s'applique aux personnes de l'extérieur embauchées pour faire le même travail. En fait, cela permet de réaliser encore plus d'économies parce que les

entrepreneurs indépendants constituent avec 5 milliards de dollars une dépense plus grande que la rémunération de tous les employés de l'Alliance de la fonction publique du Canada avec lesquels le gouvernement est maintenant en conflit.

En ce qui concerne mon amendement suivant, madame la présidente, les députés voudraient peut-être placer mon nouvel article 5 immédiatement après la ligne 2 de la page 4, après l'article 4 et avant l'article 5 existant du projet de loi C-29. L'article 5 proposé porte maintenant sur la parité salariale et se lit comme suit:

Je propose qu'on modifie le projet de loi C-29 en ajoutant ce qui suit, après la ligne 2, page 4:

5. a) Dès l'entrée en vigueur de cette loi,

(i) le Conseil du Trésor devra réviser le système de classification afin d'incorporer pleinement dans les échelles de salaire la rémunération maintenant versée à certains employés et groupes d'employés à titre de paiements de rajustement en vertu du principe de la parité salariale;

(ii) le Conseil du Trésor cessera toute instance portée devant la Commission des droits de la personne pour contester une décision de la Commission sur toute affaire ayant trait à la parité salariale pour des fonctions équivalentes.

b) Un an après l'entrée en vigueur de cette loi, le Conseil du Trésor devra réviser les classifications de manière à instaurer la pleine parité salariale, comme il a été convenu entre le Conseil du Trésor et les agents négociateurs pour l'employé.

c) Dans le cas d'un employé ou d'un groupe d'employés pour lequel le Conseil du Trésor et les agents négociateurs n'ont pas réussi à parvenir à une entente conformément à l'alinéa 5*b*) sur l'établissement de nouvelles classifications pour appliquer des échelles de salaire équitables, les différends sont réputés être immédiatement déférés à la Commission des droits de la personne pour qu'elle y apporte une solution exécutoire.

• (1840)

Pour exprimer simplement ce que cela signifie, je dis qu'une disposition par laquelle le gouvernement accorde des paiements symboliques à des groupes d'employés majoritairement féminins au lieu d'un salaire pleinement équivalent est une disposition archaïque. Les paiements de rajustement sont des paiements symboliques, ce n'est pas la parité salariale. Seule la rémunération incorporée dans l'échelle de salaires peut être appelée parité salariale.

Pour ce qui est des sommes nécessaires pour appliquer le principe de la parité salariale, ces sommes sont déjà dépensées en paiements de rajustement. Elles pourraient tout aussi facilement être incorporées, tel quel, dans les échelles de salaires. De fait, un des rapports du comité de conciliation a déjà établi que le gouvernement avait mis de l'argent de côté à cette fin.

Cet amendement prévoit également que la pleine parité salariale sera instituée durant l'année suivant l'entrée en vigueur de cette loi, dans le cas d'employés ou de groupes d'employés contestant la parité salariale. Après 14 ans, il me semble que ce n'est pas trop tôt.

Cet amendement est proposé parce que le projet de loi contient expressément des dispositions prévoyant l'application de la parité salariale aux classifications. Si nous proposons cet amendement aux dispositions, c'est surtout parce que l'opposition officielle ne considère pas que la parité salariale soit négociable. C'est la loi. C'est un droit. Ce n'est pas un privilège qu'on peut échanger pour autre chose.

Le quatrième amendement que je propose est le suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-29 en supprimant tout ce qui suit la ligne 3, à la page 4 et en le remplaçant par ce qui suit:

5. Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique nommera un médiateur acceptable aux deux parties qui examinera toutes les questions qui lui seront soumises et s'efforcera d'amener les parties à s'entendre;

6. Le président soumettra au médiateur toutes les questions relatives au régime de rémunération de tout employé ou groupe d'employés visés par la présente loi, lorsque ce régime a expiré et qu'un nouveau régime de rémunération n'a pas été établi.

7. À la date fixée par la commission, le médiateur fera rapport au président sur les solutions qu'il propose d'apporter à ces questions.

Cet amendement a pour effet de supprimer toutes les dispositions de cette loi concernant l'imposition d'un contrôle des salaires et suspendant les droits de négociation collective des employés du gouvernement du Canada.

Il vise aussi à substituer à ces dispositions la mise sur pied d'un processus de médiation permettant de résoudre les questions en litige.

Le cinquième amendement est le suivant:

Qu'on modifie l'article 7 du projet de loi C-29 en supprimant les lignes 29 à 31, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

Cet amendement modifie une disposition selon laquelle, dans la mesure où elle s'applique aux dispositions de cette loi-ci, la Loi canadienne sur les droits de la personne n'a pas préséance sur cette loi-ci ou, comme le dit le projet de loi, ne s'applique que sous réserve des autres dispositions de la présente loi.

De l'avis de l'opposition officielle, la Loi sur les droits de la personne ne devrait pas être assujettie aux dispositions de cette loi car, en fait, cette dernière est contraire aux dispositions de la première. En conséquence, nous proposons:

Qu'on modifie l'article 7 du projet de loi C-29 en supprimant les lignes 29 à 31, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

. . .*sur les droits de la personne*, les dispositions d'un régime de rémunéra-

Supprimant ainsi la partie qui assujettirait la Loi canadienne sur les droits de la personne à ce projet de loi une fois adopté.

La motion nº 6 renvoie à l'article 8, page 5.

Que le projet de loi C-29 soit modifié à l'article 8, en supprimant les lignes 38 et 39, à la page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

sion, y compris les taux de salaire et des autres dispositions du régime.

C'est ainsi que l'article 8 empêche toute disposition concernant les taux de salaire ou d'autres dispositions du régime d'être incluse dans tout accord pouvant intervenir par arbitrage ou convention collective. Nous croyons que les taux de salaire et autres dispositions devraient être soumis à l'arbitrage ou faire l'objet de négociations collectives.

Le septième et avant-dernier amendement renvoie à l'article 10, page 6. L'amendement est le suivant:

Qu'on modifie l'article 10 du projet de loi C-29 en supprimant les lignes 17 à 38 à la page 6, pour les remplacer par ce qui suit:

10 a) du montant convenu par les parties à la suite des négociations collectives.

Cela se trouve à supprimer un accord imposé et à permettre la mise en oeuvre de régimes de compensation résultant de négociations collectives.

Le dernier amendement que je propose est le suivant:

Qu'on modifie le projet de loi C-29 à l'article 11 en supprimant les lignes 12 à 19 à la page 7 et en les remplaçant par ce qui suit:

Les parties peuvent modifier les taux de salaire prévus par le nouveau régime de rémunération selon les montants convenus par suite de négociations collectives. Ces taux de salaire modifiés sont réputés faire

Cela a pour but de permettre l'inclusion de taux de rémunération convenus par négociations collectives dans des conventions collectives.

Je dépose une copie de ces amendements que je recommande à la Chambre. J'exhorte tout particulièrement le gouvernement à examiner attentivement les dispositions concernant l'équité salariale et à convenir, 14 ans après l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne, que l'équité salariale n'est pas négociable.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, au nom du caucus néo-démocrate, je souhaiterais déposer des amendements, en commençant par un amendement à l'article 3 du projet de loi.

Qu'on modifie l'article 3 en supprimant les lignes 9 à 38 et en supprimant les mots «ne» et «pas» à la ligne 36.

Nous estimons cet amendement nécessaire parce que nous avons la ferme conviction que le champ d'application de cette loi est beaucoup trop large, que son application vise quiconque a un lien quelconque avec le gouvernement fédéral, même si ce lien est ténu. La loi a certes un champ d'application trop large.

• (1850)

Nous avons de très fortes réserves à propos du paragraphe (4) qui dit que: «Il demeure entendu que la présente loi ne s'applique pas aux personnes engagées à titre d'entrepreneurs indépendants.»

Nous voulons supprimer les mots «ne pas» car nous ne comprenons pas pourquoi les entrepreneurs indépendants devraient, en fait, être exclus puisque nous pourrions aboutir à de drôles de situations comme deux personnes travaillant côte à côte pour des salaires différents, l'une obtenant une augmentation et l'autre, pas.

Une voix: L'une d'entre elles est un ami politique de Brian.

Mme Langan: Eh bien, cette personne a beau être un ami politique du premier ministre, quant à nous, nous croyons fermement que ces amendements devraient être apportés.

À l'article 5, nous proposons de modifier le paragraphe (1) en ajoutant à la ligne 11 «sauf si l'on est parvenu, avec l'aide d'un médiateur, à un règlement mutuellement convenu avant ou après la promulgation de la présente loi».

Nous suggérons par là qu'à notre avis, le gouvernement a escamoté une étape de la négociation collective, soit la médiation, et que si une médiation fructueuse s'engageait après l'adoption de la présente loi, celle-ci n'aurait plus sa raison d'être.

Nous exhortons le gouvernement et les autres députés à prendre sérieusement cet amendement en considération.

Nous proposons également un amendement prévoyant que les paragraphes 5(1) et (2) n'auront aucune vigueur ou aucun effet si l'on parvient à un règlement avec l'aide d'un médiateur. Nous recommandons de nouveau fortement au ministre de nommer un médiateur et de poursuivre le processus de négociation.

Nous voudrions modifier l'article 6 en ajoutant à la ligne 26, page 4, ce qui suit:

> [. . .] sauf si l'on est parvenu, avec l'aide d'un médiateur, à un règlement mutuellement convenu avant ou après la promulgation de la présente loi.

Encore une fois, nous proposons un amendement prévoyant que «l'article 6 n'aura ni effet ni vigueur si l'on parvient à un règlement avec l'aide d'un médiateur.»

La raison en est que les modalités d'application y sont consignées de façon très précise et que nous voulons faire comprendre clairement que nous privilégions la médiation et croyons qu'il n'y aurait pas lieu de pénaliser davantage les fonctionnaires si un règlement négocié intervenait.

Nous voudrions modifier l'article 7 en ajoutant immédiatement après la ligne 36, page 4, ce qui suit: «Pour plus de certitude, toute ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'équité salariale dans la fonction publique sera exemptée de l'application de la présente loi.»

Nous nous opposons fermement, comme d'autres députés de l'opposition, qu'il s'agisse de l'opposition officielle ou de notre caucus, à l'idée d'avoir d'abord à négocier des dispositions qui sont déjà devenues loi et ensuite à devoir demander au Tribunal des droits de la personne de statuer là-dessus et faire appel de ces décisions parce que le ministre ne veut pas mettre en oeuvre ces dispositions. Nous voudrions donc qu'on clarifie la question et qu'on précise dans le projet de loi que pareille chose ne se produira pas et que l'équité salariale sera mise en oeuvre.

Que le projet de loi soit modifié à l'article 7 en remplaçant le mot «peut» par le mot «doit» à la ligne 37 de la page 4. Comme chacun sait, le mot «doit» oblige le ministre alors que le mot «peut» lui laisse une grande marge de manoeuvre.

Nous voudrions donc que l'amendement proposé à l'article 7 du projet de loi, à la ligne 37 de la page 4, se lise comme suit:

> Le Conseil du Trésor doit modifier les dispositions d'un régime de rémunération prorogé. . .

Nous demandons ensuite au ministre dans un autre amendement:

> Qu'on modifie l'article 7 à la ligne 4 de la page 5 en retranchant les mots «de l'avis du Conseil du Trésor».

La raison pour laquelle nous voulons que soient supprimés les mots «de l'avis du Conseil du Trésor», c'est que nous estimons que le Conseil du Trésor ne devrait pas avoir un pouvoir discrétionnaire ici. Nous croyons fermement en effet qu'après la signature d'une convention collective par les deux parties, le Conseil du Trésor ne devrait pas avoir le pouvoir de revenir sur la question. Toujours à l'article 7, à la ligne 9 de la page 5, nous demandons de remplacer le mot «peut» par le mot «doit»:

Le dernier amendement vise le paragraphe 7(5) à la ligne 23 de la page 5 où on veut que le mot «ne» soit supprimé. Ce paragraphe se lit comme suit présentement:

> Le Conseil du Trésor ne peut augmenter les taux de salaire au titre du paragraphe (4), ou autoriser leur augmentation au titre du paragraphe (3), qu'en conformité avec l'article 10.

Nous estimons que le processus de négociation collective devrait en fait permettre que cela se produise.

Nous voulons qu'on modifie l'article 8 à la ligne 38, page 5, en supprimant les termes «à l'exception des taux de salaire et des autres dispositions du régime». Nous croyons qu'on doit respecter une convention collective librement négociée et ratifiée.

Nous voulons qu'on modifie l'article 9, à la ligne 5, page 6, en supprimant le mot «ne». À notre avis, la durée du gel de salaire ne devrait pas être de 12 mois. En fait, nous croyons que les taux de rémunération devraient être négociés librement.

Ensuite, on modifierait encore l'article 9, à la ligne 6, page 6 d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation au Canada au cours de l'année précédente. Tous ceux qui suivent nos débats comprennent probablement pourquoi nous proposons cela plutôt que le 0 p. 100 prévu par le gouvernement.

Nous proposons de modifier l'article 9 à la ligne 7 de la page 6 en supprimant les mots «de trois pour cent» et en les remplaçant par ceci: «d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation au Canada pour l'année précédente».

Là encore, selon nous, cette limite de 3 p. 100 ne devrait pas être une condition préliminaire, et nous de-

vrions négocier au moins en fonction de la hausse du coût de la vie.

Je propose qu'on modifie l'article 9 en ajoutant un nouveau paragraphe (3):

> Par dérogation à toute autre loi fédérale mais sous réserve de l'article 11, le régime de rémunération des salariés visés par la présente loi est censé renfermer une garantie contre les licenciements.

Selon moi, cette disposition est explicite.

Nous demandons de modifier l'article 12, à la ligne 30 de la page 7, en remplaçant les mots «Le Conseil du Trésor» par les mots «La Commission des relations de travail dans la fonction publique». Qu'on modifie l'article 12, paragraphe (2), à la ligne 35, en remplaçant les mots «le Conseil du Trésor» par les mots «la Commission des relations de travail dans la fonction publique» et qu'on modifie également l'article 12, paragraphe (3), à la ligne 1 de la page 8, en remplaçant les mots «le Conseil du Trésor» par les mots «la Commission des relations de travail dans la fonction publique».

Nous croyons fermement qu'il serait nettement préférable qu'on charge la Commission des relations de travail de la fonction publique et non le Conseil du Trésor, qui est un organisme plus politique, de surveiller l'application des conventions collectives.

L'amendement à l'article 13, à la ligne 7, page 8, permettrait de supprimer les mots «est nulle». Là encore, cela découle du fait que nous croyons qu'on doit respecter une entente négociée librement et que les parties devraient se présenter à la table de négociation sans conditions préalables.

Qu'on modifie l'article 14, à la ligne 36 de la page 8, en ajoutant immédiatement après le mot «are» les termes «being forced». L'article 14 se lirait alors donc ainsi:

> (a) to fail to give notice to employees participating in the strike that they are being forced to resume the duties of their employment immediately;

Je crois que cette disposition est explicite.

Il faudrait qu'on modifie l'article 20, à la ligne 29, page 9, en retranchant tous les mots qui suivent «Majesté». C'est que nous croyons très fermement qu'il y a un léger conflit entre l'imposition d'une amende à un organisme qui ne respecte pas la loi et le fait que ce soit l'employeur qui recouvre ensuite cette amende. Nous estimons qu'il faudrait modifier l'article 20 comme on l'a précisé.

• (1900)

Le dernier article que nous proposons d'amender est celui-ci:

> Qu'on modifie l'article 25, à la ligne 22, page 11, en insérant immédiatement après le mot «vigueur» les termes suivants:
>
> seulement après réception par le ministre du rapport d'un médiateur indépendant. Si le ministre rejette ce rapport, la présente loi n'entre pas en vigueur.

Encore une fois, nous estimons qu'une solution issue de la médiation serait appropriée et qu'un médiateur devrait pouvoir amener les deux parties à trouver une solution mutuellement acceptable.

Le dernier amendement est:

> Qu'on insère dans l'article 25 le paragraphe 2 qui suit, à la ligne 25, page 11:
>
> (2) Par dérogation au paragraphe 25(1), la présente loi entre en vigueur dans six mois.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Y a-t-il d'autres députés qui auraient des amendements à présenter?

Je reconnais l'honorable président du Conseil du Trésor.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, suite aux collègues du Parti libéral et Parti néo-démocrate, j'aimerais à mon tour proposer trois amendements. Je serai très bref puisque les amendements ont déjà été remis à nos collègues qui sont en mesure de les lire. Je dirai simplement que le premmier amendement nous permet de faire une exception à la règle de la compensation qui nous permettrait de procéder, comme je l'ai dit dans mon discours, au versement du montant forfaitaire de 500 $ aux personnes gagnant moins que 27 000 $ ou jusqu'à 27 500 $ avec une gradation.

Alors, l'objet de cet amendement c'est de faire en sorte que la loi ne nous l'interdise pas.

Le deuxième amendement vise à permettre au gouverneur en conseil de procéder à des ajustements de salaires, encore une fois, en dehors du projet de loi, jusqu'à ce que la Sanction royale soit accordée au projet de loi. On demande donc d'avoir la flexibilité jusqu'à la Sanction royale de poursuivre par exemple avec certains syndicats les négociations et d'en arriver à des arrangements.

Et finalement, le troisième et dernier amendement, la section 23, est requis pour corriger si vous voulez une erreur ou quelque chose qui a été oublié dans la version française à la ligne 31 qui changerait le mot «cent» et qui mettrait devant le mot «cent» trois pour cent. Alors, il

s'agit simplement je dirais d'un ajustement technique à la traduction.

Or voilà pour ce qui est de nos amendements. Quant aux amendements qui ont été proposés par ma collègue du Parti libéral, j'observe que le premier amendement demande que nous appliquions la même règle du 0, 3 aux entrepreneurs indépendants, aux contracteurs ou à ceux qui font de la sous-traitance.

Bien nous ne pouvons accepter ceci parce que par exemple si on a recourt aux services d'une secrétaire qui travaille pour une société, on se trouverait à imposer à sa société de régler ces salaires pendant un an à 0, 3 et c'est vraiment outrepasser largement ce que nous souhaitons faire nous comme employeur. Alors, cet amendement-là à notre avis ne devrait pas être reçu.

Dans le cas des amendements qui suivent, 5, 6 et 7, sur la feuille qui nous a été présentée, et de même que 10 et 11, ce sont des amendements qui sont tous liés au processus de médiation et qui nous mettent en face d'une situation de médiation. Et j'ai eu l'occasion un peu plus tôt dans cette Chambre d'expliquer que le gouvernement, pour des raisons que j'ai expliquées très clairement aujourd'hui, n'avait pas l'intention de les accepter.

Si on continue au troisième paragraphe de la page 2, ce sont des amendements qui portent sur l'équité salariale. J'ai déjà eu aussi aujourd'hui l'occasion d'expliquer pourquoi, par exemple, nous n'avons pas l'intention de retirer notre appel devant le tribunal, parce qu'il s'agit d'une chose très importante où la définition si vous voulez d'un certain nombre de principes; il y a un conflit entre nous et l'autre partie sur la définition des principes extrêmement importants sur l'équité salariale et c'est pourquoi nous tenons à maintenir, bien entendu, notre prérogative, que nous sommes pas prêts par ce que ferait cet amendement, à l'oublier.

Maintenant, pour les amendements qui sont contenus au bas de la page, soit *That Bill C-29 be amended in clause 2* etc., et *That Bill C-29 be amended in clause 7*, le problème avec cet amendement, c'est qu'il nous empêcherait d'accorder, par exemple, d'autres bonis comme les primes au bilinguisme. J'ai toute une série de primes. .

[*Traduction*]

. . .soit les primes de poste, les primes de fin de semaine, les primes d'engagement, l'indemnité pour facteurs pédagogiques et l'indemnité de repas pendant des heures supplémentaires.

[*Français*]

Et de toute évidence, ce n'est pas du tout ce que nous souhaitons viser quand nous disons que, bien entendu, les bonis seraient limités à 0. Alors cet article-là, si vous voulez, n'est pas acceptable pour la simple raison qu'on n'est pas pour limiter la prime au bilinguisme à 0 p. 100. Ce n'est pas du tout l'intention. On parle de salaire et de rémunération.

Dans le cas de son inquiétude au sujet de l'article, en page 4, *substituting the following therefor Rights Act the terms*, je voudrais signaler qu'il y a peut-être un peu de confusion ici. Le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'échapper à la Loi sur les droits de la personne. Je crois que la version française l'indique de manière absolument claire et que c'est peut-être plutôt dans l'interprétation que le député pouvait légitimement se demander si nous avions l'intention d'essayer de nous y soustraire. Ce n'est pas du tout le cas. On le dit, au contraire, que nous sommes tout à fait d'accord pour que cela soit soumis dans le contexte de cette loi.

Dans le dernier amendement qui est en page 3 du document que nous a fait parvenir ma collègue du Parti libéral, on demande qu'à l'article 8, on enlève la ligne 42, à la page 5, et qu'on mette «*award, including wage rates and other terms.*» Ceci consisterait précisément à ouvrir complètement, je dirais, la partie salariale alors que c'est précisément l'objet d'une contrainte que nous nous sommes imposée au moment du budget et il n'est pas question de réouvrir cette question.

Au sujet des amendements présentés par ma collègue de Mission—Coquitlam, à l'article 3, elle recommande que l'article 3 soit amendé pour enlever les lignes 13 à 42. On ne sait pas très bien par quoi ce serait remplacé et on ne verrait pas, à ce moment-là, à qui s'applique cette loi. Donc, cette motion est évidemment inacceptable parce qu'elle élimine finalement le champ d'application. On ne sait plus à quelle loi elle s'applique.

L'amendement à l'article 5. Encore une fois, il s'agit, à la page sur l'article 5, d'une modification qui nous est inacceptable dans la mesure où elle porte encore une fois sur la médiation, alors que le 0 et le 3 sont maintenus. Nous avons déjà fait connaître de manière très précise quel était notre sentiment à cet égard.

À l'article 7, on dit vouloir un ajout, après la ligne 42 de la page 4:

[*Traduction*]

Pour plus de certitude, toute ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'équité salariale dans la fonction publique sera exemptée de l'application de la présente loi.

Cette disposition est déjà prévue implicitement, à mon avis, dans les premières lignes du paragraphe 7(1), qui disent:

7(1) Par dérogation à toute autre loi fédérale, à l'exception de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*

Par conséquent, la Loi canadienne sur les droits de la personne s'applique.

Lorsqu'elle dit:

Qu'on modifie l'article 7 à la ligne 4 de la page 5 en retranchant les mots:

«de l'avis du Conseil du Trésor,»

C'est l'entière prérogative du Conseil du Trésor, aux termes de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de traiter de gestion du personnel. Cela ne fait que reconnaître un principe.

Pour ce qui est de la suppression du mot «ne», nous nous en tenons, bien sûr, aux pourcentages de zéro et trois. Nous n'aurions à apporter une modification que si nous entendions aller plus loin. Je crois qu'elle connaît fort bien notre position à ce sujet.

En ce qui concerne l'article 8, il est recommandé que nous supprimions les mots «à l'exception des taux de salaire et des autres dispositions du régime».

Cela couvrirait les questions d'argent, et c'est précisément ce que ne veut pas faire ce projet de loi.

• (1910)

En ce qui concerne l'article 9:

L'article 9 est modifié à la ligne 5, en page 6, en supprimant le mot «ne» et en ajoutant les mots «d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation au Canada». Il n'en est pas question. Nous ne sommes pas disposés à légiférer sur l'indice des prix à la consommation. J'ai indiqué que nous devions combattre cela et briser le cercle vicieux qui nous conduirait à des déficits plus élevés, à des taxes plus élevées, à une dette plus élevée. Nous ne sommes pas prêts à accepter cela.

À l'article 9, ligne 10, rayer les mots «trois pour cent». Nous sommes dans une année où l'augmentation est de 3 p. 100, et nous nous accrocherons à cela.

Autre point: que l'article soit modifié en y ajoutant un nouveau sous-alinéa. À mon avis, il s'agit d'un projet de loi limitant les salaires et non d'un projet de loi garantissant la sécurité d'emploi, qui peut être traité dans les formes usuelles, c'est-à-dire par le Conseil national mixte.

À l'article 12, substituer à «le Conseil du Trésor» l'expression «la Commission des relations de travail dans la fonction publique». Je prie la députée de ne pas oublier qu'il s'agit là de l'employeur. La Commission des relations de travail de la fonction publique est un organisme d'arbitrage qui ne s'occupe pas de questions telles que l'application des lois. Je m'interroge parfois, je dois le dire, mais c'est censé être un organisme d'arbitrage.

Une voix: Pourquoi ne parlez-vous pas au juge?

M. Loiselle: On me demande de parler au juge. Je ne suis pas censé faire ça, vous savez. Je ne l'ai pas fait, mais il semblerait que tout le monde le fasse. Donc je m'interroge.

À l'article 14 ajouter, en anglais, les mots «being forced» ne serait pas utile et je ne pense pas qu'ils changeraient quoi que ce soit aux définitions de l'infraction.

En ce qui concerne l'amendement à l'article 25, son effet serait en contradiction avec ce que nous voulons obtenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, voilà, en gros, les amendements que nous proposons pour fins de raccorder un certain nombre de choses dans notre projet de loi. Voilà ce que j'avais à dire sur les propositions du Parti libéral et du Parti néo-démocrate. Je vous remercie.

[*Traduction*]

Mme Langan: Monsieur le président, la présidence pourrait-elle nous expliquer si nous sommes encore à l'article 2 ou si nous pouvons passer à l'article 3?

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Le président n'est que le serviteur de la Chambre et il n'en tient qu'aux honorables membres de me signifier quand il n'y aura plus d'orateurs sur la clause 2. Conformément à la motion qui a été adoptée plus tôt aujourd'hui, l'article 2 sera réservé pour un vote à compter de 22 heures. À ce moment-là, je passerai à la clause 3.

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur le président, la députée de Mission—Coquitlam a fait un rappel au Règlement pour savoir si, oui ou non, nous passions à l'article 3. Nous devrions peut-être rappeler au comité que l'accord qui a été adopté il y a environ une heure, après présentation par le whip du gouvernement, prévoit que le porte-parole de chacun des trois partis à la Chambre—le gouvernement, l'opposition officielle et le NPD—pourrait parler de l'ensemble et présenter des amendements à n'importe quel article.

Cela fait—et cela a été fait puisque nous avons eu le député d'Ottawa-Ouest, la députée de Mission—Coquitlam et maintenant le Président du Conseil du Trésor—cette phase est terminée.

Si je comprends bien l'accord que nous avons accepté il y a environ une heure, nous revenons maintenant au débat sur l'article 2. Je m'étais levé il y a un moment, car je voulais être le prochain intervenant de l'opposition officielle.

Mme Langan: Monsieur le président, je sais que le député voulait parler de l'article 2. Je ne lui conteste pas ce droit.

Je ne suis pas sûre que vous étiez à la Chambre lorsque le whip du gouvernement a expliqué que, en vertu de l'accord, nous allions essayer d'étudier certains des autres articles après la présentation des amendements.

Je n'ai pas d'objection à ce que le député prenne la parole. Je me demande simplement si nous allons commencer maintenant à examiner chacun des articles comme les trois partis l'avaient accepté.

M. Kempling: Monsieur le président je voudrais préciser les choses. Si la députée de Mission—Coquitlam veut passer à l'article 3, elle peut tout simplement demander que nous réservions l'article 2 et elle pourra alors parler de l'article 3. C'est très simple.

Si la députée veut parler de l'article 2, alors nous sommes officiellement à l'article 2. Nous ne l'avons pas abandonné.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: J'apprécie la remarque du député de Burlington, mais cela dit il reste que depuis le début de nos travaux en comité plénier, tous les honorables députés qui se sont exprimés sur l'article 2 en ont profité pour aborder tous les points relatifs à ce projet de loi-là et j'ai l'intention de conserver la même souplesse pour garder cette facilité pour tous les députés de pouvoir s'exprimer, tant sur l'article 2 que sur d'autres aspects du projet de loi, quand je les reconnais à la Chambre, si vous êtes d'accord. Je pense que cette formule-là est très souple et permet à chacun des députés de pouvoir, étant donné le grand nombre de gens qui veulent participer au débat, de permettre à tous les députés de s'exprimer sur l'article 2, mais aussi sur les autres articles du projet de loi.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de l'article 2 et peut-être de quelques autres articles du projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence. C'est une formule aimable pour caractériser ce que nous faisons ici aujourd'hui.

Je suppose qu'il est naturel lorsqu'on rédige des projets de loi de leur donner des noms qui soient inoffensifs ou de bon ton. Je n'y vois pas d'inconvénient. Toutefois, monsieur le président, sachons bien que ce que nous faisons et ce que le gouvernement essaie de faire ici aujourd'hui est plus draconien que de parler de la rémunération du secteur public.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le député de Laval-Est . . .

[*Français*]

. . .qui a prononcé une allocution il y a un moment. Je voudrais lui dire quelques mots, parce qu'il a dit pendant son allocution, il a dit à la Chambre: Nous n'avons rien contre ces gens-là, en parlant des fonctionnaires publics qui sont en grève maintenant.

[*Traduction*]

J'aimerais faire remarquer au député de Laval-Est que ses actes contredisent ses paroles. Nous avons une expression qui dit que les actes sont plus éloquents que les paroles. Il ne suffit pas pour lui et d'autres de se lever à la Chambre et de dire que nous n'avons rien contre ces gens alors que tous les gestes de ce gouvernement et de ceux d'en face qui suivent aveuglément la ligne du parti indiquent clairement qu'ils en ont gros contre le syndicat, les gens de l'Alliance de la fonction publique du Canada, car il ne peut pas expliquer autrement les niaiseries, l'escalade et les coups montés dont ils sont victimes depuis quelques semaines.

Aujourd'hui, ma collègue et amie d'Ottawa-Ouest a soulevé un point précisément à ce sujet pendant la période des questions. Elle a fait remarquer dans sa première question que le gouvernement se souciait bien plus de sa cote de popularité et qu'il se servait de ces 160 000 personnes comme des pions dans un jeu.

À en juger par ses actes, on comprendra l'hypocrisie du gouvernement dans cette affaire. C'est comme le bon vieux tour de passe-passe. Le gouvernement qui change les règles du jeu à son gré pour satisfaire ses buts.

• (1920)

D'abord il a dit aux employés qu'il y aura négociation. Puis, il refuse de négocier. Puis il leur a dit que les salaires peuvent augmenter, mais que cela entraînera des pertes d'emplois. Maintenant, il dit qu'il n'y aura aucune augmentation et pourtant les gens continuent de perdre leur emploi.

C'est très difficile. C'est toujours difficile d'avoir affaire à une cible qui se déplace. C'est toujours difficile quand un gouvernement n'attache pas d'importance à la crédibilité, à son honneur. Pour reprendre une expression extrêmement éculée, mais cependant très révélatrice, c'est un gouvernement qui mène le jeu comme il l'entend.

Le triste résultat, bien sûr, c'est que des milliers de gens forment aujourd'hui des piquets de grève devant cet édifice et devant d'innombrables autres immeubles à Ottawa, dans la région de la capitale nationale et dans tout le pays. Je présume qu'aucun d'eux—homme ou femme—ne le désire vraiment. Ce ne devrait être un secret pour personne. Ils y ont été poussés par un gouvernement qui n'a que faire des souffrances qu'il inflige à ces gens, des difficultés qu'il leur cause. Ils ont été poussés à faire grève. Ils ont été forcés à cet affrontement dès le départ.

Je vous gage, monsieur le président, que cette stratégie a été établie il y a longtemps. C'était partie du stratagème, partie du plan, partie de la façon de se raccrocher désespérément à un semblant d'espoir, de se raccrocher à un fil, de trouver un moyen pour ce gouvernement de se racheter aux yeux du public, de jouer les durs avec un groupe de gens, de montrer à tous qu'il va y avoir restrictions, faute de quoi. . .

Je voudrais faire remarquer une autre chose. Je ne peux m'enthousiasmer à la façon dont le gouvernement traite les employés. J'ai entendu certaines insinuations il y a un instant. Par ailleurs, il y a toujours le risque, quand on critique une partie, de se voir accuser d'appuyer toutes les actions de la partie adverse.

Je représente ici entre 85 000 et 86 000 Canadiens de la circonscription de Burin—Saint-Georges. Un assez petit nombre d'entre eux, en fait une poignée, sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Je suppose que, par habitant, je représente moins de gens faisant partie ce syndicat que mes collègues de la Chambre. Je représente en effet une circonscription rurale regroupant 158 localités, dont les plus grandes comptent entre 7 000 et 8 000 habitants, des localités comme Stephenville, Marystown et Port-aux-Basques. La plupart de ces localités comptent moins de 50, 60 ou 100 habitants. Il n'y existe aucun service gouvernemental. Je ne dirais pas qu'il n'y a pas de services, mais plutôt qu'il n'y a pas d'installations gouvernementales. Les services sont habituellement fournis par de plus grands centres urbains comme St. John's ou Cornerbrook et parfois même Stephenville, Halifax ou Moncton. Le nombre de syndiqués de l'AFPC est relativement réduit.

La question n'est pas là. Il est certain que la participation des députés au débat ne doit pas être en fonction uniquement d'un tel facteur. Je représente aussi 86 000 personnes, dont des milliers de contribuables, qui paieront la note, peu importe l'issue. Ils devront s'adapter aux inconvénients ou à l'interruption de services pendant la grève.

Le le répète, il n'y a pas beaucoup de membres de l'Alliance dans ma circonscription. Je donne un exemple pour illustrer un point important.

Parce que nous critiquons le gouvernement, nous ne voudrions pas que les gens croient que nous appuyons toutes les activités de l'AFPC dans cette grève.

Par exemple, je n'appuie pas du tout le parti pris affiché par l'Alliance et sa volonté de politiser le débat. Je n'approuve pas cela du tout. Je suis convaincu que très peu de députés en seront étonnés.

Il y a aussi une autre activité que je n'appuie pas du tout. Je vous donne un exemple précis. Il y a la localité de Gander dans la circonscription de mon ami et collègue, le député de Gander—Grand Falls. Je passe souvent par cette collectivité pour prendre l'avion. J'y étais justement vendredi dernier, dans l'après-midi. C'était juste après que le syndicat ait décidé de recommencer la grève.

Je suis arrivé peu après un incident. Je n'en ai pas été directement témoin. Je l'ai appris par quelqu'un à l'aéroport qui ne voulait que faire la conversation avec moi. Nous parlions pour passer le temps et cette personne a décidé de me raconter cet incident. Je tiens à le rapporter au comité parce qu'il est révélateur.

Une femme âgée s'est approchée de l'aéroport en auto pour prendre un avion tard l'après-midi, quelques heures à peine après que les piquets de grève aient été érigés. Cette femme avait plus de 60 ans. Elle venait prendre l'avion pour se rendre à St. John's—un vol de 25 à 30 minutes—subir une tomographie, examen médical que nécessitait son état de santé.

Les grévistes étaient au courant de son état. Ils connaissaient son âge, évident à la regarder. Il savaient quelle était sa situation. Ils savaient à quel point il était important qu'elle prenne son avion.

Cette femme a été obligée de laisser sa voiture et de marcher environ un mille avec ses bagages pour se rendre à l'aéroport.

Je vous le demande, monsieur le Président, qu'est-ce que cela leur donnait? S'ils avaient voulu faire la même chose au président du Conseil du Trésor, le faire marcher un mille avec une valise en direction de l'aéroport, je suppose qu'on pourrait dire qu'ils s'en prennent à leur cible.

Qu'est-ce que cette pauvre petite vieille avait à voir avec l'entente que ces gens veulent obtenir? Je pense que nous connaissons tous la réponse.

Je disais il y a un moment que le gouvernement s'engageait dans un affrontement monté de toutes pièces. Pour qu'il y ait une dispute, il faut être deux. On ne peut pas avoir d'affrontement à moins que des deux côtés, il y ait des gens disposés à s'engager dans cet affrontement.

J'ajoute là-dessus en passant, avant d'aborder d'autres éléments de ce projet de loi, que l'exemple que je viens de présenter au comité, cette femme qui allait à l'aéroport de Gander vendredi dernier, montre ou bien que la direction du syndicat n'est pas très brillante, ou bien qu'elle cherche à susciter une loi de retour au travail.

Je ne crois pas une seconde que nous devions accepter toutes les singeries qui se font au nom des activités de grève. J'aimerais que la direction du syndicat s'assagisse et se rende compte que ce ne sont pas ces vieilles dames dont je parlais qui sont à l'origine de son problème. Par contre, si le syndicat décide de s'en prendre au gouvernement, il a le droit et le devoir de le faire. Je sortirai alors avec les manifestants.

Venons-en maintenant à certaines questions à l'étude. Je voulais seulement régler celle-ci. Cela m'inquiète de voir que certains revendicateurs passent à côté du but. Le but est en fait d'embêter le gouvernement. Le but est de faire parvenir le message au gouvernement.

Je doute que le président du Conseil du Trésor ait même entendu parler de cet incident avant que je ne lui en fasse part. Je ne dis pas qu'il aurait dû être au courant; je veux plutôt faire savoir aux syndiqués que s'ils ont cru que cette femme—et tous ses semblables qui ont été victimes de tels incidents partout au pays—allait obliger le gouvernement à céder, ils se sont peut-être trompés royalement.

• (1930)

Dans cette affaire tout est noir ou blanc. Je suppose que si la banquette de députés néo-démocrates n'est pas pleine pour m'écouter c'est parce qu'ils se sont tous précipités pour appeler maintenant leur petit copain Daryl, recueillir ses dernières instructions et lui révéler ce que le petit Rog a dit ici à la Chambre au sujet des grévistes. À une époque où les choses sont noires et blanches, je vais être mis à l'index en tant que député qui n'aime pas les syndicats.

Il se trouve que je les aime beaucoup. Je n'aime tout simplement pas certaines de leurs tactiques. Quand ils entravent la liberté de certaines personnes âgées qui ne veulent rien de plus que d'arriver à l'heure à leur rendez-vous chez le médecin, alors il est temps qu'ils aient une réunion pour se concentrer sur leur objectif. Je ne crois pas que leur objectif soit de faire souffrir ces personnes innocentes du fait de certaines tactiques qu'ils emploient. Je ne peux imaginer un seul instant, que quiconque jouissent de toutes ses facultés puisse vraiment approuver ces tactiques.

Je dirai maintenant à mes collègues néo-démocrates que pendant qu'ils appellent le syndicat ils pourraient peut-être lui communiquer un message ou deux. Ils pourraient peut-être lui dire que, certes, je suis en faveur de la parité salariale. Je connais des gens de ma circonscription et de toute la province de Terre-Neuve et du Labrador et de tout le pays, mais je parlerai de Terre-Neuve d'abord, des gens qui emploient des menuisiers et des manoeuvres qui touchent 4 $ de l'heure de moins que leurs homologues de Vancouver.

Voilà un menuisier de Vancouver et il touche tant de l'heure pour faire un travail pour le gouvernement. Il est employé par le gouvernement, c'est un fonctionnaire, il est membre de l'AFPC et il touche un certain salaire à Vancouver. Son homologue, qui fait exactement le même travail, qui enfonce et retire des clous de la même grosseur, qui équarrit les mêmes planches, se sert de la même marque de scie, porte peut-être le même genre de bleu de travail, le menuisier de Terre-Neuve gagne 4 $ de moins l'heure.

Quelle est la différence? Le menuisier de Terre-Neuve est-il moins méticuleux que celui de Vancouver? C'est bien possible, j'imagine, car d'après la loi des probabilités, on a autant de chances de trouver des menuisiers qui travaillent mal à Terre-Neuve qu'à Vancouver. Ce ne serait pas si grave si le menuisier qui travaille mal recevait 4 $ de moins. Mais, quand je vous dis, monsieur le Président, que c'est le sort de tous les menuisiers de Terre-Neuve qui travaillent pour le gouvernement et qui sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, pouvez-vous me dire de quoi ils sont punis? Sont-ils punis de mal travailler? Non, ils sont punis parce qu'ils habitent Terre-Neuve et pas Vancouver.

Vous parlez de discrimination. Le gouvernement paie un menuisier de Terre-Neuve 4 $ de moins l'heure que s'il vivait à Vancouver.

Poursuivons avec l'exemple. Le gouvernement verse au menuisier de Terre-Neuve 2 $ de moins l'heure qu'à son homologue de l'Ontario. Ce n'est pas juste, monsieur le Président. Nul besoin d'une grève ou de négociations pour vous montrer ce qui est juste. Le gouvernement dit aux femmes bibliothécaires que parce qu'elles ce sont des femmes, il les paie plusieurs milliers de dollars de moins que si elles étaient des hommes. Cette injustice se passe ici même, dans cette ville.

Je le repète: ce qui compte, ce n'est pas la qualité du travail, ou l'incompétence, ou l'expérience. Non, ce n'est rien de tout ça. Le seul critère valable, c'est que vous soyez un homme ou une femme. Si vous êtes une femme, vous toucherez plusieurs milliers de dollars de moins par an que si vous étiez un homme.

Nous n'avons nul besoin de grèves ou de conventions collectives. Pourquoi des négociations pour résoudre ces questions, qui sont réglées dans le coeur et l'esprit des Canadiens depuis bien des années? Un des amendements proposés par ma collègue d'Ottawa-Ouest reflète ce principe. Ces questions n'ont rien à faire sur la table de négociations. La parité salariale ne devrait même pas être négociable. Cela devrait être un principe acquis, comme le dira maintenant le gouvernement, comme il aurait dû le dire il y a longtemps et comme il l'a effectivement dit. Le Premier ministre l'a dit à maintes reprises. Cependant, comme pour le reste, il n'a pas exactement joint le geste à la parole.

Que le gouvernement avoue donc son erreur. On ne devrait même pas négocier le fait qu'un menuisier de Terre-Neuve gagne moins qu'un menuisier de Vancouver; qu'une bibliothécaire d'Ottawa ou d'ailleurs gagne des milliers de dollars de moins qu'un bibliothécaire. C'est révoltant et tout à fait honteux. C'est impensable.

Ne nous arrêtons pas à la capacité de payer du gouvernement. En fait, celui-ci tente d'exercer une discrimination fondée sur le revenu et d'utiliser les deniers publics pour modifier les règles du jeu lorsqu'il a affaire à des femmes ou à des habitants de telle ou telle province. Il est temps de se réveiller. Cela n'a rien à voir avec la politique conservatrice ou la politique de droite. Réduire les programmes, ce n'est pas faire de la politique de droite. C'est plutôt un signe d'insensibilité et de stupidité primaires.

Est-ce que le président du Conseil du Trésor n'a pas dans sa circonscription des femmes qui ont un jour voté pour lui? Il aurait intérêt à cesser ces sottises s'il tient à ce qu'elles votent de nouveau pour lui.

N'a-t-il pas dans sa circonscription des travailleurs qui gagnent moins d'argent que s'ils vivaient dans une autre province?

C'est comme si rien n'allait plus pour le ministre, qu'il ne lui restait que l'instinct de conservation, l'oeil braqué sur le déficit et sur les autres éléments qui le préoccupent ces jours-ci. Cet instinct devrait lui commander de résoudre au plus vite la question de l'équité salariale. Ce n'est pas ce qui s'appelle négocier. Quand on négocie de cette façon, c'est qu'on est coupé de la réalité.

J'aurais voulu m'étendre davantage sur le sujet, mais mon temps de parole est écoulé. J'y reviendrai peut-être un peu plus tard dans la soirée.

Mme Langan: Monsieur le président, je voudrais faire une mise au point. Le député qui vient de parler a demandé si le NPD était allé recevoir ses ordres de Daryl Bean. Je tiens à ce que tout le monde sache qu'en réalité, nous étions en train de manger avant même que le député n'ait terminé et ne s'approche de la table des victuailles.

M. Simmons: Monsieur le président, comme toujours, la députée de Mission—Coquitlam a beaucoup de difficultés à faire une objection fondée. J'avais déjà dîné.

[*Français*]

M. Loiselle: Je voudrais d'abord commencer, monsieur le Président, par saluer—

[*Traduction*]

M. Boudria: Avez-vous mangé?

[*Français*]

M. Loiselle: Non, pas encore, j'attends mes trois limousines!

J'aimerais d'abord saluer la performance remarquable de mon collègue de Burin—Saint-Georges, en français, il a commencé en effet ses remarques en répondant à mon collègue de Laval, et je dois dire que j'ai été très impressionné, et je l'invite à le faire plus souvent, parce que c'était une prestation tout à fait exceptionnelle, d'une très grande qualité. Il a dit que le député de Laval avait dit que nous avons rien contre ces gens-là en parlant des employés de la Fonction publique, il a dit en français: Vos actions contredisent vos mots. Je comprends bien sûr qu'à la face des choses, quand on propose 0 p. 100 ou un gel de salaire à quelqu'un, c'est pas la façon la plus agréable de lui dire qu'on apprécie énormément son travail. Mais c'est pourquoi j'ai pris beaucoup de temps au fil des mois, le gouvernement aussi, pour expliquer à nos employés que c'était une mesure parmi beaucoup d'autres, mesure difficile, pénible, mais nécessaire. Le député a dit que nous avons cherché depuis le début—

[*Traduction*]

Selon lui, cet affrontement était voulu. Nous le recherchions pour des fins politiques. Je lui répondrai que, si l'on regarde ce qu'ont fait les gouvernements libéraux, cette année, dans les provinces, ils n'ont pas eu le courage comme nous de s'asseoir à la table des négociations et de pourparler. Ils se sont contentés de légiférer des augmentations nulles. Nous avons choisi de tenter l'impossible et d'essayer de bonifier notre offre.

Il a prétendu que nous avions changé les règles de la négociation en précisant, au départ, que les augmentations seraient de trois pour cent, puis, de zéro. En février, en fait, nous avons annoncé que le budget salarial demeurerait inchangé, mais que si nous arrivions assez tôt à nous entendre pour éviter la perte de 2 000 emplois—qui absorbent 1 p. 100 de la masse salariale—alors nous consentirions 1, puis 2 et 3 p. 100. Le coût en serait, toutefois, très élevé. Le syndicat a choisi de ne pas saisir la main tendue. Lorsque nous avons commencé à négocier, au mois de juin, il était trop tard. Nous ne pouvions trouver d'économies dans le budget salarial qui permettraient de procéder ainsi. Nous avons, je crois, fait preuve de beaucoup d'équité et de constance. Nous n'avons pas modifié les règles de base de la négociation.

• (1940)

Il a beaucoup parlé d'équité salariale. Je me demande dans quelle sphère vivaient les libéraux durant la dernière décennie. Nous sommes ceux qui avons décidé, en 1990, de verser une somme forfaitaire de 370 millions de dollars pour assurer l'équité salariale. Nous sommes également convenus de faire des versements soutenus totalisant 81 millions de dollars afin de permettre le rattrapage des salaires. Non seulement parlons-nous d'équité salariale, comme eux, mais nous agissons. Je crois que nous résisterions aisément à la comparaison avec le Parti libéral.

Il fait allusion en outre au traitement régional et il trouve injuste que les menuisiers de sa circonscription soient payés moins cher que ceux de Toronto et des autres provinces canadiennes. Nous appliquons effectivement dans certains secteurs du traitement régional une politique qui semble juste. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement canadien, qui reçoit son argent des contribuables, devrait créer une concurrence absolument déloyale au plan régional. Nous nous efforçons de suivre les pressions du marché dans chaque secteur et de réagir en conséquence.

Cela me semble juste, car il nous faut entrer en concurrence avec d'autres dans ce secteur particulier. Nous le faisons, je crois, à des fins de bonne gestion. C'est un moyen juste et accepté.

Dans l'ensemble, comme je tiens à le répéter pour terminer, nous n'avons pas choisi la confrontation. Loin de là. Nous avons choisi la négociation. Il est triste que, comme il l'avait fait la veille de la présentation du budget, le syndicat ait déclaré au bout du compte ceci: «Nous n'allons jamais accepter qu'on bloque nos salaires. Nous allons faire la grève» et il a ajouté: «Il s'agit d'une grève politique».

C'est son problème. Quant à nous, nous ne prenons pas ici une décision politique, mais bien une bonne décision financière.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le président, j'ai deux ou trois choses à dire au ministre. Je n'ai pas pu m'empêcher d'intervenir après l'avoir entendu dire il y a un instant qu'il est acceptable de payer les fonctionnaires moins cher à Terre-Neuve, par exemple, ou en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou dans l'Île-du-Prince-Édouard qu'on les paie pour un emploi similaire ailleurs au Canada.

En d'autres termes, le ministre vient de dire que le taux de rémunération devrait dépendre de l'endroit où l'on travaille, c'est-à-dire de la province où l'on travaille. C'est toute une déclaration de la part du président du Conseil du Trésor, lequel s'exprime au nom du gouvernement pour tous les principes en matière de salaires.

En d'autres termes, cela veut-il dire que le gouvernement du Canada veut maintenant payer les secrétaires, les annonceurs radio de Radio-Canada en concurrence avec la radio privée, les commis qui travaillent pour le gouvernement fédéral en concurrence avec ceux du secteur privé, les secrétaires, les cadres, tous les professionnels et ainsi de suite selon le taux qui lui semble avoir cours dans telle ou telle province?

C'est absolument inacceptable. C'est de la discrimination de la pire espèce. C'est de la discrimination exercée en fonction de l'endroit où l'on vit, en fonction de la frontière. Je remarque qu'il est question à l'article 7 des accords de partage de travail approuvés dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage. Or, à l'heure actuelle, sous le gouvernement actuel, on touche les prestations d'assurance chômage en fonction de l'endroit où l'on vit, non de l'endroit où l'on travaille. Autrement dit, d'après la politique du gouvernement, l'endroit où l'on travaille est le seul facteur servant à établir le montant que l'on touchera.

Quand on quitte l'endroit où l'on travaillait pour rentrer dans sa localité de résidence toucher l'assurance-chômage, l'admissibilité aux prestations est établie en fonction de l'endroit où l'on habite. En certains endroits, il faut dix semaines de travail, ailleurs c'est 14 semaines et ailleurs encore c'est 20 semaaines et ainsi de suite.

C'est une forme de discrimination révoltante, monsieur le président, et le ministre vient de le confirmer. Il a dit que c'était juste pour le secteur privé dans les régions touchées. Je veux rappeler au ministre que, justement parce qu'ils habitent dans ces régions, certains de ces employés ont droit à des indemnités d'isolement. Pourquoi? Parce qu'ils habitent dans des régions où le coût de la vie est plus élevé que dans d'autres régions.

Le ministre a dit à la Chambre que le gouvernement versera aux menuisiers un salaire moins élevé s'ils habitent à Terre-Neuve que s'ils habitent dans une autre province, qu'il versera aux tuyauteurs-tubistes un salaire moins élevé s'ils habitent à Terre-Neuve que s'ils habitent dans n'importe quelle autre province du Canada, qu'il versera aux tractoristes un salaire moins élevé s'ils habitent, ou plutôt s'ils travaillent à Terre-Neuve. Je me suis trompé. Ce n'est pas l'endroit où on habite mais bien l'endroit où on travaille qui sert à déterminer le taux de rémunération auquel on a droit.

Si je soulève ce point, c'est simplement pour signaler que c'est une des choses qui ont démoralisé les fonctionnaires. On se demande pourquoi quelqu'un ferait volontairement la grève, sachant fort bien qu'il prive sa famille de son revenu. Il faut que ce soit très important pour que ces gens soient prêts à renoncer à une journée ou même une semaine de salaire. L'argent auquel les fonctionnaires ont renoncé en faisant la grève en septembre leur sera retenu sur leur prochain chèque de paye. De nos jours, dans un pays comme le nôtre, pourquoi des gens voudraient-ils perdre une semaine de salaire?

C'est parce que les fonctionnaires sont démoralisés. Ce que le ministre a dit tout à l'heure a contribué à faire baisser le moral des employés, et ils ont raison. Il a dit que les taux de traitement régionaux étaient une bonne chose. Selon lui, si on habite à Terre-Neuve, on devrait toucher un salaire moins élevé que si on faisait le même travail au Québec.

C'est scandaleux d'entendre le président du Conseil du Trésor faire une telle déclaration au nom du gouvernement du Canada. C'est absolument scandaleux.

Ce n'est pas l'unique raison qui pousse les gens à se mettre en grève et à faire des choses qu'ils ne devraient pas faire. L'autre chapitre de l'histoire se rapporte à la façon dont le gouvernement traite ces employés. Le projet de loi à l'étude aujourd'hui rétablira le même genre de conventions collectives, les mêmes échelles salariales. Les rapports entre le gouvernement et les syndiqués seront les mêmes qu'avant cette mesure législative.

Il y a trois ans, le gouvernement du Canada a mis en place, sous les ordres du président du Conseil du Trésor, un système visant à réduire la taille de la fonction publique. Lorsqu'on décide de se débarrasser d'un certain nombre de fonctionnaires, ceux qui sont au bas de l'échelle sont évidemment les premiers à partir.

• (1950)

Il y a des hauts fonctionnaires qui touchent ce qu'on appelle des «primes au rendement» pour avoir congédié des employés? Comment vous sentiriez-vous dans ce genre d'atmosphère?

Vous êtes à votre bureau à Grand Falls, ou encore à Gander, ou même à St. John's, à Terre-Neuve, et vous savez que le président du Conseil du Trésor a approuvé un système où certains cadres recevront des primes s'ils respectent les lignes directrices du gouvernement et suppriment des années-personnes dans la fonction publique. C'est ce qui s'est produit.

Autrement dit, vous avez un gestionnaire qui, pour pouvoir toucher une prime, ordonne à d'autres gestionnaires de mettre à pied certains employés. Sous ses ordres, vous avez des gestionnaires qui se demandent si un de leurs supérieurs ne va pas, dans le but de toucher une prime, ordonner à quelqu'un de les licencier.

En d'autres mots, tout le monde surveille ses arrières et chaque fonctionnaire se demande qui le licenciera pour pouvoir toucher une prime. On aurait bien raison de traiter le président du Conseil du Trésor de «Terminator», lui qui fauche des fonctionnaires en accordant des primes aux cadres supérieurs de la fonction publique.

Cela ne constitue certes pas un très bon milieu de travail pour les fonctionnaires. Certains d'entre eux gagnent moins que leurs collègues travaillant dans d'autres provinces, et pourtant le président du Conseil du Trésor déclare ce soir: «C'est ce qu'il faut faire. Si vous vivez à Terre-Neuve ou en Nouvelle-Écosse, vous devez être moins bien rémunérés.»

Si vous viviez au Québec ou en Ontario, vous gagneriez davantage. Même chose si vous viviez en Colombie-Britannique. C'est ce que vient de nous dire le président du Conseil du Trésor.

Voilà que, en plus, on établit un système de récompense pour les mises à pied à la fonction publique. On comprend pourquoi les fonctionnaires sont si démoralisés et pourquoi les Canadiens sont les véritables perdants dans cette affaire, car les services offerts par la fonction publique n'ont cessé de diminuer depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur.

Une fois l'an, le gouvernement déclare à la Chambre: «Nous avons le rapport d'un cabinet de vérificateurs qui affirment qu'il faut compter deux jours pour la livraison d'une lettre d'une province à un autre.» Les Canadiens qui suivent alors le débat se demandent pourquoi la livraison de leur courrier prend deux semaines. La raison est simple: les vérificateurs ne tiennent compte que de la livraison des lettres traitées par ordinateur ou dactylographiées, où l'adresse, écrite en plein milieu de l'enveloppe, est lisible à la machine.

La grand-mère qui écrit à sa petite-fille, partie étudier à l'université, lui envoie une lettre manuscrite, pas une lettre dactylographiée. La lettre met alors deux ou trois semaines pour se rendre à destination. Un cadeau de Noël met parfois un an à arriver à son destinataire. Cela se produit parfois.

Il est déjà arrivé que des gens fassent des demandes à l'université, et que leurs prêts étudiants se promènent d'une province à l'autre. Tous les députés ont déjà attendu en vain du courrier parce que les services de la fonction publique se sont détériorés sous ce régime et sous l'autorité de l'actuel président du Conseil du Trésor. Les services à la population canadienne ont considérablement diminué parce que le gouvernement du Canada refuse de traiter ses fonctionnaires convenablement.

Il n'est pas très plaisant d'occuper un emploi et de se demander sans cesse si on va le perdre ou si un gestionnaire va obtenir un prime de Noël pour l'abolir ou alors de se demander pourquoi on gagne moins que le fonctionnaire d'une autre province et pourquoi le président du Conseil du Trésor a dit ce soir: «C'est très bien. C'est parfait. Nous approuvons tout à fait cette pratique.» Le président du Conseil du Trésor devrait avoir honte.

Je veux lui poser une question. Je veux simplement clarifier la question des primes dont nous avons parlé récemment. Je veux simplement tirer cette question au clair. Il peut me dire si c'est exact ou non.

Si j'ai bien compris, voici ce qu'il a dit: Il existe en fait trois catégories de primes; la prime au rendement des gestionnaires de la fonction publique en est une. La fonction publique compte 4 700 gestionnaires, et 97 p. 100 d'entre eux ont eu droit à une prime au rendement l'an dernier. C'est là une catégorie de prime au rendement. Si j'ai bien compris le président du Conseil du Trésor, cette prime va de 3 à 10 p. 100, monsieur le président. Ce genre de prime fait partie intégrante du salaire, comme l'a expliqué à la Chambre le président du Conseil du Trésor. Le président du Conseil du Trésor dit que cela a été négocié il y a des années et que leur échelle de traitement a été réduite d'environ 15 p. 100 et que cet argent, qui aurait été dépensé de toute façon, a été utilisé pour donner des primes au rendement aux cadres de la fonction publique. Cela fait beaucoup de monde, peut-être 4 600 fonctionnaires. Voilà pour un groupe.

Il y en a aussi un autre, celui des sociétés d'État, des membres des conseils et des commissions. En d'autres termes, tous des gens qui ont été nommés par décret du conseil. Il s'agit d'un groupe tout à fait distinct de celui des fonctionnaires. Je ne sais pas si le ministre me comprend bien, mais dois-je croire que toutes les primes de ces personnes seront supprimées du 1er avril 1991 au 31 mars 1992, pour toute la durée de cet exercice? Est-ce bien cela qu'il a dit tout à l'heure? Est-ce exact? Je me le

demande, monsieur le président. Est-ce exact ou non? Si c'est exact, c'est oui et nous en resterons là.

M. Loiselle: Avec une certaine nuance, si je peux dire. C'est que l'année n'est pas la même pour les deux groupes. Pour les sociétés d'État, elle va d'avril à avril, comme vous l'avez indiqué. Il y a donc une augmentation salariale de zéro et, à la fin de l'année, une prime de zéro. Dans le cas des gestionnaires, cette année va de juin à juin. Par conséquent, le zéro s'applique depuis juin et, lorsqu'il sera question de la prime de rendement, ce sera aussi zéro.

Si je peux reprendre l'autre point soulevé par le député. . .

M. Baker: Seulement pour une année? La mesure touche tout le monde dès. . .

M. Loiselle: C'est exact. Le député a parlé longuement de la prime de rendement et il a ajouté que j'avais décidé que les gens qui travaillent à Terre-Neuve recevraient moins. Ce n'est pas le cas; il se peut qu'ils reçoivent davantage, je crois. Nous disons que nous essayons de faire un rajustement pour certaines catégories de nos employés, un très petit nombre dans l'ensemble, si je peux dire. Car, sur un quart de million d'employés, il y en a 26 000 auxquels ces échelles de traitement régionales s'appliquent, et ce, dans neuf groupes professionnels. Cette politique qui, lorsqu'elle est décrite par le député, semble si terrible, ne doit pas vraiment être si épouvantable puisqu'elle a été mise en place par le gouvernement libéral.

Je me permets de continuer pour expliquer pourquoi nous maintenons ces échelles. Tout d'abord, quand les données salariales externes de groupes professionnels font état d'un écart important selon les régions par rapport à la moyenne canadienne, on en tient compte. De même, quand des groupes professionnels se trouvent dans des endroits où l'embauche et la mobilité des employés de la fonction publique sont limités, et où les taux de traitement peuvent contribuer à établir des taux justes et concurrentiels sur le marché du travail, nous nous servons de ces éléments pour prendre notre décision. À mon avis, c'est une bonne manière de voir les choses.

• (2000)

En ce qui touche un autre aspect des questions soulevées par le député, ce dernier a dit que, depuis notre arrivée au pouvoir, les services s'étaient détériorés. Je tiens à lui rappeler qu'au moment où nous sommes arrivés au pouvoir, le gouvernement libéral dépensait 1,33 $ par dollar d'impôt payé par les Canadiens.

C'est bien beau de jouer les Père Noël, mais il vient un temps où il faut faire face à la réalité, où il faut agir d'une manière responsable en ramenant les dépenses à un niveau plus conforme à nos moyens.

C'est ce que nous avons tenté de faire. J'admets que cela n'a pas été facile, d'autant que l'opposition a combattu chacune de nos propositions visant à rétablir notre situation financière.

De façon générale, nous essayons en effet d'améliorer le service, de trouver de nouvelles façons de fournir des services et d'utiliser les meilleures méthodes possibles. Je pense qu'on devrait nous en féliciter; il en va de même de l'étude du groupe Fonction publique 2000, que j'ai présentée à la Chambre et où l'on dit notamment que les employés sentent la pression exercée par leur patron. C'est ce que nous essayons de changer. Nous voulons donner du pouvoir aux gens et leur permettre, en région, de se remettre au travail, de faire du recrutement, de les aider à obtenir la meilleure formation possible, de les laisser travailler sans qu'Ottawa soit toujours sur leur dos.

C'est ce que nous tentons de faire parce que nous pensons que c'est comme ça que nos bons employés doivent être traités.

Le vice-président adjoint: Le débat sur l'article 2 est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le vice-président adjoint: Le député de Nanaimo—Cowichan veut-il prendre la parole sur l'article 2?

M. Stupich: Monsieur le Président, je préfère le faire sur l'article 10, mais si deux autres libéraux veulent faire un discours libre, nous n'arriverons jamais à l'article 4.

Une voix: Que voulez-vous faire?

M. Stupich: Appeler l'article 10, si vous voulez.

Je n'ai que quelques questions à poser, monsieur le Président, et je serai bref.

Le vice-président adjoint: Je pense qu'il est très important de rappeler à tous les députés que sur l'article 2.

[*Français*]

. . .la discussion est très large et très ouverte. Mais dès que nous aborderons les articles 3, 4 et 5, à ce moment-là, le discours deviendra beaucoup plus restreint et ne devra porter que sur les articles 3, 4 et 5.

Tant que nous sommes sur l'article 2, le sujet est *wide open*, très large. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell invoque le Règlement.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense qu'il faudrait s'assurer de bien comprendre les propos que la Présidence est en train de tenir de façon assez claire. Si je comprends bien, les discussions que les trois partis ont eues en Chambre cet avant-midi, c'est que les amendements seraient déposés et que les députés pourraient s'adresser en général sur n'importe lequel des amendements, à tout moment pendant le débat ce soir.

Maintenant, si la Présidence nous indique que nous serons restreints dès que nous terminerons le débat sur l'article 2 pour ne débattre que le contenu de l'article en question, eh bien là, je pense que vous aurez plus de difficulté et qu'il y aura des gens qui vont déroger à l'article 2. Justement, on nous avait dit, plus tôt ce matin, si ma mémoire m'est fidèle—et je demanderais à la Présidence peut-être de nous éclairer—qu'on pourrait s'adresser de façon beaucoup plus large qu'on ne le fait normalement compte tenu de l'ordre spécial en vertu duquel nous fonctionnons.

Peut-être que la Présidence pourrait éclaircir ce point-là, s'il lui plaît.

Le vice-président adjoint: C'est très simple. Mais tout d'abord, je vais céder la parole à l'honorable député de Gander—Grand Falls qui invoque le Règlement sur le même sujet.

[*Traduction*]

M. Baker: Monsieur le président, permettez-moi de donner mon avis sur ce rappel au Règlement. Je comprends votre difficulté parce que je crois que les règles de procédure s'appliquent aux motions. En fait, toutes les motions ont été présentées à la Chambre, car toutes les motions qui sont déposées au bureau sont présumées avoir été présentées à la Chambre. Voilà ce qui se passe à la Chambre aujourd'hui. Toutes les motions qui ont été déposées sont actuellement à l'étude, car si la Chambre n'en était pas saisie, on ne pourrait les mettre aux voix.

Donc, la Chambre en est maintenant saisie. Le gouvernement suit une procédure très inhabituelle. En essayant de conclure tout le débat en une seule journée, il a pratiquement mis de côté toute la logique qui sous-tend les motions, le moment d'en débattre, les déclarations qui sont possibles et les modifications que l'on peut effectuer.

Monsieur le président, je comprends votre difficulté, mais je crois néanmoins que la Chambre est actuellement saisie de toutes les motions. Ce député du NPD devrait pouvoir prendre la parole sur n'importe quelle motion et n'importe quand.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Je remercie les honorables députés qui viennent de s'exprimer. Je crois bien résumer la pensée d'un peu tout le monde en disant que tant que les députés resteront sur l'article 2, ils pourront aborder tout le sujet du projet de loi C-29, n'importe quel article, n'importe quel amendement. Autrement dit, la discussion demeure très large, tant que nous demeurons sur l'article 2. Si c'est le désir des députés, le Président ne fera que prendre acte de cette façon de faire des députés.

Alors, dans cette optique, je reconnais le député de Portneuf sur un appel au règlement.

M. Ferland: Sur une question d'éclaircissement. Il y a quelque chose comme vingt-cinq articles dans le projet de loi. J'aimerais savoir, nous avons jusqu'à 22 heures ce soir, il nous reste deux heures, en fait, pour adopter les vingt-cinq articles. Je crois comprendre que, si les vingt-cinq articles n'ont pas été lus, ils seront considérés, à 22 heures, comme ayant été lus, étudiés et discutés par les députés. Est-ce que c'est bien ça?

Le vice-président adjoint: C'est exact, honorable député de Portneuf.

M. Ferland: Ce qui veut dire, monsieur le Président, que, si nous «collons» jusqu'à 22 heures sur l'article 2, les citoyens canadiens ne pourront pas obtenir d'explications de la part du président du Conseil du Trésor sur vingt-trois articles du projet de loi. C'est bien ça?

Le vice-président adjoint: Oui. Étant bien entendu, monsieur le député, que, sur l'article 2, comme je viens de le dire, les honorables députés peuvent parler de n'importe quel article et de n'importe quel amendement qui ont été déposés au cours de la journée. Alors, comme vous le voyez, le règlement a été rendu très souple pour permettre la discussion la plus large possile, même si nous restons sur l'article 2.

[*Traduction*]

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Plus tôt aujourd'hui, lorsqu'il a évité une question que lui avaient posée deux de mes collègues, le président du Conseil du Trésor a répété à plusieurs reprises que tout ce que son gouvernement essayait de faire, c'était de combattre le déficit.

Or, cette année, ce déficit devrait être de l'ordre de 34 milliards de dollars. Si tous les membres de l'Alliance faisaient don au gouvernement de leur salaire de toute une année, cela ne représenterait qu'un septième du déficit. Il resterait beaucoup d'argent à trouver ailleurs. On est loin de s'attaquer au déficit de façon efficace, si c'est tout ce que nous faisons, et c'est là le seul effet de cette mesure. Dans le cas des membres de l'Alliance, il ne s'agit que d'une petite partie de la facture totale, plutôt que du montant global.

Ce n'est pas vraiment ce sur quoi je voulais m'arrêter. Au total, les salaires de tous les membres de l'Alliance représentent 4,8 milliards de dollars environ. Si tous ces gens obtenaient cette année une augmentation équivalente à l'inflation prévue qui, à ce stade-ci, est de l'ordre de 6 p. 100, il en coûterait 288 millions de dollars au gouvernement.

Or, à l'heure actuelle, nous dépensons 1,2 milliard de dollars pour maintenir nos troupes au sein de l'OTAN. Le président du Conseil du Trésor a-t-il envisagé d'accélérer le retrait de nos troupes de l'OTAN, qui devrait se faire en 1994 et 1995, afin de ramener un quart de cet argent au Canada dès cette année pour pouvoir ainsi faire face à une augmentation de 6 p. 100 même des salaires de ses employés. A-t-il pensé à cela, étant donné que les autorités soviétiques rapatrient leurs soldats le plus rapidement possible, sitôt qu'elles peuvent trouver les moyens de transport et les logements voulus. C'est là une possibilité.

J'ai juste une autre question, monsieur le président, et je laisserai ensuite le président du Conseil du Trésor répondre. Il y a une autre solution.

• (2010)

Selon Revenu Canada—Impôt, chaque année, la Couronne perd 1,2 milliard de dollars à cause d'une mauvaise application de la Loi de l'impôt sur le revenu. On ne peut que supposer que lorsque ce ministère a rendu cette nouvelle publique, il savait que les gens en entendraient parler et qu'ils se poseraient des questions, et c'est là une façon pour lui de demander au Conseil du Trésor d'approuver le recrutement d'un plus grand nombre de vérificateurs.

Ainsi, un tiers seulement de cette somme de 1,2 milliard de dollars suffirait pour accorder une augmentation de 6 p. 100 à tous les membres de l'Alliance de la Fonction publique et il nous resterait encore 12 millions de dollars; je voudrais donc savoir ceci: Le président du Conseil du Trésor a-t-il bel et bien reçu une demande du ministère du Revenu national qui souhaitait engager davantage de vérificateurs, afin de récupérer une partie de cette somme et l'a-t-il rejetée ou n'a-t-il jamais reçu une requête en ce sens de ce ministère?

M. Loiselle: Monsieur le Président, le député a présenté quelques propositions que je tenterai d'examiner.

Il parle de l'OTAN. Je ne veux pas entrer dans ce débat, mais je peux lui expliquer que si nous accélérons tout changement, comme il le sait très bien, pour la première année, cela nous coûtera probablement plus d'argent qu'à l'heure actuelle. Il est toujours difficile et coûteux d'effectuer pareille transformation. Alors, je ne crois pas que nous puissions réaliser des économies à ce chapitre.

Nous avons déjà indiqué, par contre, que nous opérons des changements en Europe; ils auront lieu aussi rapidement que possible. Nous pouvons dire qu'ils ont déjà été prévus.

Quant au ministère du Revenu national, nous lui avons effectivement accordé du personnel supplémentaire pour l'aider à mieux faire son travail et s'assurer que la loi est mieux appliquée. Mais je voudrais également lui rappeler que les députés de son parti nous parlent depuis quelque temps de faillites. C'est en grande partie la raison pour laquelle cet impôt sur le revenu est payable en théorie, mais que nous ne pouvons pas facilement le percevoir. Cette situation a des répercussions lorsque des entreprises ou des particuliers sont en difficulté et, partant, ne peuvent pas honorer leurs obligations. Nous avons donc accordé les ressources humaines supplémentaires et un budget à cette fin.

Dans le projet de loi qui sera déposé, s'il ne l'a pas été par mon collègue, le ministre des Finances, on prévoit des limites de dépense. Nous prévoyons des dépenses qui rapporteront des recettes supplémentaires et nous considérerons certainement cette possibilité, mais encore une fois, nous avons essayé d'avoir une organisation aussi efficace que possible. Nous avons tenté d'améliorer l'application de la loi, mais nous sommes à la fin d'une récession et, bien sûr, il n'est pas toujours facile de percevoir tout l'argent que les gens doivent au gouvernement.

M. Stupich: Monsieur le président, je remercie le ministre de ses réponses, mais je voudrais lui rappeler que, au moment de la publication du dernier rapport du Vérificateur général, il se plaignait encore du manque de vérificateurs et il faisait valoir qu'un vérificateur supplémentaire pouvait rapporter entre 375 et 750 millions selon son secteur d'investigation.

Je ne m'attends pas à ce que le ministre ait ces renseignements à la portée de la main, mais j'aimerais savoir de combien a augmenté le nombre de vérificateurs du Revenu national depuis trois ans.

En ce qui concerne les faillites et les autres choses du genre, oui nous nous sommes plaints de la façon dont les mesures du gouvernement—le traité de libre-échange lui-même, les taux d'intérêt élevés, le dollar élevé—ont exacerbé les problèmes financiers des sociétés. Mes collègues, par contre, se sont moins plaints de cela que du fait que les grandes sociétés sont souvent en mesure d'éviter de payer des impôts. C'est là où les vérificateurs, selon le ministère du Revenu national-Impôt, pourraient trouver beaucoup d'argent, pas en s'occupant des sociétés qui vont faire faillite, mais en s'occupant de celles qui vont bien et qui connaissent suffisamment bien les règlements pour s'y soustraire.

M. Loiselle: Monsieur le président, je pense que j'ai déjà entendu cela de la part du NPD, les grandes sociétés échappent à l'impôt. Ce que le NPD refuse de reconnaître c'est que c'est notre gouvernement qui a imposé un impôt minimal sur le capital, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Nous avons fermé plus de 200 échappatoires. Nous avons donc fait notre part.

En ce qui concerne le nombre des sociétés ou prétendues sociétés, la plupart sont de petites compagnies qui sont à la limite de la rentabilité et ont de grandes difficultés à poursuivre leurs opérations. Nous pourrions augmenter nos pressions et en forcer davantage à faire faillite.

Les banques et les institutions financières ont pour la première fois un impôt minimal sur leurs avoirs. Cela nous rapporte environ 2 milliards. Ce n'était pas en place lorsque nous avons pris le pouvoir. Nous n'avons fait aucun cadeau, donc ce qui reste de ce que mentionnait le député, et je l'ai entendu fréquemment, c'est le cours élevé du dollar.

Si nous nous attaquons au déficit et à la dette, ce n'est pas par simple plaisir. C'est parce que c'est l'une des causes principales du cours élevé du dollar. Nous empruntons trop.

Les provinces, au cours des six premiers mois de 1990 ont emprunté sur les marchés étrangers plus de 10 milliards de dollars en devises étrangères. Ces devises, lorsqu'on les change en dollars canadiens créent une forte demande et font monter le cours. C'est la réalité.

Nous constatons un phénomène très intéressant. Il est possible de ne pas investir dans une compagnie, d'acheter des certificats du gouvernement et d'aller se retirer en Floride. Nous voulons changer ça. Nous voulons faire place aux entrepreneurs. Nous pouvons trouver de l'argent meilleur marché.

Essentiellement c'est pour cela que nous voulons nous attaquer à la dette et au déficit, pas pour le simple plaisir. C'est essentiel au bien-être des Canadiens et c'est une politique économique saine et nécessaire. C'est difficile parce que le NPD nous demande constamment de dépenser et de dépenser davantage.

Je répète que l'an prochain nous paierons 41 milliards d'intérêts sur la dette. C'est terrible. Devrions-nous encore l'accroître? Où trouver l'argent? C'est le problème auquel nous devons nous attaquer et c'est pour ça que nous essayons de trouver un juste équilibre entre nos diverses responsabilités.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je regrette sincèrement que ce ne soit pas le moment de discuter de politique macro-économique ou d'un sujet semblable.

Je souligne, en passant, que vu l'intervention du ministre il y a quelques minutes, son gouvernement et lui doivent trouver bizarre étant donné la sévérité dont ils ont fait preuve envers leurs alliés du secteur des entreprises que, malgré cela, la proportion relative des impôts payés par les entreprises ne cesse de baisser et celle des impôts payés par les particuliers, d'augmenter.

Je souhaite bon succès au gouvernement et il a toute ma sympathie: il en aura bien besoin pour se sortir de cette situation difficile.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue, le député de Nanaimo—Cowichan, et poser une série de questions au ministre. Ces questions seront présentées au Bureau. Je sais que les réponses seront données bientôt.

Il serait utile, à mon avis, que ces questions soient consignées au compte rendu et, de fait, qu'elles soient incluses dans le débat de ce soir.

Puisque les articles 3 et 4 ont déjà été couverts par mes collègues, je commencerai donc par l'article 5 du projet de loi et poserai des questions sur cet article, qui proroge de deux ans la durée des conventions collectives en vigueur le 26 février 1991.

1. À quelles conventions cet article s'applique-t-il?

2. Combien d'employés sont touchés?

3. Quels sont les taux de salaire des employés visés par cet article?

4. Par cet article, le gouvernement suspend-il la libre négociation des conventions collectives pour une période de deux ans?

5. Est-ce que cela contrevient à la convention nº 87 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et, peut-être, à d'autres conventions?

6. Combien de fois, depuis la signature des conventions de l'OIT, le gouvernement a-t-il contrevenu à des conventions de cet organisme?

7. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à adopter ce projet de loi tout en sachant qu'il va encore à l'encontre des conventions de l'OIT?

8. Est-ce une façon pour le gouvernement de montrer son attitude vis-à-vis des conventions internationales auxquelles il est officiellement lié?

9. Le ministre sait-il que le gouvernement du Canada a violé les conventions de l'OIT plus souvent que tout autre État?

En ce qui concerne l'article 6 qui proroge d'un an la convention collective expirée avant le 26 février, je voudrais poser les questions suivantes.

1. Le ministre pourrait-il donner plus d'explications à ce sujet?

2. N'est-il pas prévu que les parties à une convention collective en fixent mutuellement la date d'expiration?

3. Le ministre n'a-t-il pas choisi de recourir brutalement à cette loi plutôt que de renégocier les conventions visées par l'article 6?

4. Est-ce que la présence de cet article signifie que le ministre ne fait plus confiance au système de la négociation collective?

5. La présence de cet article signifierait-il que le ministre doute de la capacité de négocier du Conseil du Trésor?

6. Le ministre envisage-t-il d'empiéter sur la négociation collective libre pour renouveler les conventions expirées sans avoir épuisé tous les recours possibles, y compris la médiation, pour être juste?

7. Le ministre va-t-il renoncer à la négociation collective libre à l'avenir pour imposer simplement des conventions collectives?

8. Le ministre ne considère-t-il pas son incapacité de conclure une convention juste par voie de négociation collective comme un échec en tant que ministre?

9. Sinon, le ministre ne voit-il pas dans la nécessité de cette mesure législative un échec du système?

• (2020)

En ce qui concerne l'article 7, qui prévoit que tout règlement auquel aurait donné lieu une décision rendue par la Commission canadienne des droits de l'homme au sujet de l'équité salariale serait exempté de l'application des mesures restrictives et d'autres dispositions de la Loi.

1. Cette loi s'applique-t-elle à tout règlement ordonné en matière d'équité salariale par un tribunal canadien des droits de la personne?

2. Le ministre continuera-t-il d'en appeler des décisions rendues en matière d'équité salariale par les tribunaux des droits de la personne?

3. Cette disposition signifie-t-elle que la seule façon pour les travailleurs tombant sur le coup de cette loi d'obtenir l'équité en matière salariale sera de porter plainte auprès de la Commission des droits de la personne?

4. Combien de travailleurs ont droit à des augmentations au titre de l'équité salariale?

5. Combien le gouvernement épargne-t-il annuellement en n'appliquant pas pleinement la loi de 1977 en matière d'équité salariale?

6. Le gouvernement a-t-il tenu compte du fait qu'il récupérerait immédiatement sous forme d'impôt environ un tiers des paiements au titre de l'équité salariale?

7. Les augmentations au titre de l'équité salariale ne stimuleraient-elles pas l'économie étant donné que les travailleurs qui y ont droit avaient un revenu disponible plus élevé?

8. En ce qui concerne le paragraphe 7(2): sur quels paramètres se fondera le Conseil du Trésor pour se faire une idée dans le cas d'une reconversion, d'une reclassification?

9. En ce qui concerne les paragraphes 7(3) et 7(4): dans quelles circonstances cette disposition risque-t-elle d'être appliquée?

10. Cette disposition est-elle une autre tentative pour interdire la négociation?

11. En ce qui concerne le paragraphe 7(6): cette disposition inclue-t-elle les futurs accords de partage de travail?

12. Quels sont les employés qui seront touchés par cette disposition?

13. Combien d'employés seront touchés?

Je passe à l'article 8 qui prévoit la modification de conventions collectives par accord mutuel pour les dispositions non salariales. Questions.

1. Le ministre a-t-il l'intention de renvoyer le Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique à la table de négociations pour régler les questions non salariales?

2. Qu'est-ce qui serait considéré comme des questions non salariales et d'autres dispositions du régime?

3. Combien d'éléments qui n'ont trait ni aux salaires ni à la rémunération sont encore en suspens aux diverses tables?

4. Si les parties sont incapables de s'entendre sur ces éléments, le ministre a-t-il l'intention de nommer un médiateur ou un arbitre?

5. Le ministre croit-il que cet article vise aussi les questions d'équité en matière d'emploi?

Je continue avec l'article 9 qui impose l'augmentation de salaire de 0 p. 100 et celle de 3 p. 100 pour la deuxième année. . .

[*Français*]

M. Langlois: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente: L'honorable député de Manicouagan invoque le Règlement.

M. Langlois: Madame la Présidente, je porte grand intérêt au débat de ce soir et j'aurais aimé pouvoir prendre connaissance de toutes les questions que le député est en train de poser, mais je constate qu'il procède à un rythme tellement rapide, qu'il est impossible pour les députés de se côté-ci de la Chambre, non seulement d'entendre ses questions, mais aussi d'en comprendre le sens. Alors, je vais être obligé de lui demander tout à l'heure de répéter ses questions ou de les fournir par écrit, madame la Présidente.

[*Traduction*]

Mme Langan: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je pense avoir déjà dit que nous allions fournir au ministre une copie de ces questions. J'avais cru comprendre que la période de discussion en comité plénier devait servir à interroger le ministre. Comme le comité plénier est devenu un lieu de débat, nous voulions être certains d'avoir la chance de pouvoir soulever ces questions, en sachant évidemment que les réponses nous parviendraient plus tard.

Nous avons bien dit au ministre que nous lui donnerions les questions par écrit.

[*Français*]

M. Boudria: Madame la Présidente, c'est peut-être bien vrai tout ce qu'on entend là, mais le fait demeure quand même que pour les interprètes et les autres personnes qui font de leur mieux pour traduire, et interpréter ce qui est en train d'être dit, qu'il est à peu près impossible pour eux de fonctionner à la vitesse à laquelle le député lit son texte. Et ceux en cette Chambre qui veulent écouter en français ce qui est dit, ou même les gens à la maison, ou enfin ceux qui reçoivent le signal électronique, je pense quand même qu'on devrait demander au député de lire son texte d'une façon à ce qu'il puisse être interprété à une vitesse quasi-raisonnable, parce que, franchement, je ne peux pas voir comment quelqu'un pourrait faire pour interpréter à cette vitesse-là, madame la Présidente, c'est ridicule.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, étant donné le grand intérêt que l'on porte au nombreuses questions de mon collègue du NPD, j'apprécierais grandement s'il lui était possible de pouvoir reprendre depuis le début, étant donné que la traduction était dure à suivre pour ceux qui maîtrisent mieux la langue de Molière. Alors, à ce moment-là, je lui demanderais s'il serait possible de pouvoir reprendre ses questions depuis le début, parce qu'on les trouve très intéressantes et on aimerait bien les comprendre.

[*Traduction*]

La présidente: Je vois que le député d'Edmonton-Est suivait aussi le débat en français. J'aimerais, s'il vous plaît, qu'il soit possible pour tous les intéressés de suivre le débat. J'imagine qu'il était quelque peu difficile pour nos interprètes de suivre à ce rythme-là. Un petit effort de la part de tout le monde et je suis certain que nous comprendrons. Je saurais gré au député de bien vouloir communiquer ces questions par écrit au ministre et à l'autre député.

Le député d'Edmonton-Est.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la présidente, je tiens tout d'abord à vous assurer qu'on fournira des copies des questions écrites au ministre et aux services du greffier. Je m'excuse si j'ai peut-être parlé trop vite jusqu'à maintenant. Je cherchais seulement à ménager le temps de la Chambre. J'ai envoyé photocopier la plupart des feuilles qui restent, sauf trois, portant les questions que j'ai à poser, et j'en fournirai des photocopies aux interprètes, ce qui, je l'espère, nous aidera dans notre étude. Je tâcherai de ne pas parler aussi vite pour le reste des questions.

Passons maintenant à l'article 9 qui, encore une fois, plafonne les hausses de salaire à zéro et trois p. 100. Voici mes questions à ce sujet. Tout d'abord, si la hausse de salaire est réduite à zéro, cette disposition s'applique-t-elle rétroactivement? Deuxièmement, le ministre trouve-t-il zéro p. 100 équitable en regard de la moyenne des règlements salariaux dans le secteur privé qui s'est établie à 5,9 p. 100 en 1990? Troisièmement, considère-t-il cela équitable en regard des prévisions de la hausse du coût de la vie qui devrait s'établir à 5,8 p. 100. Quatrièmement, le ministre trouve-il juste que 20 000 travailleurs du secteur public gagnent un revenu inférieur au seuil de la pauvreté? Cinquièmement, la hausse de 3 p. 100. . .

Et les travailleurs qui perdent leur emploi, demande le député. On constate malheureusement que le gouvernement semble avoir créé cette dichotomie. On me dit de ne pas me lancer dans un débat.

Cinquièmement, la hausse de 3 p. 100 pour la deuxième année sera-t-elle calculée à partir du traitement de base auquel on aurait ajouté l'indemnité de parité salariale? Sixièmement, le ministre considère-t-il que la hausse de 3 p. 100 appliquée à son traitement de 143 000 $, soit un montant de 4 300 $, par rapport à la hausse de 3 p. 100 sur le salaire d'un travailleur gagnant 20 700 $, soit un montant de 621 $ seulement, constitue un arrangement équitable? Septièmement, si le ministre exige que les fonctions d'au moins 40 000 travailleurs soient désignées essentielles, ne pense-t-il pas que ces travailleurs sont suffisamment importants pour être rémunérés équitable-

ment? Huitièmement, le ministre considère-t-il ces travailleurs comme de simples chiffres sur un bilan plutôt que comme des personnes qui travaillent pour lui et pour nous tous?
• (2030)

En ce qui concerne l'article 10, qui prévoit le versement d'augmentation avec effet rétroactif à trois groupes qui ont conclu des conventions avec le Conseil du Trésor, ces groupes seront soumis au principe du 0 et 3 p. 100 une fois ces conventions expirées.

1. Pour ce qui est de l'alinéa 10 *a*), cette disposition signifie-t-elle pour les personnes visées des avantages à court terme mais des désavantages à long terme?

2. Combien de travailleurs tombent sous le coup de cette disposition?

3. Quels sont les ministères et les classifications en cause?

4. Quand ces conventions expirent-elles, c'est-à-dire quand interviendront les 0 et 3 p. 100?

5. Les augmentations de salaire accordées cette année s'accompagneront-elles de mises à pied?

6. Les futures augmentations de 3 p. 100 s'accompagneront-elles de mises à pied?

En ce qui concerne l'alinéa *B*):

7. Qui serait «dans les autres cas»?

8. Les augmentations de salaire de 4,2 p. 100 mentionnées dans cette disposition s'accompagneront-elles de mises à pied?

J'espère sincèrement que les photocopies arriveront bientôt. L'article 11, évidemment, prévoit que les sentences arbitrales valent sous réserve des directives salariales imposées par le Conseil du Trésor. Il s'agit de viser les conventions conclues entre le 26 février 1991 et le dépôt de ce projet de loi.

Les questions concernant cet article sont:

1. Le paragraphe 11(1) veut-il dire que, indépendamment de ce qui a été convenu entre le 26 février 1991 et le dépôt du présent document, le Conseil du Trésor peut arbitrairement modifier les taux de salaire à la hausse ou à la baisse?

2. Le ministre peut-il expliquer qui est au juste le Conseil du Trésor dans cet article?

3. Au sujet du paragraphe 11(2), faut-il comprendre que des syndicats ont dû renoncer à leur droit à la négociation collective pendant deux ans après l'expiration des conventions actuelles?

Maintenant l'article 12, un de mes préférés, concernant les aspects administratifs du projet de loi. Les questions relatives au paragraphe 12(1):

1. Le Conseil du Trésor a-t-il normalement les attributions que lui confère l'article 1?

2. Cette disposition enlève-t-elle ses fonctions à la Commission des relations de travail dans la fonction publique?

3. Le Conseil du Trésor assume-t-il un rôle de gendarme des conventions collectives?

4. Pour ce qui est du paragraphe (2), la Commission des relations de travail dans la fonction publique ne reçoit-elle pas normalement des renseignements et des documents lui permettant de déterminer si des lois concernant des fonctionnaires sont respectées?

5. Cette disposition fait-elle du Conseil du Trésor le conseil anti-inflation des années 1990?

6. En ce qui concerne le paragraphe (3), quelles formes prendraient ces instructions?

7. Si l'employeur continue de ne pas se conformer, quelles en sont les conséquences?

Passons à l'article 13, qui déclare invalide toute convention qui déborde le cadre de la loi. Les questions sont:

1. Que sont les taux de salaire? On pourrait plutôt parler de taux de famine par le temps qui court. Quoi qu'il en soit, la question est: Quels sont les taux de salaire que les fonctionnaires auraient reçus en l'absence de la loi?

2. Le ministre reconnaîtra-t-il que cette disposition est superflue?

L'article 14 interdit à tout agent négociateur ou à tout dirigeant ou représentant d'un agent négociateur de recommander la continuation de la grève, si une grève est en cours, et à tout salarié d'y participer.

Voyons maintenant l'alinéa 2*a*), qui définit les mots «tolérer» et «consentir».

1. Quel genre d'avis l'agent négociateur doit-il donner?

2. Qu'entend-on par «immédiatement»? Le prochain quart de travail, le milieu d'un quart, le lendemain? À quoi équivaut le préavis, compte tenu de l'emploi du mot «immédiatement»?

Voyons maintenant l'alinéa 2*b*).

3.Qu'est-ce que le ministre considère comme étant les mesures nécessaires, puisque l'adjectif «nécessaires» est employé dans cet alinéa?

4. Qu'arrivera-t-il si ces mesures raisonnables échouent?

5. Veut-on faire jouer au syndicat le rôle de gendarme pour le compte du gouvernement?

6. Le ministre s'est-il déjà arrêté à penser qu'il peut légiférer le retour au travail des fonctionnaires, mais pas leur moral au travail?

Voyons maintenant l'alinéa 2*c*).

7. Que peut vouloir dire «toute conduite»? Qu'est-ce que le ministre considérerait comme un encouragement à ne pas reprendre le travail?

8. Le ministre ne croit-il pas que sa façon de mener les négociations est le seul encouragement dont certains employés pourraient avoir besoin pour ne pas reprendre le travail?

Les articles 15 à 17 prévoient, en cas de continuation de la grève, une amende maximale de 100 000 $ par jour au syndicat, une amende maximale de 50 000 $ par jour aux dirigeants syndicaux et une amende maximale de 1 000 $ par jour à tout salarié qui participe à la grève.

En ce qui concerne l'article 15, les questions suivantes se posent.

1. Le ministre n'estime-t-il pas que son rôle dans les négociations et l'affrontement qu'il a provoqué est au moins aussi important que celui de l'agent de négociation?

2. Quelle sanction sera infligée au ministre pour le rôle qu'il a joué?

Je passe à l'article 16. Que fera le ministre pour savoir si les représentants des agents de négociation contreviennent à l'article 14?

3. Le ministre va-t-il faire appel à des équipes de surveillance, se servir de tables d'écoute, épier aux fenêtres et filer ces gens-là? Le SCRS et la GRC sont peut-être des groupes visés par le projet.

Une question au sujet de l'article 17. Donnez-moi un exemple d'excuse légitime pour ne pas rentrer au travail à la date prévue. Y aura-t-il des excuses considérées comme légitimes? Il doit bien en avoir quelques-unes.

Une voix: Le décès, sans doute.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je ne suis pas même certain qu'ils accepteraient cela.

À l'article 18, il est dit que l'agent de négociation est réputé être une personne. Reste à savoir quelle personne.

L'article 19 dit que le non paiement d'une amende n'entraîne pas de peine d'emprisonnement. Cette disposition a-t-elle été insérée parce que le ministre craint que les prisons ne soient pas assez grandes pour accueillir tous ces travailleurs qui pourraient être assez en colère pour désobéir?

L'article 20 stipule que, si des amendes ne sont pas payées, le Conseil du Trésor en recouvrera le montant sur les cotisations syndicales prélevées par l'employeur.

Paragraphe 20(1).

1. Il faut féliciter le ministre de sa créativité. De toute évidence, il ne veut pas faire de martyrs, mais n'estime-t-il pas que cette disposition est une attaque en règle contre le syndicat?

2. Le syndicat sera pénalisé parce que le gouvernement retiendra les cotisations syndicales pour recouvrer les amendes auxquelles ont pu s'exposer des syndiqués en colère, et cela même si l'agent de négociation a tout fait pour inciter ces syndiqués à rentrer au travail. Est-ce juste?

En ce qui concerne le paragraphe (2), la question est la même que la précédente. Cet article est pratique. Le ministre provoque une colère terrible chez les travailleurs, leur impose une loi qui les force à retourner au travail, leur impose une amende s'ils défient cette loi et déduit ensuite leurs cotisations syndicales de leurs chèques de paie pour les remettre au gouvernement. N'y a-t-il pas là un léger conflit d'intérêt?

Question 4. Le ministre ne trouverait-il pas plus juste d'utiliser ces cotisations pour accorder l'équité salariale aux travailleurs qui y ont droit?

En ce qui concerne l'article 21, qui permet au gouverneur en conseil de soumettre à l'application de la loi les ministères qui ne sont pas déjà mentionnés dans la loi, le ministre pourrait-il dire quels organismes il pourrait avoir oublié de mentionner?

À propos du paragraphe (2) encore une fois, à quels organismes, commissions ou sociétés d'État le ministre fait-il allusion? Troisième question, le ministre veut-il dire que le gouvernement n'a pas fait son travail et se voit, par conséquent, dans la nécessité de rédiger un article pour inclure tout ce qu'il a oublié?

Enfin, et je sais que tout le monde, à la Chambre, s'en réjouira. . .

Des voix: Bravo!

M. Harvey (Edmonton–Est): J'espère que je ne vais pas trop vite.

En ce qui concerne l'article 22 qui permet au gouverneur en conseil de mettre fin à l'application de la loi à l'égard d'employés ou de groupes d'employés, les questions sont les suivantes:

1. Dans quelles circonstances cet article pourrait–il être mis en pratique?

2. Peut–on espérer que le gouvernement comprendra, soudain, que dans les relations industrielles, au XX^{e} siècle, on ne blâme pas les travailleurs quand on a mal géré ses finances?

3. Est–ce une autre échappatoire pour permettre au gouvernement d'aider ses amis?

4. Cette disposition signifie–t–elle que lorsque cette loi sera adoptée, le ministre pourra mettre sélectivement fin à son application pour des sous–ministres ou d'autres groupes qu'il favorise?

Voilà les questions qui auront été posées au ministre. Nous attendons impatiemment qu'il y réponde. À notre avis, les Canadiens ont droit à ces réponses.

• (2040)

Il est malheureux que de telles réponses ne soient pas données avant la dernière étude du projet de loi à la Chambre, parce que ces réponses pourraient bien, je dis bien pourraient, inciter certains députés à changer d'avis au sujet de ce projet de loi. C'est peut–être une cause perdue et, en ma qualité de député néo–démocrate de l'Alberta, je m'y connais dans ces choses–là.

Avant de me rasseoir, ce que la plupart des députés espèrent sans doute me voir faire à ce moment–ci de la soirée, je voudrais souligner deux petites choses. D'abord, ce projet de loi est non seulement terriblement injuste, mais il comporte des dispositions qui le rendent doublement injuste. Il s'agit des paragraphes 7(2) et 3(4).

Ces deux paragraphes permettent au gouvernement d'exempter, à sa discrétion, n'importe qui, n'importe quel groupe, n'importe quel secteur de la fonction publique. Il est clair que le gouvernement n'a aucune intention de parvenir à l'équité même dans l'application de ce projet de loi odieux.

La présidente: Je regrette d'interrompre le député. Compte tenu des 20 minutes prévues pour les interventions et du grand nombre de rappels au Règlement qui ont été entendus, le ministre ne dispose plus du temps nécessaire pour poser sa question.

Les 20 minutes étant écoulées, j'ai besoin du consentement unanime de la Chambre pour permettre au ministre. . .

M. Loiselle: Je voudrais seulement ajouter que je vais évidemment prendre ces questions en considération. Toutefois, dans l'ensemble, j'y répondrai le plus souvent par la négative.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la présidente, je voudrais parler de cette loi qui force les fonctionnaires à reprendre le travail. Je crains ne pas en connaître les articles autant que mon prédécesseur, mais je dois dire que ce n'est pas tant les articles qui m'inquiètent que le projet de loi lui–même et la politique qu'il sous–tend.

Ce n'est pas un projet de loi obéissant à des règles. La politique des conservateurs est fondée sur le pouvoir, le pouvoir absolu qui permet de décider qui va faire quoi, qui doit écouter qui, qui sera la victime. Je songe aux gens qui feront les frais de cette terrible mesure législative du gouvernement.

Ce ne sera évidemment pas le gouvernement ni les puissants amis des conservateurs. Bien sûr que non. Le gouvernenement voudrait nous faire croire que ce projet de loi vise à réduire le déficit et il y parviendra peut–être. Or, il ne s'agit pas ici de réduire le déficit, mais de savoir qui va en payer le prix. Voilà toute la question.

Comment le gouvernement peut–il encore oser parler de maîtrise du déficit? On a toujours de l'argent à engloutir dans la Commission Spicer dont les membres parcouraient le pays en première classe. Mais ce sont tous des amis du gouvernement. Alors, où est le problème? On dépense sans compter. Un hôtel quatre étoiles? Pourquoi pas, quand c'est pour les gens qui travaillent pour le gouvernement conservateur, on ne lésine sur rien.

Et puis il y a la pauvre dactylo. Le gouvernement ne peut pas lui consentir une augmentation de salaire, car il est sans le sous et si pur qu'il ne se paie aucun luxe.

«Oubliez donc que, la veille de la présentation du budget, nous avons convenu d'accorder des primes et des hausses salariales à nos cadres supérieurs. Après tout, cela remonte à l'an dernier et il s'agissait de nos amis. Il nous faut bien prendre soin de nos amis.» Que personne n'oublie surtout que c'est affaire de pouvoir. Il s'agit ici de pouvoir. Je ne me fais aucune illusion, car le pouvoir ne connaît pas de loi. Lorsqu'on a le pouvoir et qu'on veut avoir la main haute, et qu'on l'a effectivement, on fait ce que l'on veut. Cela n'a rien à voir avec les personnes. Les règles concernent les personnes.

Où sont les règles ici? On présente un budget et on annonce des hausses de 0 p. 100, 3 p. 100 et 3 p. 100. Et on s'estime parfait. On dit à ses députés de l'arrière-ban: «Vous savez, il faut réduire le déficit.» Je dois dire que je sais ce que c'est qu'un déficit pour avoir travaillé dans les chiffres avant de devenir députée, et je vous félicite de vous en prendre au déficit. Je crois qu'il faut contenir le déficit, mais pas au détriment des plus pauvres parmi les pauvres, des véritables gagne-petit. Allons donc! Si vous aviez donné l'exemple, j'aurais été la première à faire votre éloge. Vous avez commis la pire des erreurs. Comment peut-on aller dire à ces gens-là: «Désolé, nous n'avons pas d'argent pour vous. Nous avons de l'argent pour tout le monde, nous avons eu de l'argent pour tout le monde, mais pas pour vous.» Remarquez qu'il y a des élections en Colombie-Britannique et que, tout à coup, il y a de l'argent pour le projet KAON TRIUMF, n'est-ce pas? N'a-t-on pas de l'argent pour ce projet?

Des voix: Oui.

Mme Marleau: Bien sûr. Maintenant, on va déménager quelque chose en Saskatchewan, car il va y avoir des élections là-bas.

M. Boudria: Oh, ce sera une coïncidence.

Mme Marleau: Ce sera pure coïncidence. On a de l'argent pour ces choses-là, et je m'attends bien à ce qu'il y ait de l'argent pour les autres projets favoris du gouvernement.

Ce n'est pas de la collaboration. C'est du pouvoir. C'est dire ceci: «Voici ce que je veux et ce que je ne veux pas. On peut se passer de ces gens-là.» C'est mal.

Les gens d'en face se disent à l'unisson du milieu des affaires. Je viens de Sudbury, qui est la capitale canadienne sinon la capitale mondiale du syndicalisme et que les grandes entreprises de ma municipalité ont appris il y a longtemps déjà que la pire chose à faire est de se mettre tous les syndiqués à dos en étant inflexible et en dépensant l'argent comme on le veut. Cela ne fait qu'envenimer les choses.

Comment faire, en affaires, pour obtenir qu'on travaille bien et dans la joie et qu'on soit productif? Dans les années 1990, l'important, c'est la productivité. Il faut être productif et compétitif. Comment pouvez-vous garder le sourire et agir ainsi lorsque les ordres vous viennent d'en haut? Qu'en est-il de la collaboration? De la conciliation? Pourquoi ne pas nommer un médiateur? Pourquoi pas? C'est une démarche parfaitement honnête.

Je sais que nous proposons ce genre de motion. Elle n'a rien de mal. Le gouvernement craint qu'il ne lui en coûte un peu plus. Il n'a qu'à réduire un peu plus les autres dépenses, vous savez, ces amis à qui l'on donne des contrats. Nous arrivons à l'autre imposture: «Regardez comme nous sommes bons, nous avons diminué la taille de la fonction publique.» On oublie tous ces entrepreneurs en réserve, dont les services coûtent autant que les salaires des fonctionnaires. Vous n'exercez aucun contrôle sur ce qu'il vous en coûte. Chaque fois que vous avez recours à la sous-traitance, c'est à prendre ou à laisser. Où est le choix?

Ne venez pas me dire que vous avez les cordons de la bourse bien en mains uniquement parce que vous avez des chiffres pour le prouver. D'un côté, il y a la comptabilité artisanale, d'un autre, la magie des chiffres auxquels on peut faire dire ce que l'on veut.

Je demande donc au ministre pourquoi il refuse le recours à la médiation? Je crois qu'il s'agit là d'un point fort important.

Avant de m'asseoir et de vous laisser répondre, j'aurais une autre question à vous poser toute une question. Comment arriverez-vous à maîtriser les coûts de la sous-traitance?

Pouvez-vous me le dire? Et que dire du coût de l'annonce que vous venez de faire paraître?

• (2050)

Je remarque que, tout à coup, le gouvernement a assez d'argent pour lancer une grosse campagne de publicité, car cela lui permettra de redorer son blason. Croyez-moi, je peux comprendre qu'il en ait besoin. Il a réellement besoin de redorer son blason.

Cela ne l'aidera pas, car il juge mal la population du Canada. Elle sait de quoi il retourne. Une nouvelle réalité a vu le jour: les gens ne sont pas dupes. On ne peut pas les traiter comme des imbéciles. Ils comprennent vraiment ce qui se passe.

Également au sujet de l'équité salariale, tout le monde en parle, mais c'est une chose bien réelle. Ce n'est pas une invention. Pourquoi doit-elle faire partie des négociations? Si l'on vaut quelque chose, on est digne de l'avoir. Or, elle ne devrait pas être négociable. Que se passe-t-il? Je comprends ce que c'est que d'être une femme et d'avoir parfois un peu de difficultés. Je peux accepter cela. Je peux accepter cela du gouvernement, car je peux rendre la pareille aussi bien ou mieux que lui. J'accepte cela.

Il y a beaucoup de gens qui ont besoin de cette reconnaissance. Quand et pourquoi fait-elle partie des négociations? C'est comme le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale par les autochtones. C'est un droit. Pourquoi quelqu'un doit-il le négocier? Il existe déjà. Pourquoi devons-nous nous entendre là-dessus?

Ce sont là quelques-unes de mes questions, et elles me préoccupent réellement, car j'ai l'impression que le gouvernement essaie d'imposer sa volonté. Il est moralisateur au sujet de la lutte contre le déficit et la dette. Quel geste exceptionnel est-il prêt à faire pour me convaincre, moi d'abord, puis le reste de la population, qu'il ne fait pas qu'utiliser les échelons inférieurs de la fonction publique pour parvenir à ses fins, tout en ayant la mainmise sur son programme, dont lui et ses amis bénéficient?

M. Loiselle: Madame la présidente, tout cela semble bien beau, mais je me demande ce que la députée répondrait si je lui disais que des gouvernements libéraux ont fait pire au Canada.

Nous avons négocié pendant 90 jours et cette semaine, nous avons eu 35 séances de négociations. Clyde Wells n'a pas négocié pendant 90 jours. Il a légiféré pour forcer les fonctionnaires provinciaux à accepter une augmentation de 0 p. 100 et au Nouveau-Brunswick, le gouvernement l'a imité. Certains gouvernements imposent ce gel pendant deux ans. Nous avons, pour notre part, essayé de négocier avec nos employés.

Bien loin d'agir de façon autocratique comme vous le dites, ce que nous aurions pu faire facilement, nous avons décidé de négocier. C'est là la différence entre ces gouvernements et nous. Aujourd'hui, on accuse le gouvernement d'être autocratique. C'est facile. Pourtant, lors de la présentation du budget, nous aurions pu légiférer pour imposer à nos employés une augmentation de 0 p. 100.

Mme Marleau: C'est ce que vous avez fait.

M. Loiselle: Pas du tout. Nous avons déclaré que nous présenterions un projet de loi, si la négociation échouait. Il y a bien d'autres choses qui peuvent être offertes dans le cadre d'une entente. Nous avons essayé de conclure un accord avec nos syndicats. Nous avons tenu à cette fin 35 séances de négociations cette semaine. Jeudi, nous avons formulé de nouvelles offres qui n'ont même pas été étudiées.

Fondamentalement, un conservateur qui essaie de parvenir à un accord en fonction d'une augmentation de 0 et 3 p. 100 est odieuse. Si un libéral imposait un gel semblable par voie législative, ce serait bon, je suppose. C'est pourquoi je n'accepte absolument pas toute cette salade au sujet de notre soif de pouvoir. Il aurait été très facile d'user de nos pouvoirs.

Nous avons essayé de négocier à l'intérieur d'un cadre fort restreint. La députée affirme que nous effectuons des compressions, mais que nous dépensons davantage d'argent en ayant recours à la sous-traitance. Comment avons-nous réussi à transformer un déficit de fonctionnement de 16 milliards de dollars en un excédent? Nous ne pouvions même pas payer les salaires. Nous devions emprunter de l'argent. Nous avons transformé ce déficit en un excédent de 14 milliards de dollars. C'est donc 30 milliards de dollars au total que nous avons réussi à aller chercher, et nous en sommes très fiers.

Mme Marleau: J'écoute cela et je me demande d'où il arrive.

C'est à se demander si vous avez écouté l'exposé budgétaire de votre propre chef. Pour ma part, j'ai entendu zéro, trois et trois; c'est exactement ce qui avait été annoncé. Nous vous laisserons légiférer. On nous met un fusil à la tempe en disant: «Vous n'avez pas le droit de discuter. Dites exactement ce que nous voulons, sans quoi. . .» Cela n'a rien à voir avec la négociation.

Vous rappelez que les provinces imposent le zéro. Or, elles ont négocié. Elles n'ont pas commencé par prendre un décret pour ne plus parler à personne ensuite.

Elles n'ont pas accordé de grosses augmentations à gauche et à droite avant de déclarer qu'aucune discussion n'était possible. Il y a une différence. Réveillez-vous, bon sang! Combien d'autres sondages faudra-t-il tenir au Canada pour que ce gouvernement ouvre les yeux. La population veut un gouvernement qui écoute, collabore et rejette ce décret. On ne gouverne pas par décret; cela n'a rien à voir avec la démocratie. Le simple fait d'annoncer vos intentions ne signifie pas qu'elles sont justifiées.

J'ai pris part à certains événements qui avaient lieu dans ma circonscription, en fin de semaine, et des électeurs m'ont demandé, entre autres, pourquoi les ministériels ne pouvaient pas s'asseoir pour discuter raisonnablement.

Une voix: Ils ne savent pas comment s'y prendre.

Mme Marleau: Je suis d'accord. La situation est frustrante. Vous voulez agir convenablement et je vous en sais gré. Vous voulez bien faire, mais vous ignorez absolument comment. Vous blâmez les gouvernements prédédents, ses déficits et le reste. Depuis votre arrivée au pouvoir, vous avez connu certaines des meilleures années de croissance, notamment les années qui ont précédé les élections de 1988—comment expliquer tant de bêtises? Vous avez relâché votre politique budgétaire, permis la baisse des taux d'intérêt, réduit le taux d'impôt sur le revenu et abandonné toute contrainte. Vous avez dépensé, acheté et donné; vous vous êtes vraiment donné du bon temps pour pouvoir être réélus. Vous avez remporté les élections—ce qui, soit dit en passant, n'était pas assuré avant les élections, malgré ces cadeaux. La victoire s'explique plutôt en raison du débat sur le libre-échange et des influences externes qui ont poussé la population à voter pour le libre-échange, soit par peur ou en échange de faveurs, car vous n'avez pas eu une majorité des voix.

Les élections à peine terminées, le gouvernement est revenu au pouvoir en 1988; vous avez immédiatement resserré la politique budgétaire et imposé des augmentations partout. La récession était alors inévitable.

Quand donc allez-vous commencer à assumer la responsabilité de vos actes? Je ne dis pas que nous avons toujours agi correctement; ce que je dis, c'est que vous non plus n'êtes pas parfaits. Asseyons-nous et prenons le temps de discuter. Le pays dont il est question ici n'est pas seulement le vôtre mais le nôtre aussi, et nous voulons en tirer le maximum. Il est grand temps que vous réalisiez qu'il s'agit là d'une affaire qui nous concerne tous deux. Je ne vous attribue pas tous mes problèmes; ne m'attribuez pas tous les vôtres.

Je crois que vous devriez prendre vos responsablités et commencer à admettre que vous avez fait, à l'occasion, des erreurs. Je suis prête à reconnaître que nous avons fait des erreurs; êtes-vous prêts à en faire autant? De toute évidence, vous faites actuellement une grave erreur. Vous avez adopté une loi ordonnant aux syndiqués de retourner au travail, soit. Mais à votre avis, quel genre de rendement ceux-ci vont-ils donner? Quelle va être leur ardeur au travail? Et le projet Fonction publique 2000, y avez-vous pensé? Vous savez, ce projet où nous devions avoir une fonction publique complètement renouvelée, où nous devions exceller, où nous devions déléguer des pouvoirs? Des pouvoirs pour faire quoi, au juste? Pour ne rien faire.

Je vous le demande: Quand tout sera fini, comment pensez-vous que Fonction publique 2000 va fonctionner? Dites-le-moi. Allons-nous nous retrouver dans la pire situation que nous ayons jamais connue? Ce syndicat était l'un des meilleurs. Il n'a pas exigé d'augmentations élevées; de fait, dans les dernières années, il s'est contenté d'augmentations inférieures à la moyenne. Et qu'avez-vous fait? Il était très raisonnable, et vous l'avez rendu très mécontent, vous avez provoqué sa colère. Pourquoi cette confrontation? Comment allez-vous régler ces problèmes? Obliger les syndiqués à retourner au travail ne réglera pas vos problèmes.

Quel genre de programmes avez-vous? Après les avoir obligés à retourner au travail, qu'allez-vous faire?

M. Loiselle: J'aimerais revenir sur un ou deux exemples d'actions similaires qui ont été prises au Canada, pour aider la députée à comprendre que peut-être, nous avions à tenir compte d'une très difficile récession au moment du budget et nous voulions faire notre part.

La présidente: La députée d'Ottawa-Ouest pour un rappel au Règlement.

Mme Catterall: Madame la présidente, nous sommes dans l'étude article par article du projet de loi C-29, pas des projets de loi qui ont été adoptés précédemment. On a posé au ministre des questions se rapportant spécifiquement au projet de loi C-29. Je pense que le Règlement de la Chambre exige qu'il limite sa réponse aux articles du projet de loi à l'étude.

• (2100)

La présidente: Je suis sûr que le ministre va en venir à des choses qui se rapporteront au projet de loi à l'étude. La députée, qui a été ici toute la journée, admettra que, tout le monde a utilisé l'article 2 pour parler de choses qui sont étrangères au projet de loi. Même le collègue de la députée, qui représente Glengarry—Prescott—Russell, sera d'accord avec moi.

M. Loiselle: Madame la présidente, il paraît que les députés ont touché un peu à tout. Sauf erreur, nous avions convenu de procéder de cette façon. J'ai touché à tout pour répondre à ces questions. Je voulais dire à la députée qui a mis en doute notre philosophie qu'il faut essayer de comprendre pourquoi nous avons pris cette mesure qui est extrêmement importante pour notre projet de loi.

Nous faisions face à une situation très difficile, une situation bien plus difficile que celle de Terre-Neuve, par exemple, car notre dette et notre déficit sont beaucoup plus élevés. C'est pourquoi, nous avons dû prendre nous aussi des mesures sévères. Notre gouvernement n'a pas été aussi sévère que celui de Terre-Neuve et nous ne lui en voulons pas pour cela.

Le premier ministre de Terre-Neuve a fait adopter en avril 1991 une loi qui se rapporte à ce que nous disons et qui imposait un gel sur les salaires et les avantages sociaux. Pour notre part, nous avons accepté d'augmenter les avantages sociaux des employés.

Ce qu'il a fait, cet horrible gouvernement libéral n'est-ce pas, c'est qu'il a annulé des augmentations négociées pour 1991-1992. Nous, nous n'avons pas fait cela. Nous avons déclaré très ouvertement au moment du budget que nous avions le mandat d'aller négocier autre chose. Ces questions étaient sur la table. Nous avons négocié pendant 90 jours, et la semaine dernière nous avons encore tenu 35 réunions différentes. Nous avons essayé d'en venir à une entente négociée et je n'aimerais pas que la députée nous en veuille pour cela.

L'autre solution était sans doute de faire comme la Nouvelle-Écosse et d'imposer un gel de deux ans sur les salaires. Au Québec, les syndicats ont dit que c'était raisonnable d'agir ainsi par les temps qui courent, et ils ont accepté un gel de salaire pendant six mois et une augmentation de 3 p. 100 pour douze mois.

Fondamentalement, ce sont là les efforts que tous les Canadiens doivent faire en ce moment pour aider le pays à se sortir de cette récession et à relancer l'économie.

[*Français*]

La présidente: La période de 20 minutes est terminée. L'honorable député de Portneuf invoque le Règlement.

M. Ferland: Madame la Présidente, depuis ce matin, j'écoute avec attention les deux partis représentant la loyale opposition de Sa Majesté et je dois vous dire, madame la Présidente, que je suis loin d'être édifié par ces gens qui se devraient de défendre ceux qui, en fait, n'ont pas les moyens de se défendre présentement.

Je ne les ai jamais entendus, ces loyaux représentants de l'opposition, défendre les intérêts des travailleurs qui sont impliqués dans ce conflit. Je n'ai entendu aucun député de l'opposition dire à M. Bean qu'il était responsable d'une perte de 4 p. 100 de salaire de ses membres. Normalement, la loyale opposition de Sa Majesté aurait dû défendre ces gens-là. Mais ils ne l'ont pas fait, madame la Présidente.

Les dix jours de travail qu'ils ont perdus, ces ouvriers, ils les ont perdus parce que leurs représentants syndicaux les ont mal informés, parce que leurs représentants syndicaux veulent faire de la politique.

Madame la Présidente, il serait peut-être temps que certains leaders syndicaux au Canada, plutôt que de se cacher derrière les travailleurs, aient le courage de faire comme moi et les autres députés de cette Chambre et de se présenter en campagne électorale et de venir ici en cette Chambre appliquer les lois telles qu'elles doivent l'être pour le mieux-être de l'ensemble des citoyens.

Il y a probablement une autre chose qu'ils ont oublié de faire. Ils ont oublié de dire et probablement que les travailleurs ne le savent pas, les syndiqués de la Fonction publique ne le savent pas. Mais M. Bean, le président a accordé cette année 3 p. 100 d'augmentation au personnel syndiqué de son syndicat. Mais pour le faire, il a coupé 20 emplois. Probablement que les syndiqués auraient accepté un gel cette année pour préserver leur emploi. Mais cela c'était bon. C'était bon parce que c'était un chef syndical qui faisait subir cela aux employés d'un syndicat. On appelle cela la solidarité syndicale. Mais ce n'est pas vrai cela.

Il est temps, madame la Présidente, que ceux qui sont sans parole aient le droit de parler. *Le Soleil* de ce matin: 609 500 assistés sociaux au Québec. Un million bientôt en Ontario. Ces gens-là ne gagnent pas un salaire moyen de 33 500 $ par année. C'est l'assistance sociale, madame la Présidente. L'opposition n'en a pas parlé. Bien non. On dit: Prenez à ces gens-là, puis augmentez les salaires des gens qui sont déjà bien protégés. Ils n'ont pas la sécurité d'emploi ces gens-là.

La STCUM va abolir 500 postes. Pourquoi? Parce que, semble-t-il, que les représentants syndicaux ne veulent pas accepter certains aménagements de la convention qui permettraient de sauver 500 postes. Les sacro-saints droits acquis, c'est-à-dire que ceux qui ont eu le bonheur d'entrer une minute, c'est-à-dire celui qui est entré avant les 500 premiers, lui il est protégé. Il se fout des autres. Pas sûr que le syndiqué se fout de son voisin. Mais il semble que les chefs syndicaux, ce qui les intéresse c'est de sauver la face, mais non pas d'essayer de défendre les intérêts fondamentaux des travailleurs et des travailleuses.

Dans mon comté, madame la Présidente, on a annoncé encore une coupure de 50 postes à la Domtar à Donnacona, additionnée aux 53 autres qui ont été annoncées il y a quelques semaines, et aux 35 qui avaient été annoncées il y a quelques mois.

Depuis le 1er décembre, on aura perdu, c'est-à-dire le 1er janvier de cette année jusqu'au 1er janvier qui vient, on aura perdu quelque 130 emplois. Ça c'est dans l'usine de papier. Je ne compte pas les 135 emplois qui ont été perdus le 2 août dernier, à Donnacona encore, lorsque Domtar Planche Isolante a fermé ses portes.

Je ne parle pas des 500 employés d'IVI à Val-Bélair, la seule usine. Je ne parle pas de Bois Sylvex à Saint-Raymond, petite municipalité de 6 000 de population. Bois Sylvex, 225 employés. Saint-Raymond Paper, 250 emplois perdus. On n'en parle pas de ces gens-là. Ah bien non! La sécurité d'emploi, ils l'avaient, vous croyez eux autres? Non, ils ne l'avaient pas. Elle était reconnue dans la convention collective la sécurité d'emploi, en autant que la compagnie existe, mais la compagnie n'existe plus. Donc, leur sécurité d'emploi non plus. Et c'est de même dans mon propre comté et c'est de même partout au Canada. Ces gens-là n'ont pas été défendus en cette Chambre par l'opposition. Ce que l'opposition fait ici c'est qu'ils protègent leurs amis. Ceux qui se font du capital politique, c'est ça qu'ils font, c'est ça qu'ils font nos amis NPD et libéraux présentement. Ils se foutent carrément des gens de la base, des syndiqués de la base.

Moi je peux vous dire qu'à la Domtar à Donnacona, puis à IVI à Val-Bélair, puis partout dans mon comté, ces gens-là auraient accepté trois ans de gel de salaire pour préserver leurs emplois, trois ans qu'ils auraient acceptés comme ça sans problème. Ils n'ont pas été capables. Lorsqu'on a annoncé la fermeture de l'usine, ils ont accepté de réouvrir les conventions collectives. Tout était sur la table. L'usine fermait. Pourquoi? Parce qu'ils sont en compétition ces usines-là. Ça c'est une réalité que vit tout le monde à tous les jours dans ce pays-là. Je n'ai pas entendu cela dans cette Chambre aujourd'hui. Ah non. On défend des gens qui sont drôlement mieux organisés.

Le salaire moyen dans la Fonction publique c'est 33 500 $ par année. Le salaire moyen au Canada c'est 27 400 $. On demande à des gens qui gagnent en moyenne 27 400 $ au Canada d'augmenter le salaire de ceux qui ont une sécurité d'emploi.

• (2110)

Je lis dans le journal d'aujourd'hui ce qu'on leur accorde. «Un montant forfaitaire de 500 $ à quelque 35 000 fonctionnaires dont le salaire est inférieur à 27 000 $.» Ceux qui sont dans l'entreprise privée et qui gagnent ça ne l'auront pas cette année, eux autres.

«Un emploi garanti aux fonctionnaires remerciés à la suite de sous-traitance ou de privatisation.» Dans l'entreprise privée, cela n'existe pas.

«La garantie d'une offre d'emploi raisonnable à tous les autres employés touchés par le réaménagement des effectifs, dans la mesure où ils seront mobiles et capables d'être recyclés.» Cela n'existe pas dans mon comté.

«Engagement à défrayer la totalité des frais dentaires et augmentation du plafond pour les services orthodontiques de 2 000 $ à 2 500 $.» Ils ne connaissent pas ça, les gens qui travaillent dans mon comté, à 15 000 $, à 16000 $ et à 18 000 $.

«Augmentation de la cotisation de l'employeur des primes d'assurance-invalidité de 75 à 85 p. cent.» Ils ne connaissent pas ça non plus. Quand tu n'as pas de *job*, ça ne fait pas partie de ta convention.

«Augmentation du nombre de garderies en milieu de travail de 10 à 15.»

«À compter du 1er avril 1992, six semaines de congé annuel après 29 ans de services.» Moi, j'ai des gens qui sont en congé à vie, chez nous, présentement.

«Augmentation des primes de poste de 1 $ à 1,10 $ l'heure et des primes de fin de semaine qui passeront de 0,75 $ à 1 $ l'heure, ainsi que des primes de repas de 6 $ à 7 $.» Dans mon comté, j'ai des gens qui travaillent et qui n'ont pas de prime de repas. Il y a tout de même des limites.

L'opposition officielle dans cette Chambre, celle qui doit défendre les sans paroles va-t-elle, à un moment donné, le dire que ces gens ont un statut au-dessus de tous les autres statuts au Canada? Je ne suis pas le seul à le dire, un autre éditorial, aujourd'hui, *Les enfants gâtés du régime*. Ce que je trouve regrettable, c'est que le comportement de M. Bean a fait qu'il y a des éditorialistes qui sont obligés de dénoncer des fonctionnaires et des travailleurs qui font un maudit bon travail.

Je travaille avec les gens, à la base, depuis sept ans. Pas avec des représentants du syndicat, à Ottawa, qui se pètent les bretelles avec leur petite voiture et leur compte de dépenses et les salaires qu'eux autres n'ont même pas à la base. Je travaille avec des gens qui savent ce que veut dire être au service de la population. Ces gens-là, à la base, le savent, sauf monsieur Bean qui dit: «Si tu ne sors pas, on va s'occuper de te faire sortir.

Une voix: C'est vrai.

M. Ferland: Et si tu ne sors pas, on va s'occuper de toi après, si on ne peut pas s'occuper de toi maintenant. Ce sont des menaces. Est-ce que c'est de la démocratie syndicale? Est-ce que c'est ce que défend le NPD et le Parti libéral? La violence sur les lignes de piquetage, est-ce que c'est ce que défend la loyale opposition à Sa Majesté?

M. Boudria: Non, non. J'ai parlé de cela.

M. Ferland: Il y a tout de même des maudites limites.

Une voix: Exact.

M. Marc Ferland (Portneuf): Les entreprises, madame la Présidente, présentement, au Canada, vivent un problème épouvantable. En Gaspésie, Donohue vient de fermer ses portes: 600 emplois directs, 1 000 indirects. Ce sont ces gens-là qui vont payer les augmentations de salaire. Ils auraient accepté un gel de trois ans, eux autres aussi.

Il y a des limites. Je pense que, à un moment donné, il va falloir que la loyale opposition de Sa Majesté soit capable de dire clairement à M. Bean: «Tu es après organiser ton monde et on ne sera pas ton complice là-dedans.» C'est ça, vous devriez le dénoncer et vous ne le faites pas. Il a réellement coûté 4 p. 100 à ses membres, mais vous ne le dites pas. Moi, je vais le dire. Il y a des travailleurs de la fonction publique qui demeurent dans mon comté et qui ne sont pas d'accord avec le comportement de M. Bean, pas une sacrée miette.

Une voix: Chez nous aussi.

M. Ferland: Ils n'ont pas été à moitié informés. Il y a des travailleurs de la fonction publique qui m'ont dit: «Il semble qu'on ait voté à 62 p. 100 en faveur de la grève, mais je n'ai jamais été consulté.» Il y en a combien, au Canada, comme ça, qui n'ont pas été consultés? Bien non, le représentant à Ottawa, Dieu le père, a décidé pour eux autres, et si vous ne sortez pas, on va vous faire sortir. Ce n'est pas de même que ça se passe, madame la Présidente. Je ne peux pas accepter que, dans cette Chambre, l'ensemble des députés ne défendent pas ceux qui n'ont pas de parole ici. C'est impensable. Ils essaient de faire accroire à la population canadienne qu'on veut se faire du capital politique sur le dos des fonctionnaires. Est-ce qu'ils nous prennent pour des caves, quoi? Ces gens-là travaillent avec nous autres tous les jours. Est-ce que je vais faire exprès pour me mettre tous les fonctionnaires à dos? Voyons, ça n'a aucune logique.

Une voix: C'est évident.

Une voix: C'est stupide.

M. Ferland: Effectivement, c'est stupide de croire cela. Cela n'est aucunement logique, mais c'est cela qu'on essaie de faire passer à la radio et à la télévision. On fait des lignes ouvertes pour faire accroire à tout le monde que tout le monde est d'accord alors qu'on sait fort bien que les lignes ont été tapées, on sait comment cela se fait. Il y a des spécialistes en face pour faire cela.

Mais il y a des limites! Il ne faut pas prendre le monde pour des bouffons. Il ne faut pas prendre le monde pour des imbéciles, non plus. Il y a des problèmes, et cela découle d'une mauvaise compréhension de certaines gens qui dirigent les serviteurs du public, que ce soit au niveau municipal, que ce soit au niveau provincial, au niveau scolaire ou au niveau fédéral, c'est toujours la même question. On dit qu'il faut négocier les services essentiels. Y a-t-il un service que le fédéral ou que le provincial, que le municipal donne qui n'est pas essentiel? Y a-t-il quelqu'un qui peut me dire qu'un service gouvernemental à quelque niveau que ce soit n'est pas essentiel? Tous ces services sont essentiels parce que s'ils n'étaient pas essentiels, c'est l'entreprise privée qui le ferait. C'est aussi simple que cela. Tout est essentiel là-dedans.

Je pense qu'ils sont drôlement bien payés et vous pourriez comparer cela avec n'importe qui. Mais j'ai plutôt l'impression que ce qui vous choque le plus, les gens de l'opposition, c'est que vous faites partie du *bargain*, vous autres aussi vos salaires vont être gelés et cela ne semble pas vous plaire. Ils vont être gelés, vos salaires, et ils vont être augmentés de 3 p. 100 l'an prochain si la situation va bien, en ce qui me concerne. Il y a tout de même des limites, on n'est pas sur le bord de la pauvreté nous autres.

Mais c'est ce qui semble vous déranger le plus, que vous fassiez partie de la même moulinette que tout le monde. On est payés par les contribuables, ce sont les taxes des contribuables qui nous paient et on leur doit des comptes. Je ne demanderai pas à des gens dans mon comté qui ont de la misère à faire vivre leur famille d'augmenter mon salaire, ce n'est pas vrai! Et je pense que les gens le comprennent, cela.

Il y a un paquet d'entreprises présentement, madame la Présidente, qui sont en train de négocier. Les syndicats ont demandé aux patrons ce qu'ils peuvent faire pour sauver notre entreprise, nos *jobs* demain. Cela se négocie chez moi présentement cela. Mais on arrive ici et parce que c'est gouvernemental, pas de négociations. Le secret pour gagner, prenons la population en otage. Le chauffeur d'autobus qui n'est pas content, il arrête de conduire les autobus. Qui est-ce qui marche? Le crétin de payeur de taxes. Ce n'est pas moi, j'ai une automobile. Mais il y a un sacré paquet de monde par exemple qui n'en a pas d'autos et qui a besoin du transport en commun.

Qu'est-ce qui est arrivé à Toronto la semaine dernière? On a pris la population de Toronto en otage. Au nom de quoi? Est-ce que les citoyens avaient quelque chose à dire pour s'objecter à cela? Non! Qu'est-ce qu'on fait lorsqu'on fait une grève dans les services publics d'hôpitaux? Qui souffrent les premiers? Est-ce les travailleurs ou les gens qui sont pris en otage dans les hôpitaux?

Je pense que les citoyens en général... Et si vous faites un sondage à travers le pays, vous verrez qu'il y a de plus en plus de gens qui disent que ceux qui choisissent de travailler dans la fonction publique ne devraient pas avoir le droit de grève. Et de plus en plus, je l'entends, ce commentaire. Je pense qu'on les paie joliment. C'est facile pour vous de dire *pay them*, mais vous n'avez pas encore dit où on prendra l'argent par exemple. C'est cela, vous autres, vous imprimez de l'argent.

Vous n'avez même pas endetté vos petits-enfants, vous avez endetté vos arrière-petits-enfants. S'il y en a qui paient la facture aujourd'hui, ce sont les travailleurs, les 609 000 assistés sociaux du Québec, le million d'assistés sociaux de l'Ontario, ce sont eux qui paient la facture présentement des conneries et des stupidités qui ont été commises au cours des 20 dernières années.

Vous vous targuez, vous vous vantez de défendre l'intérêt des pauvres. C'est faux! Vous ne défendez pas présentement l'intérêt des pauvres ici, vous êtes en train de défendre l'intérêt des travailleurs les mieux rémunérés au Canada. Je trouve que c'est inacceptable, votre comportement présentement. Vous devriez dénoncer beaucoup plus que vous ne l'avez fait jusqu'à maintenant, particulièrement vous autres, les Néo-démocrates, M. Bean qui est en train de trahir ses propres membres, qui les informe mal, qui véhicule mal le message à la base, qui empêche des travailleurs qui sont conscients qu'on ne peut pas demander plus aux contribuables, qui sont d'accord pour rentrer au travail, M. Bean leur dit non, parce que si tu rentres, je vais m'occuper de ta personne.

Eh bien, cela, ce n'est pas vrai, madame la Présidente. Il est temps que cela cesse, ces folies-là! J'espère que d'ici 22 heures, il y aura au moins quelqu'un de la loyale opposition de Sa Majesté qui se lèvera et qui défendra ces gens-là correctement.

• (2120)

[*Traduction*]

M. MacLellan: J'adore entendre les gens se plaindre de la nomination de Ian Deans à ce poste. Je me demande bien qui a pu l'y nommer.

Je veux simplement rappeler que lorsque le gouvernement crache contre le vent, il peut s'attendre à recevoir quelques gouttes.

J'espère que le président du Conseil du Trésor reviendra, j'aimerais bien qu'il entende deux ou trois choses.

La progression de la grève me préoccupe beaucoup. Le président du Conseil du Trésor et le gouvernement ont de toute évidence précipité cette grève, puis ont choisi de revenir à la table des négociations, mais sans négocier sérieusement. Je crois que c'était là jeter de l'huile sur le feu.

Lorsque vous lisez dans l'annonce du gouvernement fédéral l'offre refusée par l'Alliance, vous voyez ce que le gouvernement estime être une offre.

Il offre un montant forfaitaire de 500 $ aux quelque 35 000 fonctionnaires gagnant moins de 27 000 $ par année. Le gouvernement garantit un emploi aux employés dont les fonctions sont transférées au secteur privé en raison de la sous-traitance ou d'une mesure de privatisation, ceux qui choisiraient de travailler pour le sous-traitant recevraient six mois de salaire en compensation des avantages sociaux moindres du secteur privé. Ce n'est pas là négocier sérieusement.

Ensuite, le gouvernement garantit une offre d'emploi raisonnable à tous les employés touchés par le réaménagement des effectifs. Lorsqu'il y a réaménagement des effectifs, on s'attend à ce qu'il y ait offre d'emploi raisonnable. Toutefois, le gouvernement ne définit pas le mot «raisonnable». Quand nous examinons ce qu'a fait le gouvernement, ce qui est «raisonnable» à ses yeux est totalement différent de la définition à laquelle nous sommes tous habitués. Je ne pense pas que l'on puisse faire confiance au gouvernement lorsqu'il utilise ce mot durant les négociations. Je suis sûr que la fonction publique actuellement en grève ne l'a pas fait.

Le plus incroyable est que le gouvernement a déclaré que les paiements totalisant 81 millions de dollars, actuellement effectués au titre de l'équité salariale, seront incorporés dans les salaires de base, ce qui haussera la valeur en dollars des futures augmentations et pensions.

Pourquoi le gouvernement ne l'a-t-il pas fait dès le début? Ce serait une meilleure chose que de s'en servir comme monnaie d'échange au moment où les travailleurs s'attendent à des négociations plus constructives.

Toutes les parties ont fait des efforts considérables afin d'en arriver là, espérant que l'on trouverait une façon équitable de mettre fin à cette grève. Nous pensions que le gouvernement était sincère lorsqu'il a proposé de

retourner à la table des négociations. Qu'il était sincère en faisant un geste pour mettre fin à la grève.

Et puis, voilà que nous entendons parler des primes versées à de hauts fonctionnaires et aux dirigeants des sociétés d'État. Il est absolument incroyable que ces gens reçoivent une augmentation de cette sorte. Je sais que cela n'est pas nouveau. Mais que l'on donne de l'argent de la sorte à ces gens, sans justification aucune. Et le gouvernement qui ne fait rien, jusqu'au moment où il est confronté à la question. Et puis qui dit qu'il va geler les primes et enfin, embarrassé, qui décide de les supprimer.

M. Lander, le président de la Société canadienne des postes, reçoit-il une prime par bureau de poste qu'il ferme?

Une voix: Avec ce gouvernement, probablement.

M. MacLellan: M. Lawless, le président du Canadien national, est-il payé en fonction du nombre de milles de voie ferrée qu'il retire du service? Est-il récompensé pour avoir vendu CN Route à une entreprise privée qui a amené cette entreprise à la faillite en 15 mois, faisant 2 000 chômeurs qui n'ont reçu aucun avantage social? Ils ont été complètement lavés; ils ne pouvaient même plus payer les traites sur leur camion. Ils ont été laissés avec leur famille, dans le dénuement le plus complet, sans recevoir de réponse du gouvernement. Il faudra finalement trois ans pour que le gouvernement obtienne un rapport de la GRC. Est-ce ainsi qu'on mesure les mérites des gens à qui on paie ces bonis?

Il n'y avait pas qu'un seul boni à M. Lawless, mais deux, parce qu'il est aussi président de VIA Rail. Le fait est qu'on allait pas en rester là.

La première offre disait que le gouvernement gèlerait les bonis. Magnifique, cela signifiait qu'il avait voulu les augmenter.

M. Lawless, dans toute sa splendeur, allait en avoir plus qu'il n'en avait eu avant. Pourquoi pas? Il doit vendre une ligne de chemins de fer dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Ça doit bien valoir au moins 30 000 $ dans l'esprit du gouvernement. Il va se débarrasser d'une ligne de chemin de fer en service depuis le milieu du 19e siècle et dont dépendent les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse.

Il allait la vendre à quelqu'un d'important, à une valeureuse société qui avait les moyens de prendre la relève. Ce n'est pas comme si nous n'avions pas eu l'expérience de Route Canada. C'était, paraît-il, une entreprise merveilleuse qui devait poursuivre les activités de l'entreprise de camionnage, mais elle ne l'a pas fait.

On peut bien réduire les services et détruire les symboles canadiens, mais n'allez pas faire un terrible affront à l'intelligence des Canadiens d'un océan à l'autre.

Le critère de ce gouvernement, c'est qu'il faut payer les gros bonnets car il a besoin d'eux pour garder la main haute sur les petites gens. On veut pouvoir écraser les petites gens. C'est la logique que tous les Canadiens du pays attribuent à ce gouvernement.

Le gouvernement se demande pourquoi il y a une grève en ce moment. C'est parce que les Canadiens sont de méchante humeur vu qu'ils ne font plus confiance au gouvernement. Ils en ont ras le bol et ne croient plus un traître mot de ce que le gouvernement leur dit.

Le seul mérite qu'ils lui reconnaîtront ce sont les mesures concrètes que prend le gouvernement, et celui-ci a fait bien peu, pour corriger cette situation extrêmement tragique.

Pourquoi le gouvernement n'applique-t-il pas sa politique aux entrepreneurs indépendants? Au printemps dernier, même les porte-parole du gouvernement ont dit que les entrepreneurs indépendants gagnaient plus que les fonctionnaires, sans pourtant être capables de dire si les entrepreneurs faisaient économiser de l'argent au gouvernement. Ils n'étaient pas capables de le dire parce qu'ils ne tiennent pas de comptes. Pas de comptes, vous avez bien entendu.

Nous ne savons pas comment va se solder cette manie de tout donner aux entrepreneurs indépendants. Nous ne savons pas si le pays s'en porte mieux ou non, car le gouvernement n'a pas de données là-dessus. Il ne veut pas en garder.

Le président du Conseil du Trésor a-t-il la haute main sur son ministère? Sait-il si la formule du recours aux entrepreneurs indépendants est plus économique? Peut-il nous donner des exemples? Nous aimerions avoir l'information que nous n'avons pas pu obtenir au printemps.

M. Loiselle: Monsieur le président, le député a abordé de nombreuses questions. Je vais essayer brièvement de revoir chacune d'elles.

Il a déclaré avoir l'impression que nous sommes entrés dans cette série de négociations sans désirer vraiment aboutir et que nous n'avons apporté rien de constructif. Je ne suis pas du tout d'accord avec lui. Il sait pertinemment qu'au moment où des centaines de milliers de Canadiens perdent leur emploi, la sécurité d'emploi est une chose très précieuse.

Quand j'ai rencontré Daryl Bean pour faire redémarrer les négociations, je lui ai parlé très franchement du budget consacré aux salaires. Je lui ai demandé quelles étaient les domaines où nous pourrions progresser, Assurément, c'était une question cruciale. C'est pourquoi on en discute. C'en est une pour le syndicat au moment où tout le monde au Canada s'inquiète de son avenir. Nous avons estimé que nous pouvions négocier à ce sujet et faire de notre mieux pour assurer une certaine sécurité d'emploi à nos employés.

• (2130)

Je dirais que sur ce point nous avons un bon bilan. J'ai estimé que nous n'avions pas besoin d'aller très loin. Nous sommes le plus gros employeur du Canada. Nous employons presque 225 000 personnes qui relèvent du Conseil du Trésor. Sur ce nombre, à une époque de grave récession comme nous le rappelle tous les jours l'opposition, 106 employés ont dû partir contre leur volonté, et dans la plupart des cas c'était parce qu'il leur était impossible de déménager pour des raisons que je respecte. Nous étions disposés à les recycler. Nous sommes prêts à consacrer deux années à nos employés pour les recycler et les aider à trouver un autre emploi.

Même si nous avons essayé d'alléger la fonction publique de 1986 à maintenant, avec un personnel de 225 000 personnes, nous avons perdu seulement 1 500 qui ont dû partir contre leur volonté. C'est un très bon bilan et je ne connais personne qui en ait de meilleur. C'est un meilleur bilan que celui de Daryl Bean avec son propre personnel.

Songez à ce que ce dernier disait il y a quelques mois. Il déclarait que les temps étaient durs, qu'il ne pouvait pas faire mieux, qu'il devait supprimer des postes. Eh bien, nous traversons tous une période difficile et nous essayons d'y faire face du mieux que nous pouvons et nous pensions que, la sécurité d'emploi étant quelque chose de bien reconnu, nous pouvions négocier à ce sujet.

Et vous avez dit que vous estimiez que le gouvernement était sincère. Nous l'étions, et la somme forfaitaire versée n'était pas médiocre. Elle était raisonnable, à notre avis, pour les gens à revenu faible qui naturellement sont le plus éprouvés par cette année sans augmentation. Nous étions très heureux de faire cette offre.

Nous n'avons pas agi comme certains autres gouvernements libéraux au Canada qui ont supprimé tous les avantages cette année. Nous avons essayé de les améliorer: les soins dentaires et médicaux et, comme vous l'avez indiqué, bien d'autres.

Le député dit que nous essayons de détruire les symboles du Canada. Je voudrais lui rappeler que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 1984, pour chaque dollar que les Canadiens payaient en impôts à Ottawa, le gouvernement libéral dépensait 1,33 $. Évidemment, on peut faire bien des heureux. Évidemment, on peut distribuer de l'argent qu'on n'a pas. Mais, tôt ou tard, on se retrouve avec une dette de taille. C'est ce problème que nous essayons de régler.

Nous voudrions bien donner davantage aux gens, mais faut-il emprunter? Augmenter les impôts? Nous avons donc demandé à nos employés de faire leur part. Quelqu'un a demandé parmi les néo-démocrates si un montant de 200 millions de dollars était important. Évidemment, eux ont une planche à billets. Pas nous.

C'est important. C'est difficile pour les employés, mais ils doivent faire leur part. Nous avons pris bien d'autres mesures à l'époque du budget. Nous avons certes pris des mesures touchant les employés syndiqués, mais nous avons annoncé aussi que nous allions réduire de 10 p. 100 l'effectif des cadres. C'est une décision très difficile.

Nous essayons de vivre selon nos moyens et nous estimons que l'administration publique coûte déjà assez cher aux Canadiens. Cet argent vient de milliers et de milliers de Canadiens qui n'ont même pas de travail. Nous voulions donc donner l'exemple. De nombreuses provinces nous ont emboîté le pas. Nous avons montré la voie à suivre et nous constatons maintenant la reprise de l'économie. La baisse des taux d'intérêt est bénéfique et nous pouvons espérer améliorer les conditions et protéger l'avenir de nos employés. Agir autrement ne serait pas utile.

Pour ce qui est des entrepeneurs de l'extérieur, nous avons dit que nous continuerons de chercher les meilleurs façons de fournir des services au coût le plus bas possible. C'est raisonnable. Quand on est aussi fauché que nous le sommes, avec une dette de 400 milliards de dollars et un déficit de 30 milliards, il faut trouver des moyens de réduire les dépenses. Sinon, c'est la pente descendante.

C'est une des nombreuses façons de réorganiser son mode de fonctionnement; on peut s'adresser à des organismes de services spéciaux comme nous l'avons fait avec succès et essayer de diverses manières quand on a une responsabilité limitée dans le temps, si on n'a pas à s'engager à accorder à tout jamais un salaire, des avantages sociaux, etc. Nous avons évidemment demandé à chaque ministère de se pencher là-dessus, mais, en cours

de route, nous avons décidé de protéger nos employés, et les chiffres que je vous ai donnés le montrent.

Nous avons supprimé des milliers de postes et réduit les budgets, mais nous avons procédé par la compression naturelle des effectifs et non par licenciement. Nous y avons mis tout le soin possible et je suis très fier de nos réalisations dans ce dossier.

M. MacLellan: Monsieur le président, on jurerait que le gouvernement est le sauveur de l'économie canadienne. Je n'ai jamais rien entendu d'aussi complètement dingue de toute ma vie.

La dette a plus que doublé depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, et ce dernier a pourtant bénéficié de bonnes conditions économiques. Non seulement la dette a plus que doublé, mais lorsqu'elle se chiffrait à environ 180 milliards de dollars en 1984, seulement 17 p. 100 de la dette était financée à l'extérieur du Canada. Elle atteint maintenant plus de 400 milliards de dollars, dont 38 p. 100 sont financés à l'extérieur du pays. Nous n'avons même pas le contrôle sur notre propre économie.

Le gouvernement doit vendre des obligations du Trésor pour que le pays survive d'une semaine à l'autre, sinon c'est la faillite. Il doit donc offrir un taux d'intérêt élevé, et c'est pourquoi la valeur du dollar est si élevée, parce qu'on ne pourrait pas vendre les obligations si ce n'était des taux d'intérêt élevés et le pays serait acculé à la faillite. Le gouvernement nous a ruinés économiquement et il impute la responsabilité du taux d'inflation aux pauvres fonctionnaires. Je n'ai jamais entendu de pires foutaises de toute ma vie.

M. Loiselle: Monsieur le président, si le député se donne la peine d'examiner les chiffres, il verra que le déficit n'a pas doublé. Il est bien inférieur à ce qu'il était à une époque où l'économie était beaucoup plus florissante. La dette est bien sûr plus forte, mais elle se compose entièrement des intérêts sur la dette que vous avez laissée. Nous l'avons réduite. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, nous ne pouvions même pas payer les salaires à cause de la situation dont nous héritions. Il nous a fallu emprunter 16 milliards de dollars pour payer les salaires. Vous aviez un déficit de 38 milliards qui s'ajoutait à une dette de 200 milliards. Nous avons commencé à dégraisser, malgré l'opposition constante des députés d'en face, et nous avons maintenant, cette année, un excédent de 14 milliards; nous avons l'intention de continuer à dégraisser l'administration publique pour la plus grande protection de nos propres employés.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Comme vous le savez, monsieur le président, je suis le premier des trois compères qui interviendront au cours des 20 prochaines minutes.

Si vous me le permettez, je voudrais tout d'abord rappeler à la Chambre cette publicité que l'on voyait jadis à la télévision.

Une voix: Parlez moins vite afin que l'interprète puisse vous suivre.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je parlais trop vite, je m'en excuse.

Il y a plusieurs années, on voyait à la télévision une publicité pour les bonbons Certs. Il y avait deux personnes qui ne s'entendaient pas sur le goût exact qu'avaient les Certs. Le débat de ce soir me rappelle tellement cette publicité, monsieur le président, quand je vois les libéraux et les conservateurs qui cherchent à déterminer de façon précise qui a pris les décisions les plus désastreuses pour les finances publiques du Canada. En fait, comme le disait la publicité: «Suffit, vous avez tous les deux raisons, vous avez tous deux pris des décisions absolument désastreuses pour les finances publiques du Canada.»

Cela dit, je tiens à m'excuser auprès de la Chambre. Lorsque j'ai énuméré la liste des questions que je voulais poser au sujet des divers articles du projet de loi dont le comité est saisi, j'ai omis deux articles. Je voudrais réparer cet oubli.

Je veux parler de l'article 4, puis de l'article 3. Le premier constitue bien sûr la disposition liant Sa Majesté, ce qui est exceptionnel, dans une certaine mesure. Je voudrais donc simplement savoir comment il se fait que le gouvernement qui, la plupart du temps, se soustrait aux lois, comme c'est le cas dans les domaines de l'équité salariale et des droits de la personne, du moins en pratique, se considère cette fois-ci lié par ce projet de loi? Puis, au sujet de l'article 3, qui établit en fait le régime et les conditions de travail que le gouvernement impose à ses fonctionnaires, je voudrais poser les questions suivantes.

• (2140)

1. Pourquoi les employés qui n'ont pas participé aux moyens de pression sont-ils inclus?

2. Combien de travailleurs cette mesure législative touchera-t-elle?

3. Combien d'argent ce projet de loi permettra-t-il au gouvernement d'économiser?

4. Comment le Conseil du Trésor s'y prendra-t-il pour voir à ce que ces mesures soient appliquées dans le cas du personnel des députés?

5. Le Conseil du Trésor a-t-il ou demandera-t-il l'autorisation d'examiner les taux de rémunération du personnel des députés et des sénateurs?

M. Loiselle: Nous enverrons le SCRS.

M. Harvey (Edmonton-Est): Le ministre dit en plaisantant: «Nous enverrons le SCRS.» Oui, il se pourrait qu'ils le fassent. Les précédents ne manquent pas.

6. N'est-il pas vrai que cette mesure législative n'est pas seulement un projet de loi de retour au travail, mais bien une façon détournée pour le gouvernement d'imposer des mesures de restriction qu'il ne veut pas ou ne peut pas imposer au moyen d'un projet de loi distinct?

7. Le ministre ne trouve-t-il pas un peu ironique que les membres de la GRC et des Forces armées, qui sont censés maîtriser les grévistes en colère, se trouvent maintenant visés par la même mesure législative?

8. Étant donné que le gouvernement dépense plus de 5 milliards de dollars par année au titre de la sous-traitance, pourquoi a-t-il exclu les entrepreneurs indépendants des mesures prévues dans cette loi?

9. Combien de personnes sont touchées par cette exclusion et à combien s'élèvent ces contrats?

10. Combien un avocat qui travaille pour le gouvernement à titre d'entrepreneur indépendant gagne-t-il?

11. Pourquoi cet avocat serait-il exclu?

12. Combien un architecte qui travaille pour le gouvernement à titre d'entrepreneur indépendant gagne-t-il?

13. Pourquoi cet architecte serait-il exclu?

14. Combien un employé temporaire occupant un poste de commis gagne-t-il?

15. Si un fonctionnaire membre de l'Alliance travaille avec un entrepreneur indépendant qui fait le même travail que lui, pourquoi l'entrepreneur indépendant serait-il exclu?

16. Le taux de rémunération de l'entrepreneur indépendant est-il différent?

17. Pourquoi les juges nommés par le gouvernement fédéral sont-ils exclus du projet de loi?

18. Cette mesure législative s'applique-t-elle à la rémunération que touche le gouverneur général?

19. Cette mesure législative s'applique-t-elle à la Banque du Canada?

Ayant posé mes questions à la Chambre, je vais maintenant céder la parole à mon collègue, le député de Saskatoon—Dundurn.

Le vice-président adjoint: C'est au président de donner la parole à un député. Le député de Saskatoon—Dundurn a la parole.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le président, je voudrais répondre au député de Portneuf, je crois. S'il se trouve encore à la Chambre, je voudrais rappeler à ce député, qui a défendu avec acharnement tous les chômeurs et, tous ceux qui ont été mis à pied dans sa circonscription, que l'opposition, et notamment le NPD, s'est sans conteste portée à la défense de ces personnes.

Avez-vous oublié le débat sur le libre-échange? Pourquoi diable croyez-vous que ces gens sont sans emploi? Pourquoi pensez-vous qu'on les a congédiés? Ils ont été congédiés à cause de l'Accord de libre-échange et parce que les entreprises pour lesquelles ils travaillaient ont déménagé chez nos voisins du Sud. Voilà pourquoi ils sont sans travail. Voilà pourquoi ils ont perdu leur emploi.

Quoi qu'il en soit, ce débat n'a rien à voir avec la réduction du déficit. À mon avis, le déficit est providentiel pour le gouvernement, car il lui permet de faire quelque chose. La question a été posée, mais avant d'obtenir une réponse, il faudra attendre longtemps après le retour au travail des fonctionnaires, si l'on en juge par le temps que le gouvernement a mis à répondre aux questions qui lui ont été posées au sujet de la loi sur le retour au travail des débardeurs. Je pense que j'ai reçu une réponse neuf mois après avoir posé ma question.

Le débat n'a rien à voir avec la réduction de l'énorme déficit, ni avec la restriction des augmentations salariales. Il vise la suppression des salaires. Quelle occasion en or de présenter un projet de loi à ce sujet. Il est certain que le gouvernement n'a pas négocié de bonne foi avec ces employés à partir du moment où il a déposé son budget, budget qui leur imposait des restrictions, budget dont l'adoption était assurée par la majorité que le gouvernement détenait et budget qui rendait impossible la tenue de négociations équitables. Dès que le ministre des Finances a lu son budget, toute négociation juste devenait impossible, cela crève les yeux.

Le déficit. . . Statistique Canada a fait une enquête, une étude. Je ne sais pas qui l'a réalisée ou l'a commandée. Je ne sais pas, mais Statistique Canada est probablement l'un des organismes gouvernementaux qui ont la meilleure réputation. Je me demande si les employés de

cet organisme seront visés eux aussi par cette loi. Probablement, bande de malheureux. En tout cas, Statistique Canada et ses employés exemplaires ont conclu que 44 p. 100 de la dette nationale était attribuable aux divers gouvernements libéraux et conservateurs, surtout, qui ont donné des allégements fiscaux aux sociétés.

Cinquante p. 100 de la dette est directement attribuable aux taux d'intérêt élevés. Il reste donc 6 p. 100. Statistique Canada a conclu, et j'admets volontiers que c'est ce que l'organisme a dit, que 6 p. 100 de la dette était directement attribuable au fait que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens. En gros, cela correspond aux programmes sociaux comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, etc.

À entendre le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et le premier ministre, on dirait que toute la dette est due au fait que les Canadiens vivent au-dessus de leurs moyens ou, si on préfère, aux programmes sociaux que sont l'assurance-maladie, l'assurance-santé et ainsi de suite. On n'a jamais raconté des mensonges aussi éhontés dans toute l'histoire du Canada, ni pour des raisons aussi sournoises. Si le gouvernement agit de la sorte, c'est uniquement pour faire baisser les salaires.

Je conclus rapidement pour que le député de Beaches—Woodbine puisse faire valoir ses vues. Il y a encore deux ou trois chiffres intéressants à signaler, cependant. Depuis que le gouvernement a été élu, en 1984, l'inflation a augmenté de 29 p. 100 et l'impôt sur le revenu des sociétés de 17,7 p. 100. Quant à l'impôt sur le revenu des particuliers, je ne vais pas vous laisser le temps de le deviner, je vais vous le dire, il a grimpé de 103 p. 100. Après cela, vous vous demandez pourquoi les gens sont furieux et pourquoi vous êtes à 15 p. 100 dans les sondages.

Je voudrais vous dire que le revenu disponible des Canadiens a augmenté de 34 p. 100 dans les années 1960 et de 22 p. 100 dans les années 1970 et que dans les années 1980 dominées par ce gouvernement de la libre entreprise, du capitalisme sans entraves qui nous a donné le libre-échange, cette panacée qui devait nous apporter la prospérité, il n'a augmenté que de 0,5 p. 100. Et ils se demandent pourquoi les Canadiens sont furieux. Ils se demandent pourquoi les employées de la fonction publique sont si en colère. Ces gens doivent pouvoir profiter, eux aussi, de la richesse que notre pays est censé avoir à offrir.

Si vous avez commencé à travailler en 1980, monsieur le Président, votre revenu disponible a augmenté de 0,5 p. 100 et ils se demandent pourquoi les Canadiens sont en colère.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, j'ai suivi très attentivement le débat à la Chambre, aujourd'hui, particulièrement les remarques du député de Portneuf.

Il a parlé des listes beaucoup trop longues d'assistés sociaux à Montréal et au Québec en général, mais je lui ferai remarquer qu'elles sont longues aussi en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve, dans les provinces atlantiques, et ce, pour une fort bonne raison.

• (2150)

Tous les économistes canadiens vous diront que la récession que traverse le Canada continue d'être purement concoctée par le gouvernement. Elle n'est pas due à des facteurs externes. Peut-être y aurait-il un économiste pour s'inscrire en faux, et je songe à l'Institut Fraser. Néanmoins, tous les autres seraient d'accord.

J'aimerais souligner un fait qui me choque et qui, je crois, choque la plupart des députés de la Chambre. Depuis 1984, le gouvernement n'a jamais adopté de mesure sans trouver un bouc émissaire. Chaque nouvelle initiative s'en prend à des victimes. En 1985, il souhaitait réduire le déficit. Il a blâmé les pensionnés et a tenté de désindexer leurs pensions. Plus tard, lorsqu'il s'en est pris au programme de l'assurance-chômage, il a voulu faire porter l'odieux aux chômeurs. Ensuite, lorsque le gouvernement a voulu trouver un moyen de réduire le déficit, il s'est attaqué aux allocations familiales. Puis, pas plus tard que lundi, quand le premier ministre a annoncé ses propositions constitutionnelles, il s'en ait pris au logement.

Quand on réunit tous ces éléments, il n'est guère étonnant que le pays compte un nombre aussi élevé de chômeurs et de bénéficiaires de l'aide sociale. Et aujourd'hui, le gouvernement rejette la responsabilité du déficit sur les fonctionnaires.

J'ai entendu un député dire qu'il s'en tiendrait aux principes, alors qu'il ne cherchait qu'à opposer les syndiqués de la fonction publique aux sans-emploi et aux bénéficiaires de l'aide sociale. Ce qui importe, c'est de

s'interroger sur le rôle qu'a joué le gouvernement actuel dans les négociations avec les fonctionnaires.

J'ai entendu le président du Conseil du Trésor tenter de justifier les mesures prises par le gouvernement au cours de ces négociations. Au cours des trois ou quatre dernières semaines, il n'est pas un grand journal qui n'ait pas montré clairement quelle était la véritable intention du gouvernement actuel. Les uns après les autres, les éditoriaux répétaient ce que l'opposition et les événements de ces derniers jours laissaient déjà entrendre. Le *Globe and Mail* titrait: «Ottawa doit respecter le droit à la négociation». Suivait un éditorial contestant la crédibilité du gouvernement à l'égard des fonctionnaires. Toujours dans le *Globe and Mail*, on pouvait lire: «Les conservateurs font tout pour rendre sympathique la cause des fonctionnaires». Ces articles étaient signés par Jeffry Simpson.

Le *Vancouver Sun*, qui n'a rien d'un journal de gauche, exhortait le gouvernement à ne pas bloquer les salaires des fonctionnaires et mettait en doute son intention de négocier de bonne foi. L'*Edmonton Journal* parlait d'incitation à la grève. Le *Citizen*, quant à lui, s'interrogeait sur le bien-fondé de la loi de retour au travail.

Quand j'ai entendu le président du Conseil du Trésor expliquer que le gouvernement refusait de nommer un médiateur parce qu'il n'acceptait pas qu'une tierce partie, étrangère jusqu'ici aux négociations engagées, vienne lui dicter un règlement, je me suis dit que c'était le comble de l'ignorance et cela n'était pas digne d'un bon Canadien de droite qui croit aux principes de la libre négociation collective.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je suis heureux d'avoir la possibilité de dire quelques mots avant que le débat ne prenne fin. Je voulais revenir très brièvement sur les erreurs commises par le gouvernement dans ce cas-ci, car s'il y a un exemple d'incompétence de sa part, c'est bien celui-ci. Le temps me manque, et je vais donc être bref. Il est regrettable que je ne puisse m'arrêter là-dessus, car le bilan du gouvernement à cet égard est tout à fait inacceptable et le président du Conseil du Trésor devrait en avoir honte.

Je voudrais revenir sur le budget du 26 février 1991, lorsque le ministre des Finances de l'époque, l'actuel ministre du Commerce extérieur, a fait la déclaration suivante au sujet de la situation de la fonction publique au Canada; voici:

> Le gouvernement continuera de négocier avec ses employés. Cependant, comme tout autre employeur, il restera toujours très conscient des limites que la gravité de sa situation financière ne lui permet pas de dépasser.

Je pourrais ajouter que les problèmes financiers en question ont été gravement exacerbés par sept années de gabegie conservatrice.

Il a ajouté ensuite: «La détérioration du déficit est telle que, pour le prochain exercice, les ressources disponibles ne permettent tout simplement pas à l'État d'accroître ses budgets de fonctionnement en fonction des hausses de traitements des fonctionnaires.» Cela signifie que les hausses salariales résultant du processus de négociation collective devront être financées par une réduction correspondante de l'emploi dans la fonction publique.

Étant donné que celle-ci compte environ 215 000 personnes, chaque hausse de rémunération de 1 p. 100 pourrait entraîner la perte d'environ 2 000 emplois.» C'est ce que le ministre a déclaré dans cette enceinte, dans le cadre de son exposé budgétaire. Il n'a pas, en fait, prononcé ces paroles, mais elles ont été publiées dans le texte qu'il a distribué aux députés à l'époque.

Il a précisé ensuite: «Afin de limiter la perte d'emplois dans la Fonction publique et d'assurer le maintien des services publics essentiels aux Canadiens, le gouvernement n'est pas disposé à envisager des hausses de traitements supérieures à 3 p. 100 par année au cours des trois prochains exercices. Des règlements négociés de 3 p. 100 sont conformes à ce contexte de restrictions marquées de même qu'aux objectifs gouvernementaux de réduction de l'inflation. L'alternative à une position ferme dans les négociations salariales serait une compression beaucoup plus forte de l'emploi dans le secteur public, y compris des mises à pied.»

En d'autres termes, on parlait alors de 3 p. 100 et il était entendu que des règlements négociés supérieurs à à 3 p. 100 entraîneraient des licenciements.

Eh bien, le gouvernement a, semble-t-il, abandonné ce programme et il l'a fait, imaginez, à la table de négociation. Ainsi, il a annoncé publiquement à la Chambre en quoi consistait sa position de négociation, mais sitôt qu'il a entrepris ces négociations, il a dit s'être trompé et il a précisé que la limite était maintenant de 0 p. 100.

Savez-vous pourquoi? Parce que le président du Conseil du Trésor s'est tout à coup rendu compte qu'il ne pouvait se permettre de se passer des services de 6 000 fonctionnaires.

Le gouvernement a réduit le nombre de fonctionnaires de 15 000 sur six ans, et il s'en vante. Tout à coup, il est confronté à une situation où il pourrait perdre 6 000 postes de plus à la suite d'une augmentation de 3 p. 100, selon le ministre des Finances. Il a donc laissé tomber cette politique à la table de négociations et dit aux intéressés qu'ils n'avaient droit à aucune augmentation.

À qui a-t-il dit cela? Aux plus petits salariés, car juste avant la présentation du budget, le 26 février, les conservateurs ont accordé une grosse augmentation à tous les plus hauts salariés, non syndiqués. C'est ce qu'ils ont fait.

Soudain, le gouvernement constate qu'il a commis une erreur et décide d'imposer un gel. En juin, le ministre a eu l'audace de dire à la Chambre qu'il appliquait le gel de zéro pour cent à l'ensemble de la fonction publique parce qu'il venait de constater la bourde énorme qu'il avait commise, en janvier et en février, en accordant une augmentation à ces employés.

Alors, après s'être rétracté jusque-là, le ministre déclare que zéro pour cent s'applique maintenant à tous. Il se garde bien de parler des primes. Nous le lui avons fait remarquer, et les syndicats ont fait de même. Il a alors répondu: «Cela comprend aussi les primes.» Il n'est plus question que de zéro pour cent.

C'est d'ailleurs ce qu'il a toujours voulu, mais il n'a jamais eu le courage de le reconnaître à la Chambre. Dans le budget de février dernier, son prédécesseur non plus ne l'a pas admis. Pourtant, c'était lui qui dictait les règles à ce moment-là. Il n'a pas eu le courage de le reconnaître à la Chambre, en juin.

Ce n'est qu'au moment où les syndicats l'ont prié de présenter une politique équitable pour tous qu'il a déclaré que la règle du zéro pour cent s'appliquait à tous. Il a donc accordé une augmentation considérable, en pourcentage, aux employés les plus rémunérés dans une année où le taux d'inflation était de 6 p. 100. Il a ensuite déclaré aux moins rémunérés: «Vous n'obtiendrez pas d'augmentation cette année; peut-être en obtiendrez-vous une de 3 p. 100 l'an prochain, mais quand le taux d'inflation est de 6 p. 100, n'y comptez pas.» Les autres ont tous obtenu 4,2 p. 100 ou un autre pourcentage.

C'est un cas flagrant d'abus de pouvoir du gouvernement et de mauvaise administration du gouvernement du Canada qui nous a coûté cher et qui nous coûte encore cher en matière d'emplois, et c'est la raison pour laquelle nous nous retrouvons avec cette loi aujourd'hui.

J'ai ici certaines observations qui ont été faites par des experts du domaine syndical. Elles ont été publiées dans le *Whig-Standard* de Kingston. Je vous lis les commentaires de ces experts et professeurs de l'université Queen's:

> Ottawa s'y est vraiment mal pris pour régler le conflit syndical dans la fonction publique, ont déclaré aujourd'hui deux universitaires spécialisés dans les relations de travail.
>
> Imposer un gel des salaires et obliger les fonctionnaires à retourner au travail est une mesure détestable qui aurait pu être évitée, selon Pradeep Kumar et Donald Carter, professeurs à l'université Queen's.
>
> Ces universitaires, qui enseignent les relations de travail, ont indiqué que les erreurs commises par le gouvernement fédéral comme employeur au cours des derniers mois pourraient bien avoir les répercussions suivantes:
>
> démoraliser les fonctionnaires;
>
> faire échouer les efforts visant à rendre la fonction publique plus efficace, plus souple et plus responsable;
>
> favoriser, au sein de la fonction publique, un syndicat plus militant, dont les membres sont plus militants et plus politisés.
>
> Même s'ils n'ont pas exactement la même vision des choses, les deux universitaires reconnaissent que le gouvernement d'Ottawa a commis une erreur en se servant, pour imposer un gel des salaires, de la négociation collective, principe cher aux syndicats selon lequel les dirigeants syndicaux et patronaux définissent conjointement les conditions d'emploi.

Ce sont des experts dans ce domaine. Ils disent que le ministre a mal fait les choses, qu'il les a faites n'importe comment. Je partage leur avis; tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et tous les Canadiens partagent également cet avis. Le gouvernement est incompétent. Il devrait démissionner et s'en aller. Il ne vaut rien. Et je n'ai pas terminé.

• (2200)

Nous avons ensuite le ministre des Approvisionnements et Services qui représente une circonscription près d'Ottawa. Il dit: «Les fonctionnaires n'ont pas à se plaindre.» Il représente une circonscription à Ottawa où se trouvent beaucoup de fonctionnaires. Écoutez-le: c'est incroyable.

«Ils n'ont pas été licenciés. Ils n'ont pas subi de réduction de salaire.» Telles sont les paroles de Dick, ministre des Approvisionnements et Services et seul représentant de la région d'Ottawa au Cabinet. Je pourrais dire le seul conservateur de toute la région d'Ottawa, car les électeurs de l'Est ontarien sont trop avisés pour élire cette bande.

Il poursuit: «Ils n'ont pas vécu de fermetures d'usine. Ils n'ont pas besoin de partager leurs emplois. Le député conservateur de Lanark—Carleton n'excuse pas le gel de salaire que le gouvernement impose à ses employés malgré le fait que ce gel ne touche que ceux qui se trouvent au bas de l'échelle salariale.»

Ce gouvernement est une honte. Il a tellement bâclé cette affaire qu'il a en fait une honte nationale. Je dis au président du Conseil du Trésor, par votre intermédiaire, madame la présidente, qu'il devrait se lever et retirer ce projet de loi tout de suite. Il ne devrait pas imposer une telle loi à la fonction publique sans passer par un médiateur et sans respecter les pratiques normales de la négociation collective. Il sait qu'il a le devoir de le faire.

J'aimerais pouvoir faire d'autres citations, mais je sais que mon temps de parole s'achève.

Des voix: Encore. Encore.

M. Milliken: Je vous avais dit qu'ils en voulaient davantage. Je pourrais continuer avec le discours du ministre des Approvisionnements et Services. Il mentionne, s'il vous plaît—n'oublions pas que c'est un ministre de la région d'Ottawa—les riches de la fonction publique. De tous les députés ici présents, c'est lui qui mentionne les riches de la fonction publique.

Des voix: Bravo!

La présidente: Comme il est 22 heures. . .

Des voix: Oh, oh!

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre adopté le mardi 17 septembre 1991, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étude en comité du projet de loi C-29.

Des voix: Oh, oh!

La présidente: Le premier article à étudier est l'article 2.

[*Français*]

À l'article 2, il est proposé. . .

À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Loiselle propose:

Que l'article 2 du projet de loi C-29 soit modifié par substitution, à la ligne 41, page 2, de ce qui suit:

«question;

c) soit l'éventuel versement, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, à un salarié dont le taux de salaire ne dépasse pas 27 500 $ ou à son profit d'un montant forfaitaire égal:

(i) dans le cas du salarié dont le taux de salaire ne dépasse pas 27 000 $, à 500 $;

(ii) dans le cas du salarié dont le taux de salaire tout en dépassant 27 000 $ ne dépasse pas 27 500 $, à la fraction de 500 $ qui correspond à l'excédent de son taux de salaire sur 27 000 $.»

L'amendement est acceptable. Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

La présidente: Je déclare l'amendement adopté.

[*Traduction*]

La présidente: Concernant l'article 2, le deuxième amendement. M^me^ Catterall propose:

Que l'on modifie l'article 2 en supprimant les deux lignes du bas de la page 2 et les trois lignes du haut de la page 3 pour que la disposition s'arrête aux termes suivants:

. . .tout montant fixe ou vérifiable de salaire.

Cet amendement est aussi acceptable. Plaît-il au comité d'accepter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M^me^ Catterall est rejeté.)

La présidente: L'article 2 ainsi modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté avec dissidence.)

La présidente: Article 3. M^me^ Catterall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-29, à l'article 3, en ajoutant immédiatement après la ligne 26, à la page 3, ce qui suit:

e) aux personnes engagées à titre d'entrepreneurs indépendants.

Cet amendement est irrecevable. Il est inintelligible, car il exigerait que l'on modifie le paragraphe 4 en conséquence.

Passons à l'amendement n^o^ 4. M^me^ Langan propose:

Qu'on modifie l'article 3 en supprimant les lignes 9 à 36 et en supprimant les mots «ne» et «pas» à la ligne 38.

Irrecevable. On cherche ainsi à reformuler cet article. Selon le paragraphe 9 du commentaire 698 de Beauchesne, cet amendement est irrecevable.

Donc, l'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

La présidente: Passons à l'article 4. M^me^ Catterall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-29 en ajoutant ce qui suit, après la ligne 2, page 4:

5. a) Dès l'entrée en vigueur de cette loi,

(i) le Conseil du Trésor devra réviser le système de classification afin d'incorporer pleinement dans les échelles de salaire la rémunération maintenant versée à certains employés et groupes d'employés à titre de paiements de rajustement en vertu du principe de la parité salariale;

(ii) le Conseil du Trésor cessera toute instance portée devant la Commission des droits de la personne pour contester une décision de la Commission sur toute affaire ayant trait à la parité salariale pour des fonctions équivalentes.

b) Un an après l'entrée en vigueur de cette loi, le Conseil du Trésor devra réviser les classifications de manière à instaurer la pleine parité salariale, comme il a été convenu entre le Conseil du Trésor et les agents négociateurs pour l'employé.

c) Dans le cas d'un employé ou d'un groupe d'employés pour lequel le Conseil du Trésor et les agents négociateurs n'ont pas réussi à parvenir à une entente conformément à l'alinéa 5*b*) sur l'établissement de nouvelles classifications pour appliquer des échelles de salaire équitables, les différends sont réputés être immédiatement déférés à la Commission des droits de la personne pour qu'elle y apporte une solution exécutoire.

Cet amendement est également jugé irrecevable parce qu'il dépasse la portée du projet de loi.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

La présidente: Passons à l'article 5. M^me^ Catterall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-29 en supprimant tout ce qui suit la ligne 3, à la page 4 et en le remplaçant par ce qui suit:

5. Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, le président de la Commission des relations de travail dans la fonction publique nommera un médiateur acceptable aux deux parties qui examinera toutes les questions qui lui seront soumises et s'efforcera d'amener les parties à s'entendre;

6. Le président soumettra au médiateur toutes les questions relatives au régime de rémunération de tout employé ou groupe d'employés visés par la présente loi, lorsque ce régime a expiré et qu'un nouveau régime de rémunération n'a pas été établi.

7. À la date fixée par la commission, le médiateur fera rapport au président sur les solutions qu'il propose d'apporter à ces questions.

Cet amendement est également irrecevable car il introduit une nouvelle notion dans le projet de loi et n'a aucun rapport avec ce dernier dans sa présentation actuelle. L'amendement n^o^ 7 proposé par M^me^ Langan:

Que l'on modifie le paragraphe 5(1) en ajoutant à la ligne 10 les termes «sauf si l'on est parvenu, avec l'aide d'un médiateur, à un règlement mutuellement convenu avant ou après la promulgation de la présente loi».

Les paragraphes 5(1) et 5(2) n'auront aucune vigueur ou aucun effet si l'on parvient à un règlement avec l'aide d'un médiateur.

• (2210)

Cet amendement est recevable.

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: d'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: L'amendement est rejeté.

[*Français*]

L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

(L'article 5 est adoptée.)

La présidente: Passons à l'article 6. M^me^ Langan propose: Que l'on modifie l'article 6 en ajoutant à la ligne 26, page 4, ce qui suit: «sauf si l'on est parvenu, à l'aide d'un médiateur, à un règlement mutuellement convenu avant ou après la promulgation de la présente loi.»

Que l'on modifie en outre l'article 6 en ajoutant le paragraphe 6(1).

L'article 6 n'aura ni vigueur ni effet si l'on parvient à un règlement avec l'aide d'un médiateur.

La présidente: Cet amendement est recevable et le Comité devrait connaître l'objet du vote.

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

La présidente: Article 7—M^me^ Catterall propose

Que l'on modifie l'article 7 du projet de loi C-29 en supprimant les lignes 29 à 31, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

sur les droits de la personne, les dispositions d'un régime de rémunéra-

L'amendement est recevable.

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: L'amendement est rejeté.

M^me^ Langan a présenté cinq motions. Dans la première, elle propose

Que l'article 7 soit modifié en ajoutant immédiatement après la ligne 36, page 4, «Pour plus de certitude, toute ordonnance du Tribunal canadien des droits de la personne concernant l'équité salariale dans la fonction publique fédérale sera exemptée de l'application de la présente loi.»

Cette partie de l'amendement est irrecevable parce qu'il introduit un nouveau concept dans le projet de loi.

Mme Langan a proposé:

Que l'article 7 soit modifié en remplaçant le mot «peut», à la ligne 43, page 4, par le mot «doit».

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: L'amendement est rejeté.

Mme Langan propose:

Qu'on modifie l'article 7 à la ligne 4, page 5, en retranchant les mots «de l'avis du Conseil du Trésor».

Cet amendement est recevable.

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: L'amendement est rejeté.

Mme Langan propose:

Que l'article 7 soit modifié à la ligne 9, page 5, en remplaçant le mot «peut» par le mot «doit».

Cet amendement est recevable.

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: L'amendement est rejeté.

Mme Langan propose:

Que l'article 7 soit modifié à la ligne 23, page 5, en enlevant le mot «ne».

Plaît-il au Comité d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: L'amendement est rejeté.

[*Français*]

L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: Adopté avec dissidence.

L'article 7 est adopté avec dissidence.

[*Traduction*]

Article 8. M^me^ Langan propose:

Que l'article 8 soit modifié à la ligne 38, page 5, en supprimant les mots «à l'exception des taux de salaire et des autres dispositions du régime».

L'amendement est réputé irrecevable. Il est contradictoire et contraire au principe du projet de loi.

Article 8. M^me^ Catterall propose:

Que le projet de loi C-29 soit modifié en supprimant les lignes 38 et 39, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«sion, y compris les taux de salaire et les autres dispositions du régime.»

Cet amendement a aussi été réputé irrecevable parce qu'il est contraire au principe du projet de loi.

L'article 8 est-t-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 8 est adopté.)

La présidente: Article 9. M^me^ Langan propose:

Qu'on modifie l'article 9 à la ligne 5, page 6 du projet de loi C-29, en supprimant mot «ne» et

Qu'on modifie aussi l'article 9 en ajoutant à la ligne 7, page 6, les mots suivants: «d'un montant égal à l'indice des prix à la consommation du Canada pour l'année précédente».

Cet amendement est réputé irrecevable, car il contrevient à la Recommandation royale.

À l'article 9, M^me^ Langan propose:

Qu'on modifie l'article 9 en ajoutant un nouveau paragraphe (3): (3) Par dérogation à toute autre loi fédérale mais sous réserve de l'article 11, le régime de rémunération de salariés visés par la présente loi est censé renfermer une garantie contre les licenciements.

Cet amendement est aussi réputé irrecevable, car il dépasse la portée de l'article.

L'article 9 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 9 est adopté.)

La présidente: À l'article 10, M^me^ Catterall propose:

Qu'on modifie l'article 10 du projet de loi C-29 en supprimant les lignes 17 à 38 à la page 6 pour les remplacer par ce qui suit:

«10*a*) du montant convenu par les parties à la suite des négociations collectives».

Cet amendement est aussi réputé irrecevable, car il contrevient à la Recommandation royale.

L'article 10 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 10 est adopté.)

[*Français*]

La présidente: À l'article 11, il est proposé par M. Loiselle que l'article 11 du projet de loi C-29 soit modifié par:

a) substitution, aux lignes 3 et 4, page 7, de ce qui suit:

«a) soit la veille *de l'entrée en vigueur* de la présente loi;»

b) substitution, aux lignes 25 et 26, page 7, de ce qui suit:

«—avant *la date d'entrée en vigueur* de la présente loi si les parties sont»

Cet amendement est correct. Plaît-il au comité d'accepter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Je déclare l'amendement adopté avec dissidence.

• (2220)

[*Traduction*]

Mme Catterall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-29 à l'article 11 en supprimant les lignes 12 à 19 à la page 7 et en les remplacant par ce qui suit:

«les parties peuvent modifier les taux de salaire prévus par le nouveau régime de rémunération selon les montants convenus par suite des négociations collectives. Ces taux de salaire sont modifiés seront réputés faire. . .»

Cet amendement est réputé irrecevable, car il contrevient à la Recommandation royale.

L'article 11 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 11 est adopté.)

La présidente: Article 12. M^me^ Langan propose:

Que l'on modifie le paragraphe 12(1) à la ligne 30, page 7, en remplacant les mots «le Conseil du Trésor» par les mots «la Commission des relations de travail dans la fonction publique».

Que l'on modifie le paragraphe 12(2) à la ligne 35, page 7, en remplaçant les mots «le Conseil du Trésor» par les mots «la Commission des relations de travail dans la fonction publique» et que le même changement s'applique à la ligne 1, page 8.

Cet amendement est réputé irrecevable, car il introduit une nouvelle idée qui n'a rien à voir avec le projet de loi.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 12 est adopté.)

La présidente: Article 13. M^me^ Langan propose:

Que l'on modifie l'article 13 à la ligne 10, page 8, en supprimant les mots e«st nulle».

Amendement réputé irrecevable, car il contrevient à la Recommandation royale.

L'article 13 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 13 est adopté.)

La présidente: Article 14. M^me^ Langan propose:

Que la version anglaise de l'article 14 soit modifié à la ligne 36 en ajoutant, immédiatement après le mot «are» les termes «being forced».

Cet amendement est recevable. Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente: L'amendement est rejeté.

L'article 14 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 14 est adopté.)

La présidente: L'article 15 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 15 est adopté.)

La présidente: L'article 16 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 16 est adopté.)

La présidente: L'article 17 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 17 est adopté.)

La présidente: L'article 18 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 18 est adopté.)

La présidente: L'article 19 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 19 est adopté.)

La présidente: L'article 20. M^me^ Langan propose:

Que l'article 20, à la page 9, soit modifié en supprimant tous les termes suivant le mot «Majesté», à la ligne 29.

Cet amendement est recevable. Plaît-il au comité d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Avec dissidence.

La présidente: Rejeté à la majorité.

L'article 20 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 20 est adopté.)

La présidente: L'article 21 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 21 est adopté.)

La présidente: L'article 22 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 22 est adopté.)

[*Français*]

La présidente: À l'article 23, il est proposé par M. Loiselle:

Que l'article 23 de la version française du projet de loi C-29 soit modifié par substitution, à la ligne 31, page 10, parce qui suit:

«ble pour 1992 par cent trois pour cent.»

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: L'amendement est adopté avec dissidence.

L'article 23, tel que modifié, est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 23 modifié est adopté.)

[*Traduction*]

La présidente: L'article 24 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 24 est adopté.)

La présidente: Article 25. M^me^ Langan propose:

Que l'article 25 soit modifié en ajoutant à la ligne 22, page 11, immédiatement après le mot «vigueur», les termes suivants:

«seulement après réception, par le ministre, du rapport d'un médiateur indépendant. Si le ministre rejette ce rapport, la présente loi n'entre pas en vigueur.»

Cet amendement est irrecevable. Il introduit une notion étrangère au projet de loi.

L'article 25 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 25 est adopté.)

La présidente: L'Annexe I est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'Annexe I est adopté.)

La présidente: L'Annexe II est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'Annexe II est adopté.)

[*Français*]

La présidente: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

La présidente: Adopté avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

La présidente: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

La présidente: L'honorable député de Churchill invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la présidente, je ne voudrais pas retarder les choses davantage, mais il me semble que, au sujet de l'article 25, les deux amendements de ma collègue M^me^ Langan n'ont pas été lus tous les deux.

Vous n'en avez lu qu'un et vous avez demandé le vote sur un seul. L'autre n'a pas été abordé.

La présidente: Ils ont été traités comme un seul amendement et les deux étaient irrecevables.

Une voix: Vous n'en avez lu qu'un.

La présidente: Je n'en ai lu qu'un? Je peux bien lire le deuxième pour le compte rendu.

Qu'on insère dans l'article 25 le paragraphe (2) qui sui,t à la ligne 25, page 11: (2) Par dérogation au paragraphe 25(1), la présente loi entre en vigueur dans six mois.

Cet amendement était irrecevable parce qu'il introduisait une notion étrangère au projet de loi.

Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du projet de loi?

M. Hawkes: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Suite aux discussions que nous avons eues, nous avons décidé que nous voulions un vote inscrit sur la motion tendant à faire rapport du projet de loi à la Chambre. Nous voulons le compte.

• (2230)

Après le vote par assis et debout:

La présidente: Je déclare la motion adoptée.

Le député de Calgary-Ouest a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Hawkes: Je crois que le microphone n'était pas allumé, et je me demandais si vous pouviez nous donner le compte. Le greffier était à l'autre bout de la table et nous n'avons pas entendu.

La présidente: On m'a dit qu'il y avait 120 pour et 61 contre.

Dois-je quitter le fauteuil et faire rapport du projet de loi?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait du projet de loi.)

[*Français*]

Mme le vice-président: M. Loiselle, appuyé par M. Andre, propose: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

[*Traduction*]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Puis-je me dispenser de faire retentir la sonnerie d'appel?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 43)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Beatty	Belsher
Bernier	Bertrand
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Cardiff
Casey	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Cole
Corbeil	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dick
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Friesen	Greene
Guilbault	Halliday
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mayer	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McLean
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Reid	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Weiner	White
Wilbee	Wilson (Etobicoke Centre)—118

CONTRE

Députés

Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bélair
Bellemare	Bevilacqua

Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Brewin
Butland	Caccia
Catterall	Clancy
Copps	Dingwall
Duhamel	Ferguson
Fisher	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Harb
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Jordan	Karpoff
Keyes	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacLellan
Manley	Marleau
McLaughlin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Pagtakhan
Peterson	Pickard
Rocheleau	Rodriguez
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Stewart
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Waddell	Walker
Wood	Young (Beaches—Woodbine)—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anawak	Blondin
Callbeck	Collins
Cooper	Edwards
Kaplan	MacLaren
Redway	Worthy

[*Français*]

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Quand ce projet de loi sera-t-il lu une troisième fois? Conformément à l'ordre adopté le mardi 17 septembre 1991, à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est 22 h 42, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1er octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de déposer deux pétitions ce matin.

La première vient d'habitants de la région d'Upsala, dans le nord-ouest de l'Ontario, qui continuent de s'opposer à la taxe sur les produits et services et qui demandent au gouvernement de mettre en pratique une véritable équité en matière de fiscalité au Canada.

LA LITUANIE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): La deuxième, dûment certifiée conforme par le greffier des pétitions, est signée par des habitants de Thunder Bay qui s'inquiètent des retombées des événements survenus dans ce qui était l'Union soviétique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de déterminer quels sont les besoins spéciaux d'assistance médicale en Lituanie, d'affecter des fonds pour l'acquisition des fournitures médicales nécessaires et d'expédier ces fournitures au gouvernement lituanien.

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de présenter à la Chambre deux pétitions concernant le projet de loi gouvernemental sur le retour au travail. Les pétitionnaires habitent Baker Lake et Iqaluit, dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi que la région d'Ottawa et Moose Factory, en Ontario.

Ces Canadiens sont renversés de constater l'indifférence du gouvernement face aux besoins de ses fonctionnaires et ils demandent au Parlement de rejeter l'imposition de contrôles des salaires et de réaffirmer son appui au processus de négociation collective au Canada.

L'ÉCONOMIE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition dûment certifiée par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires viennent de Hamilton, Stoney Creek, Burlington et Brantford. Ce n'est que l'une des nombreuses pétitions qui ont été présentées au gouvernement.

Les pétitionnaires font valoir que la politique des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé et les 33 nouvelles augmentations d'impôt imposées par le gouvernement conservateur depuis septembre 1984 sont à l'origine de pressions inflationnistes. Ils citent de nombreux exemples. À ces causes, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter les contrôles des salaires et de réaffirmer son appui au droit à la libre négociation collective pour les travailleurs canadiens.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'aimerais également prendre la parole conformément à l'article 36 du Règlement et présenter des pétitions à la Chambre des communes au nom des habitants d'Indian Head (Saskatchewan), de Prince Albert (Saskatchewan), de Québec, de St. Catharines, de Deléage, de Cap Rouge et de beaucoup d'autres villes et villages de la province de Québec.

• (1010)

Tous s'inquiètent vivement des nombreuses taxes et des taux d'intérêt élevés que ce gouvernement impose aux Canadiens, diminuant ainsi leur pouvoir d'achat. À leur avis, cela ne fait qu'accentuer la récession au pays. Les pétitionnaires se préoccupent également du contrôle des salaires qui a été imposé aux fonctionnaires du Canada.

À ces causes, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rejeter les contrôles des salaires et de réaffirmer son appui au droit à la libre négociation collective.

Affaires courantes

[*Français*]

LE DROIT DES TRAVAILLEURS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de déposer des pétitions qui ont été signées par des résidents de la province de Québec. Ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette l'imposition de contrôle sur les salaires et réitère son appui au libre exercice du droit de tous les travailleurs canadiens à la négociation collective.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition au nom de mes électeurs de New Westminster, en Colombie-Britannique.

Ces pétitionnaires affirment que leur bureau de poste de la rue Columbia joue un rôle essentiel dans leur localité. Selon eux, en fermant ce bureau de poste et en le remplaçant par un centre n'offrant des services qu'aux entreprises, on créera deux classes de citoyens.

On a pris cette décision arbitraire sans consulter au préalable les habitants de New Westminster touchés par cette décision.

Ainsi, les pétitionnaires exhortent le Parlement à empêcher que le bureau de poste de New Westminster ne soit remplacé par ce centre.

La pétition porte la signature de centaines d'habitants de New Westminster.

L'ÉCONOMIE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le privilège de présenter des pétitions au nom de gens qui considèrent que c'est la politique du gouvernement tendant à maintenir les taux d'intérêt et le cours du dollar à un niveau élevé, ainsi que les nouveaux impôts et les augmentations d'impôt que doivent supporter les Canadiens depuis son arrivée au pouvoir—33 depuis septembre 1984—qui sont la source des pressions inflationnistes, et non les demandes salariales des travailleurs canadiens.

Les pétitionnaires représentent les localités de Brampton, Woodbridge, Weston, Etobicoke, Toronto et Mississauga, en Ontario, Sydney Mines et Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, ainsi que Thompson, Winnipeg et nombreuses autres petites localités du Manitoba.

Au nom des pétitionnaires, je présente cette pétition qui demande au Parlement de rejeter l'imposition de contrôles des salaires et de défendre à nouveau le droit des travailleurs canadiens à la libre négociation collective.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter trois pétitions de Canadiens de la région de Toronto et des environs.

Ces pétitionnaires s'opposent à la décision du gouvernement d'imposer un contrôle des salaires dans la fonction publique fédérale. La politique du gouvernement quant au processus de négociation avec les fonctionnaires cause de graves problèmes.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à rejeter l'imposition de contrôles des salaires et à défendre à nouveau le droit de tous les travailleurs canadiens à la libre négociation collective.

[*Français*]

LE DROIT DES TRAVAILLEURS À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer une pétition aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, à l'effet que la politique de maintien des taux d'intérêt élevés et du cours du dollar à un niveau élevé également ainsi que 33 nouvelles taxes ou augmentations de taxes imposées par les Conservateurs depuis septembre 1984 soient la cause profonde des pressions inflationnistes.

La pétition, monsieur le Président, bien entendu, dit que le contrôle des salaires du secteur public a forcément un effet à la baisse sur le niveau de salaire de l'ensemble des travailleurs canadiens, qu'aucune souplesse n'est possible lorsqu'on limite sans distinction le salaire de tous, que le gouvernement fédéral conservateur est disposé à priver les travailleurs de tout le Canada à leur droit à des négociations collectives, à les menacer de perdre leur emploi, notamment au profit de ceux qui font de la sous-traitance, à s'interposer dans la conciliation et l'arbitrage et à légiférer pour forcer le retour des employés au travail.

Monsieur le Président, à ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement rejette l'imposition de contrôle sur les salaires et réitère son appui au libre exercice du droit de tous les travailleurs canadiens à la négociation collective.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce que les questions restent au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le député de Kingston et les Îles a la parole pour un rappel au Règlement. Nous entendrons ensuite le député de Winnipeg Transcona.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ma question nº 17, datée du 13 mai, est encore au *Feuilleton*. Ça ne paraît pas bien vieux, mais j'avais demandé que l'on y réponde dans un délai de 45 jours. Il s'agit en fait de la même question que j'avais posée le 25 février, à la dernière session. Je n'ai toujours pas eu de réponse. Ce retard est intolérable.

Je sais pourquoi le gouvernement ne veut pas publier ces renseignements. Il craint de se sentir humilié et embarrassé. Mais j'estime qu'il n'est pas correct de la part du gouvernement de rester là à se tourner les pouces au lieu de répondre aux questions qui lui sont posées à la Chambre, alors qu'il est tenu de le faire bien sûr. Le gouvernement est responsable devant la Chambre. Si les députés posent ces questions, c'est qu'ils ont de bonnes raisons de le faire et ils ont le droit d'exiger une réponse.

Je vous prie, monsieur le Président, d'insister auprès du gouvernement afin qu'il réponde à cette question dans les meilleurs délais. Ma question ne date pas seulement du 13 mai, elle remonte en fait au 25 février, et la réponse se fait attendre depuis trop longtemps.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur deux points. Le premier, c'est qu'hier, pendant la période des questions, le secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation) a posé une question.

Si je ne m'abuse, c'est la deuxième fois en quelques semaines qu'un secrétaire parlementaire pose une question.

Vous savez certainement, monsieur le Président, que le fait d'autoriser un secrétaire parlementaire à interroger le gouvernement n'est pas une pratique établie ni acceptée à la Chambre des communes. Il se peut qu'il en soit ainsi à un moment donné, mais vous n'ignorez pas non plus que nous sommes en train d'examiner la structure et la nature de la période des questions. Cet examen a été confié à un sous-comité du Comité permanent de la gestion de la Chambre. C'est un processus permanent qui fera partie du travail du comité conformément à l'intention du gouvernement d'examiner la structure et la nature de la période des questions.

Il me semble que ce processus ne devrait pas être anticipé ni touché de quelque façon que ce soit par des exceptions répétées comme celles que l'on fait lorsqu'on permet à un secrétaire parlementaire de poser une question à la Chambre des communes au cours de la période des questions.

J'espère, monsieur le Président, qu'il ne s'agit là, à nouveau, que d'une simple erreur. J'espère aussi que vous serez en mesure de le confirmer, auquel cas nous n'aurons pas à nous inquiéter à ce sujet. Ainsi le processus d'examen et de réforme de la période des questions pourra-t-il se poursuivre sans que nous ayons à nous soucier d'une démarche quelconque étrangère à ce que fait le comité.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je répondrai immédiatement au député de Winnipeg Transcona. Il a raison lorsqu'il dit que le secrétaire parlementaire a eu la parole deux fois ces deux dernières semaines.

Tout d'abord, je tiens à dire au député et à la Chambre que c'est en raison d'une erreur ou d'une négligence de ma part et je m'excuse si cela a provoqué un malaise chez certains.

Le commentaire 413 de la sixième édition du Beauchesne traite des questions posées par les secrétaires parlementaires. Je vous lis ce commentaire:

> Il ne faudrait pas que ceux qui, tels les secrétaires parlementaires, seraient investis de la responsabilité de répondre au nom du Gouvernement utilisent le temps réservé aux questions pour interpeller celui-ci.

Il renvoie ensuite aux *Débats* du 5 novembre 1975, pages 1059 à 1064.

Cette pratique a été respectée sauf de temps à autre, en raison de distraction, et je tiens à rassurer les députés, je ne veux pas modifier unilatéralement la pratique.

Le député de Winnipeg Transcona, sur un autre rappel au Règlement.

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'invoque le Règlement sur un autre sujet, monsieur le Président. Je vous remercie d'avoir répondu à mon premier rappel.

Je veux maintenant parler des termes utilisés dans les titres des avis publiés dans les *Journaux* au sujet du comité mixte spécial chargé d'examiner les propositions constitutionnelles du gouvernement.

Dans l'ordonnance créant ce comité, il est question du comité mixte spécial puis on donne une assez longue description des questions qu'il étudiera. Mais dans le titre des avis parus dans les *Journaux*, on appelle ce comité mixte spécial le «Comité mixte spécial pour le renouvellement de la Confédération canadienne».

• (1020)

Aucune décision n'a été prise et aucune démarche officielle n'a été faite pour nommer ce comité le Comité mixte spécial pour le renouvellement de la Confédération canadienne. Ce comité a pour mandat de déterminer si oui ou non ces propositions pourront conduire à un renouvellement de la Confédération canadienne ou si les Canadiens sont du même avis que le gouvernement qui estime que ces propositions conduiront au renouvellement de la Confédération canadienne. Le nom du comité, et je suis sûr que c'est involontaire, comporte un élément de présomption, presque de propagande, pour utiliser un terme péjoratif. Je pense que quiconque a pris la liberté d'appeler le comité ainsi ne devrait pas prendre de telles libertés et j'espère que l'on pourra trouver un moyen plus technique, objectif et impartial de nommer les comités. Encore une fois, il est inusité, si je me réfère à mon expérience, qu'un comité soit nommé de cette manière.

Je vous demande d'examiner cette question et peut-être de faire part à la Chambre du moyen que nous pourrions utiliser pour empêcher ce genre de situations de se reproduire et nous dire ce que nous pourrions faire au sujet du nom de ce comité.

M. le Président: Je puis assurer au député que je vais examiner cette question dès maintenant. S'il est justifié d'en rester au nom plus technique, il en sera fait ainsi; entre-temps, je vais examiner la situation. Je pense qu'il doit aussi être clair que le comité peut bien sûr, s'il le désire et si cela lui convient, choisir un nom qui obtienne l'approbation de ses membres.

Je prends cependant note de l'observation du député, qui dit que ça n'a pas encore été fait, et j'examinerai la question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, à l'occasion de la troisième lecture du projet de loi C-29, Loi sur la rémunération du secteur public, j'aimerais inviter les députés de la Chambre à débattre le plus rapidement possible de ce projet de loi, afin qu'il puisse être examiné et adopté par le Sénat. Ainsi, les Canadiens pourront bénéficier à nouveau des services essentiels et tout rentrera dans l'ordre.

[*Traduction*]

Le piquetage effectué par l'Alliance de la fonction publique devient chaque jour plus violent. Les services offerts aux Canadiens sont réduits de plus en plus et la réputation internationale du Canada en tant que fournisseur de grain fiable pour le reste du monde est de nouveau menacée. Mais les chefs de piquet de l'Alliance de la fonction publique et certains membres continuent de faire fi de la décision rendue le 23 septembre par la Commission des relations de travail dans la fonction publique de. . .

. . .cesser de gêner les employés désignés ou de les empêcher de se présenter au travail.

Il semble que les dirigeants de l'Alliance ont très peu de respect pour la loi. Même si cet organisme représentant le Parlement l'a enjoint de cesser toute activité de grève illégale, l'Alliance a choisi de passer outre à la décision et de poursuivre des activités encore plus illégales.

Je me demande si les membres de l'Alliance sont vraiment fiers d'avoir pu faire fermer le port de Vancouver. Je me demande combien de membres de l'Alliance sont fiers que leur syndicat ait réussi à empêcher les infirmières d'entrer à l'hôpital pour anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'y soigner leurs patients, dont un grand nombre sont des personnes âgées.

La direction du syndicat ne semble pas préoccupée par le fait que leurs activités de grève empêchent beaucoup de nos agriculteurs de gagner leur vie. Je veux rappeler

aux députés que la situation difficile que vivent ces mêmes agriculteurs a été décrite en termes désespérés par les membres de l'opposition, pas plus tard qu'hier, ici-même, au cours de la période des questions.

Si le bien-être des Canadiens et le sort de la reprise économique ne préoccupent pas la direction de l'AFPC, ils me préoccupent grandement. Les utilisateurs des transports en commun et les habitants de la région de la capitale nationale ont eu un aperçu des difficultés entraînées par la grève ce matin.

Le piquetage de l'AFPC est devenu gênant et ne tient pas compte de la loi ou des droits des travailleurs, dans leurs déplacements en autobus entre la maison et le travail.

[*Français*]

De plus en plus, le syndicat a recours à l'injure et à l'intimidation et ce, même à l'égard de ses propres membres, allant même jusqu'à les traiter de moins que rien. Hier, les grévistes de l'Alliance ont lancé des oeufs, des tomates sur le personnel infirmier de l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue. Or, monsieur le Président, il s'agit d'employés désignés tenus de se présenter au travail parce que la sécurité du public l'exige. Ils ne font même pas partie du même syndicat.

Monsieur le Président, il est éminemment regrettable que de nombreux membres de l'Alliance, ayant choisi de continuer à travailler comme c'est leur droit, aient été victimes de harcèlement et de menaces de la part de leur propre syndicat qui, faute de logique ou de persuasion, a tenté désespérément de cette manière de rallier leur soutien à une grève futile.

Un grand nombre d'employés, monsieur le Président, comprennent le bien-fondé de la politique salariale du gouvernement en la plaçant dans une perspective économique plus vaste et constatent qu'il est inutile de perdre plusieurs semaines de rémunération. Je suis convaincu que la plupart des membres de l'Alliance, qui sont des citoyens respectueux de la loi, voudront saisir les dirigeants de leur syndicat de ces points de vue.

Entre-temps, monsieur le Président, j'estime qu'il y va de l'intérêt de tous les fonctionnaires, y compris les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, que les députés de tous les partis reconnaissent que cet important projet de loi doit être adopté de toute urgence si l'on veut mettre fin une fois pour toutes à la grève.

[*Traduction*]

J'aimerais maintenant résumer certains points saillants du projet de loi et expliquer brièvement la raison pour laquelle le gouvernement estime que les restrictions salariales ont un rôle à jouer dans la relance durable de l'économie.

Quiconque a suivi les événements des dernières semaines conviendra que le gouvernement n'a pas suivi le chemin le plus facile pour restreindre les salaires. On ne peut pas dire qu'il ait été guidé par l'opportunisme. Et pourquoi?

Parce qu'en dépit des affirmations de certains députés de l'opposition, le gouvernement respecte le processus de négociation collective, tout comme il respecte les droits et les opinions des syndiqués.

Il aurait pu se simplifier la vie et incorporer dans une loi le programme de restrictions salariales immédiatement après l'avoir annoncé, comme bien des gouvernements fédéraux et provinciaux l'ont fait.

Il va sans dire que les conseillers juridiques du gouvernement ont examiné la jurisprudence dans cette affaire pour savoir si l'application des restrictions salariales en passant par le processus législatif était une solution viable qui pouvait se justifier et se défendre.

On m'a assuré qu'elle était justifiée et qu'elle pouvait se défendre, étant donné les conditions économiques qui ont donné lieu à cette décision.

Avant de recourir au processus législatif, j'étais décidé à faire appel au bon sens et à la logique des syndicats pour qu'ils comprennent pourquoi le gouvernement devait restreindre les hausses de salaire. Je voulais leur montrer comment les restrictions salariales pouvaient éliminer le principal moteur de l'inflation et aider à combattre la hausse des prix. Je voulais profiter de l'occasion pour montrer aux chefs syndicaux que le gouvernement ne s'acharnait pas sur eux et leurs membres, comme la misère sur le pauvre. Je me souviens très bien leur avoir dit qu'il leur serait difficile d'accepter 0 et 3 p. 100 et que ce niveau d'augmentation ne reflétait pas la valeur des services que leurs membres rendent au pays.

• (1030)

Néanmoins, je voulais qu'ils comprennent que la récente récession a coûté infiniment plus cher à des centaines de milliers de Canadiens, qui ont perdu leur emploi ou qui ont dû accepter de très grosses réductions de salaire et renoncer à des avantages pour aider leur employeur à survivre et pour conserver leurs postes.

Je voulais convaincre les chefs syndicaux que chaque secteur et chaque Canadien ont eu un rôle à jouer dans la

reprise économique et que cet effort avantagera tous les Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis qu'il est arrivé au pouvoir en septembre 1984, héritant d'une énorme dette, le gouvernement a adopté un style de gestion qui s'inspire davantage du secteur privé. Cependant, on constate que même si le gouvernement fédéral a énormément amélioré son efficience, il accuse encore un déficit.

Si nous avions consenti une augmentation salariale cette année à nos employés, nous aurions été confrontés aux choix suivants: ou nous aurions été obligés d'éliminer des postes pour financer cette augmentation, ce qui aurait contribué à réduire les services au public; ou nous aurions dû emprunter davantage, ce qui aurait accru le déficit.

[*Traduction*]

Le gouvernement a décidé, non sans y avoir mûrement réfléchi, que l'intérêt du Canada primerait les intérêts financiers immédiats de ses employés. Avec d'autres que nous, les nombreux employés qui se retrouvent avec 0 et 3 p. 100 auraient probablement subi le même sort que leurs collègues du secteur privé.

Je dois rappeler aux députés qu'au cours de toute la durée du récent programme quinquennal de réduction des effectifs, la sécurité d'emploi de nos fonctionnaires a été de 99,5 p. 100. Les employés de la fonction publique jouissent d'une sécurité d'emploi inestimable, et leurs divers avantages sociaux se comparent à ceux que les bons employeurs accordent dans le secteur privé.

Zéro pour cent cette annnée et 3 p. 100 l'an prochain, cela peut sembler dur aux employés en poste, mais ils ne doivent pas oublier qu'environ 40 000 candidats déjà jugés admissibles seraient intéressés à travailler dans la fonction publique. On a reçu 236 000 demandes d'emploi l'an dernier seulement, soit l'équivalent du nombre d'emplois dans toute la fonction publique.

De nombreux Canadiens voudraient bien avoir la chance de travailler dans la fonction publique, même sans augmentation de salaire cette année.

Nos employés devraient aussi se rappeler qu'en perdant la prime de rendement cette année, les cadres de la fonction publique subissent en fait une réduction de salaire et non un simple gel, et ce, alors que leur nombre est réduit de 10 p. 100 sur deux ans, soit une réduction proportionnellement beaucoup plus grande que celle subie par les employés en général au cours des dernières années.

[*Français*]

Je dois admettre qu'un grand nombre de nos employés, en particulier ceux qui ont légalement le droit de faire la grève, ne touchent pas de gros salaires. Bon nombre d'entre eux assument d'importantes responsabilités familiales et ont déjà été durement éprouvés. La grève, malheureusement, n'aura fait que leur coûter encore plus cher, mais je crois que l'heure est venue de la réconciliation.

J'avais donc enjoint mes collaborateurs à la table de négociation de déployer tous les efforts possibles afin d'en arriver avec l'Alliance à un règlement négocié qui renforcerait ou améliorerait les avantages existants, tout en respectant le programme global de restrictions salariales.

Monsieur le Président, ce que nous avions convenu était à mon avis conforme à notre capacité de payer. Par ailleurs, nous avions tout fait pour donner suite à leurs autres préoccupations: la parité salariale et les questions liées à la sécurité de l'emploi. Nous avions offert une somme forfaitaire aux employés dont le revenu était inférieur au salaire moyen au Canada. Nous avions augmenté de 50 p. 100 le nombre de garderies en milieu de travail. En outre, nous avions amélioré d'autres avantages sociaux.

De plus, monsieur le Président, quatre autres syndicats en sont déjà arrivés avec nos négociateurs à des ententes conformes à la politique salariale de 0 et 3 p. 100, ce qui montre bien qu'un règlement était possible.

Or, monsieur le Président, nous n'avons pas finalement pu en arriver à un règlement négocié avec les dirigeants de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Ceux-ci ont quitté la table de négociation et ont rompu une entente à laquelle j'étais arrivé avec le président de l'Alliance, à savoir, que les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada resteraient au travail tant que les négociations se poursuivraient. Les dirigeants de l'Alliance ont rejeté les améliorations contenues dans l'offre que je viens de décrire et ne l'ont pas soumise à leurs membres. Ils ont plutôt choisi de renvoyer leurs membres sur les lignes de piquetage, ce qui a dans de nombreuses régions perturbé l'accès au travail de la plupart des fonctionnaires.

Les perturbations causées par le piquetage menacent à nouveau la sécurité de tous les Canadiens. Les activités de l'Alliance compromettent la sécurité de nos propres employés sur les lignes de piquetage, non pas seulement des membres de l'Alliance, mais aussi des membres des

autres syndicats, des gestionnaires, des clients et des simples citoyens qui cherchent à aller au travail ou à utiliser les services du gouvernement, auxquels ils ont droit.

[*Traduction*]

Il est temps que ces piquets de grève qui sont nuisibles et sont même devenus dangereux tombent et que nos employés reprennent le travail. Il est temps d'adopter le projet de loi C-29, de manière que la politique salariale des 0 et 3 p. 100 s'applique aussi à tous les autres groupes visés, soit: le premier ministre, le Cabinet fédéral, les députés, les sénateurs, les employés du Parlement, les membres des Forces armées canadiennes et de la GRC ainsi que les chefs et les employés d'autres organismes gouvernementaux sans vocation commerciale qui normalement ne sont pas financièrement autonomes.

Le projet de loi C-29 appliquerait les 0 et 3 p. 100 à 378 000 personnes du secteur public fédéral et non pas seulement aux 156 000 membres de l'AFPC.

Il est temps que tous les contribuables profitent de l'application du projet de loi C-29 et qu'on cesse de douter du plan de reprise économique annoncé dans le budget. Qu'on ne s'y méprenne pas, le plan de reprise marche bien. Je recommande donc à tous les députés d'adopter ce projet de loi.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler du projet de loi pour une dernière fois et de souligner les répercussions très graves qu'il a, non seulement pour les employés visés, mais pour l'ensemble des Canadiens.

Il supprime en effet un droit démocratique fondamental à la négociation collective. Le Canada a reconnu ce droit dans des conventions internationales qu'il a signées et il a adopté des dispositions législatives prévoyant sa mise en application pour tous les travailleurs canadiens d'un océan à l'autre. Ce droit est entré en vigueur pour les employés de la fonction publique en 1967, sous le gouvernement de l'honorable Lester B. Pearson, et il n'a jamais été révoqué comme c'est le cas aujourd'hui.

Ce n'est pas le fruit du hasard si l'opposition au projet de loi est aussi venue de syndicats d'autres secteurs publics comme les gouvernements provinciaux et les municipalités, de la Fédération des enseignants, de nombreux syndicats qui représentent les professeurs et de syndicats du secteur privé.

• (1040)

Ceux qui connaissent un peu l'histoire des relations de travail savent que ce sont uniquement les actions des travailleurs qui ont fait qu'on a cessé d'envoyer des enfants de 10 ans dans les mines, qui ont permis aux employés de travailler quotidiennement un nombre raisonnable d'heures et d'avoir un peu de temps pour leur vie personnelle et familiale, qui leur ont permis d'obtenir des conditions de travail décentes, sécuritaires et saines au lieu de risquer leur vie pour simplement avoir un emploi, qui leur ont permis d'utiliser leur travail pour pouvoir se ménager une vie décente et qui leur ont au moins permis de survivre grâce à l'argent que leur rapportait leur travail.

Le droit à la négociation collective confère au simple travailleur qui dépend des autres pour nourrir sa famille, pour se loger et pour se vêtir un pouvoir limité, certes, mais qui compense l'énorme emprise économique qu'un employeur a sur sa vie et sur celle de sa famille.

Les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter lorsque le gouvernement peut, comme il le fait avec ce projet de loi, annuler cavalièrement n'importe quel droit démocratique fondamental pour une période de deux ans.

C'est ce que le gouvernement a fait le soir où il a présenté son budget, le 26 février dernier. Il a sonné le glas de la négociation collective. Il a dit qu'il n'était pas intéressé à faire intervenir une tierce partie qui pourrait, à titre de médiateur, d'arbitre ou de conciliateur, évaluer objectivement si le gouvernement agit de façon responsable et équitable.

Dès le 26 février, le gouvernement a rejeté toute possibilité d'un règlement pacifique et raisonnable entre lui et ses employés. Je tiens à souligner que les employés n'ont jamais refusé de se conformer à la politique économique du gouvernement. Ils ont simplement dit qu'il y avait d'autres aspects à négocier et qu'ils voulaient pouvoir prendre place à la table des négociations pour les négocier.

Le ministre a parlé de nombreuses répercussions de la grève, mais il refuse carrément de reconnaître sa responsabilité à l'égard de cette grève. Tous les Canadiens savent que, jamais dans l'histoire du Canada, un gouvernement n'a été aussi impopulaire dans les sondages que le gouvernement actuel. Celui-ci cherche désespérément à s'accrocher au peu de popularité qui lui reste et à accroître cette popularité coûte que coûte. Il ne se préoccupe absolument pas de ceux qu'il écorche au passage.

Il a écorché au passage non seulement ses propres employés, mais les petites entreprises qui dépendent de la livraison de marchandises et de l'exécution de services, les personnes qui voyagent, que ce soit pour affaires ou pour des raisons familiales. Comme le ministre l'a dit, les patients dans les hôpitaux, nos anciens combattants, en

ont souffert. Le gouvernement a mis en péril une partie importante de notre récolte céréalière. Cela met en péril nos échanges internationaux, notre réputation comme pays où il y a coopération entre les divers segments de la société et qui, sur les marchés internationaux, sait tenir parole lorsqu'il s'engage à livrer des produits.

Cette façon de faire est devenue une habitude. Il choisit avec grand soin des cibles vulnérables. Il s'est attaqué aux personnes âgées, aux chômeurs, aux autochtones. Son choix s'est porté sur les éléments de notre société qui sont les moins capables de se défendre, et il a cherché systématiquement à faire dévier la colère que les Canadiens ressentent à son endroit.

Un gouvernement qui devrait s'occuper de bâtir un pays, qui devrait résoudre les problèmes au lieu de les créer, qui devrait susciter la collaboration pour que nous puissions relever les nombreux défis que nous réserve l'avenir a préféré dresser les Canadiens les uns contre les autres, les persuader que leur prospérité doit être nécessairement acquise aux dépens de quelqu'un d'autre. Voilà une approche cruelle, destructrice, sournoise pour préserver sa propre popularité. Heureusement, les sondages nous apprennent que ça ne marche pas.

Je voudrais revenir sur des points précis dont le ministre a parlé. Il a dit qu'on avait empêché des infirmières d'entrer dans les hôpitaux. Je rappelle au ministre que, il y a environ un an et demi, le gouvernement a forcé ses employés les moins bien payés à faire la grève. Il s'agit des travailleurs des services hospitaliers qui s'occupent des anciens combattants, des collectivités autochtones et des programmes de prévention. Et ces grévistes ont continué, à leurs propres frais, à assurer les services essentiels dans les hôpitaux.

La tribune était pleine, pendant cette grève, lorsque le gouvernement a obligé ces grévistes, avec qui il avait refusé de négocier une convention, à reprendre le travail. La tribune était bondée d'infirmières et de diététiciennes de Sainte-Anne-de-Bellevue, justement l'hôpital dont le ministre a parlé, qui se portaient à la défense de ces travailleurs. Les infirmières, diététiciennes et médecins qui se trouvaient à la tribune pour manifester leur solidarité avec ces travailleurs savent que, sans ces personnes qui touchent un maigre salaire de 17 000 $ par année, ils ne peuvent accomplir leur travail professionnel auprès des malades et des personnes âgées, auprès de ceux qui ont souffert et sont aujourd'hui invalides parce qu'ils ont défendu leur pays. Ces mêmes travailleurs qui gagnent seulement 17 000 $ par année et n'ont jamais été traités justement par le gouvernement actuel ont assuré les services même lorsqu'ils faisaient une grève légale.

Le gouvernement n'a pas agi différemment avec les travailleurs des équipages de navire. Il n'a pas désigné de travailleurs essentiels parmi ces gens qui vont en mer et mettent leur vie en péril pour sauver d'autres vies. Nous avons donc eu une grève des équipages de navire en décembre 1989. Encore une fois, le gouvernement n'avait pas tenu compte des conseils de ce côté-ci de la Chambre qui lui demandait, depuis quatre mois, de reprendre les négociations et de négocier un règlement. Alors, il y a eu une grève qui a interrompu le transport dans la voie maritime du Saint-Laurent et qui a coûté un million de dollars par jour. Nous avions pourtant averti le gouvernement que c'est exactement ce qui se passerait en décembre, s'il ne trouvait pas de solution auparavant, mais il n'a pas tenu compte de nos avertissements.

Quelle attitude les équipages de navire ont-ils adoptée? Ont-ils fait ce que le gouvernement avait prévu qu'ils feraient, interrompre les services essentiels? Non, ils ne les ont pas interrompus. Ils ont dépensé un demi-million de dollars et ils se sont donné du mal pour s'installer dans des hôtels afin d'être disponibles en cas d'urgence. C'est ce qui leur a permis, en quelques occasions, durant la grève, de prendre la mer pour sauver des vies, au beau milieu d'une crise créée par le gouvernement. Ils ont renoncé à leur droit de grève et, à leurs propres frais, ils ont pris les moyens nécessaires pour continuer à faire leur travail. Le gouvernement devrait faire la même chose.

Le ministre a mentionné l'interruption du commerce du grain que nous connaissons actuellement. La situation est très grave et nous le savons. Pourtant, quand le gouvernement a décidé de ne pas négocier avec ses employés, en février, il savait très bien que les silos à grain seraient pleins de blé, en septembre. A-t-il désigné la manutention du grain comme un service essentiel, quand il avait l'occasion de le faire? Non, il ne l'a pas fait. Le gouvernement voulait-il donc provoquer une crise dans le transport du grain au Canada et dans nos expéditions en Union soviétique et détruire la récolte de nos cultivateurs de l'Ouest? C'est la seule raison que je peux trouver pour expliquer pourquoi il n'a pas désigné la manutention du grain comme un service essentiel.

• (1050)

Le gouvernement adore provoquer des crises. Il en a créé une dans notre économie. Nous voyons des emplois quitter pour toujours les régions les plus prospères de notre pays. Il en a créé une autre dans l'emploi. Aujourd'hui même, il y a un million et demi de chômeurs au

Canada et le nombre total de chômeurs pour l'année sera de plusieurs millions. Combien cela fait-il de familles en crise, au Canada, cette année?

Il en a créé une autre en ce qui concerne l'avenir de notre pays. J'hésite à parler de cette question en ce moment-ci parce qu'elle est si délicate. Un gouvernement qui ne sait rien faire d'autre que de créer des crises n'est pas apte à bâtir un pays fort qui sera prêt pour le prochain siècle.

Après avoir bouleversé l'économie par sa faute, il essaie de faire croire aux gens qu'ils sont chanceux d'avoir un emploi et un salaire, quels que soient cet emploi et ce salaire. Nous sommes revenus à l'époque des barons voleurs où les propriétaires d'entreprises ne se gênaient pas pour acculer leurs concurrents plus faibles à la faillite, sans égard à leurs employés.

Voilà le genre de Canada dans lequel le gouvernement voudrait nous voir revenir, un pays où seuls les riches et les puissants peuvent espérer vivre convenablement. Ce n'est pas ce dont rêvent les Canadiens. Ce n'est pas le pays que nos prédécesseurs à la Chambre ont mis des générations à bâtir pour nos enfants et nos petits-enfants.

Le gouvernement a bouleversé l'économie. L'évolution et la prospérité d'une nation reposent en effet sur des relations harmonieuses de collaboration à tous les niveaux entre les divers partenaires sociaux que sont les gens d'affaires, les employeurs et les travailleurs.

Le ministre a parlé de violence. Selon lui, le gouvernement n'a rien à se reprocher; les coupables, ce sont les pauvres grévistes qui touchent un salaire annuel de 20 000 $. Le ministre a de nouveau affirmé hier que l'on ne pouvait pas accuser le gouvernement d'avoir négocié de mauvaise foi. Il a essayé d'induire les Canadiens en erreur au sujet de la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Je voudrais vous lire cette décision, car j'estime que l'honnêteté est au coeur du débat. Pour que tout le monde sache qui est responsable de la crise actuelle, je vais vous lire ce que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a conclu après avoir entendu les avocats du gouvernement et de la partie syndicale, et tous les témoignages: «La commission partage en gros les points de vue exprimés dans les cas susmentionnés. L'obligation, prévue dans la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective ne diffère pas considérablement selon qu'il s'agisse de cet employeur ou de tout autre employeur relevant d'une autre compétence au Canada. Le fait d'insister pour établir des conditions préalablement à la négociation des conditions d'emploi à la table des négociations est incompatible avec l'exigence de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective. Par conséquent, la commission conclut que l'employeur a contrevenu à l'article 51 de la loi et lui ordonne de le respecter.»

Hier, le ministre a tenté de persuader la Chambre que le fait que le gouvernement ait contrevenu à l'article 51 ne signifiait pas qu'il avait négocié de mauvaise foi. Permettez-moi de rétablir officiellement les faits en lisant aux Canadiens, qui voudraient savoir s'ils peuvent se fier au gouvernement, ce que stipule l'article 51: « Le plus tôt possible, dans les vingt jours suivant celui où un avis de négocier collectivement a été donné ou dans le délai supplémentaire éventuellement convenu par les parties, l'agent négociateur et les représentants de l'employeur doivent se rencontrer et entamer de bonne foi des négociations collectives et faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective.» C'est à l'article 51 que ce gouvernement contrevient, comme il le fait d'ailleurs depuis le printemps dernier, car cet article oblige les deux parties à procéder de bonne foi aux négociations collectives. Le gouvernement viole cet article, peu importe les déclarations que le ministre fait en Chambre pour prétendre le contraire.

Il ne s'agit pas de chercher le premier responsable du conflit. Il est assez clair que, dès le 26 février, ce gouvernement n'avait nullement l'intention de conclure une entente avec ses employés et qu'il était prêt à compromettre l'économie du pays, le réseau des transports et les services à la population, bref, tout ce que financent les Canadiens, pour imposer son programme particulier et pour trouver une victime ou un bouc émissaire qui lui permettrait de détourner l'attention de ses nombreuses inepties.

La question maintenant consiste à trouver une solution. Comment rétablir les services à la population et comment permettre aux fonctionnaires qui veulent travailler de reprendre leurs tâches? Nous ne devrions pas le faire au moyen de ce projet de loi. En renvoyant les fonctionnaires au travail, cette mesure législative crée un sentiment d'amertume et de perte de dignité. Nous les renvoyons au travail encore plus inquiets de leur capacité de payer leur loyer et de nourrir leurs enfants, parce que le projet de loi confirme une perte de revenus pour ces gens, une lourde perte de revenus. Les gens qui sont inquiets, qui ont perdu le respect de soi, qui manquent de confiance envers leur employeur et qui ont de la rancune

à son égard ne sont pas des travailleurs productifs et efficaces, peu importe leurs efforts.

Ce gouvernement a accumulé des difficultés pour la fonction publique du Canada pour une longue période à venir. C'est un coup terrible pour les Canadiens, qui paient les services au moyen de leurs taxes, ainsi qu'à tous ceux qui, pendant longtemps, ont été fiers de servir la population canadienne. Ces gens défendent des droits qui sont importants non seulement pour eux, mais aussi pour tous les Canadiens. Un gouvernement qui prive un groupe de ses droits peut faire la même chose à bien d'autres groupes.

Or, nous l'avons vu agir ainsi concernant la Sécurité de la vieillesse. Des gens qui ont travaillé et économisé toute leur vie, en obéissant à des principes vraiment conservateurs, se font maintenant dire que leurs économies leur seront enlevées.

Le gouvernement a agi de cette façon à l'égard des chômeurs. Même s'il existe un régime d'assurance-chômage, le gouvernement fera en sorte qu'un bon nombre de ceux qui en ont le plus besoin, qui habitent les régions qui en ont le plus besoin—je pense particulièrement au Canada atlantique—, ne pourront pas y être admissibles. Ces gens devront payer pour y souscrire, mais ils ne pourront jamais en bénéficier.

C'est devenu une question d'honnêteté. Nous avons vu le ministre nier dans cette enceinte que le gouvernement négocie de mauvaise foi, malgré la décision rendue par la Commission des relations de travail dans la fonction publique qui doit s'assurer que le processus de négociation collective est équitable pour les deux parties. Le gouvernement fait passer des annonces dans les journaux pour affirmer que ses lignes directrices budgétaires s'appliquent aux forces armées et à la GRC. Ce n'est tout simplement pas vrai.

Le budget du gouvernement ne prévoyait aucun contrôle des salaires dans le cas des membres des forces armées et de la GRC, et au moment de la publication de cette annonce, cette affirmation était fausse. Il en est de même aujourd'hui et ce sera toujours le cas demain et jusqu'à ce que le Parlement adopte la terrible mesure dont le gouvernement nous a saisis.

C'est devenu une question d'honnêteté. Le gouvernement a également déclaré que cela s'appliquait à tous les députés. C'est vraiment facile cette année, puisque le taux d'inflation est de 6 p. 100. Nous allons pouvoir obtenir notre belle augmentation de 3 p. 100 et l'année prochaine, lorsque nous serons assujettis à ce gel de 0 p. 100, nous pourrons encore compter sur la belle augmentation de près de 4 p. 100 que nous aurons obtenue cette année.

• (1100)

C'est injuste. C'est inéquitable, et il n'est pas honnête de dire aux Canadiens que nous subissons le même traitement qu'eux.

Ce sont des inepties. C'est une question d'honnêteté. Dans son annonce publicitaire, le gouvernement a déclaré que d'autres syndicats avaient accepté la formule des 0 et 3 p. 100. Il a oublié de dire, cependant, que pour des groupes d'employés beaucoup mieux payés, il a conclu des ententes extrêmement généreuses en fait.

Plutôt que d'augmenter les salaires, il s'y prend d'autres façons. Il améliore la classification de ces employés. Il leur accorde des primes. Il leur verse des primes supplémentaires pour diverses choses, et ainsi, des employés dont le salaire varie entre 50 000 $ et 70 000 $—des ingénieurs, des traducteurs, des contrôleurs aériens—reçoivent, en fait, d'importantes augmentations cette année.

Ainsi, il est tout à fait incroyable que le gouvernement ose prétendre que ces gens n'obtiennent rien et qu'il devrait donc en être de même pour les plus petits salariés.

Il est vraiment inadmissible qu'il ne dise pas la vérité aux Canadiens et même pas à la Chambre au sujet de ces autres ententes et des augmentations de revenus qu'elles prévoient pour les employés en question, de façon détournée, alors que nous ne faisons que chercher une solution.

C'est devenu une question d'équité. S'il y a une chose que les gens ont appris durant ces événements, c'est qu'il y a beaucoup de petits salariés parmi les fonctionnaires.

Les Canadiens se sont également aperçus que proportionnellement, une bonne partie de ces employés sont des femmes. M. Capello a déclaré que 35 000 personnes toucheraient cette prime parce qu'elles gagnent moins de 27 000 $ et il a ajouté que de ce nombre, 25 000 sont des femmes. C'est là un bilan dont le gouvernement devrait avoir honte; il est vraiment inadmissible qu'une grande majorité de ses plus petits salariés soient des femmes.

Nous avons proposé hier un amendement pour demander au gouvernement de s'assurer que l'équité salariale soit un fait accompli au sein de la fonction publique, plutôt que de considérer qu'il s'agit là d'une question qui doit faire l'objet de négociations. C'est la loi, après tout. Tout autre employeur serait tenu de s'y conformer.

Le gouvernement a refusé d'examiner cet amendement. Nous n'avons pas invité le gouvernement à consacrer davantage d'argent à l'équité en matière d'emploi. Nous avons seulement dit: Que le gouvernement cesse de remettre ces paiements ridicules aux gens, comme s'ils ne les méritent pas dans leur salaire, qu'il intègre ces paiements à leur salaire de sorte qu'ils aient pleinement droit à d'autres avantages sociaux comme les pensions.

Il n'est guère étonnant que, au Canada, la plupart des personnes âgées qui sont pauvres soient des femmes, puisqu'elles ne peuvent même pas toucher des salaires qui tiennent compte de la valeur du travail qu'elles accomplissent. Le gouvernement refuse d'appliquer la parité salariale.

Le commissaire aux droits de la personne a critiqué le gouvernement pour avoir refusé d'appliquer la parité salariale. Le ministre peut s'adresser à la Chambre, comme il l'a fait hier, et dire tout ce qu'il voudra au sujet des montants que le gouvernement consacre à la parité salariale. Il sait qu'ils ne représentent que le tiers de ce qu'il faudrait pour accorder aux groupes d'employés du gouvernement qui sont composés principalement de femmes, un salaire égal au traitement que touchent des groupes constitués majoritairement d'hommes pour un travail comparable et qui sont beaucoup mieux rémunérés.

Il sait que ces montants devraient faire partie des salaires. C'est la seule chose qui constitue réellement la parité salariale, mais il a systématiquement refusé de le faire. Il a systématiquement insisté pour s'élever contre la Commission canadienne des droits de la personne, lorsqu'elle tente de rendre une décision qui permettra d'appliquer la parité salariale dans la fonction publique.

Je mets le ministre au défi d'expliquer pourquoi le gouvernement veut parler de parité salariale, mais refuse de l'appliquer.

Les primes constituent une autre question qui touche à l'équité. Le ministre en a parlé interminablement au cours de la dernière semaine. Je tiens à souligner aux Canadiens que, quels que soient les propos que le ministre a tenus dans les médias ou à la Chambre, il faut encore une fois examiner les faits. Dans le projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui et que le gouvernement compte adopter, les primes sont expressément exemptées de tout contrôle.

On a présenté hier à la Chambre un amendement visant à supprimer cette exemption, de sorte que les primes soient également comprises dans le blocage des hausses salariales. Or, le gouvernement a rejeté cet amendement. Bien que le ministre dise à la Chambre et dans les médias qu'il n'y aura pas de primes, le gouvernement a insisté pour déposer un projet de loi qui exempte les primes de toute limite.

Ce gouvernement a présenté un projet de loi l'autorisant à exempter tout employé ou tout groupe d'employés de l'une quelconque des dispositions de cette loi, lui accordant toute la latitude voulue pour accorder des faveurs comme il l'a fait jusqu'à maintenant en signant des conventions collectives avec ceux qui sont déjà dans une bonne position et en écrasant ceux qui ne le sont pas.

Le gouvernement a publié une annonce disant qu'il avait proposé l'équité salariale. Il a proposé d'intégrer les paiements versés au titre de la parité salariale dans le traitement des employés. Le gouvernement fait bien attention de ne pas dire la vérité. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que cela ne correspond qu'à une petite partie des montants qui devraient être versés à ces groupes d'employés. Et il n'entend pas faire les paiements demain, mais à un moment donné, dans l'avenir.

Si le gouvernement utilise mon argent et celui des contribuables du Canada pour publier des annonces, qu'il ait au moins la décence de dire la vérité. Ce n'est pas le cas ici.

Je défie le ministre et les députés ministériels qui ont parlé d'expliquer comment le gouvernement va réaliser, dans le cadre d'une loi, les promesses que le ministre a faites aux médias selon lesquelles il n'y aura pas de primes. Je n'approuve pas une telle loi, et je ne trouve pas que cela soit juste. D'ailleurs, je ne crois pas que cette mesure législative, dans son ensemble, soit juste. J'estime que tous devraient être traités de la même façon. Ce qui est bon pour les uns l'est aussi pour les autres. Le ministre ne peut pas simplement se lever dans cette Chambre et dire qu'il va faire quelque chose, aller trouver les médias et répéter qu'il va faire quelque chose, puis refuser d'intégrer ce quelque chose dans la mesure législative qu'il nous présente.

Le ministre a parlé de reprise économique. Des troubles de la sorte nuisent plus à la reprise économique que toute négociation équitable pourrait le faire. Je voudrais soulever un autre point.

Ces dernières années, le gouvernement a constamment cherché à faire exécuter beaucoup de travail à l'extérieur, et a renvoyé des employés. Le ministre a déclaré que peu de gens avaient été licenciés en conséquence du programme de réduction des effectifs. Il se

trompe. Il ne tient aucunement compte des dizaines de milliers de personnes qui ont été obligées de prendre une retraite anticipée, d'accepter des pensions réduites, parce que ce gouvernement voulait supprimer leurs postes et faire faire leur travail à contrat, à un prix beaucoup plus élevé, pour récompenser des amis.

Le système de rémunération de l'Alliance de la Fonction publique du Canada coûte beaucoup moins à ce gouvernement que ce qu'il lui en coûte pour faire faire le travail à contrat, par des entrepreneurs de l'extérieur. Il en coûte au bas mot 5 milliards de dollars pour faire faire le travail à contrat, sans compter les petits contrats confiés ici et là dans tous les ministères. Et ce n'est là que la pointe de l'iceberg dans le domaine des contrats passés avec des entrepreneurs de l'extérieur.

Ce gouvernement fait venir sur place des gens qui travaillent aux côtés des fonctionnaires; ceux-ci travaillent à contrat, ceux-là sont des employés du gouvernement. Les personnes qui travaillent à contrat sont-elles assujetties au gel des salaires? Non. Si vous êtes dans les bonnes grâces du gouvernement et que vous avez un contrat avec lui, vous pouvez obtenir une augmentation, sans qu'aucune limite ne soit imposée sur cette augmentation. Seul le bon vouloir du gouvernement détermine dans quelle mesure vous serez récompensé.

Le gouvernement a essayé de dire qu'il est juste, que ça s'applique à tout le monde. C'est absurde. Le gouvernement a expressément rejeté hier soir l'amendement qui aurait soumis les entrepreneurs indépendants au même régime de rémunération que l'ensemble des employés du gouvernement.

• (1110)

Je demande au gouvernement comment, lorsque qu'il dépense 5 milliards de dollars en contrats passés avec des entrepreneurs de l'extérieur contre 4,7 milliards de dollars pour l'ensemble de l'Alliance de la Fonction publique, il ose prétendre appliquer un programme d'austérité financière alors qu'il refuse d'imposer aux entrepreneurs indépendants les mêmes restrictions qu'à ses employés?

Je crois que ces dernières semaines, les Canadiens ont eu une nouvelle fois la preuve que ce gouvernement dont ils ont vu la réaction face à cette grève n'est pas digne de leur confiance; ils ont pu constater que les employés de la fonction publique ne sont pas ces gens fainéants et surpayés dont le gouvernement a le droit de se débarrasser et qu'il a le droit de pénaliser, mais sont au contraire comme les ouvriers d'usine qui perdent leur emploi en Ontario, comme les agriculteurs qui perdent leurs exploitations, comme les petites entreprises qui pâtissent des politiques de ce gouvernement, comme les familles à revenu moyen qui paient plus que leur quote-part d'impôts alors que les personnes ayant des revenus supérieurs en paient moins, comme les pauvres auxquels on dit que le gouvernement du Canada ne veut plus participer aux programmes sociaux de notre pays, enfin comme tous les autres segments de la société—à l'exception des riches et des puissants—qui d'une façon ou d'une autre sont victimes de ce gouvernement.

Les gens ont pu se rendre compte ces deux dernières semaines que l'Alliance est seulement une autre cible d'un gouvernement incapable de gérer l'économie—incapacité dont nous subissons tous les conséquences.

C'est une question difficile. Une question à laquelle nous n'aurions jamais dû avoir à faire face, une question dont les conséquences se feront sentir pendant des mois, voire des années. Il est impossible de diriger un pays en l'absence d'une bonne fonction publique. Le gouvernement a systématiquement miné la fonction publique et les Canadiens en ont encore moins pour l'argent qu'ils versent en impôts. C'est là une politique qui, outre qu'elle ne va guère aider à réduire la dette et le déficit, toujours en hausse, nuit aux services aux Canadiens. Les gens en ont assez de payer davantage pour moins. Ça fait trop longtemps que ça dure. Encore, si ça réglait le problème, ils s'y feraient, mais non.

Ce projet de loi n'aurait jamais dû être présenté à la Chambre. Il était inutile. L'agitation qui a secoué le pays ces dernières semaines a été inutile. Mais c'est le genre de choses qui plaît au gouvernement. Il tire un plaisir pervers à dresser les Canadiens les uns contre les autres et à perturber les services essentiels.

Monsieur le Président, nous voterons bien sûr contre ce projet de loi ce soir. Nous demandons instamment au gouvernement de saisir la dernière possibilité qu'il a d'éviter de semer la division et de parvenir à une solution avec ses employés. C'est encore possible. Il le doit aux Canadiens.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais commencer aujourd'hui par citer quelques mots qui ont été écrits il y a sept ans: «La véritable parité entre hommes et femmes passe par l'égalité économique. Le Parlement s'est engagé, dans les secteurs de compétence fédérale, à faire respecter le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale. Mon gouvernement convient qu'il s'agit là d'un préalable essentiel à l'accession des femmes à l'égalité économique.»

Monsieur le Président, ces mots sont tirés du discours du Trône du gouvernement conservateur. C'est la promesse qu'il avait faite aux Canadiens en 1984. Eh bien, nous sommes en 1991 et que voyons-nous, sinon un

gouvernement qui impose une loi de retour au travail au lieu de négocier l'équité salariale.

La disparité salariale entre hommes et femmes s'est établie il y a très très longtemps. Elle est fondée sur des hypothèses, je dis bien hypothèses, voulant que les femmes n'aient pas de personnes à charge, qu'elles soient à la charge de quelqu'un d'autre et qu'elles soient inférieures aux hommes.

Nous savons que cela n'a jamais vraiment été le cas, encore moins aujourd'hui. Ce sont là pourtant les hypothèses que le gouvernement se trouve à confirmer lorsqu'il veut absolument donner aux femmes un salaire inférieur pour des tâches qui exigent les mêmes compétences, qui se font dans des conditions tout aussi difficiles et qui comportent les mêmes responsabilités que des tâches exécutées habituellement par des hommes.

D'après une évaluation faite au sujet de milliers d'emplois dans la fonction publique, les infirmières-hygiénistes, qui sont pour la plupart des femmes, gagnent bien moins que les préposés aux pesticides, qui sont pour la plupart des hommes; les bibliothécaires en chef, qui sont pour la plupart des femmes, gagnent 6 000 $ de moins que les autres gestionnaires du gouvernement; les commis au traitement, qui sont aussi pour la plupart des femmes, gagnent des milliers de dollars de moins que les manoeuvres.

Depuis 1978, il est illégal au Canada de payer un salaire différent pour des tâches de valeur égale. Depuis dix ans, la Commission canadienne des droits de la personne reçoit des plaintes contre le gouvernement fédéral au sujet de l'équité salariale. Ces plaintes ont commencé sous les libéraux et se sont poursuivies sous les conservateurs. On peut attendre des années pour faire entendre une plainte.

Vu le grand nombre de plaintes qu'elle reçoit au sujet de l'équité salariale, la Commission canadienne des droits de la personne n'est pas équipée pour rendre des décisions dans tous les cas et les faire appliquer. Elle a quelque 68 000 plaintes de ce genre à entendre contre le gouvernement fédéral, 68 000.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada est un syndicat qui représente beaucoup de femmes faiblement rémunérées qui travaillent à titre de commis et de secrétaires dans la fonction publique.

En 1985, les treize syndicats de la fonction publique se sont entendus pour travailler avec la direction en vue d'atteindre l'équité salariale. Quelque 4 300 employés ont rempli des questionnaires longs et détaillés, mais en 1990, l'Alliance s'est retirée de l'étude quinquennale patronale-syndicale sur l'équité salariale, parce que le gouvernement restait inébranlable.

Les commis du gouvernement fédéral gagnent entre 16 500 $ et 40 000 $ par année. La plupart d'entre eux gagnent entre 19 000 $ et 26 000 $ par année. C'est de ceux-là que nous parlons. Le président du Conseil du Trésor a déclaré que les employés de la fonction publique doivent accepter de n'avoir aucune augmentation de salaire, même après avoir accepté pendant des années des augmentations inférieures à celles des autres travailleurs du Canada et, en fait, inférieures au taux d'inflation au pays. Il persiste à dire que nous vivons au-dessus de nos moyens. Je me demande de quels moyens il parle. Les commis, des femmes en majorité, gagnent entre 19 000 $ et 26 000 $ par année. Un employé d'hôpital du gouvernement fédéral, un autre ghetto professionnel où les femmes sont plus nombreuses, gagne environ 18 000 $ par année.

Je me demande si le ministre a déjà essayé d'élever seul une famille avec un salaire brut de 18 000 $ par année. Le salaire et les avantages du ministre ont augmenté de 15 000 $ par année, depuis l'an dernier. La hausse de son revenu correspond à peu de choses près au salaire total de certaines de ces employées à qui il demande de se passer d'augmentation.

Est-ce juste? Est-ce équitable? Les fonctionnaires occupant des postes supérieurs, ceux qui gagnent 80 000 $, 100 000 $ ou même 120 000 $ par année, ont obtenu une augmentation de 4,2 p. 100, alors qu'un chef de famille monoparentale qui gagne 19 000 $ par année aura droit à une augmentation 0 p. 100. Compte tenu de l'inflation, cette personne gagne de moins en moins chaque année.

Monsieur le Président, j'ai lu dernièrement un article de presse au sujet d'une commis de la fonction publique, une mère seule, qui doit aller chaque fin de mois à la banque d'alimentation pour arriver à nourrir sa famille.

Il me semble que ce sont le gouvernement et ses amis qui vivent au-dessus de nos moyens, et certainement pas les petits salariés du secteur public.

En fait, les petits salariés de la fonction publique n'ont pas les moyens de vivre au-dessus de leurs moyens. Pourquoi alors le gouvernement ne réduit-il pas les salaires des hauts fonctionnaires plutôt que de miner ceux des travailleurs à faible et à moyen revenus et de leurs familles.

La conception que le gouvernement se fait de l'équité salariale est pour le moins étrange. On donne aux femmes un quart de ce qu'on leur doit pour le travail accompli et pour avoir été sous-payées par rapport aux hommes. De plus, ces femmes doivent maintenant payer plus d'impôts sur ce revenu que ce que leurs homologues masculins ont payé les années précédentes. Les rajuste-

ments salariaux annuels ne représentent que le tiers de ce que ces femmes devraient recevoir.

• (1120)

Le Commissaire aux droits de la personne du Canada, l'arbitre des questions d'équité salariale au Canada, a confirmé que l'idée que le gouvernement se fait des rajustements au titre de l'équité salariale n'équivaut qu'à la moitié de ce qu'accordent les autres grandes fonctions publiques au Canada et aux États-Unis.

Depuis 1990, le gouvernement s'est adressé aux tribunaux fédéraux à deux reprises pour tenter d'empêcher la Commission canadienne des droits de la personne d'examiner le dossier de l'équité salariale.

Le mois dernier, le commissaire Max Yalden a déclaré que le gouvernement était injuste envers les fonctionnaires en grève. Il a trouvé, je le cite, «très étrange que le gouvernement essaie encore de démanteler un tribunal des droits de la personne établi pour régler la question de l'équité salariale», tout en disant aux fonctionnaires en grève que cette question doit être réglée par ce même tribunal et pas à la table des négociations.

À quel jeu ce gouvernement joue-t-il et pourquoi joue-t-il ainsi avec la vie, la santé et le revenu des travailleurs à faible revenu et leur famille?

Au début de 1990, le rapport et la documentation du Groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique, présidé par le sénateur Pat Carney, démontraient que 75 p. 100 de toutes les femmes de la fonction publique étaient concentrées dans quatre groupes plutôt mal rémunérés: le secrétariat, le soutien administratif, la gestion administrative et la gestion de programmes. Nous apprenions aussi que les femmes sont en général aux échelons inférieurs même dans ces groupes. En d'autres mots, elles ne sont même pas les chefs de leurs propres ghettos professionnels.

La sécurité d'emploi est une question importante pour les femmes dans la fonction publique. Vingt pour cent de toutes les femmes fonctionnaires ont des emplois temporaires, et 60 p. 100 de tous les postes temporaires sont occupés par des femmes. Cela les rend plus vulnérables aux licenciements et moins susceptibles de recevoir des avantages.

Les faits montrent que le gouvernement fédéral est un employeur extrêmement peu généreux à l'égard des femmes. Il profite des employées depuis des décennies et a pris très peu de mesures pour favoriser l'égalité.

Nous avons déjà vu le gouvernement se livrer à ce genre de comédie. Il a imposé en 1989 une loi de retour au travail aux travailleuses des hôpitaux fédéraux au lieu de négocier avec elles la parité salariale. Cela s'est produit en dépit d'une décision de 1987 de la Commission canadienne des droits de la personne en faveur des travailleurs des services hospitaliers qui sont en majorité des femmes.

Je voudrais revenir à d'autres belles paroles prononcées par le premier ministre au cours de la campagne électorale de 1988, pendant le débat des chefs qui a été télévisé dans tout le pays et je cite: «Nous sommes d'accord sur une politique de parité salariale pour les femmes. Nous budgétisons de façon continue les crédits nécessaires pour faire en sorte qu'ils soient disponibles afin que cet argent soit versé à ces femmes qui ont été privées de l'égalité que nous recherchons. Cet argent est budgétisé de sorte que, lorsque l'accord sera conclu, il sera là pour combler l'écart. La volonté d'agir existe ainsi que l'argent. Nous commençons par nous-mêmes. Nous mettons de l'ordre dans nos affaires, a-t-il déclaré, je pense que, une fois que ce sera fait, cela constituera un excellent modèle pour le secteur public. Nous devons bien le faire nous-mêmes, je pense, puis voir si et quand nous pourrons l'établir dans le secteur privé.»

Où est maintenant cet argent qui avait été budgétisé et mis de côté? Où est cet engagement maintenant? Combien faudra-t-il encore d'années avant que le gouvernement ne mette de l'ordre dans ses affaires?

Nous avons vu des gouvernements qui ont réglé cette question équitablement. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a élargi l'équité salariale pour englober des groupes de femmes occupant des postes sans avenir qui étaient exclues de la politique précédente du gouvernement. L'une des toutes premières mesures prises par le gouvernement ontarien a été de renoncer aux poursuites devant les tribunaux entamées par le gouvernement précédent contre les infirmières et de leur garantir la parité salariale. Il réalise ses rajustements de parité salariale pour les travailleurs du secteur public. L'Ontario a en fait le système de parité salariale le plus poussé d'Amérique du Nord.

Il ne couvre pas seulement le coût du secteur public, mais également celui du secteur privé relevant de la compétence provinciale.

Le gouvernement ne peut même pas gérer son propre secteur public. Il refuse de négocier la parité salariale avec ses travailleurs. Il devrait suivre l'exemple du gouvernement ontarien.

La parité salariale est une question qui concerne toutes les Canadiennes. Toutes les luttes qui sont menées rendent plus réalisable pour toutes les femmes de notre société le principe d'un salaire égal pour un travail d'une

valeur égale. La parité salariale est reconnue par la loi et le gouvernement n'en tient pas compte.

Un document explique très clairement la situation, et je cite:

> Comment réagiriez-vous si l'on vous apprenait que vous venez de perdre quelques milliers de dollars? Il serait normal, n'est-ce pas, de ressentir de la colère, de l'incrédulité ou de la déception?
>
> Des millions de femmes au Canada se font voler des milliers de dollars chaque année. C'est un fait que les femmes sont moins payées que les hommes pour accomplir un travail d'égale valeur. Souvent, beaucoup moins cher: de l'ordre de 10 p. 100, 20 p. 100 et même 40 p. 100.

Nous avons une loi qui interdit à l'employeur de faire une telle distinction entre les hommes et les femmes et de ne pas accorder le même traitement pour un travail d'égale valeur. Le gouvernement fait fi de cette loi.

Il y a une prescription de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, qui dit que le gouvernement doit négocier avec ses travailleurs, au lieu de les forcer à accepter sans discuter une augmentation de 0 p. 100 et aucune parité salariale. Le gouvernement n'en tient pas compte non plus.

Le gouvernement s'attend-il vraiment à ce que les Canadiens obéissent aux lois qui sont adoptées ici à la Chambre des Communes alors que lui-même ne les respecte pas?

Le gouvernement multiplie les occasions de montrer qu'il n'a aucun respect pour les Canadiens, et encore moins pour les femmes à faible revenu, et aucun respect pour le processus démocratique.

On ne bâtit pas une économie forte et une société stable en bradant le travail de plus de la moitié de la population du Canada et en bradant les femmes. Quelle sorte d'exemple donnons-nous aux autres Canadiens?

Les femmes et les autres travailleurs en ont plus qu'assez de cette situation. J'interroge souvent le gouvernement sur différentes questions qui intéressent les femmes, et combien de fois j'ai vu le premier ministre ou d'autres ministres se lever pour parler d'égalité et pour se vanter d'avoir nommé telle femme à tel conseil ou d'en avoir placé deux dans un autre poste ou a une autre commission relevant de l'État. Ils se gonflent comme des coqs en disant qu'ils nomment de plus en plus de femmes à des postes de commande.

Ça ne nous suffit plus d'entendre le premier ministre et les membres du Cabinet dire qu'ils ont nommé une autre femme quelque part, ou qu'ils appuient la lutte des femmes pour l'égalité. Le gouvernement a l'occasion maintenant de joindre le geste à la parole, de montrer qu'il croit sincèrement en l'égalité des femmes dans sa propre fonction publique. Nous avons assez entendu parler de l'égalité pour les femmes. Que le gouvernement remunère cette égalité!

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, j'aimerais faire des commentaires, suite au discours de la députée néo-démocrate. J'aimerais rappeler à celle-ci que c'est bel et bien le gouvernement libéral en 1967 qui a institué le système de négociations salariales au sein de la Fonction publique et que c'est le gouvernement conservateur actuel qui est en train de ruiner notre Fonction publique par divers systèmes, tels que le retour au travail qu'on voit aujourd'hui, le système contractuel, l'encouragement des hauts fonctionnaires, des très hauts fonctionnaires à avoir des bonis. Notre présent gouvernement—je dois le répéter à la députée du NDP—bafoue les femmes au point de vue salarial. Il y en a plusieurs dans mon comté qui reçoivent un très bas salaire à cause des politiques de ce gouvernement. Ces mêmes femmes, souvent responsables d'une famille, une famille monoparentale, sont obligées de payer les taxes, de payer l'impôt fédéral, provincial, les taxes municipales et scolaires. À cause du programme économique du gouvernement, il y a une vague de responsabilités fiscales qui va du gouvernement fédéral, qui envahit le gouvernement provincial, pour ensuite aller dans les gouvernements scolaires et municipaux, pour engloutir le petit salarié, le petit salarié qui est surtout la femme responsable d'une famille. Je dis bien la femme, parce que c'est souvent elle qui reçoit, trop souvent, les plus bas salaires et qui a les mêmes responsabilités, les mêmes devoirs et les mêmes tâches que les hommes.

• (1130)

Ce gouvernement a ruiné la relation qu'il peut y avoir, qui existait entre les employés et les employeurs, les employeurs étant le Cabinet, étant le présent gouvernement. Comment vont se sentir les employés maintenant? Parce qu'ils seront forcés au travail. On dirait quasiment qu'on pourrait créer un film sur l'esclavage. On voit l'employeur qui prend les employés par le chignon et dit: Tu vas travailler aujourd'hui et demain, sinon on va te pénaliser 500 $ par jour. En plus de ça, on va te donner 0 p. 100 d'augmentation de salaire. Tu vas emboîter le pas ou tu risques de perdre ton emploi. Ça c'est le genre d'employeur qu'on a aujourd'hui.

Dans ce contexte, monsieur le Président, on voit l'employé qui est forcé du même coup à payer des augmentations de taxes à tous les niveaux que j'ai mentionnés. Je crois que ce gouvernement, dans son programme économique, est en train de diviser le pays en différents

secteurs, à mettre les différents secteurs l'un contre l'autre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le député de Carleton—Gloucester. Je lui rappelle de conclure son commentaire ou de poser sa question.

M. Bellemare: Avec plaisir, monsieur le Président. Avant de poursuivre et d'être «coupé» dans la limite du temps qui m'est alloué, j'aimerais bien un éclaircissement. N'est-ce pas la période où on a le droit de faire et des commentaires ou des observations et de poser des questions? Le député a le choix dans ses cinq minutes de pouvoir faire un des trois, n'est-ce pas?

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis content de la question posée par l'honorable député. La philosophie, l'esprit qui est sous-jacent à la période de questions et de commentaires est de permettre au plus grand nombre possible de députés de formuler un bref commentaire ou de poser une question à l'orateur précédent. Ce n'est donc pas une nouvelle période de discours et l'objectif du Président c'est de reconnaître le plus grand nombre possible de députés. Et c'est pourquoi, si un député se met à faire un commentaire qui dure dix minutes, ce n'est certainement pas dans l'esprit de cette période de questions et de commentaires, telle que l'a d'ailleurs interprétée un de mes prédécesseurs, Mme Jeanne Sauvé à la Présidence.

Alors, j'inviterais l'honorable député à collaborer et à terminer son commentaire ou à poser sa question.

M. Bellemare: Monsieur le Président, vous allez sûrement accepter le fait que je viens d'un comté où près de 24 000 à 25 000 fonctionnaires publics y habitent. Donc, je me porte à leur défense et je vais poser la question à la députée du NPD, à savoir si elle est d'accord avec moi que le présent gouvernement est en train de ruiner les relations de travail entre les employés et les employeurs?

[*Traduction*]

Mme Black: Monsieur le Président, je suis d'accord pour dire que les relations de travail entre le gouvernement et ses employés sont au plus bas, mais à l'époque des libéraux, ces relations ont parfois été très tendues, c'est le moins qu'on puisse dire, et certaines mesures législatives des libéraux n'ont pas, non plus, été bien accueillies par les fonctionnaires visés. Je pense à la loi qui a imposé les 6 et 5 p. 100 il y a un certain nombre d'années.

Mais il est vrai que ces relations ont atteint de nouvelles profondeurs avec le gouvernement conservateur.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours de la députée de New Westminster—Burnaby et j'ai relevé particulièrement les commentaires qu'elle a faits sur la parité salariale dans la Fonction publique. Ces commentaires laissaient supposer que ce gouvernement n'a rien fait dans le dossier ou dans la question de la parité salariale.

J'aimerais, monsieur le Président, rappeler à la députée que l'engagement du gouvernement actuel sur la parité salariale remonte à 1984 et qu'après l'élection de 1984, au moment où notre parti a pris le pouvoir, une étude a été faite, au sein de la Fonction publique, afin de déterminer combien de personnes, combien d'employés dans la Fonction publique pouvaient avoir droit ou pouvaient être assujettis à un programme de parité salariale. Cette étude a révélé que 79 400 employés travaillant dans la Fonction publique pouvaient être assujettis à un programme ou à une politique de parité salariale.

J'aimerais rappeler à la députée également, monsieur le Président, que 317 millions de dollars ont été versés jusqu'à maintenant par ce gouvernement pour s'acquitter de ses engagements en matière de parité salariale à 79 400 personnes travaillant au sein de la Fonction publique.

J'aimerais aussi lui souligner, monsieur le Président, que pour le prochain exercice financier, 81 millions de dollars sont déjà prévus pour être versés en vertu de la politique de la parité salariale.

Alors, monsieur le Président, j'aimerais demander à la députée de New Westminster—Burnaby si, à sa connaissance, il y a, au Canada, des entreprises privées et des administrations provinciales ou municipales qui pratiquent avec autant de générosité, je dois dire avec autant d'équité, cette politique de parité salariale pour les employés de la Fonction publique canadienne?

[*Traduction*]

Mme Black: Monsieur le Président, le député d'en face n'a certainement pas à me rappeler les engagements pris par son parti en 1984. En fait, les conservateurs ont déjà fait bon nombre des observations que je formule moi-même aujourd'hui pour leur rappeler les engagements pris envers les Canadiennes, envers les femmes de la fonction publique, engagements que le gouvernement n'a pas respectés. Le député n'a certainement pas besoin de me rafraîchir la mémoire à ce sujet.

Ma question est celle-ci: Où est l'argent promis? On ne le verse pas. Le gouvernement a engagé seulement le tiers des fonds aux fins de l'équité salariale. Il continue de contester les décisions de la Commission des droits de la personne, de les contester devant les tribunaux fédéraux, de s'opposer à l'équité salariale et d'essayer de faire obstacle à de justes règlements en la matière. Voilà comment se sont illustrés les conservateurs dans ce domaine, monsieur le Président.

Que le député sache que oui, il y a une province qui s'est illustrée mieux que le fédéral. Le gouvernement ontarien a élargi le principe de l'équité salariale, il a laissé tomber les actions intentées par le gouvernement libéral précédent contre les infirmières de la santé publique et il a donné un bel exemple à toute l'Amérique du Nord pour ce qui est de l'équité salariale.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, chaque fois que je suis intervenu dans cette Chambre depuis 1988, je l'ai fait évidemment avec empressement et désireux de contribuer de façon positive à la question ou au projet de loi qui faisait l'objet du débat.

• (1140)

Le rôle premier d'un parlementaire, monsieur le Président, n'est-il pas de donner son avis, d'exprimer son opinion sur le sujet du débat? Le parlementaire ne doit-il pas, en participant au débat en cours, viser à protéger et à défendre les intérêts supérieurs de la nation tout en respectant les libertés individuelles et le bien-être collectif?

J'essaierai, monsieur le Président, de concilier ces grands objectifs en participant au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-29. Comme l'a souligné le président du Conseil du Trésor, ce n'est pas de gaieté de coeur que ce projet de loi a été déposé et je peux vous assurer que pour ma part, monsieur le Président, ce n'est pas non plus de gaieté de coeur que je voterai en faveur du projet de loi C-29.

Le projet de loi C-29 suspend temporairement le droit légal à la grève des membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Le projet de loi C-29 extensionne, pour les deux prochaines années, la convention collective et établit les conditions salariales pour cette même période. Il me faut constater, monsieur le Président, bien à regret, que ce projet de loi, tout en poursuivant des objectifs d'intérêt public, suspend temporairement le droit à la grève légale des employés membres de l'Alliance.

De plus, le projet de loi, en établissant les conditions salariales des fonctionnaires pour les prochaines années, suspend la possibilité de négociation des augmentations salariales. Voilà, monsieur le Président, les raisons pour lesquelles j'ai eu des réticences à l'endroit du projet de loi lorsqu'il a été déposé.

Ce sont là aussi les raisons pour lesquelles j'ai toujours espéré que le gouvernement n'aurait pas à introduire un tel projet de loi. J'ai toujours cru qu'il y avait possibilité que l'Alliance accepte les conditions salariales proposées dans le dernier Budget du gouvernement du Canada. Un accord de l'Alliance aurait permis de continuer les discussions sur toutes les conditions et clauses normatives incluses dans la convention collective autres évidemment que les clauses salariales.

Il aurait été de beaucoup préférable que les deux parties s'entendent et qu'on en vienne à un règlement négocié. À venir jusqu'à la semaine dernière, je le dis et je le répète, j'avais de sérieuses réticences sur le processus de négociations. Je me demandais si les deux parties avaient épuisé toutes les avenues de négociations comme cela doit se faire en période de renouvellement de convention collective. J'étais, monsieur le Président, à tort, sous l'impression que des efforts additionnels auraient pu être faits pour en arriver à une entente négociée et ceci, de la part des deux parties.

Lorsque j'ai pris connaissance du nombre de rencontres, du nombre de jours, du nombre d'heures que les négociateurs du Conseil du Trésor avaient passés à la table de négociation, je me suis rendu compte que quand même passablement d'efforts, de grandes tentatives avaient été faites pour en arriver à une entente négociée. Je n'ai pas à vous dire, monsieur le Président, que j'ai été particulièrement heureux de constater le déblocage, il y a deux semaines, déblocage qui a permis le retour au travail des employés de la Fonction publique et évidemment, la reprise des négociations.

Tout au cours de la semaine dernière, comme beaucoup de Canadiens et de Canadiennes, comme la très grande majorité des citoyens de mon comté, j'ai entretenu l'espoir que les discussions conduiraient à un règlement négocié qui respecterait les contraintes budgétaires du gouvernement fédéral et qui, en même temps, contribuerait à procurer des améliorations de conditions de travail aux employés du gouvernement fédéral, membres de la Fonction publique.

C'est évidemment avec beaucoup de regret et de surprise que j'ai vu les négociateurs du syndicat quitter la table de négociation vendredi dernier, suite au dépôt de propositions précises faites par les représentants du Conseil du Trésor. Monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour énumérer les offres qui ont été faites vendredi dernier aux représentants de la partie syndicale à la table de négociation.

D'abord, le gouvernement, par la voie des négociateurs, maintenait sa position de 0 p. 100 d'augmentation

pour cette année et de 3 p. 100 d'augmentation pour l'année suivante.

Le gouvernement, par ses négociateurs, proposait le paiement d'un montant forfaitaire de 500 $ au 35 200 employés, embauchés pour une période indéterminée, gagnant moins de 27 000 $ par année. Il faut noter qu'une offre antérieure qui prévoyait un paiement pour les employés gagnant moins de 25 000 $ n'aurait profité qu'à 14 000 fonctionnaires. Donc, il y avait une amélioration considérable sur cette partie des offres.

Les offres prévoyaient aussi une garantie d'emploi aux employés ayant perdu leur emploi en raison de mesures de sous-traitance ou de privatisation, avantage unique ici concédé aux employés de la Fonction publique, membres de l'Alliance. On ne retrouve, dans aucune convention collective dans le secteur privé au Canada, monsieur le Président, un tel avantage. C'est un avantage marqué.

On offre aussi une garantie d'offres raisonnables d'emploi pour tous les autres employés touchés par les modifications de l'effectif. On proposait aussi l'amélioration d'avantages sociaux, y compris le régime dentaire, l'assurance-maladie, l'assurance-invalidité, les congés annuels, les indemnités de quart, les services de garde d'enfants et les allocations de repas, beaucoup de conditions encore, monsieur le Président, que les citoyens canadiens ont de la misère à accepter, ont de la misère à saisir puisque de tels avantages n'existent à peu près pas dans le secteur privé.

Évidemment, on prévoit des mesures d'équité salariale, comme je l'ai dit tout à l'heure, à ma collègue de New Westminster—Burnaby, totalisant 81 millions de dollars. Alors, suite au dépôt de ces offres, le président de l'Alliance a quitté la table des négociations sans même répondre à cette offre. Il a plutôt décidé de faire connaître la réponse de son syndicat par l'entremise des médias et d'ordonner la reprise de la grève.

Normalement, monsieur le Président, en processus de négociations de travail, lorsque la partie patronale fait une offre qui touche ou qui améliore des conditions ou des propositions antérieures, il est tout à fait normal, il est de bon aloi, de bonne procédure, que la partie syndicale fasse l'étude de ces offres et revienne à la partie patronale avec les commentaires qui s'imposent, soit en acceptant certaines parties des offres, en rejetant certaines autres, mais en poursuivant le processus de négociations.

Ce qui est anormal ici et ce qu'il faut déplorer aussi, monsieur le Président, c'est que les négociateurs de l'Alliance se sont retirés de la table de négociation, n'ont pas présenté ces offres à leurs membres et ils ont décidé de reprendre la grève.

Monsieur le Président, il est primordial que le gouvernement poursuive ses efforts de réduction des dépenses publiques et du déficit national, les Canadiens et les Canadiennes ne peuvent plus accepter d'augmentations de taxes. La politique salariale énoncée dans le dernier Budget fait partie intégrale et représente un élément important dans la poursuite de ces objectifs du gouvernement du Canada.

L'Alliance aurait dû réaliser l'importance que revêt, pour la nation, l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement n'avait pas et n'a pas d'autres choix que de demander à tous ses partenaires un effort dans la réduction du déficit et dans la reprise de la prospérité du pays. L'Alliance des employés de la Fonction publique ne veut pas participer, de toute évidence, à cet effort déjà accepté par de nombreux groupes d'employés d'autres juridictions.

L'Alliance a plutôt choisi de s'attaquer aux objectifs du gouvernement et évidemment, de déclencher la grève pour une deuxième fois. Même s'il s'agit, monsieur le Président, d'une grève légale, l'Alliance a outrepassé ses droits en bloquant l'accès aux employés affectés aux services essentiels. Par ces gestes, l'Alliance a causé des préjudices graves à d'importants groupes de citoyens et de citoyennes en les privant des services nécessaires à leur sécurité et à leur bien-être. Elle a causé des torts irréparables à des secteurs vitaux de l'économie du pays.

• (1150)

Monsieur le Président, cette grève n'est pas une grève économique, mais c'est une grève politique et ces mots viennent de la bouche même du président de l'Alliance. Prenons-en pour preuve les déclarations qu'il a faites devant le Parlement du Canada il y a quelques jours, et aussi du discours au cours duquel il a mentionné que le gouvernement devait être défait.

J'aurais cru, monsieur le Président, que l'Alliance faisait cette grève dans l'intérêt des membres du syndicat. À mon avis, les dirigeants de l'Alliance auraient dû écouter leurs membres et orienter leurs efforts à travers la négociation vers l'atteinte de meilleures conditions de travail en attendant que les finances du pays permettent au gouvernement de consentir de meilleures conditions salariales à ses employés.

En procédant de cette façon, les dirigeants de l'Alliance auraient contribué à l'assainissement des finances du pays. Ils auraient supporté les efforts de reprise de l'économie entrepris par le gouvernement et le secteur privé, et ils auraient, à mon avis, travaillé réellement dans l'intérêt à long terme de tous ces membres.

Le gouvernement de son côté propose une politique salariale qui permettra de conserver tous les emplois des membres de l'Alliance. Voilà je crois une politique raisonnable qui confirme l'intention du gouvernement de consentir à ses employés les meilleures conditions de

travail permises par la situation financière actuelle du pays.

Monsieur le Président, je veux souligner que le projet de loi C-29 prévoit la possibilité de négociations entre le gouvernement et l'Alliance sur un grand nombre de clauses normatives et monétaires incluses dans la convention actuelle.

J'espère, monsieur le Président, que les deux parties profiteront de cette opportunité pour reprendre le dialogue dans les meilleurs délais. Je déplore, encore une fois, que le projet de loi C-29 enlève, même temporairement, le droit à la grève légale, mais le projet de loi poursuit des objectifs qui ont pour but d'assurer la continuité des services que le gouvernement a le devoir de dispenser, d'assurer la reprise de l'économie et d'assurer la poursuite des efforts entrepris par le gouvernement dans la réduction du déficit.

Monsieur le Président, un dernier point sur lequel je voudrais m'attarder, c'est que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup trop de négociateurs présentement du côté syndical. Non seulement, nous retrouvons les dirigeants de l'Alliance, M. Bean, Mme Hurens que nous voyons pratiquement tous les jours à la télévision, mais nous avons eu aussi l'occasion de voir plusieurs de nos collègues du Nouveau parti démocratique littéralement tenir par la main M. Bean et Mme Hurens. Ne sommes-nous pas en droit de penser, monsieur le Président, que la stratégie de négociation de l'Alliance se fait dans les bureaux des députés du NPD? D'ailleurs, nous avons très bien entendu hier la députée de Mission—Coquitlam dire que vendredi M. Bean, dans son bureau à elle, la députée de Mission—Coquitlam, a tenté de rejoindre le président du Conseil du Trésor. J'aurais cru, monsieur le Président, bien honnêtement que le président de l'Alliance doit avoir à sa disposition un bureau; doit avoir à sa disposition des espaces de travail où il peut faire par lui-même, avec les moyens que l'Alliance lui donne, ses appels, ses contacts. Mais pourquoi a-t-il à se servir des bureaux des députés du NPD? Bien, écoutez, voilà la preuve évidemment que c'est une grève politique.

Alors, monsieur le Président, je regrette les inconvénients du projet de loi C-29 et j'ai toujours les mêmes réticences à l'endroit du principe d'un tel projet de loi. Je suis d'avis que dans le cas de conflit de travail, le rapport de force doit conduire au règlement négocié du conflit, mais je suis convaincu que les circonstances entourant ce conflit de travail et les difficultés qu'il cause au pays justifient bien ce projet de loi. J'espère que son adoption sera faite le plus rapidement possible.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, une très courte question. Étant donné que le député de Manicouagan déplore la grève mais favorise la loi du retour au travail, il semble nous suggérer au début de son discours qu'il croit dans la négociation de salaire. Je lui pose cette question: Est-ce qu'il est possible d'avoir une négociation de salaire, si une des parties, dans ce cas-ci l'employeur, dit 0 p. 100 d'augmentation de salaire ou la porte?

M. Langlois: Ce n'est pas la première fois, monsieur le Président, qu'un gouvernement établit, par le processus budgétaire, ses objectifs.

Ce n'est pas la première fois, monsieur le Président, qu'un gouvernement prend des décisions concernant la rémunération de ses employés. Je me rappelle très bien d'avoir eu à subir les effets d'une loi qui avait été adoptée par un gouvernement libéral du temps où on nous obligeait à ne pas dépasser des pourcentages d'augmentation dans des conventions collectives, conventions collectives que j'avais négociées pour la partie patronale et augmentations de salaire qui ont été annulées par cette loi-là, alors que cette loi-là s'appliquait aussi évidemment aux employés de la Fonction publique du gouvernement canadien du temps, quand le Parti libéral était au pouvoir.

Donc, monsieur le Président, il n'y a rien d'anormal à ce qu'un gouvernement établisse ses politiques salariales à partir du processus budgétaire de façon à laisser savoir à toutes les personnes concernées les objectifs que le gouvernement poursuit.

Monsieur le Président, j'aimerais profiter du fait que j'ai la parole pour mentionner que la députée d'Ottawa-Ouest, tout à l'heure, a dit que certains groupes du gouvernement fédéral n'étaient pas couverts par la politique salariale. Elle a entre autres mentionné la Défense nationale, la Gendarmerie royale. J'aimerais lui souligner qu'à l'Annexe I du projet de loi, la Défense nationale et le ministère du Solliciteur général tombent tous les deux sous l'emprise de cette loi.

Donc, monsieur le Président, je pense qu'il est important de le noter et je vous remercie.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ce qui se passe aujourd'hui est vraiment un drame pour les membres de l'Alliance de la Fonction publique.

Un groupe de travailleuses sont actuellement au bureau du conseil sur la situation de la femme, ici, à Ottawa. Elles demandent un entretien avec le gouvernement sur la question de l'équité salariale. Elles veulent simplement en discuter. Elles ont demandé à être entendues par la ministre responsable de la situation de la femme. Cette audience leur a été refusée.

Je voudrais savoir des ministériels s'ils reconnaissent que les femmes ont le droit de rencontrer la ministre responsable de la condition féminine pour lui parler

d'une question qui revêt tellement d'importance non seulement pour elles, mais aussi pour toutes les Canadiennes? Je demande à la ministre, au nom du gouvernement, d'amorcer les discussions sur cette question.

M. Langlois: Monsieur le Président, ma collègue de New Westminster—Burnaby oublie que la question de l'équité salariale a été renvoyée, à la demande du syndicat, à la Commission des droits de la personne. Le gouvernement y a acquiescé et tâche de remédier à la situation d'une façon juste et équitable pour remplir son engagement et se conformer en même temps aux décisions qui ont été prises. Le gouvernement continuera de le faire.

J'ai parlé il y a un instant du montant consacré à l'équité salariale et je puis assurer à ma collègue que cette cause tient à coeur à notre gouvernement et que tout sera fait pour atteindre cet objectif.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, si c'est vrai, le député aurait-il l'obligeance de me dire pourquoi l'offre faite à l'Alliance de la Fonction publique du Canada ne prévoyait qu'un montant symbolique en matière d'équité salariale et pourquoi même ce montant symbolique ne figurait pas dans le projet de loi? Le député peut-il expliquer pourquoi son gouvernement refuse d'intégrer l'indemnité d'équité salariale dans le salaire de sorte qu'elle entre dans le calcul des autres avantages pécuniaires dont se compose la rémunération?

M. Langlois: Monsieur le Président, ma collègue d'Ottawa-Ouest considère-t-elle 317 millions de dollars comme un montant symbolique? Considère-t-elle symbolique le montant de 81 millions de dollars prévu au budget au titre de l'équité salariale pour l'année à venir? Je lui ferai remarquer qu'il s'agit de montants énormes et que nous nous efforçons simplement de remédier à la situation avec l'argent et les finances dont dispose le gouvernement fédéral.

• (1200)

Si nous réussissons à contenir le déficit, à relancer l'économie du pays, notre gouvernement s'est engagé à faire davantage, et je puis assurer à ma collègue que ce qu'elle appelle symbolique représente pour une vaste majorité de contribuables canadiens un fort montant d'argent que les habitants de ma circonscription regardent avec beaucoup d'envie. Ma collègue a parlé des pauvres travailleurs sur les piquets de grève qui gagnent 20 000 $ par année. Je puis lui parler de véritables pauvres, non pas sur les piquets de grève, mais qui essaient de joindre les deux bouts avec un revenu de 5 000 $, 6 000 $ ou 7 000 $ par année. Voilà ce que j'appelle symbolique pas 317 millions ni 81 millions de dollars.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, il faut parfois avoir de la patience à la Chambre en attendant son tour de prendre la parole. Tandis que le député de Manicouagan est ici, je voudrais faire moi aussi quelques observations à propos du montant de 317 millions dont il parle. C'est un montant important, tout comme celui de 81 millions par année que le gouvernement consacre à l'équité salariale.

Il dit qu'il s'agit d'un montant considérable, et ça l'est en effet. Le gouvernement vient pourtant de gaspiller 267 millions de dollars pour le projet d'usine de kaons en Colombie-Britannique. Il vient de déménager l'Office national de l'énergie à Calgary alors qu'il aurait pu le laisser ici à Ottawa sans rien dépenser. Il a déménagé la Société du crédit agricole en Saskatchewan alors qu'il aurait pu la laisser ici à Ottawa sans rien dépenser. Le gouvernement jette des centaines de millions par les fenêtres à un point jamais vu auparavant au Canada.

Certes, 81 millions, c'est beaucoup d'argent. Mais ne lançons pas ces chiffres sans les mettre en perspective. De 1984 à 1988, le gouvernement a dépassé tous les gouvernements précédents sur le plan des recettes excédentaires, et pourtant il n'a pas appliqué 1c. de cet argent à la réduction de la dette. Il n'a pas appliqué 1c. de cet argent à l'équité salariale, et c'est pourquoi je commence à en avoir assez d'entendre dire que le gouvernement a fait des merveilles dans le domaine de l'équité salariale.

Cette remarque n'était pas prévue dans mon discours, mais j'ai dû la faire parce que j'ai vraiment trouvé que le député en mettait trop.

Pour en revenir à mon discours, je suis ravie de prendre la parole au sujet du projet de loi C-29, Loi sur la rémunération du secteur public fédéral, mais cette mesure législative n'est qu'un autre exemple du style autocratique et tyrannique de ce gouvernement.

Le gouvernement continue de faire volte-face. Au départ, il refusait de négocier, puis il a accepté de négocier et, maintenant, il ne veut plus négocier. À mon avis, le gouvernement ne sait pas du tout ce qu'il fait.

Pendant un bref moment, il y a une dizaine de jours, je croyais vraiment que le gouvernement était revenu à la raison lorsqu'il a annoncé qu'il suspendrait l'étude de ce projet de loi, qu'il va maintenant mettre en oeuvre, et retournerait à la table des négociations. En fait, j'étais tellement heureuse que le ministre ait accepté de retourner à la table des négociations que je lui ai même envoyé

une note pour le remercier de sa gentillesse et de sa bonté au nom des fonctionnaires canadiens.

Une voix: C'était de la frime.

Mme Gaffney: C'était de la frime, une farce. J'espère qu'il encadrera ma note.

Il y a deux semaines, durant la première sortie des grévistes, j'ai reçu copie d'une lettre envoyée au président du Conseil du Trésor par Glen Whalley, un électeur de Nepean—et je signale qu'il m'a permis de mentionner son nom. Il m'a envoyé une copie de cette lettre, et j'ai vraiment trouvé que ses remarques valaient la peine d'être rapportées parce qu'elles décrivent très bien non seulement les sentiments du fonctionnaire ordinaire, mais aussi ceux du Canadien ordinaire.

Je vais vous lire cette lettre:

Je suis un bon père de famille, qui a des comptes à payer, et je suis fier de mon travail. Je suis membre de l'AFPC. Vous semblez avoir une mauvaise perception des employés qui travaillent pour le gouvernement du Canada. Je peux comprendre cela, compte tenu de toutes les accusations qu'on entend sur la colline du Parlement, à la table des négociations et dans les médias. Je voudrais donc vous donner le point de vue d'une personne ordinaire.

Votre gouvernement est au pouvoir depuis sept ans et, pourtant, vous essayez encore de rejeter la responsabilité de votre situation financière sur les gouvernements précédents. C'est votre gouvernement qui a perpétué le récent désastre économique à cause de son manque de prévoyance et de sensibilité. C'est votre gouvernement qui a joué le rôle de catalyseur dans notre dilemme en nous imposant, entre autres choses, le libre-échange et la TPS.

Les prix de nos produits ne baissent bas, le coût de la vie augmente encore et nous voyons nos industries quitter le pays pour aller s'installer chez nos voisins du Sud. Nous voyons nos familles, nos amis et nos voisins perdre leurs emplois ou perdre leurs entreprises acculées à la faillite.

Vous vous attendez à ce que nous acceptions votre offre. En fait, vous avez presque l'air surpris que nous ne voulions pas régler notre avenir financier pour les trois prochaines années et faire confiance à un gouvernement des plus imprévisibles sur la plan de la gestion budgétaire. Vous voulez aussi que nous acceptions aveuglément cette offre avant de savoir si vous allez négocier de bonne foi pour ce qui est du reste de nos demandes. Soyons réalistes, monsieur, votre bilan jusqu'à maintenant n'est pas très favorable. En tant qu'homme d'affaires, accepteriez-vous ces conditions dans votre contrat de travail?

J'ai, à mon tour, une proposition à vous faire.»

Voici la proposition que cet homme a faite au ministre:

Si vous réussissez à convaincre les Canadiens qui travaillent dans le secteur privé et qui, cette année, ont droit à une augmentation de salaire de donner leur augmentation pour aider à rembourser la dette nationale, et ce, après avoir payé plus cher pour les services publics, la nourriture et les vêtements, après avoir payé l'impôt fédéral et provincial sur le revenu, la TPS fédérale, les taxes de vente provinciales, les taxes municipales et foncières, les taxes sur l'essence, celles sur les voitures, celles sur les pneus, celles sur les alcools, celles sur les cigarettes, celles sur les repas pris au restaurant, etc.

Si vous convainquez les travailleurs canadiens du secteur privé qui sont encore en train de négocier les questions salariales de donner l'augmentation qu'ils pourraient obtenir cette année pour aider à rembourser le déficit.

Si vous convainquez vos collègues députés, les sénateurs et tous les autres hauts fonctionnaires de renoncer à la partie de leur revenu qui est nette d'impôt et de rembourser la part de leurs impôts que, nous, le reste des contribuables, sommes obligés de payer.

Si vous y parvenez, j'essaierai alors de convaincre mes collègues de travail que votre offre de 0, 3 et 3 est acceptable.

Je me garderai de parler davantage des promesses que votre parti n'a pas tenues, notamment au chapitre de l'équité salariale. Des déceptions quant à l'efficacité de la sous-traitance. Des gaffes, des bouffonneries douteuses et des dépenses des hauts fonctionnaires et des ministres, qui coûtent annuellement des millions de dollars aux contribuables. Des manoeuvres sournoises, comme celle qui a permis d'autoriser précipitamment les augmentations salariales de certains gros bonnets juste avant de geler le salaire des employés subalternes. De votre manque de respect absolu à l'égard du principe de la négociation collective, des conciliateurs avec lesquels vous avez accepté de travailler, voire des règles que vous avez vous-mêmes établies pour garantir des négociations équitables. Enfin, je me garderai aussi de parler de l'attitude insupportable de votre gouvernement qui croit pouvoir n'en faire qu'à sa guise sous prétexte qu'il dispose d'une majorité à la Chambre, et ce, même s'il a l'appui de moins de 16 p. 100 de la population.

Je demande aux Canadiens de ne pas nous en vouloir d'essayer de maintenir notre niveau de vie. Ce n'est pas nous qui avons augmenté vos impôts. Ce n'est pas nous qui avons brisé des promesses électorales et qui avons créé un contexte économique où les agriculteurs et les pêcheurs sont incapables de subvenir aux besoins de leur famille et où les familles monoparentales doivent recourir à l'aide sociale pour survivre.

Ce n'est pas nous qui avons institué des taxes qui ont mené des camionneurs et de petites entreprises à la ruine. Mais surtout, vous devez savoir que nous ne sommes pas responsables de ce gouvernement ni de ses orientations.

J'ai dû lire la lettre presque intégralement, car à mon avis, personne dans cette Chambre n'aurait pu expliquer aussi bien et avec autant de sensibilité le point de vue du Canadien moyen et du fonctionnaire moyen.

J'ai reçu un autre appel ce matin de M. Barker. Il dit que le gouvernement cause un grand tort à la fonction publique, qu'il est en train de la détruire. C'est pourtant une institution qui a derrière elle de brillants états de service et dans laquelle il est très fier d'avoir travaillé.

M. Barker parle de l'hypocrisie du gouvernement, qui engage le Canada dans des blocs commerciaux de plus en plus importants et parle de rendre les Canadiens plus concurrentiels sur les marchés internationaux tout en traitant ses propres employés d'une manière qui est en totale contradiction avec cette orientation: recours démoralisant à l'impartition, compressions, blocage des salaires.

Beaucoup de ceux qui appellent parlent de la colère que leur inspire le gouvernement, du désespoir des fonctionnaires qui se retrouvent dans la position peu enviable de bouc émissaire.

Ces interlocuteurs m'ont dit que c'était une supercherie de faire croire que l'impartition était une solution plus efficace, ils m'ont parlé des promesses d'équité en matière salariale que le gouvernement n'a pas su tenir. J'ai été directement témoin de l'indignation et du cynisme du fonctionnaire moyen, devant les faveurs politiques que le gouvernement dispense à ses copains.

• (1210)

Le gouvernement malmène les membres de la fonction publique du Canada en faisant adopter cette loi de rappel au travail, tout comme il a malmené les traditions et les lignes directrices du Parlement en présentant de nouveau la mesure à l'étude.

Le fait est que, même si cette loi finit par s'appliquer aux députés, sénateurs, présidents de sociétés d'État et cadres supérieurs, ce ne sera que l'an prochain, lorsque l'inflation sera, selon les prévisions, beaucoup plus faible que maintenant.

Comment s'étonner que les politiques inspirent du scepticisme aux Canadiens? Au cours des négociations, avez-vous envisagé de donner aux employés de l'AFPC une augmentation cette année, tout comme j'ai reçu la mienne et comme tous les dirigeants des ministères—il sont 5 000—ont reçu les leurs? Les cinq mille employés des cabinets des ministres ont obtenu des primes l'an dernier. Dans certains cas, la prime a atteint 25 p. 100 du salaire.

Peut-on me dire que Ron Lawless, président du CN et de VIA Rail, qui touche déjà un traitement de l'ordre de 365 000 $ devrait recevoir encore une prime de 30 000 $ cette année? Il a déjà eu une prime de 30 000 $. C'est plus que le salaire annuel de ces fonctionnaires.

Avant de présenter ses mesures contre la fonction publique, dans son budget, le gouvernement a révélé qu'il n'allait pas s'engager dans la voie de la conciliation ou de l'arbitrage. Dès le début, il a brandi la menace d'une loi pour contourner tout règlement qui contreviendrait au principe du blocage des traitements. C'est dire que, dès le départ, les efforts de négociation n'ont été qu'une inqualifiable fumisterie.

Ma collègue d'Ottawa-Ouest en a parlé dans son allocution. Le gouvernement va clairement à l'encontre de l'article 51 de la Loi sur la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Le gouvernement enfreint la loi. C'est clair.

Le gouvernement a-t-il jamais fait un effort raisonnable pour conclure une convention collective? Non. A-t-il respecté un seul mot de cet article de la Loi sur la Commission des relations de travail dans la fonction publique? Non. À aucun point de vue, le gouvernement n'a-t-il agi honorablement avec ses employés? Il n'y a pas eu de négociations, que cela soit bien clair.

Le gouvernement a déjà en main pas moins de cinq rapports de conciliation dont les auteurs se disent incapables de faire progresser les négociations vers une solution. Trois de ces rapports allaient même jusqu'à attribuer au gouvernement l'absence de négociations collectives.

À qui le gouvernement fait-il du tort? Il en fait d'abord, évidemment aux petits, aux membres les moins bien payés de la fonction publique. Ensuite, à cause de la grève que le gouvernement a rendue inévitable, c'est le monde des affaires, les enfants et le public canadien en général qui sont touchés. Tout cela parce que le gouvernement se permet de ne pas respecter les règles du jeu.

Le gouvernement comprend-il quelque chose à la productivité de la main-d'oeuvre? Ne se demande-t-il pas quel rendement auront ces gens quand ils retourneront à leurs bureaux après s'être fait dire que leur travail valait 0 p. 100 et après avoir été forcés de retourner au travail?

Il m'est très difficile de représenter les fonctionnaires à la Chambre et d'essayer de faire comprendre leur point de vue. Ils n'ont pas des milliers de dollars pour faire paraître dans les journaux de grandes annonces qui ne disent pas la vérité.

Une voix: C'est notre argent qu'ils utilisent.

Mme Gaffney: C'est notre argent que le gouvernement utilise pour faire passer son message, mais il ne dit pas dans cette annonce qu'il enfreint la loi, n'est-ce pas? Il ne dit pas qu'il viole l'article 51 de la Loi sur la fonction publique.

J'espère que le gouvernement reprendra les négociations, mais le seul espoir que nous ayons est la nomination d'un médiateur. Je croyais, la semaine dernière et j'ai dit, il y a dix jours, que je pensais que le ministre n'était

pas indifférent et qu'il comprenait la situation, mais je considère maintenant le président de l'Alliance de la Fonction publique et le ministre responsable des fonctionnaires comme deux têtes de mule—rappelez-moi à l'ordre si cette expression est antiparlementaire—qui ne peuvent tout simplement pas négocier et trouver une solution. Je pense que l'intervention d'un médiateur s'impose pour règler ce conflit.

L'équité salariale n'est pas négociable par ailleurs, et ne devrait pas être négociée. Tout le monde y a droit et il ne devrait même pas en être question aux négociations. Elle devrait être reconnue une fois pour toutes et les femmes devraient être assurées d'en bénéficier quand elles font partie de la population active.

Le gouvernement prétend qu'il s'inquiète au sujet de l'économie et que c'est pour cette raison qu'il est obligé d'agir comme il le fait. S'il avait été vraiment inquiet, comme je l'ai déjà dit, il aurait pu utiliser les recettes excédentaires réalisées entre 1984 et 1988 pour éteindre la dette, ou du moins la réduire considérablement. On dit que Néron jouait de la harpe pendant que Rome brûlait. Eh bien, il me semble que le gouvernement actuel se berce pendant que le pays court à sa perte.

Dans le discours qu'il a prononcé, le ministre a dit quelque chose d'intéressant. Il a dit qu'il ne cherchait pas à gagner un concours de popularité. Certes, il n'a rien à craindre de ce côté, pas plus que le gouvernement d'ailleurs. Il a joué ses cartes et il est clair qu'il n'est pas populaire.

J'ai parlé plus tôt des montants que le gouvernement a consacrés au programme de parité salariale ainsi qu'à d'autres programmes. Comme je n'ai jamais entendu parler du montant dont la Chambre aurait besoin pour accorder l'augmentation minimale de 3 p.100 à ces fonctionnaires, j'ignore à combien il s'élève. Or, vous le savez, ce n'est pas les exemples de gaspillage qui manquent, même si ce n'est pas toujours en pure perte, puisque c'est peut-être bon pour les affaires. Ainsi, on vient d'accorder à une entreprise de construction navale de Valleyview, au Québec, plusieurs centaines de millions de dollars rien que pour la renflouer, pour éviter qu'elle ne fasse faillite. Il y a quelques années, on a tranféré l'Agence spatiale d'Ottawa à Saint-Hubert, dans une circonscription représentée par un député du Bloc Québécois, soit dit en passant. On va investir 267 millions de dollars dans l'usine de kaons TRIUMF de l'Université de Colombie-Britannique, alors que la plupart des chercheurs scientifiques du pays vous diront que ce projet fera un trou béant dans le Trésor fédéral.

M. Duhamel: Elle parle de mauvaise gestion.

Mme Gaffney: J'en viens à la mauvaise gestion.

M. Duhamel: Quel manque de perspective!

Mme Gaffney: J'ignore comment un gouvernement peut encore espérer regagner la loyauté de la fonction publique quand il gaspille aussi aisément de l'argent et qu'il ne veut même discuter de ce que représente un bon employé.

Encore une fois, monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole à la Chambre sur cette question. J'espère qu'il y a une justification à tout cela et que l'on va revenir à la raison.

Monsieur le Président, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre siège entre 13 et 14 heures aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-29.

M. Kempling: Monsieur le Président, nous sommes en faveur de la motion présentée par la députée qui propose de prolonger la séance entre 13 et 14 heures aujourd'hui, à condition que personne ne demande la vérification du quorum et qu'il n'y ait pas d'entourloupettes.

Si cela vous convient, nous n'avons aucune objection à siéger entre 13 et 14 heures aujourd'hui.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que le Règlement est assez clair. Le paragraphe 26(1) permet à tout député de proposer la prolongation de la séance entre 13 et 14 heures. Ma collègue a présenté une telle motion. Pour répondre au député d'en face, la prolongation de la séance vise à donner l'occasion aux députés de l'opposition de donner leur avis sur ce sujet fort important.

• (1220)

Quant à la vérification du quorum, je peux donner, au nom de mon parti, l'assurance au député que nous n'avons aucunement l'intention de la demander. Par contre, s'il y a des députés ministériels qui veulent le faire, peut-être pourrait-il s'entretenir avec eux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de 15 députés s'étant levés

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 26(2) du Règlement, la motion est adoptée et la Chambre continue de siéger indéfiniment.

(La motion est adoptée.)

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention l'allocution de ma collègue, députée de Nepean, ainsi que l'allocution précédente de ma collègue d'Ottawa-Ouest, et du député de Carleton—Gloucester, et ce qu'on remarque en cette Chambre, monsieur le Président, c'est que depuis le début du débat, semble-t-il, on n'est pas dans le *Canada Round*, ni dans le *Quebec Round*, on est dans le *Ottawa Round* ici, parce que les députés du côté libéral n'ont que délégué leurs députés de la région d'Ottawa où se retrouvent leurs fonctionnaires. . .

Une voix: Vous ne respectez pas les fonctionnaires!

M. Pronovost: On me dit que je ne respecte pas les fonctionnaires, monsieur le Président. J'ai écouté avec grande attention le député de Carleton—Gloucester et je voudrais bien avoir la chance d'exprimer mon point de vue là-dessus.

J'ai beaucoup de fonctionnaires dans mon comté également. Cependant, ce que je trouve déplorable, c'est que les députés de cette Chambre ne sont pas des représentants des fonctionnaires, ils ont un syndicat. Il y a quelques minutes à peine, la députée de Nepean a dit clairement qu'elle se sentait comme étant la représentante des fonctionnaires dans cette Chambre, alors qu'elle est plutôt représentante de l'ensemble de la population de Nepean, et surtout, d'abord et avant tout, de l'intérêt national du Canada. Et cet intérêt national du Canada, monsieur le Président, est actuellement mis en question de façon très sérieuse.

Je voudrais lui poser la question suivante: On n'a pas encore entendu un seul député du côté du NPD dénoncer les actes de violence, d'intimidation qui ont été faits à l'endroit d'hommes et également de femmes qui ont voulu entrer au travail et qui étaient affectés aux services essentiels. Aucun député du NPD n'a voulu dénoncer ce type de violence.

Tout à l'heure, l'occasion a été offerte à la députée d'Ottawa-Ouest de dénoncer la violence faite à des infirmières à l'Hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue, hôpital pour vétérans au Québec, et elle n'a pas profité de cette occasion au moins pour dénoncer cette violence.

Par contre hier, le député de Glengarry—Prescott—Russell, du Parti libéral, a clairement dit qu'il était contre les gestes d'intimidation des capitaines de grève, qu'il était contre la violence et contre le fait qu'on empêche des travailleurs qui sont affectés aux services essentiels d'entrer au travail.

Comment les députés libéraux en cette Chambre peuvent-ils avoir deux poids, deux mesures? Le député de Glengarry—Prescott—Russell dénonce avec véhémence et je l'en ai félicité personnellement, alors que les députées d'Ottawa-Ouest et de Nepean auraient pu au moins utiliser cette occasion, monsieur le Président, et je leur demanderais de le faire immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de redonner la parole à la députée de Nepean, je tiens simplement à préciser que la motion que nous venons d'adopter est uniquement pour prolonger la séance de 13 heures à 14 heures, et non pas indéfiniment, comme je l'ai dit. Cela peut prêter à confusion. Je m'en excuse.

[*Traduction*]

Mme Gaffney: Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre au député d'en face. D'abord, je voudrais dire clairement et sans équivoque que je représente les intérêts nationaux de la Chambre des communes. Si je venais de la région de l'Atlantique, ne croyez-vous pas que je défendrais l'industrie de la pêche, comme le font les députés de cette région? Ceux-ci représentent leurs électeurs quand ils parlent de l'industrie de la pêche et de ce que vous en avez fait.

Je représente une circonscription qui se trouve à être dans la capitale nationale.

Comme il y a un fort nombre de fonctionnaires dans ma circonscription, pensez-vous que je ne vais pas les défendre à la Chambre? Bien sûr que je vais les défendre. C'est mon devoir.

Une voix: J'espère bien.

Mme Gaffney: Par ailleurs, je vais appuyer mon collègue des Prairies au sujet des producteurs de blé. Ceux-ci ont du blé à vendre, mais il n'y a pas d'argent pour eux. Pensez-vous que je ne vais pas appuyer mon collègue quand il parle des difficultés de ces agriculteurs? Bien sûr que je vais l'appuyer.

Il a parlé de violence, d'échauffourées qui se sont produites sur les lignes de piquetage. De telles échauffourées sont déplorables. J'ai demandé aux nombreux

grévistes que j'ai rencontrés d'agir avec pondération, pour que le public comprenne leur action et leurs revendications. J'ai dit que la population les comprendrait mieux s'ils avaient recours à des moyens pacifiques.

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député ministériel a mentionné mon nom. Je pense qu'il a peut-être, par inadvertance, induit le public et la Chambre en erreur au sujet des députés qui ont pris la parole dans ce débat.

Si le député jette un coup d'oeil sur les interventions faites au cours du présent débat, sur les pétitions qui ont été présentées, sur les déclarations des députés, sur les questions posées et, encore ici, plus particulièrement sur la liste des députés qui ont et qui vont participer à ce débat, il trouvera, je crois, des représentants du sud, du nord et de l'est de l'Ontario, de toutes les provinces de la région de l'Atlantique et de l'Ouest. Il a tort, je crois, de donner à entendre que 70 p. 100 des gens. . .

M. Bellemare: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député de Saint-Maurice a laissé entendre que je ne prends pas la défense des employés de la fonction publique. C'est une accusation qui n'est pas fondée. J'appuie tous les fonctionnaires fédéraux du Canada, dont un grand nombre habitent ma circonscription.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il d'autres observations?

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la représentante de la circonscription jumelle de Carleton—Gloucester, la députée de Nepean, pour l'excellence de son allocution, l'excellence de son exposé. Je suis gêné qu'on me considère comme étant du côté de l'employeur, du gouvernement fédéral, parce que je siège au Parlement, et de recevoir—d'avoir reçu—cette année, une augmentation de salaire de 4,3 p. 100, alors que les fonctionnaires, nos employés, se voient ou se verront accorder 0 p. 100. Si les fonctionnaires obtiennent 0 p. 100, je devrais obtenir aussi 0 p. 100.

Malheureusement, le gouvernement pratique un système de deux poids deux mesures. Je voudrais savoir ce que la députée pense de cela.

Mme Gaffney: J'ai bel et bien signalé dans le cours de mes observations qu'il n'existait aucun doute dans l'esprit des ministériels lorsqu'ils ont adopté le projet de loi qui nous donnait une augmentation en 1991. Je crois qu'il s'agissait de moins de 4 p. 100, mais qu'importe ce que nous avons reçu comme hausse en 1991. Voici qu'ils disent tout à coup que nous ne bénéficierons d'aucune hausse l'an prochain.

À la table des négociations, le ministre a-t-il offert une hausse de 3 p. 100 cette année contre peut-être 0 p. 100 l'an prochain? A-t-il jamais été question de cela?

Je crois que nous sommes en train d'établir deux poids deux mesures ici. On semble traiter les gestionnaires, sénateurs et députés différemment des membres de l'AFPC. Je crois qu'il faudrait examiner cela très attentivement. Je n'approuve pas cela et je vous remercie beaucoup pour votre merveilleuse question.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat.

• (1230)

Je suppose que le débat a vraiment commencé en février, lorsque le gouvernement a présenté son document budgétaire établissant sa politique. On pense, semble-t-il, que tout ceci est une surprise, que rien ne s'est concrétisé avant les deux dernières semaines.

Si vous le permettez, je voudrais vous signaler certains des points contenus dans le budget de février dernier. Je ne vous en ferai pas une lecture textuelle, mais ils figurent aux pages 10 et 11 qui portent sur la gestion de l'administration fédérale. Il y a sept points, et on précise tout d'abord que le traitement ministériel du premier ministre et des membres du Cabinet sera gelé pour un an. Je comprends qu'on n'en parle pas beaucoup au cours de ce débat public, mais c'est bien là le premier point qui a été mentionné.

On se penche ensuite sur les budgets salariaux des ministères. On précise qu'on ne débloquera pas de nouveaux crédits, que si les fonctionnaires souhaitent négocier des augmentations de salaires, nous serions certes prêts à aller jusqu'à 3 p. 100, mais que toute augmentation entraînera la perte d'emplois. Il s'agissait de ne pas combler les postes laissés vacants par la réduction naturelle des effectifs ou les départs à la retraite.

Ainsi, les fonctionnaires pouvaient obtenir une augmentation de salaire, s'ils acceptaient que le gouvernement continue de rationaliser ses opérations.

Comme vous le savez, monsieur le Président, nous n'avons pu négocier cela en quatre mois, de mars à juin. Étant donné que la nouvelle année financière est déjà pas mal avancée, il est impossible maintenant de procéder ainsi, mais cela faisait partie de l'offre soumise par le gouvernement à ses employés dans le budget.

Le gouvernement annonçait ensuite, bien entendu, son intention de limiter à 3 p. 100 les augmentations de salaires durant la deuxième et la troisième années.

En outre, on a parlé des taux d'augmentations salariales des cadres supérieurs, car d'aucuns craignent que les cadres ne soient pas traités de la même façon que les autres employés. Comme ils pourront le constater, on signale dans le document que les taux d'augmentations salariales des cadres supérieurs de la fonction publique, des sous-ministres et des dirigeants des sociétés d'État seront limités à un niveau ne dépassant pas la moyenne des règlements négociés dans la fonction publique fédérale. On précise très clairement que si les employés n'obtiennent aucune augmentation, par exemple, cela s'appliquera à tout le monde. Pourtant, on oublie, semble-t-il, d'en parler dans le cadre du débat public.

Il est ensuite question, au paragraphe suivant, des traitements des députés et des sénateurs. On y dit très exactement la même chose, soit que nous obtiendrons une augmentation équivalant à celle des fonctionnaires ou à l'inflation diminuée de 1 p. 100, le moindre des deux taux étant applicable. Donc nous aurons, basé sur le programme actuel, 0 p. 100 pour la fonction publique et 0 p. 100 pour les députés.

Ce que l'on ne répète pas suffisamment, c'est qu'il y a aussi dans le budget l'engagement de réduire le nombre de cadres supérieurs dans la fonction publique de 10 p. 100 cette année. C'est ce que nous sommes en train de faire. Donc, lorsque les gens parlent du fait qu'il n'y a pas réellement de réductions, demandez aux 10 p. 100 de cadres qui perdent leur emploi à cause de ces réductions, justement.

Enfin, il y a des limites imposées aux investissements qui seront gelés au niveau de l'an dernier.

C'est donc ce qui a lancé ce débat. Mais je peux vous dire que depuis presque trois ans que je suis ici, j'ai eu le privilège de parler à de nombreux fonctionnaires qui desservent ma circonscription et s'occupent des besoins de mes électeurs. Je ne voudrais pas nier le fait qu'ils sont actuellement soumis à des pressions extraordinaires et que, dans de nombreux cas, ils travaillent très dur avec des ressources limitées. Dans ma circonscription d'Ontario, ils ont un problème particulier. Le gouvernement fédéral impose des limites aux salaires, mais nous voyons le gouvernement provincial augmenter sa masse salariale de 14 p. 100 alors que nous nous en tenons à 0 p. 100. Les municipalités augmentent également leur masse salariale. Les commissions scolaires font de même. Le gouvernement régional fait la même chose. Donc, dans le sud de l'Ontario, ils travaillent dans un milieu où tous les autres fonctionnaires obtiennent des augmentations de salaire et eux n'en obtiennent pas.

C'est une circonstance regrettable et je comprends les difficultés que cela leur cause. Cependant, il n'y a pas de réponse simple à cela. J'en suis parfaitement conscient et j'éprouve beaucoup de sympathie à leur égard, mais je pense que je pourrais, moi aussi, dire la même chose, les députés n'obtiennent pas d'augmentation de salaire. Donc je suis dans le même bateau. J'habite dans la même circonscription qu'eux et je fais face au même problème. C'est un sacrifice que l'on demande et un sacrifice qu'il faut faire. Il semble que d'une façon ou d'une autre, cet aspect de la discussion n'est pas public. Je comprends les besoins, je comprends les pressions, mais il semble que de l'autre côté on fasse totalement abstraction des circonstances dans lesquelles le gouvernement fédéral se trouve.

Nous en venons donc aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. De toute évidence nous sommes dans une impasse. La fonction publique est en grève pour la deuxième fois, et pourquoi?

Ce matin il y avait un groupe de fonctionnaires devant mon bureau de circonscription. Ils étaient très polis, ils se comportaient tout à fait correctement. Je ne peux certainement rien dire de négatif sur leur venue à mon bureau et sur les points qu'ils ont fait valoir. Je leur ai parlé au téléphone pendant environ 40 minutes.

Je reviens à certains de mes premiers commentaires, selon lesquels le gouvernement subit lui aussi des pressions particulières. Ils répliquent alors que le gouvernement gaspille tant d'argent. C'est ce que me disent de nombreux électeurs, qui eux n'y peuvent vraiment rien. J'ai répondu à ces fonctionnaires en leur posant la question suivante: «Si nous gaspillons tout cet argent, s'il y a du gaspillage au gouvernement, pourquoi n'essayez-vous pas de faire quelque chose?» Ils ont répondu que leur patron ne les écoutait pas.

Je leur ai dit que si leur patron ne les écoutait pas, ils n'avaient qu'à s'adresser à moi, en ma qualité de député, et à m'indiquer les domaines où il se faisait du gaspillage. J'ai souligné que je n'avais souvenir d'aucune lettre où on faisait état de gaspillage.

Quant à notre proposition initiale concernant les taux de salaire qui sont liés à une échelle globale, si les fonctionnaires avaient vraiment l'impression qu'il y avait du gaspillage et s'ils nous aidaient à y remédier, il nous serait plus facile de remédier à ces taux de salaire particuliers, comme ils le souhaitent.

Quant à la situation qui règne dans le sud de l'Ontario, je connais les circonstances. Il est intéressant de noter que les deux ou trois personnes à qui j'ai parlé ce matin m'ont fait connaître très clairement la direction de leur appui politique; ce ne sera certes pas de mon côté la prochaine fois. Je ne suis pas sûr que ces personnes avaient voté pour moi la dernière fois d'ailleurs et je doute même qu'elles l'aient fait en faveur d'un des deux grands partis. Je ne dois certainement pas compter sur leur appui aux prochaines élections. Elles appuient probablement le NPD, c'est certain au moins dans un cas.

J'ai relevé dans un article du journal *The Globe and Mail* du 26 septembre dernier, que leur héros, M. Rae, premier ministre provincial, a déclaré ce qui suit: «Tout le monde doit se réveiller et voir la réalité. Nous n'avons pas de planche à billets au sous-sol. Nous nous ferions des illusions en refusant d'admettre que nous n'avons pas des tonnes d'argent qui entrent.»

Je suppose que leur héros, en Ontario, s'est éveillé et a vu ce qu'il en était. Il a ensuite parlé de certains des programmes, disant: «Il y a des limites aux augmentations générales que nous pouvons accorder pour l'instant, pour la simple raison que nous n'avons pas l'argent voulu.» Il a ajouté dans cet article: «Je sais que vous êtes coincés. Moi aussi.»

On pense peut-être que seul le gouvernement fédéral a un problème. Mais M. Rae a déclaré publiquement qu'il en avait un lui aussi et que, d'une façon ou d'une autre, il devrait s'en occuper. Il reste à savoir comment il s'y prendra. Je laisserai à M. Rae et à ses partisans le soin de commenter cela.

Ici, nous sommes en négociation. J'ai entendu le président du Conseil du Trésor déclarer très clairement que lorsque le gouvernement retournerait à la table des négociations, il ne proposerait pas d'autres augmentations. Il était disposé à examiner quelques-uns des autres points, mais il n'y aurait pas de hausses salariales générales.

Cette déclaration est consignée dans le hansard; alors, quiconque a des questions là-dessus peut certes en prendre connaissance.

Dans les négociations qui ont eu lieu la semaine dernière, on a en fait apporté un changement pour tenir compte de la situation des employés. On a offert une augmentation, une prime forfaitaire de 500 $ à quelque 35 000 employés.

Il y a deux semaines, lorsque les fonctionnaires étaient en grève, beaucoup d'électeurs ont téléphoné à mon bureau pour dire: «Nous nous inquiétons un peu des Canadiens à faible revenu, de ceux qui sont au bas de l'échelle salariale dans la fonction publique, des mères seules et des familles à revenu unique.» Le gouvernement a reconnu cela et a répondu: «Nous comprenons que les petits salariés ont un problème; nous ajoutons donc 500 $ par personne aux propositions.» Je présume que M. Bean a décidé de ne pas offrir cette possibilité à ses membres. J'ai réussi à m'entretenir avec un certain nombre de fonctionnaires de ma circonscription, qui m'ont dit: «On ne nous a pas offert la possibilité d'accepter cette proposition de 500 $.»

• (1240)

Dans l'offre que le président du conseil du Trésor a présentée le week-end dernier, il y avait une sécurité d'emploi garantie pour la fonction publique. Il y avait également de meilleurs avantages dans un certain nombre de domaines, dont le régime dentaire, l'assurance-santé, l'assurance-invalidité, les congés annuels, les primes de poste, les installations de garderie supplémentaires et les indemnités de repas.

Tout cela a été offert la semaine dernière. M. Bean a répondu: «Nous retournons en grève.» Je suis heureux de dire que le gouvernement n'est pas revenu sur ces offres. J'ai un peu de mal à comprendre cela.

J'en ai discuté avec certaines des personnes qui m'ont téléphoné au bureau ce matin. Elles estiment que ce sont là des avantages qu'elles devraient avoir. Je leur ai dit: «Bon, s'il en est ainsi, combien d'entre vous travaillent dans les centres d'emploi de ma circonscription? Que ceux qui travaillent dans les centres d'emploi de ma circonscription demandent à tous ceux qui sont de l'autre côté du comptoir s'ils accepteraient d'occuper le même emploi que l'an dernier, au salaire de l'an dernier. À votre avis, combien d'entre eux seraient prêts, pour travailler, à obtenir moins d'avantages que l'an dernier?»

Je leur ai proposé de discuter avec certains de ceux qui se rendent dans les centres d'emploi. Ils découvriront que tout n'est pas rose, qu'il y a des gens qui ont des problèmes et qui seraient très heureux d'avoir les emplois qu'ils

avaient l'an dernier, au niveau de rémunération de l'an dernier.

Naturellement, les fonctionnaires qui se trouvaient dans mon bureau m'ont répondu que tous ne réagiraient pas ainsi, mais un petit nombre seulement, et que les autres seraient heureux de donner aux fonctionnaires ce qu'ils demandent.

Je leur lance un défi. Disons que mon défi s'adresse plutôt aux représentants de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada qui ont rencontré le Comité des finances la semaine dernière. Cet organisme, qui représente environ 20 000 membres, a comparu devant le Comité des finances et a déclaré que tout ce qu'il voulait, en réalité, c'était une augmentation de 6 p. 100 et que le gouvernement pouvait sûrement se permettre une telle augmentation.

J'ai répliqué: «D'accord, si nous pouvons nous permettre cette augmentation de 6 p. 100, que les fonctionnaires de mon bureau aimeraient bien avoir, nous parlons d'une augmentation d'environ 800 millions de dollars, plus ou moins.» C'est le chiffre qui a été avancé par la fonction publique, lorsque ses membres ont comparu devant le Comité des finances. Il n'est pas loin, à mon avis, du chiffre exact.

Nous pouvons donc nous en servir parce que c'est un chiffre raisonnable. J'ai dit: «Si mes électeurs croient que vous devriez obtenir ces 800 millions de dollars, j'appuierai l'augmentation à une condition. Vous devez obtenir une pétition signée par un grand nombre d'entre eux qui approuvent l'augmentation de 800 millions et j'y donnerai alors mon appui à condition que la pétition dise clairement que le taux de la TPS devra ainsi passer de 7 p. 100 à 7,5 p. 100, car c'est ce 0,5 p. 100 qui nous donnera les 800 millions de dollars voulus. Si mes électeurs veulent bien nous permettre de vous donner les 800 millions, nous devrons les trouver quelque part. Je propose donc que nous augmentions le taux de la TPS de 0,5 p. 100 afin de trouver cette somme. Si mes électeurs appuient vraiment la fonction publique, ils signeront naturellement la pétition pour permettre qu'il en soit ainsi.»

Je ne suis pas sûr que mes électeurs me prendront au mot et je sais fort bien pourquoi. Mes électeurs ne seront pas d'accord parce qu'ils n'approuveront pas une telle augmentation. Qu'on leur propose une augmentation de la TPS ou de l'impôt sur le revenu, ou bien une réduction de quelques-uns des crédits d'impôt ou des déductions fiscales, mes électeurs ne sont pas d'accord. Je le sais pertinemment.

Revenons à mon autre observation. Ils disent que nous ne cessons pas de gaspiller de l'argent. Pourtant, lorsque je leur demande de nous citer des exemples, ils répondent: «Ce n'est pas mon travail. Je ne sais pas où ils gaspillent cet argent. C'est vous autres, à Ottawa, qui êtes censés savoir tout cela.»

L'observation que je fais à ce sujet, c'est que l'argent n'est pas là. Je crois que les fonctionnaires qui se trouvaient dans mon bureau le reconnaissaient. Il est certain que mes électeurs le reconnaissent bien clairement.

Cela nous ramène toujours au point où nous en sommes, c'est-à-dire qu'ils sont en grève et que nous devons, d'une certaine façon, les ramener au travail. Je regrette que nous soyons obligés de procéder ainsi. Je regrette que nous soyons obligés d'adopter une loi qui a pour but de les ramener au travail.

D'un autre côté, mes électeurs ont absolument le droit d'obtenir du gouvernement les services qu'il devrait leur offrir. Comme il est évident que M. Bean et quelques-uns des autres dirigeants sont plus intéressés à faire de cette grève une grève politique, qu'une simple grève des services.

Les fonctionnaires auraient pu utiliser bien des façons pour transmettre leur message aux députés. En fait, certains d'entre eux l'ont fait. Dans quelques-uns des bureaux de ma circonscription, la formule standard qu'ils avaient adoptée était la suivante: «Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse que je vous ai donnée au cours du mois, pourquoi n'appelez-vous pas votre député?»

Mon bureau a reçu de nombreux appels téléphoniques. Je n'apprécie pas tous les appels, mais j'accepte qu'on y ait recours parce qu'il s'agit là d'une bonne façon de régler quelques-uns des problèmes sociaux. Ils exercent des pressions et ce ne sont pas mes électeurs qui les subissent. Ce n'est pas la personne qui s'adresse au bureau de placement pour chercher du travail ou pour demander où est son chèque d'assurance-chômage qui est touchée. Ce n'est pas elle. C'est moi, pas de problème. Je sais que c'est le processus de négociation. Que c'est ainsi que ça devrait être et, même si ça ne me plaît pas, je suis prêt à accepter le fait que c'est un des instruments à leur disposition.

Mais m'entendre dire à présent, comme on me l'a dit ce matin, que s'ils reprennent le travail, ils n'assureront certainement pas les mêmes services qu'avant! Je ne puis les obliger à être efficaces, mais s'ils s'en prennent à mes

électeurs, s'ils pensent qu'ils vont arriver à quelque chose en assurant un service de moins bonne qualité à mes électeurs qui s'adressent à eux pour des besoins particuliers, je crois qu'ils ne comprennent pas réellement le processus et ce qu'est leur travail. S'ils veulent m'embêter moi, soit. Mais ça ne durera pas longtemps.

Bien qu'il me pose certains problèmes, je voterai sans la moindre hésitation en faveur de ce projet de loi. Nous avons amendé le projet de loi. Nous l'avons modifié. Nous avons dit, par exemple, que les présidents des sociétés d'État n'auraient aucune augmentation cette année. Pourquoi n'en avons-nous pas fait autant pour les postiers? Ça m'ennuie au plus haut point. En fait, la façon appropriée d'amender ce projet de loi serait, si nous incluons les présidents des diverses sociétés d'État, d'inclure également les gens qui travaillent pour ces sociétés.

J'ai du mal à digérer le fait que les employés de la Société canadienne des postes aient pu rejeter l'augmentation salariale assez substantielle qui leur avait été offerte au cours des négociations. Ils ont rejeté cette offre et se sont mis en grève. Il semble qu'ils vont obtenir au moins autant que ce qu'ils ont rejeté. Quel dommage. Quel dommage qu'ils se soient pas visés par le critère des zéro, trois et trois.

L'autre point, à mon avis non négligeable, est que quelques fonctionnaires m'ont dit que leur rendement s'en ressentirait. Des dispositions du projet de loi imposent des amendes pouvant atteindre 1 000 $ par jour pour chaque employé, 50 000 $ par jour pour les dirigeants du syndicat et 100 000 $ pour le syndicat si les employés ne rentrent pas au travail.

Savez-vous ce qui manque ici? C'est la volonté de travailler et de retourner au travail. Il me semble qu'il devrait y avoir une autre disposition prévoyant que les employés qui refuseront de rentrer au travail en raison de ce conflit seront congédiés.

Je suis déçu que cette disposition ne soit pas dans ce projet de loi parce que c'est ce que je crois. Ils peuvent faire valoir leurs revendications comme ils l'entendent, mais lorsqu'il s'agit de faire son travail, si vous refusez, vous devriez être congédié. Je suis désolé qu'il n'y ait pas de disposition en ce sens dans le projet de loi. Je le pense.

Lorsque les postiers ont fait la grève dans ma circonscription, il y avait en face d'eux une foule encore plus nombreuse qui criait: «Congédiez les grévistes, embauchez les chômeurs!»

Je termine en disant que j'appuierai le projet de loi parce que les électeurs de ma circonscription ont droit aux services gouvernementaux qu'ils paient par leurs impôts. Je crois que cette mesure législative fera en sorte qu'ils reçoivent les services auxquels ils ont droit.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait nous expliquer plus en détail sa déclaration au sujet du gel des salaires.

Il a dit que les présidents de nos sociétés d'État n'auraient aucune augmentation. Il a dit aussi que s'ils avaient à subir ce gel de leur salaire, les gens qui travaillent pour eux devraient aussi voir leur salaire gelé.

• (1250)

Je me demande si le député pourrait dire à la population canadienne pourquoi le gouvernement fédéral ne veut pas dévoiler le salaire des dirigeants de nos sociétés d'État.

Par exemple, le président du CN, M. Lawless, gagne environ 360 000 $ par année. C'est son salaire. Pauvre diable, dont le salaire sera gelé à 360 000 $ par année. Pauvre homme, avec son revenu gelé. Mais à quoi s'établit son salaire exactement? C'est un secret. Le gouvernement du Canada ne veut pas révéler le chiffre exact. Il paraît que c'est une question de respect de la vie privée.

Le président de Postes Canada, dont le député vient de parler, gagne environ, je ne sais pas au juste, mais je dirais que c'est quelque part entre 260 000 $ et 280 000 $ par année. Pauvre diable, dont le salaire est gelé à un quart de million de dollars par année. Ne compatissez-vous pas avec ce pauvre homme? Que va-t-il faire? Nous devrions tous nous en inquiéter vivement. Ses bonis sont gelés également. Pauvre de lui.

Je pose donc deux questions au député. Le gouvernement du Canada refuse de dévoiler le salaire des dirigeants de ses 35 sociétés d'État. N'est-il pas un peu ridicule de la part du député de dire que, puisque le gouvernement a gelé leur salaire à environ un quart de million de dollars chacun, avec une marge d'erreur de

150 000 $, on peut traiter de la même manière l'employé qui gagne 25 000 $ ou 22 000 $ par année?

M. Soetens: Monsieur le Président, je me ferais un plaisir de répondre. Assurément la plage de rémunération de tous ces emplois est bien connue du public et a été largement diffusée, mais je devrais ajouter que non seulement les salaires de ces travailleurs bien rémunérés ont-ils été bloqués, leurs primes ont aussi été suprimées? Celles-ci n'ont pas été bloquées, mais bien supprimées pour cette année.

Je comprends ce que veut dire le député. Si on se reporte au projet de loi, celui-ci indique très clairement que si la fonction publique par exemple obtient une augmentation de salaire de 3 p. 100 dans le budget, un député, comme vous-même, aura la même.

Allez-vous rentrer à Terre-Neuve pour annoncer publiquement que: «Je veux que la fonction publique obtienne 3 p. 100 pour que moi, un député qui gagne 85 000 $ par an, je puisse avoir aussi 3 p. 100 d'augmentation, soit environ 2 400 $ de plus»? Allez-vous rentrer à Terre-Neuve dans votre circonscription, où, je me hasarde à dire, le salaire moyen n'est pas 85 000 $, pour annoncer: «Je ne suis pas d'accord. J'estime que mon salaire devrait être gelé»? Le déclarez-vous publiquement ou bien dites-vous: «Attendez une minute, on ne devrait bloquer que le gros salaire de ce dirigeant du CN qui est comparable à ce que l'on gagne dans le secteur privé»? Dites-vous que ce ne devrait être que son salaire ou êtes-vous disposé à dire, et je l'espère, que l'augmentation de 2 400 $ que vous recevriez si la fonction publique obtenait 3 p. 100 d'augmentation n'est pas équitable et que vous ne devriez pas l'accepter non plus.

Je dirais que cela ne fait pas vraiment partie de la discussion. Nous avons pris une mesure générale. Que l'on gagne 20 000, 40 000, 85 000 ou 300 000 $, peu importe qui l'on est, on va tous avoir 0 p. 100 d'augmentation et c'est très bien ainsi.

M. Baker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. C'est Terre-Neuve, c'est ainsi que cela se prononce. Vous m'entendez? Terre-Neuve.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, je trouve ironique d'entendre ce monsieur de la circonscription d'Ontario dire qu'il est déçu de voir que cette mesure ne contient pas de clause de congédiement des fonctionnaires. Je trouve cela ironique et c'est pourquoi ma question s'adresse à lui sur un point en particulier.

Il a parlé du salaire des parlementaires et a posé une question à mon collègue de Terre-Neuve. N'est-il pas vrai que cette année les députés toucheront 3,7 p. 100 d'augmentation et, bien sûr, 0 p. 100 l'an prochain? Je vous pose la question. Si nous imposons 0 p. 100 cette année à nos employés, ne trouvez-vous pas qu'il serait plus équitable, que les cartes seraient mieux distribuées, si nous, députés, touchions la même chose? C'est ce que je pense.

M. Soetens: Monsieur le Président, je m'excuse auprès des gens de Terre-Neuve si j'ai mal prononcé le nom de leur province. Je connais mal le dialecte, probablement faute d'y être allé suffisamment.

Permettez-moi de répondre à l'intervention. Le député demande si les députés ne devraient pas accepter 0 p. 100 comme nous demandons aux fonctionnaires de le faire. Le député n'est pas sans savoir que, pour le budget de 1990-1991, soit la période visée par l'augmentation de salaire dont il parle, ils ont eu une augmentation de 3,78 p. 100; la fonction publique a eu, je crois, 4,7 p. 100. C'est donc dire que nous avons eu 1 p. 100 de moins que les fonctionnaires l'an dernier. Cette année, nous disons que nous prendrons 0 p. 100, tout comme nous leur demandons de faire dans le budget de 1991-1992. L'alternative, c'est que nous acceptions 0 p. 100, ce que le député a proposé, je crois et que nous revenions à l'année dernière pour supprimer l'augmentation.

Comme le député le sait, nous touchons une augmentation de 1 p. 100 de moins que le taux d'inflation. Cette année, le taux d'inflation se situe à environ 6 p. 100; enlevez 1 p. 100 et il reste 5 p. 100. Vous avez le choix. Soit 3,78 p. 100 l'an dernier ou 5 p. 100 calculé sur la formule pour cette année.

Moi, ce que je vous dis, c'est que l'an dernier était l'an dernier. Nous avons reçu 3,78 p. 100, soit 1 p. 100 de moins que les fonctionnaires. Je n'ai pas peur de déclarer publiquement que c'était juste pour tout le monde.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député du parti ministériel ne cesse de parler de compressions financières. Est-ce qu'il pourrait nous dire pourquoi ces restrictions ne s'appliquent pas aux entrepreneurs indépendants qui travaillent pour le gouvernement, qui peuvent remplir les mêmes tâches

que les fonctionnaires et peuvent gagner déjà plus qu'eux?

Sait-il qu'il y a des contrats dont le coût est plus élevé que le montant de la feuille de paye de l'ensemble de la fonction publique? Pourquoi ne pense-t-il pas que les mêmes restrictions devraient s'appliquer aux entrepreneurs indépendants?

M. Soetens: Monsieur le Président, j'ignore à quel budget se réfère le député. Le budget que moi j'ai consulté dit que, cette année, le coût total de l'administration gouvernementale sera limité au même montant que l'année dernière.

Cela dit, un entrepreneur indépendant qui a un contrat avec le gouvernement peut vouloir augmenter ses prix, mais il a dû au tout début soumissionner pour obtenir du travail, contrairement aux fonctionnaires. Une fois qu'un entrepreneur a un contrat avec le gouvernement, s'il décide de doubler ses prix et qu'il n'y a plus d'argent dans le budget, il faudra puiser ailleurs, sacrifier autre chose pour compenser cette hausse de coûts.

Dans les adjudications publiques, du moins dans le coin du Canada où je vis, je peux dire honnêtement que la concurrence est âpre. Je vous assure que les offres et les contrats n'augmentent pas beaucoup. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'exceptions. Mais, tout comme nous l'avons dit à la fonction publique, si certaines choses montent, d'autres doivent descendre. Une augmentation de salaire de 3 p. 100 aurait voulu dire une réduction d'effectif de 3 p. 100. Il en va de même des contrats. Si les prix doublent, il y a moitié moins de contrats à adjuger. C'est aussi simple que cela.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui à titre de député de Willowdale et à titre également de porte-parole du Parti libéral en matière d'industrie.

La grève cause d'énormes problèmes partout au Canada. Nous avons vu que les producteurs de blé perdent environ 50 millions de dollars par semaine durant la grève. Les navires font la queue dans les ports. Il y a 42 navires en attente et dix autres qui sont attendus sur la côte ouest. Ils ne peuvent livrer notre blé.

L'Association des manufacturiers canadiens a fait connaître aux Canadiens et au gouvernement les conséquences désastreuses de la grève pour ses membres: certains dépendent des importations en provenance des États-Unis, mais les ponts sont bloqués; certains dépendent des liaisons aériennes, mais on ne peut plus compter aujourd'hui sur nos transporteurs aériens.

Le président de la Chambre de commerce canadienne, M. Tim Reid, en veut aux deux parties et dit que d'après les réactions recueillies auprès des membres, les hommes d'affaires de tout le pays en ont assez de la situation actuelle.

• (1300)

M. John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, a déclaré: «Il est absolument incompréhensible que le gouvernement reste sans rien faire alors que des petites entreprises sont mises en péril et, dans certains cas, sont acculées à la faillite à cause d'une interruption des services du gouvernement. Les petites entreprises fonctionnent déjà dans de piètres conditions économiques attribuables aux ravages de la récession, au fardeau de la TPS, aux augmentations massives de taxes et d'impôt, aux taux d'intérêt élevés et au fort taux de chômage.»

Il n'y a pas que les entreprises et les agriculteurs et tous les Canadiens qui souffrent de cette grève. Il y a aussi les fonctionnaires eux-mêmes, les travailleurs qui sont en grève, dont bon nombre, sinon la plupart, gagnent moins de 25 000 $ à 30 000 $ par année et ne touchent que 25 $ par jour de grève.

Hier, j'ai rencontré certains de mes employés dans ma circonscription qui faisaient du piquetage. Certains d'entre eux sont fonctionnaires. Ils m'ont dit: «M. Peterson, c'est la première fois que je fais partie d'un piquet de grève. Nous n'avons pas les moyens de faire la grève, mais encore moins les moyens de ne pas défendre nos droits.» Ni les travailleurs, ni les entreprises canadiennes, ni les Canadiens ne veulent de cette grève.

Ce n'est pas simplement une question d'économie à court terme. Il s'agit de savoir dans quelle direction se dirige le pays à long terme. Je voudrais vous faire part de certaines données sur les grèves au Canada. J'ai tiré ces statistiques relatives aux relations de travail pour 1989-1990 d'un document diffusé par l'Organisation internationale du Travail établie à Genève. Dans ce document, l'Organisation fournit des statistiques comparables pour divers pays. Les plus récentes données portent sur l'année 1989.

En 1989, à cause des grèves et des lock-out, le Canada a perdu 2 040 100 jours-personnes. Comparons ces statistiques à celles d'autres pays. Le Japon a perdu 174 000 jours-personnes, bien qu'il ait plus de quatre fois plus de travailleurs que le Canada. La France est loin d'avoir perdu environ 2 millions de jours-personnes. En fait, elle n'en a perdu que 800 000, elle qui possède deux fois plus de travailleurs que le Canada. En Allemagne, où il y a plus du double des travailleurs qu'au Canada, on a perdu seulement 100 000 jours-personnes. La Suisse, avec le

quart des travailleurs que possède le Canada, n'en a perdu que 265. Le Royaume-Uni, l'enfant terrible des conflits de travail, en a bien sûr perdu plus que le Canada. Il a perdu 3,5 millions de jours-personnes, mais il ne faut pas oublier qu'il a deux fois plus de travailleurs que le Canada. Les États-Unis ont perdu environ huit fois plus de jours-personnes que le Canada, mais ils possèdent au-delà de dix fois plus de travailleurs que nous.

D'autres pays, comme l'Autriche, n'ont perdu que 2 986 jours-personnes, tout en ayant quatre fois moins de travailleurs que le Canada. Quelle performance enviable. Les Pays-Bas n'ont perdu que 24 000 jours-personnes, eux qui n'ont environ que la moitié des travailleurs dont dispose le Canada. La Suède a perdu 409 000 jours-personnes, elle qui ne dispose que du tiers des travailleurs que possède le Canada.

Peu importe la façon dont vous analysez les statistiques, monsieur le Président, le Canada a le pire bilan au monde en ce qui concerne les journées perdues à cause des conflits de travail et des lock-out. Nous n'avons pas les moyens de tolérer cette situation. Cela diminue notre compétitivité et notre productivité; nos travailleurs en souffrent, nos entreprises en souffrent et, bien sûr, monsieur le Président, même les recettes fiscales du gouvernement en souffrent.

Quel genre de message notre bilan en matière de grèves, y compris cette grève des fonctionnaires, envoie-t-il aux investisseurs canadiens et étrangers? Notre bilan leur dit qu'ils ne peuvent pas compter sur le Canada. Les Canadiens n'ont pas encore trouvé un moyen de régler leurs différends de façon juste et équitable. Ils ont encore recours aux méthodes du XIXe siècle et du début du XXe siècle, c'est-à-dire qu'ils préfèrent l'affrontement à la collaboration. Nous ne pouvons pas compter sur le Canada pour assurer les relations patronales-syndicales harmonieuses qui sont essentielles à la compétitivité aux XXe et XXIe siècles.

Je vais vous donner un exemple. Hier soir, j'étais à Willowdale. Le président-directeur général devait être à Montréal à 11 heures ce matin pour un rendez-vous. Il ne pouvait pas se fier aux transporteurs aériens. Il a dû faire le voyage en voiture, quittant son domicile à 5 h 30 du matin pour être certain d'arriver à temps à son rendez-vous.

L'automobile ne peut pas remplacer l'avion au Canada. Les entreprises doivent avoir l'assurance qu'elles peuvent compter sur notre infrastructure dans le secteur des transports.

Compte tenu de tous ces problèmes auxquels nous sommes confrontés, pourquoi ne puis-je pas et pourquoi mon parti ne peut-il pas appuyer ce projet de loi de retour au travail? D'abord, le gouvernement n'a pas essayé, au départ, de négocier de façon juste et équitable avec les fonctionnaires. Tout cela faisait partie de son programme politique. Il a voulu suivre les traces du président Reagan, aux États-Unis, qui est devenu un héros pour les néo-conservateurs lorsqu'il a mis à pied les contrôleurs aériens. Le gouvernement voit que nous traversons une période difficile. Il ne veut pas admettre que c'est sa faute, mais nous savons tous que nous traversons une période très difficile.

Cela faisait partie de la stratégie politique du gouvernement de s'en prendre aux fonctionnaires, de se montrer ferme et se faire, auprès des Canadiens non fonctionnaires, le capital politique qu'il croyait pouvoir obtenir en usant de fermeté à l'égard des fonctionnaires.

Après avoir fait à la fonction publique des offres qu'elle se devait de refuser, c'est-à-dire 0, 3 et 3 p. 100, qu'a fait le gouvernement? Il a déposé son projet de loi de retour au travail. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous y sommes opposés, et les Canadiens n'ont pas tous souscrit à cette mesure. La population canadienne n'y a pas souscrit parce qu'elle s'est aperçue que le gouvernement n'était pas juste. Il se montrait injuste à l'égard d'un groupe qu'il essayait d'utiliser comme bouc émissaire pour expliquer l'échec de sa politique économique.

Il existait toutefois des solutions de rechange. Dès le premier jour, nous avons préconisé de mettre de côté le projet de loi de retour au travail. Nous avons proposé de nommer un médiateur qui pourrait régler équitablement et objectivement les questions en litige. Le gouvernement a refusé et continue de refuser cette solution.

Il aurait pu proposer une autre solution. Il aurait pu être honnête avec les Canadiens. Il aurait pu leur dire: «Nous connaissons des difficultés économiques très graves; en deux ans et demi, soit depuis janvier 1989, nous avons perdu 13 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier. Le chômage est à la hausse; il ne baisse pas même si nous croyons que la récession est terminée.» Le gouvernement aurait pu dire que le Canada connaît des moments extrêmement difficiles parce que sa capacité à soutenir la concurrence est en baisse. Le gouvernement aurait pu dire aux Canadiens: «Nous devons tous nous serrer la ceinture. Nous devons tous faire des sacrifices, mais nous devons les faire d'une façon juste et équitable. Tous les Canadiens, le premier ministre, les

ministres, les députés, les fonctionnaires, le monde des affaires et les employés, tous doivent faire leur part.»

• (1310)

Ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Il a préféré favoriser certains groupes. Par exemple, il avait l'intention de verser d'énormes primes à certains membres de la fonction publique et d'organismes publics, comme CN Rail, l'Énergie atomique du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Quand le député de Gander—Grand Falls a porté à l'attention de la Chambre le fait que ces gens allaient toucher plus de 50 000 dollars en primes, cette année, le ministre a répondu que ces primes venaient d'être annulées.

Où mentionne-t-on, dans ce projet de loi, que ces primes ne peuvent pas être versées? Nulle part. Si le ministre avait été sincère quand il a dit qu'il annulerait ces primes et qu'il regrettait d'avoir eu l'intention de les verser à certains membres de la fonction publique, mais non aux membres de l'Alliance de la fonction publique, il aurait prévu leur suppression dans la loi. Ils auraient subi les mêmes compressions.

Pourquoi, l'an dernier, juste avant de présenter le budget qui réduisait les salaires de certains fonctionnaires, le gouvernement a-t-il accordé une augmentation de 4,2 p. 100 à 50 cadres supérieurs de sociétés d'État et d'organismes gouvernementaux, y compris au gouverneur de la Banque du Canada? Pourquoi a-t-il versé ces augmentations à ce moment-là? Pourquoi ne les a-t-il pas annulées rétroactivement?

Le gouvernement ne l'a pas fait pour une raison évidente. Il a cru pouvoir réaliser son programme politique néo-conservateur en s'attaquant aux fonctionnaires.

A-t-il demandé au secteur privé de renoncer à ses augmentations de salaires pour devenir plus compétitif? Dans le secteur privé, bien des gens n'obtiennent aucune augmentation de salaire. Cependant, un rapport de la Chambre de commerce de Toronto révèle que, dans le Grand Toronto, en 1991, l'augmentation moyenne du salaire de base des dirigeants, c'est-à-dire sans tenir compte des rémunérations variables ou au rendement, a été de 7,7 p. 100. Il s'agit de la moyenne pondérée de tous les salaires de base.

Si le gouvernement avait voulu amener tous les Canadiens à porter le fardeau des graves difficultés économiques que nous devons à sa piètre gestion, il aurait dû demander à tout le monde de faire sa part.

De quel type de gestion le gouvernement peut-il se réclamer pour rendre ses propres politiques plus crédibles? Je ne saurais faire mieux que de citer un article publié le 15 septembre par M. Geoffrey Stevens, journaliste au *Toronto Star*:

> Supposons que le gouvernement soit une société privée. Que se passerait-il si la société accordait des augmentations à ses administrateurs et à ses cadres supérieurs et que, sans négociations, elle annonçait que ses employés de bureau et d'usine n'en auraient aucune cette année, et n'auraient qu'une augmentation inférieure au taux d'inflation pour les deux années suivantes? Il y aurait grève, et le public en imputerait la faute à l'employeur.

Il poursuit, monsieur le Président:

> [. . .] un employeur qui essaie de faire le dur en traitant délibérément ses propres travailleurs de manière injuste est un gestionnaire incompétent. C'est aussi un idiot malveillant.

Un nouvel ordre économique s'instaure dans le monde. Les frontières s'ouvrent. Les sociétés peuvent avoir des usines n'importe où dans le monde pour profiter des divers facteurs de compétitivité.

L'un de ces facteurs les plus importants est le degré de certitude avec lequel les entreprises peuvent compter sur les services de la fonction publique: infrastructure des transports et des communications, transports aériens, expéditions, acheminement des chèques, permanence des services.

Voilà un facteur, et il est critique pour notre compétitivité. Il y a plus important encore, à long terme, pour l'orientation de notre économie: la nouvelle attitude que le Canada doit adopter. Ce n'est pas une attitude nouvelle. Il suffit de voir ce qui se fait ailleurs dans le monde.

C'est le modèle européen et japonais de faire des affaires par opposition au modèle américain, britannique et mulroniste. C'est un modèle où les pouvoirs publics, les fonctionnaires, les industriels, les financiers, les enseignants et les travailleurs collaborent étroitement, dans une parfaite harmonie, à l'établissement des objectifs économiques et à leur réalisation. Même le ministre de l'Industrie a reconnu dans son document, *Prosperity for the Year 2000*, que nous allons avoir besoin de ce genre de collaboration.

Mais que fait ce gouvernement? En sa qualité de plus gros employeur du pays et de patron des fonctionnaires, il

a décidé de donner un exemple qu'aucune entreprise privée n'oserait imiter sous peine de provoquer une levée de boucliers.

Il n'y aura pas d'harmonie entre le gouvernement, les entreprises, les travailleurs ou entre le gouvernement, en sa qualité d'employeur, et ses employés. Nous n'aurons pas cet effort de tous qui est pourtant nécessaire si nous voulons soutenir la concurrence internationale.

Ce n'est pas en adoptant de telles dispositions, en permettant au gouvernement de s'en prendre à ses propres employés pour solliciter l'appui des autres Canadiens qui souffrent, qu'on va favoriser l'émergence d'un climat de libre concurrence dans le monde.

Il faut en finir avec les grèves, et pour de bon, mais non au détriment des travailleurs, comme le gouvernement est en train de le faire avec ses fonctionnaires en se faisant du capital politique sur leur dos. Que ce conflit nous serve de leçon. Demandons au médiateur de résoudre la grève.

Si ce médiateur était nommé aujourd'hui, les fonctionnaires pourraient retourner au travail dans quelques heures. On aurait ainsi un règlement juste. J'espère qu'après la résolution de cette crise, le gouvernement n'essaiera plus jamais de marquer des points politiques au détriment de ses fonctionnaires consciencieux.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député pour ses excellentes observations, qui figurent désormais au compte rendu de la Chambre.

Je suis surtout impressionné de ce qu'il ait fait allusion à l'état d'esprit qui règne dans la fonction publique, au fait que le gouvernement fédéral est en train de saper le moral de ses fonctionnaires.

J'ai entendu ici, hier soir, le président du Conseil du Trésor dire que les taux régionaux de traitement sont une bonne chose. C'est exactement ce qu'il a dit au sujet de la pratique de rémunérer différemment un même travail selon l'endroit où il est effectué. Il a signalé que quelque 20 000 ou 24 000 travailleurs et ouvriers divers de la fonction publique du Canada—tuyauteurs, plombiers, menuisiers et opérateurs de machines—étaient visés par divers taux de traitement au Canada.

Ici, en Ontario, le taux de traitement varie selon qu'on travaille dans le Grand Toronto ou ailleurs. Et cela, même si l'on fait le même travail pour le gouvernement fédéral. La même chose vaut pour Vancouver, en Colombie-Britannique—un taux de traitement s'applique à Vancouver et un autre à l'extérieur du Grand Vancouver. Un plombier gagne plus cher à Vancouver qu'un plombier qui travaille à l'extérieur de cette ville pour le gouvernement fédéral; mais un tuyauteur fédéral gagne moins cher à Vancouver qu'à l'extérieur de Vancouver. La même situation se répète à Toronto.

• (1320)

Autrement dit, certains métiers sont mieux payés dans les grands centres qu'ailleurs et d'autres sont mieux payés à l'extérieur des grands centres. C'est absolument ridicule et injustifiable. Le ministre, lui, rejette toute la responsabilité sur un gouvernement précédent. J'ai fait des recherches approfondies sur le sujet et je peux vous dire, monsieur le Président, que tout cela a commencé dans les années 60, à l'époque où le syndicat a négocié des taux régionaux avec le gouvernement d'alors. Je peux le prouver, c'est une affaire entre le syndicat et le gouvernement de l'époque.

Que s'est-il passé depuis? Car le siècle des lumières est révolu, nous sommes en 1991. Le pays a adopté des lois sur les taux de salaire et le gouvernement les viole. Et le président du Conseil du Trésor n'en continue pas moins de déclarer à la Chambre qu'il n'y a rien à redire.

Il y a un instant, le député a dit que le gouvernement du Canada cherchait à faire disparaître tous les services offerts à la population, dans tous les domaines, depuis la distribution du courrier jusqu'aux services offerts dans les bureaux du gouvernement. Peut-être pourrait-il préciser sa pensée à ce sujet. Il y a des fonctionnaires qui se demandent constamment quand ils vont être mis à pied ou quand un cadre, du haut de son piédestal, va toucher une prime pour se débarrasser d'eux.

M. Peterson: Comme d'habitude, le député de Gander—Grand Falls soulève deux questions qui touchent au fond de nos relations avec nos employés et au tissu social du Canada.

Tout d'abord, si les employés craignent tout le temps d'être renvoyés, inutile de dire qu'ils vont avoir du mal à s'appliquer à faire leur travail et à assurer les services

voulus. C'est tout à fait humain. Ils s'inquiètent davantage des intrigues de bureau et ces dernières conduisent rarement à un bon rendement et à une meilleure compétitivité.

Il n'y a rien de mal à donner à des personnes un certain sentiment de sécurité, afin qu'elles puissent consacrer toutes leurs énergies à leur travail, qu'elles aient confiance en leur avenir, qu'elles puissent viser des promotions, qu'elles aient le sentiment d'appartenir à un service qui va être encore là dans un an et qu'elles soient ainsi en mesure d'apporter leur contribution à long terme. C'est là le type de moral et d'esprit qu'on retrouve dans les sociétés compétitives du monde entier.

Prenez le cas des Japonais. Ils savent que leur emploi est garanti à vie, qu'ils vont recevoir la formation voulue et qu'on va les aider à accroître leur compétitivité et à devenir les plus compétitifs du monde. Dans ces circonstances, ils sont prêts à se sacrifier, car ils font partie d'une organisation et ils ont une certaine sécurité d'emploi.

Ainsi, pourquoi ne pas préférer la carotte au bâton dans le cas de nos employés? Pourquoi ne pas leur assurer une certaine sécurité et leur donner le sentiment qu'ils font partie d'une organisation à laquelle ils peuvent apporter une contribution importante? C'est ce qui va permettre d'accroître le moral des employés et de les rendre plus efficaces, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public.

Mon collègue soulève ensuite une autre question au sujet des différences dans les taux de rémunération selon que les gens vivent dans une région ou une autre du pays. C'est là l'un des grands dilemmes qui se posent au Canada. Je n'ai pas de solution à proposer. Ainsi, nous savons que le coût de la vie est beaucoup plus élevé dans le nord du pays. C'est pourquoi, il y a un certain nombre d'années, nous avons offert dans la Loi de l'impôt sur le revenu certains avantages aux habitants du Nord, car nous étions conscients que ces gens devraient supporter un fardeau injuste, notamment le coût élevé du carburant, et le reste. Ainsi, nous avons, au fil des ans, essayé de tenir compte des iniquités causées simplement par le lieu de résidence et les variations dans le coût de la vie.

Je ne prétends pas que nous avons trouvé des solutions justes et équitables pour toutes les personnes touchées. Cependant, c'est là un problème auquel nous devons faire face tout comme nous reconnaissons que dans certaines régions du pays, les chances économiques sont peut-être moindres que dans le centre du Canada et nous devons alors trouver des moyens pour permettre à ces gens de jouer un rôle utile dans notre société, avec sécurité et dignité.

Ainsi, en conclusion, je pense que cela fait partie des problèmes que nous devrons toujours affronter en tant que Canadiens à travers les millénaires. Cependant, nous prendrons les engagements nécessaires et déploierons les efforts voulus pour assurer une certaine équité, car nous sommes un peuple généreux et nous croyons qu'un Canada uni est plus fort qu'un Canada déchiré.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Gander—Grand Falls de sa question sur les taux régionaux. J'ai été très étonné de constater que c'est un député de Toronto qui, dans la deuxième partie de sa réponse, a fait une sorte de déclaration, mais il n'a peut-être pas souscrit au principe autant que je l'aurais souhaité, étant donné que je connais ses antécédents intéressants en politique nationale et provinciale. J'ai écouté son discours et suis demeuré assis ici toute la matinée, dans l'espoir de vous faire part de quelques réflexions et d'ajouter une autre dimension à ce débat.

J'étais député de la Chambre lorsque le projet de loi sur les relations de travail dans la fonction publique de 1966 a été débattu dans cette enceinte. Je vais me reporter, si je peux attirer l'attention du Président à un moment donné au cours du débat de cet après-midi, à quelques observations qui ont été faites au sujet de ce qui aurait pu se produire lorsque nous avons créé, à l'époque, un précédent assez incroyable en accordant le droit de grève aux fonctionnaires.

J'ai une question à poser au député qui vient de prendre la parole. J'ai écouté le débat et en ai regardé une bonne partie à la télévision, car nous continuons d'avoir ce problème déplorable. Franchement, comme le *Citizen* et presque tout le monde à l'extérieur d'Ottawa l'ont dit: les deux parties ont les mains sales.

Voici ma question et je n'ai pas entendu beaucoup de députés aborder cela: le député en impute-t-il la responsabilité aux taux de traitement régionaux? Je peux comprendre cela, bien que j'en sois un peu déçu. Je voudrais lui demander ce qu'il pense du droit de grève dans la fonction publique, par opposition à l'arbitrage obligatoire.

M. Peterson: J'ignore quelle est la solution. Je serai très honnête avec vous. Je ne pense pas que nous puissions nous permettre qu'il y ait des grèves, que ce soit dans le secteur public ou privé.

À ce chapitre, le Canada établit vraiment un record épouvantable en comparaison des pays que j'ai mentionnés. Nous sommes très loin de la moyenne internationale sur le plan des jours perdus à cause de débrayages et de grèves. Nous devons sûrement trouver une solution. Le député croit que nous réglerons la question en éliminant le droit de grève, mais j'en doute.

D'après moi, la solution doit venir d'en haut, c'est-à-dire de la direction, et elle réside dans l'attitude. En tant qu'employeur dans le secteur privé, j'ai constaté que, lorsqu'ils n'aiment pas la façon dont ils sont traités, les employés peuvent débrayer et faire la grève, ils ne donnent tout simplement pas le maximum dont ils sont capables.

La direction doit créer les conditions qui encouragent les employés à donner leur maximum dans leur milieu de travail. Or, ce n'est pas ce qui se produit et nous devons trouver un moyen de nous débarrasser des grèves. À mon avis, ce n'est pas au moyen de mesures législatives que nous y parviendrons, mais plutôt en changeant notre attitude, en modifiant l'esprit qui règne dans le secteur aussi bien public que privé au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. L'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Je vous remercie, monsieur le Président. . .

• (1330)

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour élucider une brève question qui se rapporte à la présente discussion. Je regrette d'interrompre ainsi mon collègue qui fait un apport intéressant à ce débat en deuxième lecture. J'ai hâte de l'entendre à l'étape de la troisième lecture.

Ai-je raison de croire que le hansard d'hier n'est pas sur nos bureaux à cause de la grève, parce que le camion qui livre le hansard serait retenu quelque part par la circulation ou parce qu'on l'empêcherait d'arriver jusque sur la Colline?

Si vous en ignorez la raison, monsieur le Président, j'apprécierais que vous vous informiez de ce qui se passe.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends la question du député, mais j'ai ici un exemplaire du hansard.

[*Français*]

J'ai en main la copie du hansard d'hier, mais elle n'est pas reliée. Alors, nous allons vérifier si, effectivement, tous les députés peuvent avoir en main le hansard dans sa forme habituelle. Je remercie le député d'avoir attiré l'attention des députés sur cette question.

Reprise du débat avec l'honorable député de Saint-Maurice.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, vous savez, mon ami le député de Annapolis Valley—Hants peut se lever n'importe quand et invoquer le Règlement car c'est un bon ami et cela ne me dérange pas d'être interrompu, d'autant plus que je n'avais même pas commencé.

Monsieur le Président, je veux intervenir aujourd'hui sur le débat en troisième lecture du projet de loi visant le retour au travail des employés membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Je veux intervenir pour plusieurs raisons, cependant, il y a une chose fondamentale que je voudrais dire peut-être au public canadien qui nous écoute. Ma petite expérience de deux ans et demi à peine m'a rapidement appris, monsieur le Président, que cet endroit-ci, la Chambre des communes, vit la plupart du temps sur une autre planète, c'est-à-dire une planète qui n'est pas celle des Canadiens qui vivent sur les rues principales à Shawinigan, à Vancouver ou à Smiths Falls en Ontario ou à Gander à Terre-Neuve.

Cette place-ci vit d'après toute une série de grandes théories qui ne retrouvent pas leur application dans le monde concret. Tout à l'heure, le député de Willowdale a tenu une allocution très intéressante, je dois dire. Il a parlé notamment du fait que nous, au Canada, on avait le pire record de grèves dans tout l'hémisphère occidental. Il s'agit d'un record très peu enviable qui n'appartient pas nécessairement au gouvernement du Canada, mais à l'ensemble de la société canadienne. Quand on pense, notamment à l'Ontario, au Québec et à la Colombie-Britannique, les trois provinces les plus populeuses où des grèves extrêmement néfastes pour l'économie canadienne ont marqué toute une série d'industries primaires, notamment dans le domaine des pâtes et papier, dans le domaine de l'aluminium, dans le domaine de la foresterie.

Notre compétitivité sur le plan international a été gravement marquée par ces grèves également dans le secteur de l'acier et dans d'autres secteurs d'activités. Je pense que nous allons devoir en arriver, comme dans d'autres pays, un de ces bons jours, monsieur le Prési-

dent, à considérer un nouveau contrat social qui devra être signé entre les gouvernements, les partenaires économiques que sont les syndicats et les entreprises.

Cependant, malgré le fait que son allocution était très intéressante, le député de Willowdale a fini évidemment par mettre la faute sur le dos du gouvernement du Canada et que oui, c'était grave, les grèves et qu'elles faisaient mal à l'économie, mais que celle-là, il fallait la faire endurer quand même, qu'il ne fallait pas adopter cette loi, qu'il ne fallait pas y mettre fin immédiatement parce que l'ensemble de notre compétitivité... Ce n'était pas de cette façon-là qu'on réglerait les problèmes.

Le député libéral a parlé du milieu des affaires qui s'inquiétait. C'est curieux, des représentants du milieu des affaires ont parlé là-dessus la semaine dernière, monsieur le Président, alors que l'Association des manufacturiers canadiens, division du Québec, a fait part, au gouvernement du Canada, de certaines remarques afin d'améliorer ce que mon collègue libéral de Willowdale vient de dire, c'est-à-dire la compétitivité du Canada sur le plan international. Ils ont émis, ces gens-là, les manufacturiers canadiens, ceux qui créent des jobs au Québec et au Canada, un certain nombre de recommandations au gouvernement. Il y en a trois que je voudrais vous lire, monsieur le Président, si vous me le permettez.

La première, c'est que les manufacturiers canadiens doivent continuer d'investir dans les technologies modernes afin d'augmenter la productivité de la main-d'oeuvre. Je suis d'accord avec cela. La deuxième question, et c'est là que mon collègue de Willowdale aurait intérêt à écouter, les manufacturiers canadiens disent: «Pour qu'on réussisse à améliorer la compétitivité du Canada sur le plan international, il faudrait que tous les paliers de gouvernement, sans exception, fédéral, provinciaux, municipaux, scolaires, Hydro-Québec, Hydro-Ontario, B.C. Hydro, tous les paliers qui touchent au gouvernement devraient réduire les règlements salariaux du secteur public de façon qu'ils correspondent au gain de productivité de l'ensemble de la société».

Cette année au Canada, monsieur le Président, les gains de productivité, ce n'est pas trop terrible.

L'autre recommandation que demande de suivre l'Association des manufacturiers canadiens c'est la suivante: Les gouvernements doivent tenter d'éliminer le déficit budgétaire et d'atténuer les autres exigences de financement afin de diminuer la présence du secteur public dans les marchés des capitaux. Qu'est-ce que ça veut dire en bon français ou en anglais, monsieur le Président, pour le monde des rues principales partout à travers le Canada, qui trouve que c'est une autre planète ici des fois? Ça veut dire que, actuellement, l'épargne des Canadiens et les capitaux étrangers au Canada sont consacrés principalement à servir l'intérêt sur notre dette nationale, au lieu de servir dans des projets d'investissement que nous aurions besoin sur le plan industriel et sur le plan économique. C'est assez important de dire cela.

Alors, donc les manufacturiers nous disent, et je suis d'accord avec eux autres, qu'il faut réduire notre déficit, qu'il faut limiter la masse salariale dans la Fonction publique fédérale pour donner un exemple aux provinces et aux entreprises. Et savez-vous que ça marche, monsieur le Président. Dans quatre provinces canadiennes, notre projet de 0 p. 100, 3 p. 100 et 3 p. 100 a été suivi, et même de façon encore plus stricte. Savez-vous, monsieur le Président, que dans la province de Québec, les syndicats, même les syndicats les plus militants comme la CSN, le camarade Gérald Larose, les fonctionnaires de l'État québécois ont accepté 0 p. 100 sur une période de six mois. Il n'y a pas eu de grève. On n'a pas fait une grève à caractère politique pour faire plaisir aux gens du Nouveau parti démocratique et aux gens des Libéraux qui veulent abattre le gouvernement à tout prix. Attendez aux élections, vous ferez ce que vous voudrez à ce moment-là. Mais là il faut que le Canada fonctionne.

Alors même les gens des syndicats au Québec ont dit: On n'aime pas tellement ça 0 p. 100, mais ils se sont assis avec le gouvernement et ils ont signé une entente, puis les fonctionnaires à Québec ont 0 p. 100.

Dans d'autres cas, qu'est-ce qui s'est passé? Dans certaines provinces, on a signé des ententes, puis le gouvernement a déchiré son contrat, et il est revenu par après, pour dire: ce sera 0 p. 100. Dans beaucoup de secteurs, monsieur le Président, c'est rendu comme ça. Pourquoi c'est rendu comme ça? Bien c'est bien simple, monsieur le Président. Cette année, le Budget du gouvernement canadien va totaliser la somme de 192 milliards de dollars. Je pense que 192 milliards de dollars c'est assez demander comme effort aux contribuables canadiens. C'est assez demander. Je ne pense pas qu'on devrait mettre 1c. de plus dans les dépenses du gouvernement fédéral. Je pense que les citoyens canadiens considèrent qu'avec cette somme-là qu'on devrait être assez grands ici pour se débrouiller. La majorité des Canadiens pense comme ça, sauf les députés du Parti libéral du Canada, les députés du Nouveau parti démocratique du Canada.

Il y a des gens qui vont dire: Bon, ce sont des paroles en l'air, mais j'ai la preuve, monsieur le Président. Les gens de ce côté-ci de la Chambre ont eu le courage sur le plan politique—et Dieu sait qu'il en a fallu depuis deux ans—de dire, malgré le fait que tout le monde nous demande tout, dans nos bureaux de député, on a des dizaines et dizaines d'organismes qui viennent nous voir à tous les jours, monsieur le Président, qui demandent des subventions pour ci, des aides financières pour ça, puis de temps

en temps, on est obligé de dire non. Puis ce n'est pas drôle comme député d'être obligé de dire non.

Et dans le temps des Libéraux, dans le temps de Pierre Elliott Trudeau, eux autres disaient oui à tout le monde. Résultat: un déficit absolument extraordinaire, que nous devons supporter aujourd'hui et pour très longtemps, mes enfants, mes arrière-petits-enfants, les intérêts sur cette dette-là, monsieur le Président, et le capital on n'en parle même pas.

J'arrivais à vous dire donc que de ce côté-ci de la Chambre, nous avons dit qu'il fallait arrêter les dépenses publiques. C'était le temps de ces folies-là au Canada de «garrocher» de l'argent à gauche puis à droite, mais ce n'est pas facile de prendre une machine qui pendant des années était *wide open*, qui dépensait l'argent des contribuables, puis de ramener cette machine-là à des normes un peu plus raisonnables. Nous l'avons fait depuis sept ans, pas de façon parfaite, mais les Libéraux eux dépensaient 14 p. 100 de plus par année, à chaque Budget. Nous, c'est 3,4 p. 100 par année. Il a fallu dire non à des milliers et des milliers de Canadiens, monsieur le Président, ce n'est pas toujours comique.

Et on veut continuer de faire ça. Cependant, alors que les Canadiens ne veulent plus que l'État dépense, on a ici, monsieur le Président, le livre *État des projets de loi et des motions*. Pour les Canadiens qui ne savent pas ce que c'est, des motions, c'est une présentation qu'un député, de n'importe quel parti, peut faire à la Chambre, demandant à la Chambre de se prononcer sur une question donnée.

Et dans ce livre-là, monsieur le Président, des motions il y en a des centaines. J'étais en train de les compter. Je pense qu'il y en a 500 ou 600. Il y en a quelques-unes de députés de ce côté-ci de la Chambre, mais la plupart des motions viennent du Nouveau parti démocratique. C'est assez curieux. Je suis en train de les compter aujourd'hui, je vais avoir le résultat final, monsieur le Président, et j'irai vous porter ça. Ça vous fera une bonne lecture de chevet ce soir. Je pense qu'il y a 200, 300 motions déposées par des députés du Nouveau parti démocratique. Il y en a à peu près 200 sur ces 300 qui demandent des nouvelles dépenses, la création de nouveaux ministères, de nouveaux départements, de nouveaux comités d'enquête, donner ci pour ça, donner de l'argent à un tel, à une telle, à tel groupe, à peu près à tout le monde au Canada.

• (1340)

Le Nouveau parti démocratique trouve que 192 milliards de dollars par année ce n'est pas assez. Il trouve le moyen de présenter 200 motions pour dire aux Canadiens: On ne dépense pas assez à Ottawa, il faudrait dépenser encore plus. Ce sont des gens qui n'ont jamais compris comment ça marchait l'économie, puis qui veulent faire plaisir à tout le monde. Oui, oui, oui. Ah vous voulez avoir telle chose, oui, on va vous donner ça. On est généreux nous le gouvernement du Canada. On va vider les poches des contribuables canadiens, mais ça ce n'est pas grave, nous autres on est dans l'opposition.

Ce qui est assez surprenant, monsieur le Président, c'est que les Libéraux qui ont pourtant été au pouvoir assez longtemps trouvent le moyen eux aussi. Ils commencent à nous dire qu'actuellement le déficit les préoccupe. Vous avez remarqué ça. C'est le député de LaSalle—Émard qui a perdu sa convention au leadership de son parti, puis je trouvais que c'était intéressant ce qu'il disait. C'est un gars qui disait: Bien, oui, il faudrait peut-être commencer à ralentir les dépenses de l'État. Les militants libéraux l'ont battu pour élire comme chef de leur parti le député de Beauséjour, lui qui sait comment faire ça des dépenses, monsieur le Président.

Hier après-midi, à la période des questions orales, le chef de l'opposition, député de Beauséjour, s'est levé. Vous auriez dû y voir la face.

Il était fâché. Il était crispé, puis il regardait le président du Conseil du Trésor, puis il le pointait du doigt en lui disant: N'est-ce pas épouvantable que ce gouvernement-là ait laissé 14 jours de grève pour les producteurs de l'Ouest dans le domaine des grains, puis le transport des grains. On est en train de perdre, et c'est ce qu'il disait et je le cite: «On perd 30 millions de dollars par semaine actuellement avec cette grève. Pourquoi, monsieur le président du Conseil du Trésor, n'avez-vous pas inclus les travailleurs qui font le transport des céréales et de la manutention du grain dans les services essentiels?» Parce que lui, écoutez, c'est une grosse perte pour l'économie, 30 millions. On est d'accord de notre côté de la Chambre, qu'effectivement c'est une grosse perte, puis c'est pour ça qu'on présente une loi spéciale, parce que l'intérêt du Canada actuellement passe avant le droit de grève, de qui que ce soit dans ce pays, et cet intérêt-là est menacé de façon sérieuse.

Mais ce qui est encore pire, monsieur le Président, c'est que le chef de l'opposition qui a eu l'audace hier et le front de venir reprocher ça au président du Conseil du Trésor, qu'après deux semaines de grève, cela n'a plus d'allure, l'économie canadienne dans l'Ouest, les fermiers vont être ruinés. Le chef de l'opposition, figurez-vous donc, qu'en 1975—tiens, tiens—c'était lui qui était le président du Conseil du Trésor du Canada, et savez-vous ce qui est arrivé en 1975, monsieur le Président, avec le chef de l'opposition, président du Conseil du Trésor? Il y a eu une grève dans la manutention et le transport du grain dans le Canada, dans l'Ouest canadien, il y a eu une grève. Regardez ce qu'il a fait. Pour vous montrer que ces

gens-là de l'autre côté, disent des choses, mais ils font le contraire. Et c'est ça l'histoire du Canada, l'histoire des récentes années. Savez-vous ce qu'il a fait, monsieur le Président? Il a enduré la grève des céréaliers dans l'Ouest canadien, des fonctionnaires de l'État, non pas pendant 14 jours, comme nous autres qui avons un projet de loi de déposé depuis de sept jours, savez-vous combien de jours? Non pas pendant une semaine, non pas pendant deux semaines, non pas pendant trois semaines, monsieur le Président, pendant 31 jours!

Et pour régler le problème, savez-vous ce qu'il a fait? Il a donné 1 p. 100 d'augmentation de plus aux gars, des fonctionnaires fédéraux qui travaillaient dans le domaine des céréales, 1 p. 100 de plus que ce qu'ils demandaient. Savez-vous comment ils demandaient les fonctionnaires dans l'Ouest canadien à ce moment-là? Attachez vos ceintures. Sur deux ans, ils demandaient 28,4 p. 100, monsieur le Président. Alors, le président du Conseil du Trésor, a dit: Écoutez là, ça fait 31 jours que vous êtes en grève, vous avez perdu de l'argent. Cela n'a pas d'allure, on va vous donner 29,4 p. 100 d'augmentation sur deux ans.

Et après, savez-vous ce qu'il a dit, le chef de l'opposition, président du Conseil du Trésor à l'époque, le 19 mars 1975, il a dit et je le cite parce que je ne voudrais pas que ce soit moi qui. . .: «À mon avis, c'est un bon accord. Le pays comprendra j'espère qu'il faut parfois souffrir à cause d'une petite grève qui a duré 31 jours.» C'est le chef de l'opposition qui, hier, est venu faire une crise de nerfs en Chambre pour montrer que lui, il parlait fort, qu'il aimait ça les montagnes Rocheuses et qu'il voulait défendre les agriculteurs de l'Ouest canadien.

Monsieur le Président, comment voulez-vous que l'on puisse accorder la moindre crédibilité aux gens qui sont en face avec de tels discours. Ils font une chose une année, et ils prêchent exactement le contraire, et on joue sur deux tableaux en même temps.

Monsieur le Président, tout comme le député de Carleton—Gloucester, j'ai beaucoup de fonctionnaires dans ma circonscription électorale. Je les ai rencontrés et ils ne sont pas contents après le gouvernement. Ils ne sont pas contents et ils ont raison. Et ils ont raison de ne pas être contents d'une certaine façon parce qu'ils entendent le genre de langage démagogique qui se tient sur cette autre planète qu'est la Chambre des communes, car on ne leur donne pas l'ensemble de l'histoire. C'est pour cela qu'on a publié dans les journaux en fin de semaine une annonce publicitaire pour expliquer quelles étaient les offres du gouvernement.

On a offert aux moins favorisés de la Fonction publique une somme forfaitaire de 500 dollars. Daryl Bean, savez-vous ce qu'il a dit? Il a dit: *It's a slap in the face*. C'est comme une claque dans la face. Monsieur le Président, des citoyens du comté de Saint-Maurice qui demeurent à Saint-Mathieu du Parc, à Saint-Boniface et à Saint-Georges de Champlain aimeraient ça aujourd'hui avoir une claque dans la face de la part du gouvernement fédéral avec un chèque de 500 dollars.

Voyez-vous le problème, monsieur le Président? Je suis d'accord à ce qu'on traite bien les fonctionnaires de l'État fédéral mais j'aimerais cependant qu'on leur rappelle la réalité. Ils ont droit à un plan dentaire gratuit payé presqu'à 100 p. 100 par le gouvernement canadien. Ils ont droit à des pensions de retraite complètement indexées au coût de la vie. Je pense qu'il s'agit d'acquis très importants dans beaucoup d'autres domaines d'activités économiques des provinces. Je terminerai mes propos en parlant d'équité salariale.

L'équité salariale, c'est de l'argent qu'on a donné notamment à des femmes qui gagnaient moins cher que des hommes l'année passée. Les députés du NPD viennent nous dire qu'on est une bande qui n'a pas d'allure. Pour donner justice aux femmes dans la Fonction publique, l'année passée, le gouvernement fédéral a pris de l'argent dans les poches des contribuables canadiens—on a pris 317 millions de dollars—et on l'a distribué pour donner l'équité salariale aux femmes. Cette année, on ajoute encore 81 millions de dollars. Ils ne sont pas encore contents de l'autre côté. Quand va-t-on arrêter, monsieur le Président?

Dans mon comté, il y a des gens qui ont reçu des chèques l'année passée—des fonctionnaires de Revenu Canada—de 2 000 dollars à Noël. Ils ont eu un chèque de 2 000 dollars pour l'équité salariale. Ces gens-là ne sont pas encore contents. Ils nous disent dans leur 200 motions, les députés du NPD:

[*Traduction*]

Le gouvernement devrait dépenser des milliards et des milliards de dollars, imposer davantage les Canadiens. Les libéraux disent la même chose.

[*Français*]

Je vais conclure là-dessus. Il est urgent dans l'intérêt national du Canada d'arrêter de faire des grands discours patriotiques sur le Canada et d'agir dans l'intérêt national du Canada. Nous devons adopter cette loi. Nous devons donner le leadership aux Canadiens et Canadiennes et faire en sorte que la Fonction publique du Canada puisse être au service des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, dans son discours, le député parlait des motions et du fait qu'il y en avait un grand nombre venant du Nouveau parti démocratique. Il disait que ce sont des motions qui coûteraient cher aux contribuables. Toutefois il n'a pas mentionné les motions que j'ai déposées.

Une des miennes demande que l'on interdise les promesses pendant les campagnes électorales. Je me demande si le gouvernement, s'il est tellement anxieux d'économiser, ne pourrait pas arrêter de faire des promesses juste avant les élections en Saskatchewan et en Colombie-Britannique? Je me demande si le député qui a été élu dans la province de Québec, il y a déjà un certain temps, pourrait nous dire exactement combien le gouvernement a dépensé pour essayer de faire élire son candidat dans la circonscription de Lac-Saint-Jean.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, vous savez, en politique, les promesses en campagne électorale et la réalité d'un gouvernement à l'autre, il y a des fois qu'on a pu évaluer que ce n'était peut-être pas toujours à notre goût. Le NPD ne peut plus utiliser cela depuis que Bob Rae est le premier ministre de l'Ontario. On n'a plus de leçon à recevoir du NPD, des grandes promesses qui sont faites.

Vous parlez du député de Lac-Saint-Jean, ça c'est une autre question. L'argent qui a été dépensé dans cette circonscription électorale a été grossi. Ça pourrait être réévalué.

• (1350)

On pourrait avoir un grand débat là-dessus et je serais prêt à affronter mon collègue de Churchill pour qu'on explique ça en long et large. Il ne faudrait pas non plus insinuer tout le temps que quand arrive les élections provinciales ou complémentaires, qu'il se passe telle ou telle chose.

Ce qui est important aujourd'hui, c'est que l'économie canadienne et la reprise économique sont menacées parce que la Fonction publique du Canada est en grève et entre maintenant dans sa troisième semaine. Hier, le port de Vancouver a été complètement paralysé. On a «garroché» des clous sur la voie publique, à Dorval. Il y a eu des centaines de crevaisons. On a empêché. . . on a violenté des infirmières de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue, hôpital pour vétérans. On leur a «garroché» des tomates et je ne sais pas quoi. On a contrevenu complètement aux règlements sur les services essentiels.

J'entends encore le député de Shefford qui est en train de dire n'importe quoi. Il devrait peut-être nous dire exactement ce qu'il pense là-dessus. Les gens du Bloc québécois, la semaine passée, il y en avait un qui était pour et un autre qui était contre. Le député de Shefford. . . le député de Hull, c'est une autre affaire, une journée, il est membre du Parti libéral du Canada et subitement, c'est un habile patineur artistique qui fait un 360 degrés de tour, il démissionne du parti et devient indépendantiste parce qu'il a perdu ses élections à la chefferie de son parti. En même temps qu'il était membre du Parti libéral du Canada, il devient membre du Bloc québécois. Par après, il est membre du Parti libéral du Québec. Demain matin, il deviendra probablement membre du Parti québécois. Quelle leçon peut-on recevoir de la pire girouette que le Parlement fédéral ait jamais eu en son sein.

Le gouvernement est responsable et sérieux. Ce n'est pas facile d'agir dans les circonstances actuelles et nous avons voulu donner l'exemple à l'ensemble de la société canadienne. Nous allons continuer de la sorte et nous continuerons de dénoncer les gestes de violence qui se produisent sur les lignes de piquetage. Je suis certain que les citoyens canadiens, ce n'est pas ça qui les concernent, le fait qu'on ait actuellement un gouvernement qui prenne ses responsabilités. Le citoyen canadien veut aller plus loin que ça. Il veut se dire de façon définitive: On jugera le gouvernement en temps et lieu mais entre-temps, laissons le gouvernement gouverner. Voilà comment les choses fonctionnent. Et n'essayons pas de renverser le gouvernement comme les députés du NPD tentent de le faire actuellement.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le président, j'ai entendu ce discours complètement décousu qui reflète très bien la panique du député de Saint-Maurice. À quelques jours de la fondation du Bloc québécois dans Saint-Maurice, même sans être fondé, on sait que le député a paniqué. Quand je le vois prendre une position aussi radicale à l'égard des fonctionnaires quand tout à l'heure il attaquait le député de Beauséjour en disant qu'il avait dit ci ou ça dans les années précédentes, par contre il se réjouissait du nombre de fonctionnaires qu'il avait dans son comté. Je pense qu'il n'a pas rendu hommage en même temps qu'il a critiqué. C'est toujours bien pas parce que je veux défendre le député de Beauséjour, c'est juste que je pense qu'il a eu une espèce d'oubli mental à savoir pourquoi il avait tellement de fonctionnaires chez eux.

Ce que je veux surtout lui dire, c'est que nous n'avons pas de difficulté avec notre position. Pour nous, individuellement, nous avons la liberté de nous exprimer. Nous ne sommes pas pris dans un parti comme le sien où à chaque fois que son chef se lève pour approuver une mesure, le député de Saint-Maurice, qui n'a jamais fais

preuve d'aucune initiative personnelle, vote avec son gouvernement et suit comme une brebis—une douce brebis. C'est ce qu'il a fait jusqu'à date.

M. Rocheleau: On tire sur la chaîne et les pattes se lèvent.

M. Lapierre: Nous, au Bloc québécois, nous raisonnons individuellement et nous prenons des décisions individuelles.

M. Rocheleau: Éclairées.

M. Lapierre: Dans ce sens, je peux lui dire que son projet de loi, on va le rejeter massivement parce qu'il n'est pas respectueux des traditions de négociation au Canada. C'est de la pure provocation. Ce gouvernement est tellement paniqué à 12 p. 100 qu'ils sont même prêts à s'en prendre à leurs propres fonctionnaires pour essayer d'avoir l'air de gouverner. Gouverner ne se fait surtout pas par la provocation. Par conséquent, le député de Saint-Maurice devrait avoir honte de participer à cette provocation tout simplement pour marquer des points politiques stupides qu'ils ne réussiront même pas à marquer.

Aujourd'hui, c'est une triste journée pour le mouvement syndical. C'est une triste journée pour la responsabilité gouvernementale parce que ce gouvernement a voulu se servir des fonctionnaires pour essayer de marquer des points politiques. Et heureusement la population canadienne a vu à travers ça et c'est pour ça qu'ils sont encore dans la cave des sondages politiques.

M. Pronovost: Évidemment comme d'habitude, le député du Bloc québécois ne s'est pas attardé à parler du fond de la question. Ils ont une manie. Ils se lèvent le matin et ils ont des sondages. Ils se couchent le soir et ils ont encore des sondages. Ils ne pensent qu'à ça.

Monsieur le Président, nous, on ne pense pas aux sondages, on gouverne. Ce n'est pas facile d'endurer des gens comme ça mais on va finir par passer au travers. Ce que je peux vous dire, monsieur le Président, quand je me lève en cette Chambre, c'est que contrairement au député de Shefford, j'ai à coeur l'intérêt du Québec et du Canada. Lui, il ne peut plus dire cela maintenant. Il vient tenter de défendre les fonctionnaires fédéraux. Qu'est-ce qu'il fait dans ce débat actuellement? Qu'est-ce qu'il fait ici dans cette Chambre des communes? On pourrait se poser la question longtemps. Ce que je sais cependant, monsieur le Président, c'est qu'à Québec, au gouvernement du Québec, c'est 0 p. 100 d'augmentation pour six mois pour les fonctionnaires, et les syndicats l'ont accepté! Il y a eu un consensus social. Pourquoi on ne l'a pas ici? Pourquoi les gens du Bloc québécois n'appuient-il pas le gouvernement? Monsieur le Président, c'est bien simple, c'est parce que ces gens-là veulent que le pays aille tout croche, ils font tout pour que le pays aille tout croche, pour que ça aille mal, et voilà pourquoi, monsieur le Président, il faut dénoncer les gens du Bloc québécois qui sont absolument incapables de prendre leurs responsabilités en cette Chambre. Pour ce qui est de la politique, on se reverra dans deux ans, on se reverra dans Shefford, et les gens de Granby auront l'occasion de régler le cas du député de Shefford en temps et lieu.

Je conclurai, monsieur le président, si vous me le permettez, en disant que les offres salariales et normatives que nous faisons aux fonctionnaires de l'État demeurent parmi les meilleures conditions de travail qui existent dans ce pays. Qu'est-ce que vous voulez avoir de plus? Les meilleurs fonds de pension qui existent, le meilleur plan dentaire qui existe. Comparez avec celui des provinces, il y a tout de même des limites de rire du monde, de venir dire que les fonctionnaires sont en train de mourir, qu'on est en train de sortir le fouet! Bien voyons donc, monsieur le Président, c'est sûr qu'on voudrait donner plus aux fonctionnaires, mais il y a une réalité budgétaire, on a 192 milliards de dollars à notre disposition et je ne pense pas qu'on puisse en dépenser plus comme les gens du NPD, comme les gens du Parti libéral du Canada nous le demandent.

Il est temps de mettre fin à ces folies et de demander aux députés de l'opposition de revenir sur terre et de quitter la planète sur laquelle ils siègent actuellement.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai demandé à un des députés qui a pris la parole précédemment, s'il savait combien le gouvernement avait dépensé dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, juste avant les élections partielles qui ont conduit à l'élection du nouveau chef du Bloc québécois.

Je pense que c'est un point intéressant, car si cet argent avait été offert aux travailleurs de la fonction publique qui sont en grève maintenant, il n'y aurait peut-être pas eu de grève au Canada. Aucun des discours des ministres du gouvernement et des députés de la majorité, qui parlent de la nécessité de réduire les dépenses, n'a mentionné cet aspect de leur administration.

S'il y a une élection partielle où ils veulent faire élire un des anciens amis du premier ministre, ils ont l'argent qu'il faut. S'il y a une élection provinciale en Saskatchewan, ils ont l'argent qu'il faut. S'il y a des élections en Colombie-Britannique, il y a de l'argent. Avant les élections de 1988 où ont été élus certains des députés de la majorité, le gouvernement avait tout l'argent qu'il voulait et il a essayé de le dépenser.

Article 31 du Règlement

Si vous voulez parler d'honnêteté, alors donnez-nous une image complète. Le gouvernement a un lourd passé. En 1985, il s'est attaqué aux retraités. Il disait à cette époque qu'ils étaient la cause de l'inflation et qu'ils devaient remettre une partie de leur pension. Plus tard, il s'est attaqué à ceux qui reçoivent des allocations familiales et maintenant il s'attaque aux travailleurs du gouvernement.

Chaque fois que le premier ministre veut aider quelqu'un, ou donner un contrat quelconque, il trouve de l'argent.

Nous avons connaissance d'un gaspillage considérable, mais ce n'est pas de ça que nous parlons ici. Il y a toutes sortes de domaines où le gouvernement gaspille, mais ce n'est pas de ça que nous parlons.

Si l'on donnait aux travailleurs qui sont en grève une augmentation de salaire proportionnelle à l'inflation, cela coûterait environ 300 millions de dollars. Le gouvernement a fait des promesses de ce montant sans même faire d'appel d'offres, sans la moindre consultation, sans considération de développement régional, sans se demander comment cela risquait de toucher les autres sociétés qui oeuvrent dans le même domaine. On trouve l'argent et on le trouve pour des raisons politiques.

Lorsque je vois les députés du parti conservateur dire que nous ne pouvons pas nous permettre de donner aux employés une augmentation égale à l'inflation, je dis qu'ils nient ce qu'ils font quotidiennement. S'ils veulent vraiment réduire le déficit, puisque c'est là leur véritable objectif, qu'ils proposent des mesures qui enlèvent à ce gouvernement le droit arbitraire de compromettre notre avenir. C'est cela qui nous coûte cher. Il est carrément faux d'affirmer qu'une personne de Brandon, où je me trouvais la semaine dernière, qui gagne 23 000 $ ou 24 000 $ par année, contribue à l'inflation dans ce pays, qu'elle est responsable de la dette et du déficit de ce pays.

Dans leur emportement, ce dont ces ministériels n'ont pas tenu compte, c'est que la personne de Brandon en question n'était pas militante. Ce n'est pas quelqu'un qui a dit qu'il fallait tenir tête au gouvernement. C'est quelqu'un qui n'a pas souhaité cette situation. Mais cette personne voit les simples députés conservateurs et les ministres conservateurs se lever dans cette Chambre et s'en prendre à elle. Car c'est bien cela qu'ils font. Et ils s'emportent. Et vous vous attendriez à ce que les fonctionnaires fédéraux acceptent cela sans broncher?

Nous désapprouvons tous le recours à la violence, que ce soit sur les piquets de grève ou ailleurs. L'une des choses qui m'ont frappé dans ce débat, c'est qu'on se préoccupe beaucoup de la violence qui peut éclater sur les piquets de grève. J'avoue que cela m'inquiète aussi. On se préoccupe beaucoup du nombre de jours qui sont perdus durant les grèves et les lock-out. Mais permettez-moi de souligner un point, monsieur le Président. Ces gens ne s'inquiètent nullement du fait que le nombre de personnes qui s'absentent du bureau pour des raisons de maladie et de deuil chaque année est cinq fois plus élevé que le nombre de personnes qui s'absentent pendant les grèves et les lock-out.

Je constate qu'il est 14 heures. Si cela est possible, j'aimerais terminer mon intervention à 15 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est 14 heures. Conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AÉROPORT DE DORVAL

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que je me lève aujourd'hui à la Chambre des communes pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'aéroport de Dorval, dans ma circonscription.

[*Français*]

Qui parmi nous ou, à vrai dire, quels sont les Canadiens qui n'ont pas entendu parler de l'aéroport de Dorval, un centre national et international des plus importants?

L'apport et la présence de cette installation aéroportuaire est incalculable et ceci est d'autant plus vrai pour les résidents de Lachine—Lac Saint-Louis.

[*Traduction*]

Selon le maire Yeomans, de Dorval, la contribution économique de l'aéroport de Dorval dans la région ne le cédait qu'à celle de l'arrivée de Jacques Cartier. Depuis cinquante ans, l'aéroport de Dorval offre à la communauté de Montréal une infrastructure de transport efficace, commode et accessible à tous ceux qui voyagent par avion.

Félicitations Dorval! Et allons-y pour un autre cinquante ans de croissance et de succès.

[*Français*]

LES ENFANTS

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, il n'y a pas de tragédie plus grave que celle qui touche des milliers d'enfants chaque jour à travers le monde.

Quelque 40 000 d'entre eux meurent chaque jour de faim et de maladies reliées à une alimentation insuffisante et à un manque d'hygiène. Des milliers d'autres sont soumis à l'esclavage, à l'exploitation et à la prostitution pour des taux de rémunération abominables pour faire fonctionner des marchés et des machines qu'on ne peut que qualifier de criminels.

Il s'agit d'une crise à l'échelle mondiale tout aussi inacceptable et urgente que la guerre et la dévastation de notre environnement.

L'année dernière, 71 leaders internationaux se sont réunis au Sommet mondial pour les enfants. Ils se sont engagés, d'ici l'an 2000, à réduire d'un tiers la mortalité infantile, de 50 p. 100 la sous-alimentation et à fournir l'accès à l'eau potable pour tout le monde.

Monsieur le Président, ces objectifs sont faisables. Mais il faut une volonté politique. Il faut que nos leaders politiques prennent à coeur leurs engagements. En ce premier anniversaire du Sommet mondial pour l'enfant, je lance un appel à notre gouvernement: tenez vos promesses!

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, octobre est le mois de sensibilisation au cancer du sein aux États-Unis, mais pas au Canada. Une Canadienne sur dix risque d'avoir le cancer du sein dans sa vie. La cancer du sein est une maladie qui mutile et tue les femmes en très grand nombre. Certaines recherches ont été faites sur le cancer du sein grâce à des programmes de dépistage et d'auto-examen, mais les fonds consacrés aux recherches préventives font tristement défaut.

Permettez que je vous cite un exemple. Les fonds consacrés aux recherches préventives s'élèvent à 365 000 $ pour chaque personne qui meurt du SIDA, tandis qu'ils ne sont que de 882 $ pour chaque femme qui meurt du cancer du sein.

Je ne veux pas laisser entendre qu'on ne devrait pas faire de recherches sur le SIDA. Je voulais seulement montrer à quel point les fonds sont insuffisants pour la recherche sur le cancer du sein. Toutes les femmes sont exposées et les Canadiennes méritent mieux que cela.

En déclarant octobre mois de sensibilisation au cancer du sein, le gouvernement reconnaîtrait simplement la gravité de cette maladie et renouvellerait son engagement vis-à-vis de la recherche à ce sujet.

* * *

LES PENSIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, 102 000 Britanniques à la retraite qui vivent au Canada font l'objet de la part du Parlement britannique d'une mesure discriminatoire qui les prive de quelque 104 millions de livres.

La Grande-Bretagne indexe la retraite qu'elle doit à ses anciens résidents et travailleurs qui vivent aux États-Unis et dans 31 autres pays, mais cette mesure ne s'applique pas à ceux qui se trouvent au Canada. C'est comme une mère qui déshériterait ses propres enfants pour donner les bijoux de famille aux voisins. La Grande-Bretagne, dont le rôle dans l'histoire du Canada a été tellement important, ne devrait pourtant pas nier à ses anciens résidents les prestations qu'ils ont acquises.

J'insiste auprès du gouvernement afin qu'il encourage le Parlement britannique à mieux traiter les Britanniques à la retraite qui résident au Canada.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, selon le rapport des Nations Unies sur le développement humain, le Canada est le deuxième pays au monde pour ce qui est de la qualité de vie.

Je crois que nous pouvons arriver bons premiers. Tous les citoyens connaîtront la prospérité à mesure que le Canada deviendra plus compétitif. Pour cela, nous devons ensemble promouvoir la valorisation du savoir. Nous devons encourager la recherche et le développement, la science et la technologie, et investir dans ces domaines. Nous devons investir dans la mise en valeur de notre pays et de nos ressources. Nous devons arriver à un marché national plus compétitif, ceci grâce à la réduction et à l'élimination des barrières au commerce entre les provinces. Nous devons accroître nos efforts en vue de tirer parti de tous les débouchés commerciaux qui nous sont offerts.

Nous avons la chance, dans notre pays, d'avoir du fait de notre position géographique, de nos ressources naturelles et de la nature de nos marchés, de nombreux avantages qui devraient nous permettre d'être compéti-

Article 31 du Règlement

tifs. Profitons de ces avantages et faisons du Canada le pays numéro un.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, l'état de l'économie a des répercussions sur nos enfants. Au cours de l'année écoulée, le nombre d'enfants de la région inscrits à l'aide sociale a augmenté de 50 p. 100. On évalue à 7 708 le nombre d'enfants recevant des prestations familiales. Il s'agit là d'une augmentation de près de 17 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier.

Qui plus est, les enfants des travailleurs pauvres ne sont pas comptés dans ces chiffres, pourtant, leurs parents ne reçoivent aucune aide et ont peine à joindre les deux bouts.

Dans le même rapport, nous apprenons que le nombre total de dossiers ouverts aux bureaux de l'aide sociale a augmenté de 45 p. 100 au cours des 12 derniers mois. Le gouvernement continue de fermer les yeux sur la souffrance. Il doit pourtant respecter son engagement d'alléger la pauvreté des enfants en parafant la Convention sur les droits de l'enfant.

Le gouvernement n'a pas hésité à plafonner les contributions du Régime d'assistance publique du Canada qui paie les programmes d'aide sociale que j'ai mentionnés.

Quand le gouvernement prendra-t-il finalement les mesures pour mettre fin à la souffrance de nos enfants?

* * *

[*Français*]

LA CUEILLETTE SÉLECTIVE À REPENTIGNY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis très fier aujourd'hui de vous faire part d'un programme environnemental qui a été lancé dans la plus grande municipalité de mon comté, la ville de Repentigny.

En annonçant son projet de cueillette sélective, Repentigny donnait le coup d'envoi à un programme inédit dans le monde municipal canadien, un programme, monsieur le Président, qui moyennant une contribution de 25c. par semaine par propriétaire, crée un fonds en capital qui permet à cette ville d'initier des projets environnementaux, des projets innovateurs et payants au chapitre de la protection de l'environnement.

J'en profite donc, monsieur le Président, pour souligner le travail effectué par le maire de Repentigny, Me Jacques Dupuis, ainsi que le président du comité, M. Florian Chartrand, et tous les instigateurs de ce programme, les citoyens de Repentigny qui démontrent concrètement leur désir de préserver l'environnement. J'invite toutes les municipalités canadiennes à imiter la ville de Repentigny, car l'environnement, monsieur le Président, c'est l'affaire de tous.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, hier, plus de 4 000 agriculteurs ont manifesté à Rosetown, en Saskatchewan, contre l'inaction du gouvernement devant la crise que traverse actuellement le monde agricole.

L'an dernier, au moment où le prix des céréales atteignait son plus bas niveau en une génération, le gouvernement a réduit de 1,3 milliard de dollars le budget des programmes de soutien des agriculteurs canadiens. L'hiver dernier, il s'était engagé à injecter plus d'un milliard de dollars dans le nouveau système de sécurité du revenu des agriculteurs pour leur accorder une aide provisoire d'urgence. Cependant, ces fonds n'ont pas encore été versés.

Cet automne, les agriculteurs canadiens se retrouvent devant une situation désespérée parce que le gouvernement ne leur a pas versé l'argent qu'il leur avait promis l'hiver dernier. De plus, il ne fait encore que de vagues promesses d'aide pour cet hiver. Il ne s'agit encore que de faux-semblants, comme la visite du ministre de l'Agriculture à Rosetown hier. Il s'est faufilé par la porte arrière et s'est tiré en douce par la porte de côté. Il n'a pas parlé aux agriculteurs et pratiquement personne ne savait qu'il était dans le centre sportif. Puis, à la télévision hier soir, il a annoncé que les agriculteurs canadiens qui perdent leur exploitation, leur maison et leur moyen de subsistance ne recevront aucune nouvelle aide.

J'exhorte le gouvernement à renoncer à ses simulacres, à arrêter de donner des réponses évasives et à accorder l'aide d'urgence qu'il avait promise l'hiver dernier.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux parler du comité de cette Chambre sur le projet de loi C-17, le contrôle des armes à feu. Le whip conservateur s'est personnellement nommé membre de ce comité. C'est un fait très rare. Il a de plus utilisé son pouvoir pour nommer d'autres membres favorables à

sa cause, qui est d'affaiblir le projet de loi. Il tient le comité en otage.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le whip conservateur a pris en otage le comité sur le contrôle des armes à feu. La ministre va perdre son projet de loi, alors que la majorité des Canadiens veulent un contrôle efficace des armes. La ministre et le premier ministre feraient mieux de se réveiller et de rappeler le whip à l'ordre.

* * *

[*Français*]

LE PEUPLE HAÏTIEN

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, le 7 février dernier, le peuple haïtien célébrait dans la joie l'accession à la présidence du père Jean-Bertrand Aristide qu'il avait élu avec 70 p. 100 des votes. Avec lui, après une succession de plusieurs gouvernements dictatoriaux, s'installait enfin un régime de droit qui allait mener Haïti vers la démocratie. Sept mois se sont écoulés pendant lesquels le peuple haïtien a pu goûter aux fruits de la liberté et de la justice sociale. Et voilà que, monsieur le Président, des militaires ont rompu l'ordre constitutionnel en réalisant un coup d'État et en renversant le premier gouvernement légitimement élu de ce pays depuis 1804.

Comme amie du peuple haïtien, je tiens à élever la plus ferme protestation contre ce coup d'État qui risque de jeter le pays dans le chaos le plus complet. Je félicite mon gouvernement d'avoir, dès les premiers instants, condamné énergiquement ce coup de force qui ne pourra apporter que des larmes et des pleurs à ce peuple digne et courageux.

* * *

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies a décrété le 1er octobre la Journée internationale des aînés. Cela donne aux Canadiens et aux autres nations du monde l'occasion de reconnaître la possibilité de réfléchir sur la contribution réelle et potentielle des aînés à leur société. Cela permet aussi de prendre conscience d'un phénomène démographique évident: le vieillissement des populations.

En nommant un ministre d'État pour le troisième âge, en 1987, et en lançant en 1988 un programme de stratégie relative aux aînés, ce gouvernement a donné des exemples concrets de sa volonté de répondre aux besoins et aux préoccupations des aînés canadiens.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

J'aimerais que vous, monsieur le Président, et tous mes collègues à la Chambre vous joigniez à moi pour souhaiter à tous les aînés du pays une très heureuse fête.

* * *

LE CHÔMAGE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Conference Board du Canada prévoyait que le taux de chômage dans tout le Canada resterait supérieur à 10 p. 100 pour le reste de l'année 1991 et l'année prochaine également. Cet organisme annonce qu'il sera difficile de trouver un emploi au cours de l'année qui vient.

Dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, où le taux de chômage est plus près de 16 p. 100, il est impossible, pour certains, de trouver un emploi. L'avenir des habitants n'est pas rose. Certaines petites entreprises ne peuvent pas faire leurs paiements bancaires. Des agriculteurs risquent la faillite. En fait, Statistique Canada a rapporté dernièrement une augmentation de 14 p. 100 du nombre de faillites dans la région de l'Atlantique, pour le mois d'août. Les politiques économiques de ce gouvernement sont à l'origine de cette situation. Les effets des taux d'intérêt élevés, des impôts élevés et du dollar élevé se conjugent pour faire de 1991 l'une des pires années que les insulaires aient connues.

Je demande au gouvernement de mettre de l'avant une politique économique qui puisse engendrer la prospérité attendue depuis si longtemps. Les Canadiens de l'Atlantique attendent.

* * *

LES DROITS DE L'ENFANT

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, à la demande du conseil scolaire de Vancouver, l'ombudsman de la Colombie-Britannique a commencé une enquête pour savoir si les droits des enfants, en particulier le droit à l'enseignement, sont violés parce qu'ils ont faim.

Les conseils scolaires de Vancouver, de Victoria, de Burnaby et de Surrey sont obligés de nourrir les enfants qui ont le ventre vide, sans que le gouvernement provincial de Colombie-Britannique fournisse l'aide promise.

La demande d'enquête cite plusieurs articles de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, notamment le paragraphe 27.1 qui déclare que tous les enfants ont droit à un niveau de vie propice à leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.

Cela fait longtemps déjà que le gouvernement fédéral aurait dû ratifier cette convention des Nations Unies et prendre des mesures pour faire en sorte qu'aucun enfant canadien ne soit privé d'enseignement à cause de la faim.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Vincent Della Noce (Laval–Est): Monsieur le Président, je devais faire une déclaration sur l'unité canadienne aujourd'hui, mais suite à mes propos tenus en cette Chambre hier soir sur la grève des fonctionnaires, mon bureau de comté fut assailli par au–delà de 200 grévistes venus critiquer mon intervention et réclamer leur droit à la libre négociation et un médiateur indépendant.

Le gouvernement a démontré sa volonté d'en arriver à une entente en présentant, la semaine dernière, une série d'améliorations à leurs offres. Malheureusement, le syndicat a quitté la table de négociations sans même répondre à leurs offres. Il a plutôt décidé de faire connaître la réponse de son syndicat en reprenant la grève, en empêchant le bon fonctionnement des services essentiels du pays, en bloquant des ponts comme cela a été fait ce matin, en empêchant les travailleurs de se rendre à leur travail. Le syndicat n'obtient pas la sympathie des Canadiens et des Canadiennes.

Alors, je dis à tous les fonctionnaires de mon comté de Laval–Est et du pays: Soyons clairs et réalistes; les mesures annoncées ne sont pas dirigées contre vous, les syndiqués, car vous méritez beaucoup plus. Les mesures visent à faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes participent au Programme de restrictions salariales, ce qui apportera une plus grande prospérité.

Monsieur le Président, je suis contre la violence et je ne céderai jamais à l'intimidation et au chantage.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre des Finances.

Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, a écarté la proposition gouvernementale visant à permettre la consultation et la participation des régions à l'établissement des politiques monétaires. C'est inouï, monsieur le Président.

Je voudrais demander au ministre des Finances: qui parle au nom du gouvernement? Qui est chargé d'exposer la proposition constitutionnelle que le ministre des Finances essaie de faire accepter aux Canadiens, mais que le gouverneur de la Banque du Canada a écartée? Qui dirige?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Cette conclusion, monsieur le Président, est complètement fausse. J'invite le député à lire le discours que le gouverneur de la Banque du Canada a fait; il verra que ce dernier a dit exactement le contraire.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous sommes d'avis, de ce côté–ci de la Chambre, que le gouverneur de la Banque du Canada serait bien avisé de ne pas s'occuper trop de la Constitution mais de s'occuper de la politique monétaire.

Aujourd'hui, le dollar canadien a atteint son niveau le plus élevé en 13 ans, au moment où tous les économistes et tous les agents de production au Canada demandent que nous ayons un dollar plus compétitif pour augmenter nos exportations et créer des emplois au Canada. Quand le ministre des Finances va–t–il demander au gouverneur de la Banque du Canada de faire ce que tous les premiers ministres des provinces, ce que tous les économistes, tous les députés de cette Chambre veulent qu'il fasse? Baisser la valeur du dollar, avoir des taux d'intérêt moins élevés de façon à ce qu'on ait des emplois pour les Canadiens dès maintenant?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, pour que ce soit limpide, permettez–moi de citer des extraits du discours que le gouverneur de la banque a fait plus tôt aujourd'hui. Je cite:

> Comme l'affirment clairement les propositions du gouvernement fédéral, il ne saurait y avoir qu'une seule politique monétaire pour le Canada basée sur la conjoncture économique globale, c'est–à–dire sur la somme des situations régionales.

Nous sommes d'accord là–dessus. Le gouverneur de la Banque du Canada l'est évidemment aussi parce que c'est la seule manière sensée de procéder.

À propos de ce qu'il a dit sur les taux d'intérêt, je rappelle à la Chambre que les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 points de pourcentage. Et ils continuent à baisser. Tant que nous arriverons à contenir les pressions inflationnistes, les taux d'intérêt devraient continuer à baisser. La croissance durable avec la stabilité des prix: voilà notre objectif, et il est bien clair que nous en voie de le réaliser.

• (1420)

L'AGRICULTURE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, à Rosetown, en Saskatchewan, 3 000 agriculteurs victimes de la politique gouvernementale responsable de la valeur élevée du dollar demandaient de l'aide. Le ministre de l'Agriculture a tout simplement dit non, absolument aucune aide d'urgence pour eux en ce moment.

Rien qu'en Saskatchewan, depuis 1986, depuis l'année où l'actuel ministre des Finances détenait le portefeuille de l'Agriculture, deux familles quittent l'agriculture pour de bon chaque jour de la semaine. Je veux que le ministre me dise ce que le gouvernement entend faire. Ces gens-là veulent rester en agriculture. Ils veulent mener une vie productive. Ils veulent contribuer à la richesse du pays, mais le gouvernement ne veut pas les aider cette fois-ci, cette année, au moment où ils ont besoin d'argent.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ferai remarquer à l'honorable député que j'étais à Rosetown hier, en compagnie de certains de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et de certains collègues de l'autre côté de la Chambre.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre y aurait été le bienvenu. Ce que mon honorable collègue d'en face devrait comprendre, c'est que, depuis 1984, notre gouvernement a triplé l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineuses par rapport à ce qu'elle était sous le gouvernement dont il faisait partie. Il sait très bien, tout comme les autres députés d'en face, que le problème d'aujourd'hui est attribuable à la stupide guerre des prix que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis. Notre gouvernement a déjà pris des mesures pour protéger les agriculteurs, pour maintenir l'intégrité de l'exploitation familiale, et nous continuerons de le faire.

Jamais aucun autre premier ministre du pays ne s'est davantage préoccupé de leur stabilité et n'y a davantage contribué, et notre gouvernement continuera de le faire.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre, qui ne semble pas comprendre le sentiment de frustration qu'ont les agriculteurs, sentiment que son inaction dans le dossier de l'aide financière d'urgence ne fait qu'aggraver.

Le comité de la troisième ligne d'assistance financière se sent lui-même frustré et a exhorté le gouvernement à prendre des mesures pour aider les agriculteurs qui ont subi des pertes lors de la dernière campagne agricole.

Quand le gouvernement respectera-t-il la promesse qu'il a faite aux agriculteurs en leur donnant l'aide financière dont ils ont tant besoin?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je dois d'abord dire au député que son absence à Rosetown a été regrettée. Comme il le sait, le gouvernement a versé quelque 400 millions de dollars l'an dernier, en 1990. Cette année, il a injecté environ 650 millions de dollars de plus au titre des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture.

Je signale au député qu'il parle des pertes subies en 1991. S'il lit la conclusion des Syndicats du blé des Prairies, il constatera que cette crise a été causée non pas par les agriculteurs canadiens, mais bien par les pratiques commerciales déloyales des États-Unis et de la Communauté européenne. La clé du problème réside dans le GATT, qui rétablira l'ordre sur le marché international. Cependant, nous savons que cela n'arrivera pas du jour au lendemain, et c'est pourquoi nous aidons les agriculteurs depuis 1984 et nous continuerons de le faire.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, nous avons nous aussi regretté l'absence du ministre à Miami et à Brandon.

J'ai une autre question à poser au même ministre. Le ministre d'État chargé des Céréales a suggéré aux agriculteurs d'aller porter leur blé chez les concessionnaires de BMW pour protester contre ce que font les Européens.

Pourquoi ne feraient-ils pas la même chose chez les concessionnaires de Ford ou de Cadillac puisque les Américains font peut-être plus de tort à nos agriculteurs que les Européens?

Pourquoi le ministre ne se penche-t-il pas sur ce problème? Les Américains font du tort à nos agriculteurs.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, ce que j'ai dit aux agriculteurs qui ont exprimé leur frustration et qui voulaient faire quelque chose avec leur blé ou leur maïs, c'est qu'ils pouvaient laisser un tas de blé chez un concessionnaire de Mercedes, de BMW ou autre et lui signaler que les voitures qu'il vend sont exportées au Canada moyennant des droits de 9,2 p. 100, alors que leur blé, qui est également un produit de très haute qualité, est exporté à

la Communauté européenne moyennant des droits pouvant aller jusqu'à 200 p. 100.

Tout ce que nous essayons de dire, c'est que c'est une guerre commerciale extrêmement cruelle.

Les Américains ont une attitude très hostile envers les agriculteurs canadiens et leur causent des problèmes.

M. Harvey (Edmonton–Est): Prenez–vous en à eux, Charlie.

M. Mayer: Oui, nous nous en prendrons à eux. Nous avons montré aux Américains que nous sommes prêts à les affronter, comme nous l'avons fait dans le cas des Européens.

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

La grève des fonctionnaires se poursuit. Et la colère et le découragement des employés ne peuvent que s'exacerber devant le manque de respect que le gouvernement leur témoigne.

En 1984, durant la compagne électorale, le premier ministre s'est engagé personnellement auprès des Canadiennes à promouvoir la parité salariale. Il a réintéré cet engagement en 1988. La parité salariale existe au Canada depuis 1977.

Pourquoi le premier ministre ne montre–t–il pas que son gouvernement est de bonne foi, pourquoi ne respecte–t–il pas son engagement vis–à–vis des Canadiennes et pourquoi ne fait–il pas adopter immédiatement la loi sur la parité salariale?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis ravie de répondre à la députée parce que, effectivement, c'est notre gouvernement qui a institué la parité salariale. Qui a versé la plus grosse somme à ce titre, soit 370 millions de dollars.

Par exemple, une secrétaire qui au cours des dernières années a reçu 7 000 $ en paiement de parité salariale, recevra cette année, en plus de son salaire, 1 289 $. Si elle gagne toujours moins de 27 000 $, elle touchera 500 $ de plus.

J'estime que notre gouvernement n'a pas son pareil pour ce qui est de notre engagement et des mesures que nous prenons pour atteindre la parité salariale.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Il est clair que le gouvernement et le premier ministre ne respectent pas l'engagement fait aux femmes du Canada. La Commission des droits de la personne a dit que les actions du gouvernement sur ce problème sont inadéquates. Je pose donc encore la question au premier ministre: Pourquoi le gouvernement ne met–il pas maintenant en vigueur la législation, tout simplement?

[*Traduction*]

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, permettez–moi de répéter à la députée qu'effectivement, le gouvernement applique la parité salariale.

Environ 73 400 fonctionnaires bénéficient de cette loi sur les salaires et 81 millions de dollars seront versés cette année en paiements au titre de la parité salariale, surtout aux femmes fonctionnaires.

Nous continuerons de peaufiner les lois sur les salaires, mais l'employé ordinaire, le commis ou la secrétaire qui ont bénéficié de la parité salariale, je pense qu'eux savent que nous avons respecté cet engagement et que nous continuerons de le faire.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Les règlements que le gouvernement a conclus en matière d'équité salariale sont inadéquates. C'est ce qu'affirment la Commission de conciliation ainsi que la Commission des droits de la personne. La ministre responsable de la situation de la femme s'en rend très bien compte, j'en suis persuadée.

Il faudra peut–être attendre jusqu'à une semaine avant que la loi de retour au travail ne parvienne au Sénat et que ce conflit soit réglé. Dans l'intérêt de la population canadienne, et par respect pour les employés du gouvernement, je voudrais demander au premier ministre pourquoi, au lieu de faire appel à la brigade anti–émeute, d'appeler des hélicoptères à la rescousse, de publier des annonces dans les journaux. . .

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il n'est pas facile d'expliquer pourquoi nous estimons que la médiation ne nous mènerait nulle part.

Je l'ai déjà dit, nous avons tenté de présenter des offres jeudi dernier. Ces offres ont été rejetées, et nous alléguons que le syndicat a agi de mauvaise foi en s'adressant aux reporters de la télévision au lieu de répondre à notre demande.

La députée veut nous faire croire que c'est la frustration qui a fait réagir les fonctionnaires de façon inquiétante. Mais les choses vont beaucoup plus loin.

J'ai entre les mains un document de stratégie diffusé par l'Alliance aux chefs de grève et de piquets de grèves, pour expliquer ce qui s'est produit aujourd'hui: «Retardez les autobus le plus longtemps possible. Veuillez noter qu'il s'agit d'une activité illégale et que le corps policier interviendra. Tentez d'obtenir la collaboration des chauffeurs», et cetera.

• (1430)

La députée s'inquiète des travailleurs moins bien rémunérés, des femmes. On dit: «Utilisez les mêmes techniques pour diviser les gens. Notez le nom de tout le monde.» On ajoute: «Les membres de l'Alliance qui ne sont pas désignés ne. . .»

M. le Président: Le député de Winnipeg–Sud–Centre.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires extérieures. Les Canadiens appuient la condamnation par le gouvernement du coup d'État à Haïti, mais nous nous soucions de la violence dans la Capitale. Il y a déjà plus de 130 morts dans ce pays. Quelles mesures le gouvernement va–t–il prendre pour assurer la sécurité des milliers de Canadiens dans ce pays? Va–t–il demander une intervention internationale pour restaurer la démocratie à Haïti?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je pense que le peuple canadien, le gouvernement et tous les députés de cette Chambre ont été offusqués, déçus pour le peuple haïtien qui encore une fois a subi l'outrage d'un coup d'État. Nous avons réagi très fermement. La secrétaire d'État, ma collègue, hier a communiqué à notre représentant permanent à l'OÉA d'étudier avec le comité permanent les possibilités d'une intervention possible des membres de l'OÉA, de façon à pouvoir aider le peuple haïtien. Également, le message a été donné au secrétaire général des Nations Unies par l'intermédiaire de notre ambassadeur de voir quelles étaient les mesures que pouvaient prendre également les Nations Unies pour supporter le peuple haïtien.

Quant à moi, ce matin, en gestes très virulents de réprobation, j'ai annoncé l'annulation de toute planification d'aide bilatérale qui était en pourparlers avec le gouvernement d'Haïti. Mais par contre, nous allons continuer à supporter le peuple haïtien dans sa démarche vers la démocratie, et ça en fonction de toutes les objections qui remettent tout en question.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, nous appuyons la position du gouvernement quant au coup d'État.

[*Traduction*]

Ma question s'adresse au premier ministre. Dans le discours qu'il a prononcé à Stanford, le premier ministre a dit que la promotion des droits de la personne devait maintenant prendre le pas sur les considérations de souveraineté nationale.

En l'occurrence, le Canada ne devrait–il pas demander au Conseil de sécurité des Nations Unies ou au conseil de l'OEA d'intervenir directement en Haïti pour y protéger les droits de la personne et y restaurer la démocratie?

Nous ne demandons pas simplement une annulation de l'aide aujourd'hui, mais une intervention directe qui s'appuie sur le principe énoncé dimanche par le premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme la ministre vient de le dire, c'est avec inquiétude, mais aussi avec horreur, que le gouvernement et, j'en suis certain, le Parlement du Canada ont pris connaissance des gestes illégaux et antidémocratiques qui ont été posés en Haïti. Une fois encore, le peuple haïtien est privé des droits fondamentaux que l'on reconnaît à la personne. La ministre a, par conséquent, annoncé notre intention de suspendre toute forme d'aide à Haïti.

Hier soir, j'ai reçu un appel du président du Venezuela, M. Carlos Andrés Perez, avec lequel nous nous étions mis en rapport pour organiser le départ d'Haïti du président Aristide. Nous avons aussi discuté de certaines des mesures proposées par mon collègue.

Dans cet hémisphère où la démocratie a connu un essor remarquable, notamment depuis 10 ou 15 ans, il est

devenu absolument inacceptable qu'Haïti demeure une île de répression, de violence et d'humiliation.

Le Canada examinera la question au sein de l'OEA et des Nation Unies. Nous avons porté le problème à l'attention de ces deux organisations hier soir et ce matin. Nous demanderons à tous les députés de cette Chambre d'appuyer le gouvernement dans sa démarche pour libérer le peuple haïtien et rétablir dans ses fonctions le président dûment et démocratiquement élu de la république d'Haïti.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor.

Le ministre s'est hâté de faire volte–face et a promis que les amis haut placés du gouvernement touchant des centaines de milliers de dollars par année n'auraient pas de prime extravagante de 80 000 $. Compte tenu que le ministre a refusé hier d'inclure ces primes dans son projet de loi sur le blocage des salaires, quand proposera–t–il un texte dans lequel il tient ses promesses de ne pas faire de cadeaux aux copains grâcement payés du gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'ai dit et répété dans cette Chambre au cours des derniers jours, de manière tout à fait claire, que le gouvernement avait pris une décision au moment du Budget, à savoir que tout le monde devrait traverser une période d'année zéro; 0 augmentation et 0 dollar de prime pour tous ceux qui y ont droit.

Le problème d'inscrire ces choses–là dans la législation, c'est que nous avons, dans la loi, toute une série de primes. Par exemple la prime au bilinguisme; ce n'est pas cela qu'on veut atteindre. Il y a des primes pour les officiers qui sont sur les bateaux, il y a des primes pour les quarts.

Alors, nous avons préféré prendre l'engagement solennel et nous le livrerons par décret: aucune augmentation de salaire pour les employés, pour les cadres, pour le premier ministre, pour les chefs de corporations et autres et aucune prime au rendement ne serait accordée cette année.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, sur ce sujet d'intérêt national, s'adresse au premier ministre.

Les Canadiens sont fiers de leur tradition qui consiste à régler les problèmes calmement, par la raison plutôt que par l'affrontement. Le gouvernement tient aujourd'hui sa dernière chance de faire preuve d'un vrai leadership et de régler ses différends avec la fonction publique dans l'esprit de la tradition canadienne.

Pourquoi, encore maintenant, le gouvernement écarte–t–il toute chance qu'un médiateur impartial puisse trouver une issue raisonnable à ce différend?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, si je n'avais pas assez de bonnes raisons hier, j'en ai d'excellentes aujourd'hui.

Il y a un moment, j'ai cité un passage d'un document sur la stratégie de l'AFPC. Il y est dit par exemple que les membres non désignés du syndicat ne seront pas autorisés à franchir le piquet de grève tant que la police n'interviendra pas et que ce sera l'occasion, lorsqu'on bloquera le passage à ces employés, d'essayer de les convaincre qu'il est plus sensé de se joindre aux grévistes. Quel est l'objectif? Convaincre les politiques d'opter pour la médiation pendant que la grève se poursuit? Je ne vais pas céder à l'illégalité.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, il serait bon qu'un médiateur intervienne avant que le gouvernement ne fasse des entorses à la loi, mais cela dit, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

L'équité salariale est une question importante qui est au coeur du conflit entre le gouvernement et l'Alliance de la Fonction publique. Aujourd'hui, il y a onze femmes dans le bureau de la ministre responsable de la situation de la femme. Elles attendent la ministre pour lui expliquer pourquoi l'équité salariale est si importante pour les femmes, dans le secteur public.

La ministre rencontrera–t–elle ces femmes après la période des questions et informera–t–elle le Cabinet de leurs préoccupations?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai été choquée, ce matin, quand j'ai appris qu'on était entré de force dans mon bureau de ministre de la situation de la femme et que mes employées avaient été harcelées. Ce n'est pas une façon de discuter de ces questions. La loi permet aux grévistes

de dresser des piquets de grève, mais elle ne les autorise pas à agir comme ces femmes l'ont fait.

Des voix: Bravo!

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre aurait dit qu'elle avait autre chose à faire que de rencontrer des délégations. Il me semble, au contraire, que son bureau est un endroit public et que ces femmes sont allées lui parler.

La ministre ne croit-elle pas que c'est son travail de rencontrer des femmes qui viennent discuter de questions aussi graves que l'équité salariale et de faire connaître leurs préoccupations au gouvernement?

• (1440)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Je n'en crois pas mes oreilles, monsieur le Président! Je rencontre des délégations et des groupes de femmes tous les jours, mais je ne rencontrerai pas des femmes qui entrent dans mon bureau par la force, qui harcèlent mon personnel et qui minent ce qui me semble. . .

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE DU CAMIONNAGE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Les camionneurs canadiens ne peuvent continuer de vivre de promesses creuses, de réunions interminables et d'études inachevées, comme ils le font depuis près de deux ans.

Maintenant qu'il a manqué à une autre promesse, celle de présenter un programme d'aide aux camionneurs avant la fin de septembre, le ministre sait-il quand le gouvernement va enfin présenter son programme d'aide dont toute l'industrie du camionnage canadienne a besoin? Dans le cas contraire, faut-il comprendre que le gouvernement ne s'est encore une fois livré qu'à un futile exercice de relations publiques?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que nous avons tenu notre engagement envers les membres du groupe de travail. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et avons élaboré avec eux un programme d'aide. Nous avons pris ces mesures il y a quelques semaines, à l'occasion de la réunion organisée avec les ministres des transports des provinces.

Tout le monde sait que la plus grande partie des problèmes de l'industrie du camionnage n'est pas du ressort du gouvernement fédéral, mais de celui des provinces où la taxe sur l'essence est très élevée. Ce sera donc aux provinces d'agir.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Depuis que le gouvernement fédéral a déréglementé l'industrie du camionnage le 1er janvier 1988, donnant du même coup des permis gratuits aux camionneurs américains, plus de 1 400 entreprises de camionnage canadiennes ont fait faillite.

Plutôt que de toujours blâmer les provinces et de ne considérer que le prix de l'essence, qui n'est qu'un facteur parmi d'autres, pourquoi le gouvernement ne modifie-t-il pas et ne réforme-t-il pas sa propre réglementation fédérale exclusive, qui a des répercussions sur le camionnage et peut par conséquent apporter une solution nationale à ce qui est clairement une industrie nationale en détresse?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, les activités transfrontalières du domaine du camionnage sont pour la très grande majorité encore entre les mains des transporteurs canadiens. En fait, l'industrie du transport canadien contrôle 60 p. 100 du transport transfrontalier. Mais en plus de cela, monsieur le Président, je pense que notre honorable confrère devrait dire à l'ensemble de la population que l'introduction de la TPS a rapporté à l'industrie du camionnage 400 millions de dollars par année et va continuer de la même sorte pour les dix prochaines années. Je pense que nous avons, par les mesures que nous avons prises, beaucoup aidé l'industrie du camionnage et nous continuons à travailler avec eux.

[*Traduction*]

M. le Président: La parole est au député de York-Sud—Weston.

* * *

LES CATASTROPHES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il y a plus de six ans, 280 Canadiens ont été assassinés dans l'explosion d'un avion d'Air India. C'était le crime le plus affreux de toute l'histoire du Canada.

Les députés de l'opposition ont à maintes reprises réclamé une commission d'enquête en règle sur cette tuerie. Je demande à nouveau au solliciteur général s'il peut nous dire s'il a l'intention d'ordonner la tenue d'une commission royale d'enquête afin de faire la lumière sur tous les aspects de cette catastrophe, notamment le rôle qu'ont joué le Service canadien du renseignement de

sécurité, la GRC, les autorités de Transports Canada ainsi que les ministres du Cabinet?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement a tout mis en oeuvre pour découvrir le fin fond de cette tragédie dont la gravité n'a échappé à aucun député.

Mon collègue sait sans doute que, cet été, la GRC a loué les services d'un navire capable de plonger à grande profondeur pour recupérer des débris de la coque de l'avion en question, de façon à disposer de suffisamment d'éléments de preuve pour traduire des gens devant les tribunaux. Je ne souhaite pas intervenir dans le déroulement de l'enquête en cours qui, nous l'espérons tous, sera concluante.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Peut-on s'étonner après que les Canadiens éprouvent de moins en moins de respect pour le système de justice pénale?

Selon des rapports, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité annoncera vendredi la tenue d'une enquête interne confidentielle sur la catastrophe d'Air India. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il a préféré une enquête interne menée par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité à une commission d'enquête qui aurait permis aux Canadiens de comprendre ce qui s'est vraiment passé? Que cherche-t-il à cacher?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, toute allégation en ce sens est sans fondement. Mon collègue sait pertinemment que le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité compte des représentants des trois partis, des membres du Conseil privé qui sont chargés de surveiller les activités du SCRS. Ils vont soumettre un rapport cette semaine, mais je ne suis pas en mesure de faire des observations sur son contenu. Je voudrais toutefois assurer au député que le gouvernement met tout en oeuvre, au nom des Canadiens, pour que les coupables soient amenés devant les tribunaux.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, puisque c'est lui qui tient les cordons de la bourse.

Les collègues du ministre qui étaient présents lui auront dit que les quelques milliers d'agriculteurs qui se sont réunis hier à Rosetown, en Saskatchewan, l'ont fait pour attirer l'attention du gouvernement fédéral et du peuple canadien sur leur situation catastrophique. Dans l'immédiat, leur problème réside dans un manque de revenu pour 1990-1991. Cela ne les aide guère que le ministre de l'Agriculture leur explique les raisons de cette baisse de revenu sans leur offrir d'aide.

Le gouvernement ontarien vient d'annoncer l'établissement d'un programme d'aide de 35,5 millions de dollars. Le gouvernement va-t-il tenir promesse et prévoir une troisième ligne de défense en sus des versements provisoires effectués dans le cadre du régime universel et du Compte de stabilisation du revenu net?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si j'en juge par sa circonscription et par la façon dont il la représente, le député sait pertinemment que, à l'été 1990, le gouvernement a déboursé quelque 400 millions de dollars pour aider le secteur des céréales et des oléagineux. Il n'ignore pas non plus que des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture d'une valeur de près de 650 millions de dollars ont été annoncées par le gouvernement au début du printemps.

Il sait en outre, monsieur le Président, que la troisième ligne de défense représentant tous les segments du secteur, qui se sont réunis le mois dernier et qui se réuniront à nouveau ce mois-ci, a reconnu que l'appui offert par le gouvernement équivalait à celui qu'ils auraient reçu si le régime universel et le CSRN avaient été en place. Le gouvernement s'était engagé à assurer ainsi la transition de 1990-1991 à 1991-1992.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Hier, les agriculteurs réclamaient encore une aide additionnelle et ils en ont besoin.

Les statistiques montrent que le revenu non agricole des entreprises agricoles familiales est plus élevé que celui provenant de la vente des produits et de l'aide gouvernementale réunis. Le gouvernement a-t-il pour politique de s'assurer que l'agriculture devienne dans les années à venir une occupation à temps partiel qui ne permette pas de survivre sans un revenu d'appoint?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me demande où le député prend ses renseignements. J'ai déjà entendu cela. Ces renseignements sont inexacts. Il est entendu que le secteur agricole et le secteur des céréales et des oléagineux sont dans une situation difficile; il est entendu que les producteurs cherchent d'autres moyens de joindre les deux bouts en ces temps difficiles. Mais il est également. . .

Le député néo-démocrate pourra s'entretenir avec son collègue lorsque j'en aurai terminé. Ce qu'il peut faire,

c'est reconnaître avec nous, avec le gouvernement, avec les producteurs, les causes de cette conjoncture difficile—soit une guerre commerciale stupide que livre la communauté européenne au monde entier. Le député peut se joindre à nous pour prendre des mesures qui mettent fin. . .

M. le Président: Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

* * *

LES FORÊTS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

La stabilité de l'industrie forestière et de nombreux emplois en Nouvelle-Écosse dépendent d'un accord de collaboration fédéral-provincial qui tarde à venir. Le ministre peut-il annoncer à la population et aux membres de cette industrie de la Nouvelle-Écosse quand l'accord pourrait entrer en vigueur et garantir cette stabilité durable?

• (1450)

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Cumberland—Colchester pour ses précieux conseils. Je peux lui annoncer que l'accord, qui a été négocié en deux temps, est maintenant conclu. Cet accord a pour but de conférer au secteur des produits forestiers de la province un caractère stable et durable.

J'espère que cet accord sera signé d'ici deux ou trois semaines environ.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La fermeture de la mine d'étain de la société Rio Algom entraînera la suppression de 220 autres emplois dans la région de Yarmouth. Dans une lettre qu'il m'a adressée vendredi, le président de la Rio Algom Limitée a déclaré que cette fermeture était attribuable aux «problèmes permanents sur le marché mondial de l'étain et au cours élevé du dollar canadien».

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand il va abandonner sa politique de maintien des taux d'intérêt et du cours du dollar à un niveau élevé, afin de permettre à nos industries primaires d'exporter leurs produits et de survivre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée parle de la politique des taux d'intérêt élevés.

Je lui rappelle que les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 points de pourcentage; la tendance à la baisse se poursuit. Tant que nous pourrons contenir les pressions inflationnistes, je pense qu'il y a de bonnes chances pour que cela se produise. Les signes de relance se font sentir. La croissance a été assez bonne durant le deuxième trimestre et elle se stabilise au cours des troisième et quatrième trimestres. Selon moi, nous établissons les bases d'une relance durable accompagnée d'une certaine stabilité des prix. C'est là, en fait, notre objectif, et je pense que nous sommes sur la bonne voie.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Que fera le gouvernement fédéral pour assurer des emplois à ces 220 travailleurs qualifiés qui sont sur le point d'être mis à pied, de même qu'aux 330 autres qui l'ont déjà été à la suite de la fermeture de la Dominion Textiles? Que fera-t-il étant donné que les travailleurs du secteur forestier et du secteur de la pêche sont sans emploi. Tous les secteurs primaires de la région de Yarmouth souffrent à cause de la valeur élevée du dollar canadien? Quand le ministre interviendra-t-il?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée sait que la valeur du dollar est établie par le marché.

Le gouvernement ne se fixe pas de niveau ni de plage pour la valeur du dollar. Celle-ci dépend en grande partie des emprunts importants que contractent les provinces. Nous devrions être fiers du fait que le Canada soit un pays que les investisseurs trouvent très sûr. Des capitaux en provenance des marchés asiatique et européen entrent au Canada comme jamais auparavant, ce qui exerce une pression à la hausse sur notre dollar.

Par ailleurs, des signes indiquent que la croissance sera soutenue et, tant que nous pourrons avoir une croissance soutenue et des prix stables, nous aurons des emplois durables.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMEMENTS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Nous félicitons le président des États-Unis d'avoir déclaré de façon unilatérale, une réduction substantielle des armes et missiles nucléaires vendredi dernier. Est-ce que le gouvernement va faire preuve d'un leadership similaire en annonçant la cessation des essais des missiles de croisière au Canada. Est-ce que la ministre en a déjà parlé avec nos alliés?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le premier ministre et moi-même avons publiquement appuyé l'initiative du président Bush. Je n'ai pas discuté des essais des missiles de croisière avec mes collègues, mais nous avons parlé, au gouvernement et publiquement, du contrôle des armements dans le monde entier. D'ailleurs, le premier ministre était le premier chef d'État, en février dernier, à demander des mesures rigoureuses concernant le contrôle des armements tant pour prévenir la prolifération des armements nucléaires que pour limiter les armements conventionnels. Nous poursuivons nos efforts à ce sujet sur plusieurs fronts et nous continuerons à le faire.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ce n'est pas une réponse satisfaisante. Continuer les essais des missiles de croisière est contraire aux nouvelles réalités du monde.

Vu la détérioration de l'autorité centrale en Union soviétique et le fait que ses 18 000 ogives nucléaires sont basées dans quatre républiques, qu'est-ce que le gouvernement fait avec ses alliés pour s'assurer que ces ogives nucléaires ne tombent pas entre les mains de gens belliqueux ou ne sont pas utilisées de façon irresponsable? Quelles mesures prenons-nous pour éliminer ce risque très important?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a joué un rôle très actif, tant au Groupe des Sept qu'au sein de la CSCE. Nous avons eu des discussions directes avec les premiers ministres et les chefs de certaines républiques ainsi qu'avec le gouvernement central. C'est évidemment une question qui intéresse et inquiète beaucoup la communauté internationale et le Canada en particulier. Nous continuerons nos démarches par tous les moyens disponibles.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, au mois de février dernier, les Canadiens et Canadiennes ont applaudi l'investiture du gouvernement démocratique de Jean-Bertrand Aristide. Après le coup violent à Haïti, est-ce que la ministre des Affaires extérieures va nous assurer que notre gouvernement ne va pas reconnaître le gouvernement qui est responsable pour ce régime de terreur à Haïti, qu'il va les isoler dans tous les forums internationaux et qu'il va imposer les sanctions économiques contre ces duvaliéristes qui tirent sur les enfants et sur les gens dans la rue?

Est-ce qu'elle va prendre des positions concrètes contre cette dictature?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, compte tenu de l'importance justement des questions soulevées par mon ami, je peux lui dire que nous avons effectivement l'intention d'agir dans ce sens-là.

Nous n'avons nullement l'intention de reconnaître un groupe de voyous qui se sont emparés du contrôle à Haïti en évinçant un président et un gouvernement démocratiquement élus. Nous allons tout faire pour nous assurer que, dans la mesure du possible, la démocratie trouve un regain de vie en Haïti et que le président Aristide soit de nouveau dans ses fonctions démocratiques à Port-au-Prince.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je voudrais tout d'abord le remercier, ainsi que son gouvernement, d'avoir suspendu depuis environ deux ans le renvoi à Haïti des personnes s'étant vu refuser le statut de réfugié, sauf dans un cas. Je crois cependant qu'on a reconsidéré cette pratique tout dernièrement et qu'il se pourrait qu'elle soit abandonnée.

Par conséquent, compte tenu du récent coup d'État à Haïti, je voudrais demander au ministre s'il peut garantir à cette Chambre que le gouvernement attendra que la démocratie ait été rétablie avant de poursuivre les renvois à Haïti?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux effectivement garantir à cette Chambre que le gouvernement suspendra pour le moment les renvois ou les explusions vers Haïti, étant donné la situation qui règne dans ce pays.

* * *

LES PÊCHES

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Pêches et des Océans. Au cours de l'été dernier, le partage du saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick et ailleurs a causé des tensions et des conflits considérables entre les divers groupes de pêcheurs, notamment les pêcheurs à la ligne, les pêcheurs commerciaux et les autochtones, compte tenu particulièrement de la

décision dans l'affaire Sparrow rendue par la Cour suprême l'année dernière.

Évidemment, la conservation des stocks est notre premier souci. Ainsi, on préconise sérieusement d'éliminer la pratique de la pêche au filet maillant en tout temps.

La question que je pose au ministre est celle-ci. Votre ministère a amorcé un processus de consultation et de communication entre les divers groupes intéressés afin d'en venir à une nouvelle vision concernant le saumon au Nouveau-Brunswick. Où en est-on? Est-il question de tenir une conférence consultative? Dans l'affirmative, quand cette conférence aura-t-elle lieu?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, cet été les tensions étaient considérables entre les divers groupes de pêcheurs de saumon de l'Atlantique au Nouveau-Brunswick à cause de la concurrence qu'ils se font et de la décision rendue dans l'affaire Sparrow concernant la pêche de subsistance pratiquée par les autochtones. Mes fonctionnaires, y compris le sous-ministre, ont rencontré les parties en cause et continueront de le faire en vue de résoudre leurs griefs. Je pense que tout le monde s'est montré largement disposé à en venir à une entente qui tienne compte des droits de toutes les parties.

Le député s'est montré très utile dans toutes ces discussions et. . .

M. le Président: Il est temps de passer à une autre question. La parole est à la députée de Don Valley-Nord.

* * *

• (1500)

LES PENSIONS

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Lors du congrès conservateur d'août dernier, une résolution demandant au gouvernement d'obtenir l'indexation des pensions des retraités britanniques vivant au Canada a été appuyée par 77 p. 100 des délégués. Quelles mesures le ministre prendra-t-il pour faire en sorte que les retraités britanniques vivant au Canada obtiennent justice?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je remercie la députée pour sa question.

Depuis 1984, le gouvernement du Canada s'est adressé au gouvernement du Royaume-Uni à de nombreuses reprises pour faire indexer les pensions des quelque 100 000 retraités du Royaume-Uni vivant au Canada. Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Royaume-Uni a répondu que cela lui était impossible.

La députée peut avoir l'assurance que je continuerai de faire tous les efforts possibles pour persuader le gouvernement du Royaume-Uni d'indexer ces pensions parce que je crois que la députée a raison et que le gouvernement du Royaume-Uni devrait le reconnaître.

* * *

[*Français*]

LE ZONAGE AGRICOLE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Agriculture). Dans les offres constitutionnelles déposées mardi dernier, l'insertion du droit de propriété dans la Constitution a suscité beaucoup de questions dans le monde agricole québécois, et en particulier sur son implication sur la Loi du zonage agricole. Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si avant d'applaudir à un tel geste, il a fait des études sur les conséquences de ce droit de propriété sur le zonage agricole québécois, et dans l'affirmative, peut-il les rendre publiques?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, au moment où le gouvernement a déposé ses offres qui vont être discutées au cours des prochains mois par le comité de M. Castonguay, il n'a jamais été dans l'intention, aucunement, et il n'est toujours pas dans l'intention du gouvernement fédéral d'intervenir dans ce secteur-là ou d'abolir les offices de commercialisation, comme on a tenté de vouloir le faire croire la semaine dernière. Ça n'a jamais été dans nos intentions. D'autant plus, monsieur le Président, que les offices de commercialisation dépendent à la fois de législation fédérale et de législation provinciale, sur lesquelles les provinces ont exercé à bon droit leur juridiction au cours des dernières années. Je dois dire, monsieur le Président, que dans ce cas-là, ni au niveau des offices de commercialisation, ni dans le zonage agricole, le gouvernement fédéral n'a pas

du tout l'intention d'intervenir, monsieur le Président. C'est de faire peur aux gens que de leur laisser croire cela.

[*Traduction*]

M. le Président: Je sais que le député de Fredericton—York—Sunbury invoque le Règlement, mais d'autres sujets ont préséance. Je lui donnerai la parole dans quelques minutes.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de Son Excellence Madhav Sinh Solanki, ministre des Affaires extérieures de la République de l'Inde.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉCÈS DE JEAN BEETZ

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, nous sommes désolés d'apprendre le décès, survenu hier, d'une des personnalités les plus respectées du Canada, M. Jean Beetz, ancien juge de la Cour suprême du Canada.

Né à Montréal en 1927, Son Honneur Jean Beetz a eu une carrière longue et distinguée dans les mondes académique et juridique. Il a été pendant de nombreuses années professeur de droit à l'Université de Montréal, avant de devenir doyen de la faculté. Son expertise du droit constitutionnel lui a valu d'être nommé conseiller juridique spécial auprès du premier ministre pour les affaires constitutionnelles, poste qu'il a occupé de 1968 à 1971. En cette capacité, il a joué un rôle clé dans les négociations constitutionnelles de l'époque.

[*Français*]

Sa nomination de juge à la Cour d'appel du Québec fut suivie de près par celle à la Cour suprême du Canada en 1974. C'est ainsi que pendant les quatorze années qui suivirent, il formula des jugements marquants qui reflétaient ses connaissances approfondies et son expérience en matière de droit civil et constitutionnel.

[*Traduction*]

Il était connu et admiré non seulement pour sa finesse de jugement, mais aussi pour sa courtoisie et sa distinction. Durant les années qu'il a passées à la Cour, il s'est toujours montré disponible et prêt à partager ses vastes connaissances avec ses collègues, jeunes et vieux. Ceux qui le connaissaient se souviendront de sa gentillesse.

Il sera profondément regretté non seulement par ses collègues, mais aussi par tous les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais me joindre au ministre de la Justice pour dire combien nous sommes désolés que le juge Jean Beetz nous ait quittés.

Comme la ministre le disait, c'était un érudit, un professeur d'université de grande classe, un doyen superbe qui a su attirer, à la Faculté de droit de Montréal, des professeurs d'une très grande compétence. Quand il est devenu juge, il a été, aussi bien à la Cour d'appel du Québec qu'à la Cour suprême du Canada, un juge d'une très grande intégrité et d'un très grand jugement qui a toujours essayé de comprendre, en plus du droit, de comprendre aussi comment fonctionne la société canadienne.

Comme l'a dit l'honorable ministre, c'était un parfait gentilhomme. Tous ceux qui ont eu le plaisir de côtoyer dans sa vie le juge Jean Beetz savent qu'il était un exemple pour tout le monde. C'était un homme courtois, un homme poli avec lequel on pouvait discuter sans avoir à élever la voix et toujours, il démontrait un jugement sûr et une connaissance très grande des dossiers constitutionnels et juridiques dans ce pays.

Cette Chambre offre à sa famille ses plus profondes sympathies. La communauté légale du pays, de même que tout le pays ont perdu un très grand serviteur.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je veux également rendre hommage à ce grand juge suite à son décès.

Le juge Beetz était un homme du futur. Il a toujours traité avec respect et dignité les avocats qui plaidaient devant lui.

[*Traduction*]

Il était à maints égards en avance sur son temps. Il était extrêmement impartial et juste. Ainsi que je l'ai fait remarquer, il traitait les avocats et les gens qui comparaissaient devant lui avec grand respect. Il avait toujours le temps de les écouter.

Nous exprimons nos sincères condoléances à sa famille.

[*Français*]

Monsieur le Président, le juge Beetz était un grand Québécois et un grand Canadien.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que tous les membres de la communauté juridique et moi particulièrement, à l'époque où j'étais étudiant en droit, on a eu l'occasion de lire les jugements progressistes du juge Beetz. Tous connaissent l'attache-

ment qu'il portait au droit civil et surtout sa grande connaissance.

Je pense que non seulement la communauté juridique, mais le Québec et le Canada tout entier doivent pleurer son départ.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège pour une affaire touchant les droits de tous les députés.

C'est aujourd'hui, 1er octobre 1991, le cinquième anniversaire de l'élection du député de Vancouver-Sud à titre de Président de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Monsieur le Président, rappelons-nous cette journée. Nous nous en souvenons comme d'une très longue journée. Votre élection au cours de la séance du 30 septembre 1986 avait nécessité 13 tours de scrutin.

Après tout, 13 n'est pas un nombre si malchanceux, puisque vous avez été proclamé Président à 1 h 30, le matin du 1er octobre. Ce fut un moment des plus mémorable. C'était la première fois que cette Chambre élisait son président par scrutin secret. Ce qui était encore plus remarquable, c'était le sens que prenait cette élection pour vous, sur le plan personnel.

Un peu plus d'un an auparavant, vous aviez subi un cruel revers politique. Vous avez eu le courage et la force de faire face à cette mauvaise fortune, et finalement la situation s'est renversée.

Vos pairs ont jugé que votre intégrité et votre force étaient tellement irréprochables que vous pouviez être choisi comme arbitre impartial de leurs délibérations et grand protecteur de leurs droits.

Cinq ans à titre de Président, c'est un long mandat. Des 32 présidents qu'a connus la Chambre depuis la Confédération, vous n'êtes que le septième à occuper ce poste aussi longtemps. D'ici la fin de janvier prochain, vous serez devenu le quatrième président de cette Chambre, pour la durée de votre mandat.

• (1510)

Monsieur le Président, au cours des cinq dernières années, il doit y avoir eu des moments où vous vous demandiez ce que vous faisiez au fauteuil. Quelques-uns parmi nous se sont parfois posé la même question, mais c'est peut-être le tribut à payer pour votre impartialité.

C'est là toute la question, monsieur le Président. Vous avez pour tâche de tenter de tempérer un processus qui, par sa nature même, devient parfois très excessif. Vous n'êtes pas juge ni magistrat, vous êtes simplement l'un des nôtres. C'est de ce fait même, cependant, que vous tirez votre autorité. Vous êtes celui en qui 294 de vos collègues ont mis leur confiance. Cette marque de confiance doit être renouvelée, non pas seulement au début d'une législature, mais tous les jours.

Aujourd'hui, c'est le 1 827e jour où cette marque de confiance est renouvelée, et j'espère qu'il y en aura beaucoup d'autres. Le regretté Lester B. Pearson avait repris les mots de Socrate pour décrire les qualités d'un ancien président, au jour de sa nomination: écouter courtoisement, répondre sagement, examiner sobrement et décider impartialement.

Depuis cinq ans, monsieur le Président, la Chambre profite de vos qualités, qui respectent ces critères. Nous espérons en profiter pendant bien des années encore.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre va parler au nom du gouvernement. Je voulais seulement vous demander de m'excuser d'avoir momentanément quitté la Chambre. Je pensais que le leader parlementaire de l'opposition prenait la parole pour me rendre hommage. Comme je suis modeste, je préférais ne pas être ici pendant son intervention.

Avant de passer la parole à l'éminent leader du gouvernement à la Chambre pour un hommage plus approprié, je voudrais seulement ajouter que, de l'avis des gens qui siègent à la Chambre depuis bien plus longtemps que moi, l'actuel Président de la Chambre va compter parmi les plus grands de l'histoire du Canada. C'est un homme d'une distinction peu commune qui apporte à la présidence cordialité et bonne humeur ainsi qu'un sens de la justice et de la décence. Dans cette assemblée de pairs, qu'il me suffise de dire au nom, j'en suis certain, de tous les députés qui siègent à la Chambre, monsieur le Président, que nous sommes très honorés d'être en votre compagnie.

[*Français*]

La Présidence de la Chambre des communes a été honorée par votre présence et je sais qu'au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, mais de façon particulière au nom de tous les membres de cette Chambre, nous

sommes tous honorés d'avoir servi avec l'honorable John Fraser.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux assurément m'associer ainsi que mes collègues aux remarques du leader parlementaire du Parti libéral et naturellement à celles du premier ministre.

Les gens qui regardent la télévision voient, je pense, les toges noires et le costume plein de dignité et s'imaginent que c'est un poste très facile à occuper. Cela a l'air assez confortable. Il faut qu'on se rende compte, comme l'a dit John Diefenbaker, que c'est le seul asile d'aliénés de notre pays qui est dirigé par les internés. Ce n'est pas toujours une tâche facile que d'être en quelque sorte le chef des internés.

Monsieur le Président, si je ne m'abuse, dans un mois vous et moi aurons servi pendant 19 ans les Canadiens comme députés élus au Parlement. J'ai vu récemment une photo de notre première classe et je ne sais pas au juste lequel de nous deux a le plus veilli. Je me demande si nos femmes respectives savaient ce qui les attendaient.

De toute façon, je voudrais encore vous féliciter pour ces cinq années de service exceptionnel. L'élection du Président dont on a parlé était une nouvelle conséquence des réformes parlementaires proposées par la Commission McGrath. C'était une réforme qui a été considérée par tous, à ma connaissance, comme un succès retentissant et ce fait en lui-même est un hommage qui vous est rendu. Nous vous souhaitons de nombreuses années parmi nous avant que nous soyons obligés de procéder à une autre élection du Président de la Chambre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au nom de mes collègues néo-démocrates, je voudrais me joindre au choeur des députés qui ont souligné avant moi l'anniversaire de votre élection à la présidence. Je dois dire que c'est à notre grand soulagement, et au vôtre aussi j'en suis sûr, que vous n'avez pas subi le sort autrefois réservé à certains présidents et qui explique le peu d'empressement que l'on doit habituellement manifester lorsqu'on est élu à la présidence de la Chambre, c'est-à-dire la décapitation.

Une voix: Pas encore.

M. Blaikie: Nous espérons que vous continuerez d'échapper à ce sort tant que vous occuperez la présidence.

Nous constatons en outre que votre élection à la présidence de la Chambre des communes fera date dans l'histoire du Parlement du Canada, car c'était la première fois que le Parlement élisait son président contrairement à la coutume qui veut que le candidat proposé par le gouvernement devienne président de la Chambre des communes en vertu d'une entente tacite. Nous devons cela à la réforme McGrath, et j'espère que votre élection passera à l'histoire comme le point tournant à partir duquel la Chambre a assumé plus de contrôle sur ses propres activités et acquis une indépendance accrue par rapport au Cabinet, au premier ministre et à tout ce qui a contribué à saper le pouvoir de la Chambre et sa capacité de jouer pleinement son rôle d'organe de prise de décision de notre pays.

J'ajouterais, monsieur le Président, avant que tant de flatterie ne vous monte à la tête, que l'on vous doit en outre d'avoir institué un usage peu fréquent mais néanmoins régulier, la soirée Burns. Comme nous avons des origines communes et que, chez nous, nous sommes peu portés sur la flatterie, je me contenterai de dire que vous ne vous en êtes pas trop mal tiré.

Des voix: Bravo!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je serai très bref, monsieur le Président. Étant donné que le doyen de la Chambre n'est pas ici, lui qui aime prendre la parole, et étant donné que certains de mes cadets ont déjà rendu hommage à la présidence et à son titulaire actuel, je voudrais, puisque personne ne l'a encore fait, parler au nom des 17 ou 27 autres candidats. Je sais que nous étions au moins 17 à vous faire la lutte ce soir-là lors d'une séance qui s'est terminée à une heure du matin il y a cinq ans.

Je tiens simplement à vous dire, monsieur le Président, en qualité de doyen des députés indépendants ici, que je remercie Dieu que celui qui vous parle ait perdu cette bataille, et je pense que tous les autres qui ont perdu s'en réjouissent. La présidence vous a été confiée et, de l'avis de tous, vous avez compris que vous ne pouvez parler à moins d'y être invité par tous les partis et tous les députés à la Chambre des communes. Tenez bon et oubliez ce qu'on dit à propos des Écossais.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je tiens, avec toute la modestie dont je suis capable, à remercier tous les députés et le premier

ministre pour leurs très aimables compliments et pour les applaudissements dont on les a ponctués.

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a dit qu'il doit m'arriver de revoir avec inquiétude les cinq années écoulées. Je revois tous les jours avec inquiétude les cinq jours qui viennent de s'écouler.

Mon vieil ami qui est aussi de la promotion de 1972, le leader du gouvernement à la Chambre, a dit que j'étais le chef des internés. Ma seule consolation est de savoir que vous êtes tous qualifiés d'internés.

Mon collègue de Winnipeg—Transcona a fait allusion au sort des présidents d'autrefois et quelqu'un—je n'entends pas toujours ce qu'on dit aussi loin—mais quelqu'un a dit bien distinctement «Pas encore». Je reste donc sur mes gardes.

Le très honorable premier ministre a été très aimable et a trouvé une excellente raison pour revenir à la Chambre et obtenir la parole.

Je remercie le député d'Annapolis Valley—Hants du témoignage émouvant qu'il a rendu aux autres qui, comme il l'a dit, ont peut-être eu le bonheur ou le malheur, cela dépend des jours, de ne pas être élus à la présidence.

Je tiens cependant à revenir sur un point. Le député d'Annapolis Valley—Hants m'a dit d'oublier ce qu'on dit des Écossais. C'est bien difficile pour nous, Écossais, et pour mon ami de Winnipeg—Transcona. Je sais ce que disent mes anciens collègues ministériels: «Quand Blaikie se met à vanter les mérites des Écossais, le Président pourrait le laisser parler toute la journée.» Je connais les critiques qu'on soulève. Il a fait allusion à Burns; je pourrais peut-être rappeler pour notre gouverne à tous qu'il existe une autre citation de Burns que nous devrions peut-être garder à l'esprit quand nous sommes ici:

> Ah! Si un dieu pouvait donc nous donner la faculté de nous voir comme les autres nous voient!

• (1520)

Merci à tous.

Il y a plusieurs rappels au Règlement. Je pense que le député de York—Simcoe est le premier sur la liste, suivi du député de Drummond, puis du député de Fredericton—York—Sunbury.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT DES DOCUMENTS

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, aujourd'hui durant la période des questions, lorsqu'il a répondu au chef du Nouveau Parti démocratique et à deux ou trois autres questions, le président du Conseil du Trésor a cité des extraits d'un document. Je pense qu'il serait approprié et conforme à l'ouverture et à l'esprit de la Chambre que le président du Conseil du Trésor dépose ce document auprès du greffier.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je dépose le document avec plaisir, monsieur le Président.

[*Français*]

MOTION VISANT À CONDAMNER LE COUP D'ÉTAT À HAÏTI

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je crois que vous trouverez que j'ai le consentement unanime des députés de cette Chambre pour présenter la motion suivante, qui est appuyée par les députés de Winnipeg-Sud-Centre et de Burnaby—Kingsway, et qui se lit comme suit:

> Que cette Chambre condamne le coup d'État qui a eu lieu à Haïti et demande le rétablissement immédiat du gouvernement légitime de ce pays et ce, dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement serait heureux d'adhérer à la motion du député.

[*Français*]

M. Duceppe: Je crois, monsieur le Président, qu'on doit accorder également notre consentement unanime à cette motion. Il y a une communauté haïtienne importante qui vit à Montréal. Le père Aristide y a d'ailleurs vécu et je pense qu'aujourd'hui on doit être tous solidaires du peuple haïtien et d'exiger le retour à la démocratie.

[*Traduction*]

M. le Président: Bien que ce soit inhabituel, le député a présenté une motion et demande le consentement de la Chambre. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA RÉPONSE DU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, sauf votre respect, et légèrement intimidé par les témoignages d'amitié qui vous ont été faits il y a peu et que vous méritez tant, je voudrais signaler que, dans votre grande sagesse, vous n'avez pas permis que le ministre des Pêches et des Océans continue sur sa lancée, mais je n'ai pu entendre toute sa réponse, s'il avait fini de répondre.

En sortant de la Chambre, monsieur le Président, il m'a dit au sujet de la conférence sur laquelle je l'avais interrogé qu'on irait effectivement de l'avant en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, et je suis sûr que cela vous intéresse.

M. le Président: Je savais bien que j'allais me faire faire des reproches quand j'ai vu le député se lever. Je me demandais si toutes les belles choses qui étaient dites lui nuiraient dans sa capacité d'exercer ses fonctions parlementaires, mais de toute évidence, ce n'est pas le cas.

Je dois veiller à ce qu'on fasse le meilleur usage possible du temps de la Chambre. Je suis certain que le député comprend cela. Il a exprimé son point de vue et il n'aura sûrement aucun mal à le faire connaître publiquement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste 14 minutes au député de Churchill.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, quand j'ai commencé mon discours avant que sonne midi j'ai parlé du fait que le gouvernement avait dépensé des millions et des millions de dollars à essayer de se faire du capital politique auprès des Canadiens. Habituellement, il s'y prend juste avant les élections—et j'en ai donné des exemples; j'ai parlé du député du Lac-Saint-Jean et de l'élection partielle au cours de laquelle le gouvernement fédéral a engagé environ 100 millions de dollars.

Je voudrais faire remarquer aux gens qui nous écoutent que la somme que le premier ministre et le Cabinet ont trouvée pour essayer de gagner cette élection partielle aurait permis d'accorder à chaque personne qui fait aujourd'hui la grève au Canada une augmentation de salaire de 2 p. 100.

J'ai donné d'autres exemples pour montrer comment, à la veille d'élections, que ce soit en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique, ou pendant des élections, le gouvernement fédéral trouve de l'argent. Au cours des six mois précédant les élections fédérales de 1988, le gouvernement, qui, auparavant, se souciait tellement des compressions budgétaires qu'il avait voulu diminuer les pensions de vieillesse et qu'il réduisait d'autres programmes nécessaires à l'enseignement postsecondaire et à l'assurance-maladie, ce gouvernement a dépensé des centaines de millions de dollars qu'il pouvait se permettre de débourser à l'époque.

Voilà pourquoi je rejette l'argument qu'avance le gouvernement quand il prétend vouloir lutter contre le déficit. Il a prouvé à maintes reprises qu'il n'hésiterait pas à dépenser l'argent des contribuables s'il pouvait en tirer des avantages politiques. Pourtant, il n'accorde pas la même considération aux gens qui touchent des prestations de vieillesse, à ceux qui reçoivent des allocations familiales, aux étudiants qui doivent poursuivre leurs études au niveau postsecondaire ou aux malades qui ont besoin de soins médicaux.

La semaine dernière, je me suis rendu dans ma circonscription et j'ai visité une localité appelée Lac-Brochet, localité autochtone pour laquelle le gouvernement fédéral doit accepter une certaine part de responsabilités. Depuis 19 ans, les habitants et les écoliers de cette localité attendent la construction d'une école permanente. Ils doivent se contenter non pas d'unités mobiles, mais de salles séparées, et ce dans une région où la température chute à 40 ou 50 degrés sous zéro. Les enfants doivent sortir pour passer d'une classe à l'autre. On leur a fait savoir qu'ils devront attendre encore six ans avant d'avoir une école permanente. Ils auront alors attendu presque 26 ans pour leur école. Le gouvernement ne dispose pas des fonds pour ces travaux, mais il trouve certainement l'argent nécessaire pour atteindre ses objectifs politiques.

Aujourd'hui, quand j'examine ce projet de loi et quand je vois combien peu, vraiment peu, il en coûterait au gouvernement pour accorder à ces travailleurs une augmentation salariale raisonnable, je me rends compte que le gouvernement joue des petits jeux politiques au détriment de ses employés. Il aurait pu payer cette augmentation avec l'argent dépensé pour tenir certaines des promesses qu'il avait faites durant la dernière campagne électorale. Comme je l'ai signalé plus tôt, l'argent qu'il a dépensé pour acheter une élection partielle lui aurait permis de donner une hausse de 2 p. 100 à chaque employé. La façon dont il s'est opposé à l'équité salariale, la façon dont il s'est opposé à tout système de classification de ses employés, la façon dont il a refusé de nommer

un médiateur pour essayer de régler le conflit, la façon dont il a rejeté les rapports des commissions de conciliation qui lui demandaient de négocier l'équité salariale, la façon dont il a refusé de négocier quoi que ce soit tant que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique n'aurait pas rendu sa décision, tout cela indique que le gouvernement n'a pas fait d'effort sérieux pour essayer d'en arriver à une entente négociée.

• (1530)

Cette grève est une grève politique, et c'est le gouvernement qui en est responsable.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il ne nommerait pas de médiateur parce qu'il ne céderait pas aux moyens de pression illégaux employés par certains membres de l'Alliance de la Fonction publique.

L'Alliance réclamait un médiateur avant le déclenchement de la grève. Elle réclamait un médiateur avant que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ne décide que le gouvernement enfreignait ses propres lois.

L'Alliance de la Fonction publique réclamait un médiateur avant même que le gouvernement soit reconnu coupable par sa propre commission quasi-judiciaire, donc ce n'est pas une nouvelle demande. Cependant, le gouvernement a refusé de respecter les lois de notre pays et de négocier de façon juste et équitable.

D'autres se sont levés et ont dit: «Il doit bien y avoir une meilleure façon de résoudre les différends.» Il y a d'autres façons de résoudre les différends, mais le gouvernement, dans son discours du Trône, et le président du Conseil du Trésor, dans les allocutions qu'il a prononcées à la Chambre en mai et en juin, ont indiqué qu'ils n'accepteraient pas d'autres façons de procéder.

Ils ont dit: «Si un conseil d'arbitrage est trop généreux avec les travailleurs, nous allons renverser la décision. Si le conseil négocie un règlement qui n'accorde pas 0 p. 100 aux travailleurs, nous allons adopter une loi pour rétablir ce pourcentage.»

Le gouvernement a refusé un médiateur. Il a refusé de s'en remettre à une commission de conciliation. Il a refusé le recours à un arbitre. Il a imposé cette grève aux Canadiens. Il a peut-être agi ainsi à des fins politiques, mais c'était stupide de sa part. C'était une décision malveillante.

J'ai parlé à des grévistes sur les lignes de piquetage, et pas seulement dans la région d'Ottawa. La semaine dernière, j'étais à Brandon, au Manitoba, et j'ai eu l'occasion de parler avec d'assez jeunes fonctionnaires qui n'avaient jamais été en grève auparavant. Ces gens ne touchent pas un gros salaire, mais ils ont entendu ce que les ministres et les députés ministériels ont dit à la Chambre des communes; ils savent non seulement qu'on leur tient des discours méprisants, mais aussi que les députés ministériels les méprisent du fond du coeur.

Ils savent qu'on ne leur reconnaît aucune dignité. Ils savent que le gouvernement s'en est pris farouchement aux fonctionnaires, aussi bien collectivement qu'individuellement.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor et le leader du gouvernement à la Chambre ne peuvent attaquer les travailleurs et s'attendre à ce que ces derniers respectent le gouvernement. Le gouvernement ne peut, d'une part, dire que le travail de ces fonctionnaires est inutile et, d'autre part, s'attendre à ce qu'ils le respectent. On ne peut pas tolérer, comme cela s'est passé au cours de la période des questions lorsque quelqu'un, le député de Saskatoon—Humbolt en fait, parlait des agriculteurs, que des députés conservateurs disent: «Allez raconter cela à l'Alliance.»

Notre député disait que beaucoup d'agriculteurs devaient se trouver du travail en dehors de leur ferme pour pouvoir en poursuivre l'exploitation.

Une des personnes que j'ai rencontrées à Brandon était exactement dans la même situation. Elle me disait: «Les agriculteurs de ma région comprennent pourquoi il y a grève. J'ai besoin d'une augmentation pour continuer à cultiver la terre.» Le gouvernement a essayé de dresser les agriculteurs contre les autres travailleurs tout comme il a tenté de semer la dissension entre les chômeurs et les personnes qui travaillent. Il a essayé de dresser divers groupes de Canadiens les uns contre les autres. En août, il a essayé de provoquer la colère des retraités contre les postiers.

Il est curieux que, au moment où le gouvernement parle de fédéralisme renouvelé et d'une nouvelle Constitution, où il fait appel aux Canadiens pour qu'ils collaborent, s'écoutent les uns les autres et essaient de résoudre les problèmes du Canada, il adopte à l'égard de ses employés une attitude diamétralement opposée, aussi bien à la Chambre que dans le pays tout entier. Hier, au cours du débat, j'ai dit que le gouvernement savait depuis vendredi que le syndicat allait faire une autre offre. Divers membres du Cabinet ont reçu des appels. Des fonctionnaires du cabinet du premier ministre en ont reçu aussi. On leur a dit qu'il y avait une offre.

Le gouvernement aurait pu négocier. Il s'y est refusé. C'est ainsi que nous avons une grève de la fonction publique sur les bras et que la colère monte dans le pays. Il faut aussi se rendre compte que, lorsque ce projet de loi aura franchi toutes les étapes à la Chambre et au Sénat, ce qui est inévitable, il y aura beaucoup de fonctionnaires dans une colère noire. Pas à cause des taux de zéro et trois, quoique cela en dérange beaucoup, mais parce que

le gouvernement s'en est pris à eux de façon impitoyable et inhumaine.

Le gouvernement ne se soucie pas de ses employés. L'équité? Peu lui importe. Il n'a cherché à résoudre aucun des problèmes. Une seule chose comptait, son propre programme politique. Tous les Canadiens s'en rendent compte.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, Surrey est l'une des municipalités les plus durement touchées parce que le gouvernement refuse de négocier. On y trouve l'un des plus grands centres fiscaux à l'extérieur d'Ottawa puisqu'il compte 1 000 employés permanents et environ 1 200 employés temporaires. Il y a aussi un gros bureau d'assurance–chômage, un bureau d'immigration et les postes frontières Douglas et Pacific, qui emploient des centaines de personnes, comme agents d'immigration et de douanes.

Au début de cette grève, j'ai eu l'occasion de marcher avec les grévistes sur les lignes de piquetage, à tous ces endroits. La première chose qui m'a frappé, c'est qu'on y trouvait presque exclusivement des femmes. Je leur ai demandé pourquoi elles étaient là. Elles m'ont répondu, pour commencer, qu'elles étaient relativement peu payées. Elles gagnaient 20, 23 ou 24 000 dollars par année. Leur revenu familial ne leur permettait pas d'acheter une maison à Surrey.

Elles m'ont dit que ces deux dernières années, à Surrey, les loyers avaient augmenté de 50 p. 100, en moyenne, pour toutes sortes de raisons et, en particulier, parce que le gouvernement n'avait pas construit de logements sociaux et coopératifs, comme il l'avait promis. Il ne reste que des appartements non subventionnés et les loyers sont élevés.

Elles m'ont appris aussi que leurs primes d'assurance–chômage avaient augmenté de 25 p. 100, ce qui est une augmentation de taxes pure et simple, quoi qu'on en dise.

Elles m'ont déclaré aussi que la TPS avait fait monter les prix et que le taux d'inflation s'élevait à 6 p. 100, à Vancouver, ce qui signifie que si elles n'obtenaient pas d'augmentations de salaire, leurs salaires diminueraient, en fait, de 6 p. 100, si leurs loyers étaient fixes.

Dans le cas contraire, si elles habitaient des logements dont le loyer avait augmenté de 25, 40 ou 50 p. 100 parce que le gouvernement créditiste a supprimé le contrôle des loyers dans cette province, elles se demandaient où elles pourraient trouver l'argent pour habiller leurs enfants, pour les nourrir convenablement et pour faire face aux nécessités de la vie.

Je ne parle pas des cadres supérieurs qui gagnent 80 000 $ par année. La majorité des grévistes étaient des femmes.

• (1540)

J'ai rencontré ensuite des marchands. Je demanderai à mon collègue de parler de l'incidence de cette grève sur une ville comme celle–là, où les ventes au détail déclinent parce que les salaires d'une bonne partie de ses habitants n'augmentent pas proportionnellement au coût de la vie. Ils doivent se priver de choses essentielles et le commerce de détail en souffre.

Mon collègue pourrait–il commenter le fait que cette main–d'oeuvre est surtout composée de femmes et l'incidence de l'augmentation nulle sur les ventes au détail?

M. Murphy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je crois que c'est un aspect que le gouvernement a passé sous silence dans cette mesure forçant le retour au travail des fonctionnaires. Nous songeons aux gens qui ont des revenus fixes et nous les plaignons de vivre dans notre société où le taux d'inflation est si élevé.

Un autre aspect que le gouvernement actuel a omis, c'est que beaucoup de gens, dont les locataires et les agriculteurs qui subissent les contrecoups des taux d'intérêt élevés, et qui ont des dépenses incompressibles, vont voir les prix augmenter au cours de la prochaine année financière. Dans certains cas, ils ne pourront exercer aucun contrôle sur les prix. Il en sera ainsi des augmentations attribuables à la taxe sur les produits et services et des augmentations des taux d'hypothèque et des loyers prévues pour les prochaines années. Ce n'est pas avec leur salaire gelé que les gens qui touchent entre 20 000 $ et 30 000 $ par an vont pouvoir faire face à ces augmentations de prix. Pour eux, le coût de la vie va augmenter considérablement, comme le faisait remarquer mon collègue. Pire, on leur dit qu'ils vont rentrer à la maison avec un bordereau de paie qui affichera le même montant, mais qui sera sans doute amputé de quelques retenues supplémentaires au cours de l'année prochaine.

Ils rapporteront donc moins d'argent à la maison. Le coût de la vie aura grimpé, tout comme leurs frais fixes.

On demande à ces gens de se contenter d'un salaire moindre alors qu'il leur en coûtera plus cher pour vivre. Le gouvernement actuel ne s'est jamais penché sur cette question. Monsieur le Président, je trouve paradoxal que, dans le cadre de cette mesure, le gouvernement accorde à un certain nombre, je crois qu'ils sont 33 000 fonctionnaires, un montant forfaitaire de 500 $.

Si le gouvernement avait été sérieusement voulu négocier, il aurait fait une offre initiale vendredi dernier. Ç'aurait pu être, selon les propos même du gouvernement, une mesure destinée à aider les travailleurs les moins rémunérés. Mais le gouvernement n'a rien fait. Il a préféré attendre que la grève reprenne. Il a attendu que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique rende sa décision. À présent, il refuse d'infléchir sa position.

Il sait qu'il lui est possible de négocier. Il sait que la fonction publique et le gouvernement pourraient finir par s'entendre sur certains points dont mon collègue a fait mention. Mais le gouvernement actuel ne veut pas entendre parler de régler quoi que ce soit.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je remercie le député de Churchill pour son excellente analyse du sujet. Je voudrais lui poser une question à propos du moral des fonctionnaires.

Dans ma circonscription, dans le même immeuble que mon bureau de comté, en fait, se trouve un service du ministère de la Citoyenneté. De l'autre côté de la rue, en face, loge la Commission canadienne de l'emploi. Non loin de ma circonscription, il y a des bureaux de l'Immigration. Ma circonscription compte donc de nombreux fonctionnaires fédéraux, qui sont touchés par cette grève.

Ces gens-là sont très consciencieux. Ils savent qu'ils sont là pour servir la population, pour aider les Canadiens. Je veux dire qu'ils sont heureux de rendre leurs clients heureux.

Ce que j'ai remarqué dernièrement, monsieur le Président, c'est que le moral de ces travailleurs est au plus bas. Peu importe le ministère avec lequel on fait affaire, les fonctionnaires sont pleins de bonne volonté, mais le gouvernement les a tellement maltraités que leur moral est au plus bas.

Le député de Churchill a-t-il remarqué la même chose dans sa circonscription ou le phénomène est-il unique à la région de Toronto?

M. Murphy: Monsieur le Président, je pense qu'il est évident pour beaucoup de gens dans cette pièce et dans tout le Canada que le moral des troupes va en prendre un sérieux coup. Ce n'est pas un problème nouveau, mais il va s'aggraver considérablement à l'avenir.

Je me souviens de la réaction des fonctionnaires après la mise en oeuvre du programme anti-inflation des années 70 et du programme des six et cinq dans les années 80. En écoutant les doléances des gens à Brandon, au Manitoba, la semaine dernière, je me suis dit qu'on ne pouvait continuer de traiter les gens de cette manière et s'attendre à ce qu'ils reviennent au travail le sourire aux lèvres.

Le fait est que certains députés de ce gouvernement fulminent contre les fonctionnaires, qui devront retourner au travail pour toucher le tiers de ce que gagnent ces députés conservateurs et faire le travail qu'on s'attend d'eux en sachant que le gouvernement n'a absolument aucun égard pour eux.

J'espère que ces fonctionnaires ne vont pas s'en prendre au public, mais je m'attends à ce que le gouvernement ait désormais beaucoup de difficulté à obtenir la collaboration de ses employés à cause du traitement qu'il leur a infligé.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Portneuf.

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui encore sur cette question du projet de loi C-29, qui ne me plaît pas particulièrement, mais qui malheureusement est nécessaire. Il est nécessaire pourquoi? Parce qu'il m'apparaît qu'il y a des gens dans ce pays qui abusent un peu de leurs pouvoirs, qui leur ont été confiés de bonne foi par des gens à la base. Et là je fais allusion à M. Bean qui est le président de l'Alliance de la Fonction publique.

Les gens de la base lui ont fait confiance, des gens avec qui je travaille tous les jours de la semaine, à longueur d'année, des gens avec qui j'ai pu au cours des sept dernières années développer des relations de travail, être capable de développer avec eux une meilleure compréhension du milieu d'intervention, via les différents services que la population s'est donnés, et aujourd'hui certains dirigeants voulant se donner une certaine forme de capital politique ou voulant supporter certains partis

politiques à travers le Canada, les utilisent. Et à mon avis, c'est regrettable et inacceptable.

Je lisais un éditorial dans le journal il y a quelque temps et voici ce que cela donne comme résultat de la perception des gens. Cet éditorial-là regroupe exactement les pensées ou la réaction que les citoyens de mon comté me transmettent à toutes les fois que j'ai l'occasion de la rencontrer,—et Dieu sait de ce temps-ci si je les rencontre souvent. On dit: «Jour après jour, les manchettes s'entassent sur les mises à pied auxquelles les entreprises du secteur privé sont forcées de procéder. Et pendant ce temps, les fonctionnaires fédéraux relancent leur grève pour protéger leur pouvoir d'achat comme s'ils vivaient dans une bulle de verre. La sécurité d'emploi a pris une valeur inestimable au cours des dix dernières années, minée particulièrement par deux récessions. Partout dans le secteur privé, les travailleurs composent avec le stress de perdre leur emploi, temporairement ou définitivement, parce qu'ils sont conscients des difficultés vécues par l'entreprise à laquelle ils appartiennent. Plusieurs syndicats ont su faire montre de lucidité, de réalisme et convenu de défendre la formule allant du gel de salaire au travail partagé pour permettre à leurs membres de maintenir un revenu décent. L'Alliance de la Fonction publique de son côté ne veut rien comprendre.»

On dit aussi «que tous les Canadiens ont encaissé une perte de pouvoir d'achat. Le rehaussement du confort psychologique et financier des 156 000 fonctionnaires qui font la grève ne serait jamais un objectif pour les Canadiens, au contraire.

Sécurité d'emploi mur à mur. Conditions de travail étroitement surveillées par des organismes gouvernementaux qui mesurent l'inclinaison des chaises ou la pureté de l'air respiré par ces serviteurs de l'État. Régime de retraite supérieur à ce qui existe dans le secteur privé. Avantages sociaux qui font souvent de ces membres de la nation, des fonctionnaires, les enfants gâtés du régime en période de récession.» On dit enfin que le ministre Loiselle et le gouvernement doivent maintenir ses positions fermes.

• (1550)

Pourquoi des éditorialistes écrivent-ils cela? Purement et simplement parce que certains dirigeants syndicaux n'ont probablement pas écouté attentivement ce que leur disaient les membres à la base.

Un autre facteur: M. Bean refuse le gel des salaires. France Pilon, *Le Droit* du 25 avril 1991: «Le côté moins gai du congrès a été l'annonce d'une réduction de 1,8 million de dollars annuelle dans les dépenses forçant le syndicat à geler des postes. Les fonctionnaires devront également débourser 83c. par mois pour le fonds de règlement de grève qui se chiffre à 15 millions. Les cotisations syndicales ont été également augmentées. Mais Mme Hurens n'était pas en mesure de dire le montant exact, précisant que c'était en bas de 4 $».

Au mois d'avril déjà, les dirigeants syndicaux de la Fonction publique avaient décidé qu'il y aurait une grève. Mais ils avaient décidé aussi qu'ils n'avaient pas les moyens d'augmenter les salaires du personnel du syndicat de la Fonction publique. Ils ont coupé 20 postes pour pouvoir accorder 3 p. 100 d'augmentation à ceux qui restaient. Ils disaient: C'est bien triste, mais on ne peut faire mieux.

Aujourd'hui et hier, monsieur le Président, la loyale opposition de Sa Majesté retarde le débat, retarde l'adoption de la loi en essayant de nous faire croire et de faire croire à l'ensemble des Canadiens que le gouvernement maltraite leurs employés. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que pour le citoyen ordinaire, moi, le député de Portneuf, je suis à leurs services, c'est eux qui me paient au même titre qu'ils paient les autres serviteurs de la société, qu'ils soient de la Fonction publique fédérale, la fonction publique provinciale ou municipale. Et pourquoi nous paient-ils? Ils nous paient pour qu'on soit en mesure de leur donner les services qu'ils nous demandent de leur donner, des services qu'eux se paient.

Or présentement, monsieur le Président, nos citoyens ont moins les moyens d'augmenter la qualité des services et de s'en offrir plus. Pour quelles raisons? Parce qu'il y a des fermetures d'usines, dont celle de Matane; 1 000 emplois directs et indirects dans la région de Matane. Ce sont 100 000 emplois à Montréal, cela, ou à Toronto. Mais on n'en parle pas. La loyale opposition de Sa Majesté n'en a pas soufflé mot, surtout pas en souffler mot parce que cela mettrait en péril leur tactique qui est de couvrir et d'encourager M. Bean à continuer d'inciter ses membres en les informant mal pour continuer une grève. La majorité des employés de l'État n'en veulent pas, ce qui fait que cela suscite de la violence.

On élève les tensions. On nous a parlé toute la journée hier et aujourd'hui encore des tensions qu'il y aurait, du climat de travail qu'il y aurait au lendemain de la grève dont moi, je suis responsable. Ce n'est pas vous, monsieur le Président, ni le président du Conseil du Trésor, pas plus que moi qui avons commandé aux employés de l'État, aux serviteurs du peuple canadien de sortir dans la rue et de prendre la population en otage. Ce n'est pas nous en cette Chambre qui avons demandé cela. C'est le président de l'Alliance de la Fonction publique canadienne. Il savait fort bien ce qu'il ferait. Il savait qu'il prendrait en otage les aéroports, les ports de mer, les voies ferrées, les services de santé, les services—et Dieu sait si de ce temps-ci, ils en ont besoin—les services d'assurance-chômage. Il n'y en a pas beaucoup de chômeurs ces temps-ci, d'ailleurs, au Canada, 1 200 000! Les chèques d'allocation de pension de vieillesse; il y a combien de dizaines de milliers de personnes âgées qui attendent leur chèque de pension à chaque mois pour

être capables de survivre. Il savait ce qu'il faisait. Son but n'était pas de défendre les conditions de travail de ses membres, ce n'était pas d'expliquer à ses membres le fondement même de ses demandes, non. C'était de dire: Moi, Bean, je vais contester le Budget du gouvernement canadien parce que le parti néo-démocrate n'est pas d'accord avec ce Budget, et parce que c'est moi qui conseille le NPD. Mais il a oublié qu'il prenait aussi en otage d'autres confrères. Souvent, quand j'entends parler M. Bean de solidarité, que c'est très important la solidarité, M. Bean est-il capable de m'expliquer jusqu'à quel point il est solidaire des travailleurs syndiqués qui présentement sont mis temporairement à pied, en attendant que les pièces puissent traverser la frontière pour que ces individus-là puissent travailler? Il est solidaire? Est-ce que M. Bean, dans son comportement est solidaire des employés dans mon comté qui ont des difficultés à tous les jours pour essayer de sauver leurs industries? Domtar, Donnacona.

On a perdu le 2 août dernier, cela ne fait pas un siècle, cela fait à peine un mois, 135 emplois, à la Domtar, division des planches isolantes. On a annoncé 50 nouvelles mises à pied d'ici le 1er janvier, additionnées au 53 autres qui avaient déjà été annoncées, et une trentaine d'autres qui avaient été annoncées au début de décembre dernier dans l'usine de pâtes et papiers qui est juste à côté de Domtar, aussi.

J'ai rencontré les représentants des employés, j'ai discuté avec les employés de cette usine-là, j'ai parlé avec les directeurs d'usines. Ils ne savent pas si le 1er janvier ou le 1er juillet de l'an prochain l'usine va exister. Vous vous imaginez qu'ils n'ont pas de stress ces gens-là? Vous vous imaginez que la première pensée qu'ils ont en se levant le matin c'est de s'inquiéter à savoir si les fonctionnaires vont perdre leur sécurité d'emploi alors qu'ils savent que les fonctionnaires ne peuvent pas perdre leur sécurité d'emploi, parce que le gouvernement, lui, ne peut pas faire faillite.

Ce sont les seules personnes dans le pays, les serviteurs du peuple qui ont une sécurité mur à mur, parce qu'ils travaillent pour un organisme qui ne peut pas faire faillite. Un gouvernement provincial ne peut pas faire faillite. Je n'ai pas encore vu de villes qui ont fait faillite. Mais tous les autres qui font vivre le système, tous les autres qui paient ces salaires-là, eux n'ont pas de sécurité. Ils auront beau avoir une convention collective d'un pied d'épais, le matin que l'usine n'est plus compétitive, le matin que l'entreprise n'est plus capable de vendre ses produits, le *boss* n'a plus de job et les employés non plus, et tout le monde est dans la rue, et ils sont tous au bureau de l'assurance-chômage. Sauf qu'aujourd'hui le bureau est fermé.

Pourtant ces services-là ils se les ont payés, monsieur le Président. Ces services-là ces gens-là se les ont payés! Ils ont accepté de donner des conventions de travail, des conditions de travail et des salaires nettement supérieurs à ceux qu'ils se paient dans la majorité des cas. La preuve, monsieur le Président, c'est que le salaire moyen d'un Canadien est de 27 400 $ par année. Le salaire moyen d'un serviteur du peuple au Canada, c'est 33 500 $. On a dit oui, mais on a prévu des services essentiels. Quand j'entends ça, cela me fait bien rigoler, les services essentiels. Pourquoi un gouvernement mettrait-il en place des services qui ne seraient pas au départ essentiels? Il faut qu'on en vienne à définir l'essentiel de l'essentiel. Les contrôleurs aériens, c'est essentiel dans un pays. Êtes-vous capables de me définir c'est quoi le service essentiel dans le contrôle aérien? C'est quoi le service essentiel dans le contrôle de la qualité des viandes? Si on avait besoin de dix inspecteurs dans un service essentiel, bien pourquoi en a-t-on des centaines? Je présume que si on en a des centaines, c'est parce qu'ils sont tous essentiels. Je ne pense pas qu'on embauche des gens dans la Fonction publique pour le plaisir d'embaucher du monde. On les embauche parce qu'ils sont essentiels, pour donner les services pour lesquels la population se «serre la ceinture», en autant qu'ils aient encore une ceinture. Puis je peux vous dire que dans mon coin de pays, il y en a plusieurs qui viennent de perdre leur ceinture.

• (1600)

Dans *Le Soleil* d'hier, on parlait de 609 500 assistés sociaux au Québec. Ils ne sont plus sur le chômage eux autres, ils sont rendus au dernier recours. C'est à ces gens-là qu'on va demander de l'argent pour augmenter les salaires des serviteurs du peuple? Je ne suis pas sûr que c'est à eux autres qu'on va demander cela, moi.

Et dans le même article, on fait mention qu'en Ontario on se dirige, d'ici à la fin de l'année, vers un million de gens qui seront rendus sur le dernier secours aussi, l'assistance sociale. Ce n'est sûrement pas à eux autres qu'on va demander de l'aide. Est-ce que ce sont les 1 200 000 chômeurs qui touchent des prestations d'assurance-chômage, ou qui attendent que les bureaux rouvrent pour obtenir les services pour lesquels ils ont payé depuis des années, qui vont être capables, qui vont avoir les moyens de supporter?

La loyale opposition de Sa Majesté n'a pas parlé de cela. Bien non. Ils ont parlé de quelle façon le gouvernement maltraitait les employés de l'État, mais ils n'ont pas parlé de ceux par exemple qui sont pris en otage aujourd'hui. Et cela n'est pas correct.

En ce qui touche les services essentiels, tous les services d'un gouvernement sont essentiels, à quelque palier que ce soit. Dans une municipalité, lorsqu'il y a un service d'incendie, c'est parce qu'il est essentiel. S'il y a un

service de police, c'est parce qu'il est essentiel. Les services hospitaliers dans une province, c'est essentiel, autrement il n'y en aurait pas.

Alors ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que la loyale opposition ne parle pas de cela. Elle étire le débat, un peu comme elle l'a fait d'ailleurs au mois de décembre dernier, alors qu'en cette Chambre, nous étions après discuter, grâce à l'opposition et au retard que l'opposition mettait au débat, à savoir si on devrait s'impliquer dans la guerre du Golfe persique, alors que la guerre était déclarée. On s'interrogeait ici, grâce à la loyauté de nos amis d'en face, à savoir si le Canada ferait son devoir.

Eh bien aujourd'hui, on doit passer une loi spéciale, une loi d'urgence pour arrêter, je dirais, la violence qui se développe sur les lignes de piquetage. On n'est pas pressé, bien non, cela ne presse pas! Tantôt on ira à l'autre endroit, ça va prendre je ne sais pas combien de temps, dépendamment de la qualité encore là de la loyale opposition de Sa Majesté à l'autre endroit, mais ce n'est pas urgent. Il y a des services esssentiels qui ne se donnent pas présentement parce qu'on empêche les gens d'entrer pour les donner. Ce n'est pas grave cela. C'est toujour le pauvre payeur de taxes, celui qui de bonne foi paye ses impôts, pour se payer des services! Il y a certaines personnes dans cette Chambre qui semblent oublier qu'ils sont au service de la population, puis qu'elles ont un devoir envers les assistés sociaux, un devoir envers les chômeurs qui sont en attente de leur chèque ou qui sont en attente d'avoir leur formule pour obtenir leur chômage. Ce sera le seul revenu qu'ils auront pour faire vivre leur famille. On ne s'en préoccupe pas de cela, ce n'est pas important. Ce qui est important, c'est qu'ici on fait de la politique, de la petite politique. Sur le dos de qui? De ceux qui ne peuvent pas s'exprimer, de ceux qui n'ont pas les moyens de prendre les autres en otage.

Lorsqu'il y a une prise d'otage en quelque part au pays, monsieur le Président, on dit que c'est criminel. On appelle la GRC et on dit: Mettez-nous tout cela en prison tout de suite, ça presse! Mais lorsque M. Bean dit: Prenez la population canadienne en otage, ça, c'est correct. C'est légal. Et le simple citoyen, il devrait encaisser sans dire un mot. Ce n'est pas vrai, cela. Le gouvernement ne devrait pas écouter ces gens-là. Il devrait dire: Non, laissez aller cela; il n'y a pas de problème.

L'opposition dit: Mettez donc un médiateur. Mais trente jours de médiation, ce n'est pas assez? Soixante jours de négociations, ce n'est pas suffisant? Non! Ma collègue me dit que ce n'est pas assez. Ce qu'elle voudrait, ma collègue, c'est que le gouvernement soit responsable comme le parti où elle a toujours. . . Elle me fait signe que oui! Elle me dit oui, vous devriez être un gouvernement irresponsable. C'est de toute beauté! C'est bien dommage, mais on est responsables. On est un gouvernement responsable et un gouvernement qui prend des décisions dans l'intérêt des gens dont je parlais tantôt qui en sont rendus au dernier recours, qui sont chômeurs, des gens qui sont en train de perdre leurs jobs dans les usines, c'est là où on en est.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'inviterais l'honorable député à conclure dans les meilleurs délais.

M. Ferland: Monsieur le Président, je vais conclure en disant que j'aurais souhaité que la loyale opposition de Sa Majesté ait été un peu plus solidaire de l'ensemble des Canadiens, qu'elle aurait été un peu plus solidaire de ses responsabilités d'intérêt national, c'est-à-dire de s'assurer que le pays n'aille pas en faillite.

J'espère que d'ici 18 heures, ils sauront, monsieur le Président, démontrer leur intérêt.

Le président suppléant (M. DeBlois): Période de questions et d'observations. L'honorable député de Hamilton-Ouest.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai trouvé certaines des observations formulées par mon collègue conservateur fort intéressantes. Il est bien commode pour lui de parler du sort des chômeurs au Canada. Il affirme ne pas pouvoir demander aux sans-emploi de faire les frais des augmentations salariales accordées aux fonctionnaires fédéraux.

C'est là un argument bien noble aux yeux de ceux qui ne comprennent pas parfaitement la question. Je pense que la plupart des Canadiens ne se laisseront pas tromper par cet argument.

Je veux rappeler à mon collègue d'en face et aux Canadiens qui nous regardent et qui connaissent très bien tous les aspects de cette question, que le parti que le député représente, le gouvernement actuel, avait la possibilité, il y a sept ans, de ne pas venir prendre l'argent dans les poches des sans-emploi. Il aurait dû faire en sorte que nous ne soyons pas entraînés dans la récession qu'il a créée lui-même et à laquelle nous sommes maintenant confrontés.

Le député pourrait peut-être se procurer un exemplaire du *Quorum* d'aujourd'hui et lire un article tiré du *Citizen*. On y dit notamment: «Que dire de la soudaine prodigalité du gouvernement à la veille des élections de 1988?» À ceux qui s'inquiétaient des répercussions des promesses en question sur le déficit, les conservateurs ont a répondu qu'il ne s'agissait pas de promesses, mais d'engagements de dépenses déjà prévus dans le plan

financier du gouvernement. Sitôt les élections terminées, le gouvernement a tout à coup changé de refrain; il a déclaré que les temps étaient durs, que les programmes qu'il avait prévus, comme le programme national de garderies, ne pouvaient plus être mis en oeuvre, faute d'argent.

Quand le gouvernement a-t-il commencé à comprendre que le Trésor public était vide, qu'il n'avait pas l'argent voulu pour être équitable? Il lui était tout à coup impossible d'être juste envers les fonctionnaires du pays qui essaient d'accomplir leur travail de leur mieux et qui gagnent moins de 25 000 $, ce qui était, l'année dernière, le seuil de pauvreté. Combien de ces employés ont un salaire de 18 000 $ ou 19 000 $ par année? Le gouvernement affirme ne pas avoir d'argent.

• (1610)

Mon collègue d'en face croit-il vraiment que les gens sont dupes au point de croire en sa sincérité lorsqu'il affirme ne pas vouloir demander aux chômeurs de faire les frais des augmentations salariales consenties aux fonctionnaires. Il ne trompera personne.

[*Français*]

M. Ferland: Monsieur le Président, mon honorable collègue me demande pourquoi les coffres sont vides? Il oublie de se rappeler, monsieur le Président, que lorsqu'on a pris le pouvoir en 1984, lui et son parti avaient drôlement amoché les coffres. En fait, il n'y avait plus de coffre, monsieur le Président, quand on est arrivés!

Depuis 1984, on essaie de nous sortir de ce marasme dans lequel vous nous aviez embourbés pendant 20 ans. Si vous lisez toutes les chroniques, tous les spécialistes reconnaissent que nous avons fait notre travail. Il y a une réalité cependant à laquelle vous ne voulez pas faire face, c'est le fait que vous nous avez laissé une dette impossible; deuxièmement, que nous venons de sortir de la crise économique la plus terrible que ce pays-ci n'a jamais vécue et vous continuez, monsieur, à dire qu'il faut continuer à dépenser.

Mais ce que vous ne nous dites pas et ce que personne d'entre vous n'a osé dire, c'est à quel endroit on va prendre l'argent pour donner ce que vous voulez qu'on donne alors que vous savez pertinemment, parce que vous n'êtes pas plus bêtes que la moyenne des gens, vous êtes des gens sensés sauf que vous êtes trop partisans, mais vous êtes des gens sensés quand même et vous savez compter. Toutefois, vous n'osez pas dire ce qu'on devrait faire pour donner ce qu'ils nous demandent; vous n'osez pas dire qu'on devrait augmenter la dette nationale de 3,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Vous vous en foutez!

On a déjà hypothéqué, monsieur le Président, non pas nos petits-enfants, mais on a hypothéqué nos arrière-petits-enfants. Les Canadiens en général nous disent de vivre selon nos moyens et vous, vous dites encore, cette foutue rhétorique qui a duré pendant 20 ans: «Dépensez, dépensez, ce n'est pas grave, on paiera plus tard». C'est dommage, monsieur le Président, mais on en est rendus à payer la facture. Et je pense que tous ceux qui paient la facture, c'est tout le monde, ce n'est pas une seule partie.

Ce que je redoute, monsieur le Président, en terminant, et ce qui agace le plus le député dans tout cela, c'est qu'il fait partie de la recette. C'est que lui aussi son salaire va être gelé et il n'aime pas cela.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le député conservateur utilise un ton que je trouve plutôt offensant. Il ne cesse de parler de la mauvaise administration des libéraux et du déficit. Pourquoi n'assume-t-il pas la responsabilité de ses problèmes en tant que membre du gouvernement conservateur? Pourquoi n'écoute-t-il pas ce que le vérificateur général a dit sur la nécessité d'examiner le recours aux marchés publics par ce gouvernement? Pourquoi ce gouvernement a-t-il refusé d'étudier cette question?

Nous savons que ce gouvernement dépense environ 5 milliards de dollars pour faire faire le travail à l'extérieur. Nous savons qu'aux termes de la mesure à l'étude, le fonctionnaire fédéral qui gagne 24 000 $ ou 22 000 $ par an verra son salaire gelé. Cette loi ne vise pas les entrepreneurs; aucun gel ne sera décrété sur leurs contrats.

Nous savons que le gouvernement est libre de décider de la rémunération des entrepreneurs. Il peut doubler les montants et s'attendre à un rendement de 50 p. 100 plus élevé. Il peut les tripler et ne s'attendre à aucun rendement supplémentaire. Mais les entrepreneurs sont les alliés politiques du gouvernement, et il ne faudrait pas les faire souffrir. Résultat: 5 milliards de dollars sont dépensés sans qu'aucun contrôle ne soit exercé.

Le vérificateur général a déclaré qu'il faudrait instituer une enquête à ce sujet. Ce député dit qu'il se préoccupe du déficit, qu'il se préoccupe de ce qui se passe dans ce pays; il devrait aller voir dans sa cour. Il devrait regarder quels sont les amis du premier ministre. Il devrait cesser

de vouloir acheter des amis et des faveurs. Montrez de l'intérêt pour les Canadiens. Personne ne vous croit lorsque vous parlez de déficit. Personne ne vous croit lorsque vous parlez d'équité. Vous n'avez pas fait le ménage chez vous. C'est par là que vous devriez commencer.

[*Français*]

M. Ferland: Monsieur le Président, le député est fâché, mais si vous me permettez, je voudrais remettre en place certains éléments. Il s'est sûrement trop emporté et il a fait quelques erreurs.

Quand il dit qu'on ne fait rien pour les salariés de 24 000 $, j'aimerais lui rappeler les offres qui ont été refusées par M. Bean, un montant forfaitaire de 500 $ à quelque 35 000 fonctionnaires dont le salaire est inférieur à 27 000 $; c'est le premier item. Un emploi garanti aux fonctionnaires remerciés par suite de sous-traitance ou de privatisation, trouvez-moi cela dans l'entreprise privée! La garantie d'une offre d'emploi raisonnable à tous les autres employés touchés par le réaménagement des effectifs dans la mesure où ils seront mobiles et capables d'être recyclés. Engagement pris pour la totalité des frais dentaires et augmentation du plafond pour les services orthodontiques de 2 000 $ à 2 500 $. Augmentation de la cotisation de l'employeur des primes d'assurance-invalidité de 75 à 85 p. 100. Augmentation du nombre de garderies en milieu de travail.

En fait, monsieur le Président, je ne pense pas que les 10 à 15 garderies seront installées à Donnacona, chez-moi. C'est probablement pour les fonctionnaires d'Ottawa.

À compter du 1er avril 1992, six semaines de congés annuels après 29 ans de service. Augmentation des primes de poste de 1,00 $ à 1,10 $ de l'heure et des primes de fin de semaine qui passeraient de 75c. à 1,00 $ l'heure, ainsi que des primes de repas de 6 à 7 $ pour le temps supplémentaire.

Monsieur le Président, lorsque mon ami du NPD dit qu'on ne fait pas d'offres, qu'on est de mauvaise foi, je m'excuse, monsieur le Président, mais je pense qu'à la lecture de ce que je viens de faire, il s'est foutu les deux pieds dans la même bottine, et ce n'est pas la première fois.

[*Traduction*]

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je tenais à participer à ce débat afin de détruire le mythe que veut actuellement répandre le gouvernement dans le pays. Ce mythe, c'est qu'il est permis de faire des distinctions, d'appliquer des mesures régressives spéciales aux fonctionnaires les moins rémunérés, de dire qu'on peut geler les salaires des employés de la fonction publique qui sont les moins rémunérés, qu'on peut leur enlever le droit à la négociation collective, qu'on peut les citer en exemple pour montrer comment s'en prendre aux plus faibles dans un organisme. C'est permis de faire cela parce qu'au Canada, il y a beaucoup de chômeurs et parce que, dans cet immense et formidable pays appelé le Canada, il y a des pauvres. Donc, tant qu'il y a des pauvres et des chômeurs, on peut traiter ses propres employés comme on le veut.

Je viens de Terre-Neuve et du Labrador. C'est ma province. Le taux de chômage y est le plus élevé au Canada. C'est également la province canadienne la plus pauvre. Pourtant, à Terre-Neuve et au Labrador, il n'y a jamais eu la moindre place pour ce que j'appelle la politique de l'homme de paille, qui consiste à montrer quelqu'un du doigt, à susciter contre lui ce sentiment négatif qui s'appelle l'envie pour pouvoir le détruire.

C'est exactement ce que vient de faire le gouvernement fédéral. Il pratique la discorde. C'est le genre d'instinct qui, si on laisse libre cours aux penchants, en arrive à diviser le pays. C'est exactement le même genre d'instinct qui dresse les francophones contre les anglophones, l'Ouest contre l'Est, le Nord contre le Sud, les blancs contre les noirs, les protestants contre les catholiques et les juifs contre les gentils. Ce sont les mêmes penchants. C'est la politique de la discorde.

J'espère que les Canadiens qui suivent ce débat et s'intéressent à cette question comprennent bien ce qui se passe. J'espère en particulier que les chômeurs, les pauvres et ceux dont l'emploi est précaire et qui suivent ce débat saisissent bien les penchants négatifs qu'encourage le gouvernement. Le gouvernement déclare: «Si votre situation est incertaine et si vous êtes pauvre, affamé, inquiet et malheureux, sachez qu'il existe des gens dont le situation est encore plus incertaine et qui sont encore plus malheureux que vous. En effet, il s'agit des fonctionnaires fédéraux, surtout ceux qui sont les moins bien payés au Canada.»

Je viens donc dire au gouvernement que ces politiques, celles de l'envie et de la discorde, trouvent peu de preneurs ces temps-ci au Canada.

• (1620)

Cela ne prend pas. Les gens savent comme jamais auparavant à quoi s'en tenir, étant aux prises depuis 1984 avec ce gouvernement-ci et sa notion d'équité et d'équilibre dans les affaires publiques du pays.

Ils s'attendent que le gouvernement adopte une attitude juste et équilibrée dans sa politique d'intérêt public, qu'il donne un exemple d'austérité, qu'il soit économe et, le plus important, qu'il soit équitable. Y a-t-il équité? Le gouvernement fait-il preuve d'une once d'équité lorsqu'il dit qu'il est acceptable d'accorder non pas un salaire ni une augmentation, mais une prime de 70 000 $ ou 80 000 $ aux fonctionnaires les mieux rémunérés?

Beaucoup de Canadiens se réjouiraient de toucher un salaire de 70 000 $ à 80 000 $ ou une augmentation de 700 $. Le gouvernement a accordé aux fonctionnaires les mieux rémunérés du pays une prime de 70 000 $, 75 000 $ et 80 0000 $ en plus de leur salaire de 200 000 $ à 300 000 $. Par contre, il a accordé 0 p. 100 aux fonctionnaires les moins payés du pays.

Que, dans le secteur privé, on vienne d'obtenir une augmentation ou d'être mis à pied, il n'est pas difficile de comprendre la notion d'équité, telle qu'elle devrait être, lorsqu'on voit comment le gouvernement agit au jour le jour et qu'on examine la situation réelle: 0 p. 100 pour une secrétaire et une prime de 70 000 $ pour les dirigeants de société que le gouvernement a triés sur le volet.

Ce n'est pas là un beau discours, ni une opinion, ni une observation, mais un fait. C'est un fait, et ceux-là mêmes qui appuient le gouvernement qui a pris cette décision disent aujourd'hui: «Nous n'avons pas les moyens d'être justes, d'être équitables. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être raisonnables envers les fonctionnaires parce que nous sommes vraiment inquiets. Le sort des sans-emploi nous préoccupe énormément.»

Le taux de chômage est excessif à Terre-Neuve depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir. Il est donc difficile de croire que c'est seulement maintenant que les sans-emploi de Terre-Neuve les préoccupent.

Le niveau de pauvreté est excessif depuis que ce gouvernement a pris le pouvoir. Voilà que tout d'un coup, ils veulent se ranger du côté des pauvres en s'en prenant aux méchants et terribles fonctionnaires qui gagnent 18 000 $ par année.

Ce projet de loi défie la crédibilité. Il n'est pas possible de croire que le gouvernement est franc et sincère lorqu'il présente un tel projet de loi.

Il s'agit de l'un de ces débats où si les députés de l'opposition croyaient que c'était simplement une question de commodité politique, nous accepterions l'argument du gouvernement disant que la grève n'est pas commode et qu'il faut par conséquent ramener les fonctionnaires de force au travail. Il serait facile de dire: «Oui, il y a quelqu'un dans ma circonscription qui a été incommodé par ces fonctionnaires. Nous allons donc les ramener de force au travail.»

Ce serait de l'égoïsme, une solution de facilité commode et lâche. Lorsque j'allais prendre l'avion lundi pour revenir ici, je me suis arrêté sur le chemin de l'aéroport à Deer Lake (Terre-Neuve) et j'ai parlé à une demi-douzaine de grévistes qui portaient des pancartes. La plupart d'entre eux gagnaient moins que le salaire minimum de ce pays. Ce n'était pas une bande de fonctionnaires avides et égoïstes; c'étaient des gens qui ne pouvaient pas vraiment se permettre de faire la grève.

C'étaient des gens qui ne pouvaient pas se permettre de faire la grève. Leurs enfants venaient juste de retourner à l'école.

Ils venaient juste de leur acheter ce qu'il fallait pour la rentrée des classes. Noël approche et les enfants voudront des cadeaux sous l'arbre. Ils n'avaient pas vraiment les moyens d'être là et ils ne voulaient pas y être. Être là leur répugne. Mais, monsieur le Président, ils tiennent à leurs principes. Ils sont prêts à perdre une partie leur salaire pour faire la grève parce qu'ils ont quelque chose à prouver. Ils veulent que le gouvernement sache, en leur imposant ses méthodes autoritaires, qu'ils ne sont pas morts, qu'ils sont bel et bien vivants.

Ils veulent se battre jusqu'au bout pour leurs droits.

Si le gouvernement peut se retourner contre ses propres employés, s'il peut écraser les moins bien payés d'entre eux et que l'on n'entende rien, ce sera un exemple pour tous les membres de notre société : les grosses et puissantes organisations et institutions peuvent s'en prendre aux moins bien rémunérés.

Les députés ne sont pas ici parce que c'est la chose à faire du point de vue politique et pas parce qu'il est facile de parler contre le projet de loi C-29, ni parce que c'est pratique de le faire, mais parce qu'il est juste de s'opposer

à ce projet de loi qui nie le droit à la négociation collective au Canada.

Nous reconnaissons que les Canadiens ont été gênés par la grève. C'est certain. J'ai connu ces inconvénients. Je n'aime pas cela et les Canadiens non plus. Mais la question n'est pas de savoir si la grève des fonctionnaires fédéraux crée des inconvénients pour les Canadiens. Cela ne fait aucun doute. La question est de savoir pourquoi il y a une grève des fonctionnaires. Est-ce parce qu'il est déraisonnable que des gens s'efforcent d'obtenir plus de 0 et 3 p. 100? Ou est-ce parce que ce gouvernement, qui attire péniblement 12 ou 15 p. 100 des électeurs dans les sondages depuis six mois, a besoin de quelqu'un qu'il peut affronter et abattre?

D'après moi la vérité saute aux yeux. C'est un gouvernement qui cherche désespérément la bataille et qui veut l'emporter, qu'importe la bataille ou contre qui elle est menée. Il s'en est pris aux fonctionnaires. C'est un gouvernement qui cherche désespérément à se servir des fonctionnaires les moins bien payés de notre pays pour faire remonter sa cote de popularité, en chute libre.

Ce gouvernement, je vous le dis, n'offense pas tant l'intelligence des Canadiens que leur intégrité, quand il croit qu'un appel à la loi de la populace, à la psychologie des foules, un appel comme je l'ai dit plus tôt, à l'envie des gens, va amener le public à se ruer dans la rue pour s'en prendre aux fonctionnaires de notre pays. Non, il ne gagnera pas.

Si ce gouvernement est résolu à mettre fin aux arrêts de travail, s'il veut vraiment que la fonction publique soit efficace, s'il se soucie vraiment d'appliquer aux femmes le principe de l'équité salariale—à travail égal salaire égal—s'il croit un tant soit peu à la justice, alors il fera marche arrière.

Si la seule raison que peuvent invoquer ceux-là même qui ont manigancé et encouragé cette grève dans les salles humides, sombre, enfumées du Parti conservateur, est qu'ils croient que d'une certaine manière on va se tirer de ces problèmes politiques en s'en prenant aux fonctionnaires, monsieur le Président, le gouvernement doit savoir que sa stratégie a échoué. Elle a échoué lamentablement. Le public ne se laisse pas prendre à cette tentative manifeste et éhontée de manipuler l'opinion publique.

• (1630)

Comment les Canadiens peuvent-ils croire, aussi désespérément qu'ils le veuillent ou en aient besoin, que ce gouvernement agit avec eux de façon franche sur une question aussi fondamentale que la Constitution? Comment les Canadiens peuvent-ils croire que toutes les choses qu'ils doivent savoir leur ont été dévoilées, qu'on ne traite pas au fond d'une salle obscure d'une question aussi fondamentale que la Constitution, quand le gouvernement est manifestement prêt aux manipulations, aux assemblées en coulisses, à l'injustice notamment à l'égard de la façon de traiter ses propres employés?

C'est là l'enjeu sur lequel le gouvernement doit se concentrer: il est au pouvoir à un moment où le Canada connaît peut-être sa dernière chance de réunir une nation divisée. Il est responsable, et directement responsable, de la situation déplorable que nous subissons maintenant, et il a donc la responsabilité de tenter de jeter des ponts et de combler les différences qui se manifestent au pays et qui amènent les gens à tirer chacun sur un pan de la couverture. Il doit trouver une voie de réconciliation constitutionnelle.

Comment le ministre responsable de la Constitution, M. Clark, ou le premier ministre, M. Mulroney, ses lieutenants, MM. Bouchard et Crosbie, comment peuvent-ils rester crédibles dans leurs régions respectives et leurs domaines respectifs, quand ils affirment que leur seul intérêt est le Canada? Ils nous disent qu'ils sont francs et honnêtes avec nous, que tout ce qu'ils veulent, c'est obtenir une entente juste et équilibrée. Ils nous demandent de croire en leurs bonnes intentions et en leur intégrité, de les suivre et de contribuer à bâtir un Canada meilleur avec eux.

Comment peut-on croire en ces tristes discours alors qu'ici-même au Parlement, aujourd'hui, ce même gouvernement traite ses employés de la façon la plus trompeuse et la plus manipulative possible? C'est là l'enjeu poursuivi par ce gouvernement. Ce n'est pas une question de se confronter aux syndicats et de gagner. Ce n'est pas une question de montrer qui est le plus obstiné ni de réussir à manipuler le plus faible au sein de l'organisation du gouvernement fédéral, c'est une question de justice.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire que cet argument voulant qu'on prenne l'argent dans les poches des fonctionnaires pour nourrir les pauvres de Terre-Neuve, ça ne prend pas.

Laissez-moi vous parler de Terre-Neuve. Laissez-moi vous parler de la stratégie de l'envie. En 1984, lorsque l'Éthiopie subissait la pire famine de son histoire, quand des millions de personnes crevaient de faim dans des tentes, Terre-Neuve connaissait le plus haut taux de chômage et le plus haut taux de pauvreté au Canada. Pourtant, c'est cette province qui a fait le don le plus généreux par habitant au peuple d'Éthiopie. Voilà la vérité au sujet des gens de Terre-Neuve et du Labrador. On leur a demandé de donner? Ils ont donné, en proportion de leur population, plus que n'importe quelle autre province. Les plus pauvres du pays ont répondu à l'appel.

Par conséquent, lorsque le gouvernement use de la tactique de l'envie pour justifier son matraquage des fonctionnaires, il ne trouve pas un public bien réceptif à Terre-Neuve ou au Labrador. Non plus qu'il doit en trouver un parmi les quelque 250 000 personnes qui viennent de perdre leur emploi dans le sud de l'Ontario à cause de lui. Et je ne pense pas non plus que notre population autochtone, qui a été traitée avec mépris dans toute notre histoire, soit très réceptive à cette tactique. Ni les pauvres en milieu urbain, ni les agriculteurs qui tentent aujourd'hui de vendre leur blé à un prix qui n'a jamais été si bas depuis les années 30.

L'envie et la discorde ne trouvent plus preneurs au Canada. Les Canadiens savent instinctivement que, s'ils veulent survivre, ils doivent se serrer les coudes, s'entraider, se respecter. Or, on ne pourra pas y arriver si on succombe à la tentation de critiquer son voisin, de chercher sa ruine, de l'envier et si on se laisse manipuler par n'importe qui en quête d'un bouc émissaire.

Il existe deux forces politiques aujourd'hui au Canada dont la réussite dépend de la fin du Canada: le Parti réformiste qui croit à un Canada sans le Québec, et le Bloc québécois qui croit à un Québec sans le Canada. Le gouvernement emprunte aux tactiques de ces deux partis lorsqu'il se livre à cette tactique répugnante pour inspirer l'envie et semer la discorde.

Nous, au Parti libéral, sommes contre le projet de loi C-29, non pas parce que c'est de bonne politique de le faire. Il n'y a pas assez de fonctionnaires dans la circonscription de tel ou tel autre député pour le faire élire ou le faire battre. Dans ma circonscription à moi, il n'y a qu'une poignée de fonctionnaires et un sacré nombre de chômeurs.

Il serait bien plus facile de faire comme les autres et de se liguer contre les fonctionnaires. Mais ce serait une lâcheté de prendre la part des chômeurs et des pauvres contre ces fonctionnaires. La seule chose à faire, si nous voulons que notre pays guérisse de ses blessures infligées par le gouvernement, c'est de résister à ce projet de loi, résister à cette manière de gouverner et dire non au projet de loi C-29. C'est de prendre la défense de nos voisins, des fonctionnaires que le gouvernement a acculés au piquet de grève par ses manoeuvres manipulatrices.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi m'impliquer et poser quelques questions à mon honorable collègue qui en commençant a dit: *There is a myth*. En français, c'est la même chose: Il y a un mythe. Mais, monsieur le Président, qui crée le mythe? Est-ce que c'est nous de ce côté-ci qui nous battons pour essayer de dire exactement la vérité? Et ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'il dit que le Parti conservateur fait cela sur le dos des pauvres travailleurs pour se gagner des votes et monter dans les sondages.

Monsieur le Président, si c'est ça monter dans les sondages, ça ne monte pas vite. Ce matin, 200 fonctionnaires qui gagnent un très bon salaire à Laval sont venus me dire à mon bureau qu'ils ne voteraient plus pour moi, parce qu'on ne leur a pas donné une augmentation. Est-ce que c'est cela gagner des votes ou si c'est ça d'être honnêtes? Pour les Libéraux c'est facile. Ça fait sept ans que vous êtes au pouvoir, qu'est-ce que vous faites? Bien oui, mais le dommage était assez gros que ça va prendre vingt ans pour régler le problème. Et les pauvres fonctionnaires et nous-mêmes allons souffrir de tout cela.

Derrière mon honorable collègue, il y a l'autre député qui dit: Ah, elle est à 180 milliards la dette. Maintenant, elle est à 400. C'est vrai. Elle monte, 410. C'est vrai, 410, 420 milliards de dollars, peut-être.

[*Traduction*]

Il s'arrête là. Il a une crise cardiaque parce qu'il ne veut pas dire pourquoi. Moi je vais vous en donner la raison; les taux d'intérêt. Quand vous avez des dettes, vous devez payer des intérêts comme tout le monde.

Mais il y a une chose qu'on ne dit jamais, c'est la raison pour laquelle il y a un mythe.

J'ai quelque chose à demander à mon collègue. Aujourd'hui je suis allé voir le ministre et je lui ai posé quelques questions personnelles au nom de mes électeurs. Je lui ai demandé pourquoi il ne démissionnait pas si les conditions de son emploi étaient si intenables. Il ne l'a pas fait et j'espère qu'il ne démissionnera jamais parce que nous l'aimons tous dans ma région. Je n'ai jamais reçu autant d'appels au sujet d'un ministre, et le NDP me demande s'il va démissionner. Il ne le fera pas parce que les gens l'adorent dans ma région et disent qu'il faut forcer les fonctionnaires à reprendre le travail.

Je voudrais poser cette question à mon collègue pour qui j'ai beaucoup de respect: Peut-il nous expliquer pourquoi ce travail est si mauvais? Si nous traitons si mal ces gens pourquoi 234 000 Canadiens, dont 50 000 sont qualifiés, veulent-ils un travail? Ils attendent d'obtenir un emploi.

Excusez-moi, je ne devrais pas l'appeler un emploi. À ce salaire, je devrais parler d'un poste.

Les gens adorent cet endroit. Ils adorent travailler ici. Peut-il m'expliquer pourquoi, s'il est si mauvais, ces gens. . .

Une voix: Oh, oh!

M. Della Noce: Pourquoi n'écoutez-vous pas une fois de temps en temps? Vous pourriez apprendre quelque chose. Vous ne le saviez pas.

Pourquoi les gens voudraient-ils avoir un tel emploi, un tel poste, s'il était si mauvais?

• (1640)

M. Tobin: Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait posé une question. Je viens de passer vingt minutes à parler de ce poison insidieux—mes paroles sont manifestement tombées dans l'oreille d'un sourd—ce poison insidieux et mortel que le gouvernement instille dans le coeur du pays, l'envie. C'est ce qu'il fait en l'occurrence. La popularité du gouvernement est tombée à 15 p. 100 dans les sondages. Cela veut dire que moins de deux personnes sur dix en pensent du bien. Puisque vous ne pouvez vous faire admirer pour vos qualités, vous faites appel à l'orgueil et au préjugé. Vous attisez l'envie dans la population.

J'ai passé quinze ou vingt minutes à parler de ce poison qu'est l'envie. «Si je ne peux pas vous amener à m'aimer et à me respecter, je pourrais vous amener à vous joindre à moi pour nous en prendre ensemble à quelqu'un d'autre», semble dire le gouvernement. Et que dit le député? Quelle est sa question? Il fait allusion aux 234 000 travailleurs qui ont perdu leur emploi en Ontario depuis seize mois à cause des politiques de son gouvernement, et demande «Ne souhaiteraient-ils pas avoir ces emplois?»

La réponse à la question va de soi. Bien sûr qu'ils souhaiteraient avoir un emploi. Absolument. Si le député se souciait vraiment de leur procurer un emploi, lui et son parti renonceraiernt à leur désastreuse politique de libre-échange avec les États-Unis et maintenant avec le Mexique. Voilà ce qui a provoqué la perte de 234 000 emplois en Ontario depuis un an.

Un million et demi de Canadiens sont en chômage aujourd'hui à cause du gouvernement actuel, un million et demi de chômeurs officiels et probablement 500 000 ou 600 000 ou 700 000 autres qui ont renoncé à chercher un emploi parce qu'ils savent qu'il y a déjà tous ces pauvres et malheureux chômeurs, ces personnes déplacées, sur le marché de l'emploi. Le gouvernement connaît la situation. C'est lui qui l'a provoquée et qui a acculé les chômeurs au désespoir. Or, il n'annonce pas de politique de création d'emplois; il n'annonce pas de politique industrielle; il ne crée pas de signes d'espoir pour l'économie. Non. Que fait-il? Dit-il au chômeur qu'il va lui redonner du travail et qu'il a un plan à cette fin? Non. Que fait-il? Il transforme les fonctionnaires en boucs émissaires.

C'est non seulement évident au point d'en être puéril, mais, pire encore, cela témoigne d'une lâcheté. C'est le propre d'un lâche, et j'ai honte d'en être témoin.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'entends le gouvernement dire qu'il n'a pas les moyens. Je voudrais que le député nous explique pourquoi le gouvernement impose des taux d'intérêt élevés et qu'il nous dise ce qui serait arrivé si le gouvernement avait réduit les taux d'intérêt de 1 p. 100. Combien aurions-nous épargné sur la dette nationale?

D'après mes calculs, avec une dette de 400 milliards de dollars, si les taux d'intérêt baissaient de 1 p. 100, nous réaliserions une économie de 4 milliards. Est-ce que ce ne serait pas assez pour accorder une augmentation de salaire raisonnable aux fonctionnaires et pour aider les chômeurs de Terre-Neuve avec le reste?

M. Tobin: Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député. Ce que veulent les Canadiens en chômage, ce n'est pas que leurs voisins viennent les rejoindre dans leur misère. Ce qu'ils veulent, ce n'est pas qu'on leur dise que d'autres ont été licenciés par le gouvernement ou que d'autres sont en chômage. Ce que veulent les chômeurs, c'est que, s'il ne peut enrayer le chômage, le

gouvernement fasse au moins preuve d'empathie, qu'il ne soit pas insensible, qu'il donne des raisons d'espérer, qu'il soit au moins disposé à se consacrer à la création d'emplois et non de conflits.

C'est cela que le gouvernement ne comprend pas. Les gens qui sont dans la dèche ne passent pas leurs journées à souhaiter le même sort aux autres. Ce qu'ils veulent, c'est qu'on les aide à s'en sortir. Ils veulent que le gouvernement montre qu'il est à l'écoute. Ils veulent qu'on leur permette d'espérer.

Dans ma province, les pêches ont eu une année désastreuse. Depuis deux semaines, tous les députés de Terre-Neuve demandent quotidiennement de l'aide. Je veux de l'aide. Je veux de l'aide pour les familles de pêcheurs qui sont complètement fauchées. Ce n'est pas en écrasant les petits fonctionnaires qu'on va les aider.

Je n'ai pas entendu un seul pêcheur, aussi désespérée que soit sa situation, me dire autre chose que: «Pouvez-vous m'aider?» Aucun pêcheur ne m'a jamais dit: «Je me sentirai beaucoup mieux si vous vous en prenez aux mères seules qui gagnent 18 000 $ par année.» Pourquoi? Parce que les pêcheurs ne sont pas envieux; ils ne cherchent pas à semer la discorde; ils ne cherchent pas à rabaisser leur voisin; tout ce qu'ils veulent, c'est une certaine justice.

C'est une insulte pour les pêcheurs et les agriculteurs qui sont en difficulté actuellement, c'est une insulte pour les 234 000 personnes à qui le gouvernement a fait perdre leur emploi que de dire que, collectivement, ces gens ne veulent pas seulement de l'aide mais veulent aussi se venger, qu'ils veulent s'en prendre aux fonctionnaires. Et voici le message du gouvernement: pas une lueur d'espoir, pas une once de compassion, pas la moindre conviction, seulement cette politique fondée sur l'envie et la discorde.

Le Canada a besoin de mieux que cela actuellement, et il mérite mieux que cela.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que je me lève en cette Chambre et que j'ai le privilège de parler sur un sujet qui m'intéresse beaucoup.

Je dois avouer à cette Chambre qu'au début je n'étais pas très en faveur d'un retour au travail urgent. Je n'ai jamais été un grand fervent de forcer les gens à travailler car je sais, par mon expérience d'affaires depuis vingt ans, qu'on ne peut pas forcer quelqu'un à travailler. J'ai donné des exemples hier, je vais essayer d'éliminer la répétition, mais quand j'entends les députés de l'opposition, c'est bien normal qu'il y ait un mythe, monsieur le Président.

Je parle de l'opposition officielle, mais l'autre opposition, les socialistes, les bloquistes, les barbecue, mettez-en, ils sont tous là, c'est le mythe total! Quand je vois Daryl Bean. . .

[*Traduction*]

. . .l'oncle Bean, comme nous devrions l'appeler, qui avait réussi à convaincre le gouvernement de recommencer à négocier. J'ai ici un article très intéressant pour M. Bean. C'est un article tiré de l'*Ottawa Sun* qui s'intitule «Pork and beans». D'ailleurs, c'est l'éditorial de vendredi, intitulé «Fatting the calf», qui a amené le président de l'Alliance, Daryl Bean, à croire que le temps était propice pour essayer de mettre l'opinion publique du côté de son syndicat. Espérons qu'il n'a pas réussi. De notre point de vue, M. Bean n'avait absolument aucune raison de quitter la table des négociations, et certainement aucune raison de s'empresser de parler aux médias et de rejeter la responsabilité sur le Conseil du Trésor, comme le NPD vient de le faire. «C'est la faute du ministre. Nous étions prêts à négocier. Nous étions les bons gars.» Ils ont quitté la table des négociations.

Aujourd'hui, il y avait 200 personnes dans mon bureau, et savez-vous ce qu'ils disaient? «Nous voulons négocier en toute dignité.» Qui a quitté la table? J'ignore s'ils savent ce qui se passe ici. Je n'en suis pas certain. C'est ce qu'ils ont dit et ils ont dit qu'ils ne voteraient plus pour nous.

[*Français*]

«Nous voulons finalement être traités avec dignité. Et nous voulons le droit à la libre négociation et nommer un médiateur indépendant». Et c'est signé. . . parce que nous allons nous en rappeler, à la prochaine élection, c'est pas avec ça qu'on va gagner des votes! Et c'est signé,—il y a une copie, en tout cas—, Yves Perras, 734 Monette, Sainte-Thérèse! Ce n'est même pas dans mon comté. Il ne votera plus pour moi. Il vote toujours NPD, laisse-le voter NPD; le NPD fait des miracles! Mais ce

sont les mêmes gars qui m'ont dit: Della Noce, tu es un bon gars, tu es un gars honnête, c'est pour cela qu'on t'aime.

• (1650)

Mais quand cela ne fait pas leur affaire, il faudrait qu'ils fassent la petite poule mouillée; une tournée à droite, un petit tour à droite, la cha-cha, un petit pas à droite, un petit pas en arrière, deux pas en avant. Non! J'étais honnête avant, je vais essayer de demeurer honnête après et pendant.

Ce sont les mêmes gens qui nous disent:

[*Traduction*]

«Nous avons besoin d'hommes honnêtes dans l'arène politique. Nous voulons des hommes et femmes politiques de qualité. Cependant, lorsque vous êtes honnête, personne ne vote pour vous.» Je suis déterminé à demeurer honnête, à ne pas me salir les mains.

Une voix: Vous ne serez donc pas élu.

M. Della Noce: L'entente de la semaine dernière m'avait tellement réjoui. Je me disais que nous n'aurions pas à adopter le projet de loi et que tout se tasserait. Et quelle a été l'offre? D'après l'article «Porks and beans» de l'*Ottawa Sun*, le gouvernement a offert au syndicat une garantie de sécurité d'emploi pour chaque membre du groupe. L'auteur demandait ensuite ce qu'il pouvait y avoir de plus important que la sécurité d'emploi dans la conjoncture économique actuelle. Je vous le demande: Qu'y a-t-il de mieux que la sécurité d'emploi? On a même offert au syndicat une prime de 500 $, à la signature de la convention, pour chaque employé de l'AFPC gagnant moins de 27 000 $ par année. Un salaire de 27 000 $, il n'y a pas de quoi se pèter les bretelles, me direz-vous. Eh bien, moi, je connais des tas de gens de ma région qui ne cracheraient pas dessus. Cela représente 35 200 personnes, alors qu'il n'y a pas longtemps, il traitait ces mêmes gens de briseurs de grève parce que beaucoup d'entre eux ne pensaient pas qu'il parviendrait à leur dénicher un sou.

Ce sont les règles du jeu. Un nouveau match commence. Nous entendons les porte-parole des partis d'en face, des libéraux et des néo-démocrates. Vous les avez vus s'acoquiner. Or, les Canadiens doivent se méfier de telles alliances, car ces partis ne sont pas du tout faits pour s'entendre. L'un est socialiste et l'autre, capitaliste, et ils aiment tous deux dépenser. Ils ont en fait beaucoup dépensé, et les impôts leur plaisent bien. Nous espérons que l'impôt n'augmentera plus, mais ainsi va la vie.

Les néo-démocrates souhaitent que le gouvernement fasse intervenir un médiateur. Seulement, voilà, ce n'est pas un médiateur qu'il faut. Ce qu'il faut, c'est que Daryl Bean revienne à la table des négociations qu'il a quittée si abruptement, sans quoi il détruit lui-même sa cause. Voilà ce qu'il en est. Il désire poser un geste nuisible au gouvernement parce que les néo-démocrates veulent nous voir déguerpir.

Nous faisons du bon travail. Nous faisons ce qu'il faut pour redresser les finances du pays. Qu'a fait M. Bean, cet administrateur hors pair? Il a fait pire que nous. Comme administrateur, M. Bean n'est pas si mal. Ce n'est pas un mauvais homme. Il joue bien à l'argent. Il sait compter. Bien des gens, ici, ne savent pas comment économiser.

Il s'est dressé un budget. Il a 165 employés, auxquels il a donné une augmentation salariale de 3 p. 100. Quelle générosité! Cependant, pour avoir les fonds requis, il a éliminé 20 postes et a réduit son budget de 1,8 million de dollars.

[*Français*]

Je vais vous le lire en français, monsieur le Président. Je vais lire la citation en français; c'était dans le *Toronto Star* du 19 avril 1991: «Les délégués à l'assemblée de l'AFPC tenue au printemps de 1991 ont voté en faveur de l'abolition de vingt postes».

[*Traduction*]

Le syndicat a voté en faveur de la suppression de 20 emplois. C'est incroyable. C'est ce qu'il a fait.

[*Français*]

«Daryl Bean, président du syndicat a affirmé que les employés ont raison d'être frustrés. Mais nous sommes dans une situation difficile»—*Toronto Star*, 19 avril 1991. *Daryl, poor old Daryl.* Nous sommes dans une situation difficile.

[*Traduction*]

Il a parfaitement raison. Il a fait exactement ce qu'il fallait, ce syndicaliste. Il a éliminé 20 postes. Nous aurions dû en éliminer 6 000. Pourquoi ne l'avons-nous pas fait, de façon à pouvoir offrir ces 3 p. 100? Voilà la solution. Il aurait fallu éliminer 6 000 emplois. Nous n'avons pas consenti une telle augmentation parce que chaque hausse de 1 p. 100 entraîne la perte de 2 000 emplois. Alors, faites vous-même le compte. Nous nous sommes refusés à le faire, mais lui n'a pas hésité. Donc, lui, c'est le bon et nous, les méchants, si j'ai bien compris. Qu'est-ce qui cloche dans ce tableau, où est le mythe? Je vais vous le dire. Le NPD communique des renseignements erronés.

[*Français*]

Des menteries, des mensonges. Ils défendent les travailleurs.

[*Traduction*]

Où sont-ils? Il n'y en a même pas un à la Chambre aujourd'hui, pas un seul. Il n'y en a pas un pour défendre les partisans des syndicats, ceux qui ne réduisent pas les

salaires, qui ne les gèlent jamais. Ce sont les membres du NPD. C'est grotesque. Ce n'est pas sérieux.

Les gens de ma région les croient. Parce que je suis honnête, ils ne me croient pas, moi. Ils veulent un homme politique honnête. Je vais tenter de demeurer honnête, parce que je dis les choses comme elles sont. Vous êtes chanceux d'avoir un emploi. Nous allons traverser cette période difficile, et peut-être que l'an prochain, ou encore dans deux, trois ou même quatre ans, vous en obtiendrez plus.

Le NPD ne défend pas les travailleurs pauvres qui perdent de l'argent. Il défend les syndicats, qui sont à peu près leur seule source de financement. Il n'attire pas les gens d'affaires, ni les gens qui connaissent des problèmes de nos jours. Il ne compte pas sur l'appui des gens d'affaires qui créent des emplois et qui ont besoin d'avoir accès à leurs marchandises, coincées au port de Montréal, pour les vendre et les livrer à leurs clients.

Ces gens ne lui accordent pas leur appui. Ils sont de mon côté. Ils m'appellent pour me dire: «Monsieur, vous devez faire quelque chose. Dites au ministre de se grouiller.» Je ne vous dirai pas quoi au juste, parce qu'ils ont utilisé des termes antiparlementaires dans la conversation que j'ai eue avec eux il y a à peine quelques minutes. J'ai des marchandises dans les ports et je dois les vendre, me disaient-ils, et ce sont eux les bons garçons.

Je ne sais plus. Je ne sais pas où l'on s'en va. C'est la vérité. J'espère que tous ceux qui suivent le débat le comprennent.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vais aller au sujet qui m'importe le plus et au sujet duquel j'ai pris la parole pour une deuxième fois. Ce matin, il y a eu environ 200 personnes qui ont le droit d'être en grève, que je respecte, qui se sont emparé de mon bureau de comté où il y a deux employés qui sont là, pour leur faire un petit peu de brasse-camarade. Ils ne sont pas syndiqués, ce sont des gens qui travaillent pour moi et ils n'ont pas le droit de parler en mon nom. Ce sont des employés qui font leur possible. On sert le public. Mais que ces gens-là viennent nous intimider dans mon bureau—ce n'est pas leur bureau, c'est le mien. Quand je vais à leur bureau, je prends un rendez-vous, ce sont juste des fonctionnaires. Et moi, je suis député, et ils ont le droit d'entrer, ces 200, et de brasser la cage et de dire: Je cherche le député quand ils savent que le député est ici.

Mais, monsieur le Président, je vais leur dire à ces gens-là, comme je leur ai dit hier dans mon discours, vous êtes des gars utiles, vous êtes des gars dont on a besoin, vous êtes des gars avec qui on a travaillé. Il y en a parmi ceux-là qui sont de grands travailleurs et qui donnent 110 p. 100 de leur temps et de leur vouloir au gouvernement et au public, aux Canadiens. Mais il y a une chose à laquelle je ne céderai jamais, et je vous le dis à vous tous qui m'écoutez, c'est l'intimidation, le chantage et le mensonge. Ce sont trois choses que je disais aux enfants, lorsque je faisais du bénévolat—et j'en ai fait pendant 20 ans—dans mon comté et que j'avais des clubs de baseball avec de jeunes enfants, je disais cela aux enfants et aux parents: Il y a deux choses; les mensonges et le chantage, gardez cela pour vous, parce qu'au prix qu'on est payés, on ne peut pas se permettre cela. Cela coûte trop cher. Non, non, au baseball, les gens étaient consentants, ils comprenaient cela. C'était du bénévolat. «Si tu ne fais pas jouer mon garçon, je ne ferai pas ci, je n'achèterai pas de gaz chez vous», j'ai entendu cela pendant 20 ans. «Il est bon mon garçon». Pour elle, il était bon, mais pour moi, il ne l'était pas. Mais on a essayé de les faire tous jouer.

«C'est sûr que nos enfants sont toujours plus fins et plus beaux que les autres», je disais à la dame, «nos enfants sont beaucoup plus beaux que les autres, sont beaucoup plus intelligents, mais il y a en a d'autres qui le sont aussi», et c'est ce qu'ils n'acceptaient pas. Alors, on me faisait du chantage. Et quand quelqu'un me faisait du chantage, le petit gars ne jouait plus à la balle. Je disais à la dame d'aller le faire jouer avec elle dans sa cour ou au monsieur. C'est la même chose en politique. Si tu ne me fais pas cela, je ne voterai plus pour toi. Cela ne devient-il pas fatigant? Et là, ils disent: On veut un député honnête, *clean-cut, white, pure*. Mais savez-vous qu'on est le reflet de la population, savez-vous qu'on est le reflet de ces mêmes gens-là qui viennent nous conter des romances? Mais nous, on n'a pas le droit de le dire. Elles ne sont pas dans les journaux, ces choses-là. Si c'est un député, il sera dans les journaux; si c'est un simple citoyen, on n'en parlera pas, il n'est pas intéressant. Cela ne pogne pas! Mais ce sont ces gens-là qui viennent nous créer des problèmes, comme M. Kealy.

Dans les journaux, on a oublié d'en parler de son passé, son *background*. Ce n'est pas un pur. Ce n'est pas blanc comme neige. Non, ce n'est pas blanc comme neige. Tout le monde fait son possible. Tout le monde veut aider tout le monde. Mais on ne peut pas parler de choses qui nous viennent d'un bord et l'autre avec le chantage, «puis si tu ne me donnes pas ça, je ne ferai pas ça». Je peux tout leur donner à mon monde. Je pourrais tout leur donner, mais ils sont les premiers qui viennent me voir en me disant: Les taxes, là, c'est assez. On est trop taxés! Ils ont raison. Mais, bon Dieu, ça fait quatre ans que j'ai compris ce message-là, moi! Tout ce que je fais c'est que j'essaie de ne pas les taxer plus. On pourrait leur donner un arbre de Noël en or. Pour le moment, il faut qu'ils se contentent d'un arbre de Noël vert, qui vient du bois, nature. On n'en a pas en or. J'aimerais leur en donner chacun un

dans leur maison. Mais mes concitoyens, en tout cas, la majorité comprend cela, on ne peut plus se payer le luxe.

• (1700)

M. Bean ne dit pas la vérité. M. Bean dit qu'il a de la misère à contrôler la violence. Il est le premier dans la *gang* à fesser après la porte en avant ici, en-dessous de la Tour de la paix. Je l'ai vu à la télévision, puis il y en avait un autre qui travaillait—je ne sais pas si c'est son bras droit qui avait une coupe de cheveux un peu bizarre, vous l'avez tous vu à la télévision—je ne sais pas s'il travaille pour le gouvernement fédéral ou pour M. Bean, mais ils étaient là après la porte comme des écureuils qui cherchaient du beurre de «peanut». Cela n'a pas de bon sens. Mais on ne veut pas la violence. Ils sont les premiers à fesser sur la porte. Voyons donc, c'est dommage!

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES PEUPLES AUTOCHTONES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, la *Loi constitutionnelle de 1982* devrait être modifiée pour que le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones du Canada y soit reconnu explicitement, permettant ainsi à ces peuples d'être des partenaires à part entière de la Confédération; que la Chambre fasse en outre pression auprès des gouvernements du Canada, des provinces et des territoires afin qu'ils reconnaissent que l'autonomie gouvernementale exige une base économique viable et qu'elle leur demande de s'engager, par voie constitutionnelle, à négocier avec les peuples autochtones un partage équitable des terres et des ressources.

—Monsieur le Président, cette motion demande à la Chambre d'inclure dans la Constitution le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones. En d'autres termes, elle demande que nous reconnaissions dans la Constitution le droit fondamental des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Voilà la première chose que cette motion demande.

Elle demande ensuite à la Chambre de faire pression sur les gouvernements du Canada, les provinces et les territoires afin qu'ils reconnaissent que l'autonomie gouvernementale exige une base économique viable. Elle traite ensuite des revendications territoriales et de la nécessiter de régler ces dernières pour achever l'autonomie gouvernementale des autochtones.

Lorsque j'ai demandé qu'on débatte de cette motion, je ne connaissais pas encore la teneur des propositions constitutionnelles rendues publiques par le gouvernement la semaine dernière; comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, dans ces propositions, le gouvernement a accepté le principe selon lequel le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones doit être reconnu dans la Constitution, ce dont je me réjouis. Il y a, dans les propositions constitutionnelles du gouvernement, plusieurs dispositions qui traitent de cette question.

Le gouvernement a dit que les propositions actuelles ne sont pas coulées dans le béton et qu'elles feront l'objet de consultations et de modifications, mais ce qui importe, c'est qu'il a accepté le principe.

Je suis optimiste parce que le gouvernement a accepté le principe de la proposition qui figure dans ma motion, parce que mon parti est d'accord depuis un certain temps, tout comme le Nouveau Parti démocratique, pour reconnaître l'autonomie gouvernementale des autochtones. J'aurais espéré que, avant la fin de l'heure des initiatives parlementaires, la Chambre adopte cette motion, puisque tous les partis en acceptent le principe. En se prononçant de la sorte, la Chambre donnerait un certain élan aux propositions constitutionnelles déjà présentées par le gouvernement.

Selon moi, il serait louable et utile que la Chambre des communes du Canada, comme entité, se dise d'accord pour que soit reconnu et constitutionnalisé le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Tous les partis sont maintenant d'accord en principe.

J'espère que les députés ministériels laisseront quelques minutes libres à la fin du débat pour que nous puissions simplement adopter la motion à l'unanimité. Je ne sais pas s'il reste des députés qui s'opposent au principe.

Je rappelle à la Chambre que des principes analogues ont été acceptés et mis à l'essai au début des années 80. Le gouvernement de l'époque, libéral, a accepté de convoquer trois conférences fédérales-provinciales pour ins-

crire dans la Constitution la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Malheureusement, le gouvernement fédéral n'a pu obtenir l'accord d'une nombre suffisant de provinces pour garantir ce droit dans la Constitution. Deux de ces conférences ont eu lieu lorsque le gouvernement de M. Trudeau était au pouvoir et une sous celui de M. Mulroney. Chaque fois, il a été impossible d'obtenir l'assentiment de sept provinces sur dix représentant 50 p. 100 de la population. Ce fut donc l'échec.

Encore une fois, le gouvernement du Canada a reconnu ce principe dans ses propositions constitutionnelles et j'espère qu'il aura plus de chances de réussir, cette fois-ci, parce que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le début des années 1980. Il y a dix ans que ces propositions constitutionnelles ont été présentées pour la première fois et qu'elles ont été discutées dans une conférence fédérale-provinciale. Des incidents très tristes se sont produits parce que nous n'avons pas reconnu les droits de nos peuples autochtones comme nous aurions dû les reconnaître.

Je veux parler des incidents qui ont eu lieu à Oka l'été dernier et à Kanawake, sur la rive sud de Montréal, et on pourrait en mentionner beaucoup d'autres.

Je pense que la tendance actuelle est à une plus grande reconnaissance des droits des peuples autochtones. J'espère que la proposition que je fais aujourd'hui et qui est incluse en d'autres mots dans les propositions constitutionnelles du gouvernement sera adoptée et constitutionnalisée.

Tout a commencé pour moi lorsque j'étais membre du comité spécial chargé de la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones, qui a été formé au début des années 80. Ce comité a fait un énorme travail de défrichage. C'était le premier comité parlementaire à comprendre comme membres spéciaux des représentants des associations autochtones nationales. L'Assemblée des premières nations était représentée par Roberta Jamieson, qui occupe maintenant un poste de haut fonctionnaire au sein du gouvernement de l'Ontario. Y étaient également représentés le Conseil national des autochtones du Canada, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada.

Ces représentants autochtones, qui ont été mandatés par l'organisme auquel ils appartenaient, jouissaient des mêmes droits et privilèges que les autres membres du comité, sauf qu'ils n'avaient pas à proprement parler le droit de vote.

• (1710)

Ils pouvaient poser des questions aux témoins, comme les autres membres du comité. Ils ont participé aux discussions qui ont précédé l'adoption du rapport. Monsieur le Président, quand est venu le moment de voter sur les recommandations du rapport traitant de l'autonomie gouvernementale, nous avons décidé de ne pas tenir de vote véritable, mais d'adopter par consensus les recommandations élaborées par l'ensemble des membres, y compris les représentants autochtones.

Ce comité, dont je faisais partie, a fermement recommandé qu'on reconnaisse dans la Constitution le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Monsieur le Président, avec l'appui bien sûr des associations autochtones elles-mêmes, qui ont amorcé toute cette lutte, nous faisons, quelques collègues et moi, la promotion de cette idée depuis des années.

Chaque fois que la question est soulevée, des députés et sénateurs—pas tous—ainsi que certains éléments du public et de la presse se demandent ce qu'il faut entendre par autonomie gouvernementale. Faut-il comprendre qu'il y aura 15, 20 ou 30 pays indépendants au sein du Canada? Que ces pays vont avoir les mêmes pouvoirs ou des pouvoirs différents? Et quoi encore?

Ils ont voté contre cette idée ou s'y sont opposés parce qu'ils étaient d'avis qu'elle n'était pas assez claire. Eh bien, je voudrais souligner une chose. Le Canada compte certes plusieurs associations autochtones, mais les autochtones ont le droit de se gouverner eux-mêmes depuis des milliers d'années. Ils veulent exercer ce droit au sein du Canada et de la Confédération. J'ai assisté à nombre de réunions où leurs représentants ont soutenu que, contrairement à certaines provinces et à certains groupes qui manifestent leur désir de quitter le Canada, les autochtones veulent être pleinement intégrés au Canada, par groupes toutefois. Ils veulent à la fois faire partie de la Confédération et pouvoir garder leurs droits ancestraux inaliénables.

Il n'est pas question ici, du moins pour la plupart des groupes autochtones que j'ai consultés—que des peuples, des associations ou des premières nations se séparent complètement du Canada et déclarent leur indépendance. Ils veulent exercer certains pouvoirs fondamentaux en ce qui concerne souvent la politique sociale, le dévelop-

pement économique, la justice, l'éducation, les soins de santé et d'autres questions qui les touchent directement et qui les intéressent depuis des générations.

À l'opposé de la notion d'autonomie gouvernementale des autochtones se trouve la Loi sur les Indiens, vestige, je dois dire, de l'impérialisme et du paternalisme du XIXe siècle. Il s'agit d'une loi très ancienne qui a été adoptée et appliquée par des gouvernements de toutes les convictions politiques au Canada, c'est-à-dire des gouvernements conservateurs et libéraux puisque le NPD n'a encore jamais formé de gouvernement au palier fédéral, une loi qui permettait aux blancs, aux non-Indiens, de gérer les affaires. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député, mais je n'arrive pas à entendre ni à comprendre son intervention. Je sollicite donc la collaboration des autres députés.

M. Allmand: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'être intervenu. Je voudrais bien que les députés accordent davantage d'attention à ce sujet très important qui, je le répète, est non seulement très largement discuté avec les autochtones du Canada, mais est aussi désormais au nombre des propositions clés du programme constitutionnel du gouvernement.

Je disais que la Loi sur les Indiens a été établie par un gouvernement composé essentiellement de non-Indiens, autrement dit de blancs, pour gérer les affaires des Indiens, signe évident d'impérialisme, de colonialisme et de paternalisme. Elle est toujours en vigueur en 1991.

Certes, on a assisté à une certaine décentralisation depuis les 20 ou 30 dernières années. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord, dont j'ai déjà été le ministre, a cédé aux bandes certains pouvoirs sur le plan administratif, mais pas sur les plans juridique ou constitutionnel. Si bien qu'aujourd'hui, bon nombre de bandes dirigent leurs propres programmes d'éducation, de santé et de services sociaux, par exemple. Or ce droit de diriger leurs affaires ne leur est toujours pas reconnu dans la Constitution, pas plus que la Loi sur les Indiens n'a été modifiée de façon que le gouvernement fédéral ne puisse plus exercer ce droit.

Selon moi, nous devrions d'abord reconnaître qu'en 1991, à la veille de franchir le cap du vingtième siècle, la Loi sur les Indiens est une anomalie. Dans notre monde moderne, il n'est pas normal qu'un groupe de personnes règlent l'existence d'autres personnes. Je peux vous citer l'exemple loufoque d'une autorisation qu'il a fallu obtenir des autorités fédérales pour élargir de deux pieds une route traversant une réserve de Saskatchewan. C'est d'un ridicule consommé! Bien que le projet ait été décidé par un conseil de bande de cette province, ces gens ont dû se rendre à Ottawa pour le soumettre et attendre des mois et des mois avant qu'un fonctionnaire se décide à donner son aval. On pourrait citer des tas de cas, tous plus absurdes les uns que les autres.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous débarrasser de la Loi sur les Indiens. Il faut continuer de transférer des programmes aux bandes ou aux conseils tribaux, selon leurs souhaits. En effet, dans bien des cas, les bandes se sont rassemblées et ont formé des conseils tribaux, ce qui leur permet d'avoir davantage de poids, car les conseils sont plus importants, ils ont davantage de ressources, ils rassemblent plus de gens, ils ont leurs propres écoles secondaires régionales et le reste.

Je voudrais également mentionner qu'on a reconnu par le biais d'une loi spéciale le droit à l'autonomie gouvernementale de certaines nations indiennes, comme la bande sechelte, en Colombie-Britannique. Je pense que nous devons aussi reconnaître qu'à l'heure actuelle, dans les Territoires du Nord-Ouest, les autochtones, qui forment la majorité de la population, détiennent le pouvoir, et c'est également une bonne chose.

Je tiens à répéter que les nations autochtones du pays vivent sur le territoire qu'on appelle maintenant le Canada depuis des milliers d'années. J'ignore au juste la date exacte de leur arrivée au Canada, mais les anthropologues et d'autres spécialistes affirment qu'ils sont ici depuis des milliers d'années. Or, ils formaient de nombreuses nations, comme les Cris, les Mohawks, les Micmacs, les Montagnais, les Pieds-Noirs et le reste.

Ils avaient leurs propres langues et leurs propres cultures, ainsi que leurs propres traditions. En outre, leurs lois, leurs économies et leurs sytèmes de gouvernement étaient distincts. Lorsque les Européens sont arrivés au XVIe et XVIIe siècles, ils ont pris contact avec ces nations autochtones, et ils ont signé dans certains cas des traités régissant leurs relations avec les autochtones; dans d'autres cas, il n'y a pas eu de signature de traités, et les autochtones, qui s'étaient montrés dans bien des cas amicaux envers les Européens, ont été tout simplement chassés de leurs terres à la suite de l'arrivée des colons anglais et français. On pourrait dire la même chose à propos des Espagnols en Amérique du Sud. Les autochtones ont été carrément évincés et traités comme des

citoyens de deuxième classe ou même pire, car dans bien des cas, ils n'ont pas été traités comme des humains.

Le fait est que ces peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur droit à l'autonomie gouvernementale. À ma connaissance, ils n'ont jamais reconnu dans un traité qu'ils cédaient aux Britanniques et aux Français le droit de les gouverner, pas plus qu'ils n'ont cédé, dans la plupart des cas, leurs terres. C'est la base des règlements concernant les revendications territoriales. Dans certains traités, on reconnaissait l'établissement sur les terres, mais dans nombre de cas, rien n'était dit à ce sujet. C'est ainsi que dans de nombreuses parties du Canada, il n'existe pas de traités qui abordent ces questions.

Donc, les peuples autochtones ont conservé le droit à l'autonomie gouvernementale qu'ils ont toujours eu en tant que peuples sur ce continent. Ils ont conservé le droit moral sur les terres qu'ils occupaient et ils nous demandent maintenant de reconnaître ces droits dans la Constitution. Je dis aujourd'hui, dans cette proposition, que nous devrions reconnaître ces droits dans la Constitution. Je crois comprendre que le gouvernement a dit la même chose dans les propositions constitutionnelles qu'il a présentées la semaine dernière. C'est le fondement de mon argument en ce qui concerne la première partie de ma proposition.

• (1720)

La deuxième partie, comme je l'ai indiqué au début de mon intervention, dit ceci. Si les peuples autochtones doivent être autonomes sur le plan gouvernemental, ils doivent également avoir une base économique viable. Par conséquent, nous devrions nous engager, dans cette législature, à négocier avec les peuples autochtones un partage équitable des terres et des ressources. Ce partage serait fondé sur les terres et les ressources dont ils se servaient avant l'arrivée des Européens, il y a trois ou quatre siècles.

Là encore, je ne voudrais pas prendre trop de temps. J'ai présenté cette motion dans différentes législatures, il y a plusieurs années, et je l'ai fait réinscrire au *Feuilleton* année après année. C'est pourquoi je suis heureux de voir le mouvement qui prend vie au pays et entre les partis politiques. On semble bien s'entendre sur ces principes aujourd'hui. J'espère que d'ici la fin de l'année, on aura inscrit ou reconnu l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones dans la Constitution du Canada. J'espère que la Chambre favorisera ce mouvement en adoptant cette proposition aujourd'hui.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de parler de cette question très importante, en ma qualité de secrétaire parlementaire du très honorable Joe Clark, ministre chargé des Affaires constitutionnelles.

Le dossier des droits des autochtones, en particulier du droit à l'autonomie gouvernementale et de la façon de le reconnaître dans la Constitution, n'est pas une création récente. L'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 reconnaît et confirme les droits ancestraux et issus de traité des peuples autochtones du Canada. La nature et la portée de ces droits, au cours de notre histoire, ont fait l'objet d'interprétations très diverses et parfois divergentes.

Le gouvernement est déterminé à apporter à la Constitution des changements en faveur des peuples autochtones, notamment par la consécration d'un droit exécutoire à l'autonomie gouvernementale. Le ministre chargé des Affaires constitutionnelles, secondé par le ministre de la Justice, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre d'État, consacre une bonne partie de son temps à cette importante question.

Cet été, lors d'une rencontre à Morley, en Alberta, monsieur Clark a conclu, avec les chefs de l'assemblée des Premières nations, une entente sur ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le processus parallèle pour les consultations et les négociations des autochtones sur la Constitution. Depuis lors, le ministre a rencontré les chefs du Conseil national des autochtones du Canada, d'Inuit Tapirisat du Canada et du Ralliement national des Métis, qui ont établi des mécanismes de consultation similaires pour recueillir l'opinion de leurs membres.

L'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoyait la tenue d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres, à laquelle seraient invités les représentants des autochtones, dans le but de déterminer et de définir les droits des peuples autochtones à inscrire dans la Constitution du Canada.

Deux conférences eurent lieu par la suite, la première en 1983 et la seconde en 1984. Au moment de cette dernière conférence, la reconnaissance constitutionnelle du droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale était devenue l'objectif fondamental des participants autochtones.

De l'avis des peuples autochtones, le droit à l'autonomie gouvernementale ne ferait que refléter la réalité historique et constituerait une assise solide sur laquelle ils pourraient se construire un meilleur avenir, un avenir qu'eux-mêmes et leurs enfants façonneraient.

Le 21 juin 1984, le processus prévu par l'article 37 a été officiellement prolongé par la proclamation des premières modifications adoptées en vertu de la formule énoncée dans la Loi constitutionnelle de 1982. Entre autres choses, ces modifications prévoyaient la tenue de deux autres conférences des premiers ministres sur les questions intéressant les autochtones, l'une avant le 17 avril 1985 et la seconde avant le 17 avril 1987.

[*Traduction*]

Le premier ministre a inauguré la Conférence des premiers ministres de 1985 en faisant les observations suivantes: «En tant que Canadien et premier ministre, je suis parfaitement d'accord avec les autochtones lorsqu'ils insistent pour que leurs droits spéciaux soient inscrits dans la plus haute loi du pays et protégés contre toute mesure législative arbitraire.»

Une protection constitutionnelle est un objectif primordial, car elle est la manifestation de relations et d'un contrat social sacré entre les autochtones et leurs gouvernements. Le consensus a été sans précédent lors de la conférence de 1985.

À un moment donné, les participants ont été sur le point, semble-t-il, de s'entendre sur un projet de proposition fédérale modifié par la Saskatchewan, qu'on a appelé approche du droit éventuel.

Sept provinces semblaient être prêtes à appuyer cette proposition, qu'acceptait l'association des autochtones présente à la conférence. L'Assemblée des premières nations et le Comité d'étude inuit des questions nationales estimaient toutefois ne pas pouvoir souscrire à la proposition de la Saskatchewan.

Au lendemain de cette conférence, le gouvernement fédéral s'est efforcé de rétablir un climat positif de discussion et de négociation. Il a déclaré que, malgré l'incapacité de s'entendre sur la modification relative à l'autonomie gouvernementale, il entreprendrait des négociations sur des initiatives réalisables d'autonomie politique, dans le cadre constitutionnel existant.

On espérait que les exemples réalisables d'autonomie politique élaborés au cours de ces négociations contribueraient à établir un consensus dans la tribune constitutionnelle.

Certaines provinces hésitaient à consentir à la constitutionnalisation d'un droit à l'autonomie gouvernementale, demandant d'abord à en savoir davantage au sujet de ses conséquences. Des discussions considérables ont eu lieu entre la Conférence des premiers ministres de 1985 et celle de 1987.

Cinq réunions multilatérales ont été tenues au niveau ministériel. Sept se sont déroulées au niveau des hauts fonctionnaires, et des discussions bilatérales se sont poursuivies tout au long de cette période.

[*Français*]

Le projet de modification mis de l'avant par le gouvernement fédéral à la Conférence des premiers ministres de 1987 constituait une proposition progressiste. Il s'agissait d'une reconnaissance explicite du droit distinct des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Les questions de compétences, de pouvoirs législatifs, de droits de propriété, ainsi que les autres pouvoirs, droits et privilèges des organismes ou des institutions exerçant le droit à l'autonomie gouvernementale seraient ultérieurement définies au moyen d'ententes.

Cette proposition aurait aussi permis de consacrer dans la Constitution un engagement du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux de négocier des ententes relatives à l'autonomie gouvernementale. Ces négociations auraient pu porter sur tous les volets de l'autonomie gouvernementale, notamment, le cas échéant, les compétences, les pouvoirs, les territoires, les ressources, le financement, ainsi que la préservation et la promotion des langues et des cultures autochtones.

En vertu de la proposition fédérale de 1987, les droits à l'autonomie gouvernementale énoncés dans les ententes seraient présumés des droits issus de traités pour les besoins de l'article 35 de la Constitution, lorsque les assemblées législatives auraient donné leur approbation. En d'autres mots, ces droits auraient reçu une protection constitutionnelle.

Malheureusement, monsieur le Président, cette proposition, pas plus qu'aucune des autres propositions qui avaient été présentées à cette conférence, n'a pu recueillir un appui suffisant auprès des provinces et des dirigeants autochtones pour qu'on puisse modifier la Constitution. C'est avec cette conférence que le processus officiel de négociations constitutionnelles multilatérales avec les autochtones prévu par l'article 37 de la Constitution prenait fin.

Après la conférence de 1987, le gouvernement fédéral a continué de s'intéresser à l'autonomie gouvernementale autochtone. Il a continué de mener des négociations

dans le cadre des arrangements constitutionnels existants. Les ministres ont aussi rencontré les dirigeants autochtones à de nombreuses reprises pour discuter des possibilités de reprise des discussions constitutionnelles.

La résolution constitutionnelle qui accompagnait l'Accord du lac Meech aurait fait redémarrer un processus officiel de conférences des premiers ministres sur les questions intéressant les peuples autochtones du Canada. Si l'Accord avait été ratifié par toutes les provinces, la première conférence du genre aurait eu lieu cette année.

Le gouvernement a reconnu que le dossier de la réforme constitutionnelle autochtone n'avait pas été réglé. Le gouvernement a reconnu que le dossier de la réforme constitutionnelle autochtone n'avait pas été réglé. Aujourd'hui, monsieur le président, nous traversons une période où nous avons à relever des défis sérieux en tant que nation. Nous sommes appelés à oeuvrer à l'édification d'un pays qui reflète davantage ce que nous sommes comme nation et ce que nous aspirons à être.

Toute réflexion sur l'avenir du Canada doit comprendre un examen de la place qu'occupent les peuples autochtones et du rôle fondamental qu'ils ont à jouer. Comme l'a déclaré le premier ministre dans le discours qu'il prononçait le 23 avril dernier à Victoria, devant le Congrès des Premières Nations, le gouvernement tiendra pleinement compte des opinions exprimées par les autochtones, soit directement, soit par l'entremise de leurs dirigeants ou de l'association chargée de les représenter, lorsqu'il entreprendra des réformes qui feront du Canada un pays encore plus fort.

Monsieur le Président, il est évident que la majorité des Canadiens, autochtones et non autochtones souhaitent voir la question réglée dès maintenant. Monsieur le Président, les propositions déposées en cette Chambre par le premier ministre, le 24 septembre, illustrent l'engagement de ce gouvernement à donner suite à l'important travail accompli récemment.

La première étape est de bien sûr confirmer aux autochtones qu'ils participeront à la ronde actuelle de négociations constitutionnelles.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce qui présente cette motion à un moment très opportun.

Je regrette que l'orateur précédent n'ait pas indiqué que le gouvernement appuierait cette motion. Une telle indication aurait été utile, puisqu'il s'agit essentiellement d'appuyer un principe qui se trouve déjà dans les propositions constitutionnelles du gouvernement. Selon moi, il aurait été utile que le gouvernement et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles se présentent devant la population canadienne avec l'aval du Parlement sur cette motion, qui appuie les propositions constitutionnelles qui ont été déposées, de telle sorte que le ministre aurait bénéficié de l'appui des parlementaires dans ses négociations avec les peuples autochtones, les provinces et les autres Canadiens intéressés, qui voudraient voir une amélioration des relations entre le Canada et les peuples autochtones.

Je félicite le député d'avoir présenté cette motion. Les mots-clés qu'on y trouve concernent la reconnaissance du droit des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Selon de nombreux constitutionnalistes, il s'agit d'un droit inhérent pour les peuples autochtones, et non d'un droit que doit leur accorder ce Parlement ou cette législature. Ce n'est pas un droit qu'il incombe à ce Parlement ou à ce gouvernement de reconnaître aux peuples autochtones. C'est un droit inhérent qui leur revient, un droit qui découle du fait que ce sont eux qui ont précédé les premiers Européens sur ce continent.

À l'arrivée des Européens ici, les peuples autochtones avaient déjà des systèmes de gouvernement fondés sur la famille, la tribu et le clan. Ces gouvernements étaient habilités à prendre et à appliquer des lois sur leur territoire et ils pouvaient mettre ces lois à l'épreuve selon leurs propres méthodes de jugement.

En outre, les peuples autochtones avaient le droit, comme tout autre peuple souverain, d'organiser leur économie et leur commerce et de faire des échanges avec d'autres peuples. Ils avaient le droit de faire la guerre et de conclure des traités de paix. Pour ce faire, ils ont procédé à peu près de la même façon que les autres peuples souverains qui recourent au système des traités pour conclure la paix.

Évidemment, le système des traités est un système qui s'applique entre deux peuples souverains. On ne signe pas de traité avec un groupe qui fait partie de son pays. On signe un traité avec un peuple dont le statut de souveraineté est reconnu.

Fait intéressant à signaler, les premiers Européens qui ont pris contact avec les peuples autochtones d'Amérique du Nord signaient généralement des traités de paix avec eux en vue de régulariser les rapports entre leurs peuples.

Malheureusement, à mesure que les colons venus d'Europe et d'ailleurs envahissaient l'Amérique du Nord et s'y multipliaient avec le temps, les traités tombaient dans l'oubli. Les peuples autochtones ont été alors relégués en marge de la société et ont rejoint les rangs de tous les colonisés du monde. Ils ont perdu le droit à la reconnaissance en tant qu'État souverain ou, devrais-je dire, ce droit a été nié par les groupes d'Européens qui les ont envahis, mais ces peuples autochtones n'ont jamais renoncé à leur désir d'exercer leur droit souverain de devenir des nations indépendantes ni celui de conclure des traités avec les sociétés européennes qui les avaient envahis et avaient établi leurs propres gouvernements sur le continent nord-américain.

En fait, après que le gouvernement du Canada eut commencé à ne pas tenir compte de ces traités et après l'adoption d'une Loi sur les Indiens spécifique au point de vue de la race visant à déterminer qui est Indien et qui a le droit d'être Indien, ce qui donnait pratiquement au gouvernement fédéral un pouvoir de vie ou de mort sur les peuples autochtones, les rapports entre notre nation et les nations autochtones du continent sont entrés dans une période dont nous pouvons avoir honte.

Je n'ai pas besoin de raconter tous les événements survenus en raison du projet du gouvernement du Canada de détruire les cultures autochtones, soit par leur extermination physique, soit par la destruction de leur culture. Ainsi, dans les pensionnats, les enfants étaient éloignés de leurs parents pour que ceux-ci ne puissent plus avoir d'influence sur eux et, de plus, les élèves étaient soumis à des sévices corporels et à l'humiliation afin de les faire renoncer à leur culture.

Lorsque ce système scolaire a disparu dans les années 1960, les gouvernements provinciaux à qui la Loi sur les Indiens donnait le droit d'appliquer leurs lois sur le bien-être social aux enfants autochtones vivant dans les réserves, ont commencé à retirer ces enfants à leurs parents parce qu'ils croyaient que seuls des parents de race blanche de classe moyenne appliquaient les normes voulues pour élever des enfants autochtones dans notre société.

Ces deux systèmes ont fait un tort considérable aux enfants indiens, aux familles indiennes, aux peuples autochtones qui se sont sentis atteints dans leur amour-propre, enfin à de nombreuses communautés qui ont pratiquement été détruites.

Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit. Comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce l'a indiqué, les peuples autochtones commencent à présent à prendre en main leur système d'éducation, et ça marche. Ils ont commencé à mettre en place leur propre système d'aide à l'enfance, et ça marche. Ces deux systèmes fonctionnent.

Les peuples autochtones ont commencé à administrer eux-mêmes leurs propres communautés, à faire appliquer la loi chez eux et à établir des normes de comportement social. Résultat, ils commencent à surmonter les problèmes d'alcoolisme et de drogue, de violence et autres qui ont affecté au fil des ans de nombreuses communautés autochtones parce que nous avons voulu leur imposer notre système d'internat et notre système d'aide à l'enfance.

Deux choses fonctionnent donc. On a constaté que les peuples autochtones savent parfaitement se gouverner eux-mêmes. Ils réussissent dans le domaine de l'éducation, de l'aide à l'enfance, du développement économique. Ils savent très bien administrer leurs propres communautés quand nous ne regardons pas par-dessus leurs épaules et que nous ne leur disons pas ce qu'il faut faire ou comment s'y prendre; lorsque nous n'essayons pas de leur imposer notre modèle de gouvernement.

Cependant, monsieur le Président, je crois que ce dont il est question, c'est du droit à l'autonomie gouvernementale. C'est un droit que nous devons reconnaître. Ce n'est pas un droit que nous pouvons déléguer. Ce n'est pas un droit que nous pouvons accorder. C'est un droit qui leur a été conféré sur ce continent depuis les temps immémoriaux et qui ne leur a jamais été repris, par voie de conquête ou d'entente juridique.

Je suis en faveur de cette motion. Je félicite le député qui l'a présentée et j'espère que le gouvernement reconnaîtra qu'elle va de pair avec les propositions qu'il a faites dans le document constitutionnel déposé la semaine dernière. J'espère que ce Parlement pourra appuyer unanimement cette résolution. Ainsi, nous donnerons clairement notre appui au gouvernement pour aller négocier avec les autochtones et les autres parties touchées par le débat constitutionnel, afin de réaliser quelque chose dont tous les Canadiens pourront être fiers, quant à nos relations avec les peuples autochtones du continent.

• (1740)

En conclusion, je veux seulement citer le ministre responsable des Affaires constitutionnelles: «En ne reconnaissant pas le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, nous affaiblissons tout le pays. En reconnaissant ce droit, nous le rendrons plus fort.» Unissons-nous donc en ce Parlement pour appuyer cette déclaration faite par le ministre responsable de la Constitution. Renforçons notre pays et améliorons par le fait même notre réputation à travers le monde en appuyant cette motion.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, l'occasion qui m'est offerte de parler du bilan du gouvernement concernant le développement économique des autochtones est vraiment très opportune étant donné les récentes propositions constitutionnelles qui portent principalement sur l'établissement d'un nouveau partenariat pour la prospérité.

Le Canada a beaucoup à gagner en améliorant l'économie autochtone, pas seulement en remédiant aux conditions sociales des autochtones, mais en réalisant notre objectif national de partenariat pour la prospérité.

Une main-d'oeuvre autochtone qui participerait pleinement à l'économie aurait des conséquences spectaculaires et concrètes sur la situation financière du Canada ainsi que sur l'instauration de l'égalité d'accès à l'emploi et la parité des salaires entre les travailleurs autochtones et les autres Canadiens, objectif que, j'en suis certaine, tout le monde appuierait à la Chambre.

De même, l'indépendance économique est indispendable pour permettre aux autochtones de réaliser l'autonomie politique. L'indépendance économique et l'autonomie politique sont les deux volets de la même question. L'un ne va pas sans l'autre. C'est pourquoi le gouvernement a renforcé ses nombreux programmes et nombreuses stratégies pour favoriser le développement d'économies fortes et diversifiées dans les collectivités autochtones et des compétences utiles sur le marché du travail parmi notre main-d'oeuvre autochtone.

Nous avons agi de concert avec les peuples autochtones, en nous assurant qu'ils possèdent les outils et les pouvoirs de décision nécessaires dans le cadre des programmes économiques fédéraux, pour qu'ils gèrent et développent leurs propres marchés conformément aux désirs de leur communauté.

Notre principale réussite est la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. Ce programme innovateur, lancé il y a un peu plus de deux ans, a déjà fait des progrès énormes malgré son jeune âge. Premièrement, en collaboration avec des entrepreneurs autochtones et des personnes influentes dans la communauté, une bonne infrastructure de développement, gérée par les autochtones, a été mise en place par l'intermédiaire de compagnies autochtones dans la collectivité. Deuxièmement, plus de 780 nouveaux commerces autochtones ont vu le jour. Il y a des stations-service, des épiceries, des motels, des usines de traitement du riz sauvage, des centres commerciaux et une compagnie d'aviation. Troisièmement, 24 000 autochtones ont suivi des cours de formation financés par le gouvernement fédéral. Quatrièmement, des accords importants ont été conclus avec les provinces relativement à l'accès aux ressources forestières, ainsi qu'avec le secteur privé relativement à l'emploi et à des contrats, grâce à des négociations facilitées par la Stratégie.

Mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, déposera sous peu à la Chambre un rapport complet sur les réalisations en ce sens qui sont dirigées par trois ministères: Affaires indiennes et Nord canadien; Industrie, Sciences et Technologie Canada; et Emploi et Immigration Canada.

C'est le ministère des Affaires indiennes qui a la première responsabilité du développement économique et de l'accès aux ressources de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones. De plus, dans le cadre des responsabilités que lui impose la loi, le ministère a dressé un inventaire des ressources minérales disponibles dans les réserves pour aider les bandes indiennes à déterminer la rentabilité d'une prospection plus poussée.

De même, la société Pétrole et gaz des Indiens du Canada a été créée pour maximiser les redevances provenant des gisements de pétrole et de gaz naturel exploités dans les réserves.

Le ministère continue de travailler et d'améliorer les services qu'il offre aux bandes indiennes pour les aider à exploiter leurs gisements de pétrole et de gaz naturel.

Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie quant à lui joue un rôle de premier plan en matière de création d'entreprises en contribuant à la mise sur pied et à l'expansion d'entreprises et en mettant un capital de base de 160 millions de dollars à la disposition de sociétés de prêt autochtones pour fournir une source de financement par emprunt aux entreprises autochtones.

Ces sociétés de prêt dirigées par des autochtones fournissent déjà des services de crédit et des services connexes à près de la moitié des collectivités autochtones. En 1990-1991, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a dépensé plus de 139 millions de dollars dans le cadre de son programme des «Sentiers vers le succès» pour fournir de la formation et des services à environ 24 000

clients autochtones, dont la moitié ont profité de cette formation pour trouver des emplois.

Cette année, l'objectif de dépenses est passé à 200 millions de dollars. Grâce à l'aide fédérale, il y a actuellement plus de 92 000 autochtones qui ont terminé leurs études postsecondaires et d'autres s'ajoutent sans cesse à ce nombre.

Toutes ces initiatives fournissent aux autochtones et à leurs collectivités les moyens de devenir autonomes, de se rendre maîtres de leur développement économique à partir de la base.

Grâce à la SCDEA, cette démarche ascendante permet aux collectivités autochtones de se doter de l'expertise, de l'organisation et de la main-d'oeuvre nécessaires pour régler elles-mêmes leurs problèmes. Le gouvernement fédéral a également lancé un projet faisant appel à la participation des autochtones afin d'ouvrir des débouchés à ce qui, rapidement, est en train de devenir une main-d'oeuvre instruite et hautement qualifiée.

Dans le cadre de cette initiative, les ministères fédéraux amélioreront le maintien et la promotion des effectifs autochtones au sein de la fonction publique. Ils renforceront aussi les programmes de postes de niveau d'entrée pour les autochtones diplômés d'études postsecondaires. Ils amélioreront les contrats conclus avec les organisations autochtones pour trouver des candidats et créeront de nouveaux cours et stages d'été pour les étudiants autochtones afin de les initier à la réalité de la fonction publique.

Il faut que mon collègue sache bien non seulement que nous avons tenu les promesses que nous avons faites l'an dernier, alors que le premier ministre dévoilait le programme autochtone, mais aussi que, conformément à notre nouveau partenariat pour la prospérité, nous poursuivons notre action et obtiendrons des résultats encore meilleurs pour ce qui est de l'amélioration des conditions socio-économiques des autochtones.

Dans le partenariat pour la prospérité, tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé sont exhortés à faire leur part, de manière à assurer une plus grande harmonie économique avec les autochtones de notre pays. Nous y pouvons tous quelque chose.

Nous avons certainement la collaboration du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. L'été dernier, mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, a signé avec le ministre du Tourisme et du Développement économique des Territoires un accord de collaboration en matière de développement régional évalué à 38,5 millions de dollars.

L'accord vise à subventionner des initiatives dans divers domaines, comme la culture, les projets de développement parrainés par les collectivités, l'exploitation minière, l'agriculture, l'exploitation des ressources fauniques et les pêches. Je suis convaincue que cette entente contribuera à créer un environnement économiquement stable et indépendant pour nos collègues du Nord.

La clé du succès, c'est que toutes ces initiatives sont fondées sur des conseils que nous ont fournis les autochtones. Nous les consultons et nous les écoutons. Nous déterminons ensemble la façon dont nous pouvons collaborer et nous suivons la voie qu'ils nous tracent.

Des travailleurs plus spécialisés et plus instruits se joindront bientôt à eux. Des centaines de nouvelles entreprises ont ouvert leurs portes, des centaines de nouvelles initiatives ont été lancées.

• (1750)

Les administrateurs autochtones jouent maintenant un rôle de plus en plus grand dans le développement économique et social de leurs collectivités. Voilà la preuve que le partenariat produit des résultats concrets. Ces progrès sont possibles en raison de la détermination de notre gouvernement. Par une décentralisation de nos programme, nous reconnaissons que les chefs des collectivités, qui connaissent bien les besoins et les objectifs des membres de leurs communautés, sont les plus en mesure de concevoir et d'exécuter les programmes à l'intention de leurs membres.

D'après les dernières données recueillies, plus de 72 p. 100 de tous les fonds des programmes du MAINC étaient administrés par des Indiens et des Inuits, aux termes de divers accords de financement. Ces accords donnent aux collectivités la latitude dont elles ont besoin pour utiliser ces fonds conformément aux priorités qu'elles et leurs membres se sont données.

Sur le plan juridique, les populations indiennes auront bientôt davantage de pouvoirs et ceux-ci seront plus vastes. Des chefs ont formé des groupes de travail qui élaborent actuellement des solutions de rechange à la Loi sur les Indiens, solutions qui traitent, entre autres choses, de questions comme la fiscalité et les fonds des Indiens.

En vertu des nouveaux pouvoirs que leur conférera la nouvelle loi, les bandes pourront prendre en main leur propre destinée économique, ce qui est tout à fait souhaitable.

Le projet de loi C-115 est la première modification à la Loi sur les Indiens qui ait été demandée par les Indiens. Il

établissait clairement le pouvoir des conseils de bandes d'imposer tous les intérêts des terres des réserves. Les nouveaux pouvoirs conférés par ce projet de loi permettent aux bandes d'établir une assiette fiscale et de percevoir des recettes qui seront utilisées pour assurer le développement de la collectivité.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien travaille en collaboration avec des conseils consultatifs indiens qui étudient les questions fiscales. Il souhaite donner des pouvoirs officiels à un plus grand nombre de bandes, comme celles de Westbank, de Kamloops et de Musqueam, en Colombie-Britannique.

La motion présentée par le député de Notre-Dame-de Grâce est excellente et elle arrive à point nommé. Je pense qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous attendons avec impatience les discussions sur les propositions qui auront lieu au cours des prochains mois. Les autochtones peuvent certainement compter sur notre appui.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je remercie moi aussi le député de Notre-Dame-de-Grâce d'avoir proposé cette motion ce soir. La question est de la plus haute importance, car les autochtones ont été les premiers citoyens ou plutôt, devrais-je dire, les premiers habitants du Canada. Ils sont ici depuis des milliers et des milliers d'années. Cela n'a jamais été reconnu. Ils n'ont pas été reconnus non plus comme peuple fondateur. Ils ont plutôt été amenés à signer des traités qui ont donné naissance à des ghettos que nous préférons appeler réserves.

Les autochtones n'ont jamais renoncé au droit de se gouverner eux-mêmes. C'est pourquoi l'heure est maintenant venue d'appliquer ce principe, mais cela ne peut se faire à moins qu'on n'accorde en même temps une aide économique. Il ne faut pas oublier que, dans certaines localités isolées notamment, le chômage tourne autour de 90 p. 100. Les possibilités d'investissement ne sont pas vraiment très bonnes, car la plupart de ces localités sont éloignées et isolées. Les programmes de formation pourraient avoir leur utilité s'il y avait ensuite des emplois permanents pour les stagiaires.

Il est grand temps aussi que les premières nations administrent leur propre justice, étant donné les préjugés et le racisme qu'on observe dans notre système judiciaire. On pense tout de suite à la nation Navajo, dans le sud-ouest des États-Unis. Elle possède son propre système judiciaire, qui fonctionne très bien, conformément à ses propres valeurs.

La santé: Quand on visite les réserves, on a honte de constater que les réseaux d'égouts et de distribution de l'eau sont si déficients qu'on se croirait dans un pays du tiers monde. Il est scandaleux que les Canadiens ou le gouvernement n'investissent pas les sommes nécessaires pour moderniser ces réseaux chez les premières nations.

Si paradoxal que cela puisse paraître, les résidences des enseignants et des administrateurs d'hôpitaux sont raccordées aux réseaux d'égouts, mais pas celles des autochtones. Il n'est pas rare de voir dans les réserves deux ou trois milles de conduites d'égouts ou d'eaux qui ne sont raccordées qu'aux résidences des administrateurs d'hôpitaux et des enseignants.

L'éducation: Le nombre d'abandons scolaires est inacceptable, vu que l'éducation est la base de la future autonomie gouvernementale. Les futurs chefs ont besoin d'être instruits et ils doivent l'être dans leur culture et dans leur milieu parce que le choc culturel qu'ils subissent quand ils étudient dans les écoles secondaires pour blancs est incroyable. C'est pour cette raison que le nombre de décrocheurs augmente si rapidement et qu'il y a tant de problèmes sociaux.

La Loi sur les Indiens a besoin d'une révision complète. Il faut la refaire en entier. Il est temps que des règles et des lois modernes s'appliquent aux premiers habitants du Canada. Je pense, entre autres, à la proposition du premier ministre qui estime que l'autonomie gouvernementale devrait entrer en vigueur dans dix ans. C'est un délai beaucoup trop long, parce que le temps où il fallait supplier les gouvernements pour obtenir des améliorations est terminé et que les appels à l'aide des peuples autochtones sont parfaitement justifiés, si on visite certaines réserves.

En acceptant cette motion, le gouvernement du Canada reconnaîtrait les premières nations comme des partenaires à part entière de la Confédération.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je voudrais seulement ajouter quelques commentaires aux interventions que nous avons entendues aujourd'hui, et notamment féliciter M. Allmand d'avoir présenté cette motion. Je crois que c'est une question extrêmement névralgique et critique par les temps qui courent. À mon avis, c'est un droit que nous, en tant que Canadiens, avons reconnu et nous respectons les vues qu'il a exprimées dans cette motion.

Je crois qu'il faut reconnaître également que la proposition du gouvernement fait valoir les mêmes points et, à mon avis, cela est très important. Le gouvernement actuel a tout mis en oeuvre pour résoudre aussi vite que possible un maximum de problèmes. Je ne pense pas qu'on se refuse à reconnaître que les peuples autochtones doivent pouvoir exercer leurs droits et faire partie intégrante de la Constitution canadienne. Aucun autre groupe de Canadiens n'a eu à lutter pour défendre ses droits ancestraux.

Un des principes fondamentaux en démocratie, c'est-à-dire le droit de diriger ses propres affaires et d'en assumer la responsabilité, a été nié aux peuples autochtones. C'est injuste et, bien sûr, nous devons faire quelque chose pour corriger la situation.

Le bon sens nous dit que les peuples autochtones sont les mieux placés pour trouver des moyens de s'entraider. C'est dans cette voie que nous devons nous orienter à l'avenir. À l'heure actuelle, leur sentiment d'impuissance les empêche de s'en sortir, et ce n'est bon pour personne.

• (1800)

Le gouvernement actuel a présenté bon nombre d'initiatives dont plusieurs orateurs ont parlé aujourd'hui et, à mon avis, c'est très important. Comme mon temps de parole tire à sa fin, je vais me contenter de faire quelques remarques sur une ou deux questions.

Pour ce qui est du mécanisme de consultation prévu dans les propositions constitutionnelles qui viennent d'être soumises aux Canadiens, il permet aux peuples autochtones de participer aux discussions. Par exemple, M. William McCue, l'administrateur de la bande des Chippewas de Georgina, dans ma circonscription, siège au comité local de ma circonscription qui étudie les propositions constitutionnelles. Il siège en sa qualité de Canadien, de citoyen qui veut améliorer son pays. J'en suis heureux, tout comme Bill doit l'être de participer à ce processus. C'est pourquoi nous voulons maintenir ce genre de collaboration.

Le gouvernement fédéral a utilisé une foule d'approches. Celle-ci est différente, et nous le reconnaissons. Cependant, il faut répondre cas par cas aux besoins réels des peuples autochtones de tous les coins du pays. Chaque règlement doit être différent et refléter les besoins et aspirations de la collectivité à laquelle il se rapporte.

Il ne peut y avoir de règlement universel. Cette méthode a trop souvent échoué par le passé et ne marchera pas plus dans l'avenir. Le gouvernement est décidé à négocier des ententes qui garantiront que le territoire et les ressources seront gérés d'une manière ordonnée avec l'appui de toute la population du Canada de telle sorte que l'unité du pays s'en trouve renforcée.

Voilà ce qu'on peut et ce qu'on doit faire. Il est essentiel de compléter le cercle de la Confédération de manière que tous les Canadiens, qu'ils soient autochtones ou non autochtones, puissent se sentir chez eux au Canada.

M. Milliken: J'invoque le Règlement. Je comprends que l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est expirée, mais vous constaterez, je crois, qu'il existe une disposition visant à étudier deux autres points figurant au *Feuilleton*, à la rubrique des affaires émanant des députés. Au nº 3, il y a le projet de loi S-3, inscrit au nom du député de York-Centre. Il pourrait être renvoyé à la fin de la liste de priorités par consentement unanime. Je propose qu'il reste là où il est jusqu'à ce que le député soit ici pour en débattre, auquel cas il passera toutes les étapes en une seule séance, sans monopoliser toute l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Vous constaterez, je crois, qu'il y a maintenant consentement unanime pour que le député de Saskatoon—Humboldt fasse passer toutes les étapes au projet de loi S-4, qui figure au nº 4.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je pense que nous devons d'abord terminer avec la période des Affaires émanant des députés et de la motion de M. Allmand, et ensuite, je reviendrai au rappel au Règlement.

La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des député est maintenant terminé. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, cet ordre est rayé du *Feuilleton*.

Il y a maintenant un rappel au Règlement, et je donne la parole à l'honorable député de Laval-Est.

M. Della Noce: Madame la Présidente, peut-être que les greffiers l'ont déjà porté à votre attention, j'étais en train de terminer mon discours et il me restait quatre minutes. Si je pouvais finir mes quatre minutes pour conclure mon discours. On m'a dit qu'à 18 heures, je pourrais le faire, et les greffiers me l'ont confirmé. Je ne

sais pas si on vous l'a confirmé. Il me reste quatre minutes.

Mme le vice-président: Il n'est pas question d'enlever à l'honorable député la possibilité de terminer. Moi j'ai même cinq minutes qui lui restent, plus une période de dix minutes de questions et de commentaires qui suivrait son discours. Ce qu'on demande en ce moment, c'est du consentement unanime d'adopter rapidement un projet de loi privé qui nous vient du Sénat, dont nous pourrions faire toutes les lectures en l'espace de quelques minutes, si bien sûr il y a consentement unanime de la Chambre. Mais cela n'enlève aucun des droits au député après de continuer son discours.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Madame la Présidente, premièrement, je ne sais pas de quoi diable il s'agit. Je veux bien, à la condition que cela n'écourte pas le débat qui devrait normalement avoir lieu à ce moment-ci. Je ne sais pas ce qu'il en est.

Je siège ici depuis suffisamment longtemps pour savoir qu'il ne faut présumer de rien. On parle de deux ou trois minutes ou de trois ou quatre minutes et puis, cela finit par être 15 et même 20 minutes. Trente secondes sont déjà écoulées. Je vais donc me taire.

Je conviens de donner mon consentement à cette condition. J'ai eu tort cet après-midi d'invoquer le Règlement lorsque j'ai dit: «Oubliez ce que l'on dit des Écossais!» Je voulais dire: «Rappelez-vous que les Écossais sont indépendants! Rappelez-vous que les Irlandais sont indépendants! Mais n'oubliez surtout pas les indépendants!»

Mme le vice-président: On a demandé que le projet de loi S-3 soit renvoyé au bas de la liste en raison de l'absence du député de York-Centre aujourd'hui. À son retour, nous pourrons l'étudier.

Nous passons à l'étude du projet de loi S-4, proposé par le député de Saskatoon—Humboldt. C'est à son sujet que je demandais s'il y avait consentement unanime.

Y a-t-il consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au Comité plénier, comme le suggère le député?

Des voix: D'accord.

Initiatives parlementaires

LA LOI CONSTITUTIVE DE L'UNIVERSITÉ DU COLLÈGE EMMANUEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humbolt) propose: Que le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutive de l'Université du collège Emmanuel, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé à un comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois, étudié en comité et rapport en est fait.)

M. Hovdebo propose: Que le projet de loi soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. Hovdebo propose ensuite: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, ce projet de loi renaît en quelque sorte de ses cendres. Adopté par le Sénat lors de la dernière session sous le numéro S-20, il est mort au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Il a de nouveau été adopté par le Sénat et renvoyé à la Chambre. C'est une mesure législative très technique, essentiellement d'ordre administratif.

• (1810)

Le collège Emmanuel a été fondé à Prince Albert, en Saskatchewan, en 1879 et a obtenu sa charte du Parlement du Canada en 1883. Sa charte a été modernisée à quelques reprises depuis et le sénat de l'Université du collège Emmanuel souhaite encore la mettre à jour, d'où ce projet de loi.

Fait intéressant à noter, le collège Emmanuel portait le nom d'Université de Saskatchewan dans la charte originale, mais, en 1909, lorsque la province créa l'Université de Saskatchewan, on décida de lui donner le nom qu'il a conservé depuis lors. C'est une réalisation de l'Église anglicane de Rupertsland.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté).

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LA RÉMUNÉRATION DU SECTEUR PUBLIC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Nous reprenons maintenant le débat sur la motion portant troisième lecture du projet de loi C-29, et l'honorable député de Laval-Est a la parole.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, cela me permettra de conclure le discours que j'avais débuté plus tôt.

Comme j'étais parti pour conclure, madame la Présidente, je vais le faire en disant ceci. J'ai trouvé, comme je le disais dans mon discours, que M. Bean était quand même un très bon administrateur. Il a fait ce qu'il devait faire; il a fait, comme on le disait dans le journal, le *Toronto Star*, quelque chose de difficile, mais qu'il était obligé de faire, c'est-à-dire couper 20 postes, couper 1,8 million de dollars dans son budget, etc., etc. Donc, cela, c'est de la bonne administration, mais ce qu'il n'a pu faire, c'est sauver les 20 emplois.

Aussi, il y a un problème dans cette démocratie syndicale, si on peut utiliser ce terme, c'est que les gens qui viennent chez moi me disent qu'ils veulent négocier, c'est tout ce qu'ils veulent. Ils disent vouloir négocier, mais ce qu'ils ne savent pas, c'est que c'est M. Bean qui s'est sauvé de la table de négociation. Mais les syndiqués ne semblent pas le savoir. On a un problème. Ils veulent négocier mais ils se demandent pourquoi on ne négocie pas. C'est la faute du gouvernement, encore une fois. Comme je le disais hier, c'est toujours la faute du gouvernement, peu importe ce qui arrive.

Même si le stade olympique à Montréal est en train de se défaire et tombe par pièce, c'est la faute de Brian Mulroney. C'est facile, c'est le bon système facile. Moi, je dis que M. Bean n'informe pas ses membres. Je dis à M. Bean: Autant vous êtes un bon administrateur, autant vous êtes la mauvaise personne pour informer vos gens. C'est terrible, les gens ne le savent pas. À moins que M. Bean veuille faire subir la même médecine qu'il a fait subir à ses membres en coupant des postes et nous faire faire la même chose au gouvernement. Je l'ignore, peut-être est-ce cela, son jeu. Si c'est cela, eh bien, on perdra 6 000 emplois, chose que nous, le gouvernement, on n'acceptera pas.

Je dois dire aux gens qui nous écoutent que M. Bean a quitté la table de négociation sans répondre à notre offre. Il a plutôt décidé de faire connaître la réponse de son syndicat par l'entremise des médias en faisant la grève. Alors, ses membres ne sont pas informés. Je voudrais dire aux gens qui nous écoutent que le gel des salaires s'applique aussi aux députés et aux ministres, au premier ministre, aux sous-ministres, aux cadres supérieurs de la Fonction publique. Et cela va faire plaisir à beaucoup de gens quand ils sauront qu'on a gelé les salaires des politiciens, comme je le disais tantôt.

Alors, madame la Présidente, pour conclure, il est dommage de voir 200 personnes qui viennent dans mon bureau, sans invitation, qui viennent s'emparer de mon bureau et de mon personnel—j'ai deux personnes qui font l'impossible—qui viennent avec des manières un peu houleuses et qui s'emparent du bureau parce que ces messieurs-là ont tous les droits. Ils sont en grève, donc ils ont le droit de tout faire. Eh bien, je le répète, je ne céderai jamais à l'intimidation. Je ne céderai jamais au chantage ni au mensonge, parce que ce sont eux qui m'ont demandé de rester fort, honnête et de travailler pour eux le plus possible.

Mais ce n'est pas toujours facile de dire oui, et je crois que la plus grande chose que je peux offrir à mes gens, c'est l'honnêteté. Et madame la Présidente, je suis navré de voir que mes gens qui pensent que nous sommes les coupables n'aient pas été informés de la réalité par M. Bean. Et je pense que je l'ai assez décrit, M. Bean, j'ai essayé de sortir tous les points possibles, et ce que j'ai dit, j'espère que les gens vont croire que c'est la vérité et qu'ils réussiront à briser ce sacré mythe où on dit toujours qu'il y a grève parce qu'on donnait des primes de 80 000 $. On entend ça à tous les jours; c'est un mythe que nous sommes encore en train de créer. Le problème n'est pas là. Ils en avaient avant, des bonis, et il va toujours y en avoir. Ce n'est pas une mauvaise chose, les bonis. Mais il va falloir les geler aussi les bonis, et ils le seront parce qu'il y a des gens qui gagnent 300 000 $ ou 400 000 $. C'est vrai qu'il y a des fonctionnaires. . . le président de Petro-Canada gagne combien? 500 000 $, 600 000 $? Et il reçoit des bonis de 800 $ à chaque fois qu'il siège. Mais que voulez-vous? Je suis d'accord avec mon collègue, c'est beaucoup trop, mais dans l'entreprise privée, le président d'Imperial Oil lui aussi gagne le même prix, et en compétition c'est comme ça. Peut-être que c'est beaucoup trop pour lui aussi.

Alors ce que je dis à mes collègues, à mes gens et mes électeurs, il faut regarder les choses des deux sens et ne pas faire la même erreur que le président du syndicat, M. Bean, c'est-à-dire de couper des postes pour faire apparaître un 3 p. 100 d'augmentation au lieu du zéro. Il faut être honnête, il faut se le dire, il n'y a rien de mieux que deux personnes qui se parlent et qui se disent la vérité. Les gens aujourd'hui m'ont quasiment forcé à dire des mensonges à cause de leur intimidation. Jamais je ne céderai à cela. Jamais pour un vote je ne changerai ma version.

Je n'aurais pas voulu avoir une loi d'urgence. J'étais fier la semaine passée d'en être arrivé à une entente, et je l'ai envoyé en communiqué écrit. Cela va rester, les paroles s'envolent mais les écrits restent. C'est vrai. Mais alors, qu'est-ce qui est arrivé? C'est que malheureusement il s'est sauvé de la table, et c'est de notre faute! Alors j'ai dit à nos gars, nos membres, nos travailleurs: Vous méritez plus, vous êtes des gens qui travaillez, vous faites un job extraordinaire dans nos bureaux de députés, et on a besoin de vous. Mais la réalité est là, nous sommes dans le même bateau, l'augmentation est zéro. Mais nos dépenses augmentent. J'ai donné l'exemple de mon fils à l'Université. J'ai donné d'autres exemples.

Madame la Présidente, en terminant, même si nous sommes députés ou fonctionnaires, si nos salaires sont gelés à zéro, c'est vrai que nos dépenses augmentent: les cours de nos enfants, le transport, l'essence, tout augmente. Mais c'est peut-être pour un meilleur avenir, et je dis à mes gens: Un peu de patience, vous verrez que l'on ne travaille pas à court terme, mais que l'on travaille à long terme.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député de Laval-Est.

Les électeurs de Laval-Est ne sont peut-être pas au courant de toute l'affaire. Je dirai au député de Laval-Est que les Canadiens ne sont pas stupides et qu'ils sont bien informés. Ils savent que la politique gouvernementale des taux d'intérêt élevés et d'un dollar fort et les 33 hausses d'impôt survenues depuis septembre 1984 sont à la base des pressions inflationnistes. Ils savent que la réduction du pouvoir d'achat des consommateurs ne peut qu'aggraver et prolonger la récession. Ils savent que le gouvernement conservateur se propose de bloquer les hausses salariales des fonctionnaires fédéraux en 1991-1992 et de les limiter à 3 p. 100 les deux années suivantes. Ils savent que le gouvernement conservateur encourage les gouvernements provinciaux et municipaux à imposer des mesures similaires de contrôle des salaires. Ils savent que de telles mesures influeront inévitablement sur les ententes salariales de tous les travailleurs canadiens. Ils savent qu'on ne fait preuve d'aucune souplesse lorsqu'on limite les hausses salariales de tout le monde, qu'il s'agisse des commis, des sous-ministres ou des présidents de sociétés d'État.

Les électeurs de Laval-Est comme de partout ailleurs au Canada savent qu'un gouvernement fédéral conservateur est disposé à enlever aux travailleurs de tout le pays leur droit de négocier des conventions collectives, les menace de supprimer des emplois et de faire faire le travail à contrat, de mettre fin à la conciliation et à l'arbitrage et de légiférer pour forcer le retour au travail des employés. Ils savent que le gouvernement se montre injuste.

Le député de Laval-Est ne conviendra-t-il pas que les Canadiens savent tout cela?

• (1820)

M. Della Noce: Madame la Présidente, j'ignore quelle explication donner à ce député ou aux autres. Je me demande bien comment les Canadiens pouvaient être au courant, puisque j'ai demandé à mes électeurs de m'indiquer par écrit ce qu'ils attendaient de nous.

Ils ont déclaré vouloir des négociations normales. Je leur ai conseillé de voir M. Bean, s'il y avait un problème, car M. Bean ne les avait pas avertis qu'il avait quitté la table des négociations. Je doute qu'ils aient été informés de tout ce qui se passait.

Les renseignements qu'ils reçoivent des gens d'en face sont inexacts ou incomplets; les phrases sont tronquées. Voilà ce qui me gêne. J'essaie d'être honnête et de leur communiquer les faits. Je n'ai rien à perdre en disant la vérité. C'est le message que j'envoie à mon collègue. Nous n'avons rien dissimulé. Les provinces ont imposé le gel au moyen d'une loi. Elles n'auraient pas négocié. Nous ne sommes pas si mal, nous négocions.

On n'a qu'à regarder ce qui est arrivé au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement avait promis une augmentation. Une fois les élections passées, il a adopté une loi et le tour était joué. C'est simple.

Les Canadiens ne sont pas des imbéciles, mais ils sont mal renseignés. Tout dépend d'où leur vient l'information. Pour ma part, je dis les choses comme elles sont et ce n'est pas un vote qui me fera changer d'idée.

C'est comme cela que je pense et que j'agis. J'espère que les gens comprendront au moment des élections, sinon, ils regretteront.

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi poser une question au député de Laval–Est au sujet de son discours.

Selon lui, c'est, semble–t–il, Daryl Bean qui est le problème. En tant que député de la Colombie–Britannique, je tiens à dire à mon collègue de Laval–Est que les habitants de la Colombie–Britannique savent parfaitement comment fonctionnent les syndicats, comment ils obtiennent leur accréditation et comment ils exécutent leur mandat.

Je tiens à dire aux députés conservateurs de la Colombie–Britannique que mes électeurs et les habitants de la Colombie–Britannique ne sont pas dupes et qu'ils savent très bien que le gouvernement a oublié un point fort important.

Tout d'abord, il s'agit là d'un syndicat dûment accrédité qui a le droit de négocier librement avec le gouvernement au nom de ses membres. C'est le gouvernement qui a autorisé cela. La grève des membres de l'Alliance est tout à fait légale et les deux parties négocient une entente. Cependant, lorsque les négociations sont rompues, on fait appel à un médiateur indépendant qui essaie de tenir compte du point de vue des deux adversaires, le gouvernement et l'AFPC en l'occurence.

Or, le gouvernement refuse d'avoir recours à un médiateur, afin de tenter de sortir de l'impasse. En d'autres termes, il adopte une attitude dictatoriale.

Pour la première fois dans l'histoire de la Chambre des communes, une loi de retour au travail va être imposée à des travailleurs sans qu'on nomme un médiateur indépendant chargé d'examiner le point de vue des deux parties.

Je voudrais demander au député de Laval–Est s'il pense que l'absence de ce très important aspect des négociations—la médiation—va améliorer les relations de travail entre les fonctionnaires et le gouvernement fédéral. N'oublions pas que ce sera peut–être la première fois dans notre histoire qu'un gouvernement adopte une loi de retour au travail sans même qu'un arbitre soit chargé, à la fin, d'examiner les arguments des deux parties et de rendre une décision exécutoire.

En tant que syndicaliste, je sais que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, on prévoyait toujours cet aspect. Au moins, on suivait ce processus. C'est la première fois dans notre histoire qu'un gouvernement adopte une politique dictatoriale de ce genre. Lorsque les négociations sont rompues d'un côté ou de l'autre, si une ou l'autre des parties est à blâmer, on charge un médiateur indépendant d'examiner les questions en litige.

Le député pourrait–il nous dire pourquoi nous ne suivons pas cette procédure avant d'adopter une politique dictatoriale comme celle–ci?

M. Della Noce: Madame la Présidente, j'aimerais tout de suite répondre par la négative.

Cela n'améliorera pas les rapports avec mes électeurs parce qu'ils voient la réalité autrement, parce qu'ils croient que nous ne voulons pas négocier.

Je pose la question suivante au député. Il pourra toujours me répondre plus tard, s'il le désire. Pourquoi M. Bean a–t–il quitté la table des négociations? Pourquoi n'a–t–il pas saisi l'occasion, en or, qui lui était offerte la semaine dernière? Pourquoi a–t–il lui–même licencié 20 de ses employés pour donner aux autres 3 p. 100 d'augmentation? Pourquoi n'a–t–il pas gardé tous ses employés en ne leur consentant aucune augmentation?

Une voix: C'est peut–être un bon administrateur.

M. Della Noce: C'est peut–être un gestionnaire admirable, je vous l'accorde, mais c'est un très mauvais communicateur. Pourquoi ne dit–il pas la vérité? Pourquoi ne respecte–t–il pas l'entente qu'il a conclue avec le ministre, dont le bureau est voisin du mien, après être allé le voir pour le supplier de faire quelque chose? Nous lui avons donné l'entente. Il l'a sabotée, et il a quitté la table des négociations. Pas nous.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, quand j'ai vu le député de Laval–Est parler à la télévision avec la fougue et le dynamisme qui le caractérisent, je n'ai pu m'empêcher de venir à la Chambre afin de le voir en personne.

J'aimerais, sans retourner à la table des négociations, demander une nouvelle fois au député pourquoi, quand il y a deux combattants—et mon ami a l'expérience, cela fait, comme il l'a dit plus tôt, 10 ou 20 ans qu'il est en affaires—pourquoi, en ce qui concerne la conciliation, la médiation, les procédures, les lois, etc., tout ce qui a été fait devrait être défait et tout ce qui n'a pas été fait devrait être fait. Le public en a ras le bol, et nul doute que

le fait qu'on ait quitté la table des négociations pour retourner aux piquets de grève, avec tous les problèmes que cela engendre, n'a aidé ni les syndicats, ni la fonction publique, ni qui que ce soit.

Je ne voudrais pas que le député de Laval-Est note qui a tort et qui a raison, mais qu'il parle plutôt de ce qui ne va pas dans les procédures de médiation prévues dans toutes les lois du Canada, tant provinciales que fédérales.

M. Della Noce: Madame la Présidente, je remercie le député. Il connaît mes sentiments et il sait que j'essaie toujours de prendre le parti de mes gens. Je dois dire cependant qu'il y en a qui concluent des ententes sans être capables de tenir leur parole. C'était une entente en or. Il était heureux de l'avoir signée. Il a même appelé le ministre «mon oncle». Eh bien «Oncle Tom » ou «Oncle Gilles» ont conclu une entente avec lui et il ne l'a pas respectée. Ils veulent maintenant négocier. Que voudront-ils d'autre?

Cela m'effraie de traiter avec des dirigeants qui ne respectent pas leurs membres et qui leur cachent la vérité. C'est ce que j'ai ressenti aujourd'hui lorsque j'ai vu deux cents personnes envahir mon bureau. Je compatis avec ces gens parce que je les aime. Ils ont de bons emplois et ils travaillent bien.

Même si le public pense que tous les fonctionnaires sont des paresseux, nous avons la crème des fonctionnaires à Laval. Nous avons les meilleurs. Certains d'entre eux produisent 110 p. 100 de leur capacité. Lorsqu'il y en a qui partent, la différence se fait sentir immédiatement. C'est qu'alors nous n'arrivons pas à faire avancer nos dossiers. Nous leur donnons notre parole pour conclure une entente et ils ne la respectent pas. Ils demandent un médiateur ou une tierce partie. Nous savons à qui nous avons affaire. Nous n'avons pas besoin d'une tierce partie pour nous dire quoi faire. Il ne nous reste plus rien. C'est vide. Il n'y a plus rien. C'est fini, «caput», c'est tout.

Maintenant, cette tierce partie nous dira d'être gentils. Nous avons été gentils. Nous avons essayé de faire des offres sur tous les autres points. Nous avons retourné nos poches, nous avons vidé les fonds de tiroir, et nous avons déniché 500 $ pour ceux qui gagnent moins de 27 000 $. Bien sûr, ce n'est pas un gros salaire, et les 500 $ sont comme une gifle. Mais je connais des gens sans travail chez nous qui accepteraient deux gifles au visage à 500 $ chacune, une de chaque côté.

Mais ce n'est pas ce que nous allons proposer à nos gens pour qu'ils nous disent qu'ils ont besoin d'un négociateur. De quoi auront-ils besoin ensuite? Il ne veut pas de violence ni d'intimidation. Il veut bloquer le pont pour empêcher les gens d'aller travailler. Il y a des gens dans ma région qui veulent travailler. Savez-vous ce qu'on leur dit? «Si tu vas travailler, mon ami, nous nous souviendrons de toi et nous inscrirons ton nom sur le mur.»

• (1830)

Est-ce cela que nous voulons? Je n'aime pas la violence. J'aime la négociation et j'aime celui qui respecte la signature qu'il a apposée sur un document. Quelqu'un a dit: «Tout ça, c'est la faute à M. Bean.» Il a signé l'entente. Il était là qui frappait à la porte à onze heures du matin au lieu de se rendre à la table des négociations. Et maintenant, il veut un médiateur. Que va-t-il encore nous demander?

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre l'honorable député. Le temps alloué à la période de questions et de commentaires est maintenant terminé.

Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Saint-Boniface.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir aujourd'hui prendre la parole devant la Chambre à propos du projet de loi C-29.

Mon collègue de Laval-Est vient de parler d'un ton très passionné et a mis l'accent sur la part de vérité dans ce débat. Je voudrais seulement rappeler que la vérité.

[*Français*]

La vérité a plusieurs sens. C'est quand même un peu relatif.

[*Traduction*]

J'ai bien l'intention d'être aussi franc que j'en suis capable. Je demande aux Canadiens qui nous regardent de décider laquelle des deux vérités est à leur avis la plus fiable. Je dis ceci de façon tout à fait positive, sans aucune malice.

Il y a là une tendance qu'il faut relever à mon avis. Ce gouvernement a eu, depuis son arrivée au pouvoir en 1984, beaucoup de mal à administrer un certain nombre de programmes au Canada. Il a saboté bon nombre de choses. Je ne dis pas ça méchamment. Les gouvernements ont tendance à faire ça.

Si l'on considère par exemple le contrat pour l'entretien des F-18 qui a été adjugé à une province autre que le Manitoba, n'y a-t-il pas lieu de s'interroger sur la vérité? S'en est-on tenu à la vérité dans cette affaire?

Quand on considère la fermeture des bases et le fait que ces bases sont situées dans les circonscriptions de certains députés plutôt que d'autres, il y a lieu de s'interroger sur la vérité.

Prenons la privatisation d'Air Canada, les 3 000 personnes qui se retrouvent aujourd'hui sans emploi s'en portent-elles mieux ou non? Prenons Via Rail, encore quelque 3 000 personnes ou à peu près qui se retrouvent sans travail. Et le CN? Bref, le nombre d'emplois a diminué de près de 25 p. 100 depuis l'arrivée de ce gouvernement au pouvoir. Demandez aux travailleurs ce qu'ils en pensent. Regardez la réduction des effectifs à Radio-Canada. Je suppose que c'était également très positif, non? Demandez aux Canadiens ce qu'ils en pensent.

[*Français*]

Demandez à ma communauté, les francophones hors-Québec, ce qu'ils en pensent. Allez-y, je vous invite! Venez leur parler, vous allez voir quelle sorte d'accueil vous allez avoir!

[*Traduction*]

À mon sens, il y a une ou deux questions extrêmement importantes, notamment toute la notion de la légalité d'une grève. Il s'agit d'une grève légale. Beaucoup de gens essaient de nous faire croire que cette grève n'est pas légale. Il s'agit d'une grève légale, mais elle soulève quelques questions importantes. Doit-on permettre aux fonctionnaires de faire la grève? Peut-être est-ce de cela que nous devrions discuter. Dans quelle circonstances devraient-ils avoir le droit de faire la grève? Ou bien, faut-il leur retirer le droit de grève?

Une autre importante question surgit. Mon collègue y a fait allusion tout à l'heure. Quelles sont les mesures de grève acceptables de la part d'un syndicat en position de grève légale?

[*Français*]

Je déplore les actes de violence, et puis je crois que mes collègues les déplorent comme moi. Je n'aime pas du tout l'intimidation qu'on a faite envers certains travailleurs, lorsqu'on a dit: Si vous allez au travail, on va le dire à tout le monde. Je déteste ce genre de comportement et je vais faire tout ce qui est possible pour essayer de l'enrayer. Cela c'est promis. Il y a des gens qui m'ont appelé, qui ont partagé avec moi leur désespoir à cause des comportements tels que je viens de mentionner, et puis c'est malheureux.

[*Traduction*]

Tout cela nous amène peut-être à la question ultime. Le gouvernement se sert de ses pouvoirs pour outrepasser une loi qui confère un droit fondamental. Dès lors, on peut se demander: À qui le tour ensuite? Bien sûr, il est risqué de défendre une cause qui n'est pas particulièrement populaire du point de vue politique. Nous savons tous que la fonction publique—parce qu'elle est si connue, si mal comprise par la population, et que les gens entretiennent toutes sortes de mythes et de faussetés à son sujet—est une cible qui n'est pas toujours populaire.

Le gouvernement peut faire plus ou moins ce qui lui plaît et il a profité de cette situation. En tant que parlementaires, nous devons nous poser la question fondamentale suivante: S'il agit ainsi avec ce syndicat, s'il fait cela au processus de négociations collectives, le fera-t-il à quelqu'un d'autre, retirera-t-il à d'autres groupes un droit que vous et moi et les autres Canadiens avons? Cela me fait frémir.

[*Français*]

Franchement, je me demande s'il n'y aura pas d'autres groupes, d'autres individus, des droits que j'ai moi-même, que vous avez, que nous avons tous comme Canadiens, qui pourraient être frappés de la même façon.

[*Traduction*]

Parlons maintenant des huiles. Il ne fait aucun doute que certains fonctionnaires touchent d'excellents salaires.

[*Français*]

Mais il faut vraiment regarder la question de façon très honnête. Regardez les faits! Il y a un nombre de gens qui ne sont pas tellement bien payés. Regardons les salaires par catégories salariales, si l'on veut.

[*Traduction*]

Il est assez intéressant de remarquer qu'il y a environ 250 personnes qui gagnent entre 20 000 et 24 999 $. Il y a presque 65 000 autres personnes qui gagnent entre 25 000 et 29 999 $. Alors, d'après mes calculs—je crois que ce sont les chiffres les plus récents—presque 18 000 personnes gagnent entre 30 000 et 34 999 $.

J'ai déjà mentionné presque la moitié des gens qui sont dans la fonction publique. C'est presque la moitié des fonctionnaires.

N'oubliez pas une chose. Vous habitez peut-être à Ottawa ou dans une autre grande ville et il faut se rappeler que la majorité des fonctionnaires se trouvent à Ottawa et à Hull. Comment pourriez-vous vivre si vous étiez un père ou une mère de famille qui gagne dans cette région entre 20 000 et 25 000 $ ou entre 25 000 et 30 000 $? Vous auriez peut-être plus de chance d'y parvenir si vous gagniez entre 30 000 et 35 000 $, mais on ne vous qualifierait pas de nanti.

L'autre question à laquelle il faut répondre est la suivante: Pourquoi faire cette grève maintenant? Mon collègue a parlé avec beaucoup de passion et d'émotion. Je crois qu'il a dit ce qu'il ressentait vraiment. Il a dit: «Nos poches sont vides.»

Je vais en parler très prochainement. Pourquoi diable le gouvernement a-t-il nommé un médiateur dans la grève des postes quand il en avait la possibilité ici? Pourquoi use-t-il de deux poids et de deux mesures? Pourquoi traite-t-il un groupe d'une façon et l'autre groupe d'une autre?

Je crois que le gouvernement veut cette grève, qu'il pense que le public est de son côté. Quel choix avait-il?

[*Français*]

Ils en avaient plusieurs. J'ai demandé à la Bibliothèque du Parlement de me faire une étude afin que je puisse regarder les options qui étaient disponibles au gouvernement.

[*Traduction*]

Nous avons parlé de médiation, qu'il n'est pas nécessaire de définir, car je pense que la plupart des gens savent ce que c'est. Nous avons parlé de conciliation, un processus très semblable où on s'en remet à un tiers pour régler un différend. Nous pouvons parler d'enquête, où on demande à un enquêteur de chercher et de présenter les faits.

Nous parlons d'arbitrage d'un différend, qui est une autre manière de s'en remettre à un tiers mais où les conclusions ou les recommandations, si l'on veut, sont exécutoires. Puis, il y a l'étude des propositions finales et l'arbitrage et la médiation.

Cette étude indique aussi le succès de ces interventions dans le passé. Le gouvernement avait donc plusieurs options qui lui étaient offertes. Il a choisi la médiation pour la grève postale, mais pas dans ce cas-ci. Pourquoi, voulez-vous bien me dire?

Je me permets de vous citer ce qu'un journaliste réputé, Jeffrey Simpson, a écrit dans *The Globe and Mail* du 17 septembre dernier. Il dit en substance que le fait d'offrir aux fonctionnaires un contrat sans augmentation de salaire la première année était un geste délibérément provocateur, ayant peu de conséquences sur la lutte contre le déficit.

Je ne pense pas que M. Simpson affectionne un parti plus qu'un autre. C'est le genre de personne qui essaie d'être honnête et de donner l'heure juste. Et il estime que d'offrir aux fonctionnaires un contrat sans augmentation de salaire la première année est un geste de provocation délibérée qui influerait peu sur la lutte contre le déficit.

Ce n'est ni un libéral, ni un néo-démocrate, ni un membre d'un autre parti qui l'a dit.

• (1840)

C'est un journaliste indépendant. Il y a eu plusieurs provocations. En voici une autre. Mon collègue a parlé des primes. Ce n'est pas l'argent que représente les primes qui empêche les gens de s'asseoir à la table de négociation. C'est le symbole de la prime qui nuit au dialogue.

Lorsque au moins 5 000 personnes nommées par le Cabinet touchent des primes qui dépassent le salaire de beaucoup de fonctionnaires, certains d'entre eux des chefs de famille monoparentale, il est évident que les gens se fâchent. C'est justement cela qui me dérange, que les gens n'aient pas compris que c'est de la provocation. C'est ça qui met les gens en colère. Et je pourrais employer des mots bien plus crus.

Aussi, les augmentations qui ont été accordées au préalable aux députés et à d'autres, aux bureaucrates haut placés. Je crois savoir ce qui s'est passé. On nous a accordé une hausse de 4 p. 100 la veille de l'imposition du gel des salaires. Je comprends. Mais si nous avions donné l'exemple, si le gouvernement avait donné l'exemple, pensez-vous que nous ferions face à ce genre d'acrimonie, à ce genre de difficulté que nous connaissons à l'heure actuelle quand il s'agit de nous asseoir autour d'une table pour essayer de négocier? Je ne le pense pas.

N'oublions pas qu'un organisme indépendant, relevant du gouvernement, la Commission des relations de travail dans la fonction publique, a jugé que le Conseil du Trésor avait négocié de mauvaise foi. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce n'est pas le Nouveau Parti démocratique qui le dit, ni quelque autre parti politique. C'est la Commission des

relations de travail dans la fonction publique qui juge que le Conseil du Trésor a négocié de mauvaise foi.

Il y a autre chose qu'on n'a jamais dit à la Chambre, ou du moins je ne l'ai pas entendu dire aujourd'hui, c'est que certains employés ont obtenu une hausse de traitement de façon indirecte. On les a fait grimper d'un échelon dans leur échelle de traitement. C'est de la provocation. Je mentionnerai les officiers de navires et les contrôleurs aériens. Je n'ai pas de mal à admettre qu'ils auraient dû obtenir une hausse de traitement. Ils ont probablement mérité tout ce qu'ils ont reçu. Mais le fait qu'ils aient obtenu quelque chose constitue une acte de provocation. Les relations se dégradent à cause de cela. Cela nous empêche de nous asseoir autour d'une table pour tâcher de trouver une solution.

Plusieurs ont dit que nous n'avons plus d'argent.

[*Français*]

Je ne suis pas sans savoir qu'il y a un déficit qui dépasse les 30 milliards de dollars. Je ne suis pas sans savoir qu'il y a une dette qui dépasse les 400 milliards de dollars, qui a plus que doublé depuis l'année financière 1984–1985. Je sais tout ça, mais pourquoi trouve-t-on de l'argent pour d'autres programmes? Je vais vous donner quelques exemples. On vient de faire quelques annonces, j'en suis ravi, parce qu'on vient de transférer, finalement, certaines corporations, si l'on veut, certaines maisons, dans l'Ouest canadien. Il est temps que l'on songe, que l'on pense, que l'on réponde aux besoins de l'Ouest. On a trouvé l'argent pour le faire, et c'est bien. Mais vous savez, lorsqu'on parlait, par exemple, d'une augmentation de 3 p. 100 pour les fonctionnaires de l'Alliance de la Fonction publique, 144 millions de dollars, c'est beaucoup de fric! C'est probablement plus que ce que mes collègues ont dans leur compte de banque aujourd'hui, probablement pas mal plus!

De plus, il ne faut pas oublier qu'il y a eu des dépenses extraordinaires qui ont récemment été entreprises par le gouvernement.

[*Traduction*]

On a renfloué, par exemple, le programme des frégates; c'était peut-être une bonne décision, mais l'opération a coûté 260 millions de dollars. La guerre du Golfe nous a coûté 600 millions. On a dépensé 358,4 millions de dollars pour mettre en marche le programme de la TPS. On a embauché plus de 4 000 personnes à cette fin. Le coût de location de locaux a augmenté cette année de 100 millions de dollars, à quoi il faut ajouter 38,9 millions pour la location de bureaux pour la TPS. Voilà des dépenses de plus d'un milliard, mesdames et messieurs, au cas où vous vous poseriez la question. Je pourrais énumérer pour encore un milliard de dépenses si j'en avais le temps.

Les ministériels dénoncent ceux qui violent la loi, et avec raison. J'ai déjà dit que je n'approuve absolument pas la violence et la paralysie des services gouvernementaux de la part du syndicat et des syndiqués. J'essaie de comprendre et j'ai expliqué je pense que cela arrive. C'est regrettable et j'espère que nous pourrons faire le point dès que tout ce conflit sera réglé, c'est-à-dire bientôt, je l'espère.

Et l'équité salariale? C'est prévu par la loi, mais le gouvernement en fait fi. Je sais qu'il répondra que c'est nous qui en sommes responsables, mais qu'a-t-il fait, lui?

Pourquoi nier ce droit à un groupe qui devrait bien pouvoir en profiter, des femmes pour la plupart? Pourquoi un tel geste à ce stade-ci, au Canada? Pourquoi refuser à ces gens ce qui leur revient de droit?

Pour ce qui est des contrats, j'ai des chiffres intéressants à fournir à la Chambre. Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, en 1984, la sous-traitance représentait environ 1,7 milliard de dollars. Et aujourd'hui? Plus de 5 milliards. Une bien grosse augmentation. Pourquoi? Mais pourquoi?

Je ne voudrais pas manquer de bienveillance, mais je souhaiterais pouvoir déterminer avec précision ce soir à la Chambre où vont ces 3,3 milliards de dollars de différence. Il serait intéressant de le savoir, mais cette découverte causerait tout un émoi, j'en ai bien peur.

Parlons des employés. Lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir, il y avait, en 1984–1985, 257 013 fonctionnaires; en 1990–1991, il y en a 221 859, soit environ 35 000 de moins.

Avec cette réduction des effectifs et cet accroissement de la sous-traitance, pouvez-vous me dire, pouvez-vous dire aux Canadiens, où sont les économies? Avez-vous vraiment réalisé des économies pour les contribuables canadiens? Si oui, j'aimerais que vous nous en fassiez part.

Dans un éditorial paru dans *The Ottawa Citizen* le 17 septembre dernier, j'ai lu une déclaration des plus intéressante sur laquelle j'aimerais vraiment que le gouvernement s'explique aux Canadiens. On disait: «Tout ce que le gouvernement avait à faire pour sortir de cette impasse coûteuse et démoralisante, c'était d'offrir une augmentation symbolique: 2, 2 et 2 p. 100.»

Que mes collègues ne s'énervent pas, je sais bien que 2 plus 2 plus 2, ça fait plus que 0 plus 3 plus 3, mais ce n'est pas beaucoup en fin de compte et on aurait pu compenser la différence par une réduction de personnel si les fonds

étaient aussi limités qu'ils le disent. Donc, pourquoi pas 2 plus 2 plus 2 au lieu de 0 comme point de départ, ce qui est carrément provocateur en soi? Ça n'aurait pas coûté plus cher au bout du compte. Mes collègues le savent bien. Ils n'ont jamais donné d'explications satisfaisantes à ce sujet, et j'en suis désolé, mais les Canadiens vont savoir que le gouvernement aurait pu procéder de cette manière.

Ils vont savoir qu'il est délibérément agressif parce qu'il pense avoir une belle cause pour mousser sa popularité déclinante.

[*Français*]

Si on regarde cette question, on se dit: Bien, qu'est-ce qui se passe en ce moment? Les gens qui ont écouté et qui ont lu savent que c'est une affaire politique. Ils se rendent compte que le gouvernement n'est pas populaire. Ils se rendent compte que le gouvernement va essayer d'augmenter sa popularité, ce qui est tout à fait normal lorsque l'on n'a qu'une dizaine de points dans les sondages, de la part des Canadiens et des Canadiennes. Et puis, ils se rendent compte qu'il y eu de la malhonnêteté—puis je ne le dis pas méchamment—des deux côtés, une exagération. C'est un peu comme lorsque l'on fait une demande d'emploi. On arrive avec ce qu'on a de meilleur, peut-être quelquefois un peu embelli, un peu exagéré. Mais les deux côtés ont sûrement exagéré leur point de vue.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que les travailleurs et les travailleuses retournent au travail. Et ces gens veulent retourner au travail. Ce qu'ils veulent, c'est une démonstration de la part du gouvernement qu'ils sont prêts à négocier et il est fort possible qu'une augmentation soit très minime, que cela ne dépasse presque pas le 0, mais ils veulent se rendre à la table de négociation sans se faire imposer un carcan avant d'arriver.

• (1850)

Si je vous demande de venir ici et que je vous dis: Voilà ce qu'on va faire à l'intérieur de ces paramètres. Ce n'est pas négocier, cela; c'est imposer sa volonté et c'est facile de faire cela lorsqu'on a tout le pouvoir. Cela ne demande pas beaucoup de courage. Lorsque vous êtes gros et fort et que vous pouvez écraser l'autre, cela ne demande aucune créativité, aucun pouvoir, aucun leadership. Ce qui demande du leadership par exemple, c'est de réunir les gens, de leur parler, d'arriver à des solutions qui soient justes et sensibles, d'arriver à des solutions qui les respectent.

[*Traduction*]

Les fonctionnaires veulent reprendre le travail. Le gouvernement devrait nommer un médiateur comme il l'a fait lors de la grève des postes. Il devrait cesser de jouer des jeux. Il devrait remettre le pays sur la voie du travail et il devrait le faire maintenant.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je ne pourrai malheureusement pas répondre à toutes les questions, je vais en laisser aux autres, mais quand mon collègue a mentionné les salaires, par exemple, il a oublié de faire la moyenne. C'est facile de dire qu'il y en a qui ne gagnent pas cher, qu'il y en a d'autres qui gagnent très cher et il y en a d'autres qui gagnent encore plus cher.

Mais moi, je vais le dire pour que ce soit consigné et j'espère qu'il pourra nous répondre car je vais avoir deux ou trois petites questions. Un salaire annuel moyen de 33 500 $ est nettement supérieur à la moyenne nationale. Mais ce n'est pas là que cela arrête. Il y a une pension entièrement indexée au coût de la vie—c'est intéressant, cela—un des meilleurs régimes de protection et de sécurité d'emploi au Canada, un régime de soins dentaires payé entièrement par l'employeur. Savez-vous combien cela coûte? J'ai des enfants qui vont souvent chez le dentiste, madame la Présidente, et je peux vous dire que ça coûte très, très cher. Vous le savez personnellement, vous avez eu affaire beaucoup avec des dentistes. Vous savez ce que cela coûte quand on traverse la porte chez le dentiste. Cela fait partie de leur salaire et ça vaut des sous.

Ils ont une gamme complète d'avantages reliés à leur emploi, notamment un régime de soins de santé subventionné, un régime d'assurance-invalidité subventionné, des congés de maladie pleinement payés, des congés annuels généreux, des congés pour obligations familiales, y compris des congés de maternité subventionnés. C'est sûr que cela doit se rajouter au salaire aussi.

Notre collègue a parlé aussi du fait que. . .

[*Traduction*]

Les gens ont le droit de faire la grève, c'est vrai. Cependant, ceux qui veulent travailler ont aussi le droit de le faire; cela fonctionne dans les deux sens. Certains n'ont toutefois pas pu travailler. Ils sont venus à mon bureau et m'ont dit qu'ils voulaient travailler, parce qu'ils devaient assurer les services essentiels dans certains hôpitaux de Montréal, par exemple. Ils ont le droit de faire la grève, c'est vrai, mais d'autres ont le droit de travailler.

Le député a ensuite parlé du contrat et il a demandé pourquoi nous n'avions pas offert 2 p. 100 par année pour les trois ans. Nous avons sauvé 6 000 emplois en offrant 0, 3 et 3.

[*Français*]

La chose la plus importante que je veux dire à mon collègue, je l'ai expliqué dans mon discours d'ailleurs et je ne voudrais pas recommencer, mais je l'invite à le lire, que si c'est cela se rendre populaire pour un gouvernement, je trouve que c'est le contraire.

Alors, ma question est celle-ci: quand on analyse un salaire, pourquoi vous n'analysez pas aussi les bienfaits que mes gens de Laval aimeraient bien avoir, ce qu'on appelle les petits *fringe benefits*? Pourquoi on a mis 0-3-3 pour sauver 6 000 jobs, chose que M. Bean n'a pas fait?

[*Traduction*]

M. Duhamel: J'ai dit dès le début que je déplorais la violence et que, lorsqu'ils peuvent faire la grève, les syndiqués doivent s'interroger sur les activités qui sont indiquées et sur celles qui sont préjudiciables. Nous sommes actuellement témoins d'activités préjudiciables—lorsque des noms sont criés, lorsque les grévistes disent à certains de leurs collègues qu'ils se souviendront d'eux, lorsqu'ils leur téléphonent et les harcèlent—c'est absolument inacceptable. Je ferai d'ailleurs tout mon possible, avec l'aide de mes collègues, pour que cessent ces absurdités.

Mais nous devons aussi discuter de l'opportunité d'établir ou non de nouvelles catégories d'employés exclus.

Voici la question qu'il convient de se poser: La fonction publique devrait-elle ou non avoir le droit de grève? Si elle a le droit de grève, nous devons respecter ce droit. J'estime que nous ne l'avons pas respecté et que nous avons donné l'impression qu'il s'agissait d'une grève illégale.

Mon collègue a aussi parlé des salaires, du salaire moyen et des avantages sociaux. Ce sont d'excellentes questions, j'en conviens. Cependant, il s'est bien gardé de nous dire, et il le sait pourtant, dans quelle mesure cela dépasse la moyenne nationale. Il sait aussi qu'il peut inclure dans le salaire moyen tous les emplois à temps partiel, vous savez, les petits contrats de services qui font paraître le salaire moyen beaucoup plus élevé. Je vais toutefois le laisser se débattre avec ses problèmes de conscience. Il pourra peut-être aller se confesser durant le week-end.

Quant aux avantages, eh bien parlons-en. Je n'arrive pas à concevoir comment un collègue peut tenter de résoudre les problèmes des Canadiens en essayant de diminuer les avantages des fonctionnaires sous prétexte qu'ils ont l'assurance dentaire, par exemple. Mais c'est très bien. Tous les Canadiens devraient avoir cette assurance. Ils ont des pensions de retraite? Fort bien. Tous les Canadiens devraient avoir une bonne retraite. Leur pension est indexée. Je vous dirai que je paie une partie de mes cotisations pour cela. Pas vous? Avant d'être député, je payais aussi. Et s'il faut payer plus cher pour garantir l'indexation, qu'on me demande plus.

N'allons pas nous en prendre à tout le monde. N'enlevons rien à personne. Donnons davantage aux autres. Essayons de voir quels avantages devraient être accordés à tous les Canadiens. La solution n'est pas d'arracher des avantages à ceux qui les ont, mais de donner plus à ceux qui n'ont pas assez, dont le salaire, la pension de retraite, l'assurance-maladie, l'assurance dentaire ne sont pas satisfaisants.

Madame la Présidente, c'est un dernier point très bref. Mon collègue devrait voir combien il économise en frais de soins dentaires, car, sauf erreur, les députés ne font pas une si mauvaise affaire. Il aurait pu citer ces chiffres-là aussi.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je voudrais formuler une observation qui conduira à une question au député. cette observation porte sur le programme présenté par le gouvernement dans ce projet de loi.

Selon moi, le gouvernement a beau parler de la nécessité de lutter contre l'inflation et le déficit grâce à ce projet de loi et à la réduction en termes réels des salaires de ses fonctionnaires, il n'en demeure pas moins qu'il est loin de faire cela. En vérité, grâce à cette mesure législative, le gouvernement essaie de supprimer le droit à la négociation collective de ses propres fonctionnaires et il cherche à détruire le syndicat.

Le gouvernement n'essaie pas d'épargner de l'argent. Tout au contraire, il cherche à se faire du capital politique. Permettez-moi tout d'abord de préciser, en ce qui concerne l'inflation, que depuis 1985, les fonctionnaires fédéraux n'ont reçu une augmentation supérieure au taux d'inflation qu'une seule année.

Deuxièmement, pour ce qui est d'épargner de l'argent, une augmentation de 3 p. 100 pour une année représenterait 0,2 p. 100 du budget total du gouvernement. Ainsi, les chiffres du gouvernement sont tout à fait faux. C'est là un programme caché qui devient de plus en plus clair.

M. Duhamel: Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. Le gouvernement a un programme bien précis et je l'ai signalé tout à l'heure. Selon moi, les conservateurs essaient de marquer des points sur le plan politique et ils font de la propagande. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Mon collègue a oublié de mentionner, par exemple, qu'en ce qui concerne les récentes augmentations dont on vient de parler, au cours des dernières années, la fonction publique a été loin d'être aussi privilégiée que le secteur privé. Les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada n'ont pas reçu des augmentations aussi généreuses. Je pense qu'il faut en tenir compte.

Je voulais également signaler qu'il faut toujours, en fait, se méfier des chiffres. Je sais que mon collègue est furieux, mais cela ne me dérange pas. Il a déclaré que le régime de soins dentaires des employés leur permettait d'obtenir un remboursement à 100 p. 100 alors que la proportion n'était que de 80 p. 100 dans notre cas. Eh bien, je tiens à vous dire qu'ils préféreraient de loin notre régime de pensions au leur, n'est-ce pas? Ainsi, si vous souhaitez faire des comparaisons, soyez juste.

Il est vrai que les deux parties se livrent une épreuve de force. C'est le gouvernement contre le syndicat, et le gouvernement essaie d'en profiter. Vous le savez aussi bien que moi. Je suis déçu que vous ne le reconnaissiez pas.

• (1900)

En temps opportun, je proposerai une motion pour donner au député les mêmes conditions de travail que ces employés, puisqu'il les préfère. Je pense que ce serait là un geste noble de ma part, étant donné que mon collègue est persuadé que ces employés sont mieux traités que nous.

Mme le vice-président: J'informe la Chambre que les cinq premières heures du débat de troisième lecture de ce projet de loi sont maintenant terminées. Nous passons maintenant à la présentation de discours de dix minutes, sans aucune période réservée aux questions et aux observations.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je me lève pour exprimer mon opposition à ce projet de loi et pour le dénoncer le plus vigoureusement possible.

Mon opposition à ce projet de loi découle en partie de mon expérience de plus de 15 ans comme avocat en droit du travail et de la philosophie que j'y ai acquise. Je m'y oppose en outre, à titre de député de Victoria, cette collectivité qui a clairement fait connaître sa position à l'égard de ce conflit et qui est fortement en faveur de la position de l'Alliance et de ses fonctionnaires qui sont membres de la collectivité.

Le projet de loi C-29 paraît assez inoffensif; on peut le croire jusqu'à ce qu'on fasse une lecture très attentive de l'essentiel de la mesure législative, qui se résume à trois articles.

Je demande à ceux qui nous regardent l'effet que ces articles leur feraient s'ils s'appliquaient à eux, à leur propre convention collective.

L'article 5 prévoit simplement que le régime de rémunération en vigueur pour des salariés visés par le projet de loi soit prorogé de deux ans, à compter de la date prévue pour son expiration, n'eût été de cet article.

Il faut comprendre que la mesure législative ne s'applique pas seulement aux membres de l'Alliance qui sont actuellement en grève, mais aussi aux membres et aux officiers des Forces canadiennes; aux membres et aux officiers de la Gendarmerie royale du Canada; aux membres du personnel de la Chambre des communes qui ne sont pas syndiqués et qui n'ont aucun porte-parole; aux membres des bureaux des ministres, des sénateurs et des députés, des organismes et des commissions, ainsi qu'à plusieurs centaines d'autres employés canadiens, qui n'ont aucun porte-parole et qui ne participent pas à ce conflit.

L'article 9 prévoit ensuite une augmentation de 0 p. 100 pendant les douze premiers mois et de 3 p. 100 pendant les 12 autres mois d'application de tout régime de rémunération visé par le projet de loi.

Enfin, l'article 14 énonce les amendes, qui vont jusqu'à 500 $ par jour. Ces amendes s'appliquent non seulement aux syndicats ou à leurs représentants, mais également aux employés, qui sont tenus, conformément à la loi, de ne rien faire qui puisse y contrevenir, notamment d'aller en grève.

Le droit de négociation collective existe depuis plus de 80 ans et notre pays y souscrit fièrement par l'entremise des conventions internationales du travail. Ce droit, que de toute évidence les ministériels n'ont pas réussi à comprendre, veut dire essentiellement que les gens qui vivent dans une société libre ont le droit d'accepter leurs conditions de travail et de se rassembler collectivement pour obtenir des conditions de négociation et de travail qui leur conviennent.

Ce droit de négociation collective est inscrit depuis des années dans la loi. Au cours des décennies, on a lutté avec acharnement pour l'obtenir. Pendant les années 60 et 70, les fonctionnaires du pays l'ont enfin acquis.

Il a été extrêmement difficile pour certains de comprendre comment les fonctionnaires, les policiers et d'autres groupes peuvent avoir le droit de négociation collective, y compris le droit ultime de cesser de travailler s'il ne sont pas satisfaits de leurs conditions. Mais un équilibre très délicat a été établi dans la loi.

Certains employés ont été privés du droit de grève, mais ceux dont le travail quotidien n'était pas jugé absolument essentiel ou d'importance cruciale pour l'intérêt public ont obtenu le droit, de concert avec tous les autres Canadiens, de se rassembler collectivement, de demander une accréditation, de négocier collectivement avec leurs employeurs et de ne travailler qu'après avoir accepté les conditions qui leur étaient offertes.

Le Parlement a conféré ce droit à ses fonctionnaires. Il a demandé au gouvernement du Canada, au fil des années, de respecter cette loi. À l'occasion, une loi forçant le retour au travail a été jugée nécessaire, mais ce projet de loi, le C-29, constitue une mesure particulièrement draconienne de retour au travail.

La plupart des lois de rappel au travail prévoient soit une période de transition pendant laquelle la médiation intervient, soit un arbitrage, ce qui fait que les grévistes se remettent au travail immédiatement et qu'un tribunal indépendant, ayant entendu les deux parties, rend un jugement sur ce qui constitue des conditions de travail honnêtes.

Cette loi ne fait rien de tel. Elle rejette les recommandations des commissions de conciliation et des parties qui ont étudié la situation. Elle cherche à imposer le point de vue du gouvernement sur ce que sont des conditions de travail acceptables pour ses employés.

Par cette loi, le gouvernement confond son rôle d'employeur et son rôle de législateur. Il s'arroge un pouvoir qu'aucun autre employeur de ce pays ne possède en demandant au Parlement d'imposer son point de vue sur ce que sont des conditions de travail acceptables pour les employés du secteur public.

Aucune loi soumise au Parlement n'a jamais fait une chose semblable. Le Parti conservateur, qui avait l'habitude de se considérer comme le défenseur des droits des Canadiens, cherche à imposer cette mesure législative et a dépouiller les fonctionnaires de leurs droits.

C'est honteux de la part de ce gouvernement. Nous prétendons que cette mesure législative viole la Charte des droits et libertés. Je défie le gouvernement de présenter à la Chambre une opinion juridique qui laisse entendre que cette loi ne serait pas contraire à la Charte des droits.

Cette Charte donne aux Canadiens l'égalité de traitement en vertu de la loi. Les autres Canadiens ont le droit à la négociation collective et, si on les accule au pied du mur, le droit de faire grève. Comment se fait-il que le gouvernement vienne leur retirer ce droit?

S'il prétend qu'il faut mettre fin à ce conflit dans l'intérêt du public, si c'est ça son argument, alors il est obligé de démontrer d'abord que l'intérêt public exige que l'on mette fin à cette grève et ensuite que, et c'est plus important, car un grand nombre de Canadiens sont probablement d'accord avec ça, à un certain moment toute grève du secteur public doit prendre fin.

Pour ce faire, il doit procéder seulement après avoir négocié de bonne foi pendant une période de temps suffisante, et avoir utilisé tous les mécanismes disponibles tels que la conciliation et, la médiation, avant de présenter une loi de rappel au travail minimaliste, c'est-à-dire qui prévoit une période de transition ou l'arbitrage.

Mais il n'y a pas d'excuses pour présenter une loi qui dépouille de leurs droits des Canadiens comme le fait le projet de loi actuel.

Ce projet de loi n'est en fait qu'une mauvaise politique administrative. Il oblige à retourner au travail des milliers de Canadiens qui seraient amers envers le gouvernement, leurs employeurs et leurs collègues de travail qui n'ont pas fait la grève. Il entraînera même des conflits internes au sein du syndicat en raison des difficultés que cette loi a créées pour l'Alliance de la Fonction publique du Canada qui a livré une dure bataille et qui, au départ, a remporté une grande victoire sur ce gouvernement. Cette loi va laisser un héritage durable et amer. C'est une loi que ce gouvernement et ce pays regretteront pendant longtemps.

• (1910)

Je terminerai sur ces quelques mots. À quelque chose, malheur est bon. Cette loi draconienne aura permis aux fonctionnaires de ce pays d'atteindre une certaine maturité. J'ai parlé avec eux à Ottawa, ainsi qu'à Victoria. Leur message est fort et clair. Ils se sont finalement aperçus qu'ils ont eux aussi un intérêt dans le genre de gouvernement que nous avons, qu'ils ont eux aussi intérêt à faire élire au Parlement des gens qui défendront leurs droits et qui ne leur imposeront pas ce genre de loi.

Ils parlent au nom des milliers de Canadiens qui ont maintenant une nouvelle vision du Canada qu'ils veulent avoir, un Canada où régneront l'équité, la justice et les droits. Je prie cette Chambre de rejeter cette loi et d'ouvrir une nouvelle ère de négociations pour le secteur public dans ce pays.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, étant donné les dix minutes qui nous sont imparties, il faut nous en tenir à l'essentiel. Je trouve assez intéressant de prendre la parole immédiatement après le député de Victoria qui a parlé d'un ton très éloquent et magistral des droits du public à la négociation collective.

Si j'avais pu lui poser une question avant d'entamer mon débat, je lui aurais demandé si, d'après lui, il y avait une différence entre les droits à la négociation collective et le droit de grève des employés de la fonction publique par rapport aux travailleurs du secteur privé. Je crois savoir quelle aurait été sa réponse.

Durant les quelques minutes que j'ai pour parler de cette question très importante, j'aimerais revenir en arrière, et je crois que le député de Victoria va être quelque peu étonné, au projet de loi accordant le droit de grève à la fonction publique. À l'époque des débats de 1957 qui avaient entouré l'étude de la Loi sur la négociation collective dans la fonction publique—pages 13184 et suivantes—j'étais un jeune député débutant opposé à l'auguste et invincible gouvernement libéral et à M. Benson, alors président du Conseil du Trésor. Je ne me rappelle plus vraiment si le père du député—qui était alors député de Victoria—se trouvait à la Chambre, mais je sais que lui et moi avons été collègues.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre de l'époque, M. Knowles, le parlementaire distingué présentement assis au Bureau, avait pris une part active aux débats.

J'étais alors loin de penser que quelque 24 ans plus tard je pourrais lire mes propos dans le Hansard et c'est donc d'une façon plus naïve qu'aujourd'hui que je faisais part de ma préoccupation d'accorder le droit de grève à des membres de la fonction publique.

Ça a été un débat très difficile. Personne, je crois, n'est satisfait de la situation. En tous cas, pas le public. Personnellement, j'ai l'impression que le public en veut terriblement aux deux parties et à leurs membres, la Chambre des communes et la fonction publique, représentée par l'AFPC, avec toutes ses manoeuvres pour voir ses revendications légitimes satisfaites. Ou peut-être ont-ils accepté quelque leurre que le gouvernement leur a tendu pour créer cette situation d'affrontement qui n'a servi à personne.

Ce projet de loi a été présenté lorsque cette Chambre a repris ses travaux après le congé d'été. Je dois dire qu'à ce moment-là, bien avant que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, sous la présidence de l'ancien leader parlementaire du NPD, Ian Deans, ait dit que le gouvernement du Canada avait négocié de mauvaise foi—ce qui n'était que justice, à mon avis—je pensais également que le gouvernement du Canada avait négocié de mauvaise foi. Si le projet de loi avait été débattu et mis aux voix à ce moment, j'aurais été prêt. Certes, je ne pense pas qu'il aurait traduit l'opinion collective de ma circonscription où l'on voulait que l'on mette fin à la grève et où l'on ne compte pas beaucoup de fonctionnaires. Il m'aurait été très facile de me ranger du côté de la majorité des braves gens de ma circonscription. Je pense que je les aurais surpris si j'avais voté contre le projet de loi du gouvernement, autrement dit, en faveur de l'Alliance. Mais je ne croyais sincèrement pas que le système de négociation collective avait été bien appliqué et que les parties avaient négocié de bonne foi. Et, bonté divine, madame la Présidente, si nous avons pu nommer un médiateur dans le conflit turbulent des services postaux en vertu de la procédure de conciliation et des lois ouvrières du Canada, malgré l'offre globale que le gouvernement essaie de négocier, nous aurions pu au moins essayer pour la forme et même, aller plus loin en nommant un médiateur.

J'étais à ma fenêtre et je regardais les 20 000 fonctionnaires sur la pelouse lundi matin et lundi midi. Je dois dire qu'ayant vu quelques manifestations sporadiques la semaine précédente, lorsque je suis venu pour affaire, j'ai été un peu impressionné, sans me laisser influencer par le nombre, mais sachant que les trois quarts des personnes présentes n'avaient jamais été politisées ou radicalisées, sachant que nous avions tous eu un bon été pour nous reposer et que l'édification de la nation et l'introspection à l'échelle nationale serait la priorité cet automne au Parlement.

Et je regardais ces 20 000 fonctionnaires qui vous servent, me servent et servent des millions de Canadiens et je n'arrivais pas à croire qu'un gouvernement soucieux de faire sa rentrée sous le signe de la paix et de la bonne volonté pour traverser les difficiles négociations constitutionnelles, avait provoqué cette situation—je ne blâme personne parce que personnellement, je vois des torts des deux côtés. Puis j'ai pensé et j'ai dit à mon personnel: «Le premier ministre a l'énergie et l'audace et il est assez populiste, sans compter ses antécédents de négociateur et son expérience avec des gens bien plus coriaces que M. Bean dans le port de Montréal et d'autres endroits intéressants, pour sortir du Parlement et se présenter devant la foule. Et si les cris et les huées des gens l'empêchaient de parler, cela jouerait en sa faveur.» J'ai aussi dit à mon personnel: «Il pourrait s'agir d'une occasion de renverser la tendance observée dans les sondages parce qu'il est évident que toute ce débat qui nous attend en ce lundi est fortement teinté de politique.» Et j'ai vraiment cru que cela pourrait se produire.

Ça aurait pu se produire—le premier ministre aurait pu non pas admettre qu'il avait fait une erreur mais du moins montrer un peu d'humilité en disant que peut-être on s'était trompé et en proposant de retourner à la table. Il aurait pu demander au président du Conseil du Trésor de rencontrer les représentants syndicaux et de voir si quelque chose pouvait être fait dans les limites du cadre de travail, en voyant si une offre de deux, deux et deux allait éliminer une centaine ou un millier d'emplois. Mais au moins, on aurait pu revenir à la table et essayer d'en arriver à quelque chose de pertinent.

Ça ne s'est pas produit, madame la Présidente. Et pourtant nous avions une trêve, et si j'avais été un simple député du Parti conservateur tentant de défendre le gouvernement, lundi et mardi, en sachant que le leader parlementaire du NPD était sur le front en train de négocier honnêtement une reprise des négociations après que moi-même et d'autres ayons tenté à tout hasard de défendre le gouvernement, j'en aurais été pour le moins un peu troublé. J'aurais très bien su qu'en retournant à la table dans les conditions qui avaient été acceptées, il y avait très peu de chances de règlement et que nous allions nous retrouver avec le même problème, comme ça se produit aujourd'hui.

Mais c'était au début de la semaine, madame la Présidente, et j'étais alors certainement en faveur de la négociation, quels que soient les piètres résultats qu'ils aient atteints jusqu'alors, pour parler en termes conservateurs. Je sais très bien que les deux parties portaient une part du blâme quand la procédure de négociation a finalement été interrompue la semaine dernière, quelle qu'ait été la sincérité des négociateurs. La grève a alors repris, accompagnée de violence, et les reportages télévisés ont commencé à nous montrer des fonctionnaires se prendre aux cheveux ou agresser le public. Je conclus à regret qu'il est temps que cette grève se termine, avec tous les problèmes qu'elle a causés et qui resteront collés à notre image. Je suis d'accord avec mon collègue de Victoria quand il dit qu'il n'y a jamais eu de mesure aussi draconienne que le projet de loi C-29 pour faire rentrer les gens au travail, sans même une possibilité de médiation ou d'arbitrage. À la lumière de ce qui arrive au secteur public, qui je pense est en train de déraper, il faut que le Parlement agisse dans l'intérêt de toutes les parties qui ont été lésées, toutes les tierces parties.

• (1920)

Vous me dites, madame la Présidente, que mon temps de parole est déjà écoulé et je n'ai même pas eu le temps de vous citer mes perles de sagesse, que j'ai relevées en 1967, lorsque le premier projet de loi sur le droit de grève a été débattu à la Chambre, lorsque j'ai dit que les fonctionnaires d'alors savaient quels avantages étaient les leurs, ils savaient qu'ils n'avaient pas le droit de faire la grève. Je maintiens, outre tous les autres arguments qui ont été invoqués au cours de ce débat complexe, qu'il est maintenant temps de retourner à l'essentiel et de voir si le droit de grève doit exister dans la fonction publique. Encore moins aux Postes—c'est une tout autre question car quiconque détient le monopole sur le service postal ne devrait avoir le droit de faire la grève. Pour revenir à la fonction publique, il faut revenir à l'essentiel.

En conclusion, je lirai avec tristesse, madame la Présidente, quatre courtes phrases du livre *Lament for a Nation* écrit par George Grant, un philosophe canadien intéressant qui croyait en un Canada et qui, déjà dans les années 50, en 1957 en fait, pensait que le dernier nationaliste sur la scène publique était un homme du nom de John Diefenbaker. Il a écrit ce livre, *Lament for a Nation*, parce qu'il estimait que tout se dégradait et que le Canada en tant que nation pourrait peut-être préservée grâce à l'élection de cet homme. Il a dit bien des choses, mais ce qu'il a dit d'intéressant au sujet de la fonction publique en 1957 c'est cette citation qui se rapporte très étroitement au débat qui a lieu aujourd'hui au Canada et à un des problèmes qui se pose ici. Il a dit à la page 18 de *Lament for a Nation*:

Les relations de Diefenbaker avec la fonction publique pourraient faire l'objet d'un roman picaresque. En comptant ces relations tendues parmi ses échecs, je ne veux pas dire que tous les torts soient de sa faute. Trop de fonctionnaires s'étaient trop étroitement identifiés à des libéraux et à des mesures libérales avant 1957, et certains d'entre eux n'ont pas manifesté la loyauté qu'il convenait d'avoir à l'égard du gouvernement élu après 1957.

Puis il poursuit en ces termes:

Néanmoins, ce fut catastrophique que Diefenbaker ne puisse réussir à gagner le respect de la fonction publique. On ne peut diriger un État moderne sans placer une grande autorité entre les mains de ses fonctionnaires non élus. Dans un pays aussi précaire que le Canada, la fonction publique est peut-être l'instrument essentiel grâce auquel la nationalité est préservée. Le pouvoir d'Ottawa doit être habilement utilisé par les hommes politiques afin d'équilibrer les énormes forces antinationales concentrées dans les capitales économiques de Toronto et de Montréal. Pour pouvoir stimuler le nationalisme, Diefenbaker avait besoin de gagner le respect de la fonction publique.

Madame la Présidente, il ajoute que Diefenbaker n'y est pas parvenu et, à mon avis, il est si regrettable que, peut-être depuis l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir en 1984, époque où je partageais un grand nombre de ses pensées et où j'essayais de réaliser certains de ses programmes, l'histoire, avec beaucoup d'autres choses, nous dépeindra comme un gouvernement qui n'a pas su résoudre ses différends avec notre fonction publique à l'époque, sans parler de ce qui s'est passé aujourd'hui.

Par conséquent, c'est un jour bien triste où nous sommes saisis de ce projet de loi. Il est triste que nous devions très probablement l'adopter et obliger les personnes qui travaillent pour nous à reprendre le travail.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, il ne fait certes absolument aucun doute que vous êtes l'un des présidents les plus justes que nous ayons eus, tout comme les autres que nous avons au Parlement, étant donné l'indulgence dont vous avez fait preuve envers le député qui vient de parler; c'est peut-être, sans doute, à cause de son ancienneté à la Chambre des communes ou peut-être à cause de son éloquence. Je ne sais pas très bien pour quelle raison, mais j'appuie néanmoins ce que vous avez fait. Cela était peut-être amplement justifié.

Je voudrais tout d'abord dire que nous ne discutons pas de la qualité du travail effectué dans la fonction publique canadienne. Ayant été fonctionnaire durant douze ans, je voudrais vous exposer un peu d'histoire qui, j'en suis persuadé, saura vous convaincre, vous, le public et les députés à la Chambre, que je sais de quoi je parle.

La qualité du service que le Canada obtient de ses fonctionnaires est incontestable. On peut certes penser qu'étant donné le nombre de personnes dont nous parlons, comme c'est le cas peut-être pour une grande famille, pour une grande collectivité, tout n'est pas parfait. Néanmoins, j'estime que les fonctionnaires canadiens constituent un groupe de travailleurs consciencieux qui ont foi dans le Canada. Je les en félicite.

J'ai travaillé pour le gouvernement fédéral durant environ douze ans, et je me suis trouvé dans des circonstances qui m'ont plongé dans une certaine perplexité. Je me rappelle très bien, au début de ma carrière dans la fonction publique fédérale, je voulais un jour terminer un travail. J'en avais encore pour 15 ou 30 minutes. Or, l'immeuble dans lequel je travaillais fermait à 17 heures; on verrouillait les portes à cette heure-là. Les portes étaient cependant équipées d'un verrouillage automatique de sorte que je pouvais partir quand mon patron me le disait. Il s'agissait de quitter le bureau à 17 heures, car le gouvernement n'accordait pas de temps compensatoire pour les heures supplémentaires de travail.

Je ne cherchais pas à gagner du temps compensatoire. Je voulais simplement accomplir mon travail, et si cela passait pour une contribution au bien-être du Canada, tant mieux. Il y en a beaucoup dans la fonction publique qui ont la même attitude.

Je ne crois pas qu'en l'occurrence, le président du syndicat soit vraiment à l'écoute de ses membres.

Voici un autre exemple. J'avais été muté en Colombie-Britannique, où mon travail consistait à fournir des profils de pipelines pour une région extrêmement aride du Canada. Je suis retourné dans ma bonne vieille Saskatchewan dès que j'ai pu. Je travaillais sans interruption jusqu'à 10 heures, 10 heures et demi du soir, sans réclamer de surplus de rémunération, ayant le sentiment d'apporter une contribution à mon pays et de bien faire mon travail. Je trouvais simplement que cela faisait partie du travail.

Encore là, personne ne me demandait mon avis. Personne d'un syndicat ne m'a demandé mon opinion, ne m'a donné d'ordres, Dieu merci, probablement parce que j'étais hors de la portée des syndicats. Personne ne m'a enjoint de cesser de faire des heures supplémentaires.

De nombreux fonctionnaires se donnent également à leur travail. J'ai parlé à des membres de l'AFPC à Regina, ma ville natale, au beau milieu de toute cette crise ouvrière. Je ne crois pas devoir vous rapporter nos entre-

tiens par le menu. Mais, d'une manière générale, ils m'ont dit que ce n'était pas l'argent qui était en cause dans cette affaire. Sachant pertinemment que 0, 3 et 3 p. 100 leur avaient été proposés dès l'époque du budget, ce qui semble être la cause de la grève, les gens de ma ville, du moins ceux à qui j'ai parlé et qui m'avaient été envoyés comme représentants syndicaux, m'ont dit que ce n'était pas l'argent qui faisait problème.

Or, M. Bean dit qu'il ne peut accepter la directive des zéro, trois et trois pour cent. Et les députés d'opposition parlent de loi draconienne.

Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous, du parti ministériel, légiférons pour obliger des gens à retourner au travail, pour contourner la libre négociation collective. Mais il faut parfois rappeler leurs obligations à ceux qui servent le public et sont payés par lui.

Certains habitants de ma circonscription m'ont dit: «Vous devriez peut-être déterminer quels services sont essentiels et ensuite légiférer en conséquence. Vous pourriez alors confier à d'autres les services non essentiels.»

Ils me signalent clairement que nous devrions peut-être réduire le nombre de fonctionnaires fédéraux. Non pas que j'appuie cette suggestion. Je rapporte simplement ce que certaines personnes me disent.

Si nous voulons entretenir de bonnes relations avec les membres de l'Alliance et les fonctionnaires, j'espère que les choses n'en arriveront pas là. Cela n'est pas nécessaire.

J'espère qu'un jour, quelqu'un ayant le pouvoir et l'autorité d'analyser les tractations effectuées en coulisses sera en mesure de faire la lumière sur ces événements et de nous dévoiler les renseignements qui n'ont pas été transmis par les journalistes, qui n'ont pas été confiés aux membres, et que la population n'était pas en droit de connaître.

Certains gestes ont été commis et certaines déclarations ont été faites. Quand on analyse ces déclarations à la lumière des événements actuels, on peut en venir à se demander: «Mon Dieu, parlons-nous de la même chose?»

D'une certaine façon, cette grève est devenue une question politique. Cela proviendrait, à mon avis, de conflits au sein même de l'Alliance, et non pas des décisions prises par ce parti politique.

Je rappelle une loi de retour au travail à caractère non politique. Je me rappelle très bien qu'en avril 1982, si je ne m'abuse, un gouvernement provincial néo-démocrate, en Saskatchewan, a adopté une loi rappelant, je crois, les infirmières et infirmiers au travail. Je suis sûr que cela ne leur a pas plu.

Je me rappelle très bien que nos collègues libéraux d'en face ont été associés à un programme ignoble, celui du six et cinq, et qu'ils ont dû prendre les mesures nécessaires pour légiférer et rappeler des employés au travail. Par conséquent, nous nous retrouvons aujourd'hui dans le même bateau, pour ainsi dire, dans la même position. Ce n'est pas une position que nous envions.

Nous cherchons un peu de compassion pour les travailleurs auprès du parti qui est censé défendre la main-d'oeuvre et compatir avec elle. Nous connaissons tous les circonstances dans lesquelles le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, a dû récemment informer le syndicat représentant les chauffeurs du service de transport en commun de Toronto que, s'il ne tenait pas un vote sur les offres qui leur avaient été faites, le gouvernement allait légiférer et les rappeler au travail.

• (1930)

Nul besoin de tenter de confondre les gens en qualifiant ce projet de loi de mesure législative draconienne parrainée par les conservateurs. C'est une situation dans laquelle se retrouvent tous les gouvernements, tous les partis politiques qui accèdent au pouvoir.

C'est agréable de faire partie de l'opposition, c'est agréable, parce que c'est facile de lancer des flèches. Vous n'êtes pas obligés de prendre des décisions, voilà pourquoi il m'arrive parfois d'envier l'opposition, mais pas très souvent. N'est-ce pas terrible d'entendre des sons qui semblent provenir de l'autre côté des rideaux. J'aurais cru que le député de Kingston et les Îles prendrait place et réfuterait certains de mes arguments, même si cela n'ajouterait pas grand-chose au débat. Néanmoins, j'aime bien entendre sa belle voix d'Écossais.

Je suis heureux qu'il soit ici ce soir. Certaines questions ont été posées. On a demandé plus tôt pourquoi on ne nommait pas de médiateur. Habituellement, on nomme un médiateur lorsque les deux parties ne semblent pas s'entendre sur le fait que les questions salariales sont encore négociables.

Dans le cas qui nous occupe, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a rompu les négociations pendant qu'il y avait encore des offres sur la table. Ce serait un peu prématuré de nommer un médiateur. Par ailleurs, comme il y a des offres sur la table, je crois que M. Bean, en rejetant ces offres, protège ses propres intérêts politiques et non les intérêts des membres de l'Alliance à qui j'ai parlé dans ma circonscription.

On a accusé le gouvernement de ne pas avoir négocié de bonne foi. La décision rendue par cet organisme m'a laissé quelque peu perplexe, car la direction que le gouvernement devait prendre en ce qui concerne les salaires, c'est-à-dire la politique du 0, 3 et 3, était indiquée dans son budget.

Ce serait bien de faire partie d'un gouvernement qui dépense. Mais si nous sommes dans cette situation aujourd'hui, c'est justement à cause d'un gouvernement qui a beaucoup dépensé. Il nous faut maintenant resserrer les cordons de la bourse et, oui, tout le monde doit payer.

On a accusé le gouvernement de ne pas avoir négocié de bonne foi, mais je ne crois pas que nous ayons jamais fait cela. Je tiens à vous rappeler que la Commission des relations de travail dans la Fonction publique a invoqué le troisième élément de l'article 51, qui dit qu'on doit faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective, même s'il y avait déjà eu plus de 90 jours de négociation ou de conciliation à ce moment-là. Je veux aussi attirer votre attention, madame la Présidente, sur la plus récente décision de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique, qui dit que les employés désignés essentiels ont été empêchés de se rendre au travail par les syndiqués qui dressaient des piquets de grève. Cela allait à l'encontre des lois sur les relations de travail.

La balle est dans le camp de l'Alliance. Qui, selon vous, est celui qui ne négocie pas de bonne foi? Vendredi dernier, le président de l'Alliance lui-même a admis que le Conseil du Trésor avait discuté des questions salariales et des autres questions. C'est ce que nous avons fait. Lorsque le président de l'Alliance lui-même admet que nous avons discuté de toutes les questions, je me demande vraiment comment on peut nous accuser de ne pas négocier de bonne foi.

Certains se sont interrogés sur la nécessité de publier des annonces dans les journaux. Il me reste une minute, madame la Présidente, et je ne dépasserai pas le temps qui m'est accordé.

Dans les médias, il est abondamment question de tous les aspects négatifs de ce conflit syndical. Nous avons jugé qu'il fallait absolument renseigner la population, lui exposer l'envers de la médaille et lui expliquer les difficultés avec lesquelles le gouvernement est actuellement aux prises et les moyens qu'il propose pour les résoudre. La population du Canada a le droit de savoir ce qui se passe. Elle a le droit de connaître les dernières offres du gouvernement et de savoir que cette grève aurait pu être évitée si Daryl Bean n'avait pas quitté la table des négociations.

Il faut se poser cette question très pertinente: Pourquoi a-t-il quitté la table de négociations alors qu'il restait encore des questions à négocier?

Je regrette beaucoup que nous ayons à prendre cette décision. Les Canadiens veulent que nous la prenions. Les membres de l'AFPC aussi. Tous les Canadiens veulent que nous prenions cette décision.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, les députés sont dans une situation plutôt unique. Trop souvent, le gouvernement a essayé de trouver des boucs émissaires pour faire oublier sa propre incompétence, la faillite de sa gestion. Il a été incapable de gérer ses budgets, ses recettes fiscales, les fonctionnaires qui travaillent si fort pour que le pays continue à marcher. À écouter le débat, à entendre les députés d'en face essayer de se disculper parce qu'ils ont forcé les fonctionnaires non seulement à faire la grève, mais aussi à se contenter de moins que ce que les députés ont reçu, de moins que ce que certains cadres supérieurs. . .

Une voix: Ne soyez pas aussi stupide.

M. MacDonald (Dartmouth): Le député me crie de ne pas être si stupide. Je dois dire au député que les fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans ma circonscription, et il y en a probablement 3 000 ou 4 000, ne sont pas stupides. Ce ne sont pas des personnes qui aiment faire la grève. Ces gens-là ont choisi de travailler au service de leur pays dans la fonction publique.

Les députés d'en face aiment bien chahuter, et surtout ce député-là, qui lance de petites interjections. Les fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans les circonscriptions de Dartmouth ou de Halifax sont des gens qui ont consacré la majeure partie de leur vie active au service de leurs concitoyens.

En tant que député libéral, je vais prendre la parole à la Chambre à la moindre occasion pour défendre leurs droits de Canadiens et d'employés du gouvernement canadien.

Il est évident que certains députés d'en face qui siègent ici ce soir savent ce qui les attend, et s'ils ne le savent pas, je vais vous dire ce que j'espère qui va arriver, lorsque cette loi draconienne mettra fin à la grève, ce soir. J'espère que la prochaine fois qu'ils appelleront un fonctionnaire de l'assurance-chômage pour lui demander une petite faveur pour un de leurs électeurs. . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacDonald (Dartmouth): De quel chantage voulez-vous parler? Qui est soumis à un chantage? J'espère, monsieur le Président, que lorsqu'ils demanderont le petit supplément de service dont bénéficient habituellement les députés, quand, par exemple, un fonctionnaire de la Commission canadienne des pensions reste après 16 h 30 pour essayer de régler un cas ou fait trois appels téléphoniques de plus pour donner du service aux gens, j'espère que la prochaine fois qu'ils appelleront ces fonctionnaires qui ont passé presque toute leur vie à servir le public canadien et les députés, ces fonctionnaires y penseront deux fois avant de fournir un effort additionnel parce qu'ils savent trop bien que le gouvernement n'apprécie pas ce qu'ils font pour lui ou pour les Canadiens.

Le gouvernement voudrait nous faire croire que les fonctionnaires sont des individus grassement payés qui ne pensent qu'à s'enrichir davantage aux dépens des contribuables, quitte à faire exploser le déficit.

Ce n'est pas la première fois que je me lève à la Chambre pour prendre la parole. Des lois de retour au travail, nous en avons vues. Nous avons assisté au spectacle du groupe d'en face qui essaie de donner des fonctionnaires la même image qu'il y a deux ans, lorsqu'il était question de mettre fin à la grève des équipages de navires. Il affirmait alors qu'il ne pouvait leur offrir un règlement équitable, qu'il ne pouvait pas éliminer les taux de salaire régionaux pour la simple raison qu'il n'en avait pas les moyens et que, de toute façon, ils étaient trop payés. Ces personnes travaillaient à bord de navires de la Garde côtière pour 19 000 à 21 000 $ par année. Elles pouvaient passer 30 jours d'affilée à bord sans escale. Le gouvernement a fait la même chose lorsqu'il les a obligées à retourner au travail, après avoir refusé de négocier de bonne foi.

Mais je crois que la population canadienne commence enfin à comprendre le stratagème.

Prenons l'exemple de Postes Canada. Les conservateurs aiment bien accuser les employés de cette société de ne songer qu'à soutirer de l'argent à l'État. Je sais que c'est faux. Je sais que les employés de Postes Canada tentent, en règle générale, d'offrir un bon service. En contrepartie, ils réclament un salaire décent. Nous avons vu le gouvernement conservateur les forcer à faire la grève. Dans la circonscription de Dartmouth que je représente, qu'a-t-il fait pour prouver sa bonne foi, au moment même où le conciliateur s'asseyait à la table? Il a refait tous les itinéraires des postiers, une mesure qui pouvait éliminer un certain nombre d'emplois. C'est ainsi que le gouvernement conservateur conçoit la négociation de bonne foi.

Un autre conflit se dessine dans ma région, dans les chantiers maritimes du gouvernement. Il y a deux ans et demi, durant la campagne électorale, tous les employés de ces chantiers ont été désignés essentiels parce que c'étaient eux qui devaient faire le radoub des navires de guerre canadiens expédiés dans le golfe Persique. Ils l'ont fait dans un temps record. Ils n'ont pas réclamé de prime parce que ce sont des fonctionnaires exemplaires et qu'ils savent ce que c'est que d'être au service de la population canadienne.

• (1940)

S'il est adopté, ce projet de loi va être une vraie gifle pour eux. Quand le premier ministre a parlé à la Chambre pendant le débat sur la guerre du Golfe, il a fait l'éloge de ces travailleurs des chantiers maritimes de Halifax et de Dartmouth pour le beau travail qu'ils avaient fait et parce qu'ils s'étaient dépassés en leur qualité de fonctionnaires. On veut maintenant les remercier en gelant leurs salaires. Ces travailleurs-là ne demandent qu'à être payés convenablement pour le travail qu'ils font. C'est tout ce qu'ils demandent. Mais le gouvernement ne veut pas négocier de bonne foi.

Le gouvernement voudrait nous faire croire qu'il a raison du seul fait qu'il est le gouvernement. Un organisme indépendant, la CRTFP, a accusé le gouvernement de négocier de mauvaise foi. Accusation aussitôt réfutée par le gouvernement.

Ce sont ces gens-là qui font les lois de notre pays. Or, un organisme créé par une loi, qui est censé être impartial et veiller à ce que le processus de négociation collective soit respecté, a accusé le gouvernement de ne pas négocier de bonne foi. Le gouvernement a fait fi de ce jugement.

Dans cette affaire, le gouvernement est non seulement juge et partie, mais encore exécuteur de la fonction publique du Canada. Quand la séance sera levée tout à l'heure, le gouvernement aura réalisé ce qu'aucun autre n'a fait avant lui, soit s'en prendre à des centaines de milliers de gens qui travaillent très fort—des mères et des pères de famille, des jeunes, des gens qui s'occupent des groupes de guides le soir, des gens qui font partie du club Kiwanis, des Kinsmen, des gens qui travaillent pour la collectivité, des gens qui ne sont pas des monstres, des gens comme vous et moi, qui ne veulent qu'un salaire décent pour un travail décent.

Par cette loi draconienne, le gouvernement veut les forcer à retourner au travail, leur imposer un règlement salarial, et tout cela sans le recours à un médiateur. Le projet de loi ne prévoit pas de médiation. Et vous savez pourquoi? C'est parce que si on fait appel à un médiateur, le gouvernement sait fort bien qu'il dira la même chose que la CRTFP. Il va dire que le gouvernement ne négocie pas de bonne foi et qu'il devrait accorder aux fonctionnaires une augmentation supérieure à zéro parce qu'ils le méritent.

Il y a deux autres aspects à considérer ici. J'ai parlé il y a quelques semaines des taux de salaire régionaux. J'attends toujours que mes collègues d'en face tiennent des propos sensés à ce sujet. Même eux sont d'avis qui les taux de salaire régionaux constituent une pratique discriminatoire à abolir.

Savez-vous ce qu'il est advenu chaque fois qu'un contrat a dû faire l'objet d'une négociation qui a donné lieu à un arbitrage exécutoire? Le taux de salaire régional s'est effrondré immédiatement parce qu'il était discriminatoire.

Les députés d'en face ne distinguent pas le bien du mal ni le jour de la nuit. Dans le cas qui nous occupe, ils cherchent simplement à saper le processus de négociation collective qui prévoit l'arbitrage exécutoire lorsque les discussions sont dans l'impasse. Faites intervenir un médiateur. Faites quelque chose. Mais, le gouvernement actuel sait très bien ce qui lui pend au bout du nez.

L'histoire récente montre clairement que la position adoptée par le gouvernement ne rallie pas l'appui des Canadiens, et plus particulièrement les gens qui se préoccupent de justice et d'équité.

À propos d'équité, le gouvernement et le secrétaire parlementaire qui m'a interrompu tout à l'heure se complaisent à parler des grands progrès qu'ils ont faits en matière de parité salariale.

Un article de Jill Vardy est paru dans le *Financial Post* il y quelques jours, le 4 septembre, si j'ai bonne mémoire. C'était ahurissant. Selon la journaliste, c'est le Parlement du Canada qui légifère, gouverne, codifie, dirige la conduite du pays. Or, il y a plus de 66 000 travailleuses de la fonction publique qui ont dû amener le gouvernement actuel devant les tribunaux pour l'obliger à respecter une décision rendue par la Commission des droits de la personne.

Aujourd'hui, le moral de nos fonctionnnaire est à son plus bas. Ce soir, lorsque le gouvernement aura fait adopter de force, en invoquant la clôture, l'une des mesures législatives les plus régressives de l'histoire, la population n'aura rien gagné, bien au contraire. Les fonctionnaires dont nous étions si fiers au Canada sont tellement démoralisés et dégoûtés qu'ils démissionnent en nombres records. Ils ont le sentiment que le gouvernement actuel ne reconnaît plus la valeur de la fonction publique.

Je n'ai pas disposé de beaucoup de temps, j'en aurais eu besoin de beaucoup plus; mais, pour conclure, les Canadiens de la région de Dartmouth, les Canadiens de la région de Halifax n'approuvent pas la grève; ils ne veulent pas voir leurs fonctionnaires dans la rue, pas plus que ceux-ci n'aiment descendre dans la rue.

Cette mesure législative est mauvaise. C'est la fin de la négociation collective au Canada que décrètent ainsi les gens mêmes qui devraient protéger ces droits, à savoir le gouvernement conservateur.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion de parler au sujet de la Fonction publique et des problèmes qui sont le résultat de décisions budgétaires du gouvernement.

[*Traduction*]

Je suppose que mon point de vue diffère légèrement de celui de mon voisin, le député de Dartmouth. Je suis aussi en colère, mais je suis surtout envahi par la tristesse. Ma circonscription, à Ottawa, est déchirée par cette grève et certains de mes électeurs en pâtissent grandement. Il y a notamment des fonctionnaires en grève qui font du piquetage, des gestionnaires désignés, d'innocents spectateurs comme les 3 300 personnes qui vivent sur la base

d'Uplands et dont la vie a été complètement bouleversée par la grève.

Dimanche dernier, à l'église—hé oui—un homme est venu me dire qu'il faisait partie de la fonction publique fédérale depuis 40 ans et qu'il n'avait jamais cru qu'il ferait un jour la grève comme il la fait maintenant, avec piquetage et tout, l'autre fois comme cette semaine, sans hésitation—quoique personne n'aime faire la grève—mais intimement convaincu de la justesse de la cause.

J'ai rencontré un homme sur la colline du Parlement au cours de l'une des manifestations qui m'a dit à peu près la même chose. Il fait partie de la fonction publique depuis 30 ans, n'a jamais fait la grève ni cru qu'il la ferait jamais et voilà qu'il portait maintenant une pancarte et réclamait ses droits à grands cris. J'ai pensé à mes parents qui avaient été fonctionnaires fédéraux la majeure partie de leur vie. Ils sont tous deux morts, mais je me demande ce qui se serait produit s'ils avaient été membres de la fonction publique aujourd'hui et s'ils avaient dû décider de faire la grève ou non pour faire respecter leurs droits.

J'entends ensuite les objections soulevées dans tout le pays par les gens sur cette question. Certains critiquent le gouvernement, d'autres le syndicat, d'autres enfin ce qui se passe sur les lignes de piquetage. Ainsi, je m'inquiète, car ce qui me frappe, c'est que, semble-t-il, bien des choses ne vont pas bien au Canada à l'heure actuelle. Nous sommes en perdition, et il se peut qu'il n'y ait plus personne à la barre.

Nous sommes confrontés à tant de problèmes alors que nous ne pouvons même pas compter sur une certaine paix sociale dans notre propre secteur public. Je me demande où est le problème en l'occurrence. Lorsqu'on écoute les arguments, il est parfois difficile de croire qu'il y ait un problème, car les deux parties ont, semble-t-il, des vues diamétralement opposées.

Est-ce bien la gestion des ressources financières du pays qui est en jeu, comme le gouvernement le prétend? Ou s'agit-il plutôt du règlement de la question des relations de travail avec les employés du gouvernement dans ce cas-ci?

Cela soulève tout un éventail de questions au sujet des fonctionnaires fédéraux. Dans le cas présent, il faut savoir au départ qu'il existe au Canada une législation régissant les relations patronales-syndicales dans la fonction publique fédérale. Elle prévoit le droit à la négociation collective. Si la négociation échoue, les employés ont alors le droit de grève. C'est certes le point de départ. Je suis persuadé que le gouvernement est d'accord là-dessus.

• (1950)

À partir de ce moment-là, il faut certainement répondre à la question suivante: Étant donné que les fonctionnaires fédéraux ont le droit de négocier et de faire la grève, que se passe-t-il lorsque l'employeur, le gouvernement, affirme qu'il va négocier avec ses employés, mais qu'au départ, ils feraient mieux de savoir que leurs augmentations salariales seront de 0 p. 100 la première année et de 3 p. 100 la deuxième.

Dans l'esprit de certains, je suppose que cela ressemble à une position de départ à la négociation. L'employeur offre 0 p. 100 et les employés réclament 6 p. 100. À ce moment-là, l'employeur se dit prêt à aller jusqu'à 2 p. 100 et les employés affirment que c'est toujours déraisonnable, et ils exigent 4 p. 100. Il se peut qu'en définitive, après des semaines de négociations, on s'entende sur 3 p. 100.

Cela n'a jamais été prévu dans ce cas-ci. La négociation ne pouvait conduire à une augmentation de 2, 4, 3 ou 1 p. 100; c'était 0 p. 100, un point c'est tout.

S'il y avait un équilibre relatif dans la position de force des deux parties, on pourrait alors affirmer que l'employeur avait tout à fait droit d'imposer ce 0 p. 100, et que les employés pouvaient, pour leur part, déclencher une grève, afin de forcer l'employeur à leur offrir davantage. Cependant, dans ce cas-ci, non seulement le gouvernement fixe-t-il à zéro l'augmentation salariale, mais il dit également à ses employés qu'il leur retire le droit de grève.

À ce stade-ci, il faut se demander si le gouvernement a une excellente raison pour agir ainsi. En fixant à zéro l'augmentation, il a choisi le seul chiffre pouvant permettre aux fonctionnaires fédéraux de s'assurer la sympathie de la population. Le gouvernement a choisi zéro. De toute évidence, c'est injuste, surtout au cours d'une année où le taux d'inflation frôle les 6 p. 100.

Examinons les incidences financières, macro-économiques. Les fonctionnaires ont-ils touché des augmentations de revenus qui ont contribué à la hausse inflationniste? L'argument pourrait être valable. Or, il est clair que ce n'est pas le cas. Selon Travail Canada, les règlements salariaux des travailleurs du secteur public fédéral ont été de 5,3 p. 100 en 1990 en comparaison de 5,9 p. 100 dans le secteur privé et de 5,6 p. 100 dans d'autres secteurs publics. Ce n'est pas cela non plus. Il serait faux de croire que les hausses salariales des années antérieures ont été tellement fortes, qu'il est temps de serrer la vis et d'effectuer des rajustements qui s'imposent.

Sont-ils payés beaucoup plus que leurs homologues qui travaillent dans le secteur privé? Encore là, tout indique que ce n'est pas le cas. Bien des articles ont paru. Certains rapports de la commission de conciliation qui ont abouti à cet arrêt de travail démontrent que, selon la Commission des relations de travail dans la fonction publique, les travailleurs du secteur public fédéral gagnent moins par rapport aux travailleurs du secteur public dans la plupart des emplois en question.

Qu'en est-il des dépenses? Voyons voir. Est-ce à cause du déficit?—et je constate avec surprise qu'il ne me reste que deux minutes. Est-ce le déficit qui nécessite ces restrictions? Encore une fois, il m'est difficile de le croire. Il suffit de regarder ce que le gouvernement fait depuis quelques semaines.

Le jour où les élections ont été déclenchées en Colombie-Britannique, ils ont trouvé 236 millions de dollars pour financer l'installation de kaons TRIUMF, à Vancouver. Dans toutes les opinions fournies au gouvernement, les experts avaient recommandé unanimement que, si un financement devait être accordé pour cette installation, il ne devait pas l'être à partir des fonds existants pour les sciences et la technologie. À supposer que cette recommandation ait été suivie, ils ont sûrement découvert quelque part 236 millions de dollars à injecter à Vancouver, et ce, juste à temps pour les élections.

L'Office national de l'énergie est déménagé à Calgary. J'aperçois en face le député de Calgary. Il y a eu de l'argent pour cela, beaucoup d'argent.

Il y a eu de l'argent—250 millions de dollars—pour établir l'agence spatiale à Saint-Hubert, au Québec, tandis qu'il avait été montré qu'il existait, dans la région de la capitale nationale, des installations adéquates. Il y a de l'argent pour gagner des votes, mais il n'y en a pas pour garantir que les propres employés du gouvernement soient rémunérés correctement et soient traités avec équité sur une question de négociation équitable dans le secteur public.

Je crois qu'on ne peut en tirer qu'une conclusion. Le gouvernement a présenté ici une proposition visant à créer une cible sur laquelle il peut s'acharner de façon à faire remonter sa cote de popularité, à un moment où rien d'autre ne semble fonctionner.

Je constate que mon temps est écoulé. Si c'est le cas, et j'en arrive à cette conclusion à regret parce qu'il s'agit d'une déclaration énergique, mais si c'est le cas, cela rend sûrement ce gouvernement indigne de rester au pouvoir.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, il me fait extrêmement plaisir de participer à ce débat pour plusieurs raisons. D'abord par l'attitude que prennent certains de nos collègues d'en face à motiver leur opposition à cette décision du gouvernement, parce qu'ils veulent sans doute taire quelques faiblesses du passé, qui ont amené des problèmes économiques financiers et budgétaires à notre gouvernement.

Je comprends donc très bien leur opposition, comme pour se déculpabiliser. Je comprends aussi l'opposition de mon précédent collègue d'Ottawa-Sud qui vient d'évoquer le fait que le gouvernement n'a pas su trouver de l'argent pour les employés, tout en accordant par exemple à Saint-Hubert des sommes telles que quelque 200 millions pour l'Agence spatiale. Je m'explique très bien cette opposition, monsieur le Président, puisque le précédent député qui a parlé veut surtout mettre en valeur les besoins et les attentes de ses propres fonctionnaires, particulièrement nombreux dans son comté.

Cependant, ce que je déplore, c'est que ces oppositions qui sont issues de la loyale opposition de Sa Majesté émettent des raisons qui leur sont propres et qui ne font que bien servir leur personne et leur population restreinte.

Le gouvernement que j'ai le bonheur de représenter, monsieur le Président, a au contraire une vision beaucoup plus globale, puisqu'il a dans ses objectifs cette préoccupation constante de protéger le bien-être de toute la population canadienne, y compris celle des fonctionnaires, d'ailleurs, comme citoyens. Et c'est ce qui fait la différence entre l'opposition de l'opposition et la responsabilisation de ce présent gouvernement.

Je me souviens, monsieur le Président, en octobre je crois, dans mon propre comté, dans ma région, j'évoquais moi-même ces difficultés du Canada au plan budgétaire et financier, la gravité du déficit répétitif à chaque année, et surtout de cette épée de Damoclès qui nous pendait sur la tête et qui pend toujours sur nos têtes, c'est-à-dire

la dette nationale. Et je disais à mes concitoyens dans une conférence de presse la nécessité de discipliner toute l'administration publique et, bien sûr, de couper les dépenses gouvernementales opérationnelles. Et j'émettais en l'occurrence une autre préoccupation et un désir qui se réalisent d'ailleurs de geler le salaire des fonctionnaires pour un an tout au moins et de limiter les hausses. Et nous en sommes à cette décison grave, j'en conviens, décision grave qui se motive par, encore une fois, la gravité des déficits répétés depuis les 25 dernières années et aussi par l'importance de cette dette nationale que nous avons cumulée aussi durant les mêmes 25 dernières années.

Donc, je peux vous dire, monsieur le Président, que les gens du comté de Richmond—Wolfe, de Rock Forest, de Richmond, de Bromptonville, de Windsor, d'Asbestos, de Valcourt seront tous d'accord.

• (2000)

D'ailleurs, leurs réactions sont venues très vite suite à cette sortie que je faisais pour geler les salaires. J'insiste pour dire que ce gel des salaires n'est que pour cette année et il s'adresse non seulement aux fonctionnaires, mais aussi aux députés, aux ministres, aux chefs de cabinet, au premier ministre bien sûr, avec toute la Fonction publique.

Il faut comprendre que c'est une décision de responsabilisation collective. Ce projet de loi a donc deux objectifs. Il s'adresse bien sûr à nos fonctionnaires dans les circonstances puisqu'ils sont en grève. Il veut d'abord mettre fin à la grève, c'est-à-dire les faire rentrer au travail. On ne peut pas se passer, monsieur le Président, des services de qualité et essentiels qu'ils donnent à la population. Tout le monde le reconnaît.

Quand j'entends l'opposition dire qu'il s'agit d'une question de vengeance, d'inéquité, c'est absolument faux. Je peux témoigner personnellement, monsieur le Président, de la compétence et des bons services que la majorité de nos fonctionnaires donnent dans les régions en l'occurrence, que je connais bien puisque je suis appelé, comme tous les députés d'ailleurs à travers le pays, à travailler avec eux. Donc, il faut les faire revenir immédiatement.

Le deuxième objectif de ce projet de loi, c'est de geler le salaire des fonctionnaires, des parlementaires, des chefs de cabinet et de toute la Fonction publique, y compris les corporations gouvernementales, de les geler à 0 p. 100 pour la première année, les limiter par la suite à 3 p. 100 la deuxième année et 3 p. 100 la troisième.

Est-ce que c'est là se faire du capital politique comme le prétend l'opposition? Je ne vois pas comment on pourrait se faire du capital politique en prenant une décision pareille. La preuve en est d'ailleurs que beaucoup de monde parmi nos fonctionnaires sont évidemment déçus, se sentent violentés—je le comprends bien—se sentent agressés—je le comprends bien. Mais tel un bon père ou une bonne mère de famille que nous sommes, il me semble qu'à un moment donné, il vient un temps où il faut prendre ses responsabilités. Les enfants veulent en avoir toujours plus, c'est bien compréhensible. Le suçon est tellement agréable, le cornet de crème glacée est encore plus agréable, partir en vacances ou se donner un congé de plus, c'est toujours agréable. Mais il faut comprendre que les parents, le père ou la mère, doivent intervenir pour mettre fin à ces «quémanderies», à ces demandes répétées.

C'est ainsi que ce gouvernement prend la responsabilité d'imposer une échelle salariale, des conditions de travail qui n'ont pas été acceptées par l'autre partie. C'est cela, la responsabilisation. Est-ce que c'est là du capital politique? Oh non, je dirais le contraire! Puisque bien sûr une décision pareille pourrait entraîner pour le gouvernement des attitudes contraires.

Mais j'ose croire, monsieur le Président, que dans quelques mois d'ici, les fonctionnaires qui se sentent agressés ou violentés sauront reconnaître le bien-fondé de cette décision. D'ailleurs, il me semble que nos fonctionnaires sont partie prenante de la gestion gouvernementale, sont nos premiers agents, nos premiers adjoints, les premiers collaborateurs. Et je les invite, monsieur le Président, à bien reconsidérer l'attitude qu'ils ont prise tout en reconnaissant de mon côté, tout en reconnaissant de notre côté, le sentiment qu'ils ont d'être violentés.

Je les invite à comprendre que la responsabilisation est là et j'ai envie de dire, monsieur le Président, que ce geste qu'ils ont posé l'a peut-être été à leurs dépens, puisque M. Bean à mon avis n'a pas su reconnaître les motifs profonds de cette décision-là.

Parlant de coupures, monsieur le Président, je pourrais vous énumérer plusieurs provinces et plusieurs syndicats qui ont subi le même sort. Puis-je vous dire que la Nouvelle-Écosse a gelé le salaire de ses fonctionnaires à 0 p. 100 pour deux ans; la Saskatchewan, à 2 p. 100 et moins 2 en 1992; le Manitoba, à 0 et moins 2; Québec, à 0 p. 100 et jusqu'à moins 3, en 1992; le Nouveau-Brunswick, en 1991, 0 p. 100. Et même parmi les provinces dont on dit qu'elles sont en difficultés administratives, on a aussi gelé les salaires. Je pense à Terre-Neuve par exem-

ple où, les infirmières, 3 400 personnes, ont 0. À Terre-Neuve toujours, les employés non médicaux, 4 800 personnes, auront eu 0 p. 100. Et ce sont des provinces, des gouvernements qui ont aussi les mêmes difficultés que le Nouveau-Brunswick, que le Québec et qui pourtant ont pris cette responsabilité-là.

Alors je pense qu'au premier chef, monsieur le Président, nos fonctionnaires de haute qualité, de haute compétence, ont aussi cette vision de la responsabilisation et des gestes pertinents à poser. Et je les invite donc à reconsidérer leurs gestes, monsieur le Président, et à accepter de bonne foi et généreusement cette décision de responsabilité.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je prends la parole pour m'opposer à ce projet de loi, qui force le retour au travail des fonctionnaires membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et réduit leur pouvoir d'achat de 5 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je n'essaierai pas de résumer en 10 minutes tous les arguments que mes collègues, surtout celui de Victoria, ont très bien fait valoir au sujet du caractère illégal des actes du gouvernement.

Je voudrais simplement aborder le mythe, l'histoire qu'on nous raconte, l'affirmation du gouvernement qui nous dit qu'il fait tout cela en raison du déficit et de la dette. Ce sont des foutaises. Il impute le déficit aux salaires des fonctionnaires. Pourtant, ces salaires sont inférieurs au montant que le gouvernement a décidé de consacrer aux 13 000 contrats qu'il a accordés en sous-traitance à ses amis. Il a payé plus cher pour 13 000 contrats accordés à ses amis du secteur privé que pour 146 000 fonctionnaires.

Il blâme également les programmes sociaux. L'ancien ministre des Finances prêche que mois après mois, année après année, ce sont les programmes sociaux qui ont épuisé les fonds et créé le déficit.

Encore une fois, c'est absolument faux. Le rapport de Statistique Canada a révélé que 94 p. 100 de la dette provient non pas des programmes sociaux, mais des allégements fiscaux qui ont commencé à être accordés aux riches en 1975, sous le gouvernement précédent. Cette dette continue d'augmenter à un taux d'intérêt exorbitant, soit environ 5 p. 100 de plus que l'inflation, au lieu du taux normal de 1 ou 2 p. 100 de plus que l'inflation.

En ce qui concerne les taxes, le gouvernement a accru les primes d'assurance-chômage de 180 $ par an pour chaque travailleur canadien, mais aussi l'exemption pour les gains en capital de 2,8 milliards, ce qui profite surtout à ceux qui spéculent sur le marché immobilier et non aux pauvres agriculteurs qui essaient de protéger leur foyer.

Il a supprimé 340 millions $ des programmes d'aide sociale destinés aux Canadiens les plus pauvres, mais il a conservé le milliard de subventions aux riches hommes d'affaires qui invitent leurs semblables à des réceptions à Noël ou au moment de leur anniversaire, ou encore à assister à des matchs de baseball.

Le gouvernement a réduit le budget de l'environnement de 600 millions, mais il a étendu des dispositions de déductions des intérêts qui permettent aux multinationales d'utiliser le Canada comme abri fiscal.

Il a réduit l'aide aux logements sociaux de 32 millions et il a conservé le milliard en crédits d'impôt pour dividendes qui profitent aux riches.

Il a supprimé 100 millions à la Planification de l'emploi, mais il a gardé le milliard de crédits d'impôt à la fabrication et à la transformation.

Voilà les causes de la dette et de l'accroissement du déficit. Les dégrèvements fiscaux pour les riches et des taux d'intérêt trop élevés qui profitent également aux riches. Ce sont tous ces gens, qui souvent n'avaient pas payé d'impôt, qui ont pu investir dans les obligations du gouvernement.

• (2010)

Il y en a eu d'autres, mais ceux-ci sont les principaux.

Même le gouvernement ne croit pas à son histoire au sujet du déficit. S'il y croyait, pourquoi accorderait-il au SCRS, la police secrète, 24 millions ou plus? Était-il nécessaire d'avoir ça pour espionner les syndicats et les perturber?

Pourquoi 800 millions pour la guerre du Golfe? Pour que les compagnies pétrolières puissent obtenir une part du pétrole?

Pourquoi les dizaines de millions de dollars pour envoyer l'armée à Oka? Pour intimider tous les autochtones du Canada et les autres Canadiens?

Lorsque le gouvernement veut dépenser de l'argent, il le fait. Et à ce propos, que dire des nombreux millions—on estime ça à environ 100 millions—pour le sujet à propos, duquel le député d'en face a refusé de répondre à la question du député de Churchill. Pourquoi tout l'argent dépensé à seule fin de remporter les élections partielles dans Lac-Saint-Jean? Était-ce nécessaire pour s'assurer à nouveau le contrôle de la population québécoise?

La version du gouvernement ne tient pas debout. Pourquoi attaquer les fonctionnaires et les postiers? Pourquoi avons-nous l'Accord de libre-échange qui a entraîné la perte de 200 000 à 300 000 emplois dans le secteur manufacturier canadien et nous a fait perdre le contrôle de notre secteur pétrolier?

Pourquoi tenir tant à un accord de libre-échange nord-américain? Était-ce pour que nous y perdions encore d'autres emplois, encore un peu plus le contrôle de nos ressources naturelles? Pourquoi les hauts taux d'intérêt qui nuisent aux exportations canadiennes aux États-Unis? Faisaient-ils partie des accords secrets dont on nous a parlé et qui visaient à nous empêcher de vendre nos produits sur le marché américain au moment de la baisse des tarifs douaniers?

Pourquoi un dollar fort? Encore une fois, pour protéger les États-Unis des exportations canadiennes? En plus de tout cela, voilà maintenant que les conservateurs s'en prennent aux syndicats de la fonction publique, qu'ils les provoquent et les contraignent à faire la grève.

Il s'agit là d'une campagne concertée et nous pouvons le percevoir dans les discours du premier ministre et des autres ministres parce qu'ils souhaitent tous que les grandes entreprises privées fassent la même chose, qu'elles détruisent les syndicats, encore plus violemment que l'avaient fait les libéraux en 1982 avec leur loi des 6 et 5 p. 100. Cette loi avait convaincu les nababs qui gagnent un demi-million de dollars de montrer qu'ils acceptaient eux aussi les 6 et 5 p. 100, s'accordant ainsi des augmentations représentant plus que ce que le travailleur moyen gagne en toute une année.

Tout cela fait partie du plan des multinationales pour s'emparer du pouvoir. Au Canada, elles sont représentées par le Conseil canadien des chefs d'entreprises qui est un groupe de lobbying ayant l'oreille du premier ministre et qui vaut probablement un billion de dollars, plus ou moins une centaine de millions.

Le plan vise à réprimer les travailleurs en les divisant. C'est pourquoi ils humilient les fonctionnaires, qui sont en grande partie des femmes, tant par le gel de salaire imposé malgré la hausse des prix, que par la manière de le faire. Les femmes, qui sont en majorité dans ce pays, ont commencé à s'organiser de toutes les façons. Le gouvernement estime donc qu'il doit les réprimer tout comme il cherche à réprimer les autochtones en réduisant les fonds qui leur sont destinés pour les communications, l'éducation et le logement.

Le gouvernement veut semer la discorde parmi les travailleurs du Canada, les mettre dos à dos, monter les immigrants contre les Canadiens de souche, les réfugiés contre les non-réfugiés, et les latino-américains contre les autres minorités ethniques. Il veut diviser les travailleurs du Canada afin de pouvoir baisser plus facilement les salaires dans l'intérêt des sociétés multinationales.

Monsieur le Président, je ne vais pas demander à ce gouvernement ni au caucus qui suit automatiquement la ligne du parti de changer d'idée. Leur intention est très claire. Ils défendent uniquement les intérêts des sociétés multinationales et ils sont prêts à détruire le Canada en persécutant la classe ouvrière.

C'est pourquoi je demande à ceux qui nous regardent à la maison de penser à ce que ce gouvernement essaie vraiment de faire en se cachant derrière un déficit dont il est en grande partie responsable. Il essaie de faire une guerre larvée aux Canadiens au nom des riches de l'Amérique du Nord. Je demande à tous ceux qui nous écoutent de bien y réfléchir, monsieur le Président.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse et très fière de m'adresser ce soir à la Chambre au nom des fonctionnaires de notre pays, et plus particulièrement de ceux de ma circonscription de Halifax.

Je savais bien sûr que Halifax était, après Ottawa et Montréal, la ville canadienne qui comptait le plus de fonctionnaires. Ce que j'ignorais, avant que le député d'Ottawa—Vanier me le dise, c'est qu'en fait il y a plus de fonctionnaires vivant dans la circonscription de Halifax que dans toute autre circonscription.

Je crois que le député de South Shore ne veut pas vraiment dire ça. Mais laissons passer pour le moment.

À Halifax, les fonctionnaires se placent dans trois groupes, dont le groupe des équipages de bateaux, les équipages qui vont à la rescousse d'autres navires en difficulté dans l'Atlantique-nord. Comme le disait le député de Kingston et les Îles, ils vont à la mer en bateau pour sauver d'autres navires, bâtiments de pêche et autres, par vents et tempêtes, dans le froid du Grand Nord. Quand ils ont fait grève il y a deux ans en signe de manifestation contre les taux de rémunération régionaux, ils ont abandonné les piquets de grève chaque fois qu'un navire en détresse appelait, pour se précipiter sur leurs bateaux, sortir du port de Halifax et se porter immédiatement au secours des marins en détresse. Ils ont sauvé de nombreuses vies.

Comme nous le savons tous, ces travailleurs, monsieur le Président, sont moins bien payés que les équipages des autres régions du pays. Ces travailleurs se sont vu promettre que les taux de rémunération régionaux seraient éliminés à la suite d'un processus entamé par le gouvernement, avec l'aide d'un médiateur, afin de les rappeler au travail.

Les promesses que le gouvernement a faites à ces travailleurs, et j'ajouterais à d'autres fonctionnaires de Halifax—notamment les employés d'hôpitaux, qui souffrent aussi des disparités régionales—ces promesses sont chimériques, elles ne veulent rien dire. Ces travailleurs, qui sont parmi les moins bien payés, risquent leur vie et continuent de le faire, et ils ont abandonné leur piquetage pendant une grève légale pour procéder à des sauvetages. Ils n'ont pas obtenu l'élimination des taux de rémunération régionaux proposée dans le rapport du médiateur, parce que ce rapport ferme, promis par le médiateur et que le gouvernement a accepté, a été rejeté. Ces gens sont donc limités à l'augmentation de zéro, trois, trois.

M. McCreath: Comme les autres.

Mme Clancy: Oh, comme les autres, dit le député de South Shore. Il devrait vérifier ce qu'il en est des bonis offerts à certains des amis du gouvernement aux postes les plus élevés. C'est ce que devrait faire le député de South Shore.

M. McCreath: Vous êtes un puits de renseignements erronés.

Mme Clancy: Mais le député de South Shore, qui peut certainement faire beaucoup de bruit, devrait se souvenir que les fonctionnaires de Halifax ont fait sentir leur présence le 21 novembre 1988. . .

M. McCreath: Cessez de vous mêler des droits démocratiques des gens et faites votre travail.

Mme Clancy: Non, je pense qu'ils ont voté le 21 novembre 1988, si je me souviens bien. Et ils ont fait sentir leur présence. Ils se manifesteront encore, parce qu'ils savent maintenant, comme ils s'en doutaient en novembre 1988, qu'avoir confiance dans le gouvernement serait une perte de temps.

• (2020)

J'ai souvent parlé à la Chambre des taux régionaux de rémunération et de leur injustice absolument endémique. Le député de South Shore sait que c'est injuste et qu'effectivement ses électeurs sont parmi les premiers bénéficiaires de ces équipages de navire sous-payés qui partent du port de Halifax.

J'en ai souvent parlé comme des travailleurs d'hôpitaux qui sont victimes de discrimination.

Je voudrais citer des chiffres précis. Dans la fonction publique du Canada, 66 000 fonctionnaires gagnaient 29 000 $ ou moins. Le seuil de la pauvreté en 1991, pour une famille de trois personnes, était de 25 600 $ et pour une famille de quatre personnes, de 28 800 $. Les deux tiers des personnes qui gagnent moins de 30 000 $ dans la fonction publique du Canada sont—devinez qui?—des femmes. Est-ce que cela surprend quelqu'un? Non, personne n'est surpris. Que fait le gouvernement au sujet de la parité salariale?

Une voix: Rien.

Mme Clancy: Rien. En effet, dans les rapports des conciliateurs au cours des années, on a dit ce qui suit à propos de la question de la parité salariale, et je cite:

«Apparemment le gouvernement a un fonds distinct pour les rajustements au titre de la parité salariale et ceux-ci ne seront pas prélevés sur les budgets ministériels. Il y a moyen pour le gouvernement de négocier ces rajustements dans le cadre de cette série de négociations collectives en dehors du contexte des restrictions salariales.»

Que fait le gouvernement au sujet de la parité salariale? Eh bien, je vais vous le dire.

Une voix: Il négocie.

Mme Clancy: Non, non, il ne fait pas rien. Une des choses que le gouvernement fait au sujet de l'équité salariale, c'est de combattre le droit de la Commission des droits de la personne de régler cette question et de refuser de la négocier à la table de négociation. Il a refusé.

Une voix: Qui a dit cela?

Une voix: Je pense que c'est Max Yalden.

Mme Clancy: Max Yalden a condamné la position du gouvernement concernant la parité salariale. Le commissaire aux droits de la personne lui-même condamne les démarches du gouvernement fédéral du Canada relativement à la parité salariale. C'est magnifique. Quel cadeau à offrir à son peuple.

Le gouvernement a été incapable d'instituer la parité salariale dans les groupes d'employés à prédominance féminine dans la fonction publique. C'est la vérité et le gouvernement mérite la réprobation. Plutôt que d'accorder une véritable équité salariale, où les classifications seraient modifiées de manière à refléter les nouvelles échelles de salaire, le gouvernement verse des rajustements. Ces paiements peuvent être supprimés à n'importe quel moment et ils le seront certainement dès qu'un groupe ou l'autre cessera d'être majoritairement féminin.

Le gouvernement n'est pas sérieux. Nous savons déjà ce que la députée de Calgary-quelque-chose pense des paiements de rajustement ou de toute autre mesure d'égalité pour les femmes. Que Dieu nous garde!

Une voix: Qu'en pense-t-elle?

Mme Clancy: Je pourrais vous le dire, mais il nous faudrait aborder la question de la violence faite aux femmes et c'est suffisant comme ça.

Quelles autres conditions le gouvernement impose-t-il à ses fonctionnaires. Nous savons qu'il multiplie les contrats donnés à l'extérieur, qu'il comprime les effectifs. Et par quel moyen? En donnant du travail à contrat ou en embauchant des consultants. Le coût des contrats est passé de 1,7 milliard de dollars par an à 5 millliards par an. Un montant plus considérable que toute la masse salariale de la fonction publique fédérale. Le coût de la sous-traitance qui profite aux amis politiques du gouvernement est plus élevé que toute la masse salariale de la fonction publique du Canada.

Une voix: Prouvez-le.

Mme Clancy: Prouvez-le, dit le député de South Shore. On le fera lors des prochaines élections. Les fonctionnaires du Canada ne sont pas disposés, comme Oliver Twist, à retourner à la table et demander davantage pour se faire répondre par le gouvernement actuel à la Dickens qu'il n'y a plus rien à obtenir.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions de certains de mes collègues d'en face. Je commencerai par leur demander de passer à la décennie 1990 et de se préparer à entrer dans le XXIe siècle. Les députés d'en face n'arrêtent pas de faire des prévisions et des prédictions; ils veulent toujours plus de la même chose et cela ne donne rien. Ils feraient mieux de faire face à la réalité et de ne pas avoir peur des mots. Ils ne veulent pas d'autres taxes et impôts, pas de réductions des programmes et des services; mais nous vivons au-dessus de nos moyens, et le Canada a commencé à le faire lorsque les gens d'en face étaient au pouvoir en 1969 et qu'ils disposaient d'un excédent budgétaire de 450 millions de dollars.

Une voix: Les libéraux veulent plus de taxes et d'impôts.

Mme Sparrow: Vous avez pris cet excédent de 450 millions et vous l'avez transformé en une dette de 38,5 milliards de dollars en augmentant les dépenses des programmes et en haussant les salaires au rythme de 13,5 et de 14 p. 100. Il faut maintenant payer la note. La fête est finie, et nous ne pouvons plus. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Sparrow: Il faut payer la note et tout le monde va contribuer.

C'est le 26 février 1991 que le ministre des Finances a déposé son budget à la Chambre, et tous les fonctionnaires, les députés, les ministres, les agents de la GRC, sont traités exactement de la même manière. Tout le monde a droit à 0-3-3 pour les trois prochaines années. Vous et moi aussi. Même le leader à la Chambre. Lui aussi, son salaire est bloqué.

Personne n'aime les grèves et nous ne sommes pas ici pour en faire l'éloge. En fait, bien des fonctionnaires ne veulent pas faire la grève. Il y a les familles monoparentales. Il y a les familles qui ont besoin de leur argent non seulement pour nourrir les enfants, mais aussi pour payer l'hypothèque, continuer à se loger. Mais ces personnes n'ont pas eu la possibilité de se prononcer par vote. Non. C'est leur chef, M. Bean, qui a décrété du haut de sa chaire qu'ils allaient faire la grève, un point, c'est tout.

Des négociations, il y en a eues. Et les fonctionnaires ont la sécurité d'emploi, comme vous, monsieur le Président, non? Bien sûr. Ils ont des régimes de pension, des régimes de soins dentaires et d'autres avantages qu'on ne retrouve pas dans la libre entreprise. Dans ma circonscription, Calgary-Sud, il y a des gens non seulement qui perdent leur emploi, mais qui subissent des diminutions. Dans le sud de la Nouvelle-Écosse, c'est la même chose. Les gens sont prêts à travailler en temps partagé pour conserver leur emploi. Il n'y a pas qu'un secteur qui subisse le zéro pour cent. Tout le monde doit faire sa part.

D'autres l'ont déjà mentionné, et je sais que la présidence est au courant, six provinces ont gelé les salaires de leurs fonctionnaires. Il s'agit de la Nouvelle-Écosse qui n'accorde aucune augmentation pendant deux ans, du Manitoba qui ne prévoit aucune majoration pour 1990-1991, le Québec qui a gelé les salaires de ses fonctionnaires, Terre-Neuve ainsi que le Nouveau-Brunswick qui a même annulé une mesure législative qu'il avait adoptée.

J'ai écouté mon collègue d'Ottawa-Sud qui parlait de l'argent investi dans d'autres entreprises. Je vous dirai que, en déménageant l'Office national de l'énergie à Calgary, nous allons économiser des millions. Les représentants des pétrolières n'auront plus besoin de prendre l'avion et d'embaucher des avocats pour assister aux audiences à Ottawa. Les audiences se tiendront là où se trouve l'industrie énergétique.

Toute le monde fera sa part. Tout le monde nous aidera à réduire nos dépenses.

Je voudrais simplement faire un commentaire sur l'équité salariale. Il me semble que cela fait dix ans que le gouvernement de l'époque—en fait, qui était au pouvoir il y a dix ans?

Une voix: C'étaient les libéraux.

Mme Sparrow: Des accusations relatives à une affaire d'équité salariale ont été portées contre le gouvernement de l'époque, qui a fait l'objet de poursuites judiciaires. Cela fait dix ans. Vous n'avez jamais bougé. Quel gouvernement a bougé?

Une voix: Ne s'agissait-il pas du gouvernement Trudeau?

Mme Sparrow: C'était le gouvernement Trudeau, pour une question d'équité salariale, et cela fait dix ans que l'affaire traîne devant les tribunaux. Vous savez certainement, monsieur le Président, que nous avons versé 317 millions de dollars en 1989, 76 millions en 1990 et 81 millions cette année au titre de l'équité salariale. Ce n'est pas seulement les femmes qui en ont profité, mais aussi les minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées. Vous ne vous êtes jamais élevés contre cela.

• (2030)

Une voix: Oh, oh!

Mme Sparrow: Je vous ai écoutés. Malheureusement, vous ne vous préparez pas à entreprendre le XXIe siècle. Un de nos amis du NPD a parlé du libre-échange. Permettez-moi de vous rappeler que 75 p. 100 de nos échanges commerciaux sont avec nos voisins du Sud.

Des voix: Quatre-vingts pour cent.

Mme Sparrow: D'accord, 80 p. 100. Disons 85 p. 100. Et pendant que nous y sommes, pourquoi pas 90 p. 100. Nous avons besoin d'un marché sûr. Nous devons nous mettre au pas de la concurrence mondiale. Nous devons accroître notre efficacité, notre productivité et la qualité de nos produits. Nous devons aussi être plus intelligents dans nos méthodes de commercialisation.

Pensez à tous les emplois qui auraient été perdus sans le libre-échange. Vous devriez voir à quel point l'industrie pétrochimique a progressé. Certaines industries ont profité du libre-échange. À mesure que la période de dix ans avance—vous étiez ici, monsieur le Président, durant le débat de décembre 1988. Vous vous souvenez de tous les gens, de la poêle qui se moquait du chaudron.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La présidence aime les débats passionnés, mais je demande la collaboration de tous les députés. Je donne la parole de nouveau à la députée de Calgary-Sud-Ouest.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je n'en ai plus que pour une minute. Nous ne hausserons pas les impôts. Nous n'augmenterons pas le déficit. Si les députés nous disent où faire des compressions, nous allons tous travailler ensemble pour atteindre nos objectifs.

Ce fut un grand plaisir pour moi d'être ici à la Chambre, monsieur le Président, et je vous remercie beaucoup.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement dit qu'il n'augmentera pas les impôts. Est-ce sans compter les 33 augmentations que nous avons déjà subies depuis son élection en 1984? C'est incroyable. Voilà où nous en sommes, monsieur le Président.

Les électeurs de ma circonscription de Hamilton-Ouest m'ont permis de prendre la parole à la Chambre, de participer au débat sur le projet de loi C-29 et de m'opposer, avec mes collègues, à une mesure législative d'initiative ministérielle qui non seulement ordonne le retour au travail des fonctionnaires fédéraux, mais qui leur impose aussi un gel de salaire, une augmentation de 0 p. 100.

Comme toutes les mesures ministérielles, le projet de loi dont nous sommes saisis est un miroir aux alouettes du premier ministre et du cabinet conservateur. Ne vous y trompez pas. Le gouvernement adopte ce projet de loi à toute vapeur dans l'espoir qu'il l'aidera dans les sondages. C'est en effet devenu une question politique.

Se pourrait-il qu'il veuille ainsi décourager ceux qui seraient tentés de passer au Parti réformiste? Il se pourrait effectivement qu'il veuille décourager les conservateurs mécontents d'un océan à l'autre. Mais quel est le but de ce projet de loi, monsieur le Président? C'est de convaincre des groupes comme les réformistes, les députés conservateurs de l'arrière-ban, tous les conservateurs du pays et les Canadiens que le gouvernement est sérieux. Il va réduire le salaire des fonctionnaires fédéraux au nom des compressions budgétaires.

Malgré son miroir aux alouettes, nous savons que le gouvernement n'épargne pas d'argent en gelant les salaires de ses employés et qu'il ne réussit pas à convaincre les Canadiens du bien-fondé de sa démarche. Le gouvernement dit qu'il supprime des emplois à plein temps dans la fonction publique; rappelons que, d'un côté, il pousse ses employés vers la porte d'en avant, alors que, de l'autre, il a recours à la sous-traitance en espérant que les Canadiens n'y verront que du feu. Non seulement le recours à la sous-traitance est-il coûteux pour le gouvernement, mais le gel des salaires dont il est question dans ce projet de loi ne s'applique pas aux hauts fonctionnaires.

Vous vous souvenez de l'histoire de la semaine dernière, monsieur le Président? Plus de 5 000 personnes nommées par le Cabinet ont reçu l'an dernier des primes qui représentaient parfois jusqu'à 25 p. 100 de leurs salaires. Un des directeurs d'une société d'État aurait trouvé 87 000 $ dans son bas de Noël, et ce, en plus de son salaire annuel de 365 000 $. Le gouvernement croit que les Canadiens vont être dupes de ce soi-disant programme de restrictions des salaires.

Les contrats échappent aux compressions budgétaires. Comment le gouvernement peut-il prétendre réaliser des économies alors que ses politiques sapent clairement le moral du secteur public, induisent le public en erreur et vont entraîner une augmentation des dépenses, tout cela parce que le gouvernement veut s'en prendre à la fonction publique pour marquer des points sur la scène politique? Ce n'est rien d'autre.

J'ai écouté ce que le président du Conseil du Trésor a dit à la Chambre. Il a fait une observation qui n'est pas dépourvue d'ironie. Les députés de ce côté-ci ont fait remarquer avec raison que le gouvernement essayait de leurrer les Canadiens en faisant faire à contrat le travail des fonctionnaires, en plafonnant le traitement des employés permanents et en s'attaquant à toute forme de sécurité d'emploi. Le président du Conseil du Trésor a répondu: «Si tout va aussi mal que l'opposition le prétend, comment se fait-il que, l'année dernière, plus de 230 000 Canadiens ont essayé d'obtenir un emploi dans cette fonction publique si décriée?»

La réponse n'est que trop évidente, sauf bien entendu pour le ministre et ses collègues conservateurs. Ces 230 000 personnes qui ont demandé un emploi font partie du million et demi de chômeurs du Canada. Incidemment, 300 000 d'entre eux ont perdu leur emploi depuis la signature du traité de libre-échange.

Un autre aspect du débat concerne l'égalité qui doit être accordée aux femmes dans la fonction publique. Comme compromis politique, le gouvernement a proposé l'équité salariale. Cette décision impitoyable montre bien que l'enjeu de ce débat est bien plus qu'un projet de loi de retour au travail et de blocage des salaires. Le gouvernement dit qu'il tient à verser aux femmes un salaire égal, à travail égal, mais en même temps, il est prêt à traiter l'avancement des femmes dans la fonction publique comme rien de plus qu'une monnaie d'échange. Ce qu'il est prêt à échanger, en fait, ce sont ses principes.

Rappelons-nous aussi qu'il applique rigidement les blocages de salaires aux employés les moins bien payés pour pouvoir verser aux mieux payés des paiements forfaitaires, des primes et des reclassifications à des échelons de salaires plus élevés.

Nous savons que la majorité des employés à bas salaires sont des femmes. On l'a dit et on devrait le répéter jusqu'à ce que ce projet de loi soit mis au voix, dans environ une heure et demie: les deux tiers des employés fédéraux qui gagnent moins de 30 000 dollars par année sont des femmes. Il s'agit presque de 70 p. 100 de l'ensemble.

L'un des groupes les moins bien payés de la fonction publique est composé presque entièrement, c'est-à-dire à 99 p. 100, de femmes et les salaires de ces femmes s'élèvent à 19 396 $, en moyenne. Vous vous rendez compte! L'année dernière, en 1990, le seuil de la pauvreté pour une famille de trois personnes, au Canada, s'établissait à 25 600 $.

Qu'est-ce qu'une mère célibataire qui travaille pour le gouvernement fédéral peut faire quand son employeur bloque son salaire à un niveau qui est déjà moins qu'équitable et qu'elle a deux enfants à faire vivre? Elle ne peut pas compter sur les garderies parce que le gouvernement a déjà rompu cette promesse comme il abandonne l'équité salariale. Le commissaire aux droits de la personne, Max Yalden, a d'ailleurs condamné la décision du gouvernement en matière d'équité salariale.

Revenons à la comparaison avec un miroir aux alouettes. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement essaie de persuader les Canadiens que ces mesures de blocage des salaires sont prises pour le bien du Canada. En fait, il blâme les fonctionnaires et se sert d'eux comme boucs émissaires dans l'espoir de gagner ainsi les faveurs du public qui a perdu confiance en lui.

Ils ont déjà imposé 33 hausses d'impôt aux Canadiens depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir et laissé la dette nationale s'alourdir jusqu'à 420 milliards de dollars. Toujours le miroir aux alouettes. Le gouvernement tente, c'est-à-dire le député de South Shore et ses collègues tentent de blâmer les gouvernements précédents pour notre déficit qu'ils n'ont pu contenir depuis les sept ans qu'ils sont au pouvoir. Ils se disent qu'en comprimant les salaires du secteur public, ils vont faire croire à la population canadienne qu'ils sont vraiment décidés à maîtriser la dette. Pas vrai?

L'autre idée empruntée au Parti réformiste par ce gouvernement désespéré consiste à créer un fonds spécial pour éponger la moitié du déficit d'ici les prochaines élections. Si le gouvernement veut vraiment réduire le déficit, qu'il demande à l'ex-ministre du désastre financier où il s'est gouré dans ses projections.

• (2040)

Il s'est trompé à chaque coup. En six années de décroissance, d'annihilation de la fonction publique, 13 000 postes ont été supprimés et 24 000 personnes ont été touchées par cette politique. La fonction publique compte maintenant 70 000 employés de moins qu'il y a six ans.

Cependant, une bonne partie de la décroissance a été réalisée en recourant à la sous-traitance ou aux services de consultants. Au strict minimum, les coûts de la sous-traitance sont passés de 1,7 milliard de dollars par année à cinq milliards de dollars par année.

Une voix: Du gaspillage à la mode des conservateurs.

M. Keyes: C'est une augmentation de plus de trois milliards de dollars par année.

Une voix: Ils favorisent leurs riches amis.

M. Keyes: Voilà ce qu'il en coûte au gouvernement pour faire faire le travail qu'accomplissaient autrefois des fonctionnaires compétents employés à plein temps. Je signale que le gouvernement consacre davantage d'argent à la sous-traitance, soit cinq milliards de dollars, qu'aux salaires de l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Comme il ne me reste qu'une minute, je terminerai en disant que tout cela n'est qu'un miroir aux alouettes. Le gouvernement voudrait faire croire aux grandes entreprises et aux conservateurs mécontents qu'il veut vraiment réduire la fonction publique, alors qu'il dépense des sommes folles à même l'argent des contribuables pour cet exercice politique de relations publiques qui a sapé le moral de la meilleure fonction publique au monde et qui a nui à l'ensemble de notre pays avec toute cette charade ridicule.

Qui est-ce que je défends ici? Je défends les milliers de fonctionnaires de la circonscription de Hamilton—Ouest, située en plein centre-ville. Je parle aussi au nom de tous les Canadiens qui ont vu comment le gouvernement a eu recours à cette mesure absolument scandaleuse et injuste qu'est le projet de loi C-29.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat, mais je dois dire que le seul fait qu'il ait lieu me chagrine. Je ne suis pas sûr, en fait, à qui il est utile.

En mars dernier, le gouvernement a déposé un budget fort bien pesé correspondant aux réalités économiques et budgétaires actuelles. On y admettait, entre autres, que de nombreux Canadiens auraient à épauler le gouvernement dans la tâche qu'il s'est courageusement donnée de réduire le déficit de l'État et la dette nationale. Il allait sans dire que les employés du gouvernement, y compris ceux de la Chambre, auraient à faire leur part.

C'est malheureux. Nous aimerions tous avoir une augmentation salariale. Moi-même, j'aimerais bien obtenir une augmentation, elle viendrait à point nommé. Je suis convaincu que tous les fonctionnaires aimeraient voir leur salaire augmenter. Pour parler franchement, je dois dire qu'honnêtement, en dépit de remarques parfois désobligeantes, il m'est rarement arrivé de rencontrer des fonctionnaires qui ne donnaient pas leur pleine valeur aux contribuables canadiens. Ce sont des employés dévoués qui désirent servir les intérêts du Canada, tout comme les députés de la Chambre, j'en suis sûr.

La réalité oblige les gouvernements à agir de manière réfléchie. Le gouvernement fédéral a donc déposé un budget qui établit des lignes directrices concernant la rémunération de toute la fonction publique, de tous les employés du gouvernement du Canada, y compris les députés, le premier ministre, les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et ceux des cinq unités de négociation qui ont déjà accepté des augmentations de 0 et de 3 p. 100.

Quelles ont été les réactions à ce budget, le soir de son dépôt? M. Daryl Bean a annoncé à la télévision que ce serait la grève. L'Alliance, c'est bien connu, a toujours eu la réputation impeccable d'être sérieuse, réputation qu'elle s'est acquise au fil des ans par ses actes réfléchis, par une négociation dans les formes. Je suppose que M. Daryl Bean estimait ne pas avoir suffisamment gravi les échelons hiérarchiques du syndicalisme ou du NPD, j'ignore lequel, mais peu importe. Il devait donc prouver qu'il était aussi tenace que Shirley Carr, Bob White, Richard Cashin et tous les autres chefs syndicaux canadiens. C'est pourquoi il a annoncé que ce serait une grève politique et qu'il forcerait le gouvernement à fermer ses bureaux.

Le gouvernement fédéral a agi de façon réfléchie; étant donné que la formule des 0, 3 et 3 était là pour rester, ses représentants se sont présentés à la table de négociation prêts, comme ils l'ont toujours été depuis le début, à négocier d'autres choses comme la sécurité d'emploi qui, lorsque je travaillais pour un syndicat, était un sujet extrêmement important pour nos membres. M. Bean ne comprend pas, semble-t-il, que le gouvernement a offert à ses membres la sécurité d'emploi et d'autres avantages. Il a préféré déclencher une grève aux motifs politiques. J'ignore qui lui a dit de le faire ou s'il a pris la décision de lui-même. Il est le seul à pouvoir nous répondre là-dessus. Cependant, chose certaine, les mois et les semaines ont passé et nous avons fini par être confrontés à une grève. M. Bean l'a eue, sa grève.

Comment s'y est-il pris? C'est fort intéressant. À ma connaissance, il a eu recours, dans une large mesure, à l'intimidation. Vous savez, les gens qui ne voulaient pas faire la grève, qui souhaitaient continuer à travailler, racontent toutes sortes de choses à ce sujet. Ils comprenaient la situation économique à laquelle le gouvernement devait faire face. En bons citoyens, ils étaient disposés à faire leur part tout comme nous et à accepter ce qu'on leur offrait. En outre, beaucoup d'entre eux reconnaissaient qu'en période de vaches maigres, ils étaient très chanceux d'avoir un bon salaire et la sécurité d'emploi.

Il y a 120 usines de transformation de poisson dans ma circonscription et je tiens à vous dire qu'il y a peu de gens dans ces usines qui ont des salaires aussi élevés que ceux que mes collègues d'en face considèrent tout à fait insuffisants. Beaucoup d'employés d'usines de transformation de poisson aimeraient bien avoir un emploi leur rapportant 25 000 $ par année, car on ne peut gagner autant d'argent dans leur métier.

M. Keyes: La stratégie de l'envie.

M. McCreath: Ils voudraient bien la sécurité à long terme dont bénéficient les fonctionnaires.

M. Keyes: On est en train d'opposer les Canadiens les uns aux autres.

M. McCreath: Ce n'est peut-être pas par hasard mais, dans la ville de Bridgewater, la plus grande de ma circonscription, il y a 25 membres de l'unité de négociation de l'AFPC et, lorsque la grève a commencé, savez-vous combien d'entre eux y ont pris part? Vingt-deux. Pour former les lignes de piquetage, l'AFPC a dû faire venir des gens de Halifax en autobus, parce que les gens de South Shore en Nouvelle-Écosse savent bien que, lorsque les temps sont difficiles, il est nettement préférable d'avoir un emploi sûr, qui suppose un régime de soins dentaires, une sécurité d'emploi et des prestations de retraite.

Mme Catterall: À la condition de ne pas être congédié d'abord.

M. McCreath: On leur avait clairement fait entendre qu'il y aurait une grève et que ceux qui refuseraient d'y participer auraient la vie dure. On les a donc menacés physiquement, on leur a fait peur. Les gens sont restés chez eux parce qu'ils craignaient d'en sortir. On leur a dit que, s'ils allaient travailler, on porterait leur nom sur une liste—j'ai même vu certaines listes qui ont été affichées. Le droit démocratique de ces gens d'agir selon leur gré ne signifiait rien pour ce syndicat, évidemment. Leurs noms allaient être affichés et ils seraient exclus. Je suis curieux de savoir si M. Daryl Bean compte remplir sa promesse et vraiment exclure ceux qui ont travaillé pendant la grève, parce que cela voudra dire que son syndicat perdra 60 000 membres. Je me demande bien s'il tiendra parole.

Il est intéressant de rappeler qu'au début de la grève, on nous avait dit qu'elle durerait. On nous avait dit qu'on ne tiendrait pas compte d'une loi visant le retour au travail. Qu'en est-il neuf jours plus tard? M. Bean arrive avec, si je puis dire, ses amis du NPD, et dit au gouvernement: «Il faut que je me tire de cette situation.» Alors, il est retourné à la table des négociations. Le gouvernement a été parfaitement clair. Il est demeuré inflexible: il proposait 0, 3 et 3 p. 100 et rien de plus, mais était prêt à négocier sur d'autres points.

Qu'a fait M. Bean? Quelques jours plus tard, il a dit: «Nous retournons en grève.» Il a quitté la table des négociations. Maintenant, il dit que c'est le gouvernement qui l'a fait. Le gouvernement a proposé un marché non équivoque, que M. Bean a rompu. Il a quitté la table des négociations. Et qu'a-t-il laissé sur la table? Un salaire moyen de 33 500 $ par année pour les fonctionnaires de son syndicat. Je vous le dis, ce n'est pas un mauvais marché lorsqu'on est travailleur dans une usine de poissons à Port-Mouton. Une pension entièrement indexée sur le coût de la vie, un des meilleurs régimes de protection de la sécurité d'emploi au Canada, un régime de soins dentaires payé entièrement par l'employeur et une gamme complète d'autres avantages sociaux. Alors, M. Bean a dit: «non, je quitte la table et je laisse tout cela.»

Lorsque la grève était en cours, on a beaucoup parlé des gens qui se trouvent au bas de l'échelle salariale dans la fonction publique et du fait qu'il fallait les aider, mais que le gouvernement ne faisait rien en ce sens. Alors, qu'a fait le gouvernement? Il a réagi, il a écouté, il est allé à la table des négociations et a offert 500 $ par personne.

Une voix: C'est un scandale!

M. McCreath: Je crois comprendre que le ministre va proposer un amendent à ce projet de loi pour que ces fonctionnaires y aient droit. Puis de quoi a-t-on parlé? Pendant toute une semaine, on nous a cassé les oreilles avec les mères seules. C'est à croire que la fonction publique ne comprend que des mères seules touchant moins de 20 000 $ par an. Le gouvernement a pris des mesures. Mais voilà maintenant que l'on soutient que c'est insuffisant parce que leur nombre n'est pas tellement élevé. Que faire?

• (2050)

Tout à l'heure, j'ai qualifié cette grève de politique. Cela ne fait aucun doute quand on examine le point de vue de mes collègues d'en face. On connaissait d'avance la position du NPD. Tout le monde le sait, solidarité quand tu nous tiens: le CTC, la CAW, le NPD, c'est du pareil au même. Mais ils ont fini par se rendre compte qu'il y avait des agriculteurs dans leur caucus. Ils comptaient parmi eux des gens qui avaient des responsabilités à assumer à l'égard des agriculteurs de l'Ouest, ces pauvres gens qui connaissent peut-être la pire année de leur histoire. Qu'étaient-ils en train de faire? Ils prolongeaient une grève qui faisait financièrement très mal aux agriculteurs de l'Ouest. Le gouvernement, lui, intervient.

Prenez garde et vous verrez le genre de soutien que les agriculteurs obtiennent du gouvernement actuel, celui qu'a toujours assuré le gouverment dirigé par notre premier ministre.

Le NPD clame qu'il faut se sortir de cette situation, quel que soit le prix à payer. Le leader à la Chambre a dit: «D'accord, vous nous avez dit que vous prolongeriez indéfiniment le débat. Adoptez un ordre de la Chambre stipulant que si les fonctionnaires font de nouveau la grève, le gouvernement fera adopter le projet de loi par la Chambre des communes en deux jours.» Le député de Kamloops ne pourrait dire oui plus vite pour se sortir de ce pétrin.

Alors il y a eu les députés du Parti libéral, dirigés par «Jean le suiveur». Nous ne savions pas quelle était leur position lorsqu'il était question d'une loi sur le retour au travail. Nous avons donc dû attendre que le NPD dévoile ses intentions. Nous avons alors appris que le NPD comptait s'opposer à la loi présentée par le gouvernement. Pourvu que le Parti libéral ne se retrouve pas seul dans l'obscurité avec le NPD. «Jean le suiveur» a donc déclaré: «Nous nous opposons aussi à cette loi.» Ils ont eu une idée brillante: faire appel à un médiateur. Nous les avons entendus crier de là-bas: «Faisons appel à un médiateur.» Qu'importe si le dirigeant du syndicat a déclaré que cette grève était nécessaire. Qu'importe si le dirigeant du syndicat a quitté la table des négociations quand il y avait, à cette table, des offres intéressantes pour les membres. Non, non, c'est ce que nous devons faire.

Je ne dispose plus de beaucoup de temps. J'aimerais cependant dire une chose. Les Canadiens n'appuient pas cette grève. La plupart des Canadiens reconnaissent que les fonctionnaires sont des gens au service du Canada et qu'ils doivent pouvoir retourner au travail comme nous tous. Je suppose que la grande majorité des Canadiens appuient les efforts de ce gouvernement qui doit malheureusement adopter cette loi.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, après le bruit que l'on a entendu de l'autre côté, je vais essayer d'être un peu plus modéré.

Une voix: Je suis sûr que vous allez être également beaucoup plus sensé.

M. Skelly: La dernière chose que j'ai entendue de la part du député d'en face, c'est que la population canadienne n'était pas en faveur de la grève. Je pense que c'était la seule chose véridique qu'il ait dite. Je ne devrais pas dire cela. C'est probablement antiparlementaire. Mais la seule chose qui avait l'air vraie à mes oreilles, c'est que la population du Canada n'est pas en faveur de cette grève.

En fait, je ne pense pas qu'elle appuie une grève quelconque. Les Canadiens, tout comme les gens de ce côté-ci de la Chambre, aimeraient trouver une façon de mettre fin à la grève, mais une façon qui respecte le processus de négociation collective et de médiation, le processus que les Canadiens associent maintenant à un régime démocratique appliqué aux relations de travail. Pourtant, le gouvernement refuse systématiquement de

soumettre cette question à la médiation, car il sait qu'il ne veut pas s'écarter de ce qu'il a dit dans son budget: 0, 3, 3. Et il refuse de bouger. En conséquence, il ne peut y avoir aucune négociation raisonnable. Il ne peut y avoir de négociation tant que le gouvernement impose des conditions préalables.

J'ai écouté ce débat pendant un certain temps. En fait, le débat ne remonte pas au moment où le budget a été imprimé. Je pense que le gouvernement savait, lorsqu'il a écrit cette partie du budget, qu'il allait provoquer une grève de la fonction publique. En fait, je ne serais pas surpris outre mesure d'apprendre que la mesure législative qu'on étudie en ce moment ait été préparée à ce moment-là.

Le débat ne remonte pas à l'échec des négociations avec la fonction publique, il remonte beaucoup plus loin que cela. On pourrait dire qu'il remonte jusqu'à la législature de 1984, lorsque le premier ministre a dit qu'il venait à Ottawa avec des feuillets roses et des chaussures de course pour la fonction publique du Canada.

C'est l'attitude du premier ministre et du parti conservateur à l'égard des fonctionnaires et de l'emploi dans la fonction publique. Ce parti politique sépare les travailleurs du Canada en deux catégories, ceux qui travaillent pour le secteur privé et ceux qui travaillent pour le secteur public. Il considère les employés du secteur public comme appartenant à une forme inférieure de vie ou comme des citoyens de seconde catégorie, parce qu'ils ont consacré leur vie au service du public en entrant à l'emploi du gouvernement.

À certains égards, le parti estime que cela en fait des citoyens de deuxième classe et cela me contrarie. Cela me rappelle quelque chose qui s'est passé en Colombie-Britannique en 1983, ce qu'on a appelé le programme de restrictions établi par le gouvernement de William Bennett. Tout le monde connaît Bill Bennett, le premier ministre qui a précédé Bill Vander Zalm.

Il y en a qui savent peut-être que son principal stratège, à cette époque, était un certain Norman Spector. L'une des choses que Bill Bennett a léguées aux Canadiens, par l'intermédiaire du cabinet du premier ministre, c'est Norman Spector, pour ce qui est de la façon de diriger la politique provinciale, dans le cas de la Colombie-Britannique, et la politique fédérale, dans le cas du Canada.

À cette époque, qu'on appelait le temps des restrictions en Colombie-Britannique, le gouvernement a prétexté une récession mondiale, une baisse des recettes, et des difficultés financières dans le secteur industriel et le secteur privé pour mettre la hache dans les programmes publics.

Il s'en est pris spécialement à certains programmes que les conservateurs n'aimaient pas. Par exemple, il s'en est pris au programme de protection des droits de la personne de la Colombie-Britannique et lui a enlevé ses pouvoirs réels. Il s'en est pris au programme de protection des locataires de la Colombie-Britannique et lui a enlevé ses pouvoirs réels. Il s'en est pris au programme de services sociaux destinés particulièrement aux familles et lui a retiré des fonds.

Il s'est rendu compte que le gouvernement embauchait alors des travailleurs sociaux pour les familles et il les a congédiés. En guise d'explication, il a invoqué le programme des restrictions. Les coffres sont vides, disait-il, pour reprendre les termes exacts du président du Conseil du Trésor. Les coffres sont vides.

Il utilisait ce programme pour s'attaquer directement aux fonctionnaires de la Colombie-Britannique. C'est pendant cette période de restrictions que le gouvernement de la Colombie-Britannique a commencé à faire appel à la sous-traitance et à réduire les salaires de ses fonctionnaires. Je me souviens avoir trouvé intéressant de lire dans le budget les mots zéro, trois et trois. Cela signifie que pour chaque augmentation de 3 p. 100 qu'ils obtiendront, des fonctionnaires seront mis à pied de façon à ne pas augmenter la masse salariale. C'est exactement la même politique qu'avait appliquée le gouvernement de la Colombie-Britannique, lorsque M. Bill Bennett était premier ministre et que Norman Spector était son stratège en chef. C'est de là que cette politique d'austérité tire ses origines. Ce gouvernement a été influencé par Bennett, par le Crédit social, et c'est de là que vient le problème. C'est exactement la même sorte d'idéologie conservatrice de droite qui a prévalu en Colombie-Britannique sous le Crédit social. C'est pourquoi ce gouvernement s'en prend maintenant à la fonction publique.

Il est drôle, monsieur le Président, que la technique dont s'était servi le gouvernement en Colombie-Britannique, ait eu pour but de diviser les segments de la société de cette province et de dresser les classes socio-économiques les unes contre les autres.

Aux députés qui demandent pourquoi les employés de la fonction publique toucheraient en moyenne 33 000 $ par an quand les gens de leur circonscription et des autres régions du Canada ne touchent eux que 27 000 $ par an, je demande à mon tour pourquoi ils ne relèvent pas le niveau des salaires au Canada de façon à ce que les gens qui travaillent pour gagner leur vie et qui travaillent dur—que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé—ne soient pas forcés de vivre sous le seuil de la pauvreté, de façon à ce que leur salaire leur permette de joindre les deux bouts, d'élever leurs enfants et de les envoyer à l'école. Pourquoi ce gouvernement n'agit-il pas de la sorte? Le gouvernement et ses membres disent: «Il y a des milliers de personnes, un million et demi de personnes sans travail au Canada. Ces personnes seraient heureuses de prendre les emplois des membres de l'Alliance de la Fonction publique en grève». Que fait le gouvernement pour qu'il n'y ait plus un million et demi de travailleurs sans emploi? Pourquoi n'élabore-t-il pas des programmes pour donner du travail à ces gens plutôt que d'élaborer, comme le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte l'a dit, une politique de l'envie pour que les Canadiens s'envient leurs emplois les uns les autres?

• (2100)

Nous pourrions hausser le salaire minimum au Canada. Nous pourrions améliorer le droit d'association et de négociation collective dans le secteur privé pour qu'il y ait des augmentations de salaires propres à amoindrir les grands écarts que l'on observe entre les salaires au Canada.

Monsieur le Président, vous venez de me faire signe qu'il ne me reste que quelques minutes. Il me semble que le gouvernement dit que les coffres sont vides. Chaque fois que les travailleurs se présentent, les coffres sont vides. Dès que les familles demandent des services pour leurs enfants et pour elles-mêmes, les coffres sont vides. Dès que les retraités se présentent devant le gouvernement pour demander de bonifier leurs pensions afin qu'ils puissent joindre les deux bouts, les coffres sont vides. Pourtant, lorsque des élections ont été déclenchées en Colombie-Britannique et que le Crédit social a eu besoin d'un petit coup de pouce pour augmenter ses chances, tout à coup, le gouvernement a pu trouver 236 millions de dollars pour une usine de kaons dans cette province.

La même chose se produit lorsque les riches demandent des avantages fiscaux et depuis 1984, ils ont vu leur fardeau fiscal réduit de 6 p. 100. Dès que les nantis, les puissants et les riches entreprises se présentent devant le gouvernement, les coffres ne sont plus vides. Le gouvernement est toujours prêt à se mettre au service des gens qu'il croit représenter et des gens qu'il croit devoir servir.

Nous étudions un projet de loi idéologique. La bataille est politique. Les conservateurs essaient de porter atteinte aux salaires et aux avantages sociaux des fonctionnaires canadiens et tentent de réduire leurs salaires par une politique générale d'abaissement des salaires, de diminution des conditions de travail et du niveau de vie de tous les Canadiens autres que ceux qu'ils ont choisi de servir, c'est-à-dire les riches, les puissants et les grandes entreprises qui ont été libérés de leurs fardeaux et de toutes les obligations qu'elles avaient face au Canada.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aurais voulu me joindre au débat plus tôt dans la journée, quand le député de Laval-Est a pris la parole, parce qu'il a fait valoir certains points très intéressants sur l'hypocrisie des dirigeants syndicaux. Il a expliqué comment ils avaient manipulé leurs propres employés dans la négociation de leur contrat, ces gens qui travaillent pour les dirigeants syndicaux eux-mêmes.

Le député a signalé qu'en période de restrictions, il devaient eux aussi reconnaître que les temps sont durs. Mais ce n'est pas ainsi qu'ils ont agi. Ils n'ont pas établi un système qui soit juste pour tous les intéressés, comme c'est le cas de ce projet de loi et de notre budget qui annonçait la politique du zéro, trois, trois, qui ne vise pas seulement la fonction publique, mais les députés, le premier ministre et tout le monde. Tout le monde est soumis à la règle du zéro, trois, trois. Ce n'est pas ainsi que les syndicats ont traité l'affaire avec leurs propres employés. En fait, il y a eu des congédiements et des baisses de salaire.

Pendant l'intervention du député de Laval-Est, je lisais un commentaire de Ron Corbett dans *The Sun*. Le rédacteur des pages économiques a vu le jeu des syndicats. On rapporte qu'il aurait dit, à propos d'autres négociations syndicales: «Les belles paroles au sujet des droits des travailleurs et de la sécurité d'emploi paraissent bien vides de sens quand on examine les contrats offerts aux employés des syndicats. Pour ce qui est des chefs syndicaux eux-mêmes, ils paraissent mesquins et pleins de suffisance. Ce sont des gens poussés par le défi et l'attrait

de la victoire, et non par un intérêt altruiste envers les travailleurs canadiens.»

Le fait est, monsieur le Président, que les chefs syndicalistes se dépeignent toujours comme étant des gens altruistes, qui sont moralement supérieurs ce qui en fait aussi des hypocrites, dirais-je.

Pour ces chefs syndicaux, c'est un jeu, un jeu de petits durs qui se sont accoutumés il y a longtemps à la puissance et à la gloire, des durs qui font des menaces et de l'intimidation à l'endroit de leurs syndiqués et du public, incitant à la violence et conseillant à leurs membres de provoquer la police et de prendre part à des activités illégales. Les députés ont vu aujourd'hui cette note, je pense, qu'on a fait circuler sur la colline, qui était adressée aux chefs des piquets de grève le mardi 1er octobre et qui indiquait les cibles de la violence et des tactiques illégales d'aujourd'hui. La stratégie, telle qu'elle était exposée dans cette note adressée aux chefs des piquets de grève, consistait à retarder les autobus le plus longtemps possible. Cela visait non seulement les autobus utilisés par les membres du syndicat qui essayaient d'aller travailler, mais aussi ceux utilisés par les gens qui allaient travailler dans d'autres secteurs.

Encore une fois, ce n'était pas seulement les membres du syndicat qui étaient gênés par cette manoeuvre, mais toutes les personnes qui prennent l'autobus du matin: les enseignants, les enfants qui vont à l'école, les travailleurs d'hôpitaux et les commis.

La note ajoute ce qui suit à propos de cette stratégie: «Veuillez prendre note que c'est une action illégale et qu'elle provoquera une intervention de la police.» Voilà les ordres du syndicat. On leur dit d'enfreindre la loi. C'est une position, sans aucun doute, qui est appuyée par le NPD. C'est le conseil que donnent les chefs syndicalistes. Ce ne sont pas des tactiques qui obtiendront le respect des Canadiens et qui feront fléchir le gouvernement.

Je ne peux pas croire que des fonctionnaires vaillants et honnêtes veulent enfreindre la loi pour satisfaire l'amour-propre des chefs dirigeant syndicalistes qui veulent continuer leurs petits jeux. Je crois que nos fonctionnaires comprennent que l'austérité est nécessaire. Ils sont prêts à accepter l'offre du gouvernement et ils veulent travailler.

Le *Globe and Mail* cite Jim Chorostecki, principal représentant syndical de la fonction publique à Toronto:

> La grève commence vraiment à être à bout de souffle. Les gens veulent qu'elle prenne fin et que le différend soit réglé, et très franchement, nos membres le souhaitent aussi.

C'était assurément l'impression que j'ai eue cette semaine dans ma circonscription quand j'ai parlé aux syndiqués. Un jeune homme est venu dans mon bureau pour me dire que lui et sa femme venaient d'acheter leur première maison. Ils avaient un bébé de dix-huit mois. Il veut reprendre le travail. Il n'ose pas à cause des pressions exercées par le syndicat. Il m'a dit qu'il n'avait pas eu la possibilité de voter pour élire ce chef syndicaliste, ni de voter pour décider de faire la grève.

Une voix: Où était-il? Il dormait?

M. Richardson: Je ne vais pas répondre au député. Assurément, les membres de la fonction publique devraient pouvoir voter maintenant sur cette décision.

Faisons-les voter par scrutin secret. Organisons un vote libre, sans pressions exercées par les chefs syndicalistes, par scrutin secret.

À mon avis, si on procédait à un vote aujourd'hui, la majorité des membres, une grande partie de la fonction publique, voudrait reprendre le travail. Les dirigeants sérieux voteraient et les membres de la fonction publique seraient en faveur de la reprise du travail.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, hier soir, quand j'ai prononcé un discours très bref au sujet de ce projet de loi, j'ai indiqué à la Chambre qu'à mon avis le gouvernement faisait mal les choses en ce qui concerne les fonctionnaires.

[*Traduction*]

Aujourd'hui, je voudrais donner des détails sur quelques-uns des points que j'ai abordés hier soir. Je conteste surtout, comme vous vous en souviendrez, le fait que les membres de la fonction publique du Canada, membres de l'Alliance de la fonction publique, se soient vu offrir une augmentation de 0 p. 100 à la table de négociation plus tôt cette année, après s'être fait dire qu'ils pourraient obtenir jusqu'à 3 p. 100 durant les négociations, et après qu'une augmentation de 4,2 p. 100 eut été accordée aux hauts fonctionnaires cette année. Je pense que ce chiffre est exact.

Le député d'Ottawa—Vanier fait signe que c'est exact. Il est très versé dans ce domaine et je suis sûr que ses chiffres sont plus précis que les miens.

Ce faisant, le gouvernement disait qu'une augmentation était justifiée pour les nantis, mais qu'une augmentation de 0 p. 100 était bien suffisante pour les employés les moins bien payés de la fonction publique. Voilà l'effet de l'offre salariale qui a été faite cette année.

Elle a été faite à un moment où l'inflation au Canada atteignait 6 p. 100. Nous ne parlons pas d'une année où 0 p. 100 n'aurait pas eu beaucoup de conséquences, mais l'inflation était à 6 p. 100. Pourquoi 6? À cause de la TPS, qui a fait monter le taux d'inflation plus que n'importe quelle autre mesure que le gouvernement pouvait prendre. Il a imposé la taxe le 1er janvier dernier, contraire-

ment à tous les avis qu'il a reçus de l'opposition, contrairement aux voeux exprès de millions de Canadiens qui ont envoyé des pétitions à la Chambre, contrairement aux voeux de millions de Canadiens qui ont exprimé leur point de vue lors de sondages que le gouvernement a faits lui-même ou que divers organismes ont réalisés pour lui. La taxe a été condamnée presque unanimement par les Canadiens. Elle a fait augmenter le taux d'inflation.

• (2110)

Le gouvernement dit à ses fonctionnaires les moins bien payés qu'il leur consent zéro, alors que l'inflation est de six. Le taux d'inflation visé pour l'an prochain—et que l'on me corrige si je fais erreur, mais je crois que c'est ce qu'a annoncé le ministre des Finances—,sera de 2 ou 3 p. 100. En fait, ce devait être 2,5 p. 100 d'ici la fin de l'année, si je ne m'abuse.

Si nous réalisons cet objectif et que ces gens obtiennent 3 p. 100 l'an prochain, ils n'amélioreront guère leur sort étant donné les pressions inflationnistes. Mais, cette année, ils ont droit à zéro et l'inflation est de six. C'est l'équivalent d'une baisse de 6 p. 100, non? Ils vont rapporter chez eux 6 p. 100 de moins.

Les Canadiens ont tendance à l'oublier. Pour les fonctionnaires, une augmentation de zéro p. 100 va faire une différence dans leur revenu net. Pourquoi? À cause des taxes cachées que le gouvernement leur impose. Le gouvernement a augmenté d'un tiers les cotisations d'assurance-chômage. Il a en outre désindexé les exemptions personnelles aux fins de l'impôt sur le revenu. Ainsi se trouve imposée une vilaine petite taxe cachée à toutes ces personnes qui reçoivent zéro pour cent d'augmentation.

Les autres Canadiens n'ont pas 0 p. 100 d'augmentation. En fait, très peu de Canadiens ne recevront aucune augmentation. Le gouvernement s'en prend de façon injuste à ses travailleurs les moins bien rémunérés, et il le sait.

Une voix: Que faites-vous de ceux qui ont perdu leur emploi?

M. Milliken: Le député demande ce que je fais de ceux qui ont perdu leur emploi. C'est son gouvernement qui a mis à pied 15 000 travailleurs. Si je faisais partie d'un gouvernement qui a mis à pied 15 000 travailleurs, j'aurais honte. Ces mises à pied n'ont même pas fait baisser le déficit. Il dépasse encore les 30 milliards de dollars. Le député devrait avoir honte du bilan de son gouvernement. Il devrait se repentir au lieu d'être là à crier pendant un discours sensé.

Une voix: Vous ne croyez pas cela.

M. Milliken: Oui, je le crois. J'aurais honte d'un tel bilan, alors le député devrait avoir honte aussi.

Comment le gouvernement peut-il prétendre que c'est juste? En 1983-1984, la fonction publique du Canada comptait 258 000 années-personnes. En 1990-1991, elle n'en comptait plus que 221 000, une réduction de 37 000 années-personnes. Les députés ont l'audace d'applaudir, mais ils savent que la plupart de ces emplois ont simplement été donnés, à contrat, à d'autres agences. Nous savons qui empoche la différence. Ce sont les copains riches des conservateurs qui obtiennent tous ces contrats par l'intermédiaire du ministère des Approvisionnements et Services.

Ils ont mis sur pied leurs propres agences d'emploi. Ils envoient leurs employés travailler pour le gouvernement à 5 $ l'heure et empochent la différence, car cela n'a pas réduit les frais de fonctionnement du gouvernement du Canada, et le gouvernement n'a jamais fourni de preuve montrant que cette mesure lui avait permis d'économiser de l'argent.

Pourtant, le gouvernement dit que la fonction publique, ayant subi toutes ces réductions, doit payer encore. Elle doit payer en acceptant 0 p. 100 d'augmentation durant le présent exercice et, comme je l'ai dit, cette mesure arrive au pire moment possible et s'applique seulement aux employés les moins bien rémunérés. Les autres seront mis à contribution l'an prochain, lorsque le taux d'inflation sera de 3 p. 100, si les prévisions du ministre sont justes, ce qui est rarement le cas. Ils obtiendront alors une augmentation de 3 p. 100 qui leur permettra de vivre très bien, merci.

Il y a un autre aspect regrettable à toute cette affaire. Pendant 25 ans, le gouvernement canadien a entretenu d'excellentes relations de travail avec sa fonction publique. Bien sûr, il y a eu des désaccords et des lois de retour au travail. Mais jamais les employés n'ont été forcés de rentrer au travail sans avoir rien obtenu. C'est ce que leur impose ce projet de loi.

Les lois ont toujours prévu qu'un arbitre indépendant, un médiateur ou un conciliateur serait nommé pour déterminer ce qui constituait un règlement équitable entre le gouvernement et ses fonctionnaires. Cette fois, le gouvernement dit: «Nous savons ce qui est équitable. Une augmentation de 0 p. 100 est équitable pour vous. Voilà ce que vous allez obtenir et ce qui est prévu dans le projet de loi.» Ce n'est pas équitable. C'est inéquitable. C'est très injuste.

Les députés de notre parti s'opposent à cette façon de procéder. Nous nous y opposons, non pas parce que nous estimons que les grèves sont correctes et que les Canadiens aiment les subir, mais parce que la situation est inéquitable. Ce n'est pas une façon de traiter ses employés. Nous croyons qu'il incombe à un employeur, qu'il s'agisse du gouvernement ou non, de faire preuve d'une certaine équité. Le gouvernement actuel ne fait preuve d'aucune équité.

Au Canada, nous n'avons jamais eu ce genre de loi auparavant. Dès que nous nous serons débarrassés du gouvernement actuel, nous n'en aurons plus jamais d'autre. Je tiens à dire que je suis d'accord avec les intervenants d'en face sur un point et c'est que cette grève dérange considérablement les Canadiens, tant ceux qui la font que ceux qui pâtissent de l'arrêt des services. Je le reconnais. Je crois que tous les députés le reconnaîtront. Par l'intermédiaire de notre bureau et de notre personnel, nous avons tous affaire à l'occasion avec des fonctionnaires de tout le pays. Ils nous fournissent conseils, renseignements et aide lorsque nous avons à donner suite à des plaintes de nos électeurs.

Je suis très conscient du fait que les fonctionnaires de ma circonscription sont en grève. Leur travail me manque. Je regrette qu'ils fassent la grève et je le leur ai dit, mais je ne les en blâme pas, compte tenu de la façon cavalière avec laquelle le gouvernement fédéral les traite.

Je crois que, en tant qu'employeur, le gouvernement fédéral a le devoir d'être juste envers ses employés, mais le gouvernement actuel a tout simplement abandonné ses responsabilités à cet égard.

Je tiens à parler d'un autre aspect de cette question, car une autre loi a été présentée à la Chambre, il y a bien des années de cela.

Madame la Présidente, vous devinerez peut-être qui a dit ceci:

> Il fut un temps où les fonctionnaires et le gouvernement se considéraient comme les dépositaires de notre argent et agissaient en conséquence. Le gouvernement entendait donner l'exemple en reconnaissant l'obligation et la responsabilité qui lui incombent de dépenser l'argent de nos impôts avec parcimonie et efficacité. Il devait éviter les dépenses superflues comme le ferait tout fidéicommissaire qui respecte la personne dont il administre les fonds. Cependant, il semble l'avoir oublié. Les dépenses superflues et le gaspillage sont courants de la part du gouvernement actuel et sont l'une des principales causes d'inflation.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Milliken: Le député demande qui a dit cela. A-t-il une idée? Je lui donne un indice: cela a été dit le 1er décembre 1975. Voulez-vous tenter une réponse?

Les députés ne reconnaissent peut-être pas dans ces propos le leader actuel du gouvernement à la Chambre. Oui, c'est bien lui qui a dit cela, lorsqu'il était député de Calgary-Centre. Il l'est peut-être encore. Il est peut-être maintenant député de Calgary-quelque chose d'autre. De toute manière, il est bien l'auteur de ces propos. Et pourtant, il fait partie d'un gouvernement qui a déboursé 24 000 $ pour répertorier les arbustes de la promenade Sussex. Est-ce ainsi que des fidéicommissaires s'occupent des comptes et de l'argent qui leur sont confiés? Je ne le crois pas.

Et pourtant, à l'instar de ses collègues du Cabinet, il vient dire à la Chambre que les fonctionnaires fédéraux ne méritent aucune hausse salariale. Après des années de travail dans l'administration fédérale, ceux-ci obtiennent une hausse de 0 p. 100 pour une année où le taux d'inflation est de 6 p. 100, précisément à cause des activités du gouvernement.

Madame la Présidente, je n'hésiterai pas une seconde à voter contre ce projet de loi.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je pense que je devrais commencer par dire: «C'est reparti mon kiki.» Ceux qui suivent ce débat doivent bien se demander si nous faisons tous partie de la même Chambre. De toute évidence, le message chez nos collègues de l'opposition est toujours le même, toujours erroné, ils ne cherchent qu'à cacher la réalité. Le problème est simplement le suivant. Le gouvernement canadien applique des restrictions partout. Nous nous attendons que l'AFPC fasse la même chose.

Pour mettre les choses dans leur contexte, il faut comparer les conditions de travail des fonctionnaires avec celles du secteur privé pour voir lesquelles sont les meilleures.

Voici ce que les fonctionnaires gagnent actuellement. Leur salaire moyen est de 33 500 $ par année, soit bien plus que la moyenne nationale. Dans ma circonscription, les gens se comptent chanceux s'ils en gagnent la moitié moins. Dans une région où le taux de chômage est de 15 ou 20 p. 100, on ne crache pas sur un salaire de 33 500 $ par année.

Certes, tous les fonctionnaires ne gagnent pas ce salaire-là, mais c'est la moyenne. Ils ont par ailleurs une pension pleinement indexée sur le coût de la vie. Dans le secteur privé, peu de travailleurs jouissent du même avantage. C'est une sécurité que la plupart des Canadiens aimeraient bien avoir. Ils jouissent aussi d'une des meilleures sécurités d'emploi au pays. Je le répète, peu de fonctionnaires risquent de perdre leur emploi. Ils n'ont pas à s'inquiéter, comme le font leurs collègues du secteur privé, de la possibilité que leur entreprise puisse fermer ses portes ou devoir soutenir la concurrence d'une autre. Les fonctionnaires n'ont pas à concurrencer qui que ce soit. Ils n'ont qu'à faire leur travail sans s'inquiéter d'un licenciement dans le cours normal des activités du gouvernement.

• (2120)

Ils jouissent de toute la gamme d'avantages sociaux, dont un régime d'assurance médicale subventionné, un régime d'assurance-invalidité subventionné, des congés de maladie payés, de généreux congés annuels, de même que des congés familiaux, y compris des congés de maternité subventionnés.

Voilà qui me semble assez cossus comme avantages, madame la Présidente. Voyons maintenant ce que nous leur offrons: des augmentations salariales conformes aux lignes directrices établies par le gouvernement dans son budget qui s'appliquent aux fonctionnaires, aux ministres, aux députés et aux sénateurs, ainsi qu'à leurs employés, aux Forces canadiennes et à la Gendarmerie royale du Canada. Ces deux derniers groupes n'ont pas d'augmentation durant la première année et ils ont accepté 3 p. 100 pour la seconde.

Des membres de l'AFPC sont venus manifester dans mon bureau de circonscription. Il est intéressant de noter que la localité où se trouve mon bureau compte moins de 5 000 habitants. Les membres ordinaires de l'AFPC de cette localité ne souhaitaient pas faire la grève. L'Alliance a réagi en y dépêchant, par autocar, des manifestants d'un grand centre, d'une des villes du Nouveau-Brunswick.

Je ne les connaissais pas, pas plus qu'ils ne me connaissaient, mais ils voulaient me rencontrer. Je suis donc sorti pour leur parler. Je leur ai simplement dit—et le journal local a publié un article à ce sujet—que la plupart des habitants de la localité n'avaient aucune sympathie pour eux. En vérité, toux ceux qui manifestent, crient et hurlent ne viennent pas de chez nous parce que la plupart des fonctionnaires de la circonscription que je représente veulent travailler. Ils veulent que Daryl Bean en vienne à une entente.

Bon nombre de ceux qui veulent que la grève cesse m'ont écrit à ce sujet. Ils accepteront la formule zéro-trois-trois parce qu'ils comprennent quelle est la situation du Canada qui a accusé un repli sur le marché international l'année dernière. Ils savent ce qu'est une récession. Ils ne veulent pas perdre leur emploi. Ils veulent rentrer au travail. C'est Daryl Bean qui les en empêche.

Songez à quelques-unes des absurdités proférées par M. Bean. Il aurait dit ou laissé entendre qu'il ne s'agissait pas d'une grève contre la population canadienne. Il soutient qu'il ne s'acharne pas contre la population canadienne, mais bien contre le gouvernement. Il n'aurait pas la moindre intention de nuire aux Canadiens.

Maintenant, écoutez les propos de M. Dean rapportés le 17 septembre dans le *Globe and Mail*, et je cite: «Nous luttons contre le gouvernement canadien, nous ne sommes pas en guerre contre la population canadienne.» Pourtant, on peut lire dans le même article que les expéditions de céréales de l'Ouest ont été suspendues. Elles ont été suspendues, madame la Présidente, pour la coquette somme de 36 millions de dollars par semaine. Cette semaine, on prévoit que la somme atteindra 50 millions de dollars.

Les céréaliculteurs du Canada peuvent-ils résister à ce genre de supplice? Je ne le crois pas. Étant donné la baisse du prix des céréales dans le monde et les énormes crédits dont disposent les pays d'Europe et les États-Unis pour subventionner leurs céréales au détriment des agriculteurs canadiens, ceux-ci peuvent-ils se permettre de laisser pourrir leurs céréales dans des wagons immobilisés dans l'Ouest ou ailleurs au Canada? Bien sûr que non.

À qui M. Bean fait-il du mal? Aux Canadiens. Il nuit également à l'industrie du camionnage. Son intention, madame la Présidente, c'est de ruiner l'économie, car il n'a aucun respect pour ce qui fait rouler l'économie canadienne. Il ne veut pas que ça marche au Canada. Il n'a pas voulu voir ce qu'ont fait les provinces. Nous ne sommes pas le seul gouvernement du Canada à devoir acquitter des factures. Quatre provinces ont appliqué des augmentations salariales de zéro pour cent pour les 12 premiers mois. Ces provinces sont le Nouveau-Brunswick—ma province—, Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba.

Naturellement, M. Bean omet de reconnaître que quatre syndicats qui ne sont pas affiliés à l'AFPC ont négocié avec le gouvernement du Canada des ententes conformes aux lignes directrices dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. Bean est donc le coupable. C'est lui qui a presque exigé que ses membres fassent la grève. Je ne peux croire un instant que *The Ottawa Sun* appuie le gouvernement. Je vous lis cependant un article qu'il a publié parce que j'estime qu'il a fait preuve d'une très grande clairvoyance dans cette situation, madame la Présidente. Je cite: «À notre avis, il n'y avait vraiment aucune raison pour que M. Bean quitte la table des négociations, et certainement aucune raison pour qu'il aille trouver les médias et qu'il reproche au Conseil du Trésor d'avoir interrompu les pourparlers.»

Ils ont demandé que cette chose soit rendue publique et ils ont pris le public pour juge, mais je ne crois pas que les Canadiens soient disposés à leur accorder beaucoup de sympathie parce qu'ils comprennent les contraintes que nous tous, Canadiens, vivons, que nous habitions à Terre-Neuve ou en Colombie-Britannique. Tous les gouvernements traversent une période de très grande austérité financière et de très grandes pressions financières, et M. Bean n'en tient aucunement compte. Il veut simplement leur imposer tout ce vilain processus.

Un journaliste du journal *The Ottawa Sun* a écrit ce qui suit: «Il n'est pas très joli de voir des fonctionnaires habituellement bien élevés se conduire comme des postiers. Or, c'est ce qui se produit quand un syndicat soi-disant intelligent, comme l'Alliance de la Fonction publique du Canada, permet à ses dirigeants d'épouser les principes des bandits. Lorsque le président de l'AFPC a déclaré qu'il était capable de désobéissance civile, il venait de s'approprier une page du manuel de formation des grévistes de Jean-Claude Parrot, celui-là même qui a transformé le Syndicat canadien des postiers en une meute de loups de Babylone.»

Voilà à peu près à quoi se résume la situation, madame la Présidente. Son intention est de les agiter, sans le moindre égard pour la population canadienne.

Le gouvernement reconnaît l'importance de la fonction publique et porte un grand respect pour ses fonctionnaires. Il est extrêmement regrettable qu'un individu comme M. Bean puisse provoquer une grève de ce genre et risquer par là de paralyser l'économie canadienne juste au moment où nous sommes sur la voie de la reprise. Nous ne pouvons nous permettre cette grève.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'inquiétude que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-29.

Ce projet de loi tend à forcer quelque 160 000 syndiqués, notamment les employés les plus mal rémunérés de la fonction publique comme les commis, les membres d'équipages de navires et les gens travaillant dans les centres d'emploi et les services hospitaliers, à reprendre le travail sans avoir la moindre possibilité d'avoir recours à la conciliation, à la médiation ou à l'arbitrage, alors que nous nous approchons très rapidement de 22 heures.

Ce projet de loi créera un précédent au sujet du droit de libre négociation collective des travailleurs du pays, notamment les employés du gouvernement.

Le refus absolu du gouvernement depuis février de négocier tant que le syndicat n'accepterait pas un gel des salaires avant même que les négociations ne soient entreprises, ne pouvait que conduire à la situation à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Mon chef l'a très bien dit à la Chambre lorsqu'il a déclaré que le gouvernement ne souhaitait pas résoudre le problème. Il a ajouté qu'il cherchait tout le temps la confrontation et que ce qui le préoccupait en l'occurrence, ce n'était pas le montant du déficit, mais bien sa cote dans les sondages Gallup qui lui donnent la dernière place.

En toute honnêteté, je crois que le gouvernement a pris un autre risque et qu'il a jeté une fois de plus les dés. Il a probablement cru qu'ils étaient pipés en sa faveur. Là encore, il a eu tort.

Il était persuadé que les Canadiens l'approuveraient s'il s'en prenait aux fonctionnaires fédéraux. Malheureusement pour le gouvernement, les Canadiens ont rapidement appris comment il traitait ses employés. Il écrasait ceux qui offraient les services du gouvernement fédéral aux Canadiens.

Les Canadiens comprennent maintenant que le gouvernement attaquait alors les plus petits salariés de la fonction publique et qu'il s'en prend encore à eux. La veille de la présentation du budget par l'ancien ministre des Finances, le 26 février, le gouvernement conservateur a accordé une augmentation de 4,5 p. 100 aux plus hauts salariés de la fonction publique. Deux jours plus tard il avait une nouvelle politique. Il décidait d'accorder zéro aux gens qui se trouvent au bas de l'échelle. C'était une provocation délibérée et, maintenant, le président du Conseil du Trésor essaie d'en modérer les conséquences en disant: «Pour les gestionnaires, nous avons gelé le budget des salaires et des primes. Ils sont gelés au même niveau que l'an dernier.» C'est faux.

• (2130)

L'histoire ne se souviendra pas de ce gouvernement comme d'un gouvernement compatissant. Aujourd'hui, la population canadienne est dans le besoin. L'intention du gouvernement de réduire le déficit à tout prix a créé un taux d'inflation de 6 p. 100. Sur ces 6 p. 100, la moitié vient de la politique du gouvernement qui ne cesse d'augmenter les impôts, et bien sûr, de la TPS.

Les rapports des commissions de conciliation ont conclu que: «Les principaux obstacles aux négociations sont la position de l'employeur sur les salaires au cours des trois prochaines années.»

Avant même que les négociations ne commencent, le gouvernement avait dit qu'il rappelerait les grévistes au travail et qu'il imposerait sa solution de 0, 3 et 3. Le parti libéral appuie la négociation collective et le droit à la grève. Le chef de l'opposition officielle a même écrit au premier ministre en lui demandant que son gouvernement retourne à la table des négociations et parvienne à un règlement juste et équitable, de façon à éviter toute perturbation du service aux Canadiens.

Tout ce que le gouvernement a à faire, c'est de nommer un médiateur, de revenir à la table des négociations et de montrer qu'il cherche une solution plutôt que la confrontation.

Le gouvernement fait délibérément de la politique avec l'infrastructure fondamentale qui assure le fonctionnement de l'économie du Canada. Il a délibérément provoqué une grève qui a perturbé les transports, la circulation des biens et services, le déplacement des Canadiens et nos programmes sociaux.

De toute évidence, lorsqu'il a déposé le budget en février, le gouvernement savait qu'il n'avait aucune intention de négocier. Il aurait pu prévoir la situation actuelle et, pourtant, il a décidé d'utiliser son pouvoir de désigner employés essentiels les personnes travaillant dans des secteurs cruciaux de l'appareil gouvernemental.

Ce n'est là qu'un autre indice de l'intention du gouvernement de susciter le conflit et la destruction des services afin de tenter de regagner une partie de l'appui dont il jouit, mais qui disparaît rapidement, en imposant une loi forçant le retour au travail.

Comme mon chef l'a dit, ce projet de loi n'est pas nécessaire. On n'en a pas besoin. Si le président du Conseil du Trésor et le gouvernement avaient réellement voulu un règlement, ils auraient agi de bonne foi et négocié.

Il y a des primes de conservateurs pour l'élite bureaucratique, pour les huiles, mais pas d'avoine pour les chevaux de labour.

Je voudrais terminer en disant que notre parti votera contre ce projet de loi. Il n'y aurait pas de grève aujourd'hui si ce n'était du mauvais jugement du gouvernement. Les difficultés que cette grève a causées dans le pays auraient pu être évitées si seulement le gouvernement avait nommé un médiateur au bon moment.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je voudrais discuter aujourd'hui de ce projet de loi non seulement parce que c'est une mesure importante à l'heure actuelle, mais aussi parce qu'il s'inscrit dans le contexte général des relations de travail qui est et qui restera l'un des facteurs les plus importants dont il faudra tenir compte pour déterminer la place qu'aura le Canada parmi ses concurrents dans la communauté économique qui se fait de plus en plus mondiale.

Quant à cette question en particulier, je voudrais commencer par exposer le programme de restrictions budgétaires du gouvernement pour aborder ensuite certains aspects de la grève actuelle. Je voudrais parler du projet de loi et des raisons qui le justifient et je terminerai par quelques observations.

En ce qui a trait à notre position, le gouvernement et le pays font face à une situation financière dont il faut s'occuper. Les restrictions salariales constituent un train de mesures que le gouvernement a adoptées pour contrer à la fois le déficit et les pressions inflationnistes. L'offre présentée à l'Alliance n'était pas incompatible avec les offres faites aux autres syndicats de la fonction publique dans l'ensemble du pays. Par exemple, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a imposé à ses fonctionnaires un gel de salaire pour deux ans et les fonctionnaires de la Nouvelle-Écosse n'y ont pas répondu par une grève.

La Saskatchewan a établi également un programme de restrictions. Au Manitoba, les salaires sont gelés pour deux ans, et il y a aussi gel des salaires au Québec. À Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick, en dépit des offres des gouvernements provinciaux, les fonctionnaires n'ont pas jugé nécessaire de se lancer dans une confrontation avec leurs gouvernements, peut-être parce qu'ils ont compris que les restrictions salariales n'étaient pas déraisonnables.

J'admets que les fonctionnaires ont raison de ne pas vouloir de diminution de leur pouvoir d'achat. Mais il est aussi important d'admettre que tant dans le secteur privé que dans le secteur public, lorsque les salaires augmentent plus rapidement que la productivité, l'inflation est inévitable. Si votre salaire augmente de 3 p. 100 et que cette augmentation exerce des pressions propulsant le taux d'inflation à 9 p. 100, vous vous retrouvez en bout de ligne avec un pouvoir d'achat global qui n'a pas augmenté.

Mises à part des offres salariales provinciales de 0 p. 100, il y a d'autres exemples de restrictions salariales. Ainsi, l'entreprise Sydney Steel Corporation, en Nouvelle-Écosse, a offert un gel des salaires à ses employés et ceux-ci l'ont accepté. Généralement parlant, on a accusé le gouvernement de s'acharner sur les syndicats et de s'en prendre aux travailleurs en particulier. Toutefois, si l'on examine d'autres initiatives prises par le gouvernement au nom de l'austérité financière, ce n'est pas ce qu'on peut appeler vouloir taper sur les syndicats, si l'on tient compte du fait que les postes de direction au gouvernement, y compris ceux de cadres moyens et supérieurs, ont été réduits de 10 p. 100, et qu'un plafond a été imposé aux paiements de transfert; on ne peut dire que le gouvernement s'acharne sur les syndicats.

Madame la Présidente, les gouvernements ne sont pas les seuls à tenir compte de leur capacité de payer. Comme on l'a mentionné plus tôt, certains employeurs ont dû réduire les salaires parce que leurs ressources financières n'étaient pas suffisantes. Daryl Bean, lui-même, a dû mettre à pied 15 employés il n'y a pas très longtemps. Ces employés se seraient sans doute contentés d'une politique de zéro, trois et trois.

Il devient de plus en plus évident que cette grève n'est pas une grève pour les travailleurs, c'en est une pour les chefs syndicaux. Elle ne vise pas à obtenir plus d'avantages et à aider les travailleurs; cette grève vise à donner plus de pouvoirs à Daryl Bean.

En fait, un ancien chef syndical—plus précisément, il a été président d'une section de l'AFPC—a communiqué récemment avec le *Ottawa Sun* pour déclarer: «Plus j'en voyais, plus je devenais convaincu que ce syndicat ne protégeait pas les travailleurs, mais ses dirigeants.»

Madame la Présidente, si vous regardez les résultats du vote de grève du syndicat, vous verrez que seulement 24 p. 100 des membres ayant droit de vote ont appuyé la grève. Seulement 40 p. 100 des membres ayant droit de vote se sont prévalus de ce droit. De ces 40 p. 100, seuls 60 p. 100 ont voté en faveur de la grève. Il n'est pas nécessaire d'être une tête à Papineau pour s'apercevoir que moins du quart des membres du syndicat ont voté en faveur de cette grève.

• (2140)

Comme je le disais, ce n'est pas une grève pour les travailleurs. Elle vise à obtenir plus de pouvoirs pour les chefs syndicaux. Nous avons vu des cas de travailleurs victimes d'intimidation, afin qu'ils suivent la voie choisie par le syndicat. Les tactiques syndicales permettent la violence à l'endroit des personnes qui veulent travailler. On rapporte même que certains syndicats embauchent des agitateurs professionnels, des gros bras.

Cette grève a pris des proportions incontrôlables. À Ottawa, on a signalé le cas d'une travailleuse à contrat, handicapée mentale, qui a été malmenée alors qu'elle essayait d'aller travailler. Elle en a été profondément bouleversée, comme sa mère âgée qui l'accompagnait. De même, on a fait tomber un médecin de sa bicyclete alors qu'il essayait de se rendre à l'hôpital pour une opération. Ce médecin souffre d'une légère commotion. On empêche les infirmières d'hôpitaux d'anciens combattants de soigner les anciens combattants du Canada. On signale aussi que des poignées de clous ont été jetées sur les routes des aéroports. Des ponts sont bloqués, la circulation est perturbée.

Ce qui est le plus intéressant, c'est l'incohérence dont on voit Daryl Bean faire preuve lorsqu'il insiste pour que ses chefs syndicalistes suivent les consignes du syndicat, sa constitution et son ordre de grève, même s'ils ne sont pas d'accord sur ce point. Il estime d'autre part qu'il n'y a peut-être rien de mal à enfreindre les lois canadiennes. Alors, si le Parlement du Canada adopte une loi, il dit qu'il est légitime pour les employés syndiqués qui veulent poursuivre la grève de désobéir à la loi. Il dit que c'est accepté comme ça dans sa propre organisation. Que les syndiqués doivent suivre les consignes du syndicat et se conformer à la charte du syndicat. Eh bien, c'est l'un ou l'autre.

Cette grève signée Daryl Bean dépasse les bornes et Daryl Bean lui-même dépasse les bornes.

Il ne fait aucun doute que la loi soit nécessaire. Les expéditions de céréales sont paralysées. Des millions de dollars en ventes de grains sont perdus. Les agriculteurs en pâtissent. Cette grève n'est pas une grève pour les employés, c'est une grève pour les chefs syndicalistes.

Des associations d'agriculteurs réclament une loi ordonnant le retour au travail. La circulation transfrontalière est perturbée. Des approvisionnements essentiels aux entreprises sont retardés. Les porte-parole du monde des affaires réclament aussi une loi de retour au travail. Des employés de la fonction publique ne reçoivent pas leur salaire. Des employés affectés aux services essentiels essuient des insultes et des coups. Les grévistes de Daryl Bean empêchent les infirmières d'aller soigner les anciens combattants canadiens.

Je veux simplement conclure en disant que l'offre du gouvernement en matière de restrictions n'est pas incompatible avec ses autres offres. D'autres syndicats au gouvernement ont décidé que la grève ne servait pas les intérêts de leur province. La grève a pris des proportions incontrôlables et cette mesure de retour au travail est nécessaire.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je tiens à dire dès le départ qu'en deux jours, j'ai entendu ici plus d'absurdités que je ne le croyais imaginable de la part d'un groupe de personnes.

Voyons quelques exemples. Tout d'abord, l'idée que Daryl Bean est une espèce de démon qui a transformé les doux agneaux qu'étaient les fonctionnaires en bêtes féroces qui sautent à la gorge des citoyens est ridicule, c'est de la folie. Personne n'a un tel pouvoir sur un groupe nombreux.

Daryl Bean fait simplement entendre la colère de ses membres d'une manière efficace, et avec beaucoup de retenue, dirais-je. La colère manifestée sur les piquets de grève dans tout le pays est due au gouvernement. Ça ne plaît à personne, y compris les premiers intéressés. Blâmer Daryl Bean pour cela, c'est dénaturer délibérément les faits.

Dans ce conflit, le démon, ce n'est pas Daryl Bean. Ce sont les politiques d'un gouvernement qui a décidé de s'en prendre résolument aux gens, aux travailleurs des secteur public et privé, de manière que les gros bonnets qui sont ses amis s'approprient une part toujours plus grande des richesse du pays.

Pour justifier l'adoption de ce projet de loi, le gouvernement nous a donné trois raisons. Premièrement, comme tout le monde reçoit des gifles en pleine figure, pourquoi pas les fonctionnaires? Pourquoi devraient-ils être traités différemment? Ils se targuent du fait que leur politique économique nuise aux localités partout au pays et ils disent: «À cause de ce qui se produit au pays, la fonction publique doit souffrir, elle aussi.» C'est absurde.

Deuxièmement, ils disent: «Nous devons lutter contre l'inflation ou la récession.» Cela varie selon l'orateur. Il reste cependant que la masse salariale de la fonction publique ne représente qu'environ 3,5 p. 100 des dépenses totales du gouvernement. C'est de la folie de prétendre qu'en contrôlant ce pourcentage de 3,5 p. 100, on parviendra à juguler l'inflation au pays ou à sortir, d'une façon ou d'une autre, le pays de la récession. Cela tiendrait de la magie économique.

La troisième excuse est la suivante: «Nous devons montrer que nous pouvons nous contenter de moins et, par conséquent, tout le monde suivra notre exemple.» J'ai de bien mauvaises nouvelles pour vous, madame la Présidente. Le message ne passe pas.

Une édition récente du *Financial Post* renfermait un article intitulé «La récession ne touche pas les patrons». On trouve dans cet article un tableau montrant les taux de rémunération des cadres supérieurs dans la région de Toronto. Par exemple, on peut voir que, pour 1991, les présidents et les directeurs généraux toucheront une augmentation moyenne de 10,2 p. 100. Les cadres supérieurs responsables des finances et de l'administration recevront une augmentation moyenne de 8,3 p. 100. Et cela vient s'ajouter à des augmentations semblables pour les deux années précédentes.

Le message que le gouvernement dit vouloir envoyer ne passe pas. Par contre, le message qu'il envoie en réalité passe très bien. Ce message est le suivant: «Hé! vous, les gros bonnets, continuez comme ça parce que nous sommes de votre côté.» La preuve, c'est que le gouvernement refuse catégoriquement d'apporter des modifications aux dispositions fiscales incongrues qui concernent l'impôt des particuliers et celui des sociétés, modifications qui pourraient conférer une certaine équité au régime fiscal, aux taux de rémunération des hauts fonctionnaires et à ceux des employés subalternes.

Ainsi, le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation représente annuellement un milliard de dollars qui disparaissent, comme ça. Un milliard de dollars auxquels il faut renoncer. Avec 135 millions de dollars, nous pourrions cette année payer une augmentation de 3 p. 100 à tous les fonctionnaires qui relèvent du

Conseil du Trésor. Pourtant, c'est un milliard de dollars qui fout le camp avec le crédit d'impôt pour bénéfices de fabrication et de transformation.

Quant à l'exemption à vie pour gains en capital, elle nous fera perdre cette année 1,7 milliard de dollars, soit 20 fois plus que ce qu'il faudrait pour accorder une augmentation de 3 p. 100. Pour chaque dollar qu'il dépense pour la vérification des rapports d'impôt des sociétés, Revenu Canada récupère 17 $. Si nous investissions 9 millions de dollars dans la vérification des rapports d'impôt, nous pourrions récupérer notre investissement et payer une augmentation de 3 p. 100 à tout le monde. Si nous étions prêts à supprimer 35 milliards de dollars de crédits fiscaux additionnels pour les sociétés, nous pourrions donner à tous les fonctionnaires du Canada une augmentation de 5 p. 100 et il resterait encore de l'argent.

En réalité, comme la plupart des autres politiques du gouvernement, ce projet de loi constitue une injustice flagrante et une attaque sans merci contre les Canadiens les plus démunis dans l'intérêt des Canadiens qui ont le moins besoin d'aide.

La preuve de ce que j'avance se trouve dans le projet de loi lui-même qui stipule que «la présente loi ne s'applique pas aux personnes engagées à titre d'entrepreneurs indépendants», qui coûtent déjà 5 milliards de dollars, soit plus que les employés du Conseil du Trésor dont les traitements s'élèvent à 4,8 milliards de dollars. Eux, nous les exemptons. Nous leur disons de continuer à dépenser et à nous faire payer aussi cher qu'ils le veulent, sans se gêner, parce que nous avons l'argent qu'il faut.

Le projet de loi dit aussi: «Le Conseil du trésor peut modifier les dispositions d'un régime de rémunération», c'est-à-dire d'un salaire, en langage ordinaire, «prorogé en vertu du présent projet de loi, si la modification a trait, de l'avis du Conseil du Trésor, à une reconversion ou reclassification nécessaire à la mise en vigueur d'une norme de classification nouvelle ou revisée.» Autrement dit, il suffit que le Conseil du Trésor touche un groupe avec sa baguette magique de classification pour exempter ce groupe de l'application des dispositions du projet de loi et lui permettre de recevoir n'importe quelle augmentation qu'il juge approprié de lui verser.

• (2150)

Toutes les absurdités, le papotage, le charabia dont le gouvernement et ses députés d'arrière-ban nous ont abreuvés, ces deux derniers jours, se résume à cela. Ce que dit le gouvernement n'a rien à voir avec le vrai but de ce projet de loi. Son vrai but est confirmé par l'expérience des Canadiens dont l'immense majorité connaissent des temps difficiles tandis que quelques privilégiés continuent de vivre aussi bien qu'avant. Ce projet de loi est d'une injustice flagrante et il devrait être rejeté.

Des voix: Bravo!

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Madame la Présidente, je voudrais si possible profiter du temps qui m'est imparti pour dire comment cette grève nuit à un groupe de Canadiens qui vivent déjà une situation économique plutôt difficile, à savoir les agriculteurs.

Je veux parler plus particulièrement, si je puis me permettre, de la Commission canadienne des grains qui, à près de 80 ans, constitue une véritable institution au Canada. La Commission s'occupe de peser et de classer les grains qui sont consommés au Canada aussi bien que ceux qui sont exportés et d'en déterminer le taux de criblures ou de matières étrangères.

Nos exportations de grains sont très importantes étant donné que nous exportons 80 p. 100 de notre blé, par exemple. C'est ainsi que nous dépendons beaucoup des exportations pour notre blé. C'est la même chose avec les autres céréales. Nous exportons la moitié de l'orge et à peu près les trois quarts du canola que nous produisons. Ce marché est donc très important pour nous.

La Commission canadienne des grains joue un rôle complémentaire considérable quant au contenu de nos exportations. Au cours des 80 années de son existence, elle s'est acquis la réputation d'être la meilleure, sinon l'une des meilleures institutions du genre au monde. Lorsque que le Canada est vendeur, nos prix sont concurrentiels. Nous pouvons favoir valoir notre aptitude à livrer la marchandise dans les délais convenus. Je voudrais faire une autre remarque pour conclure.

Nous pouvons également soutenir la concurrence en ce qui concerne la qualité et le type des produits que nous vendons. Nous excellons dans ce domaine. Nos affaires sont florissantes. Peu de gens le savent, la Commission canadienne des grains est essentiellement financée par les producteurs. Elle compte quelque 850 employés. Son siège social est situé à Winnipeg, mais elle est présente presque partout au Canada, et notamment à Sorel, Baie-Comeau, Port-Cartier, Montréal et Québec. Elle a également des bureaux à Thunder Bay, sur la côte ouest et à Churchill.

Bref, elle est partout où il y a un terminal. Elle est également dans les Prairies et dans certaines régions de l'Ontario. Elle couvre le pays.

Grosso modo, les producteurs en assument les frais. Sur une base de cinq ans, plus de 90 p,. 100 des frais de fonctionnement sont pris en charge par les producteurs. Ceux-ci ne sont pas des fonctionnaires comme les autres, lesquels sont rémunérés pour la plupart à même les deniers publics. En ce sens, la Commission canadienne des grains joue un rôle particulier à l'égard d'un groupe particulier, les agriculteurs, et ce sont les producteurs qui rémunèrent presque tous ses employés et prennent en charge ses frais de fonctionnement.

On a laissé entendre que nos amis sont riches et que les attaques portent sur les plus démunis. Je voudrais signaler ici le tort que l'Alliance de la Fonction publique fait aux agriculteurs.

Les producteurs vendent maintenant leur grain au prix auquel ils le vendaient il y a 20 ans—je dirais même à un prix qui n'a n'a jamais été aussi bas. Pour vous donner une idée, nous considérerions tous comme très difficile aujourd'hui d'exploiter nos entreprises ou de gérer un foyer avec des revenus d'il y a 20 ans. Rappelez-vous que la plus grande partie des revenus des producteurs de grain proviennent des exportations.

Nous sommes dans une situation où les gens qui travaillent pour la Commission canadienne des grains sont en réalité au service des agriculteurs. Ensuite, les agriculteurs doivent faire face à une situation qui leur est imposée par le marché international et sur laquelle ils n'ont aucune prise. Il faut ajouter à cela le fait que l'Alliance paralyse les activités de triage et de pesage et, partant, l'exportation des céréales. Quelque 40 navires devraient être chargés ou attendent de l'être à Vancouver. Ça n'a aucun sens pour qui se préoccupe de la fonction publique. Comme le NPD le fait remarquer, nous devrions nous inquiéter des gens qui pourraient en souffrir le plus si l'AFPC ne se préoccupe pas du sort de ceux qui subissent les contrecoups des difficultés économiques. Il s'agit de personnes gagnant entre 20 000 $ et 25 000 $. Personne n'aime voir les gens vivre dans ces conditions, mais laissez-moi vous dire quel est le revenu moyen d'un céréaliculteur cette année, d'après les statistiques, c'est 6 500 $.

Donc, si l'Alliance de la Fonction publique avait décidé de laisser environ 200 fonctionnaires travailler, elle aurait pu s'assurer beaucoup de respect de la part des agriculteurs et gagner beaucoup plus de faveur populaire en choisissant de ne pas profiter de la situation dans laquelle se trouvent les agriculteurs. Cette décision est extrêmement regrettable.

Personne n'aime les grèves; tous y perdent; il n'y a jamais de gagnant. Il devrait sûrement y avoir moyen de faire valoir son argument sans prendre en otages des personnes en situation extrêmement précaire. Cet état de choses est plutôt attristant, surtout lorsqu'on pense que plus de 90 p. 100 du salaire d'un inspecteur des grains est payé par les agriculteurs qui utilisent ses services.

L'une des raisons pour lesquelles nous continuons de vendre nos produits sur les marchés internationaux et que nous remportons un tel succès commercial tient à la qualité du produit. Nous offrons aussi des prix très concurrentiels mais il y a une autre explication, c'est notre réputation de fournisseur fiable. Quand nous promettons de livrer la marchandise et que nous affrétons les cargos, le grain est là, prêt à être livré. Inutile de vous dire que cette grève ne rehausse pas notre réputation de fournisseur mondial fiable d'un produit de qualité supérieure.

Quand 40 navires sont prêts à être chargés ou en attente à Vancouver et que les bureaux de Thunder Bay, de Prince Rupert et de Montréal sont fermés, je ne vois pas en quoi quelqu'un y gagnerait. Cela fait du tort aux agriculteurs à un moment où ils ont le plus besoin de conclure des ventes et qu'une poignée de gens les en empêchent.

S'il est vrai que l'opposition et le NPD ont une certaine influence auprès de l'AFPC, il me semble qu'ils auraient pu faire beaucoup de capital politique s'ils avaient pu persuader l'Alliance de la Fonction publique de laisser 200 personnes environ rester à leur poste. Ainsi, le grain aurait pu être embarqué dans les ports. Cela aurait donné de l'emploi à d'autres personnes. Il faut reconnaître que même à de très bas prix, même à 2 $ le boisseau, ce qui est très peu élevé, le grain aurait pu continuer de circuler.

Ce que je veux souligner ici, c'est que lorsque l'opposition parle des riches et du fait que nous causons du tort aux personnes les plus vulnérables, c'est précisément ce que fait l'Alliance de la Fonction publique du Canada. En arrêtant les agriculteurs et en empêchant de travailler

des gens dont les salaires sont largement payés par les agriculteurs, que cherche-t-elle à faire?

On m'a dit qu'à Winnipeg aujourd'hui, ce n'était pas tant des employés de la Commission canadienne des grains qui faisaient du piquetage devant le siège de la Commission, mais des employés d'autres services du gouvernement fédéral à Winnipeg, et qu'ils étaient nombreux à empêcher les employés de la commission de se rendre au travail. Je trouve ça très malheureux.

Si nous voulons mettre en pratique ce que nous prêchons et aider les gens à continuer d'acheminer leurs produits au marché alors qu'ils connaissent de très graves problèmes financiers, j'estime que peu importe le niveau des fonctionnaires et peu importe combien ils sont payés, il eût mieux valu pour tout le monde, en ce qui concerne la Commission canadienne des grains, qu'ils continuent à se rendre au travail, que les employés membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, qui sont en grève, abandonnent les piquets de grève, et que le grain puisse circuler.

Je veux simplement redire à l'opposition qu'il y a des moyens de défendre son point de vue sur cette grève sans faire de tort aux personnes qui souffrent déjà beaucoup d'une situation indépendante de leur volonté.

• (2200)

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Je veux dire au député qui a pris la parole avant moi que le ministre aurait dû accepter la médiation. Si le gouvernement est si fier des offres qu'il a faites aux fonctionnaires, qu'il fasse appel à un médiateur et qu'il laisse quelqu'un d'indépendant et d'impartial écouter les parties, au lieu de dresser les agriculteurs contre les travailleurs, les travailleurs contre les agriculteurs et les retraités les uns contre les autres. Il a essayé d'enlever l'aide dont les agriculteurs ont besoin. Il a essayé aussi de diviser pour conquérir et vous avez été à l'origine de ce conflit. Tout est une question de confiance. Or, personne ne fait confiance au gouvernement et personne ne croit qu'il peut adopter les mesures qui s'imposent.

Il fallait donc qu'il présente ce projet de loi sous prétexte de réduire le déficit et les gens dont il va se servir pour mettre en oeuvre ces politiques sont ceux-là même sur lesquels il compte pour effectuer ces changements. Il les prive du droit de s'occuper de ses problèmes.

Demain, devant ces édifices-ci, nous aurons une manifestation. On commence déjà à installer les barricades devant l'édifice du Centre et le gouvernement prétend que Daryl Bean est à blâmer.

Il y avait 20 000 manifestants ici, il y a deux semaines. Notre leader parlementaire a soumis un rapport de conciliation pour vous rapprocher tous les deux mais le gouvernement a manqué à ses engagements envers les travailleurs.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 22 heures, conformément à l'ordre du mardi 17 septembre 1991, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du projet de loi C-29 à l'étape de la troisième lecture.

La question porte sur la motion de M. Loiselle. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non!

Mme le vice-président: Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant.)

(Vote nº 44)

POUR

Députés

Anderson
Attewell
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Friesen
Grey (Beaver River)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
Merrithew
Moore
Nicholson
O'Kurley
Porter
Reid
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Wenman
Wilbee
Winegard
Andre
Beatty
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Greene
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hogue
Horner
Hughes
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Mulroney
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Schneider
Shields
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—131

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélair
Benjamin
Black
Blaikie
Breaugh
Butland
Callbeck
Catterall
Clancy
Crawford
Dingwall
Edmonston
Fisher
Fontana
Fulton
Gaffney
Gardiner
Gérin
Guarnieri
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Keyes
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
Lapierre
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam
Marchi
McLaughlin
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Pickard
Proud
Rideout
Robinson
Rodriguez
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Stupich
Waddell
Wappel
Wood
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Boudria
Brewin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Chrétien
Copps
de Jong
Duhamel
Ferguson
Flis
Foster
Funk
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hunter
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Laporte
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
Marleau
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plamondon
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Rompkey
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Vanclief
Walker
Whittaker
Young (Beaches—Woodbine)—108

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Atkinson
Clifford
MacLaren
Redway
Blondin
Cooper
Nowlan
Tremblay (Rosemont)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois est adopté.)

Mme le vice-président: Comme il est 22 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 octobre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, la politique de «deux poids deux mesures» du gouvernement s'est encore abattue sur nous.

Cette fois, le gouvernement a ôté le droit fondamental de négociation collective à plus de 110 000 travailleurs et travailleuses en invoquant une loi de retour au travail dans la fonction publique.

En prenant cette mesure, le gouvernement fait fi des rapports impartiaux présentés par plusieurs commissions de conciliation. Il reconnaît par ce fait même qu'il négocie de mauvaise foi. Il passe outre aux lois du pays pour atteindre ses objectifs, et tout cela nous vient d'un premier ministre qui prétendait vouloir instaurer de bonnes relations patronales-syndicales.

Où est la justice dans tout cela? Où est-elle la justice alors que le lendemain même de l'annonce du blocage des salaires dans le dernier budget, les gestionnaires obtenaient leurs primes et les travailleurs et les travailleuses étaient laissés pour compte? En fait, certains gestionnaires comme John Crow et des organismes comme la Banque du Canada qui sont censés diriger la lutte contre le déficit, ont publiquement déclaré qu'ils n'étaient pas obligés de suivre de consignes budgétaires et qu'ils se contenteraient d'en étudier le bien-fondé.

Ce gouvernement se plaît à parler de justice, de compétitivité et de la nécessité de travailler ensemble. Pourtant, il ne fait rien à ce sujet. Pendant que la plupart des pays industrialisés sont en train de forger les liens nécessaires à la collaboration entre l'État et les syndicats, ce gouvernement cherche l'affrontement.

Il agit ainsi en dépit d'un rapport disant que cela fait deux années de suite que le Canada est le moins compétitif des pays du G-7. C'est peut-être parce que nous avons le gouvernement le moins compétent.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, l'entreprise Babcock Industries du Canada, filiale de FKI, a annoncé un plan de réorganisation prévoyant notamment la fermeture de son usine de fabrication de câbles en Arkansas et la rénovation de ses installations du Michigan. Au moins une chaîne de production et 50 emplois seront transférés des États-Unis à l'usine Dominion Controls à Stratford.

La décision d'agrandir l'usine de Stratford a été fortement influencée par le niveau de qualification et l'efficacité des ouvriers de cette usine. L'entreprise espère ainsi qu'elle pourra plus facilement fournir tous ses produits à ses clients.

Nous avons beaucoup entendu parler des effets négatifs de l'Accord de libre-échange et de la révision du pacte de l'automobile. Je suis très heureux des retombées positives que l'accord a dans ma région où on avait d'ailleurs déjà annoncé le doublement de l'espace de F.A.G. Bearings, à Stratford, et l'implantation de l'usine Hays Dana à St. Marys, près de Stratford.

L'Accord de libre-échange amène des emplois au Canada.

* * *

LE FLEUVE FRASER

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): En Colombie-Britannique, le fleuve Fraser reste exposé aux polluants et aux projets de dérivation. Le gouvernement fédéral a le culot d'en appeler d'une décision d'un tribunal exigeant une évaluation environnementale du projet Kemano et, de plus, il retarde apparemment la parution d'un rapport global sur l'état du fleuve.

Article 31 du Règlement

Des rapports antérieurs ont conduit à la formation de comités consultatifs sur le poisson de fond et ont révélé la présence de polluants dans l'organisme d'autochtones âgés. Voilà maintenant qu'un rapport important sur la contamination par les dioxines de la partie supérieure du bassin hydrographique, près de Prince-George, jusqu'à l'estuaire accuse un retard de six mois et pourrait bien ne paraître qu'en 1992.

La santé du fleuve Fraser est trop importante pour retarder la parution de ce rapport. Il nous faut restaurer ce fleuve dès maintenant.

* * *

[*Français*]

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, il y a quelques mois seulement, un gouvernement légitime était mis en place à Haïti, suite à des élections limpides et démocratiques. Le coup d'État dirigé par le général Cedras, qui a mené, hier, à l'exil du président Aristide, est manifestement un geste tout à fait sauvage qui brime la population haïtienne de ses libertés fondamentales. Ce coup d'État, monsieur le Président, se doit d'être vigoureusement condamné. La communauté internationale, le Canada en tête, ne doit exclure aucun moyen afin de rétablir le gouvernement dûment et démocratiquement élu par le peuple haïtien.

Monsieur le Président, nous tous en cette Chambre, nous nous devons d'appuyer toute démarche et toute action qui permettront à ce peuple de récupérer son président, de récupérer sa démocratie, ainsi que la liberté à laquelle le peuple haïtien a droit.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, depuis que ce gouvernement a accédé au pouvoir il y a sept ans, il a sabré presque tous les programmes imaginables. Il a sabré l'assurance-chômage et la pension de vieillesse avec la disposition de récupération. Mais les pires réductions ont été faites dans le secteur de l'assurance-maladie.

Le gouvernement fédéral laisse tomber son engagement à l'égard de l'assurance-maladie en transférant des milliards et des milliards de dollars d'impôt. Les plus petites provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard n'ont tout simplement pas la population qui leur permettrait de soutenir cette augmentation d'impôts.

Le gouvernement force les provinces à choisir entre des impôts élevés et une réduction des services médicaux. Le pays ne peut plus tolérer ces coupes dans l'assurance-maladie.

La semaine dernière, le premier ministre a dit que les opposants à l'unité nationale critiqueraient même le Notre-Père. Je pense que si le Notre-Père avait trait aux soins médicaux, le gouvernement l'aurait déjà réduit de moitié.

* * *

LE SOMMET INTERNATIONAL POUR L'ENFANCE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, il y a un an, des chefs d'État du monde entier se sont réunis à l'occasion du Sommet international pour l'enfance et se sont engagés à aider les enfants de la planète.

Je veux vous inviter à participer à la campagne qui souligne ce premier anniversaire, du 27 septembre au 4 octobre. Cette campagne a pour objet de faire en sorte que les promesses faites au cours de ce sommet seront tenues. Bien qu'on ait réalisé quelque progrès, on a encore beaucoup de chemin à faire.

Chaque jour à travers le monde, 40 000 enfants meurent de faim et de maladies diverses. Beaucoup d'écoles et de centres religieux des quatre coins du monde ont prévu des activités pour la durée de cette campagne, à partir du 27 septembre. Il y aura aussi des activités à Ottawa à cette occasion.

Je demande à tout le monde de se joindre aux efforts visant à créer un monde meilleur pour les générations futures.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À LOUIS LABERGE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, aujourd'hui est un jour particulier pour le mouvement syndical québécois. C'est un temps d'arrêt, une pause qui permet à tous de rendre hommage à l'un des grands du syndicalisme au Québec, au Canada et, j'oserais dire, en Amérique: Louis Laberge.

Monsieur Laberge a été un phare pour tous ceux qui recherchent le mieux-être des travailleurs. Son apport à la construction de la société québécoise fut, sans aucun doute, celui d'un géant. Je n'étais pas toujours d'accord avec les propos de mon ami Louis, particulièrement dans les années 1970, où il voulait «casser le régime», mais je suis certain que tous les députés de cette Chambre se joignent à moi pour remercier M. Laberge de son dévouement profond à la cause syndicale et lui souhaiter bonne chance pour sa carrière à venir qui ne pourra être qu'à la mesure de ce grand homme.

• (1410)

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le processus de réforme constitutionnelle au Canada sera rendu de bien des façons et devra toujours faire appel aux meilleures intentions des divers groupes de notre société.

On l'a vu cet été au Nouveau-Brunswick où ceux qui s'intéressent au saumon de l'Atlantique se sont heurtés à la question cruciale de sa conservation.

Comme je l'ai mentionné hier, cette question est à l'origine de tensions et de conflits qui pourraient facilement donner lieu à l'affrontement et au chaos. Au lieu de cela, ils ont opté pour la consultation et la communication, faisant appel à toutes les parties concernées en quête d'une vision nouvelle dans ce dossier.

Le ministre a annoncé hier qu'une conférence sera convoquée afin de définir cette vision. J'aimerais rendre hommage à tous ceux—pêcheurs amateurs, pêcheurs professionnels, peuples autochtones et gouvernement—qui s'efforcent de résoudre cette question.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, les manigances du whip du gouvernement consistant à nommer sur le Comité législatif C-17 des députés conservateurs contre un contrôle des armes à feu ont été mises à jour hier. Monsieur le Président, ces députés ne représentent pas l'opinion de la majorité des Québécois qui demandent un contrôle plus sévère des armes à feu. Pourquoi alors persévérer dans cette attitude d'obstruction?

En effet, monsieur le Président, au lieu de tenter d'améliorer le projet de loi sur les armes à feu, tous les efforts de ces députés sont concentrés à l'affaiblir. Quand le gouvernement va-t-il comprendre que la population désire un contrôle des armes à feu? Et quand les députés conservateurs vont-ils enfin tenir compte de la population, qui demande ce contrôle des armes à feu?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, une jeune femme de 19 ans, originaire de Burlington en Ontario, a été assassinée il y a quelques semaines. Son corps a été retrouvé à quelques centaines de kilomètres de là, sur le bas-côté de l'autoroute 401.

Cette mort est d'autant plus tragique et cruelle qu'elle aurait pu être évitée si les lois canadiennes en matière de droit criminel étaient plus sévères.

Je prends la parole afin d'appuyer une pétition en faveur des parents de Nina DeVilliers, demandant que d'importants changements soient apportés au système judiciaire. Chacun de nous devrait l'avoir reçue.

Elle dit en gros:

> La Chambre devrait savoir que les peines infligées dans les affaires criminelles ne reflètent pas vraiment l'horreur qu'inspire la violence à notre société et ne sont pas une mesure de dissuasion ou de protection efficace, le contrevenant n'étant pas mis à l'écart de la société.

Elle devrait savoir également que les lois régissant le système judiciaire au Canada doivent être révisées de façon à tenir compte des attitudes qui prévalaient.

Monsieur le Président, je signerai cette pétition par égard à une vie qui aurait pu être épargnée. J'adjure les autres députés d'en faire autant.

* * *

HAÏTI

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous devons absolument faire comprendre à la junte militaire en Haïti que nous ne reconnaîtrons pas cet horrible coup d'État. Nous ne travaillerons pas avec elle, nous ne collaborerons pas avec elle.

Après une longue lutte, le peuple de Haïti avait enfin pu élire en février dernier son propre président qui depuis six mois s'efforçait d'établir la démocratie et la justice sociale dans ce malheureux pays.

Pas plus tard que la semaine dernière, il avait adressé aux Nations Unies un discours passionné dans lequel il décrivait les objectifs qu'il s'était fixés pour son pays et pour son peuple. Nous devons dire aux Tontons Macoutes que leur époque est révolue. Le peuple de Haïti et le monde en ont assez de leur tyrannie et de leur oppression.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je veux, au nom des députés du caucus de Montréal, et considérant la situation exceptionnelle, les nommer: M. Pierre Cadieux, M. Gilbert Chartrand, M. Jean Corbeil, M^me^ Marie Gibeau, M. Pierre Hogue, M^me^ Carole Jacques, M. Allan Koury, M. Robert Layton, M^me^ Nicole Roy-Arcelin et M. Gerry Weiner, et vous remercier, monsieur le Président, de nous permettre de dénoncer la situation intolérable qui prévaut en Haïti. Et, tout en réitérant notre support à notre premier ministre, M. Mulroney, qui a pris position au nom du gouvernement du Canada, offrir notre appui et nos prières à tous nos concitoyens et concitoyennes d'origine haïtienne ainsi qu'au peuple d'Haïti tout entier.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la famille DeVilliers de Burlington, en Ontario, dont la fille Nina a été enlevée et assassinée en août, demande au gouvernement de modifier le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus.

À la suite de la formidable réaction populaire en faveur du renforcement du système de justice pénale, on a préparé une pétition dont environ 1 000 copies ont déjà été distribuées dans tout le pays. Cette pétition a été envoyée à tous les députés pour qu'ils la fassent circuler dans leurs circonscriptions, s'ils le désirent.

C'en est une qui n'a rien à voir avec les opinions politiques de chacun. Elle concerne les gens. J'exhorte tous les députés à appuyer la famille DeVilliers, toutes les victimes de délits d'agression et tous les Canadiens qui demandent la révision complète du code criminel, en faisant circuler cette pétition et en montrant au gouvernement que le statu quo n'est plus acceptable.

* * *

[*Français*]

LE RESPECT DES DROITS DU PEUPLE HAÏTIEN

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, je voudrais féliciter notre gouvernement pour sa prise de position afin de faire respecter les droits fondamentaux du peuple haïtien et en prenant les mesures nécessaires pour contribuer au rétablissement du gouvernement légitime, démocratiquement élu et son président Jean-Bertrand Aristide.

Félicitations à nos ministres des Affaires extérieures et des Relations extérieures d'avoir suspendu notre aide bilatérale de 15 millions.

[*Note de l'éditeur: La députée s'exprime en créole.*]

* * *

[*Traduction*]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, d'après les journaux d'hier, le gouvernement projette de s'adresser aux Canadiens les plus intelligents pour leur demander ce qu'il doit faire. Ainsi, il nous rappelle qu'il n'est pas d'idées à lui. Bien plus, il ne sait pas comment diriger les affaires du pays.

En conséquence, les Canadiens en ont assez de ce gouvernement, d'autant plus que ces idiots de conservateurs ont décidé de demander aux Canadiens les plus intelligents de leur dire ce qu'ils doivent faire.

C'est ahurissant, monsieur le Président. Remarquez, j'ai ma propre opinion sur ce que le gouvernement devrait faire et les Canadiens devraient se joindre à moi dans le même état d'esprit pour lui dire: «Démissionnez. Cela ne nous chagrinera pas.»

* * *

LES RELATIONS DE TRAVAIL

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, les relations ouvrières sont un facteur important qui influe sur la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

La majorité des Canadiens sains d'esprit vous diront que pour être concurrentiels, les gouvernements et l'industrie doivent d'abord être efficaces. Et l'efficacité ne s'atteint qu'avec le concours des travailleurs et de la direction, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Ce qu'il faut maintenant c'est un nouveau rapport où les travailleurs et la direction partagent la responsabilité et la prise de décisions.

Les syndicats ne peuvent pas avoir d'autorité sans responsabilité, pas plus que la direction ne peut assumer ses responsabilités sans avoir les pouvoirs correspondants. Les syndicats devraient investir les millions de dollars qui dorment dans les fonds de grève à l'achat d'actions des entreprises et les travailleurs devraient être encouragés à essuyer les pertes comme ils récoltent les profits.

Travaillons ensemble à l'établissement de meilleures relations de travail. Travaillons ensemble à la création d'un Canada plus fort.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, malgré ce que le dernier député vient de dire et malgré l'attitude injuste et le mépris témoignés par le gouvernement conservateur envers ses employés, l'Alliance de la fonction publique a organisé une manifestation monstre sur la Colline parlementaire aujourd'hui, qui s'est déroulée dans le calme.

Pourtant, pendant que les manifestants chantaient, le gouvernement a tenté de provoquer un affrontement. Vers la fin de la manifestation, qui a duré une heure, l'escouade anti-émeutes est apparue. Daryl Bean et les dirigeants de l'Alliance ont demandé aux membres de résister à la tentation de réagir. Ils ont obéi.

La question à se poser est celle-ci: Pourquoi le gouvernement a-t-il tenté délibérément de provoquer un affrontement?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En 1986, sous la pression des Américains, le gouvernement a imposé un droit de 15 p. 100 à l'exportation de bois d'oeuvre canadien. L'Accord de libre-échange est en vigueur depuis plus de deux ans, mais il y a un mois seulement que le gouvernement a aboli ce droit. Les Américains menacent d'user de représailles en exigeant un nouveau droit de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien.

Nous croyons savoir que le premier ministre a discuté du problème lors de ses entretiens avec le président des États-Unis à Kennebunkport au mois d'août. S'il en a discuté avec lui, quel engagement le premier ministre a-t-il obtenu du président des États-Unis à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai informé le président des États-Unis de notre intention de mettre fin au protocole d'entente, étant donné qu'on avait satisfait à toutes les exigences, que l'intérêt collectif des Canadiens et les exigences du droit commercial international justifiaient cette décision et que le gouvernement du Canada se proposait de la mettre en oeuvre.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre ne nous donne pas satisfaction parce qu'à ce moment-ci, comme le premier ministre le sait très bien, au Québec, on avait réussi à réduire la taxe de 15 p. 100 à 3,5 p. 100. Et à tous les soirs, à la télévision, on voit des fermetures d'usines dans ce domaine, aussi bien au Lac-Saint-Jean qu'en Gaspésie, en Mauricie, en Abitibi ou dans les Cantons de l'Est. Est-ce que le premier ministre peut nous assurer qu'il n'y aura pas une nouvelle taxe de 15 p. 100 qui causerait un désordre absolument incroyable pour l'industrie du bois dans la province de Québec?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit, nous croyons que le protocole d'entente a rempli son objet. Au moment de sa conclusion, il avait apporté une certaine détente au sortir d'un conflit commercial chargé d'émotion.

Depuis, les provinces ont mis en oeuvre un certain nombre de mesures de remplacement visant à réduire ou, dans certains cas, à éliminer la taxe sur les exportations. Nous croyons maintenant que le temps est venu de redonner des bases commerciales normales au commerce des produits de bois d'oeuvre, et c'est exactement ce que nous comptons faire.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voudrions savoir du gouvernement s'il a obtenu un engagement du président des États-Unis à cet égard, si la question a été abordée avec lui en août, car il existe dans la loi américaine sur le commerce extérieur un article 301 exigeant l'approbation du président avant la mise en application d'une mesure.

Nous voudrions donc savoir du gouvernement s'il a abordé la question avec le président des États-Unis et s'il a obtenu de lui la promesse que les États-Unis n'acculeront pas à la faillite toute l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, d'un océan à l'autre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le premier ministre a dit qu'il en avait discuté avec le président. J'en ai discuté à un certain nombre de reprises avec le représentant américain du commerce extérieur, avec le secrétaire au Commerce. Nous sommes convaincus qu'on n'invoquera pas l'article 301.

Nous croyons qu'il pourrait y avoir d'autres solutions visant à redonner des bases commerciales normales au commerce des produits de bois d'oeuvre. Il n'existe pas de garantie dans ce secteur, mais nous sommes convaincus qu'on n'invoquera pas l'article 301, et c'est là-dessus que nous nous sommes appuyés quand nous avons annoncé nos intentions.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les agriculteurs canadiens attendent toujours du gouvernement des réponses claires et directes au sujet de la question cruciale de l'aide d'urgence. À la manifestation qui s'est déroulée à Rosetown, en Saskatchewan, le ministre de l'Agriculture n'a rien dit à ce sujet, mais après la manifestation il a déclaré aux médias qu'il n'avait pas l'intention de fournir d'aide d'urgence aux agriculteurs. Il n'a jamais été aussi direct à la Chambre.

Les agriculteurs veulent la vérité et ils la veulent maintenant. Il est temps que le gouvernement fasse preuve d'honnêteté à ce sujet et réponde sans détour. Et alors?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, nous avons des entretiens avec les agriculteurs. Pour évaluer la situation, le comité de la troisième ligne de défense tient une réunion à Winnipeg cette semaine, en fait, à compter d'aujourd'hui. Nous allons attendre que ce comité fasse rapport.

Les agriculteurs se demandent aussi pourquoi, si nous voulons soutenir leur revenu, le parti de ce député a voté contre la loi de retour au travail des fonctionnaires grâce à laquelle le grain pourrait continuer d'être acheminé vers les marchés internationaux.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse encore au premier ministre. Le gouvernement aime bien parler de ce qu'il fait pour les agriculteurs, mais il n'a jamais mentionné le fait que, l'an dernier seulement, il a réduit les versements aux agriculteurs de plus de 1 milliard de dollars, alors même que le cours du grain descendait à des niveaux sans précédent.

Les agriculteurs veulent ravoir ce qui leur a été retiré. Ils réclament justice et seul un gouvernement sans coeur resterait insensible à cela.

Je veux savoir ce que le gouvernement va faire aujourd'hui.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, je ne pense pas que les agriculteurs trouvent le gouvernement insensible à leur situation. Nous avons fourni une aide financière considérable aux agriculteurs et la plupart d'entre eux le savent, mais le gouvernement et les agriculteurs savent aussi qu'aucune somme ne va régler le problème pour de bon. La vraie solution viendra si nous parvenons à remettre un peu de bon sens dans les échanges internationaux. Nous y travaillons très fort. D'ici là, nous allons tout faire, comme je l'ai déjà dit, pour soutenir les agriculteurs, pour les aider à passer ce moment difficile.

Si nous voulons tous soutenir les agriculteurs, et il semble bien que tous à la Chambre le veuillent, nous devrions appuyer la mesure législative qui va permettre aux manutentionnaires de grain de reprendre le travail, de manière que le grain continue d'être acheminé et que les agriculteurs aient un revenu.

* * *

LE CHÔMAGE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le Conseil économique a publié aujourd'hui des études qui montrent que le chômage a augmenté au Canada, que les gens restent sans emploi pendant plus longtemps et que les régions et les groupes les plus pauvres du pays sont le plus durement touchés. Pourtant, le gouverneur de la Banque du Canada a soutenu hier, à Montréal, que sa politique ne devrait pas tenir compte du chômage et devrait être axée uniquement sur la stabilité des prix.

Le gouvernement reconnaîtra-t-il enfin que le chômage constitue un problème dans notre pays? Reconnaîtra-t-il enfin qu'il doit dire à John Crow de respecter les lois auxquelles la Banque du Canada est assujettie et d'aider les Canadiens à retourner au travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est malheureusement là une interprétation inexacte des propos de M. Crow.

La stabilité des prix est essentielle à une croissance durable. L'histoire le prouve. On n'a qu'à regarder le cas de l'Allemagne et du Japon. Lorsque les prix sont stables, on a une croissance forte et durable et un niveau élevé de création d'emplois. C'est la politique que nous suivons, et elle est efficace.

Nous avons déjà vu les taux d'intérêt baisser de 5,5 points de pourcentage parce que nous avons réussi à juguler l'inflation. Ces deux facteurs vont de pair.

Lorsque le député parle des difficultés auxquelles les Canadiens sont confrontés, y compris nous-mêmes, il ne devrait pas oublier ces propos tirés de l'édition d'aujourd'hui de l'*Ottawa Citizen*: «Nous constatons que l'économie mondiale n'a jamais été en si mauvais état depuis 1945. Selon les Nations Unies, ce sera la première fois depuis 1945 qu'on enregistrera une baisse de la production totale et des recettes totales de tous les pays du monde. Malheureusement, le Canada est également touché par cette baisse, mais notre économie est en train de reprendre son élan et nous aurons une reprise soutenue en 1992.»

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. La politique de surévaluation du dollar de John Crow a non seulement fait monter le taux de chômage, mais elle a aussi réduit artificiellement le prix des céréales et des oléagineux destinés à l'exportation.

Le gouvernement reconnaîtra-t-il qu'il lui incombe de voir à ce que les agriculteurs aient un revenu stable au lieu de s'attendre à ce qu'ils absorbent une baisse de plus d'un milliard de dollars de leur revenu agricole net pour la campagne agricole qui vient de prendre fin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je suis certain que le député est déjà au courant, mais je tiens quand même à lui rappeler que la valeur moyenne du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours des 40 dernières années a été de 92,6c. Par conséquent, si on tient compte des moyennes historiques, ce n'est pas nécessairement exact de dire que, à 88c., la valeur du dollar est élevée.

Je suis certain que le député sait aussi que, si nous voulons nous sortir de la situation économique dans laquelle nous nous trouvons actuellement, il nous faut d'abord régler nos problèmes financiers et nos problèmes de productivité.

Comme mon collègue l'a signalé, le gouvernement a été très généreux envers les agriculteurs et continuera de l'être pour les aider à traverser cette période difficile attribuable en partie à une guerre commerciale sans précédent dans l'histoire de notre pays.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Deux études distinctes, l'une menée dans notre pays et l'autre menée par des économistes au Royaume-Uni, révèlent que, dans ce monde sans subvention que le Canada et les États-Unis préconisent au GATT, les prix mondiaux des céréales pourraient augmenter de 12 p. 100. Dans le cas du blé à 2 $, cela représenterait 24c. Est-ce là la solution ultime du gouvernement? Croit-il qu'une hausse de 24c. du prix du blé réglerait les problèmes des agriculteurs?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que le député connaît très bien la position que nous avons adoptée dans les négociations du GATT.

Nous sommes fortement contre les importantes subventions à l'exportation et l'accès limité au marché, deux problèmes auxquels nos agriculteurs font face lorsqu'il s'agit du marché européen.

Nous croyons fermement que, si nous parvenons, grâce aux négociations commerciales multilatérales, à réduire ces subventions à l'exportation et à accroître l'accès au marché européen, la situation des agriculteurs s'en trouvera nettement améliorée.

C'est là la position que nous avons adoptée dans les négociations relativement aux subventions à l'exportation et à l'accès au marché, et nous continuerons de lutter pour atteindre nos objectifs.

Questions orales

HAÏTI

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a dit que le Canada n'exclurait aucune mesure, y compris une intervention militaire, pour rétablir le gouvernement démocratiquement élu en Haïti.

Le premier ministre sait très bien qu'au moment de son adhésion à l'OEA, le Canada s'est expressément dissocié d'une disposition de la charte de l'OEA qui concernait les mesures correctives aux fins de la sécurité. En d'autres termes, le Canada s'est soustrait à toute obligation militaire.

Quelle politique le Canada entend–il suivre? Allons–nous rencontrer aujourd'hui les ministres des Affaires étrangères de l'OEA? Le Canada va–t–il proposer une intervention directe, des sanctions économiques et l'expulsion du personnel diplomatique?

Les Canadiens veulent savoir clairement ce dont il est question et ce que le Canada compte faire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi mon collègue est aussi préoccupé.

Hier soir, à la télévision, il semblait dire qu'il souscrivait entièrement à la position que j'ai exposée hier et que, ce qui m'a agréablement surpris, l'opposition appuierait, au besoin, une intervention armée pour rétablir la démocratie.

C'est là une position tout à fait différente de celle que l'opposition a adoptée à la Chambre dans d'autres circonstances, et le gouvernement n'a pas encore pris de décision en ce sens.

Ce que nous avons dit au cours des entretiens que nous avons eus avec le président Aristide, hier soir, ainsi qu'avec le président du Venezuela, le premier ministre de la Jamaïque et le président des États–Unis, c'est que le gouvernement du Canada collaborera avec ses alliés des Nations Unies et de l'Organisation des États américains. Ce que nous voulons est très simple.

Nous voulons le départ des voyous qui ont usurpé le pouvoir en Haïti et le retour du président démocratiquement élu par la population.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, tout ce que cela montre, c'est que, encore une fois, le premier ministre tombe dans le piège d'une vision sélective des faits. Il ne voit que ce qu'il veut bien voir.

La vraie question est de savoir quels moyens le Canada propose. Quels moyens le Canada proposera–t–il cet après midi, au conseil de l'Organisation des États américains, pour rétablir la démocratie?

S'il avait écouté attentivement hier, il saurait que ma vraie question était la suivante: le Parlement aura–t–il le droit de débattre la question et de prendre une décision avant toute intervention directe du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons consulté les gens d'en face au sujet d'une intervention directe dans le monde, ils ont dit non. Au premier coup de feu, le Parti libéral voulait ramener nos troupes au Canada.

Nos amis d'en face voulaient que nous restions neutres sur toute la ligne. Nous avons préféré prendre position et envoyer des troupes pour soutenir les Nations Unies. Je puis dire au député que nous cherchons une solution pacifique.

La ministre des Affaires extérieures sera à Washington cet après–midi, à l'OEA, et proposera une solution pacifique.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Quelle est–elle?

M. le Président: La question a été posée, et le très honorable premier ministre essaie d'y répondre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit au député que la ministre des Affaires extérieures serait à Washington pour exposer la position du Canada à 17 heures cet après–midi.

Je me suis entretenu avec le président Aristide hier soir. Il est profondément reconnaissant au gouvernement et aux citoyens du Canada parce que nous appuyons vigoureusement son retour au pouvoir en Haïti, au poste auquel il a été démocratiquement élu.

Voilà la position que nous allons adopter avec nos amis et alliés de l'OEA et de l'ONU. Nous espérons que cette attitude pacifique prévaudra.

M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Vous dansez au gré du vent.

M. Mulroney: Le député dit que je danse. La dernière fois qu'il y a eu un bal, je savais avec qui danser, et le député faisait tapisserie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. La Commission canadienne des droits de la personne continue d'entendre les plaintes contre ce gouvernement reliées à l'équité salariale pendant que le gouvernement se bat contre le droit de cette commission de régler ces cas.

Au sujet de l'équité salariale, le Commissaire des droits de la personne a dit récemment que le gouvernement devrait respecter sa parole, et je cite: «*Put your money where you mouth is.*» Quand le ministre va-t-il arrêter de se battre contre l'égalité pour les femmes? Quand va-t-il mettre en place une véritable égalité dans leurs salaires?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable députée que depuis l'arrivé au pouvoir de ce gouvernement, des progrès extrêmement importants ont été accomplis. Le Parti libéral parle de l'équité salariale, mais on se demande un peu où ils étaient toutes ces années. Ce ne sont pas les Libéraux qui, en 1990, ont voté une somme de 317 000 000 $ en équité salariale. Ce ne sont pas les Libéraux qui ont mis de côté chaque année une somme de 81 000 000 $ pour aider justement le rattrapage. Et c'est nous qui avons mis sur la table, devant Daryl Bean, la chance d'incorporer ces sommes au salaire de base, permettant ainsi aux femmes d'améliorer à la fois leur pension et les augmentations à venir.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, en posant ma question supplémentaire, je voudrais rappeler au ministre que l'équité salariale n'est pas un cadeau, ni une monnaie d'échange, mais un droit.

Des voix: Bravo!

Mme Catterall: Les paiements de rajustement peuvent être retirés n'importe quand, bien avant que l'écart ne soit comblé. Ils ne garantissent pas aux employés des prestations de pension et de décès égales. Ils n'apportent pas l'égalité dans bien des domaines, et je me demande quand le gouvernement cessera de se contenter de mesures symboliques et versera aux femmes les salaires auxquels elles ont droit.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): J'en apprends tous les jours, monsieur le Président. Si l'équité salariale est un droit, où donc étaient passés les députés d'en face pendant toutes ces années?

Nous demandons des éclaircissements au tribunal parce que nous ne sommes vraiment pas d'accord sur l'interprétation des principes adoptés par la Chambre. Ils diffèrent, à notre avis, de ceux que la commission a mis en place. Nous demandons un éclaircissement, c'est tout. Entre temps, nous nous occupons assidûment des différents cas qui se présentent.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans une note de service secrète en date du 3 septembre, le cabinet du premier ministre a estimé qu'il fallait s'attendre que soit sévèrement critiquée la décision du Cabinet de consentir à ce que les sous-marins nucléaires américains passent par les eaux canadiennes et empruntent l'entrée Dixon, prétextant qu'elle est la seule voie d'accès à leur base sous-marine de l'Alaska.

Puisque l'évaluation interne de cette décision du Cabinet est maintenant terminée, le premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi il approuve ce projet militaire américain en dépit du fait que la marine américaine a illégalement saisi sept navires canadiens dans ces mêmes eaux canadiennes depuis trois mois?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je dirai simplement que le gouvernement soutient depuis longtemps que l'entrée Dixon se trouve en eaux canadiennes et qu'il n'a pas l'intention de changer de position.

Ces eaux sont soumises à la souveraineté canadienne et vont continuer de l'être.

Des discussions sont actuellement en cours avec les Américains, mais comme elles ne sont pas encore terminées, je ne peux en dire plus pour le moment.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Dans une autre note de service secrète en date celle-là du 11 septembre. . .

Des voix: Oh, oh!

• (1440)

M. le Président: Le député de Skeena a la parole. Qu'il pose sa question.

M. Fulton: Monsieur le Président, nous savons pourquoi ces gens-là sont à 15 p. 100 dans les sondages. Dans une note de service secrète en date du 11 septembre, la ministère de la Justice conseille de ne pas annoncer publiquement le recours à un décret pour éviter que ne se fasse une évaluation environnementale des risques que comporte le passage de sous-marins nucléaires pour la santé et les biens des habitants de la Colombie-Britannique.

Comme il sait que ce procédé abusif du Cabinet a été trouvé illégal dans l'affaire Kemano plus tôt cette année, pourquoi le ministre de l'Environnement a-t-il empêché les habitants de la Colombie-Britannique de faire valoir leur droit à une évaluation publique des risques d'accidents nucléaires que comporte ce projet?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je constate que le député a trouvé une bague magique dans sa boîte de céréales.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre peut donner sa réponse.

M. Charest: Monsieur le Président, comme le ministre du Commerce extérieur l'a dit, des discussions ont cours actuellement à ce sujet. Nous nous occuperons aussi des considérations écologiques, tout dépendra de la façon dont cette affaire sera présentée au gouvernement.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

À l'heure actuelle, plus de un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Parmi les grands pays industrialisés du monde, le Canada occupe l'avant-dernière position en ce qui concerne le taux de pauvreté chez les enfants. Or, les enfants sont l'avenir du Canada.

Certes, il est important que le Canada ait signé la convention des Nations Unies sur les droits des enfants, mais que fait actuellement le gouvernement pour répondre aux besoins fondamentaux de ce million d'enfants canadiens démunis? Que fait-il pour les nourrir, les loger et les vêtir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la déclaration de ma collègue est évidemment fallacieuse. Le fait est. . .

Des voix: C'est faux.

M. Mulroney: Fallacieuse et fausse.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Parfaitement. Il est archifaux de prétendre que, parmi les quelque 187 États que comptent les Nations Unies, le Canada vient au dernier rang sur le chapitre de la pauvreté chez les enfants et ma collègue le sait parfaitement. Par souci d'honnêteté, je suis persuadé qu'elle voudra se rétracter car ce n'est pas le cas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle fait signe que oui de la tête.

M. Mulroney: Nous avons fait d'immenses progrès pour solutionner ce problème de taille en doublant la déduction pour frais de garde d'enfants dans le cas des enfants d'âge préscolaire, en créant un fonds d'initiatives spéciales et en ajoutant un supplément au crédit d'impôt pour enfants. En fait, on a doublé le crédit d'impôt pour enfants depuis 1986 et les familles à faible revenu le reçoivent sous forme de paiement anticipé. On a freiné l'escompte du remboursement d'impôt. Le crédit pour TPS peut aller jusqu'à 100 $ par enfant. Le gouvernement a lancé des initiatives pour lutter contre la violence familiale et faciliter l'exécution des ordonnances d'entretien. Il a créé un bureau d'enregistrement des enfants disparus et participé à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Ma collègue, qui s'intéresse vivement à ce programme très important, sait sans doute que le gouvernement et la population du Canada ont fait d'énormes progrès dans ce domaine. Je sais, tout comme elle. . .

M. le Président: La députée de Northumberland a la parole pour une question supplémentaire.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Le fait est que un million d'enfants vivent encore sous le seuil de la pauvreté au Canada. C'est avec plaisir que je fournirai au premier ministre les statistiques sur la situation du Canada à cet égard par rapport aux principaux pays industrialisés.

Selon le rapport du programme de développement de l'ONU pour 1991, le Canada consacre moins de 5 p. 100 de son aide internationale à l'aide sociale destinée aux pauvres. Après le sommet de l'ONU pour l'enfance de l'an dernier, notre crédibilité est en jeu.

Le premier ministre nous dira-t-il aujourd'hui en quoi les modifications apportées à la politique de l'ACDI depuis septembre 1990 font état d'un accroissement des ressources destinées aux enfants du monde?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je demanderais à ma collègue de déposer les statistiques auxquelles elle fait allusion de telle sorte que la Chambre puisse y jeter un coup d'oeil. Nous allons les examiner attentivement.

Je serais très étonné d'y trouver ce qu'y trouve la députée, monsieur le Président, étant donné que l'ONU vient de mener un sondage auprès de 160 pays du monde entier et a conclu que, selon une série objective de critères concernant la condition humaine, l'éducation—et cela intéresse les enfants—le Canada est le deuxième pays au monde où il fait le mieux vivre. Cela contredit donc avec beaucoup d'éloquence ces données et statistiques.

Monsieur le Président, nous avons une bonne longueur d'avance en ce qui concerne la protection des enfants. Il reste beaucoup à faire mais, en ce qui concerne la mise en oeuvre de la convention de l'ONU, nous demandons à toutes les provinces de s'assurer que leur législation s'y conforme de telle sorte que nous puissions la ratifier d'ici à la fin de 1991, comme je l'ai fait savoir aux Nations Unies.

Néanmoins, je crois que des informations aussi trompeuses n'aident personne, surtout pas tous les enfants du Canada qui méritent tellement que nous nous occupions d'eux.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le président, ma question s'adresse au premier ministre. Je tiens à satisfaire le besoin qu'a le premier ministre de s'assurer que les Canadiens sont bien renseignés.

Dans sa question supplémentaire, le chef de l'opposition a demandé si oui ou non le premier ministre avait discuté avec le président des États-Unis de la nouvelle taxe à l'importation de 15 p. 100 que les Américains menacent d'imposer sur notre bois d'oeuvre.

Le premier ministre n'ignore pas que la taxe canadienne à l'exportation va être levée d'ici quelques jours. Il sait que les représentants de l'industrie et du gouvernement aux États-Unis nous menacent d'une nouvelle taxe. Il n'est pas sans savoir qu'en l'occurrence, c'est le président des États-Unis qui a le pouvoir d'agir en vertu de l'article 301.

Le premier ministre s'est entretenu avec le président. A-t-il reçu l'assurance que ce dernier n'invoquera pas l'article 301 et qu'aucune nouvelle taxe à l'importation ne sera imposée sur le bois d'oeuvre canadien entrant aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense avoir répondu à cette question. Permettez-moi de recommencer et peut-être que le député retiendra la réponse cette fois-ci.

Nous avons d'intenses discussions avec les États-Unis, soit le premier ministre avec le président et votre serviteur avec d'autres membres de l'administration Bush ainsi que des représentants du gouvernement américain.

Aux États-Unis, divers groupes de pression envisagent tout un éventail de mesures possibles. Mon honorable collègue n'est pas sans savoir, j'en suis persuadé, que l'industrie et certains membres du Congrès n'apprécient pas du tout la décision canadienne de normaliser le commerce du bois d'oeuvre, afin qu'il ne soit plus assujetti aux règles en question qui nous forcent à demander aux Américains leur permission avant de modifier quoi que ce soit.

Les Américains envisagent diverses solutions, notamment le recours à l'article 301. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure, même si nous n'avons aucune garantie à ce sujet, nous croyons fermement que les Américains n'invoqueront pas l'article 301 et que nous pourrons régler cette question d'autres façons, afin que nos exportations de bois d'oeuvre ne soient plus menacées.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Monsieur le premier ministre, nous ne voulons pas connaître l'opinion du ministre, mais la vôtre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député peut poser sa question.

M. Tobin: Le premier ministre sait que seul le président, et non pas le Congrès ni l'industrie américaine ni des particuliers intéressés, peut invoquer l'article 301 de la loi américaine sur le commerce. Le président a-t-il garanti au premier ministre qu'il n'a pas du tout l'intention de le faire et de frapper ainsi très durement l'industrie canadienne du bois d'oeuvre qui éprouve déjà de graves difficultés?

Étant donné que le premier ministre souhaite que les Canadiens aient tous les renseignements pertinents, va-t-il donner une réponse claire à la Chambre et à la population canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai bien compris mon collègue. Je lui ai déjà signalé que j'avais fait connaître au président américain notre position selon laquelle nous entendions mettre un terme au protocole d'entente, car selon nous, toutes les conditions qui s'y rattachaient avaient été respectées et il serait injuste et inéquitable que l'industrie canadienne doive supporter plus longtemps ce type de fardeau.

• (1450)

C'est là la décision du gouvernement du Canada. Nous l'avons appliquée comme nous avons dit vouloir le faire. Le président des États-Unis est responsable, pour sa part, des décisions de son gouvernement et je suis sûr qu'il prendra. . .

M. Harvard: Aucun engagement.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis persuadé que tous les députés savent que nous faisons de notre mieux pour que, dans la période de 45 minutes, nous ayons autant d'intervenants que possible. Lorsque les réponses sont interrompues, même par des interjections de bon aloi, cela complique la tâche de la présidence, car cela amène une nouvelle réponse qui prolonge le temps nécessaire. Je suis sûr que les députés se souviendront de cela.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Hier, le leader de l'Assemblée des premières nations disait que son organisation boycotterait pendant un mois le débat sur l'unité nationale, et qu'il demanderait au gouvernement de faire une contre-proposition plus acceptable pour l'Assemblée sur les questions autochtones.

Vu l'importance d'une résolution des considérations autochtones pour le succès de l'ensemble des propositions constitutionnelles, je voudrais demander au ministre si, oui ou non, il est en mesure d'annoncer aujourd'hui que, premièrement, on procédera à des changements notables sur les questions autochtones, notamment en ce qui concerne l'autonomie, et deuxièmement, s'il prévoit une réduction du délai de 10 ans pour la résolution de la question de l'autonomie des autochtones.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a fait une proposition très sérieuse qui va beaucoup plus loin que toutes les propositions des gouvernements précédents en ce qui concerne l'autonomie des peuples autochtones.

Je serai très heureux de discuter de cette proposition devant le Comité mixte spécial et de l'améliorer si c'est possible. L'Assemblée des premières nations, par l'entremise de son chef national, a une opinion différente et elle insiste sur l'inclusion de l'expression «droit inhérent». Je pense que dans l'intérêt de tous, l'Assemblée des premières nations devrait présenter cette position directement au comité, où le chef national pourrait exposer sa position. La recommandation que je lui fais, pour ce qu'elle vaut, c'est qu'il serait préférable qu'il intervienne plus tôt et non plus tard.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Le rejet d'un droit inhérent à l'autonomie a conduit à l'échec du processus lancé par les premiers ministres à propos de l'autonomie des autochtones, il y a quatre ans. Le refus de traiter des questions autochtones dans l'Accord du lac Meech a conduit au rejet de cet accord, l'an dernier.

Est-ce que le ministre est prêt à risquer un autre échec de la ronde actuelle de propositions constitutionnelles en refusant de considérer l'autonomie des autochtones comme un droit inhérent?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Je ne suis pas d'humeur partisane, monsieur le Président, donc disons simplement que mon souvenir des événements diffère quelque peu de celui de mon collègue.

Monsieur le Président, je pense que les propositions ne devraient pas être modifiées avant qu'elles aient été discutées. La proposition a été soumise à un comité mixte spécial de la Chambre et du Sénat et c'est l'endroit où doivent se dérouler les discussions. J'espère que l'Assemblée des premières nations—tout comme les autres Canadiens intéressés, le Conseil national des métis, l'Inuit Tapirisat et d'autres organismes autochtones—acceptera de se présenter devant le comité et d'exposer sa position plutôt que de demander que l'on fasse des changements avant le début des discussions.

[*Français*]

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, il y a eu un coup d'État en Haïti contre le gouvernement élu du président Aristide.

Je veux, monsieur le Président, en profiter pour féliciter le premier ministre du Canada pour la position qu'il a prise dans ce dossier.

Ma question, monsieur le Président, est la suivante et elle s'adresse au premier ministre: Pourrait-il dire à nouveau, s'il le souhaite, à la Chambre, à la communauté haïtienne et à la population canadienne, les gestes qu'il a posés et ceux qu'il entend prendre pour que la situation revienne à la normale en Haïti, et que le président Aristide reprenne sa place de président démocratiquement élu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai pu parler au président Aristide hier soir. Il est plus déterminé que jamais à assumer la présidence que lui a confiée le peuple haïtien. J'ai aussi discuté de la situation en Haïti avec le président Bush, le président du Venezuela et le premier ministre de la Jamaïque. Tous partagent le sentiment d'outrage que j'éprouve face au coup d'État. Tous sont déterminés à voir le gouvernement choisi par le peuple haïtien réintégrer ses fonctions. Et l'objectif du Canada, monsieur le Président, est simple: Nous voulons le renvoi du général dictateur et la réinstallation du président Aristide comme président démocratique d'Haïti.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le Canada encourage ses entrepreneurs à exporter pour survivre. La valeur du dollar a encore augmenté aujourd'hui. Nos bons du Trésor affichent un écart de presque 5,5 p. 100 par rapport à ceux du Trésor américain. Nous pouvons sûrement demander au Gouverneur de la Banque du Canada d'abaisser les taux d'intérêt afin que nos exportations puissent reprendre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député fait erreur. L'écart affiché pour les bons venant à échéance dans trois mois est de 2,7 p. 100, et c'est cet écart sur lequel on se fonde. Le député sait que les taux d'intérêt ont baissé et que les écarts ont diminué, ce qui devrait être bon signe.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre.

L'écart demeure tout de même suffisamment grand pour que nous puissions jouer un peu avec les taux d'intérêt. Durant la dernière année, les faillites ont augmenté de 21 p. 100 au Canada. Les entreprises canadiennes fuient le pays. Quand avez-vous l'intention d'annoncer un plan national d'action qui permettra aux exportateurs de livrer concurrence et de survivre, plutôt que de fuir?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il y a eu beaucoup de faillites durant la dernière année, j'en conviens, mais dois-je rappeler au député que leur nombre semble s'être stabilisé? L'économie commence à reprendre du poil de la bête. Au dernier trimestre, la récession sévissait encore aux États-Unis. Comme je l'ai souligné, c'est la pire conjoncture économique que le monde ait connue depuis 1945. Le Canada n'y échappe pas. Il faut donc tenir compte de toute une combinaison de facteurs.

Ce que nous essayons de faire, c'est de trouver des solutions aux problèmes fondamentaux. Consolider les finances et juguler l'inflation sont les ingrédients clés d'une reprise durable, d'une croissance soutenue et d'une stabilité des prix. C'est ainsi que nous renflouerons l'économie de manière à créer des emplois et à afficher une activité économique dans toutes les régions du pays.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE DU QUÉBEC

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Deux des secteurs dans lesquels le Québec s'attendait à des transferts de pouvoir sont la culture et les communications. Or, la proposition fédérale ignore ces exigences, pourtant confirmées par de nombreuses commissions comme la Commission Laurendeau-Dunton, Pepin-Robarts, Macdonald, Bélanger-Campeau et combien encore. Hier encore, deux ministres du Cabinet de M. Bourassa, M^me^ Frulla-Hébert et M. Cannon, ont déclaré irrecevable l'offre du gouvernement fédéral, et M. Bourassa lui-même revendique la pleine souveraineté culturelle du Québec.

Ma question est la suivante: Comment le gouvernement entend-il continuer de parler d'un véritable renouvellement du fédéralisme, en faisant fi des exigences historiques du Québec, formulées par Jean Lesage et Robert Bourassa?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je veux souhaiter une très cordiale bienvenue à mon ami après une soirée amicale avec Preston Manning.

Des voix: Bravo! Bravo!

• (1500)

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député invoque certains problèmes de certains Québécois avec certaines dispositions, mais il ne faut pas s'énerver avec ça. Dans le domaine de la culture—la disposition principale que soulève mon ami—il y a un Québécois, hier, qui a traité l'approche comme étant très intéressante et très enrichissante, il s'agit de M. Jacques Parizeau.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Nous avons tous des amis, monsieur le Président. J'ai M. Jacques Parizeau comme ami maintenant et je peux vous dire que M. Manning est un homme très civilisé, avec qui on peut différer d'opinion tout en se respectant.

Maintenant que les Québécois, de Robert Bourassa. . .

Une voix: Je vais m'objecter!

Des voix: Oh, oh!

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je vais attendre qu'on rétablisse l'ordre, peut-être.

M. le Président: L'honorable député a la parole.

M. Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, maintenant que les Québécois, de Robert Bourassa à Jean Campeau, à Claude Béland, ont repoussé l'offre fédérale qui visait à accaparer des leviers économiques importants du Québec et que le gouvernement s'apprête à modifier sa proposition, il doit se rendre compte, cependant, que l'essentiel d'une véritable réforme, c'est le transfert des pouvoirs. Qu'est-ce que le gouvernement attend pour opérer le transfert massif de pouvoirs exigé par le rapport du parti fédéraliste au pouvoir à Québec, le Rapport Allaire?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'aurai tout vu. Le député est en train maintenant, à nouveau, de défendre le fédéralisme!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le chef de l'opposition me demande s'il sera ambassadeur une deuxième fois. Non!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Maintenant, je pourrais changer d'idée, selon l'endroit. Le député semble être bien impressionné par des gens comme Jean Campeau et Claude Béland, qui sont des Québécois très sympathiques, qui parlent en faveur de la nouvelle proposition de mon ami, parce qu'il était un des grands défenseurs du fédéralisme lorsqu'il était ici, il y a à peine un an et demi. Maintenant, M. Béland et M. Jean Campeau sont devenus ses alliés et avec raison, ce sont de grands Québécois. Mais je pourrais également lui parler de Claude Castonguay, d'Alain Dubuc, puis de Claude Beauchamp. Je pourrais aussi lui parler de Roger D. Landry, un grand Québécois et un grand Canadien qui ne change jamais ses idées comme il change de chemise.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la Communauté européenne a annoncé aujourd'hui son opposition à la prise de contrôle de la société de Havilland par les gouvernements français et italien. Depuis six mois, une grande incertitue plane sur l'avenir de cette société. De Havilland a. . .

M. le Président: Comme le temps presse, je demande au député d'exposer sa question très clairement et très brièvement.

M. Peterson: Je demande au ministre de donner à la société de Havilland et à ses 4 300 travailleurs la garantie dont ils ont besoin et d'annoncer aux Canadiens qu'il s'engage aujourd'hui à assurer l'avenir de l'entreprise et de ses employés. Est-il prêt à faire en sorte que de Havilland demeure un des principaux fabricants aéronautiques du monde?

M. le Président: La question a été posée. Il est loisible au ministre d'y répondre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, sauf votre respect, le député sait parfaitement bien qu'il est impossible de répondre à cette question aujourd'hui, c'est-à-dire le jour même où la Communauté européenne a déclaré qu'elle empêchait À et A de réaliser cette acquisition.

Le député s'est dit opposé à cette acquisition dès le départ, mais le voilà maintenant qui se lève et prétend défendre de Havilland alors qu'il a. . .

M. le Président: J'invite le député de Terrebonne à poser une question et à le faire brièvement.

* * *

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, dans une déclaration qui a été faite hier soir, le président de l'Alliance de la Fonction publique a indiqué clairement son intention de ne pas se soumettre à la loi spéciale et de poursuivre la grève à partir de l'intérieur. Il a même précisé, ce qui est plus grave encore, il a déclaré que cette grève ne se terminerait qu'à la chute ou à la disparition du gouvernement actuel.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Suite à ces déclarations, comment entrevoit-il les relations de travail futures au sein de la Fonction publique fédérale et croit-il que les menaces qui ont été faites par M. Bean sont tout à fait inacceptables et compromettront à partir de maintenant la loyauté et l'efficacité des fonctionnaires fédéraux envers son principal employeur, soit le contribuable?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, quand on a la chance de vivre dans un pays démocratique comme le nôtre, il est de l'essence même de cette démocratie que tout le monde respecte la loi et je prends pour acquis que tout le monde la respectera.

Je regrette les déclarations de M. Bean. Il est en campagne électorale depuis le Budget. Je n'y peux rien. Quant à moi, au lieu de livrer le combat électoral, j'ai parcouru à peu près toutes les villes de ce pays pour rencontrer les fonctionnaires et tenter de leur expliquer notre politique. Je regrette les déclarations de M. Bean.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'un groupe de travail sur les nouvelles démocraties de l'Union interparlementaire.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais que demain soit désigné jour réservé à l'opposition.

* * *

LE DÉCÈS DE M. FRED WILLIAMS

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, la semaine dernière, les anciens combattants et leurs familles ont perdu un ami très cher en la personne de Fred Williams, qui est décédé. M. Williams était le président national de l'organisme philanthropique le plus important au Canada, la Légion royale canadienne.

[*Français*]

Je dis bien organisation philanthropique, car c'est sans aucun doute ce qu'est la Légion, car elle sert les anciens combattants et leurs survivants en les aidant à obtenir des pensions d'invalidité et d'autres prestations. Elle sert des milliers de collectivités à travers le Canada et ses actions charitables ne se comptent plus.

[*Traduction*]

C'est grâce à des compagnons comme Fred Williams que la Légion, qui compte 600 000 membres, continue de si bien servir le pays. M. Williams se dévouait sans compter. Originaire de Terre-Neuve, il a servi dans la Marine royale de 1940 à 1946. Même s'il a combattu sous le drapeau britannique durant ces années, depuis la Seconde Guerre mondiale, et surtout dans les derniers mois, il s'était fait l'ardent défenseur du Canada.

Sous la direction de Fred Williams, la Légion royale canadienne a lancé une campagne motivante et énergique pour promouvoir l'unité nationale, car les membres de la Légion savent depuis longtemps qu'il vaut la peine de se battre pour ce pays. Fred Williams le leur a rappelé, leur confiant, ainsi qu'à nous-mêmes, le soin de poursuivre la lutte.

[*Français*]

Pour ma part, ses conseils, sa compagnie et sa bonne humeur vont me manquer. Il envisageait toujours la vie d'une manière optimiste, même si sa santé était défaillante depuis plusieurs mois.

[*Traduction*]

Personnellement, je regretterai ses précieux conseils, son agréable compagnie et sa bonne humeur. Bien que souffrant d'un cancer depuis plusieurs mois, il regardait toujours la vie avec optimisme.

En ces heures où nous pleurons sa mort, tous ses compagnons de la Légion seront réconfortés à l'idée qu'avant de mourir, il a réalisé la grande ambition qu'il nourrissait depuis toujours, celle de diriger l'organisme qu'il chérissait, la Légion royale canadienne. Fred Williams était fier d'être Terre-Neuvien. C'était aussi un grand Canadien. Tous ceux qui l'ont connu le regretteront.

• (1510)

Le gouvernement, ce parti et le ministère des Anciens combattants offrent toutes leurs sympathies à son épouse, Elizabeth, ainsi qu'aux membres de sa famille.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, je joins aujourd'hui ma voix à ceux qui rendent hommage au regretté Fred Williams.

Fred Williams s'est distingué par le dévouement de toute une vie. En sa qualité de membre de la Marine royale au cours de la Seconde Guerre mondiale, son service, tout comme celui de milliers d'autres Terre-Neuviens, a grandement contribué à la victoire des alliés.

Après la guerre, il a continué à rendre de grands services en tant que Terre-Neuvien et, à compter de 1949, en tant que Canadien. Pendant de nombreuses années, il a été membre de la Légion royale canadienne et, très récemment, son président national.

Par l'oeuvre qu'il a accomplie au fil des ans, Fred Williams constitue un vibrant exemple de la devise de la légion: «Nous nous souviendrons».

Le Canada s'enorgueillit de se souvenir de ses anciens combattants, et une bonne partie des mesures législatives qui ont été déposées au cours des années l'ont été sur la recommandation de la Légion royale canadienne et de personnes comme M. Williams.

Tout juste avant son décès, M. Williams travaillait encore au programme de l'unité canadienne, qui se révélera peut-être l'un des plus grands défis pour lui et pour la Légion et l'un de leurs plus grands legs.

Mon parti et moi-même offrons nos sincères condoléances à la famille du regretté Fred Williams et à la Légion royale canadienne. Malgré sa disparition, les causes qu'il défendait et les idéaux qu'il poursuivait lui survivront. Le travail qu'il a accompli auprès de la Légion restera son vivant témoignage et, quoiqu'il nous manque énormément, il demeurera longtemps dans nos souvenirs.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je veux remercier le ministre et lui souhaiter un bon retour au pays. Il revient d'une mission très fructueuse en Sicile et en Italie, où il a rendu hommage à nos anciens combattants tombés au champ d'honneur. Je le remercie de l'hommage qu'il a rendu à M. Fred Williams, l'ancien président de la Légion royale canadienne. Je n'ai pas eu la chance de le connaître mais, comme je suis moi-même membre de la Légion, nombre de mes collègues m'ont fait part de la grande considération qu'ils avaient pour lui.

Je peux dire une chose, c'est que depuis que j'occupe ce siège à la Chambre, il nous est arrivé quelquefois de remporter une victoire importante dans le redressement de torts passés. En sa qualité de président de la Légion royale canadienne, M. Williams a milité pour que l'on reconnaisse pleinement les marins de la marine marchande en tant qu'anciens combattants à part entière, comme tout autre ancien combattant des forces armées. C'est une réalisation qui restera toujours rattachée à la mémoire de M. Williams, faisant aussi la gloire de la Légion et des anciens combattants, qui ont tous appuyé ce changement.

Je me joins au ministre et à mon collègue de l'opposition officielle pour transmettre, en mon nom et au nom de mon parti, mes condoléances et à lui, sa femme et à sa famille. Nous savons que, comme la tradition l'exige, la Légion fera tout ce qu'elle peut pour trouver un digne successeur.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je veux ajouter quelques mots en mon nom personnel à la déclaration de notre ministre des Anciens combattants et des représentants des partis d'opposition, parce que je connais depuis longtemps Fred Williams et sa famille.

Les réalisations qu'il a accomplies sont particulièrement remarquables dans l'histoire de Terre-Neuve et du Canada. Il avait notamment accédé au titre distingué de Président national de la Légion royale canadienne.

M. Williams a passé toute la Seconde Guerre mondiale dans la marine, restant ainsi dans la lignée des Terre-Neuviens dont la vie est liée étroitement à la mer. Je connais bien aussi sa famille et sa fille en particulier, la conseillère municipale Wendy Williams, qui a embrassé une carrière dans la vie publique.

Je désire donc faire part à M^me^ Williams et aux autres membres de la famille de mes sincères condoléances, de mes regrets et de la gratitude que je ressens pour avoir connu cet homme éminent qu'était Fred Williams.J'ai eu le plaisir de le connaître et de constater personnellement le bon travail qu'il a accompli au cours des nombreuses années où il a travaillé pour le bien des anciens combattants, au ministère qui porte leur nom.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE À DES QUESTIONS AU *FEUILLETON*—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le mercredi 18 septembre, le député de Kingston et les Îles a présenté un rappel au règlement au sujet des réponses données par le gouvernement aux questions écrites inscrites au *Feuilleton* conformément aux dispositions de l'article 39 du Règlement et reproduites aux *Débats* du mardi 17 septembre.

Il a signalé à la Chambre qu'on a indiqué, dans la réponse à ces questions, le temps consacré à préparer chacune de ces réponses et le coût approximatif de cette préparation. Le député a souligné, dans son intervention, que ces renseignements sont étrangers à la question posée et qu'il ne devraient pas figurer dans la réponse.

[*Français*]

Lors de ce débat, le leader du gouvernement à la Chambre, son secrétaire parlementaire et les députés de South West Nova et Thunder Bay—Atikokan ont fait des interventions très utiles.

[*Traduction*]

L'article 39 du Règlement énonce la procédure à suivre au sujet des questions inscrites au *Feuilleton*. Le passage pertinent du Règlement applicable à l'espèce est ainsi conçu:

Décision de la présidence

Il est cependant irrégulier, en posant des questions de ce genre ou en y répondant, d'avancer des arguments ou des opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse. Il y est répondu sans discussion du sujet ainsi visé.

À l'examen des dispositions du Règlement et de ses antécédents, on constate qu'en général, les problèmes que cette règle a soulevés dans le passé avaient plutôt trait à la formulation et à la nature des questions qu'à la teneur des réponses.

[*Français*]

C'est là la raison d'être du devoir imposé au Greffier de la Chambre d'examiner les avis de ces questions et de veiller à ce qu'elles satisfassent aux conditions énoncées à l'article 39(1) du Règlement avant qu'elles ne soient inscrites au *Feuilleton*. Les questions sont examinées afin de déterminer si elles sont conformes à certaines exigences de fond et de forme.

[*Traduction*]

Comme le signale le *Règlement annoté* à la page 126, les principes qui guident le Greffier veulent que la question ne comporte ni la présentation d'arguments, ni l'énoncé d'opinions, ni l'exposition de faits non indispensables. Cela permet donc de réaliser l'objet premier de ces questions qui, d'après le Règlement, consiste à demander aux ministres de la Couronne des renseignements sur quelque affaire publique.

[*Français*]

En 1906, l'exigence que les questions ne comportent ni présentation d'argument, ni exposé d'opinion, ni mention de faits outre les faits indispensables a été étendue aux réponses. Cette extension visait précisément à ce que le processus demeure un échange de renseignements plutôt que de devenir l'occasion d'un débat.

[*Traduction*]

En conséquence, dans les circonstances présentes, puisque le genre de renseignements dont le député de Kingston et les Îles a fait état n'a pas de rapport avec les renseignements demandés, je prierais le leader du gouvernement à la Chambre et son secrétaire parlementaire d'examiner soigneusement les réponses données par les ministres pour publication dans les *Débats* de manière à ce qu'à l'avenir, toutes ces réponses satisfassent aux dispositions de l'article 39 du Règlement.

Affaires courantes

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE L'ÉNERGIE ET LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel pour l'année 1990 de la Société coopérative de l'énergie, ainsi que le rapport annuel de la Commission d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia, présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada, pour la période du 1er octobre 1989 au 30 septembre 1990.

* * *

• (1520)

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE NIPPO-CANADIENNE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): En 1985, le premier ministre du Canada, M. Mulroney, et l'ancien premier ministre du Japon, M. Nakasone, avec les bons offices du Président de la Chambre des communes du Canada ont mis sur pied l'Association parlementaire nippo-canadienne.

Il me fait plaisir de pouvoir vous dire aujourd'hui que cette association a été active et qu'il y a eu chaque année des échanges entre le Parlement du Canada et la Diète japonaise.

Le rapport que je dépose maintenant a trait à la deuxième réunion annuelle tenue au Japon en juin dernier. Les délégués du Canada ont soumis à la discussion beaucoup de questions importantes dans nos relations bilatérales, notamment la question du bois d'oeuvre EPS, la pêche aux filets dérivants de même que le commerce des produits agricoles et les investissements.

Nous aborderons à nouveau ces questions. Nous avons aussi été heureux de réaliser un échange culturel entre le Japon et le Canada et nous travaillons à la mise sur pied d'un échange de jeune leaders entre le Parlement du Canada et la Diète japonaise.

Certaines de ces activités sont décrites en détails dans le rapport que je suis très heureux et très fier de présenter à la Chambre.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

GESTION DE LA CHAMBRE—NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre sur le choix des affaires qui feront l'objet d'un vote parmi les questions d'initiative parlementaire, conformément au paragraphe 92(2) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le bureau.

GESTION DE LA CHAMBRE—DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants sur la marine marchande du Canada.

Les marins de la marine marchande ont joué un rôle essentiel dans la Deuxième Guerre mondiale. Plus de soixante-dix navires canadiens ont été coulés et les pertes dans la marine marchande étaient de près de 10 p. 100 contre 4 p. 100 dans toutes les autres forces. Les marins marchands se trouvaient sous un commandement et un régime militaires. Ils étaient fréquemment attaqués et mal protégés. On a fait beaucoup d'efforts au cours des quinze dernières années pour promouvoir la cause des marins marchands.

Le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants croit que si les recommandations de ce rapport sont adoptées, la justice aura fait de grands progrès et le rôle de la marine marchande dans la défense de la liberté aura finalement été reconnu.

Nous présentons nos recommandations au gouvernement.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LOI SUR LES ESPÈCES MENACÉES DE DISPARITION ET LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest) demande la permission de déposer le projet de loi C-303, Loi concernant les espèces menacées de disparition et la diversité biologique.

—Madame la Présidente, ce projet de loi qui vise à protéger les espèces menacées de disparition, représente une occasion historique pour la Chambre des communes, car c'est la première fois qu'elle est saisie d'un grand projet de cette sorte.

Ce projet de loi s'inspire d'autres mesures législatives prises notamment aux États-Unis, mais au lieu de viser la protection d'espèces précises, il cherche à assurer la protection de l'habitat, puisque l'une des meilleures façons de protéger les espèces menacées de disparition, c'est d'améliorer ou d'intensifier la diversité biologique de leur habitat.

Je crois que ce projet de loi sera bien reçu par la Chambre des communes. Quoiqu'il arrive un peu tôt et qu'il soit d'une portée considérable, je suis sûr qu'il sera adopté parce qu'il s'agit d'une question très importante qui intéresse bon nombre de naturalistes canadiens et, en fait, toute la vie sur terre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

MESURE MODIFICATIVE

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville) demande à présenter le projet de loi C-304, Loi modifiant le Code canadien du travail (Société canadienne des postes).

—Madame la Présidente, le but de ce projet de loi, le nº 24, est de déclarer les services de la Société canadienne des postes services essentiels et donc de proscrire toute grève.

J'ai un profond respect pour les hommes et les femmes qui travaillent pour la Société canadienne des postes. Cependant, les Canadiens ne devraient plus avoir à supporter l'angoisse et les problèmes économiques auxquels tant de gens ont été soumis durant la dernière grève des employés de la Société canadienne des postes. Indépendamment de la décision rendue par le juge en chef Gold dans la médiation de ce conflit, je pense que la Chambre devrait adopter ce projet de loi.

Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue Alan Redway, député de Don Valley-Est, d'appuyer ce projet de loi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CROIX DE VICTORIA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Doug Fee (Red Deer) demande à présenter le projet de loi C-305, Loi concernant l'attribution de la Croix de Victoria.

—Madame la Présidente, depuis la guerre de Crimée, la Croix de Victoria est la plus haute décoration militaire décernée dans le Commonwealth britannique. C'est la décoration militaire la plus prestigieuse jamais attribuée aux Canadiens.

Toutefois, lors de l'introduction en 1972 des nouvelles décorations pour actes de courage, le gouvernement précédent a omis la Croix de Victoria qui n'est donc plus décernée au Canada. Malheureusement, il n'a même pas été prévu, en remplacement, une récompense adéquate pour courage face à l'ennemi.

Ce projet de loi permettrait de réinstaurer la Croix de Victoria à titre d'accolade la plus élevée attribuée au Canada pour courage face à l'ennemi. Le Croix de Victoria serait remise par le gouverneur général en sa qualité de représentant de la reine au Canada, sur la recommandation du Conseil privé de la reine pour le Canada, ce qui permettrait à la Croix de Victoria de retrouver son rang parmi les décorations canadiennes attribuées pour courage face à l'ennemi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

[*Français*]

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, je propose:

Que trois députés et deux recherchistes du Comité permanent des transports soit autorisés à voyager à Winnipeg, les 9 et 10 octobre 1991, afin d'assister à la Conférence sur le transport du grain.

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Shefford invoque le Règlement.

M. Lapierre: Madame la Présidente, je sais que cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Ce que j'ai de la difficulté à comprendre, c'est qu'on avait commencé une pratique qui consistait à avoir les budgets qui accompagnaient ces différents voyages, et cette fois-ci, c'est une motion qui nous arrive comme ça. Je vais être prêt à donner mon consentement, mais j'aimerais que les budgets soient déposés comme ont fait d'autres députés qui ont demandé le même genre d'autorisation de voyager. Je pense qu'il est utile de voir l'ampleur des dépenses de ces voyages.

Mme le vice-président: Je remercie l'honorable député de ses remarques. Je suis certaine qu'elles seront prises en bonne note.

L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il la permission de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: L'honorable député de Champlain a-t-il une autre motion?

• (1530)

M. Champagne (Champlain): Oui, madame la Présidente. En premier, je voudrais remercier mon collègue et lui assurer que les chiffres et les dépenses seront déposés plus tard.

[*Traduction*]

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez que la Chambre est disposée à adopter à l'unanimité la motion suivante:

> Que les ordres respectivement adoptés le lundi 30 septembre 1991 concernant le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, et le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, et le mardi 18 juin 1991 concernant le projet de loi C-20, Loi modificative portant exécution du budget déposé au Parlement le 26 février 1991, afin de renvoyer ces projets de loi au comité législatif F soient révoqués et que ces trois projets de loi soient réputés avoir été plutôt renvoyés au Comité permanent des finances.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire présente cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AGRICULTURE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, j'ai le privilège conformément à l'article 36 du Règlement de présenter une pétition au nom de nombreux Canadiens du sud-ouest de l'Ontario, notamment des villes de Thamesville, d'Alvinston, de Croton, de Wallaceburg, de Kippen et de Londesborough.

Ces pétitionnaires veulent se joindre au Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes qui a adopté à l'unanimité une motion le 29 août 1991. Cette motion demandait au gouvernement du Canada de fournir cet été, cette année, une troisième ligne de défense en vue d'accorder une aide financière en cas d'urgence de façon à assurer le même niveau net de soutien qui aurait été fourni dans le cadre du programme d'assurance-revenu brut et du compte de stabilisation du revenu net, s'ils avaient été en place pour la campagne agricole 1991.

Étant donné que c'est une des pires années pour les collectivités agricoles en ce qui concerne les récoltes et l'encaisse, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes et au Parlement d'encourager le gouvernement à fournir cette aide telle qu'elle a été proposée le 29 août dernier par le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes.

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement j'ai moi aussi l'honneur de déposer la pétition suivante.

Des habitants de toute la province de l'Ontario présentent la plainte suivante: attendu que les Européens de l'Est qui sont arrivés au Canada et qui sont actuellement enregistrés dans le processus de demande du statut de réfugié aux termes du projet de loi C-84 ou du projet de loi C-55 ont subi un préjudice à cause du retard apporté à traiter leur demande et attendu que ces demandeurs du statut de réfugié qui ont réussi à s'établir au Canada se voient refuser le statut d'immigrant reçu aux examens préliminaires humanitaires, les pétitionnaires prient donc le Parlement de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accorder lors de l'examen préliminaire humanitaire, le statut d'immigrant reçu à toutes les personnes figurant dans l'arriéré des demandeurs du statut de réfugié qui se sont établies au Canada.

LES MARINS DE LA MARINE MARCHANDE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, pour faire suite au rapport que le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants vient de déposer à la Chambre, j'ai une pétition à présenter au nom de 50 de mes électeurs.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement du Canada reconnaisse l'importance capitale du rôle qu'ont joué les marins de la marine marchande du Canada dans la défense de notre pays et la victoire des forces alliées ainsi que le fait qu'ils ont fait leur devoir au péril de leur vie, que nombre d'entre eux ont été tués ou blessés et qu'ils ont été exposés aux mêmes risques que les autres membres des forces canadiennes.

Les pétitionnaires demandent en outre au Parlement du Canada d'enjoindre au gouvernement d'accorder aux marins de la marine marchande du Canada la qualité d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, pour qu'ils bénéficient de tous les avantages offerts aux anciens combattants des forces régulières.

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES NATIONALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, mon collègue de York–Ouest et moi–même sommes en train d'introduire des pétitions concernant la question de l'analphabétisme au Canada.

Vu que le Canada souhaite demeurer concurrentiel sur le plan international et conserver son statut de pays de première classe; vu que le Canada souhaite avoir des travailleurs compétents et bien informés qui sauront maintenir la compétitivité du Canada; vu que le Canada souhaite réduire son taux d'analphabétisme fonctionnel, qui est actuellement de 38 p. 100, pour pouvoir mieux former ses travailleurs, pour ces raisons, des pétitionnaires venant du Québec et de l'Ontario, qui paient leurs impôts, veulent que le Parlement presse le gouvernement de promouvoir et d'encourager l'établissement de normes nationales en matière d'éducation, en consultation avec les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'éducation, les patrons et les travailleurs, les parents, les jeunes, les organismes bénévoles et les citoyens ordinaires.

[*Traduction*]

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 28 pétitions signées par plus d'un millier de Canadiens et de Canadiennes de partout au pays qui prient humblement la Chambre des communes de bien réfléchir à la mode que le gouvernement est en train de lancer en matière de négociation collective.

Étant donné que la Chambre a dû légiférer le retour au travail des fonctionnaires et vu la situation pour le moins précaire dans laquelle se trouve la négociation collective au Canada ces jours–ci, ces signatures sont celles de personnes qui souhaitent que le Parlement s'oppose à la réglementation des salaires et qu'il réitère son appui au principe des libres négociations collectives pour tous les travailleurs canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jean–Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice–président: Toutes les questions sont–elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jean–Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je suggère également que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

Mme le vice–président: Tous les avis de motions sont–ils réservés?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DU LABRADOR ET DE TERRE-NEUVE

Mme le vice-président: J'ai reçu un avis de motion du député du Labrador conformément à l'article 52 du Règlement.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question urgente exigeant une attention immédiate, notamment la situation désespérée des pêcheurs du Labrador et de Terre-Neuve et de leurs familles, qui sont absolument incapables de se procurer des vivres et du combustible parce qu'ils sont privés de tout revenu, à cause des pires conditions de gel que la province ait connues de mémoire d'homme et de l'effondrement total des pêches côtières.

Nous faisons face à une situation hors du commun, qui ne se produit pas chaque année. Nous n'avons jamais connu de pires conditions de gel. C'est une perte totale. Il y a en ce moment des pêcheurs dans ma circonscription et sur l'île de Terre-Neuve qui sont privés des droits humains les plus élémentaires. La protection contre la faim et le froid est un droit qui a été reconnu par les Nations Unies.

J'affirme que cette question est de toute première urgence et une nécessité à laquelle la Chambre devrait accorder son attention afin d'apporter des secours immédiats.

Mme le vice-président: J'ai prêté une oreille attentive aux propos du député du Labrador. Je tiens à l'assurer, ainsi que la Chambre et tous ceux qui nous écoutent en ce moment que nous sommes pleinement conscients que Terre-Neuve et le Labrador traversent une période critique. Malheureusement, il existe également des problèmes très difficiles ailleurs au pays.

Bien que je sois au courant de ces problèmes et que je sympathise sincèrement avec les gens qui les subissent, je ne crois pas qu'il soit approprié d'ajourner nos travaux pour débattre cette question.

J'espère sincèrement qu'elle sera discutée à la Chambre incessamment. Par exemple, la journée de demain a été désignée comme journée d'opposition et j'espère moi aussi que nous discuterons bientôt de ce problème et des moyens d'aider ces pêcheurs. Je remercie le député.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1540)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BANQUES

MESURE MODIFICATIVE

* * *

LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

* * *

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 septembre dernier des motions: que le projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires; le projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels; et le projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives, soient lus pour la deuxième fois et renvoyés au Comité permanent des finances.

Mme le vice-président: La dernière fois que nous avons débattu de ces projets de loi, c'est le député de Prince-Albert—Churchill River qui avait la parole. En son absence, je vais relancer le débat.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, j'interviens pour parler, à l'étape de la deuxième lecture, du projet de loi C-19, la nouvelle loi sur les banques, et du projet de loi C-28, la nouvelle loi sur les assurances.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, appuyons ces projets de loi en principe. Nous devons cependant examiner les secteurs des banques et des assurances qui attendent depuis longtemps ces projets de loi.

Le gouvernement se traîne les pieds depuis six longues années. Depuis six ans, il a fait patienter les banques et les sociétés d'assurances. Nous allons passer en revue l'action du gouvernement actuel à ce sujet.

La réforme a débuté en 1985 avec le Livre vert, suivi en 1986 d'un Livre bleu. En septembre 1990, le gouvernement a publié un Livre blanc sur la réforme financière. Ce n'est que maintenant, après six longues années, que le gouvernement a finalement réussi à se traîner jusqu'à la Chambre et à entreprendre finalement le débat sur les mesures législatives elles-mêmes.

Le gouvernement a fait patienter pendant trop longtemps les banques et les institutions financières canadiennes assujetties à la réglementation fédérale. Elles sont révoltées. C'est de la grossière négligence. Il faut que ça cesse.

Nos institutions financières ont soif de nouveaux pouvoirs, dont elles ont besoin pour soutenir la concurrence dans le nouveau contexte mondial des affaires. Nous devons également faire en sorte que les consommateurs canadiens soient bien servis, et que la vigueur du secteur financier canadien soit non seulement protégée mais accrue.

La lenteur du gouvernement a été également nuisible et n'aide pas nos institutions financières à soutenir la concurrence et à instaurer la réforme nécessaire pour protéger les déposants.

Tant que le projet de loi C-28, la nouvelle loi sur les assurances, n'entrera pas en vigueur, les sociétés d'assurances continueront de devoir prendre des dispositions juridiques complexes pour accomplir des choses que l'ancienne loi permet, mais rend très difficiles.

On peut passer beaucoup de temps à examiner les projets de loi C-19 et C-28 en détail. Ils comptent plus de 800 pages à eux deux et ont plus d'un pouce d'épais chacun.

Je tiens à exposer brièvement les divers arguments que j'ai recueillis auprès de divers groupes et auprès de diverses personnes selon qui les banques devraient pouvoir vendre de l'assurance par l'intermédiaire de leurs succursales. D'une part, cela serait plus économique et plus commode pour les consommateurs.

D'autre part, certains font remarquer qu'il existe 170 sociétés d'assurances employant 20 000 agents qui pourraient perdre leur emploi. Il faut peser le pour et le contre et examiner la question de très près. Il faut mettre en balance ces 20 000 emplois et ceux qui seraient créés. Ces emplois seront-ils vraiment perdus ou passeront-ils du secteur des assurances à celui des banques?

J'ai discuté avec de nombreux banquiers et avec de nombreux agents d'assurances. Ils diffèrent d'opinion. Comme simple citoyen, je pense que je pourrais économiser de l'argent si l'on me donnait la possibilité de choisir entre des entreprises concurrentes. Les gens disent qu'ils pourraient économiser des milliers de dollars par année.

Examinons ces possibilités. La famille canadienne moyenne a deux ou trois autos à la maison. Les assurances sur ces véhicules et sur la maison peuvent coûter 1 500 ou 2 000 $. Si, comme simple citoyen, je peux économiser 200 ou 300 $ en m'adressant à une institution comme une banque, pourquoi ne pas m'en laisser la possibilité?

Cette proposition nécessite un examen approfondi.

La définition de banque pose un autre problème. Nous de ce côté-ci de la Chambre avons été très surpris d'apprendre qu'American Express avait obtenu un permis de banque étrangère. AMEX n'est certes pas une banque aux États-Unis. Au Canada, le gouvernement a jugé qu'AMEX répondait à sa définition légale d'une banque.

Il importe aussi de savoir quand AMEX a reçu son permis de banque et pourquoi on lui a accordé ce droit. Nous avions vu les annonces en 1988. AMEX appuyait le libre-échange, et le gouvernement, qui tenait la carotte, a donc décidé de la lui donner. Le 28 novembre 1988, le jour des élections, AMEX recevait son permis.

Le gouvernement a induit les Canadiens en erreur. Il nous a mené en bateau. Il nous a fait croire que le libre-échange allait être bon pour nous. Je ne veux pas entrer dans les détails; nous en voyons les résultats quotidiennement. Nous perdons des emplois au profit des Américains et nous allons maintenant nous engager dans autre chose.

Le gouvernement veut nous engager dans un autre accord de libre-échange. Il veut élargir le champ des possibilités. Il veut que le Canada conclue un accord de libre-échange avec non seulement les États-Unis mais aussi le Mexique. Certains disent qu'il ne faut pas rater le coche ou qu'il faut absolument faire affaire avec le Mexique.

Examinons ces possibilités. Avons-nous besoin d'un accord de libre-échange avec le Mexique? Sommes-nous concurrentiels? Faudra-t-il concurrencer 86 c. l'heure? Devons-nous concurrencer un pays nullement soucieux de protection de l'environnement? Encore hier, les Américains affirmaient haut et clair qu'ils ne voulaient pas de cet accord de libre-échange avec le Mexique.

Pourquoi se faire berner par le gouvernement? Pourquoi même examiner la possibilité d'un accord de libre-échange avec le Mexique? Les conservateurs nous citent l'expérience européenne. Il nous citent en exemple ce que le Marché commun a apporté aux pays d'Europe.

La situation en Europe est totalement différente de la situation en Amérique du Nord. En Europe, si vous avez un passeport rouge, vous pouvez travailler dans un autre pays que le vôtre. Cependant, en Amérique du Nord, un citoyen canadien ne peut pas travailler aux États-Unis ou vice versa.

Pourtant, le président du Mexique a dit hier que, si nous ne participons pas à cet accord de libre-échange, des millions de jeunes gens viendront au Canada et aux États-Unis pour chercher du travail. Sommes-nous obligés d'accepter que ces millions de jeunes gens viennent chercher du travail chez nous? Non, madame la Présidente, nous ne sommes pas obligés d'accepter cela. Toutefois, nous perdons chaque jour des emplois au profit de nos voisins du sud.

Même si le gouvernement n'a pas encore révélé sa stratégie relativement à ces négociations, il semble clair que les pays étrangers réclameront un traitement semblable à celui accordé aux Américains aux termes de l'accord de libre-échange, un traitement semblable à celui accordé à la Banque AMEX.

Au nom des députés de ce côté-ci de la Chambre, je dois répéter encore une fois que le gouvernement ne doit pas, pendant ces négociations commerciales, affaiblir la position concurrentielle des institutions financières canadiennes. Devrions-nous participer à ces négociations? Certains députés disent que nous devrions être à la table des négociations.

J'ai parlé à plus de 14 000 de mes électeurs l'été dernier. Quatre-vingt-douze p. 100 d'entre eux ont dit clairement: «Nous n'avons pas besoin d'un accord de libre-échange avec le Mexique.» Nous n'avons pas besoin de participer à ces négociations. Si nous y participons, nous affaiblirons la position financière de notre pays et notre engagement envers les Canadiens sur le plan financier. Nous examinerons très attentivement ces deux projets de loi pendant que le Comité des finances en sera saisi.

• (1550)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir poser deux ou trois questions à mon collègue. Je suis heureux qu'il participe au débat concernant la modification de la Loi sur les banques. Dans sa circonscription, comme dans la mienne du reste, la conjoncture économique est très difficile actuellement. Beaucoup de petites et moyennes entreprises y sont en grave difficulté.

Mon collègue a parlé un peu d'American Express. Lors du débat en deuxième lecture de ce projet de loi, nous en avons tous parlé.

Vendredi dernier, j'ai dit à la Chambre que nous devrions peut-être donner à la société American Express l'occasion de vérifier si elle satisfait ou non aux exigences d'une banque à charte normale. Nous devrions peut-être inviter des représentants de cette société à comparaître devant le comité, entre la deuxième et la troisième lectures. Il serait peut-être intéressant de soulever ces questions devant eux. J'aimerais savoir ce que mon collègue en pense.

Par ailleurs, la population a actuellement l'impression que les grandes institutions financières comme la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque TD et la Banque de Montréal forment une sorte de cartel. Nous savons qu'il n'en est rien, mais la population a l'impression qu'il existe un cartel des institutions bancaires.

J'appuie l'amendement au projet de loi qui propose d'y inclure les compagnies d'assurances. Je crois qu'en les incluant, on favoriserait une plus grande concurrence. Le NPD n'est pas de cet avis, mais je ne suis pas encore convaincu que sa façon de voir soit juste.

Le député ne pense-t-il pas qu'il serait bon d'inclure les compagnies d'assurances dans la catégorie des institutions financières? Elles pourraient ainsi prêter de l'argent à de petites et moyennes entreprises, et celles qui, en général, doivent fermer définitivement leurs portes après avoir essuyé un refus d'une des grandes banques pourraient ainsi se tourner vers d'autres prêteurs.

J'aimerais savoir ce que le député en pense.

M. Karygiannis: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood de partager ses préoccupations avec nous. Qu'il s'agisse des entreprises familiales des circonscriptions rurales ou des dépanneurs du coin, nous avons tous, dans nos circonscriptions, de petites entreprises. Elles vivent toutes des moments critiques actuellement. Leurs propriétaires doivent aller demander des prêts à la banque pour pouvoir survivre à six mois de récession. Le gouvernement nous dit que la récession est terminée. . .

Une voix: Trois ans de récession.

M. Karygiannis: Le gouvernement dit qu'il a bon espoir que dans six mois nous en serons sortis, mais je n'y crois absolument pas. Les banquiers se montrent intransigeants. Voici ce qu'ils disent: «Voyons voir. Vous devez tant, votre passif est de tant et votre actif, de tant. Vous voulez emprunter? N'y pensez pas!» Si nous donnions cette possibilité à d'autres institutions comme les compagnies d'assurances, les banquiers seraient peut-être plus accomodants quand viendrait le moment de consentir des prêts.

Voilà une excellente occasion de nous pencher sur cette question qui, à certains égards, est intéressante.

M. Marchi: Madame la Présidente, je voudrais moi aussi féliciter le député de son exposé de tout à l'heure. Tout comme le député de Broadview—Greenwood, il a fait allusion aux graves difficultés dans lesquelles les petites entreprises sont plongées partout au Canada. Budget après budget, on nous rebat les oreilles avec le même discours, on nous répète que la petite entreprise est le moteur de la croissance économique, de la technologie. Si nous nous occupons vraiment des petites entreprises, l'entrepreneuriat va s'épanouir et les idées vont foisonner. Pourtant, budget après budget, on trouve fort peu de mesures dans l'intérêt du secteur des petites entreprises.

Le député a parlé du monde des affaires et de l'économie. J'aurais une question à lui poser, puisque notre débat porte sur les banques et les établissements de crédit. Les taux d'intérêt ont baissé, il est vrai. Ils sont peut-être même plus bas qu'au creux de la vague, en 1981-1982. Mais n'est-ce pas un fait que, cette fois-ci, les Canadiens ne sont pas en mesure de demander des prêts parce qu'ils n'ont pas de travail? Lorsqu'on n'a pas d'emploi, il est assez difficile de faire des démarches auprès d'une banque, d'une société de fiducie ou autre.

Que disent les électeurs et les gens d'affaires dans la circonscription du député, à Scarborough, au sujet de ce manque de travail qui empêche les gens de demander des prêts?

M. Karygiannis: Madame la Présidente, tous les jours, nous recevons des appels téléphoniques. Je sais que les députés ministériels en reçoivent aussi. S'ils ne veulent pas y répondre, c'est une autre paire de manches.

M. Lewis: Donnez des noms.

M. Karygiannis: Je sais en tout cas que je reçois des appels de Barrie et même d'aussi loin que Penetang au sujet d'entreprises qui sont en difficulté.

Les dirigeants de petites entreprises ont des stocks dont ils doivent assumer les frais. Ils se rendent donc chez leur banquier: «Mes ventes du mois dernier, ou de l'année dernière, n'ont pas été aussi bonnes que prévu. Je dois payer mes fournisseurs. Pourriez-vous me consentir un prêt?» Le banquier examine la situation, prend note des chiffres et répond: «Je ne pense pas que vous soyez rentable. Je suis désolé, mais je ne vais pas vous prêter d'argent.» Le chef de petite entreprise doit donc communiquer avec son fournisseur:«Je suis désolé, mais je ne peux plus vous payer dans les trente jours comme autrefois. Il m'en faudra maintenant 120, 180 ou peut-être même 360. Je vous paierai l'an prochain.» Le fabricant dira: «Je n'ai pas assez d'argent pour poursuivre la production. Je vais donc mettre des employés à pied.»

C'est un cercle vicieux. Au Canada, le petit moteur qui fait marcher l'économie, c'est un bloc qui représente 80 p. 100 des entreprises, soit les petites entreprises ayant un chiffre d'affaire de moins de 2 millions de dollars, les exploitations familiales où les patrons emploient un ou deux de leurs enfants ou un ou deux employés. Quelle stabilité, quel avenir ces sociétés ont-elles? Ne pouvant compter sur les banques pour financer de nouveaux stocks, elles ne peuvent rien commander aux fabricants.

À la fin, tout s'écroule. Les petites entreprises et les industries sont aux abois et ferment leurs portes les unes après les autres. Que font-elles, ensuite? Elles déménagent au sud de la frontière.

Le gouvernement a quand même la témérité de vouloir nous entraîner dans une autre aventure de libre-échange avec le Mexique. Nous allons être les sauveurs de l'Amérique du Nord. Aux dépens de l'avenir et des emplois de nos enfants, le premier ministre veut fournir des emplois à 85 cents l'heure aux Mexicains.

Ce projet ne m'intéresse pas, parce que je considère que «charité bien ordonnée commence par soi-même.» L'avenir de mes enfants et des enfants canadiens passe en premier.

M. Marchi: Madame la Présidente, en parlant des institutions prêteuses, le gouvernement dit: «Allez voir les banques à charte et si elles ne peuvent rien faire pour vous, il y a la Banque fédérale de développement.» J'aimerais bien entendre ce que les hommes d'affaires de l'est de Toronto ou de Toronto, en général, ont à dire au sujet de cette banque. Je sais bien que ce n'est pas une solution, mais j'aimerais avoir l'opinion du député.

M. Karygiannis: Je serai bref, madame la Présidente. La Banque dit: «Si vous n'avez pas de biens à donner en garantie, nous ne pouvons rien faire pour vous. Allez voir une banque. Si la banque ne peut pas vous prêter, revenez nous voir», et si vous revenez, la réponse est non. C'est un échec.

• (1600)

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, comme mon collègue l'a dit un peu plus tôt, nous sommes très heureux que le gouvernement ait enfin présenté ce projet de loi de réforme des institutions financières. Je rappelle à l'intention des gens qui nous regardent, que les institutions financières réclament ce projet de loi depuis des années et, à mon avis, il n'aurait pas pu arriver à un meilleur moment que maintenant, dans l'intérêt des institutions financières du Canada. L'une des conditions essentielles pour assurer la reprise économique est de mettre de l'ordre dans nos affaires.

Les libéraux appuieront cette mesure législative pour qu'elle soit débattue en deuxième lecture, parce que ses dispositions nous intéressent beaucoup et parce que nous sommes persuadés qu'un comité constitue la tribune idéale pour faire connaître les points de vue des banques et des consommateurs.

Les Canadiens savent que, tous les jours, des milliards et des milliards de dollars sont échangés dans le secteur bancaire, tant au pays qu'à l'étranger. Or, quand on examine les objectifs de la mesure proposée, on constate qu'elle renferme une foule de bonnes choses, du moins dans la perspective d'une réforme. D'abord, cette loi présente en principe pour le consommateur l'avantage d'accroître la concurrence sur le plan des divers services offerts par les institutions financières, qu'il s'agisse de banques ou de compagnies d'assurances. Nous aimerions garantir une plus grande protection pour le déposant et le souscripteur, ce que prévoit le projet de loi. Nous éviterions ainsi que diverses institutions financières ne s'effondrent comme ce fut le cas ces dernières années.

Il est intéressant de remarquer que notre industrie ne s'en tire pas si mal, quand nous nous comparons à d'autres pays du monde. Bien sûr, je n'irais pas jusqu'à prétendre que c'est l'industrie la mieux organisée des pays de l'hémisphère occidental.

Cela dit, nous sommes heureux de constater que la situation s'améliore et que de nombreuses questions, comme celle de la compétence, sont enfin sur le point d'être réglées.

Nous voyons dans cette mesure législative un moyen de renforcer la compétitivité de nos institutions financières, ici comme à l'étranger. Face à la mondialisation de l'économie, nous nous devons de faire en sorte que notre industrie soit bien armée pour soutenir la concurrence, tant internationale que régionale. Plus que tout, nous considérons que cette proposition pourra servir de fondement à nos discussions avec les provinces sur toute la question de l'harmonisation. Plus que quiconque sans doute, madame la Présidente, vous connaissez toutes les difficultés qui surgissent dès qu'il s'agit de faire circuler des biens et des services non seulement dans une même province, mais encore entre les provinces ainsi qu'au Canada et entre le Canada et d'autres pays.

Par conséquent, pour atteindre tous ces objectifs, le gouvernement et la Chambre en général doivent tenir des consultations, qui, à mon avis, ont déjà commencé. Il va sans dire que ces consultations s'intensifieront pendant l'étude en comité.

Le projet de loi comporte plusieurs dispositions intéressantes, dont une retient plus particulièrement mon attention, et il s'agit de la question de la réglementation de l'industrie.

On serait porté à penser qu'idéalement, en démocratie, n'importe qui peut s'adonner à l'activité économique de son choix, à condition que ce soit légal.

Sur la question du partage des compétences, les banques voudraient bien pouvoir vendre de l'assurance et faire de la location de voitures. Quant à elles, les compagnies d'assurances voudraient bien pouvoir ouvrir des comptes pour leurs clients et accepter des dépôts, et vice versa.

Je suis sûr que les législateurs auraient bien aimé que les divers éléments du secteur financier s'entendent entre eux et viennent nous dire qu'ils sont tous d'accord sur les changements à apporter. Cela aurait grandement facilité notre tâche.

Malheureusement, cette question n'a pas été réglée au sein du secteur financier, et c'est ce qui explique pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

D'aucuns diront qu'un bon nombre de dispositions de ce projet de loi sont fort bien conçues. Je voudrais simplement mentionner certains des amendements qui ont été proposés ou certaines dispositions du projet de loi. En premier lieu, il y a l'exigence portant sur la divulgation des frais de service imposés par les banques. Je pense que c'est une disposition très intéressante et pertinente.

Ensuite, il y a le pouvoir de prendre des règlements sur la divulgation relative à l'établissement de réseaux, qui est aussi une disposition très intéressante.

Le retrait graduel de l'exigence actuelle relative aux réserves obligatoires et le projet de dispositions sur l'assurance, qui sont semblables à celles du projet de loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, limitent la capacité des banques de donner des conseils en matière d'assurance et restreignent la promotion et la vente des différents types d'assurance.

Les banques vont encore avoir le droit de vendre de l'assurance-crédit et de l'assurance-voyages. Voilà un amendement fort intéressant.

Il est difficile d'éviter les digressions dans le débat actuel. Comme je l'ai affirmé plus tôt, nous, libéraux, appuierons en principe le projet de loi pour qu'il soit renvoyé à un comité.

Dans le cadre de mes recherches, j'ai été très alarmé d'apprendre le sort de nos consommateurs et de nos entreprises qui, en dernière analyse, sont les déposants.

Les banques sont prospères lorsque les consommateurs et les entreprises y déposent leur argent. Toutefois, à la lecture des données statistiques publiées depuis 1985, on ne peut s'empêcher d'être quelque peu scandalisé. En 1985, le Canada comptait plus de 19 000 consommateurs, d'éventuels déposants, qui ont fait faillite. De la même façon, 8 663 entreprises ont fermé leurs portes. Donc, en 1985, 28 415 particuliers et entreprises ont déclaré faillite.

L'année suivante,—encore une fois, souvent par suite de la politique monétaire ou de la politique générale d'emploi du gouvernement—au-delà de 21 000 consommateurs et de 8 500 entreprises, soit 30 267 éventuels déposants, ont fait faillite. Tous ces gens auraient pu contribuer à rehausser notre productivité.

En 1987, les choses n'allaient guère mieux puisque plus de 24 000 consommateurs et 7 600 entreprises ont déclaré faillite, d'où la perte de 33 848 déposants. En 1988, 33 848 consommateurs et entreprises ont fait faillite. En 1989, leur nombre atteignait 37 866 et, en 1990, 54 424.

• (1610)

Ce genre de données est alarmant pour nos institutions financières, l'entreprise privée et la société. Et le gouvernement devrait s'en inquiéter lui aussi.

Cette progression des faillites a indubitablement nui à l'industrie bancaire et à l'industrie des assurances. Peut-être est-ce le temps pour le gouvernement d'établir un plan directeur pour l'avenir et de voir quelles mesures s'imposent pour remettre l'économie sur la bonne voie.

La façon dont le gouvernement aborde cette question n'est pas forcément la meilleure. Elle est valable, mais elle va nous coûter cher. D'autres façons seraient plus profitables pour les Canadiens.

Ce n'est manifestement pas en s'attaquant aux fonctionnaires qu'on va revitaliser l'économie, gagner la confiance des consommateurs et des entrepreneurs et relancer le secteur des banques et des compagnies d'assurances. La seule façon d'établir un plan directeur pour l'avenir du Canada, c'est de prévoir quelque politique qui obligera le gouvernement à viser le plein emploi.

J'estime que nous pourrions ainsi relancer l'économie et aider les entreprises et les consommateurs. Il ne fait aucun doute qu'il faut établir une bonne stratégie industrielle en consultation avec le secteur industriel, le milieu des affaires, les investisseurs et les banques.

Il est temps que nous établissions une stratégie pour l'avenir. On a eu recours ces cinq, six ou huit dernières années à des solutions réactionnaires, mais pas à des mesures relevant d'un véritable programme stratégique.

Cette mesure constitue un pas dans la bonne direction. Il ne fait aucun doute qu'elle va résoudre maints problèmes tenaces du secteur industriel. Mais il ne suffit pas de légiférer. Il faut adopter une stratégie qui, je le répète, redonnera confiance aux consommateurs et aux entreprises, de telle sorte que les investissements se multiplient au Canada, que davantage d'entreprises étrangères investissent dans notre économie et que chacun y trouve son compte sans qu'il faille prendre à l'un pour donner à l'autre, ni réduire les services offerts à la collectivité, ni hausser les impôts.

J'ajouterai que, faute d'une bonne stratégie à long terme, toute cette question du renouveau économique risque d'être mal comprise par le secteur industriel et par les consommateurs en général.

À cet égard, je tiens à dire que nous avons beaucoup de chance d'avoir des établissements du genre de ceux que nous avons dans notre société. Je suis très impressionné par une déclaration que la présidente de l'Association des banquiers canadiens publie aujourd'hui dans le *Ottawa Citizen*, laissant entendre que le secteur des banques est entre bonnes mains. Notre secteur des banques est certes entre bonnes mains.

Il y a un point que le gouvernement devrait examiner de très près, je crois, et c'est la délivrance de permis à des entreprises étrangères qui ne sont pas des banques dans leur pays. C'est une question qui afflige particulièrement notre caucus aussi bien, je crois, que le secteur industriel lui-même.

Je suis maintenant disposé à répondre à des questions des deux côtés de la Chambre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue d'Ottawa-Centre d'avoir non seulement bien exprimé ses préoccupations au sujet du secteur bancaire et de la voie économique dans laquelle notre pays est engagé, semble-t-il, mais également de l'avoir fait manifestement au nom de ses électeurs dont il est, en fait, très près.

Le député a déclaré que nous avions besoin d'une stratégie industrielle tournée non pas vers le passé, mais vers l'avenir et dénotant une certaine force et une certaine vision. Pourrait-il peut-être prendre un instant pour partager avec nous certaines des préoccupations sur le plan économique de ses électeurs et des gens qu'il a rencontrés un peu partout au Canada?

Pourquoi, selon lui, le gouvernement n'a-t-il pas mis en oeuvre une stratégie économique industrielle, alors qu'en 1984, le premier ministre a déclaré avec fierté que l'une des raisons pour lesquelles il avait été élu et son gouvernement avait été porté au pouvoir, résidait dans le fait que les conservateurs allaient apporter à toutes les régions du pays la prospérité économique? Or, comme il le sait, à l'instar de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons jamais traversé une récession aussi difficile et décourageante que celle-ci.

Il me tarde de connaître l'opinion de mon collègue sur ces questions.

M. Harb: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de son excellente question. Manifestement, il est très bien informé. C'est pourquoi il parle d'un manque de vision, bien que nous devrions peut-être plutôt parler d'un manque de compétence, car nous voyons tous les problèmes, nous les connaissons et nous ne faisons rien. Selon moi, c'est une question d'incompétence, madame la Présidente. Le gouvernement a peut-être la volonté politique voulue, mais il est incapable d'agir.

Il s'agit, en, fait d'établir une politique, à long terme, qui s'inscrive dans le cadre d'une stratégie à long terme.

Chose certaine, lorsqu'on examine la situation économique, on doit reconnaître qu'elle n'empêche absolument personne de mettre en oeuvre les programmes voulus. Depuis quatre ou cinq ans, dans une bonne partie de ses discours, le premier ministre a parlé de recherche et de développement, d'éducation, de collaboration avec le secteur privé, et il s'agit là d'excellentes choses, mais malheureusement, c'est le gouvernement et personne d'autre qui est à blâmer si toutes ces belles déclarations ne sont restées que des voeux pieux.

On ne peut s'empêcher de se pencher, par exemple, sur l'emploi et la formation. Dans son discours de février, le premier ministre a déclaré qu'il fallait aborder toute la question de la formation et du recyclage de la main-d'oeuvre de façon globale, afin que nous puissions être compétitifs sur le marché mondial.

Or, les propositions constitutionnelles m'ont fait pratiquement bondir. J'ai été quelque peu étonné de constater que ce domaine allait être transféré aux provinces. On pourrait supposer que la main-d'oeuvre compte parmi les ressources les plus précieuses de notre société. Voilà pourtant qu'il est question de confier la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre aux provinces.

Comment voulez-vous que les provinces pauvres, que ce soit celles du Canada atlantique, de l'Ouest canadien ou d'ailleurs au Canada où il n'y a ni argent ni ressources, puissent investir dans le recyclage de la main-d'oeuvre? On peut s'interroger sur les résultats d'un tel transfert. Outre la plus grande disparité qui existerait entre les provinces, il faudra admettre que les Canadiens ne pourraient plus soutenir la concurrence internationale. Les démunis de notre société s'en trouveraient encore plus démunis, car les provinces n'auraient plus de normes minimales à respecter quant à ce qu'elles doivent fournir. Imaginons un moment qu'il existe une norme en matière de formation professionnelle, mais que l'argent destiné à cette fin doive provenir d'un fonds sur lequel s'exercent des pressions semblables à celles que subit actuellement le gouvernement fédéral.

• (1620)

Il n'y aucun doute dans mon esprit que, si nous sommes vraiment engagés à augmenter la productivité future des Canadiens et à sortir notre pays du marasme économique, il nous faut élaborer une stratégie qui compte d'abord sur notre main-d'oeuvre, sur nos ressources les plus précieuses, qui sont nos ressources humaines.

Malheureusement, nous décelons dans la façon d'agir du gouvernement qu'il renie la déclaration que le premier ministre a faite maintes fois depuis quatre ou cinq ans. Quant à moi, j'espère qu'à mesure que tout ce débat sur la Constitution évoluera, le gouvernement et les provinces arriveront à une entente concernant les ressources humaines. La mobilité de la main-d'oeuvre d'une province à l'autre est importante, mais le recyclage est beaucoup plus important que la mobilité.

C'est un élément important sur lequel le gouvernement devrait se pencher sérieusement.

Pour répondre à la question de mon collègue, je dis qu'il faut mettre en place une politique et qu'à cette politique doit correspondre un financement. Les fonds devront être destinés à la recherche et au développement, ainsi qu'à l'éducation. C'est l'unique façon de nous préparer à entrer du bon pied dans le XXI^{e} siècle.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai écouté le député avec un vif intérêt et je sais que lui et ses collègues du Parti libéral ont travaillé avec acharnement à leur stratégie industrielle. Ils sont parvenus à la garder secrète pendant maintenant sept ans environ. Le député voudrait-il saisir cette occasion, car le moment est indiqué, étant donné que c'est une bien calme journée pour les journalistes qui n'ont rien eu de sensationnel pendant la période de questions, pour éclairer non seulement le gouvernement, mais probablement aussi le pays tout entier, sur la stratégie du Parti libéral, une stratégie que ce parti a mis sept ans à pondre et qui n'a pas encore fait l'objet d'une fuite en provenance du caucus libéral, contrairement à bien d'autres choses?

M. Harb: Madame la Présidente, je suis ravi que le ministre m'ait offert cette occasion d'aborder le programme du Parti libéral.

Je voudrais parler du passé, car mon collègue a exposé les réalisations passées des libéraux. Pendant la majeure partie des années où le gouvernement a été libéral, nous avons connu de bonnes périodes. Les Canadiens ne souffraient pas de la faim. Il suffit de comparer nombre d'événements déplorables dont les Canadiens ont été victimes au cours des huit dernières années à ceux des huit années antérieures. Les Canadiens en concluraient assez rapidement que sous les conservateurs, les temps sont durs, alors que sous les libéraux, c'est le contraire.

Le gouvernement libéral du passé, comme celui de l'avenir, s'est engagé fermement à créer des emplois. Une des choses qu'a souvent répétées M. Chrétien, le chef de notre parti, c'est que, au moins, un gouvernement libéral ne prend pas d'une main pour donner de l'autre.

Nous adopterons une politique qui tienne compte de l'avenir des Canadiens, qui défende les intérêts de la population et qui fasse en sorte que notre pays entre avec assurance dans le XXI^{e} siècle. Nous examinerons la question du recyclage, de l'enseignement et du plein emploi. Nous n'accepterons jamais une détérioration de nos programmes sociaux comme celle dont nous sommes témoins à l'heure actuelle. Nous ne nous attaquerons jamais aux Canadiens défavorisés. Nous ne volerons jamais à une mère les épargnes qui lui permettent de survivre le mois suivant. Nous ne nous en prendrons jamais à ceux qui ne peuvent se défendre et jamais nous ne négocierons avec les fonctionnaires de la façon dont l'a fait ce gouvernement. Nous n'attaquerons pas les fonctionnaires. Nous n'attaquerons pas les 55 000 fonctionnaires qui gagnent moins de 27 000 $ sans leur donner une petite augmentation, exception faite de la prime de 500 $ proposée par le gouvernement. Mais en fait, le gouvernement a pris 500 $ à ces gens puisque que, s'ils étaient restés au travail, nombre d'entre eux auraient gagné plus de 1 500 $. Le gouvernement ne leur a donc rien donné.

Il n'est sûrement pas logique qu'un gouvernement attaque ses fonctionnaires, ses propres employés.

J'aimerais rappeler au ministre ce qu'il a déclaré hier. Il a dit que le gouvernement fédéral était le plus gros et le plus important employeur du pays. Il l'est, bien sûr, et à ce titre, il doit donner l'exemple dans la façon dont il négocie avec ses employés, avec les gens qui travaillent pour lui. Pas question de les voler. On ne dépouille pas les uns pour enrichir les autres.

Le seul moyen de régler la question du renouveau économique, c'est d'augmenter la productivité et non de s'en prendre aux fonctionnaires. Le ministre sait que lorsque le gouvernement libéral sera au pouvoir, il saura bien mieux s'y prendre que le gouvernement actuel pour régler cette question. Je suis certain que tous mes collègues partagent cet avis et qu'ils applaudissent à cette perspective.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je voudrais dire quelques mots des trois projets de loi qui sont à l'étude aujourd'hui. Ces trois ou quatre projets de loi que le gouvernement a présenté après une longue période de consultation ont pour effet de restructurer et de moderniser nos institutions financières.

Je vais parler brièvement de chacun de ces trois projets de loi. Le parti libéral les appuie. Nous souhaitons qu'ils soient renvoyés au comité dès que possible, sans doute lorsque les discours seront finis, aujourd'hui, de sorte que le comité ait suffisamment de temps pour en étudier l'application technique et espérons-nous, après avoir entendu les témoins, ait l'occasion de recommander des modifications constructives.

En tant que critique de Consommateurs et des Sociétés, je suis heureux de voir que cet ensemble de trois projets de loi ouvre les institutions financières à une plus grande concurrence. Je suis de ceux qui croient que l'intérêt du consommateur est toujours mieux servi lorsqu'il y a une concurrence active. Les trois projets de loi atteignent cet objectif, ils garantissent la concurrence en particulier dans le secteur de l'assurance. Les mesures législatives permettent également aux sociétés d'assurance de faire des prêts. En ce qui concerne les banques, les mesures modifient la façon dont les banques opèrent. Elles leur interdisent de faire de la location-bail dans le domaine de l'automobile, elles ne leur permettent pas de faire affaire directement dans le secteur des assurances, mais leur permet d'acheter des compagnies d'assurance.

Les mesures législatives touchent également la Loi sur les associations coopératives de crédit. Il y a des modifications à cette loi et je pense qu'elles sont très, très progressistes.

Nous vivons dans un pays où les banques bénéficient d'une protection considérable. Nous avons vu fréquemment le gouvernement écouter et servir les intérêts des banques plutôt que ceux des consommateurs. Je peux dire ça avec une certaine certitude, parce qu'il y a actuellement une pré-étude sur la mesure législative du gouvernement concernant les faillites. Je peux vous dire que l'industrie bancaire canadienne, aussi réglementée qu'elle soit, est probablement l'un des lobbys les plus efficaces de ce pays. Les banques s'opposeront à tout changement à la loi qui pourrait nuire à leur rentabilité.

Donc, quand les banques ont vu ces changements dans les quatre lois actuelles—la Loi sur les sociétés de fiducie est déjà adoptée—lorsqu'elles ont vu cela, elles se sont inquiétées, car l'espèce de club fermé qu'elles constituent, et en vertu duquel elles fonctionnent dans un cadre très réglementé, se trouve ouvert à d'autres.

Je désire donc féliciter le gouvernement de prendre ces mesures, car je sais que cela a dû être difficile. Il a fallu longtemps avant que ces réformes ne soient soumises à la Chambre. Il a fallu beaucoup de temps et de lobbying et aussi un peu de courage pour présenter les modifications que nous avons vues aujourd'hui dans ces trois lois.

• (1630)

Parlons de la Loi sur les associations coopératives de crédit. Je suis extrêmement heureux de ce que ces associations vont pouvoir fonctionner presque comme des banques, mais des banques qui ont du coeur. Le mouvement des coopératives du Canada en est un dont nous devrions tous être fiers. Personnellement, j'en suis très fier, parce qu'il est né dans ma province d'origine, la Nouvelle-Écosse. C'est un mouvement qui est très fort en Nouvelle-Écosse dans le domaine des sociétés de crédit. Il est très actif dans l'agriculture.

L'Institut Coady de l'Université Saint-François-Xavier est un bel exemple de l'intelligence et du génie des Canadiens. Cet institut accueille des étudiants du tiers monde auxquels il apprend à s'aider eux-mêmes au lieu de se fier aux dons de l'extérieur. Il leur explique le mouvement des coopératives et leur montre que l'entraide est la meilleure façon de promouvoir le développement des communautés.

Cette loi touche l'un des éléments du mouvement des coopératives, c'est-à-dire les sociétés de crédit. Jusqu'ici, les sociétés de crédit, qui s'occupent fondamentalement des intérêts des membres qui les composent, éprouvaient certaines difficultés parce que la loi ne les autorisait pas à émettre des actions. Elles pouvaient mobiliser des fonds uniquement par des emprunts et des parts sociales.

La réglementation qui modifie ce projet de loi empêchait littéralement le mouvement des coopératives de se développer par les sociétés de crédit ou les caisses populaires. Ce projet de loi va dans la bonne direction en ce sens qu'il essaie de corriger cette lacune et d'autoriser les coopératives de crédit qui le désirent à recourir à d'autres moyens pour augmenter leur capital de façon à être compétitives dans certains domaines moins importants, voire un peu plus importants, et à faire concurrence aux grandes banques qui, longtemps—trop longtemps—ont joui d'une trop grande protection.

Ces mouvements sont positifs et je les appuie, encore qu'il y ait certains problèmes. Le *Citizen* d'Ottawa a publié aujourd'hui un article qui m'ennuie. Tout le monde ici veut être sûr que, lorsqu'on adopte un projet de loi, tout particulièrement un projet de loi attendu depuis longtemps comme ces trois mesures législatives, on le fasse correctement. Quand des intérêts particuliers comme le secteur bancaire, l'industrie de l'assurance, les consommateurs ou les travailleurs sont en jeu, on a pu se rendre compte maintes et maintes fois que le fait de changer un élément complexe de l'infrastructure de notre économie avait un effet négatif sur certains. Tout le monde ne sera pas satisfait des changements proposés.

Quand nous avons la force de passer par un processus épuisant pour essayer d'amener la Chambre à adopter une meilleure mesure législative, nous ferions mieux d'être sûrs de le faire correctement.

Comme je l'ai dit, l'article publié aujourd'hui dans le *Citizen* d'Ottawa m'inquiète beaucoup. Il cite Helen Sinclair, présidente de l'Association de banquiers canadiens, qui craint que cette nouvelle loi sur les banques que nous examinons aujourd'hui ne soit déjà dépassée. À son avis, nous devrions étudier sérieusement la possibilité de renforcer certaines dispositions réglementaires telles les pratiques en matière de présentation de rapports et de comptabilité des banques, afin d'éviter de nous retrouver dans la même situation qu'avec la Banque de crédit et de commerce.

Heureusement, il règne parmi nous un esprit de coopération. Normalement, quand des projets de loi sont proposés, le gouvernement ne veut pas changer une seule virgule ou une phrase. Mais nous faisons preuve à l'égard de ce projet de loi de la bonne attitude.

Une voix: Nous devrions faire cela plus souvent.

M. MacDonald (Dartmouth): Nous devrions le faire beaucoup plus souvent. Les Canadiens s'identifieraient beaucoup plus à cet endroit si nous faisions cela.

L'attitude adoptée jusqu'à ce stade de l'examen du projet de loi subsistera, je l'espère, jusqu'à l'examen en comité où les ministériels et l'opposition examineront certaines des questions soulevées, notamment la question soulevée tout récemment par Helen Sinclair, et présenteront des amendements pour éliminer les échappatoires relevés.

Il y a quelques autres problèmes et j'ignore s'ils ont été examinés à fond. Il est évident que je ne suis pas un spécialiste des institutions bancaires canadiennes. Tout ce que je sais, c'est que je leur dois des sommes assez rondelettes et que je paie des intérêts exorbitants. C'est à peu près tout.

Je n'appartiens pas au milieu de la haute finance, mais je peux vous dire quelque chose, madame la Présidence. Je m'inquiète un peu quand je pense à l'affaire de l'American Express. Je crois qu'il est très dangereux que des gens, du gouvernement, des partis politiques ou d'autres gens, s'ingèrent dans les affaires des institutions financières, comme nous l'avons vu il y a peu de temps avec American Express, en biaisant ou en manipulant la règlementation prévue pour garantir une certaine stabilité et une certaine sécurité dans nos institutions financières, peut-être à seule fin d'en faire profiter certains de leurs amis.

Nous avons eu l'affaire American Express—que vous connaissez bien—madame la Présidente. Aux États-Unis, son propre pays, American Express ne peut pas obtenir le statut de banque. Il ne devrait pas l'avoir au Canada non plus. Toute institution canadienne qui veut devenir une banque doit répondre à certains critères très rigoureux. Ces critères sont destinés à protéger les déposants et à garantir la stabilité de nos institutions financières.

En plein milieu de la nuit, American Express a fait un téléphone. Et le jour des élections en 1988, le gouverne-

ment, sachant très bien que lui accorder le statut de banque était tout à fait contraire à la réglementation et à l'esprit de la Loi sur les banques, s'est rendu à la requête d'American Express, peut-être parce qu'il lui devait une faveur. Le ministre a signé les documents en disant: «D'accord, vous êtes très bien, vous pouvez être une banque.» Il faut que la Loi sur les banques empêche tout à fait que ce genre de chose ne se reproduise.

Nous devons nous assurer que, si un ministre se voit accorder l'autorité réglementaire et discrétionnaire, il n'en abusera pas pour satisfaire aux revendications de quelque groupe d'intérêt particulier.

Honnêtement, je ne suis pas si sûr que le projet de loi soit assez explicite pour empêcher que cela se produise. C'est bien la dernière chose dont nous ayons besoin au pays, des lois régissant l'infrastructure de nos institutions financières au sein de notre marché qui puissent être manipulées aisément par ceux qui n'en comprennent pas toute la portée et qui pourraient exploiter certains articles un peu vagues pour des motifs politiques.

J'ai encore quelques points à formuler sur ces projets de loi et ils ont trait aux institutions financières en général. Nous venons de traverser une période où les faillites ont atteint un nombre record à travers le Canada. C'est vraiment un record.

Les derniers chiffres publiés disaient qu'on avait déjà atteint 50 000 faillites au cours de l'année. Il faut faire bien attention de ne pas considérer chaque nouvelle faillite comme une simple statistique, parce que chacune d'elles cache un visage. Ces visages ont bien souvent une famille, et ces familles ont des rêves.

Chaque fois qu'une petite entreprise ferme ses portes ou qu'une personne doit déclarer faillite personnelle, la réalité ne se limite pas à la paperasse. Dans bien des cas, c'est une vie, des aspirations et un avenir qui tombent à l'eau. Qu'on pense au petit commerce tenu par un couple, le dépanneur du coin, qui s'est vu retirer sa marge de crédit par la banque parce que les ventes ont baissé en raison de la récession créée par le gouvernement. La banque s'inquiète et retire la marge de crédit. Ce n'est pas juste un peu d'argent. Ces personnes peuvent avoir 55 ou 58 ans et avoir investi les économies de toute leur vie dans cette petite entreprise.

Ils sont nombreux. Ils ne travaillent pas seulement dans leur magasin, mais aussi probablement pour les Kiwanis ou les Kinsmen ou peut-être pour les scouts ou les guides. Ils apportent leur contribution à leur collectivité.

Quand cela arrive, on a détruit la capacité d'une personne à participer pleinement à sa collectivité. On l'a détruite, et elle ne peut pas tout recommencer à 50 ou 55 ans. Nombreux sont ceux qui ne peuvent pas le faire à 20 ou 25 ans.

Quand on nous présente ces projets de loi de réforme financière, il faut se demander s'ils résolvent ce problème, si les banques ne coupent pas quelquefois le crédit un peu trop rapidement. Est-ce qu'elles oublient quelquefois que, certes, on a peut-être eu six mois difficiles, mais qu'on a eu aussi 22 ans de bonne gestion?

• (1640)

Aussi, je suis pleinement partisan de tous les amendements ou de tous les projets de loi dont nous sommes saisis qui obligent ces institutions financières à être plus concurrentielles et plus compatissantes également. La concurrence est une chose merveilleuse. Je me rappelle il y a quelques années en Nouvelle-Écosse quand la déréglementation a supprimé le monopole de Bell Telephone ou de MT & T et a permis à d'autre sociétés de vendre et de louer à bail du matériel téléphonique. Maritime Tel & T en Nouvelle-Écosse est une société formidable très consciente de ses responsabilités sociales. Mais dès qu'on a autorisé la concurrence, la société Maritime Tel & Tel a dû se donner du mal et elle a dû améliorer ce qu'elle faisait, à savoir fournir un service au public. Et ce sont les conséquences de la concurrence.

Aussi le consommateur devrait être avantagé par les mesures législatives dont nous sommes saisis actuellement.

Nous devons nous en assurer, parce que chaque fois qu'on touche aux institutions financières de notre pays, il faut être bien sûr qu'un des petits changements que l'on veut apporter ne risque pas d'avoir des conséquences absolument désastreuses—une fois appliqués et une fois entre les mains des avocats, des comptables et des banquiers.

Une des choses dont notre parti voudrait, et je crois que la Loi sur les banques stipule qu'elle soit examinée en 1997, c'est que cette date soit un peu plus rapprochée. Nous voudrions un genre de consultation permanente ainsi qu'une évaluation permanente pour savoir si les réformes que nous voulons mettre en oeuvre grâce à ce projet de loi sont vraiment avantageuses pour la collectivité.

Je veux conclure en disant quelque chose qui concerne encore les consommateurs, c'est que ces trois mesures législatives prévoient une protection pour le consommateur. Combien de fois, lorsqu'ils font affaire avec une grosse banque, combien de fois les gens ont-ils la sensation de se faire avoir? J'ai moi-même cette sensation lorsque j'entre dans une banque et pourtant j'ai un directeur de banque formidable. Je ne voudrais surtout pas, s'il suit le débat, qu'il pense que je le critique, ce que je ne fais absolument pas.

Une voix: Dites-nous son nom encore?

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ce qui se passe, c'est que souvent les gens ont l'impression—à raison ou à tort—qu'ils ont été trompés par la banque ou l'institution. Le pire pour eux, c'est de n'avoir aucune avenue pour faire examiner leur plainte. Probablement que la plupart du temps, une plainte seulement sur cinquante sera fondée, ou peut-être quarante-neuf, je ne sais pas.

Ce que font ces mesures législatives, c'est de mettre sur pied un mécanisme. Il est stipulé justement qu'un mécanisme sera établi pour entendre les plaintes des consommateurs. Si le consommateur n'est pas satisfait des réponses qu'il obtient des établissements financiers, ces lois lui permettent de se plaindre au surintendant. Nous savons que le surintendant n'a aucune autorité législative et qu'il n'y a pas grand-chose qu'il puisse vraiment faire. Néanmoins, il peut faire un rapport sur ces plaintes, puis un rapport au Parlement, et il est à souhaiter que la crainte d'avoir de la publicité négative soit suffisante pour forcer les grosses institutions financières à veiller aux intérets des consommateurs. Je pense que nous avons ici une mesure législative des plus progressistes, car elle met effectivement en place un mécanisme qui, en soi, n'a l'air de rien, mais qui porte fruit, si on regarde les cas où ce genre de mécanisme a déjà été utilisé.

Pour terminer, j'aimerais dire que notre parti, le parti libéral, est en faveur de la réforme de nos institutions financières. Nous sommes pour la concurrence et nous appuyons aussi toute mesure et toute proposition que le gouvernement d'en face mettra de l'avant qui fera en sorte que les intérêts des consommateurs seront prioritaires et que des mécanismes soient mis en place pour permettre au consommateur de donner son opinion.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le discours du député. Il a dit que son parti était en faveur de l'adoption du projet de loi en deuxième lecture pour qu'il puisse être modifié au comité.

Il n'a cependant pas été question, dans son discours, d'un des principaux sujets de préoccupation des déposants et des Canadiens en général, à savoir la propriété des institutions financières. Les banques sont maintenant assujetties à une surveillance étroite en ce qui concerne la part d'intérêt qu'un particulier ou un groupe peut détenir et qui est fixée à 10 p. 100.

Il s'est révélé récemment que les institutions financières qui ont connu les pires difficultés sont les sociétés de fiducie, car le nombre restreint d'actionnaires a donné lieu à des abus. Vous auriez dû entendre le surintendant des institutions financières déclarer devant le comité que, sur bien des sujets, il n'existe que des lignes directrices et qu'il a été impossible de se tenir parfaitement au courant des opérations de toutes les institutions. Pourtant, ce que font ces projets de lois, maintenant, c'est ouvrir toutes grandes les cages du zoo, ouvrant ainsi la voie à beaucoup de fusionnements. Il y a donc lieu de s'inquiéter, à mon avis.

Aux États-Unis, la déréglementation a favorisé dans l'immédiat la multiplication des institutions financières, mais à la longue, on a assisté à des fusionnements sans nombre. Et voici que nous nous engageons sur la même voie. Les compagnies d'assurance peuvent être propriétaires de sociétés de fiducies, les banques être propriétaires de compagnies d'assurance et ainsi de suite.

Laissez-moi vous dire que même la plus grosse des sociétés d'assurance canadiennes ne fait pas le poids à côté d'une banque. Tout ce dont les représentants du milieu bancaire ont parlé quand ils ont témoigné devant le comité, c'est de la concurrence à l'échelle mondiale. Ils ne s'intéressent pas tant que ça à ce qui se passe au Canada. Ils sont trop occupés à se tailler une place de choix à l'échelle internationale. Ils s'intéressent au marché mondial, non au marché national. Si vous pensez que les petites et moyennes entreprises ont eu du mal à obtenir des prêts, attendez que ces géants concentrent leur attention sur le marché mondial, car c'est là-dessus qu'ils mettent l'accent, sur la globalisation.

Le député n'a pas abordé la question de la propriété, il n'a pas parlé du risque qu'on se rende compte un jour qu'il n'existe plus qu'une seule institution financière au pays, et c'est à ce moment-là qu'elle se mettra à fixer les prix.

Je me contenterai d'évoquer, madame la Présidente, l'absence de véritable concurrence pour faire baisser les taux d'intérêt exigés pour les cartes de crédit.

Je tiens à vous dire que lorsqu'on en arrivera là , il n'y aura plus du tout de concurrence. Il y en aura peut-être à court terme, mais à long terme nous assisterons à un fusionnement.

Je demanderais au député de nous parler de la propriété, puisqu'il ne l'a pas fait.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, soyons justes ici. Mon collègue et moi avons la même vision de nombreuses choses, mais, dans la cas qui nous occupe, il dit qu'à cause des changements qui se sont produits, on pourrait se retrouver un beau matin avec une seule institution financière, ce qui serait évidemment catastrophique; actuellement, il y a les cinq grands, qui forment vraiment un cartel. La situation n'est donc pas particulièrement positive. Je ne pense pas que les institutions bancaires canadiennes soient actuellement assez concurrentielles. Elles offrent toutes la même chose. Il y a cinq monopoles.

Je crois fermement que les projets de loi à l'étude nécessitent du travail, comme je l'ai dit dans mon exposé. En comité, il faudra examiner chacun de ces éléments complexes. Je ne prétends pas en connaître la moitié, ni même le tiers. Mais, en comité, nous entendrons des témoins, nous entendrons des experts et il est à espérer que nous aurons un attaché de recherches. Je suis sûr qu'au terme de ce processus, toutes ces questions auront été abordées.

Au sujet de la propriété de nos institutions financières, vu tout le poids qu'elles ont dans notre pays, je trouve préoccupant que le député estime que ce projet de loi ne règle pas le problème de la concentration du contrôle des sociétés de fiducie, si c'est bien ce qu'il a dit.

Nous devrions dans ce cas particulier, et je considère que ces préoccupations sont légitimes, veiller à avoir le contrôle de nos propres institutions financières vu toute l'influence qu'elles ont dans notre pays. Nous devons veiller à ce que le contrôle soit assez diversifié, pour éviter le fusionnement de deux ou trois institutions, ce qui pourrait être préjudiciable au marché.

• (1650)

Je serais satisfait si le gouvernement m'en donnait l'assurance à l'étape de l'étude en comité. Je suis certain qu'avec l'esprit de collaboration que suscite ce type de projet de loi, que suscite le projet de loi sur la faillite, le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé de nos préoccupations et adoptera ces amendements.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Je me demandais si le député libéral, qui est bien informé sur cette question, savait que le Comité des finances a tenu des audiences publiques l'automne dernier au sujet du projet de loi C-83 et du Livre blanc sur lequel est fondé ce projet de loi, et qu'il a entendu beaucoup de témoins. Tous ces témoins ont fait des commentaires sur le projet de loi, et les mesures législatives à l'étude aujourd'hui ont été modifiées en conséquence. Elles ont été remaniées plusieurs fois pour tenir compte des idées exprimées lors des audiences tenues sur une période d'environ dix ans.

Ayant vu les comptes rendus de toutes ces audiences tenues par le Comité des finances et ayant fait une étude approfondie de la question, je me demandais si le député pourrait me dire rapidement, en quelques mots, quels amendements son parti veut proposer en vue de modifier ces projets de loi.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je crois qu'il y avait une pointe de malice dans cette question. Bien sûr que je suis conscient de tout le travail qu'on a fait ces dernières années pour élaborer ce projet de loi. Jamais je n'oserais prétendre être aussi compétent que le député en matière de finances. D'ailleurs, il a déjà été président du Comité des finances.

Une voix: Il est le seul à nous avoir prévenus de la razzia fiscale de 10 milliards de dollars.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est exact. Il est le seul député du parti ministériel à nous avoir dit que la TPS rapporterait 10 milliards de dollars au gouvernement. Vous voyez, madame la Présidente, comment ses collègues l'ont récompensé.

Voici ce que le Parti libéral compte faire relativement à ce projet de loi. Lorsque nous retournerons en comité, nous examinerons les remarques qui ont été faites à la Chambre et ailleurs, et nous présenterons des amende-

ments en conséquence. Je ne suis pas le critique de mon parti pour les questions relatives aux institutions financières, mais bien pour les questions relatives aux consommateurs et aux sociétés.

Ce que j'ai dit, c'est que, du point de vue de notre parti, cette mesure législative prévoit une réforme de nos institutions financières qui assurera une meilleure réglementation du marché financier. Elle comprend aussi certaines dispositions relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs.

Je comprends que le député d'en face veuille savoir quels seront nos amendements. Je me contenterai de dire qu'ils seront fondés sur des faits et sur notre désir de voir la Chambre adopter le meilleur projet de loi possible.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, je serai très bref. Le député a parlé de l'entente au sujet d'AMEX, entente que le gouvernement actuel a conclue avec l'American Express dans les heures sombres qui ont précédé les dernières élections.

Comme lui, je veux moi aussi dire clairement que, à mon avis, cette entente a été concoctée avec les États-Unis, de façon que les banques américaines, et notamment cette institution, puissent faire des affaires au Canada et qu'elles puissent aussi commencer à y vendre de l'assurance. Je pense qu'on a alors laissé le loup entrer dans la bergerie.

J'ai une question très directe à poser. Le député a parlé très clairement des nombreuses faillites au Canada. Celle de la Northland Bank a été monumentale et a coûté, sauf erreur, des milliards de dollars au gouvernement, et par conséquent, aux contribuables canadiens.

Le député n'a pas parlé de ce cas particulier. Pourrait-il nous dire ce qu'il pense du renflouage par le gouvernement fédéral et aux frais des contribuables canadiens, de ces énormes conglomérats, du moins, c'est ainsi que je les appelle, et nous exposer aussi la position de notre parti à cet égard?

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de sa question, qui est très sérieuse. Quand on parle de faillites, il ne faut pas oublier que la question est fort complexe. En ce moment, le Parti libéral travaille avec diligence pour que l'étude préalable qui se fait en ce moment sur une autre mesure législative concernant ce type de réforme aboutisse à un nouvel équilibre entre toutes les parties intéressées.

La difficulté que nous avons en ce moment, c'est que les gouvernements n'interviennent pas lorsqu'il faudrait le faire, qu'ils ne modernisent pas les mesures législatives, qu'ils ne tiennent pas tête aux lobbyistes influents, aux groupes de pression puissants, afin de modifier les lois pour garantir l'équité, colmater les échappatoires, prendre des règlements qui normalisent efficacement un secteur comme celui des services financiers. Le gouvernement a probablement sa part de responsabilité. On peut protester tant qu'on voudra, si le gouvernement a causé le problème par sa négligence, son incapacité d'intervenir, il demeure que, probablement, il a un rôle à jouer pour rétablir un peu d'ordre. Et je pense que c'est ce qui s'est passé dans ce cas-ci.

Malheureusement—je répète sans cesse ce mot, car nous avons peut-être le droit de dire que le gouvernement n'a pas su agir alors qu'il avait été prévenu de nombreux problèmes et d'échappatoires qui auraient pu, qui auraient dû être réglés ou colmatés. Il est regrettable que, lorsque le gouvernement doit payer les pots cassés, ce soient toujours les contribuables qui écopent.

Pour répondre à la question, je dirai que si les gouvernements font ce qui s'impose, les contribuables n'auront pas à fait ce qu'ils n'ont pas faire, c'est-à-dire payer les erreurs du gouvernement.

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, ces projets de loi sont très complexes et je ne vais pas essayer de m'attarder à une mesure précise. Je tiens à faire quelques remarques, cependant, parce que les banques ne donnent pas aux Canadiens le genre de service qu'ils devraient recevoir.

La plupart des Canadiens espèrent que la prochaine fois qu'on révisera la Loi sur les banques, on réduira les pouvoirs des banques et que les propriétaires de petites entreprises, d'exploitations agricoles et de maisons ne seront pas aussi défavorisés qu'auparavant quand ils auront affaire à elles.

Il n'y a aucun doute, pour le public canadien, que les banques sont presque invulnérables. Par conséquent, les gens qui ont affaire à ces grandes sociétés se sentent démunis devant elles.

Ces projets de loi permettent-ils aux propriétaires de petites entreprises et aux cultivateurs de se sentir plus en confiance dans leurs rapports avec les institutions financières? Certainement pas.

Comme ces projets de loi le suggèrent, il faudrait peut-être réorganiser complètement le système financier, mais cette révision devrait avoir pour but d'augmenter les pouvoirs clients et non ceux de ces institutions.

Nous avons tous besoin que les institutions financières soient sures. Or, à mon avis et selon les gens qui les ont examinés en profondeur, ces projets de loi ne garantissent pas que d'autres désastres financiers ne s'abattront pas sur les petits épargnants et les petits entrepreneurs.

• (1700)

Ces projets de loi s'inscrivent dans le programme des grandes entreprises, je dirais même le programme conservateur, visant à confier encore davantage la gestion de l'économie aux institutions financières. Supposons que l'un d'entre nous veuille se lancer dans l'exploitation agricole—l'exemple est sans doute mal choisi, car il faut être fou de nos jours pour tenter pareille aventure— ou bien créer une petite entreprise, il empruntera de l'argent. L'objectif est évidemment de rembourser le prêt et de faire quelque profit.

Mais qui est sûr de profiter de l'entreprise? Ce n'est pas l'entrepreneur parce qu'il travaille dur ou qu'il est un bon gestionnaire, mais bien la banque ou l'institution financière, parce que ses rentrées sont assurées. Elle s'empare de tout si l'entrepreneur rate une échéance.

J'ai dit qu'une exploitation agricole n'était pas un exemple bien choisi, mais une petite entreprise ne vaut pas mieux en ces temps de récession. Le fait est qu'on peut presque en dire autant de toute entreprise. Seul le prêteur s'en tire.

Les institutions financières, qui sont censées être les piliers de notre économie, ne font rien pour relancer celle-ci. Le plus souvent, elles saignent les entrepreneurs et leurs employés.

Comme solution, le gouvernement propose ces projets de loi qui vont saper les piliers traditionnels, réduire le nombre des partenaires et instaurer quelques supermarchés gigantesques qui deviendront de plus en plus puissants dans un nombre croissant de domaines de la finance.

Comme l'expérience l'a montré, tout cela pourrait conduire à la situation qu'a connu le secteur de l'alimentation. Nous avions des tas d'épiceries, de petites entreprises florissantes qui faisaient bien vivre les gens qui les exploitaient. Aujourd'hui, les supermarchés les ont éliminées. Elles ont disparu.

Le même phénomène se produit dans le secteur agricole. L'exploitation plus grande et, parfois, moins efficace est graduellement en train de faire disparaître le petit exploitant, qui fait vivre tant de gens. Là encore, le gouvernement répète ce qu'il a fait à l'industrie du transport aérien. Il l'a déréglementée, de sorte que c'est la grosseur de l'entreprise qui compte, plutôt que le service offert, sa qualité, son apport à l'économie. Tout gravite autour de l'importance de l'établissement.

Par déréglementation, il faut comprendre la révocation de certaines restrictions légales ou leur assouplissement pour une entreprise particulière. On espère ainsi encourager le secteur privé à s'autoréglementer.

En réalité, on crée une sorte de tyran: plus l'entreprise grossit, plus elle diversifie son activité et plus elle influe sur le monde financier, plus elle a d'effet sur l'économie et sur chacun d'entre nous, beaucoup plus que par le passé. Lorsqu'une grosse organisation domine un secteur particulier, bien souvent, plus elle est importante, moins elle est efficace. Comme elle a cette importance et qu'elle exerce un grand pouvoir, elle pourra donc refiler le coût de son inefficacité au consommateur. Et elle s'en tire parce qu'il n'y a personne d'autre pour lui livrer concurrence.

Les institutions financières ne sont pas sans reproche. En fait, à la lumière de l'expérience vécue au cours des quelques dernières années par les sociétés de fiducie et les banques, nous savons que les conflits d'intérêts et les opérations avec apparentés ont mené à la faillite de certaines de ces institutions. Il semble très logique que la structure projetée va empirer les choses au point de faciliter une mauvaise utilisation des instruments financiers et d'en rendre la détection plus difficile en raison de l'assouplissement de la réglementation, de la concentration plus poussée, du flou des responsabilités et, aussi, d'exigences peu claires en matière de propriété. Ce qui laisserait la porte ouverte au camouflage d'opérations avec apparentés parce qu'il serait beaucoup plus difficile d'examiner les opérations des banques, lesquelles ne sont pas légalement tenues de rendre publiques leurs méthodes d'exploitation.

Une autre chose que je remets en question est le fait que, d'après les compagnies d'assurances, les banques et les sociétés de fiducie et de prêt, la concurrence internationale menace leur survie même. Est-ce si important que ça pour notre économie? Est-ce si important que ça pour le commun des mortels? Est-ce si important pour vous, monsieur le Président, quand vous assurez votre voiture ou votre maison? Est-ce si important pour la majorité des Canadiens?

En définitive, il n'y a de bon gouvernement qu'avec le consentement de la majorité. Par conséquent, la majorité de la population devrait profiter des changements qu'on va apporter à ces établissements. Nous estimons que ce ne sera pas tout à fait le cas.

Ces projets de loi vont être renvoyés à un comité. J'espère que le comité va les étudier et les modifier de manière qu'ils protègent les consommateurs, les clients et les petits entrepreneurs contre les établissements financiers, plutôt que l'inverse. J'espère que le comité va les étudier et veiller à ce que les modifications qui seront apportées aux institutions ainsi que la possibilité d'établir des liens plus étroits entre elles auront pour effet de protéger les consommateurs et ceux qui ont le plus souvent recours à elles. J'espère qu'il ne permettra pas à ces institutions de profiter injustement de la situation.

Quand il allait à la ville, mon père avait coutume de dire: «Je me demande pourquoi tous les grands édifices de cette ville appartiennent aux banques et aux compagnies d'assurances. Ce doit être parce qu'elles nous prennent plus d'argent que les autres.» Je pense qu'il y croit encore. Le gouvernement a le devoir de protéger les consommateurs contre ce genre de choses.

Les modifications apportées dans les dernières versions de la loi sur les banques assurent une moins grande protection qu'auparavant. En tant qu'agriculteur, je puis vous dire, par exemple, qu'il fut un temps où le seul bien exigé en garantie lors de l'achat d'une moissonneuse-batteuse était la moissonneuse-batteuse elle-même. Cinq ans plus tard, la Loi sur les banques a été modifiée de telle façon que je pouvais devoir donner en garantie la moissonneuse-batteuse et tout ce que produisait mon exploitation agricole.

Conformément à la présente Loi sur les banques, si je ne paie pas, la banque ou l'établissement financier saisissent la moissonneuse-batteuse, tout ce que je produis, et ma terre. Tel est le genre de modifications que prévoient les dernières lois sur les banques. Des modifications de ce genre assurent de moins en moins de protection aux gens qui en ont le plus besoin et de plus en plus à ceux qui possèdent le pouvoir, aux sociétés.

• (1710)

La taille de l'établissement importe moins que la sûreté de ses clients. Elle importe moins que la surveillance. Elle importe moins que la décision du gouvernement de faire pour le mieux. On ne devrait pas modifier ces lois en vue de protéger les établissements financiers ou de leur permettre de réaliser davantage de profits. On devrait les modifier afin de s'assurer que l'économie et les personnes qui font marcher l'économie sont protégées contre les grandes sociétés qui, à notre connaissance, ne font pas preuve de beaucoup de scrupules lorsqu'elles traitent avec les gens.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention du député avec beaucoup d'intérêt. Il a beaucoup parlé de la sécurité des déposants. Chose certaine, c'est l'une des principales préoccupations de notre parti relativement à cette législation sur les institutions financières. Nous ne voulons pas que ce qui est arrivé aux États-Unis se reproduise au Canada.

Je voudrais apporter des éclaircissements sur une des affirmations que le député a faites dans son discours. Il a parlé de sécurité. Prétend-il que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui n'assurera pas aux déposants une meilleure protection qu'à l'heure actuelle?

M. Hovdebo: Comme je l'ai dit au début de mes observations, monsieur le Président, ce sont des projets de loi complexes et je n'ai pas l'intention d'aller dans le menu détail. Ce que j'essaie de dire, c'est que dans le passé, c'est sur les instances des banques ou des institutions financières qu'on a apporté des modifications à la législation dans cette enceinte. On a accru leurs pouvoirs aux dépens du consommateur, non seulement en ce qui concerne les prêts, les emprunts et la structure en place, mais également en ce qui a trait à la capacité des institutions en question d'utiliser ces fonds d'une façon qui pourrait menacer les dépôts des particuliers.

Une voix: Prenez l'exemple de Standard Trust.

M. Hovdebo: Nous avons eu dernièrement de nombreux exemples de cela. J'ignore au juste si les garanties prévues dans ce projet de loi ou ces projets de loi sont meilleures. En tant que législateurs, je crois qu'il nous incombe de nous en assurer et de faire en sorte que nos positions ne nous soient pas dictées par les institutions

financières, mais qu'elles soient plutôt prises dans l'intérêt des gens que nous représentons, les institutions financières n'étant pas de ce nombre. Il se peut que nos vis-à-vis représentent les institutions financières, mais ce n'est pas notre cas, de ce côté-ci.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que la Chambre est d'accord. Plus tôt aujourd'hui, dans la période de questions, j'ai posé une question au premier ministre et j'ai indiqué que je déposerais des documents pour corroborer ma déclaration.

Le premier ministre a peut-être mal interprété mes propos ou il ne les a pas bien entendus parce que je parlais du taux de pauvreté chez les enfants et de la position du Canada par rapport aux grands pays industrialisés. Je disais que le Canada figure à l'avant-dernière position sur la liste.

Je présente aujourd'hui à la Chambre un rapport du Conseil canadien de développement social qui vient corroborer ma déclaration ainsi que les déclarations faites par le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie dans le rapport *La pauvreté dans l'enfance: vers un avenir meilleur* qui a été présenté ici, à la Chambre, en janvier dernier. Je dépose également une déclaration et un article tirés du rapport de l'Institut national de nutrition.

C'est avec plaisir que je dépose ces documents pour corroborer mes déclarations. J'espère que le premier ministre me présentera des excuses s'il a mal interprété ma question.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle ce que la députée dépose ces documents?

Des voix: D'accord.

M. John R. Rodriguez (Nickelt Belt): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue parce qu'il a fait une intervention très pertinente. Je voudrais qu'il me renseigne au sujet des institutions financières qui vendent des assurances par l'entremise de leurs succursales. D'après l'expérience qu'il a acquise en Saskatchewan, peut-il me dire si les sociétés coopératives de crédit de cette province vendent, par l'entremise de leurs succursales, de l'assurance-automobile, de l'assurance-vie, et d'autres assurances contre les risques divers?

M. Hovdebo: Il existe certains liens entre les sociétés coopératives de crédit et les sociétés coopératives d'assurances. Toutefois, les sociétés coopératives de crédit ne vendent pas d'assurances, car la loi le leur interdit.

Cependant, je ne vois pas de mal à ce que les institutions financières comme les banques et les sociétés de fiducie vendent des assurances dans la mesure où elles le font pour rendre service et non pour obtenir des profits, et dans la mesure où elles n'ont aucun intérêt dans la compagnie d'assurances.

Je dis cela, parce que la loi exige que l'on prenne des assurances-automobile et autres. Une entreprise qui vous prête de l'argent pour acheter une maison pourrait facilement insister pour vous vendre également des assurances sur cette maison et ainsi profiter du fait qu'elle vous fournit les fonds dont vous avez besoin pour acheter la maison.

Tant que des mesures de protection sont prévues à cet égard, la vente d'assurances ne m'inquiète pas. Je m'inquiète cependant du fait que la banque ou l'établissement de prêt puisse avoir un intérêt dans la compagnie d'assurances.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, je désire aviser les députés que la période de cinq heures de discours de 20 minutes est maintenant terminée. Nous aurons maintenant des discours de 10 minutes, sans période de questions et observations. La parole est à l'honorable député de Gander—Grand Falls.

[*Traduction*]

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, juste avant que s'achève l'étape de la deuxième lecture de ces projets de loi dont la Chambre est saisie, je voudrais faire porter au compte rendu deux ou trois observations.

D'après moi, l'élément qui devrait peut-être retenir le plus l'attention de la Chambre des communes concernant la Loi sur les banques et les institutions financières, c'est l'incidence qu'elle aurait sur les Canadiens—j'entends par là les Canadiens ordinaires.

L'autre jour, j'étudiais la situation d'employés d'une société minière de Buchans, à Terre-Neuve, qui avaient été mis à pied. L'indemnité de cessation d'emploi qu'ils avaient reçue et leur fonds de retraite avaient soudainement été déduits de leurs chèques du gouvernement fédéral, du programme modifié d'aide à l'adaptation de l'industrie et de la main-d'oeuvre.

Cette déduction s'expliquait du fait que le gouvernement fédéral avait adopté une loi interdisant désormais le transfert de ces fonds dans des REER. Ces gens, qu'une société avait mis à pied, n'étaient pas du tout au courant de cela. Évidemment, les banques et les compagnies d'assurance leur ont rappelé que nul n'est censé ignorer la loi. Finalement, au bout de plusieurs mois, on a informé ces gens qu'ils devaient placer ces fonds en fiducie.

• (1720)

Les compagnies et les banques ne les ont pas avisés que ce qu'on avait fait à la Chambre des communes s'était répercuté sur l'argent que les compagnies d'assurance faisaient parvenir aux banques. En d'autres termes, personne n'avait vraiment pensé à ces clients des banques et des institutions financières, pour leur faire remarquer qu'un simple transfert aurait pu leur permettre de réaliser des économies importantes.

Aujourd'hui, bien sûr, il est trop tard. Les fonds ne sont plus là. Je reconnais que la situation est un peu compliquée. C'est difficile à simplifier même lorsqu'on parle aux personnes concernées, mais croyez-moi les compagnies d'assurance et les banques y étaient pour quelque chose, il devrait y avoir un mécanisme exigeant qu'elles informent leurs clients des changements apportés à la loi, pour qu'ils puissent arranger leurs affaires financières de façon à ne pas être pénalisés.

Il n'y a pas très longtemps, des députés de Colombie-Britannique ont pris la parole pour se plaindre du fait que les banques envoyaient des lettres aux pêcheurs de cette province au sujet de sommes d'argent dues en vertu de la Loi sur les prêts aux entreprises de pêche, abolie par cette Chambre il y a environ deux ans. Maintenant, les prêts sont en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Ces mêmes lettres ont été envoyées aux pêcheurs de la Côte-Nord, ainsi qu'au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve.

Pourquoi? Les banques ont envoyé une lettre à toutes les personnes qui avaient des prêts en souffrance il y a huit ou dix ans, alors qu'ils étaient garantis par le gouvernement fédéral, et pour lesquels on avait procédé à des saisies—on avait peut-être saisi leur bateau, ou leurs filets ou ce qu'ils avaient apporté comme garantie—et les banques leur envoyaient une lettre, au nom du ministère des Finances du gouvernement fédéral, pour recouvrer l'argent au nom du gouvernement fédéral.

Quelle sorte de relation est-ce là? Avaient-elles une commission? Agissaient-elles en tant qu'agence de recouvrement? Étaient-elles payées? Non, elles n'étaient pas payées. Elles n'avaient même pas de commission. Elles avaient payé pour les timbres nécessaires pour envoyer une lettre à toutes les personnes qui avaient des prêts en souffrance Il y a huit ou dix ans, en leur déclarant que le gouvernement fédéral voulait qu'ils remboursent ce qu'il avait payé aux banques du fait qu'il avait garanti les prêts. Quelle belle relation, une relation qui ne devrait pas exister, que les lois devraient interdire.

Nous arrivons je suppose à une nouvelle époque, une époque où les transactions ne se font plus en espèces, ni même par chèques; non, il n'y a plus d'argent, il y a des cartes bancaires. J'ai remarqué l'autre jour que le gouvernement fédéral s'était lancé dans un programme expérimental avec les banques canadiennes pour délivrer aux gens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage une carte, une carte bancaire, ayant une mémoire de 97K, quelle que soit la signification de cela. Le client pourrait s'adresser à une banque. Au lieu de se rendre à un bureau d'assurance-chômage pour y remplir des formulaires ou de les lui envoyer par la poste, il pourrait désormais aller dans une banque et, avec sa carte, y utiliser une machine qui lui donnerait du crédit.

Deux villes sont actuellement choisies pour l'essai de ce nouveau système de remise d'argent par l'intermédiaire du régime d'assurance-chômage. Bien sûr, il nécessite la collaboration des banques, car ce sont elles qui exploiteraient la machine, et le crédit serait enregistré au moment de l'utilisation de la carte. On l'appelle «la carte à mémoire». Elle a été conçue, je crois, par un as de l'ordinateur, dans un organisme du gouvernement fédéral, pour que les gens puissent utiliser des cartes où il n'y a pas de guichets automatiques.

Or, combien de guichets automatiques y a-t-il dans les régions à chômage élevé du Canada? Le commissaire à la protection de la vie privée a examiné cette expérience et a dit que, à condition qu'on ne consulte pas le reste de la mémoire de la carte à d'autres fins ou pour connaître le compte de banque d'un particulier, il ne s'oppose pas à ce qu'on utilise cette carte.

J'ai passé de nombreuses années à la Chambre, et bon nombre d'entre elles à étudier les problèmes qu'éprouvent les gens à obtenir de l'argent, qu'ils doivent ensuite rembourser au gouvernement fédéral.

Je peux vous dire que les problèmes qu'ils auront à remplir ce formulaire d'assurance-chômage vont se multiplier car, maintenant, on s'attendra qu'ils se rendent à une banque munis d'une carte leur permettant d'obtenir du crédit. Ils pourront ensuite l'utiliser comme carte de crédit partout, mais d'après quoi? D'après les renseignements fournis à un ordinateur.

Le ministre qui a approuvé cela est, bien sûr, celui de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai un dernier conseil à lui donner. Au lieu d'émettre des «cartes à mémoire» aux chômeurs, nous devrions émettre au ministre une «carte améliorant son intelligence».

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, peut-être devrais-je céder la parole au député de Toronto parce que je pourrais probablement apprendre beaucoup de lui et ainsi rehausser le niveau du discours que je suis sur le point de prononcer. Mais enfin.

Nous sommes devant le programme des grandes entreprises que nous avons vu très clairement étalé dans toute son horreur le soir des élections du 21 novembre 1988, comme quelqu'un l'a déjà rappelé. Pouvez-vous imaginer un jour plus important pour les entreprises financières américaines qui n'étaient pas des banques? Elles pouvaient maintenant venir au Canada et fonctionner comme si elles étaient des banques.

C'est tout un programme, celui qui est apparu le 21 novembre 1988, le soir des élections. Honte à ce gouvernement pour ce qu'il a fait, du moins dans l'ouest du Canada où cela nous cause parfois un problème. Il s'est donné le mandat de faire une banque d'une entreprise qui n'en était pas une en se servant simplement d'un décret du gouverneur en conseil émis avant les élections, par le gouvernement précédent, et a continué avec la même arrogance jusqu'à maintenant. L'expérience nous a démontré que ce qui apparaissait si clairement le soir des élections n'était que la première d'une série de tragédies à frapper le Canada.

• (1730)

Nous avons connu l'Accord de libre-échange qui n'est que la déréglementation générale prévue dans le programme des grandes entreprises. Cette déréglementation a été morcelée au Parlement pour donner la déréglementation du transport aérien et du transport par camions et, bien sûr, les changements au régime d'assurance-chômage dont le gouvernement s'est retiré. Bien sûr, il nous fallait mettre tout le monde sur le même pied et cela serait si injuste pour nos pauvres cousins américains, au sud de la frontière. Cela aurait constitué une pratique commerciale injuste dans nos échanges commerciaux et financiers avec eux.

Voyons un exemple de déréglementation qui n'est pas encore terminée. Peut-être même pouvons-nous prendre deux exemples, celui du transport aérien et celui du transport par camion. Dans le premier cas, la déréglementation n'est pas encore terminée. Je serais très étonné, à entendre les borborygmes venant d'en face, que les sociétés aériennes américaines n'obtiennent pas le droit de cabotage, ce qui signifie qu'elles pourraient transporter au Canada des passagers provenant des États-Unis. Il y a si peu de sociétés aériennes américaines par rapport aux sociétés canadiennes. Je ne devrais même pas dire cela. Nous en sommes au point où nous ne pouvons plus faire la moindre plaisanterie à la Chambre de crainte qu'elle soit comprise tout de travers.

Bien sûr, il y a beaucoup plus de sociétés aériennes américaines que canadiennes et, bien sûr, elles transporteront des passagers au Canada si le droit de cabotage leur est accordé et elles l'exigeront. Toute limite que nous voudrions imposer se heurtera à une vive résistance, mais plus de la part du gouvernement des États-Unis. Les sociétés aériennes américaines se feront un plaisir de s'en occuper pour donner du travail à leurs propres Carla Hills et compagnie.

Malheureusement, les rumeurs qu'on entend sur ce qui s'est produit au Canada à la suite de la déréglementation sont généralement vraies. Or les rumeurs veulent qu'une de nos sociétés aériennes, voire les deux, disparaîtra tout probablement du marché au Canada.

Les bruits qui courent selon lesquels Air Canada ferait une entente quelconque avec l'une des sociétés aériennes américaines—U.S. Air, je pense—sont certainement déconcertants.

Je ne veux pas m'appesantir sur cette question et faire le parallèle avec l'industrie du camionnage, mais nous nous souvenons tous des manifestations des camionneurs canadiens qui sont venus à Ottawa pour tenter de présenter leurs demandes au Parlement et à l'opposition, à la fin du printemps et au début de l'été. Nous les avons très bien reçus, mais le gouvernement leur a réservé un accueil très froid. Ils ont bien sûr dû recommencer leurs moyens de pression il y a une semaine ou deux pour tenter d'attirer l'attention du gouvernement sur leurs problèmes.

J'ai entendu quelqu'un dire à la Chambre, il y a un ou deux jours, mais je ne me souviens plus si c'était pendant la période des questions ou non, que les camionneurs canadiens effectuaient toujours 60 p. 100 du camionnage transfrontalier. C'étaient certainement de vieux chiffres, parce que la situation s'est presque totalement renversée—les camionneurs canadiens avaient coutume de réaliser 60 p. 100 du camionnage outre frontière, mais c'est maintenant le contraire. Le nombre de camions canadiens servant à cet usage diminue très, très rapidement. Les derniers chiffres que j'ai entendus étaient de 60-40 en faveur des Américains.

Voici où je veux en venir: nous avons de l'expérience avec les autres industries, en matière de déréglementation, et nous n'avons aucune raison de faire confiance à notre gouvernement dans ses agissements visant à aider le monde des affaires, l'industrie ou les services financiers canadiens. Quant aux institutions, je comprends qu'on parlait des institutions bancaires et financières. Manifestement, nos sociétés financières sont lourdement réglementées même maintenant. Les modifications proposées à la Loi sur les banques visent à alléger cette réglementation dont l'application a été assez mauvaise pour les sociétés financières du Canada. Il importe peu que l'on pense aux banques en tenant compte uniquement des taux d'intérêt extrêmement élevés qu'elles imposent. Les taux d'intérêt qu'imposent les banques aux titulaires des cartes de crédit sont usuraires. Mais je crois aussi que nous devons rappeler à l'ordre les ministres des finances et leur reprocher, en particulier à l'actuel ministre des finances, de n'avoir pas fait tout leur possible pour abaisser les taux d'intérêt que ces institutions financières imposent aux consommateurs canadiens.

Nous avons dans l'Ouest, comme il doit en exister dans l'Est, le terrible exemple du Principal Trust, une société soumise à la réglementation du fédéral et des provinces. Les gens qui ont placé leur argent dans le Principal Trust ont subi d'énormes pertes financières.

Nous allons procéder à une déréglementation qui, en fin de compte, touchera non seulement les sociétés canadiennes, mais aussi les sociétés américaines qui se faufilent au Canada, si l'on peut citer American Express à titre d'exemple. Je suis sûr qu'il existe d'autres sociétés financières aux États-Unis qui pourraient s'offusquer et même prendre ombrage du fait de ne pas pouvoir s'installer au Canada comme American Express.

Et la liste pourrait s'étendre indéfiniment. Les banques qui s'étendent dans le secteur des assurances représentent un danger énorme. Ce n'est pas que nous nous inquiétons des banques qui vendent des polices d'assurance pour d'autres sociétés. Si elles veulent établir des points de vente dans leurs succursales pour le compte de Co-operators, de Sask Mutual ou d'une autre compagnie d'assurances, pourquoi pas pour le compte de Saskatchewan Government Insurance, fort bien. Mais qu'une banque possède une compagnie d'assurances, ce serait absolument intolérable.

Nous pourrions citer des exemples de ce genre à n'en plus finir. Tenez. Eaton et La Baie ont des services financiers conjoints, ce qui me semble constituer un conflit d'intérêts d'ailleurs. Mais ce serait très mauvais pour nous en tant que Canadiens si, par-dessus le marché, ces sociétés pouvaient former une fiducie, puis une banque. Il en résulterait finalement une fusion de presque toutes les sociétés financières du pays qui, quelle qu'en soit la forme, deviendraient une société unique. C'est là le principal danger contre lequel nous devons nous prémunir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député d'Essex—Windsor a la parole pour reprendre le débat. Son discours ne dépassera pas dix minutes et ne sera suivi ni de questions ni de commentaires.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, mon collègue de Saskatoon a parlé des problèmes que la loi pose à ce stade en ce qui concerne la réglementation des banques étrangères. Je désire parler brièvement d'une affaire qui témoigne de l'une des plus graves lacunes sur ce plan, l'affaire de la Banque de crédit et de commerce Canada.

La Banque de crédit et de commerce Canada, ou BCCI Canada ainsi que je vais l'appeler, est bien sûr la filiale canadienne d'une banque internationale qui a été qualifiée—et je cite un document de la CIA de 1986—de «Banque de crapules et de criminels», une banque qui avait des opérations dans le monde entier et dont les pratiques—c'est rétrospectivement tout à fait clair—étaient frauduleuses d'un bout à l'autre.

• (1740)

C'était une banque qui est maintenant accusée, devant un certain nombre de tribunaux aux États-Unis, d'avoir contrôlé frauduleusement des banques américaines dans des États où elle s'était elle-même vu refuser un permis, une banque connue dans le monde entier pour être spécialisée dans le blanchiment de l'argent provenant du trafic de drogues et d'autres activités criminelles.

Bref, la BCCI est un exemple des pires excès du système capitaliste dans le monde. La BCCI avait des opérations au Canada; elle passait pour cela par huit succursales, et ceci bien que l'Association des banquiers canadiens ait adressé une lettre officielle au Surintendant des institutions financières, après lui avoir laissé entendre, à plusieurs reprises, que cette banque, du fait de ses affiliations et de sa réputation dans le monde, n'avait aucunement le droit de fonctionner à titre de banque dans notre pays.

Peut-être pensez-vous, monsieur le Président, qu'il est rare que l'Association des banquiers canadiens prenne une telle position. En fait, lundi, nous avons demandé à l'Association si cela lui était déjà arrivé avant, à quoi elle a répondu «jamais».

Elle a pris cette position en 1984 et l'avait communiquée verbalement avant cette date. Malgré cela, les organismes de réglementation de notre pays n'ont rien fait pour mettre fin aux activités de cette banque au Canada. Nous avons aussi entendu un témoignage lundi soir qui indiquait que la GRC avait procédé à des enquêtes à propos de cette banque en 1988 et 1989.

Ces enquêtes de la GRC ont conduit les agents concernés à communiquer avec le surintendant des institutions financières et son bureau pour l'informer de certaines activités qu'ils avaient découvertes à propos de la BCCI. Aucune mesure n'a été prise pour empêcher cette banque de recevoir des dépôts.

Quand cette banque a finalement été fermée le 5 juillet de cette année, ce n'était pas le résultat d'une décision prise au Canada, mais bien d'une action internationale coordonnée par la Bank of England. Des dépôts de 107 millions de dollars ont été immédiatement bloqués au Canada; or, les déposants s'étaient fiés à la réglementation à laquelle était soumise cette banque.

Sur ces 107 millions de dollars de dépôts, seulement 20 millions de dollars étaient couverts par l'assurance-dépôt et ont été remboursés.

Cela laisse environ 87 millions de dollars que les déposants ont placé de bonne foi à la banque et qu'ils ont très peu de chance de recouvrer.

Vous pourriez demander ce que cela a à voir avec les projets de lois dont nous sommes saisis. Les représentants de l'Association des banquiers canadiens, lorsqu'ils ont témoigné devant nous lundi soir au Comité permanent des finances, ont établi un rapport direct avec le projet de loi C-19 dont nous sommes saisis et qui porte sur la révision de la Loi sur les banques. La loi actuelle ne fait aucune allusion et je cite ici l'Association des banquiers canadiens, aux normes réglementaires exigées d'une banque étrangère qui fait une demande.

L'Association ajoute qu'aux termes du projet de loi C-19, les demandeurs n'auront même pas à être des institutions financières réglementées dans leur pays d'origine. Le gouvernement aura pour politique que toute institution qui, et je cite, «se donne pour vocation première d'offrir des services financiers» sera admissible à l'attribution d'une licence de banque figurant à l'annexe II. L'ABC dit encore: «Il n'est fait mention nulle part de règlements sur les banques ni même de l'exigence que la candidate soit une quelconque institution financière réglementée.»

Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Voici peut-être le reproche le plus grave que formule l'ABC à l'égard de ce projet de loi: «En mars dernier, bien avant la culbute de la BCCI, nous avons fait savoir au comité des finances qu'à notre avis les conditions d'inscription à l'annexe II qui sont énoncées dans le projet de loi C-19 ne constituent pas une bonne politique d'intérêt public.»

Le président de l'ABC d'ajouter: «J'estime qu'il est plus urgent que jamais de donner suite à ces recommandations, compte tenu de l'affaire BCCI.»

Ce qui se passe ici, monsieur le Président, est hors de l'ordinaire. En effet, il s'agit d'un complot international auquel la BCCI est mêlée et qui, aux dires même de l'Association des banquiers canadiens, dont la BCCI était membre, nous force à reconnaître incontestablement que l'organe de réglementation que nous avons établi au Canada à l'intention des banques étrangères n'est pas dans l'intérêt public. Si les banquiers eux-mêmes disent que ce n'est pas une bonne idée, comment le gouvernement veut-il que les Canadiens acceptent une telle mesure législative? Après la triste expérience qu'ont eue les déposants de BCCI au Canada et compte tenu du jugement sévère que les banquiers canadiens ont porté sur cette réglementation des banques étrangères, comment peut-on s'attendre à ce que la population canadienne ou ses représentants à la Chambre des communes acceptent le projet de loi à l'étude? Vraiment, cela me dépasse!

L'affaire BCCI est un scandale international. Je crois que finalement on y verra surtout au Canada un scandale en matière de réglementation. J'estime en outre qu'il est scandaleux que ce projet de loi nous ait été présenté ici sous cette forme, c'est-à-dire sans prévoir les moyens d'empêcher les BCCI de demain de se prévaloir des mêmes échappatoires.

J'espère donc que les députés conscients de leurs responsabilités verront les lacunes que présente cette mesure législative ainsi que les dangers que l'affaire BCCI a si bien mis en évidence et qu'ils se rendront compte que les banques étrangères jouissent d'une trop grande liberté d'action. Pour ces raisons, nous voterons contre le projet de loi à l'étude. J'espère vraiment que tous les députés, et pas seulement les néo-démocrates, reconnaîtront que nous nous passerions volontiers, au Canada, d'une réédition de l'affaire BCCI entraînant la perte de l'argent des déposants. Nous rejetterons les mesures législatives comme celle-là.

• (1750)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire ce que je pense de ces différents projets de lois qui portent sur les banques, les coopératives, les associations de crédit, les compagnies de fiducie et les compagnies d'assurances.

Après avoir fait d'abondantes recherches et parlé à des gens qui s'y connaissent bien dans ce genre d'affaires, je peux dire que cette série de mesures représente un effort louable qui jette un pont sur l'avenir, qui nous aidera à devenir plus compétitifs et qui insufflera plus de rationalité aux banques, aux compagnies de fiducie, aux compagnies d'assurances et autres. Il est à souhaiter qu'elles favoriseront une plus grande souplesse au niveau des services offerts aux Canadiens par les banques, les compagnies de fiducie et les compagnies d'assurances.

Le principal objectif visé est de permettre à tous ces établissements d'offrir sensiblement les mêmes services, de manière à favoriser la concurrence dans l'intérêt du consommateur.

Les compagnies d'assurances pourront désormais acheter des banques, des compagnies de fiducie, et les banques, des compagnies d'assurances et de fiducie. Les banques pourront désormais se lancer dans le financement de baux financiers, de compagnies de traitement de l'information. Il est à espérer que la concurrence augmentera, ce qui sera profitable à tous les Canadiens.

Je vois aussi que les compagnies d'assurances pourront prêter de l'argent. Nous savons quel prix il faut payer aujourd'hui pour emprunter; cette initiative devrait aider à faire baisser les taux d'intérêt, ce qui profitera à tous les consommateurs canadiens.

Quand on examine cette mesure qui couvre des centaines de pages, en réalité des centaines d'articles, on se demande ce qu'il faut faire en tant que député pour voir à ce que les Canadiens soient protégés.

Une des questions que je veux soulever est la suivante: que compte faire le gouvernement avec les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances pour informer la population canadienne de ce qui se passe? Pour que la population comprenne les avantages, les inconvénients et les difficultés de cette loi une fois qu'elle sera adoptée?

[*Français*]

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est extrêmement compliqué. Même après avoir parlé à nombre de gens, après avoir lu, après avoir considéré cette information, j'avoue qu'il y a des technicalités qui sont très difficiles à comprendre.

Donc, j'espère profondément qu'il y aura un effort sérieux de la part du gouvernement avec ces institutions afin d'essayer d'informer le grand public.

[*Traduction*]

Mon parti appuie la législation en principe. Nos sujets de préoccupation, nous les soulèverons au comité. J'ai entendu les députés des deux parties d'opposition soulever aujourd'hui un certain nombre de problèmes. C'est au comité qu'on pourra le mieux y remédier. J'espère également que le comité nous permettra de soulever ces problèmes et qu'il permettra aux députés de s'y attaquer et de leur trouver des solutions de sorte qu'à l'issue de notre examen, nous finissions par obtenir la meilleure législation possible.

Certains collègues ont fait remarquer qu'il était vraiment grand temps de nous attaquer à ces problèmes, car cela fait une cinquantaine d'années que la législation n'a pas été mise à jour, mais ils ne l'ont pas dit dans un esprit négatif.

Il nous est de plus en plus difficile de soutenir la concurrence au Canada. Il nous est d'autant plus difficile également de soutenir la concurrence au niveau international. Il est grand temps de nous attaquer à ces problèmes, car cela améliorera notre compétitivité. Cela permettra également, je l'espère, de protéger les déposants.

Je ne puis m'empêcher de constater que si cette législation avait été en vigueur, un certain nombre de Canadiens n'auraient pas subi les pertes financières qu'ils ont déplorées. Je veux bien sûr parler de la faillite de certaines banques et de certaines sociétés de fiducie. Ils s'en trouveraient mieux aujourd'hui.

[*Français*]

Parce qu'ils auraient été mieux protégés, je l'espère. Et puis franchement, si on avait pu aller de l'avant un peu plus tôt, une centaine de Canadiens, peut-être même des milliers, en auraient profité.

[*Traduction*]

On se livrerait à moins de manèges également. Je n'emploie pas le mot au sens péjoratif. Vous n'ignorez pas qu'une société d'assurances au moins a voulu acquérir une société de fiducie, mais à cause de la loi actuelle, elle a dû le faire par l'intermédiaire d'une société de gestion. Elle tâchait de tourner les règles, et je comprends qu'elle ait voulu le faire. Cela pourra maintenant se faire ouvertement; elle pourra maintenant faire ce qu'elle veut.

Quand cette législation sera finalement restructurée, affinée et peaufinée, si l'on peut dire, en comité, il faut espérer que nous pourrons renforcer la santé de ces institutions sur lesquelles comptent les Canadiens.

Je constate un changement dont je me réjouis: le tiers des administrateurs ne devra avoir aucun lien avec la société. Cela me paraît positif.

Je remarque également la procédure prévue en cas de conflit d'intérêts. Par exemple, un comité de vérification sera formé pour examiner le rapport du vérificateur et revenir sur tous les problèmes qui y auront été signalés. Un comité d'examen de la conduite aura par ailleurs pour tâche de prévenir les opérations avec apparentés quand il peut arriver qu'un administrateur exerce une influence dont il pourrait tirer profit. Cela servira à prévenir ce genre de pratique inacceptable.

Mais plus important encore, il y aura un service des plaintes des consommateurs. C'est grâce à l'amendement libéral, dont je me réjouis beaucoup, qu'on permettra aux consommateurs de poser des questions et de contester les frais de service sur les comptes. Par exemple, l'agriculteur qui est menacé de saisie pourra s'adresser au bureau des plaintes du consommateur et même au surintendant, si nécessaire.

Le rapport annuel comportera également une section concernant les plaintes, où l'on exposera brièvement ces plaintes et la façon dont on les a réglées.

[*Français*]

Quant à moi, ce sont des pas en avant. Il ne faut pas se leurrer, il y a un certain nombre de problèmes. Ce n'est pas parfait, mais il y a du progrès, il me semble, là-dedans, surtout si on peut l'améliorer davantage au comité.

[*Traduction*]

Il faut examiner de très près toute la question de la propriété, du pourcentage qu'on peut détenir selon la loi actuelle et des changements qu'apportera la nouvelle loi. Les pourcentages sont-ils corrects? Sont-ils trop limités? Sont-ils trop généreux? Quelles sont les conséquences des changements? Qu'en est-il des pourcentages actuels? Si ma mémoire est bonne, il faut détenir au moins 51 p. 100 ou moins de 10 p. 100 d'une autre institution. Cela empêchera-t-il la formation de coentreprises, un moyen très fréquent de se porter acquéreur d'une autre institution?

Vous remarquerez aussi que les banques ne peuvent pas s'introduire dans le marché des assurances. Mais malgré les aspects positifs, il faut se demander si cela est bien dans le plus grand intérêt des Canadiens.

Il faut se rendre compte que les banques sont de puissantes institutions et si elles devaient aller de l'avant dans ce domaine, elles pourraient si je ne m'abuse déstabiliser le secteur des assurances. Il pourrait y avoir des ventes liées, c'est-à-dire que l'octroi d'une hypothèque pourrait être assujetti à l'achat d'une assurance. Ce pourrait être dangereux. Les banques pourraient appliquer des prix très bas pour certains services et créer ainsi des situations de monopole et de contrôle, ce qui ne serait pas à l'avantage des Canadiens. Il faut peser le pour et le contre de toutes ces mesures.

Quand on parle du marché des rentes viagères, il faut être très prudent, car actuellement seules les sociétés d'assurances s'en occupent, mais à mesure que les Canadiens avanceront en âge, à mesure qu'ils convertiront leurs régimes en rentes viagères, serait-il sage de faire intervenir les banques pour que leurs clients puissent conclure de meilleurs marchés?

• (1800)

Il faut examiner très attentivement toute la question du crédit-bail.

Je veux parler de la question des banques étrangères au Canada. Il faut que la banque soit reconnue comme telle dans son pays d'origine avant qu'elle ne soit admissible. Pourquoi alors a-t-on admis American Express?

AMEX n'est pas une banque, mais pourquoi l'a-t-on admise? D'après certaines personnes, c'est parce qu'elle a donné beaucoup d'appui au gouvernement en ce qui concerne l'accord de libre-échange qu'elle a obtenu un traitement de faveur. Cela n'est pas là la principale question. Il s'agit de savoir ce qu'on décidera dans le cas d'autres compagnies semblables. Demanderont-elles l'admission? La leur refusera-t-on? Veut-on des entreprises autres que des banques?

Certaines grandes institutions aux États-Unis et ailleurs voudraient en fait pénétrer le marché financier canadien. Il est essentiel de savoir si nous le voulons ou non.

Une autre question est celle de savoir si le ministre des Finances doit pouvoir décider quelles banques étrangères peuvent être admissibles au marché financier du Canada. Je ne peux que constater, vu les négociations du GATT, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, que cela peut constituer un précédent dont d'autres pays voudront profiter, ce qui pourrait ouvrir la voie à d'autres institutions financières qui veulent avoir accès au Canada.

Une dernière remarque peut-être avant que je ne résume très rapidement. La législation et la réglementation fédérales et provinciales continuent à se chevaucher, par exemple en ce qui concerne les compagnies de fiducie et les banques. À mon avis, il faut étudier cet état de choses parce que ce double emploi n'est évidemment pas efficace.

[*Français*]

Monsieur le Président, je vais terminer en disant encore une fois qu'en principe nous appuyons le projet de loi qui est devant nous aujourd'hui. Nous voulons quand même y apporter des améliorations lorsque le tout se trouvera en comité. Je crois qu'il s'agit d'un pas en avant.

[*Traduction*]

J'espère qu'il en ressortira, premièrement, une meilleure protection pour les consommateurs, de meilleures possibilités pour les services dont ils ont besoin et j'espère aussi que nous pourrons devenir plus concurrentiels, dans le sens positif du terme. C'est-à-dire que les Canadiens seront mieux protégés, auront plus de services et seront en même temps concurrentiels au niveau international.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je veux, moi aussi, me joindre à mes collègues qui ont parlé de façon si éloquente de certaines des failles que présente ce projet de loi, même si, en tant que parti, nous sommes prêts à l'adopter à l'étape de la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au comité.

Vous avez vu certaines des failles que présente cette mesure législative. Comme mon collègue de Dartmouth l'a signalé plus tôt, ce projet de loi vise à établir une nouvelle infrastructure financière pour un nouvel ordre économique dans notre pays.

En établissant cette nouvelle infrastructure financière, nous devons d'abord et avant tout tenir compte des gens qui s'en serviront. Qui sont ces gens? Ce ne sont pas seulement les déposants, comme l'ont dit les néo-démocrates, mais les emprunteurs, les consommateurs, les petits entrepreneurs, les personnes qui sont victimes des mauvaises politiques et de la mauvaise gestion d'un gouvernement qui atteint des sommets sans précédent dans ces domaines.

Ce que je veux dire, c'est que nous devrions nous intéresser non seulement à l'ensemble de l'infrastructure financière, mais aussi à son champ d'action. Quelle orientation devrait-elle avoir? À quels besoins devrait-elle répondre? Elle devrait au moins apporter des solutions à de nombreux problèmes.

Beaucoup de petites entreprises au Canada, particulièrement dans ma province, l'Ontario, et plus particulièrement à Toronto, ont tendance à dire que les banques et les autres prêteurs sont les premiers à leur offrir de l'argent en période de prospérité, à leur dire: «Devenons partenaires. Investissez. Prenez de l'expansion.»

Toutefois, dès que la situation se détériore, les banques sont les premières à se retirer et à abandonner les petits entrepreneurs et les investisseurs à court de liquidités. Elles veulent se faire payer et ne sont même pas prêtes à accorder un délai.

Nous avons vu, partout au Canada, une augmentation scandaleuse du nombre de faillites. Il n'y a jamais eu autant de faillites au Canada.

J'ai remarqué hier que le ministre des Finances, le ministre du Commerce extérieur et le ministre d'État chargé de la Privatisation ont tous dit à la Chambre que la situation est en train de se stabiliser, qu'il n'y a pas eu autant de faillites le mois dernier.

Il n'y a plus autant de faillites parce qu'il n'y a plus autant d'entreprises. Ce qui se passe aussi, c'est que le gouvernement transforme tous les contribuables canadiens en financiers. En effet, dès qu'une entreprise déclare faillite, Revenu Canada veut avoir sa part. Les entreprises en faillite doivent de l'argent à Revenu Canada, et ce sont les contribuables qui finissent par payer la note. En fin de compte, nous payons deux fois: d'abord par la perte de nos entreprises et des emplois qui s'y rattachent, puis, par les taxes et les impôts qui ne sont pas payés.

Il faut examiner en quoi ces lois vont encourager nos entrepreneurs. Les petits entrepreneurs et les chefs d'entreprises doivent avoir accès au capital, quelle que soit la taille de l'entreprise qu'ils dirigent. S'ils prévoient des mouvements de trésorerie accrus, ils doivent établir des fonds de roulement suffisants.

Je ne sais pas si ces lois vont régler le problème, mais elles ne pourront, à elles seules, être efficaces. Le gouvernement doit prendre cela en considération. Sur le plan économique, il devra adopter des mesures pour garantir à tous les entrepreneurs canadiens un accès égal au capital, quelle que soit la province où ils décident d'établir leurs entreprises.

À titre d'exemple, je pense à la Hercules Food Equipment Limited, une entreprise établie à Toronto, ville qui a, au cours de la dernière année, perdu plus de 50 p. 100 de ses fabricants d'équipement alimentaire en acier inoxydable. Plus de 50 p. 100, monsieur le Président. Malheureusement, les programmes gouvernementaux mal conçus ont non seulement encouragé le déménagement de certaines entreprises chez nos voisins du Sud, dans les États du Nord-Est, mais ils ont aussi dressé les provinces les unes contre les autres. Ils ont injustement dressé les Canadiens les uns contre les autres. J'ai reçu par télécopieur une liste de 28 projets publics que l'industrie de l'équipement alimentaire en acier inoxydable du sud de l'Ontario n'a pu exécuter et qu'elle a perdus au profit d'autres entreprises situées au Québec.

Il n'y a rien de mal à cela, car les Canadiens restent canadiens où qu'ils aillent, mais il demeure que notre politique économique favorise les déplacements vers le sud. Pourquoi cette affirmation? Lorsque nous avons signé l'Accord de libre-échange, nous n'avons pas obtenu les garanties voulues pour que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. L'État de New York, l'Ohio et d'autres États riverains des Grands Lacs proposent à nos fabricants toutes sortes d'incitations fiscales que le Canada ne peut se permettre d'offrir pour les immobilisations, les biens immobiliers, les subventions aux employés et les opérations générales.

Le gouvernement fédéral ne s'est pas du tout intéressé à la question. Pis encore, monsieur le Président, les entreprises canadiennes partent vers le sud par dizaines. L'année dernière, 83 sociétés canadiennes se sont installées dans la seule région de Buffalo. Autrefois, dans le sud de l'Ontario, on riait de Buffalo. Étrange retour des choses.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a dit qu'il y avait une liste d'attente comprenant des milliers d'entreprises canadiennes qui veulent s'implanter à Buffalo. Au cours de la seule année dernière, le député de Broadview—Greenwood le sait dans doute, des sociétés canadiennes ont investi 263 millions de dollars à Buffalo seulement; 263 millions de dollars au moment où toutes nos sociétés, nos fabricants, les travailleurs et ceux qui voudraient avoir de l'emploi attendent une manne semblable.

À quoi cela est-il dû? À un gouvernement fédéral qui ne veut pas assumer les responsabilités qui sont les siennes. Il a la responsabilité de se donner une stratégie globale qui comprendrait la réforme de toute nos institutions financières ainsi qu'un volet industriel afin que les stimulants versés par le gouvernement soient au moins égaux à qui existent au sud de la frontière ou au moins égaux d'une province à l'autre, pour éviter d'opposer les uns aux autres les intérêts du Québec et de l'Ontario et assurer plutôt leur coopération et leur complémentarité.

• (1810)

Une voix: On appelle ça éviter de gouverner.

M. Volpe: C'est évident.

Il est scandaleux que cette année, ce refus de gouverner. . .

M. Mills: Ils ne veulent plus gouverner.

M. Volpe: Mon collègue de Broadview—Greenwood dit que le gouvernement ne veut plus gouverner. La raison qui nous permet de l'affirmer avec une telle assurance, et avec une certaine amertume aussi, c'est que dans la région de Toronto seulement, le chômage a augmenté de 63 p. 100.

À Toronto, une ville riche naguère, on compte maintenant plus de 226 000 chômeurs. Dans ma circonscription, sur les 600 fabricants qui étaient en activité en 1988, il en reste à peine 100 aujourd'hui et ils ne travaillent même pas 40 heures par semaine.

Statistiques Canada et d'autres sources indépendantes montrent l'ampleur des dégâts causés à notre économie par les politiques du gouvernement. Elles font le compte des mises à pied qui surviennent en Ontario, riche base manufacturière qui fournissait autrefois les recettes fiscales nécessaires au financement de toutes sortes de programmes sociaux, au Canada.

Et qu'est-ce qui s'est passé? Au cours de la dernière année seulement, le nombre d'emplois permanents perdus par suite du déménagement d'entreprises de fabrication au sud de la frontière et ailleurs a augmenté au point de se comparer à celui de 1982 lors de la dernière récession. Soixante-six p. 100 des emplois perdus étaient des emplois permanents. Deux emplois sur trois perdus étaient des emplois permanents, des emplois qui ne reviendront pas, qui payaient bien et qui ne peuvent être remplacés.

En 1982, les choses allaient mal, mais seulement 20 p. 100 des emplois perdus étaient des emplois permanents.

Lorsque nous examinerons la mesure législative en comité, nous voudrons qu'on nous garantisse que cette déréglementation de l'infrastructure financière de notre pays, proposée par le gouvernement, se fera à l'avantage de l'emprunteur, des petites entreprises et des particuliers, car ce sont eux qui assureront la relance de l'économie, si l'on peut faire preuve d'optimisme.

Nous veillerons aussi à faire en sorte d'obtenir la garantie que les politiques gouvernementales auront une portée globale, qu'elles ne s'appliqueront pas par secteur mais bien d'une façon générale.

Je vous remercie, monsieur le Président, et toutes ces entreprises qui souhaitent que le gouvernement adopte une nouvelle orientation qui fera oublier les erreurs du passé vous remercient aussi.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député de Nickel Belt. Ce dernier est notre porte-parole et tient notre caucus au courant des nombreux changements qui sont proposés dans ces quatre projets de loi. Je veux le remercier parce que ce matin je lui en voulais, lorsque je suis arrivé à mon bureau, de trouver une fois de plus un épais dossier concernant ces quatre projets de loi. J'essayais de voir ce qui avait été fait en comité et ce qui était proposé dans chaque mesure législative, et je prenais aussi connaissance des observations et des critiques formulées quand j'ai été soudain frappé de constater qu'au moins j'avais accès à cette information, contrairement à la plupart des Canadiens.

Je suppose qu'à strictement parler on peut dire que ces documents ne sont pas secrets. Ce sont des documents publics. Toutefois, est-il raisonnable de supposer que le public puisse prendre connaissance de toutes les subtilités de ces quatre projets de loi et comprendre, par exemple, les nuances en vertu desquelles une banque ne peut vendre de l'assurance mais est autorisée à créer une compagnie d'assurance? Quelle est la différence?

Je pense que c'est là l'une des caractéristiques des institutions financières canadiennes. Les Canadiens ont toujours supposé que si une institution ressemble à une banque, elle doit effectivement être une banque. Pourtant, lorsque vous lisez toutes les clauses, vous constatez que ce n'est pas une banque. C'est autre chose.

Beaucoup d'articles ont été écrits cet été dans les journaux au sujet d'une société qu'on a appelé une banque mais qui n'en était réellement pas une. Car elle ne répondait pas aux critères fixés dans son propre pays mais était établie ici et fonctionnait comme une banque. Même des ambassades s'en servaient comme d'une banque, mais il y avait quelque chose qui n'allait pas. Les médias en ont tellement parlé que tous savent sûrement maintenant que les banques et les établissements de crédit ne fonctionnent pas tous de la même façon. Quand nous avons commencé à travailler, la plupart d'entre nous étions très reconnaissants lorsque le directeur de la banque nous a annoncé que notre prêt-auto avait été approuvé. Nous étions tellement reconnaissants en fait que nous avons oublié de lire les conditions du contrat.

Plus tard dans la vie, nous avons découvert pourquoi les établissements de crédit se réjouissent à l'idée de vous accorder une hypothèque à très long terme sur une maison. Vous vous êtes sûrement demandé un jour quelle proportion de vos paiements mensuels allait au remboursement du capital et combien allait dans les coffres de l'établissement. La première fois qu'on fait ce simple calcul, on est absolument renversé d'apprendre que cette personne des plus aimables et rassurantes qui avait fait avec vous tous les arrangements financiers, qui vous avait fait tant de bien, qui vous avait si bien intégré à la vie économique du pays, que cette personne, dis-je, vous a en fait extorqué de gros sous sur une période de 20 ans.

Après un certain temps, on commence à comprendre. Il faut lire attentivement. Il faut voir qui fait une faveur à qui.

Je dois dire que, de nos jours, les établissements de crédit s'efforcent, en général, d'être plus transparentes. Je me souviens lorsque j'ai souscrit ma première police d'assurance. C'était une police qui devait servir à envoyer mes enfants à l'université. C'était une chose noble à faire. Je pensais que c'était une bonne idée. Pourquoi ne pas investir dans l'avenir de mes enfants? C'était merveilleux! N'était-ce pas extraordinaire qu'une compagnie d'assurances puisse m'offrir ce genre de police qui allait m'aider à payer les études de mon enfant lorsqu'il aurait 18 ans. Je n'avais pas à me soucier des frais de scolarité à l'université, l'argent était déjà déposé à la banque.

Heureusement que je ne suis pas complètement tombé dans le panneau. Je me suis rendu compte par la suite que si je versais cet argent dans une tirelire, j'aurais autant d'argent au bout du compte qu'en achetant cette police. Personne ne m'a jamais donné d'explication, et pourtant le vendeur n'était un méchant homme. Personne ne m'a tordu le bras. Quelqu'un a frappé à la porte, je l'ai fait entrer, on s'est assis dans la cuisine et il m'a dit: «N'est-ce pas la meilleure chose à faire?» Évidemment. On veut tout investir dans l'avenir de ses enfants. C'est en partie pour cette raison que ces projets de loi m'inquiètent.

La plupart des Canadiens supposent que c'est la grande tradition dans notre pays, que le gouvernement exercera une surveillance, qu'il y aura un organisme pour tout réglementer, que ce sera un organisme extérieur, puisqu'il n'y pas de mécanisme d'autoréglementation. La plupart des Canadiens comprendront que si une institution financière est en affaires, c'est pour faire de l'argent, qu'elle en fera le plus possible, en respectant toutes les lois à la lettre, même si elle se permet quelques petits accrocs, mais son objectif est clair: faire de l'argent de la façon la plus légale possible avec l'aide d'une armée d'avocats, de comptables et d'experts en fiscalité, ainsi que de quelques bons amis au gouvernemnent.

Voici en résumé ce qui me préoccupe dans ce débat. Non pas qu'à prime abord les auteurs du projet de loi semblent mal intentionnés. Toutefois, lorsqu'on y regarde d'un peu plus près, on se rend compte qu'il n'est plus question de tenir pour acquis, comme l'ont toujours fait les Canadiens, que leurs institutions financières sont surveillées de près par une tierce partie. Ceux d'entre nous que le scandale des caisses d'épargne des États-Unis a choqués sont inquiets. En effet, aux États-Unis, tout est parti de l'idée fort simple d'offrir un peu de variété dans les prêts hypothécaires, d'offrir aux petites gens la possibilité de se procurer une hypothèque auprès d'un autre genre d'établissement. L'idée était excellente. Néanmoins, cette trouvaille a été exploitée par des personnes si cupides qu'elles n'hésitaient pas à grever des biens d'hypothèques astronomiques. Des possibilités d'investissement commercial d'une valeur de 50 millions de dollars ont été grevées de charges représentant jusqu'à 200 millions de dollars.

Comment cela s'est-il produit? L'explication est fort simple: il n'y avait pas en place d'organisme de réglementation indépendant. Voilà ce qui m'inquiète dans l'actuel projet de loi. Nous avons tous supposé, à raison, que les institutions financières canadiennes ne sont pas comme les autres, réglementées comme elles sont par un organisme indépendant, qu'il ne peut rien vous arriver de fâcheux, que votre dépôt est garanti jusqu'à un certain point. Il faut comprendre que tous ne lisent pas les quelques derniers mots de cette phrase, «jusqu'à un certain point». Ils ont intérêt à le faire désormais.

• (1820)

Il est arrivé, à la plupart de ceux d'entre nous qui prenons une part active aux affaires publiques, de recevoir dans leur bureau—suprême ironie dans le cas d'un néo-démocrate—des personnes qui ne sont même pas des alliés politiques, qui racontent comment un ami les a persuadées d'investir dans un genre particulier d'entreprise. Comme nous vivons dans un système de libre entreprise et que le conseil vient d'un ami, elles supposent que l'aventure est sans risque. Elles retirent donc toutes leurs économies et les placent dans l'établissement. Elles tiennent pour acquis qu'au Canada, rien ne peut arriver à leur investissement.

Le malheur, évidemment, c'est que les choses ont mal tourné. Il est arrivé maintes fois à nombre d'entre nous de recevoir à notre bureau de comté quelqu'un qui ne nous appuie pas politiquement et qui est désespéré parce que le système qu'il présente comme étant en grande partie le sien a ruiné sa vie. Les gens commencent maintenant à comprendre que c'est une affaire très compliquée.

Le gouvernement fédéral établit des règlements et rédige des lois à cet égard. Les gouvernements provinciaux légifèrent aussi dans ces domaines. Nous sommes sur le point d'adopter une proposition constitutionnelle qui va faire de ce chevauchement de compétences le plus beau fouillis! Peut-être que le Conseil économique y mettra son grain de sel.

Voici le problème. Lorsque tous les ordres de gouvernement se demandent quoi faire, ils ne consultent pas des milliers de consommateurs. Ce ne serait peut-être pas très pratique. Ils demandent plutôt à des gens qui travaillent dans le secteur intéressé comment on pourrait rendre celui-ci «plus compétitif», par exemple. Entendez par là comment le secteur pourrait faire davantage d'argent; il cherche à savoir comment on pourrait le rendre «plus rentable», c'est-à-dire comment réduire ses frais.

Comprenez bien ce qui se passe ici. C'est très simple. Ce sont là des questions très légitimes, mais un gouvernement ne devrait pas toujours demander seulement aux hommes d'affaires de le guider sur son orientation et sur les mesures à prendre. C'est là ce que je reproche à la loi dont nous sommes saisis cet après-midi.

Je sais que la plupart des Canadiens ne suivent probablement pas le présent débat. La plupart ne liront probablement jamais ces projets de loi. La plupart ne sont probablement pas des amateurs de *Business Week* ni des partisans de tous les critiques financiers qui ont été consultés sur ces quatre projets de loi. Les Canadiens auraient intérêt à savoir que des changements importants se préparent à l'égard de ce qu'on qualifie assez librement d'institutions financières et que nous appelons pour la plupart des banques. J'espère que, quelles que soient leurs convictions politiques, ils ne l'apprendront pas dans mon bureau de comté après qu'il leur sera arrivé quelque malheur.

C'est précisément ce qui risque de se produire compte tenu de ce qui est proposé ici cet après-midi. Il nous faut faire énormément d'études et de recherches et pourtant, ce sont les joueurs eux-mêmes qui dictent les règles du jeu. Ce n'est jamais une bonne façon de procéder.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots sur ce projet de loi avant que nous étudions le prochain.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère et, si nous voulons soutenir la concurrence, nous devons reconnaître que les milieux bancaires au Canada ont de nouveaux besoins. Si nous ne mettons pas à la disposition de l'ensemble des petits commerçants canadiens une meilleure politique sur les opérations bancaires, ils ne seront plus les employeurs les plus importants au Canada et l'économie du pays se détériorera encore plus.

Les petites entreprises aujourd'hui ont surtout besoin de fonds de roulement. Sans cela, elles ne peuvent prendre de l'expansion. Sans cela, elles ne peuvent garder leurs effectifs. Sans cela, elles ne peuvent continuer à entretenir leurs installations et à en bâtir de nouvelles, de manière à être prêtes pour la nouvelle conjoncture économique qui suivra la récession.

L'année dernière, j'ai rencontré plusieurs gens d'affaires du secteur primaire. La banque locale a commencé à les pourchasser dès que la taxe à l'exportation de 15 p. 100 était entrée en vigueur sur le bois d'oeuvre. La banque a dépêché un homme dans une succursale donnée, pour qu'il téléphone à ces gens d'affaires qui y avaient contracté des emprunts, afin d'exiger l'argent. La situation était absolument injuste.

Que se passait-il au même moment au sud de la frontière. Les banques et les sociétés de fiducie américaines se sont rendu compte que la taxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre était un truc formidable qui leur permettait désormais d'offrir des prêts et de l'argent à leurs industries du secteur primaire. Les Américains ont amélioré la capacité de production de leurs scieries et de leur industrie du bois d'oeuvre en général. Leur matériel plus perfectionné permettait de réaliser des produits de meilleure qualité. En conséquence, ils ont accaparé le marché des gens d'affaires canadiens.

Ils ont même vendu du bois d'oeuvre au Canada à des prix moins élevés que nous pourrions en vendre aux États-Unis. Les industries du nord des États-Unis ont enlevé aux industries canadiennes le marché américain jusqu'au Tennessee. C'est injuste.

Pourtant, une banque canadienne s'en prenait à ces gens des scieries qui avaient été ses clients pendant des décennies sans causer la moindre difficulté. Cela illustre bien la loyauté du système bancaire canadien envers la petite entreprise du pays.

Il est temps que le Parlement du Canada commence à adopter des lois sur les opérations bancaires. Je suis à la Chambre depuis quelque temps, mais je ne peux pas me rappeler qu'elle ait adopté un projet de loi sur les banques qui soit favorable aux consommateurs ou aux gens d'affaires. Nous avons un système bancaire solide, mais il est solide parce que les gens se font mettre au pilori dès que l'économie fléchit.

Lorsque l'économie va bien, tout le monde veut prêter de l'argent au milieu des affaires et aux consommateurs. Les banques ont alors tout l'argent qu'il faut. Mais dès que l'économie va mal, elles tournent le dos à ces clients.

Les banques les encouragent même parfois à emprunter. Elles ont encouragé les agriculteurs à le faire, il y a plusieurs années, et ont mis bon nombre d'entre eux dans le pétrin. Aujourd'hui, le secteur agricole est en crise, mais elles ne veulent même pas s'en mêler.

Quelqu'un a parlé des faillites dans le pays. Il n'est guère étonnant qu'il y ait des faillites, avec les difficultés qui assaillent les propriétaires de petites entreprises et d'autres Canadiens! Le Parlement du Canada doit à ces personnes, qui sont les plus gros employeurs du Canada, de déposer une mesure législative bancaire qui leur offrira un peu de protection dans des périodes difficiles comme celle-ci.

Au cours des derniers mois, on a beaucoup parlé à la Chambre de la décroissance de l'économie et du ralentissement économique de villes comme Montréal et Toronto. Les gens trouvent cela ahurissant, car il s'agit des deux centres urbains du Canada qui sont habituellement très prospères. Or, il y a une bonne raison pour laquelle ces deux grandes villes ont des difficultés, mais on n'en a jamais réellement parlé. Les régions sont actuellement dans une passe difficile et, parce que ces deux centres urbains n'ont pas une économie solide sur laquelle elles peuvent s'appuyer, ils sont victimes d'un ralentissement de leur propre économie.

Aussi longtemps que nous aurons une législation bancaire qui permettra aux banques d'imposer leur autorité et leurs exigences au milieu des affaires, dès qu'il y a un ralentissement de l'économie, nous ne ferons que promouvoir une récession encore plus grande.

J'ai été stupéfait du traitement qui a été réservé à un groupe de représentants du secteur forestier de ma circonscription par leur banque locale. Cette banque s'est montrée implacable envers eux.

C'est plutôt amusant. J'ai téléphoné au siège social de la banque, qui a renvoyé mon appel à son agent régional, qui opère à partir d'Ottawa. Il est venu en tant que médiateur. C'est exactement ce qu'il était. Deux jours avant cette rencontre entre le représentant de la banque et les travailleurs des scieries de la région, le banquier local est disparu de la scène. On l'a écarté parce qu'il avait fait mauvaise réputation à la banque et suscité un mauvais esprit dans la collectivité. Mais c'était précisément dans ce but qu'on l'y avait envoyé.

Je vais simplement laisser la Chambre réfléchir là-dessus et dire qu'il faudrait certes en discuter lorsque ce projet de loi sera étudié par le comité.

• (1830)

Nous devrions adopter une mesure législative qui protégera le milieu des affaires, les propriétaires de petites entreprises et les plus gros employeurs d'un bout à l'autre du Canada.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en tant que député de la côte ouest, j'aimerais participer au débat sur le système bancaire du Canada et sur les propositions qui ont été présentées dans le but de modifier les institutions financières du pays, de les ouvrir à la concurrence venant de l'extérieur et de les autoriser à faire concurrence entre elles.

J'avoue que cette mesure m'inquiète un peu. J'espère qu'une fois renvoyé au comité, ce projet de loi puisse susciter la discussion dans tout le Canada. Les parlementaires, surtout les ministériels, découvriront qu'il n'a été tenu compte, dans la rédaction de ce projet de loi, que d'un courant d'opinion très étroit. En effet, s'ils laissent le comité qui étudiera ce projet de loi avoir toute la latitude voulue pour entendre toutes les opinions, ils obtiendront un message très différent sur la façon dont les gens voudraient que les institutions financières agissent et servent la population du pays.

Depuis toujours, les banques du Canada figurent parmi les institutions financières les plus puissantes du monde. Il est étrange qu'un pays qui a une population de 20 à 30 millions d'habitants possède des banques qui se situent parmi les plus puissantes du monde pour ce qui est des actifs qu'elles contrôlent et du pouvoir qu'elles exercent sur les milieux d'affaires partout dans le monde.

C'est difficile à comprendre quand vous considérez la taille de notre population et les dépôts réels avec lesquels ces institutions travaillent. L'une des raisons pour cela, et l'une des raisons de la puissance du système bancaire du pays, c'est que les banques ont été en mesure d'exercer un grand pouvoir et une grande influence sur cette institution même où nous nous trouvons.

Elles font des contributions aux deux principaux partis politiques de ce pays et elles influent sur la façon dont ces partis traitent des lois sur les banques. Elles entretiennent des rapports étroits et interdépendants avec les grandes entreprises de ce pays. Elles se servent de ces rapports pour influer considérablement sur les affaires du pays.

Elles ont le pouvoir d'influer sur la politique bancaire, et il est clair qu'elles ont usé de leur influence lors de la rédaction de ce projet de loi. Il est clair que les banquiers, les compagnies d'assurances, les dirigeants des sociétés de fiducie et les institutions financières ont eu beaucoup à dire au sujet de la loi que nous examinons aujourd'hui.

L'exemple de la société American Express dont a parlé notre collègue du Parti libéral était probablement l'exception qui confirme la règle. L'Association des banquiers canadiens avait exprimé son opposition, mais c'est l'une des très rares fois où elle a tenté d'influer sur le gouvernement sans tout à fait réussir à l'influencer exactement de la façon dont elle l'aurait voulu.

En fait, ce que laissait entendre le député est exactement ce qui s'est produit. Lorsque le premier ministre a commencé à s'apercevoir que son parti allait perdre les élections, que les conservateurs perdaient le pouvoir et que la politique de libre-échange sur laquelle ils avaient placé tous leurs espoirs serait rejetée par les Canadiens, il s'est adressé à un de ses copains d'American Express aux États-Unis, et cette personne a trouvé beaucoup de fonds et d'appui au Canada et aux États-Unis.

Ils ont fait de la publicité dans les principaux journaux du pays, ils ont commencé à faire basculer l'opinion en faveur des conservateurs et les copains du premier ministre aux États-Unis ont eu leur récompense. Le gouvernement conservateur a été réélu et il a obtenu sa politique de libre-échange.

American Express aussi a été récompensée. La veille des élections, elle a obtenu une charte pour ouvrir une banque au Canada, même si ce n'est pas une société bancaire dans son pays d'origine, les États-Unis.

C'est ainsi que l'on peut influer sur la politique bancaire de ce pays, en utilisant son influence politique au service du gouvernement. Il n'y a pas de doute que les banques le font.

L'influence des banques sur le gouvernement se manifeste aussi d'autres façons et dans d'autres domaines. Par exemple, j'ai été dans les banques de tout le pays et j'ai parlé aux syndicats de leurs efforts d'organisation des employés des banques à charte. Je pense, monsieur le Président, que vous constaterez que les banques qui ont un personnel organisé et syndiqué peuvent probablement être comptés sur les doigts.

La raison de cela c'est que les banques ont été en mesure d'utiliser leur influence sur les gouvernements provinciaux et fédéral et de faire en sorte qu'il soit extrêmement difficile d'organiser les travailleurs des banques à charte, de sorte qu'ils ne peuvent pas former de syndicat, ne peuvent pas s'organiser ni négocier collectivement, et ne peuvent pas avoir de procédure de griefs pour se protéger et garantir leur emploi.

Le secteur bancaire est probablement l'employeur le plus patriarchal de ce pays, le plus moyenâgeux en ce qui concerne les normes qu'il implore à ses employés. Si vous faites un sondage auprès des administrateurs des banques, vous constaterez qu'en général, il s'agit d'hommes d'âge mûr de la classe moyenne supérieure et ayant un point de vue particulier sur le pays et sur son économie. Ils ont tendance à embaucher des gens qui leur ressemblent et qui pensent comme eux.

Je vous donne un exemple. Nous avons au Canada une loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi qui régit les entreprises relevant du gouvernement fédéral, dont les banques à charte. Pourtant, pour d'obscures raisons, le gouvernement actuel refuse de donner des dents à cette loi en obligeant les entreprises auxquelles elle s'applique à adopter un régime d'équité en matière d'emploi.

Les banques sont parmi les pires coupables, pour ce qui est de l'embauchage des femmes et de leur promotion aux postes de gestion. Elles sont encore parmi les pires pour ce qui est de l'embauchage et de l'avancement des autochtones. Les banques sont encore parmi les pires pour ce qui est de l'intégration des personnes handicapées. Pourquoi? Parce qu'en raison du pouvoir qu'elles exercent sur le gouvernement, elles ont réussi à le persuader de ne pas renforcer les dispositions de la loi sur l'équité en matière d'emploi.

La même chose est vraie de la loi sur l'équité salariale. Les femmes qui travaillent dans les banques à charte se retrouvent habituellement dans les emplois les moins bien rémunérés. Encore là, c'est un domaine de compétence fédérale. Pourtant, il n'existe aucune loi pour protéger ces femmes ou pour obliger les banques à charte et les institutions financières relevant du gouvernement fédéral à appliquer les principes d'équité salariale.

Tout cela s'explique par le pouvoir que les banques exercent sur le gouvernement fédéral. Les choses fonctionnent à l'inverse de ce qu'elles devraient. Au lieu d'être réglementées par lui, ce sont les banques qui règlent effectivement la démarche du gouvernement fédéral. Les rôles sont inversés.

Je ne crois pas, comme mon collègue l'a laissé entendre, que les clients des banques à charte se sentiront en sécurité tant qu'ils ne seront pas convaincus que le gouvernement fédéral n'aura pas imposé aux banques à charte des règles plus strictes.

J'aimerais terminer mon intervention en parlant de la législation concernant l'impôt sur le revenu. Dans une année moyenne, les caissiers qui travaillent dans les banques à charte versent plus d'impôts sur leur revenu à ce gouvernement et à ce Parlement que les banques elles-mêmes, malgré les bénéfices énormes que celles-ci réalisent. On fait peser le fardeau fiscal sur les mauvaises épaules.

On penserait que dans un pays comme celui-ci, on n'aurait pas de représentation sans payer d'impôt. Pourtant les banques, qui ne paient pas d'impôts, sont mieux représentées dans ce pays que les caissiers qui y travaillent sans la protection des lois du travail des syndicats, de la loi sur l'équité en matière d'emploi ni de la loi sur l'égalité salariale. Même s'ils paient plus d'impôts pour appuyer le gouvernement de ce pays, ils ne semblent pas avoir été consultés dans la rédaction des lois portant sur les institutions financières.

• (1840)

J'appuie mon collègue qui vote contre cette mesure législative. Lorsque le projet de loi sera soumis au comité, j'espère que le débat sera élargi, qu'il ne sera pas limité à ce petit groupe de gens qui semblent en avoir influencé la rédaction et qu'il permettra à tous les Canadiens d'exprimer leurs inquiétudes au sujet de leurs banques et de leurs sociétés financières. Lorsque le gouvernement aura entendu leurs arguments, j'espère qu'il sera disposé à retirer ce projet de loi et à le rédiger de nouveau.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 25 septembre 1991, la question porte sur la motion du ministre des Finances, portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-19, Loi sur les banques et les opérations bancaires.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des finances.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 25 septembre 1991, la prochaine question portera sur la motion du ministre d'État (Finances) portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-28, Loi concernant les sociétés d'assurances et les sociétés de secours mutuels.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des finances.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le mercredi 25 septembre 1991, la prochaine question portera sur la motion du ministre d'État (Finances) portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-34, Loi remaniant et modifiant la législation régissant les associations coopératives de crédit et comportant des mesures connexes et corrélatives.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des finances.)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

L'hon. Harvie André (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je me demande, monsieur le Président, si la Chambre consentirait à suspendre le séance jusqu'à 19 heures, soit jusqu'aux initiatives parlementaires. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La séance est suspendue jusqu'à 19 heures.

(La séance est suspendue à 18 h. 41.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 19 h 03.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 11 juin, de la motion de M. Blaikie: Que le projet de loi C-204, Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementés, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai ici toute une pléthore de renseignements que je vais vous présenter très brièvement.

La dernière fois que j'ai pris la parole à ce sujet, je vous disais qu'au Canada nous faisons beaucoup d'efforts pour nous montrer positifs lorsque nous voulons bâtir quelque chose. Nous avons accompli dans ce pays des réalisations extraordinaires. Cependant, il semble qu'on ait ensuite tendance à vouloir les défaire. Le projet de loi C-204 dont nous sommes saisis aujourd'hui a pour but de mettre fin à la production d'électricité par voie nucléaire au Canada.

Je m'oppose totalement à ce projet de loi qui, à mon avis, est terrible. Dans les années 1950, le Canada a produit l'appareil *Arrow* qui était considéré comme le meilleur au monde. Nous avons eu un changement de gouvernement et, dès 1960, on a cessé de construire cet avion. Ce serait encore un bon avion aujourd'hui, mais le Canada a perdu cette technologie.

Il est injuste dans ce débat que les gens parlent de l'énergie nucléaire sur le même ton qu'ils emploient pour parler des armes nuclaires. C'est un débat malhonnête.

Il faut parfois aller à l'extérieur de notre pays pour trouver des gens qui soient fiers de nos réalisations. Prenons par exemple le moment où la navette spatiale avait besoin de réparations, à qui s'est-on adressé? On s'est adressé à l'Énergie atomique du Canada Limitée qui était réputée pour sa production et sa technologie. Cette société était connue pour son réacteur Candu avec lequel elle n'a jamais eu d'accident parce qu'il comporte toutes sortes de dispositifs de sécurité, même pour prévenir l'erreur humaine. Mais on n'en a jamais parlé.

Les États-Unis se sont adressés au Canada, à l'Énergie atomique du Canada Limitée. Cette société a fabriqué le joint torique pour la navette spatiale et celle-ci a toujours bien marché depuis. Encore une fois, c'est à l'étranger qu'on a reconnu notre mérite.

D'autres personnes comparent Tchernobyl et le réacteur russe au réacteur Candu. C'est absolument malhonnête. Il n'y a aucune comparaison entre les deux. Les Russes ont construit leurs systèmes sans dispositif de sécurité et ils ont eu les problèmes qu'ils méritaient. Ici au Canada, si nos réacteurs Candu sont si chers c'est parce que nous y avons incorporé des dispositifs de sécurité. Nous n'avons jamais eu un seul accident.

Nous pensons quelquefois que la seule chose qui irradie est l'industrie nucléaire. Cela me rappelle une histoire, et ce n'est pas qu'une histoire, c'est une réalité de la vie, où une jeune fille avait le choix de travailler à Toronto au sommet de la tour du CN ou à l'usine nucléaire de Darlington pendant l'été. Les experts vous diront qu'elle aurait une plus forte dose de rayonnements au sommet de la tour du CN à Toronto qu'à la centrale nucléaire Darlington, en raison des dispositifs de sécurité qu'on trouve à Darlington. Évidemment, dans l'autre cas, c'est naturel: plus on s'élève dans l'espace, plus on s'expose aux rayonnements. C'est la raison pour laquelle les hôtesses de l'air enceintes ne sont pas autorisées à effectuer de longs vols à certains moments de leur grossesse. C'est une mesure de sécurité, pour les protéger contre les rayonnements naturels.

Beaucoup de pays dans le monde ont suivi la voie tracée par le Canada. Mais ils n'ont pas le même type de réacteurs que le Canada. Voici quelques exemples. En France, 74,5 p. 100 de l'électricité est produite par l'énergie nucléaire. En Belgique, c'est 60,1 p. 100; en République de Corée, 49,1 p. 100; en Suède, 45,9 p. 100. La Suède a pensé à éliminer progressivement l'option nucléaire, mais déjà elle envisage d'y revenir.

Pour que le Canada parvienne à maîtriser sa dette, il doit jouir d'une économie dynamique, qui engendre la richesse. Ce n'est pas dit que les industries qui ont toujours fait la richesse du Canada, c'est-à-dire nos ressources, resteront aussi productives que par le passé, ni que nos industries manufacturière et agricole peuvent soutenir la concurrence internationale. Nous avons à notre actif des ressources énergétiques abondantes pouvant nous rendre plus compétitifs: le pétrole, le gaz naturel, le charbon, l'énergie hydro-électrique, le nucléaire et la biomasse, pour n'en nommer que quelques-uns.

Je dois dire ici qu'en tant qu'éducateur, je suis absolument renversé par l'opinion mal informée que répandent ceux qui parlent contre l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. On utilise la peur, et c'est tout-à-fait injuste pour l'intégrité de ce débat au Canada. C'est ce genre de mentalité qui a amené les contemporains de Christophe Colomb à le prévenir qu'à voyager trop loin sur la mer, il tomberait en arrivant au bout du monde. Si c'était vrai, dès demain matin les électeurs de l'Ontario enverraient probablement dès demain matin leur gouvernement néo-démocrate faire un long voyage.

Pour conclure, je tiens à dire que les décisions sages engendreront le succès et que les décisions irréfléchies garantiront l'échec. Je dois dire que si ce projet de loi est adopté, nous aurons échoué, et toute la nation avec nous.

• (1910)

En Ontario seulement, qui est le coeur industriel de tout le Canada, 53 p. 100 de l'énergie hydroélectrique sera produite par des réacteurs nucléaires lorsque la centrale de Darlington sera mise en exploitation. On s'en prend véritablement ici à notre capacité de créer des emplois et à la croissance industrielle de la nation dans les années à venir. Notre plus gros atout, au Canada, c'est l'énergie à bon marché. Avec tous les autres concurrents que nous devrons affronter demain et après-demain, l'industrie canadienne va avoir besoin d'une base solide, à long terme. Cette base solide, c'est l'énergie à bon marché.

Pour terminer, je ferai remarquer que la production nucléaire d'électricité est sécuritaire dans le sens qu'elle ne crache pas de gaz nocifs dans l'environnement. C'est une des énergies les plus sécuritaires qui soient.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis honorée de poursuivre le débat en deuxième lecture du projet de loi C-204, une mesure législative présentée par mon collègue de Winnipeg Transcona.

J'invite ceux qui nous écoutent ce soir à lire le discours qu'il a prononcé le 11 juin dernier en présentant ce projet de loi. Ils auront ainsi une bonne idée de toute la question.

Parceque mon temps est limité, je vais m'attacher à deux aspects seulement de l'élimination progressive du recours au nucléaire: l'aspect économique et l'aspect environnemental. On nous dit souvent que les deux sont indissociables. C'est de cela que j'ai décidé de parler surtout.

Je vais commencer par l'aspect économique, car de plus en plus le gouvernement semble appliquer un déterminisme économique, c'est-à-dire que les considérations économiques dictent les politiques. J'invite les gens à bien se rendre compte que le dossier du secteur nucléaire n'est pas reluisant du point de vue économique.

C'est à l'aide de fonds fédéraux qu'on a mis au point les techniques nucléaires. D'après une étude publiée par le Conseil économique du Canada, on a injecté dans ce secteur 19 milliards de dollars en dollars de 1990. Les subventions fédérales comprennent des fonds de recherche et de développement, des garanties de prêts et des apports de capitaux dans le cas de certains prototypes de réacteurs et de centrales à eau lourde. Le Conseil économique du Canada doute fort que ces coûts soient recouvrés.

Pour ce qui est du déterminisme économique, il n'y a pas de quoi pavoiser. On ne recouvrera jamais l'argent investi.

L'industrie nucléaire canadienne dépend des subventions gouvernementales pour sa survie. L'Énergie atomique du Canada Ltée continue de recevoir plus de 200 millions de dollars par an du contribuable canadien. Vous et moi et monsieur tout le monde, nous finançons l'industrie nucléaire, que cela nous plaise ou non.

C'est contraire à ce que veulent à mon avis la majorité des Canadiens. En 1979, le gouvernement conservateur précédent, par la voix du premier ministre de l'époque et actuel ministre responsable des Affaires constitutionnelles, avait promis une enquête publique sur l'industrie nucléaire. Juste avant les élections de 1984 également, on avait promis une enquête publique sur l'industrie nucléaire. En 1989 encore, le ministre de l'Environnement de l'époque, qui est maintenant chef du Bloc québécois, et l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont promis une étude publique sur l'énergie nucléaire. Nous n'avons encore rien eu de tout ça.

La mesure à l'étude, le projet de loi C-204, nous donne l'occasion de tenir enfin un débat sur l'industrie nucléaire. Nous devons également savoir quels sont les coûts économiques. Au chapitre des frais d'immobilisations, il coûte extrêmement cher de construire une centrale nucléaire. On évalue à environ 2,5 milliards de dollars le coût de la centrale nucléaire de Darlington. Les devis les plus récents d'Hydro-Ontario pour Darlington se chiffrent maintenant à environ 12,8 milliards. Mais il n'y a pas que les coûts en dollars dont nous devons parler, il y a aussi les coûts pour l'environnement. C'est de cela que je veux parler maintenant, et notamment du problème de l'accumulation des déchets nucléaires hautement radioactifs.

À l'intérieur de chaque réacteur nucléaire, des centaines de substances radioactives sont créées, des substances qui n'existaient pas avant la mise au point de la technologie nucléaire. Elles comptent parmi les substances les plus toxiques que connaisse la science. Personne ne sait comment s'en débarrasser.

Le combustible nucléaire irradié est tellement radioactif qu'il ne peut jamais être manipulé par des humains. Il faut des robots pour cela. Il devra rester inacessible durant plusieurs siècles et demeurera extrêmement toxique durant des centaines de milliers d'années.

Les déchets nucléaires sont également mortels à un autre égard. Ils fournissent la matière première pour les armes nucléaires. Le plutonium est le principal ingrédient des bombes nucléaires; après un processus de retraitement, le plutonium peut en effet être séparé du combustible irradié. L'industrie nucléaire favorise le retraitement parce que le plutonium peut également servir dans les réacteurs nucléaires.

Bien que le gouvernement canadien n'ait pas approuvé le retraitement à l'échelle commerciale, l'EACL, financée par nos impôts, l'a développé et l'a pratiqué sur une petite échelle.

Plus de 17 000 tonnes de faisceaux de combustible nucléaire irradié sont maintenant entreposées à l'emplacement de réacteurs en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick. Le Canada passe pour être un lieu de stockage de déchets nucléaires pour le monde entier. Le Japon et les États-Unis ont contribué à financer la recherche de l'EACL en matière d'ailleurs de stockage des déchets.

Un ancien ministre de l'Énergie a écrit en 1984 que le stockage de déchets nucléaires venant d'autres pays pourrait présenter d'énormes avantages économiques. C'est pourquoi je réclame un débat public sur la question. Les contribuables canadiens ne savent pas à quoi servent les impôts qu'ils paient. S'ils le savaient, il y aurait tout un tollé!

EACL a passé plus de 10 ans à essayer de prouver que la solution au problème de l'élimination des déchets hautement radioactifs était le stockage dans des formations géologiques profondes et stables. La société a dépensé des centaines de millions de dollars pour essayer de confirmer ce concept.

Le programme d'élimination des déchets nucléaires au Canada pose un problème plus fondamental. Il a été conçu et mis en oeuvre par des personnes et des institutions déterminées à préserver notre industrie nucléaire. Nous voyons seulement un côté de la médaille. Le mandat d'EACL est de promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada et à l'étranger. Cette société n'aiderait donc pas sa cause en démontrant la faiblesse du concept du stockage dans des formations géologiques profondes ou en admettant qu'on n'en connaît pas encore assez sur le sujet pour rendre un verdict scientifique.

Cette question a été débattue à la Chambre à plusieurs reprises. En 1988, le Comité permanent de l'environnement et des forêts présentait un rapport intitulé *La onzième heure*, titre très pertinent d'ailleurs, dans lequel il recommandait à l'unanimité qu'on impose un moratoire sur la construction des centrales nucléaires au Canada jusqu'à ce que les Canadiens se soient entendus sur une solution acceptable au problème de l'élimination des déchets hautement radioactifs. Nous n'en sommes pas encore là.

Si le projet de loi dont nous sommes saisis est adopté à l'étape de la deuxième lecture, il sera renvoyé à un comité et nous pourrons appeler à témoigner des experts de même que des représentants de diverses organisations. L'industrie nucléaire sera représentée. Nous n'avons pas peur de nous engager dans un débat sur ce sujet. Nous encourageons le débat afin que les contribuables canadiens sachent à quoi servent les impôts qu'ils paient.

Je lance un défi au gouvernement et aux députés libéraux, parce que le Nouveau Parti démocratique est le seul à avoir une politique d'élimination graduelle de l'énergie nucléaire.

• (1920)

À titre de membre du Comité permanent de l'environnement qui a participé pendant 18 mois à une étude sur les changements climatiques à l'échelle du globe et qui a présenté, en mars dernier, un rapport intitulé *En rupture d'équilibre: Le risque de changements climatiques irréversibles*, je peux dire, comme le rapport l'a montré, que l'énergie nucléaire n'est pas économique, qu'elle est immorale et que c'est du gaspillage. Il faut se tourner vers les énergies de remplacement.

J'encourage les téléspectateurs ce soir à lire les remarques de mon collègue de Winnipeg Transcona et je défie le gouvernement et les libéraux d'adopter ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin que nous puissions demander au gouvernement de nous rendre des comptes sur la façon dont il dépense l'argent des contribuables.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'espère que la centrale de Pointe Lepreau II verra le jour d'ici peu. Voilà l'une des raisons pour lesquelles je suis heureux de participer à ce débat.

Je suis aussi très heureux de prendre la parole après celui qui a été mon collègue au sein du Comité de l'environnement. Nous avons, ensemble, participé à l'étude de ce comité sur le réchauffement de la planète, étude qui traitait notamment du recours à l'énergie nucléaire. Je ne saurais vous citer textuellement les conclusions de ce rapport, mais on y disait que l'énergie nucléaire avait sa place, qu'elle méritait un examen plus approfondi et que sa non-rentabilité n'était absolument pas prouvée.

Certains députés néo-démocrates ont, présenté des témoins pour nous en convaincre, mais je vais dans quelques minutes vous citer un témoin qui présente un son de cloche différent.

Si j'ai bien compris, le projet de loi C-204 empêcherait la Commission de contrôle de l'énergie atomique de délivrer, pour les 50 prochaines années, de nouvelles licences concernant presque tous les aspects de l'industrie nucléaire canadienne. L'adoption de ce projet de loi aurait de graves répercussions sur l'économie du Canada, sur son environnement, sur la santé générale de sa population et sur la place qu'il occupe à l'échelle internationale.

Sur le plan économique, l'industrie nucléaire fournit plus de 30 000 emplois aux Canadiens. Par l'entremise des entreprises et des sociétés d'utilité publique, le travail de ces employés a, pour l'économie canadienne, des retombées d'au moins 3,6 milliards de dollars par année. Ces retombées diminueront de façon spectaculaire si le projet de loi C-204 est adopté.

Je voudrais parler brièvement des répercussions environnementales, comme je l'ai déjà fait au sein du Comité de l'environnement. Tous s'entendent pour dire que le réchauffement de la planète est un phénomène causé par les émissions de dioxyde de carbone, lesquelles résultent généralement de la combustion de combustibles fossiles. Au cours des cinquante prochaines années, la plus grande menace qu'on puisse prévoir dans le monde, en ce qui concerne les combustibles fossiles, sera la mise en exploitation des énormes ressources en charbon de pays comme la Chine et l'Inde.

La technologie nucléaire canadienne permet de remplacer le charbon par une source d'énergie sans danger qui permettrait de diminuer de façon spectaculaire les risques de réchauffement de la planète dans les années à venir.

Il me semble qu'il ne faut pas aborder la question de l'environnement dans la crainte d'un accident nucléaire, crainte que nous ressentons probablement tous. Je voudrais vous entretenir pendant quelques minutes de ces craintes, qui ne sont peut-être pas aussi bien fondées qu'il paraît. La vraie menace, à mon sens, c'est le réchauffement de la planète et ce, aussi bien du point de vue de l'environnement que dans la perspective de notre débat. Si l'on met en regard la probabilité que le climat de la planète se réchauffe, à moins que les émissions de dioxyde de carbone ne soient limitées, et les risques d'accident nucléaire, j'estime que les perspectives de développement du nucléaire et le bilan du Canada en matière de sécurité et d'excellence technologique sont si bons que les risques d'accident semblent minimes.

Je voudrais citer presque textuellement un passage d'un discours de Robin Armstrong, actuel président de l'Université du Nouveau-Brunswick, autrefois doyen de la faculté des sciences à l'Université de Toronto et l'un des plus éminents physiciens du Canada. Ce dernier affirme que les débats sur les centrales nucléaires sont souvent plus échauffés qu'éclairants. Les problèmes le plus souvent évoqués à propos de l'énergie nucléaire sont au nombre de trois: les risques d'accident catastrophique, l'effet des fuites de rayonnements sur les personnes habitant près des centrales et enfin l'élimination du combustible usé.

Depuis plus de trente ans que des centrales nucléaires sont exploitées en Amérique du Nord, il n'y a pas eu un seul accident catastrophique. Le plus grave a été celui de Three Mile Island. Mais l'enceinte de cette centrale était conçue de manière à empêcher toute fuite importante de rayonnements.

Dans le cas de l'accident de Tchernobyl, en Ukraine, comme l'un des députés l'a déjà dit, le manque de précautions dans la conception et dans la gestion de cette centrale étaient si graves qu'on ne saurait comparer la Russie au Canada en ce qui concerne la sécurité. Et est vraiment un faux-fuyant.

Au cours des deux dernières décennies, on a fait beaucoup de recherches pour évaluer la sécurité des réacteurs. Le risque qu'ils représentent pour le public est considéré comme presque nul.

Voici comment M. Armstrong évalue ce risque. Pour les gens qui se trouvent dans cette chambre, ce soir, la probabilité de développer un cancer par suite d'un accident grave à la station Lepreau I, au Nouveau-Brunswick, dont le député a parlé, est 2 000 fois plus faible que celle d'en avoir un par suite de l'exposition aux rayonnements des éléments radioactifs naturellement présents dans l'environnement.

C'est ce qu'il appelle «non significatif». Par conséquent, si on considère comme valable cette évaluation du risque, on peut conclure que les réacteurs nucléaires de type occidental ne présentent aucun risque d'accident catastrophique.

Quant à la question de l'évacuation des déchets fortement radioactifs des réacteurs nucléaires, on doit tenir compte de la quantité relativement petite de déchets produits par une centrale nucléaire. Les méthodes d'évacuation sont bien connues et les principes de la technologie ont fait l'objet de recherches très intensives.

Les déchets sont placés dans des contenants scellés à l'épreuve de la corrosion qui sont déposés à une grande profondeur dans des formations de roches stables. Des études ont montré que les matières radioactives se déplacent extrêmement lentement dans le roc, soit des centaines et même des milliers de fois plus lentement que les eaux souterraines le font dans un matériau semblable.

Par conséquent, même si les contenants se brisaient, la quantité de rayonnements qui se rendrait à la surface serait minime. En fait, après seulement 500 ans, le danger que représenterait pour la santé les produits de la fission d'un kilogramme d'uranium serait le même que celui que causerait la même quantité d'uranium présente naturellement dans la croûte terrestre. Conclusion: le problème de l'élimination des déchets a été réglé.

Dans les quelques minutes qui me restent, je veux faire une autre comparaison. Je veux parler de la politique suédoise. Fait intéressant, en 1980, les Suédois ont décidé par référendum que le gouvernement devait se donner une politique d'élimination du nucléaire pour l'an 2010.

Ils ont décidé qu'à partir de 1995, la plus ancienne des centrales nucléaires en activité serait mise hors de service et déclassée. Ce n'est que lorsqu'ils ont essayé de déterminer comment fournir autrement la proportion d'électricité produite au pays par des centrales nucléaires, soit 41 p. 100, que les difficultés sont devenues évidentes aux décideurs.

Le problème lié au remplacement de la capacité nucléaire était compliqué par deux autres décisions prises par le gouvernement de la Suède. L'une a été le fait de ne pas augmenter la quantité de gaz carbonique produit par les combustibles fossiles, tandis que l'autre a été de ne pas se servir des fleuves non exploités pour produire de l'énergie hydroélectrique.

Par ailleurs, la Suède voulait évidemment que ses industries d'exportation demeurent compétitives sur les marchés internationaux. Aujourd'hui, le gouvernement a renoncé à son projet d'éliminer une première centrale nucléaire en 1995, et il semble que les syndicats dans l'industrie aient joué un rôle important dans cette décision.

Cet exemple illustre comment la résolution présentée dans le projet de loi C-204 et la résolution proposée par mes collègues du NPD ne peuvent être mises en oeuvre. Le fait est que l'énergie nucléaire a sa place et j'espère qu'elle l'aura un jour au Nouveau-Brunswick.

Je dois dire qu'en tant que résident de cette province, je suis très inquiet de voir que notre gouvernement a retardé la prise d'un engagement relativement à la proposition de l'EACL. Il semble que la centrale nucléaire, le réacteur CANDU III qui représentait simplement un débouché régional pour la fabrication modulaire de l'équipement nucléaire pour des années à venir, pourrait fort bien aller en Saskatchewan. À cet égard, je serais très curieux de connaître la position du NPD de cette province relativement à l'énergie nucléaire, maintenant que ce parti est en pleine campagne électorale et que les sondages le donnent comme vainqueur.

• (1930)

Je ne souhaite pas de mal aux gens de la Saskatchewan. Ceux-ci seraient déjà assez malchanceux de se retrouver avec un gouvernement néo-démocrate, mais la situation serait encore plus grave si ce gouvernement prenait la décision de bloquer l'initiative prise par l'actuel gouvernement de la Saskatchewan.

Peut-être qu'en fin de compte la province du Nouveau-Brunswick sera la grande gagnante de la politique du NPD.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je vais maintenant reconnaître le député d'Algoma et au prochain tour libéral, le député de Davenport.

Je cède maintenant la parole à l'honorable député d'Algoma.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations au sujet du projet de loi C-204, un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Winnipeg Transcona, qui propose de supprimer progressivement l'énergie nucléaire au Canada.

Bien sûr, le député ne vit pas en Ontario. Or, l'Ontario est une province qui mise sur l'énergie nucléaire pour répondre à environ 50 ou 60 p. 100 de ses besoins énergétiques. Il est intéressant d'entendre les partis de l'opposition parler d'élimination progressive de l'énergie nucléaire. M. Perterson en parlait vaguement quand il était dans l'opposition; il ne fallait pas achever la centrale de Darlington. Une fois au pouvoir, il a examiné la situation, tant économique qu'environnementale, puis il subitement décidé de terminer les travaux des centrales électriques de Darlington.

Après avoir entendu le point de vue du NPD, exprimé par le député de Colombie-Britannique, il est intéressant de constater que le premier ministre de l'Ontario, M. Rae, qui partageait cette politique quand il était dans l'opposition, consacre, depuis qu'il est au pouvoir, deux ou trois milliards de dollars à l'achèvement des quatre centrales de Darlington qui produiront quelque 900 mégawatts chacune. Il est intéressant de constater qu'il termine les travaux de ces centrales.

Je crois que la question est une affaire de responsabilité. Selon moi, ce projet de loi ne vise pas une gestion responsable de nos ressources et ne tient pas compte des réalités auxquelles le gouvernement de l'Ontario et son organisme de production d'électricité doivent faire face pour répondre aux besoins de la province en cette matière. Ils ont présenté à la population de l'Ontario un plan pour les 25 années à venir dans lequel ils proposent une série de solutions de rechange.

La première est l'économie d'énergie. Je pense qu'aucun député, aucun parti politique, ni qui que ce soit au Canada, ne contestera que l'économie d'énergie est le principal moyen de réduire les besoins en énergie électrique, que ce soit en modernisant nos usines, en concevant de nouvelles ampoules ou des techniques.

C'est la première solution de rechange que propose le plan d'Hydro-Ontario. Ils ajoutent qu'il faut trouver un équilibre entre les centrales thermiques au charbon, qui provoquent des pluies acides et, partant, une intensification de l'effet de serre, et les centrales nucléaires.

Une autre solution de rechange consiste à construire de petites centrales hydro-électriques, mais il ne faut pas oublier que les centrales hydro-électriques causent elles aussi des dommages à l'environnement. Il y a toute une génération qui est généralement en faveur des économies d'énergie. Mais serait-il correct pour le gouvernement du Canada de dire à l'Ontario: «D'accord, vous pouvez compter sur l'énergie nucléaire pour 60 p. 100 de vos besoins, mais nous ne délivrerons plus de permis pour la construction de centrales nucléaires»? Ce serait sûrement présomptueux et irresponsable en ce qui touche le développement de cette ressource.

Peut-être que les parrains du projet de loi ne veulent pas vraiment qu'on abandonne complètement ou graduellement l'énergie nucléaire, mais qu'ils cherchent seulement à susciter un débat public. Eh bien, je pense que le Comité de l'énergie, des mines et des ressources de la Chambre des communes a fait une étude approfondie de la question en 1987 et 1988. Son rapport a pour titre *Démystification de l'énergie nucléaire*. Il a entendu des dizaines et des dizaines de témoins.

Les députés néo-démocrates qui parrainent ce projet de loi ce soir auraient intérêt à lire ce rapport. L'étude embrasse toute la question. Ce n'est pas un rapport apocalyptique. On y discute des avantages et des désavantages de toutes les options. Cependant, en règle générale, les auteurs se prononcent en faveur de l'énergie nucléaire comme source d'électricité, telle qu'elle est utilisée dans certaines des économies les plus fortes au monde, particulièrement au Japon et en Allemagne de l'Ouest. Leur principale source d'alimentation en puissance de base est l'énergie nucléaire.

Nous ne disposons pas seulement de ce document, qui représente une étude générale faite par un comité de la Chambre—et ce n'est pas comme si la Chambre des communes devait se réunir en comité plénier si ce projet de loi devait être adopté, il sera renvoyé à un comité, probablement au même. On peut se demander si un comité parlementaire est capable de payer les intervenants et tout le reste et de combien de temps disposent les membres pour faire une étude vraiment détaillée.

On peut faire valoir cet argument. De toute évidence, l'étude que mène actuellement en Ontario une commission royale d'enquête instituée en vertu de la loi sur l'évaluation environnementale de cette province traite à la fois des besoins et de la demande d'énergie et de l'incidence environnementale. Cette commission ne s'en tient pas à des notions abstraites, elle étudie les choix dont dispose la province qui, au cours des 25 prochaines années, doit remplacer le quart de ses installations de production d'électricité. Il y a littéralement des centaines d'intervenants dans ce dossier, certains de la circonscription que je représente, du pour et du contre de l'énergie nucléaire, parrainée par le gouvernement de l'Ontario, pour faire valoir les meilleurs points sur la façon d'approvisionner l'Ontario en énergie électrique.

Sera-ce le charbon? L'énergie nucléaire? Les petits barrages hydro-électriques? Ou encore les turbomoteurs au gaz naturel? Toutes ces questions doivent être étudiées.

Il faudra environ deux ans pour achever l'étude de la demande. Jusqu'à quel point la demande prévue pour les 25 prochaines années est-elle réelle? Dans quelle mesure pourra-t-on y répondre par des mesures d'économie d'énergie? Par la cogénération? Par tous les moyens confondus?

La question est de savoir comment y répondre de façon écologique. Je crois qu'aucune étude que pourrait mener la Chambre des communes ne saurait être aussi approfondie que cette étude qui sera menée au cours des quatre prochaines années. Il ne s'agit pas ici de questions abstraites, mais bien des besoins énergétiques du coeur de notre pays, du centre de l'Ontario, qui dépend de l'énergie nucléaire. S'il existe une meilleure façon de satisfaire à ces besoins, la Commission royale la trouvera sûrement.

Je crois donc qu'il serait inutile que la Chambre des communes adopte ce projet de loi alors qu'une étude exhaustive sans précédent dans l'histoire du Canada est menée en Ontario. Je ne dirai pas que ce serait irresponsable de sa part, mais je crois que ce serait superflu, compte tenu du genre d'étude que va mener ce groupe, qui est chargé non seulement d'examiner la question en général, mais encore de faire en sorte que l'Ontario continue d'être alimenté en énergie, que ses foyers soient toujours éclairés et que ses entreprises continuent de tourner.

• (1940)

Je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt supérieur de la Chambre ou du Canada d'adopter cette résolution et de devancer ainsi les conclusions d'une étude beaucoup plus large et beaucoup plus fouillée.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

le 2 octobre 1991

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Frank Iaccabucci, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 2 octobre 1991, à 19 50 h, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme Nuissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rend immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1950)

[*Français*]

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-29, Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral et modifiant une loi en conséquence—Chapitre no 29.

Projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi constitutive de l'Université du collège Emmanuel.

[*Traduction*]

M. MacDougall: Monsieur le Président, je me demande si nous pourrions obtenir l'assentiment de la Chambre en vue de prolonger l'heure réservée aux initiatives parlementaires du temps qui reste.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les honorables députés ont entendu la motion de l'honorable député de Timiskaming, à savoir que la Chambre poursuive ses travaux jusqu'à 20 h 12, de façon à reprendre ici le temps qui a été pris pour la sanction royale.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à la motion visant la prolongation de la prériode jusqu'à 20 h 12?

M. Blaikie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'aurais volontiers accepté cette requête plus tôt, si on l'avait présentée, mais la difficulté, c'est que des députés devaient prendre la parole et, comme ils ne pouvaient savoir qu'il y aurait prolongation, ils se sont déjà retirés. Je crois qu'il serait injuste envers eux de prolonger la période.

D'après moi, s'il n'y a pas de consentement unanime, la Chambre s'ajournera à 20 heures et le temps qu'il a fallu pour se rendre à la salle du Sénat pour obtenir la sanction royale sera reporté, de sorte qu'il s'ajoutera à la troisième heure et il faudra peut-être une partie de la quatrième heure pour compenser le temps perdu à la Chambre ce soir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y pas de consentement unanime. Le débat reprend donc jusqu'à 20 heures. La parole est à l'honorable députée de Calgary-Sud-Ouest.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blaikie: Que le projet de loi C-204, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementés), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Monsieur le Président, je voudrais souligner que j'appuie totalement le programme nucléaire canadien.

Les avantages sont importants et nécessaires, en fait, pour la sécurité et la diversité de nos ressources énergétiques, ainsi que pour la protection de notre environnement et notre développement industriel. L'énergie nucléaire aura manifestement un rôle important au Canada à l'avenir.

Il est tout à fait dans notre intérêt et celui de la société en général de conserver l'option nucléaire; c'est essentiel. Il importe d'examiner le bassin sédimentaire occidental dont nous tirons la majeure partie de notre pétrole brut léger et de densité moyenne et de voir que ces réserves s'épuisent à l'heure actuelle, comme nous le savons tous. Nous n'ignorons pas non plus que le prix du baril de pétrole aux États-Unis varie entre 20 $ et 22 $ et qu'à ce prix, il n'est pas rentable de mettre en valeur nos ressources pétrolières dans les régions éloignées ou de fabriquer du pétrole synthétique.

Alors que nous voyons nos réserves pétrolières baisser, nous savons que les approvisionnements énergétiques nécessaires à notre développement futur et à la production d'électricité sont menacés et que le nucléaire peut jouer un rôle de premier plan.

Je tiens à ajouter qu'en ce qui concerne l'environnement, l'utilisation croissante de carburants fossiles et les émissions qui en découlent constituent des menaces extrêmement importantes pour la santé. Il est également très coûteux d'installer des épurateurs sur certaines des grandes cheminées qui existent déjà.

L'accumulation de dioxyde de carbone dans l'atmosphère a de graves répercussions et pourrait fort bien entraîner des changements climatiques.

Il faut également tenir compte du fait que le Canada est un pays industrialisé et que l'industrie nucléaire emploie directement plus de 30 000 personnes. Je sais que la plupart de ces emplois se retrouvent en Ontario, mais il est essentiel que le Canada maintienne sa base industrielle et conserve ses diverses sources de production d'électricité. La Commission de contrôle de l'énergie atomique est l'organisme de réglementation fédéral chargé de surveiller tout ce qui se fait au pays en matière d'énergie nucléaire.

Énergie atomique du Canada Limitée est la société d'État qui encourage l'utilisation de l'énergie nucléaire. Cette société est connue dans le monde entier grâce à ses fameux réacteurs CANDU considérés comme les plus sûrs au monde. Sourtout en raison du système de confinement. Il n'est pas juste et il est trompeur de comparer notre réacteur CANDU au réacteur utilisé à Tchernobyl, qui était un réacteur à base de graphite, une catastrophe technologique. Il n'est pas juste et il est trompeur de faire peur à la population canadienne à ce sujet.

Nous savons très bien que le Canada possède des réacteurs nucléaires qui produisent de l'électricité en Ontario, que 53 p. 100 de l'électricité de l'Ontario vient de l'énergie nucléaire. Le Québec et le Nouveau-Brunswick possèdent également des réacteurs nucléaires.

Il faut absolument que nous regardions la situation ailleurs dans le monde. J'ai eu la chance de présider le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources en 1988, quand il a réalisé une étude approfondie sur l'énergie nucléaire. De fait, nous n'avons pas seulement étudié l'énergie nucléaire au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Suède, en France et en Allemagne de l'Ouest. Il n'y aucun doute là-dessus: l'énergie nucléaire est l'énergie de l'avenir. Nous devons maintenir Énergie atomique du Canada Limitée et lui accorder notre appui.

Nous ne devons pas avoir une vision étroite. Il n'en est pas question. Nous devons étudier tous les éléments en jeu. Oui, nous les étudierons très soigneusement. Mais l'énergie nucléaire comme source d'électricité est absolument nécessaire et aura de plus en plus sa place au Canada.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 3 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au troisième rapport du Comité mixte permanent des langues officielles.

* * *

• (1010)

[*Traduction*]

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles la réponse détaillée du gouvernement au premier rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général sur la Loi sur la libération conditionnelle de détenus et sur la Loi sur les pénitenciers.

* * *

[*Français*]

COMITÉ SPÉCIAL MIXTE SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ *LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE – UN MODÈLE POLITIQUE POUR LE CANADA*

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, il me fait plaisir, au nom du ministre des Affaires constitutionnelles, de déposer, dans les deux langues officielles, conformément à l'article 32(2) du Règlement, le document suivant: *The European Community—A Political Model for Canada—La Communauté européenne—Un modèle politique pour le Canada.*

Je désire que le document soit déféré au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'examiner, en vue de présenter des recommandations au Parlement, des propositions relatives au renouvellement du Canada.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de ce jour.*]

* * *

[*Traduction*]

PROJET DE LOI C-10

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF F

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif F chargé d'étudier le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont il fait rapport sans propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

M. Hudon: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire sur un recours au Règlement.

M. Hudon: Madame la Présidente, est-ce que vous avez appelé les «réponses aux pétitions», parce que j'avais les réponses aux pétitions à présenter.

Mme le vice-président: Cela se faisait sous la rubrique «Dépôt de documents». La Chambre consent-elle à ce que nous retournions à la rubrique «Dépôt de documents» afin de permettre à l'honorable secrétaire parlementaire de déposer les réponses aux pétitions.

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Je vous remercie, madame la Présidente. Conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à 12 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) demande la permission de présenter le projet de loi C-306 intitulé Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Arseneault: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi qui a pour objet de changer, dans la version anglaise, le nom du ministère des Forêts en remplaçant «*Department of Forestry*» par «*Department of Forests*».

[*Traduction*]

Comme vous le savez peut-être, madame la Présidente, l'appellation *Department of Forestry*, en plus d'être une traduction incorrecte de l'appellation française *Ministère des Forêts*, est trompeuse. On peut en effet penser qu'elle veut dire «Ministère de l'Exploitation» de nos forêts.

[*Français*]

L'amendement que je propose aura pour effet de corriger cette lacune, et en même temps rendra les versions anglaise et française du nom du ministère plus conformes.

Mme le vice-président: M. Arseneault propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Des voix: D'accord.

(Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée. Le projet de loi est lu une première fois et imprimé.)

LOI PORTANT DÉSIGNATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL LESTER B. PEARSON—TORONTO

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) demande la permission de présenter le projet de loi C-307 intitulé Loi portant désignation de l'aéroport international Lester B. Pearson—Toronto.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Arseneault: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer ce projet de loi qui a pour objet d'entériner officiellement le nom de l'Aéroport international Lester B. Pearson de Toronto.

[*Traduction*]

Cet aéroport est appelé l'aéroport Lester B. Pearson depuis longtemps. Cependant, ce nom n'avait jamais été officiellement entériné.

[*Français*]

L'amendement que je propose aura pour effet de changer le nom de l'aéroport de «Aéroport international de Toronto», à celui de «Aéroport international Lester B. Pearson—Toronto».

Mme le vice-président: M. Arseneault propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Des voix: D'accord.

(Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée. Le projet de loi est lu pour la première fois et adopté.)

* * *

PÉTITIONS

LES COUPURES BUDGÉTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, conformément au Règlement de la Chambre au sujet des pétitions, j'ai l'honneur de déposer celle-ci aujourd'hui qui vient des étudiants de la province de Québec, la belle province, qui condamne les coupures budgétaires en ce qui concerne l'éducation, qui déplore cette taxe administrative sur les prêts aux étudiants, qui souligne que cette taxe est imposée souvent à des gens qui auront à remettre leurs prêts.

Ils mentionnent aussi que cela pourrait être illégal et ils demandent au gouvernement comment il peut parler d'une façon, c'est-à-dire parler de concurrence, parler de compétitivité et puis en même temps, sabrer dans les budgets de l'éducation. On y fait aussi mention de la TPS et d'autres augmentations qu'ont eu à subir les étudiants.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, j'ai une pétition d'un certain nombre de Canadiens du sud de l'Ontario.

Ils font remarquer que les producteurs de céréales et d'oléagineux du Canada connaissent les pires difficultés de trésorerie qu'ils aient jamais eues et que les nouveaux programmes de soutien du revenu ne comblent pas les lacunes des vieux programmes spéciaux de la campagne agricole qui s'est terminée en août dernier.

Ils demandent humblement au Parlement du Canada de leur fournir l'assistance financière proposée par le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes le 29 août et portant sur le montant de l'aide aux niveaux qui garantissent le programme d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: les questions 17, 45, 46, 47, 48, 58, 59, 60, 69, 70, 81, 82, 84, 85 et 101.

[*Texte*]

Question nº 17—**M. Milliken:**

Jusqu'à maintenant, pour ce qui est de la circonscription de Lac-Saint-Jean, au Québec, le gouvernement a-t-il proposé des dépenses de *a*) 117 000 $ pour un programme triennal destiné aux entreprises de production de bleuets, *b*) 120 000 000 $ pour le développement régional, *c*) 40 000 000 $ pour de nouvelles routes, *d*) 1 500 000 $ pour la rénovation d'un centre de création d'emplois à but non lucratif, *e*) 40 000 $ pour une étude visant à déterminer s'il est nécessaire d'agrandir l'aéroport d'Alma, *f*) 56 000 $ pour une étude de faisabilité visant à examiner comment aménager la rivière Petite-Décharge pour le tourisme, *g*) 440 000 $ pour la réparation de quais sur le Saguenay, et, dans l'affirmative, pour chacun de ces projets, (i) des sommes ont-elles été dépensées et dans l'affirmative, à combien s'élèvent ces sommes, (ii) combien d'argent prévoit-on encore dépenser, (iii) des projets ont-ils été annulés et, dans l'affirmative, lesquels, et (iv) des montants d'argent ont-ils été dépensés avant que les projets ne soient annulés et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient ces montants?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de l'Agriculture, des Travaux publics, des Transports et le Bureau fédéral de développement régional (Québec) (BFDR(Q)) m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture:

a) Oui, une contribution fédérale-provinciale de 117 000 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire, de laquelle la contribution fédérale était 58 000 $.

(i) 52 650 $

(ii) 5 350 $

(iii) Non

(iv) Non

b) Oui, une contribution fédérale de 571 690 $ dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec et l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire

(i) 167 427 $

(ii) 404 263 $

(iii) Non

(iv) Non

En ce qui concerne le Bureau fédéral de développement régional (Québec) (BFDR(Q)):

b) En juin 1988, lors de la signature de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec, les deux gouvernements ont effectivement prévu une enveloppe de 120 millions de dollars pour le développement régional, mais pas uniquement pour la circonscription de Lac-Saint-Jean, mais bien pour l'ensemble de la région Centre-Nord au Québec. Outre la circonscription de Lac-Saint-Jean, cette région comprend également les circonscriptions de Roberval, Jonquière, Chicoutimi ainsi qu'une partie de la circonscription de Charlevoix. L'enveloppe de 120 millions de dollars est constituée de 60 millions de dollars provenant de celui du Québec.

Au 1er mai 1991, le gouvernement fédéral avait approuvé différents programmes représentant 55 millions de dollars dans la région du Centre-Nord alors que la programmation autorisée par le Québec ne représentait que 22,6 millions de dollars.

Au 1er mai 1991, les engagements du gouvernement canadien dans la circonscription de Lac-Saint-Jean étaient les suivants:

Programme de développement des entreprises

—Volet industriel 1 852 663 $

—Volet touristique 430 985 $

Une partie de ces montants engagés a déjà été versée aux requérants dans le cadre de ces programmes alors que le solde le sera au cours des prochaines années.

D'autres sommes seront effectivement engagées et dépensées dans la circonscription de Lac-Saint-Jean dans le cadre de ces programmes, mais il est impossible d'en prévoir le montant exact car il s'agit dans tous les cas de programmes répondant aux demandes et comportant des budgets pour l'ensemble de la région du Centre-Nord, et non pas par circonscription électorale.

c), d) Néant.

f) Dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le développement des régions du Québec, le Bureau fédéral de développement régional (Québec) s'est associé avec le gouvernement du Québec afin de faire réaliser, par une firme d'experts-conseils compétents, une étude portant sur la faisabilité de dépollution de la rivière Petite Décharge.

Les objectifs de l'étude sont d'évaluer l'impact du flottage du bois sur la qualité du cours d'eau et d'élaborer un programme de nettoyage et de dépollution en vue de la réalisation d'une planification pour la mise en valeur du cours d'eau, notamment à des fins touristiques.

(i) Aucune somme n'a encore été versée pour ce projet.

(ii) Un montant total de 47 440 $ au lieu de 56 000 $ devrait être déboursé pour ce projet.

(iii) Ce projet n'a pas été annulé.

(iv) Sans objet.

En ce qui concerne Transports Canada:

e) (i à iv)

La première étude, intitulée Proposition d'agrandissement de l'aérogare d'Alma, a été faite en juin 1988 par M. Anicet Tremblay, architecte d'Alma (Qc), au coût de 15 000 $.

Le 1er mars 1990, la Ville d'Alma a présenté le rapport final aux dirigeants régionaux de Transports Canada. L'étude recommande de procéder à l'agrandissement de l'aérogare au coût estimatif de 287 762 $ au total.

Au moment du dépôt de l'étude, les dirigeants régionaux de Transports Canada appuyaient le projet d'agrandissement, vu la présence de deux transporteurs aériens, Air Alma et Intair. Cependant, il a été conseillé de réexaminer les coûts de l'entreprise. En octobre 1990, Intair a cessé ses activités à l'aéroport d'Alma, abolissant ainsi la raison d'être de l'agrandissement de l'aérogare. Par ailleurs, il est essentiel que la Ville négocie la clause locative conférant à Air Alma des droits exclusifs d'utilisation de l'aérogare.

Si la Ville souhaite poursuivre le projet d'agrandissement de l'aérogare, il lui faut tenir compte de ces facteurs et revoir les devis et les conclusions de l'étude de faisabilité.

La seconde étude s'intitule Évaluation technico-économique du projet d'allongement de la piste de l'aéroport d'Alma.

Cette étude visait à évaluer le projet d'allonger la piste de l'aéroport d'Alma pour la porter de 4 300 pieds (1 310 mètres) à 5 900 pieds (1 800 mètres). Exécutée par la STRATEM INC. de Montréal, elle a été achevée en février 1989 et a coûté 19 500 $.

D'après les conclusions de cette étude, du point de vue économique et technique, l'allongement de la piste de l'aéroport serait prématuré, la piste actuelle pouvant suffire au trafic actuel et au trafic prévu.

Transports Canada a terminé, en octobre 1989, un projet de réfection de la piste actuelle de l'aéroport (qui mesure 4 300 pieds de longueur sur 100 pieds de largeur), au coût de 1 232 200 $.

En ce qui concerne le ministère des Travaux publics:

g) Le Ministère a effectué au cours de l'exercice financier 1988-1989 des travaux de réparations au quai de Ste-Rose-du-Nord, situé dans la circonscription de Lac-Saint-Jean. Le coût estimatif des travaux était de 440 000 $. Le coût final des travaux fut de 470 910 $.

Question nº 45—**M. Fisher:**

De combien d'affaires émanant de la Fonction publique la Commission canadienne des droits de la personne ou le Tribunal des droits de la personne sont-ils saisis?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Il y a présentement 1 547 cas émanant de la Fonction publique dont sont saisis la CCDP ou le Tribunal des droits de la personne.

Question nº 46—**M. Fisher:**

Combien d'affaires a-t-on présentées pour chacun des dix motifs de discrimination énoncés aux articles 5 à 14 de la Loi canadienne sur les droits de la personne?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): La Commission a accepté depuis 1986, 4 862 cas (selon la banque de donnée de la CCDP et ceci inclus 815 cas actifs acceptés avant 1986).

sexe	1 133
âge	615
race	480
couleur	93
origine nationale ou ethnique	378
handicap (mental ou physique	1 496
état matrimonial	343
situation de famille	216
religion	96
état de personne graciée	11
autre	1
Total	**4 862**

Question nº 47—**M. Fisher:**

Combien d'affaires ont donné lieu à des condamnations en vertu de l'article 59 (l'ancien article 45) de la Loi canadienne sur les droits de la personne?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Sur les deux cas ayant fait l'objet de poursuites en vertu de l'article 59, la cause *R. v. Villemaire et Applegate* [29 avril 1988, Ontario Provincial Court] a donné lieu à une condamnation.

Question nº 48—**M. Fisher:**

De combien d'affaires présentées en vertu de l'article 59 (modifié) de la Loi canadienne sur les droits de la personne a-t-on saisi le Solliciteur général?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Le Solliciteur général a été saisi de 121 cas, en vertu de l'article 59 (tel qu'amendé) de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Questions nº 58—**M. Caccia:**

1. La Division de la recherche sur le développement durable existe-t-elle toujours au ministère de l'Environnement et, dans l'affirmative, *a*) dans quel service, *b*) quels en sont les ressources financières et le nombre d'années-personnes pour (i) l'année financière 1991-1992, (ii) chaque année financière depuis sa création?

2. Si cette Division n'existe plus, *a*) pourquoi a-t-elle été dispersée, *b*) que sont devenus les professionnels de cette Division?

L'hon. Pauline A. Browes (ministre d'État (Environnement)): 1. et 2. En décembre 1990, le gouvernement fédéral a publié son Plan vert. Ce dernier constitue un cadre opérationnel démontrant l'engagement du gouvernement à l'égard du développement durable.

Au cours de la même période, Environnement Canada a annoncé la nomination d'un sous-ministre adjoint au Service des rapports sur l'état de l'environnement. Cette nomination souligne l'importance que le gouvernement fédéral accorde à l'information en matière d'environnement. En même temps, le Ministère a remanié les fonctions politiques du développement durable de l'ancienne Direction des rapports sur l'état de l'environnement et du développement durable pour les confier au Service des politiques du Ministère. Ce remaniement vise à s'assurer que toutes les activités du ministère de l'Environnement sont coordonnées selon un cadre d'action global qui comporte la notion du développement durable.

Les spécialistes de la Division du développement durable demeurent au Service des rapports sur l'état de l'environnement.

SOCIÉTÉ RADIO-NORD

Question nº 59—**M. Saint-Julien:**

Pour chacune des dix dernières années financières, la Société Radio-Canada a-t-elle fait des ententes avec la Société Radio-Nord Inc. du Québec pour des prêts d'antenne, de services de retransmission, de services techniques et, dans l'affirmative, combien ces services coûtent-ils à Radio-Canada, *a*) pour chaque année, *b*) pour chaque endroit?

L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre des Communications): Lorsqu'il est dans l'intérêt de la société de partager certaines des installations appartenant à l'entreprise privée pour améliorer ses services plutôt que de s'installer en propre, elle négocie des ententes à cette fin. C'est d'ailleurs une pratique courante pour les radiodiffuseurs d'utiliser les installations existantes, même celles de compétiteurs. À cet égard, Radio-Canada a négocié les ententes suivantes avec Radio-Nord Inc. du Québec.

En Abitibi, les services français de télévision et de radio de la Société sont offerts grâce à des ententes d'affiliation conclues avec Radio-Nord Inc. qui y possède des infrastructures de transmission.

La Société a conclu une entente en 1985 avec Radio-Nord Inc. concernant l'utilisation des installations existantes de transmission, situées à Rouyn, appartenant à Radio-Nord Inc. afin de permettre l'implantation en Abitibi des services du réseau anglais de télévision de même que ceux du réseau anglais de radio de la Société.

Cette même année, en vue d'améliorer la qualité du service de télévision française dans la région du Témiscaming, la Société a également conclu une entente avec cette compagnie pour l'amélioration du rendement de l'émetteur de Radio-Nord situé à Fabre-Béarn. Cet émetteur sert de source d'alimentation à l'émetteur de la Société situé au Témiscaming.

Une autre entente a été conclue en 1990 concernant le partage des équipements en place afin de permettre l'arrivée de nouveaux services radio MF à Rouyn et à Val-d'Or. Cette dernière a mis fin à une entente précédente conclue en 1976.

En ce qui concerne les coûts engagés par la Société Radio-Canada *a*) et *b*), depuis la création de la Société Radio-Canada en 1936, l'usage a voulu que le Parlement n'exige pas dans les réponses aux questions qui lui sont posées que la Société divulgue ce genre de détails au sujet de sa gestion et de son administration internes. On reconnaît deux raisons qui ont motivé cette pratique: d'une part, respect de l'indépendance de la Société Radio-Canada en tant que société de la Couronne établie spécialement pour produire et diffuser les émissions de service national de radiodiffusion en toute indépendance d'ingérence politique ou commerciale; en deuxième lieu, sauvegarde des activités de la Société devant la concurrence. À maintes reprises, divers comités parlementaires ont étudié la question de savoir si la Société devait fournir certaines catégories de renseignements et, dans les cas où la Société a suggéré que certains renseignements ne devraient pas être rendus publics, les comités ont accepté son opinion. Les noms des membres de son effectif, leurs fonctions relatives à certaines émissions, et les dépenses se rattachant à certaines missions, détails demandés dans la question no 2295 répondue le 20 mai 1975, figurent parmi les renseignements qu'il n'est pas d'usage d'exiger de la Société. Le Parlement est libre de discuter les politiques suivies tant par lui que par Radio-Canada à cet égard, politiques qui pourraient être étudiées lorsque les prévisions budgétaires de la Société sont présentées au Comité permanent des communications et de la culture.

Le gouvernement fournit aux membres de la Chambre tous les renseignements qui lui sont demandés, sauf lorsque la publication d'un renseignement pourrait nuire au mandat de la Société, tel que fixé par le Parlement. Il s'agit d'un principe bien établi qui a toujours été accepté en matière d'informations concernant les organismes d'État et des sociétés de la Couronne qui se trouvent en concurrence avec le secteur privé.

RÉCEPTION-BUFFET À L'AMBASSADE DU CANADA À TOKYO INTITULÉ «L'ART DU CANADA»

Question nº 60—**M. Riis:**

Le gouvernement a-t-il organisé, en mai 1991, une réception-buffet à l'ambassade du Canada à Tokyo, intitulé «L'art du Canada» et, dans l'affirmative, *a*) combien de personnes y ont assisté, *b*) quels plats ont été servis et à quel coût, *c*) quelles boissons alcoolisées ont été servies et à quel coût?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, le gouvernement a organisé à Tokyo à l'ambassade du Canada, le 27 mai 1991, une réception-buffet intitulée «L'art du Canada».

a) 600 invités y ont assisté.

b) En plus de petits fours servis au début de la réception, du boeuf, du porc, des poissons, des crustacés, des champignons, fromages, fruits et desserts furent servis. La majorité de ces produits d'origine canadienne furent achetés sur le marché local.

c) Des vins, des whiskeys, du rye, et de la bière fournis gracieusement par les compagnies canadiennes furent servis aux invités. Pour ce qui a trait aux coûts, la facture du traiteur pour la nourriture et les boissons se monte à 61 989,77 $.

Question nº 69—**M. MacWilliam:**

Combien de plaintes pour harcèlement sexuel ont été déposées par des fonctionnaires, conformément à la Loi canadienne sur les droits de la personne?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): De 1986 à 1990, il y a eu 63 plaintes pour harcèlement sexuel de déposées à la CCDP contre des ministères ou des agences fédérales. Il est vraisemblable de croire que la grande majorité de ces plaintes a été déposée par des fonctionnaires. Néanmoins, cette information ne peut pas être précisée puisqu'aucune statistique sur les cas considère si le plaignant est un fonctionnaire.

Pour la période antérieure à 1986, la banque de donnée de la Commission ne contient pas d'information spécifique à ce sujet.

Question nº 70—**M. MacWilliam:**

Combien de plaintes pour harcèlement de la part d'employeurs, au CRTC, ont été déposées en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne et sont actuellement examinées par la Commission canadienne ou le Tribunal des droits de la personne?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Il y a présentement devant la Commission, 3 plaintes déposées contre le CRTC pour le motif d'harcèlement d'employeur. Un de ces cas est pour harcèlement sexuel et deux le sont pour harcèlement sur le motif de déficience.

Question nº 81—**M. MacAulay:**

Dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, annoncé le 7 mai 1991, a–t–on débloqué une partie des 584 millions de dollars prévus pour régler les problèmes éprouvés à l'Île–du–Prince–Édouard et, dans l'affirmative, *a*) quel montant a été affecté au total, *b*) quel montant a été dépensé, *c*) quels projets ou initiatives ont fait l'objet de subventions?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère des Pêches et des Océans et l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique m'informent comme suit:

En ce qui concerne le ministère des Pêches et des Océans

a) Le financement du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA) n'est pas accordé aux provinces à tant par province. Cependant tout est mis en oeuvre afin de financer les projets dans toutes les provinces selon les priorités du PAPA. Des subventions ont été octroyées à Canso, à North Sydney, à Lockeport, à Grand Bank, à Gaultois, à St. John's et à Trepassey parce que ces endroits sont touchés par la fermeture de leurs usines de transformation. Le PAPA consacrera 140 millions de dollars sur cinq ans à la diversification de l'économie tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur des pêches. Les résidents de l'Î.–P.–É., tout comme ceux des autres provinces de l'Atlantique et de Québec peuvent présenter des demandes de financement.

b) En 1990–1991, près de 114 000 $ ont été consacrés directement à des projets de diversification des pêches à l'Î.–P.–É., surtout dans le domaine de la recherche en aquaculture.

c) Une étude sur l'alimentation de l'omble chevalier, un projet de surveillance à quai et une étude sur les parasites dans les mollusques et les crustacés. L'APECA et le MPO étudient actuellement des projets d'une valeur de plus de quatre millions de dollars pour l'Î.–P.–É.

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique:

L'APECA est responsable du Programme Diversi–Pêches (diversification économique à l'extérieur du secteur des pêches) qui s'inscrit dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA). En principe, l'APECA ne répartit pas les fonds entre les provinces, mais dans ce cas, la presque totalité sera versée à Terre–Neuve, où la fermeture des usines de transformation du poisson s'est fait le plus sentir.

À l'Île–du–Prince–Édouard, l'APECA a approuvé un projet présenté par la Chambre de commerce de la région de Summerside. La subvention de 30 000 $ sert à financer une étude sur les débouchés commerciaux éventuels qu'entraînera l'ouverture du Centre de traitement de la TPS—Revenu Canada à l'Île–du–Prince–Édouard.

Question nº 82—**M. MacAulay:**

À l'Île–du–Prince–Édouard, dans le cadre du Programme d'adaptation des travailleurs d'usine, un volet du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, *a*) combien de personnes recevront des subventions, *b*) de quel ordre seront ces subventions, *c*) quels sont les noms et adresses des personnes qui en ont déjà été bénéficiaires?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): À l'Île–du–Prince–Édouard, en ce qui concerne le Programme d'adaptation des travailleurs d'usine (PATU) que prévoit le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique (PAPA), *a*) les estimations préliminaires révèlent que 25 personnes bénéficieraient peut–être de ce programme *b*) les prestations seraient établies à 70 p. 100 de leurs prestations d'assurance–chômage avec un minimum de 500 $ et un maximum de 1 238 $ par mois *c*) aucune personne n'a reçu d'argent de ce programme jusqu'à maintenant. Il faut en premier lieu que les gouvernements fédéral et provincial s'entendent sur le financement et l'application du programme.

Question nº 84—**M. Butland:**

Dans quelle proportion les causes renvoyées au Solliciteur général aux termes de l'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne mènent–elles à des condamnations?

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Sur 121 plaintes renvoyées au Solliciteur général, 2 cas ont fait l'objet de poursuite en vertu de l'article 59, une a donné lieu à une condamnation.

Question nº 85—**M. Butland:**

Combien d'enquêtes ont été menées aux termes de l'article 59 de la Loi canadienne sur les droits de la personne?

Les crédits

M. Robert D. Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): 121 enquêtes.

STATISTIQUES SUR LES RÉSIDANTS PERMANENTS ADMIS EN VERTU DES MESURES SPÉCIALES À L'ÉGARD DES RESSORTISSANTS DU SRI LANKA

Question nº 101—**M. Axworthy:**

Depuis 1985, en ce qui concerne les immigrants du Sri Lanka, *a*) combien de personnes ont été admises en vertu du programme qui autorise l'entrée au Canada de personnes ayant des parents qualifiés et de personnes menacées par la situation au Sri Lanka, *b*) combien de personnes ont été acceptées aux termes des procédures actuellement en vigueur à l'étranger?

Hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le tableau suivant indique le nombre de résidants permanents admis dans le cadre du programme de mesures spéciales à l'égard des ressortissants du Sri Lanka selon l'année et la région qui a traité les cas.

	Cas traités au Canada	Cas traités à l'étranger	Total
1985	134	352	486
1986	48	226	274
1987	48	265	313
1988	7	403	410
1989	14	318	332
1990	26	141	167
Mai 1991	13	28	41
TOTAL	290	1 733	2 023

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, si la question nº 12 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 12 soit réputée transformée en ordre de dépôt?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 12—**M.Caccia:**

Les politiques du Cabinet ont-elles fait l'objet d'évaluations d'impact sur l'environnement, et, dans l'affirmative, *a*) qui s'est chargé de chacune des évaluations, *b*) a-t-on fait des déclarations publiques à leur sujet, dans l'affirmative, quand et comment?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Hudon: Madame la Présidente, je suggère enfin que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'AGRICULTURE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex) propose:

—Que, de l'avis de la Chambre, les industries canadiennes du lait et de la volaille évoluent dans le cadre de systèmes de commercialisation qui garantissent aux Canadiens des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et nutritifs à des prix équitables tout en fournissant aux producteurs efficients des revenus justes et, par conséquent, le gouvernement devrait immédiatement fournir aux producteurs de ces secteurs astreints à des programmes de gestion de l'offre des garanties fermes qu'il tente actuellement et qu'il continuera à tenter d'obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours et qu'il ne signera aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

—Madame la Présidente, pour commencer, je voudrais faire remarquer que nous, de l'Opposition officielle, allons partager le temps qui nous est accordé aujourd'hui, sauf en ce qui concerne l'introduction que je suis en train de faire pour jeter les bases de ce débat. Mes collègues vont partager leur temps de parole, et chacun parlera 10 minutes.

Je voudrais aussi vous demander votre aide, madame la Présidente. Vu la crise que connaît l'agriculture, il nous faudrait trouver un moyen de déposer les pétitions que plus de 5 000 membres de diverses organisations agricoles ont faites de bonne foi lors d'une réunion tenue à Lucknow, en Ontario, mais qui ne revêtent malheureusement pas la forme requise. Ces pétitions montrent la gravité de la crise agricole et elles ont été faites de bonne foi mais ne répondent pas à nos normes. Je les ai reçues ce matin. Je me demande s'il y avait une façon quelconque qui me permettrait de les déposer à l'appui des observations que je m'apprête à faire ici aujourd'hui.

• (1020)

La situation est critique, madame la Présidente. Dans ma circonscription, il y a eu quatre suicides le mois dernier. Ces gens veulent être entendus, ils veulent que le gouvernement soit conscient de leurs problèmes et agisse en conséquence.

Je ne peux m'empêcher de penser au début de ce débat qu'il y a de drôles de priorités dans notre pays à l'heure actuelle. Il est curieux qu'il en coûte 150 $ la tonne pour éliminer les déchets de Toronto et que nous accordions seulement 115 $ la tonne aux agriculteurs pour qu'ils produisent la nourriture que nous mangeons. Je parle ici de blé.

Comme le prouvent les résultats du vote du lundi 23 septembre, le gouvernement ne reconnaît pas qu'il y a une crise financière dans le secteur des céréales au Canada. Si les représentants du gouvernement dans les négociations du GATT détruisent le système de gestion de l'offre, on verra une baisse semblable des prix dans les secteurs du lait et de la volaille.

Contrairement au secteur des céréales, ceux du lait et de la volaille sont prospères. Ce serait donc absolument insensé de laisser le gouvernement détruire ces industries en ne réussissant pas à obtenir le renforcement de l'article XI de l'Accord général. Soyons honnêtes dès le départ, la tarification détruira ces industries et est inacceptable pour les producteurs canadiens.

Depuis 60 ans, c'est-à-dire depuis avant la Crise des années 30, divers niveaux de gouvernement ont pris des mesures pour donner à l'agriculture canadienne une certaine stabilité. En 1935, le gouvernement conservateur a présenté une mesure législative portant création de la Commission canadienne du blé.

En 1949, la Loi sur la commercialisation des produits agricoles a été mise en oeuvre et, en 1972, le gouvernement libéral a fait adopter la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Il ne faut pas oublier non plus la Commission canadienne du lait, qui a été créé à la même époque.

La Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme permet l'établissement d'offices de commercialisation autorisés à fixer les prix d'après les coûts de production, à planifier la production en vue de répondre aux besoins du marché et à prendre d'autres mesures visant à accroître l'efficacité de l'industrie.

Ces systèmes ont évolué et sont devenus les plus perfectionnés dans le monde. Dans le cas du lait et de la volaille, les producteurs ont atteint un niveau de stabilité leur permettant de réaliser un léger profit et de rentabiliser leurs investissements en main-d'oeuvre et en immobilisations.

Certains critiques nous donnent à entendre que les offices de commercialisation nuisent à l'efficacité. Quand on examine le dossier de l'industrie laitière, on constate que, depuis 1971, la productivité par vache s'est accrue de 73,5 p. 100 au Canada, comparativement à seulement 46 p. 100 aux États-Unis et à 3,5 p. 100 en Europe.

Au cours des 15 dernières années, grâce aux efforts de l'office de commercialisation, les aviculteurs ont vu les taux de conversion alimentaire s'améliorer, tout comme le contrôle des maladies et le nombre d'oeufs par oiseau. L'aviculture se pratique de façon très différente au Canada et aux États-Unis, nos voisins du Sud administrant souvent de faibles doses d'antibiotiques à leur volaille pour contrer certaines maladies. Le chef du département américain chargé de l'Innocuité des aliments, M. Crawford, a d'ailleurs récemment déclaré que les Américains en avaient assez d'entendre une foule d'histoires au sujet des poulets impropres à la consommation qui se retrouvent sur leurs marchés. M. Crawford commentait un rapport du département américain de l'Agriculture, qui révélait que 35 p. 100 des poulets élevés aux États-Unis sont contaminés par une bactérie appelée la salmonellose; l'agence de presse Reuters affirme pour sa part que ce pourcentage serait beaucoup plus élevé, selon d'autres rapports.

Depuis le début des années 50 jusqu'à nos jours, on a multiplié les contrôles des aliments à leur sortie de l'usine de transformation, ce qui a réduit les marges bénéficiaires des transformateurs et les bénéfices de l'industrie avicole.

Du 1er janvier 1989 au mois de juin 1991, 70 usines de transformation des produits alimentaires ont dû fermer leurs portes au Canada, dont 36 en Ontario.

J'ai récemment terminé une étude intitulée *La juste part*. Celle-ci montre que le prix des aliments a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. Ces hausses surviennent après que l'agriculteur a vendu ses denrées agricoles et une fois que celles-ci ont quitté l'usine de transformation.

En fait, les usines de transformation sont obligées de fermer leurs portes non pas parce que les producteurs demandent des prix élevés, mais à cause de la situation intenable par rapport aux secteurs de la distribution, du gros et du détail. Quiconque veut obtenir copie de ce rapport n'a qu'à en faire la demande par écrit à mon bureau. Je vous signale qu'une brochure sera aussi distribuée à la Royal Winter Fair; les consommateurs du

Canada sauront ainsi qui les vole lorsqu'ils emplissent leur panier à provisions. Ce ne sont certainement pas les agriculteurs canadiens, qui figurent parmi les plus efficaces du monde entier.

Une comparaison graphique du coût de divers aliments montre clairement que, sur une période de 10 ans, soit de 1980 à 1990, les prix à la ferme ont très peu augmenté, et qu'ils ont même diminué dans certains cas, tandis que les prix au détail ont connu une hausse spectaculaire. Ainsi, le prix d'une boîte de flocons de maïs a augmenté de 94,5 p. 100 de 1980 à 1989; celui d'une boîte de craquelins a connu une majoration de 235 p. 100 au cours de la même période et celui d'une boîte de biscuits, une hausse de 135 p. 100. Écoutez bien ceci: le prix de la boîte de céréales de blé entier a augmenté de 194,2 p.100 au cours de cette période, alors que le prix versé au producteur de son blé diminuait.

Par contre, un produit contrôlé par un office de commercialisation, les oeufs par exemple, a subi des augmentations beaucoup plus raisonnables du prix à la consommation. Le prix payé à l'aviculteur a accusé une hausse de 14,1 p. 100 pendant cette période tandis que l'augmentation imposée au consommateur n'a été que de 18,3 p. 100. Même chose pour le dindon: augmentation de 12,8 p. 100 pour le producteur et de 25,8 p. 100 pour le consommateur. Quant au poulet, le prix de détail a augmenté de 2,20 $ le kilo depuis 1980, tandis que le prix versé au producteur ne s'est accru que de 28c. le kilo. L'augmentation du prix de détail, entre 1980 et 1990, a été de 785 p. 100 supérieure à celle du prix versé au producteur.

Madame la Présidente, cela est inacceptable. Ces comparaisons entre les prix montrent clairement que la formule fondée sur les frais de production dont se sert le secteur avicole a assuré une augmentation régulière des prix pour le producteur et, parallèlement, un prix raisonnable au transformateur.

Fait intéressant, la valeur totale, à la ferme, des dindons, des oeufs et du lait produits au Canada en 1990 a été de 4,8 milliards de dollars, soit 32 p. 100 de moins que le chiffre d'affaires total d'une grande chaîne de marchés d'alimentation, 7,1 milliards. En Ontario, le prix du litre de lait, à la production, a augmenté de 19c. depuis 1980 tandis que l'augmentation du prix à la consommation a été de 73c., soit 97 p. 100.

Je voudrais insister sur ceci: l'Association des consommateurs du Canada, dans le numéro de septembre–octobre de sa revue, attribue à la seule gestion de l'offre le fait que le lait coûte plus cher au Canada qu'aux États–Unis. Mais cette association ne nous a présenté aucune recherche, autant que je puis en juger d'après l'article, sur le prix des produits. Madame la Présidente, ce ne sont que des balivernes. L'Association des consommateurs du Canada dit qu'elle a trouvé aux États–Unis du lait 30 p. 100 moins cher qu'au Canada, mais elle ne commente pas le fait que l'écart entre le prix versé au producteur et le prix à la consommation, en 1990, est de 91c., le prix à la consommation étant de 160 p. 100 supérieur au prix versé au producteur.

À remarquer que l'augmentation du prix au détail du litre de lait, entre 1980 et 1989, a dépassé de 1,5 p. 100 l'indice du coût de commercialisation des aliments. Chose curieuse aussi, ni l'Association des consommateurs du Canada ni le gouvernement ne tiennent compte du fait que le coût des facteurs de production a augmenté plus vite chez nous qu'aux États–Unis. Ils sont d'environ 25 p. 100 plus élevés chez nous, à commencer par les taux d'intérêt, le coût du carburant diesel et la main–d'oeuvre. Je reviendrai là–dessus dans quelques minutes.

Par conséquent, je pense que l'Association des consommateurs du Canada pourrait rendre un meilleur service aux consommateurs en étudiant la structure des prix des aliments au complet, y compris les secteurs de la distribution et du commerce en gros ainsi que les détaillants, au lieu de ne voir des abus que dans le gestion de l'offre.

Pourquoi ne se plaint–elle pas du prix des boissons gazeuses? Une petite bouteille de boisson gazeuse coûte plus cher qu'un verre de lait et je suggère respectueusement que les 793 000 dollars qui ont été versés à l'Association des consommateurs canadiens, l'an dernier, auraient été bien mieux dépensés si on les avait utilisés pour fournir de la nourriture aux banques d'alimentation, dans certaines de nos grandes villes.

Je trouve étonnant qu'une chaîne de magasins d'alimentation de l'ouest du Canada ait envoyé 538 700 000 $ de dividendes à sa compagnie–mère, l'an dernier. Où était donc l'Association des consommateurs canadiens quand cela est arrivé? Elle n'a pas dit un mot. Il y a évidemment deux poids deux mesures dans la société, aujourd'hui. La même chose vaut pour le fromage. Depuis 1980, le prix du fromage à la ferme a monté de 1,53 $ le kilogramme, alors que l'augmentation du prix de détail

variait entre 5,34 $ et 11,52 $ le kilogramme. En 1980, l'écart des prix entre le cultivateur et l'usine de transformation s'établissait à 3,13 $ et il est passé à 6,94 $ en 1988.

• (1030)

Il faut faire contrepoids sur le marché au pouvoir exercé par quelques groupes d'acheteurs. Le système de commercialisation des producteurs du Canada fournit ce contrepoids.

Quand nous voyons le chaos qui règne actuellement dans l'industrie laitière aux États-Unis et la concentration de l'industrie avicole et de l'industrie de la viande rouge qui existe dans ce pays et quand nous pensons aux répercussions que cette concentration aura sur le Canada, avec l'ouverture des frontières, nous nous rendons compte, de notre côté de la Chambre, qu'elle détruira nos système de commercialisation et notre industrie. Les différence climatiques, à elles seules, donnent aux États-Unis un énorme avantage.

Les consommateurs canadiens consacrent 11,5 p. 100 de leur revenu disponible à leur alimentation, ce qui classe le Canada au deuxième rang parmi les pays qui dépensent le moins pour la nourriture. Les producteurs ont désespérément besoin d'une juste part de cet argent.

Je devrais dire aussi que L'Accord de libre-échange que le gouvernement a conclu avec les États-Unis constitue une autre attaque contre les offices de commercialisation.

À l'époque, le gouvernement conservateur a déclaré qu'il défendrait toujours le droit d'établir des offices de commercialisation et que la question de la crème glacée et du yaourt relevait du GATT et non du libre-échange, comme l'ancien ministre de l'Agriculture l'a déclaré, à la Chambre, le 13 septembre 1989.

Cependant, un ancien représentant du Canada aux négociations de Tokyo, dans le cadre du GATT, et aux négociations de l'Accord de libre-échange dit ceci: «J'ai analysé la déclaration de M. Mazankowski et j'en conclus qu'il a tort. L'Accord de libre-échange fera disparaître les offices de commercialisation dont la viabilité dépend de leurs ventes aux entreprises de transformation; c'est l'Accord qui est à l'origine du problème de la crème glacée et du yaourt; le gouvernement avait l'occasion, dans les négociations de l'Accord de libre-échange, de protéger les offices de commercialisation et il ne l'a pas fait.»

Quand ces entreprises fermeront, à qui les cultivateurs canadiens vendront-ils leurs produits?

La Chambre a adopté des mesures législatives accordant aux producteurs du pays le droit de planifier leur production et de fixer leurs prix sous la surveillance du gouvernement. Cela a permis de redresser une situation chaotique. Voilà maintenant que le gouvernement est en train de détruire ces dispositions par des négociations secrètes.

Les agriculteurs canadiens ignorent ce que les négociateurs du gouvernement troquent au GATT. À l'issue des négociations, on les informera du marché qui a été conclu. Ils n'auront pas un mot à dire. Ils n'auront même pas la possibilité de rejeter ce marché. C'est inacceptable.

En réponse à une question posée à la Chambre le 15 octobre 1990 au sujet des négociations du GATT, le ministre du Commerce extérieur a déclaré ce qui suit:

> Le 1er octobre, monsieur le Président, comme les autres pays qui participent aux négociations, nous avons dû révéler à Genève le coût approximatif de nos programmes d'aide à l'agriculture, soit 8,8 milliards de dollars. Le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de donner tant d'aide financière aux agriculteurs canadiens. C'est énorme.

Toutefois, le ministre du Commerce extérieur n'a pas réussi à convaincre les députés de l'opposition et la population canadienne de l'exactitude de ces chiffres, qui ont été rectifiés à la Chambre par les députés de l'opposition, dont moi-même.

Le 18 octobre 1990, j'ai dit à la Chambre que «ce montant de 8,8 milliards de dollars est faux. Il est trop élevé d'environ 53 p. 100.» Par exemple, selon des documents déposés à Genève le 1er octobre, les producteurs laitiers canadiens ont reçu 2,2 milliards de dollars sous forme de subventions alors qu'en réalité, selon nos propres estimations déposées à la Chambre sur le chapitre des dépenses, ils n'ont touché que 261 millions de dollars en espèces, et encore il ne s'agit que des producteurs de lait industriel.

Le montant de 2,2 milliards de dollars est une donnée fabriquée de toutes pièces. En effet, elle représente pour une bonne part la différence entre ce que touchent les agriculteurs américains et ce que touchent les agriculteurs canadiens, différence que l'on considère comme une subvention. Dans toute cette fumisterie, on oublie que les instrants agricoles sont beaucoup plus élevés au Canada qu'aux États-Unis.

Je me demande si nos négociateurs considèrent comme des subventions les repas scolaires et les coupons alimentaires offerts aux États-Unis. Il faut savoir que près de la moitié des dépenses de l'USDA est destinée indirectement à l'aide sociale. A-t-on tenu compte de ces éléments dans le calcul des coûts ou des subventions? J'en doute.

Où était le ministre de l'Agriculture lorsque le ministre du Commerce extérieur a faite cette déclaration à la Chambre l'année dernière? Lui a-t-il exposé les faits? A-t-il précisé que sur ce montant de 4,2 milliards de dollars un milliard était consacré à l'aide en cas de sécheresse? Pas du tout.

Il ne l'a pas fait à la Chambre. Le ministre de l'Agriculture est resté étrangement silencieux. Un éditorialiste et des journalistes ont utilisé ces chiffres fictifs pour attaquer les offices de commercialisation, sans savoir que les chiffres n'étaient pas les bons.

Le ministre de l'Agriculture a-t-il écrit à l'éditorialiste pour lui faire savoir à quel niveau se situait vraiment l'aide à l'agriculture? Mais, non. Il est resté étrangement silencieux.

En tant que député et agriculteur, j'ai dû réfuter ces données erronées dans les divers journaux qui en ont fait état. Voilà un bien étrange comportement pour un homme qui prétend appuyer l'article XI du GATT et la gestion de l'offre.

Si le gouvernement du Canada appuie les offices de commercialisation, pourquoi donc le ministère de l'Agriculture a-t-il accordé, l'an dernier, une subvention de 45 000 $ à l'Association des consommateurs du Canada pour faire une étude qui s'en prend aux offices de commercialisation? Cette étude est en partie la cause de ces attaques concertées dans les éditoriaux et d'autres médias et, pourtant, le ministre de l'Agriculture n'a pas formulé la moindre réplique pour défendre le système de gestion de l'offre canadien.

L'étude est fondée sur le chiffre de 8,8 milliards de dollars avancé par le ministre du Commerce extérieur le 15 octobre 1991. À mon avis, le ministre de l'Agriculture a pris l'argent consacré au Programme d'aide à l'avancement des agricultrices pour financer cette charge par l'Association des consommateurs du Canada, qui reçoit déjà 793 000 $ du ministère des Consommateurs et des Sociétés.

Le ministre de l'Agriculture a déclaré le 18 septembre: «Ce que nous avons demandé dans le cadre de la politique de notre gouvernement, c'est que l'article XI du GATT soit davantage clarifié et renforcé. Notre position n'a pas changé et ne changera pas jusqu'à ce que nous en décidions autrement.»

Cela vous rassure-t-il? Pas moi, parce que le ministre a dit que le gouvernement se réservait le droit de la modifier.

La semaine dernière, mon collègue de Gatineau—La Lièvre a interrogé le gouvernement au sujet du maintien de la formule du coût de production qui est essentielle aux activités des offices de commercialisation. Dans sa réponse, le premier ministre a apparemment cru que la question portait sur le GATT et a assuré à l'industrie laitière canadienne que «le gouvernement canadien essaiera de lui trouver de nouveaux marchés».

Que faut-il penser, madame la Présidente? Si le gouvernement appuie l'article XI du GATT, qui autorise les pays membres à limiter les importations lorsqu'ils ont un système de production conçu pour répondre seulement à leurs besoins internes, pourquoi veut-il maintenant essayer de trouver de nouveaux débouchés pour nos producteurs laitiers? La réponse est simple.

À mon avis, il n'a pas l'intention de défendre l'article XI du GATT, sinon pourquoi les producteurs laitiers auraient-ils besoin qu'il leur trouve de nouveaux débouchés? Le gouvernement a-t-il déjà cédé sur l'article XI en échange de la renonciation par les États-Unis à invoquer l'article XXII qui leur confère un waiver dont ils se servent depuis des années pour la commercialisation de produits laitiers, d'arachides et de sucre?

Il faudrait que le gouvernement ouvre les yeux. Étant donné les écarts de coûts des intrants entre les deux pays, si les États-Unis renoncent à leur droit en échange de la révocation de l'article XI, nous nous trouverons dans une situation intenable, nous serons perdants d'avance. La différence entre le coût des intrants au Canada et aux États-Unis est éloquente.

Au Canada, les taux d'intérêt sur les prêts représentant des coûts d'exploitation sont de 25 p. 100 supérieurs à ceux des États-Unis et de 39 p. 100 supérieurs à ceux qui s'appliquent aux prêts affectés aux coûts d'entretien.

La réparation de la machinerie, les socs de charrues, coûtent 123,9 p. 100 de plus au Canada qu'aux États-Unis, la pénicilline pour usage vétérinaire, 201,5 p. 100 de plus, l'essence, 129,6 p. 100 de plus, les carburants diesel, 71,4 p. 100 de plus, et les salaires des travailleurs agricoles dépassent de 48 p. 100 ceux de leurs homologues américains.

Comment peut-on rivaliser avec de tels coûts? C'est impossible. Si nous cédons sur l'article IX dans le cadre des négociations du GATT, ce sera la fin de cette industrie, le seul secteur de l'économie agricole canadienne qui soit stable.

Mardi dernier, le gouvernement a déposé ses nouvelles offres constitutionnelles, suivies peu après d'un document intitulé *Le fédéralisme canadien et l'union économique*. C'est le ministre des Finances qui l'a déposé. J'en ai ici un exemplaire: *Partenariat pour la prospérité*. À la page 19, où il est question des entraves créées par le gouvernement au fonctionnement d'un marché national entièrement intégré, on donne, comme exemple, et je cite: «les offices de commercialisation des produits agricoles qui réglementent la production et les prix de divers produits comme le lait, la volaille et les oeufs».

Voilà ce que l'avenir réserve aux producteurs canadiens de lait et de volaille. L'ex-ministre de l'Agriculture décrit les offices de commercialisation comme des obstacles au commerce. Sont-ce les instructions qu'il a données à l'équipe canadienne de négociation du GATT?

Quels changements constitutionnels le gouvernement préconise-t-il à l'égard de ces entraves et d'autres exemples de ce qu'il qualifie d'obstacles au commerce international? Que fait le gouvernement? Est-il en train de se doter d'un moyen constitutionnel sûr d'éliminer les offices de commercialisation canadiens? Veut-il faire faire son sale boulot par les grandes entreprises qui contesteront ces offices en invoquant la Constitution? Le gouvernement cherche-t-il à tranquilliser le ban et l'arrière-ban du Parti progressiste conservateur, qui, lors d'un congrès d'orientation tenu à Toronto l'été dernier, a rejeté une résolution en faveur de la gestion de l'offre? Le gouvernement ne voit-il pas que l'industrie laitière des États-Unis est dans un chaos épouvantable, 40 p. 100 des producteurs laitiers de ce pays étant incapables de payer leurs dettes?

• (1040)

Le gouvernement n'est-il pas conscient de la concentration du secteur de la volaille aux États-Unis, où une société a la main haute sur 14 millions de poules couveuses, soit deux fois plus qu'il n'y en a dans toute la province de l'Ontario, et où l'une des principales sociétés productrices de poulet, qui est entièrement intégrée, assure le tiers de la production totale de poulet des États-Unis? Comment voulez-vous que les agriculteurs canadiens concurrencent de telles sociétés dont les coûts de production sont infiniment plus bas que les leurs?

Le gouvernement devrait renforcer l'article XI au GATT et faire en sorte qu'il comprenne une disposition visant à bloquer les importations provenant des pays qui ne pratiquent pas l'agriculture intégrée. Il est manifestement urgent que soient bloquées au Canada les importations provenant des pays qui font une concurrence déloyale aux agriculteurs canadiens en employant des produits chimiques et des pesticides dont l'usage est illégal au Canada.

Bref, je demande au gouvernement d'appuyer le secteur canadien de la volaille et des produits laitiers, de cesser de publier des statistiques erronées au sujet des producteurs laitiers et des éleveurs de volaille du Canada, de maintenir et de renforcer comme promis l'article XI, de répliquer aux attaques de la presse, de ne plus invoquer des données manifestement fausses et trompeuses qui nuisent à notre industrie laitière, d'insister pour que les États-Unis mettent un terme à leurs subventions de mise en valeur des exportations qui vont nettement à l'encontre de l'accord de libre-échange et, par-dessus tout, d'arrêter de chercher à semer la zizanie entre les consommateurs et les éleveurs de volaille et producteurs laitiers du Canada.

C'est avec consternation que, il y a un an ce mois-ci, j'ai entendu le ministre du Commerce extérieur non seulement essayer d'induire la Chambre en erreur, mais tromper manifestement les médias et la population. Je demande aujourd'hui au ministre de rétablir les faits, de reconnaître que le montant de 2,2 milliards de dollars que les producteurs laitiers du Canada auraient touchés en subventions, selon ce qu'a dit l'ancien ministre du Commerce extérieur il y a un an environ, est un montant fictif. Je lui demande de s'excuser auprès des producteurs laitiers du Canada, car les subventions s'élevaient en réalité à 267 millions de dollars.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, je voudrais juste formuler une brève observation. Le député nous débite toutes sortes de platitudes sur ce que son gouvernement ferait. Dans le domaine de l'agriculture, lorsqu'il s'agit d'engager quelqu'un, les agriculteurs ont le dicton suivant: «Ne me dites pas ce que vous allez faire, mais plutôt ce que vous avez fait.»

Selon moi, il serait bon que les Canadiens examinent très attentivement les réalisations du gouvernement. Nous nous rappelons fort bien qu'à l'époque, le gouvernement libéral de M. Trudeau a dit aux agriculteurs de s'arranger pour vendre leur blé. Nous n'avons pas oublié que lorsqu'ils étaient au pouvoir, les libéraux n'ont pu faire élire un seul député à l'ouest de Winnipeg pour s'occuper des agriculteurs. Ils ont dû s'en remettre à des sénateurs. On peut voir à quel point ils étaient sérieux.

On en a eu un excellent exemple dans cette enceinte encore hier à l'occasion des votes qui ont eu lieu. Quelle a été la position des libéraux et des néo-démocrates? Ils ont défendu les syndicats. Quarante navires sont bloqués dans les ports, dix navires arrivent afin de charger des céréales, mais nos vis-à-vis se rangent quand même du côté des syndicats.

Du côté positif, le gouvernement conservateur a défendu, défend et défendra au GATT les intérêts des producteurs laitiers et avicoles.

M. Mulroney a été le premier chef du gouvernement canadien à s'adresser à la Fédération canadienne de l'agriculture, ce qu'il a fait à trois reprises. Vous pouvez vérifier. J'ai assisté à la réunion de Vancouver où il a convoqué 50 associations agricoles.

Une voix: Que va-t-il faire?

M. Gustafson: Regardez bien. Je vous demande simplement de vous pencher sur notre bilan. Jugez-nous en fonction de nos réalisations. S'il y a un gouvernement qui a défendu les agriculteurs et les défendra à l'avenir, c'est bien le nôtre. Nous l'avons toujours fait.

En Saskatchewan, il y a aujourd'hui des élections. Les gens vont ainsi donner le pouvoir soit aux syndicats sous Roy Romanow, soit à un homme comme Grant Devine qui a toujours défendu les agriculteurs, les gens qu'il représente, même s'il n'avait pas raison dans tous les cas. Nous sommes le parti des agriculteurs, les députés qui les représentent, et nous allons défendre leurs intérêts.

M. Ferguson: Madame la Présidente, le député demande si nous savions quelle était la position du gouvernement. Je voudrais lui souligner que, selon l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange, les États-Unis doivent tenir compte des effets de leurs subventions aux exportations sur d'autres pays, dont le Canada, et s'assurer qu'elles ne nuisent pas à nos exportations.

L'article 1804 renferme des dispositions selon lesquelles le gouvernement canadien doit, si ces effets sont néfastes, demander des consultations et un dédommagement. Or, il ne l'a pas fait.

J'ai signalé cette situation à la Chambre le 18 mars, et je voudrais que tous les députés examinent la réponse qu'on a donnée à cette demande, qui venait des syndicats des Prairies et des agriculteurs de l'Ouest, et dans laquelle ils exprimaient leur point de vue. Lorsqu'un ancien premier ministre dit: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?», il faudrait, dis-je à mon collègue d'en face, citer sa déclaration en entier. Il a dit: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé? Je ne pourrais pas le faire même si je le voulais, car vous avez déjà deux organismes gouvernementaux qui le font pour vous.» De grâce, la prochaine fois, qu'on répète cette déclaration en entier et dans son contexte.

Une voix: C'était un peu frustre.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai été très impressionné par la tentative qu'a faite le secrétaire parlementaire du premier ministre pour défendre les réalisations du gouvernement. Les producteurs de céréales et d'oléagineux de tout le pays se sont rencontrés il y a seulement trois ou quatre semaines et ils attendent toujours une aide du gouvernement.

L'an dernier, le gouvernement a sabré les programmes de soutien de 1,3 milliard de dollars, alors que le prix des céréales et des oléagineux sur le marché mondial a baissé de 30 p. 100, soit de 135 $ à 95 $ la tonne. Le député et ses collègues du Parti conservateur ont voté à l'unanimité avec notre caucus, lors d'une réunion du Comité de l'agriculture, pour demander au gouvernement d'accorder aux agriculteurs une aide d'urgence transitoire, comme l'avaient demandé les groupes agricoles d'un peu partout au Canada. C'est la raison pour laquelle nous tenons actuellement des réunions dans tout le pays: on a accueilli 3 000 à 4 000 agriculteurs à Rosetown cette semaine, 1 500 à Brandon et plus d'un millier à Lucknow, en Ontario, parce que le gouvernement a manqué à cet engagement. L'hiver dernier, il s'était engagé à accorder cette aide, mais il a manqué à sa parole. Il avait appuyé une résolution unanime du Comité de l'agriculture et, deux semaines plus tard, lorsque la motion a été proposée à la Chambre, il a voté contre.

C'est la raison pour laquelle nous nous inquiétons de ce qui se passe au GATT à l'heure actuelle. Nous savons que vous nous avez trahis dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, et nous craignons que vous ne détruisiez toute cette industrie dans les négociations qui auront lieu cet automne. Si c'est le cas, vous ne détruirez pas seulement 30 000 ou 40 000 exploitations agricoles, mais également les régions rurales du pays, ce qui est inacceptable pour les Canadiens.

Mme le vice-président: Avant que je ne redonne la parole au député de Lambton—Middlesex, comme il est encore très tôt, je saurais gré aux députés qui ont la parole d'adresser leurs observations à la présidence. Cela facilitera beaucoup les choses plus tard, dans le courant de la journée.

M. Ferguson: Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec les propos de mon collègue. La Chambre des communes compte peu d'agriculteurs qui ont consacré leur vie à l'exploitation agricole familiale. Je suis bouleversé de constater le désespoir et la misère qui se manifestent d'un bout à l'autre du pays. Je vois mon propre fils qui les éprouve.

Quand je regarde les graphiques de ce document, je me demande pourquoi le gouvernement n'a pas lutté contre le monopole qui s'est formé dans le secteur de la distribution alimentaire, dans les secteurs de la vente en gros et au détail. Que faisait donc le Bureau de la concurrence pendant ce temps? Il est inacceptable que les agriculteurs canadiens ne puissent bénéficier d'un revenu et d'un niveau de sécurité dont jouit le reste de la société. Le revenu de ces gens doit correspondre à celui que gagnent les autres membres de la société. Pour ma part, je refuse de me croiser les bras et de me taire à la Chambre pendant que l'article XI du GATT risque d'être neutralisé ou aboli.

• (1050)

M. Schneider: Madame la Présidente, j'hésite à invoquer le Règlement. En effet, j'admire le député et j'ai apprécié son discours, mais plusieurs de ses commentaires laissent entendre que le ministre de l'Agriculture a induit le Parlement en erreur. Le député veut peut-être revoir ses commentaires.

Mme le vice-président: J'ai écouté attentivement le discours du député et je doute qu'il ait déclaré que le ministre avait sciemment induit la Chambre ou quiconque en erreur, c'est pourquoi je ne l'ai pas interrompu.

Nous aurions tous avantage à peser un peu plus nos mots. Comme je viens de le dire, la journée sera longue, car ce débat est sérieux. Nous pouvons l'effectuer en évitant d'utiliser des mots qui risquent d'être interprétés comme des insultes à l'égard de collègues ou d'autres personnes.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je voudrais poser une brève question au député.

Mme le vice-président: Il reste une minute. La question doit être très brève.

M. Belsher: Je voudrais savoir comment réagit le député d'en face lorsque nos négociateurs à Bruxelles déclarent: «Nous agissons toujours conformément aux instructions que nous avons reçues lors des négociations précédentes de Bruxelles. Elles reflètent une position qui est le fruit de la consultation de tous les secteurs de l'industrie.»

Ce sont les instructions qu'ils doivent respecter dans les négociations. Pourtant, le député d'en face et ses collègues répètent continuellement que nous sommes en train de liquider l'article XI. Le député connaît parfaitement la position du Canada dans ces négociations et cette position ne change pas.

Comment explique-t-il cela à ses amis agriculteurs?

M. Ferguson: Madame la Présidente, c'est en raison des observations faites à la Chambre par le ministre de l'Agriculture, qui a dit que c'était sa position, comme vous l'avez exprimée, et qu'elle ne changerait pas jusqu'à ce que le gouvernement déclare qu'elle changerait. Pourquoi n'a-t-il pas dit que le gouvernement n'avait pas l'intention de la changer et qu'il ne la changerait pas? Il n'a pas dit cela.

Je voudrais aussi faire remarquer que le premier ministre a dit il y a quelques jours qu'il essaieraie d'aider les producteurs québécois à trouver d'autres marchés. Cela aussi amène à s'interroger sur l'ensemble du processus.

Bien sûr, que je suis inquiet! Je suis convaincu que tous les agriculteurs qui sont aujourd'hui ici, à la tribune, sont inquiets également. Ce sont des faits qui sont consignés dans le hansard de cette Chambre.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de cette très importante motion.

Avant de commencer, je voudrais faire une observation ou deux. La réunion de Lucknow a été mentionnée à plusieurs reprises par mon collègue de Middlesex et par mon autre collègue du nord de l'Ontario. Lucknow, en Ontario, est dans ma circonscription. Je dois dire que c'est par pure inquiétude que les agriculteurs étaient à cette réunion. Celle-ci ne connaissait pas de frontières politiques. Quel que soit le point de vue où l'on se place, cette réunion n'était pas politique. D'ailleurs, les agriculteurs ont fait preuve d'une grande sincérité et je les en félicite. Je suis fier des gens qui étaient à cette réunion.

Depuis lors, il y a eu de nombreuses autres réunions dans tout le pays, mais celle-ci était une des premières. Donc, nous reconnaissons la gravité du problème, mais il était déjà bien connu avant ces réunions. Lorsqu'on voit les gens se rassembler d'une manière non partisane, pour faire connaître leurs inquiétudes à tous les niveaux de gouvernement et à tous les politiciens, nous savons combien ils sont sincères.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, la journée est encore jeune. Je pense que je ne suis que le deuxième à prendre la parole. J'espère que nous nous comporterons honorablement et que nous ferons preuve de la même sincérité que celle que nous avons vu à la réunion de Lucknow ce soir-là, que nous laisserons de côté nos partis pris et que nous essayerons de rassurer les agriculteurs du Canada en leur démontrant qu'en tant que politiciens, nous travaillons avec eux. Nous ferons tout notre possible pour appuyer leur position aux négociations du GATT ou de l'Uruguay Round et dans tout secteur du commerce agricole, interne, externe ou international.

Je demande aux députés de considérer cela sérieusement, car c'est nécessaire pour le débat qui aura lieu aujourd'hui. Comme je le disais, la journée est encore jeune et je pense que nous pouvons nous aider mutuellement et rassurer les agriculteurs. Je ne pense pas que ce soit le moment pour un parti politique quelconque de brasser la vase, quel que soit le côté de la Chambre où l'on siège.

Je demanderais à mes collègues de ce côté de faire leur part et de maintenir le débat à un haut niveau pour ces raisons.

Une voix: C'est toujours ce que nous faisons.

M. Cardiff: J'espère qu'il en sera ainsi toute la journée.

Comme je l'ai dit précédemment, la motion présentée à la Chambre aujourd'hui prie le gouvernement de fournir aux producteurs assujettis à des programmes de gestion de l'offre des garanties fermes qu'il continuera à tenter d'obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours.

Permettez-moi d'assurer aux députés que ce gouvernement appuie fermement la gestion de l'offre et qu'il défend ardemment les intérêts de tous les producteurs agricoles du Canada. Nous pourrions nous étendre un peu sur le sujet, ou autant que nous le désirons, et discuter également des deux industries mentionnées dans la motion et des initiatives que nous avons prises dans les dernières années, dans les trois dernières années environ, des deux groupes de travail qui ont réuni les industries canadiennes du lait et de la volaille, des différents secteurs et de tous ceux qui s'intéressent à ces deux industries d'une importance vitale pour le Canada.

Je crois qu'en réunissant tous les intéressés, nous consoliderons notre position, et que tous les intéressés, notamment les consommateurs, comprendront mieux la situation. J'estime qu'ils doivent pouvoir exprimer leurs besoins et leurs préoccupations et que pour notre part, nous devons en prendre connaissance.

Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons un engagement ferme vis-à-vis du secteur de la gestion de l'offre. L'an dernier, nous avons énoncé notre position clairement aux négociations commerciales multilatérales de Genève. L'offre du Canada en matière de réforme du commerce extérieur dans le secteur de l'agriculture n'a pas changé. Elle est toujours la même.

Dans son offre, le Canada demande de meilleures garanties concernant la gestion de l'offre au moyen du renforcement et de la clarification de l'article XI du GATT.

La semaine dernière, mon collègue, le ministre d'État à l'Agriculture, a rencontré les offices de commercialisation de la volaille et des oeufs. Il a rappelé, en ces termes, la position du gouvernement dans les négociations du GATT sur l'agriculture: «Nous nous sommes fermement engagés à négocier une entente qui protégera nos programmes de gestion de l'offre. À cette fin, nous ferons tout notre possible pour obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI du GATT.»

Pas plus tard qu'hier, je sais que notre groupe parlementaire a rencontré des groupes du secteur de la gestion de l'offre venant de différentes régions mais principalement de l'Ontario, et qu'il a discuté avec eux de ce sujet des plus importants. J'espère que nos collègues ont eu l'occasion, eux aussi, de rencontrer ces gens.

La position du gouvernement concernant la réforme du commerce extérieur est claire. Nous avons défini le problème et nous faisons tout notre possible pour le régler avec succès. De fait, mes deux collègues du portefeuille de l'agriculture, le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État à l'Agriculture, se sont rendus tous deux à New-York cette semaine pour défendre les intérêts de nos agriculteurs.

Mercredi, le ministre de l'Agriculture a rencontré M. McSharry, commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, et lui a exprimé le désir du Canada de voir ces problèmes se régler avec succès cette année.

La semaine dernière, je me suis rendu à Madrid pour participer à des réunions internationales des ministres de l'agriculture. À certaines occasions, jusqu'à 35 ministres de l'agriculture se sont retrouvés autour de la table pour discuter de questions d'agriculture du monde entier. Tous désirent que les problèmes soient réglés dans ces discussions de l'Uruguay Round.

Dans une déclaration faite à la suite de la rencontre, mon collègue a clairement exposé notre position en disant: «Le Canada veut que l'on mette un terme à la guerre internationale des subventions dans l'accès au marché des fruits, que l'on établisse dans le cadre du GATT des règles claires et justes applicables à tous les pays, et que l'on renforce et clarifie l'article XI.»

Cette semaine, le ministre d'État chargé de l'Agriculture participe à plusieurs rencontres concernant les négociations du GATT en Europe. Il s'arrêtera notamment à Genève pour rencontrer le directeur général du GATT. Il profitera de toutes ces rencontres pour souligner l'importance que la réforme du commerce international revêt pour le Canada. Il insistera sur la nécessité de protéger la

gestion des approvisionnements du Canada tout en faisant état des effets dévastateurs que la guerre des subventions a eus sur l'agriculture au Canada. Je ne crois pas qu'on puisse nier les répercussions que la guerre des subventions a eues sur notre économie.

• (1100)

Aujourd'hui, mes collègues exposeront à la Chambre avec plus de détails notre position sur la gestion des approvisionnements. Je voudrais pour ma part profiter de cette occasion pour parler de l'environnement du commerce mondial et de ses répercussions sur nos agriculteurs.

La guerre internationale des subventions à l'exportation des céréales a eu des effets dévastateurs sur les prix du grain. Les paiements initiaux de la Commission canadienne du blé, qui sont établis par rapport aux prix courants des marchés mondiaux, sont à leur plus bas niveau en quinze ans. La guerre des subventions a frappé sans merci une industrie qui est essentielle à notre économie.

Il est reconnu que les agriculteurs canadiens sont parmi les producteurs les plus efficaces du monde. Quel que soit le produit en question, ils sont efficaces. Ils se soucient de la qualité. Les consommateurs canadiens demeurent convaincus que les produits canadiens sont des produits de très haute qualité, nutritifs et sains. C'est ce qu'ils attendent de nos agriculteurs, et ils ne sont pas déçus.

Nous y sommes arrivés sans l'aide de subventions massives ni de nombreux produits chimiques. Dans un environnement commercial équitable, l'industrie canadienne des céréales et des oléagineux serait forte et compétitive. Malheureusement, la situation actuelle n'a rien d'équitable.

Cette année, les Européens s'attendent à consacrer quelque 4,7 milliards de dollars canadiens aux subventions à l'exportation, ce qui représente environ deux fois le montant qu'ils y consacraient il y a cinq ans. De tous les pays du monde, ce sont les pays européens qui accordent le plus de subventions à l'exportation du blé, et les chiffres montent rapidement. Leurs subventions à l'exportation de blé ont plus que quadruplé, passant de 44 $ CAN la tonne en juillet 1989 à 190 $ la tonne en février 1991. Les subventions européennes à l'exportation de céréales fourragères dépassent déjà 120 $ la tonne pour la campagne agricole en cours.

Les États-Unis devraient consacrer cette année environ 1,4 milliard de dollars canadiens à leur programme de subvention à l'exportation; je signale que c'est là 1,4 milliard de dollars de plus qu'il y a sept ans. En 1991, les dépenses totales de la CEE dans le domaine de l'agriculture ont été de l'ordre de 42,5 milliards de dollars canadiens. C'est plus que le déficit total du Canada, qui est de 30 milliards.

Dernièrement, la CEE a vendu du blé à la Chine au prix d'environ 85 $ la tonne, grâce à des subventions approchant les 200 $ CAN. Du blé a été vendu récemment moyennant une subvention de 70 $ CAN la tonne au titre du programme de subventions à l'exportation. Les prix de vente sont tombés à 75 $ CAN la tonne.

Récemment, les États-Unis ont vendu de l'orge à l'Arabie Saoudite moyennant une subvention de 47 $ la tonne, soit au prix de 88 $ la tonne.

Ce sont des subventions de cette importance qui, au Canada, ont fait tomber les prix des céréales à des niveaux extrêmement bas. Madame la Présidente, les politiques agricoles de la Communauté européenne et des États-Unis ont porté un dur coup aux producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux. Elles ont fait du tort aux agriculteurs indépendants dans les pays qui, comme le Canada, l'Australie et l'Argentine, sont tributaires des marchés d'exportation.

Les subventions à l'exportation nuisent également à l'environnement. Afin d'accroître sa production, un producteur au Royaume-Uni utilise en moyenne trois fois plus d'engrais azoté qu'un agriculteur des Prairies. Aux Pays-Bas, les producteurs appliquent 30 fois plus d'engrais azoté qu'au Canada.

Il est temps, à mon avis, d'exercer des pressions. Les environnementalistes européens ont manifesté leur intérêt dans le mode de vie de nos peuples autochtones, notre industrie de la fourrure et la chasse au phoque. Pourquoi ne s'occupent-ils pas de l'environnement chez eux?

La guerre des subventions est un crime contre le monde en développement. Les pays en développement qui essaient de relever la concurrence avec des produits similaires sont également affectés par le faible prix du grain. Or, comme l'économie des pays en développement repose en grande partie sur l'agriculture, cela fait du tort à l'ensemble de la population.

Comme je l'ai mentionné, j'étais la semaine dernière à Madrid où j'ai assisté à la conférence de l'Institut américain de coopération pour l'agriculture et à celle du Conseil interaméricain de l'agriculture. Les pays de l'Amérique latine et des Antilles étaient également représentés, et nous savons pertinemment qu'ils ont d'autres problèmes que nous. Nous avons des problèmes très graves dans le secteur de l'agriculture, mais ils en ont assurément davantage. Je crains fort que si l'on ne parvient pas, au cours des négociations de l'Uruguay Round, à une solution dans ce domaine, les pays ne s'isolent afin de se protéger et d'essayer de protéger leur propre marché, alors qu'ils savent très bien que leur développement dépend des exportations et des importations. Souvent, dans les pays les plus pauvres d'Amérique latine et des Antilles, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le

plus de la situation. Je crois que les nations du monde doivent travailler ensemble pour trouver une solution à la terrible guerre des prix des céréales qui fait actuellement rage.

Le commerce reste l'un des meilleurs moyens de générer la richesse à l'échelle de la planète. Nous le savons. Mais les politiques de la CEE ferment les frontières, limitent la concurrence et diminuent les possibilités. Il est hypocrite de la part de la CEE d'encourager les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est à se doter d'une agriculture soumise aux règles du marché pendant qu'elle-même limite l'entrée des produits agricoles sur ses propres marchés.

Il faut mettre fin à la guerre des subventions à l'exportation et c'est au GATT qu'on doit trouver la solution. Les prochains mois seront critiques, cela est indéniable. C'est pourquoi nous devons nous unir pour adopter une position ferme.

Les différents scénarios présentés par le commissaire européen à l'agriculture, M. McSharry, révèlent une volonté d'amorcer une réforme, mais il faut aller plus loin que ce qui est proposé. Au moins, nous avons là un point de départ.

Le gouvernement a engagé beaucoup de ressources pour appuyer la stratégie de négociation du Canada lors de l'Uruguay Round. La CEE et les États-Unis doivent savoir ce que nous voulons: nous voulons la fin de cette folie.

Mes deux collègues sont en Europe cette semaine pour faire connaître la position du Canada et nous continuerons de défendre notre position dans toutes les capitales d'Europe. Nous sommes prêts à prendre des mesures de rétorsion contre la CEE, ce que le ministre de l'Agriculture a fait savoir à M. McSharry hier. Ce dernier est le commissaire européen de l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture du Canada a déclaré ceci: «Je n'ai pas fait là une menace, j'ai énoncé un fait.» Nous ferons en sorte que les agriculteurs d'Europe connaissent eux aussi nos préoccupations.

Les députés peuvent avoir l'assurance que le gouvernement appuie sans réserve sa position de négociation devant le GATT, au nom des agriculteurs canadiens. Je demande à nouveau à tous les députés de s'unir. Que notre position soit ferme. Nous croyons que notre position est juste et équilibrée et nous ne l'avons pas modifiée.

Je crois que d'autres pays appuient notre position. Je sais que nos agriculteurs, nos producteurs et nos consommateurs attendent tous que nous trouvions une solution au problème dans le cadre de l'Uruguay Round. J'espère que la crise aura été réglée au début de l'an prochain.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai été heureux d'entendre les observations du secrétaire parlementaire aujourd'hui.

Le secrétaire parlementaire a dit à certains de nos collègues à la Chambre que la question de l'article XI n'avait même pas été soulevée à la rencontre interaméricaine des ministres de l'Agriculture tenue le 25 septembre. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait expliquer pourquoi il n'a pas soulevé la question lui-même, pourquoi il n'a pas tenté d'obtenir que ces quelques douzaines de ministres de l'Agriculture appuient notre position au sujet de l'article XI.

Après tout, nous n'écoulons pas massivement nos produits du lait ou de la volaille sur le marché international. Nous limitons notre production afin qu'elle n'ait pas d'influence démesurée sur ce marché. Je me demande pourquoi le secrétaire parlementaire, qui parle au nom du gouvernement, n'a pas abordé la question pendant ces réunions.

Je veux aussi lui demander s'il approuve la proposition dont la Chambre est saisie aujourd'hui, qui dit que cette Chambre appuie le renforcement et la clarification de l'article XI dans le cadre des négociations commerciales multilatérales qui se tiennent à Genève et exhorte le gouvernement à ne pas signer d'entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je dirai à mon collègue d'Algoma que la question de l'article XI a été soulevée dans plusieurs réunions bilatérales avec des ministres de l'Agriculture la semaine dernière, dans une perspective différente. Dans toutes les réunions de l'Uruguay Round des pourparlers du GATT, les discussions étaient très franches.

Quand on parle de réforme des politiques agricoles, on tient pour acquis qu'une telle réforme doit porter sur tous les aspects de l'agriculture et donc également sur l'article XI du GATT. C'est notre position.

Les pays participants connaissent bien notre position, mais ce ne sont pas tous les pays latino-américains ou antillais qui participent aux pourparlers du GATT. Les rencontres de la semaine dernière constituaient une occasion en or de faire connaître leur position et les problèmes que cette guerre des marchés internationaux leur cause.

Pour ce qui est de la motion, je l'ai déjà dit, notre position n'a pas changé. Nous appuyons fermement l'article XI. Nous avons demandé qu'il soit renforcé et clarifié, et nous avons l'intention d'obtenir que ce soit fait.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture a parlé dans ses commentaires du commerce mondial du blé, des céréales et des oléagineux.

• (1110)

Il a dit quelque chose de ce genre, ou du moins c'est ce que j'ai compris, et je cite: «Dans un monde libre de toute subvention, les producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux seraient dans une situation saine et concurrentielle.»

Agriculture Canada a demandé à Whorley de l'université de Guelph et, je crois, à McClatchy du ministère de faire une étude pour voir quelle serait l'influence sur les prix internationaux des céréales d'un monde sans subventions et ces derniers n'ont pas été très optimistes sur ce que nous pouvions espérer. Il s'agissait, je pense, d'une augmentation de l'ordre de 5 ou 6 p. 100 par rapport aux prix actuels.

Deux ou trois économistes du Royaume-Uni viennent de terminer une étude dans laquelle ils ont conclu que nous ne pouvions pas espérer une augmentation de plus de 12 p. 100.

Étant donné que le cours mondial se situe aux environs de 2 dollars canadiens le boisseau, pense-t-il vraiment que les producteurs Canadiens seront dans une situation saine et concurrentielle à 2,24 ou 2,25 $ le boisseau pour le blé? Cela est absurde et ne correspond à aucune réalité économique. Est-ce que le ministre rêve, par hasard?

M. Cardiff: Madame la Présidente, tout le monde peut rêver, mais je ne rêve pas en ce moment. Je suis aussi agriculteur et je sais, comme tout le monde à la Chambre, agriculteur ou pas, qu'un boisseau de blé pèse 60 livres et qu'à 2,24 $, c'est l'aubaine du siècle. C'est injuste. Aucun agriculteur ne peut vivre en vendant son blé à 2,24 $ ou 3 $ le boisseau. Il faut l'admettre, il n'y a pas à tortiller.

C'est le but des négociations d'Uruguay. La concrétisation de tous nos espoirs sera de voir disparaître les subventions à l'exportation, particulièrement dans le cas des deux principaux joueurs, les États-Unis et la CEE. Si ces pays perdaient leur trésor. . .

M. Althouse: C'est ce que la revue *The Economist* a présumé.

M. Cardiff: Je ne parle pas de cette revue; je parle de mon point de vue à moi. Je ne crois pas qu'il existe dans le monde une réserve énorme de grains.

Je n'ai interrompu personne. Voici ce que je pense et j'estime que c'est logique: à quoi sert-il d'essayer de trouver de nouveaux marchés, puis de baisser les prix chaque fois qu'on en trouve un? Pourquoi cultiver davantage de blé pour ensuite le vendre moins cher?

Essayons de nous tenir. Demandons à être payés pour nos récoltes, que ce soit du blé, du maïs, de l'orge, des fèves de soja ou autre chose. Nous savons qu'il y a un marché dans le monde, c'est à nous de le ramener au bon sens.

Nous pouvons faire toutes les études et toutes les projections que nous voulons, mais nous n'obtiendrons rien de concret si nous ne sommes pas réalistes. La première chose à faire, à mon avis, serait d'établir des règles commerciales communes que les nations productrices de céréales dans le monde accepteront et respecteront.

Il n'y a pas de solution miracle. Tous ceux qui ont cultivé la terre le moindrement longtemps n'ont pas oublié qu'ils ont perdu des récoltes, parfois des récoltes importantes. Nous n'avons pas toujours été capables de produire beaucoup plus que nos besoins. Nous savons que le Canada produit pour un marché d'exportation. Nous avons oublié que nous pourrions perdre une récolte un de ces jours. Nous pourrions perdre une récolte dans tout le Canada, pas seulement dans l'est du Canada ou dans l'ouest, comme c'est déjà arrivé.

Je suis une personne optimiste qui ne court pas après le malheur, mais nous devons être réalistes car nous avons tous été témoins de pertes de récoltes dans le monde. À ma connaissance, aucune étude par des économistes n'a tenu compte de cette possibilité. D'autres éléments peuvent survenir qui viendront tout bouleverser.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, merci de me donner l'occasion de poser, par votre intermédiaire, une question au député de Huron—Bruce.

Beaucoup d'entre nous, qui représentons des circonscriptions urbaines, ne sont pas aussi bien renseignés que les députés des circonscriptions rurales. J'ai beaucoup de respect pour le député de Huron—Bruce qui travaille fort pour sa circonscription. Je l'ai accompagné un peu partout dans le monde, alors qu'il représentait tout le Canada.

Au cours de son intervention aujourd'hui, il a parlé des pratiques nuisibles à l'environnement qui ont cours en Europe. Il me semblerait utile de bien faire comprendre aux Européens que leurs agriculteurs emploient ces procédés agricoles nuisibles à l'environnement.

Je veux lui poser une question bien précise. Est-ce que son gouvernement, lui, ses collègues, le ministre de l'Agriculture, ont déjà songé à communiquer avec le grand public européen, que ce soit par les journaux, la radio ou la télévision, pour susciter son appui à la cause de l'agriculteur canadien en butte à cet avantage commercial déloyal? Autrement dit, recourons aux méthodes utilisées par Greenpeace quand cet organisme a cherché à perturber notre chasse aux phoques dans la région de l'Arctique. J'aimerais savoir ce que le député pense de ce mode d'action.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je ne suis pas au courant des projets de publicité. Mais ce serait peut-être une bonne façon de faire en sorte que nos collègues de l'étranger comprennent bien notre position et les répercussions dévastatrices qu'a cette pratique pour notre secteur agricole.

C'est une bonne observation qu'il vaut la peine de noter, et j'en remercie le député. Je suis persuadé que les producteurs de cette partie du monde sont aussi conscients et inquiets de leur avenir sur le plan environnemental que nous le sommes dans notre pays ou qu'on l'est dans n'importe quelle autre partie du monde.

Je crois savoir que les pays européens adoptent des lois à cet égard, visant notamment à réduire de moitié d'ici l'an 2000 l'utilisation de pesticides et de produits chimiques. La réduction graduelle de l'utilisation de ces produits devrait entraîner une diminution de la production.

Les fermes d'élevage dans certains des pays plus petits sont extrêmement concentrées. Avant de pouvoir répandre le fumier ou le purin de ces immenses fermes il faut obtenir un permis. Il faut d'abord procéder à des tests sur le sol et avoir un permis avant de répandre ces produits sur le sol.

Un de mes amis se trouvait plus tôt cette année en visite chez un éleveur hollandais. Ce dernier avait obtenu un jour la permission de répandre son purin dans un champ. Son hôte et lui partirent faire une tournée de visites. Sachant qu'il était permis de faire de l'épandage dans ce champ, un autre producteur décida d'y répandre son purin en l'absence du premier. Voilà la situation à laquelle font face certains agriculteurs européens.

Je ne veux pas donner l'impression que les agriculteurs européens ont la vie belle. Ils ont leurs difficultés eux aussi et vont devoir réagir autant que nous sinon davantage peut-être aux problèmes environnementaux.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce débat, qui gravite autour de la position canadienne au GATT concernant les secteurs astreints à des programmes de gestion de l'offre et la question de savoir si le sous-alinéa XI(2)*c*)(i) du GATT sera renforcé dans les nouvelles négociations.

La question des offices de commercialisation et de la gestion de l'offre n'est même pas pleinement comprise au Canada. Jusqu'à un certain point, on a reconnu la réalité de la production et de la distribution de denrées agricoles en décidant de créer des offices de commercialisation comme ceux qui vont être mis sur pied.

En règle générale, il y a les produits agricoles périssables, qui ne se conservent pas plus de quelques jours ou de quelques semaines, mais certainement pas plus d'un an, et il y a les produits qui ne sont presque pas périssables, comme la plupart des céréales et oléagineux, qui peuvent être séchés et conservés presque indéfiniment. On a trouvé dans des tombeaux égyptiens du blé qui avait 5 000 ou 6 000 ans et qui pourtant germait encore.

La stratégie poursuivie par les agriculteurs et les gouvernements au fil des ans a été quelque peu différente selon chaque type de produit. Les offices de commercialisation ont été créés dans les années 30, selon des pratiques mises au point en Nouvelle-Zélande et en Australie. Le premier office de commercialisation a été créé pour permettre aux producteurs de coopérer et de vendre toute leur production par l'entremise d'une agence centrale, d'un guichet unique, comme on dit. C'est la méthode qu'utilise la Commission canadienne du blé. Toutes sortes de produits sont ainsi écoulés au niveau provincial et national.

• (1120)

Une autre idée a jailli lorsque les offices de commercialisation ont commencé à se rendre compte des problèmes qui survenaient parce qu'ils n'avaient pas le pouvoir de contrôler l'offre de certains produits parmi les plus périssables. C'est ainsi qu'a été créé le premier office de gestion de l'offre, la Commission canadienne du lait; une loi spéciale du Parlement accordait à la commission le pouvoir de limiter la production laitière en fonction de la consommation annuelle au Canada.

Mais on n'est pas strict à l'excès dans ce domaine. On a toujours permis l'entrée d'une certaine production de l'extérieur, dans le souci d'assurer le bon fonctionnement des échanges internationaux, et le système marche bien.

C'est sur cette base que les offices du secteur avicole ont été établis, à l'échelle nationale. Le Parlement a accordé l'autorisation de créer des offices nationaux pour contrôler l'offre. C'est ainsi que sont nés l'Office canadien de commercialisation des oeufs, l'Office canadien de commercialisation du poulet, l'Office canadien de commercialisation du dindon et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation.

Le Parlement avait aussi autorisé les producteurs de tabac à créer un office semblable, mais le projet ne s'est pas concrétisé. Je trouve que le Parlement devrait acquiescer automatiquement aux demandes visant à créer des offices de commercialisation, que la loi devrait être assez générale pour cela, car le fait de devoir attendre tue souvent les projets dans l'oeuf. C'est en fait ce qui s'est passé dans le cas des producteurs de tabac, il y a quelques années.

Quoi qu'il en soit, nous avons mis en place dans notre pays un système qui marche bien. Nous autorisons les importations sous licence. Mais le gouvernement canadien contrôle toutes les importations. Pendant un certain temps, la Commission canadienne du blé pouvait contrôler les importations, mais c'est de moins en moins le cas depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En raison de notre système de gestion de l'offre, notre politique en matière d'échanges commerciaux est beaucoup plus libérale que celle de nos voisins du sud, les États-Unis. Ces derniers interdisent l'importation des produits laitiers, des produits du sucre et des cacahuètes.

Ils bénéficient d'une exemption qu'ils ont négociée il y a longtemps, peu de temps après l'entrée en vigueur de l'Accord général, et ils ne renonceront à ces droits que dans certaines circonstances. Je crois que l'accord de libre-échange a créé quelques petites ouvertures pour certains produits de boulangerie.

Les États-Unis contrôlent très étroitement ces produits. Pour vous montrer à quel point c'est devenu ridicule, madame la Présidente, les États-Unis ont présenté une demande devant le GATT pour pouvoir vendre leur crème glacée et leur yaourt sur le marché canadien. Le GATT nous donnait le droit de résister, et c'est ce que nous avons fait. Cependant, si nous avions accédé à cette demande, nous nous serions trouvés dans une situation ridicule en permettant aux Américains de vendre leur crème glacée et leur yaourt dans notre pays.

Supposons qu'un Canadien veuille faire un voyage aux États-Unis pour visiter un parc et qu'il décide d'y aller en caravane. Si les douaniers font une inspection à la frontière et trouvent de la crème glacée ou du yaourt de fabrication américaine dans le réfrigérateur, ils ne permettront pas que ces produits entrent aux États-Unis, même s'ils y ont été fabriqués. Voilà comment fonctionnent les règlements à l'heure actuelle.

La disposition 2*c*)(i) de l'article XI est devenue une cause célèbre pour les producteurs canadiens dans les secteurs assujettis à la gestion de l'offre. Cela représente une large part de la production dans certaines provinces, particulièrement dans le Canada atlantique, au Québec et dans certaines régions de l'Ontario.

Ces secteurs sont très importants aussi en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies. C'est une part importante de notre industrie qui est en jeu dans les négociations du GATT. Ces producteurs ressentent beaucoup d'incertitude face à ce qui se passe à Bruxelles ou à Genève.

Ils reçoivent des messages contradictoires de la part du gouvernement et de certaines personnes qui sont censées participer aux négociations. D'un côté, on nous dit, comme le secrétaire parlementaire l'a fait aujourd'hui, que le gouvernement est en faveur d'un renforcement de la disposition 2*c*)(i) de l'article XI.

Cependant, de l'autre côté, nous entendons le ministre d'État chargé des Céréales, qui mène une campagne anti-européenne violente depuis six mois, dire aux agriculteurs: «N'achetez pas de produits européens. Si vous êtes insatisfaits de la politique agricole, allez porter un tas de blé sur le terrain de stationnement d'un concessionnaire de voitures européennes ou d'un concessionnaire de machines agricoles contenant des pièces européennes. Ne vous plaignez pas à moi. C'est la faute des Européens. Boycottez les Européens; n'achetez pas leurs produits.»

Pourtant, la réalité est que, avant cette campagne anti-européenne du ministre d'État chargé des Céréales, nous comptions sur la collaboration de la Communauté européenne et des pays nordiques pour obtenir le renforcement de l'article XI de l'Accord général. Nous n'avions pas beaucoup d'autres alliés assez forts pour être certains d'atteindre notre objectif. Ces pays lisent les journaux canadiens, ils ont des ambassades chez nous et ils savent ce que le ministre d'État chargé des Céréales dit aux

Canadiens. Et ils commencent à croire que c'est peut-être là la politique du gouvernement canadien.

Parmi les négociateurs du GATT, le bruit court que le seul véritable allié qui reste au Canada dans sa bataille au sujet de l'article XI, c'est le Japon; or, nous devons comprendre que les Japonais sont des négociateurs très passifs dans ce genre de situation; ils ne prennent pas de positions fermes, mais restent simplement passifs, sachant que le Japon est une forteresse très solide. Le Japon a une économie très forte et il est très puissant sur le plan commercial. Si l'article XI n'est pas renforcé, le Japon sera quand même assez puissant à l'échelle internationale pour pouvoir offrir lui-même à ses producteurs les avantages qu'ils auraient obtenus d'un renforcement de l'article XI. Le reste du monde n'aura plus qu'à encaisser sans rien dire.

Nous voilà donc dans une position précaire a cause de la démarche dualiste du parti ministériel.

Je concède aux Américains et aux Européens que nous nous comportons un peu comme des schizophrènes. Lorsqu'il est question du grain ou des denrées non périssables, nous demandons l'ouverture des frontières, nous voulons avoir accès aux marchés et nous nous opposons aux subventions internationales et aux subventions à l'exportation. En revanche, les Canadiens ont toujours dit vouloir produire suffisamment de denrées périssables pour approvisionner leurs propres marchés.

Certains Américains nous disent que nous leur tenons un double discours et que nous nous comportons en schizophrènes. C'est peut-être vrai, mais c'est aussi extrêmement logique quand on sait à quoi tient la production de denrées alimentaires. Il faut absolument pouvoir produire les denrées périssables dont on a besoin quand on vit dans un pays comme le Canada. Nous ne nous trouvons pas au carrefour des voies commerciales internationales. Le Canada est un peu, je pense, une énorme péninsule située à l'extrémité nord des Amériques. Les États-Unis sont le seul pays avec lequel nous pouvons commercer facilement. Le Canada est un pays nordique isolé par les longues distances à parcourir et par trois océans—dont un est à peine navigable la plupart du temps. Nous sommes isolés.

Nos compagnons à la table de négociation du GATT n'ont pas ce problème. Les grandes puissances ont d'autres choix.

• (1130)

Les États-Unis d'Amérique peuvent commercer avec le Sud et avec le Nord. Ils ont un choix. Ils ont une multitude de choix. Nous n'avons qu'une seule possibilité.

Les Européens peuvent commercer avec les pays scandinaves, avec les pays de l'Est et avec l'Union soviétique, ainsi qu'avec les pays d'Afrique. Ils ont de nombreux choix à proximité de chez eux et ils ont affaire à des consommateurs qui sont bien renseignés et qui connaissent leurs produits. Ils n'ont donc pas à en faire la promotion parce que les vendeurs et les acheteurs ont les mêmes intérêts et les mêmes exigences.

Les Européens ne tiennent donc pas tellement à faire aboutir les négociations du GATT, parce que leur économie ne s'en portera pas plus mal, qu'il y ait une solution ou non.

Les Japonais sont dans une situation très semblable, dans leur créneau de l'Asie du Sud-Est, marché énorme qu'ils savent pénétrer, comme ils l'ont d'ailleurs fait pendant presque tout le XX^{e} siècle.

Le Canada, pour sa part, a des échanges commerciaux un peu partout et il est un important pays commerçant. Nous dépendons du commerce international, et c'est pourquoi il est très important que nous participions aux pourparlers du GATT. Mais, lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes agricoles, nous ne montrons pas de manière très convaincante que nous acceptons les raisons pour lesquels les divers pays tiennent à préserver leur agriculture.

Je crois qu'il faut se présenter à ces entretiens en reconnaissant le fait que le premier impératif d'un pays est de nourrir sa population et en acceptant que c'est là une position commerciale et économique défendable. Il faut accepter ce fait. Cela autoriserait la production de denrées périssables dans notre propre pays, près des marchés. C'est ce que le Canada a toujours dit. Les États-Unis eux-mêmes ont appliqué ce principe, même s'ils ne le réaffirment pas dans ces pourparlers. Les Européens ont certainement appliqué ce principe, tout comme les Japonais, qui produisent maintenant assez de riz pour subvenir à leurs besoins, même si les superficies cultivées au Japon sont minimes. Le riz est leur aliment de base et ils en produisent assez pour leurs besoins. S'il le fallait, ils pourraient se nourrir uniquement de riz, et du riz qu'ils produisent eux-mêmes.

Il est donc naturel que les populations des États-nations veuillent à être en mesure de se nourrir elles-mêmes. Les propositions avancées par les États-Unis et qui sont au centre des discussions du GATT ne tiennent aucunement compte de ce fait.

Le plus souvent, le Canada a adopté la position américaine sauf pour l'article XI. Les discussions en sont au point où cet article a été rejeté ou risque de l'être pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, soit que nous avons perdu de la popularité auprès des Européens, qui auraient dû être nos alliés, et du groupe nordique. Nous sommes maintenant isolés, avec les Japonais, et nous risquons fort de perdre à moins que nous ne changions radicalement notre position.

Le secrétaire parlementaire du premier ministre a dit qu'il fallait se demander, pour embaucher une personne ou savoir si on pouvait lui faire confiance: «Ne me dites pas ce que vous pouvez faire, mais ce que vous avez fait.» Je crois que c'est ce qu'on commence à se dire dans des rassemblements comme ceux qui ont lieu à Miami ou Brandon, au Manitoba, à Licknow, en Ontario, et, plus récemment, à Rosetown, en Saskatchewan.

On commence à se dire: ces gens-là sont en place depuis sept ans. Ils n'ont pas prêté l'oreille à nos demandes; ils n'ont pas fait ce que nous avons demandé; nous nous sommes rassemblés pour montrer que le gouvernement n'a pas réagi aux problèmes réels. La réalité, pour les cultivateurs, c'est que les prix mondiaux et leurs revenus n'ont jamais été aussi bas et que leur pouvoir d'achat n'a jamais été aussi faible. Depuis l'introduction des statistiques au Canada, le prix d'un boisseau de blé n'a jamais été aussi bas.

Les produits vendus sur le marché mondial parce qu'ils sont considérés comme non périssables ne se sont jamais vendus à un si bas prix. Les solutions que le gouvernement offre consistent à supprimer toutes les subventions, subventions à l'exportation et subventions internes, et à se fier exclusivement à un prix mondial.

C'est sur ces hypothèses que se fondaient les deux études économiques que j'ai mentionnées dans ma question et elles en analysaient les conséquences. Après avoir analysé la structure de l'offre et de la demande mondiales prévue par la plupart des experts, elles concluent que l'augmentation des prix à la ferme serait très faible et ne dépasserait probablement pas 12 p. 100.

Les cultivateurs qui vendent leur blé à 2 dollars, cette année, ne sont pas très encouragés de savoir que le jour où le rêve du gouvernement se réalisera, ils pourront obtenir 2,25 dollars. Il leur en coûte deux fois plus cher pour produire. Ce n'est pas une solution-miracle pour eux et ils ne considèrent plus le gouvernement et le Parti conservateur comme un grand sauveur. Ils ne considèrent plus le Parti conservateur comme le parti qui partage leur vision de l'avenir de l'agriculture et de leurs collectivités rurales. Ils n'appuient plus les politiques du gouvernement et ils commencent à le dire. Ils lui donnent ainsi une chance de corriger ses erreurs et de changer de politique, mais il ne reste plus beaucoup de temps.

Les positions seront clairement établies au GATT. Nous verrons dans deux mois si le Canada se joindra aux États-Unis pour rallier les Européens à la tarification au lieu de toutes les mesures douanières qui sont actuellement en vigueur, conformément à l'article XI, ou s'il prendra position et essayera de trouver des alliés pour corriger les erreurs des six derniers mois et obtenir un sous-alinéa XI(2)*c*)(i) plus fort, comme le proposent les producteurs canadiens régis par le système de gestion de l'offre.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les propos du député et j'ai failli me lever pour prendre la parole quand il a fait allusion à certaines déclarations faites par des agriculteurs lors de leurs grands rassemblements, que l'on qualifie parfois de manifestations.

À l'instar de tous les députés conservateurs fédéraux de Saskatchewan, j'ai eu le plaisir d'assister à la prétendue manifestion de Rosetown. Ce que j'ai compris des témoignages, c'est que l'on protestait contre le prix des céréales. Mis à part ce petit reproche adressé au gouvernement, la plupart des commentaires venaient de gens raisonnables, honnêtes et objectifs, prêts à reconnaître que le responsable du problème n'était le gouvernement actuel, mais sans doute d'autres gouvernements, et notamment ceux de la Communauté économique européenne et des États-Unis.

On a déjà entendu bien des députés à la Chambre des communes critiquer avec véhémence les politiques de subventions à l'exportation pratiquées par la Communauté économique européenne et les États-Unis.

Je voulais simplement faire comprendre que l'on a intérêt à écouter ce qui se dit à ces rassemblements et à rapporter officiellement que les agriculteurs, bien qu'abattus et presque découragés, savent où se situe le problème. Ils se rendent compte qu'il faudra un jour ou l'autre procéder à des changements dans le secteur de l'agriculture.

Tout change dans la vie, et il faudra changer radicalement notre façon d'exploiter nos terres. De nos jours, un agriculteur ne peut plus se contenter de produire la même denrée pendant 50 ou 60 ans. La diversification est de plus en plus répandue chez les agriculteurs. Toutefois, on constate qu'il y a des limites là aussi. On n'a qu'à songer aux problèmes que doit affronter la Communauté économique européenne, comme en témoignent les 150 000 agriculteurs français qui viennent de manifester en scandant: «Ne touchez pas à nos subventions à l'exportation.» Voilà pour le problème de la Communauté économique européenne. Le nôtre consiste à reconnaître que nous devons compter sur l'aide accordée aux agriculteurs et, par voie de conséquence, aux petites entreprises.

• (1140)

En terminant, je voudrais demander au député de me dire si l'impression que j'ai gardée de Rosetown correspond bien à la sienne.

M. Althouse: Madame la Présidente, peut-être bien que nous entendons ce que nous voulons entendre. Je n'ai entendu personne dans cette foule à Rosetown dire qu'ils attendaient que des changements se fassent dans l'agriculture, qu'ils étaient incapables d'en faire ou qu'ils s'y refusaient. Les agriculteurs ne perdent pas de temps pour adopter de nouvelles techniques et apporter des changements à leurs produits.

Je vais consulter mes notes pour m'en assurer. J'ai entendu plusieurs personnes dire ceci: «L'assemblée d'aujourd'hui ne vise pas à condamner les Européens, mais à obtenir que notre gouvernement s'engage dans le même sens.»

Une autre personne a dit: «Nous avons beaucoup entendu parler des problèmes que les Européens nous causent dans le commerce international des céréales. Mais n'oublions pas—et c'étaient des gens responsables, je le rappelle au député—que les Européens ne comptent après tout que pour 20 p. 100 sur le marché mondial. Ensemble, le Canada et les États-Unis comptent environ les deux tiers.» Si on voulait agir au niveau des prix, il suffirait qu'on ait la volonté politique de se réunir et d'offrir les produits à un prix plus élevé. Ou encore, on pourrait se retirer du marché pour le premier mois et demi et attendre que les Européens aient écoulé leur production pour ensuite faire monter les prix.

Nous n'avons pas pris ce genre d'initiative. Ce que nous avons fait à la place, c'est adopter délibérément une politique qui nous vient du sud de la frontière, que notre gouvernement a entérinée, et qui consiste à laisser le taux d'intérêt américain descendre au point de dicter le prix du marché mondial, car tout commerçant de céréales peut s'adresser au département américain de l'Agriculture pour obtenir ses approvisionnements, sachant qu'ils s'établiront à ce taux minimum.

Cette politique a influencé le marché au cours des six dernières années depuis l'entrée en vigueur du programme. L'intention du secrétaire à l'Agriculture de l'époque était très claire. Il s'agissait pour les États-Unis d'arriver à dominer le commerce mondial des céréales et de partir en guerre contre les subventions en utilisant, ce sont ses propres mots, l'arme de la nourriture. Les Américains ont très bien joué. Nous ne leur avons pas tenu tête. Nous n'avons rien fait pour traiter de gouvernement à gouvernement.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, permettez-moi une brève remarque. Moi aussi, je me trouvais à Rosetown. Le commentaire le plus souvent entendu, dans cette foule de 4 000 personnes, lorsque certains politiciens ont essayé d'en faire un événement politique, était: «Ce n'est pas le moment de faire de la politique.»

En vérité, les agriculteurs s'étaient rassemblés—les rassemblements de 4 000 personnes, ce n'est pas chose courante—pour essayer de faire comprendre au gouvernement, à tous, au Canada qu'ils éprouvent de très sérieuses difficultés.

Nous, du gouvernement, prêtons l'oreille. Nous leur avons donné notre appui, et nous continuerons de le faire. Le temps est venu de hisser au rang des priorités la production alimentaire, d'en faire la priorité numéro un.

Il est intéressant de constater qu'il y a, d'une part, les excédents de production et, d'autre part, ceux qui se meurent de faim. À la défense du gouvernement dont je fais partie, je vois deux choix, surtout dans l'Ouest. D'un côté, il y a le du NPD qui suggère de créer une banque de terres agricoles et de prendre en charge l'exploitation agricole, option que l'Europe de l'Est a déjà rejetée. Elle a tourné le dos à ce système qui ne donnait pas les résultats escomptés. Des queues d'attente pour acheter des aliments. Soixante-quinze années de socialisme communiste ont montré à l'Europe de l'Est ce que peut accomplir un tel régime. Aujourd'hui, ils viennent ici chercher de l'aide alimentaire, et nous allons leur en donner.

L'autre parti d'opposition dans l'Ouest, le Parti réformiste, que dit-il? D'après lui, il faudrait réduire carrément de 15 p. 100 l'aide consentie aux agriculteurs canadiens. Nous ne pourrions survivre. Mon Dieu, je suis moi-même agriculteur, et trois de mes fils le sont aussi. Laissez-moi vous dire que la vie n'est pas facile. Même les 22 milliards de dollars que le gouvernement conservateur a injectés dans l'agriculture ne sont pas assez. Il est difficile d'arriver. Cependant, le gouvernement a tenu bon sa promesse d'appuyer l'agriculture.

Je suppose que les agriculteurs doivent se demander s'ils veulent un remède radical ou s'ils préfèrent que l'on reconnaisse les problèmes avec lesquels ils sont aux prises. Le gouvernement écoute et il comprend. Il est grand temps que les dirigeants mondiaux, de quelque ordre que ce soit, admettent que la production alimentaire est prioritaire, qu'elle est certes un droit de la personne. S'il existe un droit, c'est bien celui de se nourrir. Nous, les agriculteurs, ne nous excusons pas d'être producteurs, de travailler fort et de produire des aliments. Les Canadiens sont ceux qui paient le moins pour leurs aliments.

Je me range du côté des agriculteurs ici présents et des agriculteurs de tout le pays et je dis que nous produirons des aliments mais que, pour cela, nous devons obtenir des prix équitables.

M. Althouse: Madame la Présidente, je crois devoir rappeler au secrétaire parlementaire du premier ministre que, outre les points à propos desquels j'ai répondu à mon collègue, le député de Regina, on a entendu à Rosetown des appels répétés pour une aide de 30 $ l'acre, qui porterait le revenu agricole au niveau que le régime universel aurait assuré pour la campagne agricole de 1991, qui s'est terminée en août dernier.

Le secrétaire parlementaire nous supplie de ne pas recourir à des solutions radicales. Je ne crois pas que le secrétaire soit bien fort en histoire. Ce que propose son gouvernement, c'est-à-dire d'emboîter le pas aux États-Unis en supprimant toute subvention à la production agricole et à l'agriculture, constitue en soi une solution radicale. Cela ne s'est jamais vu de mémoire d'homme. C'est une solution nouvelle et radicale et lorsqu'on l'examine de près et calmement, comme le font eux-mêmes les économistes de droite, on se rend compte comme eux qu'elle n'aidera pas vraiment les agriculteurs.

Au cours des huit dernières années, plus de deux agriculteurs ont quitté chaque jour la Saskatchewan dans le cadre du prétendu programme de bienfaisance en vigueur dans cette province, et voici qu'on propose d'adopter un programme qui éliminerait toute ingérence gouvernementale, ce qu'aucun État ni aucune collectivité, je le répète, n'a jamais envisagé comme politique dans toute l'histoire du monde civilisé.

Mme le vice-président: Le débat reprend et je crois comprendre que le député d'Algoma va partager le temps mis à sa disposition avec l'un de ses collègues. La parole est au député d'Algoma.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je veux simplement être associé étroitement à l'initiative du député de Lambton—Middlesex qui, à titre de critique associé en matière commerciale de notre parti, a présenté aujourd'hui cette motion tendant à obtenir l'appui du gouvernement fédéral, des Canadiens ainsi que de la Chambre des communes pour le maintien et le renforcement de l'article XI du GATT dans le cadre des négociations qui ont lieu à Genève cet automne.

La motion ajoute que le gouvernement ne devrait signer aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Selon moi, c'est là un des plus importants débats que nous ayons à l'automne. Il est regrettable qu'il n'y ait pas plus de députés dans cette enceinte aujourd'hui à l'occasion de ce débat d'une très grande portée. Il est essentiel pourtant. En effet, ces secteurs du lait et de la volaille sont les plus stables et les plus autonomes de toute l'industrie et constituent un des fondements d'un secteur extrêmement rentable de l'agriculture, celui de la gestion de l'offre. Or, leur sort sera décidé au cours des prochaines semaines dans le cadre des négociations du GATT.

• (1150)

Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune, ce matin, de représentants de la Fédération canadienne des producteurs de lait, ainsi que de l'Office canadien de commercialisation du poulet, de l'Office canadien de commercialisation du dindon et de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair, notamment un groupe, sauf erreur, du Québec. Ce sont en effet ces producteurs présents à la tribune aujourd'hui, dont le gagne-pain, le travail et le revenu sont menacés par ces négociations du GATT. Nous leur souhaitons la bienvenue à l'occasion de ce débat historique.

C'est un débat historique, car en ce moment même, tout le secteur des céréales et des oléagineux est durement frappé par la décision du gouvernement de réduire ses programmes de soutien de 1,3 milliard de dollars l'année dernière. Le gouvernement n'a pas apporté une aide de transition relativement au nouveau programme de stabilisation, au printemps dernier. Selon moi, il n'y a jamais eu autant d'incertitude dans le secteur de la gestion de l'offre qui, depuis toujours, est le plus stable et le plus solide; en même temps, en plus de cette incertitude, les producteurs de céréales et d'oléagineux font face à une crise de trésorerie.

J'ai été particulièrement frappé par la réponse que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture m'a donnée aujourd'hui lorsque je lui ai demandé de nous expliquer pourquoi lors de la réunion de Madrid des ministres de l'agriculture de tous les pays occidentaux, il n'avait jamais soulevé la question du GATT, à en croire ses déclarations dans cette enceinte. Quand on connaît la terrible incertitude qui règne dans le secteur agricole cette année, il est incroyable qu'il ne l'ait pas fait. En effet, n'avait-il pas là une chance en or d'exercer des pressions sur un grand nombre de gens influents, les ministres de l'agriculture du monde occidental, et de bien leur souligner l'importance que nous attachons à l'article XI. Il aurait pu ajouter que nous ne ruinons pas le commerce mondial en écoulant des excédents ou des produits de trop faible qualité à bas prix sur le marché, que nous restreignons notre production et que notre industrie est viable. Pourquoi n'en a-t-il rien fait? Ce sont des choses de ce genre qui inquiètent vivement les gens présents à la tribune aujourd'hui.

Tout ceci est dans le communiqué et on précise qu'on veut une agriculture stable et de bonnes relations dans le cadre des négociations du GATT et tout le reste; cependant, il n'a pas soulevé cette question. Il n'a pas cherché à obtenir l'appui de ces ministres. Lorsqu'on examine très attentivement sa réponse, on s'aperçoit qu'il a évité la question.

Sur ce même sujet, je lui ai demandé si la politique du gouvernement du Canada était d'approuver la motion que nous présentons ce matin. La motion déclare simplement que nous voulons que le gouvernement renforce et clarifie l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dans le cadre des négociations commerciales multilatérales en cours et qu'il ne signe aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs. Il va sans dire que le secrétaire parlementaire, qui prend la parole à la Chambre des communes au nom du gouvernement et du ministre de l'Agriculture, aurait dû répondre ce qui suit: «Oui, nous approuvons cette motion. Nous ne signerons aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs.»

En guise de réponse, il a repris la déclaration évasive que nous avions eue du permier ministre, du ministre de l'Agriculture et du vice-premier ministre, et qui est la suivante: «Notre position consiste à appuyer l'article XI, mais s'il y a un changement, nous vous informerons.» Cette réponse est tout à fait inacceptable. C'est d'ailleurs pratiquement ce qu'a répondu le ministre de l'Agriculture à la question que lui a posée le député de Haldimand—Norfolk ici, la semaine dernière, quand il a dit: «Jusqu'à décision contraire, notre position consiste à appuyer l'article XI.»

Une telle réponse est inacceptable. Le débat d'aujourd'hui et toute la question des négociations relatives au GATT revêtent de toute évidence une importance capitale pour les producteurs de lait, de volaille, de poulet à griller et d'oeufs. Ces producteurs sont environ 40 000, mais ils emploient de 40 000 à 50 000 personnes, peut-être même 100 000, dans leurs établissements répartis partout au Canada.

Ce sont les producteurs les plus stables et les mieux organisés au pays, sans compter qu'ils sont autonomes. Ils ne se rassemblent pas à la porte des édifices du Parlement, chaque automne. Ils le feront peut-être cette année, mais ce sera une première. Ils pourront demander des paiements de stabilisation. Si nous les décevons, il se produira un exode dans les régions rurales du Canada, surtout en Ontario, au Québec, dans le Canada atlantique, en Colombie-Britannique et dans bien des endroits dans l'Ouest, mais aussi dans les Prairies, même si ces producteurs ne dépendent pas autant du secteur de la gestion de l'offre. Toutefois, il ne fait aucun doute que ce sont les producteurs les plus stables de ce secteur au Canada.

Nous allons constater l'effritement du Canada rural et, si nous imitons les États-Unis, car, de ce côté-ci de la Chambre, nous pensons souvent que c'est ce que veut finalement le premier ministre, il y aura une concentration de ces industries selon l'exemple des États-Unis où presque toute la production des oeufs vient de la Georgie, de l'Alabama et d'autres États du Sud. Le Maine présente à peu près la même superficie que le Nouveau-Brunswick, mais la production d'oeufs, de lait ou autre y est bien rare.

C'est dire qu'en matière de développement régional, la gestion de l'offre dans ces secteurs représente l'initiative la plus fructueuse que nous ayons jamais prise au Canada.

Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui est très important. Je ne saisis pas très bien ce que vous voulez me faire comprendre à propos du temps qu'il me reste.

Mme le vice-président: Je m'excuse. Je voulais indiquer au député qu'il lui reste une minute. En même temps, j'ai répondu à son collègue qui m'a demandé s'il y aurait ensuite une période de questions ou de commentaires. Je lui ai répondu qu'il y aurait effectivement une période de questions ou de commentaires de cinq minutes. C'est la raison pour laquelle je lui ai indiqué cinq minutes. Je m'excuse de la confusion que cela a pu causer. Je laisse maintenant le député terminer son intervention.

M. Foster: Madame la Présidente, je ne faisais que m'éclaircir la voix en vue de ce débat. Dommage qu'il ne me reste qu'une minute. Je veux simplement dire au gouvernement ce matin qu'il est impossible de décrire toute l'importance de cette question. Nous avons l'impression, et les agriculteurs ont également cette impression, d'avoir été trahis au chapitre de la gestion de l'offre des produits transformés dans l'accord de libre-échange. Nous ne voulons pas que le gouvernement agisse de la même façon dans les négociations du GATT. Nous voulons qu'il soit ferme et qu'il défende la position du Canada sur l'article XI, que cet article soit conservé comme mécanisme indépendant par rapport à la tarification des États-Unis ou qu'il soit conservé comme mécanisme de contrôle.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de cet article pour la stabilité des agriculteurs et la stabilité du Canada rural. Il appartient au gouvernement, bien qu'il ne possède pas les compétences et la capacité de le faire, de participer à ces négociations, de convaincre les Européens d'appuyer notre position, et de garantir le maintien de l'article XI, de la gestion de l'offre et du Canada rural.

• (1200)

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, mon commentaire s'adresse au député. Si je comprends bien, le député a indiqué que je n'avais pas soulevé la question de l'article XI. Je veux simplement préciser au député que cette question a figuré à l'ordre du jour de toutes les réunions auxquelles j'ai participé la semaine dernière à Madrid, en Espagne.

Pour éviter tout malentendu, je tiens à préciser à la Chambre que j'ai bel et bien parlé de l'importance de notre secteur de la gestion de l'offre et plus particulièrement de l'article XI à toutes les réunions auxquelles j'ai participé la semaine dernière.

M. Foster: Madame la Présidente, si c'est vrai, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait aussi nous expliquer la position du ministre de l'Agriculture.

Il disait aujourd'hui qu'il envisageait de prendre des mesures de rétorsion contre la Communauté européenne parce qu'elle subventionne les céréales, les oléagineux et les autres produits qu'elle vend sur les marchés mondiaux.

Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous expliquer pourquoi aucune mesure n'est prise contre les États-Unis. Après tout, nous avons un accord de libre-échange avec eux. Il y a des mécanismes pour régler les différends.

Il est certain qu'ils ont utilisé leur programme de stimulation des exportations, qui est riche de 1,4 milliard, pour contrer nos exportations de céréales et d'oléagineux, nous volant nos marchés traditionnels et entraînant une chute des prix mondiaux. Je me demande pourquoi la stratégie ne consisterait qu'à prendre des mesures de rétorsion contre la Communauté européenne.

J'aimerais également demander au secrétaire parlementaire si c'est la position du gouvernement. Après tout, il parle pour le ministre de l'Agriculture lorsqu'il est à la Chambre des communes. La dernière partie de la résolution de ce matin dit que nous essayerons non seulement d'obtenir le renforcement et la clarification de l'article X1, mais aussi qu'on ne signera aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs.

M. Cardiff: Madame la Présidente, je ne sais pas si c'est approprié. Ce n'est pas moi qui ai fait le dernier discours, mais je serais certainement heureux de répondre au député au sujet des mesures de rétorsion contre les États-Unis.

Le ministre a indiqué très récemment, en parlant des mesures de rétorsion contre la Communauté européenne, quelle était notre position en ce qui concerne le programme de stimulation des exportations des États-Unis.

Je ne voudrais pas que le député pense que nous ne visons qu'un pays et pas un autre, car ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la motion, je pense qu'on pourrait l'appuyer. Je pense que notre position à la Chambre, en tant que gouvernement, est tout à fait en faveur du maintien de l'article X1 et en faveur de la gestion des approvisionnements. Je ne comprends même pas que l'on mette cela en doute.

Les crédits

M. Foster: Madame la Présidente, c'était dans la question. J'ai posé cette question au secrétaire parlementaire, après son intervention parce que c'est la question la plus importante de toutes.

Le négociateur canadien pour la section agriculture a dit clairement que le gouvernement avait soulevé certaines inquiétudes parmi les producteurs de lait et de volaille du Canada parce qu'il avait laissé entendre que nous serons peut-être contraint de renoncer à l'article X1.

Ce que nous essayons de dire dans la motion d'aujourd'hui c'est que oui, la Chambre des communes demande, souhaite, exige que le gouvernement travaille à obtenir le renforcement et la clarification de l'article X1 et qu'il ne signe aucune entente qui ne permet pas d'atteindre ces objectifs, car nous pensons que le système tarifaire que proposent les Américains conduirait à ruiner notre système de gestion des approvisionnements.

Je pense que c'est pour cela que nous voulons savoir si la politique du gouvernement est de ne pas adhérer à un accord qui affaiblirait ou supprimerait l'article X1.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, j'ai seulement une brève observation à faire. Je suis heureux que le député se préoccupe de la représentation à la table des négociations.

Je voudrais dire clairement, pour me porter à la défense du gouvernement, que notre premier ministre y est allé, que le ministre du Commerce extérieur y est également allé, et que le ministre de l'Agriculture y est en ce moment même.

À titre d'agriculteur de l'Ouest, je sais à quel point il est important d'avoir un porte-parole à la table. Quant aux partis scissionnistes qui ne représentent personne, ces partis ne parviennent jamais jusqu'à la table. Les libéraux devraient examiner attentivement cette situation.

Ils n'ont aucun député pour représenter l'ouest du Canada. Que se passe-t-il si le Parti réformiste du Canada y est élu? Qui représente-t-il? Il ne siège pas à la table. Le NPD non plus. Or, nous y sommes, nous avons bien représenté ces agriculteurs et nous continuerons en ce sens.

C'est le premier ministre du Canada. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. J'accorde quelques secondes au député d'Algoma s'il désire répondre.

M. Foster: Madame la Présidente, je pense que le député est très paranoïaque au sujet du Parti réformiste du Canada. Nous ne discutons pas la question de savoir si le gouvernement est à la table ou, comme le député l'a dit dans son discours précédent, s'il écoute.

Ce qui nous inquiète, c'est ce que le gouvernement fera. Nous savons ce qu'il a fait dans l'Accord de libre-échange, et nous ne voulons tout simplement pas qu'il fasse la même chose dans les négociations du GATT. C'est cela notre préoccupation. Nous ne voulons pas savoir s'il écoute, nous voulons savoir ce qu'il fait.

Dans la crise de trésorerie des agriculteurs, il n'a rien fait. Au sujet du GATT, nous craignons qu'il n'y renonce. C'est ce qui nous préoccupe.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, l'agriculture canadienne est en état de crise. Les prix du soya et du blé sont à la baisse de 35 p. 100 du niveau de l'an dernier, et 45 p. 100 inférieurs à la moyenne des derniers quinze ans. Il y a un manque à gagner juste dans ce domaine-là, dans ma province de l'Ontario, de quelque 200 millions de dollars cette année. Et maintenant, l'agriculture contingentée est en danger.

[*Traduction*]

Que le gouvernement nous dise que l'article XI du GATT ne changera pas tant qu'il ne dira pas qu'il doit changer est très peu rassurant pour les producteurs laitiers du Canada et les autres producteurs de produits contingentés.

Rappelons-nous que ce gouvernement-ci est le même qui a dit que, dans l'Accord de libre-échange, il allait protéger les producteurs laitiers canadiens au sujet de la crème glacée et du yogourt. Qu'on regarde ce qui s'est passé!

Une voix: Il nous a vendus.

M. Boudria: C'est exact. Il nous a vendus.

[*Français*]

Mais, madame la Présidente, le gouvernement nous envoie des signaux qui sont alarmants pendant ces derniers jours. J'ai devant moi le document qui s'intitule «Le fédéralisme canadien et l'union économique—Partenariat pour la prospérité», document qui fut déposé à la Chambre la semaine dernière par le gouvernement. J'aimerais vous citer quelques extraits de la page 19 du document. Ici, on en fait la liste sous le titre «Les coûts—des entraves à la mobilité». On y énumère les items suivants: les offices de commercialisation des produits agricoles qui réglementent la production et les prix divers de produits comme le lait, la volaille et les oeufs.

Donc, le gouvernement qualifie dans son propre document, ces mesures-là comme étant des entraves au commerce au Canada. Comment le gouvernement peut-il nous dire aujourd'hui qu'il veut protéger l'agriculture contingentée, quand, dans son propre document de la semaine dernière, il le qualifiait d'une nuisance?

[*Traduction*]

Je suis inquiet. Les producteurs laitiers, les producteurs de volaille, les producteurs d'oeufs et d'autres produits que je représente à la Chambre sont également inquiets. Au Canada, la production laitière, par exemple, constitue une industrie très importante.

[*Français*]

Par exemple, laissez-moi vous citer quelques faits. La circonscription électorale de Perth—Wellington—Waterloo a 1 299 producteurs laitiers. Celle que je représente, Glengarry—Prescott—Russell, vient tout de suite en deuxième place avec 1 104 producteurs laitiers. Donc, voyez-vous l'importance que cela a pour mon comté! Lotbinière, 1 089 producteurs laitiers; Beauce, 990 et Bellechasse, 969. Ce sont donc les cinq circonscriptions électorales avec le plus grand nombre de producteurs laitiers au Canada, celle que je représente étant la deuxième.

• (1210)

Le Québec, madame la Présidente, produit 47,4 p. 100 des produits laitiers au Canada, et l'Ontario 31,1 p. 100. Donc vous voyez que ce dossier est fort important pour ces deux provinces; 77,5 p. 100 de la production laitière se situe dans ces provinces, et 75 p. 100 des producteurs laitiers sont dans les deux provinces que je viens d'énumérer.

[*Traduction*]

Nous ne parlons pas d'un enjeu sans importance, ni même d'un enjeu majeur. Nous parlons de quelque chose qui est fondamental pour la survie de cette industrie, non seulement dans notre pays, non seulement dans la province que je représente, mais aussi et davantage encore pour mes électeurs.

Les producteurs de lait du Canada ont préparé un document à notre intention et l'ont mis à la disposition des députés. Il s'intitule *L'état actuel des négociations du GATT* et date d'octobre 1991. Ils sont très inquiets des rumeurs qui se font beaucoup trop insistantes actuellement. Ce sont plus que des rumeurs, et elles partent d'un fait: le système de gestion des approvisionnements en place chez nous pourrait être modifié au GATT à cause de certaines considérations à l'étude, et nous pourrions hériter en échange de ce qu'on appelle un système de tarification.

[*Français*]

Et si nous avions ce système tarifaire-là, madame la Présidente, les producteurs agricoles canadiens perdraient dès le début, dès le départ, quelque 20 p. 100 de leurs revenus, en assumant que le système marcherait et qu'il serait là en permanence. Et cela n'est pas du tout certain non plus, parce qu'à l'avenir, bien sûr, le même gouvernement—bien que ses chances ne soient pas tellement bonnes d'être au pouvoir pour longtemps—pourrait à l'avenir tenter de réduire ensuite les protections tarifaires qu'il aurait lui-même imposées. Et ensuite, bien sûr, on verrait disparaître graduellement «à la libre-échange» les tarifs qui seraient là. Les agriculteurs canadiens, les producteurs laitiers de Glengarry—Prescott—Russell et ceux d'ailleurs n'auraient rien pour les protéger, et nous verrions ce qu'on a vu aux États-Unis: une concentration graduelle de la production laitière et la production de plusieurs autres produits agricoles.

[*Traduction*]

À ceux qui disent que c'est cela la libre entreprise, je réponds que c'est de la foutaise. Il n'y a rien de libre dans le fait que des pays se battent entre eux à coup de subventions. Je suis convaincu que les producteurs laitiers de ma circonscription sont aussi efficaces que ceux de l'État de New York, mais la question n'est pas là. Pourquoi un producteur laitier de Glengarry, de Prescott ou de Russell devrait-il avoir à faire concurrence au Trésor des États-Unis d'Amérique? La question est là, c'est l'enjeu à long terme, si nous devions perdre notre système de gestion des approvisionnements.

Avec un système de tarification, le prix versé aux producteurs laitiers pourrait baisser de quelque 20 p. 100. Cela peut très bien se produire si le gouvernement permet la disparition de notre système de gestion des approvisionnements. En outre, ce gouvernement vendu au libre-échange pourrait ensuite réduire ses tarifs et les éliminer complètement avec le temps. Les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs ont besoin de la protection du système actuel, la gestion des approvisionnements. Il nous faut préserver ce système.

La question n'est pas de savoir si le Parti réformiste ferait pire que les conservateurs. Il n'y a pas de telle compétition. Le gouvernement que nous avons actuellement est assez mauvais, merci! Dieu nous préserve de pire que cela.

Nous voulons améliorer les choses et conserver au moins les acquis des producteurs, c'est-à-dire un système de gestion des approvisionnements.

[*Français*]

Madame la Présidente, les électeurs que je représente en cette Chambre tiennent à leur système de gestion des approvisionnements. Ce dont on a besoin, c'est d'un gouvernement qui soit engagé à maintenir ce système, à le garder, à l'améliorer. Et je dis au secrétaire parlementaire que l'expérience des dernières années nous ont montré l'engagement ou le soi-disant engagement du gouvernement d'en face. On l'a vu dans les négociations canado-américaines, on l'a vu dans le dossier de la crème glacée et du yogourt.

Je me souviens d'un débat contradictoire à Saint-Isidore-de-Prescott, dans mon comté, madame la Présidente, où le candidat conservateur à côté de moi, lequel a éventuellement récolté un gros 19 p. 100 des voix incidemment, a tenté de faire croire à mes électeurs que la crème glacée et le yaourt seraient protégés dans l'Accord de libre-échange. Les agriculteurs ne l'ont pas cru dans mon comté et ils avaient raison de ne pas le croire, tout simplement parce que ce n'est pas cela qui s'est produit.

On a vu, dans le passé, les pertes suites à cette entente et j'ai peur et mes électeurs ont peur de ce qui pourrait arriver maintenant au GATT. J'ai confiance aux agriculteurs de mon comté et à ceux du Canada, mais je n'ai certainement pas confiance au gouvernement d'en face par exemple pour protéger leurs droits. Et eux, en face, ont besoin de faire leurs preuves parce que dans le passé, ils ont indiqué définitivement des penchants qui nous laissent croire qu'ils veulent mettre fin à notre système de gestion des approvisionnements.

Aujourd'hui, on verra si le gouvernement d'en face votera pour la motion.

[*Traduction*]

C'est ce dont nous avons besoin. Il faut armer nos négociateurs d'une résolution claire de la Chambre disant que nous voulons garder, conserver, améliorer et renforcer notre système de gestion des approvisionnements.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je remercie mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell. L'an dernier, j'ai eu le privilège de visiter Moscou, puis Riga, en Lettonie. À Moscou, j'ai remarqué, en me rendant au colloque sur l'environnement auquel j'assistais, que tous les matins, vers 7 heures et parfois plus tôt, les gens commençaient à faire la file devant les épiceries dans l'espoir d'y trouver un peu de pain et de fromage—j'y ai rarement vu du lait. Je dois dire aussi que la qualité de la viande qui était vendue ne se comparait même pas à celle de la viande que nous utilisons ici dans la nourriture pour animaux. Cela a été pour moi l'expérience la plus éprouvante de tout mon voyage à Moscou.

Nous avons beaucoup entendu parler de la gestion de l'offre et nous parlons d'abord et avant tout aux agriculteurs. En tant que député d'une circonscription urbaine, j'aimerais que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell dise quel effet cela aura sur la sécurité de l'approvisionnement en nourriture et sur les prix pour la population des grands centres urbains. Il faut que la population des centres urbains, du centre-ville de Toronto et du centre-ville de Montréal, comprenne quel est exactement l'enjeu du débat d'aujourd'hui. Je demande même à tous mes collègues des régions rurales de ne pas oublier, lorsqu'ils prennent la parole, d'aborder la question des répercussions sur les consommateurs.

Avec tout le respect dû au monde agricole—et je comprends mon collègue de Lambton—Middlesex qui a publié un magnifique document, *La juste part*—je crois qu'il nous faut communiquer, non pas avec les 300 000 agriculteurs canadiens qui sont dans une situation extrêmement difficile, mais avec les 25 millions de consommateurs canadiens.

Madame la Présidente, je demande à mon collègue, par votre intermédiaire, de préciser quels seront les répercussions sur mes électeurs qui ne sont pas des agriculteurs.

M. Boudria: Je tiens tout d'abord à féliciter et à remercier mon collègue de Broadview-Greenwood. Qu'ils soient d'un milieu rural, comme moi, ou de milieux urbains, il est important que tous les députés s'intéressent à l'agriculture.

Chaque fois que nous avons un débat sur l'agriculture dans cette Chambre, certains députés de milieux urbains y prennent beaucoup d'intérêt. Je cite parmi eux le député de Broadview-Greenwood, qui sans doute se préoccupe le plus de cette question, et je l'en félicite. La raison en est évidemment que ce sont les agriculteurs qui produisent les aliments que les citadins consomment. Qu'on se le rappelle. Le député de Broadview-Greenwood le sait bien, lui.

• (1220)

En ce qui concerne les observations du député de Souris—Moose Mountain qui m'a qualifié de député urbain, permettez-moi de dire que le village de Sarsfield où je demeure compte 230 habitants. C'est cela un milieu urbain, au Canada, madame la Présidente?

J'ai été élevé sur une ferme et je vis maintenant dans ce village de 230 habitants, la grande métropole de Sarsfield.

Les remarques du député de Broadview–Greenwood sont très importantes. Nous avons au Canada la meilleure qualité d'aliments au monde. Nous avons des approvisionnements très fiables. Avons–nous jamais entendu dire que nous manquions de lait dans ce pays? Nous n'en manquons pas. Nous ne subissons pas de pénuries, pour ce qui est des produits soumis à la gestion des approvisionnements. Le système est fiable. Il fonctionne depuis des décennies. Il est stable et il assure à nos producteurs une source de revenus sûre quoique modeste.

À propos de ce qu'elle apporte à nos producteurs, certains—notamment l'Association des consommateurs du Canada que je nomme à mon corps défendant—disent que la gestion des approvisionnements coûte cher.

Je me permets de ne pas partager leur avis. Ils se trompent et ils se trompent souvent.

Je vous dirai par exemple qu'en 1980, un agriculteur recevait 38 cents sur un litre de lait. Dix ans plus tard, ce revenu a grimpé pour atteindre le montant énorme de 57 cents.

Voulez–vous que je vous signale quelque chose, madame la Présidente? Le prix à la consommation de ce même litre de lait est passé de 75 cents à 1,48 $. Autrement dit, ce n'est pas le revenu de l'agriculteur qui a augmenté, c'est celui des autres intervenants de la chaîne qui distribuent et vendent le produit aux consommateurs. C'est pourquoi les prix montent en flèche alors que l'agriculteur ne reçoit pas sa juste part.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le vice–président: Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Kamouraska—Rivière–du–Loup, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur.

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, depuis son entrée en fonction, le gouvernement a fait montre d'un inébranlable appui pour la gestion de l'offre. À notre avis, cette position est et devrait demeurer un élément crucial de la politique agricole du Canada. À cet égard, nous collaborons avec les provinces et l'industrie pour veiller à ce que la gestion de l'offre demeure un instrument viable et utile.

Par conséquent, lors de l'examen de la politique agricole canadienne, nous nous sommes employés, de concert avec les autres groupes concernés par la gestion de l'offre, à établir la «deuxième génération» du système de gestion de l'offre. Nous réalisons tous que ce système est dynamique et doit s'adapter à l'évolution du marché s'il veut continuer à servir les producteurs, les entreprises de transformation et les consommateurs dans les prochaines décennies.

Depuis 1947, le GATT reconnaît que si les gouvernements réclament efficacement l'offre, ils peuvent maintenir une discipline correspondante sur les importations. L'article XI, 2 c) (1) du GATT habilite donc les parties à appliquer des contingents d'importation pour appuyer les systèmes de gestion de l'offre.

Malheureusement, un certain nombre de groupes spéciaux du GATT, créés récemment, ont conclu qu'il fallait clarifier les règles actuelles du GATT. À la suite de ces décisions, il faut en particulier déterminer sans délai quels produits transformés peuvent être visés par des mesures de contrôle des importations. Dans le cas de l'industrie laitière, le lait est assujetti à des mécanismes de contrôle de la production, mais ce sont les produits laitiers qui font l'objet d'un commerce international.

Dans ce contexte, l'industrie, les provinces et le gouvernement fédéral ont donc convenu qu'un des principaux objectifs du Canada, dans les négociations commerciales multilatérales, consiste à renforcer et à clarifier l'article XI, madame la Présidente. Nous avons poursuivi énergiquement cet objectif pendant toute la durée des négociations et nous continuerons à le faire.

Comme vous le savez, madame la Présidente, la position de négociation du Canada sur l'agriculture a été développée en étroite collaboration avec les provinces et tous les secteurs de l'industrie. Elle représente un véritable consensus national sur le fait que tous les secteurs de l'agriculture canadienne sont avantagés par un système commercial international fondé sur des règles efficaces qui s'appliquent également à tous les pays et à tous les produits.

Tous les secteurs de l'industrie reconnaissent que les obstacles au commerce et à la subvention qui faussent les échanges doivent être progressivement réduits. Il est clair que les distorsions, madame la Présidente, et les incertitudes qui marquent actuellement le commerce des produits agricoles affectent autant nos producteurs laitiers que nos producteurs céréaliers. Le statu quo n'est acceptable ni aux uns, ni aux autres.

Nos exportateurs ont besoin d'un accès élargi aux marchés et d'une réduction substantielle de toutes les formes de subventions qui faussent ces échanges. Nos secteurs assujettis à la gestion de l'offre doivent savoir avec certitude quelles règles internationales sont appliquées de façon à pouvoir opérer leurs systèmes en conséquence. Tous ces intérêts sont reflétés d'une façon équilibrée dans la position de négociation du Canada sur l'agriculture à l'*Uruguay Round*.

Madame la Présidente, vous le savez, les négociations de Genève en sont maintenant à une phase cruciale. Le dossier agricole est dans une impasse depuis la réunion ministérielle tenue à Bruxelles en décembre dernier, à laquelle j'ai eu l'honneur de participer. L'un des problèmes concerne le rôle futur de l'article XI. Madame la Présidente, le Canada a pris l'initiative de réclamer le renforcement et la clarification de l'article XI mais il y a d'autres pays qui veulent éliminer l'article XI ou, si ce n'est pas possible, maintenir le statu quo.

Comme l'a récemment mentionné le président du groupe de négociations sur l'agriculture, il subsiste des différences fondamentales entre les participants sur l'article XI tout comme il subsiste des divergences sur un certain nombre d'autres questions agricoles. Le Canada ne ménage aucun effort pour maintenir et l'appui du maintien et de la clarification de l'article XI. La plupart, sinon tous les pays qui appuient l'article XI ont dit croire que les propositions détaillées du Canada constituent une base de négociation raisonnable.

Hier encore, madame la Présidente, mon collègue, le ministre de l'Agriculture était à Bruxelles pour présenter vigoureusement les vues du Canada et pour réclamer leur appui. Le ministre de l'Agriculture, Bill McKnight, a émis un communiqué de presse en date du 2 octobre, donc hier, suite à la rencontre qu'il a eue avec M. Ray MacSharry, commissaire à l'agriculture et au développement rural de la Communauté européenne. Il dit ceci: «Lors de cette rencontre de deux heures, M. McKnight a insisté sur l'importance de conclure les négociations commerciales multilatérales dans les plus brefs délais et a souligné les objectifs du Canada dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT».

Il ajoute ceci, madame la Présidente: «Notre position est très claire. Le Canada veut voir la fin de la guerre internationale des subventions, l'amélioration de l'action aux marchés et la mise en place, dans le cadre du GATT, de règles claires et équitables, incluant le raffermissement et la clarification de l'article XI». M. McKnight a attiré l'attention sur les difficultés extrêmes éprouvées par les producteurs de céréales et d'oléagineux en conséquence directe de subventions destructrices accordées par la Communauté européenne et les États-Unis. Il souligne à M. MacSharry que les négociations commerciales multilatérales devraient être menées à bien dès cette année. Et il a insisté sur ce point: «Si tel n'est pas le cas, le gouvernement canadien devra prendre les moyens qui s'imposent afin de remédier à la situation.»

Madame la Présidente, M. MacSharry, le commissaire à l'agriculture de la Communauté européenne a mentionné qu'il partageait les objectifs du Canada sur l'Article XI et que la Communauté européenne continuerait à soutenir que l'article XI devrait être maintenu et clarifié.

• (1230)

Madame la Présidente, si nous nous réjouissons que le principal objectif de notre proposition sur l'article XI jouisse d'un appui considérable, nous sommes également conscients qu'il suscite une vive opposition. Il faudra régler un certain nombre de questions clés pour mener à terme les négociations sur l'agriculture. En ce qui concerne l'accès aux marchés, une des principales questions est de savoir s'il faudrait convertir toutes les barrières non tarifaires en équivalents tarifaires. Une autre question difficile est de savoir s'il convient d'établir une mesure de sauvegarde spéciale en matière agricole qui serait mise en branle si les pays s'engageaient à tarifer. Ces deux questions, madame la Présidente, sont évidemment liées à l'article XI.

Dans une négociation aussi compliquée et difficile que celle-ci, il existe plusieurs moyens d'atteindre un objectif donné. Il est important de noter, madame la Présidente, que certains autres pays disposent de systèmes de gestion de l'offre qu'ils protègent en recourant à des moyens autres que ceux prévus par l'article XI. Je pense au système de prélèvements variables utilisé par la Communauté européenne. L'objectif du Canada est avant tout la création d'un contexte commercial international qui permette le maintien des systèmes canadiens de gestion de l'offre. Afin d'atteindre cet objectif, nous avons plaidé en faveur d'un renforcement et d'une clarification de l'article XI et nous continuerons à le faire tout au long de ces négociations. Nous poursuivrons également nos consultations avec l'industrie et les provinces afin de nous assurer que nos objectifs fondamentaux soient atteints.

Dans sa résolution, l'opposition soutient que nous devrions rejeter tout accord qui n'entraîne pas une clarification de l'article XI. Madame la Présidente, devons-nous en déduire que l'opposition souhaite le maintien du statu quo en ce qui concerne l'article XI? Les producteurs laitiers du Canada et les autres secteurs visés par la gestion de l'offre conviennent tous que la non-clarification de l'article XI est le pire qui puisse arrive. Ce qu'il faut aux producteurs canadiens assujettis à la gestion de l'offre, c'est une plus grande prévisibilité sur le marché international. Ils ne peuvent prendre des décisions d'investissements rationnelles en matière d'investissement si l'incertitude actuelle concernant les règles commerciales internationales persiste.

Le gouvernement a créé un consensus national comme quoi il faut défendre vigoureusement les intérêts de toutes les régions et de tous les secteurs dans le domaine agricole, sans nuire à qui que ce soit.

L'opposition suggère-t-elle sérieusement que, avant même de savoir ce qui est vraiment négociable, nous ignorions complètement les intérêts vitaux de toutes les régions et de tous les producteurs qui attendent des résultats positifs? L'opposition pourrait choisir de le faire, mais ce gouvernement va continuer à poursuivre une position de négociation équilibrée qui reflète les intérêts agricoles de la nation. Nous continuerons à consulter étroitement tous les secteurs de l'industrie et toutes les provinces alors que nous entreprendrons les derniers mois des négociations à Genève.

Madame la Présidente, le moment de vérité approche rapidement. Le directeur général du GATT a dit que le mois de novembre décidera du succès ou de l'échec des négociations. Pour préparer ces semaines cruciales, M. Dunkel, le directeur général du GATT, a mentionné qu'il présentera une proposition de négociation détaillée sur l'agriculture et sur d'autres secteurs qui, il l'espère, constituera la base d'un accord.

Le gouvernement a l'intention de consulter les provinces et l'industrie lorsque nous aurons reçu la proposition de M. Dunkel.

Le ministre d'État (l'Agriculture) rencontre en ce moment M. Dunkel à Genève pour présenter vigoureusement les vues du Canada sur cette importante question. Nous ne manquerons aucune occasion de nous assurer que M. Dunkel est conscient des préoccupations canadiennes au moment où il prépare ces propositons.

Madame la Présidente, le ministre d'État (l'Agriculture), l'honorable Pierre Blais, émettait un communiqué de presse, en date du 30 septembre dernier, où il disait: «Nous sommes fermement résolus à négocier une entente qui protégera nos programmes de gestion de l'offre, et pour ce, nous dépenserons toutes les énergies nécessaires afin d'obtenir la clarification et le renforcement de l'article XI du GATT» a déclaré M. Blais aux représentants des offices canadiens de commercialisation lors d'une rencontre ce matin à Ottawa.

À l'occasion de la reprise des négociations à Genève, le ministre Blais a rencontré les leaders des Offices canadiens de commercialisation des poulets, du dindon, des oeufs d'incubation, de poulet à chair et de la Fédération canadienne des producteurs de lait, afin de faire le point sur l'évolution du dossier depuis juillet, madame la Présidente.

Et je dois vous dire, madame la Présidente, que M. Blais, qui se rend à Genève, aura des rencontres au sujet des négociations du GATT sur l'agriculture et les propriétés intellectuelles. Il doit notamment rencontrer le directeur général du GATT et président du groupe des négociations sur l'agriculture, M. Arthur Dunkel.

Le ministre se rendra ensuite à Paris, où il en profitera pour rencontrer le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, M. Jacques Proulx, afin de faire le point sur les négociations du GATT.

En terminant, madame la Présidente, nous attendons explorer en détails la position de négociation de chaque pays avant de décider si le nouvel ensemble de mesures sur l'agriculture constitue une entente qui avantagerait l'agriculture canadienne. Agir autrement, madame la Présidente, serait irresponsable. Nos intérêts d'exportation de produits agricoles coïncident avec nos intérêts de gestion des approvisionnements en cela que ces deux grands intérêts nécessitent le succès de l'*Uruguay Round* et qu'ils seraient tous deux négativement affectés par l'échec des négociations.

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Madame la Présidente, je crois qu'on trouvera le consentement unanime pour que la Chambre puisse siéger entre 13 heures et 14 heures aujourd'hui.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion faite par l'honorable député. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

M. Plourde: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Plourde: Madame la Présidente, si mon honorable collègue veut me donner deux ou trois minutes, je vais aller m'informer s'il y a consentement unanime de la part de notre côté. Personne ne m'a informé qu'on devait siéger pendant l'heure du dîner. Alors, si vous me le permettez, madame la Présidente, je vais aller vérifier et je reviendrai.

Les crédits

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Nous passons à la période des questions et observations. Reprenons le débat.

[*Français*]

M. Plourde: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Plourde: Alors travaillant tellement vite, nous donnons notre consentement unanime pour siéger pendant l'heure du dîner, madame la Présidente.

[*Traduction*]

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, avant de me lancer dans des commentaires en faveur de la motion dont est saisie la Chambre aujourd'hui, je dois expliquer au gouvernement comment il doit garantir aux secteurs assujettis à la régulation de l'offre que le système sera maintenu tel qu'il est à présent.

Je voudrais faire remarquer au secrétaire parlementaire du premier ministre qui, malheureusement, a dû s'absenter un moment de la Chambre, qu'il a fait ce matin des commentaires sur l'importance, pour les gens, d'écouter ce qu'on leur dit. Je voudrais lui rappeler une petite histoire car, je crois qu'il ne comprend pas pourquoi tous les groupes d'agriculteurs viennent le voir ainsi que ses collègues, pourquoi des milliers d'agriculteurs se rendent aux réunions publiques.

Je veux lui rappeler l'histoire de l'éleveur de moutons qui, s'adressant à un groupe de gens, leur disait que si les loups tuaient ses moutons, ils devraient tuer les loups. Quelqu'un dans l'assemblée lui répondit que le meilleur moyen de régler ce problème serait peut-être de châtrer les loups. À quoi l'éleveur répondit que cette personne n'avait pas compris le problème. Les loups n'inquiétaient pas ses moutons, ils les mangeaient.

J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire que le problème des producteurs de lait, d'oeufs et de volaille assujettis à des programmes de régulation de l'offre est que le gouvernement actuel va les livrer aux loups s'il ne protège pas le système. En outre, je voudrais demander au secrétaire parlementaire ou à un représentant du gouvernement d'expliquer aux producteurs canadiens, de même qu'à la Chambre et à toutes les personnes qui nous regardent en ce moment ce qu'on entend exactement par régulation de l'offre. Ce n'est pas très clair.

• (1240)

Depuis quelques semaines, le gouvernement n'arrête pas de demander aux producteurs pourquoi, selon eux, un système de tarification ne fonctionnerait pas. Si nous regardons le procès-verbal de la réunion du Comité permanent de l'agriculture, qui a eu lieu il y a environ une semaine et à laquelle assistait l'un des négociateurs qui doit nous représenter au GATT, il y a eu un certain nombre de commentaires du genre. Madame la Présidente, après avoir écouté ce que l'orateur qui m'a précédé a dit, vous savez qu'il a parlé assez longuement du système tarifaire. Peut-être devrions-nous étudier une proposition du genre. Je suis sûr et je conviens que nous devons examiner plusieurs systèmes, mais ce que nous voulons dire c'est que nous ne pouvons pas abandonner notre système et nos producteurs après ce qu'ils ont fait pour l'économie de notre pays et les consommateurs canadiens.

Sans agriculture primaire, qui est la production de nourriture et de fibres, il ne fait aucun doute que bien des localités rurales disparaîtraient au Canada. Malheureusement, cela s'est déjà produit dans une certaine mesure.

L'université de Guelph a indiqué dans une étude et un rapport qu'elle a publiés, il y a plus d'un an, conjointement avec d'autres groupes que l'agro-alimentaire, où le secteur de gestion de la demande joue un rôle, est dans notre pays une industrie de 42 ou 43 milliards de dollars. Nous connaissons tous la situation décourageante dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de céréales et d'oléagineux dont les profits en chiffres réels sont inférieurs à ce qu'ils étaient dans les années 1930.

Aux inquiétudes des agriculteurs et des producteurs de notre pays viennent s'ajouter celles de notre secteur de la gestion de l'offre, nos producteurs de lait, d'oeufs et de volaille, qui peuvent très facilement imaginer la réelle possibilité de l'érosion du système dont ils disposent pour leur production et pour les avantages qu'ils ont et qu'ils fournisssent non seulement aux consommateurs, mais à notre société en général.

Nous devons reconnaître, et je pense qu'aucun Canadien ne peut se plaindre, que ce secteur a pu satisfaire tout le monde, notamment les agriculteurs, les consommateurs et la société en général. Ce système assure la rentabilité des investissements. Je ne pense pas que quelqu'un puisse en prendre ombrage. Il ne permet pas d'obtenir des profits exhorbitants. Il procure aux propriétaires, aux exploitants et aux employés des recettes raisonnables, mais non exagérées. Il fournit au Canada et aux Canadiens une source constante de nourriture qui est la plus sûre, la plus saine et la plus nutritive du monde.

Comment pouvons-nous mieux fournir tout cela aux Canadiens que de les produire dans notre propre pays, sous nos yeux, en conformité de nos règles et de nos règlements? C'est ce que fait ce système. Il ne le garantit pas à tous les producteurs de ce secteur, mais au producteur efficient. Quand on parle d'efficacité, examinons ce que ces secteurs ont fait pour les consommateurs canadiens.

L'industrie laitière, par exemple, a accru son efficacité de 71 p. 100 depuis 1971, son homologue américain, de 46 p. 100. Les producteurs laitiers de la Nouvelle-Zélande ne l'ont accrue que d'un peu plus de 30 p. 100 et ceux de l'Europe de l'Ouest de moins de 10 p. 100.

La viabilité économique de ces secteurs de notre collectivité agricole, parce qu'elle existe et qu'il y a en place un système qui permet une bonne rentabilité des investissements et de la main-d'oeuvre, a fourni à ce secteur de notre collectivité agricole la possibilité et les moyens de faire toutes ces autres choses que notre société désire aujourd'hui; à savoir, appliquer de bonnes méthodes de gestion qui mettront en place le contrôle approprié du sol, la rotation des cultures, la conservation de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et la protection de l'environnement. Malheureusement, à cause de la nette insuffisance des recettes dans certains secteurs de la communauté agricole, les agriculteurs ne peuvent pas appliquer ces bonnes méthodes de gestion parce qu'ils n'ont pas les moyens de le faire.

C'est invariablement le producteur qui sait ce dont la terre a besoin, comment il faut combattre l'érosion causée par l'eau et le vent. Dans la production de céréales et d'oléagineux, en ce moment, l'agriculteur de l'Ouest touche 2 $ pour chaque boisseau de blé vendu. Les agriculteurs ont des connaissances plus poussées qu'ils pourraient appliquer, mais les profits ne justifient tout simplement pas l'achat de l'équipement nécessaire à l'application des procédés. Par conséquent, il arrive qu'ils ne travaillent pas aussi bien qu'ils devraient et qu'ils voudraient.

Je dirais que ce secteur a non seulement procuré aux producteurs des recettes raisonnables, mais qu'il a aussi procuré des bénéfices adéquats à la société et aux consommateurs en général.

Saviez-vous que 40 000 producteurs se partagent entre eux la production de lait, d'oeufs, de volaille et de viande? Cela représente 40 000 entreprises. Nous parlons des difficultés de la petite entreprise. Certaines de ces exploitations sont relativement petites, d'autres relativement grosses. Mais nous parlons de la viabilité et de l'avenir économique de 40 000 entreprises, de leur incidence sociale et des retombées sur leurs fournisseurs, sur leurs clients, sur les usines de traitement qu'elles ont permis de créer. Nous parlons de 40 000 entreprises canadiennes.

Je demande au gouvernement ce qu'il a fait dernièrement pour dire aux consommateurs canadiens la contribution du secteur de la gestion de l'offre dans notre pays.

Je me permets de poser la question. Il n'a pas fait grand-chose. Je pense, avec son attitude vis-à-vis du libre marché, sa façon pressée de traiter des affaires, qu'il s'en fiche. S'il ne s'en fiche pas, il ne l'a pas fait savoir.

Qu'a fait le gouvernement pour expliquer à la centaine d'autres pays engagés dans les négociations du GATT les avantages du système que nous avons au Canada, les avantages pour le producteur, le consommateur et l'environnement, pour la trame sociale de notre pays et toute la société en général.

J'insiste sur le fait que le secteur agricole fait plus que remplir nos assiettes. Il joue un rôle capital. C'est l'un des quatre créateurs de richesses au pays, avec les pêches, les mines et les forêts. Si le producteur primaire, le premier maillon de cette chaîne, n'arrive pas à rentabiliser son investissement en capital et en main-d'oeuvre, comment voulez-vous qu'il survive, lui ou toute autre entreprise?

Pour revenir au propos du début, le gouvernement ne semble pas comprendre l'importance de faire valoir ce secteur au nom des consommateurs et des producteurs canadiens. On dirait qu'il veut délibérément les jeter dans la fosse aux lions.

Je ne crois pas avoir grand-chose à ajouter. Comme il ne me reste qu'une minute, je ne peux pas ajouter grand-chose. J'espère vous avoir convaincus. Ce secteur de l'économie, soit la production agricole, ne demande pas à être protégé pour le seul plaisir de l'être. Comme nous l'avons vu dans les documents préparés par nos collègues, les agriculteurs ne reçoivent pas une part bien généreuse de ce que le consommateur débourse. Lorsqu'on voit dans quelle proportion cette part a augmenté depuis dix ans par rapport à ce que le consommateur paie, l'augmentation qui revient aux agriculteurs n'est pas exorbitante, elle est normale.

Les crédits

Je demande au gouvernement de mieux expliquer aux Canadiens qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant le rôle et l'importance de ce secteur, non seulement pour la communauté agricole mais pour les Canadiens.

• (1250)

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, j'ai une observation à faire au sujet de ce que vient de dire le député.

Nous sommes tous les deux arrivés à la Chambre il y a trois ans, en novembre 1988, mais, depuis que je suis ici, rien ne m'a jamais indiqué que nous puissions être sur le point de supprimer la gestion de l'offre. Toutes les fois que l'ancien ministre de l'Agriculture, qui est aujourd'hui ministre des Finances, a pris la parole à la Chambre, toutes les fois qu'il a pris la parole à la Chambre au cours des trois dernières années, il a montré que le gouvernement appuyait la gestion de l'offre.

Au cours de récentes négociations du GATT qui ont été rompues, nous avons continuellement cherché à clarifier et à renforcer l'article XI. Nous tenons mordicus à l'article XI, nous appuyons la gestion de l'offre et nous n'avons aucunement l'intention de lâcher.

Comment pourrais-je être plus clair, je l'ignore; le ministre actuel de l'Agriculture est à Bruxelles en ce moment même et il est porteur du même message: nous n'avons nullement l'intention de supprimer la gestion de l'offre.

Je suis moi-même issu d'une localité agricole. J'étais au téléphone hier avec des agriculteurs de mon coin de pays; ils sont très inquiets à ce sujet. Croyez-m'en, madame la Présidente, je n'avais absolument pas l'intention de supprimer cet objectif. Il s'agit plutôt de le maintenir, de le clarifier et de le renforcer, ce qui est très important pour moi comme député. C'est très important pour ma circonscription et c'est également important pour celle de mon collègue qui a pris la parole avant moi.

L'agriculture est le pivot du Canada rural et je ne voudrais pour rien au monde faire partie d'un gouvernement qui supprimerait ce système. Il est primordial que, des deux côtés de la Chambre, on continue à favoriser le renforcement du système de gestion de l'offre par l'article XI. C'est exactement ce que le ministre actuel de l'agriculture est en train de faire en Europe.

M. Vanclief: Madame la Présidente, je ne conteste pas que le gouvernement actuel a dit qu'il allait défendre le système de gestion de l'offre; je rappellerai cependant au député, comme je l'ai demandé dans mon intervention, que nous voulons savoir ce que le gouvernement entend par gestion de l'offre. Si cela correspond à ce que nous avons à l'heure actuelle, pourquoi ne le dit-il pas? Si cela se rapproche de la proposition des États-Unis qui suggère un système tarifaire, avouons-le et disons aux producteurs que ce pourrait très probablement être le cas. Mais le gouvernement ne le dit pas.

Dans les organismes agricoles et chez les agriculteurs, on craint que le gouvernement soit disposé à l'accepter, car il n'arrête pas de demander si un système tarifaire ne ferait pas tout autant l'affaire que le système actuel.

Je le rappelle à la Chambre, un système tarifaire n'accomplira pas ce que fait le système actuel, car il amorcerait l'érosion du système que nous connaissons présentement.

Avant de me rasseoir, je tiens à rappeler à la Chambre que le député qui vient de parler a dit qu'il ne pourrait pas et ne voudrait pas appartenir à un gouvernement qui ne protégerait pas le système de gestion de l'offre tel que nous le connaissons; s'il ne le protège pas, je suppose que le député devra juger bon de démissionner puisqu'il ne voudrait pas faire partie d'un tel gouvernement.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ce n'est pas aujourd'hui un jour comme un autre réservé à l'opposition et nous ne discutons pas d'une motion d'opposition comme une autre; nous discutons plutôt d'un sujet de préoccupation pour tous les Canadiens et pour tous les députés. Il s'agit de la survie de notre secteur de la production alimentaire.

Nous avons beaucoup entendu parler de la situation lamentable des agriculteurs pendant l'année dernière, mais je crois que n'importe qui de clairvoyant reconnaîtrait que notre secteur agricole traverse une grave crise, probablement la pire depuis la grande crise économique. À quel point la situation est-elle mauvaise? En juillet, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario déclarait: «La chute des prix des céréales et des oléagineux, la hâte avec laquelle les gouvernements se retirent des programmes spéciaux ont plongé l'agriculture ontarienne dans un état d'urgence.» Le président de la FAO, M. Roger George, ajoutait: «Les prix ont chuté brutalement. Les ministres McKnight et Buchanan feraient mieux de commencer à prendre au sérieux la situation des agriculteurs ontariens, sinon il ne restera plus d'agriculteurs pour faire la transition entre les indemnités spéciales et le nouveau programme de soutien du revenu.»

Je crois que le secteur agricole est dans une situation désespérée. C'est pourquoi j'ai demandé la convocation du Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes au mois d'août pour parler de la crise à laquelle nos agriculteurs font face.

Les représentants des syndicats du blé des Prairies ont présenté au comité un mémoire où ils exposaient ainsi la situation: «Les producteurs de céréales et d'oléagineux sont dans une situation financière désespérée. Les prix ont été mauvais et ils empirent. Les jeunes commencent à dire qu'il n'y a pas d'avenir pour eux en agriculture à moins d'avoir d'autres sources de revenu.» Le producteur moyen de céréales vivra sous le seuil de la pauvreté. Voilà à quel point la situation est mauvaise.

Ces gens-là ne crient pas au loup. J'ai eu l'occasion de passer quelque temps dans l'Ouest cet été et j'ai discuté avec de nombreux agriculteurs. C'est alarmant d'entendre dire que, si on ne fait pas quelque chose rapidement, et j'insiste sur le mot «rapidement», 40 p. 100 des agriculteurs seront forcés d'abandonner l'agriculture cette année. Si les choses ne s'améliorent pas, il y en aura 30 p. 100 de plus l'an prochain qui seront forçés d'abandonner.

Les agriculteurs continuent de fournir des produits de bonne qualité. Pourtant, leurs recettes sont moins élevées que les coûts de production. Y a-t-il quelqu'un ici qui trouve cela juste?

Dans beaucoup de régions de l'Ontario, les récoltes n'ont pas été aussi mauvaises depuis fort longtemps, et les agriculteurs ne savent pas vers qui se tourner. Pourtant, aucun de leurs députés n'est présent à la Chambre aujourd'hui pour discuter de la question.

L'agriculture est la pierre angulaire de notre économie. C'est quelque chose que probablement tous les députés ont dit à moment ou un autre. Par le passé, les agriculteurs ont accepté résolument des pertes de revenu de plus en plus importantes, avec un optimisme qu'on trouve seulement dans le Canada rural.

Toutefois, cet optimisme a maintenant fait place au désespoir. Les familles agricoles sont déterminées à fournir des denrées alimentaires au Canada et au monde entier. Elles ont donné tout ce qu'elles avaient. Elles ont donné leurs économies, leurs maisons et leur avenir, et elles n'ont plus rien à donner.

Il règne un sentiment de désespoir dans le Canada rural, et c'est parce que les agriculteurs ont l'impression que personne, pas même le gouvernement, ne se préoccupe d'eux.

Le Canada rural souffre. Lorsque le secteur agricole souffre, tout le monde souffre, le pays tout entier souffre. Les prix peu élevés, les mauvaises récoltes et les guerres de subventions forceront beaucoup plus d'agriculteurs à abandonner l'agriculture si nous ne faisons rien pour les aider immédiatement.

Les députés d'en face disent: «Pourquoi parler de cela maintenant? Nous croyions que le débat portait sur le GATT.» Nous parlons des agriculteurs qui sont dans une situation désespérée, les céréaliculteurs. Mais qui sont les agriculteurs qui ont le plus de stabilité dans notre système, qui, en temps normal, sont capables de payer la plupart de leurs factures et de regarder leur banquier droit dans les yeux? Ce sont les agriculteurs des secteurs assujettis aux offices de commercialisation.

Est-ce là une pure coïncidence? Je ne le crois pas. Ces producteurs évoluent dans le cadre de systèmes de commercialisation qui garantissent aux Canadiens des approvisionnements suffisants en aliments sûrs et nutritifs, et ce, à des prix équitables, tout en fournissant aux producteurs des revenus justes. La motion vise ces agriculteurs, et ceux-ci seront dans une situation aussi désespérée que les céréaliculteurs si nous ne prenons pas maintenant leur défense devant le GATT.

Le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé des Céréales, le ministre des Finances, celui du Commerce extérieur et tous nos négociateurs disent qu'ils sont en faveur d'une gestion de l'offre et qu'ils tentent de renforcer l'article XI de l'Accord général.

Il faut toutefois se poser la question suivante: Peut-on les croire? Ils ont dit qu'ils appuyaient les céréaliculteurs. Ils ont dit qu'ils allaient les protéger. Ils ont reconnu qu'il y a cette année un déficit d'un milliard de dollars pour la campagne agricole 1990-1991.

• (1300)

Ont-ils fait quelque chose? Les agriculteurs ont-ils obtenu une aide financière jusqu'à maintenant? Non. Il est donc légitime de s'interroger sur l'objectif ultime du gouvernement.

À mon avis, le gouvernement s'acharne à détruire le ministère et l'industrie que nous avons mis des années à construire ensemble.

Il convient de rappeler qu'il faut plus de temps pour construire que pour détruire. Combien d'études nous a-t-on présentées depuis trois ans? Je dirais à peu près une douzaine. Que disent-elles ces études? Nous ont-elles appris quelque chose de nouveau? Elles ne nous ont absolument rien appris.

Essentiellement, elles essaient de nous convaincre que les agriculteurs sont inefficaces et qu'ils doivent tenir davantage compte des marchés. Tous les chiffres et les exemples que j'ai l'intention de vous donner vous prouveront le contraire.

Les producteurs agricoles du Canada sont devenus les gens les plus productifs de notre société, mais ils ont été très peu récompensés de leurs efforts.

Ces producteurs très efficaces ont été la cible d'accusations mensongères provenant de l'intérieur et de l'extérieur du gouvernement. L'ancien ministre du Commerce extérieur a déclaré que le ministre de l'Agriculture devrait avoir honte de verser 8,8 milliards de dollars de subventions aux cultivateurs.

C'est une fausseté, un mensonge éhonté. Les revenus provenant du marché n'ont jamais été considérés comme une subvention, dans une rencontre internationale du GATT.

C'est absolument faux. Il s'agit d'une attaque délibérée en vue de détourner l'attention des gens des vrais responsables du gâchis dans lequel nous nous trouvons.

Des millions de dollars sont dépensés en pure perte. Les consommateurs paient leurs produits beaucoup plus cher qu'ils ne devraient. Les prix ont augmenté de 150 p. 100, dans certains cas, et personne n'a levé le petit doigt, en face. Pourquoi? S'agit-il d'une vendetta contre une minorité de canadiens? Je pense que oui, mais pourquoi?

Les professeurs et les fonctionnaires extrêmement subventionnés qui paient les économistes déjà subventionnés par les grandes chaînes de magasins d'alimentation leur dictent ce qu'ils doivent écrire. Je tiens à le dire.

Je n'ai rien contre la critique, pourvu qu'elle ne déforme pas les faits et qu'elle soit honnête, mais je n'accepterai pas les demi-vérités, les suppositions et les mensonges et personne ne devrait en accepter, à la Chambre.

Nous avons construit une industrie agricole sans rivale dans le monde qui permettait aux cultivateurs de se tailler une place sur le marché et qui est soumise à l'examen du gouvernement, plus que tout autre secteur productif de notre société. Voici les cultivateurs que nous défendons dans cette motion.

Il a fallu des années pour mettre sur pied certains offices de commercialisation, comme la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne de lait du Canada et les offices de commercialisation de la volaille. Ce sont toutes des organisations légales autorisées démocratiquement par nos parlements provinciaux et notre Parlement fédéral. Ce ne sont pas des entités illégales. Elles font l'objet d'une surveillance plus étroite que n'importe quelle multinationale qui jouit d'un monopole.

Le député de Lambton—Middlesex a pris la parole ce matin. Il a laissé entendre que l'ancien ministre du Commerce extérieur avait carrément induit les Canadiens en erreur et avait complètement trompé la Chambre, au sujet des faits exposés au GATT et à la Chambre, le 15 octobre de l'an dernier. Je crois qu'il l'a qualifié de menteur. Si le ministre du Commerce extérieur n'a pas demandé de rétractation et s'il n'a pas rectifié ces propos, je pense vraiment qu'il a menti et que le député avait raison.

Je sais que mon temps de parole est terminé, mais je voudrais ajouter quelque chose pour conclure. Je remercie le député de ses observations. Le gouvernement a dit qu'il protégeait nos produits qui bénéficiaient d'un régime de gestion de l'offre.

J'étais au GATT l'été dernier et j'ai rencontré des représentants de la commission européenne. Ils m'ont dit qu'ils n'avaient jamais entendu le point de vue du gouvernement sur l'article XI du GATT. C'était longtemps après le début des négociations. Qui croyez-vous? Les membres de la commission ou les ministres qui prétendent protéger les régimes de gestion de l'offre?

Croyez-vous ces gens de la communauté européenne qui participent aux négociations et disent carrément que ni le ministre ni aucun autre représentant du gouvernement n'a jamais soulevé la question de la gestion de l'offre?

Je constate que mon temps est terminé, monsieur le Président, et je vous remercie de votre indulgence.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je ne crains pas de prendre part à un débat et de donner la réplique à qui que ce soit à la Chambre, mais les dernières observations du député comportent des inexactitudes, notamment en ce qui a trait au GATT. Le député sait fort bien que le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce extérieur du Canada ont travaillé très fort au nom de tous les agriculteurs pour faire accepter le renforcement de l'article XI du GATT, qui porte sur les offices de commercialisation.

C'est complètement absurde.

Il a peut-être assisté aux négociations du GATT pendant une heure ou deux à titre d'observateur, mais il n'était certainement pas présent pour voir quelle position le ministre a prise au nom des agriculteurs.

J'estime que ses observations sont complètement erronées et qu'il devrait les retirer.

M. Speller: Je ne faisais que faire part aux députés des faits qui sont venus à ma connaissance à l'occasion de mes rencontres avec nombre de membres de la Communauté européenne pendant la semaine que j'ai passée là-bas.

M. Thompson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député ne fait état que de renseignements de seconde main, de renseignements qu'il a appris par ouï-dire. Si c'est le cas, il devrait le dire clairement parce que ce n'est pas ce qu'il a dit au début. Il fait allusion à des renseignements de seconde main.

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Speller: Pendant mon séjour là-bas au mois de juillet, je les ai rencontrés et leur ai demandé quelle était la position du gouvernement canadien sur la question de la gestion de l'offre. Ils m'ont dit: «C'est le silence total. Il ne nous a pas encore rencontrés pour en parler.» J'étais surpris parce que notre gouvernement avait toujours soutenu chez nous qu'il défendrait la gestion de l'offre. Les membres de la Communauté européenne étaient quelque peu surpris par toute cette controverse, mais en fait le gouvernement ne leur a pas vraiment présenté de propositions sérieuses.

Je ne fais que relater ce que les membres de la Communauté européenne m'ont dit. Ce sont pas des racontars. C'est exactement ce qui m'a été dit. S'il laisse entendre par là que les ministres mentent, c'est son affaire. Je ne peux pas le dire directement. Je ne peux que relater ce que ces gens-là m'ont dit.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je pense que nous traversons une période extrêmement difficile dans à peu près tous les secteurs, mais plus particulièrement dans le secteur de l'industrie agricole au pays.

Le débat d'aujourd'hui pourrait être intéressant si on recherchait ensemble des moyens pour appuyer nos agriculteurs au lieu de tenter d'insinuer toutes sortes de choses qui pourraient faire croire à la population que le gouvernement ne fait rien pour venir en aide aux agriculteurs, ce qui est absolument faux.

Je trouve extrêmement malheureux l'arrogance de mon collègue qui va chercher des informations en Europe et qui vient nous dire que le gouvernement ne fait rien ou travaille mal quand toute la politique, toute la stratégie et les propositions qui ont été élaborées l'ont été au Canada avec les agriculteurs et c'est la position que nos négociateurs ont prise et ont soutenue depuis le début.

Je pense que c'est insultant pour nos agriculteurs au Canada de se faire dire que le gouvernement ne les défend pas bien quand on sait très bien que le gouvernement soutient et propose en Europe les propositions qui ont été bâties ici au Canada. Je pense que mon collègue aurait dû beaucoup plus s'informer au pays ici des décisions et des propositions que de se retrouver en Europe pour aller demander aux étrangers quelle devrait être notre position ou quelle est la position que l'on tient.

• (1310)

[*Traduction*]

M. Speller: Je voudrais que mon collègue sache que je ne suis pas plus arrogant que le ministre du Commerce extérieur l'a été à l'endroit des agriculteurs quand il a dit au ministre de l'Agriculture, en réponse à ma question, que les agriculteurs recevaient trop d'argent. Ça, c'est être arrogant. Je rappelle au député, qui représente une région comprenant un certain nombre de producteurs laitiers et de produits couverts par le régime de la gestion de l'offre, que ce sont les députés de l'opposition qui mènent la lutte sur cette question depuis deux ans.

Le député et ses collègues ne peuvent en dire autant.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe ici aujourd'hui au débat sur la position du gouvernement à l'égard des négociations concernant l'article XI qui sont menées dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le commerce.

Le Canada est indéniablement lié à l'économie mondiale en tant que pays dont la prospérité repose sur l'exportation de près de 30 p. 100 de l'ensemble de sa production et de 50 p. 100 environ de sa production agricole. Il est essentiel pour les Canadiens que le commerce extérieur fonctionne selon un système qui soit équitable et ouvert. C'est pourquoi le gouvernement actuel a déployé tellement d'efforts aux négociations multilatérales de l'Uruguay Round, dans le cadre du GATT. Nous croyons fermement que le meilleur moyen d'assurer des relations commerciales avantageuse à long terme est de favoriser un marché international ouvert, stable et libre.

Les crédits

Le Canada participe activement depuis cinq ans aux négociations de l'Uruguay Round et ne cesse de réclamer une série de règles renforcées et équilibrées concernant l'agriculture. Et il continuera de le faire.

L'heureux aboutissement des négociations commerciales multilatérales constitue l'une des principales priorités du Canada. Il repose sur le simple principe selon lequel moins il y a de barrières commerciales entre des pays et plus ces pays sont prospères.

Les négociations actuelles ont commencé en septembre 1986 en Uruguay. Nous espérions alors vivement que des progrès seraient accomplis dans nombre de domaines, étant donné que l'agriculture se trouvait pour la première fois au centre des discussions et cela, à la demande pressante de notre gouvernement.

La distance était grande, au propre comme au figuré, entre Punta del Este et Bruxelles, où les négociations devaient se terminer, en décembre dernier. Les espoirs ont eu le temps de s'émousser et ont presque été anéantis, en fait, mais le travail se poursuit et nos objectifs demeurent inchangés.

Les objectifs du Canada sont exposés clairement dans une offre qui a été déposée à Genève, en octobre dernier, soit il y a près d'un an. Je voudrais les passer ici en revue.

En tant que gouvernement, en tant que pays, nous souhaitons que soient considérablement réduites les subventions qui faussent totalement le jeu du commerce, particulièrement au niveau des exportations. Nous visons un accès amélioré, prévisible et vraiment sûr aux marchés d'exportation grâce à une réduction des barrières tarifaires et non tarifaires. Naturellement, nous serions disposés à offrir un accès comparable à nos propres marchés.

Nous voulons que les règles du GATT, y compris un article XI renforcé et clarifié, soient claires et équitables et qu'elles s'appliquent également à tous les pays. Nous souhaitons la suppression des exemptions nationales particulières et un meilleur contrôle des droits compensateurs. Enfin, nous voulons que soit mise au point une série de règles visant à empêcher qu'on abuse des règlements sanitaires comme formes déguisées de barrières commerciales.

Nous avons mis au point une offre équilibrée et complète conformément à nos objectifs, à savoir la libéralisation considérable du commerce, l'établissement d'une réglementation commerciale vraiment juste et vraiment prévisible, et un traitement égal pour tous les pays du GATT.

L'offre et les objectifs du Canada dans le cadre des négociations commerciales multilatérales demeurent inchangées.

Nous continuons à poursuivre ces objectifs, car nous sommes persuadés qu'un accord les respectant sera avantageux pour l'ensemble du secteur agricole du Canada.

La clarification et le renforcement de l'article XI demeurent un objectif clé pour le Canada. La proposition que nous avons déposée l'an dernier prévoit notamment la précision des droits et des devoirs nationaux au moyen de règles concernant l'admissibilité des produits transformés, un bon contrôle de l'offre, l'accès aux importations et de nouveaux contrôles sur les exportations. Cette proposition équilibrée a été mise au point en étroite collaboration avec tous les segments du secteur canadien de l'agriculture et bénéficie de l'appui de toute l'industrie agro-alimentaire.

Le Canada, de concert avec les pays membres de la CEE, le Japon, l'Autriche, la Suisse, la Finlande et la Corée, a vigoureusement recommandé le maintien et la clarification de l'article XI. En fait, la plupart des pays qui sont favorables au maintien de cet article ont déclaré qu'à leur avis, la proposition canadienne devrait servir de fondement aux négociations.

Si ce genre d'accord est conclu, les gouvernements pourront encore fournir de l'aide au secteur agricole. Notre objectif est de faire en sorte que cette aide ait moins d'effets perturbateurs sur le commerce. Toutefois, un certain nombre de pays continuent de croire que toutes les barrières non tarifaires devraient être converties en barrières tarifaires, notamment les contrôles des importations régis par l'article XI.

Un accord conforme à notre position globale présenterait aussi d'autres avantages: des débouchés plus nombreux et plus sûrs, des règles claires et applicables au sein du GATT, un marché international plus stable et de meilleurs mécanismes de règlement des litiges au sein du GATT.

Il faut souligner, monsieur le Président, que nous ne sommes pas les seuls à livrer bataille. Le Canada est l'un des membres fondateurs du Groupe de Cairns, qui comprend des pays industrialisés et en développement. Composé d'exportateurs agricoles moyens, ce groupe se consacre à la réforme du commerce agricole. C'est en grande partie grâce à lui que l'agriculture a figuré parmi les questions prioritaires à l'ordre du jour de la conférence ministérielle du GATT, qui s'est tenue en Uruguay en septembre 1986. En étroite collaboration avec les autres membres, nous continuons de travailler à la réalisation de nos objectifs dans le cadre des négociations commerciales multilatérales.

L'Uruguay Round a tenté de régler certaines questions très litigieuses. Certes, ça n'a pas été une mince tâche. Les pays de la Communauté européenne, notamment, n'ont pas réussi à s'entendre sur les modalités de révision de leur politique agricole commune. De leur côté, les

États-Unis ne se sont pas montrés disposés à céder le gros bout du bâton, c'est-à-dire le programme de subventions à l'exportation.

Nous avons donc assisté à une longue et épouvantable guerre commerciale, et les agriculteurs canadiens se sont retrouvés entre deux feux. Les États-Unis et la CEE ont eu recours à des subventions à l'exportation écrasantes qui ont touché tous les exportateurs. Les agriculteurs canadiens en ont directement ressenti les effets puisque leurs prix obéissent aux marchés mondiaux. La Commission canadienne du blé a fixé ses paiements initiaux en fonction des prix internationaux. Les bas prix du blé pratiqués à l'échelle mondiale cette année ont amené la Commission canadienne du blé à fixer ses paiements initiaux à seulement 95 $ la tonne.

Hier, le ministre de l'Agriculture a recontré le commissaire à l'agriculture de la CEE, M. Ray McSherry, afin d'accélérer les négociations en cours et de mettre l'accent sur les objectifs poursuivis par le Canada au GATT. M. McSherry a assuré au ministre de l'Agriculture que la CEE continuera de soutenir la position du Canada relativement à l'article XI.

• (1320)

Notre ministre a fait remarquer à M. McSharry les difficultés extrêmement sérieuses que cause aux céréaliculteurs et aux producteurs d'oléagineux la guerre des céréales que se livrent la Communauté européenne et les États-Unis.

De la même façon, lors d'une rencontre récente avec le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis, M. Ed Madigan, le ministre a exprimé des préoccupations au sujet des subventions à l'exportation nuisible et a fait valoir la nécessité d'avoir des règles commerciales plus précises et libérales, y compris un article XI renforcé et clarifié.

Aujourd'hui, le ministre d'État chargé de l'Agriculture est en Europe pour réaffirmer la position du Canada à la table de négociation du GATT. Demain, il rencontrera M. Arthur Dunkel, directeur générals du GATT, afin de bien lui expliquer nos préoccupations.

M. Dunkel tient des consultations techniques avec les délégations depuis février. Il a travaillé fort pour faciliter les négociations détaillées qui se tiendront cet automne, afin d'en assurer le succès.

Comme je l'ai déjà mentionné, la position du Canada aux négociations commerciales multilatérales a été adoptée avec la collaboration de tous ceux qui ont des enjeux dans le secteur agro-alimentaire. Nous continuons de parler avec l'industrie et les gouvernements provinciaux.

À mesure que progresseront les négociations au cours des prochains mois, le Canada et d'autres pays en faveur de l'article XI devront persévérer pour faire ressortir la nécessité d'en renforcer et d'en clarifier la teneur. De toute évidence, beaucoup d'incertitude entourera cette période. Il est donc important que tous ceux que la gestion de l'offre intéresse, le gouvernement et l'industrie, collaborent étroitement à la réalisation de notre objectif commun.

Il est dans notre intérêt et dans celui du commerce international que nous arrivions à nous entendre sur un système qui traiterait tous les joueurs sur un pied d'égalité. C'est pourquoi, en tant que gouvernement, nous travaillons tant au succès des négociations commerciales multilatérales et que nous continuerons de le faire.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'orateur qui vient de finir son intervention.

Elle concerne la motion présentée aujourd'hui, qui est un jour réservé à l'opposition. Or, l'opposition semble insister beaucoup sur la possibilité que nous abandonnions notre position à l'égard de la gestion de l'offre. Je voudrais simplement savoir si le député a pu noter un signe d'affaiblissement de cette position ou le signe d'une volonté du gouvernement d'abandonner cette position.

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie le député qui a posé cette question.

Au cours des deux ou trois dernières semaines, il a souvent été question de la gestion de l'offre au Canada. Cependant, je ne constate aucun signe indiquant un affaiblissement de la position canadienne.

En fait, je crois qu'au cours d'une réunion qui les réunissait hier, tous les groupes de gestion de l'offre au Canada ont appuyé la position canadienne.

Ils se sont dits d'accord pour que le Canada poursuive sa lutte en vue de protéger la gestion de l'offre, car, depuis le départ, c'est exactement ce que fait ce gouvernement. De plus, nous le faisons plus que n'importe quel gouvernement qui nous a précédés.

Quel est l'autre gouvernement qui a fait en sorte que l'agriculture soit au premier plan des discussions au GATT? C'est un ancien ministre de l'Agriculture qui venait de ma circonscription qui y est parvenu, par suite de pourparlers qu'il a eus avec notre premier ministre actuel.

Rien n'indique que le gouvernement affaiblit sa position. Nous maintiendrons notre position à l'égard de la gestion de l'offre parce que nous reconnaissons qu'elle joue grandement en faveur des Canadiens, non seulement les producteurs mais aussi les consommateurs. Nous continuerons à agir comme nous le faisons.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je me demande si mon collègue d'une circonscription voisine sait que M. Mel Clark, ancien négociateur adjoint du libre-échange et du GATT, parlait d'un programme dans lequel l'ancien ministre de l'Agriculture s'était prononcé sur la position du gouvernement en matière de gestion de l'offre.

L'ancien ministre a déclaré: «Le gouvernement conservateur a défendu le droit d'établir des offices de commercialisation dans le passé et continuera de le faire dans l'avenir, mais la question de la crème glacée et du yogourt est une question qui intéresse le GATT et non le libre-échange, et l'exemption du GATT sur certains produits agricoles des États-Unis est des plus injustes.»

M. Clark a dit qu'il avait passé en revue les déclarations de M. Mazankowski. Je ne fais ici que lire ses commentaires: «Les points A et B ne sont tout simplement pas vrais, (A) étant que le gouvernement conservateur a défendu le droit d'établir des offices de commercialisation dans le passé et qu'il continuera de le faire. Et le point (C) fait partie d'une tentative de cacher aux Canadiens l'effet de l'accord de libre-échange sur les offices de commercialisation.»

Je me demande si mon collègue est au courant de ces commentaires et s'il aimerait exprimer son opinion à ce sujet.

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie le député de Haldimand—Norfolk.

Le député voulait savoir si un ancien et très distingué ministre de l'Agriculture de ce pays était en faveur de la gestion de l'offre et du libre-échange pour le Canada.

Ce gouvernement n'a-t-il pas indiqué à maintes et maintes reprises que ces deux éléments étaient indispensables pour les Canadiens? Nous avons déclaré très souvent, dans de nombreuses interventions faites dans cette Chambre, que nous voulions que le GATT soit plus clair, que nous estimions qu'un grand nombre de points devaient être clarifiés pour de nombreux pays afin que nous sachions exactement où nous en sommes lorsque nous parlons d'exportations et de subventions, qu'il s'agisse de subventions aux exportations ou de subventions aux produits destinés au marché intérieur.

C'est la position que nous avons toujours défendue. Nous continuerons d'appuyer les agriculteurs du Canada comme nous l'avons fait dans le passé.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis que le ministre de l'Agriculture de l'époque, l'honorable Eugene Whelan, disait aux Canadiens que la politique du Canada ne consistait pas à subventionner les denrées, mais à s'assurer qu'elles soient vendues à très bas prix. J'avais l'habitude de dire aux gens de la Colombie-Britannique que nous ne subventionnions pas les agriculteurs, mais les consommateurs.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder beaucoup sur la culture céréalière. C'est là un secteur que je ne connais pas personnellement, et je me contenterai donc de dire qu'il est fort coûteux de produire les céréales que nous exportons et, dans une certaine mesure, que nous consommons au Canada. Sauf erreur, 80 p. 100 des céréales et oléagineux sont destinés à l'exportation. Ce n'est pas parce que nous souhaitons que nos agriculteurs cultivent du grain fourrager, des oléagineux ou des céréales, mais plutôt parce que nous devons exporter certains produits. En effet, ces denrées constituent le deuxième groupe le plus important parmi nos exportations.

L'année dernière seulement, en 1990, nous avons versé quelque 27 milliards de dollars en intérêts sur la dette de tous les gouvernements canadiens. Ce serait merveilleux de pouvoir fabriquer des dollars avec la pâte à papier que nous produisons au Canada et de les exporter, mais personne n'en veut. Nous devons soit emprunter à l'étranger, soit exporter nos produits, pour obtenir ces 27 milliards de dollars.

Il est extrêmement important que nous puissions exporter ces céréales. Si, pour ce faire, il nous faut aider les agriculteurs à obtenir un prix qui leur permettra de poursuivre leurs activités, eh bien soit, car c'est dans l'intérêt du Canada. On n'aide pas tant les agriculteurs ce faisant, car ils cesseraient de produire s'ils ne pouvaient écouler leurs produits. Manifestement, il est fort utile au Canada dans son ensemble que nous puissions exporter de grandes quantités de ces denrées.

• (1330)

Si je ne m'abuse, c'est le secrétaire parlementaire du premier ministre qui a déclaré qu'il était plutôt étrange que les deux partis d'opposition aient appuyé les fonctionnaires fédéraux représentés par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et qu'ils se portent maintenant à la défense des agriculteurs.

Au fil des ans, sous les gouvernements libéraux ou conservateurs, il a certes été dans l'intérêt des deux partis de brouiller ces deux groupes, le mouvement ouvrier d'une part et les agriculteurs de l'autre, mêmes s'ils sont, en fait, des alliés naturels.

En effet, les agriculteurs veulent que les travailleurs syndiqués ou non obtiennent un revenu suffisant pour pouvoir continuer à acheter au moins les produits canadiens et manifestement, les travailleurs n'ont aucune objection à ce que les agriculteurs tirent un rendement convenable de leur travail.

Je peux me baser sur ma propre expérience pour vous donner un exemple de cela. Je suis devenu ministre de l'agriculture en septembre 1972. Auparavant, depuis la création de l'Office de commercialisation du lait, chaque fois que l'office annonçait une augmentation du prix du lait attribuable à la formule de calcul ou à toute autre raison, cela entraînait immédiatement une baisse de la consommation. Les gens achetaient moins de lait. Par la suite la consommation augmentait graduellement à nouveau. Cela se produisait régulièrement à l'occasion de chaque augmentation de prix.

Lorsque je suis devenu ministre de l'Agriculture, quand venait le temps d'annoncer une augmentation de prix, je m'en chargeais. Je me suis adressé aux médias et j'ai dit: «Nous avons besoin d'une augmentation de 1 ou 2c. par pinte de lait achetée par le consommateur en Colombie-Britannique, car les agriculteurs ont besoin de revenus supplémentaires pour financer les augmentations de coûts. Pas une seule fois pendant les 39 mois où j'ai été ministre de l'Agriculture a-t-on constaté de baisse de la consommation. Les consommateurs, les syndiqués et tout le reste de la population, dans la mesure où ils étaient convaincus que c'était l'agriculteur qui recevait l'argent, estimaient qu'il y avait un besoin et qu'ils étaient prêts à faire leur part, à continuer à consommer des quantités toujours plus grandes de lait.

Nous sommes des alliés naturels, travailleurs et agriculteurs, et pourtant il semble être à l'avantage de certains d'essayer de nous diviser, de nous séparer.

Je vois que certains sourient. Il est probable qu'ils n'écoutaient pas ce que je disais ou tout au moins qu'ils n'étaient pas très attentifs.

Les syndiqués n'ont pas la vie vraiment facile. Il a été impossible de négocier une convention entre l'Alliance et le Conseil du Trésor, mais il n'en reste pas moins que même si une convention avait été négociée les syndiqués auraient su, en signant, que selon toute probabilité l'inflation resterait à quelque 6 p. 100 par an au cours des trois prochaines années. Pendant une partie de ce temps-là, ils n'obtiendront rien du tout, pour le reste du temps ils auront une augmentation de 3 p. 100, soit environ la moitié du taux d'inflation et la même chose la troisième année. Par conséquent, ils perdent progressivement du terrain.

Dans les conditions actuelles, à la fin de la période, ils auront perdu 14 p. 100 de leur niveau de vie en raison de la loi qui a été imposée à la Chambre par le parti majoritaire, et nous n'y pouvons absolument rien. Lorsque l'on négocie, on sait très bien qu'il est impossible de prévoir avec certitude quel sera le coût de la vie dans un, deux ou trois ans. Ce n'est donc pas particulièrement facile, il faut essayer de faire les meilleures estimations possibles. Il faut essayer de négocier pour obtenir une convention qui permettra de préserver la situation actuelle bien que ce soit souvent impossible.

C'est la même chose pour les travailleurs organisés de tous les domaines. Ce sont les seuls à dire: «Oui, nous sommes prêts à accepter tel ou tel salaire cette année et l'an prochain, et parfois l'année suivante», sans être assurés par qui que ce soit que le coût de la vie n'augmentera pas considérablement. Même si le gouverneur de la Banque du Canada dit qu'il essaie de limiter l'inflation, il n'y a aucune garantie que l'augmentation de salaire qui a été négociée ne sera pas tout simplement annulée par l'augmentation du coût de la vie.

Il fut une époque où nous avions un certain contrôle, monsieur le Président, et vous vous rappelerez peut-être, comme certains députés, qu'il y avait une époque où nous contrôlions la situation en influant sur les taux d'intérêt bancaires. Certains d'entre vous se souviendront de l'époque où le taux était fixé, où l'on savait exactement ce qu'allait nous coûter l'argent emprunté à la banque cette année ou dans dix ans. À cette époque-là, il y avait peu ou pas d'inflation. Ça marchait. Mais naturellement c'est impossible maintenant en raison des banques et nous ne voulons pas faire quoi que ce soit contre les banques.

Les syndicats essaient de négocier des augmentations de salaire pour maintenir leur position. Une fois qu'elles ont été négociées, les personnes non syndiquées de tous les secteurs reçoivent des augmentations qui sont toujours supérieures à celles des travailleurs syndiqués. Ces personnes ont un salaire plus élevé pour commencer et leur pourcentage d'augmentation est généralement plus élevé également.

Les gens des professions libérales semblent s'arranger assez bien aussi, ma foi. Par contre, les agriculteurs font faillite et nous entendons parler de particuliers en grande difficulté.

Nous n'entendons pas très souvent parler de professionnels qui font bien leur travail, qu'il s'agisse d'ingénieurs, de comptables ou de médecins, et qui ont des problèmes de ce genre. Ils forment des organisations. Ils ne fixent pas toujours leur taux de rendement ou leurs honoraires, mais les médecins le font assurément car, au Canada, nous avons un régime de frais médicaux. Ils négocient donc avec les gouvernements pour obtenir un certain rendement pour leur travail. Et ils savent à combien il se chiffrera. Ils ont parfois des difficultés, bien sûr, comme tout mouvement syndical. Ils se réunissent tous ensemble et essayent de trouver un terrain d'entente pour obtenir un rendement qu'ils jugent raisonnable. Parfois, nous sommes enclins à penser qu'une augmentation que d'autres obtiennent est déraisonnablement élevée, tandis que celle que nous obtenons est toujours déraisonnablement faible.

Néanmoins, ils se débrouillent. Ils forment leurs associations ou leurs organisations, peu importe leur désignation. Dans le cas des ouvriers, ils forment des syndicats. Ils fonctionnent tous de la même façon.

Le principal groupe qui ne semble pas avoir pu réaliser autant de progrès en ce sens est celui des agriculteurs. À certains égards, il leur est particulièrement difficile de tenter de se regrouper. Comment peuvent-ils négocier de la même façon qu'un fonctionnaire parmi 100 000, 200 000 ou 300 000 membres de l'Alliance? Un seul employé ne serait pas en mesure de s'adresser à son employeur et de tenter de négocier certains changements dans ses conditions de travail ou une hausse de son salaire.

Je crois ne pas avoir dépassé mon temps de parole de 20 minutes.

Lorsqu'ils essayent de prévoir le rendement pour leur travail, pour leur investissement, pour tout ce qu'ils obtiendront, les agriculteurs doivent non seulement se préoccuper du prix qu'ils vont obtenir au-delà du prix courant, mais également se demander s'ils vont avoir quoi que ce soit à vendre. Ils doivent tenir compte du climat, des animaux nuisibles et, pour ceux qui élèvent du bétail, des maladies. En fin de compte, ils doivent s'inquiéter de savoir s'ils vont pouvoir vendre leurs produits et, dans l'affirmative, si le prix qu'ils obtiendront sera raisonnable.

Diriger une entreprise est beaucoup plus compliqué pour les agriculteurs que pour la plupart des autres groupes de la société ou même, pour la plupart des autres entrepreneurs. Il y a beaucoup d'autres problèmes dont ils doivent tenir compte, ainsi que des facteurs qu'ils ne peuvent absolument pas prévoir d'un jour à l'autre. Ils ne savent pas à quel moment une nuée de sauterelles va s'abattre sur leurs récoltes. Ils peuvent le savoir un jour d'avance, mais pas plus. Il peut arriver aussi des maladies, comme je l'ai moi-même vécu lorsque j'étais dans le commerce de la volaille.

J'ai gardé des pondeuses pendant une vingtaine d'années. Elles m'ont permis de gagner ma vie pendant quelque temps, mais la plupart du temps je n'y trouvais pas mon compte. C'était avant les offices de commercialisation.

Je me rappelle avoir eu en 1951 un prix de gros de 87 cents pour une douzaine d'oeufs. Aujourd'hui, ce prix a augmenté d'environ 20 p. 100. Il y a quarante ans de cela, je payais les céréales fourragères 34 $ la tonne. Aujourd'hui, le prix en est presque huit fois plus élevé. La différence vient du fait que l'agriculteur a appris à être plus productif. Grâce à la technologie, bien sûr.

Lorsque j'étais à l'université en 1949, j'ai appris qu'un producteur moyen de Colombie-Britannique ne pouvait absolument pas s'en tirer avec moins de mille pondeuses. Il lui en fallait mille. C'était il y a quarante ans. Aujourd'hui, il lui en faudrait au moins vingt fois plus, et peut-être plus encore, parce que je ne suis plus tellement au courant de la situation.

La situation est aussi difficile que cela. Les producteurs d'oeufs ont appris à utiliser la technologie et à tirer profit des nouvelles techniques de reproduction. Ils sont capables de le faire. Quoiqu'il leur en côute huit fois plus pour le faire, ils sont encore capables de réaliser des bénéfices raisonnables et ce, grâce aux offices de commercialisation. Je vous rappelle qu'il y a quarante ans, je vendais mes oeufs 87 cents la douzaine. Six mois plus tard, le prix avait baissé de moitié. Il n'y avait pas d'office de commercialisation. Comment planifier dans de telles circonstances? C'était impossible. C'est devenu possible grâce à l'office de commercialisation. Or, la résolution parle bien de la gestion de l'offre.

• (1340)

Quelqu'un a demandé: «Que signifie la gestion de l'offre?» C'est très simple. Elle vous permet de déterminer d'avance quelle quantité vous allez produire et si vous allez produire uniquement pour les gens de votre province ou de votre pays ou même de votre municipalité en sachant combien il en faut dans des limites raisonnables. Allez-vous en exporter? Faudrait-il en exporter? Faudrait-il transformer une partie de votre production?

Vous additionnez toutes ces données, vous déterminez, par exemple, quelle quantité d'oeufs vous allez produire, et vous divisez le tout de façon rationnelle par le nombre de producteurs d'oeufs. Ça marche.

La société n'a rien a payer pour cela. Les consommateurs paient, mais moins que si ce système n'existait pas, et les agriculteurs obtiennent un revenu décent. C'est cela la gestion de l'offre.

Nous ne pouvons pas utiliser un tel système pour les céréales, mais même dans ce cas, je le répète, nous produisons pour l'exportation parce que nous avons besoin des devises. Le Canada a besoin de ces devises, pas les agriculteurs. Les agriculteurs ne sont pas payés en devises, mais en dollars canadiens. Nous devons produire tout ce que nous pouvons réussir à exporter.

Cela paie une partie des frais d'intérêt annuels de 27 $. Il est important que nous remportions une victoire à Genève. C'est extrêmement important pour notre système de gestion de l'offre. Ce système fonctionne pour les producteurs de produits laitiers et pour les producteurs de volaille et il pourrait fonctionner pour d'autres produits. Il n'y a aucune raison pour que nous ne puissions pas l'étendre.

Je suis convaincu que si nous le protégeons et le conservons, il sera étendu à d'autres animaux d'élevage. Je parlais des producteurs de porc qui ont formé une association en Colombie-Britannique. Il ne s'agit pas d'un véritable office de commercialisation, mais au moins, les producteurs travaillent ensemble pour tenter d'améliorer leur situation à tous.

Les producteurs de boeuf de la Colombie-Britannique ont tenté de mettre sur pied leur système. Cependant, ils n'ont pas encore réussi à s'entendre sur un système raisonnable.

En ne pouvant pas se doter d'un tel système, les agriculteurs se retrouvent loin derrière tous les autres groupes de la société. Tous les autres groupes s'organisent et personne ne les critique pour cela. Certains, comme au Fraser Institute, soutiennent que les offices de commercialisation coûtent beaucoup d'argent aux contribuables.

Ce n'est pas vrai. Les consommateurs paient un juste prix pour des produits comme les oeufs. Le prix d'un litre de lait vendu aux consommateurs n'est pas du tout subventionné. Il s'agit d'un prix raisonnable. Les agriculteurs y trouvent leur profit. Les consommateurs paient un juste prix, bien que certains veulent profiter du magasinage transfrontalier—je le comprends. Certains veulent gagner de gros salaires au Canada puis traverser la frontière pour aller acheter des produits moins chers parce que les travailleurs qui les produisent gagnent moins. C'est que ces derniers n'obtiennent pas un rendement juste pour leur travail.

Au Canada, nous avons réussi à assurer aux producteurs un juste rendement sans que l'ensemble de la société et le gouvernement aient à en payer la note. Seuls les consommateurs qui achètent un produit en paient le coût. Ainsi, nous n'avons pas une industrie alimentaire de second ordre.

Comme M. Whelan et moi-même le disions autrefois, nous avons une politique raisonnable. Nous planifions notre production en fonction des besoins de la population et celle-ci paie ce qu'il en coûte pour produire.

Il nous faut sauver ce système aux négociations du GATT et j'aimerais pouvoir dire avec confiance que nous réussirons.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, c'est plutôt une observation qu'une question.

Je pense que ce n'est que justice de signaler à la Chambre qu'il y aura 19 ans cette année, au début de décembre, les 10 ministres provinciaux de l'Agriculture et le ministre fédéral, l'honorable Eugene Whelan, ont posé un geste marquant de coopération fédérale-provinciale en créant le premier organisme national de commercialisation.

J'ai été l'un des premiers membres du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, l'organisme de surveillance de ce secteur. La création de l'Office national de commercialisation en a découlé. Ces dix ministres et leur homologue fédéral ont vraiment mis de l'ordre dans l'industrie de la volaille au pays, grâce à leur prévoyance et à leur détermination inébranlable.

Je signale que certains de ces ministres se sont particulièrement distingués: il y avait M. Whelan dont nous connaissons tous la sincérité, la volonté et le dévouement, et deux autres. C'étaient des ministres provinciaux, soit le regretté William Stewart, de l'Ontario, et le député de Nanaimo—Cowichan, qui vient de prendre la parole à la Chambre. J'ai pensé que c'est une chose que les députés devaient savoir.

M. Stupich: Très brièvement, puis-je dire que, d'après moi, le tout premier accord a été signé par M. Olson, et non pas par M. Whelan. J'ai encore le stylo en ma possession, sur lequel la date a été gravée. C'était avant qu'il laisse son poste comme ministre de l'Agriculture, quoiqu'il avait été défait aux élections générales.

Les crédits

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je remarque que le député de Nanaimo—Cowichan a mentionné qu'il était actif en politique et dans le secteur agricole depuis longtemps, étant donné qu'il a été ministre de l'Agriculture en Colombie-Britannique et qu'il siège maintenant en cette enceinte. Je me rends compte qu'il a passé beaucoup de temps à s'inquiéter avec nous du sort de l'article XI.

Compte tenu de son expérience, je me demande pourquoi il continue à s'inquiéter. Je suis tout aussi inquiet que lui, mais je pense qu'il est peut-être mieux en mesure de définir ce qui l'inquiète au sujet de l'engagement du gouvernement à renforcer l'article XI. Le gouvernement nous a pourtant servi un discours rassurant, ce matin et cet après-midi.

M. Stupich: Monsieur le Président, le premier ministre nous a donné son assurance. Puis-je vous rappeler que le premier ministre est celui-là même qui déclarait, lorsqu'il était candidat à la direction du Parti conservateur, que la conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis serait la pire erreur que le Canada pourrait faire, ou quelque chose du genre.

Je me souviens également que le ministre du Commerce extérieur ne prêchait pas la même chose lorsqu'il était candidat, je crois, à la tête du parti, ou en tout cas aux alentours de cette période. Il nous avait donné exactement la même garantie et nous avait dit que le Canada ne pouvait se permettre de conclure un accord de libre-échange avec les Américains. Le premier ministre et le ministre du Commerce extérieur actuel avaient alors raison. Mais quand cela les a arrangés, ils ont très vite changé radicalement d'avis et ont conclu avec les Américains ce fameux accord de libre-échange qui nous vaut tant de problèmes.

Avec ce genre de réputation et ce genre d'antécédents, comment croire ces ministres lorsqu'ils prétendent qu'il vont faire tout leur possible pour sauver l'article XI?

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, nous nous penchons très sérieusement sur le GATT aujourd'hui, en particulier la partie touchant la régulation de l'offre, notamment l'article XI de l'accord.

Beaucoup de gens se disent très inquiets, inquiets au sujet de l'avenir des producteurs canadiens si cette disposition n'est pas renforcée. Nous savons à présent que la régulation de l'offre dans ce pays affecte énormément l'industrie du lait, de la volaille, des oeufs et des plumes. Je me demande alors pourquoi on n'accorde pas au secteur de l'agriculture le même traitement et la même attention qu'aux autres secteurs.

Il semble que la gestion de l'offre soit un mot à éviter. Nombre de groupes de consommateurs disent que ce n'est pas le meilleur moyen de procéder. J'ai lu dans de grands journaux canadiens des éditoriaux qui condamnent ce système.

Une voix: Ils ne le comprennent pas.

M. Pickard: Mon collègue a tout à fait raison. Je pense qu'ils ne le comprennent pas clairement.

Qu'est ce que la gestion de l'offre? Qu'on songe à l'industrie de la fabrication, à l'industrie de l'automobile ou du vêtement. Je me dis que ces industries sont régies par des systèmes de gestion de l'offre très stricts.

• (1350)

Elles commercialisent un produit, elles font une recherche sur les ventes, puis elles fabriquent des produits qui correspondent à ce marché et à ces ventes.

Quand on commence à y songer, qu'est-ce que cela apporte vraiment à une société de fabrication d'automobiles? Elle sait combien de voitures elle fabrique dans une année donnée, combien de travailleurs elle emploie, combien coûtent les matières premières qui servent à fabriquer le produit. Elle sait quels vont être les coûts énergétiques pour fabriquer ce produit. Elle espère alors que ses prévisions de vente sont exactes. Si ces ventes ne se réalisent pas, on se trouve dans ce qu'on appelle une récession. C'est fondamentalement la situation pour presque tous les produits manufacturés de notre pays.

Appliquons ce scénario de l'industrie de fabrication à ce que nous appellerions l'agro-alimentaire. Quand on y pense, les agriculteurs qui sont dans des systèmes de gestion de l'offre ont fait exactement la même chose que les gens des secteurs de la fabrication, ils ont essayé de définir un marché, ils ont effectué une recherche sur la quantité des ventes, ils ont fixé des quotas de production qui correspondent à ces ventes prévues de façon à être extrêmement efficaces. L'efficacité et l'offre raisonnable sont les buts recherchés et quand on y pense, en fait ils agissent vraiment comme il convient dans n'importe quelle entreprise ou dans n'importe industrie, ils cherchent à rentabiliser au maximum ce qu'ils ont investi dans cette industrie.

Comment le consommateur est-il alors concerné par ce qu'ils font? Tout d'abord je dois dire que tout consommateur qui se rend compte qu'une industrie est organisée de manière à ce qu'on puisse contrôler ce qui entre et ce qui sort, va dire assurément que nous avons un approvisionnement de nourriture très sûr. Nous n'allons pas nous trouver dans des situations comme celles dont parlait mon collègue au début de la matinée où de nombreux pays du monde ignorent comment ils vont se nourrir.

Nous sommes en quelque sorte dans notre pays les artisans de notre propre destinée en agriculture, et la gestion de l'offre est peut-être l'un des meilleurs moyens d'obtenir cet approvisionnement de nourriture sûr.

Deuxièmement, nous avons des règlements sur la sécurité dans notre pays et lorsqu'on fait en sorte d'avoir un approvisionnnement en nourriture sûr et suffisant, nous rendons également un autre service au consommateur canadien. Nous nous assurons que la sécurité et la santé sont maintenues au niveau le plus élevé possible.

J'entends parler de poulaillers qui ne sont jamais nettoyés durant six mois dans le sud des États-Unis; par contre, tous les poulaillers appartenant au système de gestion de l'offre en Ontario sont nettoyés chaque fois qu'ils passent par un cycle de production. On ne donne pas d'antibiotiques aux poules ici, pour prévenir la maladie, autant qu'il faut le faire sous d'autres climats et d'autres parties des États-Unis où l'on ne se préoccupe pas autant de la sécurité.

Je crois que le contrôle de la qualité s'est imposé parce que nous avons un système de commercialisation raisonnable dans notre pays.

Nous avons entendu les ministériels parler ce matin de nombreux problèmes environnementaux: ailleurs dans le monde, notamment dans plusieurs pays d'Europe qu'ils ont mentionnés, on abuse des engrais chimiques qui finissent par créer toutes sortes de problèmes pour le sol, on y abuse des pesticides et des herbicides qui finiront à long terme par détruire une bonne partie de la terre arable ainsi exploitée.

Nous avons constaté que les agriculteurs canadiens devenaient très efficaces grâce aux systèmes de gestion de l'offre. De plus en plus, leurs techniques deviennent sans danger pour l'environnement, car nous utilisons beaucoup moins d'engrais chimiques dans notre pays que dans bien des régions du monde. Nous sommes devenus efficaces au plus haut point. Nous avons réussi à cerner les problèmes, à effectuer les recherches nécessaires et à assurer de bons rendements agricoles.

Parce que nos agriculteurs fonctionnent dans le cadre de systèmes de mise en marché et de gestion de l'offre qui assurent la solidité de l'industrie agro-alimentaire canadienne, qui constitue probablement l'élément le plus stable de notre industrie agricole, nous, les consommateurs, nous devrions être tout à fait disposés à les appuyer, en nous rendant compte que c'est tout à notre avantage.

Le député néo-démocrate qui a parlé avant moi a rappelé que M. Whelan, un collègue et un de mes très bons amis, qui vient du sud-ouest de l'Ontario et qui a été ministre de l'Agriculture, avait dit que la force de notre pays reposait vraiment sur celle de notre agriculture. Nous devons comprendre que lorsque nous appuyons l'industrie agro-alimentaire, nous appuyons l'industrie alimentaire et nous appuyons le consommateur canadien. Nous appuyons la sécurité et toutes les bonnes choses imaginables dans la production nationale.

Il ne faut pas oublier qu'immédiatement après le secteur manufacturier, notamment l'industrie de l'automobile, il y a le secteur agricole, un des plus importants de l'économie canadienne.

Quant aux personnes qui assurent le fonctionnement des offices de commercialisation, elles sont à notre service, au service des Canadiens qui s'adressent à des producteurs pour se procurer des aliments, des pesticides et herbicides ou de l'énergie, qui paient des impôts et qui font vivre les institutions financières et les diverses entreprises commerciales au Canada. Ce sont des personnes vouées à la cause des Canadiens, qui paient des impôts elles aussi et qui veillent à ce que notre pays ait ce dont il a besoin pour survivre, c'est-à-dire de plus en plus de relations commerciales.

Donc, du point de vue du gouvernement et de la Chambre, si on ne protège pas le secteur agricole, le pays perdra de nombreuses possibilités d'affaires qu'il retrouvera difficilement.

Pour ce qui est de l'article XI et des mesures de protection dont nous avons besoin, je me rends bien compte que nous devons veiller à ce que nos programmes soient vigoureusement maintenus.

Je me pose la question: pourquoi les États-Unis ne sont pas intéressés à défendre notre système de gestion de l'offre? Je sais que le Canada n'aura pas une grande influence sur les Américains. Nos systèmes de gestion de l'offre ont été conçus pour servir les Canadiens. Ils sont un moyen de veiller à procurer des avantages aux Canadiens.

Article 31 du Règlement

De nombreuses déclarations ont été faites aujourd'hui, mais ce qui importe d'abord et avant tout, c'est d'assurer la survie de l'agriculture canadienne.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, je remercie le député de nous avoir donné cet aperçu du système de gestion de l'offre.

Je voudrais attirer son attention sur une remarque faite par M. Ralph Barrie, président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, une personne qu'on pourrait difficilement considérer comme un ennemi des offices de commercialisation.

M. Barrie nous a dit qu'il voyait trop de rigidité, trop peu de flexibilité, trop de conflits et trop peu de partenariat entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Je crois que nous pouvons tous voir cela, même si nous voulons protéger les offices de commercialisation. Dans ce contexte, le député peut-il me dire de quelle façon, selon lui, on pourrait modifier la structure actuelle des offices de commercialisation pour qu'ils répondent mieux à nos besoins?

• (1400)

M. Pickard: Monsieur le Président, je crois que, actuellement, les offices de commercialisation sont probablement l'un des groupes qui répondent le mieux aux besoins des consommateurs canadiens. Ils étudient leur marchés et leur production, et déterminent quel produits conviennent le mieux aux Canadiens, tout en veillant à la stabilité et à la qualité des approvisionnements en denrées alimentaires.

Les offices de commercialisation sont certes pris durement à partie, mais ce sont des remarques comme celles faites à la Chambre par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Crosbie, qui leur font le plus de mal. Je n'ai pas besoin de répéter ces remarques, mais elles étaient bien loin d'aider la cause des milieux agricoles. Je peux aussi parler du document sur le fédéralisme canadien et l'union économique, ce rapport présenté par le ministre des Approvisionnements et Services où il est question des obstacles à. . .

Mme le vice-président: Le député de Carleton—Charlotte a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Thompson: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'ai cité une remarque faite par M. Ralph Barrie, président du Conseil national de commercialisation des produits agricoles, et il ne parle pas. . .

Mme le vice-président: Cela n'est pas un rappel au Règlement, mais bien une contestation des faits. Cela relève du débat. Malheureusement, le député voudra peut-être continuer après la période des questions. Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA BASE MILITAIRE CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, le ministre de la Défense nationale nous dit qu'il faut se départir de l'infrastructure excédentaire; par contre, il annonce la construction d'une nouvelle base de la Réserve navale, au coût de 36 millions de dollars.

Il est absurde d'envisager la construction de nouvelles installations alors que certaines bases existantes sont menacées de fermeture. La BFC Cornwallis est déjà dotée d'excellentes installations et elle est située à proximité de la mer, dans une région bilingue; à ses débuts en 1943, elle a d'ailleurs servi de centre d'entraînement de la Réserve navale, vocation qu'elle a conservée au fil des ans. Même si l'effectif de la Réserve navale est censé s'accroître, cette base est suffisamment grande pour pouvoir accueillir ses nouveaux membres tout en continuant d'assurer la formation des recrues en anglais.

Madame la Présidente, sur le plan économique, rien ne justifie la construction d'une nouvelle base qui coûtera 36 millions de dollars. La transformation de la BFC Cornwallis en centre de la Réserve navale permettra au ministère de réaliser des économies.

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, depuis que le gouvernement a annoncé son intention de rétablir officiellement le droit à la propriété des Canadiens, on a beaucoup discuté de ce que cela pouvait vouloir dire.

La plupart de ceux qui ont participé à cette discussion étaient mal informés. Les détracteurs du droit à la propriété ont supposé que ce droit aurait préséance sur les droits de la société.

De nos jours, on croit à tort qu'en conférant un droit de propriété à une entreprise ou à un individu on lui donne le droit de polluer les terres. Ce n'est absolument pas le cas, madame la Présidente.

Le droit d'un individu d'être propriétaire ne porte nullement atteinte au droit de la société ou du Parlement de veiller au respect de normes environnementales rigoureuses. En rétablissant le droit à la propriété, un droit qui a toujours été reconnu aux Canadiens avant 1982, le gouvernement garantit simplement à tous les Canadiens que les tribunaux leur accorderont une juste compensation si jamais on leur enlève leur propriété. Le mieux qu'un État démocratique puisse faire, c'est de garantir à ses citoyens le plus de droits possible. Le rétablissement de ce droit sera un acquis important sur le plan des libertés démocratiques au Canada.

* * *

LE BASE-BALL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Quelles amours que nos Blue Jays de Toronto! Hier soir, ils ont remporté le championnat de la division est de la Ligue américaine et ils ont gagné le coeur des Canadiens. Ce n'est que le début de la route vers la victoire aux séries mondiales de baseball!

Quelle merveilleuse façon de sortir les Canadiens de l'abattement où les a plongés le gouvernement conservateur, quelle fierté ils éprouvent devant le succès de leur équipe et le soutien phénoménal de ses partisans, quel enthousiasme collectif les unit à une époque où ils en ont tant besoin!

Je sais que tous les députés et tous les Canadiens voudront se joindre à moi pour offrir aux Blue Jays leurs meilleurs voeux de succès en ce moment où ils se préparent à affronter les meilleures équipes de la ligue.

Ce serait la réalisation d'un grand rêve, madame la Présidente. Imaginez! Après que le premier ministre et son gouvernement ont frappé tant de balles fausses, commis tant d'erreurs et été retirés au bâton tant de fois, quand ils jouaient contre les Américains, ce serait merveilleux que les Blue Jays de Toronto remportent le championnat mondial de base-ball, sport national des Américains.

Maintenant, crions tous ensemble:

Des voix: Au jeu, les Blue Jays!

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SIDA

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, je voudrais offrir un appui sans réserve au réseau de ressources pour les victimes du SIDA de Peterborough. Je suis heureux de constater que tous les ordres de gouvernement appuient totalement, comme le font aussi des centaines d'organisations communautaires, la semaine de sensibilisation au SIDA qui se déroulera du 7 au 13 octobre, à Peterborough.

On m'a appris qu'on a dépisté neuf cas de SIDA et 33 cas de séropositivité dans la région de Peterborough. Trois de ces cas ont été décelés depuis le mois de mai dernier.

M. Jonathan Mann, du centre international de recherches sur le SIDA à Harvard, a déclaré récemment que l'Organisation mondiale de la santé s'attendait à ce que le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine triple et grimpe à 30 millions d'ici l'an 2000 et que le nombre de cas de SIDA causés par le VIH augmente de 1,5 million cette année et s'élève à 15 millions, d'ici l'an 2000.

En tant que député de Scarborough, je suis fier d'avoir dans ma circonscription une organisation comme le réseau de ressources pour les victimes du SIDA.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, la semaine dernière, je me trouvais à Lac Brochet, réserve indienne qui relève du gouvernement fédéral. Les écoliers de Lac Brochet attendent depuis le début des années 70 qu'on leur construise une école permanente. Ils n'ont même pas d'unités mobiles, mais seulement des classes de fortune dont les toitures pourrissent, et cela, dans une région où la température baisse à -40 ou -50°C, en hiver.

Des jeunes enfants doivent sortir à l'extérieur pour se rendre d'une classe à l'autre. Même si j'ai reçu de l'ancien ministre des Affaires indiennes une lettre annonçant que la construction de la nouvelle école débuterait en 1991 ou 1992, on dit maintenant aux Indiens de Lac Brochet qu'ils devront patienter encore six ans. Ils auront donc attendu cette école près de 26 ans.

Madame la Présidente, il est honteux que, à notre époque, les enfants de ceux qui ont étudié dans ces classes de fortune soient obligés non seulement de commencer, mais aussi de finir leurs études dans ces mêmes conditions intolérables.

Je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'engager immédiatement les fonds nécessaires à la construction d'une nouvelle école à Lac Brochet.

Article 31 du Règlement

LE BASE-BALL

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, hier soir, au terme d'une partie à couper le souffle qu'ils ont disputée au Skydome, les Blue Jays de Toronto ont remporté le championnat de leur division dans la Ligue américaine. Ils ont arraché une victoire de 6 contre 5 aux Angels de la Californie dans la deuxième partie de la neuvième manche.

Le stade était bondé, grâce à quoi l'équipe a établi un autre record de ligue majeure: 4 001 536 spectateurs au cours de la saison. C'est fantastique. Ils sont extraordinaires! Au jeu, les Blue Jays!

* * *

[*Français*]

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, le président haïtien, Jean-Bertrand Aristide, est allé devant l'Organisation des États américains pour plaider auprès de la communauté internationale pour qu'elle intervienne, le plus directement et le plus rapidement possible dans son pays, afin de restaurer la démocratie. Il est évident que les officiers militaires qui ont usurpé le pouvoir ne peuvent continuer à prétendre qu'ils représentent démocratiquement la population haïtienne. Tous les Canadiens et, en particulier, les Canadiens et Québécois d'origine haïtienne, sont absolument épouvantés par les événements qui viennent de se produire dans ce pays.

Je ne peux faire autrement que de citer les propos d'un représentant canadien qui disait: «Il ne faut pas que ça soit *parle, parle, jase, jase*, il faut que ce soit des actions concrètes, positives, pour ramener à l'ordre les militaires.

Mme le vice-président: L'honorable député de Terrebonne a la parole.

* * *

LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Madame la Présidente, depuis la fin de semaine dernière, on célèbre à travers le Canada et à travers le monde le premier anniversaire du Sommet mondial pour les enfants. Présentement, il se déroule des événements dans 47 pays sous le thème «Tenir promesse». Des activités religieuses, éducatives et communautaires ont lieu afin de rappeler à la population et aux élus les engagements pris lors du Sommet mondial pour les enfants et demander aux dirigeants qu'ils mettent à exécution leurs promesses.

Madame la Présidente, le Canada qui a joué un rôle très actif dans la tenue de cet événement historique, coprésidé par notre premier ministre, entend par diverses initiatives concrétiser les engagements qu'il a pris lors du Sommet. Ces engagements ont d'ailleurs été réitérés dans le dernier discours du Trône du gouvernement.

• (1410)

Madame la Présidente, je demande donc à tous les membres de cette Chambre d'appuyer aujourd'hui tous les participants dans leur campagne afin que tous les pays respectent les promesses faites l'an dernier.

* * *

[*Traduction*]

LES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, je suis heureux d'annoncer la création d'un nouveau prix hebdomadaire. Il s'agit du prix de l'entreprise profiteuse. Celui-ci est décerné aux entreprises qui, dans le contexte de l'Accord de libre-échange et des politiques économiques du gouvernement conservateur, ont plié bagages et sont déménagées aux États-Unis.

Voici les compagnies en nomination cette semaine: Il y a d'abord Varity Corporation, qui a déménagé son siège social de Brantford en Ontario pour s'installer dans une résidence de 13,5 millions de dollars à Buffalo, dans l'État de New York. Ce départ se traduit par la perte d'au moins 3 000 emplois au Canada et de 200 millions de dollars en promesses non respectées qui ont été faites aux contribuables.

Il y a ensuite la compagnie Black and Decker qui, en janvier 1991, a déménagé aux États-Unis ses ateliers de production de Trenton, en Ontario, mesure qui a entraîné la perte de 264 emplois.

La troisième compagnie en nomination est Colgate-Palmolive, qui a laissé tomber 240 employés en déménageant ses installations de production aux États-Unis, en septembre 1991. Cette entreprise s'en lave les mains.

Ouvrons maintenant l'enveloppe. Le récipiendaire est Varity Corporation. Varity Corporation se mérite donc le prix de l'entreprise profiteuse de la semaine.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, je veux aujourd'hui rendre hommage aux hommes et aux femmes qui travaillent au Centre d'emploi du Canada situé à Portage la Prairie, au coeur du Manitoba.

Les 26 employés de ce centre connaissent bien les besoins des citoyens de la région. Aucun d'entre eux ne s'est mis en grève. Ils ont tous donné la priorité aux besoins des citoyens. Quelle a été la réaction de l'AFPC face à un tel sens du devoir? L'Alliance a déjà placée ce groupe en tutelle et s'emploie maintenant à lui retirer son accréditation syndicale. Les dirigeants de l'AFPC ne se soucient pas des causes légitimes. Ils ne s'intéressent qu'à eux-mêmes.

Ne lâchez pas, employés du Centre d'emploi du Canada à Portage la Prairie. Les dirigeants syndicaux sont peut-être contre vous, mais les Canadiens sont de votre côté. Nous vous remercions de servir Portage la Prairie et le Canada.

L'Ordre du Canada est décerné à des personnes qui apportent une contribution importante à notre nation. Je pense que les employés du Centre d'emploi de Portage la Prairie méritent l'Ordre du Canada pour la position qu'ils ont prise lors de la récente grève de l'AFPC.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE MONTRÉALAISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, à maintes reprises, je me suis levé en cette Chambre pour souligner la situation déplorable de l'économie de la région de Montréal.

Depuis deux ans, le gouvernement conservateur dit à la population de Montréal et de toute la province qu'il faisait tout son possible pour relancer une économie en récession.

Aujourd'hui, nous apprenons que le Québec ne reçoit pas sa juste part des contrats fédéraux. Le Québec représente 25 p. 100 de la population canadienne, mais ne reçoit que 18 p. 100 des contrats fédéraux. Cette injustice représente une perte de 350 millions de dollars pour le Québec. Ceci n'aidera pas les régions comme l'est de Montréal qui souffre d'un taux de sans-emploi de 37 p. 100 et de la Gaspésie avec un taux de chômage de 27 p. 100.

Madame la Présidente, dans une période où nous essayons de garder l'unité de ce pays, c'est important pour le gouvernement fédéral de répartir ses contrats équitablement à toutes les régions du pays.

* * *

LE COUP D'ÉTAT EN HAÏTI

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, après 30 ans de dictature duvaliériste, nous avons applaudi l'investiture du gouvernement démocratique de Jean-Bertrand Aristide.

Le récent coup d'État en Haïti soulève la consternation de la communauté internationale et nous devons nous assurer du triomphe de la démocratie en permettant au président Aristide de reprendre ses fonctions dans les meilleurs délais.

Le Canada qui, de longue date, a fait beaucoup pour Haïti peut jouer un rôle de leadership afin de redonner au peuple haïtien le droit à la liberté et à la justice sociale. L'envoi d'une délégation par l'Organisation des États américains pour convaincre les militaires de se retirer du pouvoir, de même que la suspension diplomatique et la réduction, voire l'arrêt des relations économiques avec ce pays permettront, j'ose croire, de mettre fin à ce coup d'État.

Madame la Présidente, le Canada doit concourir au retour de la démocratie en Haïti.

* * *

LES AÎNÉS

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je voudrais informer la Chambre d'une résolution proposée par M^me^ Gertrude Lacoste et adoptée par le Conseil de l'âge d'or de la région de Montréal—Lac Saint-Louis, que j'appuie fortement.

J'aimerais vous citer cette résolution: «Que les gouvernements et la population du Canada transmettent un vibrant message en faveur de l'unité nationale aux aînés du pays.

Les Canadiens âgés ont bâti notre nation et nous maintenons un ferme engagement personnel vis-à-vis des principes et des valeurs sur lesquels repose notre société, de même que vis-à-vis du processus de respect mutuel, de compréhension et de conciliation qui doit intervenir pour nous aider à surmonter nos divergences constitutionnelles actuelles.»

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, tous les Canadiens épris de justice souhaiteront que le gouvernement fasse preuve de tolérance dans l'application des dispositions de la loi forçant le retour au travail qui fixent le moment où les fonctionnaires doivent être à leur poste aujourd'hui.

Étant donné les circonstances plutôt uniques dans lesquelles la loi a été adoptée, à 19 h 51, hier soir, il n'a pas été facile d'aviser tous les employés, et la plus grande confusion régnait quant au moment précis où prendrait fin la période de douze heures.

Donc, au nom de tous les Canadiens épris de justice, nous exhortons le gouvernement à faire preuve de clémence dans l'application de cette disposition.

* * *

[*Français*]

LES CONTRATS GOUVERNEMENTAUX

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, nous avons appris ce matin qu'Ottawa accorde 50 p. 100 de ses contrats à l'Ontario, et 18 p. 100 au Québec. Je vous donne l'exemple des 25 plus gros contrats de recherche du ministère des Approvisionnements et Services. L'Université de Dalhousie: 16 contrats pour 2 millions; Ottawa: 34 contrats pour 2 millions; Toronto: 316 contrats pour 35 millions; York: 86 contrats pour 34 millions; l'ensemble des universités du Québec: aucun contrat.

Les députés conservateurs du Québec qui disent qu'il vaut mieux demeurer au sein du Parti conservateur afin d'obtenir des gains pour le Québec se moquent dans les faits des Québécois et des Québécoises. Ils ne sont là que pour leurs propres intérêts personnels. Les statistiques parlent d'elles-mêmes, madame la Présidente. Il est de plus en plus clair qu'il n'y a plus d'avenir pour le Québec au sein du Canada. Il est aussi de plus en plus clair que les députés conservateurs du Québec ne sont qu'une bande d'incompétents.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Madame la Présidente, depuis que notre premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, a déposé en cette Chambre le document sur le renouvellement du pays *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, je me suis fait un devoir que chaque commettant de mon comté soit au courant de ces propositions qui sont un point de départ aux discussions.

Encore une fois, le premier ministre a ouvert une nouvelle voie vers l'avenir, et il sera enfin donné à ce pays la paix constitutionnelle. Je n'ai pas peur des réactions des Canadiens et des Canadiennes, mais je suis confiant que leur réponse sera constructive et que, au terme de ce débat national, nous aurons acquis une meilleure connaissance et une plus grande compréhension du pays.

Je tiens à remercier publiquement l'excellent travail qu'a accompli l'un des artisans de cette tentative de sauver notre pays, un homme que j'admire pour son respect envers le Québec, le très honorable Joe Clark. Aussi je suis heureux de vous annoncer que le 10 octobre prochain, j'aurai le privilège et l'honneur de recevoir à Laval le très honorable Joe Clark lors d'un dîner-causerie organisé en collaboration avec la Chambre de commerce de Laval. Le très honorable M. Clark viendra nous entretenir de la Constitution canadienne et ainsi pourra dissiper les peurs. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le temps de parole alloué au député est épuisé.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

Le gouvernement n'arrête pas de dire que la récession est terminée, alors que l'économie chancelle sur tous les plans. Je pense aux céréaliculteurs, aux pêcheurs, à Imperial Oil, à la colère des consommateurs, aux petites entreprises et maintenant à la société de Havilland, qui risque de licencier 4 900 travailleurs.

D'ici demain soir, les menaces des Américains à l'endroit de notre industrie forestière, qui emploie presque un million de Canadiens, pourraient se faire sentir à la grandeur du pays.

Le premier ministre a-t-il la promesse du président américain que son gouvernement ne va pas prendre des mesures contre les producteurs de bois d'oeuvre du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme la députée le sait, le protocole d'entente prend fin à minuit aujourd'hui.

Nous avons fait parvenir aux États-Unis un avis en bonne et due forme, comme nous le permettent les dispositions du protocole d'entente. Il est évident que les Américains vont étudier de quelle manière ils comptent réagir à notre décision.

J'estime que nous en saurons davantage un peu plus tard cet après-midi, de sorte que nous saurons à quoi nous en tenir et comment leur répondre.

• (1420)

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Les politiques économiques de ce gouvernement ont déjà écrasé l'économie de la ville de Montréal. Maintenant, l'industrie forestière canadienne est écrasée par les taux d'intérêt élevés. Les exportateurs forestiers sont écrasés et les travailleurs ont le droit de savoir si oui ou non le premier ministre a une entente formelle avec le président des États-Unis, en ce qui concerne les pénalités sur le bois d'oeuvre. Est-ce que le premier ministre a eu cette promesse du président des États-Unis, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir dit à la députée que la réaction envisagée, s'il en est, aux termes du protocole d'entente, devra évidemment être conforme au droit commercial international. Mais il nous faut toutefois attendre de voir si les États-Unis vont effectivement prendre des mesures. S'ils le font, le gouvernement du Canada y répondra comme il convient.

Quant à son allégation au sujet des taux d'intérêt, monsieur le Président, qu'elle sache que les taux d'intérêt ont baissé de 560 points de base, c'est-à-dire 5,6 p. 100, depuis le sommet atteint en mai dernier. Nul doute que la députée sera heureuse d'apprendre que le taux d'escompte a diminué de 13 autres points de base aujourd'hui.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est manifestement trop peu et trop tard pour le million de Canadiens et plus qui cherchent du travail.

Des voix: Bravo!

Mme Copps: Voici les propos que le premier ministre a tenus à la Chambre, il y a six ans, au sujet du gros contrat de De Havilland:

> Nous voulions conclure le meilleur marché qui soit pour le contribuable canadien, garder ces emplois et cette technologie à Toronto. Nous avons réussi.

Qu'est-ce que le vice-premier ministre a à dire aujourd'hui aux 4 900 travailleurs qui ont été licenciés à cause des politiques et des mesures commerciales adoptées par son gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vraiment dommage que la députée ne puisse pas supporter les bonnes nouvelles. Nous venons de connaître quatre mois consécutifs de croissance après une récession beaucoup plus sérieuse que prévue. Et je rappelle à ma collègue que le Canada n'est pas le seul pays à avoir subi un ralentissement de son économie.

Le Canada sort d'une récession; la reprise est en cours; le taux de croissance a été de 4,9 p. 100 au cours du deuxième trimestre et nous devrions connaître une croissance modérée. Nous voulons que la croissance se maintienne et que les prix se stabilisent.

Voilà notre objectif, monsieur le Président, et nous sommes sur la bonne voie de le réaliser.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au vice-premier ministre. Hier, à la Chambre, le ministre du Commerce extérieur a déclaré au sujet de l'annulation de la surtaxe sur le bois d'oeuvre, et je cite:

> Nous sommes convaincus qu'on n'invoquera pas l'article 301.

On apprend que les Américains vont prendre des représailles aujourd'hui ou demain. Ma question est la suivante: Quel plan de contingentement le gouvernement a-t-il en place pour éviter cette nouvelle catastrophe pour l'industrie du bois de sciage au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député a des preuves établissant que les États-Unis vont invoquer l'article 301, peut-être pourrait-il les produire à la Chambre.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je demandais au vice-premier ministre si le gouvernement avait, en fait, prévu des mesures pour contrer d'éventuelles représailles que prendraient les Américains demain après-midi.

Durant le débat sur le libre-échange, le gouvernement a répété à satiété aux Canadiens que l'accord nous garantirait l'accès aux marchés américains. Le protocole d'entente relatif au bois d'oeuvre enfreint l'esprit de l'Accord de libre-échange.

Ma question s'adresse encore au vice-premier ministre. Le premier ministre a-t-il obtenu du président Bush la garantie que son gouvernement se conformerait à l'esprit de l'accord et ne prendrait pas de mesures de représaille, de manière à ne pas entièrement détruire l'industrie canadienne du bois d'oeuvre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pose une question hypothétique. Dans sa première question, il demande ce que ferait le gouvernement si les États-Unis invoquaient l'article 301. Je lui ai à mon tour demandé de produire la preuve que les États-Unis le feraient effectivement. Les députés d'en face voulaient, en fait, que les États-Unis imposent des droits compensateurs ou invoquent l'article 301. Pas nous.

Je devrais aussi rappeler au député qu'en vertu de l'Accord de libre-échange, nous avons effectivement accès aux marchés américains et qu'il existe un tribunal canado-américain de règlement des litiges. Le Canada se trouve donc à pied d'égalité avec son principal partenaire commercial.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, qui a esquivé hier la question de l'approbation par le Cabinet de l'activité de sous-marins nucléaires américains dans l'entrée Dickson, soit dans l'une des zones de pêche les plus riches au Canada.

Voici ce qu'on peut lire dans un autre document du Cabinet estampillé «secret»: «Une décision du gouverneur général en conseil sera annoncée bientôt concernant le passage de sous-marins nucléaires par l'entrée Dickson.» Dans le même document, le directeur général des opérations prévient le ministre que ce que fait le Cabinet est illégal.

Le ministre voudrait-il nous expliquer pourquoi il participe apparemment à une activité que son propre directeur général juge illégale?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est la deuxième journée d'affilée que le député fait des allégations en se fondant sur des documents que nous n'avons pas vus.

S'il veut que nous répondions à des questions sur ce que contiennent ou non ces documents, il devrait, en toute justice, avoir au moins la courtoisie de nous les montrer.

M. Jim Fulton (Skeena): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ce sont des documents rédigés par son ministère, et je suppose qu'il lit son courrier.

Dans le même document secret du Cabinet, on dit que la prise d'un autre décret pourrait attirer inutilement l'attention sur l'utilisation de ce moyen pour éviter l'application du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Maintenant que les Canadiens savent que le Cabinet est prêt à violer la loi au profit de la marine américaine, le ministre va-t-il faire procéder à un examen public de ce projet ou a-t-il reçu l'ordre de s'en abstenir?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce dont parle le député fait l'objet de négociations à l'heure actuelle entre les deux niveaux de gouvernement et à ma connaissance, aucune annonce n'a été faite. Les deux niveaux de gouvernement sont encore en pourparlers.

En ce qui a trait à la question environnementale, je voudrais rappeler au député que des navires de ce type naviguent dans nos eaux depuis plus de 20 ans, sauf erreur. Les activités en question n'ont rien de nouveau.

Lorsque les décisions finales seront prises, nous assumerons, en définitive, nos responsabilités en matière d'environnement, comme le prévoient nos diverses lois et politiques.

Selon moi, pour être équitable, si le député fait des affirmations au sujet du contenu de documents—et en l'occurrence, je ne voudrais pas jouer au plus malin et il devrait s'en abstenir lui aussi—il devrait au moins nous montrer ces documents avant d'intervenir dans cette enceinte pour poser des questions à leur sujet.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire. Je suis tout à fait disposé à déposer ces documents aujourd'hui. Ce que le gouvernement ne comprend pas, semble-t-il. . .

M. Dick: Il ne vous est pas permis de le faire.

Une voix: Nous ne les voulons pas maintenant.

M. Fulton: Ah non? Vous ne les voulez pas maintenant.

M. le Président: La parole est au député de Skeena.

M. Fulton: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le gouvernement n'a, semble-t-il, tiré aucune leçon des projets de Kemano, de la rivière Oldman, et de Rafferty-Alameda. Les gens de la Colombie-Britannique souhaitent qu'on procède à une évaluation environnementale publique des activités des sous-marins nucléaires dans l'entrée Dixon. Ce n'est que juste et équitable.

Ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale qui a rencontré M. Miles Richardson, président du Conseil de la nation haïda, le chef Michael Nicoll, de Old Masset, ainsi que moi-même, cet été, aux îles de la Reine-Charlotte.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, toujours selon ce document, son ministère exige qu'il n'y ait aucun examen public des activités des sous-marins nucléaires dans les eaux de la Colombie-Britannique, en invoquant des motifs de sécurité nationale?

Selon moi, on essaie simplement de cacher la vérité au sujet des accidents mettant en cause ces sous-marins; depuis 1983, 12 se sont échoués et il y a eu 50 collisions, 133 incendies, 14 explosions à bord et 31 suicides de membres d'équipage. N'est-ce pas là ce que vous essayez de cacher?

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, cette question est de toute évidence actuellement devant l'opinion publique. Le gouvernement canadien va prendre sa décision en conformité avec sa législation et en conformité avec les traditions canadiennes, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante publiait les résultats d'une enquête qui montre que plus d'un tiers des petites entreprises de l'Ontario envisagent de déménager aux États-Unis, mettant en danger 500 000 emplois.

La Fédération blâme le budget du NPD de l'Ontario, mais elle dit aussi que la petite entreprise de l'Ontario, et je cite: «[. . .] était déjà menacée par le cours du change, les taux d'intérêt, la TPS et la récession».

Je demande au ministre s'il va éliminer la menace qui pèse sur les petites entreprises en Ontario? Va-t-il revenir tout de suite sur ces politiques conservatrices néfastes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être aider le député à corriger son interprétation d'un communiqué que j'ai en main et qui dit: «Les résultats surprenants de cette enquête montrent que plus d'un tiers des petites entreprises de l'Ontario, 36 p. 100, signalent qu'elles envisagent de déménager une partie ou la totalité de leurs opérations à l'extérieur de la province, mettant en danger 500 000 emplois.» On ne parle absolument pas de la politique fédérale. Par contre on parle des politiques du gouvernement NPD de la province d'Ontario.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invite le ministre des Finances à regarder à la page 2 du communiqué où l'on dit: «La vice-présidente et économiste en chef de la FCEI, Catherine Swift, déclare que 88 p. 100 des propriétaires de petites entreprises qui envisagent de déménager à l'extérieur de la province citent les États-Unis comme la destination de prédilection.» C'est une citation exacte.

Je répète au ministre des Finances, Catherine Swift a déclaré que la petite entreprise envisageait de déménager parce qu'elle se sent menacée par, et je cite: «[. . .] le cours du change, les taux d'intérêt, la TPS et la récession».

Je demande à nouveau, pourquoi le ministre des Finances veut-il poursuivre des politiques qui risquent de précipiter une catastrophe pour les emplois et les entreprises en Ontario et donc dans tout le Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je pourrais peut-être poser au député une question similaire. Pourquoi est-ce que le même phénomène ne se produit pas en Colombie-Britannique ou en Alberta? La raison est là et je cite: «Il est clair que les politiques du gouvernement de l'Ontario et son mépris pour la logique économique et la réalité du monde des affaires sont devenus l'inquiétude principale de la petite entreprise», disait Catherine Swift.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Hier, le ministre de l'Industrie s'est lavé les mains de De Havilland, le plus gros employeur industriel du Grand Toronto.

Qu'il le veuille ou non, le gouvernement est responsable du sort de De Havilland. C'est lui qui l'a donnée à Boeing, avec 60 millions de dollars en plus, et qui n'a pas même obtenu des garanties d'emplois ou de production.

Les 4 900 employés de De Havilland ont le droit de savoir si leurs emplois sont protégés. Le gouvernement changera-t-il d'avis et s'engagera-t-il à assurer l'avenir de De Havilland?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, il est curieux que le député ne se rappelle pas la situation exacte de De Havilland lorsqu'elle a été vendue à Boeing. Il y a beaucoup plus d'employés à Boeing maintenant qu'il y en avait à De Havilland à l'époque.

En ce qui concerne les récents événements, bien sûr que nous ne sommes pas heureux de ce qui est arrivé à l'entente. Il aurait été préférable qu'elle soit conclue. Tous les députés sont d'accord avec cela. Mais c'est un problème que Boeing devra régler elle-même. Nous nous tenons prêts, comme toujours pendant toutes les négociations, à aider Boeing comme nous le pourrons, dans toute entente qu'elle voudra conclure avec d'autres.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre dit à la Chambre que le gouvernement ne prendra pas l'initiative pour assurer l'avenir du plus grand avionneur du Canada.

Le gouvernement n'a certainement pas été surpris de la décision de la Communauté européenne, qui était saisie de l'action il y a quatre mois. Il a eu quatre mois pour envisager des solutions de rechange.

Ce dont De Havilland et ses 4 900 employés ont besoin aujourd'hui, c'est d'une certitude. Ils ont besoin d'une réponse dès maintenant. Je repose ma question au ministre: Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à assurer l'avenir de De Havilland, notre principal avionneur?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, il est bien connu que d'autres sociétés s'intéressent à Boeing.

Elles n'ont pas pu s'avancer tant que cette entente faisait l'objet de négociations. Si l'entente tombe à l'eau, elles s'avanceront peut-être pour tenter de conclure un marché. Nous nous sommes toujours tenus prêts à essayer d'apporter notre aide dans ces négociations.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Lorsque le protocole d'entente sur le bois d'oeuvre a été présenté par ce gouvernement en décembre 1986, le gouvernement créditiste et le premier ministre l'ont qualifié de formidable pour le Canada et la Colombie-Britannique.

Leur enthousiasme pour cette braderie de notre industrie forestière a coûté des milliers d'emplois, surtout en Colombie-Britannique, au Québec et dans le nord de l'Ontario. Comme il a été question de mesures de rétorsion par les États-Unis, le vice-premier ministre peut-il garantir à cette Chambre que contrairement à ce qui s'est passé la dernière fois, il ne cédera pas une nouvelle fois devant les États-Unis et ne bradera pas cette industrie?

L'hon. Don Mazankowksi (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député sait que le protocole d'entente n'était pas considéré comme un instrument permanent. Le but était de veiller à ce que des mesures compensatoires appropriées soient mises en place et, surtout, que les droits compensateurs demeurent au Canada.

C'était, à mon avis, une mesure logique et un pas dans la bonne direction. Nous avons maintenant l'impression que la situation est normale, que les échanges devraient reprendre selon un processus normal et nous pensons qu'il est temps de mettre fin au protocole.

Nous croyons que nos arguments sont solides et que peu importe les mesures que pourraient prendre les États-Unis, nous saurons réagir de façon adéquate et appropriée dans le cadre du droit commercial international.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, quand ce gouvernement a laissé tomber les travailleurs de l'industrie forestière canadienne, il a modifié le tarif sur le bois d'oeuvre et fait adopter la Loi sur le droit à l'exportation de certains produits de bois d'oeuvre. Cette loi permettait au gouvernement d'imposer un droit à l'exportation. Ma question s'adresse au ministre.

Je voudrais savoir si le ministre compte abroger cette loi, afin d'assurer les Canadiens que le gouvernement n'imposera pas à nouveau un tel droit. Je lui demande également de déposer à la Chambre la liste des questions que les États-Unis ont posées au gouvernement et de dévoiler les réponses qui leur ont été fournies.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de bien saisir le raisonnement du député.

Si nous n'avions pas conclu un protocole d'entente, c'est 400 millions de dollars qui seraient sortis du pays. En définitive, grâce au protocole d'entente, cet argent est resté au Canada, entre les mains des provinces.

Le député voudra peut-être vérifier auprès de son collègue, M. Jack Munroe, qui non seulement croit que nous avons eu raison à l'époque de conclure le protocole d'entente, mais aussi que nous avons eu raison d'y mettre fin. Il pourra peut-être faire cette vérification après la période des questions.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le ministre sait qu'on a investi environ 60 milliards de dollars dans l'industrie du pétrole et du gaz du Canada. Pour l'année civile 1991, l'industrie s'attend à un bénéfice net d'environ 200 millions de dollars, ce qui représenterait un rendement de 0,003 p. 100 sur les capitaux investis.

Le ministre sait que le nombre des Canadiens qui travaillent dans cette industrie est tombé de 140 000 qu'il était en 1985 à environ 80 000 aujourd'hui. Sur quoi peut-il se fonder pour offrir un espoir réel à cette industrie qui est vitale pour le Canada?

• (1440)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a soulevé des points dont j'ai discuté avec les représentants de l'Association pétrolière du Canada il y a à peine deux jours. J'ai eu des discussions semblables avec d'autres représentants de l'industrie du pétrole et du gaz.

Il y a un point ou deux qui sont ressortis très clairement de ces discussions. C'est d'abord que ces gens comprennent la nature cyclique de cette industrie. Ils savent aussi très bien qu'ils ne veulent plus de l'intervention qui caractérisait autrefois la politique du gouvernement fédéral en matière de pétrole et de gaz. Ils rejettent carrément les encouragements artificiels qui, tout en créant une certaine activité dans l'industrie à court terme, n'étaient pas utiles au marché à long terme.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Le ministre sait—puisqu'on le lui rappelle sans cesse—que le dollar fort nuit beaucoup à l'économie canadienne.

Dans l'Ouest, les représentants de l'industrie du pétrole et du gaz ainsi que des secteurs du charbon et des forêts ont récemment déclaré qu'un dollar à 0,88 $ ou 0,89 $ était catastrophique pour eux. Le ministre sait aussi que la Banque du Canada est récemment intervenue pour maintenir le dollar à un niveau élevé.

Le ministre nous dira-t-il pourquoi son gouvernement n'est pas prêt à persuader la Banque d'abaisser la valeur de notre dollar?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut faire la promotion d'un autre programme énergétique national libéral, j'aimerais voir ce qu'il a à proposer parce qu'il est évident que c'est vers cela qu'il se dirige.

Une voix: C'est encore leur programme.

M. Mazankowski: Quant à son commentaire sur l'intervention de la Banque du Canada, je pense qu'il faisait allusion à certains articles que nous avons pu lire dans les journaux d'aujourd'hui. Les mesures prises par la Banque du Canada n'ont rien d'inhabituel. Elles sont tout à fait normales. La Banque du Canada intervient lorsque cela est nécessaire pour assurer la stabilité du marché et pour éviter les fluctuations irrégulières.

Il faut aussi mentionner que la Banque du Canada n'est pas intervenue pour tenter d'empêcher la baisse des taux d'intérêt. Elle a tout juste tenté de régulariser cette diminution pour que le mouvement reste durable. Je pense que c'est ce que préconise le député, en tout cas, c'est ce que nous préconisons de ce côté-ci de la Chambre.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le maire de Black Tickle, au Labrador, a confirmé que les pêcheurs de cette localité n'ont rien à manger, rien à manger, au Canada, en 1991, parce qu'ils n'ont pas droit à l'assistance sociale, pas plus qu'aux prestations d'assurance-chômage.

Bien qu'ils n'y soient pour rien, ces gens se trouvent dans une situation désespérée. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas profiter de l'occasion? Pourquoi ne fait-il rien pour venir en aide aux pêcheurs des localités situés sur la côte du Labrador dont la situation est tragique? Pourquoi n'annonce-t-il pas dès aujourd'hui la mise en place d'un programme d'aide?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député sait que l'on travaille à cette question depuis maintenant quelques semaines. Une annonce sera faite sous peu.

Je conviens avec lui que la situation au Labrador est tout simplement déplorable, que la pêche a été tout à fait désastreuse. Bien sûr, le député sait et comprend que les pêcheurs du Labrador, de même que ceux des localités situées sur le reste de la côte nord-est, ont été indemnisés jusqu'en août pour les pertes subies à cause des glaces au Labrador. Une annonce concernant les autres efforts qui seront faits pour venir en aide à ces pêcheurs maintenant et cet hiver sera faite sous peu. J'espère que ce ne sera pas long.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je sais que le ministre comprend la situation, et que les pêcheurs sont indemnisés. Et c'est à son honneur. Permettez-moi cependant de dire à mes collègues du Cabinet que la situation est telle au Labrador que l'on ne peut rien faire en novembre. L'hiver arrive. Si un programme d'emploi n'est pas immédiatement mis en place au Labrador, on ne peut espérer venir en aide à ces gens. Le temps est crucial et retarder l'aide équivaut à la refuser. Vous devez absolument annoncer la mise en place d'un programme pour le Labrador cette semaine. Le ferez-vous?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député et moi-même comprenons parfaitement la situation. J'espère que nombre d'autres personnes la comprendront mieux.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Communications. Le ministre sait sans doute qu'on parle d'une possibilité d'autres réductions importantes à Radio-Canada. Les réseaux MF stéréo francophone et anglophone, les bulletins de nouvelles régionaux de l'heure du souper et les stations CBOT d'Ottawa et CBWT de Winnipeg—qui risquent pour ainsi dire la fermeture—pourraient être les prochaines victimes. Dans le cas de Winnipeg, CBWT est la seule station de Radio-Canada dans tout le Manitoba.

Le ministre peut-il nous garantir que ces services ne seront pas coupés et plus précisément, que les services régionaux de Winnipeg et d'Ottawa seront maintenus intégralement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme le député et tous nos collègues le savent, la Société Radio-Canada n'a pas de lien de dépendance avec le gouvernement. C'est son conseil d'administration qui est responsable du programme des activités.

Les députés d'en face seraient les premiers à s'en plaindre si le gouvernement mettait fin à l'indépendance de cette société.

Ce qui importe cependant, c'est le fait que la SRC n'a pris aucune décision jusqu'à maintenant sur la façon d'organiser son avenir. En ce qui a trait au budget, le gouvernement continue d'examiner la situation, pour voir où elle en est. Nous travaillons de concert avec ses dirigeants.

Monsieur le Président, il faut surtout que ma réponse au député soit bien claire sur le fait qu'il s'agit d'une relation sans lien de dépendance. Il revient à la SRC et non au gouvernement de décider des endroits où elle entend maintenir son service.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre ne nous rassure guère. Tout d'abord, il nous dit que c'est une relation sans lien de dépendance, puis que nous collaborons étroitement avec la société Radio-Canada. En outre, il dit que cette société n'a pas encore pris de décision.

Je rappelle au ministre que dans le cas de Windsor et de Calgary les décisions sont entrées en vigueur ce jour-là. Le ministre va-t-il au moins garantir aux habitants de Winnipeg et d'Ottawa qu'on consultera d'abord les employés et leurs collectivités avant d'effectuer une réduction?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député nous donne une vision apocalyptique de la situation. Il demande d'abord que je me mêle des affaires de Radio-Canada et que je dise à cette société ce qu'elle devrait faire dans une localité donnée.

Si je le faisais, il serait le premier à la Chambre à s'y opposer. Il m'accuserait d'être coupable d'ingérence politique dans les affaires internes d'une société d'État sans lien de dépendance.

Ce que j'ai effectivememt dit à mon collègue, c'est que nous collaborons avec le conseil d'administration et la direction de Radio-Canada pour régler les difficultés financières de cette société. Je veux continuer à donner cette assurance à la Chambre et aux Canadiens, mais nous le ferons en respectant cette relation sans lien de dépendance.

* * *

LES COMPAGNIES AÉRIENNES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports au sujet de Worldways Canada Ltd., rebaptisée Worldstar. Cette compagnie aérienne a cessé toute activité l'an dernier. Or, l'autorisation de redémarrer la compagnie a été soumise à l'Office national des transports du Canada en mai. Plus de 1 000 emplois sont en jeu ici, et nombreux sont les employés de Worldways qui habitent dans ma circonscription.

Je me fais donc leur porte-parole auprès du ministre pour savoir si la demande que Worldways a présentée à l'ONT a été acceptée et quand ces gens pourront enfin savoir ce que l'avenir leur réserve.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis assurer au député que l'avenir de Worldways et de ses employés nous préoccupe.

L'Office a jugé que le plan de restructuration que la compagnie lui a soumis conformément au règlement ne répondait pas aux exigences de participation canadienne. Par conséquent, on a recommandé à la compagnie de présenter une nouvelle demande s'il y avait des faits nouveaux, ce qu'elle a fait, sans plus de succès.

Si des faits nouveaux peuvent être présentés à l'Office pour prouver que la compagnie répond à l'exigence relative à la participation canadienne, celui-ci révisera le dossier.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le CN a décidé de privatiser la ligne de chemin de fer reliant Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse pour la seule raison qu'elle est trop loin de ses beaux bureaux. Comme elle est rentable, il ne peut pas la désaffecter. Il s'est révélé qu'elle continue de rapporter même si le CN ne fait aucun effort de commercialisation, qu'il fait plutôt tout son possible pour faire fuir la clientèle. Il a donc décidé de la privatiser.

Il faut que le ministre mette le holà à cette injustice. Quand va-t-il intervenir pour dire au CN de ne pas vendre cette ligne de chemin de fer?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme je l'ai dit et répété à la Chambre, le CN a pour mandat de viser à une rentabilité commerciale maximale. À cette fin, il étudie actuellement la possibilité de vendre cette ligne. Aucune décision n'a encore été prise. La direction du CN ne fait qu'envisager une possibilité. Si elle trouve preneur, elle exigera que les usagers de cette ligne continuent d'être bien servis.

• (1450)

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, lorsqu'une société de la Couronne fait de l'argent, les Canadiens ont droit à ses services. C'est leur société à eux et elle fait de l'argent.

Pourquoi le ministre fait-il la sourde oreille aux revendications légitimes des Néo-Écossais de l'est et pourquoi ne dit-il pas au CN de ne pas vendre cette ligne de chemin de fer?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout simplement parce que j'estime que l'important c'est que la population et le public voyageur de cette région reçoivent le meilleur service possible. L'important, ce n'est pas qui va donner ce service, mais comment il sera donné dans l'intérêt des usagers.

* * *

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je demande au Président du Conseil du Trésor d'expliquer à la Chambre, comme il me l'a expliqué, pourquoi des démarches ont été entreprises cette année, exactement comme l'an dernier, pour donner des primes aux personnes nommées par décret. L'an dernier, ces primes ont été distribuées en décembre.

Pourquoi ces démarches ont-elles été entreprises cette année, après la déclaration qu'a faite le ministre à la Chambre la semaine dernière? De plus, à quelle période ces primes s'appliquent-elles?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Bon, les faits. La question des primes est très complexe et je ne suis pas surpris. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Je songe à menacer le député de ne plus lui envoyer de cartes de Noël s'il persiste à me poser cette question.

Je vais être très clair. C'est très simple. À la fin d'une année donnée, les employés syndiqués touchent un salaire. Les gestionnaires et certains agents des sociétés de la Couronne reçoivent un salaire et une prime. Au moment du budget, nous avons décidé qu'une année serait une année d'augmentation zéro. Les employés syndiqués recevront zéro d'augmentation de salaire, les gestionnaires auront zéro d'augmentation de salaire et en plus zéro d'augmentation de prime.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Autrement dit, monsieur le Président, au moins mille titulaires nommés par décret, gagnant un salaire moyen de plus de 100 000 $ par an, auront droit encore cette année à une prime de Noël pouvant aller jusqu'à 25 p. 100 de leur salaire annuel.

Je demande au gouvernement comment il peut, en son âme et conscience, assister à une réunion du Cabinet juste avant Noël, après avoir dit aux Canadiens de se serrer la ceinture, et approuver l'octroi de primes importantes à des gens grassement payés? Oui, le Père Noël existe encore pour les riches.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): J'aimerais rappeler au député que la prime au rendement a été instituée par le gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Loiselle: Voici ce qu'on a fait pour les gestionnaires—on a prélevé 15 p. 100 du budget des salaires et au lieu d'appliquer une échelle graduelle croissante, nous avons fixé un maximum et soumettons les gestionnaires à une évaluation. Certains ne recevront rien, d'autres auront 10 p. 100, c'est habituellement ce qu'on accorde. À ma connaissance, personne n'a jamais obtenu 25 p. 100. Le rendement est jugé par un comité indépendant, mais habituellement le Cabinet sabre dans les primes de toute manière.

LES ACHATS AUX ÉTATS–UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national et elle porte sur la question du magasinage transfrontalier.

On a déjà interrogé le ministre à la Chambre au sujet des répercussions de la TPS sur le magasinage transfrontalier et il s'est toujours contenté de reconnaître que les voyages des Canadiens au sud de la frontière avaient augmenté, comme c'est bien le cas, mais il n'est jamais allé au coeur de la question quant à savoir combien les Canadiens dépensent de plus lors de ces voyages.

Statistique Canada recueille ce genre de données et d'après les renseignements que nous avons eus, ces dépenses ont augmenté considérablement, de quelque 57 p. 100.

Je voudrais savoir si le ministre a vu ces chiffres et, dans l'affirmative, pourquoi il continue de ne parler que du nombre de ces voyages au lieu de dire aux Canadiens à quel point la TPS influe sur le magasinage transfrontalier.

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis surpris d'une telle question de la part d'un député qui en sait pourtant plus que cela. Statistique Canada distribue ces données et contrairement à certains députés d'en face, nous, de ce côté–ci de la Chambre, nous en reconnaissons pleinement la valeur et nous en faisons état.

La dernière fois que cette question a été soulevée à la Chambre, Statistique Canada avait établi clairement que l'introduction de la TPS jouait un rôle mineur, un rôle vraiment peu important dans l'accroissement du magasinage transfrontalier, en ce qui concerne le nombre de voyages qu'en ce qui concerne les dépenses.

Nous considérons que le magasinage transfrontalier est un problème très sérieux. C'est pourquoi, de concert avec les provinces, le secteur privé, les travailleurs et le Conseil canadien du commerce de détail, nous travaillons à trouver des moyens pour que nos entreprises soient plus concurrentielles et que les Canadiens magasinent chez eux plutôt qu'au sud de la frontière.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si le ministre a confiance à ce point dans les données de Statistique Canada, pourrait–il donner pour instructions à Statistique Canada, ou demander au ministre compétent de le faire, de publier tous les chiffres, de manière que nous puissions comparer des pommes avec des pommes, des oranges avec des oranges, le premier trimestre avec le premier trimestre et le dernier avec le dernier, les dépenses avec les dépenses, les voyages avec

les voyages et toutes les choses qu'il faut savoir pour mesurer exactement l'incidence de la TPS sur le magasinage transfrontalier, au lieu de nous citer sélectivement des statistiques portant sur les voyages et non sur les dépenses globales?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, cette question est une insulte envers Statistique Canada, reconnu à l'échelle internationale comme un des meilleurs organismes de statistique du monde.

Vous devriez vous lever et faire des excuses à Statistique Canada. . .

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au suppléant du ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Le gouvernement a proposé que le fédéral se retire de tous les programmes existants et à venir en matière de logement et en laisse la compétence exclusive aux provinces.

Le gouvernement a-t-il également l'intention de fournir aux provinces des pouvoirs fiscaux additionnels ou bien un financement fédéral additionnel pour leur permettre de continuer à appliquer les programmes nationaux de logement sur leur propre territoire?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Comme le député le sait, monsieur le Président, l'un des principaux thèmes des propositions de réforme constitutionnelle consiste à rationaliser les activités des divers ordres de gouvernement de manière que les services soient assurés par les ordres les plus proches des bénéficiaires, et la plupart des services en matière de logement sont assurés à l'heure actuelle par les gouvernements provinciaux et les administrations locales.

Si le comité accepte la proposition qui est faite dans le cadre de ce grand projet de rééquilibrage, il y aura par la suite des négociations avec les provinces pour établir les modalités appropriées de dévolution.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications. Dans le passé, le ministre a vertement dénoncé les pratiques de propagande fédérale de la fin des années 1970 et du début des années 1980. Pourtant aujourd'hui, sous son règne, on assiste au recyclage des vieilles directives de 1978, à Radio-Canada, sous la couverture du débat constitutionnel. On demande maintenant aux journalistes et aux gens de l'information de pratiquer le deux poids deux mesures, c'est-à-dire, d'un côté, les avantages du statu quo, et de l'autre côté, décrier les coûts et les conséquences de la réforme constitutionnelle.

• (1500)

Au nom de la liberté de presse et de la transparence du Canada réel, est-ce que le ministre est prêt à retirer immédiatement cette directive qui rappelle le bon vieux temps de la chasse aux sorcières?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, la seule responsabilité de Radio-Canada est de s'assurer que ses reportages soient tout à fait précis et que ses commentaires soient justes et équitables. C'est leur devoir et c'est ça qu'ils font.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Si le ministre a pris deux minutes pour lire les directives de la Société, il se rendra compte qu'il y a deux poids, deux mesures: on demande à l'information, d'une part, d'être sur les avantages du fédéralisme et, d'autre part, on demande de parler des coûts et des inconvénients. Est-ce que le ministre qui devrait avoir un sens de l'équité ne peut pas s'apercevoir qu'il y a du deux poids, deux mesures, et que ce n'est pas correct, et que cela ne va pas selon les critères que lui-même vient de fixer? Est-ce qu'il devrait demander à Radio-Canada de retirer cette procédure qui n'est pas du tout acceptable dans les années 1990?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, la responsabilité de Radio-Canada, que ce soit du côté français ou du côté anglais, est d'assurer une couverture juste et exacte de l'actualité et des affaires publiques. C'est son devoir, et elle s'en acquitte admirablement bien. Pendant toute la durée du débat constitutionnel, elle continuera dans le même sens, comme l'y oblige d'ailleurs la Loi sur la radiodiffusion.

Recours au Règlement

La différence entre le député et nous, les ministériels, c'est que nous voulons un meilleur Canada, alors qu'il souhaite la destruction du Canada.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor, le ministre responsable du gel des salaires des membres de l'Alliance de la Fonction publique.

Peut-il dire à la Chambre si les présidents du CN, de VIA Rail et de Postes Canada et d'autres gros bonnets auront une prime à la fin de cette année? Oui ou non?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Ces présidents seront traités de la même façon que tout le monde. Ils n'auront pas d'augmentation de salaire ni de prime en 1991-1992.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question.

[*Français*]

Est-ce que les présidents des sociétés de la Couronne vont recevoir un boni en décembre, non pas «est-ce qu'ils vont en recevoir un pour cette année». En auront-ils de l'argent d'extra, oui ou non? C'est ça qu'on veut savoir!

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): J'aimerais, monsieur le Président, être très clair là-dessus. Les présidents de sociétés, comme les syndiqués, vont avoir exactement le même traitement, et même davantage, ils vont avoir zéro d'augmentation de salaire et ils vont recevoir zéro sou de boni pour l'année 1991-1992.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Geza Jeszenszky, ministre des Affaires étrangères de la République de Hongrie.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, comme le veut l'usage, le ministre pourrait-il nous donner un aperçu des travaux de demain, de lundi, de mardi et du reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, la journée d'aujourd'hui est évidemment consacrée à l'opposition. Le vendredi 4 octobre, nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-30 sur les troubles mentaux, et toutes les étapes de l'étude du projet de loi C-27 relatif aux missions étrangères.

Le lundi 7 octobre, nous espérons terminer la deuxième lecture du projet de loi C-3 sur les immeubles fédéraux et celle du projet de loi C-18 qui concerne des modifications de forme à la Loi de l'impôt.

Nous continuerons de discuter avec nos interlocuteurs habituels pour déterminer les travaux de mardi.

Pour l'instant, il semble toutefois que, mardi, nous pourrions présenter en deuxième lecture le projet de loi C-33 sur le cabotage et que nous pourrions terminer la deuxième lecture du projet de loi C-23 sur la Commission canadienne du blé de même que celle du projet de loi C-16 sur la commercialisation des produits agricoles. Nous continuerons de discuter avec nos interlocuteurs habituels des travaux prévus pour le reste de la semaine.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire si la situation a évolué au sujet des conflits d'intérêts et si le gouvernement a l'intention de former un comité multipartite qui pourrait étudier plus en profondeur les façons de vérifier si la Chambre des communes et la Chambre haute se conforment aux lignes directrices concernant les conflits d'intérêts?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai soumis des propositions aux partis d'opposition et à l'autre endroit en vue de créer un comité mixte

chargé d'étudier la teneur d'un projet de loi sur les conflits d'intérêts dont la Chambre a été saisie au cours de la dernière session. Le comité se chargerait aussi d'étudier comment on aborde ce problème dans d'autres pays, comme le Royaume-Uni, qui ont un régime politique semblable au nôtre.

J'espère que ce comité pourra étudier la question et présenter des recommandations qui équivaudront à un projet de loi que nous pourrions soumettre à la Chambre. Celle-ci aura ainsi l'occasion de régler le problème d'une façon à peu près définitive.

Le gouvernement n'aborde pas la question avec des idées très arrêtées, sinon que tous les députés et les parlementaires de l'autre endroit doivent convaincre la population canadienne qu'ils sont conscients de la nécessité de régler la question des conflits d'intérêts de manière formelle, par voie législative. Pour le reste, nous attendons l'avis du comité. Nous serons naturellement dans l'obligation de demander au ministère de la Justice d'examiner et de rédiger le projet de loi pour qu'il satisfasse aux exigences juridiques de notre système. Je souhaite que le comité mixte puisse fournir les éléments fondamentaux d'une position sur les conflits d'intérêts que nous pourrions tous accepter.

M. Dingwall: Madame la Présidente, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il donner quelques précisions? Je ne demande aucun engagement ferme, mais le leader du gouvernement envisage-t-il la possibilité que, à l'issue du débat sur cette question, le comité lui-même dépose un projet de loi? Étudierait-il la possibilité que, pour ce projet de loi particulier, les députés puissent exercer leur droit, que la discipline de parti soit levée et qu'il y ait un vote libre sur la question à la Chambre?

M. Andre: Madame la Présidente, la discipline de parti n'entre en jeu que lorsqu'il s'agit d'une initiative du gouvernement; or la présente initiative viendrait indiscutablement du Parlement. Je tiendrai certainement compte de cela dans la façon de présenter ce projet de loi et je ne tiens pas pour acquis que ce sera une initiative ministérielle, bien au contraire.

Cette question concerne également les députés des deux côtés de la Chambre et nous devons viser le juste milieu entre les deux extrêmes que seraient, d'un côté, éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts ou même, comme quelqu'un l'a suggéré, toute possibilité d'apparence de conflit d'intérêts et de l'autre, reconnaître que les conflits d'intérêts sont inévitables, mais qu'ils devraient être visibles et évidents pour que les gens puissent juger si un député a fait une chose qu'il n'aurait pas dû faire à cause de ce conflit.

• (1510)

Nous pourrons peut-être trouver entre ces deux extrêmes un compromis qui respectera les normes des citoyens canadiens et qui permettra à la Chambre de faire son travail et d'attirer les personnes compétentes dont elle a besoin pour que le Parlement joue pleinement son rôle.

M. Dingwall: J'ai une dernière question pour le leader parlementaire du gouvernement. Je voudrais le remercier de son intervention. Je voudrais aussi lui dire que nous serions en faveur du processus qu'il a exposé au sujet des conflits d'intérêts. Mes collègues d'Ottawa—Vanier et de Kingston et les Îles, sans oublier, bien sûr, le porte-parole de notre parti dans ce domaine, le député de Glengarry—Prescott—Russell, voudront sûrement être associés à ce processus.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement a envisagé la possibilité de nommer des députés indépendants au comité qui étudiera cette question. Je sais que le nombre de membres est limité. Le comité comprendrait des députés des trois principaux partis, mais il pourrait aussi faire appel à ces députés indépendants.

Au nom de l'équité, il faudrait que les députés indépendants, de quelque région qu'ils viennent, participent au processus afin que le Parlement puisse, en toute légitimité, étudier cette question qui aura de profondes répercussions sur chacun des députés et des membres de l'autre endroit.

Le leader du gouvernement a-t-il envisagé cette possibilité?

M. Andre: Cette suggestion ne pose aucun problème. Pour que ce projet soit mené à bien, il va falloir que tous les intéressés y participent.

La seule réserve que j'ai à faire, c'est que plus le comité sera représentatif, plus il comprendra de membres et moins il sera efficace. Ainsi que l'a dit Parkinson: «Dès qu'un comité comprend plus de 20 membres, le pouvoir est exercé par son exécutif.» Pour que le comité puisse fonctionner et être efficace, il faut qu'il compte juste assez de membres pour que tous ceux qui s'intéressent à la question puissent participer. Je suis convaincu que nous pouvons nous entendre sur les modalités de la formation du comité.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, les questions du leader parlementaire de l'opposition officielle à ce sujet sont les bienvenues. Je ne participe au présent débat que pour signaler que j'ai cru entendre le leader parlementaire dire que pour que quelque chose fasse l'objet d'un vote libre, il faut que ce soit considéré comme ne faisant pas partie du programme du gouvernement, mais comme provenant du Parlement.

Si je ne m'abuse, la loi sur les conflits d'intérêts et la proposition visant à résoudre ce vieux problème faisaient partie du discours du Trône et partant, du programme législatif du gouvernement et du programme électoral avec lequel il cherche à se gagner l'appui des Canadiens.

Comme le leader parlementaire a commandé une étude sur le vote libre, je lui demanderai de songer qu'il n'y a pas que les choses considérées comme provenant du Parlement, indépendamment en quelque sorte du gouvernement, qui peuvent faire l'objet d'un vote libre de la part des députés ministériels, mais encore des choses qui proviennent du gouvernement. C'est l'orientation que me semble prendre le débat sur le vote libre.

Il ne s'agit pas seulement de choisir des députés ou des choses qui ne viennent pas du gouvernement, mais encore de donner aux députés ministériels de l'arrière-ban une certaine liberté en ce qui concerne un large éventail de propositions gouvernementales, dont la loi sur les conflits d'intérêts fait effectivement partie, du moins jusqu'à maintenant.

M. Andre: Madame la Présidente, le sujet est intéressant et nous devrions peut-être réserver une journée pour l'examiner plus à fond.

Les observations que j'ai fait valoir auprès du leader parlementaire du Parti libéral renvoyaient simplement au fait qu'une loi sur les conflits d'intérêts, que peut recommander le comité, ne sera efficace que si elle reflète le point de vue de la Chambre et non celui du Cabinet.

Le problème que pose la notion dont parle le député vient de ce que nous ayons un régime contradictoire. Chaque fois que le gouvernement propose quelque chose, l'opposition se croit constitutionnellement obligée de protester. Puis-je dire humblement que j'ai hâte au jour où les néo-démocrates et les libéraux partageront en fait la responsabilité des bonnes décisions au lieu de se contenter de tout contester.

Par exemple, le parti du député, entre autres, a proposé que nous venions en aide aux agriculteurs et aux pêcheurs dans le besoin. Je suis d'accord avec eux, mais je suis impatient de les voir approuver à la Chambre les hausses d'impôt nécessaires au financement de cette aide.

C'est une pareille collaboration des deux côtés de la Chambre qui ferait que la présente institution fonctionne au goût de la population canadienne.

Une voix: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je donnerai la parole au député dans un instant. Je voudrais simplement signifier aux députés que nous nous engageons dans un débat qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Je suis la servante de la Chambre, mais je voudrais vous rappeler l'heure qu'il est et vous informer que des députés ont démandé que l'on rende hommage auparavant à un parlementaire disparu.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je suis désolé que ce qui aurait pu être une discussion préliminaire utile sur le vote livre ait dégénéré en un débat teinté d'esprit de parti par la faute du leader parlementaire.

Le fait est, et il le sait très bien parce qu'il siège à la Chambre depuis plus longtemps que moi, qu'il est arrivé que le gouvernement, l'opposition et les tiers partis s'entendent sur un certain nombre de choses. Il sait également que nous avons souhaité ce débat sur le vote libre précisément pour que nous puissions nous débarrasser de la formule d'opposition dont il se plaint et qu'il vient pourtant d'utiliser afin d'éviter de répondre à ma question.

M. Andre: Sauf le respect que je vous dois, je n'ai absolument pas évité la question. Le député a dit pourquoi j'estime qu'il faille procéder de cette façon à propos des conflits d'intérêts et pourquoi je suis favorable au vote libre dans ce cas-ci.

Ce que je veux dire, c'est que si le gouvernment élabore un projet de loi sur les conflits d'intêrêts et le dépose à la Chambre comme le veut la tradition constitutionnelle, l'opposition sera évidemment contre. C'est normal qu'il en soit ainsi, constitutionnellement parlant. Mais cela ne veut pas dire que l'opposition ne finira pas par l'appuyer.

Le rôle de l'opposition, c'est de critiquer, de faire ressortir les lacunes. En ce qui a trait à cette affaire, nous pourrions peut-être travailler de concert puisque nous sommes tous concernés, puis voter ensuite comme il a été dit.

Vous avez raison. J'ai préparé un document sur le vote libre qui sera publié sous peu. Le gouvernement s'est engagé dans cette voie, et nous avons l'intention de prendre d'autres mesures.

J'ajouterai que le vote libre n'est pas la cause des abus dans notre système d'opposition. D'autres éléments sont en cause et nous devrons les examiner.

M. Dingwall: Madame la Présidente, j'aurais une dernière remarque à faire. Le député néo-démocrate a fort bien situé la question. Je tenterai de m'exprimer aussi bien que, bien sûr, le leader du gouvernement à la Chambre en disant qu'on semble disposé maintenant à s'asseoir et à étudier le processus, les complexités de cette question particulière du point de vue des conflits d'intérêts pour les députés.

Je crois que ce serait un bon départ. Je tiens à remercier les députés à ma gauche et le leader du gouvernement à la Chambre pour certaines des suggestions avancées. Nous avons hâte d'en reprendre l'étude, plus tard cette semaine, peut-être, et au début de la semaine prochaine de sorte que nous puissions conclure quelque chose sur le sujet d'ici peu.

* * *

LE DÉCÈS DU SÉNATEUR HAZEN ROBERT ARGUE

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, je souhaiterais prendre la parole pour rendre hommage à feu le sénateur Hazen Argue.

Le sénateur Argue représentait la région dont je suis le député et c'est avec beaucoup de reconnaissance que je me souviens surtout de sa bienveillance à mon égard en tant que député nouvellement élu.

Le sénateur Argue a servi ce pays pendant 43 ans, ce qui en soi est déjà un exploit. Il s'est toujours porté à la défense de l'agriculteur. Si je puis ajouter une note personnelle, je me souviens du moment où, en tant que président du groupe de travail sur la sécheresse, j'ai dû faire face à 1 500 agriculteurs. J'en tremblais.

• (1520)

C'est alors que le sénateur Argue s'est levé et a brisé la glace. Je n'oublierai jamais ses paroles: «Les experts vous ont dit, à vous les agriculteurs, d'acheter plus de terres. Les experts vous ont dit d'acheter plus de machinerie. Le gouvernement vous l'a dit, et c'est mon gouvernement qui l'a fait.» Les agriculteurs se sont tout simplement esclaffé.

Il a toujours été d'une extrême gentillesse pour moi, député nouvellement élu. Il défendait les intérêts de la circonscription. À son épouse, Jean, et à sa famille, nous transmettons tous nos voeux de sympathie et exprimons tout le respect que nous a inspiré cet homme pour ses longues années au service du Canada.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi, au nom du Parti libéral du Canada, rendre hommage à la mémoire du sénateur Hazen Argue et offrir, en mon nom personnel et au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, nos plus profondes sympathies à Jean et à la famille Argue.

Il est vrai, comme le disait l'honorable député, que le sénateur Argue avait un sens de l'humour et une cordialité remarquables avec tous ceux et celles qui le rencontraient. Il a servi vaillamment, courageusement, les gens de sa province, le Canada, et il a contribué à rapprocher au pays les gens qui venaient de différentes régions pour mieux faire comprendre les aspirations légitimes de l'Ouest canadien.

J'ai eu le privilège de servir avec lui au Conseil des ministres, sous le très honorable Pierre Elliott Trudeau. Et à maintes reprises j'ai pu écouter et apprécier les arguments défendus par le sénateur Argue au Conseil des ministres en faveur des fermiers de l'Ouest canadien et de la population de l'Ouest canadien en général.

Tout récemment, en compagnie du sénateur Fairbairn, à l'occasion d'une visite que je faisais en Saskatchewan, j'ai eu le plaisir de le visiter une dernière fois à l'hôpital. Et je garde de cette brève rencontre un souvenir extraordinaire parce que, même s'il était sur son lit d'hôpital, mourant, il gardait un sens de la vie, de joie de vivre remarquable. Il avait encore une très grande lucidité, et j'ai été à même de constater qu'il suivait tout ce qui se passait sur la Colline parlementaire.

C'est pourquoi, je suis certain qu'aujourd'hui, alors que le député de Lambton—Middlesex a présenté une motion en faveur des agriculteurs du Canada, je suis sûr que si le sénateur Argue était avec nous, il interviendrait dans ce débat avec ceux d'entre nous qui implorons le gouvernement de faire quelque chose pour sauver l'agriculture canadienne et défendre les agriculteurs du Canada à l'occasion des négociations qui se tiennent à Genève, dans le cadre du GATT.

Donc, madame la Présidente, encore longtemps, je pense, garderons-nous en mémoire la présence, la contribution du sénateur Argue à la vie et à la politique canadiennes.

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Mackenzie): Madame la Présidente, au nom du Nouveau Parti démocratique, je voudrais rappeler le souvenir de Hazen Robert Argue, un natif de la Saskatchewan, où il a d'ailleurs grandi et étudié.

Après avoir obtenu un diplôme en agriculture de l'Université de la Saskatchewan, il a exploité une ferme à Ormiston. Élu pour la première fois à l'âge de 24 ans comme représentant du CCF de la circonscription de Wood Mountain, qui porte maintenant le nom d'Assiniboia, il était alors, en 1945, le plus jeune député de l'histoire.

La première fois que j'ai rencontré le ministre Argue, que ses électeurs avait surnommé «Blazin, Hazen» pour son ardeur, c'était à une assemblée de district du Syndicat national des agriculteurs, tenue dans le sud de la Saskatchewan, à la fin des années 1950. J'accompagnais un jeune vice-président du syndicat, M. Roy Atkinson, qui en est devenu le président par la suite.

Cette partie de la Saskatchewan subissait alors une sécheresse et une invasion de sauterelles. À cette assemblée, il avait surtout été question de ces catastrophes et un discours très éloquent avait été fait par le député Hazen Argue.

Puis, M. Argue nous avait rejoints pour le déjeuner, M. Atkinson et moi. La conversation avait porté sur la politique agricole et sur l'avenir de l'agriculture, qui, même s'il était sombre dans l'immédiat, laissait entrevoir des possibilités réjouissantes pour les agriculteurs.

Beaucoup plus tard, soit au cours de l'été 1984, nous nous sommes retrouvés par hasard tous les trois dans l'aéroport de Toronto. En attendant des vols vers l'Ouest, nous avons eu une longue conversation et je me souviens encore du sujet dont nous avons discuté. M. Argue venait de démissionner contre son gré du Cabinet. Encore une fois, nous avons parlé du sombre avenir que présentait l'agriculture à court terme. Encore une fois, il y avait une sécheresse dans le sud de la Saskatchewan. Quant à l'avenir à long terme, l'optimisme déraisonnable typique des agriculteurs de la Saskatchewan s'est fait jour. me souviens que, juste avant son embarquement, il a fait cette dernière remarque: «Eh bien, je suis fâché d'être chassé du Cabinet, de ne plus occuper cette fonction, par contre, j'ai ainsi la chance de retourner chez moi pour voir mes petits-enfants grandir.» Nos pensées aujourd'hui sont pour ces petits-enfants et leurs parents—les deux filles, le fils et leurs conjoints—, et en particulier pour M^me^ Jean Argue.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi transmettre mes condoléances à Jean Argue et sa famille.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1979, le sénateur Hazen Argue, que ce soit au caucus ou lors d'autres rencontres, était l'un des premiers à tendre la main et à accueillir les nouveaux députés, et je ne l'oublierai pas.

J'ai pu constater à quel point c'était un homme remarquable lors de l'étude du projet de loi sur le transport du grain de l'Ouest, ce qu'on appellait le projet de loi sur le tarif du Nid-de-Corbeau. Nous avons passé alors beaucoup de temps en Saskatchewan—je vois que mon collègue d'en face me fait un signe de tête. Nous nous sommes rendus dans les petites villes et nous nous sommes entretenus avec des agriculteurs et des représentants des grosses associations agricoles, ce qui nous a permis de constater que tout le monde connaissait Hazen Argue et que tous les gens avaient quelque chose de favorable à dire à son sujet.

Je sais qu'il passera à l'histoire pour avoir contribué à l'essor de notre pays. D'un point de vue personnel, je tiens à dire que je suis demeuré en contact avec lui, même après avoir été battu aux élections. Le sénateur Hazen Argue n'a jamais rompu les ponts; il s'intéressait particulièrement aux députés nouvellement élus et il était toujours là pour offrir ses conseils.

Je transmets donc à nouveau mes condoléances à M^me^ Jean Argue et à toute sa famille. Il nous manquera beaucoup et il a certes laissé sa marque au Canada.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je voudrais remercier les députés qui ont participé à cet hommage. Je voudrais, en mon nom personnel et au nom de tous les députés, offrir nos plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 81 DU RÈGLEMENT—L'AGRICULTURE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Ferguson (p. 3200).

Mme le vice-président: Je vais reconnaître l'honorable député. Je me devais de vérifier si la personne qui avait la parole à 14 heures était encore parmi nous.

Reprise du débat pour 10 minutes. L'honorable député de Papineau—Saint-Michel.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Madame la Présidente, des gouvernements libéraux, dans les années 1970, ont créé des Offices de commercialisation pour protéger les agriculteurs canadiens et assurer également aux consommateurs canadiens des produits de la ferme, d'abord, de qualité, mais aussi des produits en abondance et surtout, à des prix compétitifs.

Il est important de se rappeler que l'un des plus beaux fleurons du gouvernement libéral a été la création, en 1975, de la Commission canadienne du lait. Quelque 16 000 fermiers du Québec retirent annuellement des revenus garantis en vertu du Programme laitier canadien.

• (1530)

Au cours des ans, ce programme a été raffiné, amélioré et il est devenu tellement populaire auprès des agriculteurs eux-mêmes, que le gouvernement conservateur a décidé de le reconduire pour cinq ans. Or, malheureusement, tout peut être remis en question à ce moment-ci à cause des présentes discussions qui se tiennent au GATT. Non seulement le gouvernement ne défend pas adéquatement les agriculteurs canadiens, mais comme l'expliquait ce matin mon collègue de Lambton—Middlesex, il tente de leur cacher la vérité.

Le premier ministre et son ministre de l'Agriculture se tournent la tête pendant que le ministre du Commerce extérieur est en train de trahir les agriculteurs du Canada et du Québec, à Genève.

Les fermiers du Québec qui avaient cru et qui avaient mis leur confiance dans le premier ministre doivent savoir à quel point celui-ci se fout d'eux. Et pour en donner un exemple précis, je me reporte à la question posée par mon collègue, le député de Gatineau—La Lièvre, le 24 septembre dernier. Le député demandait au premier ministre, et je cite:

> Attendu que la survie de l'agriculture, surtout pour les plans conjoints au Québec, comme l'industrie laitière, est basée sur le principe qu'on tient compte des coûts de production et d'un revenu raisonnable pour nos agriculteurs, est-ce que le ministre ou le premier ministre peut assurer les agriculteurs que ce critère primordial sera toujours maintenu pour nos agriculteurs?

Or voici la réponse du premier ministre, et je cite:

> Monsieur le Président, si mon ami veut savoir s'il y a quelque chose dans les dispositions déposées ce matin, de nature à. . .

Et là, il s'est interrompu et il a repris:

> Si la question est de savoir si nous allons maintenir nos programmes antérieurs malgré le dépôt du document de ce matin, la réponse est oui.

Ce à quoi le premier ministre faisait allusion, c'est au dépôt du document constitutionnel concernant la réforme constitutionnelle. Je comprends que le premier ministre peut être obnubilé par la question constitutionnelle, mais de là à mêler les négociations au GATT, comme lui demandait précisément le député de Gatineau—La Lièvre, et de lui répondre que le dossier constitutionnel ne réglait pas et n'avait rien à faire avec le problème des agriculteurs laitiers du Québec, il y a une très grande marge.

Or, pour aider le premier ministre, je lui ai soufflé: «Il ne s'agit pas du dossier de ce matin, il s'agit des négociations au GATT». Alors, là il a repris et je le cite à nouveau, à la page 2633 du *hansard*:

> Mon ami de Papineau qui est également expert dans le domaine de l'agriculture. . .

. . .ce n'est pas moi qui le dit, c'est le premier ministre qui le reconnaît. . .

> . . .me dit que la question en est surtout une qui relève du GATT. Si c'est le cas, cela me ferait plaisir de répondre en supplémentaire.

Or, précisément, mon collègue de Gatineau—La Lièvre a poursuivi, et je cite:

> L'UPA, l'Union des producteurs agricoles du Québec, est très inquiète pour leur avenir, parce que le ministre de l'Agriculture parle toujours de productivité sans prendre en considération les coûts de production. C'est cela leur inquiétude et ils voudraient avoir une réponse à cela.

Alors, voici la réponse du premier ministre:

Monsieur le Président, le phénomène de la productivité s'applique à tout le monde. Mais le fait de mentionner la productivité n'a nullement pour effet de miner la capacité de l'UPA et de ses membres de rivaliser avec la concurrence que l'on connaît actuellement. Il n'y a rien qui a été dit ou fait de nature à empêcher les producteurs québécois ou ceux d'ailleurs de maintenir leur production.

Le gouvernement canadien. . .

. . .et là c'est la perle. . .

. . .va s'efforcer de trouver de nouveaux marchés pour eux.

Le premier ministre, très clairement, ne savait pas de quoi il parlait à ce moment-là. Très clairement, il a induit en erreur, je le pense, sans faire exprès, le député de Gatineau—La Lièvre, en lui parlant de quelque chose qui n'avait rien à faire avec les négocations au GATT parce que, comme le disait mon collègue de Lambton—Middlesex ce matin, et je le cite:

[*Traduction*]

«Si le gouvernement appuie l'article XI du GATT, qui autorise les pays membres à limiter les importations lorsqu'ils ont un système de production conçu pour répondre seulement à leurs besoins internes, pourquoi veut-il maintenant essayer de trouver de nouveaux débouchés pour nos producteurs laitiers? La réponse est simple.» Et il ajoute: «À mon avis, il n'a pas l'intention de défendre l'article XI du GATT, sinon pourquoi les producteurs laitiers auraient-ils besoin qu'il leur trouve de nouveaux débouchés?»

[*Français*]

Il est évident, et mon collègue a raison, que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de protéger les fermiers et d'appuyer l'article XI, sinon, le premier ministre ne ferait pas état de trouver de nouveaux marchés pour les producteurs laitiers. Et, à la réflexion, où allons-nous vendre le blé, le beurre, tous les produits laitiers qui sont déjà dans une abondance énorme? Il y a un de mes collègues qui a dit: «En Europe de l'Est». Ils en produisent déjà là-bas, ils n'ont pas besoin de notre production canadienne. Il y a, en Europe, un surplus massif de ces produits. Je rappellerai au député qu'on a déjà importé des produits laitiers de Pologne. Alors ce n'est pas à leur en envoyer là-bas, ils peuvent nous en envoyer ici. Il faut protéger les marchés que nous avons au pays.

Ce qui est grave—je termine là-dessus—ce n'est pas seulement les producteurs laitiers qui sont menacés, à l'occasion des négociations au GATT, à Genève, ce sont aussi tous ceux qui sont dans les offices de commercialisation sur les oeufs, sur le poulet et sur la dinde. Si le gouvernement ne prend pas ses responsabilités et ne s'assure pas de bien défendre les intérêts de ses agriculteurs canadiens et québécois, c'est tout l'avenir de l'agriculture qui est en danger. C'est pourquoi il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat et d'appuyer la motion de mon collègue de Lambton—Middlesex.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai manqué le début du discours du député de Papineau—Saint-Michel qui est, en plus d'être spécialiste en agriculture, comme le spécifiait le premier ministre, critique libéral en matière des Affaires extérieures.

Est-ce que le député de Papineau—Saint-Michel pourrait me dire comment il perçoit, actuellement, les pays européens qui, devant le GATT, sont plus enclins à appuyer une proposition américaine de tarification? Tarification, c'est un nouveau mot qui vient d'entrer dans les discussions au GATT.

Et le député de Papineau—Saint-Michel est-il conscient que le Canada, comme pays membre du GATT, est plutôt seul dans sa bataille avec les agriculteurs, avec les ministres de l'Agriculture, avec le président de l'UPA, qui est en Europe actuellement? Nous l'avons rassuré, nous voulons, nous, conserver le système de gestion dans les domaines du lait, des oeufs, de la volaille et autres, mais que, comme pays central, nous devons, évidemment, quand on est au GATT, penser aussi aux céréaliculteurs et à d'autres productions non contingentées.

Est-ce que le député est conscient de cette problématique? Et que ferait-il, aujourd'hui, s'il était à la place du ministre de l'Agriculture, à Genève, devant le GATT, à propos de ce fameux terme, tarification? Est-ce qu'il serait plutôt en accord ou complètement en désaccord avec les pays européens qui voudraient appuyer la position américaine en rapport avec la tarification plutôt que l'article XI du GATT?

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, il m'apparaît évident, encore une fois, que le gouvernement canadien se fait dicter ses volontés par le gouvernement américain. Et là, on essaie de nous faire croire que les pays européens qui sont peut-être prêts à faire certaines concessions, vont le faire au détriment de l'agriculture de chacun de ces pays. Je peux assurer l'honorable députée que les agriculteurs français, les agriculteurs allemands, les agriculteurs italiens seront protégés par leurs gouvernements.

• (1540)

La bataille qui se fait actuellement est de savoir qui protège qui? Et nous trouvons que le gouvernement du Canada, au lieu de toujours suivre les directives du gouvernement américain et de faire ce que les Américains veulent, devrait se tenir debout au GATT, à Genève, et défendre les intérêts des agriculteurs du Québec en particulier et du reste du Canada.

Pour répondre à la question de l'honorable députée, cette technique de tarif pourra être utile en Europe, mais ne le sera pas du tout pour les producteurs laitiers du Québec. Quand l'agriculture du Québec sera «sur le derrière», il sera trop tard. L'honorable députée, avec son premier ministre, auront manqué à leurs responsabilités.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, le député de Papineau—Saint-Michel, en habile politicien qu'il est, a très bien esquivé la question. Ce que je lui demande encore une fois, c'est ceci: le gouvernement canadien est devant une problématique au GATT qui l'oblige à respecter les engagements que nous avons pris en regard de la production contingentée mais qui est également obligé, comme gouvernement, de protéger les productions non contingentées. Dans ce contexte-là, quand on veut renforcer l'article XI du GATT, on se bute à d'autres problématiques en rapport avec l'exportation des produits non contingentés.

Nous avons, monsieur le Président, et c'est bien clair, affirmé et je dirais comme quelqu'un l'a déjà dit, nos sièges sont en jeu là-dessus, qu'on va protéger l'agriculture canadienne. C'est bien évident! Mais est-ce que le député peut me dire comment il peut concilier les deux points quand les pays européens veulent appuyer une politique de tarification plutôt que de renforcer l'article XI du GATT, ce que nous voulons comme pays?

M. Ouellet: Monsieur le Président, il est évident que les négociations qui se font au GATT ont échappé à la délégation canadienne.

Si les discussions ont tourné de la façon qu'elles ont tourné, c'est certainement parce que, actuellement, ce sont des intérêts autres que les intérêts des agriculteurs canadiens qui sont pris en compte. Je répète à l'honorable députée, quand bien même elle nous servirait ici les arguments que les Européens sont en train de servir, que cela n'avance absolument pas la cause et les intérêts des agriculteurs du Canada.

Je préférerais de beaucoup qu'elle soit là-bas à leur expliquer ce qui doit être fait pour protéger les agriculteurs canadiens et québécois, qu'ici en cette Chambre, pour essayer de nous convaincre que les Européens ont raison avec leur nouvelle tarification. Allez leur dire que ça ne fait pas l'affaire des agriculteurs du Québec!

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, ce qu'il ne faut pas entendre!

Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans ce débat aujourd'hui, suite à la motion de l'opposition qui incite le gouvernement «. . .à prendre immédiatement des mesures pour assurer aux producteurs des secteurs astreints à des programmes de gestion de l'offre des garanties fermes qu'il tente actuellement et qu'il continuera à tenter d'obtenir le renforcement et la clarification de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce».

Tout d'abord, j'aimerais passer quelques remarques que je ne peux m'empêcher de faire sur les propos que vient de tenir le député de Papineau—Saint-Michel. Il ne m'a pas impressionné quand il nous a dit que les intérêts des Québécois n'étaient pas protégés avec le premier ministre quand on sait comment les intérêts des Québécois ont été protégés lorsque mon collègue était au pouvoir.

On ne commencera pas le débat là-dessus, ce sera pour un autre jour. Mais ce n'était pas tellement impressionnant.

Monsieur le Président, ce que mon collègue d'en face n'a pas compris et ce dont il n'est pas au courant, c'est que l'élaboration de toute la stratégie et les propositions qui sont actuellement déposées au GATT ont été élaborées avec tout le monde agricole et le gouvernement. Et c'est en concertation et en approbation de ces propositions-là que ces offres ont été déposées au GATT. Et je pense qu'il est faux de dire que les intérêts de nos agriculteurs, de nos producteurs, sont mal défendus quand justement ces propositions-là ont été élaborées avec nos producteurs.

Je voudrais, monsieur le Président, peut-être pour éclairer un peu plus le débat, faire un tour d'horizon sur les gestes que le gouvernement a posés depuis quelques années justement pour faire face aux défis que nous avons actuellement et qu'on doit prévoir pour les années à venir.

L'agriculture canadienne est soumise, bien sûr, à des demandes sans précédent. Et de nombreuses occasions nouvelles s'offrent à elles. Jamais auparavant nous n'avons fait face à de tels appels aux changements et à l'adaptation. En réponse à ces pressions, le gouvernement fédéral a lancé en 1989, en collaboration avec les provinces et les intervenants du secteur privé, l'examen le plus exhaustif des politiques et des programmes agro-alimentaires jamais entrepris au cours de l'histoire de l'agriculture canadienne. Aussi, nous avons travaillé activement, et sans relâche, à clarifier et à réformer les règles du commerce international relevant du GATT.

L'agriculture canadienne se doit de demeurer à l'avant-garde du progrès sur les scènes nationales et internationales. Le changement des goûts des consommateurs, l'avancement de la technologie, la globalisation des marchés et les préoccupations environnementales ont rendu cet examen nécessaire.

Nous avons fait tous les efforts possibles pour ne pas nous engager dans un dialogue de sourds et avons ainsi mis en branle un vaste processus de consultations à l'échelle nationale afin d'inclure les gouvernements, les agriculteurs, en fait tous les intervenants dans la chaîne alimentaire et, bien sûr, les consommateurs, et d'autres groupes intéressés à établir le cadre d'une politique agricole nationale. Nous avons donc demandé à tous les participants de mettre leurs idées sur la table, leurs différends en veilleuse, de dire ce qu'ils pensaient et d'écouter ce que les autres auraient à dire. On leur a ensuite demandé de participer à l'entreprise avec nous jusqu'au bout. Et je tiens à vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de reculer devant nos engagements.

C'est ainsi que les ministres fédéral et provinciaux de l'agriculture se sont entendus, en juillet dernier, sur une série de mesures déterminantes pour l'avenir du secteur agro-alimentaire lors de leur rencontre annuelle à Kananaskis, en Alberta. Ces changements, qui vont de la deuxième génération des systèmes de gestion de l'offre à une participation accrue du secteur dans l'élaboration des politiques de gestion agricole, amorceront la prochaine étape de l'examen de la politique agro-alimentaire canadienne.

Les systèmes présentement en place sont viables et peuvent être efficaces, mais ils devront changer pour s'améliorer. Ils doivent être plus sensibles à la situation du marché, leur autonomie devra être augmentée et la diversité régionale respectée. Les secteurs dont l'offre est réglementée devraient concevoir et exploiter leur système tout en respectant l'environnement. Les politiques de gestion de l'offre doivent contribuer à faciliter, et non à entraver, le développement, avec le temps, d'un secteur plus compétitif.

• (1550)

Les politiques commerciales internationales du Canada doivent continuer à nous permettre d'exploiter de façon efficace nos systèmes de la gestion de l'offre. C'est dans cette perspective, monsieur le Président, que le gouvernement canadien posait des gestes concrets en déposant à Genève, en mars 1990, une proposition visant à renforcer et à clarifier l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou encore le GATT.

On voulait entre autres: définir de manière précise ce que constitue un contrôle gouvernemental efficace des approvisionnements; déterminer les produits admissibles à des contingents à l'importation en fonction de leur fabrication, en totalité ou en partie, à partir d'un produit frais, dont l'approvisionnement intérieur est contrôlé; clarifier l'administration des contingents à l'importation et imposer des limites aux exportations de produits sujets à une gestion de l'offre lorsque des contingents à l'importation sont appliqués à ces mêmes produits.

En octobre dernier, après avoir consulté et avoir obtenu l'appui du secteur et des gouvernements provinciaux, les négociateurs canadiens ont déposé un libellé juridique en vue d'intégrer notre proposition au GATT.

Eh bien, monsieur le Président, tel que le déclarait à la presse il y a quelques jours, le ministre d'État (Agriculture), M. Blais, le Canada n'a pas changé sa position d'un iota au sujet de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers. Le gouvernement a promis de défendre énergiquement les systèmes canadiens de gestion de l'offre et notre détermination ne s'est pas affaiblie.

En fait, M. Blais est présentement à Genève. Tout à l'heure, j'entendais notre collègue qui nous blâmait de débattre ici en Chambre cette motion au lieu d'être à Genève pour négocier. Eh bien, nous avons nos négociateurs et notre ministre d'État, M. Blais, est présentement à Genève où il doit rencontrer entre autres le directeur général du GATT et président des négociations en agriculture, M. Dunkel, afin de discuter des négociations.

Le ministre se rendra ensuite à Paris, où il en profitera pour rencontrer M. Jacques Proulx, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec, afin de faire le point sur les négociations du GATT.

D'autre part, le ministre de l'Agriculture, M. McKnight, rencontrait hier le Commissaire à l'agriculture et au développement rural de la Communauté économique européenne, M. Ray MacSharry. Les discussions ont porté sur les négociations commerciales multilatérales, notamment sur les effets désastreux de la guerre des subventions sur le secteur agro-alimentaire canadien, sur la position ferme du Canada de renforcer et de clarifier l'article XI du GATT, et sur une application équitable des règlements au GATT concernant les échanges agricoles.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, ce gouvernement n'a pas l'intention de laisser quoi que ce soit au hasard ou encore de s'asseoir sur ses lauriers et de se fier sur les autres pour défendre les intérêts des Canadiens à l'étranger.

Dans son document qu'il présentait la semaine dernière, «Le fédéralisme canadien et l'union économique—Partenariat pour la prospérité», le gouvernement du Canada propose que l'article 121 soit mis à jour de façon à accroître la mobilité des personnes, des capitaux, des services et des biens à l'intérieur du Canada, en interdisant au gouvernement fédéral et aux provinces d'adopter des lois, des programmes ou des pratiques qui dresseraient des barrières ou constitueraient des restrictions à une telle mobilité.

Certains voient les offices de commercialisation menacés par de telles propositions, car elles seraient une barrière entravant la circulation des biens et des services. Je tiens ici à préciser que les offices de commercialisation ont aussi d'autres fins lorsqu'on les compare aux marchés externes. Toute modification à la clause touchant au marché commun ne devra pas être faite au détriment des programmes de péréquation ou de développement régional, ou encore au détriment de tout programme qui sera reconnu par le Parlement comme étant une exception et ceci dans l'intérêt national. Ce que nous disons en somme c'est que l'intérêt national prévaudra, et, dans le cas des offices de commercialisation, nous avons fermement l'intention de nous prévaloir de cette réserve. C'est aussi dans cette perspective que le Comité Castonguay-Dobbie a été mis en place par le gouvernement. Il examinera tous les aspects de l'économie canadienne afin de s'assurer, après les consultations appropriées, que les décisions prises le seront dans l'intérêt national.

Afin de démontrer son appui aux offices de commercialisation, le gouvernement a l'intention de passer en deuxième lecture le projet de loi C-16 qui vise à modifier la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Ces modifications donneraient aux offices de commercialisation provinciaux et aux diverses agences, des pouvoirs supplémentaires qui leur permettraient d'avoir une approche plus concertée pour améliorer la commercialisation de leurs produits sur les marchés interprovinciaux et internationaux.

Nous savons comment le système de gestion des approvisionnements est important pour les coopératives laitières du Canada. Sa mise en place a permis de stabiliser l'économie du secteur et d'assurer aux consommateurs canadiens des approvisionnements suffisants de produits laitiers de qualité supérieure à des prix abordables et stables.

Je termine, monsieur le Président. Au niveau de la politique laitière canadienne, ce gouvernement a su prendre, en 1985, les mesures nécessaires et il continuera à poursuivre ses efforts dans ce sens-là.

Je suis convaincu que par les consultations, nous trouverons des moyens pour rendre plus concurrentiels les secteurs dont l'offre est réglementée. Il existe un vaste consensus sur la nécessité de changer le système. Les groupes de travail sur la politique laitière et sur la politique avicole, ainsi que des études indépendantes conduites par des experts-conseils, ont tous abouti à cette conclusion.

Alors, monsieur le Président, vous me permettrez, dans les quelques minutes qui me restent, de tout simplement rassurer les producteurs canadiens et particulièrement les producteurs de mon comté, à Joliette, sur la ferme intention de mon gouvernement de continuer dans la même voie qu'il a suivie depuis au moins deux ans, de travailler de concert avec l'industrie agricole et tous les intervenants pour établir des politiques et raffermir nos politiques extérieures—on discute aujourd'hui de la proposition au GATT—de s'assurer que nos producteurs seront bien protégés à l'intérieur de notre pays et qu'ils pourront avoir accès en même temps à des marchés extérieurs.

Il est très important de s'assurer—on le sait, on le voit et on le vit actuellement ce que les producteurs de l'Ouest ont à subir avec la guerre entre les États-Unis et les Européens, et particulièrement les Français—et c'est justement dans le but d'améliorer leur sort que nous travaillons, au niveau du GATT, pour permettre un marché beaucoup plus lucratif, beaucoup plus intéressant. Il faut arrêter cette guerre impossible et très néfaste, cette guerre des prix à travers le monde tout en protégeant nos offices de commercialisation, tout en protégeant nos producteurs.

Je pense que même si on a entendu toutes sortes de commentaires ici à l'effet contraire, je pense que nos producteurs—d'ailleurs, nous avons eu l'occasion cette semaine d'en rencontrer plusieurs—nous avons eu l'occasion de confirmer que les producteurs sont conscients, sont au courant des démarches canadiennes et appuient les démarches qui sont entreprises. Il est sûr que nous allons continuer dans cette voie, en espérant que nous pourrons réussir à faire accepter, au pays, à l'intérieur du GATT, notre position, laquelle est très équilibrée et qui permettrait des jours meilleurs pour nos producteurs agricoles.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue. Étant donné qu'il n'a pas eu le temps et qu'il croyait que son temps était limité, j'aimerais lui donner l'occasion de le redire encore à la Chambre et aux Canadiens et Canadiennes qui nous écoutent, mais surtout et davantage à nos producteurs et productrices agricoles de nos comtés.

• (1600)

Le député de Joliette est dans une région agricole très prospère qui a connu ces dernières années une problématique reliée à la culture du tabac. Mais avec le dynamisme de ses producteurs et productrices, je suis certaine qu'ils vont s'en sortir. Mais est-ce que le député pourrait nous dire comment ces agriculteurs, au niveau des syndicats locaux, réagissent devant cette nouvelle menace qui pèse au GATT sur la problématique de tarification? Plutôt, ce que le Canada veut, ce que nous voulons comme pays, c'est que l'on renforce et que l'on définisse davantage l'article XI du GATT pour, monsieur le Président, éviter ce qu'on appelle du *dumping* de produits alimentaires au Canada. Nous voulons aussi briser la frêle économie de nos producteurs et productrices, qui ont travaillé tellement fort depuis ces dernières années pour se faire un petit monde à eux et à elles. Finalement, ils travaillent

très fort, mais au moins ils ont l'assurance d'un revenu à la fin de l'année.

J'aimerais que le député nous dise ce que l'on fait depuis les deux dernières années au caucus pour essayer de convaincre les producteurs européens, les Américains, en fait le monde entier qui est membre du GATT, que le Canada a des politiques intéressantes et qu'ils devraient justement eux aussi faire la même chose et se donner des offices de commercialisation et renforcer l'article XI du GATT.

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je remercie ma collègue pour sa question très intéressante. Je pense que nous vivons dans une période de changements importants, et l'inquiétude chez nos agriculteurs est tout à fait légitime. On sent, depuis déjà un bon bout de temps, la menace peser sur la perte de nos offices de commercialisation. On se rappelle la dernière campagne électorale où nos agriculteurs nous disaient qu'ils étaient très inquiets. On parlait du libre-échange avec les Américains, mais en fait, où on voulait en venir, c'est à l'article XI du GATT où on se voyait menacés.

Depuis ce temps, on a travaillé, et ils connaissent très bien notre position. Nous avons l'intention de ne ménager aucun effort pour protéger un système qui nous a bien servi et qui devrait continuer à bien nous servir. C'est ensemble, comme je le disais il n'y a pas tellement longtemps, qu'on a élaboré toute notre stratégie, justement pour les rendre plus confiants et les informer surtout de tous les efforts que nous avions l'intention de faire. C'est ensemble que nous avons élaboré la stratégie pour bâtir une proposition qui, je le mentionnais aussi, est très bien équilibrée et qui devrait les rassurer jusqu'à un certain point.

Bien sûr, on est en négociations, on est un pays à travers 100 pays, on ne peut pas s'attendre que toute notre politique va être acceptée, et on sait très bien la guerre qui se fait actuellement entre les Européens et les États-Unis. On sait que ce n'est pas facile. On n'a ménagé aucun effort, on a travaillé de concert. On mentionnait tout à l'heure que M. Blais devait rencontrer, demain je crois, M. Proulx qui est en France. On travaille ensemble. Je pense que c'est de cette façon, tout d'abord, que nos producteurs devraient être rassurés, et que c'est ensemble aussi qu'on va passer à travers cette démarche. Et je trouve peut-être un peu regrettable aujourd'hui qu'on en fasse un débat partisan, dans lequel on veut laisser planer que le gouvernement ne fait pas tous les efforts nécessaires pour bien protéger les producteurs.

Mais je pense que l'on devrait, au lieu de s'engager dans un débat partisan... je pense qu'on vit des moments où ce n'est pas le temps de se diviser. Ce serait le temps pour tous les partis de s'unir aux agriculteurs, avec tous les gens qui sont concernés en agriculture, pour justement défendre nos intérêts. Ce n'est pas une guerre entre les agriculteurs et le gouvernement, c'est une démarche extrêmement importante pour l'avenir de notre agriculture avec des pays de l'extérieur. Et je pense que c'est dans l'unité et la solidarité de tous les parlementaires et du monde agricole que l'on sera d'autant plus forts pour être en mesure de faire accepter notre position, qui est une position très équilibrée et qui pourrait assurer la prospérité à l'agriculture canadienne.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est un débat extrêmement important et opportun. La motion s'impose parce que les producteurs agricoles perdent confiance dans le gouvernement actuel.

Or, que vise à obtenir la motion? Quelque chose de très important. Elle vise à obtenir de la part du gouvernement l'assurance qu'il fera tout ce qui est possible pour défendre l'article XI de l'Accord du GATT; qu'il cherchera à faire renforcer et à faire clarifier cet article.

La motion vise à obtenir cette assurance du gouvernement, car le gagne-pain des agriculteurs, l'avenir même de la gestion de l'offre, l'avenir même des producteurs laitiers et des producteurs de volaille de notre pays, dépendent de l'issue de ces négociations du GATT.

Je tiens à ce qu'on sache bien que si le Canada cède sur l'article XI, nous allons perdre nos producteurs laitiers, nous allons perdre nos producteurs de volailles et nos producteurs d'oeufs. C'est aussi simple que ça. Ce sera le début de la fin pour une industrie absolument florissante et prospère au Canada, une industrie qui pourrait se mesurer à n'importe quelle autre n'importe où dans le monde.

Mais les exploitants de cette industrie sont inquiets. Ils s'inquiètent des répercussions que pourrait avoir un manque de fermeté de la part du gouvernement. Voilà pourquoi ils sont tellement inquiets—et ils ont toutes les raisons du monde de l'être. Car, après tout, il faut se rappeler qui forme le gouvernement. Nous y voyons à l'oeuvre une idéologie conservatrice qui ne croit vraiment pas en la gestion de l'offre, qui ne croit pas en l'organisation méthodique du marché.

Je vous rappelle, monsieur le Président, et vous le savez sans doute très bien, que le congrès du Parti progressiste conservateur qui s'est déroulé à Toronto l'été dernier a été saisi d'une résolution pour appuyer la gestion de l'offre, et que cette résolution a été rejetée. Pas étonnant que les aviculteurs et les producteurs laitiers soient extrêmement inquiets au Canada.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que le gouvernement actuel a trahi le Canada lors des négociations commerciales avec les États-Unis, les fameuses négociations sur le libre-échange. Il nous a trahis. Et il y a tout lieu de croire qu'il va encore céder.

Oh! je sais, les conservateurs nous ont donné des assurances qu'ils allaient faire de leur mieux, qu'ils ne ménageraient pas leurs efforts, qu'ils feraient tout leur possible pour défendre et renforcer l'article XI. Mais pouvons-nous les croire? C'est que les Américains veulent toucher à l'article XI, ils veulent le détruire. Ils veulent notre marché.

Malheureusement, depuis que le premier ministre actuel est à la tête du gouvernement, depuis 1984, chaque fois que la Maison Blanche demande quelque chose, M. Mulroney s'empresse d'acquiescer. George n'a qu'à demander pour obtenir tout ce qu'il veut.

• (1610)

Notre système de gestion de l'offre fonctionne extrêmement bien. Mais si nous devions abandonner l'article XI pour adopter le système de tarification proposé par les Américains, nos producteurs ne pourraient plus être compétitifs. Ils ne le pourraient vraiment plus.

Le coût des intrants de nos producteurs est beaucoup plus élevé que celui des producteurs des États-Unis. Il en va ainsi pour le carburant, la main-d'oeuvre, etc. Le coût des intrants est beaucoup plus élevé de ce côté-ci de la frontière.

Que cela soit clair: nous devons protéger notre industrie. Nous le devons absolument. Il est plutôt ironique que nous exprimions ces préoccupations pour cette industrie à ce moment-ci, parce que les secteurs du lait et de la volaille sont parmi ceux qui fonctionnent le mieux de toute notre industrie agricole. En effet, ce sont les plus productifs et les plus stables.

Par contre, les céréales et les oléagineux traversent une période très difficile. Nous tentons de les aider. Et pourtant, ici, il y a le lait et la volaille qui fonctionnent très bien, merci, et il se peut que le gouvernement cède et qu'il abandonne cette industrie. Où est la logique dans tout cela? Je ne la vois pas.

Cette industrie est extrêmement productive. Mon collègue de Lambton—Middlesex faisait remarquer ce matin, et je veux répéter ce qu'il a dit car il connaît probablement le sujet aussi bien que quiconque dans ce pays, que depuis 1971, dans l'industrie laitière, la productivité par vache a augmenté de 73 p. 100 comparativement à seulement 46 p. 100 aux États-Unis et à seulement 3,5 p. 100 dans la Communauté européenne.

On peut dire la même chose pour la volaille et la production d'oeufs. Les producteurs savent mieux combattre la maladie et ils la combattent sûrement mieux que leurs homologues des États-Unis, beaucoup mieux. C'est une industrie productive et rentable, qui donne de la qualité aux consommateurs.

Dans son intervention, ce matin, mon collègue de Broadview—Greenwood demandait, fort pertinemment, quel était l'intérêt du consommateur dans tout cela. Sa circonscription, à Toronto, est remplie de consommateurs. La mienne, à Winnipeg, l'est également. Je peux comprendre que les consommateurs s'interrogent sur l'état de cette industrie et qu'ils trouvent qu'ils paient déjà beaucoup pour les aliments qu'ils consomment.

Je voudrais faire remarquer qu'en fonction du revenu disponible—ce que l'on dépense réellement—la nourriture ne représente que 11,5 p. 100. Nous sommes probablement le deuxième pays au monde en ce qui concerne la portion du revenu disponible qui est consacrée à la nourriture, 11,5 p. 100 seulement, et pour des aliments de bonne qualité.

Laissez-moi continuer, car je sais qu'il y a des consommateurs qui s'interrogent sur certains prix. Laissez-moi faire remarquer certains prix. Pendant les années 1980, le prix d'une boîte de flocons de maïs a presque doublé, il a augmenté de 94,5 p. 100. Ça c'était dans les années 1980. Une boîte de biscuits salés a augmenté de 235 p. 100. Les biscuits sucrés ont augmenté de 135 p. 100 et les céréales de 194 p. 100. Comme mon collègue le faisait remarquer, alors que ces prix augmentaient dans des proportions astronomiques, et que le consommateur s'en rendait compte, qu'en était-il du prix des céréales? Il baissait. L'agriculteur d'aujourd'hui vit avec des prix identiques à ceux que connaissait ses grands-parents dans les années 1930.

Lorsque le consommateur regarde les prix sur les tablettes du magasin et s'inquiète, avec raison, il ne doit pas blâmer l'agriculteur. Il ne doit pas blâmer le système de gestion des approvisionnements. Les prix augmentent après avoir quitté le secteur de la transformation. Ils augmentent après avoir quitté l'exploitation agricole.

Je voudrais mentionner un ou deux autres points. Le prix d'un litre de lait à la ferme, par exemple, dans la province d'Ontario, n'a augmenté que de 19c. depuis 1980, alors que le prix en magasin a augmenté de 73c. ou de 97 p. 100. Je pourrais continuer longtemps comme cela et comparer les prix payés aux producteurs et les prix payés par le consommateur et vous prouver que l'augmentation des prix ne peut pas être imputée à l'agriculteur. Si certaines augmentations sont déraisonnables, voyez les gens qui se trouvent au milieu. C'est là que se trouvent les coupables.

Je pense que mon temps s'achève. Je voudrais répéter que, pour le bien des producteurs qui travaillent en vertu d'un système de gestion des approvisionnements, il est indispensable nous maintenions l'article XI, et nous rappellons au gouvernement qu'il doit se battre jusqu'au bout pour maintenir cet article. Il ne peut souscrire à un accord quelconque qui ne contiendrait pas l'article XI.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les Canadiens disent, et je sais que le député en est parfaitement conscient, qu'ils en ont assez de débats hautement tendancieux sur des sujets comme celui-ci, qui est très important.

Si la Chambre était constitué à 50 p. 100 de femmes, des débats de ce genre n'auraient peut-être pas lieu. Nous serions plus objectives.

Le député laisse entendre que les ministériels, dont la majorité représentent des circonscriptions rurales, n'appuient pas les agriculteurs.

C'est un débat stupide. Le gouvernement du Canada tente de renforcer l'article XI envers et contre tous. Nous avons l'appui de certains pays, mais l'Uruguay Round a maintenant de nouvelles idées de tarification. Nous nous opposons à cela. Nous voulons renforcer cet article et demandons au Parti libéral d'être avec nous pour aider nos agriculteurs, au lieu de dire, sans réfléchir, que nous ne les appuyons pas. Les faits le confirment et je voudrais que le député le reconnaisse.

Nous ne sommes pas parfaits, mais nous sommes là et nous tentons d'apporter notre aide. Nous voulons que les députés du Parti libéral et du NPD unissent leur voix pour dire au monde que nous avons besoin de l'article XI, que nous le méritons et que nous le voulons pour protéger nos agriculteurs.

M. Harvard: Monsieur le Président, je désire remercier la secrétaire parlementaire de sa question.

Je trouve assez drôle que, au moment même où la politique agricole de ce gouvernement échoue et où les producteurs agricoles de notre pays font moins confiance au gouvernement, la secrétaire parlementaire lance un appel, un appel à la compréhension, un appel à la neutralité. Je vous en prie, épargnez-moi!

Voici un gouvernement auquel nous demandons depuis des mois de fournir une aide d'urgence. C'est lui qui a promis aux agriculteurs qu'il les aiderait à faire la transition de l'ancien système ponctuel au RARB et au CSRN. C'est lui qui, envers les agriculteurs auxquels il a promis qu'il les dédommagerait de la différence, n'a pas tenu parole, n'a pas tenu sa promesse. Pourquoi devrait-on avoir confiance en ce gouvernement? L'autre chose est que le gouvernement a, en vertu de l'accord de libre-échange, conclu une entente avec les États-Unis. Il y a en effet dans l'accord un article disant qu'un pays n'envahirait pas le marché céréalier de l'autre. Pourtant, c'est ce que les Américains ont fait en mettant en place leur programme de subventions aux exportations. Il l'ont fait à maintes reprises. Que fait ce gouvernement? Absolument rien, que dal. Il fait comme si les Américains n'existaient pas, comme s'ils ne faisaient rien. Alors, pourquoi devrions-nous avoir confiance en ce gouvernement? D'après les sondages, le peuple canadien ne lui fait pas confiance.

• (1620)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Broadview—Greenwood de m'avoir laissé prendre la parole avant lui. C'est que j'ai promis à ma femme et à mes quatre enfants de les rencontrer dans quinze minutes. Le député a eu l'amabilité de me céder la priorité.

En ce jour réservé à l'opposition, nous sommes en train de débattre de la motion de mon parti voulant que l'article XI du GATT, qui porte sur les systèmes de commercialisation et de gestion des approvisionnements, soit renforcé et clarifié dans les négociations actuelles de l'Uruguay Round.

Permettez que j'essaie, bêtement peut-être, d'exposer en quelques mots l'importance de cette question en ce qui a trait aux produits canadiens soumis à la gestion des approvisionnements, c'est-à-dire le lait industriel, les oeufs, les poulets et les dindes. J'admets, en tant que député de l'Ouest, que bon nombre des producteurs des secteurs soumis à la gestion des approvisionnements vivent dans le Canada central. Toutefois, d'après les

chiffres que j'ai pu obtenir pour 1989, le marché intérieur réservé aux agriculteurs de l'Ouest était réparti ainsi: 24 p. 100 pour les poulets; 28 p. 100 pour les dindes; 34 p. 100 pour les oeufs; et 20 p. 100 pour le lait.

On dénombre environ 5,6 millions de poulets à rôtir en Alberta et 5,2 millions en Colombie-Britannique. Le Manitoba, la province d'origine du député qui vient de parler, compte environ 2,5 millions de poules pondeuses, et la Colombie-Britannique, 2,8 millions.

Bref, les secteurs soumis à la gestion des approvisionnements dans nos quatre provinces de l'Ouest permettent à des milliers et des milliers de producteurs de l'Ouest d'avoir une situation décente et stable tout en offrant des prix raisonnables aux consommateurs.

Essentiellement, le paragraphe XI(2) permet à un pays d'avoir des offices de commercialisation sans violer les dispositions du GATT.

D'après ce que je retiens du spécialiste canadien le plus connu en matière de commerce, qui a déjà participé aux négociations du Tokyo Round et du Kennedy Round, les négociations actuelles de l'Uruguay Round déboucheront bientôt, en toute probabilité, sur le retrait de l'article XI. S'il en est ainsi, nos offices de commercialisation provinciaux et nationaux qui s'occupent de la gestion des approvisionnements disparaîtront en peu de temps car elles violeront les règles du GATT.

Mon ami le spécialiste commercial dont j'ai parlé tantôt m'a assuré qu'en réalité la plupart de ces offices de commercialisation provinciaux et nationaux avaient déjà reçu un coup qui leur sera fatal à longue échéance, à cause du libellé même de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. De plus en plus de transformateurs canadiens d'aliments se réinstallent aux États-Unis où, pour toutes les raisons mentionnées par le député tout à l'heure, la plupart des produits alimentaires coûtent moins cher qu'ici. Après transformation, ils peuvent être réexportés au Canada et vendus chez les détaillants.

Toutefois, si le GATT élimine l'exemption prévue à l'article XI, le gouvernement du Canada tentera probablement de blâmer les nations membres du GATT pour avoir démantelé nos offices de commercialisation, ce qui serait une conclusion très trompeuse.

Pourquoi, serait-on en droit de se demander, les membres du GATT—une centaine d'entre eux environ—voudraient-ils maintenant approuver l'élimination de l'article XI? Essentiellement, il semble que le gouvernement actuel des États-Unis et les membres de la Communauté européenne n'y trouvent plus leur compte, pour ainsi dire.

Évidemment, le gouvernement des États-Unis s'oppose à la gestion de l'offre pour des motifs purement idéologiques. Mon ami au commerce croit que les membres de la Communauté européenne en ont tout simplement et enfin—il leur a fallu du temps, me direz-vous—eu assez de consacrer 75 p. 100 du budget annuel de la Communauté à la politique agricole commune.

En Europe, de nombreux groupes d'intérêt, défenseurs de l'environnement, travailleurs ayant besoin de recyclage et membres plus pauvres de la Communauté européenne comme le Portugal et la Grèce, ont récemment remporté la victoire. Les riches agriculteurs des plaines du Bassin parisien et d'ailleurs ont tout simplement perdu la campagne visant à conserver les mégasubventions de la Communauté européenne à l'agriculture.

Mais la véritable bonne nouvelle pour le monde, c'est que les membres du GATT sont en train de préparer une entente globale sur l'agriculture. Il s'agira de la plus grande entente sur l'agriculture depuis 1957. Elle devrait être annoncée dans peu de temps pour sauver l'Uruguay Round qui achoppait, comme chacun sait, sur la question agricole.

Cet expert commercial de mes amis croit qu'une réduction de 35 p. 100 du prix de soutien des céréales au sein de la Communauté européenne, que le GATT serait tenu de respecter, et une baisse générale de 35 p. 100 des subventions aux exportations agricoles, sont à prévoir très, très bientôt. C'est une question de semaines.

Il est aussi probable que les dispositions du GATT pour le règlement des différends seront modifiées et améliorées. Il pourrait aussi y avoir un accord cadre sur les services. Je vous rappelle, monsieur le Président, qu'environ 64 p. 100 des Canadiens travaillent dans le secteur des services. Ce serait donc une très, très bonne chose.

Bref, le GATT ferait un petit miracle et un grand miracle, et ce serait bénéfique à tous points de vue, sauf pour nos collectivités agricoles soumises à la gestion des approvisionnements et dont on abuse généralement.

Je répondrais de cette façon. Aujourd'hui, au Canada, chaque exploitation agricole familiale du pays nourrit environ 65 foyers. C'est le cas dans la circonscription de la secrétaire parlementaire. C'est le cas dans presque toutes les circonscriptions à vocation agricole.

Dans presque toutes les fermes familiales du pays qui ne sont pas soumises à la gestion des approvisionnements, l'un des conjoints, ou les deux, doit travailler à l'extérieur de la ferme pour pouvoir nourrir la famille. N'est-ce pas honteux?

Quelqu'un l'a exprimé avec élégance, dernièrement: «Nos champs de rêve se sont changés en chant de désespoir.» Le gouvernement, s'il est fidèle à lui-même à l'égard de l'article XI, réduira nos secteurs encore sains, grâce à la gestion des approvisionnements, à la misère qui en frappe tant d'autres.

Les gens d'en face devraient avoir honte. Ils ne représentent en cette enceinte que l'opinion de quelques milliers de riches vivant surtout à Toronto et à Montréal.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, l'ex-député conservateur maintenant devenu libéral sait très bien que le gouvernement du Canada, le gouvernement progressiste conservateur du Canada, soutient l'agriculture, qu'il est là pour aider les agriculteurs et que le troisième niveau d'aide financière est en route.

Je sais que tout ça prend passablement de temps, mais je puis assurer aux agriculteurs de l'Ouest qu'ils ont tout mon appui. Je me souviens qu'à l'époque où je siègeais au comité permanent sur l'agriculture, un jour des cultivateurs des alentours de Regina sont venus me dire que le découragement causé par les faibles revenus des agriculteurs était en train de provoquer de la violence familiale dans leur milieu, une chose encore jamais vue.

Cette nouvelle m'avait beaucoup inquiétée, d'autant plus que les agriculteurs sont habituellement des gens qui veillent aux intérêts de leur famille. L'émergence de la violence familiale était donc un facteur désastreux.

Je veux poser une question au député. Il parle d'agriculture sans risque qui dépend absolument des exportations. D'un autre côté, le Canada doit composer avec la réalité d'un système de gestion de l'offre qui mérite d'être conservé parce qu'il a fait ses preuves. Nous connaissons la différence.

Il a très bien expliqué que si vous êtes un agriculteur qui travaille dans une situation à risque, vous travaillez aussi fort que les autres mais votre situation est meilleure. C'est une des réalités et je demande au député ce que nous devrions faire maintenant pour que les deux réalités de l'agriculture existent dans notre pays.

• (1630)

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois à la députée d'en face, je pense qu'elle a très mal compris ce que j'ai dit.

J'ai dit que dans le secteur qui n'était pas réglementé, il y a une crise actuellement dans tous les coins du Canada. J'aurais bien aimé qu'elle m'accompagne pendant quelques jours lorsque je faisais ma campagne pour les Libéraux en Saskatchewan et elle aurait pu voir la pauvreté, les difficultés, le manque de confiance et toutes sortes de choses parmi les fermiers dans cette province très importante pour nous.

Mais comme elle vient du Québec, je voudrais lui citer quelques chiffres, monsieur le Président. Parmi 300 000 fermiers un peu partout au Canada, la province de Québec a 41 000 fermiers; les Québécois représentent donc 26,4 p. 100 de la population agricole, mais ils détiennent 40 p. 100 de l'industrie laitière au Canada, bref, plus de 500 000 vaches à lait.

Le Québec, et elle le sait sûrement, a 3,8 millions de poulets, de même que 15 millions de poulets à rôtir. Donc, comment peut-elle dire à ses électeurs, comme elle le fait—elle est députée, je pense, de la région de Oka—comment peut-elle dire, donc, à ses électeurs que si j'avais raison ou que mon ami avait raison, qu'elle donnera, encore une fois, la chance à ces fermiers d'avoir une vie acceptable ou un niveau de vie acceptable?

Je sais très bien qu'elle «adore» l'entente commerciale entre les États-Unis et le Canada, car j'étais membre de son caucus. Mais est-ce qu'elle pense que les commissions de réglementation pour les produits agricoles fonctionnent mieux avec les FPA? Est-ce qu'elle pense que la vie devient de plus en plus rentable pour ses fermiers, pour ses électeurs? Si elle est franche, monsieur le Président, je suis persuadé qu'elle dira non. Elle doit dire à ses électeurs que cette entente commerciale représente une catastrophe pour des milliers et des milliers de fermiers au Québec.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, cela m'amène à penser, quand j'écoute les députés de l'autre côté, que ces députés-là doivent sûrement, chaque soir, prier le Seigneur d'être assis sur les bancs de l'opposition quand vient le temps de prendre des décisions difficiles. Ils doivent sûrement être contents d'être de l'autre bord et de toujours contrarier ce que le gouvernement fait.

Ce que j'ai demandé au député, c'était qu'est-ce qu'il ferait, lui, s'il était assis à la place des ministres au GATT qui doivent protéger les deux secteurs de l'agriculture, un secteur non contingenté et un secteur contingenté dans un monde qui exporte, qui vend et qui achète? Pourrait-il me produire par écrit sa vision de ce que le ministre pourrait défendre au GATT?

M. Kilgour: Brièvement, monsieur le Président, je lui dirais de lire la motion dont nous débattons aujourd'hui.

La réalité, à mon avis monsieur le Président, c'est que ces groupes-là, comme je l'ai dit, qui représentent les opinions des riches de Montréal et de Toronto doivent comprendre une chose: ils sont en train d'éliminer la protection comme telle pour les fermiers au Québec et pour ceux du reste du Canada, premièrement, à cause de l'entente commerciale avec les États-Unis, et deuxièmement, par sa prise de position au GATT maintenant—ce qu'on ne dit pas publiquement, bien sûr—mais à cause de sa prise de position au GATT maintenant dans l'*Uruguay Round*.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer au débat. Dans ma circonscription de Broadview—Greenwood, il y a très peu de gens qui comprennent vraiment en quoi consiste la gestion de l'offre. Je reprendrai les propos de la secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services qui a dit à la Chambre plus tôt dans la journée qu'elle était mal à l'aise parce que nous semblions aborder ce débat dans un esprit sectaire.

J'écoute le débat depuis que mon collègue, le député de Lambton—Middlesex l'a amorcé au début de la journée et, très franchement, je n'ai pas décelé ce ton sectaire dont elle parlait. Je n'ai rien remarqué aujourd'hui qui laisserait entendre que nous de ce côté-ci de la Chambre ne participons pas à l'engagement que j'ai entendu les ministériels prendre aujourd'hui, à savoir qu'on veut garder en place le système actuel de gestion de l'offre.

En fait, au début de la journée j'ai pris la parole pour m'adresser au secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, le député de Huron—Bruce. Je l'ai félicité pour le travail laborieux qu'il accomplit non seulement dans sa circonscription, mais dans le monde entier, et je l'accompagnais quand il voyageait et travaillait au nom du Canada et je pense qu'il a fait un excellent travail.

Nous connaissons maintenant dans notre pays une vraie crise de confiance. Nous avons aussi l'impression qu'on ne fait pas confiance aux hommes politiques en général, pas seulement ceux qui sont du côté ministériel, mais aussi ceux de ce côté-ci.

Comme mon collègue l'a mentionnné ce matin, ces négociations du GATT auxquelles nous allons participer sont d'une importance historique. Ces entretiens vont être très complexes. Nous sommes plongés dans l'une des guerres commerciales les plus acharnées qui se soient jamais produites dans l'histoire du monde.

Quand on voit de tels rassemblements d'agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, des rassemblements comme on en n'avait jamais vus, il serait totalement irresponsable de notre part à nous de ce côté-ci de la Chambre de ne pas faire valoir le point de vue de tous ces électeurs inquiets de la résolution dont doit faire preuve le gouvernement. S'ils sont inquiets, c'est qu'il y a déjà eu des incidents qui ont ébranlé la confiance qu'ils avaient accordé au gouvernement.

Je ne parle pas de la confiance accordée aux libéraux; je pense plutôt à la situation actuelle et à cette réunion très importante qui s'en vient.

Il nous incombe de ce côté-ci de la Chambre de veiller à ce que les Français, les Allemands, les Italiens et tous les autres intervenants dans cette série de négociations comprennent que c'est la position non seulement du gouvernement du Canada mais aussi de l'opposition, qu'ils comprennent que nous voulons un système de gestion de l'offre et que nous faisons front commun sur ce point.

Nous voudrions également soulever à la Chambre le fait que cette question ne concerne pas seulement les gens qui vivent et travaillent dans une ferme. Dans ma circonscription, il y a environ 300 restaurants et ce sont eux les principaux employeurs, non seulement à temps plein, mais à temps partiel aussi. Nous sommes tributaires de la qualité des produits alimentaires, de la sécurité des approvisionnements et de la stabilité des prix. Ne vous y méprenez pas, monsieur le Président. . .

M. Della Noce: J'ai faim.

M. Mills: Le député de Laval-Est vient de dire qu'il a faim. Quand vous irez à Toronto, vous aurez beau arrêter dans ma circonscirption, Broadview—Greenwood, rue Queen et Danforth Drive. Nous serons heureux de vous accueillir.

• (1640)

Chaque fois que j'ai la chance de prendre la parole devant les caméras de télévision, je ne me gêne pas pour promouvoir ma circonscription et tous les bons restaurants qui s'y trouvent. Vous êtes tous les bienvenus.

Fondamentalement, monsieur le Président, cette question concerne non seulement les localités rurales, mais aussi les centres urbains. Comme je l'ai dit plus tôt, en janvier dernier, j'ai eu l'occasion d'aller à Moscou pour prendre la parole au sommet sur l'environnement qui réunissait des citoyens de l'URSS et des États-Unis. J'ai été là pendant quelques jours et, pendant mes temps libres, j'ai pu me promener dans la ville et visiter certains magasins d'alimentation. Les Canadiens ne peuvent pas s'imaginer la situation désespérée dans laquelle se trouvent les habitants de Moscou sur le plan de l'approvisionnement en denrées alimentaires. Ils doivent commencer à faire la queue à 7 heures du matin pour s'approvisionner.

J'étais déconcerté de voir des personnes âgées faire la queue, un sac de papier à la main, pour acheter de la nourriture. Et c'était encore plus déconcertant de voir la qualité des produits offerts dans les magasins. Non seulement le choix et la quantité étaient limités, mais les produits n'étaient même pas de bonne qualité.

Les Canadiens sont chanceux d'avoir seulement des produits de bonne qualité et d'avoir un approvisionnement assuré. Ils sont aussi chanceux d'être dans le pays qui vient au deuxième rang des pays où le prix des aliments est le plus bas. Nous trouvons cela naturel.

Nous ne nous arrêtons pas à penser au genre de vie qu'on mène dans une exploitation agricole. Combien d'entre nous y ont déjà pensé? À Toronto, les seules personnes qui ont l'occasion de penser à cela de temps en temps sont celles qui se lèvent très tôt le matin, comme je le fais parfois, et qui écoutent CFRB, une de nos plus grandes stations radiophoniques. À 5 heures du matin, on présente un bulletin d'informations qui dure cinq minutes, puis, pendant les dix minutes qui suivent, on présente le bulletin agricole.

On n'en entend plus parler après cela. Pourquoi? Parce que les agriculteurs se lèvent à 5 heures et travaillent jusqu'à 18 heures, sept jours par semaine. Ils prennent rarement une journée de congé. Et puis ils ont des problèmes comme la sécheresse ou les pluies trop abondantes. Essayez de trouver aujourd'hui des gens qui veulent travailler dans une exploitation agricole.

Je crois que nous avons, au Canada, un des meilleurs systèmes agricoles du monde. Si nous avons un aussi bon système agricole, c'est, entre autres, parce que nos agriculteurs ont pu produire des denrées alimentaires de qualité qui commandaient des prix stables. Les Canadiens de toutes les couches sociales et de toutes les régions du pays en ont bénéficié.

Il est inconcevable que quelqu'un à la Chambre ou dans notre pays puisse penser que le Canada n'a pas à s'affirmer et à montrer qu'il se distingue non seulement par les denrées qu'il produit pour sa consommation et pour exportation, mais aussi par les précautions qu'il prend au regard de l'environnement.

Il me reste moins d'une minute, mais je veux essayer de donner un conseil constructif au gouvernement du Canada. Celui-ci nous a dit aujourd'hui qu'il participera aux négociations du GATT avec la ferme intention que le système de gestion de l'offre y soit maintenu. J'en ai parlé la semaine dernière au ministre d'État chargé des Céréales.

Il est inutile d'exposer notre problème uniquement aux représentants officiels et aux politiciens qui assisteront à la réunion. Il faut contourner ces représentants et les ministres de l'Agriculture et expliquer la situation directement à la population européenne. Prenons une partie des fonds prévus pour les célébrations du 125e anniversaire du Canada et utilisons-les pour expliquer certaines de nos préoccupations et certaines des mesures à prendre pour protéger notre environnement, non seulement en Europe, mais ici aussi. De cette façon, nous pourrons surmonter cette crise ensemble.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood de ses excellentes observations. Comme député d'une circonscription urbaine, il a un très grand intérêt pour l'agriculture. Nous l'apprécions grandement, parce que son intervention a donné un nouvel intérêt au débat pour les régions urbaines aussi bien que rurales. C'est justement ainsi que la question devrait se poser.

Mon collègue a parlé de restaurants et de la qualité des aliments qu'on y sert et, bien entendu, de la production alimentaire au Canada. Il sait que, pour maintenir la qualité et le volume de cette production, nous aurons besoin de grands talents de négociation et d'outils de négociation dans les actuels pourparlers du GATT. Il y a donc certains éléments qui deviennent cruciaux.

Pour ce qui est de la compétence, les compliments n'ont pas été très nombreux à la Chambre aujourd'hui pour la façon dont le dossier est piloté. Deuxièmement, pour ce qui est des outils de négociation, le ministre du Commerce extérieur a dit, comme l'a si justement rappelé le député de Lambton—Middlesex ce matin, que tous les pays participant aux négociations du GATT devaient déclarer le montant total consacré chez eux aux programmes de soutien de l'agriculture. On a dit que le Canada dépensait 8,8 milliards de dollars pour l'agriculture et les programmes gouvernementaux, ce qui est un chiffre grandement exagéré. Le Canada dépenserait aussi 2,2 milliards de dollars pour la production laitière. Autre grossière exagération.

Voici la question que j'ai à poser au député qui vient de prendre la parole: si nous voulons arracher une victoire, pourquoi renoncer à des outils comme ceux-là? Pourquoi gonfler ces chiffres? Nous fournissons des armes à nos adversaires. Le gouvernement, qui représente les agriculteurs canadiens, retourne ses armes contre lui-même.

M. Mills: Monsieur le Président, j'aimerais bien savoir pour quelle raison le gouvernement semble parfois jouer avec ses chiffres, mais je ne la connais pas.

Il me semble que la tension qui règne au Canada aujourd'hui est attribuable, en partie, à la perte de confiance qui se produit quand on sollicite trop souvent les chiffres. C'est probablement la principale cause de la crise que nous connaissons actuellement, non seulement dans l'agriculture, mais dans tous les autres secteurs. Il n'y a pas un seul secteur de notre économie où le manque de confiance ne se fait pas sentir. Or, la confiance est l'élément essentiel de la vie publique, aujourd'hui. Il n'y a rien d'autre qui compte vraiment.

Je crois que par l'intensité du débat d'aujourd'hui, nous disons au gouvernement: «Nous vous faisons confiance et nous espérons que, lorsque vous irez aux négociations du GATT, bientôt, vous tiendrez les promesses que vous avez faites à la Chambre et que vous ne reviendrez pas les mains vides.»

Je le répète: si nous pouvons montrer au monde, durant les négociations du GATT, que notre pays évalue sa force au nombre de bouches qu'il nourrit, chez lui et à l'étranger, mais aussi à son souci de l'environnement, nous pourrons ainsi exercer des pressions sur les pays d'Europe qui ne se conforment pas aux normes environnementales.

• (1650)

Nous pourrons peut-être attirer leur attention sur ces questions, ce qui permettra d'aborder le problème de l'agriculture d'une façon plus équilibrée.

Le président suppléant (M. Monteith): Le député de Trinity—Spadina m'a fait savoir, par écrit, qu'il ne serait pas en mesure de proposer sa motion durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le vendredi 4 octobre 1991.

Il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'alinéa 94(2)*a*) du Règlement. Par conséquent, j'ordonne au greffier de placer cet article au bas de la liste de priorité.

Les crédits

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*) du Règlement, l'étude des mesures d'initiative parlementaire sera donc suspendue et la Chambre poursuivra l'examen des affaires dont elle était saisie avant l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer sans réserve la motion présentée par mon collègue, le député de Lambton—Middlesex.

Il y a longtemps que le député et moi nous connaissons, plus en fait que nous voudrions l'admettre. En fait, avant d'entrer en politique, nous avons tous deux été agriculteurs. C'est pourquoi je suis heureux d'appuyer la motion de mon collègue, dont la circonscription est voisine de la mienne dans le sud-ouest de l'Ontario.

Ce matin, le député d'Elgin—Norfolk—je n'ai pas eu l'occasion de lui poser des questions—a déclaré, pendant le débat, en réponse à une question, qu'il avait remplacé l'honorable John Wise, qui était alors ministre de l'Agriculture. Il a soutenu que M. Wise avait été le meilleur ministre de l'Agriculture qu'ait jamais eu le Parti progressiste conservateur. C'était un gentilhomme, et j'en conviens tout à fait. Dans la circonscription de Kent, nous avons toujours eu beaucoup d'estime pour M. Wise. Je me souviens qu'il a déjà dit qu'il démissionnerait si jamais les offices de commercialisation venaient à être affaiblis. Or, en septembre 1988, John Wise a démissionné.

Plus tard dans la journée, j'espère que j'aurai l'occasion d'interroger le député d'Elgin—Norfolk là-dessus. Pour l'instant, mon intervention porte sur l'article XI du GATT.

Comme le savent tous ceux qui s'intéressent à l'agriculture, les pourparlers actuels sur le GATT détermineront dans une large mesure l'avenir de l'agriculture et des offices de commercialisation tels que nous les connaissons au Canada. Le directeur général, M. Arthur Dunkel, a fixé une date limite pour l'établissement d'un cadre définitif. Les parties doivent parvenir à une entente d'ici le début de novembre.

Le nombre très élevé de subventions versées aux agriculteurs de la Communauté économique européenne constitue la principale pierre d'achoppement. La CEE propose de réduire le soutien interne de 30 p. 100 sur une période de dix ans tout en n'augmentant les marchés que de 3 p. 100.

Les pays de la CEE n'accepteront pas une élimination totale, ni même la réduction de 70 p. 100 à 90 p. 100 que demandent les Américains. Le Canada souhaite que soient supprimées d'ici dix ans toutes les subventions actuelles à l'exportation.

Le véritable problème que posent toutes ces négociations complexes, c'est l'appui que notre gouvernement accorde à la gestion de l'offre. Est-il ferme? Comme l'a fait remarquer mon collègue, le député de Lambton—Middlesex, on en est arrivé à une entente comprenant notamment le système tarifaire de l'article XI du GATT.

Cela aurait une incidence très néfaste sur la gestion de l'offre au Canada. Nous avons les meilleurs systèmes de commercialisation au monde, et rien ne devrait compromettre l'avenir du secteur agricole du Canada.

La gestion de l'offre repose sur trois conditions fondamentales: la restriction des importations, la justesse des prix et le contrôle de la production. Notre système de gestion de l'offre doit être maintenu et amélioré par suite des négociations du GATT.

Notre système a constitué un gage de stabilité pour les producteurs comme pour les consommateurs. Les producteurs canadiens d'oeufs, de volaille et de produits laitiers croient fermement que tout accord final ne respectant pas cette condition essentielle devrait être rejeté.

Compte tenu du fait que le gouvernement se dit déterminé à préserver le système canadien de gestion de l'offre, reconnaît-il qu'une protection frontalière efficace s'impose pour que les produits importés ne viennent pas nuire à nos produits ni à nos profits?

Nous devons assurer une protection frontalière sérieuse, mais nous devons pouvoir exporter. Le poste d'inspection de Port Huron, au Michigan, a un personnel complet d'inspecteurs à temps plein. Qu'en est-il du poste d'inspection de Sarnia, au Canada?

Un de nos voisins, à Son Honneur le Président et à moi-même, a vu l'un de ses chargements refoulé à la frontière par le Dr Brown, vétérinaire du ministère américain de l'Agriculture. Cette manoeuvre, qui a coûté 3 000 $ à l'agriculteur, n'était, à mon avis, qu'une imposture. Je me suis entretenu avec le vétérinaire en question et je lui ai demandé si Carla lui donnait du fil à retordre à propos de l'Accord de libre-échange et du GATT. Il a répondu par la négative, précisant que cette loi était instituée depuis 1907 et qu'il ne faisait que l'appliquer. Voilà le genre d'obstacles auquel on se bute à la frontière.

Je dois rencontrer des agriculteurs de la circonscription que je représente, ce week-end, pour parler du GATT. Ils désirent avoir la possibilité de livrer une concurrence loyale, avec l'appui du gouvernement fédéral. Parmi eux se trouvera le président de l'association des producteurs laitiers de Kent.

La question tarifaire est l'une des principales pierres d'achoppement des négociations. Les équivalents proposés n'élimineraient pas l'avance que donnent aux Américains les prix de leurs produits. Des mesures tarifaires ne restreindraient pas l'importation de produits visés par la gestion de l'offre. Sans limite précise du niveau des importations, il est impossible de gérer l'offre, que ce soit au niveau fédéral ou au niveau provincial. L'application de mesures tarifaires à des marchandises assujetties à la gestion de l'offre nuirait à toute l'économie canadienne.

Quand l'industrie agricole va, tout va. La production reculerait dans la plupart des régions, si ce n'est partout, les entreprises agricoles familiales étant forcées de plier bagages. Notre industrie a besoin de protection car les coûts d'exploitation en Ontario sont beaucoup plus élevés que dans une entreprise analogue du Michigan.

Je sais que, pour mon produit—le maïs—les Américains disposent de rentrées nettes de 90 $. Je n'ai pas cet avantage, de sorte que tous ne sont pas égaux au départ. Un autre exemple est l'écart des taux d'intérêt sur une hypothèque de 10 ans. Pour une hypothèque de 14 690 $, l'agriculteur américain bénéficie de taux inférieurs de 22,4 p. 100.

Aux États-Unis, l'agriculteur paie l'essence 1,35 $. En outre, dans le cadre de la protection environnementale, il obtient un rabais de 10 p. 100 chaque année pour avoir utilisé du carburant contenant 10 p. 100 d'éthanol. Au Canada, le litre d'essence livré à la ferme coûte 54,9c. L'agriculteur ontarien, lui, paie 61 p. 100 de plus.

Les engrais coûtent aussi 20 p. 100 de plus la tonne au Canada. En outre, la moulée laitière additionnée de 40 p. 100 de protéine coûte 73 p. 100 de plus en Ontario.

Et les pièces de machinerie. Un ensemble de six pointes de soc de charrue décavaillonneuse fabriquées par la Case International coûte 115 $ à Emmett, au Michigan. À Exeter, en Ontario, les mêmes pointes se vendent 143,70 $, soit 24 p. 100 de plus. Pourtant, je suis à égale distance d'Emmett et d'Exeter.

Le secteur agricole est d'une importance vitale pour notre pays. Habitués d'aller chez l'épicier ou au restaurant, les gens ont souvent l'impression que les aliments sont produits par magie. Nos producteurs sont les piliers du Canada, et pourtant ils sont bien mal rémunérés pour leurs efforts. Par exemple, une boîte de flocons de maïs, c'est pratiquement seulement du maïs. L'agriculteur n'en retire que 14c. Hier soir, à Ottawa, cette boîte se vendait 4,89 $.

Entre 1980 et 1989, le prix de détail d'une boîte de craquelins de blé a augmenté de 235 p. 100, tandis que la valeur du blé qui entre dans la confection du produit a baissé de 43 p. 100.

Si les négociations du GATT portent atteinte à la gestion de l'offre, nos producteurs laitiers pourraient subir une perte directe de 143 millions de dollars en aide interne et de 75 millions de dollars au titre de la protection contre les importations, soit 218 millions de dollars en tout.

Le pire problème des agriculteurs en ce moment, ce sont les prix qui n'ont jamais été si bas, et non les caprices de Dame Nature. En 1949, une Chrysler se vendait 2 800 $ et des poussières alors que le prix du boisseau de blé était 2,85 $. Aujourd'hui, avec la vente de 1 000 boisseaux de blé, l'agriculteur ne pourrait même pas s'offrir les pneus et les roues de cette voiture.

• (1700)

Les agriculteurs de ma circonscription savent que le gouvernement n'a pas fait sa part. Pour ce qui est de la sécheresse qui sévissait dans Kent—Essex, le gouvernement fédéral devrait se joindre au gouvernement provincial pour apporter une aide de transition jusqu'à la prochaine campagne agricole.

Nos producteurs de volaille, d'oeufs et de lait ne doivent pas être laissés pour compte dans les négociations du GATT. Le gouvernement a adopté une bonne position et s'est déclaré favorable au renforcement et à la clarification de l'article XI. Nous espérons qu'il tiendra parole. Les agriculteurs canadiens sont inquiets pour leur avenir. Pour eux, le GATT et l'Accord de libre-échange frappent doublement le secteur agricole.

Tous les députés à la Chambre souhaitent la fin de la guerre des subventions, et je suis persuadé que tous les partis espèrent un dénouement heureux dans l'affaire de l'article XI. Les agriculteurs méritent une juste part des recettes de l'industrie alimentaire, un revenu qui leur permette de survivre et de continuer à produire des aliments de qualité supérieure, non seulement pour la population canadienne mais également pour les nouveaux marchés du monde.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, j'ai été très encouragée par le ton du discours du député qui m'a précédée, le député de Broadview—Greenwood. J'espère qu'il écoutera mon intervention.

J'exhorte donc le député de Broadview—Greenwood qui, je le sais, est un chef d'entreprise très prospère, à participer aux travaux du Comité permanent de l'agriculture, car il est important que d'autres secteurs de l'économie participent aux débats sur l'agriculture. Il a su faire remarquer que les chefs d'entreprise du pays devraient assurer la survie de la notion de gestion de l'offre qui revêt tant d'importance au Canada.

Je tiens à lui dire que c'est là une réalité pour les membres de notre caucus également. D'ailleurs, je sais, madame la Présidente, que vous représentez une collectivité agricole fort prospère vous-même et que vous serez portée, tout comme moi, à dire qu'aucun membre de notre caucus, du gouvernement, n'appuiera une mesure ou une modification, pouvant nuire en quoi que ce soit au système de gestion de l'offre qui est en place au Canada et qui protège le revenu et le gagne-pain de milliers de Canadiens. Nous ne souscrirons jamais à cela, madame la Présidente, et je suis persuadée que vous partagez mon point de vue là-dessus.

Je voudrais demander au député s'il est au courant de ce nouveau système de tarification que le reste du monde essaie de mettre en oeuvre dans le cadre de ces négociations du GATT et, dans l'affirmative, s'il y souscrit.

M. Crawford: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question.

Je suis au courant de la tarification et de ses effets dans d'autres régions du monde, tout comme je connais les répercussions catastrophiques du libre-échange et de la TPS dans d'autres pays. En tant que Canadiens, nous cherchons à suivre l'exemple d'autres pays. J'ignore au juste pourquoi nous retenons toujours à nos fins le pire aspect des programmes de tous les pays. Voilà maintenant que nous allons laisser entrer d'autres produits au Canada, ce qui aura des répercussions terribles pour nos propres cultures.

J'ai été impressionné par les questions de la députée cet après-midi et j'espérais qu'à l'avenir, elle se joindrait à nous. Elle a, semble-t-il, un esprit combatif et j'apprécierais certes de l'avoir de notre côté.

Je connais la question. La réponse, c'est que ce serait le début de la fin pour l'article XI. En cinq ou dix ans, il perdrait toute portée et nos offices de commercialisation disparaîtraient complètement.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je ne peux tout simplement pas laisser cela passer l'occasion, mais je ne sais pas comment je vais réussir à faire passer mon message à ma collègue par votre intermédiaire. Je ne pouvais pas laisser ce compliment de la députée d'Argenteuil—Papineau passer comme cela. Par votre intermédiaire, je voudrais lui laisser savoir quelle a été si généreuse aujourd'hui que je l'invite n'importe quand à venir visiter ma circonscription, et je serai heureux de l'emmener dîner rue Danforth.

Les crédits

Mme le vice-président: Avant que nous reprenions le débat, je voudrais que la Chambre me permette de remercier le député d'Elgin—Norfolk qui a été assez bon, en sa capacité de président du comité, pour présider les débats cet après-midi pendant une heure, pendant que je remplissais d'autres fonctions. Je sais que tout le monde a été aimable avec lui et je vous remercie tous ainsi que le député.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Merci, madame la Présidente et mes chers collègues de la Chambre des communes. C'est pour moi un plaisir que de participer à ce débat sur ce qui est sans doute une situation très grave pour les Canadiens et aussi, soyons honnêtes, les autres pays qui font le commerce des denrées agricoles. Même nos voisins du Sud trouvent que la guerre des subventions, et c'est vraiment devenu une guerre, commence à coûter cher.

Je voudrais faire quelques observations sur la proposition qui a été présentée aujourd'hui dans le cadre de cette journée d'opposition. À mon avis, il est bon que ce genre de chose soit discuté ainsi, cela nous permet de présenter notre position. Si je comprends bien ce qui a été dit, il n'y a pas tellement de différence d'opinion entre nous sur ce sujet. L'argument, je suppose, c'est de savoir si un des autres partis, s'il était au pouvoir aujourd'hui, ferait mieux que nous; ou encore, si c'était un des partis marginaux qui aimeraient gouverner ce pays, que ce soit celui du Québec ou celui de l'Ouest, est-ce qu'il pourrait faire mieux que nous face à cette grave situation.

Pouvez-vous imaginer Preston Manning, par exemple, résolvant ce problème en reprenant directement la politique des conservateurs? Si vous avez lu ce qu'a dit à la Chambre la députée de Beaver River, qui ne saisit pas souvent l'occasion de parler de la politique agricole, vous verrez qu'elle a dit à la Chambre la semaine dernière, à propos du GATT et des subventions agricoles: «Le Parti réformiste reconnaît qu'une aide de transition est nécessaire pour protéger les producteurs agricoles.» Étant donné le dilemme auquel on fait actuellement face, avec le boisseau de blé à 2 $, on aurait pensé que le Parti réformiste aurait assisté à tous les rassemblements des agriculteurs de l'Ouest qui exigent une action de la part du gouvernement. Mais en réalité, le Parti réformiste ne va pas aussi loin que ce parti pour ce qui est de trouver des solutions à ces problèmes, comme nous l'avons montré dans le passé.

Je trouve donc très surprenant que le Parti réformiste prétende avoir une solution alors que, dans les faits, il n'en a pas. Il se tire d'embarras avec des formules du genre «Bien, quand le prix de ces produits baissera dans tel ou tel pays, nous réglerons enfin le problème.» S'asseoir et attendre que quelque chose se produise: est-ce là une façon de régler un problème?

Remontons un peu dans le temps et revenons à mai 1986. En 1986, notre premier ministre se trouvait à Tokyo. Il défendait un point, et probablement pour la première fois depuis longtemps à une réunion du G-7, il a convaincu ses homologues de la grande importance de traiter de l'agriculture et des questions commerciales s'y rattachant. Au cours d'une entrevue, il a déclaré: «Comme vous le savez, nous avons décidé qu'il était très important de soulever la question de l'agriculture et pour la première fois en tant que groupe,»—je vous parle du G-7—«les chefs de gouvernement se sont penchés sur le paradoxe qu'il y a à prêcher une libéralisation des échanges commerciaux et à consacrer des milliards de dollars aux subventions à l'agriculture.»

• (1710)

L'aspect économique de la question a dominé nos discussions hier après-midi et aujourd'hui.

Le protectionnisme nuit à tout le monde et surtout aux pays pauvres dont l'économie repose presque entièrement sur l'agriculture. Le Canada a été obligé de prendre certaines mesures mais, comme je l'ai dit à nos collègues lors du sommet, si nous tentions seulement d'égaler l'ampleur des subventions accordées dans d'autres pays, tous nos efforts pour réduire notre déficit seraient vains.

Nous pourrions probablement aller jusqu'à dire aux députés élus, et non pas à ceux qui voudraient être membres de certains de ces partis marginaux, que le gouvernement ne pourrait aucunement égaler les subventions agricoles qui ont été accordées surtout par les Européens et, ensuite, par les Américains, qui tentent d'évincer ces Européens afin de reprendre une partie du marché mondial qu'ils possédaient autrefois.

Les députés sont probablement d'accord pour dire que c'est un fait. À l'occasion, des députés de l'opposition ont pris la parole pour critiquer le gouvernement d'avoir fait trop peu, trop tard, alors que je me souviens qu'en 1986 et en 1987 nous avions accordé 1,2 milliard et 800 millions de dollars aux agriculteurs pour régler leur problème. Nous disions déjà que ce n'était pas assez et qu'il était trop tard.

Qu'on leur accorde 1 milliard cette année ou un autre milliard l'année prochaine, il semble que nous n'avons pas réglé leur problème et, l'argument qu'on a avancé, c'est que nous devrions nous montrer plus fermes au GATT.

M. Mills: Nous voulons que vous raidissiez l'échine.

M. Holtmann: D'accord, le député a dit que nous devions raidir l'échine. Qu'on écoute les propos qui ont été tenus ici, hier. Le Canada menace d'user de représailles contre les subventions agricoles de la Communauté européenne. N'est-ce pas là raidir l'échine?

Permettez-moi de vous citer ceci: «Londres. Le ministre de l'Agriculture, William McKnight, a prévenu son homologue européen, hier, que le Canada usera de représailles si aucun règlement de la guerre des subventions céréalières transatlantiques n'est en vue d'ici la fin de l'année.» Je poursuis la citation: «Je n'ai pas présenté la chose comme une menace, mais comme un fait.»

Je pense que tous les députés applaudiront le gouvernement pour la fermeté dont il fait preuve en vue de modifier le GATT. C'est le genre de fermeté à laquelle ils ne s'attendaient jamais de sa part, mais qu'il manifeste. En fait, si l'on considère le nombre de fois—revenons seulement, non pas en raison de cette motion, à il y a quelques jours, le 30 septembre. Dans un autre communiqué de presse, on peut lire ce qui suit: «Le gouvernement fédéral s'est fermement engagé à négocier en vue d'un accord qui protège nos programmes de gestion de l'offre.» Tous les députés en ont parlé et ils ont tous reconnu que c'était exact, autant les députés d'un côté que ceux de l'autre.

Personne ne nie cet engagement, sauf un parti marginal qui voudrait bien gouverner ce pays, le Parti réformiste, qui s'oppose aux programmes de gestion de l'offre.

C'est une question de confiance et je soupçonne qu'une partie de la population pense que le gouvernement entend liquider cet engagement. Toutefois, rien n'indique jusqu'à maintenant que nous avions l'intention. . .

M. Mills: Pas le liquider, simplement l'abandonner.

M. Holtmann: L'abandonner. Madame la Présidente, il n'y a jamais eu de signe que ce gouvernement avait l'intention de céder cet élément très fondamental du secteur agricole à qui que ce soit. En fait, les uns après les autres, année après année, les ministres et le premier ministre l'ont déclaré à la Chambre.

Selon un autre communiqué de presse, également paru récemment, le ministre de l'Agriculture a fait la déclaration suivante: «Je fais remarquer à M. McSherry les effets désastreux que cette guerre des subventions produit sur l'industrie agro-alimentaire canadienne.» On parle difficilement d'une façon plus directe. Certains diront peut-être qu'il faut regarder du côté du Nouveau Parti démocratique.

Par exemple, est-ce que le député de Esquimalt—Juan de Fuca aurait pu défendre notre position avec plus d'ardeur que l'a fait Bill McKnight? Permettez-moi d'en douter.

Et le chef du Nouveau Parti démocratique? On admettra que cette dame charmante possède une forte personnalité, mais je doute que la situation ait pu être meilleure, car notre gouvernement insiste beaucoup sur cette question.

En effet, ce gouvernement défend le droit qu'ont les offices de commercialisation de gérer l'offre. En même temps, il essaie de rétablir l'ordre dans cette guerre commerciale, car c'est bien d'une guerre commerciale qu'il s'agit.

Une voix: C'est la résolution du parti qui a causé les difficultés.

M. Holtmann: On soutient que c'est la résolution du parti qui a causé tout ça. Madame la Présidente, vous rendez-vous compte du nombre de jours qu'il nous faudrait réserver à la Chambre pour discuter des propositions des partis si nous examinions toutes celles du Nouveau Parti démocratique? Est-ce que les propositions du dernier congrès libéral monopoliseraient le temps de la Chambre? Est-ce qu'ils songeraient même à les présenter en tant que parti dans cette Chambre? Probablement pas. Ce sont des questions qu'un parti présente effectivement de temps en temps à ses membres pour connaître leur opinion.

Une voix: Elles ne veulent rien dire.

M. Holtmann: Elles veulent certainement dire quelque chose. Je sais que le député me pose un piège. Est-ce qu'elles signifient quelque chose? Je suppose qu'elles en signifient autant pour les conservateurs que pour les néo-démocrates et les libéraux. Quelques-unes de ces propositions ne sont pas vraiment discutées. Elles ne sont pas débattues. On n'en discute pas autant qu'on le fait à la Chambre des communes. Vous y avez consacré un jour entier.

Le fait est que ce débat est utile, car il fait comprendre à la communauté internationale les inquiétudes que nous partageons avec nos agriculteurs au sujet des nombreux dommages causés au secteur agricole. Le Marché commun européen, dont nous admirons tous parfois les efforts collectifs, n'échappe aux problèmes internes causés précisément par cette question. Je soupçonne que des députés de cette Chambre ont eu l'occasion dernièrement de parler aux Européens. Je pense à vous, madame la Présidente, qui rencontrez de temps en temps des organismes internationaux et des délégations étrangères. Vous avez l'occasion de les interroger au sujet des agriculteurs français de la CEE et de leur demander s'ils étaient disposés à jouer selon les mêmes règles que les États membres de la CEE. Je soupçonne qu'il y a une petite guerre qui couve en Europe à ce sujet, mais j'espère qu'ils pourront encore maintenir leur balance commerciale avec leurs partenaires respectifs.

Il n'existe pas de solutions simples. Nous voulons que la communauté internationale nous considère vraiment comme les partenaires les plus loyaux en ce qui concerne le commerce des produits agricoles. Je dois également dire à mes collègues à la Chambre que nous exigeons que nos produits fassent l'objet d'un libre-échange avec les pays européens alors qu'ils ne le font même pas d'une province à l'autre.

Ça doit faire partie de la réforme constitutionnelle proposée par ce gouvernement. Peut-être devrions-nous modifier nos pratiques. Si nous voulons persuader les Européens que nous sommes tout à fait partisans du libre-échange, nous devons éliminer les barrières au commerce entre les provinces. Ces barrières faussent elles aussi le jeu naturel des forces du marché qui permettrait à nos produits d'être beaucoup plus compétitifs sur la scène internationale.

Je me demande quelle est la position du Nouveau Parti démocratique sur les barrières commerciales interprovinciales. J'aimerais savoir ce qu'il en pense. Je crois que l'élimination de ces barrières est un moyen d'unifier notre pays et donc un pas important que nous devons faire.

Ce débat est important, mais je pense qu'il est assez juste de dire qu'on ne peut guère critiquer les politiques appliquées par le gouvernement actuel dans ce domaine particulier. Bien sûr, on peut formuler quelques critiques, mais si nous regardons le montant des fonds que ce gouvernement a consacrés à l'agriculture au fil des ans—depuis que je fais partie de la Chambre—j'estime qu'il est assez important.

• (1720)

Pourtant, cela n'a pas réglé le problème international que le Parti réformiste se vante de pouvoir résoudre. Il dit avec désinvolture qu'il suffit d'amener tous les pays à procéder à des réductions pour que nous devenions tous de charmants enfants de cette grande famille internationale. Nous serions un groupe d'agriculteurs et d'exportateurs de produits agricoles très heureux et notre économie connaîtrait enfin un boom et la croissance.

Où est Preston Manning quand vient la question de l'agriculture, des manifestations des agriculteurs? Où est-il? Il est dans le Canada atlantique, voguant sur un petit bateau de pêche. Il n'a jamais osé se montrer à un rassemblement d'agriculteurs parce que son groupe, son organisation veut réduire sans attendre tout financement direct aux agriculteurs, parce qu'il a cette petite formule secrète, amusante.

La députée de Beaver River ne va jamais à un rassemblement d'agriculteurs pour voir ce qu'elle pourrait faire pour les aider. Or, le nouveau Parti réformiste, au cas où vous ne le sauriez pas, veut représenter le peuple.

Mon ami de Winnipeg sait très bien qu'il faut aller parler à ses électeurs pour comprendre ce que disent les gens, surtout si votre expérience en agriculture n'est pas grande. Il ne suffit pas de regarder les champs de blé en disant: «N'est-ce pas épouvantable?»

Lorsque les gens vous demandent de faire quelque chose, il faut répondre en présentant une politique. J'admire le député de Winnipeg St. James, parce qu'il participe aux manifestations des agriculteurs. Il n'a peut-être pas toujours dit ce qu'il aurait fallu, mais il a au moins écouté ce que disaient les gens. Il faut y être pour se former une opinion, et son opinion peut ne pas être la même que la mienne quant à la solution, mais bon sang, au moins il va voir ces gens, lui!

Nous avons un nouveau parti au Québec qui veut résoudre tous les problèmes du Québec. Je n'ai jamais entendu ces députés parler de leur politque à l'égard des agriculteurs de cette province. Ils n'ont pas d'imagination; ils n'ont pas d'idées. À trop écouter tous ces groupuscules avant de décider de l'avenir du pays, le gouvernement finira par voir éclater toute décision concrète qu'il pourrait prendre.

Même si c'est une considération très importante qui nous est présentée à titre de proposition, ce qu'il faut surtout c'est l'assurance que les conseils chargés de la gestion des approvisionnements resteront en place. Je crois que nous avons fait comprendre très clairement aux Européens que cette question n'était pas négociable. En tant qu'ancien agriculteur. . .

Une voix: En tant qu'ancien échevin.

M. Holtmann: Je me consacre maintenant essentiellement à la politique.

En tant qu'ancien agriculteur, je suis très satisfait de ces systèmes, tels qu'ils ont été créés et ont évolué au Canada. J'ai entendu auparavant un député dire qu'il était là au moment de la création de l'Office de commercialisation des oeufs, un secteur assez désorganisé pendant un temps. Je pense que ces offices ne nous empêchent aucunement de pratiquer le libre-échange.

Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais je peux conclure en disant que ce débat est important. L'agriculture est un secteur important. Je pense qu'on nous a montré et prouvé à maintes reprises que nos ministres de l'Agriculture et notre premier ministre y voient constamment et ont fait de cette question une priorité, chaque année depuis mon élection à la Chambre.

Il y avait longtemps, je pense, qu'on n'avait pas eu un premier ministre qui accorde autant d'importance à l'agriculture. On peut le critiquer, mais on ne peut pas lui reprocher d'avoir évité une question aussi importante. Personne ne peut le lui reprocher, parce qu'il y a trop de preuves du contraire.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, en commençant, je tiens à dire que, comme toujours, le député de Portage—Interlake nous a donné une prestation intéressante, à défaut d'être instructive; je veux dire par là que je ne suis pas d'accord avec toutes ses affirmations.

Je suis cependant d'accord avec lui lorsqu'il dit que le Parti réformiste n'est pas honnête envers tous les gens qu'il courtise. Il ne dit pas tout au sujet de sa politique agricole, de sa politique des soins de santé, de son attitude envers la TPS et de bien d'autres choses.

Ce parti espère que d'une façon ou d'une autre, sa position face au Québec amènera les gens à ne pas se pencher sur toutes ses autres politiques et les convaincra de voter pour lui. Personnellement, je crois que ce serait tragique si les Canadiens vivant à l'ouest de l'Ontario, ou n'importe ou ailleurs, appuyaient le Parti réformiste uniquement en se fondant sur ce qu'ils comprennent de sa position dans le débat constitutionnel, position irresponsable dans le sens où ce parti se dégage de toute responsabilité face à ce qui peut arriver au pays.

Je n'ai pas pris la parole pour parler du Parti réformiste, mais de la motion. Je répondrai d'abord à quelques affirmations du député de Portage—Interlake, puis, s'il me reste du temps, je donnerai mon opinion propre sur la motion.

Le député a parlé de la communauté européenne. Ce qu'il n'a pas dit, et cette omission était significative, c'est que son intégration économique qui entre en vigueur en 1992 s'accompagne d'une charte sociale. L'une des conditions pour ce marché unique en 1992 est cette charte sociale. Et pourtant, l'offre faite par les néo-démocrates, par le chef du NDP, par le premier ministre de l'Ontario et par d'autres personnes, de faire figurer une charte sociale dans les propositions constitutionnelles n'est pas prise au sérieux par le gouvernement alors que le député, au nom du même gouvernement, veut que nous prenions au sérieux la Communauté économique européenne et la manière dont elle est organisée pour la libre circulation, entre autres, des biens, des capitaux et des services, au sein des 12 pays européens.

Il faut choisir. Si vous voulez citer l'expérience de la communauté européenne, alors il faut aussi prendre au sérieux le fait qu'en la formant, les pays membres ont proposé une charte sociale. J'inviterais le député à penser à cette contradiction et à ne pas citer la communauté européenne s'il n'est pas disposé au moins à admettre ce fait objectif qu'une charte sociale a acompagné en Europe les choses qu'il veut nous faire imiter ou prendre au sérieux ici au Canada.

La députée d'Argenteuil—Papineau et d'autres ont parlé de l'engagement du gouvernement à conserver la gestion de l'offre. Je suis heureux de l'entendre, mais je pense qu'il y a matière à s'inquiéter. Ces motions ont une raison d'être. Elles ont pour origine l'inquiétude légitime ressentie par de nombreuses personnes de la collectivité agricole et politique, mais le gouvernement n'est pas aussi engagé à l'égard de la gestion de l'offre qu'on pourrait le croire.

Je voudrais citer plusieurs raisons pour lesquelles je pense que cette inquiétude est justifiée. Premièrement, l'accord de libre-échange dans le contexte nord-américain, sans parler du contexte mondial, a créé des conditions économiques qui engendrent le genre de pressions qui finiront, ou qui pourraient finir par diminuer l'importance des offices de commercialisation ici au Canada, avec ou sans l'accord du GATT.

Je ne veux pas reprendre tout le débat qui a entouré l'accord de libre-échange, mais peu importe que le texte de l'accord dise ou non que les systèmes de gestion de l'offre seront éliminés, il reste que l'accord de libre-échange a créé un contexte économique où les pressions exercées sur la gestion de l'offre finiront par être irrésistibles, à cause du niveau toujours plus grand de libre-échange dans le secteur des denrées alimentaires, du conditionnement des aliments. Par conséquent, nos entreprises de conditionnement à nous, qui doivent affronter la concurrence avec les importations ou les intrants, appelez-les comme vous voulez, en provenance des États-Unis dans un contexte de non-gestion de l'offre, vont finir par se retrouver à la croisée de chemins. Soit que les entreprises de conditionnement des aliments aillent s'installer aux États-Unis, soit que notre système de gestion de l'offre disparaisse. Ces pressions ont été créées par l'accord de libre-échange qui a été soutenu, vanté et adopté par le gouvernement actuel. Les gens qui le savent savent aussi que l'appui donné par le gouvernement à la gestion de l'offre ne peut pas être total.

• (1730)

Les gens savent aussi que le gouvernement essaie de minimiser le phénomène du magasinage outre-frontière, lequel est lié jusqu'à un certain point à la gestion de l'offre. Au fait, que font bien des gens quand ils achètent de l'autre côté de la frontière, surtout à des endroits qu'ils peuvent fréquenter tous les jours? Dans bien des cas, ils traversent la frontière pour acheter du lait, du fromage et d'autres produits laitiers, des articles qui, selon certains, sont moins cher aux États-Unis, parce qu'ils ont une façon de commercialiser ces produits qui est complètement axée sur le marché.

Le gouvernement ne veut pas le reconnaître. Il veut minimiser le phénomène des achats outre-frontière. Nous l'avons vu encore aujourd'hui lorsque j'ai posé une question au ministre du Revenu national et qu'il a refusé encore une fois de reconnaître toute l'ampleur du problème que révèlent pourtant les chiffres quand on considère les sommes que les Canadiens dépensent aux États-Unis et pas seulement le nombre de voyages qu'ils y font.

Troisièmement, à propos de toute la question de la gestion de l'offre, ceux qui ont un peu de mémoire savent autre chose au sujet du gouvernement actuel. Ils savent que certains ministériels ont bâti leur carrière politique en s'illustrant dans des luttes contre les offices de commercialisation quand ils n'y ont pas fait leurs premières armes. Je pourrais en nommer certains en face qui ont commencé leur carrière politique en luttant contre les offices de commercialisation dans les milieux agricoles de leur province respective. Certains d'entre eux sont devenus ministres.

Un d'entre eux en particulier, un homme pour qui j'ai beaucoup de respect à d'autres égards, sauf que nous ne nous entendons pas sur cette question économique fondamentale, est celui qui, lorsqu'il était ministre, a soustrait l'avoine à la compétence de la Commission canadienne du blé, qui représente une autre forme d'organisation méthodique du marché.

Il n'est absolument pas raisonnable de la part du gouvernement de dire aux députés de l'opposition et à la population en général de ne pas s'en faire, de lui faire confiance pour ce qui est de la gestion de l'offre. Nous savons en effet que beaucoup d'entre eux sont, à titre personnel, réputés pour leur opposition à la gestion de l'offre. Nous savons que le gouvernement dont ils font partie est réputé pour appuyer des ententes, surtout l'accord de libre-échange, dont le cadre même exerce une pression sur notre système de gestion de l'offre. Le manque de confiance qui règne à cet égard n'est donc pas quelque chose que des députés de l'opposition viennent de créer à des fins politiques. Il s'agit d'un sentiment d'inquiétude bien fondé.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la situation dans laquelle se trouvent tant de nos agriculteurs, et nos producteurs de céréales en particulier. J'espère qu'on me pardonnera de faire un peu d'humour pour décrire leur situation.

Cela me rappelle en effet l'histoire du gars qui entre dans une quincaillerie et y achète un marteau à 10 $. Il le paie 10 $ et, juste à sa sortie du magasin, le revend 5 $.

Le lendemain, il retourne à la quincaillerie et achète deux marteaux à 10 $ chacun, qu'il revend dans la rue pour 5 $. Le surlendemain, il achète trois marteaux à 10 $ chacun qu'il revend dans la rue pour 5 $. Et ainsi de suite, quatre, cinq, dix marteaux.

Finalement, le type de la quincaillerie, intrigué, lui demande comment il peut bien se débrouiller pour vivre en achetant des marteaux à 10 $ pour les revendre à 5 $. L'autre lui répond que c'est dur effectivement, mais que c'est encore mieux que l'agriculture.

Voilà dans quelle situation se trouvent les agriculteurs. Leurs frais de production sont de loin supérieurs aux prix qu'ils obtiennent sur cet affreux marché international qui est à l'origine de ce drame incroyable. D'un côté de la planète, les gens pleurent, littéralement, parce que les terres que leurs familles possédaient depuis des générations passent aux mains des banques, à cause des cours du blé, qui se vend à des prix qui étaient acceptables dans les années 30. De l'autre côté de la planète, les gens pleurent, souffrent et meurent parce qu'ils n'ont rien à manger. Quelle merveilleuse réalisation de la civilisation humaine. Quel merveilleux ordre mondial dans lequel se débattent ces malheureux, les uns parce qu'ils sont en train de perdre leur gagne-pain, leur mode de vie et la terre familiale, les autres parce qu'ils crèvent de faim à cause de nous qui ne parvenons pas à trouver un moyen de concilier tout cela.

Notre système n'est pas basé sur l'offre et les besoins, mais bien sur l'offre et la demande, et la demande est définie selon la capacité de payer, selon la capacité de certaines sociétés et de certains pays—les États-Unis en l'occurrence—de manipuler le marché international de manière à dominer.

Le gouvernement actuel, comme bien d'autres gouvernements avant lui, n'ose pas dire les choses telles qu'elles sont. Il n'ose pas admettre que le mal s'est emparé de notre pays, et ce système qui laisse les gens mourir de faim pendant que les stocks de céréales s'accumulent parce qu'on n'est pas capable de les vendre à un prix raisonnable en est la preuve.

À mon avis, en ce qui concerne cette prétendue guerre commerciale entre les Européens et les Américains, le problème est que le gouvernement ne peut pas comprendre vraiment ce que font les Européens à cause de son idéologie politique. Parce qu'il voit le monde uniquement du point de vue du marché, il croit que les Européens trichent. Dans un monde où nous acceptons tous, selon les conservateurs, que la loi du marché soit la seule qui vaille, les gens qui déséquilibrent le marché en adoptant la politique agricole commune ou d'autres choses du genre sont du mauvais côté, ce sont des gens qui ne comprennent pas la réalité.

Ce que le gouvernement ne saisit pas, c'est que les Européens n'ont pas seulement pris une décision économique, ils ont pris une décision sociale. Ils ont décidé qu'ils veulent protéger les agriculteurs et leur mode de vie. Le gouvernement est absolument incapable de comprendre cela, et les Américains aussi.

Ainsi, au lieu de décider de protéger les agriculteurs canadiens et leur mode de vie, car c'est une décision sociale et non une décision économique, le gouvernement se dit que peut-être, s'il donne un peu plus, le problème disparaîtra. Il n'est jamais prêt à prendre un engagement ferme et à dire aux Américains et aux Européens: «Nous ne vous laisserons pas gagner cette guerre. Nous ne laisserons pas votre stratégie économique détruire le secteur agricole canadien.» Il n'a pas envoyé ce genre de message. Il a aussi adopté une attitude du genre: «Devons-nous vraiment mettre encore de l'argent sur la table? Nous allons peut-être engager d'autres fonds si l'on exerce sur nous suffisamment de pressions, s'il y a des élections en Saskatchewan ou s'il y a d'autres imprévus.»

Nous devrions plutôt montrer très clairement à nos adversaires que nous portons à nos agriculteurs une aussi grande estime que celle qu'ils portent aux leurs. Ce n'est pas le message que le gouvernement a envoyé jusqu'à maintenant, même si, je le reconnais, celui-ci a dépensé énormément d'argent dans cette affaire. Il aura cependant dépensé tout cet argent en pure perte si, dans les jours qui viennent, il laisse sombrer les agriculteurs qu'il a récemment appuyés.

Les crédits

• (1740)

Les agriculteurs ne seront plus là. L'agriculture ne peut pas être relancée comme les autres activités économiques. Les agriculteurs abandonnent et les banques reprennent leurs fermes. Il n'est pas facile de recommencer dans ce secteur. C'est plus compliqué que de retourner à l'usine, quoique cela commence aussi à être difficile. Quand ce ne sont pas les agriculteurs qui perdent leurs terres, ce sont les usines qui ferment leurs portes ou les entreprises qui déménagent aux États-Unis. Mais il s'agit là d'un tout autre problème.

À mon avis, nous devons prendre ce genre d'engagement pour nos agriculteurs. Je suis certain qu'il y a en face des députés qui le souhaitent et d'autres qui, même s'ils refusent de prendre un tel engagement, comprennent le dilemme dans lequel se trouvent tant d'agriculteurs canadiens.

Je ne sais pas comment un si grand nombre d'entre eux peuvent accepter cette chute vertigineuse de leurs revenus et persévérer. Les agriculteurs sont sans doute les derniers dont on puisse dire qu'ils ont la vocation.

Depuis des décennies, la société nous apprend que la vie c'est la course à l'argent. Peu importe le travail qu'on fait, pour autant qu'il soit rémunérateur. Les agriculteurs sont parmi les rares personnes qui disent encore: «Mon travail est important. Même s'il est de moins en moins payant, j'aime tellement cette façon de vivre et ce gagne-pain que je vais essayer de tenir le coup jusqu'à l'extrême limite.»

Selon moi, il faut soutenir ceux qui ont la vocation agricole, que ce soit par attachement à la terre ou à l'idée de nourrir le monde. Nous devrions trouver des moyens de les aider, surtout les petits agriculteurs, mais il faut aussi éviter de revenir à ce que j'appellerais l'agroféodalité, régime dans lequel la terre appartiendrait à une poignée de personnes, tout comme le reste de l'économie appartient à quelques-uns.

On peut au moins trouver un certain réconfort dans le fait que, même si une vingtaine de grandes familles se partagent le reste de l'économie, au moins la terre appartient à des milliers, à des dizaines de milliers de familles. Même cela est en train de disparaître.

Il a fallu des siècles de développement économique et social pour en arriver à ce qu'une personne, une institution, un pouvoir ne possède pas tout, y compris la terre. Telle était la promesse du nouveau monde, du Canada. Ce n'était pas précisément une promesse pour les autochtones, mais laissons cela de côté pour l'instant.

De nos jours, la terre appartient à un nombre de moins en moins grand de personnes. Les grandes sociétés agricoles ou agro-alimentaires ne sont pas une tendance à encourager, mais le gouvernement ne fait rien pour la combattre. De ce point de vue, rien n'est favorable dans ses amitiés, ses relations, ses réseaux, qui l'associent aux grandes multinationales céréalières, à la société intégrée verticalement Royal Dutch Shells et à d'autres qui veulent tout contrôler du début à la fin: semences brevetées, engrais, herbicides, silos à grain, réseau de transport. Rien n'y échappe.

Tout n'est pas encore en place, mais presque. Il leur faut maintenant trouver le moyen de mettre la main sur les chemins de fer, qu'ils ont déjà de manière indirecte par le CP, de toute façon, et ensuite de s'emparer de la terre.

Cela ne fera broncher personne en face. Nous aurons encore le député d'Assiniboia qui parlera de la banque de terres des néo-démocrates et de leur volonté de procéder à une collectivisation massive des terres. Il s'inquiète de choses auxquelles nous n'avons jamais songé, que personne n'a jamais souhaitées. Cela ne le dérange pas du tout que, un jour, toutes les terres puissent appartenir à quelques multinationales ou aux banques. Cela ne lui fait rien.

Selon moi, c'est inacceptable. C'est le point aveugle dans la politique agricole du gouvernement.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, le très influent député du NPD l'a enfin dit. Il a félicité le gouvernement d'être intervenu pour aider les cultivateurs et de leur avoir accordé une énorme augmentation de subventions de 650 p. 100. Les cultivateurs sont des gens très fiers. Ils ne veulent pas de subventions. Ils veulent que le commerce soit juste. Ils n'aiment pas recevoir leur revenu du gouvernement, mais ils ont besoin de son aide. Personne n'aime recevoir une subvention ou un chèque d'assistance sociale. Qui aime ça? Quand on en a besoin, c'est nécessaire, mais les cultivateurs sont des gens fiers et je le sais parce que mes électeurs qui sont cultivateurs me l'ont dit. Je suis sûre que c'est aussi le cas des électeurs du député.

J'ai déjà posé quelques questions difficiles aux députés libéraux et ils n'étaient peut-être pas en mesure de me répondre. Je vais demander au député du NPD s'il est d'accord avec la position du gouvernement fédéral, du gouvernement conservateur, qui travaille actuellement sur cette question. Cette position consiste à demander, aux négociations de l'Uruguay, une réduction substantielle des subventions qui faussent les échanges et surtout des subventions à l'exportation, un meilleur accès aux marchés d'exportation, une amélioration des règles du GATT afin de les rendre plus justes, notamment la clarification et le renforcement de l'article XI, et un cadre réglementaire pour empêcher qu'on abuse des règlements en matière de santé et de sécurité en vue de faire obstacle au commerce.

Le député est-il d'accord avec la position du gouvernement dans le cadre du GATT? Une simple réponse suffira, merci.

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député tente de simplifier l'affaire. Plus de cent pays sont favorables à cette déclaration. Le problème, c'est de savoir ce qu'on entend par là.

Qu'est-ce qu'une subvention qui fausse les échanges? C'est le coeur du débat, non? Bien sûr, tout le monde est contre ce genre de subvention. Mais qu'est-ce à dire? Que faut-il entendre par là? Les uns estiment que toute intervention du gouvernement dans l'économie constitue une pratique de distorsion. Les autres ne sont pas de cet avis. C'est le fond du problème.

La question est de savoir si le gouvernement actuel, le gouvernement dont vous faites partie, estime que la gestion de l'offre ne constitue pas une pratique de distorsion ou si, dans les recoins obscurs et parfois même plus éclairés de son esprit, à en juger par ce qu'il a dit et fait dans le passé, il croit qu'effectivement la gestion de l'offre fausse les échanges. Mais il se peut qu'il ne veuille pas l'admettre, tout comme dans le cas de l'accord de libre-échange et qu'il fasse le tour de la question en répétant cent fois qu'il croit dans la gestion de l'offre.

Montrez-moi dans l'accord un endroit où il est dit que la gestion de l'offre n'est pas menacée. Et pourtant, il ne fallait pas avoir inventé la poudre à canon pour comprendre que la gestion de l'offre allait être menacée par l'Accord de libre-échange.

Les crédits

Mme Bourgault: Je voudrais attirer l'attention du député de l'opposition sur la particularité du Canada en tant que pays exportateur. Peut-être que tous les agriculteurs du pays devraient—façon de parler—être régis par un office de commercialisation. Par exemple, les éleveurs de porc, les producteurs de pommes de terre, les producteurs d'oléagineux, pour n'en nommer que quelques-uns, ne sont pas régis par un office de commercialisation.

• (1750)

Peut-être qu'à la fin de ce processus, parce que les discussions se tiennent à l'échelle planétaire, le GATT regroupant tous les pays, le député va demander si c'est équitable. Supposons le pire. Supposons qu'à la fin le monde dise non, qu'il refuse de renforcer l'article XI, mais qu'il soit d'accord pour le système tarifaire des Américains, je suppose.

Ainsi, compte tenu des circonstances et du fait que la production de notre pays n'est pas complètement régie par le système de gestion de l'offre, que va faire le député si nous avons l'obligation de faire quelque chose en tant que gouvernement? Si vous étiez le gouvernement, que feriez-vous?

M. Blaikie: Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi. Si j'ai bien compris, la députée suppose que les négociations échouaient ou que les États-Unis obtiennent ce qu'ils veulent. Est-ce bien ce que vous dites? La gestion de l'offre fausserait le commerce? Est-ce ce que la députée est en train de dire? N'importe quel gouvernement devrait régler le problème.

J'entends par là qu'un gouvernement néo-démocrate, par exemple, verrait cet état de choses comme beaucoup plus regrettable que bien des membres de votre parti. Sans mettre en doute l'intégrité de la députée qui vient de parler, je lui ferai remarquer que beaucoup de députés de son côté critiquent la commercialisation ordonnée et la gestion de l'offre.

Si les négociations du GATT échouent, vous avez un dilemme. Vous souhaitez un système de commerce international qui soit efficace et pour lequel il existe des règles généralement acceptées. Par contre, vous ne voulez pas d'un système qui empêche les pays de défendre leurs intérêts légitimes et qui impose simplement la «loi du plus fort» sur le marché global, comme cela arrive dans d'autres contextes.

Cette question inquiète beaucoup de gens dans le tiers monde, par exemple. Tout en souhaitant une libéralisation du commerce, ils veulent un commerce loyal qui respecte leur capacité de voir à leurs propres intérêts.

Si le pire scénario décrit par la députée se réalisait, il se situerait dans un contexte particulier. Je crois qu'il serait très difficile pour quiconque, même pour la députée, de deviner ce que serait la réaction du gouvernement du Canada dans un tel cas.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, le débat qui se déroule présentement à la Chambre est l'un des plus importants à avoir jamais eu lieu au Canada. C'est aussi un véritable débat historique étant donné que le secteur industriel dont il est question aujourd'hui, soit celui de l'agriculture, remonte à la colonisation de notre pays. Les premiers pionniers avaient habituellement une vache et quelques poules. Nous, nous discutons de gestion de l'offre. Les premiers pionniers connaissaient certes leurs besoins; il leur fallait, au départ, produire suffisamment de nourriture pour vivre.

Mais les premiers pionniers qui sont venus au Canada et qui y ont édifié le secteur agricole, tous ces pionniers qui ont construit des murs de pierre, qui ont défriché la terre et qui en ont enlevé toutes les pierres et qui ont aménagé des exploitations agricoles, ont vraiment posé les fondements de notre pays. Les agriculteurs qui poursuivent aujourd'hui la tradition méritent toute l'aide et le soutien que nous pouvons leur accorder sur le chapitre de la gestion de l'offre, qui est aujourd'hui vitale à la collectivité agricole.

Pour vous donner une idée de la taille actuelle du secteur agricole, je vous dirai que le Canada compte aujourd'hui 300 000 agriculteurs. Il y en a 41 000 au Québec, quatrième province agricole du Canada, et l'Ontario figure au premier rang avec 72 000 agriculteurs. Pour ce qui est de l'industrie laitière, il y a 35 600 producteurs laitiers au Canada, dont 16 000 au Québec et 11 000 en Ontario.

L'Ontario compte 475 000 vaches laitières, soit une moyenne de 34 par exploitation agricole. La moyenne au Québec est de 33 vaches par exploitation agricole, pour un total de 578 000 vaches. L'industrie laitière canadienne a un chiffre d'affaires annuel de trois milliards de dollars. C'est essentiellement de ce secteur qu'il est ici question aujourd'hui.

L'avenir de ce secteur au Canada dépend de l'issue des négociations au GATT.

Le député de Joliette a dit regretter que cette question fasse l'objet d'un débat tendancieux à la Chambre des communes. Je suis persuadé que tous les Canadiens qui suivent aujourd'hui le débat comprendront parfaitement notre sentiment à cet égard lorsqu'ils verront le genre de réponses que nous obtenons ici du gouvernement en ce qui concerne le secteur agricole. Nos vis-à-vis nous répondent-ils toujours d'un air amical? Ils nous donnent des réponses insipides et ne vont pas droit au fait. Lorsqu'ils le font, ils n'utilisent certes pas des termes pondérés comme ceux que le député de Joliette voudrait voir.

Il a déclaré qu'il était regrettable que les gens pensent que le gouvernement ne faisait rien. Normalement, lorsque les gouvernements agissent, les gens s'en rendent compte, mais ils veulent des preuves. C'est là un autre objet du débat d'aujourd'hui. Nous voulons des preuves tangibles.

Le député va-t-il comprendre, par exemple, que la dernière chose que nous voudrions dans cette enceinte, c'est d'être associés à l'image et à la politique de ce gouvernement?

C'est au Parti libéral du Canada qu'on doit la Loi nationale sur les offices de commercialisation des produits de ferme et nous souhaitons qu'on continue d'appliquer ses dispositions, afin de venir en aide aux agriculteurs canadiens. Les organismes qui ont été créés en vertu de cette loi servent fort bien les intérêts du pays.

Je n'ai pas fait le panégyrique d'Hazen Argue aujourd'hui, car je sais qu'il est là-haut ce soir et qu'il est très heureux qu'il y ait à la Chambre des communes un débat sur l'agriculture. Il vivait pour ce secteur et il y était très dévoué.

La Loi nationale sur les offices de commercialisation des produits de ferme a été proclamée en janvier 1972. Je m'en rappelle; j'étais ici au moment de sa proclamation et à l'instar d'un certain nombre d'autres députés, j'étais également présent à la Chambre entre Noël 1971 et le jour de l'An, car nous avons dû revenir dans cette enceinte pour l'adopter. Elle a été ensuite proclamée au mois de janvier suivant.

Les Canadiens ignoraient que nous étions ici, car ils célébraient les fêtes et ils auraient pensé que nous avions perdu la boule s'ils avaient su que nous étions en train de siéger entre Noël et le jour de l'An.

Cependant, alors que j'interviens aujourd'hui au sujet des négociations du GATT et de la destruction possible de notre système de gestion de l'offre, à cause du manque de fermeté du gouvernement fédéral dans de ces négociations, je tiens à dire que je trouve tout ce processus international tout à fait décourageant, en fait.

Ce qui m'inquiète le plus dans ces négociations, c'est la communion d'idées qui existe, semble-t-il, maintenant entre les États-Unis et la Communauté économique européenne. Au fil des ans, en effet, chaque fois que les États-Unis se sont unis à un autre pays européen comme la Grande-Bretagne ou à la Communauté économique européenne contre le Canada, notre pays est sorti perdant. C'est ce qui est arrivé dans le cas du conflit sur les frontières de l'Alaska en 1903, car les États-Unis et la Grande-Bretagne ont uni leurs efforts contre nous. Nous avons également perdu l'État du Maine à la suite de la décision relative aux frontières du Nouveau-Brunswick, car on s'est à nouveau ligué contre nous.

En tant que Canadiens, nous devons nous appuyer fermement sur des arguments rationnels et poursuivre sans cesse nos efforts pour gagner notre cause en ce qui concerne la gestion de l'offre.

• (1800)

Nous ne pouvons jamais céder, et le gouvernement doit essayer de s'imposer. Là-bas, on a l'image d'un gouvernement mou quand vient le temps de défendre nos exportations de produits agricoles. Là-bas, on a l'impression que le gouvernement est plutôt mou quand vient le moment de défendre les intérêts du Canada même dans l'accord de libre-échange, et encore maintenant, dans les dicsussions du GATT.

Les États-Unis, qui sont censés être notre partenaire commercial, s'allient à la Communauté économique européenne contre le Canada. Où est la justice internationale dans un tel système? Le gouvernement ne peut se permettre de s'asseoir et de laisser faire cette alliance contre lui.

L'Association des consommateurs du Canada a fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de commentaires. Je voudrais simplement dire qu'il n'est pas juste de faire des déclarations sur le coût des aliments et sur la production d'aliments au Canada à moins d'avoir des renseignements de première main sur la situation critique de nos agriculteurs et à moins de vraiment savoir ce qui se passe dans le Canada rural.

J'ai grandi sur une ferme, et je possède une certaine connaissance de la question. Très peu de gens savent combien il en coûte aujourd'hui pour diriger une ferme. Ils continuent de voir les fermes comme des maisons familiales.

Il n'est que juste que les agriculteurs puissent tirer un certain rendement de leurs investissements parce qu'ils ne veulent pas faire faillite et que le Canada perdra cette productivité. Si les premiers agriculteurs nous voyaient ici aujourd'hui, à la Chambre, ils se demanderaient bien ce qui a pu se passer pour que nous en soyions arrivés là.

Pour ce qui est des outils de négociation, je ne peux pardonner au gouvernement d'avoir dit qu'il consacrait 8,8 milliards de dollars aux exploitations agricoles du Canada sous forme de subventions et de mesures d'assistance. Au départ, cela a beaucoup enlevé de crédibilité à son argument. Cela lui a ôté beaucoup de force, et même en parlant de 2,2 milliards de dollars pour l'industrie laitière, il aide, en fait, ceux qui sont contre nous. Ce n'est pas bien.

Mme le vice-président: Il est 18 heures. J'ai le devoir d'informer la Chambre que conformément à l'article 81 (17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émananant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉTABLISSEMENT DU REVENU MOYEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 septembre 1991, de la motion de M. Althouse: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je participe au débat sur la motion M-81, soumise par l'honorable député de Mackenzie, qui suggère d'examiner la pertinence d'introduire des mesures d'étalement du revenu dans la Loi de l'impôt en vue de réduire l'impôt des individus ayant un revenu qui fluctue considérablement d'une année à l'autre.

Bien que la motion fasse référence à la pertinence d'introduire des mesures d'étalement du revenu, il serait plus juste de parler de réintroduction puisque de telles mesures existaient dans la Loi de l'impôt sur le revenu jusqu'en 1987. En effet, deux mesures d'étalement du revenu: le système d'étalement du revenu sur les années suivantes et le système d'établissement de la moyenne applicable aux agriculteurs et aux pêcheurs, ont été éliminées lors de la réforme de l'imposition du revenu de 1988. Afin d'assurer une transition sans heurts, les montants d'étalement qui avaient été déduits avant 1988 peuvent être réintégrés au revenu jusqu'en 1997 et permettent au contribuable d'obtenir un crédit d'impôt fédéral au taux marginal le plus élevé au cours de l'année en question. Le système d'établissement de la moyenne applicable aux agriculteurs et aux pêcheurs s'applique pour sa part aux périodes de cinq ans ayant commencé avant 1988.

Madame la Présidente, avant de considérer la possibilité de réintroduire des mesures d'étalement du revenu dans le système d'imposition du revenu des particuliers, il est essentiel de revoir les conditions qui ont mené à leur élimination en 1988.

C'est dans le cadre de la réforme fiscale de 1988 que les mesures d'étalement du revenu ont été éliminées. La réforme s'inspirait de cinq principes directeurs.

Le régime fiscal doit être équitable et conforme à la conception de la justice sociale des Canadiens. Il doit être régulièrement progressif et n'imposer aucun fardeau ou presque à ceux dont la capacité contributive est la plus faible. Il doit y avoir moins d'écart entre les obligations fiscales de personnes placées dans la même situation économique.

Le régime fiscal doit avoir une assiette plus large et des taux plus bas. Il doit réduire au minimum les avantages qui permettent aux particuliers à haut revenu et aux sociétés rentables de ne payer guère ou pas du tout d'impôt. Les taux doivent être abaissés afin d'encourager l'initative et la prise de risques. Le régime fiscal doit tenir compte des réalités et des priorités canadiennes. il doit contribuer à la satisfaction des besoins en capital nécessaires au Canada pour sa croissance et son développement, ainsi qu'à sa capacité concurrentielle sur les marchés mondiaux. Il doit appuyer le développement régional.

Le régime fiscal doit être plus compréhensible et moins complexe. Le régime fiscal doit constituer une source stable de recettes, en produisant des recettes fiables et prévisibles afin de financer les programmes publics.

Alors, l'application de ces principes s'est articulée autour de trois grands axes de changement, madame la Présidente: Premièrement, la réduction des dix taux marginaux variant entre 6 et 34 p. 100 à une structure ne comptant que trois taux: 17 p. 100, 26 p. 100 et 29 p. 100; deuxièmement, la conversion des exemptions personnelles et de certaines déductions en crédits d'impôts. Contrairement aux déductions et aux exemptions qui réduisent l'impôt à payer d'un montant qui croît avec le revenu, les crédits d'impôt réduisent l'impôt à payer du même montant, quel que soit le revenu. Troisièmement, la réduction et l'élimination de plusieurs concessions fiscales qui bénéficiaient principalement aux contribuables à revenu élevé.

L'élimination des mesures d'étalement du revenu faisait partie de cette dernière catégorie de mesures qui, en élargissant l'assiette fiscale, ont permis de réduire les taux d'imposition. Puisque les taux marginaux d'imposition étaient moins nombreux et moins élevés, le besoin de mesures d'étalement du revenu était moins grand. En effet, un moins grand écart entre les taux marginaux minimum et maximum, c'est-à-dire 28 p. 100 avant la réforme comparé à 13 p. 100 après, réduit les conséquences fiscales associées aux fluctuations annuelles du revenu. De plus, puisque les tranches d'imposition sont plus larges, il est moins fréquent que des fluctuations du revenu d'une année à l'autre occasionnent une augmentation du fardeau fiscal.

C'est donc en raison du besoin réduit pour ces mesures et également en partie pour financer la réduction des taux que les mesures d'étalement du revenu ont été éliminées.

Puisque la réforme fiscale était un ensemble de mesures interreliées, il n'est pas approprié d'évaluer la justesse et la pertinence des mesures particulières sans tenir compte de l'ensemble des autres mesures. À cet égard, les statistiques fiscales pour l'année d'imposition 1988, publiées l'année dernière, ont fourni la première occasion de mesurer l'impact de la réforme dans son ensemble.

Ces statistiques ont démontré clairement que la réforme fiscale a atteint les objectifs visés, c'est-à-dire: les impôts sur le revenu des particuliers ont été réduits de plus de 2,5 milliards; le nombre de contribuables ayant à payer de l'impôt sur un revenu de 15 000 $ ou moins a diminué de 905 000 contribuables; le nombre de contribuables âgés de 65 ans ou plus ayant à payer de l'impôt a diminué d'environ 300 000.

Un des moyens les plus sûrs de mettre en danger ces acquis serait de réintroduire, petit à petit, les mesures qui étaient en place avant la réforme. Réintroduire des mesures telles que l'étalement du revenu ou d'autres mesures visant à réduire l'assiette fiscale paverait la voie à une augmentation des taux d'imposition nécessaires afin de préserver les revenus fiscaux du gouvernement.

• (1810)

Madame la Présidente, en terminant, l'élimination des mesures d'étalement du revenu en 1988 s'inscrivait dans l'optique plus large de la réforme de l'impôt. Considérant les résultats positifs de la réforme, il serait contre-productif de revenir en arrière et de modifier certains éléments qui ont contribué à sa réussite.

[*Traduction*]

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir parler ce soir du projet de loi présenté par le député de Mackenzie.

Le gouvernement dit qu'il a entre autres objectifs de rendre le régime fiscal plus équitable et plus simple. Or, à mon avis, les Canadiens ordinaires conviennent aujourd'hui qu'il n'a tout simplement pas atteint cet objectif.

Certains exemples illustrent le fait que l'impôt n'est pas équitable au Canada. Considérons que, selon Statistique Canada, 58 p. 100 des couples légalement mariés paient plus d'impôt que ceux qui sont des conjoints de fait. Il y a aussi l'exemple de sociétés canadiennes qui touchent un revenu d'environ 30 milliards de dollars sur lesquels elles ne paient même pas un cent d'impôt. Par contre, aux États-Unis, Ronald Reagan avait adopté un impôt minimal applicable aux sociétés, afin qu'elles paient au moins un peu d'impôt sur leur revenu.

À cela s'ajoute la situation absurde des Canadiens qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et qui paient de l'impôt sur leur revenu. D'une part, des sociétés ont les moyens de retenir les services coûteux de fiscalistes-conseils, de comptables et d'avocats-fiscalistes pour qu'ils leur cherchent des échappatoires, des échappatoires qu'elles ont elles-mêmes fait adopter grâce à leurs influences. D'autre part, de nombreuses familles canadiennes ont du mal à joindre les deux bouts, ont à peine les moyens de s'adresser à H&R Block pour faire remplir leur déclaration d'impôt, paient de l'impôt sur leur revenu et vivent au-dessous du seuil de la pauvreté.

Un seul gouvernement au Canada a déclaré qu'il dispenserait de l'impôt sur le revenu ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté; il s'agit du gouvernement ontarien de Bob Rae. En effet, tout en reconnaissant qu'il n'avait aucun pouvoir sur l'impôt fédéral sur le revenu, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a dit que les habitants de sa province qui vivent sous le seuil de la pauvreté ne paieraient pas d'impôt provincial sur le revenu. C'est un pas vers l'équité fiscale.

Le gouvernement conservateur a aussi indiqué qu'il entendait mettre en application un régime fiscal simplifié. Encore une fois, je pense que le Canadien moyen, lorsqu'il lit ses formules d'impôt au moment de remplir sa déclaration, dirait simplement qu'en réalité, le régime de l'impôt sur le revenu dans ce pays n'est ni simple ni équitable.

Le projet de loi que propose mon collègue de Mackenzie ne représente qu'une tentative, bien modeste, en vue de rendre le régime fiscal canadien plus équitable. Ce projet de loi autoriserait l'étalement du revenu sur cinq ans. Cette façon de procéder ne serait pas nouvelle, puisqu'elle a été appliquée pour la première fois à la fin des années 1940. Cette façon de procéder est équitable à l'égard de professions où le revenu fluctue. C'est le cas, entre autres, des artistes, des vendeurs, des agents immobiliers, des propriétaires de ranch, des agriculteurs, des pêcheurs, des écrivains et des propriétaires de petites entreprises, bref, de gens dont le revenu peut être faible ou médiocre pendant quelques années, mais très élevé tout à coup une année, parce que les affaires sont très bonnes. Malheureusement, ces gens sont alors tenus de verser de l'impôt prélevé sur une année très bonne alors qu'en réalité, leur revenu moyen pendant une période plus longue est nettement inférieur. Je trouve cela inéquitable et je crois que les gens qui se trouvent dans une telle situation seraient d'accord avec moi.

Par la passé, les gens pouvaient étaler leur revenu sur une période de cinq ans, de façon à payer un impôt plus juste et équitable. Pour moi, cela paraît juste. Je pense que beaucoup de Canadiens trouvent cela juste. En tous les cas, de nombreux comptables estiment que c'est juste. En ce qui concerne les groupes agricoles de l'Ouest, la plupart des organismes agricoles, notamment les Western Canadian Wheat Growers—un groupe qui a tendance à appuyer bon nombre de mesures du gouvernement—ont déclaré que c'était une mesure juste et équitable qui devrait être maintenue.

En fait, elle a été éliminée par ce gouvernement, par un décret de 1987, je pense. J'ai suivi le débat à ce sujet d'assez près. J'ai lu ce que je n'avais pas entendu directement et le gouvernement a présenté trois arguments fondamentaux justifiant l'élimination de l'étalement sur cinq ans du régime fiscal.

Il avait dit—je paraphrase le secrétaire parlementaire, le porte-parole du gouvernement qui a parlé au sujet de ce projet de loi—il avait dit que le principe fondamental c'est que la capacité de payer est mesurée par le revenu gagné et perçu dans une année donnée. Autrement dit, ce qu'il dit c'est que le principe fondamental est que le paiement de l'impôt se fait chaque année, indépendamment du revenu général.

Madame la Présidente, je ne vois pas là-dedans un principe fondamental. C'est pourquoi l'étalement sur cinq ans avait été institué, il s'agissait d'éliminer les extrêmes. Je pense qu'une déclaration de principe fondamental beaucoup plus exacte serait de dire que les gens paient l'impôt sur le revenu gagné, mais sans se limiter à une année donnée. Le secrétaire parlementaire a dit qu'on se limitait à un an et je ne pense pas que ce soit là un principe fondamental avec lequel la plupart des Canadiens soient d'accord.

Il a dit également, comme d'autres députés de la majorité, que les tranches fiscales étaient maintenant plus rapprochées, comprises entre 17 p. 100 et 29 p. 100, et c'est vrai. Mais ce qu'ils ont oublié, c'est que c'est encore un écart considérable, notamment lorsque l'on prend en considération l'impôt provincial qui porte la différence dans l'impôt payable à 18 p. 100.

Si vous prenez le cas d'un agriculteur ou d'un petit entrepreneur qui a eu trois, quatre ou cinq mauvaises années et qui, tout d'un coup, a une bonne année, il se trouve à payer 18 p. 100 de plus. Si vous lui dites que ce n'est pas beaucoup d'argent, je suis persuadé qu'il sera d'un autre avis. Si un entrepreneur ou un agriculteur a eu un certain nombre de mauvaises années et a soudain une bonne année, il a probablement besoin de son argent pour maintenir son exploitation, payer ses factures, etc. Je dirais donc, comme beaucoup de Canadiens, que le taux de 18 p. 100 est en fait élevé.

Ensuite, le gouvernement aime à dire que la retraite est la cause la plus courante et la plus importante de la variation du revenu. C'est peut-être vrai, car nous subissons tous, à un moment de notre vie, une baisse radicale de revenu et cela nous arrive souvent au moment de la retraite. Mais ce n'est pas là l'objet de ce projet de loi. Il existe en fait un petit groupe de Canadiens, une faible proportion de la population, dont le revenu varie continuellement d'une année à l'autre. Quoique le gouvernement puisse prétendre avoir appliqué des réformes fiscales pour aider les retraités, ce n'est pas vraiment là la question. Ce n'est pas ce à quoi vise le projet de loi. Ce n'était pas l'objet de l'étalement du revenu sur cinq ans. Les REER dont on peut profiter quand on prend sa retraite ne sont d'aucune utilité pour les agriculteurs, les gens d'affaires, les pêcheurs ou d'autres personnes ayant un revenu variable. Ces possibilités ne les aident pas, ces années là.

Je pense que le projet de loi proposé par le député sera utile aux Canadiens. Il est utile en fait aux entrepreneurs, aux citoyens qui sont plus exposés aux marchés libres. Ce sont souvent ces gens qui courent des risques, les petits entrepreneurs, les artistes, les vendeurs à commission, les agriculteurs, ces gens qui dépendent des aléas du marché libre. C'est un gouvernement qui se plaît à prétendre qu'il représente les petites entreprises et les agriculteurs quand en fait ceci est une chose qui leur fait du tort.

• (1820)

L'idée que nous ne pouvons nous permettre d'établir une moyenne car cela va coûter trop cher au gouvernement est encore une fois, à mon avis, fausse en ce sens que le gouvernement ne perdrait effectivement qu'une très petite somme qu'il pourrait aisément récupérer ailleurs. Si le gouvernement introduisait par exemple un impôt minimum sur le revenu des sociétés, il compenserait nettement toute perte de revenu que l'établissement d'une moyenne pourrait entraîner pour Revenu Canada.

Je crois que le temps qui m'a été imparti est pratiquement écoulé. Pour conclure, j'aimerais dire que si le gouvernement veut faire de notre pays une nation prospère, il est essentiel qu'il prenne les mesures législatives nécessaires et qu'il assure aux Canadiens la possibilité de gagner leur vie, d'avoir un revenu et de subvenir à leurs propres besoins. Ceci aiderait déjà les Canadiens, en particulier un certain groupe, à traverser cette période de très grande crise économique. Enfin, j'espère que, le temps venu, le gouvernement reverra sa position sur ce projet de loi et votera en faveur de celui-ci.

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur la motion nº 81, proposée par le député de Mackenzie. La motion vise à amener le gouvernement à envisager la possibilité de modifier la Loi sur l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre puissent étaler leur revenu.

Je suis convaincu que les députés sont prêts à reconnaître que le député de Mackenzie se dévoue depuis de nombreuses années pour le bien-être des agriculteurs du Canada. Je crois que nous devons aussi reconnaître qu'avant la réforme de la Loi de l'impôt sur le revenu, en 1988, celle-ci contenait deux dispositions permettant l'étalement du revenu sur un certain nombre d'années. Il s'agissait des dispositions sur l'établissement d'une moyenne et sur l'étalement du revenu proprement dit, ce que d'autres députés ont déjà mentionné. Ces dispositions permettaient aux contribuables dont le revenu fluctue beaucoup d'une année à l'autre de répartir leur fardeau fiscal sur un certain nombre d'années. Les deux formules d'étalement faisaient intervenir des calculs très complexes.

Prenons d'abord l'établissement d'une moyenne. Les contribuables tirant l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture ou de la pêche pouvaient utiliser cette formule. Ils devaient calculer la moyenne de leurs revenus de toutes les sources sur une période de cinq ans. Il leur fallait recalculer leur impôt à payer comme s'ils avaient gagné chaque année un cinquième de leurs revenus de cinq ans.

Le contribuable qui le voulait choisissait cette formule la dernière des cinq années d'imposition visées et avait alors droit à une réduction d'impôt cette cinquième année ou à un remboursement de l'impôt payé en trop les années antérieures.

L'autre formule était appelée l'étalement du revenu. Contrairement à l'établissement d'une moyenne, l'étalement n'était pas réservé exclusivement aux agriculteurs et aux pêcheurs. Elle permettait à tous ceux dont le revenu d'une année était au moins 110 p. 100 de leur revenu rajusté moyen, établi sur les trois années précédentes, de répartir l'excédent sur les années subséquentes, afin d'en réduire les conséquences sur l'impôt à payer.

Le revenu excédentaire étalé de cette façon était déductible dans le calcul du revenu imposable pour l'année en question, mais donnait lieu à un impôt spécial pour cette même année, au plus haut taux marginal.

Au cours des années suivantes, le revenu moyen pouvait être repris et imposé comme un revenu normal, avec un crédit remboursable au taux marginal d'impôt le plus élevé.

Le système fonctionnait ainsi avant 1988, mais comme les députés le savent, le gouvernement a effectué cette année-là une réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Entre autres objectifs, cette réforme visait la création d'un système d'imposition qui favoriserait la justice, la compétition, la croissance et la création d'emplois. En vue de ces objectifs, la réforme de l'impôt suivait deux grands principes: premièrement, un taux d'imposition plus bas et deuxièmement, une assiette fiscale élargie. On voit tout de suite qu'un taux plus bas augmente l'intérêt à travailler et à investir, ce qui contribue donc aux objectifs de compétitivité, de croissance et de création d'emplois. Le système d'avant 1988 avait 10 échelons allant de 6 p. 100 à 34 p. 100. Cette structure a été remplacée par une nouvelle qui ne comporte que trois niveaux: 17 p. 100, 26 p. 100 et 29 p. 100.

Dans le même ordre d'idées, on a converti les exemptions personnelles en crédits d'impôt. Les exemptions sont plus avantageuses pour les contribuables à revenu élevé, tandis que les crédits sont plus justes parce qu'ils offrent le même degré d'allégement fiscal à tous les contribuables.

La réduction des taux jointe à la conversion des exemptions en crédits d'impôt a créé un régime fiscal plus juste et plus progressif. Je reparlerai dans un instant de la façon dont ces changements réduisent le besoin de maintenir l'étalement du revenu dans le régime fiscal.

L'autre principe directeur de la réforme fiscale, à savoir l'élargissement de l'assiette de l'impôt grâce à la suppression des avantages fiscaux spéciaux, a revêtu aussi une grande importance. Une assiette plus large rend le régime fiscal plus simple et plus juste. Elle réduit les possibilités de planification fiscale qui étaient le plus souvent utilisées par les Canadiens à revenu élevé. On a supprimé ou limité de nombreux avantages fiscaux. Par exemple, on a nettement réduit la déductibilité des frais professionnels pour les repas et la représentation.

Le député de Mackenzie a proposé de rétablir l'étalement du revenu dans notre régime fiscal. Pour bien étudier cette proposition, il est utile de revoir les buts et les méthodes de la réforme fiscale comme nous venons de le faire. Les taux d'imposition plus bas et moins nombreux qui ont été établis avec la réforme fiscale ont réduit le besoin d'étalement du revenu, une question dont je parlerai plus en détail dans un moment.

Comme l'étalement du revenu n'était plus nécessaire, ces mesures ont été supprimées dans le cadre de la réforme fiscale. L'étalement du revenu a été arrêté pour 1988 et les années suivantes et dans le cas des agriculteurs et les pêcheurs il a cessé d'être appliqué pour toutes les périodes de cinq ans commençant après 1987.

Ces changements ont été apportés progressivement de manière à faciliter la transition. Les montants déduits au titre de l'étalement du revenu des années antérieures peuvent encore être rapportés dans le revenu jusqu'en 1997 et donneront droit au contribuable à recevoir un crédit d'impôt fédéral au taux marginal d'impôt maximal pour cette année-là. Les dispositions d'étalement qui s'appliquaient déjà pourront suivre leur cours normal.

Je voudrais maintenant expliquer pourquoi avec les nouveaux taux d'imposition et la réduction du nombre des tranches d'imposition établis par la réforme fiscale il n'est plus nécessaire de maintenir l'étalement du revenu. Avant la réforme, l'écart entre le taux marginal d'impôt le plus bas, soit 6 p. 100, et le plus élevé, soit 34 p. 100, était de 28 points de pourcentage. Un tel écart avait évidemment des conséquences fiscales sérieuses pour les contribuables dont le revenu fluctuait beaucoup d'une année à l'autre.

Après la réforme, l'écart entre le taux le plus bas soit 17 p. 100 et le plus élevé soit 29 p. 100 était réduit à 12 points de pourcentage. De plus, les tranches d'imposition ont été élargies considérablement et la tranche la plus basse englobe maintenant les deux tiers des déclarants.

Par conséquent, les fluctuations annuelles de revenu sont moins susceptibles maintenant de faire passer un contribuable d'une tranche d'imposition à une autre. Même si cela arrivait, le fardeau fiscal ne varierait pas beaucoup.

On a pu, avec la réforme du régime fiscal, éliminer les dispositions d'étalement, ce qui a aidé à simplifier le système et à financer la réduction des taux marginaux d'impôt.

La raison la plus importante pour laquelle les Canadiens utilisent l'étalement du revenu est pour économiser de l'argent durant leurs années actives afin de financer leur retraite. Ce genre d'étalement du revenu est maintenant mieux traité sur le plan fiscal. Les modifications récentes aux pensions offrent d'excellentes occasions de reporter revenus et impôts. Cette aide fiscale s'appuie sur le principe que l'argent économisé pour la retraite doit être taxé lorsqu'il est reçu et non lorsqu'il est mis de côté.

Par conséquent, les sommes versées dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou REER, dans un régime enregistré de pensions et dans un régime de participation différée aux bénéfices sont déductibles l'année où la contribution est faite; le revenu de placements dans ces régimes n'est pas taxé lorsqu'il est gagné. En fait, l'argent économisé est taxé seulement lorsqu'il est versé sous forme de prestations.

Pour la vaste majorité des contribuables qui ont un revenu plus faible et des crédits d'impôt plus élevés durant les années de retraite et qui, par conséquent, sont assujettis à un taux marginal d'impôt plus faible, l'aide fiscale accordée au niveau des épargnes pour la retraite comprend un avantage important du point de vue de l'étalement du revenu tout en conférant des avantages de report d'impôt.

• (1830)

Comme je l'ai mentionné, l'aide fiscale à l'épargne-retraite a été récemment améliorée. Les nouvelles limites de contribution qui sont entrées en vigueur cette année font disparaître de nombreuses lacunes du système précédent et permettent aux Canadiens de bénéficier équitablement de l'aide fiscale à l'épargne-retraite.

Par exemple, les contribuables qui ne participaient pas à un régime de retraite d'employeur ne jouissaient pas auparavant des mêmes possibilités pour se constituer une pension de retraite à base d'aide fiscale. Ceux qui ont un régime de retraite relativement pauvre font face aux mêmes limites de contribution aux REER que ceux qui ont un régime de retraite très généreux.

Les limites étaient également vulnérables à un nombre croissant d'arrangements de planification fiscale. Bref, certains contribuables n'avaient pas accès à un niveau suffisant d'aide fiscale tandis que d'autres pouvaient en obtenir énormément.

Le nouveau plafond unique imposé aux cotisations, soit 19 p. 100 des gains, s'appliquera à tous les régimes et pour toutes les épargnes réalisées grâce à l'aide fiscale. Le nouveau régime intégrera mieux les cotisations aux REER et aux régimes de pension enregistrés. Il sera plus souple et permettra aux contribuables de mieux adapter leurs modes d'épargne-retraite à leurs besoins financiers.

En conclusion, nous devons effectivement répondre aux besoins des Canadiens dont le revenu varie d'une année à l'autre, et c'est ce que nous faisons par les réformes fiscales et toutes les possibilités de report qu'offre le nouveau système d'aide fiscale à l'épargne-retraite.

Nous le faisons plus pleinement et d'une manière plus juste qu'en réintroduisant les mesures complexes d'étalement.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je veux dire quelques mots au nom de mon parti au sujet de cette motion.

En fait, il s'agit plutôt de réflexions personnelles sur le concept de l'étalement du revenu aux fins de l'impôt. Je dois avouer que je n'ai pas tellement eu le temps de penser à cela aujourd'hui, même si c'est une sujet intéressant et même si la motion présentée à la Chambre par le député de Mackenzie est intéressante.

J'aurais cependant aimé avoir un peu plus de temps pour examiner la question plus attentivement. Je vais quand même faire quelques observations du point de vue de deux groupes de travailleurs qu'on trouve dans ma circonscription et pour qui ce système d'étalement du revenu pourrait s'appliquer, soit les pêcheurs et les agriculteurs.

Les revenus des pêcheurs varient chaque année en fonction de leurs prises et c'est aussi le cas des cultivateurs, à cause des conditions météorologiques, des prix de leurs produits et de toutes sortes de facteurs sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. Une forme d'établissement de la moyenne du revenu qui leur permettrait de planifier à plus long terme serait certainement avantageuse pour ces deux groupes de revenus.

Il s'agit, en réalité, d'une forme d'assurance sociale qui leur permet de compenser leur manque à gagner des mauvaises années en utilisant leurs revenus des bonnes années.

Les questions que ce système soulève sont nombreuses, surtout dans le contexte de notre système d'impôt progressif et de revenu de retraite qui accorde aux Canadiens des avantages fiscaux pour leur permettre de mettre de l'argent de côté dans des REER et dans d'autres formes de régimes de revenus différés. En un sens, ces avantages leur permettent de réduire leur revenu imposable de l'année courante et de ne payer d'impôt sur ce revenu que lorsque leur revenu diminue. En ce sens, ils bénéficient d'un taux marginal d'impôt inférieur.

La question de l'établissement de la moyenne du revenu doit être étudiée dans le contexte des dispositions du régime fiscal concernant les régimes de revenus différés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite qui permettent aux gens de reporter leurs revenus à une date ultérieure. L'étalement sur cinq ans est proposé dans la motion et le député en a parlé dans son exposé à l'appui de cette motion. Cela m'incite à poser une question: pourquoi cinq ans? Je souhaiterais une vraie réforme fiscale, un régime dans lequel tous les revenus seraient sur le même pied et dans lequel on pourrait reporter indéfiniment son revenu. Mais notre taux d'imposition est peut-être quelque chose d'approchant. Ce qu'un de mes collègues a appelé un impôt unique. En d'autres termes, le revenu serait imposé à un taux uniforme et le contribuable pourrait simplement choisir quel revenu il veut réserver pour une année donnée, en mettant le reste dans un régime quelconque pour l'avenir, et il ne paierait l'impôt que sur le revenu retiré sous forme de rente, comme dans le cas des REER.

Le régime pourrait aller encore plus loin et, par exemple, permettre à un contribuable qui prévoit de se recycler ou de retourner ultérieurement aux études de prendre une partie du revenu qu'il a gagné au cours d'une année faste et de le verser dans un régime d'épargne-études ou dans un autre compte d'épargne où il ne serait pas immédiatement imposable. Par la suite, quand le contribuable voudrait se recycler ou réorienter sa carrière, il pourrait retirer ce revenu. Celui-ci ne serait imposable qu'à partir du moment où il le retirerait, ce qui lui permettrait de payer moins d'impôt que l'année où il avait des revenus plus élevés.

L'idée d'étaler le revenu sur plus d'une année est certainement intéressante, à condition qu'elle s'inscrive dans un projet de réforme fiscale plus général. Cette réforme devrait prévoir, entre autres choses, ce que j'appelle un impôt unique. Pour de nombreuses catégories de revenus, elle devrait aussi prévoir un niveau de revenu minimum et peut-être même une sorte de revenu annuel garanti qui ne serait pas imposable, contrairement à ce que prévoit le régime actuel, régime qui donne souvent lieu à des iniquités du fait de sa complexité.

J'aurais préféré avoir plus de temps pour bien réfléchir à cette question. Je pense que le principe de la motion est valable. C'est le genre de question qu'il faut examiner en regard d'autres aspects de notre régime fiscal extrêmement complexe. Je pense d'ailleurs qu'il est beaucoup trop compliqué et qu'il constitue une source de grande frustration pour de nombreux Canadiens.

Le projet de réforme fiscale du gouvernement qui prévoyait la suppression de certaines tranches d'imposition de notre système d'impôt progressif a simplifié, en partie, notre régime fiscal. Il existe encore une foule d'échappatoires, d'anomalies, de déductions qui favorisent les mieux nantis, les hauts salariés qui ont les moyens de se payer les services d'un comptable pour profiter du système et échapper à l'impôt, augmentant du même coup le fardeau fiscal du reste de la population, y compris les contribuables que le député de Mackenzie voudrait aider en présentant sa proposition sur l'établissement de la moyenne du revenu sur cinq ans.

• (1840)

Je pense donc qu'une véritable réforme fiscale devrait comprendre une disposition sur l'établissement de la moyenne du revenu sur une période plus longue qu'un an, mais aussi d'autres composantes comme la simplification des taux d'imposition et l'élargissement de l'assiette fiscale. Ce serait un système qui comprendrait beaucoup moins d'échappatoires que le système actuel. Ces échappatoires compliquent les choses et créent un grand nombre d'iniquités. Elles créent des distorsions et constituent des facteurs inhibiteurs qui, en fin de compte, affaiblissent notre économie. Elles sont aussi à l'origine de toutes sortes de problèmes de gestion fiscale pour le gouvernement.

C'est une idée intéressante. Elle profitera sûrement à certains contribuables comme les agriculteurs et les pêcheurs, mais elle devra faire l'objet d'une étude plus poussée et être intégrée à d'autres mesures fiscales comme celles que j'ai mentionnées.

L'hon. Alan Redway (Don Valley—Est): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je profiterai de ces quelques minutes, ce soir, pour faire des remarques au sujet de la proposition faite par le député de Mackenzie. Il propose notamment:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'établir la moyenne de leur revenu sur cinq ans.

Les remarques faites par divers députés, ce soir, au sujet de notre régime fiscal et de cette motion ont suscité le plus vif intérêt chez moi. Deux remarques en particulier ont retenu mon attention: celle selon laquelle le régime fiscal devrait être équitable et l'autre selon laquelle le régime fiscal devrait être simple, le plus simple possible.

Vous et moi savons, madame la Présidente, que le régime fiscal actuel, en dépit de tous les efforts déployés pour le simplifier, l'améliorer, le réformer et quoi encore, n'a rien de simple. Il nous suffit de prendre notre formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu, comme nous devons le faire chaque année, de l'examiner, d'essayer de comprendre ce qu'il faut en faire et de calculer combien de temps il nous faut pour le remplir pour nous rendre compte en effet que c'est un système très compliqué.

Je reçois beaucoup d'électeurs, tout comme vous, j'en suis sûr, madame la Présidente, qui viennent me parler régulièrement du temps où ils ont commencé à payer l'impôt sur le revenu. Le formulaire de déclaration tenait alors en une seule page. Non seulement j'en ai vu de ces formulaires, mais encore j'ai eu l'occasion, vu mon âge, d'en remplir quelques-uns. C'était il y a maintes et maintes années, lorsque le formulaire de déclaration tenait en une seule page.

Chaque année, dans cette Chambre, nous apportons des complications à ce formulaire que nous remanions d'ailleurs plusieurs fois dans la même année. Nous discutons de nouvelles mesures fiscales et nous adoptons de nouvelles modifications aux lois de l'impôt sur le revenu qui chaque année deviennent de plus en plus complexes.

Je sais que beaucoup de gens préconisent depuis des années la simplification de la fiscalité.

Je suis sûr que vous vous rappelez comme moi de la campagne de M. Peter Pocklington à travers le pays, en 1982-1983, qui avait mené au congrès d'investiture tenu à Ottawa. On y avait choisi celui qui est maintenant premier ministre du pays pour le poste de chef du Parti progressiste conservateur. L'un des candidats de cette campagne était M. Peter Pocklington, qui avait virtuellement tout misé sur un seul enjeu, celui d'un formulaire de déclaration d'impôt simple, d'une page, conçue pour un système d'impôt uniforme. C'était un enjeu très populaire et M. Pocklington était devenu très connu au pays, du moins pour un temps—peut-être jusqu'à ce qu'il décide d'envoyer Wayne Gretzky jouer pour une équipe américaine. Il était très connu pour sa théorie selon laquelle nous devrions créer un système beaucoup plus simple qu'il ne l'est actuellement.

L'un de nous a dit qu'il sait que M. Pocklington avait maintenant écrit un livre à ce sujet. Le député de Broadview—Greenwood, circonscription voisine de la mienne dans la ville de Toronto, a lancé une autre proposition pour simplifier le système, pour adopter un impôt uniforme, pour revenir à l'essentiel.

Toutes ces propositions, à mon avis, sont très sensées, mais elles entrent en contradiction avec les concepts comme celui que le député de Mackenzie préconise. La proposition du député ne rendrait pas nécessairement le système plus simple, mais le rendrait aussi complexe qu'il était auparavant.

Je ne suis pas convaincu d'avoir raison, peut-être ai-je un peu les idées embrouillées sur cette question, mais j'ai l'impression que l'établissement d'une moyenne aux fins de l'impôt sur le revenu nous ramène aux années 1970, après les travaux de la Commission d'enquête Carter sur la fiscalité. Des députés me disent 1948. En tout cas, je me souviens qu'en 1970 d'autres tentatives avaient été faits afin de réformer le système d'impôt sur le revenu, ceci à la suite de la Commission Carter et du budget dit Benson, du nom du ministre des Finances d'alors, qui s'appelait Edgar Benson. Il a fait à l'époque beaucoup d'efforts pour essayer de rendre le système plus équitable. Il a mis en place certaines mesures comme l'impôt

sur les gains en capital. Il a éliminé entre autres l'impôt sur la succession dont on dit à présent que ce serait un impôt plus équitable, qui devrait peut-être être réinstauré au lieu d'être laissé au rebut, au rancart.

On nous dit à présent, après la dernière tentative de réforme fiscale de ce gouvernement—car comme je l'ai mentionné, il y en a eu d'autres—dernière tentative qui remonte à 1987-1988 et qui a supprimé l'établissement de la moyenne du revenu, que cette mesure devrait être réinstaurée. À mon avis, cette formule ne satisfait pas aux critères de simplicité, même si elle peut se révéler plus équitable. Mais cela ne simplifierait assurément en rien notre régime fiscal. En fait, à mon avis, en le rétablissant notre régime n'en serait que plus complexe, car je me rappelle l'époque où l'étalement du revenu figurait dans la Loi de l'impôt sur le revenu et où nous devions demander à un expert-comptable ou peut-être au ministère lui-même d'en faire le calcul pour nous. Nous étions souvent à leur merci pour effectuer ce qui était effectivement un calcul très complexe et si nous essayions de le faire nous-mêmes, habituellement nous nous trompions.

Nous n'avons plus, il me semble, que l'autre critère quand on étudie cette proposition, et c'est celui de la justice. Assurément il ne semblerait pas équitable pour des gens qui ont des revenus en dents de scie d'être imposé à différents taux, tantôt à un taux d'imposition supérieur quand leur revenu est élevé, tantôt à un taux inférieur ou peut-être même nul quand leur revenu baisse.

• (1850)

Cette possibilité que leur revenu soit si faible qu'ils n'aient pas du tout d'impôt à payer a aussi été soulevée ici à la Chambre par nos collègues, les néo-démocrates, et débattue un bon moment. Je pense que, jusqu'à un certain point, ils continuent d'aborder le problème en ce qui a trait aux sociétés. Ils ont fait valoir que tout le monde, du moins aux échelons inférieurs, devrait payer de l'impôt, sans exception.

Par suite des arguments qu'ils ont fait valoir et de l'étude réflechie menée par le gouvernement, l'impôt minimum a été instauré et existe aujourd'hui dans un but de justice.

En fait, je suis certain que les députés d'en face qui murmurent et qui manifestent leur assentiment par un signe de tête reconnaîtront que le gouvernement actuel a fait de grands pas pour rendre le régime fiscal plus équitable, en éliminant un nombre considérable d'échappatoires qui ont été signalées.

Je me souviens m'être longuement penché sur une échappatoire compliquée relative au crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Ce crédit d'impôt a ouvert une gigantesque brèche dans le régime, qui a heureusement pu être colmatée.

Une voix: Qui en était le responsable?

M. Redway: Mon collègue demande qui en était le responsable. Il sait aussi bien que moi que le gouvernement libéral qui nous a précédés en était responsable, comme c'est d'ailleurs le cas de pratiquement toutes les échappatoires de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Ils l'ont fait pour essayer d'encourager les gens à investir dans les sciences, la recherche et d'autres domaines. Ils l'ont fait de bonne foi, et je ne conteste certainement pas leurs motifs. Cela n'a toutefois pas aidé à créer un régime équitable, et c'est ce que nous devrions viser, tout en tenant compte d'une nécessité fondamentale: faire en sorte que nous ayons assez d'argent pour payer les factures.

Cet après-midi, j'ai écouté nos collègues d'en face parler d'une aide aux agriculteurs. C'est une proposition très noble à laquelle je souscris entièrement, mais il savent comme moi que, d'une façon ou d'une autre, si nous voulons les aider, nous devons recueillir les fonds nécessaires, lesquels proviennent des impôts.

Le régime fiscal doit être juste, mais il doit également faire en sorte de garantir que nous amassions de l'argent non seulement pour prendre soin des gens comme les agriculteurs et les pêcheurs, mais aussi pour prendre soin de tous les autres habitants de ce pays qui ont besoin d'aide. En même temps, nous devons prendre soin de quelque chose qui s'appelle le déficit et de la dette publique qui, comme on nous le rappelle sans cesse, est énorme.

Nous cherchons tous un système qui soit simple. Nous cherchons tous un système qui soit juste, et je pense que le débat de cet après-midi et la discussion de cette proposition auront été utiles à cette fin. Je félicite donc le député de nous avoir présenté ce projet de loi.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député. Mon collègue qui vient de parler a ouvert une parenthèse sur le fameux crédit à la recherche scientifique. Quelque chose comme 2 milliards de dollars ont été engloutis dans ça. Imaginez-vous si on avait cet argent-là pour aider les agriculteurs et les agricultrices qui en ont besoin! Je me rappelle entre autres du fameux projet *Dream Street Holstein*. Cela avait coûté énormément d'argent pour essayer de faire une recherche sur les vaches Holstein, blanches et noires et les vaches Holstein, brunes et blanches. Cela avait coûté une fortune. Si on avait cela aujourd'hui pour aider les agriculteurs de l'Ouest canadien, notamment, ce serait fantastique.

Je suis bien heureuse, madame la Présidente, de discuter de la motion M-81 qui a été proposée par le député Mackenzie. Évidemment, il demande au gouvernement d'évaluer le bien-fondé de la modification à la Loi de l'impôt sur le revenu pour permettre aux particuliers d'étaler leur revenu sur cinq ans quand ce revenu-là fluctue de façon importante d'une année à l'autre.

La mesure de paiement proposée par le biais de cette motion est à peu près semblable à la disposition d'établissement d'une moyenne de cinq ans du revenu des agriculteurs et des pêcheurs qui était intégrée à la Loi de l'impôt sur le revenu en 1946 et qui a été abolie en 1988, dans le cadre de la réforme fiscale.

Cette disposition, madame la Présidente, permettait aux particuliers dont l'agriculture ou la pêche était la principale source de revenu, d'étaler leur revenu moyen sur une période de cinq ans. Lorsque leur revenu fluctuait de façon importante d'une année à l'autre, cette moyenne permettait de réduire l'impôt total à payer au cours de la période de cinq ans en question. Cela devait atténuer l'impact sur le plan fiscal et la fluctuation importante du revenu des agriculteurs et des pêcheurs qui risquent plus particulièrement d'être touchés par cette fluctuation par rapport notamment à des sécheresses, à des maladies ou bien à l'évolution des prix.

Actuellement, c'est monnaie courante et très à propos et je pense que le député de Mackenzie avait senti cela au moment où il a déposé sa motion qui est tout à fait adéquate par les moments qui courent, puisqu'on est au GATT actuellement à discuter de l'article XI et le sujet est de notoriété publique maintenant.

Cependant, madame la Présidente, cette disposition-là de la Loi de l'impôt en 1946 a été utilisée par à peine 4 p. 100 des agriculteurs et des pêcheurs. Seulement 4 p. 100 d'entre eux s'en sont prévalus. C'était un mécanisme auquel il était difficile de se conformer et l'administration était très complexe.

Comme la réduction du nombre de tranches d'imposition et des taux d'impôt rendait les mesures d'étalement moins nécessaires, elles ont été abolies en 1988. Cela a également contribué à la simplification du régime fiscal qui constituait, évidemment, l'un des principaux objectifs de cette réforme-là, madame la Présidente.

L'établissement d'une moyenne devait donc conférer une certaine protection aux agriculteurs et aux pêcheurs qui sont particulièrement sensibles à une fluctuation importante de leur revenu d'une année à l'autre. Même si cette mesure visait à atténuer l'impact de cette fluctuation, elle a connu un succès mitigé comme en témoigne le faible taux de participation que je mentionnais tantôt.

Le gouvernement continue toutefois de tenir compte de la vulnérabilité des agriculteurs face aux fluctuations de leur revenu. C'est pourquoi il a annoncé, au début de 1991, de nouvelles mesures d'aide à leur intention: le Régime d'assurance du revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net.

Le RARB qui est le Régime d'assurance du revenu brut, vise à protéger le revenu des agriculteurs. Il s'inspire de l'assurance-récolte existante et y ajoute un élément de protection du revenu. L'agriculteur peut ainsi compter sur un revenu brut assuré qui ne sera pas touché par les risques naturels ou par les forces du marché qui échappent au contrôle des producteurs. Le RARB permet aussi aux agriculteurs de calculer le rendement garanti de chaque récolte au début du printemps et d'obtenir des crédits d'exploitation lorsqu'ils en ont besoin.

En vertu du Compte de stabilisation du revenu net, qu'on appelle communément le CSRN, les agriculteurs et les gouvernements fédéral et provinciaux versent des cotisations équivalentes dans des comptes individuels. Les agriculteurs puisent donc dans ces comptes lorsque leur revenu est peu élevé. L'intérêt gagné n'est imposé que lorsqu'il est retiré du compte.

L'étroite collaboration, madame la Présidente, entre les agriculteurs, les provinces et le gouvernement fédéral qui a débouché sur la mise en oeuvre de ces mécanismes en constitue un élément très important. Lorsqu'il a dévoilé les modalités de ces mesures, le ministre de l'Agriculture a déclaré que ce programme avait été conçu de toutes pièces par les agriculteurs eux-mêmes, les provinces et le gouvernement fédéral dans le cadre de l'examen de la politique. Il s'agit d'un cas unique dans le domaine de l'élaboration des politiques d'intérêt public. Ensemble, les intervenants ont mis sur pied tout un nouveau programme qui devrait réduire la nécessité de recourir à chaque fois à une aide spéciale. Les nouvelles mesures de soutien offrent une aide aux agriculteurs de toutes les régions du pays de façon équitable et favorisent l'adoption de saines pratiques de gestion en fonction des tendances à long terme du marché.

Je pense qu'il faut absolument que nous prenions conscience collectivement que c'est vers ce genre de partenariat, pas seulement en agriculture mais dans d'autres domaines, qu'il faut aller, parce que, autrement, les gouvernements ne peuvent plus agir seuls: on a besoin de la participation des personnes intéressées à leurs problèmes particuliers.

Les députés de cette Chambre savent que présentement les producteurs de sirop d'érable, les acériculteurs du Québec, sont venus nous voir. Ils demandent au gouvernement une aide spéciale de 22 millions de dollars. J'ai calculé le nombre de producteurs de sirop d'érable qui est concentré dans l'Est ontarien et au Québec, en grosse partie, et cela équivaudrait à une somme d'environ 17 000 $ ou 18 000 $ par producteur acéricole. C'est beaucoup d'argent dans un contexte d'austérité économique. Alors je pense que ces nouveaux programmes vont aider ces producteurs à s'en sortir.

Madame la Présidente, il est plus facile de constater le degré de collaboration entre les intervenants en examinant les étapes qui ont précédé la mise en place des mesures, parce qu'il y a toute une série de consultations qui ont été nécessaires avant d'élaborer ces politiques.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. Je vous remercie de m'avoir donné la parole.

Mme le vice-président: L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 4 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada)) propose: Que le projet de loi C-30, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif G.

[*Traduction*]

—Madame la Présidente, dans l'affaire Swain contre la Reine, la Cour suprême du Canada a jugé qu'une disposition centrale du Code criminel concernant les personnes trouvées non coupables pour cause d'aliénation mentale contrevient à la Charte canadienne des droits et des libertés parce qu'elle n'offrait pas de protection suffisante étant donné qu'elle était arbitraire et de nature potentiellement indéterminée.

La cour a donné six mois au Parlement pour promulguer la loi corrective qui s'impose. Quelque 1 100 Canadiens sont détenus indéfiniment en vertu des mandats des lieutenants-gouverneurs. Aucun n'a été reconnu coupable du crime dont il est accusé. Beaucoup n'ont jamais subi de procès permettant d'établir s'ils ont commis le délit dont on les accuse. Ils ont été jugés non coupables pour cause d'aliénation mentale au moment du délit ou au moment du procès et donc inaptes à subir leur procès.

Ces gens-là se trouvent dans une situation pire, à certains égards, que s'ils avaient été reconnus coupables du délit dont on les accuse. Ils sont détenus indéfiniment et leur libération est entièrement à la discrétion du lieutenant-gouverneur de leur province de résidence.

Selon les dispositions actuelles du Code criminel, les gouvernements provinciaux peuvent établir des commissions pour «examiner» si ces personnes devraient être libérées. Ils ne sont pas tenus d'en établir et les commissions ne sont pas obligées de tenir des audiences. Même lorsqu'une commission d'examen tient des audiences, ses recommandations ne sont pas exécutoires. Les recommandations d'une commission n'ont pas à être justifiées, ni d'ailleurs la décision du lieutenant-gouverneur. Et cette décision est sans appel. Les lieutenants-gouverneurs exercent sans aucun doute sagement leur pouvoir discrétionnaire dans une grande majorité de cas, mais la possibilité qu'une personne puisse être privée de sa liberté sans avoir subi un procès équitable est un état de droit qui ne devrait pas exister dans un pays libre et démocratique comme le Canada.

• (1010)

Le projet de loi que j'ai présenté est l'aboutissement d'années d'études et de consultations commençant avec le rapport intitulé: *Les troubles mentaux et les poursuites criminelles*, que la Commission de réforme du droit du Canada a publié en 1976 et dans lequel elle signale de nombreux problèmes et injustices et recommande d'apporter nombre de modifications à la procédure et d'examiner de plus près les pratiques employées par les hauts fonctionnaires qui s'occupent directement d'accusés présentant des troubles mentaux.

Ces études ont été menées par le ministère de la Justice qui, en 1983 et 1984, a tenu des consultations dans tout le Canada, d'abord sur un document exposant diverses options, puis sur un avant-projet de rapport présentant diverses recommandations.

[*Français*]

L'avant-projet de loi de 1986 a ensuite servi de toile de fond aux consultations avec les représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et les ministères de la Santé, du Procureur général ainsi que les services correctionnels, sociaux et communautaires.

Les fonctionnaires du ministère ont également rencontré des juges de trois différents paliers, des procureurs de la Couronne, des avocats de la défense, des agents des services de santé ainsi que des membres des commissions d'examen créées par les lieutenants-gouverneurs. De nombreux organismes non gouvernementaux ont été consultés, notamment l'Association canadienne pour la santé mentale, l'Association médicale canadienne, l'Association des hôpitaux du Canada, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, la *Schizophrenia Society of Canada* et l'*Advocacy Resource Centre for the Handicapped*.

Les consultations menées auprès du ministère de la Défense nationale ont donné lieu aux modifications corrélatives proposées à la Loi sur la Défense nationale qui visent à assurer que les contrevenants souffrant de troubles mentaux, qu'ils soient assujettis à cette loi ou au Code, reçoivent, dans toute la mesure du possible, un traitement similaire.

Aux termes du Code criminel, les tribunaux ont actuellement la compétence pour ordonner l'évaluation de l'état mental du contrevenant à de nombreuses étapes au cours des procédures, mais seulement aux fins de déterminer si l'accusé est apte ou non à subir son procès ou de déterminer si l'accusé inculpé d'une infraction liée à la mort de son enfant nouveau-né était mentalement déséquilibré.

[*Traduction*]

Le projet de loi élargit l'éventail des raisons pour lesquelles une évaluation peut être ordonnée et explique ces raisons. Il prévoit que les évaluations soient menées hors d'un établissement de détention à moins que les circonstances ne l'exigent.

Nous proposons que la durée de l'évaluation varie selon les raisons qui la motivent. Les évaluations tendant à déterminer si une personne est apte à subir son procès se font en général plus rapidement que celles visant à déterminer l'état mental de l'accusé au moment du délit ou les dispositions à prendre à son endroit. Le projet de loi prévoit donc jusqu'à cinq jours, sans compter les déplacements, pour l'évaluation de l'aptitude à subir un procès, et 30 jours au maximum pour les autres évaluations initiales.

Dans des circonstances exceptionnelles, une période plus longue ou une prolongation peut être accordée, à condition toutefois que l'évaluation ne dépasse pas 60 jours.

À l'heure actuelle, il y a un risque que des déclarations compromettantes faites à un médecin pendant une évaluation psychiatrique ordonnée par un tribunal soient utilisées comme preuves contre l'accusé. Par conséquent, nombre d'avocats de la défense conseillent à leurs clients de refuser de répondre aux questions pendant une telle évaluation, ce qui prive le médecin d'une très importante source de renseignements sur l'accusé et nuit à l'efficacité de l'ordonnance du tribunal.

En outre, les avocats du ministère public disent s'inquiéter du fait que l'interdiction complète du recours à ce genre de preuve priverait le tribunal de renseignements importants qui pourraient contribuer à faire toute la lumière sur l'accusé et le délit.

Notre procédure de défense fondée sur l'aliénation mentale repose largement sur les règles établies au XIX^{e} en Angleterre dans l'affaire McNaghten. Aux fins de l'application du droit criminel, l'article 16 du Code criminel prévoit qu'«une personne est aliénée lorsqu'elle est [. . .]atteinte de maladie mentale à un point qui la rend incapable de juger la nature et la qualité d'un acte ou d'une omission, ou de savoir qu'un acte ou une omission est mauvais».

La plupart des fonctionnaires du ministère qui ont été consultés étaient d'avis que la procédure de défense fonctionnait assez bien et que la seule modification à apporter était une mise à jour de la terminologie utilisée dans l'article. Par exemple, nous avons remplacé l'expression «aliénation mentale» par «troubles mentaux» afin que la loi reflète mieux l'évolution de la psychiatrie.

Une des principales modifications que comporte ce projet de loi est la reformulation de la définition du verdict par la suppression de l'expression «non coupable pour cause d'aliénation mentale» et son remplacement par la phrase suivante; «l'accusé a commis l'acte ou l'omission qui a donné lieu à l'accusion mais était atteint de troubles mentaux dégageant sa responsabilité criminelle».

La nouvelle définition du verdict est supérieure à l'actuelle. D'abord, un certain nombre de psychiatres ont déclaré que les personnes trouvées non coupables pour cause d'aliénation mentale se leurrent en pensant qu'elles n'ont rien fait de mal, ce qui présente un obstacle à la thérapie.

Ensuite, la loi explique plus précisément ce que représente le verdict. Selon le libellé actuel, le public éprouve de la difficulté à comprendre comment l'accusé peut être trouvé non coupable en dépit des preuves établissant sa culpabilité.

Avant la décision dans l'affaire Swain, le Code criminel forçait les juges à ordonner l'arrestation préventive de l'accusé après la prononciation d'un verdict établissant que l'accusé était inapte à subir un procès ou avait perdu la raison au moment du crime.

L'emprisonnement de l'accusé était automatique, même dans les cas où ce dernier recevait des traitements alors qu'il était en liberté sous caution dans l'attente de son procès et ne représentait plus un danger pour la société.

Cette disposition a été annulée par la Cour suprême dans l'affaire Swain, qui la jugeait non conforme à la Charte des droits et libertés, sous réserve d'une période de validité temporaire de six mois.

Le projet de loi supprime cette règle trop stricte et permet au tribunal d'émettre une ordonnance de non-détention si cela semble approprié dans les circonstances, en attendant l'étude du dossier par la Commission d'examen. Cette étude doit avoir lieu au plus tard 45 jours après l'audience du tribunal, à moins que celui-ci n'estime qu'il y a des circonstances exceptionnelles.

De plus, le projet de loi confère au tribunal le pouvoir de prendre lui-même une disposition s'il le peut, s'il est clair qu'une décision doit être prise tout de suite. Ce qui donne une certaine latitude au juge, qui peut alors ordonner la détention de l'accusé ou lui accorder un certain degré de liberté suivant les circonstances applicables à chaque cas.

[*Français*]

Comme il a été mentionné plus haut, le Code criminel n'oblige pas le lieutenant-gouverneur à constituer une commission d'examen. Néanmoins, dans les provinces où une telle commission existe, le manque d'uniformité des règles de procédure, à l'échelle du pays, et le caractère arbitraire de certaines de leurs pratiques suscitent de nombreuses critiques.

Par ailleurs, on reproche aux lieutenants-gouverneurs d'exercer des fonctions archaïques, l'obligation de veiller sur les handicapés mentaux, les enfants et les personnes âgées appartenant historiquement au monarque.

Le projet de loi vise à apporter d'importantes modifications aux attributions des commissions d'examen. Il abolit les fonctions de lieutenant-gouverneur à cet égard, prévoit la constitution obligatoire des commissions d'examen et confère à celles-ci le pouvoir de prendre des décisions.

Ces modifications reflètent la réalité, car ce sont en fait ces commissions qui prennent connaissance de la preuve, qui observent l'accusé et qui possèdent les qualités requises pour prendre les décisions qui s'imposent.

Toute commission d'examen devra se composer d'au moins un psychiatre et, s'il n'y en a qu'un seul, un autre membre devra être psychologue ou médecin. De ce fait, le projet de loi reconnaît que les affaires soumises aux commissions sont souvent de nature pluridisciplinaire et que l'apport d'autres professionnels de la santé mentale à l'examen peut s'avérer utile.

[*Traduction*]

Ce projet de loi précise les procédures minimales que les tribunaux et les commissions d'examen doivent suivre durant les auditions, afin de parvenir à une décision. Les exigences en matière de procédure prévues dans le projet de loi tendent à établir un équilibre entre d'une part, la protection du droit de l'accusé à une audition équitable et d'autre part, la nécessité de prévoir une certaine marge de manoeuvre dans la façon de conduire une audition donnée.

En vertu du projet de loi, l'accusé et son avocat auront accès à tous les rapports et tous les renseignements pertinents avant que l'audition n'ait lieu et l'accusé sera présent tout au cours de l'audition, à moins que cela ne puisse avoir un effet préjudiciable sur sa réadaptation ou sa guérison ou que sa présence ne mette en danger la vie ou la sécurité d'un tiers.

Dans ces cas-là, les renseignements et le contenu des rapports ne seront pas divulgués et l'accusé ne pourra assisté à cette partie de l'audition, à moins que malgré les préjudices prévus, on doive vraiment rendre publics ces renseignements dans l'intérêt de la justice.

Le projet de loi établit les principes qui doivent être appliqués lorsqu'on décide des mesures à prendre. Ils protégent la population contre les personnes dangereuses, permettent la réinsertion sociale de l'accusé et répondent à ses autres besoins.

Un autre principe directeur veut que la décision imposée au départ et par la suite constitue la solution la moins pénible ou la moins difficile à supporter compte tenu des autres principes déjà énumérés.

La population et l'accusé profitent d'une protection supplémentaire, car le système permet de prendre rapidement des mesures en cas de détérioration rapide de l'état de l'accusé. Un autre mécanisme de protection réside dans le droit d'en appeler d'une décision sur des points de fait comme de droit. Le projet de loi prévoit que ces appels doivent être entendus par le tribunal d'appel provincial le plus tôt possible.

À l'heure actuelle, il est impossible d'ordonner à une personne détenue en vertu d'un mandat du lieutenant gouverneur de se soumettre contre sa volonté à un traitement. Sauf dans les cas d'urgence, il est impossible de traiter un accusé sans obtenir au préalable son consentement. Nous avons conclu qu'il fallait maintenir la règle générale interdisant de traiter un accusé atteint de troubles mentaux contre son gré. Cependant, sous réserve de garanties très strictes, le projet de loi permet à un tribunal d'ordonner à l'accusé de se soumettre, sans son consentement, à un traitement, afin qu'il soit apte à subir son procès, ce qui évite ainsi une détention qui pourrait être fort longue.

• (1020)

En vertu du système actuel, on peut détenir les personnes visées par un mandat du lieutenant-gouverneur pour des périodes indéfinies, à perpétuité même. Même si en pratique, la plupart des gens détenus en vertu d'un mandat sont relâchés après quelques années, il existe d'énormes écarts entre les provinces en ce qui concerne la durée d'application d'un mandat. Depuis quelques années, d'aucuns s'opposent vivement à la durée indéterminée du mandat et prétendent que les gens détenus en vertu d'un mandat sont victimes de discrimination du fait de leurs troubles mentaux, puisqu'ils sont assujettis à des périodes de détention indéfinies, alors que des personnes condamnées pour des infractions semblables se voient imposer des peines de durée déterminée.

Le projet de loi fixe trois limites maximales en ce qui concerne la durée de détention d'un accusé qui est déclaré inapte à subir un procès ou qui bénéficie d'un verdict de non-responsabilité criminelle.

Premièrement, pour les meurtres au premier et deuxième degré et pour les cas de haute trahison et d'autres infractions militaires en temps de guerre, la durée maximale de détention est la perpétuité. Deuxièmement, dans les cas d'infractions mettant en danger une personne ou la sécurité de l'État, c'est la période maximale d'emprisonnement prévue pour l'infraction, jusqu'à concurence de dix ans. Troisièmement, pour toutes les autres infractions, c'est la période maximale d'emprisonnement prévue pour l'infraction, jusqu'à concurrence de deux ans.

Ces dispositions sur la durée maximale de détention s'appliqueront avec effet rétroactif aux personnes maintenant détenues en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Les jeunes contrevenants bénéficieront également des modifications proposées dans cette mesure. Le maximum pour les jeunes contrevenants sera la peine maximale qui aurait pu leur être imposée au moment de leur condamnation, soit deux ans pour les infractions de moindre importance et trois ans pour les infractions plus graves et, en vertu des nouvelles modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants, cinq ans dans les cas de meurtre.

Il ne faut pas en conclure que des personnes dangereuses seront libérés d'office à l'expiration de cette durée maximale de détention. Le procureur général peut, au moment du verdict, demander au tribunal de déclarer que la personne en question est un accusé dangereux atteint de troubles mentaux. Le tribunal, sur la foi de critères similaires à ceux utilisés pour les contrevenants dangereux en vertu des dispositions actuelles du Code criminel, peut substituer une détention indéterminée à la limite normale de dix ans. Les dispositions transitoires du projet de loi permettent des demandes similaires à un commissaire pour des accusés atteints de troubles mentaux, détenus en vertu d'un mandat du gouverneur général au moment où le projet de loi entre en vigueur. L'accusé serait bien entendu évalué par une commission d'examen au moins une fois par an.

De plus, les personnes libérées au moment où elles terminent leur période de détention maximale peuvent être détenues en vertu d'une loi provinciale sur la santé mentale si elles constituent un danger pour elles-mêmes ou pour les autres. Certaines provinces voudront peut-être modifier leur loi sur la santé mentale pour prévoir l'internement de ceux qui sont considérés comme pouvant être dangereux s'ils ne sont pas détenus. J'ai dit que ces dispositions ne seraient pas proclamées tant que les provinces n'auraient pas bénéficié d'un temps raisonnable pour modifier leurs lois, si nécessaire.

L'accusé considéré inapte fait face à une autre source possible d'injustice. Par définition, ces personnes n'ont pas été jugées et peuvent être innocentes; de plus, si l'accusé inapte est détenu pendant longtemps, la Couronne pourrait ne plus être en mesure de prouver ses motifs d'inculpation. Si le cas ne peut être prouvé, il est injuste pour la justice criminelle de continuer à détenir la personne. Le projet de loi contient une nouvelle protection pour les accusés inaptes qui exige de la Couronne qu'elle présente au tribunal, tous les deux ans, des preuves qu'elle pourrait soutenir sa cause si l'accusé était traduit en justice. Dans le cas des jeunes contrevenants, cette preuve doit être fournie annuellement.

Certains accusés, même s'ils ne sont pas inaptes à subir leur procès, sont néanmoins gravement malades sur le plan mental au moment de leur procès. Il n'y a rien dans le Code criminel pour ordonner qu'une partie de la peine d'emprisonnement soit servie dans un établissement de soins ou un hôpital. Les juges recommandent souvent que l'accusé reçoive un traitement, mais ces recommandations n'ont aucun caractère obligatoire. Certains contrevenants atteints de troubles mentaux sont transférés dans des hôpitaux psychiatriques provinciaux en vertu d'accords entre les ministères et d'autres sont envoyés dans des centres psychiatriques régionaux administrés par le gouvernement fédéral. Toutefois, ces centres ont souvent de longues listes d'attente.

Que le projet de loi C-30, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux) et modifiant en conséquence la Loi sur la Défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants, ne soit pas renvoyé à un comité législatif, mais au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion de la ministre de la Justice. Y a-t-il consentement unanime pour adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de ce projet de loi particulier et de pouvoir dire à la ministre que les libéraux collaboreront le plus possible pour que l'étude en soit rapide. La décision rendue par la Cour suprême et le fait que la nouvelle législation doive entrer en vigueur au plus tard le 2 novembre nous incitent certainement à être des plus coopératifs.

Nous souscrivons à l'esprit général du projet de loi, et il nous tarde d'entendre les témoignages des différents groupes et organismes qui, nous en sommes convaincus, jetteront un nouvel éclairage sur le projet de loi et feront d'excellentes suggestions. Nous comptons aussi sur eux pour relever d'éventuelles erreurs ou lacunes.

Nous sommes d'accord avec la ministre lorsqu'elle affirme que le texte aura peut-être besoin de quelques mises au point. Nous avons hâte de connaître l'avis des différents groupes et organismes qui témoigneront devant le Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

La situation actelle est en réalité injuste. La Commission de réforme du droit l'a, je crois, fort bien qualifiée: la personne jugée à la fois folle et méchante est doublement condamnée. L'on peut constater depuis un bon bout de temps au Canada que des personnes peuvent même perdre leur droit à un procès, qu'elles soient jugées coupables ou non coupables, et qu'elles peuvent se retrouver enfermées dans un établissement pour une période indéterminée, voire pour la vie, bien que cette éventualité soit fort peu probable. Une telle situation était absolument intolérable et aurait dû être corrigée depuis longtemps.

Il suffit de s'arrêter aux cas de personnes ainsi piégées. Des médias en ont fait grand cas récemment. Ainsi, Daryl Jones a été classé psychopathe et déclaré non coupable pour cause d'aliénation mentale du viol, du vol et de la tentative de meurtre d'une jeune femme, en 1974. Il essaie d'obtenir des conditions de détention un peu

[*Français*]

Madame la Présidente, le projet de loi prévoit un régime relatif aux ordonnances d'hospitalisation qui permettra aux personnes atteintes de troubles mentaux en phase aiguë, qui ont été reconnues coupables, de subir, avec leur consentement et celui de l'hôpital, un traitement d'une période maximale de 60 jours en vue de stabiliser leur état. Au terme de ces 60 jours, qui comptent pour la première partie de la peine, l'hôpital et les autorités de la prison pourront décider si ces personnes peuvent aller en prison et purger le reste de leur peine ou si elles doivent continuer de recevoir un traitement.

Certaines provinces s'inquiètent des répercussions financières que pourraient avoir les dispositions relatives aux ordonnances d'hospitalisation, même si celles-ci ne s'appliquent qu'aux cas où le traitement s'impose de façon urgente.

Nous sommes d'avis que le régime d'hospitalisation prévu par le projet de loi n'aura pas une incidence importante sur les ressources financières provinciales. Mais compte tenu des inquiétudes des provinces, j'ai accepté de reporter de deux ou trois ans l'entrée en vigueur des dispositions en question afin que des projets-pilotes soient menés dans une ou deux provinces.

[*Traduction*]

Cela conclut mon résumé des points les plus importants de ce projet de loi. Un certain nombre d'autres sujets sont couverts par les révisions proposées au Code criminel, par exemple des dispositions pour faciliter le transfert interprovincial des accusés atteints de troubles mentaux et d'autres pour l'arrestation sans mandat de ceux qui contreviennent aux conditions d'une ordonnance ou qui se trouvent illégalement en liberté.

Le projet de loi prévoit également la révision de deux autres lois: La loi sur la Défense nationale et la Loi sur les jeunes contrevenants pour les rendre conformes aux révisions apportées au Code criminel.

J'invite des députés des deux côtés de la Chambre à procéder rapidement à l'adoption de cette mesure législative humanitaire. Les changements proposés conduiront à un meilleur équilibre entre les droits des contrevenants atteints de troubles mentaux et la nécessité de protéger l'État. Ils méritent votre appui.

Madame la Présidente, je voudrais proposer:

moins sévères. Il n'est pas nécessaire, à ce stade-ci, de s'arrêter aux arguments pour et contre ce qui est bien ou mal. Peut-être serais-je d'accord pour qu'il soit gardé dans un établissement à sécurité maximale.

• (1030)

Cependant, chaque année, son dossier est passé en revue. Voilà, environ quinze ans qu'il est convoqué par la commission de révision. La dernière fois remonte au mois de janvier. Il a appris, par le téléphone arabe, comme c'est toujours le cas, qu'il serait transféré à l'hôpital psychiatrique de Kingston, mais que la liste d'attente était longue. D'ici là, il comparaîtra probablement à nouveau devant la commission de révision et devra tout recommencer à zéro. Voilà l'iniquité de la situation.

L'autre iniquité à signaler est le fait qu'environ 60 p. 100 des psychopathes sont mis en prison pour une période déterminée au lieu d'être détenus à l'hôpital, de sorte qu'ils sont libérés quand ils ont purgé leur peine. Ceux qui sont détenus en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur peuvent être internés pour une période indéterminée, ce qui est manifestement injuste.

Par ailleurs, on ne dispose pas des installations, de la technologie et des ressources nécessaires pour examiner les personnes en question, leur donner le traitement approprié ou déterminer les risques de récidive. Nous sommes donc confrontés à de très graves problèmes.

D'après mes renseignements, quelque 1 100 Canadiens sont détenus en vertu de mandats de lieutenants-gouverneurs. Cette détention est censée constituer un traitement. S'ils sont détenus en vertu d'un tel mandat, c'est essentiellement dans le but de leur donner de l'aide et de remédier à leurs problèmes de santé, puis de les libérer afin qu'ils soient réinsérés dans la société. Or, il n'y a pas de traitement. Cette détentiion n'est donc qu'une autre forme de punition cruelle et inhabituelle que l'on inflige à certaines personnes.

Les commissions d'examen qui doivent se pencher sur ces cas sont surchargées de travail, d'où les délais considérables. Il s'ensuit que la plupart de ces gens restent en détention, sans recevoir pour autant le traitement qu'il leur faut.

Nous félicitons donc le gouvernement de vouloir prendre des mesures pour corriger la situation. Toutefois, le question est de savoir s'il a réussi.

Je dois me montrer critique envers le gouvernement pour deux raisons. D'abord, parce que c'est normal étant donné que nous sommes dans l'opposition; deuxièmement, parce que cette fois-ci il prête le flanc à la critique.

La Commission de réforme du droit a étudié ce dossier en 1976. Après l'adoption de la Charte des droits et libertés, même s'il savait que cette situation était contraire aux dispositions de celle-ci, le gouvernement a préféré se croiser les bras.

D'après mes renseignements, une première version de la loi était déjà prête en 1986. Or, nous sommes en 1991, et le temps presse car la Cour suprême du Canada a fait ce que tous savaient qu'elle allait faire, c'est-à-dire invalider les dispositions. Nous devons faire vite pour concocter une loi qui répondra aux besoins et servir les intérêts de la population canadienne. C'est ce reproche que je fais au gouvernement: il a trop tardé. Il est grand temps que nous retroussions nos manches.

On semble avoir trouvé ici le juste milieu. Encore une fois, nous allons solliciter l'avis de nombreux organismes avant de nous prononcer définitivement. Cette loi crée une nouvelle catégorie de malades mentaux dangereux. Ainsi, elle atteint un double objectif: protéger la société et accorder à ces malades mentaux la possibilité d'être un jour réinsérés dans la société. Donc, il y aura désormais une catégorie de personnes dangereuses atteintes de troubles mentaux, ainsi qu'un mécanisme fixant une période maximale d'internement en établissement. On espère que des mécanismes d'appui appropriés seront mis en place pour leur réadaptation et leur réinsertion.

Ce projet de loi garantit vraiment que la Charte canadienne des droits et libertés s'applique à tous les Canadiens, comme il se doit.

En vertu de l'ancien régime, une personne pouvait être considérée non coupable pour cause d'aliénation mentale avant même de subir son procès. Comme la ministre l'a indiqué, la non-culpabilité de la personne aurait pu être établie dès les premières étapes du procès, mais comme ce procès n'a même pas lieu, la personne n'est pas déclarée coupable et pourtant elle est, à cause de son alinéation mentale, placée dans un établissement. Cette situation était inacceptable. Non seulement elle contrevenait à la Charte, mais elle violait ainsi un principe fondamental de justice.

La nouvelle catégorie de personnes dangereuses atteintes de troubles mentaux permettra du même coup, espérons-nous, d'assurer la protection adéquate de la société, ce qui doit être une préoccupation majeure, ainsi que de préserver et l'ordre public.

Je faisais partie du comité qui s'est penché sur les dispositions de libération conditionnelle contenues dans la nouvelle mesure législative qui, comme l'a annoncé le solliciteur général, fera en sorte que de meilleurs contrôles soient exercés dans les cas de libération anticipée et non anticipée de criminels dangereux. Je crois que nous nous orientons dans la même direction pour garantir la protection de la société. Par ailleurs, nous nous assurons que ceux qui ont besoin d'aide la reçoivent vraiment.

Le Parti libéral est d'accord pour que le projet de loi soit renvoyé au comité. Trois ou quatre points nous préoccupent pourtant et je voudrais les souligner.

Selon des témoins qui ont comparu devant le Comité de la justice et du solliciteur général chargé d'étudier le projet de loi C-67 ayant trait à la détention et à la libération conditionnelle, les établissements et les traitements pour les détenus sont inadéquats, surtout dans le cas de ceux ayant des troubles sexuels ou psychiatriques. Cette mesure vise à pallier à des pénuries du même ordre. En effet, le projet de loi a pour objet de rendre disponibles des traitements et des établissements. Or, malgré les mérites de ce projet de loi, l'écart entre les intentions et la réalité est relativement grand et, pour le combler, il faudra que le gouvernement s'engage à mettre en place ces établissements et ces traitements, en collaboration avec les provinces.

Dans bien des cas, des personnes réintégreront la société et utiliseront des services communautaires et bon nombre des régimes provinciaux de santé physique et mentale. Or, nous savons déjà que ces régimes sont surchargés. La question est de savoir si le gouvernement est déterminé à consacrer les fonds nécessaires à la tâche et à aider les provinces dans ce domaine.

Alors, nous allons être témoins d'une situation où un plus grand nombre de personnes seront réintégrées dans la société. Si nous les laissons sans surveillance, nous serons bientôt aux prises avec un grave problème. Nous n'aurons pas atteint l'objectif général qui consiste à protéger la société, parce que nous n'aurons pas offert le traitement, les installations et le personnel appropriés. Donc, le gouvernement a une lourde responsabilité à assumer à cet égard.

Une autre question que, à notre avis, nous devrions examiner et où nous devrions intervenir est celle des victimes. Nous pouvons tous comprendre les craintes de la victime qui prend conscience du fait que la personne incarcérée retournera peut-être dans la société demain ou la semaine suivante.

• (1040)

Les victimes aussi ont un intérêt et un rôle à jouer dans ce projet de loi. À mon avis, nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'elles aient leur mot à dire dans le processus et pour que ce dernier tienne compte également de leurs besoins, de sorte que, espérons-le, elles puissent recevoir un appui et avoir au moins l'impression d'avoir eu voix au chapitre.

Je me réjouis d'appuyer l'esprit de ce projet de loi et de collaborer avec le gouvernement, comme nous, de ce côté-ci, le faisons toujours. D'après mon expérience, nous sommes probablement le parti d'opposition le plus coopératif que la Chambre ait jamais eu. Ceci est un autre témoignage manifeste de notre collaboration.

Nous avons hâte que le comité étudie ce projet de loi. Malgré les affirmations contraires du gouvernement, nous sommes une opposition constructive. Nous avons hâte que le comité soit saisi de ce projet de loi et il nous tarde d'entendre le plus de témoins possible.

Si je comprends bien, et j'espère que la ministre pourra le confirmer, le comité demande à la Cour suprême du Canada une prolongation de la date limite du 2 novembre, de sorte que la Chambre n'ait pas à adopter ce projet de loi précipitamment.

Les députés de notre parti appuieront ce projet de loi en deuxième lecture.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Madame la Présidente, le député de Port Moody—Coquitlam, qui est aussi porte-parole néo-démocrate en matière juridique, n'a pu être des nôtres aujourd'hui. Il est malheureux que le gouvernement n'ait pu faire en sorte de tenir ce débat en présence de ce député.

Puisque le député est absent, j'aimerais dire que nous sommes en faveur du projet de loi. Nous avons hâte qu'il soit renvoyé à un comité car il y a du travail à faire pour l'amender. L'Association canadienne pour la santé mentale a proposé de nombreux amendements qui méritent un examen attentif de la part du gouvernement. Le comité pourrait avoir à étudier également d'autres propositions.

La raison pour laquelle nous discutons aujourd'hui de ce projet de loi, c'est qu'en mai, la Cour suprême du Canada a invalidé la disposition légale concernant les aliénés mentaux ayant commis des actes criminels et a demandé qu'une nouvelle loi entre en vigueur au plus tard le 2 novembre. Nous nous retrouvons donc dans cette situation difficile—mais pas insurmontable, à mon avis—d'avoir à présenter une nouvelle loi d'ici le 2 novembre.

Peut-être y aura-t-il une prorogation du délai, comme le député vient de le mentionner, et peut-être qu'à un moment donné, la ministre nous fera savoir si une prorogation a été demandée et si elle espère l'obtenir.

Il faut dire que nous aurions pu éviter de nous retrouver dans cette situation car en 1986, un ancien ministre de la Justice, qui est devenu depuis ministre des Pêches et des Océans, avait indiqué son intention de régler la question, mais les modifications qui avaient été proposées à l'époque sont restées en plan et viennent tout juste d'être ressuscitées. Il est dommage que le gouvernement n'ait pas jugé bon plus tôt d'étudier ce qui, de l'avis de tous, constitue un problème et devait faire l'objet d'une décision de la Cour suprême. Pourtant, il est passé beaucoup d'eau sous les ponts depuis ce temps-là. Nous sommes appelés à examiner le projet de loi. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous avons hâte qu'il soit renvoyé à un comité qui pourra en faire une étude plus approfondie et, espérons-le, l'améliorer.

Sous l'ancien système que ce projet de loi cherche à changer, les accusés qui étaient jugés inaptes, mentalement, à subir leur procès étaient automatiquement détenus pour des périodes indéterminées en exécution d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Même si ces cas étaient revus chaque année, en théorie, les contrevenants, même ceux qui avaient commis des délits mineurs, auraient pu être détenus pour toujours dans des hôpitaux psychiatriques.

La Cour suprême a statué que ce système violait les droits des personnes atteintes de troubles mentaux. On estime à environ 1 100 au pays le nombre de personnes qui sont actuellement détenues en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur. Le projet de loi C-30 propose de faire correspondre la période d'incarcération au crime, afin qu'une personne acquittée d'un meurtre pour cause d'aliénation mentale puisse encore être détenue à vie et qu'une personne qui a commis un délit mineur et qui consent à recevoir des traitements psychiatriques puisse être libérée sous surveillance. Les personnes encore considérées comme dangereuses même après leur séjour à l'hôpital pourraient être détenues pour une période supplémentaire en vertu des lois provinciales en matière de santé mentale.

Madame la Présidente, comme je l'ai indiqué précédemment, l'Association canadienne pour la santé mentale a proposé de nombreux amendements et a signalé certains problèmes concernant le contenu actuel du projet de loi. Je n'entends pas ici passer en revue les observations longues et constructives qu'elle nous a présentées.

J'espère que dans tous les travaux du comité et du gouvernement, nous tenterons de trouver un juste milieu entre la protection des droits des individus et la sécurité du public, et qu'en cas de dilemme, on penchera plutôt pour la sécurité du public tout en tentant de régler les problèmes manifestes du système actuel en matière de protection des droits des individus.

Nous avons hâte que ce projet de loi soit étudié par un comité et amélioré, et nous espérons que la ministre, peut-être au moyen d'un rappel au Règlement, voudra bien répondre à la question concernant la prorogation.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, mon intervention sur le projet de loi sera brève.

Je reproche à la ministre et au gouvernement d'avoir mis le Parlement et la population canadienne dans la fâcheuse situation où nous nous retrouvons aujourd'hui. La Cour suprême nous a dit en mai de cette année que nous avions six mois pour adopter une loi sinon l'inaction du gouvernement, qui ne s'est pas occupé depuis sept ans du problème des personnes acquittées en raison de troubles mentaux, pourrait avoir de graves conséquences.

Pendant que la ministre semble très préoccupée par les paroles du *ô Canada*, les Canadiens attendent toujours la réforme bien nécessaire de leur système de droit pénal.

Il a fallu que la Cour suprême du Canada intervienne pour que la ministre et le gouvernement bougent et s'occupent de cette question. En 1976, la Commission de réforme du droit du Canada avait fait des recommandations à cet égard. C'était il y a 15 ans.

En 1986, le gouvernement avait promis de légiférer. C'était il y a quatre ans. Le gouvernement avait promis de légiférer pour remédier aux graves problèmes de notre système de droit pénal. Qu'a-t-il fait ces quatre ou cinq dernières années?

Finalement, la Cour suprême du Canada a été saisie d'une cause lui permettant de trancher et, en mai dernier, dans un jugement à six contre un, elle a déclaré la loi actuelle anticonstitutionnelle. Qu'a fait le gouvernement depuis?

Voilà maintenant la ministre qui a l'audace de présenter à la Chambre un projet de loi comptant quelques douzaines de pages et de nous dire que nous devons l'adopter d'ici quelques semaines. Si nous ne le faisons pas, la Cour suprême du Canada a déclaré que la loi actuelle n'aura plus cours et que la population devra en subir les conséquences.

La ministre vient nous dire aujourd'hui qu'elle se lance à fond de train dans la réforme du droit pénal en s'occupant des personnes qui ont été acquittées en raison de leur santé mentale. La ministre doit accepter une certaine responsabilité pour la situation fâcheuse où se trouve aujourd'hui la Chambre.

Nous, de l'opposition, reconnaissons que le projet de loi doit être renvoyé au comité, mais il nous déplaît beaucoup de ne disposer que d'un temps très court pour entendre des experts de tout le Canada afin de respecter le délai fixé par la Cour suprême du Canada.

Clayton Ruby, l'avocat qui a défendu la personne inculpée dans l'affaire entendue par la Cour suprême, a eu tout à fait raison lorsqu'il a déclaré en mai dernier que la ministre devrait avoir honte de ne pas avoir à ce moment-là de projet de loi à présenter.

La ministre aurait du s'excuser auprès de la population canadienne pour sa passivité. Elle semble excessivement préoccupée par des questions sans importance, mais néglige ce dossier majeur pour tous les Canadiens. Et je ne parle pas uniquement de cet aspect précis du système de droit pénal.

Beaucoup d'éléments de ce système doivent être réformés. Nous avons patiemment attendu ces réformes de ce côté de la Chambre. Les gens de ma circonscription de l'agglomération urbaine de Toronto son inquiets de voir ce qui est en train d'arriver à notre ville et notre communauté. La ministre s'inquiète des paroles de ô Canada, mais ne semble pas se soucier du fait que le taux de criminalité à Toronto a battu tous les records il y a quelques semaines. Elle ne semble guère s'inquiéter du problème de la drogue au sein de notre communauté et des autres grands centres urbains, y compris dans sa propre localité, Vancouver.

• (1050)

Plutôt que de s'attaquer aux problèmes fondamentaux de notre système judiciaire et des lois en matière criminelle, elle reste là à ne rien faire. C'est un ministre de la Justice qui ne fait rien. Elle devrait présenter chaque jour à la Chambre une nouvelle mesure législative visant à corriger toutes sortes de problèmes, ainsi que l'a recommandé la Comission de réforme du droit à ce gouvernement, ainsi que l'a recommandé la Commission sur la détermination de la peine il y a un certain nombre d'années. Ce gouvernement consacre des millions de dollars à cette commission afin qu'elle fasse des recommandations en vue de la réforme du système d'administration des peines au Canada. Elle devrait, avec le solliciteur général, veiller à la réforme du régime de libération conditionnelle.

Il y a un certain nombre d'années, en fait juste avant des élections, un solliciteur général—un conservateur—avait déclaré que le gouvernement voulait réformer le régime de libération conditionnelle et de liberté surveillée au Canada pour veiller à la protection du public.

Nous nous rendons compte à présent que ce n'était qu'un stratagème politique afin de recueillir des voix sans trop de mal et que le gouvernement n'avait pas l'intention de prendre immédiatement des mesures.

Je demande à la ministre de voir avec le solliciteur général et avec les membres de son ministère à ce qu'il soit procédé à ces réformes. Les gens en ont assez. Elle est au courant du meurtre dont la jeune DeVilliers de Burlington a été victime il y a quelques mois. Elle sait qu'il y a quelques jours, la famille DeVilliers a, avec l'aide de mon collègue de Hamilton, lancé dans une pétition un appel à toute la nation afin de demander au gouvernement de commencer à prendre des mesures et d'entamer la réforme des lois en matière criminelle. Ces parents, qui pleurent la perte d'une enfant assassinée se sont vus réduits à devenir des militants politiques pour faire bouger le gouvernement.

C'est l'aspect grotesque de toute cette situation. La famille DeVilliers n'est pas la seule qui, à cause de l'inaction du gouvernement, doit attendre pour que justice soit faite. Il y a aussi la famille Pollington dont la fille et deux petits-enfants ont été brutalement assassinés il y a quatorze ans. Or, voici qu'après avoir brutalement assassiné trois personnes il y a quatorze ans, le coupable a maintenant le droit de sortir et de se mêler à la communauté pour fêter son anniversaire ou Noël, ceci grâce à des laissez-passer pour une journée. À partir de l'année prochaine, cette personne peut, en vertu du droit criminel, réclamer une révision de sa date d'admissibilité à la liberté conditionnelle.

Il n'est pas étonnant que les gens soient en train de perdre tout respect à l'égard du système de justice criminelle, quand on entend des histoires comme l'affaire Gingras, en Alberta. Il s'agit d'un meurtrier à qui on a accordé une libération d'une journée afin qu'il puisse passer son anniversaire au West Edmonton Mall. Pouvez-vous imaginer qu'une telle chose soit possible? Un condamné pour meurtre a pu passer une journée au West Edmonton Mall pour faire un tour de manège sur les montagnes russes, après avoir commis un meurtre horrible.

Que s'est-il passé? Le meurtrier a échappé à ses gardiens et a tué trois autres personnes. Il en a tué d'autres à cause de cette libération d'une journée qu'il avait obtenue. Comme négligence, on ne fait pas mieux. La famille de l'une des victimes de cette dernière virée intente maintenant des poursuites au civil. Ils ont non seulement dû subir la mort violente de leur fille, mais ils doivent maintenant porter l'affaire devant le tribunal civil afin d'obtenir qu'une certaine justice soit rendue, à cause de l'apathie du gouvernement. Il y a eu d'autres cas semblables ces dernières années. Il y a eu l'affaire Melvin Stanton, à Toronto, qui a mené à la mort d'une jeune femme parce que l'assassin répondant à ce nom avait été libéré prématurément. Dans l'affaire Sweeney, ici-même à Ottawa, une employée d'une maison de transition a été tuée par un prisonnier libéré après avoir commis un meurtre.

Assez, c'est assez. Je peux sembler un peu trop emporté et volubile, ce matin, mais je défends une cause juste, parce que le gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la population.

Même la police du Grand Toronto se montre critique envers le gouvernement, pour n'avoir rien fait avec le projet de loi C-67 face aux problèmes de drogues, à Toronto. La police de Toronto, qui est à mon avis la meilleure force policière du monde, se fend en quatre pour mettre la main au collet des trafiquants de drogue de la ville et saisir leur actif.

On pourrait penser que le gouvernement fédéral partagerait le produit de telles saisies. Or, il refuse de transférer aux municipalités l'argent saisi par les différentes forces policières du pays. C'est une nouvelle forme de taxation de la part du gouvernement. Il vit du produit du trafic de drogues au Canada.

En 1989, 39 millions de dollars ont été ainsi saisis par les autorités policières du pays. Pour 1990, cette somme était estimée à plus de 60 millions. Plutôt que de transférer cet argent aux forces policières du pays afin d'aider à combattre le crime et la toxicomanie dans les grands centres urbains, le gouvernement garde l'argent et l'ajoute à son revenu global.

C'est une nouvelle forme de taxation. Le gouvernement vit du produit des revendeurs de drogue au pays alors qu'il devrait redistribuer cet argent.

Il est vrai que mon collègue s'est montré plutôt généreux dans ses observations concernant ce projet de loi. J'accepte pour ma part que nous appuyions en principe ce projet de loi et que nous fassions tout notre possible pour en accélérer l'adoption, mais nous ne manquerons pas d'adresser quelques critiques très senties à l'endroit de ce gouvernement pour son inaction dans le domaine du droit criminel au Canada.

Nous demandons au gouvernement de prendre immédiatement des mesures législatives pour réformer le système de libération conditionnelle au Canada. Nous demandons au gouvernement de régler immédiatement les problèmes associés à la surveillance obligatoire au Canada dans le cas des détenus criminels qui sont libérés automatiquement après avoir purgé les deux tiers de leur peine.

Nous avons bien le projet de loi C-60 qui permettra aux tribunaux de rendre des ordonnances de détention, mais en vertu de nos lois actuelles, un criminel peut être libéré automatiquement après avoir purgé les deux tiers de sa peine, à moins que le gouvernement ne puisse établir que ce ne serait pas avisé.

Nous demandons au gouvernement d'apporter des réformes dans ce domaine afin que le public soit protégé. Nous demandons au gouvernement de resserrer les lois de l'immigration dans ce pays de sorte que l'on puisse prendre immédiatement des mesures visant à déporter un immigrant reçu qui est condamné pour un crime grave.

Nous demandons à la ministre de modifier le Code pour voir à ce qu'un néo-Canadien qui est condamné pour un crime grave soit dépouillé de sa citoyenneté et déporté. Il est temps que ce gouvernement commence à se montrer ferme vis-à-vis des gens qui violent les lois du Canada en commettant des crimes graves.

Je vous présente ces observations à cause des multiples appels téléphoniques que reçoit mon bureau de circonscription, tout comme mes collègues qui m'ont confié avoir reçu eux aussi des plaintes concernant le problème du crime au Canada.

Ce n'est pas une question dont on discute souvent à la Chambre. La ministre semble très préoccupée par la question constitutionnelle. Bien sûr, c'est une question importante. L'économie aussi est une question importante dont il faut s'occuper à la Chambre des communes. Mais le système de justice criminelle du Canada n'est pas moins important.

Les gens en ont assez. Les de Villiers, les Pollington, les Woodward, toutes les familles qui sont victimes de crimes au Canada en ont assez de l'attitude du gouvernement vis-à-vis du système de justice criminelle. Elles lui demandent de prendre immédiatement des mesures, ne serait-ce que pour leur montrer qu'il se soucie des citoyens respectueux de la loi et des victimes innocentes des crimes commis au Canada et les convaincre qu'il s'occupe de ce problème.

• (1100)

Nous ne devrions pas nous trouver dans une situation où ce sont des juges de la Cour suprême non élus qui dictent au Parlement sa conduite parce que le gouvernement a failli à sa responsabilité de légiférer en matière de réforme du droit criminel.

Pour en revenir à notre sujet, permettez-moi de faire remarquer que la ministre présente ce projet de loi uniquement pour répondre à une décision de la Cour suprême du Canada rendue à 6 contre 1. Si ce n'était de cette décision majoritaire de la Cour suprême du Canada et lui disant non seulement de présenter ce projet de loi, mais aussi lui indiquant comment procéder et lui précisant quel genre de projet de loi devrait être présenté, la ministre s'occuperait encore des paroles de *ô Canada* et se demanderait si *The Star Spangled Banner* est un meilleur hymne national que le nôtre.

Cela fait rire la ministre, mais non seulement Clayton Ruby a honte de la ministre de la Justice, mais elle fait aussi honte à des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Je demande aux Canadiens d'appeler la ministre de la Justice et les députés conservateurs pour leur dire de se secouer et de s'occuper sérieusement de la réforme du système de justice pénale au Canada.

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre va maintenant passer aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Jacques Tétreault (Laval-Centre): Madame la Présidente, au début de septembre, à Winnipeg, le premier ministre annonçait la mise en oeuvre d'une stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. L'honorable Robert de Cotret, ministre responsable de la condition des personnes handicapées, a déclaré qu'aucune institution ou organisme ne peut à lui seul, aplanir les obstacles à la pleine participation des personnes handicapées à la vie de la collectivité; il faut la collaboration des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des groupes bénévoles et de nombreux autres.

Je veux aujourd'hui, madame la Présidente, souligner la position avant-gardiste prise par la ville de Laval, qui, sensibilisée aux besoins des personnes handicapées, décidait, en 1987, d'élaborer un vaste programme d'accessibilité aux lieux publics et aux services.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, affirmait alors «qu'assurer aux personnes handicapées l'équivalent de la qualité de vie dont bénéficiait l'ensemble des citoyens, c'est rétablir un droit fondamental».

Sous la direction de Monique Gauthier, membre du comité exécutif, un comité sur l'accessibilité a été créé. Le comité a élaboré un programme d'action ambitieux et a déjà à son actif de nombreuses réalisations.

Pour 1991, la ville consacrera au programme «Accessibilité plus» la somme de 200 000 $.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, notre pays est plongé dans une crise économique qui s'aggrave et qui a été causée par le gouvernement et ses programmes économiques masochistes.

Article 31 du Règlement

Pas plus tard qu'hier, dans ma circonscription de Scarborough—Rouge River, une société multinationale Philips Electronics, a annoncé qu'elle allait cesser d'ici le milieu de l'année 1992 de fabriquer son moniteur monochrome à haute résolution, ce qui va mettre au chômage 253 travailleurs.

Pourquoi fait-elle cela? Cette société prétend que les mauvaises conditions économiques en Amérique du Nord ont eu des conséquences néfastes sur l'industrie des ordinateurs personnels.

De nos jours, les Canadiens s'attendent effectivement à une adaptation dans la fabrication des produits et ils l'acceptent, mais le gouvernement a suivi des programmes économiques et fiscaux qui ont conduit nos entrepreneurs canadiens dans une impasse. Il s'agit de l'Accord de libre-échange qui encourage les fabricants à quitter le Canada, des taux d'intérêt extrêmement élevés et de leurs écarts, du dollar fort qui anéantit nos exportations et dont le cours monte tous les jours et des mesures fiscales qui découragent même nos meilleurs entrepreneurs.

Mme le vice-président: Je regrette, votre temps de parole est écoulé.

* * *

LA SEMAINE DE LA THÉRAPIE RESPIRATOIRE

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, cette semaine est la semaine de la thérapie respiratoire. C'est une bonne occasion pour les Canadiens de réfléchir à la nécessité d'éliminer les effets toxiques de la fumée de cigarette et des autres polluants atmosphériques.

Quand on parle de prévention des maladies respiratoires au moyen de l'éducation, cela signifie sensibiliser le public aux troubles de santé graves qui résultent de l'usage du tabac et de l'exposition à d'autres contaminants qui sont dégagés dans l'environnement.

Maintenant que le Canada et les États-Unis ont résolu conjointement d'améliorer la qualité de l'air, les Canadiens jeunes et vieux doivent eux-mêmes prendre des décisions au sujet de la cigarette et d'autres facteurs qui portent atteinte à la santé pulmonaire et sur lesquels ils peuvent agir.

Je remercie la Société canadienne des thérapeutes respiratoires de ses efforts pour promouvoir la santé des Canadiens.

L'AGRICULTURE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, ces deux derniers jours à Cornwall, 1 200 élèves de quatrième année venant des écoles de la circonscription de Stormont—Dundas ont visité la première foire agricole du genre à être organisée dans l'est de l'Ontario.

Les élèves ont pu se familiariser avec la production laitière et la culture des fruits et légumes. Leur enthousiasme pour l'agriculture était manifeste et certains d'entre eux voudront peut-être se lancer dans l'agriculture plus tard.

Cependant, comme les agriculteurs canadiens ne le savent que trop bien, l'avenir de l'agriculture est sombre. Les producteurs ont peur de voir disparaître le système de gestion de l'offre. Après avoir maintes fois affirmé sa volonté de renforcer l'article XI du GATT, le gouvernement est maintenant prêt à le voir disparaître sans réagir.

Les agriculteurs s'interrogent sur la volonté du gouvernement de préserver ce système en vertu de l'article XI. La gestion de l'offre permet à nos agriculteurs d'offrir aux Canadiens les meilleurs produits alimentaires au monde à un prix raisonnable. C'est la pierre angulaire de l'agriculture canadienne et les producteurs veulent envisager l'avenir avec optimisme.

J'exhorte le gouvernement de ne pas céder aux pressions du GATT et ne pas trahir les agriculteurs canadiens d'aujourd'hui et de demain.

* * *

LES RÉFÉRENDUMS

Hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, de nombreux Canadiens voudraient qu'on organise des référendums sur des questions revêtant une grande importance. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique comptent toutes deux poser la question du référendum sur le bulletin de vote aux prochaines élections provinciales.

Aux États-Unis, trente États ont maintenant une disposition qui prévoit des référendums, ce que les Américains appellent la démocratie directe. Les adversaires de cette pratique soutiennent que les questions posées aux électeurs sont trop nombreuses, trop longues et déroutantes, que ceux-ci sont mal informés ou manipulés par des campagnes médiatiques coûteuses qui simplifient à l'extrême ou induisent en erreur et que les maisons qui se chargent de la collecte de pétitions demandent des millions de dollars pour faire figurer une seule question sur le bulletin de vote.

Est-ce vraiment ce que souhaitent les Canadiens?

* * *

LA JUSTICE

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ce que les Canadiens veulent vraiment, ce sont des élections fédérales tout de suite.

Hier, la Cour suprême du Canada a jugé que Mervyn Lavigne, malgré ses protestations, doit payer certains des frais que d'autres ont engagés à la suite de la cause qu'il a perdue devant les tribunaux.

La National Citizens Coalition a financé l'affaire Lavigne et a mené une campagne de publicité pour recueillir des fonds pour elle-même en invoquant l'affaire Lavigne.

Autrement dit, la National Citizens Coalition voulait profiter de cette affaire pour recueillir des fonds de donateurs anonymes. Elle veut pouvoir dépenser ces fonds sans déclarer publiquement combien d'argent elle dépense et à quelles fins, et inciter les autres à entamer des procédures judiciaires coûteuses, mais quand les tribunaux se prononcent contre sa cause, elle ne veut pas avoir à payer les dépenses.

La National Citizens Coalition, comme d'habitude, agit en parasite. Elle n'exige pas d'elle-même ce qu'elle exige des autres. Que la NCC dresse la liste de ses commanditaires du monde des affaires, de ses donateurs et de ses dépenses, et qu'elle paie quand elle perd.

* * *

LES PÊCHES

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, les besoins des pêcheurs du Cap-Breton sont immédiats. L'Union des pêcheurs des Maritimes a écrit et présenté des instances au ministre des Pêches et des Océans pour demander de l'aide sous forme de programmes spéciaux visant à compenser les mauvaises prises des pêcheurs côtiers à la palangre du Cap-Breton. Les pertes que nos pêcheurs ont subies ont été dévastatrices et le besoin d'aide est critique. Ces pêcheurs ont connu dans les eaux de Louisbourg et de Glace Bay la pire saison de pêche depuis que le Canada a porté la limite de ses eaux territoriales à 200 milles.

Quelques semaines à peine nous séparent de l'hiver, et ce sera un hiver long et froid pour les pêcheurs, surtout ceux qui n'ont absolument aucun revenu. J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à prendre les mesures qui s'imposent pour répondre aux besoins des pêcheurs et de leurs familles afin qu'ils puissent survivre à l'échec de la pêche de 1991.

Leurs besoins sont réels. Je presse le ministre d'agir et de le faire tout de suite.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, les propositions sur le fédéralisme et l'union économique, qui se greffent aux propositions globales sur le renouvellement du Canada, constituent un tout équilibré. Ils répondent au besoin d'un leadership fédéral pour raffermir l'union économique bénéfique pour tous ainsi qu'au besoin de collaboration entre les paliers de gouvernement.

Ces propositions ne sont pas définitives, puisqu'elles sont présentées comme document de travail pour débats et discussions publiques. Nous avons la chance unique de bâtir un pays à notre goût.

Ensemble, nous devons apporter les changements fondamentaux qui permettront au Canada de continuer de prospérer dans un monde en pleine mutation, tout en faisant en sorte que les véritables aspirations de tous les Canadiens trouvent leur expression et leur aspiration à l'intérieur d'un pays uni.

• (1110)

C'est l'avenir de notre pays qui est en jeu, madame la Présidente. Cela a fonctionné pendant 125 ans et nous devons faire en sorte de nous donner toutes les chances de préserver un Canada fort et uni.

* * *

[*Traduction*]

LA DISCRIMINATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Au cours des derniers mois, j'ai reçu un certain nombre de plaintes concernant le traitement des gens de couleur aux frontières. Par exemple, une Asiatique a dit qu'on vérifie toujours son auto et qu'elle se sent harcelée par des commentaires du genre comment peut-elle s'offrir une si belle voiture? Un Noir a été obligé de descendre de voiture et de se présenter à la douane bien qu'il ait dit n'avoir rien à déclarer et il a remarqué deux autres Noirs dans la pièce.

Article 31 du Règlement

Mon adjoint et deux amis de descendance chinoise ont déposé une plainte bien étayée concernant la façon injuste dont ils ont été traités à la frontière. On n'a pas encore répondu à cette plainte, qu'ils ont pourtant déposée en janvier 1990.

Pourquoi des incidents semblables se produisent-ils et que peut-on faire pour empêcher la discrimination? Tout d'abord, il y a peu de gens de couleur, sinon aucun, aux bureaux des douanes. Et je crois savoir qu'on n'a pas remédié à la situation au cours des récentes campagnes de recrutement.

Je demande instamment au ministre du Revenu national d'appliquer immédiatement l'équité en matière d'emploi à son ministère en ciblant les minorités raciales pour les prochains postes à pourvoir. Le ministre et ses hauts fonctionnaires doivent veiller à ce que tous soient traités équitablement. Les gens de couleur. . .

Mme le vice-président: Je regrette mais le temps de parole de la députée est expiré.

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada se propose de consacrer dans la Constitution le droit à la propriété, mais on porte atteinte à l'importance de cette mesure dans le débat, qui tourne parfois à l'hystérie. Des critiques mal informés racontent aux Canadiens que ce droit individuel primerait d'une certaine manière les droits de la société. Le bruit court que la consécration du droit à la propriété conférerait aux Canadiens le droit de se porter acquéreurs de tous types de bien, y compris les armes à feu d'usage restreint.

Absolument pas, madame la Présidente. Le droit à la propriété n'éliminerait pas les droits de la société, ni le droit du Parlement de veiller à ce que nous ayons un contrôle efficace des armes à feu. Aucun des droits individuels que la Charte confère aux Canadiens ne l'emporte sur les droits de la société.

La Charte garantit à chacun le droit à la sécurité de sa personne, par exemple. Mais cela ne nous donne pas le droit de porter des armes pour assurer notre sécurité. La charte nous garantit le droit à la liberté, mais cela ne nous donne pas la liberté d'aller à l'encontre du Code criminel.

Dans une démocratie, l'État ne peut rien faire de mieux que de veiller à ce que ses citoyens aient le plus de droits possible, et la consécration du droit à la propriété est une grande contribution aux libertés démocratiques au Canada.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je désire exprimer le plus sévère mécontentement quant à la déclaration faite hier par le président du Conseil du Trésor au sujet des primes salariales que recevront les hauts fonctionnaires de la Fonction publique et les dirigeants de corporations de la Couronne.

[*Traduction*]

Pendant le débat sur le projet de loi C-29, l'ignoble loi de «retour au travail», j'ai exhorté le gouvernement à traiter ses employés de façon équitable et à donner l'exemple en limitant, à partir de la même date, les augmentations salariales des députés à 0 p. 100. En acceptant une augmentation, nous, les députés, disons clairement à nos employés que les règles du jeu ne sont effectivement pas les mêmes pour tous.

Je le répète aujourd'hui, le gouvernement traite ses employés de façon injuste en adoptant une loi pour leur imposer une hausse salariale de 0 p. 100 est en versant par ailleurs à ses hauts fonctionnaires des primes exorbitantes qui s'ajoutent à leurs salaires déjà considérables.

[*Français*]

Si nous devons croire ce que le gouvernement nous propose, c'est-à-dire que tous doivent être traités également, je vous dis: Faites-le donc! J'exige, au nom des fonctionnaires moyens, que le gouvernement. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé. L'honorable députée de Wild Rose a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Madame la Présidente, 97 p. 100 des Albertains veulent vivre dans un monde plus sécuritaire où le contrôle des armes à feu serait plus sévère. Un grand nombre de mes électeurs sont en faveur du resserrement du contrôle des armes à feu, surtout en ce qui concerne le rangement des armes, la sécurité et l'éducation dans ce domaine. Ils réclament également des règles plus strictes régissant l'accessibilité aux armes paramilitaires.

Toutefois, la plupart estiment que les lois déjà en vigueur suffiraient si elles étaient appliquées. Ils demandent donc au gouvernement d'exercer plus de pressions sur les provinces afin que les contrevenants aux lois sur le contrôle des armes à feu soient poursuivis en justice et que les infractions à ces lois ne servent pas de monnaie d'échange dans la négociation des chefs d'accusation.

Ces gens demandent également que tout projet de modification de nos lois sur le contrôle des armes à feu fasse l'objet d'un débat public, afin que la population puisse y participer. Le fait que le gouverneur en conseil puisse adopter des décrets sur le contrôle des armes à feu sans en informer la population nous inquiète tous au plus haut point.

* * *

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un document de travail rendu public hier par le gouvernement et intitulé *La communauté européenne, un modèle politique pour le Canada*.

J'ai eu l'occasion de lire ce document hier soir et, je peux me tromper, mais l'un des aspects qui m'a le plus frappé dans cette analyse du modèle européen, c'est qu'on n'y mentionne nulle part la charte des droits sociaux que l'Europe a adoptée et qui fait partie intégrante de ce marché commun qui devrait voir le jour en Europe en 1992.

Je tiens à signaler une chose au gouvernement. Ce document constitue autrement un bon outil et soulève de graves questions relativement au modèle que représente la communauté européenne, mais si le gouvernement veut tenir un débat exhaustif et honnête sur le plan des principes à propos de la communauté européenne, le fait de publier un document de travail où l'on ne reconnaît même pas la charte des droits sociaux. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

* * *

L'EID-MILAD-EL-NABI

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, dimanche dernier, j'ai eu le plaisir d'assister au Eid-Milad-El-Nabi, événement annuel qu'organise la communauté musulmane ismaélienne locale pour commémorer l'anniversaire de naissance du prophète Mahomet.

MM. Diamond Lalani et Abdul Khanani ont aidé à l'organisation de cette fête qui revêt une importance particulière pour l'ensemble de la communauté musulmane.

Les musulmans ismaéliens sont bien établis dans la région de la Capitale nationale et dans l'ensemble du Canada. Cette communauté a pour principe de s'occuper de la qualité de vie de tous leurs concitoyens et des nécessiteux.

Au fil des ans, les habitants de Nepean ont énormément bénéficié de leur travail considérable. La communauté ismaélienne a en effet lancé plusieurs campagnes de collecte de fonds pour des organismes sans but lucratif, dont la Fondation du rein, la Fondation des maladies du coeur, la Fondation de l'aide à l'enfance et la Société canadienne du cancer, pour n'en nommer que quelques-uns.

C'est avec beaucoup de plaisir que je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à la communauté musulmane ismaélienne.

* * *

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR L'INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, hier soir, des députés des deux côtés de la Chambre ont rencontré des membres de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire. Comme cet organisme tient son assemblée annuelle à Ottawa ce week-end, de nombreux députés sont allés saluer certains de ses membres hier soir et ont profité de l'occasion pour les renseigner officieusement et pour les remercier de l'excellent travail qu'ils accomplissent d'un océan à l'autre. Le ministre des Finances était aussi présent.

Je veux simplement remercier ces gens de leur remarquable travail. Nous leur en sommes reconnaissants. Ils travaillent discrètement, mais très efficacement, et prennent toutes sortes d'initiatives que les Canadiens apprécient vivement au sein de leurs circonscriptions. Ils travaillent dans l'ombre, mais très efficacement. Aussi, je me réjouis que de nombreux membres de cet organisme qui sont actifs au sein de ma circonscription soient présents parmi nous aujourd'hui. Je les remercie de leur visite à Ottawa et du travail exceptionnel qu'ils accomplissent partout au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, en l'absence du président du Conseil du Trésor, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La semaine dernière, le président du Conseil du Trésor a déclaré à la Chambre, en ce qui concerne la fameuse question des bonis, et je cite: «Le boni lui, venant à la fin de l'année, quand il sera accordé, il va être d'un montant, d'un chèque de 0 centime, 0 cent, 0 dollar.» Pourquoi le

ministre a-t-il fait une telle déclaration à la Chambre alors qu'il savait que ce n'était pas vrai?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, lorsqu'il a déposé son budget, le gouvernement a annoncé que, pour la période de paie commençant après le dépôt du budget, personne ne toucherait d'augmentation de salaire. Aucun montant n'était prévu dans le budget pour des augmentations de salaire. Il n'était pas question de rétroactivité. Nous n'avions pas l'intention d'appliquer la rétroactivité à qui que ce soit.

Le système mis en place par les libéraux en 1981 prévoit le versement d'une prime aux hauts fonctionnaires. Le taux de la prime, qui a varié entre 0 et 10 p. 100 au cours des dernières années, est fixé après que le conseil d'administration a fait ses recommandations. Ces hauts fonctionnaires n'ont pas reçu de prime pour la période de paie qui a précédé le dépôt du budget.

La députée veut-elle dire que nous devrions appliquer la rétroactivité à tous ceux qui reçoivent des fonds du gouvernement fédéral?

• (1120)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

S'il est une chose à laquelle les Canadiens attachent une grande importance, c'est bien l'équité. Le vice-premier ministre trouve-t-il équitable que, immédiatement après l'adoption de la plus importante loi de retour au travail dans l'histoire du pays, nous découvrions que les hauts fonctionnaires nommés par le premier ministre auront droit à des primes de dizaines de milliers de dollars à la fin de cette année, alors que les secrétaires et les commis travaillant pour le gouvernement ne toucheront pas un sous d'augmentation?

Le vice-premier ministre croit-il que ces primes de fin d'année pour les gros bonnets sont équitables?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, c'est induire la population en erreur que de décrire ces primes comme étant des primes de fin d'année.

Ce ne sont pas des primes de fin d'année. Le gouvernement de son parti a mis en place ce système il y a un certain nombre d'années. Un comité indépendant a évalué les salaires et a recommandé cette procédure.

Si la députée pense que nous devrions utiliser une autre procédure, nous serons heureux d'entendre ses propositions et de les examiner. Je crois que c'est injuste et malhonnête d'essayer d'induire les Canadiens en erreur en disant qu'il s'agit de primes de fin d'année.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ce qui est injuste et malhonnête, c'est la déclaration faite à la Chambre la semaine dernière. La voici: «Il n'y aura aucune augmentation salariale et il n'y aura aucune prime.»

C'est ce que le président du Conseil du Trésor a dit pour justifier la plus importante loi de retour au travail dans l'histoire de notre pays.

Je veux poser la question suivante au vice-premier ministre: au nom du gouvernement, trouve-t-il cela juste? Croit-il que les Canadiens trouvent juste que les gros bonnets touchent des primes et que les secrétaires n'aient rien?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, permettez-moi de répéter lentement ce que j'ai déjà dit.

Pour la période de paie commençant après le dépôt du budget de 1991-1992, il n'y aura pas d'augmentations de salaire ni de primes. Zéro. C'est pourtant simple à comprendre.

Pour la période de paie qui a précédé le dépôt du budget, cette même période de paie pour laquelle elle et moi avons reçu une augmentation de 3,78 p. 100 et pour laquelle les membres de l'Alliance ont reçu 4,7 p. 100, la rémunération totale n'a pas encore été fixée et sera évaluée.

C'est induire les gens en erreur que de parler de primes de fin d'année et cela ne contribue pas à améliorer la qualité du débat public dans notre pays.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ce ne sont pas des primes de Noël, mais des primes versées au moment de Noël.

Je voudrais demander au vice-premier ministre s'il trouve cela juste. Cette année, le concierge qui nettoie l'immeuble où le vice-premier ministre travaille n'aura droit à aucune augmentation et il n'aura pas d'argent pour garnir l'arbre de Noël de cadeaux pour ses enfants.

Est-ce juste, aux yeux du vice-premier ministre, que le président du CN obtienne une prime de 87 000 $ comme petite gratification de Noël de la part de l'État canadien? Est-ce bien cela, la justice des conservateurs?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député doit consulter une diseuse de bonne aventure très douée, si elle peut lui dire quelle décision le gouvernement prendra lorsqu'il recevra des recommandations qu'il n'a pas encore vues.

Le chiffre cité est complètement faux, je le répète. Ce concierge hypothétique a obtenu une augmentation de 4,7 p. 100 l'an dernier. Le député a eu droit à 3,7 p. 100. Le régime de rémunération final des cadres supérieurs pour l'an dernier n'a pas été établi parce que les recommandations n'ont pas encore été formulées.

Pour l'exercice de 1991–1992, l'augmentation sera nulle pour les cadres supérieurs et il n'y aura pas de prime non plus. Il me semble que c'est assez simple pour que même le député arrive à comprendre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, permettez-moi de citer un passage du hansard, à la page 2929: Voici le texte:

> [. . .] le boni lui revenant à la fin de l'année, quand il sera accordé il va être d'un montant, un chèque de zéro centime, zéro cent, zéro dollar.

C'est ce que le ministre a dit le 30 septembre.

[*Français*]

Madame la Présidente, les Canadiens et Canadiennes veulent savoir pourquoi cette injustice du gouvernement? Pourquoi rien pour les travailleurs à 15 000 $ par année, et 87 000 $ pour le président du CN Rail en boni de Noël?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député reprend encore les mêmes chiffres au sujet du président du CN. Ils sont tout aussi faux en français qu'en anglais. Je voudrais bien qu'il cesse d'induire le public en erreur.

Je vais encore répéter ce que le président du Conseil du Trésor a dit: pour l'exercice de 1991–1992, suivant le budget, nous nous conformons exactement aux dispositions budgétaires et, comme le président du Conseil du Trésor l'a dit à la Chambre, l'augmentation sera nulle et la prime aussi.

Pourquoi ne peut-on pas admettre ce simple fait? Comment l'opposition pense-t-elle enrichir le débat public en continuant de présenter notre position sous un faux jour.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, il reste qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires et de personnes nommées par décret ont reçu une augmentation de salaire en mars et qu'ils en recevront une autre en décembre. Autrement dit, le gouvernement est à la fois le lapin de Pâques et le Père Noël pour ces gens-là.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Il dit qu'il s'inquiète toujours au sujet du déficit. Dans ce cas, comment le gouvernement peut-il encore se permettre de publier des annonces coûteuses dans les journaux nationaux pour dénoncer la grève de la fonction publique, alors que cette grève est terminée? Pourquoi cette annonce paraît-elle encore après le retour au travail des grévistes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est tout simplement pour que le public soit renseigné de façon exacte et objective.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai une question sérieuse à poser au ministre des Finances et vice-premier ministre.

Comment le gouvernement peut-il se permettre de faire paraître des annonces coûteuses d'offrir des primes de Noël et de Pâques et comment peut-il ne pas tenir compte de la recommandation que le vérificateur général lui a faite au sujet des 5 milliards de dollars qu'il dépense, chaque année, pour la sous-traitance? Comment le gouvernement peut-il se permettre d'agir ainsi sans ordonner l'évaluation indépendante que le vérificateur général a recommandée? Pourquoi ne l'ordonne-t-il pas?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il existe une évaluation indépendante de la rémunération des cadres supérieurs. C'est un système qui a été mis en place en 1981. Si le député a une meilleure solution à proposer à la Chambre, nous serions heureux de la connaître.

Quant aux prétendues primes de Noël et de Pâques, cette histoire est aussi fausse quand elle est racontée par ce parti-là que lorsqu'elle est racontée par les libéraux.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme.

La ministre pourrait-elle expliquer aux Canadiennes comment il se fait que le gouvernement peut se permettre d'accorder de généreuses primes aux personnes qu'il nomme, mais qu'il n'a plus d'argent quand vient le temps de payer des salaires convenables aux femmes dans la fonction publique? Peut-elle expliquer cela?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Madame la Présidente, contrairement à ce que pense la députée, j'estime que les femmes dans la fonction publique sont payées équitablement.

En fait, il est intéressant de constater que l'écart salarial dans la fonction publique est de loin inférieur à ce qu'il est dans le secteur privé et que nous avons fait de véritables progrès dans le domaine de la promotion de la femme. Nous avons doublé le nombre de femmes dans les catégories de gestion. Nous avons augmenté de façon marquée le nombre de femmes dans les catégories professionnelles et scientifiques.

Nous sommes le seul gouvernement à mettre en oeuvre la parité salariale, ce qui comprend l'augmentation des salaires d'un bon nombre des femmes les moins bien payées de même que l'octroi d'une prime de 500 $ à toutes celles qui gagnent moins de 27 000 $.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre peut-il nous dire à quel niveau le dollar canadien devrait s'échanger, par rapport au dollar américain et au peso mexicain, pour que le Traité de libre-échange Canada—États-Unis—Mexique soit profitable pour le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme je l'ai déjà signalé à la Chambre auparavant, la valeur du dollar est fixée par le marché international.

Ce qu'il y a d'encourageant, c'est que les taux d'intérêt au Canada sont maintenant à leur plus bas niveau depuis quatre ans. Autre preuve de la relance de l'économie, on a annoncé aujourd'hui que l'indicateur composite, qui regroupe une dizaine d'indicateurs de premier plan du secteur industrialisé du Canada, a encore monté de 1,2 p. 100. C'est une hausse de 1,2 p. 100 par rapport au 0,9 p. 100 le mois dernier. Ce qui est encore plus encourageant, c'est que c'est la première fois en six ans que les dix indicateurs sont tous à la hausse. Cela prouve nettement, je crois, que nous sommes vraiment sur la voie d'une croissance et d'une relance soutenues favorisant la stabilité des prix. Je crois que tous les Canadiens devraient s'en réjouir.

• (1130)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement fait valoir un point important au sujet de la qualité du débat à la Chambre. Ce n'est pas en lisant constamment des réponses toutes faites tirées d'un manuel élémentaire d'économie que le ministre va améliorer la situation.

La hausse de la valeur du dollar, qui a suivi la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, a ruiné notre assise industrielle, mais il est crucial que le gouvernement ne signe l'accord avec le Mexique qu'après avoir supprimé toute entrave.

Le gouvernement va-t-il acculer les travailleurs ou va-t-il. . .

M. McDermid: Immoler.

M. Martin (LaSalle-Émard): Immoler comme vous dites avec raison. Ou le gouvernement va-t-il nous proposer une stratégie pour diminuer la valeur du dollar canadien de telle sorte que nous puissions tenir le coup dans une autre économie? Ne me lisez pas quelque chose de préparé d'avance!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je regrette que le député soit aussi bouleversé d'entendre de bonnes nouvelles. Ces renseignements ont été publiés pas plus tard que ce matin. Ils étaient dans le manuel élémentaire. Si le député avait été au courant, il aurait peut-être modifié légèrement sa question.

Je vais annoncer d'autres bonnes nouvelles au député. Les ventes d'automobiles ont grimpé de 10 p. 100 et celles de camions de 17 p. 100. C'est là un autre indicateur sûr. Des taux d'intérêt peu élevés sont essentiels à la bonne marche de l'économie, à la création d'emplois, à une bonne activité économique, et voici que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis quatre ans. Le député devrait s'en féliciter au lieu de maugréer. Pourquoi ne suit-il pas la vague et ne fait-il pas preuve d'un peu plus d'optimisme?

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne le sort de la société de Haviland.

Hier, non seulement le gouvernement ne s'est pas engagé à assurer l'avenir du principal avionneur du Canada, mais le ministre fédéral de l'Industrie a également laissé entendre que c'était à la province intéressée d'agir.

Comment le gouvernement fédéral peut-il abandonner à son sort l'industrie aérospatiale du pays et se désintéresser autant d'une entreprise qui emploie directement 4 900 Canadiens à Toronto et des centaines d'autres dans la province et ailleurs au Canada? Pourquoi veut-il répéter le désastreux scénario de l'Arrow d'Avro?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, mon collègue oublie tout ce que le gouvernement fédéral a fait pour aider de Havilland, et notamment l'octroi des subventions dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense.

En fait, au moment de sa vente, cette société comptait 3 600 employés. Ils sont aujourd'hui 4 900. Par-dessus tout, nous sommes déçus, tout comme mon collègue, que l'arrangement conclu n'ait pas abouti. Je suis certain que Boeing a d'autres options, et nous continuons de chercher des moyens de résoudre ce problème.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse de nouveau au vice-premier ministre.

Ce matin, Boeing a annoncé qu'à compter de l'année prochaine, elle licencierait 1 100 employés de de Havilland, soit un quart des effectifs.

Étant donné que le Grand Toronto a un taux de chômage qui avoisine les 10 p. 100, que sa base industrielle s'effrite à un rythme alarmant et que des milliers d'emplois permanents y disparaissent, comment les Canadiens peuvent-ils croire que le gouvernement a vraiment la volonté de remédier à ces graves problèmes économiques, alors qu'il se prépare à abandonner de Havilland, le plus gros employeur industriel du Grand Toronto?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, mon collègue ne m'a sûrement pas écouté.

Nous avons dit que nous voulions intervenir dans ce dossier, tout comme nous l'avons fait dans le passé. Certes, le Grand Toronto traverse une crise économique. Hier soir, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante nous en a donné la raison: 94 p. 100 des petits entrepreneurs de l'Ontario estiment qu'à cause du budget néo-démocrate, le climat n'est plus aussi propice à la création d'entreprises et au maintien des autres.

Nous, du gouvernement fédéral, sommes très fiers d'avoir instauré le tarif entreprises le plus bas de tout l'OCDE pour ce qui est des petites entreprises. Nous sommes également très fiers d'avoir supprimer la taxe sur les ventes des fabricants. Nous voulons aider l'entreprise, non pas l'attaquer.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, le gouvernement de l'Ontario est en fait le seul qui ait promis son appui et son soutien à la société de Havilland, durant cette période difficile. Ainsi, il a promis d'aider l'entreprise à poursuivre ses activités, dans la mesure où ce sera possible.

On nous a annoncé la perte de 1 000 emplois aujourd'hui. Qu'est- ce que le gouvernement projette de faire pour remettre sur pied cette importante société dans notre structure industrielle? Comment réagira-t-il à cette perte d'emplois?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il faudrait rappeler au député combien d'emplois ont été créés à de Havilland depuis que le gouvernement fédéral a entrepris de la vendre, il y a quelques années. La société a reçu un certain nombre de subventions par le passé.

Je songe aussi à ce que le groupe français Aérospatiale a déclaré hier. Si ma mémoire est bonne, il a déclaré qu'il en appellerait peut-être de la décision prise par la CEE de s'opposer à la mainmise, avec son partenaire italien Alenia, sur l'avionnerie canadienne de Havilland. Le président du groupe a signalé que Bruxelles devra changer son fusil d'épaule et que, si un appel était utile, le groupe n'hésitera pas à le faire.

D'une part, il y a cet appel et, d'autre part, il y a notre position qui a toujours été d'appuyer la société et qui continuera de l'être.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, pour passer à une autre nouvelle réjouissante, comme celles dont se plaît à parler le ministre des Finances, je souhaiterais m'arrêter à la perte de 1 100 emplois survenue aujourd'hui.

Je voudrais interroger le vice-premier ministre au sujet de la rencontre personnelle avec le premier ministre qu'ont demandée les dirigeants agricoles aujourd'hui, à Winnipeg, car, comme en fait foi la présente lettre des producteurs de maïs, ils nient recevoir, comme le prétend le gouvernement, une aide même approximativement égale à ce qu'il leur a promis en mars.

Le ministre des Finances prendra-t-il l'engagement, aujourd'hui même, de fournir l'aide qu'il avait promise lorsqu'il était ministre de l'Agriculture, plutôt ministre des Finances? Cette promesse représente des milliards de dollars pour la campagne agricole de 1990-1991. Alors, prend-il cet engagement ou non?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le premier ministre doit rencontrer des porte-parole du milieu agricole à Winnipeg, aujourd'hui. Il les informera de notre intention de respecter les engagements pris lorsque j'étais ministre de l'Agriculture. Ils apprendront que le gouvernement est en train d'émettre les chèques et qu'ils les recevront bientôt par la poste. Il leur annoncera qu'ils recevront jusqu'à 1,5 milliard de dollars d'ici la fin de l'année et plus d'un milliard de dollars supplémentaire entre janvier et juin 1992.

Si le député fait peu de cas de 2,5 milliards de dollars, alors sa conception d'un milliard de dollars diffère totalement de la mienne. Je sais que les agriculteurs canadiens apprécieront à sa juste valeur une aide de deux milliards de dollars, lorsqu'ils la recevront.

* * *

[*Français*]

L'IMPORTATION DE TAPIS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le 6 août dernier, une enquête anti-dumping a été ouverte sur le tapis produit sur machines à touffeter, originaire ou exporté des États-Unis d'Amérique.

La plainte soutient que, en volume, la part du marché canadien occupée par les importations en provenance des États-Unis est passée de 8 p. 100 en 1988 à 28 p. 100 en 1990. Les industriels qui m'ont approché m'ont parlé de marge de dumping jusqu'à un niveau de 91 p. 100 dans le marché de la distribution.

Est-ce que le ministre peut nous dire s'il a l'intention d'accélérer le processus d'enquête dans ce dossier, compte tenu que ce sérieux préjudice a causé la perte de 1 000 emplois de 1989 à 1990 et que cela menace la fermeture d'usines?

Mme le vice-président: Je suis certaine que le député a un question à poser? Il serait temps.

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, je comprends parfaitement les préoccupations du député relativement à cette très importante question. Je peux confirmer qu'une enquête a été entreprise à ce sujet le 6 août dernier. Elle suit son cours et elle est fort bien menée. Ces enquêtes permettent de parvenir à des conclusions satisfaisantes pour l'industrie, comme on l'a fait tout récemment en Colombie-Britannique dans le cas de la guerre des bières avec les Américains et des mesures antidumping.

L'enquête suit son cours et on devrait prendre le plus tôt possible une décision qui sera, bien entendu, communiquer aux représentants de l'industrie.

* * *

• (1140)

L'ÉCONOMIE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, lorsque le ministre des Finances s'est adressé à l'OCDE à Paris, en juin, il a déclaré ceci:

> Ceux qui perdent leur emploi durant des périodes de ralentissement économique comme celle que nous traversons à l'heure actuelle, pourraient fort bien se trouver un nouvel emploi dans d'autres industries, d'autres professions ou d'autres régions.

Le ministre pourrait-il nous préciser les industries, les professions ou les régions que les Canadiens vont probablement déserter, selon lui?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, malheureusement, nous en avons un exemple tout à fait clair en Ontario, et cette situation découle en grande partie de la politique économique du gouvernement provincial. Il est intéressant de constater que 36 p. 100 des chefs de petite entreprise envisagent d'aller s'implanter ailleurs, selon une étude effectuée auprès de 3 539 petites et moyennes entreprises. Or, la proportion était de l'ordre de 20 p. 100 en mars.

Ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs d'entreprise se plaignent surtout du budget et de la politique économique du gouvernement de l'Ontario. Ainsi, 86 p. 100 des chefs de petite entreprise de l'Ontario ont déclaré que le climat dans la province n'était pas favorable aux affaires. À peine 3 p. 100 considèrent qu'il est propice aux affaires. Quatre-vingt quatorze p. 100 des personnes interrogées ont affirmé que le budget de l'Ontario était tout à fait irréfléchi, contre 2 p. 100 qui l'ont jugé sensé.

Ainsi, je pense que nous sommes confrontés à un processus d'adaptation et de restructuration. Le député n'est pas sans savoir que nous en sommes maintenant à l'ère de la haute technologie et de l'information et qu'il va donc y avoir certains changements dans l'économie en fonction de cette nouvelle réalité.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je suis désolé de ne pas avoir posé au ministre la question à laquelle il s'était préparé.

Étant donné qu'il s'attend semble-t-il à ce que l'Ontario soit une des régions que les gens vont déserter, pourrait-il nous préciser les autres industries et professions qu'ils vont déserter aussi, selon lui, ainsi que les mesures ou les programmes qu'il se propose de mettre en oeuvre, afin d'aider les gens à traverser cette période d'adaptation?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député connaît fort bien les réalités du marché et de l'économie. Il sait qu'on se tourne de plus en plus vers les secteurs de la haute technologie et de l'information, et qu'on assiste à un fléchissement de l'activité dans le secteur manufacturier. Cela ne veut pas dire que ce secteur va disparaître, mais manifestement, on va mettre davantage l'accent sur les secteurs des services, de la haute technologie et de l'information. En outre, à la suite de la mondialisation des marchés, nous devrons trouver nos créneaux respectifs et devenir compétitifs et productifs si nous voulons survivre.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration connaît très bien le nord-est du Nouveau-Brunswick. Je sais qu'il est au courant de la situation économique très difficile qui prévaut à cause de la récession, et aussi suite à la saison désastreuse dans la pêche au hareng. Est-ce que le ministre pourrait nous aviser aujourd'hui, ainsi que les travailleurs et travailleuses de la région, si son gouvernement va mettre sur pied des projets de création d'emplois cet automne, afin de venir en aide aux personnes touchées par cette crise économique?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le gouvernement a déjà indiqué, et j'ai déjà indiqué en cette Chambre que nous étions, avec le ministre des Pêches et des Océans, en train d'essayer de voir quelle est la réalité de la situation. On sait qu'il y a eu un déclin considérable dans les pêches. De fait, nous sommes en train de voir quels sont les programmes qui devront être mis en place pour essayer d'aider la situation de ces gens-là. D'ailleurs, j'inviterais le député, comme on dit chez nous, «*to stay tuned*». Le ministre des Pêches et des Océans devrait faire une annonce cet après-midi à ce sujet.

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Madame la Présidente, j'apprécie la réponse du ministre. Il connaît l'urgence de la situation. Si, cet après-midi, le ministre des Pêches et des Océans va faire une annonce, j'espère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration va aussi prendre une approche progressive dans ce dossier, parce que l'automne au Nouveau-Brunswick est très court et que l'hiver approche à grande vitesse. Est-ce qu'on peut attendre une réponse de son ministère, qui serait peut-être aussi faite en collaboration avec le ministère des Pêches et des Océans?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je peux informer le député en lui disant qu'il sait déjà qu'au niveau de l'Emploi et de l'Immigration nous avons déjà en place des programmes qui visent à aider les gens qui sont dans cette situation, comme dans la Péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick. Ces programmes-là sont en place. Et si des ressources accrues sont nécessaires pour faire face à la situation particulière de la péninsule, le député peut être assuré que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration sera là pour soutenir la situation des gens.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre responsable de la politique relative à la construction navale. En 1984, le gouvernement a promis, entre autres, d'adopter une telle politique et d'en faire une de ses premières priorités. Au contraire, il a présidé à la décimation des chantiers navals d'un océan à l'autre.

La décision qui a été rendue cette semaine concernant les navires de patrouille côtière, même si elle a réjoui les travailleurs du chantier naval de Halifax, laisse planer l'incertitude sur les deux derniers chantiers navals des Grands Lacs.

Je demande au gouvernement s'il compte prendre des mesures pour garantir la survie de Port Weller et de Portship.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la réponse est naturellement affirmative. Cette industrie particulière fait l'objet d'une politique de rationalisation et de revitalisation. Le gouvernement du Canada consacre de grands efforts, depuis trois ou quatre ans, pour rationaliser l'activité des chantiers navals et garantir une juste distribution régionale des travaux. Nous avons l'intention de continuer sur cette voie.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je ne suis pas certain que le ministre ait vraiment répondu à ma question. Je voudrais savoir exactement quelle mesure le gouvernement entend prendre pour venir en aide aux chantiers de Port Weller, à St. Catharines, et de Portship, à Thunder Bay, ainsi qu'aux chantiers de la côte ouest. On peut parler de rationalisation, mais les travailleurs de ces collectivités veulent savoir s'il y a un avenir pour eux dans l'industrie de la construction navale. Je me demande, en particulier, si le gouvernement est disposé à remettre en vigueur un programme de subventions qui permettrait de reprendre la contruction de navires commerciaux au Canada, en vue de les vendre à des sociétés maritimes canadiennes.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il y a quelques jours à peine, on a annoncé que d'autres travaux seraient confiés à Port Weller et que le gouvernement pourrait même aider à renouveler l'outillage aux fins de ces travaux.

Par ailleurs, notre gouvernement n'est pas plus partisan des subventions massives que de hausses massives d'impôt.

* * *

LE TRAVAIL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, les syndicats du Canada continuent de pénaliser les agriculteurs canadiens. Nous venons tout juste d'assister à la fin de la grève perturbatrice de l'AFPC qui, en empêchant le grain de circuler, a eu des effets désastreux sur les agriculteurs. Hier, à Thunder Bay, 700 manutentionnaires du grain se sont mis en grève.

Les Canadiens en ont ras le bol des conflits syndicaux, et les agriculteurs ne peuvent plus les tolérer. Ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est exactement de cette grève méchante et inopportune?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, cette situation est vraiment scandaleuse. À vrai dire, le gouvernement espère que les six compagnies céréalières et le syndicat se réuniront, qu'ils retourneront à la table des négociations et qu'ils tenteront d'en arriver à une entente satisfaisante.

Il est absolument inadmissible de permettre qu'une telle situation ait lieu pour exercer un chantage sur les agriculteurs qui ont déjà assez de problèmes en raison de la baisse des prix. Ces perturbations délibérées, qui ne sont pas les premières, sont complètement inacceptables et ne sauraient être tolérées.

J'ose espérer, madame la Présidente, que toutes les parties se réuniront autour de la table des négociations pour régler cette situation. Le ministère du Travail fournira les services d'un médiateur afin de faciliter ce processus.

* * *

LE SERVICE DE TRAVERSIER

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports. Le gouvernement a récemment lancé des appels d'offres au sujet d'un nouveau traversier pour Wood Island, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et demande qu'on lui soumette des propositions précises à l'égard d'un raccordement permanent.

La ministre m'a écrit: «Je ne suis pas en mesure de prendre un engagement définitif au sujet de la prolongation du service de traversier de Wood Island-Caribou.»

La ministre peut-elle expliquer pourquoi elle refuse de s'engager définitivement à assurer un service de transport distinct dans l'est de l'Île-du-Prince-Édouard?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, je sais que le transport dans les provinces atlantiques est très important, et les traversiers le sont certes également. Cet été, j'ai passé plusieurs semaines dans l'est du pays pour étudier les problèmes qu'on y éprouve et pour essayer d'y trouver des solutions.

• (1150)

Je sais que le traversier de Wood Island est très important. Nous continuerons d'examiner la situation. S'il est possible de répondre aux préoccupations du député, nous le ferons très certainement.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, la mise en service du nouveau traversier de Wood Island est déjà deux ans en retard, et n'aura probablement pas lieu avant 1994.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard veulent savoir que le gouvernement veut leur assurer un service de traversier. La ministre et son gouvernement donneront-ils à la Chambre et à la population de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard la garantie d'un service permanent de traversier à partir de Wood Island, dans cette province?

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, le gouvernement et moi-même, en tant que ministre, examinerons la situation, comme je l'ai déjà dit. Je ne ferai pas de promesse définitive à cet égard, mais je promets d'étudier la situation. Si c'est possible, le traversier sera mis en service.

* * *

LA SANTÉ

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Le somnifère Halcion a été interdit en Grande-Bretagne au début de la semaine parce qu'il produit de graves effets secondaires. Il y a deux jours, le ministre disait que son ministère: « Est équipé pour agir très rapidement, en quelques heures» s'il y avait de bonnes raisons d'interdire ce produit au Canada. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre, aujourd'hui, quelle décision il a prise?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je remercie le député de sa question.

Je pense qu'il est important de déterminer exactement où nous en sommes avec le médicament Halcion. Le 2 octobre, nous avons demandé à Upjohn, le fabricant de Halcion au Royaume-Uni et au Canada, quelle était la raison exacte de la décision du Royaume-Uni de retirer le médicament du marché.

Nous avons maintenant quelqu'un du Royaume-Uni qui travaille avec les fonctionnaires de mon ministère et leur fournit des renseignements sur les raisons pour lesquelles, ce médicament a été retiré. Les États-Unis font exactement la même chose. Nous croyons que tous les pays où l'on distribue ce médicament procéderont de la même façon.

Je rappelle à mon collègue que nous devons obtenir les renseignements nécessaires avant de retirer ce médicament du marché. Si les renseignements obtenus sont concluants, comme je l'ai dit hier, et avant-hier, et comme que je le répète aujourd'hui, nous retirerons immédiatement l'Halcion du marché.

Je pense que nous sommes conscients du fait que nous ne pouvons pas retirer un médicament du marché si nous n'avons pas les preuves scientifiques suffisantes pour le faire.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, vu que l'on sait que le médicament Halcion entraîne des symptômes de sevrage très aigus lorsqu'on cesse de le prendre, et vu que les patients qui lisent les journaux sont susceptibles d'arrêter d'eux-mêmes, je demande au ministre d'envoyer immédiatement une directive aux pharmaciens et aux médecins du pays pour les conseiller sur cette question.

Le ministre est-il d'accord?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il est évident que nous contacterons les associations de médecins et nous demandons aux patients qui utilisent ce médicament d'en parler à leur médecin ou à leur pharmacien.

Une fois encore, je répète ce que j'ai déjà dit. Pour l'instant, nos scientifiques n'ont pas encore la preuve que ce médicament devrait être retiré du marché. C'est pourquoi nous sommes en contact avec le Royaume-Uni pour savoir exactement pourquoi on l'a retiré dans ce pays.

Nous sommes également en contact avec les États-Unis et d'autres pays pour voir ce qui se passe, mais une fois encore il ne faut pas grand-chose pour mettre à mal une compagnie pour un médicament qui ne pose peut-être aucun problème.

C'est pourquoi je peux affirmer au député—je sais que la question est tout à fait justifiée—que nous sommes en contact avec tout le monde: la presse, les médecins et les pharmaciens, pour être sûrs que s'il y a un problème quelconque, nous puissions prendre immédiatement les mesures requises.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle a trait à une question posée hier au sujet de l'avenir de Radio-Canada à Winnipeg.

Hier, les Winnipegois n'ont pas été rassurés par la réponse que le ministre des Communications a donnée au député de Churchill, ni par la déclaration de M. Watson qui a dit qu'aucune décision n'avait été prise.

Nous ne voulons pas savoir qu'aucune décision n'a encore été prise. Ce que nous voulons savoir, madame la Présidente, c'est qu'il n'y aura aucune décision à prendre au sujet du maintien de la totalité des services régionaux à Winnipeg.

Je sais que le gouvernement aime bien parler de l'indépendance de la société d'État, mais le mandat de la SRC est du ressort du gouvernement du Canada. Nous voulons savoir si ce mandat sera respecté parce que nous estimons que des services régionaux complets dans une ville comme Winnipeg constituent un élément essentiel de la société nationale de radiodiffusion.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme le ministre des Communications l'a déclaré hier, et c'est la vérité, ces décisions sont prises par la SRC. Nous ne pouvons pas anticiper ses décisions.

La SRC, comme tous les autres organismes du gouvernement, sans exception, doit se soumettre à des compressions financières. Si pour combler toutes les attentes de la SRC, de la population de Winnipeg, de la population de Calgary, etc., nous devions augmenter les impôts, alors, nous aurions à l'esprit le soutien du député pour ces hausses d'impôts.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, le leader parlementaire du gouvernement voudrait nous faire croire que ces décisions n'ont pas une dimension politique. Elles sont politiques au même titre que les décisions que le gouvernement a prises, pour des raisons budgétaires aussi, lorsqu'il a amputé les budgets de Via Rail. Nous demandons au gouvernement de ne pas se retrancher, comme il le fait, derrière l'indépendance de la SRC, indépendance nécessaire sauf lorsqu'il s'agit de toucher au mandat régional et national de cette société d'État.

Je demande à nouveau l'assurance que les services régionaux complets qui existent maintenant à Winnipeg seront maintenus.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député a mentionné Via Rail. Il faudrait des subventions d'un milliard de dollars par année pour que cette société d'État continue à fonctionner comme auparavant.

Le député veut-il que nous allions chercher un milliard de dollars de plus par an dans les poches des contribuables pour soutenir Via Rail? C'est ce qu'il faut dire pour placer les choses dans leur véritable perspective. Il faut vivre selon nos moyens ou augmenter les impôts. La SRC doit vivre selon ses moyens.

J'ignore quelle décision sera prise. Le ministre des Communications l'ignore. La SRC ne sait pas ce qu'elle fera parce qu'elle n'a pas encore pris sa décision.

LE TRAVAIL

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme le ministre le sait, les opérateurs des élévateurs à grain à Thunder Bay ont organisé hier des piquets de grève, déclarant que l'entreprise refuse de retourner à la table des négociations et de négocier de bonne foi.

J'aimerais demander au vice-premier ministre ce que le gouvernement a l'intention de faire pour veiller à ce que les entreprises impliquées retournent à la table des négociations dans les meilleurs délais.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Comme je l'ai indiqué dans ma réponse à une autre question, le gouvernement plaide auprès des parties afin qu'elles reviennent à la table négocier un règlement satisfaisant.

Peut-être le député a-t-il quelque influence. En effet, les députés de ce côté et de l'autre côté de la Chambre formulent souvent des instances—légitimes du reste—et se plaignent du fait que la quantité de produits transitant par Thunder Bay n'est pas suffisante. En fait, elle est importante et le sera encore demain, mais ce genre de perturbation due aux revendications syndicales n'est assurément pas dans l'intérêt des agriculteurs qui se trouvent dans une situation désespérée et n'est bonne ni pour l'avenir de Thunder Bay, ni pour celui de la Voie maritime du Saint-Laurent. Je demande donc au député de nous aider.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai une autre question à poser au ministre. Quand les manutentionnaires de grain de Vancouver ont été soumis à un lock-out en juin, il a suffi de cinq jours au gouvernement pour proposer une mesure législative afin de les forcer à reprendre le travail. Les dirigeants syndicaux craignent que les entreprises, comptant sur le gouvernement pour leur venir en aide, refusent à présent de négocier de bonne foi.

Ma question s'adresse au ministre. Peut-il garantir à tous les travailleurs au Canada que la négociation collective demeure la solution de choix et que les droits des travailleurs à cet égard sont protégés.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois qu'en ce qui concerne la situation à Vancouver, les parties concernées restaient avec tant de fermeté sur leurs positions qu'il ne pouvait manifestement pas y avoir de règlement. Je crois que la situation qui nous préoccupe en ce moment est quelque peu différente.

Je demande encore une fois au député d'intervenir auprès de ses électeurs membres du syndicat afin qu'ils reviennent à la table des négociations. Nous en ferons autant de notre côté avec les six compagnies d'élévateurs visées par ce conflit de travail car c'est là qu'est la solution. Il est grand temps que les agriculteurs cessent d'être les victimes de ce genre de grève. Il est temps que le grain circule car les prix sont faibles, des contrats de vente ont déjà été passés, et nous avons encore beaucoup de ventes en perspective. Alors, mettons-nous au travail. Je demande sa coopération au député.

* * *

• (1200)

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et ministre responsable également du développement économique du Québec.

J'aimerais savoir si le ministre a pris connaissance des propositions du Rendez-vous économique 91 qui s'est tenu, il y a à peine deux semaines au Québec et s'il est prêt à faire sienne la proposition nº 8 au sujet de laquelle tous les économistes et intervenants économiques du Québec ont fait front commun et qui stipule qu'on ait une politique monétaire pour un dollar autour de 80c?

Est-ce qu'il va parler au ministre des Finances afin qu'on puisse avoir une politique monétaire qui aiderait, pas seulement le Québec, mais tout le Canada à exporter?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, évidemment que je parle tous les jours au ministre des Finances, parce qu'il est excellent et qu'il supporte d'excellentes politiques.

Mais, madame la Présidente, je veux simplement dire ceci. Le ministre des Finances a expliqué à plusieurs reprises en Chambre la réalité de la politique monétaire du gouvernement. Ce que je sais, c'est que depuis un an—et le député ne niera pas que c'est le cas—les taux d'intérêt au Canada ont baissé de 500 points, donc d'à peu près 5 p. 100.

Le ministre des Finances a souligné il y a quelques minutes la reprise. . .

Mme Maheu: Et Montréal!

M. Bouchard (Roberval): Oui, Montréal. On annonce aujourd'hui à Montréal que le taux de chômage a baissé de 1,2 p. 100 parce que les emplois ont augmenté.

Recours au Règlement

Madame la Présidente, la députée a exactement donné la réponse que j'aurais donnée et je l'en remercie.

Mme le vice-président: Une supplémentaire très courte, s'il vous plaît. L'honorable député de Saint-Léonard.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, comme j'en faisais part au ministre, je pense qu'au Rendez-vous économique, c'est la première fois qu'on a vu tous les intervenants ensemble.

Est-ce que le ministre responsable du développement économique du Québec pourra supplier le ministre des Finances qu'il fasse quelque chose? Il faut qu'il tienne compte de la situation actuelle car ça va mal. Donc, il faut faire quelque chose. Il faut changer notre politique monétaire. Est-ce qu'il va prendre les intérêts du Québec?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Encore une fois, madame la Présidente, je répète à mon collègue ce que j'ai dit plus tôt.

La politique privilégiée par le gouvernement est une politique basée sur des solutions permanentes. Vous avez essayé, en 1980, 1981, 1982, des mesures temporaires et on voit exactement dans quelle situation tout cela a placé le pays. Je pense que mon collègue, et je le reconnais, a la même préoccupation que moi concernant le développement économique au Québec, particulièrement à Montréal.

Mais des gestes et des actions sont posés constamment et un certain nombre de mesures sont annoncées et seront annoncées encore. Mais encore une fois, j'appuie entièrement la politique de mon collègue aux Finances, parce que je pense que les réponses seront permanentes à mesure qu'elles vont se présenter, madame la Présidente.

Mme le vice-président: J'ai reçu avis d'un rappel au Règlement. L'honorable député de Churchill.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES MANUTENTIONNAIRES DE CÉRÉALES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement au sujet des questions qui ont été posées aujourd'hui pendant la période des questions à propos de la grève des manutentionnaires de céréales.

Le ministre du Travail est ici maintenant et il sait que des membres de notre caucus l'ont rencontré ce matin avant que la Chambre se réunisse. Le ministre peut-il nous garantir, ainsi qu'à la Chambre, qu'il prendra des mesures ce week-end en vue de la reprise des négociations.

S'assurera-t-il également que les partis de l'opposition seront informés des progrès réalisés tout au long du week-end.

[*Français*]

Mme le vice-président: L'honorable ministre peut répondre, mais il s'agit d'une extension de la période de questions. S'il veut répondre, je vais lui donner la parole, bien sûr.

[*Traduction*]

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je répondrai si la Chambre accepte de prolonger la période des questions pour entendre une dernière question. Je voudrais signaler que, pendant la période des questions, j'étais dans le vestibule où je parlais au téléphone avec les deux parties au conflit. Je leur ai fait part des préoccupations du gouvernement et je leur ai demandé de retourner aussitôt que possible à la table des négociations. J'en ai profité également pour leur offrir l'aide d'un médiateur.

Évidemment, je tiendrai les députés au courant de l'évolution de cette grève. J'ai tenu cependant à faire remarquer aux deux parties que des arrêts de travail de ce genre étaient inacceptables pour les agriculteurs. Je leur ai fait comprendre ce point très clairement. Bref, je puis vous assurer que nous avons discuté de tout et bien franchement. Les parties sont au courant de la position du gouvernement. Nous espérons qu'elles bougeront des deux côtés.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je voudrais attirer votre attention sur l'article 18 du Règlement concernant des propos irrespectueux ou offensants. Je suis sûr que c'était par inadvertance, mais le ministre des Approvisionnements et Services ainsi que le leader parlementaire du gouvernement, qui a toujours agi de façon respectueuse et digne, se sont oubliés pendant la période des questions en revenant à des usages qui appartiennent à un autre époque en ce qui concerne les débats à la Chambre des communes, en particulier à la période de 1980 à 1984.

Je me demande si madame la Présidente voudrait bien se donner la peine d'examiner les «bleus» et la transcription des débats qui se sont déroulés pendant la période des questions, et d'indiquer à tous les députés, en particulier ceux qui préconisent la réforme de la période des questions, de quelle façon ils pourraient améliorer leur comportement dans cette Chambre.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que dans le langage courant, c'est ce qu'on pourrait qualifier de coup bas. J'ai entendu la remarque du député de LaSalle—Émard, qui a dit quelque chose comme «Oh, un peu de contrôle, bébé», ou quelque chose du genre. Je prends ces paroles pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire sans intention malveillante.

Cette disposition porte sur l'emploi de certains mots qui ont été entendus trop souvent à la Chambre. Humblement, je pense qu'elle était surtout utile au cours de la période où la «meute» était en pleine forme. D'ailleurs, je félicite le député de l'avoir rappelée à l'ordre. Il arrive que ce soit vraiment la pagaille et j'approuve d'habitude entièrement la remontrance disant que ce genre de langage ne doit pas être utilisé. J'espère qu'un jour le comportement de cette «meute» se sera complètement civilisé en cette enceinte.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je veux remercier le leader du gouvernement à la Chambre de ses excuses que j'apprécie.

En pensant à son discours, le leader du gouvernement à la Chambre voudrait peut-être dire au ministre des Approvisionnements et Services, dont le nom de famille est approprié dans les circonstances, qu'il refusera peut-être à l'avenir. . .

M. Andre: Question de privilège, madame la Présidente. Voilà un exemple classique de propos que le député doit retirer.

Madame la Présidente, le leader parlementaire du Parti libéral, en faisant des allusions désobligeantes et malveillantes, à caractère sexuel, sinon sexiste, à propos du nom de famille du ministre des Approvisionnements et Services, commet exactement la faute qui a jeté le discrédit sur la Chambre. C'est le genre de comportement de meute dont je parlais.

Je le prie de montrer qu'il était sincère dans ses observations antérieures et de s'excuser auprès du ministre des Approvisionnements et Services.

Mme le vice-président: J'assure à la Chambre que ma connaissance des expressions populaires en anglais est assez bonne pour me permettre de comprendre ce genre d'allusion. Je suis sûre que le député voudra retirer ses propos, qui ne font que nuire à la Chambre, alors que nous tâchons tous de mieux servir la population du Canada.

La parole est au député.

M. Dingwall: Madame la Présidente, conformément à votre désir et à vos directives, je retirerai volontiers cette remarque.

J'ai invoqué les dispositions de l'article 18 du Règlement. J'ai porté à votre attention les remarques faites par le leader du gouvernement à la Chambre et le ministre des Approvisionnements et Services qui n'ont cessé de chahuter pendant la période des questions critiquant la qualité des questions et leur contenu et ont laissé entendre chaque fois que les députés étaient malhonnêtes.

C'est prêter des intentions aux députés de ce côté-ci de la Chambre. Je sais, madame la Présidente, que vous voudrez prendre le temps de relire la transcription pour voir ce qui s'est passé, de peut-être regarder les bandes enregistrées pour voir si les dispositions de l'article 18 ont été ou non enfreintes par le leader du gouvernement à la Chambre ainsi que par le ministre des Approvisionnements et Services.

• (1210)

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, tout d'abord, je comprends parfaitement l'allusion que le leader à la Chambre de l'opposition officielle a faite à mon nom. C'est le genre de chose auquel je suis habitué depuis à peu près l'âge de sept ans. Cela montre qu'il a à peu près la mentalité d'un enfant de sept ans. J'en conviens. C'est la vérité et il en fait la preuve.

Il dit qu'on a chahuté la députée d'Hamilton-Est, qui croit qu'elle jouit de droits spéciaux à la Chambre et qui fait plus de vacarme que tous ses collègues réunis.

Mme le vice-président: Quand le leader parlementaire de l'opposition officielle a pris la parole pour invoquer le Règlement et a demandé à la présidence de revoir les bleus et, si cela est nécessaire, les bandes enregistrées, j'y ai assurément consenti. J'ai écouté tous ceux qui voulaient intervenir aux différents rappels au Règlement. Manifestement, le ministre des Approvisionnements et Services veut que je revois les bleus et que je regarde les bandes enregistrées, et c'est ce que je ferai, puisqu'il n'a pas jugé bon de retirer aucune de ses remarques.

À cette extrémité de la Chambre, quand beaucoup de gens parlent en même temps il est très difficile d'entendre tout ce qui se dit. Aussi, j'ai laissé le ministre décider. Il a fait sa déclaration. Je reverrai les bleus et j'en reparlerai à la Chambre, le cas échéant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, conformément à l'article 109 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité permanent des affaires autochtones.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS ET DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, au nom de l'honorable Doug Lewis, solliciteur général, j'ai l'honneur de déposer, en vertu de l'article 32(2) du Règlement, le rapport du Comité de surveillance des activités et de renseignement de sécurité, dans les deux langues officielles. Ce rapport doit être transmis au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le onzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, en conformité de l'article 114(2)d). Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

Affaires courantes

LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Louise Feltham (Wild Rose) demande à présenter le projet de loi C-308, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

—Madame la Présidente, le but de ce projet de loi est de prescrire l'établissement d'un système permettant aux personnes qui ne désirent pas recevoir de publicité directe par le courrier ou d'imprimés portant pour toute adresse la mention: À la ménagère, au détenteur de boîte postale, à l'occupant ou au résident, d'en aviser la Société canadienne des postes en conséquence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE CALCUL DES INTÉRÊTS DES CARTES DE CRÉDIT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Louise Feltham (Wild Rose) demande à présenter le projet de loi C-309, Loi concernant le calcul des intérêts relatifs aux comptes de cartes de crédit.

—Madame la Présidente, ce projet de loi vise à limiter l'application des intérêts relatifs aux comptes de cartes de crédit au solde à payer calculé après la date où le versement est dû.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par mon collègue, le député de Kingston et les Îles, que le onzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai une pétition à présenter à la Chambre et au gouvernement relativement aux parents adoptifs.

Les parents adoptifs partout au Canada estiment que la loi C-21 sur l'assurance-chômage est discriminatoire envers eux. Le congé accordé aux parents adoptifs a été réduit de 15 à 10 semaines, tandis que celui des parents biologiques a été porté à 25 semaines à compter de date de l'accouchement.

La loi C-21 est une mesure discriminatoire et rétrograde par rapport à la loi précédente de 1983 modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, que la Chambre des Communes avait adoptée expressément pour mettre fin à la discrimination subie par les parents adoptifs et pour reconnaître les besoins de ceux-ci.

Le principal argument avancé dans cette pétition, c'est que la nouvelle loi sur l'assurance-chômage est préjudiciable et discriminatoire envers l'enfant adopté, parce qu'elle réduit le temps que le nouveau parent peut passer à la maison avec lui à une période où les deux ont le plus besoin d'être ensemble pour créer des liens d'attachement.

[*Français*]

L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES NATIONALES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, vu que le Canada souhaite demeurer concurrentiel sur le plan international et conserver son statut de pays de premier plan; vu que le Canada souhaite avoir des travailleurs compétents et bien formés qui sauront maintenir la compétitivité du Canada; vu que le Canada souhaite réduire son taux d'analphabétisme fonctionnel qui, actuellement, est autour de 38 p. 100 pour pouvoir mieux former ses travailleurs; à ces causes, madame la Présidente, vos pétitionnaires demandent que le Parle-

ment presse le gouvernement de promouvoir et d'encourager l'établissement de normes nationales en matière d'éducation en consultation avec les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'éducation, les patrons et les travailleurs, les parents, les jeunes, les organismes bénévoles et les citoyens ordinaires.

• (1220)

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. David Kilgour (Edmonton–Sud–Est): Madame la Présidente, conformément au même article, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de résidents de l'est de l'Ontario relativement au programme d'exil volontaire. Ils allèguent que les Européens de l'Est sont entrés au Canada légalement et de bonne foi. Le gouvernement du Canada leur avait dit que leur demande serait traitée dans les plus brefs délais. Ils demandent au gouvernement d'accélérer l'examen des demandes en suspens, de supprimer les quotas qui semblent avoir été institués et autres choses qui, d'après eux, faciliteraient l'entrée des exilés volontaires de l'Europe de l'Est et de l'Union soviétique comme immigrants reçus dans notre pays.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie: Madame la Présidente, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: nos 53, 62, 76 et 90.

[*Texte*]

CHANGEMENT DE PERSONNEL AU HAUT-COMMISSARIAT DU CANADA DE PORT OF SPAIN (TRINITÉ-ET-TOBAGO)

Question nº 53—**M. Wappel:**

Au cours des 4 derniers mois, y a-t-il eu un changement de personnel au consulat du Canada de Port of Spain (Trinité) et, dans l'affirmative, *a*) quelle en a été l'importance, *b*) quand ce changement s'est-il produit, *c*) quelles ont été les raisons invoquées, *d*) des membres du personnel ont-ils été (i) mis en disponibilité, (ii) mutés, (iii) licenciés?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Changement de personnel, entre février et mai 1991, Port of Spain

—une employée locale non confirmée pendant sa période de probation, pour une attitude au travail et une qualité de travail non satisfaisante;

—deux employés locaux engagés pour occuper deux nouvelles positions;

—un employé local engagé temporairement pour remplacer un autre employé local occupant une position supérieure;

—un employé canadien de retour (fin normale de l'affectation).

Question nº 62—**Mme Hunter:**

1. Quel est le mandat du Groupe de travail sur l'unité canadienne?

2. *a*) Quelles personnes se sont vues confier des fonctions dans le cadre de ce mandat, *b*) quelles sont leurs fonctions, *c*) quel est leur salaire, *d*) qui assume la présidence du groupe de travail, *e*) quand le groupe doit-il déposer son rapport?

3. *a*) Quel est le budget du groupe de travail au titre des contributions et subventions, *b*) quels particuliers ou organisations ont obtenu des contrats, *c*) à quelle date ces particuliers et organisations doivent-ils faire rapport?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): 1. Le «Groupe de travail sur l'unité canadienne» n'existe pas comme tel et n'a donc pas de mandat. Sont regroupées sous cette appellation les ressources que le gouvernement a décidé de consacrer au dossier de l'unité canadienne.

Ces ressources sont actuellement déployées au sein du BRFP. Pour des raisons administratives, elles émargent au budget principal du Secrétariat d'État.

2. a) et c) Voir l'Annexe I pour la liste des personnes dont la rémunération est imputée au groupe de travail.

b) De façon générale, les fonctionnaires sont affectés à des activités que mène le BRFP dans le domaine constitutionnel ou appuient les travaux du Comité du Cabinet chargé de l'unité canadienne et des négociations constitutionnelles.

De façon générale, le tiers des ressources est destiné aux traitements; les deux autres tiers sont consacrés aux frais d'exploitation comme les déplacements, les marchés de services, la recherche et la consultation. Ces ressources ne constituent pas une augmentation permanente. Elles arriveront à terme à la fin de l'exercice 1992–1993. Les sommes en cause s'établissent à environ 17 millions de dollars sur trois ans (2,75 m$ en 1990–1991, 7,09 m$ par an en 1991–1992 et 1992–1993).

d) et e) Il n'y a pas de groupe de travail sur l'unité canadienne. Il n'y a donc pas de président, pas plus qu'il n'y aura de rapport.

3. a) Dans le cadre des ressources affectées par le gouvernement, on a prévu la somme de 1 m$ par an en 1991-1992 et 1992-1993 au titre des subventions et contributions, mais aucun groupe ou particulier n'a reçu de ressources à ce jour car les modalités du programme sont toujours en cours d'élaboration en vue de leur présentation au Conseil du Trésor.

b) et c) Voir l'Annexe II pour la liste des particuliers et organismes avec qui des marchés ont été conclus, ainsi que la date d'expiration de ces marchés.

ANNEXE I

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNITÉ CANADIENNE

Nom		Plage de rémunération	
ABRAMS	M.	69 400	125 100
ADAMS	C.	16 895	33 899
ANDERSON	B.	20 000	79 367
BERGERON	J.	16 895	33 899
BESNER	S.	31 172	72 817
BOYD	H.	69 400	125 100
BRADFORD	M.	69 400	125 100
BREEN	G.	69 400	125 100
CHARBONNEAU	L.	16 895	33 899
CHARETTE	J.	20 000	79 367
CYR-HICKS	R.	31 172	72 817
DONOVAN	J.	31 172	72 817
DUPONT	G.	16 895	33 899
HEWETT	C.	69 400	125 100
KENT	J.	69 400	125 100
KING	M.	28 701	72 817
LAUZON	S.	61 500	72 100
MERCIER	G.	16 895	33 899
O'HARA	K.	69 400	125 100
PEARSON	H.	69 400	125 100
SPURLING	B.	61 500	72 100
ST-JACQUES	R.	69 400	125 000
THERRIEN	M.	61 500	72 100
THOMPSON	W.	16 895	33 899
VALIQUETTE	G.	69 400	125 100
WATTS	R.	69 400	125 100

le 8 septembre 1991

ANNEXE II

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNITÉ CANADIENNE

Marchés conclus avec des particuliers ou organismes au 10 septembre 1992

Nom	Fin de marché	N° de marché
Ashras, Hossain	le 22 août 1991	PS3555F1
Barber, Tim	le 19 avril 1991	PS3555F0
Brad Mann Communications	le 28 mai 1991	PS3535F1
Carter, F.A.G.	le 31 décembre 1991	PS3607F1
Collins, R.J.	le 12 juillet 1991	PS3560F0
Corporate Strategy Group	le 1er août 1991	PS3557F1
David Milne	le 5 juillet 1991	PS3552F1
Dillmann, Taschereau & Associates	le 31 juillet 1991	PS3551F1
Doyle Communications	le 1er juillet 1991	PS3568F0
Environics Research Group	le 5 avril 1991	1-ILA/05
Environics Research Group Ltd.	le 5 avril 1991	ILA/04
Farrington, L.	le 31 décembre 1991	PS3511F1
Forbes, Nicole	le 31 mars 1991	PS3547F0
Gervais, Gagnon et Associés	le 20 décembre 1990	PS3546F0
Gervais, Gagnon et Associés	le 20 décembre 1990	PS3542F0
Gibbins, Roger	le 31 août 1991	PS3542F1
Haney, William	le 31 décembre 1991	PS3608F1
Ian B. Cowie & Associates	le 27 août 1991	PS3606F1
Institute of Intergovernmental Relations—Queens University	le 28 mars 1991	PS3569F0
Institute of Intergovernmental Relations—Queens University	le 31 mars 1991	PS3570F0
Institute of Intergovernmental Relations—Queens University	le 15 avril 1991	PS3571F0
Lemmex and Associates	le 31 mars 1991	PS3715F0
Leslie, Dr. Peter	le 2 septembre 1992	PS3611F0
Lian Public Affairs	le 10 août 1991	PS3505F1
Meggs, A.M.	le 20 février 1991	PS3543F0
Phillips Group of Companies	le 15 novembre 1990	PS3534F0

Purvis, Douglas M.	le 31 août 1991	PS3553F1
Ralph Hedlin Associates Ltd.	le 1er mai 1992	PS96210F10X
Schryburt, Guy	le 15 juillet 1991	PS3506F1
Schryburt, Guy	le 28 février 1991	PS3548F1
Seale, Lewis A.	le 10 décembre 1990	PS3551F0
Swinton, K.E.	le 31 août 1991	PS3540F1
Tait, Richard	le 30 septembre 1991	PS3610F1
University of Ottawa	le 15 mai 1991	PS353107F0
Valiquette, Gerry	le 16 mars 1991	PS3545F0
Valiquette, Gerry	le 28 mai 1991	PS3535F1

Question nº 76—**M. Gardiner:**

En ce qui concerne les célébrations que le gouvernement prépare pour 1992, *a*) combien de contrats a-t-on passés en vue de leur planification et de leur organisation, *b*) à combien s'élèvent ces contrats, *c*) a-t-on établi un budget et, dans l'affirmative, combien entend-on consacrer aux célébrations de 1992, *d*) combien d'employés ont été affectés par ministère à la préparation des célébrations de 1992, *e*) le gouvernement a-t-il dressé une liste des thèmes ou des événements à célébrer en 1992, *f*) quels sont ces événements, *g*) le gouvernement a-t-il mené une étude sur les crédits accordés aux projets du centenaire de la Confédération et, dans l'affirmative, quels ont été les résultats?

Le très hon. Joe Clark (Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Tel que stipulé par les 400 participants à la Conférence nationale de 1989 intitulée «Vers 1992», le gouvernement a mis sur pied le Comité Canada 125, dont les deux co-présidents ont alors pris la décision de créer une société sans but lucratif indépendante et apolitique pour se charger de la gestion générale et de la coordination des activités du 125e anniversaire de la Confédération.

Le gouvernement a versé jusqu'à maintenant 2,3 millions de dollars à la Société pour préparer, dans les mois à venir, la programmation de l'année 1992. La Société déploiera dès maintenant tous les efforts possibles pour obtenir la plus grande participation financière et organisationnelle possible des secteurs privé et bénévole. La participation financière additionnelle du gouvernement à ces activités demeure à déterminer.

De plus, chaque ministère a identifié un coordonnateur responsable des projets fédéraux soumis au programme des activités de 1992. Ces coordonnateurs devront, en plus de leurs tâches normales, maintenir le lien entre le ministère ou la société d'État qu'ils représentent et la Société CANADA 125, afin de concerter les efforts de chacun dans le cadre des activités de 1992.

La Société CANADA 125 a déjà annoncé la composition de son Conseil d'administration et formulé ses objectifs. Elle a assuré le gouvernement d'une annonce prochaine du thème, de certains projets nationaux et de l'orientation de sa programmation locale.

Pour tout renseignement concernant les contrats émis avant le 3 mars 1991, veuillez communiquer avec le Secrétariat d'État qui s'occupe des dossiers traitant de ce sujet.

STABILISER LES ÉMISSIONS DE BIOXYDE DE CARBONE D'ICI L'AN 2000

Question nº 90—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

Le gouvernement s'est-il engagé à stabiliser les émissions de bioxyde de carbone aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000 et, dans l'affirmative, *a*) a-t-on établi des cibles et des calendriers, *b*) a-t-on rédigé des règlements, *c*) a-t-on affecté des ressources en vue d'atteindre cet objectif et, dans l'affirmative, quels sont-ils?

L'hon. Pauline A. Browes (ministre d'État (Environnement)): a) Le gouvernement s'est engagé à stabiliser les émissions de gaz carbonique (bioxyde de carbone) et d'autres gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici l'an 2000. La proposition de stratégie nationale d'action face au réchauffement du globe publiée en novembre 1990, aux fins de débat public, par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement donne des conseils stratégiques à tous les paliers de gouvernement, au monde des affaires, à l'industrie et aux Canadiens pour la prise des mesures nécessaires.

b) On n'a pas encore élaboré de nouveaux règlements fédéraux. Le Plan vert du Canada signale des mesures que le gouvernement fédéral compte prendre pour limiter les émissions nettes de gaz à effet de serre.

c) En vertu du Plan vert, on a affecté 575 millions de dollars de plus sur une période de six ans à la sécurité environnementale du globe, notamment pour le problème du réchauffement du globe. Au cours des prochains mois, on devrait annoncer des niveaux de ressources pour les initiatives particulières touchant le réchauffement du globe et s'insérant dans le Plan vert.

[*Français*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Langlois: Madame la Présidente, je suggère que les autres questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-30, Loi modifiant le Code criminel (troubles mentaux), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à l'unanimité au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette importante mesure de réforme du droit.

Je voudrais d'abord faire un bref historique. Ce n'est pas la première fois à la Chambre que nous constatons que notre Code criminel est énormément désuet à beaucoup d'égards, et dans certains cas il est devenu inapplicable à cause de concepts et de règles de procédure périmés qui traînent dans les recueils de lois depuis des années et qui n'ont pas été mis à jour pour tenir compte de l'évolution du monde moderne et des conditions qui ont changé.

Je citerai par exemple la modification apportée l'année dernière aux dispositions concernant le crime d'incendie volontaire. Avant l'entrée en vigueur de cette modification, la police et les gens du secteur privé, les enquêteurs et les sociétés d'assurances avaient de plus en plus de difficulté à porter des accusations contre les incendiaires et à les faire condamner.

Une des raisons à cela, c'est que lorsque les dispositions régissant le crime d'incendie avaient été élaborées il y a bien longtemps, presque aussi longtemps que le Canada lui-même existe, je pense qu'il serait juste de dire que le monde ne savait peut-être même pas en quoi consistait exactement le feu. Certains éléments de la combustion étaient alors inconnus, certains aspects de la réaction physique et chimique, de sorte que l'on trouvait dans le Code criminel ce qui, au yeux d'un profane, constituait l'acte de mettre le feu, et on y mentionnait entre autres l'acte de mettre le feu à des récoltes sur pied.

De nos jours, nous avons des récoltes engrangées ou en voie de traitement, et nous connaissons de nombreux moyens de mettre le feu et de nombreux types de feu différents. Par conséquent, beaucoup de mauvais éléments avaient beau jeu dans ce domaine. Les procureurs de la couronne et les policiers avaient beaucoup de difficulté.

On a enfin réussi, après de nombreuses années, et je sais que le processus a commencé longtemps avant que je sois élu à la Chambre, à formuler des modifications et à les incorporer au Code criminel. Cela soulève un problème à propos de la réforme du droit pénal en général, et je voudrais aborder cette question plus tard au cours de mon intervention.

Quoi qu'il en soit, nous avons maintenant à étudier une modification du libellé des règles de procédure et des définitions concernant la défense d'aliénation mentale lors de procès au criminel. Je veux faire remarquer une chose à cet égard.

Il y a modification du libellé, mais pas tant du concept. Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, il a certainement suscité une réaction chez certains au Canada qui craignaient que les dispositions telles que proposées soient moins rigoureuses et moins sécuritaires du point de vue du public que les dispositions déjà existantes.

Ce n'est pas le cas à mon avis pour ce qui est des définitions. Les propositions servant à énoncer de nouveau ce qu'est l'aliénation mentale constituent simplement un nouvel énoncé en langage plus moderne, plus précis, de ce que nous entendions tous par «aliénation mentale» il y a de nombreuses décennies.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, le concept d'aliénation mentale était très mal défini au XIX^e^ siècle. Il existait une définition judiciaire qui avait été proposée, adoptée et utilisée depuis toujours, mais au XIX^e^ siècle, on ne connaissait même pas vraiment toutes les maladies mentales qui existent. Nous continuons d'apprendre, mais nous en connaissons infiniment plus maintenant. Nous sommes beaucoup plus en mesure d'analyser et de définir avec précision la maladie de l'esprit en cause dans les cas de plaidoyer de non-culpabilité pour motif d'aliénation mentale.

Je tiens à faire remarquer que la question du plaidoyer de non-culpabilité pour cause d'aliénation mentale n'est pas nouvelle. Je rends hommage à la Commission de réforme du droit du Canada pour l'avoir examinée avec franchise et lucidité en 1976.

Il y avait longtemps qu'on ne l'avait pas soulevée. Nous avons attendu 15 ans, tout en sachant qu'il fallait apporter des changements. Il a fallu tout ce temps—j'ignore pourquoi—pour se pencher de nouveau sur cette question. Je suis heureux qu'elle soit maintenant à l'étude au Parlement.

Si nous en avons été saisis, ce n'est pas à cause de ce qui s'est passé il y a 15 ans, mais à cause d'une décision rendue par la Cour suprême au sujet de la charte qui a décidé le ministère de la Justice à agir.

Donc, bravo pour la Charte, qui a été un gros atout. Ce fut légèrement pénible, mais nos droits à tous doivent être vus comme des atouts. S'il faut peiner un peu pour les consacrer, et les actualiser, pour les rendre viables et efficaces, c'est un prix qu'il vaut la peine de payer dans notre démocratie.

Le problème des vieilles dispositions et procédures tenait surtout au fait que dans les cas d'aliénation, la décision d'interner quelqu'un après un verdict de non-culpabilité pour cause d'aliénation mentale était indéfinie. L'internement était discrétionnaire, en fait, arbitraire.

Une personne jugée non coupable pour motif d'aliénation mentale était considérée comme malade et elle était internée aussi longtemnps qu'il plaîsait au lieutenant gouverneur de la province.

Cela semble relativement sûr pour le public, mais la personne internée, qu'elle ait été mentalement malade un jour ou un an, pouvait très bien passer le reste de ses jours dans un établissement. La période d'internement était indéfinie, discrétionnaire; elle était habituellement bien avisée, mais qui sait quels avis étaient donnés de temps à autre au lieutenant gouverneur dans les diverses provinces.

Ce n'était pas une personne expressément déléguée par le Parlement, selon des procédures et des critères précis, mais un organe spécial qui décidait si l'individu, homme ou femme, vieux ou jeune, serait libéré de ces établissements. Ce problème était reconnu il y a quelques années comme je l'ai mentionné, mais il a fallu une cause basée sur la charte. J'oserais dire que des fonds publics ont servi à financer cette cause fondée sur les dispositions de la Charte des droits et libertés. Les tenants et les aboutissants de cette affaire me portent à le croire. C'est une cause qui a suscité beaucoup d'intérêt et qui a abouti finalement devant la Cour suprême du Canada. C'est cet intérêt qui a amené la ministre de la Justice à présenter une mesure après 15 ans. Je lui en accorde le mérite et je ne lui reproche pas ce long délai.

• (1230)

Quelles sont les questions en cause dans ce dossier? Je dirais qu'il y en a deux. J'ai parlé de la question de l'internement pour une période indéfinie. C'est tout simplement injuste d'enfermer quelqu'un indéfiniment pour le vol d'une tablette de chocolat comme on le ferait pour un meurtrier. C'est une injustice très certainement et nous en sommes conscients.

Dans ce projet de loi, on prévoit des périodes d'internement qui correspondent, dans la mesure du possible, aux peines d'emprisonnement dont auraient écopé les personnes si elles avaient été reconnues coupables. Par exemple, le vol d'une tablette de chocolat serait considéré comme un vol d'une chose de peu de valeur, vol punissable d'une peine minimale. Je ne crois pas qu'on emprisonne encore les gens qui ont volé une tablette de chocolat et qui en étaient à leur première infraction du genre.

Selon l'ancienne loi, toute personne souffrant de troubles psychiatriques au moment où elle volait une tablette de chocolat était, en théorie, internée pour la vie ou jusqu'à ce que quelqu'un en décide autrement.

Il y a trois catégories d'internement: l'internement à perpétuité pour meurtre; dans la catégorie des contrevenants constituant un danger pour la sécurité publique, l'internement pour une période d'au plus dix ans; et dans le cas de toutes les autres infractions, l'internement pour une période d'au plus deux ans. Par conséquent, la personne aliénée, j'utilise l'ancien terme, bien qu'on en propose un nouveau, qui vole une tablette de chocolat ne pourrait jamais être internée dans un établissement pour une période excédant deux ans.

La deuxième question qui inquiète les gens, c'est la sécurité publique. Je ne veux pas sous-estimer l'importance de cette question. J'aurais peut-être dû l'aborder en premier. Il ne s'agit pas simplement d'une simple notion. C'est un fait, un fait qui suscite la peur chez les citoyens canadiens. Certains m'en ont parlé et d'autres ont transmis leurs craintes à mes collègues de la Chambre. Nous sommes très conscients de la peur qui règne au Canada, la peur que nos systèmes judiciaire et correctionnel ou encore que notre régime de justice pénale ne suffisent pas à assurer la sécurité publique. La menace plane sur d'innocents Canadiens qui, partout au pays, sont par hasard victimes d'une personne qui n'aurait pas dû se retrouver en liberté dans nos rues à ce moment-là.

Nous en avons plusieurs exemples. Malheureusement, cela se produit trop souvent. D'ailleurs, cela ne devrait jamais se produire. D'innocentes victimes au pays ont été tuées par des gens qui avaient eu affaire au système judiciaire et au service correctionnel, certains ayant même été remis en liberté provisoire par voie judiciaire, des gens qui, au moment de leur méfait, auraient dû faire l'objet de surveillance.

Il y a eu l'affaire Daniel Gingras à Edmonton, il y a environ quatre ans, l'affaire Conter à Toronto et récemment l'affaire DeVilliers, à Burlington, même si, dans ce dernier cas, le service correctionnel n'avait pas eu à intervenir, puisque la personne en cause n'avait pas été

inculpée d'une infraction grave. Elle semblait relativement libre de faire ce qu'elle voulait, jouissant d'une mise en liberté sous caution après avoir commis une infraction moins grave.

Quand on étudie ce projet de loi, il faut se pencher sur la vraie question, la sécurité publique. Nous reconnaissons les droits que la charte garantit aux personnes jugées malades. N'oublions pas que les Canadiens paient pour mettre en place un système de justice pénale, et ce n'est pas pour qu'on joue avec la charte, pour que les avocats puissent se lancer dans des débats devant les tribunaux. Ce n'est pas un programme de création d'emplois. Le système de justice est là pour protéger la société. Cela doit être la priorité nº 1.

Je suis certain que la plupart des Canadiens raisonnables seraient d'accord pour dire que, avant le verdict de culpabilité, il faut établir un certain équilibre. Lorsqu'une personne n'est pas reconnue coupable, il y a deux facteurs à considérer: d'une part, le droit de cette personne à la liberté et, d'autre part, la sécurité publique.

Il y a une zone grise. Il faut établir un certain équilibre. Je suis certain que la plupart des Canadiens acceptent le principe selon lequel une personne est présumée innocente jusqu'à ce qu'elle soit reconnue coupable. Comme on doit se fier aux décisions qui sont rendues chaque jour par les tribunaux du Canada, nous devons nous pencher sur la question de la sécurité publique.

Cependant, après qu'une personne a été reconnue coupable, la sécurité publique a préséance sur les droits de cette personne. C'est pour cette raison que nous avons un système de justice pénale, que nous avons un Code criminel. C'est pour cette raison que nous avons des peines, que nous avons des pénitenciers.

C'est une question qui tient à coeur aux Canadiens et je veux qu'ils sachent que mon parti la prend très au sérieux. Je sais qu'il en est de même pour certains de mes collègues d'en face. Ils veulent un système qu'ils peuvent considérer comme absolument sûr. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire des erreurs. Pour reprendre une analogie qui a été utilisée auparavant, c'est comme dans les centrales nucléaires, où nous devons mettre en place de nombreux systèmes pour protéger le public et assurer la sécurité des lieux. C'est comme cela que nous devrions traiter les contrevenants dangereux dans notre système de justice pénale. Ils sont plus dangereux qu'une petite quantité de combustible nucléaire et peuvent causer beaucoup plus de dommages.

Cependant, nous voulons mettre en place des systèmes qui traitent les Canadiens avec autant de respect et qui leur assurent autant de sécurité que s'il était question de barres radioactives dans un réacteur nucléaire. C'est ce qu'ils demandent et nous ne leur donnerons rien de moins.

Dans ce projet de loi, nous avons créé une nouvelle définition pour les personnes que nous qualifions auparavant d'aliénés. On a proposé une nouvelle catégorie qui s'appliquent aux personnes dangereuses atteintes de troubles mentaux. Il fallait créer cette catégorie pour assurer la sécurité publique. Certains accusés doivent être classés dans la catégorie des personnes dangereuses atteintes de troubles mentaux, et c'est ce que le nouveau projet de loi nous permettra de faire.

Il y a actuellement au Canada environ 1 100 personnes détenues en vertu de mandats des tribunaux après avoir été reconnues non coupables pour cause d'aliénation mentale. C'est un nombre assez important. Il y a une question qui me préoccupe dans le moment relativement à ces quelques 1 100 personnes, et c'est la question des mesures de protection sur lesquelles le public peut compter d'ici à ce que le nouveau système soit en place. C'est une question dont je ne peux pas parler de façon approfondie ici, à la Chambre, parce que le comité ne l'a pas examinée.

Nous appuierons donc ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au comité et que nous puissions discuter de ces questions en détail. Nous voulons nous assurer que, pendant la période de transition, les personnes détenues en vertu de mandats seront traitées avec respect, qu'on leur accordera les droits que leur confère la charte, mais que leur libération ne posera pas de risques excessifs. Je dois dire que, théoriquement, chacune de ces personnes pourrait maintenant avoir le droit de se présenter devant un tribunal pour demander sa mise en liberté, à supposer qu'elle trouve un avocat pour la représenter. Je ne sais pas si quelqu'un que l'on a déclaré atteint de troubles mentaux peut, dans les faits, se présenter personnellement devant un tribunal, mais il peut certainement avoir un ami ou trouver un avocat qui s'en chargera. Nous devons donc nous assurer que la période de transition se fera sans heurt.

• (1240)

Je veux souligner que la question de la sécurité publique occupe beaucoup de place à la Chambre actuellement ainsi qu'au sein du Comité de la justice. Je remarque que le gouvernement a l'intention, après la deuxième lecture, de renvoyer le projet de loi, non pas à un comité législatif, mais au Comité de la justice.

Comme j'ai déjà fait partie de ce comité et que j'en fais encore partie d'ailleurs, je puis vous dire qu'il s'y fait un travail considérable et excellent. Depuis environ cinq ou six ans, le Comité de la justice suit ce dossier de très près. La plupart de ses membres sont maintenant bien au fait du dossier. On a fait appel à eux pour accélérer l'étude de cette question.

Le problème n'a pas été soulevé uniquement au cours de la présente législature. Je vous signale que le Comité de la justice a, en 1987 ou au début de 1988, déposé à la Chambre un rapport qui s'intitulait «Responsabilités à assumer» et qui constituait une étude très exhaustive et détaillée des questions touchant les Services correctionnels du Canada et les condamnations au criminel.

Le gouvernement n'a pu donner suite à ce rapport parce qu'il y a eu cette année-là des élections générales. Après celles-ci, le nouveau Comité de la justice dont je faisais partie a jugé le rapport tellement important qu'il l'a réadopté, ce qui est très rare. Ceux qui se sont demandé si cette façon de faire était acceptable au regard de la procédure parlementaire et pour la bonne marche des travaux ont peut-être des réserves à ce sujet, mais le comité actuel a présenté à nouveau le rapport au Parlement parce que, à son avis, il était très important que le gouvernement réponde à ce rapport. Nous attendons toujours une réponse.

Je crois toutefois savoir que le gouvernement présentera sous peu ses réponses, même si c'est un peu tard. Hier, le gouvernement a présenté sa réponse concernant les audiences tenues par le Comité de la justice, relativement à la révision dont devraient faire l'objet tous les trois ans le Code criminel et les dispositions des Services correctionnels qui ont trait au blocage. La Loi sur la libération conditionnelle est aussi visée. Il s'agit de dispositions permettant aux Services correctionnels d'empêcher la libération conditionnelle de quelqu'un qui, aux termes de la loi actuelle, aurait autrement le droit de purger une partie de sa peine en liberté surveillée. Je me réjouis de ce que le gouvernement ait accepté presque toutes les dispositions importantes de ce rapport du Comité de la justice.

Permettez-moi, en récapitulant, de tancer le gouvernement pour sa lenteur. Nous avons des délais de 15, 10 et 5 ans. Nous espérons aussi, à un moment opportun, revoir les dispositions du Code criminel qui ont trait au cautionnement. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai l'intention de m'assurer que la question des risques et de la sécurité publique soit convenablement prise en considération dans ce projet de loi et dans les autres mesures législatives dont la Chambre sera, espérons-le, saisie.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, je tiens à participer à ce débat, cet après-midi, parce que j'estime, comme tous les autres députés certainement, qu'il porte sur l'un des problèmes les plus fondamentaux de la société d'aujourd'hui. Une société qui ne peut pas vivre à l'abri de la peur n'est pas une société libre.

Il a déjà été dit à la Chambre, avant aujourd'hui, que ce projet était la réponse de la ministre de la Justice, au nom du gouvernement, à l'annulation par la Cour suprême des dispositions du Code criminel portant sur les troubles mentaux.

Il est certes exceptionnel, surtout dans le cas de la Cour suprême, que les tribunaux prennent une décision comme celle-là et donnent au gouvernement du Canada six mois pour adopter une nouvelle loi sans quoi les juges risqueraient de libérer toutes les personnes jugées non coupables pour raison d'aliénation mentale. Comme une personne l'a fait remarquer, ce groupe pourrait comprendre des personnes dangereuses pour la société. C'est l'élément crucial de tout le projet de loi.

Il faut, je pense, donner lecture de la disposition du Code criminel qui a été annulée afin que l'on comprenne bien de quoi il s'agit. Je parle du paragraphe 614(2) qui dit: «S'il est constaté que l'accusé était aliéné au moment où l'infraction a été commise, le tribunal ordonne que l'accusé soit tenu sous une garde rigoureuse jusqu'à ce que le bon plaisir du lieutenant-gouverneur de la province soit connu.» À propos de cette disposition, la Cour suprême du Canada a décidé que les mandats du lieutenant-gouverneur étaient inconstitutionnels.

Enfin, un certain nombre d'autres motifs ont présidé cette décision, mais je vais tout de suite au dernier: «La décision précise que l'ancienne loi ne faisait aucune distinction entre les personnes qui demeurent dangereuses pour la société et ont besoin de traitements en milieu hospitalier et celles qui peuvent être réinsérées dans leur milieu en toute sécurité.»

En d'autres termes, on mettait tout le monde dans le même sac. Le projet à l'étude vise à faire une distinction entre les personnes qui sont très dangereuses et ont besoin de traitements et celles qui ne présentent plus aucune menace et peuvent de nouveau vivre en société.

L'objet de ce projet de loi est de veiller à ce que les personnes souffrant de troubles mentaux ne soient pas privées des droits garantis par la Charte en étant confinés sans avoir la possibilité de se défendre et sans que leur situation soit régulièrement réexaminée. Autrement dit, une fois la sentence prononcée, il ne faut pas que la personne soit enfermée pendant le reste de ses jours même si sa santé s'améliore.

Le deuxième but du projet est de créer une toute nouvelle catégorie de personnes dangereuses souffrant de troubles mentaux et de protéger le public de ceux qui enfreignent la loi.

Quant aux modifications concernant la Charte des droits, il s'agit tout d'abord de donner plus de pouvoir aux commissions provinciales d'examen. Ces commissions prendront des décisions à la suite d'examens individuels des cas sur les soins et la détention. Un autre élément très important est le remplacement des périodes de garde

de durée indéterminée par les périodes de détention maximums applicables selon les cas. Par exemple, détention à vie pour meurtre, de dix ans pour menace à la sécurité du public ou de l'État et de deux ans pour tous les autres délits.

Il y a des problèmes, dans ce cas-ci, cependant. Quand nous adoptons une loi, nous savons très bien que si nous n'avons pas les moyens de la mettre en pratique, elle risque de ne pas atteindre le but pour lequel elle a été adoptée.

Par exemple, les témoins qui ont comparu devant le comité de la Justice pour l'étude du projet de loi C-67, concernant la mise à jour des dispositions touchant la détention et la libération conditionnelle, ont tous dénoncé le manque de locaux et de traitements pour les détenus ayant des problèmes sexuels ou psychiatriques. On manque de locaux et de personnel. L'objectif du projet de loi que nous étudions aujourd'hui est peut-être louable, mais il y a un écart entre le but qu'il vise et les moyens dont nous disposons pour l'atteindre.

Le gouvernement s'en prend à nos programmes sociaux sans relâche et en refile le fardeau aux provinces qui sont déjà surchargées. Ce projet de loi alourdira-t-il leur fardeau? On peut se le demander.

• (1250)

Il faut tenir compte ensuite de la sécurité publique. Le principal objectif du projet de loi est de mettre en liberté autant de personnes que possible pour les confier aux programmes et aux services communautaires. Cependant, si les mesures de prévention et de sécurité prévues dans le projet de loi ne sont pas suffisantes, des gens pourraient se faire tuer. C'est pourquoi nous devons mettre en place les mécanismes nécessaires pour traiter ces gens d'une façon efficace et juste afin que le système judiciaire atteigne son but. La Loi sur les jeunes contrevenants sera modifiée pour refléter les besoins particuliers des jeunes en matière de placement et de décision.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui a une incidence très importante sur la sécurité publique. Pour situer ce projet de loi dans son contexte, je dirai seulement que nous savons tous que le colportage de stupéfiants au Canada est l'une des causes des troubles mentaux dont souffrent beaucoup de gens. Par conséquent, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour appuyer les organismes nationaux d'application de la loi dans nos localités et dans le Canada, si nous voulons qu'ils fassent leur travail.

Aujourd'hui où se déroulent tant d'activités criminelles et où de gros trafiquants de stupéfiants utilisent des élèves des écoles secondaires et même élémentaires comme colporteurs et où des gens qui prétendent être des modèles de vertu et d'intégrité sont en fait des colporteurs de stupéfiants, il n'y a rien de plus important pour une société libre que d'avoir une administration judiciaire en place pour appuyer les organismes d'application de la loi afin que l'ordre public règnent dans notre pays.

Ce projet de loi va plus loin encore. Il a quelque chose à voir avec le traffic international des stupéfiants parce que c'est là que tout commence, par l'importation en contrebande des stupéfiants et leur introduction dans le réseau.

Le public canadien devrait être scandalisé de ce qui se passe et chacun devrait appuyer les organismes d'application de la loi dans son milieu et se demander de quelle façon il peut collaborer avec eux.

Nous avons des associations parents-secours qui viennent en aide aux personnes en difficulté ou en danger. Il faut élargir ce concept de façon à pouvoir fournir plus efficacement aux autorités policières du pays tout renseignement disponible sur les colporteurs de drogues ou ceux qui travaillent avec ces derniers au sein de la collectivité. C'est très important.

Ce n'est pas là du commérage. Nous pourrions ainsi protéger les facultés d'un bon nombre de personnes qui s'infligent des troubles mentaux permanents en prenant des drogues. En ce qui me concerne, aucun châtiment n'est assez sévère pour les personnes prêtes à détruire les facultés de tout citoyen d'une société libre.

Comme je l'ai déjà dit, la liberté n'existe pour tous que si chacun respecte le droit de l'autre de vivre dans une société libre sans souffrir de la peur. On peut en dire autant de la décision très précise qui doit être rendue par les autorités médicales en vertu du projet de loi, aux fins de déterminer quels criminels peuvent être jugés non coupables pour cause d'aliénation mentale, ou quels sont ceux qui peuvent être jugés non coupables pour cette raison mais qui doivent être placés dans une institution, ou être libérés. Cette responsabilité constitue un fardeau très lourd pour le corps médical et celui-ci devra l'assumer avec beaucoup de rigueur.

Madame la Présidente, nous félicitons le gouvernement d'avoir déposé ce projet de loi et il y a certainement lieu que le Parlement s'en occupe rapidement et efficacement et que les préoccupations qu'il soulève soient examinées en comité. Bref, il importe d'adopter ce projet de loi, mais celui-ci devrait sans doute considéré comme une mesure législative expérimentale qui pourrait fort bien faire l'objet de modifications dans un proche avenir. Si tel est le cas, il incombera au Parlement d'assumer cette tâche et de lui donner la priorité qui convient.

Madame la Présidente, je tiens à vous remercier, vous et la Chambre, de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon opinion sur cette question, parce que j'estime que ces ramifications dépassent largement la portée du projet de loi comme tel. Il importe d'examiner ce qui provoque ces situations et ces problèmes au sein de notre société.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aurais tout juste une petite remarque à faire au sujet de ce qu'a dit le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke. Il a dit, très justement, devrais-je ajouter, que beaucoup des troubles mentaux qui affectent les gens sont causés par l'usage excessif de drogues. Cela m'a rappelé un appel que j'ai reçu récemment d'un de mes électeurs, un père dans la soixantaine qui prend soin de son fils dans la quarantaine. Son fils a été arrêté pour vente illicite de drogues, il y a dix ans. Condamné à une longue détention, son fils a passé le temps voulu en prison. Le côté tragique de cette affaire, c'est que le fils est maintenant de retour à la maison. Durant les dix ans ou presque qu'il a passés en détention, on ne lui a appris aucun métier, on ne l'a pas aidé. Voilà donc une personne dont le cerveau a été sérieusement endommagé et qui ne peut travailler. Son père s'inquiète, étant donné que lui-même ne rajeunit pas. Il craint que, lorsqu'il ne sera plus de ce monde, personne ne s'occupe de son fils incapable de subvenir à ses propres besoins.

J'espère donc qu'au cours de tout ce débat, nous n'oublierons pas l'importance de la réhabilitation. Je ne saurais trop insister là-dessus.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je serai très bref. Je voudrais simplement exprimer ma joie que le gouvernement se soit enfin décidé à agir dans cette affaire.

Le gouvernement avait publié un livre blanc sur cette question il y a quelques années. Comme le dossier n'avançait pas et qu'il me semblait important, j'ai présenté un projet de la loi à la Chambre, le C-295, le 11 avril 1990 lors de la deuxième session de la présente législature. Malheureusement, comme c'était un projet de loi d'initiative parlementaire, son étude n'a jamais été abordée pour la bonne raison que mon nom n'a été tiré que la semaine dernière et que c'était pour une motion, et non pour un projet de loi.

J'ai déposé de nouveau le projet de loi le 10 juin de cette année afin de presser le gouvernememt à agir. C'est le même projet de loi, le C-228, qui est inscrit au *Feuilleton*. Je voudrais ajouter que lorsque ce projet de loi sera adopté, et je suppose qu'il se sera, modifié ou pas je retirerai mon projet de loi inscrit au *Feuilleton*.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais faire quelques observations, même si je comprends l'empressement du ministre à faire adopter ce projet de loi.

Comme mon collègue l'a dit, notre caucus est favorable au renvoi de ce projet de loi au comité. Je voudrais toutefois faire quelques observations à ce sujet.

• (1300)

Le ministre, ainsi que le gouvernement devrait, selon moi, considérer la question de la prévention comme un élément important de toute nouvelle loi fédérale, surtout dans le contexte du débat constitutionnel actuel où les provinces assumeront de plus en plus de responsabilités qui relevaient autrefois du gouvernement fédéral.

À propos des malades mentaux et autres qui ont des démêlés avec la justice, permettez-moi, madame la Présidente, de décrire brièvement le cas suivant. L'an dernier, un homme de la circonscription d'Ottawa-Centre que je représente, a fait un commentaire sur les sans-abri qu'il recevait comme clients. Il a dit que beaucoup d'entre eux étaient des gens dans la misère. Ces gens-là ont des dépendances à des drogues ou à l'alcool, ils sont sans emploi, ils ont des difficultés d'apprentissage, ils ont été victimes de violence familiale. Nombre d'entre eux ont des maladies psychotiques.

Madame la Présidente, ce sont des gens comme ceux-là qui ont recours aux refuges dans ma région d'Ottawa-Centre comme d'ailleurs dans tout le Canada. En fait, plus de 200 000 personnes sont considérées comme des sans-abri. Nombre d'entre eux correspondent à la défini-

tion que donne ce monsieur des gens qu'il considère comme ses clients.

Nombre d'entre eux vont dans un refuge pour un soir ou deux, puis s'en vont dans un autre refuge. Quoi qu'il en soit, on les voit dormir dans des sacs de couchage dans les rues, dans les centres commerciaux, dans des garages, dans des voitures abandonnées. Dans bien des cas, ils dorment à des températures aussi froides que moins 40.

Certains d'entre eux sont si désespérés qu'ils s'attirent des ennuis. Beaucoup d'entre eux, ceux qui sont handicapés mentalement en particulier, qui finissent dans ces refuges, viennent d'un établissement qui les a soignés pendant un certain temps avant de les mettre à la porte.

Je vous donne un exemple. Dans la région d'Ottawa, il y a un hôpital, l'Hôpital Royal d'Ottawa, où les patients sont admis pour une courte période afin qu'un médecin puisse évaluer leur condition et décider de leur sort. Ils sont soit envoyés dans un hôpital ordinaire, dans un autre hôpital de la région ou, dans ce cas particulier, à l'hôpital psychiatrique de Brockville.

Ces patients restent à l'hôpital de Brockville pour un mois ou deux, le temps requis, et sont ensuite renvoyés à la maison. Entre l'Hôpital Royal d'Ottawa et l'hôpital psychiatrique de Brockville, il n'y a rien de prévu pour aider ces gens-là. Par conséquent, quand ils sont dans la rue, il n'y a pas d'unité mobile travaillant de concert avec les refuges de ma région, qui pourrait leur offrir l'aide et les conseils dont ils ont besoin.

Beaucoup d'entre eux s'attirent des ennuis. La situation de nombre d'entre eux, pourrait-on ajouter, s'améliorerait si de tels services existaient. Je pense qu'il est crucial que le gouvernement fédéral consulte les gouvernements provinciaux afin d'établir une sorte de système de soutien travaillant en étroite collaboration avec les hôpitaux pour fournir des soins à court ou à long terme, comme dans le cas de l'hôpital psychiatrique de Brockville. En outre, le gouvernement devrait travailler avec des organismes comme les refuges afin de résoudre ce très grave problème.

Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'à longue échéance c'est de la prévention qu'il faut faire; fournir un refuge à ces gens-là et veiller à leur garantir le genre de services de soutien dont ils ont besoin.

Je crois que le ministre de la Santé devrait obtenir une copie du compte rendu et essayer de voir avec les gouvernements provinciaux quelles mesures préventives pourraient être prises. Je suis persuadé que la ministre verra que cela pose un problème important. En fait, c'est l'un des principaux problèmes avec lesquels nous sommes aux prises dans les centres urbains. Bien qu'il n'existe pas de statistiques précises sur le nombre de sans-abri qui présentent une foule d'autres problèmes, il est urgent que la ministre se penche là-dessus dans ses consultations. J'estime que, à la longue, c'est la société dans son ensemble qui en bénéficiera.

Pour terminer, je tiens à féliciter mes collègues, le député de Moncton et la ministre de la Justice, d'avoir veillé ensemble à ce que ce bill devienne loi.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois est renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.)

* * *

LOI SUR LES MISSIONS ÉTRANGÈRES ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le projet de loi C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif E.

—Madame la Présidente, ce projet de loi fusionne et remplace deux lois actuelles qui portent sur les privilèges et les immunités: la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales. Il aidera également le gouvernement canadien dans ses efforts afin d'obtenir un traitement favorable pour les bureaux des provinces à l'étranger, en autorisant pour la première fois l'octroi de privilèges et d'immunités à des bureaux de subdivisions d'États étrangers qui, réciproquement, accordent le même traitement aux bureaux des provinces canadiennes.

[*Français*]

Le droit international exige que le Canada accorde des privilèges et des immunités—certaines exemptions des lois canadiennes—aux ambassades et consulats des pays étrangers ainsi qu'à leurs agents diplomatiques et consulaires. C'est l'objet de la première partie du projet de loi. L'inviolabilité des représentants diplomatiques est l'un des grands principes de base du droit international, et aussi l'un des plus anciens.

Le statut juridique spécial que le droit international nous oblige à accorder aux diplomates n'a pas été prévu pour leur commodité personnelle. Il a été développé au cours des siècles pour garantir que les représentants d'un pays à l'étranger peuvent exercer leurs fonctions efficacement et indépendamment de l'énorme influence qu'un État moderne peut exercer sur un individu.

Qu'ils participent à des négociations internationales délicates ou qu'ils s'occupent d'évacuer d'urgence les Canadiens se trouvant dans une région ravagée par la guerre, les représentants du Canada à l'étranger ont besoin de la protection que leur confère leur statut spécial pour pouvoir continuer à servir les intérêts du Canada à l'étranger. Le droit international public exige que le même statut spécial soit accordé aux représentants des autres États au Canada. Le statut juridique spécial des missions diplomatiques et consulaires a été intégré à la *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques* et à la *Convention de Vienne sur les relations consulaires*. Le Canada, à l'instar de la grande majorité des nations, est partie à ces conventions.

• (1310)

[*Traduction*]

À l'heure actuelle, au Canada, la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires donne force de loi aux articles des conventions internationales qui traitent directement du statut juridique des missions étrangères et de leur personnel. La nouvelle loi continuerait de donner force de loi à ces articles. Elle permettrait également une plus grande souplesse dans le traitement des ambassades et des consulats étrangers.

Dans le cadre établi par les deux conventions de Vienne, le traitement des missions diplomatiques et consulaires étrangères est régi par le principe de la réciprocité. Ce principe n'est peut-être pas très chrétien—«Fais aux autres ce qu'ils te font»—, mais il est le mécanisme qui garantit le respect des obligations contractées dans les conventions de Vienne.

Si un pays traite mal nos représentants, nous traiterons de même ses représentants sur notre territoire; si nos représentants sont bien traités, nous rendrons la pareille aux siens. La nouvelle loi accroîtrait la souplesse du Canada en assurant qu'un traitement réciproque est accordé aux diplomates étrangers se trouvant au Canada.

Le droit international confère également un statut particulier aux organisations internationales. L'adhésion aux Nations Unies, à l'OCDE et à d'autres organisations d'États est assortie de l'obligation d'accorder certains privilèges et immunités à ces organisations et à leurs agents. À défaut d'une loi permettant d'accorder ces privilèges et immunités, le Canada ne pourrait pas être membre de ces organisations, pas plus qu'il ne pourrait accueillir sur son territoire leur siège comme c'est le cas de l'Organisation de l'aviation civile internationale à Montréal ou du Commonwealth of Learning à Vancouver.

À l'heure actuelle, ces organisations obtiennent des privilèges et des immunités par décret, en vertu de la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales. Le traitement que le Canada peut accorder à des organisations internationales n'a pas changé depuis l'adoption de la loi précédente, la Loi sur les privilèges et immunités des Nations Unies, en 1947. Cependant, les normes internationales en ce qui concerne le traitement de ces organisations ont changé du tout au tout et les limites imposées par la législation actuelle nuisent aux relations du Canada avec des organisations internationales, notamment la plus importante ayant son siège au Canada.

[*Français*]

L'Organisation de l'aviation civile internationale a son siège à Montréal. C'est l'une des grandes institutions spécialisées que les membres des Nations Unies ont créées à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. L'OACI vise à garantir le développement et le fonctionnement harmonieux du réseau mondial de l'aviation civile. Le fait que sa mission a une nature technique explique peut-être pourquoi elle n'est pas aussi bien connue des Canadiens que le sont d'autres institutions onusiennes spécialisées comme l'UNESCO ou l'Organisation mondiale de la santé. Le grand succès de l'OACI est peut-être mesurable par le fait qu'une entreprise extraordinairement complexe comme celle des transports aériens internationaux—qui nécessite la coordination de milliers de normes techniques, d'exigences d'entraînement et de mesures de sécurité—peut être considérée par les Canadiens comme une simple réalité de la vie. Nous ne devrions jamais oublier l'importance unique de l'aviation civile dans un pays aussi vaste que le Canada. Et le fait que l'OACI se trouve au Canada concrétise peut-être cette importance.

L'OACI et ses États membres font valoir depuis des années que l'Accord de siège conclu avec le Canada est périmé et mal adapté aux nouveaux besoins de l'Organisation. En 1951, par exemple, lorsque Lester Pearson a signé l'Accord de siège existant avec l'OACI, on prévoyait que les représentants des États membres de l'Organisation ne seraient au Canada que pour de courtes périodes chaque année. La pratique de l'Organisation a évolué au cours des années, et il y a aujourd'hui 33 missions permanentes auprès de l'OACI qui résident en permanence à Montréal.

En réponse à ces préoccupations, le Canada a négocié un nouvel Accord de siège avec l'OACI l'an dernier, mais cet accord ne peut être encore en vigueur. Il me fait plaisir de dire que ce nouveau projet de loi permettrait la mise en application du nouvel Accord de siège avec l'OACI, ce qui éliminerait les problèmes qui ont compliqué notre relation toute spéciale avec cette Organisation.

[*Traduction*]

Cependant, cela ne s'arrête pas simplement à l'OACI. Le Canada entend aborder les questions internationales de façon multilatérale et nous poursuivons cet objectif par le biais d'organisations internationales comme les Nations Unies, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation des États américains et le reste.

Une des façons de mieux défendre nos objectifs au sein de ces organisations consiste à les encourager à établir leurs bureaux ou, encore mieux, leur siège au Canada. Grâce à une législation plus moderne, nous pourrons poursuivre de façon plus dynamique notre politique tendant à attirer les bureaux des organisations internationales au Canada.

Les efforts en question sont motivés non seulement par nos objectifs en matière de politique étrangère, mais également par les énormes avantages économiques que ces bureaux peuvent nous apporter. On n'a qu'à voir les centaines d'emplois et les dizaines de millions de dollars que l'OACI apporte à Montréal.

À une plus petite échelle, le Commonwealth of Learning à Vancouver, ou la Commission des pêches de l'Atlantique nord à Halifax, contribuent également de façon fort utile à l'économie locale. D'autres pays s'intéressent, à l'instar du Canada, à des organisations de ce genre et ils font également tout en leur pouvoir pour les attirer.

Cette nouvelle loi permettra de s'assurer que le Canada sera au départ sur le même pied que ces autres États. Les deux premières parties du projet de loi tendent à mettre à jour la législation actuelle, mais la partie III est tout à fait nouvelle.

Elle permettra au Canada d'accorder aux bureaux de subdivisions politiques de pays étrangers comme les «Länder» de l'Allemagne ou les États des États-Unis des immunités et des privilèges limités équivalents à ceux consentis aux consulats.

Un certain nombre de provinces canadiennes ont des bureaux à l'étranger et ce, depuis presque les débuts de la Confédération. Normalement, les missions diplomatiques du Canada et ces bureaux provinciaux entretiennent d'étroites relations de travail et collaborent activement. Le Canada déploie tous les efforts possibles pour les aider à poursuivre les intérêts des provinces.

Quand la situation locale l'exige, on a même accordé le statut de diplomates canadiens à des représentants provinciaux, afin de leur permettre de remplir efficacement leurs obligations envers leur province.

Selon une pratique établie depuis de nombreuses années, quand les provinces le souhaitent, le Canada demande à des États étrangers d'accorder des privilèges et des immunités à des fonctionnaires provinciaux qui sont en poste dans ces États.

Certains pays accordent effectivement ce statut aux bureaux de provinces canadiennes. Nous avons toujours su lorsqu'on cherchait à assurer ce traitement aux provinces, que la loi ne nous permettait pas de leur rendre la pareille.

Grâce à ce projet de loi, le gouvernement pourra accorder au Canada le statut qu'il recherche pour les bureaux des provinces canadiennes à l'étranger. Il est à noter que les privilèges et les immunités qui peuvent être accordés à ces bureaux ne dépassent jamais ceux qui sont accordés aux consulats.

Il importe de comprendre que ces privilèges et ces immunités sont limités par rapport à ceux d'un diplomate. Le représentant d'une telle subdivision d'État, comme un consul, jouit des immunités de la loi canadienne qu'en ce qui concerne les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions officielles. Il revient aux tribunaux canadiens de déterminer s'il s'agit ou non de l'exercice de fonctions officielles.

Je constate avec plaisir que cette mesure législative permettra d'accorder ces privilèges et ces immunités limités à un bureau que le gouvernement de Hong Kong compte ouvrir au Canada.

À l'heure actuelle, Hong Kong, qui est une colonie britannique, accorde un statut semblable à nos bureaux provinciaux qui y sont établis.

[*Français*]

Monsieur le Président, ce projet de loi peut sembler traiter d'un sujet ésotérique, mais son adoption rendra le Canada davantage capable de poursuivre une politique étrangère active, de jouer un rôle au sein des organisations internationales et d'aider les provinces à poursuivre des intérêts légitimes à l'étranger.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, si l'oppositon officielle et le Nouveau Parti démocratique y consentent, je propose:

Qu'au lieu d'être renvoyé au comité législatif E, le projet de loi soit renvoyé au comité plénier et étudié à toutes les étapes cet après-midi.

• (1320)

Le président suppléant (M. Hopkins): La Chambre accède-t-elle à l'unanimité à la demande du député?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ignorais que vous cherchiez à assumer un nouveau rôle à la Chambre, mais je reconnais que la présidence vous convient très bien.

C'est avec plaisir que je participe au débat sur le projet de loi C-27 intitulé Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales.

Ce projet de loi abroge deux lois existantes, soit la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires et la Loi sur privilèges et immunités des organisations internationales.

Je reconnais avec le ministre du Travail que le projet de loi C-27 permet, pour la première fois, aux subdivisions politiques d'États étrangers de bénéficier de certains privilèges, de certaines immunités et de certains avantages.

Le paragraphe 2(1) définit l'expression «subdivision politique» comme étant la province, l'État ou la dépendance d'un État ou toute autre entité similaire de celui-ci. Il propose également d'étendre les privilèges et les immunités aux organisations internationales.

Le ministre sera heureux d'apprendre que mon parti demande que ce projet de loi soit adopté sans tarder car il apporte enfin une série de mesures autorisées par la loi qui feront du Canada un lieu plus adéquat pour l'établissement de missions étrangères et d'organisations internationales.

Si les missions diplomatiques du Canada et de ses provinces sont généralement bien accueillies à l'étranger, c'est en grande partie grâce aux nombreux privilèges et immunités dont bénéficient les missions de ces pays établies au Canada, et nous en sommes fiers. Cependant, l'excellente réputation du Canada ne peut qu'être améliorée par les dispositions de ce projet de loi qui est attendu depuis longtemps par divers organismes telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et par le gouvernement de Hong Kong.

Permettez-moi d'aborder certains de ces points dans les prochaines minutes et de proposer des moyens de les mettre en oeuvre. Tout d'abord, au nom de mon parti, j'applaudis aux nouvelles mesures qui ont trait au devoir de l'État accréditaire de garantir la protection maximale des postes consulaires. Le Canada a eu sa part d'incidents tragiques à cet égard. On se rappellera ici l'attaque contre l'ambassade de Turquie, il y a quelques années. On sait que les conflits révolutionnaires qui se produisent à l'étranger peuvent donner lieu, au pays, à des manifestations de masse parfois violentes.

Il est indispensable de garantir toute la protection nécessaire aux missions étrangères établies au Canada. Les bureaux du consulat polonais sont situés à Etobicoke—Lakeshore, près de ma circonscription. Au début des années 80, lorsque la loi martiale a été décrétée en Pologne, ils ont été la cible d'attaques et de grandes manifestations. Je dois féliciter la Gendarmerie royale du Canada et la police de Toronto pour la façon dont ils ont protégé la propriété du consulat et les gens qui travaillaient dans les bureaux du consulat. Aujourd'hui, je suis content de voir que les gens entrent et sortent de ce consulat sans manifestations. Les gens qui manifestaient utilisent maintenant les services du Consul général.

Cela dit, je voudrais faire remarquer que l'autorité législative accordée au gouvernement canadien et à ses forces policières par ce projet de loi, dans le but de protéger les locaux des missions étrangères, devrait être exercée avec prudence et selon les termes de la Charte des droits.

Je suis heureux également de voir confirmer l'autorité statutaire du Secrétaire d'État aux Affaires extérieurs, qui se voit accorder des pouvoirs accrus pour promouvoir le traitement réciproque et conclure des arrangements mutuellement bénéfiques.

Bien que nos missions soient généralement bien traitées à l'étranger, cette disposition, si elle est utilisée convenablement, pourrait nous donner l'outil de négociation nécessaire pour accroître les privilèges et les immunités actuellement accordés aux missions diplomatiques du Canada. Troisièmement, j'appuie la disposition qui accorde des privilèges et des immunités supplémentaires aux organismes internationaux, comme celles que nous avons déjà mentionnées ou l'OACI à Montréal. Il est normal que ces représentants et les membres de leur famille soient traités comme des diplomates, une pratique établie depuis longtemps dans la plupart des pays du monde.

Peut-être que si ce projet de loi avait été présenté plus tôt, un organisme international comme l'Organisation internationale des satellites maritimes, IMARSAT de Grande-Bretagne, qui a 500 employés, aurait déménagé au Canada. Le ministre du Travail a déjà mentionné d'autres organismes qui pourraient profiter de ce projet de loi, des organismes comme le Commonwealth of Learning à Vancouver et l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord.

J'espère que le gouvernement utilisera les nouvelles mesures énergiquement en invitant les grandes organisations internationales à s'installer au Canada.

Quatrièmement, et c'est sans doute le plus important, je suis heureux de la nouvelle disposition qui permettra de donner certains privilèges, immunités et avantages aux subdivisions politiques des États étrangers, comme les provinces, les États, les territoires et les républiques, un mot que j'utilise à dessein, monsieur le ministre.

La partie III du projet de loi présente quelque chose de nouveau pour le Canada. Actuellement, notre gouvernement ne peut pas accorder de traitement réciproque au bureau d'une subdivision politique d'un État indépendant, car le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas autorité pour le faire.

Les subdivisions politiques où des bureaux des provinces canadiennes pourraient obtenir un statut de type consulaire ne sont guère portées à établir des bureaux consulaires dans notre pays en l'absence de statut réciproque. J'ai appris que la colonie britannique de Hong Kong avait accordé un statut spécial à des bureaux provinciaux sur son territoire. Quoiqu'elle ait été autorisée à ouvrir un bureau commercial à Toronto, elle a refusé de le faire tant que le projet de loi C-27 ne serait pas en vigueur parce que c'est seulement à ce moment-là qu'un tel bureau pourrait jouir de privilèges, d'immunités et d'avantages réciproques.

Le terme «avantages» revient partout dans ce projet de loi. Le gouvernement pourrait améliorer ou affiner le texte en y ajoutant la définition de ce terme. L'expression «avantages réciproques» pourrait désigner absolument n'importe quoi. L'absence d'une définition risque de créer des difficultés inutiles. Il y aurait peut-être lieu d'en discuter lorsque nous siégerons en comité plénier.

Le fait d'octroyer des privilèges, des immunités et des avantages réciproques aux subdivisions politiques d'États étrangers est une nouveauté à laquelle le Parti libéral souscrit entièrement et qui répond aux intérêts des Canadiens. Il ne suffit pas de déclarer que le Canada accordera un traitement de faveur aux missions étrangères de telles entités. Si le gouvernement du Canada s'en sert à cette fin, ces changements se solderont par une collaboration accrue et les occasions d'échanges dont nous avons besoin.

Dans une large mesure, ces changements ne seront pertinents que si le gouvernement du Canada reconnaît qu'il a laissé échapper beaucoup d'occasions et qu'il a un besoin urgent de faire un examen global de sa politique étrangère. Par exemple, il serait futile, à mon sens, que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie fassent une tournée en Union Soviétique si cette tournée n'a pas pour objet d'établir un fondement solide à nos relations.

Je voudrais que le ministre nous dise s'il a l'intention d'appliquer cette disposition à l'Ukraine. Comme nous le savons tous, les représentants de l'Ukraine que notre critique, le député de Winnipeg-Sud-Centre, et moi avons rencontrés à maintes reprises, se sont plaints souvent de l'inaction de ce gouvernement auquel ils avaient demandé l'autorisation d'ouvrir un nouveau bureau à Ottawa. Sans mentionner le terrible retard apporté à l'ouverture de notre consulat en Ukraine. Maintenant qu'il est ouvert, ne retardons pas l'ouverture de son équivalent au Canada.

L'article IV de la Convention de Vienne sur les relations consulaires décrit comment un poste consulaire est reconnu officiellement. Le projet de loi C-27 ne mentionne rien quand à la procédure à suivre pour qu'un bureau d'une subdivision politique soit reconnu. La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi le projet de loi ne mentionne rien à ce sujet étant donné qu'en vertu de ce même projet de loi le fait de présenter faussement des locaux comme un bureau d'une subdivision politique d'un État étranger constitue une infraction grave. Le projet de loi devrait préciser la procédure à suivre pour la reconnaissance de ces bureaux.

• (1330)

Puisque j'en suis aux précisions, le ministre de l'Emploi pourrait-il, pour le compte de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous éclairer quand à l'usage ambigü du terme «État» à la partie III du projet de loi? Dans l'article portant sur les définitions et l'interprétation du projet de loi, le terme «État» pourrait désigner dans le premier cas, un État comme celui de New York aux États-Unis, alors que dans le second, il pourrait signifier un État de type fédéral.

Permettez-moi d'élaborer et de vous lire la définition exacte car c'est un point très important à préciser avant que nous ne nous réunissions en comité plénier.

L'article 2 correspondant aux définitions et à l'interprétation se lit comme suit:

«subdivision politique» Province, État ou dépendance d'un État ou toute autre entité similaire de celui-ci.»

Dans le premier cas, «État» a un sens différent de celui qu'il a dans le second. Dans le second cas, «État» pourrait désigner un comté de New York, dans le premier cas, il pourrait, oui, désigner un État comme celui de New York. Dans le deuxième cas, il pourrait désigner une partie de l'État, par exemple celui de New York. Je pense qu'une précision s'impose.

Ce problème ne se pose pas dans la version française étant donné que. . .

[*Français*]

. . .en français. . . «subdivision politique» Province, État ou dépendance d'un État ou toute autre entité similaire de celui-ci.

[*Traduction*]

Dans la version française, on utilise le mot «celui-ci» et dans le texte anglais, on utilise le mot «state». Je crois que c'est ce mot qui crée la confusion.

Mon collègue de Québec me félicite pour mon français. J'apprends. Je m'améliore.

Le monde change très rapidement. De nouvelles nations indépendantes émergent autour de nous. Beaucoup de républiques non autonomes seront demain des États indépendants, pourtant, l'ambassade du Canada à Moscou manque de ressources, nos missions dans les États baltes sont à peine dignes de ce nom, nous ne sommes pas assez présents en Amérique latine et nous lanternons en Europe de l'Est.

Notre critique, le député de Winnipeg-Sud-Centre, était récemment à Moscou pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe où il a rencontré des délégués de partout dans le monde. Il m'a dit que les réactions des autres pays aux récents changements ne sont pas improvisées, mais que ces pays voient des possibilités énormes en Union soviétique et en Europe de l'Est et savent en profiter. Ce n'est pas notre cas.

Si ces pays continuent de s'intéresser vivement à différentes régions du monde, le Canada n'engage que des ressources limitées et ne déploie que des efforts irréguliers dans ces mêmes régions. Si l'on veut que le projet de loi porte fruit, il faut qu'il reflète les changements en Europe et en Union soviétique, qu'il reflète l'importance de l'établissement de rapports particuliers avec les nouveaux États qui émergent dans le monde et il faut qu'il serve à renforcer les avantages particuliers du Canada.

M. Breaugh: Monsieur le Président, je remarque que c'est la première fois que vous êtes au fauteuil depuis mon arrivée à la Chambre, et c'est la première fois que je cherche à faire adopter un projet de loi. Il se pourrait donc que les choses ne suivent pas leur cours normal pour nous deux, aujourd'hui.

Je dois dire pour commencer que ce projet de loi n'est pas exactement un sujet brûlant à Oshawa. Nous nous intéressons un peu à la controverse suscitée par Eric Lindros et nous en connaissons beaucoup au sujet de la LNH, mais nous ne sommes pas vraiment au courant des diverses conventions de Genève.

J'ai trouvé intéressant de découvrir quelques points sur lesquels m'arrêter en examinant ce projet de loi. Curieusement, on découvre parfois que les choses qui semblent à première vue n'avoir aucune conséquence pour notre vie personnelle en ont finalement plus qu'on pensait.

En lisant les notes d'information sur le projet de loi et les recherches qui nous ont été présentées à son sujet, j'en suis venu à me convaincre que tout le monde devrait appuyer ce projet de loi. À mesure qu'on prend connaissance des différentes parties du projet de loi, on prend conscience des motifs d'inquiétude qui sont selon moi justifiés quant au statut des gens qui travaillent pour de telles organisations et aux privilèges qui leur sont réservés. En approfondissant son étude, on se souvient que c'est ainsi que le monde a conclu ses accords à cet égard. Ce n'est pas une coutume que le Canada peut changer unilatéralement de sa propre initiative. Il y a des voies et des moyens à respecter. Ce projet de loi propose d'établir certains moyens de régulariser le processus qui se déclenche quand des étrangers représentant un organisme en sol canadien veulent s'établir chez nous et entreprendre diverses activités.

Dans ce contexte, je pense que tous les députés comprendront que cette réalité prendra une importance croissante dans notre vie quotidienne. Nombre d'entre nous pourraient penser, j'en suis sûr, que ces questions concernent uniquement le corps diplomatique et n'ont pas grand chose à voir avec la vie des gens que nous représentons. Cependant, de plus en plus de gens s'inquiètent de ce qui se passe dans différentes parties du

monde. De plus en plus de nos secteurs industriels commencent maintenant à envisager ce qu'ils pourraient faire dans un pays qui essaye de se reconstruire et de mettre en place une économie différente.

Je me suis dit que plusieurs hommes d'affaires de la région m'ont parlé de leur intention de faire des affaires avec des pays où il aurait été impensable de le faire il y a deux ans. Mais maintenant ces pays offrent des possibilités. Bien qu'il existe les voies diplomatiques normales qu'ils pourraient utiliser, ce ne sont pas des personnes qui évoluent habituellement dans ces cercles. Par conséquent, il leur serait utile s'il y avait dans ces pays une organisation ouvrière ou commerciale, quelqu'un qu'ils connaissent de la province de l'Ontario, par exemple, pour pouvoir participer à un programme d'échange.

On discute actuellement d'idées intéressantes sur la façon dont les investisseurs peuvent se rendre dans plusieurs pays européens qui leur étaient interdits il y a un an. C'était des pays du bloc communiste où il n'était pas vraiment possible de faire des transactions commerciales. Ils sont maintenant très ouverts à ces transactions et ils ont besoin de bureaux, comme ceux qui seraient visés par le projet de loi, pour faciliter cet échange. Ainsi, la province de l'Ontario pourrait en ouvrir un en Ukraine, par exemple. Il faudrait peut-être qu'une personne de ces États ou de ces provinces établisse un bureau au Canada où les hommes d'affaires pourraient obtenir facilement des renseignements.

Tous les députés, s'ils réfléchissent un instant à la question, comprendront que cela devient de plus en plus important à mesure que le monde devient plus mobile, où les simples citoyens peuvent se déplacer aisément, et ne s'en privent pas, où on a un besoin d'information sur ce qui se passe ailleurs dans le monde ou dans sa propre collectivité, et qu'on a besoin de cette information de toute urgence. Tout ce qui facilite ce processus ou le réglemente ou essentiellement le fait reconnaître et traiter par la loi canadienne, et il existe déjà une formule type à adopter pour que cela puisse se produire, est une bonne chose. C'est essentiellement ce que fait ce projet de loi.

J'ai remarqué en étudiant certaines des notes explicatives contenues dans le projet de loi qu'il y a des aspects techniques intéressants à propos du rôle qu'on s'attend qu'un agent de police remplisse pour assurer la sécurité, par exemple, à l'un de ces bureaux. C'est quelque chose, je pense, dont beaucoup de députés se sont occupés à différents paliers de gouvernement. Souvent on ne peut pas faire ce qui est si évidemment nécessaire parce qu'il n'existe aucune disposition légale dans ce sens. Si cela a l'air plutôt idiot, c'est parce que c'est quelquefois la façon dont fonctionne la loi. S'il n'existe pas de loi au Canada décrivant comment un bureau est établi et reconnaissant en droit canadien les obligations légales de toutes les parties, on se demande alors parfois s'il est possible de prévoir des dispositions en matière de sécurité, ce qui pourtant semble tout à fait normal, à un bureau comme celui en question.

À première vue, on dirait que le projet de loi ne s'appliquerait jamais à quelqu'un qui habite dans la circonscription d'Oshawa. En tant que député de cet endroit, je pense que je pourrais vous convaincre du contraire. À première vue, on dirait que cette loi concerne des conventions signées à Vienne il y a longtemps. Je sais que les provinces de l'Ontario et du Québec, pour ne nommer que celles-là, se creusent les méninges depuis des années pour savoir comment établir un bureau à Washington, Londres ou ailleurs à l'étranger et comment créer un bureau commercial ici et un bureau consulaire là, et comment ces différents groupes organisationnels—qui jouent un rôle de soutien ici—s'installent, se font connaître et se font reconnaître légalement.

Essentiellement, le but de ce projet de loi, un but que j'appuie énormément, est de donner au Canada un cadre législatif, ce qui est plein de bon sens. La loi reconnaîtra que ces organisations existent et, pour moi, c'est plein de bon sens. Le projet de loi restreint quelque peu, pour certaines d'entre elles, le genre de dispositions qui leur accorderait l'immunité, qui concerne le paiement d'impôts ou non, et le fait de pouvoir échanger ou non de l'information confidentielle. Je sais qu'une certaine confusion a régné dans ces domaines dans le passé, alors qu'il y a eu des occasions où l'absence d'une loi a empêché de faire ce qui était indiqué.

• (1340)

À cause de ces motifs, on constate que la proposition contenue dans le projet de loi C-27 est éminemment louable. Il se peut qu'une ou deux questions soit soulevée à l'étape de l'étude au comité, et j'espère que le ministre sera indulgent avec nous si nous n'arrivons pas à comprendre les termes utilisés. Contrairement à nous, il aura l'avantage de compter sur du personnel et sur des notes d'information pour préciser certains points.

Donc, compte tenu de ces quelques réserves, monsieur le Président, vous et moi avons terminé notre première rencontre cet après-midi.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Hopkins.)

Le président: À l'ordre. La Chambre étudie en comité plénier le projet de loi C-27, Loi concernant les privilèges et immunités des missions étrangères et des organisations internationales.

L'article 2 est-il adopté?

Article 2—*Définitions*

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai besoin de votre avis: est-ce le moment de faire des recommandations, des suggestions?

Comme je l'ai dit dans mon intervention, je pense que nous pourrions améliorer le projet de loi, tout d'abord si nous parlions des avantages. Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi les avantages n'ont pas été inclus? Car dans les conventions et les annexes du projet de loi, on parle de privilèges et le reste, mais les avantages sont quelque chose de nouveau. On a probablement raison de l'ajouter, mais nous avons besoin d'un éclaircissement à ce sujet.

M. Danis: Madame la présidente, mon collègue de Parkdale—High Park souhaite améliorer le projet de loi et veut donc savoir ce qu'on veut dire par le terme «avantages».

Nous entendons par là donner accès à certains droits dont nous jouissons en qualité de citoyens canadiens aux gens qui viennent chez nous et seront assujettis à nos lois. Par exemple, le droit d'accès à la propriété si cela était refusé par quelqu'un, ou si par exemple un pays étranger rendait l'exercice de notre droit d'accès à la propriété exorbitant ou irréalisable sur son territoire, cela nous donnerait le pouvoir de l'exercer. Dans un sens, je ne puis appeler cela des avantages négatifs, mais ce sont des avantages qu'ils devraient obtenir, et le gouvernement fédéral serait en mesure d'accorder les avantages dont nous jouissons vous et moi aux gens qui viennent chez nous.

Il s'agit d'une mesure de protection pour le gouvernement fédéral, non que nous songions actuellement à invoquer cet article, mais pour donner à ces gens l'accès aux universités ou aux écoles, par exemple. Il s'agit d'une disposition générale qui permettrait au gouvernement de prendre des mesures en cas de besoin.

M. Flis: Je remercie le ministre de cette explication. Dans les Conventions de Vienne, on utilise le libellé «facilités, privilèges et immunités», et je croyais que cela pouvait englober ce genre d'avantages. Sinon, je puis peut-être comprendre pourquoi on a modifié le libellé. J'apprécie la créativité. Cela me plaît que notre pays soit le premier à apporter des changements.

Il y a autre chose que je voudrais signaler au ministre et que j'ai, encore une fois, mentionnée dans le débat. Il s'agit de l'emploi du terme «État» au paragraphe 2(1) qui s'énonce ainsi:

> «subdivision politique» Province, État ou dépendance d'un État ou toute autre entité similaire de celui-ci.

Dans le cas des États-Unis d'Amérique, nous pouvons dire que «subdivision politique» s'entend d'un État, comme la Floride, et qu'une dépendance d'un État ou toute autre entité similaire pourrait s'entendre d'une partie de la Floride, qu'il s'agisse d'une administration régionale ou d'un comté; mais ce libellé pourrait être très dangereux si nous ne le modifions pas.

M. Danis: Le député de Parkdale—High Park a bien raison, je crois, de soulever la question.

Le mot que nous utilisons dans cette mesure législative est le mot «État». Nous l'employons dans le même sens que dans la Loi sur l'immunité des États. C'est le terme utilisé mondialement.

Je sais que cela crée un problème technique, mais la version française est beaucoup plus claire. De toute évidence, ce que nous voulons dire, par exemple si on parle des Américains, c'est que l'État de New York et non le comté de Clinton pourrait nous demander un accord de réciprocité aux termes de cette mesure législative.

• (1350)

Le député avait bien raison; quand on parle des «states», on veut dire un État. Le mot français est plus clair en soi, pas à cause du projet de loi, si le député veut soulever la question dans son discours en deuxième lecture.

M. Flis: Madame la présidente, je sais ce qu'en dirait un tribunal, mais je suis d'accord sur la première partie de l'explication du ministre, c'est-à-dire que «subdivision politique» veut dire n'importe quel État, par exemple l'État de New York. Mais on dit ensuite «ou toute autre entité similaire de celui-ci». Il s'agirait donc d'une subdivision de l'État de New York. Pourriez-vous me dire, monsieur le ministre, ce que serait cette subdivision?

M. Danis: Nous ne voulons pas parler de subdivisions de l'État de New York. Quand nous parlons des États au sujet des Américains, nous voulons dire les États. Pour les Allemands, on parle de «länder», et pour les Suisses, de «cantons». Donc, cela n'a rien à voir dans notre esprit avec les subdivisions auxquelles pense le député au sujet de l'État de New York, par exemple.

M. Flis: Je me demande s'il ne faudrait pas soumettre cela à un comité législatif, qui pourrait éclaircir des questions semblables. Je peux utiliser le mot «länder» pour l'Allemagne, soit le terme effectivement employé, et on pourrait comprendre que la subdivision politique désigne un «land» ou toute autre entité de celui-ci. Cela

veut-il dire qu'il y aurait réciprocité pour les immunités, privilèges et avantages concernant des subdivisions de «länder», par exemple?

M. Danis: La Loi sur l'immunité des États. . . Je sais que ce n'est pas nécessairement limpide, mais si je me reporte au paragraphe 2.(1), la version française me semble bien claire. Elle dit clairement: «*subdivision politique» Province, État ou dépendance d'un État ou toute autre entité similaire de celui-ci.*

Nous n'avons pas l'intention de prévoir dans ce projet de loi des possibilités de réciprocité avec, par exemple, une partie d'un État américain. Quand on lit les deux articles, il me semble que c'est bien clair. La confusion vient peut-être du mot «state». On a le même problème quand on parle de «nation» en français et qu'il est question d'affaires constitutionnelles.

M. Flis: Nous voulons que ce projet de loi soit adopté le plus vite possible, mais je laisse au gouvernement le soin de réexaminer cette question; avec des notes explicatives, par exemple, il pourrait éclaircir les choses, car je ne crois pas que cela résisterait à l'analyse des tribunaux, mais mes collègues avocats sont mieux placés que moi pour en parler.

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'aimerais poser deux questions qui m'ont été soulevées par un membre du personnel diplomatique ici au Canada.

D'abord, sur la question de la TPS. Semble-t-il que le gouvernement actuel demande le paiement de cet impôt, avec remboursement après quelques mois, je ne sais pas combien. Je demande donc au ministre si ce projet de loi touche cette question-là?

Peut-être qu'en même temps il pourrait répondre à une deuxième question. Le même diplomate m'a dit dernièrement que le gouvernement actuel au Canada demande aux diplomates en arrivant au Canada s'ils peuvent préciser combien de temps ils vont demeurer ici dans notre pays.

Le ministre pourrait-il nous dire si ce projet de loi touche les deux questions que je viens de soulever?

[*Traduction*]

M. Danis: En ce qui concerne la TPS, le projet de loi ne prévoit rien en ce sens, mais je signalerai à mon collègue que nous agissons de façon réciproque.

Certains États n'imposent pas de taxe similaire dans leur pays, par conséquent, nous ne l'imposons pas à leurs représentants ici. Nous agissons donc de façon réciproque, mais cela ne s'applique pas à tout le monde.

Mon collègue voulait savoir également si nous demandions aux diplomates de nous préciser combien de temps ils demeureront au Canada. En général, quand des diplomates ou des représentants consulaires arrivent au pays, on nous prévient de la durée de leur séjour. Cette règle est souple, et souvent le gouvernement prolongera la durée de leur séjour chez-nous.

Toutefois, nous avons une politique visant à empêcher que les gens s'installent ici pour le reste de leur vie ou demeurent chez-nous pendant très, très longtemps. Selon mes renseignements, en général, les diplomates restent ici pendant environ trois ans. De toute évidence, nous devons faire preuve de souplesse, mais nous avons toujours cette politique.

M. Kilgour: Madame la présidente, le diplomate en question me signalait que, d'après lui, le Canada est le seul pays qui veut savoir d'avance combien de temps le diplomate «x» ou «y» restera au Canada.

Il me faisait remarquer que cela est contraire à la Convention de Vienne, qui porte sur ce sujet, et aux pratiques dans tous les autres démocraties industrialisées. Le ministre voudra peut-être élaborer sur ce sujet.

M. Danis: Madame la présidente, je viens juste de rappeler la politique en vigueur. Si mon collègue a un cas particulier à me signaler, je suis certainement disposé à l'étudier et à en discuter avec la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Kilgour: Madame la présidente, le ministre peut-il nous dire si ce projet de loi aborde la question de la fédération russe, de l'Ukraine ou des autres États membres de l'ancienne Union soviétique; de la possibilité, par exemple, que nous recevions, demain matin, une demande provenant d'une fédération russe, ou encore de l'Ukraine, qui voudrait nous envoyer, comment l'appellerait-on, un ambassadeur ou un représentant au Canada? Le projet de loi prévoit-il quelque chose à ce sujet?

• (1400)

M. Danis: Pour répondre à la question de mon collègue, deux possibilités s'offriraient au gouvernement du Canada. Premièrement, si l'Ukraine était reconnue comme un pays distinct—je préfère utiliser le mot «pays» plutôt que le mot «État»—elle demanderait évidemment la reconnaissance diplomatique et notre gouvernement établirait des relations diplomatiques avec elle. Cette loi n'aurait absolument aucune incidence sur ce genre de situation.

Cependant, si l'Ukraine devenait une subdivision de l'Union soviétique, pour employer le mot utilisé dans le projet de loi, et autorisait des provinces comme l'Ontario ou l'Alberta à avoir des représentants là-bas, alors cette mesure législative nous permettrait de reconnaître l'Ukraine et d'établir des relations diplomatiques avec elle.

M. Kilgour: Oui, madame la présidente, mais le ministre peut-il dire à la Chambre si, d'après la définition du terme «subdivision politique» qu'on trouve dans le projet de loi, l'Ukraine, la Fédération russe ou les États baltes seraient considérés comme des subdivisions politiques de l'URSS si cette mesure législative était adoptée aujourd'hui?

M. Danis: Madame la présidente, les États baltes ne sont pas une subdivision. Ils ne sont pas reconnus comme tels. Pour ce qui est de l'Ukraine, la décision que prendrait le gouvernement relativement à la reconnaissance diplomatique dépendrait du résultat du référendum. Dans le cas des États baltes, la réponse est non. Notre gouvernement les a d'ailleurs déjà reconnus.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la présidente, j'ai trois questions à poser. Je pense que je vais les poser pendant que nous discutons de cet article car elles ont un lien avec lui.

Je m'interroge d'abord sur les diverses conventions dont il est fait mention dans le projet de loi. De l'avis du ministre, qu'arrivera-t-il s'il y a un différend, si quelqu'un prétend qu'il y a contradiction entre les dispositions du projet de loi qui ont été rédigées selon la procédure habituelle et les questions qui sont interprétées à la lumière des diverses conventions dont il est fait mention dans le projet de loi? Qu'est-ce qui aura préséance? La convention, qui est une sorte d'accord international et qui établit la marche à suivre, a-t-elle préséance sur les intentions que vous aviez en rédigeant le projet de loi dont nous sommes saisis?

M. Danis: Madame la présidente, les dispositions législatives sont prévues dans le projet de loi C-27 et dans les conventions de Vienne qui pourraient s'avérer contradictoires.

Je sais toutefois que de nombreux articles des conventions de Vienne ont force de loi au Canada. Nous ne prévoyons pas de contradiction entre ce projet de loi et les conventions de Vienne, ni avec les dispositions qui font partie de la législation canadienne. Évidemment, s'il y a un problème, les tribunaux devront se prononcer.

Aux termes de l'article 12 relatif aux règlements, le gouvernement peut adopter des règlements. Comme mon collègue, j'espère que le gouvernement rédigera des règlements en conformité avec la loi et j'imagine que les règlements qui seront pris aux termes de cet article seront sûrement conformes aux dispositions générales de ce projet de loi ou des deux conventions de Vienne qui sont visées. J'espère qu'ils le seront.

M. Breaugh: Madame la présidente, cela règle peut-être les problèmes de définitions dont nous avons discuté concernant ce qui est un État et ce qui ne l'est pas.

Le deuxième point dont je voudrais parler brièvement concerne le mot réciprocité, qui est souvent utilisé dans ce projet de loi. Si je comprends bien, il ne s'agit que d'un principe général. Cela nous porte à croire que si le Canada concluait avec un autre pays une entente qui allait beaucoup plus loin que ces conventions ou cette loi, ce pays jouirait, en fait, de privilèges beaucoup plus étendus que ce qui est prévu dans ces conventions ou cette loi.

Pourrions-nous entendre les commentaires du ministre à ce sujet?

• (1410)

M. Danis: Je remercie mon collègue pour sa question.

En ce qui concerne la réciprocité, nous sommes évidemment liés par nos lois, mais dans les deux cas, nous sommes d'accord avec deux articles, l'article 47 de la Convention de Vienne qui parle de réciprocité et de non-discrimination et l'article 72, à la page 52 de notre projet de loi, qui parle des consuls.

Les gens qui sont considérés comme diplomates jouissent d'une immunité et de privilèges aussi étendus que possible. Il y a peut-être des difficultés, si on peut les appeler ainsi, mais on peut certainement se demander, et on l'a fait, si dans certains cas, les consuls ne devraient pas bénéficier d'une immunité semblable à celle des diplomates. C'est le cas, à ce qu'on me dit, entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et la Chine.

J'ai appris qu'un gouvernement nous avait demandé de modifier les privilèges et immunités que ses consulats obtiennent normalement et que les Affaires extérieures étudiaient la question, dans le cours normal de leurs activités.

Dans l'ensemble, le système en place nous donne satisfaction, mais cela ne nous empêche pas d'accorder d'autres immunités, pourvu que ce geste soit réciproque.

M. Breaugh: Madame la présidente, je comprends que c'est une question bien compliquée à étudier ici, à la Chambre, sans le concours de tous nos collaborateurs, mais je voudrais savoir ce qu'on pense du pouvoir des divers ministres. Permettez-moi de situer ma question. Il a été question du secrétaire d'État du ministre des Finances. Il est clair qu'il y a des pouvoirs ministériels qui seront interprétés par la suite par un ou plusieurs ministres.

Le gouvernement soutient-il par conséquent que, lorsqu'un différend surgira, un ou plusieurs ministres pourront élargir les pouvoirs ou au contraire les réduire? Je voudrais avoir un mot d'explication sur la manière dont cela marchera, de l'avis du gouvernement. J'hésiterais à appuyer le projet avec enthousiasme si je pensais qu'une personne pourra par la suite chambarder les dispositions. Je n'ai aucune inquiétude s'il s'agit simplement d'interpréter les dispositions à la lumière des circonstances, mais je me demande quelle est l'étendue des pouvoirs conférés aux ministres par le projet de loi.

M. Danis: Deux ministres sont visés par cette mesure législative: d'abord, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, en vertu du projet de loi, conserve les mêmes pouvoirs qu'aux termes d'autres lois. Cette mesure n'élargit pas les pouvoirs du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ses pouvoirs ne sont pas élargis en vertu de la disposition à laquelle je faisais allusion il y a quelques minutes lorsque j'ai parlé des consulats. Les pouvoirs restent les mêmes.

Qu'est-ce qui est nouveau dans cette mesure législative relativement aux pouvoirs des ministres? En vertu du projet de loi, le ministre des Finances aurait le pouvoir de prendre des décisions en ce qui a trait à certains rôles d'impôt touchant la communauté diplomatique. Par exemple, il pourrait être à l'avantage de deux parties, soit le Canada d'une part et les États-Unis ou tout autre pays d'autre part, d'exempter des diplomates de certaines mesures fiscales. Une telle décision relèverait du ministre des Finances. À mon avis, il est raisonnable qu'une telle responsabilité incombe au ministre des Finances.

M. Flis: Madame la présidente, l'autre point que j'ai soulevé au cours du débat est évidemment le fait que le projet de loi ne dit rien sur la façon dont un bureau de subdivision politique serait reconnu comme tel. Je me reporte encore une fois à la Convention de Vienne. L'article 4 dit:

> 1. L'État accréditant doit s'assurer que la personne qu'il envisage d'accréditer comme chef de la mission auprès de l'État accréditaire a reçu l'agrément de cet État.
>
> 2. L'État accréditaire n'est pas tenu de donner à l'État accréditant les raisons d'un refus d'agrément.

Prenons le cas d'un diplomate d'Ukraine qui arriverait à un bureau consulaire à Toronto, en Ontario. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accepte d'accréditer cette personne, mais la subdivision politique, c'est-à-dire l'Ontario dans ce cas, n'autorise pas ce diplomate à travailler au bureau consulaire de Toronto, à cause de ses antécédents communistes ou pour toute autre raison.

Ainsi, le fédéral dit: «Oui, cette personne peut travailler au bureau consulaire à Toronto.» Par contre, le gouvernement de l'Ontario dit: «Non, nous regrettons mais nous ne pouvons accepter cette personne.» Je ne pense pas que le projet de loi aborde cette question, c'est-à-dire la mise sur pied d'un bureau consulaire dans une subdivision du Canada.

• (1420)

M. Danis: Madame la présidente, mon ami de Parkdale—High Park a raison. Le projet de loi ne dit rien parce que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de confier aux autorités provinciales une responsabilité, pour ce qui est de reconnaître une personne d'Ukraine. Si l'État de New York veut déléguer quelqu'un à Toronto, le gouvernement fédéral reconnaîtra cette personne, quelle qu'elle soit. Cela dit, nous n'accréditerions pas cette même personne, à moins d'avoir été informés à l'avance par Queen's Park que l'Ontario bénéficierait d'un traitement réciproque à New York. Ainsi, l'accréditation incombe au fédéral, mais nous n'allons pas donner celle-ci à moins que le gouvernement de Queen's Park nous informe qu'il veut obtenir un traitement réciproque ou qu'il a obtenu un tel traitement.

Nous ne pensons pas que cette question pose un problème.

M. Flis: Lorsque nous parcourons le pays et que nous demandons à la population de nous faire part de ses vues au sujet de la Constitution, l'une des grandes questions qui revient est celle des pouvoirs: ceux du gouvernement fédéral, ceux des gouvernements provinciaux et ceux qui doivent être partagés. Le ministre n'est-il pas d'accord pour dire qu'étant donné que nous nous penchons sur un nouveau projet de loi, celui-ci ne devrait pas être muet sur cette question. Si la responsabilité est de compétence fédérale, le projet de loi devrait le préciser.

La mesure législative que nous adopterons aujourd'hui s'appliquera pour les 20 ou 50 prochaines années. Par conséquent, il faut s'efforcer de faire du bon travail du premier coup.

M. Danis: Madame la présidente, je comprends ce que mon collègue veut dire, mais nous estimons que le projet de loi est clair sur cette question, compte tenu de l'interprétation suivante du paragraphe 6(1). Le projet de loi stipule que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut, afin d'assurer l'équivalence de traitement, s'assurer que les autres gouvernements prévoient la réciproque. Nous estimons donc que, compte tenu de la formulation de l'article 6, c'est la seule interprétation possible.

Le gouvernement aime aborder ces questions en collaboration avec d'autres. Je suis persuadé que des discussions seront tenues sur demande avec les divers gouvernements provinciaux.

M. Flis: Madame la présidente, je remercie le ministre de nous avoir fourni cette explication. J'ai fait valoir officiellement ce qui me préoccupe. J'espère qu'on examinera la question de plus près même une fois que le projet de loi aura été adopté.

(Les articles 2 à 17 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(L'annexe I est adoptée.)

(L'annexe II est adoptée.)

(L'annexe III est adoptée.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Benoît Bouchard (au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. Bouchard (Roberval) (au nom de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Danis: Madame la Présidente, au nom de la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures je voudrais remercier tous les députés de leur collaboration, qui nous a permis d'adopter ce projet de loi à toutes les étapes. Je voudrais remercier en particulier le député de Parkdale—High Park et le député d'Oshawa. Je suis sûr que cela permettra à la ministre de poursuivre son objectif national de politique étrangère plus efficacement.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, je pense que si vous le demandez à la Chambre vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour dire qu'il est 16 heures.

Mme le vice-président: Puisqu'il y a consentement unanime, je déclare qu'il est 16 heures.

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi à 11 heures.

(La séance est levée à 14 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 octobre 1991

(La séance est ouverte à 11 heures.)

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ACOMPTES TRIMESTRIELS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 septembre, de la motion de M. Harvard (p. 2805).

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour participer au débat sur la motion proposée par mon collègue de Winnipeg St. James, visant à permettre aux citoyens âgés de payer leurs impôts en un seul versement annuel s'ils le désirent.

Beaucoup de citoyens âgés n'occupent plus d'emploi salarié et tirent leur revenu de pensions. Ils sont maintenant tenus par la loi d'évaluer leur revenu annuel et de déterminer d'après cette évaluation le montant qu'ils doivent verser tous les trois mois à Revenu Canada. Cela a créé de très graves problèmes pour les retraités canadiens. Ces citoyens ont toujours payé leur impôt sur le revenu au plus tard le 30 avril, une date limite fixée à tous les Canadiens, mais une fois que ce groupe de notre société atteint l'âge de 65 ans, Revenu Canada les oblige à évaluer leur revenu et à payer leur impôt tous les trois mois.

À en juger par le système actuel, on dirait que le gouvernement n'a pas confiance que la plupart de nos estimés concitoyens rempliront leurs obligations de contribuables et qu'il veut s'assurer qu'ils le fassent en les obligeant à se soumettre à un système de perception d'impôt plus rigoureux que celui qu'il impose aux autres Canadiens.

Le gouvernerment pourrait soutenir qu'il ne devrait pas être difficile pour les citoyens âgés d'évaluer leur revenu, puisque, après tout, ils vivent d'un revenu fixe. Mais le gouvernement n'a pas compris que beaucoup de personnes âgées n'ont pas de revenu simple, car ils détiennent des investissements, des obligations ou des actions. De tels revenus fluctuent constamment. Leur rendement varie. Même avec un emploi à temps partiel, leur impôt peut varier énormément. De plus, si le contribuable âgé fait une erreur et paie moins que prévu, il peut avoir à payer une forte amende. On ne lui envoie pas d'état de compte lui indiquant l'erreur, on ne l'appelle pas pour lui expliquer en quoi il a fait erreur. On lui envoie simplement une facture dans laquelle les intérêts sont ajoutés immédiatement.

• (1110)

À un moment où nous devrions prendre soin de nos concitoyens à la retraite, de nos personnes âgées, le gouvernement joue au créancier et force les gens, dont certains ont des revenus qui varient beaucoup, à faire un versement trimestriel, exact ou inexact. C'est une insulte pour des gens qui ont bâti le Canada d'aujourd'hui.

Le gouvernement dit aux bâtisseurs de notre pays, dans leurs vieux jours de veiller à payer leurs impôts chaque mois au cas où ils oublieraient ou au cas où ils feraient quelques sous de plus qu'ils ne pensaient, alors que les travailleurs indépendants ont la chance de pouvoir payer une fois par an ou, s'ils le désirent, par acomptes.

Il serait simplement sensé que le gouvernement permette aux personnes âgées de verser une seule somme par année si elles le désirent. Bref, c'est exactement ce qu'elles demandent. Les personnes âgées ne demandent pas de payer moins d'impôt, mais elles pourraient. Elles ne demandent pas de payer leurs impôts mensuellement. Elles demandent simplement d'avoir la possibilité de payer leurs impôts une fois par an. C'est tout. Au moins d'avoir ce choix.

Je trouve qu'il ne serait que sensé de la part du gouvernement d'appuyer cette motion. Ainsi, des milliers de personnes âgées n'auraient plus l'impression que le gouvernement les punit en leur imposant ce traitement différent.

Les personnes âgées dont parle mon collègue et qui nous ont écrit et parlé à nous tous ici ne demandent pas de payer moins que leur juste part d'impôt. Ce qu'elles réclament, ce que nous réclamons en leur nom, c'est un système grâce auquel elle n'auront plus à subir le stress financier et affectif de devoir payer leurs impôts tous les trois mois.

Enlevons-leur cette inquiétude. De légères erreurs de calcul ou une légère augmentation de revenu imprévue créent de la confusion et entraînent l'imposition de pénalités. Leur enlever cette source de mécontentement et de crainte ne serait qu'un petit moyen de leur montrer notre gratitude pour leur contribution à notre pays.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne préconisons pas qu'elles ne paient pas d'impôt. Nous préconisons qu'elles paient leur juste part.

Parlons des choix. On a refusé aux personnes âgées du Canada une possibilité dont nous les autres contribuables pouvons nous prévaloir. En termes simples, contrairement aux salariés, ces personnes doivent payer leurs impôts sur le revenu en quatre acomptes trimestriels, alors que les versements d'impôt sont simplement prélevés du chèque de paye pour le reste d'entre nous.

Les personnes âgées n'ont pas ce choix. Elles doivent respecter les strictes mesures imposées par le gouvernement et payer par acomptes, mais que dire de lois qui obligent celles qui omettent un acompte ou paient en retard à payer des intérêts élevés? Ces personnes ont travaillé toute leur vie et méritent qu'on leur donne le bénéfice du doute; elles méritent le respect du gouvernement.

Pourquoi le gouvernement ne peut-il éviter les inconvénients évidents de ce système et en adopter un plus simple et plus efficace? La majorité des personnes âgées paient des impôts sur le revenu depuis des années; comment le gouvernement peut-il traiter ces parents comme des enfants?

J'ai trouvé très intéressantes les observations que mon collègue d'Edmonton-Nord-Ouest a faites plus tôt, quand cette question a été débattue. Il a admis que la méthode actuelle pourrait faire l'objet d'amélioration. Il a ajouté que, en sa qualité de président du Comité des finances, il étudierait des solutions de rechange, notamment la possibilité de relever le seuil de façon à ce que moins de gens aient à faire des déclarations d'impôt trimestrielles.

Il a mentionné qu'il serait peut-être plus raisonnable de fixer à 10 000 $ de revenu imposable la limite à laquelle les gens doivent verser des acomptes provisionnels. Je suis heureux de voir qu'un membre du parti ministériel approuve l'objet de la motion présentée par un de nos collègues de ce côté-ci de la Chambre, même s'il n'a pas appuyé la motion sous sa forme actuelle.

Je recommanderais aux députés d'en face de ne pas tergiverser davantage en renvoyant la question au Comité des finances, mais de prouver plutôt leur bonne volonté aux Canadiens âgées en appuyant la motion présentée par le député de Winnipeg St. James.

Ensemble, montrons aux personnes âgées du Canada que nous leur sommes reconnaissants des efforts qu'ils ont déployés pour bâtir notre grand pays. Ne les pénalisons pas en les assujettissant à un régime fiscal plus restrictif que celui que nous imposons à d'autres contribuables plus en mesure financièrement de faire face à la situation.

J'exhorte les députés d'en face à appuyer ceux d'entre nous qui respectent les besoins des personnes âgées et à voter en faveur de cette motion. Je sais que les députés d'en face voudraient appuyer cette motion.

Je leur demande aujourd'hui de le faire sans réserve.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur la motion d'initiative privée nº 484, déposée par le député de Winnipeg St. James.

Monsieur le Président, cette motion-là a comme idée de base de faire en sorte que les personnes du troisième âge qui ont des revenus autres que ceux ayant des déductions à la source n'aient plus l'obligation de faire quatre versements d'acomptes provisionnels par année, mais plutôt un seul à la fin de l'année. Je dois féliciter le député de Winnipeg St. James qui a un intérêt envers les personnes du troisième âge. Je dois vous dire, monsieur le Président, comme vous le savez, que j'ai également cet intérêt, de même que ce gouvernement.

À titre d'exemple de ce qui, à ce jour, a été fait par ce gouvernement pour aider les personnes du troisième âge en matière fiscale, je prendrais à témoin la réforme de 1988. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'avant 1988, lorsqu'on faisait notre déclaration d'impôt, chaque contribuable canadien avait une exemption personnelle. Les personnes du troisième âge avaient, en plus, une exemption pour raison d'âge. En 1988, l'exemption pour raison d'âge était de 2 670 $, et on a remplacé, comme je l'ai dit souvent en cette Chambre, cette exemption par un crédit d'impôt, rendant la Loi de l'impôt, le régime fiscal, beaucoup plus juste et beaucoup plus équitable.

Je ne veux pas revenir sur ce sujet ce matin, mais je voudrais souligner qu'avec ce changement-là cela équivaut, en 1991, à une exemption de 3 235 $ par rapport à 2 670 $. Or, vous pouvez voir, monsieur le Président, que ce gouvernement-ci a fait en sorte que les personnes âgées soient avantagées strictement par le changement

de l'exemption en crédit d'impôt. Si j'ajoute à cela l'exemption personnelle, que toutes les personnes âgées ont, comme vous et moi, l'exemption de base était de 4 270 $. L'exemption de base qui a été modifiée en crédit équivaudrait cette année à un crédit ou à une exemption de 6 000 $. Il s'agit donc d'environ 2 000 $ d'exemption de plus pour l'exemption de base, si on suit le cheminement, et tout près de 1 000 $ d'exemption pour les personnes du troisième âge, entre 1988 et 1991. Ce qui a pour résultat que si on regarde au niveau national, 290 000 personnes du troisième âge n'ont plus à payer d'impôt fédéral, avec les modifications qui ont été apportées à notre régime fiscal. Je pense qu'il est important de le souligner, monsieur le Président, parce qu'il s'agit de 290 000 personnes au Canada qui ne paient plus d'impôt. Or effectivement s'ils ne paient plus d'impôt, ils n'ont définitivement pas à faire d'acomptes provisionnels.

Maintenant, quelle est l'idée des acomptes provisionnels? Je pense qu'il faut, si on veut bien comprendre le débat, savoir ce que stipule la Loi de l'impôt. La Loi de l'impôt stipule que tout contribuable qui a des revenus sur lesquels il n'y a aucune déduction à la source et qui a, à la fin de l'année, au moins 1 000 $ d'impôt à payer, doit à ce moment-là faire des paiements à tous les trois mois, donc des acomptes trimestriels. Et, monsieur le Président, je dois vous dire que j'en ai discuté souvent avec les personnes du troisième âge du comté de Trois-Rivières—et, comme vous le savez, c'est le plus beau comté... Mon collègue d'à côté est moins d'accord, mais c'est vrai quand même, monsieur le Président, il faut le reconnaître. Donc, plusieurs sont très heureux de cela, parce qu'au 15 mars, date où ils doivent émettre le premier chèque pour les acomptes trimestriels pour l'année, ils savent, à quelques dollars près, le montant d'impôt fédéral qu'ils auront à payer pour le reste de l'année. Alors, le 15 mars, ils ont un premier chèque à faire qui est un quart du montant total. Ils peuvent donc plus facilement planifier les revenus qu'ils ont par rapport à l'impôt qu'ils auront à payer.

• (1120)

Il faut penser, monsieur le Président, qu'à partir du moment où on accepte le principe des acomptes trimestriels, cela fait, pour les personnes du troisième âge, une répartition équitable des montants d'impôt à payer. Cela les assure qu'ils n'auront pas une belle grosse surprise à la fin de l'année et un gros montant d'impôt à payer qu'ils n'auraient peut-être pas planifié dans leur bilan de dépenses et de revenus.

C'est fondé sur les revenus de l'année précédente. Mais ce qui est important, c'est que ce n'est pas fondé à 100 p. 100 sur les revenus de l'année précédente. Si le contribuable est capable de démontrer, par exemple en 1991, que ses revenus seront de 10 000 $, 15 000 $ ou 20 000 $ moins élevés qu'en 1990, il n'a pas à faire ses paiements, ses acomptes, en fonction de ses revenus de 1990. Il les fera en fonction des revenus projetés de 1991.

Si, par hasard, et cela peut se produire, il oublie de faire son paiement le 15 mars et les autres quinzaines du mois qui suivent, il n'a pas à payer d'intérêt si le montant d'intérêt à payer sur l'impôt en acompte qu'il n'a pas envoyé n'est pas supérieur à 25 $.

Alors, je pense qu'il y a une certaine flexibilité dans ce système-là et il y a surtout, monsieur le Président, la possibilité, pour les personnes du troisième âge, de pouvoir planifier les montants d'argent qu'ils ont à gérer et la portion impôt à l'intérieur de ces montants d'argent-là.

En conclusion, monsieur le Président, le système a fait ses preuves jusqu'à ce jour et je pense qu'il se doit d'être poursuivi dans ce sens. On avisera à l'avenir, monsieur le Président, s'il y a lieu de le modifier.

[*Traduction*]

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole pour appuyer la motion du député de Winnipeg—St. James. Je crois que sa motion traduit bien le désir de nombreuses personnes âgées et de nombreux retraités qui doivent payer plus de 1 000 $ d'impôt sur leur revenu.

Je voudrais lire la motion encore une fois. Elle dit ceci:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

Si j'appuie cette motion, ce n'est pas seulement parce qu'elle est logique et sensée, mais aussi parce qu'elle traduit bien les préoccupations exprimées par certains de mes électeurs âgés qui sont venus à mon bureau. Ce règlement a semé beaucoup de confusion et de mécontentement chez certains de mes électeurs, et je dois dire qu'ils sont très en colère contre le gouvernement.

Certains d'entre eux ne savaient pas qu'ils devaient verser des acomptes trimestriels ou n'étaient pas certains de la façon dont ils devaient procéder, et ils n'ont pas aimé le ton intimidant des lettres qu'ils ont reçues du gouvernement. On avait l'air de laisser entendre qu'ils étaient malhonnêtes alors que, en réalité, ils étaient seulement mal informés sur une façon très déroutante et peu pratique de payer leurs impôts.

D'autres gens trouvent difficile de prévoir quel sera leur revenu annuel. Je crois que mon collègue a dit plus tôt que le revenu annuel imposable peut varier, alors c'est difficile de calculer un quart d'un montant dont on n'est pas certain.

Ces gens trouvent aussi que le gouvernement manque de justice et de délicatesse envers les personnes âgées en leur faisant payer un taux d'intérêt élevé alors qu'il ne s'agit souvent que d'une erreur, d'un oubli ou d'un manque d'information de leur part.

Les personnes âgées sont en colère contre le gouvernement, et je crois que ce n'est là qu'une raison parmi tant d'autres. Il serait plus sensé, à mon avis, de les laisser choisir s'ils préfèrent payer par acomptes trimestriels ou ne faire qu'un seul paiement annuel. Si c'était le cas, je crois que la plupart de ces gens choisiraient de payer en un seul versement annuel, comme ils le faisaient auparavant. Je tiens à dire que c'est ce genre de frustration, de colère et, dans certains cas, de peine que les gens qui sont venus à mon bureau ont exprimé. En général, ils sont déçus du gouvernement.

Il ne fallait pas poursuivre la conversation très longtemps pour que ces personnes âgées me parlent de certaines autres choses qui leur sont arrivées, des choses que nous n'avons pas oubliées et qu'elles n'ont pas oubliées non plus. Il y a eu la récupération des pensions de vieillesse. Les personnes à revenu moyen devront maintenant payer de l'impôt sur une certaine partie de leur revenu, y compris sur leur pension de vieillesse.

Ce n'est peut-être pas le montant à payer qui pose un problème, mais bien l'arrogance dont le gouvernement a fait preuve en supprimant l'universalité des pensions de vieillesse, une institution canadienne, une tradition qui faisait partie de notre système de valeurs. Voilà ce qui contrarie la population et ce à quoi nous devrions certainement continuer de nous opposer. À mon avis, c'est une très mauvaise décision de la part du gouvernement.

Mentionnons aussi les répercussions de la TPS sur ceux qui ont des revenus fixes. Cette taxe accable tout le monde, mais particulièrement les familles qui comptent des enfants et qui doivent quotidiennement payer la TPS. Elle est particulièrement affligeante pour les personnes âgées qui ont des revenus fixes sans toutefois bénéficier d'une augmentation de leurs revenus de 7 p. 100 par année. Cela les met dans la gêne. Je suis certaine que bon nombre d'entre elles doivent puiser dans leur budget d'épicerie le supplément dont elles ont besoin pour payer la TPS.

La troisième question dont je voudrais parler et qui préoccupe beaucoup les personnes âgées partout au Canada, c'est la menace réelle qui pèse sur le régime d'assurance-maladie et l'imposition éventuelle de frais modérateurs. Il y a actuellement des provinces qui en sont presque arrivées à imposer des frais modérateurs pour certains services. Lorsqu'ils étaient plus jeunes, nos aînés ont travaillé d'arrache-pied pour établir un régime d'assurance-maladie qui soit universel, mais voilà que son universalité est menacée. Il est une chose qui lie tous les Canadiens, indépendamment du parti politique qu'ils privilégient, c'est leur attachement à leur régime d'assurance-maladie universel ainsi qu'à leur régime de pensions et à leurs autres programmes sociaux universels.

Je ne veux pas m'attarder indûment sur cette question, mais je tiens à dire que notre parti déplore les difficultés qui sont faites aux pensionnés et aux personnes âgées. Nous voyons d'un bon oeil la proposition du député, proposition qui, soit dit en passant, ne coûterait pas un sou à l'État, mais réautoriserait les personnes âgées qui le désirent, à payer leur impôt sur le revenu en un seul versement annuel. Nous continuerons de surveiller les autres mesures qui compliquent l'existence des personnes âgées qui ont bâti notre pays et qui méritent beaucoup mieux que cela.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de la proposition soumise par le député de Winnipeg St. James. Mon collègue propose que les contribuables âgés ne soient plus obligés de payer leurs impôts par acomptes trimestriels et qu'ils puissent plutôt les acquitter en un seul versement annuel.

Selon moi, cette proposition présente probablement quelques avantages, mais il est tout aussi probable qu'elle comporte des risques. Je voudrais vous entretenir aussi bien des avantages que des risques.

Pour commencer, je tiens à remercier mon collègue d'avoir soulevé cet important aspect de la fiscalité pour les contribuables âgés. Tous, nous partageons avec le député ses préoccupations au sujet des personnes âgées, qui ont bâti notre pays. Les Canadiens âgés étaient au premier rang des préoccupations du gouvernement actuel lorsqu'il a proposé des modifications fondamentales à notre régime d'impôt sur le revenu des particuliers, modifications qui sont entrées en vigueur il y a environ trois ans.

Lorsque la taxe sur les produits et services a été mise en place et que des modifications importantes ont été apportées à l'aide fiscale encourageant l'épargne-retraite, dans le cadre de la réforme des pensions, je crois que le gouvernement a encore cherché à réserver un traitement fiscal juste aux contribuables âgés. Vous me permetterez dans une minute ou deux, de dire un mot de certaines mesures que le gouvernement a prises.

• (1130)

En dépit de certains des arguments que je m'apprête à exposer, je tiens à préciser que j'attache une certaine valeur à la proposition du député. Je ne veux aucunement l'écarter ou la mépriser, mais je pense, par-dessus tout, qu'une modification comme celle-là, qui vise un si grand nombre de Canadiens, doit vraiment être étudiée davantage, débattue plus à fond dans son ensemble, car il faut

voir si elle permet d'instaurer la justice comme, de prime abord, elle semble le faire.

Je dois dire à la Chambre que, il y a environ un mois, je me trouvais à Vancouver avec le ministre des Finances. Nous tenions une conférence qui avait été ouverte à tous et nous avions invité le public à discuter de toutes sortes de questions avec le ministre des Finances et à l'interroger. Une personne âgée s'est présentée au micro et a justement parlé de la modification proposée aujourd'hui. Il a demandé au ministre des Finances pourquoi les personnes âgées devaient faire une déclaration d'impôt tous les trois mois.

La réponse du ministre des Finances a été rapide et catégorique. Il a reconnu avec cette personne âgée que ce problème devrait être examiné et que le gouvernement du Canada devrait revoir la question de la fréquence des paiements d'impôt. Bien qu'aucun média n'ait fait état de cette déclaration, à l'époque, j'en ai déduit que cette question préoccupait le ministre des Finances.

Par conséquent, je ne prétendrai pas que la suggestion de mon collègue est sans valeur parce qu'elle vaut la peine d'être considérée, à certains égards. Je ne doute pas de la pertinence des changements proposés, mais je me demande, cependant, quelle serait le moment et la façon la plus appropriées de les réaliser pour vraiment aider les personnes âgées.

Des membres du comité des finances ont dit à la Chambre qu'ils étaient prêts à étudier sérieusement cette proposition au comité permanent. Cette idée me plaît. Je pense que ce serait une solution constructive.

Comme mes propres parents paient leurs impôts par acomptes trimestriels, je sais que cette obligation peut constituer un souci financier additionnel dont beaucoup de gens n'ont pas besoin, à cet âge.

J'inviterais mon collègue de l'autre côté, qui a proposé cette motion, à la retirer et à écrire plutôt au président du comité permanent des finances de la Chambres des communes pour demander que la question soit soumise au comité. Je n'en ai pas parlé directement au président, mais je crois que le comité serait prêt à étudier cette motion et que c'est l'endroit approprié pour y donné suite.

J'ai terminé mes commentaires, mais j'aimerais aussi parler des mesures que le gouvernement a prises pour être aussi juste que possible envers les personnes âgées, compte tenu des contraintes économiques et financières actuelles.

Voici quelques-une de ces mesures. Dans le cadre de la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers, le gouvernement a effectué un certain nombre de changements en faveur des personnes âgées. Par exemple, l'exemption de 2 670 dollars en raison d'âge qui aurait été en vigueur en 1988 a été remplacée par un crédit d'impôt en raison d'âge, ce qui équivaut à une exemption non pas de 2 670 dollars, mais de 3 235 dollars pour les contribuables de la tranche d'imposition de 17 p. 100. De plus, l'exemption personnelle de base de 4 270 dollars a été remplacée par un crédit d'impôt personnel. Cette mesure s'est traduite par une aide fiscale non pas de 4 270 $, mais bien de 6 000 $ pour les contribuables dont le revenu est imposé à 17 p. 100.

En 1991, le crédit en raison d'âge est de 575 $, tandis que le crédit personnel de base est de 1 067 $. Prises globalement, ces mesures correspondent à une exemption de près de 10 000 $ pour 80 p. 100 des personnes âgées dont le revenu est imposé à 17 p. 100.

Je suis en partie d'accord avec le député qui a pris la parole avant moi lorsqu'il dit qu'on a parfois l'impression que nos structures sociales et nos filets de sécurité sont pris d'assaut. Toutefois, le fait est que l'exemption de base de 80 p. 100 des personnes âgées dont le revenu correspond à cette catégorie d'imposition est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'était il y a quelques années.

C'est probablement là le point le plus important: Par suite des réformes apportées par le gouvernement actuel il y a maintenant près de 300 000 personnes âgées de plus qui ne payent pas d'impôt. Il s'agit d'un changement important survenu sur une période de trois ans. De 1988 à 1991, c'est-à-dire en trois ans, —et j'insiste sur ce point—le nombre de personnes âgées qui ne payent aucun impôt fédéral au Canada a augmenté de près de 300 000.

Parlons maintenant de la TPS, qui est tellement critiquée. Lorsqu'il a adopté cette taxe, le gouvernement a aussi prévu un crédit pertinent, qui vise à faire en sorte que les familles et les Canadiens dont le revenu est peu élevé, y compris les personnes âgées, bref ceux qui gagnent moins de 30 000 $ par année, puissent retirer un avantage net de cette réforme fiscale. Ainsi, après avoir acquitté la TPS sur leurs achats admissibles et après avoir obtenu le crédit qui leur est dû, ces personnes auront probablement—en fait, ce n'est pas une probabilité, puisque le gouvernement a donné l'assurance qu'il en serait ainsi, même si nous ne disposons pas encore d'une année complète pour évaluer la situation—payé un montant net moins élevé au titre de la taxe de vente.

En 1991, le crédit pour TPS est de 190 $ par adulte et de 100 $ par enfant. Le député de Hamilton–Ouest,qui s'intéresse de près à cette question, sera probablement très heureux de savoir qu'il en est ainsi. Cela dit, je pense qu'il sera d'accord avec moi pour dire que tout changement en vertu duquel la taxe de vente est remboursée à ceux qui gagnent moins de 30 000 $ et qui ont une capacité de payer limitée, constitue une amélioration.

Je veux simplement souligner ici que le crédit pour TPS est de 190 $ par adulte et de 100 $ par enfant. Ce crédit est réduit d'un montant correspondant à 5 p. 100 du revenu net qui excède 24 000 $.

Le gouvernement a aussi veillé à ce que les personnes âgées puissent profiter d'autres avantages. Par exemple, il consacre des sommes importantes au soutien du revenu des personnes âgées, notamment par le biais des programmes de sécurité de la vieillesse et de supplément de revenu garanti, qui assurent à ces personnes un minimum de soutien du revenu. En 1991, chaque Canadien âgé de plus de 65 ans sera admissible à des avantages se chiffrant à environ 4 300 $ en ce qui a trait à la sécurité de la vieillesse. Chaque petite mesure aide: Ce n'est peut–être pas autant qu'on le souhaiterait mais, compte tenu de la position fiscale et économique actuelle du Canada, il est essentiel que nous fassions tout ce que nous pouvons.

Monsieur le Président, vous me signalez que j'ai presque épuisé mon temps; par conséquent, je ne pourrai pas passer en revue un certain nombre d'autres avantages que notre gouvernement a accordés aux personnes âgées. Je voudrais terminer en disant ceci: Je pense que mon collègue formule cette proposition de bonne foi. Je ne pense pas qu'il cherche à placer le gouvernement dans une situation délicate ou à contester nos mesures et pratiques. Je crois qu'il agit plutôt en étant animé par un esprit d'équité et en reconnaissant la contribution des personnes âgées.

Cela dit, je souhaiterais que le député retire sa motion et qu'il demande au président du comité permanent des finances de soumettre la question au Comité, aux fins d'une étude approfondie. Je pense que sa proposition a du bon et je ne voudrais pas qu'elle soit tout simplement rejetée par un vote obéissant aux consignes de parti. J'aimerais que cette question soit explorée plus en détail et c'est pourquoi j'invite encore une fois le député à la présenter au comité.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer que je considère naturellement comme un privilège de participer aujourd'hui à ce débat à l'appui de la motion inscrite au nom de mon collègue et voisin, le député de Winnipeg St. James.

Le député de Halton—Peel, qui vient de prendre la parole, charrie vraiment au sujet de la motion principale. Il parle du nombre décroissant de personnes âgées qui paient des impôts et du fait que la TPS est désormais tellement extraordinaire pour elles. Je rappellerai au député à l'imagination débordante de l'Ontario que la motion est bien précise, à savoir:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la perception de l'impôt sur le revenu dans le cas des citoyens dont l'impôt n'est pas retenu à la source, de sorte que les citoyens âgés qui doivent payer des impôts en quatre acomptes trimestriels puissent payer en un seul acompte annuel.

Telle est la motion, monsieur le Président. Elle est très claire et très concise. J'ose croire que nombre de députés d'en face appuient cette motion, même si le député de Halton—Peel a quelques réserves à formuler à son égard et même s'il n'est pas disposé à se prononcer en sa faveur ici, à la Chambre des communes. On est pour ou on est contre la motion.

• (1140)

La motion est importante en ce sens qu'elle corrige ce que nombre de députés des deux côtés de la Chambre considèrent comme un déséquilibre entre la façon dont les personnes âgées paient leurs impôts et la façon dont tous les autres Canadiens paient les leurs.

Les personnes âgées, qui ne sont plus des salariés mais des pensionnés, sont tenues de payer leurs impôts en quatre acomptes trimestriels. Revenu Canada exige que les personnes âgées paient ainsi leurs impôts et si elles ne le font pas, il exige des intérêts sur les paiements en retard.

Imaginez–vous donc que, lorsqu'un travailleur prend sa retraite et que son impôt n'est plus retenu à la source, c'est–à–dire sur son chèque de paie, il ne peut tout simplement plus payer ses impôts comme tout le monde. Au lieu de recevoir une déclaration d'impôt et de l'envoyer en précisant simplement qu'elles doivent de l'argent ou qu'elles attendent un remboursement du gouvernement, les personnes âgées doivent reprendre tout le processus tous les trois mois.

Paradoxalement, si le gouvernement doit de l'argent à une personne âgée, celle-ci attendra peut-être longtemps avant de recevoir un chèque par la poste. Par contre, si c'est la personne âgée qui doit de l'argent et qu'elle ne peut payer toute de suite parce qu'elle n'a plus d'emploi rémunéré, par exemple, le gouvernement insistera pour qu'elle verse des intérêts sur le montant exigible.

Les personnes âgées sont également victimes d'une autre injustice. Si le gouvernement doit de l'argent à une personne âgée et que, par erreur, il lui envoie un montant en trop, il exigera qu'elle lui remette l'excédent immédiatement et lui fera payer des intérêts si elle fait son versement en retard.

Comment la personne âgée, qui est convaincue que le montant reçu est bien la somme qui lui revient et qui dépense cet argent, va-t-elle pouvoir rendre ce montant que le gouvernement ou le percepteur lui réclame, alors qu'elle ne touche qu'un revenu de pension fixe? Dans la plupart des cas, elle ne sera pas en mesure de le faire.

L'impôt représente un fardeau pour de nombreuses personnes âgées. Pour ceux d'entre nous qui ont la chance de toucher régulièrement un chèque de paie, l'impôt est évidemment retenu à la source. Certes, il peut arriver que nous devions de l'impôt au moment de produire la déclaration, mais nous n'avons qu'à remplir un formulaire une fois par an et le tour est joué.

Ce projet de loi corrigerait une de ces injustices et accorderait de nouveau aux personnes âgées la possibilité de payer leurs impôts une fois par an, plutôt que tous les trois mois. Le gouvernement justifie le principe des acomptes trimestriels en disant que s'il ne procédait pas ainsi, cela reviendrait à consentir un prêt sur impôt aux personnes âgées puisqu'elles ne paient pas d'impôt comme si elles recevaient régulièrement un chèque de paie. L'autre raison que le gouvernement invoque, c'est que, selon lui, il est plus facile pour une personne âgée d'établir un budget trimestriel.

Qu'est-ce à dire? Que nos concitoyens âgés doivent se fier aux conseils du gouvernement actuel pour établir leur budget? Pour mémoire, permettez-moi de lire un extrait d'une lettre qu'a reçue mon collègue, qui parraine ce projet de loi. Je ne mentionnerai pas le nom de ce contribuable dont la lettre a été adressé à Revenu Canada et une copie envoyée au ministre des Finances. Il disait, et je cite: «Veuillez trouver ci-joint des chèques dont le montant total se chiffre à 1 099,55 $. Le chèque de 162,89 $ correspond à l'intérêt sur acomptes que vous avez l'effronterie suprême de m'imposer. Le chèque de 936,66 englobe les deux acomptes de 468,33 $ pour le 15 mars et le 15 juin 1991.

Je suis un citoyen âgé et pendant toutes ces nombreuses années où j'ai payé des impôts, j'ai toujours tout réglé, comme prévu, le 30 avril. Je ne vois pas pourquoi je devrais changer de méthode. Or, on me dit à présent que je dois acquitter mes impôts tous les trois mois, sinon on me fera payer des intérêts. Je voudrais vous faire remarquer que, depuis le 30 avril 1991, vous me demandez de payer une somme supplémentaire de 1 099,55 $, ce qui fait au total 2 972,90 $. Comme j'ai un revenu fixe, j'ai du mal à trouver ce montant supplémentaire.

Je peux vous assurer que je ne voterai pas pour les conservateurs aux prochaines élections.

Une voix: En voilà du baratin.

M. Keyes: Mon collègue dit que c'est du baratin.

Je présume que c'est ce que pensent la plupart des personnes âgées dont une partie de la pension de vieillesse a été récupérée, qui sont victimes d'une détérioration du système de soins de santé provoquée par les réductions des paiements de transfert et du financement d'autres programmes sociaux qu'elles ont pourtant contribué à établir comme nous le savons tous.

C'est ce même gouvernement qui a tenté de désindexer les pensions de vieillesse et compte tenu de ses antécédents, il est fort probable qu'il va essayer de nouveau tôt ou tard. Les propositions à l'étude ce matin permettront de résoudre très facilement cette difficulté.

Un autre électeur qui a écrit à mon collègue, le député de Winnipeg—Saint-James, a dit ceci: «Le gouvernement peut résoudre le problème en appliquant la disposition d'établissement de la moyenne du revenu sur trois ans, sans frais pour les contribuables. Le gouvernement fédéral émet les chèques de pension de vieillesse et du Régime de pensions du Canada tous les mois par ordinateur. Il peut donc faire des retenues tous les mois sur ces chèques. Ainsi, les personnes âgées n'auraient plus à se rappeler de faire des chèques tous les trimestres.»

À l'instar de mon collègue, tout ce que nous demandons, et je suis convaincu que les députés ministériels estiment que c'est le bon sens même, c'est qu'il faut laisser souffler un peu les personnes les plus estimées du pays. Donnons-leur le choix. Laissons-les choisir entre payer leurs impôts tous les trimestres ou une fois par année.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur la motion M-484, motion d'initiative parlementaire déposée par le député de Winnipeg St. James. Cela me rappelle un de mes premiers discours que j'ai faits à la Chambre après mon élection de 1984, qui portait justement sur les pensions. Mon collègue d'en face disait tout à l'heure que le gouvernement avait voulu désindexer les pensions de vieillesse. Je me souviens qu'à cette époque, j'avais fait mon premier discours à la Chambre, et la chose la plus comique est que j'avais demandé au service de recherches de faire des recherches sur des notes de discours, évidemment.

Lorsque j'ai prononcé mon discours à la Chambre, avec des notes, je me souviens que mon collègue de l'époque, M. Malépart, de Laurier—Sainte-Marie, qui nous a quittés depuis ce temps-là, qui est décédé, me criait de l'autre côté de la Chambre que ce que je disais était niaiseux, que cela n'avait pas d'allure. Il disait: Voyons donc, le député est tombé sur la tête, ça n'a pas de sens! Je lui ai répondu: Écoutez, je ne suis pas tant tombé sur la tête que cela, je lis textuellement ce que vous avez déclaré sur le même sujet trois ans auparavant lorsque vous étiez au pouvoir. Monsieur le Président, je dois vous dire que quand on change de bord à la Chambre, on change quelquefois de discours. Mon discours n'était peut-être pas si bête que cela, c'est lui qui l'avait fait dans le temps. Et il a été un ami depuis ce temps parce que cela a toujours été une bonne farce entre nous, car il m'avait dit que cette fois-là je l'avais pris, comme on dit, les culottes à terre.

Monsieur le Président, je vous avoue qu'il y a de bons arguments qui ont été soulevés et qui sont légitimes, sauf que je suis relativement près des gens de ma circonscription et je trouve que ce n'est pas une grande préoccupation des gens de chez nous. Cela dit, ça ne veut pas dire que parce que ce n'est pas une grande préoccupation que ça ne vaut pas la peine d'en parler. Mais j'aimerais rappeler que la mesure qui est visée sur les versements à tous les trois mois, quatre fois par année, ne regarde pas uniquement les personnes âgées. Moi je fais mon versement à l'impôt fédéral, comme à l'impôt provincial, à tous les mois parce que je suis payé sur une base de 12 mois, une fois par mois le dernier de chaque mois. Quand je travaillais à la Commission scolaire, c'était sur un système de 26 paiements, donc je faisais 26 versements d'impôt fédéral et d'impôt provincial, de Régime d'assurance-maladie, etc., 26 fois par année au fisc provincial et au fisc fédéral.

La mesure qui est visée ici ne regarde pas uniquement les personnes âgées, mais regarde tous les travailleurs autonomes. Donc, on a fait une mesure spéciale pour ces travailleurs-là. Tous les travailleurs autonomes, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de déduction à la source—évidemment il y a les personnes âgées qui sont là-dedans, celles qui ne travaillent pas, qui n'ont pas un revenu de salaire fixe—doivent payer quatre fois par année. Donc, ce n'est pas une grosse préoccupation. Il y a même eu, à un moment donné, des personnes âgées qui sont passées à mon bureau et qui m'ont dit: Écoutez, monsieur Hudon, on est toujours en train d'adopter des mesures spéciales pour les personnes âgées, je pense qu'il y a une certaine limite. On ne veut pas nécessairement être toujours à part des autres.

• (1150)

J'aimerais, avant de toucher aux principaux changements qu'on a apportés dans le Régime de pension, rappeler aux gens, aux auditeurs qui nous écoutent, qu'on a trois paliers de retraite qui sont complémentaires, qui sont importants ici au Canada et dans lesquels l'ensemble des Canadiens, dont je suis, dont mes enfants seront dès qu'ils entreront sur le marché du travail et dont mon père et ma mère qui vivent encore à La Pocatière ont bénéficié et bénéficient encore. Il y a donc trois paliers: le premier donne la retraite de base à tout le monde à l'âge de 65 ans ou dans certaines exceptions à 60 ans, pour les veufs ou les veuves, des cas semblables. Mais en gros, c'est à 65 ans. Ce palier-là coûte au gouvernement fédéral, à l'ensemble des Canadiens, à l'heure actuelle, 12,1 milliards de dollars par année plus 4 milliards pour le Supplément du revenu garanti.

Donc, il s'agit de 16,1 milliards de dollars. Et quand je dis cela, n'allez surtout pas croire que je veuille dire: On en donne donc beaucoup et qu'on est donc généreux. Je vous avouerai que parfois, lorsque je regarde la situation financière de certaines personnes âgées, je me dis qu'ils en mériteraient beaucoup plus. Mais quand même, c'est un effort financier très important qu'on ne peut pas mettre de côté en disant qu'il a plus ou moins d'importance. Donc, l'ensemble des Canadiens, tous les contribuables, tous les salariés, paient actuellement 16,1 milliards de dollars à ces personnes-là.

Vous vous souviendrez qu'au cours des années 1966-1967, je pense, on a mis sur pied le Régime de pension du Canada, qui est un régime qui concernait tous les salariés du secteur public, parapublic et privé et on retenait sur chacune des paies et on disait: Quand vous arriverez à l'âge de la retraite, on vous versera de l'argent. Au Québec, il y a un régime particulier qui est le Régime des rentes du Québec, mais cela, c'est le deuxième palier de gouvernement. Donc, il y a la pension de vieillesse de base, qui est donnée à tout le monde, et après cela, il y a le Régime des rentes du Québec, au Québec, et le Régime de pensions du Canada pour le reste des autres provinces.

Le troisième palier, où cela coûte également de l'argent au gouvernement, c'est au niveau des régimes de pension privé. Je dis que cela coûte de l'argent, c'est-à-dire que le gouvernement se prive de revenus, parce que si je prends un régime de pension privé, je peux déduire de mon rapport d'impôt, les montants qui, normalement, seraient admissibles à l'impôt. Donc, je fais mes déductions.

Monsieur le Président, il serait peut-être bon de rappeler également aux téléspectateurs que le gouvernement ainsi se prive de 9,1 milliards de dollars par année de revenu. C'est important. Remarquez bien que c'est important, mais c'est juste de déplacer le problème, parce qu'au fond, l'argent que je mets de côté et que je déduis de mon impôt cette année, dans cinq ans ou dans dix ans, quand je bénéficierai de l'impôt, je ne suis pas sûr si les tables d'impôt seront sensiblement les mêmes, mais le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, en général, vont aller chercher beaucoup plus d'argent parce que les tables d'impôt auront évolué.

Donc, l'argent, la piastre que je mets de côté aujourd'hui qui pourrait être taxée par exemple à 25c. du dollar ou à 25 p. 100, qu'est-ce qui me dit que dans dix ans, elle ne sera pas taxée à 33, 40 ou 50 p. 100. Donc, dire que le gouvernement fédéral se prive d'un revenu, c'est facile à dire dans un discours politique, mais je pense que ce n'est pas tant se priver que de déférer à plus tard, pour le gouvernement fédéral, ces revenus-là.

Monsieur le Président, cette mesure de retenues quatre fois par année couvre tous les gens qui ont des revenus autres que des revenus salariaux fixes. Donc, ce n'est pas une mesure spéciale pour les personnes âgées. On essaie, monsieur le Président, d'améliorer la Loi sur les pensions. En 1987, on a fait une réforme assez importante, une réforme qui visait, d'abord, une plus grande accessibilité au Régime de pension. Deuxième point qu'on a amélioré également, c'est au niveau des travailleurs qui changent d'emploi; il y avait une acquisition anticipée des droits aux prestations et une plus grande transférabilité en vue de protéger les travailleurs qui changeaient d'emploi. Vous savez comment ce fut un problème lorsqu'on est arrivé en 1984 et qu'on a été saisi de ce problème.

Enfin, la troisième amélioration que l'on a faite au système, fut le versement obligatoire des prestations aux survivants pour assurer aux conjoints des membres des régimes de retraite une plus grande sécurité financière. Ce sont les points qu'on a améliorés dans le système et aussi, on améliore et on change le système d'aide fiscale, ce dont je parlais tout à l'heure, ces 9 milliards dont la collecte est retardée à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé. Pour essayer de résumer, je pense que c'est une demande très légitime. C'est une demande qui ne paraîssait pas dans ma région, mais peut-être que comme je ne l'ai jamais soulevée, ça ne m'a pas été soulevé plus qu'il le faut. Mais ce que les personnes âgées, au fond, apprécient—ce n'est peut-être pas plaisant de faire quatre rapports par année, pas plus que pour les avocats, les notaires ou tous les indépendants—mais les gens disent: Pour nous autres, c'est une façon de se sécuriser, qu'on n'arrivera pas à la fin de l'année avec une grosse facture, puis que j'aurai à payer de l'impôt là-dessus.

Donc, c'est une mesure, monsieur le Président, qui peut être sécurisante pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes, non seulement pour les personnes âgées, mais pour tous les travailleurs indépendants.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de parler ce matin au sujet de l'impôt pour les aînés.

[*Traduction*]

Et d'appuyer la motion de mon collègue.

Je voudrais surtout m'attarder sur l'iniquité du système actuel qui force les personnes âgées à payer leur impôt sur le revenu trimestriellement en fonction d'un seuil de 1 000 $ qui n'a pas été rajusté récemment pour tenir compte de l'inflation et qui va, de ce fait, continuer à baisser en ce qui concerne le revenu réel de ces gens.

Ce que je trouve fondamentalement injuste dans ce système, c'est que les personnes âgées doivent verser de l'impôt sur un revenu qu'elles n'ont pas encore gagné et pourraient, en fait ne recevoir que bien plus tard au cours de l'année. Si elles n'évaluent pas ce revenu correctement—et il change d'année en année, ce qui rend les prévisions difficiles—elles sont pénalisées, puisqu'elles doivent verser de l'intérêt.

Ainsi, on leur impose une pénalité pour ne pas avoir payé de l'impôt sur de l'argent qu'elles n'ont même pas encore gagné. Manifestement, c'est tout à fait injuste, selon moi, car normalement, on n'impose une pénalité qu'à ceux qui commettent une faute. Or, en l'occurrence, ces gens-là n'ont rien à se reprocher.

En outre, l'inverse n'est pas vrai. Lorsque des personnes âgées paient beaucoup trop d'impôts au cours du premier et deuxième trimestres, ce qui est très facile à faire, le gouvernement ne leur verse absolument aucun intérêt sur l'argent qu'elles lui ont versé à l'avance et dont il a pu profiter pendant trois, six, neuf ou même 12 mois. Ainsi, ces gens sont pénalisés s'ils ne paient pas assez, et ils n'ont droit à rien de plus, s'ils ont trop versé au gouvernement.

Les dépenses entrent également dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Or, pour les personnes âgées, elles sont particulièrement imprévisibles. Il s'agit là de dépenses qui constituent des déductions sur le revenu tout à fait légitimes et qui influent, de ce fait, sur le montant à verser. Il est vraiment impossible pour une personne âgée de prévoir en mars si elle aura, par exemple, des frais médicaux déductibles d'impôt qui réduiront ainsi ses impôts.

Je ne peux comprendre que des gens soient pénalisés pour ne pas lire dans une boule de cristal. Aucun de nous n'en a une et nous sommes tous incapables de prévoir l'avenir; ainsi, il est tout à fait indécent, selon moi, de pénaliser les personnes âgées parce qu'elles n'ont pas le don de voyance.

Je voudrais également signaler qu'à mon avis, les dispositions en question sont extrêmement discriminatoires. En effet, la grande majorité des personnes âgées sont des femmes. Or, du fait de l'état de la société dans laquelle elles sont nées, ont grandi et ont élevé leur famille, beaucoup d'entre elles n'ont jamais gagné un revenu. Si elles vivent au Québec, par exemple, à une époque, elles n'avaient même pas de droit à la propriété et ne pouvaient donc administrer le revenu, les biens immeubles et les comptes en banque de leur famille.

Nous connaissons tous l'histoire de ces femmes qui dépendaient entièrement de leur conjoint sur le plan financier. Elles ne pouvaient administrer leur propre argent ni même avoir de l'argent ou quoi que ce soit d'autre en propre. Heureusement, nous n'en sommes plus à l'époque où l'homme était le seul maître de sa maison et où ce qu'il y faisait ne regardait que lui. Toutefois, beaucoup des personnes dont nous parlons aujourd'hui, qui paient des impôts en vertu de ce système injuste, sont encore le produit de cette époque; elles n'ont jamais eu de responsabilités financières et elles trouvent difficiles de se conformer à ce que le gouvernement exige d'elles. Par suite, elles deviennent vulnérables et certains individus profitent de leur manque d'expérience et d'information en ce qui concerne leurs affaires financières. C'est ainsi qu'une personne âgée peut réellement se trouver désavantagée.

• (1200)

Il faut aussi se souvenir que parmi les personnes âgées se trouvent un grand nombre d'illettrés. Les formules de déclaration d'impôt ne sont pas exactement faciles à déchiffrer pour des personnes qui ont grandi à une époque où l'on n'allait peut-être pas à l'école après la deuxième, la troisième, la quatrième ou la cinquième année. Il est certain que terminer l'école secondaire ou aller à l'université était l'exception plutôt que la règle. Imposer un tel système à un groupe où il y a une forte proportion de personnes qui n'ont pas les compétences que nous avons eu la chance d'acquérir en matière d'éducation, parce qu'il n'y avait pas à leur époque le système d'enseignement que nous avons aujourd'hui, c'est aussi discriminatoire.

Enfin, la détérioration des services accordés aux personnes âgées provoquée par ce gouvernement, frappe tous les députés lorsqu'ils visitent leur bureau de circonscription. Je sais que mon personnel peut passer plusieurs jours de suite à essayer de rejoindre au téléphone le service de renseignements sur les pensions ou à préparer des demandes de pensions pour certains électeurs. Il leur faut aller à un endroit, attendre des heures, avec ce que cela suppose de temps et de frais de déplacement, pour se faire dire de revenir un autre jour pour prendre rendez-vous.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES IMMEUBLES FÉDÉRAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-3, Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral, soit lu maintenant pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor a présenté récemment à la Chambre le projet de loi C-3, Loi concernant l'acquisition, la gestion et l'aliénation des immeubles du domaine public fédéral.

J'ai le plaisir aujourd'hui d'inaugurer le débat sur ce projet de loi, qui vise à regrouper les changements de politique et les procédures nouvelles que le gouvernement a adoptés dans le cadre de la réforme de son système de gestion immobilière.

Il y a cinq ans, avec le système de gestion immobilière du gouvernement—certains diraient plutôt qu'il n'y avait pas de système—il était difficile de déterminer quel ministre d'État était responsable de quel immeuble et dans quel but. De grands progrès ont été réalisés depuis, car la réforme vise à améliorer l'efficacité de la gestion des immeubles fédéraux, ce qui comprend aussi bien les terrains non aménagés que les terrains bâtis.

Pour améliorer la gestion des immeubles fédéraux, le Cabinet a d'abord approuvé un nouveau régime fondé sur la décentralisation des pouvoirs aux ministères qui utilisent ces immeubles pour offrir des services aux Canadiens. Nous avons réduit les modalités administratives pour économiser de l'argent, réduire les frais généraux et améliorer le service à la population. Bref, nous avons entrepris de moderniser la gestion immobilière du gouvernement.

Nous avons confié aux ministres membres du Conseil du Trésor les décisions en matière de politique et de gestion générale. De cette façon, le travail de gestion se trouve décentralisé et les gestionnaires exécutants connaissent clairement leurs responsabilités.

Nous avons clarifié le rôle de Travaux publics Canada qui gère les immeubles à bureaux fédéraux et qui fournit des services spécialisés aux autres ministères.

Nous avons transféré la responsabilité administrative de la plupart des immeubles ou installations spécialisés, dont les laboratoires, aux ministères utilisateurs.

Cela a abouti à un système très décentralisé où les pouvoirs et les responsabilités sont confiés à différents ministères plutôt qu'à un organisme central et sont gérés par des gestionnaires immobiliers locaux et non par Ottawa.

Un groupe spécial, le Bureau de gestion des biens immobiliers, a été mis sur pied au Secrétariat du Conseil du Trésor afin de gérer et de coordonner le processus de décentralisation et de conseiller les ministres du Conseil du Trésor sur leur nouveau rôle concernant les immeubles.

Une fois ces réformes importantes adoptées, nous avons examiné la procédure de cession et d'acquisition des immeubles fédéraux. Le projet de loi C-3 est l'une des dernières étapes nécessaires pour terminer la simplification et la modernisation des méthodes de gestion des terrains et des immeubles fédéraux.

La Loi sur les immeubles fédéraux réunira les pouvoirs généraux nécessaires pour acheter, vendre ou louer les terrains et les immeubles que les ministères utilisent pour dispenser leurs programmes aux Canadiens. Ainsi, le gouvernement pourrait procéder, pour l'achat ou la vente d'immeubles, de la même façon que le secteur privé, en respectant les modalités de contrôle appropriées qui auront été établies. Cela facilitera et accélérera les transactions du secteur privé avec le gouvernement, rendra les opérations immobilières plus efficaces, réduira les retards et éliminera les différences entre les méthodes utilisées actuellement par le gouvernement et celles utilisées par le secteur privé. En Alberta, nous pourrons faire les choses à la manière des Albertains, en Ontario, à la manière des Ontariens, et cetera.

Ce projet de loi confère au gouvernement la souplesse dont il a besoin pour gérer efficacement les immeubles. Le fait de permettre au gouvernement d'utiliser des méthodes modernes dans ses transactions avec les Canadiens concernant l'acquisition, la vente, la location ou la cession de terrains ou d'immeubles, améliorera sensiblement les services offerts au public.

C'est avec plaisir que je présente ces propositions à la Chambre aujourd'hui. Je tiens à signaler que, peu importe leur utilité, elles ont une portée très limitée. Je m'explique. Tout d'abord, elles ne s'appliqueraient pas à la gestion des terrains régis par des lois spéciales comme la Loi sur les Indiens, la Loi sur les parcs nationaux ou la Loi sur les terres territoriales. Dans chacun de ces cas, les lois spéciales primeraient sur la Loi sur les immeubles fédéraux. Elles ne s'appliqueraient pas non plus à la gestion des terrains des sociétés d'État. Ces sociétés continueraient de gérer les immeubles conformément à leurs objectifs de politique publique et commerciale, aux termes de leurs propres lois ou de la Loi sur la gestion des finances publiques.

Cependant, la Loi sur les immeubles fédéraux s'appliquerait aux transactions immobilières d'environ 20 ministères fédéraux qui utilisent des terrains pour dispenser leurs programmes aux Canadiens. Vous seriez surpris, monsieur le Président, par les fins variées auxquelles ils sont utilisés: centres culturels, bases de défense, centres d'emploi, postes de soins infirmiers, laboratoires de recherche, exploitations agricoles, aéroports, prisons, services de police, ambassades, consulats et environ 25 000 résidences au Canada et à l'étranger. Quelque 85 p. 100 de ces installations sont à l'extérieur d'Ottawa.

La vaste majorité de ces immeubles servent à offrir des services directs au public. Ils représentent toute la gamme des installations nécessaires pour assurer les services gouvernementaux au public canadien. Le gouvernement fédéral est le plus grand détenteur d'immeubles au Canada. Il contrôle un portefeuille vaste, diversifié et complexe d'immeubles. À l'exclusion des territoires, il gère quelque 28 millions de mètres carrés de locaux et environ 23 millions d'hectares de terrain. Si toutes ces terres étaient réunies, elles couvriraient à peu près la superficie de la Grande-Bretagne. Par leur nombre et leur diversité, les immeubles détenus par le gouvernement fédéral engendrent des milliers de transactions par année. C'est pourquoi il était absolument nécessaire de décentraliser le processus décisionnel et la responsabilité gestionnelle. C'est aussi pourquoi la loi qui sert de fondement à cette meilleure structure gestionnelle doit toujours être à jour.

• (1210)

Le nouveau régime de gestion immobilière est conforme à notre principal objectif: améliorer les services offerts au public. Il confère aux gestionnaires une responsabilité plus directe et les tient responsable des résultats.

Selon la loi actuelle, bon nombre, sinon la plupart des décisions concernant les acquisitions et les achats d'immeubles doivent être prises à Ottawa. Le processus décisionnel est très centralisé. Or, le projet de loi permettrait au gouvernement de déléguer la prise de ces décisions à des gestionnaires de l'extérieur d'Ottawa, ce qui serait plus logique.

À l'heure actuelle, trois lois distinctes, et souvent contradictoires, régissent le traitement des opérations immobilières. Ce sont: la Loi sur les concessions de terres domaniales, la Loi sur les travaux publics (Partie II) et la Loi sur les biens de surplus de la Couronne. Ces lois sont complexes et désuètes.

En substance, dans la mesure où elles visent les transactions immobilières, la Loi sur les concessions de terres domaniales et la Loi sur les travaux publics (Partie II) n'ont pas changé depuis les années 1890, je répète: 1890.

Nous utilisons un régime immobilier conçu pour l'époque de la diligence, portant sur des biens qui n'ont pratiquement pas de prix et qui appartiennent à tous les contribuables du Canada. Il est grand temps que cette loi dépassée soit modernisée.

À l'origine, la troisième loi, Loi sur les biens de surplus de la Couronne, visait surtout les meubles et le matériel excédentaires du gouvernement, pas les terrains. Elle ne convient pas dans le cas des biens immobiliers.

Ces lois ne permettent pas l'utilisation de méthodes et de pratiques immobilières modernes comme celles du secteur privé. Elles contiennent une terminologie différente de celle du secteur privé pour décrire la même chose et elle obligent à utiliser des mécanismes différents pour effectuer les mêmes transactions. En vertu de ces lois, la disposition de la moindre parcelle de terrain peut prendre entre six et neuf mois après que la décision de s'en défaire ait été prise.

Prenez par exemple la vente d'une maison modeste ayant servi de résidence à un agent de la GRC dans un détachement isolé de la Colombie-Britannique. Cette maison n'est plus utile et la GRC a décidé de la vendre. Selon les règles actuellement en vigueur, il faudrait probablement l'accord de deux comités du Cabinet et l'intervention de jusqu'à cinq ministères, tout cela s'étalant sur une période de six à neuf mois, pour conclure la vente. Le gros du travail serait fait à Ottawa, très loin du marché local, ce qui accroît les risques d'erreurs.

Monsieur le Président, vous pouvez imaginer les maux de tête que ce genre de transactions peut occasionner aux Canadiens qui essaient d'acheter une propriété du gouvernement.

Avec la souplesse de la nouvelle loi, la même transaction ne prendrait qu'entre six et huit semaines, soit 60 à 80 p. 100 moins de temps, et un représentant de la GRC basé en Colombie-Britannique et un avocat du ministère de la Justice en poste dans la région, suffiraient à conclure la transaction.

Je crois que vous conviendrez, monsieur le Président, que cela est nettement préférable à six ou huit mois et représente une nette amélioration des services au public.

De même, il n'est pas facile sous le régime de la loi actuelle, de résilier un bail. Même dans les cas où la résiliation présente des avantages et pour le locataire et pour le gouvernement, les gestionnaires locaux n'ont pas le pouvoir nécessaire pour prendre la décision.

Supposons que le locataire d'un local à l'Aéroport international de Halifax désire se réinstaller dans un local plus grand du même immeuble, que le gouvernement accepte de louer le nouveau local plus cher et, en plus, qu'un autre locataire attend que le petit local se libère pour s'y installer. En ce moment, puisque les transactions nécessitent la résiliation d'un bail, la décision ne peut être prise que par le gouverneur en conseil après que le Conseil du Trésor ait formulé une recommandation en se fondant sur une demande soumise par le ministre des Transports. Il est évident que cela exige beaucoup de temps et que ce n'est ni efficace, ni pratique.

La plus grande partie de ce projet de loi vise à clarifier, à organiser et à simplifier la loi actuelle pour garantir une bonne gestion des transactions touchant les immeubles du domaine public fédéral, telle la procédure de cession entre ministres et entre gouvernements.

Ce projet de loi clarifie le rôle particulier des ministères à l'égard des terres qu'ils possèdent. Il établit que les immeubles fédéraux sont un actif à long terme de la population du Canada et que les ministères assument la gestion temporaire des terres qui leur sont confiées pour la réalisation de leurs programmes.

Le projet de loi clarifie également le rôle du ministère de la Justice pour ce qui est d'assurer la protection des intérêts du gouvernement du Canada, et par conséquent de la population du Canada, dans les transactions immobilières.

En conclusion, les dispositions de ce projet de loi clarifieraient et simplifieraient la dispositions actuelles en cas d'achat, de vente, de location et de cession d'immeubles fédéraux ainsi que de délivrance de permis à leur égard. Ce sont des mesures simples, comme je l'ai déjà dit, conçues pour éliminer les divergences entres les lois qui régissent différemment des transactions semblables. Ces mesures favorisent aussi l'utilisation de méthodes modernes dans les transactions touchant les immeubles fédéraux.

L'adoption de ce projet de loi sur les immeubles fédéraux améliorerait le service au public en réduisant délais et frustration au sein de la population appelée à transiger avec le gouvernements au sujet d'immeubles fédéraux. Cela réduirait le coût et augmenterait l'efficacité de la gestion gouvernementale de nos immeubles.

Pour toutes ces raisons, je crois que l'adoption de ce projet de loi nous permettra de mieux gérer l'actif que constituent les immeubles, que nous détenons au nom de tous les Canadiens.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le projet de loi C-3, évidemment, démontre la volonté du gouvernement de rendre la procédure plus simple dans une partie de son administration qui peut être très complexe, comme le député du côté du gouvernement l'a mentionné. Tous les terrains du gouvernement fédéral mis ensemble représentent une partie de l'Angleterre. C'est énormément de territoire à gérer et la procédure, depuis les dernières années, a été très lourde.

J'ai même eu l'expérience, alors que j'étais à l'Assemblée nationale, lorsqu'il y avait des «lettres patentes», on avait le même système qu'on a ici, cela pouvait prendre de six à huit mois à les avoir, si on était assez chanceux. Donc, les transactions de ce genre-là ne correspondaient pas aux procédures modernes dans l'entreprise privée, ou aux transactions dans le secteur privé, et c'est très souvent une source de frustration.

Donc, il y a des éléments là-dedans qui sont bienvenus, évidemment, mais ce n'est pas une chose qui est née du jour au lendemain. Il y a un petit historique derrière ces trois éléments, et je voudrais démontrer qu'il y a effectivement une raison pour un projet de loi de cette envergure. Il y a peut-être quelques lacunes que nos collègues, les membres du gouvernement, pourraient clarifier davantage pour nous.

Monsieur le Président, c'est en 1985 que le groupe d'étude sur la gestion des biens immobiliers qui relevait du groupe de travail chargé des examens des différents programmes—et Dieu sait qu'il y avait énormément de programmes, c'était sous l'ancien ministre responsable, M. Nielsen, à l'époque—a diffusé un rapport qui signalait un certain nombre de lacunes et les méthodes de gestion des biens immobiliers fédéraux.

Plusieurs propositions ont donc été faites pour simplifier et moderniser les méthodes alors en vigueur, propositions qui ont été par la suite adoptées par le Cabinet. À la suite de la décision du Cabinet, le Conseil du Trésor a mis sur pied, encore en 1985, un nouveau service, le Bureau de gestion des biens immobiliers, chargé de coordonner la gestion des biens immobiliers du gouvernement fédéral. Ce bureau, en collaboration avec le ministère de la Justice et tous les ministères responsables, a procédé entre autres à un examen des actes utilisés pour la cession d'immeubles fédéraux.

Cet examen a permis de faire certaines constatations, dont quelques-unes que je vais énumérer. Le projet de loi est assez technique et je ne voudrais pas entrer dans les éléments techniques. Les trois principales lois qui régissaient les transactions immobilières fédérales, et qui sont en vigueur à l'heure actuelle, soit la Loi sur la concession des terres domaniales, la Loi sur les travaux publics et la Loi sur les biens de surplus de la Couronne, ne correspondaient plus aux méthodes et techniques modernes de gestion des biens immobiliers. Les deux premières lois ont peu changé depuis leur entrée en vigueur,—cela datait depuis la fin des années 1890—tan-

dis que la dernière convient davantage à l'aliénation de biens personnels que de biens immobiliers.

• (1220)

Ces lois comportent des incohérences quant aux méthodes et aux marches à suivre. Ces lois font parfois double emploi, ce qui sème la confusion chez les responsables de la cession.

Finalement, le projet de loi C-3 a donc été conçu pour combler les nombreuses lacunes constatées dans le régime actuel. Destiné à mettre à jour et à rationaliser les méthodes de gestion et de cession des immeubles fédéraux, ce projet de loi permettra de définir plus clairement les responsabilités de gestion en ce qui concerne les terres publiques. Il servira également à codifier et à réviser les dispositions légales concernant de nombreuses transactions immobilières de ce genre, sinon toutes.

J'en viens donc à ma question. Je demanderais ceci à mon collègue d'en face: Si j'ai bien compris son discours, tous les terrains vont être pris en considération dans cette loi. Parce qu'une des faiblesses constatées dans le projet de loi, on n'était pas sûr si toutes les terres du gouvernement fédéral seraient considérées dans ce projet de loi. Donc, à cette fin, le projet de loi C-3 abrogera la *Loi sur les concessions de terres domaniales* dans son intégralité et modifiera la *Loi sur les travaux publics* ainsi que la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne* de façon à exclure de l'application de ces lois les opérations immobilières régies par le projet de loi.

Monsieur le Président, le député avait mentionné tout à l'heure que les gestionnaires auraient un genre d'imputabilité, comme on dit en anglais, *accountability*. Et c'est là-dessus que j'aimerais avoir une réponse. Est-ce que, effectivement, dans ce projet de loi l'imputabilité des gestionnaires va vraiment se traduire dans les faits? Dans le passé, beaucoup de gens ont eu affaire avec le gouvernement fédéral, et quand il y a de la confusion. . . J'admets que dans les lois qui régissent les édifices et les terrains de la Couronne il y a beaucoup de confusion. Et ce serait bien vu dans le projet de loi, et ce n'est pas clair, et ça c'est une des faiblesses. . . Est-ce que, effectivement, l'imputabilité va se traduire dans les faits? Et cela serait-il un avantage pour clarifier la confusion qui a existé à plusieurs reprises?

Un autre élément que je voudrais soulever, c'est qu'il n'y a aucun doute qu'avec un seul projet de loi pour gérer tous les terrains de la Couronne, et même les édifices, grâce à cette autorité statutaire, il n'y aura pas de nécessité de fouiller dans tous les projets de loi qui existent à l'heure actuelle pour trouver qui a le dernier mot. Effectivement, avec ce projet de loi, le pouvoir statutaire, si vous voulez, va être la responsabilité des ministères, et les gestionnaires vont être responsables de s'assurer que dans chaque ministère ces transactions-là rencontrent toutes les exigences que le gouvernement aura dans le projet de loi. Il n'y aucun doute que la durée des transactions va être grandement réduite, et cela est une nécessité, parce qu'aujourd'hui les transactions demandent une rapidité, on n'est plus au XIX^{e} siècle où des transactions pouvaient prendre quelques années. Aujourd'hui, les méthodes modernes exigent que le gouvernement soit à la page dans les transactions immobilières de son territoire.

Mais les quelques faiblesses qu'on aurait pu noter, c'est que dans le projet de loi il n'y a pas de spécification, à savoir comment la procédure va fonctionner. Quand un individu voudra acquérir un terrain de la Couronne, ou si un certain ministère décide qu'il y a un surplus de terrains dans un endroit donné et qu'il pourrait les mettre sur le marché, on n'a pas à l'heure actuelle la procédure pour ces démarches. Et je voudrais savoir s'il a l'intention, au comité exécutif, d'élaborer sur la procédure qui sera mise en vigueur et quelles sont les possibilités d'aller en appel lorsqu'un particulier n'est pas satisfait de la façon dont la procédure a été utilisée?

Je voudrais aussi demander ceci: En vertu de l'article 16, au premier paragraphe, le gouverneur en conseil peut avoir un comité qu'on appelle *ad hoc*, pour réviser et décider. On voudrait être assurés qu'avec ce pouvoir du gouverneur en conseil, avec un comité *ad hoc*, il pourrait être appelé devant cette Chambre, advenant des irrégularités.

Et finalement, je voudrais savoir, monsieur le Président, de la part du gouvernement si tous les terrains de la Couronne—effectivement ceux que le député a mentionné—vont être dans ce projet de loi, et est-ce que cela comprend tous les baux du gouvernement dans les édifices? Il a mentionné qu'il y avait 28 millions de mètres carrés d'espace. Il est évident que le gouvernement est le plus grand locataire et en même temps le plus grand propriétaire de terrains. Donc, ce sont ces éléments-là qu'on voudrait connaître du gouvernement avant que cela réussisse à passer la troisième lecture.

[*Traduction*]

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour parler du projet de loi C-3 concernant les immeubles du gouvernement fédéral. On a pris grand soin de nous indiquer qu'il s'agit d'un projet de loi strictement formel que nous devrions adopter à la Chambre très rapidement. Cela suscite immédiatement notre inquiétude, mais nous approuvons la majeure partie de ce projet de loi et nous ne voulons pas vraiment faire d'obstruction. Je parlerai de ce qui constitue, à notre avis, les éléments essentiels de celui-ci et de certaines de nos inquiétudes qui sont peu nombreuses mais importantes et nous espérons que le gouvernement jugera bon d'approuver deux ou trois

amendements que nous estimons nécessaires dans ce projet de loi.

Le projet de loi, comme l'ont fait remarquer certains de mes collègues, englobe énormément de choses, car il porte sur des immeubles de bureau, des maisons, des parcs, des locaux de détachement de police, des consulats, des bassins de radoub et des bureaux de placement. Il ne fait aucun doute pour nous que le gouvernement fédéral est le plus grand propriétaire d'immeubles et de terrains de notre pays. Dois-je croire que ses propriétés représentent 60 milliards de dollars et que les frais annuels dans ce domaine s'élèvent à 6 milliards de dollars? Il s'agit peut-être d'un projet de loi de pure forme, mais qui pourrait effectivement avoir des répercussions sur tous les Canadiens.

On nous a dit que certains des termes employés sont archaïques et obscurs que le projet de loi a plus de cent ans de retard. On pourrait se demander pourquoi, s'il était si mauvais, on ne s'en est pas occupé avant.

Cela me rappelle le projet de loi sur l'assurance-chômage, ce qui m'inquiète un peu. Il est très administratif et complexe. Il contient un grand nombre de règlements. Il est quelquefois peu pertinent et réaliste. Mais lorsqu'on y réfléchit, l'interprétation des règlements peut être vraiment très importante pour l'homme de la rue.

Sans importance? Certainement pas. Nous avons reçu énormément de garanties, notamment de l'auteur de ce projet de loi, et quand j'ai parlé à ce dernier et que je lui ai demandé si certains de nos amendements seraient acceptables, il a semblé très inquiet et contrarié que je propose de modifier son oeuvre.

Je peux le comprendre. Je n'aime pas non plus qu'on touche à ce que j'ai fait, en particulier puisque, comme un sculpteur, il a passé deux ans à mettre au point ce projet de loi. Encore une fois, je répète que nous allons proposer des amendements à ce projet de loi.

• (1230)

En ce qui concerne les détails techniques du projet de loi, ils permettent d'accélérer le processus, ce qui est très bien. En réduire la durée de huit mois à huit semaines ne peut que profiter à tous ces gens, surtout ceux qui font des transactions immobilières.

Je crois qu'il importe de présenter quelques cas d'espèce. Dans ma localité, l'exécution d'un projet a été retardée de plus d'un an à cause d'un désaccord entre Transports Canada et Parcs Canada, et on laisse entendre que les fonds qui étaient alloués au projet sont maintenant épuisés, ce qui est peut-être vrai.

Là où je veux en venir avec cette histoire, c'est que même entre fonctionnaires, à l'échelon des ministères le système s'enraye. Il serait certes avantageux que le processus s'accélère tant soit peu.

On nous assure que le processus interne comportera un degré poussé de responsabilité. Ainsi, ce qui aura échappé aux fonctionnaires sera découvert par le vérificateur général, et ce qui lui aura échappé sera décelé par un ministre.

C'est comme ça que s'exerce la responsabilité à l'intérieur du ministère. Ce qui nous préoccupe, c'est ce qui arrivera en bout de ligne, une fois les transactions effectuées. À qui incombera la responsabilité ultime? Nous avons proposé, entre autres choses, qu'on dresse un cadastre. Je m'étonne d'ailleurs—comme des millions de Canadiens et de Canadiennes j'en suis sûr—qu'il n'en existe pas déjà un. En vérité, au moment où je vous parle, il n'en existe pas.

On nous assure aussi qu'on est en train de préparer un tel cadastre et qu'il sera prêt en 1992. Force est de se demander pourquoi cela n'a pas été fait plus tôt. Quand on possède des biens d'une valeur totale de 60 milliards de dollars, on doit certainement vouloir qu'ils soient répertoriés. Il y aurait donc un cadastre en préparation. Tant mieux.

Nous estimons cependant qu'il devrait y avoir à la fin une disposition relative à la responsabilité, à un endroit—appelons-le un dépôt, si vous voulez—où toutes les transactions seraient consignées tous les mois ou tous les deux mois ou à tout autre intervalle que le gouvernement jugerait opportun. On aurait besoin d'un endroit où quiconque s'intéresse à un aspect quelconque de la vie de la société canadienne, sans forcément être dans l'immobilier, puisse trouver sur quoi portait une transaction donnée et qui étaient les parties à cette transaction.

Je suis parfaitement conscient de la nécessité de protéger le caractère confidentiel de certains renseignements. Le gouvernement m'a fait observer que je peux toujours présenter une demande en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Je tiens à vous dire que cela n'est pas une sinécure, même quand on connaît bien le système.

Si le gouvernement s'intéresse vraiment à la responsabilité de ses actes, il va créer un dépôt qu'il mettra à la disposition du plus grand nombre de gens possible. Si le système est blanc comme neige, comme le gouvernement semble dire qu'il sera à cause des poids et contrepoids qui y seront incorporés, ce sera formidable.

Non seulement devons-nous être irréprochables, mais nous ne devons jamais donner prise au moindre soupçon de scandale, immobilier ou autre. Le scandale n'est pas étranger à certaines personnes, surtout dans le passé, qui avaient trempé dans certaines affaires immobilières.

Des insinuations ont été faites et des causes ont même été portées devant les tribunaux pour déterminer si toutes les autorités gouvernementales s'étaient ou non conduites de manière irréprochable.

Ce dépôt constituerait la garantie ultime, le dernier rempart de protection qui empêcherait toute possibilité d'abus. Mon collègue de Victoria demande si une consultation approfondie a été effectuée. Comme j'ignore s'il y en a eu une, j'éviterai de dire qu'il n'y en a pas eu, mais rien dans l'information que j'ai reçue n'indique qu'une consultation ait été prévue ou menée. Je suis porté à croire, cependant, que les principaux intéressés approuveraient ce projet de loi. L'esprit et la lettre du projet de loi me semblent surtout positifs. Nous préférerions ne pas souiller le projet de loi ou son créateur avec des amendements, mais on n'a pas fourni de motifs convaincants pour justifier de ne pas accepter d'amendements; en fait, les échanges qui se déroulent entre les parties donnent à penser que nous voyons ce que vous voulez dire. On parle de pouvoir discrétionnaire, une chose qui est quasiment absente du système, mais lorsqu'il s'agit du pouvoir discrétionnaire du ministre, ce pouvoir peut être considérable. On a laissé entendre aussi que le gouvernement pourrait conclure des transactions immobilières sur mesure, pour répondre aux besoins d'une collectivité, par exemple. Si vous aviez accès à un terrain dans une collectivité et que le gouvernement veuille céder ce terrain à la ville pour une somme nominale, pour 1 $ par exemple, pourquoi pas? Une ligne de conduite comme celle-là pourrait être avantageuse à tout le monde et donner un coup de pouce à une collectivité qui en a peut-être besoin-abstraction faite de la valeur marchande.

Mais, là encore, si nous donnons carte blanche à un ministre ou à un groupe de gens, nous pourrions prêter le flanc au genre de critiques déjà mentionnées, soit que les faits ont été déformés et que les intéressés ont été poussés pour des raisons politiques à se défaire d'un terrain ou d'un immeuble. Même un aspect très positif de l'aspect discrétionnaire du projet de loi pourrait donc devenir négatif.

Il est dommage que des projets de loi de cette nature doivent être si complexes et si techniques; j'en ai malgré tout tiré une leçon sur le jargon de l'immobilier et des juristes. Je ne comprends pas pleinement tous ces aspects, mais je comprends très bien le contenu du projet de loi. La perception que j'en ai après avoir passé de longues heures à l'étudier, c'est que la seule critique qui demeure est la question de la responsabilité en fin de compte qui, dans l'hypothèse la plus favorable reste vague et est probablement tout à fait absente.

Nous avons essayé de décrire les dispositions du projet de loi et ce qui nous préoccupe de la manière la plus positive possible. J'ai en main d'innombrables coupures de journaux sur les aspects négatifs du projet de loi. Le gouvernement—non seulement celui-ci mais bien d'autres et bien d'autres individus aussi—en a déjà beaucoup pâti. Le potentiel de scandale est toujours présent. Et nous savons tous qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Nous disons donc que la création d'un dépôt est essentielle, avant que le projet de loi n'ait l'accord du Nouveau Parti démocratique.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention de mon collègue de Sault Ste. Marie. Le projet de loi énumère au paragraphe 16(2) une série de règlements que le gouverneur en conseil peut prendre. Il s'agit d'une liste très exhaustive de règlements qui, d'après ce que je crois comprendre du projet de loi, vont régir les transactions immobilières du gouvernement fédéral. Or, le paragraphe précédent semble donner au gouverneur en conseil la possibilité de se soustraire tout simplement aux règlements pris en vertu de cet article.

• (1240)

Mon collègue y a fait allusion dans son intervention, mais je voudrais qu'il élabore sur la portée du pouvoir discrétionnaire et plus particulièrement sur les différences entre les dispositions de la mesure à l'étude et celles de la Loi sur la gestion des finances publiques qui sembleraient plus restrictives et qui, si elles sont vraiment plus restrictives, donneraient donc au Parlement l'assurance que ce sont effectivement les règlements qui prévaudront. Comme les règlements doivent suivre un processus public, si le Cabinet peut tout simplement y passer outre, cela me semblerait offrir une possibilité excessive d'abus du processus, contrairement à l'intention du Parlement.

M. Butland: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir posé cette question à propos de la mesure à l'étude. C'est une question importante, car c'est un aspect du projet de loi sur lequel je ne me suis probablement pas arrêté assez longtemps, mais il s'agit bien sûr d'une autre de nos principales inquiétudes à cet égard.

Si le gouvernement soutient que tous ces nouveaux règlements sont nécessaires pour régir toutes les transactions immobilières possibles du gouvernement fédéral, on peut se demander pourquoi cette clause de désengagement par dérogation aux règlements est absolument nécessaire.

On me dit que cette clause de désengagement figurait dans la loi précédente, mais n'a jamais servi. Donc encore une fois, si elle n'a jamais servi pendant plus d'un siècle et si elle ne devrait jamais servir à l'avenir, pourquoi cette clause de désengagement figure-t-elle dans le projet de loi? Cela a quelque chose à voir avec l'aspect discrétionnaire du projet de loi que j'ai souligné, à savoir que le processus n'en est pas entaché, ce qui est excellent, mais le gouvernement peut se désengager simplement en disant qu'il se soustrait à tous les règlements qu'il a pris. C'est ainsi que je le comprends.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations au sujet de ce projet de loi. Tout d'abord, je félicite mon collègue de Sault Ste. Marie, qui a siégé à côté de moi tout au long de cette législature, pour son discours clair et précis concernant notre position sur ce projet de loi.

Mais je voudrais ajouter quelques observations de mon cru qui sont basées en partie sur mon expérience à Victoria, où il y a beaucoup d'immeubles fédéraux, certains vacants, d'autres occupés; d'après mon expérience, divers problèmes se sont posés au cours des dernières années et j'espère que ce projet de loi y répond en partie. Mais je voudrais que le gouvernement nous assure aussi qu'on répondra à d'autres problèmes qui ne semblent pas pour l'instant visés par le projet de loi.

En réponse à la question que je lui avais posée juste avant de prendre moi-même la parole pour donner mon opinion sur le projet de loi, mon collègue le député de Sault Ste. Marie a traité de l'article 16 et de l'option de retrait du gouvernement. Il a été très convaincant quand il a dit que le gouvernement n'avait en fait jamais utilisé le droit de retrait que prévoit ce projet de loi.

Il me semble que nous avons ici un exemple de quasi-conflit d'intérêt qui surgit parfois entre le gouvernement proprement dit et la majorité à la Chambre des communes, le gouvernement étant le chef de cette majorité à la Chambre.

Il me semble qu'en tant que parlementaires, nous devrions tous, car ce n'est pas un projet de loi partial, insister pour que des garanties d'intérêt public soient incorporées au projet de loi. Trop souvent, le gouvernement se laisse convaincre par ses fonctionnaires d'approuver un système interne, plus facile à gérer de l'intérieur, et il néglige la nécessité de protéger l'intérêt public par un processus de responsabilité devant la population.

En ce qui concerne le paragraphe 16(1), par exemple, on pourrait apporter une simple modification obligeant le gouverneur en conseil, chaque fois qu'il a l'intention d'exercer ses pouvoirs en vertu de ce paragraphe, à aviser un comité parlementaire au préalable ou à se soumettre à un autre processus de ce genre, afin que le public soit au courant de la transaction. Le gouvernement serait ainsi obligé d'expliquer au Parlement et, par conséquent, aux Canadiens, pourquoi il a l'intention de contourner les procédures normales.

Dans ce contexte, j'appuierais également la recommandation du député de Sault Ste. Marie concernant l'établissement d'un répertoire public complet des terres appartenant au gouvernement fédéral. Comme on l'a déjà signalé au cours de ce débat, le gouvernement fédéral possède 60 000 immeubles au Canada, dont certains sont de taille imposante, et 23 millions d'hectares de terres. Les dépenses annuelles au titre des immeubles excèdent 6 milliards de dollars.

L'administration de ces terres et immeubles représente une énorme responsabilité publique pour le gouvernement. Cependant, tout cela se passe en coulisse, sauf si l'on a recours aux diverses méthodes encombrantes dont on dispose pour obtenir des renseignements à cet égard. Dans le système actuel, il est difficile de tenir le gouvernement responsable de la façon dont il gère les terres publiques, et ce projet de loi ne fait rien pour corriger la situation.

Si le gouvernement doit établir un cadastre de ses terres et de ses immeubles d'ici au 31 décembre de cette année, comme il nous l'a assuré, pourquoi cela ne serait-il pas prévu dans cette mesure législative? Pourquoi ne pas obliger le gouvernement à tenir un répertoire de ses terres et de ses immeubles ainsi qu'un registre de toutes les transactions? Ces dernières sont déjà inscrites dans les registres des bureaux des terres publiques d'un bout à l'autre du pays. Ce ne serait pas difficile pour le gouvernement de répéter le processus dans un registre fédéral des transactions immobilières afin que tous les Canadiens puissent avoir accès à ce registre ainsi qu'à un répertoire public des terres fédérales.

Le résultat pratique de cela est évident pour les gens de la région de Victoria. Le ministère de la Défense nationale possède de vastes terres dans cette région. D'après ce que je peux voir, une grande partie de ces terres ne sont pas utilisées par le ministère.

On m'a dit encore une fois qu'on était en train de dresser un cadastre. Même au sein du gouvernement, il y a des pressions venant d'un ministère en particulier qui voudrait qu'on se servent de ces terres à des fins publiques, par exemple pour le logement social. Je remarque que le député de Don Mills, l'ancien ministre de l'Habitation, est à la Chambre. Je sais qu'il a toujours eu comme but d'accroître l'accessibilité des terres fédérales pour le logement. Je sais que le gouvernement a aussi à coeur d'accroître l'accessibilité aux terres fédérales.

Voici ce que semble dire le ministère de la Défense nationale au sujet de toutes ses terres en surplus: «Vous ne pouvez en faire l'acquisition parce que nous en aurons peut-être besoin à long terme.» C'est ainsi que les choses se passent au sein de l'administration fédérale.

• (1250)

Le moment est venu d'exposer la situation au grand jour, de permettre à la population de dire son mot et d'obliger les ministères comme celui de la Défense nationale à rendre davantage compte de la gestion des terres qui leur sont confiées.

Dans la région métropolitaine de Victoria, il y a un secteur qui s'appelle Rocky Point; il s'agit de vastes terres qui jouxtent un parc national maritime de petites dimensions. Il serait extrêmement intéressant et utile de donner à ces terres la vocation de parc national. Une infime partie d'entre elles servent actuellement à l'entreposage de munitions pour la marine.

Je suis certain qu'on ne s'est jamais demandé sérieusement si ces terres étaient excédentaires et qu'on n'a jamais jeté un regard neuf sur la situation. Le ministère de la Défense nationale a thésaurisé ces terres. Si, comme le prétend le gouvernement, ce projet de loi doit donner certaines garanties aux Canadiens, la question devrait être rendue publique, on devrait examiner l'étendue des terres qui sont excédentaires par rapport aux besoins du gouvernement et instituer un processus public pour étudier les terres excédentaires et obliger les ministères à rendre compte de la gestion de ces terres, ce qui pourrait nous aider à réaliser certains des autres objectifs pour lesquels les terres et les édifices publics sont nécessaires.

En terminant, je voudrais parler d'une autre question d'intérêt public qui concerne les terres fédérales, celle du patrimoine. Le gouvernement dispose d'un excellent système pour déterminer quels biens fédéraux ont une valeur patrimoniale. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale s'en occupe et, d'après ce que j'ai pu constater, il s'en occupe très bien.

Si un autre ministère veut utiliser des immeubles fédéraux désignés comme ayant une valeur patrimoniale, il doit soumettre son projet au Bureau d'examen à qui il appartiendra de décider. C'est une excellente procédure interne.

Il faudrait toutefois la rendre publique. Il faudrait inclure dans la loi une disposition qui établit un processus d'examen des aspects patrimoniaux. La loi devrait obliger à faire part de ses intentions au Bureau d'examen des édifices à valeur patrimoniale tout ministère fédéral souhaitant utiliser, de quelque façon que ce soit, un édifice officiellement désigné comme ayant une valeur patrimoniale.

Toujours dans la région de Victoria, il existe une ancienne propriété, Gonzales Hill, qui a abrité la première station météorologique de la côte ouest et qui a servi de poste d'observation durant la Première et la Seconde Guerres mondiales. Cet édifice n'est plus utile comme station météorologique, mais il a été désigné comme ayant une grande valeur patrimoniale.

Un autre service du gouvernement soutient que les terrains entourant cet immeuble sont excédentaires et que nous devrions les vendre pour la construction de logements de luxe. Cette décision, encore une fois, a été prise uniquement à l'intérieur du service. Si les voeux des habitants de Victoria étaient pris en considération, l'ensemble de cette propriété demeurerait dans le domaine public.

Des négociations se poursuivent en vue d'atteindre cet objectif. Il est important que, pour appuyer les responsabilités fédérales à l'égard du patrimoine, on tienne compte de ce fait dans les textes législatifs, et le projet de loi à l'étude conviendrait parfaitement pour cela.

J'envisage de présenter sous peu un projet de loi d'initiative parlementaire afin que nous puissions doter notre pays d'une politique sur le patrimoine national, et j'y insérerai ces dispositions. Il serait beaucoup plus efficace, à dire vrai, que le gouvernement prenne les devants et ajoute des dispositions semblables dans le projet de loi que nous étudions.

Le patrimoine architectural canadien pourrait être constitué par bien des moyens. Le gouvernement pourrait adopter comme politique que les immeubles patrimoniaux fédéraux qui sont excédentaires seront utilisés par les ministères fédéraux de manière plus efficace qu'elles ne l'ont été jusqu'ici, afin que notre patrimoine soit préservé.

Permettez-moi de conclure par un dernier point sur la façon dont le gouvernement fédéral aborde ses voisins pour planifier l'utilisation de ses immeubles.

Compte tenu de la nature de notre pays et de l'âge des bâtiments, les réaménagements se font de plus en plus nombreux, d'un bout à l'autre du pays. Dans notre région, nous avons Ogden Point, une grande parcelle de terrain qui est très critique, à l'entrée du port de Victoria.

Au début du développement de Victoria, ces terres fédérales étaient utilisées surtout pour les expéditions, pour la réception des marchandises, et elles étaient essentielles pour les utilisations industrielles liées à l'acheminement des biens et services dans le port de Victoria.

Une grande partie de ces utilisations sont en train de tomber en désuétude, compte tenu de l'évolution des réseaux de transport et de l'économie. Le gouvernement du Canada dispose maintenant d'un grand terrain excédentaire qui est très important pour le développement de Victoria. Nous craignons, cependant, qu'il étudie seul la meilleure façon de réaménager ce terrain et qu'il consulte très peu les organisations et les municipalités locales.

C'était, du moins, ce qu'il faisait jusqu'à maintenant. La situation semble vouloir s'améliorer. Dans ce cas-ci, Transports Canada est le ministère responsable du terrain et le bureau de Vancouver a accepté très volontiers d'entreprendre des consultations avec les autorités municipales de Victoria et aussi, quoique très lentement et très timidement, avec la population. Par contre, ce processus est beaucoup trop timide et il dépend beaucoup trop de la bonne volonté des fonctionnaires des régions.

Il incombe donc au gouvernement, en tant que gestionnaire de biens immobiliers, d'améliorer considérablement l'assiette légale de sa politique générale. Cette politique consiste à ne pas développer ses terrains sans le consentement des municipalités locales, mais elle est au moins aussi souvent violée qu'observée, quand il y a désaccord.

Par exemple, le gouvernement fédéral a accepté, à la demande de certains habitants de la ville, qu'un héliport soit aménagé sur le terrain d'Ogden Point dont je parlais, sans tenir compte du fait que d'autres personnes s'opposaient à ce projet et que le conseil municipal avait voté à l'unanimité contre sa réalisation. Il a fait fi de l'opposition unanime du conseil municipal et des protestations des habitants des quartiers voisins du futur héliport. C'est inacceptable. Le gouvernement ne devrait pas agir ainsi et ce projet de loi devrait lui interdire de le faire.

De notre côté, ce projet de loi nous préoccupe pour plusieurs raisons. Nous reconnaissons, cependant, qu'il est très important d'améliorer le système de transactions foncières, c'est pourquoi nous félicitons ses auteurs de l'avoir présenté. C'est un projet de loi important. Tous ceux qui ont déjà eu affaire au gouvernement fédéral pour discuter de questions immobilières le savent, et nous souhaitons faciliter son adoption. Cependant, nous voulons aussi que le gouvernement réponde aux questions que le député de Sault Ste. Marie et moi-même avons posées et qui nous préoccupent. Ce sont des questions importantes pour beaucoup de Canadiens qui ont déjà eu à discuter de questions immobilières avec le gouvernement.

Nous voudrions que le gouvernement accueille favorablement des amendements destinés à renforcer le projet de loi à cet égard.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je dois admettre que je me suis peut-être moi-même perdu dans les aspects techniques du projet de loi. Je pense que le député de Victoria a fait valoir un très bon point pour tous les députés du Parlement et probablement tous les Canadiens. De toute évidence, il est très au fait de ce qui se passe dans sa circonscription.

• (1300)

Je ne suis peut-être pas aussi bien informé, mais on peut voir les répercussions que le projet de loi pourrait avoir et celles-ci ne doivent pas être négligées.

Lorsque mon collègue s'exprimait, je cherchais des exemples pertinents. Je me souviens du cas du bureau de poste. La question de savoir qui allait rénover le bureau de poste avait soulevé une controverse. Sauf erreur, l'édifice appartenait au ministère des Travaux publics.

Dès que les Travaux publics ont découvert qu'ils allaient devoir dépenser de l'argent, ils ont dit: «Cet édifice ne nous appartient pas. Il appartient à Postes Canada.» J'ai donc téléphoné à Postes Canada, où l'on m'a dit: «L'édifice appartient au ministère des Travaux publics.»

S'il existe effectivement un registre, il y a encore des problèmes. Le député a fait état des répercussions de ce projet de loi. Il ne fait aucun doute que le processus auquel il a fait allusion offre des possibilités illimitées. Ce serait le cas par exemple si, dans chaque circonscription du pays, nous nous penchions sur la question des terres excédentaires avec les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral et que, au lieu de dire: «C'est notre domaine de compétence. Ne vous immiscez surtout pas dans nos affaires», nous songions plutôt à l'intérêt de tous les Canadiens.

De toute évidence, les possibilités financières sont illimitées. Je suis vraiment frappé par les chiffres, si nous avons au pays des biens immobiliers d'une valeur de 60 milliards de dollars.

Je ne pose pas une question, mais j'aimerais que le député me donne son point de vue relativement à ce que je viens de dire.

M. Brewin: Monsieur le Président, je me permets de réagir à la modestie dont fait preuve mon collègue, lorsqu'il laisse entendre qu'il n'est peut-être pas aussi bien au fait des problèmes qui existent dans sa circonscription.

Depuis qu'il est ici, le député de Sault Ste. Marie a démontré qu'il est l'un des députés les plus dévoués envers sa circonscription. J'entends par là qu'il travaille extrêmement fort et qu'il est très au courant des problèmes qui existent dans sa circonscription.

Cela dit, je pense qu'il a simplement renforcé l'argument que j'ai présenté. Je m'arrête ici, mais je serais curieux d'entendre ce que le gouvernement a à dire relativement à certains des points que nous avons fait valoir.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, sur le même sujet, je dois dire que personne ne semble savoir en quoi consistent les immeubles fédéraux.

Je pense qu'il serait bon, à l'étape de l'étude en comité, de prévoir un répertoire public des terres fédérales. C'est une bonne proposition, à mon avis.

Je me pose des questions au sujet de la dernière remarque faite par le député de Victoria. Selon la définition qu'on trouve dans le projet de loi—à l'article 2, si je ne m'abuse—, la loi ne s'appliquerait qu'aux immeubles appartenant à Sa Majesté ou à ceux que celle-ci a le droit d'aliéner, suivant la définition qu'on donne de l'expression immeuble fédéral.

Ce sera à nous d'en décider en comité. Si, par exemple, les sociétés d'État ont des droits de propriété sur leurs immeubles, je ne pense pas que ce projet de loi s'appliquerait à ces biens.

Je me demande si le député pourrait confirmer s'il est d'avis également que beaucoup d'immeubles au Canada appartiennent en propre aux sociétés d'État. Je pense notamment à la région de la capitale nationale, où la Commission de la capitale nationale est propriétaire de nombreux immeubles et terrains.

La SCHL en est une autre dans ma circonscription qui possède beaucoup d'immeubles et de terrains à aliéner. Ce projet de loi s'applique-t-il aux sociétés d'État, à son avis?

M. Brewin: Non, monsieur le Président. Nous estimons, mon collègue de Sault Ste Marie et moi, qu'il ne faudrait pas que ça rende les choses plus confuses. Il y a une différence très nette entre les terres de la Couronne et celles du gouvernement.

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas examiner de quelle façon les sociétés d'État gèrent leurs terres ni comment les gouvernements exercent leur responsabilité sur la gestion de l'ensemble des terres. Je ne serais pas surpris outre mesure d'apprendre que des terres pourraient être mieux utilisées et que le gouvernement aurait intérêt à assurer un suivi de cette question.

Je sais que le Conseil du Trésor exerce certaines fonctions dans ce domaine et que des membres de son personnel s'en occupent. Le tout pourrait cependant être beaucoup mieux fait. Je suis également d'accord avec mon collègue de Sault Ste Marie, qui a dit tout à l'heure que des difficultés surgissent parfois dans les relations entre les deux.

À Victoria, nous avons un immeuble abritant le bureau de poste, qui passe d'une main à l'autre. Le ministère des Travaux publics a répondu dans ce cas aux besoins des habitants de Victoria en essayant d'apporter des améliorations à l'immeuble, mais c'est encore une entreprise difficile. En fait, ce devrait être un processus public tant avec les sociétés d'État qu'avec le gouvernement fédéral.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je voudrais clarifier certains points. Cette loi n'affecterait en rien la Loi sur les parcs nationaux, la Loi sur les Indiens, la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les ressources pétrolières du Canada et la Loi sur les ports de pêche et de plaisance. En outre, elle ne s'appliquerait pas à bon nombre de sociétés d'État.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.)

* * *

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif E.

—Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, pour étude en deuxième lecture, le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et des lois connexes.

[*Traduction*]

Je suis sûr que les députés conviendront que ce projet de loi est important aussi bien par sa taille que par sa portée. Il englobe des mesures fiscales prises dans les budgets de 1990 et de 1991, plusieurs mesures annoncées dans des communiqués en 1990 et 1991, et un grand nombre de modifications techniques.

Depuis que les mesures ont été annoncées, de vastes consultations ont eu lieu entre le ministère des Finances et les contribuables et leurs conseillers sur les aspects plus techniques de ce projet de loi. Ces consultations ont contribué dans une large mesure à identifier des moyens d'améliorer les détails du régime fiscal. Ces améliorations, ainsi que les autres modifications incluses dans le projet de loi C-18, permettront de maintenir et d'améliorer l'équité et l'efficacité du régime fiscal. Cet objectif constitue un élément important de l'engagement pris par le gouvernement de bâtir une économie canadienne forte.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant décrire certaines des principales caractéristiques de ce projet de loi, à commencer par les mesures fiscales annoncées dans le budget déposé par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur, l'ancien ministre des Finances, le 20 février 1990. Ces mesures ont trait à l'imposition des non-résidents et des assureurs-vie, aux dons de biens culturels canadiens, aux régimes de pension et aux régimes enregistré d'épargne-études.

• (1310)

Un élément fondamental de la politique fiscale du gouvernement est l'imposition équitable de tous les revenus gagnés au Canada. Le budget de 1990 comportait des mesures visant à assurer que les non-résidents qui effectuent des transactions immobilières au Canada, ou qui créent des fonds mutuels pour investir dans l'immobilier au Canada, soient imposés de la façon appropriée. Le budget proposait aussi que l'impôt sur les institutions financières, instauré dans le cadre de la réforme fiscale, soit appliqué aux grandes compagnies d'assurance-vie. Toutes ces mesures ont été incorporées dans le projet de loi C-18.

Une deuxième mesure du budget de 1990 porte sur les dons de biens culturels. Afin d'encourager la mise en valeur et la diffusion de la culture canadienne, la *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit un régime fiscal spécial pour les personnes qui font don de biens culturels à certaines institutions ou certains organismes publics au Canada.

Le projet de loi C-18 renforcera le rôle de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels dans l'évaluation de la valeur de ces biens, et permettra en conséquence de simplifier les règles régissant les dons de biens culturels.

Une troisième mesure du budget de 1990 porte sur les caisses de retraite. Pour de nombreux Canadiens, la planification de la retraite repose sur une caisse de retraite, qui investit leurs cotisations et celles de leur employeur afin de leur assurer un revenu à l'avenir. Avant 1990, ces caisses étaient assujetties à un impôt spécial si plus de 10 p. 100 de leur actif se composait de biens étrangers. Compte tenu des avantages de la diversification des placements, ce projet de loi inclut la proposition faite dans le budget de 1990 de permettre aux caisses de retraite d'investir jusqu'à 20 p. 100 de leur actif dans des biens étrangers d'ici 1994.

La dernière mesure du budget de 1990 inscrite dans le projet de loi C-18 est une amélioration des règles relatives aux régimes enregistrés d'épargne-études. Les changements limiteront le montant total des contributions qui peuvent être versées à l'égard de chaque bénificiaire, et permettront le paiement des prestations à un bénificiaire en vertu d'un nouveau régime seulement s'il est étudiant à plein temps. Réunies à d'autres changements connexes, ces modifications amélioreront le contrôle exercé sur ces régimes.

D'autres mesures fiscales incluses dans le projet de loi C-18 ont été annoncées dans le budget présenté par l'ancien ministre des Finances le 26 février de cette année. Ces mesures comprennent des dispositions spéciales à l'intention des Canadiens handicapés, et une modification de l'imposition des gains sur les actions de corporations exploitant une petite entreprise.

En novembre 1990, le ministre d'État responsable de la condition des personnes handicapées annonçait une vaste stratégie gouvernementale visant à favoriser l'égalité des chances des Canadiens handicapés. Un certain nombre de mesures inscrites dans le projet de loi C-18 font reposer cette stratégie sur le régime fiscal. Premièrement, le crédit d'impôt pour personnes handicapées sera majoré en 1991 de 575 $ à 700 $. Cela fera augmenter l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux Canadiens handicapés de $35 millions par année. Aussi, les critères actuels d'admissibilité au crédit seront codifiés de manière à en assurer l'application équitable et uniforme.

Le crédit d'impôt pour frais médicaux sera aussi amélioré, en permettant aux Canadiens handicapés qui ne travaillent pas de recevoir un crédit pour les soins fournis par un préposé à temps partiel, et en élargissant la liste des frais médicaux admissibles au crédit.

Le coût des rénovations effectuées pour améliorer l'accès à un immeuble aux personnes handicapées sera déductible immédiatement par le propriétaire plutôt que sur un certain nombre d'années. En effet, de nombreuses petites entreprises se plaignent au gouvernement à ce sujet et je pense qu'il s'agit là d'une amélioration importante pour elles et pour tous ceux qui souhaitent modifier leurs immeubles, afin de s'assurer qu'ils sont plus facilement accessibles aux handicapés. Cette mesure leur sera, bien entendu, extrêmement utile.

Et lorsque qu'un employeur fournit le transport ou des avantages connexes à un employé aveugle ou à un employé dont la mobilité est restreinte, ou qu'il fournit les services d'un préposé afin d'aider un employé handicapé à s'acquitter de son travail, ces avantages ne seront pas inclus dans le revenu de l'employé. C'est là un autre avantage majeur que nous prévoyons dans ce projet de loi.

Enfin, une personne qui reçoit des prestations forfaitaires d'invalidité dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec pourra exiger que ces prestations soient imposées au cours des années auxquelles elles se rapportent plutôt que tout le montant soit imposé dans l'année au cours de laquelle il est reçu.

[*Français*]

Comme je l'ai déclaré, ces mesures améliorent les façons dont le régime fiscal offre des avantages à un groupe de Canadiens le plus nécessiteux, ceux qui ont un handicap physique ou mental.

[*Traduction*]

Une autre mesure du budget de 1991 incluse dans le projet de loi C-18 a trait au régime fiscal des actions des petites entreprises. Une personne qui réalise un gain en capital lors de la cession d'actions d'une corporation exploitant une petite entreprise admissible a droit à une exemption accrue des gains en capital de 500 000 $. Cependant, lorsqu'une société privée qui a du succès désire prendre de l'expansion et qu'elle le fait en inscrivant ses actions sur un marché boursier prescrit au Canada, elle cessera d'être considérée comme une corporation exploitant une petites entreprise admissible.

L'exemption accrue ne sera donc pas offerte aux actionnaires initiaux, même à l'égard des gains accumulés alors que la corporation était admissible. Le fait de pénaliser de cette façon les entreprises qui ont du succès va à l'encontre des objectifs recherchés.

Afin de permettre à une corporation d'offrir des actions au public sans sacrifier l'exemption accrue de ses actionnaires, le projet de loi C-18 permettra à une personne de réaliser une partie ou la totalité de son gain en capital non encore réalisé sur les actions, sans avoir en réalité à les céder. Par cette mesure, le gouvernement fédéral reconnaît le rôle économique essentiel que jouent les petites entreprises.

En plus des mesures fiscales annoncées dans les budgets de 1990 et 1991, le projet de loi C-18 comprend un certain nombre de dispositions annoncées à part. Certaines de ces dispositions sont essentiellement de nature technique, tandis que d'autres représentent d'importantes mesures fiscales. Par exemple, de nouvelles règles relatives aux corporations nationales à capital de risque de travailleurs. Ces règles favoriseront les investissements dans les petites entreprises et les entreprises en développement.

D'autres modifications importantes révisent le régime des avantages fiscaux accordés aux résidents du Nord et des régions isolées du Canada, simplifient le calcul de l'impôt sur le revenu de placements payé par les compagnies d'assurance-vie, et mettent en oeuvre ce que l'on appelle les règles de mise en service pour le calcul de certaines dépenses et de certains crédits.

L'engagement du gouvernement vis-à-vis la culture et les arts, que j'ai mentionné lorsque j'ai décrit les nouvelles règles concernant les dons de biens culturels, se reflète aussi dans les mesures incluses dans ce projet de loi en faveur plus particulièrement des artistes. Les artistes employés pourront réclamer une déduction des dépenses assumées dans l'exercice de leur travail artistique. Un artiste indépendant qui donne des oeuvres authentiques à des institutions ou à des organismes publics désignés pourra réclamer un crédit d'impôt pour don de charité sans que la valeur de ces ouvrages soit incluse dans son revenu. Cela fait partie des modifications proposées par le gouvernement qui reconnaît l'importance de l'artiste pour la culture canadienne.

Le projet de loi C-18 comprend aussi l'ensemble de dispositions récemment publiées par le ministre du Revenu national et conçu de manière à améliorer l'équité sur le plan administratif. Ces dispositions accordent au ministre une certaine discrétion sur un certain nombre de points essentiels. Par exemple, le ministre pourra rajuster le montant de l'impôt à payer et rembourser tout paiement versé en trop, si un contribuable découvre après l'expiration de la période normale de nouvelle cotisation qu'il a par erreur omis de réclamer une déduction.

Le ministre pourra aussi lever les pénalités et l'intérêt lorsqu'une personne a omis d'observer la loi en raison de circonstances extraordinaires comme un désastre naturel ou une grave maladie. J'ai eu à m'occuper de problèmes de cette nature pour de petites entreprises de ma circonscription, et je suis sûr qu'il en est de même de mes collègues. Ces mesures accroissent sensiblement la souplesse et la sensibilité du régime d'impôt sur le revenu.

La dernière catégorie de dispositions incluses dans le projet de loi C-18 comprend un grand nombre de «modifications techniques». Bon nombre de ces modifications accordent un allégement aux contribuables dans des situations imprévues lorsque la loi actuelle ne s'appliquerait pas de la façon appropriée, tandis que d'autres modifications assurent la compatibilité interne du régime fiscal et précisent des dispositions ambiguës. Quelques modifications rectifient des anomalies qui favorisent indûment certains contribuables, et quelques autres reflètent des changements mineurs de politique. Presque toutes les modifications techniques figuraient dans l'avant-projet de loi publié par le gouvernement en juillet 1990 et aussi, dans une version révisée, publiée en février de cette année.

• (1320)

Comme je l'ai souligné au début de mon allocution, la législation actuelle est le fruit de vastes consultations menées auprès des contribuables et de leurs conseillers au cours de cette période.

Je ne décrirai pas en détail les modifications techniques; je renvoie plutôt les députés aux notes explicatives préparées par le ministère des Finances. Ces notes décrivent le projet de loi article par article en langage ordinaire, ou à tout le moins relativement ordinaire.

En résumé, le projet de loi C-18 inscrit dans la loi un certain nombre de mesures fiscales importantes déjà annoncées par le gouvernement, et améliore le régime fiscal sous de nombreux aspects techniques. Étant donné que ce projet de loi exprime clairement les préoccupations du gouvernement en ce qui concerne l'équité et l'efficacité du régime, il mérite l'appui de la Chambre.

Pendant que j'ai la parole, monsieur le Président, je désire proposer:

> Que le projet de loi C-18, modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes ne soit pas renvoyé au Comité législatif E mais, après deuxième lecture, au Comité permanent des Finances.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion proposée par le ministre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever.

Et moins de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Moins de cinq députés s'étant levés, la motion est adoptée en vertu du paragraphe 73(3)*b*) du Règlement.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je remercie le ministre de ne pas avoir expliqué en détail tous les articles complexes de ce projet de loi, ni en français, ni en anglais. Ce projet de loi indique, je crois, la complexité de notre système de droit fiscal et aussi le fait que notre économie et notre société sont toujours de plus en plus complexes.

Plus tard, je vais dire quelques mots au sujet de la complexité du système fiscal, mais tout d'abord cet après-midi, je veux parler au sujet de la réforme fiscale en général et je veux prendre cette occasion pour discuter un peu le fait qu'après sept années, ce gouvernement a créé un système fiscal moins équitable et plus complexe qu'ils l'ont trouvé en 1984.

[*Traduction*]

Une réforme fiscale est une affaire très complexe. Comme le démontre l'actuel projet de loi C-18, même quand elle comporte peu d'éléments discutables, il faut beaucoup de papier et de mots pour l'expliquer. Bien peu de Canadiens, et encore moins de députés, comprendront ce projet de loi qui compte quelque 2 000 pages, même s'il est imprimé dans les deux langues.

Il faut néanmoins qu'une loi fiscale soit compliquée, car le régime économique en place au Canada est très complexe. Ce régime présente de nombreux aspects dont il faut tenir compte quand on rédige des lois fiscales. On ne peut échapper à la complexité quand la vie même est complexe.

Je me permets néanmoins de rappeler à la Chambre des communes les objectifs qui sous-tendaient cette réforme fiscale lorsque le gouvernement l'a présentée dans son Livre blanc sur la réforme fiscale de 1987. Il est intéressant d'étudier quelles ont été les réalisations du gouvernement en fiscalité en tenant compte à la fois des objectifs énoncés par l'ancien ministre des Finances quand il a présenté ses propositions de réforme et de ce qui s'est produit, entre 1984 et 1991, relativement à l'ensemble du régime fiscal.

Selon leur intérêt, certains de mes collègues examineront plus en détail des mesures incluses dans le projet de loi C-18. Prenons les questions relatives aux changements touchant les crédits pour les personnes handicapées. Examinons certaines modifications apportées aux lois régissant les sociétés maritimes internationales. Étudions la réforme fiscale dans son ensemble, sa complexité et, dans une certaine mesure, les changements qui visent les avantages pour les habitants du Nord et qui sont contenus dans le projet de loi C-18.

En 1987, l'ancien ministre des Finances a déclaré que les propositions de réforme fiscale étaient conçues de manière à répondre aux cinq grands objectifs suivants: l'équité, la compétitivité, la simplicité, la cohérence et la fiabilité.

Au cours d'une conférence de l'Association canadienne d'économique qui avait lieu récemment à l'université Queen's, Patrick Grady de Global Economics Limited, a présenté une évaluation des résultats de la réforme fiscale réalisée depuis quelques années par le gouvernement conservateur au Canada. Il vaut la peine de rappeler bon nombre de ses commentaires avant d'entreprendre l'étude parlementaire de ce projet de loi C-18, qui est long et complexe.

À la lumière de certains de ces commentaires, je voudrais examiner les objectifs de la réforme fiscale, qu'avaient fixés l'ancien ministre, et les comparer avec les résultats obtenus depuis sept ans.

Prenons d'abord l'équité. Il avait dit qu'il fallait améliorer l'équité du régime fiscal. Le ministre des Finances a dit: «Les particuliers à revenu supérieur et les sociétés rentables doivent assumer une plus forte proportion du fardeau des impôts directs qu'à l'heure actuelle.» Il a ajouté: «Les personnes placées dans la même situation économique seront imposées plus équitablement que maintenant. Lorsqu'il existe des différences, ces dernières devraient être justifiées par des motifs valables. La réduction des avantages fiscaux sélectifs contribuera à la réalisation de cet objectif.»

Je présume que lorsque nous parlons d'équité, personne ne conteste l'hypothèse de base que le régime fiscal devrait être équitable. Cela me rappelle la vieille expression qui décrit le mieux l'idéal que nous nous faisons tous de la réforme fiscale: «Ne vous taxez pas, ne me taxez pas, taxez le gars qui se trouve là-bas.» Tout le monde veut payer moins d'impôt, et le régime fiscal est plus équitable si l'on paie moins alors que d'autres paient davantage. C'est une façon de voir les choses, mais nous tenons généralement compte de certains critères pour déterminer si un régime fiscal est équitable ou non. Il s'agit là de principes d'équité et, au Canada, nous avons toujours admis que nous devrions tout d'abord rechercher un régime d'équité verticale, autrement dit: si une personne en est capable, elle devrait contribuer plus, sinon, elle devrait contribuer moins. Cette notion nous a amenés à concevoir un régime fiscal qui renferme des taux progressifs, de sorte que, à mesure qu'on touche un revenu plus élevé, que sa faculté contributive augmente, on contribue une part relativement plus élevée de son revenu en impôt.

• (1330)

Or, lorsque nous examinons les résultats des années 1984 à 1991, nous constatons qu'il n'est pas très évident que tel ait été le cas. Avec la réforme fiscale de l'ère des conservateurs, les particuliers et les familles qui se trouvent au bas de l'échelle du revenu paient moins d'impôt, ce qui est bien. Or, les particuliers et les familles qui se trouvent au haut de l'échelle ou dans les catégories de revenu élevé paient eux aussi un pourcentage relativement moins élevé de leur revenu. En fait, bien que nous ayons connu une hausse massive des impôts entre 1984 et 1991, cette hausse a frappé surtout les particuliers et les familles à revenu moyen.

Dans son étude, M. Grady, de Global Economics, a conclu: «L'équité du régime fiscal s'est détériorée sous le gouvernement conservateur. Le caractère progressif de l'impôt sur le revenu des particuliers a diminué en même temps que les taux marginaux imposés aux personnes à revenu élevé, et les taux d'impôt des personnes à revenu moyen ont augmenté radicalement.»

Ce n'est pas là ma conclusion, mais bien celle qui se dégage d'une analyse indépendante effectuée par Global Economics Ltd., où l'on dit que l'équité du régime a diminué.

Cela dit, je crois qu'il est important de souligner qu'en 1991, beaucoup de contribuables paient effectivement plus d'impôt en chiffres absolus comme en chiffres relatifs. En effet, 86 p. 100 des familles canadiennes paient plus d'impôt en 1991 qu'elles n'en payaient en 1984. Cela paraît dans les messages que nous transmettent chaque jour nos électeurs. Je ne pense pas qu'ils fassent de distinction particulière entre les taxes scolaires, les taxes municipales, l'impôt provincial, l'impôt fédéral, l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les taxes d'accise, les frais d'utilisation et les charges sociales. Ils les paient, un point c'est tout. En fin de compte, l'argent vient de la même poche. Le fardeau fiscal a tellement augmenté depuis 1984 que les Canadiens se sentent littéralement écrasés.

Je voudrais dire quelques mots sur l'autre aspect de l'équité, l'équité dite horizontale, ce principe selon lequel deux personnes ayant des revenus semblables devraient payer les mêmes impôts et que les personnes qui ont des revenus différents devraient payer des impôts différents. Le ministre en a tenu compte dans ses objectifs d'équité. Ce qui me frappe surtout dans cette question d'équité, ce sont les choses étranges qui sont arrivées à l'imposition des familles au Canada. J'ai souligné tout à l'heure que 86 p. 100 des familles du Canada paient plus d'impôt aujourd'hui, en 1991, qu'elles n'en payaient en 1984.

Toutefois, ce qui s'est également produit, c'est qu'à mesure qu'on monte dans la catégorie des contribuables à revenu moyen, on constate que l'aide offerte aux familles qui ont des enfants a beaucoup diminué.

Permettez-moi de donner quelques explications. Prenons l'exemple de voisins qui ont des revenus semblables, où une famille a un enfant et l'autre n'en a pas, et qui ont le même revenu familial. Laissez-moi vous dire quel sera le revenu supplémentaire de ces deux familles après impôt. Ces deux familles vivent l'une à côté de l'autre, peut-être dans un duplex. Toutes deux ont un revenu annuel de 19 000 $. L'une a un enfant, l'autre n'en a pas. La famille qui a un enfant recevra 4 631 $ en aide supplémentaire après impôt pour aider à payer les dépenses de cet enfant. C'est bien. On peut se demander si ce montant est suffisant, mais c'est tout de même un montant intéressant.

Dans les grandes régions urbaines comme Toronto, Vancouver, Montréal et Ottawa, un revenu de 40 000 $ pour une famille ayant un enfant n'est pas énorme, et le revenu additionnel qui reste à cette famille après impôt n'est que de 846 $.

La famille qui a un enfant et un revenu de 60 000 $ reçoit un montant supplémentaire de 230 $ pour essayer de couvrir les dépenses associées à l'enfant. Permettez-moi de vous dire que j'ai trois enfants et qu'un montant de 230 $ ne vous permet même pas de passer le mois de septembre. Il ne vous permet même pas de payer les vêtements ni les choses essentielles ni aucuns des autres frais additionnels associés à l'enfant.

Nous avons maintenant une situation qui touche le plus durement les familles à faible revenu. Non seulement il faut payer la nourriture, le logement et les vêtements, mais encore il faut assumer des frais élevés imposés par le système des écoles publiques car même nos écoles publiques exigent maintenant que l'on achète des livres et des fournitures additionnels pour les enfants. Il faut payer aussi pour les excursions. Il faut payer pour des activités parascolaires qui étaient tout naturellement prises en charge autrefois par notre système d'enseignement.

Compte tenu de l'importance que les enfants représentent pour l'avenir du Canada, on doit se demander si un système qui fait si peu de cas du maintien de l'enfant dans un milieu familial est sur la bonne voie.

Le mariage légal pose un problème semblable. C'est assez curieux. D'après moi, il s'agit plus d'une anomalie que d'une mauvaise politique. Lorqu'on voit ce qui se passe dans notre système fiscal depuis quelques années, on se rend compte qu'il est plus avantageux pour les couples qui ne sont pas mariés légalement.

L'un des objectifs de la réforme fiscale auquel je voudrais en venir est le concept de la neutralité. Nous voulons en principe dans notre économie que la fiscalité soit neutre. Nous ne voulons pas que les gens prennent de mauvaises décisions financières par crainte des conséquences fiscales. C'est cela le concept de la neutralité. Il faut laisser les gens exercer eux-mêmes leur sens des affaires.

Notre système fiscal n'est pas neutre en ce qui concerne le mariage. Voici ce que révèle une étude publiée par Statistique Canada à l'été de 1991 dans Tendances Sociales canadiennes. Prenons deux chefs de famille monoparentale qui gagnent chacun 25 000 $ par année, qui vivent côte à côte avec chacun un enfant d'âge préscolaire, et toutes les dépenses que cela implique. Disons qu'il se passe entre eux toutes sortes de choses et qu'ils décident de vivre ensemble. La question est de savoir s'ils doivent simplement partager le même appartement en union de fait ou s'ils doivent se marier et vivre ensemble. Vous conviendrez certainement avec moi, monsieur le Président, que le système fiscal ne devrait pas avoir beaucoup d'importance dans une telle décision.

• (1340)

De nombreuses autres considérations et valeurs doivent être prises en considération par les gens qui doivent choisir entre se marier et vivre en ensemble. Le régime fiscal constitue une considération très importante.

D'après l'étude effectuée par Statistique Canada, un couple qui choisit de vivre ensemble plutôt que de se marier économise, en un an, 3 758 $, sans compter le prix du mariage et de la réception à l'hôtel local.

Je crois donc qu'il s'agit plutôt d'une anomalie que d'une question de mauvaise politique, mais les conséquences de cette anomalie sont telles que celle-ci est devenue une mauvaise politique à laquelle doivent s'attaquer les responsables de l'action gouvernementale. Il ne nous incombe pas de déterminer si les couples doivent se marier ou non, mais bien de décider de l'unité d'imposition à adopter. Le sujet est fort complexe. Nous avons vécu au cours des sept dernières années des changements fiscaux comme la réimposition des allocations familiales et des prestations de la sécurité de la vieillesse, nous sommes passés d'un régime d'exemptions à un régime de crédits, et ainsi de suite. Or, ce que nous avons réussi à faire, c'est à transformer ce qui était un petit écart en une énorme différence. Il me semble qu'une position de neutralité serait la meilleure.

En ces jours heureux de 1987, quand le ministre a parlé de réforme du régime fiscal, il a aussi proposé un régime qui favoriserait la compétitivité, la croissance et la création d'emplois.

Je tiens à rappeler à la Chambre que deux étapes étaient prévues pour la réforme du régime fiscal. La première visait la réforme de l'impôt sur le revenu; il s'agissait essentiellement d'abaisser les taux marginaux d'imposition supérieurs en élargissant un peu l'assiette fiscale, bref, de préparer tranquillement les gens aux élections de 1988 en diminuant les taux d'impôt.

La phase deux a été la réforme de la taxe de vente prudemment mise en oeuvre après les élections, l'application de la TPS ayant eu lieu en janvier de cette année. Quand on pense à cet objectif de compétitivité, de croissance et de création d'emplois à la lumière des conséquences de l'imposition de la TPS, on doit vraiment féliciter le gouvernement d'avoir si bien réussi à stimuler la création d'emplois et la construction de centres commerciaux dans les villes frontalières américaines.

Ce qui s'est passé sur le chapitre de la compétitivité, de la croissance et de la création d'emplois, c'est que nous avons été victimes d'une hausse marquée des taux d'imposition depuis sept ans, en dépit de la baisse du taux d'imposition marginal qui faisait partie de la phase un de la réforme fiscale.

Ensuite, il y a eu la taxe sur les produits et les services. Dans son étude, M. Grady cite le ministre: «Comme le ministre nous l'a rappelé en maintes occasions, des taux d'imposition marginaux personnels plus bas ont pour effet d'inciter les gens à travailler, à épargner et à investir. Ils stimulent également l'initiative et le risque.»

Il conclut toutefois, comme je l'ai lu tout à l'heure, que le système est devenu plutôt inéquitable. Il ajoute que les taux d'imposition marginaux personnels en vigueur en 1991 sont, pour la plupart des contribuables, plus élevés qu'en 1984. Il souligne que «14,2 millions de contribuables seraient assujettis à un taux d'imposition marginal supérieur en 1991, comparativement à 1984, et que seulement quatre millions d'entre eux seraient assujettis à un taux d'imposition marginal inférieur.»

Le taux d'imposition marginal moyen—et c'est le taux s'appliquant, pour un particulier, à la dernière tranche de son revenu imposable—est plus élevé dans toutes les tranches d'imposition, à l'exception des deux plus élevées où le revenu total dépasse 100 000 $ par année. Il est plus élevé pour toutes les tranches sauf pour les deux plus élevées.

«L'ampleur, poursuit-il, de l'augmentation des taux d'imposition marginaux est particulièrement frappante dans la tranche de 30 000 $ à 40 000 $, où elle s'établit respectivement à 8,4 p. 100 et à 7,1 p. 100.

Telle est la triste situation où nous en sommes après sept ans de réforme fiscale et qu'il nous faut condamner. Ce sont ceux-là même qu'on devrait motiver, inciter à l'action, à créer des emplois et des possibilités, qui font face à la plus forte hausse des taux d'imposition.

Par-dessus le marché, on impose la TPS. Toute autre critique mise à part, cette taxe a été adoptée au moment où l'économie traversait une récession, où la Banque du Canada appliquait une politique visant à juguler l'inflation alors que le gouvernement, comme quiconque s'intéressait à la question, savait pertinemment que ladite taxe allait relancer l'inflation.

Le député d'en face demande: «Dans quelle mesure?» Il devrait savoir qu'elle a provoqué une augmentation de 1 p. 100 de l'inflation à un rythme annuel, ce qui n'est pas négligeable. En fait, n'eut été de la récession, la hausse de l'inflation provoquée par la TPS aurait pu être plus élevée.

Qui plus est, toujours en ce qui touche l'objectif du ministre de promouvoir la compétitivité, la croissance et la création d'emplois, on a vu une augmentation non seulement au niveau fédéral, mais aussi une hausse des charges sociales ce qui représente un fardeau très lourd pour les petites entreprises.

Je sais que certains ont écrit demandant qu'on abandonne le taux d'imposition plus bas pour les petites entreprises. Entre autres, un professeur, M. Brooks, l'a proposé.

Le taux plus bas ne compense qu'en partie le fardeau relativement lourd que portent les petites entreprises en raison des charges sociales, d'une façon générale, et, depuis quelque temps, des hausses des cotisations de l'employeur à l'assurance-chômage.

Ces hausses étaient imposées à ce moment du cycle économique qui commençait en juillet cette année, où nous entamions à peine une reprise, de sorte qu'on venait compromettre cette reprise hésitante. On alourdit donc le fardeau que porte chaque petit entrepreneur lorsqu'il veut engager plus d'employés, c'est-à-dire créer des emplois.

Les charges sociales d'un employeur, telles que sa cotisation à l'assurance-chômage, ne sont pas fondées sur ses bénéfices, mais bien sur le nombre de ses employés. Peu importe la rentabilité de l'entreprise, on perçoit les charges sociales.

Au lieu de stimuler la concurrence, la croissance et la création d'emplois, la réforme fiscale des dernières années au Canada a fait le contraire.

Il a dit ensuite que «Le régime fiscal devrait être plus simple à comprendre et à observer.» Encore cet objectif de simplicité. Cette année, la simplicité prend donc la forme du projet de loi C-18 et de ses 2 000 pages. Nous simplifions donc ainsi cette brique qui est ma plus récente version de la Loi de l'impôt sur le revenu.

On l'imprime maintenant, avec les conventions fiscales et autres annexes, sur du papier bien mince. Elle compte environ 1 470 pages auxquelles tous ces changements se rapportent. Je voudrais bien l'emporter quand je prends l'avion, malheureusement, il est impossible de la glisser sous le siège devant moi.

La simplicité est un objectif illusoire. Celui qui poursuit cet objectif doit reconnaître, comme je l'ai souligné précédemment, que notre société est complexe. Le ministre insiste donc que la simplicité doit être un objectif de la réforme fiscale et pourtant il présente chaque année des projets de loi comme celui-ci. Le ridicule de cette situation dépasse l'entendement.

• (1350)

J'aurais dû apporter une brochure que le gouvernement a fait parvenir à mon bureau de circonscription sur l'usage d'un anglais simple dans les publications gouvernementales. Je soupçonne cependant que si nous présentons la Loi de l'impôt sur le revenu en anglais simple, elle risque d'être encore plus difficile à soulever que la version actuelle.

L'objectif suivant, selon lui, était le suivant: le régime fiscal devrait être cohérent sur le plan interne ainsi qu'avec les autres programmes fédéraux. C'est un objectif difficile. Nous avons examiné certaines particularités de notre régime. Par exemple, il y a cette réimposition, que certains appellent récupération, de la sécurité de la vieillesse et des allocations familiales.

Ces programmes me semblent en contradiction complète avec l'ensemble du régime fiscal. Nous avons un programme, la sécurité de la vieillesse, qui garantit que toute personne admissible à la sécurité de la vieillesse obtient un certain montant minimum auquel son titre de citoyen lui donne droit. Ces personnes ont cotisé pour y avoir droit en payant leurs impôts chaque année. Dans certains cas, elles y ont contribué au moyen d'un impôt justement affecté à la sécurité de la vieillesse.

Dans le cas des allocations familiales, notre régime considère que les enfants sont importants. Nous allons nous assurer que les gens qui ont des enfants reçoivent un soutien additionnel quelconque de la part de l'État, sans égard à leur revenu. Tous ceux qui ont des enfants contribuent à l'avenir du Canada et devraient avoir droit à cette aide. Voilà pour ce qui est des programmes sociaux.

Pour ce qui est des impôts, nous avons un système bizarre qui fait que si notre revenu est de plus de 50 000 $, ces prestations sont réimposées. Il y a donc un manque de logique dans cette méthode, surtout si l'on se penche sur la situation étrange dans laquelle se trouvent les bénéficiaires de la sécurité de la veillesse, qui sont imposés selon leur revenu. La même chose vaut pour les bénéficiaires d'allocations familiales. Deux personnes de la même famille pourraient gagner le même revenu au total sans être touchées par la réimposition. Donc, encore une fois, l'impôt n'est pas calculé sur le revenu familial, mais sur le revenu individuel. Il y a un manque de logique inhérent.

Ce sont des changements qui ont été apportés après la publication de ce texte par le ministre précédent.

Il dit aussi que «le régime fiscal devrait assurer une source de recettes plus fiable et plus équilibrée afin de financer les services publics essentiels.» Pour ce qui est de la fiabilité des sources, je pense qu'il mérite une assez bonne note. Il a haussé les impôts dans toutes les catégories d'imposition sauf une, l'impôt sur les sociétés. C'est une étrange omission. Ce taux d'imposition semble même avoir été abaissé, tandis que les autres étaient augmentés. Je le répète, l'impôt sur le revenu des particuliers a beaucoup augmenté. Les charges sociales ont aussi augmenté. Les recettes tirées de la taxe de vente et de la taxe sur les produits ont augmenté et le taux d'impôt sur les revenus des entreprises a diminué.

L'ancien ministre affirme que le régime fiscal devrait assurer une source de recettes plus fiable. Pour ce qui est de la fiabilité, je crois que nous devons reconnaître qu'elle dépend de la volonté des gens d'accepter le régime et de payer ce qu'ils doivent au fisc.

Nous avons au Canada, c'est notre tradition, un système d'autocotisation et d'autodiscipline des contribuables. Les mesures de vérification comptable de Revenu Canada reposent en grande partie sur la supposition que pratiquement tous les Canadiens acceptent de bon coeur l'obligation de payer de l'impôt sur le revenu et je crois que les Canadiens ont toujours cette attitude.

Toutefois, le fardeau fiscal des Canadiens s'est tellement alourdi ces dernières années et le colère des contribuables est devenue si grande devant à ce régime fiscal qu'ils ne jugent plus équitable, que je crains bien que le système d'autocotisation s'écroule.

Les électeurs de ma circonscription—et je sais que c'est la même chose ailleurs—me disent souvent qu'ils paient trop d'impôts et qu'ils obtiennent trop peu pour ce qu'ils paient. Je vois là un avertissement: si nous ne réussissons pas à bien faire fonctionner le régime fiscal et à redonner aux contribuables le sentiment qu'il est équitable, nous commencerons à payer le prix de l'écroulement du système d'autocotisation.

Je crois que le gouvernement a pris certaines mesures qui ont suscité le sentiment d'injustice qui existe et je crois aussi que le gouvernement pourrait encore examiner certains aspects du régime fiscal pour que les contribuables aient l'impression qu'il est plus juste.

L'un des facteurs qui ont contribué à créer un manque d'équité est le sentiment que d'une manière ou d'une autre, les contribuables des tranches supérieures de revenu s'en tirent à très bon compte tandis que les contribuables à revenu moyen paient toute la note. Comment en sommes-nous arrivés là, monsieur le Président? En partie à cause de la réduction des taux d'imposition des tranches supérieures de revenu. Le taux marginal d'impôt a été réduit pour les tranches supérieures. En outre, les contribuables à revenu élevé ont toutes sortes de moyens de se soustraire au paiement de l'impôt sur le revenu qui ne sont pas accessibles aux contribuables à revenu moyen qui ne peuvent que payer leurs comptes lorsqu'ils arrivent à échéance et s'assurer une qualité de vie raisonnable.

Le gouvernement a pris quelques mesures qui ont aggravé la situation. Je pense surtout ici à l'exemption pour gains en capital. Au début, elle était de 500 000 $, mais elle a finalement été ramenée à 100 000 $, sauf dans le cas des exploitations agricoles et des petites entreprises. Mais saviez vous que les 100 000 $ de gains en capital cumulatifs pendant toute la vie qui ouvrent droit à une exemption d'impôt peuvent être réalisés sur des immeubles qui ne se trouvent même pas au Canada?

Cette exonération d'impôt avait pour objet d'essayer d'encourager les investissements et la prise de risques, mais cette exonération, en l'occurence, s'applique également à une variété de choses comme des appartements en copropriété en Floride ou en Espagne ou à des actions et des obligations détenues dans des pays étrangers. L'exonération des gains en capital s'applique à tout ce que je viens de citer. Quant à moi, je ne comprends pas quel avantage retire le Canada, même en partant du principe que le gouvernement l'a proposé, d'une base d'exonération aussi large. Je proposerais au gouvernement qu'il supprime simplement l'exonération des gains en capital de 100 000 $.

Les Canadiens s'étonnent également, quand ils entendent les statistiques annnuelles sur l'imposition, qu'il y ait encore des gens à revenu très élevé qui ne payent pas d'impôt. Si on songe aux statistiques et qu'on essaye de les analyser, les raisons de cette exemption, et elles ne sont pas nombreuses, sont, entre autres, que ces personnes ont subi des pertes les années précédentes ou quelquefois les années suivantes et qu'elles les ont utilisées dans d'autres entreprises. Une perte est une perte et tout le monde préfère éviter de payer des impôts mais pas quand il faut perdre de l'argent pour ne pas en payer. Je peux le comprendre, mais dans la vaste majorité des cas, on verra que les Canadiens à revenu élevé qui sont en mesure d'emprunter largement à cause d'autres biens qu'ils possèdent peuvent exonérer d'impôt tout leur revenu avec les frais financiers encourus pour ces emprunts.

Il est arrivé dans le passé que nous envisagions la possibilité de limiter les, exemptions pour frais financiers au revenu gagné provenant de sources pour lesquelles l'argent était emprunté. Je proposerais au gouvernement, pour que le système soit jugé plus juste, qu'il étudie la question des frais fiannciers et songe à un moyen de limiter cette déduction de sorte que tout le monde paye sa juste part d'impôt.

Au niveau des sociétés, nous avons encore des exemples de sociétés très rentables qui ne payent pas d'impôt année après année. Cette situation donne encore aux Canadiens ordinaires l'impression que le système est injuste et que quelque chose ne tourne pas rond.

Je suggérerais au gouvernement dans ce cas-ci de réexaminer la déductibilité des dividendes au moment de leur versement pour s'assurer que toutes les sociétés qui disposent de fonds supplémentaires pour pouvoir verser des dividendes ont en fait acquittées l'impôt sur les profits gagnés. Si les dividendes sont versés entre sociétés, ils ne sont pas assujettis à l'impôt si la société qui les reçoit possède au moins 10 p. 100 des actions de la compagnie qui paie les dividendes. Si les dividendes sont versés à un particulier, nous donnons à celui-ci un crédit d'impôt qui est censé reconnaître le fait que la société qui paie le dividende a payé de l'impôt sur les profits gagnés.

• (1400)

Tant mieux si tout se passe ainsi. Dans certains cas, toutefois, soit à cause de la capacité de déduire certains biens ou à cause d'autres modalités spéciales consenties aux sociétés, il se peut que celles-ci n'aient pas payé d'impôt.

Il faut par conséquent se demander au nom du reste des pauvres contribuables qui paient leur part entière pourquoi les actionnaires d'une société qui verse de l'argent—et qui n'en a manifestement plus besoin sinon elle ne le distribuerait pas sous forme de dividendes—devraient bénéficier d'un crédit d'impôt pour dividendes pour compenser paraît-il l'impôt sur le revenu des sociétés qui a déjà été payé alors qu'il ne l'a pas été.

Les Canadiens demandent au gouvernement d'examiner ces cas-là pour veiller à ce que le système soit juste. Les contribuables canadiens sont prêts à porter un lourd fardeau fiscal, comme ils l'ont bien montré, à deux conditions. Ils doivent être convaincus, tout d'abord, que le système est juste, et deuxièmement, qu'ils en ont pour leur argent.

Quand on y pense, ce n'est pas trop demander. À mesure que nous étudions ce volumineux projet de loi C-18, nous devrions garder ces deux questions présentes à l'esprit: Est-ce juste? Les contribuables en ont-ils pour leur argent?

M. le Président: Comme il est 14 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés, prévues à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, au cours de la grève des employés de la fonction publique, mon bureau a reçu beaucoup d'appels de gens qui imploraient le gouvernement de faire adopter une loi pour forcer les fonctionnaires à reprendre le travail, et qui insistaient pour que nous conservions notre crédibilité en matière de responsabilité financière en persistant à offrir des augmentations de zéro-trois-trois pour cent.

Ces mêmes gens expriment aujourd'hui leur mécontentement à l'égard d'un système qui permettra aux cadres supérieurs de la fonction publique de toucher un bonis, alors qu'une augmentation de salaire est refusée aux gagne-petit de la fonction publique.

Article 31 du Règlement

Cette politique est l'oeuvre du gouvernement libéral de 1981 et ne correspond pas à la politique financière rigoureuse et à la promesse d'austérité de notre gouvernement conservateur. Mais il a beau dire qu'il a satisfait aux critères à cet égard, notre gouvernement doit assurer l'équité et la justice pour tous. Les cadres supérieurs de notre fonction publique jouissent maintenant d'une rémunération comparable à celle de leurs homologues du secteur privé. N'est-il pas temps d'abandonner ce système de bonis désuet?

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, de tous les facteurs de notre économie qui contribuent aux achats transfrontaliers comme les taxes, notamment la taxe sur les produits et services, l'écart des prix de l'essence entre le Canada et les États-Unis est sans aucun doute celui qui contribue le plus au problème.

Cet écart de prix explique le nombre de postes d'essence qu'on trouve dans les villes frontalières américaines en comparaison du nombre qu'on trouve dans les localités canadiennes de taille comparable, où des dizaines de postes d'essence ont dû fermer à cause des ventes qu'ils perdaient.

Puisque, de toutes façons, le gouvernement perd de l'argent sur l'essence achetée aux États-Unis, ne serait-il pas sensé de supprimer la taxe d'accise sur l'essence de 8,5 c. le litre, de manière à recouvrer les ventes perdues tout en éliminant la principale raison d'aller faire des emplettes en une journée aux États-Unis?

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE L'HABITAT

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, l'ONU a déclaré le 7 octobre Journée mondiale de l'habitat.

Cette année, le thème est l'habitation et le cadre de vie. Avoir un toit fait partie des nécessités de la vie. Il est généralement admis que la capacité à se procurer un logement décent, sûr et propre est un objectif important pour toutes les sociétés. Que ce soit au niveau local ou international, on considère qu'un bon logement, c'est plus qu'un simple abri. C'est également considéré comme un facteur important qui contribue à l'amélioration de la santé, de l'éducation et de l'emploi et finalement à la productivité d'une société.

Comme le Canada est l'un des pays dont les habitants sont les mieux logés du monde, il a joué un rôle important tant chez lui qu'à l'étranger. À l'appui de cet effort des Nations Unies, de cette Journée mondiale de l'habitat, j'encourage tous les Canadiens à reconnaître l'importance d'un toit convenable et d'un cadre de vie meilleur pour tous les citoyens du monde.

* * *

LE DÉSARMEMENT

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, nous avons pu observer d'énormes progrès dans le domaine du désarmement. L'initiative du président Bush, qui a décidé unilatéralement de réduire les armements aux États-Unis, a été suivie, samedi soir, par la déclaration tout aussi spectaculaire du président Gorbatchev, qui a annoncé son intention de procéder, lui aussi, à des réductions en Union soviétique.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement canadien s'est contenté d'applaudir servilement à la décision du président Bush. Le Canada pourrait prendre un certain nombre de mesures très cruciales. Il pourrait, par exemple, interdire dès aujourd'hui l'essai des missiles de croisière au pays. Il pourrait également interdire l'accès aux ports canadiens des navires équipés d'armes nucléaires ou dont l'équipage refuse d'attester qu'il ne transporte par d'armes nucléaires.

Depuis la nomination de la présente secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il n'a presque pas été question de l'éventualité d'un sommet mondial sur le commerce des armes. Aucune initiative n'a été prise dans le cas des régions de l'Arctique et du Pacifique. Il est temps que le Canada prenne des mesures. . .

M. le Président: Je regrette, mais le temps accordé au député est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je viens de recevoir de la part des facteurs et postiers de la région de Val-d'Or, en Abitibi, le message suivant:

«De bonne foi, nous avons accepté l'intervention d'un médiateur suggéré par votre gouvernement, allant jusqu'à accepter de reprendre le travail. Depuis cette grève, l'employeur ne cesse d'imposer des mesures disciplinaires aux employés et autres changements en guise de provocation. Cette médiation devant l'honorable juge Allan B. Gold se fait à sens unique, la Société canadienne des postes refusant de négocier honnêtement, en souhaitant en fin de compte que votre gouvernement interviendra en sa faveur par une loi spéciale. Nous vous enjoignons de signifier à la Société canadienne des postes de négocier sérieusement, et ce, dans les plus brefs délais.»

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES SERVICES DE TRAVERSIER

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, vendredi dernier, la ministre d'État chargée des Transports a dit qu'elle ne prendrait pas d'engagement définitif relativement au service de traversier de Wood Islands. Ce service représente un lien vital entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent, lien dont on aura toujours besoin, que la construction d'un raccordement permanent devienne ou non réalité.

Le gouvernement dit qu'il ne prendra aucune décision à court terme. C'est ce que le gouvernement avait dit au sujet de VIA Rail à l'Île-du-Prince-Édouard, et nous savons ce qui est arrivé dans ce cas.

Les habitants de l'est de l'île-du-Prince-Édouard ne toléreront pas la politique de péremption du gouvernement. Nous avons besoin du traversier de Wood Islands pour transporter nos produits vers le marché, et c'est aussi un service vital pour le tourisme. Le gouvernement doit être honnête envers les habitants de l'est de l'Île-du-Prince-Édouard et prendre un engagement définitif relativement au service de traversier de Wood Islands.

* * *

[*Français*]

LES PÊCHES

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, le Programme spécial de support à l'industrie de la pêche, annoncé vendredi dernier par l'honorable John Crosbie et par l'honorable Bernard Valcourt, apporte un support vital aux communautés de la Basse-Côte-Nord du Québec.

[*Traduction*]

Nous nous souvenons que les pêcheurs et les travailleurs d'usine des municipalités de la Basse-Côte-Nord n'ont pu commencer à travailler avant la fin de juillet à cause de la glace encore présente dans le golfe du Saint-Laurent et au large du Labrador. Les prises de poisson de fond ont tellement diminué que la majorité des pêcheurs et des travailleurs et travailleuses d'usine n'ont pu accumuler le nombre minimum de semaines de travail nécessaire pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

• (1410)

[*Français*]

Le programme spécial de support à l'industrie de la pêche et de la transformation permettra aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de travailler et de suivre des cours de formation tout en participant à la restructuration déjà entreprise dans le secteur de la pêche en Basse Côte-Nord.

[*Traduction*]

Il faudrait féliciter les deux ministres pour ce programme complet.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, nous célébrons cette semaine la Semaine nationale de la famille, et je veux féliciter tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pour en faire un succès. La famille est la pierre angulaire de notre société. C'est une source d'encouragement et un appui pour chacun de ses membres. C'est le berceau des valeurs et des idéaux qui ont contribué à façonner notre nation.

[*Français*]

La société moderne demande à l'État de jouer un rôle important dans le développement des générations futures. Il nous faut des programmes sociaux et des politiques fiscales qui favorisent les familles canadiennes avec des enfants. Chaque enfant canadien devrait avoir la possibilité d'atteindre son plein potentiel.

La pire tragédie, c'est qu'un enfant canadien sur six grandit dans la pauvreté. Il faut que tous ceux qui sont épris de justice sociale se préoccupent davantage de ces enfants qui souffrent de l'adversité.

Je désire souligner ce que Services à la Famille-Canada accomplit, en nous éveillant à l'évolution des besoins de la famille d'aujourd'hui, et en pressant les gouvernements à prendre des mesures concrètes afin de répondre à ces besoins.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, nous avons été témoins, vendredi dernier, du plus important rassemblement d'agriculteurs dans l'histoire de la Nouvelle-Écosse. Plus de 600 agriculteurs de toute les régions de la province se sont réunis à Canning pour discuter et demander au gouvernement de ne faire, à la table des négociations du GATT, aucune concession relativement au système de gestion de l'offre sur lequel repose l'agriculture dans l'Atlantique.

Article 31 du Règlement

Les agriculteurs néo-écossais ont clairement rejeté le principe du système tarifaire qui pourraient constituer une solution de rechange acceptable à la gestion de l'offre. Comme l'a dit un agriculteur: «Si le système tarifaire remplace la gestion de l'offre, c'en est fait de mon gagne-pain.»

Les participants ont adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle les agriculteurs de la Nouvelle-Écosse réaffirment leur appui à l'égard de la position que le Canada a adoptée en décembre 1990 dans le cadre des négociations du GATT et ils ont clairement indiqué que toute dérogation à cette position serait absolument inacceptable.

Monsieur le Président, j'appuie moi aussi cette résolution. J'exhorte le premier ministre et son gouvernement à donner aux agriculteurs de l'Atlantique la ferme assurance que le gouvernement ne cédera pas au sujet de la gestion de l'offre ni de la nécessité de conserver et de clarifier l'article XI du GATT.

* * *

LES MINES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, les conservateurs obtiennent la note «E» pour leur politique économique. «E» pour échec. Canamax Resources Inc. ferme sa mine d'or de Bell Creek, à Timmins, ce qui prive une centaine de personnes de leur emploi.

Pourquoi? Parce que les frais de production sont élevés? Non. Parce que la teneur en or du minerai est faible? Pas du tout.

Combattre l'inflation par des taux d'intérêt élevés est devenu une idée fixe, ce qui a fait monter la valeur de notre devise à un niveau record. La forte valeur du dollar ajoute aux coûts de l'industrie minière et en affaiblit la compétitivité. Au même moment, ses recettes fléchissent parce que le prix de l'or est à la baisse.

Le gouvernement doit annuler ses programmes qui détruisent l'industrie minière et font perdre leur emploi à des milliers de travailleurs. Ils nous ont valu une récession et ils freinent la reprise.

Il faut secourir l'industrie minière dès maintenant en dévaluant le dollar.

[*Français*]

LES DÉCLARATIONS DE L'EX-PREMIER MINISTRE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, quel désolant spectacle que celui donné encore une fois par Pierre Elliott Trudeau. Ses déclarations sur la société distincte sont injustifiées, mensongères et malhonnêtes.

Des voix: C'est vrai.

M. Pronovost: Elles ne visent qu'à mettre encore de l'huile sur le feu dans les relations entre les francophones et les anglophones.

Les propos de Pierre Elliott Trudeau font l'affaire du Bloc québécois, de Jacques Parizeau et de Gérald Larose, qui peuvent aujourd'hui jouer aux vierges offensées.

Celui qui a tout fait pour tuer l'entente du lac Meech n'est qu'un faible revanchard. Il veut maintenant empêcher le Canada et le gouvernement d'arriver à une nouvelle entente constitutionnelle qui sortirait notre pays de l'impasse, comme si notre pays ne pouvait pas fonctionner sans sa présence.

Nous savons tous que Pierre Elliott Trudeau est toujours le véritable chef du Parti libéral du Canada et qu'il manipule son successeur et ses acolytes. Ces derniers devraient avoir le courage de le dénoncer sur la place publique.

Des voix: Ce sont des peureux!

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, la politique du gouvernement sur la jeunesse suscite de graves inquiétudes au Canada.

Au moment où notre pays se prépare à livrer concurrence sur les marchés mondiaux, il est clair que le gouvernement ne saisit toujours pas comment on peut rendre une société compétitive à l'échelle mondiale.

Ce n'est pas en tolérant un taux de chômage de 17 p. 100 chez les jeunes, en réduisant notre engagement à l'égard de l'enseignement supérieur et de la R-D, en appliquant une stratégie de formation qui inspire de sérieuses réserves au monde des affaires, en ne prenant aucune mesure concrète pour abaisser un taux de décrochage scolaire qui atteint 30 p. 100 ni en se résignant à un taux d'analphabétisme de 20 p. 100.

Comme pays, nous avons désespérément besoin de solutions immédiates pour relever ces défis fondamentaux, qui sont autant de conditions préalables à remplir pour devenir compétitifs à l'échelle mondiale. Notre jeunesse doit être pleinement associée à cette recherche de la compétitivité, qui est vitale pour l'avenir de notre pays. Il nous incombe de montrer la voie à suivre.

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ces derniers jours, à la Chambre, j'ai essayé de corriger les interprétations fausses répandues par les gens qui s'opposent à l'idée d'inscrire le droit de propriété dans la Constitution canadienne.

Ce droit est un droit historique important qui a d'abord été inscrit dans la Grande Charte de 1215, puis renforcé par la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, avant d'être reconnu dans la Déclaration canadienne des droits, en 1960.

Il est faux de croire, comme on le fait aujourd'hui, qu'il est inutile de constitutionnaliser ce droit. Ce mythe a été renforcé par un article paru dans le Toronto Star, cette semaine, où on lisait que:

> Rien ne permet de croire que les propriétaires fonciers risquent d'être expropriés arbitrairement, sans compensation. Aucune assemblée législative ne foule ce droit au pied. Aucun tribunal n'a l'habitude de refuser d'entendre ceux qui veulent protéger leurs biens.

Cette affirmation est fausse et sans fondement. D'innombrables terrains sont expropriés ou perdent une partie de leur valeur à cause du zônage ou d'autres règlements et leurs propriétaires ne reçoivent pas une juste indemnité.

C'est injuste. Pourquoi avons-nous besoin du droit de propriété? Demandons-le à Karl Marx. «La théorie du communisme peut se résumer en une seule phrase. . .»

M. le Président: Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LE COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, vendredi, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité a rendu public son rapport annuel.

Étant donné la guerre du golfe Persique, l'affaire Al-Mashat et la crise d'Oka, on serait porté à penser que le Service canadien du renseignement de sécurité a connu une année très occupée. Le Service s'est vraiment amélioré depuis sa création, en 1984, mais le Comité de surveillance conclut son rapport en lui accordant une note parfaite. Selon ce rapport, il n'y avait rien à signaler dans les opérations du Service examinées par le Comité.

Pourtant, les années précédentes, le comité n'avait pas peur de critiquer les activités du service et le sujet de ses enquêtes. A-t-il perdu son mordant? Le comité a-t-il même perdu sa capacité d'alerter l'opinion publique?

Il a reconnu que le service utilisait l'information que lui transmettait le Centre de la sécurité des télécommunications, organisme d'écoute ultra-secret du gouvernement canadien. Le service ne peut pas obtenir lui-même ce genre d'information, mais aucune loi n'empêche le Centre de sécurité des télécommunications d'en obtenir et le comité n'a pas signalé ce danger aux Canadiens.

Le gouvernement a-t-il l'intention de légiférer pour définir le mandat du Centre et le rendre pleinement responsable envers le Parlement? Lui faudra-t-il une autre commission d'enquête McDonald sur les abus d'une autre organisation d'espionnage avant d'admettre que les Canadiens sont vraiment menacés?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, l'Armée fédérale yougoslave a attaqué la capitale croate qu'est Zagreb. Au moins deux missiles ont été lancés. L'un a manqué de justesse le Parlement croate et l'autre est tombé près d'une cathédrale du XIIIe siècle.

Le consulat des États-Unis à Zagreb a exhorté tous les citoyens américains encore à Zagreb, dont les journalistes, à quitter la Croatie.

Le ministre peut-il informer la Chambre au sujet de la situation actuelle des Canadiens en Croatie et des instructions que ceux-ci ont reçues de l'ambassade du Canada là-bas?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis dire au chef de l'opposition que notre gouvernement s'intéresse de très près au déroulement des événements en Croatie. Nous nous sommes entretenus avec nos collègues et diverses personnes de la Communauté européenne de façon à nous assurer de consultations approfondies avec eux. Tous les pays condamnent la violation du cessez-le-feu. Nous croyons très important que les parties respectent l'accord conclu la semaine dernière.

Je ne suis pas en mesure à ce moment-ci de répondre à la question proprement dite qu'a posée mon collègue, mais je vais lui obtenir une réponse dès que possible.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Comme je l'ai déjà dit, aujourd'hui, la ville de Zagreb a été bombardée par l'armée fédérale. La Communauté européenne a déjà déclaré que des sanctions économiques seront imposées, probablement dès ce soir.

Je demande donc ceci au ministre: Est-ce que le gouvernement a l'intention d'imposer des sanctions économiques à la Yougoslavie, comme veut le faire la Communauté européenne aujourd'hui, si un cessez-le-feu n'est pas déclaré avant la fin de la journée?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est certes là une option que nous envisageons en collaboration avec nos collègues de la Communauté européenne, mais aucune décision n'a encore été prise à cet égard. Nous tenons à suivre de très près l'évolution de la situation. Comme je viens de le signaler dans ma réponse à la dernière question, nous sommes très préoccupés par la tournure des événements depuis l'accord de cessez-le-feu.

S'il faut cela pour que les gens reprennent leurs esprits dans ce pays-là, c'est certes une option à considérer sérieusement, mais aucune décision n'a encore été prise en ce sens.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au ministre.

Il n'y a pas si longtemps, le gouvernement semblait déborder d'enthousiasme pour la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE, qu'il considérait comme une grande institution pour la paix et la sécurité en Europe.

Maintenant que cet organisme peut être mis à contribution, le gouvernement semble un peu moins enthousiaste. En fait, il y a quelques instants, le ministre a fait allusion uniquement à la Communauté européenne, alors que la CSCE comprend d'autres pays et bon nombre d'entre eux ont des liens étroits avec des partenaires en Yougoslavie.

Ma question est la suivante: Pourquoi le Canada n'a-t-il pas demandé une réunion d'urgence des ministres des affaires étrangères des pays membres de la CSCE pour discuter de la situation tragique de la Yougoslavie?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réunion qui vient de se terminer à Moscou n'avait pas pour mandat d'étudier les problèmes de la Yougoslavie. Cependant, je voudrais informer le député que plus tard cette semaine, jeudi, si je ne m'abuse, les représentants des pays membres de la CSCE se réuniront pour discuter de la situation en Yougoslavie et déterminer dans quelle mesure ils pourraient contribuer à résoudre la crise terrible qui secoue ce pays.

* * *

DAVID MILGAARD

Hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de la Justice.

Lors d'une visite à Winnipeg en septembre dernier, le premier ministre a rencontré M^me^ Joyce Milgaard, la mère de David, et lui a dit qu'il demanderait à la ministre de rouvrir immédiatement le dossier de David Milgaard en raison des nouvelles preuves apportées.

Quatre semaines se sont écoulées depuis cet engagement du premier ministre. La ministre de la Justice est-elle en mesure d'annoncer la réouverture du dossier pour que David Milgaard puisse enfin subir le procès qu'il mérite tant?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, sauf le respect que je lui dois, je crois que le député n'a pas bien saisi les propos que le premier ministre a tenus à M^me^ Milgaard. Il a dit qu'il allait voir à ce que l'on examine l'état de santé et les conditions de détention de son fils au pénitencier Stony Mountain.

C'est ce qu'il a fait immédiatement. Les autorités du pénitencier m'ont informée qu'elles envisageaient la possibilité de transférer M. Milgaard et que des discussions à ce sujet étaient actuellement en cours.

J'ai déjà mentionné à la Chambre que la demande était à l'étude. Mon ministère m'a fait savoir qu'il serait bientôt prêt à me faire rapport de la situation, et j'y donnerai suite dans les plus brefs délais.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, avec tout le respect que je lui dois, si la ministre examinait la transcription des observations du premier ministre, elle saurait que ce dernier comprenait que la santé de M. Milgaard est directement liée au fait qu'il attend depuis longtemps que le gouvernement rouvre son dossier. Je peux seulement inciter fortement la ministre de la Justice à le faire aussi rapidement que possible.

En même temps, on a demandé une nouvelle fois au premier ministre, dans l'intérêt de la santé émotionnelle et physique de M. Milgaard, que ce dernier soit transféré dans un autre établissement, en attendant l'issue de l'évaluation et de la révision de son cas par la ministre de la Justice.

Je voudrais poser une question supplémentaire au solliciteur général. Est–il maintenant en mesure d'annoncer que cette demande a été acceptée et que M. Milgaard que ce dernier soit transféré dans un autre établissement en attendant la décision de la ministre de la Justice?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de son intérêt pour cette affaire. Je crois qu'il convient de faire part à la Chambre d'une lettre que le premier ministre a adressée à M^me^ Milgaard: «Je voudrais vous informer que le directeur de l'établissement de Stony Mountain s'est entretenu avec votre fils de la possibilité de son transfert à un autre établissement, mais votre fils n'était pas prêt à en discuter à ce moment–là. Soyez assurée que les autorités pénitentiaires restent disposées à envisager la possibilité de ce transfert si votre fils désire en faire à nouveau la demande.»

Je ne suis pas en mesure de divulguer le contenu d'autres documents sur cette affaire, à cause de la Loi sur la protection des renseignements personnels, mais je tiens à assurer à la Chambre que nous ferons tout notre possible pour accéder aux désirs de M. Milgaard.

L'AGRICULTURE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Céréales. Au cours des dix derniers jours, il y eu des rassemblements et des manifestations dans un certain nombre de provinces, l'Ontario, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta. Nous savons qu'un certain nombre de rassemblements sont prévus pour les deux prochaines semaines.

Comme le gouvernement est au courant de la situation depuis longtemps, pourquoi n'a–t–il pas annoncé un programme pour sauver les fermes et les localités rurales au Canada? Pourquoi avoir tant attendu?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, sauf votre respect, je ne crois pas que nous ayons attendu si longtemps. Nous nous sommes attaqués à ce problème au printemps passé, alors que nous avons créé un comité de la troisième ligne d'assistance financière pour qu'il examine la question et détermine le manque à gagner. Ce processus se poursuit.

J'ai assisté à une réunion de ce comité la première semaine de septembre. Le premier ministre s'est entretenu avec ce comité vendredi passé. Et ce comité va nous faire des recommandations.

Je ferai remarquer que les agriculteurs eux–mêmes participent à ce processus. Une fois connues les recommandations du comité, nous serons en mesure de prendre une décision.

Je ne suis absolument pas d'accord pour dire que nous avons attendu longtemps. Ce serait plutôt le contraire, en fait. Nous avons vu venir les choses et nous avons demandé aux agriculteurs de travailler avec le gouvernement à trouver une solution à ce grave problème.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les milliers de personnes qui se sont présentées aux rassemblements dans chacune de ces provinces disent qu'elles ne peuvent se permettre que le gouvernement étudie et consulte à n'en plus finir. Il a déjà eu plusieurs mois.

L'ancien ministre de l'Agriculture qui est maintenant ministre des Finances, a eu du temps. Le gouvernement va–t–il combler le manque à gagner d'environ 1 milliard de dollars de revenu agricole cette année? Va–t–il s'engager à combler ce manque à gagner? Les agriculteurs veulent savoir.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, à la réunion de vendredi avec les dirigeants agricoles et le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même, le premier ministre s'est engagé à accorder une aide spéciale en plus de celle des programmes existants.

Grâce au gouvernement, deux programmes de soutien du revenu qui n'étaient pas là l'an dernier auront fourni, si tout le monde y recourt, plus de 1,5 milliard d'aide d'ici Noël et plus de 1 milliard au cours des six premiers mois de l'année.

En plus de l'engagement pris par le premier ministre vendredi, des sommes importantes seront offertes aux agriculteurs cet automne. Nous savons bien que cela ne règle pas tout et c'est pourquoi nous luttons d'arrache-pied au GATT pour trouver une solution à cette crise internationale dans laquelle les agriculteurs canadiens font les frais de la guerre commerciale opposant Européens et Américains.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait que, même si la question était réglée conformément à sa demande au GATT, le revenu agricole ne s'en trouverait augmenté que d'environ 10 p. 100.

Je demande au ministre: quand le gouvernement s'engagera-t-il à régler le problème actuel? Nous savons que des agriculteurs sont en train de perdre leur ferme. Nous savons que de petites entreprises du Canada rural sont en train de couler. Les participants à ces manifestations veulent un engagement de la part du gouvernement et ils le veulent maintenant. Quand va-t-il prendre cet engagement?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, le premier ministre, encore une fois à la réunion de vendredi, m'a demandé ainsi qu'au ministre de l'Agriculture de lui faire part d'ici vendredi de ce que nous proposons de faire conjointement avec le ministre des Finances.

Je voudrais dire au député, monsieur le Président, que, s'il veut aider les agriculteurs, il devrait parler aux syndiqués de Thunder Bay pour les faire rentrer au travail. Ce serait utile aux agriculteurs en ce moment critique. Ce qui se passe à Thunder Bay nuit à tout le monde. Cela nuit au système de la voie maritime, aux agriculteurs, à tout le monde.

Le député devrait parler aux syndiqués pour débloquer le mouvement du grain à Thunder Bay.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Vendredi dernier, la société Boeing a annoncé qu'à compter de l'an prochain, elle supprimerait 1 300 postes hautement spécialisés à la société de Havilland, soit le quart de ses effectifs.

• (1430)

Plutôt que de regarder souffrir la société de Havilland, pourquoi le gouvernement n'aide-t-il pas cette société à regagner la confiance du public et du monde entier en déclarant qu'il l'appuie inconditionnellement et solidairement afin de protéger les emplois, la recherche et, de fait, l'avenir de cette société et de notre industrie aérospatiale, qu'importe ce que fait le secteur privé?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas exactement à quoi pense le député en s'exprimant ainsi, mais permettez-moi d'apporter certaines précisions.

Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Ontario et avec la société Boeing. J'ai discuté personnellement avec les porte-parole et les représentants d'Aerospatiale pour essayer de dresser une liste très précise des choix qui s'offrent à la société de Havilland à ce moment-ci. Les discussions se poursuivent.

C'est regrettable mais la décision prise par la commission de la concurrence de la Communauté européenne a placé cette acquisition d'Aérospatiale et d'Alenia dans une position très précaire. L'entente pourrait même se dénouer. La situation de la société de Havilland est donc très grave.

Nous examinons les différentes possibilités. Si j'ai des nouvelles à communiquer à la Chambre, je n'y manquerai pas.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la Communauté européenne a commencé cette procédure d'opposition en juin. Le gouvernement a eu quatre mois pour élaborer des solutions. Il n'a sûrement pas besoin d'autres études. Il a certainement un plan d'urgence à sa disposition.

Monsieur le Président, lorsque le gouvernement a vendu de Havilland en y ajoutant 60 millions de dollars sans la moindre garantie d'emplois, le président du Conseil du Trésor de l'époque a promis aux Canadiens que cette vente «renforcerait de Havilland et se solderait pas des emplois sûrs».

Aujourd'hui Boeing veut se retirer. La société élimine des emplois et elle a menacé de fermer l'usine. Le gouvernement compte ordonner une enquête publique sur cette privatisation bâclée et sur l'avenir de de Havilland.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les propos du député sont étonnants. La situation actuelle de la société de Havilland est nettement la conséquence de la récession et du déclin du marché des avions-navette.

J'invite le député à observer les compagnies concurrentes de de Havilland; il constatera que toutes ces compagnies éprouvent les mêmes difficultés. En outre, on ignore ce qui arrivera de la proposition d'achat de de Havilland par A et A.

Mon collègue déclare que nous sommes au courant de cette situation depuis le printemps. C'est exact, mais selon l'opinion de A et A, qui sont les premières intéressées, la commission devait approuver cette acquisition. Or, elle ne l'a pas fait et ce n'est que mercredi dernier que nous l'avons appris.

Mon collègue soutient que nous avions fait un pari et que nous l'avons perdu. Il a tort encore une fois, parce que ce sont les sociétés Aérospatiale et Alenia qui nous avaient informés que la commission approuverait l'acquisition.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le gouvernement américain a pris une mesure sans précédent contre notre industrie du bois d'oeuvre en exigeant que nos producteurs déposent une caution avant même qu'on ait déterminé si des droits compensateurs s'imposaient. Non seulement cette initiative constitue du harcèlement, mais elle est également contraire au droit commercial international.

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour faire face à cette violation du droit commercial international?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai précisé très clairement que dans ce cas-ci, je suis d'accord avec mon collègue de Cochrane—Supérieur. Cette décision du gouvernement américain est contraire au droit commercial international et, je le répète, nous étudions les diverses solutions qui s'offrent à nous en l'occurrence.

Nous allons au moins soumettre le cas au GATT et défendre notre position selon laquelle les droits de coupe ne peuvent être considérés comme des subventions. Nous allons le faire sous peu.

Je ne peux vous préciser à ce stade-ci les autres mesures que nous pourrions prendre.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire.

Depuis 1987, l'industrie du bois de sciage au Canada a été dévastée par la surtaxe d'exportation sur le bois d'oeuvre et les politiques économiques de ce gouvernement. Pourquoi le gouvernement a-t-il tardé, a-t-il attendu si longtemps pour soumettre cette affaire au GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons fait ce qu'il fallait faire, nous avons notamment dénoncé le protocole d'entente.

Nous avions pris cette décision, car nous ne croyions plus qu'il soit utile. Il n'est plus en vigueur depuis minuit, jeudi dernier. Les Américains ont annoncé leur réponse et nous ne l'acceptons pas. Nous leur avons fait part de notre désaccord très clairement. Ils comprennent parfaitement notre position.

Nous allons collaborer étroitement avec l'industrie et les provinces, afin d'appuyer leur position face aux droits compensateurs que le gouvernement américain a décidé d'imposer, et je suis persuadé que nous aurons gain de cause.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je me permets d'insister auprès du ministre.

Le ministre a laissé entendre que cela était contraire aux règles du GATT. Je lui demande donc si ce n'est pas aussi tout à fait contraire aux dispositions de l'Accord de libre-échange. Cela ne prouve-t-il pas que pour le président Bush, l'Accord de libre-échange ne signifie rien dès que de puissants groupes américains commencent à exercer des pressions sur lui et l'amènent à oublier toute l'amitié qu'il éprouve pour notre pays? N'est-ce pas tout à fait contraire à l'Accord de libre-échange?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois me répéter.

J'ai dit que la mesure prise par les Américains était contraire aux règles de droit international. En mettant fin au mémoire d'entente, nous soumettrons le commerce du bois d'oeuvre au régime de libre-échange et nous ferons appel au mécanisme normal de règlement des différends qui a si bien fonctionné dans le passé.

En 1986, nous n'avions pas d'accord de libre-échange et nous n'avions pas de mécanisme de règlement des différends comme recours ultime. Maintenant nous avons tout cela et nous nous en servirons si l'enquête sur les droits compensateurs ne donne pas de résultats satisfaisants.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en fait, les producteurs canadiens de bois d'oeuvre subissent déjà les conséquences de ces mesures prises par les États-Unis.

Les États-Unis ont appliqué unilatéralement ces mesures en vertu de l'article 301 du règlement sur les échanges commerciaux. Cette action unilatérale de leur part n'entre-t-elle pas directement en contradiction avec l'Accord de libre-échange? Est-ce que cela ne signifie pas que le gouvernement devrait agir conformément à l'accord commercial, non dans six mois mais immédiatement, afin que soient éliminées ces mesures qui ont été imposées? Ne pourrait-il pas réagir aujourd'hui même?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, jusqu'à jeudi dernier, à minuit, le commerce du bois d'oeuvre n'était pas soumis à l'Accord de libre-échange. En mettant fin au protocole d'entente, nous avons intégré le bois d'oeuvre à l'Accord de libre-échange.

Les États-Unis ont pris des mesures avec lesquelles nous sommes fondamentalement en désaccord, mais l'Accord leur permet de le faire, tout comme nous pourrions le faire si nous nous trouvions dans la même position qu'eux.

Ce dont nous bénéficions maintenant, et qui devrait amener mon collègue à féliciter le gouvernement, c'est un mécanisme de règlement des différends, que nous n'avions pas en 1986 et qui peut maintenant nous protéger contre l'application de la loi sur les sanctions commerciales par les États-Unis. Nous avons aujourd'hui une protection que nous n'avions pas en 1986.

* * *

• (1440)

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, contrairement aux déclarations que le gouvernement a faites à la Chambre la semaine dernière, les hauts fonctionnaires nommés par décret et les dirigeants des sociétés d'État ont commencé à recevoir des primes de rendement en 1987 par suite du rapport du comité consultatif nommé par ce premier ministre. Il avait publiquement déclaré à ce moment-là: «Je n'ai rien contre le fait de payer à quelqu'un le plein salaire qu'il mérite, mais je crois aussi à la nécessité de le faire ouvertement.»

Je voudrais que le gouvernement nous dise pourquoi il approuve depuis trois ans les primes à l'intention des dirigeants des sociétés d'État et autres hauts fonctionnaires, tandis qu'il refuse de divulguer les chiffres qui s'y rapportent aux gens qui paient la note, c'est-à-dire les contribuables canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plusieurs fois vendredi dernier et comme le président du Conseil du Trésor l'a expliqué avant moi, la rémunération globale des dirigeants des sociétés d'État est fondée sur les recommandations faites par un comité indépendant qui a été établi par le gouvernement précédent et qui, je crois, est encore présidé par la même personne qu'auparavant.

La rémunération globale comprend une prime de rendement qui varie de 0 à 10 p. 100. Il s'agit d'une politique que le gouvernement du Canada applique depuis aussi longtemps que je me souvienne. Vous pourriez peut-être demander à votre chef si cette politique existait lorsqu'il était président du Conseil du Trésor. En vertu de cette politique, on donne le salaire des hauts fonctionnaires de ce pays selon leur échelle de rémunération, par respect notamment pour la confidentialité de ces renseignements personnels.

C'est une politique que le gouvernement du Canada a déja appliquée et qu'il applique encore. Comme je l'ai déjà dit et comme le président du Conseil du Trésor l'a expliqué avant moi, on ne mentionne que l'échelle de rémunération qui comprend une prime de rendement qui varie dans une proportion allant de 0 à 10 p. 100. Pour le dernier exercice financier, c'est-à-dire 1989-1990, cette prime représentait, je crois, 4,8 p. 100.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le ministre veut-il réécrire l'histoire? Les employés des centres d'emploi d'un bout à l'autre du Canada ont reçu leurs primes au mérite cette année. Des tasses et des épingles. Les tasses étaient «made in Taiwan» et les épingles fabriquées aux États-Unis. Parlons-en des emplois au Canada!

Je désire demander au ministre d'Emploi et Immigration s'il est au courant d'un mouvement qui est en train de s'étendre comme une traînée de poudre. Le mouvement a pris naissance à Terre-Neuve vendredi et il consiste à renvoyer au ministre par la poste toutes ces primes au mérite, des milliers de tasses et d'épingles.

Le ministre voudra-t-il maintenant demander aux dirigeants de ces sociétés d'État nommés par le gouvernement de renoncer à leurs primes, c'est-à-dire à leurs gros chèques, et d'accepter en retour une tasse et une épingle?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Toujours aussi amusant, mais pas plus édifiant.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le député refuse d'accepter la simple vérité, soit que la rémunération des hauts fonctionnaires qui sont nommés par le gouvernement est établie d'après les conseils de groupes non gouvernementaux. Ce système existait avant que le présent gouvernement ne soit élu. Il a été institué par l'ancien gouvernement.

Si le député a une meilleure solution, une solution plus juste, plus juste vis-à-vis des intéressés, plus juste vis-à-vis des contribuables canadiens, qui nous garantira que les fonctions à remplir sont exécutées par des personnes compétentes et que celles-ci seront rémunérées adéquatement, alors qu'il fasse sa suggestion. Je vois qu'il a oublié de montrer sa tasse lorsque la caméra était braquée sur lui. Peut-être le caméraman voudra-t-il revenir en arrière pour qu'on le voie?

M. le Président: Peut-être que non.

Questions orales

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au minstre des Pêches.

Depuis plusieurs semaines maintenant, nous de ce côté de la Chambre avons demandé l'aide du gouvernement pour les pêcheurs et les travailleurs d'usine du Canada atlantique qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage cette année. Nous nous réjouissons donc que le ministre des Pêches ait annoncé vendredi à St. John's un programme d'aide de 39 millions de dollars pour les pêcheurs et les travailleurs d'usime qui ne touchent pas l'assurance-chômage.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Cela dit, le ministre des Pêches et des Océans sait que plusieurs milliers de pêcheurs et de travailleurs d'usine ont eu droit à des prestations d'assurance-chômage très faibles à cause des conditions désespérées dans lesquelles ils se trouvaient. Bon nombre d'entre eux recevront cet hiver moins de 400 $ par mois, 70 $ par semaine.

Je veux que le ministre me dise—et je le remercie de l'aide apportée à ceux qui n'étaient pas admissibles—quelle aide financière sera accordée aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine dont le revenu cet hiver sera de moins de 400 $ par mois.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je n'entends pas souvent le député d'en face louer quoi que ce soit; je voudrais donc le remercier de ses observations élogieuses.

En ce qui touche la dernière partie de sa question, c'est un vrai problème. Nombre de pêcheurs—on estime qu'il y en aura plus de 3 000 à Terre-Neuve et au Labrado—toucheront des prestations d'assurance-chômage peu élevées parce que leurs gains et leurs prises ont été très faibles, même s'ils leur ont permis d'être admissibles à l'assurance-chômage. La composante du programme qui les aidera dans une certaine mesure est le paiement qui leur sera versé pour l'équipement en début de saison. Le printemps prochain, en mars ou en avril, les pêcheurs des régions concernées qui auront touché des prestations d'assurance-chômage plus faibles que d'habitude recevront 800 $ chacun pour s'équiper en vue de la prochaine saison de pêche.

M. Brian Tobin (Hunter—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je voudrais assurer au ministre que nous l'abreuverons de remarques élogieuses tant qu'il gardera les oreilles grandes ouvertes.

Je lui demande de m'écouter. En fin de semaine, nous avons rencontré des pêcheurs de la péninsule Baie Verte qui ne peuvent vivre avec 70 $ pour le reste de l'hiver.

Je demande au ministre s'il est d'accord pour dire qu'un revenu de 350 $ par mois, c'est insuffisant, s'il est d'accord pour dire que des gens qui, malgré toute leur bonne volonté, n'ont que de maigres revenus ne doivent pas être pénalisés. Que peut-il répondre aux questions: Ces familles qui auront de faibles revenus cet hiver recevront-elles des paiements supplémentaires? Le ministre de l'Emploi ou lui va-t-il rencontrer le premier ministre et le président du Conseil du Trésor pour trouver des montants supplémentaires dont auront besoin ces familles pour passer, comme le dit le chef de l'opposition, l'hiver dans des conditions convenables?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a trouvé 59 millions de dollars en tout, je crois, dont 18 millions de dollars pour dédommager les pêcheurs qui n'ont pas pu pêcher au début de la saison à cause de la glace. Cela représente, à mon avis, une contribution considérable.

Nous allons aussi examiner la question, le ministre de l'Emploi et moi-même, pour voir si on peut trouver un meilleur système pour remédier à ce genre de problèmes.

En outre, il n'y a rien qui empêche le gouvernement d'une province d'aider les pêcheurs ou d'autres personnes qui ont besoin d'assistance et qui participent à l'économie de cette province.

Le gouvernement de Terre-Neuve fait une contribution de 2 millions de dollars pour participer au programme de création d'emplois, mais si la province veut faire plus, elle est assurément libre de le faire.

* * *

L'ALGOMA STEEL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Il n'ignore pas que l'industrie sidérurgique est menacée au Canada, et je ne parle pas seulement d'Algoma Steel. Les importations étrangères sont passées à 25 p. 100; les Américains accaparent 17 p. 100 de notre marché, leur part ayant triplé depuis 1988.

Le gouvernement a jugé bon de venir en aide à certaines industries mal en point, et notre parti s'en réjouit, c'est excellent. Vous dites oui à une industrie, mais non aux sidérurgistes qui demandent une garantie d'emprunt de 10 millions de dollars. Vous dites oui à certains, mais aux sidérurgistes, vous dites «qu'ils mangent de la galette».

Quand et comment allez-vous dire oui à Algoma Steel?

M. le Président: Je ne veux pas avoir à intervenir chaque semaine à ce sujet. Il existe une façon réglementaire de s'adresser aux ministres, et je sais que les députés le savent; je leur demande donc de s'y conformer.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirai, en réponse à la question du député, que nous travaillons en étroite collaboration avec les dirigeants d'Algoma et tous ceux qui sont concernés par les difficultés que cette entreprise connaît aujourd'hui.

Loin de méconnaître la situation, nous passons beaucoup de temps à tâcher de trouver la bonne solution pour cette entreprise, pour ses travailleurs et ses actionnaires, pour les banquiers et tous ceux qui ont un intérêt dans la solution qu'on finira par trouver aux problèmes d'Algoma. Nous travaillons en relations très étroites avec eux.

• (1450)

Nous avons déjà manifesté notre soutien et nous le faisons encore avec les démarches que nous avons entreprises pour en arriver à une solution positive à cette situation qui, mon honorable collègue le sait, est très difficile. Il a parfaitement raison de dire qu'il ne s'agit pas seulement des problèmes d'Algoma Steel, mais des problèmes qu'éprouve tout le secteur sidérurgique.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre.

Nous sommes à la onzième heure. Nous ne pouvons attendre plus longtemps des peut-être et des promesses. On nous fera bientôt part des projets de restructuration et, peu importe leur teneur, 1 500, 1 800 ou 2 000 travailleurs perdront leur emploi chez Algoma Steel. C'est presque admis.

Je voudrais, à ce stade-ci, que le ministre nous dise s'il acceptera de subventionner les programmes d'adaptation des métallurgistes et des travailleurs âgés? Accordera-t-il des crédits d'impôt afin de permettre aux employés de racheter l'entreprise, projet auquel il a souscrit à l'instar du ministre des Finances? Pourtant, selon le *Globe and Mail*, le gouvernement fédéral aurait peut-être déjà refusé son aide.

Appuiera-t-il les programmes de recyclage? Acceptera-t-il d'appuyer dès maintenant ce genre d'initiatives, avant qu'il ne soit trop tard?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons bien précisé que, selon nous, la meilleure façon d'intervenir dans ce dossier, c'est de traiter avec les gens qui sont durement touchés par les problèmes que connaît la société Algoma Steel. Nous avons dit clairement que nous appuierons les mesures d'adaptation de la main-d'oeuvre, qu'il s'agisse de personnes âgées ou d'autres travailleurs, y compris les programmes de formation. À notre avis, c'est le rôle tout à fait légitime que doit jouer le gouvernement fédéral et nous avons informé tous les intéressés de la position que nous avons adoptée dans cette affaire.

Le député se souvient, j'en suis sûr, que nous lui avons fourni ces informations lorsque nous l'avons renseigné à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Le 17 juin dernier, j'ai posé une question sur le retrait préventif de la travailleuse enceinte dans les entreprises fédérales avec salaire afin que ce soit inscrit dans le Code canadien du travail.

Le ministre du Travail a déclaré ceci: «Je suis en train de consulter avec les groupes qui représentent ces femmes en cause ainsi que les employeurs. J'ai bon espoir, à l'automne qui vient, de pouvoir présenter un projet de loi à cet effet».

Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui si le dit projet de loi en est présentement à l'étape de la rédaction?

[*Traduction*]

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens à informer le député d'Abitibi que c'est une question qui préoccupe beaucoup le gouvernement fédéral. C'est pourquoi le ministre a demandé des consultations avec des représentants des employés et des employeurs.

Je veux aussi qu'il sache que des progrès ont été réalisés depuis qu'il a soulevé cette question pour la première fois. En effet, les consultations sont maintenant terminées, et le ministre est en train d'en étudier les résultats. Il présentera dès cet automne des propositions à ses collègues du Cabinet sur cette très importante question.

* * *

L'ALGOMA STEEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Selon des articles publiés aujourd'hui, le gouvernement fédéral refuse d'accorder des stimulants fiscaux dans le cadre d'un plan de rachat, par les employés, de l'usine de la société Algoma Steel à Sault Ste. Marie cette année. Le ministre sait que la fermeture de cette usine entraînerait la perte de plus de 6 000 emplois et, à toute fin pratique, sonnerait le glas de cette ville.

Je me demande si le ministre pourrait expliquer pourquoi il refuse d'accorder des stimulants fiscaux pour aider les employés à renflouer cette société, à sauver leurs emplois et à sauver cette municipalité.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai lu le *Globe and Mail* ce matin moi aussi, et le titre de cet article m'a quelque peu surpris.

Je crois que la Chambre devrait être mise au courant des faits. Le gouvernement fédéral appuie le plan de l'Ontario. Il appuie le crédit d'impôt de l'Ontario et l'ensemble du plan. Il a accepté d'accorder un crédit équivalent dans le cas des fonds de placement.

Nous accordons des crédits d'impôt qui correspondent à ceux offerts par les provinces lorsque certains critères sont respectés. Les fonds doivent être investis dans des petites entreprises, et le porte-feuille d'investissements doit être diversifié. La partie du plan de l'Ontario concernant le rachat d'une entreprise par les employés ne répond pas aux normes nationales. Comme nous l'avons fait dans ce genre de situation par le passé, nous n'accorderons pas de crédit équivalent. Encore là, le gouvernement fédéral accorde une forme d'allégement fiscal en refusant le stimulant qu'accorde l'Ontario.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je crois que nous voudrons examiner de près tout ce que ce jargon veut dire pour vérifier s'il y aura effectivement des stimulants fiscaux pour cette industrie qui devra faire face à ses créanciers à la fin du mois.

J'ai une question à poser au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Il sait que la société et le syndicat en sont presque arrivés à une entente concernant un plan qui exigerait quelque 46 millions de dollars pour l'adaptation des travailleurs qui seront mis à pied. Le ministre est-il prêt à promettre aujourd'hui que le gouvernement fournira cet argent afin que les travailleurs qui perdront leur emploi aient la chance de repartir du bon pied?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux pas ajouter grand-chose à l'heure actuelle à la réponse que j'ai donnée plus tôt au député de Sault Ste. Marie.

J'ai dit qu'il incombe au gouvernement du Canada d'aider les travailleurs qui perdent leur emploi à s'adapter, que ce soit grâce à de la formation ou autrement, et qu'il s'acquittera de cette responsabilité. Une fois que tout le programme sera sur pied, il sera plus facile pour nous de comprendre exactement quel rôle nous devrions jouer.

* * *

DAVID MILGAARD

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Le 16 septembre dernier, le premier ministre a écrit à M^me^ Milgaard, et voici ce qu'il lui a dit au sujet de son fils David: «Soyez assurée que votre demande concernant son transfert dans un autre établissement et l'examen d'une deuxième requête demandant la tenue d'un nouveau procès qui ne traînera pas en longueur ont été transmises au solliciteur général et à la ministre de la Justice.»

Cette lettre date du 16 septembre. Il semble que notre système de justice manque à ses engagements envers David Milgaard, comme il y a manqué envers Donald Marshall. Il s'agit d'une tragédie pour ceux qui veulent croire à leur système de justice.

Il faut que la ministre cesse de se dérober. Quand va-t-elle permettre que justice soit rendue à David Milgaard? Quand va-t-elle rouvrir le dossier afin de permettre la présentation de nouvelles preuves?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait que les demandes présentées aux termes de l'article 690 du Code criminel sont examinées très attentivement par le ou la ministre de la Justice. Mes collaborateurs m'ont dit que je serais saisie sous peu de l'examen de la deuxième requête ainsi que des avis et de l'analyse des preuves qui ont été présentées avec celle-ci.

Je vais traiter la question le plus rapidement et le plus équitablement possible.

M. Russell MacLellan (Cap—Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, cet homme a passé 21 ans en prison. Il a tout de même droit a une certaine justice de la part de son gouvernement. Son avocat s'est prévalu du système d'accès à l'information pour demander le dossier de David Milgaard, dossier qui compte 2 000 pages. Il n'a reçu que 150 pages comprenant pour l'essentiel des coupures de journaux et de l'information déjà rendue publique.

Quand la ministre se montrera-t-elle juste? Quand va-t-elle faire usage de ses pouvoirs pour rendre justice à David Milgaard, remettre le dossier à l'avocat de celui-ci et rouvrir cette affaire pour permettre la présentation de ces faits nouveaux?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je dois dire en toute déférence que j'ai toujours été juste.

Le député n'est pas sans savoir que le recours exercé en vertu de l'article 690 du Code criminel est exceptionnel. Les personnes qui ont épuisé toutes les possibilités de notre régime d'appels ordinaire en matière pénale peuvent s'en prévaloir. Cette disposition donne au ministre de la Justice la possibilité d'étudier de façon très large les dossiers pour voir s'il est probable qu'il y ait eu erreur judiciaire.

La première demande faite par M. Milgaard, par l'entremise de son avocat, était très complexe, et il a fallu un certain temps pour mener l'enquête à terme. En outre, le travail a été retardé du fait que l'avocat de M. Milgaard a, à quelques reprises, présenté de nouveaux éléments à prendre en considération. La demande a été étudiée de manière on ne peut plus approfondie avec le concours d'un avocat de l'extérieur, et je crains de ne pouvoir conclure à une erreur judiciaire sur la foi des faits qui ont été présentés.

Une nouvelle demande a été faite sur un éventail plus réduit de questions. Elles font l'objet d'une étude en ce moment, et je vais m'en occuper le plus rapidement possible. La décision sera rendue sur la foi des faits qui me seront soumis et sur l'état actuel du droit.

Je le ferai le plus vite possible, comme mon devoir l'exige. Je n'ai aucune excuse à présenter pour ce qui est du rythme auquel progresse l'étude du dossier. J'estime qu'il est de mon devoir, envers les Canadiens, d'étudier cette question avec grand soin et le plus à fond possible.

LES PARCS NATIONAUX

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

• (1500)

Aux pages 38, 47 et 58 de son document intitulé "Bâtir ensemble l'avenir du Canada, le gouvernement dit qu'il «est disposé à reconnaître la compétence exclusive des provinces dans six secteurs incluant le tourisme, la foresterie, les mines et les loisirs».

Comme le gouvernement fédéral exerce actuellement toutes ces responsabilités dans les parcs nationaux, propose-t-il de confier la responsabilité des parcs nationaux?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non, monsieur le Président.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Je suis heureux de l'entendre, monsieur le Président.

Monsieur le Président, il faut se rappeler qu'il y a seulement trois endroits où le gouvernement fédéral a compétence dans les domaines en question. Ce sont les bases militaires, les réserves indiennes et les parcs nationaux.

Le document exempte expressément les deux premiers domaines, mais pas le dernier, les parcs nationaux.

Il y a déjà de l'exploitation forestière dans le parc Wood Buffalo et le gouvernement de l'Alberta autorise l'exploitation forestière dans ses parcs provinciaux. Alors, étant donné que le gouvernement propose apparemment de confier ces responsabilités aux provinces. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Harvey (Edmonton–Est): On dit dans le document que vous allez remettre ces responsabilités aux provinces. Les Canadiens ne devraient-ils pas craindre que les provinces n'autorisent systématiquement l'exploitation forestière dans les parcs nationaux, lorsque ces pouvoirs leur seront transmis?

M. le Président: J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt cette question dont l'importance est évidente. Mais le député a fini par poser une question hypothétique.

Le ministre peut évidemment y répondre, s'il le désire.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Non.

Des voix: Bravo!

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Alan Redway (Don Valley–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, si seulement j'arrive à me faire entendre.

Pendant que les États-Unis prétendent que nous subventionnons déloyalement notre bois d'oeuvre, huit États américains ont des bureaux à Toronto qui offrent des subventions, et notamment des prêts sans intérêt et des allégements fiscaux, aux manufacturiers canadiens qui accepteraient de déménager chez nos voisins du sud. Ce n'est pas ce qui s'appelle jouer franc-jeu.

Le gouvernement va-t-il engager des représailles contre les États-Unis qui subventionnent déloyalement nos manufacturiers?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce n'est pas illégal.

Ce n'est pas contraire aux règles du commerce que d'offrir ce genre d'encouragement, mais si cet encouragement se révèle être une subvention compensatoire, alors là, oui, on peut appliquer des sanctions commerciales au même titre que celles des États-Unis.

Si mon collègue pouvait me fournir des exemples de subventions compensatoires, je serais très heureux de les examiner et d'apporter des précisions par la suite.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Signor Roberto Pocaterra, ministre des Finances du Venezuela.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à une douzaine de pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

Affaires courantes

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU SEPTIÈME RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre le septième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

* * *

CONSOMMATION, CORPORATIONS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de la consommation, des corporations et des opérations gouvernementales en rapport avec l'étude préliminaire du projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence.

C'est la toute première fois qu'on procède à une étude préliminaire d'un projet de loi déjà lu pour la première fois à la Chambre. Je tiens à dire que le comité a été unanime à trouver l'exercice très utile. L'essai est prometteur. Nous aurions espéré avoir plus de temps pour mener l'étude approfondie qu'exige un projet de loi de ce genre. En outre, nous estimons que les paramètres de l'étude préliminaire devraient être mieux définis avant que la question ne soit renvoyée au comité.

Tout compte fait, les députés ont eu l'occasion d'exprimer des positions qui ne soient pas coulées dans le béton comme les étoiles sur le trottoir de Hollywood. L'exercice s'est donc avéré très utile, et j'ai le plaisir d'en déposer le rapport.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est peut-être quelque peu inhabituel, mais je voulais simplement prendre un instant pour signaler que mon collègue, le député de Dartmouth, et moi-même souscrivons à la procédure qui a été suivie pour l'étude préliminaire d'un projet de loi. Comme le député de Nickel Belt l'a signalé, il s'agit là d'un précédent.

Selon moi, cette procédure a été très utile et les députés de tous les partis se sont présentés au comité avec l'esprit ouvert. La Chambre jugera, je l'espère, que le rapport que nous avons présenté est peut-être inédit; chose certaine, on est parvenu à un consensus entre les députés par opposition à des bureaucrates ou d'autres personnes qui sont parfois accusés, à juste titre ou non, de nous dicter notre conduite au Parlement.

Ce fut donc un processus très utile et je veux préciser au nom de mon collègue, le député de Dartmouth, et en mon nom personnel, que nous avons été très heureux de pouvoir participer aux travaux en question. Espérons maintenant que le gouvernement tiendra compte de nos avis.

* * *

LOI SUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Brewin (Victoria) demande à présenter le projet de loi C-310, Loi concernant l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Brewin: Madame la Présidente, en fait, je ne fais que présenter à nouveau un projet de loi dont j'avais déjà saisi la Chambre au cours de la dernière session. Cette mesure tend à combler le vide juridique qui existe à l'heure actuelle, selon moi.

• (1510)

Ainsi, on offre des programmes provinciaux d'indemnisation des victimes de crimes, mais au niveau fédéral, il n'y a aucun programme semblable pour les gens qui sont blessés au Canada, dans des situations relevant directement de la compétence du gouvernement fédéral, comme les voyages en avion, par exemple, ou chose encore plus importante, pour les Canadiens qui subissent des blessures à l'étranger.

Nous avons des exemples de cas de ce genre. Je tiens donc à dire au Parlement qu'il existe un vide juridique que nous devons combler, et c'est ce que prévoit ce projet de loi.

Mme le vice-président: M. Brewin propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

En conformité de l'alinéa 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES DOUANES

LA COMPOSITION DU COMITÉ

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cette motion porte sur certains problèmes reliés au comité qui a été formé afin de se pencher sur la Loi sur les douanes et elle découle de la nécessité de remplacer certains membres du comité.

Je propose donc:

Que, suite à l'ordre adopté unanimement par la Chambre le mercredi 18 septembre 1991 portant création d'un comité spécial pour étudier les dispositions et les mécanismes de la Loi sur les douanes les changements dans la liste des membres du Comité s'appliquent immédiatement après que le député qui agit comme whip en chef de tout parti reconnu en a déposé avis sous sa signature auprès du greffier du Comité; et que le présent ordre soit réputé être rétroactivement entré en vigueur le vendredi 20 septembre 1991.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-230

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de plus de 400 habitants du Manitoba sur la réouverture du procès Milgaard, qu'ils considèrent une grave erreur judiciaire.

Les pétitionnaires font remarquer que ce n'est pas la première fois qu'une erreur aussi grave se produit.

À ces causes, ils demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'appuyer le projet de loi C-230, qui demande qu'un avocat indépendant soit désigné dans les cas où un appel est fait afin que ces cas puissent être traités sans tarder, d'une manière indépendante et objective.

J'espère que la Chambre et que le gouvernement accorderont à cette importante pétition des habitants du Manitoba toute l'attention qu'elle mérite.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de gens de Joutel, Autier-Nord, Guyenne, en Abitibi. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de considérer sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je désire présenter aujourd'hui deux pétitions.

La première vient d'un groupe d'électeurs de ma circonscription. Elle fait valoir que le gouvernement Mulroney a réduit les fonds de la Société Radio-Canada de 140 millions de dollars pour les quatre prochaines années, ce qui a entraîné la perte de 1 200 emplois et la fermeture de 10 stations régionales.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au gouvernement de redonner à la Société Radio-Canada des fonds adéquats pour qu'elle puisse accomplir son mandat et son rôle en tant qu'élément vital du Canada.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de Canadiens de diverses parties du Canada et porte sur la loi C-21. Les pétitionnaires déclarent que cette loi a ramené le congé des parents adoptifs de 15 à 10 semaines, et porté celui des parents naturels à 25 semaines, soit 15 semaines de congé de maternité et 10 semaines de congé parental. À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de revoir la loi C-21 en égard au congé accordé aux parents adoptifs en tenant compte de la documentation sur les formalités d'adoption, le processus de création de liens affectifs, les besoins et les droits des familles adoptives, la terminologie propre à l'adoption et les discussions avec les familles adoptives. Tous les parents et autres personnes qui ont signé cette pétition demandent au gouvernement de procéder à la révision de cette loi.

Affaires courantes

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions qui ont été adressées à mon bureau et qui appuient les parents de Nina de Villiers. Elles sont signées par des habitants de la circonscription de Hamilton Mountain et d'autres parties de Hamilton, ainsi que de Burlington, Stoney Creek, Oakville et Toronto. Ces pétitionnaires demandent que le Parlement reconnaisse que les crimes de violence contre la personne sont graves et odieux aux yeux de la société.

Ils demandent au gouvernement qu'il modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle de détenus.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 89.

[*Texte*]

Question nº 89—**M. Taylor:**

Le gouvernement a-t-il réalisé ou commandé des évaluations environnementales *a*) du Budget fédéral de 1991, *b*) du rôle des Forces canadiennes dans la guerre du Golfe, *c*) de l'accord proposé de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et, dans l'affirmative, dans chaque cas, (i) quel était le champ d'application de ces évaluations, (ii) quand ont-elles été réalisées, (iii) quelles étaient les conclusions, (iv) seront-elles transmises au Comité permanent de l'environnement?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et les ministères des Finances et de la Défense nationale m'informent comme suit:

(a) Une évaluation environnementale du Budget fédéral de 1991 n'a pas été effectuée. Toutefois, il faut réaliser que la formulation de lignes directrices pour évaluer un document aussi complexe et varié que le Budget se voit compliquée par le besoin de maintenir la confidentialité de ce dernier. Environnement Canada oeuvre avec le ministère des Finances et les autres ministères afin de préparer des lignes directrices pour améliorer l'évaluation des incidences environnementales des nouvelles initiatives gouvernementales. Au fur et à mesure de leurs développements, des techniques d'évaluation appropriées seront appliquées aux initiatives budgétaires pertinentes. Ce travail devrait être suppléé par des études et évaluations conduites au sein des ministère principalement responsables pour chaque politique et programme. Le Comité permanent de l'environnement peut demander à n'importe quel ministre de comparaître devant ses membres afin d'expliquer les conséquences environnementales des programmes et politiques gouvernementales.

(b) Non.

(c) Le gouvernement n'a pas effectué ni commandé officiellement d'évaluation des effets sur l'environnement du projet d'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

En juin 1990, le gouvernement s'est engagé à enchâsser dans la législation l'obligation du gouvernement fédéral de tenir compte des considérations environnementales dans ses activités de planification et d'exécution de *projets*, et de faire participer le public au processus d'évaluation environnementale.

Toutefois, un accord commerciale n'est pas un projet. Il s'agit plutôt d'une *politique* assujettie à un examen environnemental *interne*. Il est difficile d'évaluer avec certitude de l'effet sur l'environnement d'un accord commercial (qui est principalement un ensemble de principes), surtout avant le début des négociations comme telles et dans un contexte où les paramètres de l'accord ne sont pas connus. Cependant, étant donné la déclaration de juin 1990 du gouvernement sur les évaluations environnementales, l'ALENA, en tant que politique gouvernementale, fera l'objet d'une évaluation environnementale interne dont les conclusions seront rendues publiques.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 40 marquée d'un astérisque? Si cette question pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

Question nº 40—**Mme Phinney:**

De quels crédits les fonds versés aux personnes handicapées proviennent-ils, et à combien chacun de ces crédits s'élève-t-il?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 40 marquée d'un astérisque soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je voudrais proposer une motion d'ajournement en vue de la discussion d'une affaire urgente, la mesure injuste prise par les États-Unis, la semaine dernière, pour imposer des droits punitifs contre le bois d'oeuvre canadien.

[*Français*]

Cela touche à près d'un million de travailleurs et de travailleuses dans l'industrie du bois d'oeuvre. On veut que la Chambre puisse s'ajourner afin de débuter aujourd'hui un débat d'urgence pour justement forcer le gouvernement américain à reculer sur cette taxe qui n'est pas juste, qui n'est pas équitable et qui va à l'encontre de l'esprit de l'Accord de libre-échange.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée soulève une question fort importante, mais suivant les critères qui sont dans le Règlement pour la tenue de débats d'urgence, je ne puis malheureusement pour aujourd'hui accéder à sa demande.

[*Traduction*]

Le leader de l'opposition à la Chambre pour un rappel au Règlement.

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ARTICLE 52 DU RÈGLEMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, à un moment donné, je voudrais discuter avec la présidence et d'autres députés, de la question de la procédure relative à l'article 52 et à l'autorisation des débats d'urgence.

Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre aujourd'hui, monsieur le Président, mais qu'il me suffise de dire que certaines des dispositions de l'article 52 ne sont pas réellement applicables aux délibérations d'aujourd'hui.

Je ne fais pas d'observations sur votre décision à l'égard de la demande de ma collègue, mais je dis seulement que la question devrait être discutée par les parlementaires pour faire savoir à la présidence que nous voulons que la réforme parlementaire avance.

Une des dispositions de l'article 52 du Règlement prévoit l'ajournement des travaux, alors que ce n'est pas nécessaire. Une telle motion n'influe en rien sur les délibérations de la Chambre ou sur l'étude des mesures législatives proposées. Elle ne porte pas plus atteinte aux privilèges d'un député qui pourrait avoir une motion d'initiative parlementaire qu'aux mesures législatives mises à l'étude par le gouvernement.

Je voudrais vous demander, monsieur le Président, de pouvoir soulever un jour cette question à la Chambre pour que nous ayons un débat valable avec le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement, ou peut-être le leader lui-même, et d'autres membres du Cabinet, car nous estimons que cette affaire doit être étudiée en public si nous voulons atteindre les objectifs des dispositions de l'article 52 du Règlement.

• (1520)

Trop de débats d'urgence ont été demandés et, si vous regardez les comptes rendus, vous vous apercevrez que le rejet de ces demandes a été assez constant et généralisé ces dernières années. J'espère que le secrétaire parlementaire prendra note de mes remarques qui ne sont pas un simple rappel comme ce fut peut-être le cas à une époque.

Recours au Règlement

M. Cooper: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le député a soulevé un point important qui intéresse tous nos collègues de la Chambre.

Il me semble que la dernière fois que ce point a fait l'objet d'un examen détaillé ou, à vrai dire, d'un examen quelconque, c'était à l'époque du groupe de travail McGrath. Ceux d'entre nous qui ont participé à ce groupe de travail ont longtemps discuté de cette question.

Bien sûr, j'accueille favorablement les observations du député. Je sais que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes prêts à nous pencher sur cette question en ce qui a trait à la procédure et à discuter, comme nous le faisons déjà, d'autres réformes concernant notamment la période des questions, la télédifffusion des débats de la Chambre et les comités.

Je remercie le député d'avoir soulevé cete question et je lui garantis notre collaboration dans toute discussion qu'il voudrait tenir à ce sujet.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour ajouter que c'est là une question que le sous-comité du Comité permanent de la gestion de la Chambre pourrait examiner en même temps que la réforme de la la période des questions et, espérons-le, diverses autres questions. Nous pourrions ajouter ce point à notre liste, tant en ce qui concerne le fond du grief ou de la question soulevée par le leader parlementaire de l'opposition qu'en ce qui concerne ce que nous pourrions appeler le libellé anachronique du Règlement à cet égard, en ce sens que, dans une situation d'urgence, la Chambre devrait s'ajourner en quelque sorte.

Au contraire. Lorsque la Chambre sent qu'il y a une situation d'urgence, elle veut prolonguer le débat. La motion devrait peut-être être libellée de façon à traduire ce sens. Je crois que le leader parlementaire de l'opposition voudrait que le comité se penche également sur ce genre de choses.

Je sais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre est membre de ce comité. Nous pourrions en fait avoir l'occasion d'examiner cette question.

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon collègue, à ma gauche, a fait une excellente suggestion pour élargir le débat, mais j'ai été plus loin qu'il ne va lui-même normalement.

J'avais pensé que nous pourrions nous lancer dans un débat sur toutes ces questions pour stimuler la participation active, ne serait-ce que par l'écoute, mais de préférence par des questions précises.

Non seulement voudrions-nous examiner l'ensemble de l'article 52 du Règlement, mais nous voudrions peut-être aussi être un peu plus précis sur le sens que nous donnons au mot «urgence». Il pourrait y avoir une grande différence entre ce que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, mon collègue de gauche et moi-même estimons être une urgence.

Puisque nous n'empiétons pas sur le temps d'examen des projets de loi du gouvernement, je crois que nous pourrions peut-être commencer à examiner tout l'article à la Chambre puis poursuivre cet examen devant le comité permanent.

Ne vous méprenez pas, nous sommes très sérieux lorsque nous disons que nous voudrions avoir plus de débats d'urgence parce qu'il y a beaucoup d'événements qui, s'ils ne sont pas équivalents à une guerre contre un autre pays, n'en demeurent pas moins extrêmement importants pour les régions touchées.

Parmi les sujets qui me viennent à l'esprit, rappelons que nous avons entendu parler plus tôt, au cours de la période des questions, des pêches à Terre-Neuve et ailleurs dans le Canada atlantique où des gens. . .

M. Cooper: Règlement!

M. Dingwall: Je sais que je me lance dans un débat, mais j'essaie d'illustrer mon point de vue en expliquant que certaines situations d'urgence ne sont peut-être pas perçues comme étant des urgences de nature nationale par les députés et par la présidence. Dans cette province précise, il s'agit d'une situation d'urgence.

J'aimerais revenir à cette question plus tôt, ici à la Chambre, puis en approfondir l'étude devant le comité.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député qui veut en faire une question de réforme. Nous n'avons aucune objection à formuler à ce sujet.

Je tiens toutefois à souligner clairement que nous n'avons pas l'habitude de tenir de tels débats dans cette enceinte. La proposition du député du Nouveau Parti démocratique, c'est-à-dire que la question soit examinée en comité, me paraît beaucoup plus sensée. Si je puis me permettre de parler en ma qualité de président dudit comité, je lui dirai que nous sommes tout à fait disposés à étudier le sujet dans le cadre des questions de réforme que nous sommes en train d'examiner et dont l'étude se poursuivra encore un moment.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence accueille de façon très positive les remarques faites par les porte-parole de chacun des trois principaux partis à la Chambre, et je dirais même, pour reprendre les paroles du député de Cape Breton—Richmond-Est, avec beaucoup de sérieux les remarques que viennent de faire les honorables députés de cette Chambre.

Cela dit, le Président n'est que le serviteur de la Chambre et les indications que vous aimerez lui fournir ou les conclusions de votre recherche, bien sûr, le Président les fera siennes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le projet de loi C-18 est un peu rebutant à première vue. Il a l'épaisseur d'un annuaire téléphonique et contient un très grand nombre de mesures qui ne peuvent être étudiées adéquatement qu'en comité. Plusieurs d'entre elles sont des amendements d'ordre administratif ou technique proposés au régime fiscal actuel, et c'est pourquoi notre attitude globale, de ce côté-ci de la Chambre, est de nous opposer au projet de loi, parce qu'il fait partie intégrante d'un régime fiscal auquel nous nous opposons.

Il y a cependant quelques éléments valables dans le projet de loi. Nous voulons faire porter l'attention sur certaines des mesures qu'il contient, qui auraient dû être adoptées il y a longtemps et dont on s'occupe finalement. Il contient aussi des choses particulièrement odieuses. J'espère avoir assez de temps pour les souligner également.

Je veux d'abord réagir à certaines observations faites par le député d'Ottawa-Sud, qui a pris la parole au nom du Parti libéral sur le projet de loi C-18.

L'une des choses qui m'ont frappé dans son discours, c'est que j'étais absolument d'accord avec certains des points qu'il a défendus, et j'espère avoir le temps de les aborder également. Mais la chose qui m'a le plus frappé au sujet de ce qu'a dit le député d'Ottawa-Sud, c'est la façon dont il a parlé de l'injustice du régime fiscal actuel sans reconnaître que cette injustice tirait en grande partie son origine des politiques fiscales de plusieurs gouvernements libéraux.

Je parle bien sûr, monsieur le Président, de la façon dont les dépenses fiscales, le nom technique de ce que monsieur tout le monde appelle échappatoire fiscale, ont été crées par le gouvernement libéral au cours des années 70 et au début des années 80. Par exemple, le député a mentionné les crédits d'impôt pour dividendes, et je suis content qu'il l'ait fait. Au moins sur ce point, l'élimination de la taxe sur les ventes des fabricants constitue un changement de politique qui permet au député d'Ottawa-Sud de réclamer une modification du crédit d'impôt pour dividendes sans renier la politique libérale. Ce que le député a omis de dire, comme je l'ai déjà dit auparavant, c'est que bien des dépenses fiscales qui d'après nous, dans ce coin-ci de la Chambre, sont à l'origine du déficit et qui expliquent par conséquent que le gouvernement taxe sans vergogne la classe moyenne afin de réduire ce déficit, bon nombre de ces dépenses, disais-je, proviennent les régimes de dépenses fiscales des gouvernements libéraux précédents. Le NPD serait seul à le dire, monsieur le Président, qu'il faudrait le croire, mais il se trouve que Statistique Canada dans une étude récente a indiqué qu'environ 44 p. 100 du déficit était attribuable aux régimes de dépenses fiscales, autrement dit des taxes qui ne sont pas perçues et qui pourraient et devraient l'être de bien des façons. On ne peut attribuer que 6 p. 100 aux dépenses sociales et l'autre moitié, soit 50 p. 100 aux taux d'intérêt élevés pratiqués par le gouvernement et la manière dont cette ligne de conduite se répercute sur le déficit.

• (1530)

Monsieur le Président, ce que nous avons ici dans ce projet de loi, dans la mesure où il fait partie du régime fiscal global, est un système qui reflète les valeurs qui ont été si clairement et abondamment exprimées le soir où le gouvernement progressiste-conservateur a présenté son premier budget. Je vois que le député de Beaches—Woodbine est présent. Il ne doit pas avoir oublié ce moment où Michael Wilson, député d'Etobicoke—Centre, présentant le budget pour la première mois, a reçu une ovation de la part du caucus conservateur au grand complet lorsqu'il a annoncé l'exemption cumulative des gains de capital de 500 000 $. C'est à ce moment-là que je me suis rendu compte du gouffre immense qui existait entre moi et mes électeurs et le gouvernement et ses partisans—l'énorme gouffre, pourrais-je dire, monsieur le Président, qui existe dans la bible entre le mauvais riche et Lazare, l'homme pauvre à la porte qui ne peut jamais être franchie, semble-t-il.

Je me suis demandé, monsieur le Président, qui dans ma circonscription se réjouissait dans sa salle de séjour de cette exonération cumulative des gains en capital de 500 000 $? La réponse est personne naturellement.

C'était une exonération qu'on estimait être l'apogée de la politique financière conservatrice qui est abolument sans rapport avec les besoins financiers des gens dans une circonscription comme Winnipeg Transcona, à l'exception peut-être d'une poignée de gens qui ne se sont pas faits connaître de moi.

Le fait est que nous avons eu des programmes d'imposition financière qui ont été destinés, très ouvertement, honnêtement et franchement de la part du gouvernement à enrichir davantage les riches de notre pays. Le ministre des Finances a dit lui-même qu'il n'y avait pas assez de riches au Canada. Eh bien, il a agi conformément à la conception qu'il avait du problème; il a aidé les riches à s'enrichir, comme l'a dit le député d'Ottawa-Sud. Celui-ci a cité des statistiques très familières selon lesquelles ce sont les gens dans les tranches de revenu les plus élevées de la population canadienne qui ont été le plus avantagés par ce que le gouvernment a appelé à tort «une réforme fiscale.»

Cela n'a été une réforme fiscale dans aucun sens du terme, au sens où les Canadiens ordinaires l'entendent quand ils en réclament une, car ils veulent dire que le régime fiscal devrait devenir plus équitable et exiger davantage de ceux qui peuvent se le permettre et moins de ceux qui ne le peuvent pas. Au contraire, bien que notre régime fiscal offre, de l'aveu général, des allégements fiscaux aux contribuables à faible revenu, il prévoit également des allégements considérables pour les plus fortunés d'entre nous. Ce sont les contribuables à revenu moyen qui sont les plus durement touchés, qui écopent véritablement, pour ainsi dire.

Nous en arrivons, je crois, à une époque de notre histoire politique où la classe moyenne nous dit: «Ça suffit», où la TPS est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Sud; ce sont les familles de la classe moyenne avec des enfants qui n'en peuvent plus, qui sont les plus démunis devant cette situation. Comme il avait beaucoup plus de temps que moi, le député a pu longuement commenter les incohérences et les inégalités du régime fiscal en ce qui concerne les contribuables qui ont des enfants et le fait que les membres de la classe moyenne ne reçoivent plus l'aide qu'ils obtenaient auparavant pour élever leurs enfants, et ce, à cause du régime fiscal, de la récupération des allocations familiales et du fait qu'on en est presque à imposer des frais aux gens qui utilisent notre système d'éducation et divers autres services.

Je suis constamment surpris de voir mes enfants revenir de l'école et me dire qu'ils ont besoin de ceci, et de cela, que je dois leur acheter ceci et cela. Dans les années 1950 et 1960, et même dans les années 1940, les écoles fournissaient ce genre de choses.

En ce qui concerne le régime fiscal, les gens à revenu moyen et élevé considèrent de plus en plus que l'ensemble de la société n'a pas la responsabilité d'aider les parents à subvenir aux besoins des enfants. On considère les enfants comme un choix du consommateur que font les gens à revenu moyen et élevé et qu'il appartient aux parents de financer leurs choix; d'autres couples peuvent bien décider de ne pas avoir d'enfants et de s'offrir des vacances d'hiver au lieu d'élever des enfants; après tout, nous vivons dans un pays libre et nous faisons tous des choix.

Je ne vois pas les choses de cette façon. Il devrait y avoir plus de soutien pour les gens qui élèvent des enfants, quel que soit leur revenu. C'est pourquoi nous soutenons le régime d'allocations familiales, et c'est pourquoi nous étions contre la récupération et la désindexation des allocations familiales.

Le député a parlé également de la descrimination que le régime fiscal exerce contre le mariage. J'ai peut-être un conflit d'intérêts que je devrais déclarer parce que dans mon autre fonction de ministre de l'Église unie, j'ai l'habitude de marier des gens de temps à autre. Je pense que le mariage est une bonne chose, et je ne vois pas pourquoi le régime fiscal devrait exercer ainsi une discrimination contre le mariage. Je ne demande pas qu'il en exerce une en faveur du mariage. Je demande simplement, à l'instar du député d'Ottawa-Sud, qu'il soit à tout le moins neutre à l'égard de ce genre de choix que font beaucoup de gens. Voilà ce que j'avais à dire au sujet de l'intervention du député d'Ottawa-Sud.

Quant au projet de loi C-18, il comporte, je le répète, un grand nombre de dispositions qui nous intéressent. Parmi celles qu'il nous paraît valoir la peine de signaler du côté positif, il soustrait aux règles plus sévères régissant les déductions pour frais de déplacement et de travail les handicapés visuels ou les personnes chargées de s'occuper des personnes mentalement et physiquement déficientes. En fait, certaines des meilleures dispositions du projet de loi ont trait à des modifications concernant les handicapés, ayant pour effet par exemple d'augmenter le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

Certaines dispositions du projet de loi donnent en même temps l'impression que le gouvernement veut rendre plus rigoureuses les conditions d'admissibilité à certains de ces avantages. C'est un peu comme donner d'une main et prendre de l'autre, et nous voudrions explorer davantage cet aspect.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte néanmoins certains aspects positifs. Il met fin, par exemple, à une échappatoire touchant la déduction pour amortissement à l'égard des automobiles. Il reconduit une déduction visant à inciter les entreprises à rendre leurs locaux plus accessibles aux personnes handicapées. Voilà, encore une fois, une disposition qui contribuera à accroître la justice pour les handicapées au Canada. Il permet par ailleurs de déduire du revenu tiré de l'assurance-chômage les frais de scolarité pour les cours payés pour toucher l'assurance-chômage.

Maintenant, monsieur le Président, vous serez heureux d'apprendre que, grâce à ce projet de loi, il sera dorénavant officiellement impossible selon la loi de déduire comme frais professionnels les pots-de-vin offerts à des représentants du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. Blaikie: C'est un beau progrès moral du régime de l'impôt sur le revenu.

• (1540)

Les représentants du ministère maintiennent que ce n'était pas un problème répandu, mais il y a des pays où les pots-de-vin sont le seul moyen de faire avancer les choses. Cette notion est là pour qu'on ne puisse pas dire que son absence légalisait la situation. C'est un grand progrès.

Je vais résister à la tentation de répondre aux interpellations de mes collègues.

Le projet de loi accorde une déduction à ceux qui reçoivent une rente pour acte de bravoure pendant la guerre. Il accorde des exemptions et des crédits médicaux pour les produits destinés aux incontinents, les aides à la mobilité, les animaux dressés pour aider les humains, etc, de même que pour les modifications apportées aux habitations. Il prévoit aussi qu'aucun intérêt n'est demandé au contribuable qui a reçu un paiement en trop au titre du crédit de TPS.

Il permet de revenir en arrière, de réparer les erreurs plus facilement et d'obtenir des remboursements. Dans ce projet de loi, on augmente l'impôt sur le revenu des grandes entreprises, le faisant passer de 0,175 à 0,2 p. 100 du capital-actions excédant 10 millions de dollars. Cette mesure veillera à ce que les sociétés paient leur juste part, à n'en pas douter. C'est sûrement un pas dans la bonne direction, mais ils ont encore beaucoup de chemin à faire avant de demander aux grandes entreprises de payer véritablement leur part.

Pendant que le gouvernement se montre dur envers les sociétés, si vous me permettez ce petit sarcasme, il prévoit une nouvelle pénalité pour les grandes sociétés qui font des versements tardifs, pénalité qui correspond à 1/4 p. 100 du total par mois complet, comparativement à environ 5 p. 100 du montant total plus 12 p. 100 par année pour les particuliers. Cela illustre à quel point le gouvernement traite les contribuables canadiens et ses petits copains du secteur privé différemment.

Je me suis laissé dire que ce projet de loi comporte un autre bon aspect. En effet, on ne dit plus «il» en parlant du contribuable, on dit simplement «le contribuable». Je suis heureux de voir que le gouvernement a finalement pigé et qu'il a cherché, quand il en a eu l'occasion, à utiliser le langage inclusif du masculin et du féminin et, par le fait même, à éliminer les termes exclusifs.

Nous tenons à signaler certaines dispositions, y compris celles qui assouplissent les règles concernant la déduction des frais de bureau à domicile pour les travailleurs indépendants. Ces contribuables peuvent maintenant reporter leurs pertes pour une période indéterminée lorsque leurs frais de bureau à domicile sont supérieurs au revenu qu'ils tirent de leur travail indépendant.

Nous voulons également souligner à l'opposition que l'argent que les contribuables retirent du Programme de réadaptation des travailleurs âgés sera imposable comme le sont les prestations d'assurance-chômage. Il me semble que les travailleurs qui se trouvent dans cette situation par suite de la fermeture d'une usine ou pour une autre raison et qui deviennent admissibles au Programme d'adaptation des travailleurs âgés devraient pouvoir bénéficier d'un allégement fiscal quelconque. Lorsqu'on considère que les gains en capitaux ne sont taxés qu'à 75 p. 100, pourquoi ne pas accorder une exemption quelconque aux personnes qui se trouvent dans cette situation très difficile?

Il faut faire ressortir la différence entre, d'une part, la façon dont le gouvernement cherche à faire payer des impôts aux Canadiens ordinaires sans tenir compte des circonstances et, d'autre part, les allégements fiscaux dont bénéficient les sociétés.

Il y a aussi la question des changements relatifs aux avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord, question dont le député de Churchill parlera de façon plus détaillée au nom de notre parti.

Comme je l'ai déjà dit, le crédit d'impôt pour handicapés est passé de 575 $ à 700 $ par année. Toutefois, l'indexation annuelle est basée seulement sur la portion du taux d'inflation qui dépasse 3 p. 100. Autrement dit, ce crédit est traité de la même façon que les autres programmes sociaux. Si le gouvernement veut vraiment aider les personnes handicapées à subvenir à leurs besoins, on se demande comment il a pu en venir à la conclusion que l'augmentation des coûts correspond seulement à la portion du taux d'inflation qui dépasse 3 p. 100.

Le projet de loi donne aussi plus de latitude au ministre pour ce qui est de vérifier si les gens sont vraiment handicapés ou non. Par exemple, les déficiences sont définies de façon plus stricte. Revenu Canada a déjà commencé à serrer la vis et à réévaluer les dossiers des gens depuis quelques années.

La définition de personne handicapée est censée être très stricte, mais elle comporte énormément de lacunes, notamment à l'égard des personnes mentalement handicapées. Ainsi, le fait que quelqu'un puisse ou non travailler ou tenir maison a été expressément exclu des critères permettant de déterminer si quelqu'un est handicapé. Cette question nous préoccupe beaucoup.

Le député de Beaches—Woodbine s'intéresse depuis longtemps aux droits des personnes handicapées. Peut-être aura-t-il quelque chose à dire à ce sujet dans le cadre du débat?

Je sais que le temps file, mais il me reste seulement quelques points à soulever.

Le projet de loi supprime aussi le transfert à un parent du crédit d'impôt pour études si le cours est suivi à des fins de loisir. Beaucoup de professeurs de musique nous ont parlé de cette question, notamment des professeurs à l'emploi d'écoles de musique reconnues. Les écoles de musique ont non seulement été récemment frappées par la TPS car les parents qui doivent payer cette taxe ont de plus en plus de difficulté à faire suivre des cours de musique à leurs enfants, mais elles se heurtent aussi à un autre problème parce qu'on empêchera dorénavant les parents de bénéficier du transfert de crédit pour frais de scolarité. Au moment de l'étude en comité, nous convaincrons peut-être le ministre d'envisager une autre solution à cet égard.

Mon temps est toutefois écoulé. Mes collègues libéraux s'en réjouiront sûrement car ils n'aiment pas m'entendre dire que notre régime fiscal doit une bonne partie de son iniquité au Parti libéral. Je regrette de ne plus avoir de temps pour parler de cette question, mais je sais qu'ils en sont très heureux. Quoi qu'il en soit, nous aurons certainement l'occasion d'en reparler dans l'avenir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Désire-t-on ajouter un commentaire ou poser une question? Reprise du débat.

Avant de reconnaître le prochain intervenant, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, d'informer la Chambre des questions qu'elle abordera ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable député de York-Ouest—L'industrie du transport aérien; l'honorable député de Willowdale—L'emploi; l'honorable député de Drummond—L'industrie du textile et du vêtement; l'honorable députée de Vancouver-Est—Le multiculturalisme; et l'honorable député d'Algoma—L'agriculture.

Je donne maintenant la parole à l'honorable député de York-Ouest.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi de dire au député néo-démocrate que les libéraux ne demandent pas mieux que de parler de fiscalité et de toute autre question. Et il serait bien que le gouvernement de ma propre province participe aussi de temps à autre à un débat fructueux.

C'est avec plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-18, qui tend à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi que d'autres lois. Ce projet, comme vous le savez, monsieur le Président, a été déposé le 30 mai par le ministre des Finances et il vise à modifier de nombreuses dispositions fiscales imposées aux Canadiens par le gouvernement actuel.

Le projet de loi C-18 est volumineux: environ 400 pages et 250 articles qui visent à réformer notre législation fiscale.

En ma qualité de porte-parole de mon groupe parlementaire et de mon parti en matière de transport, c'est sans regret aucun que j'abandonne l'essentiel du débat aux porte-parole financiers et à d'autres députés. Comme porte-parole dans le domaine des transports, je voudrais m'attarder à une disposition, à un article qui concerne le transport des marchandises.

À ce propos, c'est un secret de Polichinelle que le transport des marchandises a beaucoup souffert de certaines des mesures économiques du gouvernement. Cela ne veut pas dire que d'autres segments du secteur des transports n'ont pas été touchés. Nous avons été témoins, à la Chambre, de plaintes semblables à celles des camionneurs. Lorsque le gouvernement a déréglementé le camionnage, en 1988, et a ouvert toutes grandes les portes aux camionneurs américains, nous savons bien quels ont été les résultats. Nos camionneurs et le secteur canadien du camionnage en ont beaucoup souffert.

La même chose est en train de se passer du côté des transports aériens, avec les négociations sur la libéralisation. Les Américains veulent pouvoir livrer concurrence librement et ouvertement au Canada et à l'étranger et même prendre des passagers dans notre pays. Je crois que, dans les transports aériens, les résultats seront analogues à ceux que nos camionneurs ont connus si nous laissons ces négociations se dérouler et si nous tolérons le libre-échange dans les transports aériens.

• (1550)

La navigation n'est certainement pas exclue; je pense à l'infrastructure, au réseau de transport du Canada. Les propriétaires de bateau, les équipages, les marins, les constructeurs de navire et les ports canadiens ont tous été perturbés du fait que le gouvernement n'a pas su mieux réagir à la crise économique actuelle, qu'il n'a pas su mieux la gérer, en fait.

Dans une large mesure, cette récession d'origine conservatrice, la suppression de milliers d'emplois, les lois fiscales désavantageuses, des frais d'utilisation excessifs, entre autres choses, ont rendu le commerce maritime canadien non concurrentiel, sans que ce soit nullement sa faute à lui.

Comme le savent les intéressés, le commerce maritime international est un secteur plus que largement contrôlé par des compagnies étrangères. Les expéditeurs canadiens ont souvent changé de pavillon pour pouvoir profiter de lois étrangères, de pratiques d'emploi différentes et de marchés plus concurrentiels.

Les dispositions de l'article 194 du projet de loi C-18 touchant notre industrie du transport maritime visent à placer nos compagnies de navigation sur un pied d'égalité avec leurs concurrents internationaux en permettant à ceux qui sont enregistrés à l'étranger de ne pas payer d'impôt sur les bénéfices tirés d'opérations exclusivement internationales.

Cela dit, je pense que cet article corrige bien les choses. Plus précisément, le projet de loi ajouterait à la Loi de l'impôt sur le revenu une disposition établissant que, lorqu'une société a été immatriculée à l'extérieur du Canada pour le transport de marchandises ou de voyageurs, les bénéfices qu'elle tire du commerce international ne sont pas imposables ici, au Canada; on essaie ainsi de corriger un facteur qui remonte à un certain nombre d'années et qui fait que les sociétés n'étaient pas encouragées à s'immatriculer au Canada, car elles craignaient que soient taxés non seulement les voies canadiennes, mais aussi tout le commerce maritime international.

Ce qui se passe au Canada, évidemment, monsieur le Président, c'est que très peu d'entreprises étrangères s'immatriculent ici et bon nombre de nos propres compagnies de navigation sont incitées à changer de pavillon et à aller s'enregistrer ailleurs, par exemple aux Bermudes. Cela a eu bien sûr nettement pour effet, comme vous l'aurez remarqué, que l'activité économique et ses retombées ne se produisaient pas au Canada, mais dans d'autres ports autour du monde.

Il faudrait remarquer également qu'aux termes du projet de loi, les points de départ ou de destination le long du Saint-Laurent ou dans les Grands Lacs n'entrent pas dans la définition du transport maritime international, de manière à protéger les entreprises exploitées à l'heure actuelle par les Canadiens.

Actuellement, les sociétés au Canada paient de l'impôt sur leur revenu de provenance mondiale, comme je l'ai déjà dit, si leur lieu de résidence principale est au Canada et si elles sont constituées ici. Une telle disposition fiscale n'a pas encouragé le transport maritime international, et de nombreuses sociétés de navigation canadiennes ont souffert d'une mesure qui réduit les débouchés exclusivement internationaux.

Le transport maritime international est vraiment une exploitation qui dépend d'un apport mondial. Souvent, les équipages, les marins, le financement, la construction du navire, les propriétaires, la cargaison, la gestion, l'affrètement et les activités d'un navire viennent de nombreux pays différents.

Je me suis rendu compte d'un tel internationalisme à la lecture d'un article du magazine *Maclean's* l'an dernier. L'auteur y parlait d'un navire international qui transportait du charbon de la Colombie-Britannique vers des aciéries japonaises. La navire avait été construit en Corée du Sud, et financé par une banque américaine avec des capitaux asiatiques; il était immatriculé au Liberia, et ses propriétaires étaient des Panaméens, dont les actions étaient assurées à Londres. Le navire avait par la suite été affrété aux Bermudes, il était géré à Hong Kong par un personnel des Indes et son équipage était formé d'officiers britanniques et de marins philippins.

Voilà qui illustre bien les complexités qui sont devenues la réalité de cette industrie. En tant que pays maritime, le Canada doit pouvoir soutenir la concurrence des autres géants du monde. Il est regrettable que jusqu'a présent, les mesures du gouvernement actuel aient entravé les débouchés de nos sociétés de transport maritime international, les équipages canadiens et nos chantiers maritimes canadiens. Par exemple, si on parle des États-Unis d'Amérique, ce pays était très en faveur d'une libéralisation de l'industrie du camionnage; il a exercé des pressions dans ce sens et nous avons cédé. De même, les Américains étaient aussi en faveur d'ouvrir le marché aérien, et nous sommes sur le point de céder là-dessus aussi. Par contre, dans le cas de la navigation, étant donné que nos navires peuvent soutenir la concurrence de nos voisins, ces derniers se retranchent derrière la Jones Act et refusent de discuter de cette industrie.

Cet exemple illustre la fausseté de l'argument invoqué par le gouvernement. Lorsque nous sommes forts et que nous pouvons soutenir la concurrence, nous sommes très réticents à élargir le marché. Par contre, lorsque, pour des raisons d'économie d'échelle, comme par exemple dans le cas de l'industrie du camionnage ou du transport aérien, nous fonçons sans retenue, nous en subissons les contrecoups.

Selon Statistique Canada, le volume de notre commerce maritime international s'est chiffré à 250 millions de tonnes en 1988. De toute évidence, nous sommes une nation commerçante. Sous le régime du gouvernement actuel, nous n'avons pu devenir compétitive à cet égard.

Par conséquent, il importe que la Chambre et le pays tout entier s'efforcent de permettre aux compagnies de navigation canadiennes de profiter des possibilités qui existent au niveau international. Il y a longtemps que ces entreprises sont disposées à payer leur juste part du fardeau fiscal au Canada, compte tenu de leur activité intérieure. Même le Syndicat international des marins canadiens reconnaît que les dispositions visant à exempter les opérations exclusives à l'étranger constituent un pas dans la bonne direction.

À la limite, je pense que les possibilités économiques peuvent certainement se concrétiser. Par exemple, un organisme cadre, c'est-à-dire un conseil consultatif appelé Initiatives pour l'Asie et le Pacifique, a récemment exercé des pressions auprès du gouvernement et de députés. Cet organisme estimait qu'un tel amendement dans le projet de loi aurait en fait comme conséquence d'accroître les possibilités et les retombées économiques. Cet organisme a notamment mentionné que si nous mettions sur pied une société internationale d'expédition, cette mesure entraînerait la création de 1 600 nouveaux emplois, sur une période de trois ans, dans la seule région de Vancouver. De même, une telle initiative aurait pour effet d'injecter 1 milliard de dollars dans l'économie locale régionale, et se traduirait par des achats de biens et services locaux d'une valeur de 180 millions de dollars.

Ce groupe estime qu'une flotte de quelque 200 navires serait possédée, gérée et contrôlée dans nos eaux côtières du Pacifique, au lieu des 12 navires qui sont actuellement en voie de construction. Je pense que nous pouvons bénéficier d'un certain nombre de retombées économiques dont profitent actuellement d'autres pays à cause du régime fiscal du Canada.

Parallèlement, toutefois, le ministre des Finances devrait répondre à un certain nombre de questions avant la fin du débat. Certes, l'étude en deuxième lecture que nous abordons maintenant n'est pas le moment idéal. C'est plutôt à l'étape du comité que l'on obtiendra des éclaircissements et des réponses de nos collègues qui siègent au Comité des finances.

D'abord, je voudrais savoir quel avantage présente la mesure proposée relativement à l'article sur le transport maritime du projet de loi C-18 qui porte sur l'emploi d'équipages canadiens. Par exemple, les dispositions de l'article 194 entraîneront-elles des pertes d'emplois pour les marins canadiens? Cette mesure législative signifie-t-elle que des milliers de Canadiens qui essaient de gagner leur vie à bord de navires canadiens seront remplacés par des marins étrangers? Quelles seront les perspectives d'emploi à l'étranger pour les équipages canadiens? Des compagnies de navigation internationales vont-elles faire davantage concurrence aux entreprises canadiennes à l'échelle locale?

À ce propos, M. Andrew Boyle, secrétaire-trésorier du Syndicat international des marins canadiens, a adressé une lettre le 3 avril au ministre des Finances afin de clarifier certains points similaires. Je voudrais citer le passage qui touche, selon moi, la question qui nous occupe: «Bien que ce soit une bonne chose que de mettre les intérêts des marins canadiens et ceux de leurs concurrents étrangers sur un pied d'égalité, cette modification ne pourrait jamais compenser les pertes d'emploi que provoque et que continuera de provoquer la politique que préconise le gouvernement et qui consiste à changer le pavillon des navires canadiens.»

• (1600)

Il ajoute: «Compte tenu des milliers de Canadiens qui vivent de l'industrie maritime, des mesures du gouvernement fédéral qui sont discriminatoires envers les Canadiens et qui favorisent le développement de multinationales canadiennes et de flottes de transport étrangères et des emplois qui disparaissent du même coup, il demande au gouvernement de bien vouloir examiner cette proposition touchant les marins canadiens qui travaillent à bord et commercent à l'échelle internationale.»

Le Syndicat international des marins canadiens est assurément, selon moi, un porte-parole représentatif, important et raisonnable de l'industrie du transport maritime. J'espère qu'à l'étape de l'étude en comité, les membres du comité se pencheront attentivement sur les préoccupations qu'il a exprimées à l'égard du projet de loi C-18, tout comme sur celles d'autres représentants de l'industrie maritime.

J'espère que ces préoccupations, entre autres, ont été exposées par mon collègue, le député d'Ottawa-Sud. Je sais que ma collègue, la députée de Hamilton Mountain, parlera d'autres préoccupations intéressant d'autres circonscriptions.

Je voudrais bien examiner en détail les autres facettes de l'industrie du transport maritime, mais je vais m'en abstenir. Je sais que c'est une question de jours avant que la Chambre des communes ne soit saisie du projet de loi C-33, concernant la marine marchande, et je vais m'efforcer de garder quelques-unes des généralités pour le débat qui suivra sur ce projet de loi.

Ce que je veux faire cet après-midi, dans le court laps de temps dont je dispose, c'est essayer d'examiner la disposition, parmi tant d'autres, bien sûr, du projet de loi C-18, qui intéresse l'industrie du transport. Elle nous offre, je crois, l'occasion tant de modifier notre législation de façon à stimuler l'activité économique de l'industrie canadienne du transport que de profiter de quelques-unes des autres options découlant de l'effet multiplicateur apte à rehausser la richesse économique de notre pays au moment même où il en a tant besoin.

Tout en cherchant à saisir une occasion de croissance économique, il nous faut être pleinement conscients de quelques-unes des préoccupations exprimées par les marins et y être sensibles car, dans notre enthousiasme à modifier notre législation, nous risquons de provoquer une récession dans d'autres secteurs.

Certes, la protection des emplois des marins et des autres travailleurs canadiens figure manifestement et comme il se doit en tête du programme national. Je crois que si nous sommes sensibles à ces préoccupations, nous arriverons à réaliser l'avantage économique découlant de la modification de notre législation fiscale tout en protégeant les emplois des travailleurs et des marins canadiens de telle sorte que l'industrie du transport maritime du Canada soit à nouveau bien assise et capable de concurrencer les meilleures au monde.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, au dire du gouvernement, sa stratégie actuelle pour les personnes handicapées comporte deux éléments principaux.

Le premier est composé des modifications qu'il propose d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu et dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir le projet de loi C-18. Le second est constitué de la stratégie nationale en tant que telle pour les personnes handicapées que le premier ministre a annoncée à Winnipeg il y a quelques semaines.

Si c'était là les principaux éléments de la stratégie du gouvernement pour les personnes handicapées, je serais la première à féliciter le gouvernement de prendre ces premières mesures afin de venir en aide aux personnes handicapées du pays.

Malheureusement, on constate que la stratégie globale du gouvernement ne mérite pas la moindre louange, mais qu'elle devrait plutôt être condamnée.

Les conservateurs présentent fièrement les modifications qu'ils proposent dans le projet de loi C-18 et déclarent: «Nous donnons aux personnes handicapées la somme de 65 millions de dollars.» Ces mêmes conservateurs semblent oublier qu'il y a une semaine, ils ont voté en faveur du projet de loi C-32, qui réduira de plus de deux milliards de dollars les paiements du Régime d'assistance publique du Canada.

Ils ont voté en faveur d'une mesure qui aura pour effet de réduire les soins à domicile, les soins de santé, les programmes de réadaptation, les programmes d'autonomie et les services d'emploi pour les personnes handicapées.

Les députés conservateurs signalent avec fierté que le premier ministre a annoncé à Winnipeg l'intention du gouvernement d'affecter 31 millions de dollars aux programmes destinés aux handicapés. Ils oublient, semble-t-il, qu'il y a un an, ils ont adopté le projet de loi C-69 qui réduisait de milliards de dollars les crédits destinés aux services sociaux et au financement des programmes établis. Je voudrais leur rappeler également qu'ils se sont prononcés en faveur d'une réduction de 100 millions de dollars et de 411 millions de dollars respectivement des crédits destinés à la Planification de l'emploi et au logement social et qu'ils ont, en outre, décidé dans cette enceinte de réduire les transferts aux provinces au titre des soins de santé. Le gouvernement conservateur réduit de plusieurs milliards de dollars les crédits affectés aux programmes sociaux.

Or, ce sont ces programmes sur lesquels les handicapés comptent pour obtenir les soins médicaux voulus, la formation nécessaire et des logements adaptés à leurs besoins, ainsi que pour se sortir de la pauvreté et pour vivre le plus dignement possible, tout en ayant le maximum de liberté.

Le gouvernement sabre dans tous les grands programmes sans lesquels les handicapés ne peuvent réussir. En retour, il offre maintenant aux intéressés les modifications fiscales prévues dans le projet de loi C-18, qui représentent 65 millions de dollars, ainsi qu'une autre somme de 31 millions de dollars par année promise par le premier ministre.

Lorsqu'on sait qu'il y a 3,3 millions de handicapés au Canada, on s'aperçoit alors que les modifications prévues dans le projet de loi C-18 représentent moins de 20 $ par année pour chaque personne handicapée. Cela fait moins de 1,60 $ par mois, ou 5c. environ par jour.

En faisant les mêmes calculs, on constate que les nouveaux programmes promis par le premier ministre équivalent à 90c. par mois, ou moins de 3c. par jour pour chaque personne handicapée.

Une voix: C'est honteux!

Mme Phinney: En bref, le gouvernement détruit les services d'assistance sociale, de santé, d'éducation, de rééducation et de logement essentiels aux personnes handicapées, et en échange, il leur offre des avantages fiscaux et de nouveaux services qui représentent 8c. par jour pour chaque personne handicapée.

Il s'agit là, monsieur le Président, d'une honte nationale.

Dans son budget qui a conduit au projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le ministre des Finances a eu le culot d'affirmer que son gouvernement faisait plus que tout autre pour améliorer les chances offertes aux handicapés, ainsi que pour les traiter de façon plus équitable et pour leur permettre d'avoir une vie plus active dans le milieu du travail, dans leurs collectivités et chez eux.

Ce sont-là de bien belles paroles de la part du ministre des Finances, mais pour sa part, face au projet de loi tendant à sabrer dans le financement du Régime d'assistance publique du Canada, l'Association canadienne de la paralysie cérébrale a déclaré qu'on ne pouvait justifier les souffrances extraordinaires imposées ainsi aux pauvres et aux personnes handicapées.

Il y a, au Canada, 552 000 handicapés visuels. Même avec des lunettes, ces gens ont de la difficulté à lire les caractères normaux. On retrouve également 46 625 personnes aveugles au sens de la loi. Ces Canadiens, nos concitoyens, ont besoin des programmes dans lesquels le gouvernement conservateur sabre. Quarante-deux p. 100 des personnes handicapées ont huit années ou moins de scolarité. Il faut leur offrir une aide accrue et non moindre.

Ces chiffres ont beau être terribles, ils ne sont rien à côté de certains autres chiffres dont je voudrais vous faire part.

Selon l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités, voici les statistiques les plus récentes sur les Canadiens handicapés qui vivent sous le seuil de la pauvreté: 195 000 présentent des déficiences auditives; 225 000 sont atteints de troubles mentaux; 493 000 sont des personnes à mobilité réduite et 407 000 souffrent de déficiences motrices.

Permettez-moi de préciser que le terme technique de déficience motrice décrit une capacité limitée de se vêtir ou de se dévêtir, de sortir du lit ou de s'y mettre, de couper ses ongles de pied ou d'exécuter des choses avec ses doigts.

Comment se fait-il qu'en 1991, 407 000 Canadiens qui ont des déficiences motrices vivent sous le seuil de la pauvreté? Comment se fait-il qu'un tiers des Canadiens qui sont handicapés et dont l'âge varie de 15 à 24 ans vivent sous le seuil de la pauvreté? Comment se fait-il que 29,5 p. 100 des femmes handicapées vivent sous le seuil de la pauvreté?

• (1610)

Voilà de graves questions auxquelles nous devons tous répondre en adoptant des mesures législatives pertinentes et justes à l'endroit des Canadiens handicapés. Ces questions ont trait à la sécurité financière, aux chances d'emploi et à l'équité en matière d'emploi, à l'autonomie et à la vie communautaire, à la promotion des droits des personnes handicapées et à la prévention des incapacités.

Je ne m'attends pas à ce que le projet de loi C-18, règle tous ces problèmes. Par contre, j'attends du gouvernement qu'il soit honnête. Ce projet de loi, qui au dire du gouvernement constitue un progrès important dans le traitement fiscal des Canadiens handicapés, ne représente en fait qu'une goutte dans l'océan que le gouvernement vient de vider. Les mesures que renferme ce projet de loi sont fort loin de dédommager les Canadiens handicapés pour les pertes qu'ils subissent à cause des compressions faites par le gouvernement dans d'autres mesures législatives.

Comme le député d'Ottawa-Sud l'a déjà dit, l'opposition officielle est disposée à ce que ce projet de loi soit renvoyé assez rapidement à un comité législatif pour y être étudié en détail. Je sais gré au comité d'être prêt à s'atteler à la tâche, et je ne voudrais pas lui suggérer tous les points possibles qu'il pourrait examiner. J'espère cependant qu'il tiendra compte de certaines de mes réflexions lorsqu'il étudiera les aspects du projet de loi C-18 qui touchent les Canadiens handicapés.

L'article 90 énonce la proposition du gouvernement à l'égard du crédit d'impôt pour déficience. J'espère que le comité se rendra compte que près de trois millions de Canadiens handicapés ne tireront aucun avantage du crédit d'impôt pour déficience. Il s'agit de la plus importante mesure budgétaire qui leur soit offerte et, pourtant, 90 p. 100 d'entre eux n'y ont pas droit. J'espère que le comité en tiendra compte lorsqu'il proposera des améliorations à ce projet de loi.

L'article 91 insérera dans la Loi de l'impôt sur le revenu des définitions légales précises à l'égard de ceux qui ont droit au crédit d'impôt pour déficience. À l'heure actuelle, ces définitions figurent dans le règlement. J'espère que le comité déterminera s'il est sage de les transférer du règlement à la loi. Risquons-nous d'exclure certaines personnes du droit au crédit? La certitude d'une loi est-elle préférable à la souplesse d'un règlement?

Les membres du comité voudront également dissiper les préoccupations de certains défenseurs des droits des personnes handicapées qui se demandent si le crédit d'impôt pour déficience et le crédit d'impôt pour frais médicaux sont complémentaires. Est-ce que la mesure législative garantit sans le moindre doute que les Canadiens handicapés peuvent demander un des crédits sans crainte de perdre l'autre?

J'espère qu'en ce qui concerne le crédit d'impôt pour frais médicaux, le comité législatif reverra la décision de limiter l'aide fiscale aux dépenses pour des soins fournis par des personnes à temps partiel qui ne sont pas parentes avec l'handicapé. Y a-t-il une raison logique à cette restriction? Est-ce qu'on ne risque pas, ainsi, de faire de la discrimination contre les handicapés vivant en milieu rural ou isolé où la seule personne susceptible d'aider l'handicapé pourrait être un parent?

L'article 15 du projet de loi traite de la déduction par les entreprises des frais résultant de la modification de leurs locaux pour les rendre accessibles aux handicapés. Sur le plan technique, nous pensons, dans l'opposition, que ces dispositions sont tellement étroitement définies qu'elles limitent les déductions aux modifications apportées pour donner accès aux handicapés moteurs. Est-ce que ces dispositions excluraient des choses comme des messages parlés dans les ascenseurs, des alarmes visuelles en cas d'incendie? Si tel est le cas, j'espère qu'on en amendera le libellé.

Sur un plan plus général, il est bon de noter que le gouvernement n'a pas chiffré cette disposition du projet de loi. Est-ce parce que le gouvernement sait bien que cette mesure ne suffira pas à encourager les entreprises à modifier leurs locaux? Existe-t-il un autre moyen plus efficace pour encourager les entreprises à améliorer l'accès à leurs locaux? J'espère que le comité envisagera cela.

Il y a ensuite un certain nombre de questions techniques qui doivent être envisagées en ce qui concerne les conséquences du projet de loi pour les handicapés cana-

diens. Je voudrais cependant être bien claire, ce n'est pas le projet de loi lui-même qui me trouble, car même dans son interprétation étroite il propose quelques mesures qui pourraient se révéler utiles aux handicapés canadiens. Non, ce qui me trouble, c'est que le gouvernement pense que ce projet de loi répond sérieusement aux problèmes que connaissent les handicapés. Ce qui me trouble plus encore, c'est que les autres gestes du gouvernement font bien plus qu'annuler les effets bénéfiques de ce projet de loi.

En tant que porte-parole de mon parti pour les handicapés, j'ai eu le plaisir d'organiser cet été une série de réunions au Canada avec des handicapés et des groupes qui les représentent. Je désire remercier mes collègues du parti libéral qui ont participé à ces réunions. Nous avons glané un grand nombre d'excellentes suggestions. Nous avons entendu nombre de personnes qui n'avaient jamais auparavant présenté leurs idées à des députés. Nous utiliserons ces idées dans les mois à venir lorsque nous chercherons à obtenir quelque chose de plus juste pour les handicapés du Canada.

Je souhaiterais seulement que tous les députés conservateurs aient eu cette chance, car je suis certaine qu'ils abandonneraient la stratégie injuste et malavisée qu'ils ont adoptée. Ils verraient qu'il est ridicule de couper dans les soins de santé des personnes âgées. Ils verraient qu'il est ridicule de couper dans les logements des personnes handicapées. Ils verraient qu'il est ridicule de couper dans les services de réadaptation, les programmes de formation, les programmes d'emploi des personnes handicapées.

Les Canadiens handicapés demandent la même chose que nous: l'occasion de développer leur plein potentiel. C'est sûrement ce que nous tous, en tant que société, voulons. Et en 1991, ce n'est pas trop demander. Je prie le gouvernement de donner cette chance aux Canadiens handicapés, je l'en supplie.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai voulu prendre part à ce débat parce qu'il s'agit d'une question importante pour les Canadiens. Je ne puis imaginer quelque chose de plus important pour les Canadiens que l'impôt sur le revenu. Je pense que c'est le sujet le plus courant dont on parle dans les cuisines et les lieux où l'on réunit. On en parle peut-être plus que de la Constitution et même plus que de la popularité du premier ministre actuel. Chaque jour, les citoyens éprouvent des appréhensions au sujet de taxes de diverses sortes.

Je ne puis imaginer une question qui exige plus d'attention de ma part et de la part de mon personnel lorsque nous essayons de répondre aux appels téléphoniques et aux lettres que nous recevons du public. Les gens commencent à comprendre le système fiscal. Ils me posent des questions intéressantes au sujet de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur les produits et services et des taxes de vente provinciales. Ils veulent savoir quand il faut les payer. Ils commencent à comprendre quelques-unes des complexités du système. Ils commencent à comprendre comment ils peuvent acheter des muffins sans avoir à payer de taxe. Lorsqu'ils voient une affiche dans un magasin disant «nous payons la TPS», ils savent que cela ne représente pas vraiment un avantage s'ils doivent payer la taxe de vente provinciale sur le prix des articles et la TPS soit-disant payée. Les gens commencent donc à saisir les nuances.

L'une des choses qui me tracassent au sujet de ce projet de loi, c'est qu'il se trouve fondamentalement à perpétuer et à étendre les subtilités du système de l'impôt sur le revenu.

Je crois que nous devrions commencer par le titre du projet de loi, parce que je pourrais mettre n'importe quel ministre et n'importe lequel des cinq ou six députés qui sont ici cet après-midi au défi de me le citer de mémoire. Ce n'est tout simplement pas possible. Regardez l'épaisseur du projet de loi. La plupart des villes du Canada n'ont pas un annuaire téléphonique de cette épaisseur. Et ce n'est pas tout, ce n'est qu'une partie du document. Ce n'est que le début du dernier battage des cartes.

Je pense que les plaintes dont les Canadiens, en tant que groupe, nous font part, sont tout à fait légitimes. Lorsqu'ils passent un contrat de vente avec un magasin comme Canadian Tire, Woolco ou K-Mart ou avec toute autre entreprise, ils veulent savoir combien on leur demande et à quoi ils s'engagent, c'est leur droit. Selon les lois du Canada, de l'Ontario et de la plupart des provinces, le consommateur qui signe un contrat de vente compte ce droit parmi d'autres. Supposons qu'un individu se présente au bureau d'un député et lui dise: «Regardez, j'ai reçu dans le courrier une facture d'après laquelle j'aurais signé un contrat. J'ai essayé de le lire, mais je n'y comprends rien. Est-ce que je dois retenir les services d'un avocat pour qu'il me l'explique?»

• (1620)

La plupart d'entre nous répondrions qu'il existe probablement quelque part une loi, provinciale ou fédérale, prévoyant que le consommateur a le droit de savoir un minimum de choses et qu'il incombe au secteur privé de donner des explications claires sur le service offert. Nous devrions donc depuis belle lurette pouvoir signer des contrats que les avocats ne sont pas les seuls à comprendre et qui ne servent pas à tromper le public.

Je mets au défi tout Canadien normal d'examiner un formulaire d'impôt sur le revenu et d'y comprendre quoi que ce soit. C'est impossible. L'année dernière, j'étais parmi ceux qui se réjouissaient de la production d'un formulaire abrégé, offert pour plus de commodité, que les contribuables étaient censés pouvoir remplir plus rapidement.

J'ai eu un de ces formulaires abrégés. Je lis des formulaires abrégés comme celui-là depuis environ 30 ans. Je n'y ai rien compris. Nous devons nous réunir en famille pour trouver le sens de ce formulaire abrégé. De plus, lorsque nous avons comparé ce formulaire au formulaire détaillé, nous avons constaté que si nous utilisions le formulaire abrégé, nous devions renoncer à plusieurs avantages auxquels le régime fiscal nous donnait droit.

Nous pouvions poster le formulaire abrégé que l'on nous disait pouvoir utiliser, mais cela nous aurait coûté de l'argent. Si vous voulez utiliser le formulaire abrégé, vous devez payer plus d'impôt sur le revenu. «Danger». «Attention». Comme sur les paquets de cigarettes. «Remplir ce formulaire peut être dangereux pour votre compte en banque». De tels avertissements seraient justes envers les contribuables, mais il n'y en a pas. On dit plutôt que ce formulaire est censé simplifier le paiement de votre impôt sur le revenu au gouvernement du Canada.

Il faut lire le projet de loi jusqu'au bout, mais c'est un véritable défi et je doute que la plupart des Canadiens le fassent. Je doute même que la plupart des députés le lisent au complet. Mais si vous le faites, vous verrez la réalité toute déformée. C'est un genre de représentation bureaucratique de ce qui se passe ici.

Je veux vous lire un seul article parce qu'il est, à mon avis, très intéressant. Il s'agit du paragraphe 28. Suivez-moi si vous le pouvez et dites-moi, monsieur le Président, si c'est du français, de l'anglais ou autre chose.

Le paragraphe (10) s'applique après le 17 juin 1987. Toutefois, pour la période entre le 17 juin 1987 et le 14 septembre 1988, le passage de la définition de «corporation exploitant une petite entreprise» au paragraphe 248(1) de la même loi, édicté par le paragraphe (10), qui précède l'alinéa *a*) est remplacé par ce qui suit:

Une voix: Voulez-vous répéter?

M. Breaugh: Qu'est-ce que cela signifie? Dans laquelle de nos langues officielles ce texte a-t-il été écrit? Peut-on concevoir que la population canadienne soit capable de comprendre cela? Je sais qu'il y en a qui vont dire au pauvre diable qui je suis que ce n'est pas fait pour être lu par le public, que c'est fait pour être lu par des avocats, des comptables et des bureaucrates.

La plupart des députés d'expérience pourront vous raconter quelque anecdote au sujet d'un électeur qu'ils ont rencontré la semaine précédente à qui ils ont tenté d'expliquer, comme je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, pourquoi le gouvernement du Canada laisse entendre aux gens qu'ils ne devraient pas se marier, qu'ils devraient divorcer, puisqu'ils correspondraient ainsi à telle définition de tel règlement de cette loi, et qu'ils en tireraient un avantage financier.

Évidemment, ce n'est pas de nos affaires, mais c'est pourtant ainsi que cette loi est rédigée, et que la plupart des lois ayant trait à l'impôt sur le revenu sont rédigées. C'est ce que font les définitions.

Allez expliquer à ceux qui tentent de gagner leur vie en tant que pêcheurs commerciaux pourquoi c'est si difficile pour eux, et pourtant si tentant pour quelqu'un qui veut organiser des expéditions de pêche en groupe, à titre d'abri fiscal. C'est très difficile à faire, et c'est aussi démoralisant. Ce n'était sûrement pas le but premier de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je reviens toujours à l'idée que cet impôt sur le revenu était censé être un impôt temporaire. Difficile à croire. Si l'on examine les dispositions de ce projet de loi, on ne peut que déplorer l'absence presque totale de sens de la justice, par son esprit même. J'ai compris, pour avoir été actif en politique depuis un certain temps, que dans un sens très large, les dispositions touchant l'impôt sur le revenu sont utilisées comme un levier par les gouvernements pour permettre certaines choses et en empêcher d'autres. Ce qu'il faudrait faire, ce serait peut-être se décider à un moment donné à regrouper ailleurs tous ces encouragements parce que présentés ainsi pêle-mêle, ils font payer la facture aux citoyens moyens. Ce sont les pauvres malheureux qui en sont les victimes. Ce sont eux qui n'ont pas les moyens de jouer le jeu et qui n'ont donc pas de nombreux investissements. Il ne leur reste aucun argent dans leur salaire net pour faire des investissements.

Ce sont des victimes au sens où ils dépendent d'autres personnes pour interpréter de simples formules fiscales afin de pouvoir remplir leurs obligations aux termes de la loi. Un test intéressant serait, mais je n'arrive pas à imaginer des circonstances semblables—de voir s'il serait équitable d'avoir d'autres lois que les gens ne pourraient pas interpréter ni respecter.

Dans le Code de la route, par exemple, si tous les panneaux étaient dans le même jargon que les lois de l'impôt sur le revenu, lorsque les gens arriveraient au panneau d'arrêt, ils devraient aller chercher un juriste pour leur dire si le panneau leur ordonne de s'arrêter ou de passer ou si le feu est vert ou rouge et ils devraient faire appel aux conseils de spécialistes pour suivre la lettre de la loi. Eh bien, nous disons tous ce que c'est absurde. En fait, c'est exactement ce que la loi de l'impôt sur le revenu oblige tous les Canadiens à faire.

Je voudrais revenir à quelque chose dont j'ai parlé précédement au sujet de l'amertume que provoquait ce processus chez le public. Je ne suis pas certain que les Canadiens voudront jamais comprendre complètement ce projet de loi ou le système d'imposition du revenu. La plupart d'entre eux s'en moquent. Très franchement, ce n'est pas le but de leur vie. Ce n'est pas ce qui les motive quotidiennement. Mais c'est quelque chose qui commence maintenant à les gêner et ils deviennent de plus en plus conscients du fait qu'ils en sont victimes, que le système n'est pas conçu pour être équitable. Il les défavorise eux et leurs familles et les empêche d'accomplir grand-chose du point de vue économique pendant la durée de leur vie active. Ils commencent maintenant à comprendre qu'à la fin de leur vie active, ce système continue à les défavoriser, qu'il les pénalise quand ils prennent leur retraite et qu'il le fait là où ils le ressente le plus durement, dans leurs finances. Quand ils essayent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, ils savent qu'ils sont assujettis à un régime d'impôt sur le revenu qui va à l'encontre de leurs intérêts.

Il reste aussi que ce projet de loi a été rédigé pour servir les intérêts d'une infime partie de la population, celle qui a les reins assez solides pour résister dans ce domaine, celle qui est capable d'engager des avocats et des fiscalistes, et de mettre leurs talents à profit, jour après jour.

En fait, la plupart des gens qui sont en affaires aujourd'hui diraient probablement que leurs conseillers fiscaux comptent parmi les gens les plus importants dans toute leur organisation. Pas les employés qui fabriquent le produit, ni ceux qui imaginent le concept, et ni ceux qui produisent. Les gens qui leur sont indispensables sont bien souvent les conseillers fiscaux. C'est à ce niveau-là qu'on décidera si une entreprise peut survivre, si un produit peut être lancé sur d'autres marchés. Est-ce ça qu'on voulait? Je ne le pense pas. Il y a longtemps, on se faisait une idée bien différente du système d'impôt sur le revenu.

L'amertume des Canadiens commence à se manifester dans des comportements regrettables, personne ne le contestera. Je connais de plus en plus de gens qui essaient délibérément de trouver une porte de sortie pour échapper complètement à l'impôt sur le revenu.

Cet été, chez moi à Oshawa, diverses personnes sont venues frapper à ma porte pour me vendre quelque chose en m'offrant un prix si je payais par chèque ou par carte de crédit, et un tout autre prix si je payais comptant. Il y avait de quoi me mettre la puce à l'oreille. Ce qui se passait ici, c'est que l'ouvrier qui voulait poser une couche de scellant dans mon entrée avait compris que s'il me faisait une facture il aurait de l'impôt à payer. Si le seul papier à friper était les dollars que je déposais dans sa main, cela signifiait qu'il n'y avait pas d'impôt à payer et, à ses yeux, c'était mieux qu'administrer une entreprise légitime qui pourrait être taxée à un moment donné.

Les Canadiens commencent à sentir que le système est mauvais, qu'il n'est pas équitable. C'est un système qui essaie de faire une distinction entre les riches et les pauvres, sauf que les riches savent mieux l'utiliser que les pauvres. Pris entre les deux, il y a tous ces gens qui travaillent pour vivre, tous ceux qui touchent un chèque de paie.

Nous avons eu un petit débat ici ce matin. C'est malheureux, car je pensais que c'était une bonne idée qu'une motion d'initiative parlementaire fasse savoir aux contribuables âgés qu'il peut exister une solution, qu'il peut être à leur avantage de payer leur impôt une fois par année au lieu de faire chaque trimestre. Le gouvernement, évidemment, n'avait pas le temps de s'occuper de ce genre de préoccupation.

Beaucoup de gens commencent maintenant à réfléchir: si quelqu'un de leur quartier peut éviter de payer l'impôt, comment s'y prend-il? Si j'avais le moyen de garder l'argent de mes impôts durant la plus grande partie de l'année au lieu de le verser au gouvernement plus tôt dans l'année, je pourrais peut-être m'en servir pour payer mes dettes au lieu de le donner au gouvernement fédéral.

• (1630)

Ils commencent à comprendre des choses simples comme celles-ci: Et même si cela me valait un crédit d'impôt, même si cela me valait un remboursement d'impôt, je n'y gagne rien. Il faut d'abord que je paie l'impôt et puis que j'attende six, huit, neuf ou douze mois avant qu'un service du gouvernement m'envoie un chèque. Ils commencent à se rendre compte que cela présente un inconvénient pour eux, que le chèque ne semble jamais correspondre tout à fait à leur dépense initiale, et même s'il correspondait, il leur avait fallu laisser l'argent à quelqu'un durant un an et attendre ensuite pour le récupérer.

Ce n'est pas un système équitable. Le problème, mis à part le simple entêtement de tout cela, c'est que c'est un système fiscal qui ne peut tout simplement pas fonctionner dans notre pays. J'ai entendu d'autres députés en parler devant moi; ce n'est pas une révélation et ce n'est pas un point de vue que j'ai été le seul à faire valoir. Ce régime fiscal est basé sur la simple notion que le système est assez juste, que les gens vont payer sans qu'on doive faire beaucoup de vérification, sans qu'on ait à courir après eux. Les gens vont trouver que le système est juste et que, pour l'essentiel, ils paient leur juste part. Mais si les gens voient les choses autrement, s'ils y voient un système qui les trompe, vous savez ce qu'ils vont faire, monsieur le Président? Ils vont essayer de tricher le système. Oeil pour oeil, dent pour dent. On peut difficilement les en blâmer, car les exemples abondent autour d'eux.

Quand ils voient des sociétés respecter la loi à la lettre—et il ne faut pas accuser les sociétés d'enfreindre la loi ici—, ils en respectent et l'esprit et la lettre. Des conseillers fiscaux leur disent comment contourner cette loi, comment différer le paiement de l'impôt, comment éviter de payer de l'impôt, comment emprunter de l'argent pour l'amortir, quoi radier, quoi ne pas radier et dans quelle mesure.

Quand les simples citoyens regardent cela, ils se disent qu'ils feraient peut-être mieux de trouver et d'utiliser eux aussi certains de ces renseignements. Et je crois que c'est déjà commencé. Mais, pour l'essentiel, pour revenir à ce que j'ai dit au début, les députés trouveraient-ils raisonnables qu'on leur présente un contrat où les gens diraient carrément qu'ils ne comprennent pas, qu'il leur faut quelqu'un pour interpréter ce document gouvernemental? Est-il raisonnable de s'attendre que les gens acceptent cela tout simplement? Je ne crois pas. Je crois que les gens commencent à se rendre compte que c'est un régime fiscal qui, aussi simple qu'il ait pu être au départ, est en train de nous échapper.

Les gens doivent au moins comprendre le régime fiscal, mais ils ne le comprennent pas. Le régime fiscal doit aussi être juste et équitable. Les gens doivent pouvoir dire: «Je n'aime pas payer des impôts, mais je comprends que nous sommes tous imposés à peu près dans la même mesure.» Ce n'est malheureusement pas ce que les gens disent.

En examinant les dispositions de ce projet de loi, on peut reconnaître l'approche traditionnelle selon laquelle le gouvernement dit: «Nous avons cerné un problème ici, alors nous allons apporter quelques changements là et peut-être que le problème sera résolu.» Nous avons tous observé ce processus pendant assez longtemps pour savoir qu'il n'a jamais fonctionné et qu'il ne fonctionnera jamais.

En conclusion, monsieur le Président, je ne préconise pas un impôt uniforme ou quelque chose d'aussi simple que cela, mais je dis simplement que, en toute justice, les Canadiens devraient être capables de lire et de comprendre les formulaires de déclaration d'impôt du gouvernement du Canada, et ce n'est pas le cas. C'est un problème fondamental. Ce n'est pas normal que mon père, qui est mort à 91 ans et qui avait une 7e année, ait été obligé de payer quelqu'un 50 $ chaque année pour se faire dire qu'il ne devait rien au gouvernement du Canada. Et il a dû le faire jusqu'à sa mort. Il y a des millions de Canadiens dans cette situation, qui sont incapables de fonctionner à l'intérieur du système.

Je crois donc que le processus est décidément mauvais. Il semble presque impénétrable. Il est presque impossible à percer. Je remarque que les ministres qui présentent ce projet de loi semblent ne pas vouloir rester en place. Personne ne veut rester à la Chambre pour défendre cette mesure législative, et avec raison. Elle est indéfendable, et personne ne devrait perdre son temps à essayer de la défendre.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue d'Oshawa pour son exposé qui fut intéressant. Il a soulevé deux ou trois points qui m'ont consterné, moi, ainsi que bon nombre d'électeurs que je représente.

Je crois que c'est le ministre actuel de la Santé nationale et ex-ministre responsable des sous-marins nucléaires, qui était, à l'époque où il faisait partie de l'opposition, le porte-parole des conservateurs en matière de revenu. Ce ministre et son parti avaient fait, en 1984, puis en 1988, mais surtout en 1984, toute une histoire autour de la simplification du régime fiscal. Je me demande si le député d'Oshawa s'en souvient et s'il peut commenter un peu plus les progrès réalisés par le gouvernement en vue de la simplification du régime fiscal, si progrès il y a eu.

Permettez-moi également de faire quelques brefs commentaires pour appuyer ce que mon collègue a dit à propos de l'attitude, de la culture des Canadiens, qui autrefois acceptaient de payer leur impôt, même si cela ne leur plaisait pas. Ils protestaient quelque peu, se demandaient s'ils ne payaient pas un peu plus que leur juste part. Toutefois, tant que le fardeau n'était pas trop lourd et que leur situation économique semblait s'améliorer, du moins quelque peu, d'année en année, ils toléraient la situation. À l'instar de mon collègue, je crois que nous risquons d'adopter, quand vient le moment de payer nos impôts, la même attitude que les Français qui sont devenus depuis fort longtemps de véritables professionnels de l'évasion fiscale. Ces dernières années, les Canadiens ont complètement changé d'attitude envers le gouvernement, le revenu et les impôts, et cela me paraît très dangereux.

Je voudrais donc poser à mon collègues les questions suivantes. Depuis que le gouvernement a fait cette promesse importante, de quelle façon s'y est-il pris pour simplifier le régime fiscal? Que pense mon collègue de la nouvelle attitude des Canadiens envers notre régime fiscal? Pendant combien de temps encore les contribuables canadiens toléreront-ils la situation?

M. Breaugh: Monsieur le Président, en réponse à la première question concernant ce qu'il en est de l'application simple du régime fiscal canadien, je dirai que c'est inacceptable. Voilà le genre de projet de loi qu'un ministre présente à la Chambre et à propos duquel il fait une déclaration succincte pour en expliquer les mérites avant de laisser les autres payer les pots cassés. C'est inexcusable.

Je ne veux pas justifier cette situation, mais force est d'admettre que la façon dont les gouvernements fonctionnent de nos jours a de quoi endormir la conscience n'importe qui. C'est difficile à avaler. Les gouvernements s'entourent de spécialistes qui leur expliquent ce qu'ils peuvent dire et ce qu'ils doivent taire. Les ministres de la Couronne sont rarement autorisés à dire réellement ce qu'ils pensent en cette Chambre. Ils se contentent ni plus ni moins de dire les réponses qu'on leur a soufflées.

Ce genre de mécanisme de contrôle est en partie à l'origine du problème. Je le déplore. Des personnes qui sont animées d'excellentes intentions et qui appartiennent à tous les partis politiques ont essayé de changer la situation. À mon avis, tous les politiciens savent que des changements s'imposent. Le drame, c'est que ceux qui sont supposés être au service de la population, ceux qui sont censés agir à titre de conseillers et ceux qui ont en quelque sorte fini par contrôler la situation n'ont pas saisi ce message.

La deuxième question est plus troublante. Elle l'est pour moi car j'appartiens à cette génération de Canadiens qui ont cru en leur pays et qui, même s'ils n'aimaient pas payer de l'impôt sur le revenu, estimaient néanmoins que c'était leur obligation. J'ai toujours cru qu'il y avait dans le régime une certaine équité qui finirait par triompher, mais je commence à comprendre ceux qui sont amers, ceux qui disent qu'ils sont des laissés-pour-compte et que tous les ordres de gouvernement sont là pour exploiter.

C'est faux, notamment quand on constate, comme je l'ai fait dans ma collectivité, le nombre de bien nantis qui échappent à l'impôt sur le revenu. C'est un drame auquel j'ai encore une fois été confronté dernièrement et une idée qui semble encore bien ancrée au sein du gouvernement fédéral. Ceux qui sont au bas de l'échelle, ceux qui servent directement la population canadienne, nos fonctionnaires, quoi, doivent accepter une augmentation salariale de 0 p. 100 cette année. Tous les jours à la Chambre, le gouvernement essaie toutefois d'expliquer de son mieux pourquoi il est absolument nécessaire et équitable de verser de généreuses primes à des gens qui touchent déjà un salaire très intéressant, merci.

• (1640)

Quelles que soient les subtilités juridiques de cet argument, les Canadiens sont témoins de la situation et ils se tiennent en leur for intérieur un discours qui—j'en ai peur—est antiparlementaire. Ils n'avalent plus cet argument. Ils connaissent suffisamment la musique pour savoir qu'ils sont les tristes victimes d'une régime fiscal qui laisse à désirer.

Même s'ils ne crient pas sur tous les toits qu'ils en ont assez, assis à leur table de cuisine, ils constatent tout de même que la famille est victime de ce régime et ils cherchent des moyens de ne pas payer leur juste part d'impôt sur le revenu. Je ne sais pas s'ils y réussiront aussi bien que la plupart de nos grandes sociétés, mais je puis vous assurer qu'ils essaieront.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à la Chambre pour parler du projet de loi C-18, qui vise à apporter encore d'autres modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

La capacité de notre gouvernement de mobiliser la volonté de la population est fondée sur la confiance. Rien ne dégage un manque de confiance aussi manifeste que notre régime fiscal actuel.

Avec ses règles, ses règlements, ses exceptions et ses exceptions aux exceptions, le régime fiscal canadien est d'une complexité extrême. Il est absolument impossible pour la personne moyenne aujourd'hui de remplir elle-même sa déclaration d'impôt.

Lorsque je me préparais à parler de ce projet de loi, j'ai été encouragé par ce que j'ai lu dans un communiqué de presse de Revenu Canada en date du 24 mai. Voici ce que disait le deuxième paragraphe: «L'équité est un élément important de mes efforts constants en vue de rendre le régime fiscal plus simple et plus juste.» C'étaient là les paroles du ministre du Revenu national.

Dans le troisième paragraphe, on parlait d'amendements dont bénéficieront les particuliers relativement aux amendes imposées dans le cas des déclarations tardives et de l'intérêt à payer sur les soldes en souffrance.

On disait aussi qu'il pourrait y avoir des remboursements à partir de l'année d'imposition 1985 et qu'on simplifierait le processus permettant aux particuliers de contester officiellement une cotisation établie par le ministère.

Lorsque j'ai lu cela, j'étais encouragé. Puis, peu de temps après, le projet de loi C-18 est arrivé. Ce ne sont que des modifications à la loi, et il y en a 400 pages. Aujourd'hui, j'ai pris une page au hasard. Je suis tombé sur la page 220, et je veux vous lire un paragraphe, et demander à tous les députés de la Chambre s'ils peuvent honnêtement le déchiffrer. Il s'agit de l'article 94 du projet de loi, qui porte sur l'article 118.6 de la loi. Il y est question des programmes de formation admissibles. En voici le libellé:

> 94. (1) L'élément A de la formule figurant au paragraphe 118.9(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Et voici la modification qui est plus simple et plus juste. Je lis:

> A représente le moins élevé *des montants suivants*:
>
> *a*) 600 $;
>
> *b*) le total des montants que le particulier peut déduire pour l'année en application de l'article 118.6 ou qu'il aurait le droit de déduire pour l'année en application du paragraphe 118.5(1) si le passage «les frais de scolarité payés à l'établissement pour l'année» à l'alinéa *a*) de ce paragraphe étaient remplacés par le passage «la partie des frais payés à l'établissement pour l'année qu'il est raisonnable de considérer comme payés relativement à un programme de formation admissible d'un établissement d'enseignement visé au sous-alinéa *a*)(i) de la définition d'«établissement d'enseignement agréé» au paragraphe 118.6(1)»;

Je ne suis ni avocat ni comptable, mais je défie n'importe quel avocat ou comptable de me dire ce que cela signifie.

Je suis presque entièrement d'accord avec le député d'Oshawa. Le régime fiscal actuel nuit à la productivité du Canada. Il y a des mois, maintenant, que nous parlons de productivité à la Chambre. Le seul instrument, que nous contrôlons à la Chambre, qui soit capable d'inspirer une attitude positive à tout homme, femme ou enfant du Canada, le seul instrument que nous possédons au Canada pour engendrer une telle attitude, c'est le régime fiscal.

Or, le régime fiscal du Canada est si complexe, si injuste, si inefficace et il fonctionne si mal que nous n'avons absolument aucune chance de devenir un pays productif parce que ce régime est conçu de façon à décourager la productivité.

Si vous voulez avoir une main d'oeuvre motivée et productive, vous devez la traiter avec justice. Comment pouvez-vous lui faire assumer ses responsabilités si elle ne comprend pas? Actuellement, nous devons faire confiance aveuglément au régime fiscal. Or, que lisons-nous? Nous lisons tous les jours, et nous savons que c'est vrai, qu'il y a deux ans seulement, près de 7 000 Canadiens dont les revenus étaient supérieurs à 250 000 dollars par année n'ont pas payé un sou d'impôt sur le revenu. Nous avons appris de Statistiques Canada, il y a trois ans, que 2 200 sociétés dont les bénéfices non répartis dépassaient 25 millions de dollars, en excluant les sociétés ayant des pertes reportées rétrospectivement, n'ont pas payé du tout d'impôt.

Cependant, ces particuliers et ces sociétés qui ne paient pas d'impôt ne font rien d'illégal, ils utilisent tout simplement des échappatoires légales. Ils engagent des gens dont le travail consiste à les aider à contourner la loi de l'impôt sur le revenu en se servant de certaines de ses dispositions.

Quel gaspillage d'énergie! Au lieu de promouvoir des idées créatrices pour développer notre économie, pour créer des emplois et de la richesse, des comptables agréées et des fiscalistes aux salaires faramineux gaspillent leur énergie à chercher des moyens légitimes d'éviter à leurs clients de payer l'impôt.

Cette pratique n'est plus limitée aux moyennes et grandes entreprises. Comme le député d'Oshawa l'a dit, aujourd'hui, il a rencontré des colporteurs qui exigent un prix différent selon que l'on paie leur marchandise avec une carte de crédit ou un chèque ou qu'on la paie comptant. Le régime fiscal actuel a engendré une économie parallèle de plusieurs milliards de dollars.

• (1650)

Ce ne sont pas mes propos, mais ceux de W.E. Dewart, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, qui a passé de longues années à étudier notre économie souterraine.

Si nous tenons vraiment à mobiliser, à galvaniser la volonté de notre pays, à créer une main-d'oeuvre productive, alors je crois que nous devons commencer par modifier radicalement notre législation fiscale.

J'ai collaboré avec un groupe de Canadiens de toutes les régions du pays qui estiment que l'heure d'une intervention radicale est venue. Il est temps de mettre en place un régime simplifié, que tout le monde puisse comprendre, un régime qui soit simple, car c'est à la simplicité qu'on juge de l'équité. Lorsqu'un régime est simple, on peut dire qu'il est juste. Il y aura accroissement de l'efficacité, ce qui nous permettra en fin de compte de créer de meilleurs produits et services et de les offrir à plus bas prix. C'est ainsi que nous pouvons dire que notre législation fiscale est en fait une question macro-économique.

Le député d'Oshawa a dit tout à l'heure que les gens, dans leur cuisine, leur salon, leur jardin, leur poste d'essence ou dans les restaurants parlent de l'exaspération que leur cause la TPS, du fardeau administratif de cette taxe, de la complexité du régime fiscal, de l'inefficacité de la législation fiscale. Ils veulent non seulement que nous prenions conscience du problème, mais aussi que nous tentions de le régler.

Je pense qu'il est maintenant temps d'agir. Je me suis efforcé, comme beaucoup d'autres, de promouvoir l'idée d'un impôt unique. Monsieur le Président, une telle mesure nécessiterait un formulaire aussi petit qu'une carte postale. Des fiscalistes de toutes les régions du pays ont confirmé qu'un tel régime est une chose faisable.

Monsieur le Président, il s'agit essentiellement de prendre le revenu brut, qu'il s'agisse d'un revenu personnel ou d'un revenu d'entreprise, puis, après avoir appliqué le crédit d'impôt personnel, le crédit d'impôt pour personnes âgées, le crédit d'impôt pour enfants, le crédit d'impôt pour dons de charité, le crédit relatif au REER, bref, après avoir appliqué tous ces crédits, vous imposez le solde au taux de 20 p. 100. Si vous appliquez une telle formule aux entreprises et aux particuliers, les recettes seront suffisantes pour répondre aux exigences sociales des gouvernements du pays.

Lorsque vous appliquez un système simplifié qui ne nécessite qu'une déclaration ayant les dimensions d'une carte postale, les contribuables sont à même de voir que le système est équitable. Or, si les Canadiens estiment qu'ils sont traités de façon équitable, ils seront motivés. Ils iront de l'avant. De même, lorsque des investisseurs étrangers examinent la situation d'un pays et constatent que sa population active est motivée, ils n'hésitent pas à investir dans ce pays.

Monsieur le Président, c'est ce dont nous avons besoin afin de réduire les taux d'intérêt, afin d'injecter plus d'argent dans le marché pour les entrepreneurs, et afin de réduire les coûts des taux hypothécaires et des taux d'intérêt sur les automobiles. Ce sont là les mesures qui favorisent l'expansion d'une économie; or, lorsqu'une économie est en expansion et que sa population active travaille au lieu d'être en chômage, c'est là que le déficit peut être réduit et le pays sauvé de la catastrophe.

Monsieur le Président, la seule façon de redresser la situation consiste à procéder à une refonte radicale de la Loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Je sais qu'il y en a beaucoup qui pensent que cette idée est farfelue et qu'elle n'est pas réalisable. Monsieur le Président, le pays vit actuellement une crise et il est temps que ses dirigeants prennent des mesures énergiques. Il est temps que la classe politique du pays soit sensible à ce qui motive la population.

À l'heure actuelle, le régime fiscal est conçu de telle sorte que plus vous travaillez, moins il vous en reste. Si vous êtes un entrepreneur et que vous voulez travailler le soir et la nuit, plus vous travaillez moins il vous en reste. Çà n'a absolument uncun sens.

Qu'y a-t-il de mal à ce qu'une personne ambitieuse travaille fort et gagne 200 000 $ ou 3000 000 $ par année? Nous ne devrions pas avoir un régime fiscal qui prive une telle personne de près de la moitié de ses revenus. Nous ne devrions pas non plus avoir un régime en vertu duquel certaines de ces personnes peuvent faire appel aux services de très bons spécialistes du droit fiscal et ne payer absolument aucun impôt.

La caractéristique principale d'un régime d'imposition unique et que celui-ci ne comporte aucune échappatoire. Tous doivent payer leur juste part. Personne n'est exempté. Tous sont touchés. Après déduction des dépenses légitimes, tous les contribuables paient leur part de 20 p. 100. Voilà comment fonctionne ce système.

Le système actuel a pour effet de dissuader les investissements étrangers au Canada. Il nuit à la productivité. Il ne récompense pas la réussite.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C-18 que le gouvernement a présenté dans l'intention d'améliorer les choses, mais qui ne réussira qu'à les envenimer encore une fois. C'est encore la bureaucratie du ministère des Finances qui sort gagnante, cette bureaucratie qui regroupe les plus grands esprits de notre pays et qui se perpétue indéfiniment dans ce ministère.

Peut-on imaginer faire accepter un impôt unique aux gens du ministère des Finances? La mise en oeuvre d'un impôt unique aurait sans doute pour conséquence après quelques années de transférer les deux tiers des emplois dans d'autres ministères.

Une voix: Le Parti libéral préconise-t-il un impôt unique?

M. Mills: Le député demande si le Parti libéral préconise un impôt unique. Non, telle n'est pas la politique du Parti libéral. Je ne faisais que mentionner cette idée aux fins du débat sur la réforme fiscale.

Mais, comme le député l'a demandé, je lui dirai qu'il y a deux semaines, les Jeunes libéraux du Canada l'ont adopté à titre de résolution prioritaire. C'est un début.

Le système de l'impôt unique comporte des lacunes. Je sais qu'il peut y avoir un débat honnête sur la question de savoir si les crédits d'impôt pour personnes âgées et pour enfants que je propose sont trop généreux. Le fait est que c'est une bonne solution de rechange au système actuel.

Les députés d'en face sont-ils contre la simplicité? Sont-ils contre l'équité? Ont-ils quelque chose contre l'efficacité? Pas un seul député ministériel, absolument pas un seul, n'a quoi que ce soit à redire à tout cela.

Chaque fois que nous proposons quelque chose, les députés d'en face nous mettent au défi de le réaliser. Pourquoi ne pas relever le défi? Je dois dire que le député de Mississauga-Sud a fait valoir, au sujet de l'impôt unique, quelques préoccupations dont certaines sont fort valables. Elles ont au moins l'avantage de susciter un débat honnête sur la réforme de la fiscalité.

Les députés ministériels sont tous liés, en fait. J'ai déjà siégé en face et je sais ce que c'est. Ils sont obligés de dire comme les hauts fonctionnaires du ministère des Finances. Chaque fois qu'ils proposent, en tant que gouvernement, quelque chose de simple et d'équitable, les hauts fonctionnaires s'efforcent d'y trouver quelque chose à redire. Notre ville se nourrit de paperasserie. Elle se gargarise de paroles.

Je me réjouis de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-18. Je persiste à croire qu'un groupe de députés ministériels bienveillants fera éventuellement comprendre au Cabinet du Canada, au premier ministre du Canada, qu'il n'est pas trop tard pour reprendre à zéro une réforme fiscale globale.

• (1700)

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions, notamment au député libéral de Broadview—Greenwood: Je l'invite à remonter quelques années en arrière. Étant donné qu'il connaît bien le régime fiscal, je suis persuadé qu'il se rappelle qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral tirait 75 p. 100 environ de ses recettes de l'impôt des sociétés et 25 p. 100 de celui des particuliers.

À la fin de l'ère Trudeau, en 1984, c'était tout à fait l'inverse; l'impôt des particuliers comptait pour 75 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral et celui des sociétés représentait 25 p. 100.

Je voudrais savoir comment il peut concilier cela avec la notion d'équité fiscale.

L'autre chose dont je voudrais parler est un peu plus récente, mais elle remonte quand même à une dizaine d'années. Je suis persuadé que mon collègue se rappelle fort bien de l'infâme budget MacEachen de 1981 ou 1982, dans lequel le ministre des Finances de l'époque disait vouloir faire disparaître les échappatoires. Il a bel et bien supprimé un certain nombre d'échappatoires inadmissibles accordées aux sociétés. Du même coup, il a fait disparaître quelques-unes des rares échappatoires offertes aux travailleurs ordinaires, surtout ceux du Nord, qui pouvaient profiter de certaines dispositions spéciales en matière de logement et de déplacements; il ne s'agissait pas vraiment d'avantages, mais d'exemptions fiscales relatives aux indemnités supplémentaires de vie chère qu'on leur versait pour s'assurer qu'ils restent dans le Nord.

Or, d'une part, il a proposé de supprimer toutes ces prétendues échappatoires et d'autre part, il a affirmé qu'après avoir fait disparaître toutes ces échappatoires offertes aux sociétés, le gouvernement allait pouvoir réduire le taux marginal d'imposition. Ces mesures budgétaires ont soulevé tout un tollé, car on n'avait pas, semble-t-il, consulté comme il se doit les intéressés et ce budget n'avait pas été bien planifié, ce qui allait tout à fait à l'encontre de la façon de faire habituelle du ministre. En effet, à ma connaissance, il avait toujours tout planifié avec soin. Cependant, il a réduit ce taux marginal d'imposition.

Face à tout ce tollé, il a rétabli toutes les échappatoires offertes aux sociétés. Il a, par contre, supprimé celles dont profitaient les travailleurs ordinaires. Il a, en outre, oublié de rétablir l'ancien taux marginal d'imposition.

Ainsi, en définitive, après la présentation de ce budget, on a abouti à un régime fiscal beaucoup plus injuste que celui qui existait auparavant.

Je suis persuadé que le député de Broadview—Greenwood se rappelle quelque peu M. MacEachen également. Croit-il que cette initiative qui a été appuyée alors par le Parti libéral, qui fait encore partie des mesures que nous devons à ce parti et qui constitue un excellent exemple de la gabegie des libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir, a pu vraiment être un accident? S'agissait-il d'un simple accident de parcours ou n'était-ce pas plutôt typique de la façon d'agir des libéraux qui, lorsqu'ils étaient au pouvoir, n'ont cessé d'accroître le fardeau fiscal des travailleurs ordinaires au profit des sociétés.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le député de Kootenay—Ouest de sa question.

Le premier point qu'il a soulevé concerne l'impôt sur le revenu des sociétés qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, représentait environ 75 p. 100 des impôts prélevés, contre 25 p. 100 pour l'impôt sur le revenu des particuliers. Il a absolument raison lorsqu'il dit que la situation est complètement inversée de nos jours. Les impôts des particuliers qui sont versés dans le trésor national aujourd'hui s'élèvent à environ 49 milliards de dollars, contre environ 11 milliards pour les impôts des sociétés; sur ce chiffre, à peu près 80 p. 100 proviennent de petites et de moyennes entreprises pour la plupart.

Je m'élève totalement contre le système sous sa forme actuelle. C'est pourquoi j'essaie de le changer et de proposer une approche différente. J'ose proposer une solution que l'on peut débattre et qui est loin d'être parfaite, j'en conviens. Ce n'est encore qu'une approche conceptuelle, mais elle a été analysée par le modèle de développement social de Statistique Canada.

L'important, c'est qu'il s'agit d'un système réalisable, dans le sens qu'il va produire les recettes dont le gouvernement du Canada a besoin pour répondre à ses besoins. Sur ce point-là, au moins, nous semblons d'accord.

Le deuxième point qui a été soulevé a trait au budget de M. MacEachen présenté à l'époque de mon ancien patron, M. Trudeau. J'y étais et je n'oublierai jamais la frustration et la colère exprimées par le pays devant une tentative pourtant sincère de M. MacEachen pour améliorer le système. Si je peux dire une chose que cette expérience m'a apprise et ce que j'ai vu par la suite—je l'ai dit dans mon discours plus tôt aujourd'hui, et n'allez surtout pas croire que j'en veux aux fonctionnaires, il ne faut pas me citer hors contexte—c'est qu'il est très difficile de faire bouger les autorités au ministère des Finances lorsqu'il s'agit de mettre de l'ordre dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Je pense que M. MacEachen, que je respecte énormément, n'a pas été assez sévère. Je pense qu'il n'est pas allé assez loin en fait de simplification et d'efficacité accrue du système. Il a eu le mérite d'essayer, mais lorsqu'on échoue, on n'avance plus. C'est ce que j'essaie de dire aujourd'hui. Je pense que les petits rajustements ne suffisent plus. Ce qu'il faut maintenant, c'est une solution radicale et totale.

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, j'aimerais demander à notre collègue de Broadview—Greenwood. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole au député de Winnipeg Transcona qui veut faire un rappel au Règlement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'hésite à invoquer le Règlement, mais c'est une question sur laquelle je reviens constamment. Dans l'esprit des membres du Comité sur la réforme parlementaire, le comité McGrath, le but de la période de questions est de permettre en priorité aux membres de partis autres que celui auquel appartient la personne qui vient de parler, de poser des questions aux députés qui viennent de parler.

En l'absence de personnes désirant prendre la parole qui n'appartiennent pas à un autre parti, il est tout à fait acceptable de donner la parole à des personnes appartenant au parti de celle qui vient de parler; mais la période de questions est avant tout pour les membres des autres partis. Je sais que le Règlement n'est pas si explicite, mais je pense que c'est conforme à l'esprit de la réforme. Je n'hésite donc jamais à rappeler aux présidents, vice-présidents et présidents suppléants que c'est ainsi que les choses doivent se passer au lieu de ces petits échanges intimes entre membres du même parti.

Si d'autres personnes ne prennent pas la parole, d'accord; autrement, non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie beaucoup le commentaire du député de Winnipeg Transcona et en effet, la Présidence, dans l'esprit du Règlement, pour qu'il y ait alternance des points de vue, cherche à reconnaître des gens d'autres partis.

J'avais déjà reconnu le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke et j'avoue que c'est simplement peut-être parce que le député de Gatineau—La Lièvre est plus près de moi. . .

[*Traduction*]

Il obtient plus facilement la parole que vous. Je prends cependant bonne note de votre remarque. Soyez bref, je vous prie.

M. Assad: Monsieur le Président, j'avais une question parfaitement légitime à poser à notre collègue. Nous n'avons pas tenu de conciliabule. J'ai simplement posé une question.

Le président de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante—je sais que M. Bulloch l'a dirigée, et il la dirige probablement encore—a trouvé à redire à l'idée d'une taxe unique. Je voudrais connaître votre réaction aux critiques formulées par M. Bulloch.

• (1710)

Je voudrais dire au député de Winnipeg Transcona que je répondrai avec plaisir à toutes ses questions, après avoir répondu brièvement à notre collègue.

À l'heure actuelle, le taux d'imposition de la petite entreprise est d'environ 10 p. 100 et la taxe unique, nous parlons d'un système complètement intégré, ferait doubler ce taux, le faisant passer de 10 à 20 p. 100.

M. Bulloch formule une crainte parfaitement légitime. Prenez le cas d'un chef de petite entreprise qui fait un bénéfice net de 50 000 $ ou de 100 000 $. Le taux d'imposition actuel serait de 10 p. 100 Au taux que je propose, soit 20 p. 100, il lui en coûterait 10 000 $ de plus d'impôt.

Dans le système complexe qu'on connaît, le petit homme d'affaires dépense bien plus de 10 p. 100 en honoraires d'avocats, frais de comptabilité et autres frais administratifs. Quelle dépense d'énergie négative. Ce n'est qu'un élément de réponse.

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps de parole est terminé, à moins que les députés ne soient unanimes à vous accorder une prolongation. Reprise du débat.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, le projet de loi C-18 nous donne l'occasion de soulever une question de grande importance. Je ne crois pas qu'il y ait une chose plus importante dans une démocratie que la façon dont on taxe, nous-mêmes, et je dis bien nous-mêmes, parce qu'après tout, le gouvernement ici représente le peuple, donc on élit nos représentants ici pour refléter l'opinion de tous les Canadiens. Mais, à travers les années, nous avons fait évoluer un système de taxation qui est rendu tellement complexe et tellement incompréhensible que cela prend des avocats qui se spécialisent strictement dans la fiscalité pour venir à bout de faire épargner de l'argent aux grandes corporations, ou aux mieux nantis, ou à l'élite financière de ce pays. Imaginez, regardez l'épaisseur de ce document! Au-delà de 1 400 pages pour l'impôt personnel. D'une complexité telle que ça prendrait quelqu'un qui aurait étudié chez les Jésuites, et même à ça. . . pour comprendre ce qui se passe là-dedans. Et, imaginez-vous que le gouvernement arrive, monsieur le Président, avec des amendements, et regardez l'épaisseur: 400 pages pour expliquer ce qui n'apparaissait pas là-dedans. Cela vous donne une idée du manque de simplicité et d'équité dans notre système de taxation.

Le commun des mortels et les représentants de cette Chambre réalisent, j'en suis sûr, qu'il y a un problème fondamental dans notre système de taxation. C'est impossible qu'il y ait autant de frustrations, pour aucune raison. Le système de taxation est rendu tellement inéquitable et injuste que les gens consacrent énormément d'efforts, d'énergie négative, pour utiliser le terme de mon collègue, afin d'éviter de payer des taxes et à trouver des façons d'éviter d'en payer. Pourtant, c'est une chose qui devrait être simplifiée pour que ce soit non seulement juste et équitable, mais qu'il y ait aussi apparence qu'il en est ainsi. Mais avec des volumes de cette épaisseur, c'est loin d'être évident que le système est simple, juste et équitable.

Mon collègue a mentionné ici qu'un ancien ministre des Finances, M. MacEachen, avait tenté il y a 10 ans ou plus d'amener des réformes dans cette Chambre. Il s'était inspiré d'une commission royale, la Commission Carter, qui avait été mise sur pied entre 1962 et 1963, jusqu'en 1967. Kenneth Carter, que je considère comme un grand Canadien, avait fait une étude en profondeur de notre système de taxation, et il avait sorti un document littéralement révolutionnaire. Il y avait des éléments sans précédent là-dedans pour une démocratie vraiment basée sur l'ensemble de toutes les couches de la société. Notre ministre des Finances de l'époque a essayé d'introduire des éléments. Mon collègue a mentionné qu'il y avait un orage au Canada, mais, monsieur le Président, ce n'est pas venu de la classe moyenne, c'est venu des grandes compagnies et des financiers. C'est eux qui ont vu, dans cette réforme de la taxation, qu'il y avait une véritable réforme au profit de la classe moyenne. Les gens d'affaires, monsieur le Président, s'occupent de leurs affaires, c'est évident, et leurs affaires, c'est de sauver autant d'argent que possible. C'est ça, leurs affaires, et on ne peut pas les blâmer. Ils ne font rien d'illégal, c'est évident, ils suivent la loi. La voilà la loi: quatorze cents pages, puis un autre quatre cents pages d'amendements.

C'est évident que les grandes compagnies et les financiers peuvent se permettre de faire appel aux services d'avocats, de spécialistes et de fiscalistes pour trouver des moyens de payer le moins d'impôt possible. Évidemment, si cette classe, la mieux nantie de notre société, ne paie pas sa part juste et équitable, cette charge tombe sur le dos de quelqu'un d'autre: la classe moyenne, l'épine dorsale de notre société, l'épine dorsale, même, de la démocratie dans tous les pays civilisés. Pourtant, ce sont nous, les gens de la classe moyenne, qui avons eu des augmentations d'impôt sans précédent depuis les dernières années.

Monsieur le Président, je n'essaie pas de dire que nos amis d'en face, le gouvernement, le Parti conservateur, sont totalement responsables de l'augmentation de taxes. Ce n'est pas ça que j'essaie de dire. Je voudrais être juste et équitable dans mes propos en disant que, depuis des années, plusieurs gouvernements n'ont vraiment pas réussi à trouver un système juste et équitable. C'est ça qu'on a devant nous autres. Ils appellent ça une réforme, mais on n'est pas rendus incrédules au point de croire que c'est une réforme. Quelle réforme y a-t-il eu dans le système de taxation? Est-ce que c'est simplifié? Au contraire, c'est plus complexe que jamais. Est-ce que la classe moyenne paie moins? Les gens qui m'écoutent, monsieur le Président, savent très bien qu'ils paient plus que leur part. C'est impossible que des millions de Canadiens se trouvent dans une situation où le système est rendu injuste. C'est impossible. C'est malheureux, mais je trouve que nos électeurs, surtout ceux de la classe moyenne, n'ont pas les moyens de se permettre d'avoir des fiscalistes, des spécialistes et des avocats pour vérifier leur rapport d'impôt pour voir s'ils paient 200 $, 500 $, 1 000 $, 1 500 $ en trop. De toute façon, ils sont trop occupés à gagner leur vie, à travailler quotidiennement.

Ils n'ont pas rien que ça à faire et ce n'est pas leur raison d'être de s'informer de la manière dont le système de taxation fonctionne. Ils prennent pour acquis que ceux qui sont dans cette Chambre vont travailler dans leur meilleur intérêt, mais ce fut un échec sur ce plan-là. Ce fut un échec parce qu'on ne reflète pas les vraies valeurs de notre société pour la classe moyenne. Est-ce que c'est une grande découverte de dire que la classe moyenne est l'épine dorsale de notre société? Regardons la façon dont ils sont traités.

Monsieur le Président, j'ai été grandement influencé par un livre écrit par Lynda McQuade sur le système de taxation. Le titre est *La part du lion*; en anglais, c'est *Behind closed doors*. Je l'ai trouvé extrêmement intéressant parce qu'elle a démontré, surtout depuis les derniers vingt ans, que—ils s'occupent de leurs affaires et je ne dis pas qu'ils ont fait quelque chose de mal ou d'illégal—l'élite financière, les grosses compagnies ont mis des pressions. Ils ont littéralement dicté au ministère des Finances certains avantages fiscaux à leur avantage. C'est évident qu'ils l'ont fait, et elle démontre de quelle façon ce fut fait. On a déjà dit dans le passé que les riches ne payaient pas. C'était bien beau de dire cela, mais quand tu n'as pas de preuve, ça ne vaut pas grand-chose. Mais là dans son livre, elle démontre comment les mieux nantis de notre société ont bénéficié d'un système de taxation qui était à leur avantage, et on pourrait donner une multitude d'exemples. C'est très complexe, mais c'est là quand même.

• (1720)

La classe moyenne réalise, depuis quelques années surtout, que le fardeau de l'impôt est rendu à un point intolérable. On s'aperçoit que depuis les dernières quelques années, on est un peuple de moins en moins riche, c'est-à-dire que la classe moyenne a de grandes difficultés à maintenir le même niveau de vie que par les années passées.

Les années 1960 et 1970 ont été des années prospères. Les chiffres le démontrent, et je ne veux pas commencer à citer *Global Economics*, mais c'est un travail en profondeur qui démontre que pendant les années 1960, quelqu'un qui gagnait un salaire moyen pouvait épargner 29 p. 100 de son revenu net, pour aller passer des vacances ou s'occuper des loisirs.

Durant les années 1970, ce montant-là de 29 p. 100 du revenu net a baissé autour de 17 p. 100. Puis aujourd'hui, à l'heure actuelle, on dit que durant les années 1990, quelqu'un de la classe moyenne qui gagne un salaire bien ordinaire va épargner moins de 1 p. 100 de son revenu net.

Mais qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire qu'on est obligé de payer plus que notre part. C'est clair. Il faut qu'on s'attaque à ce problème!

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de participer à une ligne ouverte en compagnie d'une personnalité de la région qui a une émission radiophonique populaire, M. Alain Dexter, qui est très bien écouté et qui est très sensibilisé à ce système de taxation et de la façon que la classe moyenne est défavorisée. Il m'avait téléphoné et m'avait demandé d'aller à une de ses émissions pour parler avec ses auditeurs. Il est évident que les gens, par leurs appels, se disaient complètement frustrés et, le pire de tout, ils se sentaient impuissants. Pourtant, on représente la majorité des Canadiens. Pourtant, malgré le fait qu'ils nous élisent, ils se sentent impuissants devant un système de taxation qui est à leur désavantage.

Mais le message qu'il faut mettre dans l'esprit des gens, c'est que les gens du monde des affaires n'ont rien fait d'illégal, ils s'occupent de leurs affaires, puis leur affaire est d'épargner de l'argent. Y a-t-il quelque chose de plus clair que cela?

Nous de la classe moyenne, notre rôle est de communiquer à tous ceux qui veulent nous représenter dans cette Chambre, qu'il y a des réformes à apporter. Ce projet de loi n'en contient pas. La classe moyenne est taxée plus que jamais! Ce dont on a besoin, c'est une véritable étude en profondeur. On a un avantage que très peu de pays dans le monde ont. On a eu une commission royale d'enquête, la Commission Carter. On peut s'inspirer de celle-ci pour trouver des moyens de taxer nos gens de façon juste et équitable. Et quand les gens s'apercevront que le système de taxation reflète la valeur, l'intégrité et la justice sociale, il n'y a pas de problème. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'ils accepteront sans difficulté le fait qu'il y a un déficit, puis qu'il faut le combler.

Je dois féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood, parce que nos collègues ici savent comment il a travaillé sur son texte unique. On sait qu'il a fait des efforts et il faut le féliciter. Il a consulté des experts dans le domaine. Monsieur le Président, un de nos amis d'en face a dit qu'il y avait des lacunes dans son «affaire». Il n'y a pas de doute, puis il l'a avoué. Mais on serait bien plus à l'aise de corriger des lacunes qui sont sur une page que d'essayer de corriger des lacunes sur 2 000 pages. Il a fait un effort et c'était un bon début pour pouvoir discuter de la façon d'aborder le sujet. Peut-être qu'il n'a pas les réponses à tout, mais c'est certainement un début car c'est en discutant et en soumettant des idées. . . Je sais qu'il est au courant de la Commission Carter parce que ce fut un document révolutionnaire et il était ici à l'époque alors que le ministre des Finances du temps, M. MacEachen voulait en utiliser les éléments.

Il n'y a rien de facile. Il est évident que tout le monde veut protéger ses intérêts. Comme un des anciens secrétaires généraux des Nations Unies avait dit une fois: «Des amis permanents, cela n'existe pas et des ennemis permanents, cela n'existe pas non plus. La seule chose qui est permanente dans cette vie, ce sont nos intérêts personnels». C'est évident que tout le monde va se battre pour cela!

Mais nous de la classe moyenne et ceux qui la représentent ici, notre intérêt c'est d'être certains que le monde qu'on représente est traité d'une façon juste et équitable. Mais ce n'est pas le cas. Quand on utilise des mots comme «réforme», je dois dire qu'il n'y en a pas eu de réforme. Et tant et aussi longtemps que j'aurai la chance et le privilège de représenter les gens du comté de Gatineau—La Lièvre dans cette Chambre, je vais répéter et répéter et solliciter des gens de mon coin et d'ailleurs pour qu'on fasse front commun. Tout commence avec un rêve, si vous voulez, mais le rêve que j'ai, c'est qu'à un moment donné, tous les députés de cette Chambre soient approchés par beaucoup de leurs électeurs qui vont leur dire ne pas être convaincus que ce système de taxation est juste et équitable et on veut que vous vous mettiez à la tâche afin que ce soit juste et équitable.

Comme je l'ai mentionné, il n'y a rien de plus fondamental dans notre société que le système de taxation et on se taxe nous-mêmes. Si on est incapables de trouver une solution, comment voulez-vous qu'on réussisse à motiver les Canadiens à travailler plus fort, à continuer de payer des impôts, à réaliser qu'on a un grand pays, qu'on a des avantages et qu'on veut les protéger.

Monsieur le Président, premièrement, ce qui me touche, c'est quand je vois les gens avec qui je parle se sentir impuissants. Cela me fait vraiment mal parce que pourtant, on est la force de ce pays-ci. Quand je vois les gens qui travaillent à taux horaire refuser de faire du temps supplémentaire parce qu'ils disent qu'ils paient trop d'impôt. Qu'est-ce que ça veut dire, cela, monsieur le Président? Ils sont convaincus de payer trop d'impôt, voilà ce qu'ils veulent dire, et même plus que leur part.

Donc, le voeu que je voudrais faire pour mes électeurs, et je voudrais les solliciter, c'est de commencer, ensemble, à donner notre point de vue partout et de dire qu'on n'est pas satisfaits, qu'il y a une réforme qui s'impose et tant et aussi longtemps qu'on ne fera pas cette réforme afin que ce soit juste et équitable, il n'y a pas d'espoir qu'on puisse garder les avantages sociaux qu'on a. On ne peut pas s'attendre à ce que la classe moyenne soit la vache à lait perpétuelle, parce qu'ils s'aperçoivent qu'il y a de moins en moins d'argent disponible.

Quand j'entends le premier ministre dire que la récession est finie, je me demande depuis quand elle est finie. On n'a pas plus d'argent du jour au lendemain. On a de moins en moins d'argent de disponible; cela ne change pas du jour au lendemain. S'il avait eu une véritable volonté de comprendre ce que les gens vivent, surtout la classe moyenne, pensez-vous qu'il aurait imposé une taxe de 7 p. 100 d'un coup sec comme il l'a fait? Ne pensez-vous pas, monsieur le Président, que cela aurait pu être imposé, disons 1 p. 100 par année pour cinq ou six ans ou 2 p. 100 par année, et ce de façon graduelle, afin de démontrer qu'on faisait un effort, de tout bord tout côté, d'être compréhensibles.

On a vu la frustration devant la TPS. Quelle autre preuve a-t-on besoin pour s'apercevoir qu'il y a une insatisfaction profonde dans notre société envers ce système que nous avons? Et je terminerai là-dessus, monsieur le Président, je ne dis pas que tous les troubles de la terre et la misère d'un pays, c'est leur problème, ce n'est pas ce qu'on essaie de dire. Mais j'essaie de dire que leur tentative est loin d'être convaincante et qu'elle ne reflète pas le véritable problème auquel on fait face dans notre pays.

• (1730)

Monsieur le Président, je voudrais que le gouvernement réalise qu'on a tous dans cette Chambre les mêmes valeurs à défendre, peu importe les partis politiques qui sont représentés ici. On a tous les mêmes valeurs à défendre. Mais si l'on continue à vivre, comme depuis les derniers quelques mois, les frustrations du système de taxation, si nous ne sommes pas capables de voir une chose aussi claire, quel espoir avons-nous pour la prochaine génération qui s'aperçoit qu'on ne peut pas trouver une solution à un problème qui existe et qui représente en même temps l'aspect le plus fondamental de notre démocratie?

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le député dit que nous partageons tous les mêmes valeurs. Selon moi, une partie du problème réside précisément dans le fait que nous ne partageons pas tous les mêmes valeurs. Nos valeurs diffèrent. C'est pourquoi il existe divers partis politiques et la Chambre est l'endroit où nous décidons quelles seront les valeurs qui inspireront les mesures législatives. Voici la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il y a une nette distinction entre le système de valeurs que préconise le député de Broadview—Greenwood lorsqu'il explique comment le régime fiscal devrait fonctionner et le système de valeurs que propose le député d'Ottawa-Sud, au nom du Parti libéral.

D'une part, nous avons le député de Broadview—Greenwood qui est favorable à un impôt uniforme, un impôt unique, une idée qui lui est chère. Il en parle depuis longtemps en termes éloquents. C'est bien, mais c'est déroutant pour les Canadiens qui cherchent à comprendre comment le Parti libéral perçoit la réforme fiscal.

Peut-être que le député qui vient de parler pourrait nous aider à tirer les choses au clair. D'un côté, nous avons le député de Broadview—Greenwood qui recommande que tout le monde soit imposé de la même façon. De l'autre, nous avons le député d'Ottawa-Sud qui, le même jour, nous dit que l'un des problèmes que pose le régime fiscal tient au fait que tous ceux qui gagnent 60 000 $ ou 600 000 $ sont imposés de la même façon.

La politique relative à la tranche de revenu supérieure est précisément ce que préconise le député de Broadview—Greenwood. À l'opposé, le député d'Ottawa-Sud y voit une des lacunes du régime fiscal.

Peut-être que le précédent orateur pourrait nous expliquer la politique libérale. Peut-être qu'il pourrait éclaircir quelque peu le mystère qui entoure l'élaboration de la politique libérale, particulièrement en matière de réforme fiscale.

Cela doit être très déroutant pour les députés de l'opposition et pour les députés de ce côté-ci de chercher à comprendre la valeur qu'il faut attacher aux propos du député de Broadview—Greenwood. Un débat constructif au sein d'un parti est effectivement valable. Je n'y suis pas opposé et, selon moi, cela devrait être plus fréquent. Si c'est le cas, c'est parfait.

Peut-être que le député pourrait nous dire quelle est la position officielle du Parti libéral concernant l'impôt unique.

M. Assad: Monsieur le Président, le député nous a donné un bon exemple de la complexité de la loi. Il a même réussi à embrouiller d'autres personnes. Pour commencer, nous ne discutons pas de politique, mais d'idées.

Nous voudrions entendre des idées au sujet de la réforme fiscale. Nous voulons être certains que le régime est juste et équitable. Est-ce assez simple? C'est ce que nous voudrions. Par le passé, lorsque notre parti était au pouvoir, il a tenté de trouver des éléments qui l'aurait simplifié et rendu plus équitable.

Nous n'avons jamais dit que le régime était parfait. Nous ne faisons que discuter d'idées. Comme je l'ai déjà dit, le message que nous entendons fortement et clairement, c'est que les Canadiens à revenu moyen paient plus que leur juste part. Ils le ressentent. Ils le font savoir de plus en plus, et je crois qu'il est temps de nous pencher sur le problème en entier. Nous prêtons l'oreille à toutes les idées. Notre collègue de Broadview—Greenwood en a lancé une, celle d'un impôt unique. Elle a certes beaucoup de mérite. On en a assurément discuté dans bien des milieux, et c'est une des idées qui nous donnera probablement à la longue, je l'espère, un régime fiscal réellement juste et équitable, ce que nous n'avons décidément pas encore vu.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, si le député néo-démocrate qui a pris la parole il y a quelques minutes s'intéresse à ce que le Parti libéral compte faire, il devrait écouter le discours du député de Gatineau qui vient tout juste de prendre la parole et lire les nombreux écrits du député de Broadview—Greenwood qui a passé des jours, des nuits et des mois à écrire.

J'aimerais lui poser une question sous forme de commentaire. Chaque fois que j'écoute ses discours, et cela fait plusieurs années déjà—je l'ai encore entendu, l'autre jour, dans une autre assemblée, parler d'impôts et de classe moyenne—il a toujours déclaré que la classe moyenne devait s'organiser pour devenir plus efficace dans le système politique eu égard à la réforme fiscale. Le député pourrait-il donner plus de précisions sur cette déclaration qu'il a faite à maintes reprises?

M. Assad: Monsieur le Président, c'est probablement la tâche la plus importante qui nous attend. Il existe tellement d'information et cette information est si complexe qu'elle décourage n'importe quel citoyen. Personne ne veut se faire tourner en ridicule. Pouvez-vous imaginer que quelqu'un lise toute cette documentation pour obtenir une réponse?

De toute évidence, nous devons trouver une méthode plus simple. C'est d'ailleurs ce que nous ont dit nos électeurs de la classe moyenne. Ils ne veulent pas lire tous ces documents. Ils savent que ce serait une perte de temps et qu'ils pourraient être tournés en ridicule. Personne n'aime être ridiculisé. Mais ils comprennent une chose fondamentale: qu'ils paient plus que leur juste part. De temps en temps, il apprennent que des gens qui gagnent plus de 100 000 $ ne paient pas d'impôt, que d'autres ont des déductions, que les multinationales . . .et la liste s'allonge.

Comment peuvent-ils rester indifférents? Ils sont en colère et, comme je l'ai souligné, ils se sentent impuissants. Voyez-vous la nécessité, pour la classe moyenne, de s'organiser?

J'ai été en contact avec différents organismes qui sont prêts à relever le défi. Je sais que ça va être long. Je sais que, dans mon secteur, plus de groupes visiteront les candidats aux prochaines élections fédérales et leur demanderont, pas en 50 ou en 400 pages, mais en une page, ce qu'ils pensent du régime fiscal et où ils se situent par rapport à la réforme en profondeur qui serait juste et équitable pour tous les Canadiens. Ce ne sera pas facile.

Dans le présent système politique, quand la majorité de l'électorat veut une réponse à un problème comme celui-là qui l'inquiète, les électeurs éliront les candidats qui leur offriront la solution qu'ils attendent.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le député mentionne que des gens demandent aux députés de faire connaître leurs positions. C'est exactement ce que j'attendais de lui. Je voulais qu'il m'explique sa position au sujet de l'écart entre les propos du député de Broadview—Greenwood et ceux du député d'Ottawa-Sud. Or, il se lève pour déclarer que ces députés discutent simplement d'idées et non de politique.

Premièrement, il pourrait m'indiquer la différence entre une idée et une politique parce qu'à mon avis, elles sont étroitement liées. Deuxièmement, il pourrait me fournir des réponses au nom du Parti libéral. Par exemple, quelle est la politique ou l'idée des libéraux sur la TPS? Je voudrais qu'il me dise sans équivoque si le Parti libéral supprimera la TPS si jamais il est élu. C'est ce genre de questions que pose la population à ses partis politiques.

• (1740)

[*Français*]

M. Assad: Monsieur le Président, voilà un exemple d'un député de cette Chambre qui, au lieu de faire avancer le débat, essaie de trouver toutes sortes de «trous», en disant: Qu'est-ce qu'on va faire si on abandonne quelque chose au profit d'un autre? Est-ce que c'est vraiment constructif? On essaie de trouver une réponse globale.

Une voix: Il parle de valeurs!

M. Assad: Monsieur le Président, on essaie de faire avancer le débat. Il est bien certain qu'il serait facile pour n'importe quel parti de l'opposition de dire: On va abolir ceci, puis on va abolir cela, comme on l'a vu dans le passé. On veut juste signaler que c'est dans l'intérêt de la majorité des Canadiens d'avoir une étude en profondeur de notre système de taxation. Ce n'est pas en disant qu'on va abolir la TPS que ça va régler le problème. Cela ne règlera pas le problème, il est beaucoup plus profond que cela!

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi participer au débat sur les modifications à la loi de l'impôt et à d'autres lois. Un peu plus tard, je parlerai d'une des propositions au sujet de l'allocation pour les résidents du Nord et de la façon dont elle est introduite dans la loi.

Je désire parler tout d'abord de la politique du nouveau parti démocratique en ce qui concerne l'impôt et l'opposer à celle des deux membres du parti libéral qui ont parlé avant moi. Je les ai écoutés attentivement. J'ai tendance à oublier que leur parti a formé le gouvernement pendant la majorité du temps depuis la seconde Guerre mondiale et que les incohérences et les discriminations qui existent dans notre régime fiscal ne sont pas seulement le fait des sept dernières années de régne conservateur, mais aussi le résultat du régime d'imposition que le Parti libéral du Canada a mis en place.

L'actuel chef du parti libéral, M. Chrétien, et son prédécesseur, M. Turner, ont tous les deux été ministres des Finances. Lorsqu'ils n'étaient pas députés ils travaillaient comme avocats de grandes sociétés et siégeaient à de nombreux conseils d'administration. Par ailleurs, pour leurs campagnes les fonds venaient surtout des sociétés. On peut se demander comment un député libéral peut dire à la Chambre: «Il est vrai qu'en 1949 environ 75 p. 100 de l'impôt venaient des sociétés et 25 p. 100 des particuliers.» Puis il a ajouté: «Naturellement, les choses ont maintenant changé. Les particuliers paient plus des trois-quarts de l'impôt et les sociétés le reste.» Et il disait encore: «Il est vrai aussi qu'en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés ce sont les petites entreprises qui paient la part du lion, pas les grandes sociétés rentables.»

Une voix: Quelles sont les idées des néo-démocrates?

M. Murphy: Monsieur le Président, regardez un peu ce qui s'est passé dans ce pays. Nous connaissons ce vieux baratin. Lorsqu'on demandait à un Canadien lequel payait le plus d'impôt, la banque ou le commis gagnant 15 000 $ ou 18 000 $ ou 20 000 $, il connaissait la réponse. Il savait que c'était le commis qui payait le plus d'impôt.

C'est étrange aujourd'hui qu'un député libéral se lève pour dire une chose et qu'un autre député libéral prenne la parole pour dire le contraire. Rien d'étonnant à cela, car les députés du Parti libéral n'ont pas de politique lorsqu'ils sont dans l'opposition. Ils ont beaucoup d'idées différentes, mais ils ne disent pas aux Canadiens à quoi ils s'en tiennent. Ils oublient en quelque sorte que leurs chefs, le chef actuel et le chef précédent, ont contribué, en tant que ministres des Finances, à la création de ce même système qui pose un problème aujourd'hui. Je pourrais vous donner maints et maints exemples de sociétés qui n'ont pas payé leur juste part d'impôt.

Quelqu'un a dit: «Où sont les idées du Nouveau Parti démocratique?» Nous ne devons pas nous contenter de citer des extraits des énoncés de principe que nous avons présentés contre la TPS, car tous les députés savent que nous sommes les seuls à avoir précisé comment nous augmenterions les impôts dans ce pays au lieu d'imposer la TPS. Nous avons donné des exemples et nous n'avons pas eu peur de publier un rapport à ce sujet. Je dois dire que des milliers de Canadiens avaient demandé ce rapport, et nous l'avons publié. C'était un document présenté par notre parti, et non pas par un individu en particulier. Nous y avons expliqué notre politique, tandis que les libéraux s'esquivaient comme d'habitude. C'est ce qui s'est passé avec les libéraux.

Comme je l'ai souligné, ce n'est pas une idée nouvelle, du moins pas pour le Nouveau Parti démocratique, de dire que le système fiscal comporte des problèmes. Comme le député libéral de Broadview—Greenwood le dit maintenant, ce n'est pas la première fois que nous disons que les sociétés ne paient pas leur juste part de l'impôt. Il y a dix-neuf ans, notre ancien chef, le regretté David Lewis, écrivait sur les entreprises parasites son livre intitulé: «*The Louder Voices*», (traduction libre) «Les voix fortes». Les voix fortes de notre société avaient l'oreille du gouvernement. Ils avaient l'oreille des élus, surtout des libéraux encore une fois, mais ils avaient aussi l'oreille de l'élite de la bureaucratie.

En d'autres mots, les 1 400 pages qui composent aujourd'hui la Loi de l'impôt sur le revenu ont été influencées par ceux qui ont la voix la plus forte. Les 400 pages de modifications à cette loi que nous étudions aujourd'hui ont elles aussi été influencées par les groupes qui ont la voix la plus forte au sein de notre société.

Comme d'habitude, on retrouve ici et là dans la Loi de l'impôt sur le revenu et dans les 400 pages de modifications quelques bonnes idées pour aider les personnes handicapées et quelques collectivités du Nord. Il y a toujours quelques bonnes idées pour aider le Canadien moyen, mais en gros, les modifications apportées à notre politique fiscale ne sont pas avantageuses pour les Canadiens moyens.

Cela me rappelle le débat que nous avons eu il y a peu sur la grève de l'Alliance de la Fonction publique. Nous avons entendu dire que les hauts fonctionnaires n'auraient pas d'augmentation et que les bas salariés n'auraient pas d'augmentation, ce qui semblait équitable jusqu'à ce que nous découvrions qu'il y avait bien d'autres aspects à la question, notamment celui des primes de toutes sortes qui permettent aux hauts fonctionnaires de gagner encore plus.

Mais dans notre société, les plus haut placés ont toujours obtenu plus, même lorsque les autres obtiennent 0 p. 100 parce que les valeurs et les convictions semblent fluctuer selon qu'elles s'appliquent aux gens haut placés ou aux Canadiens moyens. Pour une raison ou une autre, il a toujours été acceptable que les entreprises puissent déduire de leurs impôts les dîners d'affaires bien arrosés. Pour une raison ou une autre il a toujours été acceptable que les gens en affaires aient une deuxième auto familiale, mais puissent prétendre qu'il s'agit d'un véhicule de l'entreprise. Il a toujours été acceptable qu'une partie de leurs frais de vacances soit déductible de l'impôt. C'est un usage reçu semble-t-il au sein des partis du gouvernement.

Les gouvernements ont toujours établi les dispositions législatives de l'impôt de manière à ce que le Canadien moyen qui touche un salaire normal paie toujours plus que sa juste part d'impôts, alors que ceux qui dirigent les entreprises, ceux qui sont au haut de l'échelle dans le domaine des affaires ou du gouvernment ont droit à toutes sortes d'avantages qui ne sont pas imposés. Il s'agit d'un problème inhérent au régime fiscal.

On a mis de l'avant de bonnes idées qui permettraient en partie de résoudre le problème mais, à moins que les membres d'un parti politique ne se décident à exiger de leur chef qu'il adopte une position à cet égard, on ne peut pas s'attendre à de grands changements. On ne s'attend pas à grand-chose quand on sait, fait intéressant, que le chef du parti en question est à l'origine de bon nombre des irrégularités et des problèmes qui minent le régime fiscal. Il est très intéressant de savoir que pas seulement un, mais plusieurs des chefs libéraux ont aidé à donner au régime fiscal la forme qu'il a aujourd'hui.

• (1750)

Il est malheureux que le Parti libéral n'ait pas d'idées en tant qu'entité et qu'il doive toujours présenter des porte-parole sur ceci ou cela. Il y a celui qui a une opinion intéressante sur le régime fiscal et les droits de la personne, un autre qui a de bonnes idées en tant que libéral, mais qui ne parle pas vraiment des affaires autochtones en notre nom collectif. Ce n'est qu'un libéral qui prend la parole sur ces questions.

Une voix: Oh, oh!

M. Murphy: Les libéraux sont ennuyés quand on parle d'eux ainsi, mais si je le signale, ce n'est pas seulement pour critiquer le Parti libéral. Je le signale aussi parce que c'est exactement le problème que nous avons avec le premier ministre actuel et le Parti conservateur.

Souvenez-vous de la fameuse déclaration de John Crosbie: «Si nous vous disions ce que nous allons faire, vous ne voteriez jamais pour nous.» C'était l'attitude du Parti conservateur. Il ne voulait pas faire connaître sa politique. Donc, les conservateurs mettraient sur pied une stratégie semblable si l'un de nous disait qu'il faut instaurer un régime fiscal plus simple. L'idée n'est pas nouvelle. Des députés d'arrière-ban conservateurs ont fait la même suggestion, mais ce n'est jamais passé dans le programme du parti. La direction du Parti conservateur n'a certainement jamais repris cette idée.

Notre régime fiscal a donc des défauts. Nous savons que les sociétés ne paient pas leur juste part d'impôts. Nous savons que nous avons créé un système si complexe qu'il ne pourra jamais être juste.

Ironiquement, gouvernement après gouvernement, ministre des Finances après ministre des Finances, ont dit présenter des propositions qui simplifieraient le régime fiscal. Mais il n'est pas simple et n'est pas en voie de le devenir.

Permettez-moi de donner un exemple relatif au projet de loi, pour montrer à quel point le gouvernement a compliqué le système d'imposition. Quand j'ai été élu en 1979, les habitants du Nord bénéficiaient de certains avantages qui n'étaient pas imposés. Puis dans le cadre du budget MacEachen dont on a parlé précédemment, on a décidé d'imposer certains de ces avantages.

Alors certaines personnes ont dit: «Ce n'est peut-être pas juste.» Aussi, nous avons eu en tout, je pense, trois ans de moratoires différents sur l'imposition des avantages consentis aux habitants du Nord. Cela s'est passé pendant les six premières années qui ont suivi mon élection.

Puis les conservateurs sont arrivés au pouvoir et ils ont décidé d'accorder une déduction d'impôt aux habitants du Nord, mais de taxer, entre autres, le logement et les déplacements gratuits pour se rendre dans les localités éloignées et en revenir pensant que cela résoudrait le problème.

Puis deux ans après que le gouvernement eut pris cette décision, le ministre des Finances a fixé de nouveaux critères qui supprimaient les avantages consentis aux habitants du Nord à 134 localités qui en bénéficiaient auparavant. Alors qu'il supprimait ces avantages à ces localités du Nord, il les a accordés à des localités proches de la frontière des États-Unis. Je ne parle pas de la frontière entre le Yukon et l'Alaska, mais de celle déterminée par le 49^{e} parallèle. Ainsi, le gouvernement a instauré un nouveau système.

Un certain nombre de localités, notamment celles de Thompson et de Wabowden dans ma circonscription, ont manifesté leur mécontentement. Elles n'étaient pas des localités du Nord, mais d'autres situées au Sud le devenaient brusquement.

Le ministre a créé un groupe de travail chargé de concevoir un programme d'indemnisation fiscale pour les localités du Nord qui serait juste et qui n'aurait aucune incidence sur les recettes du gouvernement fédéral. Pendant environ deux ans, la commission a tenu des audiences, après quoi l'ex-ministre des Finances, actuellement ministre du Commerce extérieur, a modifié les directives de ce groupe de travail. Il l'a autorisé à proposer des mesures qui feraient augmenter ou diminuer les recettes. Avant les audiences, il lui avait demandé de faire des propositions qui n'auraient presque pas d'incidence sur les recettes. Après trois ans d'audiences, il change les directives pour permettre au groupe de travail de rédiger un rapport qui ferait augmenter les recettes.

C'est exactement ce que le groupe de travail a fait. À l'automne 1989, il formulait des recommandations selon lesquelles environ 2 740 localités risquaient de perdre leurs indemnités.

De toute évidence, cela posait un problème au gouvernement, puisqu'une bonne partie de ces localités étaient situées dans des circonscriptions du Nord représentées par des députés conservateurs. Un an plus tard, ils ont rejeté l'idée. Par la suite, des gens se sont adressés au gouvernement pour lui demander tel et tel changements. Par conséquent, l'automne dernier, ou pour être plus exact en décembre dernier, le gouvernement a décidé qu'il n'aurait plus une zone d'indemnisation fiscale pour le Nord, mais bien deux. Il a donc tracé une carte et a annoncé son projet, et vous savez quoi? L'idée en elle-même n'était pas mauvaise, mais le gouvernement a tracé toutes ces lignes et a divisé le territoire. Il n'y a pas de dispositif d'appel, et certaines dispositions du projet à l'étude aujourd'hui permettent de l'établir.

Permettez-moi de vous donner un exemple de ce qui s'est passé. Little Grand Rapids est une localité de ma circonscription. Elle est située à des centaines de milles de toute route. Elle n'a pas de chemin de fer, pas de transport par eau non plus. Il faut tout y transporter par avion, ou bien on peut aussi faire des routes d'hiver. On estime que la localité est située dans la zone intermédiaire. En d'autres termes, les habitants de la localité n'ont droit qu'à la moitié des avantages fiscaux consentis aux habitants du Nord.

Une autre localité, Bloodvein, sans route ni accès régulier, n'a droit à aucun de ces avantages fiscaux.

Les bureaucrates du ministère des Finances ont eu une bonne idée en prévoyant deux critères différents. On reconnaît que certaines localités doivent recevoir tous les avantages accordés aux habitants du Nord et d'autres un certain pourcentage seulement. On a proposé 50 p. 100.

Mais il n'est pas permis aux intéressés d'expliquer leur situation. Comment se sent-on quand on vit dans une localité isolée, dans le nord du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan ou de l'Ontario. Vous n'avez pas de routes, et on vous dit que votre localité n'est pas une localité du Nord.

À la Chambre, j'ai soulevé la question des avantages fiscaux pour les habitants du Nord plus souvent que tout autre député. Je le fais depuis douze ans que je suis député. L'un des problèmes ne réside pas dans le fait qu'il y a des avantages comme ceux-là. Le problème, c'est que personne n'écoute vraiment ce que disent les gens qui habitent dans ces localités. C'est le principal problème sur lequel j'ai buté à propos de ces dispositions législatives.

À mon avis, le même problème existe au sujet de nombreuses autres dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il semble que ceux qui crient le plus fort obtiennent toujours gain de cause et que les sociétés réussissent à convaincre le ministre des Finances que les repas bien arrosés constituent une déduction fiscale raisonnable parce qu'ils sont nécessaires pour faciliter les transactions.

Nous connaissons tous des gens qui s'empressent de saisir l'addition à la fin d'un repas, mais qui veulent en fait simplement la déduire à des fins fiscales.

Voici toutefois ce que l'on dit au simple citoyen qui va s'acheter des outils dont il a besoin pour son travail: Non, vous ne pouvez pas déduire cela à titre de dépense. Pourquoi avez-vous besoin d'outils et pourquoi dites-vous que vous êtes menuisier? Vous êtes soudeur. Pourquoi avez-vous besoin de ce matériel? Il est peut-être mentionné dans votre description de fonctions que vous en avez besoin, mais vous ne pouvez en déduire le coût aux fins de l'impôt. Ce contribuable réussirait probablement à expliquer pourquoi il a dû prendre un repas bien arrosé et à en déduire le coût aux fins de l'impôt, mais pas pourquoi il a besoin d'outils pour son travail.

Cet exemple montre bien le véritable problème de notre régime fiscal, c'est-à-dire ceux qui réussissent à se faire entendre. Tant que nous n'aurons pas trouvé, monsieur le Président, une façon de nous assurer que les sociétés paient leur juste part d'impôt et que les dépenses qu'elles déduisent sont vraiment des dépenses d'entreprise, notre régime fiscal restera inéquitable.

• (1800)

L'idée d'un impôt unique séduit peut-être bien des gens, mais cette solution ne règlera aucun problème tant que les sociétés seront en mesure de déclarer comme des dépenses d'entreprises ordinaires des choses qui n'en sont évidemment pas.

C'est ça le problème: il n'y a pas de justice dans le système. Le gouvernement actuel ne désire pas rendre le régime fiscal juste et les gouvernements précédents ne le désiraient pas non plus. Les libéraux n'ont pas de politique visant à rendre le régime simple et juste et les conservateurs n'en ont pas non plus. C'est contraire aux intérêts des sociétés qui les appuient.

Il n'y a aucun doute qu'il y a beaucoup de gens dans notre société qui ne veulent pas d'un régime fiscal juste parce que cela obligerait les gens haut placés, les dirigeants de sociétés, à payer davantage. Ils le savent, c'est pourquoi ils ne veulent pas d'un régime fiscal juste et ils font en sorte que nous n'ayons pas un au Canada.

Malheureusement, tant que les libéraux et les conservateurs seront redevables à l'élite des grandes sociétés, ils ne modifieront pas le régime fiscal du Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'écoute attentivement le député néo-démocrate depuis 20 minutes.

Il nous a parlé de diverses idées qui sont proposées pour alimenter le débat sur la situation fiscale du pays.

J'ai remarqué toutefois, qu'il n'avait mentionné aucune des idées du NPD ni même de celles de ses propres électeurs.

J'ai fait campagne au cours des dernières élections contre le NPD. S'il est une chose que j'ai remarquée, c'est bien que les Canadiens en ont soupé d'écouter les politiciens, qui ne font que se quereller pour le plaisir de la chose. Ils veulent qu'on leur présente des idées et des solutions de rechange constructives.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir utiliser les minutes qu'il me reste pour parler de nouveau d'une question que j'ai posée le 23 septembre 1991 au ministre des Transports au sujet des négociations sur la libération de la circulation aérienne avec les États-Unis.

Nous sommes tous au courant des difficultés que connaît actuellement l'industrie du transport aérien. On se rappelle que, l'été dernier, les Lignes aériennes Canadien International et Air Canada ont licencié 3 000 travailleurs. Il y a quelques semaines, Air Canada, les Lignes aériennes Canadien International et Nationair ont encore mis à pied 2 300 employés.

Il ressort de tout cela qu'il faut renforcer l'industrie, corriger les injustices et essayer de doter notre industrie du transport aérien d'assises solides. Il me semble que le gouvernement actuel, dans les négociations sur la déréglementation de l'espace aérien, en proposant le cabotage, qui n'est qu'un autre de ces mots techniques pour dire que les transporteurs américains vont pouvoir aller partout au Canada pour prendre et déposer des passagers, et les déposer n'importe où, a en fait offert aux Américains de concurrencer directement les transporteurs canadiens.

Cela ne va pas renforcer l'industrie canadienne. Bien au contraire, cette mesure va entraîner non seulement la fusion d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien International, mais encore, sans vouloir être alarmiste, la disparition à plus ou moins brève échéance d'une industrie véritablement canadienne.

En parlant de déréglementation, le gouvernement a promis que cela amènerait une diversification et une concurrence accrues, ce qui favoriserait les consommateurs grâce à une baisse des prix et les entreprises par une plus grande compétitivité.

Or, nous sommes en présence ni plus ni moins d'un duopole. Qu'est-il advenu de tous les transporteurs régionaux, des services de troisième niveau qui ont été tout bonnement absorbés par Air Canada et Canadien International? Si, dans les négociations sur la libéralisation des espaces aériens, nous permettons effectivement aux Américains de faire à la société Air Canada ce que cette société et Canadien ont fait, soit dit très respectueusement, aux transporteurs régionaux, le résultat final me semble fort prévisible.

• (1805)

Par conséquent, des collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi-même demandons au gouvernement de nous assurer on ne peut plus clairement qu'au cours des discussions, les négociateurs canadiens ne céderont pas aux pressions des Américains comme nos négociateurs l'ont fait au cours des négociations de l'Accord de libre-échange à l'égard des droits de cabotage. C'est-à-dire que nous voulons bien qu'on accélère la conclusion de l'accord dont il a été question pour la dernière fois en 1974 et que nous sommes disposés à examiner divers aspects du secteur industriel, mais que nous ne sommes pas prêts à déréglementer complètement le secteur. Nous tenons toujours à le réglementer à nouveau et à protéger nos transporteurs contre les géants américains. Il ne faut pas faire aux transporteurs aériens ce que le gouvernement a fait aux camionneurs.

En conséquence, nous demandons au gouvernement qu'il s'engage fermement à ne pas accepter de cabotage à la fin des négociations et, si jamais il n'avait d'autre choix à cet égard que de rompre les négociations, nous, de ce côté-ci de la Chambre, serions en faveur d'une telle rupture, compte tenu de la situation dans laquelle se trouve notre secteur industriel à l'heure actuelle. Comme le ministre n'a pas voulu nous donner une réponse claire et précise, j'espère, je compte que le relativement nouveau secrétaire parlementaire, dont les débuts ont été plutôt prometteurs et qui s'est montré assez coopératif jusqu'à maintenant, clarifiera aujourd'hui la situation pour le compte des Canadiens qui sont en faveur d'un secteur industriel canadien.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que mon vis-à-vis m'ait donné à nouveau l'occasion de préciser la position du gouvernement.

Dans le cadre de ces négociations bilatérales sur le transport aérien avec les États-Unis, le Canada a décidé de tenir compte de la situation financière et des besoins de l'industrie canadienne des transports aériens.

Lors des rondes exploratoires qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, les négociateurs canadiens n'ont cessé de souligner aux Américains que toute nouvelle entente devait prévoir une mise en oeuvre graduelle et des garanties solides permettant d'assurer de façon permanente la viabilité des compagnies aériennes canadiennes.

En l'occurrence, on suit notamment une procédure de consultation d'une portée sans précédent dans ce genre de négociations bilatérales sur le transport aérien. La délégation canadienne à ces négociations est formée de représentants des compagnies aériennes, des syndicats intéressés et des localités touchées. La position du gouvernement canadien tient parfaitement compte du point de vue de toutes ces parties.

Contrairement à ce que mon collègue d'en face laisse entendre, le gouvernement fédéral n'a absolument pas l'intention de donner aux transporteurs aériens américains un accès au marché canadien qui pourrait nuire à notre industrie.

On accorde beaucoup trop d'importance à la question du libre-chargement. En effet, le Canada ne négociera aucun droit de libre-chargement ni tout autre droit, à moins que ce ne soit avantageux pour les transporteurs canadiens; on s'assurera également que cela ne menace ni leur viabilité ni la survie de notre système de transport aérien.

Comme mon collègue le sait également, on doit tenir compte de beaucoup d'autres questions importantes comme un accès équitable aux aéroports américains et les avantages à offrir aux transporteurs canadiens pour contrebalancer la force des transporteurs américains. Il faut se pencher sur tous ces aspects du problème, afin de parvenir à une entente avantageuse pour les transporteurs canadiens et pour les utilisateurs canadiens des services aériens transfrontaliers.

L'EMPLOI

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le 28 mai dernier, je me suis levé à la Chambre pour demander au ministre quelles mesures il entendait prendre concernant la hausse dramatique du chômage et le fait qu'en raison du chômage nos industries n'arrivaient plus à soutenir la concurrence.

En mai, le chômage au Canada était de 10,5 p. 100. Aujourd'hui, il est encore plus élevé, même si le gouvernement soutient que la récession est terminée. Le chômage atteint en effet 10,6 p. 100.

Dans ma région, le Grand Toronto, le taux de chômage de 10,8 p. 100 dépasse la moyenne canadienne. La ville de Toronto était reconnue comme le centre industriel du Canada.

Que se passe-t-il? Les mesures du gouvernement, soit le libre-échange mais, en même temps, l'augmentation de 20 p. 100 de la valeur de notre dollar, la hausse de nos taux d'intérêt et de nos impôts, ont ruiné le monde des affaires. Des faillites se sont produites. Le Canada a perdu 13 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, grâce à la mauvaise gestion économique de ce gouvernement—261 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier. À la fin de cette récession, bien des emplois n'existeront plus, de 60 à 70 p. 100 de ces emplois ont été perdus à jamais. Ceux qui n'auront pas été simplement éliminés se trouveront alors au sud, aux États-Unis.

• (1810)

Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a absolument pas tenu compte des besoins des industries canadiennes ni des mesures qu'il faut prendre pour que ces industries soient concurrentielles et solides.

Le plus alarmant de tout, ce n'est pas le nombre d'emplois perdus à ce jour, mais bien le nombre de ceux qui veulent établir de nouvelles installations, construire de nouvelles usines. Ces personnes n'existent tout simplement pas.

Le climat a-t-il changé, maintenant que la récession est apparemment terminée? Selon une enquête de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 36 p. 100 des petites et moyennes entreprises de l'Ontario envisagent de partir, ce qui pourrait entraîner une perte de 500 000 emplois.

Nous voyons ce qui arrive dans le cas de De Havilland, qui était le plus gros employeur industriel de la région de Toronto; les 4 200 travailleurs actuels ont appris qu'il y aurait 1 300 mises à pied et on a menacé de fermer l'usine. Nous voulons que le gouvernement s'engage fermement en déclarant qu'il appuie De Havilland et ses travailleurs. En effet, il s'agit d'une des sociétés aérospatiales les plus importantes au monde, du constructeur des meilleurs avions-navette du genre au monde.

La mauvaise gestion économique de ce gouvernement a non seulement chassé les emplois à l'extérieur du pays, elle continue à le faire de sorte que les entreprises ont perdu confiance dans le gouvernement.

Des mesures radicales s'imposent, ce qui signifie qu'il faut un renversement complet de la politique du gouvernement, non seulement en ce qui concerne ma province, mais le pays au complet. Autrement, ce sera la poursuite de cette ruine, de cette désindustrialisation du Canada qui d'une économie de succursales passera à une économie d'entrepôt.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je voudrais répondre plus en détail aux questions qu'a posées le député de Willowdale le 28 mai dernier.

Comme le député le sait, l'économie mondiale connaît sa pire crise depuis 1945. Pour la première fois depuis cette année-là, la production totale et le revenu de tous les pays diminueront. Malheureusement, le Canada n'est pas à l'abri de cette situation.

Le gouvernement partage les préoccupations de tous les Canadiens au sujet des effets du ralentissement qui vient de prendre fin. Il travaille pour raffermir l'économie canadienne et favoriser sa relance.

Sa politique d'austérité et de réduction de la dette commence à porter fruit. Le taux d'escompte a chuté de 4 p. 100 au cours des 16 derniers mois et est actuellement à son plus bas niveau depuis février 1988.

En outre, l'extrant global dans l'économie a enregistré des gains au cours des quatre derniers mois et les indicateurs avancés composites de Statistique Canada ont continué de se raffermir en juillet, après trois hausses successives.

En poursuivant activement une meilleure libéralisation des échanges et des relations internationales harmonieuses, le gouvernement cherche de nouveaux débouchés pour les produits canadiens. La compétitivité internationale est vive dans certaines industries et les travailleurs devront s'adapter pour pouvoir livrer concurrence sur les marchés internationaux. Des changements devront être apportés et des rajustements s'opéreront au gré de l'évolution de l'économie mondiale.

Le gouvernement a reconnu que certaines industries et certains travailleurs subiront les contrecoups de cette adaptation et y a réagi en mettant sur pied de nombreux programmes et services. Cette année seulement, Emploi et Immigration Canada a consacré plus de 3 milliards de dollars à la formation et à l'aide à l'emploi de travailleurs, d'industries et de collectivités.

Dans la province du député et celle de mon collègue de Cambridge, l'Ontario, en 1991-1992, Emploi et Immigration Canada a affecté 800 millions de dollars à des programmes de formation dans le cadre de la Planification de l'emploi. Ces programmes font tous partie de la Stratégie de mise en valeur de la population active, une stratégie conçue pour permettre aux travailleurs et à l'industrie d'avoir plus directement voix au chapitre sur l'utilisation des ressources fédérales pour répondre aux problèmes du marché du travail.

• (1815)

Cette stratégie représente le plan à long terme du gouvernement pour constituer une main-d'oeuvre forte, hautement qualifiée. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps est écoulé. Le prochain orateur est le député de Drummond.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir comme je l'ai fait à plusieurs reprises cette année et depuis sept ans maintenant, afin de défendre les intérêts des industries et des travailleurs du textile de ma circonscription et de ceux du Canada.

En lançant l'*Uruguay Round* en 1986, les ministres ont engagé les négociations commerciales multilatérales les plus ambitieuses qui soient et qui sont les plus complexes et les plus détaillées qui aient jamais été menées. L'*Uruguay Round* aurait normalement débouché sur un nouveau dispositif d'encadrement du commerce du textile.

D'ailleurs, le ministre du Commerce extérieur a énoncé les objectifs du Canada en ces termes le 2 mars 1990: premièrement, renforcer le système des échanges multilatéraux tout en assurant une protection suffisante aux industries nationales aux termes de conditions de concurrence internationale plus justes et plus prévisibles; deuxièmement, veiller à ce que l'industrie bénéficie pendant la période de transition d'une protection globale équivalente à celle accordée à nos principaux partenaires commerciaux, notamment ceux des États-Unis.

Comme on le sait, monsieur le Président, l'Arrangement multifibres, l'AMF, qui régit le commerce international du textile a été reconduit tel quel pour 17 mois le 31 juillet 1991 et ce, parce que les négociations de l'*Uruguay Round* n'ont pas abouti comme prévu en décembre 1990 à Bruxelles.

Après avoir étudié la dernière version du texte du Groupe de négociations textiles qui doit former la base du nouveau dispositif d'encadrement, l'industrie du textile estime qu'il ne remplit pas ces objectifs.

D'importantes modifications s'imposent, notamment dans les dispositions relatives au taux de croissance et à la limitation de la concurrence et la transition doit être très lente, sinon les producteurs canadiens souffriront et se trouveront sérieusement désavantagés par rapport à leurs concurrents américains dans le nouveau système des échanges internationaux.

Je presse le ministre de donner instruction à ses fonctionnaires de conclure un accord qui remplit les objectifs déclarés et de prendre en compte les objections exprimées par l'industrie du textile dans la lettre qu'elle lui a envoyée le 19 septembre 1991.

Avec le libre-échange, il importe que les deux pays aient à peu de choses près le même régime de contingentement externe, c'est-à-dire les tarifs et les contingents.

Si les entreprises américaines jouissent de meilleures politiques que les entreprises canadiennes, cela incitera fortement les entreprises canadiennes à investir aux États-Unis.

Monsieur le Président, les fabricants américains jouissent d'une meilleure protection que les manufacturiers canadiens. Presque toutes les importations américaines de textiles en provenance de pays en voie de développement sont protégées par des quotas et des ententes bilatérales.

Les États-Unis contingentent l'importation de certains tissus fabriqués au Japon ou encore en Indonésie, alors que le Canada ne le fait pas. Au Canada, seulement 11 p. 100 des importations de textiles sont protégés par des quotas.

Monsieur le Président, si le Canada avait toujours pratiqué la même politique commerciale que les États-Unis, il n'aurait pas été nécessaire de rationaliser sa production comme il l'a fait. Afin de devenir et d'être concurrentiel au niveau mondial, le secteur des textiles a besoin d'une protection extérieure équivalente à celle dont jouissent les manufacturiers de textiles américains.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les trois dernières années n'ont pas été très bonnes pour l'industrie. Son géant Dominion Textiles ne cesse de perdre de l'argent; les investissements et la capacité de production des fabricants a baissé principalement à cause de la récession, mais aussi à cause de l'issue incertaine des négociations du GATT et des recommandations du Tribunal canadien du commerce extérieur qui est favorable à une réduction des tarifs douaniers de 26 p. 100. L'industrie est aussi aux prises avec un dollar surévalué et des taux d'intérêt très élevés, ainsi que des demandes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis obligé d'interrompre le député. Les règles stipulent que c'est 4 minutes. Je reconnais donc le secrétaire parlementaire du ministre des Finances pour deux minutes.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez au départ de féliciter le député de Drummond qui fait un travail extraordinaire au niveau du dossier des textiles et ce, depuis qu'il a été élu en 1984. Je pense qu'on se doit de le souligner. Il a toujours fait valoir son point de façon pragmatique et de façon à ce que les gens de son comté soient bien desservis.

• (1820)

Il me fait plaisir, monsieur le Président, de répondre au nom du gouvernement à la question importante que le député a posée. Je veux assurer cette Chambre que le gouvernement travaille sur plusieurs fronts à la fois pour assurer la viabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie canadienne des textiles et du vêtement.

Dans l'actuel *Uruguay Round* des négociations commerciales multilatérales, par exemple, nous travaillons à assurer la réintégration graduelle et progressive du commerce des textiles et des vêtements dans le GATT, sur une période de transition de dix ans, de manière à donner à l'industrie canadienne une chance raisonnable de s'adapter au nouvel environnement commercial international.

Nous négocions aussi un mécanisme de protection pour notre industrie contre de brusques accroissements préjudiciables des importations de textiles et de vêtements durant la période de transition menant aux règles normales du GATT.

Entre-temps, monsieur le Président, nous et nos partenaires commerciaux entendons accepter le protocole du GATT qui prolongera l'Arrangement multifibres, connu sous le nom de AMF, qui a expiré le 31 juillet 1991, et ce jusqu'au 31 décembre 1992. Cela permettra de prolonger les Accords bilatéraux de limitation des importations de textiles et de vêtements existant actuellement dans l'AMF en attendant la conclusion des négociations de l'*Uruguay Round*. Nous nous attendons à ce qu'un nouveau régime de transition entre en vigueur immédiatement après.

Dans le contexte de libre-échange nord-américain, les négociateurs canadiens consultent étroitement l'une et l'autre de notre industrie des textiles et de notre industrie des vêtements pour assurer que leurs intérêts sont bien reflétés dans la position de négociation du Canada.

Enfin, monsieur le Président. . . Malheureusement, j'avais encore. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est que les nouvelles règles pour cette période sont devenues très strictes et je ne peux faire de passe-droit pour quiconque.

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, je voudrais m'étendre un peu sur la question que j'ai posée le 30 septembre: pourquoi avons-nous besoin d'apporter une aide plus grande au multiculturalisme au Canada?

L'été passé, nous avons été témoins d'actes de violence raciale contre des Canadiens noirs à Halifax et à Montréal. Des injustices constantes contre les Canadiens autochtones ont été prouvées par l'enquête du Manitoba sur la justice et les autochtones.

La semaine dernière, je faisais état de discrimination contre des personnes de couleur aux frontières canadiennes. Aujourd'hui, nous pouvons lire dans la presse que le solliciteur général du Canada est en faveur de la collecte de données sur la criminalité en fonction de l'origine ethnique, ce qui est contraire aux bonnes pratiques de respect des droits de la personne et risque d'accroître les stéréotypes raciaux.

Le gouvernement fédéral ne fait pas appliquer l'égalité d'accès à l'emploi et les minorités raciales n'ont pas les mêmes possibilités d'emploi et d'avancement.

Alors que le racisme augmente et que la discrimination systémique continue, nous voyons des attaques renouvelées contre le multiculturalisme, particulièrement contre le nouveau ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Le rapport Spicer illustre le manque de compréhension du public à l'égard du multiculturalisme, bien que ses recommandations sur la nécessité d'un réexamen et d'une coordination plus poussée avec l'immigration soient justifiées.

Le Parti réformiste prône la suppression pure et simple du multiculturalisme et du financement des programmes multiculturels. Pour ne pas se faire, déborder sur leur flanc, les délégués du congrès du parti conservateur ont voté à l'unanimité l'abolition du ministère du Multiculturalisme et du financement de tous les organismes multiculturels.

Les résolutions des conservateurs demandaient l'abandon de la politique du multiculturalisme en faveur de celle du creuset, des restrictions sur les endroits où les nouveaux immigrants peuvent vivre et des restrictions sur la citoyenneté afin d'exiger cinq années de résidence.

Les Canadiens ont le droit de savoir si le premier ministre et son gouvernement suivront ces décisions politiques du Parti conservateur. Réduira-t-on les fonds du programme de lutte contre le racisme? Les Refusera-t-on des fonds aux groupes qui prennent la défense des minorités? Abandonnera-t-on les obligations relatives à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*? Continuera-t-on de ne tenir aucun compte de l'équité en matière d'emploi pour les minorités visibles?

Le 30 septembre, en l'absence du premier ministre, le ministre du Multiculturalisme a répondu à ma question et défendu son ministère et, plus particulièrement, sa priorité concernant la lutte contre le racisme.

Je lui suis très reconnaissante de sa sincérité, mais j'insiste sur ce point: pour être efficace, la politique du multiculturalisme doit avoir l'appui ferme du premier ministre et du Cabinet afin de devenir une priorité du gouvernement. Les exemples que j'ai donnés montrent tout le chemin qui nous reste à parcourir.

J'ai demandé également au ministre d'entreprendre un important programme d'éducation du public afin de faire mieux comprendre ce qu'est le multiculturalisme.

• (1825)

Je ne voulais pas dire uniquement les programmes entrepris le 21 mars, la journée internationale de la lutte contre le racisme. Nous devons réviser nos livres d'histoire pour tenir compte plus fidèlement de la dimension ethnique du Canada. Nous devons nous assurer le soutien actif des médias qui contribuent trop souvent aux stéréotypes et aux réactions d'hystérie. Nous devons tenir des débats publics en profondeur sur la nature changeante du Canada, notre héritage multiculturel, notre sens de la diversité et notre engagement national à protéger les droits des minorités.

En réfléchissant sur notre avenir national, nous devons faire appel à la participation entière de tous les Canadiens et de tous les groupes ethniques. En effet, le multiculturalisme n'est pas seulement pour les minorités ethniques. Il reflète la vraie nature de notre citoyenneté et de nos valeurs nationales. La reconnaissance de ce fait doit être présente dans toutes les facettes du gouvernement et des mesures d'intérêt public.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, moi aussi, à cause du temps, je vais essayer de répondre le plus possible à la question de ma collègue. Mais permettez-moi d'abord de souligner l'appui manifesté par la députée de Vancouver à l'endroit de l'élimination de la discrimination raciale au Canada. De même, j'aimerais préciser à son intention qu'il y a une grande différence entre la résolution préliminaire, qui a été adoptée par les délégués lors du dernier congrès du Parti conservateur et la politique actuelle du gouvernement. En effet, les propositions constitutionnelles qui ont été récemment déposées à la Chambre viennent justement appuyer l'engagement ferme du gouvernement à l'égard des chances égales de participation, d'une citoyenneté commune et de l'unité nationale.

Le gouvernement fédéral est déterminé à jouer un rôle de chef de file pour éliminer le racisme et la discrimination raciale au pays. Mais c'est une tâche qu'il ne peut assumer seul. Nous avons besoin de la collaboration de tous les Canadiens et Canadiennes et de tous les organismes gouvernementaux et du secteur privé si nous voulons réaliser des progrès dans l'élimination des obstacles à l'égalité et à la pleine participation de tous à la vie de la société. C'est pourquoi, monsieur le Président, l'été dernier, à la suite des événements survenus à Halifax et à Montréal, qui ont engendré des tensions raciales, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a créé en Nouvelle-Écosse le Groupe consultatif sur les relations interraciales.

Le groupe consultatif, composé de représentants des trois niveaux de gouvernements et de la communauté noire, avait pour mandat d'élaborer un plan d'action et de présenter des recommandations visant à lutter contre le racisme. En 30 jours, le groupe consultatif a réussi à préparer un rapport qu'il a soumis au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté le 11 septembre dernier. C'est un excellent exemple de ce que nous pouvons accomplir en travaillant ensemble.

Monsieur le Président, le Canada continue de mettre en valeur les principes fondamentaux énoncés dans la *Loi sur le multiculturalisme canadien*. Parmi les initiatives prises dans ce domaine, permettez-moi de souligner la création du Centre canadien de la police sur les relations interraciales. Cet organisme a pour objectif d'améliorer les relations entre la police et les différents groupes culturels au Canada.

J'aimerais poursuivre, monsieur le Président, mais je vois que mon temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le 25 octobre, j'ai posé une question au ministre chargé des céréales et des oléagineux au sujet du désastre financier vers lequel se dirigent les agriculteurs canadiens. J'avais fait remarquer au ministre qu'il y a des manifestations spontanées partout au Canada, de Lucknow, Ontario, jusqu'à Miami, au Manitoba, en passant par Russell, au Manitoba, Rosetown, en Saskatchewan, et le reste.

Je demande au ministre combien de temps encore les agriculteurs devront parader dans les rues? Combien d'entre eux devront encore perdre leur exploitation agricole? Combien de familles d'agriculteurs et combien d'emplois agricoles devront encore être sacrifiés avant que le gouvernement ne fasse quelque chose?

J'ai trouvé très intéressant que lorsque le ministre a répondu, il a dit que l'on pourrait penser que tout le problème découle de la politique du gouvernement. C'est justement là le problème. Le gouvernement a accordé une aide généreuse aux agriculteurs en 1987, en 1988 et en 1989.

Vous vous souvenez sans doute qu'il y a eu des élections en 1988. Ce qui nous inquiète, c'est de voir à quel point le gouvernement a réduit son aide l'an dernier. Il a retiré environ 1,3 milliard de dollars dont environ un milliard dans l'ouest du Canada et 300 millions dans l'est.

• (1830)

Au moment même où le gouvernement sabrait dans son soutien aux agriculteurs canadiens, la valeur du grain baissait de quelque 30 p. 100, passant dans le cas du blé d'environ 135 $ la tonne à quelque 95 $ la tonne.

Au printemps dernier, le gouvernement a présenté un nouveau programme de sécurité du revenu. En général, les groupes représentant les agriculteurs se disaient en faveur du programme de sécurité du revenu, à une condition: comme le gouvernement avait réduit son appui l'année dernière, pour la récolte de 1990, ces groupes réclamaient un appui temporaire spécial pour le printemps dernier. Dans l'Ouest, on parlait d'une somme de 1 milliard de dollars. Dans l'est du Canada, il s'agissait d'une somme de 200 millions.

Depuis l'adoption de cette loi, on a vu le gouvernement offrir une série de mesures d'aide non monétaire. En fait, aucune grosse somme d'argent n'a été déboursée depuis le printemps. C'est pourquoi nous assistons partout au pays à des manifestations d'envergure. Voilà pourquoi les producteurs agricoles nous disent qu'ils vivent la pire crise financière de mémoire d'homme, causée par le prix du blé, par le fait que le gouvernement s'est dérobé à l'engagement qu'il avait pris de fournir une assistance transitoire d'urgence en espèces.

Le plus enrageant, c'est que nous entendons toutes sortes de prétextes censés expliquer pourquoi il ne le fait pas. Les représentants du gouvernement consultent la troisième ligne de défense. La semaine dernière, à Winnipeg, le premier ministre à voulu ranimer un petit espoir: il serait en train de songer à la question, il aurait demandé une recommandation.

Depuis mars et avril derniers, les producteurs agricoles affirment en termes clairs et simples: «Nous faisons face à une crise. Si vous ne faites rien, la situation sera désespérée.» Les agriculteurs canadiens sont en train de vivre cette situation désespérée. Ils veulent que le gouvernement agisse.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de pouvoir répondre au député d'Algoma. Je voudrais dire que le gouvernement a toujours soutenu nos agriculteurs et continuera à le faire dans notre grand pays. Il serait tout à fait inexact de dire le contraire.

Le PARB et le CSRN ont été instaurés à la demande des producteurs pour remplacer un système de paiements ponctuels. C'est ce qui se passait ces dernières années, il ne s'agissait que de paiements ponctuels pour rallier à une situation imprévisible. Comment un agriculteur peut-il s'adresser à une banque dans ces conditions?

C'est la raison pour laquelle on a mis en place le programme de soutien du revenu. C'est un programme négociable en banque. Avant de semer, on peut aller dans un établissement de prêt pour obtenir l'appui nécessaire à ces semailles.

De même, grâce à ces programmes de soutien du revenu, 2 milliards de dollars environ vont être versés aux agriculteurs au cours des 12 prochains mois. Cette aide sera très précieuse, je le sais. En dépit de ce qu'a dit le député d'Algoma, un montant de deux milliards, c'est beaucoup d'argent. Comme on l'a dit aujourd'hui à la Chambre, ce n'est pas de la petite bière.

Nous savons que la situation va de mal en pis. On ne peut pas fermer les yeux. Nous nous sommes engagés à tout faire pour aider nos agriculteurs à traverser ces temps difficiles. Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement a toujours été favorable aux agriculteurs canadiens. Comme en témoigne notre bilan, nous avons appuyé l'agriculture comme pas un.

Pas plus tard que vendredi dernier, le premier ministre a rencontré des dirigeants du secteur agricole pour écouter leurs doléances. Plus important encore, le premier ministre a promis de leur accorder une aide supplémentaire sous peu. Le ministre de l'Agriculture et le ministre d'État chargé des Céréales feront part de leurs constatations et de leurs recommandations au premier ministre d'ici la fin de semaine.

Nous serons alors en mesure de répondre aux besoins exprimés par les dirigeants du secteur agricole. Il s'agit de travailler de concert avec ces derniers à la réalisation des programmes nécessaires.

Nous continuerons de déployer nos efforts dans le cadre de l'accord du GATT et des négociations qui se déroulent actuellement. Je voudrais simplement faire comprendre que le gouvernement appuie notre industrie agricole.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du solliciteur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Merrithew propose que ce projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona) demande à présenter le projet de loi C-311, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la libération conditionnelle.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

[*Traduction*]

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je tiens à présenter ce projet de loi aujourd'hui.

Ce projet de loi rend plus sévères les dispositions de la Loi sur la libération conditionnelle relatives à la mise en liberté sous condition. Il prévoit que les victimes exposent les torts qu'elles ont subis et que les peines soient purgées de façon consécutive.

Ce projet de loi fait suite à une réunion que les membres du caucus du gouvernement albertain ont eue avec les victimes de Larry Takahashi au printemps dernier. Nous croyons qu'il permettra de répondre dans une grande mesure à leurs préoccupations et à celles de beaucoup de Canadiens.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Thorkelson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

[*Français*]

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Le projet est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'UNITÉ NATIONALE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition concernant l'unité nationale qui est signée par les citoyens de Winnipeg, dont beaucoup sont de ma circonscription. La pétition est conforme aux règles et aux dispositions du Règlement qui régissent les pétitions.

Les pétitionnaires font remarquer que, ces dernières années, on s'est beaucoup occupé de la refonte de la Constitution. Ils signalent notamment les travaux accomplis par le Groupe de consultation des citoyens, le Comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur l'amendement de la Constitution et le Comité constitutionnel Beaudoin-Edwards.

Les pétitionnaires font valoir en outre que ces travaux ont été complétés par plusieurs études provinciales et territoriales. Ils font observer, bien sûr, que les Canadiens sont saisis, à l'heure actuelle, de propositions constitutionnelles.

c Les pétitionnaires demandent à tous les chefs de parti de collaborer à l'édification d'un Canada fort et uni dans l'intérêt des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Si vous le permettez, monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition, concernant l'éducation cette fois-ci. Elle est conforme aux règles et aux dispositions du Règlement de la Chambre des communes.

Les pétitionnaires font remarquer que le gouvernement parle de mondialisation des marchés, de compétitivité, de productivité accrue, de l'établissement d'un système social et économique qui soit suffisamment fort pour répondre aux besoins des Canadiens, mais que, du même souffle, il réduit considérablement les paiements de transfert aux provinces au chapitre de l'éducation—soit de près d'un demi-milliard de dollars cette année.

Ils regrettent évidemment que les dépenses des étudiants aient augmenté avec l'imposition de certaines taxes, telle la taxe sur les produits et les services. Ils sont particulièrement mécontents de la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants qui nuit aux étudiants dans l'obligation d'emprunter et que ceux-ci doivent payer avant même de toucher leur prêt.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs d'Iroquois Falls, de South Porcupine, de Timmins et des autres localités que je représente.

Ils demandent au gouvernement de préserver la vie rurale, plutôt que de la détruire, et de mettre fin à la fermeture des bureaux de poste ruraux. Ils supplient le gouvernement de comprendre l'importance de la vie rurale et du maintien de ces bureaux de poste.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour présenter deux autres pétitions signées par de nombreux Canadiens de Cambridge, Foleyet, Timmins, Wawa et White River, qui souhaitent que le gouvernement actuel se rende compte que la Société Radio-Canada est de loin le seul lien qui les relie au reste du Canada.

Ils demandent que les services et le financement soit maintenus. Trait d'union avec le reste du Canada, la Société Radio-Canada représenterait également 1 200 emplois en moins si son financement n'était pas assuré. Ces pétitionnaires supplient donc le gouvernement de revenir à la raison et de renouveler les fonds qu'il affecte ordinairement à la Société Radio-Canada.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je désire présenter une pétition provenant d'Abitibiens et d'Abitibiennes, de Malartic et de Rivière-Héva. Attendu que la possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail, à ces causes, ces pétitionnaires demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code canadien des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, monsieur le Président, que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur la commercialisation des produits agricoles et édictant des dispositions connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif D.

—Monsieur le Président, nous sommes saisis du projet de loi C-16 à l'étape de la deuxième lecture. Cette mesure vise à modifier la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, comme vous venez de le mentionner.

Depuis notre accession au pouvoir en 1984, nous avons présenté à la Chambre un bon nombre de projets de loi à caractère agricole après avoir tenu, je pense, pas mal de consultations avec l'industrie.

• (1020)

Le présent projet de loi est un autre exemple de l'apport appréciable des producteurs au processus législatif. Les modifications proposées aujourd'hui ne vont pas chambarder la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, mais elles n'en sont pas moins nécessaires pour veiller à ce que les dispositions de la loi soient mieux adaptées aux besoins actuels de l'industrie.

Le projet de loi prévoit que le bois et les produits ligneux soient considérés comme des produits agricoles aux termes de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Sont touchés tous les produits ligneux, qu'il s'agisse de bois de pulpe, de résineux ou de bois franc abattu sur des terres agricoles ou non. Depuis les années 60, le ministère de l'Agriculture considère que le bois doit être compris dans la définition de produit agricole. Du fait de cette interprétation, un certain nombre de décrets ont été pris à l'égard du bois et des produits ligneux, au Québec notamment.

Fait à remarquer, en 1981, le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation avait estimé que le bois n'était pas un produit agricole au sens où on l'entend dans la loi. Plus récemment, le comité a proposé qu'on modifie la loi pour inclure expressément le bois et les produits ligneux dans la définition. Les députés conviendront donc qu'il faut aller de l'avant avec les modifications dont nous sommes saisis. Des décrets déjà approuvés pourraient être contestés et déclarés *ultra vires*. En outre, on ne pourra prendre de nouveaux décrets tant que les modifications n'auront pas été adoptées.

La mise sur pied d'un système de commercialisation efficace des produits du bois présente plusieurs avantages pour les producteurs qui s'intéressent à cette activité. Qu'il suffise de mentionner les revenus et les emplois supplémentaires que pareille activité peut engendrer en plus des cultures habituelles. Ensuite, cette activité pourrait entraîner une plus grande diversification grâce à la recherche de produits et de processus inédits. Troisièmement, il s'ensuivrait une exploitation agricole plus stable. Quatrièmement, il y avait de meilleurs contrôles environnementaux relatifs aux brise-vent et aux ouvrages hydrauliques.

Les producteurs de bois qui n'exploitent pas une ferme bénéficient également de l'amélioration des services offerts par les offices de commercialisation des produits du bois, notamment en ce qui concerne les renseignements sur la commercialisation et la coordination de cette entreprise.

Pour clarifier la situation du bois et des produits du bois, le projet de loi confirme la validité des décrets relatifs au bois qui sont déjà approuvés. De plus, les offices et les organismes provinciaux ont demandé le pouvoir d'intenter des actions en recouvrement des prélèvements non versés. Même si le recouvrement de prélèvements non versés ne représente pas une difficulté importante à l'heure actuelle, ces offices et ces organismes ont fait remarquer que ce pouvoir leur était reconnu dans le cas de prélèvements imposés en vertu de lois provinciales et qu'ils voudraient jouir du même pouvoir dans le cas de prélèvements imposés en vertu de la loi fédérale. Le projet de loi prévoit une modification pour leur accorder ce pouvoir.

Il s'agit de modifications assez explicites à une loi qui existe depuis longtemps. Je demande donc aux députés de se joindre à moi pour appuyer ces modifications. Je répète qu'elles permettraient d'abord d'inclure le bois dans la définition de produit agricole de la Loi sur la des produits agricoles. Puis, elles faciliteraient la perception de prélèvements auprès des producteurs membres d'un office de commercialisation. Enfin, elles confirmeraient le rôle de la loi et continueraient de favoriser le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

Ces modifications répondent directement aux souhaits des producteurs de bois et des producteurs agricoles. Elles traduisent la volonté de notre gouvernement de collaborer avec les producteurs. Elles sont explicites, monsieur le Président, car elles répondent aux besoins et aux préoccupations des producteurs quant à l'application de la présente loi. Nous répondons en même temps aux recommandations du comité mixte auparavant désigné sous le nom de Comité des règlements et autres textes réglementaires. Ces modifications, qui se rapportent à la LCPA, devraient bénéficier d'un appui important à la Chambre.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir brièvement au sujet du projet de loi C-16, Loi sur la commercialisation des produits agricoles.

Cette loi servira, en fait, de fondement à la commercialisation ordonnée des produits par des offices de commercialisation provinciaux comme ceux de la volaille et du lait et de nombreuses autres produits. Elle leur donne le pouvoir légal de commercialiser des produits au-delà des limites des provinces en question. Il s'agit là d'une mesure législative extrêmement importante surtout pour les organismes provinciaux, notamment ceux qui commercialisent des denrées au nom des agriculteurs québécois. Ainsi, les Québécois commercialisent la majeure partie de leur production de bois par le biais d'un office, et c'est ce sur quoi porte ce projet de loi ce matin.

Au début des années 1980, le Comité des règlements et autres textes réglementaires s'est penché sur la légitimité des décrets de mise en marché du bois adoptés en vertu de cette loi. Il a fait part au ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Whelan, de ses conclusions sur la validité des décrets de mise en marché adoptés par le gouvernement aux termes de cette loi, en ce qui a trait à la commercialisation du bois par ces producteurs québécois.

La mesure législative dont nous sommes saisis tend donc à légaliser les décrets sur la mise en marché du bois qui ont été pris dès 1983. En fait, ces décrets englobaient un décret de commercialisation du bois du Québec pris en 1981, ainsi que des décrets semblables touchant les cantons de l'Est, la région de la Gatineau, le Pontiac et le sud du Québec. Ils sont tous mentionnés dans une lettre adressée à l'honorable Eugene Whelan le 12 octobre 1983 et qui était signée par le sénateur John Godfrey et M. Beatty, coprésidents du Comité des règlements et autres textes réglementaires de l'époque ainsi que par M. Kenneth Robinson, vice-président.

Ce projet de loi est de nature administrative. Il tend à préciser le statut juridique de ces décrets de commercialisation qui ont été pris il y a de nombreuses années. Il donne également aux offices de commercialisation le pouvoir d'intenter une action en recouvrement des droits dus par certains producteurs. Il semble que, par le passé, les tribunaux aient imposé des amendes, mais celles-ci étaient souvent inférieures au montant des droits que le producteur non coopératif avait négligé de payer. On s'interrogeait réellement sur l'efficacité des amendes.

Si je comprends bien, ce projet de loi dont la Chambre est saisie conférera aux offices de commercialisation du Québec le pouvoir de recouvrer les droits dus par les producteurs. Il renferme également une disposition qui légaliserait rétroactivement les décrets relatifs au bois qui ont été pris depuis 1983.

Nous estimons que ce projet de loi s'est fait attendre pendant longtemps et qu'il aurait dû être déposé en 1984 ou peu après que le problème est survenu, c'est-à-dire à la fin de 1983, mais le gouvernement a atermoyé pendant six ou sept ans. Ce projet de loi devrait être approuvé aussitôt que possible, car il légalisera davantage le statut de ces offices de commercialisation.

• (1030)

De nos jours, l'absence d'une régularisation du marché constitue un des plus grands problèmes, voire le plus grand peut-être du secteur agricole. Or, cette régularisation est présente dans le cas de certains produits, par exemple, le lait avec l'Office de commercialisation du lait de l'Ontario et ceux d'autres provinces. Dans tout le pays, grâce à cette mesure législative, il y a régularisation du marché.

Certains se demandent si le gouvernement pourra maintenir cette régularisation du marché qui a permis d'assurer un revenu agricole stable avec la vente de ces produits sous l'autorité des offices des provinces, en raison de ce qui se passe cet automne à Genève dans les négociations concernant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Il va sans dire que cette situation est très préoccupante. Vendredi dernier, j'ai rencontré les producteurs de lait des districts de Manitoulin et de Sudbury, qui se trouvent dans ma circonscription. Ils m'ont fait part de leurs très grandes inquiétudes concernant la régularisation du marché, à savoir si l'on peut et si l'on entend maintenir la façon dont nous procédons, depuis 1965, pour écouler les produits. Selon des rumeurs, il se pourrait que le gouvernement ne conserve pas dans les accords internationaux ce genre de régularisation du marché. Nous voulons mettre en place un système de régularisation du marché semblable pour les céréales et les oléagineux sur le plan international.

Pouvons-nous conserver un système de régularisation du marché semblable à celui que nous avons pour les produits assujettis à la gestion de l'offre? Au pays, cette industrie est stable, certaine et viable.

La régularisation du marché: voilà ce que nous aurons cherchons à obtenir dans nos négociations internationales également, parce qu'une commercialisation chaotique, décidée par de puissants cartels et de puissantes compagnies de commercialisation internationale, ne profite pas aux agriculteurs.

C'est, à mon avis, le plus grand défi que nous aurons à relever au pays et à l'étranger cet automne. Nous devons essayer de mettre en place des régimes où les producteurs de céréales et d'oléagineux ou d'autres produits ne seront pas obligés de vendre à la moitié de leurs coûts de production.

C'est seulement grâce à des accords internationaux qu'on peut interdire les programmes d'aide à l'exportation ou les programmes de subventions qui visent à faire baisser les prix, à évincer certains producteurs du marché, à s'emparer de marchés ou à détruire les producteurs concurrents. Et les subventions ne détruisent pas seulement l'agriculture du Canada, mais celle d'autres pays de taille comparable, par exemple, l'Australie.

Ce que nous avons dans de nombreux secteurs au pays, grâce à notre système de gestion de l'offre, c'est un marché régulier où les producteurs peuvent obtenir un rendement raisonnable, où les consommateurs peuvent obtenir des prix justes et un bon approvisionnement, où les producteurs agricoles peuvent poursuivre leurs activités, les diversifier, pratiquer de bonnes techniques de conservation et une agriculture durable, et se soucier de l'environnement.

C'est ce que nous cherchons dans des secteurs tels que ceux de la volaille, des produits laitiers, des fruits et des légumes que nous vendons au pays. Nous cherchons la même chose à l'échelle internationale. En effet, 80 p. 100 de nos céréales et de nos oléagineux sont vendus à l'étranger.

Je pense que c'est pour cela que tant de Canadiens sont inquiets cette année. Ils voient les producteurs en danger de perdre leur gagne-pain, leur capacité de produire les denrées alimentaires de base nécessaires chez nous et dans le monde.

La mesure législative étudiée ce matin est plutôt de nature technique. Elle confirme les arrangements qui ont été pris au cours des années par le biais de décrets. Au Québec, une bonne partie de l'exploitation du bois est faite par des agriculteurs qui vendent à des offices de commercialisation locaux. Cette mesure législative donne le pouvoir de procéder ainsi, elle autorise légalement des arrangements qui existaient depuis de nombreuses années. Ces offices de commercialisation du bois se trouvent ainsi dans une position plus légale. Ils pourront maintenant recouvrer par l'intermédiaire des tribunaux les droits que les producteurs doivent leur payer en vertu de leur constitution. La mesure légalise également les décrets qui ont été pris il y a des années, en 1981 ou 1982, et dont la validité a été mise en doute par le Comité des règlements et autres textes réglementaires de la Chambre des communes.

Nous ne voyons pas de problèmes avec cette mesure, nous nous demandons simplement pourquoi le gouvernement a attendu sept ans avant de la présenter. Nous estimons qu'elle est utile et qu'elle devrait être adoptée par la Chambre et le comité et s'ajouter aux lois du Canada qui se rapportent à la commercialisation des produits agricoles.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux parler de l'amendement proposé dans le projet de loi C-16, Loi modifiant la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, afin que «produit agricole» s'entende également du bois.

Il a déjà été souligné que l'amendement proposé est d'ordre administratif, mais le principe qui le sous-tend est important, et c'est sans doute pourquoi le gouvernement l'a présenté. Or, ce principe veut que toutes les lois de notre pays et tous les pouvoirs d'agir—dans le cas qui nous intéresse il s'agit de la commercialisation des produits agricoles—soient régis par les règles du système parlementaire. En vertu de la suprématie du droit de ce système, le Cabinet ne peut accomplir un seul geste sans que la Chambre des communes n'adopte une loi l'y autorisant, et que cette loi ne soit adoptée par l'ensemble du Parlement, soit la Chambre et le Sénat.

C'est ce que nous faisons essentiellement ici aujourd'hui. La Loi sur la commercialisation des produits agricoles actuellement en vigueur n'inclue pas le bois en toutes lettres dans sa définition des produits agricoles ou des produits naturels. En 1981 déjà, un de nos comités permanents avait souligné qu'il n'était pas sûr que le bois était visé par la loi. Le présent amendement précise que le bois compte parmi les produits naturels visés par la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Celle-ci serait donc plus conforme avec les lois qui existent dans les provinces, au Québec en particulier.

Je pense que la Chambre devrait pouvoir régler la question très rapidement. Le comité a convenu en 1981 que la loi, telle qu'elle existait, n'était pas assez précise. Le gouvernement fédéral et certains des gouvernements provinciaux agissent déjà comme si le bois était, pour l'application de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, un produit naturel. L'amendement dont nous sommes saisis aujourd'hui ne change donc rien, sauf qu'il évitera la possibilité de poursuites judiciaires axées sur le fait que le bois n'est pas mentionné précisément dans la loi, ou ne l'était pas avant l'adoption de l'amendement. C'est un projet de loi relativement peu important dans le quotidien de la Chambre. Je dirais que c'est le genre de projet de loi qui passerait généralement par toutes les étapes assez rondement et qui serait réglé une fois pour toutes, mais tel n'est pas l'avis exprimé par le gouvernement. On va maintenant y consacrer une partie de la journée. Le projet sera débattu en comité et nous en discuterons davantage par la suite à l'étape de la troisième et dernière lecture.

• (1040)

Le secteur auquel se rapporte le projet de loi est celui des forêts. Les deux provinces qui risquent le plus dans cette affaire sont le Québec et le Nouveau-Brunswick où il existe des organismes formés en vertu de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles. Le Québec a déjà obtenu, si je ne m'abuse, le pouvoir d'appliquer son programme relatif au bois à l'extérieur de ses frontières, et ce depuis bon nombre d'années. Ce projet de loi ne fait

donc que garantir qu'il s'agit d'un geste légal et d'un droit reconnu non seulement par le Cabinet, mais aussi par la Chambre des communes.

Les lots boisés privés du Québec représentent 15 p. 100 de la forêt commerciale cultivable dans cette province, mais ils fournissent 25 p. 100 du bois d'oeuvre et des produits de pâtes et papiers. C'est un secteur extrêmement important. Les producteurs de la province trouvent utile d'avoir recours à un office de commercialisation pour commercialiser leur produit et en faire la promotion.

Environ le tiers des propriétaires de lots boisés du Québec sont aussi des agriculteurs. En plus des pâtes et papiers et des produits de scierie qui proviennent de leurs forêts, ils produisent aussi du sirop d'érable, des huiles essentielles, du charbon de bois, des arbres de Noël et du bois de chauffage. Ces forêts privées constituent une partie relativement importante de l'agriculture et des ressources de cette province.

Comme je l'ai dit plus tôt, le Nouveau-Brunswick aussi compte des organismes formés en vertu de la loi provinciale sur la commercialisation des produits agricoles. Ces organismes regroupent environ 38 000 propriétaires de lots boisés. Leur chiffre de ventes en pâtes et en billots de sciage s'élève à quelque 90 millions de dollars et ils exploitent dans la province un peu moins de 2 millions d'hectares de terres à bois.

Le président de la Fédération des propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick a fait remarquer qu'en chiffres nets, le Nouveau-Brunswick était un importateur de bois, mais qu'il en exportait aussi au Maine et en Europe. Pour le moment, la province ne prélève pas de droit sur le bois exporté au Maine. Toutefois, ce projet de loi lui permettrait de le faire si elle décidait que c'est la voie à prendre.

Les répercussions dans le reste du Canada sont moins claires parce qu'aucune autre province n'a d'associations de propriétaires de terres à bois créées sous le régime des lois de commercialisation des produits agricoles. Je sais toutefois que dans ma propre province, il existe une association très active de propriétaires de terres à bois qui s'efforce de stimuler la production de bois sur des terres privées et sur des exploitations agricoles, le long des clôtures, ce qui a une valeur environnementale en offrant aux animaux et aux oiseaux sauvages des habitats et des voies de circulation.

Le projet permet également de cultiver des variétés d'arbres commercialisables à côté des produits agricoles traditionnels. Les arbres protègent du vent, ils offrent un habitat à la faune et ont une valeur commerciale. Je crois que ce genre d'initiatives se généralisera au cours de la prochaine décennie et du prochain siècle alors que l'agriculture et la production forestière seront plus étroitement associées, rompant ainsi avec la tradition héritée de l'époque des premiers agriculteurs canadiens où les arbres étaient vus comme nuisibles et devaient à tout prix être éliminés pour agrandir les espaces cultivables. Donc, nous assistons à un jumelage entre l'agriculture et la production de bois et je pense que la mesure législative dont nous sommes saisis favorisera l'implantation solide de ce modèle. Je le répète, cela ne change rien aux pratiques existantes ou futures. Il s'agit simplement pour le Parlement d'adopter des mesures législatives pour corriger une anomalie et de confirmer les droits que d'autres gouvernements avant lui avaient accordés.

Je suis tout à fait favorable à la mesure et je déplore seulement qu'il nous faille tant de temps pour l'adopter.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'espérais que vous me donneriez la parole.

Je sais que le député de Lambton—Middlesex s'apprête à prendre la parole, mais je veux juste féliciter le député du nord de la Saskatchewan pour son discours de ce matin. Il a de toute évidence une grande expérience de la coupe de bois et des opérations forestières pratiquées dans cette région du pays. Il nous a fourni des renseignements très utiles.

Je voulais simplement faire ce bref commentaire. Je sais que le député de Lambton—Middlesex parlera du même sujet.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat aujourd'hui. Il y a environ 40 ans que nous avons entrepris d'organiser le processus de commercialisation.

La législation dans ce domaine remonte évidemment plus loin que ça. Elle a été adoptée par le gouvernement du Canada pour mettre de l'ordre dans le chaos qui régnait sur le marché et qui était causé par les pressions que subissaient ceux qui dépendaient de ce marché pour leur survie. Ces pressions étaient dues à un manque de coopération, peut-être au niveau des producteurs eux-

mêmes, mais pouvaient aussi résulter de la concentration au niveau des acheteurs.

C'est évident que le fermier qui va vendre un chargement de bois ou de blé en ville doit accepter ce qu'on lui offre. Il ne peut pas vraiment négocier sans repartir avec son chargement.

Ce projet de loi vise bien sûr à transférer le pouvoir fédéral aux provinces. Il vise plus précisément à transférer le pouvoir de percevoir des droits et d'assurer la validité des décrets et des règlements à l'échelle provinciale.

Cette loi a bien servi le pays au cours des années, mais comme toute autre, elle doit être modifiée en fonction des changements de la société, afin de continuer de répondre aux besoins des divers secteurs de l'économie.

En 1972, nous avons adopté la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, afin de permettre aux producteurs de fixer des quotas ou des niveaux de production, de prélever des droits et d'exercer un certain contrôle au niveau du commerce interprovincial et international. Évidemment, en vertu de la loi provinciale, ils avaient déjà le pouvoir de le faire au niveau de la province.

• (1050)

Ces deux mesures législatives du gouvernement fédéral ont offert aux agriculteurs canadiens la possibilité de rétablir l'ordre sur le marché et en conséquence nos systèmes de commercialisation sont les plus avancés du monde tout particulièrement dans les secteurs du lait et de la volaille.

La Commission canadienne du lait et les offices provinciaux de commercialisation correspondants ont déjà atteint un très haut niveau de développement et de stabilité dans l'ensemble de cette industrie.

Il est intéressant de remarquer que, à l'exception des 267 millions de dollars affectés au secteur du lait de transformation, l'industrie de la volaille et du lait n'ont reçu aucune aide du gouvernement depuis la constitution de ces offices.

À propos de ces deux secteurs, je voudrais dire au gouvernement que ce serait pure folie que de même envisager de renoncer à ces systèmes dans les négociations avec le GATT. Je demande aux ministres aujourd'hui à la Chambre, de surtout tenir bon et de ne pas céder à ces terroristes économiques qui cherchent à détruire notre système canadien, l'un des meilleurs au monde.

On assiste à un véritable terrorisme économique dans l'industrie céréalière. Je demande aussi aujourd'hui au ministre responsable des Céréales, non seulement de tenir tête aux représentants du Marché commun européen, mais de déployer tous ses efforts pour appliquer les dispositions exposées dans l'Accord de libre-échange où il était convenu que nous ne subventionnerions pas les produits dans nos marchés réciproques. Naturellement, aux termes du chapitre XVIII de cet accord, nous pouvons demander des consultations et un dédommagement. On aurait dû le faire dès que nous appris l'existence des programmes de subventions aux exportations et que nous avons vu comment les Américains violaient constamment cette accord.

Je suis satisfait du changement apporté aujourd'hui dans ce projet de loi et j'en félicite le gouvernement. J'estime que c'est une bonne initiative. J'espère que ce faisant, il va proposer d'autres lignes directrices. Je suis particulièrement satisfait que le ministère des Forêts soit représenté ici à la Chambre aujourd'hui parce que cette question, à mon avis, va au-delà de la simple commercialisation des produits agricoles. Je me rends compte, naturellement, que la plupart des boisés de ferme sont bien entretenus et sont récoltés lorsque le bois arrive à maturité.

Mon fils et moi avons un boisé d'environ 80 acres dans notre exploitation agricole. Je suis consterné de voir les dégats subis par les boisés pendant le processus de coupe mécanisée. Je suis également absolument outré par la dévastation causée par la coupe à blanc qu'on voit surtout sur les terres de la Couronne et non sur les boisés privés. Il convient de féliciter les propriétaires de boisés dans la province de Québec pour l'organisation qu'ils ont établie et pour avoir demandé un projet de loi comme celui-ci. Il faudrait aussi que nous examinions certains procédés et règlements qui sont appliqués, peut-être pas tant par les propriétaires de boisés que par les exploitants commerciaux.

On voit encore des propriétaires de petits boisés se servir de chevaux afin de minimiser les dommages causés à la terre. J'en ai moi-même utilisé autrefois. Sur notre ferme à nous, mon fils et moi avons conçu et fabriqué une débusqueuse avec treuil à commande hydraulique qui s'accroche à l'arrière d'un petit tracteur. C'est en voyant les dégâts et les ravages causés par certaines débusqueuses commerciales que l'idée nous en est venue. Des dégâts qui auraient pu être évités si l'équipement avait été utilisé correctement, ce qui n'était pas le cas. Mère nature en aura pour des années à réparer les dommages causés aux jeunes arbres et aux pousses végétales. C'est pour cette raison que je demande au ministre des Forêts

s'il envisage d'appliquer une série de normes qui devraient être respectées à l'échelle nationale durant la récolte.

Ainsi, au lieu d'avoir des lignes directrices régissant la gestion des boisés, ce qui devra être fait de concert avec les autorités provinciales étant donné que les coupes dans les boisés relèvent d'elles, je pense que nous pourrions établir une série de normes auxquelles il faudra se conformer.

Ces normes pourraient tenir compte, par exemple, des dégats causés par les pluies acides, dont je vois les traces sur notre propre boisé. Je vois mourir les érables, la cime détruite. Certains arbres vont survivre, cela dépend de la nature du sol, mais certainement pas les bois francs comme l'érable.Nous devrions chercher des solutions pour sauver ces forêts, pour sauver les arbres. Dans le sud de l'Ontario, où j'habite, La forêt n'occupe que 7 p. 100 du territoire. Malgré tout, je vois la destruction qui s'opère et les boisés perdre du terrain.

Nous protestons contre la destruction des forêts tropicales au Brésil, mais nous n'avons pas été de très bons gestionnaires de nos propres ressources ici au Canada. Je me trouve particulièrement affligé de voir que l'on coupe certains boisés dans le Nord qui avaient mis des années à se développer, à tel point qu'ils auront complètement disparu d'ici quelques décennies.

Pour ce qui est des pluies acides, nous devrions étudier les moyens d'en neutraliser les effets, en faisant des épandages aériens de chaux pour réduire l'acidité et ramener le pH à environ sept. Nous devons prendre tout ça très au sérieux. Évidemment, un boisé bien géré procurera un gain aux exploitants agricoles qui leur servira à augmenter leur revenu, c'est-à-dire celui qu'ils tirent de leurs récoltes et qui n'a jamais été aussi maigre, en dollars réels, depuis un siècle.

Cette loi, si elle est modifiée, ce que j'espère, devrait procurer aux propriétaires de boisés des gains raisonnables non seulement pour les années investies dans le développement d'un boisé, mais aussi pour tout le travail, la gestion et le risque pris.

Je suis parfaitement conscient de la nécessité de se préoccuper de l'environnement. Si ces producteurs ont la faculté de percevoir des droits qu'ils pourraient utiliser pour améliorer leur système de commercialisation et si une partie de ces sommes servait à bonifier le boisé, à reboiser ou à favoriser la régénération des pousses végétales, cela en vaudrait certes la peine.

Je suis en outre d'avis que le gouvernement a empêché l'industrie du sucre d'érable de certaines provinces d'écouler ses excédents de production de crainte que la structure des prix n'en soit affectée. Encore une fois, les lois fédérales sont utilisées très judicieusement pour permettre à ces gens de profiter des prix du marché.

En un mot, je suis heureux qu'une telle mesure ait été proposée. Je demanderais cependant au gouvernement lui-même, sous la direction du ministre des Forêts, d'étudier la possibilité d'élaborer un ensemble de normes nationales, de concert avec les provinces, pour garantir l'uniformité de la gestion de tous les boisés au Canada. Ainsi, des critères pourraient régir la coupe du bois de façon à éviter les dégats causés par les débusqueuses commerciales. Il faudrait aussi se pencher sur la question des pluies acides, même si une réduction des émissions est prévue, car, chose certaine, la régénération attendue ne sera possible que si le pH du sol est neutralisé.

• (1100)

Je crois que la mesure proposée permettra d'accomplir une partie de ces choses, si les producteurs peuvent tirer de leur produits des gains raisonnables. Par conséquent, j'appuie la mesure à l'étude et j'espère que la Chambre l'adoptera promptement.

M. Foster: Monsieur le Président, je n'ai pas vraiment de question à poser au député de Lambton—Middlesex. Je voulais simplement formuler une observation. On se doute bien à la Chambre qu'il y a entente pour étudier le projet de loi en comité plénier; je voudrais donc dire que nous pourrions peut-être nous former en comité plénier dès maintenant.

M. Cooper: Monsieur le Président, je puis confirmer qu'il y a eu discussion entre les partis à la Chambre et que nous sommes disposés à terminer maintenant l'étape de la deuxième lecture pour nous former en comité plénier et achever peu après l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président adjoint: La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-16, tendant à modifier la Loi sur la commercialisation des produits agricoles et édictant des dispositions connexes.

Sur l'article 1—*Définition de «produit agricole»*

Le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

L'article 1 est adopté.

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

Sur l'article 2—*Recouvrement des créances*

[*Traduction*]

M. Foster: Monsieur le président, j'ai cru, à la lecture des modifications, que nous apportions une modification à l'article venant immédiatement après l'article 1 de la loi. Est-ce cela que le ministre propose? Peut-on savoir ce qui se passe?

M. Mayer: Monsieur le président, je ne suis pas très sûr de comprendre ce qui préoccupe le député. S'il pouvait être un peu plus explicite, cela nous aiderait à régler le problème.

M. Foster: Oui. Je n'ai tout simplement pas bien compris les termes, monsieur le président. A-t-on adopté l'article 1.1 ayant pour effet d'ajouter le bois à la définition de «produit agricole»?

M. Mayer: Oui.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: L'article 1 comprend et l'article 1 et l'article 1.1 et il a été adopté.

[*Traduction*]

Article 2—*Recouvrement des créances*

M. Foster: Monsieur le président, j'aimerais savoir du ministre et de ses collaborateurs combien de fois il a été impossible à des organismes de percevoir des droits en vertu de cette loi—des organismes de commercialisation du bois au Québec semble-t-il n'auraient pas été capables de percevoir les prélèvements imposés aux producteurs parce que cette mesure n'avait pas force de loi—et combien d'amendes ont été imposées.

Si je comprends bien l'historique de la mesure à l'étude, des amendes ont été imposées et perçues dans un cadre judiciaire, mais les organismes n'ont pas été capables de percevoir les droits prévus. Je me demande simplement combien de fois depuis dix ou quinze ans, depuis que les organismes agissent sous le régime de cette loi, il leur a été impossible de percevoir les droit prévus, et combien de fois des amendes ont été imposées lorsqu'ils n'ont pas été capables de percevoir ces droits.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): On m'informe qu'il y a eu un cas à l'Île-du-Prince-Édouard. En général, la mesure législative sert de fondement à l'imposition ou à la perception des droits. Si on ne peut percevoir ces droits, on peut imposer des amendes.

Actuellement, quand il n'y a pas de moyen de faire appliquer la loi, c'est-à-dire en l'absence de fondement légal, je pense qu'il y a très peu de cas où l'on s'avance. Une personne qui refuserait de payer des droits n'aurait pas grand-chose à craindre puisque l'office qui chercherait à les percevoir n'aurait pas vraiment de fondement légal pour obtenir gain de cause.

Ce n'est pas tant une question de nombre d'amendes imposées. Il s'agit plutôt de déterminer combien de fois on s'est trouvé dans l'impossibilité d'avancer faute de fondement légal. C'est à cela que remédie cette mesure législative.

M. Foster: Dans la documentation que le gouvernement a fournie, on dit que les offices de commercialisation ont pu imposer des amendes pour refus de payer des droits, mais ne sont pas parvenues à percevoir ces droits de fondement juridique.

Je suis surpris qu'il n'y ait qu'un cas où on ne parvenait pas à percevoir les droits en l'absence de fondement juridique. J'ai pensé qu'il serait intéressant de connaître le nombre de fois où l'on n'a pu percevoir les droits imposés vu que nous nous donnons la peine de présenter cette mesure législative, ces modifications, pour assujettir le bois à la Loi sur la commercialisation des produits agricoles

Je crois savoir que, même en vertu de cette mesure législative, on ne sera pas nécessairement capable de percevoir ces droits, sauf si l'office de commercialisation intente des poursuites au civil contre le producteur qui ne paie pas les droits qu'il doit pour les services que lui a fournis l'office.

Je voudrais savoir si c'est bien ainsi que le ministre et les hauts fonctionnaires voient cette mesure législative.

• (1110)

M. Mayer: Monsieur le président, voici comment je comprends l'article 2, la disposition dont nous parlons actuellement. Les droits ou prélèvements impayés imposés en vertu du paragraphe (2) constituent des créances de l'office ou de l'organisme, qui peut en recouvrer le montant devant tout tribunal compétent.

Si j'ai bien lu l'article, cela devrait répondre à la question du député.

En ce qui concerne la première question qu'il a posée, mon personnel m'a appris que, dans le cas de l'Î.-P.-É., l'organisme nous a informé qu'il aurait voulu aller de l'avant, mais estimait que cela lui était impossible du fait qu'il ne possédait pas le pouvoir juridique nécessaire, pouvoir que nous accordons ou que nous mettons à la disposition des gens au moyen de ces modifications à la loi.

M. Foster: Monsieur le président, ce cas à l'Î.-P.-É, est-ce le seul cas nous connaissons où un organisme voulait prélever des droits, mais n'a pu le faire parce qu'il n'en avait pas le pouvoir juridique?

M. Mayer: Monsieur le président, c'est le seul cas que nous connaissons. Il y en a probablement plusieurs autres, j'imagine, où les gens auraient voulu prendre une telle mesure, mais ne possédaient pas la base juridique pour le faire. Il m'est très difficile de répondre à cette question. C'est un peu comme si l'on disait: «Que tous ceux qui sont absents veuillent bien se lever.» S'ils sont absents, ils ne peuvent se lever. Que se serait-il produit si ce genre de mesure législative avait été en vigueur, nous n'en savons rien. Il m'est donc très difficile de répondre de façon claire.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le président, ma question concerne à la fois l'article 2 et l'article 3, bien que nous n'ayons pas encore abordé l'étude de ce dernier. En réalité, l'article 3 légalise ce qui se faisait déjà. Le ministre ou ses adjoints peuvent-ils nous dire ce à quoi nous pouvons nous attendre dans le cas des poursuites qui peuvent avoir déjà été engagées par un office provincial de commercialisation relativement à des droits ou des prélèvements impayés?

Ces dispositions donnent-elles plus de pouvoir aux offices de commercialisation aux fins de ces poursuites ou bien est-ce que certains de ces producteurs ou manutentionnaires de bois pourront encore se défendre en soutenant que les mesures prises n'étaient pas autorisées par le Parlement et que, par conséquent, ils n'étaient pas tenus d'exécuter certaines directives émises par l'office relativement au mouvement du bois en dehors de la province en question?

En fait, l'article 3 autorise-t-il l'application rétroactive de l'article 2? Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'on doit appliquer cette mesure de façon rétroactive, même si je vais un peu trop loin ici puisque cela fait partie de l'article 3. Ce n'est pas une pratique que nous suivons normalement, et je veux que nous nous assurions, avant de le faire, qu'il n'y a pas trop d'affaires non réglées devant les tribunaux. S'il n'y en a aucune, le problème ne se pose pas. S'il y en a seulement une ou deux, nous pourrions peut-être établir de façon claire que ces affaires seront traitées selon l'ancienne procédure. Autrement, ce n'est pas une bonne façon de légiférer que de remonter plusieurs années en arrière et de changer toutes les lois qui s'appliquent. C'est un précédent que je ne crois pas que la Chambre soit vraiment disposée à établir si un nombre important d'affaires sont encore devant les tribunaux.

M. Mayer: Monsieur le président, je peux peut-être apporter un éclaircissement. Il s'agit de deux questions tout à fait distinctes. L'article 2 s'applique non pas simplement au bois, mais à tous les produits visés aux termes de la loi. Je pense qu'il y a quelque 160 produits désignés dans la loi. Je peux parler dès maintenant de l'article 3 ou lorsque nous arriverons à l'étude de cette disposition, mais je vous signale qu'elle vise seulement le bois. Il est uniquement question des poursuites qui sont en cours. On m'a dit qu'il y en avait actuellement deux en cours et deux autres en instance. L'article 3 viserait et couvrirait donc un nombre très limité d'affaires.

Je souscris à la dernière remarque du député. La dernière chose que nous voulons, c'est de recourir à la rétroactivité. À mon avis, il s'agit d'une façon plus que discutable et très mauvaise de légiférer. Aussi, pour votre gouverne, je vous rappelle qu'il s'agit de deux dispositions complètement distinctes.

M. Althouse: Si j'ai bien compris, monsieur le président, il y a, à notre connaissance, un maximum de quatre affaires susceptibles d'être visées dans la période de transition?

M. Mayer: Je confirme, monsieur le président, l'exactitude de ce chiffre. À notre connaissance, il y a au maximum quatre affaires.

Le vice-président adjoint: L'article 2 est-il adopté?

(L'article 2 est adopté.)

Le vice-président adjoint: L'article 3 est-il adopté?

Article 3—*Déductions des recettes*

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, les questions que j'ai à poser sur l'article 3 concernent en fait la rétroactivité. Je présume que, normalement, la Chambre n'adopte pas de lois à effet rétroactif, car c'est de toute évidence un bien mauvais précédent à suivre.

Je sais quels sont les objectifs du gouvernement. Des décrets ont été pris et il importe d'assurer la stabilité de l'industrie. Il est bien clair que, lorsque les décrets ont été pris, en 1983 et même plus tôt, le gouvernement et les offices estimaient avoir le droit de prendre ces décrets sur la mise en marché. Par contre, si nous devons remonter sept, huit ou neuf ans en arrière, le ministre et ses collaborateurs auraient peut-être pu demander l'opinion des juristes de l'État au sujet des précédents ou des pouvoirs conférés par la loi. Le Comité des règlements et autres textes réglementaires a annulé, jusqu'à un certain point, ces décrets ou mis en doute leur légalité parce qu'il n'était pas certain que le bois soit vraiment un produit agricole.

On peut donc se demander si le gouvernement a demandé une opinion ou un rapport aux juristes de l'État. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse? Celle-ci sera-t-elle communiquée aux membres du comité ce matin pour que nous ayons la certitude de ne pas adopter des mesures qui vont à l'encontre de l'avis du ministère de la Justice?

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le président, le député soulève une excellente question. Selon mes renseignements, il s'agit simplement de confirmer la délégation de pouvoir que le gouvernement du Canada a faite en 1983. D'après mes entretiens avec mes collaborateurs, les juristes estiment que cette loi est utile pour garantir la délégation faite en 1983 ou lui donner force de loi, si je puis m'exprimer ainsi. Il nous semble normal d'agir comme nous le faisons.

Quant aux opinions juridiques, j'ignore si elles sont disponibles. Je ne sais pas où en est cette question. De toute façon, nous n'avons pas d'opinions juridiques ici ce matin.

M. Foster: Monsieur le président, la terre ne cessera probablement pas de tourner parce que le gouvernement n'a pas obtenu d'opinion juridique des juristes de l'État. J'espère, cependant, que le ministre pourra, au moins, garantir au comité, ce matin, que ce projet de loi a été rédigé, approuvé et considéré comme une modification rétroactive valide par le ministère de la Justice. C'est le moins que nous puissions attendre du gouvernement. Je suis surpris qu'il ne puisse pas soumettre d'opinion juridique à l'attention du comité, ce matin, parce que nous adoptons très rarement des lois qui remontent huit, dix ou douze ans en arrière.

• (1120)

M. Mayer: Monsieur le président, nous ne sommes pas avocats ni l'un ni l'autre, je crois, et je ne suis pas sûr que nous utilisons les mots appropriés, mais nous donnons suite aux recommandations du Comité mixte d'examen de la réglementation et le ministère de la Justice nous a dit que la meilleure façon de procéder pour valider une délégation qui a été accordée en 1983 était de faire ce que nous faisons actuellement. Il y avait des problèmes avec la délégation, quand elle a été accordée, comme le comité mixte d'examen de la réglementation nous l'a expliqué, et nous réglons ces problèmes conformément à l'avis juridique que le ministère de la Justice nous a donné.

Je ne suis pas sûr que cette mesure puisse être considérée comme rétroactive parce que cette délégation de pouvoirs a été accordée en 1983 et on craignait qu'elle ne soit pas assortie d'une autorisation suffisante pour pouvoir être utilisée.

Je ne crois donc pas que l'on puisse dire que cette mesure est rétroactive, comme le député de Mackenzie l'a dit. Je suis évidemment d'accord avec les deux députés, monsieur le président. Je répète que nous ne faisons que donner la permission ou l'autorisation du Parlement qui est nécessaire pour rendre valide et utilisable une délégation de pouvoirs accordée aux provinces en 1983.

M. Foster: Monsieur le président, étant donné que sept ou huit années se sont écoulées depuis le dépôt du rapport du Comité des règlements et autres textes réglementaires, j'aimerais demander aux juristes qui accompagnent le ministre ce matin, si une loi de prescription ou une autre mesure semblable rend nul cet amendement? En effet, il est clair que cet amendement est sur une tablette depuis le 12 octobre 1983, date où le comité des textes réglementaires a recommandé au ministre de l'Agriculture d'adopter cette mesure législative, afin de valider ces cinq ou six décrits sur le bois. Je me demande tout simplement si, du fait qu'il s'est écoulé plus de six ans, une mesure peut s'appliquer rétroactivement aussi loin, ou si elle est légale indépendamment de la durée de temps qui va au-delà de la période normale de six ans prévue dans la loi de prescription.

M. Mayer: Monsieur le président, à ma connaissance, le comité mixte n'a rien dit à ce sujet. On m'informe que cette mesure ne semble pas poser de difficultés sur le plan juridique. Je pense que nous présentons simplement une mesure qui est conforme à la délégation de pouvoirs accordée en 1983. S'il existe un problème sur ce plan, nous n'en sommes pas conscients. Je crois fermement que s'il y avait eu un problème, le même comité qui s'est dit préoccupé de cette question nous aurait demandé de procéder différemment afin de corriger la situation. Monsieur le président, nous suivons exactement la ligne de conduite qui nous a été dictée par le comité pour corriger cette mesure législative.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le président, mon intervention ne concerne pas directement le projet de loi, mais il me semble qu'au début, lorsque je suis arrivé ici, les corrections proposées à diverses mesures législatives par le comité des textes réglementaires étaient souvent présentées au moyen d'un projet de loi omnibus pouvant renfermer des modifications à 15 ou 20 différentes mesures, un peu comme les deux que nous sommes en train d'étudier, sauf que ces modifications étaient simplement énumérées dans un projet de loi.

Je me demande s'il y a une raison d'inclure ces modifications dans une mesure législative précise plutôt que de présenter toute une série de corrections mineures, ce que sont essentiellement un grand nombre de ces projets de loi. Cette façon de procéder permettrait d'accélérer le processus.

Je suis conscient du problème posé par ce projet de loi et un autre qui attend et sur lequel nous nous pencherons plus tard aujourd'hui. Le ministre pourrait peut-être nous dire pourquoi de telles corrections ne sont plus regroupées ensemble et pourquoi elles sont présentées dans des projets de loi distincts, compte tenu du fait qu'il peut être beaucoup plus long de les adopter séparément.

M. Mayer: Monsieur le président, le député et moi-même avons été élus en même temps. Nous sommes tous deux issus des élections générales de 1979. J'ai l'expérience de l'opposition et j'écoute attentivement l'opposition depuis que nous sommes au pouvoir. Le gouvernement précédent et le nôtre ont tous deux été critiqués pour avoir présenté des projets de loi omnibus qui regroupaient plusieurs mesures législatives.

Qu'il s'agisse de notre gouvernement ou du précédent, on nous accusait de vouloir faire adopter à la Chambre des mesures à toute vapeur parce qu'un projet de loi avait l'air plutôt inoffensif et qu'un autre n'était pas sans conséquences. On se demandait si nous ne voulions pas imposer quelque chose en disant que c'était à prendre ou à laisser.

Pour répondre plus précisément à la question du député, je crois que si nous agissons ainsi, c'est pour donner aux partis de l'opposition toute la latitude voulue pour examiner ces mesures législatives et formuler leurs observations. Nous voulons éviter, comme je viens de le dire, de regrouper plusieurs projets en un et de devoir adopter ou les rejeter en bloc.

Selon moi, en principe, il vaut mieux procéder de la sorte. Cela ne prend pas beaucoup de temps de la Chambre et donne à tout le monde la chance d'examiner à loisir une seule mesure législative à la fois.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le président, à propos de l'article 2 de la Loi sur la commercialisation des produits agricoles, je me demande, à la lecture de la disposition 3, si le ministre s'attend à ce que d'autres décrets ou règles puissent être réclamés par la population de la province de Québec, à l'exception de ceux qui portent sur l'imposition et la perception des droits?

M. Mayer: Monsieur le président, on me dit que rien de tel n'a été porté à notre connaissance. Nous en concluons donc que les dispositions actuelles suffisent.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

L'article 3 est adopté.

Le vice-président adjoint: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(Le titre est adopté.)

• (1130)

Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour modifier l'ordre de renvoi du projet de loi afin qu'il soit étudié non pas par un comité législatif, mais par la Chambre formée en comité plénier tout de suite après la deuxième lecture aujourd'hui.

M. Foster: Monsieur le Président, nous n'avons pas d'objection à cela de notre côté.

M. Mayer: Compte tenu de l'urgence de cette mesure, je demanderais qu'elle soit renvoyée au comité plénier plutôt qu'à un comité permanent.

Le président suppléant (M. DeBlois): Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)) propose: Que le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Ici encore, il s'agit ici d'un projet de loi plutôt simple, d'ordre administratif. Je n'ai pas l'intention d'en parler longtemps. Je me contenterai de présenter quelques observations préliminaires et d'exposer quelques détails de cette mesure.

Comme le savent la plupart des Canadiens, la Commission canadienne du blé est une société d'État dont la fondation remonte à plus d'une cinquantaine d'années. Elle est très bien administrée et fonctionne tout à fait indépendamment du gouvernement avec une administration centrale à Winnipeg et cinq commissaires qui sont nommés par le gouvernement fédéral, mais qui sont ensuite absolument indépendants du gouvernement.

Au fil des années, les commissaires se sont occupés de la commercialisation d'abord du blé, puis de l'orge, ensuite de l'avoine et, finalement, seulement du blé et de l'orge. Ils sont aujourd'hui les seuls à commercialiser le blé et l'orge sur le marché international, de telle sorte que tout l'orge et le blé qu'un producteur de la région désignée, c'est-à-dire essentiellement l'ouest du Canada, produit et veut exporter doit passer par la Commission canadienne du blé.

En outre, les producteurs de la région désignée par la Commission canadienne du blé, qui veulent vendre leur production sur le marché canadien en vue de la consommation humaine, doivent aussi passer par la commission. Celle-ci joue donc un rôle très important dans la vie des Canadiens des régions rurales de l'Ouest. Elle s'est acquis au fil des années une excellente réputation en tant qu'organisme de vente. Elle vend régulièrement à quelque 60 pays du monde entier et, je le répète, s'est fait une réputation hors pair dans le monde entier pour ce qui est de respecter ses engagements auprès d'un pays ou d'un client. La commission a donc une excellente réputation quant au respect des accords signés. Depuis des années, cela nous sert à maintenir notre part du marché, malgré une chute des prix.

En 1989 et 1990, le vérificateur général a émis certaines réserves sur le pouvoir de vendre à crédit consenti à la Commission canadienne du blé par le Parlement fédéral. À la suite de l'évolution de la situation sur le marché mondial, il est de plus en plus important d'accepter de vendre à crédit. De nombreux pays font crédit à des conditions avantageuses; ils offrent en effet sur de longues périodes des taux d'intérêt inférieurs aux taux commerciaux. La Commission canadienne du blé s'abstient de le faire; néanmoins, elle a pu accroître ses ventes en faisant crédit aux acheteurs. Je le répète, à la suite de l'évolution de la conjoncture économique, il devient de plus en plus important que les pays exportateurs soient disposés à faire crédit aux acheteurs.

À une époque, les ventes à crédit représentaient moins de 10 p. 100 des transactions de la commission. Or, à l'heure actuelle la proportion est plus près de 20 ou 25 p. 100.

Le projet de loi C-23 ne fait que donner l'autorisation parlementaire voulue en ce qui concerne les comptes débiteurs reliés à des ventes de grains à crédit approuvées par le Cabinet. Cela signifie simplement qu'en tant que société d'État, la Commission canadienne du blé peut compter sur des garanties du gouvernement fédéral. Elle le fait depuis 1972, lorsque le ministre de l'époque a envoyé une lettre d'accord à la commission, pour lui

signaler qu'elle pouvait continuer à vendre à crédit. Nous accordons régulièrement des marges de crédit à divers pays du monde en fonction de toutes sortes de facteurs, mais surtout en nous basant sur les quantités, en tonnes ou en boisseaux, qu'un pays donné va nous acheter et sur la nécessité, selon nous, de lui faire crédit.

Ainsi, à la suite de ces ventes à crédit, le vérificateur général a déclaré que le gouvernement et le Parlement ne pouvaient, faute de l'autorisation parlementaire voulue, accorder à la Commission canadienne du blé les prêts ou les avances qu'il lui fallait pour poursuivre convenablement ses activités. Nous proposons donc de modifier l'article 19 de la Loi sur la Commission canadienne du blé afin de prévoir l'autorisation parlementaire nécessaire pour que la commission puisse utiliser les prêts et les avances dont elle a de plus en plus besoin pour pouvoir décrocher des marchés.

En fait, il s'agit d'une modification de forme. Les activités de la commission se poursuivront exactement comme avant, sauf que nous répondons aux inquiétudes soulevées par le vérificateur général, en assurant ce qu'il considère être un meilleur fondement légal à la poursuite de ces activités.

La deuxième modification se rapporte à l'article 33 de la Loi sur la Commission canadienne du blé. Je dois d'abord expliquer qu'en vertu d'un des principes qui régissent son fonctionnement, la commission recourt à une méthode de mise en commun ou d'établissement d'une moyenne. Ainsi, qu'un producteur réalise une vente au début d'une campagne agricole, soit le 1er août, ou à la fin, soit le 31 juillet, dans une période de 12 mois, ce producteur touche le même montant par boisseau et par tonne que s'il avait réalisé sa vente à n'importe quel moment au cours de l'année.

La commission agit ainsi en vertu d'une méthode de mise en commun ou d'établissement d'une moyenne. Quand un producteur livre du grain à un élévateur et le vend, par exemple le 15 septembre ou le 8 octobre, il reçoit un paiement initial pour ce produit. Tout au long de la campagne agricole, la Commission canadienne du blé réalise des ventes et reçoit divers montants pour les différents produits qu'elle vend à divers pays—il ne faut pas oublier que les prix varient au cours d'une période de 12 mois. À la fin de la période de 12 mois, elle établit un prix moyen. Si le prix de vente moyen du produit pour la période de 12 mois est supérieur au paiement initial versé au producteur, ce dernier reçoit un paiement final. Un paiement final est habituellement versé trois ou quatre mois après la fin de la campagne agricole.

Sur ce point également, le vérificateur général s'est inquiété en soutenant que la Commission canadienne du blé n'avait pas le fondement légal, c'est-à-dire l'autorisation parlementaire lui permettant de verser ce paiement final tant qu'elle n'avait pas reçu l'argent au complet. Ce que nous faisons en vertu de cette modification à l'article 33, c'est autoriser cela légalement. Tout le monde admettra, je pense, que si on fournit un prêt garanti par le gouvernement du Canada, une fois que l'argent est avancé ou emprunté par la Commission canadienne du blé, celle-ci devrait être en mesure de faire les paiements finals, même si le remboursement de l'argent dû sur les ventes d'une année antérieure n'a pas encore été reçu.

• (1140)

Pour résumer, nous donnons à la Commission canadienne du blé de meilleures méthodes et une plus grande autorité pour fonctionner dans un domaine qui, premièrement, est la vente à crédit, garantie par le gouvernement du Canada, à divers clients ou pays qui achètent à la commission.

Deuxièmement, le projet de loi donne, une fois que le crédit est accordé, une meilleure autorité parlementaire à la Commission pour distribuer des fonds aux producteurs après que la vente a été conclue. Cela ne modifie en rien la façon dont la Commission canadienne du blé fonctionne, que ce soit le système de mise en commun ou la façon dont elle fait ses ventes ou traite avec ses clients. On tient simplement compte des objections soulevées par le vérificateur général dans ses rapports de 1989 et 1990 à propos de deux articles de la Loi sur la Commission canadienne du blé, les articles 19 et 33. C'est ce que le projet de loi C-23 propose aujourd'hui.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi C-23.

Le ministre a laissé entendre qu'il ne s'agissait là que d'une modification de forme. Je présume que toute modification que la Chambre apporte est une modification de forme dans la mesure où elle modifie un article, un terme ou une phrase d'une loi, mais de toute évidence, la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui est suffisamment importante pour que le vérificateur général la soulève à la fois dans son rapport de 1989 et dans celui de 1990. Il y a souligné que le gouvernement du Canada n'avait pas demandé au Parlement l'autorisation de garantir la créance de 4,2 milliards de dollars que détient la Commission canadienne du blé. Manifestement, s'il ne s'agit là que d'une modification de forme, c'est la plus

grande de l'histoire si nous considérons que 4,2 milliards de dollars sont dus à la Commission canadienne du blé et que ce crédit n'a pas été autorisé par le Parlement.

C'est une question très importante que le vérificateur général a relevée à deux occasions. De toute évidence, il faut adopter ce projet de loi.

Je pense que la plupart des Canadiens appuient fortement la Commission canadienne du blé, car elle apporte beaucoup de stabilité à la commercialisation des céréales, surtout dans l'ouest du Canada. Il existe des commissions du blé analogues, pas tout à fait identiques, en Ontario et dans quelques-unes des autres provinces, mais la plus ancienne de toutes est, bien sûr, la Commission canadienne du blé, qui exerce son activité dans les quatre provinces de l'Ouest et qui apporte beaucoup de stabilité à l'industrie.

Je dois dire que, sans la Commission canadienne du blé, notre capacité de livrer concurrence sur les marchés céréaliers internationaux diminuerait radicalement. La commission, qui a accès à différents marchés auxquels les producteurs individuels n'auraient pas accès, nous offre ses connaissances spécialisées et assure la stabilité du marché. Sans elle, vous verriez quatre ou cinq grandes compagnies céréalières monopoliser le marché et faire baisser les prix.

J'estime que la Commission canadienne du blé offre aux producteurs des Prairies une stabilité qu'ils ne pourraient jamais avoir autrement. Nous n'avons qu'à regarder ce qui se passe dans le cas de certaines des céréales et de certains des oléagineux qui ne sont pas régis par la Commission canadienne du blé pour voir comment les grandes compagnies peuvent monopoliser le marché.

C'est pourquoi je pense que tout ce que nous pouvons faire pour renforcer et pour appuyer la Commission canadienne du blé est très important. Même si la commission est, dans les faits, chargée par les agriculteurs de commercialiser leurs céréales, elle relève du ministre d'État chargé des Céréales. C'est avec plaisir que j'ai vu ce ministre, ce matin, appuyer la Commission canadienne du blé parce qu'il n'a pas toujours été perçu comme un grand partisan de la commission. Quand il a retiré l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé, on a dit de lui qu'il appuyait très peu la commission, et je ne pense pas que le fait que l'avoine ne soit plus régie par la commission ait profité aux agriculteurs. Cela a été perçu comme une concession consentie aux opposants de la Commission canadienne du blé après les élections générales de 1988.

Les différents groupes ou les différentes associations de céréaliculteurs de l'Ouest qui s'y étaient opposées ont pressé le ministre de leur donner quelque chose en retour pour l'appui qu'ils lui avaient manifesté dans le débat sur le libre-échange et les élections générales de 1988. L'avoine a donc cessé de relever de la commission. Même si la Loi sur la Commission canadienne du blé ne s'applique expressément qu'au blé, la commission a longtemps eu compétence sur l'avoine ainsi que sur l'orge.

Il s'agit donc d'une mesure législative très importante puisqu'elle autorise légalement la Commission du blé à procéder à ces ventes dans le monde entier. Nous n'avons jamais connu un tel désastre dans les prix des céréales. Ceux d'entre nous qui oeuvrent dans le secteur agricole font souvent remarquer que peu importe la gravité de la crise de ce secteur, elle fait rarement la manchette des nouvelles nationales—en tout cas, il n'en est jamais question dans des quotidiens comme le *Toronto Star*. Pourtant, cet automne, la situation des producteurs canadiens de céréales et d'oléagineux est si catastrophique que le *Toronto Star* a jugé bon de présenter, en fin de semaine dernière, un grand article de fond étalé sur trois jours, que d'autres journaux ont aussi publié des articles sur la question et qu'on lui a fait une grande place aux informations nationales. Je crois pouvoir dire que nous nous réjouissons que la presse nationale se tourne enfin vers l'agriculture. Néanmoins, nous sommes désolés que l'agriculture reçoive toute cette attention en raison d'une situation catastrophique.

J'ai déjà parlé de la nécessité d'avoir un système ordonné de commercialisation des produits agricoles. C'est un tel système que le monde agricole, en tout cas les producteurs, veut à l'échelle internationale et nous espérons que c'est ce qui ressortira des négociations commerciales multilatérales de Genève cet automne. À défaut de cela, nos producteurs devront continuer de composer avec une situation catastrophique.

Des pays comme l'Australie et l'Argentine ont vu leur production de céréales chuter radicalement et la viabilité de leur secteur agricole menacée. Le Canada est aussi exposé jusqu'à un certain point à une telle catastrophe financière parce qu'un très fort pourcentage de notre production—environ 80 p. 100—est exporté, parce que notre marché interne est très petit et, parce qu'au bout du compte, les ressources du pays proviennent de tous les secteurs de la société. Il est clair que la Communauté européenne, avec ses 340 millions d'habitants et les États-Unis, avec leurs 250 millions de personnes, peu-

vent mieux, que nous traverser la guerre commerciale internationale qui fait rage depuis 1985. Cette année-là, les États-Unis ont présenté un projet de loi sur l'agriculture dans le but de forcer la Communauté européenne à rentrer dans le rang et à mettre fin à ses subventions à l'exportation.

• (1150)

Malheureusement, ils ont échoué. Ils ont consacré des milliards de dollars à leur offensive. Cette année, je crois qu'ils ont prévu 900 millions de dollars. L'an prochain, ce sera 1,2 milliard. Dieu seul sait combien la Communauté européenne a dépensé. Quoi qu'il en soit, la guerre commerciale continue de faire rage.

De leur côté, les agriculteurs canadiens se retrouvent devant le prix initial le plus bas depuis 16 ans, soit 95 $ la tonne pour le blé roux de printemps de première qualité. Ce chiffre représente moins de la moitié de ce qu'il était il y a dix ans. Évidemment, les coûts de production ont probablement doublé au cours de ces dix ans, de sorte que les agriculteurs se trouvent dans la situation la plus désespérée qu'ils aient jamais connue.

C'est pourquoi nous voyons sur nos écrans de télévision des tracteurs défiler sur trente milles au sud de Lethbridge, en Alberta. C'est ainsi que trois ou quatre mille agriculteurs se sont ralliés en masse la semaine dernière à Rosetown, en Saskatchewan, pour dénoncer l'inaction du gouvernement du Canada.

On ne sait pas quand le gouvernement va passer à l'action. Il est clair qu'il devra le faire bientôt. Le printemps dernier, le gouvernement avait annoncé à la Chambre des communes une mesure qui, pensions-nous, devait aller de l'avant, parce qu'elle offrait une troisième ligne de défense, un filet protecteur. On y prévoyait trois mécanismes. L'un d'eux était le Régime d'assurance-revenu brut ou régime universel qui devait garantir aux producteurs un revenu brut par acre au cas où le prix mondial du blé chuterait ou que la production baisserait à cause d'une sécheresse.

Un autre mécanisme était le Compte de stabilisation du revenu net dans lequel les producteurs et les deux grands paliers de gouvernement versaient, en contrepartie des sommes provenant des agriculteurs, une contribution égale visant à assurer la stabilité du revenu net à long terme. Cette contribution équivalait à environ 2 p. 100 du revenu brut des ventes et permettait le versement de contributions additionnelles.

Le troisième élément était le plus important pour 1991. C'était la troisième ligne de défense, un mécanisme qui prévoyait une injection de fonds au cas où les deux premiers ne réussiraient pas à fonctionner.

Si la troisième ligne de défense a jamais eu une occasion d'entrer en action, c'était bien le printemps dernier. Les groupes de producteurs se sont présentés l'un après l'autre devant le comité qui étudiait le projet de loi pour lui dire: «Nous approuvons les propositions de régime universel et de compte de stabilisation du revenu net, les deux premières lignes de défense, mais il y a un problème. Ces solutions visent la campagne agricole 1991-1992. Or, c'est la campagne de 1990-1991 qui nous préoccupe, les récoltes de l'année dernière.»

Malheureusement, 1990 marque l'année où les États-Unis ont versé les subventions les plus élevées en vertu de leur programme de subventions aux exportations, ce qui a fait chuter les prix mondiaux bien en deçà de 100 $ la tonne.

Les chifres exacts ne sont pas encore connus, mais ils sont très en deçà des coûts de production raisonnables.

Pendant que les cours internationaux des céréales et des graines oléagineuses amorçaient une chute vertigineuse, le gouvernment réduisait d'un milliard de dollars le programme de soutien qu'il offrait à l'ouest du Canada.

Il retranchait en même temps 300 millions de dollars à l'aide offerte dans l'Est. Chaque groupe de producteurs de céréales et d'oléagineuses qui s'est présenté devant le comité de l'agriculture a dit: «Écoutez, nous sommes d'accord avec les deux premières lignes de défense, soit la stabilisation du marché des céréales et des oléagineux. Malheureusement, les récoltes de 1990 ont été catastrophiques. Le revenu des agriculteurs a subi un tel coup qu'il faut une troisième ligne de défense.»

Nous voulons dès le printemps prochain voir une injection de capitaux permettant de compenser non seulement la baisse du prix du grain, mais également les coupes dans les programmes de soutien fédéraux que le gouvernement fédéral a fait subir aux producteurs canadiens.

Le gouvernement a mis de l'avant des mesures de soutien et d'adaptation en agriculture ou MSAA. Malheureusement, on n'y a injecté que très peu d'argent, et rien n'a encore été versé. C'est un moyen de réduire les

primes. Mon oeil. Il n'y a jamais eu de primes dans le cadre de programmes comme celui des paiements spéciaux pour les grains ou l'aide offerte pour raison de sécheresse en 1989.

Ces programmes prévoient une aide au titre des récoltes, mais seul un faible pourcentage est réellement versé en argent. C'est une mesure plutôt embrouillée découlant du Compte de stabilisation du revenu net. Le sous-ministre adjoint nous a fait savoir à la fin d'août, pendant une réunion du Comité de l'agriculture, qu'on espérait commencer à envoyer les chèques avant Noël.

Noël, c'est beaucoup trop loin. Nous voulons de l'aide maintenant, nous la voulons en argent, et il faut qu'elle vienne.

L'industrie des céréales et des oléagineux traverse réellement une période très difficile. Le gouvernement a retiré l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé et les États-Unis nous nuisent quotidiennement avec leur programme de subventions aux exportations. On rapporte que le ministre de l'Agriculture aurait déclaré qu'il prendrait, d'ici la fin de l'année, des mesures de représailles contre la Communauté européenne, si celle-ci poursuit sa guerre des subventions.

Il me semble étrange qu'on n'ait pris aucune mesure contre les États-Unis. L'Europe est maintenant un important producteur de céréales, mais ce n'était pas le cas dans les années 50. Je pense que les États-Unis ont tout de même une plus grande influence sur le prix mondial du grain.

Puisque le gouvernement a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, j'espère qu'il imposera à ce pays les mêmes mesures de représailles qu'à la CEE.

De toute évidence, les joueurs qui ont le plus de poids dans la partie sont les États-Unis. La Communauté européenne est importante, certes, mais les mêmes mesures devraient être appliquées dans les deux cas.

La Commission canadienne du blé joue un rôle important pour assurer la répartition équitable du revenu entre les producteurs. En effet, quand un producteur vend son grain, peu importe que ce soit à l'automne ou au printemps, il reçoit autant que les autres pour un produit de même catégorie et de qualité comparable.

La mesure législative à l'étude aujourd'hui rend légitime l'affectation de crédit s'élevant à des milliards et des milliards de dollars que le gouvernement fédéral a fourni jusqu'ici à l'égard des ventes à l'étranger. Nous espérons bientôt voir monter le cours des céréales pour que les producteurs aient encore plus d'argent à se partager et qu'ils tirent un revenu suffisant de leurs investissements, de leur dur travail et de leurs connaissances particulières.

• (1200)

Le projet de loi prévoit également que les paiements soient effectués et les crédits alloués avant que le compte de mise en commun ne soit fermé et que les versements au titre du capital et de l'intérêt ne soient effectués.

Nous appuyons le projet de loi. Il s'agit d'une mesure d'ordre administratif qui revêt une très grande importance en ces temps où nous nous cherchons un créneau sur les marchés mondiaux, en Europe de l'Est, en Pologne et ailleurs, mais plus particulièrement dans les républiques soviétiques. L'autorisation légale de vendre des céréales se révélera importante dans les années à venir, et cette mesure législative constitue une autorisation légale émanant du Parlement visant à accorder à la Commission canadienne du blé les crédits nécessaires pour qu'elle s'acquitte de son excellente tâche de commercialisation du grain canadien à l'étranger.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je prends la parole pour appuyer la modification que l'on propose aujourd'hui d'apporter à la Commission canadienne du blé et dont l'objet est de remédier à une anomalie. En vertu de l'autorisation de la Chambre des communes, elle donne légalement le pouvoir à cette commission de vendre à crédit et rend le gouvernement du Canada responsable du passif éventuel. En fait, cela ne change rien en ce qui concerne les activités que mène la Commission du blé depuis 1972, date à laquelle le ministre d'alors, Otto Lang, lui a envoyé une lettre pour l'autoriser à faire des ventes à crédit. C'est ce qu'elle a fait. Elle n'a considéré en aucune manière ces ventes à crédit comme une dette sur le compte des producteurs. Elle a toujours supposé que les paiements étaient faits à temps, même quand ils ne l'étaient pas, parce que le gouvernement du Canada, à ses yeux et à ceux des agriculteurs, avait déjà engagé sa responsabilité pour toute insuffisance de paiement ou toute incapacité d'un pays emprunteur de faire les paiements à temps.

Du point de vue de la Commission du blé, les paiments aux producteurs étaient faits tous les ans comme si la vente avait été effectuée et que le compte pour le remboursement du prêt était à jour.

En outre elle devait aussi tenir compte, aux fins de comptabilité, des excédents qui revenaient tous les ans pour les agriculteurs et qui leur sont versés en un paiement final.

Elle considérait aussi que les intérêts dûs sur les emprunts étaient également à jour et reçus et que le gouvernement du Canada garantissait que les mouvements de trésorerie se poursuivaient pour rembourser les comptes

de la commission de sorte que ses chèques de paiement final soient valables.

Le seul problème dans cette façon de procéder qui a cours depuis près de 20 ans d'après le vérificateur général, c'est qu'on ne demande jamais l'autorisation de la Chambre. Aujourd'hui, avec les modifications que le gouvernement soumet à la Chambre, il demande à celle-ci d'approuver que le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le Cabinet, en quelque sorte officialise les garanties de prêts qui existent depuis 1972 en réalité dans le commerce international des céréales.

Cela soulève, bien entendu, certaines questions. En 1972, on ne se faisait pas le moindre scrupule à faire crédit aux pays acheteurs. L'économie mondiale semblait avoir pris un élan ascensionnel, que certains économistes décrivent aujourd'hui comme une conjoncture inflationniste. Quoi qu'il en soit, en 1972, l'endettement n'était pas considéré comme un obstacle par aucun des pays débiteurs; ils avaient besoin de denrées alimentaires de toute manière et n'avaient pas d'autre choix que de nourrir leur population.

Le passif éventuel s'est accumulé à tel point que le vérificateur général, dans son dernier rapport, a indiqué que le gouvernement n'avait toujours pas reçu l'approbation parlementaire d'une garantie de 4,2 milliards de dollars qui est due à la Commission canadienne du blé pour financer des pays étrangers en difficulté.

Des hauts fonctionnaires m'ont dit dans le hall aujourd'hui que cette dette éventuelle avoisine maintenant 4,6 milliards. Ce ne sont pas nécessairement des créances douteuses, seulement des prêts qui ont été prolongés et certains d'entre eux sont à jour et d'autres ne le sont pas.

Cela nous pose un certain problème, à nous parlementaires, parce que c'est notre institution qui autorise les dépenses, et quand nous avons affaire à un passif éventuel, comme c'est le cas en l'occurrence, le Parlement ne semble pas, à mon avis, avoir une très bonne façon de traiter ce genre d'autorisation. Tout ce que nous pouvons faire, chaque année, c'est approuver un montant prévu au budget qui pourrait s'appliquer au risque de mauvaises créances éventuelles ou de cessation de paiements.

Nous n'avons, que je sache, aucun moyen de bien savoir à la fin d'une année combien de passif éventuel notre pays garantit. Au prix de beaucoup de recherche assidue, nous pourrions découvrir que cet argent passe par tous les organismes et tous les ministères et par divers engagements financiers relatifs à la dette étrangère et aux prêts à l'étranger que le gouvernement du Canada a consentis, mais nous n'avons vraiment aucun total cumulatif qui nous apprenne, à nous parlementaires, où nous allons exactement.

Je sais qu'en temps de vaches grasses, aucun d'entre nous, en tant que citoyen ou en tant que représentant de citoyens, ne passe vraiment beaucoup de temps à se préoccuper des billets que nous cosignons ni des éléments de passif éventuel dont nous nous chargeons, mais à mesure que l'endettement dans le monde et la récession apparente envahissent de plus en plus de pays, c'est une chose dont nous devrions probablement prendre conscience. C'est une des choses que la mesure à l'étude nous rappelle, car nous savons et nous comprenons à la Chambre qu'il est absolument essentiel que le gouvernement du Canada garantisse le crédit au commerce extérieur que doivent accorder des organismes comme la Commission canadienne du blé. Il y a un certain nombre d'autres prêts que nous accordons par le truchement d'autres organismes et d'autres ministères qui sont indispensables pour que l'économie canadienne continue de prospérer et pour que les pays importateurs puissent acheter nos produits. Cela se justifie tant sur le plan commercial qu'humanitaire.

Beaucoup de pays qui achètent des denrées alimentaires canadiennes, par exemple, doivent le faire au moyen de crédit à long terme. Ils ne paient pas les aliments au moment de la consommation. Ils contractent une dette à long terme pour payer les aliments consommés dans l'année où ils les ont importés. Ces pays n'ont pas vraiment d'autre choix que d'importer des aliments, si ce n'est de voir leurs habitants crever de faim.

Donc, comme je l'ai dit, des droits humains fondamentaux sont en cause. Il faut tenir compte de cette question de dettes éventuelles et de prêts, mais, en tant que parlementaires, nous sommes responsables devant les électeurs de l'affectation des deniers publics, et les contribuables s'attendent de leurs représentants qu'ils contrôlent le nombre d'engagements pris, et la manière de les gérer si des gouvernements ou autres clients étrangers sont incapables de faire les paiements. Tout ce système de prêts et le commerce auquel donnent lieu les ventes à crédit supposent la viabilité du système monétaire international, les types de garanties que les pays se fournissent entre eux pour veiller à ce que les devises et le crédit soient toujours bons.

• (1210)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, tout ce système devient un peu plus fragile à mesure qu'on s'enfonce dans la récession, que les économies nationales semblent subir de graves perturbations, que des pays comme ceux d'Europe centrale, d'Europe de l'Est et d'Afrique connaissent la sécheresse, la famine, la guerre civile et l'effondrement de leurs structures sociale, économique et politique. Quand tout a été dit, ces pays ont besoin de nos aliments.

Il y va du plus grand intérêt de notre pays que le Parlement accorde le pouvoir que nous pensions en vigueur depuis dix-neuf ans, à savoir le pouvoir de garantir les prêts que consent la Commission canadienne du blé pour finaliser des ventes à des pays qui ont besoin de nourriture, qui ont besoin de nos produits, mais n'ont pas l'argent comptant nésessaire. Il faut que ça continue.

Les agriculteurs du Canada reconnaissent que cela les aide dans leurs efforts pour produire de la nourriture et en faciliter l'acheminement vers les affamés de la terre. Cette mesure sera bien accueillie en général. Comme je l'ai dit, en tant que parlementaires, nous devons aussi trouver un moyen de faire face à toute la question des dettes éventuelles, car nous avons des inquiétudes, nous avons des responsabilités envers les contribuables, concernant par exemple un facteur quantifiable comme la dette nationale cumulative, qui s'élève maintenant à plus de 400 milliards de dollars. Mais nous n'avons dans l'immédiat aucun moyen de déterminer, sans effectuer un tas de recherches, le montant des dettes éventuelles accumulées par tous les ministères ainsi que toutes les obligations que le gouvernement du Canada a contractées par l'entremise de divers organismes.

Je voulais simplement signaler aux députés et aux ministres qu'ils doivent répondre à cette question, s'ils veulent que le Parlement continue d'approuver toutes les dépenses qui sont engagées et tous les engagements qui sont pris par le pouvoir exécutif en notre nom.

Je félicite le gouvernement d'avoir présenté cette mesure législative à la Chambre et de nous avoir demandé la permission d'accorder au Cabinet l'autorité nécessaire pour consentir ces prêts, ce que le Cabinet fait de toute façon depuis 19 ans.

Je suis content de voir que, en adoptant ce projet de loi, nous aurons respecté la marche à suivre, nous aurons soumis les dépenses à l'approbation du Parlement avant de les engager.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, en ce qui concerne les deux points que le député a soulevés à la fin de son intervention, s'il regarde à la page 48 du dernier rapport annuel de la Commission canadienne du blé, il verra un montant indiqué un peu avant le milieu de la page. Ce montant est de 4,625 milliards de dollars, et on renvoie le lecteur à la note 2. Cette note est une liste des dettes éventuelles de la Commission canadienne du blé.

Dans le cas de cette société d'État, on n'a pas besoin de creuser longtemps pour trouver ces renseignements, puisqu'elle les publie régulièrement. Le député remarquera aussi que ce montant s'élevait à 3,7 milliards de dollars l'année précédente. C'est donc très clair qu'il s'agit d'un élément de passif éventuel. Personne n'essaie de masquer quoi que ce soit. Ces renseignements sont mis à la disposition du public.

Deuxièmement, je veux dire quelques mots au nom de la commission. Lorsque la Commission canadienne du blé fait une vente de céréales à un pays souverain et que ce pays signe la garantie, on considère que cette dette est recouvrable ou remboursable. C'est la position que nous adoptons en tant que gouvernement et, si je comprends bien, cela est tout à fait conforme aux pratiques comptables. Il y a déjà eu des cas où des dettes ont été rééchelonnées par suite d'une entente. Le Club de Paris est un exemple de cas où le remboursement d'une partie de la dette a été reporté. Cela se fait généralement par suite d'un accord général entre tous les pays concernés, et il faut tenir compte à ce moment-là de la dette qui sera rééchelonnée ou dont le remboursement sera reporté.

Je vais reprendre ces deux points. Premièrement, le passif éventuel de la Commission canadienne du blé est publié dans chaque rapport annuel. Deuxièmement, la commission consent des prêts à des pays souverains, et ces prêts sont donc remboursables. S'il y a des changements, il faudra alors modifier la façon dont le gouvernement du Canada tient ses livres.

M. Althouse: Je pense que mes propos ne contredisent absolument pas les informations que le ministre nous a à nouveau communiquées. En fait, monsieur le Président, je sais pertinemment que, à l'instar de la plupart des autres organismes, la Commission canadienne du blé présente dans son rapport annuel des chiffres très précis sur le passif éventuel du gouvernement du Canada, chiffres que j'ai d'ailleurs déjà utilisés. Seulement, lorsque vient le moment d'adopter des budgets à la Chambre, les députés n'ont généralement pas pris connaissance de tous les documents budgétaires qui font état des passifs éventuels accumulés entre-temps par tous les organismes et ministères. Nous connaissons en bout de ligne le montant de la dette nationale, nous avons des chiffres sur toute une série de questions, mais nous n'avons générale-

ment pas de liste des passifs éventuels que nous pouvons imputer aux pays avec lesquels nous commerçons. Je le répète, nous ne nous en préoccupions habituellement pas car tous les pays du monde ne semblaient avoir, jusqu'à tout dernièrement, aucune difficulté à honorer leurs dettes et leurs engagements contractés à titre de pays souverains.

La situation a toutefois commencé à changer avec la dernière récession ou dépression et, de ce fait, la Chambre ou le ministère des Finances devront probablement chercher une façon de soumettre ces passifs éventuels à l'approbation de la Chambre dans les années à venir, parce que la situation évolue et que les emprunts et les éléments de passif ne seront pas tous remboursés à temps. Nous supposons que tous ces pays souverains existeront encore et qu'ils reconnaîtront et honoreront leurs dettes, mais avec le temps, il pourrait aussi en être autrement.

Nous devrons peut-être radier certaines de ces dettes, même si je crois que la Commission canadienne du blé a dûment évalué la capacité de ses débiteurs à rembourser leur dette lorsqu'elle leur a vendu des céréales à crédit—c'est-à-dire jusqu'à tout récemment du blé, de l'avoine et de l'orge, et maintenant seulement du blé et de l'orge.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, comme vous le savez, Eglinton—Lawrence n'est pas une circonscription agricole, mais je me sens l'obligation d'intervenir dans le débat. J'ai été impressionné par le ton très courtois de ce débat. De part et d'autre de la Chambre, on a fait preuve de courtoisie et de respect, mais je n'arrive pas à comprendre comment cela est possible, monsieur le Président.

Il s'agit en effet d'un projet de loi qui a des conséquences énormes pour l'un de nos principaux secteurs primaires, pour l'un des segments importants de notre société, pour un groupe qui est déchiré à cause des affaires internationales, des marchés internationaux et de nos propres problèmes intérieurs. Et tout le monde est d'une politesse exquise. Selon le ministre, il s'agit d'une modification de pure forme. Le ton ne monte pas. L'attention reste vive. Des députés des deux côtés de la Chambre parlent de la relativité de certains problèmes touchant un secteur ou l'autre, comme s'il s'agissait d'un débat purement théorique.

• (1220)

À peu près la seule chose importante que j'aie entendue est ce que le député qui vient de prendre la parole a dit des députés, qui sont responsables des dépenses du Parlement et du gouvernement.

Le député a raison. Nous sommes responsables de la moindre dépense. Or, il n'y a pas de meilleures dépenses que celles que nous faisons pour aider nos concitoyens, qu'il s'agisse de financer des ventes à crédit ou d'accorder un soutien direct.

À l'heure qu'il est, les agriculteurs canadiens ont besoin de l'aide du gouvernement. Notre blé et nos autres céréales sont de la plus haute qualité au monde. Il n'y a absolument rien de supérieur. Notre mode de production est très efficient et, pourtant, nous n'arrivons pas à vendre nos produits.

Ce n'est pas normal. Les silos de nos cultivateurs sont pleins et leurs garde-manger sont vides et nous sommes là à discuter d'une modification technique à la loi. Nous devrions plutôt parler de ce qui se passe dans l'agriculture mondiale et des 4 000 cultivateurs de la Saskatchewan qui craignaient tant pour la survie de leur mode de vie qu'ils ont interrompu les travaux qu'ils effectuent normalement à cette époque-ci de l'année pour protester contre leur situation. Les députés ici présents et ceux qui en ont le pouvoir devraient prendre une décision favorable au maintien d'un élément essentiel du Canada et du gagne-pain des cultivateurs. Nous devrions nous lever et prendre acte.

Nous sommes polis, nous n'élevons pas la voix et pourtant nous parlons d'emplois, de gagne-pain et de mode de vie. Nous parlons des cultivateurs qui disparaissent lentement mais surement sous nos yeux. Nous parlons des familles qui ne peuvent plus espérer vivre d'un métier qui était autrefois noble et utile.

J'étais au Concours international de labourage, il y a quelques semaines. J'y ai vu un macaron qui disait une chose très importante. Il disait: «Pas de soutien, pas de cultivateurs, pas de nourriture». Nous parlons comme si nous nous discutions d'un problème théorique. La pénurie de vivres dans le monde dont nous parlons, qui est-ce qui produira ce qu'il faut pour l'éviter, si nous laissons nos cultivateurs et notre agriculture disparaître sous nos yeux, sans rien faire? Comment pouvons-nous discuter calmement des aspects techniques de ce projet de loi, dans de telles circonstances?

Je ne prétends pas que la Chambre, le gouvernement ou le ministre sont indifférents. La plupart des députés connaissent très bien la situation des cultivateurs.

J'exprime le point de vue d'un député d'une région urbaine de l'Ontario, c'est-à-dire de Toronto. Il est presque criminel que les prix de détail des denrées aient augmenté de façon dramatique au cours des dix dernières années, alors que les prix à la ferme sont restés au niveau où ils étaient au début de la dernière décennie.

On peut faire valoir très poliment que les boisseaux de blé sont au même prix, en dollars d'origine, qu'il y a dix ans. Ça n'a tout simplement pas de sens. On s'attend à ce que non seulement nos agriculteurs préservent leur mode de vie, mais qu'ils maintiennent une production annuelle, améliorent la qualité de leurs produits, soient plus efficients et rendent le Canada beaucoup plus compétitif sur les marchés internationaux relativement à un produit très en demande.

On n'agit pas de cette façon dans le secteur industriel. J'écoutais mon collègue de Broadview—Greenwood, qui a été le premier à nous dire ici à la Chambre que l'un des scénarios qui se produit dans le secteur industriel est que dès qu'on touche le fond, on plie bagage parce qu'on ne fait pas d'argent.

Nous demandons essentiellement aux agriculteurs de subventionner pour nous un mode de vie très luxueux. Nous payons très cher certaines denrées au détail, tandis qu'à la ferme l'agriculteur touche la même chose qu'il y a dix ans.

Dans ma propre province, les projections pour cette année indiquent que le revenu agricole net en Ontario aura diminué de 27 p. 100 au cours des quatre dernières années. Vingt-sept pour cent. Imaginez ce qui se passerait dans l'industrie si la situation était la même, sans oublier le fait qu'au cours de la même période de quatre ans, les frais d'intérêt et d'exploitation ont augmenté de 15 p. 100.

D'un côté les frais d'intérêt augmentent de 15 p. 100 en quatre ans et, de l'autre, le revenu net diminue de 27 p. 100. Il n'est pas surprenant que le milieu agricole soit en crise. Nous produisons du blé de très bonne qualité, les prix internationaux sont bas, mais il n'y a pour ainsi dire pas de vente. Il existe une lacune importante. Mon collègue d'Algoma a signalé que l'un des problèmes est le fait que nous n'ayons pas vraiment examiné les répercussions de l'Accord de libre-échange et son incidence sur l'industrie agricole. Nous avons remarqué que les États-Unis et l'Europe se livraient une guerre commerciale, une guerre de subventions. Et qui sont ceux qui font les frais de cette guerre? Les agriculteurs et, plus encore, les consommateurs du Canada.

Nous n'avons pas étudié les répercussions de l'Accord de libre-échange en ce qui touche les subventions. Nous sommes censés supprimer les droits sur les bénéfices. Je pensais, comme la plupart des députés sans doute, qu'on n'accorderait pas de subventions qui sembleraient injustes. Ce qui n'empêche pas les Américains de maintenir les prix à un niveau artificiellement bas pour un bon nombre de nos produits agricoles, empêchant ainsi nos agriculteurs de vendre leurs produits sur le marché mondial et les privant du même coup de revenus substantiels.

En fait, dans la seule province de l'Ontario, les recettes tirées des activités agricoles s'élèvent à 5,6 milliards de dollars par année, ce qui n'est pas à négliger. L'industrie agricole y est si importante qu'elle est à l'origine de retombées supplémentaires de 17 milliards de dollars. Je dis bien 17 milliards de dollars, soit à peu de choses près, le même montant qu'on consacre aux soins de santé en Ontario.

Peut-on imaginer ce qu'il adviendrait de ce secteur d'activité s'il fallait qu'il suive la même tendance que semble lui avoir imprimée notre léthargie? Pour ceux d'entre nous qui se préoccupent de la question de l'emploi, je m'empresse d'ajouter que l'agro-alimentaire et les entreprises connexes fournissent près de 12 p. 100 de tous les emplois de la province de l'Ontario.

Peut-on assister sans bouger le petit doigt à la disparition de cette source d'emplois? Comment peut-on rester tranquillement assis sans prendre les mesures qui s'imposent? Je vous le dis, monsieur le Président, ça me dépasse. Je suis stupéfait de ne pas voir de Canadiens—mais peut-être faut-il voir là une caractéristique de notre mentalité—rassemblés en grand nombre devant la Chambre des communes pour nous presser d'adopter des lois qui, selon l'orateur qui m'a précédé, nous obligeraient à rendre compte du genre de dépenses que nous faisons pour le bien de nos citoyens. Si nous ne dépensons pas notre argent pour le bien de nos citoyens et ne prenons aucune mesure pour maintenir le mode de vie et la qualité de vie que nous chérissons et qui sont, à nos

yeux, ce qui distingue le Canada et ses habitants, à quoi servons-nous à la Chambre?

L'enjeu ici consiste essentiellement à transformer totalement une partie intégrante de la société canadienne.

• (1230)

Tous les jours, nous voyons des gens quitter leurs terres. Ces familles abandonnent une activité qui a nourri plusieurs générations des leurs et vont s'entasser dans les villes. Simultanément, nous voyons des villes comme Toronto—surtout Toronto—qui sont confrontées à une augmentation terrible du chômage. En fait, les prestations de bien-être social ont augmenté de 73 p. 100 et le taux de chômage a augmenté de 50 p. 100 depuis le début de l'année. Nous assistons à la destruction d'une base industrielle qui aurait permis d'absorber ce déplacement massif de population des campagnes aux centres urbains.

Monsieur le Président, au moment d'aborder certains points techniques, je suis reconnaissant envers le ministre d'avoir présenté un projet de loi qui nous permet d'adopter la formule traditionnelle des ventes avec la prudence voulue. Nous devons, bien entendu, protéger l'argent durement gagné des Canadiens.

Je souhaiterais que nous nous montrions un peu plus dynamiques au moment de vendre le meilleur produit du monde et de garantir un gagne-pain aux Canadiens qui ont travaillé durement pour que nous soyons forts et productifs à l'échelle mondiale.

Je voudrais m'en tenir à ces propos. Le fait est que nous avons des prix de détail très élevés en échange d'un produit de grande qualité, et ce, grâce à un producteur très efficace, mais nous donnons très peu à nos agriculteurs. Quand il s'agit de vendre nos produits, nous semblons céder trop facilement la partie face à des adversaires plus agressifs.

Je sais que le temps mis à ma disposition tire à sa fin, monsieur le Président, mais si vous vouliez m'accorder juste un instant, je citerais quelques statistiques concernant les destinations des exportations agricoles canadiennes en 1986, 1987 et 1988. Il ressort de ces statistiques, par exemple, que nos exportations agricoles accusent une baisse marquée partout dans le monde, mais plus particulièrement aux États-Unis. On peut comprendre pourquoi, compte tenu du prix artificiellement faible des produits américains.

On constate une baisse marquée des exportations vers les pays en voie de développement. Le seul endroit où elles semblent tenir le coup, c'est le Japon. Nos exportations vers la CEE sont à la baisse, à cause encore là de la guerre des subventions que nous livrent les États-Unis.

Ce qu'il nous faut, monsieur le Président, ce ne sont pas tant de simples modifications mineures et de simples projets de loi techniques. Ce qu'il nous faut, c'est que le gouvernement, ses organismes et la Commission canadienne du blé s'efforcent vraiment de vendre ce que nos producteurs ont produit avec tant de diligence et de soins pour le marché et les consommateurs du monde entier.

Monsieur le Président, nous avons le devoir, non seulement envers nous-même et la collectivité agricole du Canada, mais, oserai-je dire à l'instar du dernier orateur, envers le marché international et tous les consommateurs du monde entier, de nous montrer agressifs et dynamiques dans la vente d'un produit aussi typiquement canadien et cela, je le répète, dans l'intérêt des consommateurs du monde entier.

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Merci, monsieur le Président. Nous remercions le député d'en face d'avoir fait cette intervention, d'autant plus qu'il vient d'une circonscription urbaine. Je suis d'accord avec lui; on se préoccupe beaucoup, là-bas, du sort des agriculteurs. J'aimerais simplement donner quelques chiffres pour nous permettre de mieux comprendre la question.

Premièrement, le député parle de prix qui sont aussi bas qu'il y a 10 ans. La situation est pire encore. Les prix de certains produits sont fondamentalement les mêmes qu'il y a 30 ans. De fait, si vous voulez faire une comparaison directe, le prix actuel du blé est essentiellement le même qu'en 1971, c'est-à-dire il y a 20 ans. La réflexion qu'il a faite est très intéressante: est-il possible qu'un agriculteur puisse joindre les deux bouts et faire fonctionner une exploitation aujourd'hui avec le même revenu qu'il y a 20 ans?

Deuxièmement, je tiens à souligner que la situation est la même à la grandeur du pays, tant en Ontario que dans les Prairies, dans les Maritimes ou au Québec. Du point de vue des céréales et des oléagineux, les prix sont très, très bas. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Troisièmement, le député parle de l'Accord de libre-échange. Les députés de la Chambre devraient savoir que par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange, les États-Unis sont en train de devenir un consommateur de produits canadiens de plus en plus important. Croyez-le ou non, mais parmi nos marchés non subventionnés, les États-Unis viennent au deuxième rang. Au cours de la

dernière campagne agricole, nous avons vendu aux Américains pour plus d'un million de tonnes de tous les types de grains et d'oléagineux. Or, quand on y songe, les États-Unis sont les plus importants exportateurs de grains et d'oléagineux du monde et pourtant, ils constituent pour nous, sauf erreur, le quatrième ou cinquième plus important client. Ainsi, l'Accord de libre-échange nous offre un accès plus sûr que jamais au marché américain. De ce fait, la Commission ontarienne de commercialisation du blé, la Commission canadienne du blé ainsi que d'autres organismes et particuliers qui écoulent leurs produits sur le marché américain, profitent d'une augmentation de leurs ventes. L'Accord de libre-échange nous aide donc à accroître nos exportations vers les États-Unis qui constituent, je le répète, le deuxième plus important marché du monde après le Japon.

Lorsque le député parle de libre-échange, il devrait tenir compte de certains de ces chiffres.

Je voulais enfin m'arrêter sur la réduction de nos marchés dont il parle. En fait, il n'en est rien. Le Canada maintient sa part des marchés, même si cela est extrêmement coûteux à la suite de la chute des prix. Nous continuons donc à vendre nos produits.

Si nous ne vendons pas autant qu'auparavant aux pays de la Communauté européenne, c'est que les Européens ont maintenant décidé d'imposer des droits à l'importation qui nous empêchent dans une large mesure d'écouler nos produits sur leur marché. Nous avons beau être très entreprenants, les produits agricoles ne sont malheureusement pas assujettis aux mêmes règles commerciales que les autres produits. Nous ne pouvons donc nous implanter sur ce marché.

Nous sommes extrêmement entreprenants. En fait, le Canada prend l'initiative et le premier ministre l'a fait en soumettant toutes ces questions à la communauté internationale, afin de trouver une solution.

Ainsi nous ne restons pas les bras croisés, tout au contraire.

En terminant, je tiens à dire que la situation est très grave. J'entends réserver certaines observations à l'étape de la troisième lecture, afin de signaler le problème auquel nous sommes confrontés et de bien montrer à quel point il est tout à fait criminel de bien des façons que nous puissions produire suffisamment pour répondre aux besoins de denrées du monde entier, mais qu'on assiste à une chute des prix et à un accroissement du nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde.

M. Volpe: Je me réjouis de l'intervention du ministre, qui s'est donné beaucoup de mal pour appuyer quelques-unes des déclarations que j'ai faites. Je lui en sais gré et le remercie vivement de comprendre, comme je l'ai dit plus tôt, que nous avons effectivement un grave problème lorsque la valeur réelle du revenu des agriculteurs équivaut à celle d'il y a 20 ans ou, dans certains cas, à celle d'il y a une quarantaine ou une cinquantaine d'années. Cela montre déjà que nous avons un problème dont les proportions sont désastreuses.

Je désapprouve la tentative de lier certaines ventes favorables à l'Accord de libre-échange. Le ministre nous a dit que nous avons conservé notre part du marché, mais cela n'indique pas au producteur de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et d'autres provinces que, en réalité, nous avons continué de vendre de façon très rentable. Nous avons déjà parlé de la valeur, en termes réels, des ventes que nous avons réalisées et, en fait, cette valeur a diminué. On peut conserver une part du marché tant qu'on le voudra, mais pas si l'on ne touche pas un revenu convenable.

En ce qui concerne le fait que les États-Unis soient un grand consommateur de nos produits, c'est là un des malheurs de nos stratégies de commercialisation. Il est vrai que la CEE a certaines lois très prohibitives à l'égard de nos produits, mais elle n'est pas le seul marché au monde, pas plus que les États-Unis ne le sont.

Nous venons d'apprendre que l'une de nos grandes minoteries, Ogilvie, importe du blé des États-Unis. La situation n'est pas celle que le ministre voudrait nous le faire croire: que nous avons un accès garanti au marché américain. Les États-Unis achètent notre produit en sachant que les prix sont tellement bas qu'ils peuvent le revendre sur le marché international.

Je peux voir le ministre dire: «Je ne peux pas croire que ce soit vrai.» Eh bien, c'est vrai. Il n'a qu'à se rendre dans les maisons de courtage de Toronto pour constater ce qui se passe.

• (1240)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Je voudrais faire un bref commentaire, monsieur le Président. Je constate avec étonnement l'enthousiasme de certains députés de zones urbaines. Il serait bon qu'un plus grand nombre d'entre eux s'intéressent autant à ce qui arrive aux secteurs d'où viennent leurs aliments et qu'ils les appuient.

C'est probablement parce que j'assiste tristement comme député depuis 11 ou 12 ans au déclin des communautés rurales que je trouve qu'il est difficile pour certains d'entre nous de manifester autant d'enthousiasme que le

député dans nos déclarations. Quand on assiste au déclin du lieu de sa jeunesse, à la dispersion des familles qu'on a connues et aux difficultés qu'éprouvent sa propre famille, cet enthousiasme ne vient pas facilement. J'admire ce qu'il a fait aujourd'hui, car il a accepté de traiter des mesures législatives dont nous sommes saisis en y apportant un point de vue nouveau à l'exposé monotone des faits.

En adoptant rapidement ces projets de loi à la Chambre aujourd'hui, nous espérons libérer le programme parlementaire et permettre au gouvernement de présenter une mesure législative qui versera 1,3 milliard de dollars aux agriculteurs cette année, montant qui correspond au manque à gagner que subit le revenu agricole net pour la campagne de 1991.

Nous attendons avec enthousiasme que le premier ministre, le ministre des Finances et les divers ministres chargés de l'agriculture fassent cette annonce.

M. Volpe: Monsieur le Président, mon enthousiasme ne doit pas être confondu avec de l'impatience. On devrait le prendre comme l'énergie requise pour faire comprendre à tous que c'est une question qui touche tous les Canadiens. C'est mon sentiment. Je ne fais pas preuve d'enthousiasme parce que des exploitations agricoles font faillite tous les jours. Ce n'est pas non plus parce que je vois des Canadiens souffrir dans pratiquement tout le pays.

Mon enthousiasme vient d'un désir de faire en sorte qu'un élément important de notre tissu social et une dimension très importante de notre économie soient non seulement protégés, mais aussi nourris, entretenus et poussés de l'avant pour le bien de tous les Canadiens.

M. Mayer: J'ai simplement une brève observation, monsieur le Président. Le député a mentionné l'importation de blé des États-Unis par Ogilvie. Je pense que l'on parle de quelque 19 000 tonnes. Ça me paraît beaucoup, j'ai oublié le chiffre exact, mais c'était peut-être 19 000 tonnes. Selon les renseignements que j'ai, Ogilvie aurait importé ce blé en raison de ce qui s'est passé avec les inspecteurs des grains, et aussi parce que les manutentionnaires refusaient de traverser les lignes de piquetage, coupant ainsi les approvisionnements canadiens.

Le député devrait être un peu plus prudent lorsqu'il parle de lier ce genre d'achat qui n'est, si mes renseignements sont exacts, qu'une affaire sans suite, résultant de l'interruption des approvisionnements canadiens. S'il critique cela, alors il aurait dû voter en faveur de la loi de rappel au travail des fonctionnaires, dont les inspecteurs des grains car, s'ils étaient restés au travail, Ogilvie n'aurait pas eu à acheter son blé à l'extérieur du pays. Il devrait être prudent lorsqu'il utilise ce genre de renseignements.

Deuxièmement, je suis d'accord avec le député de Mackenzie. Je pense que ce genre d'appui et d'enthousiasme, pris dans le meilleur sens du terme, est très utile, car il démontre que même les gens des régions urbaines comprennent les questions agricoles. Je serais heureux de passer quelque temps avec le député. Je l'invite à venir au comité et nous pourrons alors parler de certaines de ces choses pour qu'il les comprenne mieux.

Une fois de plus, je ne dis pas que sa position n'est pas utile, mais il devrait comprendre plus complètement les conséquences de la guerre commerciale et certaines des choses que nous faisons pour aider les agriculteurs. Nous sommes toujours heureux d'avoir ce genre d'appui de députés de régions urbaines.

M. Volpe: Monsieur le Président, je ne peux pas ne pas répliquer aux propos du ministre. Le fait est que si Ogilvie a importé le contenu d'un chargement de navire, ce qui représente une quantité importante de blé si l'on se fie aux calculs du ministre, ce n'est pas nécessairement attribuable à l'attitude des inspecteurs. L'un des problèmes, c'est que le réseau de transport s'est détérioré au pays, et les politiques de ce gouvernement depuis sept ans en sont en grande partie responsables. Il n'est plus possible de déplacer le grain aussi efficacement qu'il le faudrait pour l'amener sur les marchés où il doit être écoulé. Le problème est là, et n'a rien à voir avec le projet de loi que la Chambre a adopté la semaine dernière.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. DeBlois).

[*Français*]

Le vice-président adjoint: À l'ordre. La Chambre est constituée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

L'article 1 est-il adopté?

Article 1—*Garantie*

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, j'ai une ou deux questions à poser au ministre d'État chargé des Céréales.

Le rapport du vérificateur général fait état d'une créance d'environ 4,2 milliards de dollars qui n'est pas légalement autorisée par le Parlement. Le ministre pourrait-il nommer les cinq plus grands débiteurs qui doivent cet argent à la Commission canadienne du blé? Quels sont les pays en question?

Dans le rapport publié en 1990 et portant sur l'exercice financier de 1989, le vérificateur général laisse entendre qu'une partie de cette créance, soit 3,4 milliards de dollars, est imputable à des pays en difficulté financière. Je ne sais pas s'il s'agit d'un grand club fermé, parce qu'il me semble que beaucoup de pays soi-disant riches, y compris le nôtre, sont aussi en difficulté financière. Je me demande simplement quels sont ces pays qui doivent de l'argent à la Commission canadienne du blé.

Plus loin, le rapport du vérificateur général dit que les créances irrécouvrables de la Commission s'élèvent à au moins 2,1 milliards de dollars et que ce montant continue de s'accroître au rythme de 300 millions de dollars par année.

Je présume que le mot «irrécouvrable» signifie que les débiteurs sont complètement incapables de rembourser leur créance puisque le rapport dit que le compte ou la dette augmente d'environ 300 millions de dollars par année. Je me demande si le ministre pourrait nous indiquer les pays qui doivent les 2,1 milliards de dollars qui semblent irrécouvrables. Le gouvernement prévoit-il annuler ces créances ou laisser la dette s'accumuler au rythme de 300 millions de dollars par année? En fait, le député de Mackenzie a laissé entendre que la créance de 4,2 milliards de dollars que le vérificateur général a signalée dans son rapport de 1990 était passée à 4,6 milliards.

Nous essayons de donner une autorisation légale au crédit consenti sur nos nouvelles exportations de céréales à des pays et à des particuliers partout dans le monde, et nous cherchons aussi à donner une autorisation légale à la dette existante. Je me demande si le ministre pourrait nous fournir les détails que nous désirons obtenir.

• (1250)

L'hon. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, à savoir qui sont ceux qui doivent de l'argent à la Commission canadienne du blé en raison de ventes à crédit, le député n'est pas sans savoir que le marché est extrêmement compétitif et que les opérations sont de nature très délicate et, par conséquent, confidentielles sur le plan commercial. Nous nous efforçons de respecter les préoccupations de nos clients, même s'il s'agit d'attendre un certain temps avant de révéler le prix d'une vente.

Je ne crois pas qu'il serait approprié, ou même utile, que j'annonce à tous et chacun, puisque toutes nos paroles sont consignées à l'intention du public, le nom de ceux qui ont contracté des dettes envers la Commission canadienne du blé. En fait, une telle annonce nuirait aux efforts déployés par la commission pour mousser ses ventes.

Comme je l'ai déjà fait remarquer au député de Mackenzie, en ce qui concerne le rééchelonnement des créances et ce que le vérificateur général en dit, nous considérons que toutes les dettes sont garanties par l'État puisque la Commission canadienne du blé passe des ententes qui sont appuyées par les banques centrales et les gouvernements des pays avec lesquels nous traitons. Par conséquent, de notre point de vue, une dette garantie par l'État est toujours recouvrable.

S'il doit y avoir un rééchelonnement qui donne lieu à un certain temps mort et que nous laissons à un pays le temps de respirer, nous usons alors de notre jugement, et la question est réglée différemment. Le compte est alors inscrit d'une autre façon dans les livres. Mais tant qu'il n'y a pas de rééchelonnement, un compte échu garanti par l'État est considéré entièrement recouvrable.

La dernière question du député avait trait au rééchelonnement. En page 43 du rapport annuel—et il ne convient pas de préciser quels pays rééchelonnent leur dette—il y a une série de chiffres en bas à droite: Au 31 juillet 1990, le total des paiements rééchelonnés s'élevait à 3,3 milliards de dollars, y compris 1,25 milliard qui est l'équivalent canadien de 1,8 milliard de dollars payable en devises américaines.

Quant aux pays en cause, je répète que la situation est très délicate parce que nous ne voulons pas nuire à la capacité de la Commission canadienne du blé de vendre en se fondant sur des données qui ne seraient pas utiles dans une relation commerciale. Les chiffres sont des sommes totales. Si le député veut maintenant revenir à la page 48, il verra, comme je l'ai fait remarquer au député de Mackenzie, qu'il y a une liste de ce qu'il serait convenu d'appeler des éléments de passif éventuel. Le total est passé de 3,7 milliards de dollars au cours de la campagne d'il y a deux ans à 4,6 milliards de dollars au cours de la campagne de l'an dernier. Le rapport annuel sur la campagne qui vient de se terminer est en préparation. Il ne sera vraisemblablement pas disponible avant un mois ou six semaines.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le président, le ministre a le rapport annuel entre les mains. Peut-être pourrait-il dire à la Chambre quelles sommes le gouvernement fédéral a versées au compte de la Commission du blé au titre de l'intérêt qui n'a pas été versé par des pays qui n'ont pas payé leurs dettes afin que les agriculteurs et la commission ne soient pas tenus responsables de ces pertes.

M. Mayer: Je me suis trompé lorsque j'ai parlé de la publication du rapport. Il ne sera pas disponible avant février ou mars, je crois. Je voulais simplement corriger cette affirmation.

Pour répondre à la question du député, je dirai que cela ne peut pas se faire. Si nous rendions ces renseignements publics, il serait très simple de calculer le capital à partir du montant des intérêts. Le député trouvera en page 43 du rapport la liste des différents pays à qui la commission fait crédit.

Pour bien nous entendre sur la terminologie, je dirai que je ne suis pas certain que le député puisse avec raison parler de pays qui ne paient pas leurs dettes. Je le répète, puisque les dettes ou les emprunts sont souscrits par des États souverains et que, par conséquent, ils entrent dans le calcul de la dette nationale de ces États, nous disons qu'ils sont recouvrables tant que leur remboursement n'est pas rééchelonné. Par conséquent, je ne crois pas que le député puisse parler dans ces cas de non-paiement de dettes.

M. Althouse: Alors à des fins de clarification, le gouvernement du Canada a-t-il versé de l'argent au cours de ces dernières années dans le compte de la Commission canadienne du blé pour compenser des intérêts impayés ou des dettes non remboursées, et dans l'affirmative, pour quel montant?

Je ne demande pas de renseignements commerciaux. Je pose simplement une question dont les contribuables et les députés devraient connaître la réponse. Combien de fonds publics a-t-on effectivement versé à la Commission canadienne du blé, le cas échéant, pour payer des intérêts ou rembourser des emprunts qui n'avaient pas été gardés à jour afin que les agriculteurs ou la commission ne soient pas obligés d'asssumer cette responsabilité?

M. Mayer: Je vais essayer de l'expliquer ainsi si je peux. Il ne s'agit pas simplement ici, à mon avis, de transférer des fonds publics, à la commission, puis aux agriculteurs.

Quand la commission fait une vente, si en fait les acheteurs ne règlent pas en totalité, elle s'adresse alors au marché pour emprunter de l'argent.

Nous avons proposé un projet de loi à la Chambre, le député s'en souvient sans doute, il y a environ trois ou quatre ans, pour offrir à la commission une possibilité de mieux fonctionner sur le marché. Celle-ci peut maintenant émettre ses propres effets de commerce au Canada et aux États-Unis. Cela s'étend maintenant aux coopératives de crédit, aux sociétés de fiducie et à d'autres établissements. Le député le sait.

La commission décide alors comment elle va se procurer l'argent. Elle le fait avec la garantie du gouvernement du Canada. Si, en fait, ce pays ou cette personne ne peut pas rembourser, la commission doit continuer à emprunter. La garantie du gouvernement croît en fait à mesure que les intérêts s'accumulent.

Il n'est pas correct de dire que le gouvernement du Canada verse de l'argent dans un compte pour couvrir les intérêts courus sur des dettes non remboursées.

Si le député fait allusion au déficit du compte de mise en commun à l'égard duquel la commission n'a pas été payée, je lui ferais observer qu'il est prévu dans la loi que le gouvernement en acquitte l'intérêt. Je crois que le député sait de quoi je parle ici.

Il est arrivé que le compte de mise en commun soit déficitaire. Puisque la commission n'a pas été payée intégralement par ses acheteurs, le gouvernement paie les intérêts courus pour une période raisonnable depuis la fin de la campagne agricole, pour que les producteurs n'écopent pas.

Je ne crois vraiment pas qu'il soit correct de prétendre que le gouvernement du Canada verse des fonds dans le compte de la Commission canadienne du blé pour payer les intérêts parce qu'un client n'a pas remboursé son prêt au moment où il avait prévu être en mesure de le faire.

M. Althouse: Le ministre ou ses hauts fonctionnaires pourraient-il nous expliquer l'impact de cette modification à l'article 33 de la loi? À la page deux, il est question du capital garanti et de l'intérêt échu dans cette période de mise en commun, y compris celui afférent à une vente à crédit, etc.

La garantie de l'intérêt était déjà stipulée dans la loi avant ce changement. C'est pourquoi je me demandais si des paiements avaient pas été faits en vertu de cette partie-là de la loi, laquelle est en vigueur depuis au moins deux ou trois ans, ou bien si la loi ne fait qu'anticiper une situation.

D'après ce que le ministre nous dit, il n'y a pas eu de transfert de fonds pour payer des intérêts échus ou qui ne pouvaient pas être payés. C'est tout ce que j'ai besoin de savoir, si j'ai bien compris ce qu'il a dit.

En vertu de cet article de la loi, le gouvernement du Canada n'était pas obligé de transférer des fonds à la Commission canadienne du blé.

M. Mayer: Monsieur le président, c'est précisément ce que j'ai compris.

Ce qui se passe est ceci: la marge de crédit est tout simplement relevée pour prendre en compte les intérêts qui doivent être payés par quelqu'un pour garder le prêt en cours.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le président, je voudrais faire des observations au sujet de ce projet de loi. Je dois dire que j'appuie pleinement les modifications qu'on projette d'apporter à la Loi sur la Commission canadienne du blé pour permettre au gouvernement d'autoriser le ministre des Finances à faire ces paiements.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, toute mesure législative doit être modifiée de temps à autre et, à cet égard, j'estime qu'il y a eu négligence ici et je voudrais proposer une modification de forme concernant l'addition de deux termes pour corriger une grosse erreur qui a été faite il y a un peu plus d'un an et demi.

Je suis sûr que le ministre lui-même se rend compte de l'énormité de la bourde commise au début de 1989, lorsque l'avoine a été soustraite à la compétence de la Commission canadienne du blé. Nous savons tous que le cours de l'avoine a chuté peu après cette décision et que les prix n'ont jamais remonté.

Évidemment, autre conséquence positive pour le ministre—je sais les critiques qui ont été dirigées contre lui quand l'avoine à été soustraite à la compétence de la Commission du blé—, cet amendement permettrait de veiller à ce que jamais une telle erreur ne se reproduise; Les libéraux ne permettraient jamais que soit adoptée une telle mesure.

Donc, cela enlève au gouvernement son pouvoir discrétionnaire et assujettit les grains à la loi. En conséquence, je propose:

> Que le projet de loi C-23 soit modifié par l'addition du paragraphe suivant:
>
> «Le paragraphe 3.18 (2) de la présente loi est abrogé et remplacé par celui-ci: 3.18 (2) Sauf autorisation du gouverneur en conseil, la Commission ne doit acheter que du blé, de l'avoine et de l'orge.»

Je propose cette modification, monsieur le président, avec l'appui du député d'Algoma.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: Alors, la Présidence prend en délibéré la motion d'amendement présentée par le député de Lambton—Middlesex.

Comme il est 13 heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de l'état de la question et demander à reprendre l'étude du projet de loi plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

Rapport est fait de l'état de la question.

[*Traduction*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MULTICULTURALISME

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Il y a vingt ans aujourd'hui, monsieur le Président, le multiculturalisme devenait une politique officielle du Canada.

Elle a vu le jour ici, à la Chambre des communes. Le premier ministre de l'époque, Pierre Trudeau, l'a présentée en ces termes: «Le multiculturalisme apparaît au gouvernement comme le meilleur moyen de préserver la liberté culturelle des Canadiens. [. . .]Pour que l'unité

nationale ait une portée personnelle profonde, il faut qu'elle repose sur le sens que chacun doit avoir de sa propre identité; c'est ainsi que peuvent naître le respect pour les autres et le désir de partager.»

En effet, le multiculturalisme en tant que politique affirme que la liberté d'être soi-même ne doit pas être laissée au hasard.

Le Canada est le foyer de tous ceux qui ont choisi de vivre ici. Des gens issus de nombreuses cultures ont bâti notre pays. Le Canada est bien vivant et en constante évolution.

Il était dans l'intérêt du Canada que la Chambre proclame le multiculturalisme comme instrument d'unité nationale il y a vingt ans. Il est dans l'intérêt du Canada que la Chambre réaffirme aujourd'hui son engagement envers le multiculturalisme. L'unité nationale en dépend peut-être.

* * *

[*Français*]

LA DÉMOCRATIE EN HAÏTI

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, je tiens, au nom de la communauté haïtienne à remercier et à féliciter notre premier ministre pour sa fermeté à défendre les droits et la démocratie en Haïti.

Les remerciements de la communauté haïtienne vont aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour son courage et sa détermination ainsi qu'à la ministre des Relations extérieures pour sa prise de position ferme.

Plusieurs organismes, associations et amis de la communauté haïtienne du Québec et du Canada m'ont assurée qu'ils n'oublieraient jamais cette remarquable prise de position de notre gouvernement de vouloir réinstaurer, malgré certaines difficultés, la démocratie en Haïti.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SIDA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la Société canadienne du SIDA a fait de cette semaine la Semaine de sensibilisation au SIDA et lui a donné pour thème dans tout le Canada: Le SIDA, un défi pour la vie.

Si l'on veut que la réponse initiale du gouvernement à ce défi, la stratégie nationale sur le SIDA annoncée en juin 1990, soit couronnée de succès, il faut y consacrer plus de fonds et plus d'appui. Les organismes qui travaillent au Canada à contenir et à renverser l'épidémie du SIDA font face à un nombre de cas sans cesse croissant, sans une croissance correspondante du financement. Même l'engagement financier actuel du fédéral, limité et de plus en plus insuffisant, doit prendre fin le 31 mars 1993.

Monsieur le Président, le SIDA n'est pas la maladie des années 1980. Elle exerce encore ses ravages dans les années 1990, et la crise est loin d'être terminée. Nous devons accroître les ressources et renouveler notre engagement à combattre cette terrible maladie, comme le gouvernement ontarien a annoncé hier l'intention de le faire.

Je suis persuadé que les personnes atteintes du SIDA au Canada et leurs proches et celles qui sont déjà décédées des suites de cette maladie attendent de nous un témoignage concret que nous comprenons bien que le SIDA constitue en effet un défi pour la vie.

* * *

LE PROGRAMME DES BOÎTES BLEUES

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rendre hommage à une société qui continue de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre le gaspillage.

Le vendredi 4 octobre, la société Laidlaw Waste Systems fêtait le dixième anniversaire de son programme des boîtes bleues. À l'heure actuelle, Laidlaw recycle 40 000 tonnes métriques de produits ménagers et commerciaux recyclables par année. L'anniversaire a été marqué par l'ouverture d'une nouvelle section de 10 000 pieds carrés qui vient agrandir l'usine située à Mississauga et en fait le centre de recyclage le plus innovateur en Amérique du Nord.

Quand la société Laidlaw a lancé son programme des boîtes bleues il y a dix ans, à Kitchener, elle récupérait trois produits pour fins de recyclage: les journaux, le verre et les boîtes de conserve et cannettes. Se fondant sur le succès qu'a remporté son programme original, Laidlaw recycle désormais 12 produits à son usine de Mississauga, y compris le carton ondulé, les revues à papier lustré, les produits ménagers faits de plastique, le textile et les appareils comme les réfrigérateurs et les cuisinières, ainsi que les CFC qu'ils utilisent.

Je voudrais féliciter cette entreprise privée qui collabore avec les gouvernements et qui assume ses responsabilités afin de protéger notre environnement et d'empêcher le gaspillage de nos ressources naturelles.

* * *

LA COMMISSION DES JEUNES CANADIENS

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq): Monsieur le Président, en fin de semaine, les membres de la Compagnie des Jeunes Canadiens ont tenu leur vingt-cinquième assemblée annuelle. Les bénévoles de la CJC de toutes les régions du pays se sont réunis pour se remémorer ces années très spéciales empreintes de créativité et pour

partager leurs vues sur les problèmes sociaux qui minent actuellement notre pays.

La CJC a été créée par une loi, dans le but d'encourager les jeunes à faire bénéficier de leur énergie des localités canadiennes ayant à surmonter de grands défis sociaux et économiques. Les séances de formation dans les domaines du développement communautaire et des relations humaines ont permis à ces jeunes gens de contribuer considérablement au bien-être des localités, de les amener à comprendre qu'ils méritaient de prendre part aux décisions influant sur leur vie et de leur prouver que le principe de la démocratie de participation était effectivement un principe qu'il fallait préserver et respecter.

Les bénévoles ont exprimé leurs sincères préoccupations devant le fait que les jeunes n'ont plus aujourd'hui l'occasion de servir ainsi leur pays. Ils ont également réaffirmé leur engagement à continuer à promouvoir les principes du développement communautaire et de l'altruisme.

Je lève mon chapeau à ces bénévoles de la CJC qui sont tout aussi énergiques et généreux aujourd'hui qu'ils l'étaient il y a 25 ans.

* * *

[*Français*]

LES DÉCLARATIONS DE L'EX-PREMIER MINISTRE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, à titre de membre d'une minorité, je me dois d'intervenir suite à la déclaration de l'ancien premier ministre libéral, M. Trudeau. De tels propos avancés par un homme reconnu mondialement et qui jouit d'une certaine crédibilité sont indignes, irresponsables et calomnieux. J'irais même jusqu'à dire que c'est du terrorisme psychologique qui ne vise qu'à terrifier ceux qui recherchent un pays tolérant.

Les minorités sont des Québécois à part entière et traitées comme telles par tous les Québécois francophones. Société distincte ou pas, les minorités n'ont rien à craindre. Les campagnes de peur, les Québécois en ont vu d'autres durant les années 1970 et du régime Trudeau.

Il serait grand temps que quelqu'un lui dise: «Bonne nuit, grand-papa».

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, lorsque le président du Conseil du Trésor a annoncé que les hauts fonctionnaires nommés par le gouvernement recevraient de grosses primes à Noël tandis que les autres fonctionnaires n'auraient absolument rien, mon téléphone s'est mis à sonner sans arrêt. Et tout cela dans le sillage de la plus importante loi de retour au travail dans l'histoire du Canada.

Voici ce que certains de mes électeurs avaient à dire: «Vous devriez exiger la démission du président du Conseil du Trésor.» «Je n'ai pas participé aux piquets de grève cette fois mais, s'il y avait une autre grève, je serais là.» «Je suis scandalisé de ces manigances politiques flagrantes. Je suis dégoûté.»

Monsieur le Président, je partage ces opinions. Ce gouvernement est en train de sombrer dans la folie. N'ayons pas peur d'appeler un chat un chat. Les règles de l'équité n'ont pas été appliquées ici. Quand le gouvernement se rendra-t-il compte qu'il ne peut pas avoir deux poids, deux mesures? Le président du Conseil du Trésor devrait démissionner.

* * *

L'AFFAIRE «PERSONNE»

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, ce mois-ci marque le 62e anniversaire de l'affaire «personne». À cet égard, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter une électrice de ma circonscription, Mme Doris Anderson, qui a reçu le Prix du gouverneur général de cette année en commémoration de l'affaire «personne».

• (1410)

Mme Anderson est au premier rang du mouvement féministe depuis plus de 30 ans et s'est distinguée comme journaliste, auteur et militante pour l'égalité des droits. Peut-être mieux connue en tant que rédactrice de la revue *Chatelaine*, elle a également été présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et présidente du Conseil national d'action sur le statut de la femme. Elle a également joué un rôle clé dans le mouvement pour l'inclusion de l'égalité des droits pour les femmes dans la Constitution.

Article 31 du Règlement

Grâce à son travail, elle a contribué d'innombrables façons à l'avancement des femmes dans notre pays, et je demande à tous les députés de la féliciter d'avoir reçu cet important prix.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, d'un océan à l'autre, les agriculteurs sont aux prises avec des difficultés économiques extrêmement graves. Pour diverses raisons indépendantes de leur volonté, de nombreux agriculteurs obtiennent pour leurs denrées des prix inférieurs à leurs coûts de production. Bon nombre sont obligés de vendre leur ferme ou sont acculés à la faillite.

Les Canadiens doivent comprendre l'importance de l'agriculture pour notre bien-être national. Il n'y a qu'un seul autre pays au monde où les denrées alimentaires coûtent moins cher qu'au Canada en regard de notre revenu, et pourtant, nous trouvons le moyen de nous plaindre. En fait, si le Canada perdait sa capacité de produire les denrées que nous consommons, nous devrions payer le prix fixé par la main qui nous nourrit, que ce soit sous forme d'argent, de ressources naturelles ou d'appuis politiques.

L'agriculture est aussi très importante pour l'économie canadienne parce qu'il en résulte des recettes commerciales et des retombées pour les secteurs de l'approvisionnement, de la manutention et de la transformation. L'agriculture est la pierre angulaire du mode de vie rural que privilégient de nombreux Canadiens.

Dans la circonscription de Northumberland, que je représente, et à l'échelle du Canada, les agriculteurs demandent au gouvernement de s'engager à défendre et à améliorer la rentabilité de l'ensemble de l'industrie agricole canadienne lors des prochaines négociations du GATT et, plus particulièrement, d'obtenir la clarification et le renforcement de l'article XI de l'Accord général afin de protéger nos producteurs qui dépendent de la gestion de l'offre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le week-end dernier, le porte-parole libéral en matière d'industrie et député de Willowdale s'est porté à la défense d'un accord de libre-échange avec le Mexique lors d'une conférence qui s'est tenue à Toronto.

Le porte-parole libéral voit là une merveilleuse occasion de modifier l'Accord de libre-échange. Quelle naïveté, monsieur le Président. Le Parti libéral devrait reconnaître que l'accord commercial actuel a entraîné la perte de plus de 200 000 emplois et que la conclusion d'un autre accord commercial, cette fois-ci avec le Mexique, constituerait une menace encore plus lourde pour les travailleurs canadiens.

Pourquoi les libéraux parlent-ils pour ne rien dire? Essaient-ils de regagner l'appui financier des grandes sociétés qui voient d'un bon oeil la conclusion d'un tel accord? Il faut dès maintenant prendre position contre l'accord de libre-échange. Il ne faut pas se laisser berner: le premier ministre et les sociétés qui sont ses amies veulent, pour l'ensemble de l'Amérique du Nord, un programme qui privilégie les entreprises.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, selon le ministre du Commerce extérieur, la proposition visant à moderniser la Constitution et à rendre notre marché plus efficient ne va pas assez loin pour résoudre les problèmes de l'économie canadienne.

Un examen approfondi de notre économie permettrait d'étayer cette position. Ainsi, entre 1985 et 1990, les coûts unitaires de main-d'oeuvre ont légèrement diminué aux États-Unis tandis qu'ils se sont accrus de 48 p. 100 au Canada. De plus, les salaires ont augmenté de 27,6 p. 100 au Canada, contre 18,6 p. 100 aux États-Unis.

Vu ces faits, le ministre du Commerce extérieur va se lancer dans une campagne pour accroître notre prospérité et notre compétitivité. Nous attendons cette initiative avec impatience, car nous devons faire face à la mondialisation des marchés. Comme on le dit souvent, monsieur le Président, nous n'avons plus le choix.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, vendredi, j'ai assisté à une assemblée sur la situation de l'agriculture, à laquelle participaient plus de 500 agriculteurs de ma circonscription, en Nouvelle-Écosse. Ces personnes sont naturellement préoccupées par le blé de l'Ouest et la guerre du blé, de même que par la possibilité que nos négociateurs laissent tomber l'article X1 du GATT.

Monsieur le président, je veux simplement souligner au gouvernement, et en particulier au ministre du Commerce extérieur et au ministre de l'Agriculture, que même si l'on doit à juste titre se préoccuper du blé de l'Ouest, il ne saurait être question, dans le cadre des négociations du GATT qui se déroulent présentement à Genève, de revenir sur la position que nous avons énoncée en décembre 1990 relativement à l'article X1 du GATT. Toute modification de cette position aurait des conséquences désastreuses sur la gestion de l'offre pour

un grand nombre d'agriculteurs dans d'autres régions du pays que l'Ouest.

* * *

LE PROGRAMME DE CHOIX ENVIRONNEMENTAL

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de vous faire part du Programme de choix environnemental et de sa première campagne nationale de sensibilisation des consommateurs.

Choix environnemental a été créé par le premier ministre et le gouvernement du Canada en juin 1988 afin d'offrir aux consommateurs des solutions de rechange pratiques en ce qui a trait à l'environnement.

Depuis sa mise sur pied, le programme a fait beaucoup de chemin. Aujourd'hui, son symbole d'attestation est associé à plus de 500 produits et services fournis par quelque 80 entreprises. Ces produits et services englobent l'huile de graissage recyclée, les systèmes résidentiels de compostage et les services de livraison–lavage de couches. La liste s'allonge semaine en semaine.

La campagne de sensibilisation vise à rejoindre les Canadiens de toutes les régions du pays, par le biais de messages à la télévision et dans les journaux. Cette campagne aidera les consommateurs à identifier plus facilement les produits et services qui sont moins nocifs pour l'environnement. Elle fera aussi prendre conscience à l'industrie de l'avantage que présente, sur le marché, le fait d'avoir l'attestation du Programme sur ses produits et services.

J'invite tous les Canadiens à se montrer réceptifs à ce programme important. En effet, Choix environnemental ne peut faire une différence qu'avec l'appui de la population.

* * *

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, certains disent que la souveraineté du Québec favorisera la fuite des capitaux. Il faut savoir que les capitaux se déplacent pour toutes sortes de raisons: taux d'intérêt, disponibilité de main-d'oeuvre, conditions de marché, innovations technologiques, et j'en passe.

La situation financière du gouvernement influence aussi le mouvement des capitaux. L'instabilité politique va également influencer le déplacement des capitaux.

Aujourd'hui, les capitaux étrangers évitent le Canada, et même quittent le Canada, principalement à cause du déficit et également à cause de l'instabilité politique.

Article 31 du Règlement

Au Québec, c'est clair: Nous voulons nous débarrasser de la mauvaise gestion du fédéral, nous voulons nous débarrasser de l'instabilité politique, dans le but de bâtir un Québec prospère.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lee Clark (Brandon–Souris): Monsieur le Président, la crise financière actuelle est la pire que l'agriculture de l'ouest du Canada ait connue, de mémoire d'homme.

Les prix à la ferme ayant descendu au niveau du début des années 70, les producteurs de grain sont incapables de rembourser leurs prêts d'exploitation et encore moins leurs dettes à long terme. Par conséquent, les gens de la région sont extrêmement pessimistes, plus, en fait, qu'ils ne l'ont jamais été à ma connaissance.

Comme nos céréaliculteurs ont vraiment besoin d'une assistance financière immédiate, j'étais heureux d'être présent à Winnipeg, vendredi dernier, quand le premier ministre a promis au comité de la troisième ligne d'assistance qu'une aide fédérale additionnelle arriverait bientôt.

Cependant, les céréaliculteurs de l'Ouest et les entreprises qui les soutiennent dépendent aussi de ceux qui acheminent leur produit vers le marché. C'est pourquoi nous devons légiférer pour forcer les manutentionnaires de grain de Thunder Bay à retourner au travail. De plus, la manutention du grain doit être déclarée service essentiel pour que les agriculteurs ne soient plus jamais les innocentes victimes de grèves aussi nuisibles que celles de cet automne.

Les difficultés des agriculteurs sont extrêmement graves et nous devons leur venir en aide immédiatement.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, il est temps de prendre au sérieux la formation professionnelle, au Canada. À une époque où les sociétés préviennent le gouvernement que nous ne pourrons pas créer de nouveaux emplois si nous ne formons pas suffisamment de personnes compétentes et éduquées pour utiliser les plus récentes technologies, nous répondons à ce défi d'une façon inacceptable.

En pourcentage du produit intérieur brut, les dépenses du gouvernement fédéral pour la formation sont passées de 0,19 à 0,17 p. 100, entre 1987 et 1990.

La formation en cours d'emploi est scandaleusement insuffisante. En 1988, le travailleur moyen recevait 200 heures de formation au Japon, 170 en Suède et moins de 7 au Canada.

À une époque où nous connaissons un taux de décrochage de 30 p. 100, j'exhorte le patronat, le gouvernement et les syndicats à se donner une stratégie et à collaborer ensemble pour que nous puissions avoir un programme de formation efficace et dynamique pour nos jeunes, pour nos travailleurs.

Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Quelque 50 000 agriculteurs, soit un sur cinq, risquent de perdre leur ferme.

Nulle part ailleurs la situation n'est aussi désespérée qu'en Saskatchewan, mais le premier ministre semble attendre le bon moment, comme la tenue d'élections, pour annoncer un plan d'aide d'urgence.

Quand donc va-t-il cesser de se livrer à des jeux électoralistes au détriment de l'existence même des agriculteurs? Pourquoi n'annonce-t-il pas dès maintenant un plan d'aide d'urgence pour les agriculteurs de l'Ouest?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député semble vouloir dire que nous ne faisons que commencer à nous intéresser au sort des agriculteurs de l'Ouest. En fait, depuis notre accession au pouvoir il y a sept ans, nous avons augmenté l'aide aux agriculteurs de l'Ouest de 650 p. 100 par rapport à ce qu'elle était sous les libéraux.

Nous avons essayé, dans la mesure de nos moyens, d'aider les agriculteurs. J'ai rencontré, à Winnipeg, les représentants de la troisième ligne de défense. Plus tard, j'ai fait remarquer à certaines personnes qu'en 1962, lorsque j'étais secrétaire particulier du ministre de l'Agriculture de l'époque—c'était il y a 29 ans—le prix du blé était de 2 $ et que, 29 ans plus tard, il est encore à 2 $. Ce qui veut dire que tous les prix ont monté, mais pas ceux des produits des agriculteurs, qui sont restés au même niveau depuis 30 ans. C'est inacceptable.

Le gouvernement du Canada est resté fidèle aux agriculteurs dans le passé et il va continuer de les appuyer dans l'avenir.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tiens à dire au premier ministre que mon intérêt pour les agriculteurs de l'ouest du Canada remonte à mon grand-père, qui était lui-même agriculteur en Alberta, et à mes oncles, qui ont cultivé la terre en Saskatchewan et en Alberta. Le secteur agricole de l'ouest du Canada n'est donc pas un sujet nouveau pour moi.

Ce qui arrive aujourd'hui semble très familier. Tout le monde sait que, lors des dernières élections provinciales en Saskatchewan, le premier ministre avait pu dénicher un milliard de dollars—juste au bon moment.

Le premier ministre attend-il un autre appel tardif de la part de Grant Devine, qui sera vaincu de toute façon?

Les agriculteurs du Canada ne peuvent pas se permettre d'attendre. Les agriculteurs du Canada veulent immédiatement des mesures. Pourquoi le premier ministre ne fait-il pas tout de suite ce qu'il faut?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, contrairement à mon collègue, j'ignore qui remportera les prochaines élections en Saskatchewan. C'est aux Canadiens de la Saskatchewan qu'il revient d'en décider. Les problèmes des agriculteurs de l'ouest du Canada n'ont absolument rien à voir avec quelque résultat électoral que ce soit. C'est une question de justice et de bien-être. Notre gouvernement a toujours soutenu les agriculteurs jusqu'ici et il continuera de le faire.

Nous procédons aussi vite que nous le pouvons. Comme je l'ai fait savoir vendredi dernier à Winnipeg, j'ai pressé le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture d'essayer de mettre au point, en-dedans d'une semaine, une proposition précise que nous pourrions présenter au comité de la troisième ligne de défense, comme nous l'avons toujours fait depuis le printemps dernier. Cette façon de faire a semblé plaire à tous les représentants présents venus de tous les coins du Canada. Je crois donc que c'est une manière raisonnable et convenable de procéder—en collaboration avec les provinces, les syndicats et les producteurs—et c'est ce que nous essayons de faire.

En ce qui concerne le grand-père de mon collègue, qui était agriculteur dans l'Ouest, je dirai que c'est l'un de nos plus fervents partisans.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, non seulement les politiques agricoles de ce gouvernement sont en train de détruire les fondations de

l'économie de l'Ouest canadien, mais aujourd'hui même, l'économiste conservateur Thomas Courchene disait que le Canada risque de disparaître à cause des hauts taux d'intérêt et du dollar trop élevé.

Pourquoi le premier ministre ne prend-il pas immédiatement les moyens pour rendre les biens canadiens plus compétitifs à l'étranger et ramener le dollar à un niveau normal de telle façon que nos travailleurs puissent se trouver de l'emploi dans tout le pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les taux d'intérêt ont chuté d'environ 6 points depuis bientôt un an. Le taux d'inflation, depuis trois mois, se situe en deça des 3 p. 100 et on vise un taux de 3 p. 100 pour l'an prochain. Le taux de croissance économique se situe au niveau, pour l'an prochain, de 3,5 p. 100.

Donc, les stratégies économiques du gouvernement, je pense, fonctionnent relativement bien lorsque l'on considère que le FMI vient tout juste de mentionner que l'expansion économique au Canada va rivaliser l'an prochain avec l'expansion économique du Japon, en tête de tous les grands pays industrialisés. Donc, le dossier n'est pas si mal.

Maintenant, si mon ami, ancien ministre des Finances et président du Conseil du Trésor est en train de nous dire que le ministère des Finances devrait donner une directive à la Banque du Canada de réduire de façon artificielle la valeur du dollar canadien à 80c., qu'il le dise carrément, parce qu'il connaît les conséquences désastreuses immédiates pour les investissements canadiens; pour l'inflation au Canada, il sait que ce serait catastrophique. Ce qui va contribuer à réduire la valeur du dollar, ce sont des taux d'inflation à la baisse, des taux de croissance à la hausse, une gestion prudente de la chose publique, et c'est cela que nous sommes en train de faire.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi poser une question au premier ministre.

Hier, M. Thomas Courchene, directeur de l'école des sciences politiques de l'Université Queen's et conseiller du gouvernement, a déclaré aux membres de l'Association des exportateurs canadiens que les taux d'intérêt élevés et un dollar surévalué créaient une armée de réserve constituée de chômeurs.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser ce qui empêche le gouvernement de mettre un terme à sa politique qui a pour résultat d'intégrer de force 1,5 million de travailleurs canadiens dans cette armée de réserve de chômeurs? Pourquoi le gouvernement insiste-t-il pour leur faire entreprendre une marche de la mort vers le néant économique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en matière de développement économique, nous suivons une voie que mon collègue. . .

M. Peterson: Cela ne fonctionne pas.

M. Mulroney: Mon collègue de Willowdale prétend que notre politique de développement économique est inefficace.

Il y a dix ans ce matin, lorsque son gouvernement était au pouvoir, le taux d'intérêt s'établissait à 20 p. 100. Il est aujourd'hui de 8,75 p. 100. Il y a dix ans encore, le taux d'inflation était de 12,9 p. 100 et il allait en grandissant. Ce matin, il n'est plus que de 5,8 p. 100 et il devrait encore baisser. C'est là le résultat du programme de notre gouvernement.

Nous n'allons pas adopter à nouveau une idéologie de ce type. Elle ne donne pas les résultats voulus. L'inflation est en baisse, les investissements sont à la hausse et selon l'OCDE, la croissance économique du Canada devrait être impressionnante en 1992 et 1993. Je pense que ce sont-là de bonnes nouvelles pour le Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre affirme que l'économie est sur la bonne voie, mais le professeur Courchene a déclaré aux exportateurs canadiens hier que notre dollar surévalué nous nuisait sur tous les plans, qu'il s'agisse de la production, du tourisme ou du magasinage effectué aux États-Unis. Il a ajouté que notre politique monétaire menaçait notre avenir. Il est plutôt étrange que pour maintenir l'économie sur la bonne voie, on prenne des mesures menaçant notre avenir.

Ma question au premier ministre est donc celle-ci: Va-t-il d'une part mettre un terme à cette politique qui met en péril notre avenir et d'autre part, redonner espoir aux Canadiens dans leur économie et leur avenir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, on peut suivre une autre voie que celle que nous suivons. C'est la voie que mon collègue a suivie lorsqu'il était président du Conseil du Trésor et qui consistait à accroître de 14 p. 100 par année pendant 15 ans les dépenses gouvernementales. Durant cette période, la dette du Canada a augmenté de 1 100 p. 100. Nous courions ainsi à notre perte et nous n'entendons pas suivre cette voie.

Une voix: Vous désindustrialisez le Canada.

M. Mulroney: Mon collègue de Willowdale enfourche son dada, la désindustrialisation du Canada. En fait,

depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, nous avons eu un afflux positif de capitaux d'investissement étrangers au Canada de quelque 4 milliards de dollars. Pour la première fois en 15 ans, ce type de rentrées nettes nous permet de créer les nouveaux emplois dont les Canadiens ont besoin.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre.

Ce dernier est au courant de la situation totalement désespérée des agriculteurs des Prairies. En un sens, il est très difficile même de décrire la tension, l'anxiété, les problèmes familiaux et le taux de suicide et les autres difficultés du genre que connaissent les régions rurales des Prairies.

Étant donné que le revenu agricole dans les Prairies se situe actuellement à moins du quart du seuil de la pauvreté dans le pays, le premier ministre pourrait-il être franc avec la Chambre et l'assurer que, lorsqu'il fera cette annonce, elle prévoira une aide d'urgence de plus de 1 milliard de dollars pour les agriculteurs du Canada? Peut-il nous dire exactement quand ce paiement sera effectué?

• (1430)

Les familles d'agriculteurs sont réellement anxieuses. Elles ont besoin d'une réponse tout de suite.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à Winnipeg, même si le gouvernement du Canada n'a pas l'argent voulu, nous allons tenter d'en trouver aussi rapidement que possible pour réunir un montant qui aidera les agriculteurs qui sont touchés par cette baisse radicale des prix agricoles.

Au moment où je parle, le ministre des Finances, celui de l'Agriculture et celui chargé des Céréales préparent à l'intention du Cabinet une proposition qui, je le crois, sera présentée jeudi. Je serai heureux d'informer le député dès que possible après ce moment-là.

Nous tentons d'aider de notre mieux les agriculteurs de l'Ouest. Dans cet esprit, je sais que le député voudra également les aider en demandant à ses amis du mouvement syndical de mettre un terme à leur arrêt de travail à la tête des Grands Lacs, car cet arrêt empêche de vendre le blé de l'Ouest.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, notre parti demande la médiation dans ce conflit depuis longtemps. Nous essayons de ramener les deux parties à la table. Le ministre du Travail est bien au courant de nos efforts.

Ce que je voudrais demander au premier ministre, c'est pour quelle raison il n'a pas annoncé aujourd'hui son ensemble de mesures? Il connaît le problème depuis des mois, depuis six ou huit mois même. La situation n'a pas changé, elle est désespérée dans les Prairies. Pourquoi ce retard? Est-ce en rapport avec le calendrier électoral de Grant Devine? Si c'est le cas, pourquoi ce cynisme? Pourquoi ne pas l'annoncer maintenant? Ce que je veux savoir, c'est pourquoi on joue ainsi avec la vie des gens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue sait bien que nous avons mis sur pied le RARB et le CSRN, des programmes qui apporteront, à compter du 1er septembre et pour les huit prochains mois, une somme de 2,5 milliards aux agriculteurs canadiens.

Ce dont nous parlons, c'est de paiements supplémentaires pour compenser la chute de revenus qui frappe les agriculteurs canadiens en général et ceux de l'Ouest en particulier.

C'est une chose dont on a parlé au titre de la troisième ligne de défense avec des représentants de tout l'Ouest. Je les ai rencontrés vendredi et nous avons eu une longue et fructueuse réunion. Tous, représentants des exploitations familiales, des syndicats et autres organismes des Prairies, semblaient estimer que nous procédions de façon correcte et productive.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, les libéraux semblent trouver cela drôle, ils rient des opinions des agriculteurs de l'Ouest, mais je peux vous dire que ceux-ci reconnaissent la façon prudente, réfléchie et, je l'espère, généreuse dont nous agissons.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre.

Je ne crois pas que les agricultrices minées par la pauvreté, l'insécurité et le stress qui assaillent également leurs familles, auront l'impression que le gouvernement

agit de la bonne façon, en retardant autant la mise en oeuvre d'un plan d'aide d'urgence.

Ma question au premier ministre est la suivante: Croit-il que des familles peuvent survivre avec un revenu net de 6 300 $? Quand le gouvernement s'engagera-t-il à verser des fonds d'urgence aux familles nécessiteuses?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je comprends très bien les inquiétudes exprimées dans les régions rurales du Canada, aussi bien celles de l'Ouest que celles de l'Ontario, de l'Atlantique et du Québec. Avec le concours des dirigeants du secteur agricole de cette région, nous essayons d'apporter au Canada toute l'aide que nous pouvons, en tant que gouvernement. Comme le premier ministre l'a dit, cela signifie que nous devrons utiliser toutes les ressources nécessaires pour résoudre cette crise.

Cet été, on a annoncé une aide se chiffrant à quelque 543 millions de dollars. Un montant supplémentaire de 1,5 milliard de dollars sera versé avant Noël et un autre montant de 1,1 milliard de dollars sera accordé par la suite.

Cela dit, il faut bien comprendre que ce n'est pas cela qui va donner aux céréaliculteurs canadiens un revenu supérieur à celui qu'ils avaient il y a 29 ans, en 1962.

Nous allons y arriver, et j'espère que l'opposition appuiera toutes les mesures législatives et autres que le gouvernement actuel met de l'avant pour soutenir l'agriculture. Parmi ces mesures, mentionnons notamment le règlement de la grève de Thunder Bay qui nuit beaucoup aux agriculteurs de l'Ouest.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les agriculteurs canadiens font face à la pire crise financière de la génération parce que le gouvernement retire 1,3 milliard de dollars des programmes de soutien et n'a encore offert aucune assistance en espèces cette année.

Le ministre des Finances a aggravé la situation en voulant maintenir le dollar à un niveau élevé, ce qui coûte annuellement aux agriculteurs canadiens plus de 400 millions de dollars. Quand le ministre des Finances se décidera-t-il à aider les agriculteurs canadiens? Quand baissera-t-il la valeur du dollar canadien?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne comprends pas le raisonnement de la question de mon collègue libéral.

Comment allons-nous baisser la valeur du dollar canadien? Croit-il que nous établissons le prix du dollar de façon arbitraire? Allons-nous déclarer que le prix du dollar est 75c. ou 80c.? Est-ce là ce qu'il veut dire?

Si c'est le cas, même si je n'ai pas étudié les sciences économiques, je pense que ce serait une façon idiote de diriger l'économie d'un pays.

Quant à l'assistance financière du secteur agricole, le député sait bien que nous travaillons avec les groupes en place. Nous avons déployé des efforts remarquables depuis deux ans, d'abord pour établir des programmes assurant un filet de sécurité. Ensuite, nous sommes confrontés à la stupidité de cette guerre des céréales que se livrent à l'échelle internationale les Américains et la Communauté européenne. Il s'agit vraiment d'une guerre ridicule qui fait du tort aux agriculteurs canadiens, australiens et autres. Enfin, nous cherchons les moyens de soutenir le marché. Nous voulons trouver les façons d'appuyer nos producteurs agricoles et de faire en sorte que ceux qui ont besoin de nos produits puissent les acheter.

Il faut du temps pour y arriver, mais la campagne agricole dont il est question se poursuit encore. La récolte du maïs n'est pas encore terminée en Ontario tandis que celle des grains et des oléagineux vient à peine de prendre fin dans l'Ouest.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le printemps dernier, tous les groupes d'agriculteurs ont déclaré au ministre et au gouvernement qu'ils avaient besoin de toute urgence d'une aide spéciale d'au moins 1,3 milliard de dollars. Le gouvernement ne leur a pas donné un cent.

La semaine dernière, après la manifestation à Rosetown de plus de 3 000 agriculteurs en colère, le ministre a déclaré qu'il n'avait nullement l'intention d'accorder une aide spéciale aux agriculteurs canadiens. Et voilà que vendredi dernier, le premier ministre a dit qu'il allait aider les agriculteurs. Qui dit vrai?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les agriculteurs de l'Ouest du Canada, de l'Ontario et des Maritimes savent qui dit la vérité.

Ils savent qui les a soutenus depuis 1984. Ils savent qui a augmenté les dépenses destinées à l'agriculture. Ils savent également quelle est l'aide qu'ils ont reçue du gouvernement quand les taux d'intérêt étaient à 24 p. 100 et quand des exploitations agricoles étaient saisies.

Depuis 1984, ce gouvernement a aidé les agriculteurs 650 fois plus que ne l'a fait le gouvernement du député. Je dis ceci au député. Quand on m'a demandé, en Saskatchewan, si une aide allait être accordée, si la Saskatchewan, à elle seule, recevrait 1 milliard de dollars, j'ai répondu que ce ne serait pas le cas, que c'était ridicule.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre suppléant des Finances.

Une étude récente menée pour le secteur du pétrole et du gaz révèle que la hausse du dollar canadien depuis 1985 a coûté à l'industrie en question environ 3,5 milliards de dollars en revenus perdus.

Le dollar a beaucoup nui aux secteurs de l'agriculture, des pâtes et papiers, des mines et d'autres ressources, à chaque hausse successive depuis 1985. Beaucoup d'emplois ont été perdus. Des exploitations agricoles ont été fermées. Quelle mesure le ministre entend-il prendre, parmi les diverses options possibles, pour faire baisser le dollar?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, c'est intéressant d'entendre les députés d'en face nous parler du dollar élevé.

En 1978, le dollar valait environ 87,5 cents, et les taux d'intérêt actuels sont beaucoup plus bas qu'à cette époque. C'est ce que nous tentons de faire: ralentir l'inflation, faire baisser les taux d'intérêt et stabiliser la situation. Les Canadiens seront ainsi plus compétitifs.

Je veux rappeler au député une déclaration faite par Dennis Williams, président de la Générale électrique du Canada: «Un dollar plus faible pourrait faciliter la vie de tout le monde, mais ce n'est pas ce qui ferait la différence entre gagner et perdre.»

• (1440)

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. L'industrie des pâtes et papiers au Québec, et bien sûr dans les autres provinces, est en danger. Plusieurs centaines d'emplois ont été perdus depuis quelques semaines à cause du dollar canadien trop élevé. Est-ce que le ministre des Finances va une fois pour toutes écouter tous les intervenants économiques et réduire la valeur du dollar canadien?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député sait très bien, pour ce qui est de l'industrie des pâtes et papiers qu'il nous a donnée en exemple, que cette industrie jouit actuellement d'une offre excédentaire, et qu'elle est donc en position compétitive.

La plupart des économistes vous diront que ce n'est pas le dollar fort qui nous cause nos plus gros problèmes. La principale source de problèmes tient à notre manque de compétitivité. Il s'agit plutôt des coûts de main-d'oeuvre dans la fabrication, qui ont augmenté de 28 p. 100 au pays, tandis que notre productivité n'a augmenté que de 1,2 p. 100.

Chez notre principal concurrent, les États-Unis, les salaires ont augmenté de 18,2 p. 100 pendant la même période, mais la productivité y augmentait parallèlement de 18,6 p. 100. Il nous faut être plus productifs, et c'est pourquoi le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie travaille si fort sur cet aspect, de concert avec ses collègues et l'ensemble des Canadiens.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en fait la personne dont nous avons parlé tout au long de la période des questions, Thomas Courchene, est professeur d'économique et de finance à l'Université Queen's et a déjà été conseiller du gouvernement actuel. Il a déclaré que la force du dollar canadien a fait perdre au Canada les deux tiers de sa compétitivité face aux États-Unis.

Compte tenu de cette sévère critique, et puisque M. Courchene a été un des principaux conseillers du gouvernement, je veux savoir si le gouvernement acceptera sa recommandation, ramènera la valeur du dollar à 0,80 $ et abaissera le taux d'intérêt pour aider les exportateurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout d'abord, je corrige le député. M. Courchene n'est pas conseiller du gouvernement du Canada. Deuxièmement, je dirai que nous avons déjà vu le dollar canadien à un très bas niveau. Au milieu des années 70, il oscillait entre 103 et 105 cents puis a atteint son plus bas niveau vers le milieu des années 80, à moins de 70 cents. Pendant cette période, nous n'avons pas amélioré notre compétitivité. Nous avons vu notre niveau de vie diminuer.

Si nous regardons ailleurs dans le monde aujourd'hui, nous voyons que le Japon et l'Allemagne, qui ont les monnaies les plus fortes, ont aussi les économies les plus saines. Je pense que le député devrait réfléchir au fait que le niveau du dollar canadien n'est qu'un des nombreux facteurs qui déterminent notre position concurrentielle. Si nous consacrons toutes nos énergies à un seul facteur, nous allons manquer le bateau parce que notre position concurrentielle dépend aussi d'autres facteurs, dont le montant de nos dépenses en recherche et en développement, la quantité de formation dispensée, la valeur des investissements dans l'accroissement de la productivité des entreprises, la compétitivité de notre marché intérieur et notre capacité de vendre nos produits à l'étranger.

C'est cette combinaison de facteurs qui permet. . .

M. le Président: Nous poursuivons. Le député d'Essex—Windsor pour une question supplémentaire.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre parle d'autres secteurs où l'échec de ce gouvernement est tout aussi catastrophique. Il a échoué dans ces secteurs tout comme il a échoué dans sa politique du dollar fort.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte qu'il est temps de réagir? Va-t-il laisser John Crow continuer d'appliquer sa politique des taux d'intérêts élevés et du dollar fort jusqu'à ce que l'économie de ce pays soit totalement ruinée?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les propos du député ne sont tout simplement pas fondés et il le sait, car il est lui-même économiste.

Ce qu'il faudrait souligner ici, d'après moi, c'est que John Crow ne s'amuse pas dans son bureau à tirer sur de gros leviers pour fixer la valeur du dollar canadien. Depuis la fin de mai 1990, les taux d'intérêt ont baissé de près de six points de pourcentage. L'écart entre les taux d'intérêt des États-Unis et ceux du Canada a diminué de près de trois points de pourcentage. Toutefois, le dollar valait, à la fin de mai 1990, 84,60 cents. Aujourd'hui, il vaut 88,60 cents. Comment mon ami le député pourrait-il donc expliquer la valeur du dollar canadien? Il a beaucoup de questions à se poser.

LA YOUGOSLAVIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la situation extrêmement critique qui existe en Yougoslavie.

Le secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères a déclaré ce matin que la Communauté européenne avait fait tout ce qu'elle avait pu pour qu'un cessez-le-feu soit décrété dans ce pays et qu'elle avait maintenant demandé une intervention directe des Nations Unies.

Je voudrais que le premier ministre me dise quelles mesures précises le Canada entend prendre aujourd'hui même pour aider à mettre fin au carnage en Yougoslavie et à protéger les Croates?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la position que la Communauté européenne a adoptée aujourd'hui face aux Nations Unies est celle que le gouvernement du Canada a recommandée au secrétaire général des Nations Unies il y a exactement dix jours.

Estimant qu'une trêve prolongée était improbable, nous avons alors jugé impérieux que le Conseil de sécurité soit saisi de l'affaire et qu'un contingent pour assurer le maintien de la paix soit détaché sur place. Le Canada était disposé à prendre part à cette mission, ce que j'ai signalé au secrétaire général.

À notre avis, la présence d'une telle force serait bénéfique, comme elle l'a été un peu partout dans le monde précédemment. Il est complètement absurde que de jeunes Serbes et Croates donnent leur vie pour que survive un nationalisme qui date du XVIII^{e} en Europe. L'intervention des Nations Unies dans une situation comme celle-là est non seulement possible, mais elle peut être utile.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je remercie le premier ministre de sa réponse.

* * *

HAÏTI

[*Français*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre. Malheureusement, toutes les médiations de la délégation de l'OÉA en vue de restaurer la démocratie en Haïti ont été un échec.

Le premier ministre, la semaine dernière, a dit qu'il considérait toutes les options possibles, y compris le recours à la force militaire, pour assurer le retour à la démocratie en Haïti.

Suivant cet engagement, est-ce que le Canada va recommander l'application des mesures utilisées par l'OÉA? Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'OÉA a déjà fait une intervention importante dans le dossier d'Haïti. Et, au nom de tous les députés de cette Chambre, j'aimerais offrir des félicitations à l'honorable Barbara McDougall, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui, elle, était sur place, représentant si dignement et si courageusement les intérêts du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Aujourd'hui, nous sommes en train de poursuivre, tant aux Nations Unies qu'auprès de l'Organisation des États américains, toute solution pacifique. Je dois dire à mon ami que nous sommes également gouvernés par des impressions exprimées par des Haïtiens, et je citerai ici un commentaire du président Aristide en ce qui concerne ses préférences personnelles. Il dit ceci:

[*Traduction*]

«Nous cherchons des moyens de libérer le peuple haïtien, mais il ne saurait être question d'une intervention militaire. Les Haïtiens privilégient une approche plus pacifique. Nous envisageons plutôt des boycotts économique et diplomatique.»

C'est l'impression que nous a livrée le président d'Haïti, un moyen de pression qu'il préconise pour les membres de l'Organisation des États américains et des Nations Unies et que le Canada ne manquera pas d'appliquer énergiquement.

* * *

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, contrairement à ce que le ministre nous a dit hier à la Chambre, un groupe consultatif sur la rémunération des cadres supérieurs, nommé par le premier ministre—et j'ai le rapport—a déclaré le 15 décembre 1986: «Pour les grandes sociétés, nous recommandons que les cadres supérieurs nommés par le gouverneur en conseil aient droit à des primes de rendement pouvant atteindre 25 p. 100 de leur salaire réel.»

• (1450)

Pourquoi ces cadres reçoivent-ils depuis 1987 des primes allant jusqu'à 25 p. 100 de leur salaire sans qu'on l'ait annoncé publiquement à ceux qui payent la note, à savoir les Canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, ce comité dont parle le député a été établi par le gouvernement précédent afin de déterminer une rémunération équitable et raisonnable pour les dirigeants des sociétés et des organismes d'État. Je répète ce que j'ai dit hier, s'il existe un meilleur moyen de le faire qui soit plus équitable pour les contribuables, pour les sociétés concernées et pour les Canadiens, nous attendons leur proposition.

Mais encore une fois, je répète que depuis le budget du printemps dernier, personne ne doit toucher d'augmentation pour la période de rémunération commençant après ce budget. Et, comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, il n'y aura pas non plus de prime de rendement pour les dirigeants des sociétés d'État pendant cette période de rémunération.

Si le député laisse entendre que nous reviendrons rétroactivement trois ou quatre ans en arrière pour récupérer ces primes de rendement, il devrait le dire ouvertement. Je ne pense pas que cela serait équitable ni conforme à l'exposé budgétaire du printemps dernier.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a aussi des primes de 10 et de 15 p. 100 pour les personnes nommées par le gouvernement. L'ancien chef du Parti conservateur à Terre-Neuve, M. Tom Rideout, qui vient d'être nommé à une commission, recevra une prime annuelle d'environ 10 000 $. Pas étonnant qu'il y ait une élection partielle à Terre-Neuve. Ed Broadbent touchera environ 15 000 $. L'ancien ministre Thomas MacMillan, environ 14 000 $. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: Quelle logique le gouvernement peut-il bien invoquer pour accorder des primes à ces ambassadeurs et consuls généraux dans le monde entier? Voyons, ils n'ont même pas de loyer à payer. Une prime au consul général de Los Angeles, une autre au consul général de Dallas. Même J.R. serait envieux.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, laissez-moi vous répéter pour la nième fois en quelques jours que, pour la période de rémunération

commençant après le budget du printemps dernier, les primes sont de zéro pour cent.

Et laissez-moi répéter aussi l'invitation que j'ai faite au député, à son parti et à qui voudra l'entendre, que s'ils peuvent trouver une solution meilleure et plus juste pour fixer la rémunération des dirigeants d'organismes et de sociétés d'État, une solution qui soit équitable pour les contribuables et qui fera en sorte que ces personnes sont rémunérées en fonction de ce que le reste de la main-d'oeuvre reçoit, nous l'accueillerons volontiers.

D'ici là, à cause de la situation financière dans laquelle se trouve le gouvernement et à cause de l'exemple que nous voulons donner, ils ne toucheront pas de prime au rendement. Comme nous l'avons répété *ad nauseam*, c'est 0 p. 100 d'augmentation et aucune prime de rendement pour tout le monde.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la Croatie et poser une question au premier ministre.

Vu le référendum de juin en Croatie où 94 p. 100 ont approuvé l'indépendance, réaffirmée hier soir par une déclaration, et vu la poursuite de la violence par l'armée yougoslave en Croatie, le gouvernement, outre les mesures déjà mentionnées à la Chambre par le premier ministre et faisant appel à la participation du Conseil de sécurité des Nations Unies au maintien de la paix, fera-t-il preuve de leadership premièrement en condamnant à nouveau fermement la violence de l'armée yougoslave, deuxièmement en insistant pour que l'armée yougoslave se retire de Croatie et, troisièmement, en s'engageant aujourd'hui à assortir ces mesures de fortes sanctions économiques prises de concert avec la Communauté européenne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis certes d'accord avec mon collègue sur un point important: l'armée yougoslave est absolument hors de contrôle et a causé des dommages considérables, tant aux Serbes qu'aux Croates de Yougoslavie qui depuis quatre ou cinq décennies connaissaient la paix, la croissance économique et la prospérité dans ce pays.

Pour ce qui est de la question qu'il a soulevée, j'ai écrit à nouveau le 4 octobre,—c'est la troisième ou quatrième fois—au président de la République de Serbie et au président de la République de Croatie pour faire valoir avec force et clarté les points de vue exprimés par mon collègue.

En ce qui concerne la question fondamentale, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré hier que le Canada estime que l'approche double convenue le 4 octobre est la façon la plus réaliste de résoudre la crise. La méthode dont on a convenu prévoit que les républiques qui le désirent peuvent chercher à se faire reconnaître dans le cadre d'un accord général négocié qui protégerait les droits des minorités, garantirait contre toute modification unilatérale des frontières avec recours à la force et prévoirait une libre association ou alliance de républiques souveraines.

Cela est conforme à tout ce que les gouvernements précédents ont déclaré concernant un problème de cette nature et nous avons fait valoir ce point de vue avec force au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Nous allons de nouveau faire pression, tant au conseil de sécurité qu'auprès de nos collègues en Europe, pour qu'il y ait une intervention, car la violence et les tueries en Yougoslavie doivent cesser.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je remercie le premier ministre de sa réponse et j'aimerais lui poser une question supplémentaire.

La communauté croate du Canada, de même que d'autres députés, dont celui de Burnaby—Kingsway, ont exhorté le gouvernement à agir immédiatement pour fournir une aide humanitaire à la Croatie, surtout sous forme de denrées alimentaires et de médicaments.

Le premier ministre annoncera-t-il maintenant à la Chambre que le gouvernement fournira directement aux Croates une aide humanitaire acheminée via la Slovénie indépendante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été en communication avec les dirigeants des communautés serbe et croate au Canada. Nous avons déjà promis une aide humanitaire à ces peuples, et le Canada est prêt à faire davantage.

Il faut tenir compte des déclarations de la Communauté européenne et de l'expression de la volonté du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il est absolument injustifiable que des hommes et des femmes de bon sens tolèrent une situation où une armée échappant à tout contrôle sème la mort et la destruction dans un pays par ailleurs très prospère qui luttait pour son unité.

Nous espérons donc que l'intervention des Nations Unies et de la Communauté européenne réussira à rapprocher les parties de sorte que les Serbes et les Croates

puissent comprendre qu'ils peuvent jouir d'un destin pacifique et productif ensemble.

* * *

NATIONAIR

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier soir, aux informations de Radio-Canada, d'anciens employés de Nationair ont accusé cette société aérienne de très graves manquements à la sécurité.

Nous avons également appris—et j'ai une copie du document—que pour la première fois de l'histoire de l'aviation, Transports Canada avait ordonné un examen de la sécurité de la compagnie aérienne deux semaines après l'écrasement du DC-8 de Nationair en Arabie saoudite le 11 juillet, accident qui a coûté la vie à 247 passagers dont 14 Canadiens.

Je pose la question suivante au ministre: Eu égard aux témoignages entendus hier soir, le ministre rendra-t-il publiques immédiatement les conclusions de cet examen spécial, de façon à rassurer les Canadiens et le public voyageur quant à la sécurité du service offert par Nationair?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'affirme sans réserve que les avions de Nationair sont sûrs. Cette société s'est conformée à toutes les recommandations formulées de temps à autre par Transports Canada.

Je crois que le député sait que les compagnies aériennes du monde entier éprouvent d'énormes difficultés. À mon avis, ce genre d'allégation ne profite pas à Nationair ni à n'importe quelle autre industrie parce que le Canada a toujours le meilleur dossier en matière de sécurité aérienne.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre n'a évidemment pas entendu ma question parce que je n'ai pas fait une telle allégation.

Maintenant que les allégations d'anciens employés de Nationair ont été rendues publiques et que son propre ministère, pour la première fois de l'histoire de l'aviation, a ordonné un examen de la sécurité alors que le ministre, je suis heureux de l'apprendre, nous dit que les avions de Nationair sont sûrs, le ministre peut-il divulguer les conclusions de cet examen, afin de confirmer aux Canadiens que les affirmations qu'il a faites à la Chambre aujourd'hui se fondent sur des faits et des renseignements fournis par son propre ministère?

• (1500)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Encore une fois, monsieur le Président, je répète que toutes les recommandations de Transports Canada à l'égard de Nationair ou d'autres compagnies aériennes sont toujours respectées à la lettre. Nous faisons en sorte que les mesures correctrices soient prises. Nous gardons confidentielles toutes les plaintes venant directement d'un employé, parce que cela encourage les autres qui veulent se plaindre à le faire sans craindre que les informations ne soient divulguées; ils peuvent donc être très francs.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, récemment, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles aurait déclaré: «La TPS était une question de politique fiscale, un changement apporté à la politique, et non une mesure visant à accroître les recettes.»

Je voudrais donc poser la question suivante. Si la TPS ne visait pas à accroître les recettes, pourquoi le gouvernement propose-t-il la création d'un fonds de réduction de la dette dans lequel seraient versées toutes les recettes provenant de la TPS?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Le montant total des recettes de la TPS sera versé dans le Fonds de service et de réduction de la dette afin que les Canadiens aient la certitude que toutes les recettes provenant de la TPS seront consacrées au service de la dette et plus tard, à la réduction de la dette. C'est un principe que les Canadiens appuient pleinement, je crois.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, si les Canadiens sont censés approuver les mesures prises pour résorber le déficit et réduire la dette, le ministre peut-il nous dire où les Canadiens trouveront du réconfort quand le compte de réduction de la dette accusera lui-même un déficit de presque 27 milliards de dollars cette année et qu'il aura accumulé, au bout de cinq ans, un déficit d'environ 122 milliards de dollars?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Le Fonds de service et de réduction de la dette ainsi que les mesures législatives visant à limiter les augmentations de dépenses à 3 p. 100 par année, des mesures qui nous permettront de lutter contre le déficit et la dette, devraient satisfaire les Canadiens, qui se souviendront que, pendant 14 ou 15 ans, avant notre arrivée au pouvoir en 1984, les dépenses augmentaient de

14 p. 100 par année, comparativement à 3 p. 100 comme le prévoient les lois que nous avons adoptées.

Je sais que les députés d'en face n'aiment pas qu'on le leur rappelle, parce que cette augmentation de 14 p. 100 des dépenses entraînait une hausse de l'impôt, et c'est...

M. le Président: La parole est au député de Halton—Peel.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, les électeurs de ma circonscription s'inquiètent de plus en plus de la capacité de l'appareil judiciaire de les protéger. On dirait que les criminels ont plus de droits que les victimes puisqu'ils s'en tirent à bon compte en raison de lacunes d'ordre technique.

Nous sommes saisis de mesures législatives censées modifier le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle. Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Jusqu'à quel point peut-elle garantir à mes électeurs que les mesures proposées répondront à certaines de leurs préoccupations fondamentales?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas sur le libellé des dispositions qui sont devant la Chambre. Je voudrais seulement dire au député que ses préoccupations sont aussi les miennes.

Le solliciteur général a bel et bien déposé ce matin un projet de loi qui doit répondre aux inquiétudes en matière de libération conditionnelle, en établissant que la protection du public est le premier critère dont il est tenu compte quand il est question de mettre en liberté un détenu.

* * *

LE PARC NATIONAL BANFF

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les gens veulent savoir quand commencera la phase 3 du projet d'élargissement à quatre voies de la route dans le parc national Banff. Les accidents mortels continuent de se produire à un rythme alarmant sur cette section très dangereuse de la route.

Ma question s'adresse au ministre responsable de Parcs Canada. Le ministre acceptera-t-il de prévoir des fonds dans le budget de 1992-1993 pour la continuation du projet d'élargissement de cette route?

Recours au Règlement

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je comprends les préoccupations de la députée de Wild Rose. Elle a d'ailleurs soulevé cette question à plusieurs reprises.

Parcs Canada est responsable de l'entretien de la route, et c'est Travaux publics Canada qui est responsable de la construction. Je crois comprendre que Travaux publics Canada est en train d'achever d'importants travaux à l'échangeur de Castle Junction, dans le parc national Banff.

De plus, ce ministère vient de terminer le travail de conception nécessaire pour l'élargissement à quatre voies de la section entre l'échangeur du centre de ski Sunshine Village et celui de Castle Junction.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Stephen Kakfwi, leader adjoint du gouvernement, ministre de l'Éducation, ministre du Personnel et ministre des Droits des autochtones et du Développement constitutionnel des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de M. Courchene.

Durant un échange entre moi-même et le ministre du Commerce extérieur, il a été question du fait que M. Courchene avait déjà travaillé comme conseiller auprès du gouvernement, mais il semblait y avoir incertitude à ce sujet. Nous venons de vérifier, et M. Courchene a effectivement travaillé à contrat comme conseiller auprès du gouvernement en 1986.

M. le Président: Que ce soit vrai ou non, cela relève du débat. Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Andre: Monsieur le Président, je veux simplement apporter une précision. Le ministre du Commerce extérieur a dit que M. Courchene n'était pas un conseiller du gouvernement à l'heure actuelle. Il n'a donc pas induit la Chambre en erreur.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 100 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

(La Chambre, de nouveau en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois, reprend l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé, présenté par M. Mayer.)

Le vice-président adjoint: À l'ordre. La Chambre est de nouveau constituée en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé.

[*Traduction*]

Au moment où il a interrompu ses travaux à 13 heures, le comité étudiait l'article 1 du projet de loi. La présidence a alors pris en délibéré l'amendement proposé par le député de Lambton—Middlesex.

Selon le commentaire 698 de la sixième édition de Beauchesne, un amendement est irrecevable s'il ne se rapporte pas au projet de loi ou s'il en dépasse la portée. Le projet de loi C-23 vise à modifier seulement deux dispositions de la Loi sur la Commission canadienne du blé, soit l'article 19 et le paragraphe 33. (1).

• (1510)

Comme l'amendement proposé renvoie à la loi d'origine et qu'il vise à en modifier l'article 18, la présidence doit le juger irrecevable parce qu'il dépasse la portée du projet de loi.

Reprise du débat sur l'article 1.

Article 1

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, je me réjouis de pouvoir poser deux ou trois autres questions au ministre. Je déplore toutefois que l'amendement proposé par le député de Lambton—Middlesex ait été jugé irrecevable car il traduisait vraiment le souhait exprimé par la grande majorité des céréaliculteurs des Pairies.

Les producteurs sont consternés. À l'issue de votes qu'il a tenus, le Comité consultatif de la Commission du blé a vertement critiqué le ministre. Celui-ci ne s'est guère remis d'avoir retiré l'avoine du mandat de la Commission du blé. Il est dommage que l'amendement ait dépassé la portée du projet de loi car je pense que, en rétrospective, le ministre admettrait lui-même aujourd'hui qu'il a commis une erreur en retirant l'avoine du mandat de la Commission du blé.

Monsieur le Président, il suffit d'examiner le rapport annuel de la Commission du blé pour 1989 et 1990 pour se rendre compte qu'en retirant cette responsabilité à la Commission, le ministre a aussi privé les producteurs de blé et d'avoine de l'aide mise à leur disposition. En 1989, l'aide proposée a été de quelque 26 millions de dollars pour l'avoine et de 2,688 millions pour l'avoine de première qualité.

Même le ministre, s'il pouvait être tout à fait sincère aujourd'hui—ce qui lui est difficile en raison de ses fonctions—admettrait qu'il est regrettable que la Loi sur la Commission canadienne du blé ne s'applique pas à l'avoine et à l'orge comme il est proposé dans la motion du député.

Le ministre a dit qu'il ne pouvait révéler le montant de la dette de pays en particulier. Je me souviens du passage de Lech Walesa quand celui-ci a rencontré les membres du Comité permanent des affaires étrangères. Sauf erreur, le député d'Edmonton, qui siège de notre côté, lui a demandé ce que nous pouvions faire pour aider la Pologne. C'était l'époque du retour à la démocratie. Il a répondu que l'une des mesures les plus extraordinaires serait que le gouvernement efface des dettes qui s'élevaient à un ou deux milliards, je crois, dettes contractées pour l'achat de blé et d'autres denrées alimentaires.

Je me demande donc si le ministre pourrait me donner un ou deux renseignements. Tout d'abord, la Commission canadienne du blé a-t-elle effectivement radié une partie des dettes, aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé? Il serait intéressant de savoir également quels pays ont eu droit à cette faveur. Je voudrais surtout savoir, étant donné les instances du premier ministre de Pologne, si le gouvernement a donné suite à cette recommandation ou à cette proposition. Voilà la première question.

Voici ma deuxième question. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre de quel ordre au juste est le déficit du compte de mise en commun du blé pour la campagne de 1990-1991 qui a pris fin le 31 juillet? J'ai une troisième question. Je remarque, dans le rapport annuel, qu'Haïti est l'un des pays qui doivent, à eux tous, 4,6 milliards à la Commission canadienne du blé. Je me demande si l'aide à ce pays a été interrompue à cause du coup d'État militaire d'il y a une ou deux semaines et de la décision prise par l'Organisation des États américains d'imposer des sanctions économiques à ce pays. Le ministre aurait-il l'obligeance de répondre à ces trois questions en me disant notamment s'il estime toujours qu'il serait sage de

confier à la Commission canadienne du blé la commercialisation de l'avoine?

M. Mayer: Monsieur le président, je suis très amusé par les propos du député sur la question de l'avoine. C'est vraiment là un faux-fuyant. Je continue de défendre la décision prise et il y a des tas de personnes au sein de l'industrie qui appuient aussi cette décision. En fait, le député aurait dû être présent vendredi il y a dix jours, lorsque j'ai eu le plaisir d'inaugurer une nouvelle installation de transformation de l'avoine à Portage-la-Prairie. Une fois que celle-ci fonctionnera à pleine capacité, elle pourra transformer quelque 80 000 tonnes d'avoine annuellement. Ce chiffre peut ne pas paraître très élevé, mais il faut le placer dans le contexte approprié. Certaines années, par le passé, les exportations totales d'avoine du Canada n'ont pas dépassé 100 000 tonnes. Par ailleurs, un volume de 80 000 tonnes correspond à peu près à 20 p. 100 de la production totale du Manitoba.

Ce qui est important c'est le fait que le président de l'entreprise, Can-Oat Milling Products Incorporated, a déclaré lors de la cérémonie d'inauguration que l'usine était construite pour deux raisons principales, outre l'existence d'installations de transport et la qualité d'avoine de la région. La première raison est l'Accord de libre-échange, qui assure un accès meilleur et plus sûr au marché américain; plus de 80 p. 100 de la production d'avoine sera exportée à l'étranger.

La deuxième raison est le fait que les intéressés pourront passer des contrats directement et exercer un plus grand contrôle sur la matière première qu'ils achètent pour préparer leurs divers produits à base d'avoine. Ils exerceront un plus grand contrôle sur leur produit de base.

Il est ridicule de la part du député de laisser entendre que nous songeons à revenir sur notre décision relative à l'avoine. Celui-ci a aussi dit que j'aurais du mal à être sincère. Je suis très sincère. Je n'éprouve aucune difficulté à parler de mesures auxquelles je crois. Si le député veut être sincère, il devrait jeter un coup d'oeil à la baisse du prix de l'avoine depuis, disons, la campagne agricole ayant commencé le 1er août 1989, soit il y a un peu plus de deux ans. Prenez cette baisse et comparez-la à celle du blé. Vous allez constater que, en pourcentage, le prix du blé a chuté encore plus. Il est absolument ridicule de laisser entendre qu'il y a eu diminution importante du prix de l'avoine uniquement parce que cette denrée ne relève plus de la Commission canadienne du blé. Si le député veut vraiment faire preuve de sincérité, il fera les calculs nécessaires et constatera que ce je dis est vrai.

L'autre point que je veux souligner est le fait que l'avoine ne représentait que 0,5 p. 100 du volume des denrées contrôlées par la commission. Elle ne représentait pas plus que cela. Je pense qu'elle se classait au 11e ou au 14e rang parmi les produits qu'elle exportait et qu'elle ne représentait qu'un quart pour cent de la valeur de ses exportations. Il est absurde de prétendre que l'avoine est un produit important et que cette décision cause toutes sortes de problèmes aux producteurs et le député le sait. C'est un faux-fuyant. Nous avons des questions plus importantes que celle-là à discuter ici. Nous avons de graves problèmes dans les Prairies et dans la région du Canada que le député d'Algoma et le député de Lambton—Middlesex représentent et nous ferions mieux d'utiliser le temps dont nous disposons pour discuter des moyens de régler ces problèmes plutôt que de déterrer des histoires comme celle de l'avoine.

Le député a parlé de la Pologne. Il n'y a pas eu de remise de dette, à mon avis. La dette de la Pologne a plutôt été rééchelonnée et je pourrais lui apporter des précisions sur les arrangements que nous avons offerts à ce pays en ce qui concerne le versement des intérêts.

À part cela, je ne pense pas qu'il soit approprié de faire beaucoup de commentaires sur les arrangements commerciaux, comme je l'ai déjà mentionné.

Le député a aussi posé une question au sujet du déficit de la Commission canadienne du blé. Lorsque la commission connaîtra avec précision le montant des paiements définitifs—ou pas, puisque personne n'ignore, je crois, qu'il n'y aura pas de versement définitif pour le blé, cette année—elle publiera toutes les données. Il serait pour le moins inconvenant de ma part de supputer ou de faire des annonces intempestives. Depuis 1984, le gouvernement a mis fin à la pratique d'annoncer les versements définitifs. Nous annonçons les paiements initiaux parce que ce sont le gouvernement du Canada, les contribuables canadiens, qui garantissent les paiements initiaux. Ainsi en a décidé le gouvernement. Par contre, lorsque la commission, après avoir déployé de vigoureux efforts, réussit à conclure des ventes, c'est à elle d'annoncer les paiements définitifs. Bon an, mal an, elle a annoncé les paiements définitifs chaque année depuis 1985, et je n'ai pas l'intention de changer cette pratique, ce que je ferais si j'annon-

çais un déficit avant que tous les calculs aient été faits et que la commission ait annoncé les paiements définitifs.

• (1520)

Si la Commission canadienne du blé se conforme au même échéancier que par le passé, les paiements définitifs seront connus à la fin de l'année civile ou au début de 1992.

En ce qui concerne Haïti, je ne crois pas pouvoir vous en dire plus long que ce qu'ont annoncé les médias. Mes renseignements ne sont pas tout à fait à jour puisque les événements se précipitent et que la situation évolue au moment même où je vous parle. Il est cependant vrai que nous faisons des affaires avec Haïti. Je crois comprendre que les Nations Unies envisagent la possibilité d'imposer des sanctions. J'ignore où en est cette question, mais je puis vous assurer que, jusqu'ici, rien n'a changé dans les relations que nous avons entretenues avec ce pays au cours des deux dernières semaines, en dépit du malheur qui le frappe.

M. Foster: Il y a quelques semaines, le secrétaire parlementaire du premier ministre a proposé dans un document—qui a fait l'objet d'un article de la journaliste Carole Gour paru dans le *Toronto Star*—de constituer une espèce de réserve internationale de blé qui servirait principalement à venir en aide aux républiques soviétiques qui seront aux prises avec la famine ou de graves pénuries, l'hiver prochain. Selon certains spécialistes des programmes internationaux d'aide alimentaire, si la communauté internationale réussissait à s'entendre sur la constitution de telles réserves de blé pour nourrir les pays où l'on crève de faim, les réserves que l'on pourrait écouler sur le marché des ventes au comptant dépasseraient de peu la demande des marchés mondiaux car elles sont réduites à quelque 22 ou 23 jours d'approvisionnement.

Je me demande si la Commission canadienne du blé ou le ministère de M. Mayer participe à ces échanges et si le secrétaire parlementaire, qui vient d'une région céréalière, ne faisait que mentionner de façon générale une chose fort désirable ou si, en fait, il tâtait le terrain pour le cabinet du premier ministre. Je me demande si le ministre ou la commission a eu des pourparlers avec des organismes internationaux d'aide alimentaire au sujet du genre d'arrangements qui pourraient être pris. La situation, dans le monde, est de toute évidence pathétique quand on constate, d'une part, les immenses réserves et, d'autre part, le besoin criant d'aide alimentaire et, enfin, le cours mondial des céréales. Le prix du blé est désastreux. Il devrait être au moins l'équivalent de ce qu'il était il y a dix ans, et pas ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire environ 40 p. 100 de moins qu'il y a une décennie.

Le ministre pourrait-il simplement nous informer—ou peut-être est-ce là une chasse gardée des Affaires extérieures dans laquelle son ministère n'oserait s'immiscer? Il n'empêche que toute négociation sérieuse aboutira au bureau du ministre d'État chargé des Céréales et dans les bureaux de la Commission canadienne du blé, l'organisme qui serait justement chargé de fournir les approvisionnements et les réserves nécessaires pour ce genre d'aide internationale.

M. Mayer: Monsieur le président, je crois que le député fait allusion à un article de Carole Goar paru dans le *Toronto Star*, la semaine dernière. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que c'est une situation tout à fait déplorable dans un monde en quête de réserves alimentaires, alors que nous avons les moyens de produire et que nous nous avons dépensé beaucoup d'argent sous forme de subventions. On constate qu'il y a de plus en plus de gens qui ont du mal à se nourrir, alors que nos agriculteurs doivent lutter pour assurer leur survie. Ça dépasse tout simplement l'entendement.

Sur une base régulière, nous achetons—j'ignore où nous nous situons par rapport à d'autres pays sur ce chapitre, mais j'imagine que nous faisons bonne figure—par l'entremise de l'ACDI environ un million de tonnes de blé par an, dont une bonne partie provient de la Commission canadienne du blé et de la Commission ontarienne de commercialisation du blé, ainsi que d'autres produits.

On s'est inquiété au sujet du soja de l'Ontario. Cette province est depuis peu admissible à des subventions. Nous intervenons. C'est également ce que fait, sur une base volontaire, la Banque de céréales vivrières du Canada dont le siège social est à Winnipeg. Des arrangements prévoient que chaque fois qu'un agriculteur veut faire don d'un certain nombre de boisseaux de blé, le gouvernement fait une contribution égale par l'entremise de l'ACDI. Tout ce blé va à l'aide au développement.

Ceci dit, je suis de l'avis du député que tout cela n'a pas de sens. J'ignore toutefois où il va chercher ces 22 jours. Il doit s'agir du ratio stocks/réserve de 22 p. 100.

Cela dit, c'est encore un chiffre relativement faible comparativement à ce qu'il a déjà été. Il a même déjà atteint les 30, 32 et 33 p. 100, alors qu'il n'est plus guère maintenant que de 20 p. 100. Toutefois, 20 p. 100 de 365 jours ne représente pas beaucoup plus qu'une réserve de grains de deux mois. Ce n'est pas, quelle que soit la mesure qu'on prenne, un montant excessif, ce qui m'amène à me demander pourquoi les prix n'augmentent pas quand on sait que le ratio stocks/réserve est si bas, voire qu'il n'a jamais été aussi bas.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que le secrétaire parlementaire du premier ministre ait tâté le terrain. Il s'intéresse de près à cette question depuis fort longtemps et a même été actif dans la Banque de céréales vivrières du Canada. D'aucuns estiment qu'une telle entreprise pourrait marcher.

Les pays pourraient verser leurs surplus invendus dans une sorte de réserve de blé ou d'aliments. Il faudrait fixer les prix des surplus versés dans la réserve et établir des règles et des critères pour les pays bénéficiaires. Par exemple, des pays comme le Japon ne seraient pas admissibles parce qu'ils ont les moyens de payer, qu'ils sont autosuffisants en matière alimentaire et qu'ils sont bien plus en mesure de payer que certains pays africains.

J'aime à penser que le Canada a été le dernier pays à se conformer non seulement à l'esprit, mais aussi à la lettre du dernier accord international sur le blé qui s'est vraiment effondré au milieu des années 70. En tant que pays, nous avons l'excellente réputation d'essayer de travailler avec les organismes internationaux pour amener le genre de choses qui nous préoccupent tous ici.

Nous avons envisagé toutes les possibilités, compte tenu de la fragilité des négociations du GATT. Le député sera sûrement content d'apprendre que le Conseil international du blé, dont le siège est situé à Londres, suscite un intérêt renouvelé. Nombre d'entre nous pensent que le rôle du Conseil international du blé devrait changer. En effet, plutôt que de n'être qu'un simple organe chargé de recueillir des données statistiques et d'en faire le suivi, cet organisme devrait jouer un rôle plus actif en proposant des solutions comme celles avancées par le député et le secrétaire parlementaire.

Quant aux propositions définitives, si jamais—et aucun d'entre nous ne le souhaite—les négociations du GATT échouaient complètement, il faudrait en étudier le plus grand nombre possible pour redonner un peu de stabilité au marché international des céréales.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le président, je ne veux pas retarder les délibérations, mais je crois que le ministre ne peut que partager, dans une certaine mesure du moins, notre déception que l'amendement proposé par le député de Lambton—Middlesex ait été jugé antiréglementaire.

Je sais qu'il voudra peut-être permettre que les députés expriment leur point de vue, car je crois savoir que plusieurs députés de son côté se rendent compte que le gouvernement a commis une erreur en retirant à la Commission canadienne du blé le soin de commercialiser l'avoine. Je sais que le ministre accueillerait probablement volontiers la tenue d'un vote libre sur cette question pour que ces députés puissent, peut-être, légiférer de telle sorte que l'avoine relève à nouveau de la compétence de la commission.

• (1530)

La députée fait signe que oui. Elle comprend que j'ai raison, je crois. Sinon, je sais que certains de ses collègues sont d'accord avec moi. Elle ne devrait pas faire cette tête là. Elle devrait m'approuver.

M. Foster: Elle fait sa timide.

M. Milliken: Elle fait sa timide, comme le dit le député d'Algoma. Ce que je propose, c'est que le ministre consente à ce que l'on sollicite le consentement unanime pour que la Chambre soit saisie de la motion et se prononce ensuite sur celle-ci, de telle sorte que nous sachions si les députés veulent effectivement que l'avoine relève à nouveau de la compétence de la Commission canadienne du blé.

M. Foster: Cela mettrait toute la Chambre à l'épreuve.

M. Milliken: Cela mettrait toute la Chambre à l'épreuve, comme le dit le député d'Algoma. Je crois que la majorité des députés, même en face, se rendent compte que le gouvernement a fait une grosse gaffe. Certes, les agriculteurs canadiens s'en rendent compte. Apparemment, le prix de l'avoine n'a cessé de baisser depuis que cette céréale ne relève plus de la compétence de la commission. Vraiment, il ne saurait être plus bas. Le ministre voudra peut-être reconnaître son erreur, changer son fusil d'épaule et remettre cela dans le projet de loi.

Y consentira-t-il?

M. Mayer: Le député présente des arguments fort convaincants. Malheureusement, je ne suis pas très sûr qu'il soit lui-même convaincu de ce qu'il dit. Je lui sais gré de son intérêt pour les questions agricoles, mais je soutiens que s'il désire s'adresser à la collectivité agricole, surtout à celle de l'Alberta, sa province d'origine, qui produit, sauf erreur, 60 p. 100 de l'avoine du pays et environ 80 p. 100 de l'avoine destiné à l'exportation, il constatera que c'est là que cette décision devrait être prise.

Si le député désire parler d'avoine, à mon avis, il devrait s'adresser aux producteurs intéressés. Je serais très heureux de l'accompagner chez les producteurs qui estiment que c'est la meilleure décision que le gouvernement ait pu prendre au sujet de l'avoine.

Il n'y a aucun doute que le prix de l'avoine a baissé. Je voudrais cependant lui dire que, au cours de la même période, le prix de l'orge a baissé plus que celui de l'avoine, après que celle-ci eut été soustraite de la compétence de la commission. Le prix du blé dur a lui aussi baissé considérablement, de même que celui du blé de mouture. Les prix de tous ces produits ont chuté en raison des prix sur les marchés internationaux.

Dans certains cas, l'avoine s'est vendue presque aussi cher que l'orge fourragère, une situation sans précédent. Par conséquent, il nous est très délicat de philosopher à la Chambre des communes, alors que nous devrions en fait nous entretenir avec les agriculteurs, ce que nous avons fait avant de prendre cette décision.

En terminant, je voudrais également souligner que la seule coopérative de l'Ouest qui est active dans toutes les Prairies, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et à Peace River, en Colombie-Britannique, a voté, lors de sa dernière assemblée annuelle, en faveur du retrait de l'avoine de la compétence de la Commission canadienne du blé. Alors, contrairement à ce que le député veut laisser entendre à la Chambre, il n'est certes pas vrai que les agriculteurs se soient opposés à l'unanimité à la décision du gouvernement au sujet de l'avoine. Cette décision a été la bonne et a été bien accueillie par les producteurs. Les résultats le prouvent et nous nous en tenons à cette décision.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le président, le ministre et ses collaborateurs pourraient-ils expliquer à la Chambre la procédure que le gouvernement suit lors de l'élaboration du budget, afin d'établir le passif éventuel pour chaque année? Comment en arrive-t-on à ce passif éventuel qui pourrait coûter au gouvernement de l'argent pour cette année-là? Se base-t-on sur les pertes de l'année précédente? Comment présente-t-on un chiffre plus ou moins exact à la Chambre?

Si je pose cette question, c'est qu'à la partie III du budget des dépenses touchant le ministère de l'Agriculture, on signale que les déficits découlant de ventes à crédit sont relativement rares. Pourtant, le vérificateur général a tenu des propos quelque peu différents; en effet, selon lui, au cours des dernières années, on a dû prélever des paiements importants sur le Trésor. Il précise qu'en 1986-1987, le gouvernement a dû verser 208 millions de dollars et qu'en 1987-1988, ce montant a été supérieur à 113 millions de dollars. Il y a ensuite l'intérêt sur un paiement effectué en retard dans le compte de la Commission canadienne du blé. Je suppose qu'on n'a remboursé à la commission le déficit au compte de mise en commun de 33 millions de dollars pour l'année 1989-1990 que l'année suivante. Nous comprenons qu'il arrive parfois qu'on doive débourser davantage pour couvrir des débits sur un compte ou l'intérêt sur des comptes lorsque le gouvernement a tardé à payer, mais nous n'ignorons pas que les agriculteurs ne sont pas censés accepter un paiement légèrement moindre, à cause de ces retards et que les crédits voulus certainement être débloqués. Nous savons que cela se produit.

Comment nous présente-t-on ces chiffres lorsque la Chambre est censée approuver les prévisions budgétaires du gouvernement? Se base-t-on sur le passif de l'année précédente ou établit-on simplement des prévisions? Dans ce dernier cas, comment sont-elles élaborées?

M. Mayer: Monsieur le Président, je tenterai d'apporter quelques éclaircissements. Tout d'abord, je pense qu'il y a un certain malentendu entre le passif éventuel de la commission qui existe au nom du gouvernement du Canada et les déficits du compte de mise en commun.

Le déficit du compte de mise en commun, et il y en avait un il y a quatre ans, je crois, était de 208 millions de dollars. Si je me souviens bien, 176 millions se rapportaient à l'orge, une petite partie à l'avoine, et 23 millions au blé.

À la fin de la période de mise en commun, qui survient habituellement dans ces temps-ci, à la fin de septembre ou au début d'octobre—la commission pourrait nous le dire exactement—s'il y a un déficit, le gouvernement du Canada prend à sa charge les intérêts sur ce déficit jusqu'à ce que les derniers paiements aient été faits.

Les producteurs eux-mêmes n'ont pas à accepter moins d'argent dans leur dernier paiement parce que le compte de mise en commun est déficitaire. Est-ce que le député suit mon raisonnement?

Si le député parle de déficits et de passif éventuel, il parle de sommes d'argent qui doivent être versées à la Commission canadienne du blé par des États souverains ou, du moins, par des entités appuyées par des États souverains. S'ils ne sont pas en mesure de payer, la commission ne fait qu'emprunter plus d'argent avec le soutien du gouvernement, ce compte servant de garantie. J'espère que ces explications vous aident à mieux comprendre la différence entre un passif éventuel et un déficit.

Le député veut-il savoir comment nous en arrivons à un chiffre concernant le passif éventuel? C'est une simple question d'arithmétique. Comment en arrivons-nous à établir les niveaux de crédit qui sont offerts à chaque pays? En collaboration avec la commission, un comité de ministres examine différents pays et les ventes prévues pour une période donnée. Nous définissons ensuite les marges de crédit que la commission peut utiliser.

Il en va de même pour les autres produits non régis par la commission. Celle-ci collabore avec la Société pour l'expansion des exportations, la SEE. Encore là, il n'est pas question de crédit à des conditions libérales, mais de crédit commercial consenti à des conditions raisonnables. Je crois que la période maximale a été de trois ans.

Cet examen se fait tous les ans, et est revu chaque année. Si, au cours d'une année, pour une raison quelconque, des rajustements s'imposent, à la hausse ou à la baisse, il existe une disposition qui permet de les effectuer rapidement. Le système en lui-même ne gêne pas la commission ni quiconque fait affaire avec la SEE; il ne les empêche pas de conclure une vente imminente pour laquelle ils doivent faire rajuster leur crédit global.

M. Foster: Monsieur le Président, je suis très impressionné d'entendre les observations du ministre sur une certaine coopération internationale. J'hésite même à parler d'accord international sur les grains, étant donné le peu de succès réalisé jusqu'à maintenant.

Si le GATT s'effondre cet automne et que nous subissons un échec, ce serait évidemment un désastre pour tout le monde, tant en ce qui concerne la gestion de l'offre que l'industrie des grains et des oléagineux. Il doit sûrement y avoir place pour une coopération internationale.

• (1540)

En 1983, le prix du baril de pétrole était d'environ 2 $, tout comme celui du boisseau de blé. Les producteurs de pétrole de partout dans le monde se sont unis, de sorte qu'ils reçoivent maintenant 20 ou 23 $ le baril. Par contre, les agriculteurs du Canada et du monde entier ne reçoivent encore que 2 $ le boisseau, soit le prix d'il y a une vingtaine d'années.

D'après moi, si les négociations du GATT échouent cet automne, nous devrons nous pencher sur les moyens de coopérer pour fournir une aide alimentaire aux pays et aux populations partout dans le monde, ainsi que sur les moyens d'inviter les producteurs à coopérer. Comme le ministre l'a indiqué, les réserves mondiales de blé sont d'environ 22 p. 100, ce qui correspond à 30 ou 40 jours de vivres. Ses observations à ce sujet m'ont bien encouragé.

J'espère que les pourparlers se poursuivront à la Commission canadienne du blé, aux Affaires extérieures et à l'ACDI, afin de déterminer quelle forme de coopération pourrait assurer cette aide. Peut-être qu'à l'échelle internationale, les ministres du commerce auraient aussi des propositions concernant cette coopération.

Pendant la crise financière du secteur agricole cet été, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, les producteurs de blé, de grains et d'oléagineux ainsi que les producteurs de soja et de maïs de l'Ontario ont souligné maintes fois qu'ils ne pouvaient recourir aux mêmes arrangements pour les crédits à l'exportation qui sont offerts aux producteurs de l'Ouest canadien en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Cette question revêt une grande importance à leurs yeux, car ils doivent recourir à l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations ou d'un autre organisme gouvernemental, dont la marge de manoeuvre est apparemment restreinte et dont la réputation n'est pas aussi grande que celle de la Commission canadienne du blé.

Il est vrai que la Commission canadienne du blé prend possession du blé, elle le vend. C'est une situation beaucoup plus simple, mais il me semble que lorsque les marchés sont fermés et que la situation est difficile, comme c'est le cas maintenant alors que la plupart des céréales et des oléagineux se vendent à la moitié ou aux deux tiers de leur coût de production, nous devrions donner tous les outils possibles à ces producteurs de l'Est.

Je me demande si le ministre étudie, vu qu'il est ministre responsable des Céréales pour tout le pays et pas seulement responsable de la Commission canadienne du blé, des moyens d'améliorer les techniques et les instruments accessibles aux producteurs de l'Est pour commer-

cialiser leurs grains à l'étranger, tant le crédit, que la remise, la souplesse et tout le reste.

Je me demande s'il a pu prendre des initiatives basées sur les recommandations et les présentations de ces cinq groupes de l'Ontario: la Fédération de l'agriculture, le Commodity Council, les producteurs de maïs, les producteurs de soja et l'association des producteurs de blé.

M. Mayer: Monsieur le président, le député a touché un point important avec son dernier argument.

Nous ne voulons évidemment pas voir les producteurs d'une région du pays traités différemment ou avoir un avantage sur d'autres juste à cause de la façon dont les choses sont organisées pour eux.

Nous avons prévenu l'ACDI sur la question des critères. Elle a accepté de spécifier ses besoins lorsqu'elle lance un appel d'offres pour les oléagineux, afin que les producteurs de soya puissent participer, et non pas seulement les producteurs d'huile de canola. Je pense que c'est un pas dans la bonne direction.

J'ai eu une rencontre avec l'association des producteurs de blé de l'Ontario. Il est arrivé que cette association exprime son inquiétude sur la question que soulève le député sur l'aide offerte. S'il y a des motifs d'inquiétude précis, nous ferons de notre mieux pour régler ces questions.

Les gens qui ne sont pas visés par la commission du blé—ce serait la même chose avec le canola dans l'Ouest et le lin, par exemple, qui sont destinés à l'exportation mais ne sont pas soumis à la commission—veulent s'assurer autant que possible que la SEE se montre aussi accommodante pour les ventes qui ne relèvent pas de la commission, que la commission du blé l'est pour celles dont elle est responsable en raison de la participation du gouvernement. Cela étant dit, ce n'est peut-être pas si simple à faire, mais il faut y travailler et s'assurer chaque fois que c'est possible qu'il n'y ait pas de différence.

Je dois préciser que je me souviens du moment où nous avons signé un accord de vente de céréales à long terme avec l'Égypte—ça doit faire quatre ou cinq ans. C'est la Commission canadienne du blé qui l'a signé, mais l'Égypte s'intéressait aussi au blé de l'Ontario. À la cérémonie de signature, Bob Holmes, qui était alors président de l'association des producteurs de blé de l'Ontario, était présent pour qu'on puisse bien voir que son association était représentée et que l'Égypte le savait, parce que d'autres régions du pays étaient intéressées à vendre à l'Égypte.

J'aimerais signaler que la marge de crédit de 150 millions de dollars qui a été offerte depuis un certain temps déjà à l'Union soviétique a stimulé un intérêt pour le maïs de l'Ontario. Je crois que ce sera la principale céréale que cette marge de crédit servira à acheter. Voilà un exemple d'une marge de crédit précise dont pourront profiter les producteurs de maïs de l'Ontario.

Ce que dit le député est intéressant. Je ne sais pas ce que nous pourrions offrir de plus, à lui ainsi qu'aux exportateurs de l'Ontario, outre notre entière collaboration.

Le député n'est pas sans se rappeler que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, une des premières initiatives de notre gouvernement a été de demander le privilège d'organiser une rencontre des cinq principaux exportateurs de blé, soit les États-Unis, la Communauté économique européenne, l'Argentine, l'Australie et le Canada. Ce privilège nous a été accordé, et la rencontre a eu lieu sur la côte ouest, à Whistler. Les États-Unis ont convoqué une deuxième rencontre en guise de suivi. Nous cherchions par tous les moyens à trouver des modes de collaboration, sans nécessairement former un cartel, afin que la compétitivité reste rationnelle et que chacun tire son épingle du jeu.

Je ne pense pas que les consommateurs de céréales à l'échelle du globe seront mieux servis si les prix payés aux producteurs agricoles sont si bas que ceux-ci sont acculés à la faillite. Nous tenons beaucoup à poursuivre le dialogue. Malheureusement, après les deux premières réunions—celle que nous avons eue ici pour organiser les réunions au Canada et celle que nous avons eue aux États-Unis—personne n'a jugé bon d'en convoquer une troisième.

Parmi les possibilités que nous avons envisagées, nous avons pensé organiser une autre réunion comme les deux précédentes. Je pense que nous devrons attendre l'issue, heureuse ou malheureuse, des réunions du GATT, mais je crois pour ma part qu'il y a moyen de coopérer. Nous tenterons de convaincre le Conseil international du blé de jouer un rôle plus actif et de ne pas se contenter de recueillir et de diffuser des statistiques. Je crois que ce conseil peut intervenir auprès des différents pays pour prendre les mesures mentionnées par le député jusqu'à

ce que la stabilité soit rétablie sur le marché international des céréales.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Article 2—Montants à prélever.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le président, je déduis de l'article 2 du projet de loi que l'article 33 permettra à la Commission canadienne du blé de fermer ses comptes de mise en commun chaque année et de répartir les paiements finals entre les producteurs avant le remboursement du capital et des intérêts dus par le pays acheteur.

Est-ce que cette disposition change quoi que ce soit à la formule actuelle qui exige strictement une lettre d'accord présumé du ministre et qui ne prévoit en fait pour garantir le prêt aucune autorisation légale ni parlementaire? Il me semble que c'est une partie essentielle de la formule en ce qui concerne le projet de loi C-23.

Le ministre pourrait-il se prononcer là-dessus?

M. Charles Mayer (ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Céréales)): Monsieur le président, les modifications proposées à l'article 33 sont liées dans un sens à la lettre d'accord présumé et ne le sont pas dans un autre. Le vérificateur général dit simplement au paragraphe 3(12) de son rapport annuel de 1990 que la commission verse en pratique les paiements finals sur les céréales vendues pendant la période de mise en commun ou la campagne agricole que les ventes aient été effectuées à crédit ou non. Le vérificateur craignait que la légalité de la vente ne soit mise en doute si la commission avait vendu les céréales à crédit sans être remboursée. Nous essayons en somme de modifier l'article 33 pour dire qu'une fois le crédit approuvé, la vente effectuée et toutes les conditions de la vente et du crédit respectées, la commission est en mesure d'aller de l'avant et de verser les paiements finals en puisant dans le compte de mise en commun.

• (1550)

Cette disposition ne change rien au système ni à la pratique de mise en commun. Elle ne vise qu'à convaincre le vérificateur général que nous pouvons appliquer cet article avec un meilleur fondement juridique et une meilleure autorisation de la Chambre des communes.

M. Foster: Dans ce système, le crédit dont se sert la Commission canadienne du blé est porté au compte du producteur jusqu'au moment de la vente. Une fois la vente effectuée, s'il s'agit d'un accord de crédit, alors le crédit de la vente à partir de ce moment-là est porté au compte de la société ou du gouvernement acheteur.

Quelle que soit la manière dont on fait payer ce crédit, qu'il soit pris en charge par le producteur ou par l'acheteur, le compte de mise en commun est fermé et les fonds sont distribués aux producteurs en proportion de leur production. Est-ce exact?

M. Mayer: Monsieur le président, je voudrais prendre un cas hypothétique. La commission s'est entendue sur un prix avec un client et ils ont convenu de la quantité de céréales et du lieu de livraison, et le client a besoin de crédit.

La commission s'adresse alors aux banques, aux coopératives de crédit et aux sociétés de fiducie et elle émet ses propres effets de commerce pour obtenir ces fonds. Elle ne demande pas au pays ni au client de le faire. La commission emprunte elle-même l'argent pour pouvoir rembourser le producteur pour ses céréales. J'espère que le député me suit.

Il ne s'agit pas de savoir si le producteur reçoit ou non de l'argent. Cette modification donne à la commission un fondement juridique un peu plus solide pour continuer l'usage actuel. Aussi il ne s'agit pas de donner ou non de l'argent au producteur, il est seulement question d'avoir un meilleur fondement juridique pour poursuivre la démarche actuelle.

Le vérificateur général s'inquiétait du fait que, lorsque la commission s'adressait aux banques ou au marché pour emprunter de l'argent, ce qu'elle peut faire maintenant, on se demandait si le paiement final pouvait être fait même si le client n'avait pas payé en totalité.

À notre avis, tant que le crédit est disponible et que les banques ont avancé l'argent à la commission pour payer les producteurs et que ces accords de crédit sont en place, cela donne à la commission un meilleur fondement juridique pour agir et fonctionner comme elle le fait actuellement.

M. Foster: Monsieur le président, ma question sera très brève. Étant donné que le coût de la dette monte en flèche à raison de 300 millions de dollars par an, de sorte que celle-ci a maintenant atteint 4,6 milliards de dollars,

y a-t-il une raison pour que le gouvernement désespère de ne jamais acquitter cette dette? Il doit bien arriver un point de non-retour où les dettes sont radiées.

On sait que les banques ont bénéficié d'une entente de faveur de la part du gouvernement lorsqu'elles ont radié leurs dettes en Amérique latine. Il ne fait aucun doute que beaucoup de ces pays pauvres sont absolument incapables de payer les aliments qu'ils consomment. C'est comme essayer de payer une facture d'épicerie une fois que tout a été mangé. Je me demande si le gouvernement envisage d'annuler ces dettes. J'imagine que le ministre des Finances serait plutôt réticent à adopter une solution qui ferait augmenter le déficit. C'est déjà un sujet délicat pour le gouvernement, qui a vu la dette du pays doubler en cinq ou six ans. Je me demande seulement s'il est réaliste que la Commission canadienne du blé continue de supporter des déficits de 4,6 milliards de dollars sur des ententes de crédit annuelles de 20 à 25 p. 100 de ses ventes.

M. Mayer: Monsieur le président, je veux tout simplement dire que, bien que la dette figure dans le rapport annuel de la Commission canadienne du blé, comme elle est garantie par l'État, elle n'est pas vraiment imputable à la Commission étant donné que le gouvernement la garantit. Autrement dit, la commission ne sera pas appelée en fin compte à débourser cette somme. Elle ne le pourrait pas non plus, car, mis à part quelques biens dans les locaux de ses bureaux et quelques wagons-trémies, elle ne possède aucun avoir.

Nous répétons qu'à notre avis, ces dettes sont souveraines. Elles sont dues par des nations souveraines. Elles sont tout à fait recouvrables. S'il doit y avoir un rééchelonnement ou un amortissement ou un plafonnement, comme le député appelle les ententes de faveur, eh bien, que cela se fasse dans le cadre d'un rééchelonnement général englobant plusieurs pays.

Jusqu'à maintenant, le seul arrangement que je connaisse, et je pense que les détails ont été rendus publics—nous pourrions certainement les mettre à la disposition du député s'il le désire—concerne la Pologne. Il y a eu, je pense, un plafonnement d'une partie des intérêts à courir, mais, à ma connaissance, rien n'a été radié ou considéré comme irrécouvrable. La dette est considérée comme étant recouvrable moyennant d'autres ententes.

J'insiste sur le fait que même si le chiffre figurant dans les livres de la commission est énorme, ce n'est pas le genre de montant que la commission elle-même ou les producteurs auraient à débourser. C'est le gouvernement du Canada, les contribuables du pays.

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 7 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-18, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Atlantique Canada—Terre-Neuve, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada—Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et certaines lois connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des Finances.

• (1600)

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, J'aurais quelques mots à dire au sujet du projet de loi C-18.

Pour commencer, c'est un projet de loi très difficile à lire. Il a l'épaisseur d'un annuaire téléphonique, et il faudrait être un avocat fort habile pour comprendre la plupart de la terminologie employée.

Il y a toutefois deux points en particulier que je voudrais porter à l'attention de la Chambre parce qu'ils nous intéressent tous, je crois. Je parle entre autres des articles qui portent sur les crédits d'impôt pour personnes handicapées.

Le budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre et à la population canadienne au début de l'année comportait des dispositions qui promettaient d'être fort utiles pour bon nombre de personnes handicapées. Ces personnes et moi-même nous réjouissons, monsieur le Président, que de telles mesures soient proposées.

Certaines des modifications projetées à la Loi de l'impôt sur le revenu vont cependant devoir nous être expliquées. À l'heure actuelle, les conditions à remplir pour être admissible à un crédit d'impôt ou à un avantage fiscal en vertu des dispositions législatives actuelles sont énoncées assez clairement dans le règlement. Toutefois, je ne m'y retrouve plus dans le nouveau libellé à l'étude, et je

doute qu'il soit plus intelligible pour les personnes qui s'intéressent activement au sort des personnes handicapées au Canada. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de parler à certaines d'entre elles ces jours derniers.

Il s'agit d'un point de détail, et je ne veux pas ennuyer personne, mais au paragraphe 89 (3) du projet de loi figure une disposition concernant le préposé aux soins d'une personne qui est gravement handicapée et qui a besoin qu'un préposé lui fournisse l'aide dont elle peut avoir besoin.

À la lecture de la proposition initiale du ministre des Finances à ce sujet, j'ai eu l'impression que le gouvernement avait enfin écouté les instances faites par le Comité permanent de la condition des personnes handicapées et ensuite par un nouveau comité permanent de la Chambre des communes, celui des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, qui soutenaient depuis onze ans qu'il était extrêmement important de préposer quelqu'un aux soins d'une personne qui en a besoin si l'on veut aider cette dernière à participer à la vie ordinaire de la société canadienne.

Ce n'est pas ce que prévoit la mesure à l'étude. Il y est plutôt question d'un allégement fiscal qui sera accordé au préposé aux soins et au particulier s'ils se rendent à un lieu situé à 80 kilomètres au moins de la localité où le particulier habite afin d'obtenir des soins médicaux. Ce n'est pas ce que les porte-parole des handicapés et le comité permanent demandent depuis toutes ces années.

Le projet de loi parle encore du besoin des services d'un préposé pour des raisons médicales. Bon nombre des personnes qui se sont adressées au comité pendant toutes ces années ne souffrent pas d'un problème médical. Elles sont tout bonnement handicapées. Cette disposition ne répondra pas aux besoins de ce groupe très nombreux de Canadiens qui souffrent de ce genre de handicap. C'était un aspect que je voulais vous signaler. C'est une question que je voulais porter à votre attention, monsieur le Président.

Une autre disposition qui me préoccupe beaucoup figure à l'article 91 du projet de loi. Cet article remplace les définitions actuelles de ce qui constitue un handicap. Je vais faire consigner au compte rendu la définition qu'on propose de remplacer, pour la gouverne de ceux qui ne sont peut-être pas en mesure de prendre connaissance du projet de loi d'ici quelques jours. Voici le paragraphe qu'on veut remplacer:

> *a*) une personne n'est considérée comme ayant une déficience grave et prolongée que si, en raison de celle-ci, elle se trouve manifestement limitée dans ses activités de vie quotidienne et que si cette déficience dure au moins 12 mois d'affilée ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois d'affilée;
>
> *b*) le ministre peut obtenir l'avis du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour établir si une personne a une déficience grave et prolongée.»

Cela a assez bien marché pendant des années, mais on propose maintenant une nouvelle disposition pour définir la déficience, et je veux la lire, pour qu'elle figure au compte rendu. La nouvelle disposition, soit l'article 91 du projet de loi, page 218, dit:

> *a*) une déficience *est* prolongée si *elle* dure au moins 12 mois d'affilée ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle dure au moins 12 mois d'affilée;
>
> *b*) la capacité d'un particulier d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne est limitée de façon marquée seulement si, même avec des soins thérapeutiques et l'aide des appareils et des médicaments indiqués, il est toujours ou presque toujours aveugle ou incapable d'accomplir une activité courante de la vie quotidienne sans y consacrer un temps excessif;
>
> *c*) sont des activités courantes de la vie quotidienne pour un particulier:
>
> (i) la perception, la réflexion et la mémoire,
>
> (ii) le fait de s'alimenter et de s'habiller,
>
> (iii) le fait de parler de façon à se faire comprendre, dans un endroit calme, par une personne de sa connaissance,
>
> (iv) le fait d'entendre de façon à comprendre, dans un endroit calme, une personne de sa connaissance,
>
> (v) les fonctions d'évacuation intestinale ou vésicale,
>
> (vi) le fait de marcher;
>
> *d*) il est entendu qu'aucune autre activité, y compris le travail, les travaux ménagers et les activités sociales ou récréatives, n'est considérée comme une activité courante de la vie quotidienne.

D'après mon interprétation, cette nouvelle définition va littéralement exclure des milliers de Canadiens ayant une déficience mentale. Quand je parle de déficience mentale, je pense à des personnes que cela handicape dans leur développement, qui sont très bien capables de s'habiller elles-mêmes, de communiquer—avec une certaine difficulté dans certains cas, quoique fondamentalement capables de communiquer—, mais qui n'ont comme possibilités d'emploi que les ateliers protégés. Sans une certaine formation spécialisée, ces personnes ne pour-

raient probablement pas se joindre à la main-d'oeuvre dite normale.

Celles qui reçoivent actuellement une pension d'invalidité en application d'une loi provinciale ou grâce à l'aide du gouvernement fédéral n'auraient droit à aucune aide en vertu du régime fiscal si cette mesure était adoptée.

• (1610)

Je veux être juste et, comme je l'ai dit au début de mon intervention, je ne suis pas avocat. Cependant, il me semble que, selon la formulation actuelle, la nouvelle disposition exclura les contribuables actuellement admissibles à des allégements fiscaux, conformément aux lois en vigueur.

J'exhorterais le comité législatif à examiner de près cette mesure législative. J'espère qu'il convoquera et entendra des témoins, ce qui lui permettra d'analyser avec minutie les articles que j'ai mentionnés.

Sinon, nous causerons, à mon avis, de graves préjudices à un bon nombre de Canadiens qui sont tout le moins capables de se défendre. En tant que parlementaires, nous avons des responsabilités incontestables à cet égard. Nous devons au moins offrir notre aide aux gens qui sont les moins en mesure de s'aider.

Il y a plusieurs semaines, le gouvernement a présenté avec éclat une stratégie quinquennale qui avait de quoi me réjouir, moi qui me préoccupe depuis déjà quelque temps des besoins des personnes handicapées du Canada. Cela se passait il y a trois ou quatre semaines, au début du mois de septembre. La stratégie en soi se faisait attendre depuis longtemps et a été bien accueillie. Nous ne savons pas comment elle sera mise en oeuvre au cours des cinq prochaines années, mais c'est une question que nous pouvons aborder en comité et à la Chambre.

Le fait est que le gouvernement a pris une initiative que l'on attendait depuis longtemps.

Si cette stratégie doit être conçue de façon à permettre aux handicapés de s'intégrer pleinement à la société canadienne, les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu auquelles je viens de faire allusion annuleront toutes les améliorations promises au début de septembre.

Je pourrais profiter de l'occasion et faire valoir que bon nombre d'initiatives prises par le gouvernement ces dernières années ont nui aux handicapés, notamment les compressions effectuées au Régime d'assistance publique du Canada, au financement des programmes de logement et au financement de l'enseignement postsecondaire.

Je pourrais faire valoir ces points, mais je le ferai à un autre moment. Je veux éviter si possible un débat partisan parce que cela nuirait, à mon avis, à mes arguments concernant notre position sur ces articles de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Je ne veux pas prendre trop longtemps. Ce n'est pas nécessaire, à mon avis, mais je demande à la Chambre de faire en sorte que les députés qui siégeront au comité législatif qui sera saisi de ce projet de loi accordent beaucoup d'attention aux deux ou trois articles qui, d'après moi, nuisent aux personnes que nous essayons d'aider.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le président, bien que je n'aie pas l'intention, pas plus que mes collègues, de faire traîner ce débat inutilement, il y a quelques points que je voudrais soulever pendant qu'il nous reste encore un peu de temps cet après-midi.

Le projet de loi C-18, dont nous sommes saisis, fait un certain nombre de choses, dont certaines sont bonnes et d'autres, moins bonnes. Une des modifications que j'ai remarquées concerne l'impôt que doivent payer les personnes qui reçoivent des prestations dans le cadre du Programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Le revenu tiré de ce programme sera désormais imposable de la même façon que le revenu provenant des prestations d'assurance-chômage. Nous savons bien que nous n'amènerons pas le gouvernement à changer d'idée sur cette disposition du projet de loi, mais je me sens quand même moralement obligé de signaler que certaines de ces personnes, particulièrement les anciens employés de Route Canada, certains de mes anciens collègues à la Kootenay Forest Products à Nelson, en Colombie-Britannique, et d'autres, ont déjà eu plus que leur part de souffrances à cause de la fermeture des entreprises où ils travaillaient.

Certaines de ces fermetures sont attribuables à des mesures du gouvernement fédéral et d'autres, à celles d'un gouvernement provincial. Ce ne sont pas simplement des décisions du secteur privé.

Ils ont déjà eu plus que leur part de souffrances et, en tant que soutiens de famille, beaucoup d'entre eux ont déjà payé plus que leur part d'impôts. Il y a une question que nous nous devons de poser. Pourquoi leur revenu serait-il totalement imposable alors que, par exemple, les gains en capital ne sont imposables qu'à 75 p. 100? À cet égard, si une personne qui a des gains en capital totalisant 500 000 $ ne doit payer de l'impôt que sur trois quarts de ce montant, alors pourquoi un travailleur âgé qui voit

l'entreprise qui l'emploie fermer ses portes et qui perd son gagne-pain sans que ce soit sa faute devrait-il payer de l'impôt sur la totalité des prestations qu'il reçoit dans le cadre du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, soit un maigre 100 $ ou 200 $ par mois? Cela ne semble pas très équitable.

On peut envisager la question de la fiscalité sous deux angles. On peut examiner, d'une part, les modifications apportées au régime fiscal, aux taxes et aux impôts et, d'autre part, certaines dépenses gouvernementales. À un moment où le gouvernement et le ministre des Finances parlent de la nécessité de comprimer les dépenses et de prévoir de nouvelles mesures fiscales pour payer les coûts de fonctionnement du gouvernement, il est intéressant de constater que certains types de dépenses subsistent.

Je vous renvoie à un article qui est paru dans l'édition du 8 octobre du quotidien *The Montreal Gazette* et qui est reproduit dans le *Quorum* d'aujourd'hui. En voici le titre:

> Les impôts à l'ère des compressions gouvernementales.
>
> Est-il bien nécessaire de connaître les moeurs des eunuques de la Chine impériale?

Voici la teneur de cet article en provenance d'Ottawa:

> À un moment où le gouvernement réduit ses services, il dépense 15 435 $ pour financer une étude sur les eunuques de la Chine impériale, étude qui portera essentiellement sur la période du X^e^ au XIV^e^ siècles.

Quand on constate quelle période est couverte, on comprend d'autant plus l'importance de l'étude.

L'article se poursuit en ces termes:

> Alors qu'il gèle les salaires de ses fonctionnaires, le gouvernement dépense 305 070 $ pour continuer de subventionner un projet du secteur privé visant à constituer un dictionnaire d'ancien anglais.
>
> En payant des taxes comme la TPS, les contribuables canadiens aident à financer des projets comme une étude sur le régime alimentaire de l'Américain moderne (27 700 $), un analyse de la criminalité et de la charité religieuse au XVI^e^ siècle à Bologne. . .

Voilà quelque chose d'absolument indispensable au bien-être des contribuables canadiens.

> . . .et une étude sur l'archéologie de la fin de la préhistoire dans les îles Haapai du royaume de Tonga (80 318 $).

Ce ne sont là que quelques-uns des 680 savants projets subventionnés durant l'exercice financier 1990-1991 par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce conseil financé par le gouvernement relève du Secrétariat d'État depuis sa création en 1977 et a distribué quelque 82 millions de dollars en 1990-1991, comparativement à 75 millions de dollars l'année précédente.

Le président de l'organisme a dit:

> [. . .] à cause de la compression des dépenses fédérales, il a fallu rejeter 473 projets qui auraient mérité une aide.

C'est vraiment une honte. Je me demande quel genre de projets le gouvernement écarte, en cette période d'austérité, au moment où il impose de nouvelles taxes aux contribuables. Je me demande quelles aubaines nous avons ratées depuis quelque temps.

Il faut bien constater que ce sont là certaines des priorités du gouvernement, qui ne se prive pas, au même moment, d'apporter d'autres modifications au régime fiscal.

Je voudrais revenir à un autre cas qui rend les autres plutôt dérisoires. Il s'agit de la renonciation à des milliards de dollars de recettes en faveur des familles les plus riches au Canada.

Le ministre des Finances essaie de nous faire croire qu'il a cherché dans tous les recoins la moindre source de recettes qui lui permettrait de réduire le déficit. Je cite ici de larges extraits d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 13 mars dernier:

> Rares sont les Canadiens qui savent que, avant son budget qui visait à réduire le déficit, le ministère de M. Wilson avait discrètement renoncé à des recettes pouvant se chiffrer par milliards de dollars et qui devaient commencer à entrer dans les coffres de l'État au cours des 21 prochains mois.

• (1620)

Cette modification ne figure pas dans le projet dont nous sommes saisis, mais elle doit venir d'un moment à l'autre. C'est ce que le gouvernement a laissé entendre. À bien des égards, il s'agit d'une importante mesure de remise d'impôts pour les familles les plus riches du Canada que le gouvernement a essayé de faire avaler sournoisement aux Canadiens en même temps qu'il bloquait le financement des ententes avec les provinces en matière de dépenses sociales pour les gens qui vivent du bien-être social et les petits enfants qui n'ont pas de quoi manger à leur faim et qu'il réduisait l'aide sur laquelle comptent les villes du Canada ainsi que beaucoup d'autres programmes qui sont absolument essentiels au bien-être des Canadiens, comme tous les députés le savent.

La fonction publique de laquelle dépend l'exécution de beaucoup de programmes s'est fait dire par le gouvernement qu'elle obtiendrait zéro et 0 p. 100 d'augmentation

à moins que les fonctionnaires n'acceptent de perdre leurs emplois.

Revenons à la questions des modifications concernant les fiducies privées:

L'argent serait venu des familles les plus riches du Canada dans le cadre d'une réforme du régime fiscal conçue il y a 20 ans. Il serait venu des fiducies établies dans l'intérêt de ces familles et qui servent à cacher de grandes richesses qui sont presque entièrement à l'abri des regards du public.

Bien que nous disposions de beaucoup d'information sur les revenus et les biens des particuliers et des sociétés publiques, nous ne savons presque rien de ces fiducies établies dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes. C'est pourquoi, bien que les propriétaires de ces fonds savaient depuis longtemps qu'ils pourraient avoir beaucoup d'impôt à payer à partir de 1993, le grand public ne le savait pas.

Il n'est donc pas étonnant que personne n'ait fait attention le 11 février 1991, quand le ministère des finances a émis un ennuyeux communiqué de presse portant le numéro 91-018 traitant de questions apparemment techniques concernant les fiducies établies dans l'intérêt de ces gens-là.

Je tiens à m'étendre un peu sur le sujet parce qu'il est temps que les gens réalisent à quel point le gouvernement se moque d'eux.

Derrière le langage technique, le communiqué 91-018 annonçait, en fait, que le gouvernement avait l'intention de créer une nouvelle échappatoire généreuse qui permettrait de différer le paiement d'une fortune en impôt.

Seulement deux semaines plus tard, le ministre des Finances de l'époque prenait la parole en Chambre pour déclarer la guerre au déficit. Un grand nombre de Canadiens ont alors écouté avec appréhension les propos du ministre; toutefois, les propriétaires de fiducies privées ont sûrement poussé un soupir de soulagement, puisque même si les temps étaient difficiles, le gouvernement les avait épargnés.

L'histoire derrière ce communiqué de presse et les mesures auxquelles il fait allusion commence en 1972, année où le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a apporté des changements assez importants au régime fiscal.

L'un de ceux-ci était l'élimination de l'impôt fédéral sur les héritages. Cette mesure s'est traduite par un don d'environ 12,5 milliards de dollars aux familles riches, selon les calculs effectués par John Bossons, économiste à l'Université de Toronto.

En fait, ce cadeau accordé aux riches est devenu beaucoup plus important au fil des années, étant donné que l'impôt en question était aussi éliminé sur l'accumulation future de fortunes, y compris le grand nombre de fortunes privées au Canada au cours des années 1980.

Afin de compenser en partie cette perte de recettes, le gouvernement adopta, dans le cadre de la réforme de 1972, un impôt partiel sur les gains en capital, lesquels constituent une source importante de revenu pour les Canadiens les plus riches.

Jusqu'en 1972, les gains en capital, c'est-à-dire les bénéfices réalisés sur la vente de biens tels que les actions, les obligations, les bijoux et les biens immobiliers, avaient été exempts d'impôt. Bien que la Commission royale d'enquête sur la fiscalité ait recommandé, à la fin des années 1960, que les gains en capital soient imposés au même taux que les autres formes de revenu, il semble que le gouvernement ait jugé que cette mesure était trop sévère pour les riches et qu'il ait plutôt décidé d'imposer les biens en capital à un taux qui ne correspondait qu'à la moitié du taux s'appliquant aux autres formes de revenu.

Qui oserait prétendre que nos gouvernements n'avaient pas de coeur?

Évidemment, il s'agissait d'un gouvernement libéral reconnu comme ayant du coeur. C'est là le genre de compassion dont il faisait preuve. Voilà maintenant que le gouvernement conservateur veut empirer les choses en accordant les mêmes privilèges durant encore 21 ans.

L'autre traitement spécial accordé aux gains en capital prévoyait que ceux-ci ne seraient imposés qu'une fois le bien vendu. Ainsi, le propriétaire d'un bien pouvait détenir celui-ci durant 50 ans ou plus, sa valeur augmentant tout au long de la période, sans qu'aucun impôt ne soit exigé jusqu'à la vente du bien. Par exemple, des actions pouvaient être cédées d'une génération à l'autre, ce qui permettait d'éviter qu'elles ne soient assujetties à l'impôt.

Pour empêcher que d'immenses fortunes familiales n'échappent à l'impôt de façon permanente, la réforme de 1972 prévoyait que toute hausse de la valeur des biens en immobilisation d'un particulier serait imposée à titre de gain en capital au moment du décès du particulier, que les biens aient été vendus ou non.

Cependant, les fiducies établies dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes semblaient offrir une échappatoire bien pratique. En versant les biens dans ce genre de fiducie qui ne s'éteint jamais, ces derniers n'étaient pas imposés au moment du décès de leur propriétaire.

Le gouvernement Trudeau a fixé une limite de 21 ans à cette possibilité. Après 21 ans, toute hausse de la valeur des biens détenus en fiducie serait assujettie à l'impôt sur les gains en capital. Ainsi, monsieur le Président, justice serait enfin faite. Cette limite de 21 ans devait entrer en vigueur le 1er janvier 1993, juste à temps pour fournir des recettes supplémentaires dont a désespérément besoin le gouvernement pour éponger son déficit.

Le gouvernement a toutefois créé une autre échappatoire qui permettra aux fiducies familiales de reporter le paiement à une date de loin ultérieure à 1993. Ainsi qu'il est proposé dans le communiqué nº 91-018, l'échappatoire permettra aux familles riches de choisir, la plupart du temps, de reporter le paiement jusqu'au décès du plus jeune de leurs enfants, différant de la sorte le paiement pour au moins une génération.

Les fiscalistes s'entendent pour dire qu'un dollar d'impôt différé est un dollar économisé. C'est ni plus ni moins qu'une exemption d'impôt parce que la valeur des économies se multiplie si celles-ci sont bien investies dans les années en cause.

Le communiqué nº 91-018, bien qu'écrit dans un jargon rébarbatif, est un signal que le gouvernement adresse aux familles aisées pour leur dire qu'il va leur faire un énorme cadeau. Et il fait tout cela dans le plus grand secret.

Il a choisi, par exemple, de ne pas annoncer le changement dans le budget. D'ordinaire, on annonce un changement de cette importance et on fournit une estimation de la perte de recettes.

Le ministère des Finances a fait valoir quelques arguments spécieux. Lors de sa conférence de presse, par exemple, il a dit que la règle des 21 ans pourrait affecter les fiducies créées par les parents en faveur de leurs enfants handicapés. Combien de familles riches ont des enfants handicapés? Un petit nombre sans doute.

Et les familles qui en ont auraient sans doute structuré leur fiducie autrement, afin d'offrir à ces enfants un revenu permanent au lieu d'un gain en capital versé en une seule fois dans un avenir éloigné.

Le gouvernement prétend que sa nouvelle règle interdira le transfert libre d'impôt des biens d'une fiducie à une autre. C'est une règle qui vient semer la confusion, car d'autres lois fiscales empêchent déjà ces transferts en franchise d'impôt.

Étant donné qu'il prend tellement le déficit au sérieux, le gouvernement aurait pu renforcer les règles sur les fiducies familiales au lieu de les atténuer.

Le Canada aurait pu imiter son partenaire du libre-échange, les États-Unis, qui n'a pas la réputation de rendre la vie difficile aux riches. Or, les lois américaines sont plus rigoureuses que les nôtres sur ce chapitre.

Dans un avenir très proche, je m'attends, monsieur le Président, à ce que le gouvernement tente discrètement de faire adopter sa proposition. Il la présentera à la Chambre des communes sous la forme d'une modification légiférée. J'espère alors que les rares députés et électeurs qui surveilleront le débat seront un peu au courant des montants en jeu.

Et puis, bien sûr, il reviendra au problème pressant de la réduction du déficit.

J'ai dit que le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis ne contient pas les dispositions exposées dans le communiqué gouvernemental nº 91-018, mais nous savons que cela fait partie du programme du gouvernement. Comment les députés d'en face peuvent-ils justifier certaines hausses d'impôt que ce projet de loi, le budget et toutes les autres mesures dont le gouvernement nous a saisis prévoient imposer aux Canadiens ordinaires, qui paient déjà plus que leur juste part, alors qu'ils se préparent tranquillement à remettre des milliards et des milliards de dollars aux familles les plus riches du Canada? On ne parle pas ici des bien nantis, mais bien des superriches de notre société. Quel besoin ces derniers ont-ils qu'on leur fasse la charité, alors que des travailleurs mis à pied en permanence, qui reçoivent de maigres prestations dans le cadre du Programme d'adaptation de la main-d'oeuvre, doivent encaisser une hausse d'impôt par suite de ce projet de loi dont nous sommes ici saisis?

C'est du socialisme pour les riches et de la libre entreprise pour les pauvres, comme on l'a déjà dit. C'est exactement cela. Je ne m'attends pas à ce que le gouvernement change son fusil d'épaule, mais je voudrais bien que les députés ministériels cessent de se réjouir d'avoir trompé les Canadiens sur les sacrifices que les Canadiens ordinaires doivent consentir, alors que les plus riches de notre société continuent de recevoir des milliards de dollars en cadeau du gouvernement.

• (1630)

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député d'Ottawa-Centre, La Société du crédit agricole; le député de Don Valley-Est, L'unité nationale; le député de Scarborough—Rouge River, Le Service correctionnel du Canada; le député de Mackenzie, L'agriculture; le député de Saint-Boniface, Le Programme des prêts aux étudiants.

Nous passons maintenant à la période de questions. Le député de Kingston et les Îles a la parole.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté le député de Kootenay-Ouest—Revelstoke réécrire l'histoire du fisc au Canada à sa façon très haute en couleur. Il a certes expliqué, avec moult détails, comment il concevait le régime fiscal canadien et son évolution au cours des 25 dernières années.

Peut-il m'éclairer sur un point particulier? Il a mentionné les maux causés par l'impôt sur les gains en capital et la façon dont les gouvernements précédents l'appliquaient. Comme il l'a signalé, et il a tout à fait raison, le gouvernement d'alors percevait à l'origine cet impôt sur la moitié seulement des gains. Autrement dit, le particulier ne payait d'impôt que sur la moitié des gains en capital réalisés. Auparavant, les gains en entier étaient exonérés. Une des autres exceptions qu'a prévues le gouvernement de l'époque avait été d'exclure du champ d'application de cet impôt la résidence principale.

Que je me souvienne, aucune de ces mesures n'avait fait l'objet de recommandations particulières de la Commission Carter, qui avait pour devise: «Un dollar demeure un dollar et ne sera jamais rien d'autre qu'un dollar». Elle proposait de frapper d'impôt tous les gains, peu importe comment ils avaient été réalisés. Dans ses remarques, le député semble appuyer le rapport de la Commission Carter.

Le député préconise-t-il, dans le cadre de la politique fiscale canadienne, la perception d'un impôt sur les gains en capital réalisés à la vente de la résidence principale? Est-ce là un des moyens préconisés par les néo-démocrates pour effectuer la réforme de notre régime fiscal? Croit-il que seuls les riches, les bien nantis, les quelques élus qui paient un impôt sur les gains en capital possèdent des maisons au Canada, comme il l'a laissé entendre? Dans l'affirmative, je soutiens que ses propos sont trompeurs et qu'ils induisent les Canadiens en erreur.

Pourrait-il préciser à la Chambre s'il est pour ou contre la perception d'un impôt sur les gains réalisés à la vente d'une résidence principale?

M. Kristiansen: En bref, monsieur le Président, la réponse est non, à moins que les montants visés ne soient limités de façon très stricte.

En l'occurrence, nous parlons—et c'était là l'objet de la commission Carter—de la nécessité de parvenir au Canada à un régime fiscal équitable ou perçu comme tel. Comme nous ne vivons pas dans un monde parfait, on peut prétendre que dans de nombreux cas, il est nécessaire d'accorder certaines exemptions d'impôt pour répondre à tout un éventail de besoins sociaux personnels et collectifs extrêmement importants.

Ce que nous trouvons inadmissible, c'est que sur le plan fiscal, nous soyons sans cesse tout à fait compréhensifs envers les plus nantis alors que nous ne sommes pas disposés en tant que gouvernement—c'est du moins le cas du gouvernement actuel et, dans une large mesure, du gouvernement précédent—à faire preuve d'autant de compréhension, de bon sens et d'équité vis-à-vis des plus défavorisés ou des Canadiens moyens qui travaillent dur et qui paient déjà plus que leur juste part, comme l'a démontré la commission Carter et comme ne cessent de le prouver de nombreux députés des deux côtés.

Soyons équitables et traitons les Canadiens moyens et les plus défavorisés au moins aussi bien, proportionnellement, que les plus nantis dans notre société.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. McCreath: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 heures.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, nous sommes, bien entendu, très heureux de souscrire à l'accord en question.

Je tiens à signaler que nous avons réalisé de grands progrès aujourd'hui. La Chambre a adopté trois projets de loi d'initiative ministérielle; deux, à toutes les étapes, et un en deuxième lecture.

Je voudrais préciser très clairement que la prochaine fois que le gouvernement accusera l'opposition de faire de l'obstruction ou d'user de tactiques dilatoires, nous lui demanderons de se reporter aux événements d'aujourd'hui qui montrent bien que l'opposition fait parfois preuve d'un excellent esprit de coopération.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les travaux sont donc suspendus jusqu'à 17 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 16 h 36.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (service communautaire temporaire), soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité législatif A.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir d'être le premier à me lever en cette Chambre pour prendre la parole sur un projet de loi émanant des députés que j'ai parrainé et qui a pour but d'amender la Loi sur l'assurance-chômage.

Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, l'article 14 de cette loi empêche les gens qui sont dans l'obligation d'exercer leur devoir civique, en tant que jurés ou membres d'équipes d'urgence par exemple, de recevoir des prestations d'assurance lorsqu'ils sont en chômage.

Vous conviendrez sans l'ombre d'un doute que cela est carrément injuste et que plusieurs individus sont pris entre l'arbre et l'écorce lorsqu'ils se voient forcés d'exercer leur devoir de citoyens. D'ailleurs, monsieur le Président, je considère que cet article va à l'encontre de l'esprit de la Loi sur l'assurance-chômage. En fait, cette loi fut établie il y a plus de 50 ans dans le but de procurer une sécurité du revenu à tous les Canadiens et non pour les punir lorsqu'ils sont dans l'obligation d'exercer leur devoir de citoyens.

[*Traduction*]

Le but du projet de loi C-211 est de modifier l'article 14 de la Loi sur l'assurance-chômage pour que les personnes qui font du service communautaire temporaire, comme jurés ou travailleurs en cas d'urgence, ne se voient pas refuser des prestations simplement en raison de leur participation à ces activités.

Actuellement, toute personne qui fait du service communautaire alors qu'elle reçoit des prestations d'assurance-chômage est pénalisée par le gouvernement fédéral sans raison valable ou évidente. Celui qui remplit des fonctions de juré pendant plus de deux jours n'a pas droit à ses prestations d'assurance-chômage, car il n'est pas considéré comme disponible pour du travail. Bien que les jurés reçoivent habituellement une indemnité pour les frais encourus, ceux qui présentent une demande pour recevoir la différence en prestations d'assurance-chômage se la voient refuser. Pour que vous compreniez bien la situation, je vais vous exposer un cas que je connais bien et dont la presse a beaucoup parlé dans la région atlantique. J'en ai eu connaissance, car il concerne une de mes électrices.

Lorsque le cas m'a été soumis, j'ai pensé que c'était une erreur, tout comme la personne visée. Renseignements pris, nous avons bien dû admettre que le règlement existait. Je pense que la meilleure façon de vous expliquer la situation est de vous lire la lettre que j'ai reçue de cette personne, une lettre qu'elle a envoyée également à la presse, sous la forme, je pense, d'une lettre au rédacteur en chef. Elle dit:

> Monsieur,
>
> En septembre, j'ai eu la chance d'être mise à pied après avoir cotisé au maximum à l'assurance-chômage pendant 25 ans.
>
> En novembre, j'ai eu la chance d'être choisie comme jurée dans un procès criminel qui s'est récemment tenu à Campbellton. Le stress de neuf jours de témoignages et de résumés a été très éprouvant mentalement.

S'ajoutait à cela le fait qu'elle était en chômage, qu'elle aurait des prestations, pensait-elle, bien inférieures à son ancien salaire et qu'elle n'était pas en mesure de chercher du travail.

Je suis sûr que si elle avait su alors qu'elle n'aurait pas droit à ses prestations d'assurance-chômage, son stress aurait été encore plus grand. Je reviens à sa lettre:

> À la fin du procès, conformément à ma demande, on m'a remis une lettre établissant le nombre de jours où j'avais été présente au tribunal et le montant que je devais recevoir du tribunal. J'ai joint la carte d'assurance-chômage à la lettre et j'ai posté le tout le 27 novembre.
>
> En décembre, j'ai reçu une lettre de la Commission d'assurance-chômage m'informant que je n'étais pas admissible aux prestations pour les deux semaines en question, étant donné que je n'avais pas été disponible pour travailler.
>
> J'ai immédiatement téléphoné au signataire de la lettre pour lui communiquer mon incrédulité, mais la seule réponse que j'ai eue, c'est que je n'avais pas été disponible pour travailler et qu'il n'y avait pas d'exception dans le cas de jurés.

Elle ajoute:

> L'argent de mes impôts a servi à payer les salaires de ceux qui ont pris part au procès, entre autres, les membres de la GRC, les représentants du ministère public, le défenseur public, les membres du bureau du shérif et les fonctionnaires du tribunal. Il ne faut pas oublier aussi le gîte et le couvert du prisonnier en question.
>
> Quand je pense aux solutions qui étaient possibles: j'aurais pu ne pas tenir compte de la sommation de comparaître à la sélection du jury. J'aurais reçu une amende de 50 $, tout comme la douzaine d'autres bons citoyens qui ne se sont pas présentés. J'aurais pu demander à un médecin sympathique une lettre d'exemption à envoyer au tribunal. J'aurais pu mentir en disant que je connaissais une personne ayant un lien avec cette affaire. J'aurais pu mentir en remplissant ma demande d'assurance-chômage. On m'a dit qu'une personne qui se présente à la séance de sélection du jury en portant une corde sur l'épaule serait probablement refusée par les représentants de la défense.
>
> Or, je n'ai choisi aucune de ces solutions. J'ai voulu me montrer bonne citoyenne, mais j'en conclus que, lorsqu'on traite avec le gouvernement autoritaire, être honnête n'est pas la meilleure attitude à adopter.

Cela résume la situation. En substance, cette personne touchait des prestations d'assurance-chômage après avoir été mise à pied et a fait son devoir de citoyenne en faisant partie d'un jury.

Pour faire suite à cela, j'ai un article de presse qui décrit une situation légèrement différente, remarquez, qui s'est produite en Nouvelle-Écosse. Je voudrais en citer un extrait avant de le commenter. Cet article, qui a paru dans la transcription du *Moncton Times* de février 1991, est intitulé: «Un juge dispense des jurés éventuels, qualifiant de «stupide» le règlement de l'assurance-chômage.» Cet article est de Sydney, en Nouvelle-Écosse, et continue ainsi:

> Mardi, un juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a dispensé neuf personnes des fonctions de juré parce qu'elles ne seraient pas disponibles pour toucher leurs prestations d'assurance-chômage si le procès durait plus de deux jours.

Le juge Hilroy Nathanson a dit, et je le cite textuellement:

> À mon avis, c'est un règlement stupide, mais qui suis-je pour me prononcer là-dessus?

Lorsque nous tenons compte de ses fonctions de juge, et non de la personne qui les occupe, nous constatons que cette personne connaît très bien la justice.

• (1710)

Ce juge connaît très bien l'appareil judiciaire et sait comment s'assurer que justice est faite dans tout le pays. Il dit que ce règlement est stupide. De toute évidence, si nous allons plus loin, nous devons dire qu'il faudrait le modifier.

C'est pour cette raison, en un sens, que cette question a retenu mon attention encore une fois. Après avoir écouté mon électrice et lu cet article dans le journal, et après avoir consulté mes collègues de tous les partis de la Chambre, j'ai décidé de présenter ce projet de loi et j'espère avoir aujourd'hui l'appui de tous les députés.

Bien souvent, lorsque des projets de loi d'initiative parlementaire sont présentés à la Chambre, les ministériels tentent de les rejeter. Très souvent, les ordres viennent d'en haut. En général, je peux assez bien prédire ce qu'ils peuvent vouloir dire.

Je voudrais glisser quelques mots à ce sujet. Premièrement, il existe un principe de base à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Nous entendrons sûrement dire encore que pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage, une personne doit être disponible pour travailler et doit être à la recherche active d'emploi.

Dans le cas qui nous intéresse actuellement, qui est à l'étude et qui, nous l'espérons, pourra être corrigé par le projet de loi, nous apprenons que la dame en question recevait des prestations d'assurance-chômage. Elle recevait des prestations d'assurance-chômage et a décidé de faire son devoir de citoyenne. Elle n'avait pas le choix. Elle n'avait pas choisi de ne pas être disponible pour travailler.

Très souvent, des gens cessent d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage parce qu'ils ont tenté d'enfreindre le règlement. Dans ce cas-ci, la dame en question n'avait d'autre choix que de remplir ses fonctions de juré. Ce n'était donc pas par choix qu'elle n'était pas disponible pour un emploi. Elle était obligée d'agir comme juré.

Deuxièmement, il est plutôt difficile d'être à la recherche active d'emploi lorsque vous siégez sur le banc des jurés. C'est même très difficile. L'autre côté vous dira que, de toute évidence, elle n'a pas répondu à ces deux critères. Or, si nous examinons la situation de façon réaliste et pratique, nous voyons bien que cette femme, qui est l'une de mes électrices, ne pouvait absolument pas respecter ces deux critères.

Vous entendrez peut-être dire aussi que nous avons peur de créer un précédent. Vous constaterez, si vous examinez les règlements, qu'il existe des précédents. Il y a des Canadiens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage, qui ne sont pas disponibles pour travailler et qui ne sont pas à la recherche active d'emploi. Eh oui, il y a des Canadiens dans cette situation. C'est légal et c'est correct. Il n'y a rien de mal à cela. Les gens reçoivent des prestations de maladie de la commission. Ils ne sont pas disponibles pour travailler et ne sont pas à la recherche active d'emploi. Il existe donc, à cet égard, des précédents.

Il n'y a pas énormément de gens qui font du service judiciaire. La plupart des jurés sont des gens qui travaillent déjà. Nous parlons de gens qui reçoivent déjà des prestations d'assurance-chômage. Ce ne sont pas des sans-emploi qui vont faire du service judiciaire pour s'inscrire ensuite à l'assurance-chômage. Ce sont des gens qui reçoivent déjà des prestations d'assurance-chômage. Je tiens à le mentionner.

Je voudrais également souligner que certains députés pourraient prétendre aujourd'hui—j'espère qu'ils ne le diront pas, mais ils le diront quand même—que le service judiciaire est du ressort des provinces.

Je le répète à tous les députés de cette Chambre que le service judiciaire est une responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous. C'est une responsabilité personnelle. Je vous dis aussi que les injustices qui entâchent le système et qui sont réparables doivent être corrigées par tous les ordres de gouvernement. Dans le cas qui nous intéresse, il me semble qu'une injustice a été faite et qu'une autre est en train d'être commise par le gouvernement fédéral.

J'essaierai de ne pas être trop partial, parce que je pense en toute honnêteté que c'est un bon projet de loi. D'ailleurs, lorsqu'on est partial, on risque parfois de perdre l'appui des gens. Je suis forcé de dire que si le gouvernement dit que c'est une question qui relève des provinces, c'est qu'il essaie d'échapper à ses propres responsabilités. Je pense qu'il refile la responsabilité aux

autres. Lorsque j'ai annoncé à quelques-uns de mes électeurs que j'allais prendre la parole sur cette question aujourd'hui, ils m'ont dit: «Il est difficile de croire qu'ils refilent la responsabilité aux autres. Ils prélèvent autant d'impôts qu'ils le peuvent et pourtant ils refilent les problèmes aux autres.» C'est une opinion partagée par beaucoup de citoyens, pas par tous nécessairement, mais certainement par quelques-uns.

Je voudrais revenir à ce qui nous préoccupe aujourd'hui et corriger une injustice du système. C'est une question purement administrative. Beaucoup de députés m'ont fait remarquer que c'était une bonne idée. Pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires, le gouvernement refuse très souvent de voter des projets de loi d'initiative parlementaire. Un examen du taux de succès des simples députés qui tentent de faire adopter un projet de loi révèle un grave problème.

J'aimerais revenir un peu en arrière et parler de la Constitution et de la nouvelle proposition dont le gouvernement veut faire la promotion partout au Canada. On me dit que tous les foyers canadiens recevront sous peu un livret publié récemment, intitulé *Une invitation à bâtir ensemble l'avenir du Canada*. On y précise que nos institutions fédérales doivent être plus démocratiques et plus sensibles aux attentes des Canadiens, et que la nécessité de procéder à une réforme du Parlement constitue le noeud du problème. Je pense que tous les députés sont d'accord.

Toujours d'après le livret, il semble que de nombreux Canadiens suivent les débats télévisés de la Chambre, mais sont dégoûtés par ce qu'ils y voient. Ils voudraient voir plus de votes libres. La plupart des députés sont d'accord, et le gouvernement a accepté de tenir plus de votes libres. J'espère donc qu'au scrutin les députés ne suivront pas nécessairement la ligne du parti et que le gouvernement en place ne décidera pas de s'opposer au projet de loi parce qu'il n'émane pas de lui et de recommander à ses députés de voter contre.

J'espère que nous pourrons entreprendre l'étude des propositions constitutionnelles de façon rationnelle, et donner le bon exemple. J'espère que les députés du gouvernement et ceux de l'opposition seront capables de voir le projet de loi pour ce qu'il est et de se dire: «C'est un bon projet de loi, je vais voter en faveur de son adoption.» Ou alors: «Je ne suis pas d'accord avec ce projet de loi, et je voterai par la négative.» Que chacun suive sa conscience, et tout ira pour le mieux.

Je serais content qu'on procède de cette façon. J'espère aussi que nous n'entendrons pas les ministériels s'y opposer juste pour le principe. Je pense que c'est là la source d'une partie du problème, au pays. Les gens ont un peu perdu confiance dans le système, et non dans les politiciens, mais ils ont tendance à confondre. Si vous rencontrez vos électeurs individuellement, vous constaterez qu'ils ne se plaignent pas des politiciens en soi, mais du système. C'est un système comme celui-ci, d'ailleurs, qui a causé le problème d'assurance-chômage dont j'ai déjà parlé.

C'est le simple bon sens. Si vous parlez aux gens, ils se disent d'accord sur les solutions. Ils espèrent que les députés écouteront et amélioreront le système. C'est là toute la question. Nous devrons commencer ici, durant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. C'est en fait durant cette heure qu'il devrait y avoir de véritables votes libres. L'allégeance devrait n'avoir aucune importance. Nous ne devrions même pas entendre de déclaration du ministre visé nous disant s'il est en faveur de la motion ou contre. Nous devrions simplement nous présenter et voter, et tant mieux si l'on est d'accord.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, je crois qu'il est important que mon amendement soit appuyé par tous les députés en cette Chambre. Je considère que dans ce cas-ci la partisanerie devrait passer au second rang, mais les intérêts de tous les Canadiens, en premier lieu. J'exhorte donc les députés de toutes formations politiques à appuyer cet amendement. Il en va de l'intérêt de leurs commettants.

• (1720)

Depuis sa création en 1940, notre système d'assurance-chômage a toujours eu l'équité comme caractéristique principale. Puisque l'article 14 fait fi de cet esprit d'équité et qu'il est foncièrement injuste, il doit être amendé. Tout vote contre ce projet de loi risque d'être perçu comme un vote contre l'intérêt des Canadiens.

[*Traduction*]

J'espère que mon plaidoyer en faveur de la réforme du régime d'assurance-chômage n'est pas tombé dans l'oreille de sourds.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-211, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage, déposé par

mon collègue. Il peut sembler très louable, à première vue, de permettre à une personne qui remplit des fonctions de juré ou accomplit un travail communautaire de continuer de toucher ses prestations d'assurance-chômage.

Le député nous a déjà expliqué qu'aucun Canadien ne devrait être pénalisé pour avoir accepté de remplir un devoir civique comme la participation à un jury, la lutte contre un incendie ou d'autres fonctions du genre. Je suis parfaitement d'accord, personne ne devrait être pénalisé parce qu'il remplit son devoir de citoyen.

Mais ce n'est pas le régime d'assurance-chômage qui pénalise ces gens, c'est le système de justice provincial. Il est vrai que les personnes acceptant des fonctions de juré n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage.

Une voix: Oh, oh!

M. Shields: Je me demande si le député peut arrêter de parler et écouter, ce qui lui permettra peut-être d'apprendre quelque chose. J'ai écouté très calmement le député et j'accepterai de l'écouter à nouveau s'il se donne la peine de m'écouter à mon tour.

Il est vrai que les personnes servant comme jurés n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage. C'est parce que pendant ce temps, on ne peut pas considérer qu'ils sont disponibles pour travailler. Je reviendrai à cet aspect dans un moment.

Il est vrai aussi que les indemnités payées aux personnes remplissant des fonctions de juré sont infimes au Canada. Pour cette raison, une personne touchant des prestations d'assurance-chômage qui fait partie d'un jury risque fort de connaître des problèmes financiers quand elle n'aura plus droit à ces prestations. Mais il faudrait aussi remarquer la chose suivante: à mon avis, pas un juge dans notre pays ne refuserait à quiconque en ferait la demande d'être dispensée de remplir les fonctions de juré parce qu'il cherche du travail et reçoit l'assurance-chômage. Cela devrait être souligné.

J'ai eu l'occasion de me trouver dans une salle de tribunal lorsque des juges ont dispensé des gens de faire partie d'un jury pour diverses raisons, et manifestement si j'étais au chômage et que j'étais convoqué comme juré, j'expliquerai au juge que je cherche un emploi et que mes prestations d'assurance-chômage cesseraient si je remplissais les fonctions de juré, et il m'en dispenserait.

Examinons brièvement comment cette loi s'applique à ces cas. La loi sur l'assurance-chômage de 1971 a été promulguée le 23 juin 1971. Bien qu'on y ait apporté de nombreuses modifications, cette loi constitue la base de la mesure législative actuelle. Aux termes de la loi, les demandeurs attestent qu'ils ont droit aux prestations sur une carte qu'ils remplissent toutes les deux semaines. Ils indiquent sur cette carte qu'ils sont au chômage, qu'ils peuvent travailler et qu'ils sont disponibles, mais qu'ils ne peuvent pas trouver de travail approprié. Ce sont les critères de base pour recevoir l'assurance-chômage.

Ce processus servant à déterminer si le demandeur a droit aux prestations n'est pas limité au moment où on fait sa première demande ou on la renouvelle, mais se poursuit pendant toute la période où on reçoit les prestations. Une fois établie la période de prestations, les demandeurs doivent attendre deux semaines avant que ne commencent les versements. Ils doivent aussi montrer qu'aucune condition ou circonstance n'existe qui les empêcherait de toucher ces prestations.

La loi sur l'assurance-chômage exige que les demandeurs qui reçoivent régulièrement ces prestations prouvent qu'ils peuvent travailler, qu'ils sont disponibles et que rien ne les empêche d'accepter immédiatement toute offre d'emploi appropriée. Je vous le dis, c'est là le point capital. La loi oblige la personne qui touche des prestations d'assurance-chômage régulières à prouver qu'elle est capable de travailler et disponible à cette fin et que rien ne l'empêche d'accepter sur-le-champ toute offre raisonnable d'emploi.

Ces conditions sont énoncées au paragraphe 14 *a*) de la Loi sur l'assurance-chômage. C'est la loi qui l'exige, et aucun pouvoir discrétionnaire de dérogation n'est prévu. Elle fait retomber sur chaque demandeur la responsabilité de prouver sa disponibilité à travailler tous les jours pour lesquels il touche des prestations. La préoccupation première et quotidienne du demandeur est donc d'être réembauché. Pour ce faire, il doit être continuellement à la recherche d'un emploi et toujours prêt à accepter un emploi convenable.

Si un demandeur est incapable d'accepter immédiatement un emploi parce qu'il remplit des fonctions de juré, je dirais que la présomption de non-disponibilité est très forte. Mais, dans tous les cas, la disponibilité est évaluée au cas par cas. La décision est donc fonction des circonstances propres à chacun.

Ces dernières années, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a élaboré une politique qui permet une certaine souplesse en autorisant les prestataires à prouver leur disponibilité pour des périodes restreintes pouvant couvrir jusqu'à deux jours ouvrables dans les cas de sélection comme jurés, de décès ou de maladie dans la famille, circonstances qui pourraient autrement entraîner leur non-disponibilité.

C'est l'interprétation la plus souple que permet la loi dont l'article 14 oblige le demandeur à être capable de travailler, disponible à cette fin et désireux de trouver du travail.

Il reste que, en règle générale, on ne considère pas comme disponible le demandeur qui remplit des fonctions de juré. La durée variable et incertaine du service judiciaire entrave la recherche d'emploi du prestataire et peut l'empêcher d'accepter un emploi.

Je pense que le chômeur ou la chômeuse à la recherche d'un emploi qui est désigné pour remplir des fonctions de juré et qui se verrait par conséquent obligé de refuser une offre d'emploi serait effectivement très contrarié. Cela dépasserait les bornes du devoir de citoyen.

Si le service judiciaire dure plus de deux jours ouvrables consécutifs, il est alors difficile au demandeur de se prétendre disponible. Si des dispositions ont été prises pour que le demandeur soit immédiatement informé de toute possibilité d'emploi convenable qui s'ouvre durant cette période et s'il arrive à se libérer et qu'il se présente au travail dans les 24 ou 48 heures qui suivent, sa demande pourra être jugée crédible.

Si, en réalité, la solution à ce problème tient non pas à la loi sur l'assurance-chômage mais au système judiciaire des provinces, les indemnités versés par les provinces aux jurés sont en général bien inférieures aux prestations d'assurance-chômage. Par conséquent, les prestataires de l'assurance-chômage pourraient être pénalisés parce qu'ils s'acquittent de leur devoir civique.

J'admets que les gens qui accomplissent une fonction aussi importante que le service de juré doivent être indemnisés, mais la vraie question est de savoir qui doit le faire: l'employeur et les travailleurs eux-mêmes ou, comme je le suggère, le système judiciaire de chaque province? Je dirais que, puisqu'ils travaillent pour le système judiciaire des provinces, il appartient à ces dernières d'assurer une rémunération adéquate.

Je ferai maintenant, monsieur le Président, un bref tour d'horizon des tarifs payés par les provinces pour le service de juré. L'Île-du-Prince-Édouard donne à ses jurés 40 $ par jour à partir du premier jour. Le service judiciaire dure en moyenne sept jours dans cette province. La Nouvelle-Écosse verse 15 $ par jour à partir du premier jour, et la durée moyenne y est de trois jours. Le Nouveau-Brunswick n'accorde aucune allocation pour les neuf premiers jours, mais verse aux jurés 10 $ par jour en frais de kilométrage et 25 $ pour une journée entière après dix jours. Au Québec, les jurés reçoivent 25 $ par jour pour les dix premiers jours, 40 $ à partir du onzième. La durée moyenne des fonctions de juré dans la région montréalaise est de sept jours. Les jurés de l'Ontario ne reçoivent rien pour les dix premiers jours du procès. J'estime que ces paiements pour le service de juré sont inacceptables et que les provinces devraient les réviser. Le Manitoba paye 20 $ par jour pour la sélection du groupe, 30 $ par jour pour les fonctions de juré. La durée moyenne est de cinq jours. La Saskatchewan verse 25 $ par jour à partir du quatrième jour de service judiciaire dans les causes criminelles et 25 $ pour la première journée dans les causes civiles. Les jurés de l'Alberta touchent 10 $ par jour pour les cinq premiers jours, 40 $ par jour ensuite. La durée moyenne est de quatre jours. Les Territoires du Nord-Ouest versent 25 $ et 40 $ par jour. La Colombie-Britannique accorde 10 $ et 30 $ par jour, la durée moyenne étant de deux à trois jours.

• (1730)

Je conclus en disant que la première obligation d'une personne au chômage qui veut être admissible à des prestations est d'être disponible. Je soutiens fermement que ce n'est pas le système de l'assurance-chômage que nous devrions attaquer ou obliger à rémunérer les personnes qui s'acquittent de fonctions de juré. Il faut plutôt voir où le problème réside, c'est-à-dire le système judiciaire de chaque province.

Les provinces doivent assumer cette responsabilité qui leur revient de droit et verser aux jurés qui accomplissent un devoir civique une rémunération raisonnable.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-211 présenté par le député de Restigouche.

Cette mesure vise à remédier à une lacune de la loi. Nous ne disons pas que cela va coûter plus d'argent à la Caisse de l'assurance-chômage. Nous ne demandons pas non plus au gouvernement fédéral d'y contribuer davantage, puisqu'il ne le fait plus maintenant de toute façon.

Nous disons que lorsqu'un prestataire remplit un devoir civique, il ne devrait pas être pénalisé en se faisant retirer ses prestations, ce qui cause des difficultés injustifiées non seulement à l'intéressé mais aussi à sa famille.

On a beaucoup parlé de ceux qui sont chargés d'agir comme jurés, et on devrait en dire beaucoup de bien. C'est un droit et un honneur d'exercer les fonctions de juré. On ne traite pas équitablement les gens en leur refusant ce droit et cet honneur. Quand on dit à quelqu'un qu'il peut remplir les fonctions de juré, mais ne pourra pas toucher de prestations d'assurance-chômage, on lui enlève ce droit.

Je voudrais signaler d'autres bénévoles au sein d'une collectivité. Dans ma circonscription de Timmins-Chapleau, nous comptons beaucoup sur les bénévoles. Nous avons de nombreux services de lutte contre les incendies qui sont assurés par des bénévoles. Le village de Foleyet possède une équipe de première intervention. Bon nombre de membres de cette équipe sont en chômage. Beaucoup de nos pompiers volontaires sont chômeurs.

La mesure à l'étude demande qu'on fasse exception à la règle ou qu'on la modifie dans le cas de ceux qui participent à la lutte contre les inondations ou à la fourniture de vivres et de logement. Nous avons un organisme appelé Lord's Kitchen qui fournit de 350 à 400 repas par semaine aux personnes défavorisées, à ceux qui ont besoin d'aide.

Veut-on dire à tous ces bénévoles qui sont dans certains cas en chômage qu'ils ne peuvent faire du bénévolat en permanence parce qu'ils ne sont pas activement en quête d'un emploi, et qu'ils ne peuvent donc plus servir bénévolement leur collectivité? Qu'ils doivent aller chercher du travail? Bien qu'elles puissent le faire, cela veut-il dire que ces personnes devront consacrer la journée complète à la recherche d'un emploi. Cela veut-il dire que nous devons les priver de la possibilité de servir bénévolement leur collectivité?

Si c'était le cas, qu'adviendrait-il de la Société du cancer, de l'Association des fonds pour les maladies du coeur et de Centraide, de tous ces organismes qui n'existeraient pas sans bénévoles? Est-ce là le message que nous voulons transmettre à nos collectivités?

Quand nous entendons le gouvernement dire que certains de ces domaines relèvent de la compétence des provinces, nous trouvons qu'il se défile, qu'il se décharge de ses responsabilités.

Le gouvernement ne contribue pas à la caisse d'assurance-chômage, qui est constituée par les employeurs et les employés. Pourquoi les personnes qui remplissent leur devoir de citoyen ou se consacrent à des activités bénévoles ne pourraient-elles toucher de l'assurance-chômage? Cela veut-il dire que les bénévoles, que les personnes appelées à faire partie d'un jury ne sont pas à la recherche active d'un emploi? Elles envoient des curriculum vitae. Elles remplissent des demandes. Elles prennent rendez-vous.

Un employeur appelle et convoque une personne à une entrevue. Faut-il que ce soit exactement au moment où cette personne fait partie d'un jury? Pourrait-on trouver un moment qui convienne davantage? Il y aurait moyen de s'arranger. Il n'est pas si facile que ça de trouver un employeur intéressé. C'est un être raisonnable et il sait qu'il faut faire preuve de souplesse dans le cas de personnes ainsi appelées à remplir leur devoir de citoyen.

Comme je l'ai dit au début, je crois que ce projet de loi est un bon projet de loi. Il remet de l'ordre. Il ne coûtera pas un sou au gouvernement. Si on considère le pourcentage de personnes qui seraient visées, le coût pour la caisse est infime, mais les avantages du bénévolat pour la collectivité sont considérables.

Je ne comprends vraiment pas pourquoi les députés ministériels veulent s'opposer à ce projet de loi. J'ose espérer, comme mon collègue de Restigouche—Chaleur l'a fait remarquer, que ce débat se déroule de façon non partisane, que les députés tiennent compte du libellé du projet de loi et de la portée qu'il aura. Ne tenez pas compte d'autres considérations, ne liguez pas un parti politique contre l'autre. J'appuie le projet de loi sans réserve. Peu importe que ce soit un projet de loi libéral, j'ose espérer que les députés conservateurs diront exactement ce qu'ils en pensent. Je suis sûr qu'en fin de compte, ils se rendront compte que ce projet de loi présente des avantages sans coûter rien et qu'ils l'appuieront, tout comme nous.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je sus heureux d'avoir la possibilité de discuter du projet de loi de l'honorable député, visant à modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

À première vue, l'intention de mon honorable collègue visant à modifier cette loi semble certainement raisonnable. Je suis sûr que les honorables députés reconnaissent qu'il est du devoir de chaque citoyen de remplir ses obligations civiques, par exemple, faire partie d'un jury, et aider la collectivité lorsqu'elle en a besoin. Contribuer au bien-être de notre milieu grâce au travail bénévole est une entreprise noble dont bénéficie toute la société canadienne. Cependant, monsieur le Président, même si ce peut être la bonne chose à faire, combler les pertes financières des citoyens lorsqu'ils participent à des activités visant le mieux-être de leur collectivité, il y a lieu de nous demander de quelle façon cela devrait se faire, et si

une modification à la Loi sur l'assurance-chômage est la bonne façon de le faire.

M. Boudria: Qui a écrit cela?

M. Saint-Julien: Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell me demande qui a écrit cela. C'est moi. J'ai le droit d'écrire mes notes. S'il veut venir voir, qu'il vienne voir dans mon bureau.

M. Boudria: Si ces notes étaient de toi, ce serait plus intelligent que cela.

M. Saint-Julien: Le député parle d'intelligence. Mais je remarque souvent qu'à la période des questions il lit ses notes. Il ne lui pose jamais la question. De toute façon, je n'ai pas l'intention de m'obstiner. J'estime, monsieur le Président, que même si la modification proposée par mon honorable collègue est pleine de bonnes intentions, il est clair que ce n'est pas au gouvernement fédéral qu'il revient de rémunérer ces personnes par le biais de la Loi sur l'assurance-chômage. Est-ce que vous avez bien compris?

Étudions la situation. Depuis le début, dans les années 1940, l'objet premier de la Loi sur l'assurance-chômage a toujours été d'aider les travailleurs «temporairement sans emploi». C'est une loi dont les Canadiens peuvent être fiers parce qu'elle fait partie intégrante des programmes qui reconnaissent notre responsabilité sociale. Toutefois, afin qu'elle soit efficace, nous lui avons intégré des mesures contre les abus et avons établi des critères pour faire en sorte que l'argent versé en période de chômage aide les gens qui sont sans travail et «à la recherche active» d'un emploi. Et j'insiste, monsieur le Président, ces personnes doivent être «à la recherche active d'un emploi». Je suis sûr que mon honorable collègue conviendra que sans cette disposition, la nature étant ce qu'elle est, il pourrait y avoir des abus considérables des fonds de l'assurance-chômage. L'article 14 de la Loi, l'article que l'honorable député désire modifier, impose un lourd fardeau aux prestataires de l'assurance-chômage. Je cite ici l'article 14, au sous-alinéa a):

> *a*) soit qu'il était capable de travailler et disponible à cette fin et incapable d'obtenir un emploi convenable ce jour-là;

• (1740)

Monsieur le Président, aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage, la principale préoccupation de la personne en chômage doit être de rechercher un emploi, non pas pendant trois ou quatre jours par semaine, mais chaque jour. Elle doit chercher un emploi et être immédiatement en mesure d'accepter une offre d'emploi convenable.

Je crois donc que mon honorable collègue conviendra qu'il est raisonnable de supporter que si une personne fait partie d'un jury ou qu'elle travaille comme pompier volontaire, aussi louables que sont ces activités, il est raisonnable de supporter qu'elle n'est pas immédiatement disponible pour travailler.

Toutefois, monsieur le Président, le gouvernement fédéral est bien conscient qu'il y a parfois des circonstances spéciales. C'est pourquoi chaque demande est évaluée selon son bien-fondé et à cause de cela, les décisions varient nécessairement. Cependant, lorsqu'un prestataire d'assurance-chômage est choisi comme juré ou comme sauveteur, s'il prend des dispositions pour être convoqué immédiatement lorsqu'un emploi convenable s'offrira, et si cette personne peut se présenter au travail dans les 48 heures, alors elle sera admissible à recevoir des prestations.

Monsieur le Président, je pense que le vrai problème ne vient pas des dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage, mais des faibles taux d'indemnisation que versent les provinces pour faire partie d'un jury. Pour donner quelques exemples aux honorables députés, rappelons qu'en Ontario, les jurés ne reçoivent rien pour les dix premiers jours d'un procès; du 11e au 49e jour, ils ne reçoivent que 40 $ par jour et à partir du 50e jour, ils reçoivent 100 $ pour leurs frais. C'est ainsi en Ontario. Monsieur le Président, je n'ai pas vu un député fédéral, à ce jour, qui a incité le gouvernement de l'Ontario à augmenter ces primes-là. Ils devraient le faire, mais je pense qu'ils dorment sur la *switch*.

Monsieur le Président, au Québec, ils reçoivent 25 $ pour les dix premiers jours et 40 $ pour les jours qui suivent. À Terre-Neuve, monsieur le Président, c'est aux employeurs de rémunérer leurs employés qui sont appelés à faire partie d'un jury. Les chômeurs de Terre-Neuve qui ont été choisis comme jurés reçoivent 4,75 $ de l'heure; par contre, en Nouvelle-Écosse, ils ne reçoivent que 15 $ par jour.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas abuser du temps précieux des députés pour citer les chiffres de toutes les provinces. Ceux que j'ai donnés sont assez représentatifs de l'ensemble des provinces et j'espère que les députés d'opposition ont très bien compris ces chiffres-là s'ils savent additionner. Qu'il suffise de dire que de façon générale, les montants versés par les provinces aux personnes qui font partie d'un jury sont de beaucoup inférieurs aux prestations d'assurance-chômage. Mais je suis sûr que les honorables députés conviendront que les prestations d'assurance-chômage ne devraient pas servir à subventionner les systèmes judiciaires provinciaux.

Les prestataires d'assurance-chômage qui demandent à être dispensés d'agir comme jurés le font à cause de la faible indemnisation. J'estime, monsieur le Président, que les juges qui croient que l'indemnité que versent les provinces aux personnes qui font partie d'un jury est inadéquate devraient se pencher sur ce problème. La solution, monsieur le Président, malgré la bonne intention de mon honorable ami qui propose la modification, n'est pas de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, mais de demander aux provinces d'augmenter l'indemnisation versée à leurs citoyens qui remplissent leur devoir civique en faisant partie d'un jury et en travaillant comme bénévoles dans leurs collectivités.

Je termine ainsi, monsieur le Président, et je vous remercie. J'espère que le député libéral qui a essayé d'intervenir alors que je faisais mon discours m'aura quand même bien écouté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours du député d'Abitibi. Je dois vous dire que j'ai accusé le député de lire un discours qui n'était pas le sien. Mais, monsieur le Président, je l'ai fait pour offrir un compliment, un hommage au député car je sais que son discours à lui, celui qu'il aurait lui-même rédigé, serait trente fois supérieur à ce texte-là qu'on lui a fourni, monsieur le Président.

Je fais confiance au député d'en face. Je ne fais aucunement confiance, par exemple, à ceux qui ont écrit le discours en question parce qu'il est évident qu'ils ne sont pas du tout aussi intelligents que le député d'Abitibi.

Monsieur le Président, le député d'Abitibi, ainsi que le député d'Athabasca nous parlaient tantôt du fait que l'assurance-chômage est un système qui existe pour faire en sorte d'offrir des bénéfices aux prestataires, tant et aussi longtemps qu'ils veulent chercher de l'emploi, sans exception. Mais ce n'est pas vrai, monsieur le Président. Regardez, je vous cite l'article 14 de la loi existante.

> «14. Un prestataire n'est pas admissible au versement des prestations initiales pour tout jour ouvrable d'une période de prestations pour lequel il ne peut prouver qu'il était:
>
> a) soit capable de travailler et disponible à cette fin et incapable d'obtenir un emploi. . .
>
> b) soit incapable de travailler ce jour-là par suite d'une maladie, blessure ou mise en quarantaine prévue par les règlements et qu'il aurait été sans cela disponible pour travailler.»

Alors, si on est sur l'assurance-chômage et que l'on est malade, que l'on est en quarantaine, ou pour d'autres raisons valables, telles qu'énumérées à l'article 14, on peut quand même recevoir des prestations.

Alors, nous ne sommes pas ici aujourd'hui, monsieur le Président, pour faire le procès du fait qu'il y a ou qu'il n'y a pas d'exceptions à la règle. Il y en a des exceptions à la règle. Ce que mon collègue de Restigouche—Chaleur nous dit aujourd'hui, c'est qu'il faut avoir une autre exemption, non pas qu'il faut avoir des exemptions—ça c'est déjà établi, c'est dans la loi et le gouvernement ne l'a pas contesté, n'a pas tenté de la rayer. Donc, c'est là. Ce que mon collègue dit, c'est qu'il doit y avoir d'autres exemptions.

[*Traduction*]

Écoutons les règles et comment on procède aujourd'hui. Un juré ne peut se rendre au travail le jour où il exerce cette fonction et ne peut toucher de prestations d'assurance-chômage. Eh bien, certains députés d'en face disent que c'est la faute de la province qui ne paie pas assez les membres d'un jury.

Un autre député a dit que c'était bien, que ceux qui ne sont pas assez riches pour être jurés demandent au juge d'être exemptés. Je croyais que c'était un principe du droit commun qu'on soit jugé par ses pairs, et non par les riches. Quelle est cette attitude?

J'ai ici un article du *Mountain Times Transcript* du 6 février 1991. Je demande à mes collègues d'en face d'en prendre note. Qu'ils laissent faire le discours que les agents du ministère leur a préparé. L'article dit: «Règle stupide de l'assurance-chômage. Le juge dispense des jurés éventuels.» On y explique comment un juge a permis à un juré de retourner chez elle, parce qu'elle aurait autrement perdu ses prestations d'assurance-chômage. Le juge a qualifié cette règle de stupide. Est-ce bien la position qu'ils veulent défendre en lisant des documents que leur ont remis les fonctionnaires du ministère? Je dis à mes collègues d'en face: «Laissez faire ces sottises. Donnez-nous votre opinion. Ne vous préoccupez pas de ce que les fonctionnaires vous ont dit de lire. Ce ne sont pas eux qui mènent. C'est nous. Nous sommes élus à cette Chambre pour faire des lois qui sont justes et équitables pour tous les Canadiens, non pas pour lire des âneries rédigées par des laquais au service du ministère ou par un sous-fifre du ministre.»

Les députés d'en face n'ont parlé que des fonctions de juré. Ils semblent en avoir contre ce principe; ils semblent croire que seuls les riches ont le droit de remplir les fonctions de juré. Que dire des pompiers, des pompiers volontaires, de ceux qui luttent contre une inondation ou participent à des opérations de sauvetage? Supposons que certains députés n'approuvent pas la dernière partie de la disposition où l'on parle des gens qui participent «à

la fourniture de vivres ou de logement au profit de la collectivité».

Supposons qu'un député d'en face ait du mal à accepter cette partie de la disposition. Cela n'aurait pas lieu d'être, mais disons qu'un député conteste quand même cette disposition. Alors, pourquoi ne renvoient-ils pas le projet de loi à un comité afin de supprimer cette partie, si cela leur pose problème?

Je vous donne un exemple. La rivière des Outaouais sort de son lit et des secteurs de ma circonscription sont inondés. Un chômeur ne peut se porter volontaire pour lutter contre l'inondation, parce que ses prestations d'assurance-chômage lui seraient alors retirées. Il s'agit d'un sinistre, mais pourtant, de l'avis du gouvernement d'en face, cette règle est justifiée.

L'an dernier, il y a eu un feu à Baie-Comeau, dans la circonscription du premier ministre. Est-ce logique qu'une personne qui se porte volontaire pour aller éteindre le feu ne puisse le faire, parce qu'elle touche des prestations d'assurance-chômage?

• (1750)

Non, ce n'est pas logique. Je sais que les députés d'en face partagent mon avis. Alors, je leur demande d'oublier ce qu'un fonctionnaire, un sous-fifre du ministre, leur a dit de lire. Donnez-nous votre opinion. Dites-nous ce que vous pensez au nom de vos électeurs. Changeons de rôle. Corrigeons la situation au profit des Canadiens.

[*Français*]

M. Saint-Julien: Parle au provincial!

M. Boudria: Le député d'en face dit: Parle au provincial, en même temps. Les volontaires, les bénévoles qui vont éteindre un feu de forêt ne sont pas payés.

Une voix: Oui ils sont payés.

M. Boudria: Les volontaires qui vont éteindre un feu, les pompiers volontaires ne sont pas payés!

Une voix: Oui, ils le sont!

M. Boudria: Le député d'en face semble tout connaître. Il n'y a pas de pompiers volontaires, à son avis, au Canada. S'il y a des pompiers volontaires qui nous écoutent, ils vont lui envoyer une lettre, au député d'Abitibi, ils vont lui laisser savoir qu'ils offrent leurs services aux Canadiens et aux Canadiennes, qu'ils apportent une contribution importante au pays, et que ces gens-là qui sont sur l'assurance-chômage ont encore le droit d'aller éteindre un feu sans demander la permission au député d'Abitibi ou à n'importe qui d'autre! Et ils devraient avoir le droit de continuer de le faire. C'est la même chose s'il y a une inondation dans mon comté ou dans le vôtre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je demande aux députés de faire un examen de conscience avant de lire le texte qu'on leur a préparé et d'exprimer plutôt leur propre opinion. Les Canadiens auront peut-être alors encore un peu confiance dans notre institution, au lieu de croire que nous sommes tous des poules mouillées et que nous nous contentons de lire des documents rédigés par d'autres.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, une modification apportée à une loi du Parlement devrait améliorer cette loi à se borner pour toutes les personnes concernées et non simplement la rendre plus compliquée.

Mon collègue veut rendre le régime d'assurance-chômage plus juste pour les jurés et les travailleurs d'urgence. Les services précieux que ces personnes rendent à la société nous amènent à répondre vraiment du fond du coeur à cette proposition.

Le député mérite des félicitations pour avoir porté cette question à notre attention. En fait, ce qui me fait peur relativement à l'amendement à l'étude, c'est qu'il encourage la création d'un nombre de plus en plus grand d'exceptions à une loi qui en comporte presque déjà trop.

Le but recherché dans le cas des jurés et peut-être aussi dans celui des travailleurs d'urgence est beaucoup plus facile à atteindre au moyen de simples changements administratifs au niveau provincial ou territorial et d'une augmentation de la rétribution lorsqu'il y a pénurie de candidats.

Soit que nous récrivions la Loi sur l'assurance-chômage pour y inclure plus d'exceptions, soit que nous demandions aux provinces et territoires de verser à leurs jurés une rétribution qui correspond davantage aux salaires d'aujourd'hui.

Voulons-nous vraiment créer encore un autre groupe de prestataires spéciaux dont la principale plainte est qu'ils sont souvent mal payés par les provinces?

Si les provinces qui ont tant besoin des services communautaires ne sont pas prêtes à payer ces services, qu'elles exemptent les prestataires d'assurance-chômage de ces services.

La Loi sur l'assurance-chômage vise de plus en plus à aider le Canada à bâtir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et concurrentielle à l'échelle mondiale. Sa pierre angulaire, c'est que, chaque jour où des prestations sont versées, le prestataire doit être disponible pour travailler et chercher activement du travail.

Il est évident que quelqu'un qui est appelé à faire partie d'un jury ou à assurer des services d'urgence, qu'il soit payé ou non, n'est pas disponible pour travailler ailleurs. Dans le cas des jurés, je crois qu'il existe déjà une solution plus simple qui nous éviterait de modifier la Loi sur l'assurance-chômage.

À mon avis, la meilleure solution se trouve dans une petite brochure publiée à l'origine par un gouvernement conservateur en Ontario et publiée depuis ce temps par le procureur général de l'Ontario. Elle s'intitule *Votre rôle dans le système de justice Guide d'exercice de la fonction de juré.*

Cette brochure est envoyée par la poste à tous les habitants de l'Ontario qui sont appelés à exercer les fonctions de jurés, qu'ils soient choisis ou non.

À la page 11 de l'édition la plus récente de cette brochure, à l'article 16, on dit aux prestataires de l'assurance-chômage de s'identifier au tribunal, et ils seront exemptés des fonctions de jurés s'ils le désirent.

La solution de l'Ontario reconnaît à quel point il est important pour les prestataires de l'assurance-chômage de s'identifier dès qu'ils sont appelés. L'auteur de cet amendement reconnaîtra certainement que, même si la solution de l'Ontario ne résout pas certains problèmes comme celui d'un prestataire d'assurance-chômage qui, par esprit de civisme, se languit de remplir les fonctions de juré, elle règle tout de même celui des prestataires pour qui le fait de remplir ces fonctions entraîne, en pareilles circonstances, une grave interruption des revenus familiaux qu'ils peuvent difficilement se permettre.

Le député voudra peut-être appuyer une motion que je souhaite présenter afin que chaque province et territoire qui ne l'a pas encore fait permette aux prestataires de l'assurance-chômage de se prévaloir du privilège d'exclusion conféré par l'Ontario. C'est un privilège très sensé et pratique que l'on pourrait offrir aux prestataires.

Le Bureau du shérif d'Ottawa-Carleton m'a d'ailleurs dit que les prestataires de l'assurance-chômage s'en prévalent effectivement lorsque leur nom est choisi. Je sais que, dans les régions où le chômage est très élevé, cette solution risque de provoquer une pénurie de jurés pour les tribunaux, mais comme cela se produit parfois pour les collectes de sang, les services à la collectivité seraient alors assumés par un petit noyau de volontaires qui offriraient leurs services plus d'une fois. Dans ces rares cas, la province ou le territoire pourrait peut-être augmenter les indemnités accordées aux jurés pour qu'elles correspondent aux prestations d'assurance-chômage versées dans la localité visée. Mais je ne veux pas transférer le problème aux provinces, monsieur le Président, ni leur dire comment administrer leurs affaires.

Organisons-nous pour que nos priorités restent claires et encourageons nos partenaires provinciaux et territoriaux à faire de même.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je tiens pour commencer à féliciter le député de Restigouche—Chaleur, au Nouveau-Brunswick, de son magnifique travail. Il est tout à fait évident qu'il s'était fort bien préparé avant de présenter ce projet de loi.

J'ai été moi aussi plutôt étonné en recevant une coupure de journal du 6 février 1991 dont le titre disait qu'un juge avait excusé des candidats jurés en qualifiant de stupide une règle de l'assurance-chômage. L'article explique qu'un juge de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a excusé neuf personnes de leurs fonctions de jurés parce qu'elles ne pourraient pas toucher leurs prestations si le procès prenait plus de deux jours. Emploi et Immigration Canada estime que, pour avoir droit aux prestations, les chômeurs doivent être disponibles pour travailler. Le juge Hilroy Nathanson dit: «Selon moi, c'est une règle stupide, mais je ne pèse pas bien lourd.»

Monsieur le Président, ces règles sont non seulement stupides, mais aussi extrêmement injustes, selon moi. Injustes pour une foule de raisons. Je crois que c'est le devoir des parlementaires et du gouvernement de s'assurer, lorsqu'ils proposent des mesures législatives, que ces mesures soient justes.

J'ai entendu certains de mes collègues soutenir que toute cette question relève des provinces. Peut-être. Mais, comme mon collègue l'a dit tout à l'heure, étant donné les dernières propositions fédérales concernant l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral se lave les mains de toute la question des paiements de transfert aux provinces, de toute façon.

Je voudrais préciser pour les téléspectateurs que, en Ontario seulement, selon le ministère du procureur général de cette province, 10 843 personnes ont été choisies comme jurés entre le 1er juillet 1990 et le 30 juin 1991. Je me demande combien de ces gens-là auraient eu droit à l'assurance-chômage s'ils avaient été en chômage?

• (1800)

Le système est injuste parce qu'il ne traite pas tout le monde sur le même pied. Quand on regarde ce qui se passe dans les provinces, on constate que depuis mars 1989, les gens qui sont appelés à faire partie d'un jury en Ontario ne reçoivent rien du gouvernement du premier au onzième jour. Au Nouveau-Brunswick, on ne leur donne rien non plus, pour ces jours-là, tandis qu'au Manitoba, par exemple, ils touchent 30 dollars pour

chaque jour où ils sont en fonction. Voici donc deux provinces, monsieur le Président, où les jurés ne reçoivent rien du tout alors qu'une autre province leur paie 30 dollars par jour.

Ce n'est donc pas seulement la politique du gouvernement fédéral qui n'est pas juste, il y aussi injustice au niveau des provinces parce qu'elles ne traitent pas les jurés sur le même pied.

En Colombie-Britannique, par exemple, on paie 10 dollars le premier jour, 20 dollars jusqu'au dixième jour et 30 dollars les jours suivants. En Nouvelle-Écosse, on verse 15 dollars par jour.

Le gouvernement a sans doute jugé, dans sa sagesse, que cette responsabilité relevait des provinces, mais on se demande ce qui se passerait si un juré était appelé par la Cour fédérale où les provinces n'ont pas compétence puisque ce tribunal relève du gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral décidera-t-il que les gens qui comparaissent devant ce tribunal auront droit à l'assurance-chômage, mais que ceux qui sont appelés par un tribunal provincial n'y ont pas droit?

C'est injuste, monsieur le Président. Je vois qu'il est 18 heures.

Une voix: Nous aurons peut-être la chance de discuter cette question une autre fois.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps prévu pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 39 du Règlement.

L'ajournement

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole sur ce point parce que, l'autre jour, j'ai interrogé le ministre de l'Agriculture relativement à la réinstallation, à Regina, du siège de la Société du crédit agricole.

À cette occasion, j'ai mentionné que je considérais ce déménagement comme une mesure inutile qui allait imposer aux agriculteurs une dépense qu'ils ne pouvaient pas se permettre. J'ai aussi indiqué que ce seraient les agriculteurs eux-mêmes qui allaient faire les frais de ce déménagement, ajoutant que la réinstallation aurait pour effet de rendre le siège de la société beaucoup moins accessible à divers groupes de soutien au Canada.

Dans ma déclaration, je mentionnais clairement que l'on pouvait concevoir qu'un bureau régional soit déménagé afin de faciliter l'emprunt d'argent par les agriculteurs, ainsi que le gouvernement l'a laissé entendre. Toutefois, monsieur le Président, le fait est que le déménagement de ces bureaux à Regina n'apportera rien de plus aux agriculteurs.

Les bureaux régionaux qui existent déjà dans les provinces ont la responsabilité de consentir des prêts aux agriculteurs. Par conséquent, monsieur le Président, les bureaux qui se trouvent actuellement à Ottawa s'occupent principalement d'élaborer des stratégies avec les ministres et les ministères fédéraux.

À l'époque, j'avais demandé au ministre de nous expliquer pourquoi le gouvernement avait décidé de procéder à ce déménagement à un tel moment, soit à la veille du déclenchement d'élections en Saskatchewan.

J'avais aussi demandé au ministre de justifier ce déménagement. Je lui avais demandé quel genre d'étude le gouvernement avait fait effectuer? Qu'est-ce qui justifiait une telle mesure? Je lui avais posé la question deux fois, dans l'espoir d'obtenir une réponse. Malheureusement, au lieu de répondre, le ministre s'était lancé dans un débat avec des députés néo-démocrates.

Je comprends qu'il puisse exister un différend entre le ministre et le NPD, mais c'est quand même une question sérieuse. Les habitants de la Saskatchewan se demandent ce qu'il arrivera si les conservateurs ne remportent pas les élections dans leur province. Est-ce que le gouvernement entend aller de l'avant et déménager le siège de la Société du crédit agricole ou va-t-il faire marche arrière?

Je saurais gré au ministre de nous expliquer en détail l'analyse qui a été effectuée et qui a amené le gouvernement à conclure que la SCA devait déménager d'Ottawa.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Société du crédit agricole est une institution essentielle au secteur agricole Canadien.

Depuis sa création en 1959, la société a été une source importante de crédits et de services financiers pour les agriculteurs de tous les coins du pays. Elle joue un rôle primordial dans l'établissement et le maintien d'entreprises agricoles viables et productives. À la fin de l'exercice financier 1990–1991, la Société du crédit agricole détenait un portefeuille de 61 475 prêts totalisant 3,6 miliards de dollars.

Le déménagement du siège de la SCA d'Ottawa à Regina renforcera la présence du gouvernement du Canada en Saskatchewan et témoignera de la détermination du gouvernement à décentraliser ses organismes et ses services dans l'ensemble du pays. Ce déménagement profitera beaucoup à la ville de Regina et à la province, apportant quelque 200 nouveaux emplois à Regina.

La SCA emploie déjà quelque 185 personnes en Saskatchewan, dans ses bureaux locaux et son bureau régional, dont environ 75 travaillent à Regina même. Par suite du déménagement du siège à Regina, plus du tiers de l'effectif total de la SCA se trouvera dans cette ville et près de la moitié dans la province de la Saskatchewan. Ce déménagement s'inscrit aussi parfaitement dans le plan de décentralisation des emplois du gouvernement provincial dans des petites localités.

Le député de Regina—Wascana me dit que la population de la Saskatchewan, et plus particulièrement les agriculteurs de l'Ouest, est heureuse d'accueillir le personnel du siège de la SCA dans les Prairies. On espère qu'en vivant dans une ville à vocation rurale, la personnel de la SCA pourra développer des liens plus étroits avec ses clients de l'Ouest. En 1990–1991 et jusqu'ici cette année, environ 45 p. 100 des prêts de la SCA ont été consentis à des agriculteurs des Prairies.

La décision de déménager le siège social de la SCA est strictement une décision du gouvernement fédéral et n'a aucun rapport avec les élections provinciales. Elle est conforme à la politique de décentralisation du gouvernement, qui va dans le même sens que la décision, l'hiver dernier, de déménager l'Office national de l'énergie à Calgary.

Je puis assurer aux députés que ce dernier a mené à bon terme son déménagement à Calgary. Je suis certain qu'à l'instar de l'Office national de l'énergie, la Société du crédit agricole bénéficiera grandement de ce déménagement puisqu'elle sera plus près des Canadiens de l'Ouest.

La société s'est remise de ses difficultés financières des années 80 et à enregistré, en 1990–1991, son premier excédent de fonctionnement en neuf ans.

L'UNITÉ NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le gouvernement a maintenant dévoilé ses propositions constitutionnelles.

S'il faut en croire les médias, il y aurait eu des divergences d'opinions parmi les ministres qui ont élaboré ces propositions. Finalement, ces divergences ont été résolues. Elles n'ont pas été résolues sur la place publique, mais en privé, à huis clos.

Ces propositions touchent la plupart des préoccupations exprimées par les Canadiens lors des audiences de la Commission Spicer. Elles ont été renvoyées à un comité mixte parlementaire multipartite chargé de tenir des audiences publiques. Je crois savoir qu'un résumé des propositions sera envoyé à tous les ménages canadiens.

Tous les Canadiens ont donc maintenant la possibilité d'examiner et de débattre ces propositions sur la place publique. Il est très important, selon moi, que le comité mixte, notre gouvernement et tous les gouvernements provinciaux, qui sont mêlés à tout ce processus, soient prêts non seulement à écouter la population, mais également à accepter toutes les modifications positives que l'on propose d'apporter aux propositions du gouvernement ainsi que toutes les propositions constructives formulées par la population. Il se peut que ces nouvelles propositions s'écartent de celles du gouvernement, bien que certaines d'entre elles s'apparentront peut-être à celles que le gouvernement a débattues loin du public, à huis clos, avant de dévoiler les propositions que nous connaissons maintenant.

• (1810)

À moins que les gouvernements ne fassent preuve de cette ouverture et ne soient disposés à accepter les propositions constructives du public, il me semble que nous allons revenir au point de départ de tout ce processus, ce que la Commission Spicer a fait ressortir après avoir constaté que les Canadiens avaient perdu toute confiance dans leur gouvernement et la classe politique elle-même.

Ils ont bien sûr déploré le fait que les députés ne les représentaient pas à la Chambre, qu'ils n'avaient pas pris

fait et cause pour eux à la Chambre sur des questions comme la récupération des pensions de vieillesse ou la TPS. En fait, les gens ont l'impression que les députés leur disent: «Nous savons mieux que vous ce qui est bon pour vous.» Par conséquent, ils pensent que leurs points de vue ne sont pas défendus à la Chambre.

Ce qui ne fait que renforcer le sentiment qui s'est fait jour après l'échec de l'Accord du lac Meech, à savoir que les choses s'étaient faites dans le plus grand secret et non au vu et au su de tous. Dorénavant, il est important que tout soit fait publiquement et que les gens comprennent sur quoi on se fonde pour faire tel ou tel compromis.

Un sondage récent a révélé, comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, que 60 p. 100 des Canadiens pensent que le gouvernement cherche à marquer des points politiques en présentant ces propositions constitutionnelles et que 51 p. 100, un peu plus au Québec, estiment que ces propositions devraient, au bout du compte, être approuvées par un référendum national.

Je voudrais ce soir demander au secrétaire parlementaire s'il peut garantir que le gouvernement va soumettre ses propositions constitutionnelles définitives à un référendum national pour que la population puisse les approuver ou les rejeter.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le 28 mai 1991, l'honorable député de Don Valley-Est a demandé au gouvernement du Canada de s'engager à accepter, sans les modifier, les recommandations du Parlement concernant la Constitution. Et il a également demandé que le gouvernement promette de traiter la question de façon ouverte.

Monsieur le Président, le gouvernement actuel a pris un engagement que je tiens à réitérer pour le bénéfice de tous. En collaboration avec la population et le Parlement du Canada, de même qu'avec les provinces, le gouvernement du Canada tentera au grand jour de s'entendre sur une convention constitutionnelle expresse.

Dans le cadre des audiences qu'il organise d'un océan à l'autre, le Comité mixte spécial écoutera les points de vue des groupes et des citoyens intéressés sur la façon d'améliorer la Constitution. Toutefois, les deux Chambres voudront connaître les points de vue des assemblées législatives des provinces qui représentent, monsieur le Président, également la population du Canada et qui doivent, comme on le sait, autoriser formellement les modifications constitutionnelles. Dans ces circonstances, je pense qu'il ne conviendrait pas que nous fermions prématurément la porte sur le processus d'amélioration de notre Constitution canadienne.

Si nous espérons déclencher un processus qui est vraiment ouvert, monsieur le Président, il nous faut étendre la participation à d'autres groupes et particuliers, plutôt que de tenter de la restreindre. L'exclusion de tout le monde, sauf les députés, de cette assemblée serait tout à fait contraire à l'objectif de démocratisation du système de modification de notre Constituion canadienne. C'est pourquoi les travaux du Comité mixte spécial sont essentiels au dégagement d'un consensus national.

Monsieur le Président, c'est la population du Canada, par l'entremise de cette Chambre et des assemblées législatives des provinces, en s'exprimant individuellement, qui décidera finalement du contenu de sa Constitution.

J'encourage le député de Don Valley-Est à jouer un rôle actif dans le processus au cours des mois qui viendront. La Chambre, monsieur le Président, aura le dernier mot dans le dossier constitutionnel, selon les règles de notre Constitution.

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de revenir sur une question posée au solliciteur général, le 17 juin dernier, concernant le Service correctionnel du Canada.

On craignait alors qu'une grève des employés de ce service compromette la sécurité dans nos établissements correctionnels. Heureusement, cette grève ou ce retrait des services ne s'est pas produit. En conséquence, même si la crainte de problèmes importants n'était pas fondée, elle fait partie du passé. La question supposait toutefois d'autres problèmes qui ne sont toujours pas résolus.

Par hasard, hier, pendant une visite que je faisais à l'établissement de sécurité maximale situé à Edmonton, en Alberta, on a fait allusion à de tels problèmes entre la direction et le personnel. En outre, soit dit en passant, ce matin le gouvernement nous a saisis d'un nouveau projet de loi sur le Service correctionnel du Canada portant également sur un certain nombre de questions reliées à ce sujet.

Alors que je me trouvais à Edmonton pour discuter de questions de ce type, notamment d'autres évasions, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des agents de gestion des cas, des agents de sécurité et un employé qui a tenu à garder l'anonymat. Les questions qui ont été soulevées à ce moment-là et qui ont également un lien avec la question qui a été posée cette journée-là, en juin, au solliciteur général, reflétaient trois thèmes.

Tout d'abord, en ce qui a trait à la question posée au solliciteur général au sujet des relations de travail, je crois que le Service correctionnel du Canada a des progrès à faire dans ce domaine. Lorsque j'examine la situation, cela me fait penser aux postes, aux relations patronales-syndicales à l'époque. Le ministère et le Service correctionnel du Canada doivent améliorer leur façon de traiter avec leurs employés. À mesure que le Service correctionnel change, il doit s'assurer que le rythme de ce changement ne nuit pas à la capacité des employés de s'adapter aux nouvelles situations.

Je me rappelle un employé de l'établissement qui a été très clair à ce sujet hier. Il a dit: «Monsieur Lee, je suis ici depuis 19 ans et je n'ai jamais vu autant de changements ces derniers temps. Je me fais le porte-parole d'autres employés de l'établissement pour vous dire que vous ne pouvez pas changer les choses à un tel rythme que nous ne puissions plus accomplir notre tâche comme il faut.» Et il s'agit là d'une tâche très importante, car s'ils commettent une erreur en traitant des éléments très dangereux, c'est nous tous, en tant que société, qui devrons en supporter les conséquences.

Les relations publiques constituaient le deuxième aspect. Service correctionnel Canada a fait un travail déplorable sur ce chapitre. Dans les localités où il possède des établissements, le seuil de tolérance est extrêmement bas. Les collectivités sont inquiètes et, dans certains cas, ont raison de s'inquiéter du fait que les établissements ne traitent pas de façon convenable avec les collectivités qui les entourent et ne tiennent pas compte des facteurs de risque qui existent lorsqu'ils traitent avec le public.

Pour terminer, je tiens à répéter que le Service correctionnel du Canada doit veiller à ce que la formation qu'il offre à tout son personnel soit dispensée de façon adéquate et que ses fonctions, son mandat et son énoncé de mission soient exécutés adéquatement.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de répondre à mon cher collègue. Comme vous le savez, je m'intéresse également à la question puisque j'ai cinq prisons dans ma circonscription et en plus, j'ai le plus grand centre correctionnel. Mais j'ai aussi le meilleur centre de formation francophone au Canada pour les gardiens.

Or, monsieur le Président, au nom du solliciteur général, il me fait plaisir d'adresser la question soulevée par l'honorable député à la période des questions le 17 juin concernant l'agitation de la main-d'oeuvre, les ennuis salariaux, la réduction des niveaux de personnel ainsi qu'une formation insuffisante des fonctionnaires correctionnels.

Premièrement, j'aimerais assurer l'honorable député que le solliciteur général prend sérieusement ses responsabilités pour la sécurité publique. En effet, aujourd'hui, le solliciteur général a présenté un projet de loi qui assure l'importance primordiale de la protection de la société et qui reflète la détermination du gouvernement de rétablir la confiance du public dans le système correctionnel.

• (1820)

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'agitation ouvrière, je voudrais rappeler au député que les agents correctionnels fédéraux sont désignés comme employés essentiels pour des raisons de sécurité évidentes. Comme le sait le député, il y a eu des perturbations pendant la récente grève mais ni la sécurité du public ni les opérations n'ont été menacées.

Le député s'est inquiété des bas salaires que touchent les agents correctionnels. Il devrait savoir que leurs salaires sont plus élevés que ceux de leurs homologues travaillant pour d'autres gouvernements. Ils reçoivent 6 p. 100 de plus que le salaire maximum moyen touché par leurs homologues provinciaux.

En ce qui concerne les réductions de personnel, les députés devraient savoir que la proportion d'agents correctionnels par rapport aux détenus dans le Service correctionnel du Canada est d'un membre du personnel pour 2,5 détenus.

Cela intéressera peut-être le député de savoir que la proportion dans le système fédéral américain est d'un membre du personnel pour huit détenus.

[*Français*]

J'aurais aimé continuer, monsieur le Président, mais je vois que mon temps de parole est déjà écoulé.

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je voudrais utiliser le temps qui m'est accordé ce soir pour discuter de la situation dans le secteur agricole au Canada. Le gouvernement ne s'attaque pas au problème du déficit d'un milliard de dollars et plus dans le revenu des agriculteurs pour l'année dernière. Les organisations agricoles exhortent le gouvernement à mettre en oeuvre une troisième ligne de défense afin d'apporter une aide financière aux agriculteurs.

[*Traduction*]

Les représentantes du Women's Institute du Canada sont venues aujourd'hui nous décrire le tort que le manque de fonds cause aux localités et aux familles rurales au Canada.

On évalue à 1,3 milliard de dollars le manque à gagner calculé d'après le revenu net réalisé. On arrive à ce montant en comparant la moyenne du revenu net des cinq dernières années avec le revenu réel provenant de la campagne agricole qui vient de s'achever; la défférence entre la moyenne quinquennale et le révenu réel pour l'année qui vient de s'achever en août se chiffre à 1,3 milliard.

Il faut vous rappeler, que le revenu agricole net a diminué pendant chacune de ces cinq années et subit donc une baisse constante; or même dans ces conditions, le revenu provenant de la campagne agricole qui vient de s'achever accusera une diminution de 1,3 milliard par rapport à cette moyenne qui va diminuant.

Cela veut dire que beaucoup d'agriculteurs sont accablés d'énormes dettes. Comme les banques ne veulent plus prêter aux agriculteurs endettés, les petits fournisseurs se ressentent de cet endettement. Le fournisseur d'engrais, le vendeur d'équipement ou de pesticides ou le quincaillier doivent faire de plus en plus crédit aux agriculteurs qui ne peuvent plus emprunter auprès des banques et qui n'ont d'autre choix que de s'ouvrir un compte chez leurs fournisseurs locaux.

Le régime universel et le Compte de stabilisation du revenu net s'appliqueront pour la campagne agricole en cours. Ils s'appliqueront pour la campagne agricole qui tourne actuellement à la catastrophe, mais il reste un énorme déficit de 1,3 milliard de dollars qui sera simplement reporté et ira grossir la dette. Je rappelle à la Chambre que, d'après le Comité de l'agriculture, la dette agricole n'a pas diminué depuis quatre ans. Lorsque nous avons terminé nos recherches, nous avons constaté que la dette était bloquée à 22 milliards de dollars. Selon certaines données que nous avons en main, la dette serait même en train d'augmenter.

L'appel que toutes les grandes organisations agricoles du Canada ont lancé afin d'obtenir une aide de 1,3 milliard de dollars, appel dont j'ai parlé dès la reprise des travaux de la Chambre, justifie une intervention de toute urgence et a été soulevée lors de nombreuses manifestations d'agriculteurs qui ont eu lieu partout au pays. Le gouvernement doit agir sans tarder pour fournir cette aide aux céréaliculteurs canadiens.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, les cultivateurs de grains et d'oléagineux du Canada sont impuissants face à la guerre des subventions aux exportations qui sévit depuis six ans sur le marché international du grain. Nos producteurs n'ont aucune prise sur cette bataille, qui les a pourtant durement touchés.

Qui aurait cru que les agriculteurs canadiens obtiendraient le même prix pour leur blé en 1991 qu'en 1972? C'est exactement ce qu'a fait cette guerre de subventions toujours croissante. Tant que la Communauté européenne et les États-Unis ne mettront pas fin à leur lutte, nos agriculteurs continueront à en être captifs.

Malgré ces bas prix sans précédent, les agriculteurs canadiens continuent de lutter. Ce gouvernement les aide en leur offrant un niveau de soutien record. Nous travaillons en collaboration avec les agriculteurs à la mise au point de nouveaux programmes de protection du revenu et avons formé ensemble le comité de troisième ligne de défense pour traiter des problèmes de revenu du secteur.

Le comité s'est réuni du 2 au 4 octobre en vue d'examiner la situation et de recommander des mesures. Le premier ministre a assisté à la réunion de la semaine dernière et a passé environ une heure avec les représentants du monde agricole, pour entendre leur point de vue. Il leur a dit que ce gouvernement était prêt à offrir une aide spéciale pour des besoins immédiats, à court terme. Le premier ministre a demandé aux ministres de lui transmettre leurs recommandations avant la fin de la semaine.

Cela démontre l'engagement de ce gouvernement à soutenir le secteur du grain et des oléagineux. Cette année même, le gouvernement fédéral a déjà assuré un appui très ferme aux cultivateurs de grain et d'oléagineux. Environ 2 milliards de dollars seront distribués aux agriculteurs, dès maintenant et jusqu'à la fin de juin, dans le cadre des nouveaux programmes de sécurité du revenu. De cette somme, les chèques émis en vertu du Compte de stabilisation du revenu net sont déjà envoyés et un paiement provisoire est prévu avant Noël dans le cadre du régime universel. L'argent du régime pourra

aussi être libéré en deux autres paiements provisoires avant les semences du printemps 1992.

Ces paiements font partie d'une longue série de mesures de soutien que ce gouvernement a prises au cours des six dernières années pour aider le secteur du grain et des oléagineux. Il y a d'abord eu le Programme spécial canadien pour les grains, pour la période 1986–1987, en vertu duquel 2,1 milliards de dollars ont été déboursés en tout. En 1988, nous avons versé 850 millions aux agriculteurs, à la suite de la sécheresse. En 1990, nous leur offrions encore 500 millions de dollars dans le cadre du Programme spécial d'aide au revenu.

Nous admettons que malgré ces programmes. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, je tiens à ce que les Canadiens sachent pourquoi cette période est prévue. Lorsqu'un député pose une question et que le ministre y répond d'une façon incertaine ou insuffisante, ou s'y dérobe, nous avons l'occasion de lui poser cette question à nouveau. Espérons que nous obtiendrons cette fois la réponse désirée.

Quelle était ma question? Ma question était très simple. Le ministre va–t–il supprimer les frais administratifs de 3 p. 100 prélevés sur les prêts aux étudiants? J'ai pourtant fait remarquer au ministre que c'était une taxe injuste et que personne dans le secteur de l'enseignement ne dirait le contraire. Je lui ai dit que cette taxe était peut–être illégale parce qu'il demande à ceux qui rembourseront leur prêt sans aucun doute de payer une taxe pour ceux qui ne le feront pas. C'est clairement immoral.

C'est cette taxe que vous, pauvre étudiant, pauvre parce que vous n'emprunteriez pas si vous n'aviez pas besoin d'argent, devez payer avant d'obtenir votre prêt.

Je voulais aider le gouvernement. Je voulais vous faire comprendre qu'il s'agit d'une taxe idiote et cruelle. Je sais que nous avons subi 30 hausses de taxes et qu'aucune d'elles n'a été particulièrement populaire, mais c'est probablement la plus bête de toutes.

Le ministre abolira–t–il cette taxe? La question est aussi simple que cela. Qu'a dit le ministre? Il a dit que nous avions un programme depuis 27 ans, que celui–ci n'avait pratiquement pas été modifié, qu'il ferait bientôt des recommandations au Cabinet et qu'elles seraient ensuite soumise à la Chambre des communes.

Je comprends, mais abolira–t–il cette taxe, oui ou non? Il a eu une occasion en or. . .

[*Français*]

Puis il est malheureux qu'il n'ait pas choisi de le faire. Le gouvernement parle de mondialisation, de compétitivité, de productivité, puis qu'est–ce qu'il fait? Il sabre dans les budgets de l'éducation. Il y a moins d'argent de disponible aujourd'hui pour la formation et le recyclage, la recherche et le développement, qu'il y en avait auparavant. Puis il me semble que c'est là où il faut aller afin de s'assurer que l'on puisse répondre aux besoins économiques, sociaux, etc. des Canadiens.

Je pose la question une autre fois en espérant que cette fois–ci j'aurai la réponse.

[*Traduction*]

Le gouvernement agira–t–il tout de suite? Abolira–t–il cette taxe cruelle, immorale, peut–être même illégale, cette taxe si préjudiciable aux personnes qui veulent retourner aux études?

Merci, monsieur le Président, et j'aimerais avoir une réponse maintenant.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): En réponse à mon collègue, je dirai que toutes les taxes sont idiotes, surtout lorsque vous devez les payer.

[*Français*]

En réponse à la question du député de Saint–Boniface concernant les frais de garantie de 3 p. 100, il m'importe de rappeler à mon collègue les paramètres du programme canadien de prêts aux étudiants, qu'on appelle le PCPE.

Tout d'abord, le gouvernement fédéral n'offre pas de prêts aux étudiants. Il donne une garantie aux institutions prêteuses que les prêts qu'elles accordent aux étudiants à temps plein du postsecondaire leur seront remboursés.

En second lieu, le programme paie les intérêts du prêt durant la durée des études et jusqu'à six mois après leur achèvement.

Enfin, plus de 200 000 étudiants emprunteurs bénéficient entre autres de taux d'intérêt fixes et de conditions de remboursement avantageuses. Depuis sa création, en 1964, le programme a constitué une importante source d'appui financier pour les étudiants du postsecondaire, avec un montant total de prêts garantis de plus de 6 milliards de dollars consentis à plus de 1,7 million d'étudiants.

La raison pour laquelle des frais de garantie de 3 p. 100 sont imposés est, monsieur le Président, que les dépenses statutaires du PCPE ont augmenté de 300 millions de dollars en 1985–1986 à 442 millions en 1990–1991.

Lorsque l'étudiant ne rembourse pas son prêt à l'institution financière selon les conditions préalables ou préétablies, c'est le gouvernement qui rembourse l'institution et se charge des procédures de réclamation auprès des étudiants fautifs. Je ne sais pas si mon collègue sait combien il y en a et comment ils font, mais c'est terrible.

Monsieur le Président, l'engagement du gouvernement envers l'aide aux étudiants du postsecondaire demeure aussi ferme qu'il l'a été depuis la mise sur pied de ce programme il y a 27 ans. Mais notre gouvernement s'est également engagé à réduire le déficit national.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 octobre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES CÂBLES PHILLIPS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Les travailleurs de la société Les Câbles Phillips, à Brockvile, en Ontario, ont récemment accepté plusieurs concessions salariales, dont un gel sans précédent puisqu'il couvre une période de quatre ans, soit 0, 0, 0 et 0.

Monsieur le Président, on a demandé aux travailleurs des Câbles Phillips de faire preuve d'une grande générosité en acceptant ces concessions importantes, de sorte que l'employeur puisse mieux soutenir la concurrence du marché mondial d'aujourd'hui. Ces travailleurs disposeront donc d'un revenu nettement plus faible pendant plusieurs années à venir. Comme l'a déclaré Brian McDougall, président de la section locale 510 du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité, «la balle est dans le camp de l'employeur maintenant.»

Lorsqu'il viendra le temps pour Câbles Phillips de Brockville d'élaborer ses plans d'avenir, il est à espérer que la compagnie tiendra compte de l'esprit loyal et généreux de ses employés qui ont consenti un sacrifice insigne en acceptant un gel salarial de quatre ans pour que l'usine poursuive ses activités à Brockville.

* * *

L'AFFAIRE «PERSONNE»

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je tiens à féliciter chaleureusement M^me^ Ursula Franklin, qui reçoit le Prix du gouverneur général de 1991 en commémoration de l'affaire «personne».

Scientifique de renommée, professeur—la première femme a être titulaire d'une chaire à l'université de Toronto—et conférencière réputée, M^me^ Franklin est une source d'inspiration pour les femmes, d'un bout à l'autre du Canada, dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'éducation.

Elle a consacré une grande partie de sa vie à promouvoir les intérêts des femmes dans le monde universitaire et à encourager les femmes à s'engager dans des professions non traditionnelles. Tout comme ces cinq Albertaines bien connues qui ont réclamé pour les femmes le statut de personnes en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, M^me^ Franklin représente un modèle formidable pour les jeunes femmes.

Je demande à mes collègues de se joindre à moi pour rendre hommage à M^me^ Franklin pour ses nombreuses réalisations. Voilà une personne qui fait une différence.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi féliciter M^me^ Ursula Franklin et faire remarquer qu'elle a la réputation d'être vigoureusement opposée à l'énergie nucléaire.

Je me préoccupe plutôt d'un autre scientifique, un certain M. Rudd, qui travaille pour le ministère des Pêches et Océans et qui, selon les nouvelles d'hier soir, serait muselé par son ministère. On l'empêcherait de rendre publiques certaines choses qu'il aurait constatées sur l'effet de l'inondation de grandes superficies sur la production de gaz contribuant à l'effet de serre.

Je demande au gouvernement de faire savoir au ministère qu'il doit autoriser M. Rudd à rendre ses renseignements publics. Si l'on attend deux ou trois ans pour que les renseignements soient complets, ils risquent d'arriver trop tard. D'ici là nous pourrions bien être dans la phase de développement du projet Grande Baleine, un projet qui inquiète maintenant beaucoup tous les Canadiens et au sujet duquel ils sont devenus fort sceptiques.

Il est temps de réévaluer le noyage de grandes superficies du Nord canadien dans le but d'avoir quelque chose à exporter ou d'avoir suffisamment d'énergie.

Article 31 du Règlement

LE FAMILY LIFE EDUCATION COUNCIL

M. Al Johnson (Calgary–Nord): Monsieur le Président, Calgary a la chance d'avoir un organisme extraordinaire qui travaille à aider les familles. Le FLEC, Family Life Education Council, de Calgary peut être fier du rôle qu'il a joué dans le regroupement de centaines d'organismes d'aide aux familles. Il coordonne l'échange d'information et l'aiguillage entre les différents services d'aide familiale de Calgary.

Comme c'est la Semaine nationale de la famille, je suis particulièrement heureux de rendre hommage au FLEC, car c'est lui qui a lancé la Semaine de la famille à Calgary, en 1971. En 1985, c'est devenu un événement national parainné par les Services à la famille Canada.

Lundi, j'ai assisté au petit déjeuner qui marquait le lancement de la Semaine nationale de la famille à Calgary. Il y avait là quelque 190 personnes représentant 85 des organismes d'aide familiale de Calgary. J'applaudis le rôle de ces organismes dans la protection de nos valeurs traditionnelles. Leurs efforts renforcent les valeurs familiales, ce qui est avantageux pour tous les Canadiens.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, la Commission d'enquête sur les études universitaires au Canada a diffusé son rapport à l'issue de plus d'un an de travaux.

La commission recommande vivement que le gouvernement rende un programme de prêts aux étudiants largement accessible, en déduisant automatiquement les remboursements d'emprunt du revenu du diplômé une fois que ce revenu dépasse un certain niveau.

Ce programme permettrait aux étudiants à faible revenu d'avoir un meilleur accès aux études. Cette mesure réduirait également les tensions que subissent les étudiants qui fréquentent une université à plein temps. Ils n'auraient plus à travailler en plus pour payer leurs études et ne risqueraient plus d'avoir comme cadeau de fin d'études un emprunt énorme qu'ils seraient incapables de rembourser.

Ainsi, il serait plus facile pour les étudiants de terminer leurs études. À l'heure actuelle, quelque 50 p. 100 d'entre eux abandonnent en cours de route. Le gouvernement continue de comprimer les fonds destinés à l'enseignement et, cette année seulement, il a retranché 1,3 milliard de dollars du financement collégial et universitaire, alors que les frais de scolarité ont augmenté de 6 à 25 p. 100.

J'incite fortement le gouvernement à souscrire à la recommandation de la commission et à prendre des mesures pour rendre les études accessibles à tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jean–Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, il y a quelques mois, mon gouvernement déposait un projet de loi visant à renforcer le contrôle des armes à feu. À ce sujet, la population canadienne s'est prononcée sans équivoque en faveur d'un contrôle plus serré des armes à feu. Ceci nous donne une idée très claire du genre de société que les Canadiens et les Canadiennes exigent aujourd'hui, et nous nous devons de faire en sorte en cette Chambre que notre législation reflète ce choix de la population.

Le projet de loi C–17, bien qu'imparfait, répond adéquatement aux inquiétudes des Canadiens et des Canadiennes, tout en respectant les utilisateurs d'armes à feu. Tout amendement présenté en cette Chambre se devra de maintenir l'objectif qui est d'établir un contrôle sévère et plus efficace des armes à feu au pays. Tout amendement qui irait à l'encontre de ce principe se devra d'être rejeté sans équivoque par les députés de cette Chambre.

Monsieur le Président, le projet de loi C–17 est un bon projet de loi qui procure aux Canadiens et aux Canadiennes la protection qu'ils attendent d'une société comme la nôtre. C'est avant tout un choix de société que nous nous devons de faire sans hésitation.

* * *

[*Traduction*]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, la semaine dernière, les députés de l'opposition ont tenu dans cette Chambre une journée de l'opposition au cours de laquelle ils ont discuté du Canada et de sa position concernant le GATT. Auparavant, mes collègues membres de mon parti et moi avions rencontré des groupes du secteur de la gestion de l'offre venant des différentes parties du Canada et représentant les agriculteurs afin de discuter des effets catastrophiques qu'aurait la suppression de l'article XI du GATT. Je veux aujourd'hui appuyer les 500 agriculteurs de Nouvelle–Écosse qui ont adopté une proposition à Canning, en Nouvelle–Écosse, vendredi dernier, proposition à laquelle les députés d'Annapolis Valley et de South Shore ont tous deux souscrit.

• (1410)

Aux fins du compte rendu, je vous lis cette proposition:

Il a été décidé

Que les 500 agriculteurs présents à cette réunion réaffirment leur appui de la position officielle du Canada telle qu'énoncée aux négociations du GATT à Bruxelles en 1990, et

Que tout écart de cette position sans l'appui des agriculteurs canadiens serait absolument inacceptable.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour donner tout mon appui à la réforme du système canadien des pénitenciers et des libérations conditionnelles.

Les principales dispositions du projet de loi visent à resserrer les critères d'admissibilité à la libération conditionnelle dans le cas des crimes violents et graves reliés à la drogue. En vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, un juge pourra exiger que la moitié, et non plus le tiers de la peine, soit purgée avant qu'un détenu ait droit à la libération conditionnelle totale.

En outre, ce projet de loi fait tomber les crimes sexuels commis contre les enfants et les crimes graves reliés à la drogue dans la catégorie des crimes violents de sorte que les personnes coupables de ces crimes peuvent être obligées de purger toute leur peine dans un pénitencier.

Les victimes de ces crimes seront reconnues en droit pour la première fois. Ce projet de loi est la première grande réforme apportée au système canadien des pénitenciers et des libérations conditionnelles depuis des décennies.

La protection de la société est le principal objectif de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

J'applaudis à ce projet de loi qui traduit le désir des Canadiens de restaurer la confiance du public dans le système et de renforcer la sécurité dans notre milieu.

* * *

LES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous avons cette semaine trois autres candidats pour le prix de la société parasite:

Premier candidat: Inglis Ltée—650 emplois perdus; en janvier 1991, la compagnie a fermé les installations de fabrication qu'elle avait à Toronto pour les rouvrir aux États-Unis.

Deuxième candidat: Bendix Safety Restraint Ltd.—elle a cessé sa production à Collingwood, en Ontario, pour l'envoyer aux maquiladoras. Les 80 derniers travailleurs ont perdu leur emploi en octobre 1990.

Article 31 du Règlement

Candidat numéro trois: Redirack—136 emplois perdus; la compagnie a fermé ses portes à Toronto le vendredi 28 septembre 1990, et les employés l'ont appris le lendemain, par une lettre livrée à leur domicile. La production à repris à Oakwood, dans l'Illinois.

Puis-je avoir l'enveloppe, s'il vous plaît: cette semaine, le prix de la société parasite est remis à la Bendix Safety Restraint Ltd.

* * *

L'AFFAIRE «PERSONNE»

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui afin d'offrir toutes mes félicitations à Jane Manuel de Chase, en Colombie-Britannique. M^me^ Manuel est une personnalité qui jouit de la plus haute estime au sein de sa collectivité et de la Société des femmes autochtones de la Colombie-Britannique.

Les nombreux efforts qu'elle a déployés afin d'améliorer le sort des femmes autochtones de sa province et de faire abroger les dispositions de la Loi sur les Indiens qui étaient préjudiciables aux femmes ont enfin été reconnus puisqu'en 1991, le prix du gouverneur général lui a été remis en commémoration de l'affaire «personne». Attentive avant tout au bien de son peuple, elle a travaillé avec lui pendant de nombreuses années dans des dossiers touchant la santé et le droit, notamment le bien-être de l'enfance et l'usage abusif de l'alcool et de la drogue.

Elle a également aidé à favoriser le renouveau de la culture et des croyances traditionnelles dans sa collectivité.

Je suis très heureux qu'on ait rendu à M^me^ Jane Manuel, qui a si bien servi les femmes du Canada, les honneurs qu'elle méritait.

* * *

[*Français*]

LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur aujourd'hui de féliciter plus de 1 000 enfants qui ont signé une pétition appuyant les engagements pris par le premier ministre du Canada lors du Sommet mondial pour les enfants.

La pétition a été signée entre autres par les écoles suivantes de mon comté: Félix Leclerc, François La Bernade, René Pelletier, Saint-Marcel, Sainte Marguerite Bourgeoys, Sainte Maria Goretti, Saint Octave.

Au nom de ces enfants de mon comté, monsieur le Président, je remercie le premier ministre du Canada pour l'intérêt et le souci qu'il manifeste à l'endroit des enfants du monde entier. Et voilà les pétitions, monsieur le Président.

L'ÉCONOMIE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, l'économie du Canada est en chute libre en raison des politiques mal conçues et de l'inaction du gouvernement conservateur.

Le gouvernement conservateur nous a répété sans cesse qu'il se devait de maintenir les taux d'intérêt à un niveau élevé pour combattre l'inflation, oubliant de façon opportune que ses politiques ont créé le problème.

Si l'on ajoute à ceci que ce même gouvernement surévalue son dollar, nous avons une recette pour la création d'une armée de réserve des chômeurs, selon les paroles du professeur Thomas Courchene. En fait, l'obsession du gouvernement à maintenir le dollar à un tel niveau est dévastatrice pour plusieurs secteurs de notre économie.

[*Traduction*]

La politique conservatrice du dollar fort frappe de plein fouet l'agriculture, le tourisme et tous les secteurs de l'économie liés aux exportations. Nous avons assez entendu les platitudes du gouvernement qui prétend que sa politique économique est motivée par la défense des intérêts de tous les Canadiens.

Le gouvernement doit cesser d'échafauder des programmes irresponsables et improvisés qui compromettent notre avenir. Il doit remettre notre économie sur la bonne voie en abaissant le taux d'intérêt et en réduisant la valeur du dollar.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, le monde regarde avec horreur l'armée yougoslave décimer le peuple croate.

Le monde ne peut plus rester sans rien faire pendant que l'on détruit un peuple. Le Canada et le monde doivent agir tout de suite. En mars dernier, en qualité de président de l'Association parlementaire Canada–Europe, j'ai présenté un rapport demandant aux Nations Unies d'intervenir en Yougoslavie.

Je suis heureux de constater que le premier ministre adressera une requête au Conseil de sécurité des Nations Unies et offrira la participation de soldats canadiens à une force de maintien de la paix. Cet esprit d'initiative mérite d'être signalé.

Le peuple croate a démocratiquement exprimé sa volonté de devenir une nation indépendante. J'exhorte le gouvernement du Canada à le reconnaître et à agir immédiatement.

Nous ne devons pas laisser tomber nos amis croates. Que la paix vienne sur cette nation bouleversée.

* * *

LA JUSTICE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la décision de la Cour suprême a été partagée quatre à trois lorsqu'elle a décrété l'extradition de Joseph Kindler et Charles Ng.

Les juges Cory, Sopinka et Lamer de la Cour suprême ont émis un avis minoritaire disant: «Le Canada a l'obligation de ne pas extrader une personne qui risque un traitement ou un châtiment cruel ou inhabituel. Le fait de livrer un fugitif qui peut être condamné à la peine de mort viole l'article 12 de la Charte aussi sûrement que si l'on exécutait ce fugitif au Canada.»

Il s'ensuit que la ministre ne doit pas livrer l'appelant sans obtenir l'engagement décrit à l'article 6 du traité, qui exige simplement de la part de l'État demandeur qu'il s'engage à substituer une peine de prison à vie à la peine de mort, si ce prisonnier est trouvé coupable du crime. La ministre de la Justice n'a même pas demandé aux États-Unis de nous donner cette assurance.

Le fait de ne pas exiger un tel engagement équivaut à approuver officiellement la peine de mort, même si la politique publique du Canada est fermement opposée à cette pratique.» C'est ce que le juge Sopinka a écrit, tandis que le juge Cory qualifiait la peine capitale d'«ultime profanation de la dignité humaine».

Ces paroles sont une condamnation du geste posé par la ministre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette fin de semaine, les Canadiens et les Canadiennes vont célébrer la Fête de l'action de grâce, fête qui traditionnellement souligne la contribution précieuse de nos producteurs agricoles, leur contribution à notre identité et à notre souveraineté nationales.

Aujourd'hui, chaque fermier produit la nourriture dont 65 familles ont besoin. Néanmoins, sur la plupart de ces fermes, l'épouse du fermier doit travailler à l'extérieur de la ferme juste pour arriver à joindre les deux bouts.

Le premier ministre est-il prêt à fournir immédiatement une aide d'urgence de 1,3 milliard de dollars d'argent nouveau? Est-il prêt à aider ces fermiers à ne pas perdre leurs fermes, leur gagne-pain quotidien, pas la semaine prochaine mais aujourd'hui?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier et à plusieurs reprises depuis 1985, le gouvernement comprend parfaitement les difficultés qu'éprouvent les régions rurales du pays.

Le gouvernement a accru les crédits consacrés à l'agriculture de quelque 650 p. 100.

Le député a tout à fait raison; nos agriculteurs produisent des denrées de haute qualité. Les Canadiens consacrent moins de 15 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation.

Je tiens à dire au député que les entretiens que nous poursuivons avec les divers groupes agricoles au sujet de la troisième ligne de défense porteront fruit. Le député devra attendre. Nous comprenons l'urgence de la situation et nous essayons d'y remédier de cette façon.

• (1420)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, les chiffres les plus récents sur les faillites publiés aujourd'hui montrent qu'au mois d'août, en Saskatchewan, il y a eu une faillite d'exploitation agricole par jour. L'année dernière, le gouvernement a réduit les crédits affectés aux programmes d'aide aux agriculteurs de 1,3 milliard de dollars et il refuse depuis le début de l'année d'offrir une aide d'urgence de 1,3 milliard de dollars en argent frais aux producteurs canadiens.

Combien d'autres agriculteurs devront quitter leur exploitation et leur maison et renoncer à leur gagne-pain avant que le gouvernement n'annonce un programme d'aide d'urgence pour nos céréaliers?

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre ou au ministre de l'Agriculture: Pourquoi refusez-vous de donner tout de suite de l'argent aux agriculteurs. . .

M. le Président: Je voudrais rappeler aux députés que la tradition dans cette enceinte veut que les questions soient posées par l'entremise de la présidence et non directement au ministre intéressé.

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que le député s'intéresse maintenant à l'agriculture, et je suppose qu'il est sincère. Le député nous demande pourquoi nous n'agissons pas dès aujourd'hui; or, il connaît parfaitement les décisions difficiles que nous devons prendre, afin de juguler le déficit qui a été créé par le parti qu'il représente maintenant.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, nous avons été en mesure de répondre aux besoins des agriculteurs canadiens. Comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises, avant septembre dernier, on avait versé plus de 500 millions de dollars aux agriculteurs canadiens, surtout aux producteurs de céréales et d'oléagineux. D'ici à la fin de cette année, on distribuera quelque 1,5 milliard de dollars provenant des programmes de protection du revenu que sont le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net. Avant les semailles de l'année prochaine, les agriculteurs pourront compter sur une autre somme de 1,1 milliard de dollars. Les producteurs, les provinces et le gouvernement fédéral font tous leur part en l'occurrence.

Je tiens à dire au député que nous savons parfaitement que cela ne suffit pas. Le premier ministre en est conscient. Le gouvernement fera de son mieux pour résoudre le problème du manque à gagner des agriculteurs. Lorsque ce sera chose faite, j'espère que le député reconnaîtra nos efforts.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, en ce moment même, quelque 7 000 agriculteurs et citadins qui soutiennent leur cause sont assemblés devant le Parlement du Manitoba. Des villes entières se sont vidées, et les gens ont rempli 80 autobus environ pour aller à Winnipeg réclamer ensemble une aide qui devait leur être accordée l'an dernier, comme le ministre le sait. Le gouvernement est au courant du problème depuis des mois et il n'a rien fait.

Qu'attend donc le premier ministre? Un autre coup de fil de Grant Devine au milieu de la nuit? Le premier ministre et son gouvernement n'arrêteront-ils jamais de politicailler sur le dos de nos agriculteurs? Qu'attend-il pour mettre 1,3 milliard d'argent frais dans les poches d'hommes et de femmes partout au pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, je trouve assez curieux que l'on me pose une question puis que dès l'instant où je m'apprête à y répondre, les libéraux se mettent à chahuter. Les agriculteurs vont sérieusement mettre en doute la sincérité de l'auteur de cette question sur un sujet si important.

À une question que me posait hier le chef de l'opposition, j'ai répondu que, pour donner suite à ma rencontre avec les agriculteurs à Winnipeg vendredi dernier, le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture allaient soumettre des recommandations au Cabinet—dès demain matin peut-être—et que peu de temps après j'aviserais la Chambre de leur contenu.

Le président de la Fédération canadienne de l'agriculture, Ralph Jespersen, a publié aujourd'hui un communiqué dans lequel il se dit très satisfait des engagements pris par le gouvernement et des déclarations qu'il a faites. Le ministre a fait remarquer que, face au très grave problème que connaît l'industrie agricole, nous avons déjà accru de 650 p. 100 l'aide accordée aux agriculteurs canadiens. Ce n'est pas l'idéal, j'en conviens. Les agriculteurs souffrent encore, et nous allons faire plus pour eux. Je crois cependant que mon ami sera d'accord pour dire que je suis nettement mieux disposé envers les agriculteurs et leur famille que ne l'était un de mes prédécesseurs qui avait déclaré: «Pourquoi devrais-je me charger de vendre votre blé?»

* * *

LES ÉLEVEURS DE PORCS

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, le premier ministre sait qu'il n'a pas encore tenu la promesse qu'il avait faite aux des agriculteurs canadiens.

Ma question s'adresse au premier ministre. Il devrait savoir que le gouvernement américain impose sur les porcs vivants des droits de 22 $ par animal importé du Canada, ce qui représente une augmentation de 300 p. 100. Cela aura des conséquences désastreuses pour nos éleveurs de porcs qui connaissent déjà des temps difficiles et cela va clairement à l'encontre de l'Accord de libre-échange.

Le premier ministre va-t-il expliquer à la Chambre ce qu'il compte faire pour protéger nos éleveurs de porcs?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député, je sais, a une meilleure mémoire qu'il ne le prétend. Il se rappelle qu'il y a à peine quatre mois, grâce à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nous avons pu prendre des mesures contre des pratiques commerciales déloyales du gouvernement des États-Unis. Nous avons exposé les faits et nous avons obtenu gain de cause.

Comme le sait le député, le troisième et le quatrième groupes d'étude ont conclu qu'il s'agissait d'une subvention. Nous discutons avec le Conseil canadien du porc pour utiliser la même méthode, à savoir la présentation des faits à un groupe d'étude responsable de l'application du chapitre 19. Lorsqu'on expose les faits, on accepte les recommandations ou les conclusions du groupe d'étude.

Nous disposons d'un mécanisme et nous allons exposer le problème conjointement avec l'industrie comme nous l'avons déjà fait, et nous avons obtenu gain de cause à ce moment-là.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre.

Le premier ministre sait que le gouvernement des États-Unis subventionne ses éleveurs de porcs de différentes manières. Il a failli à ses engagements envers les Canadiens en négligeant d'obtenir une définition du terme subvention avant de signer l'accord de libre-échange. Maintenant, les États-Unis redéfinissent le terme quand et comme bon leur semble pour répondre à leurs besoins.

Je demande au premier ministre: Quand donc va-t-il tenir tête aux Américains au nom des Canadiens et obtenir des règles commerciales équitables avec les Américains?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député de l'opposition a demandé, à un moment donné, pourquoi nous ne définissions pas le terme subvention. J'attire son attention sur le mécanisme de règlement des différends dans l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis dont l'efficacité a été reconnue même par lui et par les éleveurs de porcs. Je crois que nous allons continuer à utiliser le mécanisme pour définir ce qui constitue une subvention.

Nous travaillerons en collaboration avec les éleveurs de porcs dans le but de présenter les faits à un groupe d'étude qui prendra une décision après avoir pris connaissance de ces faits.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Hier, le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, est venu le rencontrer à Ottawa. Le ministre peut-il nous dire si M. Devine a maintenant fini par comprendre la nécessité d'une troisième ligne d'assistance financière de 1,3 milliard de dollars? Et peut-il assurer à la Chambre que le programme d'aide qui sera annoncé vendredi visera précisément à combler le manque à gagner de 1,3 milliard de dollars en revenu net moyen pour la campagne agricole de 1990-1991 et qu'il ne fera pas

diminuer d'autant les sommes qui doivent être versées dans le cadre du RARB et du CSRN pour la campagne agricole de 1991–1992?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je trouve curieux que le député s'inquiète que j'aie rencontré le premier ministre de la Saskatchewan.

Cela fait partie des responsabilités de notre gouvernement et de ses ministres de rencontrer les premiers ministres des provinces. Le député se rappellera que j'ai rencontré le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet d'une question très sérieuse.

Le premier ministre de la Saskatchewan a écrit à mon collègue le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et à moi le 18 septembre pour exprimer son point de vue sur ce manque à gagner. Le député connaît le contenu de cette lettre, qui a eu une large diffusion. Le premier ministre de cette province a hier soir prononcé un brillant plaidoyer en faveur de l'agriculture dans l'ensemble du Canada, et non pas seulement en Saskatchewan. Nous nous sommes rencontrés à d'autres occasions et nous continuerons de le faire pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Le député sait qu'une annonce est imminente et je lui conseille simplement d'attendre. Il sait ce que nous avons fait pour les producteurs par le passé; il l'a reconnu.

• (1430)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Regina, au cours d'une tribune téléphonique, le premier ministre de la Saskatchewan a laissé entendre qu'une garantie de 5 $ le boisseau de blé pour les cinq prochaines années avait été donnée. Le ministre peut-il prendre à la Chambre le même engagement?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Comme le sait le député, je ne vais pas contester le mode de calcul du premier ministre de cette province. Mais le député sait aussi que, dans le cadre du RARB, le régime d'assurance-revenu brut conçu par les agriculteurs, les provinces et le fédéral, un prix de quelque 4,15 $ le boisseau avait été proposé.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il sait que les autorités du port de Churchill distribuent des avis de licenciement pour vendredi de cette semaine, parce que presque tout le grain qui transite par Churchill vient de la Saskatchewan et que, depuis plus de dix jours, plus de 10 000 tonnes de céréales sont immobilisées à Hudson Bay, en Saskatchewan, au lieu d'être acheminées vers le port de Churchill, dont les silos sont presque complètement vides. Comment le gouvernement peut-il dire qu'il tâche de vendre tout le blé qui se trouve là-bas?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, je ne sais pas si des navires sont disponibles au port de Churchill. Si les néo-démocrates voulaient bien rester tranquilles, nous pourrions tâcher d'en discuter parce que c'est une question importante pour les agriculteurs si ça ne l'est pas pour le député d'Edmonton.

Nous faisons face, à l'heure actuelle, à un arrêt de travail à Thunder Bay. Or, que je sache, nous n'avons pas de navires à Churchill. Je le dis au député, et je sais que les députés de la région desservie par la Commission canadienne du blé en conviendront, la commission a pour mandat de maximiser les rendements pour les producteurs. Elle l'a très bien rempli dans le passé et continuera de le faire.

S'il y a une raison, c'est peut-être que la suggestion du député ne permettrait pas de maximiser les rendements, contrairement à la façon dont la Commission canadienne du blé opère depuis quelques années.

* * *

LE GATT

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, l'Uruguay Round des négociations du GATT entre dans une phase cruciale. Le Canada est dans une situation difficile. Les autres pays exerceront une forte pression sur nous pour que nous cessions d'appuyer l'article XI, qui autorise les programmes de gestion de l'offre dans les secteurs du lait et de la volaille.

Le ministre peut-il assurer aujourd'hui aux producteurs de lait et de volaille du Canada que notre gouvernement ne sera partie à aucune entente du GATT qui ne prévoit pas le maintien et le renforcement de l'article XI de l'accord général?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme toujours, la politique de notre gouvernement a été élaborée à la suite de consultations avec les intéressés. Notre politique, qui consiste à obtenir le maintien et le renforcement de l'article XI dans le cadre de l'Uruguay Round, a été mise au point avec la collaboration des industries assujetties à la gestion de l'offre et des producteurs du Canada. Nous n'avons pas modifié notre position.

Je peux dire au député que les autres pays n'ont exercé aucune pression sur nous pour que nous apportions des changements. J'ai eu des rencontres avec le secrétaire américain à l'agriculture, M. Madigan, de même qu'avec le commissaire européen à l'agriculture, M. Ray McSharry. Loin d'exercer des pressions sur nous, la Communauté européenne a exprimé son appui à l'égard de notre position parce qu'elle croit qu'il est possible pour le Canada et pour elle de travailler ensemble pour clarifier et renforcer l'article XI.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux poser ma question supplémentaire au premier ministre. Ce que les agriculteurs canadiens veulent, ce sont des assurances fermes de la part du premier ministre. Le premier ministre peut-il nous promettre aujourd'hui que son gouvernement protégera et renforcera l'article XI du GATT qui permet aux agriculteurs d'avoir des quotas? Est-il prêt à s'engager à ne pas signer aucune entente multilatérale qui ne protège pas les quotas des agriculteurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis désolé, le député n'a pas dû entendre la réponse que j'ai donnée à son collègue. Cette question vient d'être posée dans une autre langue.

La politique de notre gouvernement ainsi que les mesures que nous proposons pour assurer le maintien et le renforcement de l'article XI dans le cadre de l'Uruguay Round ont été élaborées avec la collaboration des producteurs du Canada et des provinces canadiennes. C'est la position que nous avons adoptée. Nous n'avons pas reculé. Je l'ai déjà dit, nous cherchons des alliés parmi les autres pays participant à l'Uruguay Round. Le député fait signe du doigt et marmonne. C'est à se demander si ma réponse l'intéresse.

L'AGRICULTURE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des Céréales, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs de la région canadienne de l'Atlantique sont victimes d'une grave injustice. À titre d'exemple, à cause des coûts de transport des céréales, le lait et ses produits coûtent 11,5 p. 100 plus cher à produire dans l'Atlantique qu'au Québec, et il en coûte 33 p. 100 de plus pour élever des porcs dans cette région qu'en Ontario.

Le gouvernement a en effet réduit de 60 p. 100 l'aide au transport dans le Canada atlantique.

Le ministre peut-il dès maintenant donner à la Chambre l'assurance qu'il répondra aux besoins des agriculteurs du Canada atlantique et qu'il mettra en oeuvre la politique que le conseil des agriculteurs de l'Atlantique a proposée en juin dernier au sujet des céréales fourragères?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je ne prête pas foi aux chiffres avancés par mon collègue, mais je lui rappelle, comme il le sait pertinemment, qu'en vertu du Programme d'aide au transport des céréales fourragères, le gouvernement fédéral fournit, au nom des Canadiens, une aide au secteur agricole du Canada atlantique. Comme il le sait également, à une réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture qui a eu lieu à Kananaskis en juillet dernier, tous les ministres présents ont accepté que nous étudiions le système de transport dans le secteur agricole, c'est-à-dire le système d'aide au transport des céréales fourragères dans la région canadienne de l'Atlantique et le système de transport du grain dans l'Ouest.

Nous étudions cette question afin de nous assurer que les deniers publics que nous avons engagés dans le secteur agricole servent le plus efficacement possible les intérêts des producteurs. Ces derniers appuient d'ailleurs notre démarche.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, selon une proposition du Atlantic Farmers Council, les dépenses fédérales à l'appui du secteur agro-alimentaire, depuis dix ans, ont progressé de 4,3 p. 100 dans la région de l'Atlantique, de 9,2 p. 100 au Québec et en Ontario et de 29,5 p. 100 dans l'Ouest.

Je n'ai pas l'impression que ce soit un traitement très équitable pour la région de l'Atlantique, si on le compare à celui qui est réservé à ses voisins de l'Ouest.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre, monsieur le Président. À la réunion qui a eu lieu en Alberta, en juillet, tous les ministres provinciaux de l'Agriculture ont appuyé la proposition parce qu'ils savaient fort bien que les agriculteurs de la région de l'Atlantique se faisaient rouler.

Le ministre va-t-il s'engager envers la Chambre à consentir une aide qui est absolument nécessaire pour le transport des céréales fourragères afin que la région de l'Atlantique ne soit pas désavantagée face à la concurrence, et nous assurera-t-il—ce qui est de la plus haute importance, monsieur le Président—que cette aide ne pourra pas donner lieu à l'imposition de droits compensateurs dans le cadre de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, dans sa question précédente, le député a laissé entendre qu'il fallait fournir des céréales au secteur agricole de l'Atlantique parce que c'était très important pour la gestion de l'offre. Le député sait mieux que moi que l'un des avantages des régimes de gestion de l'offre au Canada et l'une des raisons pour lesquelles les producteurs et les gouvernements les défendent si vigoureusement est que ces régimes tiennent compte des frais de production.

Le député pourra vérifier auprès de ses collègues de l'Atlantique, mais je dois lui dire que, si les responsables du régime de gestion de l'offre dans la région ne mangeaient pas à deux râteliers, soit le régime de gestion de l'offre et l'aide au libre-échange, il y aurait de quoi offrir une assistance pour le transport des céréales fourragères dans les secteurs qui ne bénéficient pas de la gestion de l'offre, dans la région de l'Atlantique.

Mme Campbell (South West Nova): C'est de la poudre aux yeux.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma question s'adresse au premier ministre.

Les travailleurs des chantiers navals de la côte ouest sont indignés de la façon injuste dont le gouvernement fédéral accorde les contrats de construction navale. Il n'a pas donné le Polar 8 à la Colombie-Britannique, contrairement à ce qu'il avait promis, il a fermé nos plus gros chantiers navals et il a mis à pied des centaines de travailleurs, comme le premier ministre le sait. Pendant ce temps, les chantiers navals du Québec reçoivent des contrats de plusieurs milliards de dollars et les Maritimes en obtiennent pour des millions de dollars.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire pour revitaliser la construction navale en Colombie-Britannique et pour traiter cette province équitablement? Ne faisons-nous pas aussi partie du Canada?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, si la députée a suivi la rationalisation de la construction navale au Canada, elle sait que nous avons rationalisé les chantiers des Grands Lacs et de l'ouest du Canada et surtout ceux du Saint-Laurent et que nous avons l'intention de rationaliser ceux des Maritimes.

Quant au processus d'attribution des contrats, je réponds à la députée que Halifax-Dartmouth Industries a obtenu le contrat auquel elle fait allusion parce que sa soumission était préférable à celle des chantiers de la côte ouest. Voilà pourquoi la Colombie-Britannique n'a pas obtenu ce contrat.

• (1440)

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, en Colombie-Britannique, nous savons que rationalisation est synonyme de fermeture de chantiers et de mises à pied, et non de revitalisation.

Des centaines, je dis bien des centaines d'ouvriers qualifiés et très expérimentés des chantiers navals doivent recevoir de l'assistance sociale depuis presque deux ans parce que le gouvernement tarde à leur verser une indemnité convenable, comme il leur a promis.

En quoi consiste le plan d'adaptation de la main-d'oeuvre prévu par le gouvernement et quand ces travailleurs âgés recevront-ils l'indemnité promise?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, les discussions se poursuivent avec la Colombie-Britannique et les chantiers navals de cette province pour mettre au point un plan approprié. Nous attendons une version définitive. Elle devrait être prête dans quelques semaines.

Au sujet du dernier grand contrat de construction navale qui a été accordé à Halifax-Dartmouth Industries et à Fenco, je tiens à dire à la députée que la partie la plus importante, la plus intelligente, pour ainsi dire, de ce contrat, celle qui fait appel à la technologie la plus avancée, a été attribuée au complet à la Colombie-Britannique, c'est-à-dire à Macdonald Dettwiler. Il s'agit d'un contrat de 50 millions de dollars.

Questions orales

LA YOUGOSLAVIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et concerne la situation critique dans laquelle se trouve la Yougoslavie.

Le dernier cessez-le-feu, prévoyant fondamentalement la fin du blocus naval, le retrait des troupes des casernes et la distribution de vivres de secours aux villes, est le plus prometteur jusqu'à maintenant.

Il est essentiel que la collectivité internationale fasse tout en son pouvoir pour que le présent cessez-le-feu ait une chance de réussir, contrairement aux autres qui ont précédé.

Le premier ministre ferait-il part aux Canadiens des mesures additionnelles que le gouvernement canadien a prises aujourd'hui pour assurer le strict respect du cessez-le-feu par toutes les parties intéressées et pour mettre fin à la violence et à la boucherie inutiles en Yougoslavie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue se rappellera peut-être que le gouvernement canadien a été le premier à prier le secrétaire général des Nations Unies de prendre des mesures et d'amener son organisation à faire quelque chose pour mettre fin à la grande tragédie qui se déroule en Yougoslavie.

Par suite de cette intervention et de démarches entreprises ultérieurement par d'autres membres du Groupe des Sept, le secrétaire général des Nations Unies a nommé M. Cyrus Vance envoyé spécial en Yougoslavie. Nous croyons savoir qu'il doit partir incessamment pour ce pays en vue de contribuer à y établir un cessez-le-feu qui sera, nous osons le croire, absolument définitif.

À cette fin, le Canada avait demandé à l'origine qu'on invoque le pouvoir spécial des Nations Unies. Nous avons proposé en outre la participation des forces canadiennes de maintien de la paix en tant qu'élément important d'une solution onusienne globale et complète à la tragédie yougoslave.

Nous nous réjouissons de constater que des progrès sont accomplis en ce sens, car nous estimons que la tragédie yougoslave est telle qu'elle nécessitait non seulement l'intervention de la Communauté européenne mais encore celle du Conseil de sécurité de l'ONU, et voici que le processus est désormais engagé.

HAÏTI

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre.

Hier, pour ramener le président Aristide au pouvoir, l'OEA a répondu à l'appel qu'il avait lancé en décrétant un embargo commercial contre Haïti. Notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures a offert la participation du Canada à une équipe internationale d'observateurs chargée de surveiller le respect des droits de la personne et de revaloriser les institutions démocratiques.

Je voudrais savoir ce que le gouvernement a fait concrètement ici, au Canada, pour donner suite à cette déclaration.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons été très efficaces. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures compte parmi ceux qui ont élaboré la politique de l'OEA. C'est avec beaucoup de compétence et de courage qu'elle a défendu les intérêts du Canada à Haïti dans des circonstances très difficiles. Elle a participé à l'établissement d'un ensemble de sanctions et d'autres moyens pacifiques pour imposer et faire respecter les volontés de l'OEA.

Nous nous battons sur ce front et sur plusieurs autres afin de hâter le retour du président élu démocratiquement de Haïti. À cette fin, nous avons proposé de détacher des civils canadiens au sein d'une force de l'OEA élargie ou des Nations Unies. Bien que des observateurs aient été envoyés à Haïti en prévision des élections, nous estimons que nous avons eu tort de ne pas nous rendre compte que la démocratie et les institutions démocratiques y étaient encore trop fragiles pour les abandonner à leur sort sitôt après.

Les Nations Unies et l'OEA ont un rôle très important à jouer dans le maintien d'une commission de surveillance chargée de revivifier les institutions démocratiques qui n'existent que depuis peu à Haïti.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, à St. John's, Terre-Neuve, ce matin, les bureaux du syndicat des pêcheurs ont été pris d'assaut par un groupe de pêcheurs en colère et à bout de nerfs. Ces pêcheurs menacent de faire subir le même sort aux bureaux du ministère des Pêches.

Tous les pêcheurs sont furieux à cause des quotas de poisson dérisoires qui ont été attribués aux pêcheurs côtiers de l'est du Canada, alors que les pays étrangers s'en donnent à coeur joie des deux côtés de la zone de 200 milles.

Je voudrais que le ministre des Pêches et des Océans nous dise pourquoi son gouvernement a négocié il y a quelques semaines les quotas de l'an prochain, de 1992, dans la zone 3NO, qui fait pourtant l'objet du différend des deux côtés de la zone de 200 milles. Ces quotas sont de 6 000 tonnes de morue pour le Canada, de 7 200 tonnes pour les pays étrangers et de 1 600 tonnes pour l'URSS, tout cela dans la zone de 200 milles.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de provoquer la colère des pêcheurs en favorisant les flottes de pêche étrangères?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne peux pas et je ne veux pas engager un débat avec le député sur tous les points qu'il vient de soulever.

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Je rappelle à la Chambre, c'est-à-dire à ceux qui s'intéressent aux pêcheurs, que les représentants du ministère des Pêches et des Océans tiennent actuellement une rencontre avec les pêcheurs de Terre-Neuve pour tenter de trouver une solution au problème mentionné par le député.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, hier soir—et c'est un bon exemple de ce qui irrite vraiment les pêcheurs canadiens—, un autre navire canadien ayant à son bord six membres d'équipage a été arraisonné par un navire de guerre, le *Margaree*, un patrouilleur des pêches ayant à son bord 240 hommes d'équipage. Le capitaine canadien a été arrêté alors que son navire était entre deux bateaux de pêche à la seine espagnols. Les bateaux espagnols n'ont pas été inquiétés. Cela se passait dans la zone de 200 milles, et le navire canadien n'avait à son bord que 200 livres de morue utilisée comme appât.

Nos pêcheurs veulent savoir pourquoi des bateaux étrangers ne sont pas arraisonnés. Que faisaient donc ces navires? Ils n'étaient sûrement pas là pour permettre à leur équipage de se faire bronzer.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Voilà un autre libéral qui parle d'expulsion.

Monsieur le Président, je viens tout juste de dire au député que des porte-parole du ministère des Pêches et des Océans discutaient en ce moment même avec les pêcheurs de Terre-Neuve pour trouver une solution à leurs problèmes. Au lieu de toujours jeter de l'huile sur le feu, le député pourrait, pour une fois, faire des propositions constructives qui seraient susceptibles d'aider les pêcheurs au lieu de nous casser les oreilles.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dernièrement, le ministre a indiqué au haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés qu'il fallait mieux protéger les réfugiés les plus nécessiteux comme les femmes et les enfants qui constituent la majorité des 18 millions de réfugiés et qui, dans certains cas, doivent être réinstallés dans des pays comme le Canada.

Or, depuis 1988, dans le cadre du programme fédéral «Femmes en détresse», programme auquel aucun plafond n'a été fixé, ce gouvernement n'a accueilli chaque année que 32 familles dirigées par des femmes.

• (1450)

Le ministre entend-il suivre sa propre recommandation en accueillant au moins 100 femmes en détresse cette année?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'espère que le député ne critique pas ici le Canada et le processus de reconnaissance du statut de réfugié mis en place par le gouvernement. Le Canada jouit, dans le monde entier, d'une réputation enviable. Nous faisons notre part en tant que gouvernement et en tant que pays.

J'ai rencontré dernièrement le représentant du Haut commissariat au Canada. Il n'a eu que des éloges pour la collaboration et la coopération que le Canada apporte au HCR. Nous allons continuer dans cette direction.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question ne portait pas sur le processus de reconnaissance au Canada, comme le ministre aimerait le penser, mais sur le programme outre-mer dans le cadre duquel le gouvernement a annoncé qu'il n'accueillera, cette année, que la moitié du petit nombre de réfugiés, 13 000, qu'il avait promis d'accueillir dans les quatre dernières années.

Entend-il combler cet écart en accueillant un plus grand nombre de femmes et d'enfants en détresse?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le Canada n'a pu respecter l'objectif des 13 000 réfugiés qu'il s'était fixé en raison de la situation qui règne dans cette partie du monde, situation que le député connaît bien.

Nous avons plutôt pris 2 000 places de cet objectif de 13 000 et accéléré l'admission au Canada de membres des familles des personnes qui ont demandé, et reçu, le statut de réfugié au Canada. Le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a loué cette initiative et déclaré que le Canada faisait un travail formidable.

* * *

[*Français*]

LES MINES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le secteur minier québécois attend avec impatience la signature de la prochaine entente Canada-Québec pour le développement minéral. Le Québec et le Canada sont sur le point de s'entendre sur le tourisme, le développement régional et les forêts. Est-ce que le Québec a commencé ses délibérations avec le gouvernement fédéral concernant une entente auxiliaire sur le développement minéral pour le secteur minier?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous avons effectivement reçu l'autorisation du gouverneur en conseil pour négocier des ententes, tout d'abord, sur le développement industriel, la forêt et le tourisme, ce que nous faisons actuellement avec le gouvernement du Québec. Dans le secteur minier, le Québec n'avait pas signifié au départ une priorité particulière à ce niveau. Cependant, mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me dit qu'il est en contact avec la ministre québécoise des Mines, et que si le Québec manifeste une intention particulière, il est bien évident que nous sommes intéressés à considérer la question, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LE PORT DE THUNDER BAY

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Hier soir, le ministre a dépêché un de ses fonctionnaires à Thunder Bay, pour rencontrer les deux parties dans le conflit de travail qui se produit aux élévateurs à grains de la tête des Grands-Lacs. Le rôle que doit jouer ce fonctionnaire reste encore obscur.

Je demande au ministre de préciser ce que fait M. Edmondson à Thunder Bay et ce qu'il a communiqué au ministre jusqu'à maintenant sur ses rencontres avec les deux parties. Le ministre a-t-il l'intention de présenter un projet de loi exigeant le retour au travail?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, en effet, j'ai dépêché à Thunder Bay le directeur général de la Direction de la médiation et de la conciliation de Travail Canada, pour qu'il fasse le point sur la situation après avoir discuté avec le dirigeant syndical et l'avocat qui représente les pools. M. Edmondson doit me faire un compte rendu plus tard aujourd'hui.

Le message que j'ai envoyé aux parties dans ce conflit, c'était qu'elles devaient arriver elles-mêmes à un règlement. Le député sait bien que plus de 90 p. 100 des conflits de travail au Canada se règlent grâce au processus de négociation collective. Nous insistons pour que les parties arrivent à un règlement sans tarder.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, hier soir, le syndicat a écrit au ministre pour lui demander d'invoquer les dispositions qu'il peut prendre en vertu du Code canadien du travail afin de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail dans le secteur de la manutention des céréales au Canada. Des changements importants se sont produits dans ce secteur au cours des années. La dernière enquête, menée en 1975, ne traitait que du port de Vancouver.

Le ministre acceptera-t-il aujourd'hui d'instituer une commission d'enquête sur les relations de travail dans le secteur de la manutention des céréales? En outre, examinera-t-il plus particulièrement la situation du port de Thunder Bay, afin de trouver un moyen de l'aider à traverser ses difficultés à l'avenir?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je me suis effectivement entretenu avec le président du syndicat, M. Daniher, qui a évoqué une commission d'enquête sur les relations de travail dans cette industrie. Il a été très précis dans ses propos. Il m'a dit: «Parlons de cette question une fois que le différend sera réglé.»

Je demanderais pour l'instant qu'on s'efforce avant toute chose de régler ce différend.

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Le bureau régional du ministère des Affaires indiennes a signalé la semaine dernière à l'organisme MicMac Family and Children's Services de la Nouvelle-Écosse qu'on avait refusé de lui accorder les fonds qu'il demandait pour son projet Opération refuge visant la création d'une maison de transition dont les femmes et les enfants autochtones avaient un urgent besoin.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi ce projet tout à fait essentiel a été rejeté?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis désolé de devoir signaler à la députée que j'ignore les raisons de cette décision.

Je connais certes fort bien le projet Opération refuge et l'importance énorme qu'il revêt dans les collectivités autochtones, pour les femmes et les familles autochtones dans le besoin, et je vais me pencher immédiatement sur cette question.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, le problème, c'est que le bureau régional du ministre a dit à l'organisme Micmac Family and Children's Services que ses documents n'avaient pas été présentés au moment opportun. Or, il n'en est rien. Le projet faisait partie du plan pluriannuel et le ministère avait jugé qu'il s'agissait là d'une de ses principales priorités.

Je comprends que le ministre ne soit pas au courant de cette situation, mais je lui demande de s'engager aujourd'hui à se pencher sur la question, étant donné que les femmes et les enfants autochtones de la Nouvelle-Écosse ne disposent d'aucun service à l'heure actuelle.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, normalement, le député qui soulève une question de cette importance à la Chambre devrait m'envoyer une note pour m'expliquer la situation, afin que j'aie la possibilité de demander des explications à mes fonctionnaires.

Je m'engage à le faire. Je déplore simplement que la députée ne m'ait pas avisé à l'avance de sa question.

[*Français*]

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Dix millions de Canadiens ont pu recevoir aujourd'hui un message très personnel de son gouvernement. En d'autres termes, son gouvernement, par son agence de propagande, vient d'émettre dix millions de pamphlets et, en examinant ce pamphlet, je ne vois pas le premier ministre.

Je demande donc au premier ministre: Est-ce qu'il n'endosserait pas ces propositions? Aurait-il honte de ces propositions ou aurait-il honte de lui-même?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pensais que j'avais tout vu. La semaine dernière, j'ai vu son chef intérimaire défendre le fédéralisme. Là, je le vois en train de me défendre, défendre mes intérêts!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Si ma photo était sur le dépliant, le député aurait été le premier à se lever pour s'en plaindre en disant que le gouvernement canadien faisait de la propagande partisane. Alors, je pense que tous les Canadiens réalisent qu'à l'occasion de l'octroi des prix, le député de Shefford aura le prix numéro 1 du Canada dans le domaine de l'hypocrisie!

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, justement, j'ai une question supplémentaire.

Bien sûr, le premier ministre n'est pas dans ce dépliant qui est tout de même un document de propagande constitutionnelle, un document de propagande partisane et un document de propagande personnelle, pas pour lui, mais pour son successeur.

Je demande donc au premier ministre comment il peut justifier 15 millions de dollars pour faire la promotion de son successeur à la chefferie du Parti conservateur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ayant gagné le premier prix pour l'hypocrisie, il gagne le deuxième de l'insignifiance!

Chose certaine, c'est que je ne sais pas, monsieur le Président, qui sera mon successeur comme chef du Parti conservateur et ce ne sera pas avant longtemps. Deuxiè-

ment, celui qui va me succéder sera premier ministre du Canada, *but you, my friend, never will be!*

* * *

• (1500)

LES PROPOSITIONS D'UNION ÉCONOMIQUE

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, ma question s'adresse à mon honorable collègue, le ministre du Revenu national. Selon un article publié dans le *Journal de Montréal*, daté du 4 octobre dernier, le critique financier du Parti québécois déclarait, et je cite: «M. Otto Jelinek vient de révéler la vraie nature des propositions fédérales en déclarant que jamais l'Ontario n'aurait accru son déficit de 300 p. 100 si l'union économique avait été en vigueur.» Comment, monsieur le Président, le ministre peut-il expliquer cette déclaration quand le ministre des Relations fédérales-provinciales dit que les nouvelles propositions d'union économique n'auront aucun effet sur les politiques budgétaires des provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je pense que cette interprétation résulte du titre trompeur paru la semaine dernière dans le journal *Le Devoir*, qui ne reflétait pas ce que j'ai dit à l'Institut canadien des comptables agréés et, d'ailleurs, le corps de l'article ne confirmait pas le titre.

Pour clarifier la situation, je vais vous lire la transcription de ce que j'ai dit, et je cite: «La proposition d'union économique n'empiète en aucune manière sur la compétence provinciale, que ce soit dans le domaine budgétaire ou autre. Elle n'empiète sur le processus de personne.»

C'est ce que j'ai dit la semaine dernière, c'est ce que je dis aujourd'hui et c'est ce que je dirai demain.

* * *

LES MINES

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'industrie minière est en grande difficulté dans le Nord de l'Ontario. L'année dernière, cette industrie a perdu un millier d'emplois dans la seule région de Timmins. Tous les deux jours, ou du moins une fois par semaine, nous apprenons qu'une mine fait des compressions budgétaires ou ferme ses portes.

La question que je pose au ministre est la suivante: «Le ministre peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour venir en aide à cette industrie?»

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question du député est des plus pertinentes et a été abordée par les ministres intéressés, tant sur le plan provincial que fédéral. Les ministres des Mines ont tenu récemment à Halifax une réunion à laquelle ont été invités des représentants de l'industrie, y compris des prospecteurs et des promoteurs.

Certains d'entre eux ont proposé qu'on offre de nouveaux incitatifs en particulier aux petites sociétés minières. La plupart de ceux qui nous donnent des conseils savent que ce n'est pas la voie à suivre, et je suis d'accord avec eux.

Dans le domaine des mines, il ne fait pas de doute que la question de la compétitivité est en train de s'imposer. Quant à la modernisation, il semble qu'il en soit ainsi également. En témoignent Sudbury et Thompson, pour ne citer que ces deux cas.

Heureusement, nous espérons conclure rapidement avec l'Ontario une entente d'aide pour la défense mutuelle qui nous permettra non seulement d'appliquer de nouvelles techniques, mais aussi de trouver des réserves additionnelles grâce à ces mêmes techniques.

* * *

LES ACIERS ALGOMA

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je constate que le gouvernement est au moins conséquent. Je réponds par la négative.

Ma question s'adresse par votre intermédiaire, monsieur le Président, au ministre d'État à la Privatisation. Lundi, le ministre a affirmé qu'il était bel et bien recommandé d'offrir aux Aciers Algoma le secours proposé par le service des finances. Or, selon un haut fonctionnaire du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, la décision finale proposée par son ministère et l'affirmation du ministre ne concordent pas.

Qui peut nous donner la réponse finale? Quelle est-elle? Y aura-t-il, oui ou non, des crédits d'impôt?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, nous avons établi des critères pour les projets de participation des employés. Les critères existent donc, et la province de l'Ontario les connaît très bien.

La société Algoma ne répond pas à tous les critères, et c'est pourquoi le projet l'intéressant n'a pas été approuvé. Les critères sont établis en vue de certains projets d'actionnariat des employés. J'ai fait parvenir au député une liste des critères et je suis persuadé qu'il y voit clair.

QUESTION DE PRIVILÈGE

RÉTRACTION

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, durant un échange entre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et des députés néo-démocrates, l'un des députés du NPD a formulé quelques interjections. J'ai aussi fait des commentaires que je retire entièrement et sans hésitation. Ces propos étaient inappropriés et malavisés. Je demande sincèrement pardon à la Chambre.

Des voix: Qu'avaz-vous dit? Qu'avez-vous dit?

[*Français*]

M. Plamondon: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je voulais simplement vous demander. . .

M. le Président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement, mais avant, je dois reconnaître l'honorable député d'Essex—Windsor sur une question de privilège.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai entendu l'échange de propos dont parlait le député qui a fait l'avant-dernière intervention. Elle se rapportait à mon collègue. . .

M. le Président: Je suis désolé. La tradition et la pratique de la Chambre veut que, lorsqu'un député a retiré ses propos d'une façon sans équivoque, l'affaire soit close. Le député peut souhaiter en discuter plus longuement, mais la raison pour laquelle une telle règle est appliquée, c'est qu'en certaines circonstances, ça pourrait se prolonger sans fin. On y reviendrait sans cesse, et il faut y mettre fin.

J'ai écouté très attentivement les excuses formulées. Je regrette l'incident, mais le député s'est excusé et on n'en parle plus.

Le député d'Essex—Windsor a-t-il une autre question de privilège à faire valoir? Est-ce une question différente?

Je lui cède la parole.

M. Langdon: À titre de rappel au Règlement, monsieur le Président, je veux dire que si quelqu'un retire ses paroles, il s'impose à mon avis que. . .

Recours au Règlement

M. le Président: J'essaie de faire comprendre que ce n'est pas approprié de continuer un débat interminable quand la personne a pris la parole pour s'excuser humblement et a clairement retiré ses paroles.

Il faut clore la question, autrement nous y passerions tout l'après-midi.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PROPOS TENUS LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, j'ai été surpris tout à l'heure d'entendre le très honorable premier ministre utiliser à l'endroit de confrères de la Chambre des communes, les mots «hypocrite» et «insignifiant». Est-ce que c'est dans le langage parlementaire permis, monsieur le Président? Dans l'affirmative, nous allons nous en servir nous aussi, mais je crois qu'il serait préférable que l'on retire ces phrases du langage parlementaire.

M. le Président: J'examinerai l'échange qu'il y a eu. En général, le mot «hypocrite» n'est pas parlementaire, mais peut-être est-il nécessaire de considérer le contexte. . .

Des voix: Ah! Ah!

M. le Président: Après que j'aurai eu l'occasion de considérer le contexte, naturellement, je rendrai une décision.

[*Traduction*]

M. McCurdy: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Je cède d'abord la parole au leader parlementaire du gouvernement et ensuite au député de Windsor—Sainte-Claire.

LA JOURNÉE DE L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je souhaiterais que la journée de demain soit désignée journée de l'opposition.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le député d'Essex—Windsor tente de faire valoir un point que je tiens à soulever moi-même.

Au cours des quelques dernières semaines, il a été décidé de créer un comité pour étudier l'emploi de termes sexistes à la Chambre.

M. le Président: Cette question me pose un problème, mais je sais que je peux compter sur la collaboration du député. En effet, l'usage et la tradition veulent que les députés se plaignent à la présidence de propos offensants ou inexacts tenus en cette enceinte. Si un député tient manifestement des propos déplacés, le Président peut lui ordonner de se rétracter, l'expulser ou encore lui retirer le droit de parole pour très longtemps.

• (1510)

Dans le cas qui nous préoccupe, le député a présenté ses excuses, comme le veut l'usage. De toute évidence, les députés, tout comme le Président peut-être, ont cette question à coeur. Cependant, je ne puis laisser se poursuivre le débat à ce sujet car la question est trop épineuse et créerait donc un mauvais précédent.

Si le député souhaite élargir le mandat du comité consultatif, dont on soulève la question par suite de remarques sexistes, je lui demanderais de faire une demande pressante en ce sens.

Le député se souviendra peut-être qu'au moment où la décision a été prise, la présidence avait bien précisé que la question englobait beaucoup plus que de simples propos sexistes et qu'elle mettait en cause les règles de la bienséance. D'autres genres de remarques peuvent paraître tout aussi offensants à une personne raisonnable et honnête.

Si le député veut saisir la présidence d'une telle suggestion, j'en discuterai avec les leaders des partis à la Chambre. Autrement, je demanderais au député de se montrer coopératif et de ne pas prolonger le débat sur des propos qui ont été retirés.

M. McCurdy: Monsieur le Président, mon intervention est très simple. En réaction à un incident survenu à la Chambre, celle-ci a décidé de se pencher sur l'utilisation d'expressions sexistes par les députés.

Je demande maintenant que le comité chargé de cet examen inclue également dans son mandat l'utilisation d'expressions racistes à la Chambre.

M. le Président: Je prends note de la requête du député et j'en discuterai avec mes collègues.

Je tiens aussi à remercier le député d'avoir respecté les règles de procédure en me laissant déterminer où il convenait d'arrêter la discussion sur le sujet.

[*Français*]

L'honorable député de Richelieu, sur le même rappel au Règlement? Sur un autre rappel au Règlement? J'accorde la parole à l'honorable député.

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est qu'il y avait beaucoup de bruit et je n'ai pas entendu clairement votre réponse. Est-ce que votre réponse était à savoir que vous reviendrez pour expliquer quand on peut utiliser le mot «hypocrite» et quand on ne peut pas l'utiliser? Ou est-ce que vous demanderez au premier ministre de retirer ses paroles, demain?

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai déclaré que j'examinerais ce qui a été dit exactement et dans quel contexte, puis que je ferais rapport à la Chambre.

Le député peut avoir l'assurance que j'examinerai attentivement la question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SENSIBILISATION AU SIDA

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la semaine du 7 au 13 octobre 1991 est la semaine nationale de sensibilisation au SIDA, et pour la première fois depuis son instauration, elle est reconnue dans l'ensemble du pays. De Victoria à Terre-Neuve, les organismes communautaires et les travailleurs de première ligne oeuvreront en vue de mieux renseigner les gens sur tous les aspects du VIH et du SIDA.

Le fait que cette semaine, qui a été lancée à titre de petite initiative locale en 1984, soit devenue un événement national témoigne du dévouement et des efforts exhaustifs de tous les intervenants de la lutte contre le SIDA.

[*Français*]

Et pourtant, monsieur le Président, il reste encore énormément de gens à qui il faut expliquer ce que signifie le fait d'être atteint du SIDA et la façon de le prévenir.

Cette semaine vise à sensibiliser les gens à faire en sorte que le plus grand nombre de personnes possible comprennent bien que le SIDA nous touche tous. Cette semaine se veut une semaine d'éducation et de prévention, une semaine axée sur le soin et le traitement des personnes qui vivent avec le SIDA et sur l'appui qui leur est offert. Il s'agit d'un événement qui a pour objet de réunir les forces en jeu et d'accroître la collaboration entre la gamme d'organismes qui, ensemble, luttent contre cette épidémie.

[*Traduction*]

Cette semaine est aussi axée sur la collaboration internationale. J'ai annoncé plus tôt aujourd'hui que mon ministère avait délivré un avis de conformité pour le DDI. Cette mesure a été prise à la suite du premier examen conjoint d'une drogue nouvelle effectué par la Food and Drug Administration des États-Unis et la Direction générale de la protection de la santé du ministère. C'est donc dire que les personnes atteintes du SIDA qui ne peuvent pas prendre de l'AZT pourront maintenant avoir aisément accès au DDI. Voilà donc de bonnes nouvelles qui nous encourageront dans notre lutte contre le SIDA.

[*Français*]

Le VIH et le SIDA font partie de la société canadienne depuis 10 ans, période au cours de laquelle la réponse de tous les paliers de la société s'est accrue, monsieur le Président, de façon considérable. Cependant, avec une maladie comme le SIDA, nous ne pouvons pas nous permettre de tolérer un optimisme béat, surtout chez les personnes qui estiment que le VIH et le SIDA ne sont pas des éléments pertinents pour elles. À mon avis, ce sont précisément ces personnes qu'il faut tenter de rejoindre cette semaine. La compassion et la sympathie qui caractérisent les Canadiens et les Canadiennes ne pourront être exprimées que lorsque chacun d'entre nous se sera rendu compte que le SIDA nous touche tous.

La Semaine de sensibilisation au SIDA nous donne l'occasion de mieux saisir cette maladie. Car dès que nous comprenons bien quelque chose, nous perdons cette panique qui aveugle et qui vient d'une crainte de l'inconnu et nous façonnons les outils nécessaires pour combattre et finalement vaincre l'ennemi. La Semaine de sensibilisation au SIDA aborde aussi l'apprentissage de la façon d'offrir un appui et de la compassion aux personnes qui vivent avec le SIDA et le VIH, aux personnes qui leur prodiguent des soins, à leurs amis, à leurs familles et aux êtres qui leur sont chers. Il nous appartient donc de faire de notre pays un pays où ces personnes peuvent vivre encore à l'aise.

[*Traduction*]

Il n'est pas facile de confronter nos préjugés, mais une fois que ces obstacles sont franchis, nous constatons bien que la maladie l'emporte sur la discrimination. Il s'agit là d'un message que les Canadiens et Canadiennes de toutes les conditions sociales peuvent partager. La sensibilisation et la connaissance nous permettront tous de mieux comprendre toute personne ainsi touchée et de sympathiser avec elle.

Il est à espérer que la sensibilisation au SIDA et la lutte contre cette maladie dureront longtemps après que se sera écoulée cette semaine, et qu'elles s'intensifieront jusqu'à ce qu'une cure véritable soit découverte.

Monsieur le Président, j'incite tous mes collègues à la Chambre et ailleurs à faire ce qu'ils peuvent pour faciliter la promotion et la réussite de la semaine de sensibilisation au SIDA.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour vous comme pour moi, c'est une semaine comme une autre. Elle a sept jours qui représentent effectivement 98 heures de travail, de sommeil et de temps passé avec ses amis et sa famille. Mais pour une personne atteinte du SIDA, une semaine peut durer une éternité pendant laquelle cette personne souhaite qu'il y ait un remède à cette maladie incurable.

Cette semaine est la Semaine de sensibilisation au SIDA. C'est le moment où les Canadiens devraient prendre conscience de la gravité de cette maladie, de la douleur et des souffrances que celle-ci cause à tant de jeunes, hommes, femmes et enfants, ici au Canada.

Il faut que je me pose la question suivante: est-ce que ce sont les Canadiens qui ne sont pas sensibilisés, ou est-ce le gouvernement du Canada?

La stratégie nationale sur le SIDA qu'on avait annoncée a été une immense déception. On n'a pas alloué d'argent frais pour la mettre en oeuvre, on n'a procédé qu'à une redistribution des crédits déjà existants. Dans son discours lors de la cinquième conférence internationale sur le SIDA, tenue à Montréal le 9 juin 1989, l'ancien ministre de la Santé a déclaré: «La deuxième chose dont je me suis rendu compte, c'est que nous devons sortir victorieux de cette lutte. Il ne tient qu'à nous de trouver la solution. J'estime que le gouvernement fédéral a un rôle crucial à jouer ici au Canada. Nous pouvons donner l'exemple en aidant à mobiliser toutes les bonnes volontés afin de vaincre ensemble cette terrible maladie.»

Le 19 juin 1991, le Comité permanent de la santé et du bien-être social a envoyé son rapport définitif à la Chambre des communes. Celui-ci contient des recommandations dont la préparation a pris de nombreux mois de consultations avec des témoins experts. Parmi ces témoins, il y avait des gens qui essayaient de lutter contre le SIDA, à titre personnel et professionnel. Ils ont dit que les groupes très exposés se méfiaient des examens de détection de l'anticorps anti-VIH et qu'ils avaient besoin qu'on leur garantisse l'anonymat.

Sur les conseils de ces personnes, le comité permanent a recommandé qu'on procède à des enquêtes anonymes dans la recherche sur le SIDA et que les examens de détection de l'anticorps anti-VIH soient effectués avec la garantie de confidentialité appropriée.

• (1520)

De plus, le comité a fait pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il encourage les provinces et les territoires à assouplir les modalités de rémunération des médecins pour qu'elles reflètent mieux les besoins de leur

clientèle. Enfin, il a recommandé que le gouvernement fédéral finance adéquatement les groupes communautaires de soutien des personnes atteintes du SIDA, ainsi que les programmes d'éducation permanente sur le traitement du sida et le soutien des malades à l'intention des médecins, des infirmiers et infirmières et autres membres des professions paramédicales.

Les Canadiens voudraient demander au ministre ce qu'il est advenu de ces recommandations. Il y a maintenant quatre mois que le rapport a été déposé à la Chambre. Où est l'urgence?

Il y a trois ans, le ministère de la Santé a demandé au Centre fédéral sur le sida de lui préparer un rapport qui était censé informer le gouvernement sur les besoins de santé mentale des personnes qui sont séropositives pour le VIH et de celles qui les soignent. Les Canadiens veulent savoir si ce rapport est maintenant prêt. Quand la Chambre peut-elle s'attendre à le voir?

Je prie pour que ces documents et études n'aient pas été de simples exercices théoriques qui font gagner du temps au gouvernement et lui donnent une excuse pour ne pas agir. Les Canadiens veulent savoir ce qu'il est advenu de la recommandation du comité parlementaire spécial sur le SIDA, demandant au gouvernement de créer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes afin de conseiller le Cabinet et le gouvernement sur la politique de lutte contre le SIDA et de veiller à ce que les programmes reçoivent l'appui nécessaire.

Je rappelle au ministre les paroles de Henry Sigerist, auteur du livre intitulé *Civilization and Disease*, à savoir que nous ne devons jamais dire que les conditions nécessaires à la santé publique sont bonnes. Sont-elles aussi bonnes qu'elles pourraient l'être, voilà la question qu'il faut constamment se poser.

Monsieur le Président, permettez-moi de dire au ministre. . .

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je regrette d'interrompre le leader parlementaire qui y allait d'une savante présentation, mais je n'en reviens pas. . . On a assisté à ce qu'on appelle une «déclaration de ministre», et le ministre n'est plus là! Est-ce que le ministre a disparu? Le leader parlementaire s'efforce de faire des commentaires au ministre. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je tiens à rappeler aux deux côtés de la Chambre que le Règlement indique qu'il n'est pas dans la tradition de cette Chambre de signaler la présence ou l'absence d'un autre député. Je reconnais à nouveau le député de Cap-Breton—Richmond-Est.

[*Traduction*]

M. Dingwall: En conclusion, je voudrais dire ceci au ministre. Des milliers de Canadiens ne sont que trop conscients des préjugés entourant le SIDA. En tant que ministre officiellement concerné, il lui incombe de réduire les souffrances, le sentiment de désespoir et de perte. Le ministre peut faire en sorte que les malades bénéficient des meilleurs services de santé possible.

Monsieur le Président, j'exhorte le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à agir promptement durant cette semaine et les semaines à venir aussi.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, la semaine du 7 au 13 octobre a été désignée Semaine nationale de sensibilisation au SIDA. Il est intéressant de noter qu'à partir d'une modeste initiative locale lancée en 1984 par la communauté gaie et lesbienne, la Semaine de sensibilisation au SIDA est devenue un événement national visant à mieux faire comprendre et connaître la réalité du SIDA par l'ensemble de la collectivité.

Le SIDA nous concerne tous, pas seulement les personnes atteintes du SIDA ou séropositives, pas seulement leurs familles et leurs amis et pas seulement leurs prestateurs de soins. Trois mille Canadiens sont morts du SIDA, et 30 000 autres sont infectés par le VIH.

Durant la Semaine de sensibilisation au SIDA, nous devons nous engager à faire quatre choses. Nous devons tout d'abord améliorer nos efforts d'information.

Nous devons adresser cette information à tous les éléments de la société. Nous devons faire en sorte qu'ils comprennent ce qu'est le SIDA, comment il se propage et comment en arrêter la propagation.

Nous devons cibler tous les groupes: les jeunes, les autochtones, les gais, les lesbiennes, les couples hétérosexuels, toute la collectivité. Nous devons aider la collectivité à comprendre ce qu'est cette maladie afin de surmonter nos craintes et vaincre nos préjugés.

Deuxièmement, durant la Semaine de sensibilisation au SIDA, nous devons nous efforcer d'améliorer le traitement que nous accordons aux sidéens et aux séropositifs. Cela veut dire que nous devons témoigner de notre souci et de notre compassion en cherchant à obtenir pour eux de meilleurs traitements médicaux et de meilleures installations de soins communautaires. Nous devons voir à ce que les bureaucrates ne bloquent pas l'utilisation de médicaments expérimentaux.

Je constate avec beaucoup de joie que le ministre a annoncé que le DDI allait être mis à la disposition des malades. Nous devons étendre nos soins de santés et nos soins communautaires. Nous devons offrir un soutien aux amis, aux familles et aux prestateurs de soins. Nous devons travailler à vaincre les craintes et les préjugés des

gens de sorte que les sidéens ne souffrent pas de discrimination en matière de logement et d'emploi.

Il faut modifier la Loi sur les droits de la personne, comme l'a demandé le comité multipartite sur le SIDA et comme l'a promis le gouvernement actuel. Si nous nous soucions vraiment du traitement des sidéens, nous ne devons pas nous préoccuper uniquement de traitement médical, mais aussi de leurs droits et de leur qualité de vie.

Troisièmement, nous devons nous engager à accroître la recherche destinée à améliorer nos connaissances et à trouver le moyen de faire disparaître cette maladie.

Quatrièmement, nous devons poursuivre notre combat contre le SIDA à l'échelle planétaire. Le Canada doit continuer à aider, surtout les pays en voie de développement, en matière de traitement, d'information et de prévention du SIDA.

Durant la Semaine de sensibilisation au SIDA, je suis persuadé que tous les députés joueront un rôle de premier plan pour aider tous les Canadiens à comprendre que le SIDA concerne toute la collectivité. La sensibilisation au SIDA ne suffit pas. Nous devons nous engager à mettre en oeuvre un plan d'action visant à améliorer les soins accordés aux sidéens et aux séropositifs, et visant à accroître nos travaux de recherche pour faire disparaître cette maladie.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LA LIGUE PARLEMENTAIRE DU PACIFIQUE POUR LA COOPÉRATION ÉDUCATIVE, CULTURELLE ET ÉCONOMIQUE

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur la réunion préparatoire à la création de la Ligue parlementaire du Pacifique pour la coopération éducative, culturelle et économique qui s'est tenue à Singapour les 26 et 27 septembre dernier.

Cette réunion était extrêmement importante pour le Canada, car le Canada écoule une plus grande part de ses exportations sur les marchés de l'Asie et du Pacifique que dans toute l'Europe. Trois des six marchés du monde les plus importants pour le Canada se trouvent en Asie. Huit des vingt marchés du monde les plus importants pour le Canada se trouvent dans la région du Pacifique et 42 p. 100 de nos immigrants viennent de cette région.

Donc, la création de cette nouvelle organisation interparlementaire est très importante. Le député de Saint-Denis et moi-même exhortons le Parlement et le gouvernement du Canada à envoyer une délégation à la réunion de fondation qui se tiendra à Canberra en décembre.

Nous demandons instamment au gouvernement et à la présidence de donner suite à ce rapport.

* * *

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

• (1530)

Ce rapport, adopté à l'unanimité, est issu de l'examen des versions intégrales, non censurées, des rapports présentés au Service correctionnel du Canada premièrement par M. Weir, concernant l'évasion de Daniel Gingras dans la province de l'Alberta, et deuxièmement par la Commission des enquêtes, concernant un délinquant, Allan Legere, illégalement en liberté dans la province du Nouveau-Brunswick.

Surtout pour clarifier et renforcer les droits et privilèges du Parlement et de ses comités, le comité recommande de modifier la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la preuve au Canada, de manière à exiger d'une institution gouvernementale détenant des dossiers de renseignements personnels de les communiquer intégralement si le Sénat ou la Chambre des communes en ordonne la production.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Stan Wilbee (Delta) demande à présenter le projet de loi C-312, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (citoyens canadiens résidant à l'étranger).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Wilbee: Monsieur le Président, l'objet de ce projet de loi est plutôt simple. Il consiste à permettre aux électeurs canadiens qui se trouvent à l'étranger pour une longue période, comme les fonctionnaires ou les employés de grandes sociétés, de participer aux élections. Ces gens sont toujours des contribuables canadiens et bon nombre d'entre eux veulent participer aux élections. À l'heure actuelle, il n'existe aucune procédure leur permettant de voter.

Ce projet de loi découle d'une lettre que m'a envoyée l'un de mes électeurs qui se trouvait en Europe au cours des dernières élections fédérales et qui aurait voulu voter, mais n'a pu le faire. Il ne remplissait pas les conditions relatives au vote par procuration. Ce projet de loi vise donc à remédier à cette situation.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Wilbee propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ORDRE DE PRIORITÉ DES ÉMISSIONS DE LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

> Que, nonobstant le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés agréé à la Chambre des communes le 20 octobre 1989, les émissions diffusées sur la chaîne parlementaire respectent, pendant les travaux du Comité spécial mixte sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada, l'ordre de priorité suivant: 1. les travaux de la Chambre des communes en direct; 2. la reprise des déclarations des députés et de la période des questions; 3. les délibérations du Comité spécial mixte en direct si la technologie le permet; 4. la reprise des délibérations du Comité spécial mixte; 5. la reprise des travaux de la Chambre ou toute partie des travaux de la Chambre, en commençant par la période des questions; 6. la reprise, en fin de semaine, des délibérations du Comité spécial mixte de la semaine précédente.

[*Français*]

M. Lapierre: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Shefford sur un recours au Règlement.

M. Lapierre: Monsieur le Président, je veux remercier le secrétaire parlementaire de nous avoir donné copie de cette motion. Malheureusement, son chef, le premier ministre, n'a pas la même courtoisie dans ses débats. Je pense que la télévision, le fait de téléviser un cirque comme celui qui s'annonce actuellement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. La Chambre donne-t-elle le consentement unanime pour la motion proposée par l'honorable secrétaire parlementaire.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas de consentement unanime.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription au sujet du projet de loi C-21. Les pétitionnaires demandent que tous les parents, qu'ils soient biologiques ou adoptifs, aient droit au même nombre de semaines de congé aux termes des lois devant s'appliquer à cet égard.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de gens de Launay, Guyenne, Villemontel, Authier, Lac Berry et Languedoc, en Abitibi, qui demandent humblement à la Chambre des communes la possibilité que le retrait préventif pour les femmes enceintes soit une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de 190 habitants de la circonscription de Cochrane—Supérieur, que je représente. Ces gens viennent notamment des municipalités de Kapuskasing, Moonbeam, Val Rita, Hearst, Hornepayne, Smooth Rock Falls, Mattice et Fauquier, en Ontario.

Les pétitionnaires s'opposent fermement aux dispositions du projet de loi C-21 qui ramènent de 15 à 10 semaines le congé pour un parent adoptif et qui portent à 25 semaines le congé pour un parent biologique. Les pétitionnaires prient instamment le Parlement de modifier le projet de loi C-21 pour que tous les parents, adoptifs ou biologiques, aient droit au même congé payé pour pouvoir passer du temps avec leur nouvel enfant ou leurs nouveaux enfants.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 135.

[*Texte*]

Question nº 135—**M. Redway:**

Pour la période du 16 septembre 1991 au 4 octobre 1991, en ce qui concerne les questions inscrites au *Feuilleton*, combien en a-t-il coûté au gouvernement pour *a*) fournir les réponses, *b*) chacune des réponses fournies, *c*) pour fournir la réponse à la présente question?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): (a) & (b) Questions répondues entre le 16 septembre 1991 et le 4 octobre 1991:

Nº de la question	Coût approximatif	Nº de la question	Coût approximatif
1	198 $	2	92 $
8	610	9	840
11	360	12	70
13	438	14	182
17	1600	19	620
20	72	22	134
23	126	24	72
25	98	26	144
27	132	28	204
31	54	32	54
34	71	35	666

Affaires courantes

Nº de la question	Coût approximatif	Nº de la question	Coût approximatif
36	97	37	98
38	125	45	70
46	70	47	77
48	70	53	149
54	74	56	334
58	40	59	348
60	172	61	115
62	85	63	69
64	92	65	169
66	145	67	125
68	89	69	77
70	70	71	73
76	93	77	44
78	72	79	394
81	161	82	75
83	126	84	77
85	70	86	328
88	154	90	152
81	164	93	124
94	380	97	118
98	54	101	70

COÛT TOTAL : 12 326 $

(c) 40 $

Calcul du coût pour répondre aux questions inscrites au Feuilleton :

Temps consacré pour préparer la réponse X taux horaire de la Fonction publique + coût d'impression, si volumineux.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai reçu du député de Calgary-Nord-Est un avis de motion conformément à l'article 52 du Règlement.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA RÉPUBLIQUE DE CROATIE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande aujourd'hui la tenue d'un débat d'urgence sur l'assaut lancé contre la République de Croatie par les forces armées incontrôlées et inconstitutionnelles de la Yougoslavie.

Il s'agit vraiment d'une situation urgente parce que l'échéance fixée à l'égard du moratoire sur la déclaration d'indépendance de la Croatie a pris fin à minuit, le 7 octobre 1991. La paix n'a pas été rétablie. Par ailleurs, le gouvernement de la Croatie, qui a été élu démocratiquement, est assiégé, et nous ne pouvons pas accepter une agression de ce genre, comme la coalition contre l'Irak l'a prouvé.

Je demande un débat immédiat parce qu'il est urgent que le Canada prenne position quant à la reconnaissance du gouvernement démocratiquement élu de la Croatie. Pour ce faire, les représentants du peuple à la Chambre des communes doivent tenir un débat sur la question. Je crois que les députés de tous les partis sont d'accord avec moi sur ce point.

Comme Votre Honneur le sait, l'armée est en guerre contre la Croatie et a même tenté de tuer le président de la Yougoslavie M. S. Mesir ainsi que le président de la Croatie, M. Tudjman.

Les efforts déployés par la Communauté économique européenne et par le Conseil de sécurité des Nations Unies ont échoué. Par conséquent, comme il s'agit d'une affaire urgente, ce débat devrait avoir la priorité sur les travaux ordinaires de la Chambre.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député soulève une question fort importante qui préoccupe sans doute plusieurs des membres de notre assemblée. Mais étant donné les critères du Règlement concernant les débats d'urgence, je ne puis malheureusement aujourd'hui donner suite ou accéder à sa demande.

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Calgary-Nord-Est.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'aimerais que vous expliquiez quels sont les critères pour avoir un débat d'urgence?

• (1540)

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite l'honorable député à se référer à l'article 52 du Règlement.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler à la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 12 minutes aujourd'hui.

[*Français*]

En conséquence, l'heure réservée aux affaires émanant des députés débutera à 19 h 12.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LE CABOTAGE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au comité législatif E.

—Monsieur le Président, il me fait plaisir de lancer le débat sur le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation des navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage.

Cette loi a pour but de remettre à jour la législation sur le cabotage. Notre gouvernement s'est donné comme mandat de travailler en étroite collaboration avec nos industries pour le bien de tous les Canadiens.

Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de réserver l'activité connue sous le nom de cabotage aux navires canadiens dans les eaux qui relèvent de notre compétence. Le projet de loi réserve toutes les activités commerciales maritimes aux navires canadiens dans la limite de 12 milles des eaux territoriales et dans les eaux internes du Canada.

Au large, c'est-à-dire au-delà des eaux territoriales, toutes les activités maritimes commerciales liées à la recherche ou à l'exploitation de ressources non biologiques sont réservées aux navires canadiens.

À l'heure actuelle, la Partie X de la Loi sur la marine marchande du Canada régit les activités de cabotage au Canada. La loi existante définit le cabotage comme étant le transport maritime ou le transport maritime et terrestre de marchandises ou passagers entre deux lieux situés au Canada, soit directement ou en passant par un port situé à l'extérieur du Canada.

En vertu de la loi actuelle, ce type de transport est limité aux navires britanniques, ce qui comprend tous les navires du Commonwealth. Le temps est venu de clarifier cette législation. D'une part, le concept de navire britannique a évolué depuis la résiliation de la Convention relative à la marine marchande du Commonwealth britannique en 1979. Le droit de la mer a été adopté au moyen d'une convention internationale en 1982 et la Loi sur la compétence extracôtière du Canada pour les douanes et l'accise a été adoptée en 1983. Tous ces événements ont eu des répercussions sur les dispositions relatives au cabotage au Canada et ont rendu nécessaire l'adoption d'une nouvelle loi sur le cabotage.

Les dispositions actuelles ont été adoptées en 1934 et ont été modifiées en 1966, 1983 et 1987. Depuis 1934, la situation a évolué. Le changement le plus évident est l'exploration du pétrole et de gaz au large qui n'existait pas en 1934.

[*Traduction*]

Une partie importante de la loi actuelle et de celle proposée porte sur le système de dérogation qui habilite le ministre du Revenu national à délivrer à un navire étranger une licence l'autorisant à se livrer au cabotage au Canada s'il n'y a pas de navire canadien disponible pour assurer ce service. Je parlerai plus en détail du système de dérogation tout à l'heure.

Avant de poursuivre, j'aimerais souligner que le projet de loi précédent, le C-52, a été examiné durant la dernière session du Parlement et qu'il a été adopté par la Chambre. Toutefois, certaines inquiétudes soulevées à l'autre endroit en ce qui concerne le traitement des bateaux de croisière ont retardé le projet de loi jusqu'à la prorogation des Chambres. On a tenu compte de ces réserves en définissant le cabotage de façon à en exclure les croisières en Alaska au départ de Vancouver. Il faut bien noter que, selon la définition retenue, le navire de croisière doit revenir à son point de départ après avoir fait escale dans un port étranger.

Cette disposition ne s'applique pas aux Grands Lacs, protégeant ainsi l'importante industrie des excursions d'une journée sur les Grands Lacs. Le projet de loi C-33 réserve aux navires canadiens le droit de se livrer au cabotage. Comme on ne dispose pas toujours d'un navire canadien adéquat et qu'un navire canadien n'est pas toujours capable d'accomplir la tâche assignée, le projet C-33 maintient donc le système de dérogation prévu dans la loi actuelle.

Il établit en outre un ordre hiérarchique au cas où il n'y aurait pas de navire canadien disponible. La priorité est alors donnée aux navires dits non dédouanés. On fera ensuite appel à des navires étrangers. Un navire non dédouané est un navire immatriculé au Canada, mais construit à l'étranger et à l'égard duquel les taxes et droits prévus n'ont pas été acquittés.

[*Français*]

Il existe un certain nombre d'exceptions à l'application de cette loi. D'abord, la loi ne s'applique pas à un navire étranger utilisé comme bateau de pêche au sens de la Loi sur la protection des pêches côtières, ni à un navire se livrant à des activités de recherches océanographiques demandées par le ministère des Pêches et des Océans. C'est également le cas d'un navire exploité ou commandité par un gouvernement étranger autorisé par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Ces exemptions permettront de limiter les conflits avec d'autres lois.

Pour être conforme à la Convention sur le droit de la mer, on prévoit une exemption pour les opérations de sauvetage dans les eaux au-delà des eaux territoriales et dans les eaux du plateau continental du Canada. Par ailleurs, la loi ne s'applique pas aux opérations de sauvetage par des navires battant pavillon américain dans les eaux adjacentes aux États-Unis, autorisés par une législation canadienne, soit la Loi sur les bateaux sauveteurs des États-Unis.

Depuis la mort au *Feuilleton* du projet de loi C-52, nous avons réalisé qu'il ne devait y avoir aucune confusion pendant une situation d'urgence causée par la pollution. Une disposition a donc été ajoutée au projet de loi C-33 qui fait en sorte qu'un navire étranger peut, avec l'approbation d'un fonctionnaire chargé de la prévention de la pollution, se livrer à des activités liées à une situation d'urgence.

[*Traduction*]

Ce projet de loi reconnaît aussi une pratique internationale courante, à savoir que, dans les eaux internationales comme dans les eaux canadiennes, les navires étrangers qui portent secours à un navire en détresse ne sont pas assujettis aux dispositions de ce projet de loi.

Une autre caractéristique évidente de cette mesure législative est qu'elle uniformise les exigences relatives au pavillon avec celles du régime douanier du Canada. Sans être identiques, ces deux régimes se ressemblent beaucoup. En fait, le projet de loi simplifiera la situation des personnes qui voudraient exploiter des navires dans les eaux canadiennes et dans les eaux au-dessus du plateau continental canadien, en précisant les exigences à respecter relativement au pavillon. Les exigences douanières sont déjà bien connues.

En somme, le projet de loi sur le cabotage élargira le champ d'application de la loi en vigueur de façon à englober: 1) Toutes les activités maritimes commerciales qui se déroulent dans les limites de la zone de 12 milles au large des côtes, sous réserve des exceptions mentionnées. 2) Toutes les activités maritimes commerciales liées à l'exploration ou à l'exploitation de ressources dans une zone s'étendant jusqu'à 200 milles des côtes ou jusqu'à la limite extérieure du plateau continental, en prenant celle des deux qui est la plus éloignée, toujours en tenant compte des exceptions mentionnées.

Cette loi protégera les exploitants de navires canadiens qui désirent travailler dans les eaux canadiennes et sur le plateau continental.

[*Français*]

De surcroît, elle permettra aux paquebots de croisière internationale de naviguer sans devoir se plier aux exigences de la Loi sur le cabotage. Par conséquent, les activités de croisière au Canada pourront se développer sans que les emplois des marins canadiens soient menacés. Au fur et à mesure que s'amélioreront les conditions du marché, d'autres possibilités d'emploi se présenteront pour les marins et les personnes oeuvrant dans les industries connexes.

Monsieur le Président, j'ai exposé devant vous et devant les membres de cette Chambre les buts et objectifs de cette législation dont nous devons maintenant débattre. Même si je n'ai aucun doute que mes honorables collègues de l'opposition feront certains commentaires, je crois que vous conviendrez que le temps est venu de remettre à jour notre importante Loi sur le cabotage. Je crois que ce projet de loi répond aux inquiétudes de nos industries et procurera des avantages à tous ceux qui oeuvrent dans ce secteur vital de notre économie. Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, à titre de porte–parole de l'opposition officielle en matière de transport et au nom de mes collègues, je suis heureux de prendre la parole dans le cadre du débat en deuxième lecture du projet de loi C–33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage.

• (1550)

Comme les députés des deux côtés de cette Chambre le savent, en 1987–1988, nous avons débattu d'un projet de loi très semblable sur le cabotage, le projet de loi C–52, mais celui–ci est mort au *Feuilleton* en raison du déclenchement des élections générales.

Durant le temps qui m'est dévolu, je voudrais expliquer aux députés certaines de mes réserves au sujet de la mesure législative dont nous sommes saisis. Le projet de loi C–33 concerne le cabotage au Canada, ou tel qu'il est mentionné dans le projet de loi, et je cite: «le transport de marchandises par navire, ou par navire et par un autre moyen de transport, entre deux lieux situés au Canada ou au–dessus du plateau continental».

Évidemment, le projet de loi comporte des dispositions similaires pour le transport de passagers, à la fois dans nos voies navigables intérieures et jusqu'aux limites du plateau continental ou de la zone de ressources naturelles de 200 milles.

Essentiellement, ce projet de loi élargit les dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada qui ont trait au transport de marchandises et de passagers, en remplaçant la limite actuelle qui correspond à la zone des eaux territoriales de 12 milles par la zone du plateau continental ou celle des ressources naturelles de 200 milles. Qui plus est, le projet de loi modifie la Loi sur la marine marchande du Canada et fait en sorte que les dispositions sur le cabotage ne soient plus assujetties à cette dernière, mais bien à la nouvelle mesure législative proposée. Il est donc davantage question des aspects territoriaux de l'industrie maritime que de certaines autres subtilités.

Aux termes du projet de loi, les navires étrangers ne peuvent se livrer au cabotage dans les eaux canadiennes à moins de satisfaire à certains critères. Ce projet de loi leur permet par contre de demander une licence les autorisant à se livrer au cabotage dans nos eaux. Si, après avoir reçu une demande, l'Office national des transports constate qu'aucun navire canadien n'est disponible pour offrir le service requis, Revenu Canada accorde une licence de cabotage à ce navire étranger.

Les navires étrangers et les navires non dédouanés ne peuvent pas faire de cabotage chez nous à moins d'appartenir à une catégorie exclusive de navires comprenant les bateaux de pêche, les navires qui font des recherches océanographiques et ceux qui effectuent des opérations de sauvetage ou qui participent à des activités de prévention de la pollution marine. Un navire étranger peut aussi intervenir, en cas d'urgence, dans les eaux canadiennes pour porter secours à un navire en détresse quand un navire canadien ne peut pas le faire.

Une autre modification proposée dans le projet de loi prévoit que les navires étrangers qui obtiennent une licence pour faire du transport dans les eaux canadiennes peuvent perdre leur licence et encourir une amende maximale de 50 000 dollars s'ils contreviennent à une loi du Parlement. En cas de défaut de comparution, le projet de loi permettrait aussi la rétention et la vente, par le gouvernement fédéral, des navires ayant enfreint la loi.

Bien que 99 p. 100 de notre cabotage soit effectué par des navires canadiens et que ce projet de loi vise à mieux protéger notre industrie, il y a un certain nombre de questions qui me préoccupent et je voudrais en parler brièvement, dans le temps qui m'est accordé.

Premièrement, je voudrais parler des dispositions en matière de sécurité auxquelles sont soumis les navires étrangers faisant du cabotage chez nous. Je crois que ces navires devraient être tenus de respecter les mêmes normes de sécurité rigoureuses que nos navires canadiens. Nos normes de sécurité sont plus rigoureuses que celles de nombreux autres pays, notamment les États-Unis, si bien que les coûts sont plus élevés pour nos navires.

De plus, les Canadiens qui voyagent à bord de navires de croisière voudraient avoir l'assurance que, peu importe qui les transporte, ils sont protégés par les mêmes normes de sécurité chez tous les transporteurs, que ceux-ci soient constitués en société d'un côté ou de l'autre de la frontière.

L'article 4 se lit ainsi:

e) que le navire étranger satisfait à toutes les dispositions en matière de sécurité et de prévention de la pollution prévues par la législation canadienne applicable.

Mais que dire des inégalités entre les lois qui s'appliquent aux navires canadiens et celles qui visent les navires étrangers? La sécurité et les mesures de prévention de la pollution vont-elles être sacrifiées parce que les navires étrangers n'ont pas à observer les lois imposées aux bâtiments canadiens?

Nous savons tous que les navires canadiens doivent satisfaire aux normes canadiennes. Les navires de propriété canadienne qui croisent dans les eaux canadiennes doivent respecter nos normes rigoureuses. Que dire des navires étrangers pour lesquels une dérogation est demandée? Devront-ils se conformer aux mêmes dispositions que les navires canadiens?

Les dispositions sur les membres d'équipage à bord des navires étrangers transportant des passagers seront-elles appliquées à tous les navires? Y aura-t-il un nombre égal de maîtres, de matelots et de mécaniciens à bord, dans les eaux canadiennes, que le navire soit canadien ou étranger?

J'ai la certitude que les Canadiens ne veulent pas que nous abaissions nos normes, que nous acceptions des dangers plus grands lorsque nous montons à bord d'un navire étranger. Ces dispositions préoccupent beaucoup de compagnies de navigation canadiennes, que ce soient dans la région des Mille-Îles et des Grands Lacs ou sur les côtes est ou ouest.

L'article 2, à la page 4, définit le terme résident comme désignant une personne qui est au Canada depuis six mois et un jour, ce qui est la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Certains observateurs s'inquiètent des compagnies de navigation sans scrupules qui prendront des libertés aux dépens des Canadiens pour faire des bénéfices. Par conséquent, la question est de savoir quel est le degré de cet engagement. Que prévoit le projet de loi sur le chapitre de la propriété? On sait que dans l'industrie de l'aviation, une compagnie aérienne doit appartenir au moins à 75 p. 100. à des Canadiens.

Nous appuierions une modification semblable à la Loi sur la marine marchande qu'énoncerait un critère du même ordre, afin de combler la lacune actuelle.

Que dire des dispositions du projet de loi sur le cabotage qui permettent à des navires américains de transporter des marchandises à des postes canadiens du réseau avancé de préalerte? Quelles sont les possibilités de transport maritime offertes aux Canadiens dans cette région? Encore une fois, bien des observateurs se demandent si nous ne devrions pas assumer nous-mêmes le transport des marchandises à nos postes du réseau avancé de préalerte.

Enfin, l'article 8, à la page 7, se lit comme suit:

(2) Le gouverneur en conseil peut, par règlement, fixer les critères à appliquer par l'Office lorsqu'il procède aux déterminations relatives à la délivrance d'une licence.

Cela signifie-t-il que le gouvernement a carte blanche pour délivrer une licence à des navires étrangers? Ne vaudrait-il pas mieux que ce droit soit protégé et fondé législativement?

Nous préférons la deuxième solution parce qu'elle offre une plus grande assurance que le gouvernement de l'heure ne pourra prendre un décret qui irait contre les intérêts nationaux du moment.

J'estime que le ministre et le gouvernement doivent jouer franc-jeu et donner des explications sur certaines de ces dispositions à l'étape de la deuxième lecture et surtout à celle de l'étude en comité. Bien que le gouvernement aime faire un rapprochement avec la loi américaine appelée *Jones Act*, le projet de loi n'est pas du tout à la hauteur des mesures de restriction et d'interdiction qui protègent les armateurs des États-Unis.

La marine marchande canadienne s'attend à ce que le gouvernement protège notre industrie, mais malheureusement, les mesures prises depuis quelque temps prouvent le contraire.

Nous n'avons pas à chercher bien loin pour voir que certains programmes médiocres du présent gouvernement ont nui à la marine marchande canadienne. Le programme de recouvrement des coûts et de tarification des services est une des sources de friction. Le zèle avec lequel le gouvernement cherche à rentrer dans ses frais signifie que les entreprises de la marine marchande canadienne doivent payer des frais d'utilisation. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes opposés à une telle politique, comme la plus grande partie de l'industrie.

Vous n'avez pas à me croire sur parole. Voici ce que pensent les représentants de l'industrie de la politique du gouvernement. Tout d'abord, le président de la Fédération maritime du Canada, M. Nicol, affirme que la politique de recouvrement des coûts du gouvernement fédéral pourrait nuire irrémédiablement à l'industrie maritime du Canada et à son infrastructure, le projet avancé faisant grimper le coût d'exploitation de certaines entreprises par plus d'un million de dollars par année. Il prévient aussi le ministre qu'il est impossible d'appliquer un programme de récupération des coûts à l'industrie.

La fédération n'est pas la seule à s'en prendre à cette politique économique. Voyons un peu ce que dit de la tarification M. Cresswell, président-directeur général d'Algoma Central Marine, deuxième armateur canadien faisant du transport de marchandises sur la voie maritime du Saint-Laurent et les Grands Lacs.

Il a déclaré, dans une lettre à l'ancien ministre des Transports, et je cite: «Le recouvrement des coûts est discriminatoire et va compromettre la survie à long terme d'un nombre de plus en plus restreint d'activités. La politique de recouvrement des coûts vient à un moment où la situation financière du secteur du transport maritime est plutôt précaire à cause, notamment, de la politique actuelle du gouvernement. En outre, la politique proposée frappe durement, si tôt après la déréglementation des transports. Nous exhortons vivement Transports Canada à ne pas donner suite à ce projet de recouvrement des coûts.»

D'autres personnes se sont prononcées contre la politique gouvernementale, dont M. Peter Smith, de la Chambre de commerce maritime, et M. Norman Hall, de l'Association des armateurs canadiens.

• (1600)

Que dire de la construction navale? Nous nous souvenons tous du programme des progressistes conservateurs à l'égard de la construction navale. Établi en 1984, il prévoyait ceci: «Un gouvernement progressiste conservateur aura comme grande priorité de créer un secteur de la construction navale vraiment viable et prospère.» Qu'est-il arrivé à cette industrie depuis lors?

Lorsque cette mesure a été débattue en tant que projet de loi C-52, en 1987 et 1988, les députés conservateurs d'en face se vantaient de leur politique à l'égard de la construction navale. Ils signalaient à l'époque que la construction du brise-glace Polar 8 contribuerait à relancer le secteur chancelant de la côte ouest.

Comme le savent sans aucun doute tous les députés, non seulement le gouvernement s'est-il bien gardé de prendre quelque engagement que ce soit à l'égard de la souveraineté du Canada dans l'Arctique, il n'a finalement pas confié la construction du Polar 8 à la Versatile Pacific Shipyards, perdant ainsi tout crédit auprès du secteur canadien de la construction navale et forçant des centaines de travailleurs à se battre pour trouver du travail.

Après que le gouvernement eut laissé tomber la Versatile Pacific Shipyards, de Vancouver-Nord, le maire de cette ville a écrit au premier ministre, au début de l'année, pour critiquer la décision gouvernementale de rationaliser le secteur de la construction navale de la côte ouest. Une réaction positive du gouvernement se fait toujours attendre.

Dans son ouvrage intitulé: «Un secteur industriel en crise», l'Alliance des syndicats des constructeurs de navires déclare qu'il ne se construit pratiquement plus de navires commerciaux au Canada de nos jours. Que dit M. Les Holloway, de la Fédération des travailleurs des chantiers et autres industries maritimes assimilées, de la situation actuelle du secteur de la construction navale et de la politique dans ce domaine? Il dit: «L'industrie risque de disparaître dans un avenir assez rapproché si le gouvernement fédéral n'intervient pas tout de suite pour la protéger.» Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux témoignages contre la politique du gouvernement à l'égard des industries des transports maritimes et de la construction navale.

Si les Canadiens examinent attentivement l'inaction du gouvernement dans ce dossier, ils découvriront qui a profité de l'accroissement des fonds dans les prévisions budgétaires de 1991-1992 du ministère des Transports. Tout d'abord, l'allocation d'automobile du ministre a été accrue, tout comme celle du personnel de l'administration du ministère. Mais ceux qui n'en ont pas bénéficié étaient entre autres les secteurs des transports maritimes et de la garde côtière, qui ont perdu près de 58 millions de

dollars. En fait, les dépenses totales du ministère ont baissé de quelque 24 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Le recouvrement des coûts, les frais d'utilisation et l'absence d'encouragements à la construction navale ne sont que quelques-unes des préoccupations courantes dans l'industrie des transports maritimes.

Ce n'est pas seulement la disparition des industries de la construction navale et des transports maritimes qui suscite certaines préoccupations depuis quelques années au Canada, mais également le sentiment général que le réseau, l'infrastructure, l'industrie des transports en général est en détresse.

Nous avons été témoins à la Chambre et dans tout le pays de la disparition, par exemple, de l'industrie du camionnage, après sa déréglementation par le gouvernement en 1988. Depuis maintenant deux ans, les camionneurs canadiens attendent que le gouvernement agisse.

Entre-temps, un certain nombre de ministres se sont succédé et ont promis d'apporter une aide à cette industrie mais, malheureusement, le programme d'aide n'a pas encore vu le jour.

Nous savons ce qui s'est passé du côté ferroviaire, avec le démantèlement de VIA. Il n'y a aucun projet de train à grande vitesse à l'horizon. Nous savons également ce qui se passe dans l'industrie des transports aériens, qui est très chancelante, c'est le moins qu'on puisse dire, alors que la déréglementation devait la relancer. Nous étions censés avoir plus de concurrence. Au lieu de cela, il ne nous reste en substance qu'un duopole.

Pour empirer les choses, le gouvernement se lance dans des négociations d'ouverture des espaces aériens avec les Américains, sans même avoir le courage et la prévoyance de dire qu'il n'est pas prêt à négocier des droits de cabotage.

Il y a quelques soirs à peine, l'adjoint parlementaire du ministre a répondu de façon générale à la question du libre-chargement. Lui aussi, comme ses chefs politiques, a laissé entièrement entre les mains des transporteurs américains toute la question des droits de libre-chargement, au moment même où l'industrie aurait bien besoin que le gouvernement résiste aux exigences des Américains.

Le projet de loi C-33 porte sur l'industrie de la construction navale—je sais que les ministériels ont les yeux fixés sur la pendule mais je pense que l'opposition a jusqu'à 40 minutes, ce dont je ne gratifierai pas la Chambre—, mais il ne s'agit pas seulement de l'industrie de la construction navale, pas plus qu'il ne s'agit seulement de l'industrie des transports maritimes. C'est tout le réseau de transport du pays qui est attaqué, celui-là même qui a contribué à l'édification de ce pays, qui tente encore de garder ce pays intact pour ce qui est de faciliter les déplacements des Canadiens et les amener à se connaître mutuellement, et de transporter des produits et des marchandises.

Ce projet de loi contient un certain nombre de mesures positives comme l'élargissement des limites de l'industrie du cabotage au pays. Il y a cependant certains points sur lesquels les députés de l'autre côté et le ministre, que je remercie de sa présence à la Chambre aujourd'hui, se pencheront, je l'espère, en deuxième lecture de ce projet de loi, et à l'étape de l'étude en comité où se fait le gros du travail. Si nous sommes le moindrement disposés à essayer d'améliorer ce projet de loi et à dissiper certaines des craintes et des préoccupations qui ont été soulevées au sujet du projet de loi C-33, peut-être pourrons-nous jeter un coup d'oeil sur l'ensemble de l'industrie des transports et prendre enfin certaines des mesures qui ont été demandées et qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été prises.

M. Corbeil: Monsieur le Président, avec votre permission et après consultation, je propose:

> Que le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, soit renvoyé au Comité permanent des transports après la deuxième lecture.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'est pas habituel évidemment que ce genre de motion soit présentée à ce moment-ci. Il est possible que j'aie reconnu trop rapidement le député de l'opposition.

[*Traduction*]

La Chambre consent-elle à l'unanimité à adopter la motion proposée par le ministre?

Des voix: D'accord.

M. Brewin: Le consentement ne vise pas l'adoption de la motion, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion porte renvoi du projet de loi au Comité permanent des transports, aux fins d'étude article par article.

M. Brewin: Monsieur le Président, j'accepterais que le ministre propose la motion maintenant mais, si je comprends bien, nous ne consentons pas à l'adoption de la motion comme je vous ai entendu poser la question. Je voudrais que ce point soit établi très clairement pour que nous puissions poursuivre le débat en deuxième lecture.

Bien sûr, je consens à ce que le ministre puisse présenter la motion maintenant.

M. Marchi: Monsieur le Président, je crois comprendre que la motion a pour objet de renvoyer le projet de loi au Comité permanent des transports plutôt qu'à un comité législatif. Tous les députés ont eu l'occasion d'en discuter et il semble qu'ils soient unanimement en faveur d'un renvoi à ce comité. Cela ne soulève donc aucune difficulté.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il s'agit de la motion de renvoi.

M. Brewin: Je voudrais faire porter au compte rendu les opinions du Nouveau Parti démocratique en deuxième lecture.

Je vous ai entendu demander à la Chambre s'il y avait consentement pour l'adopter.

Des voix: Non, non.

M. Brewin: Calmez-vous là bas. Avec votre permission, monsieur le Président, puis-je poursuivre la deuxième lecture?

Le président suppléant (M. DeBlois): Il semble y avoir un problème de compréhension ou de traduction. La motion n'a pas pour objet de consentir à la motion principale. Il s'agit de modifier la motion principale dans le but de renvoyer le projet de loi au Comité permanent des transports pour étude article par article.

• (1610)

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu le libellé de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, si c'est moi qui ai mal compris la question que vous avez posée concernant la motion, je vous prie de bien vouloir m'excuser. Je crois que tout est en ordre maintenant. Nous poursuivons la deuxième lecture et on s'est entendu pour que ce projet de loi soit, après l'étape de la deuxième lecture, renvoyé en définitive au comité permanent plutôt qu'à un comité législatif. C'est ce que nous venons de décider.

Le dernier petit contretemps était attribuable à une question de procédure. Je tiens à dire au nom du Nouveau Parti démocratique, que nous appuyons fondamentalement le projet de loi C-33.

Cependant, nous avons certaines réserves sur lesquelles nous nous pencherons de façon générale en comité. Je voudrais préciser les raisons pour lesquelles nous appuyons ce projet de loi et signaler également pourquoi, selon nous, bien qu'utile, il est loin de résoudre entièrement le problème auquel le gouvernement dit vouloir s'attaquer grâce à cette mesure, soit la situation catastrophique dans le secteur de la construction navale au Canada. C'est là un bien modeste pas dans la bonne voie. Notre industrie mérite mieux. C'est là un secteur extrêmement important pour le Canada que le gouvernement actuel et les gouvernements libéraux précédents ont abandonné à son sort.

Le projet de loi prévoit simplement, à l'article 3, que:

> . . .un navire étranger ou un navire non dédouané ne peut, sous réserve des paragraphes (2) à (5), se livrer au cabotage

C'est-à-dire faire du commerce sur les côtes du Canada. Le cabotage est un terme technique défini dans la loi. À première vue, tout cela est bien beau. Cependant, il y a toute une série d'exceptions et ce sont ces exceptions que nous voudrons examiner très attentivement.

Dans son intervention au sujet de ce projet de loi, le ministre a parlé d'une exception, soit celle touchant les navires de croisière. L'exemple qu'il nous a donné est fort utile; il s'agit d'une exception avec laquelle nous sommes d'accord, à savoir celle s'appliquant à un navire qui va de Vancouver à l'Alaska, par exemple, et revient à Vancouver. Cependant, nous voudrions être certains qu'on traitera comme il se doit dans ce projet de loi les nombreux autres cas semblables touchant des navires de croisière.

Ainsi, en tant que député de Victoria, je sais que certains navires de croisière venant des côtes américaines et se rendant en Alaska, s'arrêtent à Victoria ou Vancouver. Ces croisières font-elles l'objet d'une exception? Dans la négative, quelle est la portée de ce projet de loi pour le secteur des croisières qui est tout à fait essentiel pour la région de Victoria et la Colombie-Britannique en général? Nous allons vouloir nous pencher là-dessus.

En outre, il est utile en soi d'exiger des licences, c'est-à-dire des taxes et des droits que les navires étrangers doivent payer pour naviguer dans les eaux canadiennes. Je le répète, ce projet de loi ne va pas assez loin. Il s'agit d'un pas miniscule pour ce qui est de remédier à la situation dans le secteur de la construction navale au Canada.

Ce secteur a une longue tradition, tout à fait honorable, au Canada. La construction navale représente une partie importante du travail de notre population pratiquement depuis le début de la colonisation.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale nous avons mis sur pied une des industries de construction navale les plus fortes et les plus efficaces au monde. Le développement du transport maritime pendant la guerre a été une des réalisations les plus remarquables de ce pays. Nous avions alors créé une capacité énorme de construction de navires efficaces et de haute qualité et nous avions atteint un haut degré d'expertise technique sur les deux côtes et également dans les provinces du Centre.

La tragédie c'est que, depuis la guerre, les gouvernements successifs s'en sont remis à l'industrie privée et ont laissé la construction navale décliner lentement au point où, aujourd'hui, elle survit péniblement avec quelques contrats du gouvernement, de la défense en particulier. De temps à autre, les communautés reçoivent un répit sous forme de quelque projet du gouvernement et elles continuent de vivoter encore un certain temps.

Le Canada est l'un des rares pays au monde dotés d'une industrie de construction navale à ne pas lui fournir de conditions financières avantageuses, ce qui a suffit à la défavoriser considérablement au niveau international.

On dit qu'au cours des prochaines années, il se construira quelque 60 000 navires dans le monde. Ce que nous avons besoin de décider, c'est si nous allons essayer d'obtenir une part de ce marché. Qui plus est, nous devons décider si, en tant que pays, nous allons tenter d'obtenir une part de notre propre marché de la construction navale.

Des études du gouvernement ont révélé que le Canada consacrait annuellement plus d'un milliard de dollars à la construction navale, mais que, de plus en plus, une bonne partie de cela s'en va à l'étranger.

Le Canada est une nation maritime. Une grande partie de nos exportations est expédiée par navires, mais contrairement aux États-Unis qui ont le *Jones Act*, qui prévoit que les envois expédiés des États-Unis doivent se faire sur des navires américains, nous n'accordons aucune protection à notre industrie du transport maritime.

Le nombre de navires construits aux États-Unis et achetés par des compagnies canadiennes est passé de 10 à 28 depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Cet accord était peut-être le dernier clou dans le cercueil de la construction navale dans ce pays, bien que nous ayons encore, à cause des politiques d'achat du gouvernement, au moins l'apparence d'une industrie. Il est essentiel que, de tous les côtés de cette Chambre, nous nous rallions et le Comité des transports pourrait peut-être ouvrir la voie—parce qu'il est évident que le gouvernement a omis de le faire—afin de créer dans ce pays une industrie complète de construction navale.

Nous devons décider d'abord et avant tout que le Canada est capable de redevenir le chef de file dans la construction de navires. Nous avons une main-d'oeuvre hautement qualifiée et une industrie solide. Nous savons comment construire des navires et nous pouvons créer une industrie capable de faire face à la concurrence internationale.

Pour y arriver cependant, nous avons besoin d'une politique globale dont ce projet de loi n'est qu'une toute petite partie.

Permettez-moi d'exposer quelques-uns des principes généraux que le Nouveau Parti démocratique avait adoptés en juin au cours de son congrès à Halifax. D'abord, nous devons exiger que l'entretien de tous les bateaux de pêche actuels se fasse dans des chantiers maritimes canadiens, et que les nouveaux bateaux soient construits et entretenus dans des chantiers maritimes canadiens pour avoir le droit de pêcher dans nos eaux territoriales.

Nous devons comprendre qu'il faut trouver des marchés ici même à nos constructeurs. Nous devons être prêts à admettre qu'il faut créer une industrie tant sur la côte est que sur la côte ouest et assurer le maintien des emplois à long terme d'un océan à l'autre en passant par le centre.

Le gouvernement a rompu un engagement fondamental qu'il avait pris envers les Canadiens, en particulier ceux de l'Ouest, lorsqu'il a renoncé au brise-glace Polar 8 qui devait être construit sur la côte ouest. Le gouvernement est revenu sur cet engagement après les dernières élections, après avoir spécialement promis aux électeurs de la Colombie-Britannique et du Canada en général qu'il ferait construire le Polar 8 s'il était réélu. Nous avons appris récemment que le gouvernement, non content d'avoir créé une situation désastreuse, d'avoir manqué à sa parole et d'avoir échoué dans sa tentative de fournir une solution de rechange au Polar 8, au programme des frégates et, dernièrement, au programme de dragueurs de mines, a évité de prendre les devants et de jouer le rôle de chef de file lorsqu'est venu le moment de retenir et de favoriser l'industrie de la construction navale sur la côte ouest.

• (1620)

L'industrie de la pêche doit servir de point de départ, et c'est là que nous commencerions.

Il faut non pas réduire les tarifs comme l'a fait le gouvernement en vertu de l'Accord de libre-échange, mais bien les augmenter en les faisant passer de 25 à 40 p. 100, et mon parti s'engage envers les Canadiens à le faire. Cette augmentation viserait tous les navires construits, achetés ou réparés à l'étranger et serait appliquée de façon rigoureuse.

Par ailleurs, nous proposons l'élimination de tous les tarifs imposés sur les navires qui entrent au Canada. Ainsi, les exceptions prévues à l'heure actuelle lors de l'importation de ces navires ou des pièces nécessaires seraient supprimées. Notre politique tarifaire comporte tant de failles que l'industrie canadienne fait face à une compétition sauvage des autres pays du monde où ces industries bénéficient toutes d'un financement préférentiel accordé par leur gouvernement.

Penchons-nous un moment sur cette question: le Japon, qui compte la plus importante industrie de construction navale au monde, offre aux propriétaires de navires un financement pouvant correspondre à 60 p. 100 du coût d'un navire neuf. Le remboursement du prêt est réparti sur 13 ans, et le taux d'intérêt, en 1988, était de 5 p. 100.

En Corée et à Taïwan, les propriétaires de navires reçoivent des prêts pouvant équivaloir à 90 et à 80 p. 100 respectivement du coût des navires. De nombreux pays, par exemple l'Allemagne de l'Ouest, versent directement des subventions couvrant 20 ou 25 p. 100 du prix des marchés passés pour les navires. La Communauté européenne verse des subventions égales à 25 p. 100 du prix contractuel.

Ces autres gouvernements accordent ce financement préférentiel et ces subventions parce qu'ils y voient un investissement dans l'industrie qui leur rapporte des recettes très importantes. Nous savons que les mêmes possibilités s'offrent à nous dans notre propre pays, nous n'avons qu'à regarder des localités comme Victoria pour voir l'importance de l'industrie navale. La construction de navires assure de bons emplois, des emplois qui nécessitent des compétences techniques et qui sont un élément essentiel de la stratégie industrielle de toute collectivité.

Des pays comme le Danemark prévoient des exceptions spéciales en matière d'impôt et de droits de douane, et les Pays-Bas offrent des exemptions. Le moment serait mal choisi pour le gouvernement du Canada de cesser de fournir les services de soutien essentiels, voire vitaux, à nos chantiers navals. Il serait plutôt temps de commencer à raffermir ces services pour que nos chantiers navals deviennent concurrentiels à l'échelle internationale.

Le gouvernement pourrait consentir des avantages fiscaux ou fournir une aide financière sous diverses formes.

Il est déjà question dans le projet de loi du transport de biens entre des ports canadiens. Nous ajouterions à cette disposition l'obligation, non seulement que les navires soient construits et réparés au Canada, mais que leur équipage soit composé de Canadiens.

Ce projet de loi est important et constitue un premier pas utile, mais il reste un timide premier pas. Nous sommes prêts à l'appuyer, mais devant le comité, nous soutiendrons qu'il faut aller encore plus loin.

Je termine en attirant l'attention du gouvernement sur un aspect particulier de la construction navale. Au cours de la dernière semaine, ou à peu près, nous avons vu le gouvernement accorder le contrat de construction de 12 dragueurs de mines, ou navires de patrouilles, comme on dit maintenant, à la Nouvelle-Écosse. Nous de la côte ouest, ne voulons pas refuser ce travail à la Nouvelle-Écosse.

J'ai visité les chantiers navals de Halifax plus tôt cette année, de même que ceux de Saint John où on construit les frégates. J'ai constaté l'importance de tels contrats pour ces villes.

Notre propre expérience, sur la côte ouest, nous a enseigné l'importance de tels contrats. Ce que nous disons, c'est que la question est beaucoup plus vaste que la simple construction navale ou la création d'emplois dans une région ou une autre. Le pays traverse une crise constitutionnelle. Il est important qu'en prenant ses décisions, le gouvernement agisse équitablement envers toutes les régions du Canada. La construction navale est très importante partout au Canada. C'est une industrie qui s'est développée dans les régions de l'extérieur du coeur industriel du Canada.

Le gouvernement, et aussi le Parlement, iront dans toutes les régions du Canada demander aux Canadiens d'appuyer les propositions constitutionnelles élaborées pour maintenir l'unité du pays. Si ce gouvernement persiste à attribuer un contrat ici et un autre là tout en laissant péricliter l'industrie de la construction navale de Colombie-Britannique, ce ne sera que plus difficile pour tous les partis de convaincre les habitants de cette province d'appuyer la Confédération.

Il importe que toutes les régions du Canada soient traitées équitablement. Nous demandons au gouvernement de revoir complètement sa politique en matière de construction navale, pour reconnaître l'importance de toutes les côtes et de toutes les régions du Canada actives en construction navale et d'entreprendre de travailler en collaboration avec l'industrie, les syndicats et la population, en Colombie-Britannique et ailleurs au pays, en vue d'établir une industrie de la construction navale qui serve à la fois le secteur public et le secteur privé et qui soit compétitive à l'échelle internationale. Je sais que nous pouvons y parvenir. On devrait composer un tableau du Canada complètement différent de celui que nous avons vu ces dernières années, qui nous offrait une perspective de dépossession de notre patrimoine national et de la compétence technique que nous avons acquise.

Le moment est venu de travailler de concert avec les Canadiens pour bâtir une stratégie qui soit à l'avantage de tous, afin que nous puissions de nouveau susciter la fierté chez les travailleurs de l'industrie navale et les collectivités qu'elle soutient.

Nous demandons au gouvernement d'écouter les supplications de la côte ouest et de nous aider à établir solidement notre industrie de la construction navale.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je me demande si le député de Victoria, parlant au nom de son parti, pense que les industries en général devraient être subventionnées. Pense-t-il que nous devrions subventionner aussi généreusement qu'il le dit l'industrie de la construction navale? Pense-t-il à l'industrie de l'automobile ou à des subventions plus généreuses pour le secteur agricole? A-t-il en tête d'autres industries qui pourraient être subventionnées ici et là au pays?

Le Nouveau Parti démocratique propose-t-il de grossir encore plus la dette nationale et d'emprunter encore plus d'argent pour accorder de plus en plus de subventions? Ne pense-t-il pas que nous serions peut-être en meilleure posture si nous n'accordions plus de subventions, si nous faisions tout plutôt pour contenir les dépenses du gouvernement? Ainsi, elles ne retomberaient pas sur le dos des contribuables et celui de nos enfants et petits-enfants et nous n'aurions pas à payer les dettes que nous avons et les intérêts qui courent sur la dette nationale et qui sont causés par des subventions généralisées.

Est-ce toujours la politique de son parti que l'on continue à subventionner à tour de bras des entreprises qui ne font pas le poids?

M. Brewin: Monsieur le Président, nous avons entendu ces derniers jours, plus particulièrement durant la période des questions, l'agriculture canadienne revendiquer avec une belle énergie le droit à des subventions à une époque où ses concurrents étrangers sont largement subventionnés.

La rigidité idéologique de la position du député, soit que les subventions sont mauvaises en soi et qu'elles ne devraient pas exister, laisse l'industrie et l'économie du Canada complètement vulnérables à la concurrence internationale et à la merci des pays qui subventionnent leurs industries soit directement, comme dans les cas que j'ai mentionnés, ou encore en imposant à leur main-d'oeuvre des salaires et des conditions de travail déplorables.

L'Accord de libre-échange et ses conséquences désastreuses pour le pays ne sont-ils pas suffisants pour montrer que le gouvernement a été totalement négligent dans son approche et sa rigidité idéologique, qui conduit tout droit à la catastrophe? Dans l'industrie de la construction navale en particulier, on peut facilement établir le bien-fondé des subventions, qui doivent être considérées en termes de coûts-bénéfices. Autrement dit, dans certaines industries où nous nous livrons à une concurrence internationale en offrant une forme quelconque de financement à des conditions libérales, on finira en fin de compte par s'apercevoir que les retombées pour la collectivité et pour le pays l'emportent largement sur la subvention accordée. C'est le genre de décision financières que nous, en tant que pays, devons prendre.

• (1630)

Il serait ridicule de continuer à appliquer aveuglément les mêmes conditions de marché à toutes les industries sans distinction, d'imposer par exemple à l'industrie de construction navale exactement les mêmes conditions de marché que celles qui sont imposées à l'industrie de l'automobile ou à d'autres fabricants.

Le gouvernement doit certainement le savoir à l'heure actuelle, parce qu'il est obligé de regarder en face les résultats de sa ligne de conduite. Les résultats sont que l'industrie partout au Canada est à l'agonie et que l'industrie de la construction navale est particulièrement mal en point.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos que le ministre a tenus quand il a présenté le projet de loi, ainsi que les observations que vient de faire le député néo-dé-

mocrate et les observations formulées par notre porte-parole. Je suis étonné, je suis secoué de constater l'exception que prévoit le projet de loi dont la Chambre est saisie concernant la navigation et les bateaux. On ne peut passer cette exception sous silence. Qui a bien pu approuver une telle exception?

Quand un ministère comme celui des Transports rédige un projet de loi, monsieur le Président, normalement, avant de le faire imprimer, il en envoie copie à tous les ministères et organismes fédéraux, parfois même aux provinces, pour connaître leur point de vue.

J'imagine que c'est le ministère des Pêches et des Océans qui est l'auteur de cette exception scandaleuse, inacceptable et impensable qui figure dans ce projet de loi, à l'article 3, sous la note *Interdiction*. On dit à l'article 2 que le projet de loi ne s'applique pas aux navires étrangers qui sont utilisés comme bateaux de pêche.

Dans quel but? Pourquoi le gouvernement canadien présente-t-il un projet de loi qui ne vise pas les navires étrangers utilisés comme bateaux de pêche? On peut s'interroger sur la raison d'être de cette exception.

Il y a des bateaux de pêche étrangers partout sur la côte est du Canada: de Bulgarie, de Cuba, du Danemark, des Îles Féroé et du Groenland. Nous en avons de la CEE, de l'Islande et du Japon. Nous en avons de la Norvège, de la Pologne et de l'URSS. Et il y a les autres. Donc, neuf pays étrangers, plus les autres.

Je suis en train de vous lire un extrait d'un tableau de contingents relatifs aux bateaux de pêche étrangers pour 1992. Ces contingents, approuvés pour 1992 par le gouvernement canadien, permettent à ces neuf pays de pêcher au large des côtes du Canada. Aux termes du projet de loi, la loi ne s'applique pas à l'égard des navires étrangers qui sont utilisés comme bateaux de pêche. Que voilà une intéressante insertion de la part du gouvernement fédéral!

C'est très intéressant, car nous traversons actuellement une très grave crise dans le secteur de la pêche. Les pêcheurs sont même allés jusqu'à envahir les bureaux du syndicat des pêcheurs ce matin à Terre-Neuve et ont quelque peu vandalisé les lieux. Je crois comprendre qu'ils ont fracassé les vitres et endommagé d'autres biens. Ces pêcheurs sont exaspérés, non pas tant à l'égard du syndicat des pêcheurs qu'à l'égard du gouvernement fédéral qui entretient de si bonnes relations avec ces navires de pêche étrangers dont il est question dans la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Savez-vous que pour la première fois cette année, pour la première fois dans l'histoire canadienne, ces navires de pêche étrangers qui sont mentionnés dans ce projet de loi auquel ils ne sont pas assujettis, sont autorisés à pêcher dans nos eaux et à capturer les quotas de poisson accordés aux Canadiens s'ils le font au service de sociétés canadiennes? Voilà ce qui se trouve dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Nous l'avons maintenant découvert. Oh! oui. Voilà pourquoi cette disposition y figure, parce que le gouvernement actuel a permis aux sociétés canadiennes de retenir les services de navires étrangers pour pêcher leurs propres quotas.

Des voix: C'est honteux!

M. Baker: C'est révoltant. Nous capturons ici le meilleur poisson qui se puisse trouver, poisson que des hommes pêchent avec une ligne et un hameçon, le meilleur poisson qui se puisse pêcher, pas du poisson capturé par un chalutier-usine géant soviétique de 450 pieds.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, pour la première fois depuis notre entrée dans la Confédération en 1949, le gouvernement du Canada permet aux entreprises canadiennes d'avoir recours à des navires étrangers. Monsieur le Président, condamneriez-vous une entreprise canadienne qui retient les services d'un navire étranger? La condamneriez-vous? Condamneriez-vous une entreprise qui utilise un bâtiment soviétique ou cubain pour pêcher son quota dans les eaux canadiennes? La condamneriez-vous?

Monsieur le Président, ces navires n'ont aucune restriction à respecter. Que c'est beau la libre entreprise! Ces navires peuvent pêcher pendant deux mois; aucune restriction ne s'applique dans leur cas. Ces navires appartiennent au gouvernement de Cuba. Ils appartiennent à l'Union soviétique.

Au moment où l'industrie de la pêche traverse une période désespérée, le gouvernement du Canada dit à nos entreprises de pêche: «D'accord, vous pouvez utiliser les navires étrangers décrits dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, vous pouvez vous en servir pour attraper vos quotas de flétan du Groenland dans la zone 2-J au large de la côte du Labrador et au nord de Terre-Neuve; vous pouvez utiliser des navires soviétiques pour pêcher le long de la côte de Terre-Neuve, ou encore des navires japonais pour prendre le calmar au large de la Nouvelle-Écosse; vous pouvez utiliser des navires polonais pour pêcher le sébaste sur la côte nord-est de Terre-Neuve. Nous vous y autorisons, c'est dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui. Quelle belle protection! Que dire de la protection que le gouvernement du Canada accorde à un navire étranger utilisé comme bateau de pêche en le soustrayant aux dispositions de cette mesure législative. Puis voilà que les néo-démocrates se lèvent aujourd'hui et déclarent: «Oh, nous voulons accroître les activités des chantiers maritimes.» Leur porte-parole s'est montré plus prudent en disant: «Nous voulons confier l'entretien des navires de pêche étrangers aux chantiers navals du Canada.»

C'est intéressant, monsieur le Président. L'entretien? L'entretien des chalutiers-usines? Ces navires, monsieur le Président, ne devraient même pas être autorisés à naviguer dans nos eaux.

De nos jours, les pays étrangers, ceux qui figurent sur la liste que le gouvernement du Canada nous fournit aujourd'hui, ceux que l'on soustrait au projet de loi, ces pays n'ont rien à enseigner aux pêcheurs canadiens. Tout ce qu'ils peuvent leur apprendre, c'est comment détruire nos ressources. Ils peuvent leur montrer comment ils s'y sont pris dans le nord-est de l'Atlantique et en Afrique. Voilà pourquoi des pays comme la Namibie les ont chassés cette année.

Dans d'autres pays, comme la Grande-Bretagne, la France et le Portugal, verrait-on des dispositions de ce genre dans un projet de loi? Non, car il n'y a pas un endroit au monde où les navires canadiens peuvent pêcher ainsi et se livrer à ce genre d'activités.

• (1640)

Pour cette année et pour 1992, le Canada a pourtant accordé des contingents scandaleux à neuf pays étrangers. C'est une honte. J'ai parlé de l'un d'eux aujourd'hui à la période des questions et j'en examinais un autre il y a un instant: 12 965 tonnes de morue dans la zone 3M communément appelée le Bonnet Flamand.

Ce secteur hauturier de l'Atlantique a environ 15 brasses de profondeur. C'est un excellent lieu de pêche car l'endroit est ensoleillé. Le poisson se rassemble là pour y frayer. L'an dernier, les scientifiques se sont ravisés et ont dit qu'il ne fallait autoriser aucun pays à pêcher dans ce secteur.

Savez-vous, monsieur le Président, ce que les représentants du Canada et de neuf autres pays ont fait à Halifax, en Nouvelle-Écosse, il y a trois ou quatre semaines? Ils ont discuté à huis clos et ont convenu d'établir, pour la première fois depuis huit ans, un nouveau contingent de morue, passant ainsi outre aux recommandations des scientifiques.

Qui a obtenu le contingent? Je vais vous le dire. La CEE en a obtenu 6 465 tonnes; le Danemark, c'est-à-dire l'archipel Féroé et le Groenland, 2 900 tonnes; la Norvège, 1 200 tonnes; l'URSS, 1 200 tonnes; la Pologne, 500 tonnes; Cuba, 480 tonnes et le Canada, 100 tonnes.

Nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi intitulé Loi concernant l'utilisation de navires étrangers. Que fait ce projet de loi? Il fait volte-face et prévoit une exception pour les navires étrangers qui se trouvent dans nos eaux, exception qui vise les bateaux de pêche étrangers. C'est honteux.

Il y avait cette année 100 chalutiers-usines congélateurs au large de nos côtes. N'oubliez pas que la flotte canadienne ne comprend qu'un seul de ces navires; il appartient à la société Produits de la mer national. Nous n'en avons pas parce que nous avons estimé au fil des années, tous les gouvernements ont toujours pensé dans le passé, que si on utilisait des chalutiers-usines congélateurs, on aurait nos usines de transformation du poisson sur l'océan. On devrait congeler le poisson puis le décongeler s'il n'était pas de bonne qualité et certes, on ferait probablement de plus gros profits.

Ce n'était probablement pas une bonne technique parce que cela détruirait les frayères. Cette année, 100 chalutiers-usines congélateurs prennent leur contingent le long des côtes du Canada avec un permis du gouvernement canadien. Ce sont les contingents pour les sociétés canadiennes, et ceux-ci vont maintenant pouvoir être exemptés aux termes de cette loi dont le Parlement est saisi, parce que cela figure dans la loi.

C'est une honte. C'est tout ce que j'ai à dire à ce propos. Je ne sais pas ce que je pourrais dire d'autre. C'est tout à fait aberrant pour les Canadiens. Ce matin, des pêcheurs, au comble de la frustration, détruisent leur propres locaux syndicaux parce qu'hier soir un bateau a été ramené au port à 20 heures par le navire de guerre canadien *Margaree*.

C'était un petit bateau canadien. L'équipage du bateau se compose de six hommes. Hier soir, ce bateau se trouvait entre deux chalutiers espagnols à senne coulissante qui seraient exemptés dans le secteur des 200 miles aux termes de cette loi. Il se trouvait là, le capitaine m'a dit au téléphone. Tout à coup survient un bateau patrouilleur des pêches, suivi par le *Margaree* de la marine canadienne avec à bord ses 240 membres d'équipage.

Que font-ils? Ils viennent arraisonner ce petit bateau canadien et ils voient à son bord 200 livres de morue qu'on utilisait comme appât pour pêcher le thon, et les forces armées saisissent le bateau. Ils l'éloignent des deux bateaux espagnols et le ramènent tout droit au port à Terre-Neuve. Le capitaine a alors dû revenir ce matin pour racheter son propre poisson. Cela lui a coûté 52c. la livre, soit un total de 104 $, pour le poisson qu'il avait à bord et à cause duquel il avait été arrêté, mais ces deux navires espagnols n'ont pas été inquiétés.

Ce qui est encore plus honteux, c'est que dans cette zone, en 1992, on accordera 1 624 tonnes de morue à l'Union soviétique dans les eaux canadiennes, dans notre zone de 200 miles. L'ancien ministre des Pêches et des Océans sait exactement de quoi je parle. Il sait ce que je veux dire parce que je vais vous dire ce qu'il a fait. Il a échangé la morue contre du capelan. C'est vrai, monsieur le ministre! Le ministre leur a dit: «Allez prendre du capelan, du sébaste et du merlu argenté.»

Le ministre hoche la tête parce qu'il sait que c'est ce qu'il a fait.

Je le répète, monsieur le Président, le Canada traverse une crise. Hier soir, un bateau canadien a été arraisonné parce qu'il avait 200 livres de morue à son bord, alors que l'Union soviétique pourra en pêcher 1 624 tonnes en 1992. Nous voilà aujourd'hui en train de débattre un projet de loi qui exclura tous ces bateaux étrangers s'ils sont utilisés comme bateaux de pêche.

Je comprends à quel point c'est difficile d'être ministre et d'apprendre que les Affaires extérieures ont fait ceci ou cela et de se faire dire par ce ministère: «Les choses ont toujours été ainsi et vous ne pouvez rien changer.» Il suffirait que quelqu'un réponde: «Ce qui est bien est bien, mais ce qui est mal n'est acceptable pour personne. Nous allons empêcher ces bateaux étrangers d'obtenir des permis canadiens et d'être exclus de ce projet de loi. Nous allons les arrêter parce qu'ils ne nous permettent pas de faire la même chose au large de leurs côtes.» Faisons ce qu'a fait la Namibie en novembre dernier. Faisons ce que ce petit pays a fait, renvoyons-les chez eux et cessons de dire des choses ridicules comme: «Nous allons les exclure de la loi, conformément à la position de notre parti.» C'est ce que disent les conservateurs et les néo-démocrates. Ils veulent que l'entretien des bateaux étrangers se fasse dans nos chantiers navals.

Eh bien, ce n'est pas assez. Les Canadiens ne veulent plus de bateaux de pêche étrangers dans nos eaux territoriales.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'écoute avec plaisir, comme toujours, les propos divertissants du député. Ils sont toujours divertissants sinon redondants. Cela me rappelle un grand Canadien de l'Ouest, l'ancien premier ministre John Diefenbaker. On a raconté que M. Diefenbaker, chaque fois qu'on lui posait une question à la Chambre et qu'il ne savait pas trop quoi répondre, commençait de la manière suivante: «Vous me posez une question sur le blé? J'adore le Parlement.» Il aimait beaucoup discourir sur le Parlement. Il répondait donc en parlant du Parlement. S'il ne connaissait pas la réponse, il faisait un laïus sur le Parlement. Je me souviens toujours de cela lorsque le député de Gander—Grand Falls prend la parole.

Je sais bien que le projet de loi C-33, concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage, n'a été présenté que cet après-midi. On ne peut donc pas compter que le député ait eu le temps de le lire en entier. Je suis persuadé qu'il se serait abstenu de certaines observations s'il avait fait l'effort de le lire d'un bout à l'autre.

À propos d'une observation que le député a faite plusieurs fois, je voudrais lire le paragraphe 3(2) du projet:

> Le paragraphe (1) ne s'applique pas à l'égard des navires étrangers ou des navires non dédouanés qui, selon le cas, sont utilisés
>
> *a*) comme bateaux de pêche au sens de la Loi sur la protection des pêches côtières dans le cadre d'activités régies par cette loi[. . .]

• (1650)

La réponse toute simple. Si le député avait lu le paragraphe suivant, celui qui a provoqué son emportement, il aurait constaté que toutes ses affirmations étaient démenties par le projet de loi. C'est une autre loi qui donne la protection qu'il souhaite. Nous ne pouvons avoir deux lois qui disent exactement la même chose. Il suffit donc de prévoir une exception, au paragraphe 2 de l'article 3, en faisant référence à la notion de bateaux de pêche définie dans la Loi sur la protection des pêches côtières, pour éviter d'avoir un texte de loi qui fait double emploi. La situation est déjà prévue par cette autre loi. Je tiens à ce que le député le sache pour qu'il s'énerve un peu moins et soit en quelque sorte plus franc avec les téléspectateurs.

M. Baker: Monsieur le Président, étant donné que le député est relativement nouveau à la Chambre, je pense qu'il n'a pas lu le projet de loi aussi attentivement qu'il aurait dû.

Pendant des années, comme vous le savez, j'ai été légiste dans une assemblée législative et s'il y a une chose que j'ai apprise dans l'exercice de ces fonctions, c'est de lire les articles à fond.

Le député connaît-il la Loi sur la protection des pêches cotières? Voilà la question. La Loi sur la protection des pêches côtières est la loi qui régit les pêches et tout ce qui se passe sur les côtes du Canada. Elle dit à quelles conditions on peut obtenir une licence et ce que les navires peuvent faire et ne pas faire et c'est en vertu de cette loi que le ministre des Pêches et des Océans donne la permission aux bureaux régionaux de Halifax et de St. John's de délivrer les licences de pêche que tous ces pays étrangers obtiennent. C'est en vertu de cette loi-là qu'on les leur accorde. La question que se pose le député est prévue dans cette loi. Voilà pourquoi j'en parle. C'est conformément à cette loi qu'ils obtiennent leurs licences et c'est la loi que nous étudions actuellement qui les exempte.

Fait intéressant, ce projet de loi vise aussi les centaines de chalutiers-usines congélateurs qui se trouvent au large de nos côtes. Il y en a encore 20 ou 30 là-bas. Le deuxième article porte sur eux. Il dit aussi que les navires étrangers se livrant à des activités de recherches océanographiques commandées par le ministère des Pêches et des Océans sont exemptés, eux aussi.

Le bureau régional du ministère des Pêches et des Océans à Halifax a délivré 17 de ces licences, cette année, et ces navires ont pêché diverses espèces, maquereau, hareng et un peu de morue dans le Nord, sans avoir à leur bord un seul observateur, un seul représentant du gouvernement du Canada, conformément à l'article D, parce que ces navires sont exemptés du programme d'observateurs du gouvernement canadien. Et dire que nous nous demandons, après cela, où sont allées nos pêches!

L'article 2 de cette loi-ci exempte même ces navires-là quand ils sont dans les eaux canadiennes. Venez, navires étrangers, vous pouvez faire ce que vous voulez au Canada. C'est seulement les Canadiens qui n'ont pas le droit de pêcher.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que le projet de loi à l'étude aujourd'hui traite d'un bon nombre de nos préoccupations concernant le transport côtier. J'aimerais formuler quelques observations au député étant donné que celui-ci représente une région géographique très semblable à ma circonscription. Je veux dire un mot au sujet de certaines localités de la région, dont une en particulier.

Notre inquiétude face au désintéressement total du gouvernement à l'égard du transport côtier découle d'abord de l'élimination des avantages fiscaux accordés aux résidants du Nord. Cette décision a porté un coup très dur à vos collectivités et à la mienne. Lorsqu'on parle du problème du transport, il ne faut pas oublier que la nourriture à Ocean Falls coûte de trois à six fois plus cher qu'à Vancouver ou à Ottawa. Un contenant de lait de deux litres coûte 6 $, et vous êtes chanceux d'en trouver un qui soit frais. Il est presque impossible d'obtenir d'autres produits frais tels que les fruits, les légumes et les denrées semblables. En ce qui a trait aux véhicules, il en coûte 600 $ pour faire transporter une automobile à Ocean Falls ou de cet endroit. Pour ce qui est des soins de santé, vous pouvez voir un docteur une fois par mois, à condition que la température le permette. Par ailleurs, un résidant avec qui je discutais l'autre jour a souffert d'un mal de dents très douloureux qui l'a contraint à débourser 500 $ en déplacements aériens, plus 52 $ pour l'extraction d'une dent. Ainsi, l'activité de ces collectivités est complètement paralysée en raison de la politique gouvernementale relative au transport côtier.

Il en coûte plus de 500 $ pour se rendre à Vancouver par avion. En fait, il est moins cher d'aller en Angleterre ou à Hawaï que de se rendre à Vancouver en avion, d'Ocean Falls, de Bella Bella, de Kitsault ou de la région de Klemtu.

La politique du gouvernement en matière de transport côtier est tout simplement révoltante. Un travailleur qui est parvenu à se trouver un emploi dans cette région éloignée a dû dépenser 10 000 $ pour y faire transporter sa famille et son ménage, à cause de la politique du gouvernement.

Le ministère des Transports a déclaré, relativement à chacune des localités que j'ai nommées, à savoir Bella Bella, Klemtu et Ocean Falls, qu'il n'était plus intéressé à construire des quais pour assurer le transport des personnes et des marchandises. Le ministère dit qu'une fois que le cycle de vie de 80 ans aura été complété, soit dans 15 ans, il n'y aura plus de quais. Il n'y a plus de routes. Les résidants de ces endroits n'ont plus de moyens de se déplacer.

Le projet de loi d'aujourd'hui sur le transport côtier a probablement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Gander—Grand Falls.

M. Baker: Monsieur le Président, je vais dire très brièvement que je suis tout à fait d'accord avec les propos du député, particulièrement en ce qui concerne la situation en Colombie-Britannique et sur la côte est du Canada. Je voudrais signaler au député que le porte-parole officiel du Parti libéral en matière de transport a signalé, il y a quelques minutes, un point dont tous les députés devraient être au courant. Il s'agit des nouveaux frais qui doivent être imposés par Transports Canada à tous les navires qui empruntent la ligne côtière canadienne. Ceux-ci devront dorénavant payer un droit pour l'utilisation d'aides à la navigation, y compris les balises flottantes.

Monsieur le Président, qui eût cru qu'il faudrait un jour payer pour se servir des balises flottantes? Le gouvernement veut adopter une telle politique et nous allons faire en sorte que les députés néo-démocrates en reçoivent copie afin qu'ils puissent eux aussi voir le tort causé à la navigation par le gouvernement fédéral.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ce projet de loi dont la Chambre est saisie cet après-midi est important. Il est effectivement crucial de discuter de la politique de transport de ce gouvernement à l'occasion de la deuxième lecture de ce projet de loi.

Le point que je voudrais soulever concerne le fait que le gouvernement refuse de mettre sur pied un système de transport convenable le long de la côte de la Colombie-Britannique. Nul doute que mon collègue de Gander—Grand Falls confirmera que les collectivités rurales et côtières de Terre-Neuve et du Labrador sont aux prises avec le même problème. Il est grand temps qu'on envisage de mettre sur pied un service de cabotage pour desservir ces régions.

Il y a une bande indienne qui vit à Bella Bella. C'est la bande indienne de la nation Heiltsuk, qui compte 1 700 membres et dont l'arrivée remonte à 12 000 ans. Et elle y restera sans doute encore 12 000 ans. Pour pouvoir se développer, cette collectivité a absolument besoin d'un système de transbordeur à manutention horizontale pour assurer la liaison avec les péniches et le système de traversiers de la Colombie-Britannique. Le coût des denrées et des matériaux de construction s'en trouverait réduit d'au moins 600 p. 100. Le coût du transport des voitures et des camionnettes, de l'outillage utilisé dans la construction s'en trouverait diminué de 600 p. 100 environ, passant de 600 $ à probablement moins de 100 $.

Mais ce gouvernement refuse catégoriquement. Il parle de cabotage, mais ne veut rien entendre de l'infrastructure qui est indispensable si on veut mettre sur pied des services de cabotage pour desservir ces localités et de transport de voyageurs et de marchandises.

• (1700)

Il est absolument essentiel que le gouvernement dote Bella Bella de l'infrastructure nécessaire aux activités de cabotage. L'installation d'un transbordeur à manutention horizontale y est indispensable.

Fait à remarquer, il s'agit d'un groupe d'autochtones, la bande de la nation Heiltsuk. Cette bande reçoit pas mal de fonds du gouvernement fédéral par le truchement du ministère des Affaires indiennes, du ministère de la Santé et du Bien-être social, et d'autres organismes fédéraux. On peut certes parler de gaspillage des deniers publics, parce que c'est ce même gouvernement qui paie les denrées 600 p. 100 plus cher. Lorsqu'une famille vit de l'aide sociale, le gouvernement paie l'aide sociale, mais il doit le faire à des taux de 600 p. 100 pour qu'elle puisse s'acheter de quoi manger. Ces taux reviendraient à la normale si seulement le gouvernement aménageait cette installation, c'est-à-dire un transbordeur à manutention horizontale.

À l'instar d'autres collectivités indiennes du Canada, la bande Heiltsuk, de Bella Bella, a un urgent besoin de logements. Ces gens vivent à deux et trois familles par maison. Or, la construction d'une maison coûte là-bas des centaines de fois plus cher que dans les régions urbaines, et c'est le gouvernement fédéral qui paie à même l'argent des contribuables. La seule façon de réduire les coûts, c'est de permettre que les matériaux viennent par poids lourds embarqués sur les traversiers de la Colombie-Britannique. Les traversiers pourraient s'arrêter là pour débarquer les poids lourds si le gouvernement fédéral aménageait un transbordeur à manutention horizontale dans la réserve indienne.

C'est l'une des choses les plus scandaleuses que j'aie vues depuis les 12 années que je siège à la Chambre des communes. Cela fait 12 ans que je demande au gouvernement fédéral d'envisager l'opportunité d'aménager une telle installation. Lorsque nous avons commencé à en parler, une telle installation coûtait un million de dollars. Le gouvernement fédéral a déboursé beaucoup plus qu'un million de dollars, année après année, en prix additionnels ou extravagants pour la nourriture, le logement et les services de base parce qu'il n'a pas su régler le problème clé de transport de la région de Bella Bella, dans l'île Campbell, où réside la bande indienne Heiltsuk.

Il est temps d'aménager l'installation pour les traversiers, un transbordeur à manutention horizontale pour l'expédition et le transport côtiers, qui est aujourd'hui estimé à cinq millions de dollars. Le prix des aliments, le prix des matériaux de construction et les frais de déplacement de l'équipement ont tous monté. Les matériaux et l'équipement pour la nouvelle usine de transformation du poisson coûtent plus cher aujourd'hui qu'il en aurait coûté il y a 12 ans. Et pourtant, cela demeure une excellente affaire.

En collaboration avec le service de traversiers de la Colombie-Britannique, le ministère des Affaires indiennes, ainsi que les ministères fédéral et provincial des Transports pourraient installer ce service en un rien de temps et tout le monde ferait de grosses économies.

Le gouvernement actuel pratique une politique absolument révoltante. Il se complaît à priver les gens, et cette collectivité indienne en particulier, de la possibilité de mener une vie décente.

S'il n'y avait que ce problème, on pourrait se dire qu'il ne s'agit après tout que d'une petite collectivité du littoral de la Colombie-Britannique. Mais à une trentaine de milles de là se trouve une autre collectivité, Klemtu, qui compte environ 500 habitants, membres de la bande indienne Kitasoo, qui luttent pour leur survie dans une des régions les plus arides de la Colombie-Britannique. Pour eux, le cabotage est un service absolument indispensable. Or, le gouvernement actuel ne veut pas intervenir dans ce dossier. Le prix des aliments, par exemple, y est exorbitant. Ainsi, un contenant de deux litres de lait, qui se vend 2 $ au dépanneur, coûte 6 $ quand elle arrive à Klemtu.

Il suffirait pourtant d'un service de transport côtier convenable. Deux autres collectivités indiennes situées tout près ne sont pas desservies. Si elles avaient l'infrastructure nécessaire au déchargement et au transport des marchandises, si le gouvernement fédéral faisait un arrangement avec le service de traversiers de la Colombie-Britannique pour desservir ces collectivités, le prix des aliments chuterait d'environ 600 p. 100; les coûts de construction des maisons seraient plus raisonnables puisqu'il en coûterait moins cher pour y transporter les matériaux de construction.

Pour ces gens, un aller-retour à Vancouver coûte 500 $. C'est scandaleux. Le coût de la vie est astronomique. Tout est inabordable. Pourtant, beaucoup de gens de cette région sont des chômeurs et des assistés sociaux. S'il existait, depuis Vancouver, un moyen de transport par eau, qu'il s'agisse de traversiers ou de tout autre service de cabotage, le coût de la vie baisserait de moitié dans cette région. En outre, ce service pourrait fonctionner presque par tous les temps. Étonnante, cette attitude du gouvernement qui consiste à sabrer partout. Il réduit ses propres dépenses. Au nom de ce principe, il fait des choses étonnantes. Ainsi, il est disposé à refuser à ces gens un système de transport décent, un transbordeur à manutention horizontale qui les relierait au réseau de traversiers de la Colombie-Britannique. Par contre, il est tout disposé à défrayer un coût sextuplé des aliments, des prix plus élevés de combustible, de mazout, d'essence et de carburant diesel. Enfin, il refuse de doter les collectivités comme Ocean Falls de services médicaux et dentaires et d'autres services névralgiques.

Voici le plus étrange: il paie le coût de l'habitation dans ces collectivités, un coût exorbitant parce que les matériaux doivent être livrés par barge, voire parfois par péniche de débarquement. La situation est absolument intolérable. D'une part, les conservateurs prétendent économiser, d'autre part, ils sèment l'argent aux quatre vents. Ces Canadiens doivent vivre quelque part, ils doivent avoir un toit, de la nourriture. Pourtant, le gouvernement fédéral paiera tant qu'ils bénéficieront de l'aide sociale. En fait, il encourage la croissance de la demande de services sociaux en refusant le développement rationnel d'un service de traversiers relié à un transbordeur à manutention horizontale et, à Klemtu, un système de transport décent.

La population de Bella Bella a eu une idée. Elle propose d'installer des balises, le long de la piste d'atterrissage, de façon à pouvoir jouir d'un service raisonnable de transport aérien. Si quelqu'un est malade et a besoin d'un aéronef d'évacuation sanitaire, son transport serait plus sécuritaire. Elle envisage d'installer à l'aéroport une radio-balise fixe pour rendre possibles des approches aux instruments.

Cela dépasse l'entendement. Le gouvernement fédéral est essentiellement opposé à l'idée de fournir à cette collectivité toute infrastructure qui permettrait d'assurer la sécurité du transport, la rationalisation des coûts et un développement économique. Il est temps de compatir avec ceux qui vivent là et de s'inquiéter de leur qualité de vie désastreuse parce qu'ils ne peuvent rien se payer d'autre. Il est difficile d'obtenir du logement, de la nourriture à un coût raisonnable. Il est vraiment temps que le gouvernement se secoue, en dépit de la déraison économique qu'il pratique depuis 1984 et de l'effet désastreux qu'elle a sur ces collectivités. S'il avait une once de compassion, il agirait.

C'est incroyable. Le gouvernement consacre presque 250 millions de dollars au transport des particules dans le projet KAON. Je suis certain qu'il s'agissait là d'une ruse politique pour venir en aide à un gouvernement mort, mais chose certaine, ce gouvernement mort ne bénéficiera aucunement des 250 millions de dollars versés par le gouvernement fédéral. La plupart des habitants de la Colombie-Britannique trouvent cela carrément ridicule. C'est ce qu'ils pensent également du montant de 250 millions de dollars que le gouvernement provincial a injecté dans ce projet.

Si ces 500 millions de dollars avaient pu être utilisés sur la côte de la Colombie-Britannique pour, entre autres, le développement économique, le logement et le transport, les gens qui vivent à Ocean Falls, à Bella Coola, à Bella Bella, à Klemtu et à Shearwater auraient pu avoir, à mon avis, une vie convenable. Il est peu probable que l'actuel gouvernement conservateur, d'après les signes qu'il nous donne, accorde une attention quelconque à ces gens au cours de son mandat.

J'espère sincèrement que ces gens pourront aller de l'avant. À Klemtu, on envisage d'aménager un aéroport. L'acheminement des vivres et des autres produits à cette collectivité et le transport des voyageurs par hydravion coûtent extrêmement cher. Plusieurs compagnies aériennes ont demandé au gouvernement d'envisager d'aménager une piste pour les aéronefs à voilure fixe afin de diminuer considérablement les coûts du transport des marchandises et des voyageurs. Ces demandes sont demeurées sans réponse jusqu'à maintenant. On espère que le gouvernement permettra qu'un réseau de transport côtier coordonné puisse être mis en place.

Le gouvernement ferme les phares. Je ne sais pas comment réagiront le cabotage et l'aviation côtière. On se rappellera qu'il y a plusieurs années, la question de l'automatisation des phares avait déclenché une tempête de protestations.

• (1710)

Le gouvernement a reconnu qu'il s'agissait là d'une mauvaise chose à faire, que la sécurité de la navigation sur les côtes en dépendait. Il a ajouté qu'il améliorerait la sécurité par des bulletins météorologiques toutes les heures, des communications radio et une amélioration des services fournis par ces phares.

Les représentants des différents moyens de transport lui ont répondu qu'ils avaient besoin des phares pour garantir leur sécurité. Et qu'est-ce que le gouvernement fait? Il revient aujourd'hui avec une proposition à laquelle le public ne participe pas. Il essaiera à nouveau de fermer les phares pour économiser quelques dollars, même si cela met en péril des vies et menace la sécurité des transports en Colombie-Britannique.

Par ailleurs, il commence déjà à fermer des postes de communication éloignés, notamment ceux de Bella Coola et de Ocean Falls. Ces installations sont nécessaires. Or, le gouvernement dit: «On ne les utilise pas assez.» C'est parce qu'on les utilise uniquement en cas d'urgence. On peut y recourir lorsqu'on ne peut entrer en communication avec personne d'autre.

Les députés du Parti conservateur sont prêts à dire, lorsque des gens sont dans une situation d'urgence, lorsqu'un avion ou un navire est en détresse et qu'ils ont besoin d'un aéronef d'évacuation sanitaire: «Nous regrettons, mais cela coûte quelques dollars pour garder ouverte cette installation de communications en région éloignée. Nous allons la fermer.»

Il est temps que cela cesse. Ces installations font partie des opérations de cabotage et sont nécessaires à la sécurité des gens qui vivent et qui travaillent dans cette région, comme les collectivités indiennes. Ces gens ont le droit absolu d'avoir un système de transport décent et de jouir d'une sécurité raisonnable.

Le gouvernement ferme actuellement les radiophares le long de la côte. Quelqu'un disait qu'il devient de plus en plus dangereux de se déplacer en avion le long de la côte de la Colombie-Britannique. Il décrivait une opération à laquelle il avait participé pour transporter de Vancouver en Alaska des bagages qui avaient été laissés à bord des navires de croisière qui longent la côte.

La compagnie aérienne qui a présenté une soumission à cet égard a fait de très belles affaires, mais elle a dit que le gouvernement ferme désormais les radiophares omnidirectionnels et le matériel de radionavigation le long de la côte de la Colombie-Britannique. Je ne sais pas ce que nous entendons par «cabotage». Ces transporteurs n'auront plus ce qu'il faut pour travailler.

Encore une fois, le député de Gander—Grands Falls informe le public et la Chambre, avec raison, que le gouvernement commencera maintenant à imposer des frais d'utilisation du système de navigation, entre autres, des balises flottantes. C'est absolument ridicule. Bien sûr, il s'efforce aussi d'imposer des frais d'utilisation des services météorologiques, alors qu'on tente d'obtenir de bons bulletins pour sauver la vie de gens.

Le gouvernement va facturer les gens pour cela. Ceux-ci n'utiliseront pas le service pour ne pas augmenter leurs frais, car tout le monde veut maximiser ses profits. Naturellement, un jour quelqu'un sortira par mauvais temps et tout un navire de gens périront, ou un avion disparaîtra corps et biens.

Ce n'est pas seulement dans le domaine maritime que le gouvernement essaie d'imposer des frais d'utilisation. C'est la même chose dans le domaine aérien. Il est temps d'étouffer cette attitude. Personne n'essaie de mettre des péages sur la transcanadienne que le gouvernement fédéral a aidé à construire et que les provinces entretiennent.

On considère que ce sont des infrastructures qui sont dans l'intérêt du public, qui assurent la sécurité et le développement économique de la province et du pays. Cette attitude qui consiste à demander de plus en plus d'argent aux gens qui habitent sur la côte de Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve est non seulement stupide, elle est dangereuse.

Puisqu'on parle de la politique des transports du gouvernement, je ne peux pas résister à l'envie de dire une ou deux choses. Les gens qui dépendent de Port Hardy, qui habitent Ocean Falls, Bella Coola, Bella Bella, Klemtu ou Shearwater voyagent le long de la côte de Colombie-Britannique. Ils sont directement sur le Pacifique et, en hiver, il y a beaucoup de tempêtes; c'est dur pour la navigation maritime ou aérienne.

Pourtant, chaque jour les avions sortent. Ils essaient de desservir ces localités, en dépit du coût. Quelle aide leur donne le gouvernement conservateur? Il va à Port Hardy et il déclare: «Nous allons vous enlever votre équipement radiogoniométrique VHF.»

Lorsqu'un avion se perdra, la station de contrôle aérien ne sera pas en mesure de le localiser et de l'aider à s'orienter sur l'aéroport. Le pilote devra se débrouiller comme il le pourra.

Par le passé, cet équipement a sauvé des vies. J'ai personnellement entendu l'équipement radiogoniométrique VHF utilisé pour guider un avion. Non seulement cet équipement doit être conservé, mais il doit être entretenu, et il ne faut pas que le gouvernement dise: «S'il tombe en panne, nous ne le remplaçons pas.»

Voici une autre de ces initiatives aveugles et stupides de ce gouvernement à la station de Port Hardy, si essentielle au transport sur la côte de Colombie-Britannique. Maintenant il annonce: «Bon, nous allons économiser. Au lieu de garder ce service en activité 24 heures, si quelqu'un ne rentre pas parce qu'il est malade, nous ne paierons pas d'heures supplémentaires pour quelqu'un d'autre. La station restera fermée.»

Et lorsqu'on ferme cette station, on ne peut donner un calage altimétrique au pilote de l'avion. Il est impossible de savoir si oui ou non le système d'atterrissage aux instruments fonctionne. Ainsi, lorsque le pilote d'un aéronef d'évacuation sanitaire arrive pour prendre quelqu'un à l'hôpital, il ne peut descendre au-dessous de 5 400 pieds, car il s'agit alors d'une approche de non-précision. Ainsi, le malade devra rester dans cet hôpital, car les pilotes ne peuvent se poser à cet aéroport.

Tout cela pour sauver une poignée de dollars. J'ignore au juste qui le gouvernement est disposé à laisser mourir à cet hôpital, car les aéronefs d'évacuation sanitaire ne peuvent se poser là. Où va-t-on s'arrêter? Les gens qui vivent et travaillent dans ces localités méritent d'être traités de façon équitable. Ils ne devraient pas être abandonnés à leur sort pour sauver une poignée de dollars, pour éviter de payer des heures supplémentaires, ce qui pourrait coûter en définitive des vies.

Lorsque l'équipement de navigation d'un avion fait des caprices, et cela arrive, un pilote est alors perdu, et lorsqu'il a à bord un grand nombre de passagers, la seule chose entre cet avion et le néant, c'est les radiogoniomètres VHF automatiques. Pour épargner quelques dollars, le gouvernement est prêt à perdre un avion et ses passagers. Les conservateurs vont rendre le système inapplicable, dangereux et extrêmement coûteux.

J'ignore quel appel on pourrait lancer au gouvernement. Il est temps de se pencher sur ce réseau de transport. Voyez l'argent qu'on verse au titre de l'assistance sociale dans certaines localités indiennes où l'on paie les aliments et le logement 600 p. 100 plus cher qu'ailleurs. Vous étouffez le développement économique. Vous détruisez chez bon nombre de ces gens tout espoir de s'en sortir et pourtant, il y a toutes sortes d'initiatives et d'innovations dans ces régions et ces gens comptent parmi les plus laborieux et les plus créatifs que j'aie jamais rencontrés; tout cela est étouffé par le refus du gouvernement d'examiner sérieusement les besoins en matière de transport, afin d'améliorer la qualité de vie de ces gens et de favoriser le développement économique de ces régions.

J'exhorte le gouvernement à profiter de ce projet de loi sur le cabotage pour se pencher sur le sort des petites localités comme Ocean Falls, Shearwater, Bella Bella et Bella Coola. Les habitants du Nord paient déjà 6 $ pour deux litres de lait, 600 p. 100 de plus qu'ailleurs pour leur pain, leurs oeufs ainsi que les fruits et les légumes frais qu'ils veulent offrir à leurs enfants; ainsi, pour les aider, pourquoi ne pas maintenir les avantages fiscaux accordés aux habitants du Nord. Le gouvernement n'a pas besoin de cet argent au point de priver les enfants d'une alimentation décente et de mettre en danger la sécurité des gens. Notre situation financière n'est pas à ce point désespérée. Ces gens travaillent dur et il est tout à fait incroyable de voir comment le gouvernement les traite.

Rétablissez le crédit d'impôt accordé aux habitants du Nord et permettez-leur au moins de garder une partie de l'argent qu'ils gagnent si durement et d'offrir à leurs enfants une vie acceptable dans cette région.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des transports.)

* * *

LOI SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

—Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de prendre la parole au nom de mon collègue, le ministre des Communications, pour entamer le débat sur ce projet de loi extrêmement important.

Il est urgent de reconnaître le statut de l'artiste au Canada. Une mesure législative sur ce statut a été envisagée par des commissions, des comités, des comités permanents et des groupes de travail depuis 15 ans. Voilà 40 ans qu'on discute des principes qui sous-tendent une telle mesure. Tous les partis représentés au Comité permanent des communications et de la culture ont insisté auprès du gouvernement pour qu'il agisse concernant le statut de l'artiste. Le monde des arts presse le gouvernement d'adopter ce projet de loi, avec l'appui de l'ensemble de la population. Nous avons donc accompli notre devoir et, après avoir étudié sérieusement la question, nous constatons qu'il est maintenant temps d'agir.

• (1720)

Les artistes canadiens ont besoin du projet de loi C-7 parce qu'il énonce les principes qui régissent les mesures que prendra le gouvernement à leur égard. De concert avec les mesures prises par le Québec, qui possède déjà une mesure législative sur le statut de l'artiste, il encouragera les autres provinces à légiférer à cet égard et leur servira de guide.

[*Français*]

De fait, lorsque je pense à une province comme celle du Nouveau-Brunswick, où nos artistes acadiens font leur possible pour essayer de percer, il serait important pour la province du Nouveau-Brunswick de suivre le leadership du parlement fédéral et d'adopter, comme le Québec l'a à l'heure actuelle, sa propre loi sur le statut des artistes.

[*Traduction*]

Parce que Dieu sait que les artistes le méritent. Leur contribution à la société est inestimable et leurs oeuvres servent à exprimer, en leur donnant une dimension humaine, nos convictions profondes. Certains soutiennent parfois que les subventions versées aux artistes suffisent et ils se demandent pourquoi il faudrait leur donner davantage. Or, un simple coup d'oeil aux statistiques révèle un scénario fort différent.

Le Canada compte à peu près 30 000 artistes, auxquels le Conseil des arts du Canada verse environ 15 p. 100 de son financement, soit quelque 15 millions de dollars, sous forme de subventions directes. Il ne faut pas être très fort en mathématiques pour constater que chaque artiste reçoit peu d'argent. En effet, chacun reçoit environ 500 $.

[*Français*]

S'il est vrai que les groupes professionnels travaillant dans le domaine des arts d'interprétation au Canada ont un budget total de 350 millions de dollars, monsieur le Président, seul le tiers de ce montant provient des trois paliers de gouvernement. Les deux autres tiers proviennent soit des recettes à la caisse, soit de fonds recueillis auprès du secteur privé.

Comme vous pouvez le voir, bien que la contribution financière de la collectivité soit essentielle, elle n'est pas vraiment forte. La contribution de l'artiste, elle, par contre, peut être très grande.

En général, au Canada, les artistes ont une formation universitaire, c'est-à-dire, en moyenne, 17 ans d'études, au cours desquelles ils ont mûri leur art. Pourtant, au faîte de leur carrière, la plupart d'entre eux peuvent s'attendre à avoir un revenu inférieur à celui d'un éboueur.

On me demande parfois, et sûrement que d'autres collègues en cette Chambre ont déjà entendu la question: Pourquoi nous faut-il adopter une législation particulière pour les artistes, alors que nous ne sommes pas disposés à le faire pour les ingénieurs ou les avocats ou même les plombiers? Eh bien, la réponse est très simple, monsieur le Président: un artiste mène une vie qui ne ressemble à celle d'aucun autre travailleur au pays. Prenons l'exemple d'un acteur qui joue dans une pièce à l'affiche, disons, pendant quatre semaines. Eh bien, en matinée, il peut avoir un atelier de formation ou une répétition pour une autre pièce; l'après-midi, il peut travailler chez McDonald pour arrondir ses revenus, et le soir il est sur la scène.

Maintenant, du point de vue fiscal, comment le décririez-vous? Est-ce un étudiant? Est-ce un entrepreneur? Est-ce un employé? Pour les artistes de spectacle, ce genre de vie est plus souvent la règle que l'exception. Et s'il est déjà grave que les artistes aient du mal à assurer leur subsistance, il est inadmissible qu'on ne leur reconnaisse pas de statut professionnel au pays.

Et le projet de loi que nous débattons aujourd'hui vise à reconnaître officiellement l'importance des artistes dans notre société. Pour ce faire, il englobe tout le domaine des relations professionnelles entre les associations d'artistes et les producteurs relevant de la compétence du gouvernement fédéral, dont font partie Radio-Canada, l'Office national du film, le Centre national des Arts et l'industrie de la radiodiffusion.

[*Traduction*]

Le projet de loi prévoit la création d'un tribunal dont la structure serait semblable à celle du Conseil canadien des relations du travail et dont l'objet serait de répondre aux besoins précis des artistes canadiens. Ce tribunal aura donc trois fonctions: premièrement, la répartition de l'univers des arts en secteurs; deuxièmement, l'accréditation d'une association d'artistes pour chaque secteur; et troisièmement, la réglementation des accords-cadres conclus entre les associations d'artistes accréditées et les producteurs.

Le principal avantage que présente ce processus, c'est que les associations d'artistes accréditées et les producteurs ne pourront plus faire l'objet de poursuites en vertu de la Loi sur la concurrence. Le tribunal sera investi des pouvoirs nécessaires pour arbitrer les griefs, régler les plaintes de pratique déloyale et imposer des sanctions en cas d'infraction.

En reconnaissant dans la loi les conditions de travail qui leur sont propres ainsi que le droit de former des associations et de négocier des conditions de travail minimales, ce projet de loi va finalement accorder une place aux artistes dans nos lois ouvrières.

Je sais que des représentants du monde artistique se sont dits inquiets de certains aspects du fonctionnement des associations qui seront accréditées en vertu du régime institué par le projet de loi. Le ministre des Communications a fait savoir que le gouvernement était disposé à améliorer les dispositions pertinentes à condition que, de l'avis de tous les partis, les modifications visent à préserver l'équilibre et les principes fondamentaux de la loi.

Le projet de loi C-7 crée également un conseil du statut de l'artiste qui aura pour mandat de conseiller le ministre des Communications sur les questions touchant le statut professionnel de l'artiste et aussi de faire des études et des recherches.

Le conseil doit se composer de Canadiens éminents qui promettent de parler haut et fort au nom de leurs collègues.

Les points saillants du projet de loi sont donc la reconnaissance du statut professionnel des artistes au Canada, la création d'un tribunal et la formation d'un conseil consultatif. Personne n'estime cependant que ce projet de loi représente tout ce que nous avons à faire pour les artistes canadiens. Ce projet de loi servira plutôt de fondement à ce que nous pouvons faire. C'est un tremplin qui nous permettra d'examiner toute une série de questions touchant les artistes. Nous sommes en train de prendre des mesures pour protéger les redevances des artistes de la faillite de l'entreprise culturelle. En outre, nous espérons établir un programme pour voir à ce que l'artiste reçoive ce qui lui est dû.

Récemment, mon collègue, le ministre des Finances a élaboré une mesure législative qui permettra aux artistes embauchés de déduire quelques-unes de leurs dépenses professionnelles. Cette mesure encouragera également les professionnels de l'art visuel à faire don de leurs peintures et autres oeuvres d'art sans être pénalisés dans leur déclaration d'impôt.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures que nous sommes en train de prendre dans ce domaine.

[*Français*]

Grâce au projet de loi C-7 devant cette Chambre, le gouvernement veut se doter d'un cadre favorisant ses interventions dans le milieu des arts, interventions qui dépasseront les simples subventions. En effet, mes collègues et moi voyons le monde des arts comme une industrie dynamique, en pleine croissance, qui va au coeur même de notre identité et qui mérite l'appui des gouvernements.

• (1730)

J'ai la conviction que le projet de loi C-7 améliorera le statut de l'artiste au Canada, mais j'aimerais également prendre un peu de temps, monsieur le Président, pour parler des doutes que j'ai entendus à ce sujet.

Certains membres de la communauté artistique ont dit craindre que les décisions que le tribunal propose rendre à propos du statut d'employé ou d'entrepreneur dépendant, plutôt que d'entrepreneur indépendant, puissent être revues et renversées par le Conseil canadien des relations du travail.

Permettez-moi de déclarer dès maintenant que cela ne pourra pas se produire. Le Conseil canadien des relations du travail ne pourra pas revoir les décisions de ce tribunal, pas plus que le tribunal ne pourra revoir celles du Conseil canadien des relations du travail. Tous les appels seront entendus par la Cour fédérale d'appel, qui sera le seul organisme d'examen pour le Conseil et le nouveau tribunal.

[*Traduction*]

Les artistes canadiens constituent un bassin dynamique de talents dans lequel puisent de nombreuses industries. De toute évidence, les arts du spectacle en dépendent, mais aussi les industries de la radiodiffusion, du livre, de l'enregistrement musical et du film, sans oublier les journaux, les magazines et les revues. Notre système d'éducation commence également à apprendre à exploiter cette source.

Ces talents sont absolument essentiels aux intérêts du Canada. Ils nous permettent de préserver notre identité, de partager nos différentes cultures et d'assurer notre bien-être social et économique.

Ce projet de loi est tellement élémentaire, tellement fondamental et tellement nécessaire qu'il ne devrait pas engendrer de long débat. Il nous offrira enfin après 40 ans de discussion et de débat, une base sur laquelle nous pourrons élaborer toute une gamme de politiques diverses.

[*Français*]

—Monsieur le Président, je désire donc proposer:

Que le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, soit renvoyé, après la deuxième lecture, au Comité permanent des communications et de la culture.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

[*Français*]

Et moins de cinq députés s'étant levés

Le président suppléant (M. DeBlois): Et moins de cinq députés s'étant levés, la motion est réputée adoptée, conformément à l'article 73(3)b du Règlement.

La motion est adoptée.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole en deuxième lecture de ce projet de loi tant attendu.

Je veux commencer par quelque chose que je ne fais pas souvent, c'est d'appuyer sans réserve les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a dit aujourd'hui que ce projet de loi ne devrait pas être considéré comme l'aboutissement de la politique gouvernementale sur le statut de l'artiste, mais plutôt comme le fondement de son élaboration. Mais je suis particulièrement d'accord avec l'idée que, pour reprendre ses paroles, il devrait être vu comme un tremplin. Je pense que l'analogie du tremplin est intéressante pour des projets de loi de ce genre ou même lorsqu'on parle du processus d'élaboration de la législation, ici à la Chambre.

J'espère que d'autres pierres s'ajouteront à celles que le gouvernement a déjà posées et qu'elles seront placées sur des fondations plus solides par le comité qui étudiera le projet de loi et, peut-être, le modifiera.

Le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, le comité Applebaum-Hébert, déclarait dans son rapport déposé en 1982 que ceux qui contribuaient le plus de ressources financières à la vie culturelle canadienne étaient les artistes eux-mêmes qui travaillaient sans être payés ou en étant sous-payés.

C'est probablement la déclaration la plus vraie à avoir jamais été faite sur le statut de l'artiste au Canada, en fait, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Il est probablement vrai dans tous les pays du monde que les artistes sont les plus grands bailleurs de fonds de la culture et de la vie culturelle.

La différence, c'est qu'en nous en rendant compte—il y a neuf ans que le comité fédéral a fait cette déclaration—, nous avons la possibilité d'aider la communauté artistique et de soulager les artistes de l'énorme fardeau que représente cet état de principaux bailleurs de fonds de la vie culturelle au Canada.

Je pense qu'il est particulièrement approprié que ce projet de loi arrive à ce moment-ci de notre histoire, alors que nous nous préoccupons tous tant de notre identité nationale et de l'unité de la nation et que nous recherchons tous ce qui pourrait nous rapprocher plutôt que nous éloigner les uns des autres.

Les origines du projet de loi C-7 remontent à il y a onze ans, lorsque le Canada a signé un document de l'Unesco recommandant d'envisager la mise en oeuvre de tout un éventail de programmes propres à reconnaître et à élargir le rôle des artistes professionnels au sein de la société. Dans le document de l'Unesco, il était question de financement, de formation, de statut professionnel pour les artistes, de l'accès à des programmes sociaux comme les soins de santé, les pensions et l'assurance-chômage, ainsi que de protection contre les conditions de travail injustes.

En 1986, dans la foulée de cette résolution, le ministre de la Culture a mandaté Gratien Gélinas et Paul Celene pour consulter les créateurs canadiens et formuler des recommandations susceptibles de permettre au gouvernement fédéral de transposer dans la réalité la déclaration de l'Unesco.

Les 41 recommandations formulées portaient pour la plupart sur des questions relevant de la compétence du gouvernement fédéral. La première recommandation à laquelle celui-ci a donné suite a été la création du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste.

Coprésidé par Paul Celene et Henri Dominique Perras, ce comité comptait des représentants des principales disciplines artistiques. Il a ébauché une mesure législative, appelée le code canadien des artistes, en collaboration avec le ministère des Communications et d'autres ministères fédéraux.

En 1989, le ministre des Communications a témoigné devant le Comité permanent des communications et de la culture qui se penchait sur différentes options de politique sur le statut de l'artiste. Finalement, le rapport du comité contenait 11 recommandations à l'intention du gouvernement.

En mai 1990, le gouvernement a déposé sa réponse à l'étude du comité permanent et a promis de prendre les mesures suivantes: en premier lieu, conférer aux artistes indépendants le droit de négociation collective et mettre en place les modalités administratives nécessaires; en deuxième lieu, former un organisme permanent, le Conseil canadien du statut de l'artiste, chargé de conseiller de façon continue le gouvernement quant aux façons d'améliorer les conditions socio-économiques des artistes; en troisième lieu, permettre aux artistes de déduire un maximum de 1 000 $ en frais professionnels; en quatrième lieu, établir un mécanisme permettant aux artistes du domaine des arts visuels de bénéficier de crédits d'impôt quand ils font don de leurs oeuvres; en cinquième lieu, garantir aux artistes les redevances que leur doivent les producteurs qui font faillite; en sixième lieu, reconnaître le droit à une compensation pour l'usage public d'oeuvres d'art; et en septième et dernier lieu, énoncer une déclaration de principes fondamentaux.

• (1740)

Quiconque a eu affaire à l'une ou l'autre des communautés artistiques de notre pays sait combien il est absolument essentiel que ce projet de loi soit adopté et que ses pouvoirs soient suffisants pour mettre en oeuvre les recommandations du gouvernement.

Des milliers de personnes au Canada vivent au jour le jour. J'ai eu la chance, il y a deux ans, d'assister à une manifestation sur la colline parlementaire organisée par l'ACTRA. J'étais très émue de me retrouver en présence de comédiens parmi les plus connus et les plus respectés du monde du théâtre, de la télévision et du cinéma canadiens.

J'ai parlé à une femme, que je ne nommerai pas mais dont le nom serait immédiatement reconnu partout au Canada, et elle m'a dit qu'au cours de l'année écoulée, elle avait pu gagner environ 4 400 $ de l'exercice de sa profession. C'est une somme ridicule, nous le savons tous.

Souvent, les artistes vous diront qu'ils n'ont vraiment pas le choix. Ils ont un talent que Dieu leur a donné et qu'ils se doivent d'exploiter pour être heureux et sentir qu'ils s'accomplissent. Il est malheureux qu'en répondant à l'appel de la muse, qu'en exploitant le talent qu'ils ont reçu, ils soient condamnés à mener une existence qui les met en dessous du seuil de la pauvreté.

Nous ne pouvons plus, en tant que nation, tolérer cette situation. En Europe il y a 500, 600 ou même 700 ans, les acteurs étaient vus comme des bohémiens, une catégorie de gens qu'on plaçait un cran seulement au-dessus des brigands, voleurs et détrousseurs. Même à cette époque-là, quand des troupes d'acteurs et d'artistes arrivaient dans des villes et des villages d'un bout à l'autre de l'Europe de l'Ouest, tout le monde venait les voir parce que c'était quelque chose qui forgeait l'esprit de la collectivité, qui permettait aux gens de supporter leur vie, qui à cette époque-là était particulièrement dure, d'un coeur plus léger, avec un meilleure opinion d'eux-mêmes et avec la possibilité d'apprendre peut-être quelque chose sur une autre région de leur pays ou sur un autre pays.

Il ne fait aucun doute, à mon avis, et personne à la Chambre, je pense, refuserait de l'admettre, que l'existence d'une collectivité artistique vibrante, active et créatrice est absolument essentielle à l'existence d'un Canada vibrant et créateur.

Les artistes apportent deux sortes de contributions. Nous avons un peu parlé de la contribution culturelle. Ces personnes créatrices, entre autres, ces dramaturges, ces artisans, ces directeurs, ces chorégraphes, ces cinéastes, ces producteurs d'émissions radiophoniques, tous ces artistes dans des domaines divers que nous avons la chance d'avoir dans notre pays créent aussi des emplois. Si on les payait le salaire qu'ils méritent, ou même qui s'y rapprocherait, ils élargiraient aussi l'assiette fiscale dans notre pays. Il est dans notre intérêt supérieur à tous de faire tout notre possible pour que leur situation financière s'améliore et pour qu'ils gagnent davantage d'argent.

C'était aussi la tradition en Europe que les riches mécènes prennent certains artistes sous leur protection. Nous n'aurions probablement pas les grands trésors de Michel-Ange, n'eût été des Médicis. Nous n'aurions probablement pas les écrits de Shakespeare, si ce n'avait été de son bienfaiteur, le comte de Surrey. Qui sait si nous aurions bien des grandes oeuvres artistiques, littéraires et musicales qui forment la base de la culture de la civilisation occidentale, sans les riches mécènes. Jusqu'à un certain point, les mécènes ont encore un rôle à jouer, ce qui explique l'existence des fondations privées et des dons privés au monde des arts. Ils ont certes leur place. Dans le pays moderne qu'est le Canada, toutefois, il faut que le principal bienfaiteur, celui qui voit à ce que les arts se développent conformément à la vision nationale, si l'on veut, cette notion que nous définissons et redéfinissons chaque jour, il faut que ce soit le gouvernement.

Celui-ci a la responsabilité d'être en quelque sorte les Médicis de notre siècle.

Le gouvernement doit fixer la politique et fixer la norme. Autrement, les pressions régionales et les différentes pressions culturelles pourraient créer un déséquilibre dont ne voulons pas. Nous voulons voir s'épanouir la justice et se développer la mosaïque verticale qu'est le Canada et non pas le creuset américain.

Ces contributions sont précisément ce qui nous aide à nous définir en tant que nation distincte des autres nations et unique parmi elles. Nous devons créer un réseau de soutien suffisant qui aidera l'artiste à améliorer sa condition socio-économique.

Nous savons que le secteur culturel a été affaibli dangereusement par l'Accord de libre-échange. Bien que chaque député représenté à la Chambre soit convaincu que la culture ne doit pas faire partie de la nouvelle série de négociations sur le libre-échange qui seront entamées entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, nous savons que si Carla Hill, la déléguée américaine, dit que la culture est sur la table, le Canada sera bien obligé d'en discuter à un moment donné. Il faudra bien que les yeux des ministériels se dessillent un jour. M^me^ Hill est on ne peut plus sérieuse. Si elle dit qu'elle va en parler, je pense qu'elle va le faire.

Je me réjouis d'entendre le ministre du Commerce extérieur, son collègue des Communications, le premier ministre et d'autres députés ministériels nous assurer que la culture n'est pas négociable, mais il faudra plus que des paroles pour protéger les industries culturelles et les créateurs culturels du Canada contre la formidable machine culturelle de nos voisins du Sud.

Puisque nous vivons de ce côté-ci de la plus longue frontière non défendue du monde, il est bien compréhensible que nos écrans de télévision et nos stations de radio soient inondés d'émissions américaines et de musique américaine. Nous sommes envahis par la littérature américaine, les films américains, les journaux et les magazines américains et ainsi de suite.

Chose étonnante, malgré tout cela, les industries culturelles canadiennes et les créateurs et les artistes canadiens ont réussi à survivre et même à bien se développer dans ce jardin qui n'a pas été suffisamment arrosé.

Je me rappelle, quand j'étais enfant, avoir pris plaisir à voir les quelques productions canadiennes que j'avais l'habitude de regarder à l'écran de la CBC naissante. Quand la télévision est apparue, ou du moins quand elle a fait son apparition dans l'île du Cap-Breton, je me rappelle avoir regardé un Howdy Doody canadien au lieu d'un Howdy Doody américain. Je me rappelle avoir regardé Robin MacNeil, maintenant co-animateur de l'émission MacNeil-Lehrer au réseau PBS des États-Unis, dans une merveilleuse émission pour enfants qui s'appelait *Let's Go to the Museum*, à la CBC d'Ottawa. Je me rappelle avoir regardé des émissions canadiennes de marionnettes produites, je crois, à Montréal. Je me souviens d'une bibliothécaire de Toronto, Beth Gilanders, je crois, qui animait aux débuts de la télévision une émission intitulée *Hidden Pages*, destinée à intéresser les petits Canadiens à fréquenter la bibliothèque. Tout cela était merveilleux et nous nous sommes toujours assez bien tirés d'affaire dans nos entreprises culturelles pour les enfants, pour leur donner un bon départ. Mais il y a un grand vide pour les adolescents, quand ils commencent à développer leurs propres intérêts dans le domaine culturel.

• (1750)

Je ne pense avoir vu un seul film fait au Canada dans mon adolescence. On n'en faisait pas au Canada, si ce n'est de courts métrages qu'on nous présentait avant le film principal, des courts métrages qui avaient été tournés par l'Office national du film, qui en a assumé la conservation. Ce n'est qu'à l'âge adulte—je crois que j'avais fini l'université—que j'ai vu mon premier long métrage canadien. Il y a eu une exception tout de même: le film *The Little Kidnappers* fait au Cap-Breton à la fin des années 40 ou au début des années 50, que j'ai vu quand j'étais petite, puis rien pendant les vingt-cinq années suivantes.

Au cours des quinze dernières années, nous avons assisté à une formidable renaissance ou peut-être était-ce simplement la naissance de la culture canadienne en cinématographie, en dramaturgie, en littérature. Nous avons au Canada une littérature de calibre international. Le fait que des femmes soient parmi nos plus grands auteurs présente simplement un intérêt de plus.

Au Canada, jeunes et moins jeunes apprécient énormément de pouvoir regarder à la télévision des émissions tournées dans une ville ou un village d'ici. Cela donne un sentiment d'appartenance, d'identité. On se reconnaît dans ces créations faites par des gens d'ici. Lorsqu'un jeune Canadien de Birdall, au Manitoba, voit un film dont l'action se passe à Montréal, cela accroît son sentiment d'appartenance et le rapproche d'une autre région du pays. Il se dit: «Ce film a été fait dans mon pays et c'est important pour moi. Cela me rend encore plus fier d'être Canadien.»

Je parle davantage des acteurs, mais je suppose que c'est parce que c'est le secteur des industries culturelles que j'ai eu la chance de connaître un peu mieux que les autres. Je pense à un acteur comme Kenneth Welch, et je rappelle à tous les députés la magnifique interprétation qu'il a donnée dans la minisérie fondée sur l'affaire Thatcher. Lorsque cette minisérie a été présentée en Grande-Bretagne il y a quelques mois, la chaîne qui l'a télédiffusée a obtenu la cote d'écoute la plus élevée jamais enregistrée dans les îles britanniques. C'est une série produite au Canada qui met en vedette des acteurs canadiens et qui est fondée sur une situation canadienne. Nous pouvons livrer concurrence, dans les deux langues officielles, à n'importe quel autre pays du monde. Non seulement nous pouvons bien faire, mais nous pouvons exceller.

Il faut donc tout faire pour appuyer la position des créateurs de cette culture et pour protéger la position de ceux qui sont le miroir des valeurs politiques, sociales, morales et économiques de notre société. Nous devons aussi protéger notre capacité d'exercer nos droits en tant que nation souveraine grâce à un secteur culturel fort.

En mai 1990, lorsque le gouvernement a déposé sa réponse, il y a eu une réaction énorme de la part des milieux culturels eux-mêmes. Le projet de loi C-7 touche deux points principaux. Le premier concerne les relations professionnelles. Cette mesure législative donne aux artistes indépendants le droit à la négociation collective par l'intermédiaire de leur association. Pour être reconnues aux fins de la négociation collective, les associations présenteront une demande d'accréditation auprès d'une commission indépendante qui portera le nom de Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. Nous nous en réjouissons, mais le paragraphe 22(2) inspire certaines inquiétudes. Voici ce que dit cette disposition: «Ne peut être accréditée l'association d'artistes dont les règlements ont pour effet d'interdire à ses membres de travailler avec des artistes qui n'en sont pas adhérents, ont cessé d'y adhérer ou en ont été suspendus ou exclus autrement que pour faute professionnelle.»

L'ACTRA croit que le projet de loi C-7 interdira les ateliers fermés dans le domaine culturel.

Le but de pareille mesure législative devrait être, non pas tant de bloquer l'accès à certains artistes, mais bien d'assurer des possibilités d'emplois aux artistes canadiens. L'art devrait être international, c'est indiscutable. Il y a de grands artistes que nous souhaiterions voir se produire chez nous et, dans certaines circonstances, nous serions fous de les en empêcher.

Le premier exemple qui me vient à l'esprit, c'est celui du transfert de la comédie musicale *Miss Saigon* de Londres à New York. Comme le savent la plupart de ceux qui connaissent le secteur des industries culturelles, les syndicats d'artistes américains ont uni leurs voix pour dire qu'il y avait des acteurs américains qui pouvaient jouer les rôles. C'est là toute la question. Il ne s'agit pas d'enlever quelque chose à l'acteur britannique qui a interprété le rôle pour la première fois, mais bien de reconnaître que des acteurs américains peuvent jouer ce rôle.

À mon avis, nous devrions au Canada, comme dans n'importe quel autre pays du reste, envisager certaines exceptions. Nous devrions nous réjouir de pouvoir avoir parmi nous la grande Maggie Smith, John Gielgud ou d'autres fabuleux acteurs du monde entier et saisir l'occasion qui nous est offerte.

Comme dans toute profession, les étoiles, si l'on veut, sont rares, et la grande majorité des artistes sont de bons travailleurs solides et professionnels qui peuvent faire leur boulot. Il y en a autant au Canada que dans n'importe quel autre pays.

Le paragraphe 22(2) soulève des craintes, car le Canada ouvre ses frontières, dans ce domaine culturel, au moment même où d'autres pays ferment les leurs. Nous devons maintenir un certain équilibre pour soutenir nos comédiens, qui sont aussi bons que ceux de n'importe quel autre pays et dont le talent peut faire l'envie du monde entier. Il faut assurer la réciprocité avec différents pays. Nous pouvons le faire, mais en disant à nos comédiens: «Vous êtes assez bons. Nous n'avons besoin de faire appel à personne d'autre. Lorsque des productions se font chez nous, vous aurez la priorité.»

À propos de la création du Conseil canadien du statut de l'artiste, la Conférence canadienne des arts a demandé que cet organisme soit géré, dans le respect de son indépendance, par le ministère des Communications ou n'importe quel autre ministère ou organisme, de manière qu'il soit le plus efficace possible. Nous sommes d'accord, et nous avons la certitude que ce sera le résultat ultime de la création de ce conseil.

Le Parti libéral appuie ce projet de loi, mais il espère que des modifications seront apportées à l'étape du comité, car il estime que le projet ne va pas assez loin. Le projet n'améliore que fort peu la situation socio-économique des artistes canadiens et il n'est pas à la hauteur des engagements que le gouvernement a pris en répondant au rapport que le comité permanent a présenté en décembre 1989.

Que manque-t-il? Des dispositions sur la fiscalité. La protection en cas de faillite. L'indemnisation pour utilisation publique d'oeuvres d'art. L'accès aux programmes sociaux. Les artistes attendent toujours que le gouvernement modifie les dispositions sur l'étalement du revenu.

Le Comité permanent avait recommandé que les artistes aient le droit de stabiliser leur revenu en en mettant de côté une partie dans un compte dont l'impôt à payer serait reporté. Le Comité permanent recommandait aussi que la Loi de l'impôt sur le revenu soit modifiée en conséquence. Le gouvernement s'engage uniquement à examiner les dispositions d'étalement du revenu, puisqu'il semble être d'avis que de telles concessions existent déjà par suite de l'assouplissement des règles relatives aux REER.

• (1800)

La Conférence canadienne des arts estime quant à elle que le recours aux REER est une solution qui comporte de graves lacunes. Les régimes enregistrés d'épargne-retraite ont été créés afin d'assurer un revenu de pension, et non pour servir à l'étalement du revenu. La situation des artistes est très particulière et nécessite une solution tout à fait spéciale. Le projet de loi C-7 ne traite pas de l'engagement pris par le gouvernement de protéger les redevances des artistes en cas de faillite des producteurs.

De même, le projet de loi ne renferme aucune disposition sur le droit à une indemnité qui serait versée par le gouvernement pour l'utilisation publique d'oeuvres d'art.

L'alinéa 2*e*) reconnaît l'importance d'accorder une indemnité, mais ne fournit aucune reconnaissance ni mécanisme officiel en ce qui a trait au versement de celle-ci.

Pour ce qui est de l'accès aux programmes d'avantages sociaux, un grand nombre d'artistes sont des travailleurs autonomes qui ne peuvent participer aux régimes d'assurance-maladie, de sécurité du revenu et d'assurance-chômage. C'est pour cette raison que le Comité permanent des communications et de la culture a recommandé que la mesure législative proposée accorde, aux artistes représentés par des associations professionelles reconnues, le droit d'être considérés comme des employés aux fins de l'assurance-chômage relativement à la fraction du revenu gagné en tant qu'employé. Le comité a aussi recommandé que la Loi sur l'assurance-chômage soit modifiée en conséquence et que le ministre des Communications envisage la possibilité de créer des régimes d'avantages sociaux pour les artistes créateurs.

Madame la Présidente, ce sont là les mesures qui s'imposent, et je sais que vous êtes très au courant de cette question.

En guise de réponse à la première recommandation, le gouvernement entend continuer à étudier les critères d'admissibilité au régime d'assurance-chômage et à envisager la possibilité de permettre aux artistes de participer à ce régime, dans le contexte de la Loi sur l'assurance-chômage.

En ce qui a trait à la deuxième recommandation, le gouvernement a demandé au Conseil canadien du statut de l'artiste de proposer des solutions au problème.

Je fais respectueusement valoir que même si ce projet de loi nous tient très à coeur, nous pouvons trouver les solutions maintenant et j'espère que nous saurons le faire dans le cadre du processus d'amendement. Selon nous, le gouvernement n'a pas su donner suite adéquatement aux quatre recommandations unanimes du comité permanent.

Si le gouvernement veut vraiment améliorer le statut socio-économique de l'artiste, et je pense que c'est le cas, il veillera aussi à assurer un financement adéquat à la Société Radio-Canada, afin d'éviter la perte d'emplois.

Il supprimerait la taxe sur les livres, les magazines et les journaux parce qu'elle fait baisser les ventes de publications et le nombre d'auteurs publiés.

Il rétablirait les subventions postales aux magazines canadiens.

Si le gouvernement voulait vraiment encourager et stimuler l'industrie canadienne du cinéma, il combattrait la domination des écrans de cinéma par les États-Unis en présentant le projet de loi sur la distribution de films, qui est attendu depuis longtemps.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a qualifié ce projet de loi de première étape, de fondation, de tremplin. Il nous faut plus qu'un tremplin. Il nous faut un pont, un fondement solide. Je crois fermement que ce fondement solide peut être construit sur ce projet de loi, pourvu que nous lui apportions quelques amendements. Je crois fermement que le gouvernement et les députés désirent que les artistes canadiens, qui sont is essentiels à notre survivance culturelle, à notre identité canadienne et à notre capacité de communiquer entre nous et avec nous-mêmes et à parler de nous-mêmes, reçoivent ce que nous pouvons leur donner de mieux.

Je crois que tous ceux qui siègent à la Chambre ont le devoir de faire tout ce qu'ils peuvent pour les artistes. En fait, nous représentons tous des artistes parce qu'il n'y a pas une seule circonscription où on n'en trouve pas. Nous tous—c'est certes mon cas—éprouvons presque de l'envie, si je peux utiliser ce terme dans le bons sens, à l'égard de gens qui sont nés avec le talent, l'ambition et la résolution de continuer à créer dans une atmosphère qui n'est pas favorable à la création, de continuer à créer alors qu'ils pourraient gagner plus d'argent et bénéficier d'une plus grande sécurité ailleurs, de continuer à créer même quand il leur a fallu travailler si longtemps pour en arriver où ils sont et qu'ils doivent quelquefois se demander si on les écoute, si on est au courant de ce qu'ils tentent de faire et si nous nous y intéressons.

Madame la Présidente, je crois que nous nous y intéressons. Nous nous y intéressons même beaucoup. Nous nous intéressons à nos artistes parce que nous sommes conscients de leur importance, comme tous les députés de la Chambre s'intéressent au Canada et, j'ose l'espérer, sont résolus à lutter pour le garder uni.

La participation d'artistes créatifs à la vie culturelle du Canada est un élément très important de cet objectif. Je voudrais ajouter en terminant que ce projet de loi est, selon moi, un pas dans la bonne direction. Il nécessite quelques améliorations. Je meurs d'envie d'en arriver à l'étape où il nous sera possible d'apporter ces améliorations.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, la tentation est forte de souligner à quel point il est paradoxal que le projet de loi C-7, qui vise à reconnaître le statut de l'artiste au Canada, soit présenté par un gouvernement qui a imposé des compressions budgétaires extrêmement importantes aux institutions culturelles de notre pays, un gouvernement qui a appliqué la TPS aux livres, un gouvernement qui risque de compromettre la survie des industries culturelles canadiennes avec l'Accord de libre-échange déjà conclu avec les États-Unis et en négociant maintenant un accord trilatéral de libre-échange, un gouvernement qui n'a pas encore réussi à accorder une protection suffisante aux distributeurs canadiens de films.

Cela serait peut-être mesquin et peu convenable au moment même où les artistes du Canada obtiennent enfin ce qu'ils recherchent depuis si longtemps, à savoir la reconnaissance de leur statut au Canada, de leur contribution importante à notre pays et de leur situation professionnelle au Canada, avec les garanties que cela devrait leur conférer en tant que travailleurs, artistes et professionnels.

Je parlerai beaucoup au cours du présent débat de l'importante contribution que ceux que l'on appelle les artistes apportent au Canada. En parlant d'eux de façon abstraite, idéalisée et peut-être philosophique, citant les apports historiques qu'ils ont contribués au psychisme humain et le génie avec lequel ils ont su traduire notre imaginaire et notre créativité, on risque d'embellir leur situation au point même de donner peut-être à croire que l'artiste affamé a la vie belle.

Le fait est que nos artistes font face aux mêmes difficultés économiques que nous. Étant le père de deux artistes, l'un qui fait carrière dans la danse et dans la chanson et l'autre dans la chanson, je dois avouer que malgré toute la fierté que j'ai pour leurs talents et leurs aptitudes, je n'ai pu m'empêcher d'éprouver une inquiétude certaine pour leur avenir du point de vue financier. Il n'est que trop vrai que les artistes crèvent de faim.

Par exemple, les membres de l'ACTRA, qu'ils soient professionnels du spectacle, écrivains ou journalistes à la radio ou à la télévision, gagnent en moyenne 8 540 $.

• (1810)

Selon les statistiques de Revenu Canada, les artistes professionnels comptent parmi les groupes de travailleurs les moins bien payés de notre société. En fait, ils sont tout à fait au bas de l'échelle. Ils gagnent moins que les retraités. En 1988, les artistes indépendants gagnaient, en moyenne, 16 000 $ environ par année. Ces salaires minables, ils les gagnent au prix d'efforts considérables, de nombreuses années de formation et d'apprentissage.

Les artistes ont en moyenne 17 ans d'expérience dans leur domaine et travaillent entre 35 et 45 heures par semaine. Il importe donc de mieux reconnaître le statut de l'artiste et de faire en sorte que les artistes soient mieux payés pour pouvoir mieux vivre.

Le NPD est en faveur de ce projet de loi parce qu'il appuie les artistes et leur place dans la société, non pas par souci électoraliste, mais parce que les arts sont un élément important du bien-être de notre pays.

Nous estimons que les artistes poursuivent le même objectif que nous, à savoir faciliter et enrichir la vie des Canadiens. Et je ne parle pas seulement dans l'abstrait. Concrètement, l'apport des artistes à l'économie du pays est énorme et en constitue même l'une des principales composantes. C'est pourquoi il faut récompenser convenablement les artistes.

En appuyant le projet de loi C-7, nous ne faisons qu'être fidèles aux positions que nous avons prises dans le passé, entre autres notre appui à la Loi sur le droit d'auteur, qui a eu pour effet de rehausser le statut de l'artiste et d'augmenter ses revenus.

Le projet de loi C-7 tombe à point, en cette période où les Canadiens tentent de se définir et de cerner ce qui les unit. Nous devons reconnaître qu'une part importante de l'image d'unité et de ce qui constitue la base de l'unité nationale est due à l'apport des peintres, des écrivains, des interprètes, des décorateurs et des poètes qui cristallisent cette identité.

Nous appuyons le projet de loi parce qu'il reconnaît l'importante contribution des artistes à l'enrichissement culturel, social, économique et politique du Canada, ainsi que le droit des artistes et des producteurs de s'exprimer et de s'associer librement. Il leur confère un statut professionnel.

Le projet de loi C-7 prévoit aussi la constitution d'un conseil canadien permanent du statut de l'artiste ayant pour mission de promouvoir les intérêts des artistes non seulement auprès du ministre des Communications mais au Canada tout entier et de rehausser le statut des arts et des artistes et de maintenir avec les associations représentant les artistes des contacts étroits, dans les diverses disciplines et partout au Canada.

Fait plus important encore, en ce qui concerne la situation économique difficile des artistes professionnels, le projet de loi prévoit aussi un tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs qui sera chargé de voir à la négociation collective dans le secteur des arts et de la culture, y compris à l'accréditation des associations professionnelles et à la création d'un processus de négociation aboutissant à l'arbitrage.

Il s'agit d'un progrès appréciable qui reconnaît la position et les besoins uniques des artistes et les soustrait à la plupart des dispositions de la législation du travail au Canada. Le tribunal, qui définit le statut professionnel des artistes, sera appelé à déterminer si une personne est, par exemple, un producteur ou un artiste ou encore si un entrepreneur indépendant est un artiste professionnel.

Selon les artistes, c'est là un premier pas pour ce qui est de leur accorder les mêmes droits qu'aux autres travailleurs et membres des professions. Cette mesure législative renferme cependant des lacunes importantes sur lesquelles nous souhaitons nous pencher au comité, et nous espérons que le gouvernement sera ouvert à des amendements.

Une de ces lacunes a été relevée par la Conférece canadienne des arts qui représente, en matière de culture, plus de 200 000 artistes canadiens de tous les secteurs culturels. Elle fait allusion à l'alinéa 2*e*) où on parle de façon plutôt laconique de l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres.

C'est là une question qui tient beaucoup à coeur aux artistes. Or, les artistes se font rouler, car aucune disposition du projet de loi ne consacre ce droit. S'il n'y a aucune disposition permettant de s'assurer que les artistes reçoivent l'indemnisation voulue pour le prêt public de leurs oeuvres, cette mention est alors tout à fait inutile.

À quoi bon faire cette affirmation dans le projet de loi si cela ne représente absolument rien. Nous allons essayer de nous assurer que l'alinéa 2*e*) a bel et bien une portée législative, qu'il peut être appliqué. C'est particulièrement important pour les écrivains, les artistes visuels et d'autres qui n'appartiennent pas à une unité de négociation collective.

L'adoption du projet de loi C-7, amendé en conséquence à cet égard, sera certes considérée comme un progrès important pour les artistes.

Le paragraphe 22(2) pose également un problème aux artistes canadiens. On empêche en effet les associations d'artistes de prendre des mesures contre les artistes qui ne sont pas adhérents.

Bien entendu, le paragraphe tend à s'assurer que le marché culturel ne soit pas réservé à un cercle restreint. En réalité, ce qu'il fait, c'est d'empêcher les associations syndicales de prendre des mesures pour protéger les emplois au Canada contre les artistes étrangers lorsque leurs pays n'accorde pas d'accès correspondant aux artistes canadiens.

Les artistes demandent donc que cet article du projet de loi soit amendé afin de permettre que des mesures protectrices soient prises contre les artistes étrangers lorsqu'il n'existe pas d'accord de réciprocité. Cet article devrait être supprimé.

À l'instar du milieu artistique, nous aimerions aussi que les amendements proposés à l'alinéa 8 (3)*b*) de la partie II du projet de loi soient approuvés. À cet égard, le projet de loi définit les artistes comme des entrepreneurs indépendants, mais donne au Conseil canadien des relations du travail le pouvoir de décider quels artistes sont considérés comme des employés aux fins des relations du travail. Les artistes considérés comme des employés ne seraient pas régis par la Loi sur le statut de l'artiste.

Cela signifie donc qu'ils pourraient être assujettis à des règles qui ne conviennent pas aux arts, un problème qui a été reconnu avec la création du nouveau tribunal. Par conséquent, ils aimeraient que le projet de loi soit amendé de manière à permettre au tribunal dont il est question dans le projet de loi de prendre ses propres décisions et d'être ainsi sur un pied d'égalité avec le Conseil canadien des relations du travail.

Actuellement, la loi accorde la primanté au Conseil canadien des relations du travail et non au tribunal prévu dans le projet de loi. L'Alliance for Canadian Television, Cinema and Radio Artists, qui représente 10 000 artistes professionnels, écrivains et journalistes de radiotélévision du Canada, a recommandé le compromis suivant: premièrement, qu'un processus d'appel soit institué, et deuxièmement, que le libellé soit amendé comme suit: «À moins que ces personnes ne soient des entrepreneurs indépendants au sens de la common law». Cette précision serait ajoutée aux alinéas 8(3)*a*) et *b*).

Le Nouveau Parti démocratique appuiera donc les amendements proposés. D'autres amendements ont également été proposés, mais il n'est pas nécessaire de les exposer en détail ici.

Le projet de loi n'aborde pas cependant certaines des questions d'impôt que les artistes voudraient modifier. Ils veulent des exemptions personnelles supplémentaires pour les artistes employés. Ils veulent la création d'un régime d'avantages sociaux pour les artistes. Ils veulent un double statut pour les artistes; pigistes aux fins de l'impôt sur le revenu et employés avec accès aux droits d'auteur aux fins des avantages sociaux. Ils veulent des dispositions concernant la faillite et un système d'étalement du revenu. On doit s'efforcer activement de résoudre ces questions.

• (1820)

En tant que parti, nous avons toujours préconisé un réexamen complet du régime fiscal, non seulement pour être plus juste envers les artistes, mais aussi envers tous les Canadiens. Ce que demandent les artistes rentrerait dans le cadre d'une telle réforme.

Comme je l'ai dit au début, nous sommes heureux de ce projet de loi. Il y a longtemps qu'il aurait dû être présenté. Il est de la plus haute importance. La communauté artistique le veut et en a besoin. Le pays en a particulièrement besoin maintenant.

Notre parti espère pouvoir contribuer à l'amélioration de cette mesure législative pour qu'elle satisfasse pleinement les besoins que j'ai mentionnés.

[*Français*]

Mme le vice-président: Questions ou observations? Reprise du débat. La parole est à l'honorable députée.

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, je me réjouis de participer aujourd'hui au débat à propos du projet de loi sur le statut de l'artiste, car je demeure persuadée que les artistes canadiens ont joué un rôle fondamental dans l'affirmation de la personnalité de notre pays.

Ce sont eux qui ont en grande partie affiché, ici même et à l'étranger, notre identité collective et nos particularismes régionaux. Ce sont encore eux qui, malgré les succès qu'ils remportent, sont trop souvent condamnés à vivre en marge des conditions économiques de leurs concitoyens.

Déjà, en 1951, le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences stipulait que «c'est à l'appui, aux encouragements et à l'estime dont une nation dans son ensemble fait bénéficier les artistes qu'on peut juger du degré de civilisation qu'elle a atteint». Le temps est enfin venu de reconnaître l'immense contribution des artistes canadiens et d'améliorer leurs conditions de travail.

Le projet de loi sur le statut de l'artiste est l'aboutissement d'une longue réflexion et d'un long processus. J'aimerais en rappeler, pour mémoire, quelques-uns des jalons importants.

Le rapport Massey-Lévesque affirmait en 1951 que la plupart des artistes au pays ne pouvaient vivre de leurs oeuvres, «même très modestement», et s'inquiétait de la rareté de nos biens culturels.

En 1982, les conclusions du Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale ne sont guère plus optimistes. Elles précisent que si la contribution des artistes n'a cessé de croître en 30 ans, leurs conditions de travail n'ont pratiquement pas changé. Le Comité déclare que les artistes peuvent être considérés comme «des travailleurs pauvres hautement spécialisés».

Le Comité d'étude Siren-Gélinas, créé par le gouvernement du Canada en 1986, estime qu'il est «à la fois remarquable et injuste que les artistes canadiens aient pu faire reconnaître leurs oeuvres aux niveaux national et international en demeurant en deça du seuil de la pauvreté».

C'est ce dernier comité qui a recommandé la création du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, qui avait mandat d'être à l'écoute des besoins et des aspirations de la communauté artistique et de conseiller le gouvernement sur toutes les questions, les enjeux et les politiques qui touchent le statut de l'artiste.

Qu'en est-il au juste de la situation de l'artiste au Canada? Une étude commandée par le ministère des Communications du Canada et intitulée *Repenser le statut de l'artiste* trace de l'artiste professionnel le portrait suivant: Âgé en moyenne de 44 ans, il travaille dans la plupart des cas à son compte. Il possède 17 ans d'expérience dans sa discipline artistique. Il passe de 35 à 45 heures par semaine à la pratique de son art, auxquelles s'ajoutent les 10 à 15 heures qu'il doit consacrer à un autre emploi pour assurer sa subsistance.

Le revenu annuel moyen de l'artiste au Canada se chiffre à 15 000 $, ce qui n'est pas énorme si on le compare à celui de l'ouvrier d'une chaîne de montage dans l'industrie automobile ou à celui d'un professeur d'enseignement secondaire qui atteignent respectivement 27 500 $ et 36 000 $.

J'ajouterai enfin que le revenu des artistes est le plus souvent fluctuant et intermittent et que ces derniers n'ont pas droit aux avantages accessibles à la plupart des travailleurs canadiens, qu'il s'agisse notamment de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité ou des régimes de retraite.

Dès lors, on peut se demander si les conditions de travail des artistes canadiens sont les meilleurs qui soient et, dans un tel contexte, on peut aussi s'inquiéter de la situation de la relève artistique dont la production souvent hardie, expérimentale et provocatrice est nécessaire à la régénération du phénomène culturel. Pas étonnant que plus de la moitié des créateurs tiennent leur travail pour une vocation plutôt que pour une entreprise ou une profession.

Pour ce faire, il créera le Tribunal cnadien des relations professionnelles artistes-producteurs dont la fonction consistera à accréditer des associations d'artistes professionnels à leur propre compte pour qu'elles puissent négocier et faire respecter des contrats de travail qui stipulent des conditions minimales de traitement et de travail pour leurs membres, sans risque de poursuites en vertu de la Loi sur la concurrence.

Le projet de loi mettra également sur pied le Conseil canadien du statut de l'artiste. Celui-ci, dont le mandat sera d'informer et de conseiller régulièrement le ministre des Communications en toute matière relative au statut de l'artiste, succédera au Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste. L'expérience de ce dernier s'est avéré probante. Le gouvernement du Canada a bénéficié de son apport au cours de ses trois dernières années d'existence.

C'est pourquoi le gouvernement souhaite établir de façon permanente le Conseil canadien du statut de l'artiste, afin qu'il puisse poursuivre les recherches et les travaux nécessaires, et proposer des solutions viables aux problèmes auxquels les artistes sont confrontés depuis bon nombre d'années. Il s'agit de problèmes concrets, comme celui de l'accès aux régimes privés d'avantages sociaux, des questions d'ordre fiscal ou d'assurance-chômage.

Alors, le Conseil donnera avis au gouvernement sur les projets et les mesures à prendre afin de promouvoir le statut de l'artiste au Canada.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a l'intention d'assurer aux artistes, créateurs et interprètes un milieu propice à la création et à l'expression artistique et de tenir davantage compte des réalités de leur profession.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a proposé d'autres mesures en réponse au rapport du Comité permanent des communications et de la culture pour améliorer les conditions économiques de l'artiste. Ces mesures portent entre autres sur les éléments suivants: la sensibilisation du public aux arts; l'amélioration de l'allégement fiscal offert aux artistes en arts visuels qui font don d'oeuvres à des sociétés désignées en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels ou à l'État; l'étude d'un programme d'indemnisation des artistes en cas de faillite d'entreprises culturelles; la préparation d'une étude sur l'accès des artistes à leur propre compte aux régimes privés d'avantages sociaux; et l'introduction de mesures qui permettront aux artistes salariés de déduire, aux fins d'impôt, des frais encourus reliés à leur pratique jusqu'à concurrence de 1 000 $ ou de 20 p. 100 de leur revenu d'activité artistique.

Il s'agit là d'exemples qui témoignent de la volonté du gouvernement du Canada d'accorder aux artistes, au sein de la société canadienne, la place qui leur revient. J'ajouterai d'ailleurs que plusieurs décisions prises au cours des années précédentes allaient déjà en ce sens. Par exemple, les artistes peuvent, depuis quelques années, réclamer des déductions fiscales relatives à l'amortissement de leurs instruments de musique. Les organismes de services nationaux qui oeuvrent dans le secteur des arts bénéficieront sous peu d'un statut fiscal particulier qui leur conférera les mêmes avantages que les organismes de charité.

En 1988, nous avons revu la Loi sur le droit d'auteur de façon à mieux protéger les droits économiques et moraux des créateurs.

• (1830)

Le gouvernement du Canada a créé, en mars 1990, le Groupe de travail sur la formation professionnelle en milieu artistique, dans le but d'aider l'État à élaborer une politique à cet égard.

Madame la Présidente, en conclusion, le gouvernement a l'intention de respecter son engagement envers la communauté artistique. Le 31 octobre 1989, le premier ministre déclarait en Chambre «que le gouvernement agirait avec la plus grande célérité possible de façon à ce que l'on puisse enfin répondre, et cela pour la première fois au Canada, aux besoins légitimes de notre collectivité artistique».

Je tiens néanmoins à signaler que sans l'engagement du Groupe de travail Siren-Gélinas, sans la persévérance et la collaboration constante du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste et sans l'appui du milieu artistique, le projet de loi sur le statut de l'artiste n'aurait pu voir le jour.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des communications et de la culture.)

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Mme le vice-président: La Chambre désire-t-elle suspendre la séance jusqu'à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, soit 19 heures?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 18 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à 19 heures.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 19 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CASIER JUDICIAIRE

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose: Que le projet de loi C-238, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et modifiant le Code criminel en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

—Madame la Présidente, ce projet de loi a été présenté au cours de la dernière session de cette législature sous la désignation C-314 et nous l'avons débattu pendant deux jours. Quand je l'ai déposé à nouveau devant cette législature, il est sorti au tirage au sort une deuxième fois. Le comité s'est demandé s'il s'agissait d'un projet de loi important et a décidé, avec sagesse encore une fois, de le présenter à nouveau en étant d'avis que la Chambre devrait l'adopter.

Ce projet de loi concerne avant tout les casiers judiciaires. Avant de poursuivre mes observations, permettez-moi de lire à la Chambre l'article 736 du Code criminel. Cet article dit:

> Le tribunal devant lequel comparaît un accusé, autre qu'une personne morale, qui plaide coupable ou est reconnu coupable d'une infraction pour laquelle la loi ne prescrit pas une peine minimale ou qui n'est pas punissable, à la suite des procédures engagées contre lui, d'un emprisonnement de quatorze ans ou à perpétuité peut, s'il considère qu'il y va de l'intérêt véritable de l'accusé sans nuire à l'intérêt public, au lieu de le condamner, prescrire par ordonnance qu'il soit libéré inconditionnellement ou aux conditions prescrites dans une ordonnance de probation.

Puis, le paragraphe 3 dit: «Lorsqu'un tribunal ordonne, en vertu du paragraphe (1), qu'un contrevenant soit libéré, le contrevenant n'est pas censé avoir été déclaré coupable de l'infraction.» Sauf que le contrevenant peut en appeler du verdict de culpabilité comme s'il s'agissait d'une déclaration de culpabilité pour cette infraction, et b) le procureur général et, dans le cas de déclarations de culpabilité par procédure sommaire, l'informateur, ou l'agent de l'informateur, peut en appeler de la décision du tribunal de ne pas condamner le contrevenant de l'infraction comme si cette décision était un jugement ou un verdict d'acquittement de l'infraction ou un rejet de l'information donnée contre le contrevenant, et le contrevenant peut plaider *autrefois convict* relativement à toute inculpation subséquente relative à l'infraction.

Le fond de la question est très simple: le contrevenant n'est pas déclaré coupable. Vous avez peut-être fait ce que l'on vous reproche. Vous avez peut-être eu tort. Vous avez peut-être contrevenu aux principes de la justice naturelle, mais vous n'avez pas été condamné. Le juge devant lequel vous avez comparu a décidé de ne pas vous condamner. Vous n'êtes pas condamné. Vous êtes libéré inconditionnellement, sous réserve peut-être de certains travaux communautaires ou d'une sanction appropriée. Il n'y a pas de condamnation.

Pourtant, dans leur grand désir de se conformer à la Loi sur le casier judiciaire, nos bureaucrates décident de conserver des dossiers. Nous devons conserver des dossiers sur tout le monde, et vous savez combien il en coûte de le faire. Et que dit-on dans ces dossiers que vous conservez? Que ces personnes n'ont pas été condamnées. Autrement, vous conservez des dossiers sur des gens qui ont été condamnés. Vous conservez des dossiers sur les condamnations, les peines imposées. Vous conservez des dossiers sur toutes les infractions que peuvent commettre les gens. Dans le cas qui nous intéresse, vous conservez un dossier sur le fait qu'une personne n'a pas été condamnée. Cet homme n'a pas été condamné, et vous conservez quand même son dossier.

Et qu'est-ce que ça lui en coûte? D'après ce que j'ai pu voir en tant qu'avocat dans une petite ville, l'amende ou la peine d'emprisonnement ne constitue pas la vraie punition. La condamnation est moins embêtante que le casier judiciaire qui, lui, vous colle au derrière comme vous savez quoi.

Je vais vous dire en quoi consiste la vraie punition.

Les personnes qui ne sont pas condamnées sont pénalisées autant que celles qui le sont, car pour faire supprimer leur casier judiciaire, pour recommencer à neuf avec un casier vierge, elles doivent s'adresser à la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Vous pourriez décider de ne pas condamner l'auteur d'un crime, en raisonnant que nous commettons tous des infractions. Un membre de notre ancien cabinet a commis une infraction sans pour autant subir de condamnation. Il a même bénéficié d'une absolution inconditionnelle, tout comme un de nos députés récemment. Devinez quoi? Il a un casier judiciaire. S'il veut traverser la frontière, les douaniers ne le laisseront pas passer s'il a un casier judiciaire. C'est sur l'écran. Au bureau, ils sortent le dossier, insèrent votre nom et c'est au dossier.

• (1910)

Le juge a dit: «Acquitté. Je vous acquitte. Il n'y a pas de casier judiciaire.» C'est ce que dit le Code criminel du Canada: pas de casier, pas de délit, pas de condamnation. Mais il y a un dossier. Bien sûr qu'il y a un dossier. Et nous le gardons pour être bien certains que la personne paie pendant longtemps, peu importe ce qui arrive.

Pourquoi ai-je présenté ce projet de loi? Depuis que je suis député, j'ai vu de nombreux jeunes défiler dans mon bureau de Mississauga qui, un jour, ont rencontré quelqu'un, à la frontière américaine, chez un employeur ou ailleurs, qui avait ressorti leur dossier judiciaire. Mais ces jeunes ont été acquittés. Ils n'ont jamais été condamnés, mais leur dossier judiciaire canadien existe toujours. Bon sang, même quand le juge dit: «Vous êtes acquitté, allez en paix et ne pêchez plus», ils sont condamnés pour le service des casiers judiciaires.

Oubliez le droit de vote des criminels. Oubliez le Parlement. Ne vous inquiétez pas de ce que disait Otto Lang, de ce que disait son parti ou le Nouveau Parti démocratique, au moment où cette disposition a été inscrite au Code criminel en 1972. Oubliez le Parlement. Nous sommes des bureaucrates et bon sang, nous allons conserver ces dossiers. Nous nous occupons de voir à ce que les intéressés paient encore et toujours. C'est à peu près ce que nous avons maintenant en jurisprudence. C'est probablement le genre de chose qui m'amène tous les deux mois, en tant que député, à faire des démarches pour aider un de mes électeurs.

L'autre jour, par exemple, un de mes électeurs, David Clark, devait se rendre suivre un cours universitaire à St. Petersburg, en Floride, en vue de devenir une personne mieux organisée pour apporter une aide psychologique aux alcooliques. Il a suivi ce cours tout le printemps dernier et il est retourné en Floride le 16 septembre. Il a été arrêté à la frontière américaine, on lui a mis les menottes deux heures pendant qu'on vérifiait s'il avait un casier judiciaire, puis on lui a dit qu'il ne pouvait plus entrer aux États-Unis d'Amérique parce qu'il y a dix ans, un juge de Brampton l'avait acquitté sans conditions d'une inculpation à la suite d'une fête où la police régionale de Peel avait fait une descente et avait trouvé sur lui deux joints de marijuana.

On a arrêté ce drogué, naturellement, parce qu'il en était un et que son casier judiciaire—quel casier?—montrait qu'il avait été acquitté et que le juge lui avait dit: «Vous n'êtes pas inculpé, rentrez chez vous et ne recommencez pas.» Mais, il y avait toujours un dossier sur l'affaire. Nous l'avions gardé et nous l'avions bien conservé. Ce dossier se traduisait par: «Entrée interdite, pas de cours pour vous, défense de revenir aux États-Unis». Il y est allé à maintes reprises, mais cette fois-ci, ils ont consulté leur ordinateur.

Il faut que ça cesse. Une société comme la nôtre ne peut plus tolérer ce genre de chose. Ce n'est pas une grande affaire. Il ne s'agit pas d'apporter un changement radical à la loi ou quoi que ce soit. C'est une situation où le Parlement a essuyé une rebuffade, où sa propre bureaucratie l'a humilié. Pourquoi? Parce qu'ils adorent garder des dossiers, mettre aux gens des bâtons dans les roues. Il est temps que nous nous débarrassions de tout cela, que nous changions le système.

Depuis que j'en ai parlé, le ministère du solliciteur général s'occupe de l'affaire. Il a fait des enquêtes. Il a constaté que le pardon accordé par la Commission nationale de libérations conditionnelles exige en moyenne 13 mois et les efforts de 91 années-personnes. C'est la moyenne. Cela englobe évidemment toutes les personnes qui ont été reconnues coupables d'une infraction, y compris les vrais criminels qui veulent le pardon et doivent pour cela prouver qu'ils n'ont exercé aucune activité illicite depuis la date de leur condamnation.

Mais cela englobe aussi les personnes comme David Clark, arrêté il y a dix ans au cours d'une soirée avec deux joints de marijuana dans les poches. C'est un vrai péché de penser qu'il y aura un dossier à son sujet toute sa vie, sauf si la commission est saisie d'une demande de pardon, ce qui prend en moyenne 13 mois et quelque 90 heures de travail car la Commission est débordée à cause de telles absurdités.

Le ministre dit qu'il va faire quelque chose à cet égard. Il dit que dans le cas de personnes qui n'ont pas commis d'autres infractions depuis trois ans, nous pourrions peut-être songer à leur accorder une absolution automatique.

Si quelqu'un a été ainsi condamné, on devrait laisser courir les délais d'appel car l'informateur ou le procureur de la Couronne pourrait évidemment vouloir en appeler de la condamnation. Il pourrait y avoir le problème de l'accusé qui plaide *autrefois acquit*. Deux mois après la comparution du condamné devant le tribunal, il faudrait automatiquement détruire tous les dossiers. S'en débarrasser, les jeter à la poubelle, et cela en présence de l'intéressé afin qu'il sache que son casier judiciaire n'existe plus.

Après tout, le juge a dit, comme Notre Seigneur: «Va, et ne pêche plus.» Rejetons les dispositions actuelles de la loi et modifions-la. Je vous demande d'approuver le projet de loi et de le renvoyer au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Derek Blackburn (Brant): Madame la Présidente, je suis heureux de participer, encore une fois, à ce débat. J'ai abordé cette question l'an dernier, au mois de décembre si je ne m'abuse, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-314 qu'avait présenté le député de Mississauga-Sud. Cette mesure législative nous revient; cette fois-ci, elle porte le numéro C-238.

Je voudrais tout d'abord rappeler que, l'an dernier, ce n'est pas l'opposition qui a retardé l'adoption de ce projet de loi. C'est son propre parti, et notamment le secrétaire parlementaire du solliciteur général de l'époque, si ma mémoire est fidèle.

• (1920)

Ce n'était peut-être pas le secrétaire parlementaire, mais c'était quand même un député conservateur qui est venu à la Chambre et qui a simplement étouffé le projet de loi.

Il est évident que, à ce moment-là—et c'était il y a moins d'un an—le gouvernement n'a pas jugé bon d'adopter ce projet de loi. J'espère qu'il a réfléchi à la question depuis ce temps et qu'il adoptera cette mesure législative après l'étude en comité.

Je n'ai aucune objection, madame la Présidente, à ce que ce projet de loi soit adopté à l'étape de la deuxième lecture ce soir sans qu'il y ait de vote. Je suppose qu'il sera adopté à l'unanimité et renvoyé à un comité législatif.

Avant d'en arriver là, je voudrais faire quelques brèves remarques. Le député de Mississauga-Sud a touché un point très sensible lorsqu'il a parlé des dossiers que conservent les bureaucrates. Je veux revenir un peu sur cette question.

L'archivomanie est une maladie. Dans le monde entier, presque tous les corps de police et les organismes chargés d'appliquer la loi en sont affligés. Lorsque la GRC a transféré les dossiers de ses services de contre-espionnage et de sécurité au SCRS, ce dernier a eu au moins 500 000 dossiers à éplucher. Si je ne m'abuse, le SCRS a finalement réussi à se débarrasser d'environ 95 p. 100 de ces dossiers.

De toute évidence, ils n'étaient pas importants au regard de la sécurité nationale. Le Canada accorde à cette question une très grande importance. Je pense qu'on peut poser le même diagnostic pour tous les corps de police du Canada, des États-Unis et de l'Union soviétique, pour le KGB, les services secrets britanniques MI-5 et MI-6, ainsi que pour les corps policiers de France et d'Allemagne. Les corps de police et leurs agents souffrent d'archivomanie. Ils ne peuvent trouver un sentiment de sécurité dans leur travail à moins d'avoir des tonnes de dossiers sur des gens, coupables ou innocents, condamnés à l'issue d'un procès ou absous conditionnellement ou sous condition. Dans une société libre comme la nôtre, une démocratie libérale où la règle du droit est le fondement du système judiciaire, je ne vois absolument aucune raison pour qu'une personne qui a obtenu une absolution conditionnelle ou sous condition ait un casier judiciaire. Je n'en vois aucune.

Pourtant, comme le député l'a dit avec tant d'éloquence tout à l'heure, il se trouve que, dans notre pays, des organismes chargés de faire respecter la loi, des tribunaux et d'autres instances doivent conserver des dossiers.

Sauf erreur, le député a parlé d'une personne de sa circonscription qui a essayé d'entrer aux États-Unis. Le député sait très bien que lorsque les autorités canadiennes transmettent de l'information au département de l'immigration des États-Unis ou aux patrouilles frontalières, quel que soit le nom qu'on leur donne, ce sont les autorités américaines qui décident d'inscrire ou non cette information dans leurs ordinateurs et surtout de l'y conserver ou non.

Nous ne pouvons malheureusement rien faire à ce sujet. Je crains que, même si ce projet de loi était adopté, tout ce qui se trouvera dans leurs ordinateurs le jour où elle sera promulguée, y restera. Des torts immenses ont déjà été causés et je crains qu'ils ne se perpétuent d'année en année et de génération en génération, tant que les noms demeureront dans les ordinateurs.

Je suis d'accord avec ce projet de loi et en particulier avec l'article 4 qui prévoit la destruction des dossiers criminels quand ces dossiers portent sur une infraction pour laquelle une personne a reçu une absolution absolue ou conditionnelle en vertu du Code criminel et qui précise le moment où ces dossiers seront détruits. Cet article donne aussi à une personne le droit d'assister à la destruction de ce dossier.

Je pense que cette disposition est essentielle, sinon cette personne se demandera toujours, en se fondant sur son expérience, s'il ne reste pas encore, dans une banque informatisée, un exemplaire qui ne disparaîtra jamais. Elle devrait être présente quand son dossier est détruit pour pouvoir être sûre qu'il a vraiment disparu.

Madame la Présidente, c'est tout ce que j'ai à dire. J'appuie le renvoi de ce projet de loi au comité où il pourra être étudié en profondeur. J'espère que le gouvernement jugera bon de l'adopter.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de prendre la parole relativement à ce projet de loi, mais je me trouvais à la Chambre et j'ai écouté très attentivement le député qui a proposé cette mesure, ainsi que mon collègue du NPD.

Je voudrais formuler quelques observations et peut-être me faire l'avocat du diable. Je n'ai aucune objection à ce que le projet de loi soit renvoyé à un comité aux fins d'une étude plus approfondie. Cela dit, j'aimerais poser une question et examiner la situation.

En vertu du droit pénal canadien, il n'existe que trois conclusions possibles. Une personne peut être acquittée parce qu'on a conclu qu'elle n'avait pas commis le crime, ou elle peut être déclarée coupable mais se voir accorder une libération conditionnelle ou inconditionnelle. Enfin, elle peut être déclarée coupable et condamnée.

Sur quels critères les juges se fondent-ils, après un verdict de culpabilité, pour décider s'il y a lieu de condamner le contrevenant ou lui accorder une libération conditionnelle ou inconditionnelle?

La première question que le juge doit trancher est celle-ci: La personne est-elle coupable? Une fois que le magistrat a conclu qu'une personne est coupable, il se pose la question suivante: Le contrevenant doit-il faire l'objet d'une condamnation ou bénéficier d'une libération conditionnelle ou inconditionnelle?

N'oublions pas qu'un verdict de culpabilité a été rendu. Nous ne parlons pas ici d'une personne innocente. Nous parlons d'une personne qui a été déclarée coupable d'une infraction en vertu du Code criminel.

Cela dit, quels sont les éléments pris en considération? L'un d'entre eux est la gravité de l'infraction et le fait que la personne ait ou non eu des démêlés avec la justice auparavant. C'est là considération très importante.

Nous connaissons tous le vieux dicton qui dit qu'on peut se tromper une fois. On peut tirer parti de ses erreurs. Pourquoi détruire la vie d'une personne parce qu'elle a commis une erreur? Je conviens que ce n'est pas nécessaire. Cela me semble éminemment logique et c'est une chose que le juge va considérer.

Faut-il condamner officiellement un jeune de 19 ans parce qu'il avait deux joints de marijuana? Bien sûr que non. Il faut l'absoudre ou le libérer sous condition. Cela a du bon sens. Ce n'est que juste et humain.

Mais, que fait-on de cette information? On peut lire dans les notes explicatives de ce projet de loi que celui-ci a pour objet de prévoir que dans les cas où une personne a bénéficié d'une absolution sous le régime du Code criminel, tous les dossiers et relevés relatifs à l'infraction en cause doivent être détruits.

Voici ce que cela m'inspire. L'un des critères qu'emploie un juge pour déterminer s'il doit accorder l'absolution ou la libération conditionnelle, c'est si la personne a déjà eu des démêlés avec la justice, si la personne en question a déjà été trouvée coupable. Une personne peut fort bien bénéficier d'une absolution la première fois qu'elle est trouvée en possession de deux joints de marijuana, mais le juge peut lui accorder une libération conditionnelle la deuxième fois où elle est prise avec deux joints de marijuana.

Si elle est arrêtée et trouvée coupable une troisième fois de possession de quatre joints, voire d'un demi-kilo de marijuana, elle bénéficiera peut-être d'une libération conditionnelle ou peut-être sera-t-elle reconnue coupable. Où est-ce que je veux en venir avec tout cela?

À poser une question il existe peut-être une réponse, je l'espère et j'espère certes que le comité en tiendra compte. Si tous les dossiers sont détruits, comment le juge qui étudie la possibilité d'autoriser une libération, absolue ou conditionnelle, ou de prononcer une condamnation, peut-il savoir si le coupable a un casier judiciaire, peut-être pour un délit analogue, qui influerait sur sa décision? Si tous les dossiers relatifs à cette libération conditionnelle ont été détruits, le juge ignore, je suppose, si la personne a déjà commis un tel délit ou si elle a déjà obtenu, et combien de fois, une libération absolue ou conditionnelle pour le même genre de crime. Lorsque je me fais l'avocat du diable, ce point m'inquiète.

• (1930)

S'il existe une explication, elle sera donnée durant les audiences du comité. En l'absence d'une explication, puis-je suggérer que nous envisagions la possibilité de ne pas détruire les dossiers car une telle information est pertinente. La personne est coupable, mais aucune condamnation n'a été prononcée.

Dans de telles circonstances, il ne s'agit pas de protéger les droits d'un innocent. Il ne s'agit pas de quelqu'un qui a été acquitté. Prenons le cas d'une personne qui est trouvée coupable d'une deuxième infraction. Ce renseignement pourrait être utile au juge, qui doit se prononcer sur la libération absolue ou conditionnelle ou encore sur la condamnation. Il pourrait être utile au juge de savoir que l'accusé a déjà obtenu une libération absolue pour la même infraction et qu'il n'a donc pas tiré de leçon de sa première expérience.

À défaut d'inclure dans ce projet de loi une disposition à cet effet, je proposerais qu'au lieu de détruire à jamais les dossiers, sauf si l'accusé est trouvé coupable, on ne fasse que les sceller pour le cas où la personne commettrait deux fois la même infraction.

Ce pourrait être utile au juge, qui doit se prononcer sur une libération absolue ou conditionnelle ou encore sur une condamnation, de savoir, aux fins de la protection du public, si cette personne a déjà obtenu une libération absolue ou conditionnelle.

Je ne fais que signaler cela à l'attention du motionnaire. Il peut y avoir une explication—j'espère qu'il y en a une—, mais s'il n'y en a pas, j'espère qu'elle sera étudiée par le comité. Toutefois, je pense sincèrement qu'il vaut la peine d'étudier la question.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, mon collègue de Mississauga-Sud nous a présenté une mesure législative sérieuse et bien documentée qui, en définitive, plaira sûrement aux députés de tous les partis. Il faut reconnaître qu'il n'est pas normal qu'une personne doive conserver sa vie durant un casier judiciaire à cause d'un écart de conduite ou d'une infraction survenus dans le passé, alors qu'elle n'a jamais récidivé.

Cette position ayant été exprimée et ayant trouvé un appui auprès du député de Brant, nous avons ensuite entendu le député de Scarborough-Ouest qui a fait valoir que l'affaire méritait peut-être qu'on s'y arrête davantage puisque les juges pourraient très bien prononcer des peines plus légères, ou même n'en prononcer aucune, sur la foi qu'un premier délit n'entraîne pas forcément une accusation au criminel et que le casier judiciaire peut servir en cas de récidive, ce qui peut avoir son importance par la suite.

La question que doivent se poser les députés de la Chambre est la suivante: Quels doivent être les critères justifiant ou non la destruction de tous les dossiers? Quel doit être le délai prescrit? Ou les deux?

Comme j'ai été convaincu par le député de Mississauga et le député de Brant du bien-fondé de la mesure puis par le député de Scarborough-Ouest de la prudence dont il convient de faire preuve en la matière, je propose:

> Que le député de Mississauga-Sud retire son projet de loi et que l'affaire soit renvoyée au Comité permanent de la justice et du solliciteur général, qui en ferait l'étude et qui formulerait des recommandations au Parlement.

Mme le vice-président: Le député de Crowfoot a présenté la motion. La Chambre l'a entendue et le député de Mississauga-Sud a donné son consentement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, l'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 19 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LOIS SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, en conformité du paragraphe 32(2) du Règlement, je désire déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel pour l'année 1989-1990, concernant les Lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

* * *

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Conformément à l'article 123 du Règlement, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que ce rapport contient une résolution visant à abroger le Décret sur les prêts aux expositions agricoles, codification des règlements du Canada, 1978, chapitre 318.

Conformément au paragraphe 123(1) du Règlement, un double du Règlement figure à l'annexe A de ce deuxième rapport.

Ce rapport s'incrit dans la procédure d'annulation prévue à l'article 123 du Règlement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Danis: Monsieur le Président, j'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre pour renoncer à l'avis et déposer le projet de loi prévoyant le retour au travail des manutentionnaires de céréales de Thunder Bay.

Y a-t-il consentement unanime pour renoncer à l'avis et me permettre de présenter le projet de loi?

M. Murphy: Monsieur le Président, nous sommes prêts à renoncer à l'avis pour que le projet de loi soit imprimé et distribué. Nous sommes également disposés à commencer le débat plus tard aujourd'hui si le gouvernement le veut, mais tant que nous ne verrons pas le projet de loi et que nous ne connaîtrons pas la réaction du ministre à certains amendements et suggestions, nous ne pouvons pas garantir quand le débat se terminera.

M. le Président: Peut-être pourrais-je être utile à la Chambre. Le ministre a demandé le consentement unanime pour présenter son projet de loi. Je crois comprendre qu'il y a consentement unanime. Cependant, il nous faut une recommandation royale que nous n'avons pas encore reçue.

Dans les circonstances, je demande que nous attendions cette recommandation royale avant d'aller plus avant sur cette motion.

Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

LA CONSTITUTION

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, hier, j'ai voulu proposer une motion concernant la télédiffusion des délibérations du Comité mixte spécial sur la Constitution, mais je n'ai pas obtenu le consentement unanime de la Chambre. Je crois comprendre que la Chambre donnera son consentement aujourd'hui.

Par conséquent, je voudrais proposer la motion suivante:

> Que, nonobstant le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés, agréé par la Chambre le 20 octobre 1989, ce qui suit sera l'ordre de priorité pour avoir accès à la chaîne parlementaire durant le mandat du Comité mixte spécial sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada:

Affaires courantes

1) transmission en direct des travaux de la Chambre des communes;

2) reprise des déclarations des députés conformément à l'article 31 du Règlement et le la période des questions;

3) transmission en direct des séances du Comité mixte spécial (lorsque cela est techniquement possible);

4) reprise des délibérations du Comité mixte spécial;

5) reprise des travaux de la Chambre ou une portion de ceux-ci; en commençant par la période des questions;

6) reprises en fin de semaine des travaux de la semaine précédente du Comité mixte spécial.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Quand le secrétaire parlementaire parle de la reprise des délibérations, il veut dire, j'imagine, les portions des délibérations qui n'auront pas été diffusées en direct. Est-ce exact? J'aimerais qu'il nous le confirme.

Si j'ai bien compris, les travaux de la Chambre seront diffusés en direct. Ensuite, il y aura la reprise des déclarations des députés et de la période des questions. Puis, on transmettra en direct les délibérations en cours du comité. Par la suite, on diffusera les délibérations du comité qui auront été enregistrées pendant les travaux de la Chambre ou à un autre moment et qui n'auront pas encore été transmises. Puis, au cinquième rang, on retrouve la reprise des travaux de la Chambre.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire si c'est bien l'ordre établi. Je ne crois pas qu'on veuille diffuser aussi tôt la reprise des délibérations du Comité spécial immédiatement, avant même la reprise des travaux de la Chambre. Est bien ce qui est convenu?

• (1020)

M. Cooper: Madame la Présidente, je suis désolé, j'ai remis ma copie de la motion, je ne l'ai donc pas devant moi.

Je tiens, cependant, à faire deux commentaires. Premièrement, la motion correspond à l'ordre de la Chambre sur lequel les leaders parlementaires se sont entendus l'autre jour. Sauf erreur, la motion dit bien: «transmission en direct des travaux de la Chambre». Cela devrait apaiser les inquiétudes du député. C'est ce qui est entendu.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant des gens d'Amos, Authier, Berry, Saint-Félix, Saint-Mathieu, Guyenne et Manneville, en Abitibi, qui soumettent respectueusement au Parlement que les règles concernant l'indemnisation de la femme enceinte ne tiennent pas compte de toutes les exigences des conditions de travail dans le Code canadien. Ils demandent que la possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes soit une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

À ces causes, ces gens demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Vous avez constaté que nous essayons de nous entendre sur l'ordre du jour le plus rapidement possible, car nous devons traiter de l'arrêt de travail dans le transport du grain au port de Thunder Bay.

La journée d'aujourd'hui devait être une journée d'opposition, et si nous respectons le calendrier, ce projet de loi ne pourrait pas être examiné demain. Je ne sais pas quand le Sénat pourrait en être saisi, et il pourrait s'ensuivre inutilement plusieurs jours de délai avant que le transport du grain soit rétabli, ce qui ne serait avantageux pour personne.

Ce que je veux proposer, c'est une mesure extraordinaire permettant à la Chambre d'entamer le débat en deuxième lecture en attendant la recommandation royale. Nous pourrions donc terminer la première lecture, qui a été proposée.

Nous pourrions passer à la deuxième lecture en nous entendant pour arrêter à 13 heures. Au cours de cette période, nous pourrions voir s'il est possible de nous entendre pour consacrer le reste de la journée à ce projet de loi. Je sais qu'on souhaite en discuter en comité plénier.

Si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord là-dessus, nous passerons alors aux initiatives ministérielles après la période des questions, en convenant de reporter à demain la journée d'opposition.

Nous tiendrions compte du fait que cette journée aurait lieu un vendredi plutôt qu'un jeudi en accordant au Parti libéral le droit de refuser, pour ainsi dire, la prochaine journée d'opposition, en guise de compensation au cas où il se sentirait lésé.

C'est plutôt complexe, mais je pense que c'est ce que le député de Churchill a dit plus tôt—qu'il était prêt à entamer le débat, mais ne voulait pas préciser quand le projet de loi pourrait être adopté avant d'avoir pu en discuter certaines dispositions.

Au sein du Parti libéral, on admet également vouloir discuter de questions précises avec le ministre du Travail. Si l'on arrive à s'entendre, on pourrait procéder ainsi.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je crois qu'il y a un peu de confusion. J'ai dit que nous étions tout à fait prêts à amorcer le débat. Évidemment, quand j'ai fait cette offre, je pensais que le gouvernement avait reçu la recommandation royale et pouvait nous remettre des exemplaires du projet de loi. Il est parfois très difficile de débattre d'un projet de loi que l'on n'a pas devant soi. Mais j'accepte que nous commencions le débat en nous fondant sur la version définitive du projet de loi, que nous ayons ou non la recommandation royale. Mais je n'ai qu'une version provisoire du projet de loi, et je ne sais pas du tout si la version finale que nous recevrons plus tard sera identique. Il est donc très difficile d'en débattre.

Nous sommes donc prêts à commencer le débat. Nous ne pouvons pas dire cependant quand la deuxième lecture se terminera, mais nous sommes tout de même prêts à commencer le débat dès que nous aurons un exemplaire du projet de loi.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la présidence. Ai-je bien compris, vous avez reçu la proclamation royale?

Mme le vice-président: Oui, nous avons maintenant la recommandation royale. La Chambre est-elle d'accord pour que nous fassions la première lecture du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Par consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS À THUNDER BAY

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) demande à présenter le projet de loi C-37, intitulé Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement la motion est adoptée.

M. Danis propose: Que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le vice-président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la deuxième fois?

Une voix: Plus tard aujourd'hui.

Mme le vice-président: Par consentement unanime, la deuxième lecture du projet de loi est reportée à plus tard aujourd'hui.

M. Andre: Je propose que nous commencions le débat jusqu'à 13 heures, tel qu'il a été convenu, et qu'à 13 heures, à défaut d'un ordre de la Chambre, nous revenions aux initiatives ministérielles lorsque la Chambre reprendra ses travaux après la période des questions. Je ne veux pas dire nécessairement que la deuxième lecture sera terminée à ce moment-là, mais que nous pourrons profiter ainsi de cette période pour établir les modalités du débat au lieu de discuter indéfiniment de la marche à suivre pendant tout le reste de la journée.

Recours au Règlement

M. Dingwall: Madame la Présidente, nous sommes disposés à accepter la proposition du leader du gouvernement, mais je me demande cependant s'il pourrait nous promettre que le ministre du Travail rencontrera immédiatement notre critique pour discuter de certaines dispositions qui pourraient figurer plus tard dans le projet de loi. Il faudrait que nous voyions le projet de loi dans sa version intégrale. Si le leader du gouvernement pouvait faire cela immédiatement—je présume aussi qu'il voudra consulter également des députés du Nouveau Parti démocratique—nous saurions alors comment le gouvernement et de la Chambre comptent procéder pour étudier ce projet de loi.

Il ne me semble pas déraisonnable d'attendre à 13 heures pour obtenir un ordre de la Chambre; nous sommes d'ailleurs prêts à siéger, au besoin, pendant l'heure du déjeuner, afin de régler cette question le plus vite possible.

M. Danis: Madame la Présidente, je rencontrerai naturellement les critiques de l'opposition. Si le leader parlementaire de l'opposition me laisse prononcer le discours d'introduction du débat, je le ferai immédiatement après.

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement à propos d'un sujet complètement différent qui devrait vraiment être soulevé aujourd'hui. Je veux parler de la façon dont la Chambre traite des remarques qui ont été considérées assez blessantes pour que les députés se rétractent.

Je sais que vous, madame la Présidente, vous inquiétez beaucoup de ce qui s'est passé hier à la Chambre. Je ne prends pas la parole aujourd'hui pour discuter de la façon dont vous avez traité la question ou tout incident précédent, mais simplement pour parler de la manière dont la Chambre traite ces questions en général et traditionnellement et comment nous pourrions les régler dans l'avenir.

• (1030)

C'est un fait, monsieur le Président, que, comme vous l'avez fait si justement remarquer hier, la tradition à la Chambre veut que, quand un député retire une remarque donnée et présente ses excuses, l'affaire est close. Je comprend cet usage et je pense qu'il est bon.

Si l'on consulte les ouvrages spécialisés à propos de ce genre d'incident, on peut lire, par exemple, au commentaire 325 de la cinquième édition du Beauchesne:

> Lorsque l'orateur juge une expresion *ad hominem* et de ce fait irrecevable [. . .]

Il demande alors au député de retirer l'expression blessante et de présenter ses excuses à la Chambre pour cette violation du Règlement. Ce que je veux dire ici, c'est que cette tradition a été établie pour des remarques personnelles qui sont blessantes pour la personne visée.

Nous n'avons pas vraiment l'habitude d'examiner des remarques qui sont blessantes lorsque tout un groupe de personnes est en cause. Le problème qui a surgi dernièrement concerne des commentaires qu'on estime insultants non pas seulement pour un député en particulier. On a toujours considéré que le député fautif n'avait, en général, qu'à prendre la parole pour retirer cette insulte personnelle, et si le député qui avait été insulté s'estimait satisfait, l'affaire était close, à juste titre, dirai-je, comme vous l'avez fait remarquer hier.

C'est un tout autre problème qui nous préoccupe désormais, car nous devons statuer sur des propos offensants pour tout un groupe.

Dans le cas de l'incident qui s'est produit il y a quelques semaines, il s'agissait de propos sexistes que toutes les femmes ici présentes, comme toutes les Canadiennes, trouvent choquants. Hier, c'est une catégorie entière de gens, en l'occurrence la communauté noire du Canada, qui a été offensée.

Que devrions-nous faire en pareil cas? Il me semble que c'est la question que la Chambre devra se poser tôt ou tard. C'est pourquoi j'en ai invoqué le Règlement. Il faudra peut-être prendre d'autres sortes de mesures. Par ailleurs, le gouvernement doit être tenu responsable du comportement de ses membres. Mais cette question là est matière à débat politique entre le gouvernement et ses détracteurs. Ce n'est pas celle qui m'intéresse pour l'instant.

Ce qui m'intéresse, c'est la façon dont la Chambre doit s'y prendre pour régler un tel problème. La tradition que vous mentionniez hier, existe effectivement à la Chambre mais ce que je dis, c'est que cette tradition s'est établie autour d'incidents où des insultes personnelles ont été proférées et qu'elle ne vaut pas dans le cas de remarques blessantes pour tout un groupe de personnes.

Dans le même ordre d'idées, monsieur le Président, j'ajouterais, même si je ne crois pas que vous ayez dérogé à la tradition, que pareils écarts de langage se sont déjà vus au fil des ans. Il est déjà arrivé que l'on consigne au compte rendu, des remarques qui avaient été formulées dans des termes antiparlementaires, reconnaissant ainsi qu'elles avaient bel et bien été prononcées à la Chambre, ce qui n'a pas été le cas hier.

Je vous prierais aussi de prendre en considération cet aspect de la tradition où les paroles offensantes sont enregistrées, en quelque sorte, surtout lorsqu'elles sont prononcées en aparté mais qu'elles sont entendues par les députés, comme dans le cas d'hier. Les paroles ont été retirées, mais à aucun moment n'a-t-on révélé publiquement ce qui avait été dit. Nous sommes aux prises avec un débat qui n'en finit plus pour savoir s'il a dit ceci ou cela.

Nous savons que des excuses ont été présentées. Normalement, les gens qui s'excusent savent pourquoi ils le font et la Chambre devrait être capable de composer avec cette réalité directement.

L'autre tradition qui existe, et je me reporte encore à Beauchesne, c'est que le député visé par les remarques blessantes doit être satisfait des résultats de l'échange, dans ce cas-ci du retrait des paroles ou de la présentation d'excuses. À mon avis, lorsqu'il ne s'agit pas de remarques personnelles à propos desquelles la tradition a été établie, il ne suffit pas de simplement retirer les paroles injurieuses.

Il faut que le député ou le porte-parole de son parti comprenne que cette attitude non seulement discrédite le député qui est l'auteur des propos injurieux, mais toute la Chambre des communes, le gouvernement et nos institutions politiques. C'est trop facile d'accepter de se rétracter.

Nous savons tous, surtout ceux d'entre nous qui avons des enfants, que c'est bien beau des excuses, mais un moment donné, il faut que le comportement change. Il me semble que c'est à ce niveau que la Chambre doit intervenir. Je sais qu'un comité non officiel a déjà été formé pour étudier la question du langage sexiste. Monsieur le Président, vous pourriez envisager de demander explicitement à ce comité de se pencher également sur la langage raciste et d'autres formes d'expressions qui sont offensantes pour des groupes de personnes et pas seulement blessantes pour une personne en particulier.

Ce serait là une façon d'aborder la question, bien qu'en définitive, celle-ci concerne non seulement la Chambre, mais tout le gouvernement. Je sais que je ne peux pas en discuter à l'occasion d'un rappel au Règlement et je ne le ferai pas. Cependant, d'autres peuvent y donner suite dans un autre contexte.

Je demanderais à la présidence de prendre tous ces facteurs en considération et de nous dire ce qu'elle compte faire pour régler ce phénomène relativement nouveau. Nous ne parlons plus seulement d'insultes personnelles, mais de remarques blessantes contre lesquelles rien n'est prévu dans notre tradition parlementaire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, cela me donne l'occasion de rappeler certaines actions dont je parle depuis plus d'un an. Toute la question du décorum a suscité beaucoup de discussion dans tout le pays. La Commission Spicer a révélé que les gens trouvaient choquant le comportement observé dans notre enceinte, le chahutage, les insultes et les vociférations.

Une voix: Oh, oh!

M. Andre: Vous n'avez pas vu l'enregistrement. Demandez à votre collègue là-bas, qui a vu la bande vidéo. Il cessera peut-être de lancer cette accusation. Votre collègue de Kingston sait que c'est une fausse accusation. C'est précisément ce genre de chahutage monsieur le Président, qui est à la racine du problème ici, ce genre de fausses accusations et de propos visant à avilir et à diffamer. J'invite le député à vérifier l'enregistrement que son collègue de Kingston a vu, et à cesser de lancer cette accusation.

Recours au Règlement

M. le Président: Étant donné la gravité de la question, les députés devraient tous faire preuve de beaucoup de retenue et s'adresser à la présidence.

Le député de Winnipeg Transcona a soulevé un problème que la Chambre sait être sérieux. Le leader du gouvernement a rappelé qu'on observe, partout au Canada, un état d'esprit sans précédent, du moins à l'époque actuelle, une prévention non seulement contre les élus comme nous, mais contre tout le processus politique. Cet état d'esprit se manifeste notamment sous forme de plaintes formulées à propos de ce qui se passe dans notre enceinte.

Nous avons récemment été témoins de plusieurs incidents qui ne manquent pas d'inquiéter les gens raisonnables qui siègent ici, c'est-à-dire la majorité d'entre nous. Le député de Winnipeg Transcona invoque donc le Règlement pour demander si nous prenons les mesures qui s'imposent pour remédier à ce genre d'incidents. Il demande à la présidence d'examiner ces questions et de faire part de ses réflexions à la Chambre afin que nous puissions atteindre les objectifs que la plupart d'entre nous souhaitons non seulement atteindre mais aussi maintenir, compte tenu de nos obligations envers notre institution et ses traditions, envers notre pays et envers le public.

• (1040)

Le leader du gouvernement à la Chambre a pris la parole pour donner la réplique au député de Winnipeg Transcona. Il a commencé par parler des préoccupations dont il a déjà fait état concernant le décorum en général de notre institution.

Je trouve certainement indiqué, étant donné les circonstances, d'écouter ce qu'il a à dire.

M. Andre: Monsieur le Président, vous avez bien résumé la situation: le décorum, le comportement des députés à la Chambre, est la source de nombreuses discussions et, à vrai dire, de la réprobation des citoyens qui nous regardent agir.

Trop souvent, si nous n'aimons pas la réponse, la déclaration ou les propos des députés d'en face, nous crions, nous hurlons, pour essayer de les décontenancer et de les faire taire. C'est comme si nous ne voulions pas entendre ce qu'ils ont à dire.

Oui, les citoyens qui nous regardent s'attendent de nous que nous débattions sérieusement les grands problèmes auxquels notre pays est confronté, sans nous huer les uns les autres, sans nous traiter de tous les noms.

La question des injures est particulièrement déplorable, surtout pour la personne visée. C'est indéniable. Les injures devraient être bannies de la Chambre. Certaines attaques sont plus personnelles que d'autres et, parfois, les paroles dépassent la pensée. Des choses qui peuvent arriver.

Le député m'interrompt encore. Il ne veut pas entendre ce que j'ai à dire. Il faut qu'il m'interrompe. C'est un néo-démocrate.

Ce débat n'est pas nouveau. Nous avons déjà discuté de cette question, mais nous ne cessons de nous interrompre quand nous en parlons.

Le député de Victoria m'interrompt encore.

C'est cette réputation, cette conduite déshonorante qui font que j'ai maintes fois exposé la question aux leaders d'en face.

Nous avons mis sur pied un comité de gestion lors des dernières réformes. Nous lui avons demandé d'examiner de nombreux aspects de notre mode de fonctionnement et de nous faire des recommandations.

Sincèrement, le moment est peut-être bien choisi pour m'engager envers la Chambre à en discuter d'abord avec les leaders de l'opposition, évidemment, et à déposer après notre retour de la pause une motion définissant clairement ce qu'est un comportement impropre à la Chambre et habilitant la présidence à faire appliquer ces règles de conduite directement.

Je m'engage maintenant à en faire un vote libre. Si la motion émane de notre parti, nous en ferons un vote libre. Je m'engage maintenant à ce que cette motion soit déposée et mise aux voix. Le Président aura ensuite le pouvoir de régler d'une manière appropriée les cas d'injures, de chahut, de hurlements et d'interruptions et autres comportements que le public juge inadmissibles.

Je m'y engage maintenant parce qu'il y a un an que nous en parlons et qu'on n'a encore rien fait. Il est peut-être temps d'en finir et, après la pause, de déposer une motion à cette fin.

On pourra en débattre. Puis nous voterons. Nous verrons bien si nous pouvons respecter nos propres décisions.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, mon collègue de Winnipeg Transcona a fait une intervention valable. J'espère que la présidence prendre les mesures qui s'imposent le plus rapidement possible.

Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé d'une motion qui sera présentée. En fait, monsieur le Président, le Règlement de la Chambre vous autorise déjà à intervenir lorsque vous jugez inacceptable le comportement des députés de tous les partis, qu'ils aient ou non enfreint le Règlement. Je serai heureux, ainsi que mon collègue qui est à ma gauche j'en suis certain, de discuter avec le leader parlementaire du gouvernement, à n'importe quel moment, du contenu de cette motion et de la façon dont elle pourrait vous aider à exercer vos responsabilités d'arbitre à la Chambre.

Monsieur le Président, nous pourrions peut-être passer maintenant à une question très urgente, selon ce qu'on nous a dit hier soir, soit le conflit des manutentionnaires de céréales, et entendre le ministre du Travail.

M. le Président: Le député de Broadview—Greenwood veut-il faire une intervention au sujet du même rappel au Règlement?

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Oui, monsieur le Président, c'est au sujet du même rappel au Règlement.

J'ai écouté attentivement les paroles du leader du gouvernement à la Chambre et je suis d'accord avec lui sur la plupart des points qu'il a soulevés. Toutefois, je crois que, trop souvent, les Canadiens ne voient pas vraiment ce qui se passe à la Chambre et ne comprennent pas qu'il y a souvent de la provocation de la part du gouvernement dans sa façon de répondre aux questions posées par l'opposition. Les députés du parti ministériel chahutent souvent aussi pendant que nous avons la parole.

J'ai eu l'impression que le député a voulu laisser entendre dans son intervention qu'il n'y avait pas de problème du côté du gouvernement. Il est peut-être vrai que nous devrions imposer une certaine disciple de notre côté, mais il ne devrait pas penser que les députés de son parti sont sans reproche à cet égard.

M. le Président: Je tiens tout d'abord à souligner que le député de Winnipeg Transcona a présenté la question très clairement et selon les règles. Avant qu'il ne prenne à nouveau la parole, permettez-moi de répondre brièvement au député de Broadview—Greenwood.

Ayant passé de nombreuses années dans cette Chambre, je peux affirmer à ce député et à tous les autres qu'il n'existe aucun monopole de la vertu ni d'un côté ni de l'autre, et que tous deux peuvent faire du chahut et pire encore. Mais ce n'est pas là où je veux en venir. Ce que je veux dire, c'est que le fait de ne pas observer le décorum donne lieu à des excès de plus en plus grands et qu'il se pourrait bien que les remarques sexistes et racistes soient le résultat direct de l'état général du décorum. Il est très difficile de distinguer complètement un excès d'un autre.

Le député a parlé de provocation. En effet, il y a souvent de la provocation dans cette Chambre, et cela, de part et d'autre. Je ne crois pas qu'il faille une étude en comité pour savoir cela. Bien sûr, un certain sérieux doit présider à nos actions, parce que cet endroit n'est pas une cour de récréation. Cependant, les hommes et les femmes qui y travaillent ont des convictions profondes, et il leur arrive parfois de donner libre cours à la passion et la conviction qui les animent. Je suis toutefois disposé à aider en suivant les suggestions du député de Winnipeg Transcona, du leader du gouvernement à la Chambre et du député de Cap-Breton—Richmond-Est.

Le député de Winnipeg Transcona a maintenant la parole. Peut-être pourra-t-il éclairer encore la présidence.

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne voudrais pas retarder les choses inutilement, mais je tiens à dire qu'il convient de faire une distinction entre, d'une part, ce qui s'est passé hier et il y a quelques semaines et, d'autre part, les préoccupations exprimées depuis longtemps par bien des personnes, et très récemment, par les participants à la commission Spicer, au sujet des questions générales de décorum à la Chambre des communes. Il y a lieu de faire une distinction qualitative, et je ne sais pas trop si le leader du gouvernement à la Chambre n'a tout simplement pas saisi mon rappel au Règlement ou si l'on tente de dissimuler une question beaucoup plus grave, à savoir quelle mesure prendre pour empêcher les propos sexistes et racistes, compte tenu du décorum général qui doit exister à la Chambre.

Recours au Règlement

• (1050)

On ne peut pas réduire la Chambre au silence. Des échanges politiques sont inévitables. Il y aura des propos cinglants de part et d'autre, consignés ou non au compte rendu, comme cela a toujours été le cas et le sera toujours à la Chambre des communes. Il ne s'agit pas ici d'une réunion du conseil d'administration d'une entreprise où tout le monde s'entend sur l'essentiel. Nous sommes dans un endroit où nous échangeons des opinions et des idées, où nous défendons nos convictions. Mais nous le faisons selon certains paramètres et certaines règles et, récemment, nous l'avons fait d'une manière offensante aux yeux du public canadien.

C'est là une question litigieuse.

Je suis à la Chambre depuis douze ans et demi, et c'est uniquement depuis les trois ou quatre dernières semaines que nous devons nous pencher sur le problème que je soulève maintenant et que je demande au Président d'étudier. Il s'agit de la tenue de propos ouvertement sexistes et racistes, ce qui diffère de ce dont parlait le leader du gouvernement à la Chambre. C'est ce que je voudrais que le Président examine.

Le sous-comité sur la réforme parlementaire étudie avec raison l'autre question, qui porte sur la période de questions et sur d'autres points. Mais n'embrouillons pas les choses de façon à minimiser l'importance de ce qui s'est passé ces dernières semaines.

M. le Président: Je remercie le député de Winnipeg Transcona. Je comprends parfaitement bien la distinction qu'il fait, et j'y suis tout à fait sensible.

Par contre, je demande aux députés et aux gens qui nous écoutent de garder à l'esprit qu'il est également important d'observer un certain décorum, car accepter que des députés se comportent de façon inacceptable conduit à d'autres excès.

Je voudrais également répéter ce que j'ai dit au député de Broadview—Greenwood, ainsi qu'à d'autres députés. Les débats ont toujours été virulents dans cette enceinte. Cela n'excuse pas les excès, mais il faut se rappeler que les questions et les problèmes des plus importants pour le pays sont débattus à la Chambre et que les députés défendent parfois avec véhémence, conviction et passion leur position.

Je suis persuadé que les gens comprennent que dans un pays libre comme le nôtre, les parlementaires ont toujours et continueront probablement toujours de défendre leur point de vue de cette façon; il s'agit simplement de s'assurer que ce faisant, ils ne blessent personne ni ne ternissent la réputation de notre institution elle-même.

Je voudrais en outre dire ceci aux députés. Il s'agit en l'occurrence de deux incidents qui ont duré quelques secondes dans cette enceinte sur les nombreuses heures de débat que nous avons ici. Tout le monde sait que la plupart du temps, non seulement on observe à la Chambre un excellent décorum, mais également les débats sont relativement calmes et se déroulent dans le plus grand sérieux.

Je pense qu'au nom de tous les députés je me dois de faire cette déclaration. Il est peut-être faux d'affirmer que notre Chambre est toujours témoin d'excès et qu'il y règne le plus grand tumulte, car ce n'est pas le cas. La population nous demande sans aucun doute de mieux nous comporter.

Je tiens simplement à rappeler aux députés que jadis, lorsqu'on voulait signifier son approbation face à une intervention brillante ou une excellente critique de la part d'un collègue, on martelait son pupitre. Vous n'avez sans doute pas oublié que peu après le début de la télédiffusion de nos travaux, nous avons tous reçu des lettres et des coups de téléphone de gens nous demandant de cesser d'agir ainsi.

Ainsi, il a suffi qu'un parti mette un terme à cette pratique et qu'il la remplace par des applaudissements pour que quelques jours après, elle ait complètement disparu. Cela ne se produit plus. C'est là un exemple de la façon dont la Chambre répond aux souhaits de l'opinion publique.

Je vais m'arrêter là-dessus, car je m'aperçois que certains députés sont tentés de marteler leur pupitre pour marquer leur approbation de ce que je viens de dire, ce qui irait tout à fait à l'encontre de mon intervention.

Je vais faire de mon mieux pour répondre aux préoccupations du député de Winnipeg Transcona. Je comprends parfaitement sa position. Je suis conscient du fait qu'il s'agit là d'une question grave et je vais essayer d'aider la Chambre à la résoudre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS À THUNDER BAY

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail) propose: Que le projet de loi C-37, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario, soit lu pour la deuxième fois et, par consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

—Madame la Présidente, la plupart des députés, je pense, seront d'accord avec moi pour dire que la négociation collective, dans l'ensemble, sert fort bien les intérêts de la population de notre pays. Le régime fédéral de relations industrielles, consigné dans la partie I du Code du travail du Canada, s'est révélé au fil des ans un instrument efficace de règlement des conflits de travail, car la grande majorité des négociations aboutissent sans recours à la grève ou au lock-out. Toutefois, ce recours à la grève ou lock-out fait aussi partie intégrante du processus de négociation collective.

Tel est le cas dans le différend qui oppose actuellement la Lakehead Terminal Elevators Association qui regroupe les sociétés céréalières Cargill Limited, Manitoba Pool Elevators, Parrish & Heimbecker Limited, Richardson Terminals Limited, Saskatchewan Wheat Pool et United Grain Growers Limited, d'une part, et la section locale 650 du Syndicat international des Transports Communications, qui représente environ 900 manutentionnaires céréaliers du port de Thunder Bay.

Malheureusement, les parties n'ont pas pu parvenir à s'entendre sur certaines questions qui se posent à l'occasion du renouvellement des conventions collectives des salariés des six sociétés céréalières qui exploitent des silos terminus dans le port.

[*Français*]

Il me paraît important de souligner, madame la Présidente, que ce conflit met en présence des parties qui ont déjà, par le passé, fait la preuve de leur capacité de résoudre leurs différends sans beaucoup perturber l'économie canadienne. Les manutentionnaires céréaliers de Thunder Bay n'ont déclenché une grève qu'à trois reprises au cours des 25 dernières années. Pendant la même période, huit autres séries de négociations ont abouti sans recours à des arrêts de travail.

Les négociations collectives précédentes ont débouché sur un accord à l'étape des négociations directes, après l'intervention d'un agent de conciliation. C'est donc la première fois qu'une intervention législative se révèle nécessaire pour mettre fin à un arrêt de travail dans le secteur de la manutention des grains à Thunder Bay et pour permettre la reprise de l'exportation des céréales stockées dans le port.

[*Traduction*]

Le conflit en cours porte sur le renouvellement de la convention collective liant les deux parties, convention qui est arrivée à échéance le 31 janvier 1991. Les parties ont tenu des négociations directes à plusieurs reprises entre janvier et mai de cette année en vue de mettre au point un nouveau contrat. Malgré leurs efforts, elles n'ont pas pu s'entendre. Un agent de conciliation du Service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada a été nommé le 17 juin pour les aider à aplanir leurs différends.

L'agent de conciliation a rencontré les parties en juillet et en août. En dépit de l'aide d'une tierce partie, l'association et le syndicat n'ont pu trouver un terrain d'entente et, ainsi, résoudre le conflit.

Après avoir reçu le rapport de l'agent de conciliation et avoir étudié l'état du conflit, j'ai décidé de ne pas nommer un commissaire-conciliateur et de ne pas constituer une commission de conciliation.

• (1100)

Le processus de négociation collective, prévu dans la Partie I du Code du travail du Canada, impose clairement aux parties visées dans un conflit la responsabilité de faire preuve de la souplesse nécessaire pour qu'elles puissent trouver une solution satisfaisante à leurs divergences de vues.

En choisissant de ne pas mettre une aide supplémentaire à la disposition des parties à cette étape précise des pourparlers, je leur transmettais, en fait, le message suivant: les parties auraient dû être en mesure de résoudre les questions en litige elles-mêmes et en peu de temps.

J'estimais que la nomination d'un commissaire-conciliateur aurait eu pour seuls effets de prolonger le processus, d'amener les parties à camper sur leurs posi-

tions et, du même coup, de repousser la conclusion d'une nouvelle convention collective.

En dépit de la responsabilité qui leur incombait de toute évidence, les parties n'ont pas repris les négociations et le syndicat a déclenché la grève le 3 octobre dernier. Ce moyen de pression intervenait après la mise à pied des manutentionnaires céréaliers de Thunder Bay, à compter du 10 septembre, à cause de la grève de l'Alliance de la fonction publique du Canada, à laquelle ont participé les trieurs et peseurs fédéraux de grain dans le port.

Comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, les opérations de manutention des grains à Thunder Bay sont virtuellement paralysées depuis une bonne partie du mois dernier. Puisqu'il s'agit d'un port par lequel transitent environ 40 p. 100 du total des exportations canadiennes de céréales, une telle situation est inacceptable pour les agriculteurs de notre pays et parce qu'elle compromet la réputation de fiabilité du Canada comme pays exportateur fiable.

Pour manifester l'inquiétude que cette situation inspirait au gouvernement, je me suis entretenu avec les représentants des deux parties vendredi dernier. Je leur ai demandé instamment de retourner à la table des négociations et je leur ai offert les services d'un médiateur.

Mardi dernier, en raison des graves répercussions de l'arrêt de travail, j'ai demandé à M. Warren Edmondson, directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation, de se rendre à Thunder Bay, de rencontrer les parties, d'évaluer la situation et de déterminer les possibilities de règlement.

M. Edmondson a rencontré les deux parties à Thunder Bay mercredi et leur a fait part de ma plus vive inquiétude devant leur incapacité de résoudre leur différend. Les parties ont également été informées du fait que le gouvernement n'était pas disposé à adopter une attitude passive ni à laisser la grève en cours à Thunder Bay se poursuivre et, du même coup, infliger des pertes aux producteurs céréaliers et à l'économie de notre pays.

Bien que M. Edmondson m'ait dit qu'il n'était pas exclu que les deux parties règlent leur différend par la négociation, les perspectives d'une reprise immédiate de la manutention des grains dans le port restent lointaines.

S'il s'agissait d'une activité industrielle disposant de solutions de rechange raisonnable ou dans laquelle les deux parties ne se causaient du tort que l'une à l'autre, nous pourrions laisser la grève se poursuivre jusqu'à ce que les parties prennent les mesures nécessaires au règlement du conflit. Ce n'est pas le cas des opérations de manutention des grains à Thunder Bay.

Les terminus de Thunder Bay constituent les plus importants silos au Canada. Environ 40 p. 100 des exportations canadiennes de céréales ont transité par ce port après la dernière campagne agricole, qui s'est terminée le 31 juillet 1991. L'importance des silos pour l'économie de Thunder Bay saute aux yeux et l'importance que revêtent également les silos pour que les producteurs céréaliers canadiens puissent acheminer leurs récoltes vers les marchés nationaux et mondiaux est tout aussi évidente.

Madame la Présidente, les répercussions économiques de la grève qui frappe les terminus de Thunder Bay ont, sans l'ombre d'un doute, de quoi inquiéter grandement le gouvernement. L'âpreté de la concurrence qui se livrent les pays exportateurs de céréales est bien connue et les députés sont bien conscients des conséquences de cette grève pour nos producteurs céréaliers. Ce qui est malheureux, madame la Présidente, c'est qu'elle survient à un moment où les terminus de Thunder Bay connaissent un regain d'activité du point de vue du volume des exportations de céréales après deux années de ralentissements des exportations.

[*Français*]

Le volume des exportations de céréales s'est considérablement redressé pendant la dernière campagne agricole qui a pris fin le 31 juillet. Nous voulons éviter que ce redressement du volume des exportations de céréales ne soit davantage compromis qu'il ne l'a été jusqu'à présent par la grève en cours et par la grève précédente observée par les trieurs et peseurs de grains appartenant à l'Alliance de la Fonction publique.

[*Traduction*]

Je sais que le premier ministre et mes collègues, le ministre des Finances, le ministre de l'agriculture et le ministre d'État responsable des céréales et oléagineux auront d'autres déclarations à faire à propos d'un programme d'aide aux producteurs céréaliers. Mais à un moment où le gouvernement prépare une importante mesure d'aide aux producteurs céréaliers, il est impensable qu'un arrêt de travail dans le secteur de la manutention des grains vienne compromettre ces efforts et le bien-être du secteur de la production céréalière de l'Ouest.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie, la Loi sur la manutention des grains à Thunder Bay, prévoit la reprise immédiate des opérations de manutention des grains dans le port de Thunder Bay. Il prévoit aussi la nomination d'un médiateur-arbitre qui abordera toutes les questions qui font toujours l'objet d'un litige entre les parties. Le projet de loi prolonge les termes de la convention collective à compter du premier février 1991 jusqu'à une date que fixera le médiateur-arbitre, au plus tôt le 31 janvier 1993 et au plus tard le 31 janvier 1994.

Aux termes de ce projet de loi, le médiateur-arbitre dispose de quatre-vingt-dix jours, ou d'une période plus longue déterminée par le ministre.

Dans l'hypothèse où le médiateur-arbitre nommé en vertu de cette loi ne parviendrait pas à mettre les parties d'accord sur ces questions, il doit régler le différend par décision arbitrale.

Pour l'information des députés, le principal point en litige dans la présente série de négociations porte sur les régimes de retraite. Je peux donner aux députés l'assurance que le médiateur-arbitre sera saisi de cette question et de toutes les autres.

Aucune disposition du projet de loi présenté ne limite le droit des parties de convenir d'amender une disposition de l'accord, à l'exception de la disposition portant sur la durée de la convention.

Le projet de loi comprend en outre des dispositions d'exécution visant à garantir le respect de la loi.

La Loi sur la manutention des grains à Thunder Bay, tout en mettant fin à la grève en cours, donne aux parties une solution de rechange à l'imposition d'un règlement du conflit. En prévoyant la nomination d'un médiateur-arbitre, le projet de loi donne aux deux parties en présence une nouvelle occasion de se prévaloir de l'aide d'une tierce partie neutre afin d'arriver à une solution acceptable au différend qui les oppose.

Bien qu'il soit demandé aux parlementaires de légiférer rapidement, les parties peuvent toujours se prévaloir de la possibilité de régler le conflit elles-mêmes avant l'adoption et la proclamation de ce projet de loi.

Je suis disposé à continuer d'offrir notre aide aux parties, mais le temps presse. Je demande instamment aux négociateurs de la *Lakehead Terminal Elevator Association* et de la section locale 650 du Syndicat international des Transports Communications de saisir l'occasion qui leur est offerte et de n'épargner aucun effort pour arriver à un compromis sur les questions encore en litige.

[*Français*]

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le déclarer depuis que j'occupe les fonctions de ministre du Travail, le devoir qui m'incombe de présenter un tel projet de loi n'est pas particulièrement agréable. Toutefois, les parties à ce conflit ont largement eu la possibilité, y compris grâce à des services de conciliation, de résoudre leurs différends, mais elles ne l'ont pas fait. Elles ont fait retomber les conséquences de leur conflit sur les producteurs céréaliers de l'Ouest.

[*Traduction*]

Je suis sûr que les députés conviendront avec moi que le gouvernement a l'obligation d'agir afin de protéger à la fois les intérêts économiques du secteur agricole et la réputation de fiabilité du Canada comme exportateur de céréales. Le projet de loi témoigne de l'engagement du gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir faire quelques observations au sujet de ce projet de loi de retour au travail et du discours par lequel le ministre a amorcé le débat. Je veux aussi parler de solutions de rechange qui auraient pu être proposées avant que le gouvernement ne soit à nouveau obligé d'intervenir dans des relations de travail.

Dans une certaine mesure, pour ceux d'entre nous qui s'intéressent aux négociations syndicales, il est de plus en plus évident que le gouvernement fait maintenant partie intégrante du processus de négociation collective et que, en fin de compte, on demande de plus en plus souvent aux députés d'être les arbitres qui doivent ultimement déterminer si un conflit devrait se poursuivre ou s'il a quelque chance que ce soit de se régler.

• (1110)

Je veux d'abord faire une sorte d'historique du conflit qui sévit actuellement à Thunder Bay. Pour ce faire, il importe de s'appuyer sur certaines statistiques intéressantes. Premièrement, cette grève n'a rien d'inhabituel puisque c'est la quatrième à se produire depuis 20 ans à Thunder Bay.

Ce qui est unique toutefois, c'est que les grèves précédentes des manutentionnaires de grain de Thunder Bay se sont toutes réglées sans qu'il faille légiférer. Ainsi, en 1968, les manutentionnaires ont fait la grève durant deux mois avant qu'on nomme un médiateur qui a aidé à dénouer l'impasse sans qu'il soit nécessaire d'adopter une loi de retour au travail.

En 1981, alors que sévissait à l'échelle mondiale une grave récession, notre pays a connu une période très difficile de son histoire. Les travailleurs ont alors fait la grève pendant deux semaines; on a encore une fois nommé un médiateur, et le conflit s'est réglé sans intervention du législateur.

En 1986, les travailleurs ont fait la grève pendant cinq semaines avant qu'un médiateur du nom de Bill Kelly ne soit nommé et que, je le souligne, le conflit ne se règle sans loi de retour au travail.

Je signale au ministre et aux députés que l'argument selon lequel cette grève dure depuis longtemps n'est pas fondé, car, en matière de relations de travail, une grève d'une semaine n'est pas une longue grève. Il est regrettable—et j'insiste sur ce point—que nous dressions deux groupes l'un contre l'autre. Nous savons que les agriculteurs sont aux prises avec d'énormes difficultés dans l'Ouest et qu'il s'y produit des faillites quotidiennement. Je tiens aussi à souligner le fait que la Chambre se doit de protéger tant le processus de négociation collective que les droits des travailleurs.

Il s'agit là d'un équilibre très difficile à assurer. Les députés sont d'ailleurs bien conscients des divers intérêts conflictuels. Nous avons fait l'objet de pressions exercées par nos propres collègues. Je pense que le ministre a éprouvé les mêmes difficultés que moi et que les membres de son caucus, comme ceux de mon caucus de l'ouest du Canada et tous ceux qui sont réellement touchés par l'industrie des céréales, sont d'avis que cette grève est tout à fait inappropriée à ce moment-ci.

Je suis très déçu de certains propos tenus par le ministre au cours des derniers jours. D'une part, il a laissé entendre, en réponse à des questions que je lui ai posées à la Chambre, qu'il souhaitait que les deux parties en viennent à une forme d'entente sans qu'il soit nécessaire d'adopter une loi de retour au travail.

Toutefois, le jour même où le ministre tenait ces propos à la Chambre, un autre ministre laissait entendre que le Cabinet s'était déjà entendu pour adopter une loi de retour au travail et ne pas tolérer que le conflit persiste plus longtemps.

Je souligne au ministre et aux députés qui s'intéressent à cette question que ce genre de déclarations relativement à un conflit a pratiquement pour effet de mettre fin au processus de négociation. Une partie ne peut tout simplement pas négocier lorsque l'autre ne croit pas qu'il y ait des raisons de négocier.

Je fais expressément allusion à ceux qui exploitent des élévateurs, c'est-à-dire à ceux qui font présentement tout ce qu'ils peuvent pour expédier le grain au port de Thunder Bay. Il est très important que la Lakehead Terminal Elevator Association sache que nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'aimons pas cette idée de l'inutilité désormais de négocier de bonne foi puisque le gouvernement interviendra dès que le public exercera des pressions.

Dans une situation semblable, il est certain que des pressions seront exercées de tous les côtés, étant donné les conséquences d'une telle grève.

Je vais parler de certaines questions en suspens et de l'une des raisons pour lesquelles cette négociation n'a pas réussi à rapprocher les parties.

Il faut que les gens sachent que le conflit de Thunder Bay n'est pas un conflit entre agriculteurs et manutentionnaires de grains, mais que l'un des principaux enjeux de ces négociations est d'assurer la survie des manutentionnaires de grains, comme le syndicat international des transports-communications l'a dit à tous ceux qui voulaient l'entendre.

Depuis 1984, les travailleurs de ce syndicat, et, par conséquent, la ville, le port de Thunder Bay, une chose qu'il ne faut pas oublier, ont perdu au moins 1 000 emplois.

De plus, sur les quelque 900 personnes qui ont conservé leur emploi, il n'y en a que 400 qui sont considérées comme travaillant à temps plein. Dans l'environnement difficile dans lequel nous vivons à Thunder Bay, un emploi à temps plein est un emploi de six mois, au maximum. Quand on place le conflit dans ce contexte, on peut comprendre ce qu'il signifie pour les membres du syndicat, leurs familles et la ville de Thunder Bay.

En somme, ce port est en train de disparaître. Selon le syndicat, si nous ne nous rendons pas compte de l'évolution de la manutention et du transport du grain, au Canada et si nous n'avons pas de plan pour nous y adopter, ces travailleurs ne pourront plus considérer leurs emplois comme des emplois sûrs et envisager l'avenir avec confiance, comme les autres Canadiens, parce qu'ils ne sauront pas s'ils auront un emploi le lendemain.

C'est précisément l'enjeu des négociations. Il y a d'abord la sécurité d'emploi, puis il y a le manque de compréhension dont font preuve les employeurs des terminaux de Thunder Bay en refusant d'admettre qu'il n'est pas normal que leurs employés n'aient pas la moindre idée de ce qui les attend.

Voyons, par exemple, le régime de pensions. Il semble—c'est ce qu'on nous dit—que le syndicat ait un régime de pensions auquel contribuent les deux parties. Ce régime affiche un surplus de sept millions de dollars. L'employeur doit contribuer à ce régime. Pourtant, il ressort des négociations que l'employeur n'a pas versé un sou. Il refuse d'assumer sa part de cotisations.

Pour comble de malheur, à cause des changements technologiques et de mise en commun des effectifs dans le cadre d'un processus de fusion, certains emplois risquent d'être perdus, et nous comprenons tous ici ce que cela signifie.

Dans cette perspective, le syndicat a demandé à l'entreprise de réduire le nombre de travailleurs de la façon la plus humaine possible, c'est-à-dire d'opter pour l'attrition. Or, les dirigeants ont préféré licencier les employés au sommet de l'échelle des pensions, soit ceux ayant jusqu'à 14 ans d'ancienneté. Ce printemps encore, 27 travailleurs ont perdu leur emploi pour une raison fort simple: il revient moins cher à ces entreprises d'embaucher des jeunes gens auxquels elles n'auront pas à verser de prestations de pension en fin d'emploi.

Si les négociations ont échoué, c'est à cause de tout cela et de l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les travailleurs d'amener les sociétés à discuter de la caisse de retraite à la table de négociations.

J'estime que le gouvernement n'a pas bien rempli son rôle d'intermédiaire. Le ministère du Travail a déjà montré un plus grand esprit de collaboration dans d'autres conflits de travail. Il s'est contenté de charger un des hauts fonctionnaires du ministère de se rendre en catastrophe à Thunder Bay mardi soir afin de donner l'impression qu'on souhaitait un règlement négocié.

Il ne peut pas sortir grand-chose de bon d'une rencontre de quelques heures avec un groupe, alors qu'au même moment sont diffusées les déclarations que l'on sait du ministre d'État chargé des Céréales.

• (1120)

Ainsi, le gouvernement veut faire croire à la population qu'il est prêt à laisser les parties en venir à une entente le plus tôt possible, sans intervention de sa part, mais il a déjà décidé de légiférer pour forcer le retour au travail de ces deux groupes et ce, dès demain, vendredi.

Je voudrais faire remarquer à la Chambre que, dans ces circonstances, il n'y aura jamais d'entente négociée en cas de grève dans ce pays tant que le gouvernement ne changera pas d'attitude.

C'est pourquoi, je voudrais parler d'un amendement que j'ai l'intention de proposer à la Chambre aujourd'hui. Cet amendement a trait simplement à la personne qui sera appelée à aider les deux parties à s'entendre dans ce conflit.

Aux termes de l'article 8 du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le médiateur-arbitre va être nommé par le gouvernement. J'ai dit au ministre, et je le dis maintenant à tous les Canadiens, qu'en raison des difficultés que pose cette situation et de la rapidité avec laquelle le gouvernement a réagi à la pression des agriculteurs—et je comprends bien la pression qui s'exerce sur lui parce que j'ai des collègues qui ont ressenti la même tension—le médiateur qui devait être nommé aujourd'hui même, d'après ce que le ministre m'a laissé entendre, n'a donc pas eu la chance de discuter avec les parties.

La médiation n'a jamais eu lieu. Aucun médiateur n'a été officiellement nommé pour discuter avec les parties. Il n'a fait que sonder le terrain pour voir si une entente était possible.

Le ministre a déclaré à la Chambre, aujourd'hui, qu'il y a moyen de s'entendre, qu'il existe une certaine marge de manoeuvre. Je suis donc convaincu que, si nous n'agissions pas aussi intempestivement, le litige pourrait se régler.

C'est pourquoi je demanderais aux députés d'envisager la possibilité de nommer un comité d'arbitrage, un groupe qui réunirait des porte-parole de l'entreprise et du syndicat, étant donné la nature fort technique de certains points en litige. Comme les pourparlers tenus en présence du médiateur n'ont pas été très poussés, il y a eu un manque de consultation, et les parties n'ont pas fait leurs devoirs.

Il serait fort à propos, selon moi, de donner au ministre le temps d'envisager la possibilité de constituer un comité afin de nous permettre d'étudier les éléments techniques en jeu. Je propose que le syndicat et l'employeur puissent tous deux nommer un représentant au sein du comité et que l'arbitre nommé par le gouvernement, ce qui donnerait à tous la chance de juger de la question, ait le dernier mot.

Donnons aux deux parties la possibilité de faire valoir leurs arguments, ce qui n'a pas été possible jusqu'ici car nous savons tous—au cas où certains l'ignoreraient, je précise—que l'employeur a jusqu'ici refusé de négocier les pensions de retraite et la sécurité d'emploi des manutentionnaires du port de Thunder Bay.

Je présenterai la motion plus tard dans la journée. Je demande à tous les députés présents d'y réfléchir car le mécanisme diffère quelque peu de ce qui est normalement prévu. Je soutiens, toutefois, que son unicité même permettra de régler ce cas particulier.

Je crois comprendre que le ministre examine cela sérieusement. Ce qu'il craint, je crois, c'est que les choses dégénèrent et que l'arbitre nommé par le gouvernement finisse essentiellement par prendre de toute façon la décision.

J'espère que, les deux parties étant davantage présentes aux négociations et bénéficiant du savoir-faire technique des deux autres personnes, nous arriverons à trouver quelque solution durable à ce problème plutôt que de nous contenter du genre de cataplasme qu'un médiateur-arbitre met d'habitude en place. Un arbitre n'est habituellement pas en mesure de traiter les questions complexes de l'ensemble du secteur industriel car, pour dire les choses simplement, il ne travaille pas quotidiennement dans ce secteur. Je compte sur le gouvernement pour accueillir favorablement cet amendement, car il vise à régler un problème que les travailleurs et les habitants de Thunder Bay souhaitent, j'en suis sûr, voir résoudre tôt ou tard et que les employeurs du terminus de la tête des Grands Lacs proposent justement de faire avec les 900 employés qui restent dans cette ville.

Je tiens à faire savoir aussi au gouvernement que nous, de ce côté-ci, sommes très inquiets de toutes ces lois de retour au travail qui nous sont proposées ici assez régulièrement. Je veux signaler les trois projets de loi dont nous avons été saisis jusqu'à maintenant, à savoir un premier, pas plus tard qu'en juin dernier, puis celui dont nous parlons maintenant et la loi de retour au travail de l'AFPC.

Tout d'abord, je félicite le ministre qui, dans ce projet de loi tout comme dans la mesure législative du mois de juin, autorise le recours à un médiateur-arbitre. J'espère que nous poursuivrons dans cette voie et que nous aurons recours à un conseil d'arbitrage. J'admets que je comprends mal pourquoi les ministériels ont refusé le recours à un médiateur-arbitre dans le différend avec l'AFPC et pourquoi, comme nous l'avons vu à la Chambre récemment, le président du Conseil du Trésor a plutôt opté pour une loi de retour au travail.

La politique inégale du gouvernement en matière de relations de travail au Canada et le peu d'orientation qu'il donne, tant à ses gestionnaires qu'à ses employés, finiront par nous causer des problèmes, si ça continue.

Le gouvernement devrait prendre garde et cesser d'appliquer ce genre de pression sur le processus de négociation collective, car il risque de le détruire complètement. Je ne voudrais pas exagérer la situation, mais le gouvernement doit se rendre compte que, s'il prend l'habitude de recourir à des lois pour exiger le retour au travail, un temps viendra où les employés refuseront d'obéir. Toute la structure de nos lois et de nos institutions s'effondrera alors. Le risque est bien réel. C'est tout simplement ce qui peut arriver si nous continuons de trancher sans prendre la peine de laisser les parties régler leur différend.

Il m'est arrivé maintes fois de discuter de cette question avec le ministre et avec des membres des deux partis. Je tiens à ce que l'on sache bien à la Chambre que, pour ma part, je doute que le directeur général de la Direction de la médiation et de la conciliation, ou le ministère du Travail et son ministre, ait accompli un travail convenable dans toute cette affaire.

En tant que députés, nous n'avons pas le choix, en raison des divers intérêts et des diverses pressions en cause, nous devons voter en faveur d'une telle mesure législative. Si nous votons en faveur, ce n'est pas parce que nous aimons la mesure, mais parce que nous avons conscience de la gravité des problèmes que connaissent les agriculteurs de l'Ouest en ce moment et de la nécessité de maintenir notre réputation internationale de fournisseur de grains au reste du monde.

Cela dit, je voudrais conclure en disant au ministre, en face, que de ce côté nous aimerions que lui et son gouvernement réfléchissent à ce que le syndicat demande et qu'ils se penchent sur le type de nomination qu'il propose, à savoir: «Par suite, en vertu de la Partie I, section 7, Disposition générales— Règlement pacifique des conflits de travail, le Syndicat international des transports—communications, section 650, demande officiellement au ministre de nommer une commission d'enquête sur les relations de travail pour examiner ce qui suit. . .»

Je désire mettre cela au compte rendu, car c'est vraiment la question dont nous traitons. Il s'agit de la crise actuelle de l'industrie céréalière, de la crise que traversent les agriculteurs. Nous avons besoin d'une solution à long terme à des problèmes qui nous apparaissent chaque jour plus évidents. Voici ce que le syndicat voudrait voir étudié par la commission d'enquête: *a*) les questions actuellement en suspens dans le cadre de la négociation entre le Syndicat des transports—communications et les élévateurs du Lakehead; *b*) une fois réglé le conflit de travail actuel, les questions susceptibles d'influer sur les relations de travail et en particulier les négociations futures entre la section du syndicat et les employeurs. Une des questions que la commission d'enquête devrait étudier est la réduction de la quantité de grains qui transitent par Thunder Bay. Il y a ensuite la baisse des prix des céréales exportées. Il y a le changement technologique et enfin le regroupement des élévateurs.

• (1130)

C'est très important car, comme je l'ai dit au tout début de mon intervention, depuis 1984 plus de 1000 emplois ont été perdus à Thunder Bay. On peut comprendre comment les gens de Thunder Bay, non seulement les employés visés, mais aussi la ville tout entière, se sentent au sujet de cette situation au moment où je vous parle.

Une fois que nous aurons discuté de ce projet de loi aujourd'hui, je crois que le ministre ferait bien de répondre au syndicat et, en fait, à la ville de Thunder Bay, qui veulent savoir ce que nous allons faire de la manutention des céréales dans ce pays. Est-il vrai, comme beaucoup de gens le pensent à Thunder Bay, que la plus grande partie des céréales de ce pays sera exportée à partir de la côte ouest? Est-ce vrai? Si c'est le cas, disons franchement aux employés de Thunder Bay et à leur famille à quoi pourrait ressembler la manutention des céréales dans ce pays dans dix, quinze ou vingt ans.

Si nous croyons que le projet de loi présenté par le ministre et le gouvernement va régler les problèmes auxquels nous faisons face à Thunder Bay et dans l'ensemble du Canada, nous nous trompons royalement.

J'invite le ministre et le gouvernement à se pencher sur deux choses: tout d'abord, l'établissement d'un comité d'arbitrage qui pourrait régler quelques-unes des questions dont on discute actuellement à Thunder Bay, tant chez les employés que chez les employeurs; ensuite, la nomination d'une commission d'enquête ministérielle qui serait chargée d'étudier la situation générale de cette industrie.

Ceci dit, je voudrais faire remarquer au gouvernement que, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'apprécions pas vraiment cette mesure législative, parce qu'elle foule aux pieds tout le processus de la négociation collective. Nous l'appuierons, par contre, parce que nous croyons que, pour l'instant, nous n'arriverons pas à dénouer la crise en retardant l'adoption du projet de loi. Nous tenons quand même à ce que le gouvernement prenne à plus long terme des mesures que tous les partis et surtout les citoyens de Thunder Bay estimeront justes pour faire en sorte que cette situation ne se reproduise pas régulièrement.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je désire aussi prendre la parole sur cette loi de retour au travail. Pour commencer, j'aimerais signaler au ministre que nous nous sommes montrés conciliants aujourd'hui en le dispensant de présenter l'avis, de motion requis car nous avons entamé ce débat sans que cet avis normal de 48 heures exigé par le Règlement ait été donné.

Je veux préciser que nous n'avons pas l'intention de retarder ce projet de loi, mais que nous ne sommes pas, non plus, disposés à donner carte blanche au gouvernement.

J'ai été quelque peu troublé d'apprendre que le Parti libéral voterait en faveur de ce projet de loi, et très déçu de découvrir qu'un député libéral de Winnipeg aurait déclaré, avant même d'avoir vu le document, que le parti l'appuierait. J'ai appris une chose avec le premier ministre et le gouvernement actuel, c'est de ne jamais leur donner carte blanche. Je ne fais tout simplement pas confiance à ce gouvernement, et je pense qu'on pourrait trouver dans les événements récents plusieurs qui expliquent pourquoi un très grand nombre de Canadiens ne font pas confiance au gouvernement, et ne voudraient certainement pas lui donner carte blanche.

Mon examen du projet de loi m'a permis de constater que moi aussi, je le trouve raisonnable, pour la plus grande partie, bien que je me sois toujours opposé aux amendes élevées qu'on fixe pour les employés, et qui n'ont évidemment pas les mêmes conséquences économiques que celles imposées aux employeurs. En réalité, les employeurs peuvent toujours réussir à payer ces amendes, tandis que les particuliers en sont incapables.

L'autre élément qui me dérange de ce projet de loi, c'est le fait qu'il a été présenté justement parce que le directeur des services de médiation a déclaré être incapable de mener sa tâche à bien.

Faisons un survol des événements d'hier. Le directeur de la médiation arrive finalement à Thunder Bay. C'est sa première journée sur place. Il rencontre des représentants du syndicat, puis de l'employeur. Ils s'entendent pour retourner à la table. Une entente est conclue afin que la question en suspens, soit celle des pensions, soit étudiée lors de cette réunion.

Or, au moment où la réunion doit commencer, on apprend par l'intermédiaire d'un reportage de la Presse canadienne que le ministre responsable des Céréales a annoncé que le gouvernement adopterait une loi pour forcer le retour au travail.

Au moment où les participants à la médiation ont été saisis de la nouvelle, le comité de la Chambre des communes chargé des questions de travail était également en réunion. J'ai reçu copie de l'article du reportage de la PC, que j'ai montré au ministre, présent au comité. Le compte rendu de la réunion en fera foi.

Je lui dit que la nouvelle compromettrait le travail du directeur des services de médiation. Plus tard dans l'après-midi, j'ai pu m'entretenir avec des représentants syndicaux. Ils m'ont dit tout de suite, avant même que j'aie le temps d'ouvrir la bouche: «Avez-vous entendu ce qu'a dit M. Mayer?» Leur groupe était révolté.

Ils ont dit—et je crois que le directeur de la médiation a fait écho à leurs sentiments—que toute l'atmosphère de la rencontre avait changé en raison de l'annonce politique prématurée et complètement inutile qu'avait faite le ministre des Céréales.

Je ne sais pas si la médiation aurait abouti à un résultat positif. Je n'affirmerai pas gratuitement que si M. Mayer s'était tu, la médiation aurait connu un succès. Je puis cependant affirmer que l'échec de la médiation est attribuable à l'intervention injustifiée du ministre responsable des Céréales.

J'ai déjà été négociateur et je connais toute l'importance d'une ambiance positive lors d'une rencontre. Il est essentiel, pour parvenir à une résolution des problèmes, que chaque partie se sente traitée de façon équitable.

Comme je l'ai dit plus tôt, c'était la première fois hier que les employeurs acceptaient d'étudier la question litigieuse des pensions. Il s'agissait donc de la toute première réunion portant sur la question qui empêche les négociations d'aboutir. Et voilà que tombe le couperet.

C'est le gouvernement qui a laissé tomber le couperet, pas le ministre du Travail qui nous avait dit à la Chambre que nous devions donner une chance à la médiation et qu'il voulait envoyer son médiateur tenter de régler cette question en amenant les deux parties à s'entendre. Ce pouvoir a été retiré au ministre du Travail. C'est le ministre chargé des Céréales, un homme qui ignore totalement ce qu'est un médiateur, qui lui a usurpé son pouvoir. Il est tout à fait insensible au tort que ses paroles pourraient causer.

Ces paroles lui ont peut-être permis de marquer des points dans certaines régions du pays et dans une province à la veille d'élections provinciales, le 21 octobre, mais elles étaient inutiles. Elles étaient déplacées et nuisibles. J'aimerais que le ministre chargé des Céréales soit à la Chambre pour pouvoir présenter ses excuses à la population canadienne.

Je suis de l'ouest du Canada et je comprends les doléances des agriculteurs, surtout par les temps qui courent. Je comprends qu'ils tiennent à avoir l'assurance que leurs céréales seront expédiées. Nous pouvons facilement le comprendre. Nous les appuyons, mais je trouve étrange que le gouvernement tienne à faire adopter son projet de loi maintenant.

Le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, le ministre d'État chargé des Céréales ainsi que de simples députés conservateurs ont pris la parole pour dire qu'il fallait expédier les céréales. Pourtant, hier, j'ai posé la question suivante au ministre de l'Agriculture: «Si vous voulez expédier les céréales, pourquoi mettez-vous à pied des travailleurs à Churchill—demain, c'est-à-dire vendredi? Pourquoi fermez-vous le seul port qui n'a pas été frappé par les grèves cette année?»

• (1140)

Le ministre a répondu qu'il n'y avait pas de navires à Churchill.

Le ministre se trompait. Le ministre ignore totalement ce qui se passe dans le port de Churchill, le seul port de mer des prairies canadiennes. Faut-il s'étonner, alors, d'entendre pareils propos de la bouche du premier ministre, du ministre des Céréales, du ministre de l'Agriculture et d'autres conservateurs, qui ignorent même tout de ce qui se passe dans un port céréalier, qui ignorent que le port a été fermé plus tôt que d'habitude, que le grain dort dans des wagons pleins à ras bord, depuis plus de dix jours, de grain qui aurait dû être acheminé à Churchill et qui reste là à la jonction de la baie d'Hudson.

Le ministre de l'Agriculture a aussi dit qu'il n'y avait pas de capacité d'entreposage à Churchill, alors qu'il y en a amplement. Encore une fois, les ministres de ce cabinet, qui se disent tellement préoccupés par le sort des agriculteurs, ne savent même pas ce qui se passe dans leur propre domaine de responsabilité.

Madame la Présidente, je pourrais continuer sur cette lancée longtemps encore, mais je pense que la Chambre veut décider aujourd'hui, maintenant que le ministre d'État chargé des céréales a semé toute cette pagaille, de la manière dont nous allons régler ce conflit—pas seulement pour aujourd'hui ou pour demain, mais d'une façon durable.

J'avais proposé une table ronde composée de trois personnes au lieu d'un seul médiateur-arbitre. J'en ai parlé au ministre qui m'a dit que cela compliquerait les choses et qu'on ne procédait pas de cette manière au niveau fédéral. Je peux vous dire que de nombreuses provinces s'en servent et qu'elle donne de bons résultats. Ce n'est pas une idée en l'air ni rien de la sorte; je sais que la formule est fructueuse parce que j'ai moi-même utilisé des conseils d'arbitrage composés de trois personnes lorsque je négociais la convention des enseignants dans le nord du Manitoba. En tant qu'employeur qui a négocié pour la partie patronale, j'ai aussi fait partie d'un conseil d'arbitrage de trois personnes.

Je parle donc d'expérience, et je recommanderais vivement au ministre du Travail et au gouvernement d'envisager un moyen de faire adopter cette mesure législative rapidement à la Chambre tout en s'assurant qu'on ne perd pas de vue les préoccupations qu'éprouvent les gens de Thunder Bay.

Le ministre va peut-être trouver un médiateur-arbitre qui connaît son affaire et que respectent sur le plan individuel la partie syndicale comme la partie patronale. Cela ne garantirait cependant pas que les préoccupations des employés de Thunder Bay et celles de l'employeur sont bien comprises au moment où la décision finale sera prise, d'où l'intérêt d'une table ronde composé de trois personnes. En effet, pourquoi faudrait-il que l'arbitre soit tout seul ou toute seule à prendre une décision à partir des faits qu'il ou elle a entendus, quand il ou elle pourrait bénéficier du concours de deux personnes qui comprennent bien la situation, l'histoire de Thunder Bay et des élévateurs et la véritable situation économique à laquelle se heurtent l'employeur et les employés. L'avantage d'une telle formule, c'est que toutes ces préoccupations peuvent être abordées dans le rapport final qui sera présenté.

Elle garantit en outre la participation de la population locale, ainsi qu'une compréhension approfondie des problèmes et de la situation de Thunder Bay—où un millier d'emplois ont disparu ces temps derniers, si je ne m'abuse. Et lorsque la décision sera prise on saura qu'on a tenu compte de ces facteurs.

Madame la Présidente, je n'insisterai jamais assez sur l'importance d'agir de la sorte. J'ai vu ce qui s'est produit dans un cas où l'on avait opté pour un arbitre unique. Parfois, aussi compétents et expérimentés qu'ils soient, les arbitres ne disposent tout simplement pas les informations cruciales pour en arriver à une décision qui règle vraiment les points en litige.

Comme je le disais, les bons arbitres ne manquent pas au Canada. Il y a beaucoup de médiateurs-arbitres extrêmement compétents, mais ils n'ont pas forcément toutes les données nécessaires à la portée de la main.

Je crois qu'il y a moyen que le conflit de travail à Thunder Bay soit réglé presque équitablement, si je puis m'exprimer ainsi. Oublions l'intervention inutile et injustifiée du ministre responsable des céréales; oublions le fait que plusieurs ministres ont pris la parole à la Chambre et ont rendu les travailleurs responsables de tout,

parce que cela s'est produit; oublions le fait qu'on n'a jamais vraiment donné à la médiation la possibilité de réussir à Thunder Bay; oublions que ce projet de loi a été annoncé non pas par le ministre du Travail, mais par un autre ministre qui n'aurait jamais dû intervenir.

Voyons ce que nous pouvons faire maintenant. Cherchons un moyen pour que le gouvernement et la Chambre puissent faire justice aux habitants de Thunder Bay. Assurons-nous d'avoir une table ronde réunissant trois personnes qui comprennent la situation qui existe à Thunder Bay, la question plus large de la manutention des céréales et les craintes des syndicats, mais assurons-nous aussi que ces gens comprennent également ce qui se passe vraiment dans cette localité. C'est ainsi, entre autres, que le gouvernement peut montrer sa bonne foi.

J'espère que le ministre du Travail fera preuve de bonne foi et adoptera les amendements nécessaires quand la Chambre se formera en comité plénier. C'est un moyen de résoudre la question. Cela ne demande pas plus de temps. Le projet de loi dont nous sommes saisis contient des dispositions qui donnent au médiateur-arbitre 90 jours pour se prononcer. On peut faire la même chose avec une table ronde de trois personnes. Cela ne complique pas les choses mais peut présenter des difficultés pour certaines personnes. Par contre, on peut ainsi régler vraiment les questions qui se posent et on a une meilleure chance de trouver une solution à long terme à certains des problèmes qui existent à Thunder Bay.

Je voudrais aussi faire remarquer qu'il ne s'agit pas d'un syndicat qui est en grève tous les ans, ni d'un syndicat dont il a fallu légiférer le retour au travail pour régler ses différends. Pour la plupart, les manutentionnaires de céréales de Thunder Bay ont négocié avec leurs employeurs et ont réglé la situation sans loi de retour au travail.

Maintenant que la Chambre est saisie de cette question, il est impératif, à mon avis, que le gouvernement donne les moyens aux employeurs et aux employés d'assurer une paix durable dans le port de Thunder Bay.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet du projet de loi, portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay. Je voudrais en parler selon trois points de vue: tout d'abord du point de vue de la voie maritime elle-même, deuxièmement, du point de vue de l'agriculture et des agriculteurs et, troisièmement, du point de vue de tous les Canadiens. J'avais beaucoup de sympathie pour le député de Thunder Bay, car j'ai siégé plusieurs fois au Comité des transports quand on y a fait état des vives inquiétudes soulevées à l'égard de la voie maritime et de la manutention des grains. Quiconque a siégé à ce comité connaît l'historique de la situation.

• (1150)

À une époque, je crois qu'environ 75 p. 100 des grains étaient acheminés via Thunder Bay et la voie maritime du Saint-Laurent. La situation a énormément changé. J'ai été agriculteur dans les Prairies, à l'est de Moose Jaw, et je sais que cette ville servait de point de démarcation pour le transport des grains en général, le grain produit à l'est de Moose Jaw devant passer par Thunder Bay.

Les chiffres sont frappants. Je ne crois pas qu'il l'ait signalé, mais le prix du grain payé au port de Vancouver est plus élevé que le prix payé au port de Thunder Bay. Tout cela entre en ligne de compte.

Il est très important pour la voie maritime du Saint-Laurent et pour la manutention des grains à Thunder Bay que le transport se fasse sans interruption et ne soit pas paralysé. Il est dans l'intérêt des travailleurs du port que les opérations de transport ne soient pas perturbées, car il y a des difficultés qui entourent tout le transport des grains. J'ai déjà dit que 75 p. 100 des grains passaient autrefois par le port de Thunder Bay, mais il faut se rappeler également qu'il y avait des cargaisons à transporter au retour, de l'acier par exemple et d'autres marchandises déchargées des bateaux arrivés au port. C'est très important. Nous le comprenons, et j'ai certes entendu ce que le député avait à dire. Je me réjouis cependant d'apprendre qu'ils vont appuyer le projet de loi parce qu'ils se rendent compte de l'importance de cette activité pour un pays.

Du point de vue de l'agriculture, évidemment, nous avons vu ces derniers jours, encore hier à Winnipeg, la situation critique à laquelle les agriculteurs sont confrontés. C'est indéniable. La Chambre et tous ceux qui regardent au Canada ce qui se passe voient bien l'ampleur du problème des agriculteurs.

Je suis moi-même allé à Rosetown. Je reconnais l'importance des exposés que les agriculteurs et les groupements agricoles ont faits, des exposés à caractère apolitique. Ils ont réussi par des propos directs à bien montrer aux Canadiens et au gouvernement à quel point la manutention du grain et la question du revenu agricole sont importants. Personne n'a de doute là-dessus. Le revenu agricole s'élèverait à 6 300 $ par famille; ce chiffre vient d'Agriculture Canada. Dans quelques heures, je crois, le gouvernement fera des annonces pour résoudre la crise.

Le premier ministre est allé à Winnipeg et il s'est entretenu avec des dirigeants agricoles au cours d'une réunion qui a été très positive et où il a dit clairement que le gouvernement viendrait en aide aux agriculteurs.

Mais le mouvement du grain est capital. C'est important pour le maintien de notre clientèle. Les bateaux arrivent et il y a les surestaries. La commission du grain a déclaré que la grève coûtait environ 50 millions de dollars par semaine en surestaries et en ventes de grain. Quand des navires sont refoulés ou qu'on refuse de les charger, on perd la vente. Ils peuvent se tourner vers Seattle pour le chargement et perdre confiance dans le mouvement du grain au Canada. Ce n'est pas très utile.

Il est capital que nous ayons un système efficace, pour ne pas perdre nos marchés, particulièrement face à des problèmes sur la scène internationale.

Nous connaissons les conséquences financières pour les agriculteurs et l'agriculture.

Pas plus tard qu'hier soir, je discutais avec des exploitants de silos de la Saskatchewan. Ils me disaient qu'ils pourraient accepter d'autres céréales s'ils pouvaient acheminer ce qu'ils ont déjà en stock. Nos agriculteurs comptent énormément sur l'acheminement des céréales pour pouvoir gagner leur vie.

Troisièmement, je voudrais parler de l'importance que revêt le transport des céréales pour tous les Canadiens. Je ne suis pas très emballé par ce ce qui se passe actuellement au Canada. En fait, la situation me préoccupe énormément.

Il semble y avoir un conflit larvé qui oppose le Canada urbain au Canada rural. Il ne devrait pas en être ainsi, et c'est sur quoi je veux insister. Le transport des céréales et la situation de l'industrie agricole sont deux questions importantes pour chacun des citoyens canadiens.

L'un de nos points forts est notre capacité de vendre des aliments à bas prix aux Canadiens. Peut-être même à un prix un peu trop bas. Agriculture Canada nous apprend que les Canadiens consacrent probablement 14 p. 100 de leur revenu à l'achat de nourriture. Dans bien des pays, la proportion peut aller jusqu'à 50 p. 100, et je ne dis que c'est idéal.

Je dis cependant que les agriculteurs canadiens, dont je fais partie, offrent un service, produisent des aliments pour les Canadiens, pour les Nord-Américains et même pour le monde entier, à un prix très, très raisonnable.

Il est important que nous ayons la force de continuer à le faire. Il faut, à mon avis, que les collectivités urbaines et rurales comprennent nos besoins.

Les manifestations ont peut-être quelque chose de positif, en ce sens qu'elles permettent de sensibiliser les citoyens canadiens, autant des régions rurales que des centres urbains, au très grave problème que nous vivons.

Ce problème ne touche pas simplement les localités et les régions rurales, il a aussi des répercussions aux niveaux national et international. Sur la scène internationale, notre gouvernement a pris certaines mesures et le premier ministre, en particulier, a joué un rôle de premier plan.

J'ai accompagné le premier ministre à une réunion tenue à Vancouver, où nous avons rencontré les représentants de cinquante associations agricoles qui se rendaient à Tokyo. L'agriculture ne figurait pas à l'ordre du jour du Groupe des 7. Grâce au premier ministre, et trop souvent on a oublié de lui en attribuer le mérite, la question a été inscrite à l'ordre du jour et est devenue un des grands sujets de l'heure. C'est important au niveau international, très, très important.

Nous en avons assez d'entendre le mot «GATT», mais il faut absolument chercher à conclure des ententes sur l'agriculture.

En ce qui concerne le transport des céréales, je voudrais signaler que, ces trente dernières années, nous avons vendu à la Russie environ 37 p. 100 de nos produits agricoles, de nos céréales et de nos oléagineux. Cela correspondait à environ 37 p. 100.

Ce pays n'a pas d'argent en ce moment. L'un des graves problèmes auxquels nous sommes confrontés en agriculture et qui a des conséquences à la fois au niveau international et national, c'est que nous vendons une grande partie de notre production à des pays et à des gens qui ne peuvent pas payer. Pourtant, ils ont besoin de nos produits.

C'est un problème international qui appelle une solution internationale. Il faut faire de l'alimentation une priorité. S'il est un droit que tout être humain n'importe où dans le monde devrait avoir, c'est bien le droit de manger. Cela devrait être une priorité.

À voir ce qui se passe aujourd'hui, nous pouvons dire que ce n'est pas une priorité. Notre gouvernement et notre premier ministre reconnaissent ce fait. Notre premier ministre joue un rôle de premier plan dans ce domaine à l'échelle internationale, même si certains d'entre vous diront peut-être qu'ils n'ont pas encore vu beaucoup de résultats concrets. Le processus est quand même amorcé, et c'est important.

• (1200)

Les discussions entre notre premier ministre et M. Gorbatchev, M. Bush et les autres dirigeants des pays membres du Groupe des 7 nous donnent une bonne occasion de chercher une solution à ce grave problème, mais il faudra que tous les pays fassent leur part, y compris le Japon.

J'aimerais aborder cette question un de ces jours, mais cela m'amène à un autre sujet. Lorsque j'achète des coussinets de la société John Deere, le mot «Japon» est écrit sur la boîte. Le moteur de mon chargeur à grain est également fabriqué au Japon. Lorsque je viens à pied à la Chambre des communes et que je regarde les voitures qui passent, je constate qu'il y a beaucoup de voitures japonaises et de voitures fabriquées en Allemagne de l'Est et dans d'autres pays.

Je crois que certains de ces pays devront commencer à assurer une partie de la production alimentaire pour approvisionner les pays qui ne peuvent pas payer, car les agriculteurs des Prairies, de l'Ontario, du Québec ou de toute autre région du Canada ne peuvent pas nourrir le tiers monde. Nous ne pouvons pas y arriver. C'est impossible.

Nous avons donc besoin d'une solution internationale, et c'est d'ailleurs l'orientation prise par le premier ministre, par notre ministre du Commerce extérieur, par le ministre de l'Agriculture le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, le ministre des Finances et par d'autres.

Je veux maintenant revenir à la scène nationale et parler de l'importance de la manutention des céréales et de la collaboration entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines. Nous en avons vu un bon exemple hier. Le député derrière moi était présent lorsque nous avons rencontré les producteurs de poulet et de dinde de la Colombie-Britannique et, si je ne m'abuse, des représentants de l'industrie laitière.

L'article XI de l'Accord général entre certainement en jeu dans le cas présent. J'ai expliqué à cette délégation que la province de Québec était la meilleure alliée de la Colombie-Britannique pour un règlement de ce problème devant le GATT. Au Québec, l'industrie laitière et celle de la volaille se heurtent aux mêmes difficultés que leurs pendants de la Colombie-Britannique. C'est l'union qui fait la force, et non pas la division préconisée par certains. Vous savez tous ce à quoi je fais allusion. Il y a, aux deux extrémités du pays, des mouvements politiques qui cherchent à diviser le pays.

J'ai dit aux agriculteurs de la Colombie-Britannique qu'ils devaient avoir l'appui des agriculteurs du Québec s'ils voulaient que leurs industries du lait et de la volaille soient fortes. Voici ce que je leur ai dit: «Vous savez, s'il y a—Dieu nous en garde—un éclatement du pays, vous pourriez, dans 18 mois ou deux ans, être aux prises avec un problème beaucoup plus grave que celui que pose l'article XI de l'Accord général.»

Il est important que, d'un océan à l'autre et dans chaque province de notre pays, nous conjuguions nos efforts pour renforcer l'agriculture, ce dont tous les Canadiens bénéficieront. Il faut comprendre le secteur agricole, le Canada rural et sa contrepartie urbaine. À partir du moment où nous les comprendrons, nous serons tous d'accord pour reconnaître l'extrême importance que le grain soit acheminé sans tarder par la voie maritime du Saint-Laurent ainsi que dans l'Ouest.

Je suis très heureux qu'on ait amorcé le débat aujourd'hui. Je suis certain que tous les agriculteurs de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de partout au pays voient d'un bon l'oeil le débat d'aujourd'hui. Tous les Canadiens sont dans la même galère. Pour bénéficier d'un Canada fort, nous devons avoir une agriculture et une économie fortes.

Quand on examine la situation actuelle en Russie, on constate que l'industrie agricole y a périclité au point où elle ne suffit pas à nourrir la population. Espérons que l'Amérique du Nord ne connaisse jamais le même sort, mais il est important de ne jamais rien tenir pour acquis et de faire de la question alimentaire une de nos priorités.

Je ne devrais pas me lancer sur cette piste car, bon nombre d'entre vous le savent, c'est là un de mes sujets de prédilection. De nos jours, la question alimentaire ne figure pas parmi nos priorités, mais elle le devrait. Le droit de se nourrir est l'un des droits fondamentaux de la personne humaine, mais je crois qu'il y a une prise de conscience au Canada et dans d'autres pays, aujourd'hui, et que cela pourrait amener les milieux politiques du monde entier à ce rendre compte que les producteurs doivent être capables de produire les aliments nécessaires pour que ce droit soit respecté. Par conséquent, les ruraux et les citadins doivent travailler ensemble, en tant que Canadiens, pour construire une industrie et un Canada forts parce que notre pays est un de ceux dont on peut dire, à juste titre, qu'ils ne savent pas ce que c'est que de manquer de nourriture.

À ce propos, j'ai une anecdote à raconter. J'ai rencontré un médecin autrichien et je lui ai demandé ce qu'il pensait de la question des subventions et il m'a répondu très simplement: «Vous autres, nord-américains—il nous nous donnait tous ce nom—vous ne connaissez pas la faim. Moi, j'ai connu trois périodes de faim dans ma vie. Vous n'accordez pas à la nourriture l'importance, la priorité que vous devriez lui accorder.»

Je pense qu'aujourd'hui, les Canadiens devraient mieux comprendre que la nourriture devrait être une priorité et que cela concerne aussi bien les centres urbains que les producteurs et les manutentionnaires de grains. Nous sommes tous concernés. Au moment où nous étudions ce projet de loi, je ne peux pas insister assez sur l'importance de faire le nécessaire pour assurer au plus tôt le transport du grain.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je voudrais prendre la parole relativement à cette mesure législative.

Je veux toutefois commencer par dire que je suis d'accord avec certaines des observations faites par le secrétaire parlementaire il y a quelques instants. Je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que les denrées doivent être une priorité. À mon avis, l'industrie alimentaire est essentielle à la sécurité du pays parce que si nous ne pouvons maintenir une industrie agricole viable, si nous ne pouvons nous nourrir, nous ne serons pas en sécurité en tant que nation. Je suis donc d'accord avec le secrétaire parlementaire sur ce point.

Je suis aussi d'accord avec lui lorsqu'il insiste sur l'importance d'une meilleure compréhension entre les gens de la campagne et ceux de la ville, entre les collectivités rurales et les centres urbains car, en fin de compte, nous sommes tous dans le même bateau. Nous mangeons tous et nous avons tous besoin d'une industrie agricole solide. Il importe de collaborer étroitement.

• (1210)

Examinons la situation à Thunder Bay. Il s'agit d'une grève des manutentionnaires céréaliers, d'une grève qui gêne le transport du grain et qui crée des problèmes. En fait, cette grève ligue les agriculteurs contre les travailleurs, et il est malheureux qu'il en soit ainsi. Il n'y a aucune raison pour que ces deux groupes soient à couteaux tirés, qu'ils soient des adversaires. Je suis assez idéaliste pour croire que les agriculteurs et les travailleurs devraient toujours être du même côté.

Il ne fait aucun doute qu'une grève comme celle là pose des difficultés. Nous devons trouver une solution le plus rapidement possible, tout en s'efforçant de ne pas priver les travailleurs de droits essentiels.

Je veux faire une autre observation. Celle-ci porte sur des propos formulés par le secrétaire parlementaire, il y a quelques minutes. Celui-ci a parlé de l'aide dont les agriculteurs ont besoin. Il a fait allusion au soi-disant comportement de chef de file du premier ministre, relativement à cette question.

Nous sommes tous conscients du sort des agriculteurs. Nous savons tous qu'ils touchent 2 $ ou moins par boisseau de blé. C'est un prix de famine. Ils ont besoin d'aide de façon urgente. On me signale que le ministre de l'Agriculture vient tout juste d'annoncer une forme d'aide. Je ne connais pas les détails de cette aide, mais j'espère que celle-ci sera utile aux agriculteurs.

Si une aide utile est fournie aux agriculteurs, est-ce réellement en raison d'initiatives du premier ministre, ou parce que les intéressés ont eux-mêmes pris les choses en main? C'est plutôt ceci que cela, je crois. Si un programme d'aide est vraiment annoncé aujourd'hui, nous le devons surtout, sinon uniquement, aux agriculteurs de notre pays. Ce sont eux qui ont organisé les rassemblements à Miami et à Brandon, au Manitoba, ainsi qu'à Rosetown et à Weyburn, en Saskatchewan et, bien sûr, le plus grand de tous les rassemblements, celui qui a eu lieu hier, dans ma ville natale de Winnipeg, où quelque 7 000 agriculteurs se sont rassemblés sur le terrain du Parlement manitobain pour faire valoir leur cause, pour dire au monde combien leur situation est difficile, pour exposer leur piètre situation financière. Si une aide est annoncée aujourd'hui, le mérite en revient aux agriculteurs, je crois.

Le gouvernement est au courant de la situation depuis des mois déjà. En un sens, les hésitations et les tâtonnements du gouvernement ont vraiment mis les agriculteurs dans une situation terrible. Ceux-ci ont vécu des moments atroces ces derniers mois. Et ils ont dû se résoudre à faire une chose pareille, soit à tenir des rassemblements, pour amener le gouvernement à faire quelque chose.

Je trouve dommage qu'ils en aient été réduits à cela. Je ne crois pas que ce soit le genre des agriculteurs de faire ce qu'ils ont fait ces dernières semaines. Je sais que cela ne leur ressemble pas. Les agriculteurs savent exposer leur point de vue et bien le faire valoir. Ils ne sont pas du genre et ils ne l'ont jamais vraiment été—sauf à quelques rares occasions, bien sûr—à se rassembler en très grand nombre pour protester bruyamment. Ce n'est pas dans leurs habitudes.

S'ils l'ont fait, c'est qu'ils n'avaient pas d'autre choix. S'ils l'ont fait, c'est que le gouvernement ne faisait rien, c'est que le gouvernement ne bougeait pas.

J'apprends maintenant que le gouvernement a annoncé quelque chose. Je voudrais bien en savoir davantage. J'espère que cela aidera quelque peu les agriculteurs à traverser cette période très difficile. Mais je puis vous dire ceci: tout le secours au monde ne constitue pas une véritable solution. Si je dis cela, c'est que nous vivons une guerre commerciale extrêmement féroce à propos des subventions. Et tant que nous n'aurons pas réglé cette affaire, nous n'arriverons pas à résoudre certains des grands problèmes qui assaillent les agriculteurs.

En ce qui concerne le projet de loi, mon bon ami, le député de Kenora—Rainy River, a déjà soulevé des points précis. Il en a parlé officiellement et avec éloquence. Grâce à ce qu'il a dit il y a quelques minutes, la Chambre a désormais une meilleure compréhension de la situation.

Je tiens à dire, toutefois, que je trouve ces problèmes difficiles et que je voudrais bien qu'on puisse les régler au moyen d'une convention collective. Je voudrais bien que nous, députés, n'ayons pas à intervenir comme nous le faisons—et comme nous l'avons fait maintes fois déjà. Tout récemment, en juin pour être plus précis, nous avons dû mettre fin à l'arrêt de travail à Vancouver.

Cette façon de régler les problèmes ne me plaît pas du tout. Je préfère la négociation collective. Nous donnons aux gens le droit de faire la grève, nous leur conférons certains droits et privilèges et, lorsqu'ils s'en prévalent, peu importe la raison, parce que leur action nuit à la collectivité agricole, dans ce cas-ci, ou à l'économie, nous les leur retirons. Malheureusement, on ne nous laisse pas le choix dans le cas présent. Ce qu'il faudrait faire, c'est améliorer le système. Je l'ai dit en juin et je le répète: il faut absolument examiner revoir le système et voir si nous pouvons l'améliorer car il est source de toutes sortes de frictions. Je ne crois pas, non plus, que nous soyons les experts—le sommes-nous? Nous ne sommes pas des spécialistes, nous sommes ici pour décider de la politique, pour édicter des lois, après quoi il incombe aux parties de s'entendre.

Je demande instamment au gouvernement de s'y arrêter très sérieusement parce que des améliorations s'imposent.

Notre porte-parole en matière de relations de travail, le député de Kenora—Rainy River, a parlé de modifier la loi. Il a parlé d'un comité d'arbitrage, d'avoir, plutôt qu'une seule personne, tout un groupe de personnes représentant l'employeur, le syndicat et une tierce partie neutre. À prime abord, la suggestion me semble sensée. Dans un groupe tripartite, quelqu'un défend le point de vue de l'employeur, un autre, celui des travailleurs et une troisième personne, neutre et impartiale, peut peut-être les rapprocher et les aider à s'entendre.

Lorsque le projet de loi sera étudié en comité plénier, j'espère que nous pourrons examiner de près cette suggestion qui, à prime abord, semble avoir du mérite.

Dans mes dernières remarques, encore une fois dans une optique agricole, je voudrais m'attarder quelques instants à la situation actuelle des agriculteurs. Nous appuyons le projet de loi parce que nous n'avons pas le choix. Il faut bien que nous acheminions nos céréales. Il y a quelques minutes, une aide a été annoncée pour les agriculteurs, et elle leur sera peut-être utile, mais ce qui importe avant tout, c'est de livrer les céréales, de leur faire traverser les Grands Lacs. Il est crucial de maintenir nos exportations et nos ventes. Pour nos agriculteurs, il est essentiel, lorsqu'ils concluent des ventes à l'étranger, qu'ils puissent respecter leurs obligations. Comme mon collègue de London-Ouest vient de le dire, si vous n'honorez pas un contrat, les concurrents interviennent et respectent l'engagement que vous aviez pris au départ. Les agriculteurs et nous tous, je crois, le savons bien. C'est pourquoi il faut mettre fin à cette grève. Le travail doit reprendre.

• (1220)

D'après les chiffres que j'ai vérifiés ce matin même, madame la Présidente, environ 3 700 wagons attendent d'être déchargés. C'est beaucoup de blé. C'est beaucoup de wagons. C'est beaucoup de travail et ça urge.

En terminant, je voudrais insister sur le fait qu'il est très important que le travail reprenne à Thunder Bay pour les agriculteurs, surtout ceux des Prairies, ceux de l'Ouest. Il faut acheminer les céréales.

Il est malheureux que les agriculteurs soient encore opposés aux syndicats, mais, cette fois-ci, les facteurs économiques sont prioritaires. La seule solution consiste à adopter cette mesure législative le plus tôt possible afin que les manutentionnaires céréaliers puissent retourner au travail.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, l'opposition, comme le gouvernement à sa façon sans doute, trouve déplorable qu'on doive discuter encore une fois d'un projet de loi de retour au travail, même si les circonstances sont différentes de celles qui ont entraîné la loi sur le retour au travail des membres de l'Alliance de la fonction publique.

Toute la semaine nous avons été aux prises avec un dilemme. D'une part, on voulait que le ministre accorde le plus de temps possible au processus de négociation collective pour aboutir à la conclusion d'une entente. D'autre part, à mesure qu'on approchait de la fin de la semaine, avant la semaine de relâche de la Chambre, sans que les parties ne soient parvenues à une entente, nous savions que, nous n'aurions que très peu de temps pour étudier ce projet de loi. C'est pourquoi nous nous sommes entendus pour que le débat soit amorcé ce matin même et que les discussions avec le gouvernement se poursuivent toute la journée pour voir ce qu'il convient de faire.

Si l'on examine comment la situation a évolué cette semaine, je pense que les choses auraient pu tourner autrement à bien des égards. La possibilité d'une entente a été sabotée ou compromise—appelez cela comme vous voulez—par la déclaration qu'a faite le ministre d'État chargé des céréales à l'assemblée qui s'est tenue à Winnipeg hier. Il a annoncé—c'est du moins ce que j'ai compris—que les choses suivaient leur cours. Il n'était pas garanti que les discussions mèneraient à une entente, mais il n'empêche que des progrès avaient été faits. Quand les gens ont entendu le ministre dire à cette assemblée qu'il présenterait une loi de retour au travail, les choses se sont gâtées et la possibilité d'une entente s'est évanouie.

C'est une déclaration malheureuse qui est même un des facteurs qui expliquent pourquoi nous en sommes arrivés là.

Ce ne sont pas seulement des agriculteurs qui sont pénalisés, bien qu'ils soient les plus gravement touchés. Ce genre de grève touche tout le monde et tous les autres secteurs d'activité. Ma circonscription compte beaucoup de travailleurs ferroviaires. Lorsque les céréales s'empilent, que les wagons ne sont pas déchargés et qu'ils ne reviennent pas à leur point de départ, cela ne peut faire autrement que d'avoir des répercussions sur l'emploi dans des circonscriptions comme Winnipeg Transcona.

Les cheminots savent ce que c'est que d'être en grève. Je garde cela à l'esprit lorsque je réfléchis à ce que doit être ma position face à la situation dans laquelle mes collègues et moi-même nous nous trouvons maintenant, en tant que partisans du processus de négociation collective, opposés en général à des lois de retour au travail, mais également conscients du fait que dans certains cas, surtout lorsque le gouvernement a pris sa décision, il faut s'entendre dans cette enceinte sur l'adoption d'une telle loi.

Je le répète, le gouvernement aurait pu et pourrait encore faciliter grandement les choses s'il acceptait les demandes tout à fait raisonnables du syndicat relativement à ce projet de loi.

Si je ne m'abuse, en ce qui concerne les négociations, depuis un certain temps, le refus de la direction, de la compagnie et des syndicats du blé, de discuter des pensions constitue une des principales pierres d'achoppement. Je crois tout à fait raisonnable que des employés veuillent aborder la question des pensions, lorsque vient le temps de négocier une nouvelle convention collective. Or, les entreprises concernées s'y refusent.

Je comprends que le ministre a fait une déclaration à ce sujet, mais plus tôt au cours de la semaine, il aurait pu user de son influence en tant que ministre du Travail pour s'assurer que les parties discutent de la question des pensions, ce qui aurait favorisé la conclusion d'une entente.

Le syndicat réclame la formation d'un conseil d'arbitrage formé de trois personnes au lieu d'un arbitre comme le gouvernement le propose; il y aurait ainsi une personne nommée par la direction, une autre choisie par le syndicat et une troisième acceptable aux deux parties, et c'est là la meilleure façon de régler ce type de conflit par l'arbitrage.

Comme le député de Churchill l'a déclaré, ce n'est pas inhabituel. Cette façon de procéder donne des résultats. Il ne s'agit en rien d'une nouvelle idée tout à fait radicale, si ce n'est pour les bureaucrates du ministère du Travail qui n'aiment pas qu'on change leurs habitudes. Ils ne veulent surtout pas qu'on leur propose une solution à laquelle ils n'avaient pas pensé.

Je crois sincèrement que le ministre devrait prendre cette requête tout à fait au sérieux maintenant. Sauf erreur, il l'a rejetée. Dans l'affirmative, il devrait se pencher sur une autre proposition du syndicat, selon laquelle l'arbitre choisi devrait au moins être une personne qui s'y connaît en matière de pensions qui prend les préoccupations du syndicat à ce sujet très au sérieux et qui est en mesure d'aborder ces questions de façon

équitable et convenable, car elle sait de quoi on parle en ce qui concerne les pensions.

J'invite certes le ministre à tenir compte de cela et peut-être à nous dire, si possible, quelque chose à ce sujet plus tard, lorsque nous nous formerons en comité plénier; il pourrait nous garantir, ainsi qu'aux manutentionnaires céréaliers, qu'on va se pencher comme il se doit sur cette question.

Si nous pouvions obtenir des engagements de ce type, cela faciliterait certes l'adoption de ce projet de loi. J'espère que dans les minutes qui vont suivre, le ministre pourra nous donner sa réponse, afin que nous puissions dire que nous n'avons pas été, en l'occurrence, placés devant un fait accompli, que le gouvernement était ouvert à des suggestions de la part de l'opposition et du syndicat et qu'il a été possible d'apporter certaines améliorations au projet de loi dont nous sommes saisis.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, le projet de loi à l'étude, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, Ontario, soulève un certain nombre de questions que certains de mes collègues et moi-même avons du mal à accepter, tant en principe qu'en pratique.

• (1230)

Bien que nous comprenions l'anxiété toute naturelle de la communauté agricole des Prairies, nous avons aussi un long passé de participation—parfois très directe, pour certains de nous—aux questions touchant les relations de travail et nous comprenons bien les problèmes quotidiens très réels que connaissent les travailleurs de Thunder Bay.

La politique est question de choix. Mon collègue de Churchill posait plus tôt quelques questions très pertinentes lorsqu'il demandait pourquoi le gouvernement, qui proclame si hautement son désir que le port de Thunder Bay achemine les céréales, n'a pas autorisé le port de Churchill, qui a des installations de stockage inutilisées et qui pourrait reprendre son rôle historique d'expéditeur privilégié des céréales des Prairies, a reprendre du service. On n'a pas prévu sa remise en service, alors que le gouvernement voyait très bien ce problème se profiler.

Personne ne veut prêter des mobiles à qui que ce soit, mais c'est une question qu'il faut se poser si l'acheminement des grains est si important et si le gouvernement avait vu le problème venir, comme la plupart d'entre nous pensent qu'il pouvait le voir. Pourquoi n'a-t-on pas pris de mesures pour voir si le port de Churchill pourrait être utilisé? C'est une question à laquelle le gouvernement doit répondre.

D'autres collègues, le député de Winnipeg Transcona et encore celui de Churchill, ont discuté, et je passerai là-dessus brièvement, de la question de savoir pourquoi on ne nomme qu'un médiateur-arbitre, puisque le syndicat demandait un groupe de trois membres.

Normalement, l'argument contre l'intervention d'une tierce partie est que son seul et unique intérêt, pratiquement, est de mettre un terme au conflit et d'obtenir la signature d'un contrat, rien de plus. Cet arbitre n'a pas à s'accomoder des conditions qui aboutissent finalement dans cette convention collective et aucun tiers n'a à vivre les problèmes graves et les relations quotidiennes difficiles que suppose souvent un engagement entre employeurs et employés dont la durée peut s'étendre sur des semaines, des mois, voire des années.

Étant donné le grand enjeu public que présente ce différend, nous convenons tous qu'un tiers doit intervenir d'une façon ou d'une autre. Nous comprenons cela et, une fois que cette décision prise, nous sommes d'avis qu'il faudrait sûrement essayer de définir la nature de cette intervention, afin qu'elle permette d'apporter des solutions qui démontrent une réelle compréhension des problèmes qui surviennent continuellement à Thunder Bay et au sein de cette industrie.

Comme d'autres partis, nous avons laissé entendre que la meilleure façon d'y parvenir, ce n'était pas en recourant à un seul médiateur-arbitre, mais bien à un conseil de trois membres qui exige une participation directe des employés, qui sont directement concernés, et des employeurs, qui sont tout autant concernés, parce que ce sont eux qui savent ce qu'ont été leurs relations jusqu'ici.

En effet, on ne peut connaître ces relations en écoutant simplement des exposés et des présentations dans un laps de temps nécessairement court. On peut vraiment comprendre ces relations quand on les a vécues dans le cadre de cet engagement précis ou de ces opérations.

Comme bien des députés d'autres partis, nous répétons qu'il est important, non seulement pour arriver à un règlement, mais pour conclure une entente qui permette aux deux parties de Thunder Bay de vivre des relations constructives pendant une bon bout de temps, que les parties qui sont directement concernées aient des représentants qui participent directement au processus d'arbitrage.

Cela m'apparaît tout simplement raisonnable. Nous avons eu et nous avons encore au Canada, non pas beaucoup, mais un certain nombre d'individus qui, à titre d'arbitres uniques, ont rendu des services inestimables et ont prouvé qu'ils étaient capables, en des laps de temps relativement courts, de saisir véritablement les enjeux de divers différends dans lesquels ils devaient intervenir. Néanmoins, comme il s'agit ici d'un secteur névralgique de notre économie qui est tellement important pour les besoins d'un si grand nombre de Canadiens, il serait peut-être exagéré d'attendre d'une seule personne, peu importe son efficacité ou son expérience, de faire preuve de la sagesse de Salomon.

Encore une fois, nous demandons au gouvernement de repenser à la question en s'arrêtant très attentivement à cette requête. Nous pensons qu'elle est manifestement valable et que bien des Canadiens, même les agriculteurs qui sont directement ou indirectement touchés par le différend, en conviendraient. S'il faut juste un peu plus de temps pour réunir le personnel approprié, et nous ne pouvons réellement pas voir pourquoi ce serait le cas, je pense que tout le monde sera compréhensif et reconnaissant.

Nous croyons savoir également que les pensions constituent une des principales questions en litige, ce qui n'est pas réellement le cas, puisque l'employeur, pour une raison ou pour une autre, a refusé de présenter ces questions à la table des négociations.

Dans une industrie où il y a eu un grand nombre de mises à pied et beaucoup d'insécurité ces dernières années et ces derniers mois, nous devons tenir compte des sentiments qu'éprouveront probablement un nombre considérable de ces employés et de gens de la localité où ils habitent, à l'égard des questions concernant la retraite, la retraite anticipée et les pensions de ceux qui risquent d'être eux-mêmes victimes de mises à pied dans un avenir rapproché. Ils estimeront que ces questions revêtent une grande priorité non seulement d'un point de vue personnel, mais également d'un point de vue communautaire, et ils voudront bénéficier d'une certaine stabilité à mesure que les changements continueront de s'opérer.

Nous espérons encore une fois que, quelle que soit l'évolution du processus, le gouvernement tentera de préciser clairement à celui ou à ceux qui participeront en fin de compte à la médiation ou à l'arbitrage qu'ils doivent prendre la question des pensions très au sérieux, sans bien sûr leur dire comment l'aborder, mais en leur disant qu'il faut l'examiner.

Il ne nous sourit certes guère d'avoir à étudier toute cette question de règlement obligatoire. Cependant, en tant que gouvernement et que parti qui a formé des gouvernements dans un certain nombre de provinces, ce qui se produira probablement encore sous peu, nous avons jugé nécessaire de reconnaître de temps à autre que la liberté a des limites lorsqu'il y va de l'intérêt public.

• (1240)

Bien qu'une question de principe soit en cause, nous avons toujours été disposés à faire face à la réalité et nous le sommes encore aujourd'hui, ou enfin le temps de prendre une décision. Les événements qui se sont déroulés au cours des dernières semaines dans cette Chambre—je parle ici de l'intervention importante du gouvernement visant à imposer à l'Alliance de la Fonction publique et aux fonctionnaires fédéraux un règlement que presque tous les Canadiens, je crois, ont trouvé injuste, peu importe le côté où ils se situaient—ont donné à beaucoup de travailleurs du Canada, tant du secteur privé que du secteur public, l'impression que le gouvernement est peut-être trop prompt à nier à certaines personnes des droits et des libertés fondamentales en prétextant l'intérêt public. Même s'il se pourrait que ce conflit se règle plus facilement, qu'on en arrive à une entente plus aisément que dans le cas du conflit précédent dans la fonction publique. Notre propension à empiéter rapidement sur les libertés laisse un arrière-goût. Il est fort probable que dorénavant, même dans les cas où ses mesures peuvent être tout à fait justifiées, le gouvernement aura bien du mal à obtenir l'appui du public ou des parlementaires.

Si nous crions au loup trop souvent, nous n'attirerons plus l'attention de personne. Je crois que le gouvernement devrait examiner très soigneusement sa conduite passée à cet égard et la justice des mesures qu'il décide d'imposer.

Je ne veux que revenir très rapidement sur le sujet et prier le gouvernement, premièrement, de songer à demander au médiateur ou au conseil d'arbitrage qui sera nommé d'examiner les importantes questions de pension qui ont été soulevées par les employés de Thunder Bay, et deuxièmement, d'étudier très sérieusement la proposition qui a été faite de former un groupe composé de trois membres afin que nous puissions en arriver à une solution acceptable dont l'industrie, les employés et le grand public puissent s'accommoder. Espérons que la paix et la justice régneront dans cette localité et dans cette industrie au cours des prochaines années.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je serai bref. Je veux seulement féliciter le gouvernement pour un aspect du projet de loi. Comme mon collègue de Kenora—Rainy River l'a dit, nous appuyons le projet de loi. Nous croyons qu'il est nécessaire dans le contexte actuel. Afin d'éviter tout malentendu sur les raisons qui nous amènent à appuyer ce projet de loi alors que nous n'avons pas appuyé celui concernant les fonctionnaires, je précise que c'est en partie parce qu'il contient un article prévoyant l'arbitrage ou la médiation.

Avec ce projet de loi, le gouvernement nomme un arbitre—ils l'appellent médiateur-arbitre dans le projet de loi—qui devra trancher les points en litige entre les parties et leur donner une convention collective. Le projet de loi qui forçait les fonctionnaires à rentrer au travail ne contenait pas de disposition équivalente. Il ordonnait simplement aux fonctionnaires canadiens de reprendre leur travail en ne leur accordant aucune augmentation de salaire. Nous nous sommes opposés à ce projet de loi parce qu'il était inéquitable en soi et nous nous opposerons à toute mesure législative semblable. Il est clair qu'il était inéquitable. Le gouvernement n'aurait jamais dû agir comme il l'a fait.

Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il a réintroduit le facteur d'équité. Au moins, il fait appel à une tierce partie indépendante pour trancher les questions litigieuses. Bien sûr, c'est ce qu'il aurait dû faire dans le cas de ses fonctionnaires, mais il avait choisi de se faire juge, jury et bourreau. Il aurait dû nommer un arbitre indépendant qui aurait décidé ce qui constituait un contrat juste dans le conflit entre l'employeur, soit le gouvernement, et ses employés.

Nous avons un projet de loi qui est juste au moins. Je sais que mon collègue de Kenora—Rainy River a fait son possible pour qu'une telle mesure législative ne soit pas nécessaire, mais malheureusement, il semble impossible que les discussions engagées mènent à un règlement. Le député a dit que notre parti donnait son appui de principe au projet de loi. Je suis heureux d'avoir pris part aux discussions ayant conduit à la décision. Je tiens à ce qu'il soit bien clair que la principale raison qui nous amène à appuyer le projet de loi est le recours à une tierce partie indépendante, ce qui n'existait pas dans la loi concernant les fonctionnaires.

Nous appuierons donc le projet de loi.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, je voudrais souligner certains points de ce projet de loi qui vise à obliger les manutentionnaires de céréales à retourner au travail. Tout comme les autres députés de mon parti, je comprends qu'il est nécessaire d'assurer le transport des céréales. Je comprends en particulier qu'il faut permettre aux agriculteurs d'obtenir ne serait-ce que le prix ridicule de deux dollars le boisseau, car c'est peut-être tout ce qu'ils pourront obtenir. Je sais aussi que des grandes compagnies transnationales comme Cargill, qui s'approprient lentement mais sûrement le marché mondial des céréales, ont des besoins différents.

On me dit que le noeud du problème était la question des pensions. Le Port de Thunder Bay est en déclin, en ce sens que le volume de céréales qui y transite est en baisse. Le nombre de travailleurs qui s'occupent de la manutention des céréales est en baisse. Il est tout à fait naturel que les travailleurs qui restent s'inquiètent du régime de retraite.

Il semble que les employeurs refusent d'aborder cette question. En d'autres termes, les employeurs négocient de mauvaise foi. Ils ne sont pas disposés à discuter d'une question qui se trouvait légitimement sur la table des négociations et qui est d'une extrême importance non seulement pour les employés, mais aussi pour beaucoup de citoyens de Thunder Bay. En effet, si les travailleurs retraités obtiennent une pension raisonnable, ils la dépenseront principalement à Thunder Bay où ils auront passé la majeure partie de la vie.

Il est regrettable que ce projet de loi soit dirigé non pas contre les employeurs qui refusent d'aborder la question capitale, mais contre les travailleurs qui utilisent le seul

moyen dont ils disposent pour amener l'autre partie à en discuter.

Comme il a été mentionné par mon collègue de Churchill, l'échelle des amendes est superficiellement égale, soit 100 000 $ pour l'employeur et 100 000 $ pour le syndicat, si la loi n'est pas respectée. Cette répartition s'inscrit dans l'esprit du proverbe français qui, si je ne m'abuse, dit que la rigueur de loi interdit autant aux riches qu'aux pauvres de voler du pain et de dormir sous les ponts. Autrement dit, Cargill peut simplement imputer l'amende de 100 000 $ à son compte de dépenses et la refiler aux consommateurs à l'autre bout du pipe-line commercial. Le syndicat n'a rien d'autre que les cotisations de ses propres membres pour payer une amende. En réalité, l'amende imposée au syndicat n'aura absolument pas la mème incidence que celle imposée à l'employeur. La différence est en faveur de l'employeur.

Néanmoins, je suis heureux que le ministre ait envoyé là-bas son représentant qui avait des chances de faire débloquer la question des pensions, car il avait réussi pour la première fois à amener l'employeur à discuter de cette question.

• (1250)

J'ose espérer qu'avec l'arbitrage, on fera preuve de tact en ce qui concerne les pensions et les autres questions qui sont sur la table.

J'appuie également l'idée d'un conseil arbitral dont un membre serait nommé par l'employeur et l'autre par le syndicat, le président étant bien sûr nommé par le ministre.

Permettez-moi de me reporter à ma propre expérience. Je n'ai jamais participé directement au processus d'arbitrage, mais en tant que secrétaire pendant douze ans de ma section locale du Syndicat canadien des travailleurs du papier, dans une fabrique de boîtes de carton ondulé, j'y ai beaucoup participé de manière indirecte et j'ai largement contribué aux étapes menant à l'arbitrage. Quand j'ai commencé comme travailleur non spécialisé, je déménageais du matériel dans l'usine. J'ai ensuite été opérateur de machine au service des presses, ainsi que délégué et plus tard, représentant syndical. En cette qualité, j'ai participé aux négociations patronales-syndicales annuelles, et ensuite biennales, ainsi qu'au règlement des griefs et des problèmes disciplinaires.

Il est à mon avis évident non seulement que les travailleurs sont mieux servis par leurs pairs, mais aussi que ceux-ci sont mieux placés pour juger de l'admissibilité d'un moyen de défense proposé. En d'autres mots, une certaine pression opère au sein d'un syndicat, qui assure la cohérence du traitement des litiges présentés par les membres. Le syndicat doit également veiller à ne pas présenter de revendications déraisonnables lors de négociations collectives. D'ailleurs, mon syndicat, ainsi que d'autres comme celui-ci je crois, doit présenter l'offre patronale à ses membres et leur demander de voter dessus. La recommandation de la direction ou du comité de négociation, dans un sens ou dans l'autre, peut ne pas être approuvée par les membres.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que les représentants nommés par les syndicats aux conseils d'arbitrage doivent avoir beaucoup de connaissances et d'expérience. Il ne fait pas de doute que la même chose vaut pour les représentants désignés par l'employeur. Mais je ne peux pas en en dire plus là-dessus.

Je prie donc instamment le gouvernement d'envisager un élargissement du conseil de la façon suggérée par certains de mes collègues, de ce côté-ci de la Chambre. Je pense que si le gouvernement agissait ainsi, il deviendrait beaucoup plus crédible sur cette question. Si je le dis, c'est que l'attitude du gouvernement dans cette affaire laisse à désirer sur au moins un aspect: la sortie, planifiée ou non, que le ministre d'État chargé des Céréales a faite hier, qui a complètement anéanti la tentative du représentant du ministre du Travail de s'asseoir avec les parties en présence. Le fait de leur demander de reprendre les négociations sur l'élément précis qui les divisait puis de leur dire que cet effort était inutile parce qu'il y aurait de toute façon une loi de retour au travail, cela anéantit certainement toute possibilité de négociation.

Je puis affirmer que dans bien des sessions de négociations entre la section locale de notre syndicat et notre employeur, Continental Can, la question de la confiance, de la foi dans le processus de négociation était essentielle. Aucune grève n'a été déclenchée au cours de mes 18 années au sein de cette entreprise. Je ne dis pas que ma participation ait fait la différence, mais je dis que le syndicat et l'entreprise s'efforçaient tous deux, chaque fois que l'occasion se présentait, de réaliser un compromis.

Je veux pas laisser entendre que le Cabinet est responsable de l'intervention du ministre d'État chargé des Céréales, mais celle-ci a vraiment été formulée à un fort mauvais moment. Je pense que le gouvernement obtiendrait plus de collaboration non seulement des manutentionnaires du grain, mais de l'ensemble des travailleurs du pays, s'il se montrait plus sensible aux besoins en formant des conseils d'arbitrage de trois personnes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'ai apprécié le discours du député, mais je n'ai pas réussi à savoir s'il appuyait ou non ce projet de loi.

Pourrait-il nous faire connaître sa position ou celle de son parti à propos de ce projet de loi? Son discours ne me l'a pas indiquée clairement.

M. Heap: Madame la Présidente, notre caucus est en train d'en discuter et le député saura en temps utile quelle sera notre position.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je voudrais avoir moi aussi la possibilité de faire une courte déclaration, puis de poser une question au député.

Ce dernier a déclaré, entre autres, que son parti semblait être très partisan de la proposition que j'ai faite dans mon discours au sujet d'une table ronde au lieu d'un conseil d'arbitrage ou d'un arbitre-médiateur. Je l'en remercie parce que le syndicat s'inquiéte, je crois, à ce sujet.

Il s'en inquiète parce que, comme je l'ai dit auparavant dans mon discours, la question précise à laquelle il est confronté est très caractéristique. Il me semble que nous, les partis de tous les côtés, devrions étudier cette question déterminée et nous mettre d'accord à ce sujet.

J'en ai discuté avec le syndicat et celui-ci estime qu'il ne rime à rien de continuer cette grève parce que la société lui a fait savoir par ses annonces dans la presse qu'elle était arrivée à la conclusion qu'il était inutile de poursuivre les négociations. Qu'il y aurait très prochainement une loi de retour au travail.

J'ai suivi en quelque sorte l'exemple des travailleurs de Thunder Bay qui m'ont dit à moi personnellement et, j'en suis sûr, à d'autres députés: «Ne faites pas traîner les choses en longueur». Si nous pouvons obtenir que des négociations légitimes se fassent par l'intermédiaire d'un conseil d'arbitrage, alors nous irons peut-être beaucoup plus loin en fin de compte que ce que nous allons avoir maintenant. Jusqu'ici, la société a refusé d'aborder le sujet des pensions qui est la question principale.

Je voudrais demander au député de nous dire si lui-même personnellement pense qu'il serait avantageux pour le parti qu'il représente de voter en faveur de ce projet de loi. Avec l'aide du conseil d'arbitrage en question, nous aurons en place le mécanisme approprié pour régler cette question aussi rapidement que possible, compte tenu de la situation économique dans laquelle nous nous trouvons.

M. Heap: Madame la Présidente, je répète que notre caucus est toujours en train d'en discuter parce que nous ne savons pas qu'elle suite le gouvernement compte donner, en comité ou à l'étape du rapport, à la recommandation formulée par le député et d'autres collègues.

Nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Nous avons été très surpris de voir un député libéral de Winnipeg donner carte blanche au gouvernement. Quoique le gouvernement décide, il aura son appui, semble-t-il. L'affaire n'est pas réglée. Comme je l'ai dit, notre caucus en discutera.

La question est de savoir si une personne peut prendre une décision sans disposer des renseignements sur lesquels fonder cette décision.

Cela ne dérange peut-être pas les libéraux d'accepter la décision du gouvernement, quelle qu'elle soit. Moi, je tiens à savoir ce que le gouvernement compte faire. Sans vouloir prolonger indûment le débat, nous refusons, contrairement aux libéraux, d'abandonner toutes les revendications syndicales purement et simplement et de dire au gouvernement: «Quoiqu'il advienne, le projet de loi sera adopté.»

• (1300)

Retarder l'adoption du projet de loi pour le plaisir de la chose n'est pas de mise, comme l'ont fait valoir le député qui vient de prendre la parole et des députés néo-démocrates avant lui, mais il reste que nous ne sommes pas d'accord avec l'ensemble de cette mesure forçant le retour au travail. Je le répète, nous n'avons pas l'intention de faire traîner les choses en longueur, mais cela ne veut pas dire que nous soyons disposés à ratifier le projet de loi tel quel.

[*Français*]

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Je pense, madame la Présidente, qu'il y a consentement pour trois choses: Premièrement, si vous mettez la question aux voix, vous obtiendrez le consentement de la Chambre pour que le projet de loi C-37 soit adopté en deuxième lecture, avec dissidence.

[*Traduction*]

Deuxièmement, j'allais vous suggérer de déclarer ensuite qu'il était treize heures, puisque nous y sommes presque.

La troisième chose serait qu'immédiatement après la période des questions, soit à quinze heures, la Chambre se forme en comité plénier.

Il est à souhaiter qu'avec la collaboration de mes collègues, nous puissions faire franchir toutes les étapes au projet de loi C-37 cet après-midi.

M. Murphy: Madame la Présidente, après discussion, il a été convenu que nous accepterions la deuxième lecture avec dissidence parce que pour le moment, nous n'appuyons pas le projet de loi.

M. Nault: Madame la Présidente, au nom du Parti libéral, nous sommes tout à fait d'accord sur ce que le ministre vient de dire. Quelle situation intéressante: le député qui vient de parler ne savait pas si son parti allait voter pour ou contre le projet de loi; par contre le whip du NPD vient de nous dire exactement comment ils allaient voter.

J'ai bien hâte qu'ils se décident. Nous pourrons peut-être alors terminer cette étude plus harmonieusement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

Mme le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le racisme augmente au Canada. Cette semaine, lors d'un colloque du Congrès juif canadien, un représentant de la police d'Ottawa a révélé que 38 p. 100 de toute la criminalité juvénile dans la ville cet été avait eu un caractère raciste, une proportion incroyable de 38 p. 100. De violentes émeutes raciales se sont également produites à Montréal et à Halifax.

Encore le week-end dernier, un révisionniste, qui niait la réalité de l'holocauste, a tenté de répandre ses mensonges à deux coins de rue seulement du Parlement. Plus près de nous, ici même à la Chambre hier, une insulte raciste a été lancée par un député. Quel bel exemple à donner aux Canadiens!

Article 31 du Règlement

Il y a six mois, j'ai demandé au premier ministre ce que faisait le gouvernement pour enrayer la progression du racisme au Canada. Il a parlé avec éloquence, mais n'a pas donné de détails. Nous n'avons pas besoin de platitudes, mais d'action.

Je le demande encore une fois, qu'est-ce que le gouvernement prévoit faire maintenant pour endiguer la croissance alarmante de la haine, de la violence et de la criminalité à incidence raciale au Canada?

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, cette semaine, c'est-à-dire du 7 au 13 octobre 1991, se tient la Semaine nationale de la famille parrainée par Services à la famille Canada.

C'est une semaine consacrée à publiquement reconnaître la contribution des familles au mode de vie canadien. C'est aussi un moment propice à la mise en évidence des activités entreprises par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en faveur des familles canadiennes.

Au fil des années, le ministère a lancé à cette fin nombre d'initiatives, qu'il s'agisse des allocations familiales, de la santé des enfants, de la sécurité du revenu ou du Bureau national d'adoption. Et plus récemment, le ministère a joué un rôle primordial dans les initiatives de lutte contre la violence familiale et dans la stratégie nationale anti-drogues.

Nous souhaitons, monsieur le Président, que tous ces programmes contribuent au mieux-être physique et mental des enfants et des familles.

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, Mogar Timber Mill Ltd, une petite scierie de ma circonscription de Surrey, en Colombie-Britannique, risque d'avoir à fermer ses portes à cause de la maladresse avec laquelle le gouvernement administre la TPS.

Le propriétaire a écrit au gouvernement en ces termes:

> Je n'ai pas reçu de chèques de remboursement de la TPS pour les mois de mai, juin, juillet et août 1991. Cela représente un montant total de 32 602 $ qui est dû à mon entreprise. Aucune entreprise ne peut survivre si elle doit débourser ses bénéfices et son fonds de roulement. Nous en avons assez de votre système, nous ne pouvons comprendre comment le gouvernement actuel peut rester au pouvoir après avoir causé la fermeture de tant de petites entreprises. Vous ne comprenez pas à quel point le fonds de roulement est important pour nous.

Article 31 du Règlement

Si ces retards persistent, nous allons être forcés de fermer l'entreprise et de mettre nos employés à pied.

Au nom de Mogar Timber et de toutes les petites entreprises, je demande au gouvernement de ne pas se contenter de changer le système de remboursement de la TPS, mais de la supprimer purement et simplement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le 25 août, le ministre de l'Environnement a annoncé que le gouvernement fédéral a débloqué 25 millions de dollars pour le plan vert afin de renforcer la lutte que mène le Canada contre l'amincissement de la couche d'ozone.

Le gouvernement renforcera les mesures de contrôle, il créera des programmes de récupération et de recyclage des substances qui contribuent à l'appauvrissement de la couche d'ozone et il élargira notre programme de recherche et de surveillance.

La station de surveillance de l'ozone qui sera ouverte dans le Grand Nord, à Eureka, dans les Territoires du Nord-Ouest, fera du Canada un des chefs de file dans le domaine de la science de l'ozone.

Le gouvernement accroît aussi de 20 p. 100 son programme de surveillance de l'ozone et il augmentera sa participation aux programmes internationaux de recherche.

Le protocole conclu à Montréal en 1987 concernant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone est le premier traité environnemental signé par 25 pays pour contrer cette menace mondiale.

Le Canada a créé un programme national de contrôle qui va encore plus loin que les objectifs internationaux convenus. Nous nous sommes engagés à éliminer les CFC d'ici 1997, et d'autres substances contribuant à l'amincissement de la couche d'ozone d'ici l'an 2000.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, bien que le ministre des Finances nous dise que la récession est finie, tout n'est pas rose et des milliers de résidents de ma circonscription de Northumberland se demandent «finie pour qui?»

Les prix que doivent payer les consommateurs et les petites entreprises ne cessent de grimper, d'où des difficultés considérables pour les familles, des traumatismes, des faillites personnelles, agricoles ou commerciales et des fermetures diverses.

La rareté des emplois disponibles dans ma localité a entraîné une augmentation alarmante du nombre d'assistés sociaux; on se demande si on sera capable de soutenir la charge actuelle, sans compter les augmentations prévues.

Les Canadiens réclament à cor et à cri que le gouvernement fasse preuve de leadership, de vision et de compassion. Le gouvernement doit reconnaître que son atout le plus grand, ce sont les gens, qui veulent travailler et veulent une formation donnant accès à de bons emplois. Ce sont aussi les petits entrepreneurs, qui sont prêts à prendre des risques et favorisent la croissance économique. Le gouvernement doit absolument modifier ses politiques et réduire les impôts, de même que le chômage et la valeur du dollar.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE GLENGARRY—PRESCOTT—RUSSELL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le 8 octobre 1991, dans cette Chambre, le député libéral de Glengarry—Prescott—Russell déclarait, lors du débat sur le projet de loi C-211, ce qui suit:

L'an dernier, il y a eu un feu à Baie-Comeau, dans la circonscription du premier ministre. Est-ce logique qu'une personne qui se porte volontaire pour aller éteindre le feu ne puisse le faire, parce qu'elle touche des prestations d'assurance-chômage?

J'aimerais clarifier deux points sur ce sujet. Premièrement, le feu en question a eu lieu cette année. Deuxièmement, dans *La Presse* du 27 juillet 1991, il était écrit ceci: «Les élus de la Côte-Nord veulent combattre les feux de forêt avec des volontaires, mais Québec refuse.» Le ministre des Forêts du Québec, M. Albert Côté, déclarait: «Dans les circonstances, nous avons mis toutes les ressources qu'il fallait. Il serait irresponsable d'envoyer des gens dans la forêt sans encadrement».

* * *

[*Traduction*]

LA CULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je me préoccupe des grandes institutions culturelles de ma ville, Winnipeg.

Aujourd'hui, on m'informe que le ministère des Communications réduira de près de 200 000 $ l'aide financière accordée au Musée de l'homme et de la nature du Manitoba. Le musée aura beaucoup de mal à assumer les frais supplémentaires.

En fait, si le gouvernement effectue cette compression, les services que le musée assure aux écoles et aux collectivités rurales du Manitoba seront menacés. Des emplois pourraient aussi être perdus.

Le musée est déjà en déficit et aura beaucoup de difficulté à se remettre de ce dur coup. La galerie d'art de Winnipeg fait face à une compression semblable.

J'incite le ministre des Communications à revenir sur ces décisions. Ces institutions contribuent beaucoup à la qualité de vie de ma province.

* * *

LES AÉROPORTS

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, à Bramalea—Gore—Malton, nous attendons le son du silence.

On nous a dit de ne pas nous inquiéter de l'expansion de l'aéroport, des avions bruyants ou de la fréquence des vols. On nous a dit que tout cela serait sans conséquence lorsque les compagnies aériennes commenceraient à utiliser des avions silencieux. Puisque ces sociétés se font concurrence pour un marché mondial qui rétrécit, je crains que nos compagnies aériennes n'aient pas les moyens de remplacer leurs avions par d'autres plus silencieux.

Si les grandes compagnies aériennes ne peuvent se payer de nouveaux avions à réaction silencieux, qu'en sera-t-il des compagnies moins importantes? Aux États-Unis, la FAA prône l'adoption d'une loi en vertu de laquelle les sociétés aériennes devront retirer 25 p. 100 de leurs avions bruyants d'ici 1994 et les autres d'ici l'an 2000.

Pouvons-nous nous attendre à une mesure législative aussi rigoureuse au Canada? Monsieur le Président, pardonnez-nous si nous ne sommes pas optimistes. Pardonnez-nous si nous ne croyons pas à la dernière solution qui nous permettrait de vivre normalement malgré le bruit aéroportuaire.

* * *

LE PRIX «PERSONNE»

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui féliciter toutes les lauréates du Prix «Personne» pour 1991. Ce prix souligne la journée où les femmes sont officiellement devenues des personnes au Canada, soit le 18 octobre 1929. Les lauréates sont Doris Anderson, Solange Fernet-Gervais, Ursula Franklin, Jane Manuel et June Menzies.

• (1410)

Elles ont toutes remarquablement contribué à l'avancement de la cause des femmes, soit en défendant les travailleuses agricoles, soit en supprimant toutes les connotations sexistes figurant dans la Loi sur les Indiens, soit en préconisant l'égalité des femmes dans des domaines non traditionnels. Ce sont cinq femmes courageuses.

Je voudrais également féliciter les femmes qui n'ont pas reçu de prix, mais qui, toute leur vie durant, ont cherché à faire avancer la cause des femmes au Canada. Il nous faut reconnaître à sa juste valeur le travail de nos mères de nos soeurs, de nos filles et, monsieur le Président, de toutes celles qui mettent à profit leurs compétences, leur intelligence et leur talent pour obtenir la pleine égalité sociale et économique des Canadiennes.

* * *

[*Français*]

LES POLITIQUES D'AIDE À LA FAMILLE

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, le temps est venu d'examiner nos politiques d'aide à la famille pour s'assurer qu'elles correspondent à la réalité des années 1990.

On a élaboré le système de soutien actuel en fonction des besoins de la famille traditionnelle composée de deux parents, dont un salarié. Ce système comportait deux volets: un régime de prestations, d'une part, des règles visant à prévenir l'évitement fiscal par le biais du fractionnement du revenu, d'autre part. On a modifié par la suite le régime fiscal pour suivre l'évolution de la structure familiale, par exemple en instaurant le crédit équivalent pour personne entièrement à charge.

Or, le régime de prestations et les règles sont aujourd'hui en contradiction flagrante. Par conséquent, les couples non mariés ayant des enfants sont en meilleure situation, question fiscalité, que les couples mariés ayant des enfants. Reconnu récemment par Statistique Canada, monsieur le Président, le problème existe bel et bien. Nous en sommes conscients et nous tenterons de le résoudre.

* * *

[*Traduction*]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, examinons la politique salariale des conservateurs. Le gouvernement refuse d'accorder une hausse salariale à ses fonctionnaires cette année et limite les augmentations à 3 p. 100 pour les deux prochaines années. Tout cela au nom des compressions budgétaires. Pourtant, on a appris que le gouvernement accordait des primes considérables aux dirigeants des sociétés d'État et à d'autres hauts fonctionnaires que les conservateurs ont nommés par décret.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, si vous avez fait un bon travail comme président du CN l'an dernier, vous recevrez à Noël un prime de 87 000 $ en plus de votre minable petit salaire annuel de 365 000 $. Cependant, si vous n'avez pas été sage cette année, ne vous en faites pas, puisqu'on examinera votre travail de l'année dernière seulement l'an prochain pour voir si vous obtiendrez une prime cette année, et l'année suivante naturellement.

Monsieur le Président, voilà qui devrait tirer les choses au clair une fois pour toutes. Incidemment, cette année, n'est-ce pas l'année du cochon? Monsieur le Président, peu importe comment vous examinez l'affaire, si vous êtes un gros bonnet conservateur, vous vous en tirez toujours bien, si vous êtes un pauvre petit contribuable ou fonctionnaire, vous tirez toujours de l'arrière.

* * *

LA SEMAINE DE SENSIBILISATION AU SIDA

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine de sensibilisation au SIDA. Comme il n'existe pas encore de cure ni de vaccin pour traiter l'infection à VIH, les programmes d'information et de prévention restent les outils les plus efficaces pour empêcher la maladie de se propager.

Les organismes communautaires sont un élément fondamental de la lutte contre le SIDA puisqu'ils offrent des programmes d'information et de prévention et qu'ils donnent des soins et du soutien aux personnes infectées par le virus.

Ces organismes communautaires s'occupent d'informer tous les Canadiens et tous les niveaux de gouvernement des nombreux défis que la société canadienne devra relever à cause du SIDA.

Monsieur le Président, cette semaine de sensibilisation nous donne l'occasion de montrer que nous appuyons la lutte contre l'infection à VIH et le SIDA. Je prie instamment tous les députés de participer aux nombreuses activités prévues cette semaine.

* * *

[*Français*]

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la Comité mixte spécial sur l'avenir du Canada a débuté hier ses travaux. Nous avions connu auparavant le Rapport Charest, le Comité Beaudoin-Edwards et le Comité Spicer, mieux connu sous l'appellation du «cirque Spicer».

Cela nous semble manquer de sérieux comparé aux commissions telles Fulton-Favreau et Pepin-Robarts. On devrait appeler cela *The remake of the Spicer Circus*, un peu comme *Rocky I, II, III, IV*.

On devrait plutôt s'inspirer de la Commission Bélanger-Campeau, aux dires mêmes du Libéral André Ouellet. Les Canadiens méritent mieux que cela, monsieur le Président. En fait, il serait préférable d'établir des discussions de un à un, entre le Québec et le Canada, une fois que le Québec aura tenu son référendum. Nous aurions avantage à nous inspirer de la Communauté économique européenne, monsieur le Président, qui est un organisme économique, rappelons-le, composé avant tout de pays souverains.

* * *

[*Traduction*]

LE PROGRAMME DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, mercredi, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. McKenna, a annoncé la composition de son nouveau conseil exécutif. Répondant au besoin de réduire la taille du gouvernement, comme l'avaient demandé les habitants de la province, le premier ministre a ramené de 24 à 18 le nombre de membres de son Cabinet, une réduction de 25 p. 100.

Grâce à cette mesure ainsi qu'à la fusion et à la rationalisation de certains ministères, on estime que les contribuables du Nouveau-Brunswick économiseront de 3 à 5 millions de dollars par année. Le nombre de femmes ministres est passé à 5, le plus élevé dans l'histoire de la province. M^me^ Shirley Dyshart deviendra la première femme à exercer les fonctions de président de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Je félicite le premier ministre et tous les membres de son nouveau gouvernement, particulièrement ceux de ma circonscription fédérale: M^me^ Ann Breault, qui vient se joindre au Cabinet à titre de ministre de l'Aide au revenu, Sheldon Lee, qui garde son poste de ministre des Transports, et Bruce Smith, qui devient notre nouveau solliciteur général.

Mes collègues à la Chambre et moi-même serons heureux de travailler avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour donner une vie meilleure aux habitants de cette province et du Canada tout entier.

LES MÉDAILLES MILITAIRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, en créant la médaille commémorative de la campagne du Golfe et du Koweït, le gouvernement canadien a récemment reconnu le dévouement et le professionnalisme exceptionnels des membres des Forces armées canadiennes qui ont participé à la guerre du Golfe.

En juin de cette année, le gouvernement a par ailleurs annoncé la création de la médaille canadienne du volontaire pour la guerre de Corée. La *Cameron Association* de Winnipeg nous invite tous à nous rappeler un événement qui a été très important lors de la Seconde Guerre mondiale en Europe, soit le débarquement de 1942 sur la côte de Dieppe, en France.

Comme nous célébrerons bientôt, en 1992, le 50e anniversaire du débarquement de Dieppe, de nombreux anciens combattants qui ont pris part au débarquement demandent au gouvernement canadien de frapper une médaille qui reconnaîtra enfin le dévouement, le professionnalisme, l'héroïsme et les sacrifices d'un grand nombre de Canadiens ainsi que leur contribution en ce jour du 19 août 1942.

* * *

LE PROJET DE LOI C-17

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, tard hier soir, le comité législatif a adopté le projet de loi C-17, mesure législative proposée par le gouvernement pour le contrôle des armes à feu.

Je veux féliciter tous ceux qui ont participé au processus, notamment les membres du comité qui, quel que soit leur parti, ont fait preuve de la diligence et du dévouement nécessaires pour permettre l'adoption d'un projet de loi amélioré.

Pour certains d'entre nous, le travail a commencé il y a quelques mois avec la création du comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C-80. Bon nombre nous ont accusés de vouloir court-circuiter, saborder ou diluer le projet de loi. Comme tous les députés de cette Chambre ont pu le constater, il n'en a rien été. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit.

Le processus démocratique a pu suivre son cours, et la loi s'en trouve renforcée et plus efficace, comme l'avait prévu la ministre de la Justice.

* * *

LA BIRMANIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, saviez-vous que Petro-Canada, dont 80 p. 100 des actions appartiennent encore aux Canadiens, forme actuellement le fils du directeur général de la société d'État Myanmar Oil Corporation, à Calgary?

Selon Amnistie internationale, le gouvernement militaire de la Birmanie est l'un des régimes les plus tyranniques du monde. Son existence n'a aucun fondement juridique ou démocratique.

Les membres de la 85e conférence interparlementaire qui s'est tenue en Corée, cette année, ont adopté une résolution dénonçant le fait que le parlement birman n'a pas été autorisé à siéger depuis les élections de mai 1990 et que 62 parlementaires élus ont été arrêtés.

Le dernier tour de passe-passe du régime birman a été de modifier la loi électorale pour interdire rétroactivement à toute personne ayant été reconnue coupable d'une infraction à la sécurité ou à la morale d'être candidate aux élections.

Petro-Canada ne récupérera jamais les 6 millions de dollars qu'elle a versés comme gratification pour acquérir le droit de faire de la prospection pétrolière en Birmanie, mais elle pourrait encore sauver son honneur et celui du Canada en rompant ses liens, même si elle s'est déjà beaucoup engagée, avec un régime qui n'a aucun respect pour les droits de la personne et les principes démocratiques.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Tous les ministres répètent sans cesse que la récession est terminée. Je tiens à dire au premier ministre que si les ministres prenaient la peine de parcourir le pays comme je l'ai fait, il rencontrerait les travailleurs d'usine.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Hier, j'ai rencontré 7 000 agriculteurs, et ils savent tous que rien ne se serait fait si nous n'avions pas insisté auprès du gouvernement pendant un mois et demi.

Si les ministres parlaient avec les travailleurs d'usine qui perdent leur emploi, ils sauraient que la récession ne leur semble pas terminée. Les membres du gouvernement devraient rencontrer les mères qui élèvent seules leur famille et doivent compter sur les banques d'alimentation pour voir si elles pensent que la récession est finie.

• (1420)

Le premier ministre devrait prendre conscience de la dimension humaine de cette récession. Nous voulons connaître la vérité. La récession est-elle terminée ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député reconnaîtra avec moi qu'il y a des signes encourageants: ces trois derniers mois, le rythme de croissance a été de 4,9 p. 100, sur une base annuelle; l'inflation est demeurée inférieure à 3 p. 100 pendant le dernier trimestre; les taux d'intérêt ont diminué de six points depuis un an et ils ont encore perdu 13 centièmes aujourd'hui; il y a eu création nette de 49 000 emplois ces derniers mois.

Les prévisions du FMI et de l'OCDE sont plus encourageantes encore. Selon ces organismes, le Canada pourrait connaître en 1992 une croissance économique comparable à celle du Japon, ce qui le placerait en tête des pays industrialisés.

Rien n'est certain en ce bas monde, mais je crois que les faits sont encourageants et j'espère que le député l'admettra avec moi.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, hier, le ministre du Commerce extérieur était à Montréal. Il a fait une déclaration aux hommes d'affaires qui se plaignent que le dollar est trop élevé et que le niveau des exportations diminue constamment et qu'ils doivent mettre à la porte des centaines d'ouvriers à toutes les semaines. Il a déclaré, et je cite: «Les entreprises désireuses de se lancer sur les marchés extérieurs ne devraient pas se laisser influencer par la force du dollar canadien.»

Je demande donc au premier ministre: Est-il d'accord avec cette déclaration du ministre ou est-ce qu'il pense, comme nous, que c'est une mauvaise blague faite à ces gens qui veulent créer des emplois, mais qui ont besoin d'aide en ce moment? Ne pense-t-il pas que lorsqu'on entre dans une situation comme celle où se trouve le pays vis-à-vis les Américains, on doit se servir de la politique monétaire pour aider nos entrepreneurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai répondu hier aux critères qui affectent la valeur du dollar, et j'avais demandé s'il s'agissait effectivement d'une politique monétaire du Parti libéral de vouloir procéder à la dépréciation artificielle du dollar canadien, avec toutes les conséquences néfastes qui en découleraient de façon automatique.

[*Traduction*]

Lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances et président du Conseil du Trésor et que notre devise valait 1,02 $ US, on lui a demandé s'il allait ordonner une dévaluation. Il a répondu: «Je n'ai donné aucune directive au gouverneur de la banque au sujet du dollar canadien qui est un dollar flottant; c'est le marché qui en fixera la valeur. Telle est la politique du gouvernement, et je n'ai donné aucune directive précise au gouverneur de la banque.»

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Non, monsieur le Président, je n'ai pas fait cela, mais il y a une chose que j'ai faite et que le gouvernement aurait eu intérêt à faire, et c'est de ne pas emprunter à l'étranger pour financer le déficit fédéral alors que nous avons assez d'économies au Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: C'est de cette façon qu'il est tombé dans son propre piège.

Je signale au premier ministre que la valeur du dollar a baissé à l'époque où nous formions le gouvernement parce qu'il y avait des fermetures de papeteries et de mines au pays, et que je m'étais servi de cet instrument pour replacer le Canada dans une position compétitive.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je demande au premier ministre si, comme le fait son ministre du Commerce extérieur, il dit aux gens d'affaires qui veulent améliorer la compétitivité de leurs produits à l'étranger de se contenter du dollar à 90c. et de se débrouiller parce qu'ils ne recevront jamais d'aide du gouvernement.

Quelle est la politique du gouvernement pour ce qui est de rendre le Canada compétitif sur les marchés internationaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il est évident que la dette, le déficit, le taux de productivité et les investissements étrangers, bref tous ces éléments ont une incidence très importante sur la valeur du dollar, tout comme le taux d'inflation, la croissance anticipée et d'autres facteurs, ainsi que mon collègue le sait.

Lorsque celui-ci était ministre des Finances, on lui a posé la question: «Êtes-vous parfois tenté de fixer la valeur du dollar canadien?» Réponse: «Non. La devise d'aucun pays industrialisé n'est maintenue à une valeur fixe.» Question: «Songez-vous parfois à quitter le ministère des Finances pour assumer des fonctions moins exigeantes?» Réponse: «Non. Oui, vous savez, c'est difficile, lorsque je songe à tous les problèmes qu'ont éprouvé mes prédécesseurs.»

Monsieur le Président, pour régler le problème auquel il fait allusion, lorsqu'il était ministre des Finances, mon ami a laissé le dollar trouver sa propre valeur. Cette politique est appliquée par les pays industrialisés depuis la Seconde Guerre mondiale, et nous pensons que c'est une bonne politique.

Mon ami dit maintenant que lorsqu'il était ministre des Finances, il n'a pas voulu emprunter à l'étranger. Il n'a pas eu à le faire, parce qu'il imprimait de l'argent—sans réfléchir—ce qui a eu pour effet de faire grimper la dette du Canada de 1 100 p. 100 en 15 ans. Ainsi, le chef de l'opposition est l'architecte de la destruction des finances publiques au Canada, et tous ceux qui ont un peu de matière grise le savent.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le gouvernement ne cesse de dire à la population que nous pouvons accéder librement au marché américain. Or, des cargaisons de poisson frais sont retenues à la frontière jusqu'à trois jours, les exportateurs de bois d'oeuvre doivent maintenant verser un cautionnement, les exportations de bétail de reproduction sont retenues jusqu'à trois jours également, sans oublier la hausse considérable des droits compensateurs qui vient d'être décrétée sur les exportations de porc.

Ce n'est ni plus ni moins que du harcèlement. Est-ce que c'est cela que le gouvernement entend par libre accès au marché américain?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous sommes conscients des difficultés liées au bois d'oeuvre à la frontière. Je pense qu'il y a beaucoup de confusion aux États-Unis quant à ce que devrait être l'arrangement portant sur le bois d'oeuvre. Nous avons protesté auprès des autorités américaines et nous avons obtenu la garantie qu'il n'y aura plus de retenues.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre.

Vous dites être au courant de la situation. Ce que nous voulons savoir, c'est ce que vous allez faire. Les éleveurs de porcs vendent aujourd'hui leurs porcs 110 $ l'unité, mais pour pouvoir les exporter aux États-Unis, ils doivent payer des droits de 24 $CAN aux Américains.

Ma question est la suivante: Est-ce que c'est cela le libre-échange? Est-ce que c'est cela le libre accès au marché? Est-ce que c'est équitable?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Agriculture, a parlé de cette question en long et en large hier. Nous savons que ce n'est pas une pratique inhabituelle pour les producteurs de porcs américains. Les éleveurs canadiens vont s'y opposer, et le gouvernement va les appuyer.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans le cadre du programme d'aide annoncé ce matin, les agriculteurs recevront 7 $ l'acre. Le gouvernement a déclaré que ce montant répondait à leurs besoins. Or, hier, j'ai moi aussi rencontré 7 000 agriculteurs qui ont établi clairement qu'ils avaient besoin de 30 $ l'acre pour poursuivre leurs opérations, sinon ils feraient faillite.

Ma question est la suivante: Le premier ministre peut-il nous dire à combien le gouvernement estime le nombre des familles que ce déficit obligera à abandonner définitivement l'agriculture?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, la crise agricole est, selon moi, beaucoup plus sérieuse que ne le laisse entendre la question du leader du Nouveau Parti démocratique.

Trente dollars l'acre représentent plus de deux milliards de dollars. C'est le montant que l'on obtient en faisant le total des acres ensemencées. Dans le cas des acres non cultivées, la facture s'élèverait à trois milliards de dollards. Ni le gouvernement du Canada ni les gouvernements provinciaux n'ont les moyens de fournir une aide pareille.

De concert avec les agriculteurs et les provinces, nous avons mis au point des programmes qui apporteront, avant la prochaine saison des semences, une aide se chiffrant à 40 $ l'acre aux céréaliculteurs canadiens.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Le ministre le sait, les agriculteurs veulent garder leurs terres. Quand ils affirment avoir besoin de 30 $ l'acre pour combler le déficit de 1990, ils ne blaguent pas. Pour eux, c'est une question de vie ou de mort. L'an dernier, quelque 44 000 familles agricoles ont déjà définitivement abandonné leurs terres.

• (1430)

Des voix: Oh, oh!

Mme McLaughlin: Quarante quatre milles familles ont quitté leurs terres définitivement. Quelles sont les mesures que le ministre envisage de prendre à l'égard des agriculteurs qui ne pourront pas survivre avec le montant de 7 $ l'acre? Ces gens affirment qu'ils vont devoir abondonner définitivement l'agriculture. Que compte faire le ministre pour leur venir en aide?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je veux être le plus gentil possible. Selon moi, il est très important de reconnaître les efforts accomplis jusqu'ici.

Des voix: Oh, oh!

M. McKnight: La députée qui est de Toronto, croit sans aucune doute que l'agriculture va bien tant que la Voie maritime est ouverte. Elle devrait peut-être écouter. Nous estimons que c'est très important.

L'ennui, c'est que ni le gouvernement du Canada ni aucun gouvernement provincial ne disposent des ressources suffisantes pour exaucer le voeu des agriculteurs. Je voudrais lire au député et à la Chambre une lettre du syndicat du blé de la Saskatchewan. Elle a été adressée à mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales. Je cite: «L'offre globale annoncée aujourd'hui par le gouvernement fédéral est très appréciée et constitue un pas important dans la résolution des problèmes qui assaillent les agriculteurs canadiens.»

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Nous savons qu'ils sauraient employer utilement un montant supérieur, et nous aurions aimé pouvoir leur donner davantage.

Les Canadiens ont confiance dans leurs agriculteurs. Les contribuables vont devoir imiter ceux d'Europe et des États-Unis et aider leurs agriculteurs en ces temps difficiles. Je suis persuadé qu'ils sont prêts à continuer dans cette voie?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre.

Le ministre a fait savoir ce matin que nous allions devoir payer les programmes d'aide aux agriculteurs au moyen de hausses d'impôt ou de réductions de services. Je comprends que le gouvernement ne veuille pas accroître le déficit. C'est compréhensible.

Mais il y a d'autres façons pour le premier ministre de trouver l'argent nécessaire afin de venir en aide aux agriculteurs canadiens. Plutôt que de hausser les impôts de la classe moyenne, le premier ministre ne pourrait-il pas supprimer l'échappatoire fiscale que constituent les déjeuners d'affaires et les frais de représentation que peuvent déduire les sociétés afin de recueillir le milliard de dollars dont le gouvernement fédéral a besoin pour venir en aide aux agriculteurs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous nous ferons un plaisir d'examiner toute proposition que ma collègue aurait à formuler lorsque le ministre des Finances sera de retour pour présenter une mesure financière visant à recouvrer les sommes requises pour cette dépense effectuée pour le compte des agriculteurs. Nous serons heureux d'examiner toute suggestion constructive de sa part et de la part de l'opposition en général. Je suppose qu'il y aura un débat à la Chambre et c'est avec plaisir que nous le ferons.

Ma collègue signale que 800 millions de dollars ont été envoyés aujourd'hui aux agriculteurs canadiens; en fait, deux milliards de dollars restent à venir pour aider le secteur agricole, mais le paiement compensatoire de 800 millions versé aujourd'hui est important, je crois.

Il est intéressant de signaler que, au cours du débat qui a eu lieu l'autre soir, le chef néo-démocrate de la Saskatchewan, M. Roy Romanow, a dit ceci: «Ce dont les agriculteurs ont besoin, c'est d'une troisième ligne de défense de 500 millions de dollars.» Nous leur avons accordé 800 millions de dollars. J'espère que ma collègue en est contente.

* * *

[*Français*]

LA VALEUR DU DOLLAR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, un travailleur de la Sidbec, dans mon comté, a récemment perdu son emploi. Le président de la compagnie et celui de son syndicat lui ont dit ce qui a détruit son avenir: le niveau suicidaire du dollar. J'aimerais, monsieur le Président, transmettre au ministre des Finances la question que ce travailleur m'a posée: Si mon président de compagnie, une compagnie de grande envergure, et mon président de syndicat, un syndicat très important, s'entendent là-dessus, pourquoi le ministre des Finances ne veut-il rien savoir?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement est très sensible au chômage qui sévit présentement. Il souhaite faire tout en son possible pour que la relance s'effectue. C'est pourquoi il est très important que le gouvernement mette de l'ordre dans les finances publiques. Je crois que l'honorable député reconnaîtra que lorsque les gouvernements provinciaux, au cours des six premiers mois de l'année, ont dû emprunter à l'étranger 10 milliards de dollars,—ce qui est plus que la somme empruntée l'an dernier—ces devises étrangères sont transformées en dollars, ce qui crée une pression à la hausse.

Et j'aimerais rappeler ce que le premier ministre vient de dire quant à l'inévitabilité de laisser notre devise flotter, si l'on veut. Il y a des pressions qui s'exercent sur le dollar. Il y a de l'insécurité dans certains coins. Les gens ont confiance au Canada malgré nos problèmes. Il y a aussi notre situation fiscale qui fait que le gouvernement occupe tout le champ du capital. Ce sont des choses auxquelles nous nous adressons, parce que pour nous, il est important que les choses s'améliorent. Et la baisse des taux d'intérêt aujourd'hui même est une nouvelle preuve que notre recette fonctionne.

* * *

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, deux phénomènes expliquent la force de notre dollar. Depuis sept ans, nous avons, d'une part, la Banque du Canada qui a un gouverneur fort et, d'autre part, le gouvernement du Canada qui brille par sa faiblesse.

De toute évidence, il n'est pas simplement question d'abaisser les taux d'intérêt, mais bien de faire cesser la surévaluation artificielle et insensée du dollar canadien. Si vous voulez voir la valeur de notre dollar baisser, éliminez l'écart entre les taux d'intérêt canadiens et américains à court terme. Si la valeur du dollar canadien baisse, alors les Canadiens se remettront au travail.

Ma question s'adresse très nettement au premier ministre. Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour éliminer l'écart entre nos taux d'intérêt à court terme et ceux des Américains? Quand le gouvernement prendra-t-il des mesures pour donner du travail aux Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député sait que le taux a reculé de six points et que l'écart. . .

M. Loiselle: Il a été réduit de moitié.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député est un homme d'affaires aguerri. Il sait fort bien que l'écart entre les taux canadiens et américains s'est amenuisé, qu'il a été réduit de moitié au cours des derniers mois. Il sait aussi que tous les indicateurs économiques, y compris celui du mois dernier, sont positifs. Il sait également que le dollar subit des pressions, que les capitaux entrent à flot au Canada.

Si le député est en train de suggérer que les taux. . .

M. Martin (LaSalle—Émard): Quand allez-vous éliminer l'écart?

M. Mulroney: Monsieur le Président, l'écart, passé de 595 à 290, approche maintenant du seuil de 260 et continue de baisser. Il s'agit là, à mon avis, de progrès appréciables.

Le député sera probablement d'accord avec ce qu'a déclaré son chef lorsqu'il était ministre des Finances. «Le gouvernement n'estime pas que la valeur courante du dollar permette au Canada de maintenir sa compétitivité, il espère que les variations ne s'effectueront pas à la baisse, mais si les forces du marché font baisser la valeur du dollar, il n'interviendra pas parce que ce n'est pas lui qui l'a fixée. C'est le marché qui détermine la valeur du dollar.» Quand le chef de l'opposition a fait cette déclaration, le dollar valait 87c.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le premier ministre sait que chaque fois que la valeur du dollar canadien monte d'un cent, le Canada perd des milliers d'emplois et 1,3 milliard de dollars de ventes à l'exportation.

Le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens pourquoi il pense qu'un dollar à la hausse, qui nous fait perdre des emplois et des ventes à l'exportation, est bon pour les Canadiens?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je tiens à répéter encore une fois que ce gouvernement n'a pas une politique du dollar élevé. Le dollar canadien fluctue selon le marché. Nous sommes dans une économie de libre marché.

Dans son rapport, sur lequel l'opposition se fait très silencieuse aujourd'hui, le Fonds monétaire international reconnaît que nous agissons exactement comme nous le devons pour permettre à l'économie de prospérer, pour prendre le contrôle de la situation financière du pays et pour diminuer le déficit. L'opposition a constamment critiqué les mesures que nous avons prises à cet égard au cours des dernières années.

Le premier ministre a été très modeste. Il a déclaré que le Fonds monétaire international avait prévu, pour le Canada, la même croissance que pour le Japon. En

réalité, à 3,8 p. 100 pour 1992, cette croissance est plus élevée que celle du Japon. Nous en sommes très fiers.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, voyons ce qu'il en est. Depuis le 1er janvier 1989, le secteur manufacturier au Canada a perdu 261 000 emplois, soit 13 p. 100 de tous les emplois de ce secteur.

• (1440)

Le premier ministre se rappelle sûrement du rapport de son propre conseil, le Conseil économique du Canada, qui a révélé, il y a trois ans, que si notre dollar en venait à valoir 88 cents, nous allions perdre des milliers d'emplois dans le secteur manufacturier.

Le premier ministre n'écoutera peut-être pas les travailleurs du secteur manufacturier, mais pourquoi n'a-t-il pas au moins écouté ses propres experts?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il y a quelques mois à peine, les partis de l'opposition nous posaient ces mêmes questions.

Ils nous disaient que les taux canadiens à court terme dépassaient de 565 centièmes ceux des États-Unis. Ils qualifiaient cette situation de tragique et disaient qu'il suffirait d'abaisser la valeur du dollar pour que tout rentre dans l'ordre. Nous avons baissé les taux d'intérêts, et la valeur du dollar monte. Comment expliquer ce paradoxe? Ce n'est pas aussi simple qu'on le croit.

Bien sûr, si nous vendons nos produits à très bas prix, les gens les achèteront. Mais nous vivons dans une vraie économie, et nous devons être compétitifs.

Le dollar fluctue pour les nombreuses raisons que nous avons énumérées aujourd'hui.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme le ministre le sait, la personne nommée par le gouvernement lui-même a condamné l'arriéré inadmissible dans le système d'examen des demandes du statut de réfugié du Canada en accordant ce statut à la famille François, et cette décision a été fort bien accueillie par tous les principaux groupes représentant les réfugiés.

Le ministre pourrait-il nous garantir qu'il ne ralentira pas encore davantage le processus en portant la décision de Mme Lavender en appel?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je peux garantir au député qu'il y aura révision par la Cour d'appel fédérale de la décision rendue par un arbitre, qui n'est pas un tribunal.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que la Sous-commission des droits de l'homme des Nations Unies a reconnu le bien-fondé du témoignage du Conseil canadien des Églises qui montrait que des délais d'attente pouvant aller jusqu'à cinq ans nuisaient à la santé émotionnelle et mentale des réfugiés vivant au Canada qui sont séparés de leur famille.

Le ministre va-t-il maintenant accélérer la procédure en prévoyant davantage de ressources, surtout en Ontario et au Québec, afin qu'on puisse régler avant décembre 1992 les 35 000 cas encore en souffrance?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la date fixée pour terminer l'audition des cas encore en souffrance sera quelque peu reportée au Québec et en Ontario. Dans le reste du Canada, nous allons respecter l'échéancier prévu.

Le député parle des torts causés aux intéressés, mais il faut également protéger notre tissu social. Nous devons avoir en place les règles voulues pour régir notre système d'immigration, et c'est exactement ce que nous essayons de faire. Ainsi, nous avons prévu les ressources nécessaires pour traiter les demandes en souffrance. Nous allons consacrer toutes ces ressources à la réalisation de l'objectif que nous nous sommes fixés au départ, lorsque nous avons lancé notre programme de traitement accéléré des demandes.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, l'année dernière, dans le Canada atlantique, la surpêche pratiquée par des pays étrangers a compté pour 150 000 tonnes, ce qui équivaut pratiquement au total des prises admissibles pour toute la région et représente 3 000 emplois.

Le gouvernement autorise des étrangers à piller les ressources mêmes dont la région de l'Atlantique est tributaire. Quand le premier ministre s'attaquera-t-il à ce problème et prendra-t-il au sérieux la protection de notre poisson pour nos pêcheurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la situation devrait être claire.

Si le député voulait se donner la peine d'examiner tous les efforts que déploie le gouvernement pour faire cesser la surpêche, s'il voyait la réalité en face en ce qui concerne la surpêche dans le Canada atlantique, il constaterait que tous les paliers de gouvernement et l'industrie européenne s'efforcent d'y mettre un terme.

Nous n'y sommes pas complètement parvenus, mais le ministre des Pêches et des Océans tente toujours de convaincre la CEE de cesser la surpêche et de respecter les préoccupations environnementales du Canada dans l'Atlantique nord.

Le député dit que le gouvernement laisse venir des étrangers. Il devrait être franc avec les Canadiens et leur dire qu'aucun chalutier étranger n'est autorisé à l'intérieur de la zone canadienne des 200 milles, sauf conformément au règlement établi par l'OPANO. C'est cela la réalité.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans qui, la semaine dernière, lorsqu'il a annoncé le programme d'aide pour Terre-Neuve et le Labrador ainsi que la région de l'Atlantique, a vivement insisté sur le fait que la crise du secteur des pêches était due uniquement à des problèmes environnementaux.

Si tel est le cas, comment peut-il expliquer que des pêcheurs soviétiques donnent aux Terre-Neuviens des preuves de surpêche par ces mêmes Soviétiques dans nos propres eaux? Comment peut-il expliquer la rage, la colère et la frustration des pêcheurs terre-neuviens qui ne peuvent pêcher à 45 milles de leurs propres côtes, dans la zone 3-N0, sans se faire arrêter? Plus précisément, que compte-t-il faire à cet égard?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans étant en mission, tout ce que je peux dire au député, c'est qu'il lui est bien facile de jouer pour la galerie. Ce qu'il ne dit pas aux pêcheurs du Canada atlantique et de Terre-Neuve et du Labrador, c'est que si le contingent de la zone 3-NO d'il y a deux ans, soit 46 000 tonnes, a été réduit à environ 13 000 tonnes, c'est pour des raisons de conservation.

Le Parti libéral voudrait peut-être qu'on laisse les pêcheurs piller la ressource et la faire disparaître. Nous nous y opposons.

L'AGRICULTURE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Agriculture. Le paiement des indemnités en rapport avec le virus PVY-n, pour la récolte de l'an dernier, n'est pas encore terminé. Les agriculteurs attendent depuis plus d'un an et demi.

Les formules de demande pour la récolte de 1991 ne sont toujours pas disponibles. Ce que je voudrais savoir, monsieur le Président, c'est quand elles le seront et, surtout, je voudrais savoir si les fonds sont déjà en place, afin que l'on puisse répondre sans délais aux demandes d'indemnités? Ou bien, est-ce que les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard devront encore attendre jusqu'à l'an prochain?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'an dernier, les paiements faits à ce jour totalisent plus de 9 millions. Il y a encore quelque 36 demandes d'aide qui n'ont pas été traitées. La raison de cela, c'est que les demandeurs avaient eu quelques problèmes à remplir les formules de 1990.

Je peux dire au député que nous avons mis sur pied, à l'Île-du-Prince-Édouard, un comité d'action constitué de gens intéressés, de producteurs et de représentants des gouvernements fédéral et provincial, et que c'est ce groupe qui prépare la formule de demande pour l'aide de cette année.

Je peux garantir au député que l'argent pour ces indemnités, comme je l'ai dit au premier ministre de l'île lorsque je l'ai rencontré à Saskatoon et que nous avons lancé le processus, sera fourni par le gouvernement du Canada.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'espère que les céréaliculteurs de l'Ouest n'auront pas à attendre leurs indemnités aussi longtemps que les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard.

J'ai une autre question pour le même ministre. Les résultats préliminaires des essais de contrôle des champs considérés comme contaminés montrent un taux d'erreur de 80 p. 100. Des champs entiers de pomme de terre ont été détruits pour rien. Le ministère de l'Agriculture fait des essais de contrôle depuis plusieurs semaines et il admet maintenant cela publiquement.

Ce que je voudrais savoir, monsieur le Président, c'est le résultat des essais de contrôle des dernières semaines. Est-ce que le ministre peut maintenant dire aux agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard quelle est vraiment la situation réelle?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait, lorsque le virus a été découvert à l'Île-du-Prince-Édouard les cultures étaient au stade du tubercule. C'était l'automne dernier. Cet année nous avons procédé à un programme

d'essais selon une méthode sur laquelle on s'est entendu Je tiens à rappeler au député qu'elle a été acceptée par la province et ses scientifiques, ainsi que par le gouvernement du Canada et ses scientifiques, et qu'elle a fait l'objet d'un protocole.

• (1450)

Nous ne sommes pas seuls en cause. Nous visons l'amélioration du secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est vrai que selon certaines hypothèses des essais auraient été fautifs, mais personne, pas même le groupe international d'experts, ne doute que le virus PVY-n ne soit présent dans l'île, et ce que nous faisons en collaboration avec les producteurs et la province, c'est essayer de l'éradiquer, pour que ce secteur puisse survivre.

* * *

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Tandis que nous essayons de dire à la population que le Canada est un pays pour tous les Canadiens, au cours des deux dernières semaines, nous avons entendu, ici même à la Chambre, des remarques désobligeantes qui ont insulté des Canadiennes et des membres de minorités visibles du Canada.

Comme moi, le premier ministre s'est engagé à combattre le sexisme et le racisme au pays. Le premier ministre prendra-t-il des mesures concrètes qui traduisent son engagement véritable, en relevant de leurs fonctions le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je croyais que vous aviez traité assez efficacement de ce sujet quand il a été soulevé. De toute façon, voilà un an que je parle de toute la question concernant la conduite des parlementaires à la Chambre. Plus tôt, aujourd'hui, je me suis engagé à présenter une motion que nous pourrons pleinement débattre et mettre aux voix, afin d'imposer un code de conduite grâce auquel les Canadiens seront fiers, et non plus déçus, de leurs représentants à la Chambre des communes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Selon moi, tous les députés conviendront que nous n'avons pas besoin d'un vote libre sur le sexisme ou sur le racisme.

Je tiens à informer le premier ministre qu'en ma qualité de chef de parti, je donne ma parole que je relèverai de ses fonctions tout membre de mon caucus qui aura fait une observation sexiste ou raciste à la Chambre. Je demande au premier ministre de prendre un engagement similaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je souscris sans la moindre hésitation à l'opinion que vient d'exprimer ma collègue.

Je suis à la Chambre depuis sept ans comme premier ministre et je crois avoir été la cible de toutes les épithètes possibles de la part des gens d'en face. Un député néo-démocrate, entre autres, est même venu jeter brusquement du poisson en m'accablant d'insultes. . .

Des voix: Cela n'a rien à voir avec le sexisme ou le racisme.

M. Mulroney: Mes collègues se disent évidemment contre le sexisme. De même, ils sont opposés à toute forme de racisme. Pour ma part, je les ai toujours combattus, tant dans ma vie politique que privée.

Ma collègue reconnaîtra que la réciprocité est de rigueur. Nous ferons observer rigoureusement ces normes dans notre camp et je sais qu'elle exigera de ses députés qu'ils observent le même code de conduite, tout comme le chef de l'opposition l'exigera d'ailleurs de ses députés.

Pour faire de l'opposition, nul n'est besoin de recourir à la calomnie, au dénigrement et à la diffamation dont nous sommes l'objet depuis sept ans et je peux assurer ma collègue que nous respecterons ces normes élevées avec fierté et avec plaisir. Nous insistons cependant pour que les chefs du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique en fassent autant à l'égard de leurs députés.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, la société pétrochimique Kemtek annonçait son intention de suspendre ses opérations pour une période de temps indéterminée. Cette décision, monsieur le Président, met donc en péril plus de 1 000 emplois dans l'est de Montréal. La semaine dernière, le ministre responsable de la région de Montréal, ainsi que les dirigeants et les membres du syndicat se sont réunis afin de trouver une solution. Alors, ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut nous assurer de son entière collaboration afin de sauvegarder ces emplois?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il me fait plaisir de constater que la députée de Mercier continue à s'occuper avec beaucoup d'intérêt de ce dossier malheureux qui a frappé l'est de Montréal récemment.

Comme elle l'a mentionné, la semaine dernière, j'ai rencontré les employeurs, les employés et un certain nombre de personnes qui sont impliqués dans ce dossier. Le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec sont très inquiets de cette situation. Tous les efforts sont faits pour qu'un nouvel acquéreur puisse intervenir dans le dossier pour maintenir l'usine ouverte et préserver les emplois très importants que cela comporte.

Mme Carole Jacques (Mercier): J'aimerais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. J'aimerais savoir si le ministre a eu une confirmation de la part du gouvernement provincial quant à sa position dans le dossier?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement du Québec, par l'entremise de la SDI, a demandé que cette entreprise soit mise en faillite de façon à ce que le dossier soit réglé. Le syndic de faillite a été nommé hier, et je répète que le gouvernement canadien et le gouvernement du Québec s'emploient de façon très vigoureuse à maintenir cette industrie en opération si cela est possible, et à conserver les 1 000 emplois.

* * *

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Alors que ce gouvernement se vante de son programme de prospérité, un million et demi de Canadiens sont sans emploi. Statistique Canada nous révèle maintenant que ses perspectives d'emplois, qui étaient déjà sombres, sont les plus pessimistes depuis sept ans. La récession «fabriquée au Canada» nous a valu des fermetures d'usines à répétition et des pertes d'emplois définitives.

Je demande au ministre quand ce gouvernement regardera les choses en face et prendra toutes les mesures nécessaires pour arrêter la désindustrialisation de ce pays et remettre les Canadiens au travail.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si ce député s'inquiète tant du sort des travailleurs canadiens, je ne vois pas pourquoi il a combattu si longtemps le projet de loi C-21 avec son parti et sa cohorte de l'autre Chambre. Il se plaît à parler d'emploi pour nos travailleurs. Cette année, ces travailleurs recevront 1,8 milliard de dollars de plus pour une formation devant les aider à s'adapter aux changements de l'économie.

Au lieu de brandir cette question pour épater la galerie, les libéraux devraient se taire pour éviter de faire des gaffes et s'efforcer plutôt à aider ces travailleurs.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

La stratégie du gouvernement pour multiplier les emplois s'est soldée par de multiples échecs. Vous avez promis aux Canadiens un programme d'aide à l'adaptation des travailleurs. On n'en a pas vu l'ombre.

Des voix: Règlement!

M. Bevilacqua: Le gouvernement parle maintenant de compétitivité mondiale, alors qu'il sabre dans les domaines de l'éducation et de la formation qui sont pourtant deux composantes essentielles de cette compétitivité.

Étant donné l'échec de la stratégie d'emploi du gouvernement, comment les Canadiens peuvent-ils croire qu'ils auront les emplois qui leur permettront de se tailler une place sur le marché international?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons fait état dans le discours du Trône de notre désir d'accomplir ce que les libéraux n'ont pas réussi à faire au cours des générations précédentes, soit réunir tous les Canadiens sous la bannière du gouvernement dans le cadre d'une stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, de manière à ce qu'entreprises et main-d'oeuvre fonctionnent main dans la main pour fournir à tous les travailleurs et travailleuses du Canada les outils dont ils ont besoin pour remplir les postes à doter.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le conseil d'examen des demandes des réfugiés a décidé de déporter la famille de Guillermo Jerez parce qu'il n'est pas convaincu qu'elle serait persécutée si elle retournait au Nicaragua.

Considérant que des organismes internationaux ont fait la preuve de 52 assassinats de personnes comme M. Jerez et sa famille depuis 1990, pourquoi le ministre n'intervient-il pas personnellement pour faire arrêter cette mesure d'expulsion?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire que je partage autant les préoccupations du député que ceux qui tentent de démontrer que le processus établi ne devrait pas être suivi. Le processus de détermination du statut de réfugié a été appliqué intégralement dans le cas de M. Jerez, et sa demande a été révisée par un tribunal indépendant. Je sais que lui et sa famille ont bénéficié de toutes les mesures prévues, à toutes les étapes. Nous avons respecté notre part d'une entente conclue la semaine dernière avec la famille, et reporté l'expulsion à cette semaine.

• (1500)

Je voudrais que tous les députés se rendent compte qu'il faut respecter la procédure établie, puisqu'elle est reconnue dans le monde entier comme étant la plus généreuse et la plus juste au monde.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, puisque le ministre parle de la procédure à suivre, j'ajoute que la famille Jerez n'est pas la seule dans cette situation. Des 100 000 réfugiés actuellement au Canada, seulement 4 000 ont été expulsés et l'examen de tous ces cas nous a coûté plus de 300 millions de dollars. C'est presque le budget global de la Haute-Commission des Nations Unies pour les réfugiés.

Le ministre demandera-t-il un examen administratif afin d'accroître l'efficacité de notre système et sauver la vie de gens comme les Jerez?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je me demande si le député est convaincu des accusations qu'il porte contre notre système de détermination du statut de réfugié. Comme il le sait, nous avons au Canada un système juste, mais qui doit être ferme également.

Il a parlé d'expulsions. Cette année, nous avons probablement triplé le nombre d'expulsions de personnes en situation illégale dont le dossier a été examiné. Le Canada n'a pas à avoir honte des expulsions en dépit des nombreuses critiques comme celle que formule le député. Nous avons cependant peu de félicitations pour les personnes que nous accueillons au Canada.

M. le Président: Le député d'Edmonton-Est, pour une seule question. Je vous prie d'être bref.

M. Harvey (Edmonton-Est): Merci, monsieur le Président, mais je passerai mon tour.

M. le Président: Le député de Calgary-Nord-Ouest, pour une question encore plus brève.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je m'exécute. Ma question s'adresse au premier ministre.

Comme vous le savez, les combats continuent en Croatie. Le cessez-le-feu n'est pas respecté. La junte stalinist de Belgrade a pris illégalement le contrôle des forces armées yougoslaves et fait la guerre aux civils et aux enfants innocents de Croatie.

La question que je poserai au premier ministre par votre intermédiaire, monsieur le Président, est la suivante: notre gouvernement va-t-il reconnaître les changements qui se sont opérés dans les Balkans, cette nouvelle réalité, et le gouvernement dûment élu de la Croatie?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada multiplie les démarches pour favoriser la paix et un cessez-le-feu en Yougoslavie, dans le cadre de la CSCE et en offrant d'en surveiller l'application par l'intermédiaire de la Communauté européenne. Il a été également l'instigateur de la résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mais la reconnaissance d'un pays, comme le sait le député, obéit à un certain nombre de critères internationaux. Entre autres, il faut qu'il y ait des frontières déterminées et un gouvernement indépendant qui puisse contrôler efficacement le territoire.

Nous sommes encouragés par le dernier cessez-le-feu qu'ont accepté le président de la Croatie, le président de la Yougoslavie et le ministre de la défense et qui pourrait aboutir dans l'avenir à la reconnaissance de l'indépendance de la Croatie, une fois qu'on aura réglé certaines de ces questions.

Entre temps, la chose la plus importante, c'est que les parties en présence arrêtent de se battre et qu'elles respectent le cessez-le-feu qu'elles ont elles-mêmes

signé. Tant qu'elles ne l'auront pas fait-il sera très difficile de prendre d'autres mesures.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Vic Althouse (Mackenzie): Comme je ne voudrais pas qu'on pense que le premier ministre a mal renseigné la Chambre, je tiens à souligner que, dans sa déclaration aujourd'hui où il cite Roy Romanow, soit que le manque à gagner net de 500 millions de dollars de la Saskatchewan représente la juste part que cette province doit assumer du montant de 1,3 milliard de dollars. . .

M. le Président: Le rappel au Règlement n'est pas fondé. Nous avons plutôt affaire à une divergence de vues. Puisqu'il en est ainsi, je pense qu'il vaut mieux en rester là. La parole est au ministre.

LA CITATION PRÉSENTÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, durant la période des questions, j'ai cité des extraits d'une lettre que nous avons reçue du Syndicat du blé de la Saskatchewan. Comme je n'ai pas pu finir, j'en reprends maintenant la lecture afin qu'elle figure au compte-rendu. Voici la fin de la citation: «Cette aide doit être consentie aux agriculteurs sans tarder. Les mesures d'assistance ne combleront pas l'insuffisance du revenu nécessaire qui a été calculé pour la Saskatchewan et le Canada. Nous souhaitons, malgré tout, que le dialogue se poursuive avec le gouvernement fédéral concernant l'aide dont nous aurons besoin aussi longtemps que nous subirons les effets dévastateurs de la guerre commerciale internationale.» C'est signé Garf Stevenson, président.

M. le Président: Je remercie le ministre de ses remarques, surtout sur cette question, mais je demanderais aux ministres et aux députés, durant les 45 minutes qui sont allouées, d'essayer du mieux qu'ils peuvent de poser leurs questions et d'obtenir les réponses. Autrement, les rappels au Règlement ne font que prolonger la période des questions, ce qui, nul ne l'ignore, influe dans une certaine manière sur les bonnes dispositions de la Chambre.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et concerne les travaux de la Chambre pour le reste de la journée d'aujourd'hui et pour demain, ainsi que les jours suivant notre retour, et plus particulièrement le lundi et le mardi de la première semaine après la relâche.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'espère que cet après-midi nous pourrons mener à terme le projet de loi sur le retour au travail des manutentionnaires des grains de Thunder Bay, afin que le Sénat l'étudie demain et que les expéditions de grains reprennent pour le plus grand bien des agriculteurs de l'Ouest.

Je voudrais alors désigner demain journée de l'opposition.

Pour ce qui est des travaux de la Chambre le lundi de notre retour, soit le 21 octobre, je demande l'indulgence des partis d'opposition pour que nous ayons nos discussions habituelles demain afin de déterminer lesquels des projets de loi il serait le plus approprié d'étudier durant les premiers jours de notre retour. Nous essaierons d'arrêter ce programme et de le communiquer aux députés avant qu'ils ne partent en vacances aux Bahamas ou ailleurs durant la semaine de relâche.

M. le Président: Nous voudrons peut-être revenir à cette question dans un instant.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je sais que la Chambre m'en voudrait si je ne signalais pas la présence à notre tribune du ministre des Affaires étrangères du Danemark, pays qui est un ami et allié de longue date du Canada, à savoir Son Excellence Usse Ellemann—Jensen, qui participe à la visite au Canada de Sa Majesté la reine du Danemark et de Son Altesse le prince consort.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1510)

[*Traduction*]

LOI SUR LA MANUTENTION DES GRAINS À THUNDER BAY

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne, reprend l'étude du projet de loi C-37, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario présenté par M. Danis.

L'article 2 est adopté.

Article 3—*Définitions*

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, je voudrais proposer un amendement à l'article 3, c'est-à-dire l'insertion du mot «board» après «arbitrator», à la page 1, ligne 2 du texte anglais.

Cet amendement est la suite logique de l'amendement touchant l'article 8 que je vais proposer et qui traduit tout simplement la préférence de mon parti.

Je signalerais au ministre que je lui ai déjà remis un exemplaire de cet amendement. Mon parti préfère un conseil d'arbitrage à un médiateur-arbitre, et ce parce que nous estimons que les circonstances présentes dictent une telle dérogation à la pratique habituelle qui est de faire appel à un médiateur-arbitre.

Compte tenu des compétences techniques requises dans cette affaire, notamment dans le dossier des pensions, nous demandons au ministre et au gouvernement d'appuyer cet amendement pour la simple raison que, selon nous, cela aiderait les deux parties en litige à en arriver à une entente. De plus, il les aidera à comprendre le problème de la sécurité d'emploi dans le port de Thunder Bay, ainsi que l'orientation qu'il conviendra de donner à cette industrie dans l'avenir.

La sécurité d'emploi et les pensions sont deux des questions fondamentales que la compagnie a refusé de négocier jusqu'ici. Je prie le ministre d'appuyer cet amendement. J'affirme catégoriquement qu'il permettrait au syndicat d'aborder la négociation de cette question avec beaucoup plus de confiance.

M. Danis: Madame la présidente, je remercie le député de Kenora—Rainy River de m'avoir donné le texte de sa proposition d'amendement plus tôt dans la journée.

J'ai examiné l'amendement très attentivement. Je me rends compte comme lui et comme le député de Churchill que la principale pierre d'achoppement dans ce différend semble bien la question des pensions.

Je crois effectivement que le projet de loi dans sa forme actuelle peut répondre aux inquiétudes des dirigeants syndicaux. De toute évidence, ils veulent pouvoir faire connaître leur point de vue sur les pensions au médiateur-arbitre.

Le député sait que la personne que nous prévoyons nommer sera évidemment une personne juste. Je voudrais pouvoir nommer quelqu'un qui, si possible, ait une certaine expérience des pensions.

Mais, si ce n'était pas le cas, je peux assurer à mon collègue de Kenora—Rainy River et à mon collègue de Churchill que la personne nommée aura certainement toutes les ressources financières nécessaires pour faire faire les études qu'elle voudra sur la question des pensions. Je peux vous le garantir.

Cela dit, j'espère que mon collègue est convaincu que le gouvernement veillera à répondre à toutes les inquiétudes du syndicat concernant les pensions.

La présidente: Si vous le permettez, nous étions en train d'examiner l'amendement présenté par le député.

La présidence aurait besoin d'éclaircissements. Le député propose que l'article 3 soit amendé, page 1, ligne 2. L'article 3 figure effectivement à la page 1, mais ne serait-ce pas plutôt la ligne 19? Il voudrait remplacer l'expression «médiateur-arbitre» par les termes «conseil de médiation et d'arbitrage». N'est-ce pas à la ligne 19?

Nous y reviendrons dans une minute.

M. Nault: Merci de me reprendre. C'est exactement ce que nous voulions dire.

Tandis que nous attendons qu'on dertermine si l'amendement est recevable, je voudrais demander au ministre de nous expliquer ce qui l'empêche de l'accepter.

Il nous a dit dans sa réponse qu'il était absolument nécessaire d'avoir un médiateur-arbitre qui soit capable de s'occuper de la question très technique des pensions et de la sécurité d'emploi, mais il n'est pas allé jusqu'à m'expliquer ce qu'il trouverait à redire à un conseil ou comité d'arbitrage au sein duquel l'employeur et le syndicat pourraient avoir leurs propres experts autour de la table pour expliquer les choses en détail, de sorte que même si le ministre du Travail ne réussissait pas à trouver quelqu'un doté de toutes les compétences nécessaires, nous soyons assurés que la question aura été bien étudiée, car elle constitue la principale pierre d'achoppement dans toute la négociation et, à mon avis, la principale raison pour laquelle les travailleurs sont actuellement en grève.

On ne peut pas se contenter de dire qu'on espère trouver quelqu'un qui soit capable d'accomplir cette tâche, car elle est très difficile. Ceux d'entre nous qui connaissent bien les négociations ouvrières vous diront tout de suite que la question des pensions est très complexe. Autant que je sache, nous avons des arbitres et des médiateurs très compétents au Canada, mais cette compétence est absolument nécessaire pour réussir à instaurer une stabilité à long terme dans les activités du port de Thunder Bay.

Je le demande encore une fois directement au ministre, pourquoi est-il si peu disposé à accepter cet amendement?

M. Danis: Madame la Présidente, je n'appuie pas l'amendement proposé par le député pour deux raisons. Tout d'abord, je crois que la phase de médiation prévue au projet de loi C-37 pourrait très difficilement donner des résultats avec trois médiateurs dans un conflit portant principalement sur une question. Deuxièmement, je sais que les employeurs et les syndicats auront tout le loisir d'exposer leur cause au médiateur-arbitre, quel qu'il soit.

Avec ces deux assurances, j'espère que le député voudra bien maintenant retirer sa proposition d'amendement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Merci, madame la Présidente. Ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme le ministre le sait, l'amendement est proposé en toute bonne foi. Le ministre a fait savoir à la Chambre que les deux parties auraient l'occasion de faire valoir leur point de vue. Toutefois, je signale au ministre que même si les représentants auront l'occasion de faire valoir leur point de vue, le processus sera accéléré s'il s'agit d'un conseil formé de membres représentant les deux parties, plutôt que d'un seul arbitre; un tel conseil prendra une décision plus juste et plus équitable.

On a vu de tel conseils faciliter le règlement d'une foule de conflits de travail, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Le ministre fait signe que non. Je lui demande de réfléchir très sérieusement au fond de l'amendement proposé, et de tenir compte du fait qu'il est proposé de bonne foi, tout en sachant très bien qu'au moins une des parties, sinon les deux, préfère la nomination d'un conseil plutôt que d'un seul arbitre.

• (1520)

Je pense que le ministre reconnaîtra que le fardeau imposé à un seul arbitre est plutôt lourd, à mon avis, vu la question très fondamentale en jeu. Le fardeau sera allégé si l'on constitue un conseil, ce qui accélérera le processus en vue d'en arriver à un règlement juste et équitable. J'ose espérer que le ministre tiendra compte du fond de l'amendement et de la façon dont il est proposé, et qu'il réfléchira encore à la question.

M. Danis: Madame la présidente, je voudrais tout d'abord déclarer publiquement que, à mon avis, le député de Kenora—Rainy River a présenté cet amendement en toute bonne foi. Cela me paraît évident.

Deuxièmement, le leader parlementaire de l'opposition officielle estime que le règlement devrait être juste et équitable. Naturellement, nous partageons son avis.

Troisièmement, mon collègue, le leader parlementaire de l'opposition, semble vouloir compter considérablement sur le processus d'arbitrage prévu dans la mesure législative. Je crois, quant à moi, au processus de médiation. Je n'arrive pas à voir comment trois médiateurs pourront en arriver au règlement que nous désirons. Je n'ai absolument aucun doute que la partie syndicale et la partie patronale ont tous les outils nécessaires pour bien expliquer leur position respective.

Si mon collègue, l'un des meilleurs avocats au pays, était embauché par les employés ou les employeurs pour plaider leur cause devant un médiateur-arbitre, il s'acquitterait sûrement bien de cette tâche. Pourquoi ne le font-ils pas?

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la présidente, je voudrais également appuyer l'amendement proposé par mon collègue du Parti libéral. Plus tôt aujourd'hui, j'ai déclaré qu'il était logique de penser à un conseil de trois personnes. Ayant siégé à des conseils d'arbitrage, parfois du côté syndical, parfois du côté patronal, je sais d'expérience que ce processus fonctionne bien. Les membres connaissent bien le sujet et la situation locale, ce qui est souvent nécessaire si on veut en arriver à des règlements à long terme, surtout quand les disputes éclatent assez régulièrement, comme c'est le cas dans le domaine du transport des céréales.

Dans le projet de loi lui-même, c'est le terme «médiateur-arbitre» qui me préoccupe. En rejetant l'amendement, le ministre a affirmé qu'un conseil de trois personnes pourrait assumer efficacement les fonctions d'arbitre, mais peut-être pas celles de médiateur de façon aussi adéquate.

Je répéterai au ministre ce que j'ai déjà dit à d'autres ministres du Travail avant lui, j'estime que le ministère du Travail commet une erreur en combinant ces deux fonctions. Il s'agit de deux rôles bien distincts. Le ministre et ses collaborateurs qui sont aujourd'hui présents à la Chambre pour l'aider reconnaîtront sûrement que, lorsque deux parties s'entretiennent avec un médiateur, elles lui disent souvent des choses qu'elles n'avoueraient jamais à quelqu'un susceptible d'agir ultérieurement comme arbitre.

Il est très difficile que la médiation soit fructueuse si le médiateur est plus tard appelé à rendre une décision arbitrale. En d'autres termes, une partie à des négociations dira souvent à un médiateur: «Si l'employeur fait telle concession, nous sommes tout à fait disposés à céder sur ce point.» Elle dira peut-être: «Voilà le minimum que nous souhaitons obtenir à ce sujet.» Un médiateur reçoit beaucoup de confidences des parties qui essaient d'en arriver à un règlement.

Si le médiateur et celui qui doit rendre une décision sont une seule et même personne, et le projet de loi prévoit que, en cas d'échec de la médiation, le médiateur devra rendre une décision arbitrale dans les 90 jours suivant sa nomination, il sera très difficile pour les deux parties de considérer cette personne comme un médiateur.

Elles verront toujours en lui l'éventuel arbitre. Elles ne peuvent faire autrement. Elles doivent se protéger. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement confie toujours ces deux rôles à une seule personne, et à plus forte raison dans les circonstances actuelles, alors que nous savons qu'il a malheureusement été impossible au directeur des services de médiation de passer beaucoup de temps à Thunder Bay avant la rupture des négociations?

N'aurait-il pas mieux valu séparer ces deux rôles et les confier à deux personnes différentes, une qui se serait chargée de la médiation, et une autre, ou un groupe, qui aurait fait fonction d'arbitre?

M. Danis: Madame la présidente, je dois dire à mon collègue de Churchill que le système de médiation-arbitrage a déjà été employé plusieurs fois. Il a même été employé de façon volontaire par les gens de cette industrie sur la côte ouest.

Mon collègue se souviendra aussi que, malheureusement, nous avons dû légiférer récemment pour obliger les manutentionnaires de céréales de la côte ouest à retourner au travail, et c'est ce même système de médiation-arbitrage qui a été utilisé. Lorsque j'ai nommé cette personne, je crois comprendre que les deux parties étaient satisfaites de la personne nommée et du système utilisé, même si elles n'étaient peut-être pas satisfaites de l'adoption d'une loi de retour au travail.

Je crois aussi que les parties deviennent plus raisonnables lorsqu'elles discutent avec le médiateur et savent que c'est peut-être cette personne qui finira par avoir le dernier mot, et cela peut accélérer le règlement du conflit.

M. John Brewin (Victoria): Madame la présidente, je voudrais dire quelques mots sur ce point. Cela concerne plutôt l'article 8, mais nous pourrions peut-être en parler brièvement ici étant donné la façon dont la discussion a été amorcée.

Si, une fois le processus commencé, le médiateur-arbitre et les parties elles-mêmes jugent que le fait de devenir arbitre nuira au travail de médiateur du médiateur-arbitre, le ministre croit-il que la loi l'autorise à remplacer le médiateur-arbitre par une autre personne qui serait chargée de l'arbitrage le moment venu? Je comprends que les pouvoirs dont cette personne serait investie seraient les mêmes, mais si les parties demandaient au ministre d'effectuer un changement à mi-chemin, est-ce que ce serait possible?

M. Danis: Madame la présidente, en théorie, la personne qui serait nommée par le gouvernement prendrait l'affaire en main 48 heures après sa nomination et s'en occuperait jusqu'au bout.

Nous parlons de la première phase de la médiation. Je peux dire à mon collègue que les parties peuvent empêcher l'adoption de cette loi dès maintenant si elles sont prêtes à négocier et à en arriver à un règlement. Personne n'est obligé d'attendre que nous ayons adopté cette loi. Nous ne sommes pas obligés d'attendre qu'elle ait été adoptée à l'autre endroit et qu'elle ait reçu la sanction royale.

Les parties peuvent empêcher l'adoption de la loi si elles sont prêtes à négocier de bonne foi. Cependant, une fois que le projet de loi C-37 aura été adopté à la Chambre et à l'autre endroit, le gouvernement nommera une personne qui s'occupera de cette affaire jusqu'au bout.

M. Brewin: Je voudrais poursuivre ce que je disais. Mon collègue de Churchill et le ministre ont fait des remarques pertinentes dans leur premier échange. Ils ont dit qu'il arrivait parfois que le rôle d'arbitre empiéte sur celui de médiateur et qu'il se pourrait donc que cette solution ne fonctionne pas.

Le ministre a eu raison de dire aussi que c'était souvent le cas.

Si les parties en cause en arrivent à la conclusion, pendant que le médiateur-arbitre agira comme médiateur, qu'il faut recourir à l'arbitrage et que le médiateur-arbitre a compromis son rôle d'arbitre en agissant comme médiateur, le ministre envisage-t-il, au moins, la possibilité de nommer quelqu'un d'autre pour terminer le travail? C'est tout ce que je voulais savoir.

• (1530)

Est-ce prévu dans ce projet de loi? Le projet de loi l'interdit-il ou le permet-il, au moins, si tout le monde, et notamment le ministre le juge utile?

M. Danis: Madame la Présidente, ou bien la question de mon collègue est très hypothétique ou bien il est très pessimiste. Contrairement à lui, je crois que cette solution a été essayée en plusieurs occasions et qu'elle fonctionne.

Mon collègue ne prévoit que la pire issue possible. Si ses craintes se matérialisaient, je pense que la personne en fonction, quelle qu'elle soit, devrait démissionner et je devrais nommer quelqu'un d'autre. Il s'agit cependant d'une hypothèse extrême que je n'envisage même pas.

M. Nault: Madame la Présidente, le ministre et les députés des autres partis accepteraient-ils que nous passions à l'étude de l'article 8 et de l'amendement que nous avions l'intention de proposer, puisqu'ils portent sur la question que nous discutons actuellement. Nous pourrions ainsi débattre le fond de l'article 8, ce que nous faisons déjà, il me semble.

J'ai suggéré la formulation que l'on trouve à l'article 3 de la page 1 du projet de loi C-37. Pourrions-nous passer dès maintenant à l'article 8 pour poursuivre la discussion? J'avais quelques questions à soulever, mais je pense qu'il serait plus approprié de le faire à l'article 8 que de passer du coq à l'âne dans le cadre de l'étude de l'article 3.

La présidente: Le député pourrait peut-être déposer dès maintenant l'amendement qu'il propose pour l'article 8 et nous pourrions l'examiner.

Le problème, cependant, c'est qu'un amendement a déjà été proposé d'une façon non officielle, peu importe, à la Chambre. Voici pourquoi nous l'avons accepté. Si dans les définitions, à la ligne 21, médiateur-arbitre signifie le médiateur-arbitre nommé conformément à l'article 8, il sera automatiquement ajouté pour des raisons de concordance. C'est pour cela que je n'ai pas jugé antirèglementaire que nous discutions de cette question qui reviendra à l'article 8.

Cependant, s'il y a consentement unanime pour reporter l'étude de l'article 3 et pour passer à celle de l'article 8, je suis prête à appeler cet article.

Des voix: D'accord.

Article 8—*Médiateur-arbitre*

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la présidente, je veux revenir à l'article 8, parce que c'est la disposition qui nous concerne réellement ici.

Je tiens à assurer le ministre et, si possible, par son entremise et celle de ses représentants, assurer aussi les parties que les pensions et la sécurité de l'emploi seront au nombre des questions les plus fondamentales qui seront examinées dans le cadre de ce projet de loi, et que

les personnes nommées par le ministre auront la compétence requise.

Il y a deux façons de procéder. Nous pouvons tout simplement créer le conseil auquel je fais allusion au paragraphe 8 (1). Autrement, nous pouvons modifier l'article 8 du projet de loi C–37, en ajoutant les mots «et aux ressources pour la pension et la sécurité d'emploi», après le mot «collective» à la ligne 27.

Je n'ai pas fourni au ministre l'autre amendement, qui se veut la solution de rechange à mon argumentation. Si nous faisons cet ajout aux fins de la discussion, nous serons assurés que les ressources nécessaires seront disponibles. Par ressources, j'entends les personnes possédant les compétences nécessaires pour travailler avec le médiateur–arbitre afin de tenir le genre de discussion nécessaire pour en arriver à une forme de consensus par les trois parties en cause, à savoir le gouvernement, le syndicat et l'employeur.

Mon amendement à l'article 8 se lit comme suit:

Qu'on supprime le paragraphe 8(1) et qu'on le remplace par ce qui suit:

8(1) Dans les 48 heures suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, l'employeur doit nommer un représentant et le syndicat doit nommer un représentant, à la suite de quoi le ministre nommera un président du conseil de médiation et d'arbitrage, et le ministre soumettra au conseil toutes les questions relatives à la modification ou à la révision de la convention collective qui, au moment de sa nomination, font toujours l'objet d'un différend entre l'employeur et le syndicat.

Si le syndicat ou l'employeur ne nomme pas un représentant dans le délai de 48 heures, le ministre pourra immédiatement désigner un tel représentant au lieu du syndicat ou de l'employeur, selon le cas.

Je présente cet amendement et j'aimerais aussi en présenter un autre, simplement à l'intention du ministre et des autres intéressés.

J'espère que j'ai la bonne ligne cette fois–ci. Je pense qu'il s'agit de la ligne 27, à l'article 8(1) après les mots «convention collective». Voici l'amendement: «Qu'on modifie l'article 8(1) en ajoutant ce qui suit, à la ligne 27, après le mot «collective»:. . . et aux ressources pour la pension et la sécurité d'emploi qui, au moment de la nomination, font toujours l'objet d'un différend entre l'employeur et le syndicat.»

Cette précision nous fournit une assurance dans le projet de loi que cette question sera traitée.

Je ne sais pas trop comment procéder ici et, par conséquent, je sollicite encore une fois vos conseils, madame la présidente. Un député peut–il proposer deux amendements relativement à une même question? Cela peut sembler quelque peu contradictoire. Je vous saurais gré de m'éclairer avant que je présente officiellement cet amendement.

Dois–je d'abord discuter de celui que j'ai déjà présenté puis passer au second à une date ultérieure?

La présidente: Ce que la présidence a proposé plus tôt au député, c'est de bien vouloir déposer ces amendements, de telle sorte que nous puissions les lire très attentivement, puis décider s'ils sont recevables ou non.

Le premier devrait nous revenir dans un instant. Nous en avons demandé des copies pour le ministre et pour le bureau de la Chambre. Si je comprends bien ce que propose le député, le second amendement ne viendra que lorsque le premier aura été adopté ou rejeté.

La situation est quelque peu difficile pour la présidence tant que nous n'aurons pas été saisis des deux amendements. Si le député voulait bien nous donner le temps de jeter un coup d'oeil aux deux amendements, la présidence pourrait peut–être alors être utile à la Chambre. Entre–temps, les députés et le ministre voudront sûrement examiner les propositions avancées par le député.

M. Nault: Madame la Présidente, je ne cherche pas à brouiller les pistes, mais seulement à proposer autre chose au ministre, si celui–ci est d'avis que la création d'un conseil ou d'un comité ne fera que compliquer les choses pour un arbitre qui aura été nommé.

Le dernier amendement que je vous propose vise à nous permettre de conférer à l'arbitre–médiateur le pouvoir de rassembler les ressources nécessaires. J'entends par là qu'il ait le droit de convoquer des experts–conseils en matière de pensions qui soient acceptables pour les deux parties, de telle sorte que nous puissions nous asseoir à la table avec les parties engagées dans une discussion légitime sur une question très complexe et technique.

Je voudrais bien que le ministre nous dise s'il est disposé à appuyer un amendement de ce genre, qui est de nature à garantir au syndicat et à l'employeur que cette question, qui nous tient fort à coeur, serait réglée.

M. Danis: Madame la Présidente, je conviens que le médiateur-arbitre devrait disposer de toutes les ressources, financières ou autres, dont il a besoin pour régler équitablement les questions de pension et de sécurité d'emploi.

• (1540)

J'en conviens, et nous en convenons tous. Nous convenons aussi, comme je l'ai dit dans mon discours à l'étape de la deuxième lecture, que toutes les questions soient soumises au médiateur-arbitre. Contrairement au député de Kenora—Rainy River, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser cela dans la loi.

Si mon collègue veut faire en sorte que le médiateur-arbitre soit informé de la chose, je vais faire parvenir au médiateur-arbitre le compte rendu du débat d'aujourd'hui accompagné d'une lettre de nomination, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Il est évident que le médiateur obtiendra les ressources nécessaires et qu'il saura régler ces questions.

M. Murphy: Madame la présidente, je voudrais profiter de l'offre qu'a faite le ministre de faire parvenir le compte rendu du débat d'aujourd'hui à la personne qu'il nommera médiateur-arbitre.

Il importe au plus haut point que la personne nommée sache ce que l'on attend d'elle. Le débat d'aujourd'hui fait clairement ressortir que les trois partis veulent que la question des pensions soit réglée. Il ne faudrait pas entendre par là que l'arbitre aura à trancher, si les négociations en viennent là, mais bien que cette question devra être réglée. L'arbitre devra avoir la compétence voulue.

J'espère que le ministre prendra la peine de chercher quelqu'un qui connaît les régimes de pensions et qui est capable de poser des jugements éclairés en la matière. J'espère qu'il pourra dénicher la perle. La tâche pourrait être difficile, mais je crois que le petit effort supplémentaire vaudra son pesant d'or car, comme nous le savons tous, ceux d'entre nous qui ont dû s'attaquer à des régimes de pensions, la question est un véritable labyrinthe. Si la personne ne possède pas le sujet, elle ne se sentira peut-être pas en mesure de conseiller les parties dans sa décision arbitrale.

À défaut de quoi, il faudra certainement l'entourer des ressources voulues, des experts et de l'information qui lui permettront de se prononcer.

Encore une fois, je demanderais au ministre non seulement de remettre le compte rendu du débat d'aujourd'hui au médiateur-arbitre, mais aussi d'en tenir compte dans son choix de la personne. J'ose espérer qu'il voudra bien, encore une fois, en donner l'assurance à la Chambre.

M. Danis: Madame la présidente, je puis certes assurer au député de Churchill qu'on mettra toutes les ressources possibles à la disposition de la personne qui sera nommé comme médiateur-arbitre dans le conflit et qu'on lui fera savoir que toutes les questions sont négociables.

Je suis tout à fait d'accord avec le député de Churchill et je ferai parvenir le compte rendu du débat d'aujourd'hui à la personne qui sera nommé.

La présidente: La présidence sera à vous dans une minute. Nous en sommes encore à étudier l'amendement proposé à l'article 8. Pouvez-vous me donner encore quelques minutes, voulez-vous?

M. Murphy: Madame la présidente, mon intervention vise à aider la présidence. J'en profite pour toucher un mot sur les négociations collectives et sur le fait que le gouvernement nous demande maintenant d'adopter une loi de retour au travail. Les trois partis ont souligné le fait que la question des pensions sera un point sur lequel le médiateur-arbitre va se pencher. Or, c'est justement une question dont l'employeur a refusé de discuter ces derniers temps à la table des négociations.

Autre ironie du sort, ce n'est qu'hier après-midi qu'il en a été question à la table. Je trouve bizarre qu'on dise à un médiateur-arbitre qu'on s'attend à ce qu'il fasse ce qu'un employeur a refusé de faire. Il sera dans une situation où il devra soulever une question que l'employeur aurait dû mettre sur la table. Je ne vais pas dire à l'employeur ce qu'il aurait dû offrir sur le chapitre des pensions. Je ne pense pas que ce soit notre rôle. Mais on aurait pu éviter une foule de problèmes. La grève aurait pu être évitée si l'employeur avait été disposé à mettre cette question sur la table.

Il est bizarre, quand on pense aux remarques du premier ministre, du ministre de l'Agriculture, du ministre d'État chargé des Céréales et de simples députés conservateurs qui n'ont cessé d'inviter les travailleurs à retourner au travail, qu'aucun d'entre eux n'a dit que l'employeur devrait peut-être discuter cette question à la table des négociations.

Les députés conservateurs ont pris tour à tour la parole, ils y sont tous allés de leurs sarcasmes, mais aucun d'entre eux n'a dit que l'employeur aurait dû négocier sur toutes les questions. S'il l'avait fait, nous ne serions peut-être pas en train de débattre ce projet de loi.

M. Danis: Madame la présidente, je ne peux évidemment pas parler au nom de l'employeur ou du syndicat. Je dois informer mon collègue que vendredi dernier et lundi de cette semaine, j'ai rencontré les deux parties. J'ai eu une discussion sérieuse et franche avec le représentant du syndicat du blé, le mandataire, et je lui ai dit que, lorsqu'il rencontrerait la personne en question, qui était M. Edmondson en l'occurence, je voulais que les deux parties fassent preuve d'une certaine souplesse et que toutes les questions soient débattues à la table des négociations.

Je crois savoir que c'est ce qui s'est produit hier. Selon moi, un effort a été fait et les deux parties ont négocié de bonne foi.

M. Murphy: À ce propos, madame la présidente, je dois dire en toute justice que, lorsque j'ai reproché à divers ministres et députés conservateurs de s'en prendre continuellement à l'attitude des employés, d'insister pour qu'ils retournent au travail et de ne jamais examiner le dossier de l'employeur, je ne visais aucument le ministre du Travail. Il assumait son rôle, selon moi, en traitant avec les deux parties. Je visais plutôt d'autres membres du Cabinet et du caucus conservateurs qui ne semblent admettre qu'une version des faits et ignorent peut-être que la pierre d'achoppement, l'enjeu, ce sont les pensions et que les employeurs ne veulent pas en attendre parler à la table des négociations.

Je veux m'assurer que la Chambre comprend bien que je ne faisais pas de procès d'intentions au ministre du Travail.

La présidente: La présidence a examiné très attentivement l'amendement proposé au paragraphe 8(1) par le député de Kenora—Rainy River. Je juge cet amendement irrecevable. Le projet de loi adopté par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture autorise le ministre à nommer un médiateur-arbitre.

Cet amendement retirerait une partie des pouvoirs au ministre, car il ne pourrait plus, d'une certaine façon, nommer cette personne. Revenons au premier amendement de M. Nault portant sur les définitions. On y précise que le «médiateur-arbitre» est le conseil de médiation-d'arbitrage nommé en vertu du paragraphe 8(1). On permettrait alors au ministre de nommer un conseil au lieu d'une personne, ce qui pourrait être acceptable.

À ce stade-ci, il s'agit vraiment d'une nouvelle notion selon laquelle il y aurait trois personnes, soit deux personnes de plus, qui formeraient un conseil de médiation-d'arbitrage. Le ministre n'aurait pas le pouvoir de nommer ces personnes. C'est là une toute nouvelle notion qui ne figurait pas dans le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Cet amendement va bien au-delà de la portée de cet article. Ainsi, la présidence n'a d'autres choix que de le rejeter.

• (1550)

M. Nault: Madame la présidente, je n'entends pas discuter avec la présidence de la recevabilité ou non de cet amendement, car je n'ai pas cette possibilité.

Une voix: Allez-y.

M. Nault: Puis-je? Eh bien, si c'est possible, je vais le faire. Un des problèmes que j'entrevois avec l'argument présenté par la présidence, c'est qu'elle dit que mon amendement modifie la portée du projet de loi, ce qui n'est pas nécessairement vrai. Le principe qui sous-tend une loi de retour au travail, c'est de nommer un arbitre, ou un conseil d'arbitrage, pour jouer un rôle de médiateur; or, c'est encore possible dans le cadre du processus d'arbitrage et nous ne retirons pas ce pouvoir au ministre du Travail.

Le ministre sera toujours en mesure de nommer, au nom du gouvernement, un médiateur-arbitre. Tout ce que je propose, c'est d'ajouter deux autres personnes.

Ainsi, fondamentalement, on ne modifie en rien le principe du projet de loi. Nous confions simplement le processus de médiation-arbitrage à trois personnes plutôt qu'une, afin de pouvoir compter sur davantage de compétences.

Pour ma part, je ne comprends pas vraiment comment la présidence peut juger qu'on modifie ainsi le principe du projet de loi et la capacité du ministre de nommer le médiateur-arbitre, car il n'en est rien. Le ministre a toujours le même pouvoir. La seule différence, c'est qu'on permet aux deux parties de nommer une personne qui viendra seconder le président de ce conseil, l'arbitre.

J'ignore au juste en quoi cela modifie le processus. J'apprécierais certes que les services du greffier me précisent sur quoi on s'appuie pour affirmer cela.

La présidente: Ce que ferait l'amendement, c'est permettre au ministre de nommer le président de ce conseil. Le projet de loi adopté en deuxième lecture ne prévoit pas un tel conseil, ce serait donc un nouveau principe étranger à l'objet du projet de loi.

Le ministre ne pourrait nommer que le président du conseil. C'est là où la présidence voit vraiment un nouveau principe étranger à l'objet de cet article.

Mais comme je l'ai dit au député nous sommes maintenant en comité et je ne suis que la présidente de ce comité. Il peut bien entendu demander au Président de la Chambre de porter un jugement sur ma décision concernant cet amendement. Pour l'instant, je ne vois pas comment nous pourrions accepter l'amendement.

Une autre chose qui pourrait être utile au député. Ce qui est contestable, ce n'est pas tant le principe d'un conseil que le fait que l'amendement retire au ministre son pouvoir de nommer. Si le ministre nommait les trois membres ce serait conforme au projet de loi adopté en deuxième lecture: «Le ministre doit [. . .]nommer un médiateur-arbitre. . .» Les deux autres personnes ne seraient pas nommées par le ministre et cela est contraire au principe de l'article accepté en deuxième lecture.

Est-ce que le député comprend ce que je veux dire?

M. Nault: Madame la présidente, si vous lisez l'amendement en entier, vous constaterez assurément qu'il dit que le ministre a effectivement le pouvoir de nommer ces membres.

Il n'en demeure pas moins que les syndicats nommeront la personne de leur choix mais que, selon cet amendement, le ministre doit toujours accepter cette nomination.

D'après les discussions que j'ai eues avec le ministre et avec l'opposition d'en face, mais pas autant avec celle de ce côté-ci, j'ai l'impression que, de toute façon, le ministre n'acceptera pas cette nomination.

Nous voudrons peut-être poursuivre ce débat en profondeur, à un moment plus opportun.

Je serais très désireux de demander à la présidence de trancher cette question mais combien de temps cela prendrait-il?

La présidente: Cela pourrait prendre une demi-heure. Je ne sais pas où se trouve le Président en ce moment, car il faudrait l'informer de la teneur de cet amendement. Veuillez patienter un instant.

Le député de Kenora—Rainy River dit que l'amendement qu'il propose n'enlève aucun pouvoir au ministre. Or, cet amendement dit que le syndicat doit nommer un membre, que l'employeur doit en nommer un, puis que le ministre doit nommer un président, ce qui enlève une partie du pouvoir conféré au ministre dans le projet de loi approuvé en deuxième lecture.

Cet amendement n'est réellement pas recevable.

Devons-nous revenir à l'article 3?

Article 3—Définitions

La présidente: Voici l'amendement original de l'article 3 proposé par M. Nault. Je cite:

> Qu'on modifie l'article 3 à la ligne 20, page 1, en remplaçant les mots «médiateur-arbitre» par les mots «conseil de médiation et d'arbitrage».

Plaît-il au comité d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'amendement de M. Nault est rejeté.)

(Les articles 3 à 7 inclusivement sont adoptés.)

Article 8—*Médiateur-arbitre*

La présidente: Le premier amendement à l'article 8 est jugé irrecevable. Le deuxième amendement de M. Nault demande qu'on ajoute au paragraphe 8 (1), à la ligne 27, après le mot «collective», les mots «et aux ressources pour la pension et la sécurité d'emploi». Je dois avouer ici que la présidence éprouve certaines difficultés à insérer cet amendement dans le paragraphe. Le député de Kenora—Rainy peut-il éclairer la présidence?

M. Nault: Ce que je propose, c'est d'ajouter, après le mot «collective», les mots «et aux ressources pour la pension et la sécurité d'emploi». Je vous en fait lecture:

> 8. (1) Le ministre doit, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, nommer un médiateur-arbitre et lui soumettre toutes les questions relatives à la modification ou à la révision de la convention collective. . .

Et on ajoute:

> . . .et aux ressources pour la pension et la sécurité d'emploi qui, au moment de sa nomination, font toujours l'objet d'un différend entre l'employeur et le syndicat.

• (1600)

M. Danis: Madame la présidente. Permettez-moi de revenir sur l'amendement proposé par mon collègue de Kenora—Rainy River. La personne dont il est question se verrait confier certains pouvoirs.

En vertu de l'article 16 de la partie I du Code canadien du travail, celui qui est investi de ces pouvoirs pourra:

> . . .convoquer des témoins et les contraindre à comparaître et à déposer sous serment, oralement ou par écrit, ainsi qu'à produire les documents et pièces qu'il estime nécessaire pour mener à bien ses enquêtes et examens sur les questions de sa compétence.

J'estime que le projet de loi C-37, tel qu'il est rédigé, tient compte des préoccupations de mon collègue et que ses amendements, si bien intentionné soit-il en les proposant, sont superflues.

M. Nault: Merci beaucoup, madame la présidente. Nous voulions que cette assurance figure dans la mesure législative tout simplement parce que nous avons acquis la conviction, du moins lors de nos discussions, qu'avec les connaissances limitées que l'arbitre-médiateur aura sur le domaine très technique des pensions, il faut prévoir des ressources supplémentaires uniquement pour examiner à fond cette question.

J'ai aussi voulu ajouter cette disposition parce que si la personne à qui nous recommandons au syndicat ou à l'entreprise de faire appel doit s'absenter de son travail régulier, il faudra avoir les ressources en conséquence. Je ne suis pas convaincu qu'avec le projet de loi dans sa forme actuelle, la personne compétente en la matière pourrait participer à temps plein à tout le processus parce que jusqu'à maintenant, il a été tout simplement impossible d'amener les deux parties à aborder la question.

Je crains fort que pendant la durée du processus, soit environ un mois, il y ait des frais additionnels. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre a l'impression que l'ajout de mots aussi simples pourrait se répercuter sur le processus puisqu'ils nous donneraient l'assurance que les ressources nécessaires sont là pour discuter à fond des questions en cause, soit les pensions et la sécurité d'emploi. Je ne suis pas sûr que le ministre se rende bien compte de la complexité du dossier et du temps qu'il peut nécessiter. Mais s'il saisit bien toute cette complexité, je ne vois pas pourquoi il ne permettrait pas que ces quelques mots soient ajoutés à l'article.

M. Danis: Madame la présidente., je vous promets encore une fois que la personne qui sera nommée lorsque ce projet de loi aura été proclamé disposera de toutes les ressources nécessaires pour examiner tous les points en litige. Mon ami sait bien qu'il n'y a pas moyen de résoudre ce conflit sans une entente ou une décision arbitrale sur la question des pensions.

Je suis donc certain que premièrement, cette personne disposera de toutes les ressources nécessaires; deuxièmement, elle sera investie de tous les pouvoirs prévus par l'article 16 du Code canadien du travail; et troisièmement, ce sera une personne juste et bien informée dans la mesure du possible.

La présidente: L'amendement est-il adopté?

Des voix: Non.

La présidente: Rejeté à la majorité.

(L'amendement est rejeté.)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, j'aimerais présenter un autre amendement à l'article 8. Je propose:

> Que l'article 8(1) soit supprimé et remplacé par ce qui suit:
>
> Dans les 24 heures suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, l'employeur doit nommer un membre et le syndicat doit nommer un membre, sur quoi le ministre nomme le président du conseil de médiation-arbitrage et soumet dès lors au médiateur-arbitre toutes les questions relatives à la modification ou à la révision de la convention collective qui, au moment de cette nomination, font toujours l'objet d'un différend entre l'employeur et le syndicat, étant entendu que si le syndicat ou l'employeur omet de nommer un membre dans lesdites 24 heures, le ministre peut sur-le-champ nommer ce membre en lieu et place du syndicat ou de l'employeur, selon le cas.

La présidente: L'amendement du député de Kingston et les Îles, tel que présenté, pose un gros problème à la présidence. Le comité a rejeté l'amendement présenté à l'article 3, qui offrait la possibilité de constituer un conseil. Cette idée a été rejetée à l'article 3. J'ai beaucoup de difficulté à revenir sur le principe de constituer un conseil, même s'il est précisé que le ministre, le syndicat et l'employeur procéderont aux nominations.

Le député peut-il me dire comment je peux revenir là-dessus et accepter cette idée d'un conseil à l'article 8, maintenant que nous l'avons rejetée à l'article 3?

M. Milliken: Madame la présidente, l'article 3 ne nomme pas un conseil. Il ne donne que des définitions. L'amendement à l'article 3 a été proposé dans le seul but d'indiquer plus clairement ce qu'on voulait dire si l'article 8 était modifié par la suite et il a été rédigé dans ce sens. Autrement dit, si l'amendement à l'article 8, qui est l'amendement de fond, avait été adopté, cela aurait clarifié le projet de loi si on avait modifié l'article 3, mais pas le contraire. L'article 3 n'a pas besoin d'être modifié juste parce qu'il y a un conseil dans l'article 8. L'article 3 définit, je crois que le terme est médiateur-arbitre. L'article 8 parle encore d'un médiateur-arbitre, il se trouve seulement qu'il s'agira d'un conseil si on adopte cet amendement à l'article 8. À mon avis, il est recevable à ce stade.

J'attire l'attention de la présidence sur le fait qu'on peut apporter à ce stade des amendements à des projets de loi et que cet amendement se rapporte au projet de loi. À mon avis, il n'est pas en contradiction avec celui-ci dans la mesure où le comité l'accepte parce que l'amendement à l'article 3, qui a été rejeté, ne modifiait que des définitions, comme je l'ai dit, on pouvait laisser l'article 3 inchangé et il aurait quand même été compréhensible étant donné les termes utilisés. Cela aurait simplement apporté un éclaircissement et c'est en ce sens que l'amendement a été rédigé.

La présidente: Le terme médiateur-arbitre, d'après moi, est au singulier et non au pluriel. Je pense que nous pourrions accorder au député le bénéfice du doute sur cette question.

• (1610)

M. Milliken: Madame la présidente, le commentaire 698 de Beauchesne se lit comme suit:

> Il est interdit au président du comité de recevoir un amendement [. . .]5) s'il équivaut à un rejet du projet de loi, ou contredit son principe consacré en deuxième lecture.

Je soutiens que cet amendement n'équivaut pas au rejet du projet de loi, ni ne va à l'encontre du principe du projet de loi, lequel vise à mettre fin à la grève par voie de médiation ou d'arbitrage. Au contraire il en appuie le principe, prévoyant simplement qu'on fasse appel, non pas à un arbitre unique, ce qui semble être l'intention du projet de loi dans sa forme actuelle, mais à un conseil d'arbitrage composé de trois personnes.

À mon avis, selon les critères énoncés dans le commentaire 698 du *Beauchesne*, 6e édition, cet amendement est recevable.

La présidente: La présidence n'a, à aucun moment, laissé entendre ou prétendu que l'amendement modifiait l'essence du projet de loi ou allait à l'encontre du principe. Ce que j'ai dit, par contre, c'est que, à mon avis, l'amendement dépassait la portée du projet de loi et introduisait un concept nouveau.

Le plus simple, je crois, serait d'accepter l'amendement. Je vais le mettre aux voix et voir ce que la Chambre en pense.

L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente: Je déclare l'amendement rejeté. L'article 8 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 8 est adopté.)

La présidente: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 9 est adopté.)

La présidente: L'article 10 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 10 est adopté.)

La présidente: L'article 11 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 11 est adopté.)

La présidente: L'article 12 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 12 est adopté.)

Article 14—*Entrée en vigueur*

M. Murphy: Madame la présidente, l'article 14 est nouveau. Ce n'est pas l'article qui figure normalement dans les projets de loi imposant le retour au travail.

Nous n'avons pas été prévenus que le gouvernement modifierait cet article. Normalement, la mesure prévoyant le retour au travail stipule que l'employeur et les employés auront au moins 12 heures après la proclamation de la loi.

La même situation s'est présentée justement la semaine dernière avec la grève de l'Alliance de la fonction publique. Le Sénat, dans sa hâte d'adopter la loi, l'a adoptée à 19 h 54 ou 19 h 55.

Le Président du Conseil du Trésor annonçait ensuite sur les ondes qu'il s'attendait à ce que les fonctionnaires reprennent le travail à huit heures le lendemain matin. Il leur a donné douze heures et six minutes, quelque chose du genre.

Évidemment, cela a créé beaucoup de confusion étant donné que beaucoup de gens ne savaient même pas que le Sénat avait adopté la loi à 19 h 55 la veille.

J'étais du nombre. Des fonctionnaires m'ont téléphoné pour savoir quand ils devaient rentrer au travail et je ne savais pas au juste quand le Sénat avait adopté la mesure.

Ce nouvel amendement ne contient absolument aucune restriction, même pas une garantie de douze heures. Il est bien possible que si le Sénat, dans sa hâte demain, adopte le projet de loi à 16 heures, le Cabinet ordonne aux travailleurs de rentrer au travail une heure plus tard.

Il n'y a pas si longtemps, on accordait un délai de 24 heures pour le retour au travail. La dernière mesure du genre prévoyait un délai de douze heures. Maintenant, on ne précise pas d'heure, de délai minimal. Je suppose que le ministre interviendra pour donner à la Chambre l'assurance qu'il ne fera rien d'infâme ou qu'il ne tirera pas la sonnette d'alarme comme le président du Conseil du Trésor avait essayé de faire.

Par ailleurs, je ne voudrais pas revoir pareille disposition à l'avenir, même si nous obtenons des assurances cette fois-ci. Elle donne trop de latitude au gouvernement, sans absolument aucune garantie que les employés ou les employeurs auront suffisamment d'information et suffisamment de temps pour s'y conformer.

M. Danis: Madame la présidente, après avoir entendu l'argument convaincant du député de Churchill, je serais disposé à proposer l'amendement suivant. J'espère que le député de Churchill ne dira jamais qu'il n'y a pas de coopération à la Chambre.

Voici donc la proposition d'amendement:

Qu'on modifie le projet de loi C-37, à l'article 14, en retranchant les lignes 19 à 21, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit, à la rubrique

ENTRÉE EN VIGUEUR

14. La présente loi entre en vigueur le lendemain du jour de sa sanction, mais au plus tôt douze heures après celle-ci.

• (1620)

M. Murphy: Madame la présidente, parfois, on ne veut pas se rendre.

Je suis encouragé de voir que le ministre a rétabli la disposition normale. Comme il ne s'agit pas de nombreux lieux de travail, mais bien d'une ville seulement, d'un nombre restreint d'employés, d'une seule unité de négociation, je voudrais toutefois que le député nous assure simplement que ces personnes auront assez de temps.

Si le projet de loi reçoit pour une raison quelconque la sanction royale à une heure tardive, les gens ne seront pas surpris, il y aura assez de temps et nous n'aurons pas à vivre les mêmes absurdités que la semaine dernière quand nous avons eu à régler le sort des fonctionnaires.

M. Danis: Madame la présidente, je donne ma parole au député que personne ne sera pris par surprise.

La présidente: L'amendement est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'amendement de M. Danis est adopté.)

La présidente: L'article 14 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 14 modifié est adopté.)

(L'annexe est adoptée.)

(L'article 1 est adopté.)

M. Murphy: Madame la présidente, j'ai un petit problème. Je ne crois pas qu'il se reproduira encore souvent aujourd'hui. Je sais que vous ne voyez pas aussi bien lorsque vous présidez un comité plénier que lorsque vous occupez le fauteuil. Je me suis levé à quelques reprises et vous n'avez pas remarqué que je voulais intervenir dans le débat.

En ce qui concerne le titre abrégé:

Puisque c'est le ministre d'État chargé des céréales qui a annoncé le dépôt de ce projet de loi, et non pas le ministre du Travail, je me demande si le gouvernement accepterait de mentionner le ministre d'État chargé des céréales dans le titre et si, puisqu'il demande au ministre d'État chargé des céréales d'annoncer les projets de loi relatifs au travail, il accepterait de combiner ces deux portefeuille dans les prochaines mesures législatives.

La présidente: J'allais m'excuser auprès du député. Je vois que nous avons tous deux le sens de l'humour.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

[*Français*]

M. Danis propose: Que le projet de loi soit agréé.

[*Traduction*]

La présidente: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Danis propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Madame la Présidente, comme nous en sommes à la dernière étape de l'étude de ce projet de loi à la Chambre, je veux remercier les députés d'avoir collaborer avec le gouvernement en lui permettant de faire adopter cette mesure législative le plus rapidement possible.

J'ai dit dans le discours que j'ai prononcé à l'étape de la deuxième lecture que ce n'est évidemment pas avec joie qu'un ministre du travail présente une mesure législative de retour au travail. Cependant, nous jugeons que c'est absolument nécessaire à ce moment-ci pour l'économie et pour les agriculteurs de l'ouest du Canada que les céréales soient acheminées.

Cela étant dit, j'espère quand même que les parties profiteront de la chance qui leur est encore offerte et que la médiation leur permettra d'en arriver à une entente au moyen du processus normal de négociation collective. Je les prie instamment de négocier de bonne foi pour en arriver à une entente avant que le projet de loi n'entre en vigueur.

En terminant, madame la Présidente, je veux remercier les députés de la Chambre de leur collaboration.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je veux d'abord m'excuser de ne pas avoir participé à ce débat avant maintenant. Malheureusement, j'assistais à une conférence sur les céréales à Winnipeg lorsque nous avons appris, à environ 2 heures, que l'évaluateur envoyé à Thunder Bay par le ministre du Travail pour rencontrer les deux parties n'avait pas réussi à les amener à s'entendre sur une forme quelconque de règlement et que, par conséquent, le projet de loi à l'étude allait être présenté à la Chambre ce matin. Comme c'est une question très importante pour l'industrie des céréales à Thunder Bay, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de quitter cette conférence et de venir faire quelques remarques au sujet de cette mesure législative cet après-midi.

Je ne veux rien enlever à ce que le ministre vient de dire et je ne veux pas non plus retarder l'adoption du projet de loi—il peut en être certain—mais j'aimerais faire quelques remarques sur certaines des questions qui touchent les manutentionnaires de céréales à Thunder Bay.

Durant tout ce malheureux processus, j'ai parlé plusieurs fois aux parties qui essayaient d'en arriver à une entente. Je crois que je devrais, en leur nom, expliquer à la Chambre et, par l'intermédiaire de la Chambre, aux Canadiens les questions qui ont paralysé les opérations de manutention des céréales au port de Thunder Bay ces derniers jours.

Au départ, je crois qu'il est important de signaler que les manutentionnaires de céréales à Thunder Bay n'ont pas agi de façon égoïste. Si on compare leur salaire à celui de leurs collègues à Prince- Rupert et à Vancouver, on se rend compte qu'ils gagnent environ 2,50 $ de moins l'heure que leurs collègues qui travaillent à Vancouver.

De plus, les manutentionnaires de grain de Thunder Bay ne travaillent environ que six mois par année, alors que les autres peuvent travailler annuellement jusqu'à dix mois; il s'ensuit donc une différence salariale annuelle énorme pour les travailleurs d'une industrie qui manutentionnent le même type de grain et, comme on me l'a signalé aujourd'hui, du grain destiné aux mêmes marchés que ceux qui étaient traditionnellement desservis par l'industrie et les manutentionnaires de grain de Thunder Bay.

Je voudrais relater certains incidents que j'estime très importants.

• (1630)

Premièrement, alors que l'échéance approchait, nous avons été témoins de la grande déception du représentant syndical Herbert Daniher—dirigeant syndical exceptionnel qui n'a pas réussi à s'asseoir à la table avec les représentants patronaux pour y négocier un contrat de travail. Même si nous pouvons user d'euphémismes pour décrire la situation, il reste que la raison pour laquelle la partie patronale a refusé de négocier, c'est qu'elle avait posé comme condition préalable à sa présence à la table l'assurance qu'il n'y serait pas question des pensions.

Or, il est évident que le médiateur-arbitre qui sera nommé après l'adoption du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis discutera certainement de la question des pensions, et je suis certain qu'il traitera les travailleurs de Thunder Bay avec l'équité qu'on ne leur a pas témoignée jusqu'à maintenant.

Je songe aussi à certains des incidents qui ont abouti à ce différend. Ces incidents qui touchent des êtres humains actifs dans leur collectivité n'avaient pas lieu d'être. Je songe à un homme qui s'est présenté à mon bureau l'été dernier, John Pino. Il a travaillé pendant quinze ans et demi pour la Saskatchewan Wheat Pool, et il n'a pas été rappelé au travail pendant 18 mois. Il venait d'apprendre qu'il ne retrouverait plus son emploi. Cet homme-là a une famille à faire vivre et un prêt à rembourser, comme nous tous, et voici qu'après avoir consacré plus de quinze ans de sa vie à une entreprise, il se fait dire qu'on n'a plus besoin de ses services. Cela est d'autant plus regrettable, madame la Présidente, qu'il y avait du grain à acheminer au port de Thunder Bay et que les employés des silos devaient travailler à temps double ou triple. Et l'employeur a préféré payer temps double ou triple plutôt que de rappeler ces travailleurs qui avaient 14 ou 15 ans d'ancienneté.

Cela n'est pas juste, et c'est ce qui explique l'exaspération des travailleurs de cette industrie à Thunder Bay.

Je songe encore à d'autres travailleurs qui se sont présentés à mon bureau ces deux ou trois derniers mois. Baldino Iello, avec qui j'assistais à une partie de hockey samedi soir à Thunder Bay a donné plus de 20 ans de sa vie à cette industrie et a fini par renoncer, dégoûté au point de ne plus pouvoir supporter la situation, surtout à cause de l'injustice, de la qualité de vie au travail, du traitement réservé à certaines personnes.

Voilà quelques problèmes d'ordre personnel dont j'ai dû m'occuper tout au long de l'été. Madame la Présidente, ce sont les objectifs cachés des employeurs qui ont donné lieu à cette exaspération et nous ont conduit à l'impasse dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Ce qu'il faut faire me paraît bien clair. J'espère que le commissaire industriel, M. Dahiher, a été demandé, que le ministre va le nommer sous peu, qu'il continuera, une fois la loi adoptée et longtemps après la conclusion d'un règlement avec le concours du médiateur-arbitre, à examiner ce qui se passe dans l'industrie céréalière, notamment à Thunder Bay: justice pour les travailleurs, équité entre les régions, prise en considération de l'apport de ceux qui ont donné de longues années de dur labeur à l'industrie céréalière.

J'espère, c'est d'ailleurs une suggestion que je fais au ministre, que le commissaire industriel qu'il nommera recevra un mandat assez large pour pouvoir faire enquête sur ces injustices commises contre des travailleurs de l'industrie céréalière à Thunder Bay depuis des années.

La difficulté, pour les travailleurs de l'industrie céréalière à Thunder Bay, c'est qu'ils étaient plus de 2 400 il y a cinq ans. Il n'y en a plus que 700 qui travaillent à temps plein aujourd'hui.

Sur ces 700 personnes, madame la Présidente, il y en a habituellement 200 ou 300 qui travaillent à temps partiel. En cinq ans, cette industrie est donc passée de 2 500 à moins de 700 employés. Voilà l'essentiel. Voilà la vraie raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, en train d'adopter un projet de loi de retour au travail pour assurer le transport du grain.

Permettez-moi de dire aussi, madame la Présidente, que les manutentionnaires de grain de Thunder Bay sympathisent avec les agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba et je vais vous dire brièvement pourquoi. J'espère que les agriculteurs de la Saskatchewan et du Manitoba n'en voudront pas aux manutentionnaires de grains de Thunder Bay parce qu'ils font face au même dilemme. Ils connaissent les mêmes difficultés.

Le prix du blé n'est pas aussi élevé qu'il devrait l'être, les salaires non plus. Cela m'amène à parler des questions qu'il est si important, à mon avis, de soumettre à la Chambre et aux Canadiens. Ce sont les problèmes fondamentaux que les sociétés ont refusé de négocier avec leurs employés même s'ils sont directement concernés, à cause de la disparition massive des emplois dans notre port. Nous essayons seulement d'amener un peu de stabilité dans ces domaines pour que ces travailleurs puissent planifier leurs dépenses et acheter ce dont ils ont besoin pour leurs maisons et leurs familles, ce qu'ils ne peuvent pas faire actuellement.

Ces questions—vous le savez—concernent les pensions et ce qu'on appelle la sécurité d'emploi. J'ai pris ces deux sujets qui sont au coeur de toute négociation, aujourd'hui et je les ai divisés en quatre éléments, avec l'aide de mes collègues de Thunder Bay. Je vais expliquer brièvement en quoi consistent ces quatre éléments.

Une demande du syndicat porte sur ce qu'on appelle les années de service décomptées. En raison de la longueur des mises à pied qui durent jusqu'à 18 mois, dans certains cas, quand un employé qui a travaillé pendant des années dans la manutention du grain à Thunder Bay vient à prendre sa retraite, il peut avoir 35 ans d'ancienneté mais seulement 22 ans de service décomptés, parce c'est le temps qu'il a vraiment travaillé. Tout ce que les employés demandent, c'est de pouvoir verser régulièrement leurs cotisations à leur régime de pension. Ils ne veulent rien obtenir gratuitement. Ils veulent pouvoir verser une cotisation volontaire à leur régime de pension quand ils ne travaillent pas, pour avoir le même nombre d'années de service décompées que d'années d'ancienneté, quand ils prendront leur retraite.

Si vous comparez cette situation à celle de tout autre groupe, qu'il s'agisse des mineurs, des travailleurs de l'automobile, ou des fabricants de pneus ou des fonctionnaires, lorsque vous prenez votre retraite après 30 années de service, vous comptez normalement 30 années ouvrant droit à la pension. C'est ce qui a été refusé aux employés de l'industrie des céréales à Thunder Bay, et c'est tout ce qu'ils demandent. C'est aussi simple que cela.

L'autre point qui n'a pas été discuté est celui de l'âge de la retraite, qu'on voudrait fixer à 55 ans afin d'assurer un certain équilibre au sein de ce groupe de travailleurs, de sorte que ceux qui comptent le plus d'ancienneté puissent prendre leur retraite et être remplacés par des jeunes.

À l'heure actuelle, l'âge de la retraite est à 58 ans. Je pense que le chiffre utilisé est 85, soit l'âge de la personne, plus le nombre d'années de service. Si le total est égal à 85, le travailleur peut prendre sa retraite. Le syndicat veut que l'âge de la retraite soit ramené à 55 ans. Le point qui ne pouvait être négocié, ou plutôt que la compagnie refusait de négocier, est celui de la différence entre 55 et 58 ans. Tous ceux d'entre nous qui ont participé à des séances de négociation savent que les deux parties arrivent à la table avec leur position respective, mais que si elles s'asseoient et ne cessent pas de négocier, elles vont en arriver à une forme ou une autre de règlement. On ne peut en arriver à une entente si on ne s'assoie pas à la table pour négocier. L'écart n'est pas si grand entre une retraite à 55 ou à 58 ans. Je pense que cette question est un faux problème qui a abouti au dilemme actuel en raison de l'intransigeance de la compagnie qui a refusé de négocier relativement à ces questions.

• (1640)

L'autre point, madame la Présidente—et je sais que vous allez penser qu'il s'agit d'une question banale—est celui des avantages accordés à un employé au moment de la retraite. Après avoir travaillé toutes ces années et atteint le chiffre-repère de 85, le travailleur dans l'industrie des céréales peut continuer à participer à son régime d'assurance-médicaments, à condition d'être prêt à verser 81 $ par mois.

Pendant toute la durée de son emploi, le travailleur participait à un régime d'assurance dentaire. C'est là le noeud du problème. Au moment où il approche de la retraite et décide de prendre celle-ci, il ne peut plus bénéficier de ce régime, ni y participer après la retraite. C'est tout simplement injuste.

Lorsqu'une personne est à l'emploi d'une entreprise, elle s'attend à participer à un régime d'assurance médicaments et à un régime d'assurance dentaire, tout en bénéficiant d'autres avantages. Je lisais hier un article dans *The Globe and Mail* au sujet d'une de nos sociétés d'État, la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, qui est l'un des réseaux ferroviaires les moins compétitifs en Amérique du Nord, selon une étude menée par son propre service de comptabilité. Je vous invite à comparer les avantages des employés de cette société à ceux des travailleurs dans les silos à céréales de Thunder Bay.

La «protection du revenu» est l'autre élément qui a empêché les parties d'en arriver à un règlement ou même de négocier. La sécurité d'emploi n'existe guère lorsqu'on parle de protection du revenu. Je ne voudrais pas que cela soit mal interprété. Ce n'est pas l'indexation

telle que nous la connaissons ni telle que je la conçois. Je ne parle pas du régime de pensions du gouvernement.

Les régimes de pensions du gouvernement sont indexés selon l'inflation je crois. Chez les enseignants, on indexe le régime de pensions pour compenser la hausse du coût de la vie. Or, les employés des élévateurs de Thunder Bay n'ont jamais bénéficié d'une mesure d'indexation de leur régime de pensions.

Jusqu'en 1984, l'entreprise rencontrait le syndicat à la fin de l'année pour discuter d'indexation. On s'entendait sur un montant qui venait s'ajouter à la pension au départ de l'employé. Ce montant était inférieur au taux d'inflation, mais il permettait à l'employé qui avait travaillé pendant de nombreuses années pour l'élévateur de vivre une vie décente.

En 1984, l'entreprise a mis fin à cette pratique. Dorénavant, elle ne voulait plus entendre parler que de protection du revenu dans le cadre du processus de négociation collective annuelle.

En 1988, l'employeur a refusé de faire porter la négociation sur la protection du revenu, si bien que les pensions de 1984 n'ayant bénéficié d'aucune augmentation sont identiques à celles en vigueur en 1991.

Le syndicat souhaitait uniquement une certaine forme de protection du revenu et disait: «Examinez notre régime de pensions. Nous n'espérons pas l'indexation. Nous ne demandons pas la lune. Nous voulons simplement que vous teniez compte un peu de l'augmentation du coût de la vie. Essayez de trouver un moyen de nous indemniser.» Voilà à quoi cela se résumait. Pour moi, ce n'est pas ce qui s'appelle protéger les emplois.

Telles sont les questions débattues. Elles sont au nombre de quatre: la reconnaissance des années de service, l'abaissement de l'âge de la retraite à 55 ans, des prestations minimales de retraite et la protection du revenu. Ce sont ces quatre questions uniquement qui ont provoqué l'arrêt du mouvement des céréales dans le port de Thunder Bay principalement parce que les compagnies n'ont pas voulu négocier.

Celles-ci ont adopté comme position que si les travailleurs parlaient des pensions, elles n'allaient pas discuter. Ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste envers les travailleurs et le système de négociation collective auquel nous tenons dans notre pays.

C'est pourquoi j'ai autant de sympathie pour les travailleurs de Thunder Bay, que je représente. Je sais que, normalement, mon parti n'est pas en faveur des lois de retour au travail comme nous en avons vu à la Chambre. Toutefois, comme les employeurs ont réfusé de négocier, j'estime, à l'instar de mes collègues sans doute, que les employés pourront enfin se faire entendre grâce à l'aide du médiateur-arbitre qui sera nommé dès l'adoption de ce projet de loi. Ce qui, dans une certaine mesure, rendra justice aux employés du secteur de la manutention du grain de Thunder Bay.

J'espère que c'est l'essence même de ce que nous faisons pour eux aujourd'hui.

[*Français*]

Mme le vice-président: Avant d'accorder la parole à l'honorable député, conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Don Valley-Est—Le développement régional; l'honorable député de Trinity-Spadina—Le Timor oriental; l'honorable député de Timmins-Chapleau—La Fonction publique; l'honorable député de Broadview-Greenwood—L'économie; et l'honorable député de Northumberland—La pauvreté.

[*Traduction*]

M. Murphy: Madame la Présidente, le projet de loi est en troisième lecture. Nous aimerions présenter un autre intervenant. Cependant, si la Chambre veut bien consentir à oublier l'heure jusqu'à ce qu'il ait terminé, nous lui en saurions gré. Je ne crois pas que cela crée des difficultés, mais comme il est presque 16 h 45, si le député pouvait avoir le temps de présenter son discours, nous nous estimerions satisfaits et permettrions alors la mise aux voix.

M. Danis: Madame la Présidente, j'accepte volontiers la suggestion du député de Churchill. Après le discours du député de Thunder Bay—Atikokan, soit à environ 17 h 05, nous pourrons passer à la mise aux voix du projet de loi en troisième lecture.

M. Nault: Nous sommes d'accord.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la présidente, je remercie le ministre de bien vouloir préciser les quelques minutes qui me sont réservées.

Le présent débat est historique, en fait, pour la ville de Thunder Bay et pour le port de Thunder Bay, car c'est la première fois en 25 ans, à ma connaissance, que la Chambre juge nécessaire d'adopter une loi pour forcer les travailleurs ou la société à reprendre le travail au port de Thunder Bay. La menace d'une loi a déjà permis dans le passé d'obliger les parties à revenir à la table de négociation. Cette fois-ci, était donné que le nouveau calendrier parlementaire prévoit que la Chambre ne siège pas la semaine prochaine, on n'a pas réussi à faire jouer ce genre de pression susceptible de faire aboutir les négociations. Je le regrette.

Je déplore aussi la façon avec laquelle les travailleurs de Thunder Bay ont été la cible des attaques verbales de députés de la Chambre, de ministres de la Couronne et de représentants de certains groupes des Prairies. Je tiens à prendre le temps ici de détruire le mythe voulant que cette grève, ce geste posé par le syndicat des manutentionnaires de grain à Thunder Bay, ait ajouté aux épreuves des agriculteurs de l'ouest du Canada.

On a pu lire à la une des journaux et on a entendu à la radio et à la télévision que des millions de dollars étaient perdus chaque jour à cause de la grève en cours à Thunder Bay. On suppose que c'est parce que le grain n'a pu être livré et que, par conséquent, l'argent n'est pas entré dans le système. Comme les élévateurs des Prairies sont pleins, nous savons certes que les agriculteurs ne peuvent livrer leur grain et partant, être payés. J'en conviens. Toutefois, au niveau du secteur industriel et du pays, comme deux navires ont atteint le Saint-Laurent le 4 octobre, suivis de trois autres le 7 octobre, transportant au total 128 000 tonnes de céréales, il faut supposer que ce grain a été livré à notre client. Madame la Présidente, cela me porte à croire qu'il n'y a eu aucune perte de ventes et aucune incapacité de fournir des céréales aux clients. Bien honnêtement, même si la rumeur de cette vente de 400 millions de dollars à l'Union soviétique était confirmée aujourd'hui ou demain, ces navires ne seront pas à Baie-Comeau, Port-Cartier ou Québec demain matin à attendre d'embarquer leur chargement. Mais même si c'était le cas, en présumant que le million de tonnes qui est entreposé dans ces élévateurs en aval constitue la sorte de céréales appropriée, l'Union soviétique pourrait en charger un peu. Ainsi, nous n'avons pas perdu les ventes actuelles et nous n'avons aucunement nui à nos clients. Assurément, certains clients voudront peut-être attendre de voir combien de temps il faudra pour régler le conflit, mais ils n'ont qu'à regarder le passé pour se rendre compte que, dans des situations comme celle-ci, où il y a beaucoup de céréales à acheminer, il ne faut que quelques semaines pour le faire.

• (1650)

L'autre chose que les gens doivent savoir, c'est que Thunder Bay a une capacité remarquable de remonter la pente. Seulement 1 500 à 2 000 wagons par semaine devaient venir des Prairies pour se rendre jusqu'à Thunder Bay. Nous pouvons en recevoir 6 000 par semaine sans aucun problème et nous avons déjà pu en accueillir bien plus. Nous pourrions donc nous remettre très rapidement. Si ce projet de loi reçoit la sanction royale demain, il est fort concevable que les manutentionnaires de céréales et les exploitants d'élévateurs pourront retourner au travail samedi. Les 5 000 wagons que la Commission canadienne du blé a fait remplir et qui se trouvent sur la voie ferrée, quelque part entre le Manitoba, la Saskatchewan et Thunder Bay, s'il n'y en a pas un grand nombre rangés à Thunder Bay, seront très rapidement déversés dans les élévateurs. Ensuite, les quelque 16 navires qui mouillent dans le port seront rapidement chargés et fileront en aval vers les élévateurs de transbordement.

Nous pouvons donc nous remettre sur pied. Mais si le gouvernement croyait que cette grève causait réellement du tort aux agriculteurs, il n'avait pas à faire adopter une loi de retour au travail. Il lui serait très facile de se rendre à chaque ferme, là où les silos de collecte sont pleins, mais il n'a pas voulu remplir tous les wagons à céréales—et je comprends pourquoi il recherche une certaine marge de manoeuvre—et il a décidé de n'utiliser pour le stockage que 5 000 wagons sur une flotte de 26 000; on sait qu'il aurait pu affecter 5 000 autres wagons au stockage pour faire de la place dans les silos de collecte, de sorte que les agriculteurs auraient pu apporter leurs céréales de la ferme aux silos et recevoir un paiement.

Or, il a même décidé de refuser cette solution. Le gouvernement aurait pu faire une exception, vérifier à la ferme, déterminer la quantité de céréales en stockage et verser un paiement en se fondant sur une vente préalable des céréales en stockage, de sorte que l'agriculteur aurait eu à sa disposition l'encaisse nécessaire.

Le gouvernement n'a rien fait de cela. Il n'a même pas essayé de trouver un moyen quelconque pour faire sortir les céréales de la ferme. Il aurait pu aussi, dès la semaine prochaine—et c'est à regret que je le déclare—, entreprendre le transport des céréales du Manitoba et d'une partie de la Saskatchewan vers Vancouver. Il aurait également pu expédier des céréales des Prairies par chemin de fer plus loin que Thunder Bay et jusqu'à Québec, par le

biais du programme d'exportation par chemin de fer en hiver, même si nous sommes en automne. Toutes ces solutions lui étaient possibles, s'il avait vraiment voulu aider les agriculteurs. Évidemment, s'il n'avait pas été question d'élections en Saskatchewan et si la communauté agricole n'avait pas été aux prises avec une crise terrible qu'il lui faut 1,3 milliard de dollars simplement pour survivre, on aurait peut-être procédé autrement.

Avec regret, je déclare que ce gouvernement se moque de la vie des Canadiens des Prairies et de ceux du port de Thunder Bay.

Justement, je voudrais parler du port un moment, madame la Présidente.

Selon le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, le ministre d'État chargé des céréales a déclaré ce qui suit: «Nous ne resterons pas là à constater la fermeture d'un port qui représente un élément capital pour la vente de nos céréales à l'un de nos plus importants clients.» Il aurait fait cette déclaration au cours d'un grand rassemblement à l'assemblée législative du Manitoba.

Regardons ce qui est arrivé au port de Thunder Bay depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Tout d'abord, je tiens à préciser qu'il n'a rien à voir avec la cause initiale. En effet, son prédécesseur, le gouvernement libéral, avait adopté en 1983 ce qui est maintenant la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, abolissant ainsi le tarif du Nid-de-Corbeau. Cette loi prévoyait un incitatif financier à expédier le plus de céréales possible vers la côte ouest aux dépens du port de Thunder Bay.

Nous savons que le nombre de manutentionnaires de céréales à Thunder Bay, qui était de 1 700 en 1984, n'est plus que de 700 aujourd'hui. Ce sont 1000 emplois syndiqués bien rémunérés qui ont été perdus dans la région de Thunder Bay.

Nous avons eu également des pertes d'emplois connexes dans le secteur ferroviaire. Nous avons vu notre flotte des Grands Lacs réduite de moitié. Madame la Présidente, je peux vous dire, aujourd'hui, que si nous avions une de ces récoltes miracles dont nous rêvons toujours, nous ne serions pas en mesure de la faire parvenir à nos clients, à supposer que nous en ayons. Nous n'avons plus la capacité de manutentionner 19 millions de tonnes par an au port de Thunder Bay. C'est devenu impossible en raison du mauvais état du port et de la voie maritime Grand Lacs—Saint-Laurent.

J'ai dit au début que c'étaient des lois libérales qui étaient à l'origine de cette situation, mais ce gouvernement est au pouvoir depuis 1984. En sept ans il y a eu beaucoup de belles paroles, mais pas d'action.

Je reviens d'une conférence de deux jours, à Winnipeg, sur la direction du mouvement des grains et la façon dont la Loi sur le transport du grain de l'Ouest est structurée en ce qui concerne le paiement aux chemins de fer ou aux producteurs. Je peux vous dire, madame la Présidente, que la frustration est grande et qu'il est temps d'agir pour rétablir un peu l'équilibre.

Si le ministre responsable des céréales est sincère lorsqu'il parle de l'importance du port de Thunder Bay, alors il est temps que le gouvernement s'active et fasse en sorte que ce port ait un rôle permanent dans le transport des produits céréaliers des Prairies destinés à l'exportation, particulièrement vers l'Union soviétique. La majorité du grain à destination de l'Union soviétique transite par Thunder Bay. Une petite partie est expédiée de Churchill et c'est là aussi une question qu'il faut considérer si l'on veut donner une certaine permanence et une certaine stabilité à la communauté céréalière.

On vous a dit, madame la Présidente, que les questions qui avaient précipité la grève étaient les pensions et la sécurité d'emploi. Je ne vais pas entrer dans les détails ni dans les aspects techniques. Je veux vous parler de l'aspect humain de la question. Il faut se mettre à la place des travailleurs du port de Thunder Bay. En effet, 1 000 de leurs collègues ont perdu leur emploi. Des gens avec lesquels ils ont travaillé pendant 15 ou 20 ans sont sans emploi depuis un an ou un an et demi, des familles perdent leur maison et des gens se séparent faute d'emploi et d'argent. On peut comprendre alors l'importance qu'ils attachent à la sécurité d'emploi.

Nous avons connu une très mauvaise année. En effet, une papeterie a fermé complètement ses portes, ce qui a entraîné la suppression permanente de plus de 400 emplois et une autre usine de papier a réduit ses effectifs et licencié plus de 400 personnes; en outre, l'avenir de la Société de développement du transport urbain est incertain et heureusement que le gouvernement provincial est intervenu pour administrer l'entreprise jusqu'à ce que Lavalin puisse trouver un acheteur, afin que nous puissions maintenir à Thunder Bay une usine de fabrication

de wagons de métro. Comme nous l'avons appris la semaine dernière, notre chantier naval est condamné à cause du manque de commandes pour la plupart des chantiers navals du pays.

La grève n'a pas été une très bonne chose. Je ne blâme pas le syndicat. En effet, dès le début j'ai constaté que les sociétés intéressées ne souhaitaient rien d'autre que de forcer leurs travailleurs à déclencher une grève.

• (1700)

Je vais vous donner un exemple. Le vendredi où les membres de l'Alliance de la Fonction publique ont à nouveau dressé des piquets de grève à Thunder Bay, les inspecteurs et les peseurs ont été parmi les premiers à retourner au travail.

Je tiens à vous dire que la convention collective des manutentionnaires céréaliers prévoit qu'ils ont le droit de refuser de franchir un piquet de grève. Ainsi, au cours de la première phase de la grève de l'Alliance de la Fonction publique, ils s'en sont abstenus, mais une des sociétés—j'ignore laquelle—a eu le culot, le lundi suivant la reprise de la grève par les membres de l'alliance, de rappeler au travail plus de 100 manutentionnaires céréaliers.

On leur a ainsi fait perdre leurs prestations d'assurance-chômage. La société devait savoir que ces gens n'auraient plus droit à des prestations, mais ne pourraient travailler, car il leur était impossible de traverser les piquets de grève et ils allaient refuser de le faire.

Ce n'est pas négocier de façon loyale. Ce n'est pas créer un climat propice à des négociations utiles. Les sociétés elles-mêmes doivent accepter la situation qu'elles ont créée, le scénario qui a amené le syndicat des manutentionnaires céréaliers à déclencher la grève.

Je ne ferai encore que quelques observations, car je constate que le temps file. Je tiens à préciser que mes collègues et moi dans cette Chambre nous nous opposerons à l'adoption de cette loi. Nous voterons contre cette loi parce que nous ne croyons pas que la négociation collective devrait être détruite de cette façon.

Je tiens également à préciser que si nous acceptons que cette loi soit adoptée à la Chambre aujourd'hui et qu'elle passe par toutes le étapes législatives aujourd'hui, c'est que nous reconnaissons qu'il ne servirait strictement à rien d'aller plus loin puisque les négociations ont échoué.

Madame la Présidente, permettez-moi de vous laisser sur la réflexion suivante: agirions-nous ainsi aujourd'hui si la Chambre siégeait la semaine prochaine? Je ne le crois pas. Je m'interroge encore une fois sur nos priorités quand nous traitons de ces questions et d'autres.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 45*)

POUR

Députés

Anawak	Andre
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bellemare	Berger
Bertrand	Blenkarn
Bosley	Boudria
Bourgault	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Charest	Chrétien
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Comuzzi
Cooper	Corbeil
Corbett	Crosby (Halifax West)
Danis	DeBlois
de Cotret	Dick
Dingwall	Domm
Dorin	Duplessis
Fee	Ferland
Flis	Foster
Gagliano	Gauthier
Guilbault	Halliday
Harb	Harvard
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Hopkins	Horning
Hudon	Jacques
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Kempling	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kindy	Koury
Langlois	Lapierre
Larrivée	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	Loiselle
Lopez	MacDougall (Timiskaming)
MacLellan	Malone
Marchi	Marin
Marleau	Mayer
McCreath	McGuire
McKnight	Merrithew
Milliken	Mills
Monteith	Moore
Nault	Nunziata
Oberle	Pagtakhan

Parent
Phinney
Pronovost
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Stevenson
Thacker
Thorkelson
Valcourt
Winegard—109

Peterson
Pickard
Redway
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Sparrow
Stewart
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Vézina

CONTRE

Députés

Angus
Blackburn (Brant)
Heap
McCurdy
Samson—9

Black
Blaikie
Langdon (Essex—Windsor)
Murphy

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Finestone

Clancy
Greene

• (1740)

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, j'ai une motion à présenter. J'aimerais savoir si la Chambre donne son consentement unanime à la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement et les pratiques courantes de la Chambre, le vendredi 11 octobre 1991, la Chambre suspende ses travaux à l'heure de l'ajournement jusqu'à nouvelle convocation de la Présidence dans le seul but de recevoir un message du Sénat concernant la sanction royale d'un projet de loi inscrit au nom du ministre du Travail, intitulé: «Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains de Thunder Bay, en Ontario», à moins que ledit projet de loi ne reçoive la sanction royale plus tôt ce jour-là.»

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉTABLISSEMENT DU REVENU MOYEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 3 octobre 1991, de la motion de M. Althouse: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

Mme le vice-président: L'honorable députée d'Argenteuil—Papineau avait encore deux minutes à sa disposition. Considère-t-elle les utiliser?

La parole est à l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau.

Mme Bourgault: Madame la Présidente, j'avais deux minutes à ma disposition concernant quoi exactement?

Mme le vice-président: Je suis désolée qu'avec tout le brouhaha et le tintamarre qu'on pouvait entendre à la Chambre, l'honorable députée n'ait pas compris de quoi il s'agissait.

Nous sommes à la suite du débat sur la motion de M. Althouse. L'honorable députée était la dernière qui avait la parole lorsque nous avons discuté de cette motion. Elle dispose de ces deux minutes, mais si elle ne désire pas les utiliser, nous allons reprendre le débat.

L'honorable député de Mackenzie invoque le Règlement?

[*Traduction*]

M. Althouse: Madame la Présidente, nous en avons discuté et, à moins que certains députés ne soient pressés de se prononcer là-dessus, je proposerais que le vote soit reporté jusqu'au mercredi suivant la reprise des travaux.

M. Dorin: Madame la Présidente, j'allais faire quelques observations sur cette question parce que j'en connais un peu l'historique. L'un des points que je voulais signaler, c'est que le député qui a trouvé le moyen de se pointer jusqu'ici après le vote, un vote pour aider les agriculteurs de la Saskatchewan à faire transporter leurs céréales, est celui-là même qui prétend maintenant

qu'on devrait aider des gens, qui ont fait beaucoup d'argent certaines années, à payer leurs impôts.

Mme le vice-président: Il me faut arrêter le député d'Edmonton-Nord-Ouest. Comme il nous reste 45 minutes à l'étude de ce projet de loi, il est donc possible de poursuivre jusqu'à 18 heures. Si le député désire prendre la parole pour discuter de ce projet de loi, il dispose de 10 minutes pour ce faire, et nous verrons ensuite quelles sont les intentions de la Chambre.

Ce que le député voulait faire en somme, c'était d'invoquer le Règlement et de commencer ensuite le débat. Je ne pouvais donc pas le permettre. Si tel est son désir, la parole est au député d'Edmonton-Nord-Ouest. . .

M. Dorin: Sur un rappel au Règlement, madame la Présidente. J'allais prendre part au débat. C'est un peu mêlant. Je pensais que le débat se poursuivrait. Pour tenter de régler le problème, je me permets de signaler sur un rappel au Règlement que j'allais prendre l'initiative de proposer au député de retirer sa motion. Ainsi, il n'y aurait pas de vote et la question pourrait être renvoyée au Comité des finances. J'allais proposer que nous nous penchions de nouveau sur la question d'ici à Noël.

Je peux cependant retirer ma proposition si nous ne prévoyons pas avoir cette possibilité. J'allais faire cette proposition, qui impliquait qu'il n'y aurait pas de vote. Je n'ai pas pu rencontrer le député pour lui demander si cela lui semblait acceptable.

Mme le vice-président: La première personne à avoir demandé la parole à ce sujet est le député de Kingston et les Îles. A-t-il terminé son intervention?

M. Milliken: Oui.

M. Blaikie: Madame la Présidente, on a discuté d'au moins deux options: la première était la possibilité de référer la question à un comité, comme le député vient de le dire; l'autre était de demander le consentement unanime de la Chambre pour qu'un vote soit tenu, mais il faut alors reporter ce vote au mercredi 23 octobre. C'est celle qui semble préférable au député qui présente la motion dont nous sommes saisis maintenant, et c'est la raison pour laquelle il a pris la parole pour le proposer. Si le député veut d'abord parler du projet de loi, nous pouvons peut-être nous entendre pour lui laisser la parole et demander ensuite la permission de reporter le vote au mercredi 23 octobre.

• (1750)

M. Milliken: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les trois partis et je crois qu'il a été entendu de reporter le vote.

Le député de Winnipeg-Transcona a proposé de laisser le député parler pendant 10 minutes. Il restera encore quelques minutes aujourd'hui. Nous pourrions convenir qu'un vote a été demandé et qu'il est reporté à mercredi, à la reprise.

Je crois savoir qu'il y a eu des discussions avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre et que cette solution est jugée acceptable. On ne m'a rien dit contre. Si le député veut bien prendre la parole comme l'a suggéré le député de Winnipeg Transcona, nous pourrions l'écouter puis conclure.

Mme le vice-président: Je suis disposée à accorder la parole au député d'Edmonton-Nord-Ouest. S'il y a eu entente qui prête à interprétation, peut-être des députés pourraient-ils se retirer derrière les rideaux et mettre les choses au point pendant le discours du député.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, cette solution me paraît acceptable. Je ne parlerai sans doute que quelques minutes, et nous pourrons ensuite en venir à un accord et régler la question. Je n'empêcherai pas le report du vote, surtout si c'est ce qui a été entendu. Je n'ai pas vraiment compris quelle était la situation. Avec un peu de chance, elle aura été résolue quand j'aurai fini de parler.

Je voulais parler brièvement des difficultés que soulève la proposition du député, soit la formule d'étalement du revenu sur cinq ans pour les agriculteurs. Avec cette formule, un producteur pourrait une année avoir un revenu important, par exemple 50 000 $ ou 100 000 $, et, sous prétexte qu'il a perdu de l'argent l'année précédente, ne pas payer un sou d'impôt. Les statistiques fiscales montreront donc que certaines personnes dont le revenu était de 50 000 $ ou 100 000 $ n'ont pas payé d'impôt.

J'aimerais que nous nous reportions à un débat sur l'impôt minimum qui s'est déroulé ici même il y a cinq ou six ans. Les députés ne sont pas sans se rappeler que d'après la liste des emplois occupés par les déclarants, établie en fonction de la principale source de revenu, les agriculteurs, les pêcheurs et les propriétaires de petites entreprises constituaient les pricipaux groupes de personnes au revenu élevé qui ne payaient pas d'impôt.

Il me paraît étrange que le parti qui présente cette proposition est celui-là même qui insistait tant pour établir un impôt minimum afin que les personnes ayant des revenus élevés ne se dérobent pas à l'impôt. Nous ne tenons pas à reproduire une situation que le gouvernement a tenté d'éliminer en supprimant ce genre d'échappatoires fiscales.

Voilà une chose qui me paraît bizarre. Cependant, je voudrais aussi dire que l'une des choses que nous avons fait au comité des finances, c'est créer un sous-comité présidé par M. Soetens, le député d'Ontario, et nous invitons les députés ainsi que d'autres membres du public à nous soumettre leurs idées pour que nous les étudions. Nous les soumettrons à un examen préliminaire.

Si nous estimons qu'elles présentent un certain intérêt, nous inviterons alors la personne ou le groupe en question à venir nous présenter tous leurs arguments et nous inviterons probablement aussi des gens qui ont peut-être des points de vue différents. À la fin de la journée, si nous pouvons prendre une décision, nous la communiquerons au ministre des Finances dans un rapport déposé à la Chambre ou quelque autre moyen.

Nous voudrions faire cette démarche assez tôt cet automne et l'année prochaine pour qu'il connaisse notre décision avant de présenter le budget aux environs de février.

Je voulais simplement expliquer que cette façon de procéder est offerte à tous les députés et à tout le monde. Le député pourrait s'en prévaloir pour peser le pour et le contre de sa motion et pour décider si elle mérite ou non un appui supplémentaire au lieu de se contenter de la mettre aux voix aujourd'hui et la semaine prochaine sans plus.

Mme le vice-président: Dois-je comprendre que le député en fait la proposition ou s'agissait-il simplement d'une suggestion?

M. Dorin: Madame la Présidente, je faisais seulement une suggestion à l'auteur de la motion. Libre à lui de décider s'il veut la retirer et en renvoyer l'objet pour étude à un comité, ou tenir le vote qui aura lieu aujourd'hui ou la semaine prochaine.

Mme le vice-président: Je voulais être certaine d'avoir bien compris le député. Si la motion visait le retrait de la motion à l'étude, il faudrait évidemment le consentement du député qui a présenté cette motion. Autrement, la motion est réputée avoir été retirée.

La seule personne qui a le droit de prendre la parole au sujet de cette motion à ce stade-ci du débat est le député de Mackenzie.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Nous n'avons rien à y perdre, madame la Présidente. Je voudrais mettre très brièvement fin au débat en disant qu'on a exposé très clairement les éléments de la motion pendant le peu de temps qu'a duré le débat. Cette motion permettrait à certains contribuables, dont le revenu fluctue beaucoup d'une année à l'autre, agriculteurs et pêcheurs surtout, mais aussi auteurs, pigistes et ainsi de suite, d'étaler leurs gains. Cela inciterait le gouvernement à présenter à nouveau cette mesure législative qui est encore en vigueur, madame la Présidente. Il n'y aurait pas d'interruption dans l'application des règles du régime fiscal, car la dernière de ces années est encore à venir—nous en sommes presque à la fin de la toute dernière année.

Je veux simplement le faire remarquer, et faire remarquer également que je reconnais les options qui s'offrent à moi, soit demander un vote, ce que je préférerais, lequel serait reporté au mercredi soir après notre retour à la Chambre, soit demander le renvoi de la motion au nouveau sous-comité. D'après mon expérience pour d'autres motions, la Chambre généralement encline à les adopter. Je suppose qu'il n'en irait pas autrement en l'occurrence, et que la motion ainsi adoptée se retrouverait par la suite dans un projet de loi présenté par le gouvernement. Si la Chambre décide ce soir de procéder ainsi, nous pourrons voter en faveur de la motion le mercredi qui suivra notre retour pour la reprise des travaux parlementaires, le 23 octobre.

M. Blaikie: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Après avoir entendu le député qui vient de parler, je me demande si la Chamdre me permettra de proposer que, conformément aux discussions qui ont déjà eu lieu, le vote sur la motion nº 81, au nom du député de Mackenzie, soit reporté au mercredi 23 octobre prochain.

M. Hawkes: Madame la Présidente, je pense qu'il y a quelque chose qui manque. Il faut indiquer l'heure. Si cela devait avoir lieu après les initiatives ministérielles, ce serait le 23 octobre, à 19 heures.

J'avais une autre question, madame la Présidente. Est-ce que la motion du député prévue pour le 23 octobre est une initiative parlementaire qui peut être mise aux voix? Dans l'affirmative, il convient de la mettre aux voix à 20 heures, après les initiatives parlementaires ce jour-là.

• (1800)

M. Blaikie: Madame la Présidente, la motion est là, devant vous.

Comme l'a mentionné le whip du gouvernement, on pourrait ajouter «au mercredi 23 octobre, à 19 heures». C'est une modification qui convient à tous et la Chambre pourrait mettre la question aux voix.

Mme le vice-président: Si je comprends bien, par consentement unanime, la question est mise aux voix d'office et le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté au mercredi 23 octobre 1991, à 19 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il en est ainsi ordonné.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, avez-vous un manteau de fourrure?

Ne répondez pas, madame la Présidente, car c'est une question controversée de nos jours. Les défenseurs des droits des animaux, par exemple, ont de légitimes préoccupations au sujet du piégeage humanitaire, mais la plupart d'entre nous continuons à manger de la viande et à porter des chaussures en cuir.

Ce n'est vraiment pas à cause des inquiétudes des défenseurs des droits des animaux que les fabricants de manteaux de fourrure sont en difficulté. Au Canada, bon nombre de ces fabricants sont d'origine grecque. Et bon nombre vivent dans ma circonscription.

Les Papadopoulos, les Zaphiropoulos et les Frangos sont toutes des familles qui s'occupent de production et de fabrication de manteaux de fourrure au Canada depuis des années.

Il y a quatre ans, les défenseurs des droits des animaux étaient nombreux, mais le secteur de la fabrication de manteaux de fourrure était florissant. En fait, les Canadiens d'origine grecque qui possédaient et exploitaient ces types d'entreprise dans le Grand Toronto m'ont fait des instances, de même qu'au ministre de l'Immigration, pour faire venir d'autres ouvriers qualifiés pour les aider.

Leurs affaires étaient florissantes; ils avaient même besoin d'autres ouvriers qualifiés. Aujourd'hui, ils ont de graves difficultés et bon nombre sont en train de voir les efforts de toute une vie s'envoler en fumée. D'autres entreprises sont sur le point de disparaître complètement et, avec elles, des milliers d'emplois spécialisés et bien rémunérés.

L'industrie des manteaux de fourrure n'est qu'un exemple parmi d'autres des problèmes actuels de l'industrie dans le sud de l'Ontario et la région de Toronto.

Depuis 1989, quelque 47 usines industrielles du Grand Toronto ont fermé leurs portes pour de bon. Le taux de chômage de l'agglomération urbaine de Toronto est maintenant supérieur à la moyenne nationale. Il est de l'ordre de 10,8 p. 100 alors qu'il y a un an seulement, il était de 4,7 p. 100.

Sur les 85 000 personnes qui touchent maintenant de l'aide sociale dans l'agglomération torontoise, quelque 65 000 seraient aptes à travailler s'il y avait des emplois pour elles. À l'heure actuelle, il y a environ 127 000 résidants du Grand Toronto qui touchent des prestations d'assurance-chômage.

Cette situation est pratiquement la pire qui ait existé à Toronto depuis la grande crise des années 1930. Au début des années 1980, nous avons connu une récession plus grave pour le Canada dans son ensemble, mais non pour l'agglomération torontoise.

Celle-ci est maintenant touchée, et très durement, par le ralentissement économique. Madame la Présidente, comme vous le savez, des programmes sont en place pour aider la région de l'Atlantique, celle de l'Ouest, le Québec et le nord de l'Ontario.

Toutefois, il n'y a pas de programmes semblables pour le sud de l'Ontario, parce que cette région et l'agglomération urbaine de Toronto ont toujours été considérées privilégiées. C'était peut-être le cas naguère, mais ce ne l'est certainement pas maintenant.

Les libéraux et notre propre gouvernement appliquent depuis des années une politique qui n'a guère à offrir au sud de l'Ontario. Madame la Présidente, le sud de l'Ontario et le Grand Toronto ont maintenant besoin d'aide et je demande au ministre ce qu'il compte faire à cet égard.

M. Charles Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Je voudrais donner à mon collègue l'assurance que, en dépit de ce qu'il vient de dire, le gouvernement fédéral est très actif dans le sud de l'Ontario. Je lui signale qu'il existe déjà de nombreux programmes et mesures visant non seulement à empêcher le développement économique nuisible dans le sud de l'Ontario, mais aussi à jeter les bases d'une prospérité à long terme, dans le sud de cette province, et l'ensemble du territoire canadien.

Le gouvernement lancera prochainement un projet visant à assurer la prospérité et il proposera aux Canadiens une tribune où ils pourront, ensemble, faire des plans et se préparer à relever le défi de l'économie mondiale.

Le gouvernement s'est non seulement employé à jeter les bases d'une prospérité à long terme dans le sud de l'Ontario, mais il a aussi mis en oeuvre de nombreux projets dont cette partie du pays profite particulièrement. Ainsi, le programme de développement du marché des exportations aide les entreprises ontariennes à exporter leurs produits chez nos voisins immédiats ainsi que dans les États du Sud et outre-mer.

Cette aide est très avantageuse pour les entreprises du sud de l'Ontario. Je voudrais aussi souligner qu'un nouveau programme, à l'intention de ceux qui exportent chez nos voisins immédiats, a aidé de nombreuses entreprises ontariennes à accéder aux marchés d'exportation. Ces mesures et d'autres programmes fédéraux, madame la Présidente, avec le concours des ministères et organismes fédéraux, aident beaucoup les entreprises du sud de l'Ontario.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre savent, et mon collègue a raison de le souligner, qu'il y a des problèmes dans le sud de l'Ontario, comme dans de nombreuses autres régions du Canada, du reste, mais le gouvernement fédéral s'est engagé à encourager l'économie de ces régions en prenant des mesures qui aideront leurs économies et leurs entreprises à se développer, à accéder aux marchés d'exportation et à créer des emplois.

LE TIMOR-ORIENTAL

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Merci, madame la Présidente. Le 18 septembre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré, en répondant à ma question, que le Canada considérait la souveraineté indonésienne sur Timor-Oriental comme un fait. Elle a ajouté que nous n'approuvions pas la façon dont ce territoire avait été annexé et que nous déplorions les pertes en vies humaines qu'elle avait entraînées.

Outre le fait que certaines de ces déclarations ne semblent pas concorder, je voudrais signaler d'autres faits qui vont à l'encontre de la déclaration de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Portugal est reconnu par les Nations Unies comme la puissance qui administre Timor-Oriental, et il a poursuivi le dialogue pour tenter de résoudre le problème que posent l'invasion et l'oppression indonésiennes. Il a récemment dépêché sur les lieux une délégation chargée de recueillir les faits et il enverra sous peu une délégation parlementaire, une fois prises les dispositions nécessaires.

Le Portugal a poursuivi l'Australie devant la Cour internationale de justice pour avoir conclu un traité avec l'Indonésie en vue de faire de la prospection pétrolière au large des côte du Timor oriental.

De plus, madame la Présidente, le 7 août dernier, Amnistie internationale a présenté un rapport de 37 pages au Comité spécial des Nations Unies sur la décolonisation dans lequel on lit ceci:

> De graves violations se sont encore produites, l'an dernier, dans le Timor oriental et s'ajoutent à la détention pour de courtes périodes, à la torture et aux mauvais traitements infligés à de prétendus adversaires politiques, dont beaucoup sont peut-être des objecteurs de conscience. On signale aussi continuellement des exécutions extrajudiciaires et on déplore des centaines de disparitions inexpliquées et l'incarcération d'au moins neuf partisans du Fretelin condamnés dans des procès considérés comme injustes par Amnistie internationale.

Même si le gouvernement indonésien a déclaré que les étrangers étaient libres de le visiter, il n'est pas étonnant qu'Amnistie internationale n'ait pas été autorisé à se rendre au Timor oriental. De plus, madame la Présidente, nous ne sommes pas, nous-mêmes, au-dessus de tout sans reproche.

• (1810)

Quand notre ambassadeur, M. Glen Shortliffe, a informé le gouvernement du Canada que l'invasion du Timor-Oriental était un fait accompli, il a également souligné que les entreprises canadiennes y gagneraient, en ce sens qu'elles jouiraient de meilleures relations commerciales

avec l'Indonésie. C'est exactement ce qui est arrivé, madame la Présidente; plus de 300 entreprises investissent en Indonésie, attirées par des richesses naturelles abondantes, des exonérations fiscales temporaires et une main-d'oeuvre opprimée qui gagne au plus 1 $US par jour.

De plus, le Canada a fourni au gouvernement d'Indonésie les armes dont il s'est servi pour poursuivre l'oppression du Timor-Oriental. En 1984, le Canada a aidé à organiser, en Indonésie, une vente d'armes à laquelle participaient huit armuriers canadiens. La liste des entreprises qui font des affaires en Indonésie et dans le Timor-Oriental est trop longue pour en faire l'énumération. Elle comprend néanmoins Air Canada, Alcan, la Banque de la Nouvelle-Écosse, Bell Aerospace, la Compagnie générale électrique du Canada, Hudson's Bay Oil and Gas, International Nickel, Westinghouse, Litton Systems—employeur bien connu pour ses convictions antisyndicales—et Levi Auto Parts Company.

Je demande donc instamment à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de refaire ses devoirs et de changer la politique du Canada qui consiste à appuyer l'agresseur, l'envahisseur et l'oppresseur de façon à aider le Portugal à faire libérer par des moyens pacifiques, par l'entremise des Nations Unies, le peuple opprimé du Timor-Oriental.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, le député sait que le Timor oriental n'a jamais été un territoire indépendant ou autonome. Donc, le Canada considère la souveraineté de l'Indonésie sur le Timor oriental comme un fait. Évidemment, le Canada n'accepte pas la façon dont l'intégration s'est faite et déplore le fait qu'il y ait eu des pertes de vie. Lors de la réunion de la Commission des droits de la personne des Nations Unies, qui a eu lieu en février cette année à Genève, le Canada s'est dit évidemment affligé par les allégations d'abus aux droits de la personne, et on a demandé à l'Indonésie d'assurer le respect absolu des droits de la personne dans cette région.

Le Canada s'est également dit favorable à la décision indonésienne d'ouvrir les frontières du Timor oriental aux visiteurs nationaux et internationaux.

De plus, il y a des membres de l'ambassade du Canada à Djakarta qui se rendent régulièrement au Timor pour mener des enquêtes suite à des rapports faisant état d'abus des droits de la personne, de détentions, et pour connaître les conditions générales de vie de ces gens-là. La dernière de ces visites s'est déroulée dernièrement, c'est-à-dire en septembre dernier.

Apparemment que la tension monterait actuellement au Timor-Oriental en raison de la visite d'une délégation parlementaire portugaise qui doit avoir lieu ce mois-ci. Nous pensons que cela pourrait avoir des répercussions au niveau du respect des droits humains. Alors, nous allons continuer de suivre de très près cette situation au Timor oriental, particulièrement, et évidemment nous sommes parfaitement d'accord avec le député concernant le respect des droits de l'homme dans cette région de l'Indonésie.

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je voudrais revenir sur la question que j'ai posée à la Chambre le 26 septembre au président du Conseil du Trésor. Elle avait trait au montant des primes versées à certains cadres de la fonction publique et à de hauts fonctionnaires de sociétés d'État.

On discutait ferme et, si j'ai bonne mémoire, tantôt c'était des primes, tantôt ce n'en était plus. On disait que c'était des primes de Noël, mais ce n'en était pas à proprement parler. Elles faisaient partie de leur rénumération et elles étaient versées dans le temps de Noël, mais elles n'étaient pas de véritables primes de Noël.

Aujourd'hui encore, nous ne savons toujours pas exactement en quoi consistent ces primes. Il n'en demeure pas moins que des cadres touchent jusqu'à 85 000 $ et qu'il y en a, j'en parlerai dans un instant, qui peuvent toucher jusqu'à 99 000 $ en prime.

Le président du Conseil du Trésor nous a dit qu'il s'agit d'une récompense accordée au titre de la productivité.

Et cela, au moment même où les travailleurs qui sont payés à l'heure se voient offrir des hausses de 0, 3 et 3 p. 100. Je m'insurge contre le fait que, lorsque j'ai posé la question, le président du Conseil du Trésor a laissé entendre que si l'offre de 0 p. 100 était ferme pour tout le monde, il ne comprenait pas pourquoi ce n'était pas assez bien pour l'AFPC. Je crois que c'est là une insulte aux travailleurs qui accomplissent le travail, qui permettent au patron de «faire bonne figure», les cadres supérieurs qui reçoivent ces gros boni au détriment des travailleurs mêmes qui se voient accorder une hausse de 0 p. 100.

Il y a quelque chose qui ne va pas lorsqu'on nous dit d'un côté que l'argent se fait rare, que la caisse est à sec, que nous devons nous serrer la ceinture, que nous devons tous faire notre part, que ce n'est pas le temps de dépen-

ser et d'accorder des hausses, mais bien de restreindre les dépenses.

D'un autre côté, on affirme qu'il y a un certain temps, les cadres supérieurs ont subi une réduction de 15 p. 100 de leur traitement et qu'on ne fait que leur remettre cet argent sous la forme d'une prime, en fonction de leur productivité.

De quelle productivité parle-t-on? Ce ne sont pas eux qui sont productifs, mais les employés qui assurent les services.

Depuis quelques jours, nous tenons des votes dans cette enceinte au sujet de mesures tendant à forcer les gens à retourner au travail. Il y a eu tout d'abord les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et c'est maintenant le tour des manutentionnaires céréaliers.

On dit toujours jamais deux sans trois, et de ce fait, je suppose que la prochaine fois, ce seront les postiers qu'on forcera à reprendre le travail s'ils déclenchent la grève, ce qui est probable, semble-t-il.

Le président du Conseil du Trésor nous affirme que les primes et les traitements sont réglementés par un conseil consultatif. Ce conseil a dit au gouvernement que le président de la Société canadienne des postes devrait avoir un traitement variant entre 248 000 $ et 310 000 $. Ainsi, si on prend une moyenne de 300 000 $ et si ce dirigeant a droit à une prime de 25 p. 100, car c'est également ce que prévoient les lignes directrices, il obtiendra la jolie somme de 75 000 $.

Mon temps de parole est écoulé, mais j'aimerais bien poursuivre.

Ce qui importe, c'est qu'il faut examiner toute cette notion des primes, et je demande au ministre de nommer une commission d'examen ou de renvoyer cette question à un comité, car on ne peut poursuivre cette politique des deux poids deux mesures. J'invite le ministre à répondre.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, la rémunération totale des cadres supérieurs est composée d'un salaire de base et d'une prime au rendement.

L'augmentation de leur salaire de base a été plafonnée à 4,2 p. 100 en 1990-1991, pourcentage équivalent à la moyenne accordée aux autres fonctionnaires pour la même période.

De même, les employés syndiqués dont la convention collective a pris fin avant le dépot du budget du 26 février auront droit, comme prévu par le projet de loi C-29, à une augmentation de 4,2 p. 100.

Quant aux primes au rendement des personnes nommées par le gouverneur en conseil, y compris les dirigeants des sociétés d'État, elles ne seront allouées qu'en fonction des objectifs atteints. Elles n'ont pas encore été approuvées ou versées pour le rendement obtenu en 1990-1991.

Je tiens à préciser que les dirigeants des sociétés d'État ne reçoivent des primes que sur recommandation de leur conseil d'administration.

Le long processus consultatif et administratif en vigueur est responsable du retard à ce titre.

• (1820)

Le gouvernement ne croit pas que les mesures de restrictions salariales devraient s'appliquer rétroactivement à certaines personnes, et pas aux autres, pour des années de service antérieures. Selon lui, ce serait injuste puisque le même traitement devrait s'appliquer à tout le monde.

Conformément au programme fédéral de restrictions salariales, la prime au rendement a été abolie pour l'exercice 1991-1992 pour tous les cadres supérieurs et les personnes nommées par le gouverneur en conseil y compris les dirigeants des sociétés d'État. Cette mesure combinée au gel des salaires de 1991 signifie que la rémunération totale des cadres supérieurs n'augmentera pas pendant un an comme dans la cas des employés assujettis à la négociation collective. Je tiens à ajouter que, pour ces derniers, les augmentations d'échelon continueront d'être versées durant cette période.

Notez que le traitement des cadres supérieurs est normalement établi par le premier ministre par suite des conseils impartiaux et des recommandations du Comité consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la fonction publique. Ce groupe est composé de huit cadres supérieurs du milieu canadien des affaires et offre, depuis 23 ans, des conseils aux divers gouvernements qui se sont succédé. Ses membres conviennent que les primes au rendement des cadres supérieurs constituent un moyen de rémunération efficace et efficient. Sachez que c'est une méthode de rémunération très répandue dans le secteur privé.

Enfin, comme le président du Conseil du Trésor l'a mentionné à maintes reprises, les membres de la catégorie de la gestion et les personnes nommées par le gouverneur en conseil (y compris les dirigeants des sociétés

d'État) n'auront droit, en 1991-1992, ni à une hausse de traitement ni à une prime au rendement.

L'ÉCONOMIE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, il y a deux semaines, à la Chambre, j'ai posé une question au ministre des Finances. C'est le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui y a répondu. Cette question portait sur M. Lou MacEachern, lauréat du Prix de l'entrepreneur de l'année, à Calgary.

Après avoir reçu son prix, M. MacEachern a annoncé que, à cause de la TPS, de la surévaluation du dollar et d'autres impôts, il vendait son entreprise, et j'ai ajouté: «Et quitte le pays».

J'ai demandé au ministre quand le gouvernement allait cesser de noyer les petites entreprises sous la paperasserie et les impôts.

Le ministre, qui est un parlementaire habile et qui assistait au dîner, s'est levé et a dit que M. MacEachern ne quittait pas le pays. Naturellement, j'ai eu l'impression qu'il démentait mes propos et que les faits que j'avançais n'étaient pas vraiment exacts.

Par la suite, j'ai eu une autre conversation avec M. MacEachern, qui a bel et bien reçu le Prix de l'entrepreneur de l'année. Je tiens à préciser deux points. Premièrement, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie avait raison de dire que M. MacEachern lui-même ne quitte pas le pays. La vérité, c'est que M. MacEachern, qui emploie plus de 300 personnes, vend son entreprise. Voici la lettre qu'il m'a écrite: «La présente fait suite à notre entretien téléphonique. Si je n'avais pas reçu cette année le Prix de l'entrepreneur, jamais je n'aurais pu l'avoir au Canada parce que l'esprit d'entreprise y a été tué par le gouvernement et est mort en moi en ce qui concerne le Canada.»

Il dit avoir montré au ministre du Commerce international un certain nombre d'articles, qu'il joint à sa lettre, associant certains des problèmes aux impôts et aux formalités administratives de ce pays. Il ajoute: «J'ai aidé beaucoup de personnes à se lancer en affaires au pays, je ne le ferai plus.» Il a commencé à liquider ses biens et devraient les avoir tous vendus d'ici la fin de 1994. Il précise: «Je vends mon entreprise pour les raisons suivantes: la TPS, les amendes, la déclaration des retenues à la source, le gouvernement qui s'occupe à la fois d'exploitation et de réglementation, notamment dans le cas de la commission de l'assurance-chômage et de la commission des accidents de travail, pas d'abattement fiscal pour compenser les pertes et les pratiques abusives de Revenu Canada. Mon principal problème: le gouvernement, encore et toujours! Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Lou Mac Eachern.»

Je comprends que le ministre ait voulu m'embarrasser en disant que M. MacEachern ne quittait pas le pays.

Le pays compte actuellement 900 000 entrepreneurs. Ils supplient le gouvernement d'écouter ce qu'ils ont à lui dire. Ce qu'ils veulent lui dire, c'est que les formalités administratives et les impôts qu'il a conçus tue l'esprit d'entreprise. Un débat d'urgence aura lieu demain sur les petites entreprises. Nous pourrons y poursuivre ces discussions.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les commentaires que vient de faire mon collègue de Broadview—Greenwood. J'aimerais tout simplement lui rappeler que le parti dont il est membre et qui a été au pouvoir pendant plusieurs années avant nous, a lui aussi, et particulièrement lui, imposé des charges exceptionnelles aux petites entreprises et au domaine des affaires au Canada.

Mon collègue vient du domaine des affaires, je crois. Il a eu des expériences certainement bonnes en affaires. Il a dû certainement en avoir des plus difficiles. Il doit savoir que les charges fiscales et la paperasserie introduites et créées par les gouvernements, cela n'a pas commencé en 1984, ni en 1988. Cela a commencé bien avant ça. Mon collègue a aussi d'excellents contacts dans le milieu des affaires. Il doit savoir, il a dû se rendre compte et ses amis dans le domaine des affaires ont dû lui dire que depuis 1984, ce gouvernement-ci a fait des efforts extraordinaires pour donner des avantages aux petites entreprises canadiennes. Il a mis en place des politiques qui permettent aux petites entreprises du Canada de devenir plus compétitives, de devenir plus actives sur les marchés de l'exportation.

[*Traduction*]

Mon collègue se souviendra que, il n'y a pas très longtemps, nous avons remplacé la taxe de vente fédérale par une nouvelle taxe, la TPS. En fait, ce n'est pas une nouvelle taxe, c'est une taxe différente. Elle remplace strictement une taxe qui représentait un fardeau pour notre économie, qui nuisait à la capacité d'exporter et de concurrencer de nos entreprises.

Comme mon collègue le disait, nous aurons demain un débat spécial sur cette question. Je suis sûr que tous les députés seront heureux de cette occasion d'en parler.

L'ajournement

LA PAUVRETÉ

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je reviens ce soir sur une question que j'ai posée au premier ministre, le 2 octobre dernier, à la Chambre, concernant le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

J'avais alors pensé que le premier ministre avait involontairement mal interprété l'objet de ma question, parce que dans sa réponse, il a soutenu que j'essayais d'induire la population en erreur et que je donnais des renseignements inexacts.

J'ai déposé à la Chambre des statistiques qui corroborent ma déclaration, selon laquelle plus de un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Comme je l'ai dit, j'avais alors cru que le premier ministre avait mal compris ma question et je lui avais accordé le bénéfice du doute. J'ai été franchement consternée par la réponse que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, a donné à ma question dans laquelle il a fait une analyse critique ce que j'ai dit dans le document qui a été déposé à la Chambre.

Par la suite, j'ai communiqué avec de nombreux organismes qui s'occupent des personnes qui vivent dans la pauvreté au Canada, les enfants en particulier. Statistique Canada nous dit qu'en 1990, le Canada comptait 5,6 millions d'enfants de moins de 14 ans. Les jeunes de 15 à 18 ans sont aussi considérés comme des enfants dans notre pays. On estime qu'un enfant sur six vit dans la pauvreté aujourd'hui au Canada, ce qui veut dire au moins un million d'enfants pauvres. C'est un héritage terrible que nous laisserons aux générations montantes si nous tolérons que pareille chose persiste.

Au-delà du simple argument sur des statistiques et des chiffres, j'ai été très troublée par ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait dans sa lettre, par exemple que nous devrions être fiers de certaines statistiques à propos des mesures canadiennes et d'autres initiatives fédérales qui ont été prises pour les enfants.

• (1830)

Il mentionnait, entre autres, l'engagement financier du gouvernement pour la lutte contre la violence familiale. C'est très important, et nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Toutefois, nous savons que la pauvreté fomente la violence dans les foyers canadiens et que, en vérité, le gouvernement ne regarde pas la réalité en face. Il ne se rend pas compte dans quelles conditions certains petits Canadiens vivent.

En tout cas, moi, je prends la réponse et l'attitude du gouvernement comme un affront personnel. Et je ne suis pas la seule. Beaucoup de gens se soucient du bien-être des enfants et de leur avenir dans notre pays. Or, les enfants d'aujourd'hui seront les artisans de l'avenir de notre pays. Le gouvernement n'a pas fini d'entendre parler de moi et de ces organismes à propos de cette question.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je crois que le premier ministre, lors de l'échange qu'il a eue avec la députée de Northumberland, a fait état de programmes importants que le gouvernement a mis en place pour essayer de régler cette épineuse question qui nous prend tous et toutes par le coeur et par la tête, de ces milliers d'enfants qui souffrent de pauvreté au Canada.

Elle fait état, et je l'ai entendue en parler un peu, d'une lettre que le ministre lui a écrite, détaillant davantage les initiatives du gouvernement. Évidemment, c'est tout un défi, et c'est un problème très complexe, difficile à cerner, quand on sait, par exemple, qu'il y a des enfants pauvres qui sont heureux, qui mangent trois repas par jour, qui sont aimés de leurs parents, qui reçoivent des soins, qui sont protégés. Ces enfants sont pauvres, mais ils ne sont pas malheureux pour autant. Par contre, il y a des enfants pauvres qui, eux, sont malheureux parce qu'ils viennent de secteurs défavorisés, de familles éclatées, très pauvres, et plusieurs d'entre eux sont battus et maltraités. Il y aussi les familles à faible revenu, monoparentales, qui plus souvent qu'autrement, on le sait, sont souvent des familles monoparentales avec enfants, mais dont le chef est une femme, dont les enfants souffrent particulièrement de la pauvreté.

Madame la Présidente, je sais que la députée n'aime pas les chiffres, mais il faut quand même en citer un peu, parce que l'on investit 15 milliards de dollars par année pour l'aide aux enfants par le truchement de programmes d'aide à la famille. La députée sait très bien qu'il y a des juridictions provinciales qui s'occupent de cette question. À l'heure actuelle, il y a 956 000 personnes à faible revenu de moins qu'en 1984. J'admets que nous devons faire plus. Nous sommes très préoccupés, madame la Présidente, et nous recherchons activement les moyens de mieux répondre aux besoins de ces enfants. Et c'est avec l'aide des députés de l'opposition et du gouvernement qu'on va trouver des solutions à court et à moyen terme pour solutionner ce grave problème de notre société.

Mme le vice-président: Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain matin, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PETITES ENTREPRISES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, les innovations apportées et emplois créés par les entrepreneurs canadiens constituent le meilleur espoir pour l'économie et la société canadiennes et que, par conséquent, le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien, pour alléger les formalités administratives des petites entreprises ainsi que pour débloquer davantage de fonds et de garanties d'emprunt pour les sociétés à leurs débuts.

—Madame la Présidente, je suis honoré d'avoir la possibilité d'entamer le débat aujourd'hui au nom du Parti libéral du Canada, l'opposition officielle de Sa Majesté. À mon avis, ces derniers mois nous avons trop souvent oublié à la Chambre les entrepreneurs de notre pays.

Quand je suis arrivé pour la première fois dans cette ville comme jeune entrepreneur, il y a 12 ans, je n'aurais jamais imaginé à cette époque-là que j'aurais l'occasion de prendre la parole à la Chambre au nom des 900 000 entrepreneurs qui créent près de 90 p. 100 des emplois de notre pays.

Les entrepreneurs de notre pays, pour la plupart, sont actuellement très éprouvés. La perte de confiance dans notre collectivité et le mauvais moral ont produit une réaction en chaîne qui suscite la crainte, des tensions et la méfiance. La plupart des entrepreneurs estiment aujourd'hui que le gouvernement, leurs dirigeants, en fait ne les écoutent pas. Nous savons que le gouvernement, jour après jour, en particulier ces derniers mois, nous répond toujours par des chiffres et des statistiques, quand nous essayons de poser des questions concernant les taux d'intérêts élevés et le dollar fort et que nous parlons des problèmes des entreprises de taille petite et moyenne et de la situation critique dans laquelle elles se trouvent.

Il est exact que les taux d'intérêt ont baissé de près de 6 p. 100 depuis un an et que le taux d'inflation est réduit. En fait, si on enlevait l'inflation du gouvernement dans notre pays, il n'y aurait pratiquement pas d'inflation actuellement. Ce sont les réalités.

Je ne veux pas attaquer le gouvernement aujourd'hui en engageant un débat de chiffres, mais le critiquer pour la manière dont il a agi à l'égard de la volonté nationale de notre pays. À mon avis, le problème qui nous confronte aujourd'hui est dû au fait qu'il s'est produit un morcellement de la volonté nationale, de l'esprit national. Et nulle part ce morcellement de la volonté nationale n'est plus évident que pour les 900 000 entrepreneurs de notre pays.

L'entrepreneuriat est un état d'esprit, une attitude où, si on a confiance, alors on prend des risques et ces risques bien compris constituent probablement la plus grande source de richesse que notre pays ait jamais connue. Le gouvernement n'a pas assez tenu compte, je pense, de cet atout que représente ces 900 000 entrepreneurs et cela a conduit à ce morcellement de la volonté nationale.

En 1961, John F. Kennedy a déclaré: «Nous allons envoyer un homme dans la lune.» Par cette seule phrase, il a galvanisé les Américains. Tous, élèves des écoles primaire, secondaire, et des collèges et universités jusqu'à la petite et à la grande entreprise avaient un désir commun. Il a insufflé un tout nouvel esprit dans le système américain. En 1969, lorsque Neil Armstrong a atterri sur la lune, la volonté américaine a atteint son paroxysme. Voilà ce qui manque dans notre pays!

Cet esprit, cette volonté qui s'est morcellée chez nous, a besoin d'une attention immédiate. La force que représentent les 900 000 entrepreneurs de notre pays est une force à laquelle je crois que la Chambre devrait s'intéresser.

Pensez-y, madame la Présidente, 900 000 entreprises! Suppposez maintenant que chacune de ces entreprises embauche ne serait-ce qu'une seule personne au cours des prochaines 24 heures. Le taux de chômage au Canada tomberait tout d'un coup à 6,5 p. 100 environ, d'où des économies de l'ordre de huit à dix milliards de dollars pour le Trésor.

Savez-vous ce qui arriverait si ces entreprises embauchaient une deuxième personne dans les 60 prochains jours? Elles auraient remis l'économie canadienne sur la bonne voie! Si l'on veut que les entrepreneurs canadiens pensent en ce sens, il faut leur fournir le milieu propice.

Le gouvernement conservateur n'a pas su comprendre ce qui stimule l'esprit d'entreprise au Canada. À son entrée en fonctions, en 1984, le ministres des Finances, M. Wilson, a promis à la population canadienne qu'il allait s'attaquer au régime fiscal complexe de notre pays, un régime auquel j'avais été lié durant bien des années auparavant.

Il s'est engagé à repenser le système fiscal canadien. Or, le gouvernement a manqué son coup avec sa réforme fiscale globale. Au lieu de tenir la promesse que nombre de députés d'en face avaient faite lors de la campagne à la direction du parti, lorsqu'ils soutenaient qu'une réforme fiscale en profondeur s'imposait, ils ont fait semblant d'avoir oublié. Tant et si bien que le changement radical qu'on attendait et qu'ils avaient promis n'a jamais eu lieu.

En fait, le contraire s'est produit. La complexité de notre système fiscal s'est accrue et nous avons eu droit à 32 augmentations d'impôt supplémentaires. C'est précisément le genre de chose qui démolit l'esprit d'entreprise au Canada.

En sept ans, le gouvernement conservateur a érigé barrière par-dessus barrière pour les 900 000 entrepreneurs canadiens. Ces barrières n'ont pas toute rapport avec la fiscalité.

Il y a eu l'accord de libre-échange. Je n'étais pas tout à fait d'accord avec l'ancien chef de mon parti, M. Turner, quand il a déclaré à la Chambre: «Si je gouvernais le pays, je déchirerais cet accord commercial.»

Pendant la dernière campagne électorale, je trouvais que ces paroles étaient un peu trop, comment dirais-je, agressives. Après y avoir bien réfléchi et regardé l'accord de plus près, je pense que M. Turner avait raison. Je ne vois aucun avantage à l'accord actuel de libre-échange.

Cet accord est l'un des plus gros canulars jamais montés contre la population du Canada et, au bout du compte, contre les entrepreneurs canadiens, à qui on a jeté de la poudre aux yeux dans bien des cas.

Lorsque je menais ma campagne à Broadview—Greenwood, je me souviens que les gens disaient après le débat: «M. Turner m'a convaincu. Cet accord n'est pas bon pour le Canada.» Puis, comme par enchantement, les journaux de ma ville, *The Sun, The Star, The Globe,* se sont mis à imprimer des pleines pages d'annonces disant: «N'écoutez pas M. Turner. Nous faisons une bonne affaire avec l'accord de libre-échange.» Les entrepreneurs canadiens ont mordu à l'hameçon que leur tendait le gouvernement avec son accord de libre-échange. Aujourd'hui, ces entreprises achèteraient-elles encore de la publicité dans les journaux pour dire à leur personnel, leurs employés et leurs clients que nous faisons une bonne affaire? Je pense qu'elles y réfléchiraient à deux fois. À vrai dire, je pense qu'on ne reprendrait aucune d'elles à acheter de la publicité pour le libre-échange.

• (1020)

La litanie des obstacles à l'esprit d'entreprise au Canada n'en finit plus de s'allonger. Mais comment voulez-vous galvaniser une nation si vous persistez à lui mettre des entraves.

Tiens, parlons donc de productivité. Le gouvernement en parle constamment: nous devons être plus productifs, plus innovateurs. J'ai travaillé pour un des plus gros entrepreneurs canadiens pendant deux ans. Il s'appelle Frank Stronach et il est président d'une usine de pièces d'automobile appelée Magna International. C'est probablement l'une des industries les plus concurrentielles au monde, parce que le marché est féroce. Lorsque les gens demandaient à Frank Stronach le secret de sa réussite, il avait une réponse toute simple: «Mon produit est meilleur et il coûte moins cher». Lorsqu'on lui demandait comment il motivait les employés à faire un meilleur produit à meilleur prix, il avait une autre réponse toute simple: «Je suis juste envers mes employés».

C'est ce que nous avons oublié, ici à la Chambre.

Dofasco Steel de Hamilton le dit clairement: «Notre produit, c'est l'acier, mais notre force, c'est notre personnel». Et c'est là que la Chambre a failli. La force de la nation est son peuple.

Il faut donc nous demander, nous tous à la Chambre, si nous traitons équitablement les gens. Il n'y a pas un député à la Chambre, j'en suis convaincu, qui ne reconnaisse pas que le régime fiscal de notre pays, du gouvernement actuel, est le plus complexe qui soit, et il est absolument inéquitable, très inefficace et figure sûrement parmi les pires dans le monde.

Au lieu de prendre des mesures spéciales pour venir en aide aux 900 000 entrepreneurs de notre pays, il est temps que nous proposions ici à la Chambre une solution globale. Nous devrions commencer par l'instrument que possède le gouvernement du Canada et sur lequel il exerce le contrôle, l'instrument qui touche tous les habitants du pays, le régime fiscal.

Une solution globale en matière de réforme fiscale constituerait à mon avis le moyen de motiver nos concitoyens à faire de notre pays l'un des plus productifs de la terre.

Mais l'inverse est également vrai: si nous continuons à ne pas en tenir compte, si nous restons captifs des mandarins à Ottawa qui ont tendance à se payer de mots et à oublier ce qui motive les contribuables et les entrepreneurs, nous ne ferons pas de progrès.

Nous avons toute la journée aujourd'hui pour parler des difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées dans notre pays. Il ne s'agit pas que des petites entreprises, mais aussi des moyennes et des grandes entreprises du pays. Elles réclament toutes de l'aide. Elles se demandent toutes ces temps-ci s'il y a quelqu'un pour les écouter à Ottawa, quelqu'un qui comprenne la détresse qu'elles ressentent, quelqu'un qui ait des solutions. Bien franchement, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes parfaitement en droit de reprocher au gouvernement son manque de volonté politique et son inaction.

Il nous appartient également, de ce côté-ci de la Chambre, de contester la politique du gouvernement sur certains points précis en lui demandant pourquoi il n'expérimente pas, pourquoi il n'essaie pas de mettre en pratique certaines des idées que nous proposent les gens à qui nous parlons quand nous arpentons les rues de nos circonscriptions ou quand nous visitons d'autres régions du pays.

J'ai une recommandation très précise à faire au gouvernement du Canada, et je crois personnellement comme certains autres députés à la Chambre, je le sais, et je ne parle pas au nom du Parti libéral du Canada à l'heure actuelle, mais au nom de milliers de Canadiens qui croient aussi qu'il est temps d'adopter une solution globale en matière de réforme fiscale.

Je crois personnellement en un régime fiscal à taux unique. Je crois en effet qu'un taux d'imposition unique de 20 p. 100 autant pour les sociétés que pour les particuliers ferait probablement comprendre aux Canadiens que nous sommes sérieux quand nous parlons de réforme radicale. Je sais que John Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, pense qu'on devrait m'exiler en Sibérie parce que ma proposition de régime fiscal ferait passer de 10 à 20 p. 100 le taux d'imposition des petites entreprises.

Mais voici ce que je répliquerais à M. Bulloch et aux entrepreneurs: n'aimeriez-vous pas mieux avoir un taux de 20 p. 100 et vous débarrasser des milliers et des milliers de pages de lois et de réglementation fiscales? Vous pourriez réduire la paperasserie. Vous pourriez réduire les chinoiseries administratives. Vous pourriez économiser au chapitre de l'administration et des frais généraux.

Imaginons une petite entreprise affichant un bénéfice annuel net de 100 000 $. Sous le régime fiscal actuel, elle paierait 10 000 $ d'impôt. Sous le régime du taux d'imposition unique, elle en paierait 20 000 $, mais elle économiserait au chapitre de la paperasserie et des frais de comptables et d'avocats. Ce qui est encore plus important, c'est qu'elle aurait des effectifs motivés, qui ne passeraient pas leur temps à essayer d'interpréter tous les règlements et les exceptions, toutes ces mesures défavorables au processus créatif, qui sapent l'esprit d'initiative chez ceux qui devraient plutôt essayer de trouver des idées favorisant l'expansion de l'entreprise et l'accroissement de la richesse et permettant de créer des emplois au lieu d'en supprimer. J'estime qu'un régime fiscal unique contribuerait grandement à favoriser l'esprit d'entreprise dans notre pays.

Le deuxième défi que je voudrais lancer au gouvernement concerne ses usages dans le domaine des communications. La semaine dernière, le gouvernement a envoyé dans tous les foyers canadiens un document sur la Constitution, une invitation à bâtir un nouveau Canada.

Ce n'est pas que la Constitution ne m'intéresse pas, mais, comme disent la plupart des gens à qui je parle, bien que la Constitution soit importante, on dirait que c'est la seule chose dont au parle actuellement au Canada.

Il semble que le gouvernement se donne un mal fou pour communiquer ses propositions aux Canadiens. Je n'ai vraiment rien contre, mais, d'un autre côté, il ne faudrait pas oublier tous les programmes et services formidables qui existent au gouvernement du Canada. Il y a des programmes formidables à la Banque fédérale de développement, qui permettent de jumeler des investisseurs à de petits entrepreneurs qui sont à court de capitaux.

Il y a des programmes formidables dans bien d'autres ministères dont 99 p. 100 des entreprises canadiennes ignorent l'existence. D'après mon expérience, seules les sociétés qui ont les moyens d'avoir des représentants ou des démarcheurs à Ottawa connaissent tous ces bons programmes qui existent au gouvernement du Canada, dans l'administration fédérale.

• (1030)

Je dois avouer en même temps que tout n'est pas tranché au couteau. Nous savons que le premier ministre a des talents de communicateur extraordinaires, bien que ses tactiques m'énervent parfois. Mais il reste que le gouvernement du Canada devrait faire connaître à nos 900 000 entrepreneurs les programmes et les services qui peuvent les aider dans leurs difficultés. C'est ma deuxième recommandation. La première, c'est une réforme fiscale en profondeur. La deuxième consiste en une campagne d'information visant à renseigner la petite entreprise sur les programmes et les services à leur disposition.

La troisième question que je veux aborder concerne le tourisme. Le tourisme est un joyau que l'on a négligé au Canada. Il semble que très peu de hauts fonctionnaires comprennent le pouvoir du tourisme dans notre pays. Si je devais faire une quatrième recommandation au gouvernement dans le but d'aider le secteur touristique de notre économie, le secteur qui crée le plus d'emplois, je lui dirais de quadrupler le budget du tourisme. Ce secteur non seulement crée des emplois, mais il avive la volonté des Canadiens, leur sentiment de bien-être et de fierté, et on en a bien besoin par les temps qui courent.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, je veux tout d'abord féliciter le député de Broadview—Greenwood pour son discours. Il a toujours démontré un intérêt profond dans les questions qui touchent les PME, et son discours d'aujourd'hui est un témoignage éloquent de son intérêt et de son dévouement.

[*Traduction*]

Le député de Broadview—Greenwood, qui a joué un rôle important dans le débat sur la réforme fiscale au pays, nous a fait part encore aujourd'hui d'un problème qui le préoccupe et qui a de graves répercussions sur les petites et moyennes entreprises, et même sur les grandes sociétés, soit la façon de réduire le flot de paperasserie et de simplifier le système afin que les Canadiens puissent fonctionner dans une économie mondiale.

Je veux aborder un autre sujet dont le député a déjà traité de façon éloquente. Il s'agit de la technologie environnementale. D'ailleurs, ce sujet intéresse le député de même que de nombreux députés de notre parti, tout comme la réforme fiscale. La technologie environnementale est l'un des secteurs qui croît le plus rapidement au Canada. Malheureusement, c'est aussi l'un des secteurs que le gouvernement actuel néglige complètement. Je crois comprendre que le gouvernement agit ainsi parce qu'il ne pense pas que les Canadiens puissent soutenir la concurrence au niveau international.

À l'instar de l'orateur précédent, j'estime que les petites entreprises peuvent jouer un rôle formidable dans le développement de la technologie environnementale. Je pense qu'il serait très utile pour la Chambre et tous les Canadiens que mon collègue puisse, à un moment donné, exprimer son opinion sur le rapport qui existe entre, d'une part, les petites et moyennes entreprises et, d'autre part, ce que le Parti libéral trouve très important, c'est-à-dire la possibilité que les Canadiens tracent la voie dans ce secteur très important de l'économie.

M. Mills: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de LaSalle—Émard de sa question.

À mon avis, le fait de privilégier la technologie environnementale au Canada peut entraîner la création de nouveaux emplois dont nous avons désespérément besoin étant donné le nombre de chômeurs qui atteint près de 2 millions chez nous et la vitesse à laquelle notre planète se

détériore, mais je pense aussi qu'il serait absolument ridicule de ne pas établir de lien entre les deux: le problème du chômage et le fait que notre technologie environnementale n'est pas utilisée ni épaulée comme il se doit.

Lundi dernier, j'ai assisté à Toronto au congrès de la *Water Pollution Control Federation*, congrès réunissant 12 000 délégués venus de partout dans le monde et présentant une exposition de près de 500 000 pieds carrés sur la technologie environnementale internationale. Nous étions à peine représentés à ce congrès qui se tenait pourtant à Toronto, au Canada.

À l'instar de mon collègue, je pense que, pour l'amour de la planète, nous devons miser sur le fait que nous avons le capital humain nécessaire et que celui-ci est disposé à mettre en valeur la technologie environnementale. Il est impérieux que le gouvernement aille dès maintenant de l'avant.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je félicite mon collègue de Broadview—Greenwood pour son excellente présentation et son initiative dans la résolution. Je connais comme lui les avantages de la petite et de la moyenne entreprise. Le fait que nous ayons 900 000 entrepreneurs, c'est vraiment la clé du développement économique et de la création d'emplois à travers le Canada. Il est toujours risqué de mettre tous ses oeufs dans le même panier et de ne regarder que les grandes entreprises. Il a sûrement raison.

Tout d'abord, j'introduirai ma question en disant que je suis d'accord avec lui, que l'atmosphère économique est excessivement importante et qu'il y a dans le système banquier—ce qui influence le développement économique—deux problèmes dont je me suis aperçu très vite, comme tous les communs des mortels, d'ailleurs, que le taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien peuvent vraiment, comme on le dit en anglais *make or break* la petite entreprise.

Madame la Présidente, j'aimerais que le député commente là-dessus.

[*Traduction*]

M. Mills: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Si les taux d'intérêt et le dollar posent un problème pour les petites entreprises, c'est d'abord parce que, au moment même où les taux d'intérêt sont en hausse au Canada, les institutions bancaires commencent à restreindre leur crédit. Pour les petits et moyens entrepreneurs, il n'y a probablement rien de plus inquiétant que de se faire convoquer par le gérant de banque et de se faire dire: «Écoutez. Les taux d'intérêt me rapportent un peu plus, mais je dois aussi vous dire que je limite votre marge de crédit ou même que je la réduis parce que je m'inquiète un peu de votre marge brute d'autofinancement et de votre capacité de l'administrer.»

Par ailleurs, lorsque le gouvernement dit que les taux d'intérêt ont baissé de 5,5 ou 6 points par rapport à l'an dernier, voici ce que nous avons tendance à dire: «N'est-ce pas merveilleux!» Savez-vous ce qui se produit alors, madame la Présidente? Il n'y a pas une banque qui prête de l'argent. Elles ont de grandes affiches à leurs fenêtres annonçant des prêts hypothécaires à 9,5 p. 100, mais essayez d'obtenir de l'argent, pour voir. Si vous avez une petite ou moyenne entreprise, allez-donc voir si elles veulent vous prêter. Maintenant que les taux d'intérêt sont à la baisse, l'économie devrait mieux se porter. Mais il ne semble pas qu'elle aille mieux aux yeux des banques.

Rien de tel pour freiner l'élan de nos entrepreneurs. Si n^{os} 900 000 entrepreneurs ont la même réaction, il s'ensuit un malaise national.

Pour ce qui est du dollar, comme mon collègue de Willowdale l'a dit hier, chaque fois que la valeur de notre devise augmente de un cent, nous perdons 1,3 milliard de dollars en exportations. Or, le dollar a gagné près de 3c. au cours des six dernières semaines. Cette appréciation a donc entraîné des pertes de ventes de presque 4 milliards. Imaginez ce que cela représente en pertes d'emplois, surtout dans le secteur de la fabrication.

• (1040)

Madame la Présidente, les taux d'intérêt et la forte valeur du dollar occasionnent de graves difficultés à n^{os} 900 000 entrepreneurs. Le gouvernement nous cite des statistiques, signalant que les taux d'intérêt sont à la baisse et que le dollar est stable. C'est passer complètement à côté de la question.

Il faut aller au-delà de ces statistiques et voir ce qui se passe chez les entrepreneurs, dans leur esprit, leur volonté, leur coeur. Ces statistiques ne veulent absolument rien dire en ce moment.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): En 1980, 1981 et 1982, les taux d'intérêt ont atteint 22 p. 100, l'inflation 13 p. 100, et le dollar était faible. Voyez dans quel état était l'économie.

Le député veut-il laisser entendre que, si le dollar était plus faible et les taux d'intérêt plus élevés, l'économie serait en meilleure posture qu'en 1980, 1981 et 1982?

M. Mills: Madame la Présidente, je suis très heureux que le ministre responsable de l'entrepreneuriat dans le gouvernement du Canada intervienne dans le débat. Il parle de la récession mondiale que nous avons eu en 1981 et en 1982. J'étais à Ottawa à cette époque et je travaillais pour le premier ministre Trudeau. Je veux que vous sachiez que nous avons fait autre chose que le gouvernement actuel.

Mme Bourgault: Qu'est-ce que vous avez fait?

M. Mills: Il a laissé le déficit augmenter, mais nous avons donné du travail aux gens grâce à un programme de relance spécial qui a atténué les difficultés que notre pays connaissait.

Nous avons pris une autre mesure, aussi. Nous étions très sensibles au fait que nous ne pouvions pas réduire le taux d'inflation, qui était très élevé, sans la collaboration des Canadiens. C'est pourquoi nous avons proposé le programme six et cinq. Ce programme s'appuyait sur la conviction que la seule façon de sortir du bourbier où nous nous trouvions était de galvaniser la volonté des gens pour les faire participer à cette lutte contre l'inflation.

À la fin de notre mandat, en 1984, nous avons laissé aux conservateurs une des économies les plus dynamiques et les plus productives du monde. Nous leur avons aussi légué un déficit de 180 milliards de dollars, c'est vrai, mais ils l'ont gonflé au cours des sept années suivantes. Ils l'ont doublé parce que vous avez oublié un principe fondamental: vous voulez découper le Canada en tranches, mais cette façon de procéder ne réussit pas. Il faut galvaniser la volonté nationale et les programmes du gouvernement ne sont pas conçus comme des programmes nationaux. Ils s'adressent plutôt aux tranches ou aux régions et cela ne fonctionnera pas.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je me demande bien par où commencer après avoir entendu que le programme six et cinq avait galvanisé la population du pays. Ce programme a certainement eu cet effet dans ma circonscription, puisque, pour la première fois depuis que ses données sont compilées, les libéraux se sont retrouvés au troisième rang dans Essex—Windsor. Ce programme a aussi galvanisé les électeurs d'autres régions du pays, puisque le parti libéral est revenu à la Chambre avec seulement 40 sièges, soit le pire résultat de ce parti depuis 1867.

Effectivement, le programme six et cinq a galvanisé la population. Il a aussi eu le même effet sur le mouvement syndical. Ce programme a eu sur les syndicats un effet presque identique à celui de la grève de l'AFPC sur les travailleurs. L'Alliance voulait obtenir justice pour les commis et les fonctionnaires qui touchent un faible revenu et qui, contrairement aux cadres supérieurs, n'auront pas de bonis. Ces travailleurs ont été forcés de retourner au travail par le gouvernement.

Cette mesure a aussi galvanisé le mouvement syndical dans une mesure telle que celui-ci se mobilisera partout dans le pays, comme il semble qu'il l'ait fait hier soir dans ma circonscription d'Essex—Windsor, pour souhaiter la bienvenue à l'un des porte-parole du gouvernement en matière de politique économique, le ministre du Commerce extérieur, qui a été très fraîchement accueilli à Windsor hier.

Il y a effectivement des événements qui peuvent galvaniser les gens, mais il y a aussi des programmes qui peuvent relancer l'économie. Malheureusement, le gouvernement conservateur d'en face, qui est au pouvoir depuis 1984—c'est parfois difficile à imaginer, compte tenu de sa manie de blâmer les libéraux pour ses propres erreurs. Ce gouvernement n'a pas su adopter des programmes permettant de relancer l'économie et ainsi de favoriser la croissance et l'équité économiques, ou de créer les emplois dont les travailleurs ont besoin.

Permettez-moi d'aborder chacun de ces points. Parlons d'abord de l'emploi, étant donné que les derniers chiffres sur le chômage ont été publiés aujourd'hui. J'ai déjà dit que ces chiffres constituent une bonne nouvelle pour le pays, étant donné qu'ils font état d'une diminution du taux de chômage, celui-ci passant de 10,6 p. 100 à 10,2 p. 100. Ce qui est intéressant au sujet de ces chiffres, c'est qu'en Ontario ce taux est passé de 9,9 p. 100 à 9,2 p. 100, soit de loin la diminution la plus importante au pays.

Qu'est-ce qui explique ce changement? Cette amélioration s'est produite parce que le gouvernement de l'Ontario s'est occupé très sérieusement de redonner du travail aux chômeurs. Le gouvernement de l'Ontario a écouté les Canadiens, les petites entreprises et les agriculteurs; il a pris leurs préoccupations au sérieux et les résultats de ces efforts commencent à paraître dans les statistiques nationales publiées aujourd'hui. En Ontario, il y a 40 000 chômeurs de moins depuis septembre.

Le budget de la province de l'Ontario, que le gouvernement d'en face a tellement critiqué et dénoncé, a eu en fait comme résultat de redonner du travail aux chômeurs, tandis que les mesures fédérales continuent de maintenir le pays dans la stagnation et de nous donner des résultats comme la fluctuation du taux de chômage dans les provinces, notamment au Québec.

[*Français*]

Si nous regardons la province de Québec où on a suivi les politiques économiques de ce gouvernement, où on a décidé de réduire les dépenses, où on a décidé d'avoir une politique économique d'austérité, que constatons-nous? Le résultat, pour le mois de septembre, a été une augmentation du chômage.

• (1050)

[*Traduction*]

En Alberta, une autre province conservatrice qui a emboîté le pas au gouvernement fédéral en comprimant ses dépenses en raison de la récession, le taux de chômage a aussi augmenté.

Mme Vézina: Mais en ce qui concerne l'Ontario et le Manitoba. . .

M. Langdon: J'ai déjà parlé de l'Ontario. Le taux de chômage y a baissé de 0,7 p. 100, passant de 9,9 p. 100 à 9,2 p. 100. Ce qui se compare aux données de 9,2 et de 12,1 p. 100 du Québec.

Les mesures d'austérité au Québec. . .

[*Français*]

Les politiques économiques d'austérité ont créé un taux de chômage de 12,1 p. 100 au Québec. En Ontario, où l'on applique une politique économique expansionniste, le taux a été réduit, pour atteindre 9,2 p. 100.

Madame la Présidente, je pense que c'est là une indication claire que la politique économique que l'on a choisie en Ontario est meilleure.

[*Traduction*]

Quand à la question de la croissance, j'estime que le gouvernement a également fait la preuve de son incapacité à favoriser une croissance marquée dans tous les secteurs d'activité et qui aurait permis une relance de l'économie au profit de l'ensemble de la population. Au contraire, ses mesures ont contribué au maintien des disparités régionales, comme on peut le voir dans les données sur le chômage rendues publiques aujourd'hui.

À Terre-Neuve, le taux de sans-emploi est de 17,8 p. 100; en Nouvelle-Écosse, il est de 12,6 p. 100; au Nouveau-Brunswick, de 12,8 p. 100; au Québec, de 12,1 p. 100. Et ce n'est que dans des provinces comme l'Ontario, qui ont opté pour des programmes visant à venir en aide aux gens, que le taux de chômage a baissé à 9,2 p. 100.

Si nous prenions comme exemples la politique de ce gouvernement, ce ne serait pas le choix qui manquerait. Prenons donc celui de politique fiscale. Prenons la politique qu'a choisi d'adopter le gouvernement en plein coeur d'une récession, de la pire période de développement économique qu'ait connue le pays en dix ans. En plein coeur d'une récession, le gouvernement a décidé d'imposer aux consommateurs une taxe dévastatrice de 7 p. 100 sur les produits et les services, une taxe dévastatrice de 7 p. 100 qui a eu pour effet, à mon avis, de prolonger la récession, de retarder la reprise, une taxe qui a fait aussi beaucoup de tort aux petites entreprises.

J'ai rencontré plusieurs petits entrepreneurs de ma circonscription et d'autres régions du pays. Par exemple, les propriétaires de fonderies, les fabricants de moules de Windsor m'ont dit qu'ils venaient me voir, en ma qualité de député néo-démocrate et de porte-parole de mon parti pour les questions financières, pour presser le gouvernement de remédier à la situation absolument insensée qu'a engendrée la TPS.

Les fabricants de moules, comme le savent tous ceux qui connaissent l'industrie, font passer leurs produits de part et d'autre de la frontière, surtout dans des régions comme Windsor, afin de leur faire subir divers procédés. Par exemple, les moules doivent être gravés. On les expédie souvent aux États-Unis. Or, le gouvernement du Canada a décidé que chaque fois que ces moules traverserait la frontière, il faudrait acquitter la TPS, même si on l'avait payée lors d'un précédent voyage.

Il nous a fallu trois mois pour convaincre le ministère des Finances de supprimer enfin cette disposition qui faisait du tort aux centaines d'entreprises de fabrication de moules de la ville de Windsor et de plusieurs autres localités du sud de l'Ontario.

Nous nous sommes réjouis que le ministère des Finances corrige enfin la situation, mais, bon sang, c'était agir contre le sens commun que d'établir une taxe de ce genre, sans se préoccuper des effets néfastes qu'elle aurait sur des localités voisines des États-Unis, là où il n'existe pas de taxe de ce genre.

Nous avons enregistré de fortes augmentations du nombre de Canadiens qui vont faire leurs achats aux États-Unis. Nous avons été aussi témoins du nombre effarant de Canadiens qui ont fait du tourisme chez nos voisins du sud cette année. Juste cette année, madame la Présidente, le nombre des touristes qui ont préféré les États-Unis au Canada a augmenté de 10 p. 100. Simulta-

Article 31 du Règlement

nément, le nombre des touristes américains qui nous ont visités a baissé de 2 p. 100.

Cela nous montre le tort que fait la TPS à l'économie canadienne. Elle compromet fortement nos perspectives d'avenir.

J'ai dit que ce n'était pas simplement une question de croissance, une question d'emplois, mais également une question de justice, car c'est aussi un aspect important à souligner. Depuis 1984, le gouvernement a effectué une série de modifications fiscales qui ont été profitables aux riches et nuisibles aux pauvres. Par exemple, il a consenti des exemptions de 100 000 $ pour gains en capital, une mesure qui profite au petit nombre de ceux qui dominent notre économie et qui retirent beaucoup d'argent de gains en capital.

Le taux d'impôt le plus élevé a été abaissé une première fois par les libéraux à 34 p. 100, puis par le gouvernement actuel à 29 p. 100. Cette baisse a coïncidé avec une aggravation du fardeau fiscal des citoyens ordinaires, avec l'application de la TPS qui affecte la classe moyenne, les économiquement faibles et les travailleurs canadiens. Auparavant le gouvernement avait augmenté la taxe sur les ventes des fabricants d'année en année. Résultat, les citoyens ordinaires paient beaucoup plus d'impôt qu'en 1984 et les riches, moins. Nous avons vu régner l'injustice. Nous avons été témoins de l'absence de mesures pour remédier au chômage. Nous avons été témoins de l'absence de mesures favorables à la croissance économique. Les mesures prises nuisaient, au contraire, à la croissance économique.

• (1100)

Nous devons prendre une nouvelle direction. Selon moi, la politique que propose les libéraux rappelle beaucoup celle qu'ils ont voulu appliquer dans le passé et qui n'a pas contribué à établir un fondement solide pour notre développement économique.

Quant à nous, nous espérons que les prochaines élections vont apporter des changements qui nous permettront de commencer à profiter des avantages dont jouit actuellement l'Ontario, c'est-à-dire une expansion dynamique et une baisse du chômage, comme en témoignent aujourd'hui les statistiques.

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député, mais il aura deux minutes pour terminer ses observations entre les affaires courantes et la période des questions et des observations.

Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAMILLE

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, en fin de semaine, nous, Canadiens, profiterons de l'Action de grâces pour remercier le ciel des nombreux bienfaits dont nous bénéficions dans notre magnifique pays. Lorsque nous rendrons grâce pour le passé et prierons pour l'avenir de notre pays, il conviendra de songer à la contribution que les familles apportent à la vie canadienne et il conviendra aussi que les Services à la famille Canada parrainent la Semaine nationale de la famille, qui précède tout juste l'Action de grâces.

J'ai beaucoup pensé à ma famille la semaine dernière et à quel point elle m'est chère. Je n'ai malheureusement pas pu être à la maison pour célébrer l'anniversaire de mon épouse et de mon plus jeune fils parce que j'étais retenu ici. Je me suis consolé en me disant que ce que nous faisons ici profite à toutes les familles canadiennes.

Des programmes, comme l'engagement de 136 millions de dollars annoncé récemment par le gouvernement fédéral pour lutter contre la violence faite aux femmes, aux enfants et aux personnes âgées, sont malheureusement nécessaires. D'autres programmes fédéraux, tels les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et les crédits d'impôt supplémentaires pour enfants de moins de six ans, sont tous importants pour les familles.

Le gouvernement est déterminé à soutenir les familles, et j'appuie cet engagement.

* * *

L'UNIVERSITÉ QUEEN'S

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, l'Université Queen's a été fondée il y a 150 ans par charte royale. Le document a été accordé par la reine Victoria, le 16 octobre 1841, après des années de démarches de la part des presbytériens du Haut-Canada. Les cours ont commencé le 7 mars 1842, avec deux professeurs et 13 étudiants, dans une petite maison de bois que le Queen's College a ouverte à la sortie de la ville de Kingston.

L'Université Queen's, connue sous ce nom depuis sa séparation d'avec l'Église presbytérienne en 1912, est l'une des plus anciennes et des plus éminentes universités au Canada, comptant de nombreuses années au service des Ontariens et de tous les Canadiens. Il y a aujourd'hui plus de 70 000 diplômés de Queen's dans tout le Canada et dans plus d'une centaine d'autres pays, y compris neuf députés fédéraux.

Cette année, l'Université Queen's invite tous les Canadiens à l'aider à célébrer ses 150 années de réalisations. *Oil thigh na banrighinn a'banrighinn gu brath, chagheill.*

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA SENSIBILISATION AU SIDA

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Madame la Présidente, l'Organisation mondiale de la santé prédit que d'ici l'an 2000 il y aura de par le monde 40 millions de personnes—dont 10 millions d'enfants—qui seront atteintes de la maladie du SIDA. Aux États-Unis, 100 000 personnes sont déjà mortes du SIDA. Selon de récents chiffres canadiens, plus de 5 000 Canadiens seraient atteints du SIDA, et le nombre ne cesse d'augmenter.

Madame la Présidente, cette semaine est la Semaine nationale de la sensibilisation au SIDA. Il est clair que cette semaine constitue un événement essentiel. Les travailleurs de première ligne oeuvrant déjà dans le domaine du SIDA, dans l'ensemble du pays, tenteront de sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes au SIDA, à la prévention de cette maladie et à ses effets désastreux.

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre l'honorable député. L'honorable député de Scarborough—Rouge River a la parole.

* * *

[*Traduction*]

VINAY DOPHE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada a encore une fois refusé une demande de visa de visiteur faite pour des motifs des plus humanitaires.

Il y a presque quatre ans, un garçon de 11 ans, Vinay Dophe, a été l'innocente victime d'une attaque à l'acide qui lui a enlevé la vue. Treize opérations plus tard, l'organisme torontois Herbie Fund a payé une partie des frais de transport du jeune Vinay jusqu'à Toronto pour recevoir d'autres traitements à l'hôpital pour enfants.

Vinay se prépare à subir une autre opération au cours de laquelle on lui transplantera une cornée. Il aimerait avoir sa mère à ses côtés. Deux fois déjà, le gouvernement du Canada a rejeté la demande de visa de visiteur de sa mère.

Un ex-commissaire des droits de la personne de l'Ontario a déjà écrit au premier ministre pour défendre la cause de Vinay et de sa mère. Je voudrais unir ma voix à la sienne pour demander au ministre et au gouvernement de revenir sur leur décision et de permettre à M^me^ Dophe d'être au chevet de son fils courageux lors de cette délicate chirurgie.

* * *

[*Français*]

LES SANS-EMPLOI

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je fais appel au premier ministre et à son ministre des Finances afin qu'ils n'essaient pas de faire du capital politique sur le dos des anciens chômeurs qui sont maintenant devenus des assistés sociaux.

En effet, loin de se réjouir des dernières statistiques sur le taux de chômage, nous devrions les déplorer, car cette baisse en chiffres cache une bonne partie de la vérité, celle des sans-emploi dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées.

Madame la Présidente, nous nous devons de ne pas cacher sous le tapis le sort des milliers de Canadiens qui se sont épuisés, au cours des derniers mois, à rechercher des emplois qui n'existent pas.

* * *

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, au cours des quelques prochains mois, les Canadiens auront l'occasion rêvée de faire valoir leur opinion sur l'avenir constitutionnel du Canada.

Ce sera aussi une occasion spéciale, pour les députés, de stimuler le dialogue parmi leurs électeurs et d'encourager tous leurs concitoyens de toutes les couches sociales à dire comment ils voient leur pays.

Article 31 du Règlement

Les 28 propositions de réforme politique et constitutionnelle actuellement à l'étude représentent une étape cruciale dans le long cheminement du Canada vers l'unité nationale. Elles méritent toute notre attention.

Dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury que je représente, qu'il s'agisse de comités de citoyens, d'assemblées publiques ou de toute autre tribune, le message sera le même: «Venez prendre part au dialogue sur le Canada.»

* * *

[*Français*]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, c'est la fin de semaine de l'Action de grâces et c'est le temps de l'année pour plusieurs d'entre nous de remercier, de rendre grâce pour l'abondance de cette terre canadienne.

Par contre, plusieurs dans notre société n'ont pas été aussi chanceux, ne sont pas aussi comblés.

[*Traduction*]

À l'ombre de la Tour de la paix, madame la Présidente, la Banque d'alimentation d'Ottawa distribue à longueur d'année des paniers de nourriture d'urgence, elle offre des abris et organise des soupes populaires.

Ce week-end, elle demande à la population de la région de donner généreusement à ceux qui sont dans le besoin. Les aliments peuvent être laissés dans un des 37 grands magasins d'alimentation, ce soir et demain.

Mauvaise nouvelle, la demande d'aliments a augmenté de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier. Un tel bond est difficile à expliquer quand on sait que les pommes pourrissent dans les vergers parce que les producteurs en ont trop en stock.

Les banques d'alimentation de tout le Canada ont besoin de vos dons. Donnez généreusement, que d'autres puissent aussi rendre grâce et remercier le Seigneur d'habiter ce beau et grand pays.

* * *

[*Français*]

L'ENTREPRENEURIAT

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, le 1er octobre dernier était une journée spéciale pour un homme d'affaires de mon comté.

En effet, cet homme jovial qu'est Nicola Cortina procédait à l'inauguration officielle de son usine de pâtes alimentaires Cortina Inc., la seule usine de production de pâtes fraîches et de sauces au Québec.

Cette usine des plus modernes, au vrai goût d'Italie, qui lui permettra de compétitionner avec les Américains, fut concrétisée grâce à un partenariat composé de paliers de gouvernement fédéral, provincial et municipal ainsi que d'une injection financière du milieu privé.

Ce batailleur que tout le monde qualifie de persévérant, parfois même d'obstiné, a pris tous les moyens disponibles pour se tailler une place enviable tant au Canada que sur le continent nord-américain. Voilà quelqu'un qui n'hésite pas à construire. Nicola, bonne chance!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je souhaite intervenir aujourd'hui pour souligner la gravité de la situation économique dans ma circonscription et, en fait, dans toute l'île du Cap-Breton.

On a annoncé aujourd'hui que le taux de chômage dans ma circonscription était supérieur à 17,5 p. 100, soit deux fois le taux national.

On retrouve dans la région des métallurgistes qui n'ont ni emploi ni avantages sociaux transitoires. Il y a également des mineurs sans travail et sans espoir d'en trouver, ainsi que des travailleurs de la construction au chômage qui ne peuvent même pas profiter des avantages offerts par le programme d'adaptation des travailleurs âgés. On peut ajouter à cela des pêcheurs qui n'ont plus de poisson à prendre et qui doivent se débrouiller sans prestations pour nourrir leurs familles. Enfin, nos jeunes n'ont aucun espoir face à leur avenir économique.

• (1110)

J'exhorte donc le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à élaborer certains programmes d'emploi, de concert avec Entreprise Cap-Breton et les diverses municipalités de la région industrielle du Cap-Breton, afin d'aider les gens touchés à passer l'hiver.

Je vois que le ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton est parmi nous. J'espère qu'il usera de ses bons offices pour aider à remédier à cette situation extrêmement difficile.

LES PROPOS TENUS À LA CHAMBRE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, les raisons invoquées hier pour justifier les observations racistes et sexistes formulées dans cette enceinte laissent les Canadiens tout à fait perplexes. Nous nous faisons tous apostropher dans cette enceinte. Les observations sexistes et racistes ne sont pas simplement des insultes personnelles, mais elles touchent également une partie importante de la population.

Comment les députés en question pensent-ils que les membres des minorités raciales et ethniques se sentent lorsqu'une éminente députée, dynamique et laborieuse, se fait traiter d'esclave? Quelle est, selon eux, la réaction des femmes lorsqu'elles voient une députée essuyer dans cette enceinte non seulement les rebuffades habituelles, mais également des insultes reliées directement à son sexe? Cela dénote un manque de respect non seulement pour la députée en question, mais également pour les femmes en général.

Le racisme et le sexisme ne sont jamais justifiés. Ce n'est pas une simple question de décorum. Le racisme et le sexisme n'ont leur place ni dans cette enceinte ni dans notre société en général.

* * *

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA MORT SUBITE DU NOURRISSON

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, octobre est le mois de la sensibilisation à la «mort subite du nourrisson». Cette expression se rapporte au décès brutal et imprévu d'un nourrisson qui paraissait pourtant en bonne santé. Cette tragédie ne touche pas seulement les parents, mais aussi les autres enfants de la famille, les grands-parents, les amis, les enseignants et les autres membres de la collectivité.

Peu de gens savent que cette mort est la principale cause de décès des enfants de moins d'un an. Chez les nourrissons, le nombre de décès dus à d'autres causes diminue, mais ce n'est pas le cas des décès attribuables au syndrome de la MSN.

Du 1er au 3 novembre prochain, l'Île-du-Prince-Édouard sera l'hôte de la conférence annuelle sur la mort soudaine du nourrisson, tenue sous les auspices de la Fondation canadienne sur l'étude de la mortalité infantile.

J'invite toute la population à participer aux activités de sensibilisation à la mort soudaine du nourrisson qui se déroulent en octobre. Les familles qui subissent une épreuve de ce genre ont besoin de notre compassion. Ce n'est qu'en concertant nos efforts que nous parviendrons à mieux comprendre ce phénomène et à l'éliminer un jour.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, le 27 septembre dernier, l'arbitre d'immigration Susan Lavendar a décidé d'accorder le statut de réfugié à un couple trinidadien qui avait attendu que l'on prenne des mesures à son égard pendant 23 mois. La décision, fondée sur la Charte canadienne des droits et libertés, a fait ressortir que la longue attente imposée à ce couple était excessive car elle causait une souffrance mentale et physique.

Malheureusement, une telle attente n'est pas exceptionnelle, mais normale. Partout au Canada, surtout dans le Grand Toronto et dans ma circonscription, Scarborough—Agincourt, des gens font l'objet d'une telle souffrance mentale et physique.

Qu'en est-il des milliers de cas qui font partie de l'arriéré? Où est la justice pour eux? Même les arbitres d'immigration, qui sont nommés par le gouvernement, reconnaissent le caractère injuste de cette situation.

Je demande au gouvernement de soulager cette souffrance et de mettre en place un processus d'examen capable d'apporter une solution raisonnable et constitutionnelle au problème que pose cet arriéré à l'Immigration.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, encore une fois, les Canadiens et leurs dirigeants s'engagent dans des discussions constitutionnelles.

Le gouvernement a présenté un ensemble exhaustif de propositions qui visent à répondre à toutes les diverses lacunes relevées par un groupe de Canadiens ou un autre.

Plus précisément, ces propositions tentent d'apporter des solutions à des problèmes comme l'aliénation de l'Ouest, l'inacceptabilité du *statu quo* pour les autochtones du Canada et le sentiment de trahison qui est si répandu au Québec en raison, selon bien des Québécois, de la grande trahison de 1982 et du rejet de l'Accord du lac Meech.

La plupart des Néo-Écossais ne soulèvent pas une grande controverse au sujet du *stato quo* constitutionnel. On ne saurait s'étonner que beaucoup d'entre eux se disent blasés, voire dégoutés que leurs dirigeants élus et le gouvernement fédéral consacrent encore une fois leur énergie à ces questions, au lieu de s'occuper de problèmes économiques qu'ils estiment beaucoup plus pressants.

Je dis à ces gens que nous devons être prêts à écouter les frustrations et les exigences de nos concitoyens si nous voulons qu'ils soient à l'écoute de nos besoins et de nos préoccupations.

Sans un Canada uni, il ne peut y avoir un Canada économiquement fort. Cette fois, les négociations constitutionnelles porteront sur l'ensemble du Canada. J'invite fortement tous les Canadiens à se mettre d'accord et à participer.

* * *

LA BASE CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une proposition qu'a avancée le Comité de la base Cornwallis, dans la région d'Annapolis—Digby, au sujet d'un centre de formation à l'intention des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix. Il s'agirait d'un centre où les forces armées d'autres pays pourraient recevoir une formation au Canada.

Le Canada est bien connu pour ses efforts de maintien de la paix. Nous pourrions accroître notre rôle de gardiens de la paix internationale si nous pouvions former de futurs gardiens de la paix des Nations Unies.

Il y a un mois, le premier ministre Cameron a soumis cette proposition au premier ministre. Cette semaine, le ministre de la Défense nationale a dit au comité que rien ne serait fait.

Je demande au gouvernement de commencer à négocier avec les Nations Unies pour déterminer si d'autres pays voudraient que leurs soldats reçoivent une formation de gardien de la paix au Canada. Nous avons les installations qu'il faut à la BFC Cornwallis. Nous serions heureux d'accueillir ces soldats étrangers. Le gouvernement discutera-t-il au moins cette possibilité avec les Nations Unies?

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, j'aimerais demander aujourd'hui, pour la forme, où était passé le ministre de l'Agriculture pendant les sept derniers mois. Les agriculteurs du Canada demandent depuis longtemps à être payés. Depuis le printemps, le Nouveau Parti démocratique, les néo-démocrates de la Saskatchewan, les syndicats du blé et le Syndicat national des cultivateurs demandent que les agriculteurs soient payés.

Il se trouve justement qu'au cours de cette période, le ministre de l'Agriculture, qui est censé protéger les intérêts des agriculteurs, a déclaré qu'il n'y avait pas d'argent pour les agriculteurs de l'ouest du Canada. A Rosetown, dans sa propre circonscription, il a pris la parole pour dire qu'il n'y avait pas d'argent pour les agriculteurs. Et voilà qu'hier, 800 millions de dollars sont apparus, comme par magie. Je dois dire, madame la Présidente, que le ministre a très bien choisi son moment pour faire cette annonce.

Où était le ministre quand les agriculteurs demandaient à être payés? Il était invisible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

L'an dernier, le gouvernement a réduit de 40 p. 100 les mesures de soutien en agriculture. Cette année, il a répondu de façon évasive aux demandes d'aide financière des agriculteurs. Et voilà que nous apprenons qu'il se pourrait que le montant annoncé par le gouvernement hier ne soit pas accordé avant six mois.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de payer les agriculteurs maintenant? Cet automne, les agriculteurs risquent de perdre leur exploitation, leur maison et leur moyen de subsistance. Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à gagner du temps?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, contrairement à ce que pense le député, nous ne cherchons pas à gagner du temps. Nous avons collaboré avec les agriculteurs au cours des derniers mois. Nous voulons aider l'agriculture, et c'est ce que nous ferons.

En additionnant les 800 millions de dollars annoncés hier au 1,5 milliard de dollars qui seront versés d'ici Noël et au 1,1 milliard de dollars qui devaient initialement être versés pendant la période de janvier à avril, nous obtenons, si nous prenons comme base la superficie ensemencée, une aide de 40 $ l'acre provenant des programmes élaborés par les agriculteurs, les gouvernements provinciaux et le gouvernement du Canada.

Le député se rappelle sans doute qu'au temps où il prenait place sur les banquettes ministérielles, les taux d'intérêt étaient de 24 p. 100, les propriétés agricoles étaient rachetées, et l'inflation atteignait 13 p. 100. Il se rappellera qu'en ce temps-là, son gouvernement ne fournissait aucune aide, et je le répète, madame la Présidente, aucune aide.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, le ministre sait que nous parlons de l'aide d'urgence que le gouvernement a annoncée hier, même si elle ne représente guère que 60 p. 100 de ce qui est nécessaire.

Le ministre sait que ses adjoints ont annoncé aux agriculteurs que les paiements pourraient être faits dans les trois ou quatre prochaines semaines si on utilisait le programme du CSRN. Voici ce que je voudrais demander au ministre: Pourquoi le gouvernement n'utilise-t-il pas ce programme, pourquoi n'arrête-t-il pas de bloquer les paiements et ne donne-t-il pas l'argent tout de suite?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je ne sais pas exactement à qui le député a parlé, mais j'aimerais bien qu'il me le dise. Tous les conseils que j'ai reçus venaient non seulement des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, mais aussi des organismes agricoles. Les sept derniers jours, à la demande du premier ministre, ils ont travaillé avec le ministre d'État chargé des Céréales, le ministre des Finances et moi-même, à préparer un programme conforme au projet de rapport soumis par ce groupe agricole, ce groupe de l'industrie. Les auteurs de ce rapport disaient qu'il ne leur appartenait pas de faire des suggestions ou des recommandations au gouvernement sur la façon dont l'argent serait distribué, car il leur semblait que cela exigerait plus de travail.

• (1120)

Je peux dire au député que le comité se réunira mardi prochain, puisque lundi c'est l'Action de grâces. Il déterminera comment l'argent sera pris dans ce programme.

Contrairement aux autres gouvernements, monsieur le Président, nous estimons qu'il est important d'écouter les producteurs quand on veut leur donner de l'aide.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, s'il écoute les membres du comité de la troisième ligne de défense, il apprendra que les paiements devraient être effectués rapidement, et ses adjoints les plus hauts placés ont déclaré aux membres de ce comité que les paiements pourraient être faits en trois ou quatre semaines si l'on utilisait le CSRN.

Je voudrais demander au ministre s'il pense que c'est juste. Les agriculteurs souffrent dans tout le pays, parce que le gouvernement refuse de faire les paiements. Le ministre pense-t-il qu'il est juste d'avoir retenu ces paiements, d'avoir laissé souffrir les agriculteurs toute l'année, pour que le premier ministre puisse annoncer quelque chose au beau milieu de la campagne électorale en Saskatchewan, de façon à aider son copain, Grant Devine, pour qu'il puisse sauver sa peau?

Pense-t-il qu'il est juste de laisser les gens languir toute une année pour intervenir en pleines élections en Saskatchewan, n'est-ce pas un cynique complot politique? Pensez-vous que c'est juste?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, si le député avait à coeur les intérêts des agriculteurs, il dirait, comme l'ont fait les dirigeants agricoles, que le gouvernement et le premier ministre ont donné à l'agriculture une aide sans précédent au cours des sept dernières années. Les agriculteurs, comme le premier ministre, reconnaissent que nous avons un déficit. Le premier ministre a dit aux dirigeants agricoles qu'il ferait tout son possible pour leur trouver de l'aide en cette période difficile. C'est ce qu'il a fait.

Je voudrais revenir en arrière et dire au député que j'ai ici quelques déclarations de dirigeants agricoles.

Une voix: Règlement.

M. McKnight: Le NPD invoque le Règlement, madame la Présidente, car il n'aimera pas ce que je vais dire.

«Le gouvernement canadien a répondu aux milliers d'agriculteurs qui risquent de perdre leur exploitation en raison de la guerre des subventions entre les États-Unis et la Communauté européenne,» c'est ce que disait le président de la Fédération canadienne de l'Agriculture.

«C'est 60 p. 100 des besoins identifiés dans la province. Ce n'est pas autant que nous voulions, mais je ne pense pas que beaucoup d'agriculteurs renverront le chèque en disant que c'est insuffisant. C'est un besoin vital. . .»

Mme le vice-président: Permettez-moi d'interrompre le ministre. Je pense qu'il amorce un discours.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Agriculture. Hier, le ministre nous faisait part d'une annonce, après avoir fait languir les agriculteurs canadiens pendant six mois. Mais le ministre n'a toujours pas répondu à la question demandée plus tôt. Ayant déjà attendu six mois, pourquoi faut-il maintenant que les agriculteurs attendent un autre six mois pour que le gouvernement conservateur s'organise?

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, personne n'a dit que les agriculteurs devaient attendre encore six mois. Ce que nous avons dit, et que nous dirons toujours, c'est que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur faire parvenir cet argent.

Nous avons demandé au comité de la troisième ligne de défense de nous recommander la voie à suivre en ce sens.

Le député prétend cependant que le gouvernement n'a rien fait depuis quelques mois. Je lui rappelle que le Compte de stablilisation du revenu net a été annoncé en avril et en mai de cette année. Je lui rappelle aussi que les agriculteurs n'ont qu'à présenter un formulaire pour recevoir les prestations du CSRN. Si les agriculteurs du Canada veulent que nous leur acheminions cette aide d'un milliard et demi de dollars avant le 31 décembre, il faudra qu'ils nous fassent parvenir leurs formulaires. Jusqu'ici, le bureau du CSRN n'en a reçus que 20 p. 100.

Mais l'argent est là. Les agriculteurs en ont besoin et je pense, d'après ce qui a été rapporté ici, qu'ils vont l'apprécier.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, avec tout le respect, le ministre n'a toujours pas répondu à la question. Les agriculteurs font faillite à tous les jours, partout au Canada. Le gouvernement s'est fait demander de l'aide pendant six mois, une aide d'urgence!

Pourquoi faut-il faire languir les agriculteurs canadiens pendant un autre six mois avant de s'organiser? Pourquoi ne pas offrir l'aide maintenant, d'ici Noël? L'aide dans les poches des agriculteurs, avant d'en perdre d'autres!

[*Traduction*]

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, pourquoi le député et ses collègues du Parti libéral ne reconnaissent-ils pas qu'une aide a été offerte aux agriculteurs du Canada?

Cette aide leur a été offerte il y a plus de huit semaines. Les formulaires ont été mis à leur disposition. Les agriculteurs commencent maintenant à nous les retourner. Je tiens à faire remarquer au député qu'il n'est pas juste ni raisonnable de dire que nous n'avons rien fait.

Le député est parfaitement au courant du soutien que notre gouvernement a apporté aux agriculteurs partout au Canada. Nous leur avons offert, par l'entremise. . .

M. Foster: Oh, oh!

M. McKnight: Le député a eu l'occasion de poser ses trois questions. J'essaie maintenant de répondre à son collègue.

Le député sait que les formulaires du CSRN ont été mis à la disposition des agriculteurs. Lorsqu'ils auront rempli ces formulaires, ils auront droit à cette aide. Le député sait aussi que nous leur offrons des avances de fonds sans intérêt allant jusqu'à 50 000 $.

Le député est en train de dénaturer les faits, sans doute par ignorance plutôt que par mauvaise foi. Nous avons confié la troisième ligne de défense à un comité formé de représentants du secteur agricole. Nous allons prêter l'oreille à ce comité et nous allons suivre ses recommandations dans la mesure du possible.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Aujourd'hui, les statistiques sur l'emploi font état d'un léger recul du chômage, ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, des Canadiens sont encore dans une situation tragique partait au Canada, qu'il s'agisse des travailleurs sans emploi, des agriculteurs ou des petites entreprises.

Cette tragédie se traduit par une perte de confiance envers le pays et par un profond désespoir. Il est évident qu'un pays en proie au désespoir ne peut pas être un pays uni. Comme le sait le premier ministre suppléant, dans beaucoup de villes canadiennes, des programmes sont mis en place pour fournir un repas aux écoliers affamés tandis que très peu d'emplois sont créés.

Je demande au premier ministre suppléant comment le gouvernement fera face à cette tragédie humaine. Lorsque le taux de chômage dépasse 10 p. 100, il ne s'agit plus uniquement de statistiques, mais d'une véritable tragédie humaine.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, nous sommes heureux de constater que le taux de chômage a diminué légèrement, c'est un bon signe. Nous apprenons beaucoup de bonnes nouvelles aujourd'hui. Certes, nous pouvons être négatifs et insister sur les mauvaises nouvelles, mais les bonnes nouvelles sont là pour donner beaucoup d'espoir aux Canadiens. Je crois que c'est très important.

Ainsi, les taux d'intérêt sont à la baisse. Nous croyons que c'est de la plus grande importance pour les Canadiens. Cela aide le secteur du bâtiment et d'autres secteurs industriels également. Nous voyons aussi que tous les grands organismes de prévisions économiques ont des nouvelles très encourageantes pour le Canada. Le dernier à présenter ses données, le Fonds monétaire international, prévoit que le taux de croissance réelle du Canada sera d'environ 3,8 p. 100 et que notre taux d'inflation aura été ramené à 2,8 p. 100, un seul autre pays industrialisé ayant un taux inférieur. Tout cela est des plus encourageants.

Les mesures du gouvernement sont efficaces. Nous avions promis que le Canada connaîtrait un taux de croissance positif, quoique modeste, cette année et notre prévision commence à se matérialiser. Nous sommes très encouragés par ces signes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Une question supplémentaire, madame la Présidente. Il reste que le Canada compte un million et demi de chômeurs.

[*Français*]

Il y a aussi plus de deux millions de personnes qui vivent grâce au bien-être social. Tous ceux et celles qui ne cherchent plus ne font pas partie des statistiques. Ce gouvernement ne manque pas d'idées pour assurer la prospérité des riches et des puissants. Où sont ses idées pour assurer la prospérité de ceux et celles qui sont désespérés? Maintenant!

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, il existe des programmes pour aider ces gens. Ils ont déjà de l'aide. Il importe de remettre l'économie sur la bonne voie pour créer des emplois. C'est là le meilleur moyen de régler le problème de la pauvreté et aider les gens à se libérer de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale.

C'est le plan suivi par notre gouvernement en coopération, je dois dire, avec la plupart des provinces pour tenter de remettre de l'ordre dans les finances du Canada et réussir à créer des emplois, permettre aux gens de ne plus dépendre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage pour réintégrer le marché du travail, comme il se doit.

• (1130)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ce sont de toute évidence les politiques des taux d'intérêt élevés et du dollar élevé de ce gouvernement, ainsi que le libre-échange, qui ont créé cette situation, et les Canadiens n'iront pas croire que ceux qui nous ont entraînés dans cette tragédie sont ceux qui nous tireront d'affaire.

Lorsque le ministre dit que les statistiques montrent une amélioration, que la reprise est amorcée, pour qui est-elle amorcée? Nous avons pu voir 7 000 agriculteurs manifester cette semaine. Nous voyons des gens passer de l'assurance-chômage à l'aide sociale.

Je demande donc au ministre quand le gouvernement fera-t-il du plein emploi une priorité au pays, afin que nous n'ayons pas à faire face à la tragédie humaine des enfants qui ont faim, des banques alimentaires qui se multiplient et des sans-abri dont le nombre augmente sans cesse, et que tous les Canadiens puissent enfin travailler.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la députée a parlé des agriculteurs. Je pense que le ministre de l'Agriculture a annoncé hier une mesure très importante visant à aider les agriculteurs à se sortir d'une situation difficile. Il mérite des félicitations.

La députée a parlé de l'accord commercial. Toutes les industries du secteur de la fabrication vous diront que cet accord les a aidées à surmonter cette période difficile et que même, n'eut été du libre-échange, la récession aurait été bien pire.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: C'est un fait, et les industriels canadiens l'ont exprimé clairement.

Je suis stupéfait d'entendre la députée parler de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement. Les taux d'intérêt sont aujourd'hui plus bas qu'ils l'étaient il y a quatre ans. Le plus haut taux d'intérêt était d'environ 14 p. 100, il y a un an. Si vous voulez parler de taux d'intérêt élevés, parlez donc des taux de 22 p. 100 qui avaient cours en 1982 et 1983. Ça, c'étaient des taux d'intérêt élevés. Ils déclinent actuellement, et nous les garderons à la baisse parce que nous voulons faire baisser l'inflation. Nous aiderons ainsi. . .

Mme le vice-président: On se lance dans un discours encore une fois.

* * *

LES PÊCHES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le gouvernement a affirmé hier dans cette enceinte qu'il s'intéressait de près à la question de la pêche à la morue et à la protection de cette ressource dans l'est du Canada.

Je voudrais donc que la ministre des Affaires extérieures me dise pourquoi le Canada a accepté de négocier récemment avec neuf autres nations et a décidé de rouvrir une zone de pêche à la morue située à 290 milles à l'est de St. John's reconnue à l'échelle internationale comme étant une frayère, et ce malgré le fait que nos propres scientifiques se soient prononcés contre la pêche dans cette zone. Pourquoi donner 13 000 tonnes de morue à ces neuf pays et seulement 100 tonnes au Canada?

Des voix: Quelle honte!

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, permettez-moi de répondre à cette question au nom du ministre responsable.

La zone dont parle le député est une de celles qui chevauchent la zone de 200 milles qui n'est pas directement liée aux intérêts du Canada en matière de pêches. Si je me souviens bien, nous avons voté afin de prolonger le moratoire à des fins de conservation, lors d'une rencontre de la NAFO. Par conséquent, les renseignements dont disposent le député seraient faux.

En outre, les autres nations nous appuient et veulent aider à rappeler à l'ordre les flottilles espagnoles et portugaises qui sont les vrais responsables de la surpêche dans cette zone.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le gouvernement du Canada s'est abstenu de voter à la réunion de 1991, et a suivi le courant pour ce qui est de 1992. Ce sont des ententes comme celle-là qui entraîneront la disparition à tout jamais des poissons qui peuplent encore nos océans.

Y-a-t-il des limites à ce que fera la ministre des Affaires extérieures pour satisfaire tous les pays pêcheurs du monde entier, sauf le Canada? Que faisait donc la ministre des Affaires extérieures hier? Elle était en réunion avec les représentants du gouvernement danois et parlait, soi-disant, de conservation du poisson, alors que la limite fixée pour le Danemark dans cette zone en 1992 est 29 fois celle du Canada. Les Danois doivent sûrement bénir leurs bienfaiteurs et leur bonne fortune.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je sais seulement que nous avons hérité de nos prédécesseurs bon nombre des problèmes auxquels nous devons faire face de nos jours en matière de pêche.

Pendant que le député se permet de nous sermonner au sujet de problèmes historiques, le ministre des Pêches et des Océans est sur la ligne de front, en train d'essayer de régler les problèmes que lui ont légués les gens d'en face.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Je vous remercie, madame la Présidente. Je pourrais peut-être dire au ministre des Pêches qu'il vaudrait mieux qu'il arrête de se battre et qu'il revienne à la Chambre des communes pour résoudre les importants problèmes que connaissent les pêches dans notre pays. C'est ici qu'on a besoin de lui.

Je voudrais poser la question suivante. Nous assistons à l'effondrement du secteur primaire dans tout le Canada; nous avons maintenant entendu des déclarations concernant les agriculteurs de l'Ouest et dans une certaine mesure les pêcheurs de l'Est. Mais nous n'avons pas eu de réponse à la situation critique où se trouvent les pêcheurs de la région des Prairies, les pêcheurs d'eau douce de l'intérieur, qui sont aussi maintenant au bord de la faillite à cause des réductions apportées à l'aide.

Je voudrais demander au gouvernement pourquoi il a refusé d'accéder à cette demande et de venir en aide à l'industrie canadienne de la pêche d'eau douce de l'intérieur.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, il existe un système de commercialisation qui est contrôlé et géré par les pêcheurs eux-mêmes et on a mis en place toutes sortes de programmes afin de sauver ces pêches et lui rendre leur prospérité. Il ne sert à rien d'intervenir ici pour pontifier au sujet de ces problèmes. De temps en temps, il faut se rendre sur place pour les régler et aider les pêcheurs. Le député ne l'a jamais fait.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): C'est précisément ce que j'ai fait l'été dernier. J'ai rencontré des pêcheurs d'eau douce de l'intérieur du Manitoba, ce que le ministre des Pêches a refusé de faire.

Madame la Présidente, je voulais faire observer que le gouvernement du Canada a pris part, conjointement avec les provinces, à une étude dont j'ai été l'instigateur qui visait à améliorer le sort des pêcheurs. La moitié des pêcheurs au Manitoba sont d'origine autochtone. Compte tenu du fait que les recommandations découlant de cette étude ont été déposées en février dernier, je voudrais que le ministre des Affaires indiennes m'explique comment il se fait que son gouvernement et lui ont laissé s'écouler huit mois sans lever le petit doigt pour venir en aide aux pêcheurs et s'attaquer à ce qui va entraîner la disparition des communautés lacustres et septentrionales du Manitoba à moins que le ministre n'intervienne? Pourquoi avoir tant tardé?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, le rapport auquel le député fait allusion me serait d'une beaucoup plus grande utilité s'il me le faisait parvenir directement pour que nous en parlions ensuite.

De plus, madame la Présidente, je suis parfaitement conscient de l'importance de la pêche en eau douce pour les communautés autochtones du nord du Manitoba et des Prairies. C'est un gouvernement libéral, si je ne m'abuse, qui, vers la fin des années 1970, a retiré aux autochtones du Manitoba la responsabilité et le profit, de la pêche pour la confier à la société d'État qu'il venait de créer et qui a réduit à néant la faculté dont jouissait les pêcheurs de commercialiser leurs produits.

* * *

[*Français*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, étant donné l'absence du solliciteur général, j'adresserai ma question à la ministre de la Justice. Un ancien agent du Service canadien du renseignement de sécurité, M. Guy Chamberland, qui est un de mes électeurs, affirme avoir été contaminé par des bactéries en faisant une fouille ultra–secrète des débris du consulat soviétique de Montréal, après l'incendie de janvier 1987.

Ma question est la suivante: Étant donné que cette fouille faisait partie du projet qui s'appelait «Projet F» (comme feu), qu'il y a eu d'autres agents impliqués, je demande justement à la ministre de la Justice combien d'autres agents ont été impliqués? Pourquoi est–ce que le ministère refuse de dédommager mon électeur? Et combien d'autres personnes, organismes ou partis politiques ont été visés par ces espions, amateurs vidangeurs du gouvernement fédéral, contrevenant directement à la Charte des droits et libertés?

[*Traduction*]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je crois que cette question devrait plutôt être inscrite au *Feuilleton*. Le député sait que le gouvernement a pour ligne de conduite de ne pas faire de commentaire sur les activités du service.

Pour ce qui est de son électeur, je crois savoir que des poursuites judiciaires sont en cours; je n'ai donc pas à me prononcer là–dessus à la Chambre.

Mme le vice–président: Vu la réponse de la ministre, je conseille au député de faire preuve de prudence dans sa question supplémentaire.

• (1140)

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, je comprends que, l'affaire étant encore devant les tribunaux, nous devons être prudents à la Chambre.

Mais, d'une manière générale, je m'interroge sur les procédés du gouvernement, sur la violation directe de la Charte canadienne des droits et libertés, quand on fouille dans les poubelles des gens et que les agents du gouvernement sont mal protégés, probablement à cause de compressions budgétaires.

Je voudrais que la ministre—pas besoin du *Feuilleton*—confère si possible avec le solliciteur général; nous pourrions peut–être faire tirer cette affaire au clair pour que mon électeur puisse obtenir de l'aide du gouvernement.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de transmettre les propos du député à mon collègue le solliciteur général.

Questions orales

LE CANADIEN NATIONAL

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre qui répond à la place du ministre des Transports.

Le personnel de la comptabilité du CN lui-même a fait un examen révélant que le CN affiche la pire productivité de tous les chemins de fer d'Amérique du Nord. Notre société ferroviaire a en moyenne deux fois plus d'agents d'administration que n'importe quelle société ferroviaire aux États-Unis.

Pourquoi le gouvernement laisse-t-il le CN abandonner des embranchements sans réagir alors que le CN se permet d'entretenir un personnel d'administration aussi nombreux? Pourquoi le gouvernement paie-t-il ces généreux bonis aux cadres supérieurs du CN? Pourquoi le gouvernement n'ordonne-t-il pas au CN de cesser de privatiser et de commencer à servir les Canadiens?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, le député doit sûrement poser une question fallacieuse. Le CN agit évidemment dans l'intérêt bien compris de ses actionnaires et non pas comme le député le laisse entendre.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, on dirait que l'intérêt bien compris du CN tient aux généreux bonis que le gouvernement verse à ses dirigeants pour qu'ils puissent abandonner des embranchements et diriger la société ferroviaire la plus inefficace d'Amérique du Nord, pour sauver leur propre peau.

Pourquoi le gouvernement laisse-t-il faire pareille chose? Pourquoi laisse-t-il le CN fournir ce genre de services ferroviaires? Pourquoi ne dit-il pas au CN de mettre de l'ordre dans ses bureaux au lieu d'abandonner des embranchements en Nouvelle-Écosse?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député vient de dire une évidence.

Le Canadien National a reconnu son inefficacité. Chaque fois que le CN, au nom de ses actionnaires canadiens, prend des mesures pour devenir plus efficace, les députés de l'opposition disent: «Ne faites pas ça. Nous devons continuer à fonctionner comme nous le faisions il y a 50 ans.»

La direction du Canadien National a reconnu sa propre inefficacité. Elle prend des mesures pour servir beaucoup mieux les actionnaires.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, je voudrais poser des questions au sujet de notre politique étrangère. En l'absence du premier ministre et de la ministre, je m'adresserai au premier ministre suppléant.

À la Conférence du Commonwealth qui se tiendra la semaine prochaine, au Zimbabwe, il sera grandement question du maintien des sanctions contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Étant donné que l'Europe et les États-Unis ont levé les sanctions économiques qu'ils imposaient, mais que les leaders noirs sud-africains ainsi que les États voisins de l'Afrique du Sud réclament leur maintien, peut-on connaître la position qu'adoptera le Canada à la Conférence du Commonwealth?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme le sait fort bien ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures préside le groupe des ministres des Affaires étrangères qui étudient ces questions.

La secrétaire d'État accompagnera le premier ministre et présentera les conclusions du groupe de travail qu'elle préside et les chefs d'État étudieront ces recommandations. Ils formuleront par la suite leur propre recommandation et annonceront leur décision.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, la situation en Yougoslavie continue de se détériorer pendant que nous constatons l'échec d'un autre cessez-le-feu.

L'acheminement de l'aide humanitaire avait été garanti, mais a pourtant été saboté. Nous attendons, depuis trop longtemps, des réponses aux questions que nous nous posons en ce qui concerne les démarches entreprises par le Canada auprès des Nations Unies pour régler cette situation.

Je le demande encore aujourd'hui: Que propose le Canada pour inciter les Nations Unies à réagir au conflit qui est extrêmement violent en Yougoslavie et qui menace la paix dans le monde?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, ma collègue connaît très bien les initiatives que le premier ministre a prises pour encourager les Nations Unies à intervenir dans ce dossier, puisqu'il ne s'agit plus, à notre avis, simplement

d'un conflit interne, mais bien d'une crise qui a désormais des répercussions au niveau international.

Nous travaillons de concert avec des représentants aux Nations Unies. Nous collaborons avec la communauté européenne pour élaborer une stratégie internationale, qui comprendrait des mesures pour le maintien de la paix et peut-être même des sanctions, dans le but de faire respecter le cessez-le-feu et de mettre un terme à la violence qui coûte des vies humaines.

Je crois que le Canada a adopté une position très claire, très limpide, et qu'il a joué un rôle de premier plan en tentant de régler cette situation extrêmement difficile.

* * *

LE GRAND TORONTO

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie.

En dépit du déficit et de la dette nationale croissante, le gouvernement a su trouver les fonds nécessaires pour aider nos agriculteurs en difficulté, ce qui est très bien.

Toutefois, qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour l'agglomération urbaine de Toronto, où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne nationale, où McDonnell Douglas a récemment annoncé le licenciement de 1 000 autres employés, de Havilland de 1 300 autres et Philips de 300 autres, où il y a déjà 127 000 travailleurs en chômage, et où 65 000 autres touchent de l'aide sociale parce qu'ils ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-chômage et qu'il n'y a toujours pas d'emplois disponibles?

Le gouvernement Diefenbaker avait créé un programme d'emplois en hiver. Qu'est-ce que. . .

Mme le vice-président: Je saurais gré au député de poser sa question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Madame la Présidente, je ne suis pas certain d'avoir entendu la question, mais je pense que je peux. . .

Mme le vice-président: Permettez-moi d'aider le ministre. J'ai interrompu le député pour le prier de poser sa question. Son introduction était très longue et j'aimerais qu'il pose une question précise.

M. Redway: Madame la Présidente, je pense que j'ai posé une question très précise au début. J'ai demandé ce que le gouvernement comptait faire pour l'agglomération urbaine de Toronto, compte tenu de la situation économique très difficile qui prévaut.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je pense que le mieux que nous puissions faire pour l'agglomération torontoise, et cela vaut aussi pour l'économie de toutes les régions du pays, est de continuer à faire baisser les taux d'intérêt.

Nous commençons à voir les résultats de cette politique dans les mises en chantier. Au cours des cinq derniers mois, la construction de 150 000 unités de logement a commencé. Il s'agit d'une hausse sensible par rapport aux premiers mois de l'année.

Nous avons aussi constaté une augmentation du nombre d'automobiles vendues, ce qui aide la région du sud-ouest ontarien, où sont installées General Motors et Ford.

Mon collègue fait allusion à la situation très difficile de la société de Havilland. Nous collaborons étroitement avec l'Ontario, avec la Boeing Aircraft Company et avec d'autres intéressés afin de trouver une solution au problème de propriété de la société de Havilland. C'est l'incertitude liée à cette question qui est préoccupante. Nous avons confiance qu'avec la participation active de tous les intéressés, nous pourrons régler cette question sous peu.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre responsable de la politique de construction navale. Fort opportunément, c'est le ministre d'État chargé des Petites entreprises qui a répondu, car c'est bien ce que sont devenus les chantiers maritimes de l'Ontario et de la côte du Pacifique, des petites entreprises.

Comme il a eu une semaine pour se préparer, le ministre devrait être en mesure de répondre à la question suivante: Quelle aide à long terme entend-il donner aux chantiers maritimes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, dont le carnet de commandes est vide, qu'il s'agisse de travaux de réparation ou de construction?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, si les propriétaires des chantiers maritimes veulent restructurer leurs activités, ils n'ont qu'à en faire la demande. Un fonds a été créé à cet effet il y a cinq ou six ans, et tous les travailleurs sont traités sur le même pied.

À l'heure actuelle, des discussions se tiennent sur la restructuration de l'industrie du transport maritime de la côte ouest. Aucune décision n'a encore été prise en ce qui a trait à l'industrie de la construction navale des Grands Lacs, mais une demande en ce sens pourrait bien être présentée au gouvernement.

• (1150)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le ministre devrait savoir que les chantiers maritimes de l'Ontario ont déjà été restructurés par la fermeture des chantiers de Collingwood, n'en laissant que deux, soit celui Thunder Bay et celui de St. Catharines. Et il n'y a pas assez de travaux de réparation pour occuper les deux chantiers. Même dans la cas du contrat octroyé au chantier de Port Weller, les travaux ne commenceront pas avant au moins un an. D'ici là, il sera en difficulté.

Je ne pense pas que les Canadiens veuillent de nouvelles restructurations qui provoqueront d'autres fermetures. Ils ont besoin de travail. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de leur garantir du travail. Que fait donc le gouvernement?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Le député répond lui-même à la question en disant qu'il n'y a pas assez de travail, pas assez de travail de réparation dans les chantiers maritimes. S'il n'y a pas assez de travail de réparation et de radoub et pas assez de navires à réparer, nous ne pouvons pas nous permettre de garder et de payer des gens à ne rien faire. Il faut qu'il y ait du travail à faire.

Il y a maintenant peu de construction navale au Canada. Les seuls qui font construire des navires sont en fait le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et les entreprises de traversiers.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, la Commission d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada a conclu qu'il faut accorder davantage d'importance à la formation à distance, à l'éducation aux adultes et à l'internationalisation de l'éducation. Elle signale aussi qu'il faut recruter davantage d'étudiants dans les collectivités autochtones et les familles moins bien nanties aussi bien que parmi les personnes handicapées et les femmes. Elle ajoute qu'il faut assurer aux universités canadiennes un financement équivalent à celui dont bénéficient les universités d'État américaines.

Le secrétaire d'État me dira-t-il comment et quand son gouvernement compte aider les universités canadiennes à redevenir compétitives?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai reçu, plus tôt cette semaine, le rapport de M. Stuart Smith. Comme ne l'ignore pas mon collègue, mon ministère s'est fait un plaisir d'appuyer le travail de la commission.

Nous examinons très attentivement ses recommandations, dont beaucoup nous semblent offrir d'intéressantes possibilités pour le gouvernement. J'en reparlerai à la Chambre dès que notre étude sera terminée, ce qui devrait être très bientôt.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi le ministre, à travers son programme de prêts aux étudiants, n'a-t-il pas encore réagi, n'a-t-il pas déjà réagi, pour aider ces gens, c'est-à-dire les étudiants à faible revenu, les femmes, les handicapés et les peuples aborigènes? Pourquoi n'a-t-il pas déjà réagi? Quand va-t-il faire quelque chose? Pourrait-il être plus précis?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, j'ai déjà répondu à plusieurs reprises à la question de mon honorable collègue. Je lui ai dit à maintes reprises que le Programme de prêts aux étudiants avait déjà 27 ans d'existence, qu'il n'avait jamais été modifié et qu'il avait besoin d'une refonte en profondeur.

Comme mon collègue le sait, ce programme est administré conjointement avec les provinces. L'étude pour faire une refonte de ce programme est très avancée. On doit encore en discuter avec les provinces et, d'ici quelques mois, on sera en mesure de faire l'annonce d'un programme qui va correspondre aux exigences des années 1990 et des années 2000, plutôt que celles des années 1960.

[*Traduction*]

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au même ministre. La Communauté européenne consacre plus de 30 p. 100 de son produit intérieur brut à des programmes sociaux et à l'éducation. Au Canada, nous ne consacrons que 24 p. 100 de notre produit intérieur brut à l'éducation.

Le ministre peut-il dire quand le gouvernement va se décider à rattraper le reste du monde et à en faire autant?

L'hon. Robert de Cotret (Sécretaire d'État du Canada): Madame la Présidente, je ne veux pas m'engager dans un concours oratoire au sujet de ce que nous dépensons par rapport à d'autres pays. Nous dépensons par habitant tout autant, sinon plus, que tout autre. . .

M. Andre: En fonction du P.I.B., nous venons au deuxième rang après la Suède.

M. de Cotret: Tout à fait.

Madame la Présidente, l'annonce faite dans le Discours du Trône visait précisément à faire savoir que le gouvernement comptait adopter une nouvelle politique en matière de formation, car nous ne sommes pas heureux des résultats obtenus, compte tenu des énormes sommes que nous consacrons à l'éducation. Cette initiative va bon train.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, ce document, nous ne l'avons pas encore vu. Il est quelque part sur le bureau d'un fonctionnaire ou d'un politique.

Je voudrais informer le ministre qu'au cours des cinq dernières années, le gouvernement a réduit de 3,2 milliards de dollars les paiements de transfert destinés à l'éducation et que, dorénavant, les budgets du gouvernement ne suivront pas la courbe de l'inflation.

Pourquoi le gouvernement réduit-il ou gèle-t-il les fonds consacrés à l'enseignement postsecondaire alors que 40 p. 100 des emplois exigeront au moins 16 ans de scolarité en l'an 2000? Quand est-ce que le gouvernement va se réveiller pour prendre conscience de la réalité?

L'hon. Robert de Cotret (Secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, certainement plus tôt que le député d'en face qui devrait se mettre au courant des statistiques. Tous les ans, nous augmentons les paiements consacrés à l'éducation. C'est un fait. J'exhorte donc le député à regarder les statistiques de plus près.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la parole, car ma question s'inscrit dans la réforme du Parlement en vertu de laquelle les députés retourneront dans leurs circonscriptions respectives la semaine prochaine. Il sera fort intéressant de connaître l'opinion de la population en général sur les revirements cocasses dont nous sommes témoins depuis deux jours au sujet de la politique officielle concernant les homosexuels membres de l'armée.

Le ministre qui répondra au nom du gouvernement, le premier ministre suppléant peut-être, pourrait-il nous préciser aujourd'hui la politique du gouvernement et nous expliquer le fait tout à fait étrange que, dans un communiqué de presse émis par le Pentagone, on reprenne la position de notre chef d'état-major de la défense au sujet de cette politique? Officiellement, les homosexuels sont-ils oui ou non les bienvenus dans l'armée?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme vous le savez, une politique provisoire s'applique à l'heure actuelle et aucune annonce n'a été faite au sujet de la place des homosexuels dans les Forces canadiennes. C'est le chef d'état-major qui annoncera en temps et lieu toute modification à la politique actuelle.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse. Ma question supplémentaire porte sur une autre rumeur touchant les militaires dont le leader du gouvernement à la Chambre est au courant, j'en suis persuadé; dans la négative, nous allons certes faire la lumière là-dessus, afin que la population puisse à nouveau se prononcer sur les choses qu'elle comprend.

Il n'est pas nécessaire que les intéressés aient des dogmes économiques à ce sujet, car à l'heure actuelle, selon une rumeur, la chancellerie des ordres et décorations pourrait décider que la Croix de Victoria ne sera plus la plus haute décoration décernée pour acte de bravoure face à l'ennemi; comme nous le savons tous, ce n'est pas une médaille remise pour service en temps de paix. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes pourrait-il nous dire ce qu'il en est?

En 1988, toutes les forces de maintien de la paix de tous les autres pays ont obtenu le prix Nobel de la paix et, depuis ce temps, si je ne m'abuse, nos militaires et ceux qui ont participé à des opérations de maintien de la paix attendent encore des Nations Unies une décoration ou une médaille pour le rôle qu'ils ont joué. Pouvez-vous répondre à ma question, afin qu'une fois de plus, la population de l'arrière-pays puisse exercer certaines pressions. . .

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en ce qui concerne la Croix de Victoria ou ce qui deviendra la plus haute décoration pour acte de bravoure accordé à nos militaires, je ne peux répondre au député. Je vais devoir me renseigner. Je sais qu'on déploie toutes sortes d'efforts afin de veiller à ce qu'on reconnaisse bien, grâce à des médailles, le travail de nos militaires qui, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix dans le monde entier, risquent souvent leur vie.

Depuis quelque temps, on prend un certain nombre de mesures, mais je ne peux dire à ce stade-ci au député où en sont les choses exactement à ce sujet. Je vais demander au ministère de la Défense de lui transmettre tous les renseignements pertinents.

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le Toronto Star rapporte aujourd'hui qu'un comité d'examen des demandes de statut de réfugié a rejeté la requête d'une Iranienne qui, dans son pays d'origine, a été violemment fouettée avec un fil d'acier pour avoir refusé de porter le voile. Elle a par la suite perdu son emploi.

Il est clair que le comité n'estime pas que de tels actes violent les droits fondamentaux de cette femme.

• (1200)

Le comité se contente de qualifier de criminel le fait que les lois religieuses de ce pays soient suivies. Le premier ministre suppléant prendra-t-il immédiatement des mesures pour éviter que cette femme ne soit déportée et pour que les comités d'examen des demandes de statut de réfugié soient immédiatement instruits de prendre au sérieux les violations des droits de la personne fondées sur le sexe?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je peux prendre note de la recommandation qui est faite par la députée, mais je veux quand même signifier que nous sommes un gouvernement qui a la réputation de respecter les droits et libertés des personnes.

Je suis convaincue qu'à l'intérieur du traitement de ce dossier, nous ferons tout en notre pouvoir pour que les libertés de cette dame soient respectées, via nos programmes et nos politiques de l'immigration.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: La députée de New Westminster—Burnaby me permettra d'autoriser une question supplémentaire à un autre député, puisqu'elle a fait l'objet d'un avis.

L'EMPLOI

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, les Canadiens sont sûrement ravis aujourd'hui de prendre connaissance des statistiques de l'emploi.

Par contre, nous sommes très inquiets d'entendre de nombreux économistes déclarer que le nombre de chercheurs d'emploi diminue, car nous savons que bien des gens sont désespérés. Vraiment, ils ont tout bonnement abandonné tout espoir.

Dans ma circonscription, la Steel Company of Canada a avisé, cette semaine, 844 de ses travailleurs qu'ils seraient mis à pied de façon permanente—je dis bien pour toujours.

Compte tenu des mises à pied à venir chez Stelco et de celles qui ont été annoncées la semaine dernière chez Consumers' Glass en plus des 900 mises à pied que cette société envisage encore, quand le gouvernement se décidera-t-il à adopter une politique monétaire sensée afin que les compagnies canadiennes puissent commencer à exporter de façon raisonnable et ainsi protéger les emplois au Canada? Nous le supplions d'adopter une politique monétaire sensée.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je souligne à la députée que l'autre volet de l'annonce de la Stelco dont elle parle, c'est qu'il y a une réduction du nombre de mises à pied prévues, qui passe d'environ 1 800 à seulement 800.

Cette réduction démontre que la Stelco a reçu de nouvelles commandes qui lui permettent de réduire l'importance des mises à pied. On espère que, d'ici peu, le nombre de mises à pied diminuera encore.

Ma collègue soulève encore une fois la question du dollar canadien. Comme c'était le cas naguère, le gouvernement fédéral ne peut guère plus déterminer sa valeur aujourd'hui que pouvait le faire le voisin de banquette de la députée quand il était ministre des Finances, il y a quelque dix ou douze ans.

M. Chrétien: Le cours du dollar a baissé à l'époque.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député est fier de dire que le cocus du dollar a baissé lorsqu'il était ministre. Or, si le dollar a baissé à ce moment-là, c'est parce que, sur les marchés internationaux, on n'avait pas la moindre confiance dans les politiques que suivait le gouvernement dont il faisait alors partie.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le gouvernement contrôle bel et bien la politique commerciale.

Actuellement, il consacre tous ses efforts à l'accord Canada-États-Unis-Mexique, au moment même où, dans ma circonscription, la société Consumers' Glass risque d'être obligée de mettre à pied 900 personnes parce qu'elle perd des commandes en faveur du Mexique.

Quand ce gouvernement adoptera-t-il des politiques pour permettre au centre industriel du pays, qui est mis à mal, de reprendre de la vigueur?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, ce que le gouvernement fait est très clair: il abaisse les taux d'intérêt.

Il contribue à accélérer la reprise qui se prépare actuellement. La députée a parlé de pertes d'emplois. Elle ne tient pas compte du fait qu'en ce qui concerne Brantford Intercity, la société Freightliner a annoncé 300 nouveaux postes.

J'étais à Windsor hier. Au cours des derniers mois, les sociétés Chrysler, Ford et Southam Press ont toutes annoncé qu'elles prendraient de l'expension dans cette ville. Dans le cas de Southam Press, l'investissement annoncé est de 40 000 $.

Je crois que la députée rend au pays le même genre de mauvais service qu'elle reproche au gouvernement. En broyant du noir, elle ne fait qu'ajouter au manque de confiance qui l'inquiète.

Si elle adoptait une approche mieux équilibrée et si elle essayait de voir aussi les points positifs, peut-être réussirait-elle à régler le problème qui la préoccupe tant.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination.

Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents qui sont indiqués sur la liste qui y est jointe.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, au cours de la période de questions que nous venons de terminer, mon très bon et très honorable collègue de Gander—Grand Falls, visiblement emporté par son enthousiasme, a fait une déclaration qui ne concorde pas avec les faits.

Le Canada a effectivement voté pour la prolongation du moratoire sur la pêche dans la zone 3-N et contre l'établissement de contingents. Je désire que cela soit consigné au compte rendu.

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, pendant la période de questions, lorsque la députée de New Westminster—Burnaby a posé une question, la ministre a dit qu'elle prendrait cette question en délibéré.

Malheureusement, comme la présidence a décidé que c'était là une raison suffisante pour ne pas permettre à la députée de poser une question supplémentaire, celle-ci n'a pas pu donner les renseignements supplémentaires dont elle disposait.

Par exemple, cette femme sera déportée mercredi prochain et il faut agir de toute urgence. Si la députée avait été autorisée à poser sa deuxième question, la ministre serait mieux en mesure d'agir.

Mme le vice-président: Je prends très au sérieux l'instance du député. Je peux lui assurer que je ne voulais pas empêcher la députée d'ajouter des renseignements. Je suis certaine que la ministre n'est pas loin et que la députée pourra le faire.

Je tentais de faire en sorte que le plus grand nombre possible de députés puissent poser des questions. En fait, je suis très fière que 30 questions aient été posées aujourd'hui au cours de notre période de questions de 45 minutes. C'est une amélioration, à mon avis.

Je m'excuse auprès de la députée et je suis certaine que quelqu'un à ma droite s'assurera que les renseignements supplémentaires qui devraient et pourraient être utiles seront transmis à la ministre dès que possible. Je suis confuse. Je ne voulais aucunement interrompre la députée.

* * *

LE PROJET DE LOI C-17

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif H sur le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel et le Tarif des douanes en conséquence, tel qu'amendé.

Madame la Présidente, vous n'êtes pas sans savoir que ce projet de loi a rouvert un débat chez les Canadiens. Certains préconisent le droit de posséder et d'utiliser des armes à feu, alors que d'autres tiennent à ce que soit garanti le droit à la sécurité. Je vous assure, madame la Présidente, que les députés des trois partis et le député

indépendant qui ont composé le comité n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts afin que le projet de loi et les amendements proposés tiennent réellement compte des témoignages entendus.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter le projet de loi C-313, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique (suppression de l'exploitation et de l'exportation de matériaux et de matériel se rattachant à l'énergie atomique).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

• (1210)

M. Harvard: Madame la Présidente, l'utilisation de l'énergie nucléaire soulève de nombreuses préoccupations au Canada comme ailleurs. La vente de matériaux et d'équipement nucléaires à des pays étrangers cause également certaines inquiétudes.

Le but du présent projet de loi est de lancer le débat sur la question et d'amener la Chambre à faire enquête sur notre industrie nucléaire.

Mme le vice-président M. Harvard propose: Que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adopté.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter le projet de loi C-314. Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (pension d'invalidité).

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harvard: Madame la Présidente, le but du présent projet de loi est de rendre notre régime d'impôt sur le revenu plus équitable car, en vertu de la loi en vigueur, les indemnisations versées aux accidentés du travail ne sont pas imposables, alors que les prestations de retraite le sont. Le projet de loi vise à corriger cette injustice.

Mme le vice-président M. Harvard propose: Que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adopté.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

L'ÉDUCATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir présenter une pétition signée par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, qui veulent que le gouvernement établisse des normes nationales en matière d'éducation, et ce en veillant à consulter les institutions nationales, les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'enseignement, l'industrie et les syndicats, les parents, les jeunes, les organismes bénévoles et des particuliers.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par des résidents de ma circonscription de Hamilton Mountain et de diverses régions de l'Ontario, dont Pickering, Toronto, Kitchener et Oakville.

Les signataires de cette pétition appuient les parents de Nina DeVilliers qui demandent au Parlement de reconnaître que les actes de violence criminels commis contre une personne sont des crimes graves et répugnants pour la société. Par conséquent, ils demandent au gouvernement de modifier le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, conformément au Règlement de la Chambre des communes, je présente une pétition signée par des citoyens qui s'opposent aux politiques du gouvernement en matière d'éducation.

Les pétitionnaires reprochent au gouvernement de parler de mondialisation, de compétitivité et de productivité alors qu'il a réduit les transferts aux provinces au titre de l'éducation subventions à l'éducation de près de 500 millions de dollars cette année. Ils lui reprochent d'appliquer la TPS aux services aux étudiants et ils sont très fâchés, bien sûr, de la taxe administrative imposée aux prêts aux étudiants, cette taxe qu'il faut payer avant d'obtenir le prêt.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PETITES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mills (p. 3627).

Mme le vice-président: À 11 heures, il restait deux minutes au député d'Essex—Windsor. Nous passerons ensuite à la période des questions ou des observations.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, permettez-moi de dire brièvement, en deux minutes, que le gouvernement a laissé tomber la population parce qu'il n'a pas réussi à régler la tragédie humaine du chômage. Il n'a pas réussi à apporter à notre système fiscal le type de justice qui devrait caractériser notre pays et il n'a pas pu assurer à l'ensemble du Canada la croissance équilibrée et juste sur laquelle nous devrions compter pour bâtir un pays unifié.

En outre, ce gouvernement a fait preuve d'une irresponsabilité extrême dans la gestion des finances du pays. En sept ans, ce gouvernement a fait plus que doubler la dette nationale de ce pays en accordant des échappatoires fiscales aux grandes sociétés, aux riches et aux puissants. Il ne l'a pas fait de façon à aider le pays. Il a plutôt poussé son irresponsabilité jusqu'à ce que nous ayons les mains liées face à la grave récession que nous traversons tous.

Bref, je pense que le gouvernement ne mérite rien d'autre que la honte lorsqu'il s'adresse à la Chambre des communes pour essayer de défendre ses mesures.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député. La motion à l'étude a trait aux petites entreprises et pendant tout son discours, je n'ai rien entendu s'y rapportant sauf lorsqu'il a parlé de la TPS. Tout au long de l'an dernier, pendant l'étude du projet de loi sur la TPS, il a cité John Bulloch de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Il y

a quelques semaines, John Bulloch a fait une déclaration sur le parti du député qui forme le gouvernement à Queen's Park. J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

John Bulloch a dit que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario était «très doctrinaire, naïf et plutôt incompétent». Il a ajouté ceci: «Trente-six p. 100 des personnes ayant répondu à un sondage envisagent de relocaliser la totalité ou une partie de leurs activités à l'extérieur de la province.» Selon Bulloch, le problème, ce serait les taxes, le dernier budget de l'Ontario, le préjugé apparemment défavorable du gouvernement provincial à l'endroit des entreprises et les propositions de modification des lois du travail provinciales qui faciliteraient l'organisation des syndicats.

«Consulter le gouvernement, disait-il, c'est comme consulter un arbre; on n'a pas l'impression qu'il comprend ce que l'on dit. Il n'y a là personne qui a exploité même seulement un comptoir de vente de limonade.»

Je demande ceci au député: Y a-t-il quelqu'un, dans son parti qui a déjà exploité un comptoir de vente de limonade?

M. Langdon: Je ne sais trop, madame la Présidente, si quelqu'un de ce côté-ci ou même en-face, a payé ses études universitaires en exploitant un comptoir de limonade. Mais il me semble plus important d'avoir administré de grandes institutions et équilibré des budgets, ce que beaucoup d'entre nous ont fait.

J'aimerais ajouter quelque chose au sujet de l'étude citée par le ministre parce que nous avons eu une conversation intéressante à ce sujet, hier ou avant-hier, devant le Comité des finances. Il a été dit que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a distribué plus de 40 000 questionnaires de sondage et que plus de 30 000 entreprises ontariennes—pour la plupart de petites entreprises membres de la Fédération—l'ont jugé tellement farfelu qu'elles n'ont même pas pris la peine d'y répondre. Donc, les 36 p. 100 dont parle le ministre sont 36 p. 100 d'un très petit nombre d'entreprises auxquelles la question tient assez à coeur pour avoir renvoyé leur questionnaire rempli. Il ne s'agissait pas du tout d'une enquête par sondage ou d'un sondage scientifique; je dirais que si trois quarts des petites entreprises ontariennes n'ont pas jugé utile de répondre à un questionnaire critiquant le budget, c'est que la province de l'Ontario mérite une note raisonnablement bonne.

• (1220)

M. Hockin: Vous parlez de leur réaction à la TPS—continuez à nous servir la TPS.

M. Langdon: Le ministre prétend que je parle de leur réaction à la TPS. Les sociétés parlent des répercussions de la TPS sur les petites entreprises. Elles en savent beaucoup là-dessus.

Il me semble que le ministre aurait dû passer plus de temps à écouter la FCEI, et d'autres groupes de petites entreprises du pays. Ainsi, la TPS n'aurait pas eu les conséquences néfastes qu'elle a eues sur le tourisme, ce qu'il a été forcé d'avouer ce matin, au cours de sa conférence de presse.

Il a mentionné qu'on avait proposé des améliorations aux lois du travail de l'Ontario. Madame la Présidente, je suis très fier de ces propositions de modifier les lois du travail. Je pense qu'il est possible de faire la paix dans le monde du travail, comme on l'a fait au Québec, autrement qu'en brandissant la menace d'une loi de retour au travail chaque fois qu'une grève a lieu.

Je serais curieux de savoir si le ministre a l'intention de prendre la parole en faveur des mesures anti-grève. J'espère que non.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'écoute presque toujours les discours du NPD à la Chambre. Ils prennent la parole pour critiquer et critiquer. Ce sont de grands protestataires. Ils sont contre à peu près tout. Ils font partie de la grande confrérie des protestataires. Mais jamais je n'ai entendu une idée, une suggestion, une recommandation du député sur ce que nous pourrions faire à la Chambre pour tenter d'améliorer l'état d'esprit, le moral et la confiance des 900 000 entrepreneurs du pays.

Cela me rend un peu nerveux de ne pas entendre d'idées venant du NPD. Je suis en train de lire un bulletin intitulé *The Interim Report Card on the Policies of the Government of Ontario in the first Eight Months*. Ce document a été publié par un organisme qui est plutôt à droite, je dois l'avouer, le *Fraser Institute*. . .

Une voix: Je pensais qu'il était de gauche.

M. Hockin: Il est objectif.

Une voix: Avez-vous dit conservateur?

M. Mills: Le document est objectif sur certains points. L'idée, c'est que les néo-démocrates se défendent bien en paroles. Mais nous avons maintenant un exemple de gouvernement néo-démocrate, dans la province de l'Ontario. Ils y engendrent tellement de peur et la population a tellement perdu confiance que le manque de confiance au pays s'en trouve aggravé.

Ma question au député est assez précise. Que ferait-il, quelles mesures particulières prendrait-il s'il était à la tête de ce gouvernement?

M. Langdon: Madame la Présidente, lorsque je commentais la motion que le député libéral a proposée en ce jour réservé à l'opposition, je n'ai pas jugé que mon rôle était d'essayer de ravir la vedette à mon collègue quand il faisait ses propositions, mais plutôt d'évaluer le gouvernement.

J'enverrai assurément au député de Broadview—Greenwood le document de 22 pages sur la relance économique de notre pays, que notre caucus a publié cet été. Il est plein de propositions détaillées et de nombreuses nouvelles idées qu'il pourrait, je pense, même trouver utiles à utiliser dans une prochaine motion.

En ce qui concerne l'étude du Fraser Institute, étant donné, je crois, qu'il y a des arguments pour ou contre et qu'on attaque la FCEI ou le Fraser Institute ainsi que certains syndicats, il importe d'étudier les faits objectivement, Les faits objectifs spectaculaires dont nous sommes saisis aujourd'hui montrent que, alors que dans le reste du pays n'a à peu près rien fait pour réduire le chômage, dans la province de l'Ontario on a assisté à la plus grande diminution du taux de chômage de toutes les régions du Canada, soit de 9,9 à 9,2 p. 100. Cela représente 40 000 personnes qui étaient auparavant au chômage.

Encore une fois, le député se trompe lorsqu'il laisse entendre qu'on ne tient pas compte des assistés sociaux. Il s'agit d'une enquête par sondage. Elle comprend les assistés sociaux et les personnes qui recoivent l'assurance-chômage ainsi que celles qui appartiennent à ni l'une ni l'autre de ces catégories. Il s'agit d'un sondage complet, aussi il nous donne une bonne idée de ce qui s'est passé pour le chômage, à savoir que dans une province qui est dirigée par le seul gouvernement néo-démocrate de notre pays, on constate une nette diminution du chômage.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, pour commencer, je voudrais féliciter l'opposition d'avoir présenté une motion qui se rapporte, accessoirement du moins, à la petite entreprise. La Chambre n'a pas souvent eu le plaisir de débattre de la petite entreprise à l'occasion de journées d'opposition et de mettre à l'honneur le rôle important que les entrepreneurs jouent dans la vie économique du pays et dans la création d'emplois au Canada. Quatre-vingt-trois p. 100 de tous les emplois qui ont été créés au Canada depuis 1984 l'ont été grâce à la petite entreprise.

Je suppose que, si, en règle générale, les jours réservés à l'opposition ne sont pas consacrés à ce sujet, c'est parce que néo-démocrates et libéraux ne s'intéressent guère au secteur privé.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Je tiens donc à féliciter mon ami le député libéral d'en face d'avoir présenté une telle motion. Elle porte principalement sur des questions macro-économiques, plus précisément sur le dollar fort et les taux d'intérêt. Je voudrais dire un mot sur ce point avant d'exposer de façon plus systématique comment le gouvernement a joué un rôle dominant dans la défense des intérêts de la petite entreprise au Canada.

Nous pourrions agir autrement en tant que gouvernement, et faire ce que préconise la motion à l'étude. Elle propose de dévaluer le dollar, pour le ramener à, disons, 81 c., et de laisser les taux d'intérêt grimper. C'est effectivement l'alternative.

Mais elle a déjà été mise concrètement à l'épreuve en 1981. Le dollar était à 81 c. Je sais que le député n'aime pas que je rappelle ce fait à la Chambre, mais c'est la vérité. C'est ce qui est arrivé. J'avais hypothéqué mes résidences. Tout le monde ici avait probablement des dettes à payer.

En 1981, il s'est produit exactement ce que cette motion vise à faire, c'est-à-dire laisser grimper les taux d'intérêt. C'est ainsi qu'il y a dix ans jour pour jour, les taux d'intérêt atteignaient 20 p. 100. L'opposition veut aussi que le dollar descende à 81c.; la même chose s'est produite il y a dix ans.

Que s'est-il passé il y a dix ans? Plus de 360 000 emplois dans le secteur de la fabrication ont été perdus entre 1981 et 1982, au moins deux fois plus que ceux que nous avons perdus durant la dernière récession. Deuxièmement, nous avons assisté à une débauche de dépenses qui nous ont mis sur le dos une dette qui va prendre des décennies à rembourser.

C'est l'alternative qui nous est offerte, ce à cet état de choses que cette motion nous demande de retourner. Je ne pense pas qu'aucun des Canadiens présents à la tribune ou qui suivent les débats à la télévision ne voudrait retourner à 1981-1982, comme la motion nous y invite.

J'aimerais maintenant aborder plus particulièrement la question des petites entreprises, en vous racontant une histoire. J'avais été invité à prendre la parole devant les 500 entreprises les plus florissantes aux États-Unis. Le conférencier avant moi couvrait le petit déjeuner-causerie. C'était un évangéliste qui parlait de la solitude de l'entrepreneur américain.

Il développait son thème et déplorait la solitude de l'entrepreneur aux États-Unis, voire partout dans le monde. Dans le contexte américain, ses paroles sonnaient particulièrement vrai. Il disait: «Quand les affaires vont mal, lorsque la concurrence est féroce, vous constatez qu'il est de plus en plus difficile de survivre de semaine en semaine. Vous ne rapportez pas autant d'argent à la maison, à votre famille. À quel moment dites-vous à votre femme que les choses, loin de s'améliorer, s'aggravent, que vous êtes passé de la voie rapide à la voie en sens inverse.» Comme il la décrivait. Il poursuivait sur son thème de la solitude et disait: «Nous dormons comme des bébés: nous nous éveillons toutes les trois heures et pleurons».

• (1230)

J'étais assis là, un ministre canadien. Je pensais peut-être qu'aux États-Unis, ceux qui sont propriétaires d'une entreprise se sentent vraiment isolés. Dans n'importe quel pays, c'est sur les épaules de ceux qui investissent leur avoir et qui prennent des risques qu'en fin de compte repose une lourde responsabilité. Mais j'estime que nous, au Canada, avons fait plusieurs choses pour aider l'entrepreneur, pour atténuer sa solitude, surtout en milieu régional. Le député d'Essex—Windsor a mentionné les disparités régionales qui existent au Canada. Nous avons mis en place un certain nombre de programmes pour rendre les entrepreneurs, surtout dans les régions défavorisées, moins isolés et pour les aider.

Nous l'avons fait en nous inspirant d'une philosophie différente de celle de nos prédécesseurs. Ces derniers finançaient n'importe quel projet sans discrimination, qu'il s'agisse de peindre des églises ou de construire des comptoirs à limonade ou Dieu sait quoi. Sous le gouvernement Trudeau, un tas de programmes, PIP, ZIP ou DIP, servaient à distribuer de l'argent aux entreprises, qu'elles en aient besoin ou non.

Nous avons tâché pour notre part d'encourager les petites entreprises selon une philosophie conservatrice. Nous avons fait connaître notre intention de poursuivre l'application de nos programmes par le truchement des organismes régionaux en aidant ces dernières à aider les entrepreneurs, et de maintenir notamment notre programme remarquablement efficace pour les autochtones. Plus de 1 000 petites entreprises ont été créées tant dans les réserves qu'à l'extérieur des réserves grâce à nos programmes. Nous allions cependant procéder d'une façon différente de celle des libéraux et certes différente

de celle dont les néo-démocrates l'avaient fait quand ils avaient pu être au pouvoir dans les provinces.

Voici en quoi notre façon allait différer: nous allions accorder des prêts, mais pas de pures subventions. À 100 000 $ ou moins, il s'agit encore de pures subventions. Au-dessus de ce montant, nous aidons les entreprises au moyen de prêts. Et quand nous accordons de ces prêts, nous insistons pour que les propriétaires participent de façon substantielle aux investissements. Nous appliquons donc une série de programmes imprégnés d'une philosophie conservatrice qui ont contribué à insuffler du dynamisme aux régions de notre pays qui en étaient auparavant dépourvues.

[*Français*]

Madame la Présidente, les petites entreprises canadiennes ne veulent pas qu'on les tienne par la main, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral ou de tout autre palier de gouvernement. C'est pourquoi le monde des affaires a déclaré très clairement: «Cessez d'intervenir sur le marché et cessez d'accorder des subventions ou des contributions aux entreprises.» C'est exactement ce que nous avons fait, madame la Présidente.

Sous la direction du chef du gouvernement, à la Chambre, à la suite de la présentation du Budget du ministre des Finances, nous avons pratiquement éliminé les subventions et les contributions en faveur de prêts remboursables. Voilà ce que nous avons fait. Nous avons maintenant des programmes qui incitent les entrepreneurs à moderniser et à ouvrir de nouvelles compagnies, mais nous demandons aussi aux entrepreneurs d'investir. Voilà notre philosophie.

[*Traduction*]

Je voudrais passer rapidement en revue certains de ces programmes que nous mettons actuellement en oeuvre sur le marché pour aider l'entrepreneur selon la philosophie conservatrice. Je rentre tout juste du nord de l'Ontario où j'ai passé les deux derniers jours. Nous y avons un programme appelé FEDNOR, institué en 1987. Il a permis de venir en aide à plus de 436 petites entreprises partout dans le nord de l'Ontario. Cette initiative va d'un bout à l'autre du Nord ontarien, de Kenora à Kirkland Lake.

Les projets que nous avons approuvés marchent très bien. Il n'y a eu presque aucun échec, même l'an dernier, en période de récession. Nous avons investi dans le cadre de la FEDNOR 36 millions de dollars, mais l'effet de levier a été deux ou trois fois plus important par rapport au secteur privé; hier, nous annoncions que 3 002 emplois ont été créés ou maintenus grâce à la FEDNOR dans le nord de l'Ontario. Je suis donc très fier de cette initiative.

Nous n'entendons pas assez parler du nord de l'Ontario à la Chambre. Le Nord ontarien est unique en son genre au Canada en ce sens qu'il a une tradition exceptionnelle de labeur acharné: les gens cumulent jusqu'à trois emplois et travaillent très fort. C'est une région du Canada où trois cultures coexistent en harmonie: les francophones, les anglophones et les autochtones. On y valorise le travail et ce programme est utile à cet égard.

Hier, à la cérémonie de remise des prix d'affaires du Nord ontarien, j'ai été frappé de constater que les gagnants étaient tous du domaine de la technologie de pointe, des sociétés de haute technologie venues s'installer dans le nord de l'Ontario.

Je suis allé à Scarborough la semaine dernière, et des présidents de société m'ont dit avoir reçu des lettres de gouverneurs d'États américains les invitant à s'installer au Tennessee ou dans le Nebraska, où les immeubles seraient moins cher. Sachez non seulement que les immeubles sont moins cher dans le nord de l'Ontario, mais aussi que nous avons de bons travailleurs, un système d'éducation formidable et un des meilleurs systèmes de transport du monde.

Donc, le Nord ontarien a vécu un revirement remarquable. C'est un échiquier. Il y a de réels problèmes dans le nord de l'Ontario, mais il y a aussi de remarquables réalisations, et la FEDNOR y est pour quelque chose.

Une autre réalisation fédérale, évidemment, c'est la loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout a commencé en 1961, sous le gouvernement Diefenbaker, un gouvernement conservateur typique. Nous voulons mettre en place un programme d'aide à la petite entreprise qui offre non pas de l'argent, mais des garanties d'emprunt. On a offert presque 8 milliards de dollars d'aide.

À Toronto, par exemple, il y a probablement pour 8 milliards de dollars de petites entreprises depuis le lac jusqu'à Richmond Hill, en passant par la rue Yonge et c'est grâce à ce programme et à son aide jusqu'à concurrence de 100 000 $ pour les prêts à terme. La plupart des prêts sont destinés à la construction, aux communications, au commerce de détail, à la fabrication, à la vente en gros, etc.

En tant que ministre responsable des petites entreprises, je dois vous dire que je ne suis pas content des résultats de l'application de cette loi au cours de l'année écoulée. Les banques n'informent pas les gens de cette mesure législative, elles ne s'en prévalent pas, et celle-ci doit être modifiée et améliorée. Cette loi a connu énormément de succès pendant 30 ans mais, actuellement, les

banques s'en servent très peu. Je rencontre des représentants des banques; par ailleurs, suite à la nouvelle réforme des institutions financières, dont j'étais responsable, les compagnies de fiducie et d'assurance ainsi que les caisses d'économie pourront consentir des prêts commerciaux sans limite. Ces institutions y participeront et nous devons modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin qu'elles s'en prévalent.

Les banques n'aiment pas accorder des prêts pour le logiciel, et je voudrais que la Chambre me donne son avis là-dessus. Les banques consentent des prêts pour des biens tangibles, des immeubles, mais pas pour un logiciel qui permet de traiter les comptes des fournisseurs ou quelque chose du genre—elles s'en méfient souvent. Peut-être que la loi pourrait intervenir dans ce domaine. Nous étudions cette possibilité.

Un autre programme fédéral dont je suis particulièrement fier et qui passe presque inaperçu est le Programme canadien de développement économique des autochtones. En fait, tous les députés collaborent à ce programme parce qu'ils veulent le voir réussir. Grâce à ce programme, plus de mille entreprises ont été lancées ou maintenues par des autochtones, ce qui a permis de créer ou de préserver plus de 4 000 emplois.

Un secret des mieux gardés au Canada est le fait que les autochtones canadiens—qu'il s'agisse des Inuit, des Métis ou des Indiens inscrits ou non—deviennent plus animés de l'esprit d'entreprise. Ils veulent créer des richesses. Ce programme, auquel j'ai apporté d'importants changements il y a deux ans, permet des entreprises en participation avec des non autochtones. Il permet aussi le recours à des experts-conseils afin d'élaborer de bons plans d'entreprise. Je suis très fier de ce programme. Il réussit très bien.

Ce programme a permis la mise sur pied de sociétés autochtones de financement. Par exemple, on accorde cinq millions de dollars à un groupe autochtone et on lui dit de le déposer à la banque afin de gagner de l'intérêt. Le groupe peut accorder des prêts à même cette somme. Il constitue un conseil d'administration. Il se fait rembourser et continue à recycler l'argent année après année. Nous avons 31 sociétés de financement des autochtones qui fonctionnent très bien. La dernière fois que j'ai vérifié leur taux d'échec, leur arriéré, il était inférieur à celui de la Banque Royale. C'est donc un succès énorme.

Le troisième programme que je voulais mentionner et auquel le gouvernement fédéral s'intéresse grandement, c'est toute la gamme des services qu'offre la Banque fédérale de développement. Cette banque n'est pas exactement un dernier recours, mais c'est l'établissement auquel vous réfère votre banquier quand il ne peut plus vous aider.

Nous avons, je crois, 77 succursales réparties un peu partout au Canada, surtout dans les petites villes et les secteurs avoisinants, soit les régions en général mal desservies par les grandes banques. Cette Banque fonctionne bien. Elle s'est également mise à offrir de nombreux services de consultation. Dans le cadre de son programme Consultation au service des entreprises, elle organise des séances d'information sur les petites entreprises où elle fournit des conseils sur la façon de bâtir et de conserver une entreprise. Fait encore plus important, la Banque se lance maintenant dans ce qu'on appelle le capital-risque.

Nous savons tous que la plupart des petites entreprises n'ont vraiment pas besoin d'autres éléments de passif à inscrire dans leur bilan. Elles ont plutôt besoin de financement subordonné et de capitaux. Avec son programme de capital-risque, la Banque veut venir en aide à diverses entreprises en leur accordant du financement secondaire, des prêts subordonnés. Il s'agit d'un nouveau programme et j'ai hâte d'en discuter avec les membres du comité. J'aime en parler parce qu'il n'est pas très connu.

Naturellement, il y a aussi les programmes offerts par nos agences de développement régional, comme le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion du Canada atlantique. Tous ces programmes nous permettent d'aider les petites entreprises.

En outre, en ma qualité de ministre, je veux rappeler à la Chambre certaines de nos réalisations. Nous avons établi l'Institut national de développement d'entrepreneurship (INDE). Cet institut important réunit des gens qui ont à coeur l'entrepreneurship au Canada—et qui, souvent, ne sont pas en rapport les uns avec les autres. Il s'agit de professeurs d'université, de fonctionnaires provinciaux et municipaux et de personnes qui enseignent l'entrepreneurship au niveau secondaire. Nous les réunissons. Nous organisons d'importantes conférences. Nous mettons au point du matériel et nous avons élaboré un programme pour enseigner l'entreprenariat dans les écoles secondaires. Ainsi, en 10e ou en 11e année, il existe un cours complet qui est assorti de vidéos et qui amène les jeunes à se poser les questions suivantes: «À quoi

ressemblerait ma vie si je devenais président ou propriétaire d'une entreprise? Comment est-ce que je m'y prendrais?» Ce programme d'entrepreneuriat est en train de s'implanter d'un océan à l'autre.

Savez-vous ce que je constate, madame la Présidente? Ce programme et d'autres mesures que nous avons prises pour aider les jeunes ont transformé les villes dites de fonctionnaires—je pense à Regina, à Charlottetown que j'ai toujours considérée d'abord et avant tout comme une ville de fonctionnaires et à Ottawa, qui en était essentiellement une—en des villes où il existe un esprit d'entreprise très dynamique. Au Canada, c'est à Regina, je pense, que les jeunes ont le mieux réussi. Charlottetown vient au deuxième rang. Par ailleurs, seulement 27 p. 100 de l'économie d'Ottawa repose maintenant sur le gouvernement fédéral, alors qu'il y a 20 ans, c'était 50 p. 100 de son économie qui en dépendait. Tout le reste repose maintenant sur l'entreprise privée et d'autres secteurs.

L'esprit d'entreprise est donc en train de gagner du terrain au Canada. Nous essayons de l'encourager par l'entremise de l'INDE et du réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires dont je ne peux maintenant vous parler, mais que le gouvernement finance. Nous encourageons l'établissement de petites entreprises; nous leur montrons où se situent leurs débouchés et leur clientèle, non pas simplement au Canada, mais dans le monde entier. Enfin, je le répète, nous encourageons fortement les petites entreprises canadiennes à se tourner vers les marchés d'exportation.

Je pense que nous n'exportons pas autant que nous le devrions. Sauf erreur, le Canada est le cinquième pays exportateur du monde, mais ce sont surtout de grandes industries comme celles du blé et de l'automobile qui exportent leurs produits. Nos petites entreprises, elles, ne sont pas très axées sur les exportations. Nous essayons de changer cela. L'INDE a déjà envoyé plus de 150 missions commerciales aux États-Unis et il peut littéralement prendre un entrepreneur par la main pour lui venir en aide. Supposons que vous soyez un petit fabricant dans le secteur du textile ou le propriétaire d'un petit atelier d'usinage et que vous ayez des idées d'expansion. Nous vous présenterons à 13 clients de Toledo, en Ohio, si c'est là que vous voulez vendre et nous vous montrerons comment passer les douanes et faire des affaires avec ces clients. Ce programme appelé Nouveaux exportateurs aux États américains fonctionne très bien. Il y aussi un programme semblable pour les États américains du Sud et Horizon le monde pour l'Europe et le bassin du Pacifique.

Nous avons aussi un programme de consultation pour les entreprises des étudiants, le programme de consultation CASE et la Planification de l'emploi, pour n'en nommer que quelques-uns.

Il est vrai, madame la Présidente, qu'aucun parti ne peut répondre complètement aux besoins des petites entreprises.

Cependant, tous les partis politiques doivent reconnaître que ce sont les petites entreprises qui créent les emplois. J'ai parlé au Empire Club, il y a trois semaines, et j'ai dit ceci au premier ministre de l'Ontario.

J'ai dit: «Monsieur le premier ministre Rae, j'ai lu une déclaration de vous, l'autre jour, où vous disiez que ceux qui recherchent passionnément la justice sociale et ceux qui se préoccupent de créer des emplois sont importants tous les deux. On ne peut pas avoir l'un sans l'autre.» C'est bien vrai. «Cependant, nous avons absolument besoin de petites entreprises prospères pour payer nos programmes sociaux. J'invite le NPD de l'Ontario à favoriser à la création d'entrepreneurs parce que c'est eux qui créent des emplois et le gouvernement fédéral s'engage à aider les entrepreneurs en Ontario et dans tout le Canada.»

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je ne peux pas m'empêcher de revenir sur une ou deux questions que le ministre a abordées.

Tout d'abord, je tiens à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood. Le moment est particulièrement bien choisi pour traiter ce sujet, car c'est la semaine de la petite entreprise. D'après les avis que j'ai reçus, tout le monde ne s'entend pas pour dire si c'est cette semaine ou la semaine prochaine, mais, chose certaine, il est opportun que nous en parlions, car il est indéniable que les petites entreprises au Canada sont en difficulté et qu'elles perdent du terrain de jour en jour à cause des dangers qui les menacent.

Dans son discours, le ministre a parlé de 1982. Il se trouve que j'ai en main le mémoire que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a remis au comité qui étudie la loi de la faillite. Ce mémoire est du 11 septembre 1991.

Je voudrais donner lecture des réflexions que cet organisme présente dans son mémoire dans le contexte du débat actuel, Voici: «Pour les entreprises canadiennes, les conditions économiques dans les années 1980 ont été de vraies montagnes russes. Le pays a connu en 1982 une récession comme il n'en avait pas vu depuis de longues années.»

Je précise que cette récession était internationale. Je poursuis: «La reprise qui a suivi cette récession a été inégale. Certaines régions ont mis des années à se tirer de cet abîme. Plus près de nous, la récession actuelle a été encore plus grave et les experts estiment que la reprise sera plus lente et beaucoup plus pénible qu'en 1982. Les entreprises croulent sous d'innombrables pressions: taux d'intérêt élevés, fort taux d'inflation, restructurations, augmentations d'impôt, TPS, récession, incertitude dans le domaine constitutionnel et, plus récemment, les différends entre employeur et employés dans la fonction publique. Les derniers sondages sur les attentes des petites entreprises révèlent que, selon elles, le pire de la récession est passé, mais qu'elles sont très prudentes quant aux investissements futurs.»

Voilà la situation dans laquelle nous sommes à cause du gouvernement. L'organisme ajoute: «Outre les effets catastrophiques de la récession sur l'économie, les entreprises indépendantes nous signalent, à nous et au ministre»—j'espère qu'il écoute—«qu'elles croulent sous le poids des impôts. La réforme fiscale a été une sinistre blague pour les petites entreprises. Le prélèvement fiscal total et les coûts d'observation imposés par les gouvernements à tous les niveaux continuent d'augmenter.»

Les auteurs du mémoire enchaînent: «Lors d'un sondage effectué auprès des membres de la FCEI entre janvier et juillet 1991, 73 p. 100 des répondants ont dit que la charge fiscale total était un lourd problème pour leur entreprise.» C'est d'ailleurs ce que j'ai entendu tout l'été. «Soixante-dix p. 100 estiment que la réglementation et les formalités administratives constituent aussi un fardeau non négligeable.»

J'adresse une question au ministre. Comment avez-vous pu tant critiquer les autres il y a dix ans alors que c'est maintenant, disent les gens, que les impôts sont lourds, les taux d'intérêt élevés, notre devise surévaluée, alors que c'est maintenant que nous avons du mal à produire et à exporter nos produits? J'ai eu des contacts avec une entreprise l'autre jour, la Tin Mine de Yarmouth. Le président m'a écrit et m'a expliqué que les travailleurs n'étaient pour rien dans ses difficultés. Les employés font bien leur travail et il ne faut pas me dire que ce sont eux qui font perdre leur compétitivité aux entreprises. C'est à cause du marché de l'étain, des cours mondiaux de l'étain—cela relève d'un conseil mondial—et de la valeur élevée du dollar canadien que l'entreprise a dû fermer ses portes.

Je demande au ministre comme il peut s'en prendre à autre chose qu'aux politiques de son gouvernement que je viens d'énumérer.

M. Hockin: Madame la Présidente, c'est une bonne intervention et je suis heureux de répondre aux questions posées.

Premièrement, je rappelle au député qu'en 1987, le gouvernement fédéral a proposé une réforme fiscale visant les entreprises. Cette réforme se voulait, entre autres, une étape vers l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, parce que nous voulions nous assurer que notre régime d'impôt sur les sociétés n'était pas trop différent de celui de nos voisins. Par conséquent, nous avons réduit les impôts des sociétés. Je parle ici des grandes sociétés—soit dit en passant, le NPD et les libéraux se sont opposés à cette mesure—mais nous avons réduit ces impôts.

Six mois plus tard, en Ontario, le gouvernement libéral Peterson a éliminé l'effet de ces allégements en augmentant les impôts provinciaux.

Oui, Madame la Présidente, c'était une mesure de très mauvais goût. Nous avons réduit l'impôt fédéral et les libéraux provinciaux en ont profité pour augmenter l'impôt provincial.

Deuxièmement, le taux d'impôsition des petites entreprises au Canada est le plus bas dans le monde industrialisé. Ce taux est de 12,8 p. 100. C'est le taux d'impôt réel qui s'applique lorsque vos bénéfices ne dépassent pas 200 000 $ au Canada. Ces entreprises bénéficient de la meilleure position fiscale fédérale au monde. Nous avons préservé cet avantage et nous continuons de le faire.

Troisièmement, si l'on regarde le fardeau fiscal global des entreprises, je suis d'accord avec le député pour dire que les petites entreprises ne peuvent payer plus d'impôt qu'elles ne le font déjà. Elles en ont assez. Regardons toutefois d'où viennent les impôts.

Selon une étude visant nos localités situées près de la frontière, la plupart des détaillants constatent que 52 p. 100 de leur fardeau fiscal découle du niveau municipal. Il s'agit de taxes municipales. Quand des gouverneurs américains vous écrivent pour vous inviter à construire une usine dans leur État, ils font habituellement mention de certains allégements de l'impôt municipal.

Les taxes municipales sont une composante importante. Quant aux taxes provinciales, je viens d'expliquer ce qu'il en était—et il est intéressant de constater que lorsque le gouvernement provincial libéral a accédé au pouvoir et augmenté les impôts des entreprises, personne

ne s'est plaint. Or, maintenant qu'ils se plaignent des impôts.

Parlons un peu de la TPS. Cette taxe est intéressante parce qu'elle remplace la taxe sur les ventes des fabricants. Cette taxe. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: . . .vous voyez, ils vont hurler afin que je ne puisse terminer ma réponse.

La taxe sur les ventes des fabricants était de 13 p. 100. Nous avons éliminé cette taxe pour la remplacer par une taxe sur les produits et services dont le taux est de 7 p. 100. En fait, ce taux est nul pour les entreprises, parce que lorsque celles-ci acquittent la TPS, elles obtiennent un remboursement intégral à la fin du mois. Ainsi, le taux réel de la TPS est de zéro p. 100 pour les entreprises. Donc, nous avons éliminé une taxe de 13 p. 100 sur les ventes des fabricants pour la remplacer non pas par une taxe de 7 p. 100, mais bien par une taxe d'un taux nul, si l'on tient compte du crédit de taxe sur intrants. Voilà ce que nous avons fait pour alléger le fardeau des petites entreprises.

Je suis d'accord avec M. Bulloch pour dire que le fardeau fiscal de ces dernières est lourd, mais le gouvernement fédéral s'est employé à alléger celui-ci, et non à l'augmenter. Ce sont les autres niveaux de gouvernement qui doivent rendre des comptes à cet égard.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je voudrais d'abord dire au ministre que c'est, à mon avis, l'un des discours les plus constructifs qu'il m'ait été donné d'entendre de la bouche d'un ministre par rapport à une motion de l'opposition, et je tiens à l'en féliciter.

Je pense aussi que certains des programmes qu'il a énumérés sont des programmes innovateurs et importants que son gouvernement a mis en oeuvre.

Je voudrais faire une brève observation sur la dernière flèche qu'il a lancée au NPD de l'Ontario parce que j'estime qu'il conviendra avec moi que le gouvernement de cette province a pris d'importantes mesures depuis deux ou trois mois pour établir le contact avec le milieu des affaires, pour amorcer le dialogue avec les gens d'affaires, et qu'il cherche à éviter de prendre des initiatives telles la tentative d'établissement d'un régime public d'assurance-automobile, qui sont vues comme de la provocation par le milieu des affaires.

Je voudrais toutefois poser une question, si je le peux, ainsi que faire des commentaires élogieux qui, j'en suis convaincu, laisseront le ministre pantois. Le ministre et son gouvernement sont-ils prêts à faire ce qui a beaucoup aidé le secteur des PME aux États-Unis, c'est-à-dire établir un régime de marchés réservés aux petites entreprises en ce qui a trait aux achats de l'État?

Comme le ministre le sait, ce régime de marchés réservés est même exempté de l'application de l'Accord de libre-échange du côté américain. Nous pourrions sûrement établir un régime semblable au Canada pour nos PME afin qu'elles puissent soutenir la concurrence des PME américaines.

Mme le vice-président: Le ministre dispose encore d'une minute.

M. Hockin: C'est dommage, madame la Présidente, car je souhaiterais donner une réponse assez longue.

La proposition est intéressante. Il est vrai que la petite entreprise ou un groupe minoritaire a plus de chances de décrocher des contrats du gouvernement aux États-Unis. Ils ont des marchés réservés aux groupes minoritaires.

Je me demande si nous ne devrions pas faire la même chose, au Canada. Le hic, c'est que nous voulons demeurer concurrentiels. Si nous imposons au gouvernement des biens et des services plus chers parce que nous ne retenons pas la meilleure offre, alors nous serons moins concurrentiels et les impôts vont augmenter.

Nous examinerons l'idée. La proposition du député a du bon. Je sais que des organismes régionaux ont essayé de veiller à ce que certains contrats gouvernementaux aillent à des petites entreprises. Le ministère de la Défense a lui aussi fait l'effort. L'idée a du bon, mais elle a aussi ses mauvais côtés. Si vous bloquez l'engrenage fédéral d'acquisition en imposant des soumissions inefficaces plutôt que les plus faibles, il faudra probablement payer cette perte d'efficacité par une hausse de l'impôt. Je ne crois pas que nous voulions aller jusque là.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens tout simplement à préciser que le député aimerait pouvoir partager la durée de 20 minutes allouée pour le reste de la journée en deux périodes égales de 10 minutes, de sorte que d'autres puissent prendre la parole au sujet de cette question très importante.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'aimerais d'abord féliciter le ministre d'avoir pris la parole au sujet de la motion et de certains points qu'il a fait valoir.

Le fait, cependant, qu'il face preuve de mesquinerie à l'égard des libéraux en prétendant qu'ils ne s'intéressent pas à l'entreprise privée me déçoit. Voilà le genre de commentaire dont on se passe facilement. Qu'il suffise de voir l'intérêt soutenu qu'ont manifesté les gouvernements libéraux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et du Québec, sans parler de régimes libéraux précédents, pour le secteur privé.

Son allusion à l'établissement de comptoirs de vente de limonade pour créer de l'emploi ne convient vraiment pas à un ministre de la Couronne. De plus, il frise l'irresponsabilité lorsqu'il parle de jeter de l'argent par les fenêtres.

Je voudrais aussi mentionner que le député néo-démocrate s'est montré plutôt drôle lorsqu'il a prétendu que les vieilles politiques libérales étaient stériles. Nos politiques n'ont rien de «vieux». En fait, je serais tout disposé à comparer les programmes libéraux de l'Ontario à ceux des socio-démocrates actuellement au pouvoir. Je me demande de quel côté pencheraient les milieux d'affaires? Je trouve de tels propos inconvenants. Je crois que c'est là une des sources des problèmes que connaît la Chambre.

Le député voudrait-il bien répéter sa remarque que je puisse y répondre, ou s'abaissera-t-il lui aussi aux mesquineries dont nous venons d'être témoins?

M. Dorin: J'attends mon tour.

M. Duhamel: Voilà qui est bien.

Mme le vice-président: À l'ordre, je vous en prie. Nous sommes vendredi après-midi et nous débattons une question importante. Il n'est pas nécessaire de verser dans l'aigreur. Je donnerai la parole aux députés, à tour de rôle. Quand il y a du chahut, nos paroles dépassent parfois notre pensée. Rien de tout cela n'aide les Canadiens. Je vous serais vraiment reconnaissante de faire preuve de retenue, cet après-midi, de sorte que nous puissions avoir un débat amical et utile.

[*Français*]

M. Duhamel: Je vous remercie, madame la Présidente.

Entre 1978 et 1987, nous reconnaissons qu'environ 80 p. 100 des emplois ont été créés par la petite et la moyenne entreprise. Et nous trouvons que c'est quand même un secteur très dynamique pour le pays, créant ainsi des emplois pour le peuple canadien. Nous reconnaissons aussi que les petites et les moyennes entreprises contribuent à la qualité de vie au Canada, et je crois que cela est souvent oublié. Il y a malheureusement de temps en temps cette attitude négative, cet aspect, cette idée que le monde des affaires n'est peut-être pas sensible au monde, à l'environnement, etc. Il y en a, bien sûr, qui ne le sont pas autant qu'ils devraient l'être mais, en général, il y a quand même des gens, des hommes et des femmes qui contribuent de façon extrêmement importante à la qualité de notre vie au Canada.

Je désire aussi mentionner que j'ai récemment entrepris, dans ma circonscription, une enquête sur les petites et les moyennes entreprises.

• (1300)

[*Traduction*]

Je voulais que mes électeurs, ceux d'entre eux qui exploitent des petites et moyennes entreprises, me disent quelles étaient les politiques du gouvernement qu'ils trouvaient utiles et quelles étaient celles qu'ils trouvaient au contraire inutiles ou carrément nuisibles. Je tiens à mentionner ces statistiques.

En ce qui concerne celles qui consistent à aider les entreprises, 6 p. 100 des personnes interrogées ont dit que les foires commerciales étaient utiles, tout comme le programme de croissance locale de l'emploi. Six p. 100 également estimaient que les subventions pouvaient être d'une grande utilité, suivant la gestion qui en est faite.

Pour ce qui des documents du gouvernement qui nuisent à l'industrie, voici ce qui a été dit. Cinquante-quatre p. 100 des personnes interrogées étaient d'avis que la TPS nuisait vraiment à l'économie, à la croissance. Ils estimaient en outre, que les impôts fonciers et les impôts frappant les entreprises n'étaient pas du tout utiles, qu'au contraire elles étaient très nuisibles.Beaucoup ont fait allusion à l'Accord de libre-échange, 18 p. 100 en fait. Douze p. 100 ont parlé des tracasseries administratives du gouvernement, des taux d'intérêt, d'une réglementation excessive et du fait que le gouvernement fait concurrence aux entreprises privées. Neuf p. 100 estimaient que tout cela ne concourait pas à créer le genre de climat indispensable à la croissance dans leur secteur.

Je voudrais en outre faire ressortir les points suivants qui ont été relevés récemment dans des sondages. Voici quelques-uns des problèmes que les personnes intéressées ont soulevés, en plus de ceux que j'ai mentionnés, et qui font obstacle à la croissance.

La confiance des petites entreprises est à la baisse au Canada à l'heure actuelle. On a fait remarquer que, en 1991, 78 p. 100 péricliteraient probablement par suite de ce qui se passe à l'heure actuelle; nombre de ces entreprises, la grande majorité en fait, se sont préparées à une détérioration du climat commercial; 55 p. 100 ont décidé de dépenser moins; les compressions de personnel al-

laient excéder en importance l'embauche de nouveaux employés.

Un sondage sur la conjoncture économique a révélé que la confiance des petites et moyennes entreprises est à la baisse depuis 1985. Les résultats de ce même sondage—qui n'est pas le fait du Parti libéral ontarien, mais bien, je l'espère, un sondage objectif—remettent en doute l'opportunité de la politique gouvernementale. Je veux parler évidemment ici des taux d'intérêt élevés, du dollar fort, des nombreuses hausses d'impôt, soit nettement plus d'une trentaine, que les conservateurs ont décrétées depuis qu'ils ont pris le pouvoir et, bien entendu, de la taxe sur les produits et les services.

Maints petits entrepreneurs de ma circonscription m'ont téléphoné ou sont venus me voir pour me dire à quel point les emplettes que les Canadiens font aux États-Unis leur causait du tort. Ils se plaignent de la politique gouvernementale du dollar fort et des taux d'intérêt élevés. Ils savent très bien à quel point tout cela est néfaste et décourageant pour leur entreprise.

Bien sûr, j'ai signalé la taxe sur les produits et services. Ce qui néfaste, ce n'est pas seulement la taxe en tant que telle, mais toute la paperasserie et l'infrastructure additionnelle qu'elle exige des entrepreneurs.

Et je n'ai pas encore parlé de la hausse du nombre des faillites. Je voudrais citer un sondage qui a été mené récemment en Ontario et auquel près de 3 500 entrepreneurs ont participé. Je crois que ses conclusions devraient susciter chez nous, députés, de réelles inquiétudes, étant donné que plus du tiers des participants ont avoué songer à déménager toute leur entreprise ou une partie de celle-ci à l'extérieur de l'Ontario.

Cela risque de compromettre en gros 500 000 emplois. Soixante-trois p. 100 de ceux qui ont participé à ce même sondage ont fait savoir qu'ils réduiraient leur personnel; 57 p. 100 avaient déjà réduit ou allaient réduire leurs investissements, et la plupart n'écartaient pas la possibilité d'aller s'installer aux États-Unis. Je trouve que ces tendances, aussi bien que celles dénotant une baisse de confiance et d'espoir, sont plutôt troublantes.

Que peut-on faire? Selon moi, la motion fait ressortir le fait qu'il faut mettre plus de capitaux à la disposition de certaines entreprises, surtout celles qui viennent de démarrer, alléger les formalités administratives, procéder avec une prudence particulière aux hausses d'impôt parce qu'elles touchent directement les entrepreneurs, réduire les écritures, abolir les règlements gouvernementaux qui sont inutiles et, enfin, que le gouvernement ne doit pas faire concurrence au secteur privé lorsque ce dernier peut offrir aux Canadiens un service à un coût raisonnable.

Il est vraiment possible de répondre à tous ces besoins. Le gouvernement a même tenté de satisfaire à certains d'entre eux. D'ailleurs, on a réalisé des gains dans certains domaines, même si je soutiens qu'il faudrait faire beaucoup plus, particulièrement en ce qui a trait aux formalités administratives, aux écritures et aux capitaux à libérer.

En terminant, permettez-moi de souligner qu'à titre de parlementaires, nous devrions tirer avantage de cette occasion formidable que nous offre la Semaine de la petite entreprise. En effet, nous pourrions faire valoir les points suivants: une forte croissance est possible dans le secteur de la petite entreprise; de nombreux emplois intéressants pour les Canadiens y sont créés et, avec un soutien approprié, il pourrait y en avoir bien davantage; le travail dans ce secteur est extrêmement stimulant parce qu'il est possible d'en tirer une satisfaction personnelle; la petite entreprise contribue à la mise au point d'innovations dans la société, ce qui est très important. Nous devrions aussi souligner la résistance dont fait preuve la petite entreprise en période de ralentissement économique.

Pour ma part, je note avec plaisir la participation accrue des femmes dans la petite entreprise. Dans ce secteur aussi, le changement technologique s'est accéléré et arrive à se concrétiser. En outre, la compétence y est reconnue comme un atout extrêmement précieux.

Finalement, la petite entreprise occupe une place de plus en plus importante dans l'économie planétaire. À mon avis, tout cela est très encourageant.

[*Français*]

Je termine, monsieur le Président, en indiquant que l'on aura une occasion superbe d'ici peu, lors de la semaine du 20 au 26, de célébrer la petite et la moyenne entreprise.

[*Traduction*]

L'esprit d'entreprise représente une ressource inestimable; c'est une ressource renouvelable qu'il nous faut célébrer.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le député de participer au débat aujourd'hui. J'aimerais avoir son opinion sur un point bien précis.

Le ministre responsable des Petites entreprises et du Tourisme a pris la parole plus tôt. Je tiens également à le féliciter de son solide exposé, à mon avis, sur la situation des petites entreprises au Canada.

Il a mentionné les programmes et les services offerts aux petites entreprises pour leur venir en aide, par exemple, la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui constitue une police d'assurance pour les banques qui leur consentent des prêts allant jusqu'à 100 000 $.

Si je me fie aux directeurs de banque avec lesquels je me suis entretenu, 9 sur 10 ne savent même pas qu'elle existe. J'en ai parlé avec mon frère, qui est directeur à la Banque Royale. Il n'en savait rien. En fait, même son surveillant n'en était pas au courant. C'était il y a un an. J'étais vraiment stupéfait.

• (1310)

Ensuite, la Banque fédérale de développement a un programme de formation ou d'aide à la petite entreprise, dans lequel elle demande à des cadres semi-retraités ou retraités d'aider de petites entreprises à préparer des plans d'entreprise, et cetera. Elle s'occupe aussi de jumeler les investisseurs et les entrepreneurs qui cherchent de l'aide.

Mon collègue ne pense-t-il pas que les services de communication du ministère ont probablement besoin d'être renforcés et que le gouvernement du Canada, au lieu de cacher ces services et de ne les offrir qu'à de grandes sociétés qui ont les moyens de payer des relationnistes et des lobbyistes, devrait communiquer ces programmes, aux 900 000 entrepreneurs canadiens qui sont dans une situation désespérée à l'heure actuelle?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue de Broadview—Greenwood de sa question. Il soulève en fait un point extrêmement important. Comme je l'ai signalé, à l'instar de mon collègue et d'autres députés, il y a des programmes tout à fait utiles, mais ce qui est regrettable, c'est que ces programmes ne rejoignent pas une bonne partie de ces 900 000 chefs d'entreprise dont il parle. C'est déplorable, car on dépense littéralement des millions de dollars pour les promouvoir. Pourtant, la majorité des intéressés n'en connaissent probablement pas l'existence.

Lorsque j'ai rencontré les gens d'affaires dont j'ai parlé tout à l'heure, les chefs d'entreprise de ma circonscription, ils m'ont dit qu'il était extrêmement difficile d'obtenir des renseignements du gouvernement. Selon eux, il y a beaucoup de programmes qui pourraient leur être utiles, mais il leur est pratiquement impossible d'obtenir l'information nécessaire.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Il est très important de noter, monsieur le Président, qu'en cette journée où nous discutons d'une chose extrêmement importante, soit le pivot de l'économie canadienne, on peut voir les libéraux de ce côté-ci fort intéressés par la question alors qu'en face, nos vis-à-vis ne sont qu'une poignée, deux ou trois au plus.

Il est essentiel de comprendre que l'économie de notre pays repose sur la petite entreprise.

J'ai eu l'occasion de visiter la belle ville et la belle province de mon collègue dans l'Ouest et j'ai pu constater que l'esprit d'entreprise y est très fort. Le petit moteur de l'économie, la petite entreprise, fonctionne fort bien. Je voudrais poser la question suivante à mon collègue: Sa province souffre-t-elle oui ou non de la TPS et de son mode d'application?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. La réponse est oui.

Je reçois des coups de téléphone, et des gens viennent me rencontrer. J'ai même procédé à une enquête. Je remarque que mon collègue vient de se joindre à nous. Je veux m'assurer qu'il comprenne bien ceci. J'ai fait une enquête auprès des chefs d'entreprise de ma circonscription pour leur demander de me préciser les programmes gouvernementaux—je voulais être équitable—qui leur étaient utiles et ceux qui ne leur servaient à rien. Or, les intéressés s'en sont surtout pris à la taxe sur les produits et services. Ils n'apprécient pas cette taxe ni surtout son mode d'application, avec ses tracasseries administratives, sa bureaucratie, ses incohérences et ses contradictions. Ces chefs d'entreprise jugeaient que cette taxe leur avait porté un très dur coup au lieu de les aider. En fait, selon eux, elle a aggravé leur situation.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue, le député de Broadview—Greenwood, d'avoir présenté cette motion aujourd'hui.

Il va sans dire que ce sont les petites entreprises qui, depuis les débuts du Canada, ont fourni le plus d'emplois aux Canadiens.

Aujourd'hui, j'aimerais aborder dans ce débat trois aspects des problèmes que ce gouvernement a créés avec ses politiques financière et monétaire. Je voudrais premièrement reprendre un sujet abordé par le député qui a pris la parole avant moi, soit les répercussions de la TPS sur les petites entreprises et sur les consommateurs.

Deuxièmement, je voudrais parler des nombreuses faillites de petites entreprises au pays.

Troisièmement, à titre de porte-parole sur les questions intéressant la jeunesse dans le cabinet fantôme du Parti libéral, je veux discuter des répercussions de la disposition de récupération des prestations pour enfants, puisque cela entre dans le pouvoir d'achat des Canadiens.

Parlons tout d'abord de la taxe sur les produits et services, et posons-nous la question: pourquoi fallait-il modifier la taxe de vente? Depuis de nombreuses années, les sociétés demandent au gouvernement de réduire leurs impôts. Avec une TPS de 7 p. 100, le gouvernement conservateur leur enlèvera environ 4,6 milliards de dollars en taxes de vente et transférera ces taxes directement aux Canadiens moyens. Avec la TPS, presque tous les Canadiens paieront plus de taxes et les sociétés en paieront moins. C'est prouvé; c'est un fait.

Je suis sûr que les gens ici présents dans cette Chambre ou à la tribune et ceux qui nous regardent à la télévision savent qu'ils paient tous des taxes de vente fédérales. Depuis janvier 1991, avec l'entrée en vigueur de la TPS, nous avons payé beaucoup plus de taxes de vente fédérales. À l'heure actuelle, les Canadiens paient environ 700 $ par année en taxes fédérales. Avec la TPS, les familles canadiennes paieront en moyenne 400 $ de plus chaque année qu'auparavant.

Dorénavant, la TPS sera imposée sur la plupart des produits et services, et les consommateurs devront payer des taxes de vente fédérales sur de nombreux articles sur lesquels ils ne payaient pas directement de taxes de vente fédérales auparavant.

La question a été déjà posée: la TPS fait-elle du tort aux habitants de Winnipeg? La réponse était très prévisible: oui. Oui, elle touche tous les Canadiens et leur fait mal. De nombreux économistes prévoient que la TPS va conduire le Canada à une récession encore plus profonde au lieu de nous en sortir. Les Canadiens se trouvent devant des prix plus élevés, une inflation plus grande et des taux d'intérêt supérieurs cette année, en raison de la TPS.

Cela signifie également, monsieur le Président, des pertes d'emplois. Le Parti libéral avait un groupe de travail sur les effets de la TPS sur l'économie, qui s'est rendu partout au Canada pour glaner les faits et les chiffres. Nous avons conclu que la TPS créerait des emplois. . . de bureaucrates, mais qu'elle ne créerait pas de vrais emplois. Le député de Willowdale. . .

Une voix: La police fiscale.

M. Parent: Oui, il y a cela; 3500 personnes trouveront des emplois pour contrôler le reste des Canadiens qui ont toujours payé leurs impôts.

Je parlais de l'étude du député de Willowdale, où il disait que plus de 225 000 emplois ont été perdus en raison directe de la TPS.On nous avait dit à un moment que si la TPS produisait un surplus, celui-ci serait utilisé pour réduire la dette.

Comment la TPS va-t-elle influer sur le déficit? Tout d'abord, M. Wilson, qui était alors ministre des Finances, nous a dit que la TPS n'apporterait pas de recettes supplémentaires, ce qui voulait dire qu'elle n'aurait aucun effet sur le déficit.

On nous a dit ensuite que la TPS faisait partie intégrante du plan de réduction du déficit des conservateurs. Disons que c'est l'un ou c'est l'autre. Puis on a vu, dans le budget de M. Wilson, que la TPS et les remises aux sociétés pour 1991 augmenteraient le déficit pendant les deux premières années. Alors, quel sera l'effet de la TPS sur le déficit? Tout dépend de l'histoire de Michael Wilson vous voulez bien croire.

En ce qui me concerne, celle que je crois c'est celle où les sociétés profitent de cette taxe beaucoup plus que les Canadiens moyens. La petite entreprise est l'élément qui va réellement en faire les frais.

La taxe s'applique à une multitude de produits et de services, et en voici quelques uns, monsieur le Président, qui sont maintenant taxés et ne l'étaient pas auparavant. Il y a les coupes de cheveux, les services funéraires—on s'attaque même aux défunts maintenant—les courses en taxi, voyez la difficulté d'ajouter 7 p. 100 si le compteur ne fait pas le travail, les billets de loterie, sans lesquels la semaine serait pas mal triste, les timbres pour les lettres qui nous permettent de communiquer entre nous.

• (1320)

Même les livres sont taxés, les livres que les étudiants doivent avoir pour apprendre quelque chose. Nous avons donc une taxe sur l'enseignement. Nous prenons même de l'argent aux étudiants qui doivent travailler tout l'été juste pour avoir assez d'argent pour retourner à l'école en septembre; si cela ne suffit pas, ils doivent emprunter, ce qui leur rend la vie encore plus difficile.

Comme le disait le député d'en face, nous faisons beaucoup de voeux pieux. Nous répétons en effet, que les jeunes de notre pays représentent notre plus grande richesse et c'est en eux que nous devrions investir notre argent pour leur permettre d'avancer. Comment peut-on prétendre aider les jeunes et imposer du même coup une taxe sur les outils mêmes dont les étudiants ont besoin pour développer leur faculté de penser? Je pense que ce gouvernement commet une grosse erreur et qu'il indique par là qu'il a d'autres préoccupations que les jeunes de notre pays.

Enfin, il y a une lettre que j'ai reçue il y a quelque temps. Elle est rédigée dans un mauvais anglais, en lettres moulées, mais elle provient d'un enfant de huit ans de ma circonscription qui demandait si la TPS s'appliquerait même aux biscuits. J'ai dû répondre à cet élève, à ce jeune enfant, qu'en vérité la taxe s'appliquerait même aux biscuits.

La TPS fera mal aux familles à revenu modeste. D'après une analyse faite récemment par des économistes de Global Economics Ltd, plus de la moitié des familles qui gagnent moins de 30 000 $ se trouveront dans une situation pire ou pas meilleure qu'avant, même après avoir reçu le crédit d'impôt remboursable pour la TPS. En fait, pour 46 p. 100 des familles qui gagnent moins de 30 000 $, les choses seront pires qu'avant.

Une famille canadienne au revenu moyen qui a des enfants paiera 684 $ de plus chaque année avec la TPS. Je vous le demande, est-ce que c'est juste? Est-ce que c'est ce genre de Canada que nous voulons, un Canada où les plus démunis sont ceux qui paient le plus d'impôts?

En plus de cette injustice, le gouvernement n'a pas indexé intégralement le crédit d'impôt remboursable au titre de la TPS qui est offert aux familles à revenu modeste, pas plus que le seuil de revenu auquel ces familles peuvent avoir droit au crédit.

Je présume qu'avec le temps l'inflation rongera la valeur de ce crédit et qu'il y aura chaque année de moins en moins de familles à faible revenu qui pourront en profiter.

Je vous signale que la moitié des personnes âgées paieront plus de taxes à cause de la TPS. D'après Global Economics Ltd., la moitié des personnes âgées paieront plus de taxes à cause de la TPS, même si elles reçoivent les crédits remboursables à ce chapitre.

Bon nombre de mes collègues et moi avons présenté dans cette enceinte des pétitions adressées au gouvernement pour demander que la TPS soit supprimée ou, du moins, qu'elle soit modifié afin d'alléger le fardeau des personnes qui sont le moins en mesure de la payer. La Chambre a reçu plus de 600 000 signatures, sans résultat.

Qui dit TPS dit prix plus élevés. Le gouvernement avoue que la TPS augmentera les prix et le taux d'inflation, mais il prévoit une augmentation de 1,25 p. 100 seulement en moyenne, alors que les économistes prédisent que la hausse des prix sera beaucoup plus forte.

Malheureusement, personne ou presque n'ajoute foi à l'affirmation du gouvernement voulant que l'introduction de la TPS fera baisser les prix des produits. Je mets au défi tous ici présents, et tous ceux qui m'entendent, de me fournir une seule preuve d'une baisse de prix où que ce soit au Canada. Je n'ai certainement rien vu qui me permette de croire même à l'ombre d'une diminution.

On nous a dit que certains prix diminueraient un peu, alors que d'autres augmenteraient beaucoup. Comment faire pour savoir si nous sommes traités équitablement?

J'en avais encore long à dire. J'aimerais vous faire part d'une demande de renseignements qui m'est parvenue d'un M. John Pastirik. Il me demande comment nous allons surveiller l'application de ce régime pour nous assurer que les prix n'augmentent pas. Selon mon collègue, nous comptons 3 500 agents pour ce faire. Je ne crois pas que ce soit des exemples d'efficacité.

Mme le vice-président: Je fais appel à l'esprit de collaboration des députés. Lorsqu'ils se partagent la période de 20 et 10 minutes, il semble que celle-ci dure beaucoup plus longtemps qu'elle ne le devrait. C'est pourquoi j'ai dû interrompre le député.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, j'ai entendu le député de Broadview—Greenwood affirmer que son frère directeur de banque ignorait que le gouvernement du Canada avait un programme spécial pour les petites entreprises. Peut-être le député de Broadview—Greenwood est-il meilleur député que son frère n'est bon directeur de banque. Il me semble pratiquement impossible que quelqu'un occupant un tel poste ignore l'existence de ce programme.

J'aimerais que le député dise s'il se souvient—je crois qu'il n'était pas ici en 1987 et qu'il a été élu en 1988—qu'au moment de l'étude de l'Accord de libre-échange et de la TPS, surtout de la TPS, par le comité de la Chambre des communes, la majorité des témoins entendus ont dit être contre la taxe sur les ventes des fabricants. Ils ont dit: «S'il vous plaît, enlevez cette taxe. Elle nous nuit. Elle ne nous aide pas.» Mais, ils disaient en même temps: «S'il vous plaît, exemptez-nous, taxez tous les autres.» Quatre-vingt-dix-neuf p. 100 ont dit non et 99 p. 100 ont demandé à être exemptés.

Je me demande comment le député aurait réagi devant un tel comportement s'il avait membre du gouvernement.

M. Parent: Madame la Présidente, j'ai quelques observations à formuler. D'abord, je remercie la députée de m'avoir qualifié de nouveau député. En fait, je suis de la promotion de 1974 et ça fait donc un bon bout de temps que nous sommes dans les parages.

Mme Bourgault: Je n'ai rien contre cette promotion.

M. Parent: Le deuxième point soulevé par la députée est le libre-échange. On peut vérifier dans le hansard que j'ai vivement dénoncé l'Accord de libre-échange. Je m'y suis toujours opposé, tout comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Quand vous dites que les gens qui ont comparu devant votre comité sur la TPS étaient tous favorables à cette taxe et que tous voulaient être. . .

Mme Bourgault: Je n'ai pas dit ça.

M. Parent: Si vous me permettez, madame la Présidente, la députée a dit que 99 p. 100 des témoins trouvaient que la TPS était une bonne idée et que, par la même occasion, 99 p. 100 d'entre eux voulaient être exemptés. Je crois que c'est essentiellement ce qu'a dit la députée.

Il me semble que si 99 p. 100 des Canadiens voulaient être exemptés de la taxe, cela signifie que seulement 1 p. 100 d'entre eux veulent y être soumis. Je ne comprends pas comment ce gouvernement a pu en venir à la conclusion que c'était une bonne chose pour les Canadiens alors que la plupart d'entre nous, si ce n'est pas la totalité, s'y opposaient.

Les gens qui sont le plus favorables à cette mesure sont les chefs de grandes entreprises, dont ce gouvernement a bien pris soin. Le Canadien moyen a été oublié.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue le député de Welland—St. Catharines—Thorold pour son discours enflammé axé principalement sur la TPS et sur l'effet néfaste que la politique fiscale du gouvernement conservateur a sur la petite entreprise partout au Canada.

Je voudrais demander au député, lui qui vient d'une région de l'Ontario qui est durement touchée par le phénomène des achats aux États-Unis, comment la politique fiscale, et notamment la TPS, a poussé tant de consommateurs à rechercher le plus bas prix, ce qui est parfaitement légitime, mais comment cela a-t-il contribué à l'exode massif dû aux achats transfrontaliers.

• (1330)

M. Parent: Madame la Présidente, mon collègue le député et président de notre caucus a tapé dans le mille.

La TPS a effectivement poussé les habitants de ma circonscription à acheter de l'autre côté de la frontière. Le gouvernement conservateur a peut-être raison après tout. La TPS crée un grand nombre d'emplois, comme je vous l'ai fait observer, mais pour les bureaucrates et maintenant pour les Américains de Buffalo.

Les gens de ce côté-ci de la frontière perdent leur emploi. Nos petites entreprises ferment leurs portes parce qu'elles ne peuvent pas soutenir la concurrence à cause du trop lourd fardeau de ces taxes. Nous sommes en train de perdre non seulement notre clientèle, mais les entreprises et les emplois en même temps. C'est une conséquence directe de la TPS.

Les achats outre-frontière ne sont qu'un phénomène de plus. À vrai dire, je crois que les consommateurs canadiens sont en train de se rebeller contre les taxes imposées par le gouvernement parce qu'elles sont injustes et qu'elles frappent les gens qui ont le moins les moyens de les payer.

Comme le député, je comprends parfaitement les Canadiens et les Canadiennes qui habitent dans ma région et dans d'autres zones frontalières d'essayer de tirer le maximum de l'argent dont ils disposent pour subvenir aux besoins de leurs familles après que les politiques moné-

taire et fiscale du gouvernement conservateur aient compromis leur bien-être.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat. J'espère que je pourrais lui apporter quelque chose ici aujourd'hui.

Je voudrais essayer de parler directement de la question qui est contenue dans cette motion.

Mme le vice-président: Je regrette. Le député aura la parole dès que cette affaire aura été réglée.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements le projet de loi C-37, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur général
Ottawa

Le 11 octobre 1191

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Frank Iacobucci, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 11 octobre 1991, à 13 h 30, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.
La secrétaire du Gouverneur général
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge nore apporte le message suivant.

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi C-37, Loi portant reprise et continuation des opérations de manutention des grains à Thunder Bay, en Ontario—Chapitre nº 31.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PETITES ENTREPRISES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mills (p. 3627).

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, maintenant que nous avons réglé cette importante affaire, j'essaierai de continuer.

Ce que je veux tenter d'aborder aujourd'hui est la valeur du dollar canadien. Partout autour de moi, on ne cesse de parler de dollar fort, dollar fort, c'est devenu comme un refrain constant. Or, on parle d'un dollar, un dollar qui comparativement au dollar américain vaut environ 88c. en ce moment. Il me semble qu'au lieu d'un dollar à 88c., nous devrions viser un dollar à 90c., à 95c., à 1 $ ou même à 2 $. Il me semble que nous devrions aller dans cette direction, et non dans le sens inverse comme certains députés et certaines personnes le souhaitent.

S'il est vrai qu'il vaut mieux avoir un dollar à 80c. qu'un dollar à 88c., pourquoi pas un dollar à 70c., ou à 50c., ou, tiens à 1c. Ce serait merveilleux un dollar à 1c., tout le monde en aurait des paquets, mais malheureusement nous ne pourrions rien acheter.

J'arrive d'un voyage en URSS. En me promenant, j'ai remarqué que les magasins avaient quelques articles à vendre, mais peu. Il y en a très peu, mais si les vendeurs sentent que vous êtes un étranger, ils vous demandent des devises fortes, c'est le mot qu'ils utilisent, pas des roubles, ils n'en veulent pas. Ils veulent des devises fortes.

Pourquoi ne veulent-ils pas de roubles? Le salaire moyen d'un fonctionnaire en Union soviétique est d'environ 350 à 400 roubles par mois. Le taux de change actuel se situe à environ 35 roubles pour un dollar. En termes réels, ces travailleurs gagnent environ 10 $ CAD ou US par mois. Ils n'obtiennent que 1 dollar pour 35 roubles parce que ce taux a été fixé artificiellement même maintenant par le gouvernement. Certains vont même jusqu'à dire que le taux réel serait davantage de 60 pour 1. Le travailleur gagnerait donc par mois environ 5 $ CAD.

Pourquoi ne veulent-ils pas de roubles? Pour une raison bien simple, c'est qu'il y en a trop. Le gouvernement là-bas en imprime depuis longtemps et ils finissent par ne rien valoir.

La réponse aux problèmes économiques est-elle de dévaluer le dollar en en imprimant d'autres? Après tout, n'est-ce pas ce que nous disons en ce moment? Cela se fait un peu différemment de nos jours par la Banque du Canada, selon la faon dont elle fonctionne et la façon dont elle met l'argent en circulation. Si les électeurs ne sont pas au courant, des députés pourraient les amener visiter la Banque du Canada, comme je l'ai fait il y a un certain temps, et je serais même heureux de les rencontrer et de leur expliquer.

Quoi qu'il en soit, cela se résume en fin de compte à imprimer ou non plus d'argent. La question est de savoir purement et simplement s'il faut en imprimer ou non. Quand on dit qu'on devrait faire baisser la valeur du dollar, on s'y prend en imprimant plus de billets de sorte qu'il y a plus d'argent en circulation. Voilà ce qui fait baisser la valeur du dollar. Mais plus sa valeur baisse, moins il a de valeur quand on veut acheter quelque chose.

Quand on réfléchit aux pays qui ont bien réussi économiquement après la guerre, la plupart d'entre nous pensent probablement à des pays comme le Japon et l'Allemagne. Quand on pense à la valeur de leur monnaie, qu'est-ce qui nous vient à l'esprit? S'agit-il de monnaie de peu de valeur, sans aucune valeur? Non. Ce sont des monnaies de valeur élevée, des devises fortes, un yen solide, un mark solide. Comment se fait-il que les Japonais ont tout l'argent pour investir? Comment se fait-il qu'ils peuvent venir au Canada et acheter avec leurs yens, les convertir en dollars canadiens et faire tous ces investissements? C'est parce que leur monnaie vaut quelque chose. Elle a créé de la valeur par rapport à l'économie canadienne et par rapport au dollar canadien.

Qu'arrive-t-il quand cet investissement entre au Canada, que ce soit sous forme de dette ou sous forme d'investissement par actions? Quand cet argent entre au Canada, il a naturellement pour effet de faire augmenter la valeur du dollar canadien au moment de sa conversion. Ainsi, tout cet investissement, cet investissement créateur d'emplois, fait effectivement augmenter la veleur du dollar canadien.

Pourquoi cet argent entre-t-il chez nous? C'est parce que le Canada est généralement considéré dans le monde comme un bon endroit où investir. Quand le dollar baisse et que les gens retirent leur argent, c'est qu'il y a un manque de confiance. Un dollar fort est un signe que la confiance règne.

Il y a quelques années, on s'en souviendra, d'anciens ministres des Finances, y compris le vôtre à un moment donné, ont fait le tour du monde pour obtenir des ouvertures de crédit d'urgence afin d'essayer de faire monter le dollar canadien. Pourquoi? Parce qu'il y avait un manque de confiance à l'époque, pour quelque raison que ce soit.

Ce n'est pas le cas maintenant. Non seulement, du moins au niveau fédéral, nous n'avons pas fait d'emprunt de ce genre, mais nous avons fait des remboursements. Nous avons acheté des devises étrangères, ce qui aide en fait à empêcher le dollar de trop monter. Nos réserves en devises étrangères, de l'ordre de 20 milliards de dollars, je crois, ont probablement atteint des niveaux historiques. Nous n'avons probablement jamais eu de réserves en devises étrangères aussi élevées. Si la Banque du Canada, au nom du gouvernement canadien, a acheté ces devises, c'est pour éviter que le dollar monte trop, et elle y est parvenue.

Toutes ces données, madame la Présidente, contredisent les faits allégués et toutes les belles paroles qu'on ne cesse d'entendre. Ce qu'on constate, c'est qu'une certaine confiance règne.

Je prédis—mais je ne peux le garantir, évidemment—que, si nous pouvions réduire l'incertitude, la seule grande source d'incertitude actuellement dans notre pays, soit la question constitutionnelle, si nous pouvions régler cette question d'une manière satisfaisante, la confiance atteindrait un degré encore plus élevé, au point où notre dollar serait probablement en aussi bonne posture que le dollar américain, et même plus. Les gens diraient: le pays est stable maintenant, c'est un bon endroit où investir, c'est là que nous allons mettre notre argent. Et les investissements, ce sont des emplois aussi.

C'est ainsi qu'on crée des emplois, pas en imprimant de l'argent, ce qui est la solution des perdants. Il s'agit de savoir si nous voulons rejoindre l'Argentine, l'Union soviétique et autres pays semblables sur le plan économi-

que, ou si nous voulons nous unir aux gagnants, le Japon, l'Allemagne. C'est à eux que nous voulons nous joindre. Pas aux perdants, mais aux gagnants. Eux, ils veulent être avec les perdants. Ils nous chantent toujours la même ritournelle, imprimez de l'argent, imprimez de l'argent. Peu importe la formule qu'on utilise et la façon dont on le déguise, ça revient à cela. La planche à billets n'est pas la réponse. Beaucoup de gouvernements ont déjà essayé cette formule et beaucoup l'essaient encore aujourd'hui. Autant que je sache, cela n'a jamais réussi.

C'est pourquoi l'Allemagne, après avoir appris sa leçon dans les années 1930, parce que les Allemands avaient des brouettes pleines d'argent qui ne valait rien, a inscrit dans la constitution de la banque fédérale l'exigence portant que le taux d'inflation soit nul. On parle de stabilité de la devise.

La force de la devise explique le succès des grandes puissances économiques actuelles. Voilà le groupe auquel nous voulons appartenir, pas au cercle des perdants.

La question qui se pose est celle de savoir pourquoi nous éprouvons maintenant cette difficulté vis-à-vis des États-Unis. Je pense qu'une autre personne peut répondre mieux que moi. Je voudrais citer le témoignage de quelqu'un qui a comparu devant le Comité des finances cette semaine. Il s'agit de M. Lloyd Atkinson, économiste en chef de la Banque de Montréal. Celui-ci a dit: «Il n'y a pas de doute que la réduction de la valeur du dollar canadien, de son niveau actuel de 88c. à 80c., serait bénéfique au début; cela serait peut-être toujours bénéfique pour nos exportateurs. Mais cette mesure ne résoudrait pas vraiment ce que je considère comme notre principal problème.»

Au cours des cinq dernières années, et c'est le point essentiel, il s'agit d'une période de cinq ans seulement, selon les chiffres publiés au Canada—ces chiffres ont été publiés aussi par le bureau des statistiques du travail aux États-Unis, ce qui tient compte de la hausse de la valeur du dollar canadien—le coût unitaire du travail dans le secteur manufacturier du Canada a augmenté de presque 48 p. 100. Aux États-Unis, le coût unitaire du travail dans le même secteur a baissé des trois dixièmes. En l'espace de cinq ans, notre coût unitaire du travail nous a fait reculer de 48 p. 100 par rapport aux États-Unis. C'est notre problème et cela n'a rien à voir avec la valeur du dollar. Celui-ci peut monter ou baisser, en fin de compte, ce qu'on veut, ce sont des dollars qui valent quelque chose ailleurs dans le monde pour acheter des biens ou pour investir; on ne veut pas du papier sans valeur, qui selon certains résoudrait nos problèmes.

Il faut donc se poser la question suivante: Qu'adviendrait-il si nous proposions d'abaisser la valeur du dollar et qu'en seraient les répercussions sur les taux d'intérêt? Je vais tenter d'établir le rapport entre les deux. Je ne sais pas au juste combien de temps il me reste.

Plus la monnaie est stable, plus les gens ont confiance dans le dollar canadien. Par conséquent, ils exigeront moins ou s'attendront à moins lorsqu'ils vous accorderont des prêts, du simple fait qu'ils seront convaincus de recouvrer par la suite de l'argent véritable. Ils ne perdront pas leur argent à cause de la récession et ne récupéreront pas de l'argent qui vient tout juste d'être imprimé. Ils veulent remettre la main sur de vrais dollars.

Voilà ce qui abaisse les taux d'intérêt. Voilà pourquoi les taux ont diminué d'environ 500 points de base, soit environ 5 points, l'an dernier. C'est effectivement l'argent investi au Canada qui fait croître la valeur du dollar.Ce n'est pas nécessairement mauvais. C'est une conséquence.

M. Mills: Que dire de nos exportations?

M. Dorin: Cela fait grimper la valeur du dollar, mais ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Il y aura une période de questions et je serai alors heureux de répondre à la question.

Donc, cela fait baisser les taux d'intérêt. Si cet argent n'était pas investi au Canada, les taux d'intérêt seraient encore plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. L'un ne va pas sans l'autre. On ne peut pas inspirer et expirer en même temps. On ne peut pas abaisser les taux d'intérêt à moins d'être disposé à accroître, ou du moins à maintenir, la valeur du dollar.

Quelqu'un proposait de simplement imprimer plus d'argent. Oui, il est vrai que cela ferait baisser la valeur du dollar. Mais les taux d'intérêt, eux, diminueraient-ils? Non.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Madame la Présidente, je voudrais poser une question à mon collègue. Je veux le féliciter.

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: Je remarque que les députés de l'opposition se lèvent pour se poser des questions entre eux. En ce vendredi après-midi, je suis heureux de pouvoir moi aussi leur en poser, ce que je vais m'empresser de faire.

En tentant d'expliquer la politique monétaire, le député s'est lancé dans une entreprise très difficile.

Le président Kennedy a dit un jour qu'il n'avait jamais compris la différence entre la politique monétaire et la politique budgétaire. Souvent, j'ai l'impression que les députés d'en face ne la saisissent pas non plus.

Dans son explication, le député insiste sur un aspect très important. Permettez-moi de lui poser une question: À supposer que, demain, nous abaissions unilatéralement le dollar de 88 à 80 cents et que nous le maintenions à ce niveau durant une année entière, devrions-nous alors rajuster nos taux d'intérêt pour compenser le dollar dévalué qu'obtiendrait à la fin de l'année celui qui a prêté de l'argent?

M. Dorin: Cela signifierait plusieurs choses. Cela signifierait, premièrement, que les gens qui ont emprunté en monnaie étrangère, comme Hydro Ontario, par exemple, devraient payer beaucoup plus cher pour rembourser l'intérêt et le capital de leurs emprunts. Ils devraient verser beaucoup plus de dollars canadiens et trouver ces dollars en augmentant leurs prix, par exemple, dans le cas d'Hydro Ontario, pour faire ces paiements.

Ce serait l'une des conséquences.

Ce débat a commencé, cette semaine, par une déclaration de M. Tom Courchesne, un économiste réputé. M. Courchesne n'a pas entièrement tort sur cette question. Il a suggéré de lier notre dollar à celui des États-Unis, au taux de 80 cents le dollar. M. Atkinson a très bien expliqué cette question, peut-être même mieux que moi, et je devrais peut-être le citer. C'est lui que j'ai cité, tout à l'heure.

Replaçons-nous dans le contexte de la suggestion de M. Courchesne. Il suggérait d'amarrer plus ou moins irrévocablement le dollar canadien au dollar américain au taux de 80c. environ. Il importe d'abord de savoir que si nous faisions cela, nous reléguerions la Banque du Canada au rôle de treizième district de la réserve fédérale dirigée par M. Allan Greenspan. Les décisions qui nous concernent ne seraient plus prises au Canada. Nous dépenderions du bon plaisir de M. Greenspan et de la réserve fédérale.

Nous deviendrions la 13e partie des États-Unis, la treizième réserve fédérale. Voilà, en gros, ce que suggère M. Courchesne, pour ceux qui voudraient le lire.

Il dit ensuite que parce que la Banque du Canada n'aurait qu'un seul rôle à jouer, soit fixer le taux de change et, par conséquent, le taux d'inflation et le taux d'intérêt, elle n'aurait plus rien à faire, en fait, parce nous aurions amarré notre monnaie à celle des États-Unis et que nous aurions un taux d'inflation et un taux d'intérêt à l'avenant.

La question qui se pose est la suivante: Voulons-nous être maîtres chez nous ou acceptons-nous, au contraire, de confier à la réserve fédérale des États-Unis la responsabilité d'établir notre politique monétaire?

M. Jerry Pickard (Essex—Windsor): Madame la Présidente, c'est un honneur de poser une question au député qui vient de prendre la parole, mais je voudrais pour commencer dissiper un mythe qui semble répandu ici. Les libéraux n'ont pas demandé qu'on fasse marcher la planche à billets. Ils signalent plutôt que l'écart entre les taux d'intérêt canadien et américain a atteint parfois 6 p. 100 et qu'un écart aussi considérable n'est pas favorable au monde des affaires. Il faudrait réduire cet écart, ce qui ferait baisser la valeur de notre dollar, maintenue par la politique actuelle des taux d'intérêt.

J'ai sous les yeux un document qui a paru dans le *Toronto Star* d'hier. Il fait ressortir clairement ce qu'ont dit le député de Halton—Peel, ancien ministre de la région torontoise, et le député de Mississauga-Sud. En somme, ceux-ci soutiennent que la politique monétaire du gouvernement constitue un problème d'une extrême gravité et disent qu'il y a des affrontements féroces à l'intérieur du caucus conservateur.

Pourriez-vous justifier ce que vous venez dire, sans tenir compte de l'opinion défavorable de la moitié des députés conservateurs, comme le député de Mississauga-Sud, qui a piloté le Comité des finances partout au Canada et d'autres députés aussi qui ont dit avec une grande franchise ce qu'ils pensaient des questions financières?

M. Dorin: Madame la Présidente, cela signifie que je vais m'asseoir avec ces députés pour leur dire ce que j'ai dit au reste de la Chambre aujourd'hui.

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir entendu le député d'Edmonton–Nord–Ouest expliqué les avantages d'un dollar dont la valeur est élevée, parce qu'il ne fait aucun doute que l'agriculture a beaucoup souffert ces dernières années.

• (1400)

En raison de la valeur élevée du dollar, on estime qu'il en coûte aux agriculteurs canadiens environ 426 millions de dollars par année, en ce qui a trait à leurs récoltes, dont la plupart sont exportées et vendues sur les marchés internationaux en dollars américains.

Évidemment, la principale préoccupation cette année est le fait que le boisseau de blé se vend 2 $ et que l'an dernier le gouvernement ait réduit son prix de soutien de 40 p. 100, c'est–à–dire de 1,3 milliard de dollars. L'effet de ces mesures persiste. Le manque de l'an dernier a été ressenti cette année.

Hier, le gouvernement a décidé d'accorder une aide aux agriculteurs. Nous ne savons pas exactement quand cette aide sera versée, peut–être en mars ou en avril. Les agriculteurs se sont manifestés, en particulier dans le sud de l'Alberta où, il y a quelque jours, on a pu assister à un défilé, sur une distance de 40 kilomètres, de tracteurs, de moissonneuses–batteuses et de camions.

Le même groupe de protestataires de Wardner, dans le sud de l'Alberta, qui est la province du député, a publié aujourd'hui un communiqué de presse blâmant le gouvernement non seulement de la compression de 1,3 milliard de dollars l'an dernier, mais aussi de l'aide d'urgence accordée cette année. En outre, le groupe conteste les chiffres fournis par le ministre de l'Agriculture hier, lors de sa conférence de presse.

Ce groupe fait valoir que des paiements effectués en avril, soit dans six mois, n'aideront pas les producteurs. Un grand nombre d'entre eux auront subi un préjudice irréparable. Ils perdront leurs biens. Le groupe est tellement frustré qu'il invite les agriculteurs de la région à ne pas livrer leurs céréales.

L'un des organisateurs, Bob Grbavac, m'a dit aujourd'hui: «Si le premier ministre veut donner du blé à la Russie, il va devoir passer sur le corps des protestataires.» Ceux–ci sont tout à fait frustrés et ulcérés par le comportement du gouvernement en ce qui a trait aux programmes de soutien, à un moment où les prix mondiaux ont atteint leur plus bas niveau depuis les années 1930.

M. Dorin: Madame la Présidente, je pourrais peut–être reprendre l'explication donnée par un agriculteur de l'Ouest, plus tôt cette semaine, à la télévision.

Il a déclaré qu'il y a vingt ans à peu près, son compte de téléphone était de 4 $ par mois, l'équivalent d'un boisseau ou deux de blé. Maintenant, son compte s'élève à 99 $ par mois et il faut 25 boisseaux, sinon davantage, pour le payer.

Vingt–cinq boisseaux au lieu de deux pour régler sa facture de téléphone. Nous avons des tonnes et des tonnes de blé que personne, pour diverses raisons que tous connaissent et que je ne me donnerai pas la peine d'expliquer, ne veut payer cher.

Cela signifie que, bien qu'il ait du blé, peut–être autant sinon plus qu'auparavant, l'agriculteur ne peut rien se payer.

Si nous poursuivons dans la même veine, cela veut dire que si nous imprimons beaucoup plus d'argent, lorsque nous voudrons acheter des oranges ou quoique ce soit qui se vende dans le monde, nous n'en obtiendrons pas autant, pour la même quantité d'argent.

Nous pouvons vendre tout le blé qu'il nous plaît de vendre si nous sommes disposés à accepter des roubles en paiement, car l'Union soviétique en regorge. Elle nous a montré ce que cela donne.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, je voudrais remettre le débat sur ses rails après un savant discours sur un dollar valant deux dollars.

Je pense que la motion que le Parti libéral a présentée par l'entremise de son porte–parole pour les entreprises, le député de Broadview—Greenwood, est fort importante. Elle tombe également à point nommé parce que le pays éprouve des difficultés.

Aux termes de la motion, quatre facteurs sont responsables des problèmes des petites et moyennes entreprises du pays, ce sont le niveau des taux d'intérêt, la valeur du dollar canadien, les formalités administratives et le fait qu'on destine très peu d'aide financière ou d'autres formes d'aide aux PME.

Elle arrive au bon moment parce que le gouvernement prétend être l'ami des entreprises alors qu'en réalité il est bien plus l'ami des grandes entreprises que celui des PME.

Je voudrais parler plus précisément de ma région, celle de Toronto. On en parle tous. Il ne fait aucun doute que le secteur des PME est le moteur de la croissance économique, de la prospérité et de la création d'emplois.

La chambre de commerce de Toronto a fait un sondage dans l'agglomération torontoise. Ce sondage s'adressait

à divers employeurs. La conclusion c'est que les 500 principaux employeurs, en plus des trois paliers de gouvernement et des organismes des services sociaux, comptaient pour 40 p. 100 de tous les emplois créés dans la région. Je suis convaincu qu'une bonne part de ces emplois se trouvent dans les petites entreprises. En clair, madame la Présidente, dans l'agglomération torontoise, près de 60 p. 100 des emplois créés—si ce n'est davantage—le sont par des petites entreprises.

Mais le tableau que l'on brosse du Grand Toronto sur le plan de la petite entreprise n'a rien de bien réjouissant, en dépit de tous les beaux discours des députés d'en face. Ce n'est pas que nous aimons répandre les mauvaises nouvelles, madame la Présidente, mais nous sommes d'avis que tant qu'on n'aura pas reconnu les faiblesses du système, tant qu'on n'aura pas reconnu les problèmes actuels et tant qu'on n'aura pas reconnu les souffrances et les sentiments de frustration qu'éprouvent l'agglomération torontoise et le pays tout entier, on ne pourra pas trouver la politique, le programme, la solution qui arrêtera l'hémorragie dont nous sommes affligés depuis quelque temps.

Ce matin, le gouvernement s'est dit encouragé par les statistiques sur le chômage. Il faut pourtant savoir que le Grand Toronto affiche un taux de chômage supérieur à 10 p. 100. Plus de 200 000 personnes sont à la recherche d'un emploi et, ce matin, on comptait 6 000 travailleurs de moins, parce qu'ils ont quitté la région ou qu'ils ont renoncé à se trouver du travail.

Depuis 1989, plus de 75 000 emplois ont disparu de l'agglomération torontoise, dont plus de la moitié, madame la Présidente, 47 000 en fait, dans le secteur de la petite entreprise. Dans les métiers de la construction, il y a plus de 60 p. 100 de chômage. Hier, j'ai parlé avec un entrepreneur en bâtiment de ma circonscription. L'an dernier, son entreprise comptait 300 employés. Aujourd'hui, il n'en a plus que 50 et il est réduit à chercher des contrats partout, même à Ottawa, à cause de la pénurie et du manque d'activité que connaît le Grand Toronto.

On assiste à des déplacements massifs de l'agglomération torontoise vers d'autres régions du pays ou en direction du sud. D'après une étude commandée par la Fédération des entreprises indépendantes, 36 p. 100 des petites entreprises songeraient sérieusement à quitter Toronto pour aller s'installer aux États-Unis.

Le nombre des faillites est un autre indicateur de la santé des petites entreprises. Au mois d'août seulement, une centaine de petites entreprises de Toronto ont fait faillite, ce qui porte à 900 les sociétés, entreprises ou employeurs—appelez-les comme vous voulez—du Grand Toronto qui ont fait faillite au cours de la dernière année. Et comme si ce n'était déjà pas assez, le gouvernement provincial néo-démocrate se mêle d'empoisonner encore plus l'atmosphère, de telle sorte que la situation empire et que de plus en plus de personnes et de sociétés quittent le Grand Toronto.

Madame la Présidente, le gouvernement a beau se vanter d'être l'ami des entreprises, il n'est certes pas celui des petites et moyennes entreprises. Tous les plans budgétaires conservateurs font grand état du secteur de la petite entreprise, de la petite société familiale. Et pourtant, rien dans le budget fédéral ne vise à encourager le genre d'activités qu'a exposé aujourd'hui dans sa motion mon collègue, le député de Broadview—Greenwood. Il n'y a rien là qui soit de nature à susciter la réalisation d'idées géniales en vue d'enrichir ou d'aider financièrement les Torontois.

• (1410)

On lit que de grandes multinationales reçoivent du gouvernement de l'aide financière, des centaines de millions de dollars perçus auprès des contribuables, puis décident tout à coup, un jour, de déménager au sud de la frontière. Et pourtant, des petites entreprises, qui ont besoin d'argent pour moderniser leur équipement et d'encouragement pour tenir le coup, ne peuvent rien obtenir du gouvernement. Telle est la frustration dont témoigne cette motion.

Le gouvernement nous parle ensuite d'investissements étrangers, mais il faut savoir là aussi ce que les conservateurs entendent par investissements étrangers. Pour moi, cela revient à des mainmises étrangères. Le gros des investissements étrangers qui ont été approuvés jusqu'à maintenant ont pris la forme de mainmises. Je ne crois pas que cela soit de nature à stimuler l'économie à la longue. Pourquoi? Parce que les décisions seront prises aux États-Unis et le Canada perdra graduellement la capacité de prendre ses propres décisions, pour ses propres raisons et dans l'intérêt de sa population.

La société de Havilland est un exemple parfait, madame la Présidente. Cette société appartient maintenant à des étrangers. Or, elle représente non seulement 4 300 emplois directs mais, selon les économistes, quatre fois plus d'emplois indirects en Ontario et dans tout le pays. Combien de petites entreprises, de fournisseurs, dépendent de la société de Havilland? Or, si les décisions sur l'avenir de la société sont prises par Boeing, un conglomérat américain, cela peut avoir des répercussions non seulement sur le gagne-pain des employés de Havilland, mais également sur la vie, la carrière et l'avenir d'autres personnes ainsi que la survie d'autres entreprises.

Lorsque je m'entretiens avec les chefs de petite entreprise de ma circonscription, je m'aperçois en outre qu'ils obtiennent très peu d'aide lorsque vient le temps d'essayer de décrocher des contrats internationaux. Ils livrent concurrence à des entreprises de l'Allemagne de l'Ouest et du Japon qui ont le soutien de leurs gouvernements respectifs, ce qui n'est pas leur cas.

Qu'en est-il de la recherche et du développement? Puisque nous parlons d'élaborer de nouvelles idées, de faire des affaires différemment, d'être à la fine pointe de la technologie, pourquoi ne consacrons-nous pas à la recherche et au développement autant d'argent que nos concurrents sur le marché mondial?

Le député de Welland—St. Catherines—Thorold a parlé de la TPS et du régime fiscal. Les petites entreprises se sentent réglémentées et imposées à l'excès et ainsi, pour avoir davantage les coudées franches et réaliser davantage de profits, elles décident d'aller s'établir aux États-Unis. Un grand nombre de chefs d'entreprise se demandent pourquoi ils sont en affaires, car à la fin du mois, leurs profits ne justifient pas leurs efforts.

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. J'espère que le gouvernement tiendra compte de la motion que nous présentons aujourd'hui; elle ne vise pas à écouler le temps jusqu'à 16 heures, mais bien à faire ressortir la nécessité bien réelle de s'occuper non seulement de la grande entreprise, mais aussi de nos petites entreprises qui constituent la base de la création d'emplois au Canada, car cette base est malheureusement en train de s'effriter.

M. Jim Jordan (Leeds-Grenville): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de York-Ouest d'avoir si bien décrit, en si peu de temps, l'importance des petites entreprises pour notre pays et le dilemme dans lequel ces entreprises se trouvent actuellement.

Je me demande s'il a pris connaissance du rapport qui a été publié hier par la Fédération canadienne des associations indépendantes et qui faisait état d'une baisse d'intérêt envers le libre-échange. En 1987, les petites entreprises appuyaient modérément l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Or, une entente tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Mexique les intéresse beaucoup moins. Dans l'article que j'ai lu, l'accent était mis sur tout le secteur de l'agriculture au pays, tant au niveau de la fabrication qu'à ceux de la transformation ou de la distribution, et l'appui à l'égard d'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique était des plus faibles.

Je me demande si le député de York-Ouest voudrait commenter le scénario de l'intérêt déjà limité en 1987 et encore moindre aujourd'hui. Selon lui, pourquoi les petites entreprises sont-elles moins intéressées à ce que l'accord de libre-échange soit élargi?

M. Marchi: Je tiens à remercier le député de Leeds—Grenville, qui soulève une préoccupation très intéressante, à mon avis.

Il a commencé par dire que, lors du débat sur le libre-échange, durant la dernière campagne électorale, le secteur de la petite entreprise était peu enthousiaste. Il a parfaitement raison, car la plupart des meneurs on s'en rappelle étaient les grandes entreprises, les multinationales, celles qui finançaient la campagne du libre-échange et faisaient offices d'organismes de publicité. J'espère que la commission Lortie examinera tout cela.

À mon avis, il ne fait aucun doute que, malheureusement, après l'approbation de l'Accord de libre-échange, les petites entreprises et les Canadiens en général sont sceptiques non seulement au sujet des résultats des discussions sur le libre-échange, mais également à l'égard de son extension à tout le continent nord-américain. Aux dernières élections, nous nous sommes partagés le vote contre le libre-échange, je présume, avec nos collègues du Nouveau Parti démocratique. Mais dans tous les sondages qui ont eu lieu depuis, le nombre de gens qui pensent que l'Accord de libre-échange était avantageux a diminué. Il y a une très bonne raison à cela, et elle ne tient pas à des discours politiques ou à de belles paroles, mais à l'expérience des Canadiens, qui perdent plus qu'ils ne gagnent dans cet Accord de libre-échange.

Prenons le cas d'un propriétaire d'une petite entreprise de Toronto est contraint de s'installer à Buffalo parce que les impôts n'y sont pas aussi élevés qu'au Canada, que les loyers y sont moins cher qu'à Toronto, que les salaires sont moins élevés aux États-Unis qu'à Toronto, que les municipalités et les régions américaines offrent une exonération temporaire d'impôt de trois ans.

Lorsqu'il commence à se rendre compte de cette réalité et à se demander s'il ne serait pas préférable de s'installer au Mexique pour y fabriquer les produits et les exporter ensuite au Canada, étant donné les lois sur le travail et les salaires qui existent dans ce pays—le propriétaire d'une petite entreprise au Canada a toutes les raisons d'avoir peur. Non seulement la situation est actuellement défavorable, mais il sait qu'elle risque de s'aggraver encore davantage.

Les petites entreprises ne veulent donc pas une extension de l'Accord de libre-échange, mais plutôt une révision de celui qui existe entre les Américains et les Canadiens. Elles disent: «Réglons les questions où les Américains sont manifestement les gagnants et les Canadiens, les perdants.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je suis à la Chambre depuis 10 h 15 ou 10 h 20, ce matin. Bien évidemment, les députés libéraux se félicitent mutuellement, entre eux, et font des voeux pieux concernant l'économie. C'est très bien. Évidemment, ils n'ont pas, comme nous, l'obligation de prendre des décisions, donc de gouverner dans des périodes extrêmement difficiles.

J'écoute donc cela et ce qui me vient à l'esprit, alors que je suis assise ici, c'est que j'imagine que les électeurs canadiens qui sont assis devant leur écran de télévision et qui sont passionnés par les débats cet après-midi, qui sont assis dans leur salon et qui écoutent cela, comme les personnes qui sont dans les gradins du Parlement et qui sont passionnés par cela, doivent être comme moi et se dire: D'accord, les Libéraux sont contre la taxe sur les produits et services, ils sont contre le libre-échange avec les États-Unis, ils sont contre le Budget du gouvernement, bref, ils sont contre tout ce que le gouvernement a fait. Par contre, ils demandent au gouvernement plus d'argent pour les agriculteurs, de l'argent de plus pour les réfugiés qui sont si chers au député critique en matière d'immigration—je l'ai souvent entendu parler de la situation des réfugiés, de l'immigration, etc.—davantage d'aide pour les pêcheurs et que l'on augmente l'aide aux familles.

Ils demandent de faire en sorte qu'il n'y ait pas de taxe pour les camionneurs, parce qu'ils ont des problèmes, j'en conviens, avec les Américains. Ils sont outrés du fait qu'il y ait du magasinage outre-frontière. Je pense que l'on devrait commencer à faire une campagne pour augmenter le nationalisme canadien et demander aux Canadiens d'acheter au Canada parce qu'ici on a des services sociaux que n'ont pas les Américains. Évidemment que le système coûte plus cher. Alors, monsieur le Président, je me demande sincèrement—c'est peut-être plus une réaction qu'une question—si le gouvernement ne serait pas assez commis pour continuer son air d'aller de réduire le déficit et, par le fait même, donner au Canada une meilleure place au niveau international. Je me demande ce que feraient les Libéraux. Je ne sais pas si le député veut répondre. C'est plutôt une constatation, peut-être, qu'une question.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce n'est pas seulement notre parti qui est contre le libre-échange, contre la TPS, c'est le peuple canadien qui est contre les programmes de ce gouvernement. Ce n'est pas par hasard que la cote de popularité du gouvernement est à 15 p. 100 dans les sondages, au pays. Ce n'est pas quelque chose qui a été fabriqué par les Libéraux, c'est la réalité, l'opinion d'un peuple qui n'aime pas les politiques de ce gouvernement, pas plus que ses programmes. Nous, nous travaillons pour les Canadiens. Et ils veulent une alternative. Eh bien, nous sommes prêts à faire face à une élection. Nous avons des programmes, des alternatives à offrir. Et lorsque mon honorable amie sera de l'autre côté de la Chambre, elle aura beaucoup de réponses à ses questions.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex-Kent): Monsieur le Président. Il suffit de se promener dans les rues de nos petites villes au Canada pour voir à quel point la petite entreprise est dans un piteux état. Les magasins ferment parce qu'ils sont vides, et les mises à pied sont monnaie courante. Hier, dans ma circonscription, un des principaux vendeurs de machines agricoles disait que tous ses employés participeraient désormais à des programmes de travail partagé. Un important vendeur de pneus m'a écrit que son effectif de 16 personnes n'en comptait maintenant que trois. Je constate donc le scénario suivant: on réduit la main-d'oeuvre, on abandonne les activités commerciales ou les magasins sont déserts. Voilà dans quelle situation se trouve la petite entreprise.

On n'a pas à fouiller davantage pour s'apercevoir que les petites entreprises sont en difficulté. Le débat de cet après-midi doit s'attacher particulièrement à cerner les causes et ensuite à déterminer les remèdes. Si nous

procédons ainsi, il est très important que nous portions notre attention sur le message que nous envoie la petite entreprise.En examinant ses arguments, nous saisirons rapidement certaines de ses difficultés quotidiennes.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que le monde des affaires au Canada est fondé sur la petite entreprise, qui est la principale source d'emplois. Au cours des dix dernières années, trois emplois sur quatre ont été créés dans la petite entreprise. Dès lors, si nous savons dans quel état se trouve la petite entreprise en Ontario, en Colombie-Britannique ou dans les Maritimes, nous savons comment va le pays. La petite entreprise essaie de dénoncer certains des mythes selon lesquels ceux qui s'enrichissent sont les petits entrepreneurs—car il s'agit vraiment d'un mythe. Je me demande si l'on sait par exemple qu'au Canada, 61 p. 100 des petits entrepreneurs qui sont des travailleurs autonomes gagnent moins de 27 000 $ par année. Dans la population en général, c'est 54 p. 100. Les propriétaires de petites entreprises, les petits entrepreneurs, gagnent donc moins d'argent que la population en général.

Si nous prenons la tranche 27 000 à 40 000 $ de revenu, alors que 22 p 100 de la population générale sont dans cette tranche, il n'y a que 16 p. 100 des entrepreneurs. Donc, moins de petits entrepreneurs gagnent entre 27 000 et 40 000 $ que la moyenne du pays.

Lorsqu'on monte dans l'échelle des revenus, les petits entrepreneurs restent désavantagés. Le revenu des petits entrepreneurs est bien inférieur à la moyenne du revenu de la population en général, et pourtant ce sont eux qui créent la majorité des emplois.

Pourquoi leur revenu est-il inférieur? Nous savons que nous avons parlé des taxes et des impôts. Nous avons parlé des taux d'intérêt. Nous avons parlé du coût des intrants. Il faut se souvenir que même avant que la TPS n'entre en vigueur, la petite entreprise canadienne payait environ 34 p. 100 en taxes et impôts. Aux États-Unis c'est de l'ordre de 29,5 p. 100.

La TPS est venue et a frappé la petite entreprise du simple fait du coût supplémentaire. En même temps, la TPS a donné l'impression à tous ceux qui entrent dans un magasin qu'ils sont trop taxés.

Si l'on ajoute aux 8 p. 100 de taxe de vente provinciale les 7 p. 100 de la TPS, comme c'est le cas dans ma circonscription de l'Ontario, les gens concluent: «Nous chassons les clients.» Lorsque vous achetez un produit, il faut rajouter 15 p. 100 au prix. Les touristes américains qui étaient nombreux dans le sud-ouest de l'Ontario, n'y viennent pas autant. Lorsqu'ils voient toutes ces taxes, ils s'enfuient.

C'est l'un des graves problèmes auxquels font face les petites entreprises. Elles s'imaginent que les taxes sont extrêmement élevées et elles s'aperçoivent qu'en réalité elles le sont.

En second lieu, si nous examinons le phénomène des achats outre-frontière qui a vu le jour il y a cinq ans, mais qui a certainement pris de l'ampleur depuis deux ou trois ans avec l'arrivée de la TPS, nous nous rendons compte que les régions frontalières sont inondées de publications mensuelles ou hebdomadaires venant de l'autre côté de la frontière. Les résidents du comté d'Essex, de Windsor, de Chatham et du comté de Kent reçoivent des brochures leur disant où ils peuvent trouver des aubaines et quels genres d'articles ils peuvent se procurer. Ce sont des articles vraiment alléchants qui leur viennent des États-Unis.

Je ne peux pas reprocher à ces gens-là de traverser la frontière pour profiter de ces aubaines. Je crois que nous devons nous demander très sérieusement ce que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux aussi bien que les entreprises peuvent faire pour éviter que ce phénomène ne continue de se répandre.

Je sais que si nous nous détournons de la question des achats transfrontiers, au lieu de prendre des mesures énergiques pour la régler, nous allons avoir de sérieux problèmes.

Je pourrais vous citer une observation du maire de Windsor, M. John Milson qui disait:

> Les achats transfrontiers font partie d'une révolte générale des Canadiens contre le système fiscal. Je ne crois pas que l'on s'en rende compte à Ottawa. Les parlementaires pensent encore qu'il s'agit simplement de quelques groupes marginaux ici et là.

Ces achats sont en train de détruire beaucoup de petits commerces de détail dans notre pays. Ils empiètent sur les recettes fiscales du gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités. Par conséquent, je crois que nous devons intervenir très rapidement pour corriger cette situation.

Si nous considérons le système fiscal, les taux d'intérêt et les taxes élevées que l'on perçoit, les magasins qui

ferment leurs portes, les nombreux emplois qui sont perdus dans le secteur agricole et l'industrie automobile de ma région, nous nous rendrons compte qu'il y a moins de consommateurs et beaucoup moins d'argent à dépenser dans les petites entreprises. Celles-ci sont en mauvaise posture. Si nous ne prenons pas les mesures qui nous ont été suggérées par le groupe de gens d'affaires indépendants, si nous ne prenons pas les mesures que nous ont proposées des gens d'affaire partout au pays afin d'aider les petites entreprises et favoriser l'esprit d'entreprise au Canada, nous aurons à subir de graves conséquences.

• (1430)

Monsieur le Président, je sais que le sort actuel des petites entreprises vous préoccupe beaucoup. J'espère que je n'aurai pas à entendre un autre député affirmer que la question est frivole. Elle ne l'est absolument pas. La question est grave et elle mérite que le gouvernement s'y intéresse.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement un certain nombre de députés. J'ai été particulièrement impressionné par le discours du député d'Essex—Kent. Il a beaucoup de connaissances. Malheureusement, j'imagine qu'il en connaît un chapitre sur les achats transfrontaliers. S'il en connaît malheureusement tant sur ce sujet c'est parce que les électeurs de sa circonscription, comme ceux de la mienne, sont victimes de la terrible situation dans laquelle se retrouve le Canada aujourd'hui.

Le gouvernement soutient que la TPS n'a pas du tout contribué à l'accroissement de ces achats. J'ai reçu une lettre, que j'ai ici, pas d'un électeur de ma circonscription, mais d'une femme de Pierrefonds, au Québec. Elle dit: «Après avoir entendu le ministre du Revenu déclarer à la Chambre des communes que la TPS n'avait contribué en rien à accroître les achats transfrontaliers, je crois que vous pourrez porter à son attention les coupures de journaux américains que je joins à la présente.»

Elle m'envoie une coupure du journal *The Press Republican*, de Plattsburg, New York, une autre d'un journal de Lake Placid et une autre encore une fois de *The Press Republican* de Plattsburg, New York, mais d'un autre jour que le premier. J'en ai une ici, d'un article signé par Meg Dennison, que je veux vous lire. Il est intitulé «Les clients canadiens envahissent la Nouvelle-Angleterre.» Je vous en lis un paragraphe: «Il y a aussi les taxes plus élevées au Canada qui poussent de plus en plus de Canadiens à venir dans le nord de la Nouvelle-Angleterre. Une taxe générale sur les services de 7 p. 100, très controversée, qui a été levée cette année, vient s'ajouter à la taxe provinciale du Québec de 7 p. 100 sur les produits et les services [. . .].» L'article se poursuit avec une description de tous les problèmes qu'engendre les achats transfrontaliers.

Je demande ceci au député: Comment se fait-il que les électeurs de sa circonscription et de la mienne savent que la TPS encourage les achats transfrontaliers, que les commerçants américains en profitent ou le savent, que les journalistes américains le savent, que les Canadiens en général le savent, mais que les conservateurs ne l'ont pas encore découvert?

M. Pickard: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question fondée et réfléchie. Cette question est soulevée dans la publicité, les articles de presse et les informations de sources diverses.

J'ai ici un article paru dans le *Detroit Free Press* qui dit combien les taxes canadiennes sont élevées comparativement aux taxes américaines, ce qui encourage les entreprises à passer du sud-ouest de l'Ontario aux États-Unis et décourage les acheteurs américains de venir acheter dans le sud-ouest de l'Ontario.

Ernst Young a publié un rapport très soigné sur la question. On y rapporte trois niveaux de déclarations faites aux douanes. Le premier niveau est celui de la personne qui déclare verbalement rapporter pour moins de 100 $ de biens des États-Unis. Cette catégorie a augmenté de 285 p. 100 depuis 1987. On y apprend aussi que les déclarations écrites de personnes rentrant au Canada avec 300 $ de biens ont augmenté de 325 p. 100. Finalement, le nombre de ceux qui remplissent une formule et paient la douane en passant la frontière a augmenté de 500 p. 100 en quelques années. On y précise toutes les raisons de ces achats transfrontiers et il en ressort clairement que la taxe est l'un des facteurs les plus importants. Pensons aussi à la taxe sur l'essence au Canada; les gens passent la frontière pour faire le plein. Et les spiritueux—les gens vont aussi acheter leurs spiritueux outre-frontière.

Le gouvernement augmente ces taxes à chaque nouveau budget. Nous ne devrions pas nous intéresser seulement à la TPS, nous devrions aussi nous pencher sur les questions des taxes sur l'essence et sur les spiritueux et de toutes les autres taxes qui ont été imposées aux Canadiens, et qui poussent les habitants des localités frontalières à traverser aux États-Unis.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Je voudrais seulement parler à mon collègue des taxes provinciales sous le gouvernement libéral du premier ministre David Peterson. Il a augmenté 28 taxes différentes imposées au monde des affaires lorsqu'il était au pouvoir. Il a institué une taxe spéciale sur les pneus et sur les ordures. Il a décrété une hausse spéciale de l'impôt au sociétés. Et maintenant le gouvernement néo-démocrate refuse de percevoir la taxe de vente provinciale sur les marchandises que les touristes rapportent au Canada.

Des voix: Dans quelle circonscription David Peterson s'est-il présenté?

M. Hockin: David Peterson était le député représentant ma circonscription et il a été battu par un grand nombre de voix. Je dois vous dire que les habitants de London se préoccupent aussi de ces questions.

Je le mentionne parce que le gouvernement provincial libéral a adopté tant de taxes dans la province de l'Ontario—est-ce que le député propose qu'elles soient réduites ou supprimées?

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Je voudrais remercier le ministre pour sa question.

Le Parti libéral fédéral n'est pas responsable des décisions du gouvernement provincial. Mais je pourrais faire remarquer qu'il est bien évident que le gouvernement Peterson a effectivemnt augmenté énormément les impôts et que cela avait provoqué de violentes réactions. Nous le savons tous. Mais je dois également faire remarquer au ministre que le gouvernement Peterson a fait preuve de beaucoup plus de sagesse que le gouvernement conservateur parce qu'il a équilibré son budget. Il n'a pas accumulé 30 milliards de dollars de dette supplémentaire, alors que votre gouvernement a non seulement augmenté les impôts, a ajouté la TPS, a commis toutes les horreurs dont nous parlons en doublant pratiquement les impôts sur une courte période de temps, mais a aussi accumulé une dette de 30 milliards de dollars, d'année en année, depuis votre élection.

Vous parlez de responsabilité financière. Je pourrais faire remarquer très clairement que par les programmes que le gouvernement a adoptés, la dette qui était de 180 milliards de dollars quand celui-ci est arrivé au pouvoir, est maintenant de 400 milliards de dollars. Quand on songe aux impôts élevés, cela constitue certes un problème; mais je pense que vous avez augmenté non seulement les taxes, mais aussi notre dette qui ne cesse de s'accroître, de sorte que le pays a du mal à fonctionner. Et je dirais que le gouvernement conservateur a commis un crime en faisant cela.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, je m'en voudrais de ne pas louer le député d'en face d'avoir présenté aujourd'hui cette motion. Je crois en effet qu'elle nous fournit une occasion de parler de l'économie, de ce qui se passe actuellement dans le pays, et d'aborder certains des sujets mentionnés dans la motion. J'y viendrai peut-être un peu plus tard.

J'ai cependant noté en l'écoutant, et je l'ai écouté attentivement, qu'il a fait allusion à la Constitution alors qu'il parlait de réforme fiscale et d'autres choses du genre. Il a confirme une idée qui a cours dans ma circonscription aussi, à savoir que les gens commencent à en avoir assez d'entendre parler de la Constitution. Ils ont d'autres chats à fouetter. Ils veulent reprendre la situation économique en main.

Je pense que l'économie est un élément vraiment très important de notre processus constitutionnel et de la proposition constitutionnelle. Je pense qu'il incombe à chacun de nous d'en tenir compte dans nos discussions.

• (1440)

Si l'économie va mal, si elle périclite, si nous dressons des obstacles au commerce et tout le reste, il sera extrêmement difficile d'en arriver à un consensus dans un pays qui sent la tension qui existe, mais qui est incapable de s'engager dans des voies nouvelles. Je considère ces autres voies comme très, très importantes.

Ce que je veux, tout comme mon collègue, c'est être fier de mon pays, et c'est aussi ce que veulent les Canadiens et les Canadiennes. Pour que cela soit possible, il faut que la petite entreprise, la grosse entreprise, les employeurs et les employés soient fiers de ce qu'ils font. Il faut qu'ils aient le sentiment de contribuer non seulement au processus constitutionnel, mais aussi à l'essor économique de leur pays. Je pense que c'est un bon point de départ.

L'autre aspect de la motion du député, dont il a parlé, est son livre sur la taxe unique. Je l'ai lu, même si j'avoue que ce fut long. J'en avais fait mon livre de chevet et je tombais endormi après quelques pages. Je suis sûr que ce

n'est pas le contenu du livre qui me faisait cet effet, mais le fait qu'on se couche tard dans cette ville à l'occasion. Il y a de bonnes idées dans ce livre, des idées qui vaudraient la peine qu'on y donne suite dans certains domaines. Essentiellement, j'aime le ton du livre et je n'ai aucune réticence à le dire publiquement comme je le lui ai dit en personne. L'idée est bonne, mais il y a des choses là-dedans qui me tracassent, comme elles ont dû le tracasser lui-même. D'ailleurs, il a fait des changements dont il parle dans son livre.

D'après moi, le député dit qu'il essaie d'être positif et d'offrir des options positives, et j'abonde dans ce sens. Je pense que c'est louable. Ce n'est pas comme le principal orateur du troisième parti ici qui, plus tôt aujourd'hui, faisait porter au gouvernement fédéral toute la responsabilité du chômage. Lorsqu'il s'accroît, c'est la faute du gouvernement fédéral; lorsqu'il baisse, bravo pour le gouvernement provincial. Ils se rengorgent comme des paons parce qu'ils ont marqué un but à un endroit. C'est le gouvernement provincial NPD qu'on encense. Je ne trouve pas ce genre de débat positif.

Une des choses dont le député a parlé, c'est la nécessité d'augmenter le budget pour le tourisme. J'en conviens, parce que le tourisme est très important. Nous en avons parlé. C'est important pour les gens de ma circonscription de York—Simcoe, dont il connaît la situation. Ils sont en difficulté, c'est incontestable. Lorsque vous multipliez le budget par quatre—c'est bien le chiffre qu'il a cité—il faut bien que ces deniers publics viennent de quelque part, parce que ce sont les citoyens qui les paient autant ceux de ma circonscription que ceux de Broadview—Greenwood.

Le député a parlé de technologies environnementales et il a dit que les gouvernements devraient insister là-dessus et qu'ils devraient s'engager financièrement dans ce domaine. C'est peut-être vrai. Mais je vous dirais que, dans ma circonscription, il y a une société appelée Engine Control Systems qui a maintenant un rayonnement international. Elle a mis au point un système de purification des gaz d'échappement des autobus, le genre que produisent les moteurs diésels. Elle continue de progresser. Elle a maintenant un contrat international. Elle travaille avec les États-Unis, le Mexique et quelques autres pays. J'en suis très fier. Elle a obtenu le prix des grandes réalisations l'an dernier; c'était la première fois que le gouvernement du Canada accordait ce prix dans le domaine de l'environnement. J'en suis donc très fier; je vois le travail accompli. Et elle y est parvenue sans l'intervention du gouvernement—ce mot me fait peur, tout comme au député d'en face, je crois.

Puis nous avons parlé des banques. Oui, on s'inquiète que les banques ne prêtent pas aux petites entreprises, bien qu'il y ait des programmes que le gouvernement fédéral a soutenus au fil des ans pour aider, mais je ne crois pas que les banques coopèrent autant que je le voudrais et que le voudraient certainement les gens d'affaires de ma collectivité. Je suis d'accord avec le député là-dessus.

Mais, pour ce qui est des trois ou quatre choses dont nous avons parlé, ce qui m'inquiète, c'est l'accroissement de l'intervention du gouvernement. Cela veut dire plus d'intervention gouvernementale quotidiennement, plus de paperasserie administrative, plus d'argent des contribuables et, sincèrement, des entreprises moins bien dirigées à mon avis, car il n'y a pas de comparaison entre une entreprise gouvernementale et une entreprise privée. Si je compare ces deux entreprises, je n'en vois pas une qui serait exploitée plus efficacement par l'État, sans égard au palier de gouvernement. Ça me fait penser à l'époque où je siégeais, il y a quelques années, au conseil miunicipal de ma ville d'origine, Newmarket. Nous nous étions engagés dans le même débat exactement, quoique pas à l'échelle où nous le faisons en l'occurence, mais à propos des concessions dans les arénas et qui devait les exploiter. La municipalité en avait assuré l'exploitation pendant un certain temps, et cela nous avait coûté beaucoup d'argent à la fin de l'année. Mais il y avait des soumissionnaires du secteur privé qui désiraient se mettre de la partie et se disaient prêts à exploiter ces concessions. Ils l'ont fait plus efficacement. Ils ont fait des bénéfices.

Voilà ce que c'est que l'entreprise privée. Elle ne veut pas de l'intervention de l'État. Elle veut que l'État reste à l'écart. Elle a bien raison.

Un des thèmes du débat porte sur ce que le gouvernement du Canada fait pour la petite entreprise, sous l'angle notamment du régime fiscal et des mesures fiscales, et il en a pris plusieurs. Nous pouvons mentionner les exemptions relatives à l'impôt sur les gains en capital qui ont été prévues en faveur des petites entreprises. Nous pouvons mentionner les mesures relatives aux régimes de retraite, et notamment le rehaussement du plafond des contributions au REER. Nous pouvons mentionner l'assouplissement des limites relatives à la propriété. Toutes ces mesures sont très importantes, même la réduction du taux de l'impôt fédéral sur les sociétés.

Il y a beaucoup de mesures qui ont été prises dans le but de venir en aide aux petites entreprises, et il faut en parler, et sous un jour positif, car elles offrent des occasions de développement. La petite entreprise jouit de bonnes occasions aujourd'hui, et si nous pouvons les amener à penser ainsi, cela aidera beaucoup. De 900 000, le nombre de ces entreprises pourra peut-être passer à un million, ou à 1,2 million. Mais il faut les rendre solides. Il faut leur donner la chance de prospérer.

Je regrette que nos collègues de là-bas ne soient pas ici, mais je ne considère pas que le profit soit un vilain mot. Ce n'est pas un mot sale. C'est ce qui fait marcher notre pays, c'est ce qui fait marcher notre économie. Cela crée des emplois, toujours plus d'emplois. Nos collègues n'ont pas jugé très important de parler de l'économie de notre pays et des petites entreprises, et donc qu'il n'était pas important d'être présents aujourd'hui.

Le député a parlé du fardeau de la paperasserie pour les petites entreprises. Il n'y a pas beaucoup d'entre nous qui contesteraient que cela constitue effectivement un fardeau, toute cette paperasse qui s'accumule sur nos bureaux, mais je me rappelle la paperasse qui venait encombrer nos bureaux quand nous menions une vie différente ou, si vous préférez, avant d'être élus ici.

Vous examinez la situation et vous vous demandez ce que le gouvernement a fait. Il a pris un certain nombre d'initiatives. J'ai ici une liste de 20, 30 ou 40 de ces initiatives, et je serais incapable de toutes vous les énumérer. Je voulais vous en mentionner quelques-unes qui sont, à mon avis, importantes, parce que le gouvernement a consulté les petites entreprises afin de déterminer les mesures à prendre. Il fallait apporter des changements pour simplifier le système, pour permettre aux petites entreprises de réaliser plus facilement des profits. Après tout, c'est le but que nous visons.

Parmi les initiatives importantes, mentionnons les modifications qui ont été apportées à la Loi sur les brevets.

La réforme de la Loi sur la faillite est une autre mesure importante que le gouvernement a prise pour aider les entreprises canadiennes et leurs employés. Pendant des années, cette loi a été fortement critiquée ici et à d'autres endroits. Il fallait, de toute évidence, apporter des changements pour alléger le fardeau des débiteurs et des créanciers qui doivent fournir toutes sortes de renseignements. C'est très logique. Les entrepreneurs le comprennent bien.

Bien d'autres mesures ont été prises. Parmi les plus intéressantes, j'ai découvert un programme que je ne connaissais pas et que bien des députés d'en face ne connaissent pas non plus, j'en suis sûr. Il s'agit de la révision des formules au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce programme vise la conception, l'impression et l'utilisation de toutes les formules, nouvelles et révisées, utilisées dans les domaines de l'emploi et de l'immigration.

En tout, 10 500 000 formules ont été déclarées superflues et ont été supprimées. Il y avait en circulation au pays 10 500 000 formules que les petites entreprises devaient remplir pour fournir des renseignements sur l'emploi et l'immigration. On a donc procédé à l'élimination et à la normalisation des formules, et aujourd'hui, on ne retrouve plus que 3 000 formules officielles. C'est donc dire que 10 000 formules ont été supprimées et qu'il n'en reste plus que 3 000. Je sais que 3 000 formules, ça paraît énorme, mais c'est beaucoup moins que ce qui était utilisé auparavant. À mon avis, c'est un grand pas dans la bonne direction.

Je sais que Statistique Canada a un rôle important à jouer au pays.

• (1450)

Nous examinons et citons très souvent à la Chambre les données que publie ce ministère. Nous avons pris de nombreuses mesures pour aider les petites entreprises, comme le fait de remplacer les longs questionnaires par d'autres plus courts. La plupart des détaillants, c'est-à-dire 85 p. 100 des petits détaillants, si je ne m'abuse, n'ont plus à remplir de questionnaire annuel. Les données sont prélevées dans leurs dossiers fiscaux. Les renseignements se trouvent déjà dans le système; il s'agit simplement d'aller les chercher ailleurs.

Cette façon de procéder semble plus logique. La liste de ces mesures est longue, mais je ne veux pas vous ennuyer avec tous ces détails. Ceux qui s'intéressent à cette question devraient toutefois en parler au ministre des Finances, à celui du Revenu et au ministre d'État chargé des Petites entreprises et obtenir une liste des modifications qui ont été apportées dans ces domaines.

Une autre question qui a été soulevée très souvent, et je pense que nous sommes pour ainsi dire en train de ressasser un vieux débat, c'est le remplacement de la taxe sur les ventes des fabricants par la taxe sur les produits et services.

Beaucoup de gens sont venus me dire, comme ils l'ont dit à bien d'autres députés du reste, qu'ils étaient contre la taxe sur les produits et services. J'ai dit publiquement que, moi aussi, j'étais contre la TPS. Je suis également contre l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des entreprises, les impôts fonciers et tous les autres impôts. Cependant, j'aime bien les avantages qu'ils me procurent, que ce soit aux niveaux municipal, provincial ou fédéral.

À un moment donné, il faut payer la note. Si nous voulons des services, nous allons devoir en payer le prix. Je pense que ce que le député propose en présentant cette motion, c'est que nous essayions de rendre le système plus juste et équitable, et je suis parfaitement d'accord avec lui. Je pense que nous devons nous orienter dans cette voie.

Les députés qui ont parlé de la taxe sur les produits et services doivent reconnaître qu'elle a remplacé une taxe que presque tout le monde à la Chambre décriait. La taxe sur les ventes des fabricants devait être supprimée. Elle laissait à désirer. Vous parlez des échappatoires. Je pense qu'il y avait dans une seule loi quelque 22 000 ententes spéciales qui touchaient 75 000 ou 750 000 personnes, je ne sais plus trop. Quoi qu'il en soit, les chiffres étaient renversants. Beaucoup estimaient que la situation était complètement insensée.

Voici la question qu'il a dès lors fallu se poser: Que faire de la différence de recettes? Si on élimine la taxe sur les ventes des fabricants, c'est très bien, mais où aller chercher les 15 à 18 milliards de recettes par an qui disparaissent? Faut-il gonfler le déficit? Je ne crois pas que bien des gens seraient d'accord. Chose certaine, il n'y a personne dans ma région qui voudrait ajouter de 20 à 25 p. 100 à son impôt sur le revenu. En tout cas, ils ne seraient pas très nombreux.

Reste à savoir où aller chercher ces recettes dont on a absolument besoin. J'ai entendu des gens dire qu'il faudrait peut-être imposer davantage les contribuables très riches de notre société. C'est probablement juste. Je n'ai rien contre, pourvu que nous puissions colmater les échappatoires. Je pense que la plupart ont été éliminées. Il y a des gens qui viennent me dire que la plupart des échappatoires ont disparu depuis cinq, six ou sept ans. Les comptables ont maintenant du mal à les trouver.

Nous sommes peut-être en train de faire fondre les rangs des comptables parce qu'ils ne trouvent plus d'échappatoires et ne peuvent plus lutter contre un régime que nous essayons de rendre juste.

Il y a eu beaucoup de discussions avec la petite entreprise au sujet de la taxe sur les produits et services. La première fois que nous l'avons proposée, il ne faisait aucune doute que ce serait un lourd fardeau. Du point de vue financier, du point de vue des formalités administratives, des rapports et de tout ce qui accompagne ce genre de taxe. Après discussion avec la petite entreprise, nous avons apporté des changements, et il y en aura d'autres.

Cette taxe a moins d'un an. Je m'attends que, sous peu, il y aura d'autres changements apportés à la taxe sur les produits et services, pour la rendre plus efficace, plus équitable, plus facile à appliquer pour l'entreprise.

La formule d'inscription à la TPS, qui nous semblait devoir prendre des pages et des pages a été ramenée à une seule page. Cela me semble plein de bon sens. Les entreprises ne m'adressent plus de plaintes. Il y en a eu, bien sûr, pendant le premier mois ou les trois premiers mois, au moment de l'implantation, mais tout le monde comprend, maintenant. Les entreprises ont un système qui marche.

La fréquence des déclarations a été réduite pour faciliter la tâche aux petites entreprises. Elle dépend de leur système. Il s'agit de leur faciliter les choses.

Les petites entreprises se sont aussi demandé ce qui pouvait être fait pour faciliter la tâche des très petites entreprises, qui constituent le groupe le plus important au sein de cette catégorie. Nous avons instauré un système fondé sur une méthode accélérée. Ce système a reçu l'appui des petites entreprises; celles-ci l'appliquent et il semble fonctionner assez bien. Cette méthode accélérée de déclaration n'exige que deux ou trois lignes et est maintenant employée par 600 000 petites entreprises. Les renseignements sont là; elles disposent des renseignements nécessaires. Elles connaissent la valeur de leurs ventes brutes et celle de leurs dépenses brutes. Elles additionnent, soustraient puis multiplient la différence.

Je pense que le gouvernement du Canada s'est montré très réceptif. Je ne dis pas que tout est parfait, que c'est un système de déclaration simplifiée, ou qu'il n'y a aucun problème pour les petites entreprises. Toutefois, je suis au nombre de ceux qui font confiance aux petites entreprises du Canada, et je suis optimiste quand aux possibilités qui s'offrent à ces dernières. Si nous regardons les choses d'un oeil positif, si nous parlons des changements et des occasions qui peuvent se produire, le milieu des affaires au Canada réagira favorablement. Je pense que ce milieu est conscient des défis que doit relever le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la Constitution et à toutes ses ramifications. Les gens d'affaires de ma localité veulent réussir; ils veulent réaliser des bénéfices. S'ils y parviennent, c'est bon pour le Canada et pour chacun d'entre nous.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président. Je serai bref, parce que je sais qu'il faut donner la chance au plus grand nombre possible de participer à ce débat très important.

Premièrement, je tiens à féliciter le député de York—Simcoe, qui a toujours une approche très constructive et originale lorsqu'il prend la parole à la Chambre.

Je veux aussi préciser deux points. Lorsque je me suis exprimé plus tôt, je n'ai pas dit que je ne me préoccupais pas de la Constitution et de son incidence sur l'unité et l'économie du pays. J'ai simplement dit qu'il y a des milliers d'entrepreneurs et de travailleurs qui aimeraient bien—et c'est ce que nous faisons aujourd'hui—que la Chambre consacre plus de temps à l'étude de problèmes économiques précis. Je voulais simplement apporter cette précision.

Dans son allocution, le député posait la question suivante: Si nous n'avions pas la TPS et si nous procédions à une réforme fiscale globale plus radicale, d'où viendraient les recettes que nous procurait auparavant l'ancienne taxe sur les ventes des fabricants? Je fais valoir au député qu'un régime fiscal simple et équitable se traduira par une augmentation spectaculaire de la productivité au pays.

Cette productivité aura deux effets: Elle permettra de fabriquer de meilleurs produits à meilleurs prix, ce qui aura aussi pour effet d'attirer les investissements étrangers. Ces deux résultats auront évidemment comme conséquence de faire baisser les taux d'intérêt. Nos emprunts seront moins élevés et on dépensera des milliards de dollars de moins en prestations d'assurance-chômage, parce que les Canadiens auront des emplois et que le nombre de chômeurs diminuera de façon spectaculaire.

Je fais confiance à l'esprit d'initiative des Canadiens, et en particulier des dirigeants de petites entreprises. Toutefois, nous devons faire confiance aux petites entreprises du pays, qui sont tellement nombreuses. Nous avons fait un acte de foi en ce qui a trait à l'Accord de libre-échange, et si nous en faisions autant en ce qui a trait à une réforme fiscale globale, l'augmentation de la productivité qui en découlerait donnerait des résultats spectaculaires.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président. J'ai une très brève question à poser. J'ai vécu dans la circonscription de mon collègue de York—Simcoe et je connais ses hommes d'affaires, c'est pourquoi je l'écoute très attentivement quand il parle de ce sujet.

Il voulait épargner à la Chambre les détails des mesures que le gouvernement a prises pour réduire les formalités administratives.

• (1500)

Il ne devrait pas se sentir obligé de nous faire grâce de ces détails, à mon avis. Pourrait-il nous donner quelques exemples de plus de ce que le gouvernement a fait pour réduire les formalités administratives pour les petites entreprises du Canada?

M. Cole: C'est une bonne question, monsieur le Président.

Je vais essayer de donner quelques exemples aussi rapidement que possible. Je tiens à dire au député de Broadview—Greenwood que je ne voulais pas dire qu'il ne s'intéressait pas à la Constitution. Si c'est ce que j'ai dit, je m'excuse. Ce n'était pas mon intention.

Je suis complètement d'accord avec lui en ce qui concerne la simplicité et la justice. C'est à cela que je faisais allusion en parlant des autres sujets.

Parmi les mécanismes visant à faciliter la tâche des petites entreprises, on compte le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail qui établit des normes nationales uniformes en matière d'information pour les fournisseurs de produits, ce qui fait que les petites entreprise ne font pas face à des normes différentes d'une province à l'autre. Ce n'est pas grand chose, mais ça leur facilite la tâche.

En ce qui concerne les relevés d'emplois, on a pris des mesures pour mettre en place un mécanisme simplifié afin de réduire les formalités administratives pour les employeurs, quand ils ont affaire au programme d'assurance-chômage. On a installé des coordonnateurs pour les petites entreprises dans les centre d'emploi du Canada.

Quant aux domestiques d'origine étrangère logés sur place auxquels beaucoup de petites entreprises font appel, pour les travaux d'entretien on a rationalisé une procédure administrative pour faciliter le traitement des demandes des employeurs concernant le déplacement de ces domestiques.

Cette mesure semble leur faciliter énormément la tâche. Industrie, Sciences et Technologie a fait aussi un certain nombre de choses pour réduire les formalités administratives. Le ministère a mis sur pied un programme pour entrepreneurs autochtones et il a conçu un formulaire de déclaration d'intention de quatre pages pour déterminer de façon préliminaire l'admissibilité à ce programme.

Les entrepreneurs n'ont même plus besoin de remplir toute la demande. Il suffit qu'ils écrivent pour dire ce qu'ils ont l'intention de faire et de quelle façon ils comptent s'y prendre pour le faire. C'est une bonne idée, il me semble.

Un système automatisé d'échange des données des Douanes a été mis sur pied. Il devrait être utile aux importateurs et aux exportateurs. Cela a beaucoup de sens quand on y pense.

Il y avait autrefois 26 types de transactions liées. Je n'y connais pas grand-chose, mais il n'y en aura désormais plus qu'un.

En ce qui concerne les exportations et les statistiques que s'échangent le Canada et les États-Unis, chacun des deux pays établissait ses propres statistiques. Chacun employait les siennes.

On a supprimé, je crois, quelque chose comme 200 000 documents par mois rien qu'en concluant ce genre d'entente avec les États-Unis. Cela touche beaucoup de choses, de l'homologation des produits aux guides simplifiés de l'impôt sur le revenu, en passant par des mesures spéciales d'importation et des tarifs douaniers automatisés. Tout cela a été fait ou est certes sur le point de l'être.

Je crois que le gouvernement fédéral a été très coopératif. Il y a probablement encore place à bien des améliorations et il reste probablement beaucoup à faire, mais nous sommes sur la bonne voie.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'aurais espéré disposer d'un peu plus de temps, mais je désire au moins féliciter le député de Broadview—Greenwood pour la motion qu'il a présentée à la Chambre aujourd'hui.

Jamais, depuis que je suis député, ai-je été témoin d'une préoccupation aussi vive et manifeste au sujet de l'économie. Je n'ai jamais vu les gens aussi pessimistes au sujet de l'avenir de ce pays. La politique monétaire du gouvernement ne suffit pas à expliquer ce phénomène, même si elle a été absolument draconienne durant les trois ou quatre dernières années, lorsque les taux d'intérêt ont atteint des sommets inégalés, en termes réels.

Les taux d'intérêt ont baissé depuis le printemps dernier, mais de toute évidence ils étaient de 13, de 14 et de 15 p. 100 l'année précédente et l'année d'avant, alors que le taux d'inflation n'était que de 3 ou 4 p. 100, ce qui donne un taux d'intérêt réel de quelque 8 ou 9 p. 100. Même durant les années 1980, lorsque les taux d'intérêt étaient très élevés partout dans le monde, nos taux réels n'étaient pas aussi forts et ils étaient dus à une conjoncture internationale, alors que la situation actuelle a été entièrement concoctée par le gouvernement.

Cette situation alliée à un dollar, selon tous, surévalué a secoué de fond en comble le milieu des affaires, qui se demande s'il survivra à la crise. Chaque jour a son quota de fermetures d'usines, de sièges sociaux qui déménagent aux États-Unis. Il faut donc féliciter le député de Broadview—Greenwood pour sa splendide motion qui reflète si bien les préoccupations des grandes sociétés, des petites entreprises, de tous les Canadiens.

M. Cole: Je ne pense pas qu'on m'adressait une question. Je crois plutôt que le député était élogieux, et je l'en félicite.

Je voudrais formuler des observations sur une chose. Contrairement à ce que font généralement les députés dans cette enceinte, il n'a pas parlé d'une récession d'origine canadienne, et je tiens à dire que je trouve difficile à croire que cette récession qui nous est soi-disant propre ait touché les États-Unis, l'Angleterre, l'Europe et tous ces autres pays.

Je trouve un peu stupide d'affirmer que cette récession est d'origine canadienne.

Il s'agit d'une récession mondiale, et il faut accepter cette réalité. Le Canada va s'en sortir. Nous allons connaître à nouveau une vague de prospérité et les petites entreprises vont fort bien réussir.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je ne pourrais pas faire preuve de la même éloquence que mon collègue d'Algoma pour féliciter le député de Broadview—Greenwood pour sa motion, mais je voudrais également dire que le député de Broadview—Greenwood a une fois de plus montré l'énorme contribution qu'il apporte dans cette enceinte avec ses idées, sa vision, son énergie, son enthousiasme et sa préoccupation pour le sort des Canadiens. On parle aujourd'hui des chefs de petite entreprise.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous voulons Dennis comme premier ministre.

Une voix: Qu'en pensez-vous, monsieur le Président?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Il s'agit d'une question sérieuse, monsieur le Président et il est difficile de comprendre parfaitement les torts que le gouvernement cause aux Canadiens. C'est ma région natale, la région de l'Atlantique, qui souffre le plus de la politique du gouvernement. Nous connaissons tous les causes de toute cette misère qu'on retrouve au Canada: le maintien du cours du dollar et des taux d'intérêt à un niveau élevé, les achats par les Canadiens aux États-Unis, la TPS et surtout le nombre très élevé de chômeurs, soit près d'un million et demi.

Le dénominateur commun, c'est un gouvernement dont la politique reflète un manque profond de préoccupation pour le sort des gens ordinaires.

Au printemps dernier, j'ai eu l'occasion de coordonner la partie Atlantique du groupe de travail libéral national sur la récession et l'économie canadienne. Mes collègues et moi-même avons tenu au total sept audiences dans les quatre provinces de la région de l'Atlantique. Nous avons entendu près de 100 témoins, qui avaient tous leur propre histoire à raconter; ces histoires différaient, mais il y avait quand même certains éléments communs.

Au Nouveau-Brunswick, le Conseil de développement régional de Chaleur a formulé des critiques qui reviennent souvent au sujet de la politique du gouvernement. Ce conseil a fait valoir que la politique monétaire fédérale visait la couche supérieure de l'économie canadienne. Le système actuel a des répercussions néfastes sur la région de l'Atlantique et neutralise tous les avantages que cette région pourrait recevoir grâce à des programmes d'achat d'une réduction d'intérêt, car ces programmes ne couvrent que les entreprises du secteur manufacturier et certaines entreprises du secteur des services.

Les formalités administratives et les normes minimales rebutent beaucoup de personnes.

Si Ottawa entend conserver une seule politique monétaire applicable d'un océan à l'autre, il faudrait, dans les programmes d'aide actuels du gouvernement fédéral, songer à aider les entreprises en réduisant les intérêts sur les prêts d'exploitation qui leur sont consentis.

Vous vous demandez peut-être quel est le rapport avec la motion dont la Chambre est saisie, monsieur le Président? Un rapport très étroit. La motion qui a été présentée par le député de Broadview—Greenwood tombe à point et est bien fondée. Elle rejoint exactement ce que notre groupe de travail a entendu dans ses audiences. Elle plonge au coeur de la crise que traversent actuellement les petites entreprises du Canada, les propriétaires et les travailleurs d'entreprises, en faisant ressortir des problèmes tels que les taux d'intérêt élevés, le dollar fort, les innombrables formalités administratives qui étouffent l'esprit d'entreprise si essentiel pour la création et le succès des entreprises, et le besoin de mettre en place de meilleurs programmes de financement afin d'encourager, et non de décourager, les petites entreprises locales.

Le Conseil de développement régional de Chaleur a pour mission première d'aider les petites entreprises à se lancer en affaires et à prospérer. C'est pourquoi les observations du conseil étaient si intéressantes pour notre groupe de travail. Il nous a tout simplement confirmé ce que savent les Canadiens de partout.

• (1510)

Ce sont les petites entreprises qui créent des emplois pour un si grand nombre de Canadiens. Ce sont elles qui injectent tellement d'argent dans les économies locales et qui sont le moteur de tant de petites et moyennes villes dans tout le pays. Ce sont elles qui souffrent le plus des politiques financière et monétaire du gouvernement.

Le gouvernement prétendra, comme d'habitude, qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour les petites entreprises. Permettez-moi de citer un extrait d'un éditorial du *Halifax Chronicle Herald* qui a paru le 17 juin dernier:

> Une nouvelle étude de la Chambre de commerce des provinces de l'Atlantique vise à redonner un peu de respect à la région en montrant que ses entreprises sont victimes d'un coup monté. Quelques-unes de ses conclusions sont stupéfiantes. Par exemple, lorsque, en mars dernier, Omnifacts Research Limited a effectué un sondage auprès de 1 033 entreprises de l'Atlantique pour le compte de la Chambre de commerce, seulement le tiers ont dit recevoir une aide financière du gouvernement. Seulement le tiers ont obtenu une aide d'un ministère ou d'un organisme fédéral. Une entreprise sur neuf ne fait certainement pas du Canada atlantique un pavillon d'hôpital.

L'éditorial se poursuit:

> Une conclusion raisonnable, c'est que si Ottawa veut aider la région, il devrait peut-être s'inquiéter moins de l'entreprise sur les neuf qui demande de l'aide et accorder plus d'attention à celle sur deux qui estime avoir des produits à vendre à un prix concurrentiel.

Il convient de noter que cet éditorial était titré: «Nous voulons du respect.» C'est tout ce que les petites entreprises demandent au gouvernement, un peu de respect.

Le sondage auquel renvoie cet éditorial était un sondage exhaustif réalisé par la société Omnifacts Research, établie à Darmouth, en Nouvelle-Écosse. On a communiqué avec plus d'un millier d'entreprises des quatre provinces de l'Atlantique entre le 14 mars et le 9 avril dernier. Les résultats sont fort étonnants.

En ce qui concerne l'appui qu'accorde le gouvernement aux entrepreneurs, plus de la moitié des entreprises qui ont participé au sondage ont jugé cet appui insuffisant dans des domaines cruciaux comme l'accès à une main-d'oeuvre qualifiée, une aide financière directe, des services d'orientation et des conseils, l'accès aux sciences et à la technologie, ainsi que des renseignements sur les possibilités de commercialisation.

J'ai été toutefois particulièrement frappé par la conclusion du rapport. On y disait que les entreprises du Canada atlantique «ne cherchent pas tant une aide gouvernementale habituelle, c'est-à-dire des subventions et des dépenses dans les localités, mais une aide et un appui pour devenir plus concurrentielles et plus autonomes.» Le document conclut ensuite en disant que le secteur des affaires dans le Canada atlantique «se rend compte des changements fondamentaux que subit l'économie et de l'importance croissante qui doit être accordée à certains aspects comme l'esprit d'entreprise, la formation, l'innovation technologique et l'élargissement des marchés.»

La motion que présente aujourd'hui le député de Broadview—Greenwood résume tout cela de façon efficace. La motion indique clairement qu'il comprend la situation que vivent les hommes d'affaires de sa circonscription.

C'est dans ces domaines que le gouvernement a abandonné nos gens d'affaires et nos entrepreneurs. Non seulement il les a abandonnés, il est même parvenu à leur opposer des obstacles multiples, dont le plus frappant est la mise en application de la taxe sur les produits et services.

Cette TPS cause des ravages dans la petite entreprise. Il est difficile de savoir comment décrire tout le mal qu'elle a fait. Il y a d'abord le cauchemar administratif que provoque la multiplication de la paperasse. Puis, il y a la facture que les contribuables canadiens ont dû acquitter pour sa mise en oeuvre et qui s'est élevée à quelque 900 millions de dollars. Enfin, pensons à la flambée inflationniste provoquée par la TPS.

La TPS produit des effets dévastateurs sur les petits entrepreneurs canadiens. Ces effets sont évidents au plus haut point en ce qui concerne les achats faits aux États-Unis. Révoltés contre cette taxe, des multitudes de Canadiens franchissent la frontière pour aller acheter les marchandises qui coûtent moins cher aux États-Unis. Ce sont donc les petits entrepreneurs qui en subissent les dures conséquences.

Les faits sont éloquents. Les visites d'une journée aux États-Unis par des Canadiens ont augmenté, passant de 25,9 millions en 1986 à 51,8 millions en 1990. Elles ont doublé. Les achats de l'autre côté de la frontière ont augmenté de 100 p. 100 au cours des quatre dernières années et de 20 p. 100 cette dernière année seulement. Cela signifie un perte de revenus, au niveau de la vente au détail, de 2,3 milliards par an pour les villes canadiennes situées près de la frontière américaine. Comment la petite entreprise peut-elle soutenir la concurrence et survivre?

Vous vous rappelez peut-être, monsieur le Président, que le match de base-ball des étoiles de la ligue majeure s'est joué le 9 juillet au Skydome de Toronto. Beaucoup de Canadiens étaient fiers que Toronto soit ainsi le centre d'attention des médias américains, mais toute cette attention avait un mauvais côté. Une émission du réseau ABC, *World News Tonight*, qui informe plus d'Américains que n'importe quelle autre source de nouvelles, montrait des touristes américains qui n'en croyaient pas leurs yeux devant les prix dans les magasins de Toronto. Ils se demandaient comment les consommateurs canadiens faisaient pour arriver à vivre. C'est d'ailleurs étonnant qu'ils y arrivent, vu ce que le gouvernement a fait à l'économie.

Le Canada est peut-être en train de sortir d'une récession résultant en grande partie de la politique du gouvernement. J'ai dit peut-être, parce qu'il est encore loin d'être sûr que nous en soyons sortis. D'habitude, lorsque l'économie sortait d'une période de récession, la croissance était lancée par la montée des exportations. Ce n'est pas le cas cette fois-ci. Notre excédent commercial est loin d'être suffisant. Il y a une raison à cela, c'est le cours du change qui est bien trop élevé, ce qui conduit certains à dire que c'est en raison d'un accord secret entre le gouvernement et l'administration américaine à la suite des négociations sur le traité de libre-échange. C'est certainement l'allégation d'au moins un ancien ministre de ce gouvernement.

Pour chaque augmentation de 1c. du dollar canadien face au dollar américain, le Canada perd 1,3 milliard à l'exportation. . . 1,3 milliard de dollars. Faut-il s'étonner que la soi-disant relance économique ne soit pas axée sur les exportations, que nous ayons encore un million et demi de Canadiens sans emploi et que nos entrepreneurs et nos petites entreprises soient en difficulté?

Ce que j'admire le plus dans la motion dans la Chambre est saisie, c'est qu'elle attire l'attention sur le rôle important que jouent les petites entreprises au Canada. Elle reconnaît que «les innovations apportées et les emplois créés par les entrepreneurs canadiens constituent le meilleur espoir pour l'économie et la société canadiennes.» Je suis sûr que personne dans cette Chambre ne contesterait cette proposition. Le gouvernement doit certainement être d'accord. Il doit certainement

reconnaître l'importance capitale des petits commerçants pour la libre entreprise dans notre pays.

Je mets donc le gouvernement au défi de répondre à la deuxième partie de cette motion qui dit qu'il devrait prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien, pour alléger les formalités administratives des petites entreprises ainsi que pour débloquer davantage de fonds et de garanties d'emprunt pour les sociétés à leurs débuts.

Pour le moment, le gouvernement est en train de faire exactement le contraire. Il est en train d'étouffer l'esprit d'entreprise. Il est en train d'acculer les petites entreprises à la faillite avec sa politique du dollar fort et des taux d'intérêt élevés. Il est en train de pousser les consommateurs canadiens à aller faire leurs emplettes outre-frontière avec ses mesures fiscales.

Il est temps que le gouvernement révise sa politique et qu'il commence à traiter les petites entreprises avec un peu de respect. Il devrait se rendre compte du rôle important que les entrepreneurs et les petites entreprises jouent dans la relance économique et commencer à les aider.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, je voudrais féliciter notre collègue de Broadview—Greenwood qui a présenté la motion qui est à l'étude aujourd'hui. Ce député est une personne qui a beaucoup d'idées, et cette motion nous donne l'occasion d'aller toucher véritablement le problème auquel fait face le pays.

Dans le but d'éclairer les téléspectateurs de langue française, la motion se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, les innovations apportées et les emplois créés par les entrepreneurs canadiens constituent le meilleur espoir pour l'économie et la société canadiennes et que, par conséquent, le gouvernement devrait prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien, pour alléger les formalités administratives des petites entreprises ainsi que pour débloquer davantage de fonds et de garanties d'emprunt pour les sociétés à leurs débuts.

• (1520)

Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood a véritablement compris le problème. Je n'en doutais pas, remarquez bien. Je ne me considère pas un expert dans ce domaine. Il y a trop d'experts qui font assez d'erreurs, donc je ne me considère pas comme tel. Mais, avant de toucher à un problème d'économie, j'aime bien consulter ceux—si je peux employer l'expression—qui sont sur le plancher des vaches, qui vivent quotidiennement ces problèmes de la petite et moyenne entreprise.

Monsieur le Président, en ce qui touche la motion, j'ai parlé avec un recherchiste au Conseil du patronat. Comme vous le savez, le Conseil du patronat est un organisme provincial, au Québec, qui représente la petite et moyenne entreprise. C'est l'organisme par excellence qui a un *membership* auprès de milliers de personnes dans la petite et moyenne entreprise. Ils discutent, ils font de la recherche, ils font une multitude de consultations à chaque mois pour arriver à être compétitifs dans le monde des affaires. Le recherchiste au Conseil du patronat me dit effectivement la même chose que mon collègue mentionne dans sa motion, à savoir que les petites et moyennes entreprises sont prises avec un dollar trop élevé, que les taxes sont trop élevées et, surtout, qu'il y a trop de paperasserie administrative.

Le Conseil du patronat m'a fait comprendre—et cela je le savais pour avoir été impliqué personnellement dans la petite et moyenne entreprise—que les banques canadiennes font partie d'un système bancaire qui est l'un des plus stables au monde. On n'a jamais vu une banque canadienne faire faillite, comme on l'a vu aux États-Unis, où les gens ont perdu toutes leurs épargnes, parce qu'ils n'ont pas un système bancaire aussi solide que le nôtre. Mais, d'autre part, il faut payer pour cette stabilité. Malheureusement, les banques canadiennes ne veulent pas trop prendre de risques. De nouveaux entrepreneurs qui veulent aller sur le marché sont pris avec des banques qui exigent des endosseurs dès qu'il y a un petit risque. Et les gens qui m'écoutent, les auditeurs du Québec savent qu'il est très difficile de convaincre les gérants de banque, les gérants de caisses populaires pour obtenir des fonds de risque. Donc, cela est un élément très important.

Nos banques canadiennes, il est vrai qu'elles sont fiables, mais vous savez que celles-ci ont prêté de l'argent à des pays du Tiers monde, et que la plupart de ces prêts ont été perdus. Évidemment, ils ont pris des risques ailleurs, dans des pays du Tiers monde, des pays qui semblaient être en développement, et il y a eu des pertes de centaines de millions de dollars. Loin de moi l'idée de donner des conseils aux banques, monsieur le Président, mais je crois qu'elles devraient certainement réaliser que la notion de risque est essentielle dans une société comme la nôtre qui est compétitive, et surtout dans un régime capitaliste. Et même si les banques savent qu'à la fin de l'année il va y avoir des pertes, cela vaut la peine de considérer qu'il pourrait y en avoir, parce qu'on ferait avancer la petite et moyenne entreprise.

Monsieur le Président, il y a un élément extrêmement important de l'économie canadienne, comme notre collègue de Toronto ainsi que mes autres collègues l'ont mentionné. Soixante-quinze p. 100 de tous les emplois dans le secteur manufacturier au Canada ont été créés par la petite et moyenne entreprise, 75 p. 100. Cela vous donne une idée de la force et de la dynamique de la petite et moyenne entreprise, et de l'importance que le gouvernement leur apporte l'aide qu'elles demandent, et je vais y revenir dans quelques secondes.

De grosses compagnies internationales, je vais prendre exemple sur General Motors, ont reçu des octrois d'au-delà de 200 millions de dollars pour sauvegarder 2 000 emplois. Il n'y pas de doute que la conjoncture économique et ses effets ont eu un impact très important.

Mais, imaginez si les petites et moyennes entreprises pouvaient bénéficier de centaines de millions de dollars, ce que cela pourrait faire pour l'économie de chaque région. Vous savez que la petite et moyenne entreprise aide le développement régional. . .

Une voix: Elle aide l'unité nationale aussi.

M. Assad: Oui, elle aide l'unité du pays, évidemment, comme le dit mon collègue. Monsieur le Président, non seulement elle crée 75 p. 100 des emplois et elle aide le développement régional mais, sans elle, le développement régional ne pourrait se faire et les petites municipalités à travers le Canada pourraient avoir une grande difficulté à survivre.

C'est une raison de plus pour laquelle le gouvernement devrait se pencher sur cette question et réviser toutes les règles qui existaient dans le passé. J'ai entendu des idées dans cette Chambre qui viennent du gouvernement, du NPD et de notre parti. Il y a certainement de bons éléments dans chacune, mais je crois qu'il faut prendre une position radicale. Il faut dire: Écoutez, on est convaincus, on a des preuves à l'appui depuis les dernières années, surtout depuis les derniers 10 à 15 ans, que la petite et moyenne entreprise est le plus important moteur de notre économie. Il faut donc mettre de côté toutes les règles qu'on a eues dans le passé et nous allons faire des pas de géant, nous allons prendre des positions radicales pour s'assurer que la petite et moyenne entreprise ait toute l'aide possible pour son développement.

Monsieur le Président, il y a des solutions, et ceci en consultation avec le Conseil du patronat. Premièrement, il est nécessaire d'avoir des prêts pour promouvoir la petite et moyenne entreprise. Elle ne demande pas des cadeaux, elle ne demande pas des octrois, elle demande que le gouvernement mette à sa disposition des prêts ou qu'il garantisse des prêts pour qu'elle puisse faire ses débuts. Voilà un des éléments les plus importants pour le développement de la petite et moyenne entreprise, soit de s'assurer qu'il y ait des fonds disponibles.

Bien sûr, on ne s'attend pas à ce que le gouvernement ou les banques lui donne un chèque en blanc. Il est entendu qu'il y a des étapes à atteindre et je le conçois, tout comme le Conseil du patronat l'a mentionné. Deuxièmement, la connaissance du marché, ce qui est du gros bon sens; troisièmement, la connaissance du produit, suivi de la connaissance des meilleurs moyens de mise en marché. Il y a des experts dans le domaine, donc on pourrait trouver cette expertise. Et évidemment, il y a aussi la faisabilité en termes d'argent.

Quant aux critères, si la petite et moyenne entreprise, les entrepreneurs, les débutants peuvent rencontrer les quatre éléments—et il pourrait y en avoir d'autres, évidemment—mais s'ils peuvent rencontrer ces quatre éléments, c'est sûr qu'ils seront prêts à faire face à la compétition. Ils seront productifs et compétitifs, j'en suis sûr. Mais s'ils n'ont pas cette chance. . . On ne peut pas créer quelque chose avec rien. Ils ont besoin de cette aide. Je crois que c'est un des éléments qui ont été mis de l'avant par le Conseil du patronat.

Je ne voudrais pas oublier, monsieur le Président, la formation. C'est un élément-clé. Sans la formation, il n'y a rien de possible. Je suis de très près, monsieur le Président, un débat qui se tient en France, à l'heure actuelle—et je dis cela pour les auditeurs. Le ministre de l'Éducation de la France réalise que la formation est devenue extrêmement importante dans un monde hautement compétitif où le mot «productivité» est sacré. Le ministre de l'Éducation de la France a dit que malheureusement, les Français ne sont pas comme les Allemands. Vous savez que ces derniers, dans leur pays, ont une très grande tradition au niveau des écoles d'apprentissage, des écoles techniques et des écoles de métiers. Ils sont de grands champions dans le monde.

Donc, les Français et les Françaises sont en train de réaliser l'importance de cela, c'est-à-dire qu'ils ont également besoin d'écoles techniques, qu'ils ont besoin eux aussi d'écoles de formation et d'apprentissage. Ils se doivent de trouver des industries, comme en Allemagne, qui contribuent grandement à la formation. Ce sont eux qui établissent le *curriculum vitae*, puis ce sont eux qui paient en grande partie pour ces écoles techniques. Voilà du gros bon sens que l'on pourrait importer ici au Canada. Pourtant, on a des relations avec l'Allemangne! Si les Français, qui sont de grands inventeurs, qui ont une grande réputation depuis des années, qui sont innovateurs, voient la nécessité de regarder l'expérience allemande qui a été extrêmement bénéfique, nous aussi au Canada pourrions bénéficier de cette façon de former notre personnel.

• (1530)

Lorsque nous aurons cette formation, quand les gouvernements réaliseront l'importance de la petite et moyenne entreprise, quand ceux-ci leur viendront en aide, je suis certain que les banques en prendront bonne note et que l'élément de risque pour la petite et moyenne entreprise deviendra une réalité pour nos entrepreneurs, et que la création d'emplois sera atteinte pour le bénéfice de tous les Canadiens.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Gatineau—La Lièvre, puisque je le connais bien. Il était mon homologue provincial avant les dernières élections fédérales. Maintenant qu'il siège comme député fédéral, il est à même de savoir qu'il existe, n'est-ce pas, entre le gouvernement fédéral et la province de Québec, des programmes qui sont en place pour aider les PME.

J'aimerais faire part au député d'une expérience qui est arrivée dans mon comté, au sujet de la firme Thundercraft. Cette compagnie était un joyau. Elle fabriquait des bateaux de plaisance, et la ville de Lachute et les environs en étaient très fiers. Le gouvernement fédéral a donné une subvention, de même qu'un prêt. La SDI, la caisse d'économie des Caisses populaires et la banque en ont fait autant. Mais il y a eu un problème de gestion interne, et vous savez que lorsque cela arrive, c'est que le peuple, la population, les travailleurs disent: Vous ne devriez pas subventionner une entreprise de cette façon car, à cause d'une mauvaise gestion, ils ferment leurs portes et c'est l'argent de nos poches que vous investissez dans des *business* qui, de toute façon, font faillite.

J'aimerais que le député me dise quel plan de restructuration il souhaite. On devrait faire attention, n'est-ce pas, car souvent nos commettants nous disent—et il est à même de le savoir, on habite la même région— que de toute façon, si cette entreprise n'est pas assez capable, comme entrepreneur, de se débrouiller toute seule. . .

Je lui fais part d'une autre école de pensée de plusieurs personnes qui ne voudraient pas que le gouvernement intervienne dans la PME, que les PME devraient pouvoir, comme hommes et femmes d'affaires, se débrouiller et faire des affaires de leur propre initiative et que les gouvernements ne devraient plus intervenir. Comment concilier les deux tendances, une qui veut de l'interventionnisme, et l'autre qui n'en veut pas?

M. Assad: Monsieur le Président, j'ai bien pris note des commentaires de la députée d'Argenteuil—Papineau. J'ai mentionné que la petite et moyenne entreprise veut avoir moins de paperasserie, moins d'administration. C'est peut-être vrai sur ce plan, mais je vois le gouvernement dans ce domaine comme étant un catalyseur, c'est-à-dire que je ne propose pas qu'il y ait plus de paperasserie, ou de critères, je propose simplement que le gouvernement agisse comme catalyseur, c'est-à-dire d'injecter des fonds. Vous savez que le capital est extrêmement important dans le développement de la petite et moyenne entreprise, et elle a besoin de ces fonds. Elle ne demande pas des cadeaux, elle demande simplement de l'aide, c'est-à-dire des garanties de prêts, simplement.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Richardson): Reprenons le débat. Plusieurs députés veulent prendre la parole dans le cadre de ce débat important. La parole est au député de Scarborough—Agincourt.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat important. Je tiens à féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood à Toronto, dont je suis d'ailleurs originaire, d'avoir donné l'occasion à la Chambre de se pencher sur cette question essentielle: la petite entreprise.

Pourquoi la petite entreprise est-elle une question importante, monsieur le Président? Parce que c'est d'elle que dépend la survie de nombreuses personnes dont elle est le gagne-pain. Plus de 60 p. 100 de l'économie canadienne est composée de petites entreprises. Est-ce que le gouvernement actuel leur prête l'oreille? Nenni. On dénombre presque un million d'entreprises au Canada; or, plus de 60 p. 100 comptent moins de six employés. Tous les jours, nous entendons parler d'usines qui ferment, de milliers d'emplois disparus. On entend dire que plus de 300 000 emplois sont perdus. Mais quand entend-on parler des conséquences tragiques de la fermeture d'une petite entreprise dans un petit village du Canada, des ravages qu'elle cause? Ce genre d'histoire ne fait pas les manchettes. Il n'en est pas question non plus à la Chambre. Et pourtant notre parti et celui du gouvernement argumentent sur des chiffres.

Monsieur le Président, si nous nous arrêtions vraiment à ces chiffres et à ce qu'ils signifient, si nous faisions sauter le mirage que le gouvernement fait paraître devant les yeux des Canadiens, nous verrions ces chiffres faire un saut vertigineux.

Le débat sur la petite entreprise en ce lieu n'est pas un luxe, mais bien une nécessité. Nous devons trouver des façons de favoriser la petite entreprise partout au Canada. Toutefois, le gouvernement actuel, c'est-à-dire les conservateurs, a complètement manqué à ses engagements envers la petite entreprise. Celle-ci nous supplie de l'aider, d'assumer notre rôle de chef de file. Cependant, le gouvernement conservateur les assomme avec de hauts taux d'intérêt, une récession créée au Canada même, la TPS. . . Les taxes les étouffent tout simplement.

Chaque jour, le gouvernement réaffirme que la situation est meilleure aujourd'hui qu'en 1981-1982. En 1981-1982, moi aussi j'étais propriétaire d'une petite entreprise et j'ai encore des amis qui le sont. Je peux vous garantir qu'il est beaucoup plus difficile de s'en sortir aujourd'hui qu'en 1981-1982. Chaque jour, le gouvernement soutient qu'il y avait plus de fermetures en 1981-1982. Mais ses chiffres sont trompeurs.

Les crédits

Au cours des trois premiers mois de cette année, il y a eu 3 540 faillites d'entreprises, soit 39 p. 100 de plus qu'au cours du premier trimestre de 1990. Quelle est la réaction du gouvernement? Les petites entreprises peuvent-elles espérer être soulagées bientôt? Le gouvernement ira-t-il vers les collectivités tributaires des petites entreprises pour leur dire: «Nous allons travailler en collaboration avec vous.» Non. Il n'y a aucune aide en vue, les petits entrepreneurs ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Le gouvernement nous mène en bateau. En 1988, il a dit: «J'ai la réponse à vos problèmes; j'ai la solution qui fera entrer le Canada dans le XXI[e] siècle.» Et quelle était cette réponse? 1-800-M-U-L-R-O-N-E-Y, Canada à vendre.

Que veut faire le gouvernement aujourd'hui? Ah, attendez un instant. J'entends sonner le téléphone. C'est le premier ministre qui répond, je l'entends: «George Bush? Ah, ah, nous avons une affaire à vous proposer, et quelle affaire pour les Canadiens.» Et c'est le libre-échange avec le Mexique.

Le gouvernement demandera-t-il l'avis de la population? Pas du tout. Que veut le gouvernement? Des négociations accélérées. Ils veut accélérer les négociations et signer un accord avant les prochaines élections générales.

Je demande ceci au gouvernement: Pourquoi n'en faites-vous pas le thème d'une campagne électorale? Parce que le gouvernement sait très bien que s'il joue les prochaines élections sur le libre-échange avec le Mexique, il sera défait. C'est un autre coup porté aux propriétaires canadiens de petites entreprises.

Examinons pendant quelques minutes l'accord de libre-échange avec le Mexique. En avons-nous besoin? Devons-nous y adhérer? Le premier ministre nous dit de penser à l'expérience européenne, de voir ce que cela a donné pour cette région. Il affirme que si nous adoptons une telle formule à notre tour, nous enregistrerons des recettes de 6 ou 7 milliards de dollars de plus. Je puis dire à notre gouvernement que l'expérience européenne fonctionne. Mais le libre-échange avec les États-Unis fonctionne-t-il? Le libre-échange avec le Mexique fonctionnera-t-il? Non. Et vous connaissez les causes de l'échec, monsieur le Président—je vois des gens en face qui hochent la tête en signe d'approbation. En Europe, quand un pays veut se joindre au Marché commun européen, il est inscrit sur une liste d'attente pendant 8 ou 10 ans. On lui dit de hausser son économie au même niveau que les autres membres, d'améliorer son infrastructure pour qu'elle soit de qualité égale à celle des autres, et alors son admission est envisagée. Lorsqu'il est admis à titre de membre, ses citoyens peuvent travailler indifféremment dans un pays ou un autre. Avons-nous le droit d'aller travailler aux États-Unis? Non. Pouvons-nous participer à un contrat important aux États-Unis? Non, et pourtant c'est possible de le faire dans les pays du Marché commun européen.

• (1540)

Aussi si l'on compare des torchons et des serviettes, et c'est ce que nous faisons, et que nous essayons de dire qu'un torchon et une serviette sont exactement la même chose, nous nous trompons. L'expérience européenne a clairement démontré qu'elle allait être un succès. Dans les années 1970 et 1980, quand le premier ministre de l'époque, le gouvernement libéral d'alors, parlait de collaborer avec la Communauté européenne et de s'associer à elle, personne ne l'écoutait. Et le premier ministre actuel nous a donné la réponse: joignons-nous aux États-Unis. C'est une trahison.

Les Mexicains gagnent 85c. de l'heure. Ils doivent travailler de 56 à 58 heures par semaine. Quatre cent mille personnes viennent grossir tous les ans le nombre des chômeurs, et le président du Mexique nous dit que si on ne se joint pas à eux, tous ces gens vont venir nous envahir au Nord. Franchement, je me moque des Mexicains. Je me soucie du sort de mes enfants, de l'avenir des enfants canadiens. Avons-nous besoin de ravaler les Canadiens au même niveau que les Mexicains? Avons-nous besoin d'exposer nos enfants aux dangers environnementaux que connaissent les petits Mexicains?

Je voudrais discuter avec vous d'un point particulier. Au Mexique, il y a des récipients qui contiennent différents liquides, et quand leur contenu a été utilisé dans les usines, les gens les emportent chez eux pour y mettre de l'eau potable. Ces récipients peuvent être dangereux, et pourtant les enfants boivent l'eau qu'ils contiennent. Avons-nous besoin d'abaisser à ce point notre niveau de vie si nous devons aider le Mexique? Si nous devons devenir les partenaires commerciaux de ce pays, pourquoi ne lui donnons-nous pas la possibilité d'améliorer son niveau de vie? Quand il sera arrivé à notre niveau, alors nous nous joindrons à lui. Je ne crains pas la concurrence, et je suis sûr qu'aucun Canadien ne recule devant un dur labeur et une concurrence acharnée, mais je n'aime pas m'y exposer avec un tel désavantage. Ce n'est pas une concurrence loyale.

En terminant, je voudrais partager deux pensées avec vous. Premièrement, je félicite mon collègue de Broadview—Greenwood de nous avoir donné l'occasion de discuter des petites entreprises. Deuxièmement, je vois le ministre de l'autre côté, et je voudrais, par votre entremise, monsieur le Président, lui dire que le moteur du Canada, le moteur de l'économie canadienne, a pour nom la petite entreprise.

J'ai été moi-même un petit entrepreneur et je sais ce qu'on ressent quand le directeur de la banque vous téléphone pour vous dire qu'il exige le remboursement de votre dette. Je sais ce que c'est que d'avoir à payer des taxes à la fin du mois, de voir baisser son chiffre d'affaires en janvier et février de 20 p. 100 par rapport aux autres mois, de ne pas arriver à joindre les deux bouts. Si nous n'allons pas au devant des petites entreprises et n'essayons pas de travailler avec elles, de les aider, le nombre de faillites va augmenter encore davantage.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui revêt, à n'en pas douter, une importance capitale, étant donné le rôle capital que joue la petite entreprise dans la création d'emplois. Elle s'est en effet révélée l'employeur clé au cours de la récession des dernières années.

Je suis heureux que le ministre d'État chargé des petites entreprises soit parmi nous aujourd'hui, car depuis un an et demi il assume une charge particulière à l'égard de ma circonscription, en tant que ministre chargé par le vice-premier ministre de faciliter la transition massive qui a été entreprise dans la collectivité d'Elliot Lake, en Ontario.

On s'attend à ce que d'ici trois ou quatre ans tous les emplois de mineur aient disparu. On en comptait quelque 4 000, il y a 18 mois. Depuis, il y a eu 2 400 mises à pied, on en prévoit 1 000 autres pour le printemps prochain et 600 encore en 1996.

Le ministre d'État chargé des petites entreprises a vraiment aidé à piloter ce dossier et secondé les efforts de la collectivité, surtout en ce qui concerne le projet de collège communautaire pour les francophones du nord de l'Ontario. Il s'est engagé et prend fait et cause pour la collectivité, ce dont nous lui savons gré. Je dois dire que le Programme d'encouragement aux petites entreprises lié à la FEDNOR a été particulièrement bénéfique.

Je voudrais seulement dire en passant qu'à mon avis, la FEDNOR est l'outil principal du développement régional pour le nord de l'Ontario. Je pense même qu'on devrait profiter de la restructuration de l'organisation, l'an prochain, pour conférer plus de pouvoirs encore au ministre. J'estime qu'il devrait être habilité à recommander la restructuration de nos industries.

Notre industrie des pâtes et papiers connaît de très graves difficultés. Que ce soit le ministre actuel ou son successeur, il va falloir qu'il puisse compter sur l'appui du ministère. Il dit jouir de l'appui du gouvernement du Canada pour restructurer cette industrie comme nous l'avions fait en 1982 et en 1983.

Il détient les mêmes pouvoirs, je crois, à l'égard d'ententes fédérales-provinciales concernant le tourisme et d'autres secteurs. J'espère qu'au moment de réorganiser la FEDNOR pour relever les défis des années 1990, le ministre acceptera certaines recommandations formulées par les députés qui représentent le nord de l'Ontario de part et d'autre de la Chambre.

Mme Lise Bourgault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le député a des réunions de son caucus tout comme nous du Parti conservateur. Sans me révéler de secrets entourant les délibérations de son caucus, si les libéraux formaient le gouvernement aujourd'hui, dirait-il oui ou non? J'espère qu'on ne recevra plus de gouvernement libéral. Nous avons vu ce que les libéraux ont fait lorsqu'ils étaient au pouvoir.

Voici la question centrale que je voudrais poser au député. Appuierait-il la recommandation de ses collègues de déchirer l'accord de libre-échange? Oui ou non?

M. Karygiannis: Monsieur le Président, nous avons des réunions du caucus où se déroulent de véritables discussions. Nous ne disons pas: «C'est à prendre ou à laisser», comme ces gens-là le font aux réunions de leur caucus. Ils y vont, se mettent au garde-à-vous et saluent. Aux réunions de notre caucus, nous discutons et nous nous écoutons mutuellement.

On a demandé si nous examinerons des accords comme celui du libre-échange, si nous avons besoin de participer au libre-échange avec le Mexique.

Nous savons d'expérience et très bien ce qu'a donné le libre-échange avec les États-Unis. Nous savons d'expérience et très bien ce que donnera le libre-échange avec le Mexique. Avons-nous besoin de participer? Avons-nous besoin d'examiner pareil accord? Nous n'en voulons pas. Nous ne voulons même pas le voir.

En ce qui concerne l'accord existant, je puis vous dire ce que mes électeurs de Scarborough—Agincourt me disent: «Qu'on le déchire!».

Les crédits

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je veux remercier la présidence d'avoir pu donner la parole à tant de députés au cours de l'important débat de cet après-midi.

Je veux aussi féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood. Il n'a pas son pareil quand il s'agit de défendre les intérêts de la petite entreprise. Il fait preuve de ténacité dans ce dossier et il a bien fait valoir la question à la Chambre aujourd'hui. Je le félicite. Nous profitons tous de ses efforts remarquables.

La petite entreprise est une grande force dans notre économie. Son influence se fait sentir un peu partout. Son importance est considérable. On l'a bien montré aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire d'avoir de nombreuses données, de nombreuses statistiques pour sentir la présence de la petite entreprise. Je pense aux petits entrepreneurs tout près de de mon bureau de circonscription avenue Portage à Winnipeg. Dans l'immeuble où j'ai mon bureau, il y a une entreprise de nettoyage à sec, un salon funéraire, deux ou trois restaurants, une épicerie, une petite imprimerie, une boutique de vêtements pour dames, une agence de voyages, un fleuriste et un serrurier. Ça donne une idée de l'importance de la petite entreprise dans nos vies. J'appuie entièrement la motion de mon collègue de Broadview—Greenwood demandant au gouvernement de «prendre immédiatement des mesures pour abaisser les taux d'intérêt et la valeur du dollar canadien, pour alléger les formalités administratives des petites entreprises ainsi que pour débloquer davantage de fonds et de garanties d'emprunt pour les sociétés à leurs débuts».

• (1550)

C'est une motion très pertinente, qui tombe à point.

Madame la Présidente, je voudrais vous brosser un tableau de la petite entreprise dans ma province natale du Manitoba. En 1988, la dernière année pour laquelle nous avons des chiffres, il y avait 36 171 entreprises avec employés rémunérés dans ma province. Quatre-vingt-douze p. 100 étaient des petites entreprises. Elles avaient 50 employés ou moins; les petites entreprises engageaient le tiers des employés de ces 36 171 sociétés.

Madame la Présidente, je veux vous donner un autre chiffre qui souligne l'importance de la petite entreprise au Canada et particulièrement dans ma province du Manitoba. Au cours de la période de dix ans qui a pris fin en 1988, le secteur privé a créé 60 000 emplois, dont 84 p. 100 par les PME, c'est-à-dire des entreprises qui comptent 50 employés ou moins.

Qui plus est, 57 p. 100 des 60 000 emplois ont été créés par des entreprises qui comptent cinq employés ou moins. Cela vous donne une idée de l'importance de la petite entreprise dans ma province.

Comparez cela au dossier des grandes entreprises. Dans ma province, les sociétés qui comptent 500 employés ou plus ont accusé une perte nette de 400 emplois pendant la même période de dix ans qui s'est terminée en 1988.

La petite entreprise est très importante et se compare à n'importe quelle autre entreprise du pays. En fait, je suis heureux que le ministre responsable de la petite entreprise l'ait déjà souligné dans son discours.

Si nous avons ce débat aujourd'hui, c'est que la petite entreprise est en difficulté. Elle souffre et a besoin de notre attention. Elle a surtout besoin de l'attention du gouvernement actuel. La petite entreprise est aux prises avec des taxes élevées, des taux d'intérêt élevés et un dollar élevé.

Arrêtons-nous à ces taxes élevées. La TPS constitue un fardeau supplémentaire pour les petites entreprises. Elle est venue à un très mauvais moment, alors que l'économie était en récession et l'est toujours. La TPS crée beaucoup de perturbations pour la petite entreprise et surtout beaucoup de paperasse.

Madame la Présidente, permettez-moi de dire un mot sur la paperasse. J'ai vu un chiffre étonnant l'autre jour. Je pense que c'est la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante qui l'a fourni. Selon elle, les petites entreprises doivent consacrer 15 fois plus d'efforts aux règlements gouvernementaux, toutes proportions gardées, que les grandes entreprises. C'est un fardeau épouvantable pour les petites entreprises.

J'ai déjà dit que les petites entreprises sont aux prises avec des taux d'intérêt élevés. Madame la Présidente, je suis déçu parce que lorsque les porte-parole du gouvernement parlent des taux d'intérêt élevés, ils se reportent aux taux qui prévalaient il y a 10 ou 11 ans.

Les taux d'intérêt étaient très élevés il y a 10 ans. Personne ne le nie. Mais le gouvernement actuel doit assumer ses responsabilités, c'est-à-dire s'occuper des taux élevés actuels, et non de ceux d'il y a 10 ans. Il doit oublier les taux d'il y a 10 ans. Cette préoccupation ne résout par les problèmes d'aujourd'hui.

La valeur élevée du dollar a de quoi nous inquiéter, madame la Présidente. C'est un grave problème qui complique énormément la vie à nos entreprises qui veulent exporter, en particulier aux États-Unis.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a analysé la situation au Manitoba. Je voudrais vous lire un extrait de son rapport.

> Notre analyse montre clairement que le régime fiscal en vigueur au Manitoba est injuste envers les petites entreprises. Bien que le fardeau fiscal des petites entreprises soit similaire à celui des grandes sociétés, les petites entreprises versent une plus forte proportion d'impôt non lié aux profits, ce qui réduit grandement leur marge de manoeuvre. Les régimes fiscaux sont conçus en fonction des grandes sociétés, même si 98 p. 100 des entreprises au Canada ont moins de 50 employés. Principale source d'innovation industrielle, de développement économique et de création d'emplois, les petites entreprises du Manitoba jouent un rôle clé dans l'économie. Elles ont créé net plus des trois quarts des nouveaux emplois dans cette province et sont le moteur de nombreuses municipalités.

Je tenais à vous faire part de cette analyse, parce qu'elle décrit bien la situation des petites entreprises au Manitoba.

Je voulais faire valoir un autre point, lui aussi lié à une enquête menée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. L'étude a été réalisée il y a un certain nombre de mois et les résultats sont très inquiétants. Il semble que le milieu des affaires, et particulièrement les petits entrepreneurs, n'aient plus confiance en l'avenir. Ils sont pessimistes. Ils s'inquiètent des décisions que le gouvernement pourrait prendre et de certaines mesures que j'ai déjà mentionnées, comme les taux d'intérêt élevés, la forte valeur du dollar, ainsi que la TPS, par exemple. Tout cela les inquiète.

Permettez-moi de vous parler de la TPS et des mesures que le gouvernement pourrait prendre pour mieux administrer cette taxe. Il y a, dans la circonscription que je représente, une compagnie aérienne. Un moteur d'avion que l'entreprise avait commandé attendait à la frontière juste au sud de Winnipeg. La TPS à payer sur ce moteur d'avion totalisait 25 000 $. Vous avez bien entendu, 25 000 $. C'est beaucoup d'argent, madame la Présidente, pour une petite entreprise.

Alors que Revenu Canada ou sa section chargée de l'accise lui réclamait 25 000 $ pour le moteur d'avion, cette petite entreprise située dans la circonscription que je représente avait déjà un crédit de 60 000 $ auprès de Revenu Canada. Un de ses employés a donc contacté un représentant de Revenu Canada et lui a dit: «Vous nous réclamez 25 000 $ pour ce moteur d'avion, mais vous nous devez déjà 60 000 $. Que diriez-vous de simplement revoir vos calculs pour que nous n'ayons pas à payer les 25 000 $? Après tout, vous nous devez 60 000 $.» Revenu Canada n'a jamais accepté. Il a refusé. Selon moi, voilà le genre de mesure que pourrait prendre Revenu Canada pour simplifier la vie aux petites entreprises.

Je veux à nouveau féliciter mon collègue de Broadview—Greenwood. À mon avis, il a présenté une motion très importante. Nous devrions tous l'appuyer, car les entreprises sont un élément fondamental de l'économie canadienne.

• (1600)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, pour commencer, je tiens à féliciter le député de Broadview—Greenwood de son excellent travail. Il avait sûrement l'intérêt de la petite entreprise en tête lorsqu'il a proposé cette motion.

Il y a un aspect particulier que je voudrais signaler à mon collègue de Winnipeg. Il s'agit du problème de la formation et du recyclage dans la petite entreprise.

Dans ma circonscription, par exemple, un grand nombre de petites entreprises, notamment dans le secteur tertiaire, qu'il s'agisse de restaurants ou de commerces de détail, par exemple, souhaiteraient une sorte de programme de recyclage qui leur offriraient des cours ou des installations de formation.

Je voudrais que le député commente cette question de la formation dans la petite entreprise.Ne pense-t-il pas que ce serait une bonne idée que le gouvernement envisage, de concert avec les provinces, des programmes d'extension pour aider les petites entreprises à obtenir de la formation?

Mme le vice-président: Le député de Winnipeg St. James a trente seconde pour répondre.

M. Harvard: Je vais en tenir compte, madame la Présidente.

Oui, je pense que l'idée de mon collègue d'Ottawa est bonne. Les petites entreprises veulent de l'aide pour former leurs employés, surtout, aujourd'hui, où le gouvernement fédéral sabre dans la formation et où bien des conseils scolaires de notre province en font autant. C'est inquiétant.

Tout ce que le gouvernement fédéral pourrait faire dans ce domaine serait très utile.

Mme le vice-président: Comme il est 16 heures, je dois informer la Chambre que le débat sur cette motion est terminé, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement.

[*Français*]

Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LE PORT DE HALIFAX

Mme Mary Clancy (Halifax) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait conclure avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse une entente prévoyant l'octroi de subventions fédérales et provinciales visant à soutenir les taux de fret du CN, afin que les taux de transport du fret du Port de Halifax puissent concurrencer ceux du port de Montréal et que le Port de Halifax puisse conserver un trafic d'une certaine valeur.

—Madame la Présidente, avant de commencer, je tiens à vous dire d'avance que mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, qui sera le deuxième orateur de mon parti à parler de cette question, proposera un amendement de pure forme en vue de supprimer les mots «ceux du port de Montréal». Ainsi, nous sommes prévenus. C'est une faute d'impression.

Monsieur le Président... oh, madame la Présidente. Je m'excuse. Je suis désolée.

Mme le vice-président: Je dois dire à la députée que je ne prends pas cela pour une remarque sexiste. Depuis le jour où le député de Don Valley-est, qui était alors président, a été appelé madame la Présidente, ça ne me choque plus du tout.

La parole est à la députée de Halifax.

Mme Clancy: Absolument, madame la Présidente.

Au cours de l'été 1749, Edward Cornwallis entra, à la tête d'une flotille de navires de bois, dans une baie abritée, sur la côte est de l'Amérique du Nord. Cornwallis et ses hommes furent stupéfaits de découvrir la profondeur et la largeur de ce port bien abrité aux rives densément boisées et ce bassin intérieur complètement protégé du sauvage Atlantique Nord.

On a écrit que le port était si poissonneux qu'on pouvait descendre un seau dans l'eau et le remonter grouillant de morue, de maquereau et de hareng.

Cornwallis a écrit dans son journal que les officiers et les hommes considéraient le port comme le plus beau qu'ils avaient jamais vu.

Au cours des deux derniers siècles, la ville fondée par Cornwallis, Halifax, a connu des hauts des bas, au gré des marées de l'histoire. Les Haligoniens ont toujours cru qu'ils seraient prospères tant que leur port le serait, parce qu'ils possédaient le plus beau port en eau profonde de l'Amérique du Nord.

Ils ont survécu à deux guerres mondiales et à l'explosion d'origine humaine la plus dévastatrice avant celle d'Hiroshima. En 1991, cependant, leur ville est menacé et leur port est malade et ne se remettra peut-être jamais de sa maladie. Il est en ainsi à cause de l'apathie du gouvernement et de son étroitesse de vue. Le port se vide; les quais et les jetées sont vacants, et les grues ne travaillent pas. Récemment, les deux principaux clients du port, Hapag-Lloyd et ACL, ont annoncé qu'ils allaient déplacer le gros de leurs activités à un port rival. En termes économiques, cette décision se traduit par la perte de 20 millions de dollars. En termes humains, 90 débardeurs perdront leur emploi. Bientôt, la compagnie de transport par conteneur Evergreen, ainsi que les navires de K-Line quitteront aussi le port.

Pourquoi? La combinaison de divers éléments, à savoir les taux exhorbitants exigés par le monopole qu'est le CN, une structure fiscale oppressive et le subventionnement injuste de ports rivaux, a créé une atmosphère hostile au port de Halifax. Un exemple est le refus du CN de mettre sur pied un service de wagons porte-conteneurs à deux niveaux entre Montréal et Halifax, comme l'ont fait des concurrents dans d'autres régions. Le CN a finalement signé une entente il y a trois semaines à peine, suite à la contribution financière fournie par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. C'est le gouvernement provincial qui a agi et non le fédéral.

À l'heure actuelle, le port de Halifax emploie directement ou indirectement 6 000 personnes. Ces emplois sont importants pour le centre économique qu'est Halifax. L'activité économique de la ville et de toute la région est liée aux produits et services qui arrivent au port ou qui en partent, de même que 6 000 emplois directs.

En outre, l'activité liée au port crée 315 millions de dollars en revenus personnels, 356 millions de dollars en recettes, et 87 millions de dollars en impôts directs versés au gouvernement fédéral. Par conséquent, le gouvernement se cause un préjudice en ne s'occupant pas du port.

L'an dernier, 284 navires et 792 conteneurs sont entrés dans le port. Les statistiques révèlent que Halifax est le premier port canadien pour la manutention de conteneurs.

Qu'en est-il de toutes les autres expéditions de fret vers des destinations à l'étranger? Ce cargo est expédié depuis des ports qui bénéficient d'un soutien de la part des gouvernements et qui songent déjà au XXI^{e} siècle. Le meilleur exemple est celui du port de New York, qui bénéficie d'un soutien énorme de la part de l'administration fédérale américaine.

Il y a aussi le cas des chemins de fer. La situation du port est intimement liée à l'infrastructure qui l'entoure. L'infrastructure de Halifax est en train de s'effriter parce que le CN n'a rien fait pour attirer le secteur des transports. Un expert du domaine a déclaré récemment que les navires quittaient le port non pas à cause du port lui-même, mais à cause du chemin de fer.

Les chemins de fer américains paient 8c. le litre en taxe sur le carburant. Par comparaison, le CN en paie 9,1c. le litre. Pourquoi? Parce que le gouvernement refuse d'emboîter le pas au gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse en accordant aux chemins de fer un allégement fiscal.

Les chemins de fer canadiens paient actuellement onze fois plus de taxe sur le carburant que leurs concurrents américains. De plus, les chemins de fer canadiens paient une taxe de vente supérieure de 4,8 p. 100 à celle qu'on impose aux chemins de fer américains. Cela représente des frais supplémentaires de 11,8 p. 100 pour le transport de tous les produits canadiens.

Le CN est encore plus désavantagé en ce qui touche les taux d'amortissement. Les chemins de fer américains peuvent amortir en sept ans tout élément d'actif lié à la voie ferrée. Au Canada, après sept ans, les chemins de fer comme le CN ne peuvent amortir que 38 p. 100 des wagons, 49 p. 100 des locomotives et 23 p. 100 des investissements ferroviaires. Par conséquent, aux États-Unis, un chemin de fer comme le Delaware and Hudson, le fameux D & H, qui appartient largement au Canadien Pacifique qui reçoit de l'aide du gouvernement fédéral, fait circuler 90 p. 100 de son fret sur 50 p. 100 de ses voies, alors que le CN en fait circuler le même pourcentage sur seulement un tiers de ses voies. Il en résulte que le CN possède beaucoup de voies non utilisées et qu'elle n'a pas les moyens d'entretenir.

Ce dont Halifax a vraiment besoin, c'est un système de transport routier bien intégré. Pourquoi a-t-on laissé à la province de la Nouvelle-Écosse uniquement le soin d'établir un système de wagons porte-conteneurs à deux niveaux? Pourquoi le premier ministre de la Nouvelle-Écosse doit-il aller quémander chez Evergreen, une entreprise de conteneurs italienne, et prier son propriétaire de rester au port de Halifax?

Ce gouvernement a fait beaucoup de tort à la Nouvelle-Écosse, à un gouvernement pourtant de même allégeance que lui, à ces propres collègues. Le fardeau fiscal, entre autres, doit être allégé immédiatement. Par exemple, en 1989, le CN a payé un total de taxe de vente de près de 92 millions de dollars, dont 55 millions de dollars au gouvernement fédéral qu'il n'aurait pas eu à payer s'il avait été aux États-Unis. Quand on concurrence directement le port de New York, ça compte pour beaucoup et c'est le port de Halifax qui en souffre.

• (1610)

Dans un rapport publié récemment par le Centre d'études en administration internationale de l'Université Dalhousie, il s'agit du rapport Brooks, on dit que les inégalités dans le soutien industriel offert aux ports, les différences dans l'exploitation et la politique budgétaire du gouvernement constituent les principales causes du déclin du port de Halifax. Et ce n'est pas la capacité excédentaire dans l'Atlantique Nord, comme on l'a répété *ad nauseam*.

Le rapport fait aussi sans équivoque la louange du port de Halifax comme concurrent. Le port de Halifax peut se vanter d'avoir la plus bas prix le créneau d'U.E.C.—U.E.C. étant l'unité de mesure d'un conteneur—du nombre le plus élevé de déplacements par heure-équipe, de la deuxième position pour le nombre d'U.E.C. déplacés et des meilleurs droits de pilotage.

Ce n'est pas comme si le port demandait une subvention injuste au gouvernement. Tout ce que nous voulons, c'est lutter à armes égales avec nos concurrents. Avant aujourd'hui j'ai parlé à deux reprises de la concurrence que nous devons livrer au port de New York. Permettez-moi de toucher un mot au sujet du genre de subvention que reçoit le port de New York. Juste au cours des deux dernières années, le gouvernement américain lui a accordé un montant de 350 millions de dollars pour améliorer ses installations. À la même époque, le port de New York, qui doit être dragué—ce qui n'est pas le cas pour le port de Halifax—est dragué gratuitement tous les ans par l'American Corps of Engineers. Nous n'avons même pas

réussi à déterminer quelle somme cela pouvait représenter s'il s'agissait d'une subvention.

Or, Halifax n'a pas reçu un sou de notre gouvernement qui prêche pourtant la compétitivité. C'est précisément ce que nous voulons. Nous voulons pouvoir être compétitifs.

Si seulement Halifax et New York étaient sur un pied d'égalité, nous serions en mesure de prouver que notre port est supérieur, que nous pouvons acheminer les marchandises mieux et plus rapidement.

Le 29 mai, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au gouvernement s'il allait rétablir les programmes au port ou à tout le moins reconnaître la gravité de la situation. La suppression du programme du tarif de l'Est décidée par le gouvernement était alors le grand sujet de l'heure. J'ai posé la question suivante: «Si toutes les régions du Canada sont importantes aux yeux du gouvernement, comment le ministre des Transports peut-il expliquer que son gouvernement ne soit pas intervenu pour qu'il puisse livrer concurrence à armes égales?»

De nouveau, le 19 septembre, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au gouvernement pourquoi il ne rendait pas public un rapport sur la compétitivité des ports canadiens. Nous voulions connaître les mauvaises nouvelles et nous attendons toujours. On ne nous a encore rien dit.

Le premier ministre a pris la parole et m'a dit qu'il avait eu un entretien très intéressant avec le premier ministre de la province, sans plus.

Le 25 septembre, on m'a encore fait la réponse que ça n'allait pas tarder.

Madame la Présidente, ça a assez duré. Les gens de Halifax, la population de Nouvelle-Écosse, les gens de toute la région ne peuvent plus attendre. Ils veulent des réponses. Ils veulent des programmes, et tout de suite.

Je souhaite que le gouvernement traite le port de Halifax comme les autres nations maritimes traitent ce qu'elles considèrent comme leur bien le plus précieux, c'est-à-dire avec respect et le regard tourné vers l'avenir. Donnez-nous la chance de livrer concurrence. Nous ne demandons rien de plus.

Nous croyons que nous avons le meilleur port naturel du monde. Non seulement nous le croyons, mais c'est un fait. Et nous ne sommes pas les seuls à le penser. Il est connu dans le monde entier comme le meilleur port naturel, et nous voulons que le gouvernement nous laisse en faire la preuve.

Il faut modifier la Loi nationale sur les transports de manière à permettre au CN d'amortir ses équipements désuets. Ce serait déjà un pas énorme dans la bonne direction.

Le gouvernement fédéral devrait emboîter le pas à la Nouvelle-Écosse et alléger la taxe d'accise prélevée sur le carburant servant au transport de marchandises de Halifax à Montréal. Comme je l'ai dit auparavant, les chemins de fer canadiens sont taxés à un taux onze fois plus élevé que leurs concurrents américains. J'ajouterais que le principal concurrent américain qui nuit à Halifax est le D & H, qui est la propriété—combien de fois me suis-je répétée et combien de fois devrai-je encore le faire—du Canadien Pacifique, qui touche une aide substantielle du gouvernement fédéral. Si nous voulons rivaliser, cette situation doit prendre fin.

Il faut modifier l'article 157 de la Loi nationale sur les transports afin que l'équipement puisse être amorti en sept ans. D'après les données satistiques, le CN ne se sert actuellement que de très peu de ses voies pour assurer le transport de presque tout son fret. Une telle modification lui permettrait de se consacrer davantage à abaisser ses tarifs et à offrir de nouveaux services comme le transport intermodal.

Il est impératif que le gouvernement fédéral permette à des organismes comme Ports Canada d'être maîtres en leur demeure. Aux États-Unis, les autorités portuaires de New York, par exemple, perçoivent des droits des tunnels et des ponts qui entourent le port. L'argent est réinvesti dans l'exploitation de manière à offrir de meilleurs tarifs à la clientèle. Ports Canada doit pouvoir prendre en charge sa destinée.

Une autre annulation nous inquiète, celle du tarif de l'est. J'en ai parlé plus souvent que le secrétaire parlementaire ou moi-même ne voudrions le rappeler. En réalité, le programme était destiné à empêcher des ports américains comme celui de New York ou celui de Buffalo de nous damer le pion. Il ne s'agissait pas d'une autre aumône pour les provinces atlantiques. Maintenant, les ports américains nous mangent la laine sur le dos.

Nous avons besoin des céréales qui arrivaient à notre port grâce au tarif de l'est. La révocation de cet article de la Loi sur les chemins de fer a déjà causé la fermeture de l'élévateur à grain à Saint-John, elle a ralenti le travail à celui de Halifax qui fonctionne maintenant aux deux tiers de sa capacité, avec les pertes d'emploi que cela comporte. Combien de temps l'élévateur historique situé à la toute limite du port de Halifax pourra-t-il demeurer ouvert? Nous ne le savons pas et nous avons presque peur de le demander.

L'impôt sur les bénéfices d'exploitation des chemins de fer devrait être de nature à encourager la modernisation du matériel roulant, de l'infrastructure et des gares et l'adoption de nouvelles techniques. Si le gouvernement ne veut pas permettre au CN d'être sur un pied d'égalité avec son homologue américain, ne pourrait-il pas prévoir quelque système de crédit d'impôt à l'égard des exportations essentielles que transporte le CN? Le montant du crédit pourrait être calculé selon un pourcentage du volume des importations-exportations transportées.

Madame la Présidente, ce qui importe le plus, c'est que tous les intéressés—le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, le port de Halifax, la ville de Halifax, et les divers secteurs du milieu des affaires—se réunissent pour arrêter immédiatement un plan d'action. Cela doit être fait et cela doit être fait sous peu. L'économie de l'une de nos principales villes historiques en dépend.Les retombées économiques de ce port sont d'une importance vitale pour toute la province et une bonne partie de l'économie portuaire est essentielle à toute la région.

Madame la Présidente, je continuerai de parler de cette question tant que j'aurai une tribune et une place à la Chambre. Je demande donc que cette motion soit adoptée.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je remercie la députée de soulever à nouveau cette question à la Chambre.

Je sais qu'elle s'inquiète sincèrement du sort du port d'Halifax. Cependant, dans le monde commercial dans lequel le port de Halifax doit rivaliser, il est plus utile de convaincre les entreprises d'utiliser vos services en fonction de ce que vous offrez que de relever des problèmes possibles à chaque occasion. Cependant, je ne suis pas ici pour étouffer les critiques. Tout le monde, toutes les entreprises, tous les ports et tous les gouvernements peuvent tirer des leçons de certaines critiques. Ils peuvent apprendre de ceux qui soumettent des solutions possibles.

Madame la Présidente, je voudrais présenter à la Chambre aujourd'hui certains faits au sujet du port de Halifax et des mesures prises à tous les niveaux pour faire face à certaines des menaces auxquelles le port est confronté à l'heure actuelle.

Après la récession de 1981-1982, le fret conteneurisé passant par Halifax était l'équivalent de 183 000 unités de 20 pieds. Grâce à une bonne gestion, des efforts de commercialisation et une association stable avec nos chemins de fer, le trafic au port de Halifax a augmenté à un rythme plus rapide que l'économie. En 1990, ce trafic a atteint l'équivalent de 447 000 unités de 22 pieds, soit deux fois et demi le niveau de 1983.

Le fait que le trafic a plus que doublé en six ou sept ans mérite d'être mentionné et tout le crédit revient au port de Halifax et à ses travailleurs.

Le port de Halifax reçoit tout un éventail de produits.

• (1620)

Le trafic conteneurisé représentait moins de 25 p. 100 du tonnage total qui est passé par le port en 1990. Les augmentations dans les cargaisons à transbordement horizontal, les cargaisons diverses et les cargaisons en vrac ont permis au port de Halifax d'établir des records de tonnage pour la cinquième année d'affilée.

On continue d'accroître les capacités de manutention du port, afin de répondre à la demande et on a installé un équipement dernier cri en matière de manutention des conteneurs. Le port et ses travailleurs offrent un excellent niveau de productivité et réussissent à limiter le plus possible la durée des escales.

Les avantages naturels du port de Halifax, son emplacement, la bonne gestion, l'appui des compagnies ferroviaires et toutes les conditions qui ont contribué à la croissance de Halifax continuent d'exister.

Nous devons également relever les défis de l'avenir. La récession mondiale nuit à de nombreux secteurs et les pertes de trafic, où qu'elles se produisent, font durement sentir leurs effets. D'un autre côté, le commerce international demeure un facteur essentiel à la croissance de l'économie canadienne et le trafic sur l'Atlantique Nord pourrait reprendre sous peu.

La formation d'un fort bloc commercial en Europe, ainsi que les efforts déployés en Europe de l'Est pour implanter davantage le libre marché, pourraient ouvrir de nouveaux débouchés à des ports comme celui de Halifax. La coordination des efforts de commercialisation, le maintien d'une étroite collaboration avec les chemins de fer et la qualité de l'infrastructure devraient permettre d'obtenir un excellent rendement à l'avenir. De nos jours, il est particulièrement important que toutes les parties intéressées collaborent. Les ports ne font pas que marquer la fin d'une opération de manutention et le début d'une autre.

Ils sont maintenant un élément essentiel du transport intermodal rendu possible par l'arrivée des conteneurs. Les ports canadiens sont confrontés à une concurrence très vive de la part de nos voisins du sud.

Il est vrai que beaucoup d'expéditeurs canadiens utilisent les ports américains pour diverses raisons. Pour une nation commerciale comme le Canada, cette liberté de commerce a toujours été avantageuse, puisqu'elle permet plus de souplesse dans le choix des parcours et offre tous les avantages de certains parcours. Cette souplesse présente parfois des problèmes, puisque la concurrence est très vive. C'est actuellement le cas.

Avec la récession et la construction de ponts terrestres américains, les ports de l'est des États-Unis font face à plus de concurrence de la part des ports de la côte ouest et, à leur tour, tentent de maintenir leur noyau de trafic en concurrençant les ports canadiens.

Pour rivaliser avec les ports américains, les ports canadiens doivent offrir des services rentables et efficaces, particulièrement sur le continent. En cette décennie des conteneurs, il faut forcément utiliser des wagons porte-conteneurs à deux niveaux.

Le mois dernier, le port et la province de la Nouvelle-Écosse ont annoncé la conclusion d'une entente avec le CN, dans laquelle la province acceptait de prévoir des fonds allant jusqu'à 11,1 millions de dollars pour la location et l'achat de wagons porte-conteneurs à deux niveaux. Le programme prévoit un jour ou l'autre la mise en service de 80 wagons à cinq conteneurs, qui feraient la navette entre Halifax et le centre du Canada.

Les économies d'exploitation qui découleraient de l'utilisation de ces wagons devraient permettre de réduire les taux de transport ferroviaire du CN, une collaboration qui dissiperait, je le sais, une grande préoccupation.

Bien que les wagons porte-conteneurs à deux niveaux ne constituent pas la seule réponse aux problèmes de conteneurs du port de Halifax, ils représentent une occasion pour l'un des principaux éléments du transport intermodal de réaliser des économies d'exploitation.

L'annonce qu'a faite récemment l'honorable Donald Cameron, premier ministre de la Nouvelle-Écosse, concernant l'aide directe de la province au port de Halifax illustre bien l'esprit de collaboration qui est nécessaire pour aider le port à surmonter ses difficultés actuelles.

Outre son engagement à financer les wagons porte-conteneurs à deux niveaux, la province a annoncé la formation d'un groupe de travail qui, sous la direction de l'honorable Gerald Regan, trouvera des moyens pour accroître la compétitivité du port de Halifax.

Je voudrais également souligner que le gouvernement provincial a toujours aidé au déplacement de cargaisons par chemin de fer en Nouvelle-Écosse. C'est donc aujourd'hui la seule province qui n'impose aucune taxe d'accise sur le carburant de locomotive, alors que l'on sait depuis longtemps qu'il s'agit d'un élément qui contribue à alourdir les coûts du transport par chemin de fer dans les autres provinces.

Quant au port, il fait plusieurs concessions au niveau des tarifs pour attirer davantage les compagnies maritimes étrangères et, en même temps, continuer à soutenir la concurrence des ports de la côte est des États-Unis. Entre autres concessions, le port plafonne ses droits de mouillage et offre des réductions incitatives sur ses droits de quai à l'égard de tous les navires en partance ou à destination des États-Unis, marché sur lequel le port veut occuper une plus grande place.

En même temps, le port a fixé une limite maximale au nombre de fois où une société doit verser des droits de port; cette mesure ne peut qu'intéresser toutes les compagnies dont les navires mouillent fréquemment dans le port. Enfin, il a imposé un gel de deux ans sur d'autres tarifs portuaires.

La ville de Halifax aussi vient à l'aide de son port. En effet, ella a réduit considérablement les taxes qu'elles imposer aux sociétés CEREX et HALTERM. Pendant trois ans, ces sociétés verseront des taxes variant entre 1,5 et 3 p. 100 des recettes, calculées sur le volume du trafic. Brian Doherty, président de la société Halterm Limitée, aurait déclaré que la réduction d'impôt et l'entente entre le Canadien National et le gouvernement provincial visant à introduire des wagons porte-conteneurs à deux niveaux devraient diminuer les coûts du transport ferroviaire de 20 p. 100 et rétablir la compétitivité avec New York et les autres concurrents.

Il reste cependant d'autres problèmes fiscaux. Selon la Halifax-Dartmouth Port Development Commission, les taxes sur les carburants constituent un grave problème. Les transporteurs américains n'utilisent que 0,3 p. 100 de leurs recettes pour les taxes sur les carburants, un taux onze fois moins élevé qu'au Canada. Ce port participe également à un nouveau projet des plus intéressants appliquant aux transports la toute dernière technologie des communications: l'échange de données informatisé, ou EDI.

L'EDI permet d'échanger d'ordinateur à ordinateur des documents d'affaires, ce qui entraîne une diminution

des coûts, une efficacité accrue et un meilleur service pour tous les participants de la chaîne des transports.

EDI Port Atlantic est un organisme regroupant des usagers du port et des fournisseurs de services qui a pour objectif de développer et d'encourager l'utilisation de l'EDI dans le port de Halifax. L'EDI présente plusieurs avantages: premièrement, il réduit considérablement les frais administratifs en éliminant la documentation sur papier; deuxièmement, il diminue les risques d'erreur et le chevauchement des tâches; et troisièmement, il fournit un moyen plus précis et plus efficace d'enregistrer les cargaisons, de les aiguiller, de faire les paiements nécessaires et d'acquitter les frais de port. En outre, il donne accès instantanément et plus facilement à un plus grand nombre de renseignements sur les cargaisons, il réduit les retards et accélère le mouvement des cargaisons.

On dit du projet d'échange de données informatisé du port de Halifax qu'il est le plus perfectionné du genre au Canada et l'un des plus complets en Amérique du Nord. Il devrait être pleinement opérationnel d'ici 1992.

J'espère que j'ai réussi à faire comprendre clairement qu'il est important que nous travaillions tous en collaboration afin de trouver de nouvelles solutions à nos problèmes. Nul n'est intéressé à voir des emplois importants disparaître, et il est sûrement possible que nous travaillions ensemble à mettre au point des approches qui nous aideront à trouver des solutions nous permettant d'améliorer notre productivité et de demeurer compétitifs.

C'est précisément ce que font la province et des partenaires tels que la Halifax–Darmouth Port Development Commission. Dans un système de marchés, c'est ainsi que se prennent les grandes décisions. Le gouvernement peut servir de facilitateur, mais les différents partenaires doivent fondamentalement unir leurs efforts pour que de nouvelles alliances puissent voir le jour dans les secteurs de la commercialisation et des services.

Peut-être devrons-nous renforcer nos liens avec les compagnies de transport maritime qui desservent le port. Les rajustements, les décisions et les discussions qui entourent actuellement le port de Halifax ne sont pas une garantie de succès dans les défis que ce port est appelé à relever. Chose certaine, ce ne sont ni les subventions, ni les taux artificiellement bas, ni un impôt qui joue contre les principaux partenaires qui apporteront une solution.

Il y a des signes encourageants d'un retour à la prospérité, et le port de Halifax demeurera un élément vital des échanges commerciaux au Canada et en Amérique du Nord.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion au nom de la députée de Halifax, tout comme j'étais heureux de vouloir en faire un article sujet à un vote au comité de gestion de la Chambre, lors de la dernière réunion de sélection des articles.

Je suis heureux parce que la députée offre une solution qu'il faut considérer pour la survie non seulement du port de Halifax, mais aussi du port de Vancouver et, à bien des égards, de tous les ports du pays.

Je pense que nous avons tous constaté un glissement majeur, tant bilatéralement, entre les États-Unis et le Canada du fait de la déréglementation, et internationalement, à cause de la dominance croissante des marchés en bordure du Pacifique. En fait, ce qui se passe, madame la Présidente, c'est que, aux États-Unis il y a une plus grande tendance pour les ports de l'Ouest à capturer le trafic des ports de l'Est maintenant destiné au Pacifique, ce qui fait que les ports de l'Est en sont réduits à se tourner vers le Canada, à la recherche de nouveaux marchés. Ce qu'ils font très efficacement grâce aux subventions fournies par les États. Leurs taxes sont inférieures, leur carburant est moins cher, ils peuvent donc concurrencer les chemins de fer canadiens et par suite les ports canadiens.

Voici un exemple précis: Il en coûte, en taxes sur le carburant seulement, 10 000 $ pour qu'un train aille de Toronto à Vancouver. Une distance équivalente aux États-Unis ne coûte que 1000 $. Je pense que nous devons prendre conscience de cette situation, tout comme nous reconnaissons que la dépréciation du capital et d'autres coûts sont différents aux États-Unis et au Canada. Même si nous disons tout le temps que nous réglons nos propres affaires, il faut bien reconnaître que le port de Halifax est en concurrence avec le port de New York, la ville ou l'État, et qu'il lui faut soutenir cette concurrence.

• (1630)

Il y a des limites à ce que la société—si vous voulez qu'on désigne ainsi le port—peut faire pour réduire ses coûts, que ce soit augmenter l'efficacité ou le volume, modifier les relations patronales-syndicales ou toute autre variable. Mais il vient un temps où elle doit faire appel à l'assistance provinciale et fédérale.

Les députés d'en face aiment donner le titre de «subvention» à toute forme d'assistance publique. Je préfère parler d'investissement.

Si nous regardions l'investissement dans la région de l'Atlantique que constituait le tarif de l'Est, jusqu'à ce qu'il soit supprimé par le gouvernement, nous constaterions que le Trésor du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse se sont trouvés enrichis du fait que cet investissement avait créé des emplois pour des milliers de personnes.

Comme l'a dit le député de Halifax, un silo est complètement fermé, un autre a considérablement réduit ses opérations; un grand nombre de personnes ont perdu leur emploi, que ce soit directement ou indirectement.

Étudions la motion qui est devant nous voulant qu'un programme fédéral-provincial soit établi pour subventionner le tarif-marchandises du CN. J'y vois un investissement à long terme dans la stabilité, dans le port de Halifax et dans le couloir ferroviaire qui unit le port et Montréal.

Madame la Présidente, vous et les autres qui s'y connaissez en transport n'êtes pas sans savoir que nous faisons face à un danger bien réel. Si nous n'adoptons pas de solution, celle qui est proposée ou une autre, il se peut très bien que le transport de marchandises par voie ferroviaire entre Montréal et le port de Halifax cesse complètement.

Il est déjà question de vendre le couloir du Cap-Breton. C'est quelque chose que j'avais prévu au moment où le gouvernement conservateur a décidé de retirer le service voyageurs sur cette ligne. Nous avions dit que la prochaine étape serait l'élimination de la voie, et le gouvernement est en train de passer à cette étape, par l'intermédiaire du CN.

Cette réduction des services de chemin de fer a eu des répercussions sur le port de Halifax et la population de Halifax, parce que les gens ne vont plus dans cette ville, par affaires ou pour se faire soigner. Ils restent à la maison.

Nous devons reconnaître que la concurrence existe, mais nous devons aussi reconnaître que nous avons ce qu'il faut pour régler certains problèmes. Le fait d'établir des taux de fret bas sur la ligne du CN garantira le maintien du trafic de conteneurs entre Montréal et Halifax. Il n'y aura pas de risque qu'il soit détourné par une société de chemins de fer américaine, voire—quelle horreur—par une société canadienne assurant le transport de Montréal à l'État de New York.

Si cela se produisait, le commerce intérieur de conteneurs, qui est centralisé dans le secteur des services de Halifax pour la région de l'Atlantique, serait aussi mis en danger. Il se pourrait que les gros porte-conteneurs ne fassent plus escale à Halifax ou, s'ils y venaient seulement pour compléter un chargement, qu'ils ne viennent plus aussi souvent.

Cela signifie que cette industrie intérieure, le peu qui existe au Canada atlantique, serait aussi mise en danger. Qu'arriverait-il à l'économie canadienne si nous permettions ce détournement à l'extérieur du pays? La balance des paiements, les taxes et l'emploi en seraient touchés, parce qu'il est avantageux sur tous ces plans de faire affaire avec notre voisin du sud.

Cela nuirait également à notre capacité d'obtenir une source d'approvisionnement est-ouest sûre, plutôt que d'avoir à nous plier aux caprices du gouvernement américain, ou des ports américains ou des chemins de fer américains. Qu'arriverait-il si les navires de conteneurs donnaient la priorité aux chargements américains et que nous devions nous soumettre à des lois américaines leur accordant un traitement préférentiel? Nos conteneurs de produits canadiens seraient laissés sur les quais à New York, en attendant le prochain départ. Nous ne serions plus un partenaire commercial efficace, parce que nous ne pourrions pas garantir la date d'arrivée à destination de nos produits.

J'exhorte la Chambre à appuyer la motion. Il ne s'agit pas d'une crise qui vient de surgir parce qu'en juin 1990, le Comité permanent des transports a entendu la Halifax-Dartmouth Port Development Commission nous mettre en garde. Puis, en décembre 1990, la même commission a présenté un mémoire au ministre des Finances dans le cadre, je présume, des travaux préparatoires à l'élaboration du budget. La commission y expliquait très clairement et très efficacement qu'aucune mesure n'avait été prise.

L'aide de la province n'inclut pas de fonds fédéraux. Aucune aide financière n'a été accordée pour le service de wagons porte-conteneurs à deux niveaux. Rien ne permet de croire que le gouvernement examine le taux de la taxe sur le carburant ou même qu'il s'efforce d'amener d'autres provinces à réduire la taxe sur le carburant pour les trains.

Le gouvernement a laissé tomber Halifax même si la population de la ville avait exposé la situation, publiquement et en privé, par l'intermédiaire de la Port Development Commission. À mon avis, il est temps que la Chambre s'occupe de la question et accepte la motion du député de Halifax pour faire comprendre au gouvernement qu'il est temps d'agir si l'on veut assurer la survie à long terme du port de Halifax.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer cet après-midi à ce débat. Vous n'êtes pas sans savoir que ma collègue, l'honorable députée de Halifax, travaille depuis longtemps pour améliorer le sort de ses électeurs qui travaillent au Port de Halifax. Et bien sûr, mon collègue de Dartmouth a lui aussi soulevé ce dossier à la Chambre à bon nombre de reprises.

Les électeurs de ces deux circonscriptions et ceux de plusieurs autres régions s'inquiètent à propos de l'avenir de ce port.

[*Traduction*]

Le problème ne se ramène pas uniquement à Halifax où les gens s'inquiètent des conditions. D'autres ports connaissent un problème semblable quoique peut-être pas aussi grave.

Je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre cet après-midi. Je voudrais quand même proposer une légère modification, que je pourrais appeler amicale, au projet de loi. L'objet de mon amendement serait de supprimer quelques mots du projet de loi.

Ma collègue de Halifax a soulevé ce point dans les observations qu'elle a faites au début de la journée. L'amendement que je vais proposer dans quelques minutes vise essentiellement à supprimer du projet de loi la mention du Port de Montréal. Il est évident que, pour le moment, la plus grande menace au Port de Halifax vient du Port de New York et des autres ports de la côte atlantique. Il est de plus en plus évident que cette menace vient en fait du côté américain. Cette menace va certainement se faire sentir dans d'autres ports. À moins que nous ne soyons vigilants dans nos efforts pour sauver le Port de Halifax, elle finira par se répercuter dans d'autres ports. En fait, même le Port de Montréal n'est pas à l'abri de la concurrence venant des ports au sud de la frontière. Je sais que certains collègues d'en face aiment parler de compétitivité. Mon collègue, le député de Duvernay, notamment, est grand partisan d'une saine concurrence. Je le sais, car nous nous taquinons parfois l'un l'autre à ce propos.

• (1640)

M. Della Noce: Je préfère la concurrence à la coalition.

M. Boudria: La concurrence plutôt que la coalition, dit-il. Quelle belle expression! Mais la compétitivité au niveau des transports et des moyens de transport est plutôt difficile à cerner de toute façon, car les mots ne veulent pas dire la même chose pour tout le monde. Lorsqu'on parle de transports et de tarifs artificiels, bien sûr, je cite toujours le fait que la Loi canadienne sur le transport du grain de l'Ouest prévoit des subventions au transport du grain, de l'avis des Américains du moins. Lorsqu'on leur réplique qu'ils draguent le Mississippi pour pouvoir transporter des marchandises sur ce fleuve, ils protestent que ce n'est pas la même chose, qu'ils le font pour des raisons de défense nationale.

Je ne peux m'empêcher de sourire chaque fois que j'entends cela, car le Mississippi sert évidemment autant au transport de produits commerciaux que nos voies ferroviaires. En fait, l'aménagement d'un important système routier national aux États-Unis, il y a quelques années, a été entièrement subventionné. Les routes appartiennent comme il se doit au gouvernement.

Tout cela pour dire, néanmoins, que les subventions en matière de transports constituent un sujet controversé et toujours difficile à cerner. Il n'en demeure pas moins que nos deux pays doivent garder leur infrastructure de transports de façon à assurer leur sécurité respective, à expédier rapidement et correctement des marchandises vers les marchés et à protéger les emplois de leur population respective.

Madame la Présidente, je propose:

Que la motion soit modifiée en supprimant les mots suivants:

. . .ceux du port de Montréal. . .

Mme le vice-président: Je prends note, pour l'instant, de l'amendement et le débat reprend.

[*Français*]

M. Della Noce: Madame la Présidente, je crois que tout a été dit. Si tout le monde est d'accord, je serais prêt à passer mon tour.

Mme le vice-président: Je vais demander à la Chambre de m'accorder quelques secondes en ce qui concerne cet amendement. L'amendement proposé par l'honorable député nous semble en bon ordre. Puisqu'il n'y a plus personne qui se lève pour le débat, je vais d'abord mettre l'amendement aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cet amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Mme le vice-président: La question porte maintenant sur la motion principale, telle qu'amendée.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent. La motion est rejetée, avec dissidence.

(La motion est rejetée.)

Mme le vice-président: Personne ne verra d'objection à ce que je déclare qu'il est 17 heures.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 29(2) du Règlement, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 21 octobre 1991, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 43.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 octobre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉPUTÉ D'EDMONTON-NORD

M. le Président: J'aimerais prendre un moment pour faire une brève déclaration.

[*Traduction*]

Je suis convaincu que tous les députés se joindront à moi pour souhaiter un bon retour à notre collègue, qui s'est remis de ses problèmes de santé. Je pense que vous êtes à même de constater que le député d'Edmonton-Nord a retrouvé toute sa vigueur.

Je tiens à dire à notre collègue que nous sommes très heureux de le voir de retour parmi nous et de le retrouver en bonne santé.

Des voix: Bravo!

• (1110)

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie tous les députés qui m'ont écrit de belles lettres, et en particulier le Président, et qui m'ont envoyé de bons fruits au Centre de réadaptation du Royal Ottawa. Je tiens aussi à vous remercier de toutes vos petites attentions à mon égard. Lorsque je présiderai une période de questions, je veillerai à vous accorder la parole, au moins pour une question supplémentaire. Merci, monsieur le Président.

Conformément à l'article 36 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA FONDATION DES LANGUES AUTOCHTONES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Ethel Blondin (Western Arctic) propose: Que le projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au comité législatif A.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire. Celui-ci est essentiellement le fruit du travail des éducateurs et des linguistes des premières nations.

Avant de discuter du projet de loi, j'aimerais sensibiliser les députés de la Chambre, ainsi que les Canadiens, à la réalité autochtone, du point de vue éducationnel, social et culturel. Je veux parler ici de la langue qui nous a été transmise par nos ancêtres, de génération en génération, depuis des centaines, voire des milliers d'années, grâce à la tradition orale.

[*Note de l'éditeur: La députée parle en dené-esclave du Nord.*]

Monsieur le Président, j'ai essentiellement fait un bref exposé sur les langues autochtones dans l'une de celles-ci. Je me suis exprimée en athapascan. Cette langue est celle de la tribu des Esclaves du Nord et je l'ai employée parce que j'appartiens à cette tribu.

J'ai aussi signalé aux Canadiens qu'il y a 53 langues autochtones au pays. Le dené est l'une d'entre elles. Un grand nombre de ces 53 langues ont été transmises oralement et non de façon écrite. Comment se fait-il qu'aujourd'hui, en 1991, dans cette institution dont les fondements sont européens, un député puisse se lever et s'exprimer dans cette langue?

J'ai dit qu'il s'agissait d'un legs transmis d'une génération à l'autre. Ce sont les anciens qui m'ont appris ma langue. J'ai fait savoir aux Canadiens que nous avons

beaucoup de raisons d'être reconnaissants parce que nos ancêtres ont bâti ce pays. Mes ancêtres ont bâti ma partie du pays et le Canada dans son ensemble; ils ont parlé leurs propres langues et ont vécu à leur manière.

Nous ne sommes pas ce que nous sommes sans nos langues et notre culture. Le droit inhérent à l'autodétermination, c'est-à-dire à un gouvernement pour les autochtones par des autochtones, ce n'est pas pour nous une façon de faire le contraire des autres mais plutôt un moyen de faire quelque chose que personne n'a pu faire pour nous. Or, nos langues et notre culture sont à la base de cette démarche. Il faut qu'il en soit ainsi.

Nous ne cherchons pas la confrontation. Nous essayons de nous aider nous-mêmes, d'établir quelque chose dont nous sommes fiers depuis des années. C'est pourquoi j'ai fait savoir à mon peuple que, pendant des générations à venir, il faut enseigner notre langue à nos enfants et petits-enfants. Nous devons affronter beaucoup d'obstacles, notamment l'influence des médias, dans notre effort pour préserver nos langues.

Nous avons besoin de l'aide de tous les Canadiens. Essentiellement, j'ai dit que nous devons être fiers de nos langues et de ce que nous sommes. Nous devons être reconnaissants à nos ancêtres de nous avoir transmis ce legs. C'est certainement mon cas, monsieur le Président. Je pense que je suis meilleure et plus authentique et je suis fière de mon identité et fière de m'exprimer parce que j'ai reçu ce don d'une langue autochtone. Je connais mon identité. Avant d'aller quelque part et d'assimiler une autre culture, je sais ce que je suis. C'est très rassurant. C'est ce dont les miens ont besoin.

Les gens que je représente doivent rebâtir leurs collectivités, leurs familles, leur identité et leur culture; s'ils l'ont déjà fait, il faut partager leur succès. Je vous le dis, à vous qui représentez le Canada, vous devez tenir compte du contexte dans lequel l'histoire du Canada a été écrite. Vous devez comprendre que nous devons démythifier l'idée que notre pays est seulement bilingue. Ce n'est pas le cas. Officiellement, à cause des lois de l'homme blanc, c'est peut-être le cas, et nous respectons ce fait parce que c'est ainsi que vous en avez décidé. Mais je puis vous dire que ce mythe doit prendre fin. Les autochtones disent que vous devez reconnaître et consacrer leurs droits à leur culture et à leur langue dans le document le plus important du pays et qui en constitue la loi suprême.

Cela ne veut pas dire que nous n'acceptons pas les lois existantes. Cela veut dire que c'est une loi portant respect et dignité, une loi qui reconnaît que les autochtones, les premiers habitants du pays, sont égaux et ont le droit inhérent de parler leurs langues et de les protéger et les préserver.

• (1120)

C'est d'ailleurs ce que j'ai fait durant de nombreuses années avant d'entrer dans la carrière politique. J'ai oeuvré à la base et lutté pour sauver nos langues autochtones. Plus jeune, j'ai travaillé dans l'enseignement, et lorsque j'enseignais à Fort Franklin, tout le programme d'études et tout le matériel d'enseignement destinés aux élèves, qui étaient avant tout des autochtones unilingues, étaient conçus selon une culture étrangère et rédigés dans une langue étrangère. Jeune enseignante, j'ai pris l'initiative de faire savoir à mes élèves que leur culture, leur généalogie et leur histoire étaient importantes en les incorporant dans le programme d'études.

Plusieurs années plus tard, j'ai enseigné les langues autochtones à des non-autochtones en cours du soir, car il me paraît important que le reste du Canada reconnaisse le fait, et en soit fier, que nous avons un pays qui n'est pas que bilingue, mais multilingue, et que nous n'avons pas peur d'être compétitifs comme beaucoup de pays européens le sont.

Nous sommes bloquées sur la question du bilinguisme, alors que dans d'autres pays compétitifs, nombreux sont ceux qui parlent naturellement deux, trois et même quatre langues, et que de nombreux spécialistes de l'interprétation en parlent jusqu'à six ou huit. Nul ne peut le contester.

Ce projet de loi a fondamentalement pour objet de dire aux Canadiens d'être fiers de leurs concitoyens des premières nations. Il faut être fiers de leurs langues, et si nous voulons parvenir à former un Canada renouvelé, il nous faut reconnaître les 53 langues autochtones. Nous avons beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers, mais nous avons beaucoup de choses aussi dont nous devons nous préoccuper.

Ce projet de loi n'est qu'un des nombreux jalons que nous posons depuis que nous avons entrepris notre longue marche vers une plus grande justice linguistique pour les autochtones. Ce projet de loi, qui vise à constituer la Fondation des langues autochtones, a une toile de fond historique. Ce sont les premières nations qui ont proposé au fil des ans de créer une politique des langues autochtones; avant d'être élue, j'ai d'ailleurs participé aux travaux d'un comité d'orientation qui avait été chargé d'examiner cette question en 1986. Je ne suis pas étrangère à ce processus et je suis en mesure de témoigner de l'expertise des gens qui ont conçu cette politique particulière.

Ce projet de loi est appuyé par bien du monde. Je voudrais entretenir les députés de l'objet de ce projet de loi d'initiative parlementaire. Il s'agit de constituer une fondation ayant pour mission de faciliter l'acquisition et la rétention de la connaissance des langues autochtones qui contribuent au patrimoine autochtone du Canada, ainsi que l'utilisation de ces langues, et ce, par la promotion de l'apprentissage des langues autochtones et de leurs avantages pour les peuples autochtones du Canada et les autres Canadiens, et par l'élaboration de programmes d'amélioration de l'enseignement des langues autochtones. Bien des fois, j'ai entendu des non-autochtones dire qu'ils aimeraient beaucoup apprendre une langue autochtone, mais qu'il n'y avait pas de programme permettant de le faire.

La fondation aiderait aussi à la production et à la diffusion d'outils adaptés au Canada pour l'étude des langues autochtones. Nous avons très peu de ressources dans ce domaine. Faute de matériel pédagogique, il est très difficile pour les autochtones de montrer à leurs enfants toute l'importance culturelle de leur société; qui plus est, ceux-ci passent une bonne partie de leur temps à l'école.

Il se passe actuellement une foule de choses dans notre pays. J'ai vu divers coins du Canada. Dans les Territoires du Nord-Ouest, d'où je viens, il y a des écoles qui s'occupent de mettre au point des outils d'enseignement et qui ont un programme de langues, sans parler des efforts du ministère de la Culture et des Communications dans ce domaine. Un gros dictionnaire d'esclave vient de paraître grâce à eux. J'ai reçu en cadeau un dictionnaire mohawk de M. Ralph Brant, directeur régional de l'Atlantique, qui est lui-même Mohawk.

C'est étonnant de voir le nombre de mots qu'on y trouve et la signification de ces mots. On peut en dire autant du dictionnaire déné-esclave. C'est un projet qui dure depuis de nombreuses années.

Il y a aussi toute la question du matériel pédagogique. Dans beaucoup des régions de la Saskatchewan où je vais, des gens travaillent à des projets semblables. En Colombie-Britannique, nous avons le Yinka Dene Language Institute, qui a été l'hôte, le mois dernier, d'une importante conférence à laquelle 1 500 personnes ont participé. Les délégués appuyaient l'idée d'une fondation des langues autochtones.

Le chef a dit que la langue était le coeur et l'esprit de nos peuples. Je crois que beaucoup de nos aînés ont ce sentiment à l'égard de nos langues. Il y a peu de choses qui laissent un grand vide chez un autochtone lorsqu'on les lui enlève.

Permettez-moi de lire un passage du rapport du comité permanent de l'alphabétisation des autochtones. Le titre du rapport, *You took my talk*, convient parfaitement bien. On trouve dans ce rapport ce qu'on appelle la chanson des Eskasonis, un poème de Rita Joe intitulé «J'ai perdu ma langue», et je cite:

J'ai perdu ma langue
La langue que vous m'avez enlevée
Quand j'étais petite fille
À l'école de Shubenacadie.
Vous me l'avez volée.
Je parle comme vous
Je pense comme vous
Je crée comme vous
La ballade de mes mots.
Je parle de deux façons
Et je dis des deux façons
Que votre façon a plus de poids.
Je vous tends la main et demande gentiment
Laissez-moi trouver ma langue
Pour que je vous montre qui je suis.

La Fondation des langues autochtones accomplira beaucoup d'autres fonctions.

Elle aidera à l'élaboration de normes d'apprentissage des langues autochtones. Elle permettra de réaliser des recherches sur les divers aspects des langues autochtones. Elle établira des liens professionnels avec les universités, les collèges et autres organismes et personnes qui s'intéressent aux travaux de la fondation. Elle permettra de prendre des mesures tendant à la préservation de l'oubli, à la revitalisation, à l'expansion et à la protection des langues autochtones. Elle répondra aux besoins des communautés autochtones, chacune d'elles étant la mieux placée pour déterminer ce qui est nécessaire pour assurer la survie et l'utilisation fonctionnelle de ses langues. Elle assurera le financement nécessaire pour permettre aux communautés de mettre au point et de contrôler les mécanismes et les activités nécessaires pour promouvoir leurs langues et prévoir toutes les autres activités rentrant dans le cadre de sa mission.

Si vous parlez à des autochtones, et tout particulièrement à des personnes âgées, vous constaterez qu'ils sont issus de la tradition orale. Nous faisons notre apprentissage linguistique non pas de façon passive, en composant des rédactions, mais dans le cadre d'expériences humaines.

J'ai grandi dans les bois, avec mes parents et ma grand-mère qui était une conteuse et une guérisseuse, une traditionaliste et une spiritualiste; c'est elle qui nous a enseigné les subtilités de notre langue, surtout par le biais de ses histoires.

Vous remarquerez que nous avons de la difficulté à lire des discours car notre apprentissage linguistique est de souche orale et est étroitement lié à la façon dont nos

grands conteurs relatent leurs histoires. Il nous est souvent très difficile, dans le cadre de discussions officielles, de parler plus particulièrement d'un sujet et d'en arriver à l'essentiel, car nous établissons un lien entre nos expériences humaines et notre langue. Les dérivés de nos mots, la façon dont ces derniers sont formés et la manière dont les noms sont attribués dépendent étroitement de nos expériences.

Permettez-moi de vous en donner deux ou trois exemples. Pendant des années, j'ai grandi aux côtés d'enfants, d'adultes et d'aînés que je ne connaissais que par leurs noms indiens. J'ai par la suite appris leurs noms chrétiens. Je suis allée à des endroits comme Dehdeljo où j'ai grandi et que je n'avais jamais vraiment associé à Sucker Creek.

• (1130)

Je suis allée à K'etsiniline, qui veut dire lac des bouleaux ou ruisseau des bouleaux, endroit que je n'ai jamais connu sous ce nom. Cela me pose des problèmes encore aujourd'hui. Je suis née à Tulit'a, c'est-à-dire Fort Norman. Ce sont les noms avec lesquels j'ai grandi. Ma façon de penser a été modelée par ma langue. J'ai eu beaucoup de mal à apprendre l'anglais. Je ne m'en tire pas trop mal maintenant. Je commence à y arriver. Pendant mes études universitaires, il ne m'a pas été facile de faire le passage d'une langue à l'autre.

Dans ma langue, la parole est tout. Au moment des traités, l'expression verbale et la poignée de main étaient tout ce qui comptait. C'était une expression de dignité et de respect. Il suffisait de dire que l'affaire était conclue, que nous nous étions entendus. C'est ainsi que nous voyons le monde. À propos de la question de langue, nous pouvons songer à des personnes que nous vénérons, à nos héros. Ainsi, pendant des années, j'ai entendu parler de certains de mes ancêtres. Celui qui portait le nom de Nihtoo, qui veut dire rapide comme le tonnerre, était un grand chasseur. En disant Nihtoo, c'est à la grandeur de la terre qu'on songe, à la vivacité de l'air, au sentiment de nouveauté, à l'immensité de ce sentiment de grandeur, de puissance, de vitalité. C'est le nom d'un homme qui fut un grand chasseur, un grand chef, et il compte parmi mes ancêtres.

Que dire du garçon qui est né dans une embarcation de peau d'orignal parce que le courant était si vif qu'il était impossible d'accoster, même si sa mère était sur le point d'accoucher. Lorsque l'embarcation est arrivée près du village, des gens sont venus du rivage prendre le bébé pour l'amener à terre. Et c'est ainsi qu'on a appelé l'enfant Tahti, qui veut dire amené à terre. C'est ce qui a fait toute la valeur de ce nom, bien ancré dans la vie de cet homme.

Dans toute société, dans toute culture, nous avons des noms porteurs de sens. Il y a beaucoup d'autres noms, des noms cris, des noms algonquins. En ce moment même, les autochtones entament à Maniwaki leurs travaux parallèles sur la Constitution. Les enfants, les anciens pourront parler de l'importance de leur langue et de leur culture. Je crois que cela est à la fois opportun et justifié. Tous devraient avoir l'occasion de dire à quel point il est important de faire un effort pour protéger les premières langues du Canada.

Je suis très fière d'avoir présenté ce projet de loi. J'aurais souhaité qu'il soit retenu comme mesure pouvant faire l'objet d'un vote, et j'estime que nous devrions donner notre accord pour voter sur cette mesure.

Des voix: Bravo.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, au nom de la Chambre, vous souhaiter la bienvenue parmi nous.

Je commencerai dans la langue officielle que ma collègue a utilisée.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en déné-esclave du Nord.*]

Vous nous avez manqué et nous vous aimons.

Je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi de la députée demandant la création d'une Fondation des langues autochtones. Les députés de la Chambre se rendent certainement tous compte de la nécessité de régler les problèmes des autochtones et, en particulier, de prendre des mesures pour préserver et enrichir leurs langues.

Quand je pense à la lutte des peuples autochtones du Canada, je n'ai que des éloges à leur faire pour l'énorme travail qu'ils ont accompli pour conserver leurs langues et en promouvoir l'usage. Les Canadiens sont conscients, plus qu'ils ne l'ont jamais été dans leur histoire, de la nécessité de régler les problèmes des autochtones et notamment d'assurer leur survie culturelle en conservant leurs langues. La question de la langue est beaucoup plus qu'une préoccupation romantique.

Ma collègue se rappellera qu'il y a un an, lorsque les contraintes budgétaires ont rendu nécessaires des coupes dans les programmes à l'intention des autochtones, nous avons maintenu notre engagement à l'égard des langues autochtones. Nous avons encore le Programme de développement social et culturel des autochtones qui dispose d'un financement de base d'un million de dollars. Ce programme donne la priorité aux projets qui favorisent la rétention des langues autochtones.

Tout récemment, en août, le secrétaire d'État a signé avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest un

accord triennal pour consacrer 18 millions de dollars à la préservation et à la protection des langues autochtones dans les Territoires.

À l'occasion de la signature de cet accord, le secrétaire d'État a déclaré ce qui suit: «La survivance et la revitalisation des langues autochtones est un élément essentiel de l'identité et de la culture des autochtones. Cet accord montre que le gouvernement fédéral est décidé à s'occuper des questions importantes pour les peuples autochtones et à tenir compte de la place particulière qu'ils occupent dans le Canada contemporain.»

En ce qui concerne les langues autochtones, l'accord donnera aux peuples autochtones le genre d'appui dont ils ont besoin pour préserver ou rétablir l'usage de leurs langues au travail, à l'école et au sein de la collectivité.

La survie et la revitalisation des langues autochtones s'inscrivent dans le sentiment d'appartenance des peuples autochtones et leur désir de préserver leurs cultures. Par cet accord, le gouvernement fédéral manifeste sa volonté de résoudre les grandes questions qui préoccupent les peuples autochtones et de défendre la place unique qu'ils occupent dans la société canadienne.

Outre l'accord conclu avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le secrétariat d'État administre, de concert avec le gouvernement du Yukon, un programme quinquennal de 4,25 millions de dollars, qui prendra fin au cours de l'exercice 1992-1993 et qui vise à revitaliser et à promouvoir huit langues autochtones.

Parmi les autres initiatives parrainées par le ministère, mentionnons le Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, qui est évalué à 11,28 millions de dollars et qui offre aux collectivités autochtones du Nord la possibilité d'avoir des émissions de radio et de télévision produites en langues autochtones.

À propos du Yukon, ma collègue devrait m'écouter, car je suis certain que cette question l'intéresse beaucoup. Samedi dernier, il y a deux jours, j'étais au Yukon pour participer au lancement d'un livre rédigé à l'intention des francophones de la province qui vivent en milieu autochtone. Le financement du programme est entièrement assuré par le Territoire du Yukon et le gouvernement du Canada par l'entremise du Secrétariat d'État.

[*Français*]

Monsieur le Président, samedi dernier, j'ai assisté au lancement de ce livre qui a été écrit par des francophones qui travaillent avec des Amérindiens, à Whitehorse, au Yukon, et il s'intitule *Un jardin sur le toit*, et en anglais *Garden on the Roof*. Voilà la preuve que les langues sont très importantes pour ce gouvernement. Monsieur le Président, on sait que 50 p. 100 des coûts se rapportant aux langues officielles sont financés par le gouvernement fédéral, mais, à ma grande et agréable surprise, au Yukon c'est différent: les coûts sont financés à 80 p. 100. Et voilà l'implication de ce gouvernement qui, à mon avis, est extraordinaire.

Monsieur le Président, ce livre *Un jardin sur le toit* est la petite histoire des francophones du Yukon, écrit par René Larouche et Cécile Girard, pour qui les langues sont très importantes. Garder le français dans ce territoire, c'est extraordinaire! Monsieur le Président, j'ai été surpris de voir combien de gens parlent français au Yukon. On dirait qu'en pourcentage, ils peuvent battre n'importe quelle ville, n'importe quelle province du Canada, à l'exception du Québec, et je serais le premier à prendre un pari! J'encourage donc les gens à lire ce livre qui est extraordinaire, qui relate l'histoire des Blancs qui vivent avec des Amérindiens, au Yukon, et qui traite de la protection des langues, et surtout de leur langue d'origine, ce qui, à mon avis, est une priorité dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le gouvernement actuel est fermement résolu à préserver et à enrichir les langues autochtones. Cet objectif cadre parfaitement avec l'engagement que nous avons pris de promouvoir l'autonomie des peuples autochtones, un point essentiel à l'ordre du jour des discussions qui sont actuellement en cours dans tout le pays pour assurer le renouveau de la fédération canadienne.

Il faut également promouvoir l'alphabétisation, un engagement très sérieux envers les peuples autochtones.

• (1140)

Leur niveau d'alphabétisation est si faible que les peuples autochtones en souffrent non seulement sur le plan personnel, mais aussi sur le plan collectif puisque l'ensemble de la population est privée de leur pleine contribution à la vie socio-économique du pays.

Le gouvernement fédéral a pris conscience de cette grave question il y a quelques années. Par suite de consultations auprès des autochtones à la fin des années 80, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de solution particulière qui puisse satisfaire tout le monde sur le chapitre de l'alphabétisation. Chaque collectivité avait ses besoins et ses recommandations propres.

L'un des résultats des consultations nationales a été l'établissement du Secrétariat national à l'alphabétisation au sein du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. J'estime que mes collègues seront d'accord pour dire que le secrétariat fait de l'excellent travail pour

relever le niveau global d'alphabétisation des autochtones.

En fait, le Secrétariat national à l'alphabétisation a appuyé un certain nombre de projets destinés plus particulièrement aux peuples autochtones. Par exemple, au Labrador, il a aidé le Newfoundland Community College à créer un programme d'alphabétisation pour les Inuit de la région. Le programme comporte l'enseignement des rudiments de l'inuktitut et constitue un bon exemple d'initiative répondant à des besoins locaux.

D'autres programmes ont eu droit au soutien du gouvernement. C'est le cas de la stratégie nationale d'alphabétisation pour les Métis et les Indiens non inscrits, qui a été créée par le Ralliement national des Métis et le Gabriel Dumont Institute of Native Studies and Applied Research, avec l'appui du Secrétariat d'État.

En outre, le Secrétariat national à l'alphabétisation, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Saskatchewan Institute of Technologies ont travaillé ensemble à l'élaboration du plan d'action national d'alphabétisation qui peut être utilisé dans toutes les collectivités autochtones du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer le député que son temps est écoulé.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole au sujet de l'important projet de loi d'initiative parlementaire dont la Chambre est aujourd'hui saisie, ne serait-ce que brièvement.

Espérons qu'il suscitera des discussions car, aussi importante que soit la question, il faudrait certes s'arranger pour étendre si possible le débat et donner la chance aux députés de prendre la parole sur le projet de loi C-282, le très important projet de loi d'initiative parlementaire qui permettra de constituer au Canada une fondation des langues autochtones.

Je tiens moi aussi à remercier le député de Kamloops, notre leader parlementaire, qui a certes participé à des discussions sur ce projet de loi, de même que le député de Comox—Alberni et porte-parole pour les affaires indiennes, qui a consacré pas mal de temps à cette question, entre autres.

Nous appuyons le projet de loi. Il s'agit d'une proposition très importante qui contribuerait à promouvoir et à protéger les langues autochtones du Canada. Il importe beaucoup à tout député qui, comme moi, représente une circonscription comptant un grand nombre de membres des premières nations, qu'on reconnaisse seulement à quel point ceux-ci tiennent à leur langue et souhaitent mettre au point des propositions d'autonomie gouvernementale dans le cadre des discussions constitutionnelles en cours.

Cela leur importe beaucoup, car cela intéresse leur histoire, leur rôle, la prise en main de leurs affaires et leur participation à la vie de la société canadienne d'aujourd'hui.

Si l'on songe qu'il existe quelque 53 langues autochtones au Canada, dont cinquante sont en voie d'extinction et quelques-unes sont pratiquement disparues, il m'apparaît absolument essentiel dans toute cette affaire de politique linguistique que l'on fasse l'impossible pour promouvoir les langues qui ont façonné l'histoire des peuples autochtones du Canada et, naturellement, le développement de notre pays.

Je voudrais vous lire les observations faites par l'Assemblée des premières nations qui, de toute évidence, s'est dotée d'une politique à cet égard. Il importe, je crois, d'en faire mention. Voici un extrait de la déclaration faite au sujet des langues autochtones.

> La langue autochtone est une source d'enrichissement personnel. L'autochtone qui maîtrise sa langue d'origine comprend mieux l'histoire et la culture de son peuple, il investit davantage dans l'éducation de ses enfants et il porte un plus grand respect aux anciens.
>
> La langue est le principal véhicule de la culture. C'est grâce à elle qu'on peut la transmettre et la partager d'une génération à l'autre. La clé de l'identité culturelle et de son maintien est la langue ancestrale.

Je félicite la députée de Western Arctic. Elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie à ce projet de loi au cours des dernières années. Je le sais, car elle est venue à Prince George, dans la circonscription que je représente, rencontrer de nombreux groupes à ce sujet. Le projet de loi jouit d'un grand appui, comme on dit, et j'espère qu'il en sera de même à la Chambre.

On ne nous en demande pas beaucoup. On nous demande simplement de donner un petit coup de pouce à la promotion des langues autochtones.

Grâce à ce projet de loi, on pourra, entre autres, comme je viens de le dire, promouvoir les langues autochtones et sensibiliser tous les Canadiens à leur importance. Par ailleurs, le projet de loi vise à améliorer la qualité de l'information diffusée sur les langues autochtones et des outils servant à leur apprentissage. C'est extrêmement important, car, comme vous le savez, de nombreux groupes de ma région déploient de gros efforts en ce sens; j'y reviendrai tout à l'heure, mais je peux vous

donner l'exemple du Yinka-Dene Language Institute à Vanderhoof, dans ma circonscription.

De nombreux groupes font tout en leur pouvoir pour élaborer les documents et les manuels nécessaires pour promouvoir les langues autochtones. C'est souvent difficile, et je pense certes qu'une fondation comme celle proposée dans ce projet de loi favoriserait grandement l'établissement de normes professionnelles, de normes d'impression et le reste.

Il est également important de s'assurer d'élaborer des documents canadiens. Sauf erreur, on effectue aux États-Unis et dans d'autres pays d'énormes travaux sur les langues autochtones. Je pense qu'il reste bien des choses à faire au Canada et je crois que cette fondation sera fort utile à cet égard.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le cas du Yinka-Dene Language Institute, dans ma circonscription, est tout à fait pertinent dans le cadre du débat actuel. J'ai parlé de cet institut qui a été fondé en 1988. Ma première fonction officielle en tant que député nouvellement élu a consisté à me rendre à Vanderhoof pour assister à une cérémonie de remise de diplômes à quelques anciens auxquels on montrait comment enseigner leur langue. Cela a été une façon merveilleuse de commencer mon mandat en tant que député de la région et je pense que c'est un honneur pour tous ceux qui ont la chance de le faire, d'avoir l'occasion de rencontrer des anciens, de les écouter et de prendre note de leurs paroles sages.

J'irais jusqu'à dire qu'il faut vider l'autre endroit et remplacer les sénateurs par des anciens qui nous apporteraient probablement une aide beaucoup plus utile que l'actuelle bande de sénateurs.

Le Yinka-Dene Language Institute, qui a déjà fait beaucoup pour la préparation des ouvrages de base nécessaires, a eu recours à la technologie de pointe comme les disques laser et d'autres ressources de haute technologie, afin de promouvoir les langues autochtones et de diffuser les connaissances pertinentes.

Je voudrais mentionner également l'aide très importante apportée à l'institut par le conseil tribal Carrier-Sekani, le collège local, soit le collège de New Caledonia, et divers districts scolaires ainsi que l'apport de l'Université de la Colombie-Britannique, à Prince George, qui sera terminée sous peu. Selon moi, il est essentiel que les langues autochtones, leur enseignement et leur apprentissage, occupent une place importante dans les cours et les facultés universitaires.

• (1150)

Pour terminer, je voudrais dire simplement que notre parti appuie ce projet de loi. Le député de Kamloops en a discuté avec la députée qui l'a proposé. Je sais qu'il y a eu des discussions à ce sujet, et j'espère que nous pourrons examiner une ou deux mesures pour faire progresser le projet de loi.

Nous sommes certes disposés à accorder le consentement unanime pour que ce projet de loi puisse faire l'objet d'un vote. À mon avis, nous devrions permettre aux autres députés de la Chambre qui veulent le faire de parler de ce projet de loi. Je sais que le Règlement de la Chambre nous impose certaines limites; il y a toutefois de nombreux députés qui aimeraient discuter de ce projet de loi et de l'importance des langues autochtones, non seulement pour le Canada dans son ensemble, mais surtout pour chacune des circonscriptions que nous représentons.

Je remercie la députée et la félicite de l'initiative qu'elle a prise en présentant ce très important projet de loi. Je veux également remercier tous les groupes autochtones qui ne sont pas présents dans cette Chambre et qui ont passé beaucoup de temps à discuter de ce projet de loi, à écrire des lettres, à exercer des pressions pour essayer de faire progresser la question. J'espère surtout que les ministériels entendront nos discours aujourd'hui, qu'ils entendront nos arguments et qu'ils appuieront nos initiatives pour faire avancer le projet de loi.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, moi aussi je voudrais vous souhaiter la bienvenue après un mois et demi d'absence due à des interventions chirurgicales.

Un trop grand nombre des 52 langues autochtones du Canada étant perdues ou en voie d'abandon, toute tentative sérieuse pour les revitaliser mérite qu'on l'étudie. Je félicite la députée de Western Arctic d'avoir déposé ce projet de loi, tout comme la plupart des députés présents aujourd'hui, je suppose.

La relativité linguistique reconnaît le rôle unique de la langue dans la protection de la culture. La langue est beaucoup plus qu'un simple outil de communication, c'est le véhicule de la transmission de la culture. Pour certains universitaires comme Benjamin Whorf, la langue modèle même la pensée et les émotions; les notions de langue et de culture sont indissociables. Ma collègue m'a dit qu'il y avait de nombreuses langues officielles dans les Territoires du Nord-Ouest et que c'était pour cela qu'il y régnait l'harmonie linguistique. Vous pouvez

avoir des députés unilingues, des juristes unilingues, la reconnaissance de toutes les langues assure l'harmonie.

La communauté européenne a neuf langues officielles. Comme le disait un chef que ma collègue a cité: «La langue est au coeur de notre culture.»

Venant d'Edmonton, monsieur le Président, vous n'êtes pas sans savoir que les enfants autochtones qui avaient été envoyés dans des internats étaient souvent incapables de communiquer avec leurs parents et leurs grand-parents lorsqu'ils rentraient chez eux. Ils avaient perdu la capacité de s'exprimer dans leur langue natale et étaient presque totalement coupés des valeurs culturelles de leur milieu. Le système d'enseignement de cette époque a imposé plus que de simples pressions sur ces enfants. Je vous rappelle que les autochtones du Canada sont arrivés il y a au moins 13 000 ans. Les écoles résidentielles ont favorisé un vide culturel entre les générations dans les collectivités autochtones. Beaucoup de jeunes ont souffert du sentiment de ne pouvoir appartenir ni à leurs collectivités d'origine ni à d'autres collectivités.

Les autochtones n'acceptaient pas le traitement qui leur était réservé et tentaient de résister du mieux qu'ils le pouvaient aux efforts pour nuire à leur mode de vie. Ils continuent encore, selon les termes d'Ovide Mercredi, «de briser la psychologie de domination des deux fondateurs de la nation.»

La résurgence culturelle et la défense du territoire ne constituent que deux expressions manifestes de l'autodétermination politique des autochtones. Entre autres formes de résistance, mentionnons: une action économique et politique, la réinterprétation des faits historiques et la formation de réseaux intertribaux et interconfessionnels.

Depuis 1967, les groupes autochtones cherchent activement une reconnaissance de leur «droit inhérent à l'autonomie politique», un droit qui était exercé des milliers d'années avant l'arrivée des Européens sur ce contient et que beaucoup estiment n'être jamais éteint—ce qui est certes l'avis de mon parti. Lorsqu'on prétend que les autochtones ne connaissaient pas les structures politiques avant d'entrer en contact avec les Européens, on ne tient pas compte du fait que la plupart des premières nations possédaient des formes complexes de gouvernement qui datent de plusieurs siècles. En fait, la plupart des Canadiens souscrivent désormais volontiers au principe de l'autonomie politique, car ils estiment que la reconnaissance du rôle des autochtones dans la Confédération est très importante pour la fierté nationale.

Les Canadiens ont une occasion de montrer au monde que les anciennes notions de domination européenne sont disparues. Dans notre pays, nous considérons le fédéralisme comme un moyen de protéger l'identité des minorités. Le fédéralisme se pratique partout dans le monde, dans une large mesure pour donner une identité aux régions et aux populations minoritaires et pour respecter cette identité.

L'encouragement au développement culturel aide à préserver et à renforcer l'intégrité culturelle des autochtones. Une grande valorisation de la culture des autochtones favoriserait leur autosuffisance, qui compte parmi les objectifs déclarés de notre pays. Par contre, l'état de dépendance tend à détourner les peuples autochtones, comme tous les peuples d'ailleurs, de leur identité traditionnelle et à leur faire abandonner certains traits de leur culture traditionnelle. Comme l'a mentionné précédemment la députée de Western Arctic, ce n'est qu'en conservant une identité distincte que nos peuples autochtones arriveront à modifier les conditions générales de dépendance sociale et économique qui caractérise leur vie aujourd'hui.

C'est pourquoi je pense que la rétention des connaissances linguistiques est tellement plus importante que la rétention d'autres traits de la culture traditionnelle. En effet, c'est la rétention de leurs langues qui contribue à démarquer les peuples autochtones des autres peuples. Comme moyen de communiquer, c'est un système de signes éloquents qui représente et influence la notion du monde.

D'après un porte-parole, la rétention de sa langue est la caractéristique qui traduit le mieux la cohésion culturelle actuelle et permanente. C'est peut-être l'activité ethnique la plus distinctive.

Il me reste bien peu de temps et je ne voudrais pas, monsieur le Président, que mes paroles ajoutent au risque d'étouffer ce projet de loi. Permettez-moi de rappeler que la Inuit Broadcasting Corporation a déclaré ce qui suit: «Rien dans la culture du Sud n'a marqué aussi profondément le mode de vie des Inuit que la télévision. Elle a détruit les vieilles habitudes et les anciens comportements sociaux. Elle leur a communiqué de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements. Un autre mode de vie est apparu, surtout chez les jeunes.»

Il faut de toute urgence accroître, et non réduire, le financement des médias et des langues autochtones, pour qu'ils puissent continuer à rejoindre les collectivités autochtones, leur fournir les outils qui leur permettent d'examiner les problèmes contemporains aussi bien que

les cultures traditionnelles, et en particulier de concevoir des programmes pour enfants.

Si l'on ne prend pas de mesures comme celles qui sont actuellement proposées, les linguistes et les anthropologues déploreront l'extinction des langues autochtones et, en conséquence, des cultures autochtones. Il revient en grande partie aux autochtones mêmes de décider s'ils gagneront à laisser leurs langues tomber dans l'oubli ou à les faire revivre. S'ils optent pour cette revitalisation, ils auront droit à l'appui de tous les Canadiens.

Je réitère donc mon appui enthousiaste à ce projet de loi dont la Chambre est saisie et j'espère que, malgré l'apparent manque de soutien des ministériels comme l'a souligné un orateur précédent, ce projet de loi sera adopté très bientôt par le Parlement.

[*Français*]

M. Maurice Tremblay (Lotbinière): Avant de débuter, monsieur le Président, permettez-moi de vous offrir tous mes voeux de santé et vous dire combien nous sommes tous très heureux de vous revoir à votre fauteuil.

Monsieur le Président, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de vous entretenir du projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones.

Les audiences tenues par la Commission Spicer sur l'unité nationale ont démontré sans équivoque le désir des Canadiens et des Canadiennes à l'effet que les questions concernant les autochtones constituent désormais une priorité.

Lors du dépôt des propositions constitutionnelles du gouvernement en septembre dernier, le premier ministre Mulroney déclarait ceci: «Des différentes collectivités dont les droits ont légitimement besoin d'être protégés, les peuples autochtones du Canada commandent tout particulièrement notre attention.»

Dans le même ordre d'idées, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles déclarait aux représentants nationaux des Premières nations que la réforme de la Constitution ne pouvait se faire sans que ne soit réalisé un changement de statut pour les peuples autochtones, et que toute entente constitutionnelle devrait être approuvée par eux.

• (1200)

C'est dans cet état d'esprit que ce gouvernement a proposé d'inclure dans la Constitution canadienne un mécanisme permanent de règlement des questions autochtones et d'y inscrire également un droit général à l'autonomie gouvernementale des autochtones au sein de la fédération canadienne.

Je suis d'avis, monsieur le Président, que compte tenu de l'apport immense de la culture des autochtones au développement du Canada, nous nous devons de reconnaître dans la Constitution même les droits des premiers habitants de ce pays.

Il existe au Canada 53 langues autochtones, dont la majorité se trouve à divers degrés menacée d'extinction. En tant que gouvernement, nous avons un rôle prépondérant à jouer pour contrer ce danger.

L'année dernière, le premier ministre a annoncé l'engagement du Canada sur quatre fronts: le règlement rapide des revendications territoriales; l'amélioration de la situation économique et sociale sur les réserves; la réforme de la Loi sur les Indiens, et l'adoption des mesures visant à répondre aux préoccupations des peuples autochtones dans la vie du Canada d'aujourd'hui.

La création de la Commission royale sur les peuples autochtones représente sans doute à cet égard l'une des mesures les plus prometteuses. Elle se propose d'étudier un large éventail de questions, aussi bien sur le plan économique et social que culturel. Et la question des langues autochtones occupe bien sûr une place importante à ce chapitre.

Monsieur le Président, la préservation et la promotion des langues autochtones représente pour ce gouvernement une priorité. Au moment où nous nous efforçons de *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, nous réalisons de plus en plus l'immense contribution des peuples autochtones, par l'entremise de leur art, de leurs traditions et de leurs langues, à la vaste culture canadienne.

C'est pourquoi le gouvernement du Canada a signé, au mois d'août dernier. . .

[*Traduction*]

M. Boyer: Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est important. Beaucoup de parlementaires veulent faire connaître leur point de vue sur ce projet de loi. J'espère que la Chambre consentira à l'unanimité à prolonger la période réservée aux initiatives parlementaires jusqu'à 13 heures pour que nous puissions tenir un débat plus approfondi sur cette importante mesure législative.

M. Riis: Monsieur le Président, je conviens sans hésitation qu'il s'agit là d'une question des plus importantes. Tout en reconnaissant également l'importance de la question d'initiative ministérielle dont nous débattrons plus tard, je crois que nous pourrions procéder rapidement pour ne pas limiter la possibilité, pour le gouvernement, de présenter son projet de loi.

Je dirai que le Nouveau Parti démocratique est prêt à prolonger la période consacrée aux initiatives parlementaires d'une heure en supposant, bien sûr, que les différents partis pourront présenter à tour de rôle un orateur, comme c'est le cas habituellement.

Mme Blondin: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'idée de poursuivre le débat. Il s'agit d'une question très importante, voire fondamentale, non seulement pour les députés, mais pour tout le Canada où les questions linguistiques suscitent en ce moment de nombreuses controverses. Je crois qu'il est très important que les députés qui ont quelque chose à dire sur le projet de loi à l'étude et, de manière plus générale, sur les langues, disposent de la prolongation de délai que la Chambre est prête à accorder à l'unanimité.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Acceptez-vous à l'unanimité de prolonger la période consacrée aux initiatives parlementaires jusqu'à 13 heures?

Des voix: D'accord.

M. Della Noce: Monsieur le Président, nous acceptons de prolonger cette période d'une heure, mais il me faut l'assurance que ce projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote et ne sera pas renvoyé à un comité conformément au paragraphe 96(1) du Règlement.

Mme Blondin: Monsieur le Président, ce serait faire fi de mes principes d'être humain et de bonne Canadienne que de m'agiter inutilement les mandibules à la Chambre au sujet d'un projet de loi que je considère fondamental au bien-être de 53 groupes linguistiques autochtones. C'est un geste haineux que pose le député d'en face en nous demandant de procéder ainsi. C'est une insulte à la population canadienne et un abus de l'argent des contribuables que de nous demander de perdre ainsi notre temps à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il n'y a pas consentement unanime.

M. Boyer: Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement, je pense qu'en réalité, la Chambre considère actuellement deux choses à la fois. Nous avons déjà examiné la première, soit la question de prolonger d'une heure, par consentement unanime, le débat sur le projet de loi C-282.

La deuxième vient d'être soulevée par le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes, qui réclame la garantie que le projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote. C'est une garantie que personne ne voudrait donner, parce que cette affaire relève entièrement du Parlement du Canada. Si la prolongation d'une heure sur laquelle nous nous sommes entendus pour ce projet de loi n'est pas entièrement utilisée, nous pourrions mettre la question aux voix, voter et renvoyer le projet au comité.

Je ne crois pas que quiconque ait le pouvoir d'accorder au député ce qu'il demande.

Le président suppléant (M. Paproski): On ne peut le faire que par consentement unanime.

[*Français*]

M. Della Noce: Monsieur le Président, afin d'être rassuré qu'on respecte bien et que je comprenne bien le Règlement selon l'article 96(1), si on parle une heure, c'est-à-dire qu'on est unanimes à parler pendant une heure, c'est bien, mais après, si on veut continuer avec autre chose, cela prendra encore l'unanimité de cette Chambre pour pouvoir changer le Règlement. Suis-je correct et est-ce exact?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a raison.

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'ai déjà été secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Le député ne peut pas vous demander une interprétation comme il l'a fait. Nous traiterons de la première question que nous avons déjà réglée et, s'il n'y a pas d'autres intervenants dans l'heure qui suit, une occasion pourrait se présenter.

En attendant que cette occasion se présente, la question demeure hypothétique. Je propose que nous passions maintenant à la prochaine heure de débat pour tous les députés.

Le président suppléant (M. Paproski): Je voudrais avoir le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre le débat jusqu'à 13 heures. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

[*Français*]

M. Tremblay (Lotbinière): Monsieur le Président, je m'empresse immédiatement de remercier mon collègue d'Etobicoke-Lakeshore d'avoir soumis cette motion et mes collègues pour leur approbation afin que je puisse continuer cet important débat.

Monsieur le Président, je disais que c'était pourquoi le gouvernement du Canada a signé, au mois d'août dernier, avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, une entente visant à assurer la survie et la protection des langues autochtones du Nord. Cette entente comporte l'attribution d'une somme de 18 millions de dollars répartis sur trois ans.

Cet accord fait suite à un autre accord de six ans signé cette fois en avril 1985 et qui était assorti d'une aide financière de 16 millions de dollars. Le premier accord signé avec les Territoires du Nord-Ouest en avril 1985 a donné des résultats probants qu'il convient de mentionner.

Une étude réalisée en novembre 1990 a démontré que les différents projets mis de l'avant grâce à ce financement ont grandement stimulé l'intérêt pour l'enseignement et l'apprentissage des langues autochtones. Elle a également favorisé la recherche et le développement des langues autochtones ainsi que la prestation de services en langues autochtones.

On apprend aussi dans cette étude que l'entente signée entre le gouvernement et les Territoires du Nord-Ouest n'est pas étrangère à la décision du gouvernement territorial de donner un statut officiel à six langues autochtones au même titre que l'anglais et le français. En effet, en avril 1990, le gouvernement territorial modifiait sa Loi sur les langues officielles afin de protéger juridiquement les langues autochtones.

Cette démarche convient d'être soulignée car elle vient appuyer les efforts du gouvernement actuel en matière de préservation des langues et de la culture autochtones. Le gouvernement a la ferme conviction que la survivance des langues propres au Nord est essentielle à la qualité de vie future des Territoires et de ses habitants.

Une entente similaire a également été signée avec le gouvernement du Yukon afin d'assurer la survie et le rayonnement de huit langues officielles, dont six autochtones reconnues par ce territoire. La somme de 4,25 millions de dollars qu'elle comporte sera répartie sur une période de cinq ans. Ces ententes, monsieur le Président, illustrent de façon éclatante le sérieux de l'engagement du gouvernement à l'égard des questions autochtones. Il ne s'agit ici ni de voeux pieux, ni de promesses vides de sens, mais de réalisations concrètes et ambitieuses qui ont une incidence tangible sur la vie des peuples autochtones.

• (1210)

Les langues autochtones ainsi valorisées sont par conséquent plus respectées. Ceci a comme effet positif d'en encourager l'usage à la maison, à l'école et dans la collectivité.

En outre, le Secrétariat d'État a lui aussi concrétisé l'engagement ferme du gouvernement fédéral envers la préservation des langues autochtones en accordant priorité aux projets linguistiques dans le cadre du Programme de développement social et culturel des autochtones.

Ce programme, et plus particulièremnt son volet «préservation de la langue», a fait l'objet d'une évaluation en 1988. Des entrevues menées auprès des communautés autochtones ont révélé que les projets mis de l'avant dans le cadre de ce programme ont ravivé leur sentiment d'appartenance et amélioré les relations que les autochtones entretiennent avec leurs concitoyens. Selon l'enquête, les projets qui touchaient la préservation de la langue ont favorisé l'épanouissement de la culture autochtone.

Et le Secrétariat d'État fournit également un soutien additionnel aux initiatives en cette matière par le truchement du Programme d'accès des autochtones du Nord à la radiotélédiffusion, qui dessert les collectivités autochtones de ces régions par la production d'émissions en langues autochtones.

D'autres ministères déploient également beaucoup d'efforts pour favoriser la préservation et l'utilisation des langues autochtones. Je pense ici notamment au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté qui, au cours de l'année financière 1988-1989, a coparrainé 45 projets d'alphabétisation qui visaient à répondre de manière spécifique aux besoins des peuples autochtones.

L'un de ces projets comportait la mise sur pied, par le *Labrador Community College*, d'un programme d'alphabétisation destiné aux Inuit du Labrador. Ce programme dispensait un enseignement de base en langue inuktitut et représentait un exemple éloquent d'une solution locale à un problème local.

Il y a aussi le ministère des Affaires indiennes et du Nord qui injecte des sommes importantes pour permettre aux autochtones de recevoir l'instruction dans leurs langues, au niveau du primaire et du secondaire.

Les intentions et les actions du gouvernement en matière de langues autochtones ne sont plus à démontrer. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Nous connaissons tous, monsieur le Président, l'ampleur non pas du déficit mais de la dette actuelle et le fardeau qu'elle impose à l'économie canadienne. Il va de

soi que chacun de nous doit faire sa part et que chaque nouveau projet doit être évalué minutieusement avant de recevoir des fonds.

Dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, le gouvernement définit ainsi sa position concernant les autochtones de ce pays. Et je cite: «. . .il est inacceptable que les premiers peuples du Canada, qui étaient ici depuis des milliers d'années avant l'arrivée des colons européens, se retrouvent des siècles plus tard parmi les plus désavantagés du Canada sur le plan social et économique. Les premiers peuples du Canada, qui se gouvernaient eux-mêmes avant l'arrivée des colons, ne demandent rien de plus que de reprendre en main leur destinée à l'intérieur du Canada.»

Il est inutile de souligner l'importance considérable que revêt la préservation des langues autochtones en ce qui a trait à l'avenir des Premières nations.

Dans cet esprit, nous croyons qu'il faut appuyer le concept de la Fondation ainsi que les objectifs du projet de loi C-282 tout en tenant compte des restrictions auxquelles nous sommes tous astreints.

Dans ces démarches, comme dans d'autres, nous collaborons avec les populations autochtones du pays pour qu'elles puissent prendre leur destinée en main, contribuer à la prospérité du pays et en profiter pleinement elles aussi. C'est la diversité qui fait la richesse de notre nation et l'unité, sa force.

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, c'est toujours un privilège pour moi de prendre la parole à la Chambre des communes et de partager mes idées avec mes collègues parlementaires.

Le projet de loi dont nous sommes saisis, c'est-à-dire le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par la députée de Western Arctic, vise la création de la Fondation des langues autochtones. Je souligne brièvement qu'en tentant de constituer la Fondation des langues autochtones, ce projet de loi traite d'une question qui est fondamentale pour notre pays et qui a toujours été négligée.

Je crois qu'il est important de mettre en relief quelques-uns des objectifs de la fondation dont la mission est décrite à l'article 4. La fondation a pour mission de faciliter dans tout le Canada l'acquisition et la rétention de la connaissance des langues autochtones qui contribuent au patrimoine autochtone du Canada, ainsi que l'utilisation de ces langues. On pourrait atteindre ces objectifs, notamment, en faisant la promotion, par la sensibilisation du public et des débats publics, de l'apprentissage des langes autochtones et de leurs avantages pour les peuples autochtones du Canada en informant le public au sujet des ressources relatives aux langues autochtones et en élaborant des programmes d'amélioration de l'enseignement des langues autochtones. Ce sont là des mesures qui tendent à préserver de l'oubli, à revitaliser, à étendre et à protéger les langues autochtones.

Les 20 articles suivants du projet de loi décrivent la façon dont la fondation va fonctionner et établissent ses pouvoirs et ses usages, et il est très évident que le projet de loi C-282 qui a été présenté ici le 20 septembre de cette année représente beaucoup de travail. Son élaboration a manifestement demandé de grands efforts.

À cet égard, je voudrais rendre particulièrement hommage à la députée de Western Arctic qui a proposé ce projet de loi. Nous tous qui sommes députés ici représentons deux ciconscriptions: notre propre circonscription électorale et une clientèle nationale plus vaste regroupant les gens qui partagent une préoccupation commune et nous essayons tous de répondre à des inquiétudes, des questions ou des intérêts spéciaux qui touchent tout le pays. Assurément, la députée de Western Arctic, comme le député de Wetaskiwin et d'autres députés à la Chambre assument une très lourde responsabilité en représentant les intérêts et les besoins divers des peuples autochtones du Canada.

Je sais par ma soeur et son mari, Victoria et Douglas Billingsly, qui habitent dans la circonscription de la députée, à Inuvik, que, même si elle s'occupe de cette grande question nationale, elle fournit aussi à ses électeurs des services très concrets et très utiles. Je voulais prendre le temps de reconnaître, comme parlementaire m'adressant à un autre, le double rôle que nous jouons tous, et dans le cas présent, il nous a donné ce très intéressant et opportun projet de loi C-282.

Ce projet de loi porte essentiellement sur la culture et la langue et on n'a pas besoin de se reporter très loin dans l'histoire du Canada—il suffit en fait de remonter aux années 1960—pour trouver une commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Nous savons assurément qu'on a renoncé à la notion de biculturalisme dans les années 1960 lorsque le Canada a adopté le principe du multiculturalisme qui est maintenant constitutionnalisé.

Que fait-on du multilinguisme? Je me souviens qu'un jour le député de Provencher, au Manitoba, m'a dit que

son père, M. Epp, parlait cinq langues dont aucune ne figurait parmi les langues officielles du Canada.

La députée de Western Arctic a mentionné les Européens qui parlent deux et même trois langues. Ma femme Corinne, qui est d'origine néerlandaise, parle cinq langues couramment et peut se débrouiller dans deux autres. C'est tout à fait à l'image de notre pays, un pays où beaucoup de langues se parlent, où toutes les langues sont importantes et méritent d'être respectées. Même si nous nous désolons parfois de vivre dans une tour de Babel, il faut aussi reconnaître que nous vivons dans un pays qui valorise énormément la liberté d'expression.

Il y a longtemps que nous considérons la liberté d'expression comme l'un de nos droits naturels, avant même qu'il ne soit garanti dans la Constitution canadienne. Je rencontre ces temps-ci beaucoup de gens de l'Europe de l'Est et de l'Ukraine venus s'établir ici. Lorsque je leur demande ce qui les surprend le plus au Canada, je reçois toutes sortes de réponses surprenantes et édifiantes. L'une qui revient à tout coup, c'est leur surprise devant la vitalité de la culture et de la langue ukrainiennes, qui est parlée par un million de Canadiens d'ascendance ukrainienne.

• (1220)

Avec cette réalité à l'esprit, reportons-nous à cette même Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Lorsque j'étudiais à l'université, je me souviens que le rapport de cette commission avait été critiqué par Jaroslav Bohdan Rudnyckji. Il soutenait qu'à une époque où la soviétisation de l'Ukraine étouffait la langue ukrainienne dans son propre pays, il était particulièrement important que l'essor de cette langue soit encouragé au Canada parce que ce pays constituait un endroit privilégié pour son évolution.

Si c'était le cas, et je crois que ce l'était, pour la langue ukrainienne au Canada, pensons à toute l'importance que cela prend pour les langues qui se parlaient par les gens ici avant même que ne s'établissent les Européens dans les territoires occupés par les Indiens.

Les langues plus anciennes, comme la députée de Western Arctic et d'autres députés d'Edmonton et d'ailleurs l'ont dit, sont nombreuses dans ce pays-ci. Bon nombre d'entre elles n'ont été transmises qu'oralement.

J'ai lu il y a quatre ans un article au sujet d'un Canadien qui avait parcouru le pays dans les années 1920 en enregistrant un certain nombre de ces langues et de ces dialectes autochtones. J'ai dit «enregistrer», et vous vous demandez peut-être comment on pouvait se promener avec un appareil d'enregistrement dans les années 1920. Il ne s'agissait pas d'un magnétophone tel que nous le connaissons présentement. Ces enregistrements se faisaient lors de rencontres avec des Canadiens autochtones, à l'aide de cylindres à base de cire.

Les hommes, les femmes et les enfants qui parlaient ces langues dans notre pays pendant les années 1920 et 1930 sont maintenant disparus et la langue qu'ils parlaient est disparue avec eux. Le seul enregistrement que nous en avons au Canada est consigné sur ces cylindres qui se détériorent avec le temps et sur lesquels on peut entendre leurs voix presque fantomatiques parler encore une autre langue autochtone perdue.

Il y a encore tant de choses qu'on pourrait dire à ce sujet, mais cette image me paraît tout dire. Voilà pourquoi j'appuie le projet de loi, et je félicite la députée de l'avoir présenté à la Chambre; quant à la procédure, j'espère que nous jugerons bon de renvoyer le projet de loi au comité où on pourra l'étudier plus à fond pour ensuite le faire entrer dans les recueils de lois de notre pays.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis absolument enchanté de participer à ce débat sur le projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones, que la députée de Western Arctic a présenté. J'unis ma voix à celle de tous mes collègues pour dire à quel point cette initiative est appréciée.

Cette initiative est en cours depuis un certain temps et les premières nations l'appuient avec enthousiasme. J'estime qu'il faudrait aujourd'hui faire plus que de simplement augmenter le temps de débat. Il faudrait que cette mesure législative fasse l'objet d'un vote. Je crois que personne ne dirait que cette mesure n'est pas assez importante pour qu'on la mette aux voix, qu'on lui fasse franchir les diverses étapes et qu'on l'adopte. Mais nous pourrons revenir là-dessus au moment opportun.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que nous, les néo-démocrates, voudrions non seulement que cette mesure soit débattue, mais aussi qu'elle fasse faire l'objet d'un vote et devienne réalité.

La raison en est évidente, je suppose. La députée de Western Arctic a tenu aujourd'hui des propos très éloquents en faveur de cette mesure législative. Je me joins à mes collègues pour exprimer notre appui. Cette initiative permettrait de promouvoir les langues autochtones, d'améliorer la qualité de l'apprentissage de ces langues, de mettre au point des outils pédagogiques grâce à des recherches et d'établir des liens avec les universités, les collèges et d'autres établissements intéressés à promouvoir les langues autochtones.

Les divers aspects du projet de loi font, monsieur le Président, que nous appuierions tous cette mesure avec enthousiasme. J'ai été sensibilisé à la nécessité de cette fondation il y a quelques années, lorsque le conseil tribal des Shuswaps a, de sa propre initiative, convenu de se pencher très sérieusement sur la question de la revitalisation de la culture autochtone. Il s'agissait notamment de sauver la langue des Shuswaps, de prendre des mesures immédiates pour que de plus en plus de personnes, de jeunes en particulier, s'initient à cette langue, l'apprennent et la maîtrisent.

Il est intéressant de constater aujourd'hui que les Shuswaps utilisent leur langue au cours de leurs divers rassemblements. Parfois, ils s'en servent uniquement pour les communications officielles, pour inaugurer une cérémonie, mais, de plus en plus, en particulier chez les jeunes, la langue est utilisée dans la communication de tous les jours. C'est vraiment encourageant. Nous savons tous qu'une culture ne saurait exister sans une langue.

La langue est un élément fondamental du développement de toute culture. L'époque où les jeunes autochtones étaient punis lorsqu'ils parlaient leurs langues dans les écoles compte parmi les moments les plus sombres de l'histoire de notre pays. On leur défendait formellement de parler les langues de leurs parents et de leurs ancêtres à l'école; on les humiliait lorsqu'ils le faisaient.

Heureusement que tout cela est derrière nous. Aujourd'hui, comme nous l'avons vu chez les Shuswaps, d'importantes mesures sont prises pour élaborer des programmes d'études et du nouveau matériel pédagogique et pour créer des possibilités d'apprentissage fondées sur l'expérience afin que les autochtones, particulièrement les jeunes, redeviennent fiers de leur patrimoine.

Un des aspects de ce projet de loi sera la sensibilisation du public aux langues autochtones. C'est effrayant de penser que, parmi les 53 groupes linguistiques autochtones qui existent au Canada, trois seulement ne sont pas menacés; les cinquante autres le sont. Si ces langues risquent de disparaître, cela veut dire que ces cultures risquent aussi de disparaître. Par conséquent, un aspect critique de ce projet de loi est de faire comprendre l'importance de cette initiative aux non-autochtones.

Je comprends les raisons qui ont amené la députée à présenter cette mesure législative et je reconnais le travail qu'elle et ses collègues ont fait pour sensibiliser le public à cette question.

Je veux aussi reconnaître le rôle de premier plan qu'ont joué certaines personnes de ma circonscription. Je pense plus particulièrement à des gens comme le chef Manny Jules, Ron Ignace, Nathan Matthew. Je suppose que ce n'est pas juste de ne nommer que quelques personnes quand tant de gens ont participé à l'élaboration des programmes d'études pour l'enseignement des langues et dialectes autochtones.

Je crois qu'il est important que nous reconnaissions le travail accompli par tant de personnes d'un bout à l'autre du pays pour améliorer le sort des langues autochtones en général.

• (1230)

À mon sens, la nécessité d'une telle fondation est maintenant évidente, et c'est pourquoi j'estime important que, tous ensemble, nous cherchions une façon de garantir que ce projet de loi n'en reste pas simplement à l'étape du débat. D'après les observations que j'ai entendues aujourd'hui de part et d'autre de cette Chambre, il semble que tous les intervenants appuient fermement le projet de loi, tout comme ceux qui ont pris la parole au nom des différents caucus; je pense, par ailleurs, que tous les caucus reconnaissent la nécessité de cette fondation et s'entendent pour dire que nous avons pris, au fil des ans, d'importantes mesures pour appuyer le bilinguisme et le biculturalisme et, au cours des dernières décennies, le multiculturalisme.

Mais ce projet de loi va évidemment plus loin, en reconnaissant la présence des autochtones dans cette partie du monde depuis des dizaines de milliers d'années. Voilà donc le moment tout désigné pour le faire, en cette année où tous les médias parlent abondamment du rôle de Christophe Colomb et de la découverte de l'Amérique et alors que nous avons reconnu que des dizaines de milliers de personnes vivaient ici depuis des dizaines de millénaires avant même que Christophe Colomb ait l'i-

dée de lever les voiles pour voguer vers une destination inconnue à l'ouest de l'Europe.

Donc, s'il y a dans l'histoire un moment tout indiqué pour agir, c'est bien celui-ci. Le besoin d'une fondation est évident. Le projet de loi dont nous sommes saisis est une sage initiative et établit clairement toutes les mesures qu'il faut prendre immédiatement. Voilà pourquoi il faudrait, à mon avis, nous employer à faire de ce projet de loi une mesure législative qui peut faire l'objet d'un vote et que le Parlement adoptera de telle sorte que nous n'assistions pas simplement à un débat sur la nécessité de pareille fondation, mais que le projet se concrétise le plus tôt possible par la création de la fondation.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux, moi aussi, d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones. Je tiens à féliciter ma collègue de Western Arctic de faire constamment progresser la cause de cet aspect de la culture autochtone du Canada.

Ce projet de loi ne concerne pas seulement la langue, à mon avis. Il reflète, au fond, le système de valeurs du Canada. Depuis la promulgation de la Loi sur le multiculturalisme canadien, dans cette Chambre, en 1971, nous n'avons pas cessé de dire qu'aucune culture n'est supérieure ou inférieure aux autres, au Canada. Il me semble, cependant, que dans ce débat, nous n'ayons pas accordé assez de temps ou d'importance à nos peuples fondateurs, à nos premiers peuples, à nos premières nations.

Dans ma circonscription, je vois que la communauté grecque, par exemple, a accès à tous les programmes d'activités culturelles et d'enseignement de la langue patrimoniale dont elle a besoin. C'est aussi le cas des communautés italienne et chinoise. Or, nous avons également un conseil indien dans notre ville, mais il ne bénéficie pas des mêmes occasions que les autres cultures. Nous semblons avoir oublié qu'il y a aussi des communautés du Nord dans nos grands centres urbains. Les autochtones vivent aussi dans les villes, mais ils sont toujours oubliés, à mon avis. Ce n'est que tout récemment, depuis que nous avons commencé à nous préoccuper des questions environnementales, que nous sommes devenus plus réceptifs à leur égard. On s'en rend compte quand on va dans le Nord. Il n'y a plus seulement que du français et de l'anglais dans les avions, les dépliants et les hôtels. On voit des langues autochtones. On constate que les habitants du Nord sont sensibilisés aux besoins des autochtones. On ne peut pas en dire autant des habitants des grands centres urbains, comme nous.

Ce projet de loi est véritablement un test pour la question fondamentale qui nous occupe en tant que parlementaires, et je pense que notre collègue d'Etobicoke—Lakeshore y a fait allusion dans sa déclaration. Lorsque nous discutons de questions à la Chambre, il arrive souvent, et en fait ça devrait toujours être le cas, que la notion de confiance intervienne. Cette question en est essentiellement une de confiance. Ici à la Chambre, il faut toujours songer à ce qui est susceptible d'accroître la confiance ou de la diminuer. L'étude d'une question comme celle qui nous occupe aujourd'hui constitue un test pour tous les Canadiens, et non seulement les premières nations, mais c'est aussi un test qui révèle le degré de confiance que nous manifestons.

C'est bien beau de se dire sensible aux besoins des peuples autochtones; toutefois, nous avons aujourd'hui l'occasion de transformer ces belles paroles en mesures concrètes. Comme l'ont déclaré un bon nombre des autres intervenants, la langue constitue l'élément fondamental d'une culture. Or, si nous voulons préserver, promouvoir et appuyer notre culture autochtone, la meilleure façon de le faire ici aujourd'hui est d'appuyer la création de cette Fondation des langues autochtones.

Il est évident aux yeux d'un grand nombre de Canadiens que notre pays, en tant que nation, est jugé sur la scène internationale en fonction du traitement qu'il accorde à ses peuples autochtones. Si nous pensons vraiment que la langue est importante pour les peuples autochtones, et compte tenu du nombre de ces langues qui sont sur le point de disparaître, nous reconnaîtrons l'occasion très spéciale qui nous est donnée aujourd'hui d'empêcher ces langues de disparaître. En effet, il incombe à chacun d'entre nous, non seulement aux députés qui vivent dans le Nord mais aussi à ceux, comme l'a dit le député d'Etobicoke—Lakeshore, qui représentent des centres urbains, de s'occuper de cette question et de veiller à ce que les peuples autochtones jouissent d'un traitement identique à celui qui a été accordé aux autres cultures dans notre pays.

Il me semble tout à fait logique et essentiel que, si nous avons des stations de radio, des journaux et des cours spéciaux d'enseignement des langues patrimoniales, nous mettions sur pied une fondation nationale pour nos peuples autochtones afin que cet organisme s'occupe des

droits et préoccupations de tous les peuples autochtones en ce qui a trait à leur langue.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner mon avis sur le projet de loi d'initiative parlementaire dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Je voudrais me joindre à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue, monsieur le Président, après votre courte maladie et votre séjour à l'hôpital. Sachez que vous avez la sympathie de tous les députés et que nous sommes heureux de vous revoir et de profiter de nouveau de la joie de vivre et de la bonne humeur que vous communiquez à toute la Chambre. Nous vous souhaitons encore une fois la bienvenue. Nous espérons que vous êtes complètement rétabli et prêt à reprendre le travail pour les mois et les années à venir.

Le projet de loi sur la Fondation des langues autochtones, qui a été présenté par la députée de Western Arctic, revêt une grande importance. Je pense qu'elle a parlé avec beaucoup d'éloquence et de sensibilité de toute la question de la langue et de la culture.

• (1240)

J'estime que cette question est encore plus délicate quand il s'agit des langues autochtones parce que, comme la députée l'a dit, ce sont des langues qui ont été parlées dans le passé et qui le sont encore dans de nombreux cas. Par contre, ce ne sont pas des langues écrites. Si elles se perdent, c'est à jamais. C'est là l'essence même de ce projet de loi qui cherche non seulement à promouvoir et à préserver les langues autochtones—ce qui serait une des fonctions premières de la fondation—, mais encore à favoriser leur développement grâce à l'élaboration du matériel d'enseignement nécessaire pour assurer la survie de ces langues. Il n'y en a que bien peu qui pourraient survivre.

Je sais qu'il y avait quelqu'un qui faisait partie d'une commission spéciale du secrétariat d'État il y a deux ou trois ans. D'après cette personne, il ne reste probablement que 15 ou 20 langues qui peuvent vraiment survivre ou qui ont une forme écrite grâce à laquelle elles pourraient facilement survivre.

La députée de Western Arctic mérite vraiment des félicitations pour avoir présenté ce projet de loi visant à constituer une fondation des langues autochtones qui aurait notamment pour mission de préserver et de promouvoir par des débats publics les langues autochtones, l'apprentissage des langues autochtones et leurs avantages pour les peuples autochtones du Canada, d'informer le public au sujet des ressources relatives aux langues autochtones, d'élaborer des programmes d'amélioration de l'enseignement des langues autochtones ainsi que d'aider à la production et à la diffusion d'outils adaptés au Canada pour l'étude des langues autochtones et à l'élaboration de normes d'apprentissage des langues autochtones. Elle aurait aussi pour mission de réaliser des recherches. Lorsqu'une langue n'est pas écrite et que, comme cela arrive souvent, elle n'est parlée que par les anciens, on ne peut pas en promouvoir immédiatement l'apprentissage sans réaliser des recherches très approfondies.

Elle aurait aussi pour mission d'établir des liens professionnels et au plan des études de haut niveau avec les universités, collèges et autres organismes et personnes intéressés dans ses travaux. On propose la création d'un important collège autochtone national, par exemple, à l'Algoma University College, à Sault Ste. Marie. Si ce projet de collège était mené à terme, la fondation pourrait constituer un organisme national important pour la promotion, le développement, la recherche ou simplement l'aide à apporter au nouveau établissement affilié à l'Algoma University College.

J'imagine que l'immense intérêt que je porte ce matin à cette question ne s'explique pas simplement par le fait que l'on compte 13 bandes dans la circonscription fédérale d'Algoma qui s'étend de Batchawana, sur les rives du lac Supérieur, à Killarney, près de la baie Georgienne, une demi-douzaine de bandes sur l'île Manitoulin et une autre demi-douzaine sur la rive nord. Le North Shore Tribal Council regroupe toutes les bandes de la rive nord du lac Huron.

Nous nous estimons particulièrement heureux que ce soit dans notre région, à Manitoulin, que se trouve la fondation culturelle ojibway qui remplit déjà plusieurs fonctions dont pourrait être chargée la nouvelle fondation nationale. Elle encourage l'utilisation et l'enseignement de la langue ojibway pour les programmes et le matériel éducatifs. Elle participe à toutes sortes de programmes à caractère artistique, culturel et linguistique qui se déroulent dans les collectivités autochtones.

Nous avons bien de la chance que les bandes de la région Algoma-Manitoulin se soient regroupées pour créer la fondation culturelle ojibway et y aient apporté leur encouragement et leur appui. L'enseignement des langues autochtones est particulièrement utile dans no-

tre région, tout comme la promotion de l'art et de la culture autochtones.

Comme l'a dit la députée de Western Arctic, si la langue disparaît, c'est l'âme des autochtones qui s'évanouit. Quand on ne peut s'exprimer, quand on ne peut articuler sa pensée, quand on ne peut afficher fièrement sa culture, son patrimoine et toutes ces choses qui nous façonnent, qui nous donnent notre mode d'expression particulier et qui modèlent la façon dont nous traitons nos anciens, nos ancêtres, toute notre culture, quand on ne peut mettre ça en mots, alors on perd l'essence même de la collectivité et de la personne.

J'espère que le gouvernement ne votera pas contre cette fondation et qu'il n'étirera pas le débat de façon à ce que le projet de loi meure au *Feuilleton*. J'espère qu'il permettra à la Chambre d'en saisir le comité permanent. De cette façon, il pourra constater la valeur d'une telle fondation.

La fondation culturelle ojibway a une directrice vraiment extraordinaire en la personne de Mary-Lou Fox. Elle y dirige tout depuis de nombreuses années déjà. Pleine de talents, elle a réussi sans l'aide de quiconque à bien établir la fondation. Elle s'est acquise la collaboration des conseils de bande de la région et elle les a tenus au courant. Elle a établi un conseil consultatif et un conseil d'administration.

Notre région est parmi les seules au pays à compter des centaines de bandes et à avoir une telle fondation. Une fondation d'envergure nationale comme celle que propose le projet de loi permettrait non seulement d'aider les regroupements autochtones et culturels des régions, mais aussi d'en créer de nouveaux dans les régions où le nombre d'habitants est trop faible pour justifier l'existence d'un tel organisme.

L'essentiel à retenir, c'est que nous voulons que cette fondation voie le jour. Il est vraiment tard pour agir. Nous aurions dû le faire il y a longtemps. Par contre, en agissant maintenant, nous atteindrons certains objectifs, comme mener des recherches, établir des rapports de travail avec des universités et des collèges d'enseignement supérieur, perpétuer et protéger les langues autochtones et en favoriser le rayonnement, répondre aux besoins des collectivités autochtones, débloquer les fonds nécessaires pour permettre à ces collectivités de préserver leur langue et leur culture.

Je ne parlerai pas plus longtemps, si ce n'est pour signifier mon appui. Je félicite la députée de Western Arctic d'avoir présenté le projet de loi C-282, Loi constituant la Fondation des langues autochtones. Elle s'y est certes beaucoup consacrée. La fondation aiderait énormément à perpétuer, à préserver et à promouvoir les langues et les cultures autochtones au Canada. Il est à espérer que la Chambre des communes et le Sénat nous permettront de marquer concrètement notre engagement à l'égard des autochtones, des premières nations du Canada.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, comme mes collègues, je voudrais vous féliciter et vous souhaiter la bienvenue dans votre Chambre. Nous sommes extrêmement heureux de vous revoir en si bonne forme. Vous apportez un climat et une chaleur qui vous est personnelle et il me fait plaisir de pouvoir le noter.

Monsieur le Président, je me sens humble mais en même temps extrêmement fier de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-282, qui a été présenté par notre collègue de Western Arctic.

• (1250)

Monsieur le Président, ce projet de loi, un bon nombre des parlementaires, la plupart d'ailleurs, en ont pris connaissance, et il va de soi que tous et chacun d'entre nous y participons et voulons l'appuyer.

Lorsqu'on regarde la mission de ce projet de loi, il est tout en l'honneur du Parlement du Canada, il est tout en l'honneur, aussi, de cette réalité sociale qui se vit dans notre beau pays. On parle de promotion, on parle d'information, d'élaboration de programmes, d'aide à la production et nous trouvons, à chacun des sous-items des actions présentées, un renforcement et une possibilité de faire vivre encore davantage ce qui fait que le Canada est ce qu'il est, ce qui fait que le Canada est différent de tous les autres pays et nécessairement de notre voisin du Sud.

Comme président aussi du Comité sur le multiculturalisme et la citoyenneté, vous saurez que je me sens aussi un devoir et un plaisir de pouvoir regarder ce qui se passe et parler sur cette question. Monsieur le Président, ce projet de loi, comme certains de mes collègues l'ont mentionné, touche aux fibres mêmes de la nation canadienne. Il demande au Parlement, il demande aux députés d'étudier, de travailler et de voter un projet de loi qui fait en sorte que chaque citoyen canadien, chaque citoyen du Canada puisse retrouver le plaisir et le privilège de pouvoir retourner vers sa langue maternelle et par le fait même, de pouvoir retrouver, s'il les a perdus ou si elles ne sont pas aussi présentes qu'elles le pourraient, ses points d'appartenance, son intégrité.

La langue maternelle, monsieur le Président, le *mother tongue* n'est pas seulement un symbole, c'est une réalité sociale, mais c'est surtout une réalité psychologique. L'enfant qui vient au monde apprend déjà sur les genoux de sa mère à devenir un adulte, à se développer, à s'enrichir de toute une échelle de valeurs et cette échelle de valeurs passera par, il va de soi, la langue que la mère et que le parent transmettront.

La langue maternelle, donc, présente le symbole et l'image, je pense, le plus noble de la vie dans notre société. On associe à la langue les premiers rires, les premiers pleurs, les premiers mots et l'enfant commence lui, à se développer, à toucher à son pays, à toucher à son environnement. Et s'il perd cette langue, nécessairement qu'il perd une partie de ses racines et il peut, pendant plusieurs années, devoir réinvestir afin de retrouver ses appartenances et afin de retrouver cette notion d'unité fondamentale à tout peuple.

Depuis un certain nombre de semaines, monsieur le Président, je me questionne beaucoup sur deux concepts. Le premier, le concept ou la notion de l'unité nationale, je l'associe, cette notion d'unité nationale à la préoccupation et au concept d'identité nationale.

Et je me pose la question, à savoir si on peut trouver plusieurs identités nationales à travers cette même unité. Et j'ai trouvé un texte de Claude Lévi-Strauss et Didier Eribon dans la revue *L'Actualité* de janvier dernier que je pense vouloir vous présenter.

Lévi-Strauss écrit, et je cite: «Il est souhaitable que les cultures se maintiennent diverses, ou qu'elles se renouvellent dans la diversité. Seulement, il faut consentir à en payer le prix: à savoir, que des cultures attachées chacune à un style de vie, à un système de valeurs, veillent sur leurs particularismes; et que cette disposition est saine, nullement—comme on voudrait nous le faire croire—pathologique. Chaque culture se développe grâce à ses échanges avec d'autres cultures. Mais il faut que chacune y mette une certaine résistance, sinon, très vite, elle n'aurait plus rien qui lui appartienne en propre à échanger.»

Alors Lévi-Strauss, qui n'est pas le dernier venu. . . Monsieur le Président, mon collègue, qui rit de chaleur et d'émotivité devant cet énoncé, me permet de me détendre parce que ces questions me touchent tellement profondément et me rappellent, comme je le disais, que Lévi-Strauss n'est pas le dernier venu: il est un auteur certainement de première qualité, et de premier ordre.

Et j'écrivais, à la suite de ce que je lisais, que depuis un certain nombre d'années cette question d'unité, cette question d'identité est l'objet de préoccupations tant dans les organisations que dans les entreprises. Et, sans reculer indûment dans le temps, il est quand même utile de constater que la seconde révolution industrielle préparait les milieux industriels à devoir faire face à cette problématique. Les entrepreneurs grossissaient, les entreprises devenaient plus importantes, l'artisan devait s'intégrer de plus en plus dans un grand ensemble et pouvait risquer de perdre son identité. À la suite de cette deuxième révolution industrielle, est apparu assez rapidement cet auteur Fayol et cette philosophie de l'éthique protestante, où on a mis l'emphase sur l'unité de commandement et sur l'unité organisationnelle. Et l'individu, pris dans cette tourmente organisationnelle, pouvait se demander souvent s'il perdait son identité.

Est venu McLuhan, sont venus d'autres auteurs, tant de la sociologie et de la psychologie, qui ont étudié cette question avec beaucoup plus d'approche scientifique pour qu'on puisse vivre dans les années 1950, *L'Homme de l'organisation*, ce volume écrit, et cette théorie présentée par William White. White nous disait que l'homme au travail subordonnait son identité. Et plus nous allons dans cette multiplication des organisations, plus l'individu doit retrouver des points d'ancrage, doit retrouver ses racines les plus profondes. Et, monsieur le Président, vous le savez vous-même, c'est à travers la langue, c'est à travers cette langue maternelle que la culture peut reprendre racine, peut reprendre vie. C'est pourquoi, comme président du Comité, et aussi parce que notre ministre qui s'occupe de cette question du multiculturalisme met des sommes d'argent, et met surtout une philosophie en place afin de protéger tous ces acquis.

• (1300)

Vous me faites signe, monsieur le Président, et je me vois, je suppose, dans l'obligation d'arrêter.

[*Traduction*]

Mme Blondin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le temps nous presse. Étant donné l'importance de ce projet de loi pour tous les Canadiens et le pays, je voudrais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer ce projet de loi au comité et faire en sorte qu'il soit soumis à un vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi intervenir pour appuyer ce projet de loi. Étant donné que je viens d'une circonscription urbaine et que j'ai participé très activement aux débats de l'année dernière, lorsque nous avons proposé et adopté un projet de loi tendant à établir l'Institut canadien des langues patrimoniales, je crois que ce projet de loi est un prolongement logique de l'idéologie à la base du projet de loi adopté l'année dernière.

Dans une société multiculturelle qui reconnaît que ce n'est que par la langue qu'on peut maintenir et engendrer la culture et les traditions et donner aux gens un sens de l'histoire et un sentiment d'appartenance à notre pays, ce projet de loi est tout à fait sensé.

C'est également vrai dans le cadre des débats constitutionnels qui ont lieu depuis un mois, où tous les partis reconnaissent que nous devons souligner l'importance de l'autodétermination des autochtones. Pour nous assurer que cette notion d'autodétermination a un sens, nous devons absolument reconnaître que les gens ont droit à un sentiment d'appartenance qui s'exprime par la langue et tient compte de leurs propres traditions, de leur histoire et de leur perception de la vie dans le contexte de la société canadienne.

Selon moi, ce projet de loi répond aux besoins en question et j'exhorte tous les députés à l'appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont le comité législatif F a fait rapport sans propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'aborder les motions, je dois d'abord rendre une décision quant aux sept motions inscrites au *Feuilleton* à l'étape du rapport du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Les motions 1, 2 et 3 sont recevables. Elles feront ensemble l'objet d'un débat, mais seront mises aux voix séparément.

La motion nº 4, inscrite au nom du député de Haldimand—Norfolk, et les motions nºs 5, 6 et 7, inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord, soulèvent des difficultés de forme, du fait qu'elles semblent recommander au gouvernement de verser une partie ou la totalité des sommes d'argent recueillies en vertu de cette hausse de taxe au soutien de causes ou de groupes divers, dont des producteurs de tabac, des hôpitaux ou des programmes de santé publique ayant un lien avec la consommation de tabac.

Or, ni le projet de loi C-10 ni la motion de voies et moyens qui le sous-tend ne traitent de la façon d'utiliser les sommes d'argent recueillies.

D'après moi, ces motions vont au-delà des dispositions qui ont été présentées dans le projet de loi et débattues en deuxième lecture. Par conséquent, conformément au commentaire 698(1) de la sixième édition de *Beauchesne*, je dois déclarer les motions nºs 4, 5, 6 et 7 irrecevables car elles dépassent la portée du projet de loi.

Je mets les motions nºs 1, 2 et 3 en délibération.

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je comprends votre décision de déclarer irrecevables, pour des motifs de procédure, les motions nºs 5, 6 et 7. Toutefois, je voudrais simplement rappeler à la présidence que ces amendements ont précisément pour objet d'affecter les fonds à la promotion et à la protection de la santé.

Comme j'ai l'impression d'avoir l'appui de certains députés d'en face, pourrais-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour la présentation et le débat des motions nºs 5, 6 et 7?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

MESURE MODIFICATIVE

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-10, à l'article 1, en retranchant les lignes 20 à 23, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*a)* 0,001 cent par cigarette;

b) 0,001 cent par bâtonnet de tabac;

c) 0,001 cent par gramme de tabac à cigarettes.»

Motion nº 2.

—Qu'on modifie le projet de loi C-10, à l'article 5, en retranchant les lignes 5 à 14, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«1. Cigarettes, 0,10889 $ par quantité de cinq cigarettes, ou fraction de cette quantité, contenue dans un paquet.

2. Bâtonnets de tabac, 0,001 $ le bâtonnet.

3. Tabac manufacturé, y compris le tabac à priser, mais à l'exclusion des cigares, des cigarettes et des bâtonnets de tabac, 15,215 $ le kilogramme.

4. Cigares, 40,001 p. 100.»

Initiatives ministérielles

Motion nº 3.

—Qu'on modifie le projet de loi C-10, à l'article 8, en retranchant les lignes 28 à 32, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«4. Cigares, 9,190 $ le millier.

5. Tabac canadien en feuilles vendu pour consommation, 0,978 $ le kilogramme, masse réelle.

6. Bâtonnets de tabac, 0,001 $ le millier.»

—Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour m'opposer vivement au projet de loi C-10 et pour y proposer des amendements qui, à mon avis, aideront à réduire les répercussions négatives que ce projet de loi aura, non seulement sur les consommateurs de produits du tabac, mais également sur les producteurs de tabac.

Je voudrais m'assurer que le gouvernement honore l'engagement envers les agriculteurs qu'il a pris maintes fois à la Chambre, soit verser une partie de cette taxe aux producteurs afin d'aider à réduire les conséquences négatives des hausses d'impôt sur leur industrie.

Si je passe mes amendements en revue, les motions nos 1, 2 et 3 sont essentiellement les mêmes. Elles réduisent le montant de la taxe imposée sur ces produits du tabac. Je n'ai pas pu proposer une motion visant à supprimer entièrement cette taxe car, comme vous le savez, elle aurait été jugée irrecevable par la présidence, tout comme ma motion nº 4, qui visait à verser les recettes de la taxe aux producteurs de tabac.

Soyons clairs au sujet de ce projet de loi. Le gouvernement a tenté de brouiller la question et de masquer les vraies intentions du projet de loi. Ce projet de loi n'est qu'un autre subterfuge fiscal du gouvernement. Ce n'est pas un projet de loi sur la santé. Bien sûr, le gouvernement a le droit et la responsabilité de montrer son point de vue sur l'usage du tabac et d'avertir les Canadiens des dangers de l'usage du tabac pour la santé. Mais là n'est pas la question.

Ce qui est en jeu ici, c'est l'utilisation du régime fiscal pour imposer un fardeau incroyable aux Canadiens qui, apparemment, après avoir examiné les mises en garde, ont exercé leur droit ultime de choisir. Ce qui est en jeu ici, c'est le refus du gouvernement d'exécuter ses promesses d'aider les producteurs de tabac au moment où ils en ont besoin, d'aider ceux qui veulent quitter l'industrie à le faire, et d'aider ceux qui veulent y rester à trouver de nouveaux marchés pour leurs produits.

Pourquoi le gouvernement pense-t-il toujours que la solution au problème consiste à imposer des taxes et à faire ployer les gens sous les impôts? Il a un problème de déficit, il dépense trop, beaucoup plus qu'il n'encaisse de recettes. Alors, que faut-il faire? Tout ce que ce gouvernement trouve à faire, c'est de taxer les gens, les gagne-petit. Les taxes ne sont pas une solution, en tout cas, pas ici.

Si le gouvernement tient tant à ce que les jeunes arrêtent de fumer, comme il le prétend, pourquoi ne met-il pas en oeuvre un programme semblable à celui qui existe aux États-Unis, qui commence dès la première année d'école? On renseigne les élèves sur l'usage du tabac et on leur décerne des certificats à la fin du programme antitabac. À mon avis, si le gouvernement veut inciter les jeunes à ne pas fumer, ce serait là un programme viable. Mais ce gouvernement a préféré augmenter les impôts.

Dans un article publié récemment, Hubert Laframboise, ancien sous-ministre de la Santé et du Bien-être social, disait que le programme mis en place aux États-Unis bombardait constamment les élèves de renseignements sur les méfaits et les dangers de l'usage du tabac et jetait les bases d'une société où l'on ne fume pas. Il s'agit, à son avis, d'un bon moyen d'amener les jeunes à cesser de fumer. Mais ici encore, le gouvernement préfère écraser les gens sous les taxes.

Je vois d'un bon oeil qu'un gouvernement se préoccupe de la santé des Canadiens, mais je pense que ces préoccupations ne devraient pas se limiter aux questions qui enrichissent le trésor public.

• (1310)

Ce projet de loi propose une augmentation de 3 p. 100 de la taxe d'accise sur les cigarettes et, selon le gouvernement lui-même, cela devrait rapporter quelque 1,4 milliard de dollars.

L'intention réelle de ce projet de loi est d'accroître les recettes, pas d'améliorer la santé des Canadiens. On ne vise rien d'autre que de prendre encore un peu d'argent dans la poche des Canadiens. C'est une taxe régressive, une taxe injuste et inutile.

Les producteurs de tabac sont eux aussi exploités par le gouvernement. Avec cette taxe, il va empocher 4 milliards par an en taxes sur le tabac, en taxes sur la sueur et le travail des producteurs. Quelle fraction de ces 4 milliards envisage-t-il donner à cette industrie cette année? Absolument rien.

Les producteurs de tabac sont encore devant une nouvelle année d'incertitude et de difficultés. La dernière récolte a été relativement bonne, et les prix semblent être légèrement stabilisés, mais il n'y a pas de doute que l'avenir à long terme de la culture du tabac n'est pas très rose.

La baisse de la demande qui résulte de l'inquiétude croissante pour la santé, des lois contre l'usage du tabac et des taxes toujours plus élevées, laissent les producteurs dans une situation peu enviable. Ils en sont à chercher des dédommagements, de nouveaux marchés ou des cultures de remplacement.

Les députés de la majorité nous répètent souvent: «Pourquoi ne trouvent-ils pas des cultures de remplacement?» Je suis sûr que beaucoup ne demanderaient pas mieux. Ils aimeraient bien trouver une culture qui leur assure un revenu décent, mais en cette période de difficultés pour l'agriculture, les producteurs de tabac sont comme les autres, il est peu probable qu'ils trouvent la culture magique susceptible de remplacer le tabac.

Il n'y a pas de doute que les deux ordres de gouvernement, fédéral et provincial, ont été injustes envers les producteurs de tabac. À bien des égards, je pense que la chose la plus difficile à supporter, c'est l'incertitude. Les décisions concernant les augmentations d'impôt et l'indemnisation sont arbitraires. En fait, elles sont contradictoires. Il y a eu des tergiversations et un manque d'analyse réelle et de planification globale de l'avenir de l'industrie du tabac.

Ce manque de stratégie de la part du gouvernement a donné lieu à une incertitude, des difficultés financières, un cynisme politique et des tragédies humaines. Les producteurs de tabac de ma région n'y échappent pas. Les gens de ma circonscription sont probablement les plus grandes victimes de l'irresponsabilité du gouvernement en matière de politique fiscale. Même l'augmentation de taxe la plus légère imposée sur une cigarette entraîne une perte de plusieurs milliers de dollars pour ma circonscription de Haldimand—Norfolk.

En mars dernier, le gouvernement a cessé d'accepter les demandes présentées en vertu du programme REDUX qui vise à aider les producteurs de tabac à abandonner cette culture. Environ 600 agriculteurs de ma région se trouvent actuellement sur la liste. Le gouvernement fédéral va-t-il réinvestir dans l'industrie du tabac une partie des quatre milliards de dollars qu'il en retire à lui seul pour venir en aide aux agriculteurs de ce secteur? Il n'en a pas réinvesti un sou cette année.

Avec dix-huit acres de terrain, l'agriculteur obtient environ 45 000 livres de tabac séché, ce qui lui rapporte un revenu brut avant déduction des frais de 66 000 $. Le gouvernement, quant à lui, retire 4,5 milliards de dollars de cette production, soit 68 fois le revenu que l'agriculteur pour le même produit. L'agriculteur doit ensuite payer les coûts de production. Son revenu par paquet est de 7,3 cents. Le gouvernement provincial perçoit 2,31 $ et le gouvernement fédéral, 2,04 $. La taxe s'élève donc à 4,35 $ en Ontario, tandis que l'agriculteur reçoit 7,3 cents.

Depuis 1984, 900 agriculteurs ont abandonné l'industrie du tabac, tandis que 1 200 autres essaient de s'y accrocher. La transition a été très étendue et très rapide. Et c'est dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk, ainsi que dans la circonscription voisine de Elgin que cette transition rapide s'est fait le plus fortement sentir.

Cette région était l'une des plus grandes productrices de tabac du Canada. Je suis heureux que le député de Elgin soit ici pour m'apporter son soutien. Beaucoup d'agriculteurs ont perdu leur exploitation. Certains se sont efforcés de se lancer dans de nouvelles cultures et ont acheté des outils et du matériel, ont appris comment cultiver de nouveaux produits, subissant habituellement des pertes les premières années, mais le nombre d'agriculteurs pouvant se lancer dans une nouvelle culture sans inonder le marché est limité et très peu ont réussi à survivre.

Les agriculteurs occupent une place de premier plan dans l'économie de Haldimand—Norfolk et du Canada et lorsqu'ils traversent une période difficile, toute la population de Haldimand—Norfolk et même du Canada s'en ressent. Les petits détaillants où les agriculteurs achètent leurs produits s'en ressentent. Les étudiants qui travaillent à la culture du tabac s'en ressentent car ils ont besoin d'argent pour payer leurs études. En fait, tous les Canadiens souffrent lorsque les agriculteurs souffrent. Après avoir empoché des milliards de dollars chaque année grâce au dur labeur des agriculteurs, le gouvernement du Canada les place dans la situation où ils ne peuvent pas abandonner la culture du tabac sans risquer de perdre leur exploitation agricole ou leur pension de retraite.

Même dans le passé, lorsque le gouvernement a financé des programmes s'adressant à ces agriculteurs, les fonds étaient nettement insuffisants. Je ne sais pas, monsieur le Président, si vous êtes conscient que leurs exploitations agricoles représentent la pension de retraite des agriculteurs et qu'en raison de la chute du prix des quotas et en raison de la politique fiscale, ces agriculteurs se retrouveront à leur retraite devant rien. Combien de Canadiens ont autant de difficulté que les producteurs de

tabac à tenter de mettre en marché un produit tout à fait légal?

Pour chaque tranche de 300 $ qu'il a perçue de la vente du tabac, le gouvernement a retourné moins de 1 $ aux agriculteurs qui l'ont produit et qui ont d'ailleurs perdu leur gagne-pain. Il se contente maintenant de ne rien faire, de maintenir ses programmes de financement parcimonieux. La Commission ontarienne de commercialisation du tabac jaune travaille fort et depuis longtemps pour obtenir que le gouvernement fédéral serve un traitement juste aux producteurs de tabac. Elle a demandé nombre de fois au gouvernement de cesser de considérer la question de l'indemnisation des producteurs de tabac d'une façon ponctuelle et fragmentée. Pourtant, alors que la situation du tabac est précaire, le gouvernement refuse encore de révéler à la commission tout renseignement sur l'indemnisation que recevront les producteurs qui abandonneront l'industrie cette année.

Imaginez l'incertitude et le stress que cause en ce moment même le manque de compassion de ce gouvernement, chez les agriculteurs touchés. Ces gens ne veulent qu'un traitement juste.

Certains de ces agriculteurs se sont regroupés pour intenter une poursuite contre les gouvernements fédéral et provinciaux, en raison des augmentations de taxes qu'ils ont subies au cours des dernières années. Qu'est-ce que les gouvernements ont fait? Ils ont décidé d'affronter ces agriculteurs en cour. Ils ont soumis leurs droits au jugement du tribunal, parce qu'ils pensaient que c'était l'occasion ultime de défendre leur idée de l'indemnisation à offrir à ces agriculteurs, et qu'ils avaient le devoir de le faire. Franchement, les agriculteurs canadiens, et les producteurs de tabac en particulier, sont outrés par les politiques fiscales de ce gouvernement et ils ont l'intention de le lui faire savoir pourquoi à la prochaine occasion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de participer au débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-10. Tout d'abord, je voudrais dire que je partage un certain nombre des préoccupations que vient d'exprimer mon collègue en ce qui concerne le sort des producteurs de tabac. Ces derniers n'ont pas été traités équitablement et n'ont pas reçu l'appui nécessaire pour se lancer dans d'autres cultures. Mais la question dont nous sommes saisis maintenant, c'est de remédier à cette situation dans l'avenir, mais aujourd'hui nous discutons du prix du tabac qui, à mon avis, a un rapport indirect, certainement pas très direct, avec cette question et qui est un tout autre problème.

Je dois dire que j'appuie le projet de loi C-10 à cet égard parce qu'il est juste de rappeler que le tabac est le seul produit de consommation légal qui tue vraiment les gens quand on l'utilise comme il est prévu de le faire. C'est plutôt surprenant quand on songe que si les gens utilisaient vraiment ce produit légal comme il est prévu de le faire, ils courraient de grands risques de mourir prématurément. De même, ils auraient de bonnes chances de causer la mort prématurée de ceux qui les entourent lorsqu'ils fument parce que nous connaissons tous les effets secondaires de la fumée sur les non-fumeurs.

Nous nous attaquons à une substance qui tue et si on peut prendre des mesures en tant que députés pour encourager les gens à réduire la consommation de cette substance ou peut-être à ne plus fumer du tout, alors je pense que c'est dans l'intérêt non seulement de ces personnes, mais de notre société en général.

Je dois dire que le Canada donne l'exemple au monde entier dans la lutte contre le tabac et le fait que nous avons réussi à réduire la consommation de celui-ci dans notre pays ces dernières années prouve bien l'efficacité de cette manière globale de procéder. Durant cette période de trois ans, soit de 1989 à 1991, la consommation des produits du tabac au Canada a chuté de plus de 20 p. 100. C'est durant cette période que le Canada a adopté deux lois qui feront date, la Loi réglementant les produits du tabac et la Loi sur la santé des non-fumeurs, et imposé des augmentations de taxe importantes sur le tabac dans deux budgets distincts, soit 2c. par cigarette en 1989 et 3c. par cigarette en 1991.

• (1320)

En 1991 seulement, on devrait assister à une diminution de la consommation des produits du tabac d'environ 10 p. 100, attribuable surtout aux fortes augmentations de taxe dans les budgets fédéral et provinciaux de 1991.

Monsieur le Président, il s'est fait beaucoup d'études sur le lien exact qui existe entre le prix des produits du tabac et la demande, et nous savons maintenant hors de tout doute que chaque augmentation de 10 p. 100 du prix des cigarettes s'accompagne d'une diminution de 4 p. 100 de la consommation. En outre, les jeunes étant plus sensibles aux prix, l'effet d'une augmentation des prix sur leur consommation est encore plus prononcé. Chaque augmentation de 10 p. 100 du prix des cigarettes s'accompagnera chez eux d'une diminution de 14 p. 100 des consommateurs.

Je vais vous livrer d'autres chiffres qui sont assez révélateurs. L'augmentation de la taxe de 3c. par cigarette instituée dans le budget fédéral de 1991 fait augmenter le prix au détail des cigarettes d'environ 18 p. 100. Cette augmentation fera diminuer le nombre de fumeurs d'en-

viron 7 à 11 p. 100, ce qui représente de 450 000 à 700 000 fumeurs de moins.

D'après l'Organisation mondiale de la santé, l'usage du tabac va faire mourir de 25 à 33 p. 100 de tous les fumeurs. Par conséquent, si le nombre de fumeurs baisse de 450 000 à 700 000, la mortalité causée par le tabac baissera aussi de 112 000 à 230 000 décès. Aucune autre mesure de réglementation du tabac ne pourrait sauver autant des vies.

On calcule que la consommation chez les jeunes connaîtra une chute spectaculaire de 25 p. 100. Bien sûr, le plus grand succès que vise n'importe quel programme de lutte au tabagisme consiste à empêcher les gens de prendre l'habitude de fumer pour commencer. On s'attend donc à ce que cette mesure empêche au moins 30 000 jeunes de moins de 19 ans d'entrer sur le marché du tabac. Plusieurs milliers de plus cesseront de fumer.

Au total, il y aura environ 100 000 fumeurs adolescents de moins dans notre pays grâce à cette mesure budgétaire. Étant donné que presque tous les nouveaux consommateurs de produits du tabac sont des mineurs, si l'on réussit à réduire durablement la proportion des fumeurs parmi les adolescents, on verra une diminution importante du nombre des fumeurs adultes dans les décennies à venir.

Je veux également profiter de l'occasion pour parler d'une mesure d'initiative parlementaire que j'ai présentée il y a quelques semaines et qui vise à alourdir l'amende imposée aux détaillants qui vendent des produits du tabac à de très jeunes enfants. À l'heure actuelle, monsieur le Président, le détaillant qui vend des produits du tabac à un enfant de 10 ans est frappé d'une amende de 10 $ s'il est trouvé coupable. Cela était peut-être raisonnable il y a 50 ans, mais de nos jours, avoir à payer une amende de 10 $ n'a guère de quoi inciter les gens à respecter la loi.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire alourdit considérablement ces amendes frappant des détaillants que je considère plutôt peu scrupuleux ou du moins pas très bien intentionnés. Un groupe d'habitants de ma localité jugeaient inquiétant de voir fumer des jeunes de moins de 16 ans; dans le cadre d'une étude effectuée récemment, ils ont envoyé des jeunes de 10, 12 et 13 ans acheter des cigarettes dans divers types de commerces, et ont pu constater que, dans la plupart des cas, les détaillants acceptaient très volontiers de vendre un paquet de cigarettes à un jeune de 12 ans. Or, un jeune de 12 ans n'a pas l'air de quelqu'un de 16 ans. C'est bien évident à ces âges-là.

Voilà qui trahit à mon avis une attitude assez apathique au moins chez certains à l'égard de ce problème, car, je le répète, les produits du tabac, même si la consommation en est légale et se fait comme prévu, finiront certes très probablement par tuer ceux qui les consomment.

Bien que je n'appuie habituellement pas les mesures législatives du gouvernement, je me vois forcé d'appuyer celle-ci. J'espère seulement que vous acceptiez de revenir sur votre décision, mais je suppose que non, concernant la proposition d'amendement du député de Winnipeg-Nord qui permettrait d'affecter le produit de cette taxe aux programmes de santé. Cela me paraît une heureuse initiative. Elle permettrait d'affecter le produit de cette taxe à une fin que nous appuyons tous. Je comprends cependant ce qui motive techniquement votre décision, et nous ne pourrons malheureusement pas en discuter. Nous pourrions peut-être trouver un autre moyen de proposer plus tard ce genre de mesure, et je félicite le député de son initiative dans ce secteur particulièrement critique.

Il serait facile de parler longuement des horreurs de la consommation des produits du tabac et des problèmes qu'elle cause, sans parler des coûts incroyables qu'elle impose à la société parce qu'elle grève notre système de soins de santé. On en a déjà beaucoup parlé, et mon intervention d'aujourd'hui résume certainement bien mon opinion à ce sujet, à savoir que nous ne devrions pas appuyer les amendements proposés par mon humble collègue, mais plutôt appuyer la portée générale de la mesure à l'étude.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je veux remercier mes deux collègues pour leurs observations. Comme les députés ici présents et les gens qui nous regardent à la télévision le verront, il y a deux points de vue sur la mesure législative dont nous sommes saisis.

Je serais très surpris que ces amendements au projet de loi reçoivent l'appui du groupe parlementaire libéral, car j'en connais plusieurs parmi les membres de ce groupe, notamment le député de Winnipeg-Nord, qui a de grandes inquiétudes à cet égard, qui adhèrent à ce type d'action, mais, comme le montrent les amendements de ce dernier, voudraient que les fonds tirés de l'accroissement de taxes soient affectés à des fins précises.

Mon collègue de Kamloops a exposé des statistiques et des chiffres qui sont très importants et qui nous préoccupent. En fait, si on examine les projections sur les sommes à tirer de l'imposition des cigarettes, on constate que le plan quinquennal prévoit une diminution graduelle. Nous croyons que l'usage du tabac continuera à baisser.

Notre principale inquiétude en matière de santé concerne les jeunes qui commencent à fumer. Le député a fait allusion aux détaillants qui vendent des cigarettes aux jeunes. Il a bien raison, c'est certain. On constate que de nombreux jeunes, notamment dans le groupe des adolescentes, commencent à fumer. C'est probablement ce groupe qui assure la croissance des fabricants de cigarettes, et, évidemment, cela nous préoccupe. On nous dit, non pas au gouvernement mais à l'extérieur, que les dispositions du projet de loi C-10 empêcheront 100 000 adolescents de commencer à fumer. Si c'est le cas, le projet de loi aura été très utile.

Notre collègue de Haldimand—Norfolk dont nous examinons les amendements aujourd'hui a fait ressortir certains points, et je dois dire que je comprends ses inquiétudes. Il représente les tabaculteurs à la Chambre.

Beaucoup de producteurs de tabac ont laissé ce secteur. Ils ont reçu de l'aide. Contrairement à ce que le député a dit dans son discours, on n'a pas refusé d'aider les producteurs de tabac cette année. Nous attendons que le gouvernement de l'Ontario collabore à un programme visant à aider les producteurs de tabac. Ce gouvernement impose des taxes, alors il doit, lui aussi, aider les producteurs. Nous attendons sa réponse, et le député le sait. Ces faits lui ont été communiqués en comité, et j'ai été un peu choqué quand j'ai entendu son discours aujourd'hui parce qu'il a quelque peu déformé les faits qui lui ont été présentés. Cela m'a déçu.

Pour ce qui est des programmes de sensibilisation dans les écoles, cela relève évidemment des provinces. Le ministère fédéral de la Santé a d'excellentes publications sur le tabagisme. Ces publications sont distribuées dans les écoles, et je sais qu'il existe des programmes pour encourager les jeunes à cesser de fumer.

• (1330)

Juste pour que les gens comprennent la portée des motions que mon collègue de Haldimand—Norfolk a proposées aujourd'hui, je dirai qu'elles réduiraient de presque 6 $ la cartouche la taxe sur les cigarettes. La hausse ne serait que de quatre dixièmes de cent au lieu de 6 $ la cartouche, comme le prévoit le projet de loi. Cela va à l'encontre de la motion de voies et moyens adoptée par la Chambre et, évidemment, de l'approbation de principe que ce projet de loi a reçue à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture.

Tous les groupes qui ont témoigné devant le comité, des gens du domaine de la santé, de l'institut du cancer et ainsi de suite, appuient ce projet de loi. Cela ne fait aucun doute.

Il a dit que les bénéfices des tabaculteurs sont infimes par rapport au prix final du produit, ce qui est indiscutable. Par contre, les céréaliculteurs pourraient probablement dire la même chose de certaines céréales qu'ils cultivent, sans compter que les bénéfices des tabaculteurs sont de 6 000 $ supérieurs à ceux de l'agriculteur moyen dont le sort nous préoccupe énormément, à l'heure actuelle, au Canada.

Comme mon collègue, nous nous inquiétons pour les agriculteurs, mais nous croyons que ce projet de loi est extrêmement important pour la santé des Canadiens et pour la perception de recettes. Nous n'avons d'ailleurs aucun scrupule à cet égard. Il faut bien payer les factures, n'est-ce pas?

Les statistiques dont mon collègue du Nouveau Parti démocratique a parlé aujourd'hui nous donnent une idée très juste des coûts faramineux qu'occasionne le tabagisme au chapitre des soins de santé, coûts que tous les ordres de gouvernement doivent payer. Nous devons donc financer ces soins.

On évalue à 30 000 le nombre de Canadiens qui meurent chaque année à cause du tabagisme. Quiconque souffre d'une maladie pulmonaire ou de problèmes respiratoires—d'emphysème ou de diverses maladies dont je ne sais pas tous les noms car je ne suis pas médecin—connaît pertinemment les coûts des soins de santé qui sont attribuables au tabagisme. Évidemment, le gouvernement fédéral doit en payer une bonne partie.

Toutes ces questions entrent en jeu. J'exhorte les députés à rejeter les motions n^{os} 1 à 3 inscrites au nom de mon collègue et ami de Haldimand—Norfolk et à passer le plus rapidement possible à la troisième lecture du projet de loi.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je prends part au débat sur le projet de loi C-10 afin d'appuyer cette mesure efficace de taxation du tabac.

Les milieux de la santé et l'ensemble des Canadiens, je pense, appuient le recours à la fiscalité comme élément important de la stratégie globale visant à réduire la consommation de tabac.

Il y a un lien direct entre le prix des produits du tabac et la consommation de ces produits. Les augmentations de taxe sont donc un moyen extrêmement efficace de promouvoir la santé. Je parle d'expérience, car j'ai moi-même renoncé à la cigarette lorsque le prix est passé à 50c. le paquet. Ce n'est pas d'hier, comme le savent tous ceux qui ont essayé d'acheter un paquet de cigarettes récemment. C'est une mesure de promotion de la santé très efficace.

Entre prix et consommation, le lien est direct. C'est que, comme bien des gens l'ont signalé, la demande des jeunes réagit fortement aux fluctuations de prix. L'effet d'une augmentation de prix sur leur consommation de tabac est particulièrement prononcé. Chaque hausse de 10 p. 100 se traduit par une baisse de la consommation de 4 p. 100. Magnifique. Je ne veux pas que les jeunes commencent à fumer et je souhaite que ceux qui ont commencé renoncent à cette habitude. S'il faut taxer les cigarettes au point de les faire disparaître du marché, n'hésitons pas.

Comme d'autres députés l'ont dit, le principal marché est celui des jeunes femmes. Encore un drame. Ce sont des jeunes femmes qui ont des enfants, et leur organisme transmet la fumée à leur enfant, ce qui donne lieu à de nouveaux problèmes de santé. Il y a en quelque sorte un effet d'entraînement.

Aucune autre mesure de lutte contre l'usage du tabac n'est aussi efficace que les hausses de taxe. Aucune autre ne permet de sauver autant de vies. On estime que ces hausses peuvent amener 25 p. 100 des jeunes à abandonner la cigarette. Formidable. Je ne vois pas pourquoi certains députés libéraux souhaitent amender le projet pour encourager la consommation de tabac.

Les tabaculteurs ont besoin d'aide pour abandonner la culture du tabac et se lancer dans de nouvelles productions plus favorables à la santé des Canadiens.

Les critiques soutiennent également que toute augmentation appréciable de la taxe constitue une atteinte injuste au droit des fumeurs de consommer un produit légal. Mon collègue, le député de Kamloops, a signalé que le tabac était le seul produit de consommation légal qui tue lorsqu'on l'utilise exactement de la façon prévue.

Une fois encore, je m'appuie sur mon expérience personnelle. Ma meilleure amie est décédée du cancer du poumon il y a dix ans, laissant derrière elle trois jeunes enfants. Elle avait essayé à maintes reprises de cesser de fumer. Le tabac a fini par avoir raison d'elle. Ses enfants ont le même âge que les miens. Ce sont des adolescents maintenant, mais ils grandissent sans bénéficier des soins d'une femme merveilleuse, leur mère.

Donc, on n'échappe pas à la dépendance, au service de cardiologie ou à la salle des cancéreux. Les décès et les invalidités causés par le tabac coûtent des milliards de dollars à la société, chaque année, sans compter la perte extraordinaire que représente pour le Canada les 35 000 victimes annuelles des maladies provoquées par l'usage de ce produit. Ces chiffres sont incroyables: 35 000 Canadiens meurent chaque année de maladies causées par l'usage du tabac.

Il faut féliciter le gouvernement, cependant. J'insiste. Il faut le féliciter. Je n'ai pas l'habitude de le complimenter, mais je le fais cette fois-ci parce qu'il a compris le rôle important que joue la politique fiscale dans la stratégie globale de réduction de l'usage du tabac.

En trois ans, entre 1989 et 1991, la consommation du tabac a diminué de 20 p. 100 au Canada.

Voici une autre histoire personnelle. Ma mère vient de cesser de fumer à 73 ans et je la félicite d'avoir eu le courage de le faire à un âge aussi avancé. Il n'y a pas qu'elle qui soit concernée. Il y a aussi nous qui tenons à elle, qui nous faisons du souci pour sa santé et qui voulons la garder pendant des années encore. Le prix des produits du tabac est l'une des raisons pour lesquelles elle a pris la décision de cesser de fumer.

En 1991 seulement, on s'attend à une diminution d'environ 10 p. 100 de la consommation du tabac, diminution qui sera largement attribuable aux augmentations de taxes considérables annoncées dans les budgets fédéral et provincial de cette année. Il y a un lien direct entre le coût des soins médicaux et celui du tabac.

En tant que députée du Nouveau Parti démocratique, le parti même qui vient d'accéder au pouvoir en Colombie-Britannique, où le coût des soins de santé monte en flèche, j'estime qu'il faut accueillir volontiers tout outil permettant aux gouvernements fédéral et provinciaux de réduire le coût des soins de santé et de transférer les recettes dont les provinces ont besoin pour soigner leurs administrés. Il faut féliciter ici le gouvernement, je crois, de recourir à la politique fiscale pour

Article 31 du Règlement

décourager l'usage du tabac, et adopter le projet de loi C-10.

• (1340)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le premier vote porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de M. Speller. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 2. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote porte maintenant sur la motion nº 3. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'opposition m'ont demandé de différer le vote.

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)a) du Règlement, le vote sur la question dont la Chambre est saisie est reporté à 15 heures. Le timbre ne sonnera pas plus de 15 minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Hawkes: Monsieur le Président, il y a eu des consultations pendant que le timbre sonnait. Je crois qu'il y aurait consentement unanime, parce que ce serait dans l'intérêt de la Chambre, pour suspendre la séance jusqu'à 14 heures et procéder ensuite au vote peu après la période des questions.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 13 h 48.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, aujourd'hui débute la Semaine de la PME. Les PME apportent une contribution importante dans l'économie canadienne. En effet, lors de son dernier Budget, le ministre des Finances avait qualifié les PME de moteur

de l'économie canadienne. Mais à cause des politiques économiques malsaines du gouvernement conservateur, ce moteur a des ratés, monsieur le Président. La TPS et la politique monétaire de ce gouvernement nuisent aux PME.

Depuis l'arrivée des Conservateurs au pouvoir, nous avons assisté à un nombre record de faillites et de mises à pied au pays. À Montréal, la situation est désastreuse. Depuis le mois de mars 1990, Montréal a perdu plus de 17 000 emplois dans l'industrie du vêtement, plus de 14 000 dans l'industrie de l'hôtellerie, et la liste ne finit plus. Monsieur le Président, pour améliorer la santé des petites et moyennes entreprises au Canada, les PME ont besoin d'un gouvernement libéral.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, aujourd'hui, à midi, trois importantes organisations internationales, soit l'International Conservation Union, le comité chargé du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Worldwide Fund for Nature, ont publié un rapport capital dans lequel on insiste sur le souci que nous devons témoigner envers la terre.

Selon les auteurs de ce rapport, les hommes doivent tenir compte des limites physiques de la terre ou c'en est fini de l'avenir de l'humanité. Le document, qui présente à la fois une analyse et un plan d'action, se veut un guide pour celui qui se soucie de la terre.

Il fait ressortir deux besoins fondamentaux: maintenir les activités humaines dans des limites tolérables pour la terre et rétablir les déséquilibres en matière de sécurité et de possibilités entre les pays riches et les pays pauvres. Employant un langage direct, aux politiques, aux dirigeants, aux gens d'affaires et aux citoyens du monde.

Pour réaliser cet objectif, le rapport parle d'une alliance globale. Il faudra renforcer les lois internationales, aider les pays à faible revenu, modifier les mouvements de capitaux Nord-Sud et enfin, accroître l'engagement international et la capacité du monde à s'autosuffire.

Monsieur le Président, vous tiendrez cet après-midi une réception en l'honneur de la publication de cet ouvrage. Quant aux députés, je les exhorte tous à le lire avec grand sérieux.

* * *

LES HOMMES CONTRE LA VIOLENCE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter les organisateurs de la conférence nationale qui a eu lieu, ce week-end, au sujet des actes de violence commis par les hommes et pour exhorter tous les hommes à appuyer les propositions fort valables qui se sont dégagées de cette assemblée.

S'ils ne représentent que 48 p. 100 de la population, les hommes sont tout de même les auteurs de 90 p. 100 des actes de violence. Depuis trop longtemps déjà, lorsqu'une femme est battue, nous fermons les yeux, nous gardons le silence et nous nous lavons les mains du problème. Pourtant, le problème est bel et bien le nôtre, et nous sommes les auteurs de ces actes de violence. Nous devons y mettre fin.

La conférence a abouti à certaines suggestions fort valables. Ainsi, l'assemblée a proposé que des organismes d'hommes fassent du démarchage en faveur des refuges pour femmes, un boycottage national de la pornographie et des changements aux programmes de cours de nos établissements afin d'éliminer le sexisme et les stéréotypes.

Les Canadiennes vivent dans la crainte de la violence des hommes. Dans un pays comme le nôtre, nous ne pouvons et ne devons pas tolérer plus longtemps une telle situation. Voici venu le temps pour les hommes de décrier la violence et de faire leur part pour l'éliminer.

* * *

LES ÉLECTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, jeudi dernier, les habitants de la Colombie-Britannique ont élu le plus fort pourcentage de femmes de toute assemblée législative du pays, soit 26 p. 100.

C'est la première fois dans l'histoire du pays que plus d'un quart d'un corps législatif est composé de femmes, même si celles-ci forment plus de la moitié de la population.

On peut s'attendre à des jours meilleurs en Colombie-Britannique. Nous avons enfin la chance d'établir de solides bases pour l'égalité des femmes. Le caucus du

Article 31 du Règlement

nouveau gouvernement NPD est composé à 31 p. 100 de femmes. C'est un gouvernement qui est décidé à accorder aux femmes l'égalité pleine et entière sur les plans économique, social et juridique.

Nous sommes en train de balayer le pays, et ce n'est pas trop tôt.

* * *

LE LOGEMENT

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, en ces temps financièrement difficiles, il nous faut faire preuve de créativité pour que les jeunes aient les moyens de se payer une maison.

L'Association canadienne de l'immeuble a justement fait preuve de cette créativité en mettant au point la solution suivante. Elle a en effet proposé un plan en vertu duquel les acheteurs d'une première maison pourraient faire assumer par leur REER une partie de la valeur de leur maison.

Comme dans le traitement des actions ordinaires du portefeuille d'un REER, la partie du REER que représente l'appréciation de la valeur de la maison serait imposable. Nombre de jeunes ménages seraient prêts à renoncer à l'exemption fiscale pour gains en capital sur la participation au capital de leur maison détenue par le REER afin d'accéder plus rapidement à la propriété.

L'Association canadienne de l'immeuble a élaboré cette proposition avec l'aide de l'industrie, des établissements financiers, des consommateurs et du gouvernement. Je presse le ministre des Finances et ses collaborateurs d'étudier sérieusement cette proposition.

Les jeunes ménages qui veulent acheter leur première maison ont besoin de ce genre d'aide.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, le monde entier s'inquiète vivement du conflit actuel en Yougoslavie qui met la paix mondiale en péril.

Non seulement assistons-nous à la destruction horrible de biens et de vies humaines en Yougoslavie, mais bon nombre d'entre nous craignent que les tensions raciales ne se répercutent sur les pays voisins.

Au pays, les Canadiens organisent des rassemblements en faveur d'une solution pacifique au conflit en Yougoslavie. Le week-end dernier, à London, en Ontario, 400 personnes ont manifesté pour la paix en Yougoslavie.

Le premier ministre a déclaré que les Nations Unies devaient intervenir. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que la communauté internationale devait agir, que nous devions amener les différentes parties de la Yougoslavie à respecter un cessez-le-feu.

Un embargo a été proposé. Le Canada ne doit plus attendre. Il doit prendre les rênes et travailler au rétablissement de la paix en Yougoslavie.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je tiens à vous faire part d'un article qui a paru dans le *Paris Match* d'octobre 1991 dans lequel on parle de la violence et des enfants américains relativement aux armes à feu.

Je cite cet article: «C'est le nouveau mal américain, la plus grande épidémie depuis le SIDA. Elle se répand dans les écoles, les salles de classe, les cours de récréation. Aucune grande ville des États-Unis n'est épargnée. Selon le FBI, 2 162 enfants et adolescents ont été tués par balle l'an passé, soit une moyenne de six enfants par jour. Dans une station de métro de Greenwich Village, deux adolescentes de 14 ans ont abattu dans le dos une collégienne pour une chaîne en or. Dans le Bronx, un enfant de 9 ans s'exerce au tir depuis la fenêtre de son appartement et rate de peu la voisine d'en face. Chaque jour, les statistiques laissent entrevoir l'ampleur du massacre. Les armes à feu sont depuis peu la principale cause de mortalité chez les jeunes».

Monsieur le Président, j'espère que ces quelques lignes feront réfléchir ceux qui, bien souvent naïvement, prônent la liberté complète des armes à feu au Canada.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, en admettant que les langues favorisent la compréhension mutuelle, je dirais qu'aujourd'hui, à la Chambre, les peuples autochtones du Canada ont été complètement incompris et négligés.

Les responsables ministériels de l'autre côté ont jugé que le projet de loi visant à constituer la Fondation des langues autochtones serait retiré du *Feuilleton* et ne remporterait pas le consentement unanime lui permettant de faire l'objet d'un vote.

L'heure est grave car les langues parlées par moins de 10 personnes au Canada sont en voie de disparition. Celles qui sont parlées par 10 à 100 personnes sont en très grand danger. Seulement trois des 53 langues autochtones sont parlées par plus de 5 000 personnes.

Est-ce que ces ministériels auront la décence de faire ce qui est juste au lieu de risquer la confrontation constitutionnelle sur cette question très vitale?

* * *

LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, les Canadiens ont le droit de connaître toutes les données concernant la direction que prend leur pays; je me lève donc aujourd'hui pour dénoncer les affirmations d'une annonce qu'ont fait paraître dans les journaux en fin de semaine le Congrès du travail du Canada et Action Canada. Selon ces affirmations, la politique du gouvernement consiste à maintenir des taux d'intérêt élevés. C'est inexact, car le taux préférentiel, qui s'établit aujourd'hui à 9 p. 100, est au plus bas depuis des années.

On accuse le libre-échange d'avoir causé la perte de 300 000 emplois. C'est encore faux, car cette perte est attibuable en grande partie à une récession qui frappe tout le continent et à un cycle économique qui est défavorable, mais normal.

Toujours d'après cette annonce, ce gouvernement reste indifférent à l'égard de la promotion profesionnelle des femmes. Ce n'est absolument pas le cas. La création d'emplois permanents et à plein temps pour les femmes est une priorité qui se réalise.

Il s'agit là d'une publicité partisane de la pire espèce, car elle fausse les faits et encourage la confrontation qui nuit à la compétitivité du Canada.

Enfin, je voudrais bien qu'on m'explique pourquoi cette annonce emploie de l'anglais américain plutôt que canadien. Le CTC aurait-il eu recours à l'agence américaine de publicité de Bob Rae?

* * *

ABBY HOFFMAN

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, vendredi, le gouvernement a décidé de retirer à Abby Hoffman son poste de directrice générale de Sports Canada. Elle occupera dorénavant un poste de planificateur principal au sein du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Durant sa carrière, Abigail Hoffman a apporté une contribution remarquable au sport au Canada. Elle a mené une brillante carrière en athlétisme, se qualifiant trois fois pour les finales olympiques du 800 mètres.

Plus important encore, au cours des dix dernières années, en tant que directrice générale de Sports Canada, elle a su faire preuve d'initiative et n'a pas ménagé ses efforts pour assurer l'égalité d'accès, parvenir à l'excellence, établir une très saine gestion et maintenir une très forte présence fédérale dans le domaine des sports.

J'espère que cette décision du gouvernement ne signifie pas qu'il se désintéresse des importantes réalisations d'Abby Hoffman. Nous la félicitons des remarquables résultats qu'elle a obtenus jusqu'à maintenant et nous nous attendons à de plus grandes choses encore de sa part à l'avenir.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES AUXILIAIRES FAMILIAUX ET DES AIDES À DOMICILE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, l'association Services de soutien à domicile a déclaré la semaine du 20 au 27 octobre 1991 Semaine nationale des auxiliaires familiaux et des aides à domicile.

Durant cette semaine, les Canadiens auront l'occasion de participer à de nombreuses activités tendant à faire mieux comprendre à la population le rôle des auxiliaires familiaux et des aides à domicile pour ce qui est de faire du Canada une nation compatissante.

Ces travailleurs offrent, dans tout le Canada, tout un éventail de services à domicile aux gens qui en ont vraiment besoin. Ils enseignent par exemple, à de jeunes parents en crise les compétences nécessaires pour diriger un ménage ou apportent de l'aide à des personnes atteintes du SIDA. Ce ne sont-là que deux exemples des nombreux services assurés.

On ne peut passer sous silence l'importance des services de soutien à domicile offerts aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux familles en crise. Une étude révèle que 72 p. 100 des Canadiens de plus de 85 ans souffrent d'un handicap quelconque alors que dans les gens âgés de 65 à 84 ans, la proportion est de 40 p. 100. De plus, 72 p. 100 de toutes les personnes handicapées ont besoin qu'on leur apporte de l'aide à domicile pour faire les corvées domestiques et préparer des repas.

Il faut féliciter le personnel des services de soutien à domicile et les bénévoles pour leur contribution à une meilleure qualité de vie.

* * *

LES HOMMES CONTRE LA VIOLENCE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour applaudir un groupe d'hommes qui a parrainé et tenu, le week-end dernier, dans la capitale nationale, une conférence sur la violence, intitulée: «Les

Article 31 du Règlement

hommes contre la violence». Il est réconfortant de voir que ces hommes jouent un rôle actif pour lutter contre ce problème qui a assombri toutes nos vies.

En effet, nous approchons du deuxième anniversaire du jour où un homme armé a abattu 14 femmes de sang-froid parce qu'elles étaient des femmes.

La semaine dernière, dans une ville appelée Killeen, au Texas, un autre homme armé est entré dans un restaurant et, 15 minutes plus tard, lui-même et 22 autres personnes étaient morts. Aujourd'hui, le bilan des morts est passé à 25. Quinze de ces victimes étaient des femmes.

Les hommes qui ont assisté à la conférence du week-end dernier se sont engagés à aider à modifier fondamentalement les attitudes de certains de leurs frères au sujet des femmes. Ces attitudes ont fait que 40 p. 100 des personnes dans la société sont responsables de 90 p. 100 de la violence contre les autres.

Les propositions issues de la conférence comprenaient entre autres un engagement de la part des participants à exercer des pressions sur d'autres hommes afin qu'ils mettent un frein au sexisme, aux stéréotypes et à la violence dirigée contre les femmes et les enfants de tous âges. Les participants à la conférence estiment que la contribution des hommes est cruciale pour mettre un terme à la violence des hommes.

Je suis certaine que tous les députés de la Chambre se joindront à moi pour féliciter les participants à la conférence du week-end dernier et se joindront également à eux pour mettre fin au silence.

* * *

LES PÉNITENCIERS

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, en rassemblant des renseignements pour aider le comté de Colchester à obtenir un établissement pour détenues que le gouvernement fédéral se propose de construire, nous avons constaté qu'il y avait des disparités troublantes ayant un effet particulièrement négatif sur l'économie des campagnes et des petites villes de Nouvelle-Écosse.

Il y a, en Nouvelle-Écosse, 13 000 fonctionnaires fédéraux, dont 10 000 dans la seule région de Halifax—Dartmouth. Bien que cette région n'ait que 33 p. 100 de la population, elle a 75 p. 100 des emplois fédéraux. C'est une situation tout à fait injuste et on devrait s'efforcer de répartir les emplois dans toute la province.

Un bon début serait pour le solliciteur général d'annoncer que l'établissement pour détenues serait situé dans le comté de Colchester. Vu que 70 p. 100 des détenues viennent de régions rurales, Colchester est un excellent endroit, où il règne une bonne atmosphère communautaire qui serait profitable aux détenues au moment de leur réinsertion dans la société.

Non seulement Colchester est-il le meilleur endroit pour cet établissement, mais grâce à lui, on commencerait aussi à corriger cette inégalité dans la répartition des emplois fédéraux en Nouvelle-Écosse.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, nous célébrons la semaine nationale des sciences et de la technologie. On ne saurait sous-estimer l'importance des sciences et de la technologie, car ces domaines seront le passeport du Canada pour la prochaine décennie.

Le gouvernement parraine de nombreux et excellents programmes dans le domaine de l'enseignement. Un qui vient à l'esprit est celui de Bourses Canada qui offre des possibilités exceptionnelles à quelque 2500 étudiants et étudiantes de premier cycle en sciences et en génie.

Encourager les jeunes à s'aventurer dans ces domaines, c'est souscrire une police d'assurance au nom de tous les Canadiens. Monsieur le Président, quatre des bénéficiaires de ces bourses pour cette année viennent de la circonscription de Wild Rose. Je suis fière de les féliciter, ils nous démontrent que le travail est récompensé.

* * *

LE PRIX NOBEL DE LA PAIX

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, il y a une semaine aujourd'hui, le comité du prix Nobel en Norvège annonçait qu'il décernait le prix Nobel de la paix à Aung San Suu Kyi, le chef de l'opposition du Myanmar, ce qu'on appelait autrefois la Birmanie. Quoique cette nouvelle réjouisse bon nombre d'entre nous qui avons appuyé la lutte du peuple birman pour la démocratie et la justice, il est fort probable que M^me^ Suu Kyi elle-même ignore qu'elle est la récipiendaire de cette prestigieuse distinction.

M^me^ Suu Kyi est en résidence surveillée depuis deux ans, c'est-à-dire depuis la sanglante répression de l'opposition en Birmanie par le gouvernement militaire. Mal-

gré sa détention, elle a réussi à conduire son parti à une écrasante victoire aux élections nationales de mai 1990.

Le comité du prix Nobel a fait l'éloge de M^me^ Suu Kyi pour la lutte non violente qu'elle mène en faveur de la démocratie et des droits de la personne et pour l'un des plus brillants exemples de courage civique qu'on ait vus en Asie depuis quelques décennies. C'est un courage de ce genre qui doit guider les politiques du gouvernement du Canada en ce qui concerne les droits de la personne.

Je demande au premier ministre d'ouvrir la voie et de condamner les violations systématiques, brutales et continuelles des droits de la personne au Myanmar. Je suis certain que tous les députés de la Chambre se joindront à moi pour féliciter Aung San Suu Kyi de son courage et de ses qualités de chef.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au premier ministre à la suite de son voyage à la Réunion des premiers ministres du Commonwealth. Je voudrais lui faire remarquer que nous avons bien apprécié ses discours sur les droits de la personne qu'il a prononcés là-bas, mais, selon Amnistie internationale, le gouvernement de l'Iran a emprisonné des centaines et des centaines d'opposants au régime actuel. La torture est chose courante dans ce pays. Et alors que le premier ministre faisait ses beaux discours au Zimbabwe, le ministre du Commerce extérieur s'était rendu à Téhéran, le mois dernier, pour donner une marge de crédit de 1 milliard de dollars au gouvernement de l'Iran qui est condamné par Amnistie Internationale.

• (1420)

Comment le premier ministre peut-il concilier son discours sur les droits de la personne qu'il a fait à la Conférence du Commonwealth et l'octroi de 1 milliard de dollars comme marge de crédit au gouvernement de Téhéran?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le chef de l'opposition le sait fort bien, il y a des distinctions à faire dans le domaine du financement international et de l'aide directe aux pays en développement. Exemple: Malgré les difficultés que nous avons toujours avec certains gestes importants posés par le gouvernement chinois, nous entretenons quand même des relations commerciales avec la Chine. Nous sommes en train d'essayer de vendre du blé de l'Ouest canadien, comme nous le faisons aux autorités chinoises depuis 25 ou 30 ans. Alors, il y a quand même des distinctions importantes à faire.

En ce qui concerne la protection des droits de la personne, j'ai livré la politique du gouvernement du Canada, en Afrique, la semaine dernière. Je crois que c'est une politique tout à fait défendable. C'est la politique du gouvernement canadien et c'en est une que nous avons l'intention de défendre régulièrement, non seulement au Commonwealth, mais au Sommet de la Francophonie et un peu partout à travers le monde.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comme il vient de nous le dire en français, le premier ministre revient de la Conférence du Commonwealth qui se tenait au Zimbabwe, où il a beaucoup parlé des droits de la personne.

Pourtant, alors qu'il défendait cette cause, son gouvernement s'occupait de renvoyer en Iran une femme à qui on avait administré 35 coups de câble d'acier parce qu'elle ne portait pas de voile. Le premier ministre pourrait-il me dire en quoi consiste au juste l'engagement du gouvernement à l'égard des droits de la personne?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire au député et à tous mes collègues à la Chambre que la question qu'il soulève est certes grave et délicate.

Il sait, comme tous les députés, que la Loi sur la protection des renseignements personnels m'interdit de donner des détails. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Je n'ai pas le droit de fournir des détails sur ce cas particulier.

Je peux cependant dire à la Chambre que la personne en question a pu profiter du système de détermination du statut de réfugié le plus généreux du monde. Cette personne a aussi réclamé l'intervention du ministre, pour des raisons d'ordre humanitaire.

Les renseignements que je possède actuellement sur cette affaire ne me permettent pas, comme je l'ai dit, d'en dire plus long. J'examine ce dossier de concert avec mes collaborateurs et quand j'aurai pleinement évalué tous les éléments de cette demande, je pourrai rendre une décision. Contrairement à ce qu'ont rapporté certains médias, l'expulsion de cette personne n'est pas prévue pour aujourd'hui.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai parfois de la difficulté à saisir qui, pour le gouvernement, est un réfugié. Le printemps dernier, des

ministres déroulaient des tapis rouges d'Ottawa à Vancouver pour Al-Mashat et nous sommes ici devant une femme qui a reçu 35 coups de câble d'acier. Le ministre affirme qu'il a besoin de renseignements complémentaires. Tous les renseignements figurent au dossier, monsieur le Président.

Je voudrais savoir quand ce gouvernement prendra la bonne décision et déclarera qu'il ne renvoie pas cette femme en enfer, mais lui accorde sans plus tarder le statut de réfugié.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'imagine, monsieur le Président, que le député préfère souligner le côté répugnant des événements survenus dans le pays de cette femme. Il arrive souvent qu'un arbre cache la forêt.

J'ai dit au député qu'au moment même où nous parlons, nous étudions le dossier, et que je l'évaluerais en entier avant de prendre une décision. Cette décision doit être prise à l'intérieur du cadre délimité par la Loi sur l'immigration. Nous devons aussi tenir compte de l'intérêt du Canada.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au même ministre. Ce dernier sait sans doute qu'il a disposé de plusieurs jours pour étudier un dossier extrêmement détaillé sur cette femme.

En fait, ses fonctionnaires et son gouvernement ont décidé que, même si cette femme avait été arrêtée dans une réception privée, avait reçu 35 coups de fouet en public et avait passé un mois à l'hôpital à la suite de cette flagellation d'après des déclarations écrites sous serment qu'il a en sa possession, cette dégradation n'était, et je cite: «pas trop sévère étant donné que cette personne ne souffre pas de lésions physiques permanentes». Je ne fais que citer un extrait du dossier.

Est-ce que le ministre estime que les femmes qui sont fouettées avec des câbles métalliques ne seront autorisées à rester au Canada que si elles en gardent des cicatrices permanentes?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée vient de citer la décision de la commission de détermination du statut de réfugié qu'elle attribue au gouvernement du Canada. Elle devrait présenter ses excuses aux Canadiens et leur dire que cette décision a été prise par la Commission de détermination du statut de réfugié, et non pas par le gouvernement du Canada.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous savez que c'est faux.

Des voix: Quelle honte!

M. le Président: La députée de Hamilton-Est a la parole.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, cette femme a été jetée en prison à Hamilton mercredi dernier dans la soirée parce que le ministre a maintenu la décision dont il essaie maintenant de se dissocier. La décision finale est entre ses mains.

Je lui ai demandé la semaine dernière de bien vouloir revenir sur sa décision, et je lui redemande encore une fois: va-t-il faire preuve de jugement et dire à cette femme et à des centaines d'autres comme elle qu'elles ne sont pas obligées de rentrer en Iran après avoir été en fait fouettées publiquement et hospitalisées, ce qui revient à dire qu'elles ont été torturées par le gouvernement iranien? Va-t-il le dire aujourd'hui à cette femme que ses fonctionnaires à Toronto ont mise en état d'arrestation?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée propose-t-elle à la Chambre que chaque fois qu'un citoyen, pas de notre pays mais d'un pays étranger, arrive au Canada et demande le statut d'immigrant reçu, parce qu'il existe dans son propre pays une loi qui déplait à cette personne et que nous aussi au Canada trouvons cette loi ignoble, est-ce à dire que juste parce que. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Valcourt: Monsieur le Président, j'essaie de dire à la Chambre que la décision à prendre dans le cas présent doit tenir compte de tous les facteurs qui entrent en jeu et c'est ce que je fais.

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais d'abord dire au premier ministre que la politique de relier l'aide économique aux droits de la personne est louable. Je voudrais suggérer au premier ministre qu'il peut maintenant aller plus loin, et passer aux actes. Va-t-il annoncer aujourd'hui que toute aide en provenance du Canada, tout appui économique et tout traité économique seront directement dépendants du respect des droits de la personne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): De l'avis commun, je pense, monsieur le Président, y compris, si je ne m'abuse, une déclaration de l'honorable Ed Broadbent, les gens semblent favoriser la position canadienne que j'ai articulée au Commonwealth. D'ailleurs,

un des résultats de cela se trouve dans le communiqué du Commonwealth d'aujourd'hui où on peut lire ceci:

[*Traduction*]

«[. . .] ayant réaffirmé les principes auxquels souscrit le Commonwealth; la protection et la promotion des valeurs politiques fondamentales du Commonwealth, soit la démocratie et les institutions démocratiques qui tiennent compte des circonstances propres à chaque pays, etc.; les droits humains fondamentaux, notamment l'égalité des droits et des chances de réussite de tous les citoyens, indépendamment de la race, la couleur, la religion et les convictions politiques; l'égalité des femmes, afin qu'elles puissent exercer pleinement leurs droits à l'égalité.»

Ce que nous avons essayé de faire au Commonwealth a été de signaler, en notre qualité d'importante nation donatrice au sein de cette organisation et ailleurs, que le Canada, représenté par le gouvernement et le Parlement actuels, fondera de plus en plus ses décisions à l'avenir sur la manière dont ces pays traitent leurs propres citoyens; que les droits de la personne revêtent une importance fondamentale. Ce principe ne sera plus écarté, et le Canada va essayer de l'incorporer de plus en plus, de concert avec ses alliés et ses amis autour du monde, dans le mouvement d'aide aux pays qui cherchent à promouvoir la démocratie chez eux.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est regrettable que les pays membres du Commonwealth n'aient pas totalement appuyé le premier ministre. Comme je l'ai dit en posant ma première question, c'est un but louable, je crois, que de lier l'aide économique à la promotion des droits de la personne.

Je veux poser une question au premier ministre quant à son rôle de premier plan au sujet des droits de la personne et à la négociation d'un accord commercial avec le Mexique. Une délégation d'Amnistie internationale s'est rendue là-bas l'an dernier, elle y a interrogé des dizaines de personnes, puis elle a déclaré, et je cite: «Certains ont été victimes ou témoins de violation des droits humains, de harcèlement, de détention illégale, de mauvais traitements, d'exécutions extra-judiciaires arbitraires, d'enlèvements ou de torture.»

Vu le rôle de premier plan que le premier ministre se dit prêt à jouer en matière de droits de la personne, va-t-il se retirer des discussions avec le Mexique concernant l'accord de commerce?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, depuis 1987, le Cabinet se réunit pour étudier la question des droits de la personne lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de politique étrangère et notamment en ce qui concerne la question de la distribution de l'aide. Du point de vue de l'aide qu'il accorde, le Canada se classe deuxième parmi le Groupe des Sept; il fait partie des principaux pays donateurs du monde. On ne peut pas dire que notre contribution, en dollars, soit insignifiante, et nous pouvons avoir une influence si nous agissons en collaboration avec nos amis et alliés dans le monde.

Il est généralement admis que le président Salinas a fait des progrès remarquables non seulement en ce qui concerne la modernisation de l'économie, mais aussi pour ce qui est de la violation des droits de la personne.

M. Barrett: Foutaise.

M. Mulroney: J'ai eu l'occasion il y a deux ou trois semaines à l'Université Stanford de discuter de cette question avec lui et je suis encouragé de voir qu'il est résolu à régler les cas de violation des droits de la personne qui sont survenus et à apporter d'importantes améliorations dans ce domaine.

Amnistie internationale apporte une importante contribution dans le monde et c'est l'un des facteurs que le gouvernement canadien prend en considération dans ses décisions de fin d'année. Quant aux commentaires de mon collègue de la Colombie-Britannique au sujet du président Salinas, je les rejette; le président Salinas est reconnu comme un dirigeant qui fait beaucoup pour moderniser son pays et qui respecte les droits de la personne dans toutes ses activités.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est facile de dire que nous appuyons les droits de la personne, mais il n'est pas si facile de prendre au nom des Canadiens le genre de mesures directes qui montreront que nous nous soucions des droits de la personne dans ces pays.

Je tiens à dire au premier ministre que je connais les mesures que le gouvernement mexicain a prises, mais des organismes internationaux comme America's Watch n'en déclarent pas moins que la quantité et la gravité des abus signalés au Mexique demeurent inchangées.

Le premier ministre a déclaré encore ce mois-ci que rien dans les relations internationales n'est plus important que le respect des libertés individuelles et des droits de la personne. Je suis d'accord. Le premier ministre se retirera-t-il des négociations avec le Mexique à cause des violations perpétrées dans ce pays contre ces droits mêmes de la personne dont il veut se faire le champion?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, pour la simple raison que je n'accepte pas les prémisses de mon honorable collègue. Je ne mets pas sa sincérité en doute, mais je n'accepte pas ses prémisses.

Avec l'accord de libre-échange nord-américain, nous essayons, grâce à une combinaison d'échanges avant tout commerciaux avec un pays en voie de développement et aussi d'aide de nature surtout technologique et technique, d'élever le niveau de vie des plus pauvres des Mexicains.

«En faisant baisser le nôtre», dit mon honorable amie du NPD. C'est ce que pensent les socialistes, qu'on aide les pays pauvres en faisant baisser les revenus des pays riches. C'est absolument faux. Notre gouvernement et le Parlement estiment que nous aidons les pays pauvres en ouvrant notre marché, en commerçant plus libéralement avec eux, ce qui a pour effet d'augmenter la richesse et le bien-être individuel des Mexicains sans appauvrir les Canadiens.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES D'ALIMENTATION

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Plus de 25 000 ménages à Montréal ont maintenant recours aux banques alimentaires à tous les mois, une augmentation de 23 p. 100 depuis l'an passé. M. Sid Stevens, directeur de l'organisation Sun Youth voudrait une concertation des trois paliers de gouvernement, au plus haut niveau, et les banques alimentaires, afin de discuter des moyens pour mettre fin à cette situation. Le premier ministre s'engagera-t-il à initier une telle rencontre dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que quel que soit l'endroit au pays où des gens doivent faire appel aux banques alimentaires, tout doit être fait pour tenter d'éliminer cette source, même si dans les circonstances où nous sommes placés, elles sont excessivement utiles pour les personnes qui s'en servent.

Je pense que le député est au courant que la semaine dernière nous avons, en collaboration avec le gouvernement du Québec, fait une annonce importante dans le cas de la compagnie Canadair. Mais j'ai également signifié à ce moment-là mon intention très prochaine, et c'est dans les agendas, de rencontrer les ministres du gouvernement du Québec, de rencontrer également des représentants de la ville de Montréal pour coordonner l'action que le gouvernement fédéral a et continue d'avoir au niveau des interventions dans la ville de Montréal.

Je pense que, dans l'ensemble, nous sommes d'accord pour que l'action fédérale qui est reconnue actuellement au Québec comme ayant été constante ces dernières années puisse se continuer pour éviter le genre de problèmes auxquels mon collègue réfère, et avec lequel je suis parfaitement d'accord.

[*Traduction*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, M. Sid Stevens, directeur de Sun Youth, a invité le premier ministre à visiter son organisme et à rencontrer les gens pour discuter de la pénurie d'emplois, de logements à prix abordable et de garderies, pénurie à l'origine de l'essor incomparable que connaissent les banques d'alimentation au Canada.

J'aimerais que le premier ministre aille visiter Sun Youth afin qu'il puisse se rendre compte de la gravité de la situation.

Le premier ministre acceptera-t-il promptement l'invitation qui lui est faite et organisera-t-il une réunion entre les trois ordres de gouvernement et les directeurs des banques d'alimentation dans le but d'obtenir leur opinion sur les moyens à prendre pour rendre les activités des banques d'alimentation inutiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour son observation. Je suis d'accord avec son évaluation de l'excellent travail qu'accomplissent Sid Stevens et l'organisation Sun Youth à Montréal. Il existe d'autres établissements du genre ailleurs au pays.

Nous sommes aux prises avec un problème immédiat qui n'est pas négligeable.

• (1440)

J'accepte volontiers d'étudier la proposition de mon collègue. Je crois que tous les donateurs et même le directeur administratif et ses collègues conviendront que, bien que nous fassions face dans l'immédiat à un problème grave, la solution à long terme est la suivante: continuer de veiller à la baisse des taux d'intérêt et du niveau d'inflation, qui a d'ailleurs atteint, vendredi dernier, son point le plus bas depuis 1970, et élaborer un plan de reprise économique fondé sur la baisse des taux d'intérêt et visant la diminution du niveau d'inflation, la hausse des investissements et le fléchissement du chômage, tout cela grâce à la confiance des investisseurs étrangers.

C'est ce que nous sommes en train d'accomplir. Les résultats sont encourageants, mais j'admets que la proposition de mon collègue est intéressante. J'y réfléchirai et je lui ferai part de ma décision.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre et porte sur le même sujet.

Dans le Grand Toronto, le recours aux banques d'alimentation s'est accru de 44 p. 100. Pourtant, les dons n'ont augmenté que de 21 p. 100. Cette année, la valeur totale des aliments distribués atteindra 16 millions de dollars.

Pourquoi le premier ministre a-t-il refusé de visiter la Daily Bread Food Bank où il a été invité à Toronto, la plus grande banque d'alimentation au Canada? Pourquoi a-t-il refusé de visiter l'endroit où 2 millions de Canadiens iront chercher leur nourriture cette année? Quelles solutions propose-t-il pour l'élimination des banques d'alimentation qui sont en train de devenir des établissements permanents au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue, sans doute après avoir consulté le député de Saint-Henri—Westmount, pose encore une fois la grande question: que faisons-nous pour éliminer les banques d'alimentation?

Le taux annuel d'inflation était de 5,4 p. 100 en septembre, en baisse. . .

M. Keyes: Répondez à la question.

M. Mulroney: Les libéraux posent une question et, lorsqu'on commence à donner une réponse sérieuse, ils se mettent à chahuter. Ils ne veulent pas de réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole.

M. Mulroney: Même si nos collègues refusent de le reconnaître, il n'en reste pas moins que le taux d'escompte est de 8,5 p. 100 aujourd'hui. Comme je l'ai signalé, il est possible que ces chiffres ne plaisent pas à un gouvernement qui, il y a dix ans, avait un taux d'escompte de 22,75 p. 100. Le taux d'inflation s'élevait à 12,9 p. 100, et il semble maintenant qu'il sera d'environ 3 p. 100 l'an prochain.

La croissance économique. . .

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park voudra bien poser sa question.

Une voix: Il l'a fait.

M. Mulroney: Ils posent une question sur la pauvreté. Lorsque nous essayons de répondre. . .

M. le Président: Le député de Parkdale—High Park.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, c'est la politique et l'attitude nonchalante de ce gouvernement au cours des sept dernières années qui ont créé une économie de banques d'alimentation dans notre pays.

Le gouvernement a refusé de nourrir les Canadiens les plus vulnérables, et ce fardeau est retombé sur les organismes de charité. Le premier ministre fera-t-il quelque chose de positif pour aider les pauvres et les nécessiteux en supprimant dès aujourd'hui le plafonnement qu'il a imposé au Régime d'assistance publique du Canada?

M. Andre: Voulez-vous que nous haussions les impôts ou que nous augmentions le déficit?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le nombre de Canadiens à faible revenu a diminué de 1 million entre 1984 et 1989.

Par suite des changements apportés à l'impôt sur le revenu des particuliers, 850 000 Canadiens à faible revenu, dont 245 000 personnes âgées, ont vu leur impôt sur le revenu tomber à zéro. En 1991, 2,4 milliards de dollars seront versés à 8,6 millions de contribuables à revenu faible et moyen au titre du crédit d'impôt pour TPS. Par ailleurs, on a augmenté le crédit d'impôt pour enfants de presque 50 p. 100 depuis 1986.

C'est grâce à la création de 1,4 million de nouveaux emplois permanents au Canada, à un taux d'inflation bas et à des investissements élevés que nous arriverons à faire disparaître la pauvreté au Canada. On ne peut pas y arriver artificiellement. On ne peut pas le faire comme les libéraux ont essayé de le faire, soit en imprimant des devises ou en empruntant de l'argent. On y arrivera grâce à une croissance économique soutenue, à une politique financière ferme et raisonnable qui inspire la confiance et favorise la croissance. C'est ce qui se passe actuellement et c'est ce que nous allons continuer de faire.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai en main deux documents publiés par Amnistie internationale. L'un d'eux est daté de septembre 1991. Les deux documents traitent de la violation des droits de la personne par la pratique de la torture au Mexique. Le document publié en septembre dernier établit clairement que les mesures annoncées par le président du Mexique ont été un échec et qu'on a encore continué de porter atteinte aux droits de la personne en pratiquant la torture. Ce document expose tous les faits par le menu détail.

Le premier ministre a dit qu'en matière de relations internationales, ce qui importe par-dessus tout, c'est le respect des libertés individuelles et des droits de la personne. Comment le premier ministre peut-il ne pas se

faire traiter d'hypocrite alors qu'il continue de négocier avec le Mexique et que. . .

M. le Président: Un instant. Il y a bien des façons d'utiliser un langage considéré comme étant antiparlementaire et c'en était une. Je sais que le député voudra bien reformuler sa question sans que celle-ci comporte d'accusation antiparlementaire.

M. Barrett: Très bien, monsieur le Président. Le premier ministre va-t-il informer le président du Mexique de ses nouvelles normes en matière de droits de la personne et, dans les allocutions qu'il prononcera à l'étranger, va-t-il faire de leur respect une condition pour négocier avec le Mexique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il faudrait que mon collègue se branche. Son chef vient de féliciter le gouvernement de la position qu'il a prise, position que mon collègue semble désapprouver.

M. Barrett: Pourquoi ne pas appliquer ces normes au Mexique?

M. Mulroney: Branchez-vous. Appuyez-vous, oui ou non, la ligne de conduite du gouvernement à ce chapitre?

M. Barrett: Pourquoi faites-vous preuve d'hypocrisie?

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a posé une question à laquelle le premier ministre est en train de répondre. Je donne donc la parole au premier ministre.

M. Mulroney: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de difficulté à déterminer qui parle vraiment au nom du NPD dans ce dossier très important. J'ai exposé, au nom du gouvernement du Canada, la position que nous estimons convenable et valable.

Je sais que le Mexique est une marotte de mon collègue. Il n'aime vraiment pas le Mexique et le Canada. . .

M. le Président: Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca pourrait peut-être formuler sa deuxième question.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, la déclaration que le premier ministre a faite récemment au sujet des droits de la personne à la conférence du Commonwealth vaut-elle pour les relations entre le Canada et le Mexique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons pas avec le Mexique le type de relation auquel le député fait allusion à propos de la déclaration. . .

Une voix: Une ligne de crédit de 700 millions de dollars.

Une voix: Quand vous êtes-vous opposé à la vente de blé à l'Union soviétique?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: J'ai déjà dit que j'avais eu des entretiens avec le président du Mexique. On reconnaît généralement que le président Salinas prend des mesures impressionnantes pour moderniser son pays et le faire progresser sur le plan des droits de la personne. Il faut donc l'encourager.

Si nous prenions au pied de la lettre ce que le député dit à la Chambre aujourd'hui, il faudrait arrêter de vendre du blé aux Soviétiques immédiatement et annuler nos marchés et lignes de crédit avec la Chine, ce qui représente des milliards de dollars, à cause des atteintes aux droits de la personne. En d'autres termes, le Canada renoncerait au commerce.

M. Barrett: Pourquoi cette hypocrisie?

M. Mulroney: Le seul hypocrite ici, monsieur le Président. . .

Des voix: Oh, oh.

M. le Président: Le député de Willowdale.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, en ce qui concerne la performance économique des conservateurs dont le premier ministre a parlé avec tant d'enthousiasme, le mois dernier, le Canada a perdu 24 000 emplois dans le secteur de la vente au détail. En même temps que ces emplois disparaissaient, les achats outre-frontière augmentaient en flèche. Il s'agit d'une hausse de 58 p. 100 qui cause un tort énorme à beaucoup de localités.

• (1450)

Le ministre des Finances admettra-t-il au moins ce que savent tous les Canadiens qui font leurs courses, que ses politiques de maintien des taxes et du dollar à un niveau élevé font du tort au Canada et du bien aux États-Unis?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Je suis sûr que le député sera heureux d'apprendre que 65 000 emplois ont été créés le

mois dernier, ce qui a ramené le taux de chômage de 10,6 à 10,2 p. 100. Je crois que c'est nettement un progrès.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur le Président, les taux d'intérêt baissent, ils ne montent pas. Ils sont à leur niveau le plus bas depuis 13 ans. Le produit intérieur brut augmente, il ne diminue pas. Les indices avancés composites révèlent des tendances favorables. Le commerce des marchandises croît, il ne recule pas. Je répète que le chômage régresse au lieu de s'aggraver. Enfin, les mises en chantier sont à la hausse plutôt qu'à la baisse.

Quant aux ventes au détail dont le député a parlé, il cite les chiffres du mois d'août dont la baisse est largement attribuable à une diminution de 6,1 p. 100 de la vente des véhicules automobiles, mais les chiffres de septembre montrent, au contraire, que les ventes de véhicules automobiles ont augmenté de 11,4 p. 100 le mois dernier. Son information est donc périmée.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, les Canadiens, et en particulier les chômeurs, ne sont pas impressionnés par la performance du gouvernement au plan économique. La situation n'est pas rose. Par exemple, Statistique Canada vient tout juste d'annoncer que le volume des ventes au détail a diminué de 1,3 p. 100, ce qui représente la baisse la plus importante cette année.

La politique du ministre, qui consiste à maintenir le dollar et les impôts élevés, a pour effet de tout faire dévier au sud de la frontière, c'est-à-dire les achats, les emplois et les aspirations des Canadiens. Le gouvernement agira-t-il dès aujourd'hui pour mettre un terme à cette situation qu'il a lui-même provoquée et qui cause un préjudice tellement grand au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je viens tout juste de préciser que le volume des ventes au détail pour le mois d'août était moins élevé en raison de la baisse de l'ordre de 6,1 p. 100 du nombre d'automobiles vendues au cours de cette période. Cela dit, les ventes de véhicules automobiles ont enregistré une hausse très importante de 11,4 p. 100 en septembre; par conséquent, les données sur lesquelles le député se fonde ne sont vraiment plus à jour.

Je lui signale aussi que la balance commerciale est passée à 8,1 milliards de dollars en août, ce qui correspond à 13,5 milliards de dollars sur une base annuelle. À mon avis, un tel changement signifie que, loin de perdre du terrain au chapitre du commerce extérieur, nous sommes plutôt en progrès.

En d'autres mots, les données relatives au commerce pointent dans la bonne direction comme celles sur l'emploi, les taux d'intérêt et l'inflation; or, ce sont précisément ces éléments-clés qui assurent un développement durable ainsi qu'une croissance soutenue caractérisée par des taux d'intérêt bas et une stabilité des prix.

* * *

MONTRÉAL

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Selon des rapports publiés vendredi dernier, le ministre a finalement reconnu que 600 000 personnes vivent maintenant sous le seuil de la pauvreté à Montréal. Le ministre a ajouté que de nouvelles mesures s'imposaient d'urgence afin de mettre un frein au déclin économique de la région et de promouvoir les secteurs à forte croissance.

Monsieur le Président, il est curieux de constater que cette déclaration du ministre correspond en tous points au libellé de la résolution de l'opposition du 4 juin dernier.

Quoi qu'il en soit, le ministre peut-il nous préciser quelles nouvelles mesures précises celui-ci envisage pour Montréal? Qu'a-t-il à proposer aux habitants de cette ville?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de dire que je regrette mais je ne lis pas les résolutions de l'opposition.

Deuxièmement, ce que j'ai dit la semaine dernière, c'est que je suis en contact avec le gouvernement du Québec relativement à la possibilité de tenir des discussions au sujet du développement industriel de Montréal, du tourisme et, évidemment, de l'exploitation forestière dans toutes les provinces. Nous avons toujours reconnu qu'il existait des problèmes à Montréal, et nous continuons de le dire. Nous avons mis sur pied, conjointement avec le ministre responsable de la région de Montréal, un programme pour le sud-ouest et l'est de cette ville. Ce programme a connu un franc succès. Je pense que les Montréalais savent que nous nous efforçons de faire ce qui est nécessaire.

Cela dit, nous avons besoin de la collaboration de la province de Québec. Telle est notre démarche. Il faut faire preuve d'initiative: C'est ce que nous essayons de faire. Nous pensons avoir cerné le problème. Celui-ci est énorme. C'est un problème qui date de 20 ans. Le député aurait dû s'en occuper lorsque son parti formait le gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, selon les autorités à Montréal, il y a maintenant 15 000 sans-abri vivant dans les rues de

Montréal, dont un grand nombre de jeunes sans emploi et sans formation. Est-ce que le ministre est prêt, dans ses discussions avec Québec, à développer non seulement un plan économique pour Montréal mais aussi un plan social pour aider ces gens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, deux choses: Premièrement, nous collaborons avec la ville de Montréal, comme avec l'ensemble des provinces, puis, dans le cas présent, la province de Québec au niveau du partage des services sociaux au Québec. Deuxièmement, je pense que la meilleure façon d'aider les gens, et le député le sait très bien, est d'abord et avant tout d'essayer de leur procurer de l'emploi.

Je pense que le député devra admettre avec moi, particulièrement dans le cas de la compagnie Canadair, qu'elle est passée, depuis qu'on a privatisé cette compagnie, de 4 500 à 8 200 emplois. Je pense que c'est encore la meilleure façon de donner aux gens de Montréal la possibilité d'emploi et de répondre aux problèmes sociaux auxquels mon collègue réfère.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Merci, monsieur le Président. Ma question s'adresse au premier ministre.

La semaine dernière, le prix Nobel de la paix a été décerné au courageux leader birman, M^me^ Aung San Suu Kyi, qui est assignée à domicile depuis plus de deux ans par le régime brutal de son pays.

Étant donné que le premier ministre s'est engagé officiellement à faire respecter les droits de la personne, je lui demanderais de concrétiser cet engagement de deux façons: d'abord, il fera en sorte que le gouvernement canadien, qui détient 80 p. 100 des actions de la société Petro-Canada International, mette fin à toute activité de cette société au Myanmar; puis, il s'assurera que le ministre de l'Agriculture, qui doit se rendre en Chine plus tard cette semaine, exhorte très vivement le gouvernement de ce pays à ne plus vendre d'armes au régime répressif du Myanmar.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne ce dernier point, je dirai que cela a déjà été fait. En effet, avant de descendre, je me suis arrangé pour m'entretenir avec le ministre de l'Agriculture, qui est actuellement au Japon, en route pour la Chine, notamment à ce sujet.

En ce qui concerne Petro-Canada International, il me faudrait examiner la proposition du député. Je crois que cela a déjà été fait. Je peux me tromper, mais je vais vérifier. Mes collègues me disent que cela a effectivement déjà été fait. En conséquence, nous ne pourrons pas recourir à cette mesure.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Le premier ministre a déclaré plus tôt pendant la période des questions que le Cabinet s'était réuni à plusieurs reprises pour discuter des considérations liées aux droits de la personne avant d'octroyer de l'aide financière.

Je me demande si le premier ministre pourrait maintenant nous expliquer comment il justifie l'octroi par son gouvernement d'une ligne de crédit d'un milliard de dollars à l'Iran, pays où les gardiens de la révolution flagellent à l'aide de câbles de métal les femmes qui refusent de porter le voile et qui, selon Amnistie internationale, est coupable de violations très graves des droits de la personne sous forme de tortures, de détentions et d'exécutions?

Ma question est la suivante: Le premier ministre va-t-il maintenant faire ce qu'il demande aux autres chefs du Commonwealth et veiller à ce que cette ligne de crédit ne soit jamais accordée à l'Iran? Va-t-il montrer qu'il respecte vraiment les droits de la personne et les Iraniens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne cherche absolument pas à jouer au plus fin, mais je rappelle au député que ma déclaration avait trait à l'aide accordée par le Canada et à sa capacité d'aider en regard de la communauté internationale. C'est tout.

Le Canada entretient des relations commerciales suivies avec beaucoup de pays même si, de temps à autre, nous nous trouvons dans de graves situations de désaccord avec eux au sujet de certaines de leurs politiques. Mentionnons, par exemple, les troubles qui ont éclaté en Chine en 1989. La proposition du député a-t-elle pour corollaire qu'il faut mettre un terme au financement des achats de céréales de l'ouest du Canada par la Chine? Faut-il mettre un terme sur le champ aux ententes avec l'Union soviétique à cause de sérieux désaccords sur la question des droits de la personne?

Prenons le cas de l'Ukraine il y a quelques mois: Faut-il mettre fin aux ententes commerciales qui nous lient à cette république?

M. Robinson: Qu'en est-il de l'Iran?

• (1500)

M. Mulroney: Le député fait maintenant une distinction entre l'Union soviétique, la Chine et l'Iran. Au regard de la question soulevée par le député, je n'ai pas à lui dire à quel point ce genre d'attitude ou de discours est insultant et répugnant. Le ministre a déjà dit qu'il allait étudier de près la situation sous cet angle. Mais en ce qui concerne la Chine, avec qui nous avons eu des désaccords, ainsi que l'Union soviétique et d'autres pays comme l'Iran, nous allons maintenir nos relations commerciales.

Cependant, c'est une question que nous voulons examiner à la Chambre des communes; du reste, c'est une politique distincte que le gouvernement du Canada maintient depuis 50 ans.

* * *

L'AGRICULTURE

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur étant absent, je vais poser ma question au premier ministre.

Les récentes propositions formulées par les Allemands, qui consistent à transformer les subventions agricoles actuelles en revenu d'appoint direct pour les agriculteurs européens, pourraient donner lieu à un déblocage dans les négociations de l'Uruguay Round. Toutefois, elles soulèveront de sérieuses questions quant à l'avenir du système canadien de gestion de l'offre dans le cadre du GATT.

Est-ce que le gouvernement s'engage à préserver le système de gestion de l'offre en vigueur au Canada, quelles que soient les pressions exercées lors de l'Uruguay Round en vue modifier les pratiques existantes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que la position que semblent vouloir adopter les Allemands en dissociant l'aide agricole de la production conduirait à la conclusion formulée par le député.

La position du Canada a toujours été claire; elle est le fruit de consultations étroites auprès du secteur agricole et des gouvernements provinciaux. Elle a été exposée à maintes reprises par le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce extérieur et le ministre d'État chargé de l'Agriculture. Le point de vue du Canada à l'égard de notre position globale dans le cadre des négociations GATT reste inchangé. Le point crucial est l'article XI. Nous souhaitons non seulement une clarification de cet article mais également son renforcement. Cette démarche est appuyée par un grand nombre de participants à ces négociations.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke—Nord): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, les subventions massives à l'exportation de céréales en Europe et aux États-Unis ont sérieusement grevé le revenu des céréaliculteurs canadiens. Le gouvernement croit-il pouvoir obtenir des réductions de ces subventions sans pour autant céder aux pressions exercées par les Européens et les Américains pour que nous modifions nos pratiques de gestion de l'offre? Est-ce ce que le ministre est en train de dire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si la Communauté européenne choisit de dissocier l'aide agricole de la production, autrement dit si elle prévoit une aide sous forme de revenu, plutôt que de lier les subventions et les encouragements à la production, alors bien sûr, les règles du jeu seront plus ou moins les mêmes pour tous. C'est, en effet, exactement ce que nous avons tenté d'accomplir par le biais du régime universel et du Compte de stabilisation du revenu net. Bien qu'ils ne soient pas directement liés à la production, ces programmes offrent tout de même une certaine aide sous forme de revenu aux agriculteurs. J'ajouterais que d'ici Noël, les agriculteurs canadiens recevront une aide de 1,5 milliard de dollars et, par la suite, une aide supplémentaire de 1,1 milliard de dollars qui s'ajoutent aux 800 millions de dollars annoncés l'autre jour. En tout, l'agriculteur touchera environ 40 dollars nets par acre, une aide que je considère pas mal généreuse. Je crois cependant que cette aide est donnée d'une façon qui. . .

* * *

LES BARRIÈRES AUX PASSAGES À NIVEAU

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je réclame à nouveau des barrières au passage à niveau de Stewiacke, en Nouvelle-Écosse. Treize personnes y ont trouvé la mort et d'autres ont été blessées au fil des ans. Les gens exigent des barrières depuis des décennies. La Commission canadienne des transports a recommandé leur installation il y a 15 ans, mais elles se font encore attendre.

En septembre, le ministre a laissé entendre qu'il aurait peut-être une réponse favorable sous peu. Qu'en est-il maintenant?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je félicite à nouveau le député de s'intéresser à cet important problème. Je tiens à lui assurer une fois de plus que je m'en préoccupe vivement moi aussi et je voudrais lui dire que j'attends de mes fonctionnaires le rapport dont je lui ai parlé plus tôt. Sitôt qu'il m'aura été soumis, je me mettrai en rapport avec le député.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. Il n'est pas sans savoir que son programme d'aide au secteur des pêches est fort mal accueilli, surtout par les nombreux habitants de Lawn et de Melrose à Terre-Neuve et de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité.

Le ministre a également déclaré publiquement que les sommes versées sont peut-être insuffisantes. Va-t-il s'engager maintenant à mettre un terme aux difficultés éprouvées par ces milliers de personnes, à débloquer les crédits voulus et à reformuler également le programme, afin que les gens qu'il est censé aider puissent en profiter à temps au lieu d'attendre de cinq à huit semaines. Va-t-il modifier ce programme et faire en sorte qu'il soit appliqué dès maintenant, afin de pouvoir remédier en partie à la situation?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il s'agit d'un programme de 39 millions de dollars qui, ajouté au programme d'indemnisation de 18 millions de dollars offert aux pêcheurs victimes des glaces, constitue le montant le plus important jamais versé à des pêcheurs de la région de l'Atlantique à la suite de mauvaises prises ou d'une crise.

Il est faux de prétendre que des milliers de personnes ne peuvent profiter de programmes de création d'emplois; ces programmes sont sur le point de commencer. J'ai vérifié auprès du ministère compétent avant de venir ici. On transfère de l'argent aux bureaux de Terre-Neuve, afin que le programme puisse être mis en oeuvre immédiatement. Les députés libéraux peuvent cesser de lancer de fausses rumeurs selon lesquelles il n'y a pas d'argent. Ils rendent ainsi un bien mauvais service aux gens inquiets de la situation.

D'aucuns prétendent à la Chambre et à la radio que les crédits sont insuffisants. Je tiens à dire maintenant à la Chambre qu'on est en train de transférer l'argent voulu et que les crédits sont plus que suffisants.

En ce qui concerne les critères d'admissibilité, les règles sont généreuses et je peux vous garantir qu'on va apporter de l'aide à tous ceux qui peuvent prouver qu'ils dépendent de la pêche, que ce soit à titre de pêcheurs ou de travailleurs d'une usine de transformation du poisson, foi de John Carnell Crosbie.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Petru Marculescu, ministre de l'Agriculture de la Roumanie.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai une une question de privilège qui relève des commentaires du ministre de la Santé au cours de la période des questions. C'est possible qu'il ne lise pas les motions de l'opposition, mais il n'est pas nécessaire de se vanter de ce fait.

M. le Président: Peut-être, mais cela ne constitue pas une question de privilège.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

RÉTRACTATION

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur deux points. Tout d'abord, je voudrais retirer l'accusation que j'ai portée à l'égard du premier ministre. J'espère que la Chambre acceptera mes excuses.

* * *

LE DÉCÈS DU RÉVÉREND SANDY NICHOLSON

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Ensuite, monsieur le Président, je vous annonce avec regret le décès d'un ancien député, un pionnier du parti CCF, le révérend Sandy Nicholson.

Le révérend Nicholson a rempli quatre mandats à la Chambre, comme socialiste chrétien. Pasteur de l'Église

unie, il est descendu de sa chaire pour aller défendre la cause de la justice sociale.

Le révérend Nicholson a fondé une des premières coopératives agricoles en Saskatchewan. En collaboration avec une des premières communautés juives, appelée Eden Bridge. Il a aussi lancé une coopérative agricole parallèle.

Le révérend Nicolson était réputé pour son excellent sens de l'humour, sa grande bonté et son courage obstiné, mais il a surtout laissé sa marque comme ministre de la Santé de la Saskatchewan. À ce titre, il a mis en oeuvre le premier régime public d'assurance-maladie en Amérique du Nord et, pour y parvenir, il a dû lutter contre l'opposition de tous les autres partis politiques.

Aujourd'hui, tous ces partis appuient ce programme social. Si l'on n'est pas d'accord, on n'a qu'à détruire sa carte d'assurance-maladie. Je tiens à souligner que son décès, à l'âge de 91 ans, représente une cause de chagrin qu'illumine néanmoins la joie de savoir qu'il était vraiment un héros au Canada.

• (1510)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, notre parti désire s'associer aux hommages qui ont été rendus à Sandy Nicholson.

Pendant la majorité des années 40 et 50, Sandy Nicholson a été un membre distingué de cette assemblée et un porte-parole respecté des moins fortunés de notre société. Même après quatre mandats à la Chambre des communes, Sandy Nicholson n'avait pas encore apporté sa contribution la plus marquante à la vie publique canadienne.

En 1960, il entrait au cabinet de la Saskatchewan et présentait la mesure législative qui allait créer le premier régime public d'assurance-maladie au Canada. En moins de dix ans, l'assurance-maladie était devenue une institution nationale. Quel couronnement pour une carrière politique! Sandy Nicholson a eu une longue et productive carrière.

Nous désirons présenter nos condoléances à ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, au nom des députés de la majorité, je désire rendre hommage au Révérend Sandy Nicholson.

Comme on l'a dit, Sandy Nicholson a été député pratiquement de 1940 à 1957. Il a remporté quatre élections à la Chambre des communes et, comme cela a été dit aussi, il a contribué énormément à la vie publique canadienne.

Il s'est fait particulièrement remarquer pour son attachement à la cause des indigents et par son travail, non seulement pour la Saskatchewan, mais pour tout le pays.

Je crois qu'il a trois enfants, neufs petits-enfants et quatre arrière-petits-enfants. Au nom de tous les députés je leur exprime mes sincères condoléances et les remercie d'avoir partagé sa présence avec tous les Canadiens.

J'ajouterais qu'il a eu une influence considérable sur ce pays et sur son évolution. Je suis sûr que ses amis, comme Stanley Knowles qui oeuvrait à ses côtés, peuvent dire avec nous que nous le regretterons. Nous le remercions de sa contribution et nous présentons à sa famille nos sincères condoléances.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR L'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, dont le Comité législatif F a fait rapport sans amendement.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 45(5)*a)* du Règlement, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Le premier vote porte sur la motion nº 1, inscrite au nom de M. Speller. Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

Initiatives ministérielles

(*Vote nº 46*)

POUR

Députés

Ferguson	Speller—2

CONTRE

Députés

Allmand	Andre
Angus	Blaikie
Brewin	Caccia
Darling	de Cotret
Dingwall	Epp
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Hunter
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
MacDonald (Rosedale)	MacLaren
Mazankowski	McCurdy
Murphy	Parker
Riis	Rocheleau
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Venne	Waddell—28

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	DeBlois
Jordan	Karygiannis

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 2, inscrite au nom de M. Speller.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense que la Chambre consentira de façon unanime à ce que le résultat du vote qui vient d'être pris soit appliqué à la motion nº 2.

Mme le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote nº 47*)

POUR

Députés

Ferguson	Speller—2

CONTRE

Députés

Allmand	Andre
Angus	Blaikie
Brewin	Caccia
Darling	de Cotret
Dingwall	Epp
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Hunter
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
MacDonald (Rosedale)	MacLaren
Mazankowski	McCurdy
Murphy	Parker
Riis	Rocheleau
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Venne	Waddell—28

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	DeBlois
Jordan	Karygiannis

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion nº 3, inscrite au nom de M. Speller. La Chambre consent-elle de façon unanime à ce que le résultat du premier vote soit également appliqué à la motion nº 3?

Des voix: D'accord

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(*Vote nº 48*)

POUR

Députés

Ferguson	Speller—2

CONTRE

Députés

Allmand	Andre
Angus	Blaikie
Brewin	Caccia
Darling	de Cotret
Dingwall	Epp
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Hunter
Langdon (Essex—Windsor)	Lapierre
MacDonald (Rosedale)	MacLaren
Mazankowski	McCurdy
Murphy	Parker
Riis	Rocheleau
Stupich	Tremblay (Rosemont)
Venne	Waddell—28

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Blais	DeBlois
Jordan	Karygiannis

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose que le projet de loi soit agréé.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée avec dissidence).

Mme le vice-président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec le consentement unanime, plus tard aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

ALLOCATION D'UN JOUR DÉSIGNÉ

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, sur un rappel au Règlement, je voudrais désigner demain jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à neuf pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

• (1540)

PÉTITIONS

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du financement de la Gendarmerie royale du Canada.

Ils insistent auprès du gouvernement du Canada pour qu'il maintienne intégralement le financement afin de permettre à la GRC de bien remplir son mandat.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition au nom d'habitants

de Little Fort, McClure, Kamloops, Clearwater, Barrière et Darfield, en Colombie-Britannique.

Ils s'inquiètent d'un projet de construction d'un barrage sur la rivière Thompson-Nord, à Valemount, afin d'en dériver l'eau vers la région de San Diego, en Californie. Ce projet est actuellement entre les mains d'une société cotée à la Bourse de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada déclare catégoriquement qu'il ne permettra pas que des rivières d'eau douce soient endiguées et dérivées vers les États-Unis et qu'il dise simplement que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

LES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition de la part des premières nations du Canada sur la question des langues autochtones, de l'égalité et de la justice linguistiques.

Elles espèrent l'obtenir en faisant reconnaître qu'il existe 53 langues autochtones parlées et vitales qui représentent 11 familles linguistiques.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de s'acquitter de ses responsabilités envers les citoyens des premières nations et les peuples autochtones du Canada en prenant immédiatement des mesures pour reconnaître, dans la Constitution du Canada, le droit d'utiliser, de protéger et de mettre en valeur les langues autochtones.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de Joutel, Vassan, Val-d'Or et Amos concernant le retrait préventif. Ces personnes demandent que la possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes soit une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail. Elles demandent humblement que le Parlement, lors de la révision du Code canadien du travail, prenne note des lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): J'ai une autre pétition, madame la Présidente, qui concerne les armes à feu. Les pétitionnaires proviennent de Cap-aux-Meules et des Îles-de-la-Madeleine et ceux-ci soumettent respectueusement que l'accessibilité aux armes à feu est un facteur critique dans les homicides, les accidents et les suicides. Il y a beaucoup de types d'armes facilement disponibles au

Canada qui ne sont pas nécessaires pour des fins légitimes, telles que la chasse et le tir sportif, et demandent de légiférer maintenant de façon à interdire la possession d'armes à feu à toute personne ayant un dossier criminel.

[*Traduction*]

LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui deux pétitions, l'une portant 119 signatures et l'autre, 145.

Ces pétitions portent sur la politique du gouvernement concernant les gels de salaires dans la fonction publique. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de prier le gouvernement conservateur de ne pas retirer aux travailleurs du Canada les droits à la négociation collective, de ne pas les menacer de pertes d'emploi et du recours aux marchés publics, de ne pas entraver la conciliation et l'arbitrage et de ne pas adopter des lois obligeant les employés à retourner au travail comme il l'a fait à maintes reprises.

Les pétitionnaires demandent également qu'il plaise au Parlement de rejeter l'imposition des gels de salaires et de réaffirmer son appui à la libre négociation des conventions collectives pour les travailleurs canadiens.

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Doug Fee (Red Deer): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter, au nom de plusieurs Albertains, une pétition qui a été jugée correcte quant à la forme et au contenu conformément à l'article 36 du Règlement.

La famille est la pierre angulaire de notre société. La responsabilité entre membres d'une même famille ne se limite pas à une génération. Mes grands-parents ont beaucoup contribué à mon épanouissement. Ma vie, comme celle de bien d'autres, a été enrichie par mes relations avec mes grands-parents; tous les enfants n'ont pas cette chance. À l'heure actuelle, ni la Loi sur le divorce ni aucune autre loi fédérale n'accordent aux grands-parents le droit d'accès à leurs petits-enfants.

Ces pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'inclure dans la Loi sur le divorce la disposition suivante: qu'en aucun cas, ni le père ni la mère n'aient le droit, sans raison valable, de faire obstacle aux relations entre un enfant et ses grands-parents.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, de nombreux canadiens s'inquiètent de l'augmentation de la criminalité au Canada, pays qui a toujours été pacifique; ils se sentent menacés par cet état de faits.

Je voudrais présenter une pétition, au nom de résidents de Kamloops et d'autres régions de Colombie-Britannique et au nom aussi des résidents de ma propre circonscription de Port Moody-Coquitlam, priant le gouvernement de bien vouloir accorder à la GRC, institution des plus canadiennes, les moyens financiers de s'acquitter de son mandat dans les communautés de Colombie-Britannique où elles est la seule force de police visible, de demeurer un symbole vibrant de l'unité canadienne et de lutter avec vigueur contre cette poussée de la criminalité au Canada.

M. Angus: Madame la Présidente, je veux faire un rappel au Règlement sur la question des pétitions. Comme vous le savez, le gouvernement est tenu de répondre aux pétitions qui sont déposées à la Chambre.

J'ai devant moi une réponse en date du 16 septembre 1991 faisant suite à la pétition nº 3430255, qui réclamait la reprise des services de Via Rail.

La réponse que ce gouvernement présente à la Chambre est la même que celle qu'il a faite il y a trois ans pour une pétition différente, réclamant du gouvernement qu'il ne réduise pas les services de Via Rail.

Je demande à la présidence de vérifier s'il est approprié que le gouvernement recycle une réponse n'ayant pas vraiment de lien avec la pétition qui avait été déposée à la Chambre.

M. Cooper: Madame la Présidente, je suis heureux que le député m'ait fait part de cette affaire. Je peux lui assurer que nous ferons les vérifications qui s'imposent et que nous verrons à ce que ses électeurs et les autres pétitionnaires reçoivent une réponse adéquate.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 6 et 120.

[*Texte*]

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA TRADUCTION DU CANADA

Question nº 6—**M. Bellemare:**

1. À l'égard des États généraux de la traduction au Canada, qui ont été annulés le 8 mars 1991, *a*) combien d'argent le gouvernement a-t-il dépensé avant de les annuler, *b*) combien l'annulation a-t-elle coûté, *c*) des crédits sont-ils prévus dans l'éventualité où la conférence aurait lieu plus tard au cours de l'année et, dans l'affirmative, à quels comptes ces crédits sont-ils prévus?

2. Des fonds d'une provenance autre que gouvernementale avaient-ils été fournis en vue de cette conférence et, dans l'affirmative, quelle était la proportion des crédits (*i*) gouvernementaux, (*ii*) d'une autre provenance?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): 1. a) 106 844,83 $*

b) 25 370,33 $**

c) Aucun crédit n'est prévu à ce titre en 1991-1992.

2. Non. Les seuls autres crédits allaient provenir des frais d'inscription.

* Le montant comprend tout le matériel lié à la thématique des États généraux. Ce produit est utilisable dans le cadre d'activités semblables aux tables rondes qui avaient été prévues aux États généraux. Par exemple, il pourra servir au prochain colloque de l'Association canadienne des écoles de traduction et aux congrès des associations professionnelles de traduction.

** Le montant comprend les frais d'annulation de blocs de chambres d'hôtel, l'annulation du contrat de gestion du salon des exposants et les frais d'annulation des salles du Centre des Congrès.

Question nº 120—**M. Dionne:**

Le ministre des Approvisionnements et Services a-t-il fait des rénovations ou des améliorations à son bureau de la Chambre des communes et, dans l'affirmative, dans chaque cas, *a*) qui a obtenu le contrat, *b*) quel était la nature du contrat, *c*) quel a été le coût total?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Le ministère des Approvisionnements et Services n'a fait aucune rénovation ou modification au bureau du ministre à la Chambre des communes.

Cette réponse demeure la même que celle fournie à la question du Feuilleton numéro 469 répondue le 27 mars 1991.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jake Epp (pour le ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, ce projet de loi contient les modifications législatives visant à mettre en oeuvre les augmentations de la taxe d'accise et des droits sur les produits du tabac ainsi que de la taxe sur les stocks de tabac tel qu'il a été annoncé dans le budget du 26 février 1991.

Ces mesures fiscales renforceront la stratégie nationale anti-tabac du gouvernement, ce plan global qui vise à réduire l'usage du tabac en encourageant les fumeurs à cesser de fumer et en décourageant les autres, en particulier les jeunes Canadiens, à prendre la relève.

Ce plan national comprend une vaste gamme d'initiatives telles que l'interdiction ou la restriction de l'usage du tabac dans les lieux de travail et dans les transports en commun relevant de la compétence fédérale, l'obligation d'inscrire bien en vue sur les paquets de cigarettes les risques du tabac pour la santé, ainsi que des activités de promotion de la santé et de soutien des collectivités.

• (1550)

Cette stratégie globale prévoit également des programmes destinés à aider les producteurs de tabac qui le désirent à diversifier leurs activités ou à se retirer tout simplement de cette industrie. Ces programmes ont joué un rôle important dans la réduction méthodique de l'industrie du tabac.

Personnellement, j'ai cessé de fumer lorsque le prix du paquet de cigarettes est passé à un dollar. C'était il n'y a pas si longtemps, en 1979. En tant qu'ancien fumeur, je puis donc vous assurer que le prix du produit peut forcer quelqu'un à cesser de fumer. Il existe bien sûr un grand rapport entre ces deux phénomènes.

[*Français*]

Madame la Présidente, cette stratégie s'est révélée des plus efficaces en incitant les Canadiens à réduire leur usage du tabac. En effet, depuis 1986, les ventes au Canada de cigarettes et de tabac haché fin ont diminué de plus de 20 p. 100. On prévoit que la consommation des produits du tabac va encore baisser cette année et dans l'année à venir par suite de la majoration des taxes sur le tabac que prévoit ce projet de loi.

[*Traduction*]

L'augmentation des taxes sur le tabac comprend une augmentation de la taxe d'accise de 3 cents par cigarette ou de 6 dollars par cartouche de cigarettes et une augmentation proportionnelle des droits d'accise sur les autres produits du tabac. En outre, les bâtonnets de tabac seront taxées à l'unité et la taxe d'accise et les droits seront fixés de façon à correspondre à ceux qui sont imposés sur le tabac haché fin utilisé pour les cigarettes «maison». Toutes ces modifications sont entrées en vigueur le 27 février 1991.

De plus, avec les dispositions du projet de loi, les hausses de la taxe d'accise sur le tabac prévues dans le budget, vous le savez tous j'en suis certain, sont appliquées avec cohérence au niveau des différents intermédiaires. Les stocks détenus par les grossistes et les détaillants sont aussi visés par les nouveaux taux. Cependant, pour ne pas compliquer la tâche des petits et moyens détaillants, les hausses de taxe ne s'appliquaient pas aux 1 000 premières cartouches en stock chez les détaillants au début de février 1991.

On prévoit que les majorations de la taxe sur le tabac rapporteront 1,4 milliard de dollars de plus au Trésor en 1991–1992 et que ces recettes supplémentaires diminueront jusqu'à 980 millions de dollars en 1994–1995. Ces revenus supplémentaires contribueront beaucoup au rétablissement de la stabilité financière du Canada.

Je dois souligner que nous prévoyons que les recettes générées par les taxes sur le tabac diminueront au cours des ans parce que nous croyons que ces taxes auront un effet senti sur l'usage du tabac au Canada, particulièrement chez les jeunes. Les organismes du domaine de la santé estiment que cette taxe dissuadera plus de 100 000 jeunes de commencer à fumer. Personnellement, j'espère qu'encore plus de jeunes que cela seront dissuadés de fumer.

Dans ma jeunesse, j'ai fait l'erreur de commencer à fumer et je sais que si je n'avais pas cessé de fumer, ma santé, qui commençait à se ressentir de l'usage du tabac, aurait été gravement atteinte. On dit qu'il n'y a rien de pire que les convertis, peu importe à quoi, parce qu'ils deviennent les plus ardents prédicateurs. C'est pourquoi, sans insister jusqu'à en devenir désagréable, je conseille fortement aux jeunes de ne jamais commencer à fumer et à ceux qui ont commencé, de s'efforcer d'arrêter. Je sais qu'il est difficile de cesser de fumer parce que je l'ai fait.

Mon collègue de Winnipeg–Nord a suggéré que nous amendions le projet de loi pour que nous sachions toujours où les recettes générées par cette taxe sont affectées. Ces amendements ont été jugés irrecevables à juste titre. Certaines des initiatives portaient sur l'aide aux producteurs de tabac, la promotion de la santé, l'information ainsi que le traitement des gens atteints de maladies dues au tabagisme.

Le gouvernement a déjà mis en oeuvre un programme qui marche bien. Si je le dis, c'est qu'il a été établi que la consommation de tabac a diminué considérablement ces dernières années.

De plus, si le gouvernement a légiféré pour que des taxes comme la taxe sur les produits et les services soit affectée au service de la dette et serve ensuite à la rembourser, c'est seulement parce que des circonstances exceptionnelles le dictaient. En effet, l'affectation de recettes fiscales réduit la marge de manoeuvre du gouvernement pour répondre à l'évolution des besoins. Avec le temps, cette pratique risque fort d'aboutir au financement excédentaire ou insuffisant de certains secteurs, ce que nous ne voudrions évidemment pas voir arriver.

D'autres amendements auraient ni plus ni moins annulé les majorations d'impôts substantielles que prévoit le projet de loi. Bien que la Chambre n'ait retenu aucune de ces motions, je puis assurer aux députés que je tiendrai compte de tous leurs commentaires lorsque nous étudierons d'autres changements fiscaux.

En conclusion, ce projet de loi est important. Il procurera d'importantes recettes destinées à soutenir le plan de relance économique du gouvernement, plan qui a pour but de rendre le Canada plus fort et plus prospère. Il est également l'élément clé de la stratégie gouvernementale visant à réduire la consommation de tabac au Canada et à protéger les Canadiens et les Canadiennes, plus particulièrement les jeunes, contre les très graves risques pour la santé qui sont associés à la consommation de tabac.

J'invite mes collègues députés à donner leur accord à ce projet de loi pour qu'il devienne loi et que nous puissions aborder les autres questions sur lesquelles la Chambre doit se pencher aujourd'hui.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre de nouveau la parole au sujet du projet de loi C–10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise.

Lorsque j'ai parlé de ce projet de loi il y a quatre mois, à l'étape de la deuxième lecture, j'ai signalé son importance. Il vise à protéger la santé des Canadiens, à aider les fumeurs à cesser de fumer et il encourage ceux qui ne fument pas à ne pas commencer.

En quatre mois, c'est–à–dire depuis le jour où j'ai exprimé mon avis au sujet du projet de loi, environ 12 800 Canadiens sont morts de causes liées à l'usage du tabac. Ils sont morts de cancer du poumon, de maladies pulmonaires obstructives et de cardiopathies. À notre grande honte, madame la Présidente, certaines des victimes étaient des nouveau–nés trop faibles pour survivre.

Les nouveau–nés meurent empoisonnés par les produits toxiques du tabac qui passent de l'organisme de la mère au foetus pendant qu'il est encore dans l'utérus.

Je suis convaincu que tous les Canadiens sont, comme moi, révoltés par ce gaspillage de vies humaines. S'il faut des taxes pour mettre fin à ces ravages, à cette insulte à la vie humaine, alors je crois qu'il faut augmenter les taxes sur le tabac et j'appuie ce projet de loi.

Cependant, l'imposition de taxes ne renfermant aucune mesure précise touchant la santé et le bien–être de la population m'inquiète. Je trouve qu'en refusant de s'engager un peu plus et de garantir aux Canadiens que ce projet de loi est véritablement destiné à aider les fumeurs à cesser de fumer et les non–fumeurs à ne pas commencer, le gouvernement fait preuve d'insensibilité et de malhonnêteté.

Ce projet de loi à mes yeux ne constitue donc qu'une solution partielle à un problème global, un élément d'une stratégie d'ensemble. Je l'appuie néanmoins, parce que je crois que nous pouvons encore persuader le gouvernement par d'autres moyens, en écrivant aux ministres peut–être, d'affecter plus de fonds à la santé.

Lorsqu'il a présenté le projet de loi, le ministre a dit s'opposer à l'affectation de recettes fiscales. Le ministre a dit que l'affectation de recettes fiscales réduisait la marge de manoeuvre du gouvernement pour répondre à l'évolution des besoins, et qu'avec le temps, cette affectation peut facilement aboutir au financement excédentaire ou insuffisant de certains secteurs.

• (1600)

Cet argument ne saurait justifier qu'on rejette l'affectation de recettes fiscales. Le document publié par l'Association canadienne d'études fiscales intitulé *Charging for Public Services; A New Look at an Old Idea*, comporte un paragraphe superbe au sujet de l'affectation de fonds. Je pourrais vous citer l'argument irréfutable, en fait les deux arguments irréfutables qu'on y trouve, démontrant pourquoi il faut réserver des fonds comme ceux–là, affecter ces recettes à des programmes bien précis.

Le premier argument proposé en faveur de l'affectation des fonds, c'est qu'elle fournit dans certaines circonstances un moyen d'appliquer le principe du juste retour, qui est intéressant pour des motifs d'équité et spécialement d'efficacité.

Je le demande au gouvernement, pourquoi refuse–t–il de soutenir le principe du juste retour, et pourquoi refuse–t–il d'affecter des fonds à une fin particulière quand on sait qu'en le faisant nous pouvons accroître l'efficacité de l'application des programmes et la dépense de ces recettes pour les programmes visés?

Le deuxième argument explique pourquoi il est essentiel et important d'affecter des fonds à une fin particulière en faisant ressortir que cela peut amener le public à accepter de nouvelles taxes ou des hausses de taxes qu'il n'accepterait pas autrement en les liant à un accroissement souhaité d'une activité du gouvernement.

En réalité, affecter des fonds à une fin particulière, c'est dire qu'on établit ce lien nécessaire entre les recettes fiscales et les dépenses que le gouvernement consacre aux programmes. C'est pourquoi je trouve intenable l'argument du gouvernement qui n'aimerait pas affecter des recettes fiscales à une fin particulière, et les Canadiens le comprendront.

Encore une chose, madame la Présidente. Lorsque nous avons discuté du projet de loi il y a quatre mois, nous avons reconnu les nombreux avantages qui résulteront de son adoption, malgré cette lacune, malgré l'absence d'affectation spéciale du produit de la taxe que je déplore. En fait, je crois qu'une imposition efficace du tabac constitue une politique de santé progressiste pour plusieurs raisons. Comme on l'a déjà dit, chaque hausse de prix de 10 p. 100 entraîne une baisse de 4 p. 100 de la consommation, particulièrement chez les jeunes qui sont sensibles aux prix et chez qui l'impact d'une hausse de prix est encore plus prononcé. Nous pouvons donc nous attendre à une baisse de la consommation de 14 p. 100 chez les enfants et les adolescents pour chaque hausse de prix de 10 p. 100.

Nous avons déjà entendu parler, et je n'insisterai pas là–dessus, du nombre des décès attribuables au tabac. J'aimerais donc que la Chambre et tous mes collègues appuient la mesure à l'étude.

Je voudrais en profiter pour nommer les nombreuses associations qui appuient ce projet de loi, afin que les Canadiens le sachent: l'Association des auxiliaires d'hôpitaux du Canada; l'Association canadienne des ergothérapeutes; l'Association canadienne des pathologistes; la Société canadienne du cancer; l'Association chiropratique canadienne; le Conseil canadien des infirmières et infirmiers en nursing cardio-vasculaire; le Conseil canadien sur le tabagisme et la santé; l'Association dentaire canadienne; la Fédération canadienne des associations foyer-école et parents-maîtres; l'Association des hôpitaux du Canada; l'Association pulmonaire du Canada; l'Association médicale canadienne; l'Association des infirmières et infirmiers du Canada; l'Association pharmaceutique canadienne; l'Association canadienne de physiothérapie; l'Association canadienne de santé publique; la Société canadienne des thérapeutes respiratoires; la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants; la Fondation des maladies du coeur du Canada; l'Association pour les droits des non-fumeurs; Médecins pour un Canada sans fumée; le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada; l'Association canadienne des optométristes; le Collège des médecins de famille du Canada et l'Église unie du Canada.

Ces organismes sont au nombre de ceux qui appuient une augmentation de taxes sur les cigarettes pour freiner le tabagisme au Canada.

Je pourrais faire remarquer qu'il y a seulement deux ou trois organisations qui sont opposées à ce projet de loi, dont le Conseil canadien des fabricants de produits de tabac et une autre organisation appuyée par ce conseil.

Comme on peut le constater, la très grande majorité des Canadiens appuie ce projet de loi.

Je voudrais aussi attirer l'attention, madame la Présidente, sur une lettre du président du comité de la santé et de l'intérêt public du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada datée du 16 juillet dernier, une lettre adressée par le docteur David Sackett à tous les ministres de la Santé des provinces et des territoires.

> Le Canada a commencé à faire des progrès et à diminuer le nombre de maladies et de décès prématurés provoqués par l'usage du tabac. Les compagnies de tabac se lancent dans une campagne pour remettre en question les progrès réalisés, en inscrivant des avis sur leurs paquets de cigarettes. Nous voulons par la présente vous signaler qu'il faut accroître et non diminuer nos efforts pour réduire le nombre de maladies et de décès attribuables au tabagisme. Par conséquent, nous vous demandons de ne pas tenir compte des efforts que déploient les compagnies de tabac qui profitent de la souffrance humaine, mais de continuer plutôt d'appuyer les initiatives visant à dissuader les Canadiens de fumer.

Cet après-midi, pendant que je discute de ce projet de loi, je n'ai qu'un seul regret, soit que les trois amendements que j'ai proposés et qui auraient pu faire l'objet de débat ont été jugés irrecevables pour des raisons de procédure et non pour leur mérite.

Pour ceux qui n'ont pas eu connaissance de mes amendements, permettez-moi d'en rappeler les objectifs. Selon mon premier amendement, des fonds auraient été affectés à la prévention et au traitement des maladies reliées à la consommation de tabac.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas consenti à ce que nous discutions de cet amendement?

Dans mon deuxième amendement, je prévoyais des fonds pour informer la population des dangers pour la santé humaine que comporte la consommation de tabac. Encore une fois, pourquoi refuser de débattre pleinement de cette question et, par la même occasion, de mettre à l'épreuve la volonté du Parlement?

Mon dernier amendement nous aurait permis de réserver des fonds pour aider les personnes qui désirent vaincre leur dépendance envers le tabac.

Le tabac crée vraiment une dépendance. C'est une des plus fortes que l'on connaisse, comparable à l'emprise mortelle que peuvent avoir l'héroïne et l'alcool sur une personne. J'aurais voulu que nous puissions affecter des fonds à des programmes visant à aider les gens à arrêter de fumer. Cette taxe à elle seule rapportera 1,4 milliard de dollars, et il n'y a aucune raison de ne pas aider les gens pour qui ce fardeau fiscal pèse le plus lourd, les fumeurs.

Je voudrais que le gouvernement aide ces gens à cesser de fumer au lieu de simplement profiter de leur dépendance pour accroître ses recettes.

En conclusion, je me contenterai de dire que j'espère que tous les députés de la Chambre appuieront ce projet de loi, malgré ses lacunes. J'espère aussi que, même si nous n'avons pas pu débattre les amendements, le gouvernement tiendra compte du fond de ces amendements et instituera des programmes de santé visant à répondre aux besoins que lui aussi juge importants, j'en suis certain. J'espère qu'il affectera des fonds supplémentaires à cet égard et qu'il verra au maintien de notre système de soins de santé.

• (1610)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour soulever une question de privilège. J'ai reçu jeudi dernier copie d'une lettre que M. Maurice Ruel, directeur général à la Direction du pétrole et du gaz du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a adressée à M. Daniel Dubeau, vice-président responsable de l'Environnement à Hydro-Québec.

Voici ce que M. Ruel dit aux représentants d'Hydro-Québec, d'après la traduction que j'ai reçue aujourd'hui seulement, ce qui explique pourquoi je n'ai pas pris la parole avant. J'avais reçu l'original jeudi, mais j'ai dû attendre la traduction avant de comprendre pleinement l'importance de cette déclaration.

Voici ce qu'il dit dans la lettre:

> Il serait bon qu'Hydro-Québec accuse réception de la lettre de M. Knowles,

M. Knowles est le greffier du Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

> Il serait bon qu'Hydro-Québec accuse réception de la lettre de M. Knowles en lui indiquant que vous supportez, en principe, la présentation intitulée *Environmental Challenges Facing the Electric Utility Industry* envoyée à ce comité par l'Association canadienne de l'électricité et que, par conséquent, vous ne voyez pas l'importance de la participation d'Hydro-Québec à ces débats.

J'estime qu'un haut fonctionnaire qui demande à un témoin de ne pas assister ou participer aux audiences de notre comité s'immisce de façon tout à fait inacceptable et injustifiée dans les affaires du Parlement.

Aussi, je vous saurais gré de reconnaître que la question de privilège paraît fondée à première vue et, partant, d'accepter que ma motion soit présentée au comité approprié de la Chambre, soit le Comité de gestion de la Chambre.

[*Français*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, en tant que vice-président du même comité dont fait partie celui qui pose la question de privilège, je voudrais ajouter quelques mots sur le même sujet, si vous me le permettez.

Dans la même lettre que celle à laquelle il a référé tout à l'heure, M. Ruel écrit, en français, et je le cite: «J'aimerais recommander qu'Hydro-Québec accuse réception de la lettre de M. Knowles en lui indiquant que vous supportez, en principe, la présentation intitulée *Environmental Challenges Facing the Electric Utility Industry* envoyée à ce comité par l'Association canadienne de l'électricité et que, par conséquent, vous ne voyez pas l'importance de la participation d'Hydro-Québec à ces débats.»

Comme mon ami vient de vous le dire, madame la Présidente, les fonctionnaires du ministre de l'Énergie, de même que tous les autres fonctionnaires, travaillent pour le peuple du Canada tout entier et pour les députés, dans le sens que nous travaillons ensemble, et je le dis en tant qu'ancien fonctionnaire fédéral. Le ministre est présentement à la Chambre et peut-être qu'il est d'accord avec mon collègue et moi sur ce point, et peut-être qu'il désire aussi dire quelque chose à ce sujet. Je trouve difficile à comprendre comment un sous-ministre ou un directeur général d'un ministère fédéral peut écrire une telle lettre, effectivement, pour dire à Hydro-Québec d'ignorer les délibérations de notre comité. Bref, je veux appuyer la motion de mon président. J'espère, du moins, que l'on pourra obtenir une décision sur cette question qui est, à mon avis, assez importante.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je voudrais reprendre à mon compte les vues de mon collègue.

La question est fort grave. Le député a exposé l'affaire succinctement dans l'optique de la réforme parlementaire qui vise à rendre les comités des Communes efficaces, capables de faire une analyse minutieuse des problèmes et de présenter des rapports et recommandations. Le point que le député a soulevé est de la plus haute importance. J'appuie ses vues avec enthousiasme et j'invite la présidence à réserver un accueil favorable à sa requête.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame la Présidente, je voudrais répondre brièvement au président du comité permanent et aux deux autres députés des partis d'opposition. Je ne peux pas aborder la grande question à laquelle le leader parlementaire des néo-démocrates a fait allusion, sauf erreur, c'est-à-dire le rôle que pourrait prévoir la réforme parlementaire pour les fonctionnaires fédéraux, en ce qui concerne l'information qu'ils peuvent fournir aux comités permanents, quoique pas nécessairement, ou les

conseils qu'ils peuvent souhaiter donner à d'autres instances.

Par exemple, il est arrivé récemment qu'un fonctionnaire canadien soit invité à témoigner aux États-Unis sur une tout autre affaire. Il s'agit là d'un débat qu'il vaut mieux laisser à la Chambre et aux leaders parlementaires. Je le laisse donc de côté.

Par contre, je peux parler du cas que le président du comité permanent et les deux députés ont soulevé. Mes collaborateurs m'ont informé ce matin qu'un fonctionnaire de mon ministère, le directeur général, en fait, avait envoyé une lettre à M. Daniel Dubeau d'Hydro-Québec. M. Dubeau ou Hydro-Québec avait reçu, une demande de comparution devant le comité permanent. C'est l'affaire du comité permanent. Il s'agit d'un comité indépendant, et un ministre ne peut pas ou ne devrait pas pouvoir dire à ce comité qui doit comparaître ou non comme témoin.

J'ai fait des vérifications dans mon ministère. Il ne s'agit pas d'une lettre que j'ai autorisée ou dont j'étais au courant, mais je comprends fort bien ce qu'est la responsabilité devant le Parlement et la responsabilité du Cabinet. J'assume la responsabilité de ce qui se fait dans mon ministère.

Je présente des excuses non seulement au président du comité, mais aussi aux autres membres de ce comité. Cette façon de faire était inadmissible. Il y a eu une autre lettre qui visait à corriger le problème, mais elle constitue elle aussi une erreur, selon moi. En fait, madame la Présidente, les deux députés ont lu des passages des lettres, mais il leur est impossible de les déposer. Si cela était utile à la Chambre, je serais heureux de les déposer. J'espère que le problème pourra être réglé de cette façon.

Quant à la question plus vaste du rôle des fonctionnaires, au niveau fédéral ou à d'autres niveaux, à l'égard des comités parlementaires, j'estime qu'elle doit être étudiée par les députés compétents de la Chambre qui assument, au nom de leur parti, des responsabilités à l'égard des travaux de la Chambre.

[*Français*]

M. Kilgour: Madame la Présidente, j'ai beaucoup apprécié les remarques du ministre. Avec le consentement unanime, pourrait-on avoir toutes les lettres sur le Bureau dès maintenant?

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Le ministre a offert de déposer les lettres. Je suis sûre qu'il y aurait consentement et que le député en serait heureux.

Des voix: D'accord.

M. Epp: Madame la Présidente, pour clarifier la question à l'intention de la Chambre, je suis prêt à déposer toutes les lettres qui sont en ma possession. Nous avons compulsé les dossiers et j'espère qu'avec les questions et les réponses qui sont venues du comité, ce dossier est complet. À ma connaissance, il l'est.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Je veux remercier l'honorable ministre de ses commentaires. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qui a été présenté à la Chambre par l'honorable député de Calgary-Nord, l'honorable député de Edmonton-Sud-Est et l'honorable député de Kamloops.

Je peux très bien comprendre la réaction de l'honorable président du Comité permanent face à l'incident dont il nous a fait part. C'est, de toute façon, une chose qui aurait dû être apportée devant le comité, au départ, avant de l'apporter à la Chambre, et qui aurait pu être présentée à la Chambre dans le cadre d'un rapport de comité. Puisque nous avions avec nous l'honorable ministre qui a bien voulu offrir ses excuses et les excuses de son ministère et du fonctionnaire en question, je pense que la question, pour le moment, est réglée. Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé.

• (1620)

[*Traduction*]

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Gatineau—La Lièvre—L'agriculture; le député de Prince George—Bulkley Valley—Le commerce extérieur; le député de York-Ouest—La société de Havilland; le député de London-Est—Le logement; le député de Davenport—Les drogues illicites.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'acise et la Loi sur l'accise soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-10 qui vise essentiellement à augmenter les taxes sur les produits du tabac.

J'ai été rarement d'accord avec les initiatives que le gouvernement a prises ces derniers temps, mais j'approuve entièrement cette mesure-ci. Il est approprié d'utiliser la politique fiscale comme un élément d'une stratégie globale de réduction de l'usage du tabac.

Je tiens à dire, pour commencer, que le tabac, à ma connaissance, est le seul produit de consommation légale qui tue lorsqu'on l'utilise exactement de la façon prévue. Autrement dit, si on fume, on a de très bonnes chances de mettre fin prématurément à sa vie et même à celle des autres, à cause de la fumée secondaire indirecte. En fait, je pense que les statistiques indiqueraient qu'au cours d'une année moyenne, il y a 35 000 décès au Canada qui sont directement liés à l'usage du tabac, sans parler de toutes les autres personnes qui doivent passer du temps dans des centres anticancéreux ou des cliniques de cardiologie, et qui souffrent d'emphysème ou d'autres maladies liées à l'usage du tabac.

Les statistiques sur les effets de la fumée des autres indiquent très clairement qu'il importe d'encourager les fumeurs à réduire, sinon à cesser, leur consommation de tabac.

Toutefois, avant d'aborder la question comme telle, il ne faut pas perdre de vue le fait que l'industrie du tabac englobe 1 200 agriculteurs. Nous prenons diverses mesures ici au Parlement afin d'encourager la population à ne pas consommer de tabac, mais il reste qu'il s'agit d'un produit légal dont la production est assurée par 1 200 familles, sans parler des quelques milliers d'autres travailleurs qui dépendent de cette industrie pour assurer leur subsistance. Il n'y a personne ici à la Chambre qui s'opposerait à ce qu'on prenne des mesures et à ce qu'on accroisse le soutien financier nécessaire pour inciter ces producteurs à délaisser l'industrie du tabac au profit d'une autre activité qui serait plus acceptable pour la société canadienne en général.

Nous avons pris des mesures concrètes dans ce sens au cours des dernières années, mais il y a encore beaucoup à faire.

De nos jours, il en coûte environ 5 $ ou 6 $ pour acheter un paquet de cigarettes; pourtant, l'agriculteur ne touche qu'environ 7c. sur ce montant. Le fait que l'agriculteur ne touche que 7c. sur un tel montant illustre bien combien l'industrie du tabac est profitable à certains secteurs de production et de commercialisation du tabac, sans parler des taxes qui sont imposées par les gouvernements sur ce produit.

Le ministre a signalé plus tôt que le gouvernement s'attendait en fait à enregistrer une baisse de recettes au cours des prochaines années, par suite de cette initiative. Un grand nombre de personnes sont d'avis que nous imposons des taxes de plus en plus élevées sur les produits du tabac tout simplement pour générer des recettes supplémentaires. Dans une certaine mesure, c'est ce qui se passe.

Je crois qu'on en est désormais au point où les taxes et les prix sont tellement élevés que cela a une incidence réelle sur le nombre des personnes qui fument ou qui commencent à fumer, de telle sorte que l'habitude se perd et que les recettes gouvernementales tendront donc à diminuer à long terme. Ce n'est probablement pas une bonne chose du point de vue financier, mais il faut se réjouir dans l'ensemble du fait que de moins en moins de gens font usage de tabac.

Je dois dire que, dans ma circonscription, beaucoup de gens chiquent du tabac. J'ai déjà essayé, mais j'ai été tellement malade que je n'ai pas recommencé. Et pourtant, les joueurs de base-ball et les cow-boys semblent trouver que c'est là une forme intéressante de tabagisme.

Je tiens à citer tout d'abord des statistiques très encourageantes. Reconnaissons en outre que le Canada est un chef de file mondial dans la lutte au tabagisme. Le Parlement fédéral a adopté la Loi réglementant les produits du tabac et la Loi sur la santé des non-fumeurs, qui ont grandement contribué à ce que des Canadiens cessent de fumer la cigarette, la pipe ou le cigare ou de chiquer du tabac, de se débarrasser de cette habitude, en somme. Dans les trois années qui se sont écoulées entre 1989 et 1991, la consommation de tabac a chuté de 20 p.

100 au Canada. Ce qui est encourageant, c'est que de moins en moins de jeunes fument.

En statistique, on sait qu'il existe un lien direct entre le prix d'un produit et la demande à son égard. Il est juste de dire que les statistiques et les études ont démontré que chaque fois que le prix du tabac montait de 10 p. 100, le tabagisme chutait de 14 p. 100. C'est d'autant plus vrai chez les jeunes, madame la Présidente, qui sont extrêmement sensibles aux prix. Leur accoutumance n'est pas aussi ancrée que celle des adultes, si vous voulez, et leurs moyens financiers sont plus restreints. Chaque fois que le prix grimpe de 10 p. 100, la consommation chez les jeunes, enfants et adolescents, baisse non pas de 4 p. 100, mais bien de 14 p. 100.

La récente série d'augmentations du prix du paquet de cigarettes aura sans doute pour effet d'encourager les jeunes à cesser de fumer.

On sait que la hausse de taxe de trois cents la cigarette imposée dans le budget fédéral 1991 a entraîné une augmentation d'environ de 18 p. 100 du prix de détail des cigarettes.

En passant, permettez-moi de toucher un mot de ce qui se passe au niveau du détaillant. Selon une récente étude effectuée dans la circonscription de Kamloops que je représente—ça ne m'étonnerait pas qu'elle ait été reprise dans d'autres régions, mais je ne connais pas tout ce qu'on publie dans ce domaine—, les gens n'arrivent pas à comprendre avec quelle facilité les jeunes et même les très jeunes peuvent acheter des cigarettes.

Il est illégal de vendre des cigarettes à un jeune de moins de 16 ans. Mais quand on jette un coup d'oeil à la loi adoptée il y a au moins une centaine d'années, on constate que le détaillant qui est surpris à vendre des cigarettes à un enfant est passible d'une amende de—vous n'en croirez pas vos oreilles, madame la Présidente—dix dollars. Ce n'est pas ce qui s'appelle un châtiment. En cas de récidive, une amende de 25 dollars est prévue. À la troisième infraction, l'amende est lourde: 100 dollars! C'est ce qui explique que certains seront enclins à ignorer ces dispositions et à continuer de vendre des cigarettes aux enfants. Mais il ne faut pas généraliser. Certains détaillants reconnaissent le bien-fondé de la loi et la respectent.

Une étude a été menée à Kamloops. Préoccupé par le nombre croissant des jeunes, et plus particulièrement des jeunes filles, qui fument, un organisme local a demandé à des jeunes âgés de 14, 12, 11 et 10 ans d'aller acheter des cigarettes dans divers magasins. Il a constaté que même à ces âges-là, on peut réussir à convaincre un détaillant peu scrupuleux. Nous savons tous que si un jeune de dix ans essaie d'acheter un paquet de Rothman's, il est bien évident qu'il n'a pas 16 ans et qu'on ne devrait pas lui en vendre.

J'ai présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire pour ces détaillants irresponsables qui vendent des cigarettes à des enfants; s'ils sont pris une première fois, ils paieront une amende ne dépassant pas 1 000 $, la deuxième fois, ce sera 2 000 $, et la troisième, 5 000 $. Il est à espérer que cela incitera les vendeurs de cigarettes à respecter la loi, en ce qui concerne les jeunes en particulier.

• (1630)

Il est intéressant de constater que la hausse de prix consécutive au budget fédéral de 1990-1991 entraînera une baisse de la consommation qui se situera entre 7 et 11 p. 100, c'est-à-dire une diminution de 450 000 à 700 000 fumeurs. Selon l'Organisation mondiale de la santé, entre un quart et un tiers des fumeurs mourront d'une maladie causée par l'usage du tabac; autrement dit, il y aura entre 112 000 et 230 000 décès causés par le tabagisme de moins par suite des hausses de taxe annoncées dans le budget fédéral de 1990-1991.

Voilà qui est encourageant. Aucune autre mesure de lutte contre le tabagisme n'aurait pu sauver autant de vies. On prévoit que la consommation des produits du tabac va diminuer de pas moins de 25 p. 100 chez les jeunes par suite de cette hausse. La plus grande mesure du succès d'un programme de lutte contre le tabagisme serait bien sûr qu'il empêche au départ les gens de prendre l'habitude de fumer. Or, on s'attend que cette mesure, à elle seule, empêche au moins 30 000 jeunes de moins de 19 ans de devenir fumeurs, sans parler des milliers de plus qui cesseront de fumer. On suppose qu'au total, la majoration des taxes perçues sur le tabac fera baisser d'environ 100 000 le nombre de fumeurs adolescents.

Voilà une nouvelle extraordinaire! Toute mesure qui peut empêcher 100 000 jeunes de prendre l'habitude de fumer est une excellente initiative. J'ai été heureux de constater, lors du vote qui a eu lieu plus tôt aujourd'hui, que j'avais l'appui massif des députés.

Je voudrais mentionner une donnée plutôt inquiétante qui a fait jour récemment: la publicité du tabac est

dorénavant axée sur les jeunes femmes. Elle est d'ailleurs réussie car, d'après les données, ce groupe de fumeurs affiche une croissance. J'aimerais voir le Parlement prendre des mesures pour encourager tout le monde, mais particulièrement les jeunes gens, surtout les jeunes femmes, à réfléchir, à reconnaître que, si le tabac ne tue pas, il entraîne assurément une mort prématurée.

Le député de Winnipeg–Nord a fait une suggestion intéressante dans les modifications proposées: il préconise qu'une partie de l'augmentation des recettes fiscales soit injectée dans un programme d'éducation et de traitement visant à encourager les fumeurs à cesser de fumer.

J'ai remarqué que le gouvernement, dans son plan bidon de perception de la TPS, a affecté certaines recettes excédentaires à la réduction du déficit. Cependant, l'idée a du bon en ce sens que nous pourrions diriger une partie des recettes additionnelles vers un grand battage publicitaire visant à encourager les jeunes à cesser de fumer et surtout à ne pas commencer à fumer, ce qui se transformera probablement en habitude.

Je dois dire qu'il est troublant d'assister à des événements sportifs et de constater qu'ils sont bien souvent commandités par des fabricants de cigarettes alors que nous cherchons à encourager les jeunes à faire du sport. C'est une étrange logique que de faire commanditer par des fabricants de tabac des activités athlétiques ou sportives. Elle mérite qu'on s'y arrête.

Je tiens simplement à ajouter que lorsque les gens nous parlent du prix des produits du tabac, il faut savoir qu'entre 1950 et 1980, si on tient compte de l'inflation, on s'aperçoit que le prix réel du tabac a baissé en fait. Pour un travailleur type, l'usage du tabac est moins coûteux en définitive qu'il y a quelques années malgré le fait que le prix du tabac à l'heure actuelle nous paraît incroyablement élevé. Ainsi, même avec ces taxes supplémentaires le prix du tabac n'a même pas suivi le rythme de l'inflation.

En terminant, je tiens simplement à dire que le fait que le trafic illégal de cigarettes représente une si grande part du magasinage effectué aux États–Unis montre bien que les Américains ne comprennent pas ce problème autant que nous au Canada. Aux États–Unis, les taxes sur les cigarettes représentent 27 p. 100 environ du prix de détail.

Au Canada, la proportion est plus près de 67 p. 100. Ainsi, pour notre part, nous avons adopté dans cette enceinte une législation tendant à interdire l'usage du tabac dans les immeubles fédéraux et pris des mesures pour encourager les gens à cesser de fumer, alors que les États–Unis n'en font rien.

Il est regrettable que des gens aillent aux États–Unis pour acheter des cigarettes à meilleur prix, du tabac et des cigarettes de qualité inférieure, comme nous le savons tous, et cela montre bien le défi que nous devons relever.

Je tiens à dire enfin que nous souscrivons à ce projet de loi. Nous sommes conscients du fait que l'augmentation des taxes est efficace; en effet, les taxes sur les cigarettes entraînent une baisse de la consommation. Cependant, nous reconnaissons également qu'au moment où l'industrie disparaît graduellement, et qu'ainsi, on sauve un grand nombre de vies, nous ne pouvons faire fi du sort des producteurs de tabac.

Ils sont, en un sens, les victimes innocentes de notre décision de modifier notre législation et notre position face à ce produit. Nous devons le reconnaître et présenter des programmes clairs qui les aideront à se lancer dans d'autres cultures ou activités économiques.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du député de Kamloops au sujet de cette question très importante.

Je voudrais faire quatre observations, qu'il pourrait peut–être commenter.

Premièrement, le gouvernement perçoit ainsi des recettes s'élevant à quelque 60 millions de dollars—je ne sais pas le chiffre exact, mais il s'agit d'un montant élevé—qui ne représentent qu'une partie de la solution au problème. Il doit prendre des mesures supplémentaires.

On a dit que, dans la réforme du régime des soins de santé, les mesures les plus importantes que doivent probablement prendre cette assemblée législative et celles des provinces de tout le Canada, c'est de s'attaquer aux problèmes de l'alcool au volant et de l'usage du tabac, en raison de leurs conséquences sur les soins de santé. C'est un des points cruciaux.

Par l'entremise du cabinet du Président, la Chambre des communes pourrait servir de modèle très efficace, à mon avis, dans tout le pays. Je sais que la Chambre offre à ses employés et aux députés des possibilités de participer à des programmes d'abandon du tabac, mais elle ne fait pas d'efforts rigoureux pour vendre ces programmes, pour évaluer l'ampleur du problème, pour assurer un suivi et retracer ceux qui retombent dans leurs habitudes après une première tentative.

Le gouvernement du Canada paie pour ces programmes, mais il ne le fait pas efficacement. Ils pourraient être très efficaces. Je ne crois pas avoir jamais rencontré un fumeur qui ne veuille pas cesser de fumer.

Deuxièmement, le gouvernement a avancé une proposition pour mettre fin au sectarisme à la Chambre des communes, et je ne peux imaginer meilleure question que celle-là. Je pense que mon collègue sera d'accord avec moi.

De nombreux députés du côté ministériel, du caucus libéral et de notre caucus, avec qui je me suis entretenu, attendent une mesure législative positive et constructive qui s'attaque à cette question et qui réduise l'usage du tabac.

Je crois qu'il y a des choses que le comité peut améliorer. Comme le dit mon collègue, il faut que les exportations et les importations de ce produit soient frappées d'une interdiction.

On ne tardera pas à réduire considérablement les violations de l'esprit de la loi si on interdit d'exporter ce produit aux pays du tiers monde et de l'importer au Canada pour éviter de payer le prix prohibitif en vigueur ici.

Enfin, pour les agriculteurs, il y a le coût de conversion et le cycle de production et de distribution. Ces gens sont les victimes innocentes de ce marché. Les recettes de la taxe devraient être affectés à un but précis, ce que le gouvernement hésite à faire, même si cette mesure était centrée sur le tabagisme. Cet argent devrait aider les agriculteurs à se tourner vers d'autres produits et permettre aux fabricants de réduire leurs activités de façon graduelle et ordonnée, afin de se retirer de ce secteur de telle sorte que les travailleurs pourraient être déplacés et recyclés.

Bref, je distingue les quatre éléments suivants: la Chambre des communes devrait servir de modèle d'organisation qui s'attaque véritablement au problème des fumeurs en les encourageant à abandonner leur habitude, en leur assurant un suivi, et en aidant ceux qui veulent sortir de ce secteur.

Quant à la proposition constitutionnelle visant à rendre les travaux de la Chambre apolitiques, nous sommes tous d'accord sur ce qu'il faut faire et nous efforcer ensemble de combattre ce problème. Après les exportations et les importations, attaquons-nous aux coûts de conversion.

• (1640)

M. Nelson A. Riis: Madame la Présidente, j'aimerais répondre à ces interventions très sérieuses de mon collègue.

En effet, même si nous avons pris différentes mesures pour inciter les députés et les personnes qui travaillent sur la colline à ne pas fumer, avec, je crois, un certain succès, même si les gens sont encore nombreux, à l'entrée des édifices, à fumer une dernière cigarette avant d'attaquer leur journée de travail ou à l'occasion d'une courte pause, surtout durant les mois d'hiver, ce qui surprend un peu, je sais qu'il reste du travail à faire à ce chapitre et que beaucoup peut encore être fait.

Je me souviens du temps où il y avait tous ces cendriers derrière les rideaux et où nous fumions tous dans les couloirs. Plus personne ne fume dans les couloirs du moins, et vous n'y trouvez plus de cendriers. Nous avons fait des progrès énormes et nous devrions poursuivre le travail, comme l'a dit mon collègue, en donnant l'exemple et en montrant ce qu'on peut faire avec de la bonne volonté.

Mon collègue a souligné que les coûts pour notre système d'assurance-maladie sont énormes vu le grand nombre de personnes qui souffrent d'une maladie liée à l'usage du tabac. En effet, ces coûts sont terribles. Ce serait donc un excellent investissement que d'encourager les gens, en particulier les jeunes, à ne pas fumer. Il semblerait que, lorsqu'on a pu empêcher une personne de fumer jusqu'à l'âge de 18 ans, la bataille est pour ainsi dire gagnée, que très peu de gens prendront l'habitude de fumer après 18 ans. C'est ici que nos programmes scolaires devraient entrer en jeu. Je crois que nous serons tous d'accord là-dessus: nous n'avons que gratté la surface, il reste encore beaucoup à faire.

Et pourtant, madame la Présidente, il est difficile de croire à l'heure actuelle en regardant un paquet de cigarettes et en voyant qu'il est à moitié recouvert de mises en garde contre le tabac, qui est néfaste pour la santé, cancérigène et déconseillé pour les femmes enceintes, que les gens n'ont pas encore compris que ce n'est pas une bonne idée de fumer. Je pense cependant, comme l'a dit le député, que la majorité en est maintenant convaincue. Il n'en demeure pas moins que le tabagisme est une maladie et qu'en guérir exige des efforts

énormes, et que, même si beaucoup de progrès ont été faits, il en reste beaucoup à faire.

Je tiens à remercier mon collègue de son intervention et plus particulièrement d'avoir parlé de l'aide à la reconversion qu'il faut accorder aux producteurs de tabac et d'avoir proposé que l'on repense nos exportations de produits du tabac, surtout aux pays en voie de développement. C'est avec grande contrariété qu'on lit que les plus gros efforts de commercialisation des produits du tabac sont axés maintenant vers les régions les plus pauvres du monde; maintenant que les cigarettes se vendent mal au Canada on essaie de les vendre dans les pays en voie de développement. C'est une pratique que nous ne devrions pas encourager, nous devrions en fait prendre les mesures nécessaires pour l'éliminer.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je n'ai pas l'intention de m'éterniser sur ce sujet parce que nous sommes entièrement d'accord. Je voudrais cependant souligner un fait que je trouve étrange. À la Chambre des communes, on ne se contente pas d'interdire aux gens de fumer dans leur bureau. Certains le font, d'autres ne le font pas. Mais la Chambre dépense aussi des milliers et des milliers de dollars dans le cadre de programmes. Si un député ou un membre du personnel désire adhérer à un programme pour cesser de fumer, la Chambre en fait les frais. C'est là une mesure très positive.

Malheureusement, les services de santé de la Chambre des communes ne cherchent pas à évaluer le problème. Ils ne cherchent pas à se fixer des objectifs ou à faire de la promotion. De plus, ils n'assurent absolument aucun suivi de ceux qui ont participé au programme et certains ont laissé entendre qu'ils ne disposaient pas des ressources nécessaires pour le faire. En fait, les étudiants en sciences infirmières de l'Université d'Ottawa et du Collège Algonquin pourraient évaluer le programme, possiblement dans le cadre d'un projet. J'ai discuté de cette question avec eux et ils seraient tout à fait disposés à venir ici, dans le cadre d'un projet sur les soins de santé, pour faire une évaluation du problème et assurer le suivi.

Mais le point que je veux faire valoir, c'est que nous pourrions donner l'exemple ici. D'ailleurs, le leader parlementaire pourrait s'entendre avec ses collègues pour aborder le Président et lui demander s'il n'y aurait pas moyen de prendre une mesure un peu plus énergique pour donner l'exemple sur la Colline. Je sais que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources appuie fortement les activités signalées dans son rapport bien connu sur les soins de santé et qu'il attache de l'importance aux styles de vie.

Il y a donc des choses qu'on peut faire ici même à la Chambre des communes. Je voudrais faire remarquer cependant qu'il n'a rien dit au sujet des mesures non partisanes que le gouvernement veut prendre dans des domaines où les députés sont d'accord. Je me demande si les leaders parlementaires ne pourraient pas discuter de ce que l'on pourrait ajouter au comité des soins de santé pour voir si le gouvernement ne voudrait pas consacrer une partie des recettes fiscales à des programmes d'information et de conversion, afin que tout marche bien dans ce domaine. Le gouvernement fait bien d'utiliser le bâton, mais parfois une carotte serait plus utile pour encourager les gens à renoncer à cette habitude.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, je prends part au débat d'aujourd'hui en qualité de non-fumeur. Je suis particulièrement fier de dire qu'aucun de mes enfants non plus ne fume, mais je suis cependant le premier à admettre que grâce aux travaux de recherche financés en majeure partie par le gouvernement du Canada, l'industrie canadienne du tabac a l'un des meilleurs produits du monde. Le tabac canadien a les pourcentages de goudron et de nicotine parmi les plus bas du monde. Par conséquent, le tabac canadien en soi est non seulement de meilleure qualité, mais il est beaucoup moins nocif.

Il ne reste plus qu'environ 1 200 tabaculteurs au Canada et pourtant, en 1988-1989, ils ont permis aux différents paliers de gouvernement au Canada d'encaisser 2,097 milliards de dollars en recettes fiscales.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui est donc une autre attaque fiscale qui poussera encore plus de Canadiens à aller aux États-Unis acheter des cigarettes à la moitié du prix qu'ils paient au Canada. Évidemment, une fois là-bas, ils achèteront d'autres produits moins chers qu'ici parce que les détaillants américains prennent un bénéfice moins grand qu'ici et parce qu'il n'y a pas autant d'intermédiaires entre les producteurs et les détaillants. Ces consommateurs feront aussi le plein d'essence, encore une fois beaucoup plus chère au Canada à cause des taxes. Cette situation frappe très durement les collectivités canadiennes situées près de la frontière.

Tout à l'heure, le ministre a parlé d'un plan national visant à réduire le nombre de fumeurs et a déclaré que l'efficacité de ce plan ferait aussi diminuer les rentrées d'argent. Cela m'amène à lui demander combien d'argent le gouvernement perd en revenus non seulement en raison du magasinage transfrontalier, mais également en raison du commerce illégal dont on entend de plus en

plus parler. Je pense qu'en plus d'avoir un effet négatif sur les recettes gouvernementales, la hausse des taxes a aussi poussé les gens à aller aux États-Unis acheter leurs produits de tabac.

Il y a quelques mois, le ministre de l'Énergie—j'espère qu'il va revenir—a fait une réflexion sur un produit qui pourrait être comparable, et j'aurais vraiment tort de ne pas rappeler qu'il l'a mentionné.

Aujourd'hui à la Chambre, on parle du tabac comme d'un poison mortel légal. Je dois dire qu'il y a une autre insidieuse substance neurotoxique toujours utilisée au Canada mais qui est bannie dans certains pays.

On a dit que le tabac était un produit mortel. D'après moi, l'additif antidétonant utilisé actuellement dans l'essence au Canada, le MMT, c'est-à-dire le manganèse-tricarbonylméthylcyclopentadiényle, est presque aussi nocif que le produit qu'il a remplacé, soit le plomb tétraéthyle. J'ai ici des documents qui tendent à montrer que, tandis que nous combattons l'industrie du tabac pour protéger la vie des Canadiens, nous ajoutons à notre essence des ingrédients particulièrement néfastes à la santé des bébés et des enfants. Ce sont les victimes les plus probables de cette substance. Quant au tabac, les enfants dont le système immunitaire n'est pas développé n'utilisent pas ce produit.

• (1650)

On peut lire dans le numéro de juin du *Journal de l'Association médicale canadienne* que, 24,3 p. 100 des nourrissons de 10 à 14 mois de familles à faible revenu de Montréal souffrent d'anémie due à une carence en fer.

Passons à une recherche effectuée par Michael et Judy Ashner, au Albany Medical College d'Albany, dans l'État de New York. Cette recherche a permis de découvrir que chez les animaux de laboratoire ayant une carence en fer, on note une accélération de l'assimilation du manganèse.

C'est ce qu'on constate chez les animaux de laboratoire et, bien sûr, ces travaux visent à vérifier les effets des mêmes substances chez les humains. Peut-on en conclure que la même chose se produit chez nombre de ces très jeunes enfants au Canada dont la barrière hémato-encéphalique n'est pas encore formée et qui n'ont pas les mécanismes pour rejeter cette substance?

Par conséquent, je dis que nous avons deux normes chez nous. Nous cherchons à éliminer le tabagisme en imposant aux fumeurs des taxes élevées, tandis que nous continuons à permettre l'usage dans le carburant de véhicules du MMT, qui contient du manganèse, le MN3 libéré par le système d'échappement des automobiles et agent pollueur, le MN3 qui s'accumule dans le corps après absorption par le système respiratoire, et qui n'atteint pas seulement les enfants, même s'ils sont les plus vulnérables, mais l'ensemble des Canadiens. La substance, absorbée par le système respiratoire, s'accumule et s'attaque aux cellules situées à la base du cerveau.

Il y a deux poids, deux mesures sous un autre rapport aussi. D'une part, le Canada produit du tabac, et ce tabac a la plus faible teneur en produits chimiques et en nicotine que tous les tabacs du monde. D'autre part, nous autorisons l'importation au Canada d'un produit qui n'est même pas fabriqué ici et qui met en péril la santé de nos enfants comme celle des adultes.

Vraiment, je suis stupéfait de voir le gouvernement conservateur proposer une telle mesure fiscale sous le prétexte d'inciter les Canadiens à cesser de fumer tout en continuant d'autoriser que le carburant d'automobile canadien soit additionné d'une substance neurotoxique insidieuse qui risque de nuire à la santé de nos enfants d'ici longtemps si rien n'est fait pour qu'ils cessent d'y être exposés.

Je voudrais qu'une chose soit bien claire: cette substance est absorbée par l'organisme où elle s'accumule durant une longue période, et ses effets ne seront pas connus avant des années. Alors, les enfants d'aujourd'hui seront grands.

Il conviendrait également de mentionner que cette substance est interdite aux États-Unis depuis 1978.

Par conséquent, si le gouvernement est sérieux lorsqu'il soutient que la majoration des taxes sur le tabac constitue une mesure favorable à la santé, je le somme d'interdire sur-le-champ l'emploi du MMT dans l'essence au Canada.

Les preuves médicales continuent de s'accumuler. La substance dont je parle, le MMT, exige une attention immédiate si nous voulons protéger la vie et la santé de nos enfants.

Quand je regarde la situation de l'agriculture dans l'ensemble du pays et que je vois sans cesse diminuer les choix qui s'offrent aux agriculteurs, je me dois de demander au gouvernement d'examiner pendant un instant dans quelle voie il s'engage et de s'assurer que ceux que le programme REDUX intéresse aient la chance de bénéficier d'un soutien financier pour réorienter leur

production dans des secteurs qui conviennent à la société et qui ne nuiront pas à notre santé.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, je veux remercier mon collègue de Lambton—Middlesex pour l'intervention qu'il a faite à la Chambre au début de la journée quand il a voté contre ce projet de loi au nom des tabaculteurs. Il était prêt à les défendre, comme il l'avait fait pour les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, non seulement quand il était ministre de l'Agriculture, mais depuis lors quand il a dirigé notre parti dans le débat à la Chambre des communes concernant le GATT et les conséquences sur nos produits soumis à la gestion de l'offre.

J'ai déjà parlé aujourd'hui de ce projet de loi. Madame la Présidente, je voudrais vous assurer que je ne vais pas répéter ce que j'ai dit précédemment. Je voudrais signaler à la Chambre, avant que nous terminions le débat, les conséquences que ce projet de loi a sur nos collectivités agricoles, en particulier sur celles qui se trouvent dans ma circonscription de Haldimand—Norfolk.

Quand un gouvernement impose une lourde taxe comme celle-ci qui, à mon avis et à celui de bien des gens dans tout le Canada, n'est qu'une arnaque fiscale, malheureusement ses répercussions sur les gens dans leur vie quotidienne ne semblent pas être évoquées aussi souvent qu'on pourrait le souhaiter.

J'ai ici des lettres de certains de mes électeurs qui exposent les conséquences que cette imposition excessive a sur leur vie de tabaculteurs. Je voudrais lire des passages de certaines d'entre elles parce que, à mon avis, il est important que la Chambre comprenne, en fait que le gouvernement comprenne, quelles répercussions certaines de ses décisions ont sur les Canadiens ordinaires.

Je ne donnerai aucun nom, mais je voudrais lire cette lettre qui expose les véritables conséquences que cette taxe a sur une famille d'agriculteurs. La voici: «Mon mari et moi avons acheté en 1974 une ferme de 37 acres pour 140 000 $. Nous avons eu de bonnes récoltes tous les ans et nous avons lentement agrandi notre exploitation avec nos bénéfices. Nous avons acheté d'autres terres. Tout cela était possible à cause des bénéfices que nous tirions de nos récoltes. Malheureusement, mon mari est mort en 1981. J'étais âgée de 38 ans et j'avais quatre enfants. Je ne voulais pas vendre la ferme parce que je pensais à l'avenir de mes enfants. À la mort de mon mari, nous devions 30 000 $ à cause du programme sur la moisissure bleue du tabac.»

Cette moisissure bleue du tabac n'est qu'un des problèmes rencontrés par les tabaculteurs, qu'une des maladies qui frappent leurs récoltes. Les Canadiens, à mon avis, ne comprennent pas que les agriculteurs rencontrent ce genre de problèmes dans leur vie de tous les jours. N'importe quel jour donné, un Canadien ordinaire qui regarde par la fenêtre voit s'il fait soleil ou s'il pleut. Il décide alors s'il peut aller à la plage ou ne pas y aller.

L'agriculteur, lui, qui regarde par la fenêtre voit si la récolte sera bonne ou mauvaise, ou s'il va réussir à joindre les deux bouts. Sans la quantité suffisante de soleil et de pluie, pas seulement pour le tabac mais pour toutes les autres récoltes, l'agriculteur a de la peine simplement à survivre.

La lettre continue: «En 1986, avec mes enfants, j'ai cultivé 20 acres de tabac avec un prêt d'exploitation de la banque. À ce moment-là, la ferme était évaluée à 850 000 $. Maintenant, elle vaut 125 000 $.»

Vous pouvez voir comment la ferme s'est dépréciée en quelques années seulement. Quel homme ou quelle femme d'affaires pourrait continuer en voyant la valeur de son entreprise se déprécier ainsi? Cette personne attribue sa situation directement à des taxes excessives.

Elle continue: «J'ai toutes les peines du monde à vivre avec 350 $ par semaine. Je vous écris pour vous faire comprendre combien la vie est pénible après la vente de mon quota. Des fois, je pense que je suis au bord de la dépression.

• (1700)

Même mes enfants pâtissent. De me voir aux prises avec mes sacrifices et mes difficultés les rend nerveux. L'année dernière, mon fils de 19 ans s'est fait opérer pour un ulcère hémorragique et le spécialiste a dit qu'il ne comprenait pas qu'une personne si jeune souffre d'un ulcère hémorragique. Sans chirurgie, mon fils serait mort.»

L'auteure de la lettre poursuit en disant que, d'après le médecin, cet ulcère était directement attribuable au stress créé dans cette famille par les difficultés subies dans le secteur agricole.

J'ai en main une autre lettre d'une autre famille, qui se demande si oui ou non les décisions prises par le gouvernement concernant l'imposition de taxes excessives sont conformes à la Constitution. L'auteur de la lettre estime que ces taxes vont à l'encontre de la Charte des droits. Il écrit: «Qu'advient-il de la Charte des droits à laquelle le Canada et le gouvernement sont censés adhérer? Notre vie en tant que Canadiens a vraiment été une lutte terrible. Nous avons été acculés à la faillite, nous n'avons pas bénéficié d'un traitement égal à celui dont ont bénéficié nos voisins producteurs de tabac qui ont eu la chance

de pouvoir attendre un jour ou six mois plus longtemps que nous et qui ont donc pu obtenir trois fois plus.»

Il veut parler d'un groupe de producteurs de tabac, un peu plus d'une centaine, qui ont abandonné leur production avant que le programme REDUX n'entre en vigueur.

À propos du programme REDUX, je veux vraiment m'en prendre au ministre d'État chargé des Finances qui m'a demandé aujourd'hui avec un air de défi si je n'induisais pas la Chambre en erreur en ce qui a trait au programme REDUX.

Le fait est que les producteurs n'ont pas encore reçu d'argent dans le cadre du programme REDUX. Le porte-parole du gouvernement dit que je devrais sûrement savoir qu'il prévoit distribuer de l'argent à cette fin. Le gouvernement actuel n'a pas tenu ses promesses dans le passé comme ce fut le cas d'un certain nombre de gouvernements.

Les producteurs de tabac ne sont pas convaincus de la sincérité du ministre d'État chargé des Finances quant il promet une solution. Je sais qu'il a maintenant des difficultés à cet égard. Il a raison de dire que le gouvernement néo-démocrate provincial hésite à fournir des fonds.

Une voix: Ils sont pires que les conservateurs.

M. Speller: Je ne peux pas encore en juger, car je ne siège pas ici depuis vraiment assez longtemps pour ça.

Il s'y est pourtant engagé, car Bob Rae a bel et bien promis pendant la campagne électorale d'indemniser équitablement les agriculteurs. Cela n'est malheureusement pas encore arrivé, mais j'espère que le gouvernement provincial participera bientôt à ce programme REDUX, s'il y a en fait des fonds qui viennent du gouvernement. J'espère aussi qu'il pourra fournir des réponses à nos tabaculteurs.

Comme je l'ai déjà dit, on n'a pas tenu promesse. De plus, le gouvernement a entrepris des programmes d'aide aux agriculteurs et à d'autres groupes sans la participation des provinces.

J'implore le gouvernement, et le ministre d'État, car il sait qu'il a le pouvoir d'agir de sa propre initiative. Si le gouvernement provincial revient sur sa parole concernant l'aide aux tabaculteurs, j'espère que le gouvernement fédéral ira de l'avant. J'espère que mes collègues du parti ministériel qui viennent des régions productrices de tabac feront valoir ce point au gouvernement.

Cet homme dit ensuite: «Nous avons acheté plus de 123 acres pour un quota de 179 000 livres pour notre ferme en 1984, que nous avons payées 600 000 $. En quatre ans, nous sommes passés de 45 à 20 acres de terres.»

Cela répond à ceux qui demandent pourquoi les tabaculteurs ne se lancent pas dans d'autres formes de culture. Au Canada, on ne peut cultiver quoi que ce soit sur 20 ou 45 acres et en vivre.

Il y a certains domaines dans lesquels les tabaculteurs se sont lancés, par exemple les arachides, les melons et divers autres produits. Mais bon nombre de ces marchés sont déjà pris ailleurs au Canada.

Les agriculteurs que le gouvernement a aidés à se réorienter par des programmes comme le PRE, le Programme de remplacement des entreprises, ont connu des succès. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas.

Malheureusement, ce programme a été annulé.

Le gouvernement a supprimé le Programme de remplacement des entreprises et n'a donné aucun indice nous permettant de croire qu'il envisage de rétablir cette initiative.

Encore une fois, on nous a fait de belles promesses. Le ministre des Finances, ex-ministre de l'Agriculture, s'est rendu dans ma circonscription, à Elgin et à Oxford, et s'est engagé, avant les dernières élections, à aider l'industrie du tabac. Malheureusement, la plupart des producteurs de tabac vous le diront tout comme moi, cette aide ne s'est jamais concrétisée.

Je vous ai parlé, un peu plus tôt aujourd'hui, d'un groupe d'agriculteurs, ils sont en fait plus de 1 000, qui se sont unis pour intenter des poursuites judiciaires contre les gouvernements fédéral et provincial à cause de ce qu'ils appellent les taxes excessives. Ces taxes leur ont nui et ils demandent réparation au gouvernement fédéral ainsi qu'au gouvernement ontarien.

Malheureusement, les deux gouvernements ont alors décidé de contester la décision judiciaire. Malheureusement pour eux et heureusement pour les producteurs de tabac, les gouvernements ont perdu. Le juge a décidé que les producteurs de tabac avaient le droit de poursuivre le gouvernement dans ce cas-là, et c'est ce qu'ils font aujourd'hui.

J'ai ici une lettre du président de ce groupe de producteurs de tabac. Il s'agit d'un groupe qui revendique des indemnisations et ce, à juste titre. Le président signale qu'on a fourni aucune raison, qu'on n'a pas évalué les répercussions et qu'on a prévu aucune mesure d'indemnisation pour ceux qui sont touchés par cette taxe et les autres mesures fiscales excessives que le gouvernement a imposées par le passé. Le seul indice nous vient de la déclaration qu'a faite le ministre des Finances quand il a déposé son budget le 26 février 1991. Il a affirmé que la taxe visait à réduire la consommation de tabac et que, si cette mesure faisait également diminuer les recettes nettes, il y consentirait avec plaisir. Le ministre des Finances a expliqué que c'était une hausse de taxe qui visait à réduire l'usage du tabac et que, comme les gens n'achèteraient plus le produit, ils ne paieraient donc pas de taxe. Il dit que c'est illogique, qu'on ne respecte pas la liberté de chacun. Environ un tiers des Canadiens adultes font usage du tabac, un produit légal, et le gouvernement n'a pas tenu compte de leurs protestations.

Des millions de personnes ont protesté. En fait, elles ont manifesté leur mécontentement au premier ministre en lui envoyant ces petites cartes que vous avez peut-être vues dans votre paquet de cigarettes. Ces cartes étaient adressées au premier ministre. Les gens priaient instamment le premier ministre de cesser de taxer de façon excessive les produits du tabac.

Entre 3 et 4 millions de ces cartes ont été envoyées au bureau du premier ministre. Je suis certain qu'il ne les a pas toutes lues, mais j'espère qu'il en a au moins regardé quelques-unes pour avoir une idée de l'indignation que ressentent les fumeurs à l'égard de ces taxes excessives. Vous remarquerez que je parle de taxes excessives, car je suis certain que la majorité des fumeurs seraient prêts à payer des taxes équitables sur les produits du tabac. Je n'ai aucun doute là-dessus.

Regardez la situation aux États-Unis. Je suis certain que les Américains se préoccupent autant de la santé de leur population que le gouvernement canadien. Ils estiment qu'une taxe sur les produits du tabac est suffisante pour aider à neutraliser les effets néfastes du tabac sur la santé des gens dans leur pays. Les taxes sur les produits du tabac sont infiniment moins élevées aux États-Unis qu'au Canada. Cela porte à croire que quelque chose ne va pas, qu'un gouvernement se trompe s'il croit que les taxes empêchent les gens de fumer et enraient les effets néfastes du tabagisme sur l'économie.

À mon avis, c'est le gouvernement canadien qui est allé beaucoup trop loin. En réalité, le gouvernement sait qu'il est allé trop loin, et la seule raison pour laquelle il continue d'augmenter les taxes sur les produits du tabac, c'est pour percevoir des recettes d'une façon qui passe inaperçue aux yeux de la plupart des Canadiens. Vous savez, il y a seulement un quart de tous les Canadiens—soit environ six millions et demi—qui fument, et j'ai l'impression que le gouvernement entend continuer d'augmenter les taxes sur ces produits et de percevoir des recettes accrues.

• (1710)

Je vais maintenant m'interrompre car j'ai exposé l'essentiel de ce que je voulais dire ce matin. Je veux toutefois vous laisser un élément de réflexion, car, à mon avis, avec ses politiques fiscale et autres, le gouvernement est en train de sonner le glas de l'agriculture canadienne au profit de nos voisins du Sud. En effet, madame la Présidente, si nous cessons de cultiver du tabac, d'autres continueront d'en produire—car les gens vont continuer de fumer.

Le gouvernement n'empêchera par les gens de fumer sur d'autres marchés et dans d'autres pays du monde entier. En d'autres termes, nous allons perdre ces marchés. Les Canadiens continueront de fumer, mais ils achèteront leurs cigarettes de nos voisins du Sud; voilà, en fait, une autre industrie que le gouvernement fédéral, les provinces et les autres autorités canadiennes ont déplacée au sud de nos frontières.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé, madame la Présidente; je pense que je suis le dernier à prendre la parole de ce côté-ci.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. J'ai écouté très attentivement les arguments très convaincants que les députés de Sarnia—Lambton et de Haldimand—Norfolk ont fait valoir au nom de leurs électeurs qui cultivent le tabac; la situation critique et les circonstances tragiques dans lesquelles se trouvent certains d'entre eux ne passent certainement pas inaperçues.

Ce que je ne comprends pas, cependant, et je ne le dis vraiment pas dans un esprit partisan, c'est que la Chambre est favorable, il me semble, à la réduction et idéalement, à l'élimination de l'usage du tabac. Le gouvernement prétend que l'un des moyens les plus rapides et les plus efficaces d'atteindre ce but est d'augmenter la taxe pour rendre le coût du tabac prohibitif. De nôtre côté de la Chambre, nous sommes d'accord avec les objectifs du projet de loi, mais si nous voulons qu'il soit autre chose

qu'une ponction fiscale, nous devons aider les producteurs de tabac qui se trouvent dans une situation difficile, même si ce n'est pas leur faute. Pour montrer nos bonnes intentions, utilisons une partie de cette ponction fiscale pour aider les fumeurs à se libérer de cette habitude. Appuyons les agriculteurs et les travailleurs innocents qui fabriquent ce produit et aidons les fumeurs à cesser de fumer par tous les moyens possibles, en leur donnant du temps pendant leurs heures de travail ou en leur remboursant le coût des programmes, par exemple.

En défendant les producteurs de tabac, cependant, les deux orateurs et la Chambre semblent leur envoyer un signal contradictoire, même si telle n'est pas leur intention, quand ils disent qu'ils produisent un excellent produit. Rappelez-vous ce que le directeur de la commercialisation de la société Philip Morris a déclaré à un groupe de vendeurs: «Il faut bien comprendre que nous vendons une drogue et non du tabac ou de la fumée. L'usage du tabac n'est qu'un des moyens d'administrer cette drogue extrêmement puissante.» En somme, les gens pourraient comprendre à tort que nous félicitons les producteurs de produire la meilleure drogue possible.

Si je comprends bien, la Chambre veut aider les producteurs de tabac à supporter l'énorme fardeau qui leur est tombé dessus, en évitant le problème que les deux orateurs précédents ont expliqué très clairement, mais elle veut aussi s'engager à utiliser une partie de ces recettes fiscales à cette fin. Il a été soutenu que ce coût devrait être assumé en partie par l'Ontario. En effet, le système de soins de santé et en partie les Canadiens qui en profiteront.

Je m'interroge sur l'observation selon laquelle les Canadiens produiraient le meilleur tabac. Il faudrait bien préciser que ce n'est pas une raison pour être tolérant. On a dit aussi que les additifs ajoutés dans l'essence posaient de graves problèmes de santé. Je l'admets, le fait est incontestable. Le ministre de la Santé a dit en gros, dans un de ses rapports, qu'il fallait apporter des changements à notre mode de vie, que c'était le moyen le plus sûr pour faire évoluer notre régime de soins. Les véhicules automobiles, le tabac et l'alcool minent beaucoup notre mode de vie.

En soutenant qu'il ne faut pas lutter contre la consommation du tabac tant que nous ne ferons rien du côté des automobiles, on semble encore une fois hésiter à dire que la Chambre appuie les mesures que le gouvernement a prises. Le gouvernement, témoignant de sa bonne foi, devrait agir de manière claire et décisive pour aider les tabaculteurs, les travailleurs de l'industrie du tabac et les distributeurs, et tenir compte des problèmes des Canadiens qui cherchent à arrêter de fumer.

Le député qui vient de prendre la parole pourrait peut-être préciser sa pensée.

M. Speller: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de North Island—Powell River de sa question. J'ai écouté attentivement et c'était un peu confus à la fin. Je n'étais pas certain si le député voulait savoir si j'appuyais l'interdiction totale du tabac en tant que drogue illégale et, par conséquent, s'il fallait alors verser une indemnité aux agriculteurs touchés par cette décision. Selon moi, la plupart des cultivateurs de tabac seraient ravis à l'annonce de cette interdiction et de cette indemnisation.

Quant au député de Lambton—Middlesex qui m'a précédé, il essayait de faire valoir que le gouvernement était—je n'ose pas citer ses propos—quelque peu hypocrite: d'une part, il dit qu'ayant à coeur la santé des Canadiens, il taxe un produit légal; de l'autre, il ne prend pas de mesures pour interdire l'utilisation du MMT comme additif. Je suis plutôt de son avis. Je crois que ce sont là deux domaines sur lesquels le gouvernement devrait se pencher davantage.

Selon le député de Lambton-Middlesex, un certain nombre de ces produits sont utilisés au Canada. Ces derniers jours, il a dit qu'au cours du débat sur le libre-échange, le gouvernement actuel avait promis de jouer franc-jeu et de permettre aux agriculteurs canadiens d'utiliser certains produits permis chez les agriculteurs américains.

Voici comment les choses se passent au Canada: on interdit d'abord des produits tels le MMT, ainsi que d'autres pesticides et herbicides afin qu'ils n'entrent pas dans la composition de nos aliments, et on les importe ensuite d'autres pays, dont les États-Unis.

Selon le député de Lambton—Middlesex, nous devrions jouer franc-jeu et permettre aux agriculteurs canadiens d'utiliser les mêmes produits que leurs homologues américains; le gouvernement est hypocrite lorsque, d'une part, il dit avoir à coeur la santé des Canadiens en surtaxant le tabac et, d'autre part, il ne s'engage pas à

interdire le MMT qui menace sérieusement la santé des jeunes Canadiens.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est très compliqué et plutôt difficile à suivre. Toutefois, je crois pouvoir déduire des explications minutieuses du dernier orateur que le député de Lambton—Middlesex et lui-même appuient effectivement tous les deux toute initiative gouvernementale qui contribuerait à réduire l'usage du tabac au Canada. Ils insistent vivement pour que les agriculteurs soient dédommagés. Je suppose qu'il s'ensuit que d'autres personnes devraient être dédommagées aussi pour les pertes subies par suite de l'appui par la Chambre de l'initiative gouvernementale visant à accroître les taxes sur le tabac.

M. Speller: Madame la Présidente, je ne suis pas très sûr de bien comprendre le député. Je suppose que ce que je veux faire valoir, c'est que le gouvernement actuel impose trop lourdement les produits du tabac au Canada.

Une voix: Il impose trop lourdement tout le monde.

M. Speller: Il impose trop lourdement tout le monde, comme le dit mon collègue. Il n'y a ici rien d'autre qu'une nouvelle ponction fiscale et les Canadiens en ont ras le bol d'être imposés à ce point et, aux prochaines élections, ils laisseront finalement savoir au présent gouvernement ce qu'ils pensent de ces taxes indûment élevées.

• (1720)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je pense que vous auriez l'unanimité de cette Chambre pour déclarer qu'il est six heures.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Y-a-t-il consentement unanime à ce qu'on déclare qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

La motion d'ajournement est adoptée d'office en conformité de l'article 38 du Règlement

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, dans le peu de temps que j'ai ce soir, je voudrais soulever une question que j'ai posée au gouvernement, au ministre du Commerce plus particulièrement, le 10 juin dernier sur un sujet très important pour le pays tout entier et, en particulier, pour ma province, la Colombie-Britannique, et ma circonscription, y compris la région de Prince George et du district de l'intérieur nord de la province. C'était au sujet du protocole d'entente concernant les droits sur le bois d'oeuvre.

Il faut croire que les choses changent puisque la question à laquelle nous attachions de l'importance à ce moment-là était bien sûr celle des milliers d'emplois qui étaient perdus dans l'industrie du bois en raison, fondamentalement, de l'accord entériné par le gouvernement fédéral et le gouvernement créditiste d'alors de la Colombie-Britannique, lequel autorisait les Américains à imposer des droits sur le bois d'oeuvre qu'ils importaient du Canada.

Au moment où j'ai posé ma question, on a demandé au gouvernement ce qu'il entendait faire pour faire savoir aux Américains qu'il voulait gérer lui-même ses forêts.

Par la suite, soit le 3 septembre 1991, le gouvernement a décidé de mettre fin au protocole d'entente canado-américain concernant le bois d'oeuvre, décision à laquelle j'avais applaudi avec quelques réserves. Ces réserves avaient trait, vous vous en doutez bien, au fait que la décision en cause s'était fait attendre. Des milliers et des milliers d'emplois avaient été perdus avant qu'elle soit prise.

S'il entame de nouvelles négociations, quelles assurances le gouvernement peut-il donner qu'il ne céderait pas et ne signerait pas un autre accord comme celui qui a été conclu vers la fin de 1986?

Voilà essentiellement où nous en sommes. Dans la réponse que fera le gouvernement, peu importe qui au juste la fait, il y a deux points au sujet desquels j'aimerais avoir des précisions. Je souhaiterais tout d'abord recevoir

du gouvernement l'assurance que, dans le cadre des pourparlers permanents qu'il tient avec Washington à ce sujet, il ne cédera pas comme il l'a fait, de même que le gouvernement provincial, et ensuite certaines précisions sur les assurances que m'a données le ministre du Commerce extérieur, dans une lettre, selon lesquelles les producteurs forestiers du Canada seraient protégés, qu'on en prendrait soin et qu'on veillerait à leurs intérêts, si les États-Unis menaçaient de prendre des mesures de représaille.

Voilà la réponse que j'aimerais obtenir du gouvernement ce soir, à propos de cette question d'une importance vitale pour les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, le mémorandum d'entente entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'oeuvre résineux a été négocié pour éviter l'imposition d'un droit compensateur sur les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Le mémorandum visait, premièrement, à régler un différend bilatéral amer et hautement politisé sur nos exportations de bois d'oeuvre résineux aux États-Unis et, deuxièmement, à donner le ton aux provinces d'appliquer les changements proposés à leurs politiques forestières qui comprenaient des relèvements des droits de coupe et des autres frais imposés à l'industrie canadienne.

Madame la Présidente, la situation a considérablement changé depuis la signature du mémorandum. Une bonne partie de nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis n'est plus assujettie au droit à l'exportation. Le droit a été remplacé entièrement en Colombie-Britannique et partiellement au Québec et les provinces de l'Atlantique en sont exemptées. Dans l'ensemble, les changements d'application des dispositions du mémorandum ont permis de réduire d'environ 40 millions de dollars les recettes tirées du droit à l'exportation. En 1987, la première année d'application du mémorandum, le droit perçu totalisait 400 millions.

Madame la Présidente, les conditions du marché ont aussi évolué depuis la signature du mémorandum en 1986. Notre part du marché américain a été réduite, passant d'un sommet de 32,8 p. 100 en 1985 à 26,8 p. 100 en 1990, soit son niveau le plus bas en treize ans. L'accroissement de la valeur du dollar canadien et l'augmentation du coût des billes récoltés par l'industrie canadienne ont sensiblement amélioré la compétitivité des producteurs américains par rapport à leurs concurrents canadiens.

Le mémorandum a donc servi son objectif et le Canada a, le 4 octobre dernier, exercé son droit de dénoncer l'entente. Le commerce Canada—États-Unis du bois d'oeuvre peut maintenant reprendre dans des conditions normales sous réserve des règles de l'Accord de libre-échange et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Madame la Présidente, sous l'effet de pressions, l'administration américaine a décidé d'engager une nouvelle procédure compensatrice contre nos exportations de bois d'oeuvre résineux et a aussi imposé une mesure provisoire à la frontière, obligeant les importateurs à déposer des cautions sur les expéditions de bois d'oeuvre reçues de producteurs canadiens assujettis au droit à l'exportation.

Le gouvernement s'est vivement objecté à cette action américaine et il tente d'obtenir l'établissement immédiat d'un groupe spécial du GATT chargé de décider, premièrement, si le prix qu'un gouvernement exige pour le droit de couper du bois constitue une subvention pouvant donner matière à compensation, et si l'exigence de cautionnement imposé en vertu de la section 301 est conforme aux obligations des États-Unis aux termes de l'Accord général du GATT.

Rien ne justifie, madame la Présidente, une enquête visant l'institution d'un droit compensateur car aucune subvention n'est accordée à nos producteurs de bois d'oeuvre. Le gouvernement collaborera étroitement avec l'industrie et les provinces pour combattre le plus efficacement possible ces allégations de subventionnement.

Madame la Présidente, en terminant, le Canada est en meilleure position pour combattre la mesure américaine qu'il ne l'était en 1986. Outre les changements aux politiques provinciales de coupe et l'évolution des conditions du marché, le Canada peut maintenant se prévaloir des dispositions des règlements obligatoires.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir quatre minutes environ pour revenir sur une question que j'ai posée aux ministériels les 4 et 5 octobre dernier. Elle portait sur le manque d'engagements ou d'appui fermes de la part du gouvernement en ce qui concerne la poursuite des activités de la société De Havilland, dans le Grand Toronto, qui est une grande réussite.

Nous, de ce côté-ci, essayons de convaincre le gouvernement d'un certain nombre de réalités. La première,

c'est que la société De Havilland est un chef de file pour notre industrie aérospatiale. Elle est également le plus important employeur industriel de l'agglomération Torontoise. Elle emploie directement à l'heure actuelle, quelque 4 900 travailleurs malgré le fait que le gouvernement, ou plutôt Boeing, a annoncé qu'à compter de janvier, 1 300 employés seraient licenciés. L'autre facteur important à considérer, c'est que cette société crée environ quatre fois plus d'emplois indirects dans les petites entreprises qui lui fournissent des pièces ou des services.

• (1730)

Non seulement la société De Havilland joue-t-elle un rôle essentiel sur le plan économique pour le Grand Toronto, mais elle représente en Ontario et, en fait, dans toutes les régions du pays, notamment le Québec, un grand nombre d'emplois indirects. En outre, le gouvernement fédéral doit être en mesure de promouvoir l'industrie aérospatiale nationale comme tout autre pays occidental.

En réponse à nos questions, le ministre de l'Industrie a laissé entendre qu'il revenait à la province d'agir, qu'il incombait aux gouvernements provinciaux de lancer, au besoin, des programmes d'aide et de promotion. De ce côté-ci, nous jugeons que le gouvernement se décharge ainsi totalement de ses responsabilités en matière de soutien et de maintien de notre industrie aérospatiale.

Il y a déjà eu le cas de l'Avro Arrow. Nous savons ce que la faillite du projet en question a entraîné pour l'industrie en matière d'emploi, de recherche et de développement, et de moral. Ce que nous voulons faire, c'est éviter que l'histoire ne se répète sous un gouvernement conservateur là encore, en 1991.

De ce côté-ci, nous souhaitons que le gouvernement nous garantisse sans équivoque d'une part qu'il ne va pas se décharger de ses responsabilités politiques sur les provinces et les municipalités et qu'il précise d'autre part aux Canadiens qu'il entend bien continuer à apporter son appui et qu'en l'absence d'intérêts privés prêts à aider la société De Havilland, il assumera certes pleinement ses responsabilités, afin de conserver au Canada, pour les Canadiens, les emplois, les travaux de recherche et de développement et la technologie relié à l'industrie aérospatiale.

J'attends avec impatience de recevoir la réponse des ministériels cet après-midi.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, je voudrais souligner tout d'abord que l'industrie de l'aéronautique au Canada représente une composante significative de la base industrielle canadienne, puisque 64 000 personnes y travaillent et que cette industrie génère des ventes qui représentent 8 millions de dollars par année, dont 6 milliards sont des ventes faites à l'exportation.

[*Traduction*]

Le rendement de l'industrie aérospatiale au Canada s'est révélé supérieur à celui de diverses sociétés dans le monde, même s'il s'agit d'un milieu extrêmement concurrentiel. C'est qu'au Canada, cette industrie compte sur la vente d'environ 30 p. 100 de matériel militaire, alors que ce n'est pas le cas ailleurs.

[*Français*]

Le gouvernement reconnaît que l'industrie de l'aéronautique, nous la reconnaissons non seulement pour ses bénéfices économiques, mais aussi parce qu'elle constitue un moteur de développement technologique qui entraîne des retombées importantes sur d'autres industries canadiennes. À cet effet, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a pendant des années supporté et continue de supporter les activités de recherches et de développement de cette industrie par le biais de participation aux coûts, jusqu'à 50 p. 100, mais qui est normalement récupérable par le biais de royautés.

[*Traduction*]

La société De Havilland, pendant les premières années qui ont suivi sa privatisation, s'est taillé une excellente réputation sur le marché grâce à ses Dash 8. Il en existe aujourd'hui 286 exemplaires qui sont exploités dans le monde, tandis qu'il n'y en avait que 20 au début de 1986. Chaque semaine, je prends un de ces appareils pour me rendre dans ma circonscription et pour en revenir.

De Havilland a reçu l'aide du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie pour perfectionner les Dash 8, ce qui lui a permis d'améliorer les caractéristiques techniques et l'attrait de son produit.

Boeing a décidé de vendre sa participation dans la société en 1990 et, peu de temps après, la récession économique et la baisse considérable des voyages par avion ont entraîné l'effondrement de la demande d'avions-navettes. Ce déclin s'est répercuté sur le carnet de commandes de De Havilland, ce qui explique les

éventuelles réductions du taux de production et, de ce fait, une réduction des effectifs.

Nous croyons qu'avec la relance de l'économie De Havilland regagnera sa place comme société de haute technologie et comme entreprise dynamique, et qu'elle continuera à favoriser l'économie de la région de Toronto et à jouer un rôle important dans l'industrie canadienne. Nous sommes d'avis que De Havilland retrouvera toute sa vigueur. Le gouvernement s'engage à appuyer toute initiative pour permettre à la société de préserver son efficacité et sa solidité.

[*Français*]

L'AGRICULTURE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Madame la Présidente, il y a quelques semaines, précisément le 24 septembre, j'avais posé une question au ministre de l'Agriculture concernant les plans conjoints pour les producteurs laitiers canadiens. Effectivement, j'ai eu une réponse du premier ministre, en l'absence du ministre de l'Agriculture. De toute façon, cette réponse est loin d'être satisfaisante.

Essentiellement, le problème, c'est que les producteurs laitiers, au Québec, ont décidé qu'il était extrêmement important que le critère du coût de production fasse partie de la formule. La formule veut que l'on prenne 70 p. 100 des fermiers les plus efficaces et que l'on utilise ces chiffres comme base, si l'on veut, comme étant un critère qui reflète les véritables coûts de production des producteurs laitiers au Québec.

Mais, par l'entremise de l'Union des producteurs agricoles, il semble y avoir une inquiétude, et elle est bien fondée, depuis que le comité consultatif a été avisé par le bureau du ministre de l'Agriculture à l'effet que le prix de 43 $ par 100 livres de lait devrait connaître une baisse d'à peu près 5 p. 100.

En d'autres mots, il y a des pressions sur nos producteurs agricoles, nos producteurs laitiers en particulier, à cause de cette baisse de prix aux 100 livres. À l'heure actuelle, si on regarde le revenu d'un agriculteur qui a à peine entre 35 et 45 vaches à lait, il est, à la fin de l'exercice financier, d'à peu près 26 000 $. Vous en avez une idée, ce n'est pas un montant énorme. En d'autres mots, si on regarde toutes leurs heures de travail, cela représente à peine un peu plus que le salaire minimum.

De quoi les agriculteurs et les producteurs laitiers au Québec sont-ils le plus inquiets? C'est qu'il y a des pressions, et il faut le dire, qui viennent du ministère de l'Agriculture qui veut que l'on tienne compte de la production laitière aux États-Unis, du prix international du fromage et peut-être d'autres éléments, pour faire en sorte que le prix du lait, au Canada, soit diminué de 5 p. 100. C'est impossible de fonctionner. Nous avons un genre de système que l'on appelle *supply and management*, la gestion de l'offre, qui a été extrêmement bénéfique. Les quotas valent de l'argent parce que nous avons un système qui est juste et équitable, qui maintient les prix du lait. Et les producteurs laitiers qui ont abusé ont été pénalisés, comme on le sait.

Donc, cette négociation, à la base, inquiète nos agriculteurs, et avec raison. Quand on regarde la production laitière au Canada et quand on sait que 48 p. 100 de la production laitière vient du Québec, et qu'ils sont 13 500, ils ont raison d'être inquiets. C'est une industrie agro-alimentaire extrêmement importante pour nous. Madame la présidente, je voudrais, par l'entremise du secrétaire parlementaire, les sécuriser, si l'on veut, et je voudrais qu'il parle des critères qui touchent la production laitière.

[*Traduction*]

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir répondre aux préoccupations que le député vient tout juste de soulever.

En ce qui concerne le prix du lait, il y a deux ou trois ans, le ministre des Finances, qui était alors ministre de l'Agriculture, a institué un groupe de travail ayant pour mandat de veiller à ce que l'industrie laitière du pays, tant au Québec que dans les autres provinces, demeure compétitive, qu'elle soit compétitive partout au pays.

Les consommateurs et les Canadiens sont habitués à des produits de qualité; c'est ce qu'ils s'attendent à recevoir et c'est ce qu'ils devraient s'attendre à recevoir. L'industrie laitière est à la hauteur. Elle a relevé le défi et nous offre des produits de qualité supérieure.

Par suite d'une recommandation du groupe de travail, c'est maintenant elle qui fixe le prix du lait. Si je comprends bien la question du député, le gouvernement ne fixe plus le prix du lait.

• (1740)

Je sais que l'été dernier, le prix du lait a été changé à cause de la nouvelle façon de mesurer la teneur en matière grasse ou l'écrémage du lait. Toute réduction serait attribuable à la nouvelle façon de fixer les prix, mais ce serait la même, je crois, dans tout le pays.

Ce qui importe le plus, à mon avis, ce sont les négociations qui se déroulent actuellement au GATT, plus particulièrement en ce qui concerne l'article XI qui nous permet de contrôler les importations de produits laitiers et aussi de produits de volaille. Ces négociations sont d'une très grande importance pour nous. Nous appuyons fermement l'article XI. D'autres pays nous appuient à ce

sujet, et c'est là un élément très important et très solide pour le maintien de notre marché de la gestion de l'offre.

Notre position n'a pas changé et demeure toujours la même. Nous espérons qu'avec cet appui et avec la participation de tous les intéressés, nous donnerons aux producteurs laitiers la confiance dont ils ont besoin pour poursuivre leur excellent travail.

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Madame la Présidente, en septembre, j'ai posé au ministre de l'Habitation une question simple: Quand le gouvernement acceptera-t-il que les acheteurs d'une première maison effectuent un versement initial de 5 p. 100?

Comme vous le savez, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a soumis au gouvernement une proposition qui réduirait à 95 p. 100 la limite assurable de la valeur d'une maison. Actuellement, il faut effectuer un versement initial d'au moins 10 p. 100 pour obtenir une hypothèque. La proposition que le gouvernement étudie, et dont il est saisi, prévoit une mise de fonds de 5 p. 100. En fait, cette proposition est appuyée par tout le monde, de l'Association canadienne de l'immeuble à l'Association des constructeurs d'habitations, en passant par les acheteurs éventuels d'une première maison, sauf par le gouvernement.

Je pense que le gouvernement fédéral n'a pas compris l'importance de la récession pour le secteur du logement. Des centaines de milliers de travailleurs de la construction ont été mis à pied et des entreprises de construction ont fait faillite. Les excédents de nouvelles maisons sont tels que le travail sera lent à revenir et que la quantité de matériaux et de travailleurs continuera à baisser si la récession se prolonge et que la confiance des consommateurs reste faible.

La réduction à 5 p. 100 du premier versement est un mécanisme éprouvé qui encouragerait la construction domiciliaire, comme on l'a vu de 1960 à 1982 lorsque les hypothèques assurées à 95 p. 100 en vertu de la LNH étaient le mécanisme de financement courant.

Une étude de la SCHL montre qu'un premier versement de 5 p. 100 ouvrirait le marché du logement à 200 000 familles. Cette année seulement, 10 000 à 15 000 familles pourraient profiter de cette nouvelle proposition. Des études révèlent également que, dans la conjoncture actuelle, la baisse du versement initial n'entraînerait qu'un risque marginal et facile à gérer pour le fonds d'assurance hypothécaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En d'autres termes, il n'en coûterait rien au Trésor.

Compte tenu de la stabilité constatée récemment dans le prix des maisons et de la baisse des taux d'intérêt, le moment est idéal pour établir le programme du versement initial de 5 p. 100. Vu l'abondance des maisons sur le marché, le taux de chômage élevé dans l'industrie de la construction, la stabilité du prix des maisons, la baisse des taux d'intérêt et le fait qu'il n'en coûtera rien au Trésor, le programme du versement initial de 5 p. 100 devrait apporter à l'industrie du logement un stimulant dont elle a terriblement besoin.

Dans la réponse qu'il a donnée à ma question en septembre, le gouvernement s'était contenté d'affirmer que la baisse des taux d'intérêt suffirait à ramener les acheteurs dans le marché. Cela ne suffira pas, car l'industrie du logement fait face maintenant à un curieux dilemme. Les consommateurs attendent cette annonce. En fait, on a répandu la rumeur que le gouvernement l'annoncerait bientôt et dès lors, les acheteurs éventuels se sont mis à hésiter à acheter la maison qu'ils voulaient. Le gouvernement doit donc donner suite aux revendications de l'industrie en disant que le temps est venu d'offrir ce versement initial de 5 p. 100, afin que les travailleurs du secteur puissent recommencer à travailler et que les gens puissent emménager dans de nouvelles maisons. Essentiellement, on rayerait ainsi bien des noms du registre d'assurance-chômage.

Je demande une fois de plus au gouvernement, et j'insiste, s'il est prêt à annoncer aujourd'hui la mise en oeuvre de son programme prévoyant un versement initial de 5 p. 100 pour les acheteurs d'une première maison.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je tiens personnellement à remercier le député pour sa question sur la création d'emplois dans le secteur de la construction par l'introduction d'un programme permettant aux personnes d'acheter leur première maison avec une mise de fonds initiale de 5 p. 100 seulement.

Nous devons penser que pour beaucoup de propriétaires actuels de maison, le montant du paiement initial a été la principale difficulté à surmonter pour faire l'achat de leur première maison.

Beaucoup de personnes qui ont acheté une maison dans les années 1960 et 1970 n'auraient pas pu devenir propriétaires si on avait exigé un paiement initial égal à plus de 5 p. 100 de la valeur de leur maison.

Comme vous le savez, de 1960 à 1982, le mode de financement le plus couramment utilisée était des prêts hypothécaires de 95 p. 100 assurés en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement examine différentes solutions pour aider les Canadiens à faire l'acquisition d'une maison. L'une des possibilités est la réintroduction d'une assurance prêt hypothécaire avec des paiements initiaux de 5 p. 100.

Les agents de la SCHL estiment qu'en réduisant les paiements initiaux à 5 p. 100, jusqu'à 200 000 locataires canadiens auraient des chances raisonnables d'accéder à la propriété. Parmi eux, il pourrait y avoir jusqu'à 10 000 acheteurs d'une première maison au cours de la première année.

Nous sommes très reconnaissants à l'Association canadienne des constructeurs d'habitations et à ses organes affiliés de leur appui en ce qui concerne l'assurance de 95 p. 100 des hypothèques en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. La SCHL reconnaît que la construction domiciliaire est un secteur vital de l'économie canadienne qui offre une source d'emplois à de nombreux hommes de métier compétents.

La SCHL note avec encouragement qu'à l'échelon national, les logements mis en chantier devraient augmenter de 21 p. 100 et passer à 178 000 unités en 1992.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement veut aider les acheteurs d'une première maison à bien peser toutes leurs options et à prendre des décisions sages. Le financement de 95 p. 100 de la valeur de l'hypothèque est certes une des options à l'étude.

Nous serons heureux de vous tenir au courant dès qu'une décision aura été prise au sujet de cette question importante.

LES DROGUES ILLICITES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, aujourd'hui le *Toronto Star* a publié un article sur les questions qui préoccupent les électeurs municipaux dans l'agglomération torontoise. Cette étude nous apprend que le problème le plus important pour un pourcentage étonnamment élevé d'entre eux est la criminalité, le respect de la loi et le maintien de l'ordre. C'est la ville de Scarborough où ce pourcentage est le plus élevé et la ville de Toronto, je crois, la suit de près.

Il s'agit naturellement de problèmes qui préoccupent profondément tous les quartiers de la ville.

Cela m'amène à la question des drogues illicites et de la lutte antidrogue que j'ai soulevée à la Chambre il y a cinq semaines en me prévalant d'un article du Règlement, puis en posant une question au solliciteur général qui m'a donné une réponse très encourageante le 24 septembre. À ce moment-là, à ma question visant à savoir si le gouvernement fédéral rembourserait ou rendrait une partie de l'argent saisi par la GRC lors des arrestations de trafiquants de drogues, le solliciteur général a répondu qu'il savait que cet engagement avait déjà été pris par divers responsables de la police et des maires de tout le pays et, après avoir reconnu que c'est tout à fait légitime, qu'il étudierait la question. Je cite ici un passage de la page 2636 du hansard:

> . . .nous étudions la possibilité de rembourser l'argent dépensé pour les enquêtes par les diverses administrations.

Le solliciteur général a poursuivi en commentant le fait que la stratégie nationale antidrogue, annoncée par le premier ministre, est un programme de cinq ans qui expire en 1992. Alors que nous apprécions la complexité et la difficulté de cette question, même les meilleurs amis du premier ministre ne pourraient pas prétendre que cette stratégie a connu un succès retentissant. Au cours des quatre dernières années, la situation s'est détériorée et, comme le montre le sondage effectué par le *Toronto Star*, cette question est celle qui préoccupe désormais le plus les habitants du Grand Toronto. J'imagine qu'ils ne sont pas les seuls à éprouver ce sentiment. En terminant, je demanderais à la secrétaire parlementaire si elle peut nous dire quand le ministre rendra une décision au sujet de la requête que lui ont présentée les membres, j'imagine, de tous les partis politiques représentés à la Chambre ainsi que les maires et préfets de toutes les régions du pays. Rappelons que ceux-ci voudraient qu'on leur remette une partie des fonds saisis par la GRC dans le cadre de certaines initiatives entreprises avec la collaboration de diverses forces policières, comme des enquêtes, des saisis ou autres. Je voudrais savoir également si le gouvernement prévoit prendre des mesures précises pour renforcer la stratégie nationale antidrogue qui, pour l'instant, semble plutôt manquer de vigueur aux niveaux régional et local.

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier mon honorable collègue de Davenport de son intérêt marqué pour ce qui concerne la sécurité publique. Il est bien sûr préoccupé par un article qui a paru au sujet des préoccupations des citoyens

de Toronto, mais je pense que chacun des députés en cette Chambre pourrait dire que cette préoccupation est la même à travers le Canada.

Quant à la question du transfert des biens confisqués à la suite d'une enquête, nous sommes évidemment au courant de la demande qui a été faite par différents chefs de police à travers le Canada, particulièrement par la ville de Toronto. On sait également qu'une de leurs préoccupations serait l'utilisation des fonds confisqués pour améliorer les activités de réduction de la demande de drogue, par la formation et la prévention.

Le solliciteur général est tout à fait en faveur d'un équilibre des efforts de réduction de l'offre et de la demande, par la police. Celle-ci a fait partout au Canada un travail exceptionnel à cet égard et je suis certaine qu'elle continuera d'agir en ce sens. Par ailleurs, je sais bien que beaucoup de ministères ressentent les effets des restrictions budgétaires. Ils doivent faire plus avec moins. Il faut reconnaître que les services de police ont su, en se montrant beaucoup plus inventifs, bien relever ce défi.

Les enquêtes relatives aux produits de la criminalité peuvent coûter cher. La récupération des produits confisqués est certes l'un des moyens que l'on peut utiliser pour financer ces enquêtes longues et complexes. Toutefois, il faut réfléchir sérieusement à la question de savoir si le partage des biens peut être appliqué sans mettre en danger l'administration impartiale du système de justice pénal et la prestation des services de police en particulier. Le ministère de la Justice examine actuellement cette question.

Entre-temps, à titre d'intervenant dans le cadre de la stratégie canadienne anti-drogue, le ministère du solliciteur général continuera de collaborer avec les forces de police canadiennes pour réduire l'offre et la demande de drogue. Les fonds fédéraux continueront d'aider la police sur tous les plans, que ce soit sous la forme d'aide à la recherche ou de contributions.

En ce qui concerne tout particulièrement les dispositions sur les produits de la criminalité, adoptées dans le cadre de cette stratégie, le ministère du solliciteur général, en consultation avec la GRC, cherche des façons de faciliter la coopération en matière d'application de la loi par des mesures anti-drogue axées sur le profit des trafiquants. Ces efforts ont pour objet, en définitive, de résoudre les difficultés créées par la nature de ces enquêtes qui exigent beaucoup de temps et de personnel, et de susciter la participation de tous les services de police.

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 10 heures, demain matin, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 50).

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA PETITE ENTREPRISE

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est bon de vous voir sourire de nouveau à la Chambre.

Cette semaine étant consacrée à la petite entreprise au Canada, je suis très heureux d'avoir l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport annuel du gouvernement sur la situation de la petite entreprise au Canada.

Monsieur le Président, je sais que tous les députés partagent la grande admiration que j'ai pour les hommes et les femmes qui sont propriétaires et exploitants de PME au Canada. Le rapport que je dépose aujourd'hui s'intitule *La petite entreprise au Canada—L'excellence, gage de la prospérité*. Il établit le profil de ces entrepreneurs et fait ressortir nombre de pratiques qu'ils utilisent avec succès.

Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre en oeuvre des programmes et des mesures qui favorisent la croissance du secteur de la petite entreprise. J'invite tous les députés à étudier ce rapport afin de mieux comprendre les pratiques de ce secteur d'activité. Je presse toute la Chambre d'applaudir aux réalisations colossales de la petite entreprise au Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

FINANCES

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent des finances concernant le projet de loi C-19, Loi sur les banques, dont il est fait rapport avec des propositions d'amendement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-315, Loi modifiant le Code criminel (preuve sur le comportement sexuel du plaignant).

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Crosby: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de rétablir les dispositions du Code criminel sur l'interdiction de preuves sur le comportement sexuel du plaignant.

Je dirai brièvement que c'est ma réponse aux protestations des femmes de tout le pays contre la décision de la Cour suprême d'invalider les dispositions en cause. Ce projet de loi nous permettrait d'utiliser notre pouvoir constitutionnel pour rétablir les dispositions pertinentes du Code criminel.

Puis-je rajouter quelque chose, monsieur le Président? C'est que les femmes qui organisent la marche ayant pour thème *La rue, la nuit, femmes sans peur* offrent un guide simple: non, c'est non et oui, c'est oui. C'est une honte pour tout le pays que certains juges de la Cour suprême du Canada ne reconnaissent pas la valeur de cette règle toute simple. Si nous voulons vraiment que cesse la violence faite aux femmes, il nous faut rétablir les dispositions sur l'interdiction de preuves.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Crosby propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

En conformité du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

Affaires courantes

LA LOI SUR LES ALLOCATIONS DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

MESURE MODIFICATIVE

M. John Harvard (Winnipeg St. James) demande à présenter un projet de loi intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires (âge d'admissibilité, suspension d'allocation et comité d'examen)».

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité du paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

M. Harvard: Monsieur le Président, ce projet de loi répond à deux ou trois préoccupations importantes concernant les allocations de retraite des parlementaires. S'il est adopté, les parlementaires ne toucheront désormais leur pension de retraite qu'à l'âge de 60 ans. En outre, ils ne pourront plus recevoir à la fois leur pension de parlementaire et un salaire du gouvernement fédéral.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Harvard propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

En conformité du paragraphe 69(1) du Règlement, le motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de signataires de Dubuisson, Val-d'Or, Vassan, Ottawa, Aylmer et Orléans qui soumettent respectueusement au gouvernement que les règles concernant l'indemnisation de la femme enceinte ne tiennent pas compte de toutes les exigences des conditions de travail. La possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

À ces causes, ils demandent humblement au Parlement qu'il considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, ceci, monsieur le Président, avec salaire.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): J'ai une autre pétition, monsieur le Président, concernant les armes à feu. Les pétitionnaires proviennent de Monkland, Cornwall, Summerstown et St. Andrews, en Ontario, et disent que l'accessibilité aux armes à feu est un facteur critique dans les homicides, les accidents et les suicides. Il y a beaucoup de types d'armes facilement disponibles au Canada qui ne sont pas nécessaires pour des fins légitimes, telles que la chasse et le tir sportif. Ils demandent au Parlement de légiférer maintenant de façon à interdire la possession d'armes à feu à toute personne ayant un dossier criminel.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 57 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 57 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 57—**M. Caccia:**

Pour l'année financière 1991-1992, quel montant en dollars est approuvé pour chaque circonscription fédérale dans le cadre du programme EEET pour l'emploi des jeunes?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1020)

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway) propose:

Que la Chambre prenne note de l'engagement pris récemment par le premier ministre sur le principe de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne, et à la lumière des violations des droits de la personne documentées dans les pays tels que le Mexique, la Chine, le Zaïre, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya, et dans d'autres pays qui ont récemment reçu une aide financière du Canada, que la Chambre exhorte le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et à revoir immédiatement tous les programmes d'aide internationaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux critères tels qu'annoncés par le premier ministre.

—Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est imparti avec mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui va parler plus particulièrement de la situation qui prévaut au Mexique en ce qui concerne les droits de la personne et des répercussions qu'elle aura sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Je le répète, nous nous réjouissons des propos que le premier ministre a tenus, des déclarations qu'il a faites la semaine dernière aux conférences des pays du Commonwealth qui ont eu lieu tant au Gabon qu'au Zimbabwe, lorsqu'il a dit que le Canada ne subventionnerait pas la répression et la violation de la liberté, que rien dans les relations internationales n'importe davantage que le respect des droits et des libertés de la personne et lorsqu'il a dit ici même, au Canada, que le respect des droits de la personne constitue un élément très important de la politique extérieure du Canada.

Il y a fort loin de la coupe aux lèvres en ce qui concerne cet important principe. Je rappelle à la Chambre qu'il y a quatre ans déjà que, dans son rapport unanime, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, présidé par le député de Guelph, M. William Winegard, recommandait vivement au gouvernement que le Canada lie clairement et explicitement sa politique d'aide à sa politique des droits de la personne.

En 1988, le gouvernement a fait savoir qu'il était disposé à appliquer ce principe. Dans son excellent rapport de 1987, le comité permanent recommandait l'adoption de toute une série de principes directeurs à l'intention d'un service de l'ACDI qui identifierait les pays ne respectant pas les droits de la personne et fournirait de l'information sur les tendances qui se dégagent dans chaque pays bénéficiaire d'aide. Il proposait aussi que ce service rende public des rapports annuels qui seraient soumis à l'étude de comités parlementaires et il prônait de lier très clairement le développement et le contrôle des armements. Comme l'a fait ressortir le Conseil canadien de la coopération internationale, ce processus doit se caractériser par un esprit d'ouverture et de transparence.

Que s'est-il produit durant ces quatre années pour faire découvrir subitement au premier ministre l'importance des droits de la personne dans les transactions financières internationales? Aujourd'hui même, le Conseil canadien des Églises et l'Interchurch Fund for International Development ont publié un important rapport sur le bilan du Canada en matière d'aide à l'étranger. Ce rapport est une critique cinglante des programmes du gouvernement conservateur sur ce chapitre.

D'après le document, l'ACDI s'éloigne de plus en plus des véritables questions de développement qui assaillent les pays les plus pauvres. Ainsi, l'ACDI verrait le développement dans une étroite optique néo-conservatrice, sa ligne de conduite actuelle trahissant ses meilleures contributions du passé. Les auteurs du rapport soulignent que l'aide canadienne n'atteint même pas la cible de 1970, lorsque le Canada y réservait 0,7 p. 100 de son PNB. En fait, en termes réels, cette aide a baissé. Le budget qui y est affecté se classe au dixième rang parmi les douze plus importants donateurs lorsqu'il est question de dépenses sociales et nous ne sommes pas allés suffisamment loin pour associer l'aide et les droits de la personne.

Le présent gouvernement a annoncé son intention de lier l'aide au respect des droits de la personne. Nous faisons bon accueil à la nouvelle, mais il importe aussi d'appliquer des critères analogues à d'autres formes d'aide et de transactions financières.

Lorsqu'il est question, par exemple, d'offrir des ouvertures de crédit à d'autres pays, quoi de plus normal que de s'assurer que ces derniers respectent les droits de la personne. L'exemple le plus flagrant est peut-être l'Iran et le fait que notre gouvernement est prêt à accorder une ouverture de crédit de un milliard de dollars au gouvernement iranien alors que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a constaté que les exécutions, les cas de répression des droits de la personne et les violations des droits des femmes et des enfants étaient monnaie courante, alors que le nombre des exécutions annoncées publiquement au cours des sept premiers mois de 1991 a triplé par rapport à la même période en 1990, alors qu'il y a de plus en plus de femmes fouettées sur la place publique, alors qu'une femme, qui a récemment été fouettée 35 fois avec un câble métallique par les gardes révolutionnaires, se voit maintenant obligée par le gouvernement canadien de rentrer en Iran.

C'est à ce gouvernement que notre pays accorde une ouverture de crédit de un milliard de dollars. C'est une honte et de la pure hypocrisie que de vouloir ensuite mêler les droits de la personne et l'aide financière internationale.

On peut également examiner ce qui se passe au Koweït, un pays auquel nous venons d'accorder une ouverture de crédit de 500 millions de dollars en dépit du fait que Middle East Watch, un groupe très respecté pour ses initiatives en matière de droits de la personne, a constaté que le meurtre, la torture, la détention arbitraire et la déportation illégale étaient des moyens auxquels le Koweit, avait recours dans le cadre d'une campagne de vengeance contre les Palestiniens et d'autres peuples.

Où est le souci du respect des droits de la personne quand on accorde du crédit au Koweït et à l'Iran? Certes, nous devons examiner la question de savoir s'il faut en accorder à Israël, à ce point critique des négociations pour la paix au Moyen-Orient, et se pencher sur les préoccupations exprimées à l'égard du respect des droits de la personne dans les territoires occupés, surtout qu'Israël entend y poursuivre sa politique de peuplement.

Nous devons reconnaître que cette norme ne peut pas s'appliquer uniquement à l'aide publique au développement. Elle doit également s'appliquer aux ouvertures de crédit.

De qui l'Iran achète-t-il ses armes? La Chine est un de ses principaux fournisseurs. C'est également la Chine qui fournit de grands stocks d'armes à la Birmanie, ou Myanmar, un pays dirigé par une junte composée de 19 militaires et qu'Amnistie internationale condamne pour ses tortures systématiques et ses meurtres en série. C'est un pays où, sur le chapitre des sanctions, la brutalité constitue un phénomène national sanctionné par l'État.

La Chine vend des armes à la Birmanie, à l'Iran et à d'autres pays. Or, le Canada poursuit ses relations avec ce pays comme si de rien n'était, bien qu'Amnestie ait constitué des dossiers établissant que des centaines de milliers de personnes en Chine, dont des prisonniers d'opinion, sont détenues arbitrairement et parfois illégalement en vertu du système de détention administrative qui est d'une injustice criante dans ce pays.

Nous savons qu'à la suite du massacre de la place Tiananmen, la police a rassemblé les dirigeants du mouvement pour la démocratie et en a détenu plusieurs centaines. Les procès se sont tenus à huis clos, en dépit des protestations du Canada et d'autres pays qui voulaient s'assurer que des observateurs internationaux puissent y assister.

Bien sûr, nous reconnaissons qu'aujourd'hui, la Chine arrive mieux à nourrir sa population en dépit d'extrêmes difficultés ainsi qu'à la loger. Le Canada ne peut certainement pas rester silencieux face à ces violations des droits de la personne.

Je souligne également que le Canada a nommé la Chine comme rapporteur, qui est un poste de direction du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, même s'il sait bien qu'elle est une source de réfugiés.

Je pourrais citer encore bien des pays qui reçoivent une grande partie de l'aide étrangère du Canada. Il y a l'Indonésie qui a contribué à la suppression brutale de la population du Timor oriental pendant une quinzaine d'années, en prenant part à des tueries, des mesures d'oppression et des violations des droits de la personne. On a impitoyablement éliminé les droits de la population du Timor oriental et pourtant le Canada apporte un aide financière active à ce pays aussi.

Au Kenya, le président Daniel arap Moi, a laissé entendre qu'il voulait chasser comme des rats ceux qui ont l'audace de s'opposer à son régime dictatorial. Le Kenya est un pays où les prisonniers d'opinion sont détenus sans inculpation ni procès. Dans bien des cas, le Canada verse 30 millions de dollars par année au Kenya.

[*Français*]

C'est la même chose au Rwanda, qui est un État dictatorial. Le Canada a subventionné le régime dictatorial du Rwanda, alors que le premier ministre parle du respect des droits de la personne. Il y a de l'hypocrisie, il y a un double standard, monsieur le Président. Deux poids deux mesures, c'est tout à fait inacceptable!

La même chose se produit au Zaïre. Le Canada a subventionné quelque 70 millions de dollars au gouvernement répressif du Zaïre, le gouvernement Mobutu. Où sont les standards des droits de la personne, monsieur le Président?

[*Traduction*]

Le premier ministre vient-il tout juste de se convertir à la notion de lier les droits de la personne à une aide financière dans le cadre de sa campagne pour devenir secrétaire général des Nations Unies? Nous l'ignorons.

Nous savons qu'il a un appui immense de ses collègues du Parti conservateur, mais nous devons nous demander: Pourquoi cette conversion in extremis aux principes visant à lier les droits de la personne à une aide financière?

Pourquoi le gouvernement ne pratique-t-il pas ce qu'il prêche en Amérique centrale, au Guatemala et au Salvador, où le groupe de surveillance de l'Amérique centrale a documenté très clairement le fait que le gouvernement canadien entretient des relations d'aide bilatérale avec ces pays, qui sont manifestement coupables de graves violations des droits de la personne? Ils sont coupables de priver leurs propres populations de leurs droits.

• (1030)

Nous sommes également au courant des conséquences des mesures d'ajustement structurel liées à notre aide.

Enfin, parlons un instant de la situation de la femme. Dans le discours qu'il a prononcé à Harare, au Zimbabwe, le premier ministre a dit qu'il était important que le Commonwealth donne le ton en assurant l'égalité des femmes dans tous les secteurs de la société. Pourtant, le Canada vend 1 117 véhicules blindés légers aux dirigeants du régime intégriste en Arabie Saoudite, un régime qu'on a dénoncé pour la torture et le mauvais traitement de ses détenus, et dans lequel les femmes sont privées des droits politiques et sociaux fondamentaux.

De toute évidence, le gouvernement adopte réellement deux poids deux mesures dans son attitude face aux droits de la personne. Lorsqu'il est à l'étranger, par exemple, au Zimbabwe, le premier ministre parle de l'importance de lier les droits de la personne et l'aide. Nous souscrivons à ce lien depuis que nous avons appuyé ensemble le rapport de 1987. Toutefois, et je termine là-dessus, le temps est venu de joindre le geste à la parole. Il est temps de s'assurer que le gouvernement prend au sérieux les droits de la personne.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je remercie le député de son exposé fort intéressant sur les pays accusés de violer les droits de la personne avec lesquels le Canada entretient des relations commerciales ou auxquels il apporte de l'aide.

Le député pourrait-il se pencher davantage sur l'aspect commercial de la question, étant donné que les échanges commerciaux représentent des sommes beaucoup plus importantes. Il parle d'aide liée, mais je voudrais qu'il nous précise le pourcentage de l'aide publique au développement offerte par le Canada qui est liée et qu'il nous explique non seulement ce que cette aide liée apporte aux Canadiens, mais également les torts qu'elle cause parfois au pays que nous sommes censés aider.

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle montre bien une autre incohérence flagrante dans la politique du gouvernement relativement à l'aide étrangère.

Le fait est que le gouvernement s'est engagé en 1988 à ne plus lier au moins un tiers de l'aide gouvernementale, ce qui laisse encore une très forte proportion d'aide liée. Or, le gouvernement est loin d'atteindre cet objectif.

Au lieu de cela, à peine 5 p. 100 de l'aide consentie par le gouvernement aux pays défavorisés sert à répondre aux besoins fondamentaux des gens comme la planification familiale, l'approvisionnement en eau potable et l'éducation et les soins de santé de base. En fait, dans leur Rapport mondial sur le développement humain de 1990, les Nations Unies ont dénoncé le fait qu'une infime portion seulement de l'aide canadienne sert à répondre aux besoins humains fondamentaux. Pour sa part, l'OCDE a reproché au gouvernement canadien d'avoir réduit de façon importante son aide et les Nations Unies ont signalé dans leur Rapport sur le développement humain qu'une bonne partie de l'aide canadienne n'était pas utilisée à de bonnes fins.

Je voulais profiter également de cette occasion, monsieur le Président, pour signaler que selon le rapport d'Amnistie Internationale de l'année dernière, neuf des dix principaux bénéficiaires de l'aide canadienne au sein du Commonwealth—je ne parle même pas en l'occurrence des échanges commerciaux—détenaient couramment des prisonniers politiques sans procès et en outre, plus de la moitié d'entre eux toléraient la torture et des exécutions extrajudiciaires.

Il est vrai qu'il est important de parler d'aide, mais il faut également adopter une politique commerciale, une politique relative aux ouvertures de crédit, qui reflète l'importance que nous attachons aux droits fondamentaux de la personne. Il est inadmissible d'accorder des centaines de millions de dollars de crédit au Mexique, au Koweït ou à l'Iran lorsque cela permet aux gouvernements de ces pays d'accroître encore davantage leur budget militaire.

Le Pakistan, par exemple, consacre trois fois plus d'argent à l'armée qu'aux besoins fondamentaux de la population. Il est temps que le Canada reconnaisse que notre pays ne peut tout simplement continuer d'entretenir les mêmes relations avec ces pays dans ces circonstances. Nous devons cesser, par exemple, d'accueillir à bras ouverts Nicolai Ceausescu comme nous l'avons fait en 1985. Certaines personnes ont la mémoire courte. Nous devons promouvoir les affaires, les échanges commerciaux, disent-elles.

Il est temps de mettre un terme à cette hypocrisie et de reconnaître que le Canada doit avoir une seule politique sur les droits de la personne.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais vous dire combien je suis heureux de voir le fauteuil occupé par notre vice-président qui a malheureusement été malade pendant quelque temps, mais est maintenant de nouveau parmi nous.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: Protégé par le calme de notre vice-président, je vais faire quelques observations qui vont montrer à la Chambre l'importance du débat d'aujourd'hui.

Je tiens à féliciter mon collègue de Burnaby, qui a si bien défini une continuation du débat qui a eu lieu à la Chambre à propos de la guerre du Golfe.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, des grandes déclarations de notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de l'arrêt de la course aux armements. Le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque nous disaient alors pieusement qu'il fallait enrayer la course internationale aux armements.

Mon collègue a montré dans son discours comment nous continuons à contribuer à la poursuite de la course internationale aux armements en dépit des beaux discours, que l'on sait maintenant creux, du premier ministre et de l'ancien secrétaire d'État. C'est un choc et une déception pour moi qui suis nouveau ici, mais ce qui est encore plus choquant, c'est la répétition des mêmes déclarations transparentes au sujet de la défense des droits de la personne, alors que l'on agit tout à fait à leur encontre en tant que gouvernement. Nous pouvons faire le même parallèle, on fait des déclarations au sujet de la façon dont il faudrait agir, mais en réalité on agit autrement.

Les négociations avec les États-Unis et le Mexique sur un traité de libre-échange entrent dans le cadre de ce débat. La question des droits de la personne et des droits des travailleurs d'une part, et celle des droits environnementaux d'autre part, dans le contexte de la négociation d'un traité de libre-échange, ont été soulevées au Congrès et au Sénat américains.

En mai dernier, j'ai eu l'occasion de comparaître devant un comité étudiant le budget pour exposer les inquiétudes de notre parti au sujet des aspects relatifs aux droits de la personne, aussi bien qu'au sujet des aspects purement économiques.

Le président Bush était tellement inquiet de l'opposition au Congrès américain qu'il a créé une étude parallèle des questions environnementales, des questions du travail et des questions des droits de la personne.

Si le gouvernement est vraiment sincère, comment peut-il s'asseoir à la table de négociation avec le gouvernement du Mexique en connaissant tous les cas de violence et de torture, pour ne pas dire de meurtres, qui se sont déroulés au Mexique et qui sont documentés par Amnistie internationale et faire des déclarations pieuses sur les droits de la personne en matière d'économie?

Le *Winnipeg Free Press*, journal qui n'a pas la réputation d'être social-démocrate, a publié récemment un article de Frances Russell dont j'aimerais vous lire les premiers paragraphes.

> Comme la plupart des mégasociétés, la société Ford Motor a déménagé dans les «maquiladoras», la zone franche du Mexique située le long de la frontière américaine.
>
> En 1987, les employés de l'usine Ford de Cantilan gagnaient 2,35 $ l'heure, un salaire généreux comparativement au salaire de 98 cents habituellement versé aux ouvriers dans les «maquiladoras».
>
> Tout à coup, Ford a fermé cette usine et mis à pied tous les employés.
>
> Trois mois plus tard, la compagnie a rouvert ses portes, n'offrant que 8 $ par jour à ses employés et coupant de moitié leurs avantages sociaux et leurs vacances.

Les travailleurs ont fait une manifestation, ce qui est leur droit dans un pays civilisé. Le tout s'est terminé par un bain de sang. Elle ajoute ensuite:

> Des casseurs travaillant pour l'organisation syndicale du gouvernement du Mexique, la CTM, ont pris d'assaut l'usine tuant une personne, en blessant neuf autres par balles et en envoyant 40 autres à l'hôpital.
>
> Par la suite, s'adressant aux Travailleurs unis de l'automobile, le président de Ford, Harold Polling, a nié avoir eu vent de cet incident.

Amnistie internationale a publié un répertoire de plus de 800 activistes syndicaux assassinés ou disparus au Mexique depuis 36 mois. Maintenant, comparez cette déclaration aux réponses que le ministre du Commerce extérieur d'alors, qui est aujourd'hui ministre des Pêches, a données à un comité l'an dernier. En octobre dernier, le ministre du Commerce extérieur a déclaré au Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur à propos de l'accord de libre-échange nord-américain, et je cite: «Le Canada est toujours prêt à élever le débat sur le plan moral.» Peut-être, mais on ne tient pas compte des faits.

Le Canada ne tient pas compte des violations des normes du travail, des droits de la personne pas plus que du banditisme organisé avec l'approbation du gouvernement du Mexique. Je le répète, j'ai des preuves à l'appui.

• (1040)

Pourquoi le Canada s'asseoit-il à cette table lorsque notre premier ministre déclare que le Canada ne subventionnera pas la répression ni la suppression de la liberté. Cette déclaration laisse un goût amer, quand on sait ce qui se passe au Mexique.

Je le regrette profondément, mais je dois mentionner les dissensions internes au sein du Parti libéral à ce sujet. Il me déplaît de revenir sur ce point. Depuis que le Parti libéral a perdu son ancien chef, il doit à nouveau ménager la chèvre et le chou au sujet de cette importante question.

D'après un article paru dans le *Globe and Mail* ou le *Globe and Flail*, comme on dit souvent, le critique industriel du Parti libéral, le député de Willowdale, aurait déclaré: «Le Canada doit participer aux négociations commerciales continentales afin de protéger nos intérêts nationaux.» Il a ajouté: «En participant à ces négociations, le Canada pourra renégocier le pacte conclu avec les États-Unis.» Quelles absurdités! L'important, c'est que tous les députés, quel que soit leur parti, se lèvent pour dire que le Canada en tant que nation refuse de s'asseoir à la table pour négocier un tout nouvel accord commercial avec l'un des principaux détracteurs des droits de la personne.

Comment le gouvernement canadien et l'opposition officielle peuvent-ils proposer que ces négociations se poursuivent lorsque les violations des droits de la personne sont monnaie courante au Mexique? Je reprends les paroles du premier ministre qui a dit: «Le Canada ne subventionnera ni la répression ni la suppression de la liberté».

Je me permets de continuer à citer l'ancien ministre du Commerce selon qui nous devrions accorder notre appui aux organismes syndicaux et à la diminution des heures de travail. Ce n'est pas ce qui se passe au Mexique. Il parlait du Mexique. L'indemnisation des accidentés du travail et toutes ces choses que nous avons au Canada, nous voulons les voir ailleurs. Mais je ne pense pas que nous puissions les imposer unilatéralement au Mexique. Ce sont des questions internes qu'ils doivent trancher eux-mêmes.

De quelle position s'agit-il? De celle du premier ministre qui donne des leçons de respect des droits de la personne aux autres pays ou de celle de l'ancien ministre du Commerce qui dit que nous ne nous immiscerons pas dans les affaires internes d'un autre pays, surtout quand les êtres humains et les organismes syndicaux sont menacés?

Les deux ne sont pas compatibles, quelle que soit l'interprétation qu'on fasse des motifs du premier ministre. Il est sans doute effectivement temps qu'il cherche un autre poste. Les sondages nous disent que ce serait le conseil le plus éclairé et le plus prudent à suivre. Néanmoins, l'un déclare une chose sur les droits de la personne sur une tribune pendant que son ministre affirme: «Nous ne nous ingérerons pas dans les affaires internes d'un autre pays.»

Si je pouvais utiliser ici le mot «hypocrisie», je l'utiliserais, mais je sais que ce n'est pas parlementaire, aussi ne prononcerai-je pas ce mot. Mais si jamais il passait mes lèvres, monsieur le Président, je le retirerais.

Cela étant dit, je rappelle que les Canadiens d'un océan à l'autre jugent le Parlement. Ils vérifient si nous pensons vraiment ce que nous disons à la Chambre ou si nous disons une chose une semaine puis une autre la semaine suivante. La contradiction entre la déclaration du ministre et celle du premier ministre est évidente.

Le gouvernement a adopté la devise suivante: «Si nous vous donnons de l'argent, nous vous dirons comment vous comporter. Mais si nous pouvons réaliser des profits chez vous, vous pouvez bien faire ce que vous voulez.» C'est la dure vérité des deux poids deux mesures et, personnellement, je ne veux pas y être associé de près ou de loin. Je prie également le Parti libéral de clarifier sa position sur la question.

En terminant, je dirai que j'ai demandé au comité que le comité de tous les partis se rende au Mexique vérifier les affirmations faites devant le comité, avec le soutien du député libéral de Winnipeg. Le comité a rejeté ma demande. Aucun comité parlementaire n'est allé au Mexique enquêter sur la situation là-bas pour faire rapport à la Chambre avant que nous poursuivions les négociations. Le comité a été tenu dans le noir, dans une petite pièce du sous-sol, confortable, il est vrai, mais sans aucun contact avec des syndicalistes ou des membres de groupes religieux du Mexique qui auraient pu brosser un tableau de la situation réelle au Mexique. C'est l'argent qui motive les décisions, l'argent et rien que l'argent.

Ce n'est pas moral. Le mot que je ne peux pas utiliser me serait utile ici, mais je ne le prononcerai pas.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter le député du Burnaby pour avoir pris l'initiative de proposer ce débat à la Chambre des communes aujourd'hui. Le même débat a eu lieu dans ma circonscription, dans la matinée de samedi dernier. Il a commencé à 7 h 30 au restaurant Albion de la rue Queen. Nous n'avons pas pu le conclure et c'est pourquoi je suis heureux de la poursuivre ici aujourd'hui.

J'ai une question très précise à poser au député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Il y a environ trois ans, j'ai eu l'occasion de passer quelques semaines à Riyad, en Arabie Saoudite. Les violations des droits de la personne qui se pratiquent dans ce pays se font bien sûr assez ouvertement et sont passablement dramatiques—je parle des mains coupées et des décapitations réalisées en public en cas de délit. Qu'il s'agisse de vol et de l'agression de femmes, nous savons que des sentences exemplaires sévères sont imposées en Arabie Saoudite. J'ai été très choqué de constater cet état de fait. Je ne croyais pas que ce genre de pratiques existaient encore aujourd'hui. J'ai découvert à la même époque que nous, les Canadiens, avions essentiellement mis sur pied tout le réseau téléphonique de ce pays au cours des dix années précédentes, par l'intermédaire de Bell Canada. La mise en place de ce réseau a donné lieu à la création de près de 40 000 emplois canadiens, et des milliards et des milliards de dollars ont ainsi été investis dans l'industrie de la fabrication, au quatre coins de notre pays.

Je ne défends pas les violations des droits de la personne, mais je veux définir ma question très précisément. Ai-je bien compris le député? Est-il en train de dire que ce contrat aurait dû être simplement rejeté? Si c'est le cas, je rappelle que nous venons de clore la *Canadian National Exhibition* à Toronto, où notre premier ministre provincial a, à toutes fins utiles, ouvert l'exposition saoudienne et encouragé l'augmentation des liens commerciaux avec ce pays où les droits fondamentaux sont opprimés. J'aimerais simplement qu'il précise à quel point nous devrions nous montrer radicaux, selon lui.

M. Barrett: J'ai toujours été impressionné par les remarques et les questions réfléchies et judicieuses de ce député. C'est un problème très grave. Naturellement, nous avons besoin de développer notre commerce et un niveau de moralité élevé est un objectif souhaitable. Nous devons faire face à la réalité en traitant les questions individuellement. Cependant, je voudrais faire remarquer que les violations manifestes requièrent une intervention du gouvernement.

Je voudrais donner quelques exemples historiques. En 1940, avant que les États-Unis n'entrent en conflit direct avec l'Allemagne nazie et alors que notre Commonwealth luttait pour conserver sa liberté, on a découvert que, derrière le front uni de tous les partis politiques de ce Commonwealth, la société pétrolière Texaco vendait à l'Allemagne nazie du carburant pour les avions, à indice d'octane élevé, par l'intermédiaire de l'Espagne. Cela a soulevé un tollé général à l'échelle internationale et le gouvernement des États_Unis dirigé par le président Roosevelt a essayé d'intervenir pour arrêter ces ventes, mais l'impression dominante était que les affaires continuaient comme d'habitude.

À la réflexion, si on avait pris position contre ce genre d'acitivités en 1940, la Luftwaffe aurait été handicapée avant le désastre de la bataille de Grande-Bretagne. Ces faits sont prouvés.

• (1050)

Que fait-on? On prend une décision fondée sur un critère de moralité. Nous demandons dans ce monde imparfait d'essayer d'examiner tous les marchés actuels ou potentiels d'après un critère de moralité. Nous ne sommes pas des êtres humains parfaits.

Au début des années 1970, monsieur le Président, je me suis trouvé dans une situation similaire en ce qui concerne le commerce avec l'Afrique du Sud. Nous avons arrêté unilatéralement en tant que gouvernement de la Colombie-Britannique toute importation de vins et de spiritueux dans les magasins de cette province et nous avons pris la même position dans n'importe quel contrat avec l'Afrique du Sud.

Cela nous a éprouvés politiquement et financièrement, mais nous avons pris cette décision pour une raison morale. Pour la même raison, je demande que, en tant qu'êtres humains, nous nous concertions avec les représentants de l'industrie et les Canadiens et que nous nous demandions si le fort prix qu'il en coûte sur le plan moral l'emporte sur les avantages économiques.

Je l'ignore. Je n'ai pas de formule magique, mais quand on me fournit des renseignements évidents comme la situation au Mexique, il me semble que nous ne retirons aucun avantage économique en quittant la table des négociations et en déclarant que nous négocierons que lorsqu'ils auront mis de l'ordre dans leurs affaires. Même le président des États-Unis a été obligé de demander une enquête parallèle à la demande du Congrès et du Sénat américains.

La Chambre, dans un sens, devrait traiter ces problèmes moraux de la même manière que le Congrès et le Sénat américains. Ce qui m'effraie et franchement me met en colère sans que cela implique aucune mauvaise intention à l'égard d'autres êtres humains, c'est que nous

ne pouvons même pas savoir exactement quelle est la position du gouvernement.

D'une part, le premier ministre sermonne des pays africains et d'autre part l'ancien ministre du Commerce déclare que nous n'allons pas intervenir. Cela me laisse perplexe. Ce n'est ni juste, ni équitable, ni honnête.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de parole du député est expiré.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre part à ce débat, car il est extrêmement important, comme le député de Broadview—Greenwood l'a fait remarquer.

Il est important, tout d'abord, parce que les victimes de violations des droits de la personne dans le monde entier comptent sur nous pour que nous adoptions une politique qui se tient et qui soit attentive à leurs besoins. Leur espérance en dépend, et leur vie en dépend. Ils se tournent donc vers le Canada pour trouver une politique étrangère, une politique d'aide et une politique en matière de droits de la personne qui soient logiques, sur lesquelles fonder leur espérance.

Deuxièmement, le Canada joue sa réputation dans cette affaire. En effet, au fil des ans et indépendamment du parti au pouvoir, le Canada a acquis une certaine réputation pour l'intérêt qu'il manifeste aux questions de droits de la personne partout dans le monde. Cette motion revêt par conséquent une très grande importance.

Je constate, non sans intérêt, que le premier ministre, qui a suscité ce débat par ses déclarations sur les violations des droits de la personne, n'a pas tenu ces propos ici, à Ottawa, à la Chambre des communes ou à la tribune des journalistes parlementaires, mais bien en présence des chefs des États où nous craignons que de telles violations ne se produisent.

J'ai entendu le député de Burnaby dire que le premier ministre s'est récemment converti à la cause des droits de la personne. Le député qui fait la mouche du coche et qui porte soudain un intérêt renouvelé à ces questions depuis sa nomination à son nouveau poste a une absence de mémoire bien commode.

Le premier ministre a soulevé la question des droits de la personne il y a sept ans, à l'occasion d'une visite en Corée, pays gouverné par un régime de droite. Il en fait autant quand il se trouve dans un pays gouverné par ce qu'on pourrait qualifier de régime de gauche. Je tiens à dire au député que le premier ministre a invariablement soulevé la question des droits de la personne partout où il est allé, peu importe le régime. Il n'est pas un converti de fraîche date. Il a toujours préconisé la même chose. C'est d'ailleurs à l'initiative du premier ministre qu'on doit toute la série d'embargos contre l'Afrique du Sud.

Quand le député de Burnaby prétend que la conversion du premier ministre à cette cause est récente, qu'il en a soudain pris conscience, ce n'est tout simplement pas vrai. Dans l'intérêt de la justice dans le cadre de ce débat, si la question lui tient vraiment à coeur, il faudrait qu'il commence par être honnête, qu'il énonce des faits précis, exacts et objectifs. Cette motion revêt une très grande inportance, monsieur le Président, mais je me demande si, dans la forme où elle a été présentée, on peut lui accorder tout le crédit voulu.

Le député de Burnaby—Kingsway a cité un extrait du rapport Winegard de 1987 concernant la politique canadienne d'aide à l'étranger. Il se trouve que je faisais partie de ce comité, tout comme son collègue de Cowichan—Malahat—The Islands, l'ex-député Jim Manly. Maintenant, je remarque avec un intérêt particulier que, dans le chapitre trois portant sur l'aide et les droits de la personne, le comité recommande que les évaluations négatives du respect des droits de la personne se fondent sur des cas vérifiables de violations de ces droits, et non pas sur une idéologie ou des intérêts stratégiques.

Monsieur le Président, cette mise au point étant faite, retournons à la motion présentée par le député. J'en cite un extrait:

> [. . .] à la lumière des violations des droits de la personne documentées dans les pays tels que le Mexique, la Chine, le Zaïre, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya et dans d'autres pays qui ont récemment reçu une aide financière du Canada, que la Chambre exhorte le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique [. . .].

Nous savons que le Nouveau Parti démocratique s'oppose à l'accord de libre-échange en Amérique du Nord, il s'opposait d'ailleurs à l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada. C'est la position idéologique qu'il a prise et c'est son droit. Mais pourquoi, vu cette position idéologique concernant un accord de libre-échange avec le Mexique, veut-il maintenant y mêler la question des droits de la personne?

Je note avec intérêt la question pertinente posée par mon ami de Broadview—Greenwood concernant le commerce avec l'Arabie saoudite, à laquelle le député de Esquimalt—Juan de Fuca n'a jamais répondu. Cette question, posée très simplement, est celle-ci: Bell Canada devrait-elle installer un système téléphonique en Arabie Saoudite, un pays qui est coupable d'avoir violé les droits de la personne d'après les normes canadiennes? La question est très simple. Le premier ministre de l'Ontario aurait-il dû inaugurer le pavillon saoudien à l'Exposition nationale canadienne?

Après avoir reconnu qu'effectivement la question des droits de la personne se posait dans ce pays, le député de Esquimalt—Juan de Fuca a encore escamoté la question en disant que Texaco ravitaillait en pétrole le régime nazi en Allemagne, avant la guerre et durant la guerre. Il me semble qu'on manque de suite dans les idées ici, qu'il y a des défaillances quelque part. Et il n'a jamais répondu à la question à savoir si le premier ministre de l'Ontario, du même parti que celui qui a présenté la motion, aurait dû inaugurer le pavillon saoudien à l'Exposition de Toronto.

Peut-être l'approche provocatrice du député pour faire respecter les droits de la personne dans le domaine de l'aide et du commerce est-elle louable, mais pouvons-nous vraiment nous permettre d'agir ainsi? Pourquoi devrions-nous, conformément à cette motion, dresser la liste des cas de violation des droits de la personne au Mexique, en Chine, au Zaïre, en Indonésie, en Iran, au Kenya et dans d'autres pays et, à cause de la violation de ces droits au Zaïre, supprimer la zone nord-atlantique de libre-échange. Il me semble que les néo-démocrates cherchent à greffer les droits de la personne à leur position idéologique de départ.

Je trouve la motion déconcertante. Le Nouveau Parti démocratique veut se mettre en évidence, mais il est très inégal dans sa défense des droits de la personne.

J'étais au Nicaragua il y a quelques années à la tête d'une délégation de l'Union interparlementaire dont faisait partie le député de Trinity—Spadina; le général Ortega était alors au pouvoir. Le député se croyait rendu dans une espèce de paradis socialiste. Il faut dire que le régime Somoza, un régime oppressif, avait déjà rempli de prisonniers politiques le pénitencier situé à l'arrière de notre hôtel.

• (1100)

Mais, lorsque le général Ortega est arrivé au pouvoir, il n'a vidé cette prison que pour la remplir d'autres prisonniers politiques. Quand les mères des personnes portées disparues voulaient prendre part à une manifestation, on les en empêchait pour ne pas attirer l'attention sur les cas de violation des droits de la personne au Nicaragua. Malgré cela, les néo-démocrates, y compris l'ancienne députée de New Westminster, Pauline Jewett, ne cessaient de dire que nous devions augmenter notre aide. Le député de Trinity—Spadina ne cessait de dire que nous devions augmenter notre aide au Nicaragua. L'ancienne députée de New Westminster ne cessait de demander pourquoi le Canada n'ouvrait pas une ambassade au Nicaragua pour montrer notre bonne foi aux Nicaraguayens, renforcer le pouvoir et donner de l'espoir aux gens.

Je trouve curieux que les membres de ce parti soient muets sur les besoins des Nicaraguayens depuis qu'il y a eu des élections dans ce pays.

Si le député de Burnaby avait déclaré en parlant du rapport Winegard que les observateurs devraient s'appuyer sur des données vérifiables et non sur une idéologie ou des intérêts stratégiques pour rendre des évaluations défavorables concernant le respect des droits de la personne, alors la motion aurait pu être un peu plus crédible.

Nous devons toujours, dans tous nos programmes, avoir des possibilités d'examen direct pour veiller à ce que nos activités, nos motifs et nos principes soient bien nets. C'est nécessaire.

Dans cet esprit, je me réjouis du débat, car le Canada doit réévaluer sa position, mais je m'étonne de constater que lorsque le député a présenté sa motion et fait son discours et que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a signalé toutes les contradictions qu'il a observées, ils n'ont pas pris le temps de noter la réaction de l'ACDI au rapport Winegard auquel le député de Burnaby—Kingsway a fait allusion. Ils n'en ont jamais parlé.

Dans l'introduction, le gouvernement y déclarait son intention de voir, entre autres choses, à ce que l'aide canadienne au développement ne donne pas de légitimité aux régimes répressifs, que les victimes de violations des droits de la personne ne soient pas doublement pénalisées en étant privées de l'aide dont elles ont besoin en plus d'être privées de leurs droits fondamentaux, que l'on adopte une attitude constructive plutôt que punitive en matière de droits de la personne, et que l'aide au développement bien ciblée puisse contribuer de façon importante à la cause du développement et des droits de la personne.

Voilà, en bref, certains des éléments sur lesquels portaient la réaction de l'ACDI. Le document ajoutait que lorsque des pays font des progrès et affichent une amélioration marquée en matière de respect des droits de la personne, le Canada en tiendra compte dans ses décisions relatives à l'octroi de fonds.

Je pourrais poursuivre encore longtemps. La réaction de l'ACDI à ce rapport couvre plusieurs pages, mais je me contenterai de dire qu'en matière d'aide à l'étranger, d'aide au développement et d'encouragement au respect des droits de la personne, le Canada ne peut se faire la mouche du coche. Nous devons adopter une approche systématique et bien réfléchie de coopération avec d'autres pays partageant les mêmes sentiments pour veiller à ce que nos politiques servent nos objectifs en matière de respect des droits de la personne et ne soutiennent pas des régimes répressifs, mais viennent plutôt en aide aux gens qui en ont besoin.

Je voudrais décrire certaines mesures que le Canada a prises afin de chercher constamment à protéger les droits de la personne.

Premièrement, permettez-moi de signaler que nous devons guetter toutes les occasions, peu importe où elles se présentent, et qu'aucune situation n'est désespérée. Le Canada doit déterminer les cas où nous avons bon espoir de voir évoluer les choses. Nous devons guetter ces occasions. Elles ne correspondent pas nécessairement à ce que nous lisons dans les journaux. Nous devons consulter à ce sujet tous nos contacts, les organisations non gouvernementales, nos ambassades et nos représentants consulaires.

La pratique au Canada est la suivante : dénoncer les abus et exprimer notre opinion de façon appropriée et dans des circonstances appropriées afin que notre message ne donne pas les résultats contraires à ceux que nous visions et que nous ne donnions pas l'impression d'être satisfaits de nous. Dans le domaine des droits de la personne, aucun pays n'a un bilan impeccable.

Je constate que le député de Comox prend des notes. Je voudrais lui rappeler un événement dont il n'a sûrement pas eu connaissance, puisqu'il n'était pas là à l'époque. Jadis, le Canada a adopté une loi interdisant aux mennonites d'entrer au pays. De nos jours, les mennonites sont tenus en haute estime pour le rôle qu'ils jouent, eux qui veillent au respect des droits de la personne et à l'aide au développement. Cependant, de 1919 à 1922, les mennonites n'étaient pas admis au Canada aux termes d'une loi adoptée par le gouvernement canadien.

L'histoire du Canada n'est pas impeccable. Nous n'avons pas toujours eu raison et nous devons éviter d'être trop satisfaits de nous-mêmes.

Deuxièmement, nous devons nous concentrer sur les véritables problèmes que posent le respect de normes relatives aux droits de la personne et le renforcement du réseau multilatéral d'aide technique. Comme je l'ai dit, il ne faut pas se contenter de faire la mouche du coche. C'est très facile de prendre la parole à la Chambre et de donner des exemples de violation des droits de la personne partout dans le monde, et Dieu sait s'il y en a. Si nous voulons être un gouvernement responsable, nous devons faire partie d'un réseau multilatéral d'aide technique et travailler de concert avec les autres pays pour harmoniser la politique.

Troisièmement, nous devons collaborer pour favoriser des changements pragmatiques. Dans nos discussions avec les nouvelles démocraties, nous faisons ressortir le fait que nous voulons les avoir comme alliées et partenaires et travailler avec elles en vue d'améliorer la situation et d'appuyer les réformes dans ces pays.

Quatrièmement, nous voulons nous assurer que nous avons une perspective à long terme. Les droits de la personne sont un peu une question d'attitude, et il faut du temps pour changer des attitudes. Même si les changements peuvent parfois être spectaculaires, comme ce fut le cas en Afrique du Sud ou en Europe de l'Est par exemple, nous avançons étape par étape dans le cadre d'un plan à long terme.

La tâche la plus difficile et délicate relativement à la question des droits de la personne, c'est d'élaborer une politique extérieure adéquate. Essentiellement, ce que nous cherchons à faire, c'est de nous servir des outils à notre disposition dans nos relations avec les autres États de façon à les inciter à respecter des normes internationales en matière de droits de la personne.

Le président du Mexique s'est adressé à la Chambre il n'y a pas très longtemps. Je demande aux députés de réfléchir à ce discours. Je leur demande de se poser la question suivante : est-ce qu'on aiderait les personnes les plus pauvres au Mexique, en Indonésie ou en Arabie saoudite en empêchant le Canada d'avoir des relations avec tous les pays où il y a violation des droits de la personne? Devrions-nous mettre le Canada en quarantaine et l'isoler des autres pays du tiers monde, qu'il s'agisse du Mexique, du Salvador, du Guatemala, du Nicaragua ou du Zaïre? Devrions-nous nous isoler complètement jusqu'à ce que ces pays se conforment à tous nos critères en matière de respect des droits de la personne?

• (1110)

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca n'a pas encore compris que la perfection n'est pas de ce monde. Nous devons vivre en harmonie avec les autres pays.

Je voudrais que les députés de son parti expliquent à la Chambre comment ils concilient, d'une part, leur désir d'entretenir des relations internationales harmonieuses avec tous les pays du monde, dans une sorte de climat de

détente et de paix, et, d'autre part, leur intention de nous isoler de ce monde. Comment peuvent-ils concilier ces deux idées antagonistes? Ils ne les ont jamais conciliées. D'un côté, ils veulent que nous commercions et que nous entretenions d'excellentes relations avec tout le monde, que nous versions à tous une aide au développement. De l'autre, ils souhaitent que nous nous isolions de tout le monde.

Au fil des ans, le Canada s'est donné des objectifs que le gouvernement se doit de poursuivre, indépendamment du parti qui est au pouvoir. Au cours de ce débat, les députés ministériels, tels celui de Halifax-Ouest, celui d'Edmonton-Nord-Ouest, celui de Kitchener, la députée de Louis-Hébert ainsi que le député de Don Valley-Ouest, parleront, dans le menu détail, des différents aspects de cette motion.

J'espère que les députés néo-démocrates feront le point sur leur véritable position à l'égard des droits de la personne et qu'ils détermineront s'ils souhaitent voir le Canada s'isoler du reste du monde ou s'ils veulent le voir partager avec le reste du monde certains des idéaux qui font partie de son patrimoine.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais soulever un point pour commencer. D'aucuns penseront peut-être que je cherche la petite bête, mais le député de Comox—Alberni ne prend pas de notes aujourd'hui. Il rentre de Saskatchewan après une impressionnante victoire. Et je ne joue pas sur les mots. Cela ressemblait à certains des éléments du discours que je voudrais commenter.

Les observations sur le Nicaragua m'ont semblé grossièrement injustes. Le Nicaragua a été plongé dans une grande guerre financée, organisée et menée par les États-Unis, cet excellent allié du premier ministre. Lorsque nous sommes entrés en guerre contre l'Irak. . . Le député s'étonne que des mesures aient été prises au Nicaragua contre les Contras, qui étaient en guerre contre le Nicaragua, assassinaient des paysans et commettaient d'autres crimes.

Lorsque nous sommes entrés en guerre contre l'Irak, guerre que le gouvernement appuyait, le SCRS s'est mis à tourner autour des Canadiens d'origine arabe et à les intimider. Le service s'est livré à des activités fort contestables. En période de tension, il y a des choses qui se passent très près de chez soi.

Deuxièmement, le gouvernement du Canada a aidé les États-Unis à étouffer le régime du Nicaragua. Il ne faut pas oublier que, en fin de compte, le gouvernement a été remplacé démocratiquement, au Nicaragua. Lorsque Violetta Chamorro a été élue, la situation était claire. Le gouvernement élu de façon juste et démocratique a pris le relais. Il est vrai que la fin de la guerre de la contra a transformé la situation au Nicaragua. Notre gouvernement a aidé les États-Unis à faire tomber le régime au Nicaragua.

J'invite le député à commenter un autre point, s'il en a le temps: notre aide bilatérale au Salvador. Soixante-dix mille personnes sont mortes, victimes d'un régime qui est probablement l'un des plus répressifs que nous ayons vus depuis longtemps en Amérique du Nord. Je lui rappelle l'assasinat des religieuses américaines, des spécialistes américains de la réforme agraire, de nombreux leaders démocratiques, comme Hector Oqueli et Mario Zamora et des administrateurs jésuites de l'Université de l'Amérique centrale. La liste est interminable.

Il ne faut pas oublier que les États-Unis ont insisté pour financer cet affreux petit régime responsable d'innombrables violations des droits de la personne et que le gouvernement actuel et même le gouvernement précédent, dirigé par Pierre Elliot Trudeau, ont tenu à financer ce régime, grâce à l'aide bilatérale. Le Canada lui a donné une certaine dignité parce qu'il l'a jugé digne de recevoir une aide bilatérale. Quelle horreur, quelle honte ce fut pour les Canadiens progressistes!

Nous pouvons peut-être éviter que les droits de la personne ne soient violés au Mexique, si nous refusons dès maintenant de négocier avec un régime qui ne respecte pas les droits de la personne comme nous les respectons au Canada. Plutôt que de déchirer la résolution, le député pourrait peut-être faire cause commune avec ses collègues de ce côté-ci de la Chambre.

Je suis sûr que le Parti libéral appuiera cette motion qui accorde la priorité aux droits de la personne. Nous sommes d'accord avec ce que le premier ministre a dit. Le député de Surrey—White Rock se rendra peut-être compte qu'il est temps que le Canada prenne position. Oublions le Salvador et d'autres violations flagrantes des droits de la personne. Nous avons la chance d'exercer une véritable influence, cette fois-ci, la chance de convaincre les États-Unis de se joindre à nous pour tenter de modifier l'attitude du régime au pouvoir au Mexique à l'égard des droits de la personne et pour l'encourager à rivaliser avec le Canada et les États-Unis en matière de respect des droits de la personne.

M. Friesen: Monsieur le Président, j'aimerais répondre à un certain nombre de ces questions. Celles-ci soulèvent plusieurs points.

Premièrement, il est bien possible que les États-Unis aient financé les efforts visant à faire échouer les Contras dans leur tentative pour mettre fin au régime Ortega. Je n'entretiens aucune sympathie à l'égard des régimes répressifs, qu'ils soient de gauche ou de droite. Si la vérité était connue, on apprendrait probablement qu'une fois la guerre finie, certains membres des Contras ont vendu des armes aux guérilleros exerçant leur activité au Salvador. Ces Contras n'étaient guidés par aucune considération morale. Personne ne conteste ce fait. Toutefois, cela justifie-t-il le régime répressif mis en place par Ortega? L'instauration de ce régime n'avait rien à voir avec les États-Unis, non plus que le fait de remplir les prisons.

Il n'était que trop évident qu'au Nicaragua le régime était maintenu en place par les armes. Chaque quartier avait son comité de défense de la révolution. C'était un régime de répression systématique. Malgré cela, le Canada a continué de fournir de l'aide au Nicaragua durant toutes ces années. C'est à ce niveau que notre politique étrangère a différé sensiblement de celle des États-Unis. Au cours de ces années, nous avons continué à fournir de l'aide au Nicaragua.

J'étais député de Spadina lorsque nous nous sommes rendus au Nicaragua pour la mise en oeuvre de certains projets, et je suis certain que mon collègue s'en souvient très bien lui aussi. Bref, le Canada a maintenu son aide à cette époque. Cette décision ne justifie pas les actions du général Ortega.

Par ailleurs, le député dit qu'au cours de la guerre du Golfe, le SCRS a intimidé les Canado-Arabes. Je ne suis pas d'accord avec lui. Cette déclaration ne correspond pas à la réalité. On a demandé aux Canadiens de répondre volontairement à toute question que le SCRS pourrait leur poser. Ces personnes n'ont pas été intimidées.

Si le député peut faire la preuve du contraire, j'aimerais qu'il nous démontre ici que le SCRS a effectivement intimidé des Canado-Arabes. Si l'on veut que le présent débat ait une certaine utilité, il faut s'en tenir aux faits. Il est indigne de la part du député de formuler des accusations semblables sans fournir de preuves concluantes.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'autre soir, le réseau anglais de Radio-Canada a présenté une émission très intéressante intitulée *Images*. La transcription de cette émission serait très utile au député, puisqu'on y trouve des preuves et des témoignages directs de personnes qui ont été harcelées et pour lesquelles ce processus de déclaration volontaire n'était pas acceptable. Cette transcription est très intéressante et j'invite le député à en prendre connaissance.

• (1120)

M. Friesen: Monsieur le Président, je n'irais pas jusqu'à dire qu'une émission de Radio-Canada constitue une preuve irréfutable à ce sujet. Je l'inviterais plutôt à en faire part au comité. C'est ainsi qu'il faut faire.

Je sais que le député s'est rendu au Salvador. Il parle du régime salvadorien. Un des mes électeurs affirme avoir vu le député à l'hôtel Camino Royal, à San Salvador, avec des dirigeants de la guérilla. Je sais qu'il a pu constater sur place le fonctionnement de ce régime. Cela m'ennuie que le débat prenne une fois de plus une tournure idéologique plutôt que de porter carrément sur les droits de la personne.

En ce qui concerne le Mexique, j'ai également une question à lui poser. Certes, il existe un fossé déplorable entre les riches et les pauvres au Mexique. Nous le reconnaissons tous. Nous connaissons les faits. Or, le Mexique a maintenant une chance d'entrer, sinon dans l'ère de l'information, au moins dans l'ère industrielle. Et ce, grâce à la Zone nord-atlantique de libre-échange. Je suis prêt à admettre que des abus graves y sont commis, comme le déplore le député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Ceux qu'il a mentionnés entrent dans cette catégorie. Toutefois, nous avons la possibilité d'aider la classe ouvrière, d'aider les travailleurs pauvres du Mexique à améliorer leur sort. Le député préfère-t-il gâcher cette occasion et les maintenir dans des conditions comme celles qui prévalent dans le tiers monde?

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis désolé, mais le temps du député est écoulé. La période consacrée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour corriger une autre erreur relevée dans les propos du député. Je n'ai jamais rencontré un seul dirigeant de la guérilla. Il devait penser au député de Yellowhead que j'ai effectivement rencontré à l'hôtel Camino Royal.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est pour moi un réel plaisir de débattre cette motion présentée par l'opposition aujourd'hui.

Le député de Burnaby—Kingsway a déjà pris la parole à ce sujet. Je voudrais seulement dire qu'à la fin des observations que je ferai aujourd'hui, je souhaiterais proposer un amendement.

Pour commencer, je tiens à préciser que, si le premier ministre va au-delà de la simple rhétorique et qu'il apporte de réels changements à notre politique d'aide à l'étranger en liant celle-ci au respect des droits de la personne, de nombreux Canadiens s'en réjouiront et l'en remercieront.

Ce n'est pas comme si le gouvernement n'avait jamais préconisé ce principe. Malheureusement, il n'est jamais passé à l'action. En fait, si le premier ministre ne joint pas le geste à la parole, il risque d'être accusé d'hypocrisie.

Voyons un peu ce qu'a dit exactement le premier ministre. D'après un article de journal paru la semaine dernière, il aurait déclaré ce qui suit: «Si vous me demandez en fait si le Canada hésitera à lier son aide au respect des droits de la personne, la réponse est non, pas du tout». Il renchérit en précisant que les droits de la personne sont une importante composante de la politique étrangère du Canada. Si c'est vraiment le cas, alors les droits de la personne, dans l'optique de la politique étrangère, vont au-delà de l'aide, ils incluent aussi les questions de commerce et d'immigration.

Il affirme ensuite que si nous lions réellement l'aide au respect des droits de la personne, nous courons le risque de passer pour des coloniaux moralisateurs. Néanmoins, le respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires d'aide préoccupent de plus en plus de Canadiens. Je crois que le premier ministre a raison, et il a tout mon appui. Les droits de la personne intéressent au plus haut point de nombreux Canadiens.

La motion dont nous débattons aujourd'hui, cependant, mentionne en particulier que les néo-démocrates exhortent le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges commerciaux entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Certes, je dirais que le cas du Mexique n'est pas clair et que c'est difficile pour nous d'en parler en raison du dossier de ce pays au chapitre des droits de la personne. De plus, je dirais que la question du respect des droits de la personne au Mexique n'est pas la seule difficulté dans les pourparlers commerciaux trilatéraux qui ont lieu actuellement.

Il est vrai qu'Amnistie internationale a fait état dans son rapport du 18 septembre dernier de très graves violations des droits de la personne au Mexique. Elle y décrit ces violations de façon très précise dans les termes suivants: «Des cas de torture sont signalés presque quotidiennement au Mexique. Et, malgré la gravité de la situation, les autorités mexicaines ne font guère d'efforts pour mettre un terme à la torture et aux mauvais traitements.» C'est ce que soutient cet organisme voué à la défense des droits de la personne dans le monde entier.

Il faut cependant opposer cette déclaration à un article de journal paru le 19 septembre à Mexico où on lit que «le procureur général du Mexique a annoncé mercredi que son bureau ferait une enquête approfondie sur chacune des accusations de torture dont il fait état dans le rapport extrêmement sévère rendu public cette semaine par Amnistie internationale. Le procureur général Morales a admis que la torture était encore un problème au Mexique, mais il a ajouté qu'on ne fermait plus les yeux sur elle et qu'elle n'était plus aussi répandue. D'autre part, le fait que le procureur général reconnaisse le rapport d'Amnistie constitue une rupture par rapport au passé récent.»

Il y a donc des signes qui attestent que le Mexique cherche à régler ses problèmes liées aux droits de la personne. C'est ce que confirme un article paru dans la *Gazette* le 20 octobre et qui fait état du cas de Norma Corona Sapien, une Mexicaine qui a été assassinée en mai 1990. Cette femme était une activiste qui militait en faveur des droits de la personne. Elle aurait été assassinée, en fait, par les forces gouvernementales de sécurité et l'auteur de l'article signale qu'un certain Gonzales Traveno a été arrêté au Mexique.

Nous reconnaissons que les autorités mexicaines ont mis énormément de temps à arrêter quelqu'un dans cette affaire, mais il importe, je crois, de ne pas oublier qu'elles ont bel et bien cherché à résoudre cette affaire et qu'elles ont déclaré qu'elles continueraient à enquêter sur les cas de violation des droits de la personne. Certes, l'homme qui a été arrêté occupe un poste important au sein des forces de sécurité et cela suppose un lien très grave que nous ne pouvons pas sous-estimer et que nous nous devons de surveiller de près. Il est donc extrêmement important d'examiner ce lien, mais il faut aussi tenir compte des progrès réels qui ont été accomplis et exercer constamment des pressions pour que la situation s'améliore encore davantage.

Nous souhaitons que non seulement l'aide extérieure, mais encore le commerce extérieur soient fonction du respect des droits de la personne. On peut lire aujourd'hui dans la presse—il s'agit de l'éditorial du *Toronto Star*—un article en ce sens et je cite: «Bien que le message de Mulroney mérite notre appui, ses méthodes sont à examiner très attentivement. Le Canada va-t-il garantir tout son soutien seulement lorsqu'il n'a rien à perdre, comme dans le cas de Haïti, dont l'économie est affaiblie? Que dire de l'aide substantielle qu'il accorde aux pays d'Asie dont l'économie est dynamique, comme la Chine et l'Indonésie, qui sont reconnus pour leur mépris des droits de la personne, mais qui promettent des liens commerciaux avantageux? En outre, le Canada va-t-il justement prétexter de la violation des droits de la personne pour continuer à réduire son budget de l'aide

extérieure? Ou est-ce que l'aide qui sera annulée pour des raisons de violation des droits de la personne sera aiguillée vers des bénéficiaires plus méritoires?»

Je souscrirais certes à cette dernière proposition. Cependant, je crois que cet éditorial d'aujourd'hui reflète une bonne partie de nos préoccupations au sujet des paroles du premier ministre et c'est notamment ce que nous allons examiner de plus près dans ses déclarations et plus particulièrement dans la politique de son gouvernement au cours des jours, des semaines et des mois à venir.

• (1130)

Hier, à la Chambre des communes, on a posé au premier ministre des questions sur sa participation la semaine dernière à la Conférence du Commonwealth où il a dit vouloir lier l'aide au respect des droits de la personne et il a souligné l'importance d'agir ainsi, alors que la semaine précédente, il avait accordé une marge de crédit de 1 milliard de dollars à l'Iran qui est le pire pays du monde pour ce qui est de violer les droits de la personne. Le premier ministre a défendu hier la politique de son gouvernement en affirmant qu'il y a une grande différence entre lier l'aide étrangère aux droits de la personne et la lier à des ententes commerciales.

Étant donné cette déclaration, je voudrais savoir alors pourquoi le gouvernement a poursuivi si bien sa politique en ce qui concerne l'Afrique du Sud qui a donné, en fait, des résultats et pour quelles raisons nous avons suspendu pendant un certain temps—et me demande bien pourquoi nous avons arrêté de le faire—nos échanges commerciaux avec la Chine et l'aide que nous lui apportions, après le massacre de la place Tiananmen dont nous avons tous été témoins.

Manifestement, le gouvernement reconnaît que c'est non seulement l'aide au développement qui devrait être liée aux droits de la personne, mais également nos échanges commerciaux.

Au cours du débat d'aujourd'hui, nous nous sommes reportés au rapport Winegard, le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qui a été présenté en mai 1987 et qui recommande notamment d'établir de façon cohérente des critères en matière de droits de la personne dans le cadre de la politique globale du Canada et d'appliquer ces critères de façon universelle cohérente et transparente.

Mon collègue de Burnaby—Kingsway a cité un rapport publié hier, entre autres, par le Conseil canadien des églises. J'ai trouvé que ses observations sur ce rapport n'étaient pas tout à fait pertinentes. En réalité, le Conseil canadien des églises a formulé des commentaires très justes sur la politique canadienne à l'égard des droits de la personne. En 1987, le Conseil avait comparu devant le comité permanent où il avait formulé notamment le commentaire suivant:

> On devrait essayer de déterminer, à l'aide d'une politique, si tous les projets d'aide existants et nouveaux favorisent le respect des droits de la personne ou, au contraire, leur violation.

Réagissant au rapport Winegard, le gouvernement a fait connaître sa propre politique d'aide extérieure dans un document intitulé *Partageons notre avenir*. Dans ce document d'orientation, le gouvernement traite précisément des droits de la personne en affirmant ce qui suit:

> Dans les pays où les droits de la personne sont violés de façon systématique, flagrante et soutenue et où nous ne pouvons être assurés que notre aide atteint les personnes à qui elle est destinée, l'aide de gouvernement à gouvernement (bilatérale) sera réduite ou refusée.

À mon avis, le rapport paru hier, qui remet en question les programmes d'aide de l'ACDI, l'Agence canadienne de développement international, traite de questions très précises. Or, je pense qu'il a été rédigé surtout parce que bien des gens ont l'impression que l'ACDI n'observe pas vraiment ses énoncés de politique, qu'il faut l'inviter à s'amender ou à mettre à jour ses énoncés de politique et à les améliorer. Les députés ont finalement jugé que, dans le cas des droits de la personne et de leurs liens avec nos programmes d'aide, notre gouvernement n'observait pas la politique qu'il avait énoncée. L'année dernière, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées s'est penché sur la question des droits de la personne et a fait paraître un rapport intitulé *La cohérence de la politique étrangère du Canada en matière de droits de la personne.* Dans ce rapport, je puis à nouveau citer le Conseil canadien des Églises qui est venu témoigner devant ce comité. Ce Conseil a fait la déclaration suivante qui a trait, par delà la question de l'aide, à celle des échanges commerciaux:

> Avant d'utiliser des pressions économiques pour faire progresser le respect des droits de la personne, il faut soigneusement étudier les circonstances précises qui entourent les situations des différents pays à la lumière des critères qui régissent les droits de la personne et se demander si des sanctions économiques peuvent être efficaces pour persuader un gouvernement donné de respecter les droits des habitants de son pays ou pour l'habiliter à respecter ces droits.
>
> Nous savons, par expérience, que dans les situations où la torture et les disparitions sont monnaie courante, même l'investisseur le plus éclairé peut être entraîné dans des situations où l'entreprise mine les

droits des victimes ou peut même renforcer la capacité du régime violateur de maintenir son emprise sur le pays. Dans des situations où les violations des droits de la personne sont extrêmes, le gouvernement doit à tout prix n'appuyer ni activement ni passivement l'activité économique du secteur privé. Il doit retenir les fonds publics destinés aux échanges commerciaux avec de tels régimes.

À cette fin, et pour savoir comment il se fait que le gouvernement ne réponde pas à l'attente concernant cette déclaration, nous pouvons examiner comment nous avons agi dans le cas du Myanmar, anciennement la Birmanie. Quand le député de Winnipeg–Nord–Centre a soulevé la question plusieurs fois à la Chambre l'an dernier, demandant pourquoi le gouvernement a continué de permettre à Petro–Canada de participer à un contrat de forage pétrolier de 22 millions de dollars au Myanmar, quand nous avons interrogé le gouvernement à ce sujet, nous avons cité les propos tenus par le président de Petro–Canada, M. Bill Hopper, lorsqu'il a témoigné devant un comité de la Chambre des communes en 1986. Il disait: «C'est l'actionnaire, dans ce cas–ci le gouvernement, qui contrôle la situation, et elle peut m'ordonner de faire ce que le gouvernement veut, par décret, quand elle le veut.»

La décision du gouvernement a donc été que les violations des droits de la personne, qui étaient particulièrement graves au Myanmar ou en Birmanie si vous préférez, n'entraient pas en considération lorsqu'il s'agissait de poursuivre l'aide économique, non seulement du gouvernement, mais aussi de l'entreprise privée au Canada. Cela me paraît un grave problème qu'il faut considérer.

Il y a bien d'autres exemples où le Canada ne s'est pas conformé au beau discours qu'a fait le premier ministre la fin de semaine dernière, et mon collègue en a mentionné quelques–uns. Le Kenya est un pays qui ne permet pas une démocratie à plusieurs partis et où le peu d'opposition qu'il y a est opprimée et persécutée. Pour ce pays, l'aide de gouvernement à gouvernement se montait à 27 milliards en 1987 et atteint 127 milliards en 1989–1990. Le Zaïre reçoit un montant plus élevé. L'aide de gouvernement à gouvernement s'est poursuivie et a même augmenté ces dernières années dans des pays comme le Guatemala et le Salvador qui pourtant ne font pas grand cas des droits de la personne. On a mentionné le Rwanda. Il y en a d'autres, le Guyana par exemple.

Je voudrais simplement citer une déclaration de source guyanaise: «Sans vouloir insister, je dirais que la position sans équivoque en faveur de la démocratie qui caractérisait la politique canadienne, semble faire place à une position publique quelque peu plus ambiguë qui est peut–être liée au désir du Canada de voir réussir le programme d'ajustement structurel au sujet duquel il a joué un rôle particulièrement critique. Les préoccupations du Canada à l'égard de la démocratie et des droits de la personne devraient être manifestes dans son programme d'aide au développement.»

Nous avons une foule d'exemples où le Canada ne s'est réellement pas soucié des droits de la personne, ni dans sa politique d'aide, ni dans sa politique commerciale et, j'ajouterais, ni dans sa politique d'immigration. Le rapport d'Amnistie internationale de 1991 énumère certes beaucoup de cas à l'appui.

• (1140)

Il faut améliorer le bilan de l'aide du Canada sur le chapitre des droits de la personne, mais il faut également examiner sa politique commerciale et, à cette fin, avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais proposer un amendement à la motion. J'aimerais supprimer dans le texte actuel de la motion—je devrais peut–être la lire. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le Bureau en a une copie; alors, si la députée veut bien. . .

Mme Stewart: Dois–je lire la motion telle que je l'amenderais?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous en prie.

Mme Stewart: Voici le texte:

Que la Chambre prenne note de l'engagement pris récemment par le premier ministre sur le principe de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne, et à la lumière des violations des droits de la personne documentées dans les pays tels que le Mexique, la Chine, le Zaïre, l'Indonésie, l'Iran, le Kenya et dans d'autres pays qui ont récemment reçu une aide financière du Canada, que la Chambre revoie immédiatement tous les programmes d'aide internationaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux huit critères annoncés par le premier ministre et que le gouvernement instaure des mécanismes qui garantiront la cohérence, la transparence et l'obligation de rendre compte à l'égard des aspects touchant les droits de la personne et de toute la politique des affaires étrangères du Canada, y compris l'aide, le commerce et l'immigration.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis–je en avoir une copie. Pendant que je l'examine encore une fois, il y aura des questions et des observations. Le député de Halifax–Ouest a la parole.

M. Howard Crosby (Halifax–Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord commenter la déclaration de la députée qui se dit être prête à reconnaître qu'il faille faire preuve de pondération lorsqu'on décide de supprimer ou de modifier l'aide pour cause d'atteinte aux droits de la personne. J'aimerais lui faire remarquer que lors du débat précédent, des membres du Nouveau Parti démocratique se sont prononcés sur les relations commerciales et que, selon eux, en cas de violation des droits de la personne dans un pays avec lequel le Canada ou des canadiens ont affaire, les échanges commerciaux devraient être immédiatement suspendus jusqu'au redressement de la situation.

Cela entraînerait la création de tout un arsenal de régles régissant la façon dont opèrent les entreprises canadiennes sur le marché international et impliquerait l'intervention du Parlement, du gouvernement et ainsi de suite.

Je pense que la députée ferait preuve de plus de pondération dans de tels cas et je me demande ce qu'elle en pense et si le Parti libéral et elle-même sont en faveur de l'imposition d'une myriade de règlements reliant les activités des Canadiens sur le marché international aux violations des droits de la personne dans les pays bénéficiaires.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de répondre à cette question.

Je pense que la question fondamentale concerne avant tout la transparence dans les décisions de notre gouvernement en matière de politique extérieure, sur les plans tant de l'aide internationale que du commerce. La transparence et l'obligation de rendre compte sont mentionnées dans l'amendement que je propose à cette motion parce qu'il faut faire la part des choses—tout n'est pas noir ou blanc. Je pense que nous devons examiner ouvertement et publiquement chez nous le traitement qu'on accorde aux droits de la personne dans tous les pays avec lesquels nous faisons affaire. Il y a des façons de contribuer à faire diminuer les violations des droits de la personne par la voie des relations commerciales avec les pays où existe ce genre de problème.

Je pense cependant que c'est par des débats publics sur ces questions que nous pourrons réaliser un consensus au sein de notre population sur la façon de faire la part des choses dans nos mesures associant les droits de la personne non seulement à l'aide internationale, mais aux questions de commerce et d'immigration.

Il y a tellement de gens au Canada qui se préoccupent grandement des violations des droits de la personne, non seulement chez nous, mais à l'échelle internationale, dans les pays où ces violations sont tellement évidentes et extrêmes. Ils réclament depuis fort longtemps plus de transparence quant à la façon dont le gouvernement prend ses décisions. Dans l'état actuel des choses, on les prend au sein du Cabinet. Les ministériels ne savent même pas tous comment on en est venu à telle ou telle décision. Il est certain que nombre de ces décisions, par exemple le fait qu'on ait accordé une ouverture de crédit de 1 milliard de dollars à l'Iran par l'intermédiaire de la Société pour l'expansion des exportations, il y a deux semaines, offensent beaucoup de Canadiens, surtout si l'on pense à ce que fait le gouvernement en Iran, et pas seulement en matière de droits de la personne. C'est un pays qui consacre certainement la plus grande partie de son budget à la défense, cette année. Si j'ai bien compris, il s'agirait d'une somme de l'ordre de 17 milliards de dollars. C'est avec cet argent que le gouvernement d'Iran développe ses forces militaires. Nous avons dit également que nous appuyons le contrôle des armements. Pourtant, nous persistons à assister passivement aux pires violations des droits de la personne dans un pays où la plus grande partie du budget est consacrée à la défense, et nous allons jusqu'à offrir une marge de crédit d'un milliard de dollars à ce pays.

C'est un geste de mépris face à l'intégrité des Canadiens. C'est l'argent des contribuables qui s'envole. Nous voulons comprendre pourquoi le gouvernement en est arrivé à une telle décision. Nous avons le réflexe de déplorer ce type de décision si nous n'en comprenons pas les raisons.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, la députée a parlé de la situation qui existe en Iran. J'aimerais lui demander de remonter quelques années plus tôt pour se rappeler que le Canada avait bel et bien rompu ses relations diplomatiques avec l'Iran. Ces mêmes abus et ces mêmes activités inacceptables avaient alors cours en Iran tant en ce qui concerne les citoyens que les politiques internes de ce pays, et le Canada était incapable de répondre ou de réagir à ces abus.

Si nous mettons fin à toutes nos relations avec l'Iran, nous ne disposerons alors d'aucun moyen d'amener des changements dans ce pays. Sans mentionner de cas particulier, j'espère que la députée comprendra que ces situations ne sont pas toujours bien définis et qu'on ne peut pas toujours en décider facilement.

Mme Stewart: Monsieur le Président, en ce qui a trait à cette question, il faut considérer les déclarations de la députée en tenant compte à la fois de la façon d'offrir l'assistance et du moment choisi pour le faire. Si nous évoquons la politique que nous avons adoptée envers l'Afrique du Sud et la Chine depuis l'affaire de la place Tiananmen, nous ne pouvons pas comprendre la position actuelle du gouvernement du Canadien face à l'Iran.

En tant que Canadiens, nous pouvons seulement présumer que le gouvernement a fondé sa décision sur le fait que l'Iran est un pays riche en pétrole et que le Canada pourrait peut-être en profiter. Quand il s'agit du respect des droits de la personne, nous ne voulons pas que la décision d'aider un pays soit prise en fonction de l'influence que ce pays peut avoir sur notre bien-être. Nous voulons nous fonder sur des principes et nous demander comment nous pouvons encourager ces pays qui ne respectent pas les droits de la personne à améliorer leur dossier.

Les crédits

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, l'amendement de la députée est une véritable surprise. L'accord de libre-échange avec le Mexique aura probablement de plus graves répercussions au Canada que l'accord de libre-échange signé avec les États-Unis. L'économie canadienne sera ravagée. Il est clair que le Mexique n'a pas de politique de protection de l'environnement et pas de politique sociale prévoyant des programmes de santé. De plus, la corruption est très répandue dans les milieux politiques mexicains.

Mon collègue de Esquimalt—Juan de Fuca a mentionné quelques cas d'exécutions extra-judiciaires et d'atteintes aux droits de la personne. Il n'existe pas de pratiques justes à l'égard des travailleurs au Mexique. Seul un gouvernement de droite au Canada ou aux États-Unis tolérerait une telle chose. Pourtant, le Parti libéral présente un amendement qui éliminerait l'exemple le plus frappant de ce que le Canada devrait éviter dans sa politique commerciale. Je suis tout à fait sidéré de constater que la députée libérale ainsi que son parti sont prêts à se joindre aux conservateurs sur cette question et à appuyer un accord commercial avec le Mexique. Cet amendement, je crois, enlèverait l'une des dimensions essentielles de tout le débat.

• (1150)

Le présent débat sur les droits de la personne a commencé parce que le premier ministre, à la tête d'un gouvernement qui se contredit sans cesse sur la politique des droits de la personne, s'est rendu en Afrique. Il savait alors que son nom sera proposé au poste de secrétaire général des Nations Unies. Comme des millions de Canadiens, j'espère que cela ne se produira jamais pour qu'il n'ait pas la possibilité de faire au monde ce qu'il a fait au Canada. L'hypocrisie est un problème extrêmement grave. L'hypocrisie dont fait preuve le Parti libéral en voulant retirer de la motion l'entente commerciale avec le Mexique est tout à fait dégoûtante.

Mme Stewart: Monsieur le Président, je tiens à répondre aux propos de mon collègue. Ce que j'ai retranché expressément de la motion sont les mots «que la Chambre exhorte le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique». Cela ne veut pas dire que les gens de notre parti se dissocient pour autant des craintes exprimées par le député au sujet d'un éventuel accord commercial avec le Mexique, soit des répercussions d'ordre environnemental, social et humain. Nous pensons aussi que notre place est à la table de négociations, justement pour soulever les questions qu'il a exprimées et pour tenter de les résoudre.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant que le député ne pose une courte question, je n'ai aucune objection au sujet de l'amendement.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, comme je l'ai dit plus tôt lorsque j'ai adressé une question au député de Esquimalt—Juan de Fuca, je me réjouis que nous ayons ce débat d'aujourd'hui et je pense que nous devrions tenter d'élaborer des concepts globaux.

Je crains un peu que nous ne soyons perçus dans le monde comme un pays qui cherche à se draper dans sa vertu. Le Canada a un problème en ce qui concerne les droits de la personne sur lequel il doit se pencher. Je parle de la manière dont nous traitons nos autochtones. Il y a tout juste un peu plus d'un an, nos activités en matière de violation des droits de la personne faisaient la manchette de virtuellement tous les journaux du monde.

Ma question s'inspire du proverbe selon lequel il faut être sans défaut pour critiquer autrui. Si nous ne voulons pas passer pour une nation d'hypocrites, il nous faudra faire très attention.

Voici la question que je pose à ma collègue: Ne pense-t-elle pas, comme la majorité d'entre nous ici à la Chambre, que nous voulons que le débat d'aujourd'hui sur la violation des droits de la personne dans le monde nous serve aussi à examiner et à réfléchir à la question du respect des droits de la personne dans notre propre pays?

Mme Stewart: Monsieur le Président, on n'a certes pas manqué de souligner ici qu'aucun pays n'observe une politique parfaite en matière de droits de la personne, et le Canada ne fait pas exception à la règle. Il y a bien des gens qui estiment ne pas bénéficier d'un traitement équitable dans notre pays.

Il y a encore des problèmes liés au multiculturalisme et des minorités qui estiment ne pas jouir pleinement des droits de la personne dans notre pays.

Les autochtones du Canada ont même dû faire appel à la Commission des droits de la personne des Nations Unies, à Genève, ce qui est loin de faire honneur à notre

pays. Ils se sont sentis obligés d'avoir recours à une telle tribune pour faire valoir leurs droits.

Personnellement, je m'inquiète beaucoup des gens qui vivent dans la pauvreté au Canada, surtout des enfants qui ne jouissent toujours pas du droit fondamental à un logement, à des vêtements et à des repas convenables.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et aux observations est écoulé.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat. C'est une occasion rare d'étudier le bilan du Canada en ce qui concerne les droits de la personne, l'aide étrangère et les investissements internationaux.

Je voudrais commencer en citant le premier ministre. Dans les relations internationales rien n'est plus important que le respect des libertés individuelles et des droits de la personne. C'est ce qu'il a dit pas plus tard que la semaine dernière dans son discours adressé aux membres du Commonwealth. Voici une deuxième citation: «Le Canada ne subventionnera pas la répression et la suppression de la liberté.» Cela figurait également dans son discours prononcé à la séance d'ouverture de cette même conférence du Commonwealth. Comme je ne dispose que de 10 minutes, je ne vais parler aujourd'hui que d'un pays pour donner à nos téléspectateurs une idée de la manière dont ce qu'il dit à Harare peut se comparer à ce qui se passe vraiment.

Je vais parler d'abord d'un rapport d'Amnistie internationale qui a été présenté le 7 août de cette année au comité spécial sur la décolonisation des Nations Unies. Ce rapport porte le Timor Oriental et je voudrais en citer des passages. Certains d'entre eux sont d'une lecture plutôt pénible.

Au sujet du Timor Oriental: «Ces pratiques de détention à court terme, de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes soupçonnées d'être des adversaires politiques, décrites dans les rapports précédents, se sont intensifiées depuis l'année dernière. De l'avis d'Amnistie, cela semble faire partie d'une stratégie du système destinée à réduire au silence les opposants politiques réels ou suspects.»

Ce rapport ajoute: «Un grand nombre de détenus ont, paraît-il, été torturés ou maltraités pendant leur captivité. Les mauvais traitements et la torture présumés prennent la forme de coups avec des barres de fer, des gourdins, les poings, des cables et des bambous, de brûlures avec des cigarettes, d'attentats à la pudeur et de viols, de coupures avec des lames de rasoir, de privation de nourriture, d'immersion pendant de longues péridodes dans de l'eau fétide, de menaces de mort et l'électrocution.»

«Vu les preuves flagrantes que les personnes soupçonnées d'opposition au régime indonésien au Timor oriental ont été systématiquement maltraitées et torturées en interrogatoire, Amnistie internationale conclut que toute personne détenue pour être interrogée ne serait-ce que brièvement par les membres des forces de sécurité doit être considérée en danger.»

Ce rapport devrait figurer aux côtés d'un article de John Sorenson paru dans le *Free Press* et intitulé «L'opportunisme de la présence du Canada en Indonésie».

L'histoire du Timor oriental est triste. Le 7 décembre 1975, l'Indonésie a envahi cette petite île et l'a ensuite annexée. Au cours des 15 dernières années, les troupes indonésiennes ont tué des centaines de milliers d'habitants du Timor.

À l'époque de l'invasion, le Canada était l'un des plus gros investisseurs étrangers en Indonésie. Le gouvernement libéral d'alors était donc bien placé pour exercer une influence, mais il ne l'a pas fait. Il aurait pu mettre un terme au génocide au Timor oriental, mais il ne l'a pas fait.

Notre ambassadeur de l'époque a plutôt suggéré au Canada de reconnaître l'annexion comme un fait accompli. Cela me fait penser à une récente déclaration de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui, en réponse à une question que lui avait posée mon collègue de Trinity—Spadina le 18 septembre, a dit que la souveraineté de l'Indonésie au Timor oriental est un fait, comme s'il n'y avait jamais eu d'histoire d'indépendance, d'autodétermination ou d'autonomie gouvernementale sur ce territoire.

Cette réponse traduit une ignorance crasse.

• (1200)

L'ambassadeur de cette époque-là a également fait remarquer que si le Canada reconnaissait l'annexion comme un fait accompli, il en résulterait de plus grands avantages pour notre pays et les entreprises canadiennes, et de meilleures relations commerciales. Ce jugement se révéla très perspicace. Les avantages que le Canada retira de sa décision de ne pas critiquer le gouvernement indonésien sont importants et continuent de croître. Plus de 300 entreprises canadiennes font actuellement des affaires en Indonésie qui passe pour être un paradis pour les investisseurs.

Le gouvernement indonésien a établi ce paradis en foulant aux pieds les libertés civiles, en bannissant tous les syndicats, en gardant la rémunération de la plupart des travailleurs à moins d'un dollar américain par jour, en imposant un contrôle rigoureux sur les médias et en maintenant une force de sécurité considérable.

Les deux tiers de la population sont sous-alimentés et les pauvres d'Indonésie constituent la main-d'oeuvre la moins chère d'Asie. Une loi anti-subversive rigoureuse et l'action d'escadrons de la mort font que les protestations sont rares dans ce paradis.

Le Canada a investi plus d'un milliard de dollars en Indonésie, dont la plus grande part dans une énorme entreprise d'exploitation minière et de fonderie dirigée par Inco, mais aussi dans le secteur manufacturier, dans le secteur pétrolier et gazier et dans celui des services financiers.

Depuis l'invasion du Timor oriental, les dollars de l'aide canadienne ont continué d'affluer en Indonésie. Ce pays est le troisième bénéficiaire en importance de l'aide canadienne à l'étranger, et le plus important bénéficiaire n'appartenant pas au Commonwealth. Plusieurs universités canadiennes ont conclu des contrats lucratifs de plusieurs millions de dollars avec l'ACDI et avec le gouvernement indonésien pour fournir de l'expertise technique. On n'a qu'à comparer cet état de choses avec le rapport d'Amnestie internationale pour comprendre de quoi nous parlons, c'est-à-dire l'hypocrisie dont ont fait preuve non seulement le gouvernement actuel mais aussi ses prédécesseurs concernant cette question très importante.

Nous avons des solutions de rechange. Les néo-démocrates ont des solutions de rechange. En tant que parti de l'opposition, nous croyons qu'il est de notre devoir non seulement de critiquer les mauvaises mesures législatives, mais aussi de proposer des solutions de rechange. Et c'est là-dessus que je veux terminer aujourd'hui. L'idée de lier l'aide canadienne au respect des droits de la personne n'est pas nouvelle. En 1987, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté un excellent rapport sur l'aide étrangère qui s'intitulait «Qui doit en profiter?» On y recommandait, entre autres mesures, de lier le développement aux droits de la personne.

Le NPD croit que la meilleure façon de lier le développement aux droits de la personne, c'est d'améliorer la qualité de l'aide canadienne. Par exemple, l'ACDI devrait accroître le financement par des organismes non gouvernementaux. Les ONG internationaux qui ont de la crédibilité sont plus en mesure de répartir l'aide canadienne de façon à répondre aux besoins prioritaires. Les droits les plus fondamentaux sont l'alimentation et le logement. Un rapport de l'ONU sur le développement, publié en 1990, montre que sur chaque dollar d'aide versé par le Canada, seulement 5c. servent à répondre aux besoins prioritaires comme la planification familiale, l'eau potable, l'enseignement primaire et les soins de santé de base.

Si le premier ministre est sincère lorsqu'il propose de lier l'aide gouvernementale aux respect des droits de la personne, il doit répondre aux remarques faites récemment par l'OCDE, qui a constaté avec regret une baisse importante de l'aide canadienne, et à celles faites par les Nations Unies, qui ont laissé entendre qu'une grande partie de l'aide était mal dirigée.

En conclusion, je veux faire ressortir le triste bilan qu'affiche le Canada sur le plan des droits de la personne et de l'aide et des investissements étrangers. Ce n'est pas un phénomène récent; c'est une situation qui dure depuis longtemps. Comme me l'a fait remarquer un banquier lorsque j'étais de passage à New York pour étudier la question de la dette internationale: «La façon dont nos dettes sont payées ne nous intéresse pas, pourvu qu'elles soient payées. La violation des droits de la personne ne nous intéresse pas, pourvu que nos dettes soient payées.» Pour le Canada, et pour les Canadiens en général, ce genre d'approche est inacceptable. Nous devons lier l'aide internationale au respect des droits de la personne. Je prie instamment le gouvernement de ne plus se limiter à des paroles creuses, mais plutôt de donner un sens concret à la déclaration du premier ministre et d'améliorer le bilan du Canada dans le domaine de l'aide et des investissements étrangers.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je serai bref, afin que d'autres députés puissent intervenir dans cette courte période d'observations et de questions.

Je voudrais féliciter la députée pour l'idée maîtresse de son discours. Naturellement, je ne suis pas d'accord avec toutes les critiques qu'elle a formulées à l'endroit du gouvernement précédent, non pas parce que j'en faisais partie, mais parce que nous menions une campagne beaucoup plus agressive afin de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne. M. Trudeau était beaucoup plus agressif.

Je partage l'avis de la députée au sujet du financement direct des organisations non gouvernementales, mais permettez-moi de vous expliquer en quoi sa motion me préoccupe. Chacun sait que 70 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier au pays sont liés à des pays coupables d'une forme ou d'une autre de violation des droits de la personne. La députée propose-t-elle que nous mettions tout simplement un terme à nos rapports avec ces pays?

Je lui pose la question, parce que j'ai déjà travaillé pour une société appelée Magna International qui fabrique des pièces d'automobile. A l'heure actuelle, elle effectue des travaux au Mexique pour la société Volkswagen. Elle a établi une formule selon laquelle ses employés ont droit à une proportion des recettes. Les ouvriers touchent leur salaire, mais profitent également d'une formule de participation au capital-actions.

J'ai discuté récemment avec des prêtres qui oeuvrent dans une mission près de l'usine. Ils me disaient que cela leur semblait une méthode plutôt constructive et positive pour tenter d'améliorer le sort des ouvriers mexicains

qui, dans la plupart des cas, ne gagnent qu'un dollar par jour.

Sans ce projet, sans ces rapports avec le Mexique, le niveau de vie des Mexicains continuerait simplement de stagner, il ne s'améliorerait pas.

Je voudrais que la députée nous précise si elle préconise que nous coupions absolument tous les ponts avec les pays qui violent les droits de la personne.

Mme Hunter: Monsieur le Président, les Canadiens devront décider si les droits de la personne ont préséance sur les profits. Voilà toute la question. Comme je l'ai déjà dit, pour la plupart des Canadiens, il s'agit sûrement d'une décision cruciale, mais c'est une décision que, à mon avis, la plupart n'auraient aucune difficulté à prendre.

Je pense que, dans leur approche, le gouvernement, les libéraux et les progressistes-conservateurs souscrivent à la théorie de la percolation. Cependant, comme l'a démontré le rapport d'Amnistie internationale, la violation des droits de la personne s'est aggravée au Timor oriental au cours de la dernière année. La théorie de la percolation n'a donc pas fonctionné dans ce cas-là et elle ne fonctionne pas actuellement.

Nous avons une position sans équivoque: les droits de la personne ont préséance sur les profits.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de cette motion. Son objectif principal est de demander au gouvernement de se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, objectif que les libéraux veulent précisément supprimer dans leur amendement.

Parce que le premier ministre a annoncé son intention de lier l'aide au respect des droits de la personne, parce que la Chambre a discuté de la question et que celle-ci a fait l'objet d'un rapport unanime à la Chambre, nous proposons de suspendre les négociations concernant ce traité commercial avec les États-Unis et le Mexique. La motion propose ensuite de «revoir immédiatement tous les programmes d'aide internationaux», etc.

L'essentiel de la motion ne porte toutefois pas sur l'examen des programmes d'aide, examen qui s'effectue continuellement. L'amendement proposé par les libéraux supprime les éléments sur le Mexique. Il est question de revoir les programmes, et personne ne peut s'y opposer. Les libéraux revoient sans cesse des choses, et la Chambre le fait aussi. Il n'y a donc aucune difficulté à parler de révision. La question cruciale est de savoir si nous devons renoncer à nous lier à un accord commercial avec le Mexique qui limiterait la souveraineté du Canada sur certains points importants, pour avantager les sociétés et le gouvernement du Mexique.

• (1210)

Quant à la position néo-démocrate, je signale que, cette année, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a annulé sa participation, décidée par le gouvernement libéral précédent, à la foire aux armements ARMX qui devait avoir lieu plus tôt cette année et a été annulée. Le gouvernement néo-démocrate a décidé de ne pas se faire complice de cette dérogation à la politique officielle du Canada, qui est de limiter le commerce des armes.

Toutefois, j'avoue qu'aucun gouvernement, parti ou pays qu'aucune philosophie sociale ou politique et aucune religion n'a le monopole des atteintes aux droits de la personne. Peu importe à quel groupe j'appartiens, je suis complice de certaines atteintes à ces droits. Je préférerais parler de la racine du problème.

Je pense que par suite de plusieurs siècles de conquêtes, de massacres et de pillages par les pays de l'Atlantique-Nord, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, surtout l'Europe occidentale qui nous a légué cette tendance, bref en raison de ces activités au cours des siècles et des relations commerciales qui, après la Seconde Guerre mondiale ont remplacé en quelque sorte les régimes politiques directs dans les colonies d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs, les pays de l'Atlantique-Nord se retrouvent économiquement dépendants des gouvernements répressifs de ces nations que nous désignons parfois comme le Sud, ou que nous appelons dédaigneusement le tiers monde. Ces États sont dans la plupart des anciennes colonies européennes ou américaines, le Canada jouant évidemment le rôle d'un partenaire accessoire n'exerçant pas d'activités répressives directes mais entretenant des relations commerciales fondées sur la répression.

Par exemple, je regrette la décision de notre pays relativement aux étudiants chinois qui ont décidé de demeurer au Canada après le massacre de Tianamen. En effet, le gouvernement avait adopté une mesure en vertu de laquelle il promettait de faciliter la venue au Canada des conjoints de ces étudiants; or, quelque 200 d'entre eux ont présenté une demande pendant que ce règlement était en vigueur mais se sont vu refuser précisément ce que le gouvernement canadien leur avait promis. On leur dit maintenant qu'ils risquent de devoir patienter durant trois ans, trois ans qui viennent s'ajouter aux deux années déjà écoulées, pour faire venir leurs conjoints au pays. J'imagine qu'il en est ainsi parce que le Canada veut continuer à vendre des systèmes de télécommunication et d'autres produits à la Chine, même si nos protestations en ce qui a trait au respect des droits de la personne sont restées sans réponse.

Les protestations que j'ai personnellement formulées lorsque j'ai eu le privilège de faire partie d'une délégation qui s'est rendue en Chine il y a un an sont elles aussi restées sans réponse. Les lettres que j'ai écrites aux représentants de la Chine au Canada n'ont pas non plus fait l'objet d'une réponse concrète. On a accusé réception de ces lettres, mais on n'a pas répondu à mes questions, et je pense que tous ceux qui ont fait des démarches semblables ont obtenu les mêmes résultats. Pourtant, le gouvernement canadien continue de vouloir désespérément vendre des systèmes de télécommunication, que ce soit à la Chine, à l'Arabie Saoudite ou au Mexique, sans insister pour que soient respectés, sinon à la lettre tout au moins dans une certaine mesure, les droits de la personne en tenant des procès publics et en poursuivant les agents de police et autres agents gouvernementaux qui sont trouvés coupables d'activités répressives.

Si le gouvernement de l'Ontario fait une déclaration à ce sujet, j'aimerais savoir ce qu'il dit. La question soulevée par le député de Broadview—Greenwood est raisonnable et je pense qu'il faut y donner suite. Nous ne devrions pas accepter de nouer des relations commerciales sans conditions pour la seule raison qu'elles sont rentables. Si 70 p. 100 de nos emplois dans l'industrie secondaire dépendent des ventes à des gouvernements tyranniques et si ces ventes n'améliorent pas la situation des habitants des pays acheteurs, mais servent uniquement à augmenter le pouvoir de leurs gouvernements tyranniques, je pense que nous pouvons trouver autre chose à faire fabriquer à nos travailleurs, parce que Dieu sait que les consommateurs canadiens auraient beaucoup de besoins à satisfaire, je le dis en connaissance de cause, s'ils pouvaient obtenir les salaires qui leur permettraient d'acheter les produits que fabriquent les usines canadiennes. Nous ne sommes pas obligés de vendre tout ce que nous produisons à l'étranger et de concurrencer les États-Unis.

J'ai eu honte il y a six ou sept ans quand j'ai appelé le haut commissaire de Singapour pour me plaindre, sur la foi de renseignements obtenus du service de recherche d'Amnistie internationale à Londres, qu'un député du parti d'opposition avait été détenu en prison pendant des années, sans qu'aucune accusation ait été portée contre lui. Le haut commissaire m'ayant répondu que cette mesure était conforme à la loi, j'ai eu l'imprudence de lui répondre que c'était une mauvaise loi et il m'a répliqué que c'étaient les Britanniques qui la leur avaient laissée.

Quand j'ai affaire à certains autres pays, comme les pays d'Afrique qui ont été mentionnées, je me rends compte maintenant que je me heurte aux lois tyranniques mise en place par mes ancêtres britanniques et que la Grande-Bretagne utilise encore actuellement contre sa première et plus ancienne colonie, l'Irlande, quand elle détient des personnes sans porter d'accusations contre elles.

Je m'oppose énergiquement à ce que le Canada se hâte de conclure un traité avec le Mexique. Il ne s'agit pas seulement d'un accord commercial portant sur l'achat ou la vente de tel ou tel produit. Il s'agit d'un traité permament avec un pays qui ne s'est pas remis des effets de la conquête espagnole et de l'intervention des États-Unis et d'autres pays de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord, il n'y a pas si longtemps. Il lutte pour devenir indépendant, mais il est encore soumis à une dictature, avec les graves et nombreuses conséquences que cela comporte.

Ces dernières années, ses dirigeants ont chassé les paysans, des centaines de paysans, de leurs terres pour remplacer l'agriculture de subsistance qu'ils pratiquaient par des cultures industrielles bonnes pour l'exportation au profit des multinationales américaines et pour satisfaire aux besoins de riches consommateurs américains et canadiens. Les paysans s'entassent dans des bidonvilles, travaillent à des salaires dérisoires, même si de nouvelles usines y sont construites. Entre cinq et dix millions d'enfants de moins de 15 ans sont forcés de travailler dans ces usines pour que leur famille et eux échappent à la misère et ne meurent pas de faim.

Des tueurs assassinent des syndicalistes en toute impunité. Plus de 100 membres du principal parti d'opposition ont ainsi été assassinés impunément. Tel est le pays avec lequel le Canada veut tisser des liens commerciaux qui feront que les travailleurs canadiens seront forcés de concurrencer d'autres travailleurs n'ayant aucun droit à des syndicats libres, que les investisseurs mexicains auront le droit de traiter les Canadiens de la même façon qu'ils traitent les travailleurs mexicains, et que les revendicateurs du statut de réfugié, y compris les revendicateurs légitimes du statut de réfugié au Canada, pourraient, à l'encontre des dispositions de l'ONU, être refoulés par l'entremise du Mexique vers le pays d'où ils se font enfuis, à cause de l'entente en cours de négociation aux termes de laquelle le Canada tentera de se servir du Mexique comme point de décharge pour les revendicateurs du statut de réfugié en provenance de l'Amérique latine en vertu de la disposition dite du tiers pays sûr.

Par conséquent, j'exhorte la Chambre à appuyer cette motion dans son libellé initial et selon lequel nous suspendons les négociations commerciales avec le Mexique, nous pressons le Mexique de remplir d'abord ses promesses qui n'ont pas été respectées jusqu'à cet été, qui ont été violées par des assassinats qui sont restés impunis, et nous lui demandons de mettre de l'ordre dans ses affaires avant que les travailleurs canadiens entrent en concurrence directe avec les travailleurs intimidés du Mexique.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les propos du parti socialiste et je m'avoue, somme toute, frustré. Autant de pieuse hypocrisie m'horripile. Certes, personne à la Chambre ne plaiderait en faveur de violations des

droits de la personne. Quelle idée ridicule! Ce serait un peu comme être en faveur de la guerre. Nous sommes tous pour la paix.

Permettez-moi d'éclairer la lanterne du parti socialiste: nous ne pouvons revenir sur le passé. Il y a cinq siècles, Christophe Colomb débarquait en terre d'Amérique. Nous ne pouvons changer les faits. Nous ne pouvons juger de ce qui s'est passé au XVe siècle avec une mentalité du XX^{e} siècle. Ce serait injuste.

• (1220)

Je voudrais savoir ce qu'est au juste la politique des néo-démocrates. Inutile de me faire un baratin moralisateur. Je pose trois questions très précises, auxquelles je voudrais des réponses tout aussi nettes: Oui ou non, le Nouveau Parti démocratique, s'il est élu, rompra-t-il les liens diplomatiques avec les pays qui enfreignent les droits de la personne? Cessera-t-il tout commerce avec eux? Cela comprendra-t-il de refuser de vendre du blé de la Saskatchewan à la Chine qui, c'est bien connu, ne respecte pas les droits de la personne? Dans l'affirmative, que devraient faire, selon le député, les agriculteurs de la Saskatchewan, s'ils ne peuvent vendre leur blé à ces pays? Comment vivront-ils? Irons-nous jusqu'à interdire aux Canadiens de voyager dans les pays qui violent les droits de la personne? Si c'est le cas, que direz-vous à votre ex-chef qui, semble-t-il, passe ses vacances à Cuba, année après année? Trêve d'hypocrisie, je veux des réponses.

M. Heap: Le député de Scarborough-Ouest brosse un tableau sans nuances où tout est blanc ou noir, alors que son parti n'a évidemment jamais su traiter avec les situations franches et claires et s'est toujours confiné aux zones plus ou moins grises.

M. Wappel: Contentez-vous de répondre. Qu'allez-vous faire lorsque vous serez au pouvoir?

M. Heap: Si le député s'était donné la peine d'écouter ce que j'ai dit, il saurait que je ne prétends pas qu'aucun parti ait le monopole du respect des droits de la personne. Tous les gouvernements, y compris ceux que mon parti a formés, ont eu cette question à coeur depuis la Seconde Guerre mondiale, période que je connais un peu mieux que celles qui l'ont précédée.

En réponse aux questions particulières du député, je dirai que nous suivrions l'exemple des gouvernements fédéraux conservateurs et libéraux dans le cas de l'Afrique du Sud, par exemple, où règne une forme aussi extrême, explicite et tenace de violation des droits de la personne que l'apartheid. Il faut nuancer notre attitude. Comme on pouvait le lire dans le rapport que le comité a publié il y a quatre ans, il doit y avoir des degrés dans la contestation tout comme il y en a dans la violation. J'ai moi même accepté de faire partie de la délégation qui s'est rendue en Chine et qui comprenait un député du caucus du député et deux du caucus conservateur afin, notamment, de voir s'il y avait moyen de mettre un terme là-bas au mépris des droits de la personne. Comme je l'écrivais dans une note de service que j'ai fait circuler, nous n'avons trouvé aucune solution à ce problème.

Ce que je dis, monsieur le Président, c'est que je ne suis pas contre le fait, comme l'a demandé à juste titre le collègue du député, d'examiner nos relations commerciales et nos relations touristiques. Je n'en disconviens pas. Certes, je reconnais avec leur parti que ces relations devraient être examinées, mais nous sommes en présence d'un cas précis où l'on nous demande de céder dans le cadre d'une relation permanente, une partie de notre souveraineté à un pays connu pour être—comme l'a dit l'un des candidats à la présidence au Pérou—une parfaite dictature. Je précise que cet homme n'avait rien d'un socialiste; c'était un bon conservateur. Pourtant, il a parlé de parfaite dictature.

Dans un cas aussi extrême que celui-ci, je suis d'avis, non pas qu'on cesse toute forme de commerce, mais qu'on s'interroge sur certains de nos accords commerciaux, comme celui qui a trait aux communications, lorsque le gouvernement s'en sert contre le peuple. Nous devrions alors nous abstenir de conclure un traité permanent avec ce pays.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de me pencher sur ce que je considère être l'essence même de la motion présentée par le Nouveau Parti démocratique. Les néo-démocrates lient manifestement l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne. Le député de Burnaby—Kingsway l'a précisé clairement dans son intervention.

Cependant, les néo-démocrates et peut-être d'autres députés aussi oublient qu'il y a également un lien très étroit entre l'aide étrangère et la lutte contre la pauvreté et l'oppression économique. En ce qui concerne l'aide économique internationale, nous devons nous pencher non seulement sur la situation du pays bénéficiaire, mais également celle de ses habitants.

Je ne parlerai pas d'«hypocrisie», mais je tiens à signaler qu'il y a une contradiction dans la position du Nouveau Parti démocratique qui attire constamment l'attention sur les difficultés éprouvées par les gens, surtout

ceux qui vivent dans la pauvreté. Les néo-démocrates devraient oublier cela et se concentrer simplement sur la forme de gouvernement et le mode d'administration de ces pays au lieu de s'attarder sur ce type de violations génériques des droits de la personne et les difficultés de la population de ces pays.

J'ai toujours dit que les programmes sociaux reposent sur la capacité économique de les mettre en oeuvre. Ce qui menace vraiment les programmes sociaux au Canada et dans tout autre pays, c'est un Trésor national vide. Si on se penchait sur la situation dans le monde, on s'apercevrait que les violations des droits de la personne sur le plan individuel sont plus courantes dans les pays dont les coffres sont vides, dont les actifs ne sont pas bien utilisés.

Je voudrais revenir sur le thème présenté par le député de Burnaby—Kingsway qui a parlé de l'écart entre la réalité et les belles paroles en ce qui concerne l'aide internationale et le rôle du Canada pour ce qui est d'apporter de l'aide à d'autres pays et leurs habitants. Selon moi, ce sont les néo-démocrates qui se contentent de voeux pieux. Pour leur part, le premier ministre et son gouvernement s'en tiennent au concret.

Permettez-moi d'en faire l'objet de mes observations. Si nous nous mettons à la recherce de violations des droits de la personne dans le monde, nous n'aurons pas à aller loin. En fait, comme certains députés ont eu raison de le souligner, nous nous arrêterons à notre propre pays et à la façon dont nous avons traité les autochtones, à la façon dont nous nous sommes comportés en matière de droits de la personne. Il nous reste donc beaucoup à faire.

Or, au cas où des députés néo-démocrates prêtent l'oreille, je m'empresse d'ajouter ce que disait un leader du mouvement pour la reconnaissance des droits individuels aux États-Unis: «Je peux en parler parce que je l'ai vécu.»

En Nouvelle-Écosse, j'ai collaboré, à titre de rédacteur légiste à la rédaction des lois en matière de droits de la personne. Puis, j'ai été responsable de la mise sur pied du service d'assistance judiciaire de la Nouvelle-Écosse et de l'application directe de ces lois aux particuliers qu'aidait ce service.

Quand nous parlons du genre de préoccupations qui existent aujourd'hui à l'échelle internationale, nous ne devons pas nous limiter au Canada, parce que tous les Canadiens ont hérité d'une tradition très favorable aux droits de la personne, que consacre la Charte canadienne des droits et libertés. Par conséquent, nous ne pourrions considérer les cas relevés au Canada comme étant des violations des droits de la personne. Il est vraiment question de situations beaucoup plus graves.

L'autre jour, en lisant les journaux, j'ai relevé des articles faisant état de deux violations pouvant soulever l'indignation de toute l'humanité. Le premier cas se situait en Inde, l'État le plus important au sein du Commonwealth et où la pratique consistant à vendre des fillettes à marier est très répandue.

Le cas signalé a provoqué une tension dans le pays et partout dans le monde, car il impliquait une fillette âgée de dix ans qui avait été arrêtée sur un vol international vers l'Arabie Saoudite.

Cet incident a révélé que dans les villages de l'Inde les femmes s'achètent et qu'un père avait vendu sa fille de dix ans à un résident d'Arabie Saoudite qui l'emmenait lorsqu'il a été appréhendé. C'est ce qui a alerté l'opinion internationale. Ce que je veux faire ressortir, c'est que les autorités indiennes reconnaissent que la pratique est courante, mais qu'ils ne savent pas si on peut y mettre un terme, vu qu'elle est ancrée dans de prétendues traditions religieuses et autres traditions ethniques, et que beaucoup ne considèrent pas cela comme vraiment répréhensible.

Si on se tourne maintenant vers le Brésil, il y a là 7 millions d'enfants qui vivent dans la rue, sans aucune assistance et sans programme gouvernemental pour s'attaquer au problème. Pourquoi? Parce que le gouvernement du Brésil n'a pas la capacité économique de résoudre ce genre de problème. Quiconque divorce la situation économique d'un pays de la situation des droits de la personne entre automatiquement dans le domaine de l'abstraction et non de la réalité. J'accuse les députés du Nouveau Parti démocratique d'utiliser ce masque pour créer de fausses impressions à Chambre des communes et devant la population canadienne. Les discours pieux commencent lorsque l'on essaie de séparer l'économie de la situation des gens lorsqu'il s'agit des droits de la personne.

• (1230)

Nous avons une longue tradition au Canada de tentative de maintien des liens avec les autres pays, de refus de fermer la porte à la possibilité que ces pays améliorent leur situation, pour le plus grand bien de leur population.

La résolution mentionne la République populaire de Chine et propose que nous mettions fin à nos rapports. Le Canada occupe une place dont il peut être fier au sein de la communauté internationale, parce que c'est lui qui a favorisé et encouragé le maintien de relations avec la République populaire de Chine et parce que ce sont Lester B. Pearson et le premier ministre Trudeau qui ont permis à la Chine de réintégrer la communauté internationale, pensant que cette mesure contribuerait à améliorer le sort des Chinois, non seulement en matière de droits de la personne mais dans le quotidien.

Je vous laisse juger du succès de cette initiative. Personne, autant que je me souvienne, n'a abreuvé le Canada de reproches pour avoir laissé cette porte ouverte, pour ne pas l'avoir fermée à cause des exécutions sur la place publique qui se sont déroulées en Chine bien avant les événements de la place Tiananmen.

Si nous falsifions le genre de principes que nous avons acquis au fil des ans, nous entrons alors dans le domaine des belles paroles et nous nous éloignons des réalités de la situation internationale.

Prenons l'exemple de la Tchécoslovaquie. J'étais de passage dans ce pays avec une délégation parlementaire au moment où les mesures répressives étaient encore appliquées. J'étais fier de me trouver là, parce que le Canada, au fil des ans, a accepté des réfugiés de la Tchécoslovaquie. Nous avons critiqué le gouvernement. Le député de Toronto, qui faisait lui aussi partie de la délégation, saurait vous le dire.

Nous avons donné aide et réconfort aux dissidents en Tchécoslovaquie. Nous ne leur avons pas dit de quitter ce pays où les libertés ne sont pas respectées. Nous sommes allés en Tchécoslovaquie, et voilà que le président Havel, qui était l'un de ces dissidents il y a quelques années à peine, se retrouve maintenant à la tête du pays. Même si les problèmes connus en Tchécoslovaquie ne seront jamais pareils à ceux du Brésil ou de l'Inde ou de bon nombre d'autres pays dont il a été question dans ce débat, il s'agissait néanmoins de problèmes de privation des droits de la personne. Nous n'avons pas rompu les liens. Nous sommes restés sur nos positions, avec les dissidents tchèques d'alors qui gouvernent maintenant le pays.

Le NPD n'est pas le seul à se préoccuper des droits de la personne. C'est l'affaire de tous les Canadiens. C'est une question d'interprétation ou d'application, mais de là à supprimer l'aide et à laisser entendre, comme les néo-démocrates le font dans cette motion, et comme le député de Trinity-Spadina l'a dit: «Qu'on supprime l'aide immédiatement». Il y a violation des droits de la personne: «Qu'on supprime l'aide et le commerce». Cela ne donnera aucun résultat et je pense que la plupart des députés à la Chambre des communes s'en rendent compte.

J'espère que la plupart des Canadiens se rendent également compte que cette attitude sera inefficace. Nous disons: «Que cherche le NPD avec cette motion? Tente-t-il réellement de lutter contre les violations des droits de la personne? Tente-t-il vraiment d'améliorer la condition des pays opprimés?» Il a simplement un stratagème politique et c'est la question que je dois vous poser, monsieur le Président. Je montrerai qu'il s'agit simplement, à mon avis, d'un stratagème politique.

Le NPD tente de s'attaquer à l'initiative qu'a prise le premier ministre du Canada devant le Commonwealth des nations. Il tente de dire: «Le premier ministre du Canada ne se soucie guère des droits de la personne».

S'il y a une chose dont se soucie le premier ministre du Canada, c'est bien des droits de la personne. Il s'en préoccupe depuis longtemps. Il a dit à maintes reprises: «Nous sommes tous les enfants de Dieu. Nous avons tous droit au même traitement prévu par la loi, quel que soit notre pays d'origine».

Il a toujours adhéré à ce principe. Sa position à cet égard est incontestable, et si les Canadiens la connaissaient, ils modifieraient peut-être un peu leur attitude. Le NPD veut s'ingérer et faire en sorte que, même si le premier ministre du Canada a préconisé devant les pays du Commonwealth une nouvelle vision des droits de la personne, les Canadiens disent: «Il ne parlait pas sérieusement.»

Pourquoi a-t-il pris la peine d'adopter cette position s'il ne parlait pas sérieusement? Il n'a obtenu aucun appui réel de la part des pays du Commonwealth. Il savait qu'il y avait devant lui des dirigeants qui violaient les droits de la personne prônaient l'impartisme. Il savait ce qui se passait et, pourtant, il a adopté cette position. Il l'a dit parce qu'il pensait qu'il fallait le dire et que, dans le cas de l'Afrique du Sud, s'il ne le disait pas probablement que personne ne le dirait.

J'aimerais faire remarquer que, si tel est le but de la motion, ça ne marchera pas. Personne ne va croire que le premier ministre du Canada n'est pas, et ne continuera pas à être, un ardent défenseur des droits de la personne au Canada et dans tous les autres pays.

Je pense qu'ils essaient aussi de relancer le débat sur le libre-échange affirmant qu'il est la source de tous les maux économiques du Canada.

Ce matin sur notre réseau national de radiodiffusion publique, un professeur de l'Université de Regina dont j'ai noté le nom, un certain Jerry Sparling, a déclaré qu'il est de notoriété publique que suite à l'accord de libre échange, un million de Canadiens sont au chômage. Je suppose que Radio-Canada ne censure pas les personnes de l'Université de Regina qui passent à leurs programmes car voilà une déclaration des plus étranges.

Si je comprends bien, si ce million de Canadiens avaient du travail et si l'Accord de libre-échange n'existait pas, nous aurions un taux de chômage de peut-être 2,5 p. 100 à 3 p. 100, de loin le plus bas de tous les pays industrialisés.

Je ne m'élève pas contre la critique de l'Accord de libre-échange et je ne m'oppose pas à ce qu'il soit revu et corrigé, mais quand un professeur d'université prétend qu'un million de Canadiens sont au chômage à cause de cet accord, on en conclut qu'il n'a pas analysé les faits. Il expose son idéologie économique personnelle et c'est exactement ce que fait le Nouveau Parti démocratique dans cette résolution. Je suis heureux de voir qu'elle ne trompe pas les libéraux. Ils ne font que promouvoir leur propre idéologie. Fermez le Canada. Édifiez les barrières!

Est-ce que quelqu'un a parlé des simples citoyens, des travailleurs du Mexique? Est-ce qu'un député du Nouveau Parti démocratique a demandé si les travailleurs du Mexique voulaient d'un accord de libre-échange avec le Canada et les États-Unis? Oh, je sais ce qu'ils vont dire. Ils vont dire que les représentants du Congrès du travail du Canada se sont rendus là-bas pour rencontrer leurs homologues syndicaux et qu'ils en sont revenus avec l'idée qu'ils ne voulaient pas d'un tel accord. Ils veulent que nous luttions contre cet accord.

Mais qu'en est-il des chômeurs qui vont trouver un emploi? Qu'en est-il des gens qui, espérons-le, finirons avec le temps par profiter de cet accord? Pensons à ces gens. Si les travailleurs du Mexique ne peuvent pas du tout profiter d'un accord de libre-échange, que ce soit avec le Canada ou avec les États-Unis, nous devrions alors réfléchir et renoncer à cet accord parce qu'il risque d'encourager l'oppression économique et la répression des droits de la personne. Si tel était le cas, c'est ainsi que nous devrions agir, et je serais d'accord avec vous.

Devrions-nous renoncer à toute occasion d'améliorer le commerce international parce que cela va à l'encontre de son idéologie et de sa façon de concevoir la politique qui convient au Canada? Devrait-on invoquer la protection des droits de la personne pour se justifier? Le NPD dit qu'il ne fait pas la promotion de son idéologie ici. Il s'occupe de la protection des travailleurs du Mexique. Croyez-vous à cela, monsieur le Président? Peut-on croire que le Nouveau Parti démocratique soit ici à la Chambre pour défendre les droits des travailleurs mexicains au lieu de promouvoir sa propre idéologie? Je ne le crois pas. J'espère bien que les citoyens du Canada ne le croiront pas non plus.

Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a utilisé le terrible mot «hypocrisie». Je ne peux pas en parler. Il ne peut pas en parler non plus. Mais je pense que si l'on consulte le dictionnaire, on en trouvera la définition.

Il est facile d'être négatif, je le comprends. Je peux mettre en pièce le Nouveau Parti démocratique, je le fais depuis des années et j'espère continuer de le faire pendant encore longtemps. La plus grande menace qui pèse sur le Canada, c'est le Nouveau Parti démocratique parce qu'il ne dit pas la vérité. Il se perd complètement dans les discours creux et les considérations idéologiques. Il ne s'attache pas aux faits. Il ne fait pas face à la réalité. Ce parti rend la situation difficile à ceux qui le font. C'est là le problème, monsieur le Président. À cause du Nouveau Parti démocratique, il est impossible de s'occuper des problèmes économiques du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et du nord de l'Ontario parce que ce parti soutient tout le temps qu'il existe des solutions simples—tout comme il soutient qu'il existe une solution simple aux problèmes du commerce international.

Arrêtez tout. S'il y a violation des droits de la personne, n'en tenez aucun compte. Peu importe les conséquences. Mais le monde ne fonctionne pas ainsi, et je ne peux pas croire que compte tenu de l'intelligence et de l'expérience de tous les membres du Nouveau Parti démocratique, il n'y a personne dans ce parti qui le comprenne et j'espère de tout mon coeur que les personnes qui comprennent se feront entendre.

Cela m'amène à un aspect que je tiens à aborder. Ceux qui désirent vraiment mettre fin aux violations des droits de la personne dans d'autres nations en leur retirant leur aide financière et en restreignant le commerce avec elles voudront sans doute disposer d'un organisme de surveillance compétent. Il faudrait un tel organisme. Un agent au Canada qui dirait: «Il se peut que la situation qui prévaut dans tel ou tel pays avec qui nous avons des échanges commerciaux ou à qui nous accordons une aide humanitaire débouche sur une violation des droits de la personne. Il nous faudrait réagir.» Quelqu'un a-t-il mentionné cela?

• (1240)

Le premier ministre du Canada a créé un tel organisme par voie législative en 1988, il s'agit du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Ce centre a le mandat de surveiller partout dans le monde les cas de violations des droits de la personne et de tenter de favoriser un plus grand respect de ces droits. Nous savons qui préside ce centre, c'est l'honorable Ed Broadbent qui siégeait autrefois au milieu de ces gens, en face.

Si les membres du Nouveau Parti démocratique étaient réellement inquiets en voyant ce qui se passe dans une région du monde, en Iran ou ailleurs, et qu'ils voulaient vraiment que le gouvernement du Canada tente d'influer sur la situation en menaçant de retirer son aide extérieure ou de réduire ses échanges commerciaux, ils appelleraient Ed Broadbent pour lui confier une mission. Ils lui diraient de se rendre là-bas et de préparer un rapport qu'ils présenteraient au Parlement. Ce rapport serait solidement documenté et tous les députés, conservateurs ou libéraux, devraient réagir aux faits présentés par cette personne.

Mais nous ne pouvons pas réagir à ce genre de procédé. Nous ne pouvons pas satisfaire ceux qui disent que l'idéologie d'un pays est différente de la nôtre et qu'il faut faire pression pour amener ses dirigeants à adopter notre idéologie. On ne peut pas réagir à ce genre de situation. On ne peut réagir qu'aux faits, et seulement aux faits qui sont tellement flagrants et visibles qu'ils exigent qu'on y réagisse. Nous ne pouvons pas réagir à la pratique courante en Inde de vendre des enfants comme épouses. Nous ne pouvons pas mettre fin à nos relations avec l'Inde pour ce genre de raison. Je pense que tous les députés le savent.

Monsieur le Président, vous me faites signe qu'il ne me reste que deux minutes, je veux donc conclure sur une note optimiste. J'ai parlé de surveillance, mais il y a tellement d'autres méthodes auxquelles nous pourrions nous intéresser. Comme j'ai dit, les violations des droits de la personne se produisent souvent dans des pays aux coffres vides. Il arrive parfois que le régime fiscal de ces pays laisse à désirer. Dans bien des pays apparemment pauvres, le régime ne permet pas de taxer les riches pour aider les moins nantis. Nous pouvons aider sur ce plan.

Nous voulons donc parler d'attitude favorable. Nous voulons parler de programme à long terme. Nous ne pouvons pas rompre radicalement les relations dès que quelque chose ne va pas.

Par ailleurs, au-delà du long terme, nous devons aussi nous intéresser au bien-être des nations au sens large. J'en ai déjà parlé. On ne peut pas s'attacher à un seul aspect. Il faut envisager non seulement le bien-être de la population, mais aussi la situation du gouvernement. Il faudrait chercher à obtenir la collaboration du gouvernement.

Quatrièmement, un programme de mesures concrètes visant l'étranger doit être ancré dans la réalité. J'espère que j'aurai au moins réussi à faire passer ce message au NDP. Parlons-en de la réalité. En tant que politiques, nous savons reconnaître les discours creux. Les membres de ce parti n'en sont peut-être pas capables, mais ce n'est certainement pas le cas de ceux qui siègent ici. Alors, évitons de faire de tels discours.

Comme je le disais, ils pourraient suivre les conseils du premier ministre, car celui-ci a énoncé le principe de la saine gestion des affaires publiques dans le contexte de l'aide extérieure ou internationale, de la saine gestion à l'intérieur du pays qui bénéficie de cette aide. Il suffit de respecter ce principe, et tout le reste coulera de source, y compris les droits de la personne.

Ce qu'il faut faire, et que nous avons essayé de faire, c'est de venir en aide à ces gouvernements pour favoriser la saine gestion de leurs affaires publiques et pour qu'il y ait un système d'imposition, d'éducation, de santé et de sécurité sociale, car je crois qu'une fois tous ces systèmes établis, les droits de la personne existent forcément et il est possible de traiter de ces questions, comme nous le faisons actuellement au Canada. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de pays au monde, 160 peut-être, qui soient aussi avancés que nous sur ce plan, et il est de notre devoir de les aider.

J'aurais une dernière observation à faire au sujet des échanges commerciaux. Les néo-démocrates voudraient nous faire croire qu'on pourrait facilement intervenir sans nuire pour autant aux travailleurs du nord de l'Ontario pour empêcher une société internationale d'extraction de nickel d'entretenir des relations commerciales avec un pays étranger qui viole les droits de la personne. Qu'en pensent-ils? Le député de Trinity—Spadina romprait-il les relations commerciales, privant ainsi ces travailleurs de leur emploi? Oui, c'est ce qu'il ferait. Il l'a dit. Pourquoi? Parce que le député de Colombie-Britannique a dit qu'il fallait en défendre le principe. Le principe qui me guide, moi, vise la création d'emplois pour les Canadiens, non pas leur élimination à cause de quelque allégation de violation.

Les crédits

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais d'abord commenter les remarques du député. À mon avis, sa critique du NPD faisait preuve d'un peu trop de zèle, comme toujours, mais j'apprécie ses discours.

Je dirais d'abord que je félicite le premier ministre des observations qu'il a faites, et tous les autres membres de mon caucus se joignent à moi. Le premier ministre a pris la parole en Afrique pour déclarer qu'il n'était pas disposé à aider des pays, ni à commercer avec eux, alors que leur bilan en matière de droits de la personne ne le justifie pas. Nous l'avons approuvé. Cela ne fait aucun doute. Mais nous avons mis en garde comme cette motion d'ailleurs, contre le fait qu'il ne s'agira que de paroles creuses si on ne prend aucune mesure concrète. Si l'on n'agit pas, on remet sérieusement en question cette position ainsi que la crédibilité du Canada. Cette motion propose d'agir.

C'est une ironie du sort que le débat tourne autour de l'accord commercial avec le Mexique. Nous pensions que nos collègues du Parti libéral l'appuieraient. Le problème existe et il est très visible. Premièrement, cet accord porte manifestement atteinte à la souveraineté du Canada. Il va également nuire à l'économie de notre pays.

Énormément de Canadiens s'y opposent absolument. Si l'on accepte la motion en retranchant cet aspect, on voit que l'accord commercial avec le Mexique va nuire à l'économie canadienne. Il va venir en aide à un pays sans politique acceptable en matière d'environnement ou dans le domaine social, qui est corrompu politiquement et procède à l'excécution sans jugement de centaines de syndiqués et de centaines de membres des partis d'opposition. C'est ce que la motion libérale appuie. Par ailleurs, if faut aussi déplorer l'absence de toute norme de travail équitable dans ce pays. Comme nous le disons en tant que Canadiens, c'est le premier problème et le plus critique que connaît notre pays à propos de la question des droits de la personne, et nous pouvons y apporter une solution. Nous pouvons dire que nous refuserons de négocier avec ce pays aussi longtemps que son système judiciaire ne correspondra pas au nôtre et que son gouvernement n'accordera pas autant de valeur que nous aux droits de la personne ou ne réalise des progrès sensibles, à ce sujet.

Le député de la Nouvelle-Écosse a dit que nous ne pourrions ou ne devrions rien faire. Je lui rappelle que les États-Unis, eux, ont réagi. Le gouvernement a réagi aux craintes exprimées par les citoyens. N'y a-t-il pas suffisamment de citoyens ici qui critiquent la performance du Parti libéral et du Parti conservateur pour nous permettre de démarrer un processus parallèle? Nous pourrions mettre sur pied un comité ici à la Chambre qui examinerait le dossier du Mexique pour ce qui est du respect des droits de la personne; nous pourrions leur faire des recommandations au sujet de l'assassinat des syndicalistes et des membres des partis d'opposition. Ce serait possible. Nous pourrions mettre sur pied un processus parallèle et créer un comité qui examinerait les normes environnementales, la politique sociale et l'injustice des conditions de travail au Mexique.

Nous demandons un peu de justice. J'applaudis les remarques du Premier ministre, mais s'il vous plaît, faites que ce ne soit pas que des paroles vides. Passons aux actes. Allons droit au but. Je demande aux libéraux, je les supplie, de retirer cet amendement insensé où ils se disent disposés à participer avec le gouvernement aux pourparlers sur le libre-échange avec le Mexique. C'est complètement insensé. Entreprenons plutôt un processus parallèle à la Chambre des communes avec nos comités, à l'exemple des Américains.

Pour terminer, j'applaudis le Premier ministre et ses propos. Ce sont des paroles valeureuses dont les Canadiens peuvent être fiers, mais il ne faut pas qu'elles restent lettre morte. Donnez-nous du concret dont nous pourrons être fiers.

M. Crosby: Monsieur le Président, le député de Burnaby a dit au début du débat qu'il y avait loin de la coupe aux lèvres.

Je crois que tous ceux qui nous écoutent sauront faire la part des choses; on agite encore aujourd'hui le spectre de l'Accord de libre-échange. La position idéologique des néo-démocrates est coupée des réalités mondiales, de la réalité du commerce comme source de création d'emplois, et étrangère à la réalité que les Canadiens sont tributaires de la vente de nos produits à l'étranger. Les néo-démocrates ne veulent pas faire face à ces dures réalités; ils en font fi le moment venu de décider de leur position idéologique. J'applaudis le Parti libéral. Il y a de l'espoir que les gens sensés de ce pays se donnent la main et cherchent ensemble des solutions sensées aux problèmes réels, aux problèmes de l'économie et du chômage qui assaillent notre pays. S'il faut pour cela envisager un accord commercial avec le Mexique ou tout autre pays—j'insiste là-dessus—alors nous devons le faire.

• (1250)

Mais, si nous constatons en cours de route que les droits de la personne sont bafoués, que le gouvernement est instable ou que les exigences sont déloyales, alors nous pourrons prendre une décision en tenant compte de ces facteurs, mais on ne peut connaître les faits sans examiner la situation.

Les néo-démocrates peuvent-ils me dire quelles possibilités ils entrevoient, eux, à part le bloc commercial nord-américain? Je viens de la Nouvelle-Écosse, où la chasse aux phoques a presque disparu à cause d'Européens qui étaient contre, qui estimaient que nous devions nous y prendre autrement pour avoir des manteaux de fourrure, que nous ne devions pas nous en prendre aux phoques, menacés d'extinction. Voilà comment les Européens se soucient de l'emploi à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Ils balaieront ce secteur d'activité si cela leur chante.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Halifax-Ouest, qui fait partie du caucus conservateur depuis plusieurs années et connaît bien le premier ministre, de dire à la Chambre quelles suites il pense que le premier ministre donnera à sa déclaration à la conférence du Commonwealth. En termes de mesures concrètes précises, à quoi pouvons-nous nous attendre de la part du premier ministre à cet égard?

Plus précisément, le député pourrait-il dire à la Chambre quelle position le gouvernement a adoptée au cours de la première série des négociations commerciales entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en ce qui concerne la position du gouvernement mexicain en matière de respect des droits de la personne et le lien à établir entre ces deux questions dans le cadre des négociations? Pourrait-il nous dire, d'après son point de vue, ce que son gouvernement a fait pour faire progresser cette cause sur cette tribune?

M. Crosby: Monsieur le Président, le député sait probablement très bien que je n'ai aucune part aux négociations entre le Canada et le Mexique concernant les échanges commerciaux ou, bien franchement, concernant n'importe quoi d'autre. Je puis lui dire que le premier ministre a souligné à maintes et maintes reprises la situation au Mexique.

La différence à mon avis tient au fait que le premier ministre entrevoit un certain espoir d'amélioration grâce aux relations commerciales, grâce à la création de richesse au Mexique. Il croit en la possibilité d'améliorations importantes dans le bien-être des travailleurs mexicains tant à l'égard de leur vie de tous les jours qu'à l'égard du respect des droits de la personne. Je ferai également remarquer au député que le premier ministre souligne depuis un certain temps le lien entre l'aide, le commerce et les droits de la personne.

Je n'ai besoin de citer meilleure preuve à cet égard que la création du Centre actuellement présidé par M. Broadbent. Voilà une preuve tangible que le gouvernement du Canada, sous la direction du premier ministre, a financé un organisme qui a pour tâche de surveiller l'application des lois relatives aux droits de la personne, d'en dénoncer publiquement les violations et de faire des recommandations à cet égard.

En ce qui concerne le Commonwealth, je pense que le journaliste Ross Howard du *Globe and Mail* de Toronto a bien décrit la situation en écrivant que la réunion d'une cinquantaine de pays membres du Commonwealth n'a rien donné de plus concret au chapitre des droits de la personne que cette modeste chandelle canadienne brillant dans le noir. Le premier ministre a dit bien clairement que sa déclaration n'avait pas eu grand effet sur les chefs de gouvernement présents à la conférence, mais que c'était un début. Et si nous pensons qu'il ne s'agit que d'une petite chandelle brillant dans l'obscurité qui entoure les droits de la personne, le secrétaire général du Commonwealth a dit pour sa part que cette déclaration concernant le respect des droits de la personne constituait une balise dans ce domaine.

Quoi que nous pensions, quoi que pense le NPD des efforts déployés par le premier ministre, d'autres y voient une balise pour l'avenir.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse moi aussi d'intervenir aujourd'hui à la Chambre pour discuter de l'importante motion dont nous sommes saisis. Bien que j'appuie l'objet de la motion, qui est de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne, il m'est impossible d'en appuyer le principe de base, selon lequel nous devrions nous retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Voilà pourquoi je suis bien disposée à appuyer l'amendement proposé par ma collègue, la députée de Northumberland.

J'aborderai la question du rapport entre l'aide gouvernementale et le respect des droits de la personne dans un instant. Je voudrais tout d'abord expliquer pourquoi le Canada devrait participer aux négociations en vue d'un accord nord-américain de libre-échange.

Il est très important, pendant que nous pouvons encore changer quelque chose, d'exposer les intérêts des Canadiens. Sur le plan pratique, cela pourrait nous valoir des emplois. N'oublions pas que, en participant aux négociations, nous pouvons également exercer une certaine influence sur d'autres facteurs, y compris la possibilité d'étendre l'accord pour accueillir d'autres partenaires de l'hémisphère et conclure un accord propre à l'hémisphère occidental.

Plus nous aurons de partenaires, plus nous serons en mesure de faire contrepoids au pouvoir des États-Unis. En ayant accès à un plus vaste marché pour écouler les produits canadiens, nous pourrons plus rapidement aider les pays occidentaux en développement à créer la richesse dont ils ont besoin pour assurer un niveau de vie convenable à leurs habitants.

En participant aux négociations, nous pouvons exercer des pressions pour veiller à l'élaboration de programmes complets d'adaptation de la main-d'oeuvre afin de protéger les travailleurs canadiens contre les répercussions négatives pouvant découler d'un tel accord de libre-échange. Nous pouvons aussi protéger les programmes de développement social, culturel et régional déjà en vigueur au Canada.

Nous pouvons également en profiter pour aborder d'autres sujets, comme l'environnement. Mon sujet favori est, naturellement, le respect des droits de la personne. Je préférerais de beaucoup participer aujourd'hui aux négociations plutôt que de me retrouver plus tard devant un fait accompli.

En ce qui concerne la formulation de la motion d'aujourd'hui, nous ne parlons pas, dans ce cas précis, de l'aide accordée au Mexique, pas plus que des investissements en tant que tels. Il est question d'un accord commercial et de notre participation aux négociations concernant un accord qui aura d'énormes répercussions sur le Canada, le Mexique, les États-Unis et, bien entendu, le monde entier.

À mon avis, cette motion comporte d'excellents éléments, mais elle mêle des choses bien différentes en proposant que le Canada se retire des pourparlers.

En y participant, nous pouvons nous assurer que les normes environnementales de chaque pays concerné continueront d'être respectées ou que, dans certains cas, elles seront renforcées. Certains craignent, en effet, que l'harmonisation inévitable des normes environnementales ne se traduise par l'adoption du plus petit dénominateur commun.

Personnellement, je ne veux pas que les normes environnementales du Canada soient ramenées au niveau des normes mexicaines. Rappelons-nous que ce projet d'accord est encore à l'étape des négociations. Il nous sera plus facile d'aborder ces questions, y compris celle du respect des droits de la personne au Mexique, en participant aux pourparlers. Si nous nous en retirons, nous ne pourrons exercer aucune influence.

Dans la négociation de cet accord, nous déplorons toutefois l'absence de consultations ouvertes avec la population canadienne. Nous, de l'opposition libérale, avons réclamé la tenue de telles consultations pour permettre à la population canadienne de se prononcer sur cet important accord. L'exercice pourrait et devrait comprendre une discussion sur les droits de la personne.

Actuellement, le Canada ne peut guère faire avancer le dossier des droits de la personne au Mexique en subordonnant son aide au respect de ces droits, car l'aide qu'il verse au Mexique est modeste. Nous avons versé près de 2 millions de dollars en 1990-1991 dans le cadre du Programme de coopération industrielle, de même que 350 000 $ pour des projets locaux, pour un total de 2,5 millions de dollars.

Plus tôt cet été, des collègues de mon caucus et moi-même avons parrainé un symposium sur les droits de la personne à l'échelle internationale, symposium auquel ont participé des organismes non gouvernementaux, des penseurs, des représentants des Églises et des groupes de défense des droits de la personne du Canada.

Nous avons tout particulièrement discuté de la question de lier l'aide et les échanges commerciaux du Canada au respect des droits de la personne. Ces gens, qui jouent un rôle de premier plan de ce domaine, appuient en principe l'engagement pris récemment par le premier ministre à la lumière de cas prouvés de violation des droits de la personne dans divers pays. Toutefois, ils estiment que le gouvernement ne met pas en pratique ce qu'il prêche. Le premier ministre a dit à la Chambre hier que son Cabinet examinait depuis 1987 la possibilité de lier l'aide au respect des droits de la personne.

Nous avons un document publié par le gouvernement cette même année et intitulé «Partageons notre avenir». Comme le signalent les personnes qui s'intéressent à la question des droits de la personne au Canada, le bilan des pays bénéficiaires en ce qui concerne le respect des droits de la personne ne figure pas parmi les critères d'approbation d'un projet.

La majorité des participants à notre conférence étaient en faveur de l'établissement de critères uniformes sur lesquels on se fonderait pour décider si le Canada devrait avoir des relations commerciales avec certains pays, particulièrement ceux dont le bilan est douteux en ce qui concerne le respect des droits de la personne, et, le cas échéant, quel genre de relations commerciales il devrait avoir avec ces pays. C'est pourquoi j'appuie sans réserve l'amendement proposé par la députée de Northumberland, que j'aimerais relire ici:

> Que le gouvernement instaure des mécanismes qui garantiront la cohérence, la transparence et l'obligation de rendre compte à l'égard des aspects touchant les droits de la personne et de toute la politique des affaires étrangères du Canada, y compris l'aide, le commerce et l'immigration.

On a pensé que l'aide étrangère pourrait être utilisée comme moyen d'améliorer le bilan de certains pays en matière de respect des droits de la personne. Selon les participants à notre symposium, il ne fait pas de doute que les cas de violation des droits de la personne sont plus graves dans les pays en développement. Les gouver-

nements de ces pays sont tellement occupés à chercher une façon de survivre qu'ils ont peu de temps pour se soucier des droits fondamentaux de la personne.

Au lieu de cela, ces pays doivent s'occuper des troubles sociaux causés par la pauvreté extrême, des bouleversements sociaux causés par les mesures qu'ils adoptent en vue d'améliorer leur balance commerciale dans un effort désespéré pour rembourser les institutions prêteuses internationales et les pays qui leur donnent de l'aide. Ces mesures ont un lien direct avec la tendance massive à l'urbanisation, qui entraîne un accroissement encore plus important de la population dans les régions urbaines déjà mal équipées pour supporter le surpeuplement endémique.

Cela décrit assez bien la situation qui existe au Mexique, mais cela ne justifie évidemment pas qu'un gouvernement, que ce soit au Mexique ou ailleurs, maltraite une personne ou un groupe de personnes.

Comme les participants au symposium l'ont signalé, peut-être qu'une meilleure balance commerciale aura un impact direct sur le bilan du Mexique en matière de respect des droits de la personne.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre la députée. Après la période des questions, elle aura douze minutes pour terminer son discours, qui sera suivi d'une période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est levée à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA MONARCHIE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, les Canadiens sont très heureux que Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles visitent le Canada.

La monarchie a contribué à donner au Canada son caractère distinctif en Amérique du Nord et a joué un rôle stabilisateur essentiel dans la société canadienne. Il

ne faut pas négliger cet aspect dans le débat constitutionnel en cours.

La Couronne a été pour les Canadiens un rempart contre l'expansionnisme et la force d'assimilation des États-Unis et elle a protégé les minorités au Canada. L'un des meilleurs exemples est sans doute l'Acte de Québec de 1774.

La Couronne a permis et encouragé le développement d'institutions représentatives au service des Canadiens, dont les ancêtres viennent des quatre coins de la planète, et elle a joué le rôle de tribunal de dernière instance pour tous.

Je ne préconise pas un retour au passé, mais j'invite les Canadiens à prendre conscience de ce patrimoine et à se laisser guider par lui. Depuis plus de 200 ans, la monarchie unit les Canadiens autour d'un objectif commun.

Aujourd'hui, au moment où nous cherchons à redéfinir ce but commun, nous ne devons pas oublier le legs et le rôle de la monarchie constitutionnelle.

* * *

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, on compte près de 3 000 exploitations agricoles. Près du quart des exploitants s'occupent de production laitière.

Je me joins à eux aujourd'hui pour demander au gouvernement de continuer à soutenir la gestion de l'offre. Il ne doit céder sur aucun des aspects fondamentaux de ce système. Il faut maintenir les restrictions qui frappent les importations, assurer des prix suffisants et discipliner la production si nous voulons que nos producteurs de lait, de volailles et d'oeufs restent en affaires.

La survie de nombreux agriculteurs dépend des régimes de gestion de l'offre. C'est le bien-être de leur famille qui est en jeu. J'ose dire que beaucoup de collectivités rurales auront du mal à survivre si le gouvernement ploie l'échine aux négociations du GATT.

Nous ne devons pas sacrifier dans les négociations l'un des systèmes de commercialisation les plus perfectionnés du monde. Nous ne devons pas affaiblir un régime qui a procuré aux consommateurs canadiens des denrées alimentaires de grande qualité en abondance et à des prix raisonnables.

Je demande au gouvernement de se porter à la défense de nos agriculteurs.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PME

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, sous le thème *L'Entrepreneurship, une richesse naturelle*, nous célébrons du 20 au 26 octobre la Semaine de la PME.

Organisée dans le but de souligner l'apport des PME à l'économie, cette semaine se veut une occasion pour les entrepreneurs de se rencontrer, d'échanger de l'information et d'apprendre à mieux gérer leur entreprise.

Les chefs de petites entreprises ont injecté quelque 64 milliards de dollars sous forme de salaires dans l'économie canadienne et créé deux millions d'emplois au cours de la dernière décennie.

Monsieur le Président, j'aimerais souligner l'importance de l'apport économique de la petite et de la moyenne entreprise dans la circonscription de Drummond dont le leadership et le sens de l'entrepreneurship sont propres aux gens de chez nous.

Grâce à l'implication, au savoir-faire, à l'esprit créatif et à la concertation des gens du milieu, Drummondville a été déclarée Ville industrielle de l'année au Québec par l'Association des manufacturiers du Québec. Le Programme de renouveau économique du gouvernement vise à créer un climat propice aux petites entreprises et, grâce à l'accord de libre-échange, les entrepreneurs canadiens bénéficient de nouvelles possibilités commerciales.

* * *

[*Traduction*]

HAÏTI

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, Haïti est un pays qui a survécu à des dizaines d'année d'oppression sous la cruelle dictature de la famille Duvalier et qui souffre encore aujourd'hui de la cruauté des féroces tontons macoutes et depuis peu des forces gouvernementales illégales.

Il y a un an, Haïti a eu le privilège d'élire démocratiquement son propre chef, mais celui-ci, comme nous le savons, vient d'être cruellement destitué de ses fonctions. Le Canada et l'OEA appuient publiquement le retour au pouvoir en Haïti du président démocratiquement élu, Aristide. Les Haïtiens vivent constamment sous la menace des militaires. Ils réclament le retour du président Aristide. Ils ont besoin de notre aide.

Nous voulons savoir ce que fait aujourd'hui le Canada pour garantir le retour du président Aristide. Les Haïtiens qui ont pu communiquer clandestinement avec le monde extérieur dénoncent les assassinats commis par les gens qui sont actuellement au pouvoir en Haïti, la terreur qu'ils font régner et les persécutions auxquelles ils se livrent. Le gouvernement nous garantira-t-il aujourd'hui que l'embargo commercial contre Haïti sera immédiatement renforcé pour hâter le retour d'Aristide en Haïti et que nous appuierons son retour en le faisant accompagner par une équipe de surveillance internationale?

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DES INFECTIONS

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, la semaine du 21 au 25 octobre a été désignée Semaine nationale de la prévention des infections. En collaboration avec les établissements sanitaires locaux et les organismes communautaires, l'Association pour la prévention des infections à l'hôpital et dans la communauté connue sous le nom de APIHC-Canada encouragera la prévention des infections et fera connaître le rôle des praticiens de la lutte contre l'infection.

Peu de patients contractent des infections en milieu hospitalier connues sous le nom d'infections hospitalières, mais ceux dont c'est le cas peuvent connaître un séjour prolongé à l'hôpital et des problèmes de santé chroniques.

Ces infections peuvent coûter un milliard de dollars par année aux Canadiens, en traitements et en journées de travail perdues en raison de leur séjour prolongé à l'hôpital. Or, beaucoup de ces infections peuvent être évitées.

Cette année encore, à l'occasion de la Semaine de la prévention des infections, les établissements sanitaires du Canada organiseront des activités spéciales pour nous sensibiliser à ce problème.

* * *

LES WAPITIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le gouvernement de l'Alberta s'est embourbé dans la politique environnementale et, malheureusement, c'est la faune canadienne qui en fait les frais.

Les agents de conservation de l'Alberta ont reçu l'ordre de tirer à vue tous les wapitis sauvages qui entrent en contact avec les wapitis gardés dans les fermes pour gibier

atteint de turberculose. Cette politique bizarre qui consiste à tirer à vue est censée empêcher le gibier atteint de tuberculose et gardé dans des fermes de transmettre cette maladie à la faune sauvage. Quelle politique! On protège les animaux malades en tuant ceux qui sont en santé.

Il est vraiment dégoûtant d'imaginer les francs tireurs du gouvernement de l'Alberta en poste autour des 26 fermes à gibier en quarantaine pour décimer la fière population de wapitis du pays. Il y a de nombreux mois que des rapports faisant état de la propagation de cette maladie se trouvent sur les bureaux des ministres fédéraux et provinciaux. Qui sait si la tuberculose ou d'autres maladies n'ont pas déjà été transmises par les troupeaux malades qui sont en quarantaine? À cause de sa cupidité, le gouvernement Getty a mis en péril les wapitis ainsi que d'autres ongulés de l'ouest du Canada.

Quelle autre mesure prendra-t-on? Va-t-on décimer les troupeaux de wapitis à Banff et dans d'autres parcs nationaux afin de protéger les intérêts d'une poignée de personnes qui élèvent ces animaux pour ensuite les mener à l'abattoir?

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, une page publicitaire du *New York Times* décrit le Québec comme le pire endroit pour les autochtones en Amérique. Aux mensonges, je répondrai aujourd'hui par les statistiques de Statistique Canada: Les Indiens sont surreprésentés en prison partout au Canada, sauf au Québec où ils sont sous-représentés. C'est au Québec qu'il y a le moins de familles indiennes vivant sous le seuil de la pauvreté et c'est au Québec que l'écart entre les autochtones et les non-autochtones est le moins grand. Quatre-ving-onze p. 100 des autochtones parlent leur langue au Québec, alors qu'en Ontario ce n'est que 50 p. 100. C'est au Québec que le taux de suicide est de loin le plus bas chez les autochtones. C'est au Québec qu'il y a le moins de maisons sans chauffage central parmi les autochtones, et cela de très loin comparé au Canada. Les hommes politiques canadiens doivent cesser d'être hypocrites et les leaders autochtones doivent dire la vérité au lieu de servir d'outils aux mains des fédéralistes contre le Québec.

• (1410)

Les nouveaux dirigeants de la Saskatchewan, espérons-le, sauront améliorer le sort des autochtones de cette province qui fut longtemps dirigée par le NPD et qui a le triste record d'être la province où les autochtones sont les moins bien traités.

* * *

[*Traduction*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PRÉVENTION DES INFECTIONS

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, tout comme le député d'Oxford, je suis heureux d'informer la Chambre que la semaine du 21 au 25 octobre est la semaine nationale de la prévention des infections. Cet événement vise à reconnaître le travail des nombreux travailleurs de la santé qui s'efforcent d'appliquer des mesures efficaces afin d'empêcher la transmission de maladies contagieuses, de même que les efforts, des organismes de santé et des institutions communautaires.

Cette semaine a pour but de sensibiliser le public et les professionnels de la santé à la gravité des infections qui peuvent être attrapées en milieu hospitalier et dans la communauté, ainsi que de les informer des mesures à prendre pour réduire les risques pertinents.

Je tiens tout particulièrement à souligner les efforts de l'Association pour la prévention des infections à l'hôpital et dans la communauté; cette association parraine et organise cette semaine nationale au Canada.

* * *

[*Français*]

L'UNION ÉCONOMIQUE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, l'union économique s'est avérée bénéfique pour les Canadiens, mais nous ne devons pas tenir celle-ci pour acquise. Nous ne saurions maintenir ou améliorer notre situation en ne bougeant pas alors que le reste du monde continue d'évoluer. Nous devons constamment essayer d'accroître notre prospérité. À cet égard, nous devons améliorer notre compétitivité sur la scène internationale.

Pour atteindre l'objectif ultime, soit diminuer la dette nationale, nous contribuerons à notre prospérité future. Mais chaque palier de gouvernement et chaque secteur de l'économie peut et doit faire plus pour relever les défis auxquels nous ferons face dans l'avenir.

Fini le *statu quo*. Nous devons unir nos efforts pour faire en sorte que notre union économique donne lieu à une croissance productive ainsi qu'à la création d'emplois.

Nous devons, monsieur le Président, réduire les obstacles aux échanges de biens, de services, de personnel et de capitaux au sein du pays. Nous devons éliminer le chevauchement ou le dédoublement et le double emploi dans le domaine de la prestation de services gouverne-

Article 31 du Règlement

mentaux, afin d'assurer une efficience et une efficacité maximales.

Il s'agit là, monsieur le Président, de défis majeurs qui ne pourront être relevés sans la participation de tout le monde.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 4 octobre 1991, le ministre de l'Immigration annonçait que le programme d'élimination de l'arriéré des revendications du statut de réfugié serait achevé en décembre 1992 et qu'il respecterait le budget original de 179 millions de dollars. Cette déclaration comporte au moins deux erreurs.

Premièrement, lorsque ce programme a été annoncé en décembre 1988, la date limite pour éliminer l'arriéré des revendications était septembre 1991. Voilà que le ministre actuel nous dit que ce délai n'a pas été respecté et qu'en fait une partie de l'arriéré, notamment en Ontario, ne sera pas éliminée avant le mois de décembre 1992. Il s'agit d'une différence de 15 mois.

Ce n'est peut-être pas une très longue période pour le ministre, mais ce retard équivaut à une décennie pour les dizaines de milliers de revendicateurs du statut de réfugié.

Demeurez à l'écoute. Je vous ferai part demain de la deuxième erreur grave renfermée dans cette déclaration.

* * *

[*Français*]

LE DÉPUTÉ DE SHEFFORD

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, notre gouvernement a récemment fait distribuer dans tous les foyers canadiens une brochure intitulée «Message personnel à tous les Canadiens—Une invitation à bâtir l'avenir du Canada».

Or, quelques jours plus tard, sur le parquet de la Chambre des communes, le député de Shefford a critiqué le bien-fondé de cet envoi et, d'une façon mesquine, a lancé ses flèches aux principaux instigateurs de ce document important, soit le premier ministre et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, l'honorable Joe Clark.

Le quotidien *La voix de l'Est* de Granby, dans un éditorial intitulé «Joe Clark a bien fait, n'en déplaise à Jean Lapierre», ce quotidien a, dans un premier temps, félicité M. Clark de s'être adressé aux Canadiens et particulièrement aux Québécois.

Cependant, dans un deuxième temps, l'éditorialiste, M. Valère Audy, qui connaît fort bien et depuis fort longtemps le député Lapierre, a sévèrement jugé l'attitude du député de Shefford. M. Audy écrit: «Le député fédéral de Shefford peut bien continuer sur la même veine si ça lui plaît. À l'exception de la galerie prête à rire de ses farces, il impressionne cependant de moins en moins de gens. Bref, monsieur Lapierre, à trop vouloir ridiculier les autres, il arrive qu'on se ridiculise soi-même!»

* * *

L'USINE FIBERWORLD DE LA DOMINION TEXTILE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que j'informe cette Chambre aujourd'hui de la disparition de l'usine Fiberworld de la Dominion Textile située à Hawkesbury, dans mon comté. Monsieur le Président, 86 électeurs laborieux viennent grossir les renforts trop nombreux de demandeurs d'emploi.

Il y a deux ans, la part d'importation de tapis représentait seulement 10 p. 100 de notre marché; aujourd'hui elle a grimpé à 35 p. 100. Fiberworld est donc dans l'impossibilité de compétitionner avec les Américains. Notre dollar canadien qui valait 75c. US il y a moins de deux ans s'échange maintenant à 88,7c. Fiberworld n'est plus compétitive par rapport à son voisin américain. Comble de l'outrage, le Canada importera maintenant les canevas de tapis des États-Unis d'une filiale de la Dominion Textile, du nom de Waynetex. Le gouvernement doit dévaluer notre devise beaucoup trop élevée. Je réitère également la mise en oeuvre d'un programme fédéral pour favoriser le développement économique de l'Est de l'Ontario.

* * *

[*Traduction*]

LES MINES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je veux signaler à l'attention de la Chambre la situation déplorable de notre industrie minière. Des mines ont fermé leurs portes dans de nombreuses localités au Canada; des travailleurs ont été mis à pied et des collectivités entières se sont ressenties de ces mesures. Nous savons tous que l'exploitation d'une mine ne dure pas indéfiniment. Toutefois, un grand nombre d'emplois peuvent être préservés en prenant des mesures positives dans les localités touchées.

J'invite le gouvernement à créer un fonds de réserve pour l'industrie minière du pays, c'est-à-dire un fonds spécial créé en prélevant un pourcentage des recettes tirées de l'exploitation minière. Ce fonds servirait à venir en aide aux collectivités avant la fermeture d'une mine. Des sommes pourraient être consacrées à des activités d'exploration pouvant permettre de découvrir de nouvelles ressources, ce qui prolongerait l'existence d'une ex-

ploitation minière. Le fonds pourrait aussi servir à aménager l'infrastructure nécessaire pour attirer des entreprises dans les localités minières, ainsi qu'à venir en aide aux travailleurs mis à pied.

La création d'un fonds de réserve pour l'industrie minière au pays serait un moyen idéal d'assurer une plus grande stabilité aux compagnies et aux localités minières, ainsi qu'aux mineurs eux-mêmes. Il faut remplacer l'approche ponctuelle qui avait cours dans le passé; le gouvernement fédéral doit participer à un processus permanent d'aide à l'industrie minière au Canada et assurer une plus grande sécurité à ceux qui vivent dans des localités minières.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DES AUXILIAIRES FAMILIAUX ET DES AIDES À DOMICILE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, du 20 au 27 octobre, la Semaine nationale des auxiliaires familiaux et des aides à domicile sera célébrée partout au pays. Ce sera l'occasion de souligner le travail remarquable accompli par les services de soutien à domicile. Félicitons notre gouvernement d'appuyer Home Support Canada, l'organisation qui représente ces services.

Les services de soutien à domicile ont pour mission de faire en sorte que les bénéficiaires restent autonomes et puissent recevoir divers soins chez eux. C'est aussi un moyen de financer des recherches dans des domaines aussi importants que les soins aux personnes victimes du SIDA et de l'Alzheimer.

On offre ainsi une foule de services inestimables comme l'enlèvement de la neige, la préparation des repas et la garde d'enfants. Profitons donc de cette semaine pour faire l'éloge des auxiliaires familiaux et des aides à domicile qui rendent de précieux services à la collectivité.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES NATIONS UNIES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le nom du premier ministre figure désormais sur une liste officielle de candidats au poste de secrétaire général des Nations Unies que doit examiner le Conseil de sécurité de cette organisation.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je comprends que des conservateurs s'en réjouissent beaucoup, mais cela a de sérieuses conséquences pour le premier ministre et son gouvernement et pour la réputation internationale du Canada.

Les Canadiens ont le droit de savoir si le premier ministe souhaite devenir secrétaire général des Nations Unies. Sinon,. . .

M. le Président: Je me vois dans l'obligation de rappeler au chef de l'opposition officielle, qui est un parlementaire très expérimenté, que c'est là une question personnelle et antiréglementaire.

M. Chrétien: C'est une affaire sérieuse et nous voulons savoir. . .

M. le Président: Je n'ai pas dit que ce n'était pas une question sérieuse. Je crois que c'est une question personnelle et antiréglementaire.

• (1420)

M. Chrétien: Si le premier ministre ne souhaite pas devenir secrétaire général des Nations Unies, pourquoi laisse-t-il son nom figurer sur une telle liste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai fait porter mon nom à aucune liste, mais je dirai à mon collègue que cette affaire ne devrait pas l'empêcher de dormir.

Ce que je souhaite le plus au monde, peut-être, c'est de l'affronter en 1993, dans le cadre d'une campagne électorale.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Monsieur le Président, je dois dire au premier ministre que j'en serais enchanté. Des millions de Canadiens sont déçus qu'il ne parte pas. Mais il y a au moins un Canadien qui s'en réjouit, et c'est moi.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je craignais qu'il ne se dégonfle et je vois, avec plaisir, que ce n'est pas le cas. Maintenant, on peut poser la question suivante au premier ministre, s'il n'a pas l'intention de partir.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre souscrit à la proposition de son ministre des Finances, qui a dit hier que le 1,5 million de chômeurs au Canada représente la norme de chômeurs au Canada et qu'il ne peut rien faire

pour régler la situation. Maintenant que le premier ministre dit qu'il veut s'occuper des problèmes du Canada, au lieu d'aller se montrer à travers le monde et de distribuer son C.V. à tout le monde, est-ce qu'il va bientôt nous présenter des politiques pour redonner du travail au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai pas dit que le gouvernement du Canada ne pouvait rien faire.

Bien au contraire, il fait tout ce qu'il peut pour remettre de l'ordre dans les affaires et les finances du pays. Les bases sont solides. Tous les experts et organismes de recherche objectifs du Canada et du monde entier vous le diront: nous sommes sur la bonne voie en ce qui concerne la maîtrise de l'inflation, le traitement des attentes inflationnistes, la stabilité des prix et l'avènement d'une croissance soutenue.

Je pense que même le chef de l'opposition reconnaît que l'économie canadienne doit dans une certaine mesure être restructurée et rajustée. Ce qui nous donnera une plus grande marge de manoeuvre qui se traduira par la création d'emplois.

Le fait est que nous devrions considérer cela comme un défi à relever. Il va falloir demander non seulement aux gouvernements, mais encore aux entreprises et aux syndicats de travailler ensemble pour améliorer notre compétitivité et notre productivité afin de pouvoir profiter des occasions qui se présenteront en cette ère de la mondialisation de l'économie.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vois que les députés d'en face sont déçus d'apprendre que le premier ministre ne nous quitte pas. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: . . .et de la réponse du ministre du Finances.

Le ministre nous demande de patienter encore. Voilà presque deux ans déjà que nous subissons la récession, la plus longue qu'ait jamais connue le Canada.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire quand il se décidera enfin à remettre les Canadiens au travail de sorte que les pêcheurs et les agriculteurs canadiens aient de l'argent? Nous en avons assez des données statistiques qui ne leur rapportent rien.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les déclarations du chef de l'opposition sont absolument fausses.

Cette récession n'est pas la plus longue. En fait, celle qu'il a très bien connue a duré seize mois. Celle-ci n'a duré que douze mois. L'économie se redresse un trimestre plus vite que prévu.

Les taux d'intérêt baissent. Ils sont à leur point le plus bas en treize ans. Ils continuent de baisser et ne remontent pas. L'inflation ralentit et ne reprend pas. Le taux d'inflation est l'un des plus bas que nous ayions eu. Le chômage régresse, plutôt que d'augmenter. La balance commerciale croît, elle ne diminue pas. Tous les indicateurs sont favorables, ce qui se traduira par des emplois.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

La crise du chômage se prolonge, crise qui, selon le ministre des Finances lui-même à un effet catastrophique sur le Canada. Les jeunes de notre pays doivent vivre avec la dure réalité d'un taux de chômage de 17 p. 100, et même 25 p. 100 dans certaines régions.

Quelles mesures immédiates le ministre se propose-t-il de prendre pour résoudre cette crise extrêmement grave pour les jeunes Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens regardent leur avenir et leur situation actuelle et demandent aux gouvernements, à tous les niveaux, de ne pas faire ce que faisait le gouvernement précédent, c'est-à-dire essayer de résoudre le problème en y consacrant plus d'argent, ruinant ainsi le pays. Voilà ce que disent les jeunes.

Nous avons en place, dans le cadre de la Planification de l'emploi, des initiatives dans tout le Canada qui exigent des dépenses de 3 milliards de dollars de la part de notre ministère.

Si le député ne connaît pas la multitude de programmes en place dans chaque province, je serais heureux de le rencontrer après la période des questions et de le mettre au courant.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Je déduis de la réponse du ministre qu'un taux de chômage de 17 p. 100 chez les jeunes fait partie de la Planification de l'emploi dont il parle.

Alors que le gouvernement nous parle sans cesse de prospérité par la compétitivité et que nos concurrents forment, éduquent et emploient leur jeunesse, je demande au ministre s'il pense que le Canada, en tant que nation, peut vraiment se permettre d'avoir 400 000 jeunes au chômage? Est-ce ainsi que l'on devient compétitif à l'échelle mondiale?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il faut du culot, en tant que libéral, pour se plaindre que l'on laisse sans aide les jeunes et les chômeurs, alors que nous avons essayé pendant si longtemps de faire adopter le projet de loi C-21 auquel s'opposaient les libéraux. Ce projet de loi prévoyait pourtant 800 millions de plus pour former les Canadiens et les préparer pour une économie mondiale que le député ne comprend pas.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président. . .

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, cet enthousiasme spontané de la part de mon caucus était évidemment dû au respect qu'inspire le futur premier ministre de la Saskatchewan, M. Romanow. Nous sommes heureux de le constater.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Les ministériels continuent de parler de relance économique et peut-être que, selon leurs normes, il s'agit d'une relance. Par contre, les centaines de milliers de chômeurs canadiens ne la voient pas. Des milliers d'agriculteurs ne cultivent plus. Des milliers de pêcheurs ne pêchent plus. Les usines sont inactives et vides alors que les bureaux de l'assurance-chômage et de l'aide sociale sont pleins.

Aujourd'hui, nous entendons le ministre des Finances affirmer qu'il faudra deux années avant que ces gens retournent au travail.

Le premier ministre peut-il déclarer que la politique de ce gouvernement consiste à ne rien faire pour les 1,5 million de chômeurs canadiens et à soutenir qu'il y a une relance? Il n'y a pas de relance, il n'y a que plus de chômage.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je fais remarquer à la députée que, le mois dernier, 65 000 emplois ont été créés et le taux de chômage a diminué, passant de 10,6 à 10,2 p. 100. Nous sommes sur la bonne voie.

Le produit intérieur brut augmente, de même que le nombre de maisons mises en chantier. Je répète que la clé de la création d'emplois réside dans la baisse des taux d'intérêt. Ces taux ont subi une baisse bien supérieure à 500 points de base, soit de 5,5 p. 100. Cela favorise la création d'emplois, stimule les nouveaux investissements et ouvre de nouvelles possibilités de création d'emplois. Je souligne que le taux d'intérêt est au niveau le plus bas depuis 13 ans. L'inflation ralentit et les prix baissent, de sorte que nous pouvons mieux soutenir la concurrence internationale.

La balance commerciale s'améliore, les mises en chantier augmentent et la confiance des entreprises est à la hausse. Comme je l'ai dit à d'autres députés, il faut quand même un certain temps avant que tout cela se traduise par des emplois.

• (1430)

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Un million et demi de gens sont sans emploi, c'est la réalité pour beaucoup de Canadiens et de Canadiennes. Souvent, leurs enfants vivent dans la pauvreté à cause du manque d'emploi de leurs parents. Quand le ministre des Finances est mis en face de cette réalité, il dit qu'il ne peut rien faire pendant deux ans, parce qu'il faut maintenir la stabilité des prix. Je veux rassurer le premier ministre: La stabilité des prix, elle va se maintenir. Ses politiques fiscales ont fait disparaître les consommateurs. Le premier ministre va-t-il enfin dire à son ministre de mettre en place un programme pour créer des emplois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances a déjà indiqué qu'il y avait à peu près 75 000 nouveaux emplois de créés; que les taux d'intérêt étaient à la baisse; que le taux d'inflation était à la baisse et que tous les éléments étaient réunis pour une relance économique assez solide et durable. Le Produit intérieur brut réel a augmenté de 0,2 en juillet; la production réelle de biens a augmenté; le volume des exportations a augmenté de 3,5 p. 100 en

juillet; les mises en chantier ont fait un bond de 6,9 p. 100 en septembre; 75 000 nouveaux emplois ont été créés depuis le début de la reprise, dont 37 000 dans le seul secteur de la fabrication, et le taux de chômage a perdu quatre dixièmes de 1 p. 100 depuis un mois. Alors, sans être un miracle, je pense que le chef néo-démocrate devrait admettre que les politiques que prône et que suit le ministre des Finances sont dans l'intérêt national et sont en train de provoquer des gains véritables pour tous les citoyens du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais, monsieur le Président, poser une question supplémentaire au premier ministre.

Manifestement, la politique financière du gouvernement ne réduit en rien le taux de chômage. Nous avons eu, il y a deux semaines, un débat sur les prix dans le secteur agricole. Partout, les gens cherchent un emploi. C'est là le critère que le gouvernement devrait retenir.

Les premiers ministres de la région de l'Atlantique se réunissent. On leur a dit en effet qu'ils peuvent s'attendre à une réduction de 160 millions de dollars de leurs paiements de transfert. Le premier ministre n'est pas sans savoir que cette réduction aura des répercussions catastrophiques pour les gens de la région de l'Atlantique qui sont déjà durement touchés par le déclin du secteur de la pêche et d'autres problèmes économiques attribuables principalement au gouvernement.

Dans le passé, le gouvernement fédéral a prévu un Budget des dépenses supplémentaire au titre des paiements de transfert. Ma question au premier ministre est donc celle-ci: Si les premiers ministres des provinces de l'Atlantique en font la demande, afin de résoudre les très graves problèmes auxquels ils sont confrontés, le gouvernement envisagera-t-il cette possibilité?

M. le Président: Un instant. C'est là une question tout à fait hypothétique. Le ministre peut vouloir y répondre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler à l'honorable chef du Nouveau Parti démocratique qu'il n'y a rien d'inhabituel là-dedans. Le programme de péréquation repose sur un texte de loi qui prévoit une formule selon laquelle les rajustements en question se produisent au moins deux fois par année. Ainsi, il y a eu des rajustements tout à fait normaux au cours des dernières années. En fait, depuis deux ans, de nouvelles données financières et économiques entraînent des augmentations.

La députée nous invite-t-elle à réajuster les chiffres et à contrevenir ainsi à la loi? Si on agissait ainsi, le Manitoba et la Saskatchewan qui, en vertu de cette réévaluation vont obtenir davantage d'argent, en recevraient moins.

Selon moi, la députée doit tenir compte du fait que les paiements de péréquation sont régis par une loi en l'occurrence. Je tiens à lui dire également qu'à l'heure actuelle, les gouvernements fédéral et provinciaux examinent toute la question de la péréquation et des transferts financiers. Si le programme actuel présente des incohérences ou pose des problèmes, nous nous pencherons là-dessus et nous serons en mesure, je l'espère, de prendre les mesures correctrices qui s'imposent dans la prochaine mesure législative dont nous saisirons la Chambre.

* * *

LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre du Canada et concerne l'avenir de la société De Havilland.

Étant donné que le consortium européen ne possédera plus d'intérêts majoritaires et que, sans nouvelle entente, il se pourrait que Boeing cesse ses activités à Downsview, quand le gouvernement fédéral, au lieu de refiler constamment la responsabilité au gouvernement provincial, agira-t-il dans l'intérêt national et s'engagera-t-il fermement et immédiatement à sauver les milliers d'emplois en jeu à la société De Havilland, le premier avionneur au pays et le plus grand employeur industriel du Grand Toronto?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous connaissons fort bien la position de De Havilland et l'importance de cette société pour l'économie du Grand Toronto, de l'Ontario et, en fait, de l'ensemble du Canada.

Nous travaillons avec la province de l'Ontario, avec la société Boeing et avec Aérospatiale et Alenia. Nous avons fait des démarches auprès de la Communauté européenne. Nous avons beaucoup fait pour tenter de trouver des moyens de permettre à cette société de poursuivre ses activités avec succès.

J'inviterais le député à ne pas tirer des conclusions trop hâtives et trop dures à partir des articles qu'il lit dans les

journaux. Les discussions se poursuivent, et j'espère qu'elles connaîtront un heureux dénouement.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, les contribuables canadiens ont investi près de 1 milliard de dollars dans les technologies de voilure Augmenter et ADAC, faisant de De Havilland le leader mondial.

Cependant, aux États-Unis, la société Lockheed a besoin de ces technologies pour moderniser ses avions Hercules C-130, et Boeing en a besoin pour construire des avions de transport militaire.

Le ministre peut-il nous garantir que ces technologies ne seront pas volées aux Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a posé une question assez complexe. S'il m'avait prévenu, j'aurais pu lui présenter une réponse précise. S'il veut bien me fournir les renseignements qui ont inspiré cette question, je serai heureux de lui donner une réponse précise.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

Hier à la Chambre, le premier ministre semblait personnellement touché par le sort de la femme iranienne qui a été mise en résidence surveillé par le gouvernement canadien après avoir été torturée en Iran.

Étant donné qu'il a eu l'occasion d'examiner cette affaire, j'aimerais demander au premier ministre s'il est disposé à s'en occuper personnellement pour voir à ce que cette femme et sa famille ne soient pas renvoyées en Iran où les attendent la torture et peut-être la mort.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, sans m'arrêter à l'hypothèse qui sous-tend la question de la députée, sans que je sache trop pourquoi d'ailleurs, je peux répéter à la Chambre, comme je l'ai dit hier, que j'ai examiné cette affaire sous tous ses aspects.

Compte tenu des faits qui ont été portés à mon attention et qui n'avaient pas été présentés à la commission dans le cadre de l'audience visant à déterminer le statut de réfugié, et par suite des demandes pressantes de la part de collègues et de députés à la Chambre, j'ai ordonné aux fonctionnaires de mon ministère de faire le nécessaire pour admettre cette famille au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis très heureuse du dénouement de cette affaire, mais je regrette qu'il ait fallu soulever cette question à la Chambre des communes.

Pour ma part, je suis intervenue personnellement auprès du ministre la semaine dernière pour lui faire part de ces nouveaux renseignements.

Je voudrais maintenant adresser ma question au premier ministre. Étant donné que cette affaire a eu un dénouement heureux, pour lequel je tiens à remercier le gouvernement, est-ce que le premier ministre compte demander à la Commission d'appel de l'immigration de trouver à l'avenir une solution heureuse dans de tels cas de flagellation et de voir à ce qu'aucune autre femme n'ait à affronter une situation semblable?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai pris soin de faire remarquer que ma décision de faire admettre cette famille au Canada est fondée sur des renseignements qu'on m'a communiqués.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié que la députée a mentionnée est un organisme indépendant qui a été créé par le Parlement du Canada et qui fonctionne sans aucune intervention politique. La députée ne veut certainement pas laisser entendre que le ministre ou le gouvernement intervienne auprès de cet organisme indépendant.

Pour répondre à la question plus vaste que la députée a posée, je ne pense pas qu'il y ait lieu pour l'instant de spéculer sur les décisions que la commission doit rendre. Si le Parti libéral veut proposer une modification à la Loi sur l'immigration en ce qui concerne la définition d'un réfugié au sens de la Convention, il peut le faire.

• (1440)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, nous aussi nous réjouissons de la décision du ministre de permettre, pour des motifs humanitaires, à cette famille de demeurer au Canada.

Cependant, je pose ma question au premier ministre. Elle a directement trait à la situation des droits de la personne en Iran. Hier, lorsque j'ai posé une question au premier ministre sur l'accord d'une ouverture de crédit d'un milliard de dollars à l'Iran, le premier ministre a déclaré que sa politique sur les droits de la personne ne s'appliquait qu'à l'aide financière.

Je rappelle au premier ministre que l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, maintenant ministre res-

ponsable des Affaires constitutionnelles, déclarait dans une lettre l'an dernier: «La Société pour l'expansion des exportations reçoit ses ordres du gouvernement du Canada, pour toute question liée aux violations des droits de la personne. Le gouvernement peut lui ordonner de ne pas soutenir les exportations en direction de certains pays qui se rendent coupables de violations des droits de la personne.»

Compte tenu de la contradiction flagrante entre la déclaration faite hier par le premier ministre et la lettre du ministre que je viens de citer, je demande au premier ministre s'il reconnaît toujours que la Société pour l'expansion des exportations reçoit des ordres dans les cas concernant les droits de la personne et, si oui, est-ce que son gouvernement l'empêchera d'accorder cette ligne de crédit d'un milliard de dollars à l'Iran, pays qui flagelle, torture, emprisonne et exécute ses propres citoyens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, j'attire l'attention du député sur la distinction qui existe entre l'aide et le crédit consenti par la SEE. Le crédit consenti par la SEE est soumis aux modalités d'accords commerciaux conclus avec l'Iran. Il ne s'agit pas d'une aide. Cette ouverture de crédit ne saurait en aucun cas constituer de l'aide.

Nous avons à maintes reprises fait part aux autorités iraniennes de nos préoccupations face à la manière dont elles traitent leurs ressortissants. Je l'ai fait personnellement lors de mon passage en Iran il y a environ un mois. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a fait lorsque le ministre adjoint des Affaires étrangères de l'Iran est venu au Canada plus tôt cette année. Nous gardons cette préoccupation au premier plan de nos rapports avec l'Iran et nous continuerons de le faire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, le ministre déclare que ces considérations tiennent seulement compte des facteurs commerciaux, cependant son collègue, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a dit que les droits de la personne devraient être pris en considération par la Société pour l'expansion des exportations.

[*Français*]

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Depuis 30 ans, le gouvernement américain impose un embargo total contre Cuba, embargo qui inclut la nourriture et les médicaments. À cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies, plusieurs pays vont proposer l'élimination de cet embargo destructif.

Étant donné les politiques du gouvernement canadien qui n'a jamais imposé un tel embargo et qui appuie l'admission de Cuba à l'OEA, le Canada va-t-il appuyer une résolution visant à demander aux États-Unis de lever cet embargo contre Cuba?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est une question vague à laquelle je ne peux répondre avec précision mais je pense qu'en ce qui à trait à Cuba, la position du gouvernement canadien est on ne peut plus claire. Dans nos relations avec Cuba, nous avons adopté une attitude différente de celle des États-Unis et je pense que la ligne de conduite que s'est fixée le gouvernement canadien répond aux inquiétudes exprimées par le député.

* * *

L'ÉCONOMIE DES PROVINCES ATLANTIQUES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les quatre premiers ministres des provinces atlantiques se rencontreront mercredi pour discuter de l'attaque menée contre elles par ce gouvernement sur la question des paiements de péréquation. Contrairement à ce que le ministre des Finances voudrait nous faire croire, ils ne se rencontrent pas pour manger des petits gateaux.

Le ministre des Finances se rend-il compte que les paiements de péréquation versés à trois de ces provinces pour cette année sont pratiquement du même montant que l'année dernière, selon son ministère, et que pour Terre-Neuve, ils sont en fait moins élevés cette année?

Comment le gouvernement peut-il être assez cruel pour proposer maintenant une réduction supplémentaire de 116 millions de dollars? Pourquoi attaquer ainsi la région de l'Atlantique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'aviser le député que les paiements de péréquation ne sont pas réduits. Ils totalisent maintenant 8,3 milliards de dollars, après une hausse de 250 millions. À moins que le député veuille que je modifie la formule unilatéralement, il n'y rien que je puisse faire. Cette formule est inscrite dans la loi. Elle est appliquée en vertu des données financières et économiques qui nous arrivent, et de tels rajustements sont faits régulièrement.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, les paiements de péréquation des quatre provinces atlantiques sont réduits. On a non seulement sabré ces paiements, mais on a aussi demandé aux provinces atlantiques, à la suite d'une vérification du ministère des Finances en mars 1990, de rembourser de l'argent de péréquation qu'elles ont reçu il y a des années—et elles le font.

Le ministre des Finances peut-il me dire comment le gouvernement du Canada peut renoncer au remboursement de prêts consentis à des banques ou des pays étrangers alors qu'il réclame aux quatre provinces de l'Atlantique l'argent de paiements de péréquation? Pourquoi porter ainsi un double coup à l'est du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, du député... en 1988-1989, à la suite de ce même rajustement, le gouvernement a versé aux provinces des paiements de péréquation supplémentaires d'un milliard de dollars. Le député veut-il que nous annulions aussi ces paiements?

Pour 1989-1990, après l'examen périodique normal suivant la formule établie et basé sur les données économiques fournies, les paiements ont été augmentés de 720 millions de dollars. Veut-il que je reprenne cet argent aux provinces?

On ne peut pas tout avoir. Il y a une formule établie, et il faut la respecter.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question porte sur le programme d'aide au secteur des pêches et s'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui a accusé hier des députés de lancer de fausses rumeurs selon lesquelles les crédits seraient insuffisants.

Depuis qu'il a fait cette déclaration, j'ai reçu, à mes bureaux, plus d'une centaine d'appels de gens bouleversés et très mécontents. Ils confirment qu'il n'y a pas assez d'argent pour répondre aux besoins. Selon eux, les programmes ne sont pas assez nombreux et ceux qui existent sont mis en oeuvre trop tard pour leur permettre d'échapper au désastre.

Je demande une fois de plus au ministre de consulter son collègue responsable de la création d'emplois et de nous dire pourquoi il n'est pas capable de présenter un programme plus substantiel.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Pêches et des Océans, je ne peux que répéter à la Chambre et aux députés que les crédits nécessaires ont été affectés au programme en fonction du nombre de personnes à indemniser. Toutefois, et cela explique peut-être le volume d'appels que le député a reçus, les évaluations prennent plus de temps qu'on ne l'avait prévu à cause du nombre de personnes visées. On a affaire à une réalité.

Nous avons commencé à établir des montants précis et à négocier des contrats. C'est en train de se faire en ce moment. Comme le ministre l'a déclaré hier, toutes les personnes admissibles pourront bénéficier de ce programme spécial.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, le ministre est dur d'oreille. Dans ce programme de 57 millions de dollars, on consacre environ 25 millions de dollars à la création d'emplois pour quelque 10 000 personnes. Or, le syndicat des pêcheurs a laissé entendre qu'il faudrait plutôt 100 millions que 25, ce qui revient à 2 500 $ par personne, aux dires même du ministre.

Le ministre trouve peut-être cette somme plus que suffisante. Il peut même la qualifier de généreuse, comme il l'a fait hier. Il reste que, du point de vue des gens de Terre-Neuve et de toute la région de l'Atlantique, ce n'est pas assez. Mes collègues et moi sommes du même avis: ce n'est tout simplement pas assez.

Je poserai la question au ministre une dernière fois: quand va-t-il mettre cartes sur table et dire franchement aux Terre-Neuviens comment il compte régler ce problème accablant et démoralisant?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, contrairement aux libéraux, nous ne pouvons pas prédire l'avenir. Cela étant dit, on estime qu'environ 4 300 pêcheurs et 6 000 travailleurs d'usine n'ont pas réussi à travailler le nombre voulu de semaines ouvrant droit aux prestations d'assurance-chômage. Par conséquent, la somme à laquelle le député a fait allusion servira à créer quelque 45 600 semaines de travail pour ces gens.

• (1450)

Nous pourrions aussi augmenter les impôts ou encore accroître le déficit pour leur offrir plus. Je crois que ce programme donnera tout de même un bon coup de pouce aux pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

* * *

L'ARCTIC NATIONAL WILDLIFE REFUGE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le président Bush a maintenant recommandé au Congrès d'ouvrir le plus grand territoire de nature sauvage aux États-Unis à l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole. Ce territoire est connu sous le nom de Arctic National Wildlife Refuge. Étant donné que le forage se

fera en Alaska, dans les aires côtières de parturition de la harde de caribous de la Porcupine, une décision qui menace directement les 200 000 caribous qui passent la majeure partie de leur vie au Canada, le premier ministre voudra-t-il communiquer avec le président Bush et lui dire que les Canadiens estiment que les terres 1002 devraient être désignées comme réserve intégrale.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce problème dure déjà depuis quelques années. D'ailleurs, le gouvernement du Canada a présenté maintes instances à différents membres du Congrès et de l'Administration des États-Unis à ce propos. De plus, nous travaillons étroitement avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec les autochtones, à ce dossier.

La semaine dernière, pas plus tard que jeudi, des progrès ont été marqués étant donné que le comité du Sénat sur l'environnement et les travaux publics se sont prononcés par 12 voix contre 4 pour donner à ce territoire la désignation d'Arctic National Wildlife Refuge, c'est-à-dire de parc naturel. C'est donc un progrès encourageant. Nous avons toutefois l'intention de suivre cette affaire de très près.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le vote le plus important sur cette question va avoir lieu au Sénat plus tard cette semaine, et même les sénateurs américains encouragent le premier ministre du Canada à se mettre en rapport avec le président Bush si notre pays veut vraiment que les forages soient arrêtés sur les terres 1002.

Mais je vais adresser ma dernière question supplémentaire au ministre de l'Environnement. Au début de la journée, le Comité permanent tripartite de l'environnement a adopté une résolution demandant au premier ministre d'appeler le président Bush. Tous les partis à la Chambre estiment à l'unanimité depuis de nombreuses années que les terres 1002 devraient être désignées réserve intégrale.

Puisque le ministre a offert de diriger une délégation tripartite à Washington pour parler au Congrès très prochainement à ce sujet, va-t-il au moins prendre la parole aujourd'hui pour demander au premier ministre d'appeler le président Bush, puisque cela constitue un élément crucial de prise de décision de la direction pour protéger la harde de caribous de la Porcupine?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a fait une série de démarches sur cette question très importante auprès du gouvernement américain, ainsi qu'au niveau de la direction. Pas plus tard que la semaine du 16 septembre, par exemple, notre ambassade à Washington a contribué à organiser un lobbying sur cette question, nous avons été très actifs à tous les paliers et nous avons l'intention de suivre cette question, d'être vigilants et de faire tout en notre pouvoir pour faire en sorte que cette zone soit désignée comme réserve intégrale.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis plusieurs mois, les dirigeants de Via, qui sont dans leur tour d'ivoire à Montréal, essaient, par tous les moyens, d'abolir les liaisons ferroviaires en Abitibi et dans Champlain; ceci, toujours avec la complicité du président du Canadien National, Ron Lawless.

Le ministre des Transports est-il prêt à prendre une décision cette année concernant l'avenir de l'exploitation des services ferroviaires en régions éloignées, y compris celles de Senneterre et Amos, en Abitibi, et Parent, dans le comté de Champlain?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est bien évident que cette question de services ferroviaires dans les régions éloignées préoccupe autant le président de Via que le ministre des Transports. Nous sommes en train de terminer une étude sur les coûts de maintien de ces centres, et nous devrions être en mesure de prendre une décision d'ici quelques semaines.

* * *

LA VALEUR DU DOLLAR

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le dollar canadien a atteint 88,77c., soit le plus haut niveau en 13 ans. Puisque toute hausse de 0,01c. de la valeur du dollar entraîne une perte de près de 1,3 milliard de dollars dans les exportations, le ministre peut-il nous dire pourquoi il suit des politiques à la fois désastreuses pour l'économie du Canada et garantes de chômage très élevé.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, le gouvernement du Canada n'a pas de cible fixe ni de fourchette pour la valeur du

dollar, et la Banque du Canada n'en a pas elle non plus pour établir la valeur du dollar. La valeur en est essentiellement fixée par le marché, en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les mouvements de capitaux, et les besoins en capitaux, notamment pour financer les déficits financiers, et pour compenser également l'inflation et les aléas économiques.

Je dirai au député que, malgré la valeur du dollar selon lui trop élevée, les statistiques du commerce révèlent que les entreprises canadiennes peuvent soutenir la concurrence. L'excédent de notre balance commerciale augmente, et notamment avec les États-Unis, ce qui démontre encore une fois l'efficacité de l'accord de libre-échange.

Comme le *Financial Post* le faisait remarquer ce matin, le Canada ne peut pas dévaluer son instrument de prospérité.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

Le gouvernement a aggravé le problème du chômage dans le secteur forestier avec sa politique de valeur élevée du dollar. Dans ce secteur, en effet, chaque hausse de 1c. de la valeur du dollar se traduit par une diminution de nos exportations de 100 millions de dollars.

Quelles mesures nouvelles et concrètes le ministre mettra-t-il en oeuvre pour aider le secteur forestier à reconquérir son avantage concurrentiel, et quand ce secteur peut-il espérer obtenir de l'aide pour résister à cette politique désastreuse de dollar élevé?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que de très fortes pressions en matière de concurrence sont à l'oeuvre sur le marché, des pressions qui ne sont pas uniquement attribuables à la valeur actuelle du dollar.

Je rappelle au député que la valeur moyenne du dollar canadien par rapport au dollar américain depuis quarante ans se chiffre à 92,6c. La valeur actuelle n'est donc pas élevée d'un point de vue historique. Je sais qu'elle l'est par rapport aux tendances récentes, mais le fait est que la valeur du dollar reflète à mon avis une certaine solidité et une certaine stabilité de l'économie canadienne et nous permet de continuer à asseoir les éléments fondamentaux de notre économie sur une base solide, c'est-à-dire de faire diminuer les pressions inflationnistes et les taux d'intérêt. Cela nous permettra davantage de soutenir la concurrence efficacement, de réduire le coût de la vie et de faire baisser les prix.

LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Le Régime d'assistance publique du Canada a été créé il y a plus de vingt ans, par un gouvernement libéral, pour aider les Canadiens dans le besoin à avoir un niveau de vie convenable. Le Parlement a défini le terme «convenable» comme signifiant que tous les Canadiens devaient avoir un toit et de quoi se nourrir et se vêtir.

Vu le nombre de Canadiens qui s'adressent chaque jour aux banques alimentaires, comment le ministre définit-il le mot «convenable» pour ces gens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je veux simplement dire que ce que nous faisons dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, nous le faisons avec les provinces, en fonctions de leur capacité d'injecter de l'argent dans le système. Je crois que un milliard de dollars sont investis par le fédéral et les provinces dans le système. D'une manière générale, ce système fonctionne bien, mais il faut se limiter à la capacité que nous avons de créer des ressources.

Si mon collègue veut que je lui dise que nous sommes prêts à injecter 1, 2 ou 3 milliards de plus, je lui répondrai que nous n'avons pas de telles ressources.

Comme l'a dit le ministre des Finances, nous essayons d'améliorer l'économie pour être en mesure d'en faire toujours plus.

Si nous pouvons en faire plus pour les pauvres, pour les personnes qui ont besoin de services de protection, nous le ferons. Mais le député reconnaîtra au départ qu'il faut avoir les ressources nécessaires. Son parti est peut-être l'artisan de ce régime, mais il est aussi la cause du déficit et de la dette qui ont accompagné ce régime.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Hier, plusieurs de mes collègues ont posé des questions sur les banques alimentaires du pays. Le premier ministre et le ministre des Finances aiment bien répondre que les mesures économiques nationales aident les pauvres. À Winnipeg, il y a maintenant 36 000 personnes qui cherchent du travail et plusieurs milliers de jeunes autochtones qui n'arrivent plus à trouver d'emploi ou à obtenir de la formation. Des milliers de personnes s'adressent aux banques alimentaires, qui ne peuvent même plus nourrir les gens tous les mois. Ces macro-mesures ne donnent pas de résultats.

Quels plans précis le premier ministre peut-il présenter aux gens de Winnipeg pour les aider à s'en sortir?

• (1500)

Le gouvernement n'a rien fait si ce n'est retirer le programme d'initiatives dans les vieux quartiers et autres interventions fédérales semblables.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce que nous avons dit hier au sujet de Montréal et de Toronto vaut aussi pour Winnipeg.

Tout le monde à la Chambre et au Canada aimerait mieux pouvoir se passer des banques alimentaires et de toute leur aide.

Deuxièmement, le député sait bien qu'il faut faire l'impossible pour relancer l'économie et créer ainsi de l'emploi pour les gens. Nous avons parlé des jeunes, maintenant c'est de toute la société qu'il s'agit.

D'abord et avant tout, il faut que les gens soient en mesure de travailler. Aussi simple que cela puisse paraître, quand on travaille, on n'a pas besoin des banques alimentaires.

* * *

LESLIE JAMES BENNETT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Il arrive très rarement qu'un homme ou une femme politique ait l'occasion de réparer une injustice commise dans le passé. C'est dans ce contexte que je voudrais poser la question suivante.

Il est temps, à mon avis, de réparer une injustice. En 1972, Leslie James Bennett a été obligé de démissionner de son poste de chef de la Section de contre-espionnage, à la GRC. Il était accusé d'agir comme taupe pour le compte du KGB, mais a été complètement innocenté par la suite. De nos jours, il touche une pension annuelle de 4 500 $ et vit en exil en Australie.

Le ministre acceptera-t-il de revoir le dossier de M. Bennett afin de le disculper totalement et de rétablir son droit au plein montant de sa pension?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mon collègue. Quand nous avons l'occasion de rectifier des situations regrettables découlant d'erreurs antérieures, nous devrions le faire.

Mon collègue a eu l'amabilité de me donner préavis de sa question. J'ai donc réexaminé le dossier avec les membres de mon personnel et je le renvoie à une réponse qui a été fournie à l'un de mes prédécesseurs à la Chambre, l'hon. Francis Fox, le 24 novembre 1977.

«M. Bennett a quitté la GRC pour des raisons médicales et, malgré des rumeurs soutenant le contraire, il n'a pas été indemnisé et n'a pas reçu l'ordre de quitter le pays.» Je n'ai rien d'autre à ajouter pour l'instant.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

À mon avis, les Canadiens à revenu moyen en sont venus graduellement à payer une proportion injuste de l'impôt total sur le revenu des particuliers. Le ministre examinera-t-il ce problème dans le but de réduire les taux d'imposition ou peut-être de supprimer la surtaxe établie en 1985 qui, aujourd'hui, rapporte des recettes fiscales excédant 1,5 milliard de dollars?

Une telle mesure pourrait certainement aider notre économie à sortir de sa léthargie et contribuer à alléger le fardeau fiscal injuste que doivent porter les Canadiens à revenu moyen.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends bien le sens de la question posée par le député, mais je suis certain qu'il serait le premier à reconnaître que les Canadiens sont aux prises avec une dette énorme. Le service de la dette coûte environ 43 milliards de dollars par année, ce qui veut dire que nous devons y consacrer 35 c. sur chaque dollar que nous demandons aux contribuables. Cela limite vraiment notre capacité de réduire les impôts.

Ce que nous essayons de faire, et je sais que le député appuie nos efforts dans ce sens, c'est de réduire le déficit, mettre de l'ordre dans nos affaires financières, abaisser les taux d'intérêt et le taux d'inflation.

Le fait que nous ayons réduit les taux d'intérêt de plus de 5 p. 100 s'est traduit par une diminution des paiements mensuels nécessaires pour rembourser une hypothèque de 100 000 $. Or, ces paiements ont baissé d'environ 320 $ par mois. Je crois qu'une telle baisse va aider les personnes à revenu moyen.

LES NATIONS UNIES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une seule question à poser. Elle s'adresse au premier ministre.

Le 6 avril 1984, le premier ministre a dit ce qui suit au sujet de la nomination possible du ministre des Finances de l'époque au poste de secrétaire général de l'OCDE: «Les Canadiens en ont soupé de l'hypocrisie des gens qui infligent le chômage aux Canadiens et qui se trouvent ensuite des jobs payantes.»

Ma question est simple. Le premier ministre considère-t-il le poste de secrétaire général des Nations Unies comme «une job payante»?

M. le Président: Je ne crois pas que cette question soit conforme au Règlement.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation de parlementaires de la section du Royaume-Uni de l'Association parlementaire du Commonwealth, sous la direction de M. Robert Boscawen, M.C., député.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DE LA PERSONNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Robinson, ainsi que de l'amendement de M^me^ Stewart (p. 3782).

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat, de l'enrichir de quelques réflexions sur la question des droits de la personne et la politique d'octroi de l'aide canadienne, et de pouvoir rassurer mon collègue d'en face.

Il y a peu de questions de développement qui soient aussi complexes ou délicates que celle-ci. Il s'agit d'une question pour laquelle il n'existe pas de réponse toute

simple, de solution expéditive ni de remède miracle. C'est une question qui nécessite parfois du doigté et de la diplomatie, alors qu'en d'autres circonstances, elle peut exiger la prise de mesures plus vigoureuses.

À mon avis, la politique canadienne en matière d'aide et de droits de la personne est équilibrée et sage; elle privilégie les progrès plutôt que les simples prises de position et elle s'emploie d'abord et avant tout à promouvoir les droits de la personne dans le cadre du développement.

La promotion des droits de la personne dans le cadre de l'aide au développement fait partie intégrante de l'objectif général de la politique étrangère canadienne qui consiste à encourager une plus grande. . .

Mme le vice-président: Permettez-moi d'interrompre le député un instant. Je m'excuse de l'interrompre, mais je pense que notre tâche, à lui et à moi, s'en trouvera grandement simplifiée lorsque le calme sera rétabli à la Chambre.

Les discussions qui se déroulent derrière les rideaux pourraient-elles se tenir dans les couloirs? Nous n'entendons à la Chambre que ceux qui ne devraient pas être entendus. La remarque vaut pour les deux côtés de la Chambre. La parole est au député d'Edmonton-Sud-Ouest.

• (1510)

M. Edwards: Madame la Présidente, notre approche consiste à aider les victimes de violations des droits tout en maintenant lorsqu'il le faut la pression sur les gouvernements tyranniques. C'est dire que nous tenons compte de la situation des droits de la personne pour décider de la nature et de l'ampleur de nos programmes d'aide aux pays en développement.

Cela ne veut pas dire que nous coupons automatiquement les vivres aux pays qui n'ont pas une fiche irréprochable. Nous ne nous attendons pas à des miracles. Nous cherchons à déceler les tendances qui révéleraient une amélioration ou une aggravation de la situation des droits de la personne.

Il est vrai que, dans certains cas, l'aide peut être réduite ou refusée lorsqu'il y a, systématiquement, des violations grossières ou constantes des droits.

Il ne nous semble ni sage ni juste de punir doublement les opprimés en refusant une aide au développement dont ils ont grand besoin. Nous préférons chercher les meilleurs moyens de faire parvenir notre aide à ceux qui en ont vraiment besoin.

Dans bien des cas, il faut passer par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales ou des organisations de la base, en faisant appel aux groupes qui travaillent directement avec les pauvres, avec les défavorisés et, souvent, avec ceux qui souffrent le plus des atteintes aux droits de la personne.

Nous faisons appel à ces organisations parce que, très souvent, elles sont les mieux placées pour garantir que notre aide parvient à ceux qui en ont besoin. Il y a à peine cinq ans, lorsque le régime Marcos a été renversé aux Philippines, nous avons réévalué notre programme d'aide. Jusque-là, nous l'avions appliqué en faisant appel aux organisations non gouvernementales. Je reviendrai là-dessus dans un instant.

Cette approche me semble beaucoup plus logique et, j'oserais l'affirmer, plus compatissante. Supprimer l'aide complètement sans chercher d'autres moyens de rejoindre les pauvres me semble une mesure irréfléchie et nuisible.

Il y a bien des façons de tenir compte de notre souci des droits de la personne et de la démocratie dans nos programmes d'aide. Par exemple, les fonctionnaires de l'Agence canadienne de développement international reçoivent une formation en matière de droits de la personne. Notre gouvernement a créé le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique dirigé par l'honorable Edward Broadbent pour appuyer la recherche et pour donner des conseils dans ce domaine.

Le Canada a toujours énergiquement défendu les droits de la personne sur la scène internationale, à l'ONU ainsi que dans le Commonwealth et la Francophonie. Notre pays est toujours à l'avant-garde dans ce domaine. Nous raffinons notre politique et nous cherchons de nouveaux moyens d'élargir notre conception des droits de la personne pour tenir compte de la notion de développement démocratique. Nous agissons ainsi parce que nous reconnaissons que la démocratie, le développement et les droits de la personne sont étroitement liés et interdépendants.

Le développement ne dépend pas seulement de la coopération économique et technique. Il découle aussi, au fond, du pluralisme économique et politique, de la participation de la base. En un mot, il dépend de la démocratie.

Les systèmes démocratiques qui mettent l'accent sur la participation libre et publique à la vie politique et économique de la société et qui respectent les droits de la personne sont évidemment plus en mesure de créer un environnement où le potentiel humain peut se développer pleinement et être employé à un usage productif. Pour cette raison, l'ACDI poursuit sa réflexion et ses activités sur le thème de la démocratisation et des droits de la personne.

Bien que la politique de l'ACDI reste essentiellement la même que celle qui a été définie dans les documents «Partageons notre avenir» et «Pour bâtir un monde meilleur», les mécanismes de sa mise en oeuvre changent rapidement. Le Canada est ainsi en mesure de préserver sa position de chef de file en matière de protection des droits de la personne et de développement démocratique.

Il faut faire preuve d'imagination. Il faut faire beaucoup plus pour encourager et aider progressivement nos partenaires à jeter les bases d'une société véritablement démocratique. Il faut mettre en place des éléments tels qu'un système judiciaire indépendant, la liberté de presse, d'opinion et d'association, l'adoption d'une règle du droit, la mise sur pied d'un système multipartite, et ainsi de suite.

Et encore, une démocratie durable ne peut reposer uniquement sur un cadre légal ou institutionnel. Pour que la démocratie puisse se développer, un grand nombre d'autres éléments sont nécessaires. Il faut notamment que la société soit caractérisée par le pluralisme et la participation, c'est-à-dire qu'elle doit comporter une grande diversité d'organismes, d'institutions et d'entreprises qui soient chacune libre d'exprimer leurs vues et de poursuivre leurs intérêts. Il faut aussi une culture démocratique qui accepte le compromis, le libre-échange d'idées ainsi que le règlement pacifique des luttes politiques.

Le processus démocratique sous-entend un bon gouvernement et repose dans une large mesure sur une administration publique juste, ouverte, compétente et honnête.

Enfin, des progrès doivent être réalisés au niveau du développement économique et social, afin que les citoyens aient les moyens et les possibilités de participer à la vie communautaire et politique de leur société.

Il existe toute une gamme d'activités constructives qui contribuent à établir les fondements de la démocratie dans le monde. Permettez-moi de dire un mot sur certaines d'entre elles. D'aucunes sont directes, notamment l'octroi d'une aide dans le cadre de la tenue d'élections. Au cours des deux dernières années, le Canada a joué un rôle lors des élections tenues en Namibie, au Nicaragua, au Bénin et en Malaisie.

Notre association et notre aide ont pris diverse formes: Don de boîtes de scrutin, de papier et d'encre; formation dispensée au personnel de scrutin, aux observateurs, aux juristes et aux législateurs. Dans le cas de la Namibie, nous avons délégué des observateurs ainsi que 100 agents de la GRC afin de favoriser la stabilité au cours de la difficile transition vers la démocratie dans ce pays.

Il importe aussi de renforcer les institutions gouvernementales ou les organismes internationaux. Comme je l'ai mentionné, nous avons créé ici au Canada l'Institution internationale des droits de la personne et du développement démocratique. Cette initiative vise à promouvoir les droits de la personne et les préoccupations d'ordre démocratique. Nous avons renforcé la présence de cette institution sur la scène internationale en formulant un certain nombre de propositions favorisant un plus grand respect des droits de la personne et du droit à la démocratie au sein d'un certain nombre d'institutions multilatérales.

Par exemple, le premier ministre a récemment annoncé qu'au cours du prochain Sommet de la Francophonie, qui se tiendra en novembre, il a l'intention de proposer la création d'un secrétariat de soutien à la démocratisation, au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique de cet organisme. Le Canada a aussi proposé la mise sur pied d'une unité d'information sur les droits de la personne. Des initiatives semblables sont aussi envisagées par le Commonwealth; d'autre part, l'Organisation des États américains a entériné la proposition du Canada visant à créer une unité de développement démocratique au sein de son secrétariat.

Dans le cadre de notre programme d'aide, nous avons pris des décisions relatives au financement qui témoignent de notre engagement envers la stabilité sociale indispensable à la démocratie. Ainsi, en 1986, le Canada a décidé de créer un important programme bilatéral aux Philippines afin d'aider la présidente Aquino à rétablir un gouvernement démocratique. Dans ce cas particulier, le programme en est venu à viser deux grands objectifs: le développement communautaire et les besoins du gouvernement central. Notre appui accru montre clairement que nous sommes résolus à aider le peuple et le gouvernement philippins à promouvoir le développement démocratique.

J'ai eu le très grand honneur de participer à ce projet. En effet, en mai 1986, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, qui était gouverneur de la Banque asiatique de développement, j'ai dirigé notre délégation lors de l'assemblée annuelle de cet établissement financier. Peu après mon acceptation ont eu lieu les élections de février 1986 au cours desquelles le régime Marcos a été défait et la présidente Aquino a été portée au pouvoir par le peuple. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre des Relations extérieures m'ont alors demandé de prolonger mon séjour aux Philippines et de visiter les régions où notre aide était distribuée par l'entremise d'organisations non gouvernementales, la fondation Asissi et bien d'autres.

Pendant dix jours, j'ai parcouru le pays et visité notamment les provinces de Cebu et de Negros. J'ai eu l'occasion de rencontrer non seulement les chefs du gouvernement, qui étaient les nouveaux dirigeants de la démocratie, tel le gouverneur de l'ouest de l'île de Negros, Daniel Lacson, mais également des chefs religieux, des responsables du développement communautaire et des dirigeants de coopératives.

C'est surtout grâce à nos efforts ainsi qu'au fait que le mouvement coopératif des Philippines est très vigoureux et qu'il fonctionne très bien que la Bayawan Fisheries Co–operative dans l'est de l'île de Negros obtient autant de succès. Le succès sur le plan économique a eu aussi un effet d'entraînement sur le front politique en favorisant une plus grande démocratisation et la liberté d'action économique.

Pendant que j'y suis, je voudrais signaler la grande importance que revêtent les fonds administrés par les missions et qui sont investis à la discrétion des ambassadeurs. Mentionnons par exemple l'injection remarquable d'une faible somme dans un dépanneur au pied de Smoky Mountain.

• (1520)

Madame la Présidente, vous avez peut–être visité cette montagne. C'est un amoncellement d'ordures haut comme la colline du Parlement sur lequel s'entassent entre 6 000 et 10 000 personnes qui vivent des ordures, qui les fouillent à la recherche d'objets de valeur à vendre et, parfois, qui y cherchent des restes de nourriture.

Ces gens–là sont les plus pauvres des Philippines. Ce qui est arrivé, c'est que les gens de ce voisinage n'avaient pas tout près d'eux de magasin, ni même de dépanneur ou d'épicerie où ils pouvaient s'approvisionner. Le magasin le plus proche se situait à deux ou trois milles et appartenait à des usuriers. Ces pauvres gens se sont donc endettés envers ces usuriers.

Le fond administré par notre mission sous la direction de l'ambassadeur de l'époque, M. Russ Davidson, a offert quelque 150 dollars canadiens à investir dans l'établissement d'un dépanneur au pied de Smokey Mountain. Non seulement les gens étaient–ils dorénavant à l'abri des usuriers, mais une économie de marché était née pour ces très pauvres gens.

J'ai eu l'occasion de constater par moi-même certains effets du programme en cinq points que j'avais recommandé à la présidente Aquino et à notre gouvernement et d'en voir toutes les répercussions lorsque j'ai rencontré, l'autre jour, M. Robert Dowling, un Albertain et ex-ministre du Tourisme de l'Alberta, qui partait, sous les auspices du SACO, Service administratif canadien aux organismes, pour l'ouest de l'île Negros où il conseillera le gouverneur Laxon et le gouvernement de cette province quant à la meilleure façon d'y développer le tourisme car elle est une destination touristique fort enviable.

Par conséquent, nos projets et programmes d'aide contribuent de manière très fondamentale à jeter les bases de la démocratie dans le monde en développement.

Ainsi, les programmes que nous appuyons dans le domaine du développement des ressources humaines sont un élément essentiel de notre stratégie d'appui au respect des droits de la personne et à la naissance de la démocratie, car l'alphabétisation et l'éducation sont essentielles pour donner aux personnes les compétences voulues pour vivre en démocratie.

Le développement des ressources humaines, comme l'auteur du débat d'aujourd'hui le sait, est une priorité de l'ACDI, et les programmes du genre de celui-ci représentent une part importante de la coopération canadienne pour le développement. De plus, les femmes dans le développement, une autre priorité de l'ACDI, font un apport crucial à cet égard. Les programmes que le Canada soutient aident les femmes de tout le tiers monde à acquérir les capacités personnelles et les moyens collectifs voulus pour s'intégrer à la vie économique et politique de leur société.

La politique de développement de l'ACDI tient compte de la situation des femmes. Tous les projets bilatéraux de cet organisme sont évalués en fonction de leur incidence sur les femmes. L'ACDI appuie aussi un vaste éventail de programmes qui visent particulièrement à aider les femmes, soit en leur accordant le crédit nécessaire pour lancer leur propre entreprise, soit en soutenant des groupes qui défendent les droits les plus fondamentaux des femmes.

Par exemple, nous appuyons le Groupe de consultation de l'Asie et du Pacifique sur les femmes, le droit et le développement qui cherche à promouvoir le respect des droits des femmes.

Il est aussi fondamental de soutenir les ONG et les organisations de développement communautaire. Encore là, le Canada est un chef de file car, plus que tout autre grand organisme d'aide, il canalise une large part de son aide vers les ONG. Les ONG branchent les particuliers sur la démarche politique et sont souvent parmi les premiers à défendre les citoyens contre des gouvernements abusifs.

Ce qui est tout aussi important, c'est qu'ils constituent de véritables écoles de démocratie, car ils enseignent à leurs membres le sens fondamental de la libre expression, du compromis et de la vie communautaire, qui peut servir dans l'arène politique élargie.

Bref, ils jettent les bases d'une culture démocratique qui permette à des systèmes tout à fait libres de s'établir et de prospérer. Souvent, les programmes des ONG contribuent très directement à la démocratisation des sociétés. Le programme de L'ACDI aux Phillippines en est un excellent exemple. Le gouvernement de ce pays a bien fait savoir qu'il considère les ONG comme une force importante de développement et de démocratisaion. S'il en est ainsi, madame la Présidente, c'est notamment parce que la présidente Aquino elle-même a déjà oeuvré au sein d'ONG. Le programme de développement de mi-mandat de son gouvernemnet pour la période allant de 1987 à 1992 prévoit une politique de développement «guidée par la pression de la rue», qui encourage les ONG à promouvoir le bien-être national.

L'ACDI a réagi en mettant sur pied un certain nombre de programmes visant à appuyer les ONG et les coopératives qui s'occupent de lutte contre la pauvreté et de développement communautaire. Un des objectifs de ces programmes consiste à renforcer les moyens dont disposent les ONG pour influer sur la politique du gouvernement philippin en matière de lutte contre la pauvreté, de même qu'à lui permettre de participer directement à la planification et à l'orientation du programme de l'ACDI.

Par ailleurs, les ONG canadiennes sont très actives dans les localités de toute l'Indonésie, où elles jouent un rôle important pour amener les gens à prendre leur vie en main.

De toute évidence, le programme d'aide peut faire beaucoup pour promouvoir la démocratie. Mais si nous voulons encourager un plus grand respect de la démocratie et des droits de la personne, nous devons faire preuve de jugement, de patience et de compréhension. C'est pourquoi nous avons opté pour une attitude positive, plutôt que punitive, face aux droits de la personne. Nous avons besoin de ces qualités, car les démocraties et le respect des droits de la personne ne naissent pas en un jour, pas plus que le chemin qui mène à la démocratie est tracé d'avance et sans embûches. Nous devons faire montre de dicernement lorsque nous réagissons aux tentatives de démocratie ou à leurs échecs. En agissant précipitamment et en supprimant l'aide, nous risquons tout simplement de tuer la démocratie dans l'oeuf.

Nous devons reconnaître que beaucoup de facteurs entrent en jeu dans l'avènement et l'épanouissement de la démocratie. Si le développement est essentiel à la démocratie, comme je le crois, nous devons nous attendre à ce que l'état de la démocratie dans tous les pays en développement reflète dans une certaine mesure les différents niveaux de progrès social et économique.

Si nous ne tenons pas compte de ces facteurs, nous risquons de punir les pays pauvres et, partant, moins ouverts, en faveur des pays riches. Cela équivaudrait en effet à punir ceux qui sont déjà le plus à plaindre.

En outre, nous devons toujours nous rappeler que notre régime de démocratie n'est pas parfait et ne convient peut-être pas à toutes les sociétés. Nos démocraties ne sont pas parfaites, pas plus qu'elles ne sont le résultat définitif et immuable de tous les efforts humains. Nous devons donc être prêts à accepter que d'autres pays adoptent d'autres régimes démocratiques qui reflètent bien leur histoire et leur culture. Nous ne pouvons pas imposer à d'autres sociétés des copies conformes de notre régime.

Il faudra faire preuve de patience, de compréhension et de détermination si nous voulons instaurer la démocratie dans le monde. Néanmoins, j'estime que, quelque sombre que soit la situation dans bien des pays, les perspectives de démocratie n'ont jamais été meilleures. Une forte vague de démocratie déferle dans le monde entier, écartant sur son passage des régimes militaires et des États à parti unique vieux de plusieurs décennies. Elle laisse dans son sillage une foule de démocraties naissantes et des milliers d'organisations populaires qui, ensemble, manifestent le désir collectif d'accéder à une liberté et à une autonomie plus grandes.

Le Canada appuie ce mouvement. Or, nous ne le faisons pas en prenant des mesures frivoles, ni en invoquant des principes moralisateurs et commodes. Nous appuyons la démocratie et les droits de la personne en élaborant un ensemble équilibré et pragmatique de programmes, de politiques et de démarches diplomatiques. Nous préférons accorder de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Outre qu'elle est constructive et pratique, cette façon de procéder est la plus efficace dans ce monde imparfait.

Dans l'avenir, des historiens diront peut-être que la décennie 1990 était celle de la démocratisation. Nous pouvons favoriser ce processus, mais uniquement en faisant des choix difficiles et en prenant des décisions ardues. Si le Canada maintient son attitude actuelle, les générations de Canadiens à venir seront fiers des réalisations du gouvernement et de notre pays de même que de la contribution de tous les Canadiens en faveur des droits de la personne et de la démocratie.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt ce débat et les observations du premier ministre et je me suis arrêté plus particulièrement sur le contexte dans lequel elles ont été faites, c'est-à-dire la Conférence du Commonwealth.

Au lieu de simplement lier la question des droits de la personne à l'aide au développement, le premier ministre a-t-il profité de l'occasion pour en discuter de façon plus large avec d'autres membres du Commonwealth, surtout des pays comme l'Inde où les violations des droits de la personne sont très répandues dans le Panjab?

Dans un rapport, Amnistie internationale a déclaré que de graves violations des droits de la personne ont persisté au Panjab sous trois gouvernements qui ont favorisé les abus en question en adoptant en 1987, la loi tout à fait injuste qu'est la *Terrorist and Disruptive Activities Act* et en ne punissant pas des violations extrêmes comme la torture et le meurtre. Les personnes soupçonnées d'opposition au gouvernement sont torturées de façon courante dans les postes de police et les centres de détention. Des centaines de sikhs sont tués dans de fausses émeutes organisées par la police. En outre, plus de 10 000 sikhs sont détenus dans cet État sans avoir la chance d'être jugés, en vertu de lois que les membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ont récemment qualifiées d'inquiétantes et de tout à fait inacceptables.

• (1530)

Selon Amnistie internationale, les gens soupçonnés d'entretenir des liens avec des groupes séparatistes sikhs armés, sont souvent arrêtés par la police et torturés ou disparaissent.

Le Nouveau Parti démocratique et moi-même condamnons ce type de violations des droits de la personne au Panjab et nous nous demandons si le premier ministre a soulevé la question auprès du premier ministre de l'Inde lors de la Conférence du Commonwealth. Je remarque que le premier ministre de l'Inde a été le premier membre du Commonwealth à refuser de souscrire à la proposition du premier ministre tendant à établir un lien entre l'aide étrangère et le respect des droits de la personne.

Le député pourrait-il nous dire si à son avis, comme je le crois, le Commonwealth est l'endroit idéal pour soulever ces questions? Ne croit-il pas que le premier ministre aurait dû parler de tous les types de violations des droits de la personne au lieu de simplement lier cette question à l'aide étrangère?

Les crédits

M. Edwards: Madame la Présidente, je comprends la question du député. C'est une question pertinente, puisque le premier ministre vient de revenir de la Conférence du Commonwealth.

Je ne pense pas que le premier ministre ait limité ses observations sur les droits de la personne au lien entre ceux-ci et l'aide, pas plus qu'il ne l'a fait au cours des sept années passées. On constatera en regardant l'historique de nos relations avec l'Afrique du Sud, par exemple, que notre attitude est rigoureuse. Elle est aussi graduelle et c'est seulement avec le mouvement vers la démocratisation qui s'est récemment produit en Afrique du Sud que les membres du Commonwealth, conduits en partie par le Canada, ont commencé à réduire certaines des sanctions qui frappent la population.

Il y a 25 pays dans le Commonwealth qui ont refusé de souscrire à un code des droits de la personne. Je ne sais pas si l'Inde est du nombre.

J'ai écouté attentivement ce que le député disait de la situation au Pendjab. Je connais un certain nombre de situations comme celle qu'il décrit.

Je ne sais malheureusement pas si le premier ministre, lors de sa réunion bilatérale avec le premier ministre de l'Inde a parlé de cela, mais je ferai transmettre au premier ministre la question du député. Peut-être voudra-t-il la poser directement au premier ministre au moment opportun.

Je suis convaincu que le premier ministre épouse sincèrement et profondément la cause des droits de la personne et qu'il ne la voit pas seulement dans le contexte étroit, mais cependant très important, du lien avec l'aide.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt l'intervention du député d'en face sur l'aide et les échanges commerciaux.

Récemment, le premier ministre a annoncé qu'un examen serait fait de tous les programmes d'aide internationaux pour garantir qu'ils répondent aux critères établis en matière d'aide. De ce côté-ci de la Chambre, nous ne comprenons pas encore très bien quelle est exactement la politique du gouvernement sur la question des liens. Les députés de l'opposition et, de fait, tous les Canadiens, veulent des précisions à ce sujet.

À un récent symposium qui a eu lieu ici, à Ottawa, les organisations non gouvernementales ont demandé que des critères clairs soient établis concernant les liens entre l'aide et les échanges commerciaux. Autrement dit, elles ont demandé de la cohérence. À leur avis, il faudrait montrer de la transparence dans l'élaboration de la politique étrangère afin que tous les Canadiens puissent être renseignés à ce sujet et que le gouvernement puisse répondre de ses décisions.

Je pense que nous aimerions savoir, par exemple, pourquoi le Canada traite le Myanmar, la Chine et l'Indonésie d'une façon et l'Afrique du Sud et Haïti d'une autre façon. Les organisations présentes au symposium se sont dites constamment déçues par le manque d'uniformité et de transparence du gouvernement en matière de politique étrangère. Elles aimeraient que le gouvernement respecte les critères qu'il a lui-même établis à ce sujet. S'il adopte une politique, il doit veiller à ce que cette politique soit la même partout.

Les ONG ont fortement recommandé que le gouvernement adopte une approche globale à sa propre politique étrangère et qu'il permette qu'elles participent à l'élaboration de cette politique.

Je sais que le député qui a pris la parole avant moi a mentionné qu'il existait de bons rapports entre les ONG et le gouvernement, ainsi qu'avec les groupes confessionnels et les groupes défendant les droits de la personne. Ces personnes aimeraient participer à l'élaboration de la politique étrangère et, de fait, estiment qu'elles n'y participent pas suffisamment à l'heure actuelle.

À leur avis, la consultation, l'uniformité et la persuasion doivent ressortir davantage dans l'approche adoptée par le gouvernement. J'aimerais que le député qui a pris la parole avant moi me dise si le Canada ne s'éloigne pas plus de certains pays que d'autres. Applique-t-il plus librement ses programmes dans certains pays? J'ai en ai mentionné un ou deux quand j'ai parlé de forte croissance économique.

Prenons un pays comme Haïti, avec lequel nous ne semblons pas faire affaire sur le plan économique. Je me demande si le député pourrait me parler des mesures appropriées de la part du gouvernement et d'une approche logique pour l'élaboration d'une politique étrangère.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'apprécie les questions de la députée d'en face.

En matière de cohérence, de transparence et de collaboration des ONG à notre politique d'aide, je ne pense pas qu'on puisse trouver un pays où les relations entre les responsables de la politique d'aide et les organisations non gouvernementales sont meilleures.

Les propositions ne sont peut-être pas toujours suivies à la lettre, mais la consultation est constante. C'est une relation sérieuse et cordiale, et il continuera d'en être ainsi.

La députée a mentionné le Myanmar et l'Indonésie comme deux exemples du maintien de l'aide canadienne en dépit du régime répressif. Il n'y a pas de doute que le régime du Myanmar est répressif.

La députée n'a peut-être pas entendu le premier ministre confirmer, au cours de la période des questions d'hier, qu'on avait mis fin au programme appliqué au Myanmar par Petro-Canada pour l'assistance internationale, précisément en raison des violations des droits de la personne qui se font dans ce pays.

En outre, j'ai parlé dans mon discours d'un certain nombre de programmes en voie de se réaliser en Indonésie et en soi, c'est déjà quelque chose. En Indonésie, le régime est loin d'être aussi répressif qu'au Myanmar, Dieu nous en préserve. Le pays n'est pas dirigé par un système pluraliste, et l'armée joue un rôle important dans l'administration gouvernementale.

Pour ce qui est d'Haïti, je crois que la députée constatera si elle se donne la peine de vérifier que plusieurs programmes financés par des ONG et parrainés par l'ACDI sont en place en ce pays. Certains d'entre eux atteignent leur clientèle-cible.

Je reprends son argument voulant qu'on adopte une méthode globale et je crois que c'est précisément ce qu'on fait.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, d'après la motion proposée par notre collègue du Nouveau Parti démocratique, le Canada devrait mettre fin immédiatement à l'aide offerte à certains pays qui figurent dans la résolution.

J'ai ici une copie brouillon du projet de résolution. Elle témoigne, d'après moi, de la difficulté que présente cette façon d'aborder la question de l'aide étrangère et du commerce extérieur. Je voudrais signaler en particulier que la liste proposée par nos collègues du Nouveau Parti démocratique a été modifiée.

Ils avaient cité le Gabon parmi les pays qui violent les droits de la personne. Ils ont ensuite supprimé le Gabon pour ajouter le Zaïre. Je ne fais pas cette observation pour plaisanter, mais pour souligner les difficultés que nous avons à déterminer, en vertu de critères que je juge mal choisis, les pays auxquels il ne manque pas beaucoup pour être des admirateurs des droits de la personne et ceux qui sont loin de l'être. Je suppose maintenant que nous serions tous tentés de déterminer, à partir de notre propre expérience, quels sont les pays qui violent les droits de la personne et ceux qui ne le font pas. Il me semble cependant que dans ce genre de débat, il vaudrait mieux concentrer nos efforts sur deux points. Premièrement, il faudrait essayer de promouvoir les critères internationaux communément acceptés, ou que le monde entier accepterait si c'était possible, pour définir les droits de la personne. Nous aurions alors une norme qui nous permettrait de dire par exemple: «L'Indonésie et l'Iran ne sont pas à la hauteur de cette norme, mais d'autres pays le sont.»

• (1540)

Deuxièmement, nous devrions nous efforcer de déterminer, et je le dis sérieusement à notre collègue du Nouveau Parti démocratique, si les institutions internationales sont fondées essentiellement sur l'idée qu'on se faisait au XIX^{e} siècle de la souveraineté des États. Les Nations Unies sont fondées sur le principe qu'elles ne peuvent pas intervenir dans les affaires internes d'un pays souverain.

Pourtant, les sources de conflit de nos jours se situent de plus en plus à l'intérieur des nations plutôt qu'entre les pays.

Dans quelle mesure sommes-nous en train de remodeler, de modifier et d'améliorer nos institutions internationales, et je ne parle pas seulement des Nations Unies, mais de diverses institutions internationales? Jusqu'à quel point nous demandons-nous comment on peut améliorer ces institutions pour régler plus efficacement les conflits à l'intérieur des pays et, implicitement, les questions des droits de la personne, parce que, presque invariablement, les différends ethniques dans un pays entraînent des problèmes des droits de la personne?

J'exhorterais mes collègues du Nouveau Parti démocratique, quand ils envisagent ce genre d'initiative, à se demander si leur temps et leurs efforts ne seraient pas mieux employés à examiner, d'une part, comment le Canada pourrait contribuer à renforcer les critères internationaux de ce qui constitue les droits de la personne et, deuxièmement, d'autre part, à examiner comment on pourrait améliorer nos institutions internationales afin de leur permettre de remédier plus efficacement à cette source croissante de conflit international que sont les problèmes ethniques et nationaux que nous voyons dans de nombreux pays du monde.

Les crédits

La deuxième partie de la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui exhorte le gouvernement à arrêter immédiatement la participation du Canada aux négociations de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, étant donné les violations des droits de la personne qui ont été prouvées dans ce dernier pays.

Laissons de côté la question de savoir dans quelle mesure il y a des violations des droits de la personne au Mexique, mais songeons un instant à la question plus générale: est-il probable que le Canada pourra contribuer à mieux faire respecter les droits de la personne dans des pays qui, à notre avis, peuvent les violer en supprimant notre aide et en cessant notre commerce avec eux? Pensons-nous que c'est une sanction efficace contre leurs agissements? Est-ce que le passé nous a montrés—plus récemment, je suppose, dans le cas de l'Irak et de la guerre du Golfe—que des sanctions économiques du genre envisagé ici sont le moyen le plus efficace d'apporter des changements internes dans un pays et d'y promouvoir les droits de la personne?

Vous pourrez, je pense, en conclure que j'éprouve vraiment des doutes quant à cette façon d'envisager nos relations internationales.

Je ne nie pas un seul instant et ne concède à personne mon désir de voir l'évaluation du respect des droits de la personne devenir une caractéristique des relations internationales. Cependant, que la protection de ces droits soit favorisée par l'abolition de l'aide et, comme le dit cette résolution, par le retrait immédiat du Canada des pourparlers entre le Canada, les États-Unis et le Mexique sur le libre-échange me semble une toute autre affaire.

Permettez-moi pendant quelques minutes de parler des négociations avec les États-Unis et le Mexique sur la question d'une zone de libre-échange nord-américain. En réclamant le retrait immédiat du Canada des pourparlers, le Nouveau Parti démocratique enfourche encore une fois le cheval du protectionnisme. Il épouse encore cette politique commerciale familière et timide qui vise à instaurer l'autarcie au Canada et à étouffer les possibilités d'établir des relations commerciales plus nombreuses ailleurs dans le monde.

En ce qui nous concerne de ce côté-ci de la Chambre, nous cherchons à donner encore plus de substance à la détermination de longue date du Canada de libéraliser les échanges commerciaux, je le dis dans une perspective globale, et à rejeter la sorte de protectionnisme qui me semble implicite dans la résolution à l'étude aujourd'hui.

Mon parti de ce côté-ci de la Chambre encourage vivement la collaboration entre la main-d'oeuvre, le monde des affaires et les gouvernements au Canada; il y voit un moyen de présenter un front commun face aux défis posés par la concurrence universelle. Je constate avec regret que le gouvernement semble incapable de faire triompher ses idées sur les façons d'améliorer la compétitivité du Canada sur la scène internationale, mais néglige cet objectif dans la promotion de nos intérêts dans le libre-échange multilatéral; nous avons soutenu, de ce côté-ci de la Chambre, que les facteurs ne figurant pas normalement dans les définitions traditionnelles de la politique commerciale, notamment la protection de l'environnement, les conditions de travail et même les droits de la personne, doivent aussi être reconnus.

Nous n'avons jamais manqué d'insister sur le fait que la consultation permanente du Parlement et du peuple du Canada était une caractéristique fondamentale de la politique commerciale, un autre engagement que le gouvernement ne semble pas capable de concrétiser.

Les pourparlers entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ont en fait été engagés par les États-Unis et le Mexique. Ils ne faisaient pas partie des priorités du Canada. Même en faisant un gros effort d'imagination, on ne peut pas les considérer comme une priorité canadienne, mais une fois que les deux autres pays d'Amérique du Nord se sont lancés dans ces négociations, il aurait certes été peu réaliste pour le Canada de demeurer à l'écart.

Reste cependant à savoir comment le gouvernement actuel a décidé de s'engager dans ces négociations. Je déplore le fait qu'en le faisant, le gouvernement n'ait jamais fait connaître de façon claire et convaincante les raisons pour lesquelles il a emboîté le pas à l'initiative américaine et à l'initiative mexicaine pour tâcher de créer un accord de libre-échange nord-américain.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international—dont le distingué président est parmi nous aujourd'hui, et je précise qu'il s'agit évidemment d'un rapport adopté par les représentants de tous les partis—a fait remarquer ceci: «Nous avons été franchement stupéfaits de constater l'absence d'analyse économique détaillée des coûts et des avantages d'une zone nord-américaine de libre-échange.»

C'est exactement ça, nous n'avons reçu du gouvernement aucune indication claire de ce qu'il cherche à obtenir dans ces négociations, quels objectifs canadiens il cherche à atteindre, quelles valeurs canadiennes il cherche à exprimer dans ces négociations. Une myriade de

questions demeurent sans réponse à propos des négociations commerciales avec le Mexique et les États–Unis.

• (1550)

Le gouvernement s'est–il engagé dans ces discussions avec l'objectif d'accroître les débouchés pour les exportations canadiennes vers un marché en pleine croissance? Est–ce là un objectif clairement défini, le principal objectif ou l'unique objectif? Le gouvernement cherche– t–il, par ailleurs, à donner un caractère multilatéral aux relations commerciales bilatérales du Canada avec les États–Unis? Considère–t–il plutôt restrictives les relations continentales qu'il a contribué à créer et saisit–il maintenant l'occasion qu'offre le Mexique pour, je le répète, donner un caractère multilatéral aux relations commerciales bilatérales du Canada avec les États–Unis?

Quand le gouvernement a annoncé son intention de participer à ces négociations, a–t–il considéré la formation éventuelle d'une zone nord–américaine de libre–échange comme une assurance contre un échec éventuel de l'Uruguay Round du GATT? Nous devrions être fixés à ce sujet d'ici quelques semaines.

Le gouvernement a–t–il adopté une attitude plus négative ou, du moins, plus passive en se disant que, comme le Canada avait conclu un accord de libre–échange avec les États–Unis, il n'avait pas le choix? Je crois que la réponse à cette question est probablement oui. Cela reste la position fondamentale du gouvernement.

Le gouvernement a–t–il accepté de s'asseoir à la table de négociation dans le but d'essayer de protéger les droits acquis dans l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis ou voit–il ces négociations avec le Mexique comme une occasion de revenir sur certaines des questions qui suscitent des inquiétudes dans notre pays?

En ce qui concerne les subventions, le gouvernement voit–il les négociations avec le Mexique comme une occasion non seulement de garantir l'accès aux marchés américain et mexicain, mais aussi d'amener les gouvernements de ces deux pays à limiter, à réduire ou à éliminer les subventions, question qui n'a pas encore été abordée dans l'accord bilatéral avec les États–Unis?

À mon avis, le fait que le gouvernement n'a pas énoncé clairement sa position dans ces négociations a contribué au genre de motion que nous avons aujourd'hui. Comme je l'ai dit plus tôt, cette motion est un exemple de la confusion qui règne, confusion qui peut être justifiée dans une certaine mesure par le fait que le gouvernement n'a jamais dit clairement ce qu'il recherchait exactement dans ce projet d'accord trilatéral.

Non seulement le gouvernement n'a pas expliqué clairement sa position aux Canadiens, mais il ne leur a pas dit non plus qu'il était prêt à mettre en oeuvre les programmes d'aide à l'adaptation rendus nécessaires par l'Accord de libre–échange avec les États–Unis et par le projet d'accord trilatéral avec le Mexique.

Tout programme complet d'aide à l'adaptation pour les Canadiens touchés par ces deux accord commerciaux devrait, à mon avis, reconnaître l'impact inégal d'une libéralisation accrue des échanges commerciaux sur les Canadiens.

Encore une fois, je suis en faveur d'un accord de libre–échange multilatéral, mais je doute fort que le gouvernement ait répondu aux besoins en matière d'aide à l'adaptation afin de permettre à tous les Canadiens de profiter d'une telle mesure.

Permettez–moi de dire que notre approche à l'égard des négociations avec le Mexique est fondée sur un certain nombre de principes. Si nous participions nous–mêmes directement aux négociations, nous viserions les objectifs suivants.

Nous devrions, à notre avis, conclure un accord trilatéral véritablement global, ce qui nous permettrait de poursuivre la multilatéralisation de nos relations commerciales et d'atténuer, tout au moins, la nature bilatérale insatisfaisante de l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis.

Deuxièmement, il faudrait négocier des dispositions trilatérales afin de veiller à ce qu'on ne demande pas au Canada de faire des concessions que le Mexique, lui, ne serait pas disposé à envisager.

Troisièmement, on pourrait étendre l'accord aux autres partenaires commerciaux du Canada répartis dans l'hémisphère occidental et peut–être même à nos partenaires en Europe et dans la région du Pacifique.

Quatrièmement, nous croyons que, dans toute stratégie de libéralisation des échanges commerciaux, il faut tenir compte d'un aspect essentiel, soit l'élaboration, avant même la ratification d'un accord, de la création d'un programme complet d'adaptation de la main–d'oeuvre et de l'industrie canadiennes.

Cinquièmement, nous demanderions au gouvernement de s'engager à conserver les programmes de développement social, culturel et régional du Canada et d'exposer de façon explicite les conditions minimales du Canada avant les prochaines négociations relatives aux subventions.

Sixièmement, nous voudrions qu'un accord trilatéral comporte des dispositions concernant le respect de normes environnementales et sociales, y compris des articles portant sur la main-d'oeuvre.

Voilà comment nous envisageons les négociations commerciales auxquelles participent actuellement le Mexique, le Canada et les États-Unis. En terminant, je voudrais brièvement aborder un sujet plus vaste, celui de nos relations commerciales au niveau international. Je profite de l'occasion que nous donne le Nouveau Parti démocratique pour soulever cette question.

Les députés se souviennent sans doute que mon parti s'est opposé à l'Accord de libre-échange qu'ont signé le Canada et les États-Unis en 1988, pas simplement à cause des lacunes que comporte cet accord, bien qu'il en renferme certainement un bon nombre, mais essentiellement parce qu'une telle entente bilatérale peut menacer l'indépendance du Canada. En concluant, avec les États-Unis, un accord commercial bilatéral dont le reste du monde est pour ainsi dire exclu, le Canada s'est placé, selon nous, encore plus à la merci du marché américain, tout en diminuant son contrepoids historique outre-mer.

En résumé, notre pays s'est écarté de l'internationalisme et s'est engagé sur la voie du continentalisme, voie sur laquelle un Canada fort et indépendant s'est, à mon sens, engagé à ses risques et périls.

La question qu'il faut se poser, c'est comment le Canada peut-il réduire sa dépendance à l'égard des États-Unis dans le cadre de l'accord bilatéral de libre-échange actuellement en vigueur? Y a-t-il une façon pour le Canada d'éviter le continentalisme, d'une part, et un glissement rétrograde vers le protectionnisme, d'autre part, glissement qui résulterait de l'approche préconisée par le Nouveau Parti démocratique, comme je l'ai expliqué il y a un instant.

Nous croyons que, pour le Canada, la façon la plus efficace et certainement la plus audacieuse d'y parvenir, c'est de continuer d'étendre les relations commerciales ouvertes qu'il entretient au-delà des États-Unis et du continent. En d'autres termes, le Canada devrait s'employer à devenir la première économie de l'Amérique du Nord qui soit vraiment axée sur les marchés mondiaux.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos de mon collègue d'Etobicoke-Nord, notamment lorsqu'il a parlé de la motion du Nouveau Parti démocratique.

Je dois ajouter que cette motion néo-démocrate me déroute un peu. Je me demande pourquoi un pays qui est au centre de l'actualité, l'Irak, ne figure pas sur la liste néo-démocrate des pays coupables de violations des droits de la personne.

Le député qui a proposé la motion a oublié l'Irak ainsi que la Roumanie, pays qui émerge d'un régime dictatorial. On se serait attendu à les retrouver en tête de liste, car tous, ici et partout ailleurs dans le monde, savent pertinemment ce que ces dirigeants et ces régimes ont fait de l'économie et de l'environnement fragiles de ces pays, ils savent ce qu'ils ont fait de la dignité humaine.

Le député qui a proposé la motion demandait il n'y a pas si longtemps un traitement de faveur pour l'Irak, et voici qu'il appuie par cette motion la proposition du premier ministre visant à refuser de l'aide à tout pays coupable de graves violations des droits de la personne. Si ce n'est pas là la plus flagrante contradiction que nous ayons entendue ces derniers temps, c'est en tout cas une difficulté de taille lorsqu'on essaie de comprendre le point de vue du Nouveau Parti démocratique.

• (1600)

Évidemment, je ne peux pas poser ma question à l'auteur de la motion, mais seulement au député qui vient de parler et qui a éprouvé un peu de difficulté. À propos des violations scandaleuses des droits de la personne—notamment d'une violation récente que nous connaissons bien—,le député pense-t-il que nous ne devrions pas revoir la situation, tout comme nous l'avons fait dans le cas de l'Afrique du Sud, à cause des atteintes aux droits et de l'absence de démocratie?

Beaucoup d'autres pays énumérés ici ont clairement des régimes dictatoriaux, qui répriment brutalement tous leurs opposants. Notre gouvernement ou d'autres gouvernements ne devraient-ils pas dans ce cas envisager de diminuer ou d'annuler leur aide? Ne convient-il pas que, à moins de revirement dans ces pays ou régimes très répressifs, la Chambre devrait dénoncer publiquement la situation en limitant l'aide accordée par le Canada? Je n'ai pas parlé de l'ensemble des échanges, mais seulement de l'aide. Le député voudrait-il commenter?

M. MacLaren: Madame la Présidente, mon collègue de l'autre côté de la Chambre a demandé, en quelque sorte, un commentaire sur la prise de position du Nouveau parti démocratique. Je lui dirai seulement qu'elles sont comme les voies du Seigneur: elles sont impénétrables.

Quant au fond de sa question «Y a-t-il des cas où le Canada devrait appliquer unilatéralement des sanctions économiques?», je répondrais qu'il y en a peut-être. J'espère cependant que dans chaque cas, avant de décider de prendre une telle mesure, nous consulterions nos amis de l'OCDE et des Nations Unies à ce sujet et que nous essayerions de mettre en place, comme nous l'avons fait avec succès dans le cas de l'Irak, un système de sanctions économiques qui aurait peut-être été efficace, si nous lui avions donné plus de temps pour agir. Cette question est plutôt hypothétique, maintenant.

Cela ne change, cependant, rien au fait que la consultation et la coopération sont préférables, dans la plupart des cas, aux solutions unilatérales. Dans ce cas-là, en effet, il faut résoudre le problème très difficile de décider arbitrairement qui est bon et qui est mauvais, qui doit être blâmé et qui doit être récompensé. Ce genre de solution me paraît plus efficace, si elle est appliquée multilatéralement.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je pourrais peut-être poser quelques questions au député d'Etobicoke-Nord au sujet des propos d'ordre général qu'il a tenus sur la politique commerciale. Il est intervenu dans ce débat pour traiter de certaines questions commerciales et pour faire valoir plus particulièrement son point de vue sur le libre-échange avec le Mexique.

Si je ne me m'abuse, il est le porte-parole de son parti pour les questions relatives au commerce extérieur. J'en conclus donc que son point de vue sur les négociations commerciales et le libre-échange avec le Mexique représente la position officielle de son parti en cette matière. Je veux seulement m'assurer de bien comprendre le sens général de ses propos.

J'ai cru comprendre qu'il n'avait aucune objection à ce que le Canada passe un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, mais qu'il avait seulement quelques. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Brewin: Voilà que l'autre aile du Parti libéral s'oppose, semble-t-il, à cette version des faits. Mais je vais m'en remettre au député d'Etobicoke-Nord pour m'expliquer cela plutôt qu'à ses collègues d'antan à mon extrême droite.

Si je comprends bien son point de vue, il est en principe en faveur, si je puis dire, d'un accord de libre-échange.

Il serait d'accord pour que nous prenions part aux discussions. Il n'a rien contre l'idée en tant que telle, mais craint que le gouvernement ne la bousille. Je pense que je devrais lui expliquer que la position de notre parti est claire et sans équivoque. Nous ne sommes pas en faveur d'un accord de libre-échange avec le Mexique et nous nous opposons fermement à la participation à ces négociations.

Je voudrais simplement qu'il nous dise en termes clairs ce qu'il en est pour qu'on sache quelle est la position de son parti relativement aux discussions sur le libre-échange avec le Mexique.

M. MacLaren: Madame la Présidente, je conseillerais au député de Victoria de consulter le sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, en date du 12 décembre 1990, où la position de l'opposition officielle est clairement énoncée et de façon assez détaillée.

Mon collègue a parlé de mes amis d'autrefois à droite. Ce ne sont pas des amis d'autrefois. Je suis fier de dire que ce sont actuellement des amis et qu'ils le resteront. C'est pourquoi je n'accepte pas du tout le qualificatif «d'autrefois».

De plus, je voudrais faire savoir au député de Victoria, qui semble s'intéresser à ces questions, que, vu la complexité du sujet, nous évitons l'approche simpliste et protectionniste du Nouveau Parti démocratique. Notre politique ne consiste pas à tourner en rond et à empêcher le Canada de relever les défis du marché global.

Si le député l'ignore, il devrait à tout le moins savoir que les questions que posent aux Canadiens les négociations avec le Mexique et, dans une grande mesure, l'accord avec les États-Unis sont essentiellement les mêmes, selon moi, que nous poseront dans les années à venir les économies galopantes des pays asiatiques et l'Union européenne de 1992.

Le grand enjeu est la compétitivité des Canadiens. Les Canadiens peuvent-ils être plus compétitifs? C'est une question que malheureusement le gouvernement actuel ne s'est pas posé. Non, il ne l'a pas abordée. Sa façon de concevoir le libre-échange avec les États-Unis et maintenant avec le Mexique est vouée à l'échec. Heureusement que notre parti est là.

Quand nous formerons le prochain gouvernement, je puis assurer au député de Victoria que nous réaliserons un programme d'aide qui permettra à tous les Canadiens de profiter équitablement et pleinement des avantages d'un marché global libre.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, qu'il me soit permis d'intervenir en réponse à la motion qui a été présentée hier, dans cette Chambre, par le député de Burnaby—Kingsway, une motion qui, à mon sens, commande des distinctions importantes.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes plus chaleureuses félicitations au premier ministre pour le discours dominant et vigoureux qu'il a soutenu à l'égard du respect des droits de la personne, durant la récente conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth qui s'est tenue à Harare. L'occasion ne pouvait être plus propice pour faire connaître publiquement la position longuement mûrie par le Canada sur l'intervention de la question des droits de la personne dans le processus de détermination des canaux et des niveaux d'aide canadiens.

Premièrement, des questions aussi capitales que celle des droits de la personne ne peuvent et ne doivent pas être évitées pour la seule raison qu'elles sont délicates et qu'elles risquent de donner lieu à des désaccords entre les gouvernements.

Deuxièmement, l'engagement profond et durable que nos concitoyens et concitoyennes continuent de manifester pour le respect de ces droits fondamentaux s'est manifesté plus clairement que jamais au cours des derniers jours, à travers les différents canaux qui façonnent et véhiculent l'opinion publique. Cette réaction positive à la démarche du gouvernement du Canada nous impose le devoir de nous efforcer avec ténacité d'améliorer notre bilan, de renforcer notre engagement et d'intensifier notre dialogue. L'histoire et l'expérience nous ont appris que l'avancement du respect des droits de la personne et la mise en place d'institutions démocratiques fondées sur la participation étaient indissociables du développement économique. Nous ne sommes pas sans savoir non plus que dans beaucoup de pays la tradition du respect du droit est fragile.

• (1610)

Il s'agit là néanmoins d'un point de départ nécessaire, que ce soit pour décourager la corruption, pour assurer la passation harmonieuse du pouvoir, pour préserver les fruits du travail et des investissements de chacun, et j'en passe.

C'est cette fragilité du respect de ces droits fondamentaux qui a incité le gouvernement canadien à fonder le Centre international pour les droits de la personne et le développement démocratique, qui est sis à Montréal. Ce centre a comme objectif de favoriser une plus large compréhension de la nécessité de réformes qui intégreront le respect des droits de la personne au fonctionnement quotidien des sociétés, de leurs institutions ou organismes, de même que de leurs gouvernements respectifs.

La tâche n'est pas facile. On a pu constater la tendance qu'ont certains pays à s'entendre avec leurs voisins pour dissimuler à la communauté internationale l'envergure des violations des droits de la personne perpétrées dans leurs territoires respectifs. Mais les manoeuvres de ces pays qui votent en bloc pour brouiller les cartes sont vouées à l'échec.

Le Canada continuera d'user de son influence bilatéralement et de se joindre aux pays qui sont animés des mêmes principes que lui pour exercer des pressions qui ne se limiteront pas à de simples réprimandes d'ordre moral.

Nous sommes heureux quand même de constater que les institutions nationales et internationales se sont dotées de nombreux instruments qui concrétisent notre respect pour les droits de la personne. Il reste toutefois, madame la Présidente, beaucoup à faire puisqu'il faut améliorer les instruments en question et définir les nouveaux types de droits.

Il est important d'être sensible aux différentes dimensions des droits de la personne, ainsi qu'aux impératifs d'aujourd'hui et de demain, car la paix et la sécurité mondiales sont fondées sur le respect de ces droits, et le développement économique et social ne sera viable que s'ils sont respectés.

Par exemple, dans de nombreuses sociétés, les femmes ont été traditionnellement défavorisées. C'est pourquoi la défense des droits de la femme a toujours constitué une priorité pressante au Canada. Notre pays est généralement reconnu, au sein de la communauté internationale, comme étant un chef de file dans ce secteur important. Ainsi, l'intégration de la femme dans le

développement est l'une des priorités de la stratégie canadienne d'aide publique au développement.

Sur un autre plan, le Canada a été un des premiers pays donateurs à se préoccuper du sort des groupes vulnérables dans l'application des mesures d'ajustement structurel par les pays en développement.

À l'heure actuelle, l'ACDI s'emploie activement, de concert avec ses partenaires des pays en développement, à élaborer des politiques de réforme économique et d'ajustement structurel qui améliorent sensiblement, plutôt qu'aggraver, la condition des groupes sociaux les plus faibles, notamment les femmes et les enfants.

Ce travail revêt d'autant plus d'importance puisque l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. On connaît le rôle de premier plan qu'a joué le Canada lors du Sommet mondial pour les enfants qui s'est tenu à New York l'an dernier, sous la coprésidence du premier ministre du Canada.

Notre pays est un ardent défenseur de la cause des enfants auprès de la communauté internationale.

À l'ACDI, dans le cours de l'année dernière, nous avons engagé environ 350 millions de dollars pour réaliser des initiatives directement ou indirectement salutaires pour les enfants des pays en développement, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, dans la mise en valeur du rôle de la femme dans le développement ou dans d'autres secteurs névralgiques comme l'aide alimentaire et la prévention du SIDA.

L'appui aux programmes de vaccination des enfants représente une partie substantielle de l'aide accordée par le Canada en matière de santé dans les pays en développement. Vous vous souviendrez qu'en 1985, le premier ministre du Canada a lancé la première phase du programme canadien d'immunisation internationale. Dix-neuf organisations nationales et six organismes internationaux y ont pris part.

Ce programme représentait pour le Canada un engagement total de 43 millions de dollars sur une période de cinq ans. Cet effort international a permis de sauver la vie de plus de 8 millions d'enfants dans le monde. Et nous nous sommes récemment engagés dans la deuxième phase de ce programme d'immunisation universelle, qui va permettre d'étendre davantage la couverture vaccinale contre les maladies infantiles les plus dangereuses. Ces engagements importants vont contribuer de façon significative à l'amélioration des chances et des conditions de vie des enfants dans le monde. Le droit à la vie, madame la Présidente, n'est-il pas le premier des droits de la personne?

En ces temps de changements profonds et rapides, dans ce monde où les peuples libérés du joug colonial ont trouvé, dans les préceptes de la Charte des Nations Unies le reflet de leurs aspirations les plus légitimes, nous devons faire porter notre réflexion collective sur les moyens à prendre pour empêcher de faire reculer les espoirs de progrès dans le respect pour la dignité de la personne humaine.

En 1987, lorsque nous avons publié la stratégie canadienne d'assistance publique au développement, intitulé *Partageons notre avenir*, le gouvernement du Canada s'est engagé à lier les politiques de développement international à des critères d'observation des droits de la personne. Nous avons mis en place un système sur lequel puissent reposer nos évaluations et nos jugements. Ces appréciations sont essentielles, car chaque situation est difficile et les comparaisons sont largement trompeuses.

Dans les pays où la violation des droits de la personne est systématique, et où il n'y a pas de garantie que l'aide canadienne parvienne à destination, les canaux et les niveaux d'assistance de gouvernement à gouvernement sont reconsidérés. L'aide est alors concentrée sur nos partenaires du développement qui oeuvrent directement à la base, comme les organisations non gouvernementales, qui sont en mesure d'acheminer cette aide directement aux pauvres des régions dans le besoin.

Dans le cas du Zaïre, madame la Présidente, dont il est fait mention dans la motion du député de Burnaby—Kingsway, le programme d'aide de l'ACDI est ciblé principalement sur le secteur rural. Il est axé sur le partenariat pour sa livraison, répondant ainsi à des contraintes et des difficultés d'opération. Une bonne partie du programme de coopération est actuellement inopérante en raison de l'évacuation de plusieurs coopérants de Kinshasa et de Butembo et Goma.

Il y a 71 Canadiens et Canadiennes, incluant des personnes à charge, au Zaïre, dans le cadre du programme bilatéral de coopération, et 61 d'entre eux ont été évacués, madame la Présidente. Les 10 personnes qui restent assurent un service minimum essentiel.

Nous visons donc pour l'instant à l'essentiel par une aide humanitaire d'urgence via la Croix-Rouge ou d'autres organismes religieux ou humanitaires représentés à Kinshasa.

Il faut bien comprendre, madame la Présidente, que tout argent versé par l'ACDI ne va jamais au gouvernement lui-même. Seulement les discussions entre gouvernements existent pour établir les besoins du pays, et l'argent est ensuite versé aux agences d'exécution.

La population zaïroise, déjà une des plus pauvres du monde, a été durement affectée par les événements de septembre, qui entraîneront davantage de misère à cause de la destruction de nombreux commerces et usines

génératrices d'emplois, et par le saccage des réseaux d'approvisionnement en produits alimentaires.

• (1620)

Retirer notre aide, madame la Présidente, reviendrait à pénaliser doublement ces populations démunies pour une situation politique dont elles ne sont pas responsables. Tout en voulant s'assurer que l'aide canadienne au développement ne contribue pas à légitimiser des régimes répressifs, le gouvernement doit également s'assurer que les victimes de violation des droits de la personne ne soient pas doublement pénalisées en étant privées d'aide dont elles ont besoin en plus d'être brimées dans leurs droits les plus fondamentaux.

Une approche constructive plutôt que punitive à la question des droits de la personne doit faire en sorte que l'aide au développement, si elle est accordée avec discernement, peut contribuer de façon non négligeable, non seulement au développement, mais aussi à la cause des droits de la personne. C'est d'ailleurs ce que le premier ministre a fait ressortir lors de sa déclaration à la conférence du Commonwealth.

Par contre, je tiens à rappeler, madame la Présidente, que si le prochain Sommet de la Francophonie ne se tient pas au Zaïre mais à Paris, c'est parce que le Canada voulait protester contre les abus du régime en place. Et incidemment, le premier ministre du Canada a déjà amorcé son intention de proposer, lors du Sommet de Chaillot, la mise en place d'une unité des droits de la personne et de la démocratie au sein de la francophonie dont la mission serait de préparer des élections, d'en observer le déroulement et de former du personnel. Cinq élections du genre se dérouleront l'an prochain et le Canada est déterminé à en appuyer le processus.

La mise au point d'une réaction adéquate et adaptée du Canada sur le plan des politiques constitue l'élément le plus difficile et le plus délicat de la promotion des droits de la personne dans le cadre de la politique étrangère. Dans nos relations avec les autres États, nous utilisons des instruments dont nous disposons de façon à encourager ou à amener ces États à appliquer les normes internationalement acceptées.

Il faut bien comprendre, comme l'a souligné le premier ministre, que le programme d'aide est complémentaire des autres instruments utilisés par le gouvernement dans la mise en oeuvre de sa politique étrangère, y compris l'expression des critiques dans des organismes multilatéraux de protection des droits de la personne, la limitation des rapports officiels, la limitation des échanges commerciaux et des ventes de matériel militaire et autres.

La promotion des droits de la personne et de la démocratie peut s'enrichir de multiples démarches. L'ACDI s'emploie activement à développer des moyens de soutenir ce processus par un appui aux institutions et organisations non gouvernementales, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'assistance technique et autres. Nous soutenons aussi les activités des organismes régionaux et multilatéraux comme l'Organisation des États américains, le Commonwealth et la Francophonie.

Il y a toute une gamme d'interventions constructives à réaliser et il nous incombe à tous d'épauler dans toute la mesure de nos moyens les efforts courageux qui se font au coeur même des bases sociales dans les pays en développement. Et il nous incombe aussi à tous d'épauler le gouvernement dans ses efforts pour convaincre la communauté internationale de fondre les ordres du jour des droits de la personne et du développement économique. Ce faisant, nous oeuvrons non seulement en faveur de la justice, mais nous accroissons aussi, par le fait même, les chances de sociétés humaines de connaître un véritable développement économique et social.

La promotion et la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales demeurent l'un des principes fondamentaux de la politique étrangère du Canada. Tant au niveau bilatéral que multilatéral, le Canada s'est démené avec énergie et conviction pour promouvoir l'acceptation de normes internationales en regard de ces droits.

Les déclarations du premier ministre à Harare ont fait ressortir clairement que le gouvernement est fermement déterminé à ce que ces facteurs soient intégrés pleinement dans les relations étrangères du Canada et que les programmes d'aide au développement renforcent la cause de la dignité humaine.

Madame la Présidente, je souscris pleinement à cette démarche en vous rappelant que, le 1er décembre prochain, nous célébrerons le 43e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans laquelle on affirme, et je cite:

> La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

[*Traduction*]

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la députée et je connais sa grande préoccupation pour l'aide humanitaire, que ce soit dans notre propre pays ou à l'étranger. Je me réjouis donc de ses observations, mais elle a terminé son discours en rappelant les déclarations faites par le premier ministre à Harare. Évidemment, chaque fois que le premier ministre prend la parole à l'étranger, il ne fait qu'ajouter à la confusion.

Les Canadiens, en particulier les représentants des ONG, et les pays bénéficiaires ne savent pas à quoi s'en tenir en ce qui concerne l'aide étrangère et notre commerce extérieur.

Je suis heureux qu'en réponse aux questions posées hier par l'opposition, le premier ministre ait pu au moins préciser la différence qui existe entre l'aide, comme il l'a dit, et les transactions commerciales, et celle qui existe entre la générosité du Canada et sa capacité d'aider la communauté internationale. C'est à cela qu'on se limite. Il a donc essayé de clarifier ses observations en parlant de l'aide par opposition aux transactions commerciales.

J'aimerais demander à la députée ce qu'elle pense des déclarations du premier ministre compte tenu de la situation critique des enfants irakiens.

La semaine dernière, une délégation s'est présentée au Parlement pour parler du triste sort des enfants irakiens qui ont dû subir des interventions chirurgicales pratiquement dans la rue pendant la guerre. Ils nous ont montré des vidéos représentant des enfants aux mains coupées et d'autres touchés par des bombes et portant toujours des éclats d'obus dans leurs corps. À cause des sanctions, les médecins n'ont pas les appareils médicaux ni les bandages ni les médicaments nécessaires pour opérer ces enfants. L'un des hôpitaux que nous avons vus n'avait pas de fenêtres. Les médecins ne pouvaient donc pas opérer ces enfants car la poussière qui entrerait dans les salles causerait des infections pouvant entraîner la mort des enfants.

La communauté internationale a donc lancé un appel à l'aide pour les enfants de l'Irak. Le président de la Chambre a été invité par un comité du Parlement européen à envoyer une délégation de parlementaires pour constater par eux-mêmes le sort de ces enfants et voir ce que nous pouvons faire pour les aider en tant que Canadiens.

Compte tenu des déclarations que le premier ministre a faites à l'étranger et des réponses qu'il a données hier à la période des questions, quelle est donc l'interprétation de la députée à ce sujet? Est-ce que son parti appuierait entièrement l'aide aux enfants de l'Irak ou faut-il leur refuser cette aide à cause de la violation des droits de la personne dans ce pays?

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je voudrais retourner la politesse à l'honorable député de Parkdale—High Park qui, lui aussi, est très préoccupé par le développement et tout ce qui peut se passer dans le monde.

La question qu'il pose au sujet des enfants de l'Irak qui souffrent actuellement me touche très profondément, bien sûr, en tant que mère et ancienne enseignante. Dès que l'on sait qu'il y a des enfants qui souffrent quelque part dans le monde, il est bien évident qu'on ne peut rester insensibles. Mais d'autre part, madame la Présidente, lorsque l'on considère que Saddam Hussein, le président de l'Irak, veut s'amender, s'il permet et s'il accepte,—et bientôt on verra le résultat des spécialistes qui se sont rendus en Irak pour vérifier l'armement—si Saddam Hussein lui-même manifeste de la bonne volonté, et si cela est absolument faux, qu'il ne continue pas à s'armer d'armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques, il est certain que dans l'avenir, j'imagine que les pays du monde entier seront extrêmement sensibles à la situation et qu'ils pourront lever l'embargo si, en tout premier lieu, Saddam Hussein manifeste de la bonne volonté.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): C'est intéressant, madame la Présidente. Je pense que la Chambre a fait connaître son appui à la déclaration du premier ministre sur le principe de lier l'aide, le commerce et les droits de la personne.

Notre parti réclame qu'on prenne des mesures concrètes afin que cela ne reste pas lettre morte, que cela donne un sens au programme gouvernemental. C'est le but de notre résolution d'aujourd'hui. Elle mentionne un certain nombre de mesures qui pourraient être appuyées par plusieurs partis à la Chambre.

Elle rappelle par ailleurs que les droits de la personne sont violés régulièrement au Mexique. Or le gouvernement et les États-Unis nous demandent de nous joindre aux négociations en vue d'un traité qui nuirait à la souveraineté canadienne, réduirait la qualité de nos programmes sociaux et de nos soins médicaux, et diminuerait les droits de nos travailleurs. Enfin, notre économie souffrirait d'un ralentissement général. On nous demande de collaborer à cette entreprise.

Notre motion réclame de mettre fin aux négociations en raison des violations des droits de la personne au Mexique. Plus de 100 membres du parti d'opposition ont été tués, de même que des centaines de syndicalistes.

Le Parti libéral s'est dissocié de nos efforts aujourd'hui: ses membres ont donné leur appui à ce projet d'accord et ont répété qu'ils voulaient poursuivre les négociations.

Puis-je demander à la députée qui a pris la parole avant moi, par votre intermédiaire, madame la Présidente, si elle appuie l'initiative du Parti libéral de poursuivre les négociations avec le Mexique, considérant les violations des droits de la personne qui s'y pratiquent? Appuie-t-elle le fait que le Parti libéral veuille poursuivre ces négociations en vue d'un accord Canada-États-Unis-Mexique, malgré les violations des droits de la personne?

Les crédits

[*Français*]

Mme Duplessis: Madame la Présidente, je voudrais en tout premier lieu rappeler à mon collègue du Nouveau parti démocratique que l'approche du gouvernement en ce qui concerne les droits de la personne se veut positive et constructive, plutôt que punitive. L'aide canadienne ne doit pas aider et maintenir des régimes répressifs.

Je sais pertinemment que le Nouveau parti démocratique s'était opposé au libre-échange avec les États-Unis, et maintenant qu'il est question de libre-échange avec le Mexique, il s'y oppose encore.

Le député prétend que la souveraineté du Canada va être réduite par le libre-échange avec le Canada et le Mexique. À mon avis, je ne pense pas que la souveraineté du Canada soit affectée par l'Accord de libre-échange.

En ce qui touche l'esprit qui dicte notre agissement au niveau de la politique des Affaires extérieures concernant la violation, les manquements aux droits de la personne, le gouvernement a bien dit qu'il ne veut pas être punitif. Mais, madame la Présidente, si on se renferme et qu'on ne parle pas aux autres pays, comment pourrons-nous avoir une influence qui soit bénéfique et pouvoir faire changer des choses.

Alors je tiens à dire à mon collège du Nouveau parti démocratique que je suis en faveur de l'Accord de libre-échange avec le Canada, les États-Unis et le Mexique, tout autant que je l'étais quand on a défendu ce dossier que je trouvais absolument important. À l'heure actuelle, madame la Présidente, les économies des pays sont tellement interreliées, que nous aurions à subir les contrecoups d'une décision prise tout à fait à l'opposé du Canada, et de l'autre côté de la planète.

Alors, madame la Présidente, il est important que les entreprises canadiennes puissent avoir un large marché, qu'elles puissent investir, qu'elles puissent avoir accès à des marchés qui sont beaucoup plus larges et qui sont importants.

Actuellement, on a l'impression que les industries sont en train de s'adapter et on verra, madame la Présidente, que l'accord sera absolument très bénéfique pour le Canada. Personnellement, je n'étais pas informée qu'il y avait des manquements aux droits de la personne au Mexique et qu'ils étaient aussi importants que mon collègue l'a prétendu. Il me fera extrêmement plaisir de vérifier, mais je pense que lorsqu'on continue quand même à garder des liens économiques, c'est une façon de pouvoir ensuite influencer et faire en sorte de pouvoir protéger la population de ces pays qui, vraiment, sont ceux qui souffrent le plus de ces manquements aux droits de la personne.

[*Traduction*]

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je tiens à dire d'entrée de jeu que l'hypocrisie du gouvernement est ici absolument renversante.

Nous venons d'entendre la ministre expliquer longuement à quel point le gouvernement se souciait des droits de la personne dans les autres pays et tenait à appliquer des mesures progressives dans le domaine de l'aide publique au développement, mais on sait que cette même ministre a dirigé le démantèlement de programmes que le Canada administrait depuis des années, qu'elle a piloté la commercialisation croissante, au profit du Canada, de l'aide officielle au développement, et qu'elle n'a tenu aucun compte de rapports de comités de la Chambre des communes sur la promotion des droits de la personne.

En 1987, le Comité permanent des affaires étrangères a produit un rapport intitulé *Qui doit en profiter?* Il y recommandait la création d'une section des droits de la personne au sein de la Direction générale des politiques de l'ACDI pour coordonner la politique des droits de la personne avec les Affaires extérieures, il recommandait aussi que l'ACDI élabore un système de classification des pays basé sur le respect des droits de la personne et qu'un rapport d'examen annuel de l'aide publique au développement et des droits de la personne soit déposé au Parlement.

Et qu'est-ce qui a été fait au cours des quatre dernières années? Rien. Rien n'a été fait. La ministre n'a donné aucune suite au rapport du comité permanent qui a étudié les droits de la personne.

Elle a aussi présidé à la modification des programmes pour favoriser les entreprises commerciales, notamment la fusion de la Direction générale des programmes spéciaux et de la Direction générale de la coopération avec le monde des affaires et a des réductions majeures de l'aide versée par l'intermédiaire d'ONG réputés comme le CUSO, Carrefour et Jeunesse Canada Monde.

La ministre ne devrait pas prendre la parole à la Chambre pour vanter l'action du gouvernement en faveur des droits de la personne. Le gouvernement a beaucoup nui à la réputation du Canada ces huit dernières années.

Le premier ministre a dit dans les remarques faites à Harare que le Canada ne subventionnera pas la répression et la suppression de la liberté. Il a déclaré: «Nous allons de plus en plus accorder notre aide au développement aux pays qui respectent les droits et les libertés fondamentales.» Pourtant, au Mexique, 5 à 10 millions d'enfants de moins de 14 ans travaillent dans des conditions dignes du Moyen âge.

Le gouvernement siège à la table des négociations avec le gouvernement mexicain pour conclure un accord de libre-échange, ce qui fait qu'on va demander aux travailleurs canadiens de concurrencer ceux qui travaillent dans ces conditions primitives et sans bénéficier d'aucun droit. Cela aura finalement pour conséquence à long terme de priver les travailleurs canadiens des droits dont ils bénéficient actuellement. C'est l'effet de nivellement qu'aura un accord de libre-échange avec le Mexique qu'on continue à négocier et qui va violer les droits fondamentaux des êtres humains aux termes de la charte de l'ONU.

Il n'existe qu'une façon d'aborder les accords commerciaux avec le Mexique et d'autres pays du monde. On doit fixer comme condition préalable d'établir une charte sociale avec ces pays qui assurera que les droits au travail, les droits de la personne et la protection de l'environnement seront conservés et portés dans ces pays à un niveau conforme aux critères internationaux auquel le Canada pourra souscrire. Et seulement à ce moment-là, le Canada pourra envisager de conclure des accords commerciaux avec ces pays, parce que c'est seulement alors que les travailleurs canadiens seront protégés des conséquences de la concurrence de ceux qui souffrent comme on le voit au Mexique.

• (1640)

La motion dont la Chambre est saisie demande à celle-ci de prendre note de l'engagement pris récemment par le premier ministre et de demander au gouvernement de se retirer immédiatement des négociations qui ont lieu actuellement avec le Mexique et de revoir tous les programmes d'aide internationaux afin de s'assurer qu'ils sont bien conformes aux huit critères annoncés par le premier ministre.

Toute discussion de cette motion doit commencer par une analyse de la gravité du problème concernant les violations des droits de la personne dans le monde. Tout d'abord, on devrait noter qu'en général on assiste à une recrudescence de ces violations.

Deuxièmement, il n'existe pas un pays au monde, y compris le Canada, qui ne soit pas coupable quelque part de violation des droits de la personne. Dans notre cas, nous sommes à même de constater les conditions de vie dans les réserves partout au Canada et le traitement réservé à nos autochtones. Nous avons eu l'exemple ici même, il y a deux semaines, d'un gouvernement qui a forcé l'adoption d'une mesure pour obliger ses employés à reprendre le travail, contrairement aux dispositions de la Charte des droits et libertés, j'affirme respectueusement, en vertu de laquelle tous les Canadiens sont égaux devant la loi, y compris, la loi qui donne aux travailleurs canadiens le droit de négocier leur convention collective et le droit de faire la grève—sauf dans des circonstances exceptionnelles.

Troisièmement, il convient de noter que les violations des droits de la personne ne concernent pas seulement des gens qui languissent dans des prisons à l'autre bout du monde; les violations se produisent de multiples façons, et ces violations ne sont pas simplement le fait de luttes intestines ou de dictatures de bas étage dans des pays avec qui nous n'avons aucun rapport. La réalité, c'est que nous, Occidentaux, sommes des co-conspirateurs dans les violations des droits de la personne qui se multiplient dans chaque partie du globe. Nous exportons les instruments de la répression et de la violence. De plus, la méthodologie de la torture, comme le décrit Amnistie International, a pris des couleurs encore plus horribles à la fin du vingtième siècle.

Des témoignages démontrent que le gouvernement américain, par exemple, a formé ceux qui utilisent contre leurs propres citoyens les moyens de torture les plus modernes qui soient—des moyens redoutables et efficaces.

Les violations des droits de la personne qui se produisent dans le monde servent bien souvent les intérêts des pays de l'Ouest, y compris le Canada qui, avec les États-Unis, particulièrement actifs et agressifs en ce domaine, a encouragé des régimes répressifs, a maintenu des régimes oppressifs et les a activement soutenus.

Nous avons souvent fourni une aide indirecte en favorisant des multinationales et en utilisant leurs produits, en nous intégrant au système économique international et en regardant ces mêmes multinationales soutenir des régimes répressifs.

Nous assistons à l'expansion du pouvoir militaire américain partout dans le monde, notamment dans le Pacifique, sans parler des déversements de substances toxiques dans d'autres pays et de l'utilisation de certains territoires comme bases militaires américaines.

Enfin, nous avons régulièrement appuyé des mesures qui jettent certains pays du tiers monde dans un chaos environnemental, économique et social, ce qui est une grave violation des droits de la personne, du droit de chacun à la sécurité de sa personne. La Charte des droits de l'homme des Nations Unies dit bien que les droits sociaux, économiques et environnementaux sont tout aussi importants que les autres droits de la personne. Le

gouvernement, qui refuse toujours de changer ses programmes d'aide au développement quand on l'exhorte à le faire, participe ainsi à la conspiration visant à saper les droits de la personne dans le monde. Nous en voyons concrètement les effets sur les Canadiens. Parce que les droits de la personne sont bafoués partout dans le monde, que les gens sont privés de leur droit à l'emploi, du droit de se syndiquer, de négocier, d'avoir des conditions de travail raisonnables et de faire la grève, cela place certains pays dans une position très concurrentielle par rapport au Canada.

Comment allons-nous changer cela? Premièrement, nous devons changer les principes et les structures dans les domaines économique, social et environnemental. Deuxièmement, nous devons changer notre politique d'aide officielle au développement, comme l'ont bien dit, par exemple, des Églises canadiennes dans un exposé qu'elles ont fait aujourd'hui, comme le dit bien la résolution dont la Chambre est saisie et comme l'a dit le Comité permanent des affaires étrangères. Nous devons nous attaquer aux pires cas, et les pires cas, nous les avons nommés: l'Iraq et l'Iran, la Chine par rapport au Tibet, l'Indonésie par rapport au Timor oriental, le Kenya et l'Afrique du sud du point de vue des violations commises en utilisant Renamo au Mozambique. Nous devons appuyer les organisations des Nations Unies et du Commonwealth qui s'attaquent aux violations des droits de la personne.

Nous devons appuyer Amnistie internationale et d'autres organisations semblables. Nous ne devons pas participer aux négociations sur la libéralisation des échanges avec le Mexique, ce qui nous conduirait à la violation de droits des gens de ce pays et des Canadiens.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens à dire encore une fois à quel point il est positif que nous tenions ce débat aujourd'hui, mais je veux revenir aux propos que le député de Halifax tenait ce matin en disant qu'il y avait loin de la coupe aux lèvres.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai demandé au député de Spadina s'il se rendait compte qu'environ 70 p. 100 des emplois dans notre secteur manufacturier étaient reliés à des exportations à destination de pays qui, sous une forme ou une autre, se rendaient coupables de violations des droits de la personne, et le député a été très direct. Il a répondu simplement: «Nous couperions tous ces contrats.»

Le député de Victoria partage-t-il cette opinion? Tout le monde à la Chambre est favorable à ce qu'on élabore des plans et des moyens permettant d'éliminer les violations des droits de la personne. Même les néo-démocrates ont félicité plus tôt aujourd'hui le premier ministre de sa récente initiative. Nous devons lui accorder le bénéfice du doute et croire que ses paroles étaient absolument sincères et qu'il y donnera suite concrètement.

Je voudrais savoir ce que le député dira au Congrès du travail du Canada et aux premiers ministres Rae, Harcourt et Romanow qui s'occupent de l'économie nationale et qui se préoccupent des emplois et des exportations agricoles canadiennes. Je ne vois pas les choses en blanc et en noir comme le député de Spadina. J'aimerais entendre ce que le député de Victoria a à dire à ce sujet.

M. Brewin: Madame la Présidente, je suis d'accord, les choses ne sont pas aussi simples. Comme je l'ai dit dans mon discours, tous les pays, y compris le Canada, bafouent d'une façon ou d'une autre les droits de la personne. Personne n'est parfait. Aucun pays n'est parfait.

Toutefois, il faut comprendre que, en tant que pays, nous avons des décisions à prendre. Par exemple, notre Programme d'aide publique au développement est limité. Nous voudrions l'accroître, mais comme il est limité, nous sommes obligés de faire des choix. Prenons l'exemple des représentants du Mozambique qui se sont présentés devant le Comité des affaires étrangères pour demander de l'aide financière. Le gouvernement vient de leur accorder un million de dollars en aide supplémentaire, mais ce pays a besoin de beaucoup plus d'argent s'il veut se tenir debout, survivre et permettre à sa population de survivre. Nous offrons de l'aide à l'Afrique du Sud, à la Namibie, à des pays qui ont la possibilité de prendre de bonnes décisions, de créer de très bons programmes.

• (1650)

En voyant cela, pourquoi le gouvernement accorde-t-il, par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, de l'aide au Mexique qui viole, comme chacun le sait, les droits de la personne? Pourquoi Petro-Canada conclue-t-il des ententes avec la Birmanie? Pourquoi le Canada donne-t-il une ouverture de crédit de 500 millions de dollars au Koweït quand il sait quel traitement ce pays réserve aux Palestiniens? Pourquoi le Canada signe-t-il des accords visant à fournir de l'équipement militaire à l'Arabie Saoudite, pays qui bafoue les droits des femmes? Pourquoi le Canada verse-t-il 30 millions de dollars pour venir en aide au Kenya quand il sait que le Kenya finance la RENAMO au Mozambique? Pourquoi le Canada appuie-t-il l'Iran, le Rwanda, la

Chine, le Zaïre et l'Indonésie? Nous pouvons exercer des choix et nous devons le faire, comme le dit le premier ministre.

Le premier ministre avait bien raison, et je suis sûr que s'il se présente pour le vote, si jamais la motion est mise aux voix, il lui faudra voter en faveur de la motion puisqu'elle traduit le sentiment qu'il a exprimé à Harare. Nous voudrions que le gouvernement donne suite au discours que le premier ministre a tenu en Afrique australe.

Mme le vice-président: Reprenons le débat. Le député d'Edmonton-Est a la parole.

M. Harvey (Edmonton-Est): La période des questions et des commentaires est-elle terminée?

Mme le vice-président: Le député n'ignore pas qu'il n'y avait que cinq minutes de questions et de commentaires puisque ses collègues se sont partagé la période de 20 minutes. Il n'y avait donc que cinq minutes pour chacun et le temps prévu est écoulé. Voilà pourquoi nous reprenons le débat.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je prends la parole pour participer à ce débat et pour essayer peut-être de m'éloigner des considérations générales qui ont monopolisé l'attention de la Chambre pendant assez longtemps aujourd'hui et de me concentrer sur un point en particulier. Toutefois, avant de faire cela, je voudrais revoir brièvement le libellé de la motion, qui prie la Chambre de «prendre note de l'engagement pris récemment par le premier ministre sur le principe de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne» et qui prie ensuite le gouvernement de «revoir immédiatement tous les programmes d'aide internationaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux critères énoncés par le premier ministre».

C'est une excellente suggestion, et il y a un cas où, à mon avis, la justice exige qu'on le fasse. Comme mon collègue l'a signalé, ce n'est qu'un cas parmi tant d'autres, mais il est très important. Je veux parler ici de la Birmanie, pays auquel les dirigeants militaires despotes ont maintenant donné le nom de Myanmar. La justice exige que le gouvernement donne suite aux belles paroles du premier ministre en prenant des mesures en conséquence.

Dans ce cas, ces mesures exigent que le gouvernement, qui possède 80,5 p. 100 des actions de Petro-Canada, se serve de sa position d'actionnaire majoritaire pour obliger la société à cesser ses activités commerciales en Birmanie. La raison est simple. Le régime hors-la-loi qui gouverne actuellement le pays a commis les pires atrocités qu'on ait jamais vues dans cette malheureuse région du monde en matière de violation des droits de la personne, et on ne peut plus permettre qu'il échappe à la censure de l'opinion mondiale.

Ce n'est pas là un point discutable. Dans son rapport de 1991, Amnistie internationale signale, et je cite: «On comptait plus de 350 prisonniers de conscience ou prisonniers possibles de conscience parmi les milliers de personnes qu'on croyait détenues pour des raisons politiques. Beaucoup de ces prisonniers ont été incarcérés sans accusation ni procès, alors que d'autres ont été condamnés à une peine d'emprisonnement après un procès injuste devant un tribunal militaire. On disait que la torture et les mauvais traitements étaient des pratiques courantes.»

On peut lire plus loin dans le même rapport: «À la fin de 1990, on estimait à plusieurs milliers le nombre de personnes détenues pour des raisons politiques.»

Et il ne faut pas oublier que certains de ces prisonniers sont régulièrement soumis à la torture.

Ainsi, c'est pour avoir courageusement résisté à ce régime despotique que M^me^ Aung San Suu Kyi a reçu, cette année, le prix Nobel de la paix de 1991, pour son combat non violent en faveur de la démocratie et du respect des droits de la personne en Birmanie, pour son combat contre le gouvernement militaire actuellement au pouvoir.

Le gouvernement canadien, et cela est tout à son honneur, reconnaît les inquiétudes que lui inspire la question des droits de la personne en Birmanie. Alors qu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le député de Yellowhead a publié, le 5 octobre 1990, un communiqué dans lequel il exprimait les vives inquiétudes du Canada devant le fait que des membres du Front national démocratique continuaient d'être détenus par le gouvernement provisoire. Dans son communiqué, il a aussi demandé la libération de tous les prisonniers politiques.

Le gouvernement canadien a aussi reconnu la gravité de la situation lorsqu'il a demandé à la corporation Petro-Canada pour l'assistance internationale, la direction de la société d'État qui s'occupait de la mise en valeur internationale, de cesser de participer à la prospection pétrolière en Birmanie. Ces activités ont cessé avant même que certaines d'entre elles soient reprises par l'ACDI après le dépôt du budget de février 1991.

La raison qui m'amène toutefois à prendre la parole aujourd'hui, c'est que Petro-Canada, la société pétrolière qui a porté l'étendard du Canada, société qui est actuellement privatisée et vendue à des sociétés privées, est encore active en Birmanie et que le gouvernement canadien ne fait rien à ce sujet.

Permettez-moi de vous lire un extrait d'un prospectus de Petro-Canada en date du 18 juin 1991. L'extrait est tiré de la page 19: «Depuis 1988, Petro-Canada a considérablement intensifié ses activités de prospection à l'échelle internationale, notamment dans des régions comme le Myanmar.» Il s'agit évidemment de la Birmanie. «Au Myanmar, Petro-Canada exploite un dépôt pétrolifère en haute mer dans lequel il possède 70 p. 100 des intérêts, et il participe à un autre projet dans lequel il détient 30 p. 100 des intérêts. En 1990, des données sismiques sur plus de 620 milles, c'est-à-dire 1 000 kilomètres, ont été recueillies, et le forage des deux dépôts est prévu pour 1991.»

Voici ce qu'on peut lire à la page 36 du même prospectus: «Dans chaque pays où elle est active, Petro-Canada se voit conférer ses droits d'exploration pétrolière et de production par le gouvernement central du pays, soit directement ou par l'entremise de sa société pétrolière nationale. Après avoir accordé à Petro-Canada un pourcentage de production qui couvre ses coûts de prospection, de mise en valeur et d'exploitation, les accords prévoient généralement le partage du reste de la production entre Petro-Canada et le gouvernement ou la pétrolière nationale.

Cela signifie que notre société Petro-Canada aide la dictature militaire de la Birmanie à mettre ces ressources en valeur.

Mais ce n'est pas tout. Voici un extrait d'un article de la *Canadian Press*, en provenance de Calgary, article qui a été publié dans l'*Edmonton Journal* du 25 mai 1990: «La société d'État Petro-Canada a déclaré mercredi avoir versé 6 millions de dollars comptant à la dictature militaire de la Birmanie pour pouvoir mettre en place, là-bas, un programme de forage. Le porte-parole de Petro-Canada, Sheilah O'Brien, a dit mercredi que la société nationale des pétroles avait versé de l'argent aux autorités birmanes comme prime pour la signature du contrat. Ce paiement, directement remis au régime militaire birman, était nécessaire à la conclusion d'un marché sur des droits de prospection pétrolière et gazière dans une concession.»

C'est l'argent du sang. Et c'est de notre propre société nationale que vient cet argent. Plus récemment encore, il a été révélé que Petro-Canada formait dans ses bureaux de Calgary le fils du directeur général de la société d'État birmane Myanmar Oil dans le cadre de son programme de transfert de technologie.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que la participation du Canada, par l'entremise de Petro-Canada, est source d'un grand réconfort pour le régime militaire birman. Voici un extrait du *Bankok Post* du 9 novembre 1989: «À une époque où de nombreux donateurs ont opté pour l'attentisme, le Canada a maintenu son aide au développement économique et social de Myanmar, a déclaré le contre-amiral Wong Wom Kym à Rangoon, ajoutant: «C'est dans le besoin qu'on reconnaît ses vrais amis.»

N'est-il pas merveilleux, madame la Présidente, que le Canada passe pour un ami de la dictature militaire de Birmanie? Avant la privatisation, il aurait été facile d'ordonner à la société d'État de se retirer de Birmanie. Voici ce que dit le paragraphe 89 (1) de la Loi sur la gestion de finances publiques: «Sur recommandation du ministre de tutelle, le gouverneur en conseil peut donner des instructions à une société d'État mère, s'il estime qu'il est d'intérêt public de le faire.»

Il faut se rappeler qu'il est encore possible de le faire, même après la privatisation, parce que, comme le gouvernement l'a dit dans le prospectus du 18 juin 1991: «Le gouvernement du Canada a déclaré qu'il considérera ses actions ordinaires comme un investisseur et non comme un gestionnaire et qu'il n'a pas l'intention d'exercer son droit de vote aux assemblées des actionnaires, même s'il se réserve le droit de le faire.»

• (1700)

L'État s'est réservé le droit d'exercer le droit de vote que lui donnent ces actions. Par conséquent, pour rendre réelle la politique dont le premier ministre a parlé, il doit exercer ce droit pour obliger Petro-Canada à mettre fin à ses activités en Birmanie jusqu'à ce que le gouvernement démocratique de ce pays soit rétabli.

Pour donner suite à cette politique, il y a près d'un an, le 22 novembre 1990, j'ai écrit à William Hopper, pdg de Petro-Canada, pour lui demander de prendre la décision évidemment difficile d'interrompre aussitôt que possible toutes les activités de Petro-Canada en Birmanie, qui sont actuellement connues sous le nom de Myanmar. Je lui demandais aussi de s'assurer que ces activités restent suspendues jusqu'à ce que la démocratie soit rétablie dans ce malheureux pays.

M. Hopper a eu l'amabilité de répondre le 6 décembre, en disant, entre autres, que si la société suivait ce conseil, «elle sacrifierait une occasion d'investissement à long terme à cause d'un problème politique qui, espérons-le, sera de courte durée.» C'est plus qu'un problème politique à court terme. C'est une tragédie et un crime.

J'ai aussi écrit le même jour au ministre de l'Énergie, le député de Provencher et au ministre des Affaires extérieures de l'époque, le député de Yellowhead pour le prier de convaincre ses collègues du Cabinet d'exercer le droit de vote que leur donne les actions du gouvernement dans Petro-Canada pour obliger la société à mettre fin à toutes activités en Birmanie. Bien que j'aie pas reçu de réponse du secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque, j'en ai reçu une du ministre de l'Énergie dans laquelle il disait ceci: «Ce serait contraire à la politique que nous suivons depuis 1984 et à la politique de privatisations actuelle si le gouvernement exerçait son droit de vote sur cette question.»

Le premier ministre a énoncé une nouvelle politique. Je prie donc la société de suivre cette nouvelle politique et d'oublier la précédente.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, je tiens d'abord à souligner le fait que la politique énoncée par le premier ministre n'est pas nouvelle. Elle existe depuis que notre gouvernement est au pouvoir et, dans une certaine mesure, depuis le gouvernement précédent. Je constate que le Nouveau Parti démocratique joue à la marelle en ce qui a trait au respect des droits de la personne dans le monde, choisissant soigneusement les régimes dont il veut parler, le député de Victoria déclarant entre autres qu'il fallait accorder une aide plus importante au Mozambique.

Je lui pose la question suivante: Connaît-il exactement le dossier du Mozambique en matière de droits de la personne? Le Mozambique a-t-il maintenant satisfait aux critères justifiant l'octroi d'une aide accrue? Si le député connaît vraiment bien le dossier du Mozambique en matière de droits de la personne, approuve-t-il celui-ci? Et pendant que j'y suis, puisqu'ils ont modifié la motion et éliminé le «Gabon» pour ajouter le «Zaïre», pourquoi n'ont-ils pas ajouté Cuba plutôt que le Zaïre?

Cuba n'est pas le meilleur exemple d'institution démocratique. Le caucus du Nouveau Parti démocratique doit sûrement le savoir. Après tout, il y a un bon nombre de néo-démocrates qui passent leurs vacances de Noël à Cuba. Ils doivent savoir ce qui se passe. Pourquoi ne disent-ils pas que l'aide accordée à Cuba devrait être réduite, compte tenu des violations des droits de la personne dans ce pays?

Les propos que le député d'Edmonton-Est vient de formuler au sujet de la Birmanie laissent entendre qu'il n'y a eu aucun changement dans l'aide accordée, indépendamment du régime en place. Je tiens à souligner au député qu'il y a des pays qui ont bénéficié d'une aide accrue de la part du Canada par suite d'un plus grand respect des droits de la personne, d'une amélioration des pratiques démocratiques ou de l'arrivée au pouvoir de meilleurs gouvernements, notamment: le Bénin, en 1991, suite à la tenue d'élections démocratiques, Haïti, en 1990, suite à l'élection du président Aristide, les Philippines, en 1986, suite à l'élection démocratique de la présidente Aquino, et l'Uruguay, en 1985, suite à l'élection démocratique du président Sanguinetti.

Le Canada a aussi réduit et parfois éliminé l'aide accordée à certains pays, en raison de violations des droits de la personne ou de pratiques non démocratiques, notamment à Haïti, en 1991, par suite du coup d'État. J'ose espérer que les députés du caucus néo-démocrate se souviennent d'un passé aussi récent. Il en a été de même pour la Chine, en 1989, par suite du massacre de Tianamen. Le Canada a pris la même mesure à l'égard du Myanmar, en 1988, par suite des mesures de répression dans cet État. J'ai d'autres exemples à vous fournir, par exemple, suite au coup d'État survenu aux îles Fidji en 1987, l'aide bilatérale a été suspendue en raison de la politique d'apartheid maintenant appliquée par le gouvernement de cet État. L'aide au Burkina Faso a aussi été suspendue après une exécution, puis rétablie en 1991.

Les députés du Nouveau Parti démocrate semblent croire qu'une fois que le Canada décide d'accorder son aide, celle-ci est fournie indépendamment du régime en place. Ce n'est pas le cas. L'aide accordée à la Birmanie a été suspendue. Les néo-démocrates ne devraient pas induire les Canadiens en erreur en leur laissant croire que notre gouvernement a continué d'accorder son aide sous le régime actuel en Birmanie.

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, très brièvement, si je n'ai pas parlé des questions soulevées par le député, c'est que je ne disposais que de dix minutes et qu'il m'a fallu justement dix minutes, comme vous le savez, pour traiter suffisamment bien de la question des activités de Petro Canada en Birmanie. C'est un fait que le gouvernement fédéral pourrait exercer les

droits de vote que lui confèrent ses actions de Petro Canada et forcer celle-ci à se retirer de Birmanie.

C'est un fait que tant que le gouvernement fédéral ne le fera pas, Petro Canada va continuer d'exercer son activité en Birmanie, favorisant du même coup le maintien de la dictature militaire dans ce pays. C'est ça la question dont je voulais parler.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la question du Mozambique. Si le député laisse entendre que le dossier du Mozambique en matière des droits de la personne n'est pas vierge, je suis parfaitement d'accord avec lui. Comparativement aux violations commises par le mouvement appelé Renamo qui opère au Mozambique, qui est financé par l'Afrique du Sud et qui décapite systématiquement les gens à volonté, celles du gouvernement du Mozambique lui-même ne sont pas aussi graves. J'ajouterais que les véritables violations des droits de la personne, que les violations les plus dangereuses et les plus persistantes au Mozambique sont commises non pas par le gouvernement du pays, mais plutôt par les marionnettes de l'Afrique du Sud.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat portant sur la motion dont nous avons été saisis par le député de Burnaby—Kingsway.

Dans cette motion, le député affirme de façon remarquable que la situation des droits de la personne au Mexique est telle que nous devons suspendre nos négociations commerciales avec ce pays et les États-Unis. Ce faisant, il a nettement préféré ne pas voir les énormes progrès que le Mexique a fait sur le chapitre des droits de la personne. En outre, il a choisi de négliger la possibilité qu'offre un accord de libre-échange nord-américain de bâtir une meilleure société au Mexique, une société mieux à même de promouvoir et de défendre la liberté de ses citoyens.

Avant d'évoquer les importants progrès faits au Mexique dans le domaine des droits de la personne, j'aimerais expliquer brièvement comment une association économique plus étroite entre le Mexique et ses deux voisins du nord contribuera à renforcer les droits politiques, juridiques et humains.

Comme bien d'autres pays l'ont fait au cours de la décennie, le Mexique a secoué le joug des contrôles gouvernementaux et a créé une nouvelle économie où les indices du marché jouent un rôle plus important. Le gouvernement du président Carlos Salinas s'est lancé dans un vaste programme de privatisation et de déréglementation qui créera une économie plus souple et plus apte à satisfaire les besoins de ses citoyens.

Un des résultats inévitables de ce processus a été la suppression des contrôles stricts, constants et tatillons exercés par le gouvernement dans tous de domaines de la vie économique de tous les jours. Au Mexique, le pouvoir économique a été arraché des mains des bureaucrates et remis à sa vraie place, soit sur le marché. Le pouvoir économique étant mieux redistribué, il en va de même pour le pouvoir politique.

Ce n'est pas une pure coïncidence si, dans toutes les économies les plus avancées du monde, dans tous les pays membres du G-7, dont le nôtre, les institutions démocratiques tiennnent le haut du pavé.

• (1710)

Lorsque les joueurs d'une économie de libre marché aux intérêts variés poursuivent leurs divers objectifs, un dialogue politique sans entrave est inévitable. L'ambitieux programme du gouvernement Salinas qui souhaite rétablir le libre jeu de l'offre et de la demande sur le marché est une tentative de pluralisme, de libéralisation du régime politique.

Cette tendance mexicaine sera renforcée par le projet de marché continental. L'accord aidera à libérer dans toutes les couches de la société mexicaine encore plus d'énergie de libre entreprise que celles déjà dégagées par les réformes intérieures. La réforme politique s'en trouvera mieux ancrée. Le mieux, c'est que l'accord trilatéral resserrera les liens qui unissent les populations des trois pays.

Il n'y a pas de meilleure façon de renforcer les valeurs humaines que d'encourager des échanges intensifs et soutenus. Les idées se transmettent de bien des façons et elles modèlent bien souvent les marchés.

À mesure que les trois pays apprendront à mieux se connaître, leurs populations établiront de plus en plus de comparaisons entre elles et en tireront des conclusions au sujet de leur mode de vie. L'exemple est le meilleur plaidoyer en faveur de la liberté politique et du respect des droits de la personne.

Dans une Amérique du Nord où les gens ont appris à mieux se connaître, peu voudront être perçus comme des violateurs des droits de la personne. Une plus grande association avec le Canada et les États-Unis améliorera inévitablement les institutions sociales et politiques du Mexique.

Le libre-échange entraînera toute une multiplicité de rapports, de liens, de rencontres et d'influences institutionnels qui marqueront énormément toutes les couches de la société, tant la leur que la nôtre. Le processus sera sans doute lent, mais le Mexique est dans la bonne voie, il cherche à éliminer les disparités élitistes et économiques et à créer un régime plus ouvert et plus équitable.

Le respect des droits de la personne dans les questions sociales, syndicales et environnementales sera particulièrement avantagé. Le Canada a toujours encouragé tous les pays à faire preuve de plus d'ouverture économique et politique dans leurs relations avec le système international.

Dans le cas du Mexique en particulier, le libre-échange pourrait encourager matériellement la réalisation de cet objectif. Un Mexique prospère profitant de la technologie et des marchés nord-américains animerait la dynamique géopolitique du continent nord-américain et de tout l'hémisphère.

Bien que la vue de l'extérieur d'un pays soit souvent incomplète ou déformée, aucun gouvernement ne subit avec aise la critique internationale de sa politique intérieure. À cet égard, le président mexicain, M. Carlos Salinas, est extrêmement préoccupé par la réputation de son pays en matière de droits politiques et de droits de la personne depuis qu'il a pris le pouvoir, en 1988.

Il s'est rendu compte que les négociations trilatérales ont attiré extraordinairement l'attention sur les événements politiques à survenir au Mexique et il s'est engagé énergiquement dans une réforme politique.

Je tiens à rappeler aux députés que le président Salinas a reconnu publiquement, à maintes occasions, que la violation des droits de la personne pose effectivement un problème au Mexique. Pour y remédier, toutefois, le président Salinas a chargé, au début de juin 1990, une commission des droits de la personne d'enquêter et de faire rapport sur des cas présumés de violation des droits de la personne.

La commission est présidée par un juge de la Cour suprême et se compose de 11 éminents Mexicains. Depuis sa création, la commission a publié deux rapports qui prouvent autant l'un que l'autre l'indépendance de la commission, si l'on en juge par les critiques qui y sont formulées à l'égard de pratiques gouvernementales tenaces.

Le Canada est encouragé par ces événements qui témoignent d'un progrès réel vers une promotion et une protection véritables des droits de la personne au Mexique. Au nombre des autres initiatives prises par le gouvernement mexicain figure une réforme importante du Code civil, en 1990, visant à interdire la reconnaissance par les tribunaux de preuves obtenues sous la torture.

Ces initiatives du gouvernement mexicain laissent présager une amélioration de la situation des droits de la personne au Mexique. De l'avis d'observateurs canadiens et d'activistes mexicains, le Mexique est nettement sur la bonne voie. Toutefois, il reste beaucoup à faire et le Canada va continuer à suivre la situation de près dans cette importante affaire.

Je puis vous assurer que le Canada va continuer à entretenir un dialogue très constructif avec le Mexique sur la question des droits de la personne. J'ai le plaisir d'informer mes collègues que le sous-ministre mexicain de la Justice sera justement à Ottawa et à Québec la semaine prochaine pour des entretiens sur cette question. Dans l'ensemble, le Mexique améliore donc sa situation, même s'il le fait lentement. Comme ces tendances positives se maintiennent, rien ne justifie le moindrement le retrait des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, comme le recommande la motion dont la Chambre est saisie. À mesure que se mondialisent les problèmes, les Canadiens se rendent bien compte que, par une action isolée, ils ne contribueront que de façon insignifiante à solutionner les problèmes qui nous confrontent tant dans les Amériques qu'ailleurs. Nous devons collaborer. C'est précisément pour cette raison que le Canada a adhéré à l'Organisation des États américains. Ainsi, nous pouvons travailler de concert avec nos collègues de l'hémisphère à régler des questions aussi pressantes que celles des droits de la personne, de l'évolution de la démocratie, de l'environnement ou du contrôle des drogues et des armes.

Comme membre actif à part entière de l'OEA, le Canada s'est engagé à promouvoir et à défendre les droits de la personne dans l'hémisphère, conformément aux dispositions de la charte de l'organisation. Par exemple, l'unité de l'OEA chargée de promouvoir la démocratie, qui représente une initiative canadienne appuyée par le Mexique et tous les autres membres de l'OEA, a contribué à l'évolution de la démocratie et des droit politiques dans l'hémisphère, grâce à la formation de missions de surveillance du processus électoral. La situation actuellement difficile en Haïti, mettra à l'épreuve la capacité de cette unité de protéger les droits de la personne dans l'hémisphère.

J'ai traité d'une façon générale des avantages d'une association économique plus étroite et du progrès que le Mexique a réalisé en matière des droits de la personne. Permettez-moi d'insister maintenant sur les pourparlers en vue d'un accord de libre-échange nord-américain. Nous ne pouvons méconnaître l'importance que revêt la participation du Canada à ces pourparlers. Le Canada a décidé d'y participer parce qu'il y va de son intérêt. Seule sa présence à la table de négociation peut améliorer et garantir un meilleur accès aux produits et aux services canadiens et défendre adéquatement les intérêts et les préoccupations des Canadiens. De plus, c'est unique-

ment en participant à ces pourparlers que nous pourront nous assurer que nos entreprises jouissent du même accès que les entreprises des États-Unis à tous les marchés nord-américains, ce qui favorisera les investissements aux fins de création d'emplois au Canada.

Madame la Présidente, voici les grands objectifs du Canada dans les négociations sur un accord de libre-échange nord-américain. Il s'agit premièrement, de permettre aux sociétés canadiennes d'offrir librement sur le marché mexicain leurs produits et leurs services tout en prévoyant l'élimination graduelle des droits de douane ainsi que des mécanismes de garantie qui tiennent compte des préoccupations canadiennes concernant les importations; deuxièmement, d'améliorer l'accès au marché américain dans des domaines comme les services financiers et les marchés publics; troisièmement, d'améliorer les conditions dans lesquelles les entreprises canadiennes peuvent conclure des alliances stratégiques à l'intérieur du continent nord-américain, afin d'être davantage compétitives face aux pays du Pacifique et de la Communauté européenne; quatrièmement, de s'assurer que le Canada demeure un pays attrayant pour les investissements étrangers et canadiens; et cinquièmement, d'établir un mécanisme de règlement des différends équitable et rapide comme celui qui sert si bien les intérêts du Canada dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le Mexique est prêt à collaborer avec le Canada pour parvenir à une entente globale équilibrée dans l'intérêt de nos trois pays. Cette ouverture face à des modifications importantes est remarquable. Elle annonce des changements positifs qui se produisent de façon générale dans toute la société mexicaine. Après avoir fermé son économie pendant des décennies, le Mexique a constaté que l'économie d'autres pays avait profité d'une baisse des droits de douane et de l'élimination de barrières non tarifaires.

Depuis 1986, les droits de douane moyens imposés par les Mexicains sont passés de plus de 25 p. 100 à 10 p. 100 environ et le maximum, de 100 p. 100 à 50 p. 100. Les exigences quant aux licences d'importation et les restrictions aux frontières ont également beaucoup diminué et en outre, le gouvernement du président Salinas a mis en oeuvre d'importantes réformes fiscales ayant pour effet d'éliminer les échappatoires de promouvoir un régime facilement applicable et une assiette fiscale plus large. Ce qui a permis d'accroître les recettes fiscales de façon très marquée. Le Mexique a également des restrictions beaucoup moins importantes à l'égard des investissements étrangers et privés, surtout à la suite de l'application de nouveaux règlements approuvés en 1989.

Un gouvernement dynamique et résolu transforme le Mexique en un pays moderne, prospère et compétitif sur les marchés mondiaux. En fait, selon le président de la Banque mondiale, les réformes entreprises au Mexique constituent un des programmes les plus ambitieux, les plus courageux et les plus énergiques entrepris ces dernières années par un pays en matière de réforme de l'économie et des institutions.

• (1720)

Le Mexique est un pays qui se renouvelle en créant une économie vigoureuse qui sera avantageuse pour elle et ses partenaires commerciaux. Il ne fait aucun doute que les réformes mexicaines fonctionnent. Les indicateurs d'une nouvelle relance économique sont nombreux. Par exemple, on prévoit que le produit national brut du Mexique augmentera de 4,5 à 5 p. 100 cette année, alors qu'il se situait à 3,9 p. 100 en 1990 et en 1989 et beaucoup plus bas au plus fort de la crise d'endettement. Ces chiffres sont remarquables si l'on considère que la majeure partie de l'économie mondiale a connu un ralentissement ou une récession.

Il importe également de souligner que le Mexique s'en est bien tiré au chapitre de sa dette, qui ne constitue plus un obstacle pour les entreprises en quête de nouveaux débouchés. Désireux d'opérer une réforme économique, les dirigeants mexicains ont fermement pris les choses en main et créent une économie à laquelle les Canadiens peuvent très certainement participer.

Les sociétés canadiennes ont l'occasion de vendre non seulement des produits, mais également des services dont le Mexique a besoin. La mise en valeur des ressources humaines est très importante pour les efforts du Mexique en vue d'accroître sa productivité. Les entreprises canadiennes qui offrent des produits et des services contribuant au développement des ressources humaines sont bien accueillies au Mexique. L'intégration plus complète du Mexique dans l'économie de l'Amérique du Nord devrait également accroître la stabilité des réformes économiques, commerciales, monétaires et financières que ce pays a déjà entreprises.

Grâce à un commerce accru et à une expansion économique, le Mexique espère continuer d'améliorer les conditions de travail et le niveau de vie de son peuple. Le commerce et la croissance économique produiront également plus de ressources, que le gouvernement mexicain utilisera pour appliquer ses lois actuelles. Beaucoup de gens ne se rendent pas compte que les nombreuses lois mexicaines en matière de droit du travail protègent les employés. Le problème vient du fait que le gouvernement n'a tout simplement pas les ressources pour faire appliquer comme il faut ce règlement.

Avec la prospérité qu'apportera l'augmentation du commerce, la situation devrait s'améliorer. Un accord de libre-échange nord-américain profitera aux travailleurs et aux entreprises. Dans les trois pays, la raison première d'un tel accord est d'accroître le commerce. Un tiers des travailleurs canadiens ont des emplois qui en dépendent.

L'augmentation du commerce crée des emplois; l'augmentation du commerce apporte la prospérité au pays et à ses travailleurs, et il en va de même pour le Mexique.

Le libre-échange améliore les conditions économiques et sociales de nos partenaires qui, de ce fait, deviennent de meilleurs clients, alors que nous devenons des fournisseurs plus compétitifs. C'est cela la puissance de la libéralisation du commerce. En abattant les barrières nous pouvons créer de meilleurs occasions pour un plus grand nombre d'entreprises canadiennes.

C'est cette promesse de construction d'une économie canadienne plus compétitive qui nous soutient dans notre détermination de parvenir à un accord équilibré de libre-échange nord-américain qui sera bénéfique aux trois pays. C'est pour cela que le Canada participe aux négociations. L'accord rendra les trois pays plus prospères. La prospérité apportera à son tour une plus grande ouverture, une plus grande liberté commerciale pour l'ensemble de la population, qui ne pourra qu'encourager de plus grands changements sociaux.

Ce n'est pas en tournant le dos au Mexique que l'on pourra amener la société mexicaine à changer. Une société mexicaine repliée sur elle-même ne profiterait à personne. Nous devons travailler étroitement avec le Mexique à une plus grande collaboration. Cela leur fera mieux connaître les attitudes et les normes sociales des sociétés vraiment démocratiques. C'est tout cela l'accord de libre-échange nord-américain.

Je dirai en terminant que nous recherchons le changement et la croissance dans la collaboration. Seuls les isolationnistes étroits veulent procéder autrement.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, dans l'édition du 18 septembre dernier du *Ottawa Citizen*, Amnistie internationale a déclaré qu'il fallait avoir l'estomac solide pour lire le rapport *Le Mexique applique la torture avec impunité*. Ce rapport raconte de nombreux cas horribles d'abus auxquels participe la police judiciaire fédérale du Mexique. Les gens reçoivent des coups de pied, sont battus, poussés dans des réservoirs d'eau, ils reçoivent des chocs électriques, sont brûlés avec des cigarettes et soumis à des exécutions simulées. Certains sont presque asphyxiés à cause des sacs de plastique qu'on leur a mis sur la tête. D'autres sont plongés dans des excréments. On leur arrache les ongles d'orteil. On les gorge d'eau. Et la liste continue encore et encore. Ces traitements sont infligés à des enfants, à des femmes et à des adolescentes. Si l'on tient compte du fait qu'environ 100 membres des partis d'opposition ont été tués et que des centaines de syndicalistes ont été tués, on peut difficilement imaginer que le Mexique possède un programme de réforme et qu'il puisse remporter le moindre succès.

Mais ce n'est pas là ce qui m'inquiète à propos du débat d'aujourd'hui. J'ai écouté attentivement l'intervention du député. Il y a une chose sur laquelle on peut compter avec le gouvernement conservateur, c'est qu'il n'hésite pas à nous dire ce à quoi il croit. Le député qui a pris la parole avant moi croit qu'un accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique serait une bonne chose et que nous devrions aller de l'avant malgré les cas connus de torture, en espérant que la situation s'améliorera.

Pour sa part, le Parti libéral déclare à ce pays que cet accord n'est pas bon, que nous ne devrions pas l'appuyer tant que les conditions n'auront pas été définies. Cette motion déclare la position du NPD et vous pouvez vous y fier, mais aujourd'hui, à la Chambre, je suis extrêmement déçu que le Parti libéral ait modifié la motion dont nous sommes saisis pour ne pas exiger l'arrêt des pourparlers de libre-échange avec le Mexique pour qu'elle corresponde à leur autre présentation. Je suis certain que mon collègue du Parti conservateur qui vient de prendre la parole en conviendra, lui qui, comme moi, a entendu le Parti libéral déclarer à la Chambre: «Nous ne tolérerons pas que le Canada attaque l'Irak ou lui déclare la guerre» pour ensuite changer son fusil d'épaule et voter en faveur d'une mesure allant tout à fait à l'encontre de cette déclaration.

Le Parti libéral s'est dit en faveur de la liberté de choix des Canadiennes dans le débat sur l'avortement, mais cela n'a pas empêché plus de la moitié des députés libéraux de voter contre.

Nous sommes confrontés à une situation critique aujourd'hui. La déclaration du premier ministre était rigoureusement correcte et parfaitement défendable. Nous demandons que des mesures concrètes soient prises. Le Canada pourrait très bien se retirer des négociations jusqu'à ce qu'il ait obtenu une promesse formelle du Mexique. Or, voici que les libéraux se dégonflent subito presto et adoptent la position contraire, qui consiste à accepter la participation du Canada sans condition liée aux droits de la personne ni garanties pour le Canada dans. . .

Je sais qu'ils ne sont pas contents, mais leur position complètement contradictoire—et je suis certain que le député en conviendra—est tout bonnement intenable. Les libéraux donnent leur appui à un tel accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en dépit de ses lacunes, du tort qu'il fera au Canada et des violations des droits de la personne dont le Mexique est coupable.

Je tiens à répéter que la déclaration du premier ministre sur les droits de la personne mérite notre appui. Il conviendrait cependant de l'assortir de mesures concrètes pour lui donner du poids. J'admire dans le parti auquel appartient le député qui a parlé avant moi le fait que ses membres n'ont pas peur de dire exactement ce qu'ils pensent. Nous aussi d'ailleurs. Mais je suis amèrement déçu que les libéraux ne donnent pas l'heure juste au Canadiens. Ils ont essentiellement changé leur fusil d'épaule et décidé d'appuyer la démarche proposée par le gouvernement conservateur, mais ils continuent de soutenir le contraire devant leurs électeurs.

M. Attewell: Madame la Présidente, voilà un autre exemple de ce qu'on appelle la politique de noir et blanc du NPD.

J'ai été assez impressionné par mon collègue de Surrey—White Rock—South Langley qui a soulevé deux ou trois points intéressants. L'une des choses qu'il a fait remarquer, bien sûr, c'est que la politique dont a parlé le premier ministre n'était pas nouvelle. C'est une politique qui remonte à plusieurs années et qui, en fait, a aussi été appliquée par l'ancien gouvernement libéral.

Mon collègue a cité plusieurs exemples très précis pour montrer que notre gouvernement aide certainement à surveiller la situation pour décider de supprimer ou de réduire l'aide dans certains cas ou de l'augmenter dans d'autres, lorsque des changements ont été apportés. Mais de là à dire que nous devrions tourner le dos à un pays comme le Mexique qui, sous le gouvernement de Salinas, a fait des progrès très concrets et se dirige dans la bonne direction. Comme le député le sait, il existe tant d'exemples dans le monde qui prouvent que les améliorations n'ont pas été apportées du jour au lendemain.

• (1730)

Je préside depuis cinq ans le comité du Canada pour les Juifs de l'Union soviétique. Je me rappelle mon premier voyage en Union soviétique en 1986. Seulement 914 Juifs avaient été autorisés à quitter le pays cette année-là. Comme vous le savez, le monde entier, y compris des pays comme le Canada, critiquait l'Union Soviétique aussi bien directement que par l'intermédiaire des Nations Unies.

Grâce à M. Gorbatchev et bien sûr à son leadership, des changements énormes se sont produits. Je voudrais citer un exemple précis. À compter de 1987-1988, le nombre des départs est passé à 8 000 puis à 18 000. Quant à l'année dernière, personne ne le sait au juste. Nous croyons qu'ils étaient 250 000. Il y a beaucoup de déplacements. On enregistre parfois autant de départs en un seul jour qu'on en comptait pour toute une année.

Il se trouve maintenant que l'Union soviétique s'est engagée sur la voie de la libération sociale. Il faudra des décennies avant qu'elle puisse se comparer avec le Canada. Je souscris à une théorie d'améliorations progressives selon laquelle si les dirigeants d'un pays essaient de procéder honnêtement d'une façon démocratique pour améliorer le respect des droits de la personne, ils réussiront à réduire de beaucoup les violations à ce chapitre.

Je crois qu'ils seront portés à prendre de telles mesures, si nous les appuyons. Nous ne devrions pas leur tourner le dos complètement. Nous devrions plutôt les féliciter, comme il se doit, de ces améliorations.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je n'ai rien à redire aux déclarations du député. Nous sommes tous étonnés et dépassés par les événements survenus en si peu de temps.

Je souligne cependant que le gouvernement, représenté par le premier ministre aux réunions du groupe des sept, n'était, pour ainsi dire, pas disposé à aider l'Union soviétique. Il dit: «Elle aurait beaucoup à faire, même avec de l'aide, pour traverser l'hiver.» La situation commence à changer en raison du coup d'État et d'autres facteurs.

Je souligne que même à ce moment-là, le premier ministre n'était pas disposé à accorder une aide. Pourtant, dans le cas du Mexique, et c'est un grave problème, le premier ministre est prêt à intégrer nos économies sans imposer aucune condition préalable. Je crois qu'avant de négocier l'intégration des économies de nos deux pays, avec les modifications correspondantes à apporter aux normes en usage au Canada et la perte d'une partie de notre souveraineté, il faudrait exiger que le Mexique s'engage fermement à modifier son attitude face aux droits de la personne.

J'appuie sans réserve ce que le député qui vient de parler a déclaré sur les changements radicaux survenus. J'ajouterais qu'avant d'intégrer nos deux économies, il conviendrait d'obtenir de tels engagements de la part du Mexique.

M. Attewell: Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au député, je crois qu'il a fait une comparaison trompeuse. D'après ce que j'ai compris, les réserves exprimées par le premier ministre et les autres chefs de gouvernement qui hésitaient à accorder une aide supplémentaire à l'Union soviétique n'avaient rien à voir avec les droits de la personne.

Nous avons participé, comme bien d'autres pays, à la conférence sur les droits de la personne de la CSCE, à Moscou. C'était une première. C'est pourquoi je pense que le député établit un lien entre deux choses totalement distinctes. Cela pourrait être un peu trompeur.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, j'ai le plaisir d'aborder aujourd'hui la très importante question soulevée par la délégation canadienne à la conférence du Commonwealth qui vient d'avoir lieu.

Permettez-moi d'abord de féliciter mes collègues à ma gauche de leurs récents succès. J'aimerais également faire remarquer que ce débat, et j'y reviendrai plus tard, reflète ce que nous avons vu se passer dans l'ouest du Canada.

Il est évident que les électeurs et les citoyens canadiens ne se contentent plus du statu quo et qu'ils veulent que leur gouvernement agisse et qu'il le fasse avec détermination. À cet égard, j'ai l'impression que les récents événements dont nous avons été témoins sur la scène canadienne sont reliés à ce débat et que les Canadiens veulent que leurs députés ou leur gouvernement ne se bornent pas à discuter ainsi de telles questions.

Ils veulent que leurs élus s'attaquent à ce genre de problème et trouvent des solutions concrètes pour remédier à cette terrible situation à laquelle tout le monde est confronté sur la scène internationale. Après ces éloges, je dirai cependant que la motion me pose un problème. Le mot «lier» semble tenir une place prédominante. Au cours de nos discussions, nous avons entendu parler des liens qui se sont formés pendant la guerre du Golfe et dans d'autres régions. Ce qui nous est présenté dans cette motion, c'est le principe du lien. Autrement dit, dans ce débat, aujourd'hui, nous discutons du principe de l'aide internationale lié au principe des droits de la personne.

En poursuivant la lecture de la motion, nous constatons que des questions économiques sont liées aux droits de la personne, dans différents pays du monde.

Je pense que le premier ministre a déclaré récemment que les Canadiens ne subventionneront pas la répression et la suppression de la démocratie dans le monde.

J'y reviendrai si j'ai le temps, en concluant mes propos, parce que ce concept de lien me préoccupe.

Je vais d'abord poser une question. Bien que je n'aie pas la réponse, j'espère que les députés y réfléchiront et prendront en considération ce que nous faisons pour le respect des droits de la personne, dans bien des pays.

Je dois dire qu'en faisant pression pour que les droits de la personne deviennent une préoccupation de premier plan, le peuple canadien peut réellement être fier, parce qu'il s'est certainement distingué parmi l'ensemble des nations du monde.

C'est agréable de siéger de ce côté-ci de la Chambre, sous le gouvernement actuel, et de suivre cette voie. Je pense que cette orientation avait d'abord été tracée par un grand Canadien, Lester B. Pearson, dans la vraie tradition libérale.

Ce serait bien si aujourd'hui, avant la fin du débat, un député de l'autre côté de la Chambre reconnaissait les mérites de ce véritable grand homme. C'est probablement à cette époque et durant son mandat comme premier ministre que s'est façonnée l'image Pearson qui a fait du Canada un chef de file parmi les nations du monde pour ce qui est de l'humanité, de l'empathie et du respect témoignés à ceux qui sont moins privilégiés que nous. Les pays qui suivent nos traces dans ce domaine nous rendent peut-être le plus bel hommage qui soit.

Je tiens à rappeler que les pays en voie de développement tiennent le Canada en haute estime, et nous voulons évidemment que cette attitude se maintienne. Des réformes comme celles qui ont été décrites à la Conférence du Commonwealth ne doivent pas être mises de côté. Le gouvernement doit insister pour que les violations flagrantes des droits de la personne ne soient pas récompensées par des mesures commerciales et des affectations massives d'aide extérieure de la part des Canadiens.

Les démocraties comme la nôtre, les puissances moyennes, qui n'ont pas d'intérêts personnels à sauvegarder, ont la possibilité, je dirais même la responsabilité, de jouer un rôle de premier plan dans la défense des droits de la personne dans le monde. Il y a bien des manières de jouer ce rôle. Jusqu'à maintenant, le Canada et tous les gouvernements précédents ont très bien réussi à assurer au Canada sa réputation non seulement en tant que gardien de la paix dans le monde, mais en tant que nation généreuse et bienfaitrice. Pas question de nous reposer sur nos lauriers, cependant.

Par exemple, la décision du gouvernement de continuer à traiter avec la Chine à la suite des événements terribles de la place Tian'anmen a montré au monde que le Canada continuerait d'agir comme si de rien n'était.

Les importations de Chine ont atteint plus de 1,2 milliard de dollars en 1989 et ce chiffre a grimpé à 1,4 milliard de dollars en 1990, une augmentation de plus de 18 p. 100.

Pendant que ces activités commerciales se poursuivaient, Amnistie International, une organisation que tout le monde respecte je crois, a dit qu'au moins 1 000 personnes ont été tuées par les forces de l'ordre afin de supprimer les réactions pro-démocratiques. Des milliers de personnes en plus ont été battues et torturées. Des douzaines de manifestants ont été condamnés à mort après avoir subi un simulacre de procès, et on a même parlé d'exécutions secrètes. Des cas de torture et de détention continuent d'être signalés au Tibet par Amnistie International.

• (1740)

Je pourrais continuer et vous donner des descriptions des dossiers très douteux quant au respect des droits de la personne de certains pays recevant une aide bilatérale du Canada. Par aide bilatérale, on entend simplement que des fonds sont donnés par le gouvernement ou par ses organismes directement à d'autres pays sans passer par les intermédiaires qui nous sont disponibles par les Nations Unies.

Bon nombre des pays qui sont les premiers bénéficiaires d'une aide bilatérale du Canada se livrent à des violations des droits de la personne de la pire espèce.

L'un des exemples les plus frappants de pays qui ont reçu de l'aide bilatérale en 1989 est le Bangladesh, qui a bénéficié d'une aide de presque 90 millions de dollars. Or, nous sommes tous au courant des accusations de torture de suspects en détention ainsi que d'exécutions extra-judiciaires par des villageois n'ayant pas compétence pour ce faire, par les forces de sécurité du gouvernement. Je vous ai rappelé les événements survenus à la Place Tiananmen en Chine. Il n'empêche que ce pays a bénéficié d'une aide du Canada s'élevant à presque 40 millions de dollars. Il y a aussi la Jamaïque qui a reçu près de 30 millions de dollars malgré les troubles qui y sévissent et la suppression des droits de la personne dont sont victimes ses habitants. La situation au Pakistan, en Indonésie et dans une foule d'autres pays est telle qu'il importe qu'on lie plus étroitement l'aide au respect des droits de la personne.

Au cours du débat, il m'est venu à l'esprit un problème fondamental pour lequel je n'ai pas vraiment de solution à proposer, mais dont je voudrais quand même parler dans l'espoir qu'en cours de route le gouvernement et l'ensemble des députés s'arrêtent à penser à cet aspect très important.

Quelle que soit la forme de gouvernement, qu'il s'agisse d'une démocratie ou non, d'un régime despotique, de despotisme éclairé ou d'une véritable dictature, nous savons tous que tous les peuples du monde sont gouvernés, que chacun des actes des pouvoirs publics influe sur eux et que ces derniers n'ont que peu d'influence sur le gouvernement.

Par exemple, et je ne veux pas amorcer un débat là-dessus maintenant, nous savons tous que le gouvernement canadien de l'époque a fait adopter l'Accord de libre-échange dès la reprise parlementaire en 1988. Accord qui a touché on ne peut plus directement la plupart des Canadiens. L'Accord de libre-échange, qu'il ait eu pour effet de créer des emplois ou de les faire disparaître, a eu de très nettes répercussions sur la majorité des Canadiens, les travailleurs du secteur manufacturier notamment.

Nous ne dirons pas si l'imposition de la taxe sur les produits et services est une bonne initiative, bien qu'à notre avis, ce n'est pas une bonne initiative; quoi qu'il en soit, nous savons que les mesures prises par le gouvernement ont eu des effets sur tous les Canadiens en ce qui concerne le régime fiscal.

Si on s'arrête aux agissements de nos voisins, les États-Unis, dans la guerre du Golfe, on constate qu'ils ont directement influé sur le comportement de tous les citoyens américains.

Ce que j'essaie de dire, c'est que tous les gouvernements influent, par leurs actions, sur la vie de tous les jours des gouvernés, qui n'ont pas grand chose à dire là-dessus.

Quant aux habitants de pays sous-développés dont on viole les droits de la personne, une idée m'est venue à l'esprit pendant que j'écoutais attentivement l'excellent débat qui se tenait à la Chambre.

Je songe aux enfants du monde qui n'ont vraiment pas voix au chapitre, les enfants du Canada, ceux des États-Unis, quand il s'agit de décider comment leur pays sera gouverné. Ils sont livrées aux caprices de ceux qui ont le pouvoir sur eux.

Que faisons-nous quand nous lions notre aide économique? Comme je l'ai dit au début, je me pose une question. Que faisons-nous à ces enfants quand nous lions notre aide économique au respect des droits de la personne par leur gouvernement? Les enfants dans ces régions sous-développées n'ont pas le droit d'exprimer leur opinion ou de participer au système de gouvernement, et pourtant ils en subissent les actions.

Je suis consterné, comme nous le sommes sûrement tous à la Chambre, quand nous voyons à la télévision les enfants du monde, ceux de certains pays d'Afrique, du Bangladesh, de l'Éthiopie et même de la Bulgarie. Nous voyons des enfants aux yeux croches, aux yeux exorbités, aux ventres ballonnés, privés des soins médicaux de base dont ils auraient besoin rien que pour rester en vie. On ne peut même pas dire que ces enfants vont se coucher le ventre vide le soir, car ils n'ont tout probablemenet pas de lit où dormir.

Quel droit ont donc ces jeunes par rapport au lien qu'on veut établir entre l'aide et le respect des droits de la personne? Voilà la question que je me pose.

Je voudrais proposer une chose que la Chambre voudrait peut-être envisager. Quand nous considérons tous les problèmes qui existent dans le monde, nous savons que le pire, c'est le sort fait aux enfants.

Nous savons que la pauvreté et la dette sont les ennemis. Nous savons que notre politique de développement devrait être conçue pour faire du bien à ces enfants. Nous savons que nous devrions aider ces gens à accroître leur productivité et leur revenu pour qu'ils puissent subvenir aux besoins essentiels à la vie.

J'aurais aimé avoir eu cette idée, mais je ne peux pas m'en attribuer le mérite. J'ai lu quelques ouvrages et cette idée a été formulée par le secrétaire parlementaire du premier ministre pendant qu'il analysait les mesures que le Canada pourrait prendre pour nourrir le monde. Le secrétaire parlementaire est un agriculteur qui connaît beaucoup de succès en Saskatchewan. Il s'y connaît fort bien dans ce domaine. J'en discutais avec mon collègue, ex-ministre de l'Agriculture. Au lieu de lier les problèmes que nous pose l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne dans certains pays, il semble que nous devrions plutôt élaborer ici, au pays, une politique qui apaiserait la faim de tous les enfants du monde.

Il semble que ce qui nous manque, au pays, c'est un objectif, un projet national. Quel défi palpitant ce serait pour les Canadiens si leur pays devait véritablement devenir le grenier du monde. Avec toutes les richesses de notre pays, les richesses énormes dont nous disposons, nous pourrions aider tous ces enfants démunis. Nous avons trois provinces, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, qui peuvent produire à grande échelle grâce à la technologie, au climat et à la capacité de leurs agriculteurs de cultiver, en grande quantité, le meilleur blé au monde. Nous avons cette capacité au Canada.

Nous avons au pays des moyens incomparables qui nous permettent de transformer les céréales, les produits que nous cultivons dans les provinces de l'Ouest. Nous avons les ports de Churchill, de Prince Rupert, de Vancouver, de Thunder Bay et de Montréal qui nous permettent d'expédier ces céréales, cette nourriture, cette nécessité de la vie à tous les pays du monde et, par conséquent, d'aider ces enfants qui sont privés de leurs droits fondamentaux sans que ce soit leur faute. Le Canada est devenu le pays qui s'est donné comme objectif national, utilisant l'expression «grenier du monde», de nourrir le reste du monde, particulièrement les pays qui n'ont pas la capacité, les ressources ni les installations nécessaires pour produire eux-mêmes leur nourriture.

• (1750)

De quelle autre façon pourrions-nous assurer le respect des droits de la personne dans tous les pays du monde? Que pourrions-nous faire de mieux? Les Canadiens sentiraient vraiment qu'ils poursuivent un but national s'ils disaient: «Nous assumons cette énorme responsabilité. Nous allons faire de notre mieux.»

À mon avis, monsieur le Président, c'est peut-être là le défi le plus fondamental pour tous les Canadiens à ce moment-ci de notre vie. Nous devons accepter cette responsabilité et dire: «Nous allons aller plus loin que tout autre pays pour trouver une solution à ce problème qui ne disparaîtra pas à moins que nous essayons nous-mêmes de faire quelque chose, en commençant petit à petit.»

Je suis convaincu que nous deviendrons un pays respecté, un pays qui sera perçu partout dans le monde entier non seulement comme celui qui a eu la générosité de relever cet important défi, mais aussi comme celui qui vient au premier rang pour ce qui est de défendre les droits fondamentaux de ceux qui ne peuvent pas se défendre eux-mêmes.

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon. Je dirais même que j'ai bu chacune de ses paroles, étant donné le rappel émouvant qu'il nous a fait au sujet de l'essentiel, soit la situation critique de notre planète et plus particulièrement la misère des enfants du monde entier.

Alors que le débat tire à sa fin, je pense qu'il importe de ne pas oublier les victimes de la pauvreté, de la maladie et de l'oppression. Je suis reconnaissant au député de nous avoir amenés à considérer ces facteurs et les oubliés de la Terre.

Cela dit, je sais que le député s'y entend très bien dans les questions juridiques. Je fais donc appel à ses compétences en la matière et lui demande de se pencher sur certaines réserves que m'inspire la motion de l'opposition présentée par notre collègue du Nouveau Parti démocratique, et tout particulièrement le mot «lier», que le député a utilisé au début de son discours.

Je lui demande d'examiner le libellé de la motion et de répondre à la question que je lui pose. Le député trouve-t-il logique que la motion de l'opposition souligne d'abord l'engagement pris par le premier ministre sur le principe de lier l'aide gouvernementale, et j'insiste sur les mots «aide gouvernementale», au respect des droits de la personne, avant de poursuivre en ces termes : «et à la lumière des violations des droits de la personne documentées dans les pays tels que le Mexique, la Chine, le Zaïre»,etc.?

La motion nous rappelle l'engagement du premier ministre à lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne, de même que certaines violations des droits de la personne qui sont présumées, pour ne pas dire documentées, dans certains pays. La motion nous propose ensuite de cesser de négocier avec les États-Unis et le Mexique, non pas d'interrompre notre aide au Mexique, mais de cesser de négocier un accord qui n'est même pas encore en place. Elle ne propose pas de lier l'aide gouvernementale au respect des droits de la personne. Ils disent qu'il faut lier l'aide aux négociations. Ils vont jusqu'à englober les simples entretiens avec un autre gouvernement, s'il est prouvé qu'il y a violation des droits de la personne. Voilà ce qu'ils disent. Par le biais des violations des droits de la personne, ils tentent d'engager le débat sur le libre-échange, au détriment de ceux-là même qu'il faudrait protéger. Le député estime-t-il que c'est logique?

M. Comuzzi: Madame la Présidente, je remercie le député de Scarborough de sa question sur mon intervention.

J'ai commencé par féliciter mes collègues de certains succès, puis, j'ai discuté avec eux des difficultés que me pose la motion à l'étude aujourd'hui.

Pour répondre au député, il est certain que le principe ne me pose aucune difficulté, pas plus que les intentions profondes qui nous animent à cet égard. Au cours de mon intervention, j'ai parlé, dans l'optique des droits de la personne, de l'aide et des enfants du monde entier qu'il faut nourrir, mais j'ai eu du mal à saisir la portée réelle de la motion.

J'ai dit au départ que le terme «lier à» faisait problème et que je ne pouvais pas voir comment nous pouvions lier droits de l'homme et aide économique, d'autant plus que ceux dont nous voulons protéger les droits peuvent ne pas avoir les moyens de se débrouiller seuls dans leur pays. Permettez-moi de m'expliquer un peu mieux. Je parle des défavorisés. Or, il y a divers degrés parmi les favorisés et les défavorisés. Je songe aux plus démunis, aux personnes âgées des pays pauvres, aux enfants, à ceux qui ne peuvent se débrouiller par leurs propres moyens dans le régime qui leur est imposé. Ce sont vraiment les plus défavorisés dans une couche sociale défavorisée.

Ce que je me demande, c'est ce que nous faisons en fait si nous lions l'aide et les principes économiques, d'une part, et, d'autre part, l'aide aux habitants les plus démunis des pays défavorisés. À quoi bon? Nous ne faisons que compliquer encore plus la vie de gens qui n'en peuvent plus.

J'ai bien saisi la question et j'essaie d'y répondre de mon mieux. J'ai du mal à bien comprendre la motion dont nous sommes saisis, surtout en ce qui concerne ce lien. Deuxièmement, je ne vois pas comment nous sommes passés des droits de la personne à une question économique comme celle du libre-échange. Cela ne tient pas debout.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, «La torture est encore pratique courante dans la police» disait Amnistie, en septembre, au Mexique. Je comprends l'intérêt et la sympathie de l'orateur précédent pour cette pratique. Dans un rapport intitulé «Au Mexique, on torture en toute impunité», on dit que la police judiciaire fédérale du Mexique frappe les gens à coups de pied et à coup de poing, les pousse dans des réservoirs d'eau, leur administre des chocs électriques, les brûle avec des cigarettes, leur fait subir des exécutions simulées, les asphixie avec des sacs de plastique, leur

arrache les ongles d'orteil. On y demande: «Qui sont les victimes?» Ce sont des militants politiques, des gens qui se disputent la propriété des terres, des gens qui militent en faveur des droits de la personne, des syndicalistes, des avocats et des enfants, surtout des adolescents sans abri, des enfants de familles urbaines pauvres et des jeunes migrants ruraux venus de l'intérieur du Mexique. Ils disent qu'ils ont été battus, fouettés, électrocutés et asphyxiés et qu'ils ont été victimes de violences sexuelles.

Ce n'est pas comme si nous envisagions de donner de l'aide. Nous pourrions accorder une aide au Mexique, non pas une aide bilatérale, mais une aide par l'intermédiaire de la Croix rouge et d'autres organisations qui ne sanctifierait pas et n'appuierait pas le gouvernement.

Nous discutons du fait que le gouvernement associe le Canada à un partenaire égal et veut intégrer partiellement son économie à la sienne et courir les risques que cela comporte. En éliminant les mots «que la Chambre exhorte le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique», le gouvernement donne réellement son approbation aux violations des droits de la personne. La majorité des Canadiens s'opposent à ce gouvernement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec ce qu'il fait. Ils disent la vérité. Ils prennent position et disent qu'ils sont. . .

Mme le vice-président: Le temps réservé aux questions et aux commentaires est malheureusement expiré. Reprenons le débat.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, il ne reste plus que quelques minutes. J'ai en main un long exposé sur l'ACDI et ses pratiques. Malheureusement, en raison de la nature de la motion d'aujourd'hui, on a trouvé le moyen de ne pas parler beaucoup des programmes d'aide de l'ACDI et du gouvernement.

Mon collègue de Scarborough a mis le doigt sur le dilemme que pose cette motion. Permettez-moi donc d'évoquer les préoccupations qu'elle suscite.

Selon moi, c'est dommage que nous ne débattions pas plus souvent de politique étrangère. Je suis également d'avis que le débat d'aujourd'hui ne nous a pas permis de clarifier les modalités d'application du principe de lier l'aide publique au respect des droits de la personne. C'est là un sujet qui devrait tous nous intéresser. Je sais que les membres du sous-comité du Comité des droits de la personne, qui relève du Comité des affaires extérieures, se préoccupent beaucoup de cette question et que le député de Trinity et d'autres y ont consacré beaucoup de temps.

Qu'il me soit donc permis, puisque le temps tire à sa fin, d'exprimer ma frustration à l'égard de cette motion et de son traitement. Avant le début des pourparlers sur la possibilité d'étendre les accords de libre échange au Mexique, il y a eu de longues discussions au sein du comité permanent afin de savoir ce que nous devions faire pour améliorer nos programmes d'aide et prendre en compte les préoccupations des Canadiens à l'égard des droits de la personne. Les gens ont proposé de recourir davantage aux ONG qu'au gouvernement, ils ont formulés des critiques, à juste titre, car elles portaient sur l'orientation que prenait la politique relative à l'aide en vigueur à l'époque, et ils se sont plaints à notre comité que le gouvernement effectuait trop de compressions.

Une des questions posées aux membres du comité à l'époque, qui a été débattue en comité, avant que nous parlions d'une politique commerciale à l'égard du Mexique, une de ces questions, dis-je, avait trait aux critiques formulées par le Nouveau Parti démocratique qui souhaitait précisément que l'on augmente l'aide financière accordée au Mexique par l'entremise d'ONG. En d'autres termes, telle était la politique du Nouveau Parti démocratique avant nos négociations commerciales. Je crois, madame la Présidente, que les néo-démocrates se sont montrés sous leur vrai jour aujourd'hui.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 18 heures, il est de de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont maintenant terminées.

[*Traduction*]

Avant de passer à l'étude des initiatives parlementaires, j'ai une toute petite annonce à faire.

Le vendredi 25 octobre 1991, la Chambre doit étudier le projet de loi C-251, Loi sur le ministère des Anciens combattants, à l'étape de la deuxième lecture.

Présenté par le député de Regina—Lumsden le 19 juin 1991, ce projet de loi propose qu'on considère les marins de la marine marchande comme des anciens combattants, leur donnant droit du même coup à tous les avantages dont jouissent à l'heure actuelle les anciens combattants des Forces armées.

[*Français*]

Cette proposition cause certaines difficultés à la Présidence pour ce qui est de la procédure, en ce qu'elle semble empiéter sur le privilège d'initiative financière de la Couronne et tenter de faire indirectement ce que la procédure interdit de faire directement relativement aux déboursés d'argent pris sur le Trésor.

[*Traduction*]

Par politesse envers le député de Regina—Lumsden, je donne avis que la présidence saurait gré aux députés de bien vouloir présenter vendredi au début de la période consacrée aux initiatives parlementaires leurs points de vue sur l'acceptabilité, aux termes de la procédure, de la présentation d'un tel projet de loi.

Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 2 octobre 1991, de la motion de M. Blaikie : Que le projet de loi C-204, Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie nucléaire (suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementées), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif D.

Mme le vice-président: Le député de Calgary-Sud-Ouest dispose encore de cinq minutes pour reprendre le débat.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, au cours du débat précédent sur le projet de loi C-204, j'avais appuyé sans réserve l'industrie nucléaire canadienne et j'en avais décrit les avantages pour le pays. Ces avantages sont nécessaires pour notre sécurité et la diversité de nos approvisionnements énergétiques. En outre, l'énergie nucléaire est très importante pour la protection de l'environnement et le développement industriel.

Nombre des régions que j'ai décrites figurent sans doute dans le hansard, mais je n'ai pas eu l'occasion de parler des questions économiques ni de la raison première qui explique l'adoption généralisée de l'énergie nucléaire par les principaux pays industrialisés et sa capacité de production d'électricité à peu de frais. Je sais que d'aucuns ne sont pas de cet avis. Si c'est pour une période de 30 ou 40 ans, c'est une des raisons pour lesquelles les principaux pays du monde ont recours à l'énergie nucléaire comme source énergétique de rechange.

Le Canada jouit de plusieurs sources d'énergie. En fait, il peut s'estimer très heureux d'avoir à sa disposition plusieurs sources d'électricité. Je parle, bien sûr, du pétrole, du gaz, du charbon, de l'eau et du nucléaire, sans oublier certaines énergies renouvelables.

L'Ontario et le Nouveau-Brunswick préfèrent, pour des raisons économiques, le nucléaire alors que certaines autres régions comme le Québec ou l'ouest du Canada misent davantage sur l'énergie hydro-électrique ou les combustibles fossiles.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, ÉACL a été créée en 1952 et a effectivement bénéficié d'une affectation importante de deniers publics. Cependant, ces sommes incluent le coût d'établissement et d'exploitation de laboratoires de R-D de calibre mondial, comme celui de Chalk River. Elles incluent aussi le coût et les intérêts de la construction, de l'exploitation et du déclassement de prototypes de réacteurs de puissance dans les centrales à l'eau lourde.

Cet investissement est considérablement moindre que ceux d'autres pays. Les centrales nucléaires canadiennes sont extrêmement rentables.

Je voudrais également dire qu'en ce qui concerne l'évacuation et le stockage définitif des déchets nucléaires, un groupe indépendant a été formé en 1977 pour effectuer une étude des méthodes de stockage à long terme. Il a jeté les bases pour l'établissement de critères qui ont servi de cadre à un programme de gestion des déchets nucléaires et du combustible irradié administré conjointement par ÉACL et l'Ontario.

Quant au stockage et au transport, Hydro Ontario s'en occupe. Les questions de transport et d'élimination des déchets relèvent d'Énergie atomique du Canada Limitée.

Toutes les centrales nucléaires canadiennes réservent une partie du profit d'exploitation, quelque chose comme 1 p. 100, pour payer le coût d'évacuation du combustible irradié qui ne se produira probablement pas si tôt. Elles prévoient tout de même ce coût dans l'exploitation.

Après avoir visité pendant quelque temps la Suède, l'Allemagne de l'Ouest et la France pour étudier comment elles évacuent les déchets nucléaires de faible et de forte radioactivité, je puis affirmer qu'on tend maintenant à s'entendre sur l'enfouissement dans des formations géologiques profondes comme le meilleur moyen d'isoler en permanence les déchets très radioactifs.

Les pays dont les programmes nucléaires sont bien établis en sont à divers stades de développement de leurs moyens d'évacuation. La Suisse et la Suède ont déjà parachevé des séries complètes et exhaustives d'essais. Au Canada, nous espérons que des recommandations seront déposées l'an prochain. Ces recommandations comprendront un examen, une participation et un débat politiques. Le choix du lieu d'enfouissement et du moment de son utilisation ne sera fait qu'après un débat politique.

• (1810)

En guise de conclusion, j'aimerais signifier mon appui inconditionnel à l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada. Il n'est pas question ici d'armes nucléaires, mais plutôt de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité. Elle représente un investissement important pour le Canada, et je suis donc heureuse d'avoir pu me prononcer contre le projet de loi C-204.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je me permets tout d'abord, madame la Présidente, de féliciter le député de Winnipeg Transcona de sa récente nomination au poste de porte-parole néo-démocrate en matière nucléaire, lui qui assume déjà tant d'autres responsabilités. Je sais qu'il saura y mettre à profit des connaissances approfondies, un vif intérêt et un ferme engagement, lequel a déjà suscité la présentation de l'excellent projet de loi dont nous sommes saisis ici aujourd'hui.

Cette Loi modifiant la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique a pour but de mettre fin à la vente, à l'exploitation et à l'exportation de substances nucléaires, de réacteurs nucléaires ainsi que de certains matériaux et équipements nécessaires à la construction de réacteurs nucléaires à compter du 1er janvier 1992 et ce, pour les 50 prochaines années.

Compte tenu du temps excessivement court dont je dispose aujourd'hui, je ne peux faire valoir qu'une seule des nombreuses raisons pour lesquelles il faut appuyer ce projet de loi visant à supprimer graduellement le recours à l'énergie nucléaire au Canada. Soit dit simplement, madame la Présidente, l'énergie nucléaire est un échec écomomique. Le Canada ne peut pas se permettre d'engloutir de l'argent dans le gouffre nucléaire. Et il est profond!

Tout d'abord, les centrales nucléaires sont extrêmement coûteuses à construire. L'installation nucléaire de Darlington, en Ontario, par exemple, devait à l'origine coûter moins de quatre milliards de dollars. En décembre dernier, les prévisions étaient montées à 12,9 milliards de dollars et, en février 1991, on avançait la somme énorme de 13,3 milliards de dollars. C'est là beaucoup d'argent, quels que soient les critères employés.

Il en coûte aussi très cher pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs à toutes les étapes de la production, à partir de l'extraction même du minerai d'uranium. Les partisans de l'énergie nucléaire s'en prennent à ces frais de sécurité. Dans le témoignage qu'elle a présenté, le 9 octobre 1991, devant le Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources, l'Association nucléaire canadienne a soutenu que les nouvelles limites plus strictes proposées en ce qui concerne l'exposition aux radiations dans les mines d'uranium risquent, et je cite :«de marquer la fin de l'extraction souterraine de l'uranium».

Étant donné que ces nouvelles normes de sécurité traduisent le consensus scientifique actuel sur les risques que présente l'exposition aux radiations, on ne pourrait pas blâmer, je suppose, les travailleurs de se demander si l'ANC est de l'avis indéfendable que le secteur industriel ne peut survivre que si les travailleurs travaillent dans des conditions dangereuses.

Quant aux autres coûts de l'extraction, il suffit de se rendre à Elliot Lake pour constater qu'il en coûte aussi très cher pour nettoyer l'environnement après qu'on a extrait l'uranium.

Les réacteurs nucléaires aux-mêmes coûtent plus cher que prévu à exploiter et cela se reflète directement dans les factures d'électricité des consommateurs. Des hausses de plus de 10 p. 100 sont prévues en Ontario au cours des deux prochaines années.

Les réacteurs nucléaires canadiens ne sont pas aussi efficaces que prévu. Beaucoup présentent des complications exaspérantes par suite de leur prétendu vieillissement prématuré, allant du bris des faisceaux de combustible à l'éclatement des tubes de pression. Des faits récents montrent que lorsqu'Hydro-Ontario prévoit que ses centrales nucléaires seront efficace à 75 p. 100 en moyenne au cours de la prochaine décennie, elle affiche un optimisme débridé. En 1989, les réacteurs de l'Hydro Ontario tournaient à environ 72 p. 100 de leur capacité et en 1990, ces réacteurs ont produit—ce qui est tout à fait déplorable—62 p. 100 à peine de l'énergie qu'ils auraient produite s'ils avaient tourné à plein rendement.

Comme le président du conseil d'administration de l'Hydro-Ontario, M. Mark Ellison, l'a déclaré selon le *Financial Post* du 29 juillet 1991, «notre système nucléaire ne fonctionne pas comme il était censé le faire.» C'est regrettable n'est-ce pas, madame la Présidente, mais c'est malheureusement le cas, ce qui nous coûte très cher.

Qu'en est-il alors des accidents? Eh bien, des accidents nucléaires se produisent et dans ce cas, ils sont catastrophiques. Personne ne peut oublier l'incident de Three Mile Island, en 1979, et la terrible explosion de Tchernobyl en 1986. Dernièrement, certains scientifiques soviétiques ont prétendu qu'au départ, on avait sérieusement sous-estimé l'étendue des dégâts autour de Tchernobyl. Le principal scientifique à la station de Tchernobyl et directeur scientifique responsable de la zone interdite de

30 kilomètres, a déclaré en avril 1991 que l'explosion avait tué jusqu'à 10 000 personnes.

Il a ajouté que le gouvernement offrait à l'heure actuelle des soins médicaux à 300 000 autres personnes et que l'Union soviétique avait déjà consacré près de 20 millions de dollars aux travaux de décontamination après l'accident.

L'éminent scientifique soviétique Youri Koryakine a déclaré dans le numéro d'octobre 1990 de la publication de l'Académie des sciences de l'Union soviétique intitulée *Énergie* que le coût financier de l'accident de Tchernobyl pour son pays seulement pourrait être supérieur à 400 milliards de dollars d'ici à l'an 2000. Il s'agit d'une technologie coûteuse, et les accidents dans ce secteur ne pardonnent pas.

De nombreux partisans du réacteur CANDU affirment qu'un accident de ce genre ne pourrait jamais se produire ici, mais il faut remarquer qu'au cas où cela arriverait, l'industrie s'est protégée contre toute responsabilité financière. En 1970, sur les instances de l'industrie, le gouvernement fédéral a établi un plafond de 75 millions de dollars en ce qui concerne les indemnités que les propriétaires de réacteurs devraient payer au cas où un grave accident nucléaire se produirait.

Cela s'applique même lorsque la société concernée fait preuve de négligence; c'est donc tout à fait ironique. Ainsi, les partisans du nucléaire proclament avec fierté que l'énergie nucléaire est sûre sachant fort bien qu'en cas de grave accident, grâce au gouvernement fédéral et aux contribuables canadiens, l'industrie nucléaire s'en sortira à très bon compte.

En ce qui concerne l'entreposage à long terme des déchets nucléaires, personne au juste ne sait combien cela coûtera, car cela n'a jamais été fait. Nous savons que les simples recherches effectuées sur la gestion de ces déchets sont coûteuses. Dans un discours prononcé dans le cadre de la Conférence de l'Institut canadien de recherche énergétique au nom du ministre de l'Énergie, Jake Epp, le 4 juin 1990, la députée conservatrice Marie Gibeau a affirmé qu'au cours des dix dernières années seulement, l'Énergie atomique du Canada, financée par le gouvernement, avait consacré 400 millions de dollars, ou 40 millions de dollars par an, à la recherche sur l'entreposage à long terme des déchets radioactifs.

La campagne visant à abandonner graduellement l'énergie nucléaire a frappé un coup décisif en révélant récemment dans un dépliant que «les frais de l'élimination des déchets nucléaires, y compris l'élimination des réacteurs inactifs eux-mêmes, comptent parmi les plus indéterminés et peut-être les plus considérables liés à l'énergie nucléaire. Dans le monde, aucun réacteur nucléaire de grande dimension n'a encore été déclassé complètement.»

Le ministre de l'Énergie, Jake Epp, a reconnu dans la lettre qu'il a fait parvenir en septembre 1990 à mon collègue, le porte-parole néo-démocrate en matière d'environnement, Jim Fulton, ce qui suit: «Les estimations relatives aux frais de déclassement des réacteurs nucléaires varient grandement,» et il a ajouté que le déclassement de l'unité 1 à Nine-Mile Point coûterait «environ 100 millions de dollars en dollars de 1990.»

Sauf erreur, je devine que demain M. Epp pourrait remettre 100 millions de dollars à celui qui lui garantirait l'élimination sans danger de ce réacteur. D'où provient tout cet argent, madame la Présidente? Des contribuables canadiens.

D'après le sommaire du plan de l'entreprise et des budgets que l'Énergie atomique du Canada limitée a rendu public en avril 1991, le gouvernement fédéral a investi 4,5 milliards de dollars dans la recherche et le développement de l'énergie nucléaire au cours des 40 dernières années, ce qui correspond à 110 millions de dollars chaque année pendant 40 ans.

Ce même rapport de l'EACL révèle que plus de la moitié des 303 millions de dollars des prévisions de dépenses en R et D pour 1991-1992 proviendront directement de crédits parlementaires.

En 1995-1996 seulement, les contribuables fourniront 197 millions de dollars à l'EACL. Le ministre de l'Énergie, Jake Epp, est toujours en faveur d'une prétendue économie énergétique fondée sur le marché même si, après 40 années d'une aide gouvernementale généreuse, la survie de l'industrie nucléaire dépend toujours des recettes fiscales.

De toute évidence, le gouvernement doit aider à la création d'emplois et stimuler le développement de sources énergétiques moins nuisibles pour l'environnement au Canada. Malheureusement, le gouvernement subventionne généreusement le nucléaire et les sources classiques de combustibles fossiles, créant ainsi un handicap financier toujours plus grand pour les autres sources énergétiques possibles qui sont plus propres tout en réduisant le financement nécessaire pour explorer ces solutions. Il se plaint par-dessus le marché que ces énergies de remplacement ne sont pas concurrentielles. En fait, depuis 1984, il a réduit de plus de 90 p. 100 son financement pour explorer de nouvelles possibilités et pour économiser l'énergie. Ainsi, il consacrera cette année à peine 37 millions de dollars pour l'économie de l'énergie et pour toutes les autres sources d'énergie, soit le vent, la biomasse ou le soleil. Ce montant est inférieur aux 38 millions de dollars qu'il remettra à la Commission de contrôle de l'énergie atomique simplement pour réglementer l'industrie nucléaire.

• (1820)

On s'étonne à peine que bien des pays aient décidé d'arrêter de gaspiller leur argent dans leur industrie nucléaire. L'expérience qu'a connue récemment la Grande-Bretagne illustre très bien la situation financière de l'industrie. Dans son zèle mal placé pour privatiser son service public d'électricité, le gouvernement Thatcher a découvert à son grand dam qu'il ne pouvait tout simplement pas vendre ses centrales nucléaires. Les investisseurs du secteur privé les jugeaient non rentables.

Comme le *London Observer* l'a dit dans un éditorial du 12 novembre 1989: «La privatisation a démontré que l'énergie nucléaire est désespérément non rentable et ses coûts de déclassement sont tels qu'aucune société privée ne pourrait les accepter sans d'énormes garanties de la part du gouvernement».

Ce journal ajoutait un certain nombre d'observations fascinantes. Permettez-moi de terminer sur une citation du 31 août 1991 extraite de l'*Economist*, une revue conservatrice: «Il est difficile de ne pas croire que si l'argent investi dans l'énergie nucléaire avait été consacré à presque n'importe quelle autre technologie, même celle des volants propulsés par des hamsters, il en aurait résulté en fin de compte un produit commercialement viable».

Il est temps que nous cessions de jeter de l'argent dans le puits sans fond du nucléaire.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, je me demande si le député de Winnipeg Transcona a idée des répercussions que pourrait avoir ce projet de loi sur la santé des Canadiens. Sait-il combien ses effets pourraient être dévastateurs pour les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui suivent des traitements mettant en cause des techniques diagnostiques ou des interventions thérapeutiques pour lesquelles on utilise des radio-isotopes?

Quel rôle l'énergie nucléaire joue-t-elle en médecine? Madame la Présidente, le député de Winnipeg Transcona pourrait me faire remarquer que, techniquement parlant, la plupart des radio-isotopes ne sont pas des substances prescrites. Par conséquent, ils ne sont pas touchés par ce projet de loi aux termes duquel la Commission de contrôle de l'énergie atomique ne pourrait délivrer de nouvelles licences visant la possession de substances prescrites, lesquelles excluent la plupart des radio-isotopes utilisés en médecine.

Permettez-moi de vous démontrer le manque d'objectivité d'un tel énoncé. En vertu de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, l'expression «substances prescrites» désigne l'uranium, le thorium, le plutonium, le neptunium, le deutérium, ainsi que leurs dérivés et composés respectifs, et les autres substances que la Commission peut, par règlement, classer parmi les sources d'énergie atomique ou considérer comme nécessaires à la production et aux applications et usages de celle-ci.

La plus grande partie des radio-isotopes employés dans le domaine de la santé n'entrent pas dans cette catégorie. Quel rôle l'énergie nucléaire joue-t-elle alors en médecine, vous demandez-vous peut-être, madame la Présidente? Le fait est que pour produire un bon nombre des radio-isotopes, il faut des réacteurs nucléaires, ces mêmes réacteurs que le député de Winnipeg Transcona compte rendre inactifs pendant les 50 prochaines années grâce à son projet de loi. Cinquante ans, madame la Présidente, et pour ceux et celles qui cherchent à se faire soigner, il pourrait tout aussi bien s'agir d'une éternité.

Le cobalt 60, par exemple, est un isotope artificiel, fabriqué volontairement par l'homme. On l'obtient en remplaçant des barres d'acier inoxydable d'un réacteur nucléaire CANDU par des barres de cobalt 59. Irradiées dans le réacteur pendant environ un an, ces barres absorbent des neutrons et viennent à se transformer en cobalt 60. Le cobalt 60 est alors extrait du réacteur pour servir à diverses fins médicales, notamment aux appareils de curiethérapie et aux irradiateurs stérilisateurs.

Alors, madame la Présidente, nous verrons les applications des radio-isotopes en médecine.

Il est dommage que le public ne s'intéresse que rarement aux effets bénéfiques du rayonnement. Pourtant, l'usage de cette technologie à des fins de thérapie, de diagnostic et de recherche est de nos jours fort répandu. On a aussi beaucoup recours à l'irradiation pour améliorer la qualité des produits et la sécurité dans diverses industries.

Lorsque, pour poser un diagnostic, on administre des radio-isotopes en assez petites quantités à un malade, il est possible de mesurer la concentration de cette substance radioactive et d'en suivre la distribution à l'aide de détecteurs spéciaux. Des produits médicaux faisant appel au rayonnement aident à diagnostiquer et à traiter diverses maladies, notamment le cancer.

De fait, sur le plan diagnostique, on peut dépister le cancer dès les débuts de la maladie en mettant un échantillon de sang en contact avec un produit chimique radioactif qui révèle la présence et la taille de marqueurs tumoraux, ou des substances qui indiquent la présence de cellules cancéreuses. Sur le plan thérapeutique, le rayonnement peut servir efficacement à détruire de telles cellules.

On a aussi recours à des techniques d'irradiation pour stériliser le matériel chirurgical ou médical, ainsi que du sang devant servir à des transfusions destinées à des malades dont le système immunitaire est très affaibli, notamment dans le cas de nouveau-nés.

Le rayonnement peut être utilisé pour étudier les maladies et le fonctionnement interne du corps, conserver des aliments, lutter contre des maladies d'origine alimentaire, de même que désinfecter des déchets, notamment les eaux d'égouts des municipalités et les déchets médicaux.

Nous allons voir maintenant les compétences du Canada en médecine nucléaire. À l'heure actuelle, madame la Présidente, le plus grand fournisseur mondial de cobalt 60, soit le radio-isotope le plus utilisé en tant que source d'énergie servant à des fins commerciales d'irradiation ou au traitement du cancer, est la société canadienne Nordion International Inc.

La plus grande partie du cobalt 60 vendu par Nordion est en réalité produite par Hydro-Ontario dans des réacteurs nucléaires CANDU, aux termes de contrats. Nordion est aussi le principal fournisseur d'autres types de radio-isotopes fabriqués dans des réacteurs, radio-isotopes utilisés partout dans le monde, particulièrement à des fins de diagnostic.

À l'avant-garde de la recherche dans le domaine de la médecine nucléaire, l'industrie canadienne a grandement contribué à améliorer la santé de tous les habitants de la terre. Madame la Présidente, chaque année, plus de 500 000 malades dans plus de 80 pays reçoivent des traitements fondés sur la technologie nucléaire mise au point au Canada. Depuis l'avènement de la radiothérapie, des millions de vies ont pu être prolongées partout dans le monde.

L'appareil canadien de curiethérapie au cobalt 60 est utilisé à l'échelle mondiale. Plus de 1 400 unités ont été installées à l'étranger, ce qui représente plus de 75 p. 100 du marché. Au Canada seulement, madame la Présidente, des médecins posent chaque année plus de 12 millions de diagnostics à l'aide de radio-isotopes produits dans notre pays. On estime même, à l'échelle mondiale, que ce nombre dépasse les 300 millions. Je voudrais vous parler aussi des autres utilités des radio-isotopes dans les domaines liés à la santé.

Cela dit, madame la Présidente, je me permettrais d'ajouter que les radio-isotopes sont aussi utilisés dans les domaines liés à la santé autres que la médecine. La recherche portant sur le nucléaire a permis de mettre au point de nouvelles souches de plantes à meilleur rendement qui résistent davantage aux maladies. D'autres applications des radio-isotopes en agriculture permettent de mesurer la teneur en humidité du sol dans différentes régions et ainsi, d'évaluer sa capacité de satisfaire aux besoins en eau de cultures particulières.

Grâce aux radio-isotopes, on peut voir comment les cultures absorbent les éléments nutritifs et, de ce fait, être mieux en mesure d'améliorer les engrais. Enfin, on se sert également de radio-isotopes pour surveiller le déplacement des cours d'eau contaminés et ainsi veiller à ce que les prises d'eau potable ne soient pas menacées.

• (1830)

L'irradiation peut aussi servir à réduire, à enrayer les infestations d'insectes qui nuisent aux cultures, aux animaux et aux êtres humains. On stérilise beaucoup d'insectes mâles en les exposant à des rayonnements. Une fois relâchés, ces insectes s'accouplent avec des femelles, mais ils ne peuvent produire de petits. Cela permet d'enrayer des espèces nuisibles en quelques saisons, de façon plus ordonnée, en bouleversant moins l'environnement, madame la Présidente.

Il ne faudrait pas aussi oublier le secteur de l'irradiation des aliments. Comme nous le savons tous, les aliments que nous mangeons risquent d'être infectés, infestés de bactéries et pouvant les amener à se gâter, nous rendre malades et, même dans des cas extrêmes, entraîner la mort. Pour ces raisons, les scientifiques du gouvernement et de l'industrie de transformation des aliments ne cessent de travailler à la mise au point de techniques efficaces permettant de conserver les aliments sans diminuer leur valeur nutritive. À l'heure actuelle, on estime que des techniques d'irradiation nous permettront de mieux conserver les aliments, tout en réduisant le nombre de maladies d'origine alimentaire. Le domaine de la conservation des aliments pourrait donc revêtir une importance capitale au Canada et dans les pays du Tiers monde. Toutes ces nouvelles applications, madame la Présidente, sont essentielles au maintien de la qualité des approvisionnements en aliments des Canadiens, voire des habitants de nombreux autres pays.

Un des nombreux avantages de l'énergie nucléaire tient au fait que les réactions nucléaires ne produisent pas de résidus de combustion pouvant polluer notre milieu et miner notre santé. Seulement depuis 1971, madame la Présidente, en se tournant vers le nucléaire, Hydro-Ontario a de fait évité d'émettre dans l'atmosphère plus de sept millions de tonnes de gaz acides, un demi-milliard de tonnes de gaz carbonique et douze tonnes de cendres volantes. Quoi qu'il en soit, madame la Présidente, le gouvernement actuel a clairement démontré qu'il encourageait la mise au point de techniques de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, soit l'énergie solaire, éolienne ou marémotrice. Malheureusement, ces formes d'énergie ne permettront. . .

Mme le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais son temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

Le député de Winnipeg Transcona invoque le Règlement.

M. Blaikie: Madame la Présidente, à mon avis, il est déplorable que, dans les initiatives parlementaires, nous continuions d'entendre de simples députés ministériels prononcer des discours préparés par le ministère de l'Énergie ou par quelque autre plumitif d'Énergie atomique du Canada.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, le temps nous manque pour répondre avec précision à l'intervention de la députée de Louis-Hébert. Elle a certes fait l'apologie de l'industrie nucléaire. Elle a exposé les thèmes bien connus que nous ont présentés, au fil des années, les partisans de l'industrie nucléaire.

Du point de vue scientifique, sa thèse est peu solide. Je le répète, il est déplorable que nous ne puissions pas examiner point par point l'argument qu'elle a fait valoir comme s'il était sans appel, scientifiquement éprouvé et exact.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la suppression de l'exploitation et de l'exportation d'articles et de substances réglementés aux termes de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.

C'est une question importante que le député de Winnipeg Transcona a mis sur papier. Il faudrait l'en féliciter, car ce projet de loi permet non seulement d'accroître les connaissances de la Chambre, mais également de sensibiliser la population au fait que notre pays ne possède pas réellement une stratégie énergétique tenant compte du court, du moyen et du long terme.

Il faudrait donc féliciter et appuyer le député de Winnipeg Transcona. Je demande aux députés qui se sont opposés ou qui comptent s'opposer à ce projet de loi de ne pas craindre de le renvoyer à un comité, pour qu'il l'analyse et l'examine en profondeur.

Il soulèvera inévitablement des questions bien plus vastes que le simple arrêt de l'exploitation et de l'exportation de certains articles réglementés. De toute évidence, le député de Winnipeg Transcona vise plus loin et je pense qu'il atteint son but.

Je pense que nous avons, ces dernières heures, amorcé à la Chambre une chose que le gouvernement n'avait pas voulue: un débat sur la stratégie énergétique nationale. C'est ce que nous faisons. En votant ou en se prononçant contre ce projet de loi on dit que le Canada n'a pas besoin d'une stratégie énergétique nationale, qu'il suffit de n'en pas parler et d'espérer que tout ira bien. Pour cette seule raison, même s'il n'y en avait pas d'autres, nous devrions appuyer ce projet de loi de toutes nos forces.

Il est ironique de penser que deux mois après que le député de Winnipeg Transcona ait déposé ce projet de loi, le ministre de l'Énergie et le ministre du Commerce extérieur aient annoncé un prêt de 315 millions à la Roumanie pour la construction de la centrale de Cernavoda, comme une sorte de provocation.

Sans vouloir revenir sur les mérites de cette affaire, faute de temps, je pense qu'il aurait été plus honnête de dire que c'était une subvention plutôt qu'un prêt, vu les difficultés économiques que connaîtra la Roumanie pendant encore longtemps et qui l'empêcheront de rembourser ses dettes au Canada.

Je dirais que ce que nous avons ce soir c'est un mini-débat intégré sur l'économie et l'écologie, un débat qui permet de rassembler économie, écologie et énergie en une seule et même perspective. Il ne faudrait pas que ce soit un débat qui nous polarise en deux factions adverses, les progressistes d'un côté et les régressistes de l'autre, sans que l'on sache vraiment qui est quoi, mais un débat qui se concentre sur l'intérêt public.

Qu'est qui est d'intérêt public? C'est l'étude de la question, d'urgente nécessité, que soulève la politique énergétique à long, moyen et court terme. Voilà le débat que le député de Winnipeg Transcona a réussi à susciter.

C'est pour cela qu'il sera intéressant de discuter de ce projet de loi en comité, et qu'il serait regrettable que l'on craigne de se livrer à ce genre d'étude. La difficulté que nous avons, et de nombreuses interventions l'ont démontré, c'est que le sort de l'énergie nucléaire est discuté dans un vide politique. Puisqu'il n'existe pas de stratégie énergétique nationale pour les cinq prochaines années ou plus, nous ne pouvons rien faire à ce sujet.

Imaginez, même les champions de la déréglementation, c'est-à-dire les États-Unis d'Amérique, possèdent une stratégie énergétique nationale qui a été définie après de nombreuses consultations du public. Nous n'en possédons aucune.

Tout au long de ce débat, nous devons tenir compte d'un point important, soit la nécessité d'élaborer des mesures coordonnées visant à réduire les menaces pour le climat de la planète. C'est là l'objet des recherches scientifiques des dernières années. Je veux ici parler de l'existence d'un document très utile intitulé «Energy for a Habitable World» (L'énergie pour un monde habitable) et publié par le Conseil InterAction. Ce conseil se compose d'anciens premiers ministres et de chefs d'État et n'a qu'un seul intérêt, celui de vouloir améliorer l'avenir du monde.

C'est un plaisir pour moi de vous signaler que l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, en fait partie. Une stratégie énergétique nationale comporterait, évidemment, plusieurs éléments. Elle partirait de l'hypothèse selon laquelle les changements climatiques dans le monde sont une réalité et chercherait à élaborer des programmes pour réduire les émissions de dioxyde de carbone de 20 p. 100 d'ici l'an 2005, comme cela a déjà été décidé à la conférence sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Toronto, en 1988.

• (1840)

Elle s'engagerait fermement, à long terme, à réduire ces émissions de 50 p. 100 d'ici l'an 2025. Elle prévoirait sûrement un plan à court terme pour économiser l'énergie et encourager les utilisateurs à faire une consommation d'énergie plus judicieuse, en ce qui concerne la demande, et pour diminuer la production et la rendre plus rentable, en ce qui concerne l'offre.

À moyen terme, on voudrait faire changer les mélanges de combustibles fossiles et passer du charbon et du pétrole au gaz naturel, profitant ainsi des différentes teneurs en carbone et de leurs répercussions sur les émissions de CO2.

À long terme, madame la Présidente, on voudrait assister, et je suis certain que nous allons dans cette direction, à une promotion très puissante et très importante de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables, renouvelables parce que ce sont celles qui répondront aux besoins de l'humanité à long terme et qui seront requises sur une grande échelle.

Pour ce faire, nous devrons, bien sûr, faire dès maintenant, dans cette décennie, de très grands changements dans nos ressources et dans les fonds que nous consacrons à la recherche.

D'autres initiatives sont nécessaires pour compléter ces aspects sommaires de la stratégie. Par exemple, il faudrait rétablir au Conseil national de recherches la division de l'énergie qui a été systématiquement éliminée depuis 1984 et lui confier des tâches à la mesure de ce défi particulier.

Enfin, il importe qu'en tant que pays, nous assumions un rôle de chef de file international dans l'élaboration de certains accords nécessaires pour lutter contre le rejet de tous les gaz à effet de serre et que nous nous entendions avec d'autres pays pour mener une action concertée.

Pour terminer, j'ajouterai que ce débat nous permet d'insister sur l'importance d'harmoniser les préoccupations et les objectifs environnementaux avec les promesses de l'énergie. Nous avons ici le parfait exemple d'une situation où nous avons tous prononcé de beaux discours en faveur du développement durable et où nous avons maintenant l'occasion de joindre le geste à la parole dans les circonscriptions, dans les villes et dans les autres collectivités que nous représentons.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat sur les conséquences du projet de loi C-204 sur la participation du Canada au Traité de non-prolifération et au Programme à l'appui des garanties.

Ce projet de modification de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique risque de réduire à néant les longues années d'efforts soutenus et de progrès qui ont fait du Canada un des chefs de file mondiaux en ce qui concerne la non-prolifération des armes nucléaires.

Il est bien évident que la position à laquelle le Canada s'est hissé sur la scène internationale découle de sa participation à un programme intérieur d'énergie nucléaire qui comprenait toute l'infrastructure nécessaire pour appuyer la construction et l'exploitation de centrales nucléaires Candu dans trois provinces canadiennes.

Le Canada est le premier producteur et exportateur d'uranium du monde et, partant, a grandement contribué à déterminer les principes qui régissent la commercialisation de ce produit. Le Canada se livre également à l'exportation de réacteurs nucléaires et l'expérience qu'il a acquise dans ce domaine lui a fait connaître les dangers que risquent de poser des contrôles inadéquats.

Ce projet de loi réduirait immédiatement toute activité ultérieure dans ces secteurs et aurait certes un effet neutralisant considérable sur notre participation soutenue au traité de non-prolifération des armes nucléaires. La réputation que le Canada s'est acquise par sa participation assidue et experte à la communauté nucléaire internationale serait à jamais compromise par ce retrait arbitraire et irresponsable du développement continu de l'énergie nucléaire. Celui-ci lui interdirait toute véritable influence internationale sur la marche à suivre pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ses avantages incommensurables pour l'humanité.

Je tiens à attirer l'attention des députés sur la grande autorité dont le Canada a fait preuve dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires, autorité qui serait gravement menacée par une mesure aussi mal conçue et aussi capricieuse que celle-ci.

La politique canadienne de non-prolifération et de sauvegarde vise deux objectifs: d'abord, promouvoir l'émergence d'un régime international plus efficace et global de non-prolifération et, ensuite, assurer aux Canadiens et à la collectivité internationale que les exportations nucléaires canadiennes ne serviront nullement à des explosions nucléaires.

La politique canadienne prévoit qu'on atteigne le premier objectif en insistant d'abord sur le rôle clé du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, en encourageant ensuite le recours au système international de garanties de l'Agence de l'énergie atomique et en l'améliorant de telle sorte que les États qui ont des armes nuclaires et ceux qui n'en ont pas soient sur un pied d'égalité du point de vue des exportations nucléaires, et en cherchant enfin de nouvelles façons d'aborder les délicates étapes du cycle du combustible nucléaire.

Le second objectif sera atteint grâce aux nombreux accords nucléaires bilatéraux que le Canada a conclus avec ses partenaires nucléaires. Ces ententes nous donnent l'assurance que les exportations nucléaires du Canada ne servent qu'à des fins légitimes et pacifiques de production énergétique.

Par ailleurs, ayant élaboré sa politique de non-prolifération et de protection depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 1980, le Canada reconnaît maintenant qu'il ne peut aller plus loin dans ce domaine et que tout changement devra se faire dorénavant au moyen d'une entente internationale.

L'objectif du Canada est de convaincre la communauté internationale de concevoir un régime international de non-prolifération plus complet et plus efficace qui engloberait les exigences nationales du Canada et d'autres fournisseurs.

La deuxième moitié du XX^{e} siècle sera caractérisée, entre autres choses, par la libération du pouvoir de l'atome, l'une parmi une demi-douzaine d'autres réalisations exceptionnelles. Ce pouvoir a été expérimenté pour la première fois vers le milieu du siècle. On ne peut plus faire marche arrière.

Tout le monde sait qu'on peut libérer de l'énergie par la fission de l'atome dans un réaction nucléaire qui est doté d'un dispositif chargé de contrôler la réaction en chaîne.

La question qui préoccupe nombre de gouvernements et de particuliers depuis la découverte de cette forme d'énergie, c'est comment il faut faire pour libérer l'énergie nucléaire tout en prévenant la prolifération des armes nucléaires.

On a beaucoup écrit sur la prolifération et la non-prolifération du nucléaire depuis l'explosion de la première bombe atomique en 1945. Le point culminant de l'histoire de la non-prolifération est, bien sûr, le Traité de non-prolifération des armes nucléaires, qui a été rédigé entre 1968 et 1970. La création de l'Agence internationale de l'énergie atomique en 1957 revêt aussi une grande importance surtout parce qu'il s'agit de l'organisme international responsable des inspections et des mesures de sécurité qui aident les États membres à démontrer qu'aucun matériel nucléaire n'est détourné des installations nucléaires à des fins non pacifiques.

Parallèlement à ces efforts internationaux, beaucoup de pays fournisseurs de matériel utilisé dans le domaine nucléaire ont adopté leur propre réglementation sur l'exportation de ce matériel.

Le facteur déterminant de la prolifération, ce sont les pressions politiques, stimulantes ou dissuasives, pesant sur un pays. Par conséquent, si la mise au point d'engins nucléaires peut se faire en détournant du matériel nucléaire d'installations civiles, ce n'est pas le seul moyen, ni le plus efficace de parvenir à de telles fins.

Si l'on prend la décision politique de se lancer dans la mise au point d'armes nucléaires, il sera beaucoup plus simple de se doter d'installations dédiées exclusivement à cette fin. Il est nécessaire d'exercer des contrôles, afin de s'assurer que les pays n'utilisent pas à des fins militaires du matériel nucléaire destiné à des fins civiles, mais il est

manifeste que si un pays a des motifs politiques suffisants pour agir ainsi, ces contrôles en eux-mêmes ne l'empêcheront pas d'aller de l'avant. S'ils le désiraient, tous les pays industrialisés et de nombreux pays en voie de développement pourraient construire une bombe atomique. Il est donc tout aussi important d'obtenir l'adhésion des pays visés au principe de la non-prolifération que d'effectuer les contrôles en question.

• (1850)

Le Canada était l'un des trois États à participer à l'élaboration de la Déclaration sur l'énergie atomique de novembre 1945. Au cours des années qui ont suivi, le Canada a joué un rôle actif et important dans le cadre des efforts destinés à établir un régime international permettant de respecter les deux principes établis dans la déclaration. Le Canada a participé à l'élaboration des statuts de l'Agence internationale de l'énergie atomique entre avril 1955 et octobre 1956 et aux travaux de la commission préparatoire chargée de prendre des dispositions relativement aux premières séances de travail de la conférence générale de l'agence et de son conseil des gouverneurs.

Le Canada n'a cessé d'être représenté à ce conseil depuis la création de l'agence et il appuie fortement les efforts de celle-ci pour obtenir des garanties en matière d'énergie nucléaire. Les représentants canadiens ont également participé à la négociation du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

Les exportations d'uranium du Canada de 1945 à 1974 ont été effectuées dans le cadre d'un accord de coopération nucléaire forçant le pays importateur à s'engager à utiliser l'uranium à des fins pacifiques et à accepter des mesures de vérification bilatérales de la part du Canada ou, de plus en plus, les garanties exigées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

De 1945 à 1965, le Canada a également exporté aux États-Unis et au Royaume-Uni de l'uranium devant entrer dans la fabrication d'armes nucléaires. Ces ventes ont été effectuées en vertu des accords de défence liant le Canada à ces deux pays. Cette politique a pris fin en juin 1965, lorsque l'ancien premier ministre Pearson a annoncé à la Chambre des communes que, dans le cadre de sa politique tendant à promouvoir l'utilisation de l'uranium canadien à des fins pacifiques, le gouvernement avait décidé qu'il n'accorderait dorénavant des permis d'exportation d'uranium que lorsque cet uranium serait utilisé à des fins pacifiques. Avant que de telles ventes soient autorisées, le gouvernement du Canada signera avec le gouvernement du pays importateur une entente qui établira les mesures appropriées de vérification et de contrôle visant à garantir que l'uranium ne serve qu'à des fins pacifiques.»

C'est donc avec l'annonce de cette politique que toutes les exportations d'uranium canadien ont été soumises à la disposition relative aux «fins pacifiques».

Je vois que le Président me fait signe. Je conclus simplement en disant que, dans la circonscription de Cambridge, la société Babcock et Wilcox a été passablement active dans cette industrie et je sais que l'entreprise, ses employés et l'ensemble des habitants de Cambridge souhaitent certainement que je m'oppose à ce projet de loi aujourd'hui.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer cette mesure très louable. Je tiens tout d'abord à féliciter le député de Winnipeg Transcona de l'avoir présentée.

Je voudrais me faire l'écho des propos qu'a tenus le distingué député de Davenport qui est intervenu plus tôt. Et si nous avions disposé de plus de temps ce soir, nous aurions eu une autre contibution pour appuyer le projet de loi, plus précisément de la part du député de Broadview—Greenwood qui aimerait voir renvoyer le projet de loi au comité afin qu'on puisse y faire un examen approfondi de l'industrie nucléaire.

M. Blaikie: Et le député de Winnipeg-Nord?

M. Harvard: Oui, et je pourrais dire que le député de Winnipeg-Nord appuie lui aussi le projet de loi.

Le débat que nous tenons est important, car il s'agit d'une question fondamentale, et le Parlement du Canada est l'endroit tout désigné où l'on devrait discuter de questions de ce genre.

J'interviens dans le débat pour de nombreuses raisons, et notamment par respect pour les nombreux citoyens qui sont inquiets à ce sujet. Les gens qui appuient une mesure comme celle-ci et qui s'inquiètent de l'industrie nucléaire ne sont pas des excentriques. Ce sont d'excellents citoyens, et des citoyens responsables. Leurs questions sont pertinentes et leurs inquiétudes bien fondées.

Au dernier comptage, environ 170 organismes appuyaient la suppression graduelle du nucléaire. Dans ma province, il y en a six très bien connus: le *Concerned Citizen's Committee of Manitoba*, la *Manitoba Uranium Action Coalition*, les *Project Peacemakers*, les Anciens combattants contre les armes nucléaires, le Comité de coordination de Winnipeg pour le désarmement et la section de Winnipeg du Mouvement universel pour une fédération mondiale.

Le libellé du projet de loi est très général. Il prévoit la dénucléarisation du Canada en mettant fin à l'exploitation de l'énergie nucléaire et en fermant progressivement les centrales nucléaires existantes au terme de leur vie utile.

Je recommanderais de ne pas trop s'attarder à la lettre de ce projet de loi. Concentrons-nous plutôt sur la nécessité de soumettre l'industrie nucléaire canadienne à un examen approfondie dans le cadre d'un débat. Voilà ce qui découlera je l'espère de cette démarche parlementaire.

À entendre les détracteurs du projet de loi, on croirait qu'un tel débat signe forcément l'arrêt de mort de cette industrie. Ils voudraient aussi nous faire croire qu'il y a quelque chose d'antipatriotique à prendre position en faveur d'un projet de loi comme celui-ci. Un peu de sérieux, voyons! Il n'y a rien de plus faux.

L'industrie nucléaire est une énorme industrie qui emploie des milliers de Canadiens et de Canadiennes. Elle a des amis en très hauts lieux, à commencer par l'administration fédérale à Ottawa. Elle est loin d'être frêle. Elle peut très bien se débrouiller toute seule. Organisons un débat parce qu'une certaine inquiétude se manifeste et qu'elle gagne de terrain.

Au cours de la décennie qui s'est terminée en 1988, l'appui manifesté dans la polulation canadienne à l'égard de l'essor du nucléaire est passé de 46 p. 100 à 16 p. 100. Un autre sondage par Decima en 1989 est arrivé à la même conclusion.

Peut-être vous demandez-vous si l'idée d'abandonner progressivement le programme nucléaire n'est pas un peu farfelue? Je ne le crois pas. Notons, par exemple, qu'aucun nouveau réacteur nucléaire n'a été construit en Amérique du nord depuis dix ans. Suite à l'incident de Tchernobyl, les Philippines ont fermé leur seule et unique centrale. Plusieurs pays européens, dont la Suède, l'Autriche et l'Italie, ont opté pour l'élimination progressive du nucléaire, et l'Angleterre a fermé trois centrales. Il ne s'agit pas d'une notion farfelue.

Dans le même ordre d'idées, les accidents impliquant des centrales nucléaires sont non seulement possibles, il s'en produit effectivement un peu partout dans le monde. Nous connaissons tous le cas de Tchernobyl, en Union soviétique! Des milliers de personnes ont péri dans le pourtour immédiat de l'usine, transformé pour longtemps, peut-être pour toujours.

Personne n'aura oublié Three Mile Island sur notre propre continent. Nous remercions le ciel qu'un accident encore plus grave que Chernobyl ne se soit pas produit. Nous imaginons toujours la pire éventualité, la fusion du coeur du réacteur, un accident qui n'est jamais arrivé encore. Souhaitons qu'il n'arrive jamais.

Le Canada n'a rien connu d'aussi grave que Tchernobyl ou Three Mile Island. Notre réacteur CANDU s'est assez bien comporté jusqu'à maintenant, comparativement aux autres réacteurs dans le monde, mais il n'est pas parfait. Il y a huit ans, en 1983, un tube de force a éclaté à Pickering, en Ontario.

Mais il n'y a pas que la peur des accidents, il y a d'autres préoccupations, la pollution radioactive, par exemple. Certains pays, pas le Canada, ont réduit les doses admissibles d'exposition aux rayonnements dans le cas des travailleurs et du grand public. L'énergie nucléaire est loin d'être propre, elle est sale. Les problèmes liés aux déchets radioactifs, à l'élimination des déchets, sont un véritable cauchemar.

Laissez-moi vous dire que plus de 17 000 tonnes de grappes de combustible nucléaire sont actuellement entreposées dans des centrales nucléaires au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Ontario. J'ai bien dit 17 000 tonnes.

Les substances radioactives produites par les réacteurs nucléaires comptent parmi les matières les plus toxiques connues de l'être humain. Le combustible nucléaire irradié ne peut être manipulé par des mains humaines et conserve sa toxicité pendant des centaines de milliers d'années.

Ce sont des problèmes importants et il est impossible de penser qu'ils disparaîtront comme par enchantement. C'est pourquoi je pense qu'un examen approfondi de la question par la Chambre s'impose.

Pendant que nous y sommes, nous pourrions examiner toute la question des aspects économiques de l'industrie nucléaire. Cette question a été abordée dans des discours précédents, mais permettez-moi de la soulever de nouveau.

Les contribuables en ont-ils pour tout l'argent qui a été englouti dans l'industrie nucléaire? Des milliards de dollars de fonds publics ont été injectés dans cette industrie.

Je crois qu'un examen s'impose. Un ancien premier ministre l'avait déjà promis, je pense, en 1979. On l'a de nouveau promis en 1984, je crois, et puis encore vers la fin des années 1980. Ces promesses ne se sont pas concrétisées et un examen de l'industrie nucléaire reste à faire.

Je crois que nous devrions envoyer ce projet de loi au comité pour étude. Soumettons-le à un examen approfondi et répondons aux inquiétudes très réelles des Canadiens.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 heures, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 58.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 octobre 1991

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je parlais hier des deux grandes erreurs que contient la déclaration que le ministre de l'Immigration a faite le 4 octobre 1991 à propos du programme destiné à éliminer l'arriéré des revendications du statut de réfugié.

La deuxième erreur porte sur le fait que l'arriéré ne sera pas éliminé dans les limites de son budget initial. Le budget initial annoncé par le ministre précédent était de 100 millions de dollars au début du programme. Il est maintenant de 179 millions de dollars et le ministre prétend que ce programme respecte le budget.

Ce programme d'élimination de l'arriéré n'est qu'une comédie. Il tient de l'amnestie et de l'examen administratif et prétend être un programme servant à découvrir les faux refugiés. Il ne respecte ni son calendrier, ni son budget.

Le ministre annonce maintenant aux demandeurs du statut de réfugié, dont on a mis la vie en attente pendant une période pouvant atteindre quatre ans, qu'ils devront attendre 15 mois de plus. Malgré cela, le ministre a déclaré: «Le programme atteint son objectif qui est de traiter ces demandes d'une manière juste et humanitaire.»

Monsieur le Président, il n'y a rien de juste ni d'humanitaire à venir attendre pendant des périodes pouvant atteindre cinq ans que sa revendication soit étudiée.

* * *

[*Français*]

LA DONOHUE MATANE

M. Jean–Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, depuis quelque temps, et spécialement durant cette Semaine de l'entreprise, les travailleurs de la compagnie Donohue Matane ainsi que les intervenants socio–économiques de la Gaspésie poursuivent vigoureusement leurs démarches pour que leur usine ultramoderne redémarre et que lui soit ajoutée une machine à papier nécessaire à mettre de la valeur ajoutée sur leurs ressources naturelles.

Monsieur le Président, j'ai personnellement sensibilisé le premier ministre sur cette question et je sais qu'il y attache une attention toute particulière.

Je réitère donc mon invitation au premier ministre ainsi qu'au ministre du Commerce extérieur de poursuivre les démarches qu'ils ont déjà effectuées pour trouver un éventuel investisseur à la réalisation des attentes des travailleurs de l'usine de pâte de Matane.

Monsieur le premier ministre, la population gaspésienne compte sur votre appui.

* * *

[*Traduction*]

LE DEPO–PROVERA

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, de nouveaux cas ont été rapportés où l'emploi du Depo–Provera, médicament administré dans le traitement du cancer, a été recommandé comme contraceptif.

En effet, le chef du conseil régional de la santé de la région de Baffin, dans les Territoires du Nord–Ouest, aurait déclaré que le Depo–Provera est offert aux femmes inuit du Nord à titre de contraceptif, bien que son emploi à cette fin n'a jamais été approuvé par le gouvernement fédéral.

À vrai dire au Canada des femmes et des groupes d'action sanitaire ont d'ailleurs mené une campagne intensive pour que ce médicament ne soit pas utilisé comme contraceptif à cause de la possibilité solidement documentée qu'il cause le cancer du sein, des anomalies chez le foetus, sans oublier plus de 20 autres effets secondaires.

Je ferai remarquer, au crédit de l'ancien ministre de la Santé, M. Jake Epp, qu'il en avait interdit l'emploi à des fins de contraception par souci pour la sécurité à long terme des femmes qui l'utiliseraient. Je prierais le ministre actuel de la Santé de réviser le processus d'homologation des médicaments de sorte qu'on ne puisse pas faire un usage impropre de drogues licites et que ces femmes inuit ne soient pas en danger.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE CLUB DE JUDO DE BOIS-DES-FILION

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui saluer la performance remarquable des neuf judokas du Club de judo de Bois-des-Filion, une municipalité de mon comté qui, il y a quelques jours, ont remporté sept médailles dont deux médailles d'or lors du Championnat international de judo qui se tenait à Newark, au New Jersey.

Ces athlètes et leurs entraîneurs ont prouvé, monsieur le Président, qu'avec un travail acharné, une grande détermination et malgré de petits moyens financiers, ils pouvaient accéder au plus haut niveau d'excellence.

Ces jeunes ont représenté dignement le comté de Terrebonne, la ville de Bois-des-Filion ainsi que le Canada et nous en sommes tous très fiers. Je les encourage donc à continuer leur bon travail et je puis les assurer et leur dire à quel point nous sommes tous très fiers de leur performance et de leur réussite.

Encore une fois, bravo et félicitations! Nous en sommes tous très fiers.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Roland J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition signée par plus de 1 400 électeurs concernant la décision du gouvernement de fermer ou de réduire les services au comptoir postal de la pharmacie Drake dans Windsor Park, qui est situé dans ma circonscription.

Des réductions de services ont été imposées ailleurs, notamment aux commerces McCullough Drugs, Marion Grocery et Metro Drugs. Depuis quelques années, on note aussi une diminution du personnel dans les bureaux de poste de Saint-Boniface et de Norwood.

Ces mesures viennent évidemment s'ajouter aux frictions causées par les superboîtes, les augmentations astronomiques des tarifs postaux, y compris la TPS sur les timbres et les autres services, l'insuffisance des services postaux dans certains secteurs de la circonscription, par exemple River Park South et Saint-Vital.

Les décisions du gouvernement dérangent et contrarient tous les électeurs, plus particulièrement les gens d'affaires, les aînés et les handicapés.

Quand le gouvernement offrira-t-il à tous les Canadiens un service postal équitable, complet et accessible?

[*Français*]

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA COOPÉRATION

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, quelque 180 Abitibiens se réuniront au Château d'Amos, les 1er et 2 novembre prochains, afin d'identifier les moyens intégrant la formule coopérative les plus susceptibles de répondre aux besoins des gens du milieu, dans le cadre du colloque régional des États généraux de la coopération.

• (1410)

Sous le thème général «Réussir ensemble un développement de qualité», les coopérateurs de la région et leurs partenaires socio-économiques échangeront donc sur deux des trois sujets de discussion, soit: le développement du milieu par la formule coopérative, l'éducation coopérative et l'intercoopération.

Selon M. Fernand Miron, président du comité organisateur du colloque et directeur des Serres coopératives de Guyenne, il appartient aux coopérateurs et à leurs partenaires de travailler ensemble pour réussir un développement de qualité, car il ne fait aucun doute que les coopératives peuvent accroître leur contribution au développement économique de la région et, de par leur formule, favoriser l'épanouissement des individus.

* * *

[*Traduction*]

M. ELIJAH SMITH

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage à l'un des grands leaders de la communauté autochtone du Yukon, M. Elijah Smith, qui est décédé tragiquement.

En 1973, c'est M. Smith qui est venu à Ottawa amorcer les discussions sur les revendications territoriales au Yukon; il était porteur d'un document intitulé *Together Today for our Children Tomorrow*. Ce document établissait un précédent et a servi de modèle pour les discussions qui devaient suivre entre le gouvernement fédéral et les autochtones.

M. Smith a été un grand homme, un des rares leaders capables d'unir leurs compatriotes par la force de leur vision, par leur éloquence, par leur action en faveur de leur peuple et par leur engagement à l'égard du Canada et du processus démocratique.

M. Smith a aimé son pays au point de se faire soldat pour lui pendant la Seconde Guerre mondiale, ce qui lui a coûté son statut d'Indien. L'amour qu'il vouait à son propre peuple s'est exprimé le mieux dans l'espoir qu'il entretenait d'en améliorer les conditions de vie, et il a fondé à cette fin la Fraternité des autochtones du Yukon. Il a plus tard contribué à rassembler tous les autochtones du Yukon.

M. Smith a bien sûr travaillé tant avec les autochtones qu'avec les non-autochtones au Yukon, et il s'est révélé un véritable leader. On le regrettera réellement.

Je tiens à dire à la famille de M. Smith, et je me fais sûrement l'interprète de tous les députés à la Chambre, que nous avons perdu un grand leader, mais que son souvenir restera longtemps avec nous.

* * *

SOEUR CLAIRE HASS

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, hier, à Pembroke, en Ontario, de nombreux Canadiens de tous les milieux se sont réunis dans la cathédrale St. Columbkille pour commémorer la vie exemplaire de Soeur Claire Hass, assassinée la semaine dernière aux Bahamas dans l'exercice de son généreux travail de missionnaire.

Soeur Claire a passé son enfance dans la paisible et vaillante communauté agricole du canton d'Admaston, dans le comté de Renfrew. En 1947, elle est entrée chez les Soeurs grises à Pembroke, en Ontario, où elle a commencé sa longue vie de religieuse, d'infirmière et d'enseignante.

Elle a oeuvré comme missionnaire dans de nombreuses parties du monde. Soeur Claire était une représentante de cette époque de l'histoire du Canada qui a vu tant de jeunes idéalistes-réalistes quitter la sécurité de leur patelin pour aller servir leur créateur et aider les indigents.

Son temple de la renommée, c'étaient les rues des pauvres et des faibles. Sa forteresse, c'était sa salle de classe. Et c'est partout et sans compter qu'elle prodiguait ses soins attentifs aux malheureux. Soeur Claire était animée de profondes convictions et d'un sens marqué du devoir. L'oeuvre de sa vie devrait être une source d'inspiration pour bien des Canadiens.

Article 31 du Règlement

Il est certain dans l'esprit de ceux qui ont connu Soeur Claire que Dieu l'a accueillie au ciel en lui disant: «Sois la bienvenue, fidèle et loyale servante.»

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA PME

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la petite entreprise, j'aimerais rendre hommage aux petites entreprises du Canada, particulièrement celles de la circonscription de Joliette que j'ai l'honneur de représenter.

Les petites entreprises sont le moteur de l'économie canadienne. D'ailleurs, cela est évident quand on sait qu'elles composent plus de 97 p. 100 des entreprises canadiennes et que ses ventes annuelles génèrent plus de 326 milliards de dollars.

On trouve dans la circonscription de Joliette de nombreuses petites entreprises qui ont pu, à force de travail et de persévérance, se tailler une place dans un marché où la compétition se fait de plus en plus féroce tant sur le plan national qu'international. Je n'ai qu'à citer, entre autres, Les Ateliers d'usinage M.D.M. Inc., Filochrome Inc., et j'en passe.

Monsieur le Président, la prospérité du Canada va de pair avec la prospérité de la petite entreprise. C'est pourquoi le gouvernement fédéral s'efforce, depuis 1984, à instaurer un climat économique propice au développement et à la croissance des petites entreprises.

* * *

[*Traduction*]

LE CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en cette importante semaine de conjectures sur les Nations Unies, voici la première lecture du code régissant les conflits d'intérêts, selon Brian.

«Avant de quitter son poste, le titulaire d'une charge publique doit, dans l'exercice de ses fonctions officielles, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi émanant de l'extérieur. Le titulaire d'une charge publique doit divulguer par écrit toutes les offres sérieuses d'emploi émanant de l'extérieur qui risquent de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.»

Enfin, «le titulaire d'une charge publique qui ne se conforme pas aux mesures d'observation s'expose aux mesures qu'aura établies l'autorité désignée, y compris,

le cas échéant, le renvoi ou la révocation de sa nomination.»

Monsieur le Président, qu'est-ce que cela a à voir avec certaines possibilités d'emploi au centre-ville de Manhattan, dans le secteur riverain? C'est ce que nous saurons peut-être demain.

* * *

LE PROGRAMME DES BOURSES DU CANADA

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, le ministre des Sciences vient d'annoncer les noms de 3 200 nouveaux boursiers du Canada pour 1991-1992. Treize d'entre eux habitent la circonscription fédérale de Peterborough. Ces 3200 nouveaux boursiers se joignent à plus de 4 000 autres boursiers du Canada qui poursuivent déjà des études en mathématiques, en génie et en sciences naturelles.

Les bourses du Canada sont de 2 000 $ par année et peuvent être renouvelées jusqu'à trois fois par la suite, pour une valeur totale de 8 000 $ par étudiant. Ces bourses représentent plus qu'une aide financière; elles sont un symbole de prestige et de distinction et améliorent les perspectives de carrière des récipiendaires. Le gouvernement du Canada a investi 80 millions de dollars dans ce programme de bourses.

Les boursiers du Canada d'aujourd'hui sont les scientifiques et les ingénieurs de demain. Je veux profiter de cette occasion pour féliciter les nouveaux boursiers du Canada et ceux qui l'étaient déjà. C'est un important défi à relever que d'être boursier du Canada, et je leur souhaite beaucoup de succès.

* * *

[*Français*]

LA RÉPUTATION DU QUÉBEC

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, les gens du Québec ont bâti au cours des 30 dernières années une société basée sur le respect des autres. Ils en sont fiers. Aujourd'hui, ils sont déçus et avec raison. Lors de la crise d'Oka au Canada anglais et à l'étranger, on a profité de l'occasion pour salir l'image du Québec. Maintenant, dans le cas du dossier de Grande-Baleine, on cherche par tous les moyens à démolir la réputation du Québec. Le plus honteux de cette histoire, monsieur le Président, c'est que ceux qui siègent au gouvernement et qui prétendent défendre les intérêts du Québec à Ottawa demeurent silencieux. À chaque fois que la réputation du Québec est menacée, ils se taisent. Est-ce qu'ils sont de connivence avec tout cela, monsieur le Président? Je me pose vraiment la question aujourd'hui!

* * *

LE PARC MARIN SAGUENAY—SAINT-LAURENT

M. André Harvey (Chicoutimi): Monsieur le Président, le 6 avril 1990, les gouvernements du Canada et du Québec concluaient une entente visant la création à moyen terme du parc marin Saguenay—Saint-Laurent. Cette signature jetait les bases de ce qui promet de devenir une expérience de protection environnementale d'une telle envergure qu'elle comptera parmi les initiatives écologiques les plus importantes de la planète.

Tous les intervenants du milieu, particulièrement M. Corbin, président de la Coalition du parc marin, demandent aux deux gouvernements de faire cesser les querelles de fonctionnaires et d'impliquer le milieu dans le développement de cet important dossier pour tout l'Est du pays.

Tel que souligné par la Coalition, le parc marin du Saguenay—Saint-Laurent n'appartient ni au fédéral, ni au provincial, mais bien aux générations actuelle et future. Si on veut atteindre les objectifs environnementaux qui ont guidé la reconnaissance de ce parc, il faut que les fonctionnaires acceptent de laisser de côté leurs chicanes inutiles de juridiction et de personnalité pour permettre à Parcs Canada de mettre au service du Québec et de notre région son expertise et ses ressources financières.

Arrêtons ces frustrations de tour d'ivoire.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES NATIONS UNIES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Hier à la Chambre, le premier ministre a déclaré qu'il ne cherchait pas à obtenir le poste de secrétaire général des Nations Unies. Compte tenu de cette déclaration, je demande donc au vice-premier ministre: Est-ce que le gouvernement a chargé M. Yves Fortier, notre ambassadeur auprès des Nations Unies, de retirer le nom du premier ministre de la liste des candidats à ce poste, ou a-t-on demandé à M. Fortier de devenir l'organisateur en chef pour la campagne électorale du premier ministre, à New York?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il serait

très difficile de se retirer d'une chose à laquelle on n'a pas participé ou avec laquelle on n'a rien à voir. Par conséquent, la réponse est non.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai cru le premier ministre hier lorsqu'il a dit qu'il n'était pas—je le répète—qu'il n'était pas au nombre des aspirants à cet emploi à New York. Je l'ai cru sur parole. Cependant, 24 heures plus tard, le vice-premier ministre ne peut pas m'expliquer pourquoi le nom du premier ministre n'a pas été rayé de la liste. Le premier ministre ne peut jouer sur les deux tableaux. Ou bien cet emploi l'intéresse, ou bien il ne l'intéresse pas.

• (1420)

Le vice-premier ministre peut-il nous dire quelles instructions le gouvernement a données à l'ambassadeur Fortier et aux 1 200 diplomates canadiens en poste à l'étranger? Font-ils campagne à l'étranger en faveur du Canada ou essaient-ils de dénicher un parachute doré pour le premier ministre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis vraiment surpris. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous êtes surpris.

M. le Président: La parole est au ministre.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis très surpris de l'attitude du chef de l'opposition. Premièrement, je pense que tous les Canadiens devraient être flattés de ce que le nom du premier ministre ait été proposé pour d'aussi prestigieuses fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Cela témoigne sûrement de l'estime et du respect qu'on lui porte à l'échelle internationale et c'est certainement une indication du rôle de premier plan que le Canada a joué dans les activités auxquelles il a participé depuis la création des Nations Unies.

En fait, quelqu'un a inscrit le nom du premier ministre sur cette liste sans lui demander son consentement. Il n'a pas posé sa candidature pour ce poste et il n'essaie pas et n'a pas l'intention de devenir candidat. En ce qui nous concerne, l'affaire est close.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre pourrait facilement faire ce que M. Trudeau a fait en des circonstances analogues. Il a dit que le poste ne l'intéressait pas et qu'il ne l'accepterait pas.

J'ai une question à poser au vice-premier ministre. En ce moment, un million et demi de Canadiens sont à la recherche d'un emploi. À Sault-Sainte-Marie, 20 000 personnes ont uni leurs efforts pour sauver Algoma Steel. Leurs représentants sont présents à la tribune aujourd'hui et ont remis un excellent document au gouvernement, qui refuse de les écouter.

Ma question est on ne peut plus directe: quand le premier ministre arrêtera-t-il de se faire valoir à l'étranger pour décrocher un poste et s'occupera-t-il de promouvoir le Canada. . .

M. le Président: Le ministre a la parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, par sa question, le chef de l'opposition essayait peut-être de faire mousser la candidature de son vieil ami, M. Trudeau. Tout le monde sait que M. Trudeau est disponible, mais personne ne l'a appelé. Son nom ne figure pas sur la liste.

Le chef de l'opposition a parlé d'Algoma Steel. Le ministre du Commerce extérieur, moi-même et d'autres ministres avons rencontré des représentants du district d'Algoma qui voulaient nous faire part de leurs inquiétudes au sujet de l'avenir de l'entreprise. Le ministre du Commerce extérieur est chargé de la question et travaille en étroite collaboration avec tous les intéressés. Nous espérons qu'il sera possible de trouver une solution à ces très graves difficultés.

Je rappelle au député que le gouvernement actuel a déjà investi environ 200 millions de dollars dans cette entreprise, ce qui est un signe manifeste de l'intérêt que nous lui portons.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Les Canadiens ont le droit de savoir quelle est la politique du gouvernement relativement à la dotation du poste de secrétaire général des Nations Unies, qui sera bientôt vacant. Le Canada devra décider, entre autres possibilités, s'il va appuyer la nomination de la première femme à ce poste, du premier titulaire provenant du continent africain, ou s'il va donner une porte de sortie à son premier ministre impopulaire.

Nous posons la question suivante au vice-premier ministre: Quelles instructions le gouvernement du Canada a-t-il données à notre ambassadeur aux Nations Unies, Yves Fortier, ainsi qu'à nos ambassadeurs dans le monde? Ceux-ci ont-ils reçu l'ordre d'appuyer la candidature du premier ministre ou ont-ils reçu d'autres instructions?

M. Clark (Yellowhead): C'est pire que Trudeau et l'Iran.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je signale au député qu'à l'heure actuelle le Canada ne fait pas partie du Conseil de sécurité. Or, le remplacement du secrétaire général est une question qui relève actuellement du Conseil de sécurité.

À ce stade-ci, pendant que le Conseil délibère, le Canada n'a aucune influence directe sur le déroulement du processus et il n'en aura pas avant que le Conseil de sécurité ne formule sa recommandation.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le vice-premier ministre.

Il n'est pas déraisonnable de la part des députés et des Canadiens de demander si le premier ministre du Canada a permis que son nom reste sur la liste des candidats au poste de secrétaire général des Nations Unies. Il est tout à fait raisonnable d'espérer une réponse directe à cette question. Or, cette réponse ne nous a pas été donnée.

Je pose la question au vice-premier ministre: Le premier ministre a-t-il permis que son nom demeure sur la liste des candidats? Nous savons que son nom n'a pas été retiré de la liste. Le Canada a-t-il donné des instructions à son personnel diplomatique? N'est-il pas compréhensible que nous manifestions un intérêt à l'égard de cette question?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je répète encore une fois, comme l'a dit hier le premier ministre, que celui-ci n'a pas cherché, ne cherche pas et ne cherchera pas à obtenir ce poste.

M. Tobin: Quelles instructions a-t-on données?

M. Mazankowski: Vous me demandez quelles instructions ont été données? Il n'est pas nécessaire d'obtenir le consentement d'une personne pour que son nom soit inscrit sur la liste des candidats.

M. Tobin: Et il n'y a aucun commentaire?

M. Mazankowski: Le Canada fera une déclaration en temps utile. En attendant, les discussions pertinentes se déroulent au Conseil de sécurité. En quoi ce processus est-il si étrange, monsieur le Président?

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Même si nous ne nous entendons pas sur bien des points, le ministre et moi, je suis sûre que nous sommes d'accord sur la nécessité de préserver et de renforcer l'unité du Canada et d'améliorer la Confédération canadienne.

J'ai des questions très graves à poser au ministre. Je sais bien que le Comité parlementaire mixte sur la Constitution ne relève pas de lui, que ce comité est une entité séparée.

Je tiens toutefois à lui poser une question parce que le processus cause de très graves problèmes. Il y avait d'autres moyens de discuter de la Constitution, mais le ministre et le gouvernement auquel il appartient ont opté pour un comité parlementaire mixte et nous avons accepté de participer aux travaux de ce comité.

Le comité éprouve de graves difficultés en ce qui concerne la consultation, l'organisation et le préavis à donner dans les diverses régions du Canada pour permettre aux gens qui veulent participer de le faire.

Étant donné l'extraordinaire importance de cette question, le ministre se renseignera-t-il et s'assurera-t-il que le comité fonctionne vraiment d'une façon impartiale et organisée afin que tous les Canadiens puissent se faire entendre?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, si le chef du Nouveau Parti démocratique pense que je devrais me renseigner, je vais le faire, évidemment. Je vais commencer par elle et lui demander de dire directement ce qui l'inquiète. S'il y a un problème et qu'elle l'énonce sans détour, je m'en occuperai.

J'espère qu'elle profitera de l'occasion pour me donner les noms des trois représentants officiels du Nouveau Parti démocratique au sein du comité.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Effectivement, puisque le ministre le demande, il y a des sujets précis de préoccupation. On s'inquiète de ce que les députés des provinces et des territoires qui souhaitent participer ne sont pas avisés. Il n'y a pas de consultation possible si les gens ne sont pas avisés de la tenue des audiences et s'ils ne peuvent donc pas s'y préparer. C'est une préoccupation très sérieuse.

On s'intéresse vivement à la façon dont les contrats seront adjugés au sein du comité et on voudrait bien savoir s'ils seront approuvés en fait par le comité selon un processus convenable. On se demande au sein du comité si le comité est déterminé et si son président, nommé par le gouvernement, est déterminé. . .

• (1430)

M. le Président: La députée du Yukon comprendra, j'en suis sûr, que notre Règlement restreint étroitement le champ des questions qui peuvent être posées sur ce qui se passe au sein d'un comité.

La députée du Yukon exprime des préoccupations qui devraient faire l'objet, en fait, d'une question destinée à un président de comité. Je crois que les questions qu'elle soulève excèdent en fait le mandat du ministre car, s'il y répondait, il se trouverait à parler au nom du comité lui-même.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je puis formuler la question de façon très concise.

Le ministre va-t-il faire en sorte que les Canadiens soient convenablement informés du processus de consultation qui aura lieu? Va-t-il s'assurer que le comité travaille comme prévu, c'est-à-dire sans préjugés?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je ferai certes tout en mon pouvoir pour qu'il en soit ainsi. Si l'on veut que le comité continue d'être aussi respecté que le souhaitent tous les députés, à quelques exceptions près, peut-être, il serait bon que Madame le chef du Nouveau Parti démocratique me fasse part directement, si j'y peux quelque chose, des points précis qui constituent des sujets de préoccupation, plutôt que d'attendre la période des questions pour le faire.

Elle a ma parole que je ferai de mon mieux pour garantir l'efficacité et l'impartialité du comité.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au ministre.

Encore une fois, nous souhaitons, comme le ministre, que le comité fonctionne et qu'il remplisse la mission qui lui a été confiée pour rallier la confiance de la population.

L'une de nos véritables préoccupations concerne la diffusion d'un certain nombre d'annonces par les médias et l'établissement d'une tribune téléphonique gratuite à des frais substantiels pour le gouvernement. Et le comité propose de doubler le budget de publicité.

Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'est, pour lui, une bonne façon d'informer les Canadiens. Est-ce de doubler le budget du comité?

M. le Président: La députée du Yukon, comme je l'ai dit plus tôt, pose des questions qu'elle devrait adresser plutôt à un président du comité.

Nous devons tous respecter le Règlement. Je pense que sa question va au-delà de ce qui peut être demandé au ministre dans les circonstances.

* * *

LA SOCIÉTÉ ALGOMA STEEL

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Aujourd'hui, le Groupe d'action communautaire de Sault-Sainte-Marie a rencontré des responsables du gouvernement pour obtenir que celui-ci s'engage à sauver des milliers et des milliers d'emplois à la société Algoma Steel, parce que le délai d'exécution de la saisie que la cour avait accordé expire dans huit jours.

Le plan de restructuration prévoit le rachat de l'entreprise par les employés, d'où la nécessité d'une incitation fiscale spéciale.

Je me demande pourquoi le gouvernement du Canada refuse de consentir une incitation fiscale spéciale qui pourrait aider ces employés à instaurer un programme de rachat et sauver ainsi des milliers et des milliers d'emplois. Le ministre peut-il expliquer le refus du gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une correction. Je crois que c'est un des orateurs précédents, un libéral, qui a dit que nous ne nous préoccupions pas de cette affaire. C'est archifaux.

Les membres de notre caucus ont rencontré les représentants de l'Algoma hier et aujourd'hui et ont engagé de sérieuses discussions avec eux. Nous nous sommes entendus sur les points qui relèvent directement de notre compétence. L'un d'eux concerne le traitement fiscal dans les cas de rachat. Mentionnons également la formation et la retraite anticipée des employés plus âgés.

Ces questions sont actuellement à l'étude. et, à vrai dire, sont examinées très attentivement. Mes collaborateurs rencontrent assidûment les gens de la collectivité, les gens de l'entreprise, dont M. Jodrey, les représentants syndicaux et toutes les autres personnes intéressées, afin de trouver une solution à cette situation très complexe.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question supplémentaire, qui s'adresse au premier ministre, a trait à la restructuration de l'Algoma.

Dans le plan d'entreprise présenté par la société, il est précisé qu'il faudrait investir quelque 46,8 millions de dollars dans des programmes d'adaptation industrielle et de formation de la main-d'oeuvre et dans l'établissement d'un fonds de pension d'appoint pour les travailleurs plus âgés afin de leur permettre de prendre leur retraite dans la dignité.

Le premier ministre peut-il nous dire si, lorsqu'il se présentera devant le tribunal la semaine prochaine, le gouvernement sera disposé à verser cette somme pour aider les travailleurs plus âgés qui perdront leur emploi et leur gagne-pain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai précisé dans ma réponse précédente, bien des questions sont à l'étude et elles sont toutes liées. Dominion Foundries Company, Algoma elle-même, les banques, le syndicat, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral ont tous des responsabilités différentes ici.

Comme je l'ai précisé au député dans ma réponse de tout à l'heure, ces propositions sont toutes à l'étude. Dès qu'une proposition aura l'heur de plaire à tous, le député recevra des réponses très nettes.

* * *

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle porte sur les importantes compressions dans les paiements de transfert aux provinces et territoires.

Je voudrais obtenir du ministre des explications sur la réduction du 9 p. 100 au cours des six dernières années de la croissance des paiements versés aux Territoires du Nord-Ouest.

Comment le ministre peut-il justifier une réduction de 110 millions de dollars sur cinq ans de ces paiements, alors que dans la majorité des localités, le taux de chômage s'établit à 50 p. 100 et que le coût de la vie est, dans certains cas, supérieur de 60 p. 100 à celui d'endroits comme Edmonton?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée se reporte à la question de la péréquation et comme je l'ai précisé à la Chambre hier, les rajustements en question ne surprennent absolument aucun des gouvernements visés, car cela fait partie intégrante de la formule prévue dans la loi.

Ces rajustements sont effectués au moins deux fois par année. Parfois, ils sont à la hausse et d'autres fois à la baisse. Certaines provinces—surtout dans la région de l'Atlantique—subiront une réduction. C'est notamment le cas de la Nouvelle-Écosse, alors que le Manitoba et le Saskatchewan profiteront d'une augmentation à la suite de ces rajustements.

Cependant, le processus en question est prévu dans la loi et je suis persuadé que les députés ne souhaitent sûrement pas nous voir violer les règles en question dans des cas spéciaux.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, le ministre a beau maquiller les chiffres, cela n'enlève rien au fait qu'en réduisant les paiements de transfert aux Territoires du Nord-Ouest, on enlève aux habitants du Nord tout espoir de pouvoir compter sur une certaine sécurité économique et même sur l'infrastructure dont ils ont grand besoin, comme les routes et les aéroports.

En fait, les activités pétrolières et gazières ont pratiquement cessé dans la mer de Beaufort. Les coûts de

transport aérien sont écrasants et on doit, la majeure partie du temps, avoir recours à ce type de transport. Le gouvernement n'offre aucun encouragement au secteur minier, aucun programme de report des impôts.

Je voudrais donc poser la question supplémentaire suivante au ministre: Peut-il garantir au nouveau gouvernement élu des Territoires du Nord-Ouest que son gouvernement va cesser d'assombrir l'avenir des habitants du Nord en leur faisant supporter le fardeau du déficit fédéral?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vrai que nous faisons face à un grave problème financier, mais nous n'avons certes pas décidé de réduire notre déficit sur le dos des provinces seulement. Ainsi, en 1984-1985, les transferts aux provinces se sont élevés à quelque 25,5 milliards de dollars au total. En 1991-1992, ils seront de 37 milliards de dollars. C'est là une augmentation marquée.

En ce qui concerne la péréquation, en 1984-1985, les transferts à ce titre s'élevaient à 5,4 milliards de dollars. Cette année, ils s'établissent à 8,4 milliards de dollars. Pour ce qui est du Financement des programmes établis, ces paiements sont passés de 14,5 milliards de dollars à 20,368 milliards de dollars. Enfin, les transferts au titre du Régime d'assistance publique du Canada s'élevaient à 4 milliards de dollars en 1984-1985 et s'établiront à 6,3 milliards de dollars en 1991-1992.

• (1440)

À la lumière de ces chiffres, on peut en conclure que bien loin de baisser de façon marquée, les paiements de transfert aux provinces augmentent énormément.

* * *

L'ALGOMA STEEL

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et concerne aussi l'Algoma.

Un groupe d'action communautaire, représentant un vaste échantillon de la population de Sault Sainte-Marie et de Wawa, est à Ottawa aujourd'hui. Le ministre est bien au courant de la situation et connaît très bien les demandes qui ont été formulées.

Ces demandes ont trait aux pensions d'appoint, au programme d'adaptation des travailleurs âgés, aux crédits d'impôt nécessaires pour le rachat d'années et le financement du recyclage de la main-d'oeuvre.

Nous voici à la dernière minute et je demande au ministre de nous donner des précisions sur la participation gouvernementale, afin de rassurer la délégation, ainsi que les collectivités de Sault-Sainte-Marie et de Wawa.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà mentionné, des députés et des membres de notre caucus ont rencontré le groupe d'action communautaire.

Les longues rencontres qui ont eu lieu hier et aujourd'hui ont eu pour objet les divers problèmes que vient de mentionner le député. Dans mes réponses précédentes, j'ai souligné que ces questions étaient complexes et qu'elles relèvent de plusieurs intervenants. Les discussions qui se poursuivent actuellement supposent un partage équilibré du fardeau que représentent les problèmes de cette situation très compliquée.

Les discussions continuent donc avec la pleine participation de mon ministère, de celui de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres encore. À cette étape-ci des discussions, il serait prématuré que je fournisse des précisions, tous les participants n'ayant pas encore fait connaître leurs réponses définitives.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Travail.

Le ministre est au courant des difficultés avec lesquelles l'industrie sidérurgique du Canada est actuellement aux prises. À Sault-Sainte-Marie et à Wawa, la situation est critique. Les employés ont déjà fait beaucoup de sacrifices pour sauver leur entreprise et permettre à leurs localités de survivre.

Je voudrais demander au ministre s'il est prêt à partager une part du fardeau et s'il assouplira le programme d'adaptation des travailleurs âgés pour que cette entreprise traite équitablement les travailleurs âgés qui sont mis à pied.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je remercie le député et je le félicite de l'intérêt qu'il porte à ce dossier.

Ce que le ministère du Travail compte faire, c'est de demander à un comité de l'Ontario et du gouvernement fédéral d'étudier les mises à pied qui ont eu lieu.

Un rapport sera ensuite présenté au ministre du Travail de la province et à moi-même. Nous prendrons alors une décision.

Questions orales

L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

En septembre de cette année, le gouvernement fédéral qui se prétend sans le sou a trouvé quatre cent millions de dollars pour une tentative désespérée de sauvetage de deux premiers ministres conservateurs. Par contre, cette semaine, le gouvernement Mulroney a stupéfait les provinces atlantiques en annonçant une réduction de plus de 170 millions des paiements de péréquation dont elles ont pourtant grand besoin.

Le ministre des Finances pourrait-il nous annoncer que le financement fédéral aux provinces atlantiques sera maintenu à un niveau suffisant pour que les quatre gouvernements provinciaux puissent assurer le respect des normes nationales en matière de santé et de services sociaux, oui ou non?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux garantir au député que les paiements resteront conformes à la loi et à la formule établie.

Je ne peux que lui rappeler que les paiements de péréquation sont passés de 5,4 milliards en 1984-85 à 8,4 milliards en 1990-91. C'est une augmentation notable.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Hier, son secrétaire de presse annonçait que les chiffres montraient que l'économie des provinces de l'Atlantique se porte mieux que celle des autres provinces.

Regardons les faits. À Terre-Neuve, le chômage dépasse la moyenne nationale de 70 p. 100. À l'Île-du-Prince-Édouard, le revenu par habitant est inférieur de 32 p. 100 à la moyenne nationale, et en Nouvelle-Écosse le taux de faillites est le plus élevé du pays.

Je demande donc au ministre de dire aux dizaines de milliers de chômeurs de la région atlantique qui se trouvent devant un hiver d'assistance sociale, aux étudiants qui ne peuvent se permettre de poursuivre leur formation secondaire, ou aux malades qui attendent un lit d'hôpital, s'il confirme ces déclarations arrogantes et détestables de son ministère.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne veux pas nier le fait que tous les Canadiens se trouvent devant de sérieuses difficultés économiques, et je comprends les sentiments du député. Cependant, je pense qu'il faut bien reconnaître que le gouvernement sait qu'il y a des inégalités et que c'est dans ce but que l'on fournit des paiements de péréquation.

Je voudrais dire officiellement, pour que le député puisse comprendre, que pour la province de Terre-Neuve, les paiements de péréquation pour 1991-92 se montent à 1649 $ par habitant; qu'à l'Île-du-Prince-Édouard ils sont de 1531 $; en Nouvelle-Écosse de 1050 $ et, enfin, au Nouveau-Brunswick de 1201 $. C'est le montant versé par habitant.

Comme je l'ai dit, le niveau des paiements de péréquation a augmenté de 60 p. 100 depuis que nous sommes au pouvoir.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, au cours de la dernière année, le gouvernement fédéral a réduit de 164 millions de dollars les paiements de transfert à la région atlantique. Il parle de compétitivité mais sabre les fonds de l'enseignement postsecondaire. Les étudiants, le corps professoral et la direction de l'université Dalhousie, de l'université St. Mary's et de l'université Mount St. Vincent, pour ne nommer que ces trois établissements, souffrent des milliers de coups que le gouvernement leur a infligés.

Je voudrais que le ministre des Finances nous dise aujourd'hui qu'il rétablira le financement des programmes établis aux niveaux usuels en pourcentage, pas seulement en donnant des chiffres qui ne riment à rien.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, si je devais rétablir les fonds à leurs niveaux usuels, ces fonds seraient ramenés à 5,4 milliards de dollars. C'est de ce niveau dont parle la députée.

Je répète que depuis notre arrivée au pouvoir, le total des transferts aux provinces est passé de 25,6 milliards à 37 milliards.

Quant aux paiements de péréquation, comme je l'ai indiqué précédemment, l'augmentation est de 5,4 milliards à 8,4 milliards. Il s'agit d'une augmentation de 60 p. 100.

Je tiens à signaler qu'aujourd'hui, les premiers ministres de la région atlantique ont fait savoir, dans un communiqué, qu'ils avaient décidé de ne pas demander plus d'argent à Ottawa pour régler la crise financière. Ils ont dit qu'ils tenteraient de réduire les coûts et de faire

une meilleure utilisation de leurs ressources. C'est d'ailleurs ce que nous sommes tous appelés à faire.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre qui vient de confirmer que même les premiers ministres ne comptent plus sur lui. Il doit savoir que ces paroles creuses ne paient pas les frais de scolarité à l'université et ne raccourcissent pas la période d'attente des malades qui doivent subir une intervention chirurgicale non urgente.

Quand fera-t-il entendre raison à ses collègues et mettra-t-il fin au démantèlement des services de santé et des programmes d'enseignement postsecondaire à Terre-Neuve et ailleurs au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, comme je le disais ici hier, vous ne pouvez pas l'emporter sur tous les tableaux. En 1988-1989, selon la même formule de péréquation définie dans la loi, les provinces ont obtenu un milliard de dollars de plus grâce aux rajustements. En 1989-1990, elles ont obtenu 720 millions de dollars de plus après les calculs effectués selon la formule adoptée par voie législative et les statistiques, tant économiques que financières, produites par Statistique Canada.

Donc, le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Nous ne faisons qu'appliquer la loi contenant la formule de calcul.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, hier la Commission de contrôle de l'énergie atomique a publié son rapport de recherche sur l'impact des émissions de tritium dans l'environnement qui se sont produites à la centrale nucléaire de Pickering.

Nous avons été soulagés d'apprendre qu'il n'y avait pas de rapport manifeste entre le décès de nourrissons ou les malformations congénitales et les émissions de tritium, ce qui réfute clairement une étude précédente réalisée par un certain David McArthur. J'adresse ma question au ministre de l'Énergie: puisque l'étude a tout de même révélé une incidence plus forte d'enfants atteints du syndrome de Down à Pickering et Ajax que dans l'ensemble de l'Ontario, le ministre amorcera-t-il une étude de suivi, comme le recommande le rapport Johnson, et demandera-t-il l'autorisation du ministère de la Santé de l'Ontario de réaliser cette étude?

• (1450)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il soulève un aspect très important du rapport sur la santé. Je suis moi aussi satisfait de la façon dont l'étude a été menée.

En ce qui a trait au syndrome de Down, les conclusions sont moins claires. En fait, on note une incidence semblable dans une région de l'Ontario passablement éloignée de tout réacteur nucléaire, soit Leeds—Grenville.

Je me joins au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour réclamer de la CCEA qu'elle cherche d'autres moyens de vérifier ces chiffres avec plus d'exactitude, de les examiner de plus près, et d'évaluer si l'on doit poursuivre les études sur le syndrome de Down. J'en discuterai avec la CCEA.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet et s'adresse aussi au ministre de l'Énergie.

Je crois que le ministre est trop insouciant du fait que l'incidence du syndrome de Down dans le voisinage de la centrale de Pickering, d'après ce que révèle cette étude, est supérieure de 86 p. 100 à la moyenne provinciale. Je voudrais lui demander d'assurer à la Chambre dès maintenant que des études comme celle-ci et, si nécessaire, d'autres études épidémiologiques seront faites non seulement au sujet de la centrale de Pickering et de la région avoisinante, mais aussi au sujet des autres centrales nucléaires du pays.

Il me semble que c'est un engagement que le gouvernement devrait prendre par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie ou du ministre de la Santé. Le gouvernement va-t-il prendre cet engagement dès maintenant?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première chose que je voudrais faire remarquer au député, c'est qu'il a parlé d'une proportion de 86 p. 100 et que ce chiffre ne figure pas dans le rapport. Ce chiffre est tiré d'un article de journal. Lorsque nous parlons de questions de santé, je crois que nous devrions éviter de citer des données alarmantes non fondées.

J'examine sérieusement cette question pour savoir s'il y a lieu de faire d'autres études à ce sujet. Nous avons étudié dans ce rapport la question de la leucémie. On parle depuis longtemps de leucémie dans ce dossier. Nous avons aussi examiné la question du syndrome de Down. Je l'ai déjà dit à mon collègue et, je le répète au député qui vient de parler, nous envisagerons les moyens à prendre pour essayer de vérifier d'autres chiffres qui

ont besoin de faire l'objet d'une étude. C'est un engagement qui a déjà été pris, et je le confirme encore une fois.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je me demande si le ministre va donc catégoriquement rejeter la conclusion à laquelle est parvenue la CCEA, si l'on en croit la déclaration émanant de son bureau des relations publiques selon laquelle il ne semble pas justifié de poursuivre la recherche de liens éventuels dans la situation présente.

Le ministre pourrait-il aller à l'encontre de cette conclusion et insister auprès de la CCEA pour que les recherches continuent? Le gouvernement pourrait-il s'assurer que soit la CCEA soit, et cela serait encore mieux, un autre organisme plus indépendant ait les moyens de poursuivre ce genre de recherche?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout d'abord, le député ne devrait pas dénigrer à la CCEA. Depuis qu'il est entré dans cette Chambre, il est contre l'énergie nucléaire et à chaque fois que la CCEA publie un rapport conforme à ses vues, elle devient digne de foi.

Mais lorsque la CCEA publie quelque chose qu'il n'aime pas, elle perd toute crédibilité. Ma réponse au député est que je suivrai l'avis des experts sans me préoccuper de

* * *

LES DROITS DE L'HOMME

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Ces prochains jours, le gouvernement canadien va envoyer un ministre en visite officielle en Chine pour la première fois depuis le massacre de la place Tiananmen. Je voudrais demander au vice-premier ministre si cette reprise des relations ministérielles signifie que le gouvernement ne se préoccupe plus du bilan de la Chine en matière de droits de l'homme, lequel est, nous le savons, lamentable.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue ne devrait pas tirer cette conclusion. Elle sait, je pense, qu'elle ne devrait pas le faire.

Nous avons déterminé avec beaucoup de soin quelle est exactement la situation en Chine. Le ministre de l'Agriculture est en mission dans ce pays pour voir s'il est possible d'augmenter les exportations agricoles en Chine, puisque ce pays est l'un de nos plus gros clients depuis de nombreuses années. Nous avons constamment exprimé notre inquiétude au sujet des violations des droits de l'homme en Chine depuis le massacre de la place Tiananmen. Nous avons annoncé très clairement que nous avions changé très légèrement notre attitude au cours de cette période pour permettre certains types d'échanges mais qu'il ne faudrait en aucune façon en conclure que nous fermons les yeux sur les violations aux droits de l'homme qui se sont produites en Chine.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): J'ai une question à poser au même ministre, monsieur le Président. Je rentre de Chine, où j'ai soulevé des aspects précis de la violation des droits de l'homme avec les dirigeants chinois. Nous savons pertinemment que la situation est toujours consternante. Pourtant, ils ont éludé mes questions.

Le ministre soulèvera-t-il expressément, auprès du gouvernement de Chine, la question des droits de l'homme, ces droits fondamentaux que le gouvernement de Chine continue de supprimer en limitant la liberté d'expression et en détenant encore dans des camps des milliers de personnes condamnées aux travaux forcés?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à propos du sujet que la députée vient de soulever à la Chambre, qu'elle aurait peut-être mieux fait de m'en parler directement; nous aurions pu en discuter à loisir. Il importe de noter que, même si nous avons fait connaître on ne peut plus clairement nos vues, en tant que pays, sur les droits de l'homme et pris des positions non équivoques à cet égard, il reste qu'il nous faut aussi avoir une opinion sur nos relations commerciales avec ces pays, car un grand nombre d'emplois dans l'Ouest canadien dépend du commerce de produits agricoles, et la Chine compte parmi nos meilleurs amis.

Les libéraux vont devoir choisir. Ils ne peuvent pas continuer de soutenir, d'une part, qu'il faut faire davantage pour les agriculteurs, leur apporter plus d'aide, et d'autre part, qu'il n'est pas question d'appuyer le commerce des produits agricoles avec la Chine. On ne peut pas tout avoir.

LES FORCES ARMÉES

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, ma question s'adresse, par votre intermédiaire, soit au président du Conseil du Trésor ou au ministre de la Défense nationale. Elle est motivée par un communiqué de presse signé par le président national de l'Alliance de la fonction publique du Canada où, entre autres choses, il est dit qu'un colonel des Forces armées a reçu, avec effet rétroactif au 1er avril 1991, une augmentation de plus de 2 000 $ calculée sur un traitement de base de 74 000 $, soit une augmentation de 3 p. 100.

Ma question comporte deux volets. Premièrement, cette information est-elle exacte? Deuxièmement, si oui, avons-nous un système de deux poids, deux mesures, où les simples soldats doivent accepter un gel des salaires en 1991 mais pas les officiers?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, que mon collègue se rassure, il n'y a pas deux poids, deux mesures. La directive du Conseil du Trésor concernant l'augmentation zéro s'applique à tous les grades des Forces armées canadiennes comme elle s'applique à la fonction publique, de sorte que, pour cette année financière, les colonels et les généraux ne recevront pas d'augmentation, pas plus qu'ils ne recevront cette année de prime de rendement au mérite.

* * *

[*Français*]

L'ÉDUCATION

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. À l'échelle nationale, 30 p. 100 des élèves ne terminent pas leurs études secondaires, avec un taux de 70 p. 100 dans certaines régions. Le premier ministre nous rabat les oreilles nous incitant à valoriser le savoir, tandis que son gouvernement sabre sans merci les budgets de l'éducation et de la formation, les réduisant de 7,6 p. 100 l'an dernier. Ma question est la suivante: Pourquoi le gouvernement prétend-il que l'éducation est une priorité alors qu'il sabre le budget consacré à ce secteur?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a fait remarquer, le premier ministre a parlé à quelques reprises de certains des défis à relever dans le système d'éducation de notre pays. Il a mentionné que, du point de vue des sommes investies dans l'éducation par habitant, le Canada vient au deuxième rang dans le monde industrialisé après la Suède.

Le grand défi à relever, ce n'est pas de savoir combien investir mais plutôt comment. Hier, j'ai annoncé que nous allions publier mardi prochain des documents sur la compétitivité comme instrument de prospérité et des documents sur la formation continue et que nous allions solliciter l'avis de la population à ce sujet. Mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi-même allons favoriser à ce sujet une consultation et un débat à l'échelle nationale pour pouvoir répondre le mieux possible aux questions que soulève le député.

• (1500)

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. D'après une récente étude de Statistique Canada, le gouvernement n'a pas cessé de réduire les budgets d'éducation et de formation depuis son arrivée au pouvoir.

Dans ma circonscription, certains conseils scolaires se sont plaints d'avoir subi par rapport à l'an dernier une réduction de fonds de plus de 50 p. 100 en ce qui concerne l'option Point de départ, une des principales composantes du projet gouvernemental *L'école avant tout.*

Pourquoi tant de fla-fla et si peu d'aide réelle? À quoi rime tout ce cirque? Pourquoi le gouvernement annonce-t-il des programmes qu'il comprime peu après?

Des voix: Qu'il démissionne!

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, parlant de cirque, comment le député peut-il dire aux Canadiens que nous avons réduit les subventions et les transferts à l'éducation.

J'invite le député à regarder les chiffres; il verra qu'ils n'ont pas baissé, mais plutôt augmenté depuis 1984. Si 11 milliards de dollars par an de subventions à l'éducation et à la formation au Canada, ce n'est rien aux yeux du député de Restigouche, cela veut dire beaucoup pour les Canadiens.

Hommage

L'ENVIRONNEMENT

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

L'élection d'un nouveau gouvernement en Colombie-Britannique est une bonne chose pour le fleuve Fraser et la rivière Nechako. Le nouveau premier ministre et son gouvernement se sont engagés à faire une évaluation environnementale complète du projet KEMANO de l'Alcan.

Je voudrais savoir du ministre s'il renoncera à l'appel interjeté par le gouvernement contre la décision judiciaire qui lui ordonne de se conformer à ses propres lignes directrices et d'entreprendre avec les autorités provinciales un examen conjoint de ce projet.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord faire comprendre bien clairement au député que nous avons eu un certain nombre de décisions judiciaires en la matière depuis quelques mois, dont cinq ou six très importantes rien qu'au cours des derniers mois, notamment une concernant le projet de Grande-Baleine, au Québec.

Le gouvernement du Canada a décidé d'interjeter appel dans certains cas, car il s'agit de questions juridiques absolument fondamentales, et de problèmes constitutionnels dans certains cas, qui méritent l'attention d'instances judiciaires supérieures.

En ce qui concerne plus particulièrement le projet KEMANO, le gouvernement du Canada n'a pas refusé d'assumer ses responsabilités quant au processus d'évaluation et d'examen en matière environnementale. Bien au contraire, nous entamons actuellement la première phase du processus tel que prévu dans le jugement.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Si c'était exact, monsieur le Président, le ministre demanderait à sa collègue de la Justice de retirer l'appel.

Étant donné sa position, le ministre accepterait-il de rencontrer, à la première occasion, le nouveau ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique pour voir coment on pourrait le mieux effectuer cet examen conjoint?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais rencontrer le nouveau ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique dès qu'il y en aura un. Autant que je sache, personne n'a encore été nommé à la tête de ce ministère. D'ici à ce que quelqu'un détienne ce portefeuille, il est difficile de le rencontrer. À moins que les néo-démocrates sachent quelque chose que j'ignore.

Quoi qu'il en soit, je ferai remarquer en toute déférence que, dans le cas du projet KEMANO, le gouvernement du Canada a interjeté appel, mais n'a pas demandé de sursis à l'exécution du premier jugement. Il s'agit d'une nuance très importante à observer quand on aborde cette question. Nous n'avons pas demandé qu'on arrête le processus. Nous voulions que des instances supérieures nous donnent pour ces cas-là une interprétation, une indication nous permettant de savoir où nous en sommes sur des questions juridiques et constitutionnelles absolument fondamentales. Nous entamons actuellement la première phase du processus d'évaluation environnementale et nous avons l'intention de mener à bien ce processus.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune des membres du Conseil canadien des ministres des forêts.

Des voix: Bravo!

* * *

LE DÉCÈS DE M. HERMAN BATTEN

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, j'ai consulté le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre. Je demande le consentement de la Chambre pour offrir, au nom de tous les députés, nos condoléances à la famille de M. Herman Batten.

Herman Batten, député de 1953 à 1968, est décédé hier soir, à l'âge de 82 ans. Il était mon prédécesseur au poste de député de la circonscription de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. En fait, à cette époque, comme d'autres députés qui siègent ici depuis longtemps le savent, cette circonscription englobait tout l'ouest, le nord-ouest et le sud-ouest de Terre-Neuve.

M. Batten a été réélu six fois et a rempli les fonctions de vice-président à la Chambre des communes. On se souviendra sûrement de lui comme du gentilhomme qui a présidé le Comité du drapeau et qui a cherché à maintenir un minimum de décorum dans le cadre de ce débat intensif qui semait la discorde, un peu comme celui qui se déroule actuellement au pays. Toutefois, grâce à son immense patience, à sa grande sensibilité et à sa remarquable compréhension, M. Batten a pu, en tant que

président de ce comité, obtenir un consensus et faire accepter un nouveau drapeau pour le Canada.

Monsieur le Président, à l'époque où M. Batten siégeait à la Chambre, on ne pouvait pas se rendre à Ottawa en avion en deux heures. Pour visiter la plupart des régions rurales de Terre-Neuve, il fallait voyager par bateau. M. Batten était un homme très apprécié de ses électeurs, un homme qui a fait preuve d'énormément de distinction et de compassion. Le Parti libéral ne l'oubliera jamais. Les députés et tous les habitants de l'ouest de Terre-Neuve évoqueront toujours son souvenir avec beaucoup de tendresse et d'affection.

Monsieur le Président, je vous remercie, vous et mes collègues, de m'avoir donné cette occasion d'exprimer notre reconnaissance envers Herman Batten et nos condoléances à sa famille.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je prends la parole au nom des ministériels pour exprimer à la famille et aux amis de M. Herman Batten la peine que nous avons ressentie en apprenant son décès.

Le député qui a pris la parole avant moi a parlé des nombreuses qualités de M. Batten et de l'énorme contribution qu'il a apportée à notre pays. Nous savons que les Terre-Neuviens étaient fiers de lui et de son travail.

Je veux mettre l'accent en particulier sur son travail en tant que président de comité. C'est un rôle auquel tous les députés de la Chambre accordent beaucoup de dignité. Je faisais partie du mouvement scout en 1968 et je me souviens un peu de l'émotion que ce débat avait suscitée.

De plus, ayant moi-même été président d'un comité de la Chambre, je sais qu'il faut une grande force de caractère pour diriger un débat sur une question aussi difficile et controversée en ne pensant qu'à ce qui est bon pour le pays.

Encore une fois, au nom des ministériels, je tiens à dire à la famille et aux amis de M. Herman Batten que la nouvelle de son décès nous a profondément peinés.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom du Nouveau Parti démocratique, je veux dire à quel point nous avons été attristés d'apprendre le décès de M. Herman Batten et exprimer nos condoléances à sa famille et à ses amis.

Comme d'autres l'ont dit, c'était un homme qui se préoccupait avant tout de sa circonscription. Il défendait bien les intérêts de ses électeurs. Tous les habitants de sa circonscription trouvaient en lui un ami. Si ma mémoire m'est fidèle, ses électeurs ont prouvé leur confiance dans le travail qu'il faisait en leur nom en le réélisant six fois.

Ceux qui le connaissaient et ceux qui ont lu le hansard savent le rôle qu'il a joué dans certains débats cruciaux à la Chambre des communes. Il n'avait pas peur de défendre les intérêts de ses électeurs et n'hésitait pas à donner publiquement son opinion sur toutes les questions importantes.

La nouvelle de son décès nous a beaucoup peinés, et nous exprimons nos condoléances à sa famille et à ses amis.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi souligner le décès de M. Herman Batten, le député qui a représenté l'ancienne circonscription de Humber—Saint-Georges, dont une bonne partie est maintenant incluse dans la circonscription fédérale de Burin—Saint-Georges que j'ai l'honneur de représenter.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à un grand Canadien, à un Terre-Neuvien passionné et à un être humain absolument exceptionnel. Ses électeurs pensent à lui souvent et affectueusement; il y a quelques jours à peine, son nom est d'ailleurs revenu dans une conversation, dans la circonscription que je représente.

• (1510)

À titre de vice-président de cette Chambre, il a représenté cette institution avec beaucoup de dignité et de détermination, ce dont nous lui savons gré. Ceux qui l'ont entendu prendre la parole dans cette Chambre et ailleurs se souviendront de sa très chaude voix de baryton et de son intelligence sans pareille.

Sa famille et ses amis—qui sont légion—peuvent se consoler en songeant qu'il a mené une vie exemplaire et bien remplie et qu'il a amélioré l'existence de bon nombre de ses concitoyens par sa grande intégrité et sa compassion.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai connu personnellement M. Herman Batten à la Chambre. C'est pourquoi je voudrais lui rendre hommage.

À Terre-Neuve, on le connaissait comme maître d'école. Il a présidé aux travaux de la Chambre avec une

grande dignité. Il avait une voix grave et puissante qui traduisait automatiquement le sérieux de ses interventions.

Quand on le rencontrait dans la rue, on remarquait d'abord son bon vieux chapeau noir, comme c'était la mode à l'époque et bien avant. À le voir, on aurait dit un éducateur. En tout, il se distinguait par le professionnalisme. Il savait régler avec aisance les problèmes les plus ardus grâce à son calme. Il était sans détour, et on pouvait dire qu'il avait dû régler bien des problèmes avant de siéger à la Chambre, car il savait fort bien s'en occuper.

De Herman Batten, je garde le souvenir d'un excellent homme, d'un parlementaire très efficace, d'un être calme et digne. Son départ de la Chambre a laissé un grand vide, car il assumait fort bien la présidence.

Je tiens à présenter mes condoléances à sa famille et à dire à ses électeurs, qui le connaissaient si bien à l'époque, qu'ils avaient fait preuve d'une grande sagesse en le choisissant pour les représenter à la Chambre des communes du Canada.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je prends la parole relativement à la même question de privilège, et je le fais avec une certaine animation. Je suis heureux que le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke ait pris la parole, parce que lui et moi étions ici lorsque l'honorable Batten était vice-président de la Chambre. Je suis tout à fait d'accord avec les propos flatteurs qui ont été formulés au sujet de M. Batten en tant que personne.

Madame la Présidente, je pense que la Chambre des communes doit vraiment établir des critères au sujet des éloges funèbres rendus à l'endroit d'anciens députés et d'autres Canadiens distingués qui sont décédés après avoir servi le Canada.

Par exemple, lundi nous avons improvisé, par le biais d'une question de privilège, relativement au décès d'un Canadien exceptionnel de 91 ans, M. Nicholson. Celui-ci a déjà été député ici à la Chambre et je suis venu à un cheveu de prendre la parole, en fait j'aurais dû le faire, parce que depuis que je suis ici, je n'ai jamais vu autant d'hommages rendus. Nous sommes devenus la chambre des éloges funèbres plutôt que la Chambre des communes. J'ai écrit une lettre au Président. Cette initiative ne vise pas les personnes qui ont fait l'objet d'éloges ici; toutefois, lorsque j'entends dire combien ces personnes nous manqueront, et ce, après dix, quinze, vingt ou trente ans, je me demande réellement comment les députés peuvent tenir de propos semblables alors qu'ils n'étaient même pas ici lorsque l'homme dont ils parlent était à la Chambre. Tout cela a pour effet de diluer les hommages qui sont rendus à cette occasion et qui étaient auparavant réservés à cette période. Mais ces éloges ne doivent pas être rendus à l'égard de tous les anciens qui nous quittent.

J'espère réellement que le Président étudiera cette question et communiquera des critères pertinents aux leaders parlementaires, afin que nous sachions tous à quoi nous en tenir. L'autre jour, nous avons fait une chose que nous n'avions jamais fait auparavant, pour autant que je puisse me rappeler. Ce n'est peut-être pas à propos, mais lorsque vous nous quitterez, Monsieur Blackburn, nous essayerons de nous souvenir de vous.

Une voix: De qui s'agissait-il l'autre jour?

M. Nowlan: Madame la Présidente, il s'agissait du juge de la Cour suprême, qui était un grand Canadien. Mais devons-nous rendre de tels hommages à chaque juge de la Cour fédérale? Devons-nous le faire pour le juge en chef de chaque province?

Je pense que cette question comporte tellement de détails qu'au lieu de diluer les hommages qui étaient auparavant rendus ici à la Chambre, nous devrions établir des critères afin que ces éloges soient véritablement des hommages à ceux à qu'ils visent.

Mme le vice-président: Je remercie le député d'Annapolis Valley—Hants. Celui-ci est à la Chambre depuis assez longtemps pour pouvoir être en mesure de formuler des observations sur la question de savoir quand il y a lieu de rendre un hommage à quelqu'un, notamment un ancien député de cette Chambre.

La Présidence étudiera certainement cette question. Je pense que le comité pourrait aussi élaborer certaines règles pertinentes. Je remercie le député de son intervention.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'environnement concernant la protection des aires de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine situées dans l'«Arctic National Wildlife Refuge» de l'État de l'Alaska.

L'administration américaine a recommandé au Congrès de permettre l'exploitation des gisements de pétrole qui se trouvent dans l'«Arctic National Wildlife Refuge». Cette activité serait néfaste pour la harde de caribous de

la Porcupine, qui compte quelque 170 000 bêtes et dont la gestion est assurée conjointement par les États-Unis et le Canada.

Notre comité s'oppose à l'exploitation de ces gisements. Nous avons fait trois recommandations précises au gouvernement fédéral afin qu'il tente par tous les moyens de convaincre le Congrès et l'administration américaine de ne pas autoriser cette activité qui serait néfaste pour la harde et les populations qui dépendent d'elle pour leur subsistance.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉSAT CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)) demande à présenter le projet de loi C-38, Loi prévoyant la prorogation de Télésat Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions et la cession des actions de Sa Majesté du chef du Canada.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. McDermid propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée. (Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR L'INSPECTEUR DES PÉNITENCIERS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Derek Blackburn (Brant) demande à présenter le projet de loi C-317 , Loi concernant la charge d'inspecteur général des pénitenciers.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Blackburn (Brant): Madame la Présidente, le titre abrégé du projet de loi est Loi concernant la charge d'inspecteur général des pénitenciers.

Ce projet de loi porte sur la création du poste d'inspecteur général des pénitenciers (IGP), lequel ferait office d'inspecteur pour tous les pénitenciers fédéraux du Canada. Il ferait les inspections, les examens et les enquêtes qu'il jugerait nécessaires.

L'IGP serait un fonctionnaire de la Chambre des communes et relèverait directement d'elle, de la même manière que le vérificateur général, contrairement à ce qui est proposé dans le projet de loi où l'inspecteur serait comptable au solliciteur général.

Mme le vice-président: M. Blackburn (Brant) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1520)

LOI SUR LES NORMES D'ÉDUCATION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Mac Harb (Ottawa—Centre) demande à présenter le projet de loi C-318, Loi prévoyant l'établissement de normes nationales relativement à l'éducation assurée par les provinces.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Saint-Boniface d'avoir appuyé le projet de loi et d'avoir grandement collaboré durant ce débat.

Par ce projet de loi, on tente d'appliquer des normes nationales à certains domaines clés de l'éducation. Les provinces ont le droit constitutionnel de s'y soustraire si elles le désirent ou de s'y soumettre, à leur gré. Le projet de loi vise avant tout à protéger, à promouvoir et à améliorer la qualité de l'enseignement au Canada, de concert avec les provinces, les institutions nationales, les enseignants, les organismes de jeunesse et d'étudiants, les organismes de bénévoles, les milieux industriels et le monde des affaires.

Je vous remercie, madame la Présidente, de même que Jeannette Arsenault et Michael Clegg, de toute l'aide reçue durant la rédaction de ce projet de loi.

Mme le vice-président: M. Harb propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que la Chambre consentira au dépôt de la motion suivante concernant le Comité permanent de la gestion de la Chambre. Je propose:

> Que dix membres et deux membres du personnel du Comité permanent de la gestion de la Chambre ainsi que le Directeur général des opérations parlementaires soient autorisés à se déplacer aux assemblées législatives de l'Ontario le 28 octobre 1991 et du Québec le 31 octobre 1991, dans le cadre de leur mandat, conformément à l'article 119.1(2) du Règlement, concernant les principes directeurs sur la radiodiffusion et la télédiffusion des séances des comités.

Mme le vice-président: La Chambre consent-elle à ce que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

L'AÉRODROME DE JASPER

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par les résidents de Jasper et d'autres collectivités de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, qui invitent le ministère de l'Environnement à maintenir ouverte l'aérodrome de Jasper.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de probablement plus d'une centaine d'habitants d'Edmonton demandant que l'on rende hommage à une grande femme, Marie Sklodowska Curie, pour ses contributions scientifiques à l'humanité. Les pétitionnaires estiment que la découverte du radium pour guérir les personnes malades dans le monde entier est un cadeau qui mérite d'être reconnu dans notre pays.

Les pétitionnaires prient la Société canadienne des postes de rendre hommage à madame Curie en émettant un timbre commémoratif pour souligner le 125e anniversaire de sa naissance, le 7 novembre 1992. Je dépose avec plaisir cette pétition.

[*Français*]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions. La première provient de gens de Val-d'Or, Joutel, Vassan, Québec, Montréal-Nord, Sainte-Catherine et Saint-Edmond qui soumettent respectueusement au Parlement que le Code canadien doit respecter les principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés et, de ce fait, est censé servir à protéger les droits de la femme; que la possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail. Ils demandent au Parlement qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, ceci avec salaire, madame la Présidente.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, la deuxième pétition concerne les armes à feu. C'est un groupe de pétitionnaires qui proviennent d'Ottawa, de Gatineau et de Gloucester. Ils demandent au Parlement, vu que l'accessibilité aux armes à feu est un facteur critique dans les homicides, les accidents et les suicides; vu qu'il y a beaucoup de types d'armes facilement disponibles au Canada qui ne sont pas nécessaires pour des fins légitimes, tels que la chasse et le tir sportif, les pétitionnaires demandent au Parlement de légiférer maintenant de façon à interdire la possession d'armes à feu à toute personne ayant un dossier criminel.

[*Traduction*]

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Barrière, Louis Creek, Kamloops et Darfield, en Colombie-Britannique. Ils s'inquiètent d'un projet de détournement de la Thompson-Nord, à Valemount, dans le chenal du fleuve Columbia, qui enverra finalement l'eau de la Colombie-Britannique vers la région de San Diego, en Californie. Cela fait partie du projet.

Les pétitionnaires demandent simplement au gouvernement du Canada de ne pas permettre que nos rivières d'eau douce soient barrées et détournées vers les États-Unis et de déclarer catégoriquement que nos rivières ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Sur un autre sujet, Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, sur un autre sujet, une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Kamloops, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent du manque croissant, semble-t-il, de respect de la loi, à la suite des compressions imposées à la GRC.

Les pétitionnaires font valoir que, dans bien des cas, la Gendarmerie royale du Canada n'est tout simplement pas en mesure d'offrir les services policiers qu'elle devrait et voudrait assurer, en raison des réductions du financement. Ils demandent simplement au gouvernement du Canada de veiller à maintenir un financement approprié pour que la GRC puisse offrir une protection convenable.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

Mme le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que la Chambre reconnaisse qu'elle tient lieu de tribune nationale chargée d'examiner les problèmes et les défis auxquels tous les Canadiens font face;

Que la Chambre reconnaisse que les députés ont été élus par les citoyens du Canada en vue de les représenter d'une façon qui appelle le respect mutuel et qui tient compte du droit de chacun d'exprimer des opinions divergentes;

Que les Canadiens ont exprimé de l'inquiétude face à l'esprit de parti excessif et à l'absence de décorum et de civisme trop souvent manifestés à la Chambre;

Que la Chambre reconnaisse que le comportement indiscipliné, les interruptions verbales, y compris le langage abusif, dévalorisent l'institution du Parlement et les députés et portent atteinte au respect qu'on leur témoigne;

Que les députés de la Chambre collaborent ensemble en vue d'éliminer l'utilisation de propos ou de gestes abusifs dirigés contre d'autres députés au cours de la période des questions, de débats ou en tout autre temps à la Chambre; et

Que la Chambre appuie l'application stricte par le Président du paragraphe 16(2) et de l'article 18 du Règlement, notamment les parties qui interdisent à tout député d'interrompre un autre député qui a la parole, sauf pour soulever un rappel au Règlement, ou de se servir d'expressions irrévérencieuses ou offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ou pour un de ses membres.

• (1530)

—Monsieur le Président, la motion que je présente aujourd'hui tire son origine, pour ainsi dire, des préoccupations formulées par le public depuis plusieurs mois au sujet du fonctionnement général de la Chambre, de son efficacité et de sa réputation.

Je traite de cette question depuis plusieurs mois dans le cadre de la réforme de la Chambre qui vise à améliorer cette institution, à la rendre plus sensible et à lui redonner la confiance du public.

Nous avons eu une confirmation indépendante du discrédit où est tombée la Chambre, ainsi qu'on l'a constaté dans le rapport Spicer. Il y a lieu de rappeler que le rapport Spicer découle du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada qui s'était proposé de discuter de la réforme constitutionnelle et de l'unité nationale. Dans le cadre de son mandat, la commission a tenu des audiences publiques presque partout au pays pour demander aux gens d'exprimer leurs préoccupations concernant le pays et, à

une fréquence plutôt inquiétante, les gens ont soulevé la question du Parlement et du comportement des députés.

Je cite ici les propos d'un groupe de l'Ontario que l'on retrouve à la page 110 du Rapport Spicer: «Nos représentants se comportent d'une façon épouvantable au Parlement; on dirait des enfants indisciplinés. Ils se comportent comme de mauvais garnements, n'ont aucune retenue et ne cessent de se quereller entre partis. Pourquoi ne se serrent-ils pas les coudes et n'exploitent-ils pas leurs meilleures idées?» Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas là d'un cas isolé. De nombreux groupes, dans différentes parties du pays, ont fait ces mêmes observations. Dans ses conclusions, à la page 153 du rapport, la commission Spicer déclare: «Nous joignons notre voix à celle des participants au Forum pour déplorer le comportement ridicule, et parfois scandaleux, de certains députés et sénateurs qui jettent le discrédit sur le régime parlementaire. Nous sommes en accord avec les très nombreux participants qui jugent que notre système est trop livré aux rivalités partisanes et trop axé sur la confrontation. Nous préconisons en particulier de revoir de près la Période des questions et la façon dont elle est structurée en s'inspirant d'autres régimes parlementaires où elle est plus productive.»

Pour mieux nous acquitter de nos responsabilités, nous devons prendre cette remarque et ces recommandations au sérieux. Nous devons faire en sorte de modifier la perception que l'on a de nous et de la Chambre. Tous les Canadiens, estiment que cette Chambre et le comportement que nous y avons constituent une partie des problèmes constitutionnels fondamentaux du pays.

Soyons clairs: il ne s'agit pas ici d'un débat axé sur la confrontation. Je ne veux pointer personne du doigt, et je suis prêt à reconnaître que j'ai cherché autant la confrontation que les autres députés ici présents dans cette Chambre. Je suis certain que les autres partis, tout comme le mien, ont vu leurs propos consignés au compte rendu, et je suis certain qu'il y a des passages que les leaders du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique à la Chambre aimeraient oublier. Je suis sûr qu'ils m'ont fait dire des choses que je n'aimerais pas qu'on me rappelle.

Des voix: Les livres.

M. Andre: Bon, j'ai compris! Je soutiens malgré tout que cela ne change rien à la responsabilité que nous avons, en tant que députés, de répondre aux préoccupations des citoyens d'un bout à l'autre du Canada.

Certains ont laissé entendre que c'est l'arrivée de la télévision dans cette Chambre qui est à la source du problème. Il y a un peu de vrai dans cette hypothèse. La télévision est un média conçu d'abord et avant tout pour divertir. La télévision trouve simplement irrésistibles les conflits, le spectacle, la lutte et les controverses de la politique. Il ne s'agit pas d'une conspiration. Cela ne veut pas dire que les journalistes de la télévision sont mauvais, en quelque sorte. C'est simplement un fait. La télévision fait entrer notre institution dans pratiquement tous les salons du pays. Mais la télévision ne disparaîtra pas. Toute cette technologie ne disparaîtra pas. Nous devons le reconnaître et nous y adapter.

Il serait bon que les médias le comprennent et comprennent aussi leurs responsabilités sur ce plan. Je me souviens, à ce sujet, de deux incidents qui pourraient étayer ce que je dis. Un député de la Chambre s'est levé une fois pour accuser un député de l'autre côté d'avoir menti. Comme il se doit, le Président lui a demandé de se rétracter et il a obéi. Pourtant la télévision a montré ce soir-là la séquence dans laquelle le député se levait d'une façon théâtrale pour traiter son collègue de menteur.

Un membre de mon personnel a téléphoné au réalisateur de l'émission pour lui faire remarquer que cette séquence était injuste puisque, comme ils avaient été retirés, les mots en question devraient être considérés comme n'ayant pas été prononcés. La télévision est censée être le journal officiel électronique de la Chambre. Les mots injurieux ont été retirés. Le fait d'avoir montré cette séquence à la télévision donne au fond une fausse impression de la réalité. Ce genre d'incident et les conséquences qui en découlent existent parce que nous sommes tous humains et que nous faisons de la politique parce que nous recherchons le contact avec le public et que nous en avons besoin, et si la télévision veut nous montrer faisant les pitres et enfreignant le Règlement, la tentation de se comporter ainsi devient alors irrésistible.

En toute honnêteté, je dois dire que les responsables du réseau CTV ont regardé l'enregistrement et ont convenu qu'ils n'auraient pas dû faire ce qu'ils avaient fait. Ils ont maintenant adopté le principe de ne pas montrer les passages qui ont en fait été retirés.

Pas plus tard que l'autre jour, un député a utilisé le mot «hypocrite» en Chambre, ce qui est interdit, puis s'est rétracté. Mais on l'a retrouvé dans la presse écrite, dans certains reportages, pas dans tous. Le député s'était rétracté; c'était comme s'il ne l'avait pas dit et pourtant ça a été repris dans les médias.

Nous avons aussi appelé cette publication pour attirer son attention sur ce qu'elle faisait lorsqu'elle acceptait comme valable un commentaire qui, d'après notre règlement, ne l'était pas. Elle en avait autorisé la publication, ce qu'elle n'aurait pas dû faire. Dans ce cas-ci, nous n'avons pas obtenu de promesse de changement bien

qu'on ait admis l'existence d'un problème qu'il faudrait résoudre.

Je me répète pour qu'il soit parfaitement clair que je ne veux pas insinuer qu'un côté est plus en faute que l'autre. Nous sommes tous imbus de l'esprit de parti dans cette institution que nous respectons tous, mais parfois notre zèle sectaire nous pousse à nous conduire de telle façon que nous la couvrons de ridicule.

Nous avons dit qu'il nous fallait modifier notre conduite mais je pense que ce désir ne se retrouve ni dans nos actes ni dans nos paroles. Nous parlons encore de la nécessité de changement, mais nous n'avons rien fait en tant qu'organisme. Il existe des règles sur le décorum et les paroles offensantes et je crois qu'il est temps que les députés réaffirment leur respect pour ces règles fondamentales.

Ainsi, il est clairement dit au paragraphe 16(2) du Règlement que lorsqu'un député a la parole, il est interdit de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement. Cette disposition est plus souvent enfreinte que respectée car je peux dire qu'il serait très difficile de trouver une journée où, pendant la période des questions, aucun député ayant la parole pour poser une question ou y répondre n'a à subir le chahut, les cris et les autres interruptions de ses vis-à-vis. Cela est contraire à notre Règlement.

Si nous ne croyons pas que ces dispositions devraient figurer au Règlement, peut-être devrions-nous les en éliminer, mais je crois que nous les jugeons utiles et que nous tenons à ce qu'elles soient respectées même si, trop souvent, nous nous comportons en personnes indisciplinées plutôt qu'en députés responsables.

L'article 18 dit qu'aucun député ne doit utiliser d'expressions offensantes pour d'autres députés. Bien sûr, nous savons tous que cette règle est violée presque tous les jours à la Chambre, surtout pendant la période des questions, mais aussi au cours du débat.

Le Règlement est très clair. Nous ne le respectons pas. Peut-être le devrions-nous. La population exige que nous le respections. C'est le Règlement. Beauchesne, notre ouvrage de référence pour les questions de procédure, décrit la manière dont doit se dérouler la période des questions, mais les règles énoncées dans cet ouvrage aussi sont violées presque chaque jour. Ainsi, le paragraphe 7 du commentaire 409 de la sixième édition du Beauchesne, sur la période des questions, porte ce qui suit:

> La question doit respecter les convenances de la Chambre en ce qui a trait aux insinuations, à l'imputation de visées ou aux calomnies à l'endroit de personnes à la Chambre, ou même ailleurs.

• (1540)

En d'autres mots, nous ne devons pas faire de procès d'intention ou calomnier quelqu'un à la Chambre, mais nous le faisons constamment. Cela ne s'adresse pas seulement à l'homme qui pose la question, puisque le paragraphe 2 du commentaire 408, à la page 122 dit ceci:

> Les réponses aux questions devraient être aussi concises que possible, traiter du sujet en cause et ne pas entraîner de débat.

Il me répugne de dire que beaucoup de réponses entraînent des interpellations, du chahut et des débats, mais c'est vrai également.

Nous devrions peut-être nous demander s'il s'agit d'une règle ancienne conçue pour des temps révolus et s'il est maintenant justifié d'interpeller l'orateur, de chahuter et de provoquer des débats, de prêter des intentions et de faire toutes ces choses que les précédents consignés dans cet ouvrage établissent comme étant inappropriées.

Si ces comportements sont encore inappropriés aujourd'hui, entendons-nous là-dessus et tâchons de les éviter, en demandant par ailleurs à notre Président de nous rappeler à l'ordre lorsque nos émotions prennent le dessus. C'est une chose que nous devrions prendre au sérieux.

Il n'est pas nécessaire de lancer des interjections d'un côté à l'autre de la Chambre, de chahuter ou d'interrompre constamment les orateurs. Cela n'améliore en rien la compréhension. Cela n'améliore pas la qualité de vie des Canadiens et c'est contraire au Règlement. Si nous respections le Règlement, l'ambiance serait plus calme et se prêterait plus à l'expression d'opinions et à l'écoute, ainsi qu'à la conduite d'un débat honnête et juste.

Nous n'avons pas besoin de crier ou de lancer des insultes pour mener à bien notre tâche de gouverner le pays, de rendre des comptes et de faire connaître les questions qui préoccupent nos électeurs, et c'est de cela que nous discutons aujourd'hui. Les qualificatifs injurieux et les insultes ne sont ni appropriés ni acceptables, pas plus que les sorties théâtrales et les gestes qui discréditent la Chambre ou, par extension, la population que nous représentons.

Mme Clancy: Comme de prendre d'assaut le fauteuil présidentiel.

M. Andre: J'essaie de rester sur la bonne voie et la députée de Halifax me parle de prendre la présidence d'assaut.

M. Milliken: Je savais que ce n'était pas toi, Harvie.

M. Andre: Le député de Kingston et les Îles pourra dire à sa collègue qu'il a vu le film et qu'il est témoin que ça ne s'est pas produit. C'est la répétition continuelle de ce genre d'insulte. . . Elle n'est pas la seule à avoir eu recours à ce procédé au fil des années, croyez-moi.

M. Mills: Elle ne parlait pas de vous.

M. Andre: Et voilà que le député de Broadview—Greenwood m'interrompt également de son siège. C'est ce genre de. . .

M. Mills: C'est de la calomnie envers elle.

M. le Président: Le ministre a la parole.

M. Andre: Monsieur le Président, je pense que ces interruptions illustrent mon point mieux que je n'aurais pu le faire.

Une voix: Vous êtes un fumiste.

M. le Président: Le député va-t-il retirer ce qu'il vient de dire? C'est tout à fait antiréglementaire. Je le prie de bien vouloir retirer: «Vous êtes un fumiste.»

M. Mills: Je retire humblement ce que j'ai dit. Les coups bas. . .

M. le Président: Je ne veux pas qu'on en discute davantage. C'était très clair et je n'ai d'autre choix que de demander au député de retirer ses propos, et il l'a fait.

La parole est au ministre.

M. Andre: Il ne nous est peut-être pas possible d'oublier nos querelles partisanes, mais il faut, je pense, que nous essayions. Je recommande à nouveau à ceux d'entre nous ici que cet état de choses inquiète de lire ce qu'on dit de nous à ce Groupe de consultation des citoyens.

M. Riis: Du gouvernement.

M. Andre: Le leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique m'a interrompu.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Étant donné les remarques faites par mon collègue, assurément nous sommes autorisés à penser tout haut pendant que nous écoutons ses intéressants commentaires.

Nous n'avons aucune intention de chahuter ou de l'interrompre. Mais quand j'entends certaines de ses remarques, par exemple, sur les rapports de la commission Spicer et les commentaires de celle-ci sur notre conduite à la Chambre, je réfléchis tout haut. La commission Spicer a eu aussi bien des choses à dire au sujet du premier ministre.

Je ne l'interromps pas, je ne crée pas de difficultés. Je ne fais que penser tout haut.

Seigneur! on ne peut pas nous demander de siéger ici en silence pendant toute la séance quand on écoute parler quelqu'un comme le leader du gouvernement à la Chambre.

M. le Président: Si vous voulez mon avis, vous vous aventurez vraiment sur un terrain glissant.

M. Andre: Monsieur le Président, peut-être devrions-nous inclure dans la motion une disposition disant qu'il est permis de penser tout haut?

Pour revenir aux choses sérieuses, parlant avec l'expérience de quelqu'un qui est ici depuis 19 ans, certains diront trop longtemps, j'anticipe les remarques d'en face, je dois dire qu'on tire de moins en moins de gloire du fait d'être député, compte tenu de tout ce qui se dit et s'écrit de peu élogieux sur l'institution du Parlement.

Encore une fois, je n'accuse pas un côté plus que l'autre. Je fais simplement une constatation qu'il nous incombe à tous d'admettre à savoir que le public ne tient pas cette institution en haute estime.

Je pense qu'il est grand temps que nous l'admettions et je pense qu'il y aurait lieu que la Chambre, collectivement, avoue qu'il y a effectivement un problème ici.

Nous pourrions, pour tirer notre épingle partisane du jeu, blâmer l'autre côté de la Chambre pour les problèmes qui existent et vice-versa. Peut-être pouvons-nous agir ainsi à l'extérieur, sous forme de communiqués de presse, par exemple, ou lors des conférences spontanées avec les journalistes? Mais ici, nous pouvons nous traiter avec respect, convaincus que, peu importe nos divergences d'opinion, nous sommes sincères et que nous sommes ici parce que nous voulons servir notre pays.

Nous ne sommes pas ici pour rabaisser ceux qui ne partagent pas notre point de vue ou ceux qui sont assis en face de nous à la Chambre. Servir le pays, c'est ce qui nous motive tous et toutes. Si seulement nous pouvions nous rappeler qu'il faut penser à la réputation de cette institution qu'est le Parlement.

Nous demandons au président de séance de reconnaître nos faiblesses et nos failles. Nous nous laissons dominer par nos émotions, et nous lui demandons d'être au-dessus de ce niveau et de pas se laisser dominer par ses émotions, mais de nous reprendre en main et de nous désigner publiquement lorsque nous nous écartons. Ce n'est pas une mince punition pour le député de Calgary-Centre de savoir que tous ses électeurs ont vu le Président le rappeler à l'ordre publiquement ou dire au leader du gouvernement à la Chambre qu'il ne devrait pas

intervenir s'il n'a pas la parole. C'est une grave punition. Quoi qu'il en soit, le Président doit avoir notre assentiment pour le faire.

Ce que je demande à mes collègues ici présents, c'est de reconnaître que nous avons un problème, d'accepter de l'étudier collectivement et de tenter de redorer le blason de cette institution et faire en sorte que les Canadiens soient fiers de nous au lieu d'être gênés de notre comportement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'invoque le Règlement pour signaler que demain sera un jour désigné.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p. 3871).

• (1550)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole cet après-midi, dans le cadre de ce débat parce que j'ai quelques observations à faire sur les circonstances qui ont conduit à la présentation de cette motion. Je veux que tout le monde sache comment nous en sommes arrivés là, monsieur le Président, ce qui s'est passé et qui a été informé de la teneur de cette motion.

L'intervention du leader du gouvernement à la Chambre était exacte en ce sens que le sujet proprement dit de la motion avait fait l'objet de discussions, je crois, entre les leaders. Elle a été inscrite au *Feuilleton*, ce qui est parfaitement légitime. Je dirais même que c'est le droit le plus strict du leader du gouvernement.

Cela dit, j'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit. Je voudrais citer le deuxième paragraphe de la motion, qui se lit comme suit:

> Que la Chambre reconnaisse que les députés ont été élus par les citoyens du Canada en vue de les représenter d'une façon qui appelle le respect mutuel et qui tient compte du droit de chacun d'exprimer des opinions divergentes;

C'est la vérité, mais le leader d'en face continue de s'autoriser des commentaires et conclusions de la Commission Spicer. La prudence s'impose, ici, car je ne voudrais surtout pas déformer ses propos. Je crois qu'il a parlé de confirmation indépendante du discrédit des parlementaires et il a cité M. Spicer et la commission qui a sillonné le pays.

Le député d'en face a choisi quelques pages comportant des allusions à la période des questions. Je veux citer pour le député d'en face certains des propos tenus par un ami à moi, un ami de membres du Nouveau Parti démocratique et, je présume, un ami de certains députés d'en face et peut-être même un grand ami du ministre de l'Emploi et de l'Immigration à un moment donné. Je veux parler de M. Richard Cashin, une des personnes que le premier ministre avait nommées membres de la commission Spicer. Voici ce qu'il disait. Je pense que c'est digne de mention. Comme le savent de nombreux députés, il a déjà siégé à la Chambre des communes, où on peut dire qu'il s'est distingué au cours des délibérations.

Je rapporte des propos qui figurent à la page 159 du rapport. Il disait:

> D'aucuns ont exprimé d'emblée l'espoir que le processus dans lequel nous nous engagions ne se limiterait pas à solliciter les opinions des Canadiennes et des Canadiens. Malheureusement, et pour diverses raisons, nous n'avons pas pu «approfondir le dialogue», comme certains commissaires l'auraient espéré.

Ensuite:

> L'opinion publique est chose complexe et force nous est d'admettre que les gens changent de point de vue en fonction de l'information qui leur est communiquée et de la profondeur du débat.

Puis:

> Celles et ceux qui sont venus nous parler se sont exprimés sur un grand nombre de sujets. Il nous est impossible de connaître le lien qu'ils établissent entre tel sujet et tel autre, ni quelle priorité ils accordent à telle ou telle question. Il ne nous est pas possible, non plus, de déterminer dans quelle mesure les avis que nous avons entendus sont représentatifs de l'opinion générale, et cela parce que le processus de consultation était fondé sur

Et j'insiste: «la participation spontanée». Je cite ces propos non pour défier le leader du gouvernement à la Chambre, mais pour équilibrer le débat. Le point de vue qu'il avance, si je ne m'abuse—et qu'on me corrige si je fais erreur—, c'est que le mode de fonctionnement de la Chambre serait méprisable et effectivement méprisé par les Canadiens. C'est un point de vue.

Un membre de la Commission Spicer a par ailleurs fait remarquer que les opinions exprimées devant la Commission n'avaient pas été contestées dans bien des cas. Il n'y a pas eu de débat approfondi. Il n'y a pas eu de véritable

dialogue entre les commissaires et ceux qui venaient y exprimer leur opinion.

La Commission Spicer a-t-elle fait une distinction entre les députés d'opposition qui posent des questions et les ministres qui y répondent? J'ai lu le rapport de la Commission, mais je n'y ai vu aucune distinction du genre.

Est-il possible, monsieur le Président, que les Canadiens qui suivent nos délibérations à la télévision n'aiment pas la longueur des cheveux du député? Qu'ils n'aiment pas la façon dont le député pose sa question? Ou qu'ils n'aiment pas deux ou trois mots qu'il a employés? Ou n'est-il pas possible, monsieur le Président, que les Canadiens ne soient pas très satisfaits des réponses au sujet du libre-échange? Ils ne sont peut-être pas satisfaits des réponses qu'ils ont reçues au sujet de la TPS, ou déplorent le caractère vague de la réponse. Que ce soit au sujet des questions constitutionnelles, du développement régional, des compressions budgétaires à Radio-Canada ou de la prolifération des taxes, il ne faut pas s'y tromper, monsieur le Président, les Canadiens sont aujourd'hui en colère. Ils sont en colère contre le Parlement, contre les institutions provinciales, parce que l'économie du pays est en si piteux état qu'ils veulent que leurs législateurs à Ottawa prennent des mesures concrètes, mais ils n'ont rien vu de cela jusqu'à présent. Ils ne l'ont pas vu depuis quelques mois.

M. Mills: Absolument vrai! Bien envoyé!

M. Dingwall: Il faut le dire. Mon collègue parle des réseaux de télévision. C'est un point sur lequel je suis d'accord avec le député d'en face. Quand un député retire certaines paroles qu'il a prononcées, il est déplorable que les réseaux de télévision transmettent cette intervention sans rapporter que ces paroles ont été retirées.

Le député parle ensuite des violations de certains articles du Règlement à la Chambre des communes. Ce faisant, il laisse entendre implicitement, et je ne prétends pas qu'il l'ait dit, mais il laisse entendre implicitement que nombreuses ont été ces violations. Je ne suis pas d'accord. Il y a eu des violations du Règlement, cela ne fait aucun doute. Dans une assemblée d'environ 300 personnes, c'est inévitable. Mais j'ai entièrement confiance que le Président, en sa qualité d'arbitre impartial, signalera aux députés ces cas de violation. Tous les députés des deux côtés de la Chambre en conviendront.

Le leader du gouvernement à la Chambre a affirmé que les travaux de la Chambre sont une véritable comédie, qu'il arrive de temps à autre que des gens utilisent des termes ou des expressions qui font la manchette des journaux ou qui font même l'objet de reportages à la télé. Monsieur le Président, comme nous abordons non seulement l'essence et la formulation, mais aussi l'esprit de la motion, permettez-moi de faire le commentaire suivant, pour votre gouverne et celle du député.

Il est important de préciser que, lorsque j'ai été élu pour représenter ma circonscription, où le taux de chômage chez les jeunes est supérieur à 17 p. 100, où le chômage chez les adultes excède 25 p. 100 et atteint jusqu'à 40 p. 100 dans certaines régions, et je sais que d'autres députés, des deux côtés de la Chambre, sont aux prises avec des problèmes similaires, on ne m'a pas envoyé au Parlement pour que je déclare au premier ministre: «Monsieur le premier ministre, vous qui êtes si remarquable, qu'allez-vous faire de bon pour le Canada aujourd'hui?»

Je regrette, mais je n'ai pas été élu pour faire ce genre d'interventions. Certaines personnes ont du mal à accepter cela, en particulier les membres du parti ministériel.

• (1600)

Monsieur le Président, je suis très sincère. Si nous dépassons les bornes, en utilisant un langage abusif ou en adoptant un comportement indiscipliné, il incombe, de toute évidence, à la présidence de nous rappeler à l'ordre. Toutefois, ne faisons pas des députés des guignols qui se lèveront, la main sur le coeur, pour demander: «Eh bien, dites-nous, que pouvons-nous faire pour le Canada aujourd'hui?» Les choses ne se passent pas ainsi. Chaque député est différent.

De nombreux députés de notre côté de la Chambre ont beaucoup de facilité à s'exprimer en anglais. Ce n'est pas mon cas. D'autres ont énormément de facilité à s'exprimer en français. Ce n'est pas mon cas non plus, mais j'ai été élu en bonne et due forme et je représente mes électeurs, comme le font tous les autres députés, et vous, monsieur le Président, en tant qu'arbitre dans cette noble institution, vous devez reconnaître que le discours fait partie du processus démocratique de tout gouvernement représentatif.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui découle de certains incidents qui se sont produits récemment à la Chambre. Je siège ici depuis bien au-delà de dix ans et j'ai déjà eu l'occasion de voir des députés s'emporter, se conduire de façon inconvenante, se lancer des injures, retirer leurs paroles, etc. Il est cependant faux de prétendre et d'insinuer que les députés enfreignent constamment les règles, jour après jour, et qu'il n'existe aucune

collaboration entre les partis de l'opposition et le gouvernement en vue de l'adoption de certains projets de loi.

Le secrétaire parlementaire et moi-même devrions peut-être tenir des conférences de presse avec le chef du Nouveau Parti démocratique ou le leader parlementaire, afin de rappeler au gouvernement à quel point nous nous sommes montrés coopératifs dans différents dossiers. Cependant, à écouter les députés d'en face, on croirait que nous refusons toujours de coopérer, ce qui est faux, monsieur le Président; vous savez et vous comprenez que, en dépit de ce qui a été écrit dans différents journaux et par diverses personnes, nous nous montrons passablement coopératifs.

Notre parti ne s'oppose pas à l'idée maîtresse de cette motion. Il y a une limite à ce qui est considéré comme un comportement acceptable, limite que deux députés ministériels ont franchie au cours des dernières semaines; d'autres incidents mettant en cause des députés de tous les partis politiques se sont également produits. À notre avis, il faudra faire quelque chose à ce sujet avant que le problème ne s'aggrave.

À la lumière des événements qui sont survenus à la Chambre, nous devons dire à nos électeurs que nous reconnaissons la nécessité d'améliorer notre conduite et que nous prendrons à cette fin les mesures qui s'imposent. Personne ne conteste le fait qu'on attend de nous un comportement civilisé. C'est ce que nos électeurs attendent de nous. Toutefois, ils s'attendent également à ce que nous défendions leurs intérêts avec passion et conviction.

À supposer que le député de Broadview—Greenwood se présente à la Chambre à titre de nouveau député, qu'il prenne la parole pour expliquer la situation d'un réfugié, d'un homme ou d'une femme d'affaires ou d'une personne sans emploi et qu'il le fasse avec conviction et dans un style flamboyant, comme c'est habituellement le cas, il n'y a rien de mal à cela. Le Président de la Chambre ne devrait pas lui refuser ce droit, et aucun parti ministériel ne devrait tenter d'empêcher un député d'exprimer son opinion.

Nous nous acquitterions mal de nos fonctions si nous ne reconnaissions pas le fait que les débats à la Chambre sont de nature antagoniste. Il s'agit d'un système où des adversaires s'opposent, et non pas d'une joute oratoire dans une école secondaire. C'est pour cette raison que nous avons été élus, et nous, de l'opposition, sommes censés faire de notre mieux pour demander au gouvernement de rendre des comptes.

Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre est d'accord avec moi sur ce point parce qu'il l'a dit clairement le 13 juin 1980, comme en témoigne le hansard, à la page 2084, et je cite:

> Étant donné la nature même de notre assemblée, où nous sommes presque à couteaux tirés, si les députés d'en face crient «Règlement», c'est exactement ce que nous allons faire de notre côté. S'ils refusent de répondre aux questions et s'ils abusent de la période des questions, nous leur rendrons la pareille. Ce ne serait que juste, et si nous agissions autrement, nous manquerions à notre devoir de députés de l'opposition.

Le leader du gouvernement à la Chambre avait tout à fait raison sur le plan politique en 1980, et je crois que cela tient encore aujourd'hui, en ce 23 octobre 1991. Bien que nous ayons des divergences profondes et que nous nous opposions les uns aux autres chaque jour dans le cadre du débat, nous ne devrions jamais nous en prendre à quelqu'un personnellement. Cela nuit au travail de la Chambre, et je crois que c'est ce qui fait que les Canadiens sont mécontents et adoptent une attitude cynique à l'égard de leurs élus.

Cela étant dit, certains aspects de la motion elle-même nous inquiètent un peu. Le gouvernement veut que la Chambre limite l'esprit de parti excessif, ce qui nous amène à nous demander qui définira ce qui constitue de l'esprit de parti excessif. Si c'est à la présidence que cette tâche incombe, cela pourrait entraîner une perte immédiate de confiance dans la présidence, car elle serait en fait appelée à se ranger d'un côté ou de l'autre.

Je n'insisterai jamais assez sur l'importance d'avoir un président indépendant. Lorsqu'un député de la Chambre porte la robe noire de l'impartialité, il est le seul à ne pouvoir manifester aucun esprit de parti. Il ne faut pas confier à la présidence le soin de déterminer ce qui constitue de l'esprit de parti excessif. Comme je l'ai dit, cela exposerait la présidence elle-même à des accusations de partialité.

Il y a une autre omission qui m'inquiète dans cette motion. Il s'agit de l'utilisation déplorable d'un langage franchement sexiste et raciste. Dans ce cas, on ne peut plus parler de débat passionné, on est en pleine barbarie. La haine est l'ennemie de la Chambre et de l'humanité. Il faut s'y opposer et la faire disparaître.

Le fait de siéger dans cette Chambre ne nous immunise pas contre les tendances inacceptables de la société. Nous devons d'abord surveiller notre langage, mais si nous dépassons la limite de la discussion politique enflammée pour adopter un comportement inacceptable, nous avons confiance, mon parti et moi, monsieur le

Président, que la présidence appliquera le Règlement de la Chambre en conséquence.

Contrairement à ce qu'il pensait en 1980, le leader parlementaire du gouvernement se plaint aujourd'hui du sectarisme politique grossier de la Chambre. Je préfère, quant à moi, que nous nous lancions des mots à la Chambre plutôt que de nous tirer des balles dans une place publique. J'aime mieux les affrontements verbaux que les coups de matraque. Faire face aux députés d'en face me plaît davantage qu'affronter un char d'assaut.

Personne n'a dit que l'exercice de la démocratie était facile. Cependant, les batailles que nous connaissons à la Chambre sont infiniment préférables aux autres solutions. Notre parlement est une institution remarquable que beaucoup de gens considèrent comme un modèle pour les nouvelles démocraties. Les Canadiens devraient être fiers de leurs traditions politiques. Nous devons nous efforcer de nous corriger pour ne pas être tentés par les autres solutions.

Notre régime ne fonctionne peut-être pas toujours à la perfection et nous n'offrons pas toujours un beau spectacle, mais comme Winston Churchill l'a dit un jour: «La démocratie est la pire forme de gouvernement, à l'exception de toutes les autres.»

Pour terminer, notre parti est d'accord avec l'esprit de cette motion, mais il croit que le racisme et le sexisme devraient être explicitement mentionnés. Il suggère aussi que la Chambre exprime clairement sa confiance dans la capacité du président actuel d'appliquer le Règlement. Je propose donc:

> Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot «abusifs», dans le cinquième paragraphe, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «, y compris sexistes ou racistes, dirigés contre d'autres députés au cours de la période des questions, de débats ou en tout autre temps à la Chambre; et
>
> Que la Chambre confirme son appui aux articles 16 et 18 du Règlement, ainsi qu'à tout autre article du Règlement et pratiques de la Chambre concernant le décorum, et réaffirme sa confiance au Président pour ce qui est de l'application stricte de ces règles et pratiques.»

• (1610)

M. le Président: Reprise du débat. Le député de Kamloops.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que, comme l'amendement l'indique, nous avons nous aussi pleine confiance dans la capacité du Président de gérer adéquatement les affaires de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre excellent travail.

J'ai écouté attentivement les propos du leader du gouvernement à la Chambre et je ne doute pas de sa bonne foi en ce qui a trait à cette motion.

Toutefois, celui-ci a tout à fait raté le coche. Le leader du gouvernement à la Chambre rêve en couleurs s'il croit vraiment que le fait de modifier un ou deux articles du Règlement de la Chambre permettra de transformer ce lieu en une salle de conseil d'administration où un ordre du jour très clair serait traité de façon méthodique et pratiquement sans débat partisan.

Pouvez-vous imaginer à quoi ressemblerait la Chambre des communes?

Une voix: Monotone est le mot.

M. Riis: L'esprit de parti à la Chambre des communes. Le fait que le gouvernement se trouve à la droite du Président et les partis de l'opposition à la gauche de ce dernier crée automatiquement une situation de confrontation. Il n'est pas surprenant que les débats qui se déroulent ici soient souvent houleux et que les critiques adressées à l'endroit du gouvernement soient très sévères. Il est normal qu'il en soit ainsi.

Je fais respectueusement valoir que le leader du gouvernement à la Chambre, indépendamment des motifs qui sous-tendent sa motion, n'a tout simplement pas compris ce qui frustre les Canadiens relativement à la Chambre des communes.

Il y aurait évidemment lieu d'améliorer notre comportement dans certaines circonstances. Il ne fait aucun doute que ce qui se passe ici est parfois inconvenant. C'est avec regret que je me souviens de remarques racistes et sexistes ainsi que de gestes grossiers faits par des députés d'un côté de la Chambre, il y a quelques jours à peine. Ce genre de comportement nous dégoûte tous. Ces excès étaient tout à fait déplacés et nous regrettons qu'aucune mesure n'ait été prise par les chefs des partis. J'étais très heureux, lorsque ces incidents se sont produits, d'entendre notre chef dire clairement qu'il incombait aux dirigeants de caucus, qu'il s'agisse du chef, du leader parlementaire ou du whip, de faire en sorte que les députés adoptent un comportement acceptable. Quand ils se conduisent mal, des mesures doivent être prises.

Les sanctions qui s'imposent dans de tels cas sont évidentes. Les personnes dont le comportement est répréhensible peuvent notamment être renvoyées. Il est bien malheureux que des commentaires grossiers faits par des députés aient été traités de façon plutôt banale par la direction du caucus.

Je crois que nous avons raté à ce moment-là une belle occasion de nous assurer de prendre cet endroit au sérieux et de décider simplement de ne plus tolérer ce genre de conduite, et c'est bien dommage.

Il ne fait aucun doute que la Chambre, à l'instar de tout le pays, éprouve à l'occasion un sentiment de frustration, et mon collègue a cité le rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, mieux connu sous le nom de Commission Spicer, et j'ai remarqué que ses observations étaient très sélectives.

Je demande au leader parlementaire du gouvernement de se reporter à la page 148 du rapport, où il est écrit ceci:

> «Voilà qui explique pourquoi de nombreux participants se sentent trahis, affligés, confus et fâchés. Ils ont le sentiment que leurs valeurs canadiennes traditionnelles sont en train d'être usurpées par des forces du marché anonymes et que les gouvernements ne prennent guère de mesures pour y résister. Les autorités sont en partie responsables de ces craintes, qui, pensons-nous, sont le produit de malentendus que les gouvernements devront tirer au clair, sans quoi ils continueront, tout comme le pays, à les payer chèrement.

Autrement dit, ce que disent les Canadiens, c'est que le présent endroit ne répond pas à leurs besoins. Lorsque nous sommes confrontés à une crise, telle l'opération Tempête du désert, par exemple, la Chambre des communes ne tient pas de débat sur le rôle que le Canada devrait jouer, selon les Canadiens. Les décisions ont été prises secrètement, semble-t-il, par quelque groupe.

Lors de la crise d'Oka, y a-t-il eu un débat à la Chambre sur la meilleure chose à faire? Non. Encore là, les décisions ont été prises en secret pour le compte du pays. Lorsqu'on a décidé de réduire l'important service ferroviaire passager, y a-t-il eu un débat à la Chambre des communes sur l'opportunité de telles mesures? Non. Le gouvernement l'a fait en secret.

Je pourrais énumérer longtemps encore les raisons qui expliquent l'exaspération des Canadiens, qui expliquent pourquoi ils estiment que leur Parlement n'est pas dans le coup, et il n'y a pas meilleur exemple de cela que la taxe sur les produits et services. Voilà une taxe dont les effets devaient se faire sentir sur la vie de tous les Canadiens, des petits enfants aux personnes âgées, presque chaque jour.

D'autres gouvernements, qui ont adopté de nouveaux impôts, ont réagi lorsque la population du pays a exprimé ses préoccupations et son indignation. Ils ont fait preuve d'une certaine compassion.

Au Royaume-Uni, le gouvernement a jugé bon à un moment donné d'imposer une taxe par capitation. Il ne s'attendait pas à la réaction que l'on sait. La population s'est littéralement insurgée contre cette initiative, à tel point qu'après un débat dans les deux chambres, le gouvernement a décidé de faire marche arrière. Il a écouté la voix du peuple.

Au Japon, le gouvernement a imposé sa propre version de la taxe sur les produits et services. Après de vives protestations de la part du public, le gouvernement a convenu qu'il faisait fausse route et a renoncé à plusieurs éléments de sa taxe sur les produits et services.

A-t-on vu notre gouvernement se préoccuper le moindrement des conséquences de la TPS pour le pays et les Canadiens? Absolument pas.

À mon sens, c'est ça qui explique l'exaspération de la population du Canada. C'est ce qui explique pourquoi elle pense que la classe politique l'a trahie. Elle a le sentiment d'avoir été trahie par le gouvernement du Canada.

Ces derniers jours et ces dernières semaines, lorsque les gens ont eu l'occasion de s'exprimer sur leurs gouvernements, ils n'ont pas hésité à les défaire. En Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, pour ne mentionner que les exemples les plus récents, les électeurs ont changé de gouvernement parce qu'ils le jugeaient inaccessible.

• (1620)

Le leader parlementaire du gouvernement a beau vouloir modifier quelques dispositions du Règlement, je ne vois pas en quoi cela va tout changer comme par magie. Je ne doute pas de sa sincérité, mais je pense qu'il passe à côté du problème.

Le problème, monsieur le Président, c'est l'incapacité du gouvernement de répondre aux besoins de la population canadienne. C'est un gouvernement qui cherche à lui imposer le modèle de l'entreprise privée, qui lui est étranger et qu'elle rejette, et qui refuse de reconnaître ses erreurs.

Une autre raison explique le sentiment de frustation des députés, comme le recours inégalé à la clôture ou à diverses formes de clôture. Jamais un gouvernement n'a mis fin, dans toute l'histoire parlementaire canadienne, à autant de débats par des moyens aussi divers afin de museler les députés. Je me rappelle notamment les débats sur la TPS et sur l'Accord de libre-échange.

À la page 22 du Règlement annoté, les députés trouveront un bref historique du recours à la motion de clôture, bref, de la façon de mettre fin à un débat de fond. Il semblerait qu'une telle motion a été déposée en 1913, au sujet du projet de loi sur la marine. C'est ensuite le calme jusqu'en 1956, lors du débat sur le pipeline. Encore une fois, le gouvernement a invoqué la clôture. De nos jours, la clôture est monnaie courante. Si le débat dure plus d'une journée ou deux à certaines étapes d'un projet de loi, le gouvernement invoque la clôture—il a même changé le Règlement de façon à pouvoir le faire plus facilement—et le débat prend fin. Faut-il s'étonner que les députés soient frustrés et qu'ils s'emportent parfois?

Je voudrais aussi m'attarder à l'utilité des comités. À quelques exceptions près, les comités représentent habituellement une perte de temps. Les députés y travaillent souvent avec acharnement. Plus souvent qu'autrement, le gouvernement ignore leurs recommandations et les longues heures de travail qu'ils y ont mis.

Si des députés ont des problèmes de comportement, nous devons en assumer la responsabilité. Vous n'êtes pas à blâmer, monsieur le Président, même si c'est ce que fait la motion. Cette motion est en quelque sorte un moyen subtil d'attaquer la présidence. D'accord, je le concède, nous n'avons pas pris la présidence d'assaut, comme cela s'est déjà vu, et nous ne sommes pas en train de brandir nos poings sous le nez du Président. Quelle funeste journée ce fut, monsieur le Président. Je m'en souviens encore comme si c'était hier.

Il s'agit pourtant du même genre d'attaque, plus sournoise. La motion affirme en fait que le Président ne fait pas bien son travail. Nous rejetons une telle affirmation, nous ne l'acceptons pas.

Quand on cherche un responsable dans une organisation, qu'il s'agisse d'un club, d'une entreprise ou d'un commerce, on va trouver celui qui tient les rênes, car c'est lui qui donne le ton. Si on a un bon club, c'est probablement parce que celui-ci a un bon président; si une entreprise est très performante, elle le doit sans doute à son président; si une organisation remplit bien son mandat, c'est vraisemblablement grâce à son président, qui donne le ton juste.

Qui donne le ton à la Chambre? C'est le premier ministre. Le premier ministre et le leader parlementaire du gouvernement. Ce sont eux qui donnent le ton. Ce sont eux qui, pendant la période des questions, décident s'il faut répondre ou pas. Et c'est là un grand sujet de frustration.

Hier, pendant la période des questions, un député a fait allusion à la nouvelle que font circuler les médias et qui veut que notre premier ministre soit un candidat possible au poste de secrétaire général des Nations Unis. On a donc demandé en toute bonne foi au premier ministre s'il avait consenti à ce que son nom soit inscrit sur la liste des candidats à ce poste. A-t-il répondu à une question sérieuse, à une question qui intéresse sans doute tous les Canadiens? Non. Il a essayé de l'esquiver, il a fait le cabotin, il s'est livré à des échanges du plus grand comique avec le chef de l'opposition au sujet des prochaines élections, et ainsi de suite.

Si les gens voyaient ce numéro, monsieur le Président, ils seraient frustrés et se demanderaient pourquoi le premier ministre ne répond pas à la question. Ce comportement frustrant est intolérable de la part de notre premier ministre. Pour en revenir au rapport Spicer, là encore, mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre des communes ne l'a pas lu en entier ou du moins ne l'a pas cité en entier, car à la dernière page du rapport Spicer, la page 188, figurent les opinions des Canadiens sur le leadership du premier ministre. Pratiquement tous les groupes, toutes les lettres et tous les appels étaient négatifs à son endroit. Le chiffre est pratiquement incroyable. Cent p. 100 des personnes interrogées n'avaient aucune confiance ou presque dans le premier ministre. C'est ce qui explique en partie l'exaspération des gens dans tout le pays et des députés dans cette enceinte, car nous représentons les opinions de nos électeurs.

Mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, prétend que nous devrions tous nous comporter en gentilshommes et en fait, c'est ce que nous faisons la majeure partie du temps.

Mme Clancy: Pardon!

M. Riis: En personnes civilisées.

Une voix: Pardon!

M. Riis: En gens civilisés. Lorsque je retourne à Kamloops et je m'entretiens avec mes électeurs, ils m'invitent à aller à la Chambre des communes pour. . . je ne peux vous répéter leurs propos. Ils ne veulent certes pas que je me contente d'intervenir dans cette enceinte de façon bien tranquille, d'être constructif, de féliciter le gouver-

nement pour toutes ses merveilleuses initiatives et de soumettre calmement mes propositions. Il est vrai qu'ils s'attendent probablement à ce que je le fasse de temps à autre, mais je ne pourrais faire 98 p. 100 des choses qu'ils voudraient me voir faire lorsque je viens confronter le premier ministre et soulever les questions qui les préoccupent dans cette enceinte. Voilà à quel point ils sont exaspérés et furieux, et cela se reflète à la Chambre.

Ainsi, alors que nous nous penchons sur cette motion, je tiens simplement à dire qu'il est vrai que nous pouvons améliorer notre comportement et qu'il existe des moyens de le faire. Selon moi, la meilleure façon consiste à prendre nous-mêmes la responsabilité et à nous entendre non pas pour mettre de côté tout sectarisme politique, car c'est tout à fait impossible dans cette enceinte, mais pour ne pas porter des attaques personnelles. Je suis d'accord avec mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre des communes lorsqu'il affirme que nous pouvons avoir des positions très fermes, mais que nos critiques ne devraient pas être personnelles. Nous nous entendons tous là-dessus, mais je vous en prie, ne faisons pas comme si la Chambre des communes n'était qu'une simple salle du conseil d'une entreprise et comme si nous étions tous d'accord avec les divers programmes et diverses mesures législatives dont la Chambre est saisie; en effet, nous sommes absolument contre un grand nombre d'initiatives du gouvernement qui sont tout à fait butées et nous proposons ce que nous croyons être des solutions de remplacement parfaitement valables.

L'esprit de parti existe et c'est très bien. Après tout, nous sommes élus à la Chambre pour représenter divers partis politiques qui ont des idéologies, des programmes et des philosophies différents. Il serait regrettable qu'un jour nous nous retrouvions tous ici simplement pour approuver les propositions formulées par le premier ministre comme s'il s'agit d'un ordre du jour.

D'après moi, chacun de nous doit assumer sa responsabilité et éviter les propos sexistes ou racistes ainsi que les gestes obscènes. Dans de telles circonstances, Monsieur le Président, les chefs des partis, les leaders à la Chambre et les whips ainsi que ceux qui assument des responsabilités au sein de leur caucus devraient traiter directement avec les députés impliqués. C'est ainsi qu'il faut procéder, monsieur le Président, au lieu de vous obliger à appliquer un article particulier du Règlement, car vous le faites déjà. Vous faites comme un juge. Vous êtes élu pour aider tous les députés, quel que soit leur parti, et non pour servir de porte-parole au gouvernement. Nous croyons que vous vous acquittez extrêmement bien de votre tâche. Si bien que je ne me rappelle pas le moindre reportage qui dise le contraire. Chaque fois qu'il est question du président de la Chambre, les observations sont très louangeuses.

Enfin, je me permets de dire que, sauf le respect que je lui dois, mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, est passé tout à fait à côté de la question. S'il croit qu'en proposant de modifier un peu les règles, on arrivera à modifier un tant soit peu le comportement des députés à la Chambre. Il agit comme la maîtresse d'école qui recommande de se laver les mains avant de manger. Il n'y a rien de mal à cela. L'idée est bonne, mais on peut le faire simplement parce qu'on en a l'habitude, pas parce que la maîtresse le recommande.

En terminant, je reconnais que, même si nous appuyons l'amendement présenté par l'opposition officielle, j'aimerais proposer un sous-amendement.

• (1630)

Je propose:

Qu'on modifie l'amendement a) en ajoutant immédiatement après les mots «temps à la Chambre;» ce qui suit:

«Que les chefs des partis, les leaders à la Chambre et les whips soient responsables du comportement de leur caucus;»; et

b) en ajoutant immédiatement après les mots «règles et pratiques» ce qui suit: «;et

Que la Chambre exprime au Président son soutien indéfectible et son appréciation pour l'excellence de sa gouverne de la Chambre.».

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais parler en faveur du sous-amendement en question, qui a été déposé par mon collègue de Kamloops. Tout d'abord, je veux me joindre à lui et à tous les députés de cette Chambre pour vous dire, monsieur le Président, que nous acceptons, que nous reconnaissons que la Présidence a un travail difficile, mais que nous avons pleine confiance, dans l'exercice des fonctions que vous occupez, que vous rendrez justice et que vous verrez à maintenir l'ordre qui, à mon avis, est l'essentiel d'une Chambre qui fonctionne bien. Un Président doit maintenir l'ordre.

Or voici que, sur le plan procédural, nous avons devant nous une motion qui est, j'imagine, facile à comprendre, qui voudrait établir certaines balises, certains règlements, en renforcer peut-être quelques autres, afin de rendre la Chambre plus normale au niveau des relations publiques, plus acceptable à certaines personnes. Or, si on consulte *Beauchesne, 6e Édition*, il est presque impossible, mon-

sieur le Président, de formuler des règles précises quant aux accusations injurieuses, commentaires sexistes ou autres faits par les députés ici en cette Chambre, à l'occasion, et je le déplore énormément.

Alors, sur le plan procédural, il est pas mal difficile, pour vous, monsieur le Président, de pouvoir mettre en place des systèmes de discipline qui pourraient empêcher les députés d'utiliser ces expressions non parlementaires et répréhensibles. J'accepte que les whips, les leaders parlementaires ou les chefs de parti aient une obligation de voir à ce qu'une discipline parlementaire soit imposée aux membres de leur groupe parlementaire.

Ce que je voulais dire au député de Kamloops, c'est qu'au niveau du comportement, monsieur le Président, nous avons un problème. Soyons francs, une expression, enfin un dicton me vient à l'esprit, c'est Charles de Gaulle qui l'a dit, et plusieurs députés aujourd'hui l'ont mentionné. Nous sommes élus au suffrage universel. Or, je cite Charles de Gaulle, et ce n'est pas que je veuille, comment dirais-je, m'abrier avec cela, mais je pense que c'est d'actualité : «Le suffrage universel [disait Charles de Gaulle] ne fait pas le tri, il reflète.» Cette Chambre est une réflexion du peuple canadien. Et le peuple canadien n'aime pas le comportement de certains députés, n'aime pas l'usage d'expressions sexistes ou d'expressions, comment dirais-je, grossières.

Monsieur le Président, je me demande sincèrement si, au lieu d'utiliser *Beauchesne* au sujet des expressions jugées non parlementaires, que la Présidence utilise parfois, si on ne pourrait pas s'attendre plutôt à une décision presque immédiate dans un cas où c'est une exagération, un abus de langage par un député, afin d'être rigide et sévère à l'égard d'un député qui utilise un langage que j'appellerais «déplacé».

J'aurais une question à adresser au député de Kamloops. Je suis ici depuis 19 ans. La télévision parlementaire, en Chambre et en comité, nous démontre parfois que lorsque l'appareil, la caméra de télévision est braquée sur cette Chambre ou sur un comité qui étudie une question politique controversée, et parfois épicée de partisannerie, les députés ont un comportement assez inusité.

Je lui demanderais donc la question suivante : N'est-il pas d'accord que la télévision, a eu son effet, devrais-je dire dramatique, sur les débats de la Chambre? La télévision nous a apporté des modifications qui ont, à mon avis, aidé un peu à détériorer, si on peut dire, l'atmosphère de la Chambre. On est devenus des artistes de télévision dans bien des cas. Il y a des députés qui ont une forte tradition orale, qui sont de bons orateurs, qui peuvent faire des discours à l'emporte-pièce. Il y en a d'autres, comme moi, qui n'ont pas cette tradition orale.

Je demande au député de Kamloops s'il pense que l'expérience de télévision que nous avons eue en cette Chambre devrait être répétée dans les comités? Est-ce qu'il pense que le fait de téléviser les audiences des comités va rehausser le débat ou si cela va simplement continuer à apporter encore là, peut-être, un comportement déplorable de la part de certains députés?

C'est important, c'est d'actualité, monsieur le Président, car cela concerne justement l'image que l'on projette au peuple et je ne voudrais pas qu'on commence aujourd'hui ou qu'on laisse ce débat sans porter une attention particulière à la possibilité de téléviser les débats des comités.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je sais gré au député de sa question.

La télévision a certes modifié les impressions et les réflexions des gens au sujet de cette institution. Je ne suis pas nécessairement d'accord pour dire qu'elle a changé le comportement des députés de la Chambre. Contrairement à moi, le député a l'avantage d'avoir été à la Chambre avant et après l'avènement de la télévision. Je suis arrivé ici après. J'ai cependant eu l'occasion de faire la lecture d'un grand nombre de vieux hansards, ce qui m'a permis de déduire que la Chambre n'était pas forcément un endroit paisible à l'époque. En fait, les débats étaient très animés à l'occasion.

Si je me fie à ce que j'ai lu dans les hansards, je ne suis pas certain qu'il y a eu un changement. Ce qui a changé, c'est que, comme le leader du gouvernement à la Chambre l'a dit, dans une certaine mesure, les Canadiens d'un océan à l'autre peuvent voir chez eux ce qui se passe ici. C'est cela la réalité. Des gens regardent réellement les débats au fur et à mesure qu'ils se déroulent, alors qu'il y a plusieurs années, ils en auraient peut-être lu un extrait dans un journal, un périodique ou une revue. C'est un fait.

Les députés qui siègent depuis longtemps à la Chambre savent que, dans 99 p. 100 des cas, ils adoptent une attitude très sérieuse à la Chambre. Les propos qu'ils échangent sont très positifs. Ils sont très respectueux des divers points de vue exprimés. De temps à autre, ils deviennent un peu bruyants, ce qui n'arrive peut-être que un demi pour cent du temps. Bien sûr, ce sont ces débats tumultueux qui passent souvent aux informations télévisées le même soir ou le lendemain, de sorte que, dans une certaine mesure, les gens se font une mauvaise

idée de nous. Il faut dire aussi que les gens écoutent les débats.

Je me souviens de cette période où un grand nombre de ministres ont été accusés d'actes répréhensibles et où certains ont dû démissionner. Encore une fois, grâce à la télévision, tous ceux qui la regardaient se sont fait rappeler à maintes reprises, jour après jour, la mauvaise conduite des ministres, qui avaient engagé certaines dépenses à tort ou à raison, ou qui étaient accusés de telle ou telle infraction. À mon avis, cela fait partie des changements.

Je conviens avec le député que la télévision a assurément eu une incidence sur la perception que les gens se font de la Chambre des communes. Mais je ne sais pas si elle a modifié notre comportement. Je ne suis pas certain si, la plupart du temps, nous en sommes même conscients ou si nous savons que les caméras sont braquées sur nous au moment nous nous prenons la parole. La télévision entrera bientôt dans les salles de comité, ce que j'approuve. Il y a une foule de comités qui font un excellent travail dont les gens devraient être au courant.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'ai écouté non seulement le dernier intervenant, mais aussi les deux précédents. Je voudrais intervenir en invoquant l'autorité que me donnent 17 ans de services, parfois interrompus, et dire que si l'on prend à la lettre cette motion du leader à la Chambre du Parti conservateur, je voudrais faire savoir officiellement, monsieur le Président, que je suis tout à fait en faveur de ce que l'on propose aujourd'hui.

• (1640)

Je pense qu'il est temps que l'on s'attaque à cette importante question. Tous ceux qui ont pris la parole jusqu'à maintenant ont dit qu'il y avait place pour des améliorations. L'un a même dit que la télévision était un moyen de divertissement. Je vais aller plus loin.

La télévision est devenue l'outil de communication le plus puissant que l'on ait jamais conçu. Je pense que son introduction fut une bonne chose pour la Chambre. Elle nous a peut-être montré les pires aspects de ce que l'on fait ici, mais elle a aussi le potentiel de nous montrer à notre meilleur.

Lorsque nous débattons d'un sujet, ici, nous sommes la plus haute instance du pays. Je ne peux pas imaginer des avocats, comparaissant devant un juge, les deux s'interpellant l'un l'autre. Je sais, nous ne sommes pas un tribunal, nous sommes seulement une société de débats, mais nous sommes les porte-parole de l'ensemble des Canadiens. Nous ne devons jamais oublier cela.

Il y a une différence fondamentale entre l'humour et la rudesse. Oui, on peut commenter ce que l'on a à dire, on peut attaquer les idées des autres, mais nous ne devrions pas nous attaquer personnellement.

Certains ont dit qu'ils n'étaient pas ici pour être polis. Je ne sais pas si c'est exactement le mot qu'ils ont utilisé, mais ils sont ici, comme nous tous, pour représenter intelligemment leurs électeurs. Nous le leur devons, comme nous nous le devons à nous-même, et comme nous le devons à cette institution et à tout le pays.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je désire vraiment participer à ce débat. Je voudrais commencer en disant ceci: le sujet n'est pas nouveau à la Chambre, mais, à mon avis, c'est une nouvelle façon de l'aborder.

Nous nous lançons si souvent dans ce débat à propos de cette question, mais nous le faisons de telle sorte que, à cause de notre nature même ou plutôt de la nature du débat, nous sommes placés dans une situation de confrontation.

Par là, je veux dire que, quand nous parlons normalement de décorum, de conduite, d'attitudes, de chahut ou de ce qui se passe à la Chambre des communes, nous répondons à la situation du moment. Autrement dit, il y a un rappel au Règlement ou une question de privilège à cause, notamment, du langage ou de la conduite dont on a été témoin à la Chambre et il en résulte que nous retrouvons ici en train de débattre le pour et le contre de ces questions. Par conséquent, cela se produit souvent dans un moment de passion plutôt que de réflexion.

Ce qui est différent aujourd'hui, à mon avis, c'est le fait que nous discutons d'une question qui est importante pour chacun d'entre nous, pour le respect collectif dû à cette institution et pour les Canadiens.

J'ai écouté très attentivement le débat et la discussion qui ont eu lieu. Je voudrais dire deux ou trois choses. Premièrement, j'ai écouté les commentaires du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique. Je dois dire qu'ils m'ont terriblement déçu. Le député, alors que je l'écoutais, si je peux rapporter ses propos en mes propres termes, a dit que c'est la faute du gouvernement si nous

avons à la Chambre un langage vulgaire, raciste, sexiste ou blessant pour une raison ou une autre.

Mes électeurs ne le croient pas. Ils n'ont pas été d'accord à l'occasion avec moi et avec certaines des positions que j'ai prises. Ils m'ont aussi dit régulièrement: «C'est de notre faute à tous. C'est de votre faute enfin. Vous vous comportez disent-ils comme des gamins.» Mes électeurs m'en veulent peut-être de ma position sur des questions comme la TPS et ils choisissent parfois les termes les plus percutants possibles dans nos discussions, mais ils savent également être compréhensifs. Ils ont par conséquent trouvé très offensants le comportement de ceux qui jouent du gazou à la Chambre ainsi que le chahut et les injures qu'ont échangées les députés.

Bref, ils comprennent que nous puissions avoir des divergences d'opinion et cela, ils le respectent. Par contre, ils ne souhaitent ni ne respectent que nous en venions aux injures ou que nous utilisions un langage insultant et offensant les uns envers les autres dans nos débats.

Vous me voyez déçu que ce soit là la tactique que le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a choisie.

Je voudrais dire un mot des observations du leader parlementaire du Parti libéral. Il faut dire qu'il est passé maître dans l'art de la dialectique. Il sait bien présenter ses arguments. Il est plein d'égards pour autrui, mais catégorique et persuasif. Je voudrais néanmoins revenir sur deux ou trois points de son intervention.

Tout d'abord, à propos du troisième paragraphe de la motion à l'étude qui, je le rappelle, précise que les Canadiens ont exprimé de l'inquiétude face à l'esprit de parti excessif et à l'absence de décorum et de civilité trop souvent manifestés à la Chambre.

Il faisait valoir que, par cette motion, on se trouve ni plus ni moins à demander à la Présidence d'établir ce qui constitue un degré acceptable ou inacceptable de sectarisme. Je lui répondrai, en termes aussi clairs et catégoriques que possible, que ce n'est pas ce que dit cette partie de la motion. Elle vise à porter à notre attention, en tant que députés, sur le fait que les Canadiens ont exprimé de l'inquiétude face à notre esprit de parti excessif. Elle ne propose pas de charger le Président de décider ce qui constitue un degré acceptable de sectarisme. Ce qu'elle dit très clairement, toutefois, c'est que nous devons avoir conscience de la façon dont nous comportons à la Chambre et ne pas dépasser les bornes. Je crois que la population canadienne est capable de juger par elle-même ce qui dépasse les bornes. Je dirais même qu'elle le fait tous les jours.

Deuxièmement, j'ai écouté très attentivement les arguments de mon collègue. Pendant un moment, j'ai cru qu'il laissait entendre, à mon intention et à celle des auditeurs, que le chahut, les injures et les propos injurieuse et offensants rompent la monotonie des débats qui, autrement, sont gnangnan.

Ce n'est pas vrai du tout. À l'opposé du comportement offensant que les Canadiens et les Canadiennes nous reprochent se trouvent les délibérations réfléchies, clairement énoncées et sans équivoque. Mon ami le député de Welland vient d'ailleurs d'exprimer cette idée très clairement en ses propres termes. Ce que les gens attendent de nous, c'est que nous cessions de nous injurier chaque fois que nous avons des divergences de vues sur une question. Ils veulent que nous débattions la question. Ils veulent que nous débattions les deux aspects de la question, avec le maximum d'efficacité, de clarté et de vigueur.

En écoutant le leader parlementaire du Parti libéral, je suis convaincu qu'il comprend la nécessité que nous examinions tous notre comportement ici à la Chambre des communes et qu'il est en faveur de cet examen, mais je tenais à apporter cette distinction. Je ne voudrais pas qu'il soit rapporté, directement ou indirectement, que le contraire de chahut et de langage grossier est gnangnan. Ce n'est pas le cas. C'est une toute autre chose.

Troisièmement, je tiens à dire qu'il me semble, en regardant l'amendement et les sous-amendements qui ont été proposés concernant cette motion, que l'on craigne que la motion à l'étude ne soit une critique en quelque sorte du Président, ou de son aptitude à maintenir l'ordre et le décorum à la Chambre des communes.

• (1650)

Il est très important, à mon avis, que j'aborde ce point. Les mots qui ont servi à rédiger la motion ont été choisis très soigneusement. Si vous regardez attentivement le dernier paragraphe, vous lirez que la Chambre appuie l'application stricte par le Président du paragraphe 16(2) et de l'article 18 du Règlement, etc.

C'est une manifestation d'appui envers le Président, pour qu'il maintienne l'ordre et le décorum à la Chambre en tant que président de cette institution, tout comme le président d'un comité, ou quiconque préside un débat ou la discussion d'une question, c'est son rôle. Nous ap-

puyons ce rôle, nous l'encourageons, et c'est ce que nous tentons de faire au moyen de cette motion.

Les parties réellement clés de la motion, les éléments les plus importants que nous avons sous les yeux, sont celles qui nous disent à nous en tant que députés: Réfléchissez. Où allons-nous?

La motion dit que les Canadiens ont exprimé de l'inquiétude face à notre comportement excessif. Elle dit que la Chambre devrait reconnaître que le comportement indiscipliné, les interruptions verbales, y compris le langage abusif, dévalorisent l'institution du Parlement et les députés et portent atteinte au respect qu'on leur témoigne. Autrement dit, cette motion nous demande pour l'essentiel de réfléchir individuellement à notre conduite, à notre langage et à nos attitudes.

Je veux dire ceci. Je me rappelle une expérience que j'ai vécue à l'époque où j'ai été élu pour la première fois. Je voudrais vous parler de Ralph et Billie Good. Ralph et Billie sont pour moi comme une seconde famille. Je les connais depuis le berceau. J'ai passé probablement autant de temps assis à la table de leur cuisine que chez mes parents. J'ai grandi en leur compagnie. Leur fils Ian est mon meilleur ami. C'est comme ça depuis que je suis né.

Il s'est passé un jour quelque chose que je n'oublierai jamais. Peu après avoir été élu, en février 1980, en fait le premier samedi qui a suivi mon élection, Wendy et moi sommes allés dîner chez eux pour ensuite jouer notre partie habituelle de Rummoli. C'est qu'on faisait souvent le samedi soir tous les quatre, Wendy et moi, et Ralph et Billie. C'était une partie de plaisir. Nous nous amusions beaucoup ensemble. Nous étions des amis et nous goûtions ces moments de détente.

Donc, c'était le premier samedi après mon élection; je n'étais même pas encore descendu à Ottawa. Je n'avais pas encore été assermenté. J'étais le même Albert Cooper, le petit gars de Grimshaw. Rien n'avait changé, sauf que, ce soir-là, Billie a commencé à sortir la vaisselle de porcelaine. Elle a commencé à disposer sa belle vaisselle sur la table. Je lui ai alors dit que j'étais toujours le même Albert, que je n'avais pas changé, que le 18 février ne m'avait pas rendu différent et que je voulais manger dans les mêmes assiettes qu'au cours des cinq ou dix dernières années.

Je vous raconte cette anecdote, parce qu'elle dépeint bien ce que les Canadiens exigent et veulent de nous. Mes amis Ralph et Billie, qui me connaissent depuis longtemps, me classaient soudainement dans une catégorie différente du seul fait que j'avais été élu à la Chambre des communes. Je ne me sentais pas à l'aise dans cette catégorie. Je ne voulais pas qu'on m'y classe, mais tout à coup Ralph et Billie voyaient quelque chose de différent en moi. Il y avait quelque chose de différent dans l'emploi que je venais de décrocher et ils voulaient me mettre sur un genre de piédestal.

Ce que je veux dire, c'est que, lorsque nous sommes élus à la Chambre des communes pour débattre des sujets parfois très difficiles, nous ne sommes pas élus pour livrer des combats de rue. Nous ne sommes pas élus pour nous comporter comme des enfants qui se chamaillent sur un terrain de jeux, se bousculent, crient et se lancent des injures. Ce n'est pas ce que les gens exigent de nous.

Mes amis Ralph et Billie veulent que j'adopte un comportement qui me vaudra une certaine dignité et qui rejaillira sur eux. Ils veulent être fiers de moi. Cela ne veut pas dire que je dois tolérer tout ce qui se passe autour de moi à la Chambre. Ils veulent que je défende bien les intérêts de la circonscription de Peace River et de mes électeurs. Ils veulent que je sois agressif, sans toutefois utiliser un langage abusif ou insulter quelqu'un simplement parce que je ne suis pas d'accord avec lui.

Ils veulent que j'expose, de mon mieux, les préoccupations de mes électeurs en évitant de miner la dignité de mes collègues ou de mépriser mes adversaires politiques envers qui ils témoignent également du respect. Comme vient de le mentionner mon collègue, nos adversaires ont, eux aussi, été élus à la plus grande instance au pays.

Nous sommes confrontés à une réalité très sérieuse dans notre pays. Plusieurs députés ont parlé de la Commission Spicer. Beaucoup de sentiments et d'opinions ont été exprimés devant cette commission. Mais il n'y a pas que la Commission Spicer. Je crois que tous les députés savent que, lorsque nous allons dans nos circonscriptions, les gens nous disent régulièrement qu'ils en ont assez de nous voir agir comme des enfants. Ils n'en ont pas assez de nos débats animés, mais ils en ont assez de notre comportement enfantin. Ils veulent que nous changions d'attitude.

Il faut que nous changions d'attitude. Nous vivons à une époque où le respect pour la Chambre des communes et pour les députés qui y siègent diminue de jour en jour. Oui, les critiques s'adressent parfois à nous en tant qu'individus, mais elles s'adressent très souvent à nous en tant que groupe.

Les Canadiens estiment que les problèmes auxquels notre pays est confronté aujourd'hui sont des problèmes graves. Ils savent que ce sont des problèmes graves parce qu'ils en subissent les conséquences dans leur vie de chaque jour. Alors, lorsque nous arrivons ici et que nous enlevons au débat tout son caractère sérieux en le transformant en une guerre d'insultes, voici ce que nous disons en réalité à nos lecteurs: «Je ne peux pas présenter de bons arguments pour faire valoir votre position, alors je vais simplement m'en prendre à ceux qui ne sont pas d'accord avec moi en leur lançant des insultes.» C'est le genre de chose que nous faisions dans la cour de récréation quand nous étions enfants. On disait à l'époque: «On peut me blesser avec des pierres ou des bâtons, mais on ne me blessera jamais avec des insultes.» Le problème, c'est que nous avons tendance à oublier cette leçon. Nous adoptons le même comportement ici.

Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'une question à caractère sectaire. Je ne crois pas qu'il y ait de distinction entre un ministre, un député d'arrière-ban ou un député de l'opposition. À un moment ou à un autre, nous nous comportons tous de façon regrettable. Je dois toutefois dire, monsieur le Président, qu'il y a des exceptions, des personnes qui ont réussi, au cours de leur très longue carrière, à rester dignes et qui ne se sont pas abaissées à proférer des injures. Je ne suis pas de leur nombre. Je suis député depuis 12 ans et j'ai, à plusieurs occasions, perdu patience, lancé des insultes et dit des paroles que j'ai par la suite regrettées. Cela n'a malheureusement rien apporté à l'institution ni au débat; cela ne m'a rien apporté personnellement et cela n'a certainement rien apporté à mes électeurs. Cela m'a simplement déprécié à mes propres yeux, et aux yeux de certains de mes collègues.

La population canadienne nous demande maintenant de nous amender et de relever le niveau des débats, et ce, pour diverses raisons. Premièrement, parce que les problèmes auxquels nous faisons actuellement face au Canada sont graves. Les Canadiens le sentent. Ils connaissent la gravité de la situation. Deuxièmement, parce que, avec la télédiffusion des travaux, mes électeurs voient ce que je fais aujourd'hui. Ils n'en prennent pas connaissance deux ou trois semaines plus tard en lisant le journal. Ils savent immédiatement ce que j'ai fait et ils me jugent instantanément. Parce qu'ils portent un jugement immédiat, ils veulent que j'améliore mon comportement immédiatement.

Il s'agit d'une nouvelle réalité qui, à mon avis, n'est pas attribuable à la présence des caméras de télévision, mais bien à la technologie moderne. Les Canadiens sont maintenant beaucoup plus au courant du travail que nous faisons à titre de député et à titre d'institution qu'ils ne l'étaient il y a 10, 15 ou 20 ans. Nous sommes présents dans leur salon quotidiennement. Ils n'ont pas à lire de compte rendu sur nos travaux, il leur suffit de les suivre à la télé. Personne n'a besoin de leur décrire notre comportement, ils en sont témoins. Par conséquent, ils ne blâment que les véritables coupables, c'est-à-dire nous-mêmes, et ils nous demandent de nous amender.

Monsieur le Président, je ne sais pas combien de temps il me reste. Je n'ai pas remarqué l'heure à laquelle j'ai commencé. Je constate maintenant qu'il me reste environ deux minutes. La motion à l'étude est importante, non pas parce qu'elle est formulée en termes parfaits ou à cause des raisons pour lesquelles nous la présentons, mais parce qu'elle nous permet de faire deux choses. Elle nous permet premièrement d'examiner notre comportement, en tant qu'individus et en tant que groupe.

• (1700)

Deuxièmement, elle nous donne l'occasion de dire aux Canadiens qui regardent ce débat, qui s'intéressent à cette question et à cette institution, que les gens qu'ils ont élus pour siéger au plus haut tribunal du Canada, comme l'a dit mon collègue, les écoutent et les prennent au sérieux.

Ce débat est très important et très sain. Il nous demande de nous élever au-dessus du niveau habituel des débats pour être à la hauteur de l'occasion. Faisons en sorte que nos collègues, nos familles et nos électeurs soient fiers de nous parce que nous exprimons nos arguments de la façon la plus articulée et la plus convaincante possible et avec une dignité qui convient bien à cette Chambre et qui donne aux Canadiens le goût d'être députés et non parce que nous passons aux nouvelles nationales pour avoir insulté un collègue.

Mon temps est expiré. Je tiens à dire, en terminant, que la motion à l'étude est importante et j'encourage tous les députés à l'appuyer non seulement par leur vote, parce que c'est secondaire, mais surtout par leur comportement. Nous avons besoin de montrer aux Canadiens que nous avons une dignité et que nous respectons la dignité et la capacité de nos collègues d'en face. Voilà ce que mes électeurs veulent m'entendre dire. Ils veulent que je m'oppose à eux, mais ils demandent aussi que je tienne compte du fait que les gens qui siègent à la Chambre ont été choisis par les Canadiens parce qu'ils peuvent défendre leurs intérêts dans les plus nobles traditions de cette institution.

Je suis heureux d'avoir pu participer à ce débat. C'est une question importante et j'ai hâte d'entendre les commentaires d'autres collègues.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je profite de la période des questions et observations pour dire que je comprends la grande difficulté de ce débat. Nous ne voulons pas qu'il aille dans tous les sens. J'éprouve un grand respect pour le député qui vient de parler. Lui et moi, ainsi peut-être que le député de Winnipeg-Nord, avons besoin d'être mis sur un piédestal de temps à autre, étant donné notre stature. Je sais aussi que le député a de grandes qualités.

Pourtant, je dois dire, avec le plus grand respect, que l'esprit de ses observations, de son argumentation, ainsi que la ligne d'attaque ou de défense du gouvernement en cette matière, me paraissent très choquants. En effet, je n'ai pas l'impression que l'on comprenne bien la nature de l'offense commise à la Chambre par des observations racistes et sexistes. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, je n'ai pas l'impression que le Parti conservateur ou le gouvernement aient le sens de leur responsabilité collective à l'égard de ce qui se passe ici.

Je dois dire pour commencer que tous les partis et tous les députés ont en eux des éléments de racisme et de sexisme. Aucun parti n'a le monopole de la vertu. Ce qui en dit long, par contre, c'est notre réaction collective lorsque le racisme ou le sexisme se manifestent. J'ose croire que, comme parti, nous avons mis diverses solutions à l'essai, mais le gouvernement ne semble pas accepter la responsabilité de sa propre réaction à ces incidents.

Le gouvernement n'a eu aucune réaction à l'égard des personnes qui, comme le public et nous l'avons entendu, se sont permis des propos sexistes ou racistes. On peut même dire qu'il se porte à la défense de ces personnes, même si ce n'est pas de façon expresse. Les coupables sont soutenus et restent en poste. Le Parti conservateur ou le gouvernement, à titre de gouvernement, ne prennent aucune initiative pour régler ces questions, et ils ne semblent pas saisir l'offense commise. Cela m'amène à la deuxième partie de mes observations.

Le député a mis sur le même plan les remarques racistes et sexistes et les injures.

Le fait de s'injurer est déplorable et nous sommes tous conscients de la nécessité de mettre un frein à cette pratique. Toutefois, les remarques racistes ou sexistes font beaucoup plus que de jeter le discrédit sur une personne, lui causer un préjudice ou la blesser tout en déshonorant notre institution. En effet, de telles remarques jettent aussi le discrédit sur des groupes entiers de la collectivité.

Nous sommes à même de constater quotidiennement cette vulnérabilité. Par conséquent, notre institution, le Parlement, doit s'occuper beaucoup plus efficacement qu'il ne l'a fait des attitudes racistes ou sexistes, parce que nous sommes censés être, comme l'a souligné le député, le plus haut tribunal au pays. Si nous ne réagissons pas, si nous ne donnons pas l'impression de nous occuper efficacement et sans délai de ce problème et si, en fait, le gouvernement ne comprend pas ce problème et le confond avec les insultes personnelles, s'il ne comprend pas le préjudice et le tort ainsi causé partout au pays, alors notre institution manque à son devoir.

Le gouvernement manque à ses obligations, en agissant comme il le fait. Il ne s'agit pas d'une remarque partisane puisque, comme je l'ai dit au début, aucun parti n'a l'exclusivité en matière de comportement vertueux ou d'attitudes sexistes ou racistes. Cette remarque a tout simplement trait à la façon dont vous réagissez. Je dis que le gouvernement a terni sa réputation aux yeux des Canadiens en ne réagissant pas suite aux propos qui ont été formulés dans cette Chambre.

J'invite le député à assumer, au nom du gouvernement, une part de responsabilité face à ce problème et à nous montrer qu'il comprend la distinction entre le fait de tenir des propos racistes ou sexistes et de simplement s'invectiver, aussi répréhensible que puisse être cette pratique.

M. Cooper: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député pour ce qui me semble être deux questions auxquelles je vais tenter de répondre.

La première question a trait au rapprochement que l'on peut faire entre les remarques sexistes et racistes et les appellations injurieuses. Je ne suis pas certain de pouvoir m'exprimer comme je le voudrais, pour bien me faire comprendre.

Je comprends le point de vue du député lorsqu'il dit qu'il y a une nette distinction à faire entre injurier quelqu'un et faire des remarque sexistes ou racistes à son endroit. Je suis parfaitement d'accord. Il y a également les réflexions sur la confiance que l'on peut accorder à telle ou telle personne. Les remarques qui consistent à mettre tout le monde dans le même paquet et qui ne donnent pas une image très reluisante de ces gens. Je comprends cela. Mon problème, et cela m'amène à la deuxième question que m'a posée le député, c'est de décider s'il faut demander au gouvernement de discipli-

ner quelques députés et aux leaders du parti d'en faire autant.

Tout la question se résume à ceci, selon moi. J'ai eu du mal à trancher la question, il m'a fallu un bon moment de réflexion pour la résoudre. J'estime qu'il y a, grosso modo, deux solutions possibles, avec quelques petites variantes.

La première solution consisterait à définir des règles strictes et à les faire respecter. L'ennui, c'est qu'on risque de se perdre dans les détails juridiques et les définitions. Je ne suis pas certain que ça marche. C'est la préoccupation dont j'ai fait part à quelqu'un de son parti, l'autre jour, alors que nous discutions de cette question. Nous pourrions, lui ai-je dis, établir une règle qui détermine quels sont les propos sexistes ou racistes, inscrire ceux-ci dans la Charte des droits et établir que quiconque serait surpris à les proférer serait démis de ses fonctions, qu'il s'agisse d'un secrétaire parlementaire ministériel ou d'un porte-parole de l'opposition. Qu'est-ce ce qui se passerait alors? Étant donné le genre de cette institution, on verrait chacun entouré de son petit commando, prêt à intervenir à la moindre occasion. Hier, quand un député en a traité un autre d'hypocrite, il aurait fallu lui demander de démissionner de ses fonctions de porte-parole de son parti. Ça pourrait marcher, mais le danger, selon moi, serait de préférer une solution légaliste, qui ne sera jamais parfaite, à quelque chose qui, à mon avis, est plus difficile, mais qui, à long terme, est beaucoup plus efficace. Je veux parler de l'attitude. Si tous les députés se respectaient les uns les autres, si chacun savait reconnaître les qualités personnelles de l'autre, si nous pouvions faire régner cet esprit dans cette enceinte, notre problème serait résolu.

• (1710)

Pour ma part, c'est ce que j'entends faire, et je pense que tout le monde devrait en faire autant.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté l'allocution du député et je dois dire tout d'abord qu'il m'inspire énormément de respect car, depuis trois ans que je siège à la Chambre, il a toujours joint le geste à la parole. Je sais qu'il parle toujours avec sincérité.

Je veux poser une question au député, en rapport surtout avec l'art de communiquer. Ne croit-il pas que le problème que nous éprouvons à la Chambre s'explique en partie par le sentiment de frustration qui nous assaille, nous, de ce côté-ci? Tous les jours, nous prenons ici la parole au nom des Canadiens démunis pour poser au gouvernement des questions précises, des questions délicates, de telle sorte qu'il rende des comptes et, tous les jours, grâce souvent à une savante façon de présenter les choses, un député ministériel—et je ne parle pas du député—ou un ministre des premières banquettes répond d'une façon qui n'a rien à voir avec la question posée. Le problème, à la Chambre, c'est que le gouvernement est passé maître dans l'art de communiquer, qu'il y réussit de façon magistrale.

Très souvent, j'ai vu le gouvernement manipuler jour après jour les médias nationaux en leur faisant avaler des réponses qui étaient sans rapport avec les questions posées. Je n'excuse pas notre réaction de frustration lorsqu'on répond ainsi aux questions précises que nous posons au nom des démunis du Canada, qu'il s'agisse de chômeurs ou d'entrepreneurs au bord de la faillite. Il ne fait aucun doute que nous ne devrions jamais perdre notre sang-froid, et je regrette de l'avoir perdu aujourd'hui. Le député néo-démocrate a parlé de responsabilité collective. Je crois que le gouvernement exploite souvent l'art de bien présenter les choses pour ne pas répondre aux questions que nous, députés de l'opposition, lui posons. Je voudrais connaître l'opinion du député là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Il faudra que ce soit une réponse très courte parce que le temps dont vous disposiez pour les questions et observations est écoulé.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me demande si je peux obtenir le consentement pour répondre, car j'estime que la question est fort pertinente.

Des voix: D'accord.

M. Cooper: Je serai bref. D'abord, je dois avouer que je suis très flatté d'entendre dire que le gouvernement fait preuve de grandes aptitudes à communiquer. Je dirais plutôt que le débat d'aujourd'hui met en doute cette évaluation. J'espère que nous sommes aussi bons que le dit le député.

Le député a soulevé un point très important. Je voudrais lui répondre sous un angle quelque peu différent. Le député dit qu'en donnant des réponses évasives aux questions que leur posent les députés de l'opposition, les ministres provoquent la colère et l'exaspération de l'op-

position. Oui, certes. Mais on peut renverser les rôles suivant la position qu'on occupe à la Chambre.

C'est vrai que notre comportement à la Chambre est source de colère et d'exaspération. C'est pourquoi toute la question du décorum est si importante. Nous savons tous comment les choses peuvent s'envenimer. Tout commence par une simple discussion, une très bonne question et une réponse évasive, ou vice versa. Et c'est parti! La colère monte et l'un d'entre nous finit par dire quelque chose qu'il regrettera.

Enfin, si nous commençons à nous traiter les uns les autres avec dignité et respect, ce que veulent sans doute les Canadiens, je pense que nous pourrons remédier à cela. La colère, l'exaspération et les autres émotions que nous ressentons ne justifient pas que nous nous comportions d'une manière indigne aux yeux de la population du pays. J'estime qu'il faut mettre un terme à cette situation.

C'est inadmissible. Je pourrais me lever et proférer des injures sous le coup de la colère. Mais la colère n'excuse rien. Je pense que c'est la question fondamentale sur laquelle nous devrions tous nous pencher.

Le président suppléant (M. Paproski): Un autre député souhaite poser une question, le député d'Oshawa. Si sa question est brève, il peut la poser.

Je ne souhaite pas voir la colère monter à la Chambre aujourd'hui. J'espère donc que le député sera concis et que le leader suppléant du gouvernement à la Chambre pourra répondre à sa question.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je serai bref parce que j'apprécie le député à sa juste valeur et la sincérité avec laquelle il vient de parler.

Peut-on m'expliquer comment deux députés ont pu, au cours des deux dernières semaines, tenir des propos que nous désapprouvions, sans que nous puissions agir?

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois qu'il faut s'en reporter à la longue tradition de cette Chambre qui veut que, lorsqu'un député se lève, présente des excuses et se rétracte, nous acceptions sa parole. C'est ainsi que cela se passe depuis longtemps. Personne prétend que le comportement offensant est acceptable. Je ne crois pas qu'on puisse croire cela. Nous voulons plutôt nous élever au-dessus de tout cela. L'usage est ainsi et c'est à nous de nous autodiscipliner et de mesurer nos paroles.

Lorsqu'un député a une conduite offensante, nous avons des manières très subtiles de lui dire ce que nous pensons. C'est ainsi que ces situations se sont réglées par le passé à la Chambre.

Le débat d'aujourd'hui porte sur cette question, et je suis convaincu que le député y prendra part. Peut-être a-t-il d'autres solutions à nous proposer? Entre temps, nous respectons l'usage.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je serai très bref. Comment cette motion peut-elle résoudre un problème de ce genre, mettre un terme à l'utilisation de ce type de langage? Va-t-elle empêcher cette utilisation?

M. Cooper: Je dois répondre par la négative. Elle va, comme c'est déjà chose faite, attirer l'attention de tous les députés individuellement et collectivement, sur la gravité du problème. Nous sommes les seuls à pouvoir le régler et c'est ce que nous devrions faire, selon moi.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous allons reprendre le débat; il y aura 20 minutes pour les interventions plus 10 minutes pour les questions ou observations.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, mardi matin, lorsque j'ai lu l'avis de motion dont nous discutons cet après-midi, j'ai été choqué que le gouvernement ait proposé une telle motion. Ce matin-là, j'ai dit à notre leader parlementaire qu'il était incroyable que le gouvernement considère présenter une telle motion.

• (1720)

Monsieur le Président, il m'est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement a proposé une telle motion, même aujourd'hui, même après le discours du ministre et celui de son secrétaire parlementaire, cet après-midi.

[*Traduction*]

Comme le secrétaire parlementaire vient de le dire, cette motion ne permet pas de régler le problème de l'utilisation d'un langage offensant dans cette enceinte. Elle ne fait qu'attirer notre attention sur la question. Elle exhorte le Président à appliquer le Règlement, mais il ne s'agit pas d'une modification au Règlement. Elle ne propose pas de donner des pouvoirs supplémentaires à la présidence ni d'apporter des modifications au Règlement

qui inciteraient peut-être les députés à mieux se comporter.

Je déplore que le gouvernement ait choisi de présenter une motion comme celle-ci au lieu de se pencher sur la question de façon vraiment concrète en la soulevant peut-être en premier lieu au comité présidé par le secrétaire parlementaire, le Comité de la gestion de la Chambre, afin que les membres de ce comité puissent peut-être proposer de meilleures façons de résoudre ce problème.

En tant que député relativement nouveau dans cette enceinte, puisque je ne siège ici que depuis trois ans, je tiens à dire que j'ai été plutôt surpris que ce soit le leader du gouvernement à la Chambre des communes qui présente cette motion, car je crois qu'il est juste de dire—et je pense que tous les députés seront d'accord là-dessus—qu'il est un député extrêmement sectaire qui fait preuve de très peu de retenue. Je reconnais, et je tiens à le préciser, qu'il ne s'est pas précipité sur le fauteuil de la présidence. Il m'a invité à son bureau pour regarder le film de cet incident et j'ai pu constater qu'il était bien à sa place au moment où le fauteuil de la présidence a été pris d'assaut. Étant donné que mon nom revient constamment en tant que témoin de cette affaire, je voudrais signaler clairement qu'il est vrai qu'il ne s'est pas précipité sur le fauteuil de la présidence lors de ce fameux incident.

Cela dit, il n'a jamais mâché ses mots dans cette enceinte au fil des ans et il a acquis une certaine réputation à cet égard; ainsi, lorsque je l'ai entendu débiter des lieux communs sur le décorum dans cette enceinte aujourd'hui, j'ai été stupéfait et sidéré.

Une voix: Et un peu perdu.

M. Milliken: Le député chahute. Je tiens à dire clairement que j'apprécie vivement le chahut et je considère qu'il fait partie intégrante du débat parlementaire. Selon moi, trop souvent, on nous dit, comme cet après-midi lorsque nous écoutons le secrétaire parlementaire et le leader du gouvernement à la Chambre des communes, que le chahut est répréhensible. Chaque fois que le terme «chahut» a été utilisé, du moins par le secrétaire parlementaire, car je n'ai pas surveillé le leader du gouvernement à la Chambre, il était accompagné du terme «insultes» ou de l'expression «langage offensant». Le secrétaire parlementaire a dit que nous ne voulions pas de chahut et d'insultes, ou de chahut et de langage offensant. Or, il y a une grande différence entre chahut et insultes ou langage offensant.

Insultes ou langage offensant n'ont pas leur place à la Chambre. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Mais il y amplement de place pour le chahut. En fait, cela fait légitimement partie des débats parlementaires et ce, depuis la naissance de cette institution il y a bien plus de 900 ans.

Si nous, en tant que parlementaires, tentons de nous protéger contre les critiques et les questions acérées qui découlent du chahut à la Chambre, nous ne nous rendons service ni à nous-mêmes ni à notre pays, car le chahut nous oblige à nous rendre compte que nous disons parfois des sottises, des choses qui ne sont pas vraies, et j'utilise des termes parlementaires pour qualifier ce qui est dit. Je ne suis pas autorisé à utiliser des termes que certains emploient dans la rue pour décrire certains discours prononcés à la Chambre.

Je sais que certains de mes électeurs recourent à des termes plus forts lorsqu'ils me parlent au téléphone et, parfois, dans une lettre, où les mots. . .

M. Blaikie: Lorsqu'ils parlent de vos discours?

M. Milliken: Non, ils décrivent habituellement les discours d'autres députés, pas les miens. Mais ils utilisent au téléphone ou dans un entretien des termes qui sont énumérés dans la liste dressée dans le Beauchesne et que je ne peux pas employer à la Chambre. Je respecte cela, comme la plupart des députés, je le pense, et j'essaie d'utiliser des termes comme «sottises», au lieu d'autres mots qui pourraient me venir à l'esprit. Les députés n'utilisent pas le terme «mentir» par respect envers les autres, mais ils laissent entendre qu'un député ne dit peut-être pas toute la vérité ou est étranger à la vérité, ou ils utilisent quelque autre expression qui se rapproche du terme «mentir», sans être exactement celui-là.

Le langage dans les débats parlementaires est régi par des règles dont bon nombre remontent très loin dans le temps. Aujourd'hui, certaines des expressions qui sont interdites ne sont plus offensantes lorsqu'on les utilise, mais parce qu'elles sont consignées, elles ne sont pas autorisées. D'autres expressions ne sont pas consignées mais pourraient l'être.

Aujourd'hui, par exemple, le Président est intervenu et a demandé à un de mes collègues de retirer un mot qui avait auparavant été jugé réglementaire, ou non antiréglementaire. Pourtant, comme ce mot avait provoqué du désordre à la Chambre, le Président est intervenu pour le juger antiréglementaire. Ce mot s'ajoutera peut-être à la liste des expressions antiréglementaires de la prochaine édition du Beauchesne. Je l'ignore.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai fait en sorte que le Président juge antiréglementaire l'expression «windbag»,

c'est-à-dire «moulin à paroles», en se fondant sur un précédent de 1879. Certaines expressions sont à éviter. Je ne veux pas insister sur la question, mais simplement rappeler le principe.

Avec le secrétaire parlementaire ainsi qu'avec le leader du gouvernement à la Chambre, je conviens que toute expression offensante n'a pas sa place ici. Je reconnais que les sobriquets, surtout s'ils sont offensants, racistes ou sexistes, sont totalement déplacés. Les incidents dont nous avons d'ailleurs été témoins au cours des dernières semaines sont vraiment superflus et déplaisants. Comme tous les députés, je déplore qu'ils se soient produits, car ils entachent la réputation de la Chambre et sapent le respect de nos concitoyens envers le Parlement. Je regrette vraiment ces incidents.

Quel est l'objet de cette motion si ce n'est celui de condamner ce genre de conduite que tous les députés désavouent? Le gouvernement fait-il une nouvelle proposition aujourd'hui? Ou alors, se sert-il de ce débat pour nous donner l'occasion de nous repentir de ces incidents? Je n'arrive pas à répondre, car dans les discours du secrétaire parlementaire et du leader du gouvernement à la Chambre, il n'y a aucun renvoi à ces incidents. Seules les questions y font allusion. Je doute encore des raisons qui l'ont poussé à soulever ce sujet.

J'aimerais parler du paragraphe 16(2) du Règlement. La motion demande que nous en appuyons l'application. Elle dit en effet ceci:

> [. . .] appuie l'application stricte par le Président du paragraphe 16(2) et de l'article 18 du Règlement.

Je lis ici le paragraphe 16(2) à l'intention des membres du public qui pourraient ne pas le connaître:

> Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

Le paragraphe 16(2) interdit donc le chahutage. Comme vous le savez, monsieur le Président, il n'a jamais été interprété ainsi. Je sais que vous avez dû m'interrompre à l'occasion pendant que je parlais parce que le chahut était si fort que vous n'arriviez pas à m'entendre. Je m'amusais vraiment, et de me faire huer par des députés ne me dérangeait pas.

De fait, il y a trois semaines, je prononçais un discours et il y avait un chahut monstre. J'avais de la difficulté à me faire entendre. Nous étions alors réunis en comité plénier. Je mentirais si je disais que j'étais vexé ou froissé par le chahut. Je ne l'étais aucunement. Je ne pense pas que les Canadiens l'aient été non plus. Le public ne m'a écrit aucune lettre dans laquelle il exprimait sa colère ou criait au scandale parce que j'avais été si fortement hué.

L'article 18 dispose que:

> Aucun député ne doit parler irrévérencieusement de Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de l'homme qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Il nous est arrivé d'objecter à des expressions utilisées par des députés pour décrire l'autre endroit ou à des remarques concernant Son Excellence le Gouverneur général. Ces cas sont rares et sont venus des deux côtés de la Chambre.

Je me souviens que lorsqu'il y avait une majorité libérale à l'autre endroit, le leader du gouvernement à la Chambre a utilisé des mots assez robustes pour décrire le comportement des membres de l'autre endroit. J'ai objecté à ce genre de langage. Après que l'autre endroit soit devenu majoritairement conservateur, il y a eu des objections aux propos de députés de ce côté, parce que l'on trouvait que leur langage manquait de respect.

Il n'était ni rude ni offensant, il décrivait en termes colorés ce qui se passait à l'autre endroit. Ce n'était, à mon avis, ni insultant ni offensant, mais ce fut jugé contraire à l'article 18, car c'était irrespectueux.

• (1730)

Je ne vois d'opposition nulle part, et je suis surpris que le gouvernement ait présenté cette motion qui laisse entendre que le Règlement n'est pas appliqué. Il est appliqué.

J'estime que ce qu'il faut, c'est autant que possible éliminer les insultes et les grossièretés de notre vocabulaire.

Comme je le disais, en parlant de cette question, lors d'une entrevue télévisée dans ma circonscription, peu après les deux incidents à la Chambre, les députés ne sont pas des modèles de vertu. Aucun d'entre nous ne peut jeter la première pierre.

Le député a l'air choqué. Il l'est peut-être, et il pense que je le suis. Je ne sais pas. Je pense qu'il est juste de dire que nous ne sommes pas des modèles de vertu. Comme je l'ai dit à ce journaliste de la télévision, nous représentons les gens qui nous ont élus. Nous faisons partie de ces gens-là. Nous sommes tous pareils.

Avant les élections, nous étions des citoyens comme eux. Après les élections, nous sommes devenus députés, mais nous sommes encore des citoyens comme eux. Nous partageons leurs manies et leurs faiblesses, et nous nous identifions à ces gens que nous représentons de tant de façons que nous ne pouvons pas les compter ici.

Une des façons de le faire serait de comparer notre conduite et notre comportement. Je pense que nous nous comportons vraiment comme n'importe quel groupe de 300 Canadiens que l'on mettrait ensemble dans une pièce pour discuter vivement de questions qui les divisent profondément.

Nous avons essayé par des règles et des pratiques de relever le niveau du débat afin que notre language se distingue peut-être de celui de l'homme de la rue. Par exemple, le fait d'appeler un député par le nom de sa circonscription plutôt que par son propre nom pourrait nous obliger à éviter de faire des allusions personnelles comme d'autres gens pourraient le faire si on ces mettait ensemble dans ce but.

Ceci dit, nous sommes des Canadiens ordinaires, mais les normes et les attentes à notre égard sont différentes. Du fait que nous sommes en ondes à la télévision, que nous nous trouvons ici et que nous avons été élus pour servir cette Chambre, on attend de nous un meilleur comportement. C'est tout à fait juste.

Je ne nie pas qu'il s'agit là d'une attente justifiée. C'est pourquoi nous rencontrons des problèmes lorsque nous manquons au Règlement et que nous nous lançons des injures. On nous critique et on jette le discrédit sur la Chambre.

J'accepte ces critiques. Ce sont des critiques méritées que nous devons prendre à notre compte. Dans la mesure où ce débat pourrait nous encourager à relever nos normes dans cette Chambre, je suis d'accord.

Je voudrais revenir à ces normes parce qu'on a laissé entendre que le phénomène était nouveau et que les choses avaient changé d'une certaine manière depuis quelques semaines, depuis l'année dernière, depuis trois, quatre ou cinq ans. Je ne sais pas depuis combien de temps le leader parlementaire du gouvernement traîne ces sentiments, mais il est évident qu'il ne s'est pas senti suffisamment préoccupé par la question pour présenter une telle motion au cours de ses sept années au gouvernement. Je suis plutôt surpris de voir qu'il lui vient soudainement à l'esprit de nous imposer ce débat aujourd'hui.

Comme je l'ai dit, je ne sais pas exactement ce qui a déclenché ce débat, à moins qu'il ne s'agisse d'une réaction à ces incidents.

Quelle était la situation il y a vingt ou trente ans? J'avais l'habitude de m'asseoir à la tribune lorsque j'étais adolescent pour assister aux débats de la Chambre. Je me souviens que M. Diefenbaker était alors chef de l'opposition. En fait, il était premier ministre quand je suis venu ici la première fois et M. Pearson était chef de l'opposition.

Mme Clancy: Je l'ai fait moi aussi.

M. Milliken: Je me souviens qu'à l'époque les débats de la Chambre étaient extrêmement vivants. Et dire que cela a changé est loin d'être vrai.

Je me souviens des périodes de questions pendant lesquelles les députés tapaient sur leurs bureaux. Il y avait parfois tellement de bruit, qu'on ne pouvait rien entendre d'autre que le martellement des bureaux. Il était impossible d'entendre les députés qui essayaient de parler dans tout ce brouhaha.

De nombreux députés ouvraient et fermaient leurs pupitres plutôt que de taper dessus avec leurs mains, et je suis sûr, monsieur le Président, que vous vous en souvenez. Le bruit était fantastique. Ils hululaient, ils braillaient et ils hurlaient.

Prétendre qu'aujourd'hui les débats sont plus bruyants ou différents est tout simplement faux. Je pense que la Chambre est relativement plus calme à l'heure actuelle. Elle a un peu changé, en mieux, je crois.

Il n'est pas juste non plus de dire que le langage des débats était autre. Je pense qu'à l'époque il était haut en couleur. Les échanges pouvaient être mordants. Et personne ne critiquait le Parlement dans ce temps là. Le public parle de ces jours comme «des beaux jours du Parlement». Nous avions alors des orateurs de la trempe de M. Diefenbaker. Il avait la réputation bien méritée d'être un excellent débatteur. Orateur fascinant, il pouvait faire mourir la Chambre de rire.

Mme Clancy: Ou de rage.

M. Milliken: Ou de rage, comme le dit si bien la députée de Halifax.

Je me souviens du temps où M. Pickersgill était des nôtres. Ses discours étaient un brillant exemple de la façon de tirer parti des invectives. Il se levait sans avoir quoi que ce soit à dire et attendait que l'autre côté lui lance des invectives pour commencer son discours; il s'en abreuvait. Il s'amusait beaucoup. Il prononçait de superbes discours que nous trouvions des plus divertissants et extrêmement utiles, et qui apportaient une contribution fort à-propos aux débats en cours. Il était un excellent orateur.

Le député d'Essex-Est, à une certaine époque, M. Paul Martin père, est un autre exemple de grand orateur qui pouvait transformer le plus petit incident en catastrophe. Tout, pour lui, pouvait être matière à discussion et il pouvait donner l'impression de prononcer un discours d'expert ou une conférence d'universitaire.

Je remercie mes collègues pour leurs compliments. L'examen de la question dans le contexte moderne nous révèle que le comportement des députés à la Chambre n'a pas changé. Il se peut qu'il y ait certains écarts de temps à autre, mais il y a aussi des améliorations qu'il convient de relever. Il y a toujours place pour le changement et, à cet égard, je félicite le gouvernement d'avoir pris l'initiative de proposer ce débat et je reconnais que les députés doivent respecter un certain décorum, mais leur véritable obligation est, à mon sens, d'éviter les excès, tous les excès, surtout les expressions offensantes, sexistes ou racistes ainsi que les injures.

Je crois aussi que les députés peuvent commettre une erreur et dire quelque chose qu'ils ne devraient pas, et je pense qu'il est très important à la Chambre que nous puissions, dans ces cas, retirer nos paroles et nous excuser, et aussi pardonner lorsqu'on nous a offensés. Si nous gardions rancune des paroles regrettables sans vouloir admettre que les paroles dépassent parfois la pensée, ce qui nous arrive à tous un jour ou l'autre, le climat à la Chambre serait à la vengeance et l'atmosphère y serait désagréable.

Il est déjà assez difficile de composer avec nos désaccords sur les programmes publics et l'administration du pays que la situation deviendrait intenable si nous commencions à nous battre entre nous lorsque quelqu'un commet une erreur. Nous devons, comme les Canadiens s'ils étaient ici, être prêts à oublier et à pardonner lorsqu'il le faut.

Je comprends ce qui motive la motion, mais je m'étonne qu'une telle motion ait été proposée. J'espère que le gouvernement accueillera favorablement l'amendement présenté par mon collègue de Cap-Breton—Richmond-Est pour les motifs qu'il a si bien exposés. Je suivrai les autres interventions dans ce débat et j'interviendrai peut-être à nouveau sur la motion principale.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si j'ai bien compris le député de Kingston et les Îles, je pense que le point qu'il cherche à démontrer a été négligé, et délibérément. Il y aurait peut-être lieu de faire une distinction entre différents types de langage dans la motion du gouvernement dont nous sommes saisis. Il y a plusieurs types de langage qui créent ce qu'on l'on juge être un problème de décorum à la Chambre des communes, mais ils ne doivent pas être considérés au même niveau sur le plan moral, si vous voulez, quant à leur degré d'impertinence. Il faut distinguer, par exemple, les interpellations sans malice ou les discussions en aparté qui ne sont pas consignées. Ces comportements paraissent mal à la télévision, en partie à cause de la façon dont les débats sont filmés.

Il peut aussi s'agir d'insultes personnelles qui, même si elles ne devraient jamais avoir été dites, peuvent néanmoins être retirées ou faire l'objet d'excuses, bref être traitées de la façon habituelle entre les personnes visées. On en arrive ensuite à ce que le gouvernement qualifie de langage abusif.

Le problème, c'est que le gouvernement semble penser que tous ces comportements sont abusifs. Il veut en fait camoufler dans ce concept global du langage abusif les événements qui sont réellement à l'origine de ce débat et des préoccupations qui ont été exprimées au cours des dernières semaines. Je parle de l'utilisation de termes racistes ou sexistes. Je suis heureux de voir que les amendements tant du Parti libéral que du Nouveau Parti démocratique cherchent à corriger cette faiblesse.

• (1740)

À notre avis, et j'aimerais que le député me fasse part de ses commentaires là-dessus, nous ne pouvons pas attendre du seul Président qu'il règle ce problème, mais nous devons aussi pouvoir compter sur nos chefs de parti et sur la direction de notre caucus pour surveiller le comportement des députés à cet égard, surtout lorsqu'il s'agit de langage raciste ou sexiste.

D'accord, ce n'est pas toujours facile à définir, mais il existe certainement une distinction entre des propos qui froissent un groupe entier de personnes, qu'il s'agisse des femmes, des minorités visibles ou d'autres, et les attaques personnelles qui à ce niveau peuvent entraîner rétrac-

tions, excuses et pardon, qui vont de soi à la Chambre, comme le député le signalait avec à-propos.

Si la bonne nouvelle que prêche l'évangile est la rémission des péchés, il ne fait aucun doute que la Chambre des communes est une institution dont la survie quotidienne dépend entièrement de la rémission des péchés. Faute de pouvoir recommencer à neuf de jour en jour, que dis-je, d'heure en heure, la Chambre ne pourrait pas fonctionner du tout.

J'invite donc le député à nous donner ces détails, s'il le veut bien, sur ce que le gouvernement mijote de faire pour tenter de noyer ce problème plus général, cette faute dont seuls ses représentants ont été déclarés coupables, pour ainsi dire, en laissant entendre que nous nous sommes tous rendus coupables de pareils écarts de langage. Je soutiens que ce n'est pas vrai.

M. Milliken: Monsieur le Président, naturellement le député, étant un ministre du culte, est bien mieux placé que moi pour parler de rémisson des péchés ou de pardon. Je n'essaierais pas d'être aussi éloquent que lui sur ce sujet.

Cependant, ses remarques sont les bienvenues. Je regrette une chose qu'il a dite et que j'ai pris grand soin d'éviter dans mes remarques, à savoir que les propos sexistes et racistes semblent ne venir que d'un côté de la Chambre. C'est peut-être vrai ces dernières semaines, mais je pense qu'à longue échéance ce n'est pas le fait d'un seul côté de la Chambre. Je ne veux blâmer personne à ce propos et lui non plus, je pense. Le faire ne ferait vraiment pas avancer le débat sur cette question.

Je conviens avec lui qu'on essaye d'attirer l'attention du public sur l'importance de cette violation de notre étiquette, de notre Règlement. J'estime qu'elle est importante et qu'elle devrait peut-être être traitée d'une autre manière. C'est la raison pour laquelle au début de mes remarques j'ai déclaré souhaiter que le leader du gouvernement à la Chambre ait renvoyé cette question à un comité au lieu de proposer qu'on l'étudie. Franchement, à mon avis, c'est ce qu'on devrait faire.

Je sais que le Président a un comité qui étudie la question et qui, je suppose, va présenter un rapport à la suite de ses discussions. Ce n'est pas un procédure officielle, mais cette question pourrait être renvoyée au comité sur la gestion de la Chambre pour y être étudiée et le comité pourrait proposer une recommandation en vue de modifier le Règlement.

J'ai insisté constamment, je crois, sur l'importance de la modération dans nos rapports les uns envers les autres. Bien que je sois intéressé par son idée comme quoi les partis doivent être tenus responsables de la conduite de leurs membres, j'éprouve une inquiétude à ce sujet. Dans la plupart des cas, je pense, les députés doivent en assumer eux-mêmes la responsabilité. Nous devons nous autodiscipliner. Je ne dois pas attendre les bras croisés que mon leader parlementaire me demande de retirer mes remarques. Je devrais savoir, je pense, quand j'ai commis une erreur et retirer mes remarques ou faire le nécessaire pour présenter mes excuses à un député que j'ai pu offenser par mes propos.

Je ne suis pas certain d'approuver l'idée de décharger cette responsabilité sur les partis, car qu'est-ce qui va advenir des députés indépendants, par exemple, à la Chambre? Est-ce que cela veut dire qu'ils ne seront soumis à aucun contrôle? Le contrôle devrait, à mon avis, être le même pour tous les députés, quelle que soit leur position à la Chambre. Le contrôle devrait être imposé, je crois, au député par le Président ou par la discipline collective de la Chambre, et non par chaque parti.

Je ne pense pas que les règles devraient différer d'un parti à l'autre. Les règles et les obligations devraient être les mêmes pour tous.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député de Kingston et les Îles.

J'ai été heureux de voir, à la fin de sa dissertation, qu'il se ralliait finalement aux mêmes principes qui sont contenus dans la motion à l'étude. Lorsque nous parlons de civilité et de décorum à la Chambre, de langage injurieuse, d'interruptions verbales, de propos et de gestes insultants, je suis d'accord avec lui qu'une forme de chahut sans méchanceté peut avoir du bon. Je pense que c'est bon pour nous tous, et je suis content qu'il l'ait souligné.

Ce que la motion tente de faire ressortir, c'est que nous, en tant qu'individus—il a fait allusion à ceci—devons assumer la responsabilité de nos actes ici. Il y a eu des occasions où je n'ai pas été fier des agissements de beaucoup de mes bons amis de chaque côté de la Chambre. Je soupçonne que votre humble serviteur s'est déjà permis quelques écarts lui aussi.

J'aimerais demander au député d'en face s'il pense que des modifications pourraient être apportées aux méthodes de télédiffusion des débats de la Chambre. Comme ce devait être, à l'origine, un hansard électronique, les règles et directives donnés au cameraman sont très limitives. Par exemple, il ne faut montrer que le Président ou la personne à laquelle le Président a donné la parole.

Le public canadien comprendrait-il mieux ce qui se passe si nous décidions de modifier ces règles, pour que les activités de la Chambre soient plus largement diffusées?

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je m'intéresse beaucoup à cette question. Je faisais partie du Comité des privilèges et des élections au cours de la dernière session de ce Parlement et le comité a proposé des recommandations à cette Chambre pour que la télédiffusion des débats de cette Chambre puisse être améliorée.

[*Traduction*]

Il est dommage que le rapport n'ait pas été accepté. Il proposait divers changements, par exemple des prises derrière l'épaule de la personne posant une question pour que l'on puisse voir le ministre à qui la question est adressée. Il proposait d'utiliser un objectif grand angle pour que le public puisse voir qui est assis où et qui chahute. Le public aurait pu voir aussi où l'homme qui parle se trouve à la Chambre par rapport aux autres.

Toutes ces recommandations avaient plein de bon sens et je regrette qu'elles n'aient pas été acceptées. Je ne crois pas que les changements apportés à la télédiffusion modifieraient le comportement ou la tenue des participants à la Chambre d'une manière ou d'une autre. On noterait peut-être une petite amélioration, qui sait. Je pense que cela aurait un effet tout à fait neutre, mais cela permettrait au moins au public de comprendre que les interruptions constituent un élément intégral du débat et un élément parfois extrêmement valable.

Je vois que le ministre des Approvisionnements et Services est ici. Il adore interrompre, et j'aime entendre ses observations.

Si le public pouvait voir qu'il était ici et me lançait toutes sortes d'observations de temps à autre, je ne pense pas qu'il trouverait cela choquant. Le public doit en revanche trouver très dificile de ne pas pouvoir entendre, à cause de notre système de télévision, les observations que lancent les députés quand un député a la parole, car il ne peut que supposer que ces autres observations, qu'il ne comprend pas, sont peut-être peu aimables, méchantes, sinon insultantes. Elles ne le sont pas.

D'après mon expérience, les insultes sont extrêmement rares, et je ne me rappelle pas qu'on m'ait lancé des insultes sauf en me traitant de moulin à paroles. Je dois avouer que je n'étais pas très offensé. C'était antiparlementaire, mais ça ne me dérangeait pas que le député me traite de «moulin à paroles». Comme l'a dit le député, c'était un compliment.

Une voix: C'était un euphémisme.

M. Milliken: Je pense que les insultes sont chose rare à la Chambre, comme tous les députés le savent, et il est dommage que, lorsque cela se produit, cela attire tant d'attention et donne l'impression que cela arrive tout le temps. Il n'en est rien. D'après mon expérience, c'est extrêmement rare.

• (1750)

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est à la ministre associée de la Défense nationale.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Merci, monsieur le Président, mais vous auriez pu me désigner sous le titre de ministre responsable de la situation de la femme, aux fins du débat en cours.

Le président suppléant (M. Paproski): Je puis faire cela aussi. Et également ministre responsable de la situation de la femme.

Mme Collins: En réalité, je m'exprime aujourd'hui en tant que députée, car c'est le genre de débat où nous discutons tous ensemble d'une question importante. Et il me paraît important de tenir ce débat.

Contrairement à mon collègue de Kingston et les Îles, je suppose que je me suis préoccupée davantage de cette question depuis mon arrivée à la Chambre, il y a un peu plus de sept ans. Il m'est arrivé très souvent, lorsque j'étais simple députée, d'avoir un mouvement de recul devant certains comportements ou propos à la Chambre et, à bien des égards, je me sentais impuissante. Honnêtement, je me sentais très frustrée. Je suis donc heureuse que nous tenions ce débat. C'est la première fois, je crois,

depuis mes sept années ici que nous en discutons comme cela. Un certain d'entre nous en ont parlé dans tous les partis à divers moments, et je pense que c'est sain pour les députés et pour le public de savoir que nous nous soucions de notre comportement et que nous cherchons des façons d'accroître la crédibilité de la Chambre. Et j'espère que cela vaudra aussi pour chacun d'entre nous comme individu.

Aujourd'hui, je voudrais vous entretenir brièvement des raisons pour lesquelles que pense qu'il importe de tenir ce débat et d'avoir à la Chambre un comportement vraiment représentatif de ce que nous pouvons faire de mieux. Je voudrais aussi parler de la question des remarques sexistes et dire pourquoi, comme femme—et d'autres collègues doivent partager mon point de vue—, je trouve si choquants les propos sexistes. En discutant avec non seulement des collègues, mais aussi d'autres personnes, j'ai vu que ce sujet est mal compris. De toute évidence, on ne pas vider la question aujourd'hui, mais on aura d'autres occasions d'en parler. J'aimerais simplement faire quelques observations là-dessus.

Cette résolution générale—et je sais qu'il y a des amendements dont nous pourrons discuter aussi—montre bien que tous les députés peuvent remplir leur rôle comme s'y attendent les Canadiens. Nous savons tous que notre pays est à un carrefour, et les décisions que nous prendrons, constitutionnelles et autres, détermineront notre avenir comme nation. Il est certain que les choix des Canadiens concernant les questions de commerce, d'économie, d'éducation et de société auront tous une incidence considérable sur notre prospérité. La conduite et les attitudes des Canadiens en cette période de remous et d'inquiétudes détermineront notre capacité à continuer de promouvoir cette société généreuse et humaine dont nous sommes tous fiers.

Dans mon esprit, c'est donc maintenant plus que jamais au cours de notre histoire récente que les Canadiens ont besoin de leadership, de modèles de responsabilité et de savoir-vivre devant les défis de taille que nous avons à relever.

Des mots mal choisis ou des gestes provocateurs, des attaques, des insultes, ou des remarques sexistes ou racistes ne feront qu'embrouiller la pensée et la communication. Il y a des moments où les questions de fond doivent être analysées en détail, et j'espère que notre approche sera juste et rationnelle. Les Canadiens doivent pouvoir considérer toutes les options; je pense donc qu'il faut nous exprimer clairement avec courtoisie et décorum. Des positions contraires existent sur ces questions, mais il faut les exprimer d'une manière conforme à nos principes démocratiques, sans tenir des propos grossiers ou injurieux.

La Chambre a pour but de réunir les Canadiens. Au fil des ans, elle a aidé les Canadiens à exprimer leurs aspirations et a permis aux citoyens de déterminer l'orientation de leur avenir. Nos électeurs nous confient d'énormes responsabilités, quel que soit notre parti. Ils nous donnent le mandat de faire des choix en leur nom et, ce faisant, ils nous imposent de nous comporter et de diriger nos affaires d'une façon qui les rendra fiers des grands idéaux qui sous-tendent nos institutions démocratiques et qui sont au coeur même de nos démocraties. Je pense qu'à bien des égards, les députés renoncent à une partie de leur liberté parce qu'ils doivent se comporter d'une manière dont les Canadiens peuvent être fiers. Cela vaut non seulement à la Chambre mais aussi ailleurs.

La Chambre doit trouver des solutions aux problèmes qui confrontent les Canadiens et les députés. Elle ne doit pas aggraver ces problèmes. Malheureusement, ces derniers jours, on a vu des situations où, à mon avis, la Chambre a plus contribué à aggraver les problèmes de notre société qu'à les résoudre.

Nous savons tous que les Canadiens sont devenus assez cyniques à l'égard de leurs élus, mais souvent les gens me disent qu'ils ne me visent pas personnellement. Ils ne vous le diront pas à vous, mais ils le diront dans votre dos. Il semble vraiment que, en tant que groupe, nous n'avons pas la confiance du public. À un moment où il est très important, à mon avis, que nous prouvions que nous sommes là pour servir le pays, trop souvent les Canadiens ont l'impression que la Chambre n'est qu'un lieu de querelle et qu'il ne s'y fait rien de très productif. C'est l'impression qu'ils ont, d'après ce que j'entends lorsque je vais dans ma circonscription.

À un moment où les Canadiens cherchent du leadership, trop souvent ils voient des choses qui ressemblent davantage à de la violence verbale et à de l'hostilité lorsqu'ils regardent la chaîne parlementaire à la télévision. Nous devons faire attention de ne pas nous laisser absorber par notre vie ici au point de nous habituer à tout cela. Le Canadien ordinaire qui regarde la chaîne parlementaire voit les choses d'un point de vue très différent, et nous devons comprendre ses valeurs, comprendre la façon dont il nous perçoit.

Je sais que tous les députés ont des opinions qui leur tiennent beaucoup à coeur au sujet de l'avenir de notre pays et d'autres questions, et je crois que tous les députés peuvent faire preuve de sensibilité et de compréhension. J'ai pu le constater dans mon travail au sein des comités. Je l'ai constaté à de nombreuses réunions, à des audiences publiques auxquelles j'ai participé et à des réunions que j'ai eues avec mes collègues de tous les partis. J'ai vu beaucoup de camaraderie et de respect, ce que souvent le public ignore parce qu'il n'assiste pas à ce genre de réunions et qu'il ne voit pas ce genre d'effort concerté de la part de tous les partis.

Les députés de la Chambre doivent donc être très habiles dans leur façon d'utiliser le langage pour exprimer leurs espoirs et leurs aspirations. Par définition, les députés sont censés être d'excellents communicateurs. Il faut même un certain talent de communicateur seulement pour se rendre jusqu'ici. Nous avons tous eu à présenter et à défendre nos opinions pendant une campagne électorale. Cela fait partie de notre tradition. Nous avons tous eu à pousser à sa limite notre capacité de nous exprimer afin de communiquer nos idéaux et notre vision à nos électeurs.

Nous devrions tous être passés maîtres dans l'art de choisir le langage approprié pour nous faire accepter, pour faire accepter nos idées, pour expliquer des situations complexes et pour transformer une vision en gestes concrets. Le langage envoie des signaux très forts. Il envoie aussi des signaux subtils et, très souvent, ces subtilités et ces nuances sont les outils les plus puissants du langage.

Je crois que les députés des deux côtés de la Chambre ont beaucoup de respect pour cette institution et savent par expérience à quel point le langage est puissant. Il est évident que notre langage à la Chambre doit faire partie de la solution, qu'il doit nous aider à gouverner. Nous ne devons pas permettre que notre langage fasse partie du problème.

Comme nous l'avons vu, le problème peut être abordé de nombreuses façons, parfois de manière plus subtile, parfois de manière plus transparente. Toutefois, en tant que ministre responsable de la situation de la femme et députée à la Chambre des communes, je suis profondément consciente des messages subtils que transmet notre langage quotidien. Souvent, nous n'avons pas l'intention de transmettre ces messages, mais, malheureusement, nous le faisons quand même sans le savoir. Nous utilisons encore souvent des termes spécifiques pour décrire des concepts globaux. Par exemple, nous disons «l'homme» au lieu de «l'humanité». Il y a souvent deux poids, deux mesures, quand vient le temps de décrire des situations qui sont très similaires.

• (1800)

On dit certainement d'un collègue qu'il est franc, mais d'une collègue qu'elle est agressive. Cela implique que les femmes sont censées se conduire différemment et qu'on ne les catalogue pas de la même façon quand elles expriment leur opinion comme leurs collègues masculins. Je suis sûre que mon collègue d'en face est d'accord avec moi.

Ce genre d'expressions divisent, excluent certaines personnes et envoient des messages, parfois sans que nous nous en rendions compte. Néanmoins, cela nous trotte dans la tête et influe sur notre comportement.

Je sais que la plupart des députés sont conscients des subtilités inhérentes à l'utilisation de termes fondés sur le genre et qu'ils s'efforcent à employer des mots qui nous unient ou lieu de nous diviser. Après tout, plus de la moitié de nos électeurs sont des femmes. En tant que députés élus, nous nous devons, par respect pour nous et pour nos électeurs, d'utiliser des termes qui n'excluent pas, même de façon subtile ou inconsciente, plus de la moitié de la population.

La résolution dont nous sommes saisis ne porte pas simplement sur les subtilités de la langue. En fait, si nous n'avions que ce problème à régler, je ne crois que nous tiendrions pas ce débat. Il y a d'autres questions qui sont loin d'être résolues.

Prenons l'exemple des termes dégradants. Je pense en particulier aux femmes et aux termes qui les dénigrent. On semble dire qu'il n'y a rien de mal à humilier les femmes. Quand, pour décrire une femme, nous utilisons un qualificatif que nous n'appliquerions jamais à un être qui nous est cher, c'est comme si nous approuvions l'attitude qui mène, en fin de compte, à la violence. Nous ne connaissons pas tous les maillons de la chaîne, mais nous savons qu'à l'une des extrémités se trouve l'utilisation de termes sexistes. Cela suppose aussi que nous condamnions les attitudes qui relèguent les femmes à des rôles inférieurs dans notre société. Ce n'est certainement pas ce que souhaite cette institution.

Au cours des derniers mois, les débats à la Chambre ont parfois emprunté un ton extrêmement grossier, comme je l'ai déjà dit à certains représentants des médias. Ce genre de langage ne fait pas simplement qu'isoler et diviser. À mon avis, il essaie d'entacher et de détruire la respectabilité des députés de cette Chambre.

Comme vous le savez, monsieur le Président, certains députés se sont concertés et ont discuté des mesures que nous pourrions prendre pour modifier la situation. Le débat d'aujourd'hui est sûrement une de ces mesures, mais certaines députées ont aussi rencontré le Président pour discuter des problèmes de sexisme sur la colline, et plus particulièrement à la Chambre. J'espère que nous pourrons poursuivre ce travail.

Je sais que votre aide a été très utile, monsieur le Président. Vous avez joué un rôle de premier plan dans ce dossier, tout comme dans l'établissement de la politique sur le harcèlement sexuel qui a été élaborée pour le personnel relevant de votre compétence. Je crois que c'est également très important.

À mon avis, les mesures de ce genre sont excellentes. Certains changements s'imposent. Plus tôt aujourd'hui, nous avons discuté de cette question lors d'une réunion de l'Association des femmes parlementaires. Nous avons exposé certaines idées qui sont encore à l'étape embryonnaire. Nous avons discuté des modifications qui pourraient être apportées au Règlement de la Chambre afin de changer les sanctions prévues pour l'emploi de paroles blessantes—nous avons parlé plus particulièrement des propos sexistes ou racistes.

On pourrait prévoir de véritables sanctions; un député pourrait, par exemple, être exclu de la Chambre au lieu d'être simplement nommé par son nom et obligé de se retirer pour le reste de la séance. Il pourrait être privé de ses privilèges pendant un certain temps et pourrait même devoir payer une amende ou voir son traitement suspendu pendant un certain temps. La population saurait alors que nous prenons ces questions au sérieux. Il est à espérer que nous pourrons, non seulement aujourd'hui, mais aussi par la suite, examiner la situation et chercher les moyens de projeter une meilleure image. C'est un effort de prévention.

Ce que nous voulons faire, c'est prévenir ce genre d'incident, et c'est pourquoi ces mesures me paraissent importantes. Elles montrent que nous avons tous notre rôle à jouer pour faire de la Chambre un modèle, un modèle d'égalité et de bienséance dont les Canadiens pourraient être fiers.

À propos de la façon de s'exprimer et de se tenir à la Chambre, on a parlé tout à l'heure de la télédiffusion des débats. Il s'agit d'un important changement. Mon collègue de Kingston et les îles a dit que la situation n'était guère différente il y a des années. Peut-être, mais je dois dire bien honnêtement que ce n'est pas satisfaisant pour autant.

Il y a longtemps, lorsque je travaillais pour le gouvernement de l'Ontario, j'allais suivre les débats à l'Assemblée législative. Je m'y rendais le soir. Je trouvais scandaleux le comportement et les propos des députés à cette époque. Évidemment, il n'y avait pas beaucoup de femmes dans ce temps-là.

Il ne faut pas se contenter de dire que les choses se sont toujours passées comme ça et qu'il suffit de continuer. Selon moi, il y a une nouvelle génération de politiques, il y a plus de femmes, plus de personnes d'origines ethniques diverses, et cela nous oblige à nous attaquer à ces problèmes. Nous devons convaincre les Canadiens que nous allons établir à la Chambre des normes élevées qui serviront d'exemple.

Certains ont demandé comme nous pouvions définir ce que sont les propos choquants. Il serait peut-être utile de prendre un exemple. Fait intéressant, la politique des forces canadiennes en matière de harcèlement fournit une définition qui pourrait s'appliquer au langage des députés, à certains égards. Selon cette définition, le harcèlement est un comportement non sollicité d'un individu qui vise ou qui choque un autre individu et qui est inspiré par des caractéristiques personnelles relatives, entre autres, à la race, à la religion, au sexe, à l'apparence ou aux manières et qui est indésirable, selon une personne raisonnable.

Tous les députés se considèrent comme des personnes raisonnables. J'espère que nous prendrons cette question très au sérieux et que nous modifierons notre comportement en conséquence pour donner au public canadien un exemple de bienséance et de bonne conduite, que nous pourrons être des modèles pour les jeunes afin que le Canada soit fier de son Parlement et de ses parlementaires et que nous pourrons passer aux autres questions si importantes qui nous permettront de bâtir le Canada uni, compatissant et prospère que nous voulons tous avoir pour notre avenir.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, je dois dire que j'approuve tout à fait la ministre lorsqu'elle dit que des mesures disciplinaires doivent être prises. Ce n'est pas simplement en expulsant un député de la Chambre pour avoir dit *slut* ou d'autres mots du genre que cela fait quelque chose d'extraordinaire dans sa vie. Je pense que le fait de prendre une mesure

vraiment disciplinaire, comme par exemple lui enlever tous ses droits et privilèges pour quelques jours, cela porterait à réflexion. Quand on joue un peu dans le portefeuille des députés, cela porte toujours à réflexion. Alors, je pense que cette mesure serait certainement très bonne.

Effectivement, l'Association des femmes parlementaires a bien l'intention de mettre de l'avant cette résolution que nous proposerons d'ici quelques jours, c'est-à-dire que je pense que vous devriez, monsieur le Président, avoir plus de pouvoir. Vous devriez pouvoir, justement, lorsqu'arrive un tel événement, décider sur le coup, et non pas attendre que l'homme se lève et dise «Oui, je me rétracte». Vous devriez décider vous-même que cette personne enfreint le Règlement de la Chambre, qu'elle doit être expulsée et que ses privilèges doivent lui être enlevés.

Le fait de retirer ses paroles, comme le mentionnait d'ailleurs le leader à la Chambre, au début, ce n'est pas suffisant. On retire des paroles, et le soir même elles passent à la télé. C'est vraiment aberrant, c'est un système qui ne fonctionne pas, on s'en rend compte, ça demande autre chose.

Alors, je pense, monsieur le Président, qu'il est important que l'on discute de cette motion, mais c'est tout de même aberrant que l'on soit rendus dans ce Parlement à discuter d'une motion semblable, de nos jours. Je trouve même cela insultant.

Quand je suis arrivée en cette Chambre, je pratiquais le droit depuis 13 ans, et quand on faisait des sondages au Québec, et que l'on demandait quels étaient les gens à qui on faisait confiance dans la société, on arrivait en troisième place. Les juges étaient les premiers, ensuite les médecins, et après, nous les gens qui pratiquions le droit, les notaires. J'arrive ici, je me retrouve plus qu'en dernière position, et j'en suis insultée parce que c'est dû à un langage parlementaire, entre autres. Évidemment, ce n'est pas la seule chose qui fait que nous sommes discrédités. Les journalistes rapportent souvent ce qu'ils voient, je regrette. Je pense que cela est dû non seulement à notre comportement en Chambre, mais aussi à plusieurs choses.

Alors, monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je ne pourrai pas tout énumérer ce que j'avais à vous dire, mais je pense tout de même qu'il est important que nous changions le Règlement de la Chambre pour faire en sorte que vous puissiez, dorénavant, impliquer les députés, c'est-à-dire imposer vous-même vos mesures disciplinaires.

• (1810)

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la ministre responsable de la situation de la femme et je comprends un bon nombre des observations qu'elle a formulées. Il arrive souvent à la Chambre que, pendant une courte période, les députés laissent de côté l'esprit de parti et travaillent ensemble. Nous l'avons fait relativement à des questions qui préoccupent les femmes, tant au niveau individuel que collectif. Tous les partis représentés à la Chambre ont collaboré de la sorte et c'est toujours encourageant lorsque cela se produit.

Il convient encore une fois de souligner la différence qui existe entre l'absence de décorum, qui est l'objet de la motion, et les réponses à caractère raciste, sexiste ou autre que nous avons tous entendues à la Chambre. Il existe effectivement une différence. Lorsqu'un propos sexiste est formulé à mon égard à la Chambre, celui-ci me touche non seulement moi mais aussi tout un segment de notre société, parce qu'il est révélateur de l'attitude d'un député envers l'ensemble des femmes. C'est ce qu'il importe de bien comprendre ici.

La ministre et moi-même sommes toutes deux des mères. Nous sommes des parents et nous sommes conscientes du fait que lorsque vous avez la responsabilité d'enfants—qu'il s'agisse des vôtres dans votre maison ou de ceux qui relèvent de vous en tant que professeurs ou d'entraîneurs d'une équipe sportive—vous leur faites comprendre qu'un comportement répréhensible entraîne des conséquences. Il doit en être ainsi. Or, ces dernières semaines, nous avons constaté que des comportements jugés répréhensibles par la grande majorité des Canadiens n'ont entraîné aucune conséquence.

Je demande donc à la ministre si elle compte exercer des pressions au sein de son caucus afin d'obtenir l'appui nécessaire aux amendements qui ont été proposés relativement à la résolution du gouvernement, et si elle compte appuyer personnellement ces amendements.

Mme Collins: Je n'ai pas encore vu le libellé des amendements, mais je compte bien l'examiner. Je suis d'accord avec vous; j'aimerais que la situation soit mieux définie quant aux conséquences de gestes ou de propos

offensants, abusifs, sexistes ou racistes. Je pense qu'il convient d'examiner toute la gamme de ces comportements.

S'il est nécessaire de modifier le Règlement de la Chambre, étant donné que les mesures adoptées devront évidemment s'appliquer à tous les députés, que ceux-ci appartiennent à un parti ou qu'ils soient indépendants, je pense qu'il faudra apporter ces changements. Chacun d'entre nous doit se pencher sur cette question, par le biais de nos caucus respectifs.

Elle n'a jamais été tirée au clair. Traditionnellement, vous pouviez simplement vous lever et vous excuser de votre comportement et tout le monde à la Chambre estimait que l'affaire était classée. Nous disons maintenant que ça ne suffit plus, compte tenu des messages véhiculés par ces attitudes. Il existe peut-être une grande tradition parlementaire—mais il faut parfois modifier les traditions en fonction des réalités nouvelles.

Je ne suis pas certaine que nous ayons encore toutes les réponses, mais il faut s'occuper de cette question. À mon avis, celle-ci n'a rien à voir avec l'esprit de parti et je pense que tous les députés peuvent collaborer afin de trouver une solution.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, depuis quelque temps, les Canadiens sont à même de constater qu'un mal, qui a pour nom préjugé, ronge les murs de cette enceinte et le coeur de certains députés. La plupart du temps, il est bien dissimulé, mais il se manifeste de plus en plus souvent et salit la réputation de la Chambre et la nôtre. Quand une députée est ridiculisée pour la seule raison de son sexe, le ridicule déteint sur toutes les Canadiennes.

Quand un député est ridiculisé en raison de la couleur de sa peau—il est noir—toutes les minorités visibles sont diffamées. En tant que seule autre minorité visible à la Chambre, je me sens très vulnérable.

Comme vous pouvez l'entendre, je parle l'anglais avec un accent. Je me demande si, un jour, on ne me ridiculisera pas à cause de mon accent.

Avant que la tentation ne soit trop forte je souhaiterais assurer à tous les députés que mon coeur s'exprime sans accent.

Monsieur le Président, je devais poser les mêmes questions que la députée qui m'a précédé. Appuierait-elle les amendements proposés par le leader de mon parti et par le leader du Nouveau Parti démocratique à la Chambre? Bien sûr, je me rends compte qu'elle n'a pas eu l'occasion, sans que ce ne soit de sa faute, d'entendre les amendements proposés.

J'en ferai donc la lecture car, à force de poser des questions, on finit par comprendre la réponse, si les questions et les réponses sont données en même temps. Quand une question est posée à 2 heures du matin et que la réponse est donnée tout de suite, alors on sait qu'elle vient du coeur.

Je voudrais donc lire l'essentiel de la motion. On y propose d'inclure les propos ou gestes sexistes ou racistes dirigés contre d'autres députés soit durant la période de questions ou à un autre moment, à la Chambre. Voilà un des éléments essentiels de l'amendement. Les néo-démocrates proposent en outre d'y ajouter que les chefs de parti, les leaders à la Chambre et les whips seront responsables du comportement de leur caucus.

Voici ma question: La ministre est-elle disposée à affirmer aujourd'hui, après avoir pris connaissance de l'essentiel de ces amendements, qu'elle est convaincue de leur bien-fondé et qu'elle les appuiera sans esprit de parti, comme elle le prétend? Ayant pris une telle décision, transmettra-t-elle le message au Cabinet et tentera-t-elle d'en convaincre ses membres? Elle prouverait ainsi sa sincérité et son impartialité politique.

Mme Collins: Monsieur le Président, si je comprends bien, la motion dont nous sommes saisis appelle un vote libre et nous sommes dans cette enceinte en tant que députés. Je suis d'accord avec l'amendement qui porte sur le langage sexiste ou raciste. Le député pourrait inclure aussi les remarques sur les caractéristiques physiques. Le député a mentionné qu'il arrive que des personnes dans cette enceinte soient ridiculisées à cause d'un défaut physique ou d'un problème d'élocution, et je trouve cela très choquant. En ridiculisant une personne, on fait souffrir toutes les autres qui lui ressemblent, et c'est un très mauvais exemple. Il y a donc d'autres cas que vous souhaiteriez peut-être soulever.

Il est évident que nos caucus doivent l'aborder et, selon moi, c'est déjà fait. J'aimerais également, mais je ne suis pas certaine que ce soit possible, que l'on mentionne dans la motion—encore là, c'est peut-être un point que nous devrions plutôt discuter plus tard—qu'il faudrait examiner le Règlement de la Chambre et trouver des formules

qui permettraient au Président de répondre plus adéquatement dans les cas de comportements inconvenants.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mes collègues, la ministre responsable de la situation de la femme, la députée de Westminster—Burnaby et la députée de Saint-Hubert. Je parlerai tout à l'heure de l'Association des femmes parlementaires et de l'enthousiasme que suscite probablement chez toutes les femmes parlementaires une réunion particulièrement réussie.

Je tiens à dire aussi que, en tant que comotionnaire de l'amendement libéral, je puis absolument vous assurer et assurer au Président de la Chambre et aux autres députés qui occupent le fauteuil de mon entière confiance, de mon respect et de mon admiration et de la conviction qui est la mienne qu'aucun d'entre vous n'approuve le genre de conduite que nous avons eu à subir ces tout derniers temps et que, au contraire, vous faites l'impossible pour décourager ce genre de conduite dans l'enceinte de la Chambre. En outre, j'appuie entièrement l'amendement néo-démocrate, surtout lorsqu'il vise à réaffirmer notre soutien pour ceux qui assurent la présidence dans cette Chambre.

• (1820)

Lorsque le député de Kingston et les Îles a dit être venu à la Chambre lorsqu'il était enfant, cela m'a rappelé des souvenirs. Comme nous sommes à peu près du même âge, lui et moi, nous y sommes peut-être venus le même jour. Lorsque j'avais dix ans, M. Diefenbaker était premier ministre et, malheureusement, aucun député libéral de la Nouvelle-Écosse ne siégeait ici à l'époque. Ma mère et moi avions donc dû demander des laissez-passer à des amis conservateurs.

Je me souviens de m'être assise à la tribune et d'avoir été absolument fascinée, comme seule une enfant de dix ans peut l'être, par ce qui se passait dans la Chambre, et aussi un peu renversée—non, absolument stupéfiée—de voir que des députés des deux côtés dormaient. L'un d'eux, je ne me souviens pas de quel côté de la Chambre il siégeait, avait un journal qui lui recouvrait le visage et ronflait tellement fort qu'on l'entendait jusque dans la tribune.

Ce genre de chose ne se voit plus depuis que les débats sont télévisés, et il y a lieu de s'en réjouir. Certes, personne n'approuve ce genre de comportement, mais il reste qu'il est loin d'être aussi déplaisant que celui que nous subissons depuis quelque temps.

Quand je suis arrivée à la Chambre, ça fera trois ans le mois prochain, je me rappelle avoir dit à mes collègues en plaisantant: «J'ai l'impression d'être enfermée dans une école de garçons quelque peu indisciplinés.» Et je ne plaisantais qu'à moitié. Ce qui se passe maintenant, c'est que les mauvais côtés de la chose prennent le dessus et que la plaisanterie est finie.

J'appuie sans réserve le député de Kamloops quand il dit que la Chambre doit donner le ton pour tous les Canadiens, notamment en ce qui touche le traitement réservé aux femmes, aux minorités visibles, aux personnes handicapées, etc. Autrement dit, la façon dont nous nous traitons les uns les autres et surtout le traitement que nous réservons à ceux qui méritent d'être le mieux traités.

Il y a une tradition à la Chambre. Nous en avons entendu parler en des termes fort éloquents par le député de Kingston et les Îles ainsi que le député de Winnipeg Transcona. Quant aux propos tenus par ma collègue de New Westminster—Burnaby et celle de Saint-Hubert, nous sommes d'accord sur ce point. Cette tradition pourrait bien être sur le point de disparaître, en partie du moins. Le temps est peut-être venu d'accommoder cette tradition au goût du jour pour qu'elle reflète mieux l'esprit des années 90, qu'elle soit davantage de notre temps. C'est triste en un sens. Il est regrettable que nous ne puissions maintenir la tradition héritée du Parlement britannique, qui consiste à s'excuser et à se rétracter puis, comme des gentlemen, à tout oublier.

Contrairement au député de Kamloops, je ne suis pas un gentleman et je doute de toujours pouvoir me conduire en gentleman. Toutefois, je veux me comporter comme une députée et j'essaie de le faire.

Mais, aujourd'hui, je suis fâchée. Je ne l'ai pas été à ce point depuis longtemps, parce que ma colère s'accumule depuis plusieurs mois. Or, mon cas n'est pas unique, car toutes les Canadiennes sont en colère, de même que tous les gens de couleur partout au Canada. Ce n'est pas les interruptions quotidiennes qui provoquent cette colère. Ce n'est pas le «chahut» qui est normal à la Chambre. La colère naît plutôt de ces paroles sexistes et racistes de même que de ces attaques personnelles et de ces gestes obscènes. Ce sont là des manifestations d'un comportement qui est tout bonnement inacceptable. Elles n'ont

pas leur place à la Chambre et tous les députés le savent très bien.

Je regrette. Il ne suffit pas, après avoir proféré une insulte sexiste ou raciste, ou lancé une attaque personnelle contre un collègue, de s'excuser et de se rétracter pour que tout soit oublié. Cela ne s'efface pas, mais cela envenime chacun de nous à la Chambre. Cela envenime particulièrement ceux d'entre nous qui ont eu à endurer ces remarques tout au long de leur carrière.

De telles remarques dépassent la notion du débat contradictoire. Croyez-moi, et je suis certaine que c'est un fait connu, j'aime beaucoup le débat contradictoire.

Mon collègue de Kingston et les Îles qui m'a précédée a déclaré qu'il aimait être la cible du chahut. C'est également mon cas. Je suis même déçue que personne ne fasse du chahut quand je prononce un discours d'habitude. Je me rends compte que si cela se produisait aujourd'hui, ce serait terrible, étant donné la gravité du sujet dont nous débattons.

Je prends, par exemple, mon très bon ami pour lequel j'ai beaucoup de respect et d'admiration, le député de St. John's-Est. Lorsque nous nous présentons à la Chambre le même jour, nous adorons faire du chahut quand l'autre parle. Je pense que je peux dire qu'au cours des trois dernières années, nous avons eu des échanges mémorables et intéressants qui dénotaient, je l'espère, une certaine érudition. Je peux également affirmer que ni moi ni le député de St. John's-Est n'aurions d'objection à ce que ces échanges soient lus à une chaire quelconque au Canada. Il y a peut-être des choses dans le fond de mes propos qui pourraient déranger certains groupes religieux, mais certainement rien dans la forme. C'est là une chose dont nous devons tous nous rappeler.

Je pense également que lorsque nous nous penchons sur la question du racisme et du sexisme, lorsque nous nous attardons sur le problème des attaques personnelles, nous savons tous à quel point cela ternit notre réputation aux yeux du public. Ne vous y trompez pas, c'est la réputation de celui qui attaque qui souffre le plus. Celle de la victime reste intacte. En fait, la victime s'attire probablement une certaine sympathie. Lorsque les gens regardent le député qui se lance dans cette attaque personnelle, ils se disent alors que c'est là le genre de personnes qui sont élues à la Chambre des communes.

Eh bien, monsieur le Président, ce n'est pas le cas. Ce type de comportement, ce genre de langage, sont le fait d'une très faible minorité. Je ne soulignerai jamais assez le fait que d'importantes possibilités s'offrent à nous maintenant dans cette enceinte. Nous sommes en effet en mesure de mettre de côté tout sectarisme et de bien montrer à la population en général que nous prenons cette question extrêmement au sérieux et que nous entendons bien dans un avenir très rapproché soumettre des recommandations qui le prouveront.

La ministre a parlé des travaux de plusieurs autres comités. Il y a notamment le groupe officieux chargé de conseiller le Président de la Chambre et auquel elle siège à l'instar de votre serviteur et de plusieurs autres députés, dont la députée de New Westminster—Burnaby. En un sens, c'est une question assez large que nous examinons, en nous penchant sur le comportement des députés, le traitement réservé aux femmes en général sur la colline du Parlement, un certain nombre de questions qui nous inquiètent que nous abordons en nous en remettant aux bons offices du Président de la Chambre.

Je veux m'arrêter là-dessus un instant. Aujourd'hui, nous avons eu une réunion de l'Association des femmes parlementaires du Canada, un groupe qu'un certain nombre de femmes siégeant dans cette enceinte ont essayé pendant longtemps de lancer. Je parle plus particulièrement de la députée de Vancouver-Est qui avait essayé pendant pas mal de temps sans grand succès et je tiens à féliciter notamment la députée de Saint-Hubert qui a pu compter sur mon aide, ainsi que celle de la ministre et de la députée de New Westminster—Burnaby. L'organisation a finalement été fondée l'an dernier. Elle s'est réunie. C'est difficile pour tout le monde. Comme on le sait, les femmes du Parlement ont une vie très occupée, mais nous avons réussi à nous réunir un certain nombre de fois et à nous trouver des points communs. Aujourd'hui, cependant, est un jour mémorable, car les femmes des quatre partis se sont réunies pour discuter de cette question et elles se sont senties solidaires, elles se sont découvert un but, et c'est pourquoi, en tant que groupe, nous vous disons, messieurs et chers collègues, que le moment est venu de procéder à des changements.

• (1830)

On parle de traditions, et il est certain qu'il faut respecter les traditions si elles sont valables, si elles sont toujours adaptées à la vie de cet endroit et à la vie nationale.

Mais certaines de nos traditions sont strictement celles de patriarches blancs et ne représentent rien pour les femmes qui siègent ici, et même, elles nous horripilent. J'ajouterais même, monsieur le Président, qu'elles horri-

pilent toutes les femmes de ce pays. Je pense que la raison, c'est que ces traditions sont ridicules et qu'il est temps de s'en débarrasser. Le moment est venu de prendre cela au sérieux. Le moment est venu de dire que le Parlement du Canada ne saurait les accepter. Je suis parfaitement d'accord pour dire que le leader de chaque parti et les caucus ont un rôle à jouer. Je n'ai rien contre cela et je sais que notre leader et notre caucus, et les autres aussi sans doute, seront en faveur et feront ce qui est correct.

En raison de la confiance que nous avons en vous et en vos confrères, monsieur le Président, en ce qui concerne le maintien de l'ordre et du décorum, il est important que le Règlement de la Chambre reflète la réalité, reflète les nouvelles réalités de cette Chambre et du pays tout entier. En conséquence, je suis convaincue que lorsque nous présenterons les changements que nous voudrions avoir, nous aurons l'appui de tous.

Pour le moment, j'appuie fortement, comme le reste d'entre vous je pense, les amendements proposés par le leader à la Chambre de l'opposition, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, et par le leader à la Chambre du NPD, le député de Kamloops.

C'est une question très sérieuse, monsieur le Président. Nous le savons tous. Le moment d'agir est venu. Montrons à la population canadienne qu'elle a élu des représentants adultes, sensés et compatissants qui savent se faire l'écho de leurs vues.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je tiens à féliciter la députée de Halifax pour les observations qu'elle a faites à la Chambre aujourd'hui. Nous savons tous qu'elle prend très à coeur les choses dont elle vient de parler, et je l'en félicite.

J'estime que le débat qui a lieu actuellement à la Chambre est très sain. Certains semblent penser qu'il n'aurait pas dû se dérouler. Quant à moi, je suis porté à croire qu'il était inévitable. Nous en sommes venus au point où il faut faire quelque chose et, qu'il s'agisse de l'envoi de comités constitutionnels un peu partout dans le pays ou quoi d'autre encore, je me suis rendu compte qu'il y a quelque chose qui ne tourne pas rond dans cette grande institution. Nous devons y apporter des changements et des rajustements.

Je sais que, depuis les 20 dernières années, les femmes et les groupes minoritaires ont accompli de grands progrès, et les choses semblaient aller relativement bien.

Mais quelque part, ces derniers temps, ces progrès se sont arrêtés, semble-t-il. Des groupes et des particuliers disent et font des choses qui empêchent ces personnes de continuer d'accéder à l'égalité dans la société. À mon avis, c'est mal.

Je ne suis pas de ceux qui surveillent le plus leur langage. La députée de Halifax sera la première à le reconnaître. Mais je crois honnêtement qu'il y a de la place pour tout le monde à la Chambre.

Je suis certainement d'accord pour dire que les choses doivent changer. Je ne parle pas uniquement du langage ou des gestes sexistes et racistes à la Chambre, mais également d'autres choses. Nous sommes ceux qui doivent donner l'exemple au reste des Canadiens.

Si nous ne pouvons pas le faire, alors qui le pourra? Qui devons-nous nous attendre de voir dans cette grande institution? Comme le député de Kingston et les Îles l'a dit: «Elle a 900 ans.» Je suis d'accord avec lui. Et comme la députée de Halifax l'a également dit: «Je conviens que le chahut fait partie de la vie et de l'art oratoire.» Nous allons dans nos circonscriptions en période électorale. Nous nous rendons dans des salles de réunion avec tous les députés des autres partis, et si l'on ne nous chahute pas, c'est que nous ne comptons pour rien. Je conviens que le chahut fait partie du jeu.

Mais je suis consterné par le langage sexiste et raciste qu'on utilise à la Chambre. Je voudrais poser une question assez directe à la députée de Halifax. Pourquoi, à son avis, cette situation se produit-elle à cette période-ci de notre vie?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie le député de Hillsborough d'avoir posé cette question.

J'éprouve un peu de réticences à y répondre, parce que j'ai des croyances et des raisons bien précises, mais en même temps, parce que je ne veux pas attribuer de motifs à des personnes qui ne sont pas ici pour se défendre. Je l'ai déjà dit, et je le redirai ici pour que cela figure dans le compte rendu.

À mon avis, ces remarques sont fondées sur la haine. Je pense qu'elles sont fondées sur la peur, sur l'ignorance, et je pense que l'histoire nous a montré que quand des groupes défavorisés commencent à atteindre un certain degré de représentation et d'égalité, certaines personnes, craignant d'être dépossédées de leurs pouvoirs, réagissent méchamment. J'ai bien peur que ce ne soit le cas ici.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je voudrais simplement soulever un point. Je remercie ma collègue de son intervention et je conviens de la nécessité de parler des traditions.

Souvent, les traditions servent à garder les personnes à leur place. Vous avez sûrement entendu dire: «Oh, vous ne pouvez rien y changer. Cela a toujours été fait comme ça.» Je dirais qu'en tant que femmes en vue, nous ne pouvons accepter cet état de choses. Il doit y avoir une meilleure façon de faire les choses.

À la réunion que nous avons tenue plus tôt aujourd'hui à l'Association des femmes parlementaires, j'ai trouvé intéressant que nous ayons une représentante du Sénat parmi nous. Je ne sais si nous ne sommes pas censés parler de ce qui se passe dans l'autre Chambre, mais le Sénat a indiqué qu'il était intéressé à entreprendre des réformes de ce genre. J'ai également entendu certains collègues masculins du Sénat. Il se peut que la discussion que nous avons ici actuellement trouvera aussi une application là-bas.

Il y a une autre question dont nous avons discuté de façon informelle et dont je voudrais parler ici. Que faisons-nous pour sensibiliser les gens, nos collègues, aux mots blessants, que ce soit des termes sexistes, racistes ou autres? Pense-t-elle qu'il y a de l'espoir? Je ne crois pas que l'on puisse faire un dictionnaire. Ce n'est pas là la bonne façon de procéder. Existe-t-il de l'information ou un moyen par lequel nous pouvons être sûres que nos collègues comprennent vraiment, qu'ils ne seront pas pris en défaut?

Les mots sont parfois interprétés différemment en français et en anglais. Je dirais qu'il y a même souvent un conflit de générations. Certains mots qui, pour moi, sont offensants ou sexistes, ne le sont pas pour des femmes beaucoup plus jeunes. J'aimerais savoir si ma collègue aurait des suggestions concrètes, sur ce que nous allons faire et sur ce que nous pouvons faire.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie la ministre pour ses questions.

Je veux préciser quelques points.

• (1840)

En ma qualité de porte-parole en matière de statut de la femme, comme je l'ai dit souvent, je ne suis pas seulement votre critique, madame la ministre, mais je suis aussi la porte-parole pour ces questions au sein de mon propre caucus. Je soupçonne que ma collègue du Nouveau Parti démocratique serait d'accord pour dire que nous avons en quelque sorte une responsabilité partagée. Je dois dire, selon une expression passée dans l'usage en Nouvelle-Écosse, que dans certaines circonstances on attrape plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. Je pense qu'il faut dans une certaine mesure, faire preuve d'humour pour faire passer le message à ce sujet, mais il faut aussi utiliser la méthode du bâton et de la carotte.

Je ne veux pas me montrer condescendante envers mes collègues de sexe masculin, parce qu'un grand nombre d'entre eux, dans tous les partis, sont encourageants et très agréables. Sans eux, nous ne survivrions pas dans ce collège de garçons indisciplinés, mais je pense qu'il faut d'abord et avant tout que la direction du caucus nous appuie à 100 p. 100. Ensuite, je pense que la plus grosse difficulté que nous ayons à surmonter est de reconnaître l'existence du problème. Tous ceux qui transgressent les règles ou qui pourraient le faire doivent savoir de quoi nous parlons, parce qu'il y en a qui ne le savent pas. Ils ne comprennent pas. Ils ne prennent pas conscience du problème.

Il est donc nécessaire qu'ils se rendent compte de la situation, peut-être qu'ils se sensibilisent. La question est de savoir comment le faire, car je ne voudrais pas que les hommes de mon caucus ou de tout autre caucus aillent imaginer que les femmes vont se mettre à les rassembler dans une pièce et à leur faire la leçon en leur tapant sur les doigts, même si nous pourrions en arriver là au besoin. Il faut soulever cette question à la Chambre, afin qu'ils en viennent à comprendre les choses de la même façon que nous.

Nous parlons beaucoup de la question de la langue en cette enceinte, de son rôle de communication, de la dualité de ce pays et de l'importance des deux langues, mais elle a un autre élément d'importance qui nous a échappé, je pense: il arrive parfois qu'elle ne permette pas la communication entre les hommes et les femmes, qu'ils parlent français ou anglais. Je pense que ce qui nous reste à faire, c'est d'apprendre à combler ces lacunes.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter ma collègue de Halifax pour son exposé.

J'avoue qu'il s'agit là d'un sujet important. Je suis heureux qu'on en discute. Je reconnais aussi l'importance de cette question. Je suis de ceux qui essaient toujours de comprendre de mieux en mieux.

Comme vous le savez bien, il y a eu quelques incidents. Le mois dernier, il y a eu notamment deux incidents gênants pour la Chambre, et beaucoup d'électeurs nous ont téléphoné à ce sujet. Je parle précisément de l'inci-

dent touchant la députée de Hamilton-Est et de celui touchant le député de Windsor—Sainte-Claire.

J'ai critiqué ces deux incidents aussi vite que je l'ai pu. été surpris qu'on en ait fait si peu de cas malgré les efforts que j'ai déployés pour expliquer et même condamner, sans aucune partialité, ce qui était arrivé.

J'avais trois questions à poser à ma collègue. Premièrement, pourquoi cet incident est-il arrivé? Vous avez déjà essayé d'y répondre, et même d'une façon perspicace et utile. Que pourrions-nous faire pour éviter ce genre de problèmes? Vous y avez répondu également.

Toutefois, le troisième point que je voudrais souligner très brièvement, c'est qu'à ma grande surprise, certains députés ont défendu ce comportement. Je ne dis pas cela par méchanceté ni par esprit de parti. Je ne pouvais tout simplement pas en croire mes oreilles. Pourquoi donc quelqu'un défendrait-il ce genre de comportement lorsqu'il est clair que tout le monde pense que c'était méprisable, mauvais et malveillant?

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais permettre à la députée de Halifax de répondre très brièvement à cette question, mais je voudrais aussi donner la parole à la députée de Malpèque. Je pense qu'elle a une question à poser à sa collègue.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je serai très brève.

Je crois que lorsqu'un incident du genre survient, les gens se mettent sur la défensive, ce qui se comprend. Je veux dire qu'il est normal d'être sur la défensive dans une position indéfendable. Puisque la Chambre est un endroit où règne l'esprit de parti, et parce que nous avons l'habitude de nous en tenir à une ligne de parti, ou d'être partiaux, je dirai qu'il est normal que certaines personnes réagissent de façon inacceptable en soutenant qu'une remarque répondait à une provocation ou qu'un tel ou une telle la méritait ou qu'un tel ou une telle a fait ceci ou cela. Je ne juge pas ces gens aussi sévèrement. J'ai été mise en colère par certaines remarques. Je le répète, je n'ai pas déragé pendant un certain temps à cause de ces remarques. Mais je crois que c'est parce que tous, en un sens, nous avons notre tempérament et que nous avions les nerfs à vif à cause de ce qui s'était produit et que cela nous a tous ulcérés à un tel point que certaines réactions n'ont pas nécessairement été celles que nous aurions voulu avoir. C'est ce que je pense. Il pourrait y avoir une autre explication, mais c'est ainsi que je vois les choses et j'espère ne pas me tromper.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je serai très brève. Je tiens à féliciter la députée de Halifax pour son intervention réfléchie de cet après-midi et je tiens à dire que j'appuie les amendements présentés.

Depuis mon élection, en 1988, beaucoup d'électeurs de ma circonscription m'ont parlé du décorum à la Chambre, du comportement de députés qu'ils voient à la télévision—ce qui inclut, bien sûr, les commentaires sexistes, racistes et autrement offensants que l'on entend de temps à autre.

Je suis d'accord avec mes électeurs. Il me semble que ce genre de comportement dénote un manque absolu de respect pour les autres députés. Je crois qu'être choisi par les électeurs canadiens pour les représenter à la Chambre des communes est un véritable privilège et je pense que ce genre de comportement est indigne de la Chambre.

On a beaucoup parlé d'incidents survenus dernièrement à la Chambre et je crois que nous avons atteint à ces occasions un niveau de bassesse encore jamais atteint à la Chambre des communes, en tout cas depuis que j'ai été élue en novembre 1988.

Sachez que je suis heureuse que nous discutions de cette question aujourd'hui. À mon avis, c'est une question importante et sérieuse. C'est une question dont nous devons nous occuper si nous voulons que les Canadiens retrouvent le respect qu'ils ont déjà éprouvé pour la Chambre des communes.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis d'exprimer mon point de vue.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que la députée ne veut rien ajouter. Reprenons le débat, la parole est au député de Crowfoot.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire qu'il faut voir une certaine nuance d'ironie dans le fait que nous ayons un débat si poli sur l'utilisation de langage grossier à la Chambre des communes.

Je suis ici depuis quelque 17 ans. Je me souviens, monsieur le Président, quand j'étais assis près de l'endroit où se trouve maintenant le député de Winnipeg-Nord et que, la première fois, je n'étais pas certain de

pouvoir dire ce que je pensais, et que cela me faisait plutôt peur. Je voudrais que vous sachiez combien j'ai peur maintenant de dire ce que je pense.

On manque terriblement de respect envers cette institution, et elle le mérite, et ce n'est pas parce que le Règlement ne prévoit pas comment les députés doivent se conduire à la Chambre. Car s'il y a des députés qui pensent que ce n'est pas une question importante aux yeux de leurs électeurs, ils ne sont pas sortis depuis 20 ans des 15 acres qui constituent la colline du Parlement. Partout dans notre pays, les gens s'indignent de la manière dont la Chambre est régie de l'intérieur.

C'est malheureux parce qu'il est aussi évident pour ceux d'entre nous qui travaillons ici qu'elle fonctionne très bien la plupart du temps. Elle dirige très bien nos débats la plupart du temps; elle fonctionne bien en comités, dans nos caucus et dans nos réunions de comité spécialisé. Ce qui ne va pas, c'est l'atmosphère empoisonnée qui règne ici à la période des questions.

On discute beaucoup aujourd'hui dans ce débat de langage sexiste et raciste. Je ne crois pas que ce soit par hasard que les incidents cités se sont produits durant la période des questions ou immédiatement après. Cette période de 45 minutes doit être repensée. Ces livres, là sur le Bureau, devraient être ouverts plus souvent, et il serait temps que la Chambre commence à tenir compte davantage de choses comme le champ de compétence pour savoir à quel ministre adresser sa question ainsi que de l'irrecevabilité d'une question litigieuse. Cela se trouve dans Beauchesne comme dans May maintenant.

• (1850)

Je mets les députés au défi de trouver une journée où ils n'ont pas entendu la moindre question litigieuse et un député qui n'en a jamais posé. Comparativement à d'autres parlements de par le monde, le nôtre est sans aucun doute celui où l'on en pose le plus. Les ouvrages qui régissent la Chambre prévoient en outre qu'une question ne doit pas avoir d'entrée en matière. Plus souvent qu'autrement on cherche longtemps la question qui se cache dans une longue introduction.

Permettez-moi de passer maintenant à la plus importante de toutes nos règles, selon moi: il est contraire au Règlement de prêter des intentions. C'est pourtant monnaie courante, comme on a pu le constater aujourd'hui encore, à la période des questions. Ce genre de pratique empoisonne nos travaux, notre climat de travail et donne des résultats dont nous nous passerions volontiers. C'est sur la période des questions qu'il faut concentrer nos efforts de changement, pour que l'ensemble de nos travaux puissent commencer à se dérouler dans la civilité et le respect réciproque.

Comme nombre de mes collègues, je suis resté rivé à mon poste de télévision durant la fin de semaine de l'Action de grâce. C'était peut-être la troisième fois de ma vie qu'un événement télévisé me captivait à ce point et pour une si longue période. Déjà, nous avons eu les audiences de Nixon, plus récemment la situation dans le Golfe et, cette fois-ci, la ratification de Clarence Thomas, candidat américain à la Cour suprême des États-Unisa. Sans pouvoir d'aucune manière juger qui avait tort ou raison, de Clarence Thomas ou Carla Hill, de tous les messages, et il y en a beaucoup, tous dignes d'inspirer des discours sur le racisme, le sexisme et autres injustices, il y en a un qui devrait ressortir absolulement, c'est tout le tort que peuvent causer les insinuations, leur effet destructeur. Quelqu'un ne dit pas la vérité, c'est tout ce qu'on sait.

Pourtant, lorsque je regarde la période des questions, je nous vois, quasiment à portée de sabre, installés dans une tribune, pour ainsi dire conçu pour le combat, dans une enceinte dont l'aspect architectural est peu propice à des décisions collectives concernant l'art de gouverner. Nous sommes en fait prêts à la lutte, à la confrontation. Des flèches sont décochées de part et d'autre pendant 45 minutes, des flèches qui empoisonnent les gens et cette institution.

Je dis que le climat que l'on trouve au Canada aujourd'hui, ce climat si négatif, si morose pour un pays si riche en instruction, en ressources et en perspectives, je dis que ce climat existe parce que la majorité des Canadiens voient la Chambre comme un miroir qui leur reflète leur image.

Nous sommes le Canada. La Tour de la paix symbolise le Canada. La Chambre des communes aussi. Lorsque leur principale institution nationale se conduit de manière inacceptable, il est clair que les Canadiens se sentent rabaissés aussi.

Il faut que nous prenions l'habitude de débattre des idées et non des personnes. Je crois que nous devons réexaminer de plus près les articles de notre Règlement relatif à la période des questions et voir à ce qu'ils soient obéis. Quand on parle des minorités, j'avoue que je n'ai connu que quelques expériences où j'ai pu découvrir comment on ne sent dans une telle situation. C'est en 1960 ou en 1961 que j'ai vécu mon expérience la plus frappante. J'ai eu à l'époque l'immense privilège d'assister à un congrès, au Cow Palace, à San Francisco, auquel participaient 22 000 personnes, presque tous des Noirs.

On ne retrouvait parmi eux qu'une poignée de Blancs venus entendre un discours de Martin Luther King.

Je me souviens très bien d'un extrait du discours de Martin Luther King, où il disait: «Les Blancs nous demandent d'attendre juste encore un peu. Cela fait déjà 200 ans que nous attendons, pendant combien de temps faudra-t-il attendre encore?» Tout l'auditoire s'est levé pour l'acclamer. Je me sentais un peu comme un non-catholique dans une église catholique. Je ne savais plus si je devais m'agenouiller, m'asseoir ou me lever. Je ne savais pas si je devais applaudir ou non; j'étais Blanc. Je ne pouvais pas rester assis, j'aurais eu l'air suffisant.

Je me retrouvais tout d'un coup membre d'une minorité et je ne savais plus très bien comment agir. Par conséquent, j'ai passé une bonne partie de la soirée les jambes fléchies, le dos voûté, pas vraiment assis, pas vraiment debout, à chercher un compromis. Au fond, j'épousais la cause des Noirs et j'appuyais le point de vue de M. King.

Je ne crois pas à l'adage selon lequel il y a tellement de mal dans les meilleurs d'entre nous et tellement de bon dans les pires d'entre nous que personne n'a le droit de se plaindre des autres. En fait, à la demande des Canadiens, nous devrions faire un examen de conscience et mettre de l'ordre dans nos affaires.

Bien que le débat d'aujourd'hui ait surtout porté sur l'utilisation de termes sexistes et racistes, je soutiens que la Chambre doit exiger que l'on revienne à la pratique qui était en vigueur y a 15 ans, où il était interdit de faire de longs préambules ou des insinuations pendant la période des questions orales. Il était interdit de prêter des intentions, car en pareilles circonstances, le climat est empoisonné. L'atmosphère devient irrespirable, et nous nous lançons dans des attaques personnelles. Évidemment, c'est inexcusable, et personne ne devrait pouvoir justifier de tels écarts en les expliquant par l'ambiance du moment.

En fin de compte, c'est l'ambiance du moment qui nous amène à faire preuve d'indiscipline.

À mon avis, nous pouvons progresser énormément dans nos efforts pour redonner à cette institution la respectabilité qu'elle mérite à juste titre et que les Canadiens souhaitent lui voir retrouver. Si nous ne donnons pas satisfaction aux Canadiens, ils éliront de nouveaux députés jusqu'à ce qu'ils obtiennent satisfaction. Les Canadiens n'acceptent pas le comportement actuel de la Chambre des communes ni son comportement des dernières années.

M. Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je veux simplement faire une observation sur le discours du député. Je ne m'en étais jamais rendu compte avant, mais la circonscription de Crowfoot doit avoir des idées très à gauche, car je suis parfaitement d'accord avec son représentant.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux simplement dire à quel point j'ai apprécié le discours que nous venons d'entendre. C'était un discours extraordinaire. Il m'a rappelé un éditorial que j'ai lu il y a de nombreuses années dans un bulletin médical et qui s'intitulait: «Un examen plus approfondi, moins de souffrances».

• (1900)

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je dois dire que la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est très louable et que personne ne pourra. . .

[*Français*]

Monsieur le Président, personne ne pourra voter contre une telle motion, mais je me demande si nous allons régler le problème. Si le leader du gouvernement à la Chambre veut vraiment régler, attaquer ce problème qui nous confronte, la discipline, le décorum dans cette Chambre, je me demande s'il y aurait une autre façon de le faire. Est-ce que le député qui vient de parler croit vraiment qu'après une journée de débat—et on n'a pas fini—nous puissions régler ce problème? Monsieur le Président, moi j'aimerais avoir l'occasion, une autre journée, de parler sur cette motion. Avec mon expérience comme whip, j'aurais quelque chose à dire. Mais avec une journée ou deux,—je ne sais pas combien de temps nous allons prendre pour débattre de cette motion—on peut faire de grands discours, mais que va-t-on régler? Est-ce qu'en parlant entre nous. . . Si l'on croit que cela ne prend qu'un petit discours pour nous faire revenir à un certain décorum, je pense que cela serait trop facile, monsieur le Président.

Vous me faites signe qu'il est 19 heures.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense qu'il nous faut procéder au vote. Il est 19 heures.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉTABLISSEMENT DU REVENU MOYEN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 10 octobre 1991, de la motion de M. Althouse: Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager la possibilité d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour que les contribuables dont le revenu fluctue d'une année à l'autre soient en mesure d'étaler leur revenu sur cinq ans.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté le jeudi 10 octobre 1991, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion M-81 relative aux Affaires émanant des députés.

Convoquez les députés.

[*Traduction*]

[*Après l'appel du timbre:*]

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'agit d'un vote sur une motion d'initiative parlementaire. Nous avons commencé à prendre l'habitude de voter par rangée, d'un côté et de l'autre de la Chambre, d'abord pour les pour et ensuite pour les contre.

Je crois qu'il convient que nous procédions de cette façon au lieu de la façon dont nous procédons pour les initiatives ministérielles.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à ce que le vote se fasse par rangée?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux rappeler aux députés à ce moment-ci que le vote commencera par ceux qui sont en faveur de la motion dans les rangées à ma droite. Ce sera ensuite le tour des députés qui sont dans les rangées à ma gauche.

Plus tard, je demanderai aux députés qui sont contre la motion de bien vouloir se lever, en commençant par ceux qui sont dans les rangées à ma droite et en terminant par ceux qui sont dans les rangées à ma gauche.

(Vote Nº 49)

POUR

Députés

Althouse	Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Barrett	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Breaugh	Brewin
Callbeck	Catterall
Clancy	de Jong
Dingwall	Duhamel
Edmonston	Finestone
Fisher	Foster
Gagliano	Gardiner
Grey (Beaver River)	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hunter	Johnson
Kaplan	Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacDonald (Dartmouth)
MacWilliam	McCurdy
Mifflin	Milliken
Mitges	Murphy
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Parker
Phinney	Proud
Ricard	Rideout
Riis	Robinson
Saint-Julien	Shields
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stupich	Taylor
Tremblay (Rosemont)	Vanclief
Waddell	Walker
Whittaker	Wood—66

CONTRE

Députés

Andre	Atkinson
Attewell	Beatty
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Blenkarn
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Collins
Cook	Corbett
Côté	Darling
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hogue	Holtmann
Horner	Hudon
Hughes	Jacques
James	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Malone	Manley
Mayer	McCreath
McDermid	McLean

Merrithew	Nault
Nicholson	Oberle
Plourde	Porter
Pronovost	Reid
Reimer	Richardson
Robitaille	Roy–Arcelin
Schneider	Sobeski
Soetens	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec–Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard—100

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

DeBlois	Greene
Marleau	Stewart
Wappel	Weiner

• (1930)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion rejetée.

Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les deux côtés de la Chambre et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour faire franchir d'une façon très expéditive les trois lectures d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui a déjà été étudié au Sénat, le projet de loi S–3, Loi modifiant la loi de constitution en corporation de l'Église Adventiste du Septième Jour au Canada.

Je demande la permission de parler brièvement de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Est–ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

L'ÉGLISE ADVENTISTE DU SEPTIÈME JOUR AU CANADA

L'hon. Bob Kaplan (York–Centre) propose que le projet de loi S–3, Loi modifiant la loi de constitution en corporation de l'Église Adventiste du Septième Jour au Canada soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

—Monsieur le Président, il a été entendu à la Chambre que je parlerais brièvement de ce projet de loi et je suis en mesure de le faire parce qu'il a déjà été étudié au Sénat où il a été renvoyé à un comité où des représentants de l'Église en ont parlé et ont insisté pour obtenir les modifications à l'étude, lesquelles sont conformes aux exigences internes de l'Église et à celles du Parlement, en ce qui concerne les modifications à apporter aux lois.

L'Église Adventiste du Septième Jour est une église chrétienne bien connue au Canada. Elle existe ici depuis au–delà de 100 ans et elle a été constituée par une loi du Parlement. En conséquence, c'est à nous qu'il incombe d'étudier les amendements proposés à sa charte afin d'adapter celle–ci aux réalités modernes et, en l'occurrence, de créer un conseil d'administration et d'assurer la prise expéditive de règlements afin de mener à bien les affaires de l'Église.

Je voudrais simplement ajouter que je suis extrêmement heureux de parrainer ce projet de loi. C'est un honneur que je partage avec un ancien collègue dans l'autre Chambre, le regretté sénateur David Croll, qui a parrainé cette mesure législative au Sénat.

En conséquence, j'ai l'honneur de présenter ce projet de loi et je remercie mes collègues d'avoir convenu d'adopter une procédure accélérée, qui est justifiée compte tenu de l'examen de cette mesure législative par le Sénat.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, fait l'objet d'étude en comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

L'EMPLOI

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étendre l'application de certaines dispositions et prestations du programme d'adaptation des travailleurs âgés aux nombreux Canadiens employés dans l'industrie de la construction.

—Monsieur le Président, si je prends la parole sur cette motion, c'est parce qu'elle touche de près la circonscription que je représente, soit celle de Cap–Breton—Richmond–Est.

Depuis pas mal de temps, des travailleurs de la construction demandent au gouvernement du Canada qu'il les rende admissibles au programme d'adaptation des travailleurs âgés.

Je voudrais dire à la Chambre en quoi consiste ce programme et donner une courte chronologie des événements qui se sont produits depuis 1984. Ensuite, j'expliquerai pourquoi il faut, à mon avis, que le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse concluent une entente sur cette importante question.

Le programme d'adaptation des travailleurs âgés a été conçu pour aider les travailleurs aux longs états de service du pays qui n'ont aucune perspective d'emploi par suite d'une mise à pied permanente. Par ce programme, on reconnaît la contribution que ces travailleurs ont apportée durant de nombreuses années au développement du pays.

Mentionnons que c'est un programme fédéral-provincial. Le gouvernement fédéral y participe activement et ne se contente pas de jouer un rôle d'observateur. Le programme devait entrer en vigueur pour faire face aux mises à pied survenues à partir du 1er janvier 1988.

Pour être admissible au programme, un travailleur ou une travailleuse doivent être âgés entre 55 et 64 ans, avoir fait partie de la main-d'oeuvre active pendant 15 des 20 dernières années à raison de 750 heures par année au moins, n'avoir aucune autre possibilité d'emploi ni aucune possibilité de décrocher un emploi après formation ou dans une autre région, et être citoyens canadiens ou immigrants reçus résidant au Canada.

L'association de la construction du Cap-Breton connue sous le nom de Conseil des métiers du bâtiment regroupe quelque 12 métiers du secteur de la construction. En voici la liste, aux fins du compte rendu: l'Union internationale des briqueteurs et métiers connexes, la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers d'Amérique, la Fraternité internationale des ouvriers en électricité, l'Union internationale des opérateurs de machines lourdes, la Fraternité internationale des peintres et métiers connexes, l'Association unie des compagnons et apprentis de l'industrie de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada, l'Association internationale des travailleurs de métal en feuille, la Fraternité internationale d'Amérique des camionneurs, chauffeurs, préposés d'entrepôt et aides, l'Association internationale des poseurs d'isolant et des travailleurs de l'amiante, l'Association internationale des travailleurs en ponts, en fer structural et ornemental, les Mécaniciens d'outillage et les monteurs de machines, l'Union internationale des constructeurs d'ascenseurs, et la Fraternité internationale des chaudronniers, constructeurs de navires en fer, forgerons, forgeurs et aides. Tels sont les 12 syndicats qui relèvent du Conseil des métiers du bâtiment.

• (1940)

Depuis que je suis député, j'ai eu le plaisir de collaborer avec de nombreux syndicalistes. Toutefois, ce fut une chance pour moi de faire affaire avec les présidents du Conseil des métiers du bâtiment, MM. Ed McNeil et Dan MacDonald, et avec d'autres personnes qui en ont fait partie au fil des années.

En 1984, peu après que les conservateurs eurent dûment remporté les élections fédérales de 1984, le ministre des Finances avait annoncé que quelque 200 millions de dollars allaient être consacrés à un programme d'adaptation des travailleurs âgés. Peu de temps après, cet organisme et moi-même faisions des démarches auprès du gouvernement du Canada et de la province de Nouvelle-Écosse pour que soient inclus dans ce programme particulier les travailleurs de la construction. Je défendais plus particulièrement la cause des travailleurs de l'île du Cap-Breton et de ces syndicats particuliers.

De 1985 à 1989, j'ai maintes fois soulevé la question sur le parquet de la Chambre des communes, comme les députés peuvent en témoigner. J'ai posé de nombreuses questions au ministre. Il a été avenant et a promis un dialogue et des négociations entre les deux ordres de gouvernement pour voir s'il y avait moyen de trouver une solution.

En 1990, soit il y a tout juste un peu plus d'un an, le gouvernement de Nouvelle-Écosse a fait savoir au Conseil des métiers du bâtiment qu'au bout de presque cinq années de démarches, il croyait peut-être pouvoir offrir de l'aide et s'entendre avec le gouvernement fédéral pour mettre sur pied un programme d'adaptation des travailleurs âgés de la province.

Le 11 octobre, le secrétaire parlementaire du ministre du Travail et ministre d'État chargé des Transports déclarait qu'il était à espérer que, si le programme en cours ne pouvait être modifié immédiatement de manière à inclure des travailleurs âgés, d'autres mesures pourraient être prises pour les travailleurs de la construction de Cap-Breton. Ce fut le dernier soubresaut de cette affaire. Rien de concret ne s'est fait au gouvernement depuis 1985.

Est-ce nécessaire? Dans ma circonscription et dans les circonscriptions avoisinantes, les métiers du bâtiment regroupent environ 4 500 travailleurs. Plus de 85 p. 100 d'entre eux sont chômeurs et n'ont aucune chance de se recycler en vue d'occuper des emplois acceptables ni même d'obtenir un emploi dans cette province en particulier.

Monsieur le Président, la situation est la suivante: un maçon, un charpentier ou un manoeuvre de 54 ou 55 ans qui a travaillé toute sa vie et qui cherche un emploi acceptable au moment même où l'économie est au ralenti et où 84 p. 100 de ses compagnons de travail sont au chômage. Que doit-il faire? La dure réalité, c'est qu'il n'existe aucune autre possibilité d'emploi sur l'île du Cap-Breton. Il n'existe aucune possibilité acceptable de recyclage en vue d'un autre emploi. Sur ces 4 500 personnes, il y en a bien entre 500 et 600 qui seraient disponibles et qui pourraient s'inscrire à un programme pour travailleurs âgés, mais le gouvernement semble déterminé à ne pas vouloir exécuter ce programme.

Il y a un côté humain à toute cette tragédie. Dans notre société, il n'y a pas de groupe qui soit davantage sujet à la discrimination—on sait bien que les avocats aiment bien parler de Constitution et de l'interdiction de la discrimination—que ce groupe de travailleurs âgés que forment ces hommes de 54 ou 55 ans. Pour l'ouvrier ou le maçon qui arrive à 54 ans, les possibilités obtenir un emploi, un emploi acceptable auprès d'une entreprise sont pratiquement nulles en vérité.

Les associations professionnelles du secteur de la construction de mon district ont posé un certain nombre de questions à leurs membres. Elles ont demandé si ces travailleurs plus âgés pouvaient obtenir suffisamment de travail pour avoir droit à une pension correcte grâce à leur syndicat, et la réponse a été non.

Pouvaient-ils, en tant que travailleurs plus âgés, maintenir le rythme que l'on exige dans la construction aujourd'hui? La réponse était non. Pouvaient-ils prévoir une vie plus facile au crépuscule de leur vie? Non. Avaient-ils droit au programme d'adaptation des travailleurs âgés? Non. Pouvaient-ils se recycler dans d'autres emplois? Non.

Pouvaient-ils se faire des complexes du genre: «Personne ne veut de moi, tout le monde s'en fout»? Oui. Pouvaient-ils avoir des problèmes physiques et mentaux? Oui. Pouvaient-ils devenir suicidaires? Oui. Pouvaient-ils accroître les dépenses de santé des gouvernements fédéral et provinciaux? Oui. Pouvaient-ils raccourcir leur espérance de vie? Oui. Pouvaient-ils être à l'origine de troubles familiaux? Oui.

Je connais beaucoup de personnes qui entrent dans cette catégorie; ce sont des personnes honnêtes, solides, décentes, dignes qui, dans leur vieillesse, veulent une source de revenus qui permette à leur famille de vivre dans la dignité, de payer l'hypothèque, la nourriture et toutes ces choses que vous et moi prenons pour acquises.

Ce ne sont pas des fous, des détenus, des molesteurs d'enfants ou autres dépravés. Ce sont des gens qui participent au hockey ou au base-ball mineur. Ce sont eux qui collectent de l'argent pour la société du cancer. Ce sont eux qui font don de leur temps au service des incendies. Ce sont les hommes et les femmes qui ajoutent un sens à la vie des autres, par exemple en visitant les malades et les vieux à l'hôpital. C'est ce que j'appellerais des citoyens de première classe, et ce que je demande au gouvernement, fédéral et provincial, c'est de leur permettre d'avoir un certain sens de la dignité.

Il a fallu au gouvernement provincial cinq ans et la perpective d'une élection provinciale pour qu'il réagisse et comprenne le sérieux de leur demande et qu'il se fasse claquer la porte au nez par le ministre fédéral du Travail ici, à Ottawa. Pour être juste envers le ministre du Travail, il s'est rendu disponible pour rencontrer le Syndicat des métiers de la construction et ses représentants mais il a avancé l'argument facétieux et spécieux selon lequel les travailleurs de la construction ne peuvent participer au programme d'adaptation des travailleurs âgés au pays parce que cela coûterait trop cher.

Eh bien, dans une lettre adressée au ministre du Travail, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dit clairement que si cela ne pouvait être fait dans le programme actuel, il modifierait la loi afin que ces travailleurs deviennent admissibles. Le gouvernement du Canada a claqué la porte la troisième fois.

• (1950)

Je ne demande pas 600 millions de dollars pour le financement d'un projet dans une région politiquement névralgique du pays. Je ne demande pas le financement d'une société d'État. Ce que je demande au nom des habitants de ma circonscription et de toute l'île du Cap-Breton, c'est qu'on leur donne, à eux et à leurs familles, un sentiment de dignité.

Si le gouvernement peut accorder aux présidents de Petro-Canada, de la Société de développement du Cap-Breton, de la SRC ou de Via Rail une prime généreuse allant jusqu'à 80 000 $ dans certains cas, pourquoi n'a-t-il pas les moyens de verser 1 500 $ à 1 700 $ par mois à un homme ou à une femme qui a consacré 30 ans de sa vie à sa collectivité?

Où est le problème? D'après moi, c'est une question de volonté politique pour reconnaître et appuyer ces gens qui ont beaucoup contribué à notre pays. Bien sûr, ce ne sont pas des avocats ni des médecins ni des gens d'affaires. Ce sont simplement de bons citoyens, et n'est-il pas plus que temps que le Parlement du Canada le reconnaisse?

Pourtant, qu'est-ce que nous avons ici? Nous avons, d'après moi, un gouvernement dur. Nous avons des gens comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je me ferais un plaisir d'affronter ce ministre sur le rocher du Cap-Breton ou dans sa propre circonscription. Il a eu le culot de se lever aujourd'hui à la Chambre, comme il l'a fait auparavant, pour parler du projet de loi C-21. Les travailleurs de la construction du Cap-Breton se sont fait dire par le gouvernement du Canada: «Allez voir Dingwall. Allez voir MacLellan. Allez voir LeBlanc. Si nous faisons adopter le projet de loi C-21, vous aurez probablement quelque 100 millions de dollars pour vous assurer une retraite confortable.»

Eh bien, le projet de loi C-21 a été adopté, malgré moi, et il ne prévoit aucun régime de retraite, aucun programme d'aide pour les travailleurs âgés, aucun programme d'adaptation pour les travailleurs de la construction du Cap-Breton.

Quel argument mesquin à offrir à des gens qui se trouvent dans une situation désespérée!

Monsieur le Président, je sais que mon temps est limité, mais je dois vous dire, à vous et aux députés de cette Chambre, que c'est ce genre de choses qui rend les Canadiens furieux. Ils sont très furieux lorsqu'ils voient le gouvernement fermer des bureaux de poste et donner une prime au président de Postes Canada, lorsqu'ils voient le gouvernement supprimer les services de Via Rail et donner une prime au président de cette société, lorsqu'ils voient le gouvernement licencier des travailleurs et distribuer des primes à leurs patrons. Après avoir passé trente ou trente-cinq ans à mener un certain genre de vie, à travailler dans votre localité, à aller à l'église et à y oeuvrer, à payer des taxes pour l'éducation de vos enfants, qu'est-ce qu'il vous reste? Qu'est-ce qu'il vous reste? Il vous reste le secrétaire parlementaire là-bas qui parle de bingo. C'est bien de cela qu'il parle, de bingo.

Je n'ai rien contre le bingo, monsieur le Président, absolument rien. J'en ai contre cette façon de traiter ces Canadiens car ce n'est pas juste. Ce n'est vraiment pas juste. Il ne faut pas s'étonner, pas s'étonner du tout, que le pays soit fou de colère quand ce genre de chose arrive, quand un maçon qui habite à Glace Bay, quand un ouvrier qui habite à Reserve ou un peintre qui habite à Sydney, en Nouvelle-Écosse, ne peuvent profiter des avantages d'un programme mis en place par le gouvernement canadien pour apporter une aide économique à ceux qui en ont vraiment besoin.

Je le répète, monsieur le Président, ce n'est pas juste. Ce n'est pas juste pour ces hommes, pour leurs familles ou pour l'industrie elle-même. J'aurais espéré que le secrétaire parlementaire parle du besoin et du désir de combler les besoins et qu'il dise à ces gens: «J'en discuterai sérieusement avec le ministre fédéral pour créer une ouverture à nouveau et avec le ministre de la Nouvelle-Écosse pour créer une ouverture là aussi afin de dégager des fonds et de consentir des avantages aux travailleurs de la construction.»

N'oublions pas que 85 p. 100 des travailleurs de la construction de cette région de la Nouvelle-Écosse sont sans emploi. Entre 500 et 600 de ces travailleurs pourraient aujourd'hui profiter du programme. Le gouvernement provincial a officiellement dit qu'il appuyait l'idée, qu'il voulait y participer et qu'il irait même jusqu'à modifier son entente avec le gouvernement fédéral pour y inclure ces travailleurs.

Ce sont des hommes et des femmes qui ont apporté une grande contribution à notre société. Il n'y a aucun espoir de recyclage en vue d'occuper d'autres emplois parce qu'il n'y a pas d'autres emplois. L'existence du besoin a été clairement démontrée. Si vous ne me croyez pas, monsieur le Président, parlez à vos amis de la Chambre haute. L'ancien premier ministre de la Nouvelle-

Écosse, un conservateur, a lui-même reconnu qu'il existait un besoin réel.

Je demande, en toute bonne foi et sincèrement, au secrétaire parlementaire, au nom de ces gens, si oui ou non il prendra la mesure qui s'impose et créera une ouverture, entreprendra des négociations en vue de conclure une entente prévoyant un programme d'adaptation des travailleurs âgés pour les travailleurs de la construction de mon comté, sur l'île du Cap-Breton, et d'ailleurs dans la province où les travailleurs sont intéressés.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole sur la motion du député de Nouvelle-Écosse, qui propose que le gouvernement étende l'application de certaines dispositions et prestations du programme d'adaptation des travailleurs âgés aux Canadiens employés dans l'industrie de la construction.

Je dois dire dès le départ que ce programme traite en fait l'industrie de la construction comme n'importe quelle autre.

Le député qui vient de prendre la parole a présenté son argument dans un discours qui voulait émouvoir. Je suis sûr que ce discours a capté l'attention de tous les téléspectateurs, et je gage que c'était là son but. C'est un sujet qui suscite beaucoup d'émotion. Pas un seul d'entre nous à la Chambre ne voudrait s'opposer à l'élargissement d'un programme, quel qu'il soit, afin qu'il s'applique à toutes les situations, tous les groupes de personnes.

Le programme d'adaptation en question a été créé par ce gouvernement, non par le parti d'en face, mais par ce gouvernement. Nous l'avons créé parce que nous avons pris conscience du problème. Il n'y a pas une circonscription en ce pays qui n'ait pas été touchée par le congédiement de travailleurs âgés. Ma circonscription est comme la vôtre, monsieur le Président. Je vous assure que c'est presque un châtiment pour un député de voir ce genre de chose se produire dans sa propre circonscription. Beaucoup de ces travailleurs ne peuvent pas se recycler. Ils ont dépassé ce stade.

Comme le disait le député, on assiste en quelque sorte à la disparition de leur mode de vie, de toute leur vie. Nous ne voulons pas que cela arrive; nous voulons donc le maintien de ce programme.

Le fait est qu'il fonctionne très bien. Pourrait-il fonctionner encore mieux? Bien sûr. Mais il faut de l'argent pour le faire tourner. Le député a mentionné que 200 millions de dollars avaient été injectés à l'origine dans ce programme, et c'est ce gouvernement qui a choisi de le faire. C'est un programme fédéral-provincial. Je pense que le député aurait dû citer également les pourcentages et ce qu'ils représentent en termes de dollars. Le gouvernement fédéral supporte 70 p. 100 du financement de ce programme, et nous travaillons en collaboration avec les provinces, cela va de soi. Lorsqu'une province a un problème particulier et qu'elle le porte à notre attention, nous nous empressons de trouver, avec elle, le moyen de le résoudre.

Je voudrais parler des critères d'admissibilité des bénéficiaires de ce programme pour faire ressortir très clairement que le gouvernement actuel est sensible à ce problème. Pour être admissibles aux indemnités, les travailleurs doivent être victimes d'un licenciement désigné, et j'insiste sur cette expression, car c'est très important. Monsieur le Président, puis-je avoir votre attention un instant. Quand le député de l'autre côté, qui ne cesse de nous interrompre, a parlé, nous avons tous eu la bonté d'écouter. Nous n'avons pas élevé la voix, nous n'avons pas crié, et je souhaite qu'on soit tout aussi courtois envers les orateurs de ce côté-ci.

Les mots clés, sont «licenciement désigné» et pour qu'un licenciement désigné donne droit aux indemnités, le travailleur doit avoir entre 55 et 64 ans au moment du licenciement. Le bénéficiaire doit avoir travaillé au moins 750 heures par an pendant 15 des 20 années antérieures. En outre, il doit être citoyen canadien ou immigrant reçu et ne pas avoir d'autres possibilités d'emploi.

Une des choses qui embrouille le député d'en face, c'est qu'il parle des ouvriers de la construction. Il parle de 4 000 à 4 500 ouvriers. Or le vrai problème, c'est le chômage. Le député peut bien jeter le blâme sur le gouvernement, mais, pour ma part, j'estime qu'il a fait sa part. En plus de ces 4 500 travailleurs—si vous pouviez m'accorder juste une minute.

Puis-je avoir, monsieur le Président, le consentement unanime pour poursuivre?

M. James: J'invoque le Règlement. Est-ce qu'il y a consentement unanime pour prolonger d'une demi-heure? Il y a beaucoup d'orateurs qui veulent prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant expirée. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1).

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à dix pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Marcel Danis (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande la permission de déposer le projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Danis (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant de gens de Dubuisson, Malartic, Joutel, Sullivan et Val-d'Or, qui soumettent respectueusement que le Code canadien du travail doit respecter les principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés et, de ce fait, est censé servir à protéger les droits de la femme.

À ces causes, ils demandent au Parlement qu'il considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes, et ceci avec salaire.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): J'ai une deuxième pétition, madame la Présidente, provenant de gens de Cornwall, St. Andrews et Summerstown, en Ontario, concernant les armes à feu. Ils disent que l'accessibilité aux armes à feu est un facteur critique dans les homicides, les accidents et les suicides. Il y a beaucoup de types d'armes facilement disponibles au Canada qui ne sont pas nécessaires pour des fins légitimes, telles que la chasse et le tir sportif. Ils demandent au Parlement de légiférer maintenant de façon à interdire la possession d'armes à feu à toute personne ayant un dossier criminel.

[*Traduction*]

LA YOUGOSLAVIE

L'hon. Pauline Browes (Scarborough-Centre): Madame la Présidente, je présente aujourd'hui une pétition au nom de Canadiens qui s'inquiètent vivement de la situation en Yougoslavie.

Ils savent que le gouvernement du Canada a invité les Nations Unies à intervenir afin de mettre un terme à la violence. Ils s'indignent des crimes contre l'humanité qui sont tout à fait évidents dans ce pays et souhaitent l'indépendance de la Croatie et de la Slovénie.

Affaires courantes

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'habitants de Barrière et de Louis Creek, en Colombie-Britannique, qui se disent inquiets de l'intention annoncée de construire un barrage sur la rivière Thompson-Nord à Valemount, afin de détourner cette eau vers la région de San Diego, en Californie.

Les pétitionnaires souhaitent simplement que le gouvernement du Canada précise clairement une fois pour toutes que nos rivières ne sont pas à vendre.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Pour passer à une autre question, madame la Présidente, les citoyens de Kamloops s'inquiètent des projets du gouvernement tendant, semble-t-il, à réduire les ressources consacrées à la GRC.

Les pétitionnaires signalent que les compressions en question auraient pour effet de réduire les services assurés et d'amoindrir l'efficacité de la protection policière dans leurs localités. Ils demandent donc au gouvernement fédéral de continuer à prévoir le financement voulu pour que la GRC puisse remplir son mandat et son rôle en tant que seule force policière visible pour de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et demeurer un symbole viable de l'unité canadienne.

LE MÉDICAMENT RU-486

M. Walter Van De Walle (St. Albert): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition demandant que le gouvernement examine la question du médicament RU-486. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'introduction au Canada de ce médicament, qui provoque l'avortement de foetus humains au début de leur développement.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement du Canada de refuser d'approuver le RU-486 et d'en empêcher la commercialisation ou l'essai, pour s'assurer qu'on ne puisse l'utiliser plus tard afin de provoquer des avortements.

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai en main une pétition qu'on a fait circuler un peu partout au Canada, dans laquelle les pétitionnaires sont favorables à l'utilisation du port de Churchill.

Du Manitoba, nous avons des pétitions en provenance de Brandon, Churchill, Rapid City, Cranberry, Portage et Le Pas. De la Saskatchewan, nous en avons de Harris, Zealandia, Sturgis—y compris du maire et du conseil de cette municipalité—Norquay, Regina, North Battleford, Liberty, Imperial, Stalwart, Porcupine Plain, Tisdale, Biggar, Kamsack et Prince-Albert. Nous en avons également de Don Mills, en Ontario.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce qu'on utilise le port de Churchill car, étant donné l'évolution de la situation mondiale, nous devons reconnaître que ce port offre au gouvernement fédéral l'occasion exceptionnelle de développer le potentiel incontestable de l'unique port de mer intérieur du Canada.

En outre, le gouvernement fédéral doit élaborer immédiatement une stratégie afin d'utiliser ce port de mer pour les exportations, entre autres, de céréales.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise à la Chambre des communes d'ordonner au ministre responsable de la Commission canadienne du blé d'assurer, en prévision de la prochaine saison d'expédition, l'utilisation maximale du port de Churchill, pour au moins 3 p. 100 des expéditions annuelles de céréales du Canada. De plus, le gouvernement doit agir immédiatement pour promouvoir le port, afin qu'il serve à d'autres exportations en plus des céréales.

[*Français*]

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter à cette Chambre aujourd'hui. Conformément à l'article 36 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de présenter un nombre de pétitions provenant de fonctionnaires qui, bien sûr, expriment leur grande déception à l'attitude du gouvernement conservateur dans le grief des dernières semaines concernant les salaires des fonctionnaires.

[*Traduction*]

L'AIDE AUX AGRICULTEURS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'ai une autre pétition signée par un certain nombre d'agriculteurs de l'Ontario qui désirent faire savoir à ce gouvernement qu'ils sont effectivement mécontents des prix des denrées, des céréales et des oléagineux, et qu'ils espèrent une aide du gouvernement fédéral. Ils veulent cette aide cette année et non dans une prochaine décennie.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition d'un certain nombre de Canadiens de Toronto, Brampton, Scarborough et Downsview qui s'inquiètent de la continuation des vols à basse altitude au-dessus de Nitassinan, les terres des Innus du Labrador et du Québec.

• (1020)

Ils demandent au Parlement de s'associer à l'Assemblée des Premières nations, aux Innus et aux autres autochtones du Canada, de s'opposer à l'utilisation de leurs terres, partout au Canada, pour la formation au combat des pilotes de l'OTAN et du NORAD, de demander au gouvernement du Canada de mettre un terme aux vols à basse altitude et d'utiliser les fonds consacrés à l'OTAN et au NORAD à redonner aux autochtones le contrôle de leurs terres et de leur mode de vie, ainsi qu'à promouvoir le développement durable pour tous les Canadiens.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter à la Chambre une pétition, signée par des habitants de Colombie-Britannique, concernant les projets de Multinational Resources, une société qui projette de barrer la rivière Thompson-Nord.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de dire catégoriquement qu'il ne permettra pas que l'on barre des rivières et que l'on en fasse dériver les eaux vers les États-Unis, et de déclarer aussi que nos rivières ne sont pas à vendre. C'est une question particulièrement importante pour les habitants de Valemount, dans ma circonscription.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Mme le vice-président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA YOUGOSLAVIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, conformément à l'article 52 du Règlement et à l'avis qui a été remis au Président ce matin et que vous avez maintenant, je propose, appuyé par le député de Bonavista—Trinity—Conception, que la Chambre engage un débat d'urgence sur l'aggravation de la crise en Yougoslavie.

En résumé, madame la Présidente, depuis 36 heures, Dubrovnik est soumis à une intense bombardement à la roquette par l'armée et la marine yougoslaves. Le bombardement a causé des dommages considérables au centre de cette ville ancienne, dont certains édifices datent du Moyen-Âge, ville qu'on appelle la «perle de l'Adriatique». L'offensive marque la destruction de cette ville qui avait survécu à l'expansion turque et à deux guerres mondiales. Les attaques s'intensifieraient d'heure en heure, selon mes informations.

La vieille ville fortifiée a été reconnue par l'UNESCO comme monument culturel de classe O d'une importance internationale, au même titre que les pyramides. La ville nouvelle est assiégée depuis 25 jours, même si le siège est moins atroce. Il semble que plus de 65 000 civils se soient réfugiés à l'intérieur des remparts. Je souligne que le bombardement par terre, air et mer dure depuis 36 heures. Il faut aussi remarquer, madame la Présidente, que l'armée yougoslave est signataire de la convention internationale de 1955 qui exige la protection des monuments historiques culturels ayant une importance universelle.

Je rappelle que l'intervention se produit 24 heures après que le général de l'armée yougoslave a carrément rejeté la participation de la Communauté européenne qui a proposé un plan de paix au moment même où l'armée, d'après ce que je comprends, a approuvé la mobilisation des réservistes en vue d'une offensive sans merci contre la République démocratique de Croatie.

Dans les circonstances, madame la Présidente, et surtout compte tenu des événements des 36 dernières heures, je demande un débat d'urgence conformément à l'article 52 du Règlement.

Les crédits

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Le Président et moi avons discuté de cette situation très sérieusement plus tôt ce matin. Nous sommes très conscients de la gravité de ce qui se passe en Yougoslavie maintenant. Toutefois, nous croyons qu'il serait peut-être sage que les trois partis discutent ensemble de cette situation et en viennent à peut-être vouloir ensemble que la Chambre discute de ce sujet, et dans un avenir très rapproché. Toutefois, il ne nous semble pas opportun d'interrompre le débat prévu pour aujourd'hui, mais ce qui ne veut pas dire que, dans un avenir très rapproché, la Présidence ne jugerait pas opportun de le faire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. George Baker (Gander—Grand Falls) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, ce qui a pour effet de compromettre la stabilité du régime de soins de santé et du système d'éducation, et qu'elle condamne en plus le gouvernement pour ses politiques néfastes adoptées à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.

—Madame la Présidente, nous demandons aujourd'hui à la présidence de nous autoriser à réduire la durée des discours de ce côté-ci de la Chambre à 10 minutes chacun et à les faire suivre d'une période de questions de 5 minutes parce que beaucoup de députés de ce côté veulent donner leur point de vue et dire à la Chambre ce qui en est exactement des paiements de transfert et de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux quatre gouvernements provinciaux de la région atlantique.

Dans quelques minutes, le président du groupe parlementaire des provinces de l'Atlantique, le député de Dartmouth, exprimera nos principales préoccupations concernant la politique du gouvernement. Par la suite, le député de Burin—Saint-Georges soulignera les problèmes que nous avons avec les paiements de transfert et les pêches, et abordera aussi d'autres points qui inquiètent vivement Terre-Neuve.

Un de nos collègues du Nouveau-Brunswick parlera de la réduction considérable des paiements de transfert. Il a été question, dans les nouvelles, d'une réduction de 100 millions de dollars pour la province du Nouveau-Brunswick.

Un autre collègue de l'Île-du-Prince-Édouard présentera à la Chambre les données les plus récentes concernant les paiements de transfert.

À cette fin, il se servira des chiffres qui ont été fournis par le ministère fédéral des Finances et qui ont été communiqués aux députés il y a un jour ou deux. Autrement dit, il s'agit de chiffres récents, du mois d'octobre de cette année, qui montrent qu'il y a eu réellement une réduction considérable des paiements de péréquation versés par le gouvernement fédéral aux provinces de l'Atlantique. Madame la Présidente, nous vous demandons de nous accorder chacun 10 minutes pour que nous puissions décrire le mieux possible la situation aux Canadiens et au gouvernement du Canada afin qu'ils comprennent la nécessité de réformer cette politique en profondeur.

En lançant ce débat, je veux surtout en venir, comme notre motion l'indique, aux politiques néfastes du gouvernement à l'égard de nos grandes industries. L'un de mes collègues du Cap-Breton vous expliquera tout à l'heure comment la vente du chemin de fer par le gouvernement du Canada menace l'industrie forestière du Cap-Breton située à Port Hawkesbury. Il renseignera également la Chambre sur la perte éventuelle de plusieurs centaines d'emplois.

J'ai ici deux documents. Le premier est un communiqué que le gouvernement du Canada a publié il y a deux jours et le second, une lettre que l'URSS a fait parvenir à un ministère fédéral.

• (1030)

D'après le communiqué publié il y a à peine deux jours, le Canada a informé le Japon qu'il autorisait sept bateaux de sa flotte de pêche à pénétrer à l'intérieur de notre zone de 200 milles cette année pour y prendre une partie de leur quota international de thon en concurrence avec les bateaux de pêche canadiens.

Évidemment, la raison pour laquelle le gouvernement a utilisé ce mode d'information, c'est qu'il dit dans ce même communiqué qu'il avait autorisé seize bateaux japonais à pêcher dans nos eaux territoriales l'année dernière. On dit plus loin dans ce communiqué qu'il y a à peine cinq ou six ans, on autorisait ainsi cent bateaux. Le gouvernement se vante de n'avoir admis que sept bateaux japonais. C'est toute une déclaration quand on pense que

les quotas n'ont pas changé. Si vous admettez sept bateaux de deux cents pieds, c'est comme si vous admettiez cent bateaux de trente pieds.

Les quotas convenus cette année pour ce stock de poissons sont de 1 300 tonnes pour les États-Unis, 700 tonnes pour le Japon et 550 tonnes pour le Canada. Nous disons à nos pêcheurs canadiens: «Vous ne pouvez plus avoir de permis. Votre quota est gelé à 560 tonnes. Vous n'avez pas droit à d'autres permis.» Mais on laisse des étrangers venir pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles cette année. Bientôt ce sera 1992 et notre industrie des pêches se trouve dans un tel désarroi!

J'ai vérifié les chiffres de l'année dernière auprès du ministère avant de venir ici. D'après ces chiffres, les pêcheurs japonais n'ont pas seulement pêché du thon rouge de l'Atlantique à l'intérieur de notre zone de 200 milles, ils ont aussi pris des quantités illimitées de germon, d'espadon, de thon ventru et de thon à nageoires jaunes. Nous disons au gouvernement du Canada: «Ouvrez grand vos yeux. Chassez-les.»

Des voix: Bravo!

M. Baker: La deuxième liste que j'ai ici—je crois que mon temps s'achève—est une liste de pays étrangers. J'en compte douze et d'autres encore qui ont obtenu de ce gouvernement l'autorisation de pêcher en 1992 tout au long des côtes des provinces atlantiques.

Les quotas s'appliquent non seulement au thon, mais aussi à la morue, à la sébaste, à la plie du Canada, à la limande à queue jaune, au capelan et au calmar. Comme si ce n'était pas assez, tous les députés du Parti libéral dans cette Chambre ont une copie de conseils formulés par les scientifiques compétents, parce qu'ils les ont demandés. Des scientifiques canadiens, soviétiques et scandinaves ont tenu une réunion à Halifax, en Nouvelle-Écosse. Ils ont recommandé ensuite aux représentants du gouvernement canadien et de tous les autres gouvernements qui figurent dans ce document de mettre fin à ces activités. Ils leur ont dit de maintenir le moratoire dans la zone appelée 3-M.

Savez-vous ce que le gouvernement canadien a fait? Au lieu de maintenir le moratoire sur la pêche dans cette zone de reproduction des poissons, ils ont accordé des quotas de 13 000 tonnes le long des côtes canadiennes, dont 12 865 tonnes à huit pays étrangers et 100 tonnes au Canada.

Qu'est-ce qui ne va pas dans l'industrie des pêches? Ce n'est pas la faute de la mer ni de la glace ni de l'eau froide ni du plancton. C'est la faute du gouvernement du Canada. Il est en train de détruire notre industrie. Il a réduit nos paiements de péréquation. Les ministériels devraient avoir honte. Nous espérons qu'ils écouteront nos arguments aujourd'hui et qu'ils changeront leurs politiques.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'aimerais remercier mon collègue de Gander—Grand Falls d'avoir brossé un tableau si intéressant de la situation, et d'en avoir si bien fait ressortir la tristesse.

Je le remercie également de la façon magistrale dont il a orchestré ce matin pour notre assemblée l'introduction au débat qui va exposer au grand jour, à l'intention des Canadiens en général et ceux de l'Atlantique, les ravages causés par ce gouvernement et sa politique dans les provinces de l'Atlantique et particulièrement à Terre-Neuve.

On fait des choses étonnantes quand on est chaviré. Je vais parler du sujet mentionné par le député. Je sais qu'il lui tient à coeur. L'an dernier, les prises totales admissibles pour le Canada atlantique. . .

M. Mazankowski: Les PTA.

M. Mifflin: Les PTA. Je remercie le ministre. Je lui suis reconnaissant de son intervention. Je suis ébloui par ses connaissances, vraiment je le suis.

Madame la Présidente, 190 000 tonnes. La surpêche par des étrangers, pas la pêche, mais bien la surpêche, atteignait 150 000 tonnes, soit presque autant que ce que peuvent prendre nos pêcheurs au large de nos côtes.

J'ai posé la question au ministre des Pêches et des Océans, et je sais que cela touche de près mon collègue. J'aimerais lui donner la réponse que j'ai reçue et j'aimerais avoir ses commentaires sur cette dernière.

La réponse est la suivante: «Le député prétend que nous tolérons les étrangers. Il devrait dire la vérité aux Canadiens. Moi, je vais le faire: nous n'avons laissé aucun chalutier pénétrer dans la zone économique de 200 milles, sauf conformément aux règlements de l'OPANO, et ça c'est la réalité.» Et bien, si c'est la réalité, comment peut-on donc expliquer 150 000 tonnes de surpêche?

J'aimerais que le député vous fasse part de ses commentaires là-dessus.

M. Baker: Madame la Présidente, le député de Bonavista—Trinity—Conception, qui présentera ses éléments de preuves au cours du débat d'aujourd'hui, représente une circonscription où, récemment, des pêcheurs se sont

fait arrêter et où 22 navires ont été arraisonnés, la plupart provenant de la circonscription même du député.

Le ministre des Pêches se comporte comme Terminator II: il se lance à la poursuite des navires de pêches canadiens dans 3-O, mais ne touche pas aux Espagnols et aux autres étrangers qui soutiennent ne pas pêcher parce que la ministre des Affaires extérieures doit donner sa permission avant que l'on puisse monter à bord de leurs navires, ce qui n'est pas le cas des Canadiens. En vertu des quotas de l'OPANO, les nations étrangères ont obtenu légalement du gouvernement canadien des quotas totalisant 150 000 tonnes. Elles ont aussi pu pêcher 209 000 tonnes dans les stocks gérés par le Canada sur la côte est l'an dernier, car ce poisson avait été déclaré excédentaire par rapport aux besoins du Canada. Cela totalise 350 000 tonnes.

• (1040)

Le député a raison au sujet de la morue du nord: un quota de 190 000 tonnes. Les étrangers ont pêché 150 000 tonnes en plus de ce quota. En additionnant tout ce que les étrangers peuvent légalement prendre partout dans l'Est, on obtient un total presque égal à l'ensemble des prises effectuées par les Canadiens.

J'illustre cette affirmation en concluant par la lecture d'une lettre envoyée au Canada par l'Union soviétique—j'en ai un double. Elle est datée du 22 mars 1991. Je vous en lis un extrait: «La partie soviétique examinera les conditions d'un échange avec la partie canadienne d'une portion du quota de morue dans la zone 3-NO contre d'autres permis canadiens.»

L'Union soviétique à qui le gouvernement a permis cette année de prendre de la morue à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles, écrit au gouvernement du Canada pour dire que peut-être elle renoncera à une partie des prises permises si le gouvernement du Canada l'autorise à pêcher d'autres espèces de poisson.

Nos pêcheurs se demandent s'il leur faut hisser un pavillon étranger sur leur navire pour pouvoir pêcher au large des côtes de Terre-Neuve.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, c'est avec regret que je prends part à ce débat aujourd'hui. Lorsque j'ai été élu, je croyais que le gouvernement du Canada avait la responsabilité de gouverner le pays de façon juste et équitable pour tous les citoyens. Il devient de plus en plus évident, surtout depuis les derniers jours, que ce sens de la justice et de l'égalité a été oublié.

Je voudrais aujourd'hui expliquer à la Chambre et à tous ceux qui nous écoutent pourquoi exactement la région atlantique, une partie vibrante du pays, condamne et rejette totalement les politiques économiques de ce gouvernement, compte tenu qu'elles ne représentent plus qu'une attaque impitoyable envers chaque Canadien vivant à l'extérieur des provinces riches, quelle que soit la région, et plus particulièrement envers ceux qui vivent dans la région du Canada atlantique.

En 1988, quand le gouvernement a été reporté au pouvoir, il a tenté de corriger la réputation de négligence qu'il avait acquise sur les questions économiques dans le Canada atlantique. Peu de temps auparavant, en 1987, dans une annonce importante, le premier ministre avait dit que son gouvernement appuyait le principe de la péréquation, comme il y était d'ailleurs tenu par la Constitution. Il allait donc poursuivre dans cette voie avec un nouveau programme de péréquation. Annonçant l'injection d'une somme de 1,05 milliard de dollars dans la région du Canada atlantique, ce qui devait résoudre tous les malaises économiques de ces provinces, il dévoilait par la même occasion la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique en disant: «Nous commençons avec un nouveau portefeuille, une nouvelle mission et une nouvelle chance.»

Comme ces paroles sonnent creux, madame la Présidente, à peine quelques années plus tard!

Les faits que je vais présenter montrent très clairement que les agissements de ce gouvernement vont complètement à l'encontre des déclarations qu'avait faites le premier ministre en 1987.

La raison pour laquelle nous discutons de cette question aujourd'hui, c'est qu'il y a à peine quelques jours, les premiers ministres provinciaux du Canada atlantique ont découvert qu'à la suite d'une manigance, ou d'une modification ou d'une nouvelle formule de calcul aux fins du programme de péréquation, la somme d'argent qu'ils attendaient pour cette année serait réduite de plus de 170 millions de dollars. Ce n'est pas 170 000 $, mais bien 170 millions de dollars dont sera privée la région la plus pauvre du pays, une région d'à peine 2,2 ou 2,3 millions d'habitants.

Je voudrais que tout le monde sache ce qu'est la péréquation. Il s'agit du transfert sans condition, je dis bien sans condition, de certaines sommes aux provinces. À quoi sert la péréquation? À garantir, comme l'exige la Constitution, que tous les Canadiens, où qu'ils habitent,

continuent de bénéficier de programmes répondant à des normes nationales. Voilà à quoi elle sert. Pourtant, il y a deux jours, le secrétaire de presse du ministre des Finances est venu dire à des provinces comme Terre-Neuve, où le taux de chômage dépasse de 70 p. 100 la moyenne nationale, et l'Île-du-Prince-Édouard, où le revenu par habitant est de 32 p. 100 inférieur à la moyenne nationale: «On coupe 170 millions de dollars, et après! L'économie de la région de l'Atlantique se porte si bien que vous avez droit à des coupes de 170 millions de dollars.» Quelle absurdité et que d'arrogance!

Allez dire cela aux pêcheurs qui vont devoir vivre de prestations de bien-être social tout l'hiver, si les municipalités ont les moyens d'en verser, elles qui sont presque toutes sur le bord de la faillite. Allez le dire aux gens qui, dans certains coins de la région de l'Atlantique, attendent qu'un lit se libère pour être hospitalisés parce que les provinces n'ont plus la capacité financière de fournir des services de santé répondant aux normes nationales à cause des compressions budgétaires. Allez dire cela aux étudiants qui ont subi une hausse des frais de scolarité et qui n'ont aucune perspective d'emploi dans la région de l'Atlantique. Allez le dire aux étudiants qui ne peuvent pas faire d'études supérieures, parce qu'ils n'en ont pas les moyens.

Le gouvernement conservateur porte atteinte à l'essence même de notre pays avec sa folle tentative d'imposer son régime financier à tous les Canadiens et de comprimer les services.

C'est à des gouvernements libéraux qu'on doit ces programmes, ils ont cru dans les principes d'égalité et d'équité; ils ont fait en sorte que la péréquation soit inscrite dans la Constitution en 1982. La péréquation fait partie intégrante de notre Constitution. Elle n'est pas prévue par quelque loi qui pourrait facilement être modifiée par un vote majoritaire de la Chambre. Les normes nationales font partie de la Constitution canadienne.

Les gouvernements libéraux précédents ont jugé important de redistribuer les richesses non seulement sous forme de paiements de péréquation, mais aussi en application d'ententes de développement économique régional dans le cadre desquelles le gouvernement fédéral se faisait le partenaire des provinces les moins riches pour mettre en oeuvre non seulement des programmes d'assistance sociale, mais aussi des programmes de mise en valeur des pêches et d'amélioration de la qualité. Ils ont financé des programmes pour accroître l'efficacité du secteur des pêches. Ils ont injecté des fonds dans le secteur de la sylviculture de notre industrie forestière pour qu'il soit véritablement une ressource renouvelable. Ils ont affecté des fonds à des programmes spéciaux de formation de la main-d'oeuvre et à des accords de mise en valeur des minéraux et de prospection des minerais, parce qu'ils voulaient vraiment, et l'effort commençait à porter fruit, que ces régions soient prospères et cessent de mendier encore plus d'argent à une Ontario bienveillante. C'était ça qu'ils voulaient.

Entre 1984 et 1989, le gouvernement a signé des ententes d'une valeur de 114 millions de dollars. Pardon, je me reprends, 1,144 milliard de dollars en accords terminés, en dollars de 1984. Grâce à eux, des dizaines de milliers d'emplois ont été créés dans les Maritimes. Mais qu'a-t-il fait par la suite? A-t-il agi honorablement? A-t-il renouvelé ces ententes? Peut-être que oui. Il a fourni 272 millions de dollars, ce qui serait l'équivalent d'environ 150 millions, quasiment 10 p. 100, ce qui représente une réduction de 90 p. 100 des fonds affectés aux ententes de développement régional. Ces décisions nous ont fait beaucoup de tort, dans les Maritimes.

Comme si ce n'était pas assez, le gouvernement a décidé de bloquer la croissance du financement des programmes établis, ces transferts aux provinces pour le financement de programmes établis, les programmes de soins de santé et les programmes d'éducation post-secondaire, qui different un peu des paiements de péréquation. Cet argent est versé aux provinces à des fins précises, pour que les hommes, les femmes et les enfants qui y vivent aient accès à des soins de santé et à un enseignement post secondaire de qualité égale d'un bout à l'autre du pays.C'est un principe sur lequel le pays a été fondé et sur lequel il s'est développé.

Que fait le gouvernement? Dès son arrivée il coupe. Et il ne se gêne pas. Il coupe jusqu'à l'os. Par exemple, dans la petite province de l'Île-du-Prince-Édouard, regardez comment se répercute le gel de toute augmentation des régimes FPE, regardez comment chaque habitant de l'Île s'en ressentira. L'Île-du-Prince-Édouard touchera 16 millions de dollars de moins pour les hôpitaux et les soins de santé cette année, 7 millions de moins pour l'enseignement post secondaire. Avez-vous pensé que cette province ne comptait que 130 000 âmes? Avez-vous une idée des conséquences qu'auront ces réductions insensibles et inhumaines du FPE sur la capacité des gouvernements provinciaux d'assurer ces services d'après les critères nationaux?

• (1050)

La Nouvelle-Écosse recevra 111 millions de dollars de moins en transferts de FPE pour financer ses soins de santé. À Terre-Neuve, c'est 29 millions de dollars de moins qui ira à l'enseignement post secondaire. Vous demandez-vous encore pourquoi nous disons à la Cham-

bre aujourd'hui que le gouvernement s'est détourné de la Constitution?

Prenons les disparités régionales. Le gouvernement vous dira que c'est un faux problème et qu'il a amélioré la situation relative des Maritimes. Eh bien, je voudrais lire rapidement ce qui suit: «En 1988, le taux de chômage à Terre-Neuve était de 53 p. 100 plus élevé que la moyenne nationale de 1982, mais depuis 1988, il a été de 110 p. 100 plus élevé.» Cela montre vraiment l'ampleur du déphasage régional. Les régions des provinces de l'Atlantique ne comblent pas l'écart, au contraire celui-ci s'agrandit. Chaque fois que le gouvernement impose des compressions budgétaires draconiennes et rétrogrades, comme il l'a fait hier ou avant-hier, la situation empire.

Pour conclure, je voudrais pouvoir disposer de deux jours pour parler de cette question, mais ce n'est pas le cas, il me reste environ 30 secondes. Je vais donc citer une seule chose maintenant, à savoir l'article 36, partie III de la Loi constitutionnelle qui porte sur le mandat du gouvernement et du peuple canadiens. On peut y lire:

> a) promouvoir l'égalité des chances de tous les Canadiens dans la recherche de leur bien-être;
>
> b) favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité des chances;
>
> c) fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

À mon avis, madame la Présidente, la série de réductions entreprise par le gouvernement depuis deux ans revient à violer la Constitution de notre pays. Il a fait en sorte qu'il y ait deux catégories de Canadiens: les nantis et les pauvres. Malheureusement, ces derniers habitent pour la plupart dans le Canada atlantique. Nous n'allons plus tolérer cette situation.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je voudrais faire des remarques sur les discours du député de Gander—Grand Falls et du député de Dartmouth.

Ils ont montré que les programmes économiques du gouvernement sont un échec et que nous bradons nos ressources naturelles aux pays étrangers. C'est, à mon avis, inacceptable pour le Canada. Le gouvernement ne défend pas les droits des Canadiens.

Le gouvernement, comme pour l'Accord de libre-échange, trahit le pays avec ce bradage; je ne peux l'accepter et les Albertains non plus.

Je voudrais donc féliciter les deux députés pour leur discours.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je n'ai pas eu la chance d'entendre tout ce qu'ont dit mes collègues d'en face. Je dois avouer que j'ai été frappé par ce que je viens d'entendre au sujet de la Constitution et de ce qui y était contraire ou pas, car je viens tout juste de quitter la réunion du Comité de la Constitution à l'autre bout du couloir et je n'avais pas l'intention d'aborder ce sujet.

Je voudrais signaler deux choses à la Chambre. La semaine dernière, dans l'île Bell, dans ma circonscription, j'assistais à un dîner organisé pour collecter des fonds sous l'égide du Comité de développement économique de l'île Bell en faveur du Club des garçons et filles de Wabana. L'orateur invité était l'honorable Clyde Wells. C'est un homme avec lequel je diffère d'opinion sur de nombreuses questions, mais pour lequel j'ai beaucoup de respect, et un respect accru, je me permets de le dire, par les propos qu'il a tenus récemment en matière constitutionnelle. Je dois dire que l'homme m'a sidéré, peut-être pas pour la première fois. J'ai entendu le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador parler de la situation financière de la province, des attentes réduites et des changements dans les paiements de transfert. Or, il a démontré à la centaine de convives réunis dans la salle que la position du gouvernement du Canada était responsable et la seule qui fût acceptable dans les conditions actuelles.

Je voulais simplement soumettre cette opinion à votre réflexion. J'ai été aussi stupéfait que mon collègue de Gander—Grand Falls l'aurait sûrement été. Je sais qu'il partage l'opinion du premier ministre de la province sur beaucoup de points.

Je tiens cependant à dire une chose, et je sais que le ministre a l'intention d'aborder certaines des choses que mon collègue de Dartmouth a dites, en ce qui a trait tout particulièrement aux chiffres et aux compressions budgétaires, par opposition aux réductions et aux hausses.

Il me paraît important de savoir que l'engagement de notre gouvernement, et celui de la Chambre au sens constitutionnel à l'égard des inégalités régionales, tel que consacré dans le principe de la péréquation et du partage des ressources, est absolument essentiel.

J'ai hâte que l'on discute de ce principe dans le contexte du débat constitutionnel, non seulement pour faire connaître la position du gouvernement du Canada, mais aussi pour connaître celle des deux autres principaux partis représentés à la Chambre.

M. MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, je suis très heureux que mon collègue de St. John's participe au débat. C'est un Canadien de l'Atlantique et il sait pertinemment que le Canada atlantique a pu se développer et prospérer grâce à des politiques des libéraux comme les paiements de péréquation et les tranferts fiscaux. Il le sait très bien. Il siège du côté des membres de ce gouvernement qui a tout fait pour réduire à néant ces politiques, qui favorisent pourtant l'édification d'une nation.

Madame la Présidente, il est insensé de dire que la constitution n'a rien à voir avec l'économie. Si le gouvernement se soucie vraiment du bien-être économique des gens, il parviendra probablement à trouver des accomodements et des compromis pour toutes les autres questions qui nous divisent et qui font actuellement l'objet d'un vaste débat national quant à savoir si oui ou non nous pouvons véritablement rester ensemble.

Pour ce qui est des propos de ce grand libéral qu'est M. Clyde Wells, je suis sûr que le premier ministre Wells est dans une position très difficile. Il a affaire à un gouvernement fédéral qui a acculé le pays à la faillite à cause de sa mauvaise gestion financière. M. Wells a probablement raison dans cette affaire. Il dit qu'il comprend ce qui se passe, car les députés d'en face, les membres du gouvernement, ont presque ruiné notre pays.

Nombreux sont ceux qui soutiennent que, sur le plan international, nous ne sommes plus une force concurrentielle viable à cause de la politique gouvernementale favorisant un dollar fort et des impôts et des taux d'intérêt élevés. Je comprends donc M. Wells.

Je veux faire une dernière observation, puisque le député veut parler de constitution. Le premier ministre de notre pays parle en termes ronflants au sujet de la compétitivité à l'échelle nationale et internationale. Quand il a présenté les nouvelles propositions constitutionnelles à la Chambre, il a également déposé des documents concernant le renouvellement de l'économie canadienne. Madame la Présidente, si ce à quoi nous avons assisté depuis deux ans témoigne de sa nouvelle vision de l'économie, alors je peux dire catégoriquement—et je sais que la majorité des gens du Canada atlantique seront d'accord avec moi—non merci, votre vision, c'est un cauchemar pour nous.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat, parce que la motion et les commentaires qui ont été faits à ce sujet jusqu'à maintenant sont trompeurs et erronés. J'ai donc l'occasion de rétablir les faits.

Le rajustement des paiements de péréquation n'a rien de surprenant, rien de bizarre. Il ne correspond pas à un changement de politique. Il fait partie des réalités de la vie. Il en est ainsi depuis de nombreuses années, depuis en fait les débuts du programme de péréquation. Il ne faut donc pas s'en étonner. Tous les gouvernements provinciaux concernés ainsi que leurs agents le savent. C'est une pratique très courante. Les députés ont vraiment tort de s'insurger contre ce rajustement; leurs allégations sont trompeuses et non conformes à la réalité.

Permettez-moi, madame la Présidente, d'aborder trois points bien précis à cet égard.

Premièrement, nous ne sabrons pas les paiements, nous ne volons personne et nous ne réduisons pas de façon draconienne les paiements de transfert. Je suis catégorique sur ce point. Nous avons, en réalité, augmenté les paiements de transfert. Nous les avons considérablement accrus et nous continuerons de le faire. Par exemple, en 1984-1985, la valeur totale des transferts accordés aux provinces, y compris les paiements en espèces et les points d'impôt, atteignait 25,6 milliards de dollars. En 1992-1993, ces transferts devraient totaliser 38,1 milliards de dollars, ce qui représenterait pour cette période une hausse de 12,5 milliards.Le simple bon sens suffit pour comprendre que cela équivaut non pas à une réduction, mais bien à une augmentation, et il faut le préciser.

• (1100)

Je pourrais analyser chacune des composantes de ces paiements. Prenons les sommes versées dans le cadre du financement des programmes établis, formule dont nous avons tant entendu parler et qui nous permet d'offrir de l'aide aux provinces dans les domaines de la santé, du bien-être social et de l'éducation. En 1984-1985, ces paiements s'élevaient à 14,568 milliards de dollars. Cette année, ils s'établiront à 20,368 milliards et, en 1992-1993, ils continueront de s'accroître et atteindront 20,620 milliards de dollars.

Que les députés parviennent à garder leur sérieux quand ils interviennent à la Chambre et condamnent le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert, cela me dépasse. Je ne comprends pas. Nous de-

vrions plutôt profiter de l'occasion pour tenir un débat honnête. Il faut rétablir quelque peu l'intégrité de notre institution si nous voulons lui redonner sa crédibilité.

C'est le premier pas dans cette direction.

Une voix: Soyez gentil.

M. Mazankowski: Quand nous exposons les faits et disons la vérité ici, ils deviennent nerveux parce qu'ils sont paranoïaques. Ils continuent d'induire les gens en erreur.

Des voix: Règlement!

M. Mazankowski: Peut-être pas délibérément, mais c'est une habitude qu'ils prennent. Il est temps de rétablir les faits, et c'est le premier point que je veux faire valoir.

Une voix: Cela s'applique à vous.

M. Mazankowski: Tant que le député d'en face peut nous attaquer, tout va bien; il se dit qu'on est bien, à la Chambre.

Mais dès que nous essayons de réfuter ses arguments et d'exposer les faits tels qu'ils sont, il se terre dans son trou ou il essaie de nous interrompre, de chahuter pour qu'on ne nous entende pas.

Voici le deuxième point que je veux soulever. Le programme d'austérité qui a été mis en place a limité la croissance des paiements de transfert. C'est vrai. Nous avons demandé à tout le monde de faire sa part en vue de régler le problème énorme que posent le déficit et la dette, et je crois que tous les députés d'en face reconnaissent ce fait.

Nous ne faisons que demander aux provinces de faire ce que nous essayons nous-mêmes de faire. Nous leur demandons de limiter leurs dépenses en plafonnant le taux annuel de croissance des paiements de transfert comme nous le faisons pour nos dépenses de programmes.

Nous limitons la croissance de nos dépenses de programmes à environ 3 p. 100, et nous demandons que cette limite s'applique aussi à la croissance des paiements de transfert, mais il y a des exceptions. La péréquation est évidemment une des ces exceptions, même si les députés d'en face essaient de prétendre que les paiements de transfert au titre du programme de péréquation ont diminué aussi.

Le programme d'austérité ne s'applique pas au paiements de péréquation. En fait, il se trouve que les paiements de péréquation sont les dépenses qui augmentent le plus rapidement au gouvernement. Elles augmentent à un taux annuel de 8,3 p. 100. Depuis 1984-1985, soit depuis notre accession au pouvoir, les dépenses au titre du programme de péréquation se sont accrues de 61 p. 100.

Les députés d'en face essaient de dire que nous faisons des réductions massives et que nous volons de l'argent aux provinces. C'est absolument faux. Les Canadiens peuvent regarder ce qui se passe ici, et je pense qu'ils croient ce qu'ils entendent. J'implore les Canadiens de me croire. Nous présenterons des preuves pour appuyer chacun des faits que j'énoncerai à la Chambre aujourd'hui.

Regardons un peu les paiements de péréquation. En 1984-1985, les dépenses totales à ce titre s'élevaient à 5,422 milliards de dollars. Cette année, elles devraient atteindre 8,465 milliards, et l'an prochain, 9,048 milliards. Madame la Présidente, est-ce que cela ressemble à une réduction massive?Non. C'est une augmentation massive.

Le député de Dartmouth vient de finir de critiquer notre politique économique. Il prétend que les impôts et les taux d'intérêt élevés ainsi que la politique gouvernementale qui privilégie un dollar fort sont destructeurs... Les taux d'intérêt sont à la baisse. Le député n'était pas ici il y a dix ans, madame la Présidente, lorsque le taux préférentiel a atteint 22,75 p. 100. En fait, le taux hypothécaire pour cinq ans était alors de 21,75 p. 100. Qui plus est, même lorsque son chef était au pouvoir en 1979, le taux préférentiel des banques à charte s'est élevé à 12 p. 100. De nos jours, il est de 9 p. 100 et a atteint son plus bas niveau depuis 13 ans.

Il veut une augmentation des impôts. Où allons-nous trouver l'argent nécessaire? Si vous voulez que nous dépensions davantage, dites-nous où trouver l'argent pour ce faire. Dites-nous où vous allez le trouver. Si vous vous y entendez si bien à résoudre les problèmes de disparité régionale, comment se fait-il que vous n'ayez rien fait à ce sujet durant les 25 années où votre parti a été au pouvoir? Où étiez-vous alors? Vous n'avez pas créé de programme comme l'APECA.

M. MacDonald (Dartmouth): Défendez votre propre bilan, car vous êtes le ministre des Finances après tout.

M. Mazankowski: C'est bien ce que je compte faire, et je vous dirai qu'il est beaucoup plus facile à défendre avec un taux préférentiel de 9 p. 100 qu'avec un taux de 22,75 p. 100. Cela, je peux l'affirmer en tout temps.

Qu'en est-il maintenant des paiements de péréquation par habitant? Examinons les chiffres, madame la Présidente, car j'estime que les Canadiens ont le droit de savoir.

Pour 1991-1992, les paiements de péréquation par habitant—c'est-à-dire par personne—s'établissent ainsi: pour Terre-Neuve, 1 649 $ par personne; pour l'Île-du-Prince-Édouard, 1 531 $; pour la Nouvelle-Écosse, 1 050 $; pour le Nouveau-Brunswick, 1 201 $; pour le Québec, 554 $; pour le Manitoba, 896 $; pour la Saskatchewan, 498 $; quant à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, elles ne reçoivent évidemment rien, car elles sont des provinces nanties.

Si je vous présente ces chiffres, c'est qu'ils montrent clairement que les provinces canadiennes de l'Atlantique sont celles qui obtiennent les paiements de péréquation les plus élevés par habitant. À mon avis, il faut que cela soit dit clairement.

Dans un troisième temps, je veux signaler que la meilleure façon de protéger notre régime de soins de santé et notre système d'éducation d'un océan à l'autre, c'est de relancer la croissance économique et de favoriser la reprise par la stabilité des prix. Mais pour que cela se produise, nous devons cerner et enrayer les problèmes à la source—c'est-à-dire faire baisser les taux d'intérêt. Les taux d'intérêt sont un élément clé lorsqu'il s'agit de stimuler la croissance économique. Pour faire baisser les taux d'intérêt, il faut mater l'inflation et freiner la croissance des dépenses. Il faut s'attaquer à la fois au déficit et à l'inflation.

Le gouvernement s'est occupé à la fois du déficit et de l'inflation et il a fait des progrès sur les deux fronts. C'est ce que nous devons faire si nous voulons assurer une reprise soutenue de l'économie.

Je suis très heureux qu'au cours du dernier semestre le taux annualisé d'inflation se soit établi à 2,5 p. 100. Ce résultat dépasse les espérances de tout le monde. Mais il est très important d'obtenir ce genre de résultat si nous voulons atteindre le double objectif de la stabilité des prix et d'une baisse constante des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt ont diminué de près de 600 centièmes ou de 6 points, si on préfère, depuis mai 1990. Le déficit et notre gestion financière sont des questions absolument vitales, et nous ne pouvons pas ne pas en tenir compte lorsqu'il s'agit de définir ce problème et de s'y attaquer. Nous devons poursuivre le programme de compression des dépenses et continuer à réduire le déficit. Nous prévoyons le ramener à quelque 25 milliards au cours du prochain exercice et nous espérons que, d'ici à 1994-1995, nous n'aurons plus à emprunter pour satisfaire à nos besoins essentiels. Nous pourrons alors commencer à rembourser la dette.

• (1110)

Des décisions difficiles s'imposent donc et tout le monde doit pousser à la roue. Je me réjouis de la présence du député de Don Mills, car il m'inspire beaucoup de respect à cause de son intérêt pour les questions économiques et de ses efforts constants pour aborder ces questions de manière constructive.

Avant 1984-1985, les dépenses du gouvernement dépassaient ses recettes du tiers. Cela ne pouvait pas continuer. Il fallait y mettre un frein. Dans l'état actuel des choses, il est probable que les Canadiens reçoivent, en services de leur gouvernement, une valeur inférieure à ce qu'ils paient en impôt. Cela durera tant que notre déficit et notre dette ne seront pas maîtrisés.

Ce genre de décisions n'est pas facile à prendre, et nous traversons une période difficile, mais je suis convaincu que nous avons la volonté, la détermination, bref tout ce qu'il faut pour passer au travers. J'admets qu'il y a des difficultés. J'admets qu'il y a des problèmes de chômage, et je suis conscient des besoins de la région de l'Atlantique, qu'il s'agisse des pêches, des transports ou de la diversification de l'économie, tout comme je m'intéresse aussi à la diversification de l'économie de l'Ouest et tiens à stimuler la croissance et l'activité économique et à donner des débouchés aux travailleurs de toutes les régions du Canada.

Je veux parler de la question de la péréquation. Auparavant, cependant, je vais citer d'autres chiffres très importants, à mon avis. Je veux montrer, encore une fois, que les transferts fédéraux ont augmenté depuis 1984-1985.

Ces chiffres représentent le total des principaux transferts fédéraux: le financement des programmes établis, la péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada. En 1984-1985, Terre-Neuve a touché 1 617 dollars par personne pour tous ces programmes. En 1991-1992, elle en touche 2 473.

Une voix: Imaginez. C'est une augmentation de 60 p. 100.

M. Mazankowski: Le député a dit que l'Île-du-Prince-Édouard était la province la plus mal traitée par le gouvernement. En 1984-1985, alors que le régime libéral agonisait, cette province a eu droit à 1 656 dollars par personne. Aujourd'hui, en 1991-1992, elle reçoit 2 417 dollars pour chacun de ses habitants.

Passons au Nouveau-Brunswick. En 1984-1985, le gouvernement fédéral a versé 1 443 dollars pour chaque habitant de cette province. Il en verse aujourd'hui 2 154.

Une voix: Il n'est pas étonnant que son budget soit équilibré.

M. Mazankowski: En 1984-1985, le gouvernement fédéral a dépensé 1 362 dollars pour chaque habitant de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, il en dépense 1 938. Au Manitoba, il a donné 1 115 dollars en 1984-1985. Aujourd'hui, il en donne 1 718. Au Québec, ces transferts se sont élevés à 1 256 dollars en 1984-1985, ils s'élèvent à 1 534 dollars aujourd'hui. En Saskatchewan, ils se sont montés à 727 dollars en 1984-1985. Ils ont grimpé à 1 304 dollars aujourd'hui.

Une voix: C'est le double.

M. Mazankowski: Pour la Colombie-Britannique, les chiffres sont 794 dollars en 1984-1985 et 1 004 en 1991-1992, pour l'Alberta, 726 dollars en 1984-1985 et 982 en 1991-1992 et pour l'Ontario, 689 dollars en 1984-1985 et 966 en 1991-1992.

Il est évident que nous ne réduisons pas les transferts. Nous les augmentons énormément, au contraire. Dans les provinces de l'Atlantique, ces transferts comptent pour 42,3 p. 100 des revenus totaux de l'Île-du-Prince-Édouard, pour 45,5 p. 100 de ceux de Terre-Neuve, pour 42 p. 100 de ceux de la Nouvelle-Écosse et pour 39 p. 100 de ceux du Nouveau-Brunswick. Ce sont les contribuables canadiens qui paient et non le gouvernement du Canada. Madame la Présidente, y a-t-il là une injustice? Pénalisons-nous nos amis de la région de l'Atlantique? Si l'on se fie aux chiffres, ce n'est pas le cas.

Permettez-moi de traiter brièvement de la question qui a déclenché ce débat, c'est-à-dire le programme de péréquation. Ce débat découle non pas de compressions importantes des paiements de péréquation, mais plutôt d'un nouveau calcul normal qui est effectué régulièrement.

Je rappelle ici que le programme de péréquation vise à permettre aux gouvernements provinciaux de fournir des services publics à peu près identiques, moyennant des niveaux d'imposition sensiblement les mêmes. Ce programme constitue un exemple important de notre souci d'égalité et de soutien mutuel à l'échelle nationale. Comme l'ont mentionné d'autres députés, ce mécanisme est inscrit dans la Constitution. Nous le jugeons très important. Le désir d'accorder des possibilités et des services égaux aux Canadiens de tout le pays découle d'un souci d'équité.

Je répète encore une fois que le programme de péréquation n'est pas visé par des compressions. Il ne l'est pas cette année, ne l'a pas été l'an dernier et ne le sera pas dans les années à venir. En fait, on prévoit qu'en 1991-1992 les sommes versées aux provinces augmenteront de 250 millions de dollars par rapport au niveau de l'an passé, pour atteindre un total de 8,3 ou 8,4 milliards de dollars. De même, on s'attend à ce que ce total grimpe à 9,48 milliards de dollars en 1992-1993.

Comme je l'ai déjà dit, les dépenses des programmes ont augmenté d'environ 3,5 ou 3,6 p. 100, tandis que le taux de croissance annualisé de ce programme, qui est le plus élevé de tous les programmes gouvernementaux, est de 8,3 p. 100.

On pourrait discuter indéfiniment et critiquer la formule et la mesure législative pertinente, mais nous appliquons simplement la loi. Il s'agit d'une procédure tout à fait normale. Les paiements de péréquation sont versés à l'avance aux provinces admissibles. À cette fin, on se fonde sur les meilleures estimations possibles ainsi que sur un ensemble de normes préliminaires; par la suite, à mesure que nous disposons de renseignements plus précis, des rajustements sont apportés.

Les provinces connaissent bien le processus. Ces rajustements sont effectués deux fois par année, habituellement en février et en octobre. En fait, nous devons le plus souvent verser des paiements supplémentaires aux provinces. Il peut aussi arriver que des sommes trop élevées aient été accordées aux provinces. Par exemple, en 1982-1983, les rajustements effectués en vertu de la formule ont permis d'établir que la Saskatchewan devait environ 100 millions de dollars au gouvernement fédéral. Pourtant, ceux d'en face qui tenaient les cordons de la bourse à l'époque ne s'étaient pas offusqués de cette situation. Par contre, en 1988-1989 et en 1989-1990, toutes les provinces ont reçu des sommes supplémentaires par suite des rajustements, à savoir 1 milliard de dollars en 1988-1989 et 720 millions de dollars l'année suivante.

Cette fois-ci, les calculs révisés indiquent que quatre provinces, y compris trois des quatre provinces de l'Atlantique, ont reçu plus que leur juste part, tandis que d'autres ont droit à plus qu'elles n'ont reçu jusqu'à maintenant. Ainsi, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan recevront plus d'argent, alors que les autres en recevront moins.

D'autres rajustements seront effectués plus tard, de sorte que tout pourrait s'équilibrer à la longue. Toute

diminution des paiements de péréquation découle d'une réduction du montant accordé dans l'année en cours et d'une diminution de ce montant dans les années antérieures. Par conséquent, le rajustement est effectué en fonction de l'année en cours et des années antérieures.

En vertu des règles de la péréquation, les prêts doivent être recouvrés. Une disposition prévoit aussi que le remboursement des sommes versées en trop ne doit pas imposer un fardeau indu aux provinces. Ces remboursements sont effectués au cours du reste de l'exercice et peuvent s'étendre sur d'autres exercices.

Lorsque le gouvernement fédéral doit partager des sommes supplémentaires entre les provinces, il doit le faire immédiatement; toutefois, les provinces elles bénéficient d'un délai lorsqu'elles doivent effectuer un remboursement.

Comme l'ont dit d'autres députés, on pourrait discuter indéfiniment de cette question. Vous pourriez consacrer 20 ou 30 minutes de plus à ce sujet. Je tenais à présenter les faits clairement afin qu'il n'y ait aucun malentendu. J'espère que les députés d'en face ne m'en tiendront pas rigueur.

• (1120)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances.

Beaucoup d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, ont un profond respect pour le dur travail et les heures qu'accomplit ce ministre. Nous savons qu'il occupe une charge difficile dans la conjoncture économique actuelle au Canada et dans le monde. Toutefois, dans son discours, il a mentionné que les gens écoutaient attentivement le débat d'aujourd'hui. Laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, avec tout le respect que je vous dois, que peu de Canadiens comprennent ce que représentent ces milliards de dollars à gauche et ces centaines de millions de dollars à droite.

Notre problème, à nous qui vivons ici, c'est que les gens, qu'ils habitent la région de l'Atlantique ou le centre-ville de Toronto, comme c'est le cas de mes électeurs, pensent que nous ne sommes pas conscients des tracas financiers et des souffrances qu'éprouvent ceux qui perdent leur emploi ou dont l'entreprise fait faillite, par exemple. En apparence, nous venons à Ottawa pour participer à un débat où les chiffres dépassent l'entendement.

Selon moi, le problème s'explique en partie par le fait que nous ne sommes pas près des vrais problèmes, quelle que soit la région en cause. Je voudrais faire une suggestion au ministre des Finances, lui qui contrôle le trésor du pays. Nous célébrerons bientôt le 125e anniversaire du Canada. Ne croit-il pas que ce serait une bonne idée de déplacer la Chambre des communes chaque semaine d'une province à l'autre et d'un territoire à l'autre, afin que nous puissions aller au-delà des chiffres et nous rendre dans les collectivités pour aider des collègues qui, tous les jours que le bon Dieu amène, tentent d'expliquer les souffrances et les problèmes à la population.

Ça ne va pas bien dans les hôpitaux. Récemment, un ami à moi, un médecin de Terre-Neuve, m'a raconté qu'il s'était rendu à l'hôpital pour opérer un malade et qu'il avait constaté que ses instruments n'étaient pas assez affûtés. Il est donc aller voir l'infirmière pour en obtenir d'autres. Celle-ci lui a répondu qu'il n'y en avait plus, faute d'argent. La situation est la même partout au pays. Je crois que nous sommes loin des problèmes réels et qu'il est grand temps de sortir la Chambre des communes d'Ottawa pour la promener d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, afin de nous rapprocher des gens et de nous sensibiliser à leurs problèmes.

M. Mazankowski: Je remercie le député de s'intéresser à la question. Je crois pouvoir dire tout de suite que je ne saurais être davantage d'accord avec lui au sujet des milliards de dollars de paiements de transfert, de versements de péréquation, de participation au RAPC et au FPE. Je suis sûr que le Canadien moyen doit avoir beaucoup de mal à se retrouver là-dedans. Malheureusement, c'est la terminologie qui est employée aux fins du présent débat. C'est probablement pour la rendre plus accessible aux Canadiens que j'ai vraiment essayé, à ma modeste façon, de traduire ces termes en dollars par habitant.

Le député se plaint du fait que nous ne sommes pas assez près des gens. J'ignore ce qu'il en est dans son cas, mais je retourne dans ma circonscription presque toutes les fins de semaine. La plupart des députés conservateurs en font autant. Ils retournent dans leur circonscription tous les week-ends et ils y entendent beaucoup parler de ce qui se passe. Ils font bien valoir leur point de vue au sein du caucus et sur d'autres tribunes. Je crois que les députés comme leurs électeurs s'efforcent tous de favoriser la communication. Il est extrêmement difficile de réduire les dépenses gouvernementales. Tout le monde veut que l'on réduise le déficit en autant que ce ne soit pas à ses dépens. C'est l'un des problèmes qui se posent à nous.

On a l'impression qu'il se fait un gaspillage terrible au Parlement et à Ottawa et qu'il faudrait tout simplement y mettre un terme. Eh bien, je mets les députés au défi de me dire où se fait ce gaspillage et je vais certes apporter toute mon attention à la question. Comme vous le savez, j'ai participé personnellement à l'établissement du plan de réduction des dépenses gouvernementales et un tel plan n'est pas facile à appliquer. Croyez-moi, ce n'est pas

facile. Chaque fois que l'on réduit une dépense tout en essayant d'être aussi juste que possible, quelqu'un s'estime lésé.

Quant à la proposition de transformer le Parlement en institution itinérante en 1992, année du 125e anniversaire de la Confédération, je crois qu'il revient aux parlementaires d'y songer. Je crois qu'on a fait un pas dans la bonne direction en modernisant le Règlement de façon à faire alterner trois semaines de séance avec une semaine dans nos circonscriptions respectives.

Pour en avoir parlé avec les députés de mon parti, je sais qu'ils retirent vraiment beaucoup de cette formule. Je sais que cela permet aux députés de s'adonner, seul ou en groupe, à des visites organisées. Je sais que mes collègues ministres qui viennent de l'Ontario ont profité de cette semaine pour faire une tournée de la province. Je crois que cela sera très profitable, mais si l'on poussait la chose aussi loin que le propose le député, j'ai bien peur que les députés d'en face crieraient au gaspillage. C'est donc une question d'équilibre. Mais je comprends le sentiment du député.

[*Français*]

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, ce matin, le ministre nous a fait une démonstration de ce qu'est la péréquation et de ce qu'est la participation du fédéral ou du retour sur l'investissement des contribuables par l'entremise du fédéral dans chacune des parties du Canada. Cependant, il y a un point sur lequel les citoyens sont un peu mêlés. Ils ont souvent l'impression que la péréquation comprend à peu près tous les transferts fédéraux. J'aimerais que le ministre puisse élaborer un peu plus et nous dise ce que les Maritimes ont reçu en plus de la péréquation. Je pense à ce moment-ci au contrat des frégates, ou à Hibernia. Je pense aussi à certains contrats que l'ACDI a donnés, dans l'Ouest canadien, pour l'achat de nourriture et autres. J'aimerais que le ministre éclaircisse un peu plus pour le bénéfice des contribuables, à savoir ce que représente la péréquation, mais ce que représentent aussi, pour l'ensemble des contribuables canadiens, les retombées du gouvernement fédéral, soit par des achats ou autres.

[*Traduction*]

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je ne voulais pas que ce débat dégénère en une discussion sur cet aspect du fédéralisme qui consiste à redistribuer la richesse. Je voulais simplement faire état des faits pour montrer aux députés qu'il n'y a rien de surprenant ni d'anormal là-dedans. C'est une chose tout à fait normale.

Par exemple, dans l'Ouest, il y a le programme de diversification de l'économie de l'Ouest qui contribue à élargir les fondements de l'économie. Il y a le programme de développement du nord de l'Ontario. Il y a le programme de développement régional au Québec. L'Ontario peut compter sur d'autres programmes, comme le PPIMD. Tous ces programmes s'ajoutent aux paiements de transfert dont il est question. Dans la région de l'Atlantique, il existe un programme de soutien destiné à l'industrie de la pêche. Des contrats ont été octroyés aux chantiers navals de Halifax et de Dartmouth pour la construction de navires et de dragueurs de mines. Vous avez obtenu le plus important contrat jamais accordé par le gouvernement du Canada, à savoir le contrat de construction des frégates, qui a été confié à la société Saint John Shipbuilding. N'oubliez pas non plus l'APECA.

Cette agence a remporté énormément de succès. Ce ne sont pas les libéraux qui ont créé l'APECA, mais bien le gouvernement conservateur et les députés qui représentent la région de l'Atlantique. Les succès de cet organisme sont attribuables à la participation des gens, de la base et des petites entreprises. Ce programme crée des emplois, ouvre de nouvelles perspectives et élargit les assises de l'économie.

Je pense que c'est de l'argent bien dépensé. Ce sont des programmes comme ceux-là dont a besoin la région de l'Atlantique pour se sortir de la situation qui est son lot depuis longtemps. J'espère même que cette région finira par être donatrice plutôt que bénéficiaire de la péréquation. Je pense que c'est ce que souhaitent tous les habitants de la région de l'Atlantique comme du Québec.

Nous accordons des subventions par l'entremise du financement des programmes établis, de la péréquation et du Régime d'assistance publique du Canada pour assurer une certaine uniformité des services partout au pays. En outre, nous essayons de concevoir des programmes qui favoriseront l'esprit d'entreprise et d'initiative indispensable à la création d'emplois à long terme et à une croissance durable et soutenue.

• (1130)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, nous sommes ici aujourd'hui pour débattre la motion suivante:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, ce qui a pour effet de compromettre la stabilité du régime de soins de santé et du système d'éducation, et qu'elle condamne en plus le gouvernement pour ses

politiques néfastes adoptées à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.

En réalité, il est question des disparités régionales au Canada. Si le gouvernement voulait vraiment éliminer ces iniquités régionales, il commencerait par faire le bilan des économies de la région de l'atlantique et des obstacles auxquels elles se butent, puis il établirait des politiques et des stratégies cherchant vraiment à régler ces problèmes, à répondre aux préoccupations des Canadiens habitant dans ces provinces, des Canadiens qui ont perdu leur emploi, perdu leur collectivité, perdu tout espoir par suite de l'échec de la politique économique.

Si ce gouvernement était vraiment déterminé à réaliser l'équité d'un bout à l'autre du pays, je parle de créer des possibilités pour tous les Canadiens, des possibilités d'emploi, l'équité pour les régions rurales, l'équité pour ceux qui ont perdu leur emploi, il s'attaquerait aux scénarios les plus pessimistes, aux problèmes des régions canadiennes les plus touchées.

À l'extérieur du Canada central et de certaines parties de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, les économies sont très boiteuses. Ma province, la Saskatchewan, a perdu au cours des dix dernières années presque le dixième de sa population parce qu'elle épousait les mêmes politiques que le gouvernement fédéral. Le nombre de faillites personnelles a atteint des niveaux records, tout comme celui des faillites d'exploitations agricoles. Jamais les institutions bancaires n'ont détenu autant de terres agricoles.

La poursuite de telles politiques économiques dans les régions est un échec. Nous avons besoin d'un gouvernement qui donnera le grand coup pour éliminer les iniquités et offrir les mêmes possibilités à tous les Canadiens.

Si l'on examine ce qui se passe ailleurs dans le monde, par exemple les programmes du gouvernement Thatcher en Grande-Bretagne et des régimes Bush et Reagan aux États-Unis, on peut aisément constater les inégalités flagrantes qui sont nées de l'échec du néo-conservatisme. Dans tout le nord de l'Angleterre, une grande partie de la population est au chômage ou dépend de l'assistance sociale et le désespoir règne partout; il en va de même dans de nombreuses régions des États-Unis.

Il faut adopter une politique qui répond aux besoins des gens et permet de corriger les inégalités en question. Or, au lieu de cela, le gouvernement a décidé de suivre les politiques qui lui sont dictées par les grandes sociétés, il a signé l'Accord de libre-échange et il est obsédé par la concurrence et le rôle de l'investissement privé.

Lorsqu'on se penche sur les régions du pays et, notamment la région de l'Atlantique, on s'aperçoit que les investisseurs privés ont à leur égard un préjugé défavorable. On constate que les régions moins développés, qui forment la majeure partie du Canada, ne sont pas bien perçues par ceux qui ont de l'argent à investir. Ils préfèrent placer leur argent dans l'immobilier à Toronto que de créer des emplois à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, dans l'Île-du-Prince-Édouard ou en Nouvelle-Écosse.

Il est plus rentable d'investir dans le secteur immobilier à Toronto que de créer des emplois et des opportunités pour les gens de la région de l'Atlantique.

La stratégie du gouvernement tendant à laisser au marché, au capital privé le soin de créer des emplois ne peut marcher, n'a jamais marché et ne donnera jamais les résultats escomptés dans une région comme l'Atlantique.

Il faut maintenant se pencher sur les politiques du gouvernement fédéral qui, en plus de l'Accord de libre-échange, bien entendu, compliquent et compliqueront encore davantage la situation dans les régions du Canada, notamment celle de l'Atlantique. À l'heure actuelle, d'aucuns réclament la suppression des barrières commerciales provinciales.

Une étude effectuée récemment par un professeur d'économie de l'Université Dalhousie montre qu'en apportant des modifications de ce genre, en réduisant les barrières commerciales entre les provinces, on pourrait épargner près de 50 millions de dollars par année dans la région de l'Atlantique, une économie relativement modeste que les provinces pourraient ensuite utiliser à d'autres fins.

Cependant, si au lieu de poursuivre les objectifs en question, le gouvernement mettait l'accent sur le chômage et une réduction de 1 p. 100 du taux de chômage, on obtiendrait alors une augmentation de plus de 700 millions de dollars de l'activité économique dans la région de l'Atlantique, ce qui représente 14 fois les économies pouvant être réalisées grâce à une réduction des barrières commerciales entre les provinces. Pourtant, le gouvernement concentre ses efforts sur le dernier objectif au lieu d'offrir des programmes de création d'emplois dans ces régions moins développées.

Si on examine, comme je vais le faire tout à l'heure, l'économie de ces régions, on s'aperçoit qu'elles sont dans une situation désespérée. Le nombre d'emplois diminue; d'ailleurs, ce qui augmente dans ces régions, c'est le nombre de chômeurs, sans compter que de nombreuses personnes ont été forcées de quitter leurs locali-

tés dans la région de l'Atlantique à la recherche d'un emploi ailleurs au Canada et, en fait, dans d'autres pays. Le gouvernement adopte des politiques économiques qui tendent davantage à inciter les gens à quitter les localités en question pour aller chercher de l'emploi ailleurs qu'à y créer des emplois.

La politique économique néo-conservatrice consiste fondamentalement à dire aux gens d'une région où le développement économique est faible: «Vous feriez mieux d'aller vous établir dans une région en pleine expansion économique. Il est préférable que vous abandonniez votre localité, votre famille et vos racines pour aller chercher du travail ailleurs. Nous n'avons pas l'intention de favoriser la création de bons emplois à long terme dans votre localité.»

D'après le ministre, l'APECA serait une réussite depuis ses débuts. Or, 71 p. 100 des entreprises créées par l'APECA ont échoué, même celles qui représentent ses plus humbles stratégies d'intervention, parce qu'on insistait pour favoriser uniquement l'injection de capitaux privés provenant surtout de sources externes, au lieu de faire en sorte que l'énergie et les ressources viennent des collectivités concernées.

Outre tout cela et outre les politiques économiques qui ont attaqué ces régions, les régions rurales et moins développées du Canada, le gouvernement a pris des mesures qui ont eu pour effet de réduire le montant d'argent qui autrement aurait été remis aux provinces aux fins de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire.

Le ministre parle d'une hausse, en dollars absolus, des montants destinés aux provinces par suite du financement des programmes établis pour l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire. Cependant, si ce n'était des modifications apportées par le gouvernement, ces provinces auraient reçu des milliards de dollars de plus à ces chapitres. En réalité, à cause du gel de cinq ans qui a récemment été imposé sur les transferts de paiement, les provinces subiront une perte de plus de 13 milliards de dollars, soit 9,5 milliards au chapitre de l'assurance-maladie et 3,8 milliards à celui de l'enseignement postsecondaire.

Cette année, les Canadiens font la queue pour recevoir des soins et pour se faire opérer, et nos jeunes ne peuvent fréquenter les universités et les collèges parce que ces établissements manquent de ressources et de fonds pour assurer l'enseignement, alors que le gouvernement insiste, avec raison, sur la nécessité de faire des études et de former une main-d'oeuvre plus instruite afin de mieux soutenir la concurrence mondiale.

Au lieu d'investir dans l'avenir, ce gouvernement l'hypothèque et, en plus, il attaque ces régions qui sont le moins en mesure de se défendre, c'est-à-dire les régions du Canada atlantique, du Manitoba, de la Saskatchewan et du Nord.

Nous pourrions parler longuement des conséquences, pour les provinces, de la réduction du financement des programmes établis, mais il suffit de dire qu'au fil des ans, le gouvernement fédéral, tant libéral que conservateur, a réduit les fonds des programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire. Sans ces mesures, des milliards de dollars de plus iraient aux habitants de la région atlantique et de la Saskatchewan, du Manitoba et du Nord pour les servir adéquatement.

Ce qu'il faut souligner concernant les paiements de transfert aux provinces, c'est que ce sont des investissements dans l'avenir, dans nos jeunes, dans la santé des citoyens et que sans ces investissements, le pays ne viendra jamais à bout de ses problèmes économiques et les inégalités entre les différentes régions subsisteront.

Autrement dit, s'il y a quelque chose dont nous pouvons être fiers, c'est que ce pays garantit à tous les Canadiens, quelle que soit la province dans laquelle ils vivent, à peu près les mêmes possibilités tant dans le secteur de l'emploi que dans ceux de l'éducation et des soins de santé. Refuser cette égalité des chances, c'est rendre un très mauvais service aux nombreux, très nombreux Canadiens qui ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral.

• (1140)

Si nous pensons que les provinces de l'Atlantique se portent bien, qu'elles n'ont pas besoin des fonds du gouvernement fédéral, que la perte de centaines de millions de dollars n'a aucune importance pour elles, nous devrions examiner leur économie.

Elles ont des économies caractérisées par un taux de chômage élevé, la diminution du nombre des emplois, le dépeuplement, le stress familial et tous les problèmes associés à la mort de communautés entières, à la perte de

possibilités d'emploi, à un taux élevé d'assistance sociale, etc. Mais essentiellement, ce qui manque c'est l'espoir.

Dans toute la région atlantique, les économies sont stagnantes ou en déclin. En ce qui concerne l'emploi, par exemple, il y a eu à Terre-Neuve, en 1990 et 1991, une diminution de la population active de 3500 personnes; même chose pour l'Île-du-Prince-Édouard où la population active totale n'est que de 140 000 personnes. En Nouvelle-Écosse, il y a environ 1000 travailleurs de moins et au Nouveau-Brunswick 1500.

Donc, non seulement l'économie de ces provinces est mauvaise, mais elle se détériore. La seule conclusion que l'on peut tirer de cela, c'est que la politique économique du gouvernement fédéral ne fonctionne pas, si ce qu'elle cherche à faire est d'accroître les possibilités d'emploi et l'activité économique dans cette région. Il est clair aussi que les stratégies des gouvernements provinciaux ne donnent pas non plus de résultats.

Une situation économique désespérée est donc ce que nous avons dans la région atlantique. Les habitants de cette région n'ont pas les possibilités dont disposent les autres citoyens canadiens. En plus de tout cela, au lieu d'aider davantage les habitants de ces provinces, pour qu'ils puissent travailler et élever leur famille, le gouvernement réduit les paiements de péréquation. Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Wells, disait que lorsque l'on fait la liste de toutes les attaques fédérales contre la région atlantique, on se rend compte que la réduction des paiements de péréquation est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Autrement dit, les premiers ministres de la région atlantique se rendent compte que le gouvernement fédéral ne travaille vraiment pas pour eux.

En dépit de tout cela, en dépit des sentiments des premiers ministres de la région, trois libéraux et un conservateur, en dépit de ce que disait M. Wells au sujet de la goutte d'eau qui fait déborder le vase, voyons ce que les premiers ministres ont dit en réponse à ce qu'ils appellent «la crise financière».

Le premier ministre conservateur de Nouvelle-Écosse a déclaré qu'ils allaient demander une réunion avec le gouvernement fédéral, mais pas «une réunion où l'on exigerait plus d'argent». Il déclarait que l'on demanderait au premier ministre du Canada de faire en sorte que le financement fédéral des provinces soit suffisant pour maintenir les normes nationales en matière de santé et d'aide sociale. Ils «pourraient» s'adresser au premier ministre pour obtenir que ces normes soient respectées.

Les premiers ministres du Canada atlantique n'exigent pas que le gouvernement fédéral réagisse comme il convient aux préoccupations de leur population. Les trois premiers ministres libéraux et le premier ministre conservateur disent en substance: «La région a subi des compressions de plus de 100 millions de dollars, mais nous allons simplement dire que cela ne nous plaît guère; nous n'allons pas nous élever contre ces compressions du gouvernement conservateur.»

À mon avis, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est honteux que ces trois premiers ministres libéraux et ce premier ministre conservateur ne luttent pas pour les droits des habitants de leur région, pour les personnes qui les ont élus. Ils ne défendent pas leur droit à des services de santé, d'éducation, et leur droit de rester dans leurs localités.

Le gouvernement dit qu'il n'y peut rien et que les paiements de péréquation proviennent d'une formule qui change avec la conjoncture économique. En substance, le gouvernement ne peut rien faire. Il utilise simplement une méthode comptable, de sorte que parfois, les chiffres augmentent et parfois, ils baissent. À certains moments, les provinces recevront plus d'argent et à d'autres, moins.

Pour ceux qui subissent la perte de ces millions de dollars, les choses sont un peu différentes. Elles signifient une perte de perspectives d'emploi et, comme nous l'avons déjà dit, de possibilités d'éducation et de services de santé.

Lorsque le gouvernement dit qu'il n'y peut rien, il oublie que, en 1985, il est en fait intervenu pour compenser les réductions dans les paiements de péréquation de 1985-1986. Il a effectivement accordé des suppléments aux provinces du Canada atlantique, à la suite de changements dans la formule. Alors, s'il l'a fait à ce moment-là, il pourrait le faire maintenant. S'il se souciait un tant soit peu du sort des habitants de la région de l'Atlantique, il commencerait certainement à répondre à ces préoccupations et à combler l'écart.

Un autre point digne de mention au sujet des paiements de péréquation, c'est que le Conseil économique des provinces de l'Atlantique a dit—je le cite textuellement—que si le gouvernement de l'Ontario avait en fait établi un budget équilibré au lieu du déficit modeste qu'il a déposé, la situation dans le Canada atlantique aurait été bien pire sur le chapitre de ces paiements. Autrement dit, le budget déficitaire de l'On-

tario a aidé la région de l'Atlantique à faire en sorte que les paiements de péréquation ne soient pas réduits encore davantage.

Ce que cela veut dire, évidemment, c'est que l'Ontario contribue largement à la stabilisation de l'économie nationale alors qu'il est attaqué par le gouvernement fédéral et l'opposition officielle, et les autres provinces du pays.

Tout en essuyant ces attaques, l'Ontario a adopté des mesures budgétaires qui ont eu pour effet d'aider les régions moins favorisées du Canada en ce sens que leurs paiements de péréquation n'ont pas été réduits autant qu'ils auraient pu l'être.

Nous devons nous demander également pourquoi ces paiements de péréquation ont été réduits. Pourquoi les provinces les plus riches ont-elles moins à donner en paiements de péréquation aux provinces les plus pauvres?

Encore une fois, nous devons rappeler l'échec des politiques économiques du gouvernement fédéral qui, de toute évidence, ne fonctionnent pas dans ce pays.

Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de la Saskatchewan. Le gouvernement conservateur de la Saskatchewan appliquait les mêmes politiques économiques que le gouvernement fédéral jusqu'à ce qu'il soit heureusement chassé du pouvoir lundi dernier par un parti, par un gouvernement qui se soucie de créer des emplois, d'offrir des possibilités aux gens et d'améliorer les programmes d'éducation et de soins de santé.

Toutes les choses qui préoccupent les gens des provinces atlantiques préoccupent également ceux de la Saskatchewan. C'est pourquoi ils ont mis le gouvernement à la porte. C'est pourquoi M. Devine et ses conservateurs ont perdu les élections. Ils ont essayé d'appliquer des politiques économiques néo-conservatrices qui ne fonctionnent tout simplement pas dans les régions de l'arrière-pays. Si le gouvernement ne s'engage pas à adopter des politiques économiques pour eux, les gens des provinces atlantiques et de la Saskatchewan continueront d'être défavorisés.

Nous ne pouvons pas permettre ces réductions des paiements de péréquation sans les critiquer. Nous ne pouvons pas permettre que le Canada atlantique reçoive cent et quelque millions de dollars de moins que ce qu'il aurait autrement reçu sans dénoncer cette situation.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons exhorté le gouvernement fédéral à compenser cette réduction des paiements de péréquation. Nous avons demandé des transferts plus généreux au titre du financement des programmes établis pour empêcher que la contribution fédérale au financement des services de santé et de l'enseignement postsecondaire diminue chaque année en pourcentage. De 50 p. 100 qu'elle était, cette contribution est maintenant d'à peine plus de 35 p. 100.

• (1150)

En d'autres mots, le gouvernement fédéral ne fait pas sa part pour assurer des chances égales d'accès aux soins de santé et à l'éducation au Canada.

Nous pourrions dire quelques mots des pêches et des chemins de fer, aussi mentionnés dans la motion. Il est clair que pour ce qui est des pêches, les programmes de gestion du gouvernement actuel et des gouvernements libéraux qui l'ont précédé ont échoué lamentablement.

Nous n'avons plus assez de poisson pour nos pêcheurs et les collectivités de pêcheurs du Canada atlantique parce que les stocks ont été mal administrés et, à toutes fins utiles, cédés à deux grandes entreprises de pêche qui ne se soucient pas vraiment des régions où elles poursuivent leurs activités, mais ne s'intéressent qu'à leurs profits.

Il existe d'autres moyens de créer des emplois dans ces régions. Nous verrons les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique mettre des moyens originaux en oeuvre, comme le font déjà les gouvernements de l'Ontario et du Yukon. Des emplois seront créés en faisant appel aux ressources qui existent au sein des collectivités plutôt qu'en faisant appel à la seule méthode que le gouvernement actuel semble connaître et qui consiste à faire jouer les lois du marché et à attendre les investisseurs privés qui ne s'intéressent pas à la création d'emplois au Canada, mais ne sont préoccupés que par leurs profits.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, j'étais tranquillement assise ici à ma place, en train d'écouter le député qui a pris la parole avant moi tout en travaillant à autre chose, quand je me suis aperçue que le député n'avait absolument pas compris le sens de la motion.

La Chambre condamne le gouvernement fédéral pour avoir réduit le niveau des paiements de transfert aux provinces atlantiques, ce qui met en danger l'équilibre économique de ces provinces. J'ai entendu le député

blâmer les premiers ministres de la région pour les problèmes qu'ils connaissent, sans penser à mentionner que c'est le gouvernement fédéral qui a créé le chaos économique dont le pays souffre maintenant. Ce que le gouvernement fédéral a fait, c'est de faire porter le poids de ce chaos économique par les Canadiens de l'Atlantique.

Il ose affirmer que les premiers ministres de la région de l'Atlantique sont coupables de n'avoir rien fait pour contrer l'attitude du gouvernement fédéral à cet égard. Cette façon de voir les choses est hypocrite. Je suis désolée, mais il ne faut pas rejeter les torts sur d'autres. Les coupables sont en face de nous à la Chambre des communes, et nous voulons être sûrs que les Canadiens le sachent.

Le député a ensuite mentionné que la province de l'Ontario—ce n'est sûrement pas par partisanerie qu'il parle ainsi—que la province de l'Ontario, donc, avait mis au point un budget tellement équilibré que l'économie du reste du pays s'en trouvait améliorée. Je me demande si le fait que le premier ministre de l'Ontario soit un néo-démocrate et ceux de la plupart des provinces atlantiques, des libéraux, est pour quelque chose dans sa déclaration. Sûrement pas. Il n'adopterait jamais une attitude sectaire à la Chambre des communes, n'est-ce pas?

Je défie le député du Nouveau Parti démocratique d'attribuer les torts au vrai responsable, c'est-à-dire à ce gouvernement, qui a imposé des politiques économiques dévastatrices pour l'ensemble du pays et particulièrement pour le Canada atlantique. J'aimerais entendre ses commentaires là-dessus.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je serais heureux de faire des commentaires à ce sujet. La responsabilité est clairement partagée pour la situation qui existe dans notre pays et la crise économique dans laquelle nous nous trouvons.

Les anciens gouvernements libéraux ne peuvent nier qu'ils y ont contribué en créant des déficits que le gouvernement actuel a hérités et a naturellement aggravés. Les programmes économiques poursuivis dans le passé par les gouvernements libéraux n'ont guère amélioré la situation dans le Canada atlantique, au palier fédéral comme au palier provincial.

Les programmes économiques poursuivis par le gouvernement conservateur à Ottawa sont très semblables à ceux qu'applique le gouvernement libéral au Nouveau-Brunswick.

Si on considère le genre de mesures budgétaires prises par le gouvernement libéral dans cette province, à savoir des réductions des services gouvernementaux et des crédits alloués aux soins de santé et à l'enseignement, on voit que les gouvernements libéraux et conservateur du Canada atlantique sont inspirés par les mêmes principes que le gouvernement conservateur d'Ottawa. En effet ils ont la même origine, à savoir divers programmes économiques conservateurs qui font passer les capitaux et les intérêts privés avant les intérêts de leurs citoyens.

Je disais à propos de la responsabilité des premiers ministres provinciaux dans la région que non seulement leurs programmes économiques sont un échec, mais aussi que ces trois premiers ministres libéraux et le premier ministre conservateur du Canada atlantique n'assument pas leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens en ne protestant pas contre la réduction des paiements de péréquation apportée par le gouvernement fédéral.

J'ai cité des articles de journaux qui indiquaient clairement que ces gouvernements ne vont pas venir à Ottawa pour exiger qu'on prenne des mesures pour compenser les réductions apportées aux paiements de péréquation. Il s'agit vraiment d'un refus d'assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs citoyens. Ils devraient lutter pour les défendre. Les premiers ministres de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick devraient lutter pour faire en sorte que les programmes du gouvernement fédéral ne nuisent pas aux habitants de leurs régions.

Les premiers ministres provinciaux ne le font pas et ils l'ont reconnu. Je me suis contenté de dire qu'ils devraient le faire. Assurément tous les habitants des provinces maritimes seront d'accord avec moi sur ce point.

En ce qui concerne l'Ontario, ce n'est pas moi qui ai dit que sans le déficit budgetaire de cette province, les paiements de péréquation dans la région de l'Atlantique seraient encore inférieurs à ce qu'il sont, mais l'économiste principal du conseil économique des provinces de l'Atlantique qui n'est pas connu pour son enthousiasme à l'égard du Nouveau Parti démocratique et de ses programmes ni des mesures prises en Ontario par le premier ministre Rae.

Tout ce que je dis, c'est qu'une simple analyse économique permet de voir que, étant donné la façon dont fonctionnnent les paiements de péréquation, le budget de l'Ontario a apporté un nouveau souffle à l'économie qui a avantagé les premiers ministres libéraux et conservateur et les habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve et du Labrador. L'Ontario a stimulé l'économie, ce qui a aidé ces provinces.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, j'aurais une brève observation à faire et une question à poser au député.

Pour commencer, je voulais seulement dire que je déplore que les forêts ne soient pas mentionnées dans la motion qui fait pourtant mention d'une autre des principales ressources de la région de l'Atlantique. Je parle bien sûr des pêches. C'est un des aspects que je voudrais développer plus tard. Il est dommage que ceux qui ont élaboré la motion n'aient pas jugé bon de nous donner la chance de parler un peu plus longuement de l'importance de l'industrie forestière de cette région ainsi que de ses besoins.

Cela dit—cela pourrait constituer une introduction, je suppose—je voulais seulement, dans la foulée des deux députés qui viennent d'avoir un échange, exprimer une façon de concevoir le vote qui est très ancrée dans la région de l'Atlantique. Les gens de ma province, la Colombie-Britannique, se demandent souvent comment il se fait que les provinces Maritimes, Terre-Neuve et le Labrador soient aux prises avec de tels problèmes. La réponse est simple. Qui est au pouvoir là-bas depuis des années? Les libéraux et les conservateurs, bien sûr.

Mon père dit toujours: «Espérons qu'un jour, par bonheur, ces gens éliront un gouvernement néo-démocrate. Ils auront alors un gouvernement qui se soucie vraiment d'eux.»

Dans son intervention, le député a fait allusion à quelques reprises au programme néo-conservateur adopté par le gouvernement et par un certain nombre de premiers ministres des provinces de l'Atlantique. Je serais curieux de savoir comment ce débat cadre, à son avis, avec le débat politique de l'heure au Canada.

Il y a des gens qui croient que le premier ministre du Canada rendrait un fier service au pays s'il acceptait un poste aux Nations Unies, et que d'autres expriment des réserves, ne voulant pas en imposer autant à la communauté internationale. Or, le débat qui a révélé le rejet du programme Reagan ainsi que le rejet de la politique intérieure du président Bush prouve qu'il existe une réelle aversion pour le genre de mesures économiques que le gouvernement conservateur a adoptées.

Je me demande si le député pourrait nous situer cela dans le contexte politique de notre pays, où la population reproche au gouvernement ses idées néo-conservatrices qu'elle rejette d'emblée.

• (1200)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, les événements de la semaine dernière nous ont montré on ne peut plus clairement ce que la population de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan pense des programmes économiques du gouvernement fédéral, ces mêmes programmes qui étaient appliqués par leurs amis du Crédit social en Colombie-Britannique et leurs amis du gouvernement conservateur en Saskatchewan.

La population des deux provinces a rejeté ces programmes, parce qu'ils ne valent rien, parce qu'ils sont injustes et parce que sur le plan économique ils ne donnent pas la priorité aux citoyens. Les pays où les gens sont la considération première dans leur programme économique sont—c'est à contre-coeur que je le dis et j'espère qu'on n'y verra pas un esprit sectaire de ma part—les pays avec un gouvernement social-démocrate, l'Autriche, la Norvège, la Suède, le Danemark. Ces pays-là ont dû composer avec l'inflation, avec les taux d'intérêt, avec l'intérêt de leur monnaie, ce qui ne les a pas empêchés de maintenir des services sociaux et des programmes de santé supérieurs à ceux du Canada, et aussi de réaliser un niveau élevé de plein emploi et des pourcentages très faibles de pauvreté.

Si vous accordez la première place aux gens, si vous prenez à coeur leurs intérêts et si vous faites en sorte qu'ils travaillent, que l'économie soit saine, que les indicateurs économiques du pays se portent bien, et aussi que les gens ne vivent pas dans la pauvreté et qu'ils aient des perspectives de travail, des soins de santé de qualité, l'accès à l'éducation, etc., vous n'échouerez pas comme l'ont fait les programmes politiques de ce gouvernement et comme l'ont dit la population de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, j'interviens dans le débat avec des sentiments contradictoires. J'ai entendu plusieurs orateurs, et j'ai entendu lancer beaucoup de chiffres et évoquer beaucoup de raisons démontrant que la situation s'améliore ou empire.

J'ai écouté le ministre des Finances en face, un homme pour qui j'ai énormément de respect. Il a dit notamment que tout ce débat était absolument absurde. Dans ce cas, comment se fait-il que le gouvernement a imposé un gel de cinq ans du financement des programmes établis, si ce que tout le monde a dit jusqu'à maintenant est absolu-

ment absurde, et cela avant les dernières mesures annoncées aux premiers ministres de la région de l'Atlantique?

L'Île-du-Prince-Édouard perdrait 12 millions de dollars en paiements de transfert. Or, le ministre affirme que les paiements de transfert continuent d'augmenter. Nous parlons de 12 millions dans le budget initial, mais on dit ici dans un article que, d'après les nouveaux calculs, Terre-Neuve et toute la région vont perdre 110 millions.

Cela ne provoquera-t-il pas une hausse des impôts? Une diminution des programmes sociaux? Plus grave encore, cela ne coupe-t-il pas une source de revenus indispensables pour la région l'Atlantique? Encore une fois, des orateurs ont demandé ici ce matin au ministre des Finances de comparer le montant qu'a reçu la région de l'Atlantique et celui qu'ont touché les autres provinces. Je le dis au ministre, oui, nous aimerions être une province donatrice. J'espère vivre assez longtemps pour voir le jour où notre province sera devenue donatrice. Ces paiements de transfert, ce financement des programmes établis, ont été institués avant tout pour aider les provinces et les territoires bénéficiaires à maintenir un niveau de vie égal à celui du reste du pays.

Mais à voir évoluer les choses, je crois que l'avenir s'annonce clairement: les programmes sociaux et l'assurance-maladie seront les premiers à disparaître. Je le répète, les provinces plus petites, les territoires peu densément peuplés, ne seront pas capables de garder le système intact ou de soutenir le développement de nouveaux programmes spéciaux de santé ou des programmes innovateurs en la matière.

Comment le gouvernement fédéral peut-il s'attendre à ce que les petites provinces maintiennent les normes nationales de santé s'il gèle le financement des programmes établis? Par le passé, les versements en espèces du gouvernement fédéral ont permis aux Canadiens d'avoir un régime d'assurance-maladie et un système d'enseignement postsecondaire très développés. Il y a deux semaines, le premier ministre Ghiz a dit aux audiences sur la Constitution tenues à Charlottetown qu'il craint entre autres que ces transferts de pouvoirs aux provinces n'entraînent une balkanisation du Canada et que les services de santé varient d'une province à l'autre.

Je crois qu'on peut mesurer les écarts entre les régimes d'assurance-maladie en rangeant les provinces dans deux catégories: les riches et les pauvres. Les Canadiens à revenu élevé vivent de dix à onze ans de plus que les Canadiens à faible revenu. Le coût du matériel médical de pointe augmente et la réduction des paiements de transfert oblige les provinces à réduire des services essentiels ou à assujettir le contribuable, déjà lourdement taxé, à des impôts supplémentaires.

À un moment donné, le Canada maintenait des normes nationales concernant l'assurance-maladie et d'autres services essentiels, mais ce n'est plus le cas. Dans le dernier budget, le gouvernement fédéral s'est engagé à maintenir une norme nationale, soit la lente agonie du système d'assurance-maladie qui est devenue la norme dans toutes les provinces.

En 1986, le gouvernement a finalement reconnu les écarts existant dans le domaine de l'assurance-maladie, et permettez-moi à ce sujet de citer un des nombreux documents de Santé et Bien-être social Canada: «Le premier défi à relever consiste à trouver des moyens de réduire les inégalités en matière de santé qui existent entre les riches et les pauvres au Canada.» Au lieu de le faire, le gouvernement a présenté le projet de loi C-69, pour limiter les versements aux provinces.

Dans son dernier budget comme dans son budget précédent, le ministre des Finances s'est évidemment déchargé de ses responsabilités sur le dos des provinces. Le gouvernement fédéral s'est simplement délesté de ses problèmes financiers au détriment d'autres niveaux de gouvernement. Les petites provinces ne pourront maintenir la cohésion du système ni favoriser la création de programmes de santé nouveaux ou innovateurs. De plus, de 1986-1987 à 1994-1995, on estime que les pertes cumulatives des provinces et des territoires en versements au titre de l'assurance-maladie auront atteint au moins 22 milliards de dollars.

C'est effrayant ce que le gouvernement fait à ce qu'il appelait naguère une composante sacrée de notre pays; à l'Île-du-Prince-Édouard, la population est encore plus âgée que la moyenne nationale, parce que les jeunes s'en vont au Canada central pour trouver du travail. La demande de soins de santé augmente donc, ce qui accroît les besoins en financement.

Nous avons vu ce que le gel du financement a fait dans les derniers transferts fédéraux à Terre-Neuve: disparition de 900 emplois et de 360 lits d'hôpital à cause des compressions. À ce train-là, l'assurance-maladie disparaîtra. Le système actuel, source de fierté nationale, respecté et imité ailleurs dans le monde, ne sera plus qu'un rêve.

À l'Île-du-Prince-Édouard, ils doivent maintenant travailler plus fort et plus longtemps sans même pouvoir répondre à tous les besoins, et ce n'est pas leur faute. En 1980, les travailleurs industriels gagnaient en moyenne le même salaire hebdomadaire qu'en 1975. Qu'en pense le gouvernement? Le gouvernement en place n'est même pas prêt à aider les jeunes; pourtant, il a dit il n'y a pas longtemps qu'il fallait doubler le nombre de diplômés de

niveau postsecondaire en mathématiques, sciences et génie et il n'a pas cessé de répéter qu'il était résolu à aider la jeunesse. Je crois plutôt qu'il n'est résolu qu'à nous faire croire qu'il veut aider nos jeunes.

Chaque année, à mesure que la population s'accroît et que de plus en plus d'étudiants se rendent compte qu'ils doivent poursuivre leurs études, la demande en ce qui concerne le nombre de places dans les salles de cours s'intensifie, tandis que le nombre d'enseignants par étudiant et le financement diminuent.

Il faut absolument que le gouvernement fédéral subventionne l'enseignement postsecondaire si nous voulons éviter que les frais de scolarité deviennent trop exorbitants pour la plupart des Canadiens et si nous voulons rendre l'enseignement supérieur plus accessible à nos concitoyens à faible revenu. C'est impératif. Il faut que le gouvernement fédéral participe activement à tous les programmes sociaux pour qu'on puisse garantir aux Canadiens l'accès à des services et à des avantages similaires, peu importe leur lieu de résidence. Cela est impossible si le gouvernement fédéral n'investit pas des sommes considérables.

• (1210)

Je le répète, les disparités régionales ont toujours posé un problème au Canada. Sans une aide financière considérable de la part du gouvernement fédéral, ces disparités continueront de s'accroître et de miner notre niveau de vie au pays.

Le gouvernement a-t-il oublié que ce sont les subventions fédérales dans le domaine de la santé qui nous ont incité à établir l'assurance-maladie dans toutes les provinces et dans les territoires?

Plus de 1,4 million de Canadiens sont en chômage. Plus d'un demi-million de personnes, y compris malheureusement 186 000 enfants, reçoivent de l'aide alimentaire d'urgence tous les mois. Depuis que les mesures monétaires et fiscales du gouvernement sont en vigueur, elles n'ont rien donné. En réalité, elles ont plutôt énormément nui à l'objectif que nous, les représentants élus au Parlement, devons viser, soit de faire du Canada un pays où il fait bon vivre.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, il y a quelques semaines, ici, à la Chambre des communes, le premier ministre a dévoilé les propositions constitutionnelles de son gouvernement, demandant aux Canadiens de se joindre à lui pour bâtir ensemble l'avenir du Canada. Dans ses remarques, le premier ministre a dit que les propositions de son gouvernement n'ont qu'un objectif, simple mais non moins crucial: faire du Canada un pays plus fort et plus prospère où tous les Canadiens et Canadiennes puissent se sentir chez eux.

Ce sont là des sentiments bien nobles, mais ils sonnaient faux aux oreilles des habitants du Canada atlantique qui, depuis des décennies, subissent l'indignité de vivre dans les provinces les plus démunies, d'être les cousins pauvres de la Confédération. C'est une région qui, depuis des générations, voit trop souvent ses jeunes gens les plus brillants aller chercher la prospérité ailleurs parce qu'ils n'ont pas l'occasion de se servir de leurs talents chez eux.

Ces dernières années, nous avons vu s'écrouler lentement ou, dans certains cas, rapidement les piliers de notre économie: la construction navale, la pêche, le charbon et l'acier au Cap-Breton. Nous avons été obligés d'accepter que les prestations d'assurance-chômage deviennent notre principale source de revenu et d'endurer la condescendance qui accompagne cette dépendance. Le développement régional est devenu un mot codé qui signifie que «nous ne faisons pas le poids».

Le sentiment d'être une région démunie, de dépendre d'Ottawa pour l'aide régionale, s'est infiltré dans l'esprit des habitants du Canada atlantique. C'est un sentiment qui se reflète dans notre littérature, dans notre musique et même dans notre humeur. Il a miné notre fierté. À l'occasion, il a donné lieu à de violents affrontements, bien que nous ne soyons pas de nature violente.

L'occupation des bureaux du ministère des Pêches à Port-aux-Basques et les affrontements qui ont eu lieu aux portes des usines de la Sydney Steel ne sont qu'une manifestation de la frustration que nous ressentons tous.

La semaine dernière, j'étais dans la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso, que je représente. Le taux de chômage officiel y est de 23 p. 100, mais tout le monde sait que le pourcentage de personnes sans emploi est beaucoup plus élevé que cela. Lorsque j'ai interrogé M. Collie Herman Chisholm, le maire chevronné et généralement optimiste d'Antigonish, à ce sujet, il m'a répondu que la situation en ce qui concerne l'emploi dans la région n'a jamais été aussi mauvaise, pas même durant la grande crise. Il m'appelait au sujet de la ligne de chemin de fer entre Truro et Sydney, qui passe par Antigonish et que le CN se propose de vendre à une entreprise privée, ou du moins c'est ce qu'il a annoncé récemment.

La Stora Forest Industries, une usine de pâtes et papiers qui est établie sur la pointe Tupper, dans le détroit de Canso, et qui emploie directement quelque 2 300 personnes, est le principal client de cette ligne. Le CN a fait son annonce au moment où la Stora et sa société mère suédoise, la Stora Kopperberg, étudiaient des projets de modernisation et d'expansion nécessitant des investissements d'environ 500 à 600 millions de dollars. Si l'on ne procède pas à certaines modernisations qui permettraient à la Stora d'être concurrentielle, dans l'avenir, sur le marché international des pâtes et papiers et du papier journal, l'usine ne pourra soutenir la concurrence et fermera ses portes, selon le président de l'entreprise, M. Tom Hall. Cela serait catastrophique pour l'économie de l'est de la Nouvelle-Écosse et les milliers de familles qui dépendent, d'une façon ou d'une autre, de cette industrie.

Pour la société Stora, un accès garanti et sûr au chemin de fer est indispensable. L'incertitude actuelle, qui résulte de la simple prise en considération des projets du CN auxquels tout le monde s'oppose, y compris le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, pourrait très bien amener la société mère suédoise de la Stora à investir ailleurs.

Malgré cela, le CN et les deux ministres des Transports refusent de freiner ce projet ridicule. Il n'y a pas de quoi s'étonner si l'invitation du premier ministre canadien à participer au renouvellement constitutionnel n'a pas suscité une réponse enthousiaste dans l'Atlantique canadien.

Il y a environ une semaine, pendant que je me trouvais à Baddeck, Mme Judy MacDonald, une ménagère et mère de famille, a pris le temps de m'écrire pour m'expliquer ce qu'elle pensait de la situation économique du Cap-Breton, dans la foulée du projet constitutionnel du premier ministre canadien.

Je regrette de ne pouvoir, faute de temps, lire qu'un court extrait de sa lettre. Elle parle au nom de nombreux habitants du Cap-Breton lorsqu'elle écrit ceci, et je cite:

> On a fait tout un plat des difficultés du Canada central par suite de la récession. Voici une des blagues que l'on entend souvent par ici: «Il y a une récession. Il faudrait en informer le Cap-Breton.» L'économie est allée de mal en pis. La population des régions défavorisées du Canada, comme le Cap-Breton, ne peut actuellement se préoccuper des questions constitutionnelles ou autres problèmes du genre parce qu'elle doit s'employer à joindre les deux bouts et, dans certains cas extrêmes, à demeurer au chaud, à se nourrir et à se vêtir. On croit qu'il s'agit là d'une apathie à l'égard du dossier constitutionnel, mais il n'en est rien. Le seul statut particulier du Cap-Breton, c'est celui de la famine.

Dernièrement, la Chambre a consacré beaucoup de temps et d'attention aux difficultés des agriculteurs de l'Ouest. Les Canadiens de l'Atlantique sympathisent avec les agriculteurs de l'Ouest et ils se sont réjouis et ont appuyé le gouvernement quand il a cédé aux exhortations de notre parti et leur a versé une aide de 800 millions de dollars. L'imminence des élections en Saskatchewan a évidemment joué un grand rôle dans cette décision.

Comment peuvent-ils ne pas se sentir roulés et trahis, cependant, quand ils voient que les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador, dont les pêches se sont complètement écroulées cette année, n'ont reçu qu'un misérable 39 millions de dollars de fonds recyclés et que le moment où cette aide a été versée a été choisi de façon à exclure d'autres pêcheurs du Canada atlantique, comme les pêcheurs de hareng du sud du golfe Saint-Laurent, dans le comté d'Antigonish, dont les prises et les revenus se sont aussi écroulés.

De plus, le gouvernement a refusé d'aider le projet Scotia Synfuels qui est en marche depuis dix ans et qui est taillé sur mesure pour l'économie du Cap-Breton. Ce projet créera environ 2 000 emplois et permettra d'utiliser d'une façon propre, écologique, la ressource la plus abondante de l'île, le charbon, tout en contribuant à la sécurité énergétique du Canada. Il est tout aussi viable qu'Hibernia, OSLO, Syncrude ou le projet d'usine de valorisation de Lloydminster, sur la frontière entre la Saskatchewan et l'Alberta, dans lequel le gouvernement fédéral a déjà investi des centaines de millions de dollars.

Pourtant, le 12 septembre, la veille des élections en Saskatchewan, ce projet qui, par pure coïncidence, chevauche les circonscriptions représentées par le ministre des Finances et le ministre de l'Agriculture, a reçu 175 millions de dollars, en plus des 300 millions qu'y avait déjà investis un gouvernement fédéral censément à court d'argent et obsédé par le déficit.

Les Néo-Écossais prient pour qu'il y ait des élections provinciales. Ils veulent en profiter pour mettre à la porte le gouvernement conservateur incompétent et corrompu de M. Buchanan. Ils commencent à se rendre compte, aussi, que des élections provinciales leur permettraient d'obtenir l'aide qu'on leur refuse depuis des mois, puisque seules des élections provinciales semblent pouvoir faire bouger le gouvernement fédéral.

Cette semaine, les quatre provinces du Canada atlantique ont appris que les fonds qu'elles recevront au titre du Programme des paiements de péréquation pour 1991 seront inférieures de 140 millions de dollars à ce qu'elles avaient prévu.

Quand nous avons soulevé cette question, hier et avant-hier, à la période des questions, le ministre des Finances a levé les bras au ciel en signe d'impuissance et il a dit qu'il ne pouvait rien faire.

• (1220)

Les paiements de péréquation ont été établis selon une certaine formule consacrée par la loi. Les paiements de péréquation sont calculés selon une formule, mais celle-ci ne tient compte que de l'assiette fiscale de cinq provinces : Ontario, Québec, Manitoba, Colombie-Britannique et Saskatchewan.

L'importance de ces assiettes fiscales dépend du niveau et de la croissance des recettes provinciales, en d'autres termes, de la vigueur de l'économie de régions comme l'Ontario. Il est notoire que les politiques du gouvernement ont entraîné une récession qui a démoli le secteur de la fabrication en Ontario et affaibli l'économie de cette province, si bien que l'assiette fiscale ontarienne, principal élément du calcul des droits dans la formule de péréquation, ne permet pas le versement de montants considérables.

Pourquoi le gouvernement a-t-il provoqué cette récession? Pour mater une poussée inflationniste qu'il a lui-même provoquée il y a trois ans en renonçant à ses prétendus engagements à réduire le déficit pour remporter les élections de 1988.

Comment s'y est-il pris? En haussant les taux d'intérêt réels, en faisant augmenter la valeur de notre devise, ce qui a eu pour effet de tarir les investissements, de freiner les exportations et d'éliminer des emplois aussi bien dans la région de l'Atlantique qu'en Ontario. Peu importe que nous, dans l'Atlantique, n'ayons été pour rien dans la hausse de l'inflation. Il nous a fallu subir le même traitement, si bien que nous nous sommes fait avoir sur les deux plans.

La politique économique du gouvernement a fait diminuer notre capacité de créer de la richesse et des emplois au moyen des exportations et de l'expansion, ce qui nous a rendus encore plus dépendants des paiements de péréquation. Et maintenant, en démolissant l'économie qui produit la richesse nécessaire pour faire ces paiements, le gouvernement nous enlève aussi cette planche de salut.

Hier, le ministre des Finances a dit que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions du mal à accepter la formule de calcul des paiements de péréquation. Il n'en est rien. La formule marche bien. C'est la politique économique qui ne vaut rien.

Il est temps que le gouvernement arrête de traiter les Canadiens de l'Atlantique comme un groupe de citoyens de second ordre. Il est temps que le gouvernement prenne conscience que nous faisons partie du Canada. S'il veut que nous prenions part au renouvellement de la Constitution, il doit accorder à nos économies autant d'importance qu'à celles du reste du pays.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député.

Si celui-ci avait pu écouter le ministre des Finances aujourd'hui, je pense qu'il n'aurait pas dit que le gouvernement ne se préoccupe pas de l'est du pays.

Le ministre a été très clair. Le projet de loi d'aujourd'hui découle d'un rajustement dans les paiements de péréquation. Le député reconnaît que la formule est bonne et fonctionne bien. Il a discuté du montant visé par un rajustement, et du fait que trois des quatre provinces de la région est de notre grand pays ont vu leurs paiements réduits, ces paiements ayant été augmentés dans le cas de l'autre province. La province du député, c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse, est l'une de celles qui ont bénéficié d'un rajustement à la hausse.

Il y a deux ans, grâce à ce programme de rajustement, les provinces ont disposé d'un milliard de dollars de plus qu'elles ne l'avaient prévu, ce qui a permis à un bon nombre des provinces de l'est du Canada d'équilibrer leur budget. L'an dernier, quelque 750 millions de dollars supplémentaires ont été versés aux provinces en vertu de la formule de péréquation, afin de les aider à équilibrer leur budget. Par suite de cette mesure, certaines d'entre elles ont effectivement équilibré leur budget, ce qui n'a certainement pas été le cas du gouvernement fédéral. Pourtant, Dieu sait que nous aimerions en faire autant. Nous prévoyons que ce sera le cas en 1995.

Je me formalise des propos du député relativement aux données présentées par le ministre des Finances ce matin en ce qui a trait à l'aide accordée, par habitant, dans les provinces de l'Atlantique.

Je viens du centre de l'Ontario et je ne me plains pas. J'aimerais bien que 42, 46 ou 47 p. 100 du budget de notre province proviennent du gouvernement fédéral, mais ce n'est pas le cas. De par sa situation géographique, l'Ontario jouit d'un bon nombre d'avantages que n'ont pas les régions moins centrales du pays. Par conséquent, nous sommes prêts à payer notre juste part et c'est ce que nous faisons.

Il n'est pas correct de la part du député de dire que le gouvernement ne se préoccupe pas de la région de l'est

du pays. En fait, nous avons mis sur pied l'APECA, qui est un programme s'adressant exclusivement aux provinces de l'Atlantique et ayant pour but de diversifier leur économie et de favoriser la croissance dans cette région. Ces organismes n'ont jamais assez de fonds, parce qu'il faut toujours plus d'argent. Cela ne fait aucun doute et les pressions d'ordre financier exercées de tous les côtés sur le gouvernement sont énormes à l'heure actuelle.

Il n'était pas du tout correct de la part du député de tenir de tels propos, parce que les faits démontrent que le gouvernement et le Cabinet consacrent beaucoup de temps aux préoccupations de la région de l'est du Canada.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je veux remercier le ministre de ses observations. Je voudrais rectifier l'impression que lui ont inspirée mes propos tout à l'heure.

Le message que les gens de la région de l'Atlantique veulent transmettre au gouvernement, c'est que leur but ultime n'est pas d'obtenir des paiements de péréquation supplémentaires. Ce que nous voulons, c'est renforcer notre économie pour ne plus avoir à dépendre des paiements de péréquation.

Si nos paiements de péréquation ont été élevés entre 1984 et 1988, c'est simplement à cause de l'écart entre nos économies et celle de l'Ontario qui génère de gros paiements de péréquation. Voilà le problème et l'enjeu ici.

Nous cherchons à obtenir de l'aide pour pouvoir faire notre part au sein de la Confédération. Nous voulons un gouvernement qui ne se contentera pas de justifier les subventions et qui travaillera avec les gens de la région de l'Atlantique à bâtir une économie plus forte.

Je n'ai pas le temps de parler de l'APECA, mais permettez-moi d'en toucher un mot. L'APECA, qui avait fait miroiter une promesse alléchante, ne l'a pas tenue dans la région de l'Atlantique. Ce pourrait être l'objet d'un autre débat, un débat que nous aurions intérêt à relancer à la Chambre.

M. McDermid: Je suis d'accord avec le député. L'APECA n'a peut-être pas tenu la promesse que nous aurions voulu qu'elle réalise. L'essentiel, c'est que nous avons fait quelque chose. Nous avons mis sur pied dans cette région un programme qui, selon moi, est souvent efficace, mais cela serait l'objet d'un autre débat.

Il dit qu'il ne s'oppose pas aux paiements de transfert. Il comprend cela et tout le reste. La motion que nous débattons demande que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique. Ce n'est pas ce que nous faisons.

La motion est tout à fait erronée. Il se lève et dit: «Ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui. Nous discutons de la diversité de l'économie dans l'est du Canada.» Nous en débattrons une autre fois. Il a absolument raison. Tel est le sens de la motion d'aujourd'hui, et j'estime que cette motion est erronée.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, puis-je avoir 30 secondes pour répondre à ces remarques?

Le président suppléant (M. Van De Walle): Vingt secondes.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la motion n'est pas erronée. Mon intervention revient à dire que le gouvernement a réduit les paiements de transfert en affaiblissant l'économie qui génère ces paiements.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui sur ce sujet parce que je fais partie de ceux qui travaillent jour après jour pour renforcer à longue échéance l'économie de la région de l'Atlantique.

• (1230)

Je dois dire que l'orateur qui m'a précédé, le député de Cap-Breton, n'a pas été très honnête envers ses électeurs et la Chambre quand il a blâmé les politiques du gouvernement actuel pour les difficultés économiques du Canada.

Il tient sous silence les quelque vingt années où les libéraux ont dépensé sans compter au point de nous léguer une dette énorme dont le service entraîne d'autres déficits. Ce n'est que grâce au plan de redressement financier élaboré par le député d'Etobicoke-Centre, qui était alors ministre des Finances, et maintenu par le vice-premier ministre, que nous finirons par éponger le déficit, équilibrer le budget et commencer à rembourser la dette colossale que nous ont laissée en héritage les libéraux, après plus de deux décennies au pouvoir.

En passant cela sous silence, le député de Cap-Breton induit en erreur ses propres électeurs de même que toute

la région de l'Atlantique sur la vraie nature des difficultés économiques avec lesquelles nous sommes aux prises.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et la motion du député de Gander—Grand Falls ont pour origine le calcul d'octobre des paiements de péréquation qui a malheureusement révélé un manque à gagner des paiements versés à trois des provinces de l'Atlantique. C'est dans ma province, le Nouveau-Brunswick, que le manque à gagner est le plus élevé. Il semble, en effet, qu'il manquera 100 millions de dollars par rapport à ce qui était prévu, soit 2,61 p. 100 du paiement annuel de 4,2 milliards de dollars.

Il importe de s'y arrêter. Le Nouveau-Brunswick a droit à des paiements de péréquation de 4,2 milliards de dollars. Dans ce cas-ci, il semble, d'après les données de rappel qui étayent les prévisions servant de base aux formules de calcul, que les prévisions étaient surévaluées et que les paiements antérieurs ont été trop élevés. Ce rajustement résulte d'une formule adoptée par voie législative depuis de fort nombreuses années, bien avant que le présent gouvernement n'accède au pouvoir, et cette formule est toujours en vigueur. Malheureusement, dans le cas présent, cette formule a abouti à une baisse des prévisions.

Je sympathise avec les ministres des Finances des provinces qui recevront moins que d'habitude. Ils devront se rendre à l'évidence que leurs budgets seront jugés trop ambitieux, trop optimistes, et ils devront les revoir à la baisse.

Cependant, ce ne fut pas toujours ainsi. Par exemple, l'année dernière, et j'ai ici une coupure du *Saint John Telegraph Journal* du 5 juillet 1991 pour le prouver, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick se réjouissait d'un excédent inattendu de 47 millions de dollars. Ses prévisions avaient été trop prudentes et les paiements de transfert du gouvernement fédéral dépasseraient de 47 millions de dollars ce qu'il avait anticipé. Cette formule est donc valable. Avec le temps, tout s'égalise.

Je voudrais aussi énoncer quelques autres faits. Je m'en tiendrai particulièrement à l'exemple du Nouveau-Brunswick aujourd'hui parce que cette province a été la plus durement touchée par la baisse des paiements, suite au calcul de rajustement en octobre.

Les principaux paiements de transfert effectués au Nouveau-Brunswick par le gouvernement fédéral représenteront une augmentation de 4,4 p. 100 environ par rapport à 1991-1992. Le Nouveau-Brunswick recevra plus de 2 200 $ par tête, en 1992-1993, soit presque 75 p. 100 de plus que la moyenne nationale. Une telle statistique prouve que la formule de péréquation est bonne.

Les réductions budgétaires au titre des paiements de transfert pour le financement des programmes établis, dont je parlerai tout à l'heure, ne représenteront que 0,2 p. 100 des recettes provinciales en 1992. C'est une baisse négligeable et, je le répète, monsieur le Président, c'est une baisse par rapport aux attentes, mais non dans les faits.

Les grands paiements de transfert fédéraux vont continuer de représenter un pourcentage très élevé des recettes totales du Nouveau-Brunswick. Plus de 39 p. 100 du budget de cette province pour 1992-1993 proviendront des paiements de transfert fédéraux.

Je dirais que le massacre, comme on a qualifié le calcul de rajustement, ne se trouve que dans la façon de présenter les faits. Comme le ministre l'a bien précisé plus tôt ce matin—et je me réjouis de le répéter—les paiements de transfert fédéraux aux provinces ne seront pas réduits. Les provinces de l'Atlantique ne sont pas pénalisées. Les soins de santé et l'éducation ne sont pas menacés.

Je tiens seulement à dire que, en ce qui concerne le financement des programmes établis, qui constituent l'assise des paiements de transfert fédéraux sur le chapitre de l'éducation et de la santé, le Nouveau-Brunswick a reçu 543 millions de dollars au total en 1989-1990. Il a reçu 546 millions de dollars en 1990-1991 et il recevra plus de 550 millions cette année. Il recevra encore davantage l'an prochain en dollars réels.

On déforme les faits lorsqu'on dit que le financement des programmes établis a été réduit. Son taux de croissance a été réduit, et pour de bonnes raisons que j'exposerai dans un instant. Ce qui arrive, en fait, c'est que notre gouvernement, le gouvernement fédéral, continue d'appliquer et d'améliorer le programme de relance économique qu'il a présenté en février dernier.

Il s'agit d'un plan de relance solide et efficace qui contribue déjà à chasser la récession et à poser les bases d'une croissance non inflationniste continue. Il s'agit d'un plan qui demande aux Canadiens, et notamment aux

autres niveaux du gouvernement, de joindre leurs efforts de façon plus efficace, afin de parvenir à la prospérité.

Le budget en question a eu, c'est évident, d'importantes répercussions sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et plus particulièrement sur les principaux transferts aux provinces que sont la péréquation, le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada. Ces programmes représentent plus de 90 p. 100 de toutes les sommes versées par le gouvernement fédéral aux provinces, afin de les aider à financer tout un éventail de services extrêmement importants dans tout le pays.

Depuis des décennies, le gouvernement fédéral apporte un appui financier important et croissant aux provinces relativement à ces programmes. Cette année seulement, les transferts fédéraux, notamment ceux en espèces et sous forme de points d'impôt, s'élèveront au total à près de 37 milliards de dollars. À eux seuls, ils représentent un cinquième de toutes les dépenses de programmes du gouvernement fédéral.

Là encore, permettez-moi de répéter les paroles du ministre. Ces transferts sont tout simplement trop importants pour ne pas être visés par notre programme d'austérité. Le déficit est un problème national qui exige une solution nationale. Plus important encore, il faut comprendre qu'en ralentissant la croissance des paiements de transfert, le gouvernement fédéral cherche à encourager tous les niveaux de gouvernement à vivre de façon réaliste, selon leurs moyens, tout comme le gouvernement fédéral lui-même est appelé à le faire relativement à ses propres programmes.

Il est important de comprendre que depuis sept ans, les dépenses fédérales augmentent au rythme de 3,7 p. 100 par année, comparativement à une moyenne provinciale de 7,2 p. 100. Étant donné ses responsabilités à l'égard de tous les Canadiens, il est tout à fait sensé que le gouvernement fédéral demande aux autres niveaux de gouvernement, qui représentent une partie tellement grande du total de ses programmes de dépenses, de restreindre leurs dépenses aux niveaux qu'il s'impose lui-même.

Les mesures annoncées dans le budget de 1990 prévoyaient notamment un gel des paiements de transfert par habitant au titre du financement des programmes établis. Comme je l'ai dit dans le cas du Nouveau-Brunswick, ces transferts continueront d'augmenter au total au même rythme que la population de chaque province, mais ils seront maintenus jusqu'en 1994-1995 au taux actuel de croissance. On continuera de n'imposer aucune limite sur les contributions au Régime d'assistance publique du Canada dans le cas des provinces moins bien nanties et en outre, les transferts à ces provinces au titre de la péréquation ne sont absolument pas visés par le programme d'austérité.

Comme le ministre l'a déclaré tout à l'heure, il est tout à fait faux de prétendre, comme on le fait dans cette motion, qu'on réduit les paiements de transfert aux provinces.

Les mesures que nous prenons tendent à faire en sorte que la croissance des paiements de transfert aux provinces soit réaliste en fonction de notre situation financière actuelle. En fait, le taux de croissance des transferts sera maintenu à 3,7 p. 100, tandis que celui des dépenses fédérales dans tous les autres secteurs le sera à 3,4 p. 100.

• (1240)

Je suis convaincu que la plupart des Canadiens savent que le déficit et la dette sont des problèmes graves qui doivent être réglés. Ils savent que des mesures fermes s'imposent pour venir à bout de ces problèmes. Ils croient aussi que ces mesures devraient affecter le moins possible les plus nécessiteux. C'est dans cet esprit que la formule de péréquation et que l'application de changements au financement des programmes établis et du RAPC ont été conçues.

Dans le budget de 1989, le gouvernement a annoncé un plan financier à moyen terme visant à réduire le déficit d'une manière radicale et à mettre fin aux nouveaux emprunts du gouvernement sur les marchés des capitaux d'ici 1994-1995. Béni sera ce jour! Il a confirmé ce plan dans son budget de 1990 et y a présenté, à cette fin, un programme de contrôle des dépenses.

Or, les recettes obtenues pendant la récession sont inférieures aux recettes prévues, et les dépenses sont plus élevées en raison de la faiblesse de l'économie. Il nous sera encore plus difficile d'en arriver à avoir un budget équilibré.

La motion dont nous sommes saisis refuse de reconnaître l'importance de la réduction du déficit et du contrôle de la dette et suppose que nous devrions non seulement dépenser plus que jamais mais aussi ne faire aucun effort pour fixer des limites raisonnables à l'augmentation des dépenses dans l'avenir. Cela n'est guère surprenant. Les deux partis de l'opposition sont très bien placés pour parler de financement à crédit et pour nous conseiller de dépenser maintenant, d'emprunter plus demain et de nous inquiéter des conséquences l'an prochain ou dans dix ans. C'est facile d'envisager un partage des richesses

et d'en parler quand on n'a pas à en assumer la responsabilité.

Le problème, c'est que nous sommes déjà à l'an prochain ou à la décennie prochaine, et que nous avons vu que le fait de vivre au-dessus des moyens du pays peut conduire à un fardeau croissant résultant de la dette publique, et il y a là-dedans les transferts aux provinces qui augmentent plus vite que l'inflation. En 1984, lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, le gouvernement fédéral dépensait 1,33 $ en programmes et services pour chaque dollar de recettes. Monsieur le Président, combien de temps pouvez-vous tenir si vous dépenser 1,33 $ pour chaque 1 $ gagné? Ce n'était pas une bonne affaire alors et ce n'est pas une bonne affaire maintenant. En fait, nous n'arrêtons pas de payer pour avoir consommé pendant trop longtemps plus de services que nous ne pouvions nous payer.

Au cours de l'exercice financier, notre dette publique devrait atteindre 419 milliards. Cela représente 15 000 $ pour chaque habitant de ce pays. Les seuls intérêts sur cette dette nous coûteront 43 milliards cette année, plus que ce que nous consacrons à la sécurité de la vieillesse, à l'assurance-chômage et aux allocations familiales combinées.

Dans le budget de 1991, le gouvernement demandait aux Canadiens de partager le fardeau de restrictions financières toujours plus sévères. Nous reconnaissons les sacrifices qui ont déjà été consentis par beaucoup de Canadiens au nom de la responsabilité économique et nous savons qu'il y aura une certaine hésitation à en accepter davantage.

Si nous ne prenions aucune mesure pour nous attaquer à une situation financière qui se détériore, le déficit serait encore supérieur à ce que l'on prévoit. Cela aggraverait tous les problèmes fondamentaux qu'il faut résoudre si nous voulons une vigoureuse reprise et revenir à la prospérité dans les prochaines années. Augmenter encore les dépenses ne ferait qu'aggraver le problème de la dette.

Dans son budget de 1991, le gouvernement a pris les difficiles décisions nécessaires pour rétablir la santé financière du Canada. Par suite des mesures annoncées dans ce budget, cette année, le gouvernement maintiendra le déficit à 30,5 milliards de dollars et, malgré les pressions qu'exerce la récession, ce déficit diminuera en 1992-1993 à moins de 25 milliards de dollars pour la première fois depuis plus d'une décennie. La croissance annuelle des dépenses de programmes sera plafonnée à 3 p. 100 dans les années qui suivront 1991-1992 et, après 1993-1994, le gouvernement fédéral n'aura plus besoin d'effectuer de nouveaux emprunts sur les marchés financiers. Le budget de 1991 prévoit des mesures qui permettront aux Canadiens d'être mieux en mesure d'atteindre ces objectifs.

En modifiant de façon marquée la façon dont le gouvernement gère les dépenses, nous avons fait circuler les ébauches des projets de loi qui plafonneront obligatoirement la croissance annuelle des dépenses de programmes au cours des cinq prochaines années. C'est la première fois que le gouvernement du Canada recourt à la loi pour restreindre ses dépenses et limiter son budget. Nous avons déposé le projet de loi visant à établir le fonds pour le service et la réduction de la dette, et nous avons pris l'engagement d'affecter toutes les recettes provenant de la taxe sur les produits et services et de la privatisation au service et à la réduction de la dette. Ces recettes seront d'abord appliquées au service de la dette puis, à mesure qu'elles augmenteront, elles seront utilisées pour réduire l'encours de la dette.

L'effort pour réduire les dépenses et le déficit sera intensifié grâce à ces décisions que prend le gouvernement pour inscrire clairement ses objectifs dans la loi. Par l'entremise du plan de relance économique, le gouvernement prendra des mesures pour assurer la stabilité de ses finances et pour solidifier la confiance dans l'avenir du Canada.

Je sais qu'il me reste peu de temps, mais je voudrais présenter un exemple très important concernant les transferts fédéraux au Canada atlantique. En 1988, la somme totale de toutes les formes de dépenses fédérales ou de contribution financière du gouvernement fédéral au Canada atlantique représentait 8,2 milliards de plus que les recettes versées par cette région au Trésor fédéral. Cela représente 3 600 $ par habitant du Canada atlantique. Je le répète, ces chiffres sont plus élevés aujourd'hui. À Terre-Neuve, ils s'élevaient en 1988 à 2,4 milliards, dans l'Île-du-Prince-Édouard, à 600 000 $, en Nouvelle-Écosse, à 3 milliards et au Nouveau-Brunswick, à 2,2 milliards.

Il est clair, dans le contexte de ce débat, que non seulement le gouvernement fédéral ne réduit pas son engagement envers le Canada atlantique, mais que ces chiffres témoignent réellement de son engagement, dans cette région, envers une entité canadienne forte, une unité canadienne prospère et durable.

À mon avis, rien n'est plus éloquent que ces chiffres. Les Canadiens de l'Atlantique ne saisissent pas bien les conséquences de ces chiffres. Lorsque nous nous interrogeons sur notre place au sein du Canada, nous devons considérer cette question avec réalisme, sans tenir compte des sous-entendus trompeurs qui se cachent derrière

cette motion ou de ceux qu'avancent les députés d'en face qui ont pris la parole à ce sujet.

Les rajustements dans la formule de péréquation dont nous avons été témoins aujourd'hui ne représentent pas une menace pour le mieux-être des Canadiens de l'Atlantique. Ils n'imposent pas un fardeau particulier aux Maritimes ou à Terre-Neuve. Ils témoignent d'un programme de péréquation soutenu, fort, durable et important, ainsi que d'un engagement continu à partager avec tous les Canadiens les avantages dont nous bénéficions.

Il importe également que nous partagions le défi de freiner la dette nationale qui nous accable. Les rajustements en tiennent également compte. En privant les provinces de ce défi, nous les traiterions en fait comme des citoyens de seconde zone. Cela aurait pour effet de mettre le Canada en danger de devenir un pays de deuxième classe.

J'aimerais aussi dire en conclusion que l'ensemble du système de transfert fédéral-provincial a probablement bien besoin d'être amélioré. Le temps en est sans doute maintenant venu; si j'ai bien compris, le ministre des Finances a laissé entendre qu'à partir de 1992, ces formules seraient revues et corrigées. Il est évident, par exemple, que le fait de recalculer périodiquement les paiements de péréquation pose des problèmes aux provinces pour leur planification budgétaire et la gestion de leurs programmes.

Je plains les ministres des Finances de ces provinces qui doivent aujourd'hui revoir leurs prévisions. Comme il en est question dans le budget de février, le système des transferts aux provinces, y compris la péréquation, fera l'objet d'une étude pour déterminer les réformes nécessaires.

Les recommandations des premiers ministres des provinces atlantiques et de leurs ministres des Finances, semblables à celles qu'ils ont faites à l'issue de leurs rencontres d'hier et d'aujourd'hui, seront d'un grand secours car elles aideront le gouvernement fédéral à faire de la Confédération canadienne une entité plus saine et plus responsable sur le plan budgétaire et capable non seulement de défendre la souveraineté économique de ce pays mais aussi de partager les dividendes de sa prospérité avec tous les membres de la Confédération, y compris la région atlantique.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je félicite mon collègue pour nous avoir si bien exposé certains des problèmes des provinces atlantiques. Étant médecin, je suis sensible aux problèmes des provinces atlantiques. Étant médecin, je suis particulièrement sensible aux problèmes de financement de l'éducation et des soins de santé dans cette région.

• (1250)

J'ai été impressionné d'entendre dire que les Maritimes avaient été bénéficiaires nets de 8,2 milliards de dollars en 1988. Étant de l'une des provinces «riches» qui a vu cette année ses contributions du gouvernement fédéral plafonnées, j'aimerais que le député me dise quels sont ses plans à long terme et ses objectifs pour réduire la dépendance des maritimes face aux fonds fédéraux.

Il est évident que dans une province «riche», nous pouvons comprendre les maritimes ou sympathiser avec ces provinces devant les problèmes de leurs secteurs de la pêche et des mines. Nous comprenons, mais nous aimerions savoir quels objectifs et quels plans ces provinces ont adopté pour en venir à ne plus dépendre autant de l'argent de l'extérieur.

M. Bird: Monsieur le Président, je dois commencer par faire une mise au point avec mon collègue. Il parle d'un certain favoritisme. Je le connais bien. En général, il n'abonde pas dans ce sens.

Je voudrais préciser clairement que ces transferts accordés aux provinces atlantiques ne sont pas des cadeaux. Ce sont des dividendes versés aux provinces atlantiques pour leur rôle dans la Confédération. Deux des quatre provinces fondatrices, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, étaient des partenaires égaux dans la création de ce pays.

Au début, personne ne savait ni ne pouvait deviner où toute cette prospérité se ferait sentir. Comme dans tout investissement ou dans toute entreprise, les premiers fondateurs ont le droit de partager les dividendes indéfiniment.

La formule de péréquation de ce pays place les choses dans ce contexte, et j'aimerais ôter à mon ami toute idée voulant que ce soit un cadeau, un acte de bienfaisance ou quelque chose du genre.

Je voudrais ajouter que dans les provinces atlantiques, nous faisons de notre mieux pour utiliser ces dividendes à bon escient, les investir avec sagesse afin d'en faire bénéficier nos populations.

Je dois dire, en l'honneur du premier ministre Frank McKenna et de son gouvernement, que depuis plusieurs années la croissance économique est peut-être meilleure

au Nouveau-Brunswick que dans toute autre province du Canada et ce, malgré des circonstances très difficiles.

C'est pourquoi j'aimerais semoncer mon bon ami, le ministre des Finances de la province, qui attache tant d'importance à ce retranchement de 100 millions de dollars au titre de la péréquation. En effet, il y a à peine un an, le ministre se vantait avec beaucoup de plaisir et de fierté des résultats de ses calculs budgétaires, alors qu'il avait reçu une manne de 47 millions de dollars.

Grâce à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui fonctionne beaucoup mieux que le ministre l'a déclaré dans son intervention il y a quelques minutes, des éléments d'infrastructure très importants ont été mis en place. Dans ma propre circonscription de Fredericton, le Conseil de recherche et de productivité a reçu environ 20 millions de dollars. Grâce à cet argent, il est devenu l'un des organismes de recherche et de développement les plus connus pour les commerces et les entreprises. Autrement, il n'aurait pas pu disposer de telles installations.

À la longue, ce genre d'investissement rapportera beaucoup. Bien sûr, nous avons toujours connu au Nouveau-Brunswick les succès des sociétés Irving et McCain et bien d'autres qui sont moins réputées, mais qui méritent quand même une mention.

L'esprit d'entreprise n'est pas rare au Nouveau-Brunswick ni dans les autres provinces atlantiques. Il me faudrait dire à mon ami le député que les dividendes que nous recevons maintenant de la Confédération seront bien investis et que, dans un avenir lointain, il viendra peut-être un jour où nous serons en mesure de les rendre aux autres.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser.

Je me reporte à un article paru aujourd'hui dans le journal rappelant les déclarations faites par ce gouvernement lors des dernières élections, qui nous promettaient des emplois, encore des emplois et toujours des emplois. Nous voilà avec 1,3 million de chômeurs, et rien de plus que des excuses, encore des excuses et toujours des excuses.

Je dis au député que ce qui se passe au pays, surtout dans les provinces atlantiques où le taux de chômage est si élevé, nous force à constater que ce gouvernement n'a pas vu à créer des emplois, encore des emplois et toujours des emplois, même s'il s'y était engagé.

M. Bird: Monsieur le Président, les statistiques sur l'emploi pour la période allant de l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1984 jusqu'à maintenant sont très spectaculaires, très constructives et de très bon augure, si l'on sait les placer dans le contexte.

Nous savons que nous traversons une récession. Nous savons que nous avons connu de graves problèmes dans le secteur des pêches, à un point où c'est presque un phénomène surnaturel hors de la portée des êtres humains. Nous avons vu à ces problèmes.

Il y a à peine quelques semaines, le ministre des Pêches et des Océans a pu présenter une mesure budgétaire venant en aide aux pêcheurs de l'Atlantique et de certaines régions du Québec, qui souffrent des conditions très dures que connaît actuellement le secteur des pêches.

Cependant, à la longue, l'application du programme de l'APECA et de notre système actuel de transferts a engendré des résultats fructueux, comme dans l'exemple que je viens de donner, celui de M. McKenna au Nouveau-Brunswick. Nous verrons par ailleurs des réalisations extraordianires à Terre-Neuve, au cours des mois et des années à venir, à la suite de l'investissement dans Hibernia, encore une fois une entreprise parrainée par ce gouvernement. Je crois que nous assisterons également à une reprise en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

En réponse à votre question, je dirai que les mesures prises par ce gouvernement depuis 1984 ont déjà engendré une hausse de l'emploi, une hausse notable. La douloureuse expérience des derniers mois, attribuable à la récession qui a fait augmenter le chômage, se soldera, grâce aux mesures prises durant cette même période, par une hausse des emplois et de la prospérité dans la région de l'Atlantique au cours de l'année prochaine et des années suivantes.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon collègue de York—Sunbury dans un ordre d'idées un peu différent parce que nous n'arriverons sans doute pas à nous mettre d'accord sur la question de savoir si le gouvernement a plus ou moins ou suffisamment stimulé le développement économique, que ce soit au moyen de transferts fiscaux, de la péréquation, du FPE ou des ententes de développement économique régional. Je crois que nous pourrions en débattre toute la journée avec une certaine éloquence tous les deux, mais ma question touche un ordre d'idées un peu différent.

Le député représente une circonscription de la région de l'Atlantique qui est, en somme, assez semblable aux autres circonscriptions de cette région, dont la mienne. Je voudrais connaître son avis en tant que député, indépendamment de son affiliation politique. Pense-t-il que les

provinces atlantiques et plus précisément leurs premiers ministres vont devoir, dans les mois voire les semaines de négociations constitutionnelles qui viennent, fusionner leurs désirs et leurs aspirations? Croit-il qu'il y a lieu d'accélérer la cadence des pourparlers sur l'union économique qui sont en cours?

Je sais que, chez lui, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre y souscrit sans réserve. Notre premier ministre aussi, en Nouvelle-Écosse, y souscrit sans réserve, tout comme celui de l'Île-du-Prince-Édouard d'ailleurs, et le premier ministre de Terre-Neuve y participe au moins en tant qu'observateur.

Est-ce que le député croit que le secret du développement économique dans la région atlantique réside dans un effort concerté de tous les premiers ministres provinciaux pour créer une union économique afin que nous puissions parler en tant que région unique? Croit-il également que nous pourrions commencer à nous adresser à certains organismes politiques, à des commissions ou à des institutions? Lorsque nous traiterons avec le gouvernement fédéral, qui subit des revendications contradictoires de la part de l'Ontario très vaste, du Québec très distinct et de l'Ouest immense, estime-t-il que la meilleure façon pour le Canada atlantique de sortir de sa perpétuelle situation d'inégalité économique serait d'accélérer ces entretiens sur l'union économique des provinces maritimes et de nous adresser à certains organismes politiques afin de pouvoir, dans l'avenir, présenter au gouvernement fédéral nos intérêts communs et collectifs en tant qu'entité unique et non comme quatre assemblées législatives provinciales différentes?

M. Bird: Monsieur le Président, je suis convaincu que la prospérité et l'unité vont de pair au Canada. Dans mon propos, j'ai rappelé quelque chose qui reste malheureusement trop peu connu et aussi trop peu apprécié, c'est à quel point nous sommes tributaires des dividendes de la Confédération par rapport au reste du Canada. J'ai donné comme chiffre 8,2 milliards de dollars en 1988, ce chiffre a augmenté depuis; on parle maintenant de 3 600$ par personne.

S'il y a une région du Canada qui est directement intéressée par l'unité du pays, c'est bien la région de l'Atlantique. Et je tiens à vous dire ici même que je suis clairement et irrévocablement en faveur d'un pays uni.

Une voix: Nous aussi.

M. Bird: Je n'en doute pas.

Maintenant, pour ce qui est d'unir nos forces dans les Maritimes—oui, c'est la chose à faire chaque fois le bons sens le commande. Par ailleurs, cependant, nous avons notre propre personnalité en tant que province. Je ne crois pas qu'il faille demander aux Acadiens de fondre leur culture et leur identité dans un amalgame plus grand simplement parce que l'argument est défendable. Je ne suis pas sûr du tout qu'il vaut mieux avoir une voix que quatre voix, mais c'est certainement une bonne idée de collaborer le plus possible.

Le président suppléant (M. Van De Walle): Puis-je déclarer qu'il est 13 heures?

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, si je puis avoir un moment.

Le président suppléant (M. Van De Walle): Trente secondes.

Mme Clancy: Merci, monsieur le Président. Alors, je dirai que plutôt que d'attaquer le morceau maintenant, je serais ravie de vous entendre déclarer qu'il est 13 heures.

Le président suppléant (M. Van De Walle): Comme il est maintenant 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, en février 1991, à la demande du premier ministre, le comité de la recherche universitaire de la Société royale du Canada a publié un rapport portant sur une stratégie de recherche universitaire au Canada. Je suis enthousiasmé par ce rapport, mais le gouvernement, qui se préoccupe tellement de rentabilité, semble en avoir oublié l'existence.

Je voudrais plus particulièrement exhorter le gouvernement à accepter la recommandation du rapport visant à augmenter le budget des trois conseils de recherches. Je sais que le gouvernement se préoccupe du déficit. Je reconnais que nous devons dépenser dans les limites de nos moyens.

Je suis également d'accord avec un des plus importants chefs d'entreprise du Canada, M. Panabaker, de la Sun Life, qui recommande d'augmenter de façon spectaculaire les dépenses consacrées aux conseils de recherches, qui sont inférieures à 0,1 p. 100 du PNB sur cinq ans.

Article 31 du Règlement

Il est temps que le gouvernement comprenne que ce sont les habitants de notre pays qui en constituent la ressource la plus importante. Il faut exploiter cette ressource pour qu'elle donne son plein rendement.

* * *

[*Français*]

LE CONSEIL DU PATRONAT DU QUÉBEC

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, le 22 octobre dernier, le caucus du Québec recevait 13 membres de la direction du Conseil du patronat du Québec, ayant à leur tête M. Ghislain Dufour, un batailleur constant et efficace.

Tout comme nous, le CPQ sait très bien que gouverner est «l'art du possible». Nous avons discuté durant presque deux heures sur les recommandations fort sérieuses du CPQ à l'endroit de l'administration gouvernementale fédérale. Nous cheminons dans la même direction avec très souvent les mêmes objectifs comme, par exemple, coupures et rationalisation; l'abaissement du déficit; taux d'intérêt bas; inflation contrôlée; valeur du dollar canadien versus le dollar américain, etc.

Le CPQ s'oppose aux subventions aux industries, cependant tout en favorisant l'aide du gouvernement à la recherche et au développement et à l'aide à l'exportation.

Somme toute, ce genre de rencontre avec le CPQ et le caucus P.C. du Québec est un excellent exercice pour les dirigeants politiques et nous permet de prendre des positions progressives pour le développement harmonieux des entreprises du Québec.

Je souhaite, monsieur le Président, que l'exercice se fasse sur une base plus régulière.

* * *

[*Traduction*]

M. DAVID MILGAARD

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, demain après-midi, la Chambre débattra ma motion d'initiative parlementaire concernant la condamnation pour meurtre de David Milgaard.

Il y a de plus en plus de preuves qu'on a commis une grave injustice dans cette affaire en déclarant coupable ce jeune homme, qui avait 16 ans à l'époque. Un nouvel élément de preuve est encore apparu au cours des dernières semaines. Un rapport préparé par le professeur Neil Boyd de l'École de criminologie de l'Université Simon Fraser et par Kim Rossmo de la même université établit une nouvelle preuve à cet égard en révélant que le médecin légiste dans cette affaire rendrait maintenant un témoignage différent. De plus, le profil d'un violeur en série qui habitait près de la scène du crime et qui s'y manifestait correspond au signalement d'un suspect principal.

Je voudrais citer une phrase du rapport: «Il n'existe presque aucune preuve contre David Milgaard.» J'invite la ministre de la Justice, qui songe maintenant à ordonner un nouveau procès, à vaincre l'inertie de la bureaucratie et à le faire; je l'invite également à participer au débat de demain après-midi et à exposer sa preuve devant la Chambre comme je le ferai en y exposant la teneur du rapport Boyd.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les petits entrepreneurs forment un secteur clé au Canada.

On néglige souvent l'importance de la petite entreprise. Pourtant, depuis dix ans, elle représente 97 p. 100 du monde des affaires. Les entreprises qui comptent moins de 50 employés créent 4 emplois sur 5 au Canada. Une famille sur sept a de l'argent d'investi dans une petite entreprise agricole ou un cabinet d'affaires.

Avec l'Accord de libre-échange, les nouveaux débouchés profitent aux petits entrepreneurs canadiens. Notre gouvernement est résolu à créer un climat économique favorable à la petite entreprise. La Banque fédérale de développement offre des services de gestion et des services financiers. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a aidé un certain nombre de petites entreprises. Industrie, Sciences et Technologie Canada fournit une aide précieuse permettant d'accroître notre compétitivité sur la scène internationale.

La semaine dernière, mon bureau de circonscription a organisé un colloque pour fournir des renseignements et de l'aide concernant les programmes du gouvernement fédéral. Nous estimons que la petite entreprise est la clé de la prospérité au Canada.

LA SEMAINE DE LA PETITE ENTREPRISE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, c'est la Semaine de la petite entreprise au Canada du 21 au 25 octobre. Je voudrais en profiter pour féliciter les petits entrepreneurs du Canada pour leurs efforts.

La petite entreprise est le coeur de l'économie du pays; notre prospérité est largement tributaire des petits entrepreneurs. Cela est particulièrement vrai dans ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'y a pas d'industrie lourde, ni de base manufacturière importante.

Ce sont les entreprises de tourisme, les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres qui assurent le fonctionnement de notre économie. Posséder et exploiter une petite entreprise, c'est toute une éducation et ce peut être très difficile par moments.

Cela est particulièrement vrai dans le cadre des politiques économiques du gouvernement fédéral. Les impôts et les taux d'intérêt élevés nuisent aux affaires et obligent de nombreux petits entrepreneurs à fermer boutique.

J'exhorte le gouvernement à reconnaître enfin l'importante contribution des petites entreprises canadiennes et à mettre en oeuvre des politiques économiques qui les aident au lieu de les forcer à fermer.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, bien que je reconnaisse les décisions difficiles auxquelles Radio-Canada continue d'être confrontée afin de concilier ses opérations stratégiques avec les compressions budgétaires, il manque encore un élément dans sa structure de radiodiffusion pour qu'elle puisse servir tous les Canadiens.

Cet élément manquant, c'est une station de télévision en langue anglaise pour le Nouveau-Brunswick. Même si on envisage sérieusement la possibilité de combler cette lacune depuis de nombreuses années, il n'en reste pas moins que le Nouveau-Brunswick n'est pas représenté sur la scène nationale dans le domaine de la radiodiffusion.

C'est une situation intolérable, particulièrement en cette période de réconciliation nationale, car le Nouveau-Brunswick est le seul modèle de la dualité linguistique de la nation canadienne.

Il faut donner à notre province la possibilité de contribuer à définir notre identité nationale, et c'est ce qu'une station de télévision de Radio-Canada lui permettrait de faire.

Article 31 du Règlement

Le moment est venu pour Radio-Canada de prendre une décision difficile au sujet d'un nouvel investissement. Je prie instamment les dirigeants de cette société d'examiner cette question de façon constructive en tenant compte des besoins actuels.

* * *

• (1410)

LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU SYNDROME DE LA MORT SUBITE DU NOURRISSON

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, le mois d'octobre a été déclaré mois de la sensibilisation au syndrome de la MSN, ou de la mort subite du nourrisson.

La MSN, parfois appelée mort au berceau, frappe de façon soudaine et inattendue des bébés qui semblent en parfaite santé, laissant derrière elle des familles affligées et des médecins désarmés.

Plusieurs familles de Beaver River, y compris certains de mes voisins, ont récemment perdu un enfant à cause de ce syndrome.

La mort subite du nourrisson est la principale cause de décès, après la période néonatale, chez les nouveaux-nés de moins d'un an. Pendant que les décès attribuables au syndrome de la MSN ont augmenté, les décès liés à d'autres causes, comme les accidents, ont diminué. On ne connaît pas la cause de ce syndrome épouvantable, qui est imprévisible et ne peut être prévenu.

La Fondation canadienne sur l'étude de la mortalité infantile tiendra son congrès annuel à l'Île-du-Prince-Édouard, du 1er au 3 novembre. Cette année, elle examinera les mesures à prendre pour bâtir un avenir meilleur. Participeront à ce congrès des professionnels, des bénévoles ainsi que les parents de jeunes victimes du syndrome de la MSN.

Je suis persuadée que tous les députés se joignent à moi pour souhaiter à la Fondation énormément de succès à ce congrès où elle cherchera à comprendre, à étudier et, qui sait, à éliminer le syndrome de la mort subite du nourrisson.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, les combats continuent de faire rage et les habitants de la Yougoslavie luttent pour préserver ce qui reste de leur mère-patrie, même si rien ne laisse présager une fin prochaine des hostilités.

Article 31 du Règlement

Pour leurs parents et leurs amis qui vivent au Canada, cela veut dire qu'ils continuent de livrer leur propre bataille contre le désespoir et la peur. J'ai rencontré plusieurs de ces personnes qui m'ont demandé plus d'une fois de faire l'impossible pour mettre un terme à la destruction de leur pays d'origine.

Si notre gouvernement n'a pas encore cru bon de reconnaître la Croatie comme un État indépendant, j'exhorte les députés à continuer de songer aux importantes répercussions qu'une telle reconnaissance pourrait avoir sur ce pays déchiré par la guerre.

Je prie la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire tout en son possible, au nom du Canada, pour régler rapidement cette situation extrêmement grave. J'aurai de plus en plus de mal à demander à mes électeurs croates de faire preuve de patience.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, le gouvernement ne fait rien pour lutter contre une menace qui pèse sur les Canadiens et toute l'humanité, l'amincissement de la couche d'ozone.

Selon une étude de l'ONU tout juste publiée, les dommages causés au bouclier d'ozone sont bien pires que tout ce qu'on avait prévu jusqu'à maintenant. Si le rythme actuel se maintient, la couche d'ozone diminuera encore de 3 p. 100 d'ici à l'an 2000. Les cancers de la peau et les pertes de récoltes se multiplieront, selon les scientifiques de l'ONU.

Selon ces mêmes scientifiques, il ne suffit pas d'éliminer progressivement les chlorofluorocarbures d'ici à 1997, comme le Canada a accepté de le faire. Or, la réglementation nécessaire pour respecter ce premier engagement modeste n'a même pas encore été adoptée au Canada.

Malgré les réclamations du public, qui veut que les dirigeants des sociétés soient tenus responsables des incidents de pollution, et malgré les interventions de l'industrie, qui demande l'application du principe de la mise à la charge du pollueur afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre, le gouvernement n'a toujours pas bougé.

Le gouvernement doit adopter une réglementation pour réduire immédiatement les émissions de CFC qui détruisent l'ozone et accorder une aide technique et financière aux pays en développement pour qu'ils puissent le faire. Le Canada doit prendre les devants en demandant la tenue d'une conférence internationale pour fixer de nouveaux objectifs de réduction des émissions.

[*Français*]

LE PROJET MINIER DE LOUVICOURT

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le projet minier de Louvicourt, en Abitibi, est une des plus grandes découvertes du Canada et du monde de ces dernières années, ce qui se compare à Kid Creek, et Val-d'Or n'a rien vu de tel depuis 20 ans.

AUR Ressources peut entreprendre l'exploration de sa grande découverte minière de Val-d'Or—Louvicourt, ce qui générera 522 emplois directs et des revenus de deux milliards de dollars. L'immense potentiel de la riche propriété est détenu à 55 p. 100 par AUR Ressources de Toronto et à 45 p. 100 par Louvem de Montréal.

Depuis l'an dernier, M. Robert Bryce, vice-président à la production de AUR Ressources, oeuvre à Val-d'Or. Si tout va bien, la production minière débutera à la fin de 1993, et la commerciale à la fin de 1994, alors que les opérations tourneront à plein régime à 1,8 million de tonnes par année en 1997.

Merci aux gens du secteur minier québécois et canadien.

* * *

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, bon nombre de mes électeurs de la circonscription d'Egmont ont porté à mon attention une nouvelle politique d'Emploi et Immigration Canada qui cause beaucoup de problèmes et est très controversée. Il s'agit d'un questionnaire sur l'emploi assurable qu'il faut remplir et renvoyer avec la demande de prestations d'assurance-chômage.

Voici la première question du questionnaire: Avez-vous des liens de parenté avec l'un de vos employeurs, que ce soit par le sang, le mariage, y compris l'union libre, ou l'adoption?

Immédiatement, le répondant se dit qu'il doit y avoir quelque chose de répréhensible dans le fait d'avoir un lien de parenté avec son employeur.

Le cas échéant, il se sent coupable ou pris en faute. Dans bon nombre de petites localités comme celles de l'Île-du-Prince-Édouard, et tout particulièrement dans les villages de pêche, c'est effectivement le cas. De

nombreux employeurs ont des liens de parenté avec leurs employés. Il en a toujours été ainsi.

Or, on laisse maintenant entendre qu'un employé pourrait verser dans l'illégalité s'il est apparenté à son employeur. Si le demandeur répond par l'affirmative à cette question, sa demande d'assurance-chômage est envoyée à Revenu Canada, qui met alors deux ou trois semaines à se prononcer sur l'assurabilité; le demandeur doit donc attendre de six à huit semaines avant de toucher ses prestations.

Les deux autres questions sont ainsi formulées: Avez-vous des intérêts majoritaires dans l'une des entreprises pour lesquelles vous travaillez, et entretenez-vous des relations d'affaires avec votre employeur?

Voici mes questions, monsieur le Président: ce questionnaire est-il discriminatoire? Porte-t-il atteinte aux droits de nos citoyens ainsi qu'à la Charte des droits et libertés et pourquoi harcèle-t-on ainsi ceux qui demandent de l'assurance-chômage?

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Comme mon collègue de Brampton—Malton, monsieur le Président, je voudrais demander au monde, par l'intermédiaire de la Chambre, d'intervenir immédiatement en Yougoslavie pour mettre fin au bain de sang et pour surveiller l'application d'une solution pacifique aux demandes d'indépendance des divers États, comme la Croatie et la Macédoine.

Aujourd'hui, Dubrovnik a été bombardée par les forces fédérales serbes qui ont détruit une ville du XIV^{e} siècle, contrairement au droit international. Même les nazis ont respecté cette loi, durant la Seconde Guerre mondiale. Je demande surtout à la Chambre d'accorder immédiatement une aide humanitaire, sous forme de vivres et de médicaments, aux Croates dont les récoltes ont été détruites ou interrompues par la guerre.

Il est temps que les hommes et les femmes libres du Canada agissent de façon compatissante et décidée.

* * *

LES COOPÉRATIVES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui, à la Chambre, pour rendre hommage au mouvement coopératif du Canada. Nous avons célébré récemment la Semaine nationale de la coopération pour souligner l'importance de ce mouvement dans notre pays. Le mouvement coopératif s'est tranquillement répandu dans pratiquement tous les secteurs de notre société et de notre économie. Par son travail à la base il est devenu un important facteur de notre développement et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que le mouvement coopératif bénéficie de règles du jeu qui soient les mêmes pour tous.

La TPS est une épine dans le pied des coopératives. Elle les place dans une position défavorable par rapport à leurs concurrents du secteur du détail. Actuellement, par exemple, dans les coopératives qui vendent des provisions au détail, les frais d'affiliation à ces coopératives sont taxés. C'est injuste. En effet, les membres sont taxés pour des articles détaxés, ce qui entraîne un énorme perte d'argent et de compétitivité.

Je demande au ministre des Finances de traiter les coopératives d'une façon juste. Qu'il supprime cette taxe inéquitable et qu'il les mette sur le même pied que leurs concurrents.

* * *

L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, les premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique se sont réunis hier à Halifax pour discuter de la diminution des paiements de transfert fédéraux au cours de l'exercice 1991-1992.

Ces premiers ministres constatent qu'en vertu de la formule de financement actuelle, les provinces de l'Atlantique sont pénalisées par suite du ralentissement de l'économie des provinces plus riches, en particulier l'Ontario.

Personne ne conteste le fait que ces compressions placeront les provinces dans une situation difficile. Les premiers ministres provinciaux ont décidé de chercher des solutions de rechange adéquates à la formule actuelle de transfert de fonds entre Ottawa et les provinces, et de s'efforcer de rationaliser les services ainsi que de renforcer l'influence de leurs provinces pour ce qui est de déterminer où et comment dépenser les sommes affectées au développement régional.

Je félicite les premiers ministres des provinces atlantiques de leur attitude positive face à ce problème très épineux.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le Budget de 1989, le gouvernement avait promis qu'il n'y aurait pas d'augmentation des primes d'assurance-chômage en période de difficultés économiques. Le Canada connaît présentement une période très difficile. Il y a plus de 1,5 million de chômeurs, et plus de 200 000 à Montréal seulement. Mais au mois de juillet, le gouvernement a brisé cette promesse en augmentant les primes de 24 p. 100, et il est maintenant question d'une autre augmentation de 14 p. 100. Est-il vrai que le gouvernement a l'intention d'imposer une autre taxe aux Canadiens et Canadiennes sur les primes d'assurance, en janvier prochain?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée se trompe. Si nous devions suivre son raisonnement, nous violerions la loi, qui stipule clairement que le compte d'assurance-chômage doit s'autofinancer.

En ce qui a trait aux augmentations futures du taux, la députée sait sans doute que le processus est très clair. La Commission formule des recommandations en ce qui a trait à toute modification du taux des cotisations d'assurance-chômage, et ces recommandations sont soumises à l'approbation du ministre des Finances. Un taux n'a pas été fixé et aucune recommandation ne m'a été faite. Par conséquent, il serait prématuré de discuter de cette question.

• (1420)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre.

J'aimerais rappeler au ministre la déclaration faite par son prédécesseur dans le budget de 1989, alors qu'il a dit que le gouvernement continuerait de participer au financement du programme en période difficile, lorsqu'il ne convient pas d'augmenter les cotisations.

Le ministre estime-t-il que nous vivons actuellement une période difficile, et s'il pense que 1,5 million de Canadiens vivent effectivement des temps difficiles, prendra-t-il la décision qui s'impose et s'engagera-t-il à ne pas augmenter les cotisations d'assurance-chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, quelle que soit la recommandation, toutes ces questions seront prises en considération.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je constate que le gouvernement refuse de répondre aux questions concernant non seulement le programme d'assurance-chômage du premier ministre, mais aussi de tous les autres.

J'aimerais obtenir aujourd'hui une réponse du ministre des Finances. Une promesse a été faite par son prédécesseur dans le budget de 1989, selon laquelle les cotisations d'assurance-chômage ne seraient pas augmentées en période difficile. Le gouvernement a violé cette promesse au mois de juillet en décrétant une augmentation de 24 p. 100, et il envisage maintenant d'infliger aux contribuables une autre hausse de 14 p. 100 sous forme de prélèvement indirect.

Le ministre des Finances peut-il garantir qu'il va aider la relance économique en n'autorisant aucune autre augmentation semblable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il est vraiment regrettable que la députée n'écoute pas les réponses données.

J'ai dit en réponse à sa première question que le processus était très clair. La Commission fixe le taux, et celui-ci est soumis à l'approbation du ministre des Finances. Aucune recommandation semblable n'a été faite. Comme il n'y a pas eu de recommandation, je ne peux étudier la question. D'autre part, j'ai dit dans ma deuxième réponse que tous les éléments de la conjoncture actuelle seraient pris en considération.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, non seulement les présidents de nos sociétés d'État ont-ils reçu, ces trois dernières années, une prime annuelle atteignant jusqu'à 25 p. 100 de leur traitement, mais voici que nous apprenons que leur traitement a augmenté de plus de 100 000 $ par année au cours de la même période.

Comment le gouvernement justifie-t-il que l'administrateur en chef du CN touche 396 000 $ par année plus une prime? Comment justifie-t-il que le président de la Société canadienne des postes se voit accorder une hausse salariale de 105 000 $ et touche aujourd'hui 300 000 $

par année plus une prime? Veut-on le récompenser ainsi pour tous les bureaux de poste qu'il a fermés et pour tous les emplois qu'il a supprimés? Comment justifie-t-on d'accorder secrètement des hausses salariales aussi indécentes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Tout d'abord, monsieur le Président, je conteste ce que vient de dire le député. Je le répète, ses chiffres ne sont pas exacts. Et pourtant, les échelles salariales sont du domaine public et il y a accès.

Je répète à nouveau que les cadres de la fonction publique ou des sociétés d'État ont reçu une double indemnisation, soit leur traitement et une prime au rendement. Je n'ai pas l'intention de m'en excuser, car c'est une bonne façon de récompenser leur excellent travail. Je ne m'en excuserai pas.

Je répète que personne, qu'aucun employé du gouvernement fédéral, ne touchera cette année de hausse salariale ni de prime.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, l'échelle salariale du président de la Société canadienne des postes a augmenté de 170 000 $ au cours des trois dernières années.

Voici que nous apprenons que, non seulement les présidents de société d'État nommés par le gouvernement ont-ils reçu des primes mais que tous les cadres de ces sociétés ont reçu des primes avec les compliments des administrateurs nommés par le gouvernement.

Comment peut-on justifier que des administrateurs nommés par le gouvernement accordent des primes annuelles à même l'argent des contribuables? Comment peut-on justifier que le coiffeur récemment nommé au Conseil d'administration de la Banque fédérale de développement distribue des primes annuelles? Pourquoi ne leur donne-t-il pas tous une permanente? C'est bon pour une année, n'est-ce pas?

Une voix: Non, George.

Une voix: Ce n'est pas bon pour un an, George et ça fait dresser les cheveux sur la tête. Vous avez eu une permanente l'an dernier et seul votre coiffeur le sait.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'accepterai une hausse, mais je peux difficilement me faire donner une permanente, n'est-ce pas?

Je suis très étonné. Cela fait deux ou trois fois qu'on formule à la Chambre des observations négatives à l'égard des petits entrepreneurs. J'ai écouté maintes et maintes fois le député à la Chambre, car il peut se révéler très amusant. Entre le jugement d'un petit entrepreneur et le sien, je choisirais sans hésiter celui du petit entrepreneur.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a rendu publique, aujourd'hui, une étude menée par Michael Porter sur la compétitivité canadienne. Étant donné la source du document, il ne faut pas s'étonner que l'auteur appuie nombre des programmes économiques du gouvernement qui se sont soldés par un échec.

Voici donc ma question. Le ministre du Commerce extérieur peut-il nous dire quel rôle les hauts fonctionnaires du gouvernement ont joué dans la rédaction et la préparation de ce document?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, que je sache, ils n'ont rien eu à voir avec ce document. Nous avons eu des entretiens avec M. Porter, il y a un an à peu près. Lors de l'adjudication du contrat, nous avons demandé à M. Porter et à son groupe de fournir des données sur la position concurrentielle du Canada au moyen de diverses techniques qu'ils avaient déjà appliquées à certains autres pays.

Comme le député le sait, M. Porter a effectué des études de ce genre pour au moins une douzaine d'autres pays. Nous estimions que cela serait utile. L'étude est le résultat du recours à ces techniques.

Je préciserai au député que M. Porter bénéficiait des conseils d'un comité d'experts au Canada au sujet de certaines composantes canadiennes de l'étude, mais aucun d'entre eux n'est un haut fonctionnaire de notre gouvernement.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai en ma possession des documents obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et qui révèlent que des fonctionnaires du gouvernement ont participé étroitement à la définition des paramètres de cette étude et à l'élaboration d'une stratégie de communication en collaboration avec le CCCE et que des hauts fonctionnaires ont discuté avec M. Porter et le CCCE des thèmes qui serviraient de fondement aux conclusions définitives du rapport.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement donne 400 000 $ à ses amis des sociétés canadien-

nes pour préparer ce rapport? Pourquoi le gouvernement a-t-il cherché à contourner l'objectif que doit poursuivre une étude indépendante? Pourquoi le gouvernement a-t-il tenté de convaincre les Canadiens que cette étude n'était pas de lui, alors qu'il était dans le bain jusqu'au cou?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit au député que nous avions établi quelques paramètres pour l'étude, comme nous le faisons d'ailleurs chaque fois que nous utilisons les deniers publics pour financer une étude. Nous précisons alors ce que nous voulons que l'on étudie.

M. Porter, auteur de 12 livres et de 45 articles, est un expert en compétitivité de réputation mondiale et il conseille bon nombre de grandes entreprises dans le monde entier. S'il veut laisser entendre que M. Porter allait modifier son rapport à la demande de fonctionnaires du gouvernement, c'est qu'il fait peu de cas des qualités de l'homme à qui nous avons confié cette tâche. Selon moi, le travail que M. Porter a fait sur la compétitivité appuie la position que j'ai prise.

• (1430)

Comme je l'ai dit, nous lui fournissons quelques paramètres, comme nous le faisons toujours dans ces cas-là, puis nous le laissons libre de rédiger le rapport.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais citer des extraits de quelques-uns de ces documents. Il y a d'abord les propositions formulées par le gouvernement et le CCCE à propos d'un plan global de communications. Je citerai ensuite une note du CCCE au comité consultatif du gouvernement, qui traite des «discussions préliminaires sur les thèmes du dernier chapitre du document, qui auront pour sujet les répercussions des constatations de l'étude sur les entreprises et le gouvernement».

Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi il tente de cacher le fait qu'il a participé à la rédaction de ce document, qui n'est rien d'autre qu'une apologie des politiques du gouvernement et non une étude indépendante.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis tenté d'utiliser des termes indignes de cette Chambre pour décrire les questions et les accusations du député.

Nous avons bien sûr précisé à M. Porter quels aspects nous voulions qu'il étudie dans son rapport parce que nous voulions nous assurer que les 400 000 $ versés pour ce travail seraient bien dépensés.

Par ailleurs, je voudrais que le député sache que nous avons tenu des discussions semblables avec le Congrès du travail du Canada au sujet d'une étude que celui-ci veut faire sur la compétitivité de l'économie canadienne. Nous allons appliquer les mêmes règles de base à cette étude. Nous allons discuter avec les porte-parole du CTC des paramètres de l'étude et nous allons de temps à autre vérifier si l'étude ne s'écarte pas des lignes directrices et des règles que nous avons établies pour juger de l'utilisation appropriée des deniers publics.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Environnement. Le Canada s'est déjà engagé à éliminer tous les CFC d'ici 1997. Mardi, un rapport de l'ONU a conclu que les mesures de réduction actuelles sont insuffisantes. La couche d'ozone se dégrade deux fois plus vite que prévu.

Le gouvernement va-t-il suivre l'exemple d'autres pays, comme l'Allemagne et la Norvège? Le gouvernement va-t-il s'engager ici, aujourd'hui même, à éliminer tous les CFC d'ici 1995 au plus tard?

[*Traduction*]

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir parler de cette question, car le Canada est véritablement un leader dans le domaine de la réduction des CFC, comme nous l'avions promis dans le Protocole de Montréal de 1988.

Selon notre calendrier, les CFC devraient être réduits en 1997, mais je voudrais rappeler au député que le Plan vert contient des engagements bien précis en ce qui concerne la réduction des CFC et le renforcement de la réglementation.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Ce genre de réponse est tout simplement inacceptable. L'ONU vient juste de déclarer que la base de ces engagements est inappropriée, que la situation est deux fois plus grave qu'on ne le pensait.

Ma question à la ministre est celle-ci: Est-ce que le gouvernement va demander une réunion d'urgence, immédiatement, à l'organisme international qui s'occupe de la couche d'ozone? Est-ce que le gouvernement va demander une réunion où l'on parlera non seulement des CFC, mais aussi de tous les autres produits chimiques qui attaquent la couche d'ozone? Le Canada est un leader disiez-vous, utilisons cette position.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada et Environnement Canada jouent un rôle de leader dans ce domaine, comme le député le sait. Je désire lui rappeler que nous rencontrerons les autres pays pour revoir la situation, et que notre position est claire et vigoureuse.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Selon le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa, le vice-président de la Société canadienne des postes, Harold Dunstan, aurait déclaré: «Hier, nous pensions avoir conclu une entente. Le syndicat et le juge Gold le croyaient également. Il doit donc y avoir une entente.»

C'est également hier que le juge Alan Gold a décidé de démissionner en tant que médiateur nommé par le gouvernement dans ce conflit.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le juge Gold a démissionné, alors que les deux parties et le juge Gold avaient le sentiment qu'un accord était imminent.

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis persuadé que tous les députés voudront que je remercie le juge Gold pour tout ce qu'il a fait. . .

Des voix: Bravo!

M. Danis: . . .et pour l'excellent travail qu'il accompli dans l'intérêt de notre pays depuis un certain nombre d'années en tant que juge en chef de la Cour supérieure du Québec.

La convention collective a pris fin le 31 juillet 1989. À l'époque, le gouvernement a nommé une commission de conciliation qui a poursuivi ses travaux pendant dix mois environ. Il y a eu plus de 70 réunions. À ce moment-là, également, il y avait plus de 300 questions en litige.

Lorsque nous avons reçu le rapport pertinent, j'ai nommé le juge Gold. Il restait alors 22 questions à régler et sauf erreur, il n'en reste plus que quelques-unes. Les deux parties ont réalisé de grands progrès, mais le juge Gold a considéré qu'une entente était impossible, c'est pourquoi il s'est retiré.

Après mon patron, le premier ministre, le juge Gold est le meilleur médiateur que nous ayons au Canada.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

J'ai rencontré ce matin des dirigeants syndicaux et ils m'affirment que les déclarations faites par M. Dunstan dans le *Citizen* d'aujourd'hui sont tout à fait exactes; je ne crois donc pas à l'argument du ministre du Travail. En outre, toujours selon le même article, le juge Gold aurait déclaré: «J'emporterai avec moi dans la tombe ce que j'ai appris durant tout ce processus.»

Le ministre va-t-il reconnaître qu'en réalité, si le juge Gold a décidé de démissionner, c'est qu'il était également soumis à des pressions de la part du gouvernement et du ministre? Le ministre va-t-il nous dire la vérité?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, tous ceux qui connaissent le juge Gold, ne serait-ce que de réputation, savent que c'est tout à fait impossible.

La réalité, c'est qu'à un certain nombre de reprises, les parties ont cru être très près d'un accord, mais elles se sont aperçues ensuite que l'écart entre leurs positions respectives s'était agrandi; cela s'est répété plusieurs fois.

Il est toujours possible que les négociations aboutissent. J'espère que ce sera le cas. Le juge Gold a fait de son mieux, mais il a jugé qu'il ne servait à rien qu'il demeure à son poste.

Je le répète, les parties peuvent toujours s'entendre. Elles se sont rencontrées hier. Aucune nouvelle rencontre n'est prévue pour le moment, mais elles peuvent se réunir n'importe quand et si elles font preuve de bonne volonté, elles pourront parvenir à une entente. J'espère qu'elles le feront, car selon moi, les Canadiens n'ont pas besoin de subir une autre grève avec les perturbations et les coûts que cela entraîne. Ce serait là la chose la plus irresponsable qui puisse se produire.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures.

Comme le ministre le sait, l'armée yougoslave a pilonné impitoyablement la ville historique de Dubrovnik, causant des dévastations, des morts et des blessés. Elle a également lancé une attaque contre l'hôpital de la ville.

Je voudrais demander au ministre si le gouvernement condamnera sur-le-champ cette attaque scandaleuse dans les termes les plus vigoureux possibles, accordera directement aux habitants de la Croatie l'aide humanitaire dont ils ont désespérément besoin et fera en sorte que cette aide leur parvienne, imposera des sanctions rigoureuses de concert avec la Communauté européenne, et insistera pour que l'armée se retire immédiatement de la Croatie, de sorte que la volonté d'indépendance de ses habitants puisse enfin être reconnue.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous nous proposons de faire. Nous allons soulever la question des dégâts causés à Dubrovnik au cours de la conférence de l'UNESCO à Paris, aujourd'hui ou demain. Nous condamnerons dans les termes les plus vigoureux possibles la destruction insensée qui a lieu là-bas.

• (1440)

Le premier ministre a pris l'initiative de soumettre cette question au Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous oeuvrons de concert avec nos partenaires de la Communauté européenne pour organiser un front qui soit le plus vaste possible et condamner, par des sanctions, des opérations de maintien de la paix ou quelque autre action internationale, les événements qui se déroulent actuellement en Yougoslavie.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre n'a toujours pas indiqué quand le gouvernement canadien fera preuve de leadership sur le chapitre des sanctions. À mon avis, c'est ce que les Canadiens veulent savoir.

Ma question supplémentaire porte sur une autre région, Nagorno-Karabakh, où les tragédies et la violence se succèdent.

Étant donné les antécédents de déportation, d'assassinat et de détention d'Arméniens, de même que la fermeture de l'aéroport de Stepanakert, le gouvernement canadien appuiera-t-il l'intervention d'une force de maintien de la paix des Nations Unies à Karabakh et accordera-t-il directement une aide humanitaire d'urgence aux habitants de Nagorno-Karabakh?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce sont toutes des questions dont nous discutons avec nos partenaires de la Communauté européenne et d'autres pays qui ont les mêmes objectifs que nous à ce sujet. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, avec la collaboration d'autres pays, pour qu'on impose de nombreux cessez-le-feu et qu'on mette fin à la destruction insensée qui a lieu là-bas.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nous n'avions pas besoin d'une étude d'un million de dollars, l'étude Porter qui s'est tant fait attendre, pour savoir que nous avons des problèmes, que notre compétitivité baisse, que le chômage est un problème grave, que nous sommes extrêmement faibles en sciences et en technologie, en recherche et en développement, et que la formation est complètement inadéquate.

Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie peut-il nous dire ce que l'étude Porter lui a appris que ses représentants et les Canadiens ne savaient pas déjà?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le député le sait, un certain nombre d'études ont été faites sans qu'il n'en ressorte de consensus clair. On ne sait pas clairement ce qu'il faudrait faire. C'est précisément pour cette raison que nous avons demandé à M. Porter et à ses spécialistes d'étudier la situation du Canada, compte tenu de l'expérience internationale qu'ils ont acquise au fil des ans dans l'étude de la situation de plus d'une douzaine de pays.

Comme le député le sait, nous allons entreprendre de nombreuses consultations au Canada pour nous permettre de réunir tous les éléments de ce travail de manière à en arriver à un consensus national duquel découlera un plan d'action national que le pays tout entier appuiera. Pas un palier de gouvernement, pas deux paliers de gouvernement, pas le secteur privé, mais tous, unis pour régler ce problème national et améliorer la compétitivité du pays.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement fait les choses en amateur, il reste de moins en moins de temps pour sauver l'avenir économique du Canada. Il nous faut des mesures concrètes, pas d'autres études.

Une voix: C'est exact.

M. Peterson: Même M. Porter reconnaît ce fait et il a ajouté ce qui suit: «Les syndicats sont des partenaires, pas des adversaires.» Comment voulez-vous que le Canada soit concurrentiel quand la politique et le programme de son gouvernement consistent à faire plier les syndicats? Quelles mesures le gouvernement a-t-il annoncées au-

jourd'hui pour faire en sorte que les syndicats soient des partenaires à part entière du renouveau économique du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue et le député de Windsor ont tous deux mis en doute la politique gouvernementale.

Aujourd'hui, nous avons des taux d'intérêt de moins de 8 p. 100. Le taux des bons du Trésor est inférieur à 8 p. 100 pour la première fois depuis près de 10 ou 12 ans.

Une voix: Depuis 13 ans.

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Depuis 13 ans. Nous sommes donc à même de constater que les politiques que nous avons suivies ont produit des effets concrets sur le marché, qui font baisser les taux d'intérêt et, en faisant baisser les taux d'intérêt, engendrent la relance économique que demande mon collègue.

Mon collègue dit vouloir des mesures concrètes. Elles sont là. Les résultats que j'ai mentionnés stimuleront la relance dont notre pays a besoin.

Quant aux syndicats et à leur rôle, je crois que le député est bien au courant, par la lecture de nos journaux, que loin de faire ce qu'il nous accuse de faire dans son préambule stupide, nous avons cherché, avec le Congrès du travail du Canada, à nous assurer qu'il prendrait part aux consultations qui commencent la semaine prochaine.

Pour des raisons qui lui sont propres, ce syndicat a décidé de ne pas participer. Je le regrette, mais je suis certain que, grâce à d'autres moyens et d'autres façons de participer, la voix des syndicats se fera entendre clairement au cours de ces consultations.

* * *

LA FORMATION

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, le rapport Porter sur la compétitivité du Canada est le dernier d'une longue liste de rapports qui engagent ce gouvernememt à faire du Canada un pays où on prend la formation au sérieux.

Avant ce rapport, nous avons eu le rapport du Conference Board, celui du Conseil économique et celui de la commission de Grandpré. J'aimerais demander au gouvernement combien de rapports il lui faut encore, et quand, au plus tôt, on peut espérer qu'il prenne des mesures pour assurer la formation de notre main-d'oeuvre de façon à nous permettre de soutenir la concurrence sur le marché mondial.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que la manière dont le député a posé sa question laisse croire que nous n'avons rien fait en matière de formation.

Quand nous avons succédé au Parti libéral, en 1984, les fonds alloués à la formation par le gouvernement étaient pratiquement inexistants. Cette année, le gouvernement fédéral va consacrer 2,2 milliards de dollars aux programmes de formation.

Ce que le député oublie, c'est que le gouvernement ne peut résoudre ce problème à lui seul. Des rapports révèlent qu'au Canada le secteur privé consacre 0,03 p. 100 du revenu national à la formation.

Par comparaison, ce pourcentage est le double aux États–Unis, soit 0,06 p. 100; il est de 1,2 p. 100 au Japon et de 2,4 p. 100 en Allemagne. Ce à quoi nous devons parvenir par le biais de cette vaste consultation nationale, c'est de faire prendre conscience de ce problème au patronat et aux employés du secteur privé. Il est extrêmement important que le secteur privé s'engage à offrir des programmes de formation et qu'il prenne en charge un pourcentage plus élevé du financement de ces derniers pour que nous puissions faire face à la concurrence sur le marché mondial.

M. Maurizio Bevilacqua (York–Nord): Monsieur le Président, pour parler franchement, le pays n'a pas besoin d'avoir toujours plus de consultation. Ce dont le pays a besoin, c'est de plus de gestes concrets dans le domaine de la formation.

Par sa réponse, le ministre attire l'attention sans le vouloir sur l'incompétence de ce gouvernement dans ce domaine. Les médias rapportent aujourd'hui que la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a recommandé un investissement supplémentaire de 400 millions de dollars aux fins de la formation de la main-d'oeuvre. La moitié de cette somme ne servirait qu'à compenser les coupes faites par ce gouvernement au cours des deux dernières années.

Ma question au ministre est la suivante: quand son gouvernement comprendra-t-il que si le Canada veut être compétitif à l'échelle internationale, il doit en faire plus, et non moins, dans le domaine de la formation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député ne peut pas tenir de propos équivoques à ce sujet, parce que nous

avons prouvé notre dynamisme à cet égard en faisant passer les investissements à ce chapitre de 0 à 2,25 milliards de dollars.

Une partie de cet argent était prévue dans le projet de loi que le Parti libéral du Canada a retardé pendant une année complète. Plutôt que de critiquer le gouvernement pour n'avoir pas consacré plus d'argent à la formation, le député devrait regarder dans le miroir afin de trouver les causes des délais.

* * *

LES PROGRAMMES SOCIAUX

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur.

La semaine dernière, à Chicago, le ministre a déclaré: «Il n'y a pas un homme, pas une femme et pas un enfant au Canada qui n'a pas de soins médicaux décents, de logement convenable et une alimentation suffisante.»

Le ministre n'ignore pas que plus de deux millions de Canadiens vivent de l'aide sociale, que plus d'un million d'enfants canadiens se couchent le ventre vide et que plus de 100 000 Canadiens n'ont pas de toit sur la tête. Puisqu'il est clair qu'il y a des gens qui ont faim et qu'il existe des sans-abri au Canada, pourquoi le ministre a-t-il fait une déclaration aussi trompeuse devant un auditoire américain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que le député devrait voir dans quel contexte cette affirmation a été faite. Ces paroles sont à rapprocher d'une déclaration des Nations Unies voulant que le Canada soit le deuxième pays sur terre où il fait mieux vivre, qu'il se classe deuxième aussi à bien des égards, notamment pour ce qui est des soins de santé, de la qualité de l'environnement et d'autres facteurs liés au bien-être social.

• (1450)

Aujourd'hui, le Canada possède l'un des meilleurs programmes d'aide sociale du monde. Nous avons aussi l'un des meilleurs programmes d'assurance-chômage.

Le député, en faisant la déclaration qu'il vient de faire, tente de discréditer ce qui est perçu dans d'autres pays comme la meilleure combinaison de programmes de soutien des personnes dans le besoin, des personnes affamées et des malades.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Il y a un an à la Chambre, le 26 octobre, en réponse à des nouvelles selon lesquelles on prévoyait un important déficit dans le compte d'assurance-chômage, le ministre des Finances d'alors a rappelé le fait que le taux des cotisations à l'assurance-chômage était fixé pour trois ans et que «. . .s'il y a un déficit, le gouvernement le compensera.»

Maintenant, un an plus tard, on constate qu'il y aura encore un passif. Le gouvernement va-t-il tenir sa promesse, contrairement à l'année dernière où il a augmenté de 24 p. 100 le taux des primes d'asurance-chômage, et fera-t-il en sorte que tout passif sera comblé par le gouvernement fédéral? Vous vous y êtes engagés.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu deux fois à cette question à la Chambre.

Le député pense que le taux des cotisations va changer. Tout ce que je peux lui dire, c'est que le processus est très clair. La commission de l'assurance-chômage recommande toute augmentation des cotisations ou le maintien du statu quo au ministre des Finances et ce dernier doit l'approuver. On n'a fait aucune recommandation, Le taux n'a pas été fixé et, par conséquent, je ne peux pas répondre à la question du député avant qu'on ne m'ait fait une recommandation.

* * *

[*Français*]

LA PÊCHE COMMERCIALE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État (Emploi et Immigration). La Coopérative des pêcheurs commerciaux du Lac-Saint-Pierre a demandé une subvention de 300 000 $ dans le Programme Fonds d'investissement communautaire. Après deux ans de préparation de leur dossier, qui répond à tous les critères du programme, la Direction générale du Québec a recommandé unanimement—j'ai le document en main—la subvention au Ministère. Je rappelle à la ministre qu'il s'agit d'une demande de fonds de démarrage, et non d'une demande de programme d'emploi. La ministre peut-elle expliquer pourquoi, de façon discrétionnaire et partisane,

elle a refusé l'approbation de ce dossier, mettant en péril la survie de la pêche en eau douce au Québec.

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de manifester ma surprise et mon étonnement de voir le député d'en face s'enquérir de l'état de santé de ses dossiers de comté auprès d'une ministre fédérale.

Je connais le dossier. Nous en avons parlé à plusieurs reprises, le député et moi, dans le lobby de cette Chambre. Exceptionnellement, j'ai rencontré les promoteurs de ce projet pour essayer de dénouer l'impasse administrative dans laquelle nous nous retrouvions.

J'ai fait une contre-proposition à l'occasion de cette rencontre, contre-proposition qui a été détournée du revers de la main. Il me semblait, comme ministre, que j'avais une responsabilité, justement, au niveau de la création d'emplois. C'est pourquoi j'avais fait cette proposition. Les raisons du rejet de notre demande figurent dans une lettre que j'ai fait parvenir au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Elle faisait allusion à une annonce qui avait été faite dans ma région le 24 mai dernier. Et je pense que nous pourrions continuer à discuter, en dehors de cette Chambre, du dénouement de ce dossier.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je suis très surpris de la réponse de la ministre. La ministre dit que c'est pour des raisons administratives, alors qu'il n'y a pas de raisons administratives. La recommandation est unanime, de ses propres ministères, à son Cabinet.

De plus, elle dit qu'il n'y a pas de raisons partisanes. J'ai en main une lettre, signée par le maire de la ville de Bécancourt, par le président du Centre de développement des collectivités, par le directeur de la Caisse populaire, les cinq personnes qui ont rencontré la ministre, et qui déclarent que la ministre leur a dit qu'elle refusait le dossier parce que c'était un député de l'opposition qu'il y avait dans le comté de Richelieu. La ministre est-elle prête, de façon à oublier le discrédit sur le ministère et sur le programme, à signer la recommandation de ses hauts fonctionnaires, et ainsi sauver la pêche au Québec?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, le député se cache derrière nos hauts fonctionnaires, manifeste publiquement sur les ondes les résultats de négociations à l'intérieur d'autorisation d'un dossier. Je suis ministre responsable chargée de mettre en place nos programmes pour pouvoir créer des emplois. Je suis entrée en politique en 1984 pour aider les coopératives et les collectivités, et je n'ai surtout pas de leçon à recevoir et me faire qualifier de partisane, parce que je fais une contre-proposition administrative pour dénouer l'impasse administrative du dossier.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADA À LA CROISÉE DES CHEMINS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le rapport du professeur Porter, qui a fait une étude exhaustive sur la compétitivité, rapport intitulé «Canada at the Crossroads»—ou «Le Canada à la croisée des chemins»—a été rendu public ce matin. Ma question porte sur ce rapport et s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le rapport dit essentiellement que, si nous voulons que le Canada soit compétitif, il faut coordonner les politiques économiques fédérales et provinciales, abolir les obstacles au commerce à l'intérieur du Canada et avoir des budgets équilibrés à tous les niveaux de l'administration publique. Je voudrais savoir si le ministre souscrit à ces objectifs et s'il croit qu'ils sont réalistes et réalisables.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout d'abord, je suis tout à fait d'accord avec les objectifs précis qui sont énoncés dans le rapport Porter. J'ajouterais qu'on se passerait bien des manigances d'inspiration sectaire comme celles dont nous avons été témoins ici aujourd'hui. Ce qu'il faut, c'est reconnaître que de très graves problèmes se posent en ce qui concerne les programmes de formation, l'accroissement du volume des activités de recherche et de développement ainsi que l'établissement d'un marché commun national et l'accroissement de nos échanges commerciaux à l'échelle internationale.

Nous invitons cordialement les députés d'en face à participer activement, ce que je sais que les députés ministériels ne manqueront pas de faire, à la recherche de solutions au problème d'envergure nationale auquel doivent faire face le secteur privé et les gouvernements. . .

M. le Président: Je crois qu'il faudrait poursuivre. La députée d'Halifax.

* * *

L'ÉCONOMIE DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. L'Agence de promotion économique du Canada atlantique vient de publier au coût de 80 000 $ un rapport sur l'état des petites entreprises dans le Canada atlantique. Pendant ce temps, la Nouvelle-Écosse affiche un taux de chômage

de 11,6 p. 100 et enregistre le plus haut niveau de faillites au Canada.

Le ministre des Finances voudrait-il nous dire quels programmes il compte lancer pour combattre ce véritable effondrement de l'économie dans le Canada atlantique?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je réponds à la députée d'en face que de nombreux programmes sont déjà en place et qu'ils sont appliqués de concert avec les provinces maritimes. L'APECA n'est qu'un parmi les programmes qui soit administré principalement par le gouvernement fédéral. Nous sommes constamment en rapport avec les premiers ministres des provinces maritimes afin de trouver des solutions pour améliorer l'état de leur l'économie.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa réponse, mais je pose de nouveau une question au ministre des Finances en l'absence du ministre responsable de l'APECA.

Le ministre va-t-il finir par se ranger à l'avis des premiers ministres des provinces de l'Atlantique et mettre sur pied un comité chargé d'examiner le mandat, le financement et l'efficacité de l'APECA en tant qu'agence de développement régional?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, nous tiendrons compte de toute suggestion positive afin d'améliorer la conjoncture économique dans le Canada atlantique. La chose la plus encourageante que nous puissions dire aujourd'hui, c'est que les taux d'intérêt continuent à baisser parce que nous avons réussi à ramener l'inflation à un niveau tolérable. Comme l'a dit le ministre du Commerce extérieur, c'est la première fois probablement en 13 ans que le taux des bons du Trésor tombe sous la marque du 8 p. 100. Le taux d'escompte s'établit à 8,17 à compter d'aujourd'hui, ce qui représente une baisse de 13 points de base.

Je pense que c'est très encourageant.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration. D'après l'*Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, le porte-parole libéral en matière d'immigration aurait proposé d'incarcérer les personnes qui demandent le statut de réfugié tant que leur demande n'a pas été traitée. Le conseiller juridique du Conseil canadien des Églises a dit de cette proposition qu'elle «fait penser aux camps de concentration de réfugiés à Hong Kong».

• (1500)

Il ajoute que c'est une idée ridicule. La ministre peut-elle dire à la Chambre si une telle idée fait partie des plans du gouvernement, pour des motifs électoraux ou autres?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Non, monsieur le Président, il n'est jamais venu à l'idée du gouvernement actuel de mettre en place un camp pour les revendicateurs de statut de réfugié, que ce camp s'appelle *Welcome to Canada* ou n'importe quel autre nom. Ce que nous avons choisi de faire, c'est de mettre en place un système de détermination du statut de réfugié qui respecte un processus administratif et judiciaire, un système qui est reconnu comme modèle au niveau national et international. C'est donc un système qui traite de façon égale les hommes et les femmes, qui aide des personnes qui en ont besoin et qui renvoie de façon ferme celles qui n'en ont pas besoin.

* * *

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES POUR LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

Pourquoi, avec cette dernière initiative gouvernementale visant à freiner le phénomène de l'abandon scolaire, le ministre n'a-t-il pas annoncé de vastes plans d'évaluation pour pouvoir déterminer quel genre de succès cette initiative particulière pourrait avoir?

Comment les Canadiens sauront-ils si oui ou non nos jeunes pourront décrocher de meilleurs emplois grâce à ce programme particulier? Quand le ministre pourra-t-il dire à la Chambre et aux Canadiens ce qu'il prévoit de faire à cet égard?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, le député a répondu à sa propre question dans la mesure où nous avons mis en oeuvre un programme à l'échelle nationale—c'est ce que nous avions prévu de faire. On me dit qu'il donne de très bons résultats et dès que j'aurai des chiffres je me ferai un plaisir de les communiquer à la Chambre.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Environ 5 millions de Canadiens sont des analphabètes fonctionnels, et le gouvernement fédéral a décidé de s'impliquer afin d'essayer de les aider. Est-ce que le ministre responsable de ce programme peut indiquer combien d'anciens analphabètes fonctionnels peuvent maintenant trouver des emplois au Canada grâce à cette intervention?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, étant donné que c'est une question très précise, qui aurait peut-être fait l'objet d'une question au feuilleton, et que mon collègue, le secrétaire d'État, n'est malheureusement pas ici aujourd'hui, je prends avis de la question et je suis persuadé que mon collègue va lui répondre aussitôt que possible.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En juin dernier, le titulaire précédent du portefeuille des Affaires extérieures nous a assuré que les polluants radioactifs rejetés dans l'atmosphère par le centre d'entreposage de déchets nucléaires de Hanford, au sud de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington, ne présentaient aucun danger pour le Canada.

Or nous découvrons aujourd'hui que la Commission canadienne de contrôle de l'énergie atomique avait vivement déconseillé au gouvernement fédéral d'interroger les autorités américaines au sujet de telles fuites radioactives par crainte d'un examen réciproque des activités canadiennes.

Le vice-premier ministre pourrait-il nous répondre franchement et avouer que la Commission de contrôle de l'énergie atomique n'a pas rempli son rôle de. . .

M. le Président: Le député peut poser sa question sans laisser entendre que le ministre a quelque chose à se reprocher.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre à cette question, car elle me permet de rétablir officiellement les faits.

M. Norm Rubin aurait dit, à ce qu'on rapporte, qu'il n'avait pas réussi à obtenir la lettre. J'ai la lettre ici. Il en a eu une copie, et je serais prêt à la déposer, monsieur le Président. Non seulement je serais prêt à la déposer, mais je voudrais également pouvoir déposer les résultats.

Voici ce que révèlent les résultats: les niveaux sont établis par une instance internationale. Nous fixons ensuite des normes canadiennes qui sont encore inférieures à ces niveaux, et nous constatons que les émissions leur étaient encore inférieures et ne s'élevaient qu'à 2 p. 100 de ces niveaux.

Nous voulons protéger l'environnement. Nous voulons encourager la véracité des organismes de réglementation. Nous voulons la vérité ici. Nous l'attendons également des députés d'opposition.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pouvons-nous avoir un aperçu des travaux pour la semaine prochaine?

Tandis qu'il y est, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le ministre du Travail, qui est ici à la Chambre, fera ou non demain une déclaration, à l'appel des déclarations de ministres, pour nous expliquer ce qui a bien pu se passer ou non dans le conflit aux Postes pour amener le médiateur à démissionner.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Pour ce qui est de demain, monsieur le Président, nous avons l'intention de présenter un projet de loi portant continuation des services postaux. Nous espérons qu'après des discussions suivant les canaux habituels, nous pourrrons le mettre en délibération à l'étape de la deuxième lecture ce jour-là et peut-être en terminer l'étude à toutes les étapes plus tard le même jour. Sinon, nous avons l'intention de mettre en discussion le projet de loi C-35, Loi corrective, pour en terminer l'étude à l'étape de la deuxième lecture, et la motion nº 5 émanant du gouvernement, au sujet du décorum à la Chambre, pour en achever le débat.

Pour lundi et mardi, nous déterminerons l'ordre du jour selon les discussions que nous aurons eues au sujet du projet de loi concernant les services postaux.

Les crédits

M. Dingwall: Monsieur le Président, c'est un peu surprenant, vu les discussions qu'ont eues les leaders parlementaires des trois partis. Nous pensions que vendredi, on procéderait, comme convenu, à l'étude de la motion sur les conflits d'intérêts que le gouvernement allait déposer à la Chambre.

Le ministre peut-il dire si le ministre du Travail répondra à la question précise que j'ai posée concernant la déclaration que le ministre doit faire demain au sujet du service postal?

M. Cadieux: Je crois savoir que le ministre du Travail s'entretiendra avec les porte-parole de l'opposition cet après-midi. Je suis sûr que si le projet de loi est déposé et débattu demain, le ministre participera au débat.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je sais que le leader adjoint ne veut pas que je parle d'hypothèses, mais ce scénario proposé diffère de celui qu'on a accepté plus tôt cette semaine.

La Chambre doit donner son consentement si l'on veut procéder à l'étude du projet de loi sur les services postaux. Dans l'hypothèse où la Chambre ne donnerait pas ce consentement, le ministre, ou plutôt le ministre du Travail, fera-t-il savoir à la Chambre s'il a l'intention de faire une déclaration complète au Parlement, dans le cadre des déclarations de ministres, concernant la rupture des négociations ou la démission du médiateur que le gouvernement a nommé pour régler le différend à Postes Canada? Le ministre du Travail ou le leader adjoint du gouvernment à la Chambre aurait-il la délicatesse de nous donner ces renseignements?

M. Cadieux: Je suis d'accord avec mon collègue pour dire qu'on ne doit pas procéder en se fondant sur des hypothèses. J'ai fait savoir dans ma réponse que des discussions auront lieu selon les voies normales avant le dépôt du projet de loi demain. Le ministre du Travail s'entretiendra avec les porte-parole de l'opposition et des décisions seront prises à ce moment-là. Des mesures seront prises en fonction des décisions prises. S'il y a lieu, le ministre du Travail s'adressera à la Chambre, comme je l'ai dit, et je suis sûr qu'en sa qualité de ministre du Travail qui présente le projet de loi, il prendra la parole.

Si le ministre du Travail, après en avoir discuté avec les porte-parole, décide qu'il doit en faire autrement, il le décidera à ce moment-là.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

La Chambre reprend l'étude la motion de M. Baker (p. 3918).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, à 13 heures, la parole était à l'Opposition officielle, qui a accepté de diviser ses temps de parole en 10 minutes chacun. Alors, je reconnais la députée de Halifax pour 10 minutes.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer à ce débat, même si je regrette qu'on ait à aborder cette question à ce stade-ci.

Avant la pause du déjeuner, j'écoutais attentivement les commentaires que faisait mon collègue, le député de Fredericton—York—Sunbury, qui est, naturellement, membre du parti ministériel. Ce qui est très intéressant, c'est que le député de Fredericton—York—Sunbury et moi représentons des circonscriptions qui se ressemblent énormément. Elles sont toutes deux la capitale d'une petite province maritime, elles ont aussi des universités; en fait il y en a cinq à l'intérieur ou tout près de ma circonscription. Elles ont plusieurs hôpitaux, bien qu'il faille reconnaître là aussi que la ville de Halifax, qui est plus grande, fait figure d'autorité régionale dans le domaine médical et est considérée comme le centre régional de la santé au Canada atlantique. Il n'en reste pas moins que Halifax et Fredericton possèdent beaucoup de traits communs.

• (1510)

J'ai été déçue des commentaires formulés par mon collègue, mais je dois dire que je suis déçue presque tous les jours des observations que font de nombreux députés et ministres d'en face sur la situation au Canada atlantique.

À Halifax, nous sommes très chanceux d'être considérés comme un centre de formation et d'enseignement supérieur. Nous avons des universités incomparables. Prenons l'université Dalhousie, par exemple, avec ses superbes facultés de formation professionnelle. Je sais que de nombreux députés ont obtenu leur diplôme de cette université. Je pense, entre autres, au député de

Kingston et les Îles. Remarquez qu'il y en a d'autres qui ont fréquenté cet établissement, mais sans autant de succès. Toutefois, par respect du décorum, je n'en dirai pas plus.

Mme Gaffney: Consultez le guide.

Mme Clancy: Absolument. La députée de Nepean nous dit de consulter le guide, et je suis entièrement d'accord avec elle.

Sérieusement, l'Université Dalhousie, l'Université St. Mary's, le Nova Scotia College of Art and Design, la Technical University of Nova Scotia, l'Université de King's College, l'Université Mount St. Vincent, la Atlantic School of Theology sont tous des établissements d'enseignement supérieur et, comme je l'ai dit hier à la période des questions, les étudiants, le corps professoral et la direction de ces établissements souffrent des milliers de coups que le gouvernement leur a infligés.

La situation n'est pas différente à l'Université du Nouveau-Brunswick, ni à l'Université St. Thomas. Elle n'est pas différente non plus à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, comme me le rappelle mon collègue, le député d'Egmont. Elle n'est pas différente au Collège du Cap-Breton, ni à l'Université Memorial, ni à l'Université de Moncton. Autrement dit, la situation est la même dans toutes les universités du Canada atlantique. Nous avons les frais de scolarité les plus élevés. Nous avons le personnel le moins bien payé. Nous avons les plus vieilles installations.

Permettez-moi de vous parler de l'âge de certaines de ces installations. Dans un des pavillons de l'Université Dalhousie—et cette université était le projet de la Nouvelle-Écosse à l'occasion du centenaire, alors la province lui a versé des sommes importantes au cours des années, des sommes qu'elle ne pouvait pas vraiment se permettre de verser—on peut se blesser grièvement simplement en marchant près de certaines parties de l'immeuble. En effet, il y a des morceaux de béton qui tombent et, si on ne fait pas attention, on peut se blesser. Il y a maintenant des écriteaux qui disent: «Ne pas s'approcher de cette partie de l'immeuble.» On n'a pas d'argent pour effectuer les réparations nécessaires. Les systèmes de chauffage sont vétustes.

La semaine dernière, j'ai assisté à un rassemblement où il y en avait au moins des centaines de gens. Le pavillon de l'association des étudiants de l'Université Dalhousie était plein à craquer de jeunes gens qui s'intéressent aux problèmes avec lesquels cet établissement est aux prises aujourd'hui. Une jeune femme qui était là nous a dit qu'elle suivait ce qui devait être un cours pour 15 personnes, mais qu'il y a avait 40 personnes dans la classe. Ce n'est vraiment qu'un petit problème si on le compare au reste, car certaines classes qui devraient compter 20 étudiants en comptent 200. Le problème qu'elle a soulevé n'est pas même le fait que c'est trop d'avoir 40 étudiants dans une classe où il ne devrait y en avoir que 15, mais bien que les salles où nos jeunes, où nos enfants étudient contiennent 40 personnes alors qu'elles sont faites pour en contenir 15. S'il y avait un incendie ou un autre problème dans ces vieux immeubles qui ne sont pas bien entretenus parce que les universités n'ont pas d'argent, qu'arriverait-il à ces 40 jeunes étudiants entassés dans un local fait pour contenir 15 personnes?

Voilà la réalité à laquelle les universités du Canada atlantique sont confrontées. Vendredi dernier, le gouvernement a pourtant amputé le Financement des programmes établis d'une somme pouvant atteindre jusqu'à 170 millions de dollars.

Hier, aujourd'hui et tous les jours, durant la période des questions, des députés de l'opposition qui représentent le Canada atlantique parlent des besoins de leurs électeurs. Nous en avons assez de parler en vain de nos besoins ainsi que de ceux de nos électeurs, de notre province et de notre région.

Une voix: Et nous, nous en avons assez de vous écouter.

Mme Clancy: Je n'en doute pas. Si ce député m'interrompt encore, monsieur le Président, je vais demander au leader parlementaire du gouvernement d'intervenir pour m'épargner ces interruptions et ces comportements déplaisants.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Je vous remercie.

Une voix: Ramenez-nous Harvie.

Mme Clancy: Oui, j'aimerais bien savoir où il est quand j'ai besoin de lui.

Après cette épouvantable attaque, monsieur le Président—je pense que le député ferait mieux. . .

Une voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Ils m'interrompent encore. Je ne sais ce que je vais faire. Il ne me restera plus qu'à aller pleurer.

Une voix: Avec Harvie.

Mme Clancy: Dieu m'en garde!

Une voix: Il est là-bas en train de pleurer.

Mme Clancy: Le député de Kingston et les Îles fait des insinuations tout à fait inacceptables.

Mais trêve de plaisanteries, monsieur le Président, revenons plutôt au grave problème des Canadiens de l'Atlantique qui en ont assez de quémander au gouvernement fédéral. Ils lui demandent de leur donner le genre de programmes qui créera un climat où ils peuvent être concurrentiels.

D'un côté, le gouvernement parle sans cesse de la compétitivité, mais de l'autre, il muselle nos universités. Il réduit leur budget de moitié. Il sonne leur glas et crée des situations où les étudiants ne peuvent s'instruire, où les facultés ne peuvent faire de la recherche et du développement et où certaines grandes traditions sont menacées en raison du climat qui empêche les universités de faire ce à quoi elles excellent—soit l'enseignement, la recherche et le développement.

C'est un crime.

Je voudrais parler très brièvement de la deuxième question. . .

M. Belsher: Les libéraux veulent dépenser davantage.

Mme Clancy: Le secrétaire parlementaire dit que les libéraux veulent dépenser davantage. En réalité, monsieur le Président, ce n'est peut-être pas une si mauvaise idée. Il faut investir pour faire des bénéfices. Nous devons être prêts à encourager la recherche et le développement si nous voulons que notre pays soit compétitif et à la fine pointe de la technologie. Le secrétaire parlementaire est peut-être trop avare pour comprendre ce principe, mais il pourrait venir à un de nos séminaires, un jour, et nous pourrions le lui expliquer.

Des voix: Bravo!

Mme Clancy: Monsieur le Président, à part cela, je veux aussi parler de l'autre domaine qui est si important, non seulement pour le Canada atlantique, mais pour le pays tout entier et qui, dans le Canada atlantique, relève du Financement des programmes établis. Il s'agit des soins médicaux.

Ma ville de Halifax est le centre de presque tout les soins critiques dans le Canada atlantique. Nous avons les hôpitaux. Nous avons les programmes de soutien, le centre de réhabilitation et toutes sortes d'institutions qui donnent des soins médicaux aux Canadiens de l'Atlantique. Les patients viennent du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard et de toute la Nouvelle-Écosse pour recevoir des traitements.

Or, on ferme des lits dans nos hôpitaux. Il y a des patients qui attendent des interventions chirurgicales électives qui risquent de ne plus être électives, mais de devenir indispensables, si on les fait attendre trop longtemps.

Les Canadiens de l'Atlantique sont en moins bonne santé parce que le gouvernement sabre dans le Financement des programmes établis, parce que le *Victoria General Hospital*, le *Halifax Infirmary*, l'hôpital de Kentville et d'autres hôpitaux de la région doivent fermer des lits.

Les Canadiens de l'Atlantique ne sont pas des Canadiens de seconde classe. Ce sont des Canadiens de première classe. Ils l'ont prouvé. Ils ont des universités et des hôpitaux de première classe. Malheureusement, ils n'ont qu'un gouvernement fédéral de seconde classe qui a des idées de seconde classe en matière de financement.

C'est une honte, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi, comme toujours, d'entendre l'honorable députée de Halifax quand elle prononce un discours dans cette Chambre, et je veux lui poser certaines questions concernant ses remarques.

[*Traduction*]

La députée a dit que nous avions posé aux ministres des questions sur cette compression très importante. Sauf erreur, elle a dit que les subventions à la région de l'Atlantique avaient été amputées de 178 millions de dollars. Pourtant, le gouvernement revient toujours avec les mêmes sornettes lorsque nous l'interrogeons à la période des questions. Il faut admettre que ce doit très difficile à comprendre pour les auditeurs, lorsque les ministres répondent que, depuis 1984, les paiements versés à la région de l'Atlantique ont augmenté de tant et se vantent de l'augmentation phénoménale enregistrée de ces paiements.

Nous savons que les compressions ont été de 178 millions. La députée pourrait-elle expliquer en des termes simples que même moi je pourrais comprendre comment il se fait qu'il y a eu une pareille diminution et qu'on nous dit qu'il y a eu une forte augmentation? Que se passe-t-il? À quel subterfuge le gouvernement a-t-il recours pour cacher les faits aux Canadiens dans ses réponses?

[*Français*]

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

Mon collègue a posé une excellente question, et la réponse est fort simple. Les versements accordés aux provinces au titre du financement des programmes établis progressent à un certain rythme, d'année en année, selon une formule prévue. Le gouvernement a décidé de bloquer le taux de progression. Il y a donc augmentation en chiffres absolus, mais, dans les faits, il y a diminution dans l'ensemble parce que tous les coûts augmentent.

Par exemple, je n'ai pas effleuré certains des problèmes qu'éprouvent les universités à cause de la TPS qu'elles doivent payer sur une foule d'articles, notamment sur les livres achetés par les bibliothèques, d'autres articles. Le taux de progression est bloqué, et il le restera jusqu'en 1994–1995, si bien qu'elles perdent du terrain.

Un excellent exemple, dans le cas des universités, est celui des livres.

Lorsque j'étais en première année de droit à Dalhousie, en 1971... Le député de Kingston et les Îles doit s'en souvenir, car il m'y a précédée d'un an... Oui, nous avons tous les deux commencé notre droit très jeunes.

Le député se souviendra qu'il y avait un manuel de droit de la responsabilité délictuelle, celui de Wright et Linden, dont se servaient tous les étudiants de première année et qui se retrouve dans toutes les facultés canadiennes enseignant le common law. J'ai eu de la chance. J'ai acheté mon exemplaire à ma tante qui était en fait une condisciple du député de Kingston et les Îles. Je dois avouer qu'elle m'en a fait cadeau. C'est ainsi, dans les familles.

M. Belsher: Je ne savais pas qu'il était si vieux.

Mme Clancy: Non, il n'est pas aussi vieux que ma tante. Si elle m'entend dire cela, elle ne sera pas très heureuse.

Venons-en au fait. J'ai eu beaucoup de chance d'avoir mon manuel gratuitement. J'étais chanceuse qu'un membre de ma famille soit passé là juste avant là. En 1971, ce livre, neuf, coûtait autour de 20 $ ou 22 $. Vous n'avez pas le choix. Il faut vous le procurer. En outre, les éditions changent en fonction des modifications apportées à la loi. Pendant que nous sommes ici et que nous adoptons des mesures législatives, un grand nombre de lois changent, de même que la jurisprudence pertinente.

Mon ancien adjoint parlementaire fait maintenant sa première année de droit à Dalhousie. Il me montrait les livres qu'il lui faut et qui lui ont coûté plus de 750 $, exclusion faite de la TPS. L'ouvrage de Wright et Linden, qu'on trouve maintenant en format de poche et non en couverture rigide, coûte plus de 80 $.

Une voix: TPS en sus.

Mme Clancy: Précisément. L'étudiant doit payer un tel montant, mais l'université doit en faire autant. Elle doit acheter ces livres.

Stephen Leacock a dit un jour, alors qu'il écrivait au sujet d'une université canadienne, que cette institution n'avait besoin que de quelques personnes, quelques chaises et quelques livres. Je pense que nous avons maintenant progressé au-delà de ce stade. Monsieur Leacock parlait de la philosophie de l'enseignement.

Les Canadiens savent que l'enseignement est plus qu'une philosophie: il dispense une formation. Même s'il ne s'agissait que de quelques livres, comme le disait M. Leacock, nous privons les universités d'argent pour l'achat de ces livres.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, d'autres l'ont sûrement déjà dit, mais il est vraiment triste de discuter du préjudice causé aux Canadiens de la région de l'Atlantique en raison du comportement tyrannique du gouvernement en matière de paiements de transfert.

Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres qui illustre comment le gouvernement met en place un système non structuré de confédération. La notion d'égalité qui a été inscrite dans notre Constitution va en souffrir, parce que le gouvernement n'a pas la volonté ou les ressources voulues pour assurer cette égalité. Peut-être a-t-il les ressources, mais qu'il ne veut pas réellement préserver l'unité du pays en assurant un partage approprié entre les riches et les pauvres.

Le Nouveau-Brunswick perdra environ 110 millions de dollars en paiements de transfert. Par conséquent, notre province devra trouver ces 110 millions de dollars quelque part ou, autrement, réduire ces services. Cette option est tout simplement inacceptable parce que les premiers secteurs touchés seraient évidemment l'éducation et les soins de santé. Or, ceux-ci devraient être les moins touchés par tout changement dans les paiements de transfert.

Lorsque vous examinez cette question et que vous êtes de la région atlantique, il est difficile de ne pas se sentir un peu mal à l'aise parce qu'on a l'impression d'être le parent pauvre qui demande toujours la charité. Je pense que je ne devrais pas avoir à intervenir à la Chambre pour dire qu'il devrait y avoir péréquation entre les provinces, que les provinces de l'Atlantique ont plus de difficultés et qu'ils devraient par conséquent avoir droit à plus d'argent. Telle est pourtant la réalité.

Les paiements de transfert sont indispensables si on veut être en mesure d'offrir des services d'éducation et des soins de santé convenables, de répondre aux besoins fondamentaux des Canadiens, y compris les habitants de la région de l'Atlantique. C'est ce qu'il nous faut.

Mais cette formule ne fonctionne pas parce que les provinces de l'Atlantique qui réussissent à s'en sortir toutes seules commencent à se rendre compte qu'elles sont pénalisées par leurs succès. Le Nouveau-Brunswick ne va pas si mal en dépit des difficultés économiques de l'heure. Grâce à une direction éclairée de la part du gouvernement libéral, la province remporte un certain succès.

Mais elle va maintenant être pénalisée pour ce succès. Comme elle va assez bien, elle va subir une plus forte réduction que les autres provinces de l'Atlantique. Si je ne m'abuse, la réduction sera de 100 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick, de 17 millions de dollars environ pour l'Île-du-Prince-Édouard et de quelque 18 millions de dollars pour Terre-Neuve. Seule la Nouvelle-Écosse va avoir droit à une légère augmentation.

La province qui va être le plus touchée est aussi, faut-il s'en étonner, celle qui a obtenu le plus de succès. Ce n'est qu'une injustice de plus. L'art de transformer un succès en échec.

Si cet argent était judicieusement investi, ce qu'a fait le Nouveau-Brunswick par le passé, le système d'éducation tout entier s'en trouverait amélioré, tout comme le système des soins de santé, qui répondrait efficacement aux besoins.

Au lieu de cela, on réduit encore les paiements, au détriment du bon fonctionnement des services.

Je tiens à citer le premier ministre McKenna, qui parle maintenant et à juste titre de trouver une nouvelle formule de transfert, car celle-ci ne fonctionne manifestement pas. Voici: «Selon cette formule, on réduit les paiements de transfert aux provinces dont la situation économique s'améliore. Lorsque, par-dessus le marché, une récession vient frapper la province la plus riche du Canada, il s'ensuit une réduction marquée des paiements de transfert.»

«Il ne faut plus que ce qui est arrivé cette année se reproduise. Nous sommes victimes de la prospérité économique du Nouveau-Brunswick et de la dépression qui a frappé l'Ontario. Ces deux phénomènes ont eu ensemble pour effet d'entraîner une baisse absolument scandaleuse des paiements de péréquation. Le désavantage du système actuel, c'est qu'il est tributaire de l'économie de l'Ontario.»

«Lorsque l'économie ontarienne se porte bien, comme elle le faisait jusqu'à l'arrivée de la récession, au début de l'an dernier, le reste du pays en profite. Lorsque l'économie ontarienne flanche et que les provinces démunies ont besoin d'aide, la formule devrait les favoriser. Mais ce n'est pas le cas. Le système vise aussi à venir en aide aux provinces dont l'économie est chancelante, mais il se trouve à le faire aux dépens de celles qui s'efforcent d'améliorer leur situation.» M. McKenna souhaite que soit négociée, dans le cadre, par exemple, de futures discussions constitutionnelles, une nouvelle formule qui encourage les provinces pauvres à bien gérer leur argent en jugulant leur déficit et en favorisant les investissements.»

• (1530)

Voilà où le bât blesse. Les provinces qui n'y sont pas arrivées, celles qui ont mal géré leurs finances sont alors récompensées, alors que les provinces qui se sont prises en mains et qui ont cherché à équilibrer leur budget se sont retrouvées les deux pieds dans l'eau, pour ainsi dire. Par souci d'équilibre, elles ont vécu des gels de salaire, des compressions et des réorganisations tout en favorisant le développement économique, et voilà qu'on les pénalise.

Je crois que le premier ministre McKenna a raison de dire que la formule devra être revue, lors des négociations constitutionnelles. La Constitution actuelle semble exiger l'égalité. Cette formule met fin à toute égalité. Il suffit de visiter un hôpital de la région atlantique et d'y rencontrer les administrateurs pour connaître l'ampleur des problèmes.

Dans ma ville de Moncton, l'hôpital a dû fermer des services entiers, de sorte qu'il n'est plus en mesure d'offrir tous les services essentiels de soins de santé. Ainsi, la

chirurgie élective doit être reportée de six, huit, voire de neuf mois par manque de ressources.

Le problème est très grave pour notre province. C'est pourquoi le pays a la responsabilité d'aider la province et de l'encourager. Si le Nouveau-Brunswick reçoit ce genre d'encouragement et d'appui financier, un jour viendra où nous pourrons faire des contributions à l'Ontario, où des paiements de transfert en provenance du Nouveau-Brunswick seront versés à l'Ontario. C'est notre but. Tout comme durant les années 30, lorsqu'il a fallu aider l'Ouest, nous voulons pouvoir aider l'Ontario à traverser cette difficile conjoncture. C'est possible, si nous aidons le Nouveau-Brunswick et toute la région atlantique à avoir une économie forte.

C'est tout le contraire qui se produit actuellement. La région atlantique perd encore du terrain. Elle sera encore moins en mesure d'agir comme un partenaire à part entière de la confédération. C'est pourquoi nous avons l'obligation dans cette enceinte de veiller à ce que cela ne fasse pas. C'est la raison pour laquelle il faut que le gouvernement actuel reconnaisse que la formule est mauvaise, qu'elle ne marche pas, qu'elle pénalise ceux qui réussissent et récompense ceux qui ne font pas d'efforts, ce qui, selon moi, et je suis certain que c'est également l'avis de plusieurs députés d'en face, n'est tout simplement pas une bonne affaire.

Pendant que nous débattons de cette question que nous jetons un coup d'oeil sur ce qui se passe dans notre pays et que nous parlons d'une nouvelle fédération ou confédération, je crois qu'il faudra essayer de trouver une autre formule, un autre système. Nous devons le faire dans le domaine de l'éducation. C'est grâce à l'éducation que les Canadiens des provinces de l'Atlantique pourront devenir des partenaires à part entière de cette Confédération. Selon moi, c'est ce qui sauvera tous les Canadiens des provinces de l'Atlantique. Grâce à l'éducation, les Canadiens des provinces de l'Atlantique pourront rester chez eux au lieu de devoir s'installer en Ontario, au Québec ou dans l'Ouest, faute d'emplois et de conditions de vie décentes.

Je sais que mon temps tire à sa fin, monsieur le Président. Permettez-moi d'ajouter ceci. Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous sollicitons de l'argent auprès de ceux qui sont plus riches et plus à l'aise que nous. En réalité, ce n'est pas une dépense, mais un investissement. C'est un investissement dans les Canadiens des provinces de l'Atlantique. À long terme, c'est le Canada tout entier qui en bénéficiera.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais poser au député une question au sujet de la motion dont nous sommes saisis. Elle dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique.

Quelle mesure le gouvernement a-t-il prise à l'égard du Canada atlantique qu'il n'a pas également prise dans le cas de toutes les autres provinces?

M. Rideout: Monsieur le Président, de prime abord, je répondrais que ce n'est pas en causant le même tort à tout le monde qu'on le rend acceptable. Dans le cas précis des paiements de transfert, à une période où nous sommes aux prises avec une récession ou une conjoncture économique défavorable créée par le gouvernement fédéral, il est temps que ce dernier vienne au secours des provinces qui sont le moins en mesure de s'aider, en l'occurrence, celles de l'Atlantique.

Si une formule, qui a peut-être fonctionné de façon acceptable pendant un certain nombre d'années, a des conséquences négatives au cours d'une période économique difficile et dans des circonstances très pénibles et très inusitées, j'estime alors qu'il incombe au gouvernement d'intervenir, de remédier à la situation et d'agir pour corriger le problème, de façon à éliminer les effets défavorables d'une Confédération disparate où l'éducation, les soins de santé et la conjoncture économique laissent à désirer.

En plus de ses conséquences négatives, cette situation risque d'avoir pour effet de faire perdre des millions de dollars à l'économie. À mon avis, c'est contre cela que nous devons nous protéger, et c'est l'obligation qui nous incombe à titre de députés fédéraux.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais simplement féliciter mon collègue de Moncton d'avoir, dans le cadre du débat sur cette motion, soulevé des questions au sujet d'une valeur canadienne fondamentale, soit la nécessité de traiter de la même façon toutes les provinces du pays.

À ce sujet, je pense que le député nous a rappelé que le gouvernement devait écouter. Il est essentiel, là encore, qu'il tienne compte des besoins des moins bien nantis.

En l'occurrence, lorsqu'on essaie de réduire le facteur d'indexation qui permet de minimiser les fluctuations des paiements et un financement stable et on impose ce système à toutes les provinces de la même façon, ce sont

celles dont l'assiette fiscale est la plus faible qui seront le plus pénalisées. Tous les experts le reconnaissent.

L'autre chose que je voudrais signaler, c'est que même s'il y a peut-être une augmentation en chiffres absolus, il faut se pencher sur le taux en fonction des besoins.

Je tiens simplement à conclure mon intervention en reprenant une observation formulée par un médecin qui parlait alors au nom des provinces de l'Atlantique. Voici ce qu'il a dit: «Le transfert de points d'impôt du gouvernement fédéral aux provinces ne permettra pas de contrebalancer les compressions fédérales effectuées, car pour lever des impôts, il faut qu'il y ait quelque chose à imposer.»

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je désire prendre part à ce débat qui laisse entendre que le gouvernement fédéral fait quelque chose aux provinces atlantiques qu'il ne fait pas aux autres et qu'il compromet la stabilité du régime des soins de santé, et qui condamne en plus le gouvernement pour ses politiques néfastes à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.

Nous avons entendu cet après-midi, au cours de la période des questions, des députés de la région atlantique déclarer que les premiers ministres provinciaux pourraient administrer mieux leur province.

Je voudrais mettre au compte rendu d'aujourd'hui le fait que le gouvernement du Canada a actuellement plus de 50 accords avec les provinces atlantiques. Ces accords couvrent toute une gamme d'initiatives allant des routes à la haute technologie.

• (1540)

À l'exception d'une initiative dans le domaine de la foresterie pour les jeunes à Terre-Neuve, tous ces accords sont déjà gérés en collaboration avec les provinces et la très grande majorité sont mis en oeuvre par les gouvernements provinciaux.

Ces accords fédéraux-provinciaux ont été signés en vertu d'ententes cadres de développement économique et régional, signées avec chaque province en 1984. Ces EDER prévoient des priorités mutuellement acceptées pour chacune des provinces et un processus pour les modifier si les circonstances économiques l'exigent. Les priorités des EDER ont changé depuis 1984, et elles ont été modifiées en conséquence pour tenir compte des nouvelles questions.

En ce qui concerne les fonds de l'APECA actuellement dirigés vers le secteur privé par l'intermédiaire du programme d'action, ils sont destinés à promouvoir la création d'emplois, à accroître le revenu gagné et l'esprit d'entreprise, à développer l'innovation et la technologie et à stimuler le commerce, entre autres choses. Il me semble que les provinces ne peuvent pas être en désaccord avec les priorités fédérales.

Dans les prochaines minutes, je voudrais parler des diverses choses qui se produisent dans le secteur des pêches. Le gouvernement du Canada poursuit un vigoureux ensemble de mesures intégrées destinées à accomplir des objectifs importants pour le secteur canadien des pêches. Premièrement, une industrie des pêches de l'Atlantique forte dans une économie diversifiée et autofinancée. Deuxièmement, une industrie des pêches du Pacifique stable, où la question des affectations aura été réglée, capable de soutenir la concurrence internationale. Troisièmement, une lutte à la surpêche destructive des pays étrangers. Quatrièmement, une protection du milieu marin. Cinquièmement, une politique des pêches autochtones qui reconnaisse les droits des autochtones dans ce domaine et qui encourage leur participation à la gestion de ces ressources. Sixièmement, un développement accru de la pêche sportive. Septièmement, la promotion des industries et du développement «océaniques», et enfin, un examen des structures de gestion des pêches et des mécanismes institutionnels.

Nous faisons des progrès importants sur tous ces fronts. Le défi dans la région atlantique est à la fois à long terme et à court terme. Dans bien des endroits de la côte atlantique, les pêcheurs ont connu les pires conditions climatiques qu'ils n'aient jamais vues. Le gouvernement du Canada a réagi rapidement et globalement à cette crise en commençant, en mai, par verser des paiements de 18 millions de dollars pour compenser les graves concentrations de glace qui ont empêché des milliers de pêcheurs de travailler ou qui ont retardé leurs activités. Plus récemment, après une évaluation de la saison de pêche côtière et de la gravité de la baisse des prises, il a annoncé une aide supplémentaire de 39 millions de dollars pour un programme de création d'emplois, de réaménagement de la capacité de transformation du poisson et de paiement d'appoint en faveur de plus de 10 000 pêcheurs et travailleurs d'usine à Terre-Neuve, au Labrador, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et sur la Basse-Côte-Nord du Québec.

Cette aide, qui s'élève au total à plus de 57 millions de dollars, répondra aux besoins les plus critiques dans toutes les provinces de l'Atlantique. À elles seules, les mesures de création d'emplois créent plus de 45 000

semaines de travail, dont la majeure partie a trait directement au travail essentiel sur les ports pour petits bateaux, l'habitat du poisson et l'entretien des usines de transformation de poisson.

La baisse des prises est un problème qui revient constamment. Notre stratégie à long terme visera notamment à trouver des méthodes ou des structures permanentes aux problèmes de revenu et d'emploi que les pêcheurs et les travailleurs d'usine connaissent ça et là chaque année.

Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration consulteront les provinces, l'industrie de la pêche et les syndicats pour régler ces problèmes.

Permettez-moi d'ajouter, que nous ne possédons pas toutes les réponses, mais que nous comptons sur les gens de ce secteur et sur les provinces pour nous aider à mettre au point ces programmes.

La surpêche étrangère constitue un problème grave. À des réunions récentes de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, nous avons pu faire certains progrès sur la question de la surpêche des pays de la Communauté européenne à l'extérieur de la limite des 200 milles du Canada.

Un nouveau système de contrôle appelé système d'arraisonnement a été adopté dans le but de veiller à ce que les navires respectent leurs quotas. Nous continuons de demander des améliorations plus générales aux mesures de contrôle international à l'extérieur de la limite des 200 milles. Les ministres européens se rendent compte de la gravité de la situation. Il y a beaucoup de désinformation, en partie intentionnelle, sur les activités de pêche des navires étrangers à l'intérieur de la zone canadienne. Nous n'autorisons l'entrée qu'aux flottilles venant de pays qui collaborent avec nous à la conservation des ressources de poisson à l'extérieur de la zone de 200 milles.

Ceux qui peuvent pénétrer dans la zone pour pêcher ne sont autorisés qu'à y prendre le poisson dont les Canadiens ne veulent pas. Si les étrangers ne pêchent pas ce poisson, personne ne le fera et il sera gaspillé.

Un navire étranger a toujours à bord un observateur canadien aux frais du navire et fait l'objet d'une stricte surveillance pour s'assurer qu'il ne prend que du poisson qu'il est autorisé à pêcher.

Ces navires apportent des avantages aux Canadiens. Les amateurs de ces navires achètent du poisson, ils en livrent à des usines canadiennes, ce qui stimule l'emploi, ils échangent des techniques avec les Canadiens et, dans nos eaux, ils effectuent aussi de la recherche dont nous avons besoin.

Les étrangers qui font une pêche contrôlée et limitée dans les eaux canadiennes ne font pas de tort. Ils apportent des avantages que les Canadiens devraient apprécier, et beaucoup le font d'ailleurs. Le gouvernement s'est engagé à mettre un terme à la surpêche au-delà de la limite de 200 milles et, pour le faire, il recourra au processus actuel ou à un autre moyen conforme au droit international.

Dans la région du Pacifique, on réalise des progrès importants en vue de conclure des accords internationaux pour mettre fin à la pêche au filet dérivant. Le Canada est au premier rang quant aux efforts internationaux pour éliminer la pêche au filet dérivant et promouvoir la conservation des ressources en haute mer. Il existe actuellement une nouvelle entente entre le Canada, le Japon, les États-Unis et l'URSS et une nouvelle convention des Nations Unies qui visent respectivement à mettre à fin à la pêche au saumon en haute mer dans le nord du Pacifique, à l'été de 1992, et à toute pêche aux filets dérivants dans cette région cet été.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez que lorsque nous étions au Japon la semaine dernière, nous avons soulevé cette question de pêche aux filets dérivants. Vous étiez là et vous avez entendu les discussions que nous avons eues avec les Japonais au sujet de ce problème crucial auquel nous faisons face.

Nous sommes en train d'améliorer la gestion de nos pêches. Les députés d'en face ont appuyé le gouvernement l'année dernière lorsqu'il a fallu modifier la Loi sur les pêches. Les modifications apportées visaient à renforcer notre stratégie de conservation et la reconstitution à long terme des stocks en imposant des peines plus sévères en cas de pêche illégale et de dommage à l'habitat des poissons. Nous entrons maintenant dans la deuxième année du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique qui prévoit 584 millions de dollars pour la reconstitution des stocks de poisson, l'adaptation des travailleurs et des localités, et des possibilités de diversification.

Grâce au Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, une somme additionnelle de 40 millions de dollars a été consacrée à nos programmes de recherche scientifique. Nous ajoutons à nos connaissances en vue de reconstituer les stocks de morue du Nord, de poissons de fond de Nouvelle-Ecosse et de crabe des neiges. Nous appliquons de nouvelles mesures de conservation pour protéger les jeunes poissons, et nous accroissons notre surveillance et l'application des règlements en ce sens. Nous essayons, en collaboration avec les provinces, d'appuyer les travailleurs âgés des usines et des chalutiers qui cherchent des emplois en dehors du secteur des pêches.

Les projets de diversification économique consacrent des fonds importants à l'exploitation d'espèces sous-utilisées, au développement du secteur des pêches, à l'aquiculture et à la commercialisation.

Les décisions rendues par les tribunaux récemment, entre autres, celle de l'affaire Sparrow, ont pour effet

non seulement de clarifier les droits des autochtones sur les pêches, mais aussi de préciser l'obligation qu'a le ministère des Pêches et Océans de protéger et d'appuyer ces droits. Le ministère des Pêches et Océans doit relever le grand défi de travailler avec les autochtones et les autres intéressés du secteur des pêches pour constituer et maintenir les stocks de poisson, tout en faisant participer les autochtones sous divers formes, notamment dans la gestion conjointe des programmes d'amélioration des stocks et de l'habitat des poissons, tant dans le secteur commercial que dans le secteur récréatif.

Sur la côte du Pacifique et dans les provinces atlantiques, le ministère des Pêches et des Océans joue un rôle de leadership essentiel pour résoudre ces problèmes complexes en obtenant le consensus et la collaboration des autochtones, les autres parties intéressées aussi bien que les gouvernements locaux.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député. Il a parlé des pêches dans le Canada atlantique, soit d'un secteur de l'économie de cette région qui souffre d'une mauvaise gestion et qui périclite depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs.

• (1550)

Je le désapprouve complètement lorsqu'il affirme que le programme d'aide des pêcheurs récemment annoncé arrivait à point, ce qui n'est pas le cas, et, qu'il était adapté à la situation, ce qui n'est pas le cas non plus.

Je ne voudrais pas que les Canadiens aient intentionnellement ou non été induits en erreur par le député qui a affirmé que tous les pêcheurs de la péninsule de Burin, à Terre-Neuve, jusqu'au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, jubilent et crient: «Merci, merci, merci à notre gouvernement fédéral conservateur!» Ce n'est pas ce qui se passe.

Il est clair que le gouvernement a fait trop peu, trop tard. Il a provoqué l'effondrement des pêches en permettant à un trop grand nombre de navires de pêche étrangers de surpêcher et n'a pas fourni les fonds qui auraient permis la diversification et des produits pêchés et des marchés outre-mer.

Mais ce n'est pas de cela dont je vais parler. Je veux poser une question au député qui nous a fait profiter de ses connaissances, maigres et totalement erronnées, sur la pêche. Croit-il au principe de la péréquation qui est l'un des fondements de notre pays?

J'ai déjà dit qu'en notre notre Loi constitutionnelle de 1982 on a inscrit le principe de la péréquation. Il y est dit que l'un des fondements de notre pays est le transfert de fonds entre les régions pour que les normes et les programmes nationaux s'appliquent à tous, partout.

Ne croit-il pas que les quatre provinces atlantiques, qui comptent moins de 2,4 millions d'habitants, donc qui disposent d'une assiette fiscale très limitée, ne sont pas en mesure de compenser le milliard et demi de dollars en subventions au développement régional qui leur a été retiré depuis 1988, les centaines de millions de dollars de paiements de transfert au titre du financement des programmes établis qui leur ont été enlevés pour leurs soins de santé et l'enseignement postsecondaire, en plus de la récente réduction de 170 millions de dollars?

Ne croit-il pas que tout cela porte atteinte au principe de la péréquation et à la capacité de ces provinces de fournir à leur population des services correspondant aux normes nationales?

M. Belsher: La réponse en un mot est non, et la raison, c'est que je crois aux paiements de péréquation, monsieur le Président.

Une formule a été mise au point et inscrite dans la loi. Il se produit tout simplement cette année une baisse générale de l'économie canadienne.

M. MacDonald (Dartmouth): À qui la faute? Qui a engendré cette baisse?

M. Belsher: Si un gouvernement pouvait amorcer une reprise de l'économie par un simple claquement de doigts, nous serions bien stupides de ne pas le faire, n'est-ce pas? Si on a tant d'influence sur l'économie, pourquoi ne pas simplement ouvrir le robinet et fortifier l'économie?

Vous semblez dire que nous tentons délibérément de ralentir les activités. Rien n'est plus faux. On parle de nous comme si nous avions décidé de nous en prendre au Canada atlantique. Il y a un déficit au pays. Avez-vous au moins mentionné le déficit une seule fois? Cessez de faire l'autruche. Le pays est affligé d'un terrible déficit et si nous ne réagissons pas, il va nous entraîner dans le gouffre.

Il faut partager à travers le pays. Toutes les fois que nous avons sabré dans un programme au Canada atlantique, nous avons pratiqué une coupe semblable dans chacune des autres provinces.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est tout simplement faux.

M. Belsher: C'est la vérité, et vous le savez.

J'ai demandé au député d'en face de me nommer un programme, et il n'a pas pu. Personne au Canada n'a été pris de partie sur le plan des paiements de péréquation, et vous le savez très bien. Donc n'allez pas répéter cela sur la place publique, parce que vous tiendriez alors des propos mensongers.

M. MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, sur un rappel au Règlement, dans la discussion que nous venons d'avoir, j'espère que le député d'en face ne tentait pas d'insinuer que je cherchais à induire la Chambre en erreur en prenant la parole pour dire qu'il y a eu des réductions massives dans la région de l'Atlantique.

Une voix: J'aimerais que vous précisiez votre pensée.

Une voix: Vous avez employé les mots «intentionnellement induit en erreur» en vous adressant à lui.

Une voix: «Ou non.» Il faudrait vérifier dans le compte rendu.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je demande la collaboration des deux côtés de la Chambre. Je crois que c'est une question d'opinion.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, dans un autre ordre d'idées, mais en restant dans le même genre de sujet—j'entends par là que je ne dis pas cela pour la forme; je parle très sérieusement—je suis conscient du fait que le secrétaire parlementaire du ministre ne connaît peut-être pas les complexités de ma circonscription, laquelle dépend principalement de la pêche, et ne comprend peut-être pas que ce grave problème touche les sensibilités.

En tant que parlementaire, il est lui aussi confronté à des problèmes tout aussi difficiles, notamment la fermeture projetée de bases situées dans sa circonscription. Je sais donc qu'il a une idée du genre de difficultés auxquelles nous nous heurtons. Dans ces conditions il se doit peut-être aussi d'accepter que je puisse avoir une idée plus précise de la situation que lui. Après tout, je représente, si je ne m'abuse, la plus grosse circonscription de pêcheurs au pays.

Je veux qu'il sache à quel genre de difficultés je suis confronté constamment. Je viens de communiquer avec mon bureau de circonscription, et le téléphone ne dérougit pas. Ce n'est pas un discours creux, monsieur le Président, c'est la réalité.

Mes électeurs trouvent à redire à un certain nombre de choses, mais je n'ai pas l'intention de vous débiter tout ce qui ne va pas dans le secteur des pêches ni de parler des gens qui n'ont pas su le gérer correctement. Ce n'est pas que cela manquerait de pertinence, mais ce ne serait pas vraiment utile.

Le gouvernement a fini par accorder une subvention pour venir en aide aux personnes en difficulté, et il ne fait aucun doute que cette aide a été appréciée. Toutefois, monsieur le Président, si vous réduisez cette subvention à sa plus simple expression, abstraction faite de la somme allouée pour le hareng, pour l'ACDI et pour le reste, je vous passe les détails, il ne reste que 25 millions de dollars à répartir entre 10 000 personnes, dont seulement neuf millions pour Terre-Neuve, soit une moyenne générale de 2 500 $ par personne pour l'ensemble de la région de l'Atlantique. Certains trouvent peut-être que c'est une grosse somme, pas moi.

Je voudrais faire comprendre au secrétaire parlementaire que, en réponse à une question du député de Burin—Saint-Georges sur des difficultés présumées dues à une insuffisance de fonds—j'énonce ici un fait et je ne cherche nullement à être corrosif—le ministre qu'il sert a déclaré lundi à la Chambre, et je voudrais le citer, si vous me le permettez. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député formulera très bientôt sa question.

M. Mifflin: Je cite le ministre:

> D'aucuns prétendent à la Chambre et à la radio que les crédits sont insuffisants. Je tiens à dire maintenant à la Chambre qu'on est en train de transférer l'argent voulu et que les crédits sont plus que suffisants.
>
> En ce qui concerne les critères d'admissibilité, les règles sont généreuses, et je peux vous garantir qu'on va apporter de l'aide à tous ceux qui peuvent prouver qu'ils vivent de la pêche, que ce soit à titre de pêcheur ou de travailleur d'une usine de transformation du poisson, foi de John Carnell Crosbie.

Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire. J'ai appris que des centres d'emploi du Canada rejettent les demandes de certaines personnes parce que leur lien avec le secteur de la pêche n'est pas solidement établi. Les critères semblent. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je donne la parole au secrétaire parlementaire.

M. Belsher: Monsieur le Président, j'espère ne pas avoir donné au député d'en face, l'impression d'être insensible aux besoins de la population du Canada atlantique et à la situation désastreuse dans laquelle certaines personnes se trouvent. J'ai grandi dans les prairies; donc, les situations désespérées, je connais ça. J'étais un enfant de la crise dans le sud de la Saskatchewan, ce qui en dit long à beaucoup de gens qui savent de quoi je parle.

Le député d'en face a dit, je pense, que l'aide ne représentait que 9,2 millions de dollars pour Terre-Neuve. Les chiffres qu'on m'a montrés et je songe au programme de création d'emplois seulement, indiquent 12,7 millions pour Terre-Neuve et le Labrador.

Il y a aussi les programmes d'exportation du hareng, dont une partie des recettes reviendrait à Terre-Neuve, et l'aide alimentaire, les 4 millions qui y sont injectés, dont une partie reviendrait aussi à Terre-Neuve.

• (1600)

Lorsqu'on se met à examiner l'ensemble du programme, on se dit que ce serait formidable d'avoir plus d'argent, mais il nous faut être terriblement prudents parce que nous n'avons pas d'argent. Nous devons emprunter. On est déjà aux prises cette année avec un déficit de 30,5 milliards de dollars. Dieu sait que nous savons que cette aide est urgente, c'est pourquoi nous avons pris cette mesure, en espérant du fond du coeur qu'elle répondra aux objectifs fixés. Et c'est après avoir consulté le secteur, les gens qui travaillent dans l'industrie, que nous sommes arrivés à ces chiffres.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer au débat sur une motion très importante. Celle-ci, à mon avis tout à fait justifiée, condamne le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique «ce qui a pour effet de compromettre la stabilité du régime de soins de santé et du système d'éducation et de condamner en plus le gouvernement pour ses politiques néfastes adoptées à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.» J'ai dit pendant le débat au début de la journée qu'il est regrettable que la motion ne parle pas d'un domaine particulier, à savoir celui de la sylviculture et d'autres questions.

À mon avis, nous aurons peut-être un amendement à la fin de mes remarques qui réglera, espérons-le, ces problèmes. C'est très évident quand on examine ce que le gouvernement fait vraiment non seulement au Canada atlantique, mais aussi au reste du pays.

Il traite vraiment d'une manière très injuste les différentes régions du Canada. En fait, on a montré que les programmes du gouvernement ont été un échec. Celui-ci a adopté des mesures économiques néo-conservatrices, le programme de Thatcher et de Reagan, que rejettent les électeurs d'un bout à l'autre du Canada. Nous espérons que cela se produira bientôt dans les élections fédérales l'année prochaine ou dans deux ans quand les Canadiens auront la possibilité de juger le gouvernement sur ses programmes économiques.

Pendant le temps dont je dispose, je voudrais parler brièvement de la question des paiements de péréquation, des réductions qui sont imposées, des problèmes des pêcheries dans les provinces de l'Atlantique et des questions concernant la sylviculture qui, malheureusement, n'ont pas été mentionnées dans la motion libérale. Puis, je voudrais parler de deux ou trois propositions qu'accepteront, nous le pensons, les habitants du Canada atlantique, qui, espérons-le, suivent ce débat aujourd'hui et remarquent ce que les députés à la Chambre ont à dire au sujet des problèmes et de la pagaille dont le gouvernement est responsable.

Les membres du gouvernement disent qu'il n'y a pas d'argent, que le déficit augmente et qu'il faut y voir. Oui, c'est juste. Le gouvernement vient pourtant d'allonger une ligne de crédit de 1 milliard de dollars à Saddam Hussein. Si Saddam Hussein s'en venait à Halifax, le gouvernement serait peut-être disposé alors à aider les provinces de l'Atlantique plus qu'il ne le fait maintenant.

Il suffit de voir combien de millions de dollars vont être enlevés aux provinces de l'Atlantique à cause de l'action du gouvernement fédéral. D'après de récents rapports, issus principalement de la récente conférence des premiers ministres, Terre-Neuve perdra 20 millions de dollars, la Nouvelle-Écosse 21 millions, l'Île-du-Prince-Édouard 11 millions, et le Nouveau-Brunswick 64 millions. Le total. . .

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demandais simplement si je pouvais corriger une grave erreur qu'a faite le député au sujet de la ligne de crédit de 1 milliard de dollars. Ce n'est pas pour l'Irak, mais pour l'Iran. Il ne s'agit pas du gouvernement de Saddam Hussein. J'estimais qu'il fallait corriger cette erreur.

M. Gardiner: Encore une fois, cela montre que le gouvernement est davantage disposé à aider des pays étrangers que les diverses régions du Canada. Il importe que les Canadiens le comprennent. Ces fonds et ces lignes de crédit pourraient servir à aider de nombreuses régions du Canada.

Le pire, c'est ce que le gouvernement a fait aux économies du Canada atlantique et d'autres régions. Les premiers ministres provinciaux se sont réunis l'autre jour pour discuter de cette réduction massive de 116 millions de dollars dans le cas des provinces de l'Atlantique.

Qui y a-t-il dans les Maritimes? Un premier ministre conservateur, jusqu'à maintenant—on ne sait pas combien de temps il se maintiendra au pouvoir—, et trois premiers ministres libéraux. Ils n'ont pas froid aux yeux: ils vont avoir des entretiens avec le gouvernement fédé-

ral. Je trouve qu'ils ne défendent pas avec force les intérêts des habitants de leurs propres provinces.

Ça en est arrivé au point où ce ne seront pas seulement les élus ici à la Chambre qui prendront la défense des Canadiens. Ce seront les habitants eux-mêmes des Maritimes, et de Terre-Neuve et du Labrador, qui le feront. Comme un député l'a déjà dit, ils téléphonent à nos bureaux pour dénoncer le ridicule des politiques du gouvernement actuel et souhaiter qu'il soit chassé du pouvoir le plus tôt possible.

Examinons certaines des questions concernant les ressources et la question qu'on en fait, des questions fondamentales non pas seulement pour les Maritimes et pour Terre-Neuve et le Labrador, mais pour toutes les régions du Canada. Nous avons beaucoup discuté ici à la Chambre des inquiétudes concernant la pêche dans les Maritimes. Nous n'avons malheureusement pas discuté autant des inquiétudes que nous inspire l'exploitation forestière dans les Maritimes.

Voyons ce que certains ont dit à propos de la pêche dans la région de l'Atlantique. C'est peut-être éterniser le débat pour accuser les libéraux et les conservateurs, mais il est important à un moment donné que les gens comprennent quel gouvernement était au pouvoir quand telle ou telle chose s'est produite.

Pour faire comprendre à quel point la pêche est importante pour les habitants de la région de l'Atlantique, je voudrais simplement citer le passage suivant d'un rapport du Conseil économique des provinces de l'Atlantique: «On peut dire que la pêche est l'industrie la plus importante de la région de l'Atlantique. Plus de 100 000 personnes travaillent directement à la pêche et à la transformation du poisson dans plus de 1 300 localités, et plus de la moitié de ces villes et villages dépendent uniquement de la pêche.»

Dans tout ce débat entourant la gestion de nos ressources halieutiques, il est clair que le gouvernement actuel et ses prédécesseurs ont été très maladroits sur la question de la surpêche étrangère.

Examinons rapidement le dossier. En avril 1989, le premier ministre a engagé le gouvernement fédéral à mettre fin à la pêche excessive pratiquée par les pays étrangers, et rien n'a été fait.

À la conférence des premiers ministres, en novembre 1989, on a fait savoir au premier ministre du Canada qu'entre 1986 et 1989, la Communauté européenne a pris 600 p. 100 de plus sur les Grands Bancs que le quota imposé par l'OPANO. Rien n'a été fait.

En février dernier, un communiqué de presse du ministère des Affaires extérieures a fait savoir que la Communauté européenne avait pris cinq fois plus que sa part de poisson en 1990. Il est incroyable que notre pays permette que cela arrive à la ressource la plus importante des provinces maritimes. Il semble que le gouvernement s'en lave les mains complètement, ce qui compromet la survie de nombreuses collectivités qui dépendent totalement de la pêche—leur existence même est compromise.

Certains rapports sur les problèmes fondamentaux d'infrastructure dans les provinces maritimes font état du chômage élevé et du peu d'emplois créés, bien sûr, mais aussi du fait qu'on quitte la région. Rien n'est pire que le départ des jeunes d'une région ou d'une province ou d'une petite localité qui vont s'installer dans les grands centres. Cela crée encore des problèmes dans les grands centres urbains, problèmes que nous sommes incapables de régler. Nous devons donner des raisons aux gens de rester dans les localités qui vivent des pêches et des forêts et leur offrir des débouchés parce que c'est là qu'ils gagnent leur vie.

• (1610)

Nous espérons que les jeunes retourneront à ces endroits pour y rester, développer leur collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants. Les membres de notre parti ont affirmé que le Canada doit prendre le contrôle de tout le Grand Banc, y compris ses deux extrémités, étant donné que l'organisme chargé de sa protection, l'OPANO, ne l'a pas fait. Nous devons faire de plus en plus dans ce domaine pour éviter la surpêche dans les eaux canadiennes, contrairement à ce que le gouvernement actuel a toléré jusqu'ici.

Comme je l'ai déjà mentionné, la motion ne dit rien au sujet de l'industrie forestière. J'ai deux observations générales à faire à cet égard.

En autant que je sache, et l'on me corrigera si j'ai tort, nous n'avons pas encore signé d'entente fédérale-provinciale sur l'exploitation des ressources forestières avec la Nouvelle-Écosse. Si des députés d'en face peuvent me confirmer le contraire, j'en serais très heureux. Il s'agit d'un accord important, d'un outil qui, bien utilisé, peut permettre aux deux niveaux de gouvernement de collaborer à l'aménagement forestier.

Nous avons même conclu une entente avec l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement créditiste. L'accord ne nous permettait pas d'atteindre tous les objectifs que nous visions, mais, malgré les difficultés que connaissait ce gouvernement provincial, nous avons quand même réussi à en venir à une entente. Pour une raison quelconque, le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse semblent incapables de signer un accord similaire. Nous attendons peut-être les prochai-

nes élections. Je n'en sais rien, mais c'est possible. J'imagine qu'il nous faudra attendre que des élections soient déclenchées; nous verrons alors avec quel empressement ils annonceront la signature d'une entente.

J'ai eu l'occasion de visiter un certain nombre de provinces atlantiques. Cet été, par exemple, j'ai visité certaines entreprises forestières, des terres à bois et des usines; j'ai trouvé cela très intéressant. Naturellement, les habitants de cette région du pays, et en particulier de la Nouvelle-Écosse, ressentent les mêmes inquiétudes et vivent les mêmes problèmes que la population dans mon coin de pays, la Colombie-Britannique. Les problèmes que connaît l'industrie forestière là-bas illustrent bien l'attitude du gouvernement, son laisser-faire, sa politique de non-interventionnisme dans le domaine économique, à moins, bien sûr, que vous ne soyez un bon ami des conservateurs. Alors là, c'est le socialisme sur toute la ligne; mais pour tous les autres, pour les Canadiens ordinaires, c'est la libre entreprise. Que les règles du marché règnent. À cause de cela, beaucoup de gens prétendent que nous nous faisons voler nos ressources halieutiques et nos ressources forestières. C'est certainement le cas dans les Maritimes.

Que faisons-nous quand nos usines deviennent trop vieilles? Il faut des millions de dollars de nouveaux capitaux pour reconstruire ces usines. Nous ne retrouvons alors avec des travailleurs qui sont jetés à la porte parce qu'on n'a plus besoin d'eux.

Parmi les principaux problèmes qui existent en Nouvelle-Écosse, mentionnons les vieilles usines et la politique de surévaluation du dollar appliquée par le gouvernement, politique qui, selon certains, serait un élément caché de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Cela nuit certainement à l'économie de la Nouvelle-Écosse. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de la gestion des forêts, et je vais encore une fois ici mentionner la Nouvelle-Écosse en particulier. Il faut travailler davantage avec les propriétaires de terres à bois. Les petits entrepreneurs, les agriculteurs et d'autres peuvent participer activement à la saine gestion de nos forêts tout en approvisionnant les usines, etc. Toutefois, ces efforts ne serviront à rien si le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada n'arrivent pas encore à signer cette entente qui, à mon avis, est un des moyens d'assurer la saine gestion de nos forêts. Il y a beaucoup d'autres choses, de bonnes choses, que la signature de cette entente nous permettrait de faire dans nos forêts.

Plus tôt au cours du débat, les députés ont parlé de l'APECA comme étant une des initiatives mises de l'avant par le gouvernement. Évidemment, nous avons l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest dans l'ouest du Canada, et nous avons l'APECA en Nouvelle-Écosse. Mon collègue a parlé du taux de succès de l'APECA. Nous savons tous qu'elle pourrait faire mieux. Nous comprenons que 70 p. 100 des projets financés par l'APECA se sont soldés par un échec. C'est la réalité du monde des affaires. Certaines entreprises n'arrivent simplement pas à survivre. Il faut se fier à son jugement. Cependant, 70 p. 100 est un pourcentage un peu élevé, et nous espérons que l'APECA pourra améliorer ce bilan. J'espère aussi que nous examinerons une des critiques que j'ai entendues à l'égard de l'APECA lorsque j'étais dans la région, soit que l'agence semble peu disposée à encourager le développement local. Il semble que l'Agence se soit enthousiasmée davantage pour les idées venues d'ailleurs. Elle a essayé d'ouvrir un entrepôt, de mettre les choses sur pied et, en moins de six mois ou un an, tout s'est écroulé. Personne ne s'est, à proprement parler, opposé à l'APÉCA, mais on s'est demandé s'il n'y aurait pas lieu d'en revoir les orientations pour que ses activités soient davantage couronnées de succès.

Nous devrions nous employer à coordonner les efforts lorsque le gouvernement fédéral essaie de faire quelque chose dans une localité. Je crois que, dans bon nombre de régions, ce n'est malheureusement pas le cas.

Avec des représentants de Sault-Sainte-Marie et de Wawa, des membres de notre caucus ont discuté hier des différents organismes qu'on essaie de mettre à contribution pour tenter d'offrir certains services, particulièrement des organismes fédéraux. Ce n'est pas une mince affaire.

Nous avons deux ou trois projets qui méritent d'être examinés. Le gouvernement fédéral ne devrait pas penser que sa participation n'a pas sa place. Nous croyons le contraire. Le gouvernement a peut-être quelques problèmes à cause de l'approche qu'il a choisie, mais il ne devrait pas écarter certaines de ces idées qui sont, à mon avis, excellentes et très positives.

Deux de nos propositions concernent un fonds de développement communautaire et un fonds pour les localités à industrie unique. Dans le cadre de ces projets, des fonds seraient accordés à des coopératives et à des sociétés de développement communautaire ainsi que pour d'autres initiatives communautaires. On accorderait aussi des fonds aux localités à industrie unique, afin qu'elles étudient certaines possibilités de diversification.

De nombreuses autres observations ont été formulées, dont l'une au sujet des fonds de pension de la fonction publique et des véhicules dans lesquels ils sont investis. Un certain nombre d'expériences ont été faites au Canada et nous pouvons tous en tirer des enseignements, mais il est dommage que le gouvernement ait eu du mal à comprendre la valeur des certains projets et propositions.

Bref, la motion à l'étude est importante, car elle résume une situation. Il est important de faire comprendre au gouvernement les inquiétudes des Canadiens de l'Atlantique. À l'occasion des quelques brefs séjours que j'ai faits dans cette région, j'ai trouvé les gens merveilleux, croyez-moi. C'est avec empressement qu'ils discutent avec les responsables de leurs préoccupations d'ordre économique et des solutions possibles, mais un gouvernement hautain qui ne tient pas à mettre la main à la pâte ne vaudra jamais rien pour les Maritimes.

Il faut donc que le gouvernement prenne des initiatives et trouve des débouchés pour ces Canadiens au lieu de sacrifier complètement les Maritimes, comme il semble déterminé à le faire.

En guise de conclusion, je propose un amendement, que je vous transmets. Je propose:

> Que la motion soit amendée en supprimant tous les mots suivant le mot «pêches» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> des trains de voyageurs et de marchandises, de l'exploitation forestière, de la construction navale et du service postal, et qu'elle condamne en outre les premiers ministres des provinces de l'Atlantique parce qu'ils n'ont pas su défendre leurs provinces contre Ottawa.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence va prendre en délibéré la motion d'amendement présentée par l'honorable député.

Période de questions et commentaires? Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je félicite mes collègues qui ont parlé avec tant d'éloquence et de franchise de cette question très difficile et très inquiétante.

Il y a bien des sujets sur lesquels j'aurais voulu parler ce soir, mais puisque je parle de ce sujet-ci, je vais essayer d'éviter les phrases creuses qui se glissent inévitablement dans nos discours, surtout quand l'émotion s'en mêle, pour m'en tenir aux faits et pour vous faire comprendre, dans les quelques neuf minutes qui restent, les gens que je représente et ce qu'ils pensent de cette motion.

Cette motion dit que les coupes effectuées dans les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique compromettent la stabilité du régime de soins de santé et du système d'éducation et s'accompagnent de politiques néfastes à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.

Depuis que le débat a commencé, ce matin, j'ai appelé mon bureau de circonscription et j'ai parlé à quelques électeurs et ils ont beaucoup de difficulté à comprendre pourquoi de ce côté-ci de la Chambre nous reprochons au gouvernement d'avoir réduit ses paiements, alors que le ministre des Finances a prétendu, ce matin, qu'ils avaient augmenté.

Je vais essayer de clarifier la question à l'aide d'un exemple. Il est vrai que les paiements ont augmenté, mais pas autant que le gouvernement l'avait promis. Le ministre des Finances a dit, ce matin, que les paiements de transfert versés à Terre-Neuve s'élevaient à 1 617 dollars par personne en 1984-1985 et qu'ils avaient grimpé à 2 473 dollars, sept ans plus tard, en 1991-1992. À première vue, il s'agit d'une augmentation substantielle de plus de 50 p. 100. Je n'ai pas encore terminé mes calculs, mais en me basant sur une brochure que j'ai lue, j'ai calculé que seulement pour suivre le rythme de l'inflation au cours de ces sept années, les paiements de transfert devraient maintenant dépasser 2 500 dollars. Par conséquent, le montant de 2 473 $ n'a pas permis à ceux qui comptaient sur les paiements de transfert de suivre le taux d'inflation, sans parler du fait qu'au cours de ces sept années, ces contribuables ont subi 22 augmentations d'impôt, en plus de l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Cette somme de 2 473 $ ne correspond pas au montant de 1 617 $ d'il y a sept ans, mais plutôt à 1 300 $ ou à 1 400 $ de l'époque.

Je suis convaincu que le ministre n'a pas agi de la sorte de façon délibérée, mais lorsque vous entendez une telle déclaration, vous risquez d'en tirer des conclusions erronées. Je tenais donc à préciser ce point.

Je souligne aussi qu'il existait une formule de financement des programmes établis, qui était l'une des 14 façons de transférer de l'argent aux provinces. Le FPE représente l'aide accordée aux provinces pour le financement des services de santé, des services complémentaires de santé et de l'enseignement postsecondaire. Les calculs ont été faits par une autorité, le Conseil national du Bien-être, auquel a fait allusion mon collègue de Gander—Grand Falls. Cet organisme s'est intéressé aux changements apportés à la formule à compter de 1986.

On a commencé avec le taux d'inflation, puis ce taux moins 2 p. 100, puis moins 3 p. 100. Ensuite, l'application de cette formule a été prolongée pour deux ans, et voilà maintenant qu'elle est maintenue cinq autres années, qui seront suivies d'une autre période de prolongation de trois ans.

La différence dans ces paiements, dont ont besoin les secteurs de la santé et de l'éducation, se chiffre à 100 millions de dollars par année. Si vous faites le total pour la période de 1986 à l'an 2000, vous arrivez à la somme de 100 milliards de dollars pour l'ensemble du Canada. C'est 100 milliards de moins que si le gouvernement n'avait pas changé la formule.

Ces chiffres montrent très clairement ce qu'il en est. Le gouvernement a effectivement augmenté les montants, mais sans suivre le taux d'inflation, de sorte que les provinces toucheront beaucoup moins qu'elles ne s'y attendaient.

Dans le cas de Terre-Neuve, le ministre a lui-même reconnu que les paiements de transfert représentent 45,5 p. 100 du budget total de cette province. Auparavant, ces paiements représentaient près de 49 p. 100. Ceux-ci ont donc diminué de plusieurs milliards de dollars.

J'aimerais dire un mot au sujet des Postes. Il y a quelques années, Postes Canada comptait fusionner, fermer, changer ou remplacer 5 221 bureaux de poste employant 10 000 personnes. Dans les bureaux de poste des régions rurales, les femmes représentent 83 p. 100 de l'effectif.

Il y a environ 180 bureaux de poste ruraux à Terre-Neuve, et ceux-ci sont fermés les uns après les autres. Comme si ce n'était déjà pas suffisant, ainsi que l'a souligné mon collègue, voilà que le président de Postes Canada touche une prime de 100 000 $.

Monsieur le Président, il est évident qu'une telle situation contrarie les résidants de ma circonscription. Permettez-moi d'imaginer un scénario.

Vous êtes à Terre-Neuve et vous regardez ce qui se passe. Vous êtes du district de Port-au-Bras où il y a beaucoup de pêche et de bons pêcheurs professionnels, comme dans toutes les circonscriptions de la province.

Ces pêcheurs regardent les étrangers prendre du poisson dans une zone OPANO qui devrait de droit être réservée à Terre-Neuve: 3NO. À ce qu'il me semble, l'extrémité nord de la région délimitée par l'OPANO se trouve à 45 milles au large de la côte de Terre-Neuve. Je dis bien 45 milles. Par temps clair, on peut voir les navires étrangers du haut des caps de la péninsule Avalon en train de pêcher dans notre secteur, de prendre notre poisson, alors que nos pêcheurs n'ont pas le droit d'y aller et d'y pêcher.

Ce sont eux qui décident, et ils ne se soucient guère de nous. C'est ce qui explique notre exaspération. Nos pêcheurs vont donc pêcher quand même et tout ce que le gouvernement trouve à faire, c'est d'envoyer sa marine aux trousses de nos bateaux de pêche pour les arrêter, alors qu'on sait très bien que les pêcheurs étrangers s'adonnent à la surpêche.

Je n'exagère pas. Les Terre-Neuviens assistent, impuissants, à tout cela pendant que le gouvernement se demande pourquoi je suis en colère, pourquoi je tiens des propos grossiers.

Je vous invite à venir dans ma circonscription. Vous constaterez qu'il s'y passe des choses fort inconvenantes pour qui que ce soit. En parlant du chemin de fer, le gouvernement a dit il y a quelques années qu'il avait une proposition intéressante à nous faire, qu'il nous verserait 800 millions de dollars sur 15 ans.

À Terre-Neuve, le chemin de fer perdait 50 millions de dollars par année, ce qui fait 750 millions de dollars au bout de 15 ans. Le gouvernement a donc proposé de nous donner 800 millions de dollars et de construire des routes. Le 1er septembre 1988, nous avons perdu le chemin de fer. Nous attendons toujours les routes, et le gouvernement provincial a empoché 50 millions de dollars. Ce n'est pas ce que j'appelle une bonne affaire.

J'ai parlé du chemin de fer, des bureaux de poste et de la clarification des paiements de transfert. Il y a une autre pratique qui est devenue la risée des habitants de la région de l'Atlantique, entre autres les Terre-Neuviens. Quoi qu'en disent le ministre des Pêches, son secrétaire parlementaire et le premier ministre, le fait est qu'à notre avis, nous sommes le seul pays du monde qui cède légalement à des étrangers ces mêmes ressources dont a pourtant grand besoin cette région du Canada.

Nous leur donnons ces ressources légalement et nous savons qu'ils en prennent presque autant que ce que nous laissons les Terre-Neuviens et les autres pêcheurs canadiens de la région de l'Atlantique prendre illégalement. Cependant, nos destroyers n'arrêtent que les navires de pêche canadiens. Ils n'ennuient pas les navires étrangers parce que, la dernière fois qu'ils ont tenté d'en arrêter un, ils ont eu de la difficulté, je crois, à le saisir puisqu'il a filé vers New Bedford.

Je ne blâme pas la marine, loin de là. Mais si nous voulons appliquer une loi, pourquoi ne pas chercher à la faire respecter par les étrangers, ceux qui le méritent? S'il est impossible d'arrêter les navires, trouvons une

autre solution. J'ignore ce qui peut être fait, je ne suis pas le gouvernement, mais lui devrait le savoir.

Tandis que nous y sommes, il y a un autre point que j'aimerais aborder. J'ai mentionné plus tôt le programme d'assurance-pêche de l'Atlantique. Tout comme mes collègues, je m'oppose à ce que le ministre des Pêches et des Océans essaie de donner l'impression que suffisamment de fonds sont prévus et que le programme est généreux.

Les téléphones n'ont pas cessé de sonner dans la circonscription que je représente, la semaine dernière. Dans cette seule circonscription, entre 400 et 500 personnes ne sont pas admissibles par manque de fonds.

En guise de conclusion, je précise qu'il ne m'arrive pas souvent de laisser paraître mes sentiments. Je ne fais pas souvent de grandes envolées oratoires à la Chambre, mais je puis affirmer que les Canadiens de la région de l'Atlantique sont en émoi. Ils comprennent les difficultés que pose au gouvernement le déficit. Mais il semble que chaque fois que le gouvernement bouge pour mettre en oeuvre une politique, nous sommes les grands perdants. C'est du moins ainsi qu'on le voit.

Si vous vous remémorez ce que je vous ai dit au cours des dix dernières minutes, il serait difficile de faire autrement. Je demanderais donc instamment aux députés d'en face de sympathiser quelque peu avec nous, de faire preuve de compassion et, peut-être aussi, d'imagination pour essayer de redresser ce climat démoralisant et dévastateur dont nous parlons.

• (1630)

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je me réjouis certes de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur la motion très importante que mon parti a proposée et qui intéresse la région canadienne de l'Atlantique.

Cette motion vise à condamner le gouvernement pour avoir réduit les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, ce qui a pour effet de compromettre la stabilité du régime de soins de santé et du système d'éducation, et à condamner en plus le gouvernement pour ses politiques néfastes adoptées à l'égard des pêches, du transport ferroviaire et du service postal.

Je représente ici la circonscription de Malpèque, à l'Île-du-Prince-Édouard. Je dois dire que toute l'économie de cette petite province a beaucoup souffert de la réduction par le gouvernement fédéral des paiements de transfert. Le gouvernement fédéral doit comprendre la situation difficile dans laquelle il a mis ma province par suite de la réduction des paiements de transfert et des autres mesures économiques qu'il a imposées à la région canadienne de l'Atlantique.

Je ne suis pas ici cet après-midi pour condamner en bloc la formule de péréquation ni pour préconiser le moindrement son abolition. Mais il importe, à mon avis, que le gouvernement fédéral comprenne la situation difficile dans laquelle se trouve une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard par suite de la réduction des paiements de transfert.

Nous parlons ici d'une province dont le budget totalise un peu plus de 700 millions de dollars. Nous parlons d'une province où le revenu par habitant est de 34 p. 100 inférieur à la moyenne nationale. Nous parlons d'une province qui accuse une perte économique de 40 à 50 millions de dollars par suite des problèmes éprouvés par son industrie de la pomme de terre et cela, parce que le gouvernement fédéral n'a pas su gérer la crise du virus PVYN de la pomme de terre.

Tout cela pour la première année seulement. Allez donc savoir ce que cette province va perdre l'an prochain.

En outre nous parlons d'une province qui a perdu près de 100 millions de dollars à cause des modifications que le gouvernement actuel apporte aux paiements fédéraux depuis 1988. Si on ventile ce montant de 100 millions de dollars, ça fait 45 millions de dollars au titre des paiements de péréquation et 54 millions de dollars au titre du financement des programmes établis. Comme vous le savez, par financement des programmes établis, on entend l'argent qui est donné aux provinces pour la santé et l'enseignement postsecondaire.

Fait tout aussi important, nous parlons d'une région où le chômage est très élevé. Le taux de chômage dans ma province est d'environ 17 p. 100. Il y a un nombre record d'entreprises qui font faillite au Canada. Dans l'Est, le taux de faillites a augmenté de 14 p. 100 en juillet.

Plusieurs des problèmes que je viens d'évoquer découlent directement de la politique économique du gouvernement fédéral qui vise à maintenir les taux d'intérêt et le dollar élevés plutôt qu'à créer des emplois.

Cette semaine, ma province a appris que les recettes escomptées des paiements de péréquation allaient encore être diminuées, cette fois de 17 millions de dollars. Ce que je voudrais faire ressortir, ce n'est pas tant que l'Île-du-Prince-Édouard devra trouver ces 17 millions de dollars dans son budget qui est déjà serré. Certes, mon-

sieur le Président, ce sera très difficile. Ce que je veux faire comprendre, c'est que ma province, comme les autres régions du pays, se trouve dans une situation désespérée à cause des politiques et des budgets antérieurs du gouvernement actuel.

Comme je l'ai dit, on aura du mal à compenser ce manque à gagner de 17 millions de dollars, vu que le budget de l'Île-du-Prince-Édouard est déjà serré. Comparativement aux 100 millions de dollars que ma province a perdus à cause des modifications que le gouvernement a apporté au financement des programmes établis et aux paiements de péréquation depuis 1988, ce montant peut paraître modeste. Or, compte tenu de la situation économique actuelle de ma province, je vous assure que cette décision aura un effet considérable.

À l'instar de beaucoup d'autres, ma province essaie désespérément de conserver son système de soins de santé. Un grand nombre de mes électeurs me font part de leurs préoccupations au sujet de ce système. Les intéressés se demandent ce que le gouvernement fait et ce que cela va signifier en définitive.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Wayne Cheverie, a exprimé des craintes à ce sujet à de nombreuses reprises. Voici ce qu'il avait à dire: «La réduction du taux d'augmentation des paiements de transfert se répercute sur la formule de base touchant les soins de santé. Les mesures prises par le gouvernement fédéral représentent une réductione marquée de ses contributions qui aura de graves répercussions sur le système de soins de santé de l'Île-du-Prince-Édouard.»

C'était là l'opinion du ministre de la Santé et des Services sociaux de la province. À l'instar de tous les habitants de l'île, il s'inquiète des conséquences des compressions dans les paiements de transfert pour une petite province comme l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, nous en avons déjà un exemple; on ferme des lits d'hôpitaux et on sabre dans d'autres services.

Je sais que le temps me presse. Je veux m'arrêter sur un autre domaine touché par ces paiements de transfert, l'éducation. L'automne passé, les étudiants au niveau postsecondaire ont certes subi le gros des compressions dans le financement des programmes établis, puisqu'ils ont subi une augmentation de leurs frais de scolarité.

Le recteur de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard s'est dit inquiet de la réduction des sommes versées par le gouvernement à ce titre et il a signalé que c'était là la cause de cette augmentation. Il a ajouté: «Du fait des restrictions budgétaires et des réductions dans les paiements fédéraux, le gouvernement provincial n'a augmenté que de 4,1 p. 100 les crédits versés à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. L'université n'a donc eu d'autre choix que d'augmenter les frais de scolarité.»

Ce sont-là les paroles de M. Elliot qui est le recteur de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, et c'est exactement ce qui s'est produit. On a augmenté les frais de scolarité de 15 p. 100. Cela représente, en fait, pour chaque étudiant, 280 $ environ de plus pour dix cours durant un trimestre.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est sur le point d'être écoulé. En terminant, je voudrais simplement exhorter le gouvernement à reconnaître que sa politique frappe durement les Canadiens de l'Atlantique et qu'elle a des répercussions catastrophiques pour toute l'économie de l'est du pays. Je tiens à lui demander également de s'engager à ne pas réduire davantage les paiements de transfert en adoptant une politique destructrice comme celle qu'il a prônée jusqu'à maintenant.

• (1640)

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de poursuivre le débat, je voudrais revenir à l'amendement proposé par le député de Prince George—Bulkley Valley. Malheureusement, il soulève une question nouvelle qui ne peut être étudiée que sur présentation d'une motion distincte précédée d'un avis, comme l'indique le commentaire 579(2) de la 6e édition de Beauchesne. Par conséquent, j'ai le regret d'informer le député que son amendement est irrecevable.

Nous reprenons le débat. Le député d'Egmont à la parole. Je ne vois pas le député de South Shore.

[*Français*]

L'honorable député d'Egmont acceptera volontiers que je reconnaisse l'honorable député de South Shore.

[*Traduction*]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier de votre compliment. Manifestement mon régime était efficace et je fonds comme neige au soleil.

Je sais que les députés attendent avec impatience les observations de mon collègue d'Egmont mais, je compte

sur votre indulgence car je voudrais intervenir brièvement dans le débat dont nous sommes saisis aujourd'hui. En effet, je lis avec grand intérêt la motion de mon collègue de Gander—Grand Falls qui, je sais, accorde depuis longtemps une grande attention aux questions touchant le Canada atlantique. Sa motion composite donne à penser que l'attitude du gouvernement envers le Canada atlantique laisse à désirer.

J'ignore si c'est le message qu'il veut transmettre, mais il m'apparaît clairement qu'il n'a pas bien saisi la situation du Canada atlantique et je voudrais lui faire partager certaines de mes opinions à ce sujet.

Je remarque qu'il s'en prend dès le début aux paiements de transfert. J'ai écouté attentivement la députée d'en face lorsqu'elle parlait des paiements de transfert et du financement de l'enseignement supérieur dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard. Chaque fois que je me présente à la Chambre, je suis renversé de constater que mes collègues d'en face, qu'ils soient du Parti libéral ou du Nouveau Parti démocratique, suggèrent constamment aux gouvernements des moyens de dépenser. Ils arrivent moins bien à nous dire quelles sont les taxes qu'il faudrait augmenter ou si nous devrions laisser grimper le déficit.

Nous savons que nos collègues du Parti libéral sont passés maîtres dans l'art d'augmenter les déficits, puisque lorsqu'ils perdu le pouvoir en 1984, ils ont laissé derrière un déficit de 38 milliards de dollars et une dette nationale de 200 milliards de dollars. Avec l'intérêt composé, c'est devenu une dette de 400 milliards de dollars aujourd'hui. Ils nous ont laissé un déficit de fonctionnement de 16 milliards que, par une saine gestion, nous avons transformé en surplus de fonctionnement de 12 milliards. C'est que j'appelle un résultat.

Lorsque l'on parle de réduction du niveau des paiements de transferts aux provinces atlantiques, on parle véritablement de dépenses du gouvernement. Mes collègues d'en face sont en faveur de dépenser, semblant négliger le fait que ce qu'ils dépensent ce sont les dollars des contribuables. Je voudrais lui transmettre un message, celui que j'entends de la bouche de nombreux habitants de la région atlantique que je connais, et en particulier des 77 000 que j'ai le privilège de représenter, et c'est qu'on ne veux pas que les impôts augmentent encore. Les gens en ont marre des taxes et des impôts, ce dont se plaignent aussi mes collègues d'en face. Ils se sont plaints de la réforme fiscale qui est pourtant une des mesures les plus sages que ce gouvernement ait présentées pour rendre le régime fiscal plus équitable et plus juste, et pour en faire un régime propice à la croissance et au développement économique de ce pays.

C'est seulement grâce aux recettes fiscales que l'on peut financer toutes ces choses merveilleuses que mes collègues d'en face jugent essentielles, notamment les paiements de transfert qui comprennent les 800 millions versés à l'industrie de la pêche de la côte atlantique sous forme d'assurance-chômage. J'ai entendu certains députés de la région atlantique se plaindre du grand intérêt que le gouvernement manifeste envers les agriculteurs de l'ouest du Canada. Il y a deux semaines environ, le gouvernement a annoncé qu'il accorderait une aide de 800 millions de dollars à l'agriculture de l'Ouest qui traverse actuellement une crise. Nous oublions que chaque année, le gouvernement verse à l'industrie de la pêche de la région atlantique 800 millions de dollars sans compter les autres mesures de soutien financier.

Comme le député de Gander—Grand Falls le sait, et il a dû s'en réjouir, le gouvernement et, de fait, le ministre des Pêches et Océans, ont annoncé, il y a moins de deux semaines, l'octroi de 39 millions de dollars à l'industrie de la pêche de Terre-Neuve qui, cette année, traverse la pire crise de son histoire à cause du problème des glaces. Le gouvernement a réagi. Il n'a pas peur de dépenser de l'argent pour venir en aide aux Canadiens. Il croit néanmoins à une responsabilité financière et il croit également que les autres paliers de gouvernement qui dépensent les deniers publics doivent rendre compte de leurs dépenses.

Donc, quand ce gouvernement introduit des mesures pour limiter les paiements de transfert, même si aucune limite n'est fixée à la péréquation qui est si importante pour la région atlantique, même si aucune limite n'est fixée au Régime d'assistance publique du Canada qui est si important pour cette région et, bien sûr, même si le gouvernement a créé l'Agence de promotion économique du Canada atlantique avec un budget de plus de 1 milliard pour favoriser le développement économique de la région atlantique, toutes ces mesures sont prises parce qu'elles sont nécessaires et qu'elles aident cette région.

Plus tôt aujourd'hui, la députée de Halifax a demandé à la Chambre ce que le gouvernement entendait faire pour aider Halifax. À mon avis, le gouvernement a pris une décision très louable et très appropriée en faisant exécuter le contrat de dragueur de mines dans le port de

Halifax, ce qui représentera des dépenses de 200 millions de dollars en Nouvelle-Écosse, notamment à Halifax.

Le gouvernement est disposé à dépenser de l'argent, mais il le fait parcimonieusement et judicieusement, comme il convient, car chaque cent doit être justifié, puisqu'il vient de la poche des contribuables. Je presse les députés d'en face de ne jamais oublier cela.

Le député de Gander—Grand Falls a récemment posé beaucoup de questions au sujet des dépenses du gouvernement au titre des traitements de hauts fonctionnaires et de dirigeants de sociétés d'État. Je dois lui dire que les députés de ce côté-ci lui témoignent beaucoup de sympathie pour certaines de ces questions. La critique qu'on pourrait peut-être formuler à l'endroit du gouvernement, c'est qu'il a hérité de ses prédécesseurs d'un système de primes, ces derniers ayant supprimé les deux ou trois niveaux d'augmentation les plus élevés. Malheureusement, il semble qu'il soit devenu un système de versement automatique de primes. Les députés d'en face peuvent donc se réjouir de voir les fruits du système qu'ils ont implanté il y a de nombreuses années. Je suis certain que le député de Gander—Grand Falls se le rappelle, car il était partisan du gouvernement qui l'a mis en oeuvre.

Lorsque nous parlons des problèmes économiques dans le Canada atlantique, nous devons reconnaître en premier lieu qu'un climat propice à la croissance de l'économie constitue probablement la meilleure chose qui puisse contribuer à l'expansion du secteur industriel dans cette région.

Je regarde ce qui se passe dans ma propre circonscription de South Shore. Je ne veux rien enlever aux autres régions du Canada mais je dois dire qu'il n'existe probablement pas de région plus belle que le South Shore en Nouvelle-Écosse et certainement pas d'endroit plus beau pour vivre et travailler. L'une des grandes réalisations de ce gouvernement est l'Accord de libre-échange qui n'a pas tellement provoqué de changements dans les structures tarifaires, mais qui a garanti l'accès à des marchés. Je pense à la circonscription que je représente ici et aux avantages que cet important accord apporte à mes électeurs.

Tenez, l'usine de pneus Michelin, qui emploie 1 500 travailleurs à Bridgetown, vend 70 p. 100 de ses produits aux États-Unis, 10 p. 100 au Japon et 20 p. 100 au reste du marché, c'est-à-dire au Canada. L'accès garanti aux marchés américains est d'une importance absolue pour Michelin.

Je pourrais mentionner l'industrie des arbres de Noël. Bonté divine, cela pourrait vous échapper, monsieur le Président, vu la chaleur qu'il fait aujourd'hui à Ottawa, mais Noël approche. Permettez-moi de faire une digression pour rappeler à tous les députés de la Chambre qui ont hâte de fêter Noël cette année qu'ils devraient penser à se procurer un véritable arbre de Noël au lieu de ces arbres artificiels qui ne sont que du toc. J'espère que vous communiquerez avez les hauts fonctionnaires et le directeur des incendies pour voir à ce que nous ayons de véritables arbres de Noël cette année à la Chambre des communes.

• (1650)

Je voudrais vous dire, monsieur le Président, et rappeler à la Chambre que le South Shore, en Nouvelle-Écosse, exporte 1,25 million d'arbres de Noël par année. Oui, 50 p. 100 des arbres de Noël qui partent du Canada proviennent du South Shore, en Nouvelle-Écosse. Comme vous le savez, le comté de Lunenburg est la capitale de l'arbre de Noël du Canada. C'est un commerce de 30 millions de dollars pour cette région de Nouvelle-Écosse et c'est un commerce qui est protégé et garanti par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En outre, les droits sur les arbres de Noël ont baissé, ce qui a entraîné une augmentation très nette des exportations d'arbres et de couronnes de Noël; l'accès au marché américain garanti par l'Accord de libre-échange pour les arbres de Noël de Nouvelle-Écosse est un autre avantage de l'ALE.

Je pourrais continuer et parler de l'industrie des pâtes et papiers. Je pourrais parler de la papeterie de Bowater-Mersey qui, comme toutes les papeteries du monde à l'heure actuelle, éprouve des difficultés. Ces difficultés seraient encore plus graves sans la garantie que 80 p. 100 du papier qui y est produit peut être exporté aux États-Unis où se trouve le marché pour ce papier. Et je suis sûr que les 800 personnes qui travaillent pour Bowater-Mersey sont heureuses de savoir que leur avenir est assuré en grande partie grâce à l'accès au marché américain garanti par l'accord.

Ou, naturellement, je pourrais parler des pêches. Je pourrais parler des poissons, des 8 500 habitants de la côte sud qui vivent de la pêche, soit comme pêcheurs soit comme employés d'usines et rappeler que les deux tiers du poisson que nous produisons sont exportés aux États-Unis.

J'essaye de dire que les députés de l'opposition pensent que c'est une chose horrible, épouvantable et atroce. Et pourtant, elle assure l'avenir des habitants de la côte sud de la Nouvelle-Écosse.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas éprouvé de difficultés. Cela ne veut pas dire non plus que la situation grave dans laquelle se trouve l'industrie de la pêche, due à la surpêche des Canadiens et des étrangers et à une variété d'autres facteurs, n'ait pas entraîné la fermeture d'usines et causé bien des souffrances. Et je dois vous dire, monsieur le Président—et je sais que certains de mes vis-à-vis comme certains de mes collègues l'ont vécu—qu'il n'y a rien de plus difficile et de plus déchirant que d'aller dans une ville tributaire d'une seule usine le jour où on annonce la fermeture de cette usine.

J'étais à Lockeport il y a deux ans et demi, le jour où on a annoncé la fermeture de l'usine de Produits de la mer National. Et depuis deux ans et demi, un comité du Service d'aide à l'adaptation de l'industrie créé en vertu du programme Planification de l'emploi mis sur pied par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'alors, travaille sous la direction remarquable du maire Mary Rose en collaboration avec des représentants de la province et moi-même. Nous avons tous uni nos efforts et nous continuerons de travailler jusqu'à la réouverture de l'usine, ce qui, nous l'espérons, se produira bientôt.

C'est parce que le gouvernement du Canada est prêt à réagir à ce genre de problème que nous nous accrochons et que nous continuons de lutter.

Je suis certain que mes collègues de Terre-Neuve se sont réjoui l'été dernier lorsque le ministre des Pêches et des Océans a mis sur pied un programme qui a permis la réouverture de trois importantes usines de conditionnement du poisson dans leur province. Il n'y avait aucun parti pris politique dans cette décision puisque ces usines ne se trouvent pas dans des circonscriptions représentées par des ministériels. L'allégeance politique n'a pas d'importance. Ce qui compte, et la priorité du gouvernement, ce sont les gens. Nous parlons ici de la population des collectivités du Canada atlantique, des gens mêmes dont le ministre des Pêches et des Océans se préoccupait lorsque, il y a environ deux semaines, il a annoncé son programme d'aide aux pêcheurs désavantagés par les glaces. Il est très sensible aux besoins des gens et de leurs collectivités.

La motion de mon collègue fait mention des pêches. Je dois dire que le gouvernement a adopté une attitude très responsable pendant les moments difficiles qu'a connus le secteur des pêches, en tentant de présenter une politique pertinente et d'assurer le contrôle des ressources afin qu'un nombre maximum de personnes puissent vivre à l'aise des revenus de la pêche.

L'une des dures réalités auxquelles le gouvernement doit faire face, c'est d'agir dans le contexte d'une situation financière délicate. Il aurait pu s'esquiver et dépenser sans retenue, comme le faisait son prédécesseur, mais ce n'est pas son genre. Il a essayé de maîtriser la situation et de rétablir des conditions qui allaient permettre la croissance du pays, et cette croissance est effectivement en train de reprendre.

Je vois que le FMI a prédit une croissance importante de l'économie canadienne, supérieure à celle qu'on prévoit dans les autres pays du Groupe des Sept. Le gouvernement a agi dans le cas des pêches de la même façon que pour le reste, et a ainsi maîtrisé la situation des pêches. On a renforcé les mesures de surveillance, ce qui a grandement réduit les fraudes et tous les types de surexploitation pratiqués par nos propres pêcheurs.

Ils ont fait venir un hélicoptère dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Je dois vous dire, monsieur le Président, que j'ai reçu une lettre du maire de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, il n'y a pas si longtemps, et une aussi de la Chambre de commerce de cette ville où on s'inquiétait que le contrat de cet hélicoptère ne soit pas renouvelé lorsqu'il arriverait à expiration en mars prochain.

Cet hélicoptère s'est montré très utile pour surveiller les pêcheries ainsi que pour effectuer des opérations de sauvetage aéromaritime. C'est une priorité pour tout le monde dans le sud de la Nouvelle-Écosse de faire renouveler ce contrat et de garder cet hélicoptère dans cette région. Cela revient cher et il faut trouver l'argent.

Le gouvernement intervient lorsqu'il y a une priorité et que les besoins et les intérêts des Canadiens sont concernés. C'est pourquoi je suis convaincu que le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports vont s'efforcer ensemble de trouver un moyen qui permettra à cet hélicoptère de rester à Yarmouth au service des gens

de cette région, et en particulier, des pêcheurs qui risquent leur vie tous les jours en mer.

Mon collègue a certes été très loquace quand il condamnait les mesures destructrices du gouvernement. Je remarque qu'il prend souvent la parole à la Chambre au sujet des bateaux étrangers qui pêchent dans les eaux canadiennes. Je sais, connaissant bien mon collègue, qu'il n'a certainement pas l'intention d'induire quiconque en erreur à propos des questions qu'il soulève.

Il est très important, à mon avis, que tous les députés, et en fait tous les Canadiens, particulièrement ceux de la région atlantique, sachent où les bateaux étrangers prennent du poisson dans les pêcheries de l'Atlantique.

En 1973, les nations du monde qui avaient des intérêts dans les pêches et dans les océans du globe se sont réunis à la conférence internationale sur le droit de la mer et ont conclu que les nations côtières devraient avoir le droit de déclarer une zone économique de 200 milles au large de leurs côtes.

Le Canada était un des signataires de cette entente volontaire, dont le premier but était de rendre le contrôle des ressources et des ressources halieutiques en particulier à la nation adjacente à la partie donnée du plateau continental.

À l'exception de trois endroits dans le monde, cette zone de 200 milles couvre la limite dépassant le plateau continental. Pour notre bonheur ou notre malheur, selon l'optique adoptée, les Grands Bancs de Terre-Neuve ne font pas partie de ces zones.

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, parce que je sais que vous vous intéressez beaucoup aux pêches, que les extrémités des Grands Bancs et du Bonnet Flamand dépassent cette zone et que, par conséquent, ces eaux internationales échappent à notre contrôle. Nous n'avons aucun droit de dicter la conduite à qui que soit dans les eaux internationales.

En vertu de cette entente internationale sur le droit de la mer, nous sommes tenus de laisser à d'autres pays les ressources halieutiques que nous ne voulons pas exploiter nous-mêmes au Canada. Lorsque nous autorisons des bateaux étrangers à naviguer dans nos eaux, nous ne faisons qu'obéir à la loi maritime internationale afin qu'ils récoltent les ressources inutilisées par nous.

Toute personne qui s'y entend un peu en pêche sait que lorsque vous mettez un hameçon ou une ligne à l'eau, vous n'êtes jamais sûr à 100 p. 100 de ce que vous allez sortir, et sait aussi qu'il y aura des prises fortuites.

Je sais que mon collègue de Gander—Grand Falls s'est plu à maintes reprises à parler de quotas de morue attribués à ces nations étrangères, alors que c'est vraiment de prises fortuites qu'il parlait.

Dans le cas des prises fortuites, l'une des conditions qu'on peut poser, comme le gouvernement canadien l'a fait il y a deux ans, consiste à exiger que les prises fortuites soient revendues en vue d'être transformées dans des usines canadiennes. Ainsi, les usines ne perdent pas ce poisson, ce qui favorise la création d'emplois pour les Canadiens.

De même, le député parle volontiers des contingents alloués à la France, mais il se garde bien de mentionner qu'on n'avait pas la moindre idée du volume des prises canadiennes avant que le gouvernement conservateur n'ait le courage et l'intégrité de s'atteler à la tâche de régler le différend qui nous opposait aux Français depuis près de deux siècles à propos des eaux bordant Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par conséquent, il se prend en fait moins de poisson aujourd'hui qu'autrefois et les prises sont réglementées. Comme tous les députés le savent, j'en suis sûr, le tribunal d'arbitrage doit trancher sous peu la question de l'emplacement précis de la ligne de démarcation. Par bonheur, nous avons pu invoquer contre la France les arguments qu'elle avait elle-même invoqués contre les îles de la Manche il y a quelques années à peine. Je suis impatient de connaître la décision du tribunal. Il faut bien voir que le gouvernement actuel, lui, ne s'est pas détourné du problème comme l'a fait son prédécesseur. Il s'y attaque, dans l'intérêt des Canadiens de l'Atlantique et du secteur de la pêche du Canada atlantique.

• (1700)

Un des problèmes les plus difficiles à régler—et je sais que mon collègue de Gander—Grand Falls fera des commentaires là-dessus—, c'est le fait que trop de gens à Terre-Neuve et au Labrador essaient de vivre des ressources limitées des pêcheries.

Que faire? Je suis impatient de l'entendre dire ce que son parti propose comme solution, puisqu'il laisse entendre que notre gouvernement ne s'attaque pas à ces

problèmes de façon à procurer des avantages à long terme au Canada atlantique.

Mon temps de parole serait-il sur le point d'expirer, monsieur le Président? J'aurais beaucoup d'autres choses à dire. M'avez-vous fait un signe, ou puis-je continuer?

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous pouvez poursuivre.

M. McCreath: J'en suis ravi; je ne laisserais pas passer l'occasion. Il y a tant de choses que je voudrais ajouter concernant les questions soulevées par mon collègue.

Il y a quelques points que je voudrais ajouter au sujet des pêcheries. J'ai mentionné les nouvelles mesures d'application, y compris l'hélicoptère. Le ministre des Pêches a récemment fait état de quelques autres possibilités qui permettraient de rapprocher la processus décisionnel des premiers intéressés dans le domaine des pêcheries, soit les questions de délivrance de permis et d'attribution de quotas. Il n'y aurait rien de mieux que de confier ces responsabilités à l'industrie pour que les gens qui doivent composer avec ces décisions participent davantage au processus et aient même une influence déterminante à cet égard.

Je vois que vous me faites signe; je m'arrête donc ici. Je suis heureux d'avoir pu participer au débat. Je me ferai un plaisir de répondre à mes collègue d'en face.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le député vient de dire qu'il y a trop de pêcheurs au Canada, à Terre-Neuve, pour prendre trop peu de poisson.

Or, le gouvernement fédéral a annoncé il y a deux jours que sept navires japonais recevraient cette année des permis pour pêcher du thon à l'intérieur de notre zone de 200 milles au large de sa circonscription, sur la plate-forme Scotian. Ne reconnaît-il pas qu'on a donné des quotas cette année à des pays étrangers pour pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles, lors d'une réunion qui a eu lieu dans sa province? En vertu d'une entente internationale, des quotas ont été accordés pour pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles, autour de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, à la Bulgarie, à Cuba, au Danemark, y compris les Îles Féroé et le Groenland, à tous les pays de la Communauté économique européenne, au Japon, à la Norvège, à la Pologne, à l'URSS et à une autre catégorie appelée «autres».

La CEE est le seul groupe qui ne soit pas autorisé à venir pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Avant de dire qu'il y a trop de pêcheurs canadiens pour prendre trop peu de poisson, le député ne trouve-t-il pas qu'on devrait commencer par chasser des eaux canadiennes tous les navires de pêche étrangers? Ne trouve-t-il pas que tout Canadien, qu'il soit pêcheur à plein temps ou assisté social, a le droit d'aller pêcher dans les eaux canadiennes avant que les services du ministère à Halifax n'accordent un permis à un pays étranger?

Je l'ai vu à l'oeuvre à La Haye, en train de dénoncer la surpêche étrangère. Je l'ai vu parler durant trois, quatre et cinq heures aux représentants de ces pays étrangers et se plaindre de leurs opérations de pêche. Ne trouve-t-il pas que tout Canadien a droit à un permis pour pêcher au large de nos côtes avant qu'on n'accorde pareil permis à un étranger?

M. McCreath: Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre aux questions soulevées par mon collègue parce qu'il vient de donner un exemple de ce que j'ai dit dans mon exposé général, comme je m'y attendais.

Tout d'abord, je lui suis reconnaissant d'avoir mentionné ce que nous avons fait en Europe pour persuader les Européens d'abandonner leur effort de pêche dangereux, destructif et anti-écologique dans les extrémités du Grand Banc, à l'extérieur de la zone canadienne des 200 milles. Le député sait pertinemment que ce qui nuit le plus à la partie nord de Terre-Neuve c'est, entre autres, la pêche destructive pratiquée par les Espagnols et les Portugais dans la zone 2-J3KL, dans le cas de la morue, et par les Portugais surtout dans la queue du Grand Banc, pour ce qui est des poissons plats. Il le sait.

Je ne sais trop s'il a dit que je parlais éloquemment; il a dit que j'ai parlé longuement, mais je dois vous dire que lui et moi, nous formions une équipe formidable là-bas, contrairement à ce qu'on a écrit dans les journaux récemment, à savoir que lui, moi et d'autres, nous pensions à autre chose en Europe—des bêtises conçues par de mauvais journalistes. Nous étions là pour nous battre pour nos pêcheurs, comme cela se doit, et je suis tout à fait d'accord avec mon collègue pour dire que les étrangers ne doivent pas prendre un seul poisson dans nos eaux tant et aussi longtemps qu'un Canadien peut le faire.

Quand mon collègue parle des allocations accordées aux navires étrangers pour pêcher dans nos eaux, vous

remarquerez qu'il oublie de dire de quels quotas il s'agit. L'avez-vous remarqué? Moi, je ne l'ai pas entendu le dire. S'agit-il d'allocations de morue, de goberge ou d'aiglefin? Pour autant que je sache, il n'en a pas parlé. Je crois savoir qu'il s'agit d'espèces sous-exploitées, comme le merlu argenté et le capelan.

Je veux rappeler à mon collègue le leadership exercé par notre gouvernement, parce que celui-ci applique une politique de longue date selon laquelle on n'accorde pas d'allocations de pêche aux étrangers en échange d'autre chose. L'ancien ministre des Pêches, qui est maintenant ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a posé un geste très courageux, à mon avis, pour lequel il a été sévèrement condamné; mes électeurs l'ont condamné aussi. Les propriétaires et exploitants d'usine dans ma région m'ont reproché les allocations que l'ancien ministre des Pêches a accordées pour faire revivre les villes de Canso et de Burgeo en échangeant des quotas non utilisés de merlu argenté et de capelan contre la morue à laquelle avaient droit les Russes, ce qui a permis à 500 habitants de Canso de retourner au travail. Voilà une initiative concrète de la part du gouvernement.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que je m'attends à ce que le gouvernement en fasse autant dans le cas de Port-Mouton. J'ai fait une proposition au ministre des Pêches afin que nous obtenions des allocations à long terme pour ces ressources-là.

Je termine, monsieur le Président, en disant que personne ne reçoit un permis pour prendre du poisson que les Canadiens peuvent pêcher, ce qui est normal.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, au début de son intervention, le député a demandé quelles taxes devraient être augmentées. Comme si les taxes provenaient toujours des Canadiens et étaient toujours un fardeau pour eux.

Je voudrais donner au député un exemple de la façon dont on peut utiliser, dans une localité, l'argent des contribuables, que ce soit sous forme de garanties d'emprunts, d'emprunts comme tels ou de subventions totalisant environ 5 millions de dollars. Malheureusement, mon exemple ne porte pas sur le Canada atlantique, mais sur ma circonscription, où ces fonds nous ont permis de maintenir les recettes de l'Ontario à 10 millions de dollars par année et de veiller à ce que les recettes du gouvernement fédéral atteignent 16,5 millions la première année et 8,2 millions de dollars par la suite, tout cela avec l'argent des contribuables.

• (1710)

Je suis d'accord avec le député, c'est bien l'argent des contribuables, et non l'argent du gouvernement, mais parfois j'ai l'impression que le gouvernement oublie que l'argent des contribuables peut rapporter des profits aux gouvernements fédéral et provinciaux. Par conséquent, ne faudrait-il pas considérer ces subventions comme un investissement dans l'avenir de la localité, de la province ou de notre pays? Je voudrais appliquer cet exemple au secteur de la construction navale, particulièrement en ce qui concerne la construction de chalutiers et autres bâtiments, quand on sait qu'on n'a pour l'instant aucun projet de construction de chalutiers. Il faudra deux ou trois ans avant qu'on puisse construire sept à neuf de ces bâtiments par année. Cependant, on ne peut se permettre de les construire au Canada, parce que cela coûterait trop cher.

Le député ne croit-il pas que nous devrions revenir à des règles du jeu équitables au niveau international? Autrement dit, ne devrions-nous pas offrir, nous aussi, de l'aide financière à nos chantiers maritimes et des subventions à l'achat de navires afin que la construction des bâtiments puisse se faire au pays et que les activités des chantiers ne reposent plus presque uniquement sur des contrats du gouvernement?

M. McCreath: Monsieur le Président, mon collègue soulève plusieurs points très intéressants dont j'aimerais parler, mais je n'ai manifestement pas le temps de le faire en une minute. Je vais me contenter de dire ce qui suit.

Je suis entièrement d'accord avec lui au sujet des garanties d'emprunt. Les Canadiens en ont assez de voir le gouvernement donner de l'argent aux sociétés. N'oublions pas quand même qu'une garantie d'emprunt, ce sont des deniers publics qui ne peuvent pas être utilisés ailleurs. Bref, je suis entièrement d'accord avec lui sur l'utilisation des garanties d'emprunt, et il nous en faut davantage.

Dans l'industrie de la construction navale, je crois que nos entreprises doivent apprendre à être concurrentielles si nous voulons des règles du jeu équitables. Si nous avons trop d'entreprises de construction navale, cela crée une situation difficile. Nous devons tenir compte du fait qu'on ne construit pas beaucoup de bateaux dans le monde entier. Cette situation n'est pas particulière au Canada. On ne construit pas beaucoup de bateaux dans le monde, qu'il s'agisse de gros bateaux de pêche, ce à quoi le député pense si je ne m'abuse, ou d'autres gros ba-

teaux. La question est la suivante: Qu'est-ce que le gouvernement canadien peut faire pour que les réductions inévitables que subira l'industrie de la construction navale nuisent le moins possible à notre économie?

Je crois que ce n'est pas tellement dans le secteur de la construction navale que nous pouvons devenir concurrentiels au cours des prochaines années. Il faut plutôt que nous arrivions à attirer, comme le chantier naval de Shelbourne l'a fait récemment, les bateaux russes ou d'autres bateaux étrangers pour des travaux de réparation et d'entretien.

Je serai heureux de continuer cette discussion avec mon collègue.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, comme l'ont déjà dit bon nombre de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, c'est à regret que nous participons aujourd'hui à ce débat. Il semble que, depuis 1988, nous ayons eu très peu d'occasions de nous réjouir ou de nous montrer positifs à la Chambre des communes, que ce soit sur les plans économique, social ou constitutionnel.

Je voudrais revenir brièvement sur ce qu'a dit le député de South Shore, qui a pris la parole avant moi. La raison du débat d'aujourd'hui, c'est la réduction des paiements de péréquation versés aux provinces de l'Atlantique. Il est curieux que la Nouvelle-Écosse soit la seule province de l'Atlantique à recevoir cette année des paiements de péréquation accrus; essentiellement, cela signifie que l'économie de la Nouvelle-Écosse est celle dont le rendement a été le pire au cours de la dernière année.

À écouter le député de South Shore, on pourrait penser que l'économie de la Nouvelle-Écosse a tout simplement prospéré en raison de l'Accord de libre-échange et de tout le reste. On a peine à imaginer qu'il représente la même région que bon nombre des députés qui ont pris la parole avant lui, soit la région de l'Atlantique. Les chiffres montrent bien qu'il fait complètement fausse route ou, à tout le moins, qu'il donne aux habitants de sa province et aux députés de cette Chambre la fausse impression que l'économie de la circonscription et de la province qu'il représente se porte très bien. Fondamentalement, la seule raison pour laquelle le gouvernement verse à la Nouvelle-Écosse un million de dollars de plus, c'est que son rendement économique a été le pire de toutes les provinces de l'Atlantique.

Les crédits

Le Canada atlantique est la région du pays la moins peuplée, et l'Île-du-Prince-Édouard en est, de loin, la plus petite province. Nos faibles populations, nos ressources limitées et le caractère saisonnier d'un grand nombre de nos industries rendent les provinces canadiennes de l'Atlantique très vulnérables durant cette période d'austérité ou de baisse de l'activité économique.

Une des attitudes les plus navrantes du gouvernement est qu'il est obsédé par les chiffres. Si vous n'êtes pas nombreux, vous ne comptez pas. Le facteur humain a été évacué de toutes ses décisions.

Il s'intéresse plus à dépenser quelques millions de plus pour s'arroger le mérite des quelques programmes qui subsistent dans la région de l'Atlantique. Par exemple, l'APECA dépense des millions en publicité, cherchant à s'attribuer le mérite de tous les programmes qui peuvent être lancés dans la région. Le gouvernement trouve bien plus important de se faire valoir que d'assurer le service.

Le gouvernement est devenu si bureaucratique, et si légaliste que des termes comme compassion et justice sociale sont sortis de son vocabulaire, cédant la place à: recouvrement des coûts, bilan, frais aux usagers, rationalisation. Et il cherche à se faire valoir.

Un grand nombre de nos institutions nationales sont disparues ou doivent disparaître, ont été privatisées ou doivent l'être. Pendant qu'il prêche l'unité nationale, le gouvernement détruit les liens qui ont uni notre pays pendant plus d'un siècle.

Cela n'est nulle part plus manifeste que dans la région de l'Atlantique. Étant donné notre situation géographique, notre survie dépend des transports. Or, la politique du gouvernement a eu un effet dévastateur. Le transport des personnes et des marchandises est maintenant très difficile et coûteux à l'intérieur de notre région. Même chose pour les échanges avec les autres régions. Le seul problème des transports est pour nous un grave handicap.

Si on ajoute cette difficulté à d'autres politiques du gouvernement dans la région, nous, qui sommes Canadiens, nous interrogeons sur les intentions réelles du gouvernement. Nous nous interrogeons sur les effets réels des politiques de décentralisation du gouvernement, et nous nous demandons si tous les Canadiens sont vraiment égaux aux yeux du gouvernement. Nous nous demandons si les gens sont encore une priorité ou si ce sont les intérêts des sociétés qui priment.

Le Canada existe depuis plus de 123 ans. Pendant ces années, nous avons bâti un pays qui offre à ses habitants un niveau et une qualité de vie qui sont l'envie du monde. Or, ce niveau et cette qualité de vie se dégradent rapidement. Nous avons montré au monde les avantages de l'unité et nous en avons récolté les fruits, mais notre unité est plus menacée, actuellement, qu'elle ne l'a jamais été, au cours de notre histoire. Quelle amère ironie!

Notre crise de l'unité est considérablement aggravée par nos problèmes économiques et c'est surtout le cas dans les provinces de l'Atlantique. Notre région est aux prises avec de graves problèmes dans tous les principaux secteurs de son économie, la pêche, l'agriculture et le tourisme. Nos gouvernements provinciaux sont très conscients qu'il est urgent que tous ceux qui ont des intérêts et des besoins communs fassent cause commune s'ils veulent réaliser des progrès significatifs. Ils ont pris des mesures substantielles pour assurer l'unité économique et ils ont l'intention de continuer dans cette veine.

Cependant, à cause des politiques budgétaires et législatives fédérales, les gouvernements des provinces de l'Atlantique ont beaucoup de difficultés à maintenir les normes actuelles et encore plus à les améliorer. Un bon exemple des difficultés que le gouvernement fédéral leur cause est la décision qu'il a prise récemment de réduire les paiements de péréquation de plus de 100 millions de dollars.

Bien que le communiqué émis par les premiers ministres après leur réunion d'urgence montre qu'ils ont réagi avec une certaine sérénité à ce dernier coup, les gens de ma circonscription, les seuls dont je connais la réaction jusqu'à maintenant, sont extrêmement inquiets. Ils voient que la province connaîtra un déficit de 50 millions, cette année. Ils savent que cela ne peut pas continuer et qu'il faut faire quelque chose. Ils prévoient qu'il y aura d'autres problèmes, d'autres coupes et que ces coupes sont inévitables.

Les trois principales industries dans ma circonscription sont la pêche, l'agriculture et le tourisme. Les travailleurs de ces industries ont déjà été éprouvés par des changements et des problèmes qui échappent à leur contrôle, notamment, dans le cas des pêcheurs, une modification des dimensions de la carapace, une diminution des prises et une baisse des prix. Quant aux agriculteurs, ils ont aussi éprouvé divers problèmes: virus de la pomme de terre et prix bas pour le boeuf et le porc. Enfin, ceux qui vivent du tourisme ont eu à composer avec une augmentation des prix en raison de la TPS ainsi qu'une récession qui a provoqué un ralentissement dans leur industrie. Les conséquences du projet de loi C-21, qui vise à modifier la Loi sur l'assurance-chômage, commencent à se manifester. La population craint de devoir vivre encore une période difficile et ces craintes sont sûrement fondées.

Nous sommes tous conscients du fait que nous vivons une période difficile.

• (1720)

Nous sommes tous conscients du déficit et du fait que nous devons faire notre part. Nous voulons faire notre part. Toutefois, nous pensons que la région de l'Atlantique a, jusqu'à maintenant, supporté plus que sa part du fardeau. On ne devrait pas nous demander d'en faire encore plus. Pourtant, il semble que ce soit exactement ce qui va se passer.

Nous nous préoccupions des répercussions que risquaient d'avoir les changements constitutionnels et l'Accord de libre-échange sur des programmes tels que les services de santé. Il semble bien qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre les changements constitutionnels: les gels et les compressions vont avoir des conséquences immédiates.

Un grand nombre de résidants de ma circonscription s'inquiètent de l'avenir du système de santé, c'est-à-dire le régime d'assurance-maladie. Il y a déjà eu des mises à pied dans les hôpitaux. Des lits ont aussi été éliminés et certains services ont été réduits. Voilà maintenant que d'autres compressions sont faites. Celles-ci seront probablement permanentes; en tout cas, elles dureront un bon nombre d'années.

Les gens ont raison d'être préoccupés. Ils voient que le gouvernement fait des compressions partout. Ils savent que les programmes seront touchés par ces compressions. La population de notre région sait aussi qu'elle ne pourra probablement pas jouir du même niveau de soins de santé que les autres Canadiens qui vivent dans des provinces mieux nanties. À titre d'exemple, le financement des Programmes établis a été plafonné à 3 p. 100. À l'Île-du-Prince-Édouard, le coût des services de santé augmente de 7 p. 100 par année, ce qui se traduit par un manque de 4 p. 100 à chaque année, année après année. Par conséquent, comment cette province pourrait-elle offrir le même niveau de services que la Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario et le Québec?

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. Je vous remercie.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je ne veux pas rater l'occasion de poser une petite question au député puisque c'est la Semaine de la petite entreprise. Même si le débat ne

porte pas précisément sur cet aspect, je crois que lorsque nous parlons de bureaux de poste ruraux, de pêches, de chemins de fer et de réduction des paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, nous parlons en fait de beaucoup plus de monde qu'il n'y a de personnes directement touchées par ces décisions.

Ce que je veux dire plus précisément, c'est qu'en réduisant les paiements de transfert aux provinces de l'Atlantique, on va obliger les gouvernements de ces provinces soit à réduire considérablement les services aux dépens notamment des personnes âgées, soit à hausser les impôts provinciaux, et les impôts sont payés par la classe moyenne et par le secteur de la petite entreprise.

Compte tenu de ces réductions, compte tenu de ce qu'elles risquent d'entraîner, le député peut-il dire aux Canadiens de la région de l'Atlantique et aux autres qui ont déjà essuyé certaines de ces réductions ce que le secteur de la petite entreprise pense de ces réductions, du gouvernement qui les impose et du sort qui les attend?

M. McGuire: Monsieur le Président, pour la gouverne du député, c'est notre deuxième série de compressions. Nous avons déjà été frappés et on nous porte encore un dur coup. La province ayant moins d'argent, les gens dépenseront moins et on injectera moins d'argent dans le secteur de la petite entreprise de notre province.

Je voudrais mentionner un autre point à propos de l'Île-du-Prince-Édouard et je suppose que cela vaudra aussi pour la circonscription du député. Le programme d'assurance-chômage est d'une importance capitale pour la région de l'Atlantique et particulièrement pour l'Île-du-Prince-Édouard, étant donné que les principales industries, soit le tourisme, l'agriculture et la pêche, sont saisonnières et que ce sont elles qui emploient la plupart de nos travailleurs.

Or, pour la première fois, la saison piscicole et touristique étant terminée, des gens vont au bureau d'assurance-chômage où on leur remet le questionnaire que voici. Il s'intitule «The Insurable Employment Questionnaire». On demande de le remplir et de le retourner avec la demande d'assurance-chômage. La première question se lit comme suit: «Êtes-vous apparenté à l'un de vos employeurs par les liens du sang, du mariage, y compris l'union de fait, ou de l'adoption?» On demande également: «Détenez-vous une participation majoritaire dans l'une des sociétés où vous avez travaillé et avez-vous des liens d'affaires avec l'employeur?»

Des certaines régions d'une petite province, comme Egmont dans l'ouest de l'Île-du-Prince-Édouard, beaucoup d'employeurs et d'employés sont parents, surtout dans l'industrie de la pêche. On dirait maintenant que c'est un crime de travailler pour quelqu'un qui est son cousin au 3e, 4e ou 5e degré. On dirait que c'est un crime pour un homme de travailler pour l'entreprise de sa femme. On n'avait jamais connu de tracasserie de ce genre. Le fait est que, dans la plupart des causes les plus récentes, les tribunaux ont estimé qu'il n'y rien de mal à ce que l'employeur et l'employé soient parents.

Si le demandeur a inscrit «oui» dans la case, son formulaire est envoyé à Revenu Canada où la période d'attente est d'une durée de deux, trois ou quatre semaines. Ainsi, au lieu d'attendre les quatre semaines prévues pour le traitement de la demande et de toucher ensuite l'argent, qui serait injecté dans la collectivité, il doit patienter pendant près de deux mois.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que j'interviens aujourd'hui sur cette motion. Cependant, comme mon collègue d'Egmont l'a dit, ce n'est pas un sujet bien réjouissant pour nous qui venons de la région de l'Atlantique. En effet, par cette motion, on laisse entendre que les habitants de notre région n'obtiennent pas autant de succès qu'ils devraient, que nous avons des difficultés économiques et que nous devons faire quelque chose pour améliorer la situation.

La région de l'Atlantique est aux prises avec de graves difficultés économiques. J'aimerais pouvoir dire que l'opposition et le gouvernement travaillent de concert pour trouver une solution à ces problèmes. Hélas, ce n'est pas le cas. Le gouvernement soutient que tout va bien dans cette région. Il a pris ses distances par rapport aux problèmes que connaissent à l'heure actuelle des habitants des provinces atlantiques.

La motion dont nous sommes saisis traite de trois éléments, entre autres, qui sont à la base des problèmes de la région de l'Atlantique. Ce ne sont pas les seuls. D'ailleurs, s'il fallait les énumérer tous, il n'y aurait plus de temps pour le débat. On n'aurait pas assez de temps d'ici Noël pour discuter du peu de cas que le gouvernement fait de la région de l'Atlantique.

J'estime que mes collègues ont fort bien exposé les problèmes liés, notamment, aux pêches, à la péréquation et aux paiements de transfert. Ce sont des questions sur lesquelles le gouvernement ne changera pas de position.

Le secteur des pêches est tout simplement dévasté. Il n'y a plus de poisson de fond à prendre; en fait, si poisson de fond il y a, il est loin de la zone des pêcheurs côtiers. Ce qui n'empêche pas le gouvernement, qui ne cherche qu'à plaire aux pays étrangers, à ses amis de la CEE, à accorder à ces pays des quotas plus élevés au détriment de nos propres pêcheurs.

Compte tenu des difficultés économiques que la région connaît, on s'attendrait à ce que le gouvernement fasse des pieds et des mains pour venir en aide à une industrie qui peut créer de l'emploi. Il fait plutôt le contraire. Il fait tout son possible pour arracher les emplois des pêcheurs de l'Atlantique et pour les donner à d'autres pays.

On ne peut qu'être d'accord avec les Canadiens de la région de l'Atlantique lorsqu'ils demandent de quel côté penche le gouvernement fédéral. Cette réaction est naturelle.

La question du transport ferroviaire telle que la vit la région de l'Atlantique est vraiment des plus incroyables.

• (1730)

Le gouvernement souhaite vendre la liaison principale entre Truro et Sydney. Cette liaison existe depuis les années 1860. Elle est particulièrement vitale à l'économie de l'île du Cap-Breton, probablement l'une des économies les plus durement frappées actuellement, du fait qu'elle dépend de charbonnages et d'aciéries en difficulté.

On utilise le train pour transporter le charbon et l'acier jusqu'à des centrales thermiques du centre de la Nouvelle-Écosse. L'acier est toujours expédié par chemin de fer. Le CN, qui achète le produit de Sydney Steel, envisage de vendre la voie ferroviaire et de courir le risque que tout le service ferroviaire cesse. Pourtant, il serait alors incapable de se procurer le produit de l'aciérie parce qu'il ne pourrait être transporté.

De toute évidence, l'acier peut être acheminé par bateau, mais il ne peut être débarqué qu'en certains endroits bien précis. Il faut pouvoir livrer les rails par chemin de fer. Pourtant, le CN s'obstine. Bien sûr, il est facile de deviner qu'il veut vendre la voie à une petite entreprise parce qu'il ne peut l'abandonner. Pour ce faire, il lui faudrait en faire la demande à l'Office national des transports, qui s'y opposerait. Il veut donc s'y prendre de la même façon que pour Route Canada. Il veut vendre à une petite entreprise de manière à se libérer de toutes les restrictions fédérales si cette exploitation faisait faillite. Il s'en serait lavé les mains, comme ce fut le cas avec Route Canada.

Il déclarerait simplement qu'il a vendu la voie, qu'il n'a plus de responsabilité à cet égard, que la société acquéreuse a fait faillite. À l'époque, l'idée de vendre à cette société semblait bonne; il avait étudié la situation de la société qui semblait avoir une bonne santé financière, et patati, et patata mais qui a malheureusement fait faillite. Personne n'y pourrait quoi que ce soit. Ici encore, l'industrie du transport au pays serait vendu. C'est tout à fait scandaleux.

Le gouvernement dit qu'un service sur courte distance est la solution. Un service sur courte distance peut vraiment fonctionner. Mais ce qu'il ne dit pas, c'est que le CN prévoit à terme utiliser des services intermodaux à partir de Moncton; il utiliserait le rail jusqu'à Moncton et, de là, la route. Un service sur courte distance entre Truro et Sydney livrerait donc concurrence aux propres activités de transport routier du CN. C'est tout à fait incroyable. Et il s'attend à ce que les gens avalent ça.

Nous savons que le Canadien National procède actuellement à la décommercialisation de ses activités, c'est-à-dire qu'il dissuade les gens d'utiliser ses services ferroviaires. Il essaie ainsi de les faire mal paraître pour justifier la vente du chemin de fer.

Même en décommercialisant ses services, il fait encore des bénéfices. Peu importe comment il s'y prend pour dissuader les futurs usagers des services ferroviaires, il fait encore des bénéfices. Pouvez-vous imaginer qu'une société d'État agisse ainsi au Canada? Pouvez-vous imaginer qu'un gouvernement permette à cette société d'État d'agir ainsi au Canada? Pourtant, c'est bien ce qui se produit actuellement. Tout à fait incroyable!

Il n'est pas surprenant que les habitants de l'est de la Nouvelle-Écosse et de Cap-Breton soient en colère. Ils ont l'impression d'avoir été abandonnés par le gouvernement fédéral.

En général, l'acier se trouve dans une mauvaise situation au pays. Un des principaux représentants de la Stelco vient tout juste de nous dire que dans l'année qui vient de s'écouler, cette société a vu son marché canadien perdre 500 000 tonnes, que 4 p. 100 de ce marché a été perdu parce que les sociétés avaient déménagé aux États-Unis ou avaient fait faillite.

Il y a, à Sydney, un fabricant de rails. Nous pensions que si l'Accord de libre-échange pouvait au moins présenter un certain avantage, la Sydney Steel en bénéficierait parce qu'elle exerce son activité sur la côte. Elle peut vendre des rails et les transporter dans le nord-est des États-Unis pour moins cher qu'il n'en coûte pour y faire venir de l'acier du centre des États-Unis.

En fait, nous faisons l'objet de droits compensateurs. L'usine de la Sydney Steel doit verser des droits compensateurs de 120 p. 100. Évidemment, l'usine n'est pas concurrentielle, il ne saurait en être autrement à cause de cela. C'est la faute du gouvernement qui s'est hâté de conclure l'Accord de libre-échange avant de s'attaquer à la définition d'une subvention.

Le problème réside clairement dans ce vide. Les Américains utilisent leur propre définition d'une subvention selon leur convenance. Dans l'accord, on disait que la définition serait fournie sept ans plus tard. Aujourd'hui, ce n'est plus la même chose, parce que le Canada et les États-Unis disent vouloir attendre la définition que doit fournir le GATT.

Nous sommes toujours dans l'incertain. De plus en plus, le gouvernement soutient ce qui suit: «C'est une petite partie du Canada, à peine quatre provinces qui représentent 32 circonscriptions. Elle ne compte pas dans nos plans en vue d'une réélection. Elle ne fait pas partie de nos plans de redéfinition du Canada.» C'est une tragédie.

Nous parlons de renouveler le pays, pourtant, nous envisageons en même temps d'abandonner quatre de nos dix provinces. Si le gouvernement n'a que cette notion du «Canada», il peut bien ne rien comprendre à ce que signifie le pays pour les Canadiens de l'Atlantique.

Les gens de la région atlantique se voient, non pas comme des Canadiens de deuxième classe, mais tout simplement comme des Canadiens, c'est-à-dire des êtres égaux.

L'égalité de tous les Canadiens n'est qu'un principe juste dans ce pays. C'est une valeur que nous avons privilégiée. Notre pays est le plus grand et pourtant, nous allons faire une distinction entre ceux qui seront prospères et ceux qui ne le seront pas. Certains programmes canadiens se sont révélés très stupides, mais cette stupidité ne veut pas dire qu'il faut abandonner dès le premier échec.

Je demande au gouvernement de réévaluer sa politique, de traiter les Canadiens de l'Atlantique sur un pied d'égalité et d'admettre que ces Canadiens ont besoin de son appui, mais certes pas de son opposition.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je tiens à souscrire aux observations de mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys.

Même si je représente la merveilleuse ville de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse continentale, je ne peux renier mes racines au Cap-Breton.

C'est, en partie, l'influence du député de Sydney qui m'a amené à venir siéger ici. C'est exactement le type de député que j'aspire à être. Il s'est lancé en politique pour les bonnes raisons, soit pour s'assurer de bien représenter au niveau national, les gens qui lui ont accordé le privilège de l'élire pour siéger dans cette enceinte. Il voulait faire part à la Chambre de leurs besoins et de leurs aspirations.

Ces besoins et ces aspirations ne diffèrent pas de ceux qui vivent à côté d'eux, en Nouvelle-Écosse continentale, dans la ville de Dartmouth ou encore dans les diverses régions rurales du pays.

Le député prend son travail très au sérieux. Il est un des rares à ne pas se contenter de faire de beaux discours dans cette enceinte. Il parle très sérieusement des questions qui se posent et je voudrais obtenir son point de vue. Il représente les braves gens de Cap-Breton—The Sydneys depuis un certain nombre d'années. Ainsi, à ce stade-ci de sa carrière, il doit trouver difficile d'accepter qu'on doive encore discuter à la Chambre des communes d'égalité et d'équité pour tous les Canadiens où qu'ils vivent.

Pourrait-il nous dire si, selon lui, le gouvernement adopte la bonne politique, pas simplement dans le domaine des transports, mais dans tous les aspects de la vie économique. Croit-il que depuis 1988, le gouvernement prend des mesures tendant à donner aux habitants de la merveilleuse île du Cap-Breton ou des diverses régions de la Nouvelle-Écosse un sentiment d'appartenance au Canada, ou est-ce plutôt le contraire? Selon moi, fondamentalement, la politique économique des conservateurs détruit systématiquement ce pays qui a déjà été merveilleux.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Dartmouth pour ses aimables observations. Il a touché un point qui me tient beaucoup à coeur, c'est-à-dire que, lorsque quelqu'un décide de devenir député, c'est qu'il espère pouvoir améliorer les choses. Il espère pouvoir exercer une influence qui per-

mettra d'améliorer la condition des habitants de sa circonscription. Il m'est très difficile d'être ici, à la Chambre des communes, et de regarder le gouvernement démanteler systématiquement nos programmes sociaux et nos programmes de développement régional, et tourner carrément le dos aux habitants du Canada atlantique, notamment de l'île du Cap-Breton. Ce n'est pas un hasard, il a tout simplement décidé d'en faire une priorité. C'est une attitude insensible qui me dépasse complètement. En tant que Canadien, je me sens trahi au plus haut point et, en tant que parlementaire, ce sentiment de trahison est encore plus vif.

• (1740)

Les habitants de l'île du Cap-Breton sont aussi forts que tout autre groupe dans ce pays exceptionnel. Ils ont bravement combattu au cours des deux guerres mondiales et lors du conflit de Corée, ils ont arboré avec fierté le drapeau national et, en toute occasion, ils décident de leur plein gré de manifester leur amour pour leur pays. On les regarde en se disant: ce sont de vrais Canadiens, car leur gouvernement ne fait rien pour eux et, pourtant, malgré le traitement arbitraire et désobligeant qu'il leur fait subir, ils demeurent de bons et fiers Canadiens.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre part à ce débat sur une très importante motion. De toute évidence, le député qui vient de parler, même s'il n'est pas du même côté de la Chambre, a beaucoup de choses en commun avec moi. Je dis cela pour une raison bien précise.

J'ai rencontré aujourd'hui un représentant, un ministre, de la Atlantic Baptist Federation. Il est venu voir divers parlementaires des deux côtés de la Chambre. Je lui ai parlé 15 ou 20 minutes et je dois dire que ce fut une rencontre que je qualifierais de rafraîchissante, en ce sens que, en tant que ministre du culte et citoyen actif, il voulait savoir des différents parlementaires ce que son Église pourrait faire pour le Canada au cours des prochains mois. Cette Église n'est pas différente des autres, mais je pense qu'il était rafraîchissant de voir cette personne, ce groupe, visiter le Parlement et prendre une part active à ce que nous faisons en se demandant comment nous aider.

C'est un peu le thème du débat d'aujourd'hui, je pense. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation que nous avons actuellement—j'allais dire «dont nous jouissons» actuellement, mais il n'y a guère de jouissance là-dedans—dans la région atlantique.

Pour en revenir à certaines observations du député précédent, il a mentionné que le gouvernement voudrait faire croire aux Canadiens que tout va bien dans la région atlantique. Ce n'est pas du tout le cas. Le gouvernement admet qu'il y a d'immenses problèmes dans l'Est du pays. Certains sont aussi vieux que la Confédération. C'est une réalité qu'on a essayé d'éluder pendant des années, mais dont ce gouvernement est parfaitement conscient.

Nous parlons actuellement du transfert de l'argent du fédéral. Je le dis pour que les gens à la maison le sachent. Il s'agit d'une distribution d'argent du fédéral dans les régions les plus pauvres du pays. Cela signifie simplement qu'on prend l'argent d'autres provinces et qu'on le verse aux provinces démunies du pays.

Depuis les douze derniers mois environ, personne n'a mis en doute que nous vivons dans une conjoncture économique très difficile. Nous traversons une récession. Le gouvernement l'a clairement admis. Mais le problème que cela crée pour le Canada atlantique, c'est que les provinces économiquement puissantes, celles qui fournissent l'argent à réinvestir dans les régions démunies, n'ont tout simplement plus l'argent pour le faire. Si l'on examine attentivement la situation, on constate que l'argent du fédéral provenait essentiellement de trois provinces, depuis quelques années. Les provinces pauvres du pays reçoivent de l'argent fourni par l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Ces paiements de péréquation sont historiques dans la Confédération: des transferts sont faits aux provinces démunies afin qu'elles puissent offrir les mêmes services et programmes à leurs habitants que les provinces riches.

Il faut cependant tenir compte du fait que ces provinces ont connu un immense ralentissement de leur économie. La province de l'Ontario, par exemple, a subi un immense ralentissement. La Colombie-Britannique a connu la même chose, tout comme l'Alberta. C'est pourquoi les transferts aux provinces comme la mienne sont réduits. Ce n'est pas que nous voulions punir les provinces, c'est simplement que nous devons respecter une

formule qui a été établie bien avant que la plupart d'entre nous arrivent à la Chambre.

Durant les années fastes, cette formule est à notre avantage, mais quand les temps durs arrivent, nous devons en supporter les conséquences. Cela ne me plaît pas. Cela signifie que les gens de mon quartier et de ma circonscription souffriront. C'est le défaut de cette formule. Elle peut jouer en notre faveur ou contre nous.

Encore une fois, pour ne pas oublier le contexte global réel, il ne fait pas de doute que nous connaissons une période très difficile. L'opposition aimerait bien nous faire croire, ou faire croire à la population canadienne, que nous sommes isolés du reste du monde, que le Canada est le seul pays à traverser cette période très difficile. Croyez-moi, le Canada n'est pas le seul. Il n'y a pas tellement lieu de s'en réjouir, mais le Canada n'est pas le seul pays du monde qui traverse cette période de récession. Le malheur, bien sûr, c'est que nous devons en subir les conséquences chez nous.

L'un des points sur lesquels je voudrais m'arrêter, c'est le débat qui a cours en ce moment même dans le pays, le débat sur l'unité nationale, le débat constitutionnel qui, je crois, va apporter des réponses et des solutions au problème que nous éprouvons dans les provinces atlantiques. Comme je l'ai dit plus tôt, le statut de province pauvre des provinces atlantiques n'est pas nouveau pour nous. Nous le savons depuis la Confédération. C'est ainsi que depuis la Confédération, nous devons composer avec une Constitution périmée. Nous employons des méthodes périmées pour traiter des réalités du marché d'aujourd'hui.

L'une des choses qui me passionnent dans nos propositions constitutionnelles économiques, c'est le fait que, pour la première fois, nous envisageons d'une façon sérieuse de démanteler quelques-unes des 500 barrières commerciales interprovinciales qui ont entravé le développement des provinces comme la mienne.

Nous pouvons examiner la façon dont nous traitons actuellement les affaires dans les provinces atlantiques et nous y verrons des lacunes monumentales. Nous pouvons tous le faire, des deux côtés de la Chambre. Le problème, c'est que nous ne pourrions jamais nous entendre sur la façon de procéder ni même avoir la volonté politique pour résoudre quelques-unes des difficultés structurelles des provinces atlantiques.

Pour la première fois, nous envisageons d'une façon très sérieuse et très réfléchie de le faire. Quelques-uns des premiers ministres qui se sont retranchés pour protéger leur fief personnel envisagent maintenant d'une façon très sérieuse de démanteler quelques-unes des barrières qui nous ont empêchés d'évoluer avec le reste du Canada.

Selon les économistes, certains défauts inhérents aux structures de notre économie font perdre à une famille canadienne de quatre personnes une moyenne de 1 000 $. Certains ont même avancé un chiffre de 2 500 $. Qu'il s'agisse de 1 000 ou de 2 500 $, ces défauts nous coûtent de l'argent. Nous devons faire quelque chose.

Il est rassurant de savoir que le Canada entend réagir. Nous voulons entrer dans le XXI[e] siècle la tête haute. Pour ce faire, nous devrons travailler d'arrache-pied et corriger certains de ces défauts structurels avec lesquels nous vivons depuis 125 ans.

• (1750)

Nous savons que différents économistes ont des idées différentes. J'imagine que nous aurions autant d'idées de solutions aux problèmes du Canada atlantique qu'il y a d'économistes. Vous avez sans doute entendu raconter, monsieur le Président, que si vous mettez trois économistes dans une pièce toute une journée, vous aurez à la fin quatre points de vue différents parce qu'immanquablement l'un d'eux en viendra à ne plus être d'accord avec lui-même s'il parle suffisamment longtemps.

Parmi les articles que je veux porter à la connaissance de la Chambre, il y en a un signé par M. John Odenthal. M. Odenthal est économiste chercheur auprès du conseil économique des provinces atlantiques, basé, comme beaucoup le savent, à Halifax. Cet article arrive comme une bouffée d'air frais. Il a été publié dans le *Commercial News* de septembre 1991. Il n'a donc qu'environ un mois. M. Odenthal dit que beaucoup de Canadiens des provinces atlantiques semblent croire que si le pays était morcelé, ils continueraient de vivre et de travailler comme ils l'ont toujours fait. Il donne quelques statistiques:

> Selon un sondage commandé par le conseil économique des provinces atlantiques, 57 p. 100 des habitants de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve croient que leur avenir économique est immuable.

Il poursuit:

> Eh bien, il est temps que ces 57 p. 100 se sortent la tête du sable. Peu importe ce qu'il adviendra du Canada, la situation économique des provinces atlantiques connaîtra immanquablement des changements au cours des quelques prochaines années.

Il parle ensuite des paiements de péréquation. Les statistiques sont presque alarmantes. Nous avons fait état de la réduction nette des paiements de transfert aux provinces et, personne, de part et d'autre de la Chambre, ne souhaite que cela se reproduise. Il reste que c'est une réalité que nous ne pouvons pas feindre d'ignorer. L'un des faits les plus étonnants qu'il nous apprend est que ces paiements de transfert constituent entre 39 et 46 p. 100 des recettes provinciales, selon la province, dans la région de l'Atlantique.

Cela revient à dire—la plupart d'entre nous le savions déjà, mais ces chiffres nous le rappellent—que, dans un pays comme le Canada, quand une région est tributaire des autres régions pour presque la moitié de ses revenus, ce pays a un problème et un problème de taille.

J'ai examiné à fond certains des changements structurels qui s'imposent dans la région de l'Atlantique et nous en avons fait état. Quoi qu'il en soit, cela ne peut plus durer. C'est pourquoi certaines des initiatives proposées par le gouvernement fédéral pour s'attaquer à ce problème périodique avec lequel nous sommes aux prises depuis le début de la Confédération m'ont enthousiasmé. Prenons l'exemple du libre-échange. Quelles que soient nos vues personnelles sur la question, il reste que l'accord de libre-échange nous ouvre des débouchés sur l'énorme marché américain, à nos portes. Tant et si bien que, dans ma circonscription, vous avez, à six heures de chez vous—six ou huit heures selon la direction que vous prenez—accès à un marché de 20 à 50 millions de personnes. De multiples possibilités s'offrent à nous.

Il faut que nous remontions la pente par nous-mêmes. Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à compter sur le reste du Canada pour nous renflouer. Nous allons avoir besoin d'aide. Le problème, bien sûr, c'est de réaliser notre objectif. Nous savons ce que nous voulons accomplir, mais nous allons avoir besoin d'aide pour y parvenir. Nous bénéficions déjà d'une certaine aide, et je ne crois pas qu'on puisse le passer sous silence.

Les Canadiens ont bien supporté ce fardeau, si on veut considérer la question sous cet angle; autrement dit, les provinces riches ont aidé les provinces pauvres. Notre Confédération est remarquable, car elle nous a permis de le faire. Il n'y a pas beaucoup de Confédérations sur cette planète qui le font aussi bien que nous au Canada. Peut-on imaginer que 50c. de chaque dollar dépensé dans le Canada atlantique par les gouvernements de cette région proviennent des autres Canadiens et des autres provinces. Il est évident que notre Confédération a été extrêmement avantageuse pour le Canada atlantique. Nous devons et nous allons manifestement faire davantage parce que nous allons résoudre ce problème ensemble et nous n'allons pas y parvenir en nous contentant de critiquer. Je pense que l'époque des critiques est révolue.

Il est très réconfortant de remarquer que quand on a annoncé cette perte, si on veut l'appeler ainsi, des paiements de transfert, les premiers ministres du Canada atlantique n'ont pas réagi violemment, ne se sont pas arraché les cheveux, n'ont pas poussé les hauts cris et ne s'en sont pas pris à Ottawa. Il est très réconfortant de voir qu'ils ont adopté une attitude très réfléchie et mesurée pour aborder le problème.

Cela ne se serait pas produit il y a deux ans. Ils auraient agi différemment. Ils seraient passés devant les caméras de télévision pour se plaindre, en poussant les hauts cris, de la réduction des paiements de transfert. Mais cet aspect de la réalité est perçu et est très bien exprimé par le premier ministre Clyde Wells, et je cite le numéro d'aujourd'hui de la *Montreal Gazette*: «Nous ne devons pas oublier que tout le pays a un problème.» Il considère un Canada confédéré, dans son ensemble où nous nous efforçons ensemble de résoudre nos problèmes communs.

Il est très réconfortant de remarquer la position de M. Wells en ce qui concerne notre dernière initiative constitutionnelle. Il sait que pour que notre pays fonctionne il faut résoudre ensemble nos problèmes. Nous n'y parviendrons pas dans la discorde.

Il ajoute aussi: «Mais nous voulons être sûrs que la réduction des transferts fédéraux est faite de telle manière qu'elle n'accable pas injustement les provinces pauvres, comme les provinces de l'Atlantique.» Je suis tout à fait d'accord. Tant que nous partagerons tous une partie des coûts, nous le ferons de bon coeur, parce que nous assumerons tous une partie du fardeau pour garder le pays uni, et que nous nous efforcerons ensemble de résoudre nos difficultés.

C'est essentiellement ce que dit le premier ministre du Nouveau-Brunswick. M. McKenna ne se réjouit pas de cette mesure. Une des choses qui le chagrine est évidemment le fait que mieux on réussit à vaincre certaines difficultés économiques, moins bien on est traité en fin de compte à cause de la formule avec laquelle nous devons travailler actuellement. C'est nettement un problème et il le reconnaît.

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick nous dit maintenant, à nous, aux ministres fédéraux, au premier ministre: «Nous assumerons une partie du fardeau. Nous supporterons une partie du coût, mais pourquoi ne pas nous consulter un peu plus souvent pour savoir ce qui se passe dans les provinces maritimes et nous dire mutuellement un peu plus où cet argent fédéral sera dépensé et où il vaudrait mieux qu'il soit dépensé?»

Cela nous ramène à la case départ de notre proposition constitutionnelle. Il est dit clairement dans cette proposition qu'Ottawa n'y arrivera pas tout seul, que nous avons besoin d'aide et que cette aide viendra des dix provinces, que nous consulterons, avec qui nous allons travailler pour surmonter nos difficultés économiques. Lorsque le moment sera venu de présenter un budget à la Chambre des communes, celui-ci ne sortira pas d'un voile de mystère comme cela a toujours été le cas jusqu'à maintenant. Nous allons franchir ce processus consultatif pour qu'à la fin du compte le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick sache ce que nous faisons; que le ministre des Finances de l'Ontario ait une idée d'où nous allons.

Nous avons tous critiqué ici à la Chambre le ministre des Finances du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario.

Une voix: Pas tous.

M. Thompson: Le député qui est membre de ce parti dit que nous ne l'avons pas tous critiqué. Eh bien, moi non plus, je ne l'ai pas critiqué. Il agissait selon ses convictions. C'est pour cela qu'il a été élu. Nous avons le droit de ne pas être d'accord, mais il agissait conformément au mandat qu'il avait reçu.

Si l'on réfléchit à la situation en Ontario, en dépit du parti qui y a formé le gouvernement, cette province traverse aujourd'hui le même genre de difficultés que nous à l'échelle nationale, fédérale. Son gouvernement effectue des compressions budgétaires. Si c'était à recommencer, il ne se mettrait pas à emprunter follement comme il a dû le faire au printemps de 1991. Il aurait peut-être alors réduit ses dépenses. Il reconnaît que l'économie ontarienne accuse certaines lacunes structurelles, et elle traverse une période très difficile. Ce gouvernement emprunte le même processus que nous devons appliquer ici depuis deux ou trois ans.

Une voix: Il y aura moins d'argent pour les paiements de transfert destinés à la région de l'Atlantique.

M. Thompson: Le député l'a dit. Il y aura moins d'argent pour les paiements de transfert destinés à la région de l'Atlantique. J'espère qu'il y en aura. J'espère que l'économie de la région de l'Atlantique sera si florissante que nous n'aurons pas besoin de ces paiements de transfert.

• (1800)

Voilà où nous voulons en arriver dans la région de l'Atlantique. Nous aurons besoin pour cela de l'aide du reste du pays pendant quelques années encore, et certains des changements structurels que nous proposons d'apporter à l'économie et certains qui y ont déjà été apportés vont nous aider à y parvenir à long terme.

Je suis un peu inquiet pour le court terme, car il y a dans ma circonscription des industries qui sont en difficulté, comme il y en a dans toutes les parties du pays, mais ce n'est pas parce que nous les avons négligées. C'est un problème d'argent. Il n'y en a pas assez pour les aider à survivre; j'aimerais qu'il y en ait davantage, mais ce n'est pas le cas.

Nous allons nous en sortir ensemble, dans l'esprit d'une véritable confédération, le genre de Canada que nous voulons tous.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos que le député a tenus à la Chambre au sujet de la suppression des obstacles provinciaux au commerce. Mais comment réagirait-il si on supprimait effectivement la protection assurée aux petites industries du Canada atlantique? Prenons le cas des brasseries, par exemple. On a réclamé à cor et à cri de permettre la vente de la Moosehead dans le reste du Canada.

Une fois cette protection supprimée, vu le coût élevé du transport, ne serait-il pas risqué que les emplois de cette brasserie ou d'autres petits fabricants du Canada atlantique ne se déplacent vers Toronto, que Labatt achète le permis, qu'elle ajoute une équipe de trois ou quatre personnes et parvienne à la même production? N'est-ce pas là le risque qu'il y a à supprimer les barrières provinciales? N'est-il pas risqué aussi que de grosses sociétés du sud de l'Ontario et du Québec décrochent les contrats et construisent ce qu'elles veulent au Canada atlantique et y transportent leurs propres employés?

M. Thompson: Monsieur le Président, le temps nous manque. Je voudrais bien avoir quelques minutes pour tenter de répondre à cette question, mais je vois qu'il ne reste qu'une minute.

La question est intéressante. Disons simplement que le transport n'est qu'un des nombreux éléments qui déterminent le prix d'un produit. Il est généralement admis—et je suis d'accord—que chaque fois qu'une petite économie peut vendre à une économie plus grande, c'est la petite qui en sort gagnante au bout du compte. Je crois que cet arrangement va accroître la compétitivité du Nouveau-Brunswick.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, je dois informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81 (17) du Règlement, les délibérations concernant la motion sont terminées.

[*Français*]

Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR L'EUTHANASIE ET L'INTERRUPTION DE TRAITEMENT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose: Que le projet de loi C-261, Loi légalisant dans certaines conditions l'administration de l'euthanasie aux personnes qui le demandent et qui sont atteintes d'une affection irrémédiable, concernant l'abstention et l'interruption de traitement et modifiant le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.

—Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat plus poussé sur la légalisation de l'euthanasie au Canada. En fait, environ 80 p. 100 des Canadiens sont en faveur de l'euthanasie dans le cas de maladies incurables et irréversibles où la personne atteinte demande qu'on mette fin à sa vie. On veut aussi protéger les médecins qui administrent l'euthanasie dans de telles circonstances.

Permettez-moi de dire quelques mots sur la santé et la qualité de vie.

L'Organisation mondiale de la santé, comme nous le savons tous, utilise une définition globale de la santé, qui englobe les aspects spirituels, émotifs, environnementaux et physiques, ainsi que la condition de vie familiale de la personne. La conception qu'a notre société de la santé évolue, de même que les attentes des malades en ce qui a trait aux soins de santé et aux professionnels.

Beaucoup de patients refusent de croire que le médecin sait mieux qu'eux ce qu'il y a lieu de faire. Ils n'acceptent plus d'être des bénéficiaires passifs de soins médicaux et ils demandent de plus en plus à participer activement et de façon bien renseignée aux traitements qu'ils reçoivent.

Par le passé, on s'attendait simplement à ce que les médecins prolongent la vie. Maintenant, les Canadiens demandent qu'on améliore la qualité de leur vie, qui selon toute vraisemblance sera longue. Nous ne voulons pas seulement atteindre un âge avancé; nous voulons être en santé, sans souffrir de maladies qui puissent nuire à notre capacité de vivre pleinement. Puisque chaque personne a sa propre conception de ce qui constitue une vie bien remplie, la société commence à insister afin que le système de santé réponde aux besoins et désirs des personnes.

Le phénomène se produit au moment où certaines maladies auparavant mortelles ne le sont plus grâce à la technologie médicale moderne. Malheureusement, par suite de ces progrès médicaux, presque 75 p. 100 d'entre nous mourront de maladies chroniques et dégénératives comme le cancer, la cardiopathie ou l'apoplexie. Les maladies mortelles d'aujourd'hui prolongent souvent la souffrance et la mort.

Parfois, la pratique de la médecine engendre des conflits entre le traitement, la protection de la vie, le soulagement de la douleur et le confort. Dans certains cas, la protection de la vie cause encore plus de souffrances.

Avec tous les changements qui surviennent, le concept global de la santé qui évolue constamment, la participation du patient qui s'accroît et la technologie médicale qui se perfectionne, il est plus difficile de définir la santé simplement en fonction de la vie.

De nos jours, il est possible de vivre sans jouir de la santé. Il faut certainement tenir compte de la qualité de la vie quand on étudie la question de la vie et de la santé. Assurer une meilleure qualité de vie, ce n'est qu'une partie du problème. Les gens méritent aussi une meilleu-

re qualité de mort. C'est l'examen de l'envers de la médaille, de la qualité de la mort, qui suscite cette discussion sur l'euthanasie.

Comme la plupart des Canadiens, je crois que notre société doit étudier attentivement la légalisation de l'euthanasie. Je le répète, c'est inévitable à cause des progrès que fait la médecine.

Qu'est-ce que l'euthanasie? À l'origine, cela signifiait une «mort douce». Toutefois, la définition de ce terme est devenue naturellement plus complexe. L'Association des médecins de l'Ontario définit l'euthanasie comme l'action d'aider activement un patient à mourir, quand celui-ci a demandé qu'on hâte sa mort. Cette définition ne tient peut-être pas compte de toutes les émotions profondes que peut susciter cette question frustrante sur le plan moral et déroutante sur le plan de l'éthique, question sur laquelle, je crois, nous devons nous pencher.

On pourrait peut-être mieux définir le terme en disant que l'euthanasie, c'est mettre un terme à la vie d'un patient quand sa qualité de vie, comme l'entend le patient, a tellement diminué qu'elle ne signifie plus rien, quand la maladie a atteint un stade où le médecin ne peut plus rien pour le patient.

On fait souvent une distinction entre l'euthanasie passive et l'euthanasie active, l'euthanasie passive étant acceptable alors que l'euthanasie active ne l'est pas.

Certains soutiennent que l'euthanasie passive, qui consiste à laisser mourir une personne en ne lui donnant pas le traitement nécessaire ou en cessant de le lui donner, n'est pas la même chose que l'euthanasie active, qui consiste à poser un acte qui entraîne la mort, par exemple administrer une dose mortelle d'un médicament.

Bref, ces gens soutiennent que, dans ce dernier cas, il s'agit d'un meurtre, mais pas dans le premier cas. Monsieur le Président, je crois qu'il n'y a aucune différence sur le plan moral entre l'euthanasie active et l'euthanasie passive puisque l'intention est la même.

Il est important de se demander aussi s'il y a une différence sur le plan moral entre le médecin qui aide un patient à mourir en décidant à dessein de ne pas le traiter et celui qui aide un patient à mourir en lui administrant une dose mortelle de médicament. Encore une fois je dirai que, pour les médecins, la réponse est non, à condition évidemment que, dans les deux cas, ce soit conforme au désir exprimé par le patient.

La question importante est de déterminer si l'euthanasie est volontaire ou involontaire. Notre discussion se limite évidemment à l'euthanasie volontaire. Il me semble que l'euthanasie volontaire soit fondée sur un droit fondamental de la personne, soit le droit de mourir si la mort est le seul moyen de se libérer de la souffrance.

Le droit de choisir de mourir est certainement une manifestation très importante de la liberté individuelle. Cependant, personne n'a le droit de faire ce choix pour une autre personne. L'euthanasie volontaire n'est pas un meurtre. C'est obtenir de l'aide d'un médecin pour mourir. Par contre, l'euthanasie involontaire est bel et bien un meurtre.

• (1810)

Lorsque je dis que je suis en faveur de la légalisation de l'euthanasie, je veux dire qu'un patient qui est pleinement conscient de tous les faits concernant son diagnostic et son pronostic devrait pouvoir demander à un médecin de l'aider à hâter sa mort, si c'est ce qu'il veut. C'est le premier point que fait ressortir le projet de loi C-261, soit qu'une personne atteinte d'une affection irrémédiable devrait avoir le droit de faire ce choix.

Le deuxième point que je veux soulever concerne la protection des médecins qui aident les patients à cet égard. La loi devrait être modifiée de façon à permettre aux médecins d'acquiescer aux demandes de ce genre formulées par leurs patients. Au Canada, nous avons vu une reconnaissance partielle du droit de chaque individu de déterminer les circonstances de sa mort lorsque le suicide a été décriminalisé.

En ne décriminalisant pas le fait d'aider ou d'encourager une personne à se suicider, nous empêchons certains membres de notre société d'exercer ce droit et, au lieu de cela, les condamnons à une mort lente et douloureuse. Notre système judiciaire doit reconnaître le droit de contrôler sa propre mort, d'avoir une mort digne, et les médecins qui aident les patients à mourir doivent être dégagés de toute responsabilité criminelle.

Si l'euthanasie est légalisée au Canada, il nous faudra évidemment avoir des lois très bien conçues à cet égard. Ces lois devront exposer clairement les droits de tous les individus et garantir la liberté de choix à tous les Canadiens. La loi doit donner à ceux qui sont atteints de maladies incurables la possibilité de mourir dans la dignité et elle doit aussi laisser aux professionnels de la santé la possibilité de ne pas participer à l'euthanasie.

Le principe fondamental, en l'occurrence, c'est le choix. Si le gouvernement légalise l'euthanasie selon des paramètres clairement définis, tous les Canadiens pourront choisir d'y recourir ou non. En ne la légalisant pas,

bon nombre se verront imposer un choix qu'ils n'auraient peut-être pas fait autrement.

Ceux qui s'opposent à la légalisation de l'euthanasie refusent aux autres la liberté de choix. Le Dr Pieter Admiraal, un médecin néerlandais, et certains de ses confrères qui partagent le même point de vue, ont bien résumé ce débat lorsqu'ils ont expliqué que ce n'est pas tout le monde qui optera pour l'euthanasie. Certains préféreront, en dépit des souffrances, lutter jusqu'à leur dernier souffle. C'est leur choix, mais nous devrions tous avoir la possibilité de choisir.

Dans le débat sur l'euthanasie, on a dit à juste titre que privilégier la vie à tout prix, c'est mal comprendre que, pour certains patients, la vie telle qu'elle vaut la peine d'être vécue est déjà terminée. Est-ce le genre d'erreur que ferait une société qui accorde à la vie une valeur inestimable?

L'argument moral concernant le caractère sacré de la vie est l'un de ceux que les opposants à l'euthanasie font valoir le plus fréquemment. Les tenants de ce point de vue nous demandent de réfléchir à la légitimité ou à l'illégitimité d'autoriser des médecins à aider à mourir des patients qui le leur demandent et à la légitimité d'enlever la vie à quelqu'un sans sa permission.

Il faut aussi prendre en considération l'envers de la médaille. A-t-on le droit de refuser à des membres de notre société qui sont atteints de maladies incurables la possibilité d'échapper à leurs souffrances? Peut-on respecter la vie alors que nous témoignons très peu de considération, pour ne pas dire aucune, à ceux que nous obligeons à endurer des souffrances contre leur gré? Si, comme société, nous voulons préserver cette valeur morale qu'est le caractère sacré de la vie, il nous faut préciser clairement ce qu'il y a de sacré dans la vie. Est-ce une existence biologique d'une certaine qualité?

Si, comme membres de la société canadienne, nous éprouvons un respect sincère pour la vie, nous devrions accepter que la vie est définie de manière tout à fait personnelle par chacun. Pour certains, c'est la qualité de la vie qui compte. Pour d'autres, la vie est la simple existence.

Ne faudrait-il pas accepter que, compte tenu des différentes définitions personnelles de la vie, certains soient favorables à l'euthanasie et que d'autres soient contre? Si nous avons un respect authentique pour la vie, nous ne pouvons donner raison à un camp contre l'autre. Si nous ne voulons pas porter atteinte au caractère sacré de la vie, nous devons respecter l'interprétation que chacun donne au sens de la vie et accepter que cela nous oblige à prévoir la possibilité d'euthanasie dans nos services de santé.

Un autre argument invoqué contre la légalisation de l'euthanasie se fonde essentiellement sur la religion. Certains disent que la vie vient de Dieu et que seulement Dieu peut la reprendre. Par conséquent, il faut s'opposer à l'euthanasie. La technique médicale moderne permet de prolonger indéfiniment les fonctions vitales du corps. Les tenants de ce point de vue peuvent-ils prétendre que cela n'est pas une intervention morale dans le plan divin? Il me semble certain qu'ils ne devraient pas imposer leurs opinions et leurs valeurs à ceux qui ne les partagent pas. Dans nos propres services de santé, il arrive de plus en plus souvent que les médecins exercent leur pouvoir de maintenir la vie ou non.

Il est évident que des médecins aident déjà des personnes à mourir, mais sans le secours d'une réglementation et de garanties. C'est cette approche non rigoureuse qu'il faut redouter selon moi et non la légalisation et la réglementation de l'euthanasie. Les craintes de ceux qui croient que l'euthanasie volontaire légalisée mènera à l'euthanasie involontaire sont injustifiées si la loi est bien conçue et bien rédigée.

L'un des nombreux arguments employés par ceux qui s'opposent catégoriquement à la légalisation de l'euthanasie est que la légalisation de l'euthanasie pervertirait le rôle des médecins. Ces gens s'appuient généralement sur le serment d'Hippocrate et en particulier sur le passage de ce document historique qui assigne aux médecins le rôle de guérisseurs et qui leur interdit, par conséquent, de mettre fin à la vie. Ils disent que la légalisation de l'euthanasie pourrait dégager les médecins de leur engagement de préserver la vie, que la confiance du public envers la profession diminuerait et que la vie des patients serait menacée.

Il m'est impossible de croire que la seule chose qui empêche les patients de se faire tuer par leurs médecins est le serment d'Hippocrate. Comme tous les membres de la société, les médecins sont certainement influencés par les valeurs morales et sociétales existantes qui interdisent le meurtre et ils subissent aussi évidemment l'influence de leur code d'éthique et de conduite.

Le but initial du serment était évidemment d'établir que la profession médicale chérissait la vie. Cependant, il

a été conçu à une époque où on ne pouvait pas imaginer ce que les soins médicaux deviendraient aujourd'hui et où il n'existait aucun moyen efficace de prolonger la vie, au seuil de la mort. La médecine a énormément évolué et je pense que nous devons aborder la question de la préservation de la vie d'une façon différente et plus humaine.

À une époque où l'on accorde à la santé émotionnelle et spirituelle la même importance qu'à la santé physique, l'engagement que les médecins prennent de soigner leurs patients ne devrait pas être interprété comme leur interdisant de laisser les gens mourir dans le but d'abréger leurs souffrances. Les médecins doivent comprendre que, dans certaines circonstances, le fait d'aider une personne à mourir constitue une forme de traitement médical. C'est une façon de calmer la douleur.

Un auteur a écrit ce qui suit au sujet de la douleur: «Beaucoup sont en faveur du recours à l'euthanasie afin d'épargner à une personne des douleurs insupportables ou un état qui lui fait perdre sa dignité. Loin de miner les fondements de la société, l'euthanasie doit être perçue comme la constatation des limites de l'endurance humaine et la reconnaissance de l'obligation de prendre soin d'une personne.»

En ce qui a trait à la douleur physique, celle-ci ne peut pas toujours être soulagée aux moyens de médicaments. C'est possible dans la plupart des cas, mais pas toujours. Par exemple, environ 3 p. 100 des patients qui souffrent de cancer terminal éprouvent des douleurs qui ne peuvent être soulagées au moyen de médicaments. Des études sur les soins palliatifs révèlent que nous avons grandement sous-estimé le genre de souffrances qui existent.

Il faut comprendre que la souffrance n'a pas uniquement un caractère physique et terminal. Si nous acceptons la conception holistique de la santé à laquelle j'ai fait allusion plus tôt et qui inclut la dimension émotive, nous devons aussi nous occuper de la douleur émotive.

C'est à dessein que je parle d'état pathologique ou irréversible, parce que je pense que la douleur n'est pas exclusivement liée aux maladies mortelles. Prenons la maladie d'Alzheimer. Celle-ci n'est pas mortelle, mais les personnes qui en souffrent éprouvent une grande souffrance émotive. Elles craignent de perdre toute dignité dans les stades avancés de la maladie. Un professionnel de la santé peut-il prétendre comprendre, je ne parle même pas de traiter, la douleur émotive d'une personne dont la vie est complètement bouleversée par un problème de santé tel que la maladie d'Alzheimer?

Le désir d'éviter ou, pire encore, de nier la dimension émotive de la douleur éprouvée par ceux qui souffrent de maladies irréversibles est lié à l'incapacité de notre société d'accepter la mort comme une étape de la vie. Notre société a été à juste titre décrite comme étant axée sur la jeunesse et la santé. Il importe de comprendre et d'accepter que, pour chacun d'entre nous, vient un moment où la mort n'est plus perçue comme un ennemi. Nous devons apprendre à permettre aux autres de mourir lorsqu'ils sont prêts et à ne pas leur imposer nos décisions. Nous devons discuter ouvertement de ce sujet tabou qu'est la mort, avec nos médecins, notre famille et nos amis. Le débat sur l'euthanasie s'inscrit dans cette démarche.

Je termine en insistant sur le fait que cette discussion sur le droit de chaque personne de mourir dans la dignité et de choisir l'euthanasie n'est pas un débat ésotérique suivant les paramètres de la société canadienne. La majorité des Canadiens prennent cette question au sérieux et sont en faveur de légaliser l'euthanasie. Lors d'un sondage effectué en 1990 par la maison Gallup, 78 p. 100 des répondants ont dit que le médecin devrait avoir le droit de mettre fin à la vie d'un patient si celui-ci souffre d'une maladie incurable qui lui cause une grande douleur, et s'il fait une demande écrite officielle en ce sens.

• (1820)

Un sondage fait par le Dr Molloy de l'Université McMaster auprès de 1 500 médecins a révélé que 90 p. 100 d'entre eux estimaient qu'il fallait tenir compte des souhaits des patients dans des situations de traitement de vie ou de mort.

Étant donné qu'une majorité de Canadiens moyens sont en faveur de l'euthanasie et qu'une forte majorité de médecins estiment que les souhaits des patients sont importants quand il s'agit d'options relatives à un traitement ayant pour effet de prolonger la vie, n'est-il pas temps de considérer que l'euthanasie peut entrer dans les soins de santé?

Étant donné qu'un grand nombre de médecins sont prêts à risquer des poursuites judiciaires en prescrivant un traitement conforme aux souhaits des patients et que les bénéficiaires des soins de santé demandent de plus en

plus ce genre de service mieux adapté à leurs besoins, n'est-il pas temps de légaliser l'euthanasie?

Maintenant que nous disposons de la technologie médicale qui nous permet de maintenir indéfiniment en vie des malades qui n'ont plus rien de vraiment vivant, le temps n'est-il pas venu d'accorder légalement à tous le droit de mourir avec dignité?

Je pense que ce moment-là est arrivé. Ce projet de loi traite fondamentalement de deux choses: d'abord, il donne le choix d'en finir à ceux qui vivent dans des conditions intolérables en raison de souffrances ou d'une perte de dignité et qui n'ont aucun espoir de guérison. Autrement dit, ces personnes-là auraient le droit de décider de mettre fin à leurs jours lorsqu'elles jugeraient que leur état est irréversible et intolérable; ensuite, il protège d'éventuelles poursuites criminelles les médecins qui décideraient de respecter les souhaits de leurs patients.

En terminant, je ne doute pas que notre société soit suffisamment compatissante et tolérante pour permettre ce choix et cette forme de protection.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour discuter plus longuement du projet de loi C-261 qui deviendra la loi régissant l'euthanasie et l'interruption de traitement.

Je félicite le député de nous avoir saisis de cette affaire, mais j'estime que ce projet de loi n'est pas valable comme je vais tenter de le prouver.

La délicate question de l'euthanasie mérite une étude plus attentive que celle que fait ce projet de loi. Vu les progrès accomplis en médecine, les gens vivent plus longtemps et le nombre de ceux qui souffrent d'une maladie grave comme le cancer s'accroît, tout comme celui de ceux qui sont victimes de l'Alzheimer ou d'autres affections dégénératives qui détruisent l'esprit.

La technologie médicale permet maintenant de maintenir la vie longtemps après que la personne a cessé de fonctionner comme un être sensible. Avec l'apparition du SIDA, bien des jeunes, voire des bébés, risquent d'être vite atteints d'une maladie invalidante mortelle. C'est ce qui explique que les personnes et les associations intéressées réclament sans cesse la décrimilisation de l'euthanisie active volontaire et des mesures prises pour conseiller ou encourager le suicide.

Par ailleurs, la question soulève d'autres préoccupations non négligeables dans le cas où l'on réglementerait l'euthanasie. Ainsi, bien des médecins insisteront sur la nécessité de continuer le traitement pendant un certain temps encore, après qu'on a perdu tout espoir de maintenir ou de rétablir une forme de vie significative.

En d'autres termes, bien des médecins estiment de leur devoir de traiter un malade en phase terminale jusqu'à la fin. Il s'agit donc de savoir s'il faut, oui ou non, interrompre un traitement et laisser le malade mourir. On se demande aussi si les personnes en phase terminale recevront les soins palliatifs qu'il leur faut si les médecins craignent qu'en administrant suffisamment de médicament pour soulager la douleur, ils ne provoquent la mort d'un patient qui n'aurait pas encore décidé ou qui ne serait pas en mesure de décider s'il veut vivre ou mourir.

Il peut être trompeur d'associer l'euthanasie volontaire à ce groupe de préoccupations, quoique toutes sont manifestement liées, ne serait-ce que du fait qu'elles concernent toutes des façons de mettre fin à la vie.

À mon avis, on ne peut pas dissocier ces préoccupations et le projet de loi C-261 en traite dans une certaine mesure en prévoyant des articles concernant l'abstention ou l'interruption de traitement. Malheureusement, le projet de loi C-261 ne distingue pas les deux genres d'activités, ce qui rend les choses encore plus confuses qu'avant.

Les articles 16 et 17 du projet de loi C-261 semblent viser à réglementer ceci: d'abord, l'abstention de traitement lorsque celui-ci s'avère inutile au plan thérapeutique; ensuite, le respect de la décision d'un adulte compétent de refuser le traitement; et, enfin, le fait de causer la mort d'un patient en phase terminale en lui administrant une dose de médicament nécessaire pour soulager ses souffrances.

Ces activités n'entraînent pas en soi de responsabilité criminelle parce qu'elles n'impliquent pas l'intention de donner la mort. Elles soulèvent plutôt les questions que voici:

1. Comment reconnaître légalement la volonté de mourir dignement;

2. Comment définir un traitement, à savoir: le droit de cesser le traitement inclut-il le droit de cesser de nourrir le patient;

3. La politique publique restreint-elle le moindrement l'autonomie des adultes;

4.Comment déterminer si un patient comateux veut qu'on allège ses souffrances au risque de provoquer sa mort;

5. Dans quelles circonstances l'accord du patient est-il nécessaire;

6.Des tiers pourraient-ils donner leur accord lorsque le patient est incapable de le faire lui-même; et

7.Les enfants peuvent-ils donner leur accord et la politique publique restreint-elle le moindrement l'autonomie des enfants.

La dernière partie du projet de loi, et notamment les articles 16 et 17, vise à régler ces questions, mais je n'ai pas l'intention d'en parler ici ni d'ailleurs de leurs répercussions, parce qu'il en est déjà question dans le projet de loi C-203, Loi modifiant le Code criminel, qui sera connue sous le nom de Loi sur les personnes en phase terminale, et que d'autres en parleront aux audiences du comité sur le projet de loi C-203. Je ferai simplement remarquer que les dispositions de la dernière partie du projet de loi ne règlent pas ces questions fondamentales.

Les dispositions relatives à l'euthanasie volontaire me préoccupent le plus, ici. De la documentation à cet égard pourrait être utile. Le projet de loi présente, en fait, des similitudes remarquables avec le projet de loi concernant l'euthanasie volontaire débattu à la Chambre des lords, en Angleterre, en décembre 1936, lorsque la deuxième lecture en avait été proposée et rejetée. Le projet avait été déposé à la Chambre des lords, il n'avait jamais été débattu à la Chambre des communes. Il a été résumé comme suit: «Le projet de loi anglais de 1936 exige que le malade ait au moins 21 ans—l'âge de la majorité à l'époque —qu'il soit sain d'esprit et qu'il soit atteint d'une maladie fatale et incurable accompagnée de douleurs aiguës. Le malade doit signer en présence de deux témoins une demande officielle qui est présentée à un arbitre, un fonctionnaire nommé par le ministre de la Santé, accompagnée de deux certificats médicaux, l'un du médecin soignant et l'autre, d'un médecin agréé à cette fin. L'arbitre doit avoir une entrevue personnelle avec le malade pour s'assurer que celui-ci comprend bien ce qu'il fait. L'euthanasie est pratiquée par un médecin autorisé à cette fin en présence d'un témoin officiel, par exemple d'un prêtre ou d'un juge de la paix. Le projet de loi présenté par l'Euthanasia Society of America est assez analogue, à cette différence près qu'il prévoit de demander un certificat d'un tribunal, celui-ci étant habilité à nommer un groupe de médecins et d'autres experts pour évaluer le cas.»

À l'époque, ce projet de loi avait fait l'objet de vives critiques et, comme je l'ai mentionné, il n'a jamais été adopté. Toujours selon le même auteur: «D'aucuns considèrent que cette façon d'aborder l'euthanasie est trop stricte et trop lourde, et M. Glanville Williams, éminent criminaliste britannique, a laissé entendre qu'une façon plus acceptable consisterait à prévoir qu'aucun médecin ne devrait être reconnu coupable d'un acte exécuté de façon intentionnelle afin d'accélérer la mort d'un patient gravement malade, à moins qu'on ne puisse prouver qu'il n'a pas agi de bonne foi, avec le consentement du patient et dans le but de lui épargner des douleurs très aiguës causées par une maladie jugée incurable et mortelle.»

• (1830)

L'avis de M. Glanville Williams a été retenu par la suite dans le projet de loi sur l'euthanasie volontaire qui a été présenté à la Chambre des lords en mars 1960. Comme dans le cas du projet de loi de 1936, il a été rejeté à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi dont nous sommes saisis reprend donc le projet de loi britannique de 1936, auquel on a rajouté la protection offerte aux médecins qui agissent de bonne foi, que renfermait le projet de loi de 1960 et qui remplaçait les dispositions plus strictes contenues dans le premier projet de loi. Le projet de loi C-261 a donc été rédigé à partir de deux projets de loi britanniques qui n'ont jamais été discutés à la Chambre des communes britannique et n'ont jamais franchi l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des lords.

La seule concession qui ait été faite à la teneur canadienne a été de remplacer le ministre de la Santé par le procureur général du Canada comme celui à qui revient le «privilège» de nommer le fonctionnaire connu sous le nom d'arbitre de l'euthanasie.

L'autre différence, c'est que ce projet de loi n'exige aucun témoin au moment de l'administration de l'euthanasie.

Ce projet de loi a été rédigé en grande partie avant la Seconde Guerre mondiale et son application ne se limite pas aux malades en phase terminale. Il vise les personnes atteintes d'une «affection irrémédiable», expression qui désigne une «maladie ou une déficience incurable». Cette définition pourrait inclure les personnes atteintes de troubles mentaux aussi bien que de handicaps liés au développement ou d'incapacités physiques.

Une voix: Et même de vieillissement.

M. Horner: De grâce, épargnez-moi. Il reflète la perception de certains selon laquelle des personnes se trouvant dans ces situations constituaient un fardeau pour la

société et souhaitaient sans nul doute que celle-ci les aide à supprimer ce fardeau, s'il était possible de le faire d'une manière légale. Pour parler franchement, ce projet de loi britannique est d'une autre époque, et nous devons trouver une solution moderne à des problèmes modernes. En rapatriant un projet de loi qui a été rejeté à deux reprises, nous ne répondons certes pas à des préoccupations modernes.

Est-ce qu'il me reste quelques minutes?

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Horner: Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell de m'autoriser à poursuivre.

Pour ces raisons et pour d'autres, ce projet de loi est totalement inacceptable. Ses dispositions sont injustes pour les médecins et pour le grand public. D'après le projet de loi, en effet, un médecin pourrait administrer l'euthanasie dans des cas où le patient aurait changé d'avis sans que le médecin soit au courant du changement.

Aux termes du projet de loi, on peut révoquer un certificat d'euthanasie en le détruisant ou en y inscrivant au recto la mention «annulé» ou quelque chose d'analogue, mais rien n'exige que le médecin réexamine la situation avec le patient ou même qu'il revoie le certificat avant d'administrer l'euthanasie. En fait, il n'y a pas grand chose qui oblige le médecin à faire quoi que ce soit après avoir obtenu le certificat de l'arbitre de l'euthanasie.

On devrait comparer cette position avec celle de l'Association médicale canadienne en matière de réanimation des malades en phase terminale, qui exige que le médecin traitant et le personnel infirmier réexaminent à intervalle approprié un ordre de non-réanimation, et qu'on donne suite immédiatement à la demande de la part du patient d'annuler un ordre de non-réanimation.

Il est clair qu'il faut examiner le point de vue des partisans d'une mesure législative sur l'euthanasie ainsi que la position de la Commission de réforme du droit du Canada et d'autres groupes et l'expérience d'autres pays. On a suggéré que le Canada adopte le modèle des Pays-Bas. Pourquoi, les Pays-Bas; les autres pays de la Communauté européenne n'ont pas de loi sur l'euthanasie, et la protection prévue dans le droit jurisprudentiel des Pays-Bas suppose de strictes conditions.

Je veux dire en terminant que ce qui compte actuellement, c'est faire une analyse des questions en cause et tenir un débat éclairé au lieu d'essayer de réactualiser au Parlement du Canada un projet de loi britannique qui est anachronique.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, c'est un de ces jours où je me demande si je devrais être fâché ou triste; triste de voir le rôle que nous sommes en train de prendre aujourd'hui dans cette Chambre.

Monsieur le Président, c'est peut-être une vue qui peut sembler ancienne pour certains, mais je pense toujours que personne n'a le droit de décider qui a le droit de vivre ou qui a le droit de mourir, et que ce droit n'appartient à aucun d'entre nous sur cette terre.

Monsieur le Président, nous avons devant nous un projet de loi concernant la soi-disant euthanasie. On se demande toujours pourquoi, dans des projets de loi du genre, on doit utiliser un vocabulaire de la sorte. Je vois ici, à la page 2 du projet de loi: «Demande d'administration de l'euthanasie». Si je demandais à M^me^ N'importe qui dans ma circonscription de me dire ce que cela veut dire, elle en ignorerait probablement la définition. Ce que cela veut dire, bien sûr, c'est une «demande d'avoir quelqu'un d'autre pour nous aider à nous tuer». C'est ce que cela veut dire. On peut l'appeler autrement, mais rappelons-nous de ce dont on parle, de ce qu'on est en train de dire.

[*Traduction*]

L'article 4 du projet de loi définit l'admissibilité à l'euthanasie. La personne qui est atteinte d'une affection irrémédiable et qui n'est pas âgée de moins de 18 ans peut demander par écrit à l'arbitre de l'euthanasie de lui délivrer un certificat euthanasique.

Examinons la définition d'«affection irrémédiable: Maladie ou déficience incurable.» Cela ne veut pas dire que la personne va en mourir. Le diabète entrerait certainement dans cette définition. C'est incurable—du moins en l'état actuel des connaissances. Mais une maladie incurable aujourd'hui le sera-t-elle demain? Probablement que toutes les formes de cancer étaient incurables il y a quelques décennies. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ce qui est incurable à un moment donné peut très bien cesser de l'être demain. Qui plus est, il n'est pas nécessaire que ce soit une maladie mortelle.

Il y a sûrement quelque chose qui ne va pas. Même si on n'est pas d'accord avec ce que j'ai dit au début, il doit y avoir quelque chose qui cloche dans cette définition.

Je peux même prétendre qu'on peut guérir le vieillissement. Et que dire de l'arthrite? Pour autant que je sache, beaucoup de formes de cette maladie sont incurables. Est-ce que les personnes qui en sont atteintes pourront invoquer ce projet de loi?

J'ai lu la note documentaire que notre collègue a fournie et je l'en remercie. Je ne suis pas plus enclin à appuyer son projet de loi—au contraire—mais cette note nous aide à comprendre sa démarche, même si je ne suis pas d'accord. La note dit que les personnes de moins de 18 ans ne peuvent présenter une demande qu'avec le consentement écrit de leur père ou de leur mère. Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'on permet à un adulte de consentir à ce qu'un enfant soit mis à mort?

Est-ce cela que la société veut? Si nous débattions de ce projet de loi à la Chambre des communes britannique quelques années après l'adoption de la Grande Charte de 1215, ce serait peut-être possible. Dans quelques années, quand on lira les vieux hansards, on se demandera dans quel siècle nous vivions—nous nous considérons comme modernes et compatissants, mais nous proposons néanmoins une mesure semblable. Je ne peux être d'accord là-dessus.

Celui qui a proposé le projet de loi a plus ou moins dit aujourd'hui que le serment d'Hippocrate est peut-être démodé.

Voici ce qu'il dit. Je vous en cite un extrait: «Je ne remettrai à personne du poison, même si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion.»

La version moderne du serment d'Hippocrate, monsieur le Président, a été adoptée en 1947. Elle s'appelle la Déclaration de Genève. Elle dit: «Je ne remettrai à personne du poison, même si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion.» C'est ce qui a été établi en 1947, pas en l'an 400 a.v. J.-C., comme le serment d'Hippocrate. Et cela est encore vrai de nos jours.

Un de nos collègues qui est médecin, pédiatre, professeur de médecine et député de Winnipeg-Nord a dit plus tôt, aujourd'hui et je lui ai demandé de me l'écrire pour que je puisse le citer: «Ce projet de loi va à l'encontre du plus grand principe inhérent à l'éthique médicale, qui est de ne pas vouloir ou souhaiter la mort d'un patient même lorsqu'il la souhaite pour lui-même. J'estime aussi que la vie devient encore plus précieuse lorsqu'on a peu de jours devant soi.»

Je partage cette opinion, mais je crains aussi les conséquences que ce projet de loi, ou toute autre mesure semblable, pourrait avoir sur des personnes qui ont atteint un certain âge.

Il y a quelques années, j'ai assisté en Colombie-Britannique à une conférence donnée par un médecin, le Dr Will Johnson, qui a dit ce qui suit à propos de ce qui se passe aujourd'hui en Hollande. Je cite des extraits de son discours. «Quels ont été les effets de cette pratique sur les relations de confiance? Les rumeurs vont bon train. Un psychiatre réfléchit au fait qu'il a le choix entre deux maisons de santé pour sa patiente âgée. L'un des deux endroits n'hésite guère à pratiquer l'euthanasie sur les personnes âgées qui sont atteintes de démence, et le psychiatre se dit: «Ma patiente vivra beaucoup moins longtemps si je l'envoie dans ce foyer.» Il est bien connu que certains médecins de l'endroit tiennent des propos du genre: «Vous devez vraiment être hospitalisée maintenant» ou «je pourrais tout simplement vous donner une injection.» Compte tenu de la peur généralisée des hôpitaux et du fait que la population n'est pas au courant des soins palliatifs disponibles, la conclusion de cet inquiétant scénario est évidente.»

Permettez-moi de terminer avec une dernière allusion à l'exposé du Dr Johnson. «Dans un cas publié, un omnipraticien hollandais a été appelé à la maison d'une patiente qu'il rencontrait pour la première fois. Immédiatement après la rencontre, il proposa à la dame de choisir entre l'hospitalisation et l'euthanasie. Comme la patiente sidérée ne pouvait lui fournir une réponse, il lui donna une heure pour se décider.»

Nous consacrons une heure à l'étude de ce projet de loi aujourd'hui. Nous devrions y réfléchir plus longtemps. La seule vie à laquelle je veux mettre fin dès maintenant et les seules souffrances que je veux abréger sont celles de ce projet de loi. Oublions-le le plus tôt possible. Il y aussi le projet de loi C-203 qui est inscrit au *Feuilleton*; je ne pense pas pouvoir l'appuyer non plus. Il porte sur le testament de vie. Cependant, ce n'est pas de cela que nous parlons aujourd'hui, monsieur le Président. Nous parlons de meurtre légalisé.

Je ne peux pas être d'accord avec ceux qui disent que nous préservons la vie humaine en tuant des êtres humains et que nous devons accepter que la mort fait partie de la vie. La mort n'est pas une partie de la vie, c'est la fin de la vie.

[*Français*]

Mme Bourgault: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, pouvez-vous, s'il vous plaît, me donner une information par rapport à ce projet de loi. Il est 18 h 40, et habituellement l'heure réservée aux Affaires émanant des députés, le projet de loi doit être débattu pendant une heure, si je me rappelle

bien, à moins que le Règlement ne soit changé. Est-ce qu'il y aura un vote?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas une motion qui peut être mise aux voix, d'après ce qu'on vient de me préciser.

Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 40, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 octobre 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA LOI PRÉVOYANT LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une motion à la Chambre, et je demanderais à mes collègues de m'accorder le consentement unanime pour la motion suivante:

[*Traduction*]

Que, nonobstant le Règlement et les usages ordinaires de la Chambre, le lundi 28 octobre 1991, à midi, la Chambre procède à l'étude des affaires courantes ordinaires sous la rubrique «Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement», et qu'un projet de loi inscrit au *Feuilleton* le 23 octobre 1991 au nom du ministre du Travail, et intitulé «Loi prévoyant le maintien des services postaux», soit déposé, lu une première fois et réputé avoir été imprimé;

Qu'immédiatement après, la Chambre passe à l'étude dudit projet de loi à toutes les étapes;

Que l'étude dudit projet de loi soit achevée le même jour

Que le présent ordre soit annulé, si à tout moment au cours des délibérations de la journée, le ministre du Travail ou le leader du gouvernement à la Chambre se lève de son siège, sur un rappel au Règlement, et informe la Chambre que l'employeur et les employés des Postes en sont venus à un accord mutuel.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre du Travail doit savoir, d'après les entretiens que j'ai eus avec lui et le porte-parole libéral, que nous n'accepterons pas de faire franchir au projet toutes les étapes lundi.

Ce que nous avons convenu, c'est de renoncer à la période normale d'avis pour que les parties puissent se rencontrer aujourd'hui, samedi et dimanche, et pour que le débat à l'étape de la deuxième lecture puisse débuter lundi. Si les parties n'ont pas conclu d'accord ou nous demandent plus de temps pour régler leur différend, nous pourrions retarder encore le début du débat. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'accepter qu'un projet de loi que nous n'avons pas vu soit adopté à toutes les étapes lundi. C'est tout simplement impossible.

Si nous sommes disposés à accepter que le débat de deuxième lecture commence lundi, c'est parce que nous ne voulons pas que les parties prennent connaissance de la loi spéciale. Nous voulons qu'elles consacrent tout leur temps, leurs efforts, leur énergie, leur capacité de réflexion à la négociation pendant le week-end. Si l'une des parties en prenait connaissance, elle pourrait juger la loi préférable à la négociation.

Nous attendons donc avant de prendre connaissance du projet, mais nous sommes prêts à entamer le débat de deuxième lecture, si le ministre estime que c'est nécessaire.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, mon collègue a bien traduit le consensus auquel les divers partis en sont arrivés. Mais pour que les choses soient parfaitement claires, ce que souhaite sûrement le ministre, nous accepterions de commencer lundi l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

• (1010)

Toutefois, si les parties font des progrès sur les divers points qui restent en litige et si elles le font savoir au ministre et aux représentants respectifs des partis, je ne crois pas qu'il serait nécessaire de mettre cette mesure en discussion lundi.

En fait, il serait peut-être contre-indiqué d'en entreprendre l'étude alors que les négociations progressent. J'espère que le ministre comprend clairement que nous devons refuser pour le moment d'adopter le projet de loi à toutes les étapes lundi, mais que nous sommes disposés à en entamer la discussion à l'étape de la deuxième lecture ce jour-là, si les parties au conflit des Postes nous apprennent que les négociations sont rompues et qu'il est impossible de régler le conflit.

[*Français*]

M. Danis: Monsieur le Président, à ce moment-là, je proposerais à la Chambre la motion suivante:

Travaux de la Chambre

[*Traduction*]

Que, nonobstant le règlement et les usages ordinaires de la Chambre, le lundi 28 octobre 1991, à midi, la Chambre procède à l'étude des affaires courantes ordinaires sous la rubrique «Dépot de projets de loi émanant du gouvernement», et qu'un projet de loi inscrit au *Feuilleton* le 23 octobre 1991 au nom du ministre du Travail, et intitulé «Loi prévoyant le maintien des services postaux», soit déposé, lu une première fois et réputé avoir été imprimé;

Qu'immédiatement après, la Chambre passe à l'étude de l'étape de la deuxième lecture dudit projet de loi; et

Que le présent ordre soit annulé, si à tout moment au cours des délibérations de la journée, le ministre du Travail ou le leader du gouvernement à la Chambre se lève de son siège, sur un rappel au Règlement, et informe la Chambre que l'employeur et les employés des Postes en sont venus à un accord mutuel.

Vous constaterez sûrement, monsieur le Président, qu'il y a consentement unanime.

M. Dingwall: Monsieur le Président, cette motion correspond parfaitement à l'entente que nous avons à ce sujet.

M. Murphy: Monsieur le Président, pour ne pas retarder les choses, j'ajoute que nous sommes d'accord sur cette formulation.

Encore une fois, nous pressons le ministre d'examiner la situation dimanche soir et lundi matin, de s'entretenir avec les deux parties et, s'il semble que les deux parties soient très proches d'une entente, de remettre peut-être l'étude du projet de loi à mardi ou à un autre jour de la semaine si une mesure législative est toujours nécessaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant que le ministre du Travail est à la Chambre, pourrait-il nous dire, puisque cela concerne la grève des postiers et toute cette question, s'il a l'intention plus tard aujourd'hui, au cours des déclarations de ministres, de révéler au Parlement et à l'ensemble de la population le contenu du rapport que doit lui avoir remis le juge Gold.

Une voix: Posez votre question.

M. Dingwall: Nous n'en sommes pas à la période des questions. Nous en sommes aux travaux de la Chambre.

Je me demandais si le ministre serait disposé à déposer ce rapport et, s'il n'existe pas de rapport, s'il serait disposé à rapporter aux députés l'essentiel des discussions qu'il a eues avec le juge Gold. Est-il prêt à faire cela?

M. Danis: Monsieur le Président, on dirait bien la période des questions. Je peux dire au leader de l'opposition à la Chambre que je n'ai pas reçu de rapport écrit du juge Gold et que nous n'avons pas eu de discussions non plus sur le contenu de la négociation ou de la médiation entre les parties.

Toutefois, hier soir, j'ai eu de longs entretiens avec la Société canadienne des postes et le syndicat des postiers sur les questions qui demeurent en suspens dans le différend qui les oppose. J'ai l'intention aujourd'hui de m'entretenir confidentiellement avec les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique pour leur résumer la situation.

Dans l'intérêt public, et pour ne pas nuire aux négociations qui vont se poursuivre durant le week-end, c'est tout ce qu'il convient de faire pour l'instant, en attendant la fin du week-end.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a fait preuve de souplesse. J'en appelle à la collaboration du leader parlementaire de l'Opposition officielle.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, si vous examinez les faits, vous verrez, je crois, que nous avons collaboré dans cette affaire très grave à laquelle le ministre désirait donner suite. Je tiens à remercier le ministre d'avoir confirmé aujourd'hui qu'il allait rencontrer les représentants de mon parti, le Nouveau Parti démocratique pour leur faire connaître les détails de l'exposé que lui a présenté le juge Gold sur l'échec de la médiation entre les deux parties.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre H. Cadieux (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

—Monsieur le Président, je crois que le titre du projet de loi décrit assez bien la nature de cette mesure législative. Par conséquent, je vous expliquerai très brièvement ce qu'il en est. Comme le titre le laisse entendre, la Loi corrective de 1991 mettra en application les propositions que renfermait le projet de loi déposé aux deux chambres du Parlement le 15 février 1990.

Ces propositions s'inscrivent dans le cadre d'un programme visant à corriger régulièrement les anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs contenues dans les lois du Canada ainsi qu'à abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

Ces propositions ont été renvoyées au Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général de la Chambre des communes, qui a fait rapport le 13 juin 1990. Les propositions ont ensuite été transmises au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en juin 1990; le comité du Sénat a déposé son rapport en février 1991.

[*Français*]

Monsieur le Président, les propositions de lois correctives, maintenant devenues le projet de loi C-35, représentent donc les propositions acceptées à l'unanimité, à la fois par le Comité du Sénat et celui de la Chambre des communes.

Monsieur le Président, juste afin d'aviser mes collègues, à la fin du débat en deuxième lecture, j'ai l'intention de demander le consentement unanime pour procéder en comité plénier et à la troisième lecture immédiatement.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-35 à l'étape de la deuxième lecture.

Monsieur le Président, puisque c'est vous qui avez soulevé la question de la collaboration des députés de l'opposition, je tiens à dire au départ qu'il a été question du projet de loi C-35 à la réunion des leaders parlementaires. Nous ne pensions pas qu'il serait mis en délibération aujourd'hui. En fait, le gouvernement avait indiqué très clairement que nous étudierions la motion sur les conflits d'intérêts.

Cependant, le gouvernement a le droit de changer l'ordre des travaux, et c'est ce qu'il a fait dans ce cas. Le ministre nous a donné un aperçu du contexte dans lequel s'inscrit le projet de loi C-35.

Il s'agit ici d'une mesure corrective qui touche un bon nombre de lois, que j'énumérerai tout à l'heure. Toutefois, je tiens à informer les députés que, cette fois-ci, le gouvernement a procédé de façon quelque peu inhabituelle. Lorsque d'autres lois correctives d'une aussi grande portée étaient présentées au cours de législatures ou de sessions précédentes, on avait l'habitude de permettre aux députés de les étudier au préalable de sorte que, lorsque le ministre demandait qu'elles soient renvoyées au comité plénier, la Chambre donnait son consentement. Lorsqu'il demandait qu'on passe à l'étape du rapport, à la troisième lecture et qu'on termine l'étude du projet de loi, il pouvait toujours compter sur la collaboration de l'opposition.

• (1020)

C'est la façon dont nous procédions auparavant, mais les choses ne se passent pas comme ça aujourd'hui.

Nous avons dit clairement que nous n'étions pas en mesure d'étudier ce projet de loi aujourd'hui, mais le gouvernement a quand même décidé de suivre son programme et de le mettre en délibération.

Cette mesure législative vise à apporter des modifications de forme à plus de 90 lois. . .

Une voix: Combien?

M. Dingwall: Quatre-vingt-dix lois fédérales, qui couvrent pratiquement toutes les facettes du gouvernement du Canada. C'est un nombre important de lois.

Une tâche délicate attend le comité législatif qui étudiera ce projet de loi, mais il y a peu à dire à ce sujet à l'étape de la deuxième lecture, mis à part quelques observations que je voudrais faire dans les minutes qui viennent. Si je ne m'abuse, mon temps de parole est illimité. Je ne sais si je vais parler pendant un jour ou deux ou même plus. Nous voulons faire certaines observations que les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment importantes.

Évidemment, d'autres députés de notre parti prendront probablement la parole lors de l'étude en comité. Lorsque le comité aura fini son étude du projet de loi, celui-ci nous reviendra pour l'étape du rapport et nous procéderons alors à la troisième lecture. La Chambre aura probablement l'occasion de rendre sa décision finale sur le projet de loi C-35 avant Noël.

Nous rompons toutefois les traditions de cette Chambre. Monsieur le Président, à titre de leader de l'opposition à la Chambre, je voudrais prendre la parole et essayer de donner foi aux traditions de cette institution que nous estimons très importantes; je suis certain que c'est ce que vous souhaitez que je fasse.

Un certain nombre de modifications sont proposées. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur l'une d'elles. Je suis sûr que le ministre sera d'accord, sinon avec l'amendement, du moins avec mes observations au sujet de cette modification.

L'article 9 touchait la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est ainsi libellé:

> 9. L'intertitre qui précède l'article 21 de la *Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique* est abrogé et remplacé par ce qui suit:

On peut ensuite lire ce qui suit:

> 10. Les paragraphes 21(2) et (3) de la même loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:
>
> (2) Le président présente au ministre au plus tard le 15 septembre 1993 et tous les cinq ans par la suite, en sus du rapport annuel de l'Agence, un rapport global d'évaluation des activités de l'Agence et de leur effet sur les disparités régionales.

Je suis un peu surpris d'entendre le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre des Travaux publics, député de Central Nova, et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est du Nouveau-Brunswick, dire dans leurs communiqués et dans les rêvasseries qu'ils publient sur la petite entreprise, entre autres sujets, que cette agence est un remède infaillible pour corriger les inégalités régionales.

Si l'agence est un si bon instrument de changement constructif, pourquoi voulez-vous nous le dire tous les cinq ans seulement? Pourquoi ne voudriez-vous pas nous expliquer chaque année son merveilleux fonctionnement et son extraordinaire contribution? Pourquoi attendre cinq ans? Le ministre est-il incapable de rédiger un rapport annuel? Il y en a un de prévu. Je vais vous lire le passage qui le concerne, pour que vous puissiez comprendre, monsieur le Président, parce que je sais que vous vous préoccupez autant que moi de l'efficience et de l'efficacité de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Voici ce passage:

> Le président présente au ministre au plus tard le 15 septembre 1993 et tous les cinq ans par la suite, en sus du rapport annuel de l'Agence, un rapport global.

Une voix: L'agence n'est peut-être pas aussi bonne qu'on veut nous le faire croire.

M. Dingwall: Avez-vous entendu, monsieur le Président? Un de mes collègues estime que s'ils ne veulent pas publier de rapport global, disons tous les deux ou trois ans, c'est peut-être parce qu'ils n'ont rien de constructif à dire.

Ce serait très différent. C'est très différent de ce que nous dit le ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Travaux publics. Je ne sais qui croire.

Toutefois, je penche beaucoup du côté de mon collègue, qui réside dans la belle province de l'Île-du-Prince-Édouard.

En effet, je penche. Je vais peut-être en arriver à une conclusion qui sera évidente pour tous les députés de la Chambre.

L'autre jour, je lisais ce qui suit dans le rapport annuel de 1991 de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique: «En 1990, la performance économique des provinces atlantiques a été surprenante, malgré la récession.» N'est-ce pas merveilleux? Je n'ai rien entendu de la part du ministre. Je n'ai rien entendu non plus du député de Central Nova.

Je veux dire un mot au sujet du député de Central Nova, le ministre des Travaux publics, parce qu'il est une figure de proue sur la scène politique, en Nouvelle-Écosse. C'est un très bon ami du premier ministre de la

province, l'honorable Don Cameron. Ces deux là ont accompli un travail phénoménal en Nouvelle-Écosse.

En effet, dans bien des régions de cette province, le chômage atteint des niveaux sans précédent. Il en est de même du nombre de jeunes sans emploi. Dans mon propre district, la mine de Lingan ferme ses portes. C'est le cas aussi du port de Halifax et de plusieurs centres pour les femmes. Les travailleurs de la Sydney Steel ne bénéficient d'aucun programme de redressement pour les aider, eux et leurs familles, suite aux mises à pied qui sont faites. La performance du député de Central Nova est désastreuse et il devrait avoir honte de siéger au Cabinet et de tolérer ce genre de verbiage au sujet de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Je dis cela parce que le député de Central Nova, c'est-à-dire l'actuel ministre des Travaux publics, a déjà été le ministre responsable de l'agence. Comment peut-on parler d'une performance surprenante comme s'il n'y avait pas de problème dans la région atlantique. On a donné aujourd'hui des statistiques sur les faillites; 56 000 Canadiens dans toutes les régions du pays ont dû déclarer faillite. Si l'Agence de promotion économique du Canada atlantique va si bien, je me demande pourquoi on a attendu cinq ans avant de publier un rapport détaillé pour souligner aux résidants de la région atlantique l'excellent travail fait par l'agence pour le bénéfice de cette région.

À mon avis, les ministres et les responsables de l'APECA ont camouflé les statistiques économiques inquiétantes pour la période visée dans leur rapport annuel. En fait, ces statistiques montrent que les taux d'intérêt élevés, ainsi que la politique gouvernementale qui consiste à maintenir élevée la valeur du dollar, nuisent à l'économie régionale. La région connaît une augmentation énorme du nombre des faillites, une hausse du taux de chômage, un ralentissement incroyable de la croissance dans les secteurs de la foresterie ainsi qu'une baisse générale des dépenses d'investissement. Voilà la réalité.

• (1030)

Je veux faire ressortir tout le jeu de relations publiques qui entoure la présentation du projet de loi C-35 par le gouvernement du Canada. On nous dit, et mon collègue de Charlottetown le confirmera volontiers, que cette agence, la panacée des disparités régionales au Canada, accomplit un travail extraordinaire. Or, cette mesure législative, qui vise à modifier 90 autres lois, prévoit que le gouvernement fera rapport à la population tous les cinq ans, qu'il présentera un rapport global tous les cinq ans.

Il y aura peut-être des élections dans l'intervalle, ce que nous, de ce côté-ci, attendons avec impatience, tout comme les députés d'en face, j'en suis persuadé. cette agence, qui doit produire un rapport global tous les cinq ans, aux termes de cette loi particulière, a connu des échecs cuisants. Elle a certes eu quelques succès, mais prétendre qu'elle a rempli le mandat légiféré qui lui avait été confié dépasse l'entendement et est inadmissible pour nous qui habitons la région de l'Atlantique.

Plusieurs groupes se sont adressés à l'agence pour obtenir une aide financière mais ils ont été forcés de constater que les critères avaient changé. Dans bien des coins de la région de l'Atlantique, ses bureaux ont connu un échec total.

Le député d'en face, qui est à la Chambre aujourd'hui, peut de ne pas être d'accord avec moi sur ce point. Je peux très bien comprendre cela. Le fait est cependant que les quatre premiers ministres des provinces de l'Atlantique, y compris le premier ministre conservateur de la Nouvelle-Écosse, le grand ami du ministre de Central Nova, ont tous conclu que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique était loin d'être aussi efficace que les ministres d'en face, qui représentent des circonscriptions conservatrices du Canada Atlantique, ont voulu le faire croire aux gens de cette région.

Nous avons un taux de chômage indécent, le mot n'est pas trop fort, dans les provinces de l'Atlantique. L'industrie de la pêche est ruinée. Les employés de l'industrie sidérurgique ont dû recourir à des moyens que d'aucuns ont qualifiés de forme de désobéissance civile pour attirer l'attention des autorités provinciales et fédérales. Les premiers ministres de la région de l'Atlantique, dont un premier ministre conservateur, ont tous souligné l'inefficacité et les lacunes de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Quand je lis «tous les cinq ans» et que j'entends ensuite les ministres dire que c'est une panacée, je me dis qu'on ne fait pas mieux comme propos fallacieux, certains diraient même hypocrites. Je n'irais pas jusque là, mais il y a des habitants de la région de l'Atlantique qui diraient que c'est de l'hypocrisie à l'état pur.

C'est de la frime. C'est du vent que le gouvernement du Canada offre aux habitants de la région de l'Atlantique par l'entremise du C-35.

J'ai lu le discours que le président de l'APECA a prononcé récemment au sujet de l'importance du tourisme. Ceux d'entre nous qui viennent de la région de l'Atlantique et qui représentent des circonscriptions de cette région savent pertinemment que le tourisme est un élément important pour l'industrie touristique de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. Et j'espère que lorsque le rapport global sera déposé au Parlement la cinquième année, soit en 1993, il fera clairement état des répercussions de la TPS et des autres impôts créés par les conservateurs sur l'industrie touristique de la région de l'Atlantique. Tous les commerçants, qu'ils exploitent un motel, un petit restaurant ou toute autre entreprise touristique, vous le diront: les 32 hausses d'impôt décrétées par le gouvernement conservateur, sans oublier la TPS, ont fait énormément de tort à l'industrie touristique.

Dans ma circonscription, selon l'association touristique du Cap-Breton et les entrepreneurs, c'est le marasme. Il y a moins de touristes, moins d'emplois, moins d'investissement, et l'infrastructure est en train de s'effriter. L'économie de la région de l'Atlantique se porte mal.

Je tiens à souligner l'importance du débat d'aujourd'hui. Il est capital que ces choses-là soient signalées à votre attention, monsieur le Président, et à celle des députés, évidemment.

Plusieurs de mes électeurs et d'autres habitants de la région de l'Atlantique, qui se sont adressés à l'APECA pour obtenir de l'aide financière, ont essuyé un refus sous prétexte, notamment, qu'ils ne répondaient pas aux critères. Les critères ont changé. Je suis convaincu que le président de l'APECA a dit que les critères avaient changé par suite des consultations tenues auprès de nos électeurs. C'est vrai en partie seulement, mais le fait est que l'APECA, le principal organisme fédéral chargé de promouvoir le développement économique de la région de l'Atlantique, n'a pas rempli son mandat.

Le tourisme en est un exemple. Rien ne fonctionne isolément. On ne peut avoir, d'une part, un organisme comme l'APECA qui verse de petits montants aux petites entreprises de cette région et, d'autre part, un ministre des Finances qui, par des hausses d'impôt à répétition, dissuade les Canadiens d'aller visiter les provinces de l'Atlantique, voire toute autre région du pays. Je pense en particulier à l'Ouest et à nos voisins du Sud.

Mais tout s'éclaire maintenant. Je comprends pourquoi le gouvernement veut qu'un rapport global ne soit déposé que tous les cinq ans. Je comprends parce que les propos des ministres n'ont rien à voir avec la situation réelle de la région de l'Atlantique. L'APECA va-t-elle faire des observations sur les paiements de transfert lorsqu'elle va déposer son rapport, conformément à l'article 10 du projet de loi C-35? L'agence fera-t-elle ses observations dans un rapport détaillé qu'elle publiera en plus du rapport annuel qu'elle établit pour évaluer toutes ses activités et leurs répercussions sur les disparités régionales?

• (1040)

Je parie mon dernier sou qu'il n'en sera rien. Les ministres esquiveront la question. Ils n'ont pas du tout l'intention de parler de ces programmes du gouvernement du Canada ni de la façon dont l'Agence de promotion économique du Canada atlantique assure la liaison avec les autres organismes.

J'ai parlé de tourisme. Passons maintenant à un autre exemple, l'assurance-chômage. Lorsqu'il a déposé le projet de loi C-21, le gouvernement a promis toutes sortes de merveilles aux Canadiens. Rien de tout cela ne s'est matérialisé.

On nous a dit, à nous, les Canadiens de la région de l'Atlantique, que le gouvernement du Canada se retirait du contrat social tripartite qui, depuis si longtemps, assurait un filet de sécurité. L'employé, l'employeur et le gouvernement du Canada contribuaient tous au fonds de l'assurance-chômage servant à verser des prestations aux personnes qui, sans que ce soit de leur faute, étaient mises à pied ou ne pouvaient se trouver un emploi utile.

Le gouvernement fédéral s'est retiré de ce contrat, livrant à eux-mêmes les employés et les employeurs. Le prédécesseur du ministre des Finances nous avait promis, en 1989, que les cotisations d'assurance-chômage ne seraient pas majorées. Elles ont en fait augmenté de 25 p. 100 depuis lors et, le 1er janvier 1992, elles feront un autre bond de 5 p. 100. Beaucoup de Canadiens font remarquer que la détérioration du marché de l'emploi provoquée par les politiques du présent gouvernement et le fort taux de chômage, qui devrait d'ailleurs se maintenir, obligeront d'autres Canadiens à faire la queue au bureau de l'assurance-chômage, de sorte qu'il faudra encore relever les cotisations de l'employeur et de l'employé. Cela va nuire encore plus à la confiance des petites entreprises dans la région de l'Atlantique. Les employés qui paient ces cotisations vont être durement frappés. Pourtant, le ministre des Finances n'a pu nous dire carrément, hier, si oui ou non il allait souscrire à une augmentation des cotisations d'assurance-chômage.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, qui traite avec tous les autres organismes fédéraux, va-t-elle soumettre son rapport global? Va-t-on se pencher sur la question des petites entreprises de la région de l'Atlantique et sur les répercussions des programmes gouvernementaux sur ces petites entreprises qui sont confrontées à la prolifération des taxes—32—et à l'augmentation des cotisations d'assurance-chômage? Les chefs de petite entreprise en ont assez.

Qu'il s'agisse d'un propriétaire de motel à Souris, à l'Île-du-Prince-Édouard, d'un restaurateur de Glace Bay, d'un chef d'entreprise de Restigouche, au Nouveau-Brunswick, ou de Corner Brook à Terre-Neuve, tous ces gens vivent au mois le mois, ou pire encore, de semaine en semaine. Une autre augmentation des cotisations d'assurance-chômage frappera durement, de façon tout à fait injuste, les petites entreprises. Nous savons tous qu'on retrouve dans toutes les localités du pays de petites entreprises forcées de se serrer la ceinture.

Cependant, en vertu de l'article 10 de ce projet de loi, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ne soumettra un rapport global que tous les cinq ans. Je tiens à dire, monsieur le Président, que ces gens de la région de l'Atlantique trouvent que les propos du ministre et les dispositions de ce projet de loi sont tout à fait hypocrites. Je suis d'accord avec eux, monsieur le Président. C'est tout à fait inéquitable et inadmissible dans les circonstances.

C'est là la seconde question dans ce dossier, monsieur le Président; si l'Agence de promotion économique du Canada atlantique réalise de si belles choses, pourquoi ne pas aller jusqu'au bout? Pourquoi l'agence ne voudrait-elle pas présenter son rapport global tous les deux ans, afin de préciser aux gens de l'Atlantique le merveilleux travail qu'elle accomplit?

Tous les ans, elle va soumettre un rapport annuel qui renferme certains renseignements, c'est manifeste. Le rapport global dont il est question à cet article du projet de loi C-35 est essentiel pour les habitants de la région de l'Atlantique.

Je voudrais aborder un autre aspect de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et me pencher sur le fait qu'elle fera rapport tous les cinq ans. Ceux d'entre nous qui habitent dans la région de l'Atlantique comprennent que le rôle de l'État ne consiste pas à tout offrir à tout le monde à tout instant. Nous sommes, cependant, conscients du fait que l'État a un rôle à jouer. Une des choses dont nous ne cessons de nous plaindre avec véhémence, c'est le fait que dans la région de l'Atlantique, nous ne pouvons pas compter sur une infrastructure publique adéquate pour assurer une bonne qualité de vie et améliorer les perspectives économiques dans notre région.

Je prends l'exemple du Nouveau-Brunswick. Cette province a demandé au gouvernement fédéral de participer—et cela remonte à un certain nombre d'années—à une entente renouvelée sur l'amélioration du réseau routier en vertu de laquelle les routes, qui sont un aspect fondamental de l'infrastructure et qui jouent un rôle essentiel en matière de transport, pourraient être améliorées, afin de répondre aux normes que nous considérons importantes en 1991. Or, un organisme du gouvernement fédéral, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a déclaré que son mandat ne couvrait pas vraiment cette question et qu'il fallait donc que la province conclue une entente spéciale avec le gouvernement fédéral.

Nous attendons toujours. L'agence reste les bras croisés. Elle se contente de dire: «Cela ne figure pas dans notre mandat. Cela ne relève pas de notre responsabilité. Nous ne pouvons le faire, d'ailleurs, nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons pas d'argent à consacrer à ce genre de programme.»

Je demande depuis quelque temps déjà la collaboration des gouvernements fédéral et provincial pour prolonger ce qu'on appelle la voie Fleur-de-lys, une route très pittoresque que mon collègue de Montréal, le député de LaSalle—Émard, emprunte quand il vient me voir. Même lui, qui est un collègue, a reconnu que cette route était très belle et qu'il fallait absolument que les gouvernements provincial et fédéral fournissent non pas des sommes phénoménales, comme le député de Toronto voudrait bien nous le faire croire, mais un montant qui comblerait les besoins fondamentaux, comme cela s'est fait ailleurs au pays.

L'APECA ne peut financer ces travaux, faute d'argent. Il faut s'adresser au Cabinet, qui n'est pas tenu de respecter une entente fédérale-provinciale.

Qu'est-il arrivé dans l'Île-du-Prince-Édouard? On a fait disparaître VIA Rail. On a même enlevé les voies ferrées. Quelle compensation a-t-on versé à la population? Pas un cent.

Les chemins de fer sont aussi disparus à Terre-Neuve. On a versé une compensation, mais elle était loin d'être suffisante, compte tenu du caractère pittoresque de cette province. Cette province est presque aussi belle—presque, car elle vient au deuxième rang—que le Cap-Breton et je sais qu'on sera d'accord avec moi. La province est pittoresque, mais elle a aussi un besoin fondamental d'infrastructure, pour que son réseau routier soit approprié au transport des produits jusqu'aux marchés et au déplacement de ses habitants d'une collectivité à une autre. Quand je lis que l'APECA ne fera rapport qu'une fois tous les cinq ans, je me pose des questions et je vois très clairement que le taux de réussite de l'APECA n'est pas celui auquel les ministres ont fait allusion dans le passé. Cette réussite n'est pas aussi grande parce que la volonté politique fait défaut dans les banquettes ministérielles.

• (1050)

Une voix: Les banquettes ministérielles sont vides.

M. Dingwall: Précisément. Mon collègue de Toronto souligne que les banquettes ministérielles sont vides. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur le Président, mais je suis d'accord avec lui. Il conviendra avec moi que les ministres sont ici ou ailleurs, mais ils ne sont pas tous présents.

L'APECA pourrait aider ceux d'entre nous qui venons de la région atlantique. Elle pourrait fournir une aide aux petites entreprises et collaborer avec d'autres organismes, mais il y a un manque de volonté politique. On ne peut pas réaliser des choses si l'on n'a pas la volonté politique de le faire. Le ministre responsable de l'APECA a lutté avec acharnement pendant de nombreuses semaines pour obtenir un programme d'aide à l'intention des pêcheurs de Terre-Neuve. Les pêcheurs ont dit que c'était trop peu, trop tard. Les agriculteurs de l'Ouest ont dit la même chose dans leur cas.

Je connais le secrétaire d'État, l'homme raisonnable qui siège du mauvais côté de la Chambre, mais nous acceptons cela pour l'instant et ferons des changements très tôt en 1992, pour alléger ses souffrances. Le fait est que le ministre qui occupe également le poste de ministre des Pêches et des Océans s'est fait dire très clairement par les représentants du syndicat que c'était trop peu, trop tard.

On répète constamment ce refrain dans le secteur de la pêche et dans l'industrie sidérurgique. Parlons de cette dernière un instant. Il y a dans le secteur industriel du Cap-Breton 600 travailleurs dont les prestations d'assurance-chômage cesseront sous peu. Ils devront donc recourir à l'aide sociale pour se donner un peu de dignité ou un semblant de respect, à eux-mêmes et à leurs familles.

Le gouvernement du Canada et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'ont été d'aucune aide à cet égard, mais par souci de justice envers le gouvernement fédéral—je tiens à être juste, comme toujours—, j'estime que ce sont les gouvernements provincial et fédéral qui n'ont pas pris l'initiative de présenter un programme pouvant apporter un peu d'aide aux métallurgistes de Sydney Steel qui ont été déplacés. Ce sont eux qui n'ont pas été à la hauteur et, comme le député de Cap-Breton—The Sydneys l'a répété à maintes reprises, le gouvernement néo-écossais agit de concert avec le gouvernement fédéral, privant les Canadiens de sa circonscription et de tout le secteur industriel du Cap-Breton d'une possibilité de subvenir aux besoins financiers de leurs familles.

Mais le plus ridicule dans tout cela, c'est que le gouvernement fédéral va payer de toute façon. Pourquoi? Parce qu'il partage à parts entières les coûts de l'aide sociale. Nous allons verser des fonds de toute façon, alors pourquoi ne pas faire preuve d'un peu de créativité et d'innovation et présenter un programme de travail? Le secteur industriel du Cap-Breton, aussi pittoresque soit-il, a besoin de beaucoup de programmes.

Une voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Je n'ai pas entendu les propos du député, mais je tiens à lui dire que, s'il a des suggestions à faire en ce sens, je l'invite à venir à une assemblée du syndicat des métallurgistes. Je l'invite à ouvrir la voie au premier ministre, ou député d'Etobicoke-Centre et aux autres. Je le présenterai, et il pourra annoncer à tous les travailleurs de l'acier, à tous les habitants de la zone industrielle du Cap-Breton le programme merveilleux et l'idée qu'il a pour fournir des perspectives économiques aux travailleurs qui ont été déplacés. Je lui donne cette chance. Je veux remercier le député pour cela; nous lui ferons parvenir en temps utile une lettre l'invitant à venir faire cette annonce à Cap-Breton.

Il a de la parenté au Cap-Breton. Quelle chance pour nous! Je souhaite la bienvenue au député sur l'île du Cap-Breton.

La discussion pourrait se poursuivre longtemps. Je vois, monsieur le Président, qu'il me reste encore quelques minutes. Je pourrais parler pendant des jours et des jours, et je sais que les députés de ce côté-ci aimeraient que je le fasse.

Des voix: Encore, encore!

M. Dingwall: Je veux vous dire dans les deux minutes qui me restent avant que vous passiez aux déclarations de députés, qu'il s'agit d'une escroquerie terrible, vraiment terrible. Pensez aux gens, à leurs souffrances, à leur désespoir, à la perte de tout espoir dans cette région du pays. La situation amuse peut-être certains députés, mais moi, elle ne m'amuse pas du tout. Le député de Cap-Breton—The Sydneys, le député de Charlottetown, les députés de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et d'autres parties de la Nouvelle-Écosse constatent tous les jours, dans leurs déplacements dans les provinces de l'Atlantique, les ravages que les politiques du gouvernement d'en face ont causés dans l'économie de la région atlantique.

J'espère qu'en temps utile, nous aurons la chance de changer certaines de ces politiques. Ne nous faisons pas d'illusions: ce ne sera pas facile pour le nouveau gouvernement de changer ce qui a été fait dans la région atlantique. Mais nous donnerons l'espoir, la volonté politique de le faire et nous travaillerons en collaboration avec le milieu des affaires de la région. Nous travaillerons par l'intermédiaire des différentes organisations de la région atlantique. Nous entretiendrons des rapports avec les administrations fédérales, provinciales et municipales afin d'élaborer un plan visant à offrir de nouvelles perspectives économiques à cette région du pays.

Je constate que mon temps est écoulé, monsieur le Président. J'espère que vous me permettrez de faire les dernières petites observations qu'il me reste à faire quand nous reviendrons à cette question à midi. Je sais que vous voulez que ce projet de loi soit débattu assez énergiquement en deuxième lecture, au comité et à la Chambre aux étapes du rapport et la troisième lecture.

Article 31 du Règlement

J'aimerais reprendre la parole à midi, si la présidence me le permet. Me reste-t-il du temps?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle à l'honorable leader de l'opposition que les deux premiers députés à prendre la parole avaient au plus 40 minutes. Donc votre temps de parole est terminé. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Merci, monsieur le Président, je sais qu'il ne reste qu'une minute ou deux avant que nous passions aux déclarations, je voudrais donc aviser le gouvernement, par votre intermédiaire, que nous ne pouvons pas, comme le demandait le ministre, donner notre consentement pour que le projet de loi C-35, visant à corriger de nombreuses erreurs dans les lois du Canada, aille en comité plénier aujourd'hui. Il y a 120 pages de modifications. J'attirerai l'attention sur un certain nombre de questions qui, à mon avis, devraient être discutées. Je ne pense donc pas que le Parlement devrait adopter aussi rapidement un projet de loi aussi détaillé, sans un examen plus serré en comité. C'est ce que nous ferons valoir lors du débat qui suivra la période des questions.

Mme le vice-président: Comme il est 11 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations des députés, conformément au paragraphe 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1100)

[*Français*]

LE FESTIVAL DU CINÉMA INTERNATIONAL EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Madame la Présidente, c'est demain soir à Rouyn-Noranda que s'ouvrira la 10e édition du Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. Sous le thème d'un «Festival en fête», c'est plus de 82 films en provenance d'une vingtaine de pays et une pléiade de vedettes qui seront sous les feux des réflecteurs à Rouyn-Noranda.

Article 31 du Règlement

Madame la Présidente, disons-le franchement, peu de gens auraient cru il y a dix ans que ce qui n'était qu'à l'époque une aventure cinématographique se transformerait au fil des ans en un événement grandiose, d'envergure et d'une grande qualité.

Bravo pour cette magnifique réussite à une équipe hors pair, dirigée par M. Jacques Matte, et à la population de l'Abitibi-Témiscamingue qui n'a jamais cessé d'appuyer et d'encourager ce festival. Cinéphiles, c'est donc un rendez-vous à Rouyn-Noranda du 26 au 31 octobre.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé récemment, une aide de près de 40 millions au secteur des pêches de la région atlantique; il a toutefois oublié quelque chose de très important.

Il a oublié l'Île-du-Prince-Édouard. Toute la région atlantique, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard, a reçu de l'aide en raison de la situation catastrophique de la pêche. De nombreux pêcheurs de fond que je connais sont dans une grave situation et pourraient perdre leur bateau.

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard font partie du Canada et méritent leur juste part de l'aide gouvernementale. C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement fédéral nous néglige.

Selon les chiffres mêmes du gouvernement, l'Île-du-Prince-Édouard a reçu moins de 150 000 $ des 584 millions d'aide annoncés l'an dernier.

Je suggère que le ministre regarde une carte pour se rendre compte que l'Île-du-Prince-Édouard fait vraiment partie de la nation et que son secteur des pêches a aussi besoin d'aide.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, les taxes et impôts au Canada sont trop élevés si l'on veut encourager les consommateurs à dépenser et les entrepreneurs à investir. Ils doivent diminuer.

C'est en partie pour cette raison que je me suis présenté à la députation, pour essayer d'influer sur les politiques de façon à faire baisser les impôts, mais il ne suffit pas de fomenter des révoltes fiscales à l'intérieur ou à l'extérieur du Parlement.

Notre plus grand objectif est d'éliminer la raison pour laquelle nous payons beaucoup d'impôts: la dette nationale. Si elle n'existait pas, nous pourrions réduire les impôts de 40 milliards par année sans toucher aux dépenses du gouvernement.

Un journal me présente aujourd'hui comme un député de l'arrière-ban frustré dont le seul objectif est la réduction des impôts, or ce n'est pas vrai. J'exige qu'on réduise le déficit, la dette et, à pas long terme, qu'on diminue les taxes et les impôts. Adopter une autre position serait irresponsable.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, beaucoup de députés savent que la Loi de l'impôt sur le revenu contient des injustices flagrantes et sources d'abus. Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur certaines d'entre elles.

Si un des conjoints choisit de rester à la maison pour élever un enfant au lieu de travailler à l'extérieur, l'autre, qui travaille à l'extérieur du foyer, a droit à des déductions d'impôt particulières.

En ce qui concerne les couples, ceux qui ne sont pas mariés ont droit à plus de déductions que les couples qui le sont. Je ne cherche pas à faire baisser les déductions là où elles existent. Bien sûr, ce serait aussi une injustice.

Ce que je demande toutefois, c'est qu'on rétablisse un peu de justice et d'équité dans ces deux cas et dans d'autres qui méritent d'être rectifiés.

* * *

LES PÊCHES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, comme le ministre des Forêts l'a déjà annoncé, c'est aujourd'hui la date limite de présentation des lettres d'intention pour participer au concours des forêts types du Canada.

Ce concours, visant à établir et à sélectionner un réseau de six à neuf forêts types au Canada, prendra fin avec la présentation des dernières propositions au gouvernement, le 20 décembre, et la sélection finale se fera au plus tard le 1er juin 1992.

Je suis très heureux de confirmer que la vallée de la Nashwaak au Nouveau-Brunswick a officiellement déclaré son intention de devenir l'une des forêts types du Canada. La ligne de partage des eaux de la rivière Nashwaak témoigne certainement de la grande diversité des valeurs que l'on peut trouver dans les forêts types de l'est du Canada.

C'est une région où abondent non seulement la plupart des espèces de bois franc et de bois tendre, mais aussi toute une gamme d'animaux sauvages, de poissons et de ressources aquatiques.

En outre, c'est une vallée tout à fait accessible que les gens du Nouveau-Brunswick utilisent pleinement à des fins récréatives. L'une des qualités, et non la moindre, qui justifient son statut de forêt type, c'est la grande variété des propriétés forestières de la région. On y trouve de grandes exploitations industrielles et de petits boisés privés qui relèvent tous du champ d'application de la Loi du Nouveau-Brunswick sur les terres et forêts de la Couronne, dont on pourrait dire que c'est la loi la plus connue du Canada sur la gestion des forêts.

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps de parole du député est terminé.

* * *

LA RÉSERVE NUCLÉAIRE DE HANFORD

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, juste à trois cents kilomètres au sud de la frontière entre la Colombie-Britannique et l'État de Washington se trouve le coeur souillé de la Réserve nucléaire de Hanford, un héritage de la guerre froide qui est devenu l'un des points les plus contaminés de la planète. Selon des documents militaires secrets, des éléments radioactifs, émis intentionnellement ou accidentellement dans l'atmosphère depuis des décennies, auraient contaminé tout le secteur du Pacifique nord-ouest, y compris le Canada.

Aux États-Unis, l'incidence élevée des maladies de la thyroïde, du cancer de cet organe et d'autres formes de cancer parmi les populations exposées aux émissions d'iode-131 radioactif a donné lieu à deux études. Ici, au Canada, les autorités médicales de Colombie-Britannique et l'Association médicale canadienne ont demandé au gouvernement Mulroney de prendre part à ces études à fin de déterminer les risques auxquels sont exposés les Canadiens. La réaction du gouvernement est lamentable. Il prétend, sans aucune donnée épidémiologique, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Il est facile de conclure qu'il n'y a pas de problème quand on ne s'est même pas donné la peine d'en chercher un. Les habitants du sud de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont le droit de savoir si leur vie a été mise en danger .

* * *

LES BOURSIERS DU CANADA

M. Pat Sobeski (Cambridge): Le ministre des Sciences a publié le nom des 3 200 boursiers du Canada pour 1991-1992. Douze d'entre eux sont originaires de la circonscription fédérale de Cambridge.

Ces 3 200 nouveaux boursiers viennent gonfler les rangs des quelque 4 000 autres qui poursuivent des études de mathématiques, de génie et de sciences naturelles.

Les bourses du Canada s'élèvent à 2 000 dollars par an et sont renouvelables trois fois jusqu'à concurrence de 8 000 dollars par étudiant. Une bourse du Canada n'a pas que des avantages financiers: elle est pour le récipiendaire une source de prestige et de renommée et lui ouvre les portes sur le marché de l'emploi.

Le gouvernement canadien consacre 80 millions de dollars à ce programme. Les boursiers d'aujourd'hui sont les ingénieurs et les scientifiques de demain.

J'aimerais offrir toutes mes félicitations aux boursiers du Canada, nouveaux et anciens. Je leur souhaite tous les succès possibles dans leurs efforts afin d'être à la hauteur de l'honneur qui leur a été fait.

* * *

L'ÉCONOMIE DE TERRE-NEUVE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je tiens à sensibiliser la Chambre à la grave situation économique dans laquelle se retrouvent beaucoup d'électeurs de ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception.

En dépit des programmes d'aide du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial qui ont, c'est incontestable, été utiles, il y a encore beaucoup de gens dont le revenu hebdomadaire n'atteint pas les 100 $, ce qui est bien inférieur au seuil de pauvreté. Ces gens ont perdu leur dignité et tout espoir pour l'avenir.

J'exhorte le gouvernement à réévaluer son programme d'aide aux pêcheurs de la côte atlantique dans le but d'assurer de meilleurs moyens de subsistance aux Terre-Neuviens qui ont subi un revers de fortune en cette période économique extrêmement difficile.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE CENTRE D'EMPLOI DE JONQUIÈRE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Madame la Présidente, je tiens aujourd'hui à m'adresser de façon plus particulière aux citoyens et citoyennes du comté de Jonquière.

Mardi dernier, des gens se sont rendus au Centre d'emploi, pour postuler des emplois offerts au Centre fiscal de Jonquière. Dès 8 heures le matin, beaucoup se sont retrouvés au Centre d'emploi de Jonquière, face à une file d'attente très longue, et certains n'ont pas eu la possibilité de présenter une demande pour ces emplois.

Vous avez critiqué ce processus. Aussi, j'ai demandé aux autorités du Centre d'emploi et du Centre fiscal de Jonquière de réévaluer la façon de procéder lorsque des emplois sont offerts.

Transparence et équité sont des valeurs importantes, et nous allons faire le nécessaire pour apporter les corrrectifs appropriés, dans l'intérêt de tous.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je veux attirer l'attention de la Chambre sur la question troublante des services d'aqueduc et d'égout dans les réserves indiennes du Canada.

Beaucoup ici savent que le taux de chômage peut atteindre les 85 et 90 p. 100 dans la plupart des réserves et que, malheureusement, beaucoup d'autochtones comptent sur l'aide sociale pour leur subsistance.

Le taux de suicide chez les jeunes autochtones est sept fois plus élevé que la moyenne nationale et les jeunes autochtones, hommes et femmes, ont, statistiquement, beaucoup plus de chances d'aller en prison qu'à l'université.

Les députés ne savent peut-être pas que dans beaucoup de collectivités autochtones, il n'y a pas d'eau courante, pas de douches chaudes, pas de toilettes avec chasse d'eau ni de lessiveuses, ce que d'autres tiennent pour acquis. Tant que ces services de première nécessité ne seront pas accessibles dans les réserves, on ne pourra pas y régler les problèmes économiques et environnementaux.

Récemment, des ententes ont été conclues pour l'installation de systèmes d'aqueduc et d'égout dans des collectivités autochtones, mais on demande aux habitants de ces collectivités de payer eux-même leur branchement au réseau.

Cela peut sembler raisonnable dans la plupart des situations, mais dans les collectivités où le taux de chômage atteint parfois les 85 ou 90 p. 100, c'est financièrement impossible. Je demande au gouvernement d'assurer. . .

Mme le vice-président: À l'ordre s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, la Commission des droits de la personne a ordonné à John Ross Taylor, chef du Western Guard Party, de débrancher le répondeur téléphonique qui servait à répandre des messages haineux contre différentes minorités ethniques et raciales. On a interjeté appel auprès de la Cour suprême du Canada dans cette affaire, et la condamnation à un an de prison de M. Taylor a été maintenue. Il est difficile de comprendre pourquoi la Commission des droits de la personne a attendu plus de sept mois avant de voir à l'incarcération de M. Taylor.

• (1110)

La Commission des droits de la personne se plaint souvent de manquer de moyens pour combattre la promotion de la haine. Dans ce cas-là, elle avait les moyens de le faire et a attendu trop longtemps pour s'en servir.

* * *

LA SEMAINE DU RUBAN BLANC CONTRE LA PORNOGRAPHIE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour demander aux députés de contribuer à la promotion de la semaine du ruban blanc contre la pornographie, qui se tiendra la semaine prochaine.

Le groupe national, connu sous le nom de *Citizens for Decency*, a choisi la semaine du 27 octobre au 3 novembre pour sensibiliser la population aux torts causés par la pornographie.

En tant que législateurs, nous savons bien que nous avons une responsabilité particulière dans ce domaine, surtout lorsqu'il s'agit de contrer l'exploitation des enfants, dans la conception et la vente d'articles pornographiques. Il importe avant tout que les enfants ne soient jamais utilisés pour mousser les profits de grossistes sans scrupules de matériel de ce genre.

J'ai fait parvenir à tous les députés et sénateurs un ruban blanc qu'ils pourront épingler à leurs vêtements afin de manifester leur appui à cette campagne, la semaine prochaine. Il est impossible d'évaluer les torts que peut causer la pornographie sur de jeunes esprits, mais notre sagesse collective doit nous pousser à protéger avant tout les jeunes de ses effets dévastateurs.

Je demande instamment à tous les députés de manifester leur appui en portant leur ruban la semaine prochaine.

* * *

CHATHAM, EN ONTARIO

M. Rex Crawford (Kent): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre pour faire l'éloge de la ville de Chatham, en Ontario, qui a pris en main son avenir économique.

Un groupe de travail sur l'économie locale a été établi sous la direction habile de M. William Case. Cette ville n'a pas l'intention de subir la récession sans réagir.

Les industries automobile et agricole de Chatham ont été durement frappées par cette récession créée au Canada. Beaucoup de manufactures ont été fermées et des emplois ont été perdus pour toujours.

Le groupe travaillera en collaboration avec le monde des affaires et les syndicats de la région, ainsi qu'avec la commission sur les questions économiques et le développement de la ville, pour faire des prévisions afin d'aider la municipalité à rester concurrentielle, maintenant et dans le futur.

Au cours des semaines à venir, le comité consultera la population locale en vue de la production d'un plan d'action. Il prendra la relève du gouvernement fédéral, qui délaisse ses obligations.

Je soutiens pleinement les efforts de la ville de Chatham, qui prépare son avenir avec confiance. Retroussons nos manches et mettons-nous à l'ouvrage pour améliorer le sort de tous.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, l'industrie canadienne de la construction navale a été anéantie par les conditions économiques récentes et elle traverse sa crise la plus grave depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il faut maintenant que nous créions un climat propice aux investissements qui nous permette de conquérir une plus grande part des marchés canadiens et mondiaux dans le secteur des navires spécialisés. Nous devons nous efforcer de satisfaire davantage nos besoins nationaux en navires destinés à la défense, au commerce côtier, aux patrouilles de recherche et de sauvetage et à la pêche hauturière.

Est-ce que je citais un syndicat, une société de construction navale ou le NPD? Non, je citais le Parti conservateur du Canada qui a dit: «Une priorité absolue du

gouvernement progressiste conservateur sera de créer une industrie de la construction navale plus viable et prospère.» C'est ce qu'ils ont promis pendant leur campagne de 1984, et que s'est-il passé depuis? Le gouvernement a fermé les chantiers navals les uns après les autres, dans tout le pays. Il n'a rien fait pour permettre la survie de cette industrie.

D'autres pays maritimes dans le monde entier viennent en aide, que ce soit par un financement ou par des subventions, au secteur privé pour lui permettre d'avoir les moyens d'acheter des navires construits dans leur propre pays.

Je demande au gouvernement de voir ce qui se passe dans le monde et de reconnaître qu'il doit aussi apporter son aide.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—ÉTATS-UNIS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, alors que nous entrons dans le quatrième trimestre de 1991, l'économie canadienne montre qu'elle est en train de sortir de la récession. On peut, en partie, attribuer cette relance à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Malgré la valeur élevée du dollar canadien, les sociétés profitent de la réduction des droits de douane aux termes de cet accord pour s'installer sur le marché américain lucratif.

Dans ma seule circonscription de Sarnia—Lambton, de nombreuses sociétés se tournent vers les États-Unis pour étendre leurs marchés et augmenter leurs recettes.

Il y a quelques années, la branche de Sarnia de Esso Chimie vendait aux États-Unis 15 à 20 p. 100 de sa production de polyéthylène. Cette année, on rapporte que les ventes sont passées à 40 p. 100.

En 1989, Shell Canada n'exportait pas de polypropylène aux États-Unis; en 1991, 10 à 15 p. 100 de cette production est maintenant vendue sur le marché américain.

Cette augmentation des ventes sur le marché américain est également en partie la raison d'un récent agrandissement de 12 millions de dollars opéré par Esso Chimie.

Comme le montrent ces exemples, cette ouverture du marché américain aux sociétés canadiennes augmente notre compétitivité. . .

Mme le vice-président: Votre temps de parole est expiré. La parole est au député de Hillsborough.

Questions orales

LE SYNDROME DE LA MORT SOUDAINE DU NOURRISSON

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, le mois d'octobre a été désigné Mois du syndrome de la mort soudaine du nourrisson. Au Canada, le syndrome de la MSN est la principale cause de décès chez les enfants d'une semaine à un an.

La mort soudaine du nourrisson a causé quelque 12 000 décès au Canada depuis 1973. Douze mille enfants sont morts, laissant derrière eux des parents endeuillés et des médecins et des infirmières frustrés face au décès soudain et inexpliqué d'enfants qui semblaient en parfaite santé.

La Fondation canadienne sur l'étude de la mortalité infantile tiendra cette année sa conférence annuelle sur les soupirs d'enfants dans la région de l'Atlantique pour la première fois en dix ans. La conférence, qui se déroulera à Charlottetown, fournira aux parents bénévoles ainsi qu'aux professionnels qui oeuvrent dans ce domaine des outils pour aider les familles en deuil. Ensemble, nous pouvons chercher la cause de ces décès pour sauver la vie d'autres enfants dans l'avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Ce matin, j'ai parlé avec Constantin Haddad, le fils d'une canadienne qui a été retenue en otage au Liban, en 1985. Le fils a d'abord contacté le gouvernement canadien, le 8 novembre 1985, et, depuis ce temps, il n'a reçu aucune réponse écrite du gouvernement canadien au sujet de cet otage canadien, toujours au Liban. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de réagir pour aider un otage canadien au Liban?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, si la députée avait donné avis au gouvernement de sa question, nous aurions pu faire des recherches, obtenir des précisions et lui fournir une réponse complète.

À partir des données qu'elles a fournies, je vais me renseigner et lui fournir une réponse dès que possible. Sans préavis, je ne crois pas qu'il soit juste de sa part de s'attendre que les ministres connaissent toutes ces données par coeur.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Je m'attendrais en tout cas à ce que les ministres de premier plan soient au courant du cas d'une Canadienne que sa famille croit détenue comme otage au Liban, surtout quand on pense que le gouvernement canadien a été saisi de cette affaire par écrit le 8 novembre 1985.

Le ministère des Affaires extérieures est parfaitement au courant de l'affaire. Je pose donc encore une fois la question au gouvernement: comment se fait-il qu'en ce concerne Henriette Haddad, une Canadienne qui a été prise en otage le 26 septembre 1985, le gouvernement du Canada refuse même de répondre aux lettres de son fils qui sollicite son aide?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme la députée le sait, je ne suis pas le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si elle était ici, et si ce que mon amie affirme est exact, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait au courant de la question et pourrait la renseigner.

Je ne suis pas en mesure de le faire dans les circonstances, sans le préavis qui est généralement donné à l'égard de questions aussi précises que celle-là.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, le préavis a été donné par la famille Haddad. Le mari de cette dame qui a 87 ans attend, dans un foyer de soins de Montréal, des nouvelles de sa femme. Leur fils est entré en contact directement avec le ministère des Affaires extérieures pour solliciter son aide. Indirectement, on lui a répondu que si on n'était pas intervenu dans cette affaire, c'est parce que cette dame avait une double citoyenneté.

Vu que le ministre semble tout ignorer de ce dossier, le gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Le ministre voudra peut-être répondre. Je pense avoir dit à la députée à deux reprises maintenant que le ministre n'est pas tenu de répondre à la question. Je ne crois pas que parler d'ignorance soit très utile.

La parole est au ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je comprends la préoccupation qu'à exprimée la députée au nom de la famille et je sympathise avec cette dernière.

Les coups bas auxquels se livre la députée à des fins politiques par sa manière de poser ses questions sont loin de convenir à la situation qui est censée lui tenir à coeur.

* * *

• (1120)

L'ÉCONOMIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, hier, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a dit qu'il n'avait aucun nouveau programme à proposer parce que, et je cite: «Un certain nombre d'études ont été faites sans qu'il n'en ressorte de consensus clair. On ne sait pas clairement ce qu'il faudrait faire.» Tout ça n'est que sottises. Les Canadiens savent très bien où sont les problèmes économiques. Le propre conseiller du gouvernement, le professeur Porter, a vertement critiqué la façon dont le gouvernement gère son économie.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de se tâter et pourquoi n'agit-il pas? Le consensus est clair et on sait clairement qu'il a échoué dans le domaine des sciences et de la technologie, de la recherche et du développement, de la formation et dans bien d'autres secteurs.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, au lieu de chercher à tirer des avantages politiques de ces questions, le député devrait plutôt, s'il avait lu ce que le professeur Porter a dit, accepter certaines conclusions auxquelles le professeur est arrivé et essayer de nous aider, en tant que gouvernement et pays, à parvenir à un consensus quant aux directions que nous devrions emprunter.

Ce que le professeur Porter dit, c'est que la manière de faire d'autrefois, où l'économie se basait seulement sur les ressources, est dépassée et qu'il nous faut maintenant évoluer dans une économie qui fait davantage appel à la recherche et au développement, à la formation et à la technologie. Il dit que les entreprises doivent toujours s'améliorer et devenir plus compétitives. Selon le professeur Porter, il n'est pas juste de prétendre, comme le font cetains députés de l'opposition, que c'est uniquement à cause du dollar canadien et de l'Accord de libre-échange que nous nous trouvons dans la situation actuelle.

Nous voulons apporter des changements dans tous les secteurs de l'économie, et c'est ce que nous allons proposer dans l'initiative que sera annoncée mardi prochain. J'invite le député à considérer cette initiative comme positive; on vise un consensus sur un plan d'action national pour régler ces problèmes.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, depuis trois ans, nous et les Canadiens disons au gouvernement qu'il existe de graves problèmes dans les domaines de la science et de la technologie, de la recherche et du développement, ainsi que de la formation. Or, le gouvernement effectue des compressions dans ces secteurs. Il pourrait renverser la vapeur dès aujourd'hui.

Le professeur Porter a dit hier que la société de Havilland était un succès et une partie importante de l'avenir de l'économie canadienne. Le ministre révisera-t-il sa position et mettra-t-il fin à l'incertitude entourant l'avenir de la société de Havilland? S'engagera-t-il à assurer l'avenir de cette entreprise aujourd'hui? Répondra-t-il aussi à la question que je lui ai posée mardi dernier, relativement aux mesures prises pour qu'on ne vole pas aux Canadiens le milliard de dollars qu'ils ont investi dans la technologie des ailes d'ADAC?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout d'abord, madame la Présidente, je ne peux laisser sans réponse certains éléments du préambule de la question de l'honorable député.

Nous ne réduisons pas les dépenses consacrées à la science et à la technologie; nous les augmentons. Nous avons le régime fiscal le plus généreux de tous les grands pays industrialisés pour favoriser la recherche et le développement. Nous ne réduisons pas les dépenses consacrées à la formation; nous les augmentons. Nous sommes pratiquement partis de zéro en 1984. Nous consacrons maintenant 2,25 milliards de dollars à la formation et au perfectionnement des Canadiens. Le député ne se fait pas honneur en répétant ces allégations fausses.

Le deuxième point soulevé par le député concerne l'incertitude entourant l'avenir de la société de Havilland. Comme je l'ai dit, nous collaborons étroitement avec les sociétés de Havilland, Boeing ainsi que A et A pour en venir à une entente. Évidemment, la province de l'Ontario est intéressée. Nous ne sommes pas le seul intervenant, donc ce n'est pas à nous seuls qu'il incombe d'éliminer cette incertitude. Mais nous y travaillons, et je crois que mon collègue est parfaitement au courant des efforts que nous faisons en ce sens.

En ce qui concerne la technologie des ADAC. . .

Des voix: Allons donc!

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Madame la Présidente, le député nous a posé trois questions, mais ses collègues d'en face ne veulent pas entendre les réponses. J'essaie de répondre aux questions du député.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

C'est aujourd'hui que prend fin la Semaine de la petite entreprise, mais pour les 947 petites entreprises qui ont fait faillite le mois dernier, c'est aussi la fin.

L'homme bionique, l'Américain Michael Porter, qui a récemment fait une étude sur la compétitivité du Canada, a clairement fait ressortir que les politiques économiques du gouvernement actuel n'étaient pas axées sur l'avenir du Canada.

Les faillites, la baisse remarquable des dépenses de consommation et la TPS sont autant de coups durs portés aux petites entreprises du pays. Quand le ministre des Finances va–t–il présenter un plan d'action pour s'attaquer à la très grave situation des trois millions de Canadiens qui ne trouvent pas d'emploi ainsi que des petites entreprises qui sont au bord du gouffre?

Les petites entreprises, pivot de notre pays, méritent d'être mieux traitées par le gouvernement actuel.

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois que c'est encourageant de constater que le nombre des faillites d'entreprises a baissé.

En raison des faibles taux d'intérêt, on assiste actuellement à un redressement de l'économie. Je suis heureux de constater que le taux d'escompte est descendu hier à 8,75 p. 100, soit l'un des plus bas depuis de nombreuses années. Je crois que tous les députés devraient s'en féliciter.

C'est très important, le député en conviendra, pour toute petite entreprise, car les taux d'intérêt sont cruciaux.

Les autres indicateurs, comme l'augmentation des mises en chantier, l'amélioration de notre balance du commerce extérieur, la baisse du chômage, pour le mois de septembre, témoignent d'une reprise économique. Nous devons nous attaquer aux choses essentielles, le député est bien de cet avis.

Nous devions contenir l'inflation et les mouvements inflationnistes. C'est fait. Nous avions dit que lorsque cela se produirait, on assisterait à une certaine baisse des taux d'intérêt. C'est le cas. Tout est en place pour une reprise durable avec, en prime, la stabilité des prix.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je rappelle au ministre que les faillites sont en hausse de 38 p. 100 par rapport à septembre dernier lorsque nous étions officiellement en récession.

Je pense que ce n'est pas une chose à dire aux petites entreprises qui en arrachent.

[*Français*]

Madame la Présidente, si le ministre ne veut pas écouter ce que ce côté–ci de la Chambre lui dit, je lui suggère d'écouter ses propres députés. Le message est simple: La politique fiscale du gouvernement étouffe la classe moyenne. Il peut aussi écouter les premiers ministres provinciaux, comme Robert Bourassa, par exemple, qui dit que les gens paient trop de taxes et que les résultats sont catastrophiques.

Est–ce que le gouvernement va alléger le fardeau fiscal de la classe moyenne en fermant des échappatoires pour les riches?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le gouvernement a très bien réussi à maintenir une forte croissance du revenu familial depuis qu'il a accédé au pouvoir.

En effet, le revenu familial moyen a augmenté au rythme de 2 p. 100 par année entre 1984 et 1989. Ce qui se compare au taux obtenu dans les années 60 et 70. Dire que le revenu personnel a diminué n'est pas conforme à la réalité.

Les faits montrent clairement le contraire. Certes, nous nous préoccupons du fardeau fiscal, mais la députée conviendra que nous faisons face à un grave problème d'endettement, à un grave problème de déficit.

Je signale que ses collègues, les premiers ministres de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan ont tous deux souligné l'importance d'avoir un budget équilibré.

C'est exactement ce que nous essayons de faire et, pour y parvenir, je compte sur la collaboration du chef du NPD.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre n'ignore pas que notre pays a besoin d'un régime fiscal équitable et que la classe moyenne assume une part de plus en plus élevée du fardeau fiscal. Le ministre ne l'ignore pas.

Quand il dit que les choses s'améliorent, le ministre passe sous silence le fait que trois millions de Canadiens sont à la recherche d'un emploi, qu'un enfant sur six vit dans la pauvreté, que 100 000 personnes sont sans abri et que 500 000 autres ont recours aux banques alimentaires.

Mme le vice-président: La députée a-t-elle une question?

Mme McLaughlin: Ma question est la suivante: Maintenant qu'il a travaillé de concert avec les grandes entreprises du pays, le gouvernement est-il prêt à écouter ces millions de Canadiens qui sont victimes de la conception que le gouvernement a de la compétitivité?

• (1130)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, la question est assez intéressante. Le chef du Nouveau Parti démocratique va devoir choisir.

Lors du conflit de travail sur la côte ouest, son parti a voté contre le retour au travail qui aurait permis aux agriculteurs d'expédier et de vendre leurs céréales et qui, partant, aurait avantagé les petites entreprises de l'Ouest, pour ne pas dire de tout le Canada.

Il y a en un conflit de travail à Thunder Bay. Les néo-démocrates se plaignent constamment de la baisse d'achalandage dans ce port, mais leur parti s'est de nouveau prononcé contre le retour au travail et le rétablissement de la manutention du grain.

Le chef des néo-démocrates doit se décider: ou elle appuie la petite entreprise, ou elle est contre. La moitié du temps, elle la défend, l'autre moitié, elle vitupère contre elle.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les données de septembre sur les faillites qui viennent d'être publiées affichent une nouvelle hausse des faillites personnelles. Quelque 46 000 Canadiens ont fait faillite. Plus de 10 000 entreprises canadiennes, pour la plupart des PME, ont disparu, laissant des dettes de plus de quatre milliards de dollars.

Voici donc ma question: Si les politiques économiques du gouvernement sont si fantastiques, pourquoi le nombre de faillites a-t-il, dans les douze derniers mois, augmenté de plus de 65 p. 100 au Canada? Pouvez-vous nous l'expliquer?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, le député sait que l'économie est en récession depuis presque un an. Le deuxième trimestre a marqué une reprise qui devrait se poursuivre, mais à un rythme très lent.

Le ralentissement des faillites commerciales est encourageant, en ce sens qu'il révèle que l'économie reprend des forces.

Je demanderais au député de se souvenir que la balance commerciale est à la hausse et que les mises en chantier annualisées sont passées à 181 000. Le taux de chômage baisse, et les indicateurs auxquels se réfère le député, comme le nombre de faillites, comportent un certain retard. Je lui demanderais d'en tenir compte.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Seul un ministre conservateur pourrait qualifier de bonnes nouvelles pour les faillis une augmentation de 65 p. 100 du nombre de faillites commerciales et personnelles au Canada.

Selon Statistique Canada, les prix de détail auraient diminué au Canada au cours de la dernière année, et ce serait la politique fiscale du gouvernement qui alimenterait l'inflation causant une hausse des prix.

Pourquoi la classe moyenne canadienne, qui représente le quart des contribuables, assume-t-elle la moitié du fardeau fiscal? Pourquoi le gouvernement maintient-il une politique économique qui accule à la faillite le particulier moyen et la petite entreprise, au Canada? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'adopter une politique fiscale équitable et pourquoi ne le fait-il pas maintenant?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député devrait peut-être décider ce qu'il veut au juste. Hier, il est intervenu dans cette enceinte pour nous inviter à verser davantage aux provinces sous forme de transferts. Où va-t-il prendre cet argent si ce n'est dans les poches des contribuables canadiens?

Il ne peut gagner sur les deux tableaux. Le député veut que nous versions davantage d'argent aux provinces au titre du financement des programmes établis et des paiements de transfert, mais il parle également d'une réduction des impôts. Ce sont-là deux choses incompatibles. Pour dépenser davantage, il faut imposer quelqu'un ou augmenter encore le déficit. Que veut au juste le député? Des impôts plus élevés ou un déficit plus élevé?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, hier, a réussi à esquiver les questions de la députée de Hamilton-Est et refusé de nous dire si les cotisations d'assurance-chômage allaient augmenter de 14 p. 100 à compter du 1er janvier.

Le ministre des Finances pourrait-il nous préciser clairement, pour la gouverne des petites entreprises et des salariés de tout le pays, s'il entend respecter la parole de son prédécesseur et ne procéder à aucune autre augmentation des cotisations d'assurance-chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, ma réponse aujourd'hui est la même qu'hier.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, à la page 30 des Documents budgétaires de 1989, son prédécesseur dit ce qui suit: «L'État continuera de contribuer au financement du programme en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations. . .».

J'adresse donc ma question au ministre des Finances. Va-t-il nous garantir qu'il va respecter la décision et les observations de son prédécesseur et qu'il n'y aura aucune augmentation des cotisations d'assurance-chômage, comme on l'a affirmé dans cette déclaration? Oui ou non.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je le répète, ma réponse d'aujourd'hui est exactement la même que celle que j'ai donnée à la Chambre hier. Si le député souhaite citer les paroles de l'ancien ministre des Finances, il peut alors citer le budget de février 1991 dans lequel le ministre a déclaré que les taux seraient rajustés de façon à ce que le compte d'assurance-chômage garde une situation financière saine.

C'est ce que le ministre des Finances a déclaré dans son budget de 1991, et c'est certes ce qui se passe, madame la Présidente.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, l'étude Porter dit une chose que la plupart d'entre nous soutenons depuis déjà un certain temps, à savoir que le développement économique régional devrait être basé sur les points forts de l'économie locale.

Ma question s'adresse au ministre parlant au nom du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dont un certain nombre de projets d'importance font l'objet d'une enquête de la part de la GRC depuis un an. L'agence risque maintenant de perdre quatre autres millions de dollars dans le cadre d'une autre opération marquée par le népotisme. En l'occurrence, il s'agit d'une entreprise d'ébénisterie de haute technologie qui a fait faillite après trois mois d'exploitation et qui a été vendue pour 1,2 million de dollars.

Ma question est la suivante: N'est-il pas à peu près temps que le gouvernement commence à bâtir à partir des bases économiques locales existantes, afin de créer des emplois permanents, plutôt que de se contenter de faire du népotisme à l'échelle locale qui ne peut que conduire à des faillites?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, la déclaration du député semble bien convaincante. Si les faits qu'il rapporte étaient exacts, il aurait certes raison de tirer une telle conclusion.

Le développement du Canada atlantique comportait certains risques, c'est pourquoi l'APECA été mise sur pied. Son taux de réussite demeure néanmoins très élevé. Le taux de ses échecs se situe à environ 5 p. 100. Il y a eu des échecs au Cap-Breton et ils ont tous été admis. M. Anthony Brait a présenté un rapport relativement à ce sujet. Par la suite, l'agence a fait l'objet d'une réévaluation et un autre rapport a été présenté par un économiste de Moncton, dont le nom m'échappe pour l'instant. Vous savez tous à qui je pense. Nous suivons les recommandations de ces rapports et, particulièrement au Cap-Breton, nous voulons centrer l'attention sur les petites entreprises et sur les idées et les suggestions qui viennent de la région plutôt que de l'extérieur.

Donc, des erreurs ont été commises et. . . Oh, qu'on me donne une chance, j'ai été absent pendant trois ou quatre jours.

M. McCurdy: Ça se voit.

Mme le vice-président: Le ministre aura l'occasion de se rafraîchir la mémoire pendant que nous écoutons la question supplémentaire.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, je m'adresse donc au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie.

Le rapport Porter critique aussi la politique de recherche et développement du gouvernement. On nous dit maintenant que le gouvernement s'apprête à mettre fin à sa participation au projet international de fusion.

Ma question est la suivante: Puisque ce projet a de bonnes chances d'aboutir à la production d'une énergie longtemps renouvelable sans danger pour l'environnent et puisque le Canada pourrait bénéficier de retombées de 1,5 milliard de dollars provenant de l'établissement de la centrale thermonucléaire sur son territoire, cette coupe de 13 millions de dollars est-elle raisonnable, alors que nous affectons des centaines de millions de dollars au projet TRIUMF-KAON et d'autres centaines de millions de dollars à un projet spatial, qui produiront des résultats nettement inférieurs aux avantages du projet international tant pour le Canada que pour toute l'humanité?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis heureux que le député pose la question et surtout qu'il s'intéresse à la fusion et au nucléaire et qu'il appuie sans hésitation cette industrie.

Je constate que le parti a changé d'opinion depuis que les questions ont été reçues hier. Je déclare simplement au député que le ministre d'État chargé de la recherche-développement et le Conseil du Trésor étudient actuellement ce projet et la possibilité d'une participation du Canada. Je le remercie de son appui et suis également heureux qu'il fera ces recommandations à son parti et à son chef.

• (1140)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le président de la Société canadienne des postes a été nommé par le décret nº 435 du Conseil privé, dont j'ai copie. En 1986 et pour cinq ans, soit jusqu'à cette année, son échelle salariale s'est étendue de 165 000 $ à 205 000 $. Elle a expiré le 17 février dernier et en mars, soit un mois plus tard, le Conseil privé a établi une nouvelle échelle salariale entre 248 000 $ et 310 000 $, sans compter sa prime.

Le ministre ne trouve-t-il pas un peu difficile de digérer le fait que le gouvernement accorde si rapidement et si discrètement une hausse salariale de 50 p. 100 au président de la Société canadienne des postes, alors qu'il dit au reste des Canadiens d'en accepter une de 0 p. 100 et de se serrer la ceinture?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, lorsque Don Lander est devenu président de la Société canadienne des postes, les contribuables canadiens y versaient, sous forme de subvention, des centaines de millions de dollars, soit 500 millions par année.

Au cours des deux dernières années, sous la présidence de Don Lander, la Société canadienne des postes a remis aux contribuables ou au Trésor près de 200 millions de dollars sous forme de dividendes.

Je comprends que le député ne pense pas qu'un homme ayant réalisé un tel exploit devrait être rémunéré autant qu'un quelconque deuxième but réserviste au baseball mais, honnêtement, les contribuables ont obtenu un excellent rendement sur le salaire que nous avons versé à Don Lander. En tant que fiduciaires des contribuables, nous devrions l'applaudir et souhaiter que les autres dirigeants de notre économie soient aussi productifs que lui.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le gouvernement a fermé des bureaux de poste, remplacé des maîtres de poste par des boîtes

extérieures qui gèlent en hiver et, par souci d'obtenir des bénéfices, a détruit à bien des égards notre service postal.

Le gouvernement retournera-t-il notre service postal à sa vocation première, soit livrer le courrier rapidement et de manière équitable à tous les Canadiens? Le ministre réduira-t-il immédiatement, au moins à un misérable quart de million de dollars par année, le salaire de M. Lander, et lui dira-t-il que, cette année, il ne recevra pas sa prime des fêtes pour avoir été un bon garçon l'année dernière?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député dit que nous devrions revenir à l'époque où les contribuables plongeaient la main dans leur poche pour subventionner la Société canadienne des postes à coups de 500 ou de 600 millions de dollars. Nous payons encore de l'intérêt sur ces subventions pour lesquelles nous avions dû emprunter de l'argent. Je ne recommanderais sûrement pas un retour au passé dans ce cas-ci.

L'Union postale universelle estime que la Société canadienne des postes est le service postal le plus efficace au monde. Des enquêtes réalisées par des entreprises indépendantes d'étude de marché ont montré que 90 p. 100 des gens approuvaient l'ouverture, par la Société canadienne des postes, de nouveaux points de service dans les petites épiceries et autres commerces du genre.

Non, nous ne reviendrons pas en arrière. Nous devons faire face aux réalités d'aujourd'hui et de demain.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le gouvernement conservateur a accordé une augmentation de salaire de 131 250 $ au président de la Société canadienne des postes. Pendant ce temps, M^me^ Huguette Perrier, une veuve de 65 ans, qui depuis neuf ans livrait le courrier à Dalkeith, en Ontario, dans mon comté, s'est fait mettre à la porte pour épargner 1 500 $ par année à la Société canadienne des postes. Est-ce là la justice?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, avec le consentement unanime des deux côtés de la Chambre, en 1981, le député de Papineau a présenté un projet de loi visant à instituer une société d'État. Tous les députés de la Chambre ont alors convenu que cette société exercerait ses activités à la manière d'une entreprise commerciale et qu'elle fonctionnerait indépendamment du gouvernement. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité. Pour ce qui est des salaires des hauts fonctionnaires des organismes et des sociétés d'État, un groupe extérieur nous conseille sur ce qui est convenable d'après le marché et les niveaux des salaires. Je souligne que ce groupe a été créé par le gouvernement libéral.

Le député propose-t-il que nous retournions au temps où toutes les décisions visant à déterminer qui livrerait le courrier étaient prises sur une base partisane, par les politiciens? Devrions-nous plutôt accepter la décision prise par cette Chambre en 1981 de permettre à la Société canadienne des postes de fonctionner indépendamment, et nous réjouir du fait que la Société canadienne des postes est le service postal le plus efficace du monde?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, si je faisais partie de ce gouvernement, je ne parlerais pas de nominations sur une base partisane.

Toujours au sujet de l'équité, comment un gouvernement peut-il donner au premier dirigeant de la Société canadienne des postes une augmentation salariale de 131 250 $ et congédier quelqu'un qui livre le courrier dans ma circonscription, une veuve, pour économiser 1 500 $? Est-ce juste, d'après lui? Ce gouvernement n'a-t-il aucun sens de l'équité?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Comme j'ai essayé de l'expliquer au député, notre gouvernement, suivant ainsi les instructions de la Chambre, ne s'immisce pas dans les décisions de Postes Canada concernant l'affectation du personnel, le lancement de nouveaux services, etc. C'est ce que la Chambre veut et nous suivons ses instructions.

Je suppose que le député laisse entendre que ces décisions sur l'embauche et le licenciement sont prises par des politiciens, ce que certains appellent un système basé sur le népotisme. Je ne pense pas qu'il soit honnête de porter ce genre d'accusation.

La question du service à la population et de la gestion des postes a été examinée et évaluée par des enquêteurs indépendants. Nous voyons les réalisations de la Société des postes. Je pense qu'il est absurde de regarder ces résultats et de dire que l'on devrait revenir à l'époque où les contribuables devaient puiser dans les poches de leurs jeans pour subventionner un fonctionnement inefficace. Nous devrions applaudir. . .

Mme le vice-président: Nous nous engageons dans un débat.

* * *

LA YOUGOSLAVIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, hier, l'armée yougoslave continuait à pilonner sans discrimination la ville croate de Dubrovnik. En réponse à une question posée à la Chambre, le ministre du Commerce extérieur disait que le gouvernement tenterait de saisir hier ou aujourd'hui la conférence de l'UNESCO à Paris de cette situation.

Ma question au ministre est celle-ci: Pourrait-il nous informer des initiatives prises hier ou aujourd'hui par le gouvernement? Sommes-nous plus près de l'imposition de sanctions internationales, d'opérations de maintien de la paix, ou de la condamnation de l'armée yougoslave?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, comme je l'annonçais hier, nous avons effectivement soulevé cette question à l'UNESCO. L'organisation a adopté une motion unanime demandant aux parties d'observer la Convention du patrimoine mondial et demandant également le retrait immédiat de Dubrovnik de toutes les forces militaires.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, les agriculteurs de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan ont récemment tenu de grandes réunions pour démontrer leur opposition aux programmes et à la politique agricoles du gouvernement. Ainsi, hier soir à Regina, 7 500 agriculteurs ont dit clairement et fortement que le RARB et le CSRN avaient de sérieuses lacunes et que les fonds disponibles en vertu de ce que l'on appelle la troisième ligne de défense étaient insuffisants.

Vu ces protestations, le gouvernement est-il prêt à reconnaître la situation toujours plus difficile des agriculteurs? Prendra-t-il des mesures pour corriger les lacunes flagrantes du RARB et du CSRN? Augmentera-t-il les fonds consacrés à la troisième ligne de défense?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme le député le sait, le Régime d'assurance-revenu brut est le fruit d'une entente tripartite entre les provinces, le gouvernement fédéral et les agriculteurs. Je voudrais lui rappeler que les paiements sont effectués tant en vertu de ce régime qu'en vertu du Compte de stabilisation du revenu net.

En fait, je voudrais rappeler officiellement qu'une somme de 548 millions de dollars devait être versée au plus tard le 15 septembre au titre de l'aide d'urgence qui avait été annoncée ce printemps. D'ici la fin de l'année, une somme d'environ 1,5 milliard de dollars devra être versée à titre de paiement provisoire en vertu du RARB, en plus des 800 millions de dollars qui seront versés aussitôt que possible cette année et l'année prochaine, ce qui fait un montant total de l'ordre de 3,4 milliards de dollars. Si l'on retranche la prime de 536 millions de dollars que doivent payer les producteurs, il reste un montant d'environ 2,8 milliards de dollars qui sera acheminé aux agriculteurs d'ici la fin de juin. Cet argent n'est pas entre leurs mains pour le moment, mais on est en train de faire le nécessaire pour le leur expédier par la poste.

• (1150)

Je suis certain que cet argent aidera beaucoup les agriculteurs à payer leurs dettes et à planifier leur avenir.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): J'ai une question supplémentaire, madame la Présidente. Hier soir, à Regina, 7 500 agriculteurs qui étaient au courant de l'argent que le gouvernement leur offrait, ont dit que ce n'était pas suffisant.

J'espère que le gouvernement écoutera ces 7 500 agriculteurs ainsi que des milliers d'autres au Canada.

Ils font appel au gouvernement pour obtenir des paiements d'appoint depuis le printemps. Ils ont besoin de cet argent depuis des mois. Il semble cependant que le gouvernement n'ait pas l'intention de leur verser les fonds de la troisième ligne de défense avant 1992.

Étant donné qu'ils ont besoin de cet argent immédiatement, est-ce que le gouvernement est prêt à leur avancer les fonds dès maintenant pour répondre aux besoins exprimés si fort hier soir à Regina?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme le député le sait, nous avons annoncé au printemps une aide d'urgence d'environ 600 millions de dollars. Les paiements d'appoint de 800 millions de dollars s'ajoutent à cette somme ainsi qu'aux paiements qui seront effectués en vertu du CSRN et du RARB.

Je rappelle donc au député que, d'ici le printemps prochain, les agriculteurs du Canada recevront une somme nette de l'ordre de 2,8 ou 2,9 milliards de dollars.

Le député prétend maintenant que ce n'est pas suffisant. Je pense qu'une somme de 2,8 milliards de dollars représente beaucoup d'argent. En outre, nous savons que d'après les prévisions publiées par Statistique Canada hier, le revenu des agriculteurs augmentera de 10 p. 100. Nous nous attendons à ce qu'une autre avance de crédit soit consentie à l'Union soviétique. Ce crédit donnera lieu probablement à des ventes additionnelles de céréales d'une valeur de 400 à 500 millions de dollars et une bonne partie de ces céréales sera exportée au cours de la présente année civile. Les agriculteurs vont disposer de liquidités et ils vont pouvoir livrer leur grain.

Les paiements qui leur sont dûs sont soit dans le courrier, soit en train d'être calculés. Je demande au député qu'il dise à ses producteurs qu'ils arrivent. Quant aux 700 ou 800 millions de dollars que nous avons annoncés, nous allons les débloquer aussi rapidement que possible.

* * *

[*Français*]

LA FISCALITÉ

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il y a quelque temps, le gouvernement a annoncé qu'en janvier 1992 les entreprises ne pourront plus déduire de leur impôt fédéral la taxe provinciale sur leur masse salariale. C'est de la folie pure! Tout ça parce que le gouvernement a des différends avec quelques gouvernements provinciaux. Madame la Présidente, c'est un acte de discrimination aberrant envers les entreprises québécoises qui créent de l'emploi. Pourquoi vouloir les égorger?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, c'est tout simplement pour arrêter l'érosion de l'assiette fiscale fédérale, ce qui, j'en suis certain, devrait satisfaire le député.

Des discussions sont en cours avec le Québec. Le député devrait se rendre compte que, si on permettait à une telle pratique de se généraliser, l'assiette fiscale fédérale en serait d'autant réduite. Nous voulons essayer de régler ce problème à l'amiable, si faire se peut. C'est ce que visent les négociations qui ont lieu à l'heure actuelle.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable de Montréal. Clairement, cette taxe est discriminatoire envers le Québec, qui assumera la moitié des 700 millions de dollars qu'elle rapportera. Elle va entraîner des entreprises vers la faillite; elle va entraîner des travailleurs vers le chômage.

Le ministre se vante de défendre Montréal, alors pourquoi a-t-il accepté cette taxe qui coûtera tellement d'emplois à une ville où le niveau de chômage dépasse déjà les 13 p. 100? Combien d'autres usines Angus, avant qu'il comprenne?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Madame la Présidente, mon honorable ami qui est un homme d'affaires qui a très bien réussi dans ce domaine doit comprendre que lorsque le gouvernement fédéral, par exemple, fait des interventions dans une ville comme Montréal et accorde des subventions—par exemple, on a accordé une subvention de 55 millions à Pétromont—à ce moment-là, il faut que le gouvernement fédéral, comme le ministre des Finances vient de le dire, ait la possibilité de percevoir les revenus en question. Alors, c'est ce que nous allons faire. Et, avec les revenus que nous percevrons, nous aiderons Montréal encore plus.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme on l'a déjà dit et comme le sait le ministre, plus de 7 000 agriculteurs ont manifesté à Regina hier. Ils ont exprimé, en leur nom et au nom de milliers de leurs collègues, les inquiétudes des agriculteurs canadiens.

Les paiements annoncés récemment ne combleront qu'en partie leur terrible manque à gagner. Ma question est la suivante: quand les agriculteurs recevront-ils les 800 millions de dollars que le gouvernement leur a promis? On leur a dit que ce serait le printemps prochain. Je me permets de rappeler au ministre et à la Chambre que les silos des agriculteurs sont peut-être pleins mais que leurs comptes en banque sont vides et qu'ils doivent payer leurs factures. Ils savent quand les autres paiements leur parviendront, comme l'a dit le ministre il y a juste quelques minutes. Mais quand peuvent-ils espérer ceux qui viennent d'être annoncés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je le répète, de 2,8 à 2,9 milliards de dollars seront versés aux agriculteurs d'ici la campagne d'ensemencement du printemps. Des fonds sont déjà en route. On vient de me faire savoir que des chèques ont été postés aux agriculteurs du Manitoba. Il s'agit de paiements provisoires en vertu du régime d'assurance-revenu brut. D'autres versements,

ceux-là en vertu du Compte de stabilisation du revenu net, se feront sous peu et dès que nous connaîtrons les moyens préconisés par le comité de la troisième ligne de défense pour distribuer les 800 millions de dollars, nous pourrons commencer à le faire. Tout ce que je peux dire au député, c'est que nous nous efforcerons de verser l'argent le plus rapidement possible, dans la mesure où nous pourrons le trouver, ce qui est une tâche assez difficile, comme le député le sait sans doute. Cependant, nous comprenons l'urgence de la situation et les difficultés des agriculteurs avec qui, je sais, le député sympathise. Nous procéderons le plus rapidement possible.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse aussi au vice-premier ministre. Comme il le sait, nous pouvons aider l'industrie agro-alimentaire de bien des manières.

Il y a un an, le comité chargé de l'examen des pesticides a présenté son rapport. Aucune mesure n'a été prise pour donner suite aux recommandations qu'il contenait. Chaque fois que nous posons des questions à ce sujet, on nous dit «bientôt», «soyez patients», «ça s'en vient», «c'est pour très bientôt». L'agro-alimentaire pourrait et devrait profiter des effets positifs de ces recommandations depuis déjà un an.

Le ministre peut-il dire quand les recommandations de ce rapport seront mises en oeuvre?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, comme le député le sait, le comité qui a été chargé de l'examen des pesticides devait accomplir un travail délicat où il lui fallait tenir compte, entre autres facteurs, des préoccupations des environnementalistes et de la situation des agriculteurs. Je pense que ce comité a effectué une étude d'excellente qualité et qu'il a présenté des recommandations très précises. Il est clair que le gouvernement a l'intention de mettre ces recommandations en oeuvre. Je ne sais trop ce qui explique le retard, mais je m'informerai auprès du ministre de l'Agriculture et je donnerai des précisions au député dès que je le pourrai.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le gouvernement des États-Unis a commencé à enquêter afin de déterminer si les provinces canadiennes subventionnaient injustement l'industrie du bois de construction.

Depuis que les États-Unis ont annoncé des mesures de représailles, un certain nombre de producteurs canadiens de bois d'oeuvre, notamment à Saskatoon, ont vu leurs affaires s'en ressentir.

Voici ma question: Dans une lettre qu'il m'envoyait récemment, le ministre déclarait que le gouvernement fédéral ferait tous les efforts possibles pour protéger les intérêts de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre. J'aimerais que le ministre dise à la Chambre en quoi, au juste, consistent ces efforts.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je parlais dans cette lettre des mesures que nous entendons prendre pour réagir face aux droits compensateurs.

• (1200)

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les provinces, l'industrie et certains éléments américains qui appuient notre position sur la question du bois d'oeuvre, pour nous assurer la meilleure défense possible contre les allégations des États-Unis.

J'ai également précisé aux députés que s'ils connaissent des groupes ou des personnes qui ont des problèmes à la frontière avec l'exportation du bois d'oeuvre, j'apprécierais qu'ils me mettent au courant afin que nous puissions traiter chaque cas spécifiquement.

* * *

LA VENTE AU DÉTAIL

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les détaillants ont subi une baisse de leurs ventes de l'ordre de 15 milliards de dollars pour le mois d'août. Cette baisse se reflète nettement sur les faillites, qui accusent selon les statistiques du mois de septembre une hausse de 38 p. 100 à l'échelle nationale, et une hausse dramatique de 62 p. 100 dans la région de l'Atlantique.

Que compte faire le gouvernement pour remonter la confiance dans le secteur de la vente au détail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, les statistiques de septembre montrent une tendance légèrement différente.

Les chiffres du mois d'août que citait la députée révélaient une baisse assez importante des ventes d'automobiles, ce qui a réellement influencé les statistiques sur la vente au détail.

Si elle veut bien se donner la peine de vérifier les statistiques de septembre, elle remarquera que les ventes d'automobiles ont augmenté de quelque 11 p. 100, et que même si les ventes au détail n'ont pas complètement repris leur niveau normal, le tableau n'est pas aussi dramatique pour septembre que pour le mois d'août. À certains égards, les résultats de septembre compensent ceux du mois d'août, notamment par la hausse de 11 p. 100 dans la vente au détail d'automobiles.

Je dois ajouter que la revente de maisons, un autre bon indice, continue de croître. La construction domiciliaire a montré une hausse de 19 p. 100 pour le troisième trimestre, par rapport au deuxième. Je pense que c'est une conséquence de la réduction des taux d'intérêt. Réparti sur une base annuelle, cela représente 181 000 mises en chantier.

Il s'agit, à mon avis, d'un indice très révélateur. Je dois dire que la baisse des taux d'intérêt représente une réduction d'environ 300 $ par mois pour une personne ayant une hypothèque de 100 000 $. C'est autant d'argent disponible que les consommateurs pourront dépenser, ce qui revitalisera le secteur des ventes au détail.

Mme le vice-président: Comme on peut le voir, les questions brèves n'impliquent pas nécessairement des réponses brèves.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais seulement préciser un point que j'ai eu la possibilité de clarifier avec vous.

Quand je posais ma question à la Chambre à propos de la Canadienne détenue en otage, le ministre ignorait le contenu du dossier en anglais comme en français. L'ignorance d'un dossier ne veut pas nécessairement dire qu'on s'en désintéresse. Ce que j'allais demander, étant donné qu'il n'était pas au courant du dossier, c'est s'il serait disposé à faire une déclaration à la Chambre à une date ultérieure.

Je connais les nuances du mot «ignorer». Ce terme peut quelquefois avoir un sens péjoratif, mais ce n'était pas mon intention dans le cas présent. J'ai en fait voulu dire: «Puisqu'il ne connaît pas le dossier, pourrait-il faire une déclaration quand il se sera mis au courant?»

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je voudrais seulement dire à la députée que le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du Commerce extérieur va étudier immédiatement la question qu'elle a soulevée.

S'il ne vous donne pas la réponse aujourd'hui, je suis certain qu'il vous la fournira au début de la semaine prochaine. Il a l'intention de se renseigner immédiatement, et si la députée est disponible, je suis sûr qu'il va communiquer avec elle.

LES PROPOS DU MINISTRE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je me demande si les ministériels veulent méditer sur le fait que le ministre de l'Énergie a montré, dans sa réponse, qu'il était incapable de faire la distinction entre la fission nucléaire, la fusion nucléaire et la technologie de l'hydrogène et qu'il ne savait pas laquelle émettait des ondes radioélectriques.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 23 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le douzième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre concernant le choix des questions devant faire l'objet d'un vote dans les initiatives parlementaires.

Conformément au paragraphe 92(2), ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'ai aussi l'honneur de présenter le treizième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre conformément à l'article 114 du Règlement.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard dans la journée.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

ADOPTION DU TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose: Que le treizième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit maintenant adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que sept membres et deux employés du Comité permanent des Transports soient autorisés à se rendre en Europe du 30 octobre au 9 novembre 1991 pour y mener une étude sur les trains à grande vitesse.

[*Français*]

M. Lapierre: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai l'intention de refuser mon consentement à cette motion. Étant donné la nature frivole de cette dépense et le fait que, actuellement, on vient d'autoriser au gouvernement du Canada l'étude de préfaisabilité de ce projet, je ne vois pas pourquoi des députés iraient faire du tourisme en Europe, quand on est en train actuellement d'étudier le mérite et la préfaisabilité du projet. Par conséquent, c'est une dépense futile et je m'y objecte.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, si le Bloc québécois refuse que le comité se déplace, je n'ai pas le choix et je dois me rendre à sa décision.

(La motion est rejetée.)

PÉTITIONS

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre aujourd'hui des pétitions signées par plus de 1 400 électeurs. Ces pétitionnaires déplorent le fait qu'on a encore réduit ou éliminé les services fournis par les comptoirs postaux.

Ils font valoir que cela nuira non seulement à l'ensemble des électeurs dans le secteur desservi, mais aussi aux gens d'affaires et aux personnes âgées ou handicapées en particulier.

Il convient de signaler que cette collectivité et ma circonscription sont de nouveau durement touchées puisque les comptoirs postaux de Metro Drugs, de McCullough Drugs et de Marion Grocery et d'autres ont fait l'objet de réductions de services. C'est inacceptable!

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par des habitants de Longworth, ville de ma circonscription, ainsi que de Prince George.

Les pétitionnaires prient le Parlement de préserver le mode de vie propre aux collectivités rurales du Canada, de se déclarer en faveur du maintien des bureaux de poste ruraux et des services postaux et de rejeter le programme de compressions et de fermetures des conservateurs.

• (1210)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de mes électeurs. Il s'agit surtout d'habitants de Sidney, village situé à l'extrémité sud de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

Ces pétitionnaires s'inquiètent énormément de l'ampleur des réductions qu'impose le gouvernement d'un bout à l'autre du pays aux services de la GRC. Ils s'inquiètent tout particulièrement de la perte de crédits de 4,1 millions de dollars destinés à la division de la Colombie-Britannique. Cette perte a déjà entraîné la fermeture de détachements dans les petites localités. Les pétitionnaires craignent fort qu'elle aura des répercussions sur le village de Sidney, où la GRC jouit d'une bonne réputation, comme partout ailleurs au Canada.

Je présente cette pétition et demande au gouvernement de reconsidérer toute réduction des ressources de la GRC.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 114 et 115.

[*Texte*]

Question nº 114—**M. Rideout:**

Quand le ministère des Transports prévoit-il terminer son étude concernant le financement des travaux d'amélioration de la route transcanadienne?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Transports Canada ne mène pas une étude sur le financement des améliorations apportées à la route transcanadienne. Le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière a commandé auprès de l'Association des transports du Canada (autrefois l'Association des routes et transports du Canada) une étude sur la politique routière nationale. Celle-ci a pour objectif:

—D'établir les besoins futurs et définir les normes du système canadien de routes principales

—D'établir les avantages et les coûts reliés à ces besoins

—D'établir d'autres solutions de financement pour répondre à ces coûts et en proposer l'adoption par leurs gouvernements.

L'Association des transports du Canada a produit des rapports du comité consultatif sur les trois premières étapes de l'étude et les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ont été informés des résultats. La phase IV de l'étude a été prolongée et le ministre des Transports sera informé des résultats au début du printemps 1992.

Question nº 115—**M. Vanclief:**

En ce qui concerne les combats auxquels des unités de l'armée canadienne ont pris part en Grèce et ailleurs en Europe durant la deuxième guerre mondiale, *a*) quelles unités étaient postées en Grèce pendant la guerre, *b*) parmi les unités canadiennes qui ont combattu en Grèce, lesquelles ont reçu l'appui d'unités de la Résistance grecque, *c*) les membres de la Résistance grecque qui ont aidé des unités de combat canadiennes reçoivent-ils une aide financière du gouvernement, *d*) des membres des forces de la Résistance de pays de l'Axe reçoivent-ils une aide financière du gouvernement?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères de la Défense nationale et des Anciens combattants m'informent comme suit:

a) Aucune unité de l'armée canadienne n'était postée en Grèce durant la Deuxième Guerre mondiale.

b) Sans objet.

c) Depuis 1930, soit depuis l'adoption de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants*, les anciens combattants alliés sont admissibles à une allocation d'ancien combattant.

L'allocation pour anciens combattants est une sorte d'aide sociale offerte aux anciens combattants et aux personnes à leur charge qui en ont besoin. L'ancien combattant doit satisfaire aux exigences relatives au service, à l'âge, à la santé et au revenu. Le programme vise, en reconnaissance du service en temps de guerre, à fournir aux personnes admissibles un revenu mensuel régulier qui leur permette de subvenir à leurs besoins essentiels.

En 1985, la Cour fédérale du Canada a jugé en faveur de la reconnaissance des membres de la Résistance grecque à titre de *membres des forces alliées de Sa Majesté* ou des puissances associées à Sa Majesté. En se fondant sur cette décision de la Cour fédérale la Commission des allocations aux anciens combattants a officiellement reconnu les membres de la Résistance grecque comme anciens combattants alliés.

d) À l'heure actuelle, trois personnes ayant servi dans la Résistance italienne au cours de la Seconde Guerre mondiale reçoivent des prestations d'Anciens Combattants Canada.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 105.

Madame le Présidente, je demande qu'elle soit imprimée comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

*Question nº 105—**M. Duhamel:**

Depuis le 4 septembre 1984, a) combien de contractuels ont été engagés par le gouvernement fédéral, b) quel pourcentage était (i) des représentants de minorités visibles, (ii) des femmes, (iii) des autochtones, (iv) des personnes handicapées?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Il n'existe pas de postes de contractuels dans la fonction publique de répertoire d'ensemble des marchés de l'État octroyés à des individus ou à des sociétés pour les services d'individus. Pour tous leurs marchés de biens et services évalués à 200 000 $ et plus, les ministères doivent observer les exigences du «Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi» administré par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada. Cependant le gouvernement fédéral ne retient pas de détails sur la représentation.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: On a répondu aux questions que le secrétaire parlementaire a énumérées. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la deuxième fois et, par consentement unanime, renvoyé au comité législatif G.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, juste avant la période des questions, j'avais commencé à formuler quelques commentaires à propos du projet de loi C-35 et j'aimerais poursuivre.

Comme vous le savez, madame la Présidente, ce que la Chambre étudie aujourd'hui est un projet de loi qui porte un titre, qui, je pense, intéressera les Canadiens:

Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

C'est tout un titre à se mettre sous la dent. La loi qui est soumise à l'étude de la Chambre porte essentiellement sur des modifications à apporter aux lois du gouvernement que ce dernier juge non controversables et qui ne devraient pas avoir à être débattues.

Le ministre chargé de présenter le projet de loi a dit qu'il espérait obtenir aujourd'hui le consentement unanime pour que la Chambre se constitue en comité plénier afin d'adopter le projet de loi aussi rapidement que possible aujourd'hui; j'ai dit, au début de mon intervention, et je le répète maintenant, que notre parti ne pouvait pas donner ce consentement.

Il est important de faire comprendre que nous devrions avoir la possibilité d'examiner plus attentivement en comité une mesure législative de 120 pages ayant pour objet de modifier un grand nombre de lois.

Nous sommes tout à fait disposés à procéder rapidement à cette étape-ci du débat, mais il n'est que juste de donner au Parlement l'occasion d'examiner une mesure de ce genre de plus près au comité afin qu'on puisse voir ce qu'elle contient exactement.

Lorsque le comité législatif en aura fait rapport à la Chambre, nous serons certes tout à fait disposés à étudier cette mesure et à l'adopter rapidement.

Pourquoi devrions-nous procéder ainsi, madame la Présidente?

Je ne siège pas ici depuis très longtemps, mais j'ai déjà eu l'occasion de voir ce que les gouvernements, y compris celui-ci, ont fait quand nous avons eu affaire à ce genre de projet de loi omnibus. Quand on commence à feuilleter ces projets de loi, on se pose des questions. En tant que député, je ne pense pas que je servirais bien mes électeurs ou mon pays si je n'examinais pas attentivement cette mesure législative pour m'assurer que nous n'adoptons pas une horreur dissimulée parmi toutes ses dispositions.

Nous avons connu cela, particulièrement en Colombie-Britannique lorsque le Crédit social y était au pouvoir; il avait l'habitude de nous saisir d'un projet de loi omnibus à la fin de la session, et comme l'assemblée législative devait bientôt clore ses travaux, nous étions bien sûr impatients d'adopter les projets de loi. Ce n'est que par la suite que nous découvrions ce que ces mesures avaient fait exactement, ce qu'elles avaient supprimé, détruit ou modifié. Il est important d'examiner attentivement le projet de loi, mais nous sommes disposés à procéder assez rapidement.

Je voudrais simplement signaler deux ou trois éléments de la mesure à l'étude qui justifierait son examen en comité avant son adoption à la Chambre. Voyons par exemple, à la page 12a, la modification à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement; cette disposition me porterait à croire que nous réduisons le pouvoir et le contrôle que le gouvernement et le ministre peuvent exercer à l'égard des substances toxiques. C'est là un cas où il nous faudrait certainement de la documentation et une explication de la part du gouvernement.

En outre, à la page 13, il est question de l'exportation et de l'importation de substances toxiques. Il faut se demander là aussi s'il ne s'agit pas d'une réduction du pouvoir du gouvernement de surveiller l'exportation ou l'importation de ces produits dangereux.

Autre cas, à la page 15a, où il est question d'une modification à la Loi sur la protection des pêches côtières. Je lis dans les notes explicatives à propos des conditions que le gouvernement peut énoncer dans une licence qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient fixées par règlement. Je crois certainement que nous devons suivre le processus approprié et faire en sorte que lorsque le gouvernement du Canada délivre une licence, le ministre ne se contente pas d'écrire quelque chose sur une serviette de papier qui tienne lieu de conditions et allez donc. Il y a un processus à suivre avant de passer un décret et de le publier dans la Gazette du Canada, et il m'apparaît important de l'examiner.

Il y a une disposition du projet de loi qui constitue d'après moi un changement positif et que nous devrions appuyer. Je parle de l'article dont on dit, et je cite: «Vise à permettre l'utilisation de pronoms féminins dans la législation.» Trop souvent, c'est «il» doit faire ceci, «il» doit faire cela. Ça pourrait être rafraîchissant d'utiliser le pronom «elle» aussi. Évidemment, cela se rapporterait en général au ministre, que ce soit un homme ou une femme. C'est un changement que je trouve positif et qui devrait être adopté dans la législation.

Une autre modification, à la page 37a, concernant la Loi sur les relations de travail au Parlement, dit:

> Garantie du pouvoir de l'arbitre de convoquer des témoins et de les contraindre à comparaître.

Sans avoir vu le reste de la loi, je me dis: Et la représentation en justice? Souvent, les gens demandent à se faire représenter par un avocat. Cette disposition s'appliquerait-elle?

À la page 42a, une modification de la Loi sur la statistique permettrait à Statistique Canada de commencer à communiquer des renseignements à des ministères, municipalités ou autres personnes morales. Je m'interroge sur la portée de cette modification. Comment le public saura-t-il que Statistique Canada commence à communiquer des renseignements à Visa ou à MasterCard ou à qui sais-je encore fait usage de listes d'envoi?

Quelle curieuse procédure que de demander à la Chambre de se former immédiatement en comité plénier où nous savons que, vu les contraintes de temps, on nous demandera d'adopter ce projet de loi à toute vapeur, sans avoir pu l'examiner et y réfléchir à fond.

• (1220)

C'est pourquoi nous allons refuser d'expédier cette affaire. On a sufisamment de motifs pour la faire étudier en comité, pas nécessairement longtemps, mais de manière à permettre la réflexion; quand le projet de loi reviendrait à la Chambre, les membres du comité pourraient nous dire si, dans l'ensemble, il vaut d'être appuyé ou s'il faut le modifier avant de l'adopter.

Bref, nous sommes disposés à faire étudier ce projet de loi rapidement par un comité. Mais il faut qu'il soit renvoyé à un comité. Nous n'allons pas l'étudier à toute vapeur. Nous serions très heureux de réentendre le gouvernement en temps opportun, et le projet de loi pourrait être adopté sous une forme améliorée.

[*Français*]

M. Hudon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Après ce que je viens d'entendre, je pense qu'il serait important, avant que la Chambre se prononce sur la deuxième lecture, que je demande le consentement unanime de cette Chambre pour que le projet de loi C-35 soit déféré au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Madame la Présidente, je n'ai pas bien compris la demande du secrétaire parlementaire. On doit renvoyer le projet de loi à un comité législatif plutôt qu'à un comité permanent. Il n'y a eu aucune discussion entre les leaders à la Chambre concernant un comité permanent. Je voudrais que la décision soit différée; nous pourrons peut-être discuter de la question plus tard aujourd'hui et acquiescer à la demande du député. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de consentement, madame la Présidente.

M. Angus: Madame la Présidente, je viens de vérifier et j'ai déterminé que des consultations ont eu lieu et que nous avons accepté qu'un comité permanent en soit saisi, mais je serais d'accord avec le leader parlementaire de l'opposition officielle pour dire qu'il faudrait réexaminer la question rapidement et décider, de préférence avant la fin du débat.

Mme le vice-président: Comme tous les députés le savent, il nous faut le consentement unanime et nous mettrons donc la motion du député de côté pour l'instant.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je veux parler de cette mesure législative et de la nécessité de l'adopter rapidement. Je crois que cela a trait à une autre motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, celle qui concerne le décorum et la marche à suivre dans cette chambre.

Comme l'ont dit notre leader parlementaire, celui du Nouveau Parti démocratique ainsi que d'autres membres de ce parti, je pense qu'on ne peut présenter un tel projet de loi à la dernière minute et l'adopter rapidement sans l'examen voulu. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est qui a parlé ce matin a relevé certaines questions relatives à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. En vertu de ce projet de loi, cet organisme ne ferait l'objet d'un rapport détaillé qu'à tous les cinq ans. Je me demande donc ce qui ne va pas avec ce programme de développement régional s'il ne doit faire rapport qu'à tous les cinq ans. Ce programme est censé aider les provinces de l'Atlantique à sortir du marasme économique dans lequel elles se trouvent depuis si longtemps.

On a vu beaucoup d'organismes fédéraux intervenir dans les provinces de l'Atlantique au cours des 75 dernières années. On nous a dit que cette agence allait régler nos grands problèmes économiques. J'ai du mal à accepter qu'après tant d'années d'existence, elle ne devra rendre des comptes publics détaillés qu'à tous les cinq ans.

Cela m'amène à me demander si cette grande agence éprouve des difficultés qu'on ne connaît pas. Il ne s'agit là que d'un point relevé dans ce projet de loi omnibus au cours de son étude à la Chambre. Je crois qu'il y en a beaucoup d'autres. La Loi sur la Cour fédérale, le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la gestion des finances publiques sont également visés. Il conviendra peut-être de faire un examen beaucoup plus approfondi de cette mesure législative, plutôt que de l'adopter rapidement après un jour de débat.

Je crois qu'il ne convient pas de présenter ces mesures omnibus au Parlement sans préavis en nous demandent de les adopter à la hâte. Ce projet de loi touche environ 90 lois. Cela représente beaucoup de détails à étudier pour les députés avant de décider s'ils sont d'accord ou non.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne croyons pas qu'il convienne d'adopter cette mesure maintenant. Je le dis en toute sincérité; plus tard au cours de la journée, nous examinerons comment créer une atmosphère qui nous permettra de mieux servir nos électeurs, et j'appuie cette démarche. Je l'ai dit l'autre jour.

On ne peut présenter ce genre de projet de loi à la Chambre le vendredi matin en se demandant si l'on peut lui faire franchir toutes les étapes.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

TRANSPORTS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, les discussions se sont poursuivies et je crois que la Chambre est prête à donner son consentement unanime à la motion suivante:

Initiatives ministérielles

Que sept membres du Comité permanent des transports, et deux membres de leur personnel, soient autorisés à se rendre en Europe, du 30 octobre au 9 novembre 1991, pour entreprendre une étude sur les trains à grande vitesse.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, étant donné que le député qui propose cette motion a abordé la question avec autant d'éloquence, que des consultations ont lieu depuis longtemps et que la proposition a été révisée, j'accorde le consentement de notre parti en vue de l'adoption de cette motion.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je voudrais, quant à moi, signaler que le gouvernement donne son consentement à la motion que propose le député au sujet des déplacements du comité.

M. Angus: Madame la Présidente, je voudrais simplement commenter les déclarations faites par mon collègue, le leader parlementaire du Parti libéral, et féliciter les trois leaders pour les efforts qu'ils ont déployés en vue d'étudier cette proposition et d'y donner suite.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI CORRECTIVE DE 1991

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre): Que le projet de loi C-35, Loi visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur le projet de loi C-35?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: La question porte sur la motion inscrite au nom de la ministre de la Justice. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif G.)

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

LE DÉCORUM À LA CHAMBRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 23 octobre, de la motion de M. Andre (p. 3871), ainsi que de l'amendement de M. Dingwall (p. 3878) et du sous-amendement de M. Riis (p. 3881).

• (1230)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'aborder cette motion à la Chambre. Je voudrais tout d'abord revenir à l'intervention que le leader à la Chambre a faite à l'ouverture de ce débat, mercredi, quand il a présenté sa motion. Le début de son discours m'a ému, et je pensais mercredi que nous allions tenir un débat très productif.

Comme nous le disent nos parents et nos amis, nous n'avions pas besoin de verser 27 millions de dollars à M. Spicer pour découvrir que, dans l'ensemble, les Canadiens se sentent véritablement frustrés et révoltés par le comportement que nous adoptons parfois à la Chambre, par les gestes que nous posons et les injures que nous nous lançons.

J'écoutais donc le leader à la Chambre et c'est alors que, tout à coup, un incident s'est produit et j'ai perdu mon sang-froid. J'ai lancé une remarque à l'endroit du leader du gouvernement à la Chambre, une remarque dont je n'étais certainement pas fier, et cela m'a amené à réfléchir plus tard dans la journée. Comment se fait-il que nous soyons toujours en train de nous lancer des injures, de nous accuser les uns les autres, d'adopter devant un public national un comportement que nous n'adopterions certainement pas dans la salle de conseil d'une société ou dans une classe, ou encore à l'occasion d'une réception officielle ou même d'une réunion de famille. Lorsque nous avons des dîners de famille, je suis certain que nous avons tous des discussions très animées

où nous nous emportons et devenons assez furieux les uns contre les autres. Pourtant, même dans ces situations, nous ne perdons pas notre sang-froid comme nous le faisons ici. Ici, nous le faisons devant un public national, devant les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, et ce n'est pas tout. Je crois savoir que la plupart des universités américaines se servent souvent de la période des questions à la Chambre des communes dans leurs cours de sciences politiques. Les gens sont étonnés du genre de débat libre que nous avons ici et ils sont stupéfaits du langage et des gestes que nous utilisons.

Je me suis donc demandé comment il se faisait que, même si nous venions ici avec les meilleures intentions, même si nous ne voulions pas participer aux querelles qui se déroulent à la Chambre et même si nous essayions de faire de notre mieux pour proposer de solutions de rechange constructives à la politique du gouvernement, nous arrivions quand même à perdre notre sang-froid. Je réfléchis à cela depuis un certain temps et je crois que très peu de Canadiens comprennent vraiment ce qui ce passe ici lorsque nous débattons une question.

La caméra de télévision est très sélective dans sa couverture de la période des questions et du débat. Elle n'est pas munie d'un objectif grand-angle. Elle ne voit pas toute la dynamique de la Chambre. Par ailleurs, la caméra ne fait pas bien ressortir les cas où les députés posent une question bien précise au gouvernement, mais où les ministres, qui parlent au nom du gouvernement, donnent une réponse qui n'a rien à voir du tout avec la question posée. Nous sommes ici pour représenter nos électeurs. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où beaucoup de Canadiens éprouvent de graves difficultés financières, où il y a presque 2 millions de chômeurs, où les gens perdent leurs maisons, où le nombre de faillites atteint un niveau record. Lorsque, en tant que députés des deux côtés de la Chambre, nous nous rendons dans nos circonscriptions, nos électeurs nous font part de leurs problèmes.

Ils nous demandent de communiquer au gouvernement leurs idées et leurs recommandations à notre retour à la Chambre des communes. Ils nous demandent de dire au gouvernement: «Écoutez, nous avons beaucoup de chômeurs au Canada et c'est à cause d'un manque de capitaux. Les banques ne veulent plus prêter comme avant. Les taux d'intérêt sont élevés. La valeur du dollar est élevée, ou encore le ministère de l'Immigration est trop lent.» Quelle que soit la raison, nos électeurs s'attendent à ce que nous obligions le gouvernement à rendre des comptes.

Chaque jour, à la Chambre, lorsque le gouvernement nous donne des réponses trop vagues, lorsqu'il joue avec les chiffres, lorsqu'il tourne les questions que nous posons de façon à les dépouiller de toute logique, cela engendre un sentiment de frustration chez les partis de l'opposition, et c'est ce qui entraîne les problèmes que nous connaissons en matière de langage et de décorum.

Je ne suis ici que depuis trois ans. Au début, j'étais très déçu et révolté du manque de décorum à la Chambre, mais je commence à comprendre parfaitement pourquoi certains députés finissent par perdre patience. Quand on fait partie d'une institution qui vit, pour ainsi dire, loin de la masse populaire, on peut devenir insensible et donner à la population canadienne, non pas intentionnellement, mais par inadvertance, une impression de je-m'en-foutisme. Il semble que rien ne se passe ici. Voilà ce qui, plus que tout, mine le moral au Canada.

Jour après jour, des électeurs me posent les questions suivantes: «Que se passe-t-il à Ottawa? Vous arrive-t-il de mener quelque chose à bien? Ne pouvez-vous rien faire pour amener le gouvernement à agir? Que lui faut-il pour bouger?»

Monsieur le Président, savez-vous que la plupart des Canadiens ont maintenant perdu foi dans leurs institutions gouvernementales? Non seulement dans le gouvernement fédéral, mais dans tous les ordres de gouvernement. Ils ne font plus confiance au gouvernement parce qu'ils ont l'impression de parler sans être écoutés. Dans la mesure où les Canadiens nous font part de leurs récriminations, nous serions tout à fait stupides de ne pas essayer d'en informer le gouvernement, dans l'exercice de nos fonctions de députés.

• (1240)

Il faut faire quelque chose au sujet de la réforme fiscale et de la création d'emplois. Mais à force d'obtenir quotidiennement des réponses évasives, les députés de ce côté-ci de la Chambre sont envahis par un sentiment de frustration. À mon avis, cette motion sur le décorum et le langage à la Chambre nous induit complètement en erreur parce qu'elle ne s'attache pas au problème fondamental qui existe à la Chambre.

Voici à quoi se résume ce problème. Lorsque aucune mesure concrète et sérieuse n'est prise pour résoudre les problèmes, quel recours reste-t-il aux députés de l'opposition? Si le leader parlementaire du gouvernement voulait vraiment procéder à une réforme efficace de la Chambre, il devrait, à mon humble avis, proposer des mesures afin de démanteler la bureaucratie qui dirige non seulement la capitale, mais qui a aussi tendance à diriger cette Chambre, l'ultime représentante de la population.

Je le répète, je veux faire des propositions constructives au gouvernement, car c'est probablement l'un des plus habiles que j'aie connus lorsqu'il s'agit de manipuler les systèmes de communications. Il est passé maître dans l'art de l'enrobage, à un point tel que, selon moi, il réussit à duper de nombreux médias nationaux à de nombreuses reprises.

Cela m'inquiète beaucoup, tout comme les acrobaties auxquelles le gouvernement se livre quotidiennement avec les chiffres, et c'est ce qui provoque les frustrations qui finissent par être à l'origine des écarts de langage et du manque de décorum à la Chambre. Je ne veux rien excuser, mais je tiens à dire que, si nous voulons vraiment réformer en profondeur le mode de fonctionnement de l'assemblée qui dirige notre pays, il nous faut revoir les éléments fondamentaux.

Il me semble que, pour commencer, lorsque nous posons des questions précises sur des problèmes qui, de l'avis général, sont d'intérêt national, l'exaspération baisserait d'un cran si nous obtenions des réponses plus précises, plus substantielles.

En ce moment, l'économie et l'état d'esprit de notre pays sont si fragiles que les citoyens réclament, comme les députés de tous les partis, des initiatives capables de galvaniser la volonté de toute la population, de redonner au pays sa cohésion. Nous pourrions probablement amorcer cette évolution si le gouvernement, par la qualité de son approche, assumait une plus grande part de la responsabilité collective.

Un député néo-démocrate a parlé de cette motion l'autre jour. Selon lui, le gouvernement présentait cette motion en laissant entendre qu'il faudrait changer notre manière de nous exprimer et de nous comporter à la Chambre. Il semblait dire que le problème était plus grave de notre côté que du sien. J'estime que le gouvernement a sa part de responsabilité à l'égard de la réforme et de l'ordre à remettre dans notre comportement et notre langage. Pour donner des réponses et participer aux débats, il faut faire autre chose que de lire les textes préparés par les fonctionnaires et autres collaborateurs qui se perdent en données statistiques. Il faut dépasser ce stade-là, parler du fond des choses et prêter attention à l'exaspération et aux difficultés de nos électeurs.

Cette motion invite les députés de tous les partis à faire un examen de conscience, en quelque sorte. Personne ne prétend détenir la vérité, lorsqu'il s'agit de savoir comment se comporter ici. Nous pouvons tous expliquer ce qui provoque notre exaspération. Évidemment, le gouvernement pourra nous dire: «Vous savez que nous n'avons pas de marge de manoeuvre, il faut contrôler les dépenses. Vous savez que nous sommes pas le seul pays du monde qui connaît des difficultés.» C'est juste.

Si le gouvernement était vraiment sincère quand il demande un changement radical dans le décorum et le langage, il devrait contribuer à ce changement en mettant un peu plus de substance et de créativité dans ses réponses aux questions portant sur ses politiques. Il devrait peut-être aussi se montrer un peu plus réceptif aux idées des députés de l'opposition et aux politiques qu'ils suggèrent.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je parlerai un peu plus tard de cette motion sans uncun esprit de parti. J'espère que nous aurons tous cette attitude. Cependant, je voudrais poser une question au député de Broadview—Greenwood. Il parle beaucoup de la façon dont le gouvernement répond aux questions.

J'ai été impressionné l'autre jour par un discours du député de Crowfoot qui est ici depuis longtemps et qui est très inquiet, comme le député qui vient de parler, parce que le Règlement de la Chambre n'est pas tellement appliqué. Souvent, les préambules sont trop longs et truffés d'insinuations à la période des questions, ce qui contribue sans doute au problème dont nous discutons. De plus, les réponses à ces questions ne m'apprennent rien.

J'aimerais savoir ce que le député pense de l'idée de poser des questions plus précises et plus concises et de renoncer aux longs préambules truffés d'insinuations qui engendrent la mentalité de meute qui semble se répandre dans cette chambre. J'aimerais entendre ses commentaires à ce sujet.

M. Mills: Monsieur le Président, si je comprends bien le député de Sarnia—Lambton, il dit que les préambules sont trop longs et surtout qu'ils servent à porter des coups au gouvernement avant d'arriver au coeur des questions.

Je pense qu'il a raison. Cela revient à ce que j'ai dit: il y a beaucoup de confrontation et de déception à la Chambre, parce qu'il y en a beaucoup dans tout le Canada. Nous reflétons l'humeur des Canadiens qui sont de très mauvaise humeur, très déçus et très tendus parce qu'ils ont l'impression, je dis bien l'impression, que le gouvernement ne les écoute pas et qu'il est indifférent envers eux. C'est cette impression qui nous rend si furieux et si agressifs. Je pense que le député a raison de dire que certaines accusations devraient être évitées.

• (1250)

Nous lançons ces accusations, cependant, parce que nous sommes trop déçus. C'est un jeu qui se joue à deux. C'est cela que je voulais dire. Je n'ai jamais siégé du côté du gouvernement, mais j'ai déjà travaillé pour le gouvernement et je peux vous dire qu'un gouvernement peut donner l'impression qu'il est arrogant et indifférent et qu'il n'écoute pas les gens, surtout quand le pays traverse une grave crise économique. C'est cette impression qui braque les gens et qui les rend furieux et déçus.

À mon avis, la remarque du député est constructive. Celui-ci ne témoigne certainement pas d'un esprit partisan. Je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons corriger la situation.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, il existe une tradition en Grande-Bretagne qui veut que les whips ne discutent jamais à la Chambre de quoi que ce soit d'importance. Ici, nous ne respectons pas cette tradition dans la même mesure. Les whips de l'opposition prennent très souvent la parole, bien qu'en ma qualité de whip du gouvernement, je n'aie pas souvent eu la chance, ces trois dernières années, de parler en Chambre. Je n'avais d'ailleurs pas l'intention de participer au présent débat.

Je souffrais d'insomnie il y a deux jours et j'ai décidé de regarder les reprises des débats de la Chambre. J'ai ainsi entendu la plus grande partie du discours prononcé par le leader parlementaire du Parti libéral, ainsi que tout le discours du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

Au cours de cette petite heure, j'ai d'abord été irrité, puis ma colère s'est transformée en déception après avoir écouté ces discours sur une question aussi fondamentale pour la réputation de notre institution et la foi des Canadiens en notre démocratie. La démocratie est-elle une bonne forme de gouvernement? Oui. C'est la meilleure forme de gouvernement, jusqu'au jour où vous perdez foi en l'institution même. Vous pouvez avoir un mot. Vous pouvez avoir un processus. Mais lorsque vous perdez foi en l'institution, vous êtes vraiment dans le pétrin.

Je pense que parmi tous les députés de la Chambre, qui s'occupent de leurs responsabilités, qui se rendent dans leur circonscription et qui s'occupent de toutes sortes d'autres tâches, aucun ne peut faire preuve d'optimisme aujourd'hui relativement à l'opinion qu'ont les Canadiens de notre institution.

La colère que j'ai ressentie en écoutant ces deux discours l'autre soir était liée à l'esprit de parti qui anime chacun d'entre nous. Je n'ai pas entendu les propos de mon propre leader parlementaire, ni ceux du secrétaire parlementaire.

Je serais réellement surpris si l'un d'eux avait prononcé une allocution dénuée de toute forme d'esprit partisan sur cette question. Pourtant, s'il y a un sujet qui devrait être traité de façon non partisane à la Chambre, c'est bien celui-ci. Nous étudions une motion, qui peut être bien ou mal rédigée, mais qui vise fondamentalement à créer la possibilité, voire la probabilité que les Canadiens puissent avoir foi en notre institution. Si cette confiance n'existe pas, toute une série de décisions judicieuses sont moins susceptibles de donner de bons résultats parce que la population n'y croit pas.

J'ai enlevé mon épinglette. Je suis arrivé ici en 1979. J'étais fier et je vouais un grand respect à cet endroit, ayant été élevé au sein d'une collectivité aux prises avec beaucoup de difficultés, notamment la pauvreté. Lorsque je suis arrivé ici, on m'a donné une épinglette. Cette épingle est remise pour des raisons de sécurité, mais elle constitue aussi un symbole. Elle porte un numéro. Vous êtes la seule personne au monde à avoir cette épinglette et ce numéro. Je n'étais pas ici depuis deux ans que j'ai enlevé mon épinglette, parce que j'étais très contrarié à cause de la nature de cette institution et de la façon dont elle fonctionne.

J'étais au nombre de ceux qui entretenaient de grands espoirs en 1985, soit environ cinq ans plus tard. Avec les réformes qui allaient être apportées, les députés allaient être appelés à jouer un rôle plus important, ce qui allait être bénéfique à l'institution dans son ensemble. C'est ce qui s'est passé à bien des égards. Je me souviens de l'époque où les comités ne se réunissaient jamais. Il n'y avait absolument pas moyen d'apporter un amendement, quelle que soit la valeur de votre idée et indépendamment du nombre de témoins entendus. Il n'y avait tout simplement pas d'amendement.

Depuis 1985, nous avons apporté 174 amendements au projet de loi sur l'environnement. Nous en avons apporté 39 l'autre jour à la mesure législative sur le contrôle des armes à feu. Les Canadiens participent au processus; ils viennent témoigner. Les députés s'intéressent aux dossiers et ils écoutent la population. Ils discutent tard dans la nuit des amendements proposés puis ils les présentent. C'est un effort collectif qui va au-delà de la discipline de parti.

Le degré de collaboration dont nous faisons preuve pour le bien-être des Canadiens est l'un des secrets les mieux gardés au pays. Pourtant, nous collaborons beaucoup. Vous le savez tous. Nous travaillons constamment ensemble, que ce soit dans le cadre d'examens ou de l'étude en comité de mesures législatives, et nous travaillons bien parce qu'il y a ici des gens talentueux. Les députés sont choisis au sein de leurs collectivités parce qu'ils ont du talent. Ils n'ont pas peur de s'engager et ils viennent ici.

L'institution comme telle est perçue de façon négative. Vous avez un groupe de personnes animées par des préoccupations semblables et des idéologies différentes; cela se comprend. Toutefois, comment peut-on avoir une perception négative de notre institution lorsque celle-ci regroupe de bonnes personnes qui se préoccupent du bien-être de tous?

Enfin, on a eu de nous une image négative en partie à cause de la puissance de la télévision et de la décision, prise bien des années avant que nous ne soyons là, de faire entrer des caméras de télévision à la Chambre. Sous bien des rapports, nous avons un système médiatique pourri au Canada. Selon ce système archipourri, qui dépend dans une large mesure de l'argent des commanditaires, les nouvelles doivent se transformer en minisérie mettant aux prises un bon et un méchant.

Les propos excessifs ont préséance sur les propos mûrement réfléchis; les médias accordent autant d'importance aux premiers qu'aux seconds. Avec le temps, on se fait une idée des dirigeants de notre société. Il y a certes les leaders politiques bien en vue, mais il y a également les médecins, les dentistes, les religieux, les policiers, les chefs scouts, et ainsi de suite. Leur réputation à tous est ternie parce que les médias attirent l'attention sur le comportement aberrant de l'un d'eux, parce que les médias veulent leurs miniséries qui opposent les bons et les méchants.

Ensemble, nous pourrions faire quelque chose pour la Chambre. Nous pourrions améliorer sa réputation, mais je ne crois pas que l'on y arrivera si j'en juge par les reprises des deux interventions que j'ai écoutées, à 3 heures du matin et qui étaient celles de deux leaders à la Chambre.

Je veux démontrer la thèse du Nouveau Parti démocratique. Un des thèmes majeurs du leader parlementaire du Parti libéral, c'est que la Chambre est un lieu favorable à l'antagonisme. C'est aussi mon avis. Et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. C'est un lieu où l'on exprime librement ses opinions. C'est un lieu où l'on discute. Enfin, c'est un lieu où l'on vote.

Où trouvait-on d'autres situations d'affrontement dans notre société? Nous sommes en pleines séries mondiales. Nous nous acheminons vers la coupe Grey. Le milieu sportif tout entier est devenu un immense champ de bataille.

J'ai eu un flash. «Mesdames et messieurs, je suis heureux de vous présenter les matchs de la coupe Grey. Nous vous avons réservé une petite surprise. Aujourd'hui, nous allons rendre l'entraîneur et la direction de chacune des équipes responsables du règlement et nous passer d'arbitres pendant toute la partie de la coupe Grey. C'est excitant. Pensez-vous que ça va marcher?»

C'est là que j'ai commencé dans ma jeunesse. Je faisais beaucoup de sports et j'ai fini par devenir arbitre. J'ai arbitré des parties de championnat national de basket-ball et d'autres sports. Et l'arbitre doit être accepté par les joueurs, les entraîneurs et la direction des équipes. Ce sont eux qui vous confèrent votre autorité, qui vous confient le règlement. Si vous êtes juste, conséquent et clair dans l'application du règlement, vous aurez leur appui même lorsque l'émotivité est à son comble. Ils vous investissent du pouvoir d'attribuer des pénalités, comme des fautes techniques au basket-ball, une expulsion pour une bagarre au football. Quand on y pense, les arbitres ne font pas le poids à côté des armoires à glace que sont les joueurs de football. S'ils le voulaient, les joueurs ne feraient qu'une bouchée des pauvres arbitres.

• (1300)

C'est ainsi que nous donnons le pouvoir à la présidence. C'est une pratique fort bien acceptée à la Chambre que de ne pas faire d'observations sur le comportement de la personne qui occupe le fauteuil parce que nous respectons la présidence en tant qu'institution.

Il nous arrive facilement de l'oublier. Le leader parlementaire du NPD a déclaré l'autre jour au début de son discours: «Nous voulons vous féliciter pour votre excellent travail, monsieur le Président.» Et la présidence ne l'a pas interrompu. Je pense que personne ne s'en est rendu compte. Mais c'était bel et bien une observation faite par un député à l'endroit d'un autre député sur la qualité de son travail.

À la Chambre, ce genre de chose peut-être débattu. On ouvre ainsi la porte à un débat. Aux termes du Règlement, on ne peut pas tenir ce genre de propos. On ne peut pas faire de remarque sur la personne qui occupe le fauteuil, on ne peut dire si elle fait du bon travail ou non, car dès qu'on le fait, il y a matière à débat. Vous ne pouvez pas prendre parti parce que vous êtes l'arbitre.

Tout au long du discours du leader à la Chambre, on relève des commentaires du genre: «Cette motion est en quelque sorte un moyen subtil d'attaquer la présidence.» et «La motion affirme en fait que le Président ne fait pas bien son travail.» De tels commentaires sont inadmissibles. Nous ne les acceptons pas. C'est aller à l'encontre du Règlement. De tels commentaires violent les règles de procédure. Pourtant, la présidence n'a pas interrompu le leader, reproduisant ainsi à petite échelle un problème beaucoup plus important.

Le Nouveau Parti démocratique a-t-il vraiment pour politique officielle, en ce qui concerne les élus de cette Chambre, que nous ne voulons pas de règles, que nous ne voulons pas d'arbitre, que chaque parti verra à discipliner ses membres? Dans l'affirmative, je vous répondrai que, sans vouloir être tendancieux, j'ai tout de même maintes fois invoqué le Règlement parce que deux députés avaient voté deux fois. Vous pouvez vérifier le compte rendu et les bandes, tout y est. L'un s'est par la suite excusé auprès de la Chambre. L'autre n'a jamais rien dit, il a voté deux fois et n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires.

Je me souviens du jour où un député néo-démocrate a traversé le parquet pour lancer un poisson mort sur un pupitre. Il y a eu d'autres incidents, ici et là, pour s'attirer la publicité. Aucune mesure disciplinaire n'a été prise. Si ni l'arbitre ni le parti ne veut discipliner, on peut s'attendre à une multiplication de ces incidents.

En Croatie, on a pu voir toutes sortes de cessez-le-feu entre Serbes et Croates. Cependant, aucun n'a été respecté parce qu'il n'y a pas d'arbitre, que personne n'est habilité à l'appliquer. Même lorsqu'on détient ce pouvoir ou cette autorité, si l'on ne s'en sert pas, alors la situation se dégrade. La Chambre a été témoin de deux incidents, un propos sexiste et un autre raciste. Lisez le compte rendu. Tout est dans le hansard. Que dit le hansard? On écrit «une voix» sans préciser de qui il s'agit. Et cette voix dit «ce n'est pas vrai». L'arbitre n'intervient pas.

Comme dans un match de basketball, si un joueur donne un coup de coude dans la mâchoire d'un adversaire et si l'arbitre laisse faire, lors de la prochaine incursion en territoire adverse, ce sera un coup dans les reins. De par sa nature, il s'agit là d'une situation conflictuelle. Nous sommes les arbitres de la société. Que fait la Chambre; elle adopte des lois et précise les règles du jeu. Nous adoptons des lois sur la pollution qui imposent certaines limites. Il y a aussi le Code criminel. Nous fixons des limites dans l'espoir qu'elles seront appliquées.

Le 11 octobre 1990, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique a fait dans cette enceinte une déclaration qui m'a rendu furieux et qui aurait pu faire l'objet d'une poursuite judiciaire à l'extérieur de la Chambre de la part d'un groupe de gens appelés les conservateurs. La présidence n'est pas intervenue. Elle l'a laissé terminer son intervention. Je n'étais même pas en ville, mais lorsque j'ai soulevé la question, on m'a dit de ne pas insister et de régler cette question en coulisses. Ainsi, cette intervention est maintenant consignée au compte rendu de la Chambre. Je l'ai apportée aujourd'hui; elle figure à la page 14036 du hansard.

Voici quelques extraits: «. . .les conservateurs voulaient se placer au-dessus de la loi.» Il s'agit là d'une brève déclaration qui ne tient pas plus de place que ça dans notre hansard et ce ne sont-là que quelques lignes. Je poursuis: «Ils veulent être avertis de toute enquête criminelle menée par la GRC sur leurs affaires parlementaires.» Ces remarques s'adressaient aux députés conservateurs dans cette enceinte et à eux seuls. Il a ajouté: «Quelques semaines plus tard, ses collègues tentent d'instaurer des lois spéciales à l'intention des députés conservateurs»; «. . .les conservateurs sont prêts à briser toutes les conventions, abuser des motions de clôture, biaiser le Sénat et ils voudraient maintenant s'accorder des privilèges d'ordre juridique. Il n'est pas surprenant que les Canadiens manifestent un tel mépris du gouvernement.»

En l'absence d'un arbitre pour mettre un terme à des calomnies de ce genre, cela entraîne des représailles, et c'est notre institution qui en souffre. Il n'y a pas de loi supérieure. Nous avons fait de l'obstruction systématique en 1980 et je restais à mon bureau jusqu'à 3 ou 4 heures du matin. J'ai lu alors la plupart des livres posés sur cette table en 15 jours environ, car j'étais un député assez nouveau dans cette enceinte et je cherchais des façons de faire des rappels au Règlement et de soulever la question de privilège, afin de faire de l'obstruction et d'empêcher l'adoption de la proposition constitutionnelle qui faisait des habitants de ma province des citoyens de seconde zone; j'attachais beaucoup d'importance à la question. Or, je n'ai jamais violé le Règlement de la Chambre si ce n'est par accident; pas une seule fois. Ainsi, le Règlement permet l'obstruction ainsi que de nombreuses autres choses pourvu que les députés respectent le décorum et se comportent de façon réfléchie.

Or, cette déclaration du 11 octobre 1990 était tout à fait inadmissible. Il n'y a que deux règles fondamentales à faire observer à la Chambre, et ce sera au bénéfice de

l'institution. La première est celle du respect et la deuxième, celle de la pertinence.

Quand a-t-on appliqué la règle de pertinence la dernière fois à la Chambre? La pertinence signifie simplement que l'on accorde un certain temps pour discuter d'un sujet. Il est actuellement question d'amendements à des projets de loi et de décorum à la Chambre. Ensuite, il y aura peut-être une question relative à l'impôt. Les participants doivent se limiter au sujet, de sorte que les débats se déroulent plus rapidement et dans l'ordre; ainsi, le téléspectateur peut vraiment suivre le débat en cours, le pour et le contre. Si notre conduite des débats et notre comportement sont toujours régis par le respect mutuel, normal entre êtres humains responsables, talentueux et de bonne volonté, l'institution de la démocratie s'en portera mieux.

Or, on ne peut demander à l'arbitre d'intervenir à moins de dire: «Comme vous être l'arbitre, nous vous demandons d'appliquer les règles—pas seulement aujourd'hui ni demain, mais absolument chaque jour, dans toutes les circonstances.» Si la règle est mauvaise, nous devons la changer collectivement. Si pour la faire respecter on choisit l'escalade de la violence, comme en Croatie et en Serbie, alors la démocratie perd toute sa crédibilité. La Chambre a été le lieu d'une forte escalade de la violence, verbale cette fois. Or, la pire transgression des privilèges collectifs des députés est ce que nous appelons l'outrage à la Chambre. Au Canada, le groupe qui commet le plus cet outrage est celui des journalistes; ils le font à tort et ils le font méchamment parfois.

• (1310)

Nous n'avons pas le courage de les arrêter pour leur dire de cesser leur outrage. Il sera d'autant plus difficile de le faire si nous tolérons que des députés eux-mêmes, en particulier des leaders à la Chambre, en commettent aussi, et si nous ne les rappelons pas à l'ordre. Il faut d'abord mettre fin ici même à l'outrage à l'endroit de cette institution et des gens qui la composent. Nous pourrons ensuite, par notre exemple, reprocher à d'autres les propos horribles qu'ils tiennent au sujet des membres de cette institution et de l'institution elle-même, des propos qui n'ont aucun fondement valable.

Nous donnons l'exemple en permettant que ces observations soient faites fréquemment à la Chambre avant d'être répétées ailleurs. Nous pouvons y mettre un frein ensemble si nous en avons la volonté.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du whip en chef du gouvernement. Je voudrais dire que, en fait, il a peut-être lui-même violé quelques règles dans ses observations, notamment en attribuant des intentions malhonnêtes à certains de mes collègues.

Je voudrais lui poser une question au sujet de l'amendement présenté par mon leader à la Chambre et que j'ai appuyé. Il porte directement sur ses responsabilités de whip du caucus du Parti conservateur. L'amendement dit:

> Que les chefs des partis, les leaders à la Chambre et les whips soient responsables du comportement de leur caucus.

Il semble que le leader du gouvernement à la Chambre l'ait rejeté. Je voudrais savoir si le whip du gouvernement estime que les whips, le leader à la Chambre et les chefs des partis, qu'il s'agisse du premier ministre, du chef de l'opposition ou du chef du troisième parti, ne devraient pas être responsables du décorum de leurs députés lorsqu'ils sont présents à la Chambre.

Mon chef a dit très clairement que si un seul député de mon caucus faisait des observations racistes ou sexistes à la Chambre, elle le punirait elle-même. Comme nous le savons, aucune disposition du Règlement ne dit clairement que des observations sexistes ou racistes sont interdites à la Chambre. Elles devraient l'être, mais ne le sont pas.

Le député a ensuite parlé de la nécessité de nous doter d'un arbitre. Quand les règles ne sont pas claires et qu'il y a possibilité que les leaders de la Chambre, les whips et les chefs de parti prennent des mesures disciplinaires, devons-nous accepter cela? Pourrait-il commenter l'amendement proposé par mon collègue?

M. Hawkes: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'ai déjà pris la parole à ce sujet. Des députés de mon propre parti se sont plaints à la Chambre de mon comportement, et je leur ai répondu en faisant valoir le principe de la responsabilité. En tant que whip d'un parti, je suis un haut fonctionnaire de la Chambre. J'ai la responsabilité de faire respecter l'autorité de la présidence et je n'éprouve aucun problème à cet égard, vraiment aucun. Je suis tout à fait catégorique là-dessus.

Si l'un des députés de mon parti se fait attaquer, il a la responsabilité de se défendre. Si la présidence intervient, bravo. Sinon, nous sommes aux prises avec un début de guerre. Aujourd'hui, durant la période des questions, la députée de Hamilton-Est a utilisé le mot «ignorant» à l'égard d'un ministre. L'arbitre aurait pu intervenir pour dire qu'il n'était pas permis d'employer de tels mots. Si on laisse passer de tels mots, on doit s'attendre à recevoir une riposte.

C'est ainsi que fonctionne le processus de débat contradictoire. Le député d'en face ne croit pas, et il l'a dit à maintes reprises, dans de nombreuses interventions, que le milieu des affaires s'autodiscipline. Le système de parti exige des règles et des arbitres pour les faire respecter. C'est de là que vient le processus de débat contradictoire.

J'ai juste voulu souligner un ou deux points concernant le maintien de l'engagement dont il a parlé. C'est honteux. Il n'y a pas de discipline au sein de son propre parti pour les genres de comportements qui nous viennent facilement à l'esprit. Si ça change, tant mieux, mais la Chambre doit appliquer son propre Règlement. Si on l'ouvre on constate que l'article 10 dit:

> [Le Président] maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre.

Nous avons l'obligation d'encourager la présidence à agir et d'appuyer ses décisions. C'est notre responsabilité en tant que membres de cette institution. Je n'ai pas de problèmes à cet égard. Si le NPD estime que l'on n'a pas besoin d'ordre et que nous devrions nous passer d'un arbitre, qu'il faut éliminer le Président et dire que certaines responsabilités incomberont dorénavant aux leaders et aux whips des partis, etc., alors discutons-en.

Je dirais que, franchement, je ne connais pas d'exemple de processus contradictoires où un tel principe fonctionne. Quand vous appartenez à un groupe, une équipe, une partie de vos responsabilités est le moral du groupe, sa stratégie, etc. et, bien sûr, vous êtes parfois portés à profiter des règles, à les pousser à leur limite. On ne peut vous en tenir rigueur. Vous avez une réunion pour cela tous les matins. Dire ensuite qu'il faut sévir contre ceux qui outrepassent un peu les règles, c'est exagéré. La discipline est faite par la présidence. C'est prévu au Règlement. C'est la même chose dans un tribunal.

Pouvez-nous imaginer un tribunal où les deux avocats des parties décideraient eux-mêmes de ce qui est recevable et de ce qui ne l'est pas? Non, c'est pour cela qu'il y a un juge entre les deux qui décide. La procédure contradictoire vise à donner le maximum de chances à leurs clients. C'est pareil ici. Collectivement nous devons dire à la présidence que nous voulons que le Règlement soit appliqué et que nous sommes unanimement derrière elle. Si nous ne faisons pas cela, c'est l'institution qui en souffrira.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'impression d'être du même avis que le whip du gouvernement sur deux ou trois points importants. Il s'agit tout d'abord du point qu'il a fait valoir en disant qu'on effectuait ici des heures et des heures de travail, en comité et dans les bureaux, sans que les Canadiens en entendent parler. Ils ne voient que la séquence de trente secondes. De temps en temps, c'est presque un concours ici pour se faire remarquer de façon à obtenir une séquence de trente secondes au lieu d'essayer de promouvoir une cause ou une initiative particulière. Je partage donc l'opinion du député à ce sujet.

Il a fait une autre observation que j'ai trouvée intéressante. Il a avancé que les médias auraient aussi des comptes à rendre. Tenez ce manège qui se passe après la période des questions et dont, je suis sûr, la plupart des Canadiens ne sont pas au courant. Des députés se précipitent à l'extérieur de la Chambre et se promènent de long en large dans l'espoir de tomber sur un journaliste qui leur accorderait une entrevue pour les médias ou la télévision nationale.

J'ai vu aujourd'hui un de mes collègues de Scarborough se faire brutaliser. C'est un homme qui a passé la majeure partie de sa vie à lutter pour les droits de la personne et il l'a fait d'une façon très progressiste. Il travaillait sur un énoncé de politique. En fait, les médias ont rapporté des choses qui ne figurent pas dans son texte. Ils ont mentionné des choses comme des camps de concentration et des termes que mon collègue n'a certainement pas utilisés. Je le sais, parce que je lui ai parlé. Voilà que tout d'un coup, les trois années de dur labeur du député s'envolent en fumée parce que les médias ont pu déformer les choses et les arranger à leur façon.

• (1320)

Je voudrais poser une question au député. Comme il est ici depuis longtemps, a-t-il une idée originale de ce qu'on pourrait faire pour que cette tribune nationale s'intéresse un peu plus au fond des questions qui sont débattues plutôt qu'aux tactiques que l'on déploie ici?

M. Hawkes: Monsieur le Président, simplement et brièvement, je crois qu'une question de privilège s'imposerait. Au cours des dix dernières années, j'y ai eu recours de temps en temps. Il est dit clairement dans cette série de livres, qui renferment les règles et les précédents auxquels nous sommes soumis, que tout renseignement erroné ou intentionnellement déformé qui jette le discrédit sur notre institution est un outrage au Parlement qui doit être condamné par ce dernier. Décapitez-le et faites-le fusiller.

Nous en avons le pouvoir. Nous sommes la plus haute instance de ce pays. Il faut en avoir la volonté. Nous devons être convaincus que cette institution est plus importante que chacun d'entre nous. Nous devons prendre au sérieux l'obligation et la responsabilité qui nous incombent de protéger la réputation de cette institution.

C'est tout là-dedans. Feuilletez-les un peu. On pourrait appliquer cette règle avec succès à bien des titres qu'on peut lire dans les journaux d'aujourd'hui. Ensuite viennent l'enquête du comité et le châtiment. C'est comme ça que ça marche. La loi considère qu'un outrage à cette institution est un crime proche de la trahison. Mais nous ne le faisons pas. Nous ne semblons pas en avoir le courage.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis très heureuse de pouvoir aujourd'hui offrir mes commentaires sur la motion du gouvernement.

J'aimerais tout d'abord dire que je n'ai nullement l'intention de demander que soit décapité ou fusillé qui que ce soit. Je pense que c'est pousser les choses ridiculement loin, même dans le présent débat.

La motion qui nous a été présentée porte sur le décorum et la civilité à la Chambre des Communes. Il me semble que cette motion ne fait que confirmer ce qui devrait déjà se passer ici. Tout de même, la majorité des députés savent se comporter avec un minimum de décorum et de courtoisie. Je trouve incroyable que le gouvernement ait éprouvé le besoin de saisir la Chambre d'une telle motion.

Au cours du dernier mois, nous avons entendu des commentaires à la Chambre des communes qui n'avaient rien à voir avec le décorum, mais dénotaient plutôt des attitudes racistes et sexistes. À mon sens, la motion présentée par le gouvernement ne touche pas à la question du sexisme ni à celle du racisme, deux sujets graves dont il a été fait état dans des journaux de toutes les régions du Canada.

J'estime que la motion du gouvernement passe complètement à côté de la véritable question.

Le racisme et le sexisme se retrouvent partout dans la société et, si j'en juge par le nombre de lettres et d'appels téléphoniques que j'ai reçus sur les deux derniers incidents survenus à la Chambre des communes, les Canadiens ne le toléreront plus. Ils en ont assez de ce genre d'attitudes.

Il n'est pas étonnant que nous les observions encore autour de nous. Certaines de ces attitudes se manifestent ouvertement dans notre société, comme nous l'avons vu, par exemple, dans les récentes émeutes à caractère racial survenues dans une école secondaire en Nouvelle-Écosse. Il arrive aussi que ces manifestations soient plus subtile et que la personne à qui on a refusé un emploi ou un logement à cause de sa race ne le découvre que par accident. Dans un cas particulier, une femme d'une minorité visible a voulu louer un appartement, mais on lui a dit qu'il n'était plus libre. Peu de temps après, une personne de race blanche a visité le même appartement et a pu le louer.

Certains d'entre nous ont grandi entourés de telles attitudes, au Canada. Une administratrice très compétente s'est fait dire qu'elle n'obtiendrait pas l'emploi qu'elle postulait parce qu'on préférait un homme à ce poste. Cette femme elle-même ne défend pas personnellement les questions d'équité en matière d'emploi. Elle ne fait pas de lien entre ce qui lui est arrivé dans ce cas précis et le sort réservé aux femmes dans la fonction publique.

Il y a aussi cette femme ingénieur qui s'est fait dire par un collègue de sexe masculin qu'elle n'était pas ingénieur, mais rien qu'une pauvre femme. Une autre a entendu son patron lui dire que s'il était son mari, il la battrait au sang. Une diplômée en architecture navale qui avait déjà exploité son propre atelier d'électronique s'est fait demander durant une entrevue pour un emploi si elle avait peur des outils électriques ou manuels, ou si elle craignait de se salir.

Ce sont tous des exemples tirés de notre propre fonction publique fédérale. Les attitudes négatives envers les femmes et les minorités visibles, ou d'autres groupes désavantagés, ont des conséquences économiques directes sur l'ensemble de ces groupes.

J'ai reçu une lettre d'une femme de Nouvelle-Écosse qui me disait qu'elle était fatiguée de me voir prendre la parole en cette enceinte, toujours pour me plaindre de ce que subissent les femmes dans notre société. Elle me dit qu'elle ne sait pas si je suis mariée ou non, mais que si je le suis, j'ai surtout besoin que mon mari me donne un bon coup de pied au derrière. Notre société véhicule toujours de telles attitudes. Cette histoire m'a choquée. J'ai été surprise et je le suis toujours—je suppose que je ne suis pas revenue du choc—mais ces attitudes sont toujours

présentes dans la société. Il existe de graves problèmes dans la société canadienne: les émeutes raciales à Halifax, la fusillade de jeunes noirs, la violence subie par les femmes dans toutes les localités de notre pays du Nord au Sud, de Victoria, en Colombie-Britannique, à St. John's, à Terre-Neuve. Les femmes sont aggressées chez elles et dans la rue, simplement parce qu'elles sont des femmes.

Les députés reflètent souvent les attitudes du milieu dans lequel ils ont grandi, qui sont courantes dans la société, mais la différence est que les députés ici à la Chambre contrôlent la vie de 26 millions de Canadiens et plus de la moitié d'entre eux sont des femmes. Il s'agit de personnes appartenant à tous les groupes raciaux, ethniques et confessionnels.

Le député qui a lancé une remarque raciste est le secrétaire parlementaire de l'emploi et de l'immigration. Il doit prendre des décisions concernant la politique de l'immigration, l'équité en matière d'emploi et les programmes de formation professionnelle. En fait, la Chambre va bientôt revoir la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Je dirais maintenant qu'on n'a pas du tout besoin qu'il intervienne dans ce débat.

Le député qui a traité ici une de ses collègues de «traînée» est le secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor qui s'occupe maintenant des négociations avec la fonction publique. Or, l'une des grandes questions abordées, en fait la plus importante, est celle de l'équité salariale pour les femmes. Je dirais que sa participation n'est pas celle qui convient à ce débat.

Il y a beaucoup de chahut, beaucoup d'insultes. J'ai entendu les autres députés en discuter ici et je suis d'accord avec de nombreux députés qui ont dit qu'il fallait s'y attendre dans une démocratie parlementaire. Après tout, nous arrivons tous ici avec des opinions farouches sur des questions fondamentales de notre société. Nous avons des positions politiques différentes. Oui, nous sommes sectaires. Je n'en ai pas honte. Je suis fière des opinions que je représente ici et nos débats à la Chambre des communes évitent les combats dans la rue, si vous voulez. C'est l'endroit approprié pour tenir ce genre de débat. Certains ont des idées et des points de vue très différents.

Bon nombre, comme moi, ont à coeur la question de l'égalité. D'autres ont une opinion différente. Durant mes trois ans à la Chambre, je ne me suis plainte qu'une seule fois d'une insulte qu'on m'avait lancée. Il s'agissait d'une remarque sexiste proférée à mon endroit.

• (1330)

Voilà où je veux en venir. Ce que le whip du gouvernement ne semble pas comprendre ou refuse d'admettre, c'est que, lorsqu'une insulte carrément sexiste est faite à la Chambre, ce n'est pas seulement moi qui suis blessée et insultée en ma qualité de députée.

C'est toute une classe de la société. Ce sont toutes les femmes canadiennes. Après tout, nous ne sommes pas une minorité. Permettez-moi de rappeler que les femmes sont majoritaires au Canada. Nous ne formons pas une minorité, et lorsque des remarques sexistes sont prononcées à mon endroit, elles éveillent en moi une sorte de dégoût, à cause de cette vieille mentalité voulant que les femmes n'aient pas leur place ici ni dans certains secteurs de la société; c'est l'ensemble des femmes canadiennes qui sont alors visées.

Voilà toute la différence et ce que les députés ministériels ne semblent pas comprendre. Lorsque mon chef, la députée du Yukon, a saisi le premier ministre du problème, il a parlé des insultes dont il avait lui-même fait l'objet. Il est vrai qu'on a parfois dit des choses blessantes au sujet du premier ministre, mais on n'a jamais tenu de propos racistes ni sexistes à son endroit.

Le premier ministre a parlé de l'incident du poisson, mais il doit comprendre que cela ne l'a pas diminué personnellement, contrairement aux propos racistes et sexistes que l'on entend ici, et partout au Canada, du reste.

À titre de députée, pourquoi devrais-je tolérer des remarques sexistes en plus du chahut et des insultes dont nous sommes témoins à la Chambre? Je n'y vois aucune raison. À titre de femme, pourquoi devrais-je croire que le parti ministériel et ses députés ont vraiment à coeur l'égalité des femmes, alors qu'ils refusent de punir les députés qui ont dénigré l'ensemble des femmes ou de prendre à leur endroit des mesures disciplinaires?

Les propos sexistes et racistes ne nous renseignent pas sur l'opinion qu'un député se fait d'un de ses collègues. Elles vous disent ce qu'un député pense d'un groupe de l'autre sexe ou d'une autre nationalité. Le gouvernement a refusé de reconnaître cette réalité. À vrai dire, il refuse de la voir ou peut-être ne la saisit-il pas. Soyons charitable, peut-être qu'il est incapable de la saisir.

La motion à l'étude demande tout simplement au Président de faire respecter deux articles du Règlement, soit l'article 16(2) qui pose que:

(e). Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

Je ne vois pas comment on peut faire respecter cet article du Règlement, si ce n'est peut-être de demander aux pages ici à la Chambre de se tenir à côté des pupitres des députés et de frapper un coup sur le pupitre ou de leur taper sur les doigts dès qu'ils essaient de se lever.

Il n'y a cependant pas de sanction individuelle prise contre les personnes qui interrompent. Les interruptions se poursuivent. L'article 18 stipule que:

18. Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Ce règlement, bien qu'il soit mis à jour de temps à autre, nous vient d'une longue tradition, en fait d'une époque où la Chambre était constituée d'hommes seulement et des traditions de la Chambre des communes britannique où les règles ont aussi été instituées par des hommes. Le Règlement ne traite pas du tout du racisme ou du sexisme témoignés à la Chambre.

Ce n'est pas seulement une question de propos, c'est l'attitude qui les inspire. Ce sera une mince consolation de savoir que désormais les députés ne me lanceront peut-être plus d'insultes. Je veux qu'ils considèrent les femmes et les membres des minorités comme de véritables êtres humains à part entière qui méritent d'être traités avec égalité et respect. C'est le strict minimum.

Nous avons maintenant ici une association de femmes parlementaires, une association dénuée d'esprit de parti, où les membres féminins de la Chambre et de l'autre endroit se réunissent de temps à autre. Cette association a discuté de ce qui s'est passé à la Chambre. Nous avons discuté d'un certain nombre de questions, et plus récemment des deux incidents qui ont suscité cette motion émanant du gouvernement.

Notre association est en train d'élaborer une proposition à votre intention, monsieur le Président, et à l'intention de la Chambre, en vue de faire apporter au Règlement certaines modifications qui permettront au Président de faire expulser un député de cette enceinte ou de lui imposer une amende ou de faire une retenue sur son traitement pour blâmer un comportement raciste et sexiste.

Comme mère de famille, lorsque mes enfants ont affiché de temps à autre des attitudes ou un comportement qui étaient inacceptables pour notre famille ou pour la société, ils ont eu à en subir les conséquences. C'est ainsi qu'ils apprennent. C'est une politique en usage dans les écoles partout au Canada. C'est une politique appliquée par l'entraîneur d'une équipe sportive des ligues mineures. Quand un joueur de son équipe agit de façon inconvenable ou affiche des attitudes incorrectes, il est renvoyé du match.

Il me semble qu'ici, à la Chambre, il n'y a pas de conséquences à subir si l'on se comporte de façon sexiste ou raciste, et c'est ce qu'il nous faut prévoir.

J'espère qu'on prendra notre proposition très au sérieux quand nous la soumettrons. Je le répète, elle a l'appui des femmes du côté du gouvernement, du côté de l'opposition officielle et du côté de mon parti également, et elle a fait l'objet de beaucoup de discussion.

Nous venons tous ici d'horizons différents. Il y a des députés qui étaient enseignants, ou travailleurs sociaux, ou avocats, ou personnes au foyer, ou médecins. Nous apportons tous une variété d'expériences à la Chambre des communes. Je suppose qu'on pourrait en qualifier certains ici de députés de carrière, car ils le sont depuis de très longues années. Mais nous venons tous ici avec des expériences différentes et de toutes les régions du pays, ce qui, à mon avis, ajoute beaucoup de connaissances et des perspectives différentes au travail que nous accomplissons ici.

Toutefois, nombreux sont parmi nous ceux qui ne savaient vraiment pas dans quoi ils s'embarquaient quand ils ont été élus ici. Bon nombre d'entre nous n'avions aucune expérience du processus législatif. Je sais que de nombreux membres de la Chambre des communes n'avaient aucune expérience des questions d'égalité. Nous faisons les lois ici, c'est notre boulot. Nous sommes censés représenter nos électeurs. N'oublions pas que plus de la moitié des électeurs sont des femmes. N'oublions pas la diversité ethnique et raciale et toutes les religions, langues et cultures qui caractérisent notre pays.

Nous adoptons ici des lois concernant l'immigration, l'équité en matière d'emploi. On ne peut considérer comme une banale invective les propos entendus il y a quelques semaines. Qu'apportent-ils au débat? Quelle sorte d'attitude est-ce là? La motion du gouvernement ne fait pas la différence entre le manque de décorum et le racisme ou le sexisme.

Je ne parle pas d'insultes dirigées contre une seule personne à la Chambre. Je parle d'injures touchant tout un groupe de la société. Aucune disposition du Règlement ne mentionne quoi faire en cas d'insultes visant tout un groupe de la société.

Il faut plus que de simples motions sur le décorum. Ce ne sont pas de belles paroles qui vont régler le problème des attitudes sexistes et racistes. Je demande au premier ministre de faire un exemple et de démettre de leurs délicates et lucratives fonctions les deux députés qui ont tenu ces propos abusifs. Aux yeux des Canadiens, le poste de secrétaire parlementaire est une récompense pour bons états de service au gouvernement, un poste important dans la hiérarchie gouvernementale. Il n'a pas répondu à la lettre; il n'a pas pris les mesures voulues.

La chef de mon parti a déclaré à la Chambre qu'elle démettra de ses fonctions tout membre de notre groupe parlementaire qui tiendrait des propos racistes ou sexistes.

J'espère que les ministériels examineront attentivement les amendements présentés par l'opposition officielle et par le Nouveau Parti démocratique. Je les prie instamment d'appuyer ces amendements. S'ils sont intégrés à la motion, elle aura alors une vraie signification pour les Canadiens. Sous sa forme actuelle, elle ne veut rien dire. Elle ne règle pas le problème que les Canadiens nous demandent de régler à la Chambre. Ils disent que la période des questions est théâtrale. C'est vrai qu'elle est parfois assez théâtrale, mais il y a aussi beaucoup de choses positives qui se passent à la Chambre et aux comités. Il y a beaucoup de collaboration entre les députés. Je ne veux pas que cette institution devienne la risée du Canada ni qu'elle soit considérée comme l'endroit qui manque le plus de leadership et de décorum dans notre société. C'est ce que les Canadiens disent actuellement après les remarques racistes et sexistes entendues récemment à la Chambre. Ils trouvent que notre attitude à cet égard est tout ce qu'il y a de plus méprisable. Nous devons prendre cette question au sérieux. Nous devons modifier notre comportement dans les plus brefs délais. À longue échéance, nous devons essayer de changer les attitudes qui produisent ce genre de comportement sexiste et raciste.

• (1340)

Monsieur le Président, je veux vous remercier de m'avoir donné la parole. Je veux aussi remercier les députés de m'avoir écouté attentivement et, encore une fois, les prie instamment d'appuyer les amendements à cette motion afin qu'elle ait une vraie signification.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je veux poser une question à la députée de New Westminster—Burnaby. J'ai écouté son discours avec attention et je sais que la question de l'égalité lui tient beaucoup à coeur. Je l'ai observée depuis son arrivée ici en 1988. Je sais qu'elle défend ardemment l'égalité. Ne croit-elle pas que, si les députés des deux côtés de la Chambre respectaient davantage les règles qui existent déjà dans notre Règlement, cela contribuerait à rehausser le décorum à la Chambre des communes?

C'est une arme à double tranchant. Le système de débat contradictoire que nous avons ici nous porte à chahuter et à nous échanger des remarques, le plus souvent sans méchanceté. Elle et moi nous sommes chahutés l'un l'autre avec bonne humeur au fil des mois. La députée ne convient-elle pas que, si nous respections plus fidèlement les règles que nous avons déjà, il y aurait déjà une bonne amélioration du comportement à la Chambre?

Mme Black: Je suis convaincue de la valeur de la responsabilité individuelle. Nous avons été élus et nous avons l'appui de nos électeurs. Ils s'attendent à une certaine tenue. Je l'ai d'ailleurs expliqué dans mes observations. Tous, nous pouvons nous passer de leçons à cet égard. Nous sommes des adultes et nous devrions pouvoir nous comporter de manière respectueuse en observant les normes dont le député a parlé.

Ce que je veux dire, c'est que le racisme et le sexisme ne sont pas de simples questions de bonnes manières. Ce sont des attitudes négatives à l'endroit de segments entiers de notre société. La seule fois où j'ai exigé une rétractation, c'est lorsqu'un député m'a traitée de poissonnière. Je l'ai fait parce que l'insulte ne visait pas que moi, mais toutes les femmes de notre société, qui se trouvaient ainsi dénigrées. Voilà ce que je veux dire. Je n'ai rien contre les bonnes manières. Comment pourrait-on être contre? Nous voulons tous nous comporter correctement. Nous sommes tous déjà convaincus.

Il faut combattre les attitudes racistes et sexistes, et le député sait qu'elles existent parmi nous. Nous devons essayer d'y mettre bon ordre.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée de New Westminster—Burnaby. J'ai relevé une observation de grande valeur à la fin de son intervention. Elle a dit que, très fréquemment, tant à la Chambre que dans les comités, il se faisait beaucoup de choses positives.

Nous lisons tous le hansard. Voici un numéro d'octobre. Les observations y sont nombreuses. La députée, malheureusement, ne signale que deux faits. Elle a raison de dire que, deux incidents comme ceux-là, c'est déjà beaucoup trop. Il est important, à mon avis, de souligner les nombreux aspects positifs de notre travail ici, les nombreux pourparlers derrière les rideaux et les commentaires positifs et constructifs qui sont formulés en comité.

Parfois, je me dis que nous ne devons nous en prendre qu'à nous-mêmes quand nous abordons seulement les points négatifs au cours d'un débat. Je ne peux m'imaginer une entreprise de disons 295 travailleurs, où il n'y aurait pas deux ou trois mauvais éléments dont tout le monde aurait honte. Pourtant, il y en a ici qui se présentent le lundi, assistent aux travaux de leur comité et retournent chez eux le jeudi. Quand ils se rendent dans leur circonscription, les gens leur disent: «On n'a pas de vos nouvelles.»

Quand de nombreux députés se sont présentés ici, on ne leur a pas fait part des règles à suivre. Quand j'ai été élu, je ne connaissais pas les règles, mais je me disais que je me comporterais de façon distinguée et que les femmes allaient se conduire comme des dames. De toute évidence, j'étais un peu naïf.

C'est ce que je veux faire remarquer à la députée. Nous avons tout à fait raison de reconnaître nos torts, mais je crois qu'il est tout aussi important de faire savoir aux Canadiens que, la plupart du temps, nous agissons avec professionnalisme à la Chambre et que, la plupart du temps, nous sommes tous fiers de faire partie de cette institution. J'aimerais savoir ce qu'elle en pense.

Mme Black: Monsieur le Président, je remercie le député pour ses observations et sa question.

Il est vrai que les travaux de la Chambre des communes comportent bien des aspects positifs. Nous ne nous défaisons jamais complètement de notre esprit de parti, mais il nous arrive d'étudier un dossier que nous voulons faire avancer, d'aborder une question qui n'est pas aussi tendancieuse que d'autre thèmes traités à la Chambre. Je pense notamment au projet de loi d'initiative parlementaire que j'ai présenté à la Chambre des communes. J'ai cherché à obtenir l'appui de la ministre responsable de la situation de la femme et de la porte-parole du Parti libéral et, ensemble, nous avons sollicité l'appui d'autres députés de la Chambre des communes, et finalement le projet de loi a été adopté. Il a été adopté au Sénat et il ne reste plus qu'à attendre la sanction royale. C'est donc dire qu'il nous arrive à l'occasion de travailler ensemble et nous devrions peut-être le mentionner plus souvent.

Malheureusement, nos amis dans les médias ne croient pas que ces travaux valent la peine d'être mentionnés ou qu'ils attireront l'attention du public autant que d'autres événements qui, eux, font l'objet de reportages.

Le député a mentionné que j'ai souligné deux incidents récents dont les médias ont fait grand état. Je pourrais vous en raconter bien d'autres qui se sont produits à cet endroit-ci, dans les comités et à d'autres endroits, au Parlement. J'ai préféré m'abstenir pour éviter que le débat sur ces deux questions ne prenne un tour passionné, mais croyez-moi, je pourrais vous en raconter beaucoup d'autres.

Vous avez aussi parlé des sociétés. Bien des sociétés sont en train de se donner, en matière de harcèlement à l'endroit de la personne, de harcèlement sexuel, une politique cohérente qui prévoit un mécanisme d'audition des plaintes par un agent des droits de la personne et de s'assurer que leurs gestionnaires et leurs employés la connaissent bien. La Chambre devrait peut-être faire la même chose.

On me lance parfois des insultes sexistes à la Chambre, mais parce que je suis députée, je suis traitée beaucoup plus en égale que bien des employées féminines de la Chambre des communes ne le sont par les députés pour qui elles travaillent. Nous devrions étudier cette question en général et nous demander comment nous pourrions donner l'exemple aux Canadiens dans ce domaine.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je vous remercie et je remercie la Chambre de me donner l'occasion de parler de cette motion.

Cette motion, telle que formulée par le gouvernement, ne prévoit aucune exception. C'est une motion qui nous touche tous de la même façon. Il importe de réfléchir sur cet aspect. La motion nous demande de faire preuve de respect les uns envers les autres. Elle nous demande aussi de manifester du respect à l'égard des différences qui nous caractérisent, ainsi que des différentes régions et circonscriptions que nous représentons ici à la Chambre. Cet aspect est important parce que nous allons toujours avoir des vues et tenir des débats dans le cadre desquels des opinions différentes seront exprimées. Nous ne voulons pas que l'opposition soit muselée. Nous voulons qu'elle propose des idées et des solutions. Toutefois, cela doit se faire d'une manière quelque peu différente de celle que nous connaissons.

• (1350)

Des députés ont été cités aujourd'hui et d'autres ont formulé des observations. Certains, qui sont pourtant intelligents, appliqués et travailleurs, ont dit des choses et ont tenu des propos que je n'excuse pas. Ils ont fait des déclarations qu'ils n'approuvent pas eux-mêmes. Je suis convaincu que lorsqu'ils rentrent à la maison, leur conjoint n'approuve pas non plus leurs propos. Tout cela est très préoccupant.

Qu'est-ce qui provoque ce genre de chose? Je me le demande, parce que j'éprouve parfois de la difficulté à me trouver à la Chambre lorsque ces situations se produisent et cela me perturbe beaucoup.

Pourquoi ces excès ont-ils cours? Les Canadiens ont aussi constaté ces écarts. La motion dit d'ailleurs que ceux-ci ont exprimé de l'inquiétude face à l'esprit de parti excessif et à l'absence de décorum et de civisme trop souvent manifestés à la Chambre. Les Canadiens sont très préoccupés par cette question.

Quelle est la principale raison de ces excès? Ceux-ci découlent en grande partie de la période des questions. C'est ce qui intéresse la population. Pour autant que je puisse comprendre, un esprit de clan se développe de tous les côtés. Je suis convaincu qu'aucun des députés qui tient des propos déplacés ne le ferait s'il s'adressait personnellement à la personne qu'il vise.

Il n'y a pas longtemps, un groupe de piqueteurs se trouvaient à l'extérieur de mon bureau. Lorsque je suis allé leur parler, j'ai entendu des remarques très méchantes provenant de l'arrière du groupe. À chaque fois, je me suis interrompu pour me frayer un chemin, directement à travers la foule, et voir la personne qui avait lancé la remarque. Dans chaque cas, sans exception, la personne m'a adressé un sourire et a adopté une attitude très différente.

Ainsi, c'était le fait d'être en groupe qui provoquait ces excès. C'est la présence du groupe qui incitait certains à s'exprimer de cette façon. C'est évidemment ce qui se produit à l'occasion, des deux côtés de la Chambre.

Les Canadiens ont certainement raison de demander que leurs députés fassent preuve d'un comportement discipliné. Cela s'explique par le spectacle dont ils sont parfois témoins sur le petit écran à la période des questions, et qui est loin d'être édifiant. La télévision est un moyen d'information important pour nos électeurs. Elle leur permet de voir par eux-mêmes ce qui se passe à la Chambre des communes, mais ce qu'ils voient les trouble et les inquiète. Ils nous l'ont fait savoir sans détour. En outre ils déploreraient que les débats ne soient plus télédiffusés. Ils aiment les suivre à la télé.

Il leur arrive peut-être de suivre nos délibérations simplement pour voir si notre comportement va s'améliorer. La Chambre va-t-elle se ressaisir et cesser de se donner en spectacle comme elle le fait?

Là est la question. Il arrive, comme certains de mes collègues l'ont fait observer tout à l'heure, que la Chambre prenne des allures de théâtre. Nous avons tous le goût du théâtre. Je suppose que cela fait partie du jeu politique mais, je le répète, je crois que les gens, nos électeurs, veulent que nous mettions un peu d'ordre dans notre numéro.

Le débat s'enflamme parfois, comme on le sait. Quand on va au cinéma, on sait que ce qui se passe à l'écran n'est pas la réalité, mais on se fait prendre à tout coup. On pleure et on a passe par toute une gamme d'émotions. Eh bien, la même chose se produit ici.

Bien sûr, et nous le savons parce que le forum des citoyens le signale dans son rapport, la population juge que le Parlement est «un théâtre burlesque où chacun essaie d'avoir la vedette. Nos représentants se comportent d'une façon épouvantable au Parlement; on dirait des enfants indisciplinés.» C'est écrit dans le rapport. «Ils se comportent comme des mauvais garnements, n'ont aucune retenue et ne cessent de se quereller entre partis. Pourquoi ne se serrent-ils pas les coudes et n'exploitent-ils pas leurs meilleures idées?»

Tout le monde le dit, nos électeurs, nos amis, nos familles: des changements s'imposent. Certains députés ont laissé entendre, dans leurs interventions ou dans des motions, que cela se résumait à une question d'exemple et de discipline. Je ne conteste pas le fait que l'exemple ait un effet d'entraînement. En ce qui a trait à la discipline, toutefois, si nous prenons des mesures disciplinaires, ce sera toujours après coup, une fois que le mal aura été fait. Ne vaudrait-il pas mieux avoir recours à des règles plus strictes à la Chambre ou appliquer le Règlement de façon à ne pas favoriser ce genre d'attitude? Je crois que c'est ce genre de mesure que nous devrions envisager.

Une plus grande discipline serait certes de rigueur, mais également une discipline de parti. Tout cela m'inquiète. Nous voulons mettre fin aux situations où des gens se laissent aller à quelque parole inconsidérée, s'attirant ensuite des ennuis à cause de ce qui se passe dans cette enceinte.

J'ai entendu le député de Broadview—Greedwood dire tout à l'heure qu'il s'était pris lui-même à ce jeu. L'autre jour, il était assis dans cette enceinte et quelque chose

m'a échappé. Vous savez ce qui peut arriver dans le feu de l'action; le propos n'avait rien de sexiste ou autre, il ne visait qu'à troubler l'orateur. C'était une remarque inutile, et je me suis demandé pourquoi je ne m'étais pas tu.

Selon moi, c'est la mentalité de groupe, l'émotion, qui sont la cause de tout ceci.

Je vois la députée d'en face hocher la tête à presque tous mes propos. Je suis tout à fait désolé. C'est une question qui me préoccupe beaucoup. Si vous n'êtes pas du tout d'accord avec ce que je dis, j'espère que vous vous lèverez et me le direz. Encore une fois, c'est comme ça que ça se passe. Je prends la parole à la Chambre, je parle avec passion. J'ignore si ça se passerait de même si nous nous parlions. On dirait que c'est le lieu qui veut ça. Quand on parle à quelqu'un, cette personne ne reste pas assise ou debout à hocher la tête en signe de dénégation. Ce n'est pas comme ça que ça se passe normalement. Or, pourquoi cela se passe-t-il ainsi dans cette enceinte?

Il me semble que des changements s'imposent. Comme vous le savez, nous nous sommes penchés sur la présence de la télévision à la Chambre et sur ses incidences. Selon un rapport important publié en décembre 1989, la télévision influe grandement sur les délibérations de la Chambre. De façon générale, le décorum, le comportement et la tenue vestimentaire des députés se sont améliorés du fait de la télédiffusion des débats, selon la plupart des observateurs. Certains ont aussi soutenu, toutefois, que la télévision était la cause de transformations moins souhaitables. La critique qu'on fait le plus souvent concerne l'importance excessive accordée à la période des questions. Les députés ont tendance à ne chercher qu'à épater la galerie dans l'espoir de bénéficier d'une apparition de 15 secondes au bulletin de nouvelles. Cette question a déjà été soulevée.

• (1400)

On dit qu'il y a des problèmes, mais il incombe aux députés de les résoudre. Ce rapport recommande aussi qu'on présente la scène qu'on remarque à ma droite, où plusieurs députés sont debout et discutent entre eux. La caméra embrasserait une plus grande partie de la Chambre et montrerait tout ce qui s'y déroule. Les gestes et les expressions drôles ainsi que tout ce qui a tendance à exciter les gens passeraient à la télévision nationale pour le bénéfice des électeurs, qui pourraient alors dire : «Je vous ai vu faire tel geste insultant» ou «J'ai vu tel groupe de députés debout derrière le rideau en train de discuter et de faire beaucoup de bruit.» On verrait ce genre de choses à la maison. Nous sommes tous partiellement responsables de cette situation où la télévision n'est pas seulement braquée sur le député qui a la parole.

Il y a autre chose qui préoccupe mes électeurs, entre autres. Des témoins qui ont comparu devant le Comité de gestion de la Chambre ont dit que ce n'était pas ce que l'on voyait, mais ce que l'on entendait, c'est-à-dire tous ces murmures, ces bruits dont on ne peut voir la source. Cela préoccupe les gens.

Ils veulent voir tout cela et n'aiment pas ce qu'ils voient, mais ils vont continuer de le voir et aimeraient qu'on leur montre tout ce qu'ils ne font qu'entendre maintenant.

Le Comité de gestion de la Chambre étudie bien sûr la possibilité de télédiffuser les délibérations, mais pas seulement celles des comités. Peut-être faudrait-il modifier la façon de présenter les débats de la Chambre à la télévision. Tout à l'heure, le député de Broadview—Greenwood a parlé des longs préambules qui ont tendance à se transformer en insinuations et à créer de l'agitation. Il a voulu dire sans doute que nous avons du mal à nous autodiscipliner. Nous péchons par excès de zèle. Peut-être les interventions de la présidence et le respect du Règlement nous permettraient-ils de régler ce problème.

Voilà les questions qui, à mon avis, doivent être examinées. Nous devrions tous nous réunir pour le faire, sans quoi nous allons détruire cette institution et notre attitude sera encore plus négative Nous devons régler des problèmes fondamentaux et nous devons le faire dans un esprit de concertation si nous voulons y parvenir. Si nous laissons l'esprit de parti de côté—nous faisons tous un effort sincère en ce sens, je crois—nous pourrons décider si les règles doivent être changées. Si nous avons les règles voulues, la présidence doit s'efforcer de les appliquer plus rigoureusement. Peut-être avons-nous besoin d'aide? Un député d'en face m'a certes fait remarquer que nous avons tous parfois besoin d'aide. Lorsque le débat s'avive, que les esprits s'échauffent, nous avons probablement besoin de l'aide de la présidence. J'espère que nous arriverons tous à collaborer en ce sens. Je suis convaincu que nous en sommes capables.

Je sais gré de l'occasion qui m'a été donnée de parler à la Chambre, aujourd'hui, d'un sujet qui me préoccupe beaucoup. Cela inquiète vivement le gouvernement, comme on l'a fait remarquer dans les propositions contenues dans le document intitulé *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. On y dit: «Aussi, le gouvernement du Canada, avec le concours de tous les partis représentés à la Chambre des communes, examinera les moyens à prendre pour renforcer les pouvoirs représentatifs et législatifs des députés.»

On précise également qu'on veut faire en sorte que le débat à la Chambre des communes donne lieu à moins d'affrontements et qu'on souhaite améliorer l'opinion que se fait la population de nos institutions parlementaires. C'est là une partie importante des propositions soumises dans ce très important document.

Je pense que nous voulons tous réaliser cet objectif. Collaborons tous de façon intelligente, en mettant de côté tout sectarisme politique, afin de bien montrer à nos électeurs que nous les représentons bien dans cette enceinte.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je voudrais simplement répondre à deux observations du député.

Je trouve cela regrettable. À l'écouter parler, j'ai le sentiment qu'il ne comprend pas ce que réclame la population. Selon moi, les Canadiennes n'ont probablement pas téléphoné à son bureau autant qu'au nôtre, après une observation comme celle-ci.

C'est après une rencontre avec la ministre responsable de la situation de la femme et les critiques en la matière qu'on a soulevé la question du décorum à la Chambre, rencontre au cours de laquelle on s'était attardé aux observations sexistes, et aux insultes contre les femmes.

Personne n'a parlé de mentalité de groupe. Personne ne s'est reporté aux problèmes qui se posent. Les gens sont contrariés, fâchés et alarmés lorsqu'ils entendent des observations sexistes dans cette enceinte. Pratiquement tous les députés parlent de décorum aujourd'hui.

Combien d'entre eux ont parlé seulement des observations sexistes? Si nous devons sans cesse vous dire que vous ne comprenez rien, écoutez au moins ce que les femmes dans cette enceinte ont à dire. Écoutez les Canadiennes. Sinon, il sera inutile de présenter ou d'adopter cette motion. Nous devons vous rappeler sans cesse que ce que vous dites n'a rien à voir avec la question sur laquelle nous devrions nous pencher aujourd'hui.

Je me demande si le Forum des citoyens et d'autres groupes du genre auraient qualifié ceci de futilité. Ces gens nous auraient traités d'enfants indisciplinés s'ils avaient entendu les observations de certains députés ministériels. Je ne crois pas que nous nous laissons simplement emporter par nos émotions durant la période des questions.

J'ai un autre mot pour décrire les deux députés en question. Cela n'a rien à voir avec les émotions, croyez-moi. La plupart des femmes au Canada éprouvent le même sentiment. Je voudrais vous demander si vous croyez que nous avons raison, en tant que femmes dans cette enceinte, lorsque nous vous invitons à comprendre ce dont nous parlons. Il n'est pas question de querelles partisanes, ni de railleries à l'égard de députés d'autres partis. Le sujet est grave et concerne toutes les Canadiennes. Le député pourrait-il nous présenter ses observations?

M. James: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question parce que je pensais avoir pris des notes à cet égard. Je l'ai certainement fait.

J'ai ici les notes que j'ai prises concernant les propos que des députés m'ont attribués. J'ai parlé de sexisme et de racisme. Cela me préoccupe beaucoup. Je vis avec quatre femmes, mon épouse et mes trois filles. Nous avons souvent discuté de cette question qui me touche évidemment de près.

C'est comme lorsqu'on rencontre quelqu'un dans la rue. La personne vous pose une question et reste là à vous regarder en attendant la réponse. À la Chambre, la même situation se présente, ce qui me cause des difficultés.

Je vous demande de me croire car, bien sûr, j'essayais de dire que de telles remarques sexistes ou les remarques qui ont été faites ont été peut-être provoquées. Je n'essaie pas de trouver des excuses. Il se dit bien des choses. Certaines ne sont ni racistes ni sexistes. Il y a bien des choses qui ne sont pas aussi graves. Qu'y a-t-il de plus grave que le racisme ou le sexisme?

• (1410)

Il est vrai que c'est houleux, qu'il y a le risque d'aboutir à des échanges d'incivilités, si bien qu'une fois à la maison, on se demande: «Pourquoi ai-je agi comme cela?» J'espère que vous comprendrez que la question me préoccupe beaucoup et que je suis parfaitement d'accord avec vous.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais être certain que le député a bien

compris l'argument que j'ai fait valoir plus tôt, lorsque je parlais de nos préambules, dans lesquels, de temps à autre, nous tenons peut-être des propos qui risquent de dénigrer un peu le gouvernement en général. J'essayais d'expliquer que la raison pour laquelle, à mon avis, nous sommes portés à le faire, c'est que, très souvent, lorsque nous posons une question directe, nous n'obtenons pas une réponse directe. Le député ne pense-t-il pas que si le gouvernement prenait l'habitude de donner une réponse un peu plus directe à nos questions, nous pourrions peut-être rétablir un peu de confiance dans cette institution?

J'estime réellement qu'il incombe au gouvernement de prendre l'initiative dans ce domaine. Autrement dit, c'est lui qui détient le pouvoir. Ce sont les ministres qui contrôlent le programme du pays, de la Chambre, des comités, et cetera. Très peu de gens se rendent compte qu'il est difficile pour un simple député, même du gouvernement, d'exercer une influence sur le pouvoir que détient ce dernier.

Le député ne pense-t-il pas que même les simples députés du gouvernement pourraient peut-être donner des conseils aux ministres, pour qu'ils soient un peu plus clairs et un peu plus directs lorsqu'on leur pose des questions à la Chambre?

M. James: Monsieur le Président, je sais où le député veut en venir. Je présume que les Canadiens veulent que non seulement nous parlions de ce qui pourrait être fait ou non, mais que nous passions également aux actes.

Nous pourrions peut-être suggérer au député, lorsqu'il aura une autre occasion de poser une question au ministre du Travail ou à moi, son secrétaire parlementaire, si je suis ici, de la poser sans long préambule et sans sous-entendu. Je lui donnerai alors une réponse vraiment directe, objective et concise. Nous montrerons également aux autres députés comment le faire.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord demander à la Chambre si elle consent à diviser le temps dont je dispose en deux périodes de 10 minutes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Walker: Cela traduit bien l'esprit de collaboration que nous montrons tous dans ce débat. Peut-être que cela indique comment les députés qui participent au débat se sentent quant à la façon dont la Chambre fonctionne. D'après ma brève expérience en tant que député de la Chambre—je n'y suis que depuis 1988—je dirais que mes attentes vis-à-vis de la Chambre ne se sont pas réalisées. Avant d'arriver à la Chambre, j'ai enseigné pendant plusieurs années à l'Université de Winnipeg. Mes cours portaient sur le Parlement, les constitutions, les groupes d'intérêt. Maintenant, je vis ce que j'enseignais.

Vous savez, les politicologues se demandent toujours, quand ils écrivent leurs ouvrages et qu'ils enseignent aux étudiants, si la réalité d'une institution correspond à son symbole. Quand il n'y a plus d'accord entre la réalité et le symbole, quand le symbole d'une institution ne correspond plus à la réalité, les gens commencent à perdre leur confiance envers cette institution.

Dans l'histoire, quand le monarque a commencé à perdre du pouvoir parce que les gens, les conseillers, voulaient gouverner eux-mêmes, la population s'est dit qu'elle devrait élire les conseillers. C'est de là que vient le principe du Parlement.

À l'heure actuelle, les Canadiens ne croient pas vraiment que le Parlement leur donne du pouvoir. Ils estiment en fait que le Parlement détruit leur pays, comme ils peuvent le voir lorsqu'ils allument la télévision. Ils pensent que notre comportement témoigne de la destruction d'une institution prisée et non de la création d'un rêve important pour eux.

Il n'y a personne ici qui n'ait eu une remarque désobligeante à l'égard d'un collègue ayant la parole, que cela ait été entendu ou non. Il n'y a personne ici qui n'ait été irrité par la réponse d'un ministre. Il n'y a pas de ministre qui ne se soit levé pour dire: «Je n'arrive pas à croire que l'on puisse poser de telles questions.»

Nous sommes tous d'accord pour admettre que c'est ainsi que la Chambre a fonctionné jusqu'à maintenant. C'est partiellement la faute de la télévision, qui a montré aux Canadiens que la Chambre était différente de ce qu'ils imaginaient.

Autrefois, lorsqu'ils envoyaient quelqu'un comme mon prédécesseur, Stanley Knowles—lui qui a été député si longtemps et qui s'assoit à la table chaque jour—lorsqu'ils l'accompagnaient au train, ils s'imaginaient qu'il faisait certaines choses que la presse rapportait, et la relation était saine. Aujourd'hui, après avoir regardé les débats à la télévision, les gens se disent que cette Chambre ne les représente pas. Elle ne les représente pas parce que, du point de vue des sciences politiques, les véritables fonctions de gouvernement ne sont pas ici. Elles sont dans les cabinets des ministres, dans les comités, dans les conférences de presse, et ce qui reste c'est une enveloppe vide. Cette enveloppe n'est plus que le reflet de ce qu'elle était.

Bien peu de grands débats ont lieu ici. Bien peu de votes imprévisibles ont lieu ici. Bien peu de questions révélatrices sont posées ici. Lorsque la réalité est ailleurs, les gens à la télévision ne voient qu'un pâle reflet de ce qui existait.

Nous devons donc trouver ensemble le moyen de nous sortir de cette situation. Comment réorganiser la Chambre pour que les gens nous voient sérieusement à l'oeuvre, comme ils estiment que leur gouvernement devrait fonctionner? Peut-être devrait-on commencer par faire télédiffuser les travaux des comités au lieu de ceux de la Chambre.

Nous avons tous fait partie de comités qui travaillaient fort. Je pense entre autres à l'un des premiers comités dont j'ai fait partie en tant que député nouvellement élu, à savoir le Comité permanent des personnes handicapées et des droits de la personne. Il est l'exemple parfait du comité qui travaille objectivement, sans esprit de parti et dans lequel les motions sont discutées au préalable. Jamais je n'y ai vu une question devant être tranchée par un vote. Les membres du comité s'entendaient toujours d'avance sur la façon de procéder. L'esprit de corps y était remarquable. S'il arrivait qu'un membre fasse un commentaire tendancieux, il recevait généralement une petite note d'un groupe de pression qui lui disait: «Il serait préferable que vous vous absteniez de faire ce genre de remarque à propos de vos collègues. Nous préférons un esprit de solidarité. La vie des personnes handicapées est trop difficile pour qu'on veuille entendre des remarques sectaires dans ce contexte.»

J'ai donc dû apprendre à travailler de concert avec mes collègues. Comme je le disais, si je prends la parole ici aujourd'hui, c'est parce que je crois qu'il est grand temps d'agir. La motion à l'étude marque un pas dans la bonne direction, et j'espère que les ministériels vont prendre au sérieux les amendements concernant le racisme et le sexisme, car il est grand temps que nous fassions un effort et que nous prenions conscience du fait que certains termes qui étaient courants autrefois sont aujourd'hui très insultants pour certaines personnes.

Je constate, en jetant un coup d'oeil à la ronde, que le député de Broadview—Greenwood et moi comptons parmi les benjamins à la Chambre. C'est vraiment une question de génération. Les gens qui ont grandi avec une certaine façon de faire les choses doivent apprendre qu'il y en a d'autres qui pensent d'une façon très différente. La composition de la Chambre ne reflète pas celle de la nation ni les valeurs sociales, à certains égards.

Nous devons apprendre comment nous traiter les uns les autres. D'autres ont dit qu'aucun groupe ne se réunissait formellement pour se partager et dire: «D'accord, nous avons ici un budget de 140 milliards de dollars, nous avons là un déficit de tant.» Prenons le cas d'une entreprise. Quelle entreprise dirait à trois cents de ses cadres: «D'accord. Asseyez-vous de ce côté-ci et vous, de ce côté-là. Nous allons discuter pour savoir comment résoudre ce problème»?

Il n'y a personne au Canada qui pense que c'est comme cela que l'on crée un pays. Personne ici ne devrait le penser non plus. Il y a un conflit naturel. Nous voulons des choses différentes.

Nous avons cinq partis qui sont représentés ici et qui ont chacun une façon différente de voir le pays. Nous nous présentons devant les électeurs tous les trois ou quatre ans avec ces idées différentes. Nous leur demandons leur avis. Nous dépensons de l'argent pour faire de la publicité et essayer de convaincre les gens. Lorsque nous revenons à la Chambre, nous devons intégrer ces idées dans le fait que les Canadiens nous ont demandé de travailler ensemble, qu'ils n'ont pas la même notion de ce qu'il faut faire, sinon nous n'aurions pas plusieurs partis. Il est convenu qu'ils veulent faire quelque chose ensemble. Je pense que nous devrions tous profiter de cette leçon. Lorsque nous allons chez nous le week-end, il n'y en a pas un d'entre nous qui ne se fait pas regarder dans les yeux et qui ne se fait pas demander ce qui se passe ici.

• (1420)

Je puis vous dire que je ne me suis jamais senti gêné d'être professeur d'université, quoique nous sommes habituellement considérés comme des gens assez bizarres. On m'abordait avec un certain respect qu'on croyait me devoir parce que j'étais arrivé là d'une façon quelconque. Je croyais auparavant qu'être universitaire n'était peut-être pas ce qu'il y avait de mieux, mais je peux vous dire que comparé à un député, le travail d'un universitaire, c'est du gâteau. Cela s'explique par le manque de respect que nous inspirons, non seulement à ce que l'on pourrait appeler le téléspectateur moyen—celui qui suit nos débats—mais aussi, ce qui est assez intéressant, aux groupes d'intérêt. L'un des grands changements survenus dans la vie politique canadienne c'est la conviction que les groupes d'intérêt ont acquise qu'ils peuvent sans gêne traiter les députés de cochons. Ils croient que le simple

fait de ne pas être d'accord avec nous les autorise à dire ce qu'ils veulent et que cela fait avancer le débat.

Aussi, ceux de l'extérieur qui voudraient réformer notre institution ne doivent pas oublier qu'il y a dans tous les partis des gens qui ont la bonne volonté des Canadiens à coeur, qui sont prêts à briguer les suffrages dans des élections, mais qui sont aussi prêts à coopérer, qui sont prêts à changer et sont disposés à tenter de réformer leurs institutions. En retour, nous avons besoin de l'appui des gens de l'extérieur.

Dans sa motion, le gouvernement parle de décorum. Je crois que l'amélioration du décorum est un travail de tous les jours que nous devrions entreprendre par l'intermédiaire de nos comités et de nos caucus. On dit que les vieilles habitudes meurent lentement, mais les institutions du Canada elles aussi sont en jeu. Lorsque le fonctionnement de la Chambre commencera à ressembler au pays et à refléter l'intérêt du pays, lorsque les gens recommenceront à croire que lorsqu'ils nous envoient à Ottawa, nous faisons un travail utile, alors, lorsqu'ils nous rencontreront la fin de semaine, ils seront fiers de nous et, au moment des élections, les luttes féroces se feront dans un climat de bonne volonté.

Dans cet esprit, je crois qu'il faudrait remercier le gouvernement d'avoir présenté sa motion. L'opposition mérite des félicitations pour avoir présenté des amendements très valables. La Chambre devrait faire preuve d'esprit de collaboration et appuyer la motion.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur la question du décorum approprié à la Chambre. J'entends par là l'emploi d'un langage raisonnable et l'absence de tout geste indésirable par l'orateur, lorsqu'il désire utiliser le langage corporel pour communiquer un élément de sens particulier.

J'ai téléphoné à quelques personnes aujourd'hui, quand j'ai su que je pourrais prendre la parole sur cette motion. J'ai pu joindre neuf personnes parmi mes électeurs, et je leur ai demandé ce qu'elles pensaient de la question. Leur première réaction a été de remercier le ciel, disant qu'il était grand temps qu'une telle motion soit présentée. On croyait généralement qu'il aurait fallu agir plus vite à cet égard.

Je leur ai demandé conseil sur ce qui pouvait faire avancer ce débat et ces questions. Ces personnes m'ont répondu qu'il fallait éliminer ce genre de comportement. Elles disaient que cette forme de stupidité, d'insensibilité et d'agressivité était inexcusable. Elles m'ont dit qu'il fallait absolument qu'il y ait moins de chicane et plus de courtoisie. Elles étaient heureuses qu'on ait au moins entrepris de faire quelque chose. Elles considéraient que ce n'était qu'un début, parce que même si le problème était éliminé à la Chambre, il faudrait aller plus loin. Il faut qu'il en soit de même dans les travaux des comités et dans nos relations interpersonnelles, puisque les députés doivent communiquer entre eux pour régler des questions très importantes.

Ces hommes et ces femmes avec qui j'ai communiqué m'ont dit que ce qui les offensait le plus, c'était le langage sexiste, les propos racistes et les gestes manifestement abusifs.

Je tiens à faire savoir le plus fermement possible que je condamne tout genre de langage sexiste, tout commentaire d'ordre raciste et tout geste qui manquerait de délicatesse. Ces gestes ne sont que l'expression de ce qu'il y a de pire en chacun de nous, hommes ou femmes, par opposition au meilleur. Ils ne font que nous dégrader. Cela ne nous donne pas l'occasion de donner ce qu'il y a de meilleur en nous. Il faut condamner ce comportement, non seulement à la Chambre, mais partout où on en est témoin.

Pourquoi cela se produit-il? Manifestement, en certaines occasions, les gens se mettent en colère et ils oublient ce qu'ils devraient faire et comment ils devraient se comporter. C'est aussi une manifestation de colère et c'est leur seule façon de l'exprimer. Dans certains cas, c'est une preuve de mauvaise éducation. Dans d'autres, également, il ne s'agit pas seulement de leur mauvaise éducation, cela dénote vraiment la façon dont ils ont été élevés et éduqués, la manière dont ils se conduisent en société et le fait qu'ils ne se sont pas de leur temps, qu'ils vivent encore dans le passé, alors que nous devrions regarder vers l'avenir.

[*Français*]

Et je veux quand même faire une distinction importante qui ne semble pas avoir été tranchée aujourd'hui: la différence entre un langage inapproprié, des gestes qui ne sont pas du tout acceptables et ce que j'appellerais un engagement, une certaine passion envers ce qu'on ressent, ce qu'on veut dire, et ce qu'on appelle la partisanerie. Je peux être partisan,—je le sais et je crois que je le suis de temps en temps—mais je n'ai pas besoin de le faire au moyen d'un langage ou de gestes inappropriés. Il faut donc faire une distinction. Je crois que l'on a laissé croire, parce qu'on n'a pas été suffisamment vigilant, qu'il y avait quand même un lien entre les deux. Bien, ce sont des choses qui peuvent être séparées et qui doivent absolument l'être. Nous devons les séparer, nous n'avons vraiment pas de choix.

Donc, la partisanerie peut servir—quand je peux le faire évidemment—pour essayer de faire voir mon parti sous un meilleur jour, pour essayer de faire avancer les valeurs, les programmes, les objectifs de mon parti politique. Elle peut peut-être aussi démontrer, de temps en temps, ce que les autres partis font de mal. Elle peut aussi essayer de démontrer—si je peux le dire ainsi—la supériorité de ma propre formation politique. Mais il y a une grande distinction à faire entre la partisanerie et un langage et des gestes qui sont malsains.

Monsieur le Président, je voulais aussi poser une question. Pourquoi en sommes-nous tout d'un coup à étudier cette motion? Cela fait près de trois ans que je suis ici à la Chambre, et j'ai vu des gestes, j'ai entendu des mots, des expressions qui franchement ont été comdamnés depuis longtemps. Mais c'est surtout à cause de deux incidents récents: un langage sexiste et aberrant qui a été utilisé par un député du gouvernement; un langage raciste qui a été utilisé par un député du gouvernement, puis tout cela au cours du dernier mois. Et puis les gens, mes commettants et ceux des autres députés, j'en suis sûr, sont très fâchés.

J'ai reçu des appels téléphoniques ici, à Ottawa, lorsque ces incidents se sont déroulés, de gens qui me disaient: Qu'est-ce qui va arriver à ces gens-là à cause de ce qu'ils ont fait? Et puis, si j'ai bien compris, rien n'est arrivé. Ils ont été condamnés, sans doute, par leurs collègues; il y a eu des propos qui ont été tenus ici, à la Chambre, et ils ont été réprimandés. Mais est-ce qu'ils ont perdu leur poste? Est-ce qu'ils ont été expulsés à l'extérieur de la Chambre pour un certain nombre de jours, de semaines ou de mois? Non! Et puis les gens se demandent pourquoi. Ils se demandent de quelle façon ils pourraient démontrer le fait qu'ils ne sont pas du tout d'accord avec ce genre de comportement.

[*Traduction*]

La députée de Halifax parlait de cette question et je lui ai demandé pourquoi, d'après elle, cela se produisait maintenant. Elle a hésité un moment et elle a finalement répondu: «Je regrette de le dire, mais un langage sexiste, à mon avis, reflète souvent la colère profonde que les gens ressentent à l'égard des femmes et dont ils ne connaissent pas les raisons.» J'y ai réfléchi et je pense qu'il y a beaucoup de vrai dans les propos de la députée. Quand on lui a demandé pourquoi on faisait des remarques racistes à l'égard d'une autre personne, elle a donné une explication très semblable. Je voudrais pouvoir rejeter cette explication, mais je ne peux pas en bonne conscience. Je sais que quelquefois ce n'est pas le cas, mais je crains qu'il en soit ainsi trop souvent.

J'ai aussi demandé à la députée de Halifax ce qu'on pourrait faire pour y remédier.

• (1430)

Naturellement, un certain nombre de mesures ont été proposées non seulement par la députée, mais par d'autres personnes. Par exemple, nous devons en fait remédier à cette situation rapidement et sévèrement et nous devons faire comprendre par notre attitude que ce genre de comportement est absolument inadmissible.

Les gens qui se comportent ainsi seront sévèrement réprimandés non seulement par leur parti, mais par la Chambre elle-même. Il faut que nous éduquions les gens et que nous leur fassions remarquer les erreurs commises. Il faut que nous leur accordions notre attention par moment, mais il faut aussi faire preuve de fermeté quand la situation l'exige.

Je n'ai demandé qu'une chose à ma collègue de Halifax, elle l'a reconnu plus tard, à savoir pourquoi cette conduite était défendue par des membres du même parti. Je trouvais cela difficile à comprendre. Je me rappelle, étant membre du comité Beaudoin—Edwards sur la Constitution, d'une occasion où un député du gouvernement, j'ignore ce qui l'avait piqué, s'est lancé dans une diatribe contre un certain chef politique. Immédiatement, sans hésiter, le coprésident a réprimandé cet individu et s'est dissocié de ses remarques.

On aurait pu faire la même chose ici. Il n'y a aucune excuse pour ce genre de comportement. D'ailleurs, pourquoi se produit-il surtout à la Chambre? Nous nous voyons dans les corridors, nous blaguons ensemble, nous nous taquinons. Pourquoi, alors? Serait-ce que nous voulons notre clip de 15 secondes à tout prix?

Quel exemple à donner aux jeunes. Je suis le père de trois filles qui me demandent pourquoi donc je veux travailler ici, si c'est pour me faire insulter de la sorte, insulter les autres ou bien être mis dans une situation où je me rendrai coupable de ce genre de comportement. Elles n'en croient pas leurs yeux.

Mon collègue de Broadview—Greenwood a soulevé un point particulier. Il arrive que nous reflétions l'humeur des citoyens, qui sont en colère à cause du chômage élevé, des demains incertains, de l'instabilité constitutionnelle, de la perte d'emplois et de leur inquiétude parce qu'ils ne savent pas si le pays va se disloquer ou non.

Je pense qu'il y a lieu de traduire ces sentiments, mais je pense aussi qu'il y a des moyens appropriés de le faire.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aurais tellement aimé avoir beaucoup plus de temps afin d'explorer certains propos, mais je me rends compte que j'arrive à la fin de mes 10 minutes. Donc je vous remercie.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis très contente d'être ici et d'écouter les commentaires de mon collègue de Winnipeg sur la motion qui nous est soumise pour étude aujourd'hui.

Je pense que son point de vue se rapproche beaucoup du mien, de ce que je pense des mesures prises par la Chambre et de leur bien-fondé. Il devrait aller de soi que nous répondions à tout commentaire qui nous est dirigé ou que nous adressons à quelqu'un.

J'aimerais demander à ce député ce que nous pourrions faire immédiatement, ce que la Chambre pourrait faire aujourd'hui?

M. Duhamel: Je remercie ma collègue pour sa question.

Si j'avais un voeu à faire aujourd'hui, je souhaiterais que, dès qu'un député utilise des propos ou des gestes abusifs ou des termes sexistes ou racistes, toute la Chambre se lève et le condamne et que ce député ne puisse revenir à la Chambre tant que nous ne serions pas convaincus qu'il n'agirait plus de la sorte.

On devrait créer un programme pour sensibiliser les gens à ce qui se passe. Parfois, un manque de conscience ou d'information les empêche de se conduire correctement. Il faut y voir, et ce, pour les jeunes en particulier et, dans certains cas, pour tous les Canadiens.

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, je félicite le député pour son discours remarquable.

Je voulais lui demander de préciser sa pensée quand il dit que les gens sont en colère. Pourrait-il donner des éclaircissements à ce sujet?

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'aimerais répondre. Merci pour la question.

Je voulais préciser que mon collègue de Broadview—Greenwood voit très juste quand il dit que nous traduisons la colère, la frustration et les peines des Canadiens. Il est certes opportun et nécessaire de traduire nos propres sentiments et ceux des gens, mais nous devons le faire dans les formes. Pour ce qui est des causes de cette colère, j'ai donné quelques exemples: la perte d'emplois, le taux de chômage élevé, les bonis faramineux qui ont été accordés. C'est un affront qu'on a fait aux gens. Ils sont mécontents. Les bonis étaient dans certains cas de plusieurs fois supérieurs à un salaire ordinaire. Les grèves et la violence ont rendu aussi les gens très mal à l'aise. Les impôts trop élevés fâchent les gens au plus haut point; ils ont la nette impression de reculer au lieu d'avancer.

Les réductions de services sont une autre source de mécontentement. Nous avons parlé de VIA Rail et du CN. Nous avons parlé des services postaux encore aujourd'hui, des bonis de plus de 100 000 dollars qui ont été accordés alors qu'on supprime le service postal à certains endroits dans ma circonscription et ailleurs.

Nous avons parlé des doubles normes en matière de pensions. J'ai mentionné l'existence d'une double norme, notre propre pension et les autres. Nous avons parlé de taxation insensible, contradictoire et injuste. Pourvu qu'il ait des reçus, quelqu'un qui travaille et envoie ses enfants à la garderie a droits à des déductions d'impôt, contrairement à la personne qui reste à la maison pour élever ses enfants. Les couples sont taxés différemment selon qu'ils sont mariés ou non.

Tout cela est source de mécontentement chez les gens. Ils ne voient pas comment espérer en l'avenir. Sans parler des graves difficultés que nous connaissons au pays: les pêcheurs sans poisson dans les provinces de l'Atlantique, les Canadiens de l'Ouest incapables de vendre leurs produits et les faillites en Ontario. Je pourrais continuer cette énumération, mais je crois avoir donné une idée de ce que je ressens et de ce qui irrite, frustre et déçoit les gens relativement au processus.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nous parlons à la Chambre aujourd'hui d'un projet de loi qui découle de remarques faites par deux députés à la Chambre.

Par le passé, d'autres députés ont fait des commentaires disgracieux et offensants. C'est dommage qu'il faille présenter un projet de loi pour régler des problèmes de ce genre.

Je me demande si une loi sur le comportement des députés à la Chambre pourrait vraiment éliminer les causes profondes du mal.

Je m'exprime de façon très personnelle. Dans bien des cas, la discrimination est fondée sur l'ignorance. Dans bien des cas, c'est une question de générations. Il y a seulement 45 ans, les parcs à Toronto étaient interdits aux juifs et aux chiens. Ce n'est que dans les années 1950 que la Cour suprême des États-Unis a permis aux noirs de prendre l'autobus.

Les États-Unis n'ont pas encore adopté un amendement sur l'égalité des droits des femmes. Les Canadiens s'énervent à cause des étrangers qui apportent leurs coutumes différentes au Canada. Même s'il ne s'agit que de leur façon de s'habiller, en raison de leur religion, les gens ne peuvent parfois accepter ces différences.

La discrimination a toujours existé au Canada. Nos ancêtres faisaient preuve de discrimination contre les autochtones. Il y a eu beaucoup de luttes et d'amertume au sujet de la langue et de la religion. Nous n'avons pas fait beaucoup de progrès en ce qui concerne la compréhension mutuelle.

Le monde devient plus petit et les communications, les transports et les voyages rapprochent les gens de diverses origines, mais nous n'avons pas appris à reconnaître la diversité ou les différences comme une source d'enrichissement intellectuel, culturel et spirituel pour nous, plutôt que comme un défi ou une provocation.

• (1440)

La discrimination contre les femmes n'a rien de nouveau dans notre culture. Nous avons vu qu'elle règne dans d'autres cultures. Dans certaines autres, il y a beaucoup moins de discrimination, moins d'égalité, et dans d'autres il y en a plus.

Quant à moi, j'appartiens à une génération de Canadiens qui ont grandi en croyant que la place de la femme était au foyer, et que c'était probablement la seule place pour elle; elle n'avait pas à se mêler de décisions importantes, des finances, elle n'avait pas à gagner sa vie, n'avait pas affaire à voter ni à s'occuper de politique. Nous en voyons une partie du reliquat aujourd'hui. Les femmes sont si peu nombreuses à la Chambre des communes. Mais nous nous améliorons, nous faisons des efforts. Nous tâchons de faire adopter des mesures positives pour que les femmes deviennent vraiment des partenaires à part entière sur la scène canadienne.

Quant aux revenus, ceux des femmes s'établissent encore à 61 ou 62 p. 100 de ceux de leurs homologues masculins au Canada.

Nous avons encore beaucoup de progrès à faire. Nous devrions examiner notre passé et voir comment nous avons traité tellement de gens qui sont différents de nous, différents de la majorité masculine blanche. Nous ne formons plus la majorité, ce qui est probablement une bonne chose. Nous devons examiner la situation de la discrimination; elle ne s'explique pas par la malveillance, mais uniquement par l'ignorance.

Je sais que les générations qui ont suivi la nôtre ont eu plus de chance à cet égard dans le monde scolaire, par exemple, quand on se trouve dans une classe de génie où la moitié des places peut-être sont occupées par des femmes. Voilà une expérience positive, et enrichissante pour un homme, bien meilleure que celle qu'il retirait quand il faisait des études de génie et qu'il n'y avait pas une seule femme dans sa classe. Je ne suis pas si vieux, mais j'ai suivi des cours à l'école de droit où il n'y avait qu'une femme dans la classe. La situation a changé de façon spectaculaire.

Les choses s'améliorent. Ce que je veux dire en fin de compte, c'est que, peu importe les lois que nous adopterons ici, cela ne changera pas grand-chose. Cela pourra peut-être contribuer quelque peu à nous éduquer, nous, les 295 personnes choisies par les Canadiens pour exprimer leurs désirs à la plus haute instance au pays. N'est-ce pas honteux d'en être arrivés au stade où il faut admettre que l'ignorance règne tellement parmi nous que nous devons adopter des lois précisant: «Tu ne seras pas sexiste, tu ne seras pas raciste, tu ne seras pas coupable de discrimination.» Mon Dieu, cela devrait déjà faire partie de notre mentalité.

Qu'il faille admettre que nous adoptons des lois pour régir ce qui devrait être l'essence-même de tout être humain vivant au Canada, je trouve que c'est très regrettable; c'est une journée triste pour notre pays. J'espère que nous, les représentants de la population canadienne, parviendrons, grâce aux efforts ainsi déployés, à nous rendre compte à quel point nous étions ignorants et à quel point nous avons mal servi les Canadiens; j'espère que nous nous demanderons comment nous avons pu tolérer cette attitude de la part des membres de la plus haute instance au pays.

Certains vous diront que cela provient du fait que les personnes âgées ont été éduquées différemment, que le génie du peuple canadien était différent au temps de leur jeunesse; que les femmes jouaient un rôle différent à cette époque; que la race n'était pas une question que les gens auraient pu soulever comme ils le font de nos jours; que la race était, selon la loi, un motif de discrimination contre certains membres de la société. Les temps ont changé. Les lois ont changé. Nous avons maintenant une charte des droits au Canada et nous n'avons donc pas besoin de ce genre de loi. Les Américains ont également une charte des droits. Pourtant, il leur a fallu plus d'un siècle pour reconnaître que les noirs sont des personnes, malgré cette charte des droits. Ce n'est pas une panacée.

L'économie est en perte de vitesse et les gens commencent à avoir peur; ils ont moins confiance dans l'avenir, car les richesses diminuent alors que le nombre de personnes qui réclament leur part augmente. Les gens s'inquiètent vraiment de leur avenir au Canada. C'est peut-être naturel que les gens essaient d'écraser d'autres personnes ou d'autres groupes pour se sentir plus en sécurité eux-mêmes. C'est une réaction normale de l'homme dans beaucoup de situations. Nous savons que ce n'est pas la solution parce que nous savons qu'aucun de nous n'avancera en écrasant quelqu'un d'autre.

Nous devons travailler plus fort en cette période difficile. Lorsque les gens ont un sentiment d'incertitude parce qu'ils voient que d'autres sont en train de les devancer, ils ont tendance à devenir moins magnanimes dans leur façon de percevoir le rôle des autres. C'est évidemment ce que nous devons essayer d'éviter.

Nous ne parviendrons à surmonter les problèmes que nous connaissons que si nous sommes prêts à reconnaître, de façon égale, la vraie valeur de chaque membre de notre société, sans faire de discrimination fondée sur le sexe, la langue, la religion, le pays d'origine. Nous ne serons concurrentiels à l'échelle mondiale que si chacune de ces personnes a une chance égale de participer activement à notre économie. Nous ne voulons pas de serviteurs. Nous voulons des collègues de travail et des partenaires avec lesquels nous pourrons progresser.

Pour en revenir aux propos que nous avons entendus à la Chambre et qui sont à l'origine de cette motion, ou bien les deux personnes qui ont fait les remarques blessantes ont immédiatement réalisé leur erreur, ou bien elles se sont peut-être fait réprimander par leurs chefs et elles se sont excusées. Aucune autre mesure n'a été prise à ce sujet.

Des excuses suffisent peut-être. Il se peut que la honte dont les auteurs de ces remarques se sont couverts, à cause du tort qu'ils ont causé, non pas seulement à deux personnes de ce côté-ci de la Chambre, mais à tous les parlementaires et à l'institution dont nous faisons tous partie, il se peut que cela suffise. Certains pourraient même penser que ce genre de remarque était amusante, drôle ou acceptable.

Les incidents qui se sont produits nous ont tous diminués. J'espère que nous saurons profiter de cette occasion pour réitérer le respect que nous portons à l'être humain, dans un pays où l'égalité de tous est reconnue dans la loi, mais pas toujours dans la pratique. À mon avis, voilà une occasion de s'interroger sur ceux qui diffèrent de la majorité à la Chambre et de se demander pourquoi ils n'y sont pas en plus grand nombre. Sont-ils suffisamment représentés ici? Faisons-nous vraiment tout notre possible pour reconnaître à leur juste valeur ceux qui, au Canada, sont différents de la majorité d'entre nous à la Chambre?

• (1450)

Sur la liste d'Amnistie internationale, nous ne figurons peut-être pas parmi les pires pays, mais nous avons une tradition beaucoup plus ancienne que d'autres. Nous avons une économie. Nous pouvons compter sur des gens qui sont venus de partout et qui ont immigré chez nous pour diverses valeurs qui n'étaient pas reconnues dans leur pays d'origine, mais qui ne sont pas toujours pleinement mises en pratique au Canada. Dans leur pays d'origine, ils n'avaient pas de possibilités égales en raison de questions de religion, de politique et de sexe. Ils sont venus dans le Nouveau Monde.

À bien des points de vue, nous avons profité des excès commis dans d'autres pays, car nous avons reçu des immigrants qui ont eu assez de cran pour quitter leur société et venir trouver chez nous l'égalité et de nouvelles occasions de s'épanouir. Mais nous n'avons pas été à la hauteur, loin de là.

Ce qu'il y a de plus important, dans le texte à l'étude, c'est qu'il nous rappelle que nous n'avons pas atteint les objectifs établis dans nos lois, objectifs que nous avons tous appuyés pour la forme mais auxquels nous n'avons pas souscrit avec conviction.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai écouté mon collègue avec attention. Nous avons tous apprécié ses observations. Il a exprimé une conception de notre pays et des préoccupations sur certains incidents que bien des Canadiens partagent.

Le député est certainement conscient néanmoins que, si salutaire que soit cette motion, elle a fort peu à voir avec les incidents dont il a parlé. En fait, l'aspect sans doute le plus important de cette résolution, c'est qu'elle ne fait aucun cas des observations sexistes ou racistes auxquelles le député a fait allusion.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que, lorsque le premier ministre a répondu à notre chef au sujet de l'imposition de sanctions à ceux qui se permettent des remarques sexistes ou racistes, le premier ministre, à l'évidence, ne semblait pas comprendre la grande différence qu'il y a entre un comportement général répréhensible qui s'exprime par des insultes lancées contre une personne, d'une part, et, d'autre part, les remarques sexistes et racistes auxquelles nous faisons allusion.

Les insultes s'adressent à des personnes, qui en sont blessées. Elles ne sont pas acceptables à la Chambre, mais le député conviendra peut-être avec moi qu'il est dramatique qu'on ne saisisse pas la différence entre les insultes qui s'adressent à une personne et celles qui visent tout un groupe. Les deuxièmes sont beaucoup plus graves à la Chambre parce que celle-ci représente le Canada, un Canada que nous percevons comme un pays qui accueille la diversité raciale, ethnique et linguistique, qui accepte les orientations sexuelles différentes, et où hommes et femmes sont égaux. Quand nous insultons n'importe quel de ces groupes dans cette enceinte, c'est notre pays que nous insultons et nous nuisons à la fonction symbolique de la Chambre et au rôle important qu'elle joue au Canada.

Je me demande si mes collègues sont d'accord avec cette analyse et avec celle de la question plus générale de la tenue dans cet endroit et de son prétendu manque de décorum. Quand je suis arrivé à la Chambre—plus précisément à cet endroit-là—et que j'ai posé ma première question, j'étais intimidé. J'avais été choisi dans un pays qui, en me choisissant, avait montré qu'il était très différent des autres pays et qui me disait qu'ayant été élu par mes électeurs, je pouvais changer les choses et influencer le gouvernement. Quand on siège ici tous les jours depuis sept ans, comme moi, et qu'on se rend compte qu'on n'a aucune influence réelle sur le gouvernement et qu'on doit expliquer cela à ses électeurs, est-il étonnant que la déception qui règne dans le pays se reflète ici?

Mon collègue est-il d'accord avec moi pour dire qu'une bonne façon d'améliorer le décorum au Parlement est de le rendre beaucoup plus démocratique qu'il ne l'a été depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir?

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, mon collègue de Windsor—Sainte-Claire a énoncé plusieurs idées très importantes. Comme cela aurait été agréable si la Chambre avait pû tenir compte de l'opinion des Canadiens, quand plus de 80 p. 100 d'entre eux ont dénoncé la TPS.

Comme cela aurait été agréable si nous avions pû modifier la politique économique du gouvernement, que la plupart des Canadiens désapprouvaient, quand il a déclenché une récession d'origine canadienne. Nous n'aurions pas eu les pertes d'emplois inutiles et les souffrances qui se traduisent par la colère que perçoivent les députés.

Mon collègue parle de deux sortes de torts causés par la Chambre. À mon avis ceux qui sont causés aux députés font partie des risques du métier. Après tout, on peut même se faire insulter par des membres de sa propre famille! Il est normal d'être insulté par les députés d'en face, ou plutôt, insulter n'est peut-être pas le terme approprié. Disons qu'il est normal que nous ne nous entendions pas. J'espère que ce serait en fonction de cela et non de notre personnalité.

Mon bon ami a tout à fait raison lorsqu'il dit que des insultes lancées à des groupes, ce n'est pas la même chose que des insultes adressées à des députés à la Chambre. Ce sont des insultes faites à des groupes essentiels de la société canadienne. Celle-ci est avant tout un groupe très disparate de personnes. Il n'y a pas nécessairement de lien commun du point de vue de la langue, du sexe, de la religion, de la culture, des antécédents ou de l'ethnie. Chacun d'entre nous est une minorité.

Le groupe canadien le plus important est probablement les autochtones, bien qu'eux aussi soient caractérisés par des différences.

Je suis d'accord pour dire que le député a fait l'objet d'une insulte qui ne lui était pas adressée personnellement. C'est une insulte, un commentaire raciste, qui, par personne interposée, a touché de nombreux Canadiens, non seulement ceux de race noire mais de toutes les couleurs. J'espère que les Canadiens de race blanche se sont aussi sentis insultés par cette remarque. Après tout, nous vivons dans un pays dont la population englobe plusieurs races et couleurs.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des Initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA JUSTICE

LA CONDAMNATION DE DAVID MILGAARD

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître la grave possibilité qu'une erreur judiciaire ait entraîné la condamnation pour meurtre de David Milgaard et ordonner la tenue d'un nouveau procès dans cette affaire.

—Monsieur le Président, le 31 janvier 1969 au matin, il faisait moins 42 degrés à Saskatoon, en Saskatchewan. Très tôt ce matin-là, Gail Miller, une jeune aide-infirmière de 20 ans, se leva pour se rendre à son travail. Elle quitta la maison de chambres où elle habitait vers 7 heures. Elle devait marcher un peu plus d'un coin de rue pour prendre son autobus. Entre la maison et l'arrêt d'autobus, Gail Miller fut attaquée, poignardée à plusieurs reprises dans le dos et la poitrine, et agressée sexuellement. La victime est morte tragiquement moins de 30 minutes après avoir quitté la maison. Son corps fut trouvé environ une heure plus tard, juste avant le lever du soleil en ce froid matin d'hiver à Saskatoon.

Le corps de la victime a été trouvée dans une ruelle enneigée entre la maison de chambres et l'arrêt d'autobus. Le même matin, trois jeunes gens que j'appellerais des hippies, pour employer une expression à la mode à la fin des années 60, bref, trois jeunes adolescents arrivèrent de Regina. Ils s'appelaient Nicol John, Ron Wilson et David Milgaard. Milgaard était âgé de 16 ans à l'époque.

Ces trois jeunes sont venus en auto de Regina, dans la nuit, et sont arrivés à Saskatoon aux petites heures du matin. Ils cherchaient la maison d'Albert Shorty Cadrain. Albert Cadrain était aussi un adolescent. Ils ont fini par trouver la maison de ce dernier. Ils sont passés prendre Cadrain et sont partis avec lui plus tard la même journée, vers midi, pour aller de Saskatoon à Edmonton.

Plus tard, la Couronne a accusé David Milgaard, un des jeunes, de meurtre. En 1991, Milgaard est l'un des prisonniers ayant purgé la plus longue peine au Canada. Il a passé ce qui devrait être les meilleures années de sa vie en prison. Les principaux témoins contre Milgaard étaient Nicol John et Ron Wilson, les deux personnes dans la voiture avec lui. Je pense que tout le monde conviendra que leurs témoignages se contredisent au début, au milieu et à la fin, et même aujourd'hui. Mais j'y reviendrai.

Lors du procès, les deux témoins ont déclaré que le trio était arrivé à l'avenue N ou O à Saskatoon, vers 6 h 30. Ils ont aperçu une jeune femme qui portait un manteau noir et ils lui ont demandé des directions. Ils ont continué jusqu'au coin de la rue. Ils ont essayé de tourner mais la voiture s'est prise dans la neige. Les Canadiens de l'Ouest savent comment c'est les matins et soirs d'hiver; les voitures sont souvent prises dans la neige. La voiture était prise et les deux garçons sont sortis pour la pousser, mais sans succès. Ils ne pouvaient pas dégager le véhicule. Ils sont allés chercher de l'aide.

Wilson s'est trouvé éloigné de la voiture pendant environ cinq minutes. Dès son retour, a-t-il dit, il a trouvé Nicol John, la jeune femme, dans tous ses états. Milgaard est revenu après une dizaine de minutes. Ils ont réussi à dégager la voiture et sont allés à l'hôtel Traveleer de Saskatoon, où David Milgaard est sorti de la voiture et est allé demander des renseignements. Le gérant du motel, un certain Rasmussen, a dit que Milgaard avait l'air tout à fait normal, sauf qu'il ne portait que des chaussettes aux pieds, pas de bottes. Il était poli et ne semblait pas avoir de sang sur ses vêtements qui n'étaient pas trempés, et il a remercié le gérant du motel de lui avoir donné une carte.

Les trois jeunes sont alors allés chez Cadrain. Leur voiture s'est encore embourbée et un couple, les Danchuk, est venu à leur aide, a demandé un camion-remorque et a invité les jeunes dans leur maison. À ce moment-là, au dire des Danchuck, des témoins indépendants, Milgaard était poli et ses vêtements n'étaient pas mouillés.

Enfin, les jeunes sont arrivés à la maison de Cadrain, située à une rue et demie de l'endroit où l'on a découvert le corps de Gail Miller. Wilson, Cadrain, Nicol John et David Milgaard, quatre adolescents, sont montés dans la voiture et ont pris la route pour Edmonton. Encore une

fois, dans le langage des années 60, ils étaient «à la recherche de drogues».

Un mois plus tard, Cadrain a été arrêté pour une infraction sans rapport avec cette histoire, soit pour vagabondage. Lorsqu'on l'a interrogé au sujet de Milgaard, il a répondu avoir vu du sang sur ses vêtements, le jour en question.

Wilson et John ont été interrogés. Wilson était en prison pour vol, on lui a dit qu'on le soupçonnait et après qu'on eut exercé beaucoup de pressions, il a finalement déclaré qu'il avait vu du sang sur les vêtements de Milgaard et que ce dernier avait un petit couteau dans la voiture.

Nicol John était en prison. Elle n'a rien dit d'abord. Elle a finalement fait une déclaration à la police le 24 mai 1969. Elle avait passé toute la nuit en prison et finalement elle a dit à la police que Milgaard avait quitté la voiture, qu'il avait essayé d'arracher son sac à la femme qui était devant la voiture et qu'il lui avait donné des coups de couteau.

Il y a eu une expertise médico-légale dans cette affaire. Je ne vais pas entrer dans tous les détails. Cela serait un peu long, car c'est très détaillé. Cela porte sur des échantillons de sang, de poils du pubis et de sperme.

J'aborderai la question dans un instant, car elle a été exposée dans un nouveau document sur l'affaire Milgaard, qui a été publié il y a quelques semaines par Neil Boyd, professeur à l'École de criminologie de l'Université Simon Fraser, et par Kim Rossmo, qui poursuit ses études supérieures au même établissement. Les deux auteurs affirment que la preuve pourrait aller dans un sens ou dans l'autre. Le médecin légiste dit même que, s'il devait témoigner de nouveau, il plaiderait non pas la culpabilité, mais l'innocence de M. Milgaard.

La Couronne a connu des ennuis. Elle a renvoyé l'affaire à un tribunal et, au bout de 11 heures, le jury a déclaré M. Milgaard coupable de meurtre.

Je veux simplement exposer certains problèmes auxquels nous sommes confrontés dans cette affaire. Selon le document du professeur Boyd, des questions importantes sont apparues à la lecture des transcriptions du procès et des observations faites par l'avocat de la défense, notamment le fait que la chronologie des événements rendant ce crime possible est extrêment serrée. Pas plus de dix minutes après avoir poignardé et violé Gail Miller, David Milgaard a été vu par le gérant d'hôtel, Rasmussen, à un mille des lieux du crime; selon Rasmussen, Milgaard était alors détendu et poli et ne portait que des chaussettes aux pieds. Pas plus de 30 minutes après avoir tué Gail Miller, David Milgaard a été vu par Walter et Melissa Danchuk, qu'ils l'ont trouvé poli et volubile.

Cette affaire comporte d'autres problèmes. En fait, bien des choses ont changé il n'y a pas longtemps, dix ans après le procès.

La première a trait à Albert Cadrain, Shorty Cadrain, qui a déclaré avoir vu du sang sur les vêtements de Milgaard. En fait, comme l'a dit récemment Dennis, le frère de M. Cadrain: «Albert a été arrêté par la police et a été interrogé 15 à 20 fois. Il a subi des pressions, des menaces et de l'intimidation constantes, à un point tel qu'il a souffert d'un ulcère à l'estomac et qu'il est devenu très paranoïaque. Il a été interné à l'aile psychiatrique de l'hôpital universitaire de Saskatoon un an environ après le procès.» Son frère a ajouté qu'Albert était enclin à l'exagération. Avant le meurtre et après, il a eu des crises de schizophrénie.

Il est encore plus important de noter que le principal témoin, M. Wilson, a rétracté son témoignage. Je vous renvoie à la page 23 du rapport Boyd. Ron Wilson y affirme que son témoignage était inexact, qu'il n'avait pas vu ce qu'il avait déclaré avoir vu aux policiers. Le professeur Boyd le dit à la page 23, et je cite:

> Il est difficile de croire le ministre lorsqu'il conclut que la rétractation de Ron Wilson n'est tout simplement pas crédible. Il est difficile de voir pourquoi M. Wilson mentirait maintenant. Il s'expose à une accusation de parjure pour les déclarations faites durant le procès, et rien ne prouve ou ne permet même de soupçonner qu'il a été payé pour cette rétractation. Il semble plutôt avoir subi des préjudices tant personnels que financiers depuis qu'il a fait cette déclaration à l'enquêteur, M. Paul Henderson.

• (1510)

Cette affaire a attiré grandement l'intérêt de la population, surtout du fait que, dix ans plus tard, nous nous sommes soudainement aperçus que, dans cette même région de Saskatoon, un violeur répétitif était en liberté. En effet, Larry Fisher avait été impliqué dans—j'ai ici le nombre d'agressions sexuelles qu'il a commises à Saskatoon—un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept agressions, dont celles de North Battleford et de Winnipeg. En fait, selon M. Boyd, le profil psychologique et graphique des délinquants sexuels dans ces affaires correspondent à un Larry Fisher qui est aujourd'hui en prison et non pas à David Milgaard.

Je résume brièvement la conclusion de M. Boyd de la façon suivante:

> L'accusation contre David Milgaard ne tient pas debout. Seul Albert Cadrain croit encore avoir vu du sang sur David Milgaard. De plus, Albert Cadrain craint que, lorsque David Milgaard sortira de prison, il essaiera de le tuer. Ron Wilson déclare maintenant avoir menti au procès; pour sa part, Nicol John refuse de discuter de cette affaire. La preuve médico-légale tend à innocenter David Milgaard.

On a écrit sur cette affaire récemment. Je tiens à citer ces témoignages à la Chambre et à la ministre. Le 11 août 1991, le *Toronto Star* a publié un éditorial intitulé: «La justice va-t-elle triompher dans l'affaire Milgaard?» Je voudrais surtout vous lire ce passage: «La ministre de la Justice Campbell doit tenir compte des signes inquiétants qui montrent que les policiers de Saskatoon ont décidé à la hâte que M. Milgaard avait commis ce crime et rejeté par la suite toute preuve qui ne cadrait pas avec leur théorie.»

Le 16 août 1991, un éditorial du *Star Phoenix* de Saskatoon réclamait la réouverture de cette affaire. Le 22 août 1991, le *Toronto Star* publiait un article intitulé «Similitudes troublantes entre les affaires Marshall et Milgaard». Voici ce qu'on y lit:

> Dans l'affaire Marshall, la police de la Nouvelle-Écosse s'est servie de la nouvelle déclaration de Pratico accusant Marshall pour amener Maynard Chant, un adolescent de 14 ans, à déclarer qu'il avait vu Marshall commettre le meurtre. Chant a fait volte-face, tout comme John et Wilson l'ont fait dans l'affaire Milgaard. Ceux-ci avaient initialement déclaré que Milgaard ne se trouvait pas sur les lieux du crime, puis se sont ralliés à la version de Cadrain. Wilson a juré qu'on l'avait forcé à mentir au sujet de Milgaard, qu'il avait 17 ans à l'époque et qu'il avait très peur, car il pensait que la police voulait l'accuser du meurtre.

Tant dans l'affaire Marshall que dans l'affaire Milgaard, de jeunes témoins ont modifié leur témoignage clé après coup.

Le *Winnipeg Free Press* a également parlé de cette affaire. Je vais citer un article du *Globe and Mail* du vendredi 11 octobre où Peter McWilliams, un avocat de renom, écrit: «Il est temps de laisser sortir David Milgaard». Il fait remarquer que, chose inconnue au moment du procès, il y avait au moins un violeur en série qui aurait pu être un bon suspect, peut-être meilleur que Milgaard. La défense ignorait la chose et ne pouvait donc pas la soulever au moment du procès. M. McWilliams mentionne également que «la Couronne a utilisé la déclaration faite par Nicol John pour contre-interroger celle-ci». Elle n'a jamais fait ce témoignage au procès, mais le jury en a pris connaissance. Il s'agit du témoignage selon lequel elle aurait vu quelque chose en avant de la voiture, elle aurait vu quelqu'un se faire poignarder, alors qu'elle était sous l'influence de drogues.

Je terminerai en disant que si vous pouvez accepter l'un ou l'autre des éléments suivants, vous pouvez juger David Milgaard innocent. Si vous acceptez le témoignage de M. Wilson, je pense qu'un jury trouverait David Milgaard innocent. Si vous acceptez le témoignage de témoins indépendants, concernant l'absence de traces de sang sur Milgaard et le comportement de ce dernier, vous pourriez effectivement conclure à l'innocence de David Milgaard.

Le témoignage du médecin légiste, qui a joué un rôle important dans le procès, a plutôt pour effet d'innocenter Milgaard, que de l'incriminer. En effet, cette opinion est maintenant acceptée par l'expert qui a dit qu'il rendrait un témoignage différent au procès s'il avait lieu aujourd'hui.

Quatrièmement, vous pouvez conclure que David Milgaard est innocent si vous acceptez la preuve qui dit clairement que Larry Fisher, le violeur en série, était un bien meilleur suspect et que Milgaard n'a jamais eu accès aux éléments de preuve qui lient Fisher au crime.

Il a été démontré que des biens de Fisher ont été trouvés près des lieux du crime. Il a été prouvé que Fisher habitait près de la victime. Il a été prouvé que Fisher s'était comporté d'une manière étrange lorsque sa femme lui a parlé ce matin-là et qu'il avait un air étrange le matin du viol.

Certains des faits dans cette affaire sont semblables à ceux qu'on a constatés dans d'autres cas de viol confirmés. On pourrait penser au genre de personnage qu'était Fisher et le comparer avec David Milgaard, un jeune hippie de seize ans qui n'avait aucun dossier de violence que je sache. Vous pouvez conclure que David Milgaard est innocent si vous acceptez le témoignage de Cadrain. Albert Cadrain a eu un comportement schizophrène avant et après le procès. Le témoignage disant qu'il a vu du sang sur la chemise, mais non sur le chandail de Milgaard n'est simplement pas plausible.

Enfin, aucune preuve matérielle ne démontre que David Milgaard se trouvait bien sur le lieu du crime. Les témoignages à cet effet sont truffés de contradictions. Ce sont ceux de jeunes qui ont progressivement changé leur version des faits. Je ne fais pas de reproches aux forces policières, mais elles subissaient des pressions pour résoudre cette affaire.

Il est clair que ces témoins étaient jeunes, peu fiables et vulnérables. On en arrive là parce la police ne tient pas nécessairement à revenir en arrière et à dire que «oui, peut-être une erreur a-t-elle été commise».

Quelles sont les options? J'ai été procureur général de la Colombie-Britannique à Vancouver et avocat de la défense. J'évalue la preuve à sa juste valeur et je crains que notre magnifique système judiciaire ait pu permettre une injustice dans cette affaire. C'est pourquoi la ministre a plusieurs options.

Tout d'abord, elle pourrait ordonner la tenue d'un nouveau procès. Je sais que cela ne sera pas facile, mais c'est une possibilité. Deuxièmement, elle pourrait porter cette affaire devant la Cour d'appel de Saskatchewan pour examen. Le problème, c'est que l'avocat qui avait défendu M. Milgaard à l'époque siège maintenant à ce tribunal. Troisièmement, elle pourrait porter l'affaire devant la Cour suprême du Canada pour examen, ou tout simplement accorder le pardon absolu à David Milgaard, ce qui l'acquitterait de toute culpabilité.

Je sais que je dois maintenant conclure. Je veux ajouter une dernière chose, et j'espère que la Chambre me laissera résumer. Il est très important de savoir que dans le rapport Boyd, l'auteur rappelle les recommandations qui avaient été formulées par la Commission Marshall.

Le rapport indique qu'en 1989, une commission royale sur l'affaire Donald Marshall avait conclu à propos de l'alinéa 6(9)*e*), qui dit que le pouvoir de révision du ministre devrait être plutôt conféré à un organisme de révision indépendant: «nous recommandons que cet organisme de révision ait un pouvoir d'enquête afin qu'il puisse compléter le dossier et avoir plein accès à tout document ou élément nécessaire en tout temps, et qu'il soit investi de pouvoirs pour que les témoins puissent être contraints de fournir l'information.»

Il est absurde que les même personnes qui ont intenté les poursuites fassent ensuite enquête sur la possibilité d'une erreur judiciaire, puisque cela irait à l'encontre de leurs propres intérêts. C'est l'opinion émise par la commission royale sur l'affaire Marshall. L'affaire Milgaard en est l'exemple parfait.

Cette apparente erreur judiciaire a enlevé à David Milgaard les plus belles années de sa vie. Je crois qu'il est temps que la ministre secoue l'indolence bureaucratique et qu'elle fasse preuve d'un vrai courage pour faire voir ce que je considère comme les bons côtés de notre système. Lorsque le groupe d'inculpés irlandais ont obtenu un nouveau procès et ont finalement été acquittés, les gens ont dit: «Le système britannique avait commis une grave erreur. Cette déclaration sommaire de culpabilité prononcée à l'égard de membres de l'IRA alors qu'ils étaient en fait innocents est une tragédie.» À mon sens, c'était là que réside le génie du système. Les Britanniques ont eu assez de coeur au ventre, de courage et de souci de justice pour admettre qu'ils s'étaient trompés.

• (1520)

Je me fonde uniquement sur les données dont je dispose. J'invite la ministre à rendre publics le rapport McIntyre et tout autre renseignement pertinent dont elle dispose. Pour l'instant, tout semble indiquer—je crois que les députés en conviendront—qu'il y a eu erreur de justice dans cette affaire. Cet homme est encore en prison. Il y aurait certainement lieu de demander un nouveau procès ou une réouverture du dossier. Je prie la ministre, je la supplie, de le faire.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon collègue de Port Moody—Coquitlam et sa motion dont nous sommes saisis en ce vendredi après-midi où, je peux le dire à la Chambre, il fait beaucoup plus froid au Manitoba, en fait à Stony Mountain, que dans la capitale nationale, où il fait 18 degrés, tandis que chez moi, il y a même un peu de neige au sol.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les jours, les semaines, les mois et les années que David Milgaard a passés au pénitencier de Stony Mountain, dans ma circonscription, à moins de 15 milles d'où je vis. Il doit écouter avec intérêt notre débat sur la motion présentée à la Chambre par le député de Port Moody—Coquitlam.

Cette motion est vraiment très sérieuse. Elle concerne une personne, un être humain, sa vie, son passé, ses quelque 21 années d'incarcération, je crois, à cause d'une condamnation pour meurtre. Je peux ajouter que j'ai eu l'occasion de rencontrer M. Milgaard en tête à tête il y a un peu plus d'un an et demi, lorsque son procès a commencé à prendre une certaine notoriété, lorsque non seulement les avocats en discutaient, mais aussi les membres de sa famille. Je sais que des députés connaissent la mère de M. Milgaard et qu'ils lui ont parlé. Elle m'a justement téléphoné hier pour me dire que toute la famille espérait avec ferveur que le ministère de la Justice, la ministre, voire le premier ministre à la suite d'une entrevue, ordonnent qu'on rouvre le dossier.

À mes collègues de la Chambre, je dis que, contrairement à mon collègue de Port Moody—Coquitlam, je n'ai pas une formation d'avocat. Je ne plaiderai pas l'affaire comme mon collègue l'a fait, comme s'il s'adressait à un jury, la Chambre et toutes les personnes qui nous écoutent étant le jury, pour le convaincre, dans son plaidoyer final, de la manière dont on devrait juger ce cas. Je ne peux pas dire que tout ce que j'ai entendu est absolument véridique, parce que je n'y étais pas. Je peux simplement me fonder sur ce que d'autres m'ont rapporté.

En réalité, il faut se demander, tous les députés en conviendront, s'il n'y a pas eu, comme certains le prétendent, une erreur judiciaire quand, au bout de 21 ans, un homme proclame encore son innocence, même après avoir été incarcéré dans différents établissements au pays, sans mentionner ce que cela peut faire au moral d'une personne, à son esprit, à son âme. Le seul fait qu'il proclame encore son innocence peut nous laisser songeurs. Le 4 avril 1990, j'ai envoyé à la ministre de la Justice la première de trois lettres. Les médias ont assuré la couverture de cette affaire comme ils ne l'avaient jamais fait dans d'autres cas. Bon nombre d'entre nous,

notamment mon collègue de Winnipeg, ont fait des déclarations au sujet de l'affaire Milgaard. Nos paroles ont été rapportées, parce que nous nous intéressons à la question, parce que nous sommes des députés élus au Parlement et que nous représentons tous les Canadiens, même si les détenus de Stony Mountain n'ont pas le droit de vote. J'estime quand même que je représente cet établissement et, quand on m'en a fait la demande, j'ai toujours accepté de rencontrer la direction du pénitencier, le syndicat des gardiens ou encore le comité des prisonniers.

Je ne sais pas si je peux tirer les mêmes conclusions, mais je peux certainement dire que, depuis le procès initial, il semble y avoir tellement de nouvelles preuves, tellement plus de gens dont les témoignages nous font voir l'affaire sous un angle nouveau, que j'appuie la motion du député. Je suis d'accord pour que la ministre examine l'affaire et dise aux Canadiens que les preuves additionnelles justifient la tenue d'un nouveau procès, ou consulte des intellectuels haut placés, peut-être des anciens juges de la Cour suprême, qui ont toutes les preuves en main, pour qu'ils lui fassent une recommandation à cet égard.

Je ne sais pas quel sera le résultat, mais nous avons certainement ici une autre affaire qui, comme le dit cette motion, nécessite d'être réexaminée par la ministre. Si la ministre refuse, j'espère au moins qu'on nous dira pourquoi la tenue d'un nouveau procès n'est pas possible. En d'autres termes, je ne pense pas que la population canadienne puisse se contenter d'un simple «non» dans le dossier Milgaard.

Monsieur le Président, je ne dispose pas d'autant de temps que mon collègue qui a présenté cette motion, mais je crois sincèrement qu'il n'y a pas un être humain qui soit sans faute ou qui n'ait jamais commis d'erreur, qu'il s'agisse de nous, les députés, de ceux qui purgent actuellement des peines ou qui en ont purgé pour des fautes et des méfaits qu'ils ont commis à l'endroit de la société, mais surtout de ceux qui sont appelés à juger: les avocats, les juges, ceux qui ont témoigné sous serment et qui se sont peut-être trompés ou nous ont peut-être induits en erreur et ont peut-être provoqué ce que certains considèrent comme une erreur judiciaire sur toute la ligne. Comme bien d'autres députés de cette Chambre, je ne voudrais pas être à leur place.

Quant à notre ministre de la Justice, elle doit probablement rendre l'une des décisions les plus difficiles de sa carrière politique, dans l'exercice de ses très importantes fonctions. J'espère que la ministre, qui est aussi ma collègue, considère ce débat comme très important et qu'elle fera revoir cette cause par les meilleurs spécialistes. Je tiens à ce que tout le monde sache que j'appuie la motion de mon collègue de Port Moody—Coquitlam.

• (1530)

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir pû me libérer pour pouvoir participer aujourd'hui à ce très important débat.

La liberté d'un homme est en jeu. Que dis-je, la vie de David Milgaard ou plutôt ce qui en reste, est en jeu!

Notre système judiciaire a arraché plus de 20 ans de vie à David Milgaard. Il s'agit de 20 des meilleures années de sa vie. On ne peut pas les lui rendre, mais on peut réparer le tort qui lui a été causé. Notre système judiciaire est capable de reconnaître ses erreurs. Libérez David Milgaard. Laissez-le aller. Il a assez souffert. Le système a eu satisfaction. Ses geôliers sont-ils si impitoyables et si inhumains qu'ils ne seront pas satisfaits tant qu'il ne sera pas mort ou tant qu'il n'aura pas avoué, servilement, un crime qu'il n'a pas commis?

Dans la courte période de temps qui m'est allouée, je veux expliquer pourquoi David Milgaard devrait être libéré et se voir accorder une audience afin que les tribunaux puissent se pencher de nouveau sur son cas. J'ai confiance que si Milgaard peut obtenir un nouveau procès, la Couronne ne pourra faire confirmer la condamnation originale.

Ce dossier a été mal mené depuis le tout début, par à peu près tous les intervenants. Il n'y a pas eu de héros à l'époque, du moins pas dans cette affaire. Il y a toutefois eu des policiers de Saskatoon qui ont fait preuve d'excès de zèle, parce qu'on exerçait sur eux des pressions afin qu'ils mettent la main au collet de quelqu'un, n'importe qui, après une série de crimes violents commis dans la ville. La stratégie de la défense était contestable et n'a pas permis d'établir un lien entre le meurtre de Gail Miller et d'autres agressions graves commises à Saskatoon à la même époque.

Quant à la Couronne, elle a effectivement obtenu une condamnation, mais au moyen de preuves médico-légales qui sont maintenant mises en doute, ainsi que de témoignages non fiables obtenus de personnes qui ont déclaré avoir fait l'objet de pressions par la police. Il est même possible que le juge n'ait pas donné des instructions suffisantes au jury.

Parlons de l'expertise médico-légale. Quatre jours après que l'infirmière Gail Miller ait été poignardée plus d'une douzaine de fois et qu'on l'ait laissée mourir dans la neige par un froid matin de 1969, à Saskatoon, on a trouvé le sperme du meurtrier près du lieu du crime. L'analyse a révélé que ce sperme provenait de ce qu'on appelle un type A. Or, il existe de solides éléments de preuve selon lesquels David Milgaard n'est pas de ce type. On a dit au jury que l'échantillon de sperme trouvé était contaminé par du sang, celui de David Milgaard. Telle était la théorie avancée par la Couronne.

Depuis, les experts médico-légaux ont sérieusement mis en doute cette théorie. On pense maintenant que le jury n'avait pas reçu des instructions adéquates quant à la façon d'interpréter l'expertise médico-légale. Il existe une interprétation selon laquelle David Milgaard ne serait pas le meurtrier, mais on ne l'a pas dit au jury.

Parlons maintenant des témoins de la Couronne. Quelle belle bande! M. Neil Boyd, professeur à l'Université Simon Fraser, et son associé, D. Kim Rossmo, qui poursuit ses études de doctorat à la même université, ont rédigé un excellent rapport sur l'affaire Milgaard. Voici ce qu'ils écrivent à propos des amis de Milgaard qui ont témoigné contre lui: «Ron Wilson, témoin qui s'est rétracté depuis, projette l'image d'un jeune marginal des rues qui, en 1969, gravite autour d'une culture hippie en déclin et flirte avec la criminalité. Tous consommaient des drogues illégales.»

La police a interrogé Ron Wilson pendant deux mois. Il n'a pas eu à témoigner contre Milgaard, mais, comme le disent Boyd et Rossmo, «mêler Milgaard à cette affaire était pour lui le moyen le plus facile d'échapper à cette tension constante».

Wilson aurait déclaré lors d'une entrevue l'an dernier: «Je voulais simplement sortir, advienne que pourra.» Les autres témoins n'étaient pas plus recommandables.

Nicol John, dans une déclaration à la police, disait: «Milgaard a essayé de prendre le sac à main d'une femme, puis l'a poignardée à plusieurs reprises.» Elle avait dit aussi qu'il avait le couteau dans la main droite, alors que Milgaard est gaucher.

Au procès lui-même, Nicol John a modifié son témoignage et elle a déclaré qu'elle ne se souvenait pas d'avoir vu Milgaard poignarder la femme. Il y a d'autres singularités dans les déclarations de Nicol John.

La Couronne a produit un autre témoin, Albert Cadrain, qui a peut-être fait de la paranoïa pendant qu'il était interrogé intensément par la police.

Commentant son expérience des interrogatoires policiers, Cadrain disait l'an dernier, et je cite: «On me posait sans cesse les mêmes questions. Cela a duré des mois. C'était l'enfer, une véritable torture mentale.»

Deux autres témoins ont fait des déclarations contre David Milgaard. Craig Melnick et George Lapchuk ont témoigné dans une chambre de motel de Regina, environ trois mois après le crime, que Milgaard avait reconstitué le crime et qu'il leur aurait dit avoir poignardé la femme 14 fois. Ce témoignage est-il vraiment fiable? On a dit au tribunal que Milgaard et certains des autres avaient pris du LSD un peu plus tôt dans la soirée. Comme vous le savez, monsieur le Président, le LSD est un psychotrope.

Il y a d'autres aspects à cette affaire étrange et très tragique. À peu près au moment où ce meurtre a eu lieu à Saskatoon, peut-être seulement quelques minutes après que la victime eut été poignardée, Milgaard, Ron Wilson et Nicol John sont arrivés à un motel de Saskatoon. Robert Rasmussen en était le gérant. A-t-il remarqué quoi que ce soit d'inhabituel au sujet de Milgaard qui aurait supposément commis un meurtre brutal à peine quelques minutes auparavant? La réponse est non. Rasmussen a dit dans son témoignage qu'il n'avait rien remarqué d'inhabituel au sujet de Milgaard ou de ses vêtements. Il a dit que Milgaard était poli.

Quelques minutes après avoir quitté le motel, l'automobile des trois adolescents s'est prise dans la neige. Un couple du nom de Danchuk les a aidés et les a invités à entrer chez eux pour se réchauffer. Les Danchuk ont-il remarqué quelque chose d'inhabituel au sujet de Milgaard qui a passé une heure en leur compagnie? Selon le rapport Boyd-Rossmo, et je cite: «Aucun témoin n'a remarqué de déchirures aux vêtements de David Milgaard, comme il s'en ferait vraisemblablement au cours d'une lutte dans la neige.»

Walter Danchuk a dit que Milgaard était poli et calme, que c'était lui qui, la plupart du temps, avait parlé pour le groupe. Il leur avait dit vouloir vendre des revues et essayer de trouver leur ami, Albert Cadrain.

Non seulement le gouvernement n'a-t-il plus de preuve mais, d'après certains faits, un autre homme, Larry Fisher, aurait tué Gail Miller. Larry Fisher a un long casier de viols sauvages et brutaux. À l'automne de 1968, quelques mois à peine avant le meurtre, le 31 janvier 1969, de Gail Miller, Larry Fisher a commis trois viols brutaux à Saskatoon. Dans l'année qui a suivi le meurtre de Gail Miller, en 1970, il a récidivé à trois reprises à Winnipeg. Il a été arrêté et condamné à une peine de 13 ans. Il a été libéré en 1980 et recommençait peu après. Il a presque tué une femme à North Battleford. Il est de nouveau incarcéré.

Pourquoi le soupçonne-t-on? Ses crimes les plus graves ont été commis à peu près au même moment où Gail Miller était tuée. À Saskatoon, il prenait l'autobus de la 20e rue pour se rendre au travail. Gail Miller aussi. Il semble beaucoup plus probable que le meurtre de Miller ait été commis par un homme comme Fisher que par Milgaard, qui n'avait aucun antécédent d'actes violents ou d'infractions d'ordre sexuel.

Bien sûr, les conjectures au sujet de Fisher n'innocentent pas automatiquement Milgaard, mais laissent planer un doute supplémentaire sur sa condamnation pour meurtre. Il y a beaucoup d'autres choses à dire sur cette histoire incroyable, mais je ne peux pas le faire ici.

Notre système de justice s'effondrera-t-il si David Milgaard est libéré et disculpé? Non. Cela voudrait-il dire que le système est criblé de juges et d'avocats incompétents? Non. Cela veut dire que nous reconnaissons les êtres humains pour ce qu'ils sont, des êtres imparfaits, tout comme nos institutions sont imparfaites. Chacun d'eux, y compris notre système pénal, peut commettre et commet effectivement des erreurs.

Avons-nous le courage d'admettre nos erreurs, de reconnaître que nous avons peut-être incarcéré un homme innocent pendant plus de 20 ans? Je l'espère. Et je l'espère certainement pour le bien de David Milgaard.

Enfin, j'espère que le gouvernement écoute, surtout la ministre de la Justice. J'ai préféré ne pas parler aujourd'hui de la façon dont elle s'est occupée de cette affaire, car le pays sait déjà à quel point elle s'en est mal occupée. Mais il n'est jamais trop tard. Il est encore temps de rendre justice. Il est encore temps pour David Milgaard. Les Canadiens demandent à la ministre de la Justice de tenir compte des termes de la motion et de faire ce qui s'impose.

• (1540)

Je voudrais remercier mes collègues de leur appui, surtout ceux du Manitoba. Je voudrais les citer: Lloyd Axworthy, Ron Duhamel, de Saint-Boniface, Ray Pagtakhan, de Winnipeg-Nord, et David Walker, de Winnipeg-Nord-Centre. Ils ont tous prêté leur appui à cette cause très louable.

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, l'exercice, par l'exécutif, d'un pouvoir de renvoyer à procès une affaire à l'égard de laquelle les tribunaux ont déjà rendu une décision doit faire l'objet d'un examen minutieux. Il importe de tenir compte, à cet égard, de l'indépendance et du rôle de la magistrature; il appartient aux tribunaux de décider de l'innocence ou de la culpabilité d'un accusé. Dans un procès devant juge et jury, les juristes sont chargés de rendre une décision quant aux faits, alors que le juge détermine le droit applicable.

Afin que cette tradition continue d'être respectée, les ministres de la Justice refusent de substituer leur propre opinion à celles des jurés ou des juges. Toutefois, dans les cas où des questions de fond, apparues après la décision du tribunal, permettaient raisonnablement de croire qu'il y avait eu erreur judiciaire fondamentale, le ministre de la Justice subséquent prenait la décision qui convenait, notamment renvoyer l'affaire devant les tribunaux.

Par conséquent, il est important de déterminer où se situe la prérogative de pardon dans le cadre du système de justice pénale et de l'utiliser aux fins pour lesquelles elle est destinée. L'article 690 du Code criminel l'autorise à ordonner la tenue d'un nouveau procès ou à renvoyer l'affaire devant la Cour d'appel. C'est une extension de la prérogative de pardon qui appartient au souverain et qui a été transposée dans la loi.

Monsieur le Président, ce recours n'est offert qu'une fois épuisés tous les autres recours judiciaires. Dans l'affaire David Milgaard, un jury impartial l'a déclaré coupable, un tribunal d'appel indépendant a rejeté son appel et la Cour suprême du Canada a rejeté sa demande de pourvoi en 1971.

En conséquence, les demandes adressées au ministre de la Justice débordent le cadre judiciaire. Cependant, le processus de révision judiciaire prévu à l'article 690 peut, lorsqu'il est souhaitable de le faire, permettre un nouvel examen judiciaire. C'est ainsi que l'on a procédé dans l'affaire Donald Marshall, et plus récemment dans l'affaire Wilson Nepoose.

En adoptant l'article 690, le Parlement a conféré au ministre de la Justice la tâche importante d'accepter ou de refuser ces demandes. Cette fonction est exercée sans aucune considération de parti ou de politique dans tous les sens du mot.

Dans l'exercice de cette grande responsabilité, le ministre doit examiner avec soin chaque demande. La décision ne peut être prise à la légère ni sans comprendre à fond tous les faits. Elle doit plutôt reposer sur un examen approfondi de tous les aspects du dossier et en fonction de critères juridiques reconnus.

Par exemple, lors de la première demande présentée par David Milgaard, des spécialistes ont été appelés à examiner les questions de nature scientifique et à donner leur avis. Les faits obtenus de toutes les sources possibles et des mémoires de l'avocat ont été examinés avec soin pour déterminer s'il a pu y avoir une erreur judiciaire fondamentale.

Monsieur le Président, les comptes rendus donnés par les médias dans cette affaire ont passé sous silence plusieurs points importants relatifs à la première demande. La ministre de la Justice les a toutefois examinés avant de rendre sa décision. Il lui est impossible de commenter cette affaire dans cette Chambre ou devant les médias parce que la loi le lui interdit.

Un des aspects que la ministre considère frustrant dans ce dossier est la tendance qu'ont certains commentateurs, dans les médias, de ne rapporter qu'une partie de la preuve dans l'affaire Milgaard et de ne pas tenir compte de la manière dont elle s'imbrique dans l'ensemble du dossier. En effet, il est important de regarder le dossier dans son ensemble, du début à la fin, et c'est précisément à cette tâche que s'affairent présentement plusieurs des conseillers juridiques principaux de la ministre. Ce sont précisément ces vues partiales ou incomplètes de l'affaire qui ont donné lieu à des interprétations erronées et suscité des questions de la part de certains députés de la Chambre, et qui tiennent pour acquis une certaine vision de l'affaire.

La ministre a examiné la première demande de manière objective, conformément aux normes juridiques bien établies en la matière, et elle fera de même à l'égard de la nouvelle demande, comme elle fait dans tous les cas qui lui sont soumis.

La ministre de la Justice a une obligation, soit celle de faire en sorte que justice soit faite. Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, que la ministre s'acquittera de cette responsabilité, avec l'objectivité, le soin et la compassion nécessaires.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée a dit qu'il n'y avait pas suffisamment de preuve. Mais peut-être qu'elle pourrait apporter cette preuve devant la Chambre. Elle ne peut pas dire, tout simplement: Nous n'avons pas de preuve, nous, de l'opposition, les autres députés, et la députée du côté gouvernemental qui vient de prendre la parole. Où est cette preuve?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence, dans ce genre de débat, n'a pas à prendre position. C'est une question d'opinion. Les orateurs ont eu tout le loisir d'exprimer leurs points de vue, et le Président écoute attentivement les points de vue qui sont exprimés de part et d'autre. S'il y a d'autres députés qui désirent prendre la parole, ils peuvent se lever et s'exprimer.

[*Traduction*]

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Comme aucun autre député n'a manifesté le désir d'intervenir, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour mettre la question aux voix. Nous pourrions voter par oui ou non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député soulève une question de Règlement. Il s'agit ici d'une motion qui ne peut être mise aux voix, aux termes du Règlement. Par conséquent, je ne puis donner suite à la demande exprimée par l'honorable député de Port Moody—Coquitlam.

[*Traduction*]

Comme il n'y a pas d'autre député qui veut prendre la parole, le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

Conformément au paragraphe 96(1) du règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 15 h 47, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 47.)